HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

ILLUSTRÉE D'ENVIRON 600 MAGNIFIQUES GRAVURES

DESSINS DE M. DE LA CHARLERIE

10 cent. la Livraison
DEUX LIVRAISONS PAR SEMAINE
Chaque Livraison renferme
8 pages de texte et environ 4 Gravures
L'OUVRAGE COMPLET
contiendra environ 150 Livraisons

50 centimes la Série
DE 4 LIVRAISONS
UNE SÉRIE PAR SEMAINE
Chaque Volume renferme
32 Livraisons et environ 150 Gravures
PRIX DU VOLUME
Quatre francs



LE SERMENT CIVIQUE

PARIS

LIBRAIRIE DU FIGARO
3, RUE ROSSINI, 3

DOCKS DE LA LIBRAIRIE
38, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 38

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
9, Rue de Fleurus, 9

SOMMAIRE

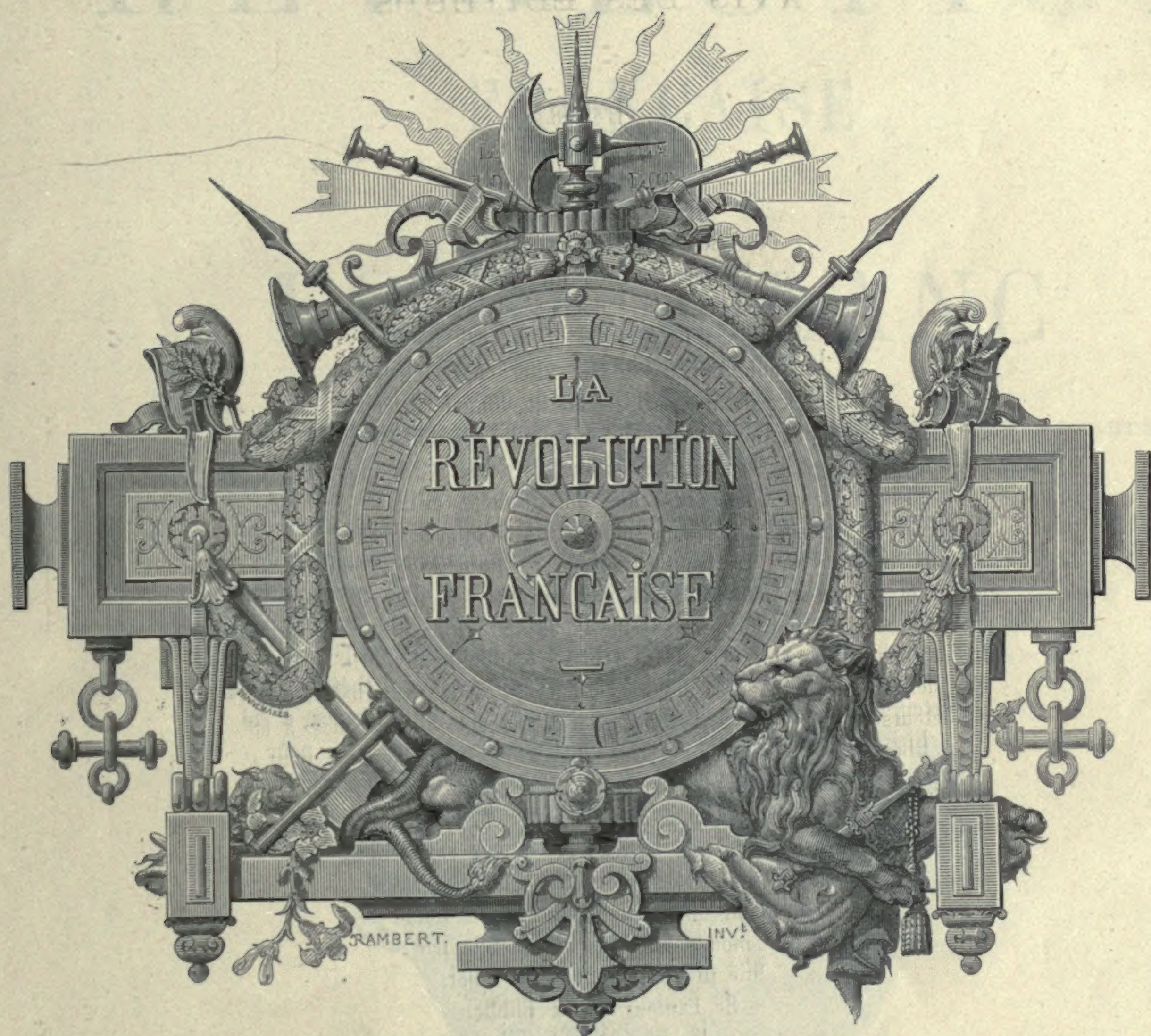
DES PRINCIPALES SCÈNES ET PORTRAITS DES HOMMES LES PLUS CÉLÈBRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PORTRAITS

Louis XVI
Marie-Antoinette
Les frères du roi
Madame Élisabeth
Madame Royale et le Dauphin
La princesse de Lamballe
Lafayette
Turgot
Necker
Prince de Condé
Cardinal de Rohan
Calonne
Duc d'Orléans
L'abbé Sieyès
L'abbé Maury
Mirabeau
Députés du Clergé
» de la Noblesse
» du Tiers État
Lally-Tollendal
De Dreux-Brézé
Maréchal de Broglie
Foulon
Cazalès
Barnave
Bailly
Vergniaud
Isnard
Guadet
Brissot
Condorcet
Fauchet
Gensonné
Petion
Roland
Dumouriez
Duc de Brunswick
Cléry
Duc de Chartres
Rouget de l'Isle
Le peintre David
Duc de Montpensier
Tronchet
De Sèze
Lanjuinais
Chaumette
Charette
La Rochejacquelein
Bonaparte
Villaret-Joyeuse
Carrier
J. Lebon
Marceau
Talma
Joséphine Beauharnais
M. Tallien

SCÈNES

Assemblée nationale
Serment du Jeu de Paume
Paris gardé par le peuple
Prises d'armes aux Invalides
Prise de la Bastille
Abandon des priviléges
Invasion de l'Assemblée par les femmes
Le peuple à Versailles
Serment civique
Grande Fédération
Mort de Mirabeau
Arrestation de la famille royale
Invasion de l'Assemblée
Le roi boit à la nation
Enrôlement des volontaires
Le roi se réfugie dans l'Assemblée
Massacre des Suisses
La famille royale conduite au Temple
Massacre des prêtres
Massacre dans les prisons
Bataille de Valmy
Marat à la tribune
Louvet à la tribune
Robespierre à la tribune
Collot d'Herbois à la tribune
Bataille de Jemmapes
Occupation de la famille royale au Temple
Entrevue du roi avec M. de Malesherbes
Le roi devant ses juges
Les adieux de la famille royale
Le roi entend la messe
Départ du roi pour l'échafaud
Exécution de Louis XVI
Danton à la tribune
Legendre à la tribune
Triomphe de Marat
Supplice de Charlotte Corday
Fête de la Constitution
Fouquier Tinville
La reine devant ses juges
Mort des Girondins
La déesse Raison
Saint-Just à la tribune
Tribunal révolutionnaire
Fête à l'Être suprême
L'appel des condamnés
Le Vengeur
Noyades de la Loire
Bataille de Fleurus
Tallien à la tribune
Exécution de Robespierre
Les Modérés en liberté
Mort de Féraud
Serment sur le livre de la Constitution
Exécution de Charette
Défaite des sections
. . . .


LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE
RAMBERT. INV.

AVIS DES ÉDITEURS.

L'éloge de l'*Histoire de la Révolution française* par Louis Blanc, n'est pas à faire.... et que pourrait-on d'ailleurs ajouter à la renommée d'un livre qu'on caractérise en disant : qu'il est le seul digne d'un tel sujet? Mais ce qui nous a paru nécessaire a été de donner au lecteur les explications destinées à témoigner du soin religieux apporté à l'exécution, au choix, à la variété des gravures, des tableaux pour ainsi dire qui devaient animer, éclairer, orner, ce monument historique de façon à ajouter au profit de l'esprit le plaisir des yeux. La composition de ce dramatique commentaire du crayon et du burin a été confiée aux artistes les plus éminents qui ont su faire de cette décoration une sorte de musée emprunté aux documents les plus authentiques, et reproduisant l'image palpitante de vérité des hommes et des événements, des mœurs et des costumes, du théâtre et des acteurs. Une somme de plus de cinq cent mille francs a été libéralement consacrée à cette illustration splendide ; et, pour la première fois, le budget des publications réservées aux classes privilégiées sera mis à la disposition d'un livre destiné au peuple. Grâce à ces peines, à ces soins, à ces frais, la meilleure histoire du mouvement national qui a fondé le monde moderne aura reçu, par une illustration digne du sujet, de l'auteur et du public, le complément qui lui a manqué jusque ici.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

ORNÉE DE 600 GRAVURES EXÉCUTÉES PAR L'ÉLITE DES ARTISTES
SUR LES DESSINS DE M. H. DE LA CHARLERIE

TOME PREMIER



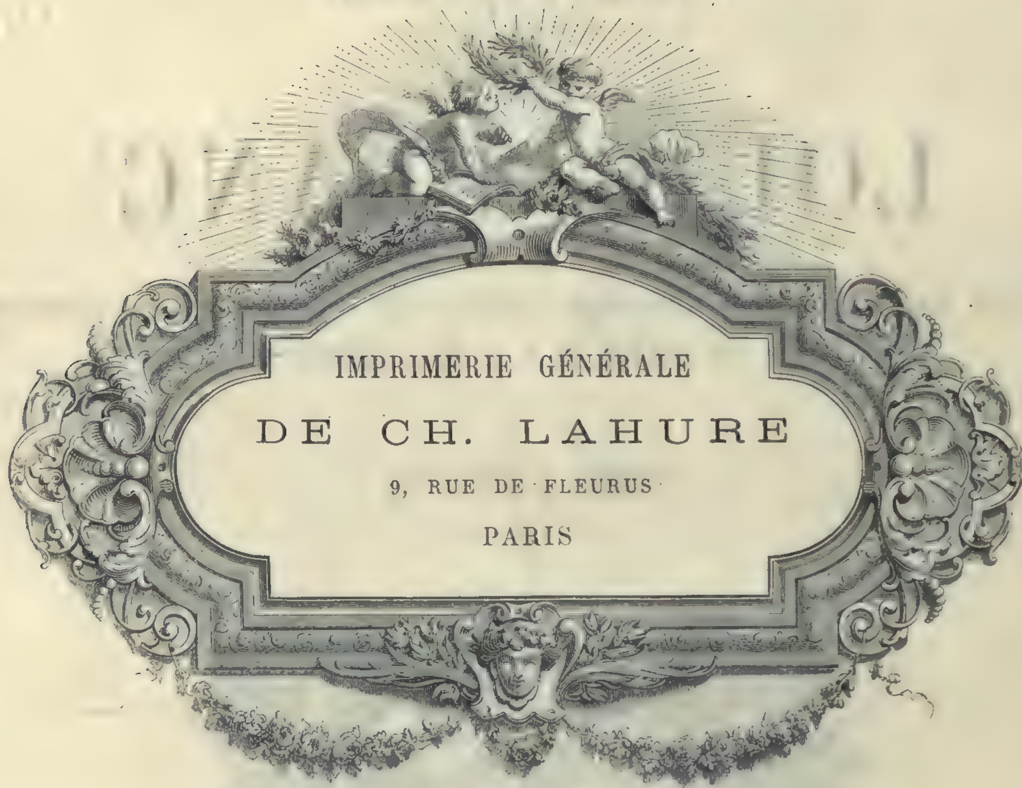


PARIS

LIBRAIRIE DU FIGARO
3, RUE ROSSINI, 3

DOCKS DE LA LIBRAIRIE
38, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 38

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
9, Rue de Fleurus, 9


IMPRIMERIE GÉNÉRALE
DE CH. LAHURE
9, RUE DE FLEURUS
PARIS



PRÉFACE.

Le livre qu'on va lire a été, pendant dix-huit ans, l'occupation, le charme et le tourment de ma vie.

Ainsi que tant d'autres, j'aurais peut-être pu me concilier la faveur du plus grand nombre,

en paraissant adorer ce que le monde adore et en vilipendant tous ceux qu'il a vilipendés. J'aurais pu courtiser avec profit, par un étalage d'admirations banales et de haines toutes faites, ce que certains appellent la conscience publique. Mais ce qui gouverne mes pensées et commande à ma parole, ce n'est pas votre conscience ou la leur : c'est la mienne. A qui aime la vérité d'un amour digne d'elle, qu'importe l'opposition de la terre entière, si, sur un point donné, la terre entière se trompe ou ment? Un honnête homme n'a peur que de lui-même.

J'ai été élevé par des parents royalistes. L'horreur de la Révolution est le premier sentiment fort qui m'ait agité.

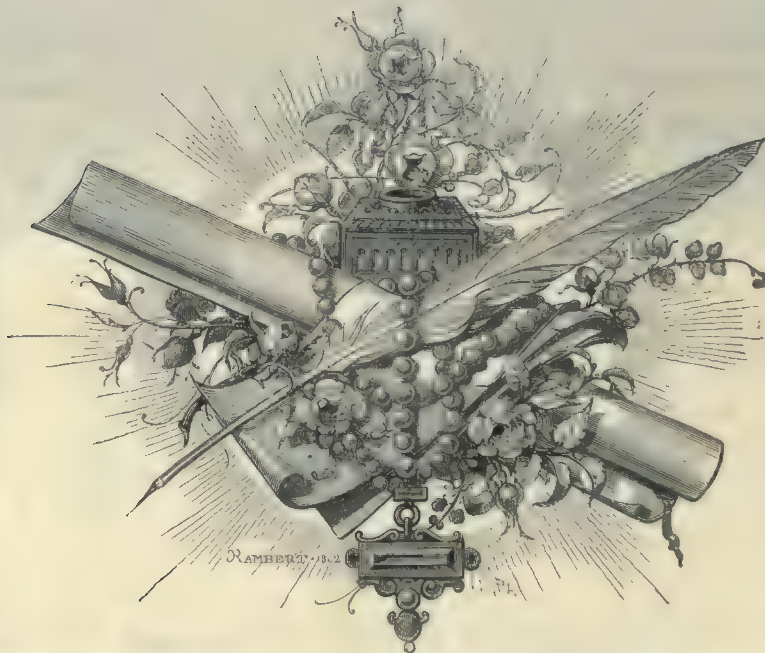
Pour porter le deuil et embrasser le culte des victimes, je n'avais nul besoin de sortir de ma propre famille, car mon grand-père fut guillotiné pendant la Révolution, et mon père eût été guillotiné comme lui, s'il n'eût réussi à s'évader de prison la veille du jour où il devait passer en jugement.

Ce n'est donc pas sans quelque peine que je suis parvenu à me faire une âme capable de rendre hommage aux grandes choses de la Révolution et à ses grands hommes. Maudire les crimes qui l'ont souillée n'exigeait certes de moi aucun effort.

Je plains quiconque, en lisant ce livre, n'y reconnaîtrait pas l'accent d'une voix sincère et les palpitations d'un cœur affamé de justice.

Londres.

LOUIS BLANC.





Louis Blanc

Brighton, 20 grand Parade
5 Décembre 1865

A Monsieur Maurice La Châtre.

Monsieur et cher compatriote,

Je voudrais pouvoir accepter la proposition que vous voulez bien me faire. Je connaissais déjà ce que vous appelez si bien "vos états de service dans l'armée du travail", et je ne doute pas qu'un ouvrage de moi, publié par vous n'eût tout le succès que peuvent assurer à un livre l'activité et l'intelligence d'un éditeur. Malheureusement, le temps me manque. Le travail que vous me demandez est un travail gigantesque: même réduit à l'Histoire de Paris, il serait considérable. S'il ne s'agissait pour moi que de gagner de l'argent la libéralité de vos offres serait d'autant plus tentante, qu'il me serait effectivement facile de faire un volume en quatre mois. Mais ma conscience d'historien ne saurait trouver à cela son compte. J'ai mis dix-huit ans à achever mon Histoire

de la Révolution, et il en est résulté que, quoique payé avec munificence, je suis aujourd'hui à peu près aussi pauvre que quand j'ai commencé d'écrire.

Si j'étais en possession du prix de mon Histoire de la Révolution, ce qui me permettrait de renoncer aux occupations, assez lucratives, que j'ai maintenant, peut-être pourrais-je entreprendre, je ne dis pas une Histoire de France, tache dont l'immensité m'effraye, mais une Histoire de Paris. En tout cas, c'est là une idée dont la réalisation immédiate ne me paraît guère possible. Quand on aura fini de me payer ce qui m'est dû et me sera dû pour l'Histoire de la Révolution, mon temps deviendra plus disponible, et si alors vous êtes toujours dans les mêmes dispositions, il y aura bien à nous entendre.

En attendant recevez cher Monsieur et mes remerciments et l'assurance tous mes sentiments dévoués

Louis Blanc



PRÉFACE

DE LA NOUVELLE ÉDITION.



ANS une lettre insérée le 22 février 1866, dans le *Temps*, je disais :

« La force que les individus puissants possèdent, ils ne la tirent d'eux-mêmes qu'en très-petite partie; ils la puisent surtout dans le milieu qui les entoure : leur vie n'est qu'une concentration de la vie collective au sein de laquelle ils sont plongés. »

C'est en me plaçant à ce point de vue que j'ai écrit l'*Histoire de la Révolution*, et c'est ce que je prie le lecteur d'avoir toujours présent à l'esprit.

Je ne suis pas de ceux qui font tenir la vie d'un peuple dans la vie d'un individu.

Je ne suis pas de ceux qui, pour faire certains hommes plus grands, feraient volontiers l'humanité plus petite.

Je sais que parmi les personnages historiques, les plus illustres même ne sont, après tout, que d'éphémères acteurs dans un drame composé par la société qui les enveloppe.

Si donc j'ai mis vivement en relief, dans le drame révolutionnaire, le rôle de ses principaux acteurs, à commencer par Robespierre, Saint-Just et Danton, ce n'a jamais été sans montrer comme quoi leur force venait du peuple, et avait été plus considérable ou moindre, selon qu'ils l'avaient plus ou moins complétement représenté, plus ou moins complétement servi.

Ceci entendu, voici la lettre dont il est parlé plus haut :

Londres.

A MONSIEUR A. HÉBRARD.

Mon cher ami,

Une polémique très-vive s'étant engagée, à propos de *La Révolution* de M. Edgar Quinet, vous me priez de dire à ce sujet ma pensée.

Je me trouve l'avoir exprimée et développée d'avance dans un livre qui se compose de douze volumes, et m'a coûté dix-huit ans de recherches, d'études, de méditation. Mais vous jugez utile que je dise quelques mots en cette occasion, dans le journal auquel nous appartenons

l'un et l'autre. Soit. Si notre ami Nefftzer n'y voit pas d'objection, vous pouvez publier la lettre que voici. Non-seulement j'y consens, mais j'en serai bien aise. Car je vous avoue que, sur la question dont il s'agit, mon opinion n'est pas tout à fait conforme à celle qui a été exprimée dans le *Temps*. Je dirai plus : ce n'est pas sans une émotion douloureuse que j'ai lu les attaques dirigées par notre collaborateur, M. Jules Ferry, contre des hommes que je regarde comme des soldats de la vérité et des martyrs de la justice.

Quant à l'ouvrage qui a donné lieu à l'ardente polémique dont vous me parlez, j'en déplore la publication. Plein d'estime pour le caractère d'Edgar Quinet, plein d'admiration pour son talent, je me demande avec stupeur comment un démocrate tel que lui en est venu à rendre un pareil service, et à donner une pareille joie au parti de la contre-révolution. Il n'a pu écrire que ce qu'il pensait. Je le veux bien, et je m'incline avec respect devant sa sincérité; mais son erreur n'en est, à mes yeux, que plus lamentable.

Non que l'emploi des moyens violents, de la dictature, du terrorisme soient choses de mon goût : Dieu m'en préserve!

Vous m'écrivez : « Ce qui importe, c'est qu'on fasse la part du passé; c'est qu'il soit bien acquis que ce n'est pas à recommencer. »

Je suis entièrement de votre avis. En voulez-vous la preuve?

Jetez les yeux sur la première page du premier volume de mon *Histoire de la Révolution*, vous y lirez :

« Loin de nous consterner, que ces souvenirs de deuil nous rassurent! Si la partie intellectuelle de l'œuvre à accomplir nous est désormais réservée, c'est parce que les hommes de la Révolution en ont pris pour eux la partie funeste. Cette mansuétude de mœurs au nom de laquelle nous avons souffert qu'on voilât leurs statues, cœurs pusillanimes et ingrats que nous sommes, ce sont eux qui nous l'ont rendue facile, par les obstacles qu'ils ont affrontés à notre place et surmontés pour notre compte, par les combats dont ils nous ont dispensés en y périssant. Leurs violences nous ont légué ainsi des destinées tranquilles. Ils ont épuisé l'épouvante, épuisé la peine de mort; et la Terreur, par son excès même, est devenue impossible à jamais. »

Et si maintenant vous passez de la première page à la dernière, qu'y lirez-vous?

Que la Terreur, en sauvant la République, l'éreinta;

Qu'elle lui donna à frapper, au sein d'une nuit que le soupçon peupla bien vite de fantômes et où l'on ne distinguait pas suffisamment les visages, ses amis et ses ennemis;

Qu'elle fit perdre en partie au monde le sens du plus merveilleux, du plus fécond, du plus sublime événement de l'histoire;

Qu'elle arma du pouvoir de calomnier avec succès la liberté ceux à qui la liberté faisait horreur;

Que le caractère terrible des moyens employés servit à cacher aux intelligences myopes l'étonnante grandeur du but poursuivi;

Que les drames de la place publique trompèrent l'attention des esprits débiles en la fascinant, et que la Révolution aurait peut-être couru risque d'avorter, si l'éclat des idées par elle apportées aux peuples n'avait été assez radieux pour briller jusque dans l'ombre que répandait autour d'elle la guillotine.

Vous le voyez, mon cher Hébrard, ce n'est point là faire l'apologie du terrorisme.

Aussi ne serais-je pas de ceux que le livre d'Edgar Quinet a profondément affligés, si l'auteur n'avait pas dénaturé l'origine et méconnu la nature de ce qu'il condamne; s'il n'avait pas attribué à des idées perverses ou à des passions misérables le résultat funeste, mais inévitable, hélas! d'une

situation affreuse, sans exemple ; si, faisant de la Terreur un *système*, il n'avait pas rendu les révolutionnaires les plus intelligents, les plus dévoués, responsables de la fatalité qu'ils eurent à subir et des excès mêmes qu'ils combattirent; s'il ne s'était pas trop complu à présenter comme une noire tragédie, ce qui fut, avant tout, un enfantement admirable; s'il n'était point parti d'une fausse appréciation des faits pour insulter à la mémoire des grands hommes par qui tant de grandes choses furent accomplies; si, de la même plume qui leur reprochait de n'avoir pas été des tyrans religieux, il n'avait pas transformé en tyrans ces héros du salut public qui, volontairement, d'avance, avec une abnégation presque fabuleuse, abandonnèrent leurs cœurs à d'incomparables tortures, leur tête au bourreau, leur corps aux gémonies, et leur nom aux mensonges de l'histoire écrite par les vainqueurs.

Non, non, quoi qu'en dise M. Quinet, la Terreur ne fut pas un *système;* elle fut, ce qui est bien différent, un immense malheur, né de périls prodigieux.

A quelle époque, dans quel pays vit-on jamais des attaques forcenées ne pas provoquer une résistance furieuse? Les Anglais sont un peuple éclairé, un peuple libre, un peuple humain, et nous nous vantons de vivre dans un siècle qui n'a pas la soif du sang. Eh bien! que firent les Anglais dans les Indes, lorsqu'il y a quelques années, leur domination y fut menacée par la révolte des Cipayes? Les cheveux se dressent sur la tête à ce souvenir. Vous figurez-vous de malheureux prisonniers conduits devant leurs compatriotes qu'on force à venir les voir attacher à la gueule de canons auxquels on met le feu, et à recevoir le choc de leurs membres épars, et à essuyer une pluie de sang, le tout pour inspirer aux indigènes une peur salutaire! La Révolution n'imagina rien de semblable. Et les horreurs dont la Jamaïque vient d'être le théâtre, horreurs auxquelles tant de gens en Angleterre sont prêts à applaudir, pour peu qu'on prouve que la population blanche était réellement en danger?

Ainsi, de nos jours, et par des hommes appartenant à un des peuples les plus humains de la terre, à un peuple qui déteste la dictature et tout ce qui y ressemble, l'Orient a été mis au régime de la Terreur, la Jamaïque a été mise au régime de la Terreur.

Mais, direz-vous, parlez donc du massacre de Cawnpore, parlez donc du massacre de Morant-Bay! Songez à la gravité du péril, au caractère odieux de la provocation. — Ah! vraiment? Et la Révolution française était donc sur un lit de roses, elle, quand le délire la prit? Et aucune provocation n'expliquait sa fureur? Le Midi de la France soulevé, la Bretagne et la Normandie en révolte, la Lozère au pouvoir des royalistes, Toulon appelant les Anglais, Lyon armé contre Paris, la Vendée en feu, les Autrichiens maîtres de Condé, les Prussiens maîtres de Mayence, le duc d'York maître de Valenciennes, les conspirateurs du dedans complices des ennemis du dehors, la Révolution attaquée avec rage par tous les genres de puissance et tous les genres de crime : armées innombrables, complots de confessionnal, appel à l'étranger, trahison sous le drapeau, accaparements pour augmenter la famine, fabrication de fausse monnaie pour créer une épouvantable confusion, ce n'était donc rien que cela! Et c'est avec ce tableau sous les yeux qu'on suppose quelques hommes se rassemblant un beau matin autour d'une table et disant : « Voyons, imaginons un *système*, coupons des têtes! »

Oh! que Charles Nodier avait raison quand il écrivait : « J'ai compris, depuis, que les événements sont bien plus forts que les caractères, et que si certains hommes ont brisé les peuples dans leur passage, c'est qu'ils ont été poussés par une puissance non moins irrésistible que celle qui déchire les volcans et précipite les cataractes! »

La vérité est, comme je me souviens de l'avoir dit quelque part, que la Révolution dé-

chira les flancs de la liberté, par qui elle fut engendrée, aussi fatalement que l'enfant, à son entrée dans la vie, déchire les flancs de sa mère.

M. Jules Ferry reproche aux Jacobins d'avoir méconnu la spontanéité révolutionnaire. Je vais lui signaler un des effets de cette spontanéité. Le 12 août 1793, les *huit mille députés des assemblées primaires* vinrent dire à la Convention : « Il n'est plus temps de délibérer; il faut agir! Nous demandons que tous les suspects soient mis en état d'arrestation. » Sur quoi Danton s'écria : « Les *députés des assemblées primaires* viennent d'exercer parmi nous l'initiative de la Terreur. »

La Terreur ne naquit donc pas dans le cerveau de quelques individus, elle ne fut donc pas l'œuvre de tels ou tels Jacobins; et j'ajoute, malgré le mot de Danton, qu'elle ne sortit même pas de l'initiative des assemblées primaires, parce qu'elles obéissaient, elles aussi, aux lois de la situation, lois d'airain. La Terreur, préparée par des siècles d'oppression, provoquée par d'effroyables attaques et stimulée par les dangers d'une lutte de Titans, sortit des entrailles de l'histoire.

Qu'on gémisse, on aura raison; qu'on ne suppose pas des soldats français capables de courir à l'ennemi pour fuir l'échafaud, rien de mieux. Qu'on ne fasse pas honneur au bourreau des moyens de salut public fournis par l'enthousiasme de la vérité, le culte de la justice, et une foi magnanime dans la possibilité de régénérer le monde, c'est à merveille. Mais que nous, les enfants de la Révolution, nous qu'elle a allaités de son lait, nous dont elle a façonné l'âme, nous les héritiers de ce domaine immense qu'elle ensemença pour notre compte, à notre profit, nous soyons condamnés à entendre un des nôtres dire : « Il n'y eut pas de proportion entre les sacrifices et les résultats! » En vérité, c'est à confondre l'esprit.

Et quelle est donc celle de nos idées que nous ne tenons pas d'elle? Est-il un problème qu'elle n'ait, sinon résolu, du moins abordé? Sont-ils donc tous des décrets de proscription, ces onze mille deux cent dix décrets qui témoignent de l'étonnante activité intellectuelle de la Convention? N'y a-t-il pas de l'ingratitude à oublier jusqu'à quel point ils furent des tribuns studieux ces tribuns terribles, et de quel calme ils se trouvèrent capables au milieu du monde en ébullition, et combien ils travaillèrent à agrandir les horizons de la pensée, au moment même où, par des miracles d'énergie, ils sauvaient la France, qui haletait entre le néant et le chaos!

Mais la dictature? — La dictature, dont le terrorisme ne fut que le côté sanglant, fut voulue, acceptée, mise en œuvre pendant la Révolution comme moyen passager et désespéré de défense nationale; mais, comme doctrine de gouvernement, jamais! La France révolutionnaire, assaillie par l'Europe entière, minée par les complots, harassée par des soulèvements formidables, réduite à vivre pour ainsi dire dans la mort, céda à la nécessité de centupler sa force et son énergie en les concentrant.

Nier ce que cette concentration produisit alors de miracles, ce serait nier la lumière du soleil. A partir du mois d'août 1793, et pendant les quatre mois qui suivirent, l'histoire de la Révolution n'est plus qu'une suite non interrompue de prodiges. Jamais on ne vit, et jamais on ne verra rien de semblable. Cinq mois! à cette France révolutionnaire qui manquait d'argent, qui manquait de pain, qui manquait de fer, qui manquait de poudre, il ne fallut que cinq mois pour écraser les Anglais et les Hollandais à Hondschoote, pour mettre en déroute les Autrichiens à Wattignies, pour repousser les Piémontais, pour arrêter les Espagnols, pour reprendre les lignes de Weissembourg, pour dégager Landau, pour reconquérir l'Alsace, pour mettre la coalition aux abois, pour étouffer la révolte de Lyon, pour

arracher Toulon aux Anglais, pour avoir raison de la Vendée. Voilà ce qu'accomplirent l'enthousiasme et le génie de la France révolutionnaire, servis par cette dictature, que M. Edgar Quinet accuse du crime d'avoir été inutile.

Je dis *servis*, parce que ce mot répond à une autre assertion de M. Edgar Quinet, si étrange qu'elle est à peine concevable.

Que la dictature révolutionnaire eût préparé les peuples, comme il le dit, à subir la tyrannie, cela serait vrai si cette dictature était née d'une vile adoration de la force, si elle avait été autre chose qu'un levier employé par le désespoir épique d'un grand peuple ; si son existence, à l'époque dont il s'agit, se rattachait à cette basse supposition, qu'il peut y avoir avantage à ce qu'un homme ou quelques hommes se mettent à la place d'un peuple disparu. Mais en France, pendant la Révolution, rien de tel. Jamais, au contraire, dans aucun pays et dans aucun temps, l'idée de dictature comme forme permanente de gouvernement ne fut poursuivie d'une haine plus virile, n'excita plus de défiance; et si cette haine, si cette défiance s'adressèrent toujours avec un redoublement d'intensité à l'idée d'une dictature militaire, ce fut parce que la dictature militaire se lie plus particulièrement au culte de la force brutale, et porte une plus rude atteinte à la dignité humaine. De là le soin avec lequel le pouvoir civil tint les généraux courbés sous sa main; de là le souverain empire de la Convention sur les armées. Jourdan, à la tête de cent mille soldats qui l'adoraient, se sentit troublé — il l'avoue lui-même — sous le regard de Saint-Just. Forcer la puissance du glaive à trembler devant celle de l'esprit, ce n'est pas élever les peuples pour la servitude.

On a parlé du 18 brumaire. Il ne devint possible qu'après l'éducation donnée à la nation par les vainqueurs de Thermidor. Je crois avoir dit une chose absolument incontestable, quand j'ai dit : « Robespierre aurait rendu impossible Napoléon. »

Je viens de nommer Robespierre. Lorsqu'il résolut d'arrêter la Terreur, — que M. Edgar Quinet, par une méconnaissance des faits véritablement incompréhensible, lui reproche d'avoir voulu systématiser, rendre permanente ; — lorsqu'il s'indigna en termes si passionnés de voir « porter la Terreur dans toutes les conditions, et ériger en crimes ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables, et rendre la Révolution redoutable au peuple même; » lorsque, dans le mois de messidor, il alla développer, aux Jacobins, son programme : « Guerre persévérante aux *contre-révolutionnaires conspirateurs*, mais, en même temps, guerre aux *terroristes oppresseurs de l'innocence;* » que firent les terroristes oppresseurs de l'innocence qu'il menaçait? que firent les Fouché, les Vadier, les Tallien? que firent ceux à qui Robespierre jeune, dans la Haute-Saône, avait arraché leur proie ; que firent les complices de ce Senar, dont les fureurs, à Tours, avaient été si vivement dénoncées par Couthon? que firent les admirateurs de ce Schneider, dont Saint-Just avait châtié à Strasbourg la tyrannie? Ils accusèrent Robespierre d'aspirer à la dictature, tant ils savaient combien l'horreur de la dictature, comme forme permanente de gouvernement, était générale et profonde.

Si jamais calomnie fut audacieuse, c'était celle-là. De toutes les idées dont le triomphe est inconciliable avec l'idée de dictature, il n'en était pas une seule qui n'eût trouvé un ardent défenseur dans l'homme qu'on transformait en tyran. Il avait demandé bien haut la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté des cultes; il n'avait laissé échapper aucune occasion de mettre les esprits en garde contre le danger du despotisme militaire; c'était pour cela qu'à la fin de 1791, et au commencement de 1792, il s'était élevé contre le dessein de déclarer la guerre à l'Europe, ainsi que le voulaient les Girondins, d'accord sur ce point avec les Constitutionnels et la cour; comme conséquence certaine des batailles gagnées, ou du pou-

voir de la Révolution affaibli, il avait pressenti le 18 brumaire, il avait prédit Napoléon : « Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution : vous verrez le despotisme militaire s'en emparer et le chef des factions renverser la représentation nationale avilie. » Et puis, il aurait fallu qu'il pût corrompre les lâches, mitrailler les courageux : quels canons avait-il à son service, et où étaient ses trésors? Mais l'influence de sa parole tirait de son caractère quelque chose d'irrésistible. On le dénonça comme un *tyran de l'opinion*. Oui, ce fut sur ce terrain, chose extraordinaire, que son ami Saint-Just eut à le défendre et le défendit, dans son rapport du 9 thermidor : « On le constitue en *tyran de l'opinion....* Et quel droit exclusif avez-vous sur l'opinion, vous qui trouvez un crime dans l'art de toucher les âmes?... Êtes-vous donc de la cour de Philippe, vous qui faites la guerre à l'éloquence? *Un tyran de l'opinion!* Qui vous empêche de disputer l'estime de la patrie, vous qui trouvez mauvais qu'on la captive? » Vains efforts! L'idée de la dictature prévalant comme système était si directement opposée au génie de la Révolution, et à cet égard les défiances étaient si excessives, si farouches, que le jour où Robespierre fut accusé, même de *régner par la parole*, il fut perdu. Il eut alors contre lui non-seulement les royalistes, qui brûlaient de frapper la Révolution en sa personne; non-seulement les *terroristes oppresseurs de l'innocence*, qu'il avait eu le courage de flétrir, mais d'honnêtes et sincères républicains, tels que Cambon et Lakanal, qu'on entendit plus tard gémir de leur erreur et confesser leur remords. On assassina *le tyran*, en étouffant la voix de *l'accusé*, c'est-à-dire en violant un droit que les tyrans seuls méconnaissent! A Lecointre, qui trouvait juste qu'on l'entendît avant de le tuer, Mallarmé dit à voix basse : « Non, il est sauvé, *s'il parle.* »

Quand M. Edgar Quinet a affirmé que Robespierre et Saint-Just firent un principe de gouvernement de ce qui n'avait été d'abord qu'un éclat de colère, voulurent changer ce qui avait été un accident en un état permanent, systématisèrent l'ivresse de la multitude; et quand, de son côté, M. Jules Ferry s'est efforcé de trouver un lien entre la doctrine des Jacobins et le 18 brumaire, je suppose que ni M. Edgar Quinet ni M. Jules Ferry n'avaient sous les yeux la conclusion du rapport de Saint-Just, à l'ouverture de cette séance du 9 thermidor, dont il pouvait si peu prévoir le résultat : « Je propose le décret suivant : La Convention nationale décrète que les institutions qui seront incessamment rédigées présenteront les moyens que le gouvernement, sans rien perdre de son ressort révolutionnaire, *ne puisse tendre à l'arbitraire, favoriser l'ambition, et opprimer ou usurper la représentation nationale.* ».

Était-ce là systématiser l'ivresse de la multitude, systématiser la dictature, et proclamer l'excellence des corps d'État?

J'ai dit plus haut que les hommes de la Révolution se considérèrent toujours comme dans un état purement transitoire. Comment en douter quand on les voit, au plus fort de la lutte des passions, travailler à l'établissement d'un régime de garanties et de liberté? La Constitution de 1793, impatiemment et généralement attendue, élaborée avec un zèle égal par les Girondins et les Montagnards, mise en discussion aussitôt après la victoire de ceux-ci, votée par eux sans désemparer, et acceptée par le peuple de Paris au milieu des plus vifs transports d'enthousiasme, que faut-il de plus pour prouver sans réplique combien était ardent, même chez les révolutionnaires les plus décidés, le désir de régulariser la situation, de passer du régime de la Révolution militante à celui de la liberté pacifique, et d'échapper au *provisoire* de la Terreur, au *provisoire* de la dictature révolutionnaire?

Et certes, on ne dira pas que la Constitution de 1793, à laquelle Robespierre prit tant de part, et qui fut due en si grande partie à son influence, organisait la dictature ou laissait à la Terreur

les moyens de perpétuer son funèbre empire. La liberté, la sûreté, la propriété, la dette publique, le libre exercice des cultes, une instruction commune, des secours publics, la liberté indéfinie de la presse, le droit de pétition, le droit de se réunir en sociétés populaires : telles sont les garanties que l'article 222 de la Constitution de 1793 assurait à tous les Français. Je reprends ma question. Était-ce là jeter les fondements de la dictature? Était-ce là systématiser la Terreur?

Quoi qu'il en soit, provisoire ou permanente, il importait que la dictature révolutionnaire cessât le plus tôt possible, et, quant à la Terreur, si elle était morte le 9 thermidor, j'aurais moins de peine à concevoir l'opinion que M. Jules Ferry exprime sur cette célèbre journée. Mais ce qui précisément ne mourut pas le 9 thermidor, ce fut la Terreur. Car ce que M. Jules Ferry décore du nom de « réveil de la justice » fut tout simplement la Terreur continuée en sens inverse, et sous forme d'assassinat. Ce qu'il appelle le « réveil de la clémence » inaugura le régime des coups de poignard. M. Jules Ferry ignore-t-il donc que sans avoir, eux, un but glorieux à atteindre, une résistance désespérée à vaincre, et uniquement par excès de haine, par vengeance, pour reconquérir leurs priviléges, pour en finir une bonne fois avec la Révolution, les sicaires de la Terreur blanche entrèrent en besogne, tuant avec délices, tuant partout, tuant au coin d'un bois, tuant en pleine rue, tuant ici par derrière, là d'une façon triomphale, tantôt égorgeant avec un masque sur le visage, tantôt faisant de l'assassinat un spectacle qui eut ses galeries et son parterre ; en certaines villes, pointant des canons contre les cachots, en d'autres brûlant vifs les prisonniers pour s'épargner la fatigue de les massacrer? La clémence trouva-t-elle son compte à la mise en coupe réglée des républicains à Lyon, à Aix, à Marseille, à Tarascon, où les Thermidoriens eurent leurs journées de septembre, plus affreuses encore que les premières? La justice gagna-t-elle beaucoup à ce que le règne des assassins remplaçât les procédés du tribunal révolutionnaire, procédés terriblement sommaires sans doute, mais qui du moins ne faisaient venir le bourreau qu'après le juge? Étranges apôtres de l'humanité, que ceux qui en célébraient le retour, un couteau à la main et les bras teints de sang!

On répondra peut-être que la Terreur blanche fut amenée par la Terreur rouge. Et la Terreur rouge, est-ce que d'aventure elle n'avait été amenée par rien? Écoutons Mme de Staël, peu suspecte de jacobinisme : « Pendant les quatorze années de l'histoire de l'Angleterre, qu'on peut assimiler à celle de la France sous tant de rapports, il n'est point de période comparable aux quatorze mois de la Terreur. Qu'en faut-il conclure? Qu'aucun peuple n'avait été aussi malheureux depuis cent ans que le peuple français. Si les nègres, à Saint-Domingue, ont commis bien plus d'atrocités encore, c'est qu'ils avaient été plus opprimés. »

Est-ce à dire qu'on doive couvrir du voile complaisant de la fatalité les excès, les violences, les iniquités, qui eurent place dans la Révolution française? A Dieu ne plaise! Une société n'est pas remuée dans toutes ses profondeurs sans qu'une partie du limon qu'elle contient monte à la surface. Il est bien certain que le salut public fut l'arme dont s'emparèrent des passions qui n'avaient rien de commun avec l'amour de la patrie et l'amour de la vérité. La nécessité d'une politique ferme et vigilante s'aggrava de tout ce qu'y ajoutèrent le caractère violent, les haines personnelles et les instincts féroces de certains hommes. Ces hommes, flétrissons-les ; mais, d'abord, cherchons à les reconnaître. Ne confondons pas dans une même réprobation les vertus et les vices, les actes héroïques et les crimes que, dans son cours orageux, le torrent charria pêle-mêle. La première condition pour être libre, c'est d'être juste.

Ici, j'entends quelques-uns de nos amis s'écrier :

« Pourquoi ne pas écarter, ou du moins subordonner entièrement ces questions personnelles? Les sympathies et les antipathies instinctives jouent un trop grand rôle dès qu'il s'agit de noms

propres, pour qu'on puisse garder la mesure. Les détails les plus avérés, la connaissance la plus complète des faits ne mettraient pas un terme à ces dissidences, parce qu'elles prennent leur source dans le sentiment bien plus que dans l'esprit. A quoi bon dès lors donner une place si grande à des questions qui font presque infailliblement de l'histoire un panégyrique ou un pamphlet?... Dans l'histoire de la Révolution, les choses dominent prodigieusement les individus : l'importance de ceux-ci, l'intérêt de leur réputation, pâlissent singulièrement auprès de l'intérêt social qui est en jeu et des questions qui s'agitent; et si celles-ci s'obscurcissent dès qu'on y mêle des questions d'hommes, il faut à tout prix les en séparer. Importe-t-il si fort, après tout, de savoir au juste ce qu'on doit accorder de talent, d'honnêteté, d'influence à tel ou tel? Il faudra toujours bien laisser une part dans ce genre d'appréciation aux préférences et aux aversions instinctives, qui ont aussi leur raison d'être et contre lesquelles nul argument ne prévaut. »

Ainsi s'exprimait, il y a un peu plus d'une année, notre collaborateur M. Challemel-Lacour, dans un très-remarquable article publié par le *Temps*, et que j'ai sous les yeux.

J'en demande pardon à mon ingénieux et éloquent confrère, mais je ne saurais en ceci être de son opinion, ni au point de vue de l'histoire, ni au point de vue de la philosophie, ni au point de vue de l'utilité pratique.

Et d'abord, en matière d'histoire, les questions personnelles sont inévitables, par la raison bien simple que l'histoire est faite de main d'homme. Le passé n'est pas peuplé d'ombres. Ce qui s'y meut, ce n'est pas une multitude confuse d'abstractions pures. Les idées y ont un corps. Chaque événement y a un nom propre. Les choses y sont filles des individus. Otez les individus de l'histoire, elle disparaît.

La question se réduit alors à savoir si les questions personnelles doivent être écartées en ce sens, qu'il faille s'en remettre au hasard du soin de décider si tel personnage historique a été bon ou méchant, a servi une cause juste ou une cause injuste, mérite l'approbation ou le blâme de la postérité.

J'admets qu'il y a des sympathies et des antipathies instinctives, et qu'elles ont leur raison d'être. Mais quand il s'agit du passé, quand il s'agit d'hommes que nous n'avons pas vus, que nous n'avons pas connus, avec lesquels nous n'eûmes jamais personnellement aucun rapport, sur quoi, je le demande, peut reposer la raison d'être de nos sympathies et de nos antipathies, qu'elles soient instinctives ou raisonnées, qu'elles aient leur source dans le sentiment ou dans l'esprit? N'est-il pas manifeste que cette raison d'être ne saurait être ailleurs que dans la connaissance des faits? Et s'ils ont été faussement présentés; si nous nous sommes par conséquent formé une idée fausse des personnages qui nous avaient attirés ou éloignés, n'est-ce pas la fonction essentielle de l'histoire de rétablir les faits, de telle sorte que nos préférences et nos aversions, au lieu d'avoir pour raison d'être le mensonge ou l'erreur, aient pour raison d'être la vérité et la justice?

Quant à ces préférences et ces aversions contre lesquelles rien n'a chance de prévaloir, ni les détails les plus avérés, ni la connaissance la plus complète des faits, ni les arguments les plus décisifs : franchement des préférences et des aversions de cette espèce ne valent pas qu'on s'en occupe. L'erreur aurait trop beau jeu si, pour s'emparer triomphalement de l'histoire, il lui suffisait de s'entêter. Et le mensonge aussi aurait trop beau jeu, si la vérité était tenue de mettre bas les armes devant ceux qui, une fois trompés, ne veulent pas absolument qu'on les désabuse.

Mais importe-t-il si fort de savoir au juste la part de talent, d'honnêteté, d'influence qui revient à tel ou tel personnage historique? Oui, cela importe fort, surtout quand ce personnage a été appelé à jouer un rôle considérable. Et pourquoi? Parce qu'il n'est possible de jouer un grand rôle dans l'histoire qu'à la condition d'être ce que j'appellerais volontiers un *homme représentatif*

La force que les individus puissants possèdent, ils ne la tirent d'eux-mêmes qu'en très-petite partie : ils la puisent surtout dans le milieu qui les entoure. Leur vie n'est qu'une concentration de la vie collective au sein de laquelle ils sont plongés. L'impulsion qu'ils impriment à la société est peu de chose, au fond, comparée à l'impulsion qu'ils reçoivent d'elle. Si c'est là ce qu'on entend par ces mots — qui, soit dit en passant, manquent de clarté — « les choses dominent les individus, » on a raison, et l'on a raison aussi d'ajouter que cela fut surtout vrai de la Révolution française. Ce n'est certes pas moi qui, sur ce point, contredirai M. Challemel-Lacour, car j'ai moi-même écrit : « Certains hommes qui furent grands pendant la Révolution, ne le furent que par elle, et parce qu'elle dut les créer à son image. » Mais quoi ! c'est précisément à cause de cela que l'appréciation exacte de leur individualité importe. En les attaquant ou en les défendant, ce qu'on attaque ou ce qu'on défend, c'est l'idée qui s'est incarnée en eux, c'est l'ensemble des aspirations qu'ils ont représentées. En honorant ou en flétrissant leur mémoire, on honore ou l'on flétrit la vie collective dont leur vie particulière ne fut, je le répète, que la concentration. En bénissant ou en maudissant leur influence, on bénit ou on maudit l'influence générale par laquelle la leur fut dominée, ou, pour mieux dire, dont elle fut la manifestation énergique, le résumé vivant. On pourrait presque dire que, pendant la Révolution, les principes se firent chair. C'est pourquoi les questions d'hommes, à cette époque, furent en réalité des questions de doctrine. Les passions mêmes, de la part des révolutionnaires honnêtes, ne furent, si je puis m'exprimer ainsi, que des idées en colère.

Si l'on doute de la force du lien qui existait alors entre les individus et les choses, qu'on se reporte par la pensée au 9 thermidor, où il n'y eut de réveillé que la contre-révolution, mais où ce réveil fut si brusque et si complet. Robespierre et la Révolution se tenaient si étroitement embrassés, qu'ici la chute de l'homme et celle de l'idée ne firent qu'un.

Comment donc séparer, spécialement en ce qui concerne la Révolution française, les individus d'avec les choses?

Quand les esprits, — et je n'entends point parler seulement de ceux qui méditent, — *semblent* aujourd'hui ne se diviser que sur des noms propres, ce qui les divise *réellement*, c'est la nature des idées, des aspirations, des tendances, que ces noms représentent. Il est bien inutile, quand la Révolution est en jeu, de se révolter contre l'importance des questions personnelles : cette importance leur vient de ce qu'elles sont des questions de choses. Il ne faut pas prétendre qu'on les obscurcit en les mêlant. Le mélange n'a rien d'arbitraire, rien qui dépende de nous : il est l'œuvre de l'histoire. On se flatterait en vain de mettre un terme aux dissidences, dans le camp démocratique, en se dissimulant leur véritable cause. Ne prenons pas pour un procédé de conciliation une illusion d'optique. Seulement, si nos pères, condamnés à penser au bruit des combats, jugèrent à tort inconciliables des conceptions dont chacune renfermait sa portion de vérité, et qui, loin d'être contradictoires, étaient de nature à se compléter l'une l'autre : cherchons le point précis où elles s'harmonisent. Ce jour-là, nous cesserons de nous diviser sur des noms, parce que nous cesserons de nous diviser sur des idées.

En attendant, efforçons-nous d'être justes.

Déplorons du fond de l'âme la Terreur.

Condamnons énergiquement la dictature en principe.

Vouons au mépris le culte de la force.

Maudissons les excès et flétrissons les crimes.

Mais ne présentons pas comme le délire d'un peuple, réduit en système par quelques hommes, ce qui fut le produit fatal d'une situation effroyablement exceptionnelle.

Ne les accusons pas de tyrannie, pour les punir de n'avoir pas été des tyrans, fondateurs de religions.

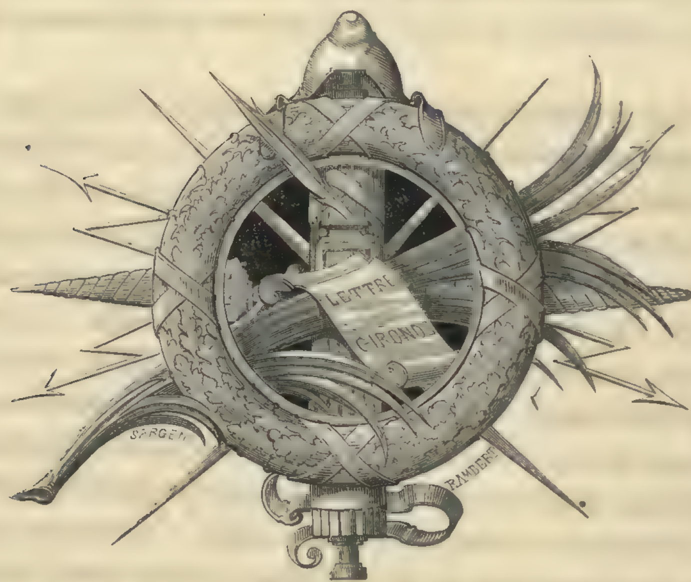
Ne leur attribuons pas l'intention qu'ils n'eurent jamais, de rendre permanent ce qui, par essence, était passager.

Ne disons pas que les résultats furent disproportionnés aux sacrifices, quand ces résultats furent : les conquêtes intellectuelles qui nous ont faits ce que nous sommes, et la France sauvée.

N'accusons pas d'avoir ouvert une école à la servitude, cette dictature révolutionnaire qui s'associa aux plus magnanimes efforts d'héroïsme, se prêta au développement des plus mâles caractères, loin d'amortir l'élan du peuple l'exalta, et, élevant la politique à des hauteurs jusqu'alors inconnues, décréta que tel jour une bataille serait gagnée, qu'à telle heure une place forte serait prise d'assaut, et cela avec une certitude sublime d'être obéie.

Enfin, si l'honneur de la Révolution nous est cher, gardons-nous, puisque aussi bien la vérité nous le défend, gardons-nous d'imputer ces excès, qu'il faut maudire, ces crimes, qu'il faut flétrir, à ceux qui présidèrent jusqu'au bout aux destinées de la Révolution, reçurent d'elle seule ce pouvoir, marquèrent de leur empreinte chacun de ses immortels travaux, se dévouèrent sans réserve à sa fortune, triomphèrent tant qu'elle triompha et eurent cette gloire de mourir enveloppés dans sa défaite.

LOUIS BLANC.



L'HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

JUGÉE

PAR GEORGE SAND.

« Se retracer jour par jour, heure par heure, cette tempête où l'âme humaine frémissante d'horreur et de sainte colère, chercha la vérité dans un océan de larmes et de sang; traverser tout ce sang, toutes ces larmes; affronter d'effroyables apparitions, passer sous l'échafaud hideux, voir des têtes qui s'élèvent au bout des piques et se promènent au-dessus de la foule exaspérée, rencontrer la charrette fatale qui entasse les victimes pêle-mêle; avoir eu des parents emportés ou meurtris par ces orages; sentir, jusqu'à la moelle de ses os, le frisson que la génération d'hier lègue à celle d'aujourd'hui comme un contre-coup de ses immortelles souffrances : revoir et ressentir tout cela, et pourtant se retrouver plus fort, plus convaincu, plus calme, plus humain après la contemplation émouvante de pareils tableaux, c'est le plus grand éloge que mon cœur puisse adresser à celui qui vient de les mettre sous mes yeux. »

C'est en 1847 que nous écrivions les lignes qui précèdent. Dix-huit années riches d'enseignements, terribles d'évidence, se sont écoulées depuis que nous signalions l'apparition des deux premiers volumes de cet important et magnifique ouvrage, aujourd'hui terminé, aujourd'hui popularisé par l'édition illustrée, aujourd'hui jugé par toutes les intelligences droites, aujourd'hui placé au premier rang des livres d'histoire que notre siècle, déjà si riche, a produits.

Donc aujourd'hui, en relisant les douze volumes de Louis Blanc sur la Révolution française, nous sommes douze fois plus convaincu de ce que nous pensions il y a dix-huit ans. De combien de faits, de combien d'œuvres, de combien d'hommes, de combien de jugements pouvons-nous dire la même chose après un intervalle si rempli d'expérience et de déceptions? Un cataclysme politique a dispersé en apparence des éléments de progrès que les circonstances avaient groupés autour d'une action commune; mais là où l'individu représentait fortement une idée vraie, ces éléments n'ont rien perdu de leur force, la dispersion ne s'est pas faite dans l'ordre moral, l'éloignement des personnes n'a donné à leur pensée que plus de valeur, et à leur génie que plus de portée. Ceux qui étaient aux avant-postes du mouvement libérateur sont restés en tête de leur colonne, et, dans leurs mains, le flambeau de l'avenir brille d'un plus vif éclat que lorsqu'il était promené dans la tourmente. Ils sont loin ceux que nous suivions à travers le tumulte des événements; ils ne sont plus à nos côtés, agitant la flamme pour éclairer nos chemins. Mais quoi, sont-ils éteints, sont-ils partis? Non, ils ont monté plus haut, et, comme des phares tranquilles et puissants, ils font planer sur nous un rayonnement que nulle puissance humaine ne peut intercepter.

J'avoue que, pour mon compte, je ne partage pas les abattements inconsolables de ceux qui, ayant conçu le progrès sous de certaines formes, le voient tout à coup faire un détour, et, au prix d'apparentes inconséquences, se frayer un autre lit et chercher sa pente à travers des obstacles nouveaux. Que le progrès s'accomplisse par l'abus ou par la privation de la liberté, nous croyons qu'il s'accomplit toujours, et que, désormais, il ne peut plus rencontrer d'entraves durables. Les longues ténèbres des siècles écoulés nous envoient encore des nuages sombres qui s'efforcent d'envahir le ciel; mais la Révolution française, résumé terrible et grandiose de tous les efforts antérieurs de l'humanité, a déchiré du haut en bas le voile du temple, et jamais plus nous ne verrons reparaître la puissance à long terme des principes du droit divin.

C'est que le sort de ces doctrines est accompli. En s'éclairant de la lumière philosophique, l'homme est arrivé à nier la Divinité ou à concevoir d'elle une notion plus élevée. Athée ou déiste, le dix-huitième siècle nous a délivrés de la terreur d'un maître absolu, inique et stupide, contre-signant dans le royaume des cieux les arrêts portés sur nous par les rois de la terre. Désormais le droit divin n'a plus de sens; mais, comme l'homme ne peut pas encore se passer de l'espoir d'une intervention céleste dans les fluctuations de sa destinée, plusieurs abandonnent la notion des dépositaires de la volonté divine par droit d'hérédité, et cherchent à la remplacer par celle des représentants de la Providence par voie de conquête ou par droit d'habileté.

Le droit de conquête peut suffire aux athées, c'est la loi du hasard, le droit du plus fort.

Le droit de l'intelligence plaît à ceux qui ne veulent pas admettre un dieu étranger à nos petites affaires de tous les jours. Sans doute ils ont raison dans un sens : celui qui a fait l'univers et l'homme ne peut jamais être étranger à ce que font l'homme et l'univers; mais combien d'esprits sont assez calmes pour comprendre que les lois divines abandonnent les êtres et les choses aux lois admirables qui les régissent? Abandonner n'est même pas ici le mot qui convient. Le pouvoir qui maintient de telles lois, leur *confie* les choses et les êtres, et Dieu n'a pas besoin d'être sage et prévoyant à notre manière pour représenter à l'esprit le type de la sagesse et de la prévoyance.

Exclurons-nous pourtant la Providence de nos respects et de nos aspirations? Pourquoi exclure cette sainte idée, si nous pouvons, en la comprenant bien, la purifier des caprices étroits que le passé ignorant lui attribuait, et réclamer légitimement sa maternelle intervention dans nos généreux desseins, dans nos luttes héroïques? Eh quoi! la Providence aurait suscité César, elle l'aurait absous de ses vices et protégé dans ses intrigues, trouvant plus simple et plus commode de s'adresser à la finesse d'un homme que d'éclairer des masses ignorantes et passionnées? Ce serait attribuer à l'action divine bien de la paresse et de la fantaisie, et ce n'est pas sérieusement que la littérature historique se sert des poétiques expressions qui tendent à attribuer à certains hommes le droit d'agir au nom des dieux.

Nous croyons, nous, que la Providence est l'action de Dieu en nous, et non pas sur nous. A ce titre, nous avons tous un droit égal à ses bienfaits, à ses révélations, et c'est à nous de connaître de mieux en mieux les lois de cette action, c'est à nous de nous enseigner les uns les autres, sans attribuer à un seul d'entre nous le droit exclusif de régler nos opinions d'après les siennes et nos destinées suivant ses ambitions.

Nulle part, les grands résultats qu'un peuple peut obtenir de l'initiative de chaque individu largement éclairé à un moment donné de son existence par le progrès *providentiel*, ne sont aussi clairement démontrés que dans notre grande Révolution. Là, on peut bien voir les agitations suscitées par l'influence de tel ou tel homme, mais on sent le besoin de tous lutter avec énergie pour un principe, et l'on a pu presque dire dans ces grandes heures de l'histoire : A présent, Dieu s'occupe de nous, ou tout au moins Dieu nous regarde !

Mais, quel que soit le sentiment religieux ou fataliste que chacun de nous porte dans cette appréciation, avouons que le spectacle est grand et qu'il mérite d'être compris et jugé par la postérité, comme une de ces crises de développement soudain qui marquent les phases suprêmes de l'histoire de l'homme sur la terre. Étudier et comprendre cet événement immense, c'est presque acquérir et enseigner une philosophie : car, à quelque point de vue que l'on se place, il faut toujours reconnaître que cet événement nous a engendrés intellectuellement, moralement et physiologiquement ; que c'est par lui que nous sommes ce que nous sommes, et que, sans lui, nous aurions peut-être encore aujourd'hui l'inconnu devant nous.

Il n'en est plus ainsi. La Révolution a créé une logique dans le monde. Nous savons maintenant pourquoi les sociétés existent, à quelles fins elles tendent, quel but elles doivent atteindre. Nous savons comment elles se transforment, et pourquoi des efforts grandioses triomphent ou avortent, selon que la passion étouffe ou respecte l'idée, selon que l'idée fait taire ou parler le sentiment humain. Il y a de tout cela dans la Révolution. Des volontés d'une puissance admirable, d'immenses erreurs, des aspirations infinies, des égarements déplorables. C'est véritablement le livre du Destin des temps modernes. Là, on peut étudier à fond la loi de vie de l'humanité, voir de quels éléments elle se compose, comment il faut entendre la justice fictive et la justice vraie, où sont les limites que la conscience ne peut franchir impunément ; quels châtiments entraînent les attentats que la politique semble conseiller ; quels prodiges peut accomplir la foi ; à quels forfaits peut descendre le fanatisme, et par quelles réactions fâcheuses sont punies les fureurs de l'action. Quand on se borne à étudier un individu, rien ne semble plus inconséquent que la nature humaine, et quand on prend pour base d'un système quelconque l'histoire de cet individu, on est effrayé de l'injustice apparente de cette Providence tant vantée. Mais, quand on prend pour objet de l'examen l'action et la destinée collective d'un peuple, on retrouve le *doigt de Dieu*, c'est-à-dire la logique éternelle qui préside à l'ensemble, et qui affranchit ou enchaîne, fait marcher ou reculer, tomber ou ressusciter le progrès général, selon que les instruments de ce progrès ont le sens du vrai oblitéré ou purifié. C'est dans la succession des événements terribles que l'on découvre les grandes lois du droit et du devoir, et que le lien des effets et des causes ressort avec une solennelle évidence : aucun bien ne résultant du mal, aucun mal n'étant capable d'étouffer l'effet du bien. Cette effroyable mêlée de la Révolution, contemplée du haut d'un esprit philosophique et d'une conscience saine, devient claire et palpable comme une démonstration mathématique.

Voilà la chose capitale que le proscrit de 1848 a su faire. Il a étudié cette page sanglante et glorieuse, illisible pour ceux qui l'écrivirent avec leur sang, et longtemps obscure pour nous, leurs fils. Il l'a éclairée du jour splendide de la grande morale, si méconnue de tout temps dans certaines régions politiques. Il n'a rien voilé, rien fardé, rien excusé, même chez ses héros de prédilection. Il a cherché, avec une patience inouïe et une inflexibilité de conscience digne du plus grand respect, le sens et la valeur des innombrables documents amassés et fouillés par lui pendant vingt ans. Aux prises avec les assertions les plus contradictoires, il a plaidé avec ardeur la cause des hommes calomniés, à quelque parti qu'ils eussent appartenu, et pourtant, là où la morale condamne, il les a condamnés. A la place de l'impartialité froide qui ne devine rien, parce qu'il lui importe peu de saisir la vérité, il a mis dans l'histoire l'équité inéluctable qui tient compte de tout et qui prononce avec toutes les forces de l'être : la foi, la raison et les entrailles.

Aussi son livre est un monument qui restera à jamais. C'est l'œuvre d'un talent de premier ordre servi par un grand caractère. On y chercherait en vain la trace d'un prétendu système personnel. Le souffle qui l'anime est celui de la philosophie la plus élevée, la plus claire, la plus acceptée par tous les bons esprits de la génération présente, la plus saine vis-à-vis du passé, la plus pratique pour l'avenir. Je ne sais où certains critiques ont cru y voir une doctrine de socialisme étroit, sacrifiant le droit de l'individu à l'intérêt de tous, comme si, dans une société logique et rationnelle, un tel sacrifice pouvait ne pas entraîner la mort du corps social. Jean-Jacques Rousseau est tombé dans cette erreur. Nous savons que c'est une erreur, et nous n'en sommes pas moins avec Jean-Jacques Rousseau contre ceux qui, de son temps, prétendaient sacrifier ce qu'il appelait le *Contrat social*, à la fantaisie ou à l'égoïsme de l'individu. Il est aisé de voir que Louis Blanc appartient à Rousseau plus qu'à Voltaire ; mais que l'on ouvre son livre n'importe à quelle page, on y verra toujours l'ardente recherche d'une vérité supérieure à celle qui fit le débat du dix-huitième siècle et dont les conséquences en lutte pesèrent si fatalement sur la Révolution. Cette vérité supérieure, c'est l'accord des deux doctrines, c'est le travail que nous ont légué nos pères, c'est le mot de l'avenir. Nul ne peut dire encore sous quelle forme précise ce grand problème sera résolu ; mais accuser un noble et grand esprit de n'en avoir pas reconnu et proclamé la nécessité, c'est ne l'avoir pas compris, c'est presque le calomnier.

Certes, il y a dans les crises extrêmes de la Révolution des élans d'enthousiasme, des heures de péril où l'héroïsme patriotique a su tout sacrifier, même le droit de l'individu, à l'idéal de la liberté et à la passion de la nationalité. Ce sont là des transports sacrés que l'historien a partagés en les racontant, et que nous partageons tous, Dieu merci, en lisant les admirables pages que le sujet lui a inspirées ; mais conclure de là au rêve d'un état normal de violence, de fièvre et de passion pour la société future, c'est accuser l'auteur et le lecteur de folie, et de telles accusations ne méritent pas qu'on y réponde.

Montrer par quels prodigieux efforts la conscience humaine, rompant avec les aveugles superstitions de l'obéissance passive, chercha la loi de son émancipation ; la suivre avec impartialité dans ses admirables conquêtes et dans ses funestes erreurs ; la montrer dans ses heures sublimes ; ne pas chercher à justifier l'horreur de ses délires ; comprendre et admirer tous les héroïsmes, mais surtout saisir la transformation de l'âme d'un peuple, en ne considérant les hommes marquants que comme l'incarnation passagère des idées et des passions de l'être collectif, tel a été le but de l'éminent historien. On peut dire que, dans ce travail, sa puissance et sa foi se sont élevées d'année en année, de volume en volume. Saisi par l'émotion qu'un tel sujet inspire, il ne s'est pas un seul instant laissé entraîner par le fanatisme. Le logicien de l'idée est resté homme de cœur, et même d'instincts délicats. Devant le malheur et la souffrance, il n'y a chez lui que pitié profonde, respect pour le faible, horreur de la cruauté. Cette fibre généreuse répond aux tendances de l'esprit nouveau. La Révolution est déjà assez loin, ses conquêtes sont assez assurées, pour que la jeunesse d'aujourd'hui n'ait plus besoin de tolérer ses excès et d'accabler ses victimes. La jeunesse ! elle est comme qui dirait *à point* pour profiter des rudes enseignements de l'histoire et pour juger le passé avec une souveraine justice. Elle aime et apprécie un écrivain qui ne s'est pas laissé dépasser par elle et dont l'âme, restée jeune, trouve dans la pureté de sa croyance et l'élévation de son esprit, le secret si rare d'allier la fraîcheur des impressions à la maturité du talent.

George Sand.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PRÉAMBULE



'HISTOIRE ne commence et ne finit nulle part. Les faits dont se compose le train du monde présentent tant de confusion et ont entre eux des affinités si obscures, qu'il n'est pas d'événements dont on puisse marquer avec certitude soit la cause première, soit l'aboutissement suprême. Le commencement et la fin sont en Dieu, c'est-à-dire dans l'inconnu. Comment donc fixer le vrai point de départ de cette Révolution française, issue des plus lointains soulèvements de l'esprit, et qui semble avoir

contenu toute chose dans ses profondeurs? Aussi n'ai-je pas fait dessein d'embrasser complétement ce qu'un pareil sujet rappelle ou comporte. Même tel que mon insuffisance le conçoit et le mesure, il m'apparaît immense. Et quelle formidable, quelle sanglante histoire!... Mais, loin de nous consterner, que ces souvenirs de deuil nous rassurent. Si la partie intellectuelle de l'œuvre à accomplir nous est désormais réservée, c'est parce que les hommes de la Révolution en ont pris pour eux la partie funeste. Cette mansuétude de mœurs au nom de laquelle nous avons souffert qu'on voilât leurs statues, cœurs pusillanimes et ingrats que nous sommes, ce sont eux qui nous l'ont rendue facile, par les obstacles qu'ils ont affrontés à notre place et surmontés pour notre compte, par les combats dont ils nous ont dispensés en y périssant. Leurs violences nous ont légué ainsi des destinées tranquilles. Ils ont épuisé l'épouvante, épuisé la peine de mort; et la Terreur, par son excès même, est devenue impossible à jamais.

A son début, la Révolution n'eut rien de sinistre. Ce ne furent, d'abord, que transports de joie couvrant les agitations de la place publique et saluant les lois nouvelles. Mais quelle est cette Assemblée qui se forme dans l'orage? Les hommes qui la composent représentent toutes les forces et tous les intérêts de l'humanité, ses ressentiments, ses douleurs, ses espérances. Que veulent-ils? Venger le monde et le refaire. Cependant, que d'obstacles et quels dangers! Dès leurs premiers pas, ils sont au plus épais des trahisons et des complots. Du fond de ses campagnes émues, du fond de ses villes soulevées, la France leur envoie, mêlés à des hymnes d'enthousiasme, des avertissements et des clameurs de guerre civile. L'Europe, qu'ils épouvantent, n'est plus qu'une grande ligue formée contre eux et qui va les envelopper de son mouvement. Mais, loin de redouter les tempêtes, ils les provoquent; ils les veulent mortelles. Maîtres de la vie d'un roi qu'ils peuvent dégrader en lui faisant grâce, ils l'aimeraient mieux avili que mort; mais, pour que reculer leur devienne impossible, il leur faut des périls prodigieux, des ennemis rendus implacables, et la certitude d'être exterminés s'ils n'exterminent. C'est pour cela qu'ils frappent le roi captif, et ils le frappent en le dédaignant. Alors éclate leur puissant délire. A la lueur des châteaux incendiés, au bruit du tocsin des hôtels de ville et du tambour qui bat la révolte, au bruit du canon ennemi qui a passé la frontière et qui approche, pendant qu'une multitude furieuse entoure l'Assemblée, agitant des piques et hurlant aux portes, eux, calmes et violents, ils se préparent à écraser tout; et les voilà qui délibèrent dans le mugissement du peuple. Leur secret pour sauver la France est de la croire sublime et de le lui dire. Les vieillards iront sur les places publiques encourager les combattants; les enfants et les femmes assisteront les blessés; le travail de la nation sera de forger des épées, de fondre des canons, d'aiguiser le fer des lances. Le territoire est un camp; la patrie un soldat; et contre les ennemis du dedans, on a des juges au cœur d'airain, et le couteau, sans cesse levé, de l'exécuteur.

Ainsi parlent ces hommes terribles; et, ordonnant la victoire par un décret, ils poussent un million de républicains à la frontière. Aussitôt, l'ennemi rejeté par delà nos montagnes et nos fleuves, l'Europe est envahie à son tour, couverte de confusion, inondée de sang, et marquée à l'empreinte des maximes nouvelles. Et ce qui fut au-dessus du génie des sénateurs romains, le Sénat de la Révolution va l'oser et l'accomplir. Tandis que, par des lois hardies et d'une sagesse auguste, il travaille à faire aux peuples de fraternelles destinées, il dirige de loin ses quatorze armées frémissantes, il les contient, il les gouverne

par des commissaires civils, surveillants de l'ambition; et le plus fier des généraux, s'il devient suspect, reçoit, dans son camp et au milieu de ses soldats, l'ordre, toujours obéi, d'aller devant un tribunal inflexible demander pardon au peuple et mourir.

A l'intérieur, cependant, la France est remplie de funérailles. Des tables de proscription ont été dressées, plus vaguement homicides que celles de Sylla. Beaucoup périssent aujourd'hui : nul ne sait s'il vivra demain; mais en ces jours tellement héroïques qu'on n'y remarque plus l'héroïsme, la nature humaine s'étant agrandie outre mesure, la mort a perdu tout pouvoir d'effrayer. Les prisons pleines de suspects, les guillotines où paraissent des femmes, la rue, la tribune, font voir des vertus et des crimes qu'ignorèrent les temps antiques. Parmi ces condamnés qui, debout sur leurs charrettes funèbres, se répandent en imprécations éloquentes, j'en aperçois qui, le front haut, le regard dans les cieux, adorent la liberté qui les tue.

Et toutefois, chose admirable! ce qui plane sur cet empire du désordre, c'est la pensée. Deux hommes dont les cœurs furent unis par le fanatisme de l'intelligence : un logicien sombre et un philosophe réglé dans sa vie, dans ses haines, dans ses desseins, voilà ceux qui commandent; voilà ceux qui donnent à immoler au peuple en fureur ses tribuns mêmes et ses courtisans. A Rome, les triumvirs se gorgeaient de dépouilles; ici, les proscripteurs restent pauvres, et le plus puissant d'entre eux vit sous le toit d'un artisan dont il espère devenir le fils. Ne leur dites pas qu'ils auront leur tour: ils le savent; ne les menacez pas de l'anathème des races futures : par un dévouement sans exemple et sans égal, ils ont mis au nombre de leurs sacrifices leur nom voué, s'il le faut, à une infamie éternelle. Invincibles à la peur, supérieurs au remords, qu'invoquent-ils pour s'absoudre? leur foi, leur politique profonde, et cette loi de la nature « qui veut que l'homme pleure en naissant. » Mais, sur le point d'apaiser la Révolution pour la conduire, ils tombent vaincus, sanglants et insultés, ils tombent, et ils emportent cette gloire, cette douleur, que leur mort ajourne l'affranchissement de la terre.

Quel spectacle! Quels enseignements! Oui, au souvenir de ces vivantes luttes de la pensée, qui eurent le bonheur des hommes pour objet final, l'échafaud pour instrument, les places publiques pour théâtre, et pour témoin le monde épouvanté; au moment de réveiller de leur commun sommeil, pour les replacer face à face au bord du gouffre qui les attira tous, maître et sujets, nobles, prêtres, plébéiens, sacrificateurs et victimes; au moment de vous évoquer afin qu'on vous juge, ombres chères ou condamnées, tragiques fantômes, héros d'une épopée incomparable, j'ai peine, je l'avoue, à commander à mon émotion, et je me sens le cœur plein de respect et d'effroi.

Il faut chercher les causes d'abord, en les prenant aussi haut qu'il est possible d'en suivre la chaîne. Ce serait méconnaître la Révolution, sa portée sublime, que d'en confondre l'explosion et la date. Car enfin, ils ne sauraient être nés de quelques accidents vulgaires, de je ne sais quels modernes embarras, ces événements dont le souvenir palpite encore. Ils résument plusieurs siècles de souffrances, de désastres, d'efforts généreux et de vaillantes colères. Toutes les nations ont contribué à les produire; toutes y ont leur

avenir engagé. Et c'est justement la gloire de ce grand peuple de France d'avoir fait, au prix de son sang versé à flots, la besogne du genre humain; d'avoir scandalisé l'Europe pour la sauver; d'avoir défendu à outrance, jusqu'à la mort, la cause de tous les peuples contre tous les peuples; magnanime révolte, vraiment unique, dans laquelle, à travers les âges et d'un cours inévitable, les révoltes du passé sont venues se réunir et se perdre, comme font les fleuves dans la mer.





Trois grands principes se partagent le monde et l'histoire : L'AUTORITÉ, L'INDIVIDUALISME, LA FRATERNITÉ.

Pour les reconnaître, pour les suivre à travers tant d'agitations et de malheurs que produisit leur rencontre, il importe d'en bien signaler le caractère, d'en donner l'empreinte.

Qu'on nous pardonne ici l'aridité de quelques définitions nécessaires ; les tragédies ne viendront que trop tôt et ne seront que trop saisissantes.

Le principe d'autorité est celui qui fait reposer la vie des nations sur des croyances aveuglément acceptées, sur le respect superstitieux de la tradition, sur l'inégalité, et qui, pour moyen de gouvernement, emploie la contrainte.

Le principe d'individualisme est celui qui, prenant l'homme en dehors de la société, le rend seul juge de ce qui l'entoure et de lui-même, lui donne un sentiment exalté de ses droits sans lui indiquer ses devoirs, l'abandonne à ses propres forces, et, pour tout gouvernement, proclame le laisser-faire.

Le principe de fraternité est celui qui, regardant comme solidaires les membres de la grande famille, tend à organiser un jour les sociétés, œuvre de l'homme, sur le modèle du corps humain, œuvre de Dieu, et fonde la puissance de gouverner sur la persuasion, sur le volontaire assentiment des cœurs.

L'AUTORITÉ a été maniée par le catholicisme avec un éclat qui étonne ; elle a prévalu jusqu'à Luther.

L'INDIVIDUALISME, inauguré par Luther, s'est développé avec une force irrésistible ; et, dégagé de l'élément religieux, il a triomphé en France par les publicistes de la Constituante. Il régit le présent ; il est l'âme des choses.

LA FRATERNITÉ, annoncée par les penseurs de la Montagne, disparut alors dans une tempête, et ne nous apparaît aujourd'hui encore que dans les lointains de l'idéal ; mais tous les grands cœurs l'appellent, et déjà elle occupe et illumine la plus haute sphère des intelligences.

De ces trois principes, le premier engendre l'oppression par l'étouffement de la personnalité ; le second mène à l'oppression par l'anarchie ; seul, le troisième, par l'harmonie, enfante la liberté.

Liberté ! avait dit Luther ; liberté ! ont répété en chœur les philosophes du dix-huitième siècle ; et c'est le mot liberté qui, de nos jours, est écrit sur la bannière de la civilisation. Il y a là malentendu et mensonge ; et, depuis Luther, ce malentendu, ce mensonge ont rempli l'histoire ; c'était l'individualisme qui arrivait, et non la liberté.

Oh ! certes, quand on le considère dans son cadre historique, quand on le compare à ce qui précéda au lieu de le comparer à ce qui doit suivre, l'individualisme a l'importance d'un vaste progrès accompli. Fournir de l'air et du champ à la pensée humaine si longtemps comprimée ; l'enivrer d'orgueil et d'audace ; soumettre au contrôle de tout esprit l'ensemble des traditions, les siècles, leurs travaux, leurs croyances ; placer l'homme dans un isolement plein d'inquiétudes, plein de périls, mais quelquefois aussi plein de majesté, et lui donner à résoudre personnellement, au milieu d'une lutte immense, dans le bruit d'un débat universel, le problème de son bonheur et de sa destinée..., ce n'est point là une œuvre sans grandeur, et c'est l'œuvre de l'individualisme ; il faut donc en parler avec respect, et comme d'une transition

nécessaire. Mais, cette réserve faite, il nous sera bien permis d'élever dans des régions supérieures nos sympathies et nos espérances. L'humanité a eu besoin tour à tour du pape et de Luther; mais le principe d'autorité a fourni sa carrière, le principe d'individualisme achèvera la sienne, et l'avenir n'appartient évidemment ni au pape ni à Luther.

On doit comprendre maintenant que, dans ce qu'on a coutume d'appeler la Révolution française, il y a eu, en réalité, deux révolutions distinctes, quoique dirigées toutes les deux contre l'ancien principe d'autorité.

L'une s'est opérée au profit de l'individualisme; elle porte la date de 89.

L'autre n'a été qu'essayée tumultueusement au nom de la fraternité; elle est tombée le 9 thermidor.

Que si la Révolution de 89 est la seule qui ait pris racine dans les faits, c'est qu'elle ne venait point s'emparer de la société à l'improviste; c'est qu'elle servait l'intérêt d'une classe devenue dominante : la bourgeoisie; c'est enfin qu'elle arrivait avec une doctrine complète sous le triple aspect de la philosophie, de la politique et de l'industrie.

Cet ouvrage préliminaire se divisera donc naturellement en trois livres.

Le premier livre expose par quelle suite de surprenants combats, d'élans passionnés, de sacrifices, de violences, le principe d'individualisme s'introduisit dans le monde, frappant d'une part l'autorité dans l'Église, et de l'autre, la fraternité dans les Vaudois, les Hussites, les Anabaptistes, les Frères Moraves, et tous les penseurs armés pour la cause de l'Évangile.

Le second livre rappelle les victoires successivement remportées en France par cette classe moyenne dont l'individualisme devait fonder l'empire, et offre comme l'itinéraire de la bourgeoisie française à travers l'histoire.

Dans le troisième livre, nous essayons de montrer comment, au dix-huitième siècle et malgré les efforts de Jean-Jacques Rousseau, de Mably, de Necker lui-même, l'individualisme est devenu le principe de la bourgeoisie, et a triomphé : en philosophie, par l'école de Voltaire; en politique, par l'école de Montesquieu; en industrie, par l'école de Turgot.

Ainsi, protestantisme, bourgeoisie, dix-huitième siècle, telles sont les trois grandes divisions de l'ouvrage préliminaire. Ce cadre une fois rempli, nous aurons assisté au dramatique et douloureux enfantement de la Révolution; il ne nous restera plus qu'à en raconter la vie.

LIVRE PREMIER

PROTESTANTISME

CHAPITRE I

L'INDIVIDUALISME EST INAUGURÉ DANS LE MONDE CHRÉTIEN

JEAN HUS

Qu'on se transporte par la pensée en 1414, dans le cercle de la Souabe, à Constance. Naguère déserte, la ville s'était tout à coup remplie de bruit, de foule et d'éclat. L'Europe entière avait les yeux sur ce petit coin de l'Allemagne. Là, en effet, allait se passer un drame imposant, terrible, et d'une portée que les acteurs ne soupçonnaient pas. Là se trouvaient en présence, pour un combat mortel, deux principes entre lesquels il faut, aujourd'hui encore, que le monde se décide.

Le principe d'autorité avait à ses ordres toutes les puissances de la terre : un empereur, un pape, quatre patriarches, vingt-deux cardinaux, cent cinquante évêques, dix-huit cents prêtres, deux cent soixante-douze docteurs, un assemblage tumultueux de princes, d'électeurs, de barons, de margraves, un peuple façonné au respect de la coutume, des milliers de soldats obéissants et farouches.

Le principe de fraternité se personnifiait dans un pauvre curé de la chapelle de Bethléem, nommé Jean Hus, qu'on avait mis en prison et qu'on allait juger.

L'appareil déployé fut solennel. Les pompes de l'Église

catholique s'étalèrent aux yeux du peuple charmé. Jamais plus d'encens ne fuma; jamais voix plus respectées ne firent monter vers le ciel le chant grave du *Veni, Sancte Spiritus*. Et la croix dominait tout. Car, si le principe de fraternité que le Christ enseigna avait été méconnu ou trahi, il avait du moins survécu dans son symbole. Impérissable et adoré, le signe avait sauvé de l'oubli la chose signifiée; et toujours debout, la croix avait, durant quatorze siècles, convaincu d'inconséquence et de lâcheté les oppresseurs agenouillés devant elle.

Mais était-il vrai que l'Église, que les rois, que les maîtres de la terre eussent abandonné la doctrine de celui dont ils saluaient en commun l'image attachée à un gibet? Comment fallait-il l'entendre, cette doctrine sacrée, comment l'appliquer pour en faire sortir l'affranchissement du genre humain? Le concile et Jean Hus représentaient, à cet égard, non-seulement deux opinions contraires, mais deux traditions opposées.

La primitive égalité des chrétiens rompue; l'Église adoptant la hiérarchie païenne; le droit d'élire leurs pasteurs enlevé aux peuples; les évêques dans des palais; un pape, et ce pape sur un trône, comme César; des pontifes se proclamant infaillibles et se montrant souillés; le prêtre isolé, par le célibat, du reste des hommes, et n'ayant plus qu'une caste immense pour famille, que Rome pour patrie; un mélange habile mais impur du spiritualisme chrétien, de l'ascétisme monacal et de l'idolâtrie païenne, pour parler au cœur de l'homme, à son imagination, à ses sens, et le dominer tout entier; tantôt des courtisanes couchées sur les coussins du Vatican, tantôt des solitaires canonisés pour s'être battus de verges au fond d'un cloître; la force du catholicisme, son génie, ses prodigieuses conquêtes; l'unité morale du monde préparée, mais aussi les monstrueux désordres de Rome, son despotisme appuyé sur des inquisiteurs et des bourreaux, ses usurpations, ses artifices, son opulence condamnée par le souvenir de la pauvreté du Christ, ses luttes contre le pouvoir temporel pour se l'assimiler, non pour le rendre meilleur; puis sa longue complicité avec les rois; la terre enfin devenue chrétienne et demeurant néanmoins couverte d'esclaves, de pauvres, d'opprimés... : voilà quelle histoire continuait, en la faisant revivre et en la résumant, ce célèbre concile de Constance, dans lequel, à côté de Baltazar Cossa, l'un des trois scandaleux papes d'alors, l'empereur Sigismond était venu s'asseoir, l'âme en proie aux soucis de l'orgueil et les mains teintes de sang.

Jean Hus était là, au contraire, pour rappeler que la doctrine de la fraternité avait une indestructible essence; qu'altérée par l'Église, elle avait été, en matière religieuse, conservée par l'hérésie; que même au sein des plus épaisses ténèbres, elle s'était toujours retrouvée sur quelque point de l'Europe, brûlant à l'écart comme une lampe mise en réserve et immortelle; que, pour l'anéantir, on avait en vain convoqué des conciles, rassemblé des armées, prêché des croisades sauvages, employé le fer et le feu. Jean Hus continuait tous ceux qui, sous une forme théologique, avaient protesté contre l'abus du principe d'autorité, et en avaient appelé jusqu'alors de l'Église à l'Évangile, du pape à Jésus, de la tyrannie de l'homme à la tutelle de Dieu. Jean Hus continuait Pierre Brueys, livré aux flammes; les Albigeois, massacrés; les Vaudois, qu'attendait une guerre d'extermination; le Lyonnais Valdo, qui, vers le milieu du douzième siècle, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et renouvela la vie des apôtres; l'Anglais Wiclef, dont on allait déterrer le cadavre pour le brûler et en jeter ensuite les cendres dans la rivière de Lutterworth. Jean Hus, en un mot, continuait ces hérétiques que le moine dominicain Reinher, leur ennemi, a dépeints en ces termes : « Ils sont composés et modestes en toutes choses. Ils évitent le luxe et la vanité dans leurs habits. Ils n'exercent aucun négoce, à cause des fraudes et des mensonges qui s'y commettent. Ils communient volontiers. Ils parlent peu et humblement. Ils sont de bonnes mœurs en apparence. Ils sont ordinairement pâles. »

Et il ne faut pas s'étonner si jusqu'alors les révoltes de la conscience et le cri des peuples, si les mouvements de l'esprit humain, si les tressaillements de la terre en travail n'avaient été que révolutions théologiques. Rome était, depuis Grégoire VII, sur de telles hauteurs, qu'on l'apercevait de partout. Rome couvrait de son ombre les trônes mêmes. On se rappelait Henri IV d'Allemagne, dépouillé de ses vêtements de roi, couvert d'un cilice, et suppliant, les yeux en larmes, aux genoux d'un moine irrité. « Il n'y a que le pape qui ait le droit de se nommer ici-bas, » avait dit Hildebrand, et il avait fait croire cela aux nations étonnées. L'Église, d'ailleurs, ne possédait-elle pas l'homme tout entier? Elle le recevait à son entrée dans la vie, elle présidait à la formation des familles, elle décidait de la morale, elle recueillait la dernière pensée du mourant, elle conduisait la fête des morts, elle se tenait au seuil des deux éternités, dont elle avait fait aux fidèles un sujet d'espérance ou de terreur. Seule donc elle était et paraissait responsable de l'état du monde.

C'est pourquoi l'usurpation flétrissait alors, sous le nom d'hérésie, ce que, de nos jours, elle a condamné sous le nom de révolte.

Dans un livre fameux, Bossuet met l'hérésie au défi de produire un ensemble de doctrines et de prouver sa tradition. Mais, sans recourir aux réfutations si savantes, si modérées, de Basnage, et à s'en tenir aux aveux de Bossuet lui-même, n'étaient-elles pas de la grande famille issue du Christ, des sectes qui toutes s'accordaient à dire : « Plus de serment, c'est une invention de la tyrannie; plus de pasteur opulent et orgueilleux : Jésus vécut pauvre; qu'on retire les fonctions du prêtre à qui n'en a point les vertus; à tout laïque qui vivra saintement le droit d'administrer la communion et de semer sur son chemin la parole divine! » Telle est la doctrine qu'on retrouve dans la confession des Albigeois au concile de Lombez, dans la vie tout évangélique des Vaudois, dans les écrits de Wiclef, dans les prédications de Jean Hus; doctrine exaltée, mais profonde et continue, dont la signification va nous être révélée par l'histoire de l'établissement catholique.

A peine constitué, le catholicisme fonde son empire sur une distinction radicale entre l'esprit et la chair. Et aussitôt deux sociétés se forment : la première spiri-

tuelle, affectant le célibat, représentant l'idée de caste, se disant dépositaire des pouvoirs du ciel; la seconde matérielle et civile, se perpétuant par le mariage, représentant l'idée de famille, et reléguée dans la préoccupation des choses de la terre. Voilà l'Église d'un côté, de l'autre le monde.

Aussi, ne vous attendez pas à ce que l'Église prescrive, encourage en dehors d'elle ce que dans son propre sein elle pratique et sanctifie. Non, la séparation sera complète, absolue. Dans l'Église prévaudra le droit de l'intelligence, et elle abandonnera le monde au droit de la force et du hasard : pour les papes l'élection, pour les rois l'hérédité.

Et en se séparant du monde, l'Église n'a pas entendu vivre avec lui dans des rapports d'égalité. Elle ne s'est détachée de lui qu'afin de le dominer et de le conduire. Gloire à l'esprit, anathème à la chair! Tel est le cri qui fait tomber les rois aux pieds des papes et consacre la domination de la société religieuse sur la société civile.

Maintenant le sens des hérésies est expliqué, leur but défini. La grande inégalité à détruire était celle qui coupait l'humanité en deux, et avait pour théâtre tout l'univers. Avant de rapprocher les diverses conditions, il fallait rapprocher le ciel et la terre. Élever le sujet au niveau du roi, l'esclave au niveau du maître, le pauvre au niveau du riche!... Ah! il y avait à faire, au profit de l'égalité, un bien autre effort et plus pressant : il y avait à élever le laïque au niveau du prêtre.

La Révolution qui, préparée par les philosophes, continuée par la politique, ne s'accomplira que par le socialisme, devait donc naturellement commencer par la théologie.

C'était, on le voit, une haute question que celle qui allait être débattue entre le concile et Jean Hus. Mais il arriva qu'à la veille de condamner, dans un humble prêtre, le naissant génie des révolutions modernes, l'Église contribua de loin à le déchaîner, en proclamant la supériorité des conciles sur les papes. Car elle frappait ainsi l'idée monarchique ; elle frayait la route au gouvernement orageux des assemblées.

Et aussitôt fut fait un grand exemple. Accusé de rapines, d'inceste, d'empoisonnements, Jean XXIII fut, aux yeux de l'Europe entière, précipité du trône pontifical sur ces paroles de l'Évangile lues devant l'assemblée : *Maintenant est le juge du monde, maintenant le prince de ce monde va être jeté dehors.*

Inconséquence à jamais odieuse! Le concile venait de porter un coup décisif à la grande fiction de l'infaillibilité des papes ; il venait de crier, de manière à être entendu de toute la chrétienté, qu'un pape couvert de crimes peut cesser d'être pape ; et ce même concile allait condamner Jean Hus, pour avoir dit : « Si celui qui est appelé le vicaire de Jésus-Christ imite la vie de Jésus-Christ, il est son vicaire; mais, s'il suit un chemin opposé, il est le messager de l'antechrist. »

Arrêtons-nous ici un moment. Aujourd'hui, après tant d'années employées à montrer aux hommes la vérité sans voiles, à détruire tout prestige, à effacer tout symbole; aujourd'hui nous ne pouvons nous défendre d'une compassion douloureuse en nous rappelant par quelles questions le moyen âge fut ému et déchiré. Quoi! dans l'unique but de restituer aux fidèles le droit de communier sous les deux espèces, des royaumes soulevés; la Germanie en feu; des armées de cent mille hommes poussées à une guerre d'extermination ; des populations nombreuses fuyant leurs demeures avec un Évangile et une épée, changeant de mœurs, et ne vivant plus que sous le ciel, toujours frémissantes, vêtues de fer, dans des cités mobiles formées de chariots; une série épouvantable de massacres, de combats fabuleux, d'embrasements; et, pour consacrer la mémoire de tant de fureurs, les campagnes, comme après le désastre de Varus, couvertes d'ossements blanchis!... Or, telle devait être pourtant, dans son principe et ses effets, la guerre dont le procès de Jean Hus contenait le germe sanglant.

N'en soyez pas surpris. Dans les données du véritable christianisme, communier — le mot l'indique — c'était faire acte d'égalité. Par la communion, les chrétiens se réunissaient en Dieu; ils se reconnaissaient frères. Il fallait donc, pour que le symbole répondît à l'idée, que l'acte fût accompli par tous de la même manière, par tous sans exception. En se réservant le privilége exclusif de communier sous les deux espèces, les prêtres se séparaient du reste des fidèles ; ils appelaient Dieu lui-même en témoignage de la légitimité des castes ; ils brisaient l'égalité sociale dans sa forme la plus élevée : la forme religieuse. Aussi la retrouverons-nous à la fin du dix-huitième siècle, cette question libératrice et inévitable, occupant les esprits, dominant les âmes, et elle n'aura pas changé d'essence. Seulement, sa formule théologique aura fait place à sa formule politique; et ce que nous en verrons sortir, ce sera le second acte de la Révolution française.

Jean Hus, venu à Constance sur la foi d'un sauf-conduit donné par l'empereur Sigismond, avait vu ce sauf-conduit indignement violé, et la perte de sa liberté ne lui annonçait que trop bien les secrètes résolutions du concile ; l'heure approchait donc où il faudrait mourir. Mais Jean Hus entrevoyait, à travers les nuages de l'avenir, des événements qui maintenaient son âme au-dessus des terreurs de la mort. « L'oie, disait-il par allusion à son nom, est un oiseau modeste et qui ne vole pas très-haut.... Il en naîtra d'autres qui s'élèveront à tire-d'aile au-dessus des piéges des ennemis. »

Au jour fixé, Jean Hus parut devant le concile : le visage du prisonnier était doux, tranquille et fier. On lui pouvait reprocher d'avoir poussé, en Bohême, à des scènes de violence, de les avoir autorisées, du moins ; mais la grandeur du péril avait, en fortifiant sa conviction, en redoublant l'énergie de sa volonté, adouci et calmé son cœur. Voici comment un auteur, témoin oculaire, rend compte de la première audience : « A grand'peine avoit-on lu un article contre lui, ainsi qu'il pensoit ouvrir la bouche pour répondre, toute cette troupe commença tellement à crier contre lui, qu'il ne lui fut loisible de dire un seul mot; tant étoit la confusion grande et le trouble impétueux, que pouvoit-on bien dire que c'estoit un bruit de bestes sauvages et non point d'hommes.... »

Le 7 juin, jour marqué pour la seconde audience, il y eut éclipse de soleil, et Constance demeura quelque temps

RIMBERT

plongée dans les ténèbres. Dans cette seconde audience, on accusa Jean Hus d'avoir adhéré aux quarante-cinq propositions de Wiclef, que le concile avait condamnées dans sa session huitième, et dont les principales sont celles-ci :

« Christ n'est pas lui-même et dans sa propre personne réelle au sacrement. — Il est contre l'Écriture que les ecclésiastiques aient des biens en propre. — Plus de moines mendiants. — L'Église romaine est la synagogue de Satan, et le pape n'est pas vicaire prochain et immédiat de Jésus-Christ. — C'est une folie de croire aux indulgences. — *Le peuple peut, à son gré, corriger ses maîtres lorsqu'ils tombent dans quelque faute.* »

Ainsi, Wiclef avait attaqué le privilége et les pratiques dont il se sert pour se maintenir, dénoncé le règne des oisifs, invoqué contre l'accaparement de la richesse l'autorité de l'Écriture, et proclamé la souveraineté du peuple.

Cette doctrine, sauf l'article qui concernait l'eucharistie, était au fond celle de Jean Hus. Aussi refusa-t-il courageusement de souscrire à la condamnation de Wiclef, et jusqu'à la fin il se tint ferme dans sa foi.

Entre tous les genres d'oppression et tous les genres de révolte il existe un lien caché, mais nécessaire; il y parut bien clairement dans l'affaire de Jean Hus. Interrogé sur cet article : « Si un pape, un évêque ou un prélat est en péché mortel, il n'est ni pape, ni évêque, ni prélat, » Jean Hus affirma résolûment la vérité du principe, et, l'étendant aux rois, il rappela le discours de Samuel à Saül : « Parce que vous avez rejeté ma parole, je vous rejetterai aussi et vous ne serez plus roi. » En ce moment, rapporte l'historien du concile de Constance, l'empereur Sigismond s'entretenait, à une fenêtre, avec l'électeur palatin et le burgrave de Nuremberg. Le cardinal de Cambrai le fit avertir, et ayant sommé Hus de répéter, en présence de Sigismond, ce qu'il avait dit : « Non content, s'écria-t-il furieux, d'avoir dégradé les prêtres, ne voudriez-vous pas dégrader les rois? » Rapprochement cruel et lâche dans la circonstance, mais d'un sens profond, plus profond que ne l'imaginait le cardinal de Cambrai lui-même!

Jean Hus venait de faire son devoir : il ne lui restait plus qu'à mourir. A l'approche de cette épreuve difficile et dernière, il se recueillit et ne se sentit pas exempt d'angoisses. La prison, d'ailleurs, avait durement pesé sur lui; il était malade; il vomissait le sang. Et néanmoins il demeura inébranlable. Inutilement on le pressa de se rétracter : il répondit à la manière de ceux qui savent que leur vie appartient à leur cause.

On le condamna. Se tournant alors vers l'empereur Sigismond, il lui rappela le sauf-conduit, et comme il regardait fixement le prince traître à sa parole, celui-ci ne put soutenir un tel regard, et une rougeur subite couvrit son visage.

Jean Hus en avait appelé au Christ, et les Pères du Concile n'avaient fait qu'en rire. On lui mit sur la tête, en signe de dérision, une mitre d'une coudée, sur laquelle était écrit le mot HÉRÉSIARQUE, et lui : « Je me félicite, dit-il, de porter cette couronne d'opprobre, en mémoire de Jésus, qui porta une couronne d'épines. » On lui fit subir plusieurs autres humiliations. Il fut ensuite livré au bras séculier et conduit à la mort. Par un exécrable raffinement de barbarie, les Pères du Concile avaient ordonné que, sur le chemin de son supplice, on brûlât ses livres, pour qu'avant d'abandonner son corps aux bourreaux, il fût témoin de la profanation de ses pensées. Arrivé à la place du bûcher, Jean Hus, tombant à genoux, s'écria : « Mon Dieu! je remets mon âme entre vos mains. » Et, dans la multitude, il y en eut plusieurs qui murmuraient, pleins d'admiration et de pitié : « Quel est donc le crime de cet homme? » Il fut attaché à un poteau, la face tournée vers le soleil levant; mais quelques-uns ayant remarqué qu'il n'était pas digne de regarder l'orient parce qu'il était hérétique, il fut tourné vers l'occident. On alluma ensuite le bûcher, et les suprêmes aspirations du martyr s'exhalèrent en cantiques au milieu des flammes. Ses cendres furent jetées dans le Rhin. Mais il laissait des vengeurs, il laissait des héritiers; et sa touchante prédiction devait s'accomplir : « Il naîtra d'autres oiseaux qui s'élèveront à tire-d'aile au-dessus des piéges des ennemis. »

La cause que représentait Jean Hus et pour laquelle mourut aussi Jérôme de Prague, son disciple, avait tant de grandeur, que la Bohême tout entière se sentit frappée. Et tandis que, nommé pape par la grâce d'un concile, Othon Colonne paraissait dans les rues de Constance, monté sur un cheval blanc, dont l'empereur et l'électeur palatin tenaient les rênes; tandis que traîné en triomphe par le souverain pontife, Sigismond semblait reconnaître la supériorité du prêtre sur le laïque, l'égalité du laïque et du prêtre était proclamée par la Bohême se levant en armes à ce cri : LA COUPE AU PEUPLE! Alors se réunirent, à la voix de Ziska, les trente mille guerriers qui, faisant de la montagne de Tabor leur camp et leur ville, réalisèrent la vie de famille sur un champ de bataille; alors commença une lutte où l'on vit une poignée d'hommes anéantir coup sur coup toutes les armées qu'envoyait l'Allemagne.

Et ce qui caractérisa cette guerre des Hussites, ce fut un mélange vraiment inouï d'aspirations idéales et de cruauté. A des dévastations de couvents, à des massacres odieux, succédaient de poétiques transports. Précédés par le calice en bois, symbole de la doctrine qui devait les rendre invincibles, des guerriers farouches marchaient à côté de prêtres qui se plaisaient à la simplicité des apôtres et qui, comme saint Jean, ne baptisaient qu'avec l'eau pure des fleuves. Après des expéditions qui montrent des moines enchaînés sur la glace ou des chartreux promenés dans les villes le front ceint d'une couronne d'épines, au retour de combats qui rappellent ceux d'Homère, les Taborites revenaient sur la montagne du campement, s'asseoir à de fraternels banquets, écouter la voix du prêtre, et s'essayer à cette vie pleine de paix, de poésie et d'amour que l'espérance leur montrait à l'horizon.

La guerre dura seize ans, et Ziska y déploya une exaltation barbare mêlée à une rare profondeur de génie. Il était borgne : atteint d'une flèche, il perdit l'œil qui lui restait, et n'en devint que plus terrible. Cette nuit éternelle où il venait d'entrer n'avait fait qu'exalter les puis-

sances de son cœur, et il s'en allait poursuivant le carnage dans les ténèbres.

Lui mort, Procope hérita de ses haines et de ses victoires.

Mais parmi les Bohémiens, il y avait, à côté de ceux qui disaient : « Pour être libres soyons tous frères, » ceux qui se bornaient à dire : « Soyons libres; » à côté des Taborites, il y avait les Calixtins, Thermidoriens d'alors, traîtres futurs qui dominaient dans Prague. Ceux-ci entrèrent en négociation avec le concile de Bâle; et le 6 mai 1434, ils égorgèrent, au profit de l'ennemi commun, leurs alliés, leurs sauveurs, surpris en trahison! Ce qu'un égorgement avait commencé, un combat l'acheva, et il n'y eut plus de Taborites.

Avec eux, cependant, ne périssait pas la doctrine. Les disciples violents avaient disparu; restaient les disciples pacifiques, restaient les frères de Bohême, qui devaient être aux Anabaptistes ce que furent aux Taborites les Vaudois.

Mais ni la violence ni la douceur ne devaient de sitôt faire prévaloir parmi les hommes le principe de fraternité. L'individualisme sous un nom trompeur et magique, c'est-à-dire cette liberté fausse qui passe sans se détourner devant les esclaves de la misère et de l'ignorance : voilà le seul progrès que les sociétés alors pussent accueillir. Avant d'affranchir l'homme social, il fallait affranchir l'homme individuel. L'imprimerie fut découverte..., et, suivant le mot de Bossuet, le monde rempli d'aigreur enfanta Luther.



CHAPITRE II

L'INDIVIDUALISME EST INAUGURÉ DANS LE MONDE CHRÉTIEN

LUTHER

Ici s'ouvre une histoire bien plus émouvante, bien plus tragique que celle des peuples broyés par la conquête ou des bataillons qui se heurtent : l'histoire de la pensée! de la pensée, partout saisie d'enthousiasme, partout irritée, respirant la lutte, cherchant l'imprévu, et prête à bouleverser, d'un bout de l'Europe à l'autre, le royaume des esprits.

Le seizième siècle fut le siècle de l'intelligence en révolte; il prépara, en commençant par l'Église, la ruine de tous les anciens pouvoirs : voilà ce qui le caractérise. Alors, en effet, des voix inconnues s'élevèrent pour refuser au pape étonné le droit de trafiquer du ciel et de l'enfer. A Wittemberg, on renversa la grande croix de bois rouge que des missionnaires s'en allaient dressant dans les églises, et autour de laquelle ils vendaient denier par denier la miséricorde de leur Dieu. Des moines jetèrent au loin le cilice et les verges, instruments de leur long suicide, tandis que d'autres, sortant de leurs cloîtres, couraient se marier publiquement et pratiquer la piété dans l'amour. Pour la première fois, les excommunications s'étaient trouvées l'objet d'une risée immense, universelle. On put raconter sans mensonge que tel jour, en tel lieu, des étudiants, conduits par des docteurs, avaient fait des feux de joie avec le papier des bulles. Les pénitents désertaient le confessionnal. Les routes de l'Allemagne se couvraient de nonnes échappées. De simples laïques se mirent à dogmatiser, à prêcher. Saints de pierre ou de marbre roulèrent, en maint endroit, sur les dalles du temple, insultés et mutilés par une foule qu'indignait l'idolâtrie papiste. De toutes parts, les nobles montèrent à cheval. Il se fit en Europe un grand bruit d'armes que des clameurs révolutionnaires dominaient. Rome trembla.

Et ce ne pouvait être là évidemment qu'un des aspects de la révolte. Apprendre aux peuples à discuter le pape, c'était les pousser irrésistiblement à discuter les rois. L'Église, d'ailleurs, avait depuis longtemps enveloppé l'État dans sa destinée. Rome se trouvait au fond de tout : en la frappant, on frappait le système général du monde à l'endroit du cœur.

Comment la chose se fit, c'est ce qu'on ne saurait rappeler avec trop d'admiration, tant la main de Dieu est ici marquée dans les moindres circonstances!

En 1511, un moine ignoré, qui s'appelait alors frère Augustin et qui était Luther, fut aperçu montant à genoux l'escalier de Pilate, à Rome. C'était pour obtenir du pape quelque indulgence. Tout à coup ce moine crut entendre une voix céleste : « Le juste vivra par la foi. » Il se leva aussitôt comme averti par Dieu, et il s'en revint, plein de trouble, l'esprit en proie à des inquiétudes confuses, et pouvant déjà dire : « Je ne sais d'où me viennent ces pensées. » Elles lui venaient de son siècle. Et voilà pourquoi leur première, leur mystique formule allait se changer en un signal de révolte qui, répété de ville en ville, mit le feu à l'Europe.

Et combien est plus frappant le résultat, quand on songe que Luther, audacieux par élans, avait un naturel craintif; que ce tribun était un joueur de luth, un rêveur, un poëte; que ses grossiers transports, ses colères admettaient de mélancoliques retours; qu'il était sujet à d'étranges doutes, à des abattements d'une profondeur effrayante; que mille puissances contraires se disputaient son âme fatiguée, âme tumultueuse et tendre, formée de violences et d'amour! D'ailleurs, quelle avait été sa vie jusqu'alors? Une vie partagée entre les soucis de l'écolier mendiant et les préjugés du moine. Jeune, il allait de porte en porte tendant la main et obtenant l'aumône par des chansons. Plus tard, sur la route de Mansfeld à Erfurt, un orage l'ayant assailli, il eut peur, tomba la face contre terre, et jura de se faire moine, s'abandonnant

RAMBERT · LUTHER CALVIN MONTAGNE

ainsi au Dieu terrible qu'il avait senti dans le ciel embrasé. Son entrée dans le cloître silencieux et sombre à jamais, ses défaillances, ce qu'il tenta pour échapper aux désirs qui rongent, sa piété amère, ses épouvantes, les spectres qui descendaient dans sa cellule avec l'ombre du soir, c'est ce qu'il a décrit lui-même en termes d'une naïveté terrible.

Il faut remarquer aussi que le victorieux dénonciateur de tant de superstitions catholiques, que le précurseur du rationalisme, que Luther enfin, était superstitieux à l'excès et plus naïvement crédule qu'aucun homme de son temps. Sorcières se donnant rendez-vous, le lendemain de la fête de Noël, dans un endroit où quatre chemins se croisent, et tenant, après le coucher du soleil, des assemblées sinistres; moines accompagnés, le long d'une route inconnue, par l'esprit des ténèbres sous les dehors d'un homme armé; voix de l'enfer montant dans le silence de minuit, voilà de quels récits Luther entretenait ses auditeurs charmés, voilà de quelles croyances il nourrissait son imagination malade. Mais c'était du démon, surtout, que Luther affirmait et redoutait l'empire. Dans la solitude de ces nuits de trouble où il préparait la ruine du monde ancien, souvent il vit se dresser autour de lui les fantômes de son cœur. Satan lui apparaissait alors; et lui, frissonnant, oppressé, mais ferme dans sa foi, il entrait en lutte avec son visiteur redoutable.

Tel devait se montrer Luther. Or, quand il partit pour Rome, il était ce que le cloître l'avait fait; son visage n'avait pas alors ce teint fleuri et ces chairs si fermes que nous montrent aujourd'hui certains portraits de Luther; il trahissait, au contraire, les longues veilles, les veilles ardentes; ses yeux, qui, depuis, furent comparés à ceux du faucon, brillaient d'un éclat sinistre, et il avait à ce point souffert par la pensée, qu'on aurait pu, dit un historien du temps, compter les os de son corps; quant à ses scrupules, ils étaient d'un enfant de l'Église.

Mais quel spectacle lui réservait la ville sacrée! La corruption y était devenue générale, prodigieuse. Partout la simonie, des débauches sans nom, le blasphème, l'odeur du meurtre.... Luther frémit d'horreur, et, de retour à Wittemberg, peu d'années après, en 1517, il commençait sa grande attaque.

Incompréhensible audace, si la révolte d'un homme, ici, n'eût été celle d'un siècle!

Car, bien qu'ébranlée profondément par les hérésies d'un côté, et de l'autre par le concile de Constance et celui de Bâle, la papauté paraissait encore pleine de vie. Rome était à bout d'impuretés; mais, pour les couvrir, que de splendeurs réunies! Autour du trône papal se pressait un groupe de grands hommes. Le pape d'alors, c'était Léon X, un des Médicis; et il avait apporté dans ses fonctions suprêmes la grâce, la magnificence, l'heureux génie de sa maison.

Mais sous cet éclat la mort habitait. La raison en est simple. Une puissance ne dure qu'à la condition de conserver la spécialité de ses fonctions et l'origine de son caractère. Le pape n'avait été possible que comme chef spirituel de l'humanité; et comme tel, où pouvait-il trouver son naturel appui, si ce n'est dans la foi des peuples? Le jour où, croyant avoir besoin d'un autre appui, son orgueil le cherchait dans le génie des artistes et des poëtes, dans un tumultueux rassemblement de soldats, dans l'opulence et la possession de vastes domaines, ce jour-là, tombé, du haut de son majestueux isolement, dans la foule des princes temporels, le pape cessait d'être lui : il disparaissait aux yeux de la terre.

Peut-être Léon X n'aurait-il pas songé à promulguer les indulgences, auxquelles répondit, comme on sait, le premier cri de Luther, si les fêtes, les dons, le désir d'achever la basilique commencée par Jules II, n'avaient poussé le Saint-Siége à l'avidité en le poussant à l'indigence. Mais Léon fut séduit par ce besoin de magnificence, « feu qui ne brille qu'à la condition de consumer. » Il fallut vendre le chapeau de cardinal, vendre la charge de la pénitencerie, les évêchés, le salut des âmes. L'Église fut un marché, la religion un système d'impôts, la papauté un modèle de gouvernement fiscal, l'univers chrétien une proie.

Or, la sécularisation de l'Église, si vivement dépeinte par Érasme dans son *Éloge de la Folie*, amenait invinciblement plusieurs résultats funestes au clergé.

Les croyances du peuple s'affaiblissant, le pouvoir spirituel qui avait dominé le moyen âge chancela.

Une foule de princes et de nobles, ruinés par les combats, virent dans un soulèvement contre Rome des domaines à conquérir, des monastères à dépouiller.

La bourgeoisie, que la récente découverte de l'Amérique poussait vers l'industrie, s'irrita d'avoir à partager les fruits de son travail avec des moines avides et paresseux.

Enfin, la puissance temporelle des papes leur créait un intérêt politique qui pouvait se trouver et se trouva souvent, en effet, en opposition directe avec l'intérêt religieux.

Ajoutez à cela que les peuples, devenant industriels de militaires qu'ils avaient été, commençaient à se dégoûter des disputes stériles; que la scolastique, nourriture intellectuelle du moyen âge, ne suffisait plus; que de Constantinople, prise par les Turcs, s'étaient échappés et répandus sur tout le monde occidental, comme autant de flambeaux vivants, les propagateurs du génie antique; que, si les lettres renaissantes avaient servi Rome dans Rome, ce n'avait été qu'en la rendant à demi païenne; que partout ailleurs, et notamment en Allemagne, elles avaient produit leur effet naturel et préparé l'affranchissement de la raison; que les travaux philologiques de Reuchlin, les écrits d'Érasme, les études astronomiques, semblaient annoncer l'avénement d'une science profane, destinée à remplacer la théologie et à remplir le vide qu'en tombant la papauté devait laisser dans l'histoire.

Y eut-il jamais, pour une vaste révolution, un plus merveilleux concours de circonstances? Et toutefois, dans les débuts de son entreprise, Luther hésita; il eut pour l'erreur d'involontaires ménagements, il éprouva par moments des transes mortelles..., tant paraissait difficile à soulever le fardeau sous lequel avait jusqu'alors ployé l'Europe! tant faisait peur encore cette grande figure du pape!

Aussi ne fallut-il pas moins, pour exciter Luther, que

le commerce des indulgences, effroyable débordement de scandales. Il se leva indigné, quand il vit l'Allemagne à genoux devant le coffre-fort d'une caravane d'imposteurs, envoyés de Rome pour vendre la rémission des péchés.

Ainsi, pour Luther approchait l'heure des résolutions extrêmes. Bien vainement eût-il voulu s'arrêter : il était emporté par le mouvement du monde. Les plus ardents champions de Rome furent les premiers à le lancer dans les périls. Ils étaient là, pressant de mille aiguillons le moine encore indécis, tantôt l'encourageant à l'orgueil par l'expression de leurs alarmes, tantôt l'appelant avec violence dans la dispute et l'irritant par l'outrage. Lui, soit pour se défendre, soit pour attaquer à son tour, il étudiait les Pères de l'Église, il comparait les Écritures, il entassait les matériaux d'une érudition redoutable, il s'exerçait à plonger sans effroi dans la tradition de l'Église et ses profondeurs les plus obscures. Bientôt il la dédaigna, et fut conduit à ne plus reconnaître d'autre autorité que l'Évangile et d'autre maître que le Christ.

Alors se présenta clairement à son esprit le sens révolutionnaire des paroles qui, à Erfurt, étaient sorties des abîmes de son cœur, et que, depuis, il avait cru entendre à Rome, sur les marches de l'escalier de Pilate : si, comme l'avait dit saint Paul, le juste vivait par la foi, la foi était donc la grande condition du salut. Et si la foi était tout, si les œuvres n'étaient rien, le moine portant un cilice tombait au-dessous du laïque ayant la foi.

D'un autre côté, n'a point la foi qui veut : Dieu la donne ou la refuse. L'homme n'était donc pas libre. Or, s'il n'était pas libre d'agir, l'Église n'avait rien à lui prescrire. S'il dépendait de Dieu seul, il n'avait à courber le front devant aucun visage humain; et, confondus dans une même dépendance vis-à-vis du Christ, le dernier des fidèles et le pape devenaient égaux : pourquoi un pape?

Telles furent les primitives données du protestantisme. Et quant à ses conséquences, ne les pressentez-vous point déjà? Ce pape qu'il s'agit de renverser, c'est un roi spirituel, mais enfin c'est un roi. Celui-là par terre, les autres suivraient. Car, c'en est fait du principe d'autorité, pour peu qu'on l'atteigne dans sa forme la plus respectée, dans son représentant le plus auguste; et tout Luther religieux appelle invinciblement un Luther politique.

C'est ce qu'on ne tarda pas à comprendre en Allemagne. Luther n'était pas allé encore, dans ses attaques, au delà de la question des indulgences, que déjà il s'était répandu autour de lui un frémissement inaccoutumé. Plusieurs pressentaient des agitations mortelles, la guerre civile. Dans les calmes régions qu'il habitait, l'empereur Maximilien ne put lui-même se défendre d'un certain trouble. Et averti par lui, Léon X enfin commença à s'émouvoir; il vit bien que de tels débats n'étaient point, comme il l'avait cru d'abord, simples disputes de moines.

Et en effet, Luther touchait au moment de pouvoir dire avec plus de raison que ne le disait jadis Attila : « L'étoile tombe, la terre tremble, je suis le marteau de l'univers. »

Que dire encore? Bientôt Rome en vint à implorer le moine rebelle. Miltitz le vit à Altenbourg, dans la maison de Spalatin; il essaya sur lui le pouvoir des flatteries, il l'accabla de protestations d'amitié, il supplia, il pleura.

Plus tard, revenant à ce souvenir, quand déjà brûlaient du feu par lui allumé son pays et l'Europe, Luther s'est écrié : « Si la conduite de Miltitz avait été celle de l'archevêque de Mayence, lorsque je l'avertis, puis du pape, avant ma condamnation par ses bulles, l'affaire n'aurait point abouti à un si grand tumulte.... Maintenant on demande en vain conseil, on s'ingénie en vain. Dieu s'est éveillé, et il est là debout pour juger les peuples. » Rien ne montre mieux combien Luther était peu lui-même dans le secret de son œuvre. Non : plus de prudence, à l'origine, n'aurait pas empêché ce tumulte, parce que la liberté humaine ne vaut que dans les choses secondes et ne règle que les accidents. Sur des faits dont la moitié du globe devra s'émouvoir, que peut la conduite de quelques hommes, sagesse ou folie? Chacun remue et combine, selon sa fantaisie, les grains de sable du rivage; mais l'heure de la marée montante, nul ne l'avance et nul ne la retarde.

Cependant, l'année 1519 s'était ouverte, et, le 12 janvier, l'empereur Maximilien était mort. On le sait : entre François Ier et Charles-Quint, trop pesants tous les deux pour l'Allemagne et tous les deux redoutés de Léon X, la couronne impériale demeura longtemps suspendue. Elle fut offerte à Frédéric de Saxe; mais il la refusa, et, en la refusant, il la mettait sur la tête de Charles-Quint. Or, ce refus généreux, que Pallavicini célèbre comme une inspiration d'en haut, comme une marque éclatante des préférences de Dieu pour l'Église catholique, ce refus servit néanmoins la Réformation, par l'état d'infériorité morale et de volontaire dépendance où il plaça Charles-Quint vis-à-vis du protecteur de Luther. Aussi verrons-nous, à partir de ce moment, les coups frappés sur le trône pontifical se succéder sans interruption, la révolution se hâter.... Et la diète de Worms ne l'arrêtera pas.

Étrange et ordinaire destin des pouvoirs qui penchent! Par les plus fougueux partisans de Rome fut provoquée cette fameuse dispute de Leipzig qui produisit tant d'émotion en Allemagne. Des étudiants, accourus de toutes les universités, affluaient tumultueusement dans la ville, et, avec une curiosité frémissante, ils se hâtaient vers ce tournoi, si nouveau, dans lequel allaient s'échanger, non de vains coups de lance, mais des idées terribles et des mots irréparables. Luther y fut amené à combattre la primauté de l'évêque de Rome, à nier qu'elle fût de droit divin, à rejeter la tradition ecclésiastique, à accepter, du moins en partie, l'héritage révolutionnaire du martyr de Constance. S'il l'emporta ou non sur son adversaire par l'érudition et l'éloquence, la question, violemment débattue autrefois, est aujourd'hui pour nous sans intérêt. C'est le résultat qui nous importe, et le résultat se trouve dans la nature des trois déclarations suivantes, qu'allaient se renvoyer tous les échos de l'Allemagne :

« J'accorde que l'Église militante est une monarchie; mais son chef, ce n'est pas un homme, c'est Christ.

« Si, en parlant de l'édification de l'Église, saint Augustin et les autres Pères, tous ensemble, ont voulu désigner par le mot *pierre* l'apôtre saint Pierre, je leur résisterai, moi seul.

« Il est certain que, parmi les articles de Jean Hus ou des Bohémiens, beaucoup sont parfaitement chrétiens et conformes à l'Évangile. »

Ainsi, plus de souveraineté humaine fondée sur le droit divin; à la place du principe d'autorité, le sentiment individuel; et, pour toute tradition, celle des révoltes de la conscience injustement opprimée.

Il y avait au bout de telles nouveautés une révolution et des abîmes. L'évêque de Brandebourg en fut si profondément ému, qu'il s'écria, en jetant au feu un tison : « Que ne puis-je de la sorte jeter dans les flammes ce Martin Luther! » Comme défenseur du vieux monde, l'évêque de Brandebourg avait raison de s'effrayer : la Réformation venait de pousser son cri de guerre.

Était-ce un cri sauveur? Le pape une fois abattu, Luther entendait-il pousser droit aux maîtres de la terre? Le peuple souffrait par l'âme et par le corps, il était superstitieux et misérable : double servitude à détruire! Luther entendait-il y porter la main? Non; car, en ce révolutionnaire, le moine resta. Dans un livre qu'il publiait quelques mois après la dispute de Leipzig, et que tant d'auteurs, trompés par le titre, ont pris pour la charte d'affranchissement du genre humain, dans l'écrit intitulé *de la Liberté chrétienne*, Luther soutint que la vie de l'homme étant un combat entre la chair et l'esprit, la liberté du chrétien devait être toute spirituelle et intérieure. « Que sert à l'âme, disait-il, que le corps se porte bien, qu'il soit libre et vivace, qu'il mange, qu'il boive, qu'il agisse à son gré : n'est-ce point là le partage même des esclaves du crime? Et, d'un autre côté, quel obstacle opposent à l'âme la mauvaise santé, la captivité ou la faim, ou la soif, ou le mal extérieur, quel qu'il soit? est-ce que les hommes les plus pieux, les plus libres par la pureté de la conscience ne sont pas sujets à tout cela? »

Ainsi, Luther semblait prendre son parti de l'asservissement d'une moitié de l'homme, et se montrait prêt à laisser en dehors de sa révolte tout le côté matériel de l'humanité. Ce fut, entre les erreurs de ce tribun mystique, la plus profonde et la plus fatale.

L'âme et le corps sont unis par des liens qu'il y a folie et cruauté à méconnaître. L'esprit s'énerve dans un corps flétri; et si le corps s'accoutume à fléchir, tôt ou tard l'âme s'abaissera. Sans doute il en est qui restent libres dans un cachot et sont rois sous des haillons : on en a vu qui mouraient debout; mais le nombre est bien petit de ces hommes au cœur puissant; et l'héroïsme est d'autant moins nécessaire que les sociétés sont moins imparfaites. Pourquoi l'homme n'arriverait-il pas, de progrès en progrès, à voir se réaliser au dedans de lui-même cette divine loi d'harmonie qui maintient la paix des mondes, régulièrement emportés dans le silence des cieux? Alors peut-être cesserait ce gémissement des misérables humains qui, depuis l'origine et toujours inutilement, monte vers Dieu à travers l'histoire. Donc plus d'esclavage par le vice; mais aussi plus d'esclavage par la pauvreté. Il ne faut pas que l'âme se souille, mais les souffrances du corps valent qu'on en prenne souci. Car la vie humaine, en chacun de ses modes, est respectable à jamais.

Il est probable que Luther, en commençant, n'était pas averti du redoutable caractère de son entreprise. Quand il entrevit tout ce que pouvait dévorer et contenir cette fosse qu'il creusait; quand les pressentiments de son génie lui montrèrent, dans le lointain, tous ces prélats, tous ces rois, tous ces princes, tous ces nobles, se tenant par la main, s'entraînant l'un l'autre, foule solidaire, et tombant enfin d'une chute commune.... Luther recula d'épouvante. Voilà pourquoi il se hâtait de séparer l'âme du corps, ne désignant aux coups des peuples soulevés que les tyrannies spirituelles, et demandant que les tyrannies temporelles demeurassent inviolables. En approuvant les révoltes de la dévotion, il se préparait à condamner celles de la faim. Il espérait perdre les prêtres et sauver les princes. Aussi lui entendrons-nous dire avec Rome : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » lorsque de plus hardis logiciens tireront la conclusion de ses doctrines. Et pourtant, il aurait pu se rappeler qu'au moyen de ce texte fatal, mal compris, mal interprété, Rome avait rendu patientes jusqu'à l'hébétement les douleurs des damnés d'ici-bas, et consacré le long scandale des peuples résignés sous les oppresseurs impunis.

Mais on n'arrête pas la pensée en révolte et en marche. Réclamer la liberté du chrétien conduisait irrésistiblement à réclamer la liberté de l'homme. Luther, qu'il le voulût ou non, menait droit à Münzer. Ceci n'a point échappé à Bossuet. « Luther, s'écrie amèrement l'illustre auteur des *Variations*, Luther, en affirmant que le chrétien n'était sujet à aucun homme, nourrissait l'esprit d'indépendance dans les peuples, et donnait des vues dangereuses à leurs conducteurs. »

Le 23 juin 1520, Luther publiait son *Appel à la noblesse germanique sur la reformation du christianisme* : et cette déclamation puissante retentit en Allemagne comme un coup de tonnerre. Que tardait-on? La tyrannie romaine avait-elle encore quelque chose à ajouter à ses excès? Pourquoi les nobles ne se levaient-ils pas pour délivrer l'Allemagne, pour la venger? On parlait d'une société ecclésiastique distincte de la société laïque : mensonge! Tous les chrétiens étaient prêtres, et il n'était pas de moine, d'évêque, de cardinal, de pape, qui ne fût soumis aux puissances qui tiennent l'épée. « Le pape mange le grain, à nous la paille, » disait Luther en s'adressant à l'empereur, et comme pour résumer son pamphlet terrible.

Rome ne pouvait rester indifférente aux emportements de Luther. Il est douteux, néanmoins, qu'abandonné à ses inspirations propres, Léon X se fût précipité dans des mesures de rigueur. Esprit facile, nature aimable et généreuse, Léon X était homme à aimer le moine allemand pour son érudition, son éloquence et l'éclat de son génie orageux. Mais vers le riant ami de Raphaël étaient accourus des prêtres à l'intelligence méditative, des logiciens sombres et effrayés. Ils lui peignirent l'Allemagne en feu, l'Église ébranlée, la conscience des peuples agitée de désirs inconnus, une impulsion nouvelle et funeste imprimée aux choses de l'avenir; et, le 15 juin 1520, paraissait la fameuse bulle qui donnait à Luther soixante jours pour se rétracter, et, ce délai passé, le frappait d'anathème. Elle commençait en ces termes : « Lève-toi, Seigneur, et sois juge dans ta cause. »

Pendant ce temps, Luther grandissait en force, en popularité, en audace. Des nobles, Silvestre de Schauenbourg, François de Sickingen, lui faisaient promettre leur protection. Et lui, de plus en plus animé au combat, il écrivait à Spalatin : « L'humilité dont j'ai fait preuve jusqu'ici, et vainement, prendra fin : elle a trop enflé l'orgueil des ennemis de l'Évangile. » Alors parurent coup sur coup des livres que s'arrachait l'Allemagne, livres pleins d'une colère sublime et d'un trivial délire, étranges, monstrueux, mais irrésistibles, par où se montraient le mystique et le bouffon, le pamphlétaire et le prophète.

Plus de trois siècles se sont écoulés depuis Luther. Et, aujourd'hui encore, c'est par les sacrements que la domination de l'Église s'exerce et se maintient. Par les sacrements, l'Église possède l'homme, du berceau à la tombe. Né à peine, elle se hâte de l'appeler dans le temple, le baptise, le fait sien. Enfant, elle le marque de son signe. Adulte, elle le déclare époux et l'autorise à devenir père. Coupable, elle l'interroge, le condamne ou l'absout. Mourant, elle promène sa main sur lui, comme pour s'emparer de son agonie. Mort, elle le confie à la terre, et, même au delà du cercueil, elle le poursuit dans les régions éternellement ignorées. C'est ce prodigieux empire que Luther essaya de miner dans son livre *de la Captivité babylonienne de l'Église*. Il réduisit les sacrements à trois : le baptême, la pénitence, l'eucharistie; et il en faisait consister la vertu dans la foi du chrétien, non dans l'intervention du prêtre.

Ce livre redoutable n'avait pas encore paru lorsque la bulle qui frappait Luther arriva en Allemagne. Et lui, enflammé de colère, il résolut d'étonner les hommes.

Le 10 décembre 1520, des affiches annoncèrent à la jeunesse de Wittemberg qu'à neuf heures du matin, vers la porte orientale, un grand spectacle allait être donné. L'heure venue, on se mit en marche. La foule était immense. Un bûcher s'élevait sur le lieu désigné : un professeur célèbre y mit le feu. Puis Luther s'approchant : « Tu as contristé le saint du Seigneur, dit-il : eh bien! que le feu éternel te consume. » Et il jeta dans les flammes le livre des décrétales et la bulle.

Or, dès le 1er décembre, il avait protesté par le fameux écrit intitulé : *Contre l'exécrable bulle de l'Antechrist*. « J'aimerais mieux mourir mille fois que de rétracter une seule syllabe des articles condamnés. Et, de même qu'ils m'excommunient, pour leur sacrilége hérésie, je les excommunie, moi, au nom de la sainte vérité de Dieu. Christ, notre juge, verra des deux excommunications laquelle vaut. »

Le pape excommunié à la face des nations, et par le fils d'un obscur mineur de Mansfeld! Ce fut en Allemagne un tressaillement universel. Les villes savantes s'ébranlèrent à la voix de mille puissants écoliers. Les livres du réformateur ne suffisaient plus à l'attente. D'anciens religieux les colportaient. A Nuremberg, à Strasbourg, à Mayence, on se passait, de main en main, humides encore, les feuilles qui portaient, fixée dans une indélébile empreinte, la condamnation de Rome. Et à ce rapide essor des pensées d'un moine, à cette illumination si menaçante et si soudaine de la Germanie, on put reconnaître ce que l'imprimerie avait apporté de nouveau parmi les hommes. Luther — il l'a dit lui-même — se sentait porté par le vent populaire. Luther remplissait l'Allemagne. Il est vrai que devant lui pouvait se dresser, sérieuse et irritée, la figure de Charles-Quint; mais il avait pour lui la circonspection de ce même empereur, jeune alors, et qui, par la timidité, s'essayait à la prudence; il avait pour lui les désordres introduits dans l'Église, les fêtes où Léon X oubliait son empire miné, l'épuisement des anciennes formes de l'oppression, et ce besoin du changement qui est la vie de l'histoire.

Le mouvement de l'Allemagne était trop vif pour ne pas se communiquer à l'Europe. Le nord inclinait à suivre Luther. Mais les superstitieuses contrées du midi s'étaient émues en sens contraire. On s'y demandait avec inquiétude où conduiraient ces nouveautés étranges, et si c'était Dieu qu'il s'agissait de mettre en cause, Dieu lui-même. Il y en eut auxquels il n'échappa point que du fond de semblables innovations religieuses sortirait tôt ou tard une révolution politique, parce qu'elles « nourrissaient l'esprit d'indépendance dans les peuples et donnaient des vues dangereuses à leurs conducteurs. » L'anxiété devint donc générale. Une diète solennelle avait été convoquée à Worms, elle s'y était assemblée le 6 janvier 1521. Et tous les regards montaient vers le trône sur lequel était assis Charles-Quint, grave déjà, taciturne, et maître, à vingt ans, du secret de ses pensées.

Par un rare concours de circonstances, Charles-Quint régnait à Vienne, à Naples, à Saragosse, à Valladolid, à Bruxelles, et sa domination atteignait, par delà les mers, le continent américain. Entre le pape et Luther, si Charles-Quint penchait d'un côté, il semblait pouvoir de ce côté-là faire pencher le monde : qu'allait-il décider?

Charles-Quint n'hésita pas longtemps. S'établir juge de Luther convenait à sa politique et plut à son orgueil. Il comprit que par là il allait se présenter à l'Europe comme l'arbitre des affaires de la chrétienté, comme le protecteur suprême des papes. Peut-être aussi son âme profonde éprouvait-elle un naturel dédain pour le procédé vulgaire de la violence : sur ces hauteurs où l'avait placé la fortune, il put se croire assez fort pour se passer d'être injuste.

Dès le 21 décembre 1520, l'électeur Frédéric avait fait demander à Luther ce qu'il ferait si on l'appelait à Worms, et Luther avait répondu qu'il obéirait « en recommandant sa cause à celui qui sauva les trois enfants dans la fournaise ardente. » Seulement, il réclamait un sauf-conduit. Il l'obtint, à la sollicitation de Frédéric. Et le plus puissant monarque de la terre à cette époque, Charles-Quint, écrivit à un moine naguère obscur et maintenant excommunié : « A notre honorable, cher et dévot docteur Martin Luther, de l'ordre des Augustins. »

Le 2 avril 1521, Luther partit de Wittemberg pour se rendre à Worms, monté sur un char recouvert d'une toile, tel qu'en avaient alors les Allemands. Près de lui se tenaient, l'enveloppant de leur courageuse amitié, Amsdorf, Schurf et Suaven. Simple moine, il était précédé par un héraut portant l'aigle de l'empire. Il marqua dans la vie du réformateur, ce voyage. Luther y éprouva, dans ce qu'elle a de plus intime, l'exaltation douloureuse que donne la majesté de certains périls. A Erfurt, il fut

RAMBERT

pris de mélancolie, en apercevant le cloître où s'était flétrie, dans de solitaires combats, la fleur de ses vives années : or, comme le jour baissait, il alla s'asseoir au pied d'une croix de bois, sur une pierre qui recouvrait des cendres aimées, et là il s'oublia en de telles rêveries, que, la nuit venue, il n'entendit pas la cloche du couvent, qui appelait au repos. Sur ses pas, du reste, semblaient accourir et se presser, le long de la route, de tristes fantômes. Ici, on lui mettait sous les yeux le portrait du martyr florentin Savonarole; ailleurs, on lui rappelait la tragique histoire d'un sauf-conduit violé, et Sigismond, et Jean Hus. Traversant une ville, il entendit crier par les rues la condamnation de ses livres. Mais, quoique malade, il s'était promis d'aller jusqu'au bout : « Nous entrerons dans Worms, disait-il, malgré les portes de l'enfer et les puissances de l'air. » On montre, à quelque distance de Worms, un arbre qu'un paysan était en train de planter quand Luther passa. « Donne, dit le voyageur au paysan, que je le mette en terre. Et puisse, comme ses branches, croître ma doctrine! » — « L'arbre a grandi, s'écrie, en se rappelant le fait, un auteur moderne, un fervent catholique, l'arbre a grandi; et la doctrine, qu'est-elle devenue? » La doctrine, vous la retrouverez, condamnée à son tour par les grandes âmes et ensevelie à moitié sous les ruines qu'elle a faites. Mais de ces ruines entassées, si la justice enfin l'emporte, les générations actives feront sortir des constructions toutes neuves et d'une immortelle beauté.

Le 16 avril, Luther entrait dans Worms et allait descendre à l'hôtel des Chevaliers de Rhodes. La ville entière s'y porta en tumulte pour voir le monstre, dit Pallavicini, monstre de sagesse ou d'iniquité. Lui, plein d'émotion, mais intrépide, il dit, en sautant à bas de son char : « Dieu sera pour moi. » Cependant, quand il se trouva seul avec ses pensées, et qu'il songea devant quelle assemblée de personnages, imposants et terribles, il allait rendre compte de tant de choses qu'il avait osées, du principe d'autorité avili, des règles anciennes de la conscience changées, et de ce prochain, de cet inévitable remuement de peuples, sa gloire ou son crime, il tomba dans le trouble et se mit à prier avec angoisse. Devant les princes réunis, devant Charles-Quint, Luther montra une indécision qui surprit, et dans laquelle historiens catholiques et historiens protestants ont eu tort de voir, les uns une admirable modestie, les autres l'absence de foi et la peur. La vérité est que, dans la première audience, Luther parut hésiter et demanda du temps pour réfléchir. On lui accorda jusqu'au lendemain. Mais Charles-Quint se prit à dédaigner un homme qui ne le bravait pas. Il avait cru que ce moine essayerait de s'égaler à lui par l'audace, qui est la force des faibles et la dignité des inférieurs.

Le lendemain, du reste, Luther se releva. Le fiscal de Trèves lui ayant demandé, au nom de l'empereur, s'il reconnaissait les livres dont, la veille, on lui avait lu les titres et s'il consentait à se rétracter, il répondit par un discours plein d'humilité à la fois et de grandeur. Il fit remarquer que, parmi ses livres, quelques-uns avaient été par ses adversaires eux-mêmes reconnus pieux et conformes à l'Évangile : ceux-là il n'y avait lieu de les rétracter. Quant à ceux dans lesquels il s'était élevé contre la papauté, contre les papistes, contre les impures doctrines et les exemples impies, fléau du monde chrétien, il déclara ne les pouvoir renier sans se faire complice de la tyrannie. Il confessa, d'ailleurs, que, dans ses écrits purement polémiques, il s'était laissé aller à plus de violence qu'il ne convenait à son état et à un chrétien. Il en appela, du reste, de l'infirmité des jugements humains à la parole infaillible de Dieu. Après une courte délibération des princes, le fiscal de Trèves somma impérieusement Luther de déclarer s'il se rétractait oui ou non. Alors le pauvre moine dit à ces guerriers au visage sombre et au cœur irrité : « Me voici! je ne puis autrement.... Que Dieu me soit en aide! » Il avait prononcé son discours, en latin d'abord, puis en allemand : il était épuisé, et la sueur ruisselait sur son front. Mais déjà l'ombre du soir descendait dans la salle. On se sépara.

Luther quitta Worms le 26 avril 1521. De Friedberg, il écrivit à Charles-Quint une lettre soumise, presque suppliante, mais dans laquelle il disait : « Ma cause est celle de toute la terre! » On lui répondit par un édit de proscription.

Il avait cependant continué sa route. Étant allé recevoir, au village de Mora, les embrassements de sa grand'mère, il en revenait, accompagné de son frère Jacques et d'Amsdorf, et il longeait les bois de la Thuringe, quand tout à coup parurent des cavaliers masqués. Ils arrêtent le chariot, saisissent Luther, le mettent à cheval après lui avoir jeté sur les épaules un manteau de chevalier, et, l'entraînant avec eux, ils disparaissent dans les profondeurs de la forêt. A minuit, ils arrivèrent aux portes d'un château, ancienne demeure de landgraves et situé sur des hauteurs solitaires. Ce fut là que les guerriers inconnus déposèrent Luther. Il y resta plusieurs mois, entouré d'un profond mystère, assailli de fantastiques frayeurs, et ne voyant personne, si ce n'est deux jeunes garçons nobles qui lui venaient apporter la nourriture de chaque jour. L'ordre de le dérober à tous les regards pour le soustraire à ses ennemis venait de l'électeur de Saxe. Mais l'asile choisi fut longtemps ignoré de Frédéric lui-même, qui, en s'imposant à cet égard une volontaire ignorance, s'était ménagé le moyen de tenir cachée, sans mensonge, la retraite du proscrit.

Ainsi écarté de la scène du monde, Luther n'en devint que plus imposant. Un instant on l'avait cru mort : son cadavre, disait-on, avait été trouvé percé de coups. Ses partisans gémirent alors, ils s'indignèrent; et tels furent les transports de quelques-uns, que les deux nonces du pape coururent risque de la vie. Mais la vérité ne tarda pas à être soupçonnée sinon connue. D'ailleurs, la pensée du réformateur planait toujours sur l'Allemagne émue. Pendant que Léon X se mourait à Rome, Luther, du haut de la Wartbourg, répandait avec plus de profusion que jamais les inspirations de son esprit indompté et les amers trésors de sa haine.

Ses lettres, qu'il datait de la *région de l'air*, de la *région des oiseaux*, de *Pathmos*, guidaient ses amis, encourageaient leurs espérances; et par des livres il exaltait et remuait le peuple. Tantôt il tonnait contre les messes privées, tantôt contre les vœux monastiques. La Bible, traduite par lui en langue allemande, vint ajouter la

RAMBERT GANNENMAKER

gloire littéraire à l'éclat dont il rayonnait; et, mis face à face avec le texte des Écritures, le peuple apprit à se passer des commentaires de Rome.

De là résultèrent, cependant, des excès de nature à ébranler le règne du réformateur. D'un verset de la Bible sortit la guerre aux images; les statues furent insultées, on les brisa; à Wittemberg, l'*église de Tous les Saints* fut impitoyablement dévastée, Carlstadt animant la foule de la voix et du geste. Luther était dépassé; il le sut et n'attendit pas l'agrément de l'électeur de Saxe pour quitter son donjon; il en descendit tout à coup, impétueux et irrité; le moine d'autrefois semblait avoir disparu. Luther s'appelait le chevalier Georges, il s'avançait à cheval, l'épée au côté, sous la cuirasse de l'homme d'armes; son entrée à Wittemberg fut un triomphe; à peine arrivé, il prêcha; et quelques sermons de lui ramenèrent tout sous sa loi.

Ainsi réglé, le mouvement s'étendit avec une rapidité extrême. La messe fut abolie ouvertement, et par autorité publique, à Francfort, à Hambourg, à Nuremberg. Le prince d'Anhalt fit prêcher la doctrine luthérienne dans ses États; elle envahit les duchés de Lunebourg, de Mecklembourg, de Brunswick, traversa la Livonie, gagna la Baltique. En Suisse, où il avait commencé à prêcher dès 1516 le pur Évangile, Zwingle combattait le célibat des prêtres, provoquait à une dispute religieuse le vicaire général de l'évêque de Constance, et faisait adopter, par le sénat de Zurich, un édit portant qu'on enseignerait l'Évangile « sans y mêler les traditions des hommes. »

C'est une des grandes inconséquences de Luther d'avoir admis en religion et repoussé en politique le droit de résistance à la tyrannie; lui qui recommandait sans cesse l'obéissance aux pouvoirs temporels, quels qu'ils fussent; lui qui se vantait d'être revenu à Wittemberg pour empêcher qu'une violente sédition ne s'élevât en Allemagne; il osait tout contre les princes, dès qu'il s'agissait d'un point de doctrine théologique. Henri VIII, roi d'Angleterre, ayant eu l'imprudence d'emprunter, pour réfuter le livre *de la Captivité de Babylone*, la plume de son chapelain, Luther s'emporta contre le théologien royal jusqu'aux derniers excès de la fureur et de l'outrage. « Tu mens, s'écria-t-il dans sa réplique, roi stupide et sacrilége, toi qui, d'un visage impudent, fais signifier aux infaillibles paroles de Dieu autre chose que ce qu'elles signifient, etc.... » De sorte que Luther se montrait à la fois minant la papauté, bravant l'empereur d'Allemagne, et cherchant à couvrir d'opprobre le roi d'Angleterre. De quel prestige, après cela, pouvaient rester entourées, aux yeux des peuples, les puissances humaines? Luther poussait lui-même à ces révolutions politiques dont sa nature incomplète avait horreur.

Lorsque le cri qu'il avait fait entendre contre Rome, des milliers de voix en vinrent à le répéter contre les rois et les princes; lorsque impatients de secouer l'ancienne servitude, les paysans de l'Allemagne dressèrent en douze articles le programme de leurs réclamations, si semblables à celles des cahiers de la Révolution française..., on sait avec quelle violence Luther éclata contre les paysans, avec quelle hauteur il leur prêcha le devoir des douleurs patientes et l'esclavage résigné. On sait aussi avec quelle joie sauvage il célébra leur extermination dans cette fameuse guerre qui couvrit l'Allemagne de deuil et de ruines. Il est vrai que la révolte des paysans relevait d'une doctrine rivale. C'était au nom du principe de la fraternité humaine, dont l'anabaptisme fut alors la formule religieuse, c'était à la voix de Stork et de Münzer, que les paysans avaient pris les armes. Et c'est ce que ne leur pardonna pas Luther. La seule doctrine que fussent alors en état d'accepter les hommes, c'était l'individualisme, et Luther ne venait pas leur en apporter d'autre.

Et en effet, voilà que tout se précipite. Dans le nord de l'Allemagne, les vœux monastiques ont été abolis, les églises dépouillées; à travers mille hésitations, l'Église nouvelle s'organise; il fallait, contre le célibat des prêtres, ajouter l'exemple au précepte: Luther se marie; ramenant la Réformation à son point de départ, Érasme lance son livre sur le *libre arbitre*, et force ainsi Luther à dire sur cette question décisive le dernier mot de la révolution qui s'accomplit. Le défi fut audacieusement accepté: « Non, s'écria le prophète de Wittemberg, en ce qui concerne Dieu, en ce qui touche soit au salut, soit à la damnation, l'homme n'a pas de libre arbitre. Il est soumis ou à la volonté de Dieu, ou à celle de Satan; il est enchaîné, il est esclave. » C'était, ou revenir au manichéisme qui livrait l'univers à la lutte de deux génies rivaux, ou bien, comme l'a dit Bossuet, rendre Dieu auteur de tous les crimes. Nous verrons quelles terribles conséquences sociales Calvin fera sortir de ce dogme de la prédestination si hardiment posé par Luther.

Du reste, les luttes qu'elle portait dans son sein, la Réformation les annonça dès l'origine. Peu de temps après le décret de la diète de Spire contre lequel les réformés protestèrent, ce qui leur valut, on le sait, le nom de *protestants*, deux hommes se trouvaient, par les soins du landgrave de Hesse, réunis à Marbourg et mis en présence. C'étaient le prophète de Wittemberg et le nouvel apôtre de la Suisse, Luther et Zwingle. Dans l'eucharistie, Dieu était-il réellement présent sous les espèces du pain et du vin? Oui, disaient Luther et ses disciples, mais les sacramentaires et Zwingle leur chef ne voyaient dans l'eucharistie qu'un simple symbole. Car, la Réformation s'installait à peine, que déjà l'anarchie des opinions venait l'envahir et la pénétrer. Au colloque de Marbourg, Luther s'était fait accompagner par Mélanchthon, par Osiander, par Jonas et Agricola. Zwingle avait pour lieutenants Hédio, Bucer et le Mélanchthon des sacramentaires, cet Œcolampade dont l'éloquence était si douce que, suivant Érasme, elle aurait séduit les élus mêmes; le débat fut animé, l'accord impossible. Cependant, comme on se séparait, Zwingle fut saisi d'un soudain attendrissement; et, les mains jointes, les yeux baignés de larmes, il s'approcha de Luther en disant: « Du moins, restons frères. » Luther le repoussa. Tristes emportements de l'orgueil, bien capables de détruire ce qui n'eût été que l'œuvre d'un homme, mais non ce qui était une évolution de l'histoire.

Le catholicisme avait singulièrement abusé de la force, il avait dénaturé sa mission; et pourtant, à la veille de voir se détacher les premières pierres d'un tel édifice,

quelle âme douée d'élévation, de tendresse, ne se serait sentie atteinte de mélancolie et de regret? Quoi donc! ces splendides fêtes, spectacles de la multitude; ces cathédrales, demeures du pauvre, plus éclatantes que les demeures des souverains; cette langue des temps anciens que murmurait en l'ignorant le peuple en prière, et dont les syllabes mystérieuses portaient au ciel les aspirations des cœurs simples et leurs espérances confuses; ces hymnes, ces parfums dans les temples, ces figures des vieux vitraux; ce culte des saints patrons, dieux amis, dieux familiers, qui étaient venus remplacer, sous le toit chrétien, les pénates antiques; ces cloîtres ouverts aux âmes blessées, à la dévotion vigilante du moine des Alpes, à la tristesse d'Héloïse.... tout cela était-il destiné vraiment à périr?

Aussi Mélanchthon fut-il profondément troublé à l'approche de l'heure décisive. « Grâce, criait-il à Luther, pour la juridiction des évêques, grâce pour les fêtes qu'aima notre enfance et qui étaient le pieux enchantement de nos pères. » Choisi pour écrire la Confession de foi qu'en 1530 les réformés présentèrent à la diète d'Augsbourg, il apporta dans ce travail célèbre une modération et des ménagements infinis; effort inutile! la Confession de foi ne fut pas acceptée. Et rien de plus touchant, de plus solennel, que les angoisses auxquelles fut alors livré Mélanchthon. « J'emploie mes jours à pleurer, » écrivait-il à Luther. Vainement Luther s'efforçait de le soutenir et de le consoler, lui, l'œil fixé à l'horizon, il assistait déjà au spectacle de l'Allemagne noyée dans le sang et de l'Europe devenue un champ de bataille.

Ce qu'il y eut de prophétique en de telles inquiétudes, nous ne l'ignorons pas, nous qui voyons aujourd'hui passer dans nos souvenirs Charles-Quint à Muhlberg, le duc d'Albe et ses bourreaux dans les Pays-Bas, le calvinisme armé contre la Ligue en France, Gustave-Adolphe et Tilly dans les plaines de Leipzig, Wallenstein et Gustave-Adolphe dans les plaines de Lutzen; l'Angleterre enfin, dominée par les soldats de Cromwell et donnant pour précédent au 21 janvier la tragédie de White-Hall.

Que contenait-elle donc, soit en malheurs, soit en bienfaits, cette doctrine nouvelle qui caractérise le seizième siècle et le remplit tout entier? Avant d'analyser les effets, résumons les actes.

L'Église, en s'attribuant le privilége d'interpréter la parole divine et de fixer le sens des Écritures, avait en quelque sorte pris possession de toute l'âme humaine: la Réformation demanda que, les médiateurs disparaissant, le fidèle fût rapproché de Dieu; elle rejeta l'autorité des traditions, elle plaça devant le peuple à genoux une Bible traduite et l'Évangile ouvert.

L'Église avait dit aux fidèles: « Confessez-vous, jeûnez, adorez le prêtre à l'autel, où il fait descendre Dieu; achetez les indulgences, pratiquez ce que j'ordonne, et vous aurez le ciel; » la Réformation couvrit de son dédain le mérite des œuvres purement extérieures; elle affirma que, depuis le péché originel, l'homme, par lui-même et par ses œuvres, était incapable de se sauver. Le bien, c'était la grâce seule qui le pouvait opérer en nous. Croire au bienfait du sang versé par le Christ, croire à la rédemption d'une foi vive et forte, là était le salut.

En défendant aux prêtres de se marier, l'Église avait mis la société religieuse d'un côté, la société civile de l'autre: la Réformation, pour confondre les deux moitiés du monde, séparées, exalta la vie de famille.

L'Église régnait temporellement par sa hiérarchie: la Réformation répéta le cri des Vaudois: « Tous les chrétiens sont prêtres. »

Enfin, la Réformation atteignit jusqu'aux entrailles cette domination que Rome avait si savamment établie lorsque, s'adressant à la partie sensible de notre nature, elle avait inventé des spectacles d'une pompe sans égale, construit des basiliques d'une beauté sans modèle, et appelé les peuples ravis dans ces temples qu'ornaient tant de peintures vivantes, et qu'inondaient, aux heures de la prière commune, des flots de lumière, d'harmonie et d'encens.

Ainsi, pas un coup de Luther qui ne fût pour dissoudre la grande association, formée, sous l'empire du principe d'autorité, dans la ville des pontifes.

Et maintenant, si des résultats de la Réformation nous rapprochons ses maximes, quelle sera notre surprise, de les trouver, de tout point, contraires!

La Réformation commandait à la raison de s'humilier devant la foi; et cependant le rationalisme prévalut.

Elle faisait des Écritures la règle unique, l'immuable règle des croyances; et cependant le droit d'examen fut déchaîné.

Enlevant aux hommes le libre arbitre, elle les clouait au fatalisme; et cependant, plus que jamais, les sociétés humaines devinrent actives.

Elle déclarait la race d'Adam précipitée, par le péché originel, dans un abîme d'impuissance, de corruption; et cependant, abandonné à ses propres forces, isolé de ses semblables, l'homme se crut assez grand pour se suffire.

De sorte que la doctrine qui semblait le mieux condamner l'individualisme fut précisément celle qui l'introduisit dans le monde.

Comment expliquer cet étrange phénomène? L'explication est bien simple.

Que servait d'affirmer l'infaillibilité des Écritures, quand on niait le droit de l'Église à en donner le sens? Mis sans commentaire sous les yeux de la multitude, le texte saint pouvait-il ne pas ouvrir carrière à une lutte ardente où chacun apporterait le témoignage et l'orgueil de sa raison?

D'autre part, assurer que l'homme est esclave d'une volonté supérieure, dans l'ordre spirituel, n'était-ce pas le conduire à concentrer dans l'ordre matériel toute son activité?

Quant au dogme de la prédestination interprété à la manière des luthériens, nul doute qu'à l'égard de Dieu il ne rabaissât l'homme outre mesure; mais prenez garde que cet homme déchu dont il s'agit ici, ce n'est pas seulement un valet, un pâtre, un mendiant; c'est le maître et le roi, c'est l'empereur, c'est le pape. Entre le monarque et le berger, il y a égalité de réprobation. Il faudra donc que les distinctions sociales disparaissent sous le niveau de l'universelle infortune. S'il reste une distinction à faire, ce ne sera plus qu'entre l'élu qui a la grâce,

et le réprouvé qui ne l'a point. Mais ce qu'on nomme la *grâce* en théologie, en politique on l'appellera le *mérite;* et à l'orgueil social succédera l'orgueil individuel, à la souveraineté du rang celle de la personne.

Oui, la Réformation avait dit à l'homme :

Créature condamnée, créature imbécile et misérable, tu ne vaux que par le sang du Dieu qui te racheta. C'est de la vertu de ce sacrifice et non du prétendu mérite de tes actes pieux que dépend, pour toi, le salut éternel. La sainteté n'est pas dans les pratiques extérieures; elle habite le sanctuaire d'une âme humble et croyante. Se croire sauvé, c'est l'être déjà. S'il a plu au Christ de te donner la foi, que t'importe le reste? Tu peux t'endormir sur ce doux oreiller.

Or, il advint qu'en Hollande, en Angleterre, en Amérique, chez les grands peuples protestants, devenus les peuples travailleurs, l'homme répondit :

Puisque, dans les voies spirituelles, je ne saurais échapper à la honte de mon impuissance, je chercherai ailleurs la preuve et les conditions de ma grandeur. Puisque le fatalisme de la prédestination dérobe à ma prise les choses d'outre-tombe, c'est aux choses d'ici-bas que s'attaquera cette impétueuse conviction de ma liberté, inséparable de mon être. Et, comme j'ai le cœur plein d'une agitation puissante; comme il faut à mes forces un emploi et de l'espace à mon désir, je ne rejetterai les pratiques dont le catholicisme avait embarrassé la vie religieuse, que pour m'élancer éperdu dans la vie industrielle. Laissant à la grâce, laissant à Dieu le soin de me faire une place dans le royaume du ciel, j'aviserai à m'emparer du royaume de la terre. Je construirai des ateliers immenses, j'équiperai des navires; mes routes perceront les montagnes; et si désormais j'entreprends des guerres, si je marche du côté de l'Orient, ce ne sera plus pour délivrer le saint sépulcre, ce sera pour prendre possession du globe, mon domaine.

Ainsi, un nouveau principe d'action, un but nouveau d'activité : l'individualisme, l'industrie, voilà ce qu'à l'insu de ses propres docteurs la Réformation venait inaugurer dans le monde.



L'INDIVIDUALISME DANS LA RELIGION

CALVIN

Depuis la venue de Luther, toutes les anciennes puissances étaient en échec. Par l'effet d'une solidarité inévitable, Luther avait réuni contre lui le pape et l'empereur, Léon X et Charles-Quint. Le principe d'autorité chancelait : deux hommes se levèrent en même temps, l'un pour le défendre et le raffermir, l'autre pour le contrefaire : ce furent Ignace de Loyola et Calvin.

On sait ce qu'il fut donné au premier d'accomplir et combien étrange est l'époque de sa vie qui nous le montre fatigué de la gloire du soldat, mais avide d'une gloire nouvelle, assailli de visions, en proie à une sorte de démon intérieur, tantôt gravissant les montagnes d'un pas rapide comme pour aller vers Dieu, tantôt sous l'empire de quelque révélation surnaturelle, s'arrêtant en larmes au seuil des églises et y demeurant des heures entières, oppressé, immobile; puis un jour, l'âme remplie d'une ardeur pieuse mêlée à de chevaleresques souvenirs, allant suspendre son bouclier à une image de la Vierge, et après avoir fait devant cette image la *veille des armes*, s'engageant dans le service du ciel! En Calvin, rien de semblable. Ici, au lieu d'une nature impétueuse et tendre, au lieu d'un homme joignant l'illuminisme des *Alumbrados* à l'humeur aventureuse des chevaliers errants, nous trouvons un logicien serré, subtil et maître de son cœur. Toutes les qualités de l'organisateur, Calvin les possède : puissance de méditation, suite dans les idées, courage réfléchi, conviction opiniâtre et violente.

Et cependant la conception propre à Calvin devait périr, tandis qu'au soldat espagnol, au poëte, à l'illuminé, resta l'honneur d'avoir laissé des règlements politiques d'une profondeur incomparable, et d'avoir fondé cette société de Jésus qui devait prolonger l'existence de Rome en l'absorbant, sauvegarder les trônes mis en tutelle, et opposer à l'individualisme débordé une barrière, encore debout.

C'est qu'Ignace de Loyola fut conséquent avec son principe, et qu'il n'en fut pas de même de Calvin.

En faisant d'une obéissance aveugle et illimitée la règle de son *Institut*, Ignace de Loyola employait un moyen conforme à son but, qui était de combattre l'individualisme et de le dompter.

Mais vouloir continuer Luther et créer une papauté protestante, vouloir s'ériger en législateur despotique du libre examen, c'était tenter l'impossible. Et c'est justement ce que fit Calvin, lorsque, en 1535, il publia son *Institution de la Religion chrétienne.*

Nulle part les droits de l'autorité n'avaient été proclamés avec autant d'exagération que dans ce code du protestantisme. « Elle est, dit Calvin, aussi indispensable aux hommes que le pain, l'eau, le soleil et l'air. » Et il ne demande pas seulement au pouvoir de maintenir l'ordre matériel; il lui demande de punir les sacriléges, les offenses à la religion, et d'empêcher qu'on ne sème dans le peuple des germes d'idolâtrie, qu'on ne blasphème la sainte volonté de Dieu. Voilà Calvin franchissant d'un bond l'immense intervalle qui sépare le protestantisme de la théocratie.

Il fallait justifier cette monstrueuse inconséquence; il fallait dire comment un tel despotisme se pouvait concilier avec le droit reconnu à chacun de décider par lui-même du sens des Écritures, et de ne suivre d'autre guide que la grâce reçue d'en haut : Calvin supposa que Dieu

accordait aux élus le privilége d'entendre de la *même manière* sa parole divine. La réunion de ces élus, il l'appela, par opposition à Rome, la véritable Église; et il crut avoir ainsi dans la liberté des consciences ressaisi l'unité perdue. Vain détour! Il oubliait qu'à peine à son berceau le protestantisme avait produit une foule de sectes différentes : les Luthériens, les Carlostadiens, les Zwingliens, les Ubiquitaires; il oubliait que l'*Institution chrétienne* avait précisément pour but de rallier tant de détachements épars d'une armée aussitôt rompue que rassemblée; il oubliait que lui-même il différait sur des points importants, sur la question de l'eucharistie, par exemple, et de Luther, et de Zwingle, et d'Œcolampade.

Mais la nécessité d'échapper aux contradictions qui le pressaient devait entraîner Calvin à des affirmations d'une bien autre portée. C'était avec le dessein d'affranchir l'homme à l'égard de l'homme, que Luther avait adopté le fatalisme de la prédestination, qui, rapportant tout au despotisme de Dieu, ne laisse plus rien à faire aux autorités humaines. Calvin sentit bien que sa théorie du pouvoir était ruinée de fond en comble, s'il concluait de la fatalité qui pèse sur le criminel à une tolérance universelle et systématique. Il osa donc prétendre que, dans le coupable, la faute est à la fois *nécessaire* et néanmoins imputable à la volonté. Indigne conclusion, dont l'absurdité résulte du seul rapprochement des termes! L'homme n'est pas libre, et pourtant il est responsable de ses actes : tel fut le dernier mot de la doctrine de Calvin. Et pourquoi? Parce qu'en faisant de sa liberté un usage pervers, le premier homme a perdu en lui tous ses descendants, excepté ceux qu'il a plu à Dieu de sauver par un décret arbitraire de sa puissance.

Ainsi, Calvin admettait un royaume des élus, un royaume des réprouvés, et entre les deux un abîme qui ne devait être jamais comblé, jamais franchi. Apportant dans son explication du dogme du péché originel je ne sais quelle affreuse et sanglante logique, il faisait des trois quarts du genre humain l'irrévocable part de Satan et sa proie éternelle. Niant le libre arbitre sans nier l'enfer, il tenait en réserve, pour des crimes qu'il déclarait impossibles à éviter, des châtiments pleins d'horreur. L'enfant même, parmi les réprouvés, il le damnait jusque dans les entrailles maternelles. Il faisait à Dieu cet outrage de l'adorer injuste, barbare et tout-puissant.

Transportez le calvinisme de la théologie à la politique, voici les conséquences : les élus, ce sont les heureux de la terre; les réprouvés, ce sont les pauvres; entre les uns et les autres, il est un abîme, un fatal abîme : l'inégalité des conditions; et le divin caprice qu'il faut subir en l'adorant, c'est le hasard de la naissance.

Aussi Calvin regardait-il l'aristocratie comme la meilleure de toutes les formes de gouvernement.

Et maintenant sa vie est expliquée. Si dans Genève, devenue la Rome du protestantisme, il établit une discipline que Rome ne connut jamais; s'il fit trembler ses disciples et s'efforça d'écraser ses adversaires; s'il ne craignit pas de lever au ciel, d'un air de triomphe, ses mains rouges du sang de Servet; s'il écrivit, sur le droit d'exterminer par le glaive les hérétiques, un livre digne du génie de l'inquisition; si Mélanchthon ne put l'approcher sans en devenir moins tendre; si Théodore de Bèze enfin le loue de s'être jusqu'au bout montré implacable.... qui pourrait ne pas voir en tout cela le fruit d'une doctrine qui sanctifiait la haine?

Luther avait dit : « Nul n'a pouvoir sur la conscience de l'élu du Seigneur. » Calvin venait dire : « L'élu du Seigneur a pouvoir sur le réprouvé. » L'individualisme de Luther aboutissait donc naturellement à un régime de garanties : il convenait à une société industrielle. L'individualisme de Calvin, au contraire, se combinait avec des idées d'oppression : il convenait à une société militaire.

Et en effet, ce fut par la féodalité en armes, dont il servit les derniers efforts, que le calvinisme s'introduisit dans notre pays. Depuis quelque temps, la France était agitée par un mouvement d'émancipation analogue à celui qui emportait l'Allemagne. En répandant le culte de l'antiquité païenne, en détrônant la Sorbonne au nom de la science, et la scolastique au profit des littérateurs, la Renaissance avait frayé les voies à la Réforme, qui déjà comptait en France des martyrs, et, entre autres, Louis de Berquin. Comment allait être accueilli le calvinisme? Quels devaient être les effets immédiats de son passage et son influence révolutionnaire? Comment la bourgeoisie française fut-elle amenée à adopter le principe d'individualisme, après l'avoir dépouillé, et de la forme religieuse que lui avait donnée Luther, et du caractère violent dont l'avait revêtu Calvin? C'est ce que nous allons exposer.

La pensée, à cette époque, était déjà devenue tellement dominante dans le monde, qu'elle seule pouvait désormais fournir aux factions soit un point d'appui, soit un but avouable. Les intérêts en étaient venus à ne pouvoir plus se produire qu'à la suite des idées. Quel principe représentaient les Guise? Quel principe avait-on à invoquer pour les combattre? C'est ainsi que la question se trouva posée : tant on était déjà loin de ces grossières querelles des Armagnacs et des Bourguignons!

Or, le principe sur lequel devait naturellement s'appuyer un soulèvement de nobles, Calvin venait de le mettre en lumière. Portée d'une égale ardeur vers la résistance à l'égard du trône, vers l'oppression à l'égard du peuple, la noblesse aurait vainement cherché une doctrine plus conforme à ses tendances que le calvinisme, si propre à exalter à la fois et l'orgueil qui fait les rebelles et celui qui fait les tyrans.

Ce n'est pas que, dans ses préoccupations de despote religieux et d'organisateur, Calvin n'eût condamné la révolte. Et même, la *Confession de foi des Réformés de France* contient cet article, qui est le quarantième et dernier : « Nous tenons qu'il faut obéir à leurs lois et statuts — des magistrats — payer imposts et autres devoirs, et porter le joug de la subjétion, d'une bonne et franche volonté, encore qu'ils fussent infidèles, moyennant que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier. Par ainsi nous détestons ceux qui voudroient rejeter les supérioritez, mettre communauté et confusion de biens, et renverser l'ordre de justice. » Déclarations illusoires! L'essence de l'individualisme est de se changer en révolte quand il subit le pouvoir, et en tyrannie

quand il le possède. Il ne dépendait pas du calvinisme d'échapper aux conséquences de son principe : il éclata, en France, par la conjuration d'Amboise.

On sait comment le complot fut dénoncé par le protestant Avenelles et le protestant Lignères; comment la Renaudie fut tué en cherchant à rallier autour d'Amboise les conjurés épars; comment l'entreprise échoua enfin, et quel fut le triomphe des Guise. Mais loin d'étouffer la guerre civile à son berceau, ce triomphe la rendit inévitable, terrible, par les cruautés dont le cardinal de Lorraine rassasia son cœur. Le sang ruissela dans les rues d'Amboise. La Loire fut couverte de cadavres. Et la cour d'assister aux exécutions comme à une fête. « Ce spectacle, dit d'Aubigné, estonna le roy, ses frères, et toutes les dames de la cour qui, des platesformes et fenestres du chasteau, y assistoient. Mais surtout cette compagnie admira Villemongis Bricmaut, qui, prest à mourir, emplit ses deux mains du sang de ses compagnons, qu'il jeta en l'air, puis les eslevant sanglantes : « Voilà le sang innocent des tiens, ô grand Dieu ! et tu le vengeras ! » La prédiction ne fut que trop bien accomplie.

Les calvinistes, dès ce moment, ne respirèrent plus que la guerre. Quant aux catholiques, l'atrocité des supplices récents réjouit les uns, mais fut aux autres un sujet de pitié, à quelques-uns de remords. Le chancelier Olivier en mourut, et ses derniers moments appartinrent au désespoir : on eût dit : « que ce fust quelque jeune homme en la fleur de l'âge qui, de toute sa puissance, esbranloit le lict et la couche par la force de la maladie et de la douleur. » Le cardinal de Lorraine l'étant venu voir : « Ah ! ah ! cardinal, s'écria-t-il furieux, c'est toi qui nous damnes ! » Et comme celui-ci disait au mourant de prendre garde, que c'était l'esprit malin qui tâchait de le séduire : « C'est bien dit, répliqua le chancelier d'une voix amère, c'est bien rencontré. » Puis il se retourna et ne parla plus.

Dans la France du seizième siècle, si violemment poussée à la conquête du libre examen, la France superstitieuse du moyen âge devait se retrouver longtemps encore. En plusieurs villes le peuple croyait à certaines visites nocturnes de je ne sais quels esprits mystérieux et redoutables. Leur noir monarque, à Tours, s'appelait Huguet. Les calvinistes ayant quelquefois des assemblées nocturnes, leurs ennemis, après la conjuration d'Amboise, les appelèrent *Huguenots*, leur voulant donner un baptême d'ignominie.

Ils étaient vaincus, on les jugeait flétris : qu'avaient à faire les Guise pour compléter la victoire? Il leur restait Condé à livrer au bourreau. Leur audace ne s'étonna point d'un tel coup à frapper, et, pour la couvrir, ils convoquèrent les états à Orléans. Condé se montra intrépide, dédaigneux de ses juges, de ses ennemis et de la vie. On le condamna; mais, le 5 décembre 1560, la mort de François II vint, en le sauvant, donner un chef politique aux sectateurs de Calvin, et à ses disciples armés un capitaine.

Condé convenait-il à son rôle? Singulier sectaire qu'un prince qui se plaisait d'une manière à peu près exclusive aux coups de lance, à la fumée des camps, aux gais discours, aux amours faciles, et « aimoit autant la femme d'autruy que la sienne. » Condé n'était pas homme à voir dans la défense de la religion nouvelle autre chose qu'un passe-temps de chevalier. Or, ce qu'il fallait aux calvinistes, c'était un chef plein de zèle pour leur doctrine et pénétré de son esprit. Car, je le répète, il ne s'agissait plus de conduire au combat des intérêts ou des passions, il s'agissait d'y conduire une idée.

Un guerrier méditatif, convaincu et taciturne, un guerrier sombre comme le Dieu de Calvin, voilà le général qu'il fallait aux soldats qu'avait frappés le souffle venu de Genève. Et tel était l'aîné des Châtillon, l'amiral de Coligni. Il parlait peu et agissait prudemment avec une âme tumultueuse, avec de hardis desseins. Un fonds de tristesse altérait son sourire; l'austérité de ses mœurs n'était pas sans quelque rudesse; malheureux dans les combats, jamais il n'approcha de l'éclat de François de Guise. Mais ce fut sa gloire particulière d'avoir fait de la vertu la moitié de son génie; de s'être acquis, rien que par des batailles perdues, un renom de capitaine illustre; d'avoir été enfin le héros de la mauvaise fortune. Pour ce qui est du droit de commander, il n'avait ni à le recevoir ni à le prendre : il le possédait naturellement, par la confiance qu'il inspirait, par son geste et la gravité de son orgueil. Ce fut au point que les reîtres mêmes, si indisciplinés, si avides du salaire de leur courage, tremblèrent, quand Coligni les commanda, de lui paraître cupides, et sous son regard, s'étonnèrent de ne pouvoir être insolents.

Mais il ne devait s'engager qu'après avoir bien mesuré de l'œil la carrière à fournir. Était-il de la conjuration d'Amboise? Tavannes l'en accuse; le contraire est énergiquement affirmé par Brantôme : « M. l'Amiral ne sceut jamais ladicte conjuration d'Amboise.... on ne la lui voulut jamais conférer, d'autant que les conjurateurs le tenoient pour un seigneur d'honneur.... et pour ce les eust bien renvoyez loin, rabrouez, et reculé le tout, voyre aydé à leur courir sus. » Brantôme assure, en outre, que l'amiral fit parvenir secrètement à Mme de Guise l'avis d'un complot tramé contre son mari. Pourquoi non? Jeunes encore, François de Guise et Coligni s'étaient liés d'amitié fraternelle : ils durent s'en souvenir, jusqu'au jour qui les fit ennemis pour jamais.

Ce jour approchait. Maître du royaume sous François II, le duc de Guise n'avait pas tardé à reprendre, sous Charles IX, son empire un instant ébranlé. Seulement, des alliés lui étaient désormais nécessaires : il les choisit à son gré. Sachant que le connétable, éloigné par lui des affaires pendant la précédente période, joignait à la brutalité de l'ancien homme d'armes une dévotion de nourrice, et, lorsqu'il courait aux arquebusades, récitait des *patenôtres*, il le ramena, il le gagna, en lui faisant peur de la messe abolie et des autels de la Vierge renversés. Restait le maréchal de Saint-André : Guise l'eut pour instrument, l'ayant fait son égal. Ainsi naquit le triumvirat. Et aussitôt on se met à l'œuvre. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, n'était à craindre que par son union avec les huguenots : en l'attirant, on l'annule. On s'assure l'appui de Rome, l'appui de Philippe II; on a pour soi l'Italie et l'Espagne : nous touchons à la formation de la ligue catholique. Ici commence ce qu'il y eut d'original et de vraiment imposant dans la destinée de Fran-

RAMBERT

çois de Guise. Qu'avait-il été jusqu'alors? un soldat poussé au faîte par sa vaillance et le succès, un ambitieux absous par des victoires, un dompteur de villes à la manière de tant d'autres, et, à tout prendre, un vulgaire grand homme. Mais le voilà conduit en suivant le cours des choses à une domination qui est celle de la pensée servie par le glaive; le voilà devenu le défenseur suprême d'une idée à qui le passé appartient, et, comme tel, debout sur la limite de deux mondes.

Cependant, en dehors du principe d'individualisme pour lequel Coligni allait s'armer, en dehors du principe d'autorité que François de Guise allait défendre, n'y avait-il plus rien?... Il y avait le principe de fraternité; et l'homme auquel échut l'incomparable honneur de le représenter se nomme Michel de L'Hôpital. Car Michel de L'Hôpital ne fut pas, ainsi qu'on l'a prétendu, le précurseur de ce *parti des politiques* que la suite de notre récit amènera bientôt sur la scène et qui introduisit la bourgeoisie aux affaires : parti égoïste dans sa tolérance, humain par scepticisme, et qui n'eut jamais que la modération de l'indifférence. Non! Michel de L'Hôpital se sentait des entrailles pour le peuple. Sa modération était active, sa tolérance n'était que la charité au repos. Le calme du vieillard et la sérénité du sage paraissaient sur son front; mais au fond de son cœur il y avait un foyer d'agitations généreuses et les flammes de la jeunesse. Il répétait volontiers que les hommes sont tous frères; et ses efforts pour prévenir les querelles religieuses eurent leur source dans un amour réfléchi et profond de l'humanité, qui, malheureusement, n'était pas de son siècle, et qui n'est pas encore du nôtre.

Aussi le colloque de Poissy n'eut-il aucun des résultats qu'en avait espérés la grande âme de L'Hôpital. Placés en face des cardinaux de Lorraine et de Tournon, de Claude d'Espence, de Jacques Lainez, représentants fanatiques du principe d'autorité, les lieutenants de Calvin, Théodore de Bèze et Pierre Martyr, ne firent que commencer par la parole la lutte qui allait se continuer par l'épée entre François de Guise et Coligni. On connaît assez l'histoire de ce colloque; mais ce que la plupart des historiens ont passé sous silence, et ce qui est pourtant digne d'un souvenir éternel, c'est le discours que le chancelier prononça devant Catherine de Médicis, devant Charles IX, devant une assemblée tout entière en proie à des sentiments de haine et à des projets de meurtre : « Proposez-vous une même fin. Je prie les savants de ne point mépriser ceux qui leur sont inférieurs en science, et les autres. de ne point envier ceux qui en savent plus qu'eux, et tous ensemble, de laisser les disputes vaines. Catholiques et protestants, vous avez été régénérés par un même baptême; vous êtes adorateurs d'un même Christ; vous êtes frères. » Exhortation touchante, vraiment sublime! mais elle venait avant l'heure. La guerre civile était au fond des doctrines; comment n'aurait-elle pas éclaté dans les faits? Rien ne put la prévenir, ni l'édit de janvier, édit de tolérance et de justice, ni la prudence du chancelier, ni la politique de Catherine que la puissance croissante des Guise épouvantait. Le 1er mars 1562, dans la petite ville de Vassi, près de trois cents protestants étaient massacrés, dans une grange, par la suite des princes lorrains, sur un signe du cardinal de Lorraine, prêtres et dames applaudissant, et montrant de la main aux soldats les victimes qui cherchaient à s'évader par les toits. Il n'en fallait pas tant; la France fut en feu.

A en juger par le récit de d'Aubigné dans son *Histoire universelle*, ce dut être une nuit terrible que celle qui donna un chef religieux au protestantisme en révolte. Coligni dormait d'un sommeil tranquille, quand tout à coup des sanglots retentissent à côté de lui; il se réveille, effrayé; c'était sa femme qui se répandait en lamentations sur le sort des calvinistes livrés au couteau des catholiques. Le discours de Charlotte de Laval à Coligni eut quelque chose de lugubre, mais d'irrésistible. Il n'entendait donc pas les cris de ses coreligionnaires égorgés? Il n'y avait donc rien dont son âme se pût émouvoir dans cette cause de Dieu, dans cette cause de leurs frères? « Ce lit m'est un tombeau, disait-elle, puisqu'ils n'ont pas de tombeaux. *Ces linceux me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis.* » Coligni écoutait, l'âme oppressée, vaincu à demi; il objecta, pourtant, les malheurs du royaume en proie au choc des Espagnols et des Anglais, les déroutes probables, l'opprobre, la calomnie ajoutée à la défaite, la fuite en pays étranger peut-être, et la faim et la nudité. Ne périrait-il point par le bourreau ou sous le poignard d'un assassin? Et elle, abandonnée, proscrite, ne seraitelle pas un jour réduite à voir ses enfants devenir les valets de leurs ennemis? « Pour peser une telle résolution, je vous donne trois semaines, » dit-il en finissant. Mais comment comprimer le cœur d'une femme quand il s'échappe en violences de piété ou d'amour? « Ces trois semaines sont achevées, s'écria impétueusement Charlotte de Laval. Au nom de Dieu, je vous somme de ne nous frauder pas, ou je serai témoin contre vous en son jugement. » Le lendemain, Coligni prenait l'épée; il ne la quitta que pour mourir.

Se plaignant au roi de Navarre du massacre de Vassi, Théodore de Bèze avait dit à ce prince : « Sire, c'est, à la vérité, à l'Église de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en donner; mais aussi vous plaira-t-il vous souvenir que c'est une enclume qui a déjà usé beaucoup de marteaux? » Mais, observe trèsbien Bossuet, cette parole tant louée dans le parti ne fut qu'une illusion, puisque enfin, contre la nature, l'enclume se mit à frapper, et que, lassée de porter des coups, elle en donna à son tour. Or, pour comprendre ce que dut être un duel semblable entre l'ancien principe et le principe nouveau, il suffit de rapprocher du catéchisme de l'inquisition les théorèmes farouches de l'*Institution chrétienne*, il suffit de se rappeler que sur l'un des deux camps planait le génie de Philippe II, et sur l'autre celui de Calvin.

Ainsi s'ouvrirent ces guerres. Feuilletez-en jusqu'au bout les annales, si vous vous en sentez la force; vous n'y trouverez rien de cet élan, de cette générosité chevaleresque, de cet inépuisable fonds de gaieté que les Français jusqu'alors avaient portés dans les batailles. Les guerriers que le règne des Valois fait passer sous nos yeux ont, presque tous, quelque chose de la bravoure du sicaire et de la sérénité sinistre du bourreau. Le héros produit par le catholicisme du cardinal de Lorraine et de

Philippe II, c'est Montluc, qui mettait à dresser ses enfants au carnage sa sollicitude paternelle, et qui aimait à marquer sa route avec des lambeaux humains, attachés aux branches des arbres ; le héros produit par le protestantisme genevois, c'est le baron des Adrets, qui, sous prétexte qu'on ne saurait *faire la guerre avec respect et porter à la fois la main au chapeau et à l'épée*, aurait voulu changer en un vaste cimetière le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, le Languedoc ; « et le craignoit-on plus que la tempeste qui passe par de grands champs de bled. » François de Guise lui-même, quoique naturellement magnanime, parut avoir oublié, au service de son principe, la *courtoisie de Metz ;* et ce qu'on l'avait vu pour les Espagnols de Charles-Quint, il ne le fut pas pour les Français de Coligni. Seul, Condé représenta, dans la lutte, l'ancienne noblesse de France ; mais remarquez bien que Condé n'était huguenot que de nom. Ivre de courage, d'ambition et d'amour, il s'inquiétait peu de savoir s'il était vrai que Dieu eût, de toute éternité, partagé le monde en élus et en réprouvés, et il n'était pas conduit conséquemment à juger légitime, à proclamer sainte l'extermination des réprouvés par les élus !

Si l'on pouvait mettre en doute l'influence du calvinisme sur les mœurs de l'époque des Valois, et les ravages que cette influence exerça même parmi les catholiques, on n'a qu'à méditer le rapprochement que voici. Le principe de Calvin, avons-nous dit, c'était l'individualisme combiné avec des idées d'oppression ; or, quel fut le trait distinctif, caractéristique des guerres de religion chez un peuple aussi loyal, aussi chevaleresque, aussi humain que le peuple de France ? Ce fut.... l'assassinat, l'assassinat, qui est la manifestation la plus odieuse, mais la plus logique et la plus directe, du sentiment individuel exalté outre mesure et perverti.

Personne n'ignore quelle fut la fin de François de Guise : et ce n'est pas sans raison que Bossuet s'est fait du crime de Poltrot une arme contre les calvinistes d'alors. Il est certain, en effet, qu'avant de frapper, Poltrot allait annonçant partout le coup qu'il méditait. Et nul, parmi ceux du parti, ne le détourna de son dessein.

Comment ne pas reconnaître en de telles fureurs l'effet d'une doctrine qui avait osé mettre la religion dans la haine ? Comment n'y pas retrouver ce genre de conviction qui animait Renée de France quand elle écrivait à Calvin : « Je n'ai pas oublié ce que vous m'avez écrit que David a haï les ennemis de Dieu de haine mortelle, et je n'entends point de contrevenir ni de déroger en rien à cela ; car, quand je saurais que le roi mon père, et la reine ma mère, et feu monsieur mon mari, et tous mes enfants seraient réprouvés de Dieu, je les voudrais haïr de haine mortelle et leur désirer l'enfer. » Voilà quels disciples Calvin faisait parmi les femmes : faut-il s'étonner s'il en trouva de terribles parmi les gens d'épée ? Le calvinisme, d'ailleurs, était venu mettre la Bible dans toutes les mains, et répandre ainsi, en lui prêtant un caractère divin, ce mélange de religion et de barbarie par où se distingue l'histoire du peuple juif.

Hâtons-nous de dire que la contagion se communiqua bien vite aux catholiques, les mœurs que Catherine de Médicis avait apportées d'Italie ne les ayant que trop bien disposés à subir, sous ce rapport, l'influence du protestantisme. Trop ardente, la soif de la volupté finit par se confondre avec la soif du sang, et la cruauté est un des symptômes de l'excessive dépravation dans l'amour. La cour de France en offrit, sous le règne des Valois, un exemple aussi étrange que tragique. Les femmes que Catherine entretenait autour d'elle pour tirer profit du pouvoir de leur beauté ne cédaient qu'à des amours homicides. A des propos de galanterie passionnée se mêlaient sans cesse, autour du trône, des projets de meurtre. Si l'on allait s'exercer dans les salles basses du Louvre à donner prestement un coup de poignard, c'était après des raffinements de débauche sans nom, c'était au sortir d'une atmosphère tout imprégnée des énervants cosmétiques de Florence. Les gentilshommes écrivaient à leurs maîtresses avec du sang : celui de leurs rivaux ou le leur. La mode était aux parfumeurs et aux sicaires.

L'assassinat fut donc de tous les partis. On s'en fit un moyen de renommée : quelques-uns y excellèrent. On put citer, on vanta, parmi les plus fameux, Thomas, surnommé le *tireur d'or;* il avait coutume de manger avec des mains rouges de ses meurtres, se faisant honneur de mêler à sa nourriture le sang versé par lui en trahison.

Assassiner devint même œuvre de roi. Ceux de Guise, après la conjuration d'Amboise, avaient conseillé à François II de se mettre un beau jour à jouer avec Condé et de lui *donner de la dague dans le sein;* François n'osa et fut traité de lâche. Cette lâcheté ne fut pas celle de Charles IX. Apprenant un soir que La Mole, dont il avait juré la mort, était au Louvre, il prend avec lui six gentilshommes, leur recommandant d'étrangler avec des cordes, qu'il leur distribua, la personne qu'il désignerait. Lui-même, portant en main une bougie allumée, il poste ses complices sur le chemin que La Mole devait prendre pour aller chez le duc d'Alençon. Mais La Mole, ayant eu l'idée de se rendre chez la reine de Navarre, sa maîtresse, l'amour le sauva.

Ainsi, l'assassinat est partout, à cette époque, et jusque dans les batailles ! A Dreux, le maréchal de Saint-André tombe sous les coups de Baubigni, qui l'épiait dans le combat et avait une injure personnelle à venger. A Saint-Denis, le connétable est renversé d'un coup de pistolet, au moment où il était abandonné des siens, blessé au visage, à bout de résistance et de forces. A Jarnac, Condé meurt, lui aussi, d'un assassinat. Il venait d'être fait prisonnier, lorsqu'il fut aperçu par des soldats de la compagnie du duc d'Anjou. Les voyant venir de loin, il se tourne vers celui qui avait reçu son épée, et lui dit : « Je suis mort ! d'Argens, tu ne me sauveras pas. » Puis, se couvrant la face de son manteau, comme autrefois Jules César, il attendit. Il connaissait bien son temps : Montesquiou alla droit à lui et le tua.

Telle était donc l'influence du calvinisme, même sur la noblesse catholique, condamnée à le subir en le combattant, que chacun en était venu à se faire individuellement juge dans sa propre cause et, qui plus est, exécuteur de la sentence ; résultat logique de cette doctrine pleine de fiel, qui défendait aux hommes le repos de l'indifférence, le calme de l'égoïsme, et leur commandait, au nom de Dieu, l'activité dans la haine.

Il y avait, par conséquent, deux raisons pour que le calvinisme en France passât vite : sa nature d'abord, essentiellement antisociale, et ensuite son alliance avec la féodalité militaire, déjà sur le déclin.

Aussi, après les batailles de Jarnac et de Moncontour, la lassitude des huguenots est devenue évidente. Doublement fatigués et de leurs excès et de ceux de leurs ennemis, ils ne soupirent plus qu'après la paix. Elle leur est offerte le 15 août 1570 et aussitôt ils mettent bas les armes. Catherine de Médicis les appelle à Paris, avec de douces paroles, avec des promesses, et ils courent en foule au piége qui leur est tendu. Il est vrai que la dernière paix leur était extrêmement avantageuse : on leur assurait la liberté de conscience; on abolissait les édits qui leur avaient enlevé leurs emplois; dans Paris, à la cour, on leur laissait des temples; les villes de la Rochelle, de Montauban, de Cognac, de la Charité leur étaient abandonnées pour deux ans, etc.... Mais de pareilles conditions n'étaient-elles pas précisément trop favorables pour ne point paraître suspectes? et après tant de traités de paix déchirés, après tant de violations de la foi jurée, toujours suivies d'une série d'égorgements, était-il permis aux huguenots de se livrer sans réserve à Catherine et à ses sinistres conseillers? Cependant, leur impatience d'en finir était si vive qu'ils se pressent tous vers la mort qu'on leur prépare. Coligni lui-même, bien convaincu désormais de l'épuisement du calvinisme, s'attache à endormir sa prudence accoutumée. C'est en vain que, de toutes parts, on l'avertit du péril : « Il vaut mieux, répond-il, mourir une fois d'un brave coup que de vivre cent ans en peur. » Et arrivé à Paris, quelle est sa grande préoccupation? d'aller faire la guerre aux Espagnols dans les Pays-Bas, pour détourner à jamais du royaume la guerre civile.

Voilà où en était le calvinisme en France, lorsque, le 24 août 1572, dans la capitale, au milieu de la nuit, la cloche du Palais donna le signal du massacre général des huguenots! Par où il se peut juger que, de tous les forfaits restés dans la mémoire des hommes, la Saint-Barthélemy fut à la fois le plus exécrable et le plus inutile.

Le calvinisme languissait : la Saint-Barthélemy le ranima: elle lui souffla des colères qui pendant quelque temps lui tinrent lieu de puissance. Aux massacres on répondit par des soulèvements; mainte ville s'embrasa, dont les passions religieuses semblaient assoupies; à venger Coligni les huguenots apportèrent, en plusieurs provinces, autant d'ardeur qu'ils en avaient montré à le suivre; et les horreurs commises dans les *matines de Paris* enfantèrent la constance des assiégés de la Rochelle, leurs prodiges, leur héroïsme invaincu.

Du reste, en méditant la Saint-Barthélemy, Catherine de Médicis n'avait en vue aucun résultat social. Car, cette femme, qui passe pour avoir eu du génie, parce que sa vie entière fut un crime heureux, ne tendit jamais par de grands moyens qu'à de petites choses : à assurer son pouvoir de cour, à s'affranchir de quelque inquiétude personnelle, à saper des prétentions gênantes. Lors de la conjuration d'Amboise, prenant ombrage du triumvirat, elle pousse les protestants à la révolte, « très-ayse que sur le grabouil et rumeur d'armes, elle fût en sauveté. » Plus tard, l'ascendant de Coligni lui fait peur, et elle cache un assassinat dans un massacre. Volontiers, en son ambition furieuse et stérile, elle aurait mis le feu au royaume, rien que pour y régner avec moins de soucis au milieu des cendres. Que lui importait la religion? Brantôme, son panégyriste, a beau la représenter « faisant ses Pasques, et ne faillant tous les jours au service divin, à ses vespres, à ses messes, » sa vraie dévotion, sa dévotion sincère consistait à obéir aux astrologues, à calculer le nombre de jours réservé à ses ennemis ou à ses amants, sur les balancements d'une bague suspendue à un cheveu. Par elle s'introduisirent en France mille pratiques d'un caractère à la fois puéril et funèbre, le goût des incantations, l'usage de tracer des cercles magiques. Quand La Mole fut interrogé sur le prétendu complot qui lui coûta la tête, on s'inquiéta fort d'une certaine image de cire qui lui appartenait et qu'on avait trouvée ayant un coup dans le cœur. Sommé de déclarer si cette figure avait rapport à la maladie du roi, La Mole jura que non et que « ladite image était pour aimer sa maîtresse. » Tel était le genre de catholicisme mis à la mode par Catherine! Aussi les terreurs de la superstition vinrent-elles peser sur cette âme que n'aurait peut-être pas envahie le remords. Le lendemain du jour où expira le cardinal de Lorraine, qu'elle avait reçu dans son lit, le haïssant, la reine fut tout à coup saisie d'épouvante. Étant à table, elle se mit à trembler violemment et s'écria : « Jésus! voilà le cardinal de Lorraine que je vois! » Longtemps, cette apparition la poursuivit, et, pendant plus d'un mois, Catherine de Médicis ne put demeurer seule.

Quant à Charles IX, s'il est difficile de ne le point maudire, il l'est aussi de ne pas le plaindre. Franc, d'humeur joyeuse et plein de douceur, il dut de devenir féroce et sombre à l'atmosphère en quelque sorte chargée de crimes qu'il respira. Irritable, débile, son organisation était incapable de résister aux impressions qui l'assaillirent. L'odeur du sang lui portait à la tête, et sa cruauté ne fut jamais que de l'ivresse. Lui qui, à la Saint-Barthélemy, tirait sur ses sujets huguenots, il prit en horreur les héros de ce carnage et leurs prouesses d'assassins. Il avait fallu lui arracher le signal de la tragédie: quand elle fut commencée, il y joua frénétiquement son rôle; et quand elle fut finie, il en garda un tel souvenir que ses nuits se remplirent de spectres et qu'on ne le vit plus sourire.

Sa mort, qui arriva le 30 mai 1574, laissait le trône à un prince qui fit descendre la royauté si bas, que, lorsqu'il fut question de sauver par un dernier effort le principe d'autorité attaqué dans le catholicisme, le pouvoir royal en fut jugé indigne : on eut recours à la démocratie.

Quels furent les circonstances principales, le sens, le caractère, la portée, les résultats de ce dernier effort du principe d'autorité, de cette lutte étrange qui nous montrera le catholicisme allié aux passions populaires et qui, dans l'histoire, s'appelle la LIGUE? C'est ce qu'on ne saurait clairement indiquer, sans quitter un moment le monde des faits pour monter dans celui des idées.

Au seizième siècle, l'individualisme s'est produit, en France, sous trois aspects divers: religion, politique et

philosophie. Nous venons de le suivre sous sa forme religieuse, se faisant accepter par la noblesse en armes, cherchant à gagner des batailles et à prendre les villes d'assaut, se traînant à la suite des révoltes, poussant au meurtre : propagande matérielle qui ne releva que de l'épée. Nous allons l'étudier maintenant transformé d'une manière sensible, se séparant des guerriers pour aller aux industriels et aux pacifiques amis des lettres, passant de la religion à la politique et à la philosophie, du milieu des camps dans les livres.



L'INDIVIDUALISME DANS LA POLITIQUE

PUBLICISTES PROTESTANTS

Après les guerres de religion et la Saint-Barthélemy, l'idée religieuse se trouvait compromise, de part et d'autre, par de tels excès, rendue solidaire de tant d'horreurs, que les esprits, par une sorte de mouvement irrésistible, se tournèrent ailleurs. Il se forma un parti, composé d'abord de quelques seigneurs mécontents et brouillons, mais à qui son nom seul, le *parti des politiques*, promettait de hautes destinées. On était las des abus de la force : la pensée réclama son droit de présence; et, ce qu'il importe de remarquer, c'est que, dans les nombreux écrits de ce temps, éclos pour la plupart au souffle du calvinisme, les préoccupations religieuses tiennent fort peu de place, tandis que les préoccupations politiques y en occupent une immense.

Mais à quel principe, à quelle doctrine se rapporte la politique des penseurs d'alors, celle des livres contemporains? On en va juger.

Ouvrons les deuxième et troisième volumes des *Mémoires de l'Estat de France*, où ont été rassemblés les traités politiques nés, dans notre pays, de l'influence de la Réformation; voici sur quelles maximes nos regards tombent :

« On ne doit pas obéir aux magistrats quand ils commandent des choses irréligieuses ou iniques, et par choses iniques il faut entendre celles auxquelles on ne saurait se soumettre sans violer sa vocation, soit publique, soit particulière. » — « Le berger est fait pour le troupeau, non le troupeau pour le berger. » — « Quand le protecteur d'un peuple commence-t-il à en devenir le tyran? N'est-ce pas lorsqu'il commence à faire ce qui advient, dit-on, près du temple de Jupiter Lycéen en Arcadie, là où quiconque goûte des entrailles humaines mêlées à des entrailles d'animaux devient nécessairement loup? » — « Autrefois, au lieu d'excommunier les tyrannicides, on leur dressait des statues dans les temples. » — « Quel est le cuivre le plus convenable pour faire une statue? » demandait un tyran à Diogène le Cynique. Lui, « C'est, répondit-il, le cuivre dont on s'est servi pour les statues d'Armodius et d'Aristogiton, » etc.

Cette haine du pouvoir absolu éclate, et dans le *Franco-Gallia* d'Hotman, et dans le *Vindiciæ contra tyrannos* d'Hubert Languet : « Que n'avons-nous un mot plus expressif que celui de tyran pour désigner ceux qui oppriment la sainte liberté? » — « Personne ne naît roi, personne n'est roi par lui-même, personne ne peut régner sans le peuple, » etc., etc.

Voilà donc le pouvoir absolu mis en question et le droit de résistance proclamé. Mais ce droit sera-t-il exercé par le premier venu, au gré de son caprice? Les publicistes protestants du seizième siècle qui, tous, appartiennent à la même école et dont on croirait les ouvrages écrits par la même main, firent, à cet égard, la distinction suivante : ils admirent que ceux-là seuls pouvaient faire justice des mauvais princes qui avaient reçu charge de leur imposer un frein, toutes les fois qu'il s'agissait d'une domination déjà établie; mais s'agissait-il d'une domination usurpée, nul doute qu'alors il ne fût permis à chacun de courir sus au tyran. Ils allèrent plus loin, et ils posèrent en principe que, contre un prince, usurpateur ou non, le droit de résistance par le glaive appartenait à tout particulier *ayant une extraordinaire vocation de Dieu*, exception qui emportait la règle, l'individu n'ayant de sa vocation d'autre juge que lui.

Et du reste, à côté de cette théorie des droits, rien qui ait trait à la théorie des devoirs; nulle trace des idées d'association; pas un appel au sentiment de la fraternité humaine; pas une aspiration vraiment démocratique. Le peuple, les publicistes protestants du seizième siècle n'en parlent que sur le ton de la défiance ou du mépris. Celui-ci appelle le peuple une bête fauve, *belluam;* celui-là félicite l'Angleterre d'avoir pris ses précautions contre les dangers de l'intervention populaire dans la chose publique, le propre de la multitude étant *nihil sapere ;* un troisième s'écrie : « Faut considérer que la multitude qui est entrevenue en bas degré, si elle présume devoir controller le souverain quand il lui plaira, elle ne se contiendra jamais en la modestie requise, ains usera de cette insolence péculière aux ignorants. »

Pour les écrivains que nous étudions, le peuple souverain est tout entier dans une minorité privilégiée qu'Hubert Languet nomme les chambres ordinaires, *cameræ ordinariæ*, et que les autres désignent sous le nom d'*Estats*. Lorsque, dans le *Franco-Gallia*, Hotman rappelle avec tant de complaisance que nos anciens rois étaient élus par le peuple, qu'on les élevait sur un bouclier et qu'on leur faisait faire ainsi par trois fois le tour de l'assemblée; lorsque, avec une sollicitude si vive, il cherche dans nos annales la preuve du droit qu'on avait de déposer les mauvais princes; lorsqu'il représente Childéric chassé du royaume

pour s'être plongé dans la débauche et avoir ravi, déshonoré les filles de ses sujets; lorsqu'il s'écrie enfin : « Si on laissait aux rois une puissance illimitée, ils en viendraient à traiter comme des esclaves ou des troupeaux, non-seulement leurs sujets, mais leurs proches; » ne croyez pas qu'Hotman ait l'intention de conclure à la légitimité du suffrage universel; non, certes. Ce qu'il veut, c'est la souveraineté des *estats*. « Les estats sont par-dessus les rois, » dit à son tour l'auteur du traité intitulé *du Droit des magistrats sur leurs sujets*, et il ajoute que, « quand la tyrannie empesche l'assemblée des estats, la plus saine partie, sans attendre une commune assemblée, peut renger l'autre à la raison. »

La souveraineté des *estats* une fois reconnue, les publicistes protestants du seizième siècle s'accordent pour vouloir la monarchie. Dans le *Dialogue d'Archon et de Politie*, Archon demandant quel est de tous les gouvernements le plus désirable, « il n'y en a point, répond Politie, de si louable que la monarchie. » Archon poursuit, et il désire savoir lequel vaut mieux d'un empire électif ou d'un empire héréditaire. Politie se prononce pour le régime des monarchies héréditaires, sauf le droit réservé aux Estats de changer la dynastie, afin que « lorsque le roi décline du deu de son office les peuples luy puissent faire connoistre lors, qu'il y a différence entre une possession de domaine et une charge et office d'administration. » Suivez la chaîne de ces idées à travers l'histoire moderne, vous arriverez à 1588 et à 1830.

Une monarchie donc, mais une monarchie tempérée, représentative, soumise au contrôle des chambres et relevant de leur souveraineté, tel est l'idéal politique des penseurs qui, au seizième siècle et en France, prennent la plume sous la double influence des souvenirs de la Saint-Barthélemy et du protestantisme. « Il faut que les princes soient ce que dit Pomponius Lætus : « Le prince « est une loy parlante, et la loy un prince muet. » — « La domination composée de royaulté et des meilleurs et plus suffisans est louable, et toute autre espèce de civile administration est malheureuse et inutile à la constitution d'un Estat politique. »

Ainsi, résistance à l'autorité, en vertu de l'idée de *droit*, non de *devoir;* haine du pouvoir absolu, mais aussi éloignement profond pour le peuple; effort vers l'établissement d'un régime de garanties; privilèges en faveur de la *partie saine* de la nation; culte de la monarchie, considérée toutefois comme un instrument et non plus comme un principe.... voilà ce que nous montre, en bien et en mal, l'individualisme, passant de la religion à la politique. C'est déjà un progrès, un progrès notable; mais combien grande encore est la distance à parcourir pour arriver au triomphe de la vérité, de la justice!

On peut voir maintenant de quelle époque date, en France, l'invasion des doctrines constitutionnelles. Chose singulière! dès 1574, les précurseurs des Montesquieu, des Benjamin Constant, ont l'œil fixé sur l'Angleterre et mettent à se traîner à sa suite une complaisance servile. Hotman cite avec admiration la constitution anglaise. L'auteur du *Droit des magistrats sur leurs sujets* proclame le royaume d'Angleterre « le plus heureux qui soit au monde, » et c'est sur ce bonheur des Anglais qu'il s'appuie pour vanter les bienfaits d'une « modération de la puissance royale. » Il n'y a pas jusqu'à cet inquiet amour de l'ordre, si fortement enraciné dans le cœur de la bourgeoisie moderne, qui, chez les publicistes protestants du seizième siècle, ne se mêle à des paroles de malédiction contre les tyrans : « ARCHON : Ne trouvez-vous pas que l'on doit bien craindre les changemens dans un Estat? — POLITIE : On les doit bien craindre, car telle machine ne se remue pas, que ce ne soit avec grandes peines et hazards. »

Sans doute, les idées dont nous venons de présenter l'ensemble n'avaient pas attendu le seizième siècle pour faire leur apparition en France. Mais, éparses dans des livres peu connus, elles n'avaient jamais témoigné que de l'initiative de quelques écrivains isolés, quand le protestantisme leur vint donner vie et puissance. Ce ne fut, en effet, que dans la seconde moitié du seizième siècle qu'elles firent corps, se rassemblèrent dans un système suivi, prétendirent à l'empire, et, en un mot, devinrent le programme d'un parti.

Le moment était venu pour le principe d'autorité de s'inquiéter, de se défendre : Jean Bodin descendit dans l'arène; et, en 1577, *Les six livres de la République* parurent. Qu'on ne se trompe pas à ce mot *République;* Jean Bodin se hâte de le définir « un droit gouvernement de plusieurs mesnages et de ce qui leur est commun, avec puissance souveraine. » Et, suivant lui, la puissance souveraine, dont les caractères essentiels sont d'être perpétuelle et absolue, ne saurait être mieux placée qu'aux mains d'un seul. La théorie du despotisme ne s'étala jamais nulle part avec autant d'insolence que dans la *République* de Bodin. Non-seulement il fait du monarque le maître absolu de son peuple; mais il va jusqu'à prétendre qu'un prince souverain ne saurait mettre lui-même, et d'avance, un frein à son pouvoir. « Aussi voyons-nous à la fin des edicts et ordonnances ces mots, *car tel est nostre plaisir*, pour faire entendre que les loix du prince souverain, ores qu'elles fussent fondées en bonnes et vives raisons, néantmoins qu'elles ne dépendent que de sa pure et franche volonté. »

On regarde généralement le livre de Bodin comme un traité dogmatique : c'est bien plutôt un ouvrage de polémique et, en certains passages, de polémique violente. Il va sans dire qu'il s'élève avec colère contre « ceux qui ont escrit du devoir des magistrats et autres livres semblables. » Bodin ne peut comprendre qu'on ait osé mettre les états au-dessus du roi : « chose qui fait révolter les vrais subjects de l'obéissance qu'ils doyvent à leur prince souverain. » L'exemple de l'Angleterre l'embarrasse, l'importune; et il prend le parti de nier ce qu'affirment, à cet égard, les publicistes protestants. Il assure tenir de M. Dail, ambassadeur d'Angleterre, que, chez nos voisins d'outre-Manche, « le roy reçoit ou refuse la loy si bon lui semble et ne laisse pas d'en ordonner à son bon plaisir; » et ce que M. Dail lui a raconté lui suffit. Hotman avait cité avec une sorte d'enthousiasme ces paroles de la *Justice d'Aragon* au roi quand il fut élu : *« Nous qui valons autant que vous et pouvons plus que vous, nous vous créons roi.* » Bodin ne voit là qu'une formalité dont il n'y a rien à conclure contre le droit héréditaire des princes aragonais à la couronne, droit dont il s'attache à prouver his-

toriquement la réalité. Aristote avait dit et les publicistes protestants avaient répété qu'un roi devient tyran aussitôt qu'il commande en dehors du vouloir des peuples : Bodin déclare une semblable assertion dénuée de fondement « et même pernicieuse. » Car, à ce compte, « le roy ne seroit que simple magistrat! »

Comme les publicistes protestants, Bodin se prononce pour la monarchie; mais il la veut souveraine, absolue, pure de tout mélange aristocratique et populaire. Quelle folie d'imaginer qu'on « puisse composer une république meslée des trois! » Il faudrait donc alors exposer la société au choc de mille lois contradictoires, les unes tendant à soutenir la monarchie, les autres marquées à l'empreinte des passions populaires! Au sein d'une semblable lutte, que deviendrait la souveraineté? Où puiserait-on la force dirigeante que le principe d'unité ne fournirait plus? Des trois éléments mis face à face, n'y en aurait-il pas un qui finirait par l'emporter, et l'emporterait au risque, au moyen, dans le désordre d'une révolution? Ici Bodin pressait ses adversaires avec une rare vigueur; il avait trouvé le point vulnérable, et toute cette partie de son livre est écrite avec la supériorité, avec l'éloquence du bon sens. Mais, entraîné par la conception qui pèse sur lui, il ne tarde pas à tomber de ces hauteurs, et il fait sourire lorsque, répondant à ceux qui, en France, saluent l'image de l'aristocratie dans le parlement, la démocratie dans les états généraux, et dans le roi la monarchie, il croit les foudroyer par ce seul mot : « c'est crime de lèse-majesté de faire les subjects compagnons du prince souverain. »

Que Bodin, à l'aspect de l'odieux idéal de Machiavel, se soit détourné d'horreur; qu'il ait crié, lui aussi, anathème aux tyrans; qu'après avoir abandonné à un seul une souveraineté dévorante, il ait admis comme restrictions à cette souveraineté le respect de la foi jurée et la soumission due aux lois de Dieu et de la nature, qu'importe tout cela si l'édifice élevé par lui en morale, il le renverse en politique; si cette violation des lois naturelles et divines qu'il condamne, il la couvre, dans le prince souverain, d'une impunité systématique? Or, quelle est, sur ce point, son opinion? Si quelqu'un, de son autorité privée, se fait prince souverain, c'est un usurpateur, un tyran : qu'on procède contre lui par voie de justice ou par voie de fait, qu'on le tue même, Bodin n'y contredit pas; mais est-il question d'un prince, déjà établi, légitime, « en ce cas, il n'appartient pas à un des subjects en particulier, ny à tous en général d'attenter à l'honneur, ny à la vie du monarque, soit par voye de faict, soit par voye de justice, ores qu'il eust commis toutes les meschancetés, impiétés et cruautés qu'on pourroit dire. »

Voilà comment, au seizième siècle, le principe d'individualisme et le principe d'autorité en vinrent aux prises dans le domaine de la pensée.

Quant au principe de fraternité, par qui fut-il représenté, défendu? par Étienne de La Boëtie.

C'est bien à tort qu'on a rangé La Boëtie parmi les publicistes protestants du seizième siècle. Au style seul il est aisé de reconnaître par où le *Discours de la servitude volontaire* se détache de tant de traités dont l'érudition est puisée aux sources de l'Ancien Testament, et où la Bible se rencontre, se sent, se respire à chaque page. Cependant, le livre *de la Servitude volontaire* parut imprimé dans les *Mémoires de l'Estat de France;* et même, la première édition fut publiée à la suite du *Franco-Gallia*. Pourquoi? Parce qu'entre La Boëtie et les auteurs protestants de l'époque il y eut en effet cela de commun qu'ils essayèrent de saper les bases du pouvoir absolu. Mais, en ce qui concerne le point de départ, le but à atteindre, les sentiments, les doctrines, quelle différence! Si La Boëtie n'avait fait que reprocher aux peuples leur penchant « à s'asservir, à se couper la gorge, » à souffrir « les pilleries, les paillardises, les cruautez, non pas d'une armée, non pas d'un camp barbare, contre lequel il faudroit despendre son sang et sa vie devant, mais d'un seul; non pas d'un Hercules ni d'un Samson, mais d'un seul hommeau et souvent du plus lasche et féminin de la nation; » si, montrant du bout du doigt le tyran en action, il n'avait fait que crier aux victimes : « D'où a-t-il pris tant d'yeux, d'où vous espie-t-il, si vous ne les lui donnez? Comment a-t-il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous?... » Oui, même alors, le nom de La Boëtie mériterait une place glorieuse dans le souvenir, dans la reconnaissance des hommes; et il le faudrait honorer à l'égal des meilleurs, pour avoir vengé la dignité humaine dans un langage qui donne le mouvement de Caïus Gracchus à la force de Tacite. Mais La Boëtie s'est acquis à l'immortalité d'autres titres, jusqu'ici méconnus. La page de son discours la moins citée et la plus digne de l'être la voici :

« S'il n'y a rien de clair et d'apparent dans la nature, « et en quoy il ne soit pas permis de faire l'aveugle, c'est « cela que nature, le ministre de Dieu et la gouvernante « des hommes, nous a tous faicts de mesme forme, et, « comme il semble, à mesme moule, afin de nous entreconoistre tous pour compagnons ou plutost frères. Et « si, faisant le partage des présents qu'elle nous donnoit, « elle a fait quelques avantages de son bien, soit au corps « ou à l'esprit, aux uns plus qu'aux autres, si n'a-t-elle « pourtant entendu nous mettre en ce monde dans un « champ cloz et n'a pas envoyé icy-bas les plus forts et « les plus advisez comme des brigands armez dans une « forest pour y gourmander les plus foibles. Mais plustost « faut-il croire que, faisant ainsi aux uns les parts plus « grandes, et aux autres plus petites, elle vouloit faire « place à la fraternelle affection, afin qu'elle eust à s'employer, ayant les uns puissance de donner ayde et les « autres besoin d'en recevoir.... Il ne faut pas faire « doute que nous soyons tous libres, *puisque* nous sommes tous compagnons; et ne peut tomber dans l'entendement de personne que nature ait mis aucun en « servitude, nous ayant tous mis en compagnie. »

En lisant de pareilles lignes et en songeant à quelle époque elles furent écrites, qui ne se sentirait pénétré d'admiration et touché jusqu'au fond du cœur? Ainsi, cette doctrine du Christ, qui soumet la *puissance* des uns au *besoin* des autres, qui fait dériver d'aptitudes plus grandes de plus grands devoirs et non de plus grands droits; cette doctrine qui cherche dans la fraternité seule la preuve, la condition, le fondement de la liberté, et qui nous proclame libres PARCE QUE *nous sommes compagnons*, cette doctrine si simple, mais en même temps si élevée que, aujourd'hui encore, après tant d'efforts intellectuels

et de révolutions, on la relègue parmi les rêves des gens de bien, La Boëtie la professait, dès le seizième siècle, avec toute l'autorité de la vertu dans le génie! Mais l'heure n'était pas venue : il ne pouvait y avoir alors de combat sérieux qu'entre l'individualisme et l'autorité.

Nous venons d'assister à ce combat dans la région des idées; avant de montrer comment il se continua dans celle des faits, disons de quelle manière la cause de l'individualisme fut servie, au seizième siècle, par la philosophie. Nous aurons ainsi décrit, sous son triple aspect, l'invasion du principe nouveau, auquel devait définitivement appartenir, après deux siècles, la société française.



L'INDIVIDUALISME DANS LA PHILOSOPHIE

MONTAIGNE

La Boëtie et Montaigne furent amis, et à ce point que leur amitié est demeurée célèbre : n'est-ce pas chose étrange? Car enfin, que fut Montaigne? l'apôtre de l'égoïsme indulgent. S'étudier, se connaître, se contempler, se posséder, se suffire : voilà, selon Montaigne, la sagesse suprême, le but de la vie. Et malheureusement il a fait pour le prouver un livre qui est la gloire de l'esprit humain.

Ne lui dites pas que nous ne sommes pas nés pour nous seulement, mais pour autrui : « Beau mot, répond-il, de quoi se couvre l'ambition et l'avarice. » Agir pour autrui, quelle folie! Pendant que, furieux et intrépide, vous montez à la brèche, affrontant les arquebusades, courant à la mort, à quoi pensez-vous que s'occupe celui pour qui vous allez mourir? à jouir de la vie et de l'amour. Vous sortez d'une salle d'étude après minuit, pâle, couvert de poussière, brisé de fatigue : qu'êtes-vous allé faire là? apprendre à être heureux et sage? Non pas: il faut que la postérité sache la vraie orthographe d'un mot latin ou la mesure d'un vers de Plaute : eh! malheureux, que ne songez-vous plutôt à vous retirer en vous-même, afin de vous appartenir? Laissez l'avenir qui ne vous est de rien; dénouez-vous de la société à laquelle vous n'avez rien à apporter; tout ce qui vous éloigne de vous-même, évitez-le, vivez pour vous : cela seul est vivre. Ainsi parle Montaigne; et, pour que dans la solitude où il l'appelle, l'homme n'ait pas à chercher ailleurs que dans lui les sources du bonheur, il lui conseille de fuir l'esclavage des affections profondes et des soins domestiques; car, « il n'y a guère moins de tourment au gouvernement d'une famille que d'un Estat entier, » et, « où que l'âme soit empeschée, elle y est toute. » Avoir une femme, des enfants, Montaigne ne va pas jusqu'à l'interdire aux sages, pourvu qu'ils ne « s'y attachent pas en manière que leur heur en despende. » Écoutez-le : « Il se faut réserver une arrière-boutique, toute nostre, toute franche..., en cette-cy faut-il prendre notre ordinaire entretien, de nous à nous-même, et si privé, que nulle accointance ou communication de chose étrangère y trouve place : discourir et y rire, comme sans femme, sans enfants et sans biens, sans train et sans valets, afin que, quand l'occasion adviendra de leur perte, il ne nous soit pas nouveau de nous en passer. » Ce n'est pas encore assez, une fois dans l'isolement, nous ne nous y laisserons pas poursuivre, si nous en croyons Montaigne, par les images ou les bruits du monde, et nous ferons comme les animaux qui effacent la trace à la porte de leur tanière.

Est-il, pour l'établissement des rapports sociaux, une règle invariable et sûre? Montaigne la cherche et ne la trouve pas. Ce qui fait le salut d'un peuple cause la ruine d'un autre peuple. Zénon rachète ses concitoyens en s'offrant en holocauste à la colère du vainqueur; l'hôte de Sylla, qui en fait autant, n'en tire profit ni pour lui ni pour personne. Interrogez, après cela, le passé des sociétés humaines, préoccupez-vous de leur avenir; Montaigne, d'un seul mot, va déjouer vos recherches et désespérer vos croyances : « par divers moyens on arrive à pareille fin. » Quel parti prendre alors? Quelle route choisir dans le labyrinthe de l'histoire? Sur quoi s'appuyer dans l'art de gouverner les hommes?

Que si, au lieu de considérer la règle des rapports sociaux, vous en étudiez la nature, c'est bien alors qu'il vous faudra fuir dans la retraite. Le commerce des hommes, grand Dieu! mais c'est la guerre, et une guerre de tous les instants, une guerre à outrance. Le marchand ne gagne qu'aux folles dépenses de la jeunesse, et l'architecte qu'à la chute des maisons. Voici un médecin qui vivra de votre mort, et un prêtre dont votre enterrement payera le repas. « Le profit de l'un est dommage de l'autre. » O Montaigne! Montaigne! n'auriez-vous pas pris ici, d'aventure, l'accident pour la loi? Que n'avez-vous pu consulter, sur ce chapitre, votre noble ami Étienne de La Boëtie? Il vous aurait fait observer, sans doute, que ce qui vous apparaît comme l'existence naturelle et nécessaire des sociétés n'en est que l'enfantement laborieux. L'antagonisme des intérêts est le vice, le malheur des sociétés imparfaites. Mais un jour viendra où, chacun n'étant plus qu'un public et libre agent d'une vaste association fondée sur l'harmonie des efforts et l'accord des désirs, la rémunération de l'avocat cessera de dépendre du nombre des procès, et celle du médecin de la quantité des maladies.

Montaigne poursuit, passant en revue les diverses coutumes des peuples, il triomphe de ce qu'on y voit d'imbécillité, de barbarie, de dévergondage. Ici, les sujets ne parlent à leur roi qu'au moyen d'une sarbacane, et quand le maître crache, la mieux aimée de ses femmes tend la main; là, on se nourrit de chair vive, on tue ses parents devenus vieux, et le fils fait de son corps la sépulture du

cadavre paternel; ailleurs, « les pères prestent leurs enfants, les marys leurs femmes, à jouir aux hostes en payant. » Où que vous alliez, au nord, au midi, à l'orient, à l'occident, Montaigne vous montrera la morale changeant de masque, sur la route, presque à chaque frontière, et les conventions sociales cachant partout, aux yeux des peuples trompés, le joug qui les avilit ou les opprime. Des sauvages viennent en France; on leur demande ce qu'ils y ont trouvé de remarquable, et ils répondent que deux choses les étonnent : la première, que des hommes vigoureux et portant barbe consentent à obéir à un enfant; la seconde, que des hommes se plongent impunément dans toutes sortes de délices à côté de leurs semblables mourant de faim. Et Montaigne de s'écrier : « Cela ne va pas trop mal. Mais quoi! ils ne portent pas de hauts-de-chausses! » Trait acéré que le philosophe lance, en fuyant, à la civilisation dont on vante la sagesse. Encore, si changer était un remède; si le malade pouvait, en se retournant sur sa couche, alléger son mal! Mais Montaigne le nie. Quand la loi sociale est mauvaise, on souffre à la subir, et à la détruire on souffre davantage. « Ceux qui donnent le branle à un Estat sont volontiers absorbez en sa ruine. Le fruict du trouble ne demeure guère à celui qui l'a esmeu; il bat et brouille l'eauë pour d'autres pescheurs. » Que faire donc? Ce qu'il faut faire? Montaigne vous l'a dit : « *Desnouez-vous de la société*, vous et un compagnon estes assez suffisant théâtre l'un à l'autre, ou vous à vous-même. » Effacez la trace à la porte de votre tanière.

Et ce ne sont pas simples discours d'un philosophe à des philosophes. Montaigne s'adresse à tous; et c'est sur l'idée même de société que l'attaque porte. Est-il nécessaire d'établir que l'homme n'est pas absolument fait pour l'état social; qu'il possède en naissant les moyens de se suffire; que, s'il lui est donné d'ajouter à ses facultés naturelles des facultés acquises, il a cela de commun avec beaucoup d'animaux; que l'empire enfin où il devrait passer, confondu avec le reste de la création, est l'empire de la nature; Montaigne est prêt, et son érudition ne laissera pas un argument sans réplique. Pour prouver que la peau de l'homme peut supporter, elle aussi, les injures de l'air, il citera l'exemple des Irlandais demi-nus sous un ciel froid, et celui de nos pères qui portaient l'estomac découvert, et celui de « nos dames qui, aussi molles et délicates qu'elles sont, s'en vont tantost entrouvertes jusques au nombril. » Au guerrier revêtu de son armure il comparera l'ichneumon allant combattre le crocodile sous une cuirasse de limon pétri. Nous avons le langage pour communiquer avec nos semblables : belle raison! Est-ce que les animaux ne savent pas employer la voix à se plaindre, à se réjouir, à s'entre-appeler au secours et à s'aimer? Est-ce que les animaux qui nous servent ne comprennent pas les diverses nuances de nos commandements? Est-ce que, semblable au langage des peuples, différent dans les différentes contrées, le chant des perdrix ne varie pas selon la situation des lieux? Non, non, l'homme n'est pas une exception dans l'immensité qui l'enveloppe, l'engloutit et l'emporte; il n'est ni au-dessus ni au-dessous du reste; et c'est bien en vain que, pour opposer la souveraineté de l'état social à la souveraineté de la nature, il partirait de sa prééminence. Sa prééminence! « Les poulx sont suffisants pour faire vaquer la dictature de Sylla; c'est le déjeuner d'un petit ver que le cœur et la vie d'un grand et triomphant empereur. »

Pascal, plus tard, Pascal lui-même ne pourra égaler qu'en la copiant la magnificence d'un tel langage. Voilà Montaigne arrivé au sublime, tant est profonde son indignation contre l'orgueil de l'homme en société, tant il s'anime à arracher la couronne à ce prétendu roi de la création, révolté contre la nature!

L'homme a un privilége, cependant : celui de la raison; et Montaigne est perdu s'il en convient. Aussi, rien de plus émouvant que les colères auxquelles s'abandonne ici le philosophe de l'individualisme. Il ne se contente pas d'écrire, dans un style incomparable et avec une science qui étonne, l'épopée des animaux intelligents; attaquant de front cette raison humaine qu'il lui faut abattre s'il veut passer outre, il redouble d'éloquence, de vigueur et d'invectives. Voyons! que la raison s'humilie ou qu'elle fasse ses preuves. Que sait-elle du principe des choses, de leur enchaînement suprême, de leur fin, de Dieu, de la destinée, de la mesure des mondes, de la vie des corps où elle-même habite et du mystère de leurs mouvements? Que sait-elle de sa propre essence, de l'étendue ou des bornes de son propre pouvoir? Parmi les philosophes, les uns se sont écriés : Nous possédons le vrai : charlatans qui retenaient la foule amusée autour de leurs gobelets; les autres ont déclaré la découverte de la vérité impossible; d'où leur venait, dans l'apparente modestie de cet aveu, tant d'insolence et d'orgueil? Les troisièmes ont proclamé l'homme incapable d'affirmer, jusqu'à son ignorance, et l'ont condamné aux angoisses, au déshonneur d'un doute sans fin : et ceux-là ont été réduits à donner en chacun de leurs actes un démenti à leurs raisonnements. Le vin est-il dans la bouche du malade ce qu'il est dans la bouche de l'homme bien portant? Nos perceptions modifient donc en mille manières, au regard de notre jugement, la forme et l'essence des choses : où placer la certitude? C'est peu : ne prenez de la raison d'autre juge qu'elle : l'inconstance de ses choix, dans le même homme, la perpétuelle instabilité de ses décisions, vont suffire pour démontrer son néant. Ce que ma conviction embrasse aujourd'hui, ce qu'elle étreint avec violence, demain je le déclarerai faux peut-être. « N'est-ce pas sottise de me laisser tant de fois pipper à un guide? » Mais non. Trompé sans cesse, sans cesse on aspire à l'être encore. La dernière croyance est toujours la bonne, l'infaillible; et, en attendant qu'on la rejette parmi les erreurs décevantes, on sera disposé à lui tout sacrifier, et les biens, et l'honneur, et la vie, et le salut. Singulière puissance, d'ailleurs, qui ne résiste pas à un accès de fièvre, que le moindre breuvage égare ou transforme! Méditez sur ce qui se voit en *la chicane de nos palais*. Tel juge « qui rapporte de sa maison la douleur de la goutte, la jalousie ou le larrecin de son valet, ayant toute l'âme teinte et abreuvée de colère, il ne faut pas douter que son jugement ne s'en altère vers cette part-là. »

En ravalant ainsi la raison, Montaigne ne frappe pas au hasard. Son but est précis, il est manifeste. Tout ce qui peut servir à nouer entre les hommes des liens trop

étroits, qu'on le brise. Aussi, avec quelle force il s'élève contre la gloire, contre ses poursuivants, contre Cicéron qui eut la puérilité de l'aimer jusqu'au délire! Et quel n'est pas son mépris pour ceux qui, s'imaginant courir après la gloire, n'aboutissent qu'à s'enfoncer en d'obscurs périls : dérisoires Césars qui s'en iront mourir entre la haie et le fossé, grands hommes qui s'acharneront à la prise d'un poulailler défendu par quatre porteurs d'arquebuses. Mais patience! voici, dans une vaste plaine, un million d'hommes rassemblés. Pas un visage qui ne soit empreint d'énergie; pas une âme que n'agitent des émotions viriles. La mort plane sur ces légions, et, au moment de s'abattre sur elles, ne peut parvenir à leur faire peur. C'est la société à l'état héroïque. Montaigne va être ébloui par un tel spectacle, peut-être? Interrogeons-le : « Ce n'est qu'une fourmilière esmeue et eschauffée. Un souffle de vent contraire, le croassement d'un vol de corbeaux, le fauls pas d'un cheval, le passage fortuit d'un aigle, un songe, une voix, un signe, une brouée matinière, suffisent à le renverser et porter par terre. Donnez-lui seulement d'un rayon de soleil par le visage, le voylà fondu et esvanoui; qu'on lui esvente seulement un peu de poulsière aux yeulx comme aux mouches à miel de nostre poëte, voylà toutes nos enseignes, nos légions, et le grand Pompeius mesme à leur teste, rompus et fracassés. »

La société n'a donc à nous offrir que bonheur faux, croyances fausses et fausses grandeurs. Que tardons-nous? fuyons; la solitude et la nature nous appellent. Quittons le joug des obligations sociales pour la douce souveraineté des instincts; soyons heureux de cette joie qui nous vient dans la clarté d'un beau jour; et s'il nous plaît de commercer avec le monde, nous n'avons pas besoin pour cela de sortir de notre cœur; car l'humanité est en chacun de nous, et elle y est tout entière.

Jamais l'individualisme ne fut prêché avec cette profondeur, cet excès et cet éclat.

Mais quand Montaigne entra dans la voie où nous suivons sa trace, Rabelais n'y avait-il pas déjà passé? Pour livrer l'état social aux espiègleries vengeresses et aux larcins, justifiés, de Panurge, aïeul de Figaro, et pour réduire le code des Thélémites à ces mots : « FAY CE QUE VOULDRAS, » Rabelais n'avait pas attendu Montaigne. — Sans doute, mais notons d'abord que le sens de la philosophie rabelaisienne est fort obscur, caché qu'il est sous un amoncellement d'extravagances et d'obscénités. Il est vrai que, dans le prologue du premier livre de *Gargantua*, Rabelais nous avertit de ne « juger trop facillement n'estre au-dedans traicté que mocqueries, folatreries, et menteries joyeuses. » Et il ajoute : « Par telle légièreté ne convient estimer les œuvres des humains : car vous-mêmes dictes que l'habit ne faict point le moyne. » — « Rompez l'os et sucez la moelle. » Fort bien, mais malgré ce grave avertissement, il est certain que, parmi les contemporains de Rabelais, ils furent en bien petit nombre ceux à qui il fut donné de *sucer cette moelle*, et qu'il a fallu trois siècles de transformations sociales pour qu'on en vînt à découvrir, à travers ses jovialités cyniques, la vraie devise de cet Homère bouffon : « Nourrir, consoler, guérir. »

Le fait est que Rabelais se prête aux explications les plus contraires. Est-il pour la royauté, par exemple? Oui, car il donne à Grandgousier, à Gargantua son fils et à Pantagruel son petit-fils, bonté, force, modération, intelligence; non, car il attribue à Grandgousier une faim dévorante, et il fait venir, pour allaiter Gargantua, dix-sept mille neuf cent treize vaches. Il faut l'entendre, d'ailleurs, parlant des majestés héréditaires : « Je pense que plusieurs sont aujourd'hui empereurs, roys, ducs, princes, et papes en la terre, lesquels sont descendus de quelques porteurs de rogatons et de coustretz. » Sans compter que le hasard de la naissance expose les peuples à avoir pour roi, au lieu de Grandgousier, l'honnête homme, Picrochole, le tyran; ainsi du reste.

Rabelais, certes, est admirable, lorsque, faisant élever Gargantua par Ponocrates, il trace les véritables règles de l'éducation; lorsqu'il ferme aux hypocrites les portes de son abbaye de Thélème; lorsqu'il crie aux pèlerins de renoncer à leurs *ocyeux et inutiles voyaiges*, et d'entretenir leurs familles, d'instruire leurs enfants, de travailler; lorsqu'il dénonce et flétrit dans Picrochole, entouré de ses conseillers, les ravageurs de provinces et les voleurs d'empire; lorsqu'il montre le roi Anarche devenu de très-mauvais prince excellent « *crieur de saulce verte;* » lorsqu'il oppose le bon frère Jean, joyeux, délibéré, franc compagnon, travaillant, labourant, secourant les opprimés, jamais oisif, au moine qui « ne laboure, comme le paysan; ne guarde le pays, comme l'homme de guerre; ne guarit les malades, comme le médecin; ne presche ny endoctrine le monde, comme le bon docteur évangélique et pédagoge; » lorsque enfin il fait de la justice criminelle de son temps, qu'il personnifie dans Grippeminaud, la peinture suivante, trop justifiée depuis par le meurtre de tant d'hérétiques : « Les mains avoyt pleines de sang, gryphes comme de harpye, le museau à bec de corbin, les dentz d'un sanglier quadramier, les yeux flamboyans comme une gueulle d'enfer, tout couvert de mortiers entrelassez de pillons, seullement apparoissoyent les gryphes. » Ce sont là des beautés sérieuses et d'un ordre élevé; mais combien ces enseignements perdent de leur charme et de leur force à se trouver mêlés à chaque page aux grossièretés et aux licences du langage ordurier dont Rabelais s'est vu forcé d'émailler son livre, pour se mettre à couvert contre les fanatiques, mais aussi pour se conformer aux mœurs et coutumes de son temps. Quand la satire des misères sociales se présente dans le livre de Rabelais, il semble que ce soit simplement du droit qu'a la satire de trouver place dans toute orgie. On se prend à mettre en doute la sincérité de la sagesse, à la voir en si mauvaise compagnie; on tremble, aussitôt que Rabelais devient grave, que ce ne soit encore par moquerie; on croit l'entendre, caché derrière son œuvre, rire de l'ingénuité de ceux qui s'avisent de l'admirer. Et en effet, si, à la lueur de la lanterne qui guide Panurge, nous allons jusqu'au bout d'un pas ferme, où serons-nous conduits? « En l'isle désirée, en laquelle estoyt l'oracle de la bouteille. » Et là, « faisant sus ung pied la gambade en l'aer guaillardement, » Panurge dira, pour conclusion souveraine, à Pantagruel : « Aujourd'hui avons-nous ce que nous cherchons avecques fatigues et labeurs tant divers. » Le dernier mot de la philosophie rabelaisienne est

celui-ci : TRINQUE. Or, combien de lecteurs du *Pantagruel* s'aviseront-ils d'interpréter ce mot par : « Aimez-vous, mes amis, soyez bons et rapprochez vos cœurs? » L'individualisme dans Rabelais offre donc certains aspects repoussants; dans Montaigne, quelle différence!

C'est par des sentiers riants que Montaigne nous conduit à la solitude. L'égoïsme qu'il nous prêche n'a rien de la dureté de Calvin, rien de la grossièreté apparente de Rabelais; c'est un égoïsme calme et doux. Parvenu à l'âge sombre, Montaigne a conservé dans sa pensée comme un écho lointain des mélodies que, tout enfant, on lui faisait entendre à son réveil. Montaigne aime la vie, il la cultive, il ne s'en défend pas; la mort peut venir, il l'attend sans trouble, pourvu qu'on lui épargne les cris des enfants et des femmes, la visite des amis consternés, la lueur des cierges funéraires, le masque enfin que nous mettons au visage de la mort. Pourquoi Montaigne célèbre-t-il le plaisir, celui que la tempérance assaisonne, que la modération ménage et prolonge? Parce qu'autant il dédaigne ou déteste ce qui est l'ouvrage des hommes, — et ceci ne sera pas lu impunément par Jean-Jacques, — autant il se plaît à ce qui est l'ouvrage de la nature. Et qu'on ne s'y trompe pas; bienveillant, parce qu'il est heureux, Montaigne n'est heureux que parce qu'il est croyant. Oui, croyant; car, à le bien étudier, son prétendu scepticisme n'est qu'un bélier dont il se sert pour battre en brèche l'état social, mais il n'est pas plutôt au fond de sa retraite, qu'il glorifie la foi des humbles, et se cherche, dans un certain nombre de croyances réservées, non approfondies, un refuge contre cette mer mouvante des opinions humaines. L'homme ne saurait affronter à la fois le doute et la solitude; Montaigne n'est donc pas sceptique, il serait plutôt panthéiste, s'il osait se l'avouer. Pourquoi non? Quiconque s'éloigne trop du chemin des sociétés est tôt ou tard attiré par la nature vers un abîme où il tombe englouti; et, par suite de cette grande loi qui rapproche les extrêmes, l'individualisme en philosophie va rejoindre le panthéisme.



LUTTE DE L'INDIVIDUALISME CONTRE L'AUTORITÉ

LE PARTI DES POLITIQUES ET LA LIGUE

Tel est donc, dans la France du seizième siècle, le mouvement des esprits. Ainsi s'annonce le règne de ce principe d'individualisme que couronnera la Révolution de 89, et contre lequel réagira vainement celle de 93.

Mais le calvinisme ne s'était fait voir en France qu'à travers la fumée des guerres civiles. Et, d'autre part, en répandant le goût des lettres et des arts de l'antiquité, la Renaissance tendait à substituer aux préoccupations théologiques des idées toutes profanes. Il arriva donc que de ces deux choses associées par Luther : un principe nouveau et une religion nouvelle, la bourgeoisie française repoussa la religion et garda le principe. Nous voici à un moment solennel : derrière le calvinisme qui s'éteint dans le sang, le parti des *Politiques* se lève.

Ce parti ne fut ni celui de la foi, ni celui du dévouement et des fortes vertus : ce fut le parti de la modération, du bon sens, de l'égoïsme tranquille et réglé. Il commençait à Érasme, il devait aboutir à Voltaire. Sa doctrine, que le dix-huitième siècle vint compléter et faire prévaloir au profit de la bourgeoisie, devait s'appeler tour à tour : en philosophie, rationalisme; en politique, équilibre des pouvoirs; en industrie, concurrence illimitée. Au seizième siècle, elle s'appelait déjà de ce beau nom : la tolérance.

Quelque faible, quelque incertain que parût d'abord le *parti des Politiques*, son entrée en scène suffit pour glacer d'effroi tous ceux en qui brûlait encore la flamme des vieilles croyances, tous les partisans du principe d'autorité. De cet effroi naquit la Ligue.

Formée en 1576, à Péronne, par des gentilshommes qui jurèrent de rester unis pour le maintien de la religion catholique et romaine, la Ligue, dès l'origine, révéla son esprit. L'acte d'union de 1576 portait qu'on se donnerait un chef. L'autorité royale, on s'engageait à la soutenir, mais réserve faite du droit des États et des lois fondamentales du royaume. Du reste, les associés se livraient l'un à l'autre d'une manière absolue; ils se garantissaient mutuellement *contre qui que ce fût*, et prenaient Dieu à témoin de leur résolution de mourir pour sa cause.

Ainsi, défendre le principe d'autorité pris dans son acception la plus générale et la plus élevée, le défendre dans son représentant spirituel, qui était le pape, et, s'il le fallait, contre son représentant purement temporel, qui était le roi, tel fut le but de la Ligue. Elle superposait l'Église à l'État. Or, dans cette conception logiquement développée, les rois n'avaient plus de droit imprescriptible et inviolable; ils demeuraient soumis, comme le moindre de leurs sujets, à une règle religieuse qui servait de limite, de tempérament et de condition à leur pouvoir. Donc, en violant cette règle, ils devenaient indignes; en se déclarant hérétiques, ils devenaient rebelles, et le peuple pouvait, il devait les renverser.

De sorte qu'en partant de la souveraineté du pape, on aboutissait à la souveraineté du peuple.

Et en effet, la Ligue eut cela de remarquable qu'étant une croisade prêchée contre l'esprit nouveau d'alors, elle fut plus révolutionnaire que la révolution même qu'elle voulait arrêter. La Ligue se trouva sur le chemin qui mène de Grégoire VII au Comité de salut public.

Et les actes répondirent aux doctrines. Qu'on ouvre l'histoire de la Ligue et les écrits du temps : partout la théo-

cratie mêlée au sentiment démocratique; partout l'étroite et fougueuse alliance de l'homme du peuple et du prêtre.

En 1576 et 1577, la Ligue ne se composait guère que de gentilshommes, et Henri III s'en proclamait le chef, dans l'espoir d'en demeurer le maître. Mais bientôt quelle différence! La Ligue n'est plus aristocratique, elle est à la fois sacerdotale et communale; elle ne tient plus seulement la campagne, elle bouillonne dans Paris. C'est par un simple bourgeois nommé Rocheblonde, c'est par les curés de Saint-Benoît et de Saint-Séverin, c'est par un chanoine de Soissons qu'a été créée, pour mettre en mouvement les seize quartiers de Paris, cette commission des Seize, si vite transformée en dictature municipale. Les chaires sont des tribunes aux harangues; les curés font applaudir en eux des tribuns; entrez dans une église: c'est le Forum.

Combien se sont mépris ceux qui n'ont vu dans un semblable mouvement que le résultat des intrigues d'une famille ambitieuse et les prétentions dynastiques de Henri de Guise! Les Ligueurs allèrent à Henri de Guise parce qu'il leur fallait un chef que la cause commune n'eût pas honte d'avouer, et qui lui appartînt tout entier. Ce chef pouvait-il être Henri III? Henri III, qui avait fait revivre dans une cour catholique les amours infâmes des empereurs païens et leurs prostitutions fameuses? Il est vrai qu'après avoir gagné sur les huguenots les batailles de Jarnac et de Moncontour, il avait commandé les égorgements de la Saint-Barthélemy; et au besoin, il aurait appelé en témoignage de son orthodoxie les fantômes que, la première nuit de son arrivée en Pologne, il crut voir rangés autour de son lit. Il est vrai encore qu'il se promenait quelquefois par la ville un gros chapelet à la main; qu'il changeait volontiers ses habillements de femme contre un sac de pénitent; qu'il portait une ceinture garnie de têtes de morts; et que, sur la couche souillée qui recevait ses mignons, il méditait des fondations de confréries. Moqueries d'hypocrite! disaient les Ligueurs. Henri III avait d'ailleurs à transiger avec l'hérésie, à s'appuyer sur les Politiques un intérêt que prouvaient tant d'édits de pacification, plutôt accordés qu'obtenus. Les Ligueurs ne s'y trompèrent pas. Ils poursuivirent dans Henri III un prince qui avait des intérêts étrangers à leur cause. Et ce qu'ils aimèrent dans Henri de Guise, au contraire, ce fut un homme qui avec le catholicisme était tout, et qui sans le catholicisme n'était rien. D'autant que Guise avait de la bravoure, de la décision, et que, par plus d'un trait, il ressemblait à son père, bien qu'il eût moins d'élévation dans l'intelligence et de générosité dans le cœur.

Au surplus, cette impatience des Ligueurs de lui mettre un sceptre dans la main n'éclata en violents transports qu'après la mort du duc d'Alençon, frère du roi. Car Henri III n'avait pas d'enfants; et lui mort, c'était un protestant, c'était le roi de Navarre, c'était le principe nouveau, qui montait sur le trône.

Oh! certes, si tout s'était borné alors aux agitations de l'hôtel de ville, aux discours enflammés des prédicateurs, aux manifestes contradictoires du cardinal de Bourbon et du Béarnais, ou même à cette *guerre des trois Henris* dans laquelle les Ligueurs se précipitèrent avec une sinistre violence et comme traînant après eux le monarque épouvanté, il serait peut-être permis de mettre en doute la grandeur de la querelle. Mais non. L'antagonisme des principes dominait tellement ici l'éclat des prétentions rivales, que l'Europe entière s'ébranla sous l'empire d'une puissante émotion; et pendant que Philippe II promettait à la Ligue les armées de l'Espagne, pendant que Sixte-Quint se levait dans Rome pour excommunier le roi de Navarre, Théodore de Bèze, par un effort contraire, parcourait l'Allemagne attentive, lui faisait peur de sa révolution prochainement anéantie, et poussait par delà le Rhin la croisade de Luther.

Dans ce vaste conflit, le Béarnais et Henri de Guise représentaient deux intérêts sérieux, immenses; mais Henri III que représentait-il? Les Ligueurs n'avaient pu le refuser comme chef sans le rencontrer comme obstacle: ils résolurent de le renverser. De là cette célèbre journée qui, dans le Paris soulevé de 1588, nous montre déjà, sous quelques-uns de ses aspects, notre Paris de 1830: la souveraineté du peuple à l'hôtel de ville, des barricades, les Suisses accablés, la multitude enveloppant le Louvre, le monarque en fuite. Appelé par les Seize pendant les préparatifs de la révolte, Guise était accouru malgré la défense du roi, et il était entré dans Paris au bruit des acclamations publiques, par une route que les femmes jonchaient de fleurs. Comme il passait, une demoiselle baissa son masque et lui cria: « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés. » C'était le cri de la Ligue. Pourquoi? Précisément parce que Henri de Guise était plus et mieux que l'homme d'un parti: il était l'homme d'un principe.

Heureux si, dans l'enivrement de son rôle, il ne s'était pas cru au-dessus d'une défaite, au-dessus d'un assassinat! Ce fut sa perte. Aux États de Blois, il mit une obstination orgueilleuse à penser qu'un guerrier tel que lui était une trop grande victime pour un assassin tel que Henri III. Instruit du complot, il s'en allait disant: *On n'oserait!* mot fatal qui devait tuer Gustave III et qui avait tué César. A son tour, Guise allait expier la profondeur de ses mépris. Ils l'aveuglèrent jusqu'au dernier moment, et l'excès de son dédain ne l'abandonna que lorsque, soulevant la portière en velours du réduit où se cachait le meurtrier, il se sentit vingt coups d'épée dans le corps.

Et l'on put bien juger alors que, pour la Ligue, Henri de Guise était un instrument et non pas un but. Loin de fléchir, les Ligueurs redoublèrent d'énergie, et de même qu'ils s'étaient emparés de la vie de leur chef, ils s'emparèrent de sa mort. Car enfin, ce délire de Paris en pleurs; cette vaste lamentation; ces images en cire percées de poignards, qu'on exposait sur les autels et dans les rues; ces foules qui, dans les temples, à la voix des prédicateurs furieux, levaient la main et juraient de mourir; ces cent mille flambeaux promenés par la ville, puis éteints, foulés aux pieds, pendant que vers le ciel montait la clameur vengeresse: « Dieu! éteignez la race des Valois: » tout cela n'était-il donc que l'amour d'un parti pour un homme mort? Non, non. Les Ligueurs n'avaient besoin de la maison des Guise que comme une armée a besoin d'un étendard, voilà pourquoi on appela Mayenne

voilà pourquoi le prévôt des marchands et les échevins coururent prendre l'enfant posthume du Balafré, le tinrent sur les fonts de baptême, et le nommèrent Paris de Lorraine.

On sait, du reste, combien fut démocratique et révolutionnaire le mouvement qui suivit. Pour se gouverner, la multitude créa par élection un conseil des *Quarante;* en proclamant la déchéance du roi, la Sorbonne ne fit que donner les formes du temps à un arrêt déjà prononcé en place publique par les Seize; et Bussy Le Clerc, un d'eux, conduisit le parlement prisonnier à la Bastille, dont les portes s'ouvrirent le lendemain, pour bien constater qu'il n'y avait plus dans Paris qu'une seule autorité vraiment légale: le peuple. En même temps, on répandait ces maximes, qu'on lit dans tous les écrits de la Ligue : « C'est la volonté de Dieu qui fait les rois; et cette volonté de Dieu, c'est la voix du peuple qui la déclare. » — « Un roi hérétique, un roi coupable, peuvent et doivent être renversés. » — « Le royaume de France est électif. » — « Le titre de noblesse est personnel: n'est pas noble qui n'est pas vertueux. »

Sans doute il y eut, à cette époque, des déclamations affreuses: ce fut en agitant le crucifix que des prêtres glorifièrent la vengeance et prêchèrent le régicide. Jean Boucher, curé de Saint-Benoît; Cueilly, curé de Saint-Germain l'Auxerrois; Guincestre, curé de Saint-Gervais; le Petit Feuillant, vingt autres sermonnaires, non moins emportés, préparèrent la tragédie de Saint-Cloud; et leurs terribles imprécations retentissaient encore dans l'âme de Jacques Clément, lorsqu'après avoir reçu d'avance, dans les bras de Mme de Montpensier, le salaire de son crime, il courut assassiner Henri III. Mais en condamnant les fureurs que souffla le sombre génie de la Ligue, on a trop oublié ce qu'il enfanta d'héroïsme.

Et, par exemple, quoi de plus surprenant que la constance avec laquelle les Ligueurs défendirent Paris contre le vainqueur d'Ivry et la famine? La capitale fut réduite à de si horribles extrémités, que cinquante mille personnes périrent de faim. On fit du pain avec des ossements. On rencontrait dans les rues désertes des couleuvres sur des cadavres. Une mère mangea son enfant; et pas une voix ne s'élevait pour crier : « Il faut se rendre. » Seul, parmi les prédicateurs, Panigarolle eut un instant de défaillance; mais on lui fit honte de sa peur, et il dut s'en laver par un sermon qui commençait de la sorte : *Guerra, guerra, guerra!* Les curés ordonnèrent la vente des vases sacrés; ils changèrent en balles les cloches fondues; ils parurent, portant la hallebarde et la rondache, dans des processions qu'il faut juger par l'effet produit et non par les moqueries partiales de la *Satire Ménippée;* il y en eut enfin qui, comme Edme Bourgoing, se battirent en soldats et moururent en martyrs.

Inutile exaltation! dernier éclair de la flamme qui, près de s'éteindre, se ranime! Le duc de Parme accourut, le roi de Navarre leva le siége, et la Ligue n'en demeura pas moins condamnée à périr, parce que le germe de sa destruction était dans son propre sein. Vouloir sauver le principe d'autorité en combinant les vues de Grégoire VII avec un développement prématuré de la démocratie, c'était un coup d'audace inouï dans l'histoire; mais les dates ne se laissent pas violenter ainsi. La Ligue était à la fois et trop avant dans le passé et trop avant dans l'avenir. Le jour où il devint manifeste que c'était à la démocratie que profitaient les efforts du sacerdoce, la dissolution de la Ligue commença. Les gentilshommes, premiers promoteurs de la sainte Union, s'étonnèrent des suites d'une alliance dont ils n'avaient pas d'abord entrevu toute la portée, et ils reculèrent effrayés quand ils entendirent des paroles d'égalité sortir de la bouche de ce peuple, auxiliaire et organe de leur Dieu. Les prélats d'illustre origine prirent ombrage de la popularité tumultueuse des curés, jusque-là que la Ligue finit par ne plus compter dans ses rangs que quinze évêques sur cent quatre. Sixte-Quint lui-même retira la main qu'il avait tendue aux Ligueurs, en les trouvant à ce point engagés dans la démocratie. Restaient les curés de Paris; et encore tous n'avaient-ils pas dans le cœur ce respect du peuple empreint dans leurs sermons. Que penser du zèle démagogique de Jean Boucher, quand on lit dans un livre de lui, écrit en latin et pour les lettrés seulement : « On ne doit pas entendre par le mot *peuple*, cette foule confuse et désordonnée, bête féroce à plusieurs têtes, qui se laisse conduire par quiconque l'emporte en fureur et en folie? »

On le voit: la force des choses poussait au triomphe des *Politiques*. N'avaient-ils pas pour eux les huguenots qu'ils avaient absorbés; l'aimable et belliqueux génie du prince de Béarn, leur chef; le caractère anti-français que donnait à leurs ennemis le patronage intéressé de Philippe II; les secrètes sympathies et les menées souterraines du parlement de Paris, de ce même parlement qui, le 30 janvier 1589, avait adhéré à l'Union d'une manière solennelle, et qui, durant le siége de la capitale, avait défendu qu'on parlât de paix avec le roi de Navarre? Les *Politiques* n'étaient-ils pas soutenus, portés, par cette mystérieuse et invincible puissance qui voulait que la conscience humaine fût déclarée libre?

La Ligue devait donc être engloutie par le mouvement naturel de l'histoire; et il est à remarquer que le vrai destructeur de la Ligue, ce fut son propre chef, le duc de Mayenne. En introduisant dans le conseil des *Quarante* quatorze membres, ennemis couverts de la souveraineté du peuple, Mayenne avait préparé la ruine du pouvoir des Seize: il la consomma, lorsque, sous prétexte de punir le meurtre du président Brisson, il livra au bourreau quatre de ces meneurs populaires. C'était anéantir ce qui représentait le côté révolutionnaire et démocratique de la Ligue; c'était la dénaturer, puisqu'elle consistait tout entière dans l'essai d'une étroite alliance entre l'Église et la place publique, entre le prêtre et l'homme du peuple.

Le dénoûment de ce grand drame eut lieu, nul ne l'ignore, dans les États de 1593, convoqués pour l'élection d'un roi. A qui donnerait-on la couronne, suspendue entre la maison de Lorraine, l'infante d'Espagne, petite-fille de Henri II, et le prince de Béarn? La question fut vidée par l'abjuration du chef des *Politiques*, et le Béarnais devint Henri IV.

Mais en rendant son ennemi catholique, la Ligue qui paraissait vaincre, fut en effet vaincue définitivement et sans retour, car l'abjuration de Henri IV n'était pas sincère.

Et c'est justement ce qui lui donne une importance historique tout à fait capitale. Henri IV écrivant à Gabrielle d'Estrées : « Je vais faire le saut périlleux, » et pensant que Paris valait bien une messe, Henri IV plaçait avec lui sur le trône l'indifférence en matière de religion. La France allait y gagner l'édit de Nantes, premier aspect de la doctrine que la philosophie du dix-huitième siècle devait compléter; premier pas vers l'affranchissement de l'individu.

Aussi, l'entrée de Henri IV à Paris fut-elle saluée comme ouvrant une ère nouvelle. La Ligue était abattue : on l'accabla d'outrages. Son histoire, écrite par les vainqueurs, le lendemain de la victoire, se trouva n'être qu'un étincelant et amer pamphlet. Pendant que l'oubli envahissait le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, grave et mélancolique testament de la Ligue mourante, la *Satire Ménippée* acquit l'importance d'un livre composé pour un triomphe : on lui demanda de faire foi, aux yeux de la postérité; et la Ligue, jugée par des écrivains protestants, et dessinée en caricature dans un ingénieux libelle, ne fut plus qu'une faction turbulente, avide, ridicule et vendue au roi d'Espagne. On oublia que la plupart des Seize, et notamment Compans, Cotteblanche, Acharie, Decreil, étaient entrés riches dans l'Union et en étaient sortis ruinés; que le parlement informa contre eux, après leur défaite, en décembre 1591, sans qu'un seul témoignage s'élevât pour les accuser; que la vénalité dans la Ligue fut l'exception, non la règle; que les frais de la guerre engloutirent la plus grande partie de l'or de Philippe II; que dans l'Union, les partisans d'une candidature espagnole étaient en minorité, et que cette candidature n'eut jamais de chances sérieuses, comme l'écrivait au duc de Savoie le ligueur Panigarolle; qu'enfin, au sein des États, les prétentions de Philippe II n'eurent pas d'adversaire plus animé, plus éloquent que le célèbre Guillaume Rose.

La vérité est que la Ligue produisit ce que produisent presque toujours les fortes croyances, exaltées outre mesure : des violences odieuses et de courageux dévouements; mais elle avait entrepris l'impossible en essayant de faire prévaloir les unes par les autres des idées religieuses que déjà la vie abandonnait, et des idées politiques dont le temps n'était pas encore venu.

La cause de l'époque fut celle que Henri IV représentait lorsque, par l'édit de Nantes, il rendit l'État responsable du maintien de la tolérance. Maintenant, viennent les philosophes du dix-huitième siècle. Henri IV sera le héros de Voltaire; et de la tolérance en religion, les penseurs conduits par Voltaire feront sortir successivement le rationalisme en philosophie, le régime des garanties en politique, et en industrie le *laissez-faire*.

Voilà comment dégagé de la forme théologique où l'avait renfermé Luther et dépouillé du caractère violent que lui avait imprimé Calvin, l'individualisme prit pied en France. Il devait conquérir la société; mais il fallait pour cela que la bourgeoisie, à laquelle il convenait spécialement, devînt la classe dominante. C'est à montrer comment elle le devint que la seconde partie de ce livre sera consacrée.

LIVRE DEUXIÈME

BOURGEOISIE

PROGRÈS DE LA CLASSE DONT L'INDIVIDUALISME DEVAIT FONDER L'EMPIRE

Par bourgeoisie, j'entends l'ensemble des citoyens qui, possédant des instruments de travail ou un capital, travaillent avec des ressources qui leur sont propres et ne dépendent d'autrui que dans une certaine mesure.

Ceux-là sont plus ou moins libres.

Le peuple est l'ensemble des citoyens qui, ne possédant aucun capital, dépendent d'autrui complétement et en ce qui touche aux premières nécessités de la vie.

Ceux-là ne sont libres que de nom.

La bourgeoisie s'est développée en France d'une manière merveilleuse. Elle a conçu de grands desseins, rendu à la cause de l'humanité de grands services, et, avec l'appui du peuple, accompli de grandes choses. Mais ceux qui lui avaient servi d'auxiliaires, il lui était commandé de les accepter, de les vouloir pour frères : c'est ce qu'elle ne comprit pas en 1789, et c'est ce qui enfanta les orages qui suivirent. Mais avant de dire quel usage la bourgeoisie fit de sa puissance, il importe de montrer de quelle manière cette puissance fut conquise et s'établit.

Or, si l'on examine avec soin comment la bourgeoisie

française s'est développée dans l'histoire, on verra qu'elle est arrivée :

A la jouissance des droits civils par les communes;

Au pouvoir politique par les états généraux;

A l'indépendance de la vie laïque par les parlements appuyés sur les philosophes;

A la souveraineté industrielle par les jurandes et les maîtrises.

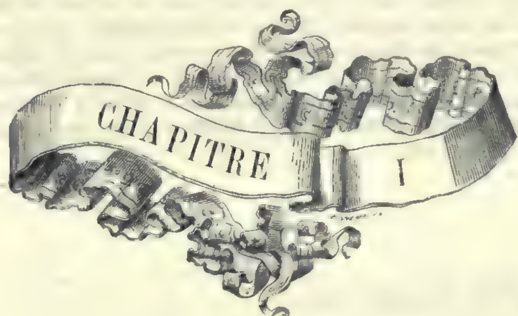
Avec les communes, elle a détruit l'aristocratie féodale;

Avec les états généraux, elle est parvenue à asservir la royauté;

Avec les parlements, elle a secoué le joug de l'Église;

Avec les jurandes et les maîtrises, elle a dominé le peuple.

Nous la suivrons dans ces diverses phases de son développement. Mais comme les deux premières se trouvaient seules accomplies lorsque le protestantisme prit pied en France, celles-là seules nous occuperont en ce moment. Les deux dernières auront leur place dans le tableau du dix-huitième siècle.



PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE

LES COMMUNES

Parmi ceux qui ont parlé du tiers état, de son développement, de sa destinée, du rôle éclatant qu'il a joué dans la Révolution de 89, nul n'a dit qu'au sein même du tiers état existait le germe d'une révolution bien autrement profonde et redoutable. Le tiers état ne formait-il qu'une classe au-dessous de la noblesse? Et devons-nous regarder comme un fait purement contemporain la division de la société en bourgeois et prolétaires? Ce serait une grave erreur.

En parcourant les documents historiques du moyen âge, soit qu'il s'agisse de chartes accordées aux communes, soit qu'il s'agisse d'ordonnances rendues par les rois, on retrouve à tout moment ces mots: *bourgeois et manants*. C'est qu'en effet, au-dessous des nobles il y avait deux classes bien distinctes. « Les viles personnes du menu peuple, dit Loiseau dans son *Traité des ordres*, n'ont pas droit de se qualifier bourgeois. La preuve, c'est qu'ils n'ont pas de part aux honneurs de la cité, ni voix aux assemblées, en quoi consiste la bourgeoisie. » Voilà donc la distinction clairement établie. Les manants, c'étaient ceux qui n'avaient pas droit de participer aux affaires de la commune.

Le droit de bourgeoisie constituait un privilége. Cela est si vrai qu'on ne devenait bourgeois, en général, qu'en remplissant des formalités déterminées à l'avance, et moyennant certaines conditions qu'il n'était pas donné à tous de remplir. Voici ce qu'on lit dans une ordonnance rendue en 1327 par Philippe le Bel :

« Quand aucun veut entrer en aucune bourgeoisie, il doit aller au lieu dont il requiert être bourgeois, et doit venir au prévôt du lieu ou à son lieutenant, ou au maire quand il reçoit les bourgeois, et dire à cet officier : « Sire, « je vous requiers la bourgeoisie de cette ville, et suis ap- « pareillé de faire ce que je dois. » Alors le prévôt, ou son lieutenant, ou le maire, en la présence de deux ou trois bourgeois de la ville, du nom desquels les lettres doivent faire mention, recevra sûreté de l'entrée dans la bourgeoisie, et que le récipiendaire fera ou achètera, dans l'an et jour, une maison de la valeur de soixante sols parisis au moins. »

Et qu'on ne pense pas que cette ordonnance établissait un droit nouveau, elle ne faisait que constater un droit établi. Remontez à l'époque de la grande insurrection des communes et jetez les yeux sur la charte de Laon, qui servit de modèle à tant de communes, l'article 15 de cette charte porte :

« Quiconque sera reçu dans cette paix (commune) devra, dans l'espace d'un an, se bâtir une maison, ou acheter des vignes, ou apporter dans la cité une quantité suffisante de son avoir mobilier, pour pouvoir satisfaire à la justice, s'il y avait par hasard quelque sujet de plainte contre lui. »

Dans cette France du moyen âge, si peu compacte, si morcelée, où tant de villes vivaient isolées les unes des autres, où les coutumes étaient si diverses, où il n'y avait pas même unité de langage, il était tout simple que le droit de bourgeoisie ne s'acquît point partout à des conditions absolument identiques. Ainsi, pour devenir bourgeois, d'après la coutume de Calais, il fallait payer la somme de vingt-cinq sols tournois, et celle de quarante sols d'après la coutume de Metz. Dans la commune de la Gorgue, il fallait payer quatorze patards; et à Nieuport, la fixation du prix de bourgeoisie était laissée à la discrétion des échevins. Dans certaines villes même, la bourgeoisie s'acquérait par mariage; dans d'autres, par prescription; dans quelques-unes enfin, il suffisait, pour être bourgeois, d'être fils de bourgeois. Mais le fait général, saillant, incontestable qui ressort de la diversité des coutumes, c'est la ligne de démarcation tracée entre les bourgeois et les manants.

« Quand un non-bourgeois, est-il dit dans la commune de la Gorgue, succède à un bourgeois, il doit payer pour le droit d'issue, le *treizième denier de la valeur des biens estant dans ladite ville.* »

Ceci posé, je dis que c'est au moyen des communes que la bourgeoisie a renversé le régime féodal.

Quelle étonnante lutte que celle des seigneurs et des communes! quelle singulière épopée! Ici, des marchands, des artisans, des fils de vaincus, s'agitant sous la chaîne héréditaire; là, des guerriers que possède le goût des

RAMBERT

LUTHER CALVIN MONTAIGNE ROUSSEAU VOLTAIRE

aventures, qu'un orgueil indomptable anime, et qui portent dans le sang l'amour des combats. Que de ces deux sociétés mises en présence, la première eût été vaincue, c'était tout simple. Pourquoi le contraire est-il arrivé?

Depuis 1789, on a traité le régime féodal avec un dédain bien puéril. Voyez combien était grande la force que puisait dans le désintéressement et la vivacité de sa foi cette société féodale si décriée! A la fin du onzième siècle, un moine s'avise qu'il faut affranchir les chrétiens de terre sainte, et arracher aux infidèles le tombeau du Sauveur des hommes. Il prêche cela, et tout à coup la société féodale éprouve un tressaillement héroïque. Nul système d'administration qui puisse la faire mouvoir avec ensemble; nul lien politique qui rassemble les parties diverses dont elle se compose..... N'importe, la voilà qui s'ébranle le même jour, presque à la même heure; la voilà qui, par la seule force du lien moral, se lève d'un subit élan, pour aller au pays inconnu. Les pèlerins prennent le casque; adieu le manoir, et pour toujours peut-être! Les écuyers attendent, les destriers hennissent, les pennons flottent, l'armée est en marche. Est-ce que notre civilisation moderne, si savante, si active, en France surtout, a jamais produit un mouvement plus énergique et plus passionné?

A cette force morale, née de l'ardeur des croyances, s'ajoutait celle qu'enfante le principe du dévouement. Jamais ce principe ne reçut une application plus vigoureuse et plus féconde qu'au moyen âge. La chevalerie n'était pas une institution; elle n'eut rien de systématique dans son origine, c'était le produit naturel des mœurs féodales, mœurs naïves, formées d'un inconcevable mélange de férocité et de tendresse. « Je jure, disait le jeune homme admis au rang et à la vie des guerriers, je jure de soutenir le bon droit des plus faibles, comme des veuves, des orphelins et des demoiselles en bonne querelle. » On sait que la veille ou l'avant-veille de son admission, l'aspirant devait revêtir une robe rouge. C'était la désignation symbolique du rôle sanglant qui lui était réservé dans le monde, et cette robe emblématique, il ne la prenait qu'au sortir du bain, parce qu'il faut être pur pour se dévouer. Suivez ces formalités jusqu'au bout, tout y est simple et touchant, plein de grâce et de grandeur: le récipiendaire arrive à l'église, il s'agenouille devant le seigneur qui le doit armer chevalier, et qui lui dit : « A quel dessein voulez-vous entrer dans l'ordre? Si c'est pour être riche, pour vous reposer et être honoré, sans faire honneur à la chevalerie, vous en êtes indigne. » De là ces traditions de générosité si religieusement suivies; de là cette protection errante accordée pendant si longtemps au malheur.

Les mœurs étaient grossières, sans doute, et pourtant voici qu'à travers ce débordement de passions brutales, auxquelles l'habitude des guerres privées fournit un aliment toujours nouveau, la femme nous apparaît protégée avec passion, honorée à l'égal de Dieu, et toute-puissante par sa faiblesse. Dans le tournoi qu'il avait entrepris à Carignan, en Piémont, Bayard, comme il est dit en son histoire, refusa de recevoir le prix qu'il avait mérité, affirmant que tout l'honneur de la journée revenait au manchon que sa dame lui avait donné. L'historien ajoute que le manchon fut rendu à la dame.

Quoi de plus bizarre que cette souveraineté calme, souriante, précieuse parce qu'elle est fragile, planant ainsi au-dessus du violent empire de l'épée? Que ce culte de la femme soit né de la philosophie chrétienne, cela n'est pas douteux; mais c'est une des gloires de la féodalité de s'être laissé si aisément pénétrer par le christianisme.

La société féodale se montre donc, dans l'histoire, appuyée sur ces trois grandes puissances par qui les sociétés durent : la foi, le dévouement et l'amour.

Étudierez-vous l'histoire de la féodalité dans les rapports des possesseurs de fiefs entre eux, vous serez frappé de ce qu'il y avait et de noble et de moral jusque dans leur inégalité. Le suzerain devait appui et protection au vassal; le vassal devait au suzerain affection et fidélité. Tels étaient les termes du contrat sur lequel reposaient l'investiture et l'hommage. Le commandement perdait ainsi ce qu'il a de dur, et l'obéissance ce qu'elle a de dégradant. Cette réciprocité de devoirs établissait même, entre les divers membres de la hiérarchie féodale, le seul genre d'égalité qui soit possible entre le fort et le faible dans une société encore imparfaite. Toutefois, comme l'unité politique n'existait pas, comme il n'y avait au centre de cette société aucun pouvoir assez étendu pour en atteindre toutes les extrémités, en pénétrer toutes les parties, en faire mouvoir harmonieusement tous les ressorts, des iniquités eurent lieu, des passions sauvages se donnèrent carrière. Il arriva que les grands fiefs s'étendirent aux dépens des petits, et que la protection due au vassal devint un prétexte d'usurpation ou une cause de tyrannie; on vit le droit fléchir quelquefois, on vit la force triompher. Mais ces violences ne se commettaient pas sans avoir à briser bien des obstacles. Si le régime féodal avait ses abus, il avait aussi ses garanties. Le vassal, injustement attaqué par son suzerain, trouvait dans le suzerain supérieur un protecteur, la plupart du temps intéressé à le défendre; et tel était l'enchaînement de toutes ces petites royautés partielles, qu'elles étaient naturellement appelées à se faire équilibre.

Étudiée dans les rapports des seigneurs avec leurs colons et leurs serfs, la féodalité se présente sans doute sous un jour beaucoup moins favorable. Ici, tout est arbitraire, odieux; c'est l'abus insolent de la force; c'est l'excès de la victoire dans ce qu'il peut avoir de plus affreux. Et pourtant, croit-on que la condition des prolétaires d'aujourd'hui soit de beaucoup préférable à celle des serfs d'autrefois? Ce que les serfs avaient de moins en dignité, ils l'avaient de plus en sécurité. Ils pouvaient sans pâlir s'arrêter à l'idée de leur lendemain. S'ils gémissaient sous une rude tyrannie, ils voyaient en face, du moins, cette tyrannie; ils la touchaient en quelque sorte du doigt, ils pouvaient la désigner par son nom propre. Combien n'est pas plus lourde, hélas! celle qu'exprime aujourd'hui ce mot effrayant et vague, ***la misère!*** La liberté avec la misère et l'isolement, c'est une servitude aussi, et quelle servitude, mon Dieu! Le despotisme féodal était dans les hommes, le despotisme bourgeois est dans les choses; despotisme mystérieux qu'on sent partout, qu'on n'aperçoit nulle part, et au sein duquel

l'indigent se voit mourir sans se rendre compte du mal qui le tue. Si donc on juge de l'instabilité d'un régime par la grandeur des calamités qu'il enfante, le régime féodal n'a pas dû avoir moins de consistance que n'en présente le régime qui s'est élevé sur ses débris.

Nous avons reconnu que la société féodale manquait d'unité dans son ensemble, mais cela même était de nature à la rendre durable. L'unité ne saurait exister au profit de l'action, sans exister aussi au profit de la réaction. Partout où le pouvoir se meut aisément et avec vigueur, les mouvements révolutionnaires sont redoutables et décisifs, si la société ne se sent pas heureuse. Imaginez un pays dans lequel la centralisation soit excessive, le pouvoir y sera fort aussi longtemps qu'il vivra; mais, pour changer la société, il suffira d'un coup de main. La société féodale avait mille têtes : les frapper d'un seul coup était impossible; aussi, du dixième au seizième siècle, que d'ébranlements partiels, que de secousses successives! La féodalité tient bon cependant. Et pourquoi s'en étonner? Tous ces seigneurs campaient au milieu de leurs terres; ils vivaient isolés dans leurs châteaux forts : les révolutions devaient être locales comme la tyrannie même qui les provoquait.

Toutefois, le régime féodal n'était pas sans avoir des vices qui lui fussent propres. La hiérarchie des personnes, dans ce système, était calquée, comme on sait, sur la hiérarchie des terres. Le service féodal était dû en raison du domaine qu'on possédait. La hiérarchie féodale devait donc s'écrouler le jour où serait détruite la hiérarchie territoriale, qui lui servait de fondement et de modèle. Or, la hiérarchie territoriale pouvait-elle se maintenir avec la faculté accordée aux propriétaires d'aliéner leurs biens? Évidemment non. L'inaliénabilité des terres était, par conséquent, le principe vital de la féodalité. Aussi, jusqu'au règne des Valois, fut-il sévèrement interdit à un gentilhomme de vendre ses fiefs sans la permission du roi. Mais cette interdiction ne dura pas longtemps. En fait, les ordonnances des Valois la levèrent. Depuis Guy de Tournebu, sire de Maisy et de Laise, à qui il fut permis, en 1292, de vendre pour une somme déterminée une partie de ses terres, les aliénations autorisées devinrent de plus en plus fréquentes. Le régime féodal en reçut une atteinte mortelle. Et il ne pouvait en être autrement. En Allemagne, en Pologne, en Angleterre surtout, la féodalité a toujours été saine et robuste, parce que, dans ces différents pays, la terre s'est perpétuée par les aînés dans les mêmes familles, sans division ni altération; parce que les droits de primogéniture et de substitution y ont été regardés comme inviolables; parce que la propriété territoriale, enfin, y a eu pour caractère dominant l'immutabilité. En France, il était difficile qu'il en fût ainsi, à cause du génie même de la nation, génie inquiet, voyageur, cosmopolite, qui entraînait loin de leurs domaines les possesseurs de fiefs, presque tous grands coureurs d'aventures et contempteurs nés des travaux de la vie agricole. Il y avait chez eux un si impatient désir de sortir de leurs terres et de leurs castels! C'était un tournoi qui les appelait, ou une expédition contre l'Anglais, ou bien encore quelque pèlerinage à la fois pieux et sanglant. Cette existence, tout extérieure, entraînait d'énormes dépenses : on voulait avoir de beaux chevaux, de riches armures; on donnait des fêtes brillantes; on se ruinait pour l'amour des dames. De retour dans leurs foyers, tous ces preux se trouvaient criblés de dettes. Venaient des contestations qui aboutissaient à des aliénations de terres. La royauté s'y prêtait de fort bonne grâce, en haine de la noblesse; et les parlements, issus du peuple conquis, rendaient encore plus rapide la pente qui conduisait à l'abîme les aveugles rejetons de la race conquérante. Il y avait donc dans la constitution de la féodalité, combinée avec la nature particulière du génie français, un vice radical par où elle aurait tôt ou tard péri. Et cependant, un semblable régime portait en lui-même assez de germes de vie pour se maintenir longtemps, si son libre développement n'avait pas été contrarié par un élément étranger. La féodalité succomba sous l'effort de la *bourgeoisie organisée en communes*.

On a beaucoup et très-diversement écrit sur les communes. La première question qui se présente est celle-ci : qu'étaient les communes, considérées dans leur origine? La réponse est écrite dans toutes les chartes : les communes étaient des confédérations de bourgeois s'engageant, sous la foi du serment, à se soutenir l'un l'autre.

Quant au but que les bourgeois se proposaient en se confédérant, il est fort aisé de le définir. Les bourgeois pliaient sous le fardeau des taxes arbitraires; la faculté de tester leur était enlevée; ils ne pouvaient, sans acheter l'agrément du seigneur, faire entrer leurs fils dans l'état ecclésiastique ou marier leurs filles; en un mot, ils n'avaient la jouissance intégrale d'aucun des droits dont se compose la liberté civile. Eh bien, si les villes se formèrent en communes, ce fut pour obtenir ces différents droits et acquérir en même temps la puissance militaire qui devait les faire respecter. C'est ce que prouvent encore les chartes.

M. Augustin Thierry me semble s'être trompé sur la nature et la portée du mouvement communal lorsqu'il a écrit : « Pour garantie de leur association, les membres de la commune constituaient, d'abord tumultuairement, et ensuite d'une manière régulière, un *gouvernement électif*, ressemblant sous quelques rapports au gouvernement municipal des Romains, et s'en éloignant sous d'autres. » Ce *gouvernement électif* des villes ne se rattache en aucune sorte à la formation des communes. Dans presque toutes les cités des Gaules il existait bien avant qu'on y eût vu éclater le mouvement communal dont M. Augustin Thierry le fait dériver. Qu'on parcoure ces chartes, histoire unique des communes, on n'y trouvera rien qui se rapporte soit à l'élection du maire et des échevins par les bourgeois, soit aux attributions de la magistrature locale. On y parle, à la vérité, de *majeur*, de *jurés*, mais comme de magistrats dont la juridiction est depuis longtemps reconnue, et n'a besoin ni d'être créée, ni même d'être définie. C'est ce que M. Guizot a très-bien fait observer au sujet de la charte de Laon; mais si l'on prend la peine de feuilleter patiemment le *Recueil des ordonnances*, on peut voir que ce qui est vrai de la charte de Laon, l'est de toutes celles qui sont nées

de l'insurrection des bourgeois contre les seigneurs. Ce n'est que dans les *villes neuves* où tout était à créer, qu'on trouve des règles concernant l'administration de la cité par des officiers municipaux. Je le répète, si les villes se formèrent en communes, ce fut pour conquérir le libre développement de la vie civile et militaire, et non pour obtenir des *franchises municipales*, franchises qu'elles possédaient déjà depuis longemps.

Les historiens ont eu grand tort de confondre l'histoire des municipalités avec celle des communes. Ce sont deux histoires tout à fait distinctes. Les communes n'ont pas du tout un caractère administratif : elles ont été guerrières par essence. La féodalité avait fondé son empire par le glaive : c'était donc par le glaive qu'il fallait le détruire. Lors de l'établissement des fiefs, l'exercice des armes n'était permis qu'à ceux qui vivaient noblement : eh bien, l'établissement des communes naquit de la nécessité de renverser ce privilége oppresseur. Tous les documents historiques du douzième siècle témoignent du caractère essentiellement guerrier des communes. Ainsi elles avaient droit de paix et de guerre : aucun doute sur ce point. D'après la charte de Villeneuve en Beauvoisis, aucun ne pouvait, dans le cours d'une expédition, prêter de l'argent à un *ennemi de la commune;* et la charte de Beauvais défendait à tout bourgeois de parler à un *ennemi de la commune* pendant la durée de la guerre. Tout habitant de Rouen devait, sur l'ordre des magistrats, sortir en armes de la ville : le délinquant était condamné à payer une amende ou à voir sa maison démolie. Enfin on lit dans la charte de Roye que si quelqu'un cause du dommage à la commune, et refuse, après sommation du maire, de le réparer, le maire doit marcher à la tête des habitants pour détruire l'habitation du coupable, le roi promettant son secours s'il s'agit d'un lieu fort dont les membres de la commune ne puissent se rendre maitres. De telle sorte que faire la guerre n'était pas pour les communes un droit seulement : c'était un devoir. Suger raconte que Louis le Gros ayant assiégé Tury, les *communes* des paroisses du pays prirent part à ce siége. Quel sens aurait ici le mot *communes*, s'il n'était pas synonyme du mot *milices?* Orderic Vital, auteur contemporain de l'établissement des communes, dit d'une manière formelle que l'obligation du service militaire fut l'objet unique des communes. Il ajoute : « Après le règne de Philippe Ier, Louis VI fut obligé d'implorer le secours de tous les évêques de France, pour arrêter les mutineries et les brigandages qui désolaient son royaume. *Ce fut alors que les communes furent établies.* » Dans sa remarquable préface du tome XI du *Recueil des ordonnances*, le savant M. de Bréquigny soupçonne Orderic Vital, d'avoir, du fond de son couvent, fait trop d'honneur ici aux évêques; mais, quoi qu'il en soit de cette opinion, ce qui résulte clairement du passage que nous venons de citer, c'est qu'au temps d'Orderic Vital, les communes étaient considérées comme la bourgeoisie sous les armes. En voici une preuve nouvelle et frappante. Lorsqu'une ville *n'avait pas de commune*, c'était son seigneur qu'elle suivait à la guerre, sauf à celui-ci à se rendre, selon le devoir de son fief, aux ordres du roi; lorsqu'une ville, au contraire, *était en commune*, elle devait le service militaire au roi immédiatement. Que conclure de là, sinon que le droit de commune était le droit accordé aux villes de faire la guerre, en dehors de toutes les règles de la féodalité? Enfin, ces chartes, qui consacraient les conquêtes de la bourgeoisie, n'étaient-ce pas des traités de paix véritables? La charte concédée en 1128 par Philippe Auguste est désignée par les mots de *institutio pacis*, *établissement de paix.* Dans la charte accordée en 1112 à divers lieux dépendant de l'abbaye d'Aurigny, on lit : « Habeant communiam pro pace conservanda, » *qu'ils aient une commune pour conserver la paix.* C'est par ces expressions *pactum pacis, pacte de la paix*, qu'Yves, évêque de Chartres, désigne la charte d'Amiens, dans une lettre adressée à Louis VI. Toujours le mot *paix* employé en opposition au mot *commune.*

Du reste, on sait quelle fut, sous la seconde race, la loi de formation des armées. La cavalerie ne se composait que de nobles. L'infanterie était fournie par les villes. Or, l'obligation imposée aux villes de fournir à l'armée des fantassins coïncide précisément avec l'institution des communes, dont elle détermine ainsi le véritable caractère. Par les communes, la bourgeoisie ne se mit pas seulement en état de défense contre les possesseurs des fiefs; elle s'introduisit dans la composition des armées, elle y prit racine, elle attira insensiblement à elle une partie de la force militaire.

Une association guerrière née de la révolte légalisée des bourgeois contre les seigneurs, voilà la commune.

De là, entre le municipe et la commune, une distinction profonde et qui ne nous paraît pas avoir été jusqu'ici comprise.

Le municipe, c'est la cité considérée en elle-même. La commune, c'est la cité dans ses rapports avec les pouvoirs qui pèsent sur elle.

Le municipe, c'est la bourgeoisie s'administrant elle-même par des magistrats sortis de son sein. La commune, c'est la bourgeoisie prenant la hache et faisant capituler la féodalité qui la gêne dans son essor.

Veut-on une preuve manifeste de la réalité de cette distinction? La charte de Guise, concédée en 1279, accorde à la ville le droit d'avoir des juges élus, *elle lui donne un pouvoir municipal.* Et, d'un autre c'té, elle lui interdit d'une manière expresse jusqu'au désir *d'être en commune.* COMMUNE, MUNICIPE étaient donc deux choses essentiellement distinctes.

M. Augustin Thierry, dans ses *Considérations sur l'histoire de France*, a cité la charte de Guise; mais il n'a vu dans la clause singulière que nous venons de rapporter qu'un curieux *exemple de la haine et de l'appréhension qui s'attachèrent longtemps au nom de commune.* Cette explication est évidemment insuffisante. Pourquoi cette haine attachée au *nom* seulement? C'était la *chose* que détestaient les ennemis de la bourgeoisie. Et pourquoi? parce que *commune* répondait, non pas à des idées de pouvoir municipal, d'élection, de magistrature urbaine, mais à des idées de révolte, de luttes passionnées, de guerre.

Lyon eut de tout temps un corps municipal, et l'origine en remonte aux empereurs romains. Or, le parlement rendit en 1273 un arrêt ainsi conçu : « Lyon n'ayant jamais eu ni université ni commune. » Donc aux yeux des

auteurs de cet arrêt, municipe et commune étaient choses parfaitement distinctes.

Que le mot *commune* ait été étendu, dès l'origine, aux villes assez heureuses pour obtenir sans coup férir des chartes calquées sur celles que des villes voisines avaient obtenues l'épée à la main ; que, par une de ces altérations si fréquentes dans l'histoire des langues, le mot *commune* ait été peu à peu détourné de sa signification propre et primitive ; enfin, qu'il ait dû à sa physionomie moderne de remplacer définitivement l'expression toute romaine de *municipe*, on le conçoit. Mais il n'en est pas moins vrai que pour bien comprendre les communes, démêler leur caractère spécial, connaître leur mission historique, il faut interroger, avant tout, les écrits contemporains de leur établissement et les chartes où sont réunis tous les titres constitutifs de leur existence.

Aussi bien, à dater du seizième siècle, époque, comme on le verra ci-après, où la féodalité tombe en pleine décadence, le mot *commune* cesse d'être employé et fait place au mot *communauté*, jusqu'en 1789, où il est repris et défini de la sorte : « Les citoyens français considérés sous le rapport des relations locales qui naissent de leur réunion dans les villes et dans de certains arrondissements du territoire des campagnes, forment les *communes.* »

M. Raynouard a écrit un livre sur le *droit municipal.* Avec une curiosité patiente et sincère, il a suivi, à travers les ténèbres des premiers âges de notre histoire, la trace du régime municipal des Romains ; et comme il trouvait jusque dans le douzième siècle les vestiges des anciens municipes, il a fait remonter au delà de l'invasion des barbares la filiation des communes françaises, méconnaissant ainsi tout ce que le mouvement communal avait eu de spontané, d'original, et, pour ainsi dire, d'indigène.

Après lui, est venu M. Augustin Thierry, qui, frappé du spectacle des grandes luttes soutenues par les villes du moyen âge, a cru pouvoir rapporter à ces luttes toute l'existence de la bourgeoisie, et a donné l'insurrection pour point de départ à ce qu'il appelle une *sur-organisation du gouvernement municipal des cités.* Erreur manifeste, puisque, en général, là où l'on voit une commune s'établir tumultuairement, il y avait déjà un maire, des échevins, héritage que la société romaine avait légué aux cités des Gaules.

Ainsi, pour n'avoir pas fait la distinction que nous venons de signaler, MM. Raynouard et Thierry nous paraissent avoir commis tous les deux, en sens inverse, deux erreurs également graves. L'un a dit des communes ce qui n'était vrai que des municipes ; l'autre, des municipes ce qui n'était vrai que des communes.

Quant à M. Guizot, ne sachant comment concilier ces deux systèmes opposés, il a pris le parti d'assigner à la commune plusieurs origines diverses, créant de la sorte un troisième système assez vaste pour que l'opinion de M. Raynouard y pût trouver place à côté de celle de M. Thierry.

Oui, l'association communale a été la phase guerrière de l'existence de la bourgeoisie ; elle n'a été que cela. Et tout le prouve : les circonstances du déclin des communes aussi bien que les lois de leur formation.

Car à quelle époque la vie communale commence-t-elle à s'affaiblir, à s'éteindre? A quelle époque disparaissent ces chartes laborieusement conquises? Précisément à l'époque où la féodalité, à qui elles avaient été arrachées, se laisse désarmer par les rois et va s'affaissant sur elle-même.

M. Guizot a été trop absolu lorsqu'il a resserré l'époque féodale entre le dixième siècle et le quatorzième. « Voyez, s'écrie Montaigne, en parlant de la féodalité au seizième siècle, voyez aux provinces éloignées de la cour, nommons Bretaigne, par exemple, le train, les subjects, les officiers, les occupations, le service et cérémonie d'un seigneur retiré et casanier, nourri entre ses vassaux, et voyez aussi le vol de son imagination ; il n'est rien de plus royal : il entend parler de son maître une fois l'an, comme du roi de Perse, et ne le recognoit que par quelques vieux cousinages que son secrétaire tient en registre. »

La féodalité n'était donc pas sans éclat même au temps de Montaigne. Il faut reconnaître, cependant, que les onzième, douzième et treizième siècles forment la partie la plus saillante de l'histoire féodale. Ce n'est plus tout à fait cette confusion effroyable qui a éclaté sous les successeurs de Charlemagne, et ce n'est pas encore cet ordre symétrique qui doit plus tard fonder l'omnipotence de la royauté. C'est du dixième au quatorzième siècle que la hiérarchie des fiefs se constitue définitivement. Du fond de ces châteaux forts construits sur des montagnes que bordent ravins et précipices, s'élancent à chaque instant des hommes intrépides, avides de butin, impatients de repos, et dont nulle puissance humaine n'a encore le droit d'enchaîner l'ardeur ou de prévenir les violences. La guerre est partout ; on élève des remparts autour des églises ; on creuse des fossés autour des monastères ; d'un bout de la France à l'autre, la féodalité se montre à cheval et en armes.

C'est donc à cette époque, surtout, que les communes doivent faire acte de présence dans l'histoire. Et voilà précisément ce qui arrive. Parallèlement à cette vie de la féodalité, si active, si énergique, si éclatante jusque dans ses excès et ses brigandages, l'histoire nous montre l'existence des communes aussi forte, aussi libre, aussi honorée par les rois qu'elle pouvait l'être. Pour tenir en échec l'humeur vagabonde des seigneurs, des milices bourgeoises sont établies, véritables *communes permanentes.* Veiller à l'entretien des remparts, pourvoir à la défense de la ville, devient la première obligation des officiers municipaux. C'est le maire qui possède tous les droits du commandement ; c'est à lui qu'est confié le soin des fortifications ; c'est entre ses mains que sont déposées les clés de la ville. Partout on voit se former des compagnies d'archers, d'arbalétriers ; et la poudre n'est pas plutôt inventée que des compagnies d'arquebusiers viennent grossir les rangs de ces petites armées bourgeoises. Puis, pour exciter l'esprit militaire parmi ces soldats de la cité, que fait-on? Tantôt on leur donne le droit de porter la livrée du roi, tantôt on leur accorde des exemptions d'impôt, comme on fit au quinzième siècle, pour les arbalétriers de Paris et de Rouen ; tantôt enfin on institue des fêtes ayant pour objet spécial d'encourager, par des dénominations honorifiques : *roi de l'arquebuse, roi de l'ar-*

RAMBERT

balète, les bourgeois qui se livrent à des exercices guerriers.

Ainsi, du dixième au quatorzième siècle, la puissance militaire de la féodalité a son contre-poids dans l'organisation militaire de la bourgeoisie ou dans les communes. Maintenant, que de ces deux forces la première succombe, l'autre ne doit pas tarder à périr faute d'emploi. C'est encore ce qui arrive.

En effet, qu'on se transporte à la fin du treizième siècle. Déjà la féodalité commence à s'affaiblir. C'était dans son indépendance militaire qu'avait consisté toute sa force : mais en 1296, Philippe le Bel rend une ordonnance par laquelle il interdit toutes les guerres privées, *aussi longtemps que durera sa guerre* : « statuit quod, durante guerra sua, nulla alia guerra fiat in regno. » Voilà donc le droit de guerre restreint, au profit de la couronne. En 1314, la prohibition prononcée par Philippe le Bel est renouvelée, et en 1353 paraît une ordonnance du roi Jean, laquelle défend toutes les guerres privées, sous les peines les plus sévères. C'est la féodalité qu'on désarme.

Aussi, est-ce à partir de ce moment que les communes disparaissent de l'histoire; tant que la féodalité avait menacé les villes du haut de ses donjons, elles avaient dû rester en armes; et il y avait eu des *communes*. Le danger ayant cessé, on put faire descendre l'enfant qui, placé dans le clocher de l'église, était chargé d'annoncer l'approche de l'ennemi; et il n'y eut plus que des *municipes*.

Ainsi s'explique tout naturellement ce que les historiens ont appelé la décadence des communes aux quatorzième et quinzième siècles. Le jour où elles cessèrent de comprendre qu'il leur importait de vivre, elles se laissèrent mourir. Il y en eut même qui, lasses de payer la redevance annuelle, prix de la charte qui leur avait été vendue par la cupidité des rois, demandèrent qu'on les délivrât du droit de commune comme d'un fardeau. C'est ce que fit en 1325 la ville de Soissons. D'autres cités, il est vrai, se résignèrent moins aisément à l'abolition d'un ordre de choses qui leur rappelait des souvenirs glorieux; mais la résistance ne fut ni générale ni passionnée. La disparition des communes ne fut, à proprement parler, que le désarmement volontaire de la bourgeoisie.

Les choses en étaient venues à ce point, vers le milieu du quinzième siècle, que Charles VII put, d'un seul coup et sans rencontrer d'obstacles, s'emparer de la puissance militaire de la bourgeoisie par la création des *francs-archers*, et de celle de la féodalité par la création des *compagnies d'ordonnance*. Ce fut une révolution immense, mais elle était préparée depuis longtemps. La bourgeoisie ne pouvait en murmurer, car si elle avait tiré l'épée, c'était uniquement parce que les possesseurs de fiefs en tenaient une continuellement levée sur sa tête : une fois qu'elle n'eut plus à craindre d'agression brutale, pourquoi ne se serait-elle pas livrée tout entière aux pacifiques travaux qui devaient fonder sa prépondérance? La noblesse seule aurait pu se plaindre; mais elle n'avait déjà plus ni vigueur ni jeunesse. Dans les luttes intérieures qu'avait provoquées l'établissement des communes, elle s'était de ses propres mains déchiré les entrailles. Les guerres étrangères étaient venues ajouter à cet épuisement, fruit amer des discordes civiles, et elle avait perdu le plus pur de son sang dans les fatales plaines de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt. Aucune voix ne s'éleva donc pour empêcher Charles VII de rompre avec tout le passé militaire de la France. La féodalité conserva encore de l'éclat, mais elle fut dépouillée de sa force réelle. La France n'eut plus, pour ainsi dire, qu'une épée, et cette épée fut placée dans la main du roi. Alors disparut, et pour jamais, la vieille hiérarchie militaire de la féodalité. Plus de bannerets obligés de soudoyer cinquante hommes d'armes, en déployant avec orgueil leur bannière indépendante. Plus de bacheliers faisant flotter autour de la bannière leurs modestes pennons. L'organisation de la féodalité armée venait d'être frappée au cœur; et tout plia bientôt sous les lois de l'unité militaire.

Eh bien, cette immense concentration des forces matérielles de la société entre les mains d'un homme fut en grande partie l'œuvre des communes. D'abord, en enlevant aux nobles le droit exclusif de faire la guerre, elles brisèrent le plus fort privilége qui puisse servir de base à l'oppression; ensuite, elles furent l'occasion et fournirent le prétexte d'une foule de petites guerres, qui, sans les communes, n'auraient point éclaté au sein de la féodalité, et qui mirent en jeu tous les éléments de désordre qu'elle contenait.

Ce que les communes avaient fait pour la ruine de l'autorité matérielle des conquérants de la Gaule, les anoblissements le firent pour la ruine de leur autorité morale. Des fiefs n'anoblissaient pas sans le consentement du prince, dit de La Roque dans son *Traité de la noblesse*, la noblesse émanant de l'autorité souveraine comme les rivières émanent de la mer.

L'ordonnance de Blois porte, article 258, que « les roturiers achetant des fiefs nobles, ne sont point pour cela élevés au rang des nobles. » D'où il suit que, la noblesse ne se pouvant recruter d'elle-même, son éclat devait tôt ou tard venir se perdre dans celui de la royauté.

Que fallait-il pour ôter à la noblesse son prestige? anoblir des roturiers. Les rois le pouvaient, et ils usèrent largement de ce droit, Dieu merci!

Philippe Ier est-il, comme on l'a prétendu, le premier de nos rois qui ait concédé des lettres d'anoblissement? Est-il vrai qu'il ait usé de ce droit en faveur d'Eudes le Maire, qui avait bien voulu exécuter pour Sa Majesté le vœu qu'elle avait fait d'aller à Jérusalem visiter le saint sépulcre? De La Roque regarde la chose comme fort douteuse.

Quoi qu'il en soit, les anoblissements furent très-rares à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième. On en cite trois sous Philippe le Bel, un sous Louis X, quatre sous Philippe le Long, cinq sous Philippe de Valois.

Cependant, à mesure que la féodalité déchoit, le nombre des anoblissements augmente. Après ceux par lettres viennent ceux par édits. En 1564, Charles IX crée douze nobles, il en crée trente en 1568; Henri III ira plus loin : par son édit de 1576, suivi de plusieurs déclarations diverses, il ne créera pas moins de mille nobles! Et, sur cette pente, la royauté ne devait plus s'arrêter.

Mais ce qui contribua surtout à la déchéance morale des rejetons de la race conquérante, ce fut l'anoblisse-

ment des villes, qui coïncide avec l'affaiblissement matériel de la féodalité. Après Charles V, qui accorde la noblesse aux maires, échevins, ou pairs de Poitiers, de la Rochelle, de Saint-Jean-d'Angély, d'Angoulême, paraîtra Louis XI, cette forte et royale tête donnée par la Providence à la bourgeoisie, et par lui deviendront nobles, dans la personne de leurs magistrats municipaux, les villes de Tours, de Niort, de Cognac, de Bourges, d'Angers.

L'anoblissement des Hôtels de Ville, quel coup terrible porté au prestige des grands noms! Maintenant ne vous étonnez pas si, plus tard, vous entendez les écrivains bourgeois du dix-huitième siècle répéter en chœur ces paroles de Claude d'Expilly : « Les gentilshommes ne sont pas tombés du ciel. Il n'y en a point qui, si on allait à la source, ne trouvât celle de sa famille plus haute que celle de sa noblesse. »

Les anoblissements avaient continué l'œuvre commencée par les communes; et la féodalité, après avoir perdu son épée, n'avait pu conserver longtemps son auréole.

Il va sans dire que, dans les lettres ou édits d'anoblissement, la plupart des rois ne virent qu'une ressource financière. Déjà en 1354, il en coûtait trente écus d'or à Jean de Rheims pour devenir noble; et l'année suivante, Aimery de Cours payait quatre-vingts écus d'or le droit d'oublier son origine.

La bourgeoisie pourtant n'avait pas atteint, au quatorzième siècle, un bien haut degré d'opulence. Lorsque, plus tard, par le développement de l'industrie, elle eut acquis ces grandes richesses qui ont fini par lui livrer le gouvernement de la société, les rois ne se contentèrent pas de vendre la noblesse aux roturiers; ils les forcèrent souvent à l'acheter, et ils allèrent jusqu'à expédier des lettres de noblesse avec le nom en blanc! Tant de cupidité devait les perdre, et l'avilissement de la noblesse entraîner celui du trône.

Quoi qu'il en soit, les écrivains qui ont attribué la destruction de la féodalité à la sagacité politique des rois sont tombés dans une étrange erreur. Cette protection que les rois accordèrent aux communes, ces lettres d'anoblissement par lesquelles ils élevèrent peu à peu la bourgeoisie au niveau de la noblesse, ne furent en général, de leur part, que des moyens de battre monnaie. Le principe féodal fut vaincu directement, non pas seulement par le principe monarchique, comme on l'a tant dit et répété, mais encore par le principe communal.

Malheureusement, les bourgeois étaient à peine sûrs de leur victoire, que tout changea dans le régime intérieur des villes. Comme ils n'avaient pris les armes que pour se défendre, comme c'était par l'industrie et non par la guerre que leur force était appelée à se développer, ils se plongèrent tout entiers dans des préoccupations purement mercantiles. Non-seulement ils désapprirent l'usage des armes, mais ils perdirent jusqu'au goût de la vie publique. Ils en sentaient moins vivement la nécessité; ils en redoutèrent les orages. Ils craignirent que ceux qui vivaient à leurs pieds ne profitassent à leur tour de cette formidable puissance d'agitation. Alors naquit cet amour de l'ordre qui caractérise aujourd'hui la bourgeoisie, amour inquiet qui a aussi ses emportements et ses violences. Les traditions de l'Hôtel de Ville furent donc oubliées ou dédaignées; la cloche des assemblées resta muette dans le beffroi; tout frémissement héroïque cessa dans les âmes, et bientôt, là où avaient existé des communes, il n'y eut plus même des municipes.

Voici donc, pour nous résumer, de quelle manière, dans l'ordre social, la bourgeoisie s'est développée.

Organisée militairement par les communes, elle dispute à la féodalité la force matérielle.

Enrichie par le travail, elle ouvre sa bourse aux rois, et, par les lettres d'anoblissement qu'elle achète, elle dépouille la noblesse d'une partie de son éclat.

Rendue par le désarmement de la féodalité à des travaux pacifiques et féconds, elle donne à son génie industriel les ailes du vautour et s'empare irrésistiblement de l'espace.

Tout la sert donc, tout lui profite : ce qu'elle semble perdre aussi bien que ce qu'elle gagne; et au fond de ses défaites apparentes, il y a de réelles et grandes conquêtes.

Cependant, quand la féodalité aura tout à fait succombé, ce ne sera pas la bourgeoisie qui recueillera immédiatement l'héritage, ce seront les rois. Mais patience! la logique de l'histoire finira par avoir raison. Quand les philosophes de la bourgeoisie auront achevé leur œuvre, une révolution éclatera, et le lendemain, à côté d'un trône par terre, nous trouverons la bourgeoisie debout.



PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Sous le règne de Philippe le Bel, une immense révolution se fait dans la société : la bourgeoisie monte, la féodalité décline.

Que de ruines entassées dans l'espace de quelques années! Il ne s'agit plus ici seulement de la papauté que frappe à la joue le gantelet de fer de Colonna, ni du clergé que le roi rançonne en l'humiliant, ni de ces évêques à qui les portiers du parlement peuvent venir dire, une ordonnance à la main : « Vous n'entrerez pas ici. » A côté de la puissance religieuse qui s'amoindrit, la féodalité se meurt, et, avec elle, tout ce qui avait fait la force et la poésie du moyen âge.

En quoi consistait le génie militaire de la féodalité?

Était-ce dans l'art des campements, ou la science des siéges, ou les marches hardies, ou les manœuvres habilement combinées ou la stricte observation des lois de la discipline? Non; il suffisait aux nobles d'être vaillants, de savoir monter à cheval ou manier une lance. La féodalité militaire repoussait par sa nature même le système des grandes armées et des expéditions lointaines. Les flots de sang inutilement versés dans les croisades ne l'avaient que trop cruellement prouvé. Or, jusqu'à Philippe le Bel, et sauf les croisades, la vie active de la féodalité ne s'était composée que d'une série de petites guerres civiles. Mais voici qu'étendant les règlements de saint Louis, qui d'ailleurs n'avaient guère été observés, Philippe le Bel interdit tout à coup les guerres privées: innovation décisive! car, de féodales qu'elles étaient, les guerres vont devenir nationales, et la transformation sera si rapide, que, sous Philippe le Long, le chevalier banneret ne rougira pas de recevoir, que dis-je? de demander une solde de vingt sols par jour. Il faudra combattre, non plus corps à corps, mais par grandes masses; il faudra que ces intrépides et indisciplinables cavaliers se commettent avec les fantassins flamands et les mercenaires d'outre-Manche. N'était-ce pas là, pour la féodalité, une cause certaine de ruine?

Aussi, que voyons-nous déjà? Sous Philippe le Bel, des milliers de gentilshommes courent s'entasser à Courtray dans un fossé bourbeux, et périssent assommés par les maillets de plomb des tisserands de Bruges, en attendant que leurs héritiers aillent mourir à Crécy, sous le couteau des montagnards de Galles, et, à Poitiers, sous les flèches des archers anglais.

C'est la féodalité qu'on décime.

Jusqu'à Philippe le Bel, les juridictions seigneuriales avaient été respectées, sinon regardées comme inviolables; et le grand principe de l'inaliénabilité des terres n'avait été que faiblement ébranlé par l'ordonnance de Philippe le Hardi, relative à l'acquisition des choses féodales par les *non-nobles*. Mais voici que, sous Philippe le Bel, se répandent par tout le royaume des sénéchaux, des baillis, des procureurs, chargés d'intervenir judiciairement entre le créancier noble et le débiteur roturier. C'en est fait: le démembrement de la propriété féodale va commencer. La noblesse de robe s'élève en face de la noblesse d'épée: et, pour parler le langage du marquis de Mirabeau, « de cette époque date la lente conquête de la province par l'écritoire. »

C'est la féodalité qu'on dépouille.

Jusqu'à Philippe le Bel, l'ordre des templiers était resté debout; et c'était là une institution éminemment féodale. Combattre et prier, porter la croix et l'épée, unir par un poétique et touchant mélange la vaillance du chevalier à l'austérité du moine et à l'enthousiasme du pèlerin, telle était, qui l'ignore? la mission du templier. Le Temple était donc l'expression à la fois la plus élevée et la plus forte de la féodalité. Il la représentait sous son double aspect: l'esprit et la matière, le prêtre et le guerrier. Que la corruption ait pénétré au sein de cette franc-maçonnerie fameuse; que ces jésuites armés soient peu à peu descendus des hauteurs du mysticisme à des superstitions grossières, et d'une exaltation trop aride à des voluptés sans nom; qu'ils aient renié le Christ et craché sur la croix dans des fêtes dont les ténèbres ensevelissaient l'impureté, ceci est encore un secret pour l'histoire. Toujours est-il que jusqu'à Philippe le Bel, leurs vices avaient été obscurs et leurs vertus éclatantes. Or, voici que ce prince les fait condamner ignominieusement par des prêtres que soufflent des gens de loi. Des bûchers s'allument pour les plus illustres des croisés.

C'est la féodalité qu'on dégrade.

Et qu'on le remarque bien: au fond de toutes les mesures prises sous ce règne, on ne trouve qu'une chose: le besoin d'avoir de l'argent.

Si Philippe le Bel apprend aux rois à secouer le joug de la papauté, c'est parce que, dans sa bulle *Clericis laicos*, Boniface VIII ne veut pas qu'on impose le clergé.

Si Philippe le Bel défend les guerres privées, c'est parce que la guerre pour les nobles n'est que pillage, dévastations, et qu'au milieu de ces continuels brigandages toute levée d'impôts est impossible.

Si Philippe le Bel établit en France un commencement de centralisation administrative, c'est parce que sans unité dans l'administration le trésor ne s'emplirait point.

Si Philippe le Bel détruit l'ordre des templiers, c'est parce que cet ordre est extrêmement riche, qu'il possède neuf mille manoirs, qu'il a rapporté de la terre sainte des sommes plus lourdes que n'en peuvent porter dix mulets, et qu'il y a là une proie immense à dévorer.

Et qu'est-ce que la vie de Philippe le Bel, sinon une recherche haletante et honteuse de tous les moyens d'avoir de l'or? Tantôt il protége les juifs et leur donne le pauvre à dépouiller; tantôt il les chasse pour s'emparer du fruit de leurs rapines. Il se fait un jeu de la banqueroute; il altère les monnaies. Pour cette âme besogneuse et insatiable, gouverner le royaume, c'est le piller. Sous un tel prince et lorsque toutes les affaires sont dominées par des nécessités d'argent, la bourgeoisie peut-elle ne pas croître en force et en importance? D'ailleurs, comme tout la sert, comme tout semble l'appeler sur la scène! N'est-ce point pour elle que la boussole est perfectionnée, pour elle que la lettre de change est inventée et la circulation rendue si rapide? Regardez autour du trône: ce ne sont plus des gentilshommes qui l'entourent, mais des avocats, des banquiers, des Lombards, d'avides financiers accourus de Florence: les Plasian, les Nogaret, les Musciato, une aristocratie de gens de robe et de prêteurs.

Philippe le Bel est donc un roi essentiellement bourgeois. Aussi est-ce lui qui va fonder la puissance politique de la bourgeoisie. Non content d'instituer le parlement, il introduit le tiers état dans le maniement des grandes affaires. Les États généraux s'ouvrent avec le quatorzième siècle.

Avant d'examiner quelle pouvait être la portée de cette assimilation politique, établie par Philippe le Bel, entre le tiers état et les deux autres *ordres* de la nation, il importe de savoir ce que c'était que le tiers état. Était-ce le peuple, tout le peuple?

Et d'abord, les députés des campagnes, c'est-à-dire les députés des deux tiers de la nation, ne furent admis aux États généraux que sous la régence de Mme de

Beaujeu, en 1484. Jusque-là, les ordonnances de convocation qui nous ont été conservées ne parlent que des députés des bonnes villes.

A dater de 1484, il est vrai, l'admission des députés des campagnes devient un fait incontestable; et on peut ajouter que personne, si ce n'est à Paris, n'était exclu des assemblées électorales.

C'était le suffrage universel, sinon dans toute sa sincérité, au moins dans toute sa pompe. Lorsqu'il plaisait au roi, car c'était de son bon plaisir que dépendait la tenue des États généraux, d'invoquer l'assistance des trois ordres, il adressait les lettres de convocation aux baillis et sénéchaux. Ceux-ci en faisaient passer des copies aux juges du second ordre, qui, à leur tour, transmettaient la volonté royale aux curés et aux fabriciens des paroisses. Il y a plus : tous les moyens de publicité étaient mis en usage : publication à son de trompe et affiches dans les villes; publication au prône dans les villages. C'était, je le répète, le suffrage universel.

Mais le peuple en était-il mieux représenté pour cela? non, certainement; et, pour s'en convaincre, il suffit de voir en quoi consistait le mécanisme électoral pour ce qui concernait le tiers état.

Les habitants des villages se rassemblaient, au jour fixé, sous le porche ou sous la galerie de l'église. Ils choisissaient quelques-uns d'entre eux pour rédiger leurs plaintes ou remontrances; c'était ce qu'on appelait les cahiers. Puis, ils nommaient des députés pour porter ces cahiers, non pas à l'assemblée des États généraux, non pas même à celle du bailliage principal; mais à l'assemblée du bailliage du second ordre. Là, tous les cahiers des villages étaient compilés et réunis en un seul; et les députés des villages nommaient d'autres députés pour l'assemblée du bailliage principal. Ici, nouvelle compilation des cahiers, députés nouveaux nommés pour l'assemblée générale des États. Ainsi, pour les habitants des villages, l'élection n'était qu'au troisième degré; et leurs plaintes n'arrivaient au pied du trône qu'après avoir subi deux altérations successives.

Dans les villes principales, voici comment les choses se passaient. Chaque communauté d'arts et métiers, chaque corps de ville élisait des représentants. Chaque paroisse de la ville en faisait de même.

Ces députés, réunis à l'Hôtel de Ville, en nommaient d'autres, qui s'en allaient, à l'assemblée du bailliage principal, en nommer d'autres encore. Qu'on juge du remaniement des cahiers! Si bien qu'il n'était pas jusqu'aux grandes villes qui ne fussent soumises à tous les inconvénients, à tous les mécomptes de l'élection de troisième degré.

Paris était la seule ville de France à qui fût réservé le bénéfice de l'élection directe. Mais, en revanche, il s'en fallait bien que tous les habitants eussent droit de faire partie, *même indirectement*, de l'assemblée du sein de laquelle sortaient les députés. Cette assemblée, qui se tenait à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du prévôt des marchands, savez-vous de qui elle était composée? des échevins et conseillers de ville, de l'évêque quand il lui prenait fantaisie d'y assister, des députés du chapitre de Notre-Dame et autres communautés ecclésiastiques, des gardes et maîtres de la marchandise et des métiers, des quarteniers enfin, et des dix notables *par eux choisis* dans chaque quartier. Je le demande, une assemblée ainsi formée pouvait-elle être considérée comme la représentation du peuple de Paris? Ne constituait-elle pas une véritable oligarchie bourgeoise? Et n'est-il pas évident que, dans toutes ces étranges combinaisons, Paris était moins bien traité que le dernier des villages du royaume? A la vérité, depuis 1576, on avait imaginé de placer dans la salle appelée le *grand bureau de la ville* un coffre destiné à recevoir les mémoires, observations et notes de tous les citoyens. Mais, de bonne foi, quelle était la valeur politique d'une formalité semblable?

Pour peu qu'on réfléchisse à la nature du mécanisme que je viens de décrire rapidement, on comprendra qu'il tendait à concentrer peu à peu aux mains de la bourgeoisie toute la puissance politique. Et si cette concentration avait été rendue plus forte à Paris que partout ailleurs, à quoi cela tenait-il, sinon aux craintes qu'inspirait à la bourgeoisie parisienne la foule qui, au-dessous d'elle, s'agitait, foule menaçante jusque dans son silence, puissante jusque dans son inertie?

Non, le peuple qui gémit dans les villes, celui qui gémit dans les campagnes, n'était pas représenté réellement aux États généraux. La bourgeoisie seule, sous le nom menteur de tiers état, y avait sa place à côté de la noblesse et du clergé.

Ceci posé, deux choses sont à considérer dans l'histoire des États généraux : le droit et le fait, le principe et l'application.

Comme constatation d'un droit, comme représentation d'un principe, l'importance des États généraux était capitale. On n'a qu'à se rappeler les circonstances qui provoquèrent leur convocation, à diverses époques de notre histoire.

En 1302, un grand débat s'élève entre la cour de Rome et le roi de France : il s'agit de la plus haute question qui puisse agiter la chrétienté; il s'agit de la puissance temporelle des papes, de l'indépendance des couronnes. Qui la résoudra, cette question formidable, si hardiment posée dans le monde par Grégoire VII? Entre Boniface VIII, disant dans sa bulle *Ausculta, fili* : « Dieu nous a constitués, quoique indirectement, au-dessus des rois et des royaumes, » et Philippe le Bel repoussant, par la bouche de ses conseillers, la suzeraineté temporelle de Rome, qui décidera? On convoque les États généraux.

En 1328, la couronne de France se trouve comme suspendue entre Édouard III et Philippe de Valois, se proclamant tous deux héritiers légitimes. On convoque les États généraux.

En 1356, Jean est vaincu à Poitiers. — Plus de roi sur le trône, bien que le roi soit vivant. Par qui le royaume sera-t-il gouverné? On convoque les États généraux.

En 1380, le trône n'est occupé que par un enfant; tout est anarchie dans le royaume; les quatre oncles du roi sont occupés à s'arracher l'un à l'autre l'autorité par lambeaux. Ce ne sont que brigandages d'un côté, révoltes de l'autre. Comment sortir de cette effrayante confusion? On convoque les États généraux.

En 1484, le gouvernement de la France et la tutelle

d'un roi mineur sont disputés à Mme de Beaujeu par le premier prince du sang. Qui videra cette grande querelle? On convoque les États généraux.

En 1576 et 1588, le trône se trouve occupé par une espèce de fantôme, cachant tour à tour sa vie dans les ténèbres du confessionnal et dans la nuit d'une alcôve doublement souillée; bigot impur qui mène de front la prostitution de son corps à des menins et la prostitution de son âme à des prêtres. A côté de lui, agitant le royaume de toutes les fureurs d'une religion en délire, Guise le Balafré se fraye vers le trône une route où le sang des protestants coule à flots, mêlé au sang des catholiques. Déjà la sœur de ce puissant maire du palais montre, suspendus à sa ceinture, les ciseaux d'or qui doivent tondre l'héritier des rois fainéants. Mais il faut pour cela que l'édit de tolérance soit aboli, que le fameux acte de l'union des catholiques reçoive une consécration solennelle, que le roi de Navarre soit proscrit et, en quelque sorte, déposé à l'avance. Toutes ces choses, malgré son audace, Guise n'ose pas lui-même les tenter. Il fait convoquer les États généraux.

Enfin, lorsqu'en 1614, ils sont convoqués de nouveau, c'est au sortir d'une guerre civile qui a mis le pouvoir royal en litige. Cette convocation, c'est le prince de Condé qui l'impose à Marie de Médicis par le traité de Sainte-Ménehould, dans l'espoir de dominer les États, et par les États, la cour, et par la cour, le royaume.

Pour prouver combien était grande, au moins en droit, l'importance des États généraux, ai-je besoin d'en dire davantage? On a recours à eux lorsque le trône est vacant, ou lorsque le royaume est en danger; on les appelle à résoudre toutes les questions fondamentales. Qu'ils exercent ou non la souveraineté, ils en décident.

Au reste, quel était le langage des rois dans leurs ordonnances de convocation? Ils reconnaissaient si bien la souveraineté des États que dans plusieurs ordonnances on trouve cette remarquable formule: « Les assurant que de notre part ils trouveront toute bonne volonté et affection de faire suivre, observer et exécuter entièrement ce qui sera résolu sur tout ce qui aura été proposé et advisé auxdits États, afin que un chacun en son droit en puisse recevoir et ressentir les fruits que l'on peut et doit attendre d'une si belle et notable assemblée. »

Maintenant le fait répondait-il au droit? La réalité était-elle d'accord avec les apparences?

Au jour fixé par les lettres de convocation, les députés des trois ordres se réunissaient dans la ville indiquée par ces mêmes lettres; et, avant tout, à n'interroger du moins que les traditions du seizième siècle, une procession avait lieu, qui ouvrait carrière à toutes les vanités de caste. Les députés entendaient la messe dévotement, communiaient, puis jeûnaient quelques jours durant. Venait la séance d'ouverture, dans laquelle, après un discours du chancelier, les orateurs des trois ordres étalaient successivement les trésors d'une érudition ridicule. Cela fait, chaque ordre se retirait séparément: le clergé dans quelque église, la noblesse dans quelque château, le tiers état à l'Hôtel de Ville.

Là, chaque ordre s'occupait à rédiger ses doléances ou son cahier. Nouvelle assemblée générale, dans laquelle, par l'organe de leurs orateurs respectifs, le clergé récriminait contre la noblesse et le tiers état, la noblesse contre le tiers état et le clergé, le tiers état contre le clergé et la noblesse. Les pouvoirs des trois ordres s'éteignaient par la présentation des cahiers. Vaine formalité! car la cour ne se croyait pas obligée à l'examen des griefs qui lui étaient soumis. Dans l'assemblée tenue à Blois en 1588, l'orateur du tiers disait avec amertume: « L'assemblée des États fut en 1576. Le cahier compilé et présenté par les trois ordres NE FUT VU QUE TROIS OU QUATRE ANS APRÈS. »

Voilà le cas qu'on faisait à la cour de ces doléances bruyantes. Quelquefois cependant elles donnaient lieu à une ordonnance, mais cette ordonnance était toujours rédigée au gré des intérêts ou des fantaisies du monarque. Encore fallait-il qu'elle fût enregistrée au parlement.

Au surplus, rien de réglé, rien d'uniforme dans le mécanisme de cette étrange institution. Le nombre des députés, par exemple, variait de la façon la plus singulière. Aux États de 1614, il n'y eut que quatre cent cinquante-quatre députés, tandis que, sous le roi Jean, à une époque où le royaume était beaucoup moins étendu, les États en réunirent huit cents. A côté d'une sénéchaussée qui envoyait aux États trois députés, il y en avait une qui en envoyait quatre, cinq et jusqu'à dix. Je ne parle pas de cette année 1356, où l'on vit les États généraux, séant à Paris, refuser au Dauphin, avec emportement, ce que lui accordaient de bonne grâce d'autres *États généraux*, siégeant à Toulouse; ce dualisme bizarre s'explique assez par la séparation qui existait alors entre les provinces de la langue d'oil et celles de la langue d'oc. Mais même sans remonter à ces époques pleines de désordres, de confusion et de ténèbres, qui pourrait trouver dans les *États généraux*, tels que le souvenir nous en a été transmis, la trace d'une véritable institution politique?

Si ces assemblées avaient eu quelque force réelle, cette force n'aurait-elle pas trouvé jour à se déployer dans ces horribles temps où le besoin de l'autorité était partout et où l'autorité n'était nulle part?

Or, cependant, c'est surtout dans les situations difficiles que la vie des États généraux se montre languissante et stérile. Prenons pour exemple la crise qui suivit le désastre de Poitiers. Aussi bien, c'est de toutes les époques de notre histoire celle qui a été le moins comprise et méritait le plus d'être étudiée.

Après la bataille de Poitiers, les États généraux se réunirent à Paris. Le roi était absent; il était captif; le pouvoir se trouvait aux mains d'un pâle jeune homme de dix-neuf ans, qui n'avait ni les grâces ni la verdeur de la jeunesse, pour qui une lance était un poids trop lourd, et dont le *visage longuet* déplaisait au peuple. L'occasion était belle assurément pour faire acte de puissance: l'assemblée, en effet, s'essaya un instant à la domination, et on put croire qu'il y avait quelque vitalité dans les États généraux, lorsqu'on les vit morigéner le Dauphin, proscrire les plus pervers de ses conseillers, et lui imposer un nouveau conseil formé de douze prélats, de douze nobles et de douze bourgeois. Le Dauphin tenta vainement de lutter, vainement il trouva je ne sais quel futile prétexte pour congédier l'assemblée; trois mois après, il

était obligé de la rappeler et de se soumettre. Mais combien se sont trompés ceux qui ont attribué aux États généraux l'honneur de cette rapide victoire? Les États généraux, à cette époque, vivaient dans un homme. Et cet homme, c'était Marcel, héros d'un 93 anticipé, vrai Danton du quatorzième siècle. Froissard nous a conservé un mot qui montre combien fut grande la puissance de ce prévôt des marchands. Le jour où il monta dans l'appartement du Dauphin, pour y frapper sous ses yeux deux des plus hautes têtes de la noblesse, il commença par dire au jeune prince que c'était à celui qui devait hériter du royaume à le purger des bandes qui l'infestaient. A quoi le Dauphin répondit : « C'est à celui qui a les droits et profits à avoir aussi la charge du royaume. » Le véritable roi ici, c'était donc Marcel, et il le montra aussitôt en faisant tuer les maréchaux de Champagne et de Normandie, ou, mieux encore, en coiffant de son propre chaperon, comme pour le protéger, le fils de Jean, qui, voyant des gouttes de sang sur sa robe, s'écriait tout éperdu : « Sauvez-moi la vie! » Plus tard, ce terrible exemple devait être suivi, et un autre Marcel devait couvrir du bonnet rouge la royale tête de Louis XVI.

Ce qui est certain, c'est que Marcel avait conçu les vastes desseins auxquels n'ont pu suffire ni à force d'audace, ni à force de génie, les plus célèbres révolutionnaires de 1793. Marcel voulait centraliser le pouvoir politique, et jamais la nécessité de la centralisation ne s'était plus clairement révélée. Des brigands sur toute la surface du royaume; les villageois en pleurs fuyant leurs demeures dévastées; les nobles rebelles à l'égard du chef, tyrans à l'égard du peuple; la France foulée aux pieds par ceux qui auraient dû la gouverner ou la défendre.... tel est le tableau que nous trace de ces temps affreux le continuateur attristé de Guillaume de Nangis.

Quant à la cause de ces maux, les historiens contemporains s'accordent à la trouver dans l'absence de tout pouvoir dirigeant, en d'autres termes dans le défaut d'unité politique. Eh bien, cette unité, Marcel, sur les instances des citoyens opprimés, entreprit de l'établir. Pour y réussir, c'eût été trop peu des forces qu'il puisait dans la Commune de Paris : grâce à lui les États généraux furent convoqués, et pendant quelque temps il les anima de son souffle, il les fit vivre de sa vie. Veut-on savoir ce que devait être, dans la pensée de Marcel, la puissance de ces États généraux? Froissard nous l'apprend : « Toutes manières de choses se devoyent rapporter par ces trois Estats, et devoyent obeyr tous autres prélats, tous autres seigneurs, toutes autres communautez des citez et des bonnes villes à tout ce que ces trois Estats feroyent et ordonneroyent. »

Au reste, les vues de Marcel sont parfaitement développées dans cette immortelle ordonnance de 1387, que les Etats arrachèrent au Dauphin, et qui fut l'ouvrage du prévôt des marchands. Cette ordonnance combattait l'anarchie politique par la formation d'un conseil chargé de surveiller les gaspillages de cour et de mater toute tyrannie capricieuse; l'anarchie féodale, par l'intervention, devenue permanente, du tiers état dans les affaires; l'anarchie administrative, par l'envoi de commissaires dans toutes les provinces et de commissaires tirés du sein de l'assemblée; l'anarchie territoriale enfin, par la prépondérance assurée à la ville de Paris dont on faisait comme le cœur et le cerveau de la France. Charlemagne avait-il osé davantage? Mais ce que Charlemagne avait tenté pour l'établissement d'une centralisation monarchique, Marcel le tentait pour l'établissement d'une centralisation démocratique. C'est pour cela qu'il avait fait décider qu'à l'avenir toute délibération serait stérile sans l'assentiment du tiers état. Bien sûr, d'ailleurs, que dans le voisinage redoutable de la Commune de Paris, l'influence du troisième ordre aurait bien vite absorbé celle des deux autres.

A ces tentatives hardies, le Dauphin opposa l'intrigue, flattant le prévôt en public, mais l'environnant d'obstacles en secret. Bientôt la division s'introduit dans les États; les deux ordres se déclarent contre le troisième; la puissance créée par Marcel semble avoir hâte d'abdiquer, et il est forcé de se replier sur la Commune, abandonné par tous ceux qui, dans la révolution par lui préparée, tremblaient d'être entraînés trop loin. Marcel ne se décourage pas. Il tire de prison le roi de Navarre; il l'oppose au Dauphin; il épouvante les hommes de la cour; et, pour remplacer cette souveraineté collective des trois ordres, dont prêtres et nobles ne veulent pas, il fait pour ainsi dire sortir de son audace et de sa volonté une assemblée nouvelle presque entièrement composée de ses compères de l'hôtel de ville.

Alors, on vit commencer entre le Dauphin et Marcel la même lutte qui, à la fin du dix-huitième siècle, éclatait entre la Gironde et la Montagne. Le fils de Jean sort de Paris pour aller exciter dans les États de Normandie et dans ceux du Vermandois, la province contre Paris. Chose étrange! c'est le pouvoir royal ici qui appelle à son aide l'esprit fédéraliste; c'est la monarchie qui, dans la personne du Dauphin, ose s'armer contre l'unité! Guerre impie! car ce fut de l'anarchie qu'elle servait à entretenir que sortit la Jacquerie. Que pouvaient ces malheureux paysans, dont on pillait les demeures, dont on déshonorait les femmes et les filles, qu'on égorgeait comme de vils troupeaux, et qui n'avaient contre les nobles, transformés en brigands, ni appui, ni protecteur? Ils se résignèrent longtemps, et cette résignation était telle que les nobles en faisaient un objet de sarcasme, appelant ces infortunés *Jacques bonhomme*. Et eux, ils se creusaient des habitations sous la terre, et là, ils attendaient sur le fumier et dans les ténèbres la visite de la faim, moins redoutée que celle de leurs oppresseurs. On raconte que les habitants des rives de la Loire passaient leurs journées sur des barques, au milieu du fleuve, trouvant, hélas! moins de sécurité à vivre sur ses rivages que sur ses flots! Mais un moment vint où tant de patience s'épuisa et se convertit en rage. Pâles et furieux, ils se levèrent un jour la vengeance dans le cœur et le blasphème à la bouche. Ce fut une horrible boucherie de nobles, jusqu'à ce que, revenus de leur surprise, les nobles à leur tour se fussent entendus. Et alors l'extermination continua en sens inverse! « Il n'était pas besoin, s'écrie le continuateur de Guillaume de Nangis, que les Anglais vinssent de leur pays pour détruire le nôtre. Les Anglais, qui étaient les ennemis mortels du royaume,

RAMBERT

LUTHER CALVIN MONTAIGNE ROUSSEAU VOLTAIRE

n'auraient pas fait plus pour sa ruine que ne firent les nobles qui y étaient nés. »

Il est à remarquer que, dans ces circonstances, Marcel prit parti pour les *Jacques*, auxquels il envoya des secours; tandis que le roi de Navarre, au contraire, se mit à la tête des nobles pour massacrer les paysans. Comment se fait-il que ce rapprochement ait échappé aux historiens, qui ont reproché à Marcel son alliance avec le roi de Navarre? Marcel ne s'était allié au roi de Navarre que pour se servir contre le Dauphin de l'ambition de ce prince. Attaquée de toutes parts, la Commune de Paris comptait sur Charles le Mauvais comme sur un homme qui, s'il eût été loyal et fidèle, eût pu la protéger efficacement contre la noblesse. Voilà tout le secret de cette alliance. Elle était nécessaire, et qu'avait-elle de honteux? Marcel était si peu asservi aux passions du roi de Navarre, qu'après l'avoir fait nommer capitaine de Paris, il n'hésita pas à lui enlever ces fonctions, aussitôt qu'il eut appris que ce prince penchait vers la cause des nobles.

Cependant, le Dauphin menaçait la capitale. Marcel se prépare à une vigoureuse défense. Il fait creuser des fossés, élever des remparts. Les monastères, les couvents, les églises, qui gênent l'achèvement des travaux, il les fait abattre sans pitié. Les ouvriers travaillaient jour et nuit : bientôt Paris fut en état de soutenir un siége. Service immense rendu au royaume, et que Froissard, malgré son amour pour les nobles, n'hésite pas à reconnaitre.

Mais les nobles semblaient avoir juré dans leur cœur la ruine de la capitale. Placés à Corbeil, ils dominaient de là le cours de la Seine, arrêtaient les arrivages, et affamaient Paris. Le Dauphin avait paru à Saint-Denis avec trois mille fantassins; et, de son côté, le roi de Navarre, à Charenton, faisait battre la campagne par ses cavaliers. Contre tant d'obstacles, contre tant de dangers, que pouvait le prévôt des marchands? Paris étouffait dans ses murs, fallait-il en ouvrir les portes à la noblesse et au Dauphin, perdre le fruit de tant d'efforts, abandonner la cause du peuple? Eh bien, pour échapper à ces extrémités, un seul moyen restait : recourir au roi de Navarre, dompter par lui le Dauphin, sauf à briser plus tard l'instrument s'il devenait dangereux. C'est ce que Marcel tenta, et c'est là que ses ennemis l'attendaient. La haute bourgeoisie parisienne n'avait pu voir, sans ressentiment, son repos troublé à ce point, et sa sécurité compromise. Elle résolut de renverser Marcel, et n'osant attaquer de front sa popularité, elle conspira bassement contre lui. On sait qu'il fut tué d'un coup de hache près de la porte Saint-Antoine, sous prétexte qu'il avait voulu livrer la ville à Charles le Mauvais.

Or, écoutons ce que dit Froissard : « Cette propre nuict que ce devoit advenir, inspira Dieu aucuns des bourgeois de Paris, qui toujours avoient été de l'accord du duc, c'est à savoir Jean Maillard, Simo, son frère, et plusieurs autres, lesquels, par inspiration divine (ainsi le doit-on supposer), furent informez que Paris devoit estre couru et détruit. »

De ce récit il résulte : 1° que Maillard et les siens conspiraient contre Marcel en faveur du Dauphin, avec lequel ils étaient d'intelligence; 2° que l'assassinat de Marcel était une chose résolue à l'avance. Car, comment auraient-ils pu savoir ce qui devait se passer dans cette nuit qu'ils rendirent sanglante? « Par inspiration divine, dit malicieusement Froissard; *ainsi le doit-on supposer.* »

Le récit du continuateur de Guillaume de Nangis n'est pas moins concluant. « Ils voulaient, dit-il en parlant des gardiens que Marcel trouva à la porte Saint-Antoine, ils voulaient que les proclamations fussent faites au nom du duc régent; le prévôt voulait, au contraire, que le nom du duc fût passé sous silence. » Là-dessus la querelle s'engage, et le prévôt est assassiné.

Le lendemain, Maillard, rassemblant la foule aux halles, calomniait devant elle la mémoire de l'homme intrépide dont il avait été le compère et qu'il avait trahi. Et le peuple, trompé, applaudissait! Marcel venait d'être égorgé : il était maudit. Destinée commune à tous les grands cœurs qui se dévouent!

Le Dauphin rentra dans Paris comme un libérateur. Il y rentrait pour fouler aux pieds cette souveraineté populaire que Marcel avait proclamée, et qu'il aurait établie peut-être, si les États généraux, qui lui devaient servir d'instrument, eussent été autre chose qu'un monstrueux composé d'éléments hétérogènes.

Nous pourrions suivre ainsi pas à pas dans notre histoire la trace des États généraux, et nous les trouverions toujours indécis, toujours impuissants, tour à tour instruments aveugles de quelque mauvais prince et jouets de quelque faction impie.

Au reste, quelle preuve plus frappante pourrions-nous donner de la stérilité de l'institution que celle qui résulte des éternelles redites des cahiers? Lisez ceux de 1484, ceux de 1576, ceux de 1589, ceux de 1614; lisez-les tous : ce sont toujours les mêmes plaintes formulées dans les mêmes termes.

Quelle était donc la portée de cette institution des États généraux? Ne nous hâtons pas de répondre avec dédain. N'oublions pas que si, en fait, l'importance historique des États généraux était à peu près nulle, en droit elle était immense. Or, les institutions valent moins par leur application que par leur principe. Ce qu'elles expriment est plus essentiel que ce qu'elles produisent, au moins immédiatement.

A vrai dire, les États généraux n'exprimaient la souveraineté d'aucun de ces trois ordres, puisqu'ils se formaient de la réunion des trois. Ils n'exprimaient pas non plus la souveraineté du peuple, puisque le peuple est un et qu'ils avaient, eux, un caractère multiple. Mais qu'importe? Ils représentaient quelque chose de puissant quoique vague. Ils répondaient à une force peu agissante, réelle pourtant, inévitable et reconnue. La souveraineté dont ils témoignaient, pour être mal comprise et mal définie, n'en était pas moins de nature, selon le sentiment de tous, à contre-balancer, au besoin, le principe monarchique et même à l'asservir. C'était un pouvoir politique mis en réserve, pour ainsi dire, et n'attendant pour entrer en exercice que des intérêts capables de le saisir. A force de rendre hommage à une souveraineté indépendante du trône, la royauté s'effaçait peu à peu; elle perdait, sans y prendre garde, ce genre de puissance attaché à tout ce qui est unique. Les rois disaient aux États : « Des

subsides encore, des réformes ensuite. » Un jour devait venir où, retournant la phrase, les États diraient : « Des réformes d'abord, ensuite des subsides. » Et ce jour-là, qui empêcherait des mains hardies de couper les abus à la racine, en portant la cognée sur la monarchie elle-même ?

On vient de voir comment avait été consacré en France le grand principe de la souveraineté des assemblées. Il nous reste à chercher au profit de quelle classe cette souveraineté devait naturellement s'exercer.

Et d'abord, il est évident que les États généraux ne pouvaient profiter ni au clergé ni à la noblesse, puisqu'ils fournissaient au tiers état et à la noblesse l'occasion de dévoiler librement tout ce qui était faute, rapines, abus et tyrannies.

Quant à la noblesse, à part ce que ces révélations avaient de funeste pour elle, les États généraux tendaient inévitablement à sa ruine, par cela seul qu'ils faisaient une concurrence victorieuse aux États provinciaux, derniers refuges de la féodalité.

Quoi qu'en aient dit tous les historiens, ce n'est point seulement par la monarchie que l'unité nationale a été établie. Et si l'on nous demande par qui elle l'a été encore, nous répondrons sans hésiter : par les États généraux.

Dans la filiation des choses humaines, on attribue en général trop d'importance à celles qui se peuvent en quelque sorte voir et toucher. Des villes prises, des batailles gagnées, des négociations diplomatiques accomplies dans une vaste sphère, le passage d'un grand homme à travers le monde, voilà de ces événements dont l'influence est immédiate, éclatante, facile à reconnaître et à constater. Mais il est d'autres influences, d'un ordre supérieur peut-être, influences occultes, lentes à se développer, et qui constituent proprement la philosophie de l'histoire. Je sais tel principe, déposé dans une législation mal comprise, qui finira par apporter plus de changements parmi les hommes que les ravages d'Attila ou les bruyantes conquêtes d'Alexandre. Les quatre lignes qui, dans le Code Napoléon, consacrent la division des héritages, modifieront peut-être plus profondément les destinées du peuple français que n'ont fait toutes les victoires de l'Empire réunies. L'action des États généraux sur les pays d'états n'eut assurément rien de direct, rien de matériellement appréciable; mais le fait seul de leur existence avait quelque chose de plus décisif que tous les efforts de la royauté. Par cela seul qu'ils faisaient partie du droit public des Français, les États généraux conservaient intacte une tradition supérieure à tous les préjugés et à toutes les passions de localité. Leur convocation, bien qu'elle n'eût lieu qu'à des époques indéterminées et peu rapprochées l'une de l'autre, rappelait sans cesse aux esprits qu'au-dessus des provinces il y avait la nation. Les intérêts qui s'agitaient au sein de ces grandes assemblées n'étaient-ils pas communs à toutes les parties du territoire? Les iniquités qu'on y dénonçait ne pesaient-elles pas également sur les prolétaires du Nord et sur ceux du Midi? Paris, lorsqu'il était le théâtre de ces solennels débats, n'avait-il pas droit de s'écrier : Je suis la France!

Les États généraux furent aux États provinciaux ce que la royauté fut aux puissances féodales.

Les États généraux représentaient le principe d'unité à l'égard des provinces, comme la royauté le représentait à l'égard des fiefs.

Et, de même que ceux-ci devaient aller peu à peu se perdre dans la royauté, de même, par la nature des choses, les États des provinces devaient aller insensiblement se perdre dans les États de la nation.

Deux sortes d'unité se trouvaient ainsi en présence avant 1789 : l'unité administrative et l'unité nationale.

L'établissement de la première, nous l'avons prouvé, fut l'œuvre de la bourgeoisie agissant par les communes. On peut juger déjà que l'établissement de la seconde fut l'œuvre de la bourgeoisie agissant par les États généraux.

Par l'unité administrative, la féodalité fut chassée des fiefs. Par l'unité nationale, elle devait être chassée des assemblées.

Il était donc dans la force des choses que, tôt ou tard, les États généraux devinssent pour le clergé et la noblesse un tombeau, pour la bourgeoisie un piédestal.

En résumé, nous avons voulu montrer dans ce chapitre :

Que les États généraux en France datent de la décadence du régime féodal ;

Que leur importance, en droit, a été fort grande depuis leur origine ;

Que, jusqu'en 1789, leur importance, en fait, a été fort petite ;

Qu'ils portaient dans leurs flancs, malgré cela, une révolution immense, à cause du principe qu'ils représentaient ;

Que ce principe était celui de la souveraineté des assemblées ;

Que la reconnaissance d'une semblable souveraineté ne pouvait profiter ni au clergé, parce qu'elle était de nature à dévoiler les fautes et les abus de l'Église, ni à la noblesse, parce qu'elle rendait impossible l'existence des États provinciaux, dernier refuge de la féodalité aux abois ;

Qu'elle devait, par conséquent, profiter moins au peuple qu'à la bourgeoisie, seule admise à prendre place, dans les États généraux, à côté de la noblesse et du clergé.



PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE

POLITIQUE DE RICHELIEU

Quand Richelieu fut appelé au conseil, le royaume était divisé et plein de troubles. Le pouvoir, s'échappant des

faibles mains de Louis XIII, flottait à l'aventure entre l'insuffisant Condé et la reine mère. Tandis que la cour était livrée à mille intrigues dont le bien public n'était pas même le prétexte, le parti protestant formait dans l'État une sorte de royaume à part, qui avait ses cercles, ses assemblées politiques, ses places fortes, pour capitale la Rochelle, pour gouverneurs militaires les plus illustres seigneurs et capitaines : Lesdiguières, Chatillon, La Trémouille, Soubise et Rohan. L'autorité royale, *ravallée au dernier point*, était forcée de subir les menaces de ces grands seigneurs, d'acheter la capitulation des uns, de guerroyer contre les autres. La révolte avait ses armoiries; et les réformés, agitant le Midi, tenant la mer, osaient lever des impôts et des troupes par commissions données sous leur grand sceau, « qui était une religion appuyée sur la croix, ayant en main un livre de l'Évangile, foulant aux pieds un vieux squelette qu'ils appelaient l'Église romaine. » Les finances dilapidées, grevées de pensions, offraient un tel désordre, que le marquis d'Effiat, à son entrée en charge, « trouva, dit-il, la recette dépensée et la dépense à faire. » Sur dix-neuf millions de tailles, il n'en revenait que six millions au trésor, le reste étant absorbé au passage par les innombrables officiers de la finance. Le peuple gémissait dans la condition la plus dure. A la faveur des guerres civiles et en l'absence de tout pouvoir central, les nobles avaient exercé à leur aise les droits du plus fort. Ceux-ci usurpaient les communaux des villages; ceux-là exigeaient du paysan des corvées arbitraires. Quelques-uns, ruinés par le jeu et par la folie de leurs désordres, forçaient le laboureur à leur servir de caution; d'autres s'étaient permis de lever des contributions, d'établir des banalités nouvelles, c'est-à-dire des moulins et des fours où le peuple était obligé de faire moudre son blé et cuire son pain. Profitant de l'indiscipline des armées, les gens de guerre se débandaient dans les marches, envahissaient la chaumière du paysan, lui volaient ses hardes et ses épargnes, *rompaient malicieusement ses meubles*, et dételant la charrue du laboureur, prenaient les chevaux pour leurs bagages. Quant à la bourgeoisie, elle était d'une part entravée dans son commerce par les créations sans cesse renouvelées de ces charges inutiles, qu'elle appelait la *mangerie* des officiers; d'autre part, elle avait à essuyer, en attendant l'heure de la vengeance, les insolents mépris de la noblesse qui, aux États de 1614, s'était si fort indignée qu'on osât appeler frères les trois ordres du royaume.

Ainsi, la France présentait, à l'avénement de Richelieu, tous les symptômes d'un empire qui penche : administration anarchique, princes impunis, rébellion, fédéralisme. L'unité était donc alors le premier besoin de la France : on devine à qui cette unité devait surtout profiter.

Mais d'abord, quels sont les principes de Richelieu, et quel est cet homme? Sous des dehors aimables il voile, au début, ses vastes projets. Ambitieux dans la galanterie, il commence par courtiser deux reines : il finira par leur parler en maître. Car, s'il a la souplesse qui mène au succès, il a aussi la fierté qui donne le commandement. Ministre, il efface en lui le prêtre, il lui faut des gardes, et on le voit, quand il dit la messe, environné de mousquetaires. Ne se plaisant ni aux médiocres périls ni aux embarras de second ordre, il rendra la charge du gouvernement si lourde, que seul désormais il y pourra suffire. Du souverain il fait son secrétaire : on ne l'aime pas, on lui obéit. Bientôt, élevant ses passions personnelles, ses haines, ses jalousies, à la hauteur d'un intérêt d'État, il sera plus que le roi, il sera la royauté. Tout sacrifier à la chose publique *unique fin du prince et de ses conseillers*, voilà son principe. Abaisser au dehors la maison d'Autriche, et au dedans le parti des grands seigneurs révoltés, voilà son but. La force maniée avec génie, voilà son moyen. Richelieu va donc clore la politique de Machiavel, importée en France par les Médicis. L'astuce de ces Florentins fera place au lumineux bon sens qui est le fond même du génie gaulois, et le glaive remplacera le poignard. Mais à qui la veut pour agir, non pour s'y complaire, l'autorité impose quelquefois des devoirs violents : Richelieu se montrera terrible, jamais vil, la bassesse étant inutile à la force. D'ailleurs, bien sûr de ne frapper dans ses ennemis que ceux de l'État, il ne reculera jamais. Les grands verront leurs forteresses démolies, leurs conspirations déjouées, leurs chefs les plus puissants décapités en Grève; et un ministre, qui est des leurs, les préparera à l'égalité civile par l'égalité devant le bourreau.

Tel est ce Richelieu, et, par un heureux destin, il rencontre sur le trône l'homme le mieux fait pour seconder passivement ses vues. Monarque languissant, triste et cruel, Louis XIII a toutes les infirmités et tous les vices voulus par son rôle. Sa faiblesse l'assujettit; sa mélancolie le retient à l'écart; sa cruauté vient en aide aux rigueurs systématiques du ministre. A être sans pitié il se dédommage de l'humiliation d'obéir. Ordonner des supplices dont la portée lui échappe est, pour lui, une manière d'être roi. Notons, en outre, que Louis XIII était brave de sa personne et que le goût des armes pouvait seul le tirer de la somnolence où le plongeaient de mystiques amours : circonstance très-favorable aux desseins de Richelieu, qui allait mettre l'Europe en feu et la France en mouvement.

Disons-le tout d'abord : Richelieu n'avait pas d'entrailles pour le peuple, et jugeait la bourgeoisie en grand seigneur. Le peuple, il le comparait aux mulets, qui se gâteraient par le repos. Et, quant à la bourgeoisie, il écrivait, en parlant d'elle, qu'une basse naissance produit rarement les qualités nécessaires au magistrat; que, dans les petites extractions, il se rencontre beaucoup d'esprits d'une austérité épineuse, et si difficiles à conduire, que leur vertu même est préjudiciable. A mérite égal, il préférait celui qui pouvait relever par le lustre extérieur la dignité de sa charge. Le même arbre, selon qu'on le plante dans une bonne ou mauvaise terre, donne des fruits plus ou moins beaux : pour Richelieu, la bonne terre, c'était un sang noble. Adversaire de la vénalité des offices, il y trouvait toutefois cet avantage, qu'elle excluait les gens de basse condition. Voilà pourtant l'homme à qui Dieu avait réservé la mission de déblayer la route par où allait s'avancer en France la bourgeoisie! Car les grands hommes ne sont que de puissants aveugles. La partie qu'ils jouent n'est presque jamais la leur. Le ré-

sultat présent les éblouit, il les emploie, tandis que le souverain ordonnateur des causes décide des conséquences dernières et prépare les lointains contre-coups.

Appelée à grandir par l'industrie et le commerce, la bourgeoisie devait désirer vivement qu'on mît un frein aux déprédations de la noblesse, de cette noblesse qui, aux derniers États généraux, s'était écriée : « Il y a autant de différence entre nous et le tiers comme entre le maître et le valet. » C'est à quoi pourvut la célèbre ordonnance de janvier 1629, connue sous le nom de *Code Michau*.

Doit-on faire honneur de cette ordonnance à Richelieu? Lui-même il en parle comme d'une œuvre à laquelle il n'eut point de part, et qui fut, non-seulement rédigée, mais conçue par le garde des sceaux Michel de Marillac. La vérité est que le premier auteur du *Code Michau* ce fut la France. Car les éléments qui servirent à le composer avaient tous été fournis par les États de 1614 et de 1626. Mais si Richelieu ne fit pas l'ordonnance de janvier, il l'adopta, et ce fut grâce à lui qu'elle fut, d'un bout du royaume à l'autre, exécutée : service immense rendu à la bourgeoisie! Car comment se livrer au commerce quand les chemins étaient couverts de bandits armés, de traînards de régiments en marche abusant de la terreur qu'ils inspiraient? Quelle sécurité pour le petit propriétaire, dans un pays où le soldat se logeait à son gré, insultait le paysan, et se payait de sa solde par la maraude la plus effrontée! Quelle gêne humiliante pour le tiers état que cette souveraineté de la rapière! Quel désordre que celui d'un royaume dans lequel un simple gentilhomme de province, tel que Lesdiguières, avait osé établir, maintenir, de son autorité privée, la terrible douane de Valence, regardée par les marchands comme un coupe-gorge! Il était grand temps de mettre fin à une pareille anarchie : le *Code Michau* fut impitoyable. Ceux qui prenaient logement dans les villages, sans permission, devaient être réputés vagabonds, voleurs; et les communes étaient invitées à leur courir sus au son du tocsin. « Défendons à tous gouverneurs et lieutenants généraux de province, dit un autre article, de quelques qualité, dignité et conditions qu'ils soient, à tous nos baillis et sénéchaux, trésoriers de France, etc..., de faire lever ou souffrir être levés aucuns deniers et contributions sur nos sujets, si ce n'est en vertu de lettres patentes expédiées sous notre grand sceau, à peine de confiscation de corps et de biens. » Maintenant, que Richelieu fasse un exemple; que le privilége de l'impunité soit enlevé aux grands, la loi règne, tout rentre dans l'ordre, la bourgeoisie respire; les routes, purgées de bandits, s'ouvrent plus librement à un commerce plus facile; délivrée de mille tyrans subalternes, *petits tiercelets de roi*, dit Voiture, la partie laborieuse de la nation recouvre le sentiment de sa dignité, elle s'aperçoit que la qualité des coupables ne les sauve pas. Que dis-je? le *Code Michau* est là pour apprendre à la bourgeoisie que jusque dans l'armée, dernier refuge de la noblesse, « le soldat, par ses services, pourra monter aux charges et offices des compagnies de degré en degré, jusqu'au grade de capitaine, et *plus avant* s'il s'en rend digne. »

Mais, dans l'accomplissement de tels projets, Richelieu devait rencontrer des résistances. Il s'y attendait, et il ferma son âme à la pitié. Ah! sans doute il est bien difficile de ne pas se sentir ému, quand au fond de la salle où ces grands desseins se traduisirent en arrêts de mort, on aperçoit les sinistres figures d'un Laubardemont, d'un Laffemas; quand on songe au maréchal de Marillac, décapité pour *un peu de paille et de foin* qu'on l'accusait, disait-il, d'avoir détourné; quand on se rappelle Marie de Médicis expirant à Cologne dans l'abandon et la misère, et cette hécatombe de gentilshommes, si tranquilles, si fiers à leurs derniers moments, et qui du moins savaient mourir partout, même en place de Grève. Un jour, étendu sur son lit et presque éteint, Richelieu voit entrer et se traîner jusqu'à lui un autre malade : c'est Louis XIII. Auprès de la couche du cardinal, on en dresse une pour le monarque languissant. Et de quoi s'entretiennent à voix basse les deux moribonds? Ils concertent des supplices. Oui, sans doute, ce sont là d'horribles scènes. Mais, qu'on y prenne garde! parmi ces condamnés illustres que frappa Richelieu, pas un qui ne fût en guerre ouverte contre le bien public. Boutteville paya de sa tête la violation de la loi. L'ascendant funeste des favoris fut détruit dans la personne de Chalais. Montmorency expia la rébellion des provinces excitée par les nobles. Les connivences avec l'étranger et la trahison d'État coûtèrent la vie à Cinq-Mars et à de Thou. Marillac fut sacrifié à la nécessité d'un exemple au milieu des scandales d'une concussion universelle. Et quant aux deux reines, elles eurent bien d'autres torts que celui d'offenser l'amour ou d'irriter l'orgueil de Richelieu. *Hélas! faut-il mourir à vingt-deux ans?* s'écriait Cinq-Mars. — Et la postérité a entendu cette parole si humaine, si mélancolique; elle a trouvé que Cinq-Mars était trop jeune pour mourir; elle a oublié qu'aux yeux du cardinal, Cinq-Mars était bien jeune pour trahir!

Une fois à l'abri des vexations de la noblesse armée, que fallait-il encore à la bourgeoisie pour qu'elle se développât librement? Elle ne pouvait évidemment arriver à régner par l'individualisme, si on ne lui procurait d'avance l'unité d'administration, sans laquelle l'individualisme serait la dissolution même. Car l'unité ne saurait être entièrement bannie d'une grande réunion d'hommes, et, quand elle n'existe plus ni par la communauté des efforts ni par celle des croyances, au moins est-il nécessaire qu'on la retrouve dans la police de l'État. Une administration centrale, vigoureusement établie, qui à mille *petits tiercelets de roi* substituât un seul maître qu'on verrait plus tard à contenir ou à jeter par terre, voilà ce que la bourgeoisie avait à demander au cardinal, et ce que le cardinal lui donna en créant les Intendants.

Impossible de porter un plus rude coup à l'anarchie dont profitaient les nobles et surtout les aristocrates de la finance. Le chiffre de l'impôt, arrêté dans le sein du conseil, était transmis aux trésoriers généraux de France; mais, depuis plusieurs années, ces puissants officiers mettant leurs fantaisies à la place de l'autorité royale, la répartition de l'impôt et son recouvrement étaient tombés dans un désordre favorable aux concussions : l'arbitraire y dominait, toujours funeste à la classe la plus faible. « Ils se sont rendus tellement difficiles à l'exécution de

nos édits et commissions, dit le préambule de l'ordonnance, qu'il semble qu'ils s'y soient voulu directement opposer et les traverser. » Mais non moins que le fédéralisme des seigneurs, Richelieu détestait celui des financiers. Il envoya donc dans chaque province un commissaire qui, sous le nom d'Intendant, dut présider souverainement à l'assiette de l'impôt, convoquer les élus pour le jour qu'il lui plairait consacrer à ce travail, empêcher les surchages du pauvre, gouverner enfin les finances, le domaine, la voirie, c'est-à-dire imposer partout la volonté du conseil. Plus d'empêchement, plus de retard. Les trésoriers de France ne conservèrent que l'ombre de leur ancienne autorité. Sans eux, les intendants purent ordonner l'enregistrement des édits sur les finances, et pour éviter toute contestation entre eux et les cours des aides, les procès furent évoqués au conseil du roi. De là partirent les ordres; là on vint rendre les comptes. Ainsi reparurent les *missi dominici* dont les capitulaires de Charlemagne avaient réglé les fonctions et qui avaient servi à contenir la féodalité, sous les rois de la seconde race; ainsi fut inaugurée la centralisation moderne.

Mais ce n'était pas encore assez pour la bourgeoisie qu'un gouvernement attentif et tutélaire, qu'une administration vigoureuse. Classe naturellement amie de la paix, vouée à la finance, au commerce, à la cléricature, à l'étude des arts, la bourgeoisie se trouvait condamnée à un rôle obscur dans une société où le signe distinctif de la noblesse était l'épée. Comment détrôner définitivement la force? en inaugurant la royauté de l'esprit: Richelieu fut l'ami des gens de lettres, le protecteur du Poussin, l'inquiet rival de Corneille, le fondateur de l'Académie française.

Que lorsqu'il créa l'Académie, le grand cardinal, continuateur de la *Renaissance*, ait rêvé pour notre langue l'avenir brillant de celle de Rome, de celle d'Athènes, on peut l'admettre. Mais avait-il compris qu'une langue perfectionnée, devenue claire et logique, se met tôt ou tard au service du droit et facilement se change en levier de révolution partout où des millions d'hommes souffrent? S'était-il douté que cette monarchie absolue édifiée par lui avec tant de peine, serait renversée précisément par la pensée dont le langage est la vie? Savait-il que rendre une langue digne de servir de monnaie universelle aux échanges de l'esprit, c'est fournir un même mot d'ordre à tous les peuples opprimés? Avait-il prévu et pouvait-il prévoir qu'un jour, pour les rois émus, pour l'Europe réduite à camper, la langue française s'appellerait la PROPAGANDE? Mais en vérité, il importe peu que le fondateur de l'Académie française ait mesuré toute la portée de son œuvre; qu'il ait entrevu jusqu'où irait cette puissance du talent, une fois reconnue par lettres patentes. Peut-être bien n'eut-il d'abord d'autre dessein que de se faire une compagnie de flatteurs et de donner à son éloge l'importance d'une tradition. Pourquoi non? Souvent, chez les hommes supérieurs, les plus hautes pensées ont un côté personnel et masquent une faiblesse. Conduire d'une main la *guerre de Trente ans*, travailler de l'autre à la monarchie, cela ne suffit pas à Richelieu. La France lui obéit : pourquoi la Muse ne lui serait-elle pas soumise? La vanité de Richelieu nous vaudra l'Académie française.

N'est-il pas aussi fort singulier que l'homme qui présidait aux fêtes de la place de Grève se soit échauffé à composer des tragi-comédies, pour la représentation desquelles il dépensait jusqu'à cent mille écus? Tremblant, il attendait la levée du rideau et l'arrêt du parterre. « Il se sentait, dit Pélisson, transporté hors de lui-même lorsqu'on l'applaudissait. Tantôt il se levait debout, tantôt il se montrait à l'assemblée en avançant hors de la loge la moitié du corps, ou il imposait silence pour faire entendre des endroits encore plus beaux. » Ne sourions pas de ce naïf enthousiasme d'un auteur qui s'admire dans les péripéties de *Mirame*, après avoir changé la face du royaume de France, poussé les armées de Luther contre celles de Rome, rempli l'Europe du bruit de ses négociations et de ses victoires, ébranlé la monarchie de Charles-Quint. D'incalculables conséquences naîtront de cette humaine infirmité. Il en résultera, parmi beaucoup d'autres causes, l'avénement officiel des lettres, leur ascendant, la dignité des écrivains et des penseurs, la magistrature de l'esprit.

Un jour que la reine mère entrait chez le cardinal, celui-ci la reçut sans se lever; et loin de chercher une excuse dans son état maladif, il osa prétendre que la pourpre romaine lui donnait le droit de rester assis, même devant la mère du roi. Eh bien, ce même cardinal, il avait introduit dans son intimité des poëtes obscurs, Gombault, Desmarets, Colletet, Boisrobert; et lorsqu'il causait familièrement avec eux, livrant ses manuscrits à leurs ratures ou poursuivant la coupe d'un alexandrin, il exigeait qu'ils demeurassent assis et couverts.

Toutefois, il suffit de lire le *Testament politique*, pour juger que Richelieu était bien loin de désirer la diffusion des lumières et de la prévoir : « Si les lettres, dit-il, étaient profanées à toutes sortes d'esprits, on verrait plus de gens capables de former des doutes que de les résoudre, et beaucoup seraient plus propres à s'opposer aux vérités qu'à les défendre. » Le grand nombre des colléges porte ombrage à ce ministre; il souhaite aux laboureurs et aux commerçants de ne point connaître les lettres, il préfère la rudesse de l'ignorance comme étant plus propre à former des soldats. Mais là où l'on institue une haute école qui enseigne à penser et à bien dire, comment tracer une limite à l'expansion des idées et à leur pouvoir?

Autre singularité. Ce fut sous le patronage de Richelieu que naquit la *Gazette de France*, le premier de nos journaux politiques. Richelieu crut peut-être donner au despotisme un instrument de plus : nous savons aujourd'hui combien était menaçante pour la monarchie absolue la souveraineté de ces feuilles volantes.

Occupé d'une guerre continuelle à soutenir, tantôt contre les Espagnols dans la Valteline, tantôt contre les Impériaux sur le Rhin, et, au sein du royaume, contre les deux grands chefs du parti huguenot, Soubise et Rohan, Richelieu avait peu de loisir pour étudier, du moins en détail, les besoins du commerce, la réformation de l'impôt, tout ce qui intéressait directement la bourgeoisie; et pourtant il sut mettre à profit les courts intervalles de repos que lui laissaient tant d'ennemis, poser des prin-

cipes larges et féconds, prendre ou indiquer des mesures décisives, les seules qui convinssent à son caractère. Ce que Louis XIV devait accomplir, Richelieu le prépara. Ce fut dans l'assemblée des notables de 1626, tenue aux Tuileries, que le cardinal demanda une marine. Toutefois, ce qu'il y avait au fond de sa pensée, c'était moins le commerce que la guerre : il avait juré de soumettre la Rochelle, et le côté politique dominait dans ses vues; mais la bourgeoisie s'en appropria le côté industriel. La vérité est que, lorsqu'il fit aux notables la proposition si bien accueillie par eux de fonder une marine, Richelieu se rappelait amèrement l'humiliation essuyée par Sully, qui, s'étant embarqué à Calais sur un vaisseau portant les couleurs de la France au grand mât, avait été contraint de baisser pavillon devant une ramberge anglaise, dont les boulets *percèrent le cœur de tous les bons Français.* Cet affront subi par Henri IV, Richelieu le ressentait aussi vivement qu'une injure personnelle. Il lui fallait une flotte, et pour prévenir le retour d'une telle insolence, et pour châtier les huguenots sans être obligé d'emprunter les vaisseaux de la Hollande.

Mais les desseins que lui inspirait la politique enfantèrent des résultats dont le commerce devait profiter. Car une marine appelle des colonies, et son existence se lie à la nécessité des expéditions lointaines. Aussi Richelieu fut-il conduit à former la compagnie du Morbihan, à l'instar des grandes compagnies d'Angleterre et de Hollande. Il la chargea du commerce des deux Indes, et lui accorda des privilèges considérables : le pouvoir de fabriquer navires, de fondre canons et balles, de faire poudre et salpêtre, de tenir deux marchés par semaine et quatre foires par an; le droit d'enrôler, d'armer sous ses ordres les mendiants valides et les vagabonds; enfin la concession du port de Morbihan et de sa banlieue, avec juridiction spéciale, indépendante du parlement de Bretagne.

Les efforts de cette compagnie ayant avorté, Richelieu ne se découragea point; deux ans après, il la remplaçait par une association plus accréditée, à laquelle furent prodigués faveurs, encouragements, exemptions.

Et il attachait à ces mouvements tant d'importance qu'il voulut en être l'âme en quelque sorte. La charge de l'amiral de France pouvait le traverser dans ses projets : il la fit rembourser à M. de Montmorency, la supprima et se mit en sa place sous le titre de surintendant général de la navigation et commerce de France. La tempête ayant, vers ce temps-là, brisé sur nos côtes des navires portugais, Richelieu en refusa les épaves, dont on lui offrait deux cent mille livres, et il profita de l'occasion pour abolir le *droit de bris et naufrage*, dont l'origine appartenait aux époques de barbarie.

Or, il se trouva qu'en agissant ainsi, le cardinal déchargeait le commerce d'un grand poids. On avait remarqué, dit Forbonnais, que les droits et formalités exigés par l'amiral ou ses officiers étaient une des causes du dépérissement du commerce et un sérieux obstacle au rétablissement de la marine.

Nous avons eu occasion de dire que la bourgeoisie aspirait et devait aspirer au règne de la tolérance.... Mais peut-on prononcer le mot de tolérance en parlant de Richelieu? Il est cependant vrai que ce prêtre si entier dans son vouloir, respecta la liberté religieuse. Que les réformés n'eussent pas des places fortes, des armes, des chefs pour les conduire à la guerre civile, voilà ce que demandait Richelieu. Un système de dragonnades lui eût paru, non pas un crime, mais une faute. Sans pitié pour les calvinistes qui troublaient l'État, il s'inquiétait peu, au fond, de leur opinion sur l'eucharistie. La véritable impiété des huguenots, à ses yeux, c'était leur alliance avec l'étranger. En toute chose, et avant tout, Richelieu était ministre. L'intérêt du sacerdoce ne passait dans son cœur qu'après celui du royaume; et c'est même un des traits distinctifs de cette grande figure, qu'étant prêtre, Richelieu osa tenir tête au Vatican, et n'oublia jamais que le prince de l'Église était ministre de France. Aussi, lui qui abattait, à la Rochelle, les protestants secourus par la flotte de Buckingham, il n'hésita pas à les couvrir de son alliance, quand, sous les ordres de l'héroïque Gustave-Adolphe, ils marchaient contre les armées de la catholique maison d'Autriche et de la sainte inquisition. Richelieu eut le fanatisme de la raison d'État : il n'en eut pas d'autre.

Jusqu'au dernier soupir, il parut assuré du désintéressement de ses vues. Et pourtant ce prêtre terrible avait éprouvé dans sa vie des défaillances. A la veille de triompher de Gaston et de ses complices, il avait eu des instants d'angoisse et de frayeur. On raconte qu'évitant les soldats de Cinq-Mars, il marchait à l'aventure par des chemins détournés, s'arrêtant le soir dans des lieux où il n'était pas attendu. Il se releva de ces faiblesses de sa frêle nature par le courage de l'intelligence, le plus noble de tous. Le jour de sa mort, entouré de courtisans qui tremblaient de le voir se redresser, et de quelques amis qui fondaient en larmes, car il eut des amis, il se montra plein de sérénité. « Voilà mon juge, » dit-il, quand on lui présenta l'hostie consacrée, comme s'il se fût confié, non pas à la clémence de Dieu, mais à sa justice. Toutefois, il eut un accès d'attendrissement. Il pressentait peut-être que sa mémoire allait être déchirée; peut-être se rappelait-il les paroles écrites par lui-même à la nouvelle de la mort de Wallenstein : « Quand l'arbre est tombé, tous accourent aux branches pour achever de le détruire.... L'affection des hommes ne regarde pas ce qui n'est plus. »

En considérant, au Louvre, le portrait célèbre qui révèle si bien la physionomie morale de Richelieu, que la bourgeoisie s'en souvienne : c'est son introducteur aux affaires que représente ce personnage élégant et fier, sorti du grave pinceau de Philippe de Champagne. La malice des conteurs a bien pu nous montrer Richelieu frivole, atteint de vanité, quittant la soutane pour courir en habit de cavalier chez Marion Delorme; mais quand il traverse l'histoire, il est drapé dans sa robe rouge, qu'on dirait teinte du sang de la noblesse révoltée. Homme heureux, homme unique! il chargea les parlements de venger sur ses rivaux les blessures de son amour, les défaites de son orgueil; il fit agir souvent ses passions personnelles sous le couvert de la justice nationale; et c'est à peine si, aujourd'hui encore, on peut distinguer ce qu'il voulut confondre, tant il sut s'identifier à la France, enveloppée et comme emportée dans sa fortune!

RAMBERT LUTHER CALVIN ROUSSEAU MONTAIGNE VOLTAIRE



PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE

LA FRONDE ET LE JANSÉNISME

En écrasant les restes de la féodalité, Richelieu n'avait fait que préparer à la royauté absolue des ennemis nouveaux. Le contre-poids ne fut pas détruit, mais seulement déplacé. Aux résistances armées de la noblesse succéda l'opposition légale de la haute bourgeoisie : l'ancien intermédiaire ayant disparu, le trône et le parlement se trouvèrent face à face.

Or, le parlement n'était plus, comme dans l'origine, une simple compagnie judiciaire. Par l'habitude qu'on lui avait laissé prendre d'enregistrer les édits, et de les enregistrer en les critiquant, il était devenu un corps politique : il avait considération et richesses. Dans son sein venaient siéger les ducs et pairs, les princes du sang. Derrière lui se tenaient toujours prêtes à le soutenir, nombre de compagnies faites à son image et animées de son esprit. Il avait pour clientèle les possesseurs des offices de judicature et de finance, clientèle imposante et nombreuse, à qui l'hérédité des charges donnait la consistance d'une aristocratie. Il marchait à la tête de quarante-cinq mille familles.

L'ambition des corps politiques est violente de sa nature et infatigable, parce que ceux mêmes qu'elle emporte la prennent volontiers pour la passion du bien public, et qu'elle réunit de la sorte l'énergie du dévouement à l'âpreté de l'égoïsme. Le parlement brûlait du désir d'essayer ses forces, de les accroître; et, pour cela, l'occasion était admirable à la mort de Richelieu.

Échappée aux étreintes d'un despotisme intelligent, mais dur, la France s'élançait joyeusement vers la liberté. On s'indignait d'un trop long repos dans la servitude; on voulait des garanties écrites; on cherchait des lois amies; on se demandait pourquoi les princes ne vivraient pas sous une règle immuable, et ne seraient pas, suivant la belle expression du coadjuteur de Retz, « semblables à Dieu, qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. »

La mort de Louis XIII, qui suivit de près son ministre au tombeau, vint ajouter à l'impétuosité du mouvement. Une minorité! quelle carrière ouverte aux tentatives de l'ambition! Et n'était-ce pas déjà pour les parlementaires un vif encouragement à l'orgueil que la régence par eux décernée à l'impérieuse Anne d'Autriche?

Quel homme d'ailleurs avait-on devant soi? Après la terrible *Éminence rouge*, Mazarin fit presque pitié! Les qualités puissantes de son prédécesseur, trop voisines des siennes, les firent paraître ternes et vulgaires. On rapetissa injustement par la comparaison ses vertus, ses vices et jusqu'à ses défauts. Son habileté, un peu souterraine, fut réputée hypocrisie, et sa prudence faiblesse. Il était fin, on le déclara fourbe. On le crut lâche, parce que son courage était seulement celui de la circonstance, et que sa hardiesse ne dépassa jamais le besoin qu'il avait d'être hardi. On l'attaqua enfin parce que Richelieu l'avait choisi pour se survivre, et qu'il disparaissait dans l'éclat de Richelieu.

Ainsi s'explique l'origine de la Fronde ou, plutôt, des deux Frondes; car il y eut celle du parlement et celle des princes. Elles échouèrent l'une et l'autre; mais la première était l'annonce d'une révolution, et la seconde ne fut que l'avortement d'une intrigue.

Ce pouvait être un jour mémorable à jamais dans l'histoire de la bourgeoisie que celui où le parlement se réunit à la cour des aides et à la cour des comptes, dans la chambre de Saint-Louis, pour poser une digue au pouvoir absolu et créer une charte. Mais cette élévation de sentiments qui rend les obstacles petits à force de vouloir des choses grandes, mais cette résolution d'aller, s'il est nécessaire, au delà du but pour être sûr de l'atteindre, mais ce désintéressement que donnent l'enthousiasme de la justice et les ivresses généreuses, voilà ce qui manquait aux réformateurs de la chambre de Saint-Louis. Leur œuvre le prouva bien.

Ils demandèrent qu'à l'avenir aucune taxe ne fût levée qu'après avoir subi leur contrôle, exprimé librement : c'était, contre l'arbitraire royal, usurper la souveraineté du peuple. Ils demandèrent, pour augmenter la valeur vénale de leurs offices, qu'il ne fût plus permis d'en créer de nouveaux : c'était faire de leur intérêt propre une loi de salut public. Ils proposèrent de ne pas même rembourser aux traitants leurs avances : c'était châtier des voleurs par un vol qui abaissait le gouvernement à leur niveau. Ils réclamèrent la destruction des intendances : c'était sacrifier au fédéralisme des parlements de province les intérêts bien compris de la classe moyenne et l'unité de l'État.

Mais, en revanche, ils venaient dire : que désormais tout individu arrêté soit, passé vingt-quatre heures, rendu à son juge naturel; et que les tailles soient diminuées d'un quart, au profit du peuple. Ici la révolution commençait : Paris fut ému et s'agita.

Étonné d'abord qu'on eût songé à lui, le peuple ne tarda pas à éclater en transports de reconnaissance. De là sa colère contre la cour, à la nouvelle de l'enlèvement des conseillers Blancmesnil et Broussel; de là le docile appui que, dans la journée des Barricades, il prêta aux compagnies bourgeoises, chargées de le contenir en le soulevant; de là enfin cette exaltation extraordinaire des âmes qui força la cour à s'humilier, dans la déclaration du 24 octobre 1648, devant la charte parlementaire.

Et pourtant, l'autorité royale avait à opposer à ses ad-

versaires le merveilleux succès de sa politique extérieure et de ses armes; les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen semblaient donner la gloire pour tutrice à Louis XIV enfant; quand les barricades furent formées dans Paris, on achevait à peine le *Te Deum* qui célébrait la bataille de Lens, gagnée par la jeunesse de Condé; et le jour même où la cour s'avouait vaincue par la magistrature, le 24 octobre 1648, le traité de Munster rendait l'Alsace française pour toujours.

De pareils rapprochements montrent assez qu'à cette époque l'influence du parlement était prépondérante. D'où vient donc que l'élan révolutionnaire s'éteignit si vite? D'où vient qu'à quelques mois de là les ardeurs de la place publique se dissipaient en séditions de boudoirs et en conjurations frivoles? Suivez le parlement à travers le bruit des révoltes par lui-même excitées; interrogez-le.

Violant ses promesses, la cour s'est enfuie; elle a rassemblé ses troupes, elle assiége la capitale, et Condé commande.

Mais combien est imposante et forte la situation de ce parlement assiégé! Il n'a eu qu'à faire un signe, et Paris s'est trouvé debout. C'est pour lui que les compagnies bourgeoises sont en armes dans la cité, qui ne dort plus; c'est lui qui, par le coadjuteur de Retz, dispose des emportements populaires; c'est comme héroïnes de sa cause que les duchesses de Bouillon et de Longueville traversent la place de Grève et montent les degrés de l'Hôtel de Ville, aux acclamations du peuple ravi de leur courage et de leur beauté. Une alliance s'est formée entre la magistrature et la noblesse; mais la magistrature y paraît sur le premier plan. Ces robins, jusqu'alors méprisés par les gens d'épée, les voilà qui traînent à leur suite, compromis et perdus dans leur querelle, un prince de Conti, un prince de Marcillac, les ducs d'Elbœuf, de Bouillon, de Beaufort, le maréchal de La Mothe; et, dans la foule mêlée qui remplit les galeries du palais ou les salles de la maison commune, la cuirasse du gentilhomme produit moins d'effet que la robe longue du conseiller.

Or, quelle est pendant ce temps la préoccupation du parlement arrivé au faîte? Il a peur du peuple.

Lorsqu'en 1646 le contrôleur général Émery était venu proposer l'établissement d'un tarif sur toutes les marchandises introduites dans Paris, on avait vu le parlement repousser d'abord le tarif comme destructeur des priviléges en matière d'impôt, puis l'admettre en exemptant de la taxe *tout ce qui provenait du cru des bourgeois.* Ce fait, que Forbonnais a justement flétri, juge le parlement. Il eut peur du peuple parce qu'il ne l'aimait pas.

Soyons juste et n'oublions rien. On était, lors du siége de Paris, en 1649; et à l'extérieur, l'esprit de révolte soufflait avec une violence inaccoutumée. En Italie, la ville de Naples était pleine du souvenir de Mazaniello vainqueur, et elle frissonnait encore; à Constantinople, les janissaires triomphaient d'Ibrahim étranglé; l'Allemagne, que la guerre de Trente ans avait couverte de ses derniers ravages, saluait dans la paix de Westphalie la rébellion de Luther admise à faire partie du droit public; et la démocratie anglaise, sur un geste de Cromwell, venait de frapper un coup de hache que toute l'Europe avait entendu.

Il n'en fallait pas tant pour qu'en France les heureux et paisibles administrateurs de la justice s'arrêtassent épouvantés. Ils eurent le vertige sur des hauteurs qu'ils n'étaient pas faits pour pratiquer. Ce qu'ils pouvaient les surprit et les accabla.

Il est vrai que les nobles de leur parti commençaient à parler de pactiser avec l'Espagne; et c'est l'honneur du parlement de n'avoir eu pour de semblables tendances qu'indignation et dégoût. Mais il lui eût été facile de contenir les généraux de la Fronde et de couper court aux offres avilissantes de l'étranger, sans jeter au loin pour cela le drapeau des libertés publiques. Le coadjuteur de Retz ne s'était-il pas livré tout entier au parlement, avec son génie, son audace, sa popularité? Ne répondait-il pas de l'appui de la multitude? Les compagnies bourgeoises reconnaissaient-elles un autre étendard que celui du parlement? Mais, en révolution, il faut aller en avant ou tomber. Le parlement le comprit, et il aima mieux tomber que de faire un pas de plus. Aussi, à mesure que son pouvoir grandit, son trouble augmente. Il se hâte vers la paix quand lui sont offerts de toutes parts les moyens de mener vigoureusement la guerre. Un jour, on apprend que le duc de Longueville arrive à pas pressés au secours de la capitale; que le duc de La Trémouille amène dix mille hommes du Poitou; que Turenne, passant le Rhin, vient offrir aux magistrats son nom, sa gloire, son armée...; et aussitôt, éperdu, désespéré d'avoir la monarchie à vaincre et la France à conduire, le parlement, par ses négociateurs, abdique à Rueil, entre les mains de Mazarin, son ennemi. Car ce fut l'abdication du parlement que ce traité de Rueil, consécration si vaine, si mensongère, de la déclaration du 24 octobre, qu'il ne resta personne pour en réclamer l'exécution. L'article relatif à la diminution des tailles avait été abandonné; la clause relative aux arrestations arbitraires, Mazarin s'empressa d'y répondre en arrêtant trois princes. Et le parlement laissa faire : il voulait être vaincu.

Pusillanimité coupable, dont Mathieu Molé doit entre tous porter la responsabilité aux yeux de l'histoire. Mais lui, du moins, il sut par sa dignité honorer sa faiblesse. Comme pour s'absoudre de la terreur que lui inspirait la souveraineté du peuple, il le brava furieux et rugissant; et il couvrit ainsi la timidité de ses vues par l'intrépidité de son cœur.

Le reste ne vaut pas qu'on s'y arrête. Combattre pour des emplois, en riant, au bruit des chansons; agiter le peuple sans avoir une noble idée, sans ressentir une passion énergique; obéir jusqu'à la mort, jusqu'à la trahison, à des galanteries qu'on croit de l'amour; changer de parti en changeant de maîtresse; et passer à l'ennemi, même quand on s'appelle Condé, même quand on est Turenne.... voilà la Fronde des princes. Le temps des insurrections militaires et féodales était si bien passé que la noblesse, réduite à ses propres forces, ne put garder son sérieux dans la révolte.

Le pouvoir absolu triompha donc aisément dans la personne de Mazarin, ministre habile toutefois, puisqu'il eut

RAMBERT

ce rare privilége, cette gloire unique, de mourir tout-puissant et méprisé.

Mais qu'importe ? On savait maintenant de quel côté pouvait venir la résistance. La bourgeoisie restait convaincue d'une vérité redoutable, savoir, que son union avec le peuple déciderait, à la première occasion, du sort de la France et mettrait fin au pouvoir absolu. D'ailleurs, si la lutte cessait momentanément dans l'ordre politique, elle se continuait dans l'ordre social, plus sourde mais plus décisive peut-être, et toujours au profit de la bourgeoisie.

Nous avons vu naître les jésuites. Leur institut ne laissait à la personnalité humaine ni place ni refuge. Leur général fut pour eux un Christ vivant. De là une absence complète de prétentions personnelles, mais aussi un prodigieux esprit de corps, une ambition collective poussée jusqu'au délire. Car c'est à la fois le vice et la force de toute association particulière, que l'égoïsme, mort en apparence dans chacun, y revive dans la masse avec une énergie indomptable. Il n'en fut pas autrement chez les jésuites. Ces moines, qu'enchaînait le vœu de pauvreté, disposèrent de toutes les fortunes. Ces volontaires esclaves d'un homme, esclave lui-même d'une règle, conduisirent en maîtres l'Europe étonnée. On les trouva s'imposant à Rome dans Rome, faisant peur à l'inquisition en Espagne, menant en France le jeu terrible des factions, pesant sur Naples et sur Lisbonne, s'installant à Vienne pour y allumer cette fameuse guerre dont l'Allemagne protestante brûla trente ans, partout redoutés et subis, accusés de despotisme et s'agitant par quelques-uns des leurs au fond de chaque révolte, accusés de tendances régicides et enveloppant les princes de leurs impérieux services, toujours debout dans leur humilité, tenant en main l'âme des rois, le sort des peuples, et troublant ou gouvernant les générations, du sein d'un silence formidable. Et toutefois, le monde leur eût tôt ou tard échappé, s'ils avaient eu l'insolence de le vouloir dominer en se tenant éloignés de lui. Ils le comprirent bien, et cette souplesse de leur morale, qui leur a été si fort reprochée, fut le trait le plus profond de leur politique. Par exemple, pour ne pas avoir contre eux le courant qui poussait les nations modernes vers l'industrie, ils s'adonnèrent au commerce, devenu pour eux un moyen de conquête. Ranke nous apprend qu'au dix-septième siècle, le *collegio romano* ne se faisait pas scrupule de fabriquer du drap à Macerata ; que les jésuites avaient des représentants dans les foires ; que, pour faciliter les relations entre les divers colléges, ils se livraient à des opérations de banque. Le commerce leur donna les colonies ; le trafic des perles, des pierres précieuses, même des nègres, leur ouvrit le Japon. Ajoutons, par respect pour la vérité, qu'ils n'allèrent pas toujours à la domination par des routes aussi profanes. Ce fut la charité seule qui assujettit à plusieurs de leurs missions tant de contrées barbares où devaient rester les souvenirs de leur courage et la trace de leur sang ; ce fut l'ardeur de la foi qui les poussa parmi les Illinois, les Hurons, les Nègres, les Éthiopiens. Ils apportèrent au Paraguay, avec des vues d'hommes d'État, des pensées vraiment chrétiennes et le glorieux désir d'organiser une société fraternelle. Mais, ailleurs, que de ruse ! que d'habileté sans grandeur ! quelles menées ténébreuses ! que d'abaissement dans les calculs de l'orgueil ! N'avait-on pas vu les jésuites de la Chine voiler l'image de la croix, comme s'ils eussent rougi du scandale de leur Dieu mort sur un gibet ?

Ainsi tout fut bon aux jésuites, tout leur servit d'instrument : la patience et l'enthousiasme, le courage et les artifices, l'audace, l'intrigue, le bien, le mal. Et la surprise redouble quand on détourne la vue de leur action extérieure pour les suivre dans leur action souterraine. Les enfants leur appartenaient par l'éducation : par la confession, réduite aux conseils d'une indulgente amitié, ils charmèrent le cœur inquiet et tendre des femmes. Leur autorité se glissa presque inaperçue dans les familles, et bientôt elle y devint souveraine. Ils firent les mariages, présidèrent aux testaments, préparèrent les procès, et en vinrent jusqu'à régler les plaisirs de la maison.

Or, quelle était la doctrine qui pouvait le mieux convenir à cette souplesse envahissante ? évidemment celle du libre arbitre. Quoi de plus propre à établir sur d'inébranlables fondements le régime de l'autorité que de dire aux hommes : « De vous dépendent et votre salut éternel et votre éternelle damnation ; mais si vous vous trompez, l'enfer est là. Pour vous guider, nous voici. » Telle était la véritable portée du fameux livre publié en 1588 sur la grâce et le libre arbitre, par le jésuite espagnol Molina. En se déclarant molinistes, les jésuites reniaient à demi le dogme du péché originel, qui, faisant l'homme esclave de sa propre corruption, ne rapporte le mérite de son salut qu'à la gratuite miséricorde de Dieu. Mais la théologie, chez les jésuites, avait toujours été subordonnée à la politique. Ils n'hésitèrent pas à proclamer la liberté humaine, se réservant bien d'en régler l'emploi d'une manière absolue, et comptant, pour y parvenir, sur leur habileté à rendre douces et riantes les pentes du devoir.

De l'opposition à cette politique et à ces effets naquit le jansénisme.

Si le jansénisme n'avait eu que l'éclat d'une thèse théologique ; si son influence était morte étouffée entre les murs d'un couvent, il n'y aurait lieu de s'y arrêter. Mais non : le jansénisme, en donnant un vernis religieux aux passions politiques de la magistrature, seconda la marche ascendante de la bourgeoisie. Il fit battre le cœur à l'opinion publique, puissance jusqu'alors peu connue. Par lui, parlements et royauté furent mis aux prises, et précipités dans une mêlée confuse, meurtrière. Au dix-huitième siècle, quarante ans de folies sanglantes et de combats disent assez quelle fut la portée du jansénisme. Il occupa, nous le verrons, beaucoup de place dans les préoccupations de Voltaire, et nous le retrouverons au pied de l'échafaud de Louis XVI.

Vers le commencement du dix-septième siècle, une correspondance active, mystérieuse, et toute pleine de sombres pensées, s'ouvrit entre deux hommes qui, sur les bancs d'une école flamande, s'étaient, jeunes encore, liés d'étude et d'amitié. Le Belge Jansénius était un patient théologien : le Béarnais Duvergier de Hauranne, depuis abbé de Saint-Cyran, était né sectaire. Il y avait du Calvin en ces deux hommes, implacables dans leur piété et adorateurs systématiques d'un Dieu terrible. Toutefois,

ils ne s'avouèrent pas calvinistes, ils ne se crurent pas tels, et ce fut comme à l'ombre du grand nom de saint Augustin qu'ils entreprirent de réformer le christianisme, trop amolli, suivant eux, par les jésuites. On a recueilli et publié mainte lettre de Jansénius à son ami : il s'en exhale je ne sais quel parfum sauvage. Ce sont d'ailleurs de vraies lettres de conspirateurs. Elles sont écrites avec chiffres. Jansénius y est appelé *Sulpice*, Saint-Cyran *Rongeart*. *Chinier* est l'étrange nom sous lequel les jésuites s'y trouvent désignés. Or, de quoi s'agissait-il? De peu de chose en apparence, de faire revivre, contre les jésuites et les partisans du libre arbitre, cette vieille doctrine de la grâce que saint Augustin avait autrefois défendue contre Pélage, et que Luther avait reprise contre Érasme.... Ne secouez pas la tête avec dédain : la politique est au fond du débat, et il aura de formidables suites.

Saint Augustin se nommait *Aurelius Augustinus* : de ces deux noms, Saint-Cyran laissa le second à son ami, et prenant le premier pour lui-même, il publia en 1636 un livre intitulé *Petrus Aurelius*. La théorie du jansénisme n'y était pas encore exposée, mais on y pouvait déjà découvrir le germe des luttes qu'elle contenait. Dans *Petrus Aurelius*, Saint-Cyran attaquait le système monarchique de l'Église au profit d'une aristocratie épiscopale : attendons-nous à voir tôt ou tard les jansénistes miner le pouvoir absolu de la royauté, au profit d'une aristocratie parlementaire.

Saint-Cyran était né sectaire, ai-je dit. Pendant que son ami travaillait à ce gros livre de l'*Augustinus* sur lequel devaient passer cinquante ans de disputes, lui, mêlé au monde, il cherchait, il faisait des prosélytes. Il tenta les femmes, d'abord. Pour les gagner, il n'eut recours à aucune de ces molles séductions dont s'était armé le tendre et charmant François de Sales; il préféra le côté de la rudesse, plus conforme en effet à sa nature rigide et à ses lugubres théories. Il savait bien d'ailleurs que les femmes sont extrêmes en toutes choses; que, faibles et passionnées, l'excès dans la force les attire aisément et les retient; que pour aller vers celui qu'elles aiment d'amour, nul sentier ne leur paraît trop escarpé, surtout quand leur amant c'est Dieu. Il avait des convictions violentes et dures, un front sévère; mais lorsqu'un homme habituellement inflexible descend à l'indulgence, sa domination n'en est que plus chère aux âmes soumises. Rien d'aussi doux qu'un sourire inattendu sur des lèvres austères. Saint-Cyran put donc croire au succès, et il y atteignit.

Près de Chevreuse, à six lieues de Paris, s'élevait une abbaye nommée Port-Royal, parce qu'autrefois, suivant la chronique, Philippe Auguste, égaré à la chasse, avait été retrouvé dans ce lieu par les gens de sa suite. A l'époque où nous sommes, les religieuses étaient allées, depuis quelques années déjà, chercher à Paris, au faubourg Saint-Jacques, un autre Port-Royal : de sorte que Port-Royal des Champs n'était plus qu'un monastère silencieux, délabré, sans autre habitant qu'un pauvre prêtre laissé là pour desservir la chapelle. Attristée par des eaux stagnantes, troublée par le sifflement des serpents, la vallée environnante était affreuse, et, comme l'écrivait plus tard Mme de Sévigné, « propre à inspirer le goût de faire son salut. » Ce fut pourtant cette vallée qui donna une patrie au jansénisme. Les religieuses de Port-Royal obéissaient alors à l'impulsion de deux femmes d'un grand caractère et d'un ascétisme brûlant : Angélique Arnauld et Agnès, sa sœur. Dès leur naissance et par suite d'un privilége qui peint les mœurs du temps, elles avaient été l'une et l'autre comme enterrées vives dans le cloître, Angélique ayant pris, à onze ans, possession de l'abbaye de Port-Royal, et Agnès ayant été nommée, à six ans, coadjutrice de sa sœur. Saint-Cyran les connut, les domina par sa gravité sombre, et ne tarda pas à obtenir la direction spirituelle de la communauté. Cette conquête fut décisive, et, chose singulière! elle assigne une date à un des mouvements politiques les plus importants qu'ait produits l'histoire moderne.

Angélique Arnauld avait pour neveu un avocat d'une éloquence, d'une réputation auxquelles le barreau de Paris ne savait rien d'égal. Déjà entraîné vers la pente de la dévotion par l'exemple et l'influence de sa tante, Antoine Le Maître rencontra un jour Saint-Cyran au chevet d'une mourante, il lui entendit prononcer des paroles suprêmes, il le vit ouvrant le ciel à un cœur qui allait cesser de battre, et dès cet instant il se sentit vaincu. En vain essaya-t-il de rester fidèle à ce monde qui l'enivrait de louanges : il ne se reconnaissait plus; la puissance profane de son talent semblait l'avoir abandonné sans retour; et lorsque, dans la salle accoutumée à ses triomphes, sa vue tombait sur le crucifix poudreux placé devant lui, alors — il l'a raconté lui-même — ses yeux se remplissaient de larmes. Il ne put résister à cette émotion intime, et bientôt Paris apprit avec étonnement que l'illustre orateur venait de se faire bâtir, dans le voisinage de Port-Royal, une petite maison, pour s'y livrer à la solitude et aux rigueurs de la pénitence. C'est à peine si l'on y crut. Lui, cependant, il était entré dans la carrière des austérités par un élan sincère et non sans une sorte d'enthousiasme sinistre. Son frère, M. de Séricourt, qui revenait des armées, l'alla voir, et, l'apercevant, il le cherchait néanmoins encore « dans cet air de lugubre pénitence qui l'environnait. » Alors celui-ci : « Me reconnaissez-vous bien, mon frère? Voilà ce M. Le Maître d'autrefois. Il est mort au monde et ne cherche qu'à mourir à lui-même. » Attendri, éperdu, le jeune major jeta son épée, et il écrivit à l'abbé de Saint-Cyran : « Je n'ai plus d'autre pensée que de suivre Jésus-Christ comme mon général, le chef et le prince des pénitents. » Il se fit donc ermite à son tour, et resta près de son aîné. Ils n'écrivaient plus que « le premier et le deuxième ermite. » Vinrent ensuite leurs trois autres frères, MM. de Saci, de Saint-Elme et de Vallemont. Puis, au groupe fraternel, se joignirent successivement le prêtre Singlin, Claude Lancelot, Toussaint Desmares. Tels furent les commencements de la secte.

Modestes commencements, on le voit, et qu'on dirait volontiers puérils! Cependant Richelieu en prit ombrage. Et ce n'est pas une des moindres preuves de son génie, que, dans ce simple fait d'un avocat renonçant au monde pour aller, au fond d'un faubourg, s'abîmer dans la pénitence, il ait découvert le point noir par où de loin la tempête s'annonce. Saint-Cyran fut donc arrêté, empri-

RAMBERT

sonné à Vincennes, interrogé. « Je n'ai pas douté, écrivait-il quelque temps après à Antoine Le Maître, que votre retraite ne fût un des chefs de mon accusation. » Lignes précieuses, qui établissent bien que dans Saint-Cyran ce n'était pas un ennemi personnel mais un fondateur de secte que Richelieu entendait frapper. Aussi la persécution ne s'arrêta-t-elle point à la hauteur du chef. Le Maître et Séricourt avaient quitté, sur un avis de l'archevêque, le voisinage de Port-Royal de Paris et s'étaient réfugiés à Port-Royal des Champs : Laubardemont les y poursuivit de son zèle odieux; et ils furent obligés d'aller chercher plus loin, à la Ferté-Milon, un asile à leur piété devenue suspecte.

Mais, si Richelieu ne s'était pas trompé sur le danger des nouvelles tendances, il se trompa évidemment dans la manière de les combattre. La persécution enflamma des courages déjà rebelles. On mesura l'importance de la secte naissante à la haine d'un homme tel que Richelieu. Saint-Cyran, abattu d'abord, ne tarda pas à se faire de ses souffrances un sujet d'exaltation et une force. Il avait l'extérieur d'un saint, il en eut l'ascendant. Du fond de son cachot, il agitait tout. Par Singlin, il poussait au but marqué d'avance, les religieuses et les solitaires. Par l'aimable et élégant Arnauld d'Andilly, il attirait à lui la popularité des salons. Indomptable et résigné, il s'imposa au respect du gouverneur de Vincennes, il le domina. De leur côté, Le Maître et Séricourt trouvèrent bientôt la persécution endormie, et ils en profitèrent pour regagner Port-Royal des Champs. Ce fut vers cette époque, qu'au nombre des partisans du captif vint se ranger le plus jeune des frères d'Angélique, Antoine Arnauld, puissante nature de lutteur. Ainsi, peu connu encore, à peine indiqué, le jansénisme semblait se répandre précisément à cause de ce qu'il avait de flottant et de vague. On parlait, toutefois, d'un livre qui allait pour jamais fixer la doctrine : livre merveilleux, disaient à voix basse les adeptes, qui devait révéler au monde tout saint Augustin, et servir de code au christianisme régénéré. Il parut enfin cet ouvrage, sous le titre d'*Augustinus*, en 1640, deux ans après la mort de Jansénius, son auteur. C'était un pesant in-folio, écrit en latin, sur et contre le libre arbitre. Le succès fut immense, ayant été préparé par le mystère; et ce que personne ne lut, chacun l'admira. Que pouvait-il arriver de plus heureux à Saint-Cyran? Le 4 décembre 1642, son grand ennemi mourut. A cette nouvelle qui lui promettait la liberté, il s'écria, par un involontaire et prodigieux élan d'orgueil : « Richelieu est mort le jour de la fête de Saint-Cyran. » Il ne se doutait pas que lui-même il était au moment de tomber sous la main de ce Dieu dont il osait faire son vengeur. Sorti de Vincennes, le 14 mai 1643, au bruit des décharges de mousqueterie et des fanfares, le 12 octobre 1643 il était déposé sans vie dans la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas. Nombre de fidèles coururent prier autour du corps, et un gentilhomme malade se crut guéri pour avoir baisé les pieds du saint. Ce gentilhomme se nommait Bascle, et il s'était fait solitaire, à la suite d'un songe qui, l'ayant conduit dans un désert semblable à Port-Royal des Champs, lui avait montré Duvergier de Hauranne dans saint Jean-Baptiste. Voilà le premier anneau de cette chaîne de superstitions folles que nous verrons se prolonger dans le dix-huitième siècle, et qui, par son autre extrémité, touche au tombeau du diacre Pâris.

Saint-Cyran, du reste, était mort dans une victoire; et le livre de la *Fréquente communion*, par Antoine Arnauld, prouvait bien que Jansénius et son ami n'avaient pas emporté avec eux les destinées du jansénisme. L'impression produite par l'ouvrage d'Arnauld fut générale et profonde. On vit, chose assez digne de remarque, des gens du monde, des libertins à la mode, des femmes galantes, applaudir de concert à une thèse qui condamnait le système des dévotions faciles. Humiliés et furieux, les jésuites accusèrent Arnauld d'hérésie pour une phrase dans laquelle il mettait saint Paul sur la même ligne que saint Pierre, et ils obtinrent de la reine mère un ordre qui envoyait le coupable à Rome. Mais aussitôt clergé, parlement, Université, Sorbonne, tous les corps du royaume se soulèvent. Alors parut ce pamphlet du P. Brisacier, que l'archevêque de Paris censura comme gonflé des plus noirs venins de la calomnie, et qui ne fit qu'aider aux progrès de la secte dont les jésuites avaient juré la ruine.

Le nombre des solitaires, en effet, allait croissant. Au milieu des ruines de Port-Royal des Champs arrivèrent, un à un, des hommes de différents états, et plusieurs d'un rang illustre. Tantôt, c'était un cousin du duc de Saint-Simon, M. de La Rivière, tantôt un médecin célèbre, M. Hamon, ou bien encore M. Arnauld d'Andilly, dont on aimait dans le monde la spirituelle et souriante vieillesse. La colonie s'accrut aussi de plusieurs hommes d'épée, soldats fatigués par le meurtre ou duellistes repentants : MM. de Bessi, par exemple, de Pontis, de Beaumont, de la Petitière. Bientôt il n'y eut plus assez de cellules pour les pénitents, et Port-Royal s'étendit peu à peu dans la vallée. L'aspect en était devenu moins sombre, grâce aux soins vigilants de d'Andilly, qui se plaisait au titre de surintendant des jardins. Mme de Guéméné, le duc de Liancourt y eurent de fraîches maisons de campagne. On s'y rendit de toutes parts en pieux pèlerinage.

La vie, à Port-Royal, était ascétique et singulièrement laborieuse. Les solitaires se levaient à trois heures du matin. Après matines et laudes, ils baisaient la terre à la manière des chartreux; puis, ils passaient en prières de longues heures. Ils buvaient du cidre et de l'eau, un seul excepté. Quelques-uns portaient le cilice. Tous couchaient sur la paille. Les affections terrestres étaient en eux tellement dominées par la préoccupation des choses du ciel, que devant les devoirs de la hiérarchie spirituelle, ceux de la famille disparaissaient. La mère de M. de Saci, par exemple, lui obéissait comme si elle eût été sa fille, parce qu'il était prêtre et confesseur. Les pratiques dévotes n'absorbaient pas, néanmoins, tout le temps des solitaires. Pour arracher aux jésuites la direction de la jeunesse, c'est-à-dire l'avenir, ils avaient établi à Port-Royal des écoles qui firent sa gloire et qui donnèrent Racine à la France. Lancelot fut le précepteur par excellence; Nicole le secondait; et Antoine Le Maître ne dédaignait pas de fatiguer au service d'un auditoire d'enfants sa voix éloquente. Il y avait des heures consacrées au travail des mains, à élaguer des arbres, à pourvoir aux plantations. Mais ce qui devait immortaliser l'emploi de

tant de graves journées, c'étaient tous ces doctes ouvrages que la littérature et l'enseignement doivent à Port-Royal. Ils vivaient ainsi, heureux et fiers, et s'enivrant d'espérances célestes. Quelquefois, ils montaient, au déclin du jour, sur les hauteurs, et ils faisaient retentir de leurs cantiques religieux les échos de la vallée. En 1647, ils durent céder le cloître à un certain nombre de religieuses qu'y envoya la maison de Port-Royal de Paris, devenue trop petite, et ils se retirèrent aux *Granges*, vers le sommet de la montagne. Port-Royal des Champs présenta alors un double aspect conforme à sa double origine : colonie d'hommes pieux adossée à un couvent.

A la vue d'un pareil tableau, qui ne se sentirait ému et attiré? Toutefois, qu'on pénètre parmi ces hommes, qu'on les suive dans l'histoire, et l'on sera étonné de tout ce qu'il y eut de sauvage dans leurs doctrines, de tout ce qu'ils mêlèrent de poisons aux bienfaits de leur influence.

Comment lire sans indignation et sans effroi, dans le *Dictionnaire du jansénisme*, les maximes qui précisent, qui résument l'esprit de la secte? — « Jésus-Christ n'est pas plus mort pour le salut de ceux qui ne sont pas élus, qu'il n'est mort pour le salut du diable. » — « Dieu a pu avant la prévision du péché originel prédestiner les uns et réprouver les autres..., tout cela est arbitraire dans Dieu. » — « Dieu a fait par sa volonté cette effroyable différence entre les élus et les réprouvés. » — « Dieu seul fait tout en nous. » — « L'homme criminel, sans l'aide de la grâce, est dans une nécessité de pécher, etc..., etc.... »

Ces propositions, du reste, et tant d'autres du même genre qu'on trouve développées dans les ouvrages jansénistes, avaient leur source dans l'*Augustinus*. Suivant l'auteur, la liberté n'avait pleinement existé que chez le premier homme. Mais par l'abus qu'il en avait fait, par sa chute, il avait perdu en lui tous ses descendants! Par conséquent, l'homme n'avait plus, depuis le péché originel, qu'une nature fondamentalement corrompue, qu'une volonté soumise à l'empire du mal. Il n'y avait que la grâce qui le pût retirer du fond du gouffre; mais cette grâce bienfaisante, souveraine, irrésistible, Dieu, qui ne la devait à personne, la donnait à certains seulement par une préférence gratuite, dont nul n'avait droit de lui demander compte. Heureux les élus! c'était pour eux, et non pour tous les hommes, que Jésus-Christ était mort.

Un des hôtes de Port-Royal, Fontaine, rapporte naïvement, dans ses Mémoires, un entretien qui éclaire sur ces étranges théories. Un jour, Saint-Cyran étant allé voir à Port-Royal Antoine Le Maître, comme ils s'entretenaient ensemble des voies du salut, ils furent tout à coup interrompus par un grand cri. C'était un paysan qui appelait au secours pour sa femme en couches dont l'enfant venait de mourir. Antoine Le Maître demanda aussitôt à Saint-Cyran ce qu'il pensait de l'état des enfants qui mouraient de la sorte, au seuil même de la vie. Or, d'après la relation, fort peu suspecte assurément, de Fontaine, Saint-Cyran répondit : « Il est certain que le diable possède l'âme d'un petit enfant dans le ventre de sa mère. »

Pour ceux que la faim poursuit, que l'excès du travail accable, dont on condamne l'intelligence aux ténèbres, et que la société laisse gémir dans ses bas-fonds, de quel bénéfice pouvait être le fatalisme janséniste? Pourquoi ne se serait-on pas résigné à voir des millions d'hommes plongés dans une misère sans issue, quand on croyait des millions d'âmes destinées d'avance à des supplices sans fin? N'était-il pas bien naturel de conclure de la fatalité de la damnation à la fatalité de la misère? Sinistres déductions, dont le sort du peuple devait inévitablement se ressentir, et dont on ne saurait trop méditer la profondeur! Mais si le jansénisme tendait à consacrer et presque à sanctifier la tyrannie des choses, en revanche, il menait droit à affaiblir la tyrannie de l'homme. A qui donner le commandement absolu là où l'obéissance n'est possible qu'à l'égard de Dieu?

Jusqu'ici, rien dans les jansénistes que nous n'ayons déjà remarqué dans Calvin ou ses disciples. Mais les protestants avaient été complétement logiques : les jansénistes ne le furent qu'à demi. Les protestants avaient repoussé le pape : les jansénistes le menacèrent et le subirent. Jansénius, dans son fameux livre, avait fait cette déclaration solennelle : « Je suis décidé à suivre jusqu'au dernier moment, ainsi que je l'ai fait depuis mon enfance, l'Église romaine, le successeur de Pierre. » Les disciples, à l'exemple du maître, se gardèrent bien de rompre complétement avec Rome. Lorsque, le 1er juin 1653, le pape Innocent X condamna comme hérétiques et blasphématoires les cinq propositions dans lesquelles se trouvait resserrée la doctrine de l'*Augustinus*, l'occasion était belle pour les jansénistes de déclarer guerre ouverte à la papauté. Que firent-ils, cependant? Ils se bornèrent à prétendre que les propositions condamnées n'étaient pas contenues dans l'ouvrage de leur maître; et quand une bulle d'Alexandre VII vint affirmer le contraire, ils crurent avoir comblé la mesure des hardiesses permises en demandant si l'infaillibilité du pape s'étendait à une simple question de fait. Et avec quelle passion ils repoussèrent le reproche de calvinisme! Quelle fougue ils apportèrent à bien établir qu'ils se séparaient des protestants sur l'article des sacrements d'ordre, d'eucharistie et de pénitence! L'horreur de Saint-Cyran pour l'hérésie était si sincère, si voisine même de la superstition, qu'il n'ouvrait jamais un livre hérétique qu'après l'avoir exorcisé d'un signe de croix, ne doutant point que le démon n'y résidât.

Le jansénisme ne fut donc qu'un protestantisme bâtard, qu'une espèce de compromis entre le principe d'individualisme et le principe d'autorité.

Mais c'est précisément par où son importance éclate dans l'histoire. Grâce à sa nature mixte, en effet, le jansénisme convenait à la haute bourgeoisie, à cette bourgeoisie du parlement qui, placée entre la royauté et le peuple, ne voulait ni de l'absolutisme monarchique ni de l'égalité populaire.

Aussi voit-on la secte se recruter principalement parmi des avocats au parlement, des fils de maîtres des comptes, des gens de robe. Ce fut l'imposante et nombreuse famille des Arnauld qui forma le premier, le vrai noyau de Port-Royal et donna le ton au jansénisme. Cette gravité traditionnelle, ces habitudes sévères et compassées de la magistrature française, Port-Royal les reproduisit dans toute leur raideur. Là, nul abandon : le respect de

l'étiquette y glaçait le langage des affections même les plus tendres : « Monsieur mon père, » écrivait à son père Antoine Le Maître, et en s'adressant à Saint-Elme, il disait : « Monsieur mon très-cher frère. » De pareils traits sont caractéristiques. Une violence contenue, des dehors rigides, une piété ascétique quoique adoucie et distraite par l'amour des lettres, le goût de la vie intérieure combattu par l'attrait des agitations, un fonds de dureté, un esprit d'intolérance uni à des entraînements factieux, beaucoup de dédain pour le peuple, et, avec cela, une tendance manifeste à humilier les courtisans, à mettre la royauté aux abois.... Voilà bien la physionomie du jansénisme : et n'est-ce pas celle du parlement?

Il était donc tout simple que les soulèvements de la magistrature contre la cour, que les prétentions du parlement au partage du pouvoir, trouvassent appui dans les disciples de Saint-Cyran; et c'est ce qui explique pourquoi, pendant la Fronde, le jansénisme palpita dans les meneurs de Paris révolté. Le duc de Luynes, qui eut place dans le conseil supérieur de la Fronde, et René Bernard de Sévigné, qui commanda le régiment levé par le coadjuteur de Retz, étaient des jansénistes zélés; le coadjuteur lui-même, ami d'Antoine Arnauld, entretenait avec Port-Royal des relations suivies; et la duchesse de Longueville n'était plus séparée du jansénisme que par des galanteries dont, alors, elle épuisait le scandale.

Au reste, l'esprit politique qui animait les jansénistes parut assez clairement lorsque, le 18 décembre 1652, le coadjuteur devenu cardinal de Retz fut jeté dans le donjon de Vincennes. A cette nouvelle, d'après l'auteur de l'*Histoire de l'Église de Paris*, dont Petitot rappelle et confirme le témoignage, à cette nouvelle, les jansénistes prirent feu. De solennelles prières furent faites à Port-Royal, pour la liberté du prisonnier. Il y eut soulèvement parmi les chanoines de Notre-Dame et les curés de Paris, déjà gagnés au jansénisme pour la plupart. Ordre fut donné d'exposer le saint sacrement, et de chanter tous les jours un psaume d'un ton lugubre, de manière à frapper l'imagination de la multitude. Comme on s'attendait à la mort prochaine de l'archevêque de Paris, et que son neveu, le cardinal de Retz, avait intérêt à être informé à propos de l'événement, on plaça près de celui-ci un prêtre janséniste qui, tout en lui disant la messe, s'étudiait à déjouer la surveillance des gardiens. « Il fut convenu qu'aussitôt que l'archevêque serait mort, le prêtre, en lisant la partie du canon où se trouvent les prières pour les puissances, élèverait la main plus haut que de coutume, et prononcerait ces mots : *Joannes, Franciscus, Paulus antistes noster*, ce qui suffirait pour apprendre la nouvelle au prisonnier, puisque le nom de Paul le distinguait seul de son oncle. Le plan était bien conçu et fut exécuté. C'était peu ; il fallait pourvoir aux suites. A quatre heures du matin, l'archevêque de Paris était mort; à cinq, le chapitre de Notre-Dame s'assembla. Mais, pour que quelqu'un pût prendre possession du siége en l'absence et au nom du cardinal, une procuration de lui était nécessaire : on eut recours à un faux, dont le principal du collége des Grassins consentit à charger sa conscience. Tout à coup, Le Tellier entre dans l'église. Il vient de la part du ministère, requérir le chapitre de prendre le gouvernement du diocèse.... Il était trop tard, dix heures sonnaient, et déjà on fulminait au jubé les bulles du nouvel archevêque. Jamais plus honteuses supercheries n'avaient servi l'ambition d'un plus scandaleux pasteur ; et cependant, les pieuses filles de Port-Royal ne cachèrent pas leur joie. Peu de temps après, transféré du donjon de Vincennes dans le château de Nantes, le cardinal de Retz s'évadait, grâce au zèle du janséniste Sévigné, et les jansénistes s'unissaient aux Frondeurs pour troubler Paris du bruit de leur allégresse. Un auteur du temps, Guy-Joly, qui parle avec la double autorité de témoin et d'acteur, rapporte que le cardinal de Retz étant à Rotterdam, un nommé Gilles l'alla trouver, de la part des jansénistes, pour le presser d'unir sa cause à la leur. Et, plus loin, le même auteur attribue à messieurs de Port-Royal la lettre de reproches que lança contre Mazarin, du fond de son exil, le fougueux chef de la Fronde.

On doit convenir, néanmoins, que la complicité des jansénistes, proprement dits, dans les troubles de la Fronde, n'eut rien de direct, rien d'éclatant. Ce fut, avant tout, une complicité d'espérances. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que l'ennemi dont les Frondeurs cherchaient à se débarrasser dans la sphère politique, fut le même contre lequel les jansénistes s'armèrent dans la sphère religieuse. Cet ennemi, c'était l'ancien principe d'autorité, représenté pour les premiers par la monarchie absolue, pour les seconds par les jésuites.

En attaquant les jésuites, le jansénisme ne fit que poursuivre, sous une autre forme, la guerre déclarée par le parlement à la royauté. Les jésuites soutenaient le trône : les jansénistes servirent d'appui à la haute bourgeoisie, impatiente déjà de mettre le trône en tutelle.

Or, à quel moyen les jésuites avaient-ils eu recours pour faire accepter le joug du principe d'autorité? à l'attrait d'une morale facile. Il fallait donc, pour les désarmer, décrier leur morale. Et c'est à quoi les jansénistes s'appliquèrent avec une heureuse ardeur. La question de savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient point dans le livre de Jansénius, le demi-siècle de combats sorti de cette question ridicule et fameuse, les persécutions qu'elle attira sur Antoine Arnauld, la condamnation de ce docteur par la Sorbonne, tout cela ne mériterait que dédain ou pitié si tout cela n'eût servi à masquer, en les multipliant, les coups sous lesquels le principe d'autorité devait enfin succomber.

Un jour — c'était au plus fort des rumeurs excitées par les coups d'État de la Sorbonne — Antoine Arnauld, lisant à ses amis un écrit qu'il venait de composer pour sa défense, s'aperçut que l'auditoire restait glacé. Se tournant alors vers un solitaire au front vaste, au regard plein de pensées : « Mais vous, lui dit-il, qui êtes jeune, vous devriez faire quelque chose. » Pascal fit les *Provinciales*.

Qui dira l'effet de ces lettres incomparables? Lorsqu'à l'abri d'un pseudonyme, elles parurent coup sur coup, lorsqu'elles éclatèrent, ce ne fut, dans Paris, qu'un cri de surprise et d'admiration. Quel était donc ce puissant inconnu qui semblait avoir inventé le vrai style de l'ironie et de la colère? Quel était ce Louis de Montalte qui, avec un si redoutable enjouement, venait dénoncer aux

hommes les piéges des casuistes, leur théorie des restrictions mentales, leur *probabilisme*, l'approbation dont ils couvraient les plus lâches capitulations de conscience, toute leur frauduleuse morale enfin? Le gouvernement s'inquiéta d'un tel livre et le proscrivit. La haute bourgeoisie applaudissait en riant. Les jésuites furent atterrés.

On se demande comment il advint que les jésuites ne se purent défendre, eux qui avaient alors le pouvoir en main et qui dans l'immense réseau d'un dévot espionnage tenaient la société comme prisonnière. Le talent déployé dans les *Provinciales* explique bien l'éclat de leur succès, il n'en explique pas l'impunité.

La vérité est que le livre de Pascal dut en partie sa fortune aux sympathies d'une classe ascendante dont il servait les intérêts. La haute bourgeoisie comprit que la cause du jansénisme, ici, était la sienne; que, pour enlever le pouvoir absolu aux rois, il fallait arracher aux jésuites, leurs directeurs spirituels, le gouvernement des familles. L'autorité des rois, c'était la force militaire; les jésuites avaient, pour se faire accepter, cette molle indulgence qui attirait doucement sous leur empire les âmes trompées. Le parlement, qui depuis longtemps opposait à la force militaire le droit de remontrances, fut ravi d'avoir à opposer au dangereux attrait du molinisme la sévérité de Port-Royal.

Aussi, qu'arriva-t-il? Que les *Provinciales* trouvèrent dans la haute bourgeoisie des protecteurs nombreux, et dans le parlement une complicité sourde, mais active. L'avocat général inclinait au jansénisme, et, dans un récent discours, il avait à moitié trahi le secret de son penchant; le premier président de Bellièvre fit mieux : lecteur assidu des *Provinciales*, il s'en montra charmé, et ce fut lui qui ordonna la levée des scellés mis à l'imprimerie d'un des libraires de Port-Royal. Dans une note de M. de Saint-Gilles, agent principal de la publicité clandestine des *Provinciales*, on lit : « Il fallait d'abord se cacher et il y avait du péril; mais, depuis deux mois, tout le monde et *les magistrats eux-mêmes* — il aurait pu dire *les magistrats surtout* — prenant grand plaisir à voir dans ces pièces d'esprit la morale des jésuites naïvement traitée, il y a eu plus de liberté et moins de péril. » De fait, entre le jansénisme et le parlement l'alliance était déjà si étroite que, pour arriver jusqu'à l'oreille des conseillers de la grand'chambre, solliciteurs et solliciteuses allaient droit à Port-Royal. Rien de plus naturel; car, le jansénisme, c'était le parlement dans l'Église.

La grande victoire des *Provinciales* fut donc le résultat et la preuve de l'importance croissante de la haute bourgeoisie.

Cependant, les jésuites revenaient peu à peu de leur première consternation. « Votre ruine, leur avait crié Pascal d'une voix terrible, votre ruine sera semblable à celle d'une haute muraille qui tombe d'une chute imprévue, et à celle d'un vaisseau de terre qu'on brise, qu'on écrase en toutes ses parties par un effort si puissant et si universel, qu'il n'en restera pas un test avec lequel on puisse puiser un peu d'eau ou porter un peu de feu, parce que vous avez affligé le cœur du juste. » Pour échapper à cette éloquente prophétie, voici ce que les jésuites tentèrent.

Une *Apologie des casuistes*, qu'ils avaient risquée, ayant été condamnée en Sorbonne d'abord, puis à Rome, ils changèrent de tactique, et imaginèrent de compromettre sans retour la papauté dans leur querelle, en la mettant aux prises avec les jansénistes, sur la question d'infaillibilité en matière de fait. De là l'idée d'un formulaire qu'on imposerait aux ecclésiastiques, aux communautés, aux instituteurs de la jeunesse, et qui fut rédigé en ces termes par Marca, archevêque de Toulouse : « Je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius contenues dans son livre intitulé : *Augustinus*, que le pape et les évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée et contre le vrai sens de ce docteur. »

C'était jeter les jansénistes dans l'alternative de braver Rome ou d'abdiquer. Ils n'hésitèrent pas. Résister au pape sans l'abattre convenait à leurs intérêts et à leurs passions, comme il convenait aux intérêts et aux passions du parlement de harceler la royauté sans la détruire.

La lutte s'engagea donc, et les alliés ne manquèrent pas aux jansénistes. Quatre évêques prirent parti pour eux ouvertement, avec violence. Leurs cris furent répétés par les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, par les bénédictins de Saint-Germain des Prés, par les oratoriens, par quelques chartreux. Le clergé eut beau tenir des assemblées générales, le pape lancer des bulles, la cour se répandre en menaces, rien ne put vaincre une résistance où l'emportement politique se mêlait au fanatisme monacal; et l'Église de France, incertaine, troublée, entendit s'élever autour d'elle le mugissement de l'opinion. L'opposition fut surtout ardente de la part des religieuses de Port-Royal, *pures comme des anges*, suivant l'expression de Péréfixe, *mais orgueilleuses comme des démons*. Ces filles, qui s'appelaient les humbles servantes du Christ, mirent à repousser le formulaire, à distinguer la question de droit de celle de fait, un zèle qui résista aux exhortations de Bossuet lui-même. On essaya de tourner leurs scrupules; et les grands vicaires composèrent tout exprès pour elles un formulaire nouveau, moins péremptoire que l'ancien. Mais, « sur la seule peur d'être obligées de le signer, plusieurs tombèrent malades. » La sœur de Pascal en mourut.

Obscurs débats, dira-t-on peut-être, scènes de couvent révolté! Mais quoi! la politique y avait part, et l'opinion entourait Port-Royal d'une sympathie frémissante. Longtemps on ne parla que de la mère Angélique, de son stoïcisme, de son pieux courage, de sa lettre à la reine, lettre digne de sainte Thérèse et que n'eût pas désavouée l'âme romaine de Cornélie. Le parti opposé, d'ailleurs, avait, lui aussi, ses fanatiques. Il s'était formé à Caen une société de dévots qui, sous le nom d'*Ermites de Caen*, combattaient le jansénisme avec une exaltation voisine du délire. On eut des spectacles singuliers, monstrueux. Gerberon raconte qu'un jour une demoiselle N..., s'étant coiffée de ses brassières et ayant un pied nu, assembla quelques laïques, quelques jeunes filles, et sept prêtres, lesquels avaient renversé leurs soutanes et pris des écorces d'arbre pour ceintures. Dans cet équipage, ils allèrent jusqu'à Seez, et firent le tour de la ville en hur-

RAMBERT

lant : « Seigneur, criaient-ils, ayez pitié de nous, et convertissez les jansénistes. »

C'était trop de bruit pour le despotisme naissant de Louis XIV. La mort de Mazarin l'ayant rendu, en 1661, monarque actif et libre, il le prit avec Port-Royal sur un ton de maître. Une lettre de cachet enjoignit aux religieuses des deux monastères de renvoyer postulantes et pensionnaires, et les petites écoles furent supprimées. Il était trop tard : le jansénisme déjà rayonnait au loin. Le gros de la bourgeoisie ne l'avait pas adopté, il est vrai, à cause de ce fonds de rigidité qu'il tenait de son origine théologique ; mais il s'était incarné dans la haute bourgeoisie, il possédait le parlement. Aussi Louis XIV commit-il une erreur grossière, quand, plus tard, il crut anéantir le jansénisme en faisant démolir un cloître, dont on ne respecta pas même les tombeaux : le jansénisme devait survivre à son persécuteur et huer au passage le monarque en route pour Saint-Denis.

C'est qu'en effet les peuples ne se passionnent pas ainsi pour de pures chimères, lorsqu'ils restent passionnés longtemps. Quelle que soit la folie humaine, elle ne va pas jusqu'à remplir l'histoire de batailles creuses et de tumultes vains. Dans la succession des âges, où quelquefois les minutes ont tant de prix, il ne se peut qu'un siècle entier soit inutile.



PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE

ADMINISTRATION DE COLBERT

Mazarin était mort, offrant son immense fortune à Louis XIV : Colbert et cinquante millions. Mais, dans cet héritage du cardinal, le roi fit deux parts : il refusa les millions et prit Colbert.

Quel contraste entre le serviteur et le maître ! Celui-ci rayonnant de jeunesse, et d'un facile esprit, élégant, fastueux, impatient de briller, et assez beau pour être aimé de La Vallière sans qu'elle pensât au roi ; l'autre sévère et simple, endurci à la peine et opiniâtre dans la méditation, lent à concevoir, mais incapable d'oublier. Un front sourcilleux, des traits accentués et durs marquent chez Colbert les labeurs de l'intelligence, une violence contenue, et une volonté qui ne sait point fléchir. Eh bien ! ce bourgeois de Reims, rude et sans manières, devient l'ami, l'intime confident d'un roi qui est la fleur des gentilshommes. Dans le secret de leurs entretiens, tandis que le prince raconte ses amours, le plébéien dévoile sa capacité et ses projets. Tour à tour employé chez un marchand de Lyon, clerc de procureur, commis aux parties casuelles, intendant de Mazarin, Colbert résume en lui les fortes qualités de la classe moyenne : l'exactitude du comptable, l'application du négociant, la hardiesse du spéculateur et la prudence de l'homme d'affaires. Avare du bien d'autrui, jaloux du sien propre, Colbert est un habile intendant et un calculateur intéressé. Mais ces qualités n'auront rien de médiocre ; elles vont s'élargir, elles vont prendre les proportions du génie. Que manque-t-il à Colbert ? d'être ministre. Une fois au pouvoir, il sentira ses vertus mêmes s'ennoblir, et sera tout à fait averti de sa grandeur. Il ne s'agit plus désormais de gérer les biens du cardinal, mais d'administrer les richesses d'un royaume ; la caisse qu'il faut garder, c'est le trésor public ; la maison de commerce qu'il faut conduire, c'est la monarchie. Imposantes spéculations que celles dont l'Europe et les deux Indes vont fournir le théâtre ! Ainsi, pour le véritable homme d'État, monter c'est grandir. Car l'étendue des horizons dépend de l'élévation du point de vue.

La place que devait illustrer Colbert était occupée par un personnage difficile à renverser, le surintendant Fouquet : millionnaire aimable et scandaleux qui, sous les yeux de Louis XIV, exerçait la royauté de l'or, rehaussée par le prestige du talent. Rival insensé du monarque, le surintendant nourrissait la prétention de l'éclipser par un luxe prodigieux. A la faveur du désordre inouï des finances, il prenait sans compter et sans rendre compte, *il faisait plus de pensions que le roi*. Bientôt, enivré des splendeurs qu'il avait commandées, de la devise qu'inventa son orgueil, *Quo non ascendam?* il rêva de recommencer la Fronde, fortifia Belle-Isle en mer, se donna des gardes, ne craignant pas d'étaler ses concussions, humiliant par la magnificence de ses fêtes l'orgueil inquiet de Louis XIV, et faisant au roi lui-même les honneurs de la banqueroute de l'État. Triste leçon donnée par l'histoire ! On dirait que les grandes prévarications sont une force. Il fallut quatre mois pour en venir à l'arrestation de Fouquet, tramée dans le silence. Louis XIV en fut réduit à ourdir contre son ministre un vaste complot, et, pour s'emparer d'un traître, il dut employer la trahison. Jusqu'au dernier moment, il dissimule, fait bon visage, accorde un sourire ; mais, au jour marqué, le roi est à Nantes ; deux barques descendent la Loire, l'une conduisant Fouquet, l'autre portant Colbert et la fortune de la France. Le surintendant est arrêté, jugé, emprisonné pour toujours ; et son infortune est si grande qu'elle éveille la compassion dans les cœurs. Pélisson en fut plus éloquent ; la marquise de Sévigné en eut plus d'esprit, et La Fontaine, se souvenant de la générosité de son ami, se hâta de le déclarer innocent parce qu'il le voyait malheureux.

Mais il y eut à la cour un homme dont l'inexorable probité ne pardonna point à Fouquet. Ce fut Colbert. Pour lui, tant de folies constituaient des crimes ; et il poursuivit la condamnation du coupable avec un empor-

tement dont il aurait dû mieux couvrir l'excès. Car, s'il faut le dire, c'était un des crimes de Fouquet que d'avoir été le brillant rival de Colbert.

Quoi qu'il en soit, le signal est donné; tout va prendre un aspect nouveau : la bourgeoisie en personne est aux affaires. Une honnêteté courageuse, mais rendue farouche par les circonstances, annonce l'avénement de Colbert. Instituée par un édit violent, une chambre de justice prépare des châtiments exemplaires à qui sera *prévenu d'avoir malversé dans nos finances et appauvri nos provinces*, dit le préambule. Les fortunes suspectes vont être contrôlées; on en recherchera, on en découvrira l'origine. Depuis les superbes complices de Fouquet jusqu'au dernier servant de la gabelle, quiconque a touché aux deniers publics doit fournir un état justifié de ses biens, des héritages reçus, des sommes données en mariage à ses enfants. Que chacun produise ses actes au grand jour; et malheur à ceux qui, par la vanité de leurs profusions, auraient déjà trahi une opulence illégitime!

Ainsi le veut Colbert. Et aussitôt les traitants sont en fuite ou en prison; quelques-uns sont condamnés à mort; et tandis que Fouquet, volontairement couché sur la paille, expie ses déprédations dans le repentir, Colbert se désole qu'on n'ait pas envoyé un tel coupable à l'échafaud.

Ah! ce fut pour la France un moment décisif. Réduire des deux tiers les rentes sur l'hôtel de ville, abaisser de mille livres à trois cents le capital des rentes sur les tailles, rompre tous les marchés de Fouquet, confisquer les octrois des villes, reprendre les domaines aliénés..., c'était sans doute une terrible inauguration du bon ordre; mais ces coups d'État arrêtèrent une banqueroute plus générale. Cent dix millions, restitués par les traitants, rentrèrent au trésor; les spéculateurs qu'avait enrichis la détresse publique, ceux qui avaient acheté les octrois à vil prix, les faux créanciers, furent sacrifiés au salut de l'État, qu'ils dévoraient; et Colbert posa les principes qui, un siècle plus tard, devaient sauver la Révolution française.

Heureuse influence de la probité dans un grand caractère! La présence d'un honnête homme suffit pour amener à composition l'ancien despotisme. On ne sait point assez, de nos jours, ce qu'on entendait alors par *ordonnances de comptant*. C'étaient les fonds secrets de l'ancienne monarchie : quatre-vingts millions dans un an, quelquefois! La cause de la dépense n'était connue que du souverain; et ces mots : *comptant entre les mains du roi*, couvraient la corruption. Trois cent quatre-vingt-quatre millions furent dépensés dans l'espace de cinq ans, par fausses ordonnances et bons de comptant simulés. Sous les yeux de Colbert, un semblable désordre ne se pouvait maintenir : l'administration fut réformée; un conseil des finances en centralisa la direction; le roi se résolut à signer les *comptants* après examen des motifs, et à en demeurer ainsi responsable, sinon devant la chambre des comptes, du moins devant sa conscience. Les acquits durent être brûlés chaque année, en présence du roi, comme si l'on eût craint les regards de la postérité; mais un premier rayon venait d'éclairer ces ténébreuses finances. Or, le despotisme est tout d'une pièce. Pour peu qu'on entame les pouvoirs absolus, on prépare leur inévitable écroulement.

Ayant de la sorte aplani les voies, Colbert se mit à l'œuvre. Ici reparaissent les plans de Richelieu. Ce qu'avait entrevu, commencé ou prédit le cardinal, Colbert le réalisa; et ses travaux étonnent par leur variété, leur étendue, et surtout par les vues d'ensemble qu'on y remarque.

Colbert l'a décidé, le roi le veut : que chaque peuple du monde livre les secrets de son industrie, et bientôt il se verra dépassé par les travailleurs qu'aura façonnés la discipline de Colbert. A l'un on dérobe l'art de tremper l'acier; à l'autre celui de cuire et d'émailler l'argile. Les Van Robaïs viennent de Hollande fonder à Abbeville les manufactures de draps fins; Althen, de Pise, nous apporte la garance; l'Angleterre nous vend le secret des métiers à bas, que nous avions perdu après l'avoir inventé; de Beauvais, des Gobelins, sortent des tentures qui effaceront les hautes lisses de Flandre; à la Savonnerie, on surpasse les tapisseries de Perse. Les fabriques de Sedan et d'Aubusson étaient tombées : Colbert les relève; et afin que personne ne reste inactif, il invite des centaines de jeunes filles à venir dans nos provinces du nord former des élèves, dont les mains délicates s'emploieront aux dentelles, aux broderies, aux points de Gênes et d'Angleterre, et enrichiront de leurs ouvrages à l'aiguille les villes de Reims, de Château-Thierry, de Loudun, d'Arras, d'Alençon. A Auxerre, on travaille le point de France; et, sur dépêche de Colbert, les échevins récompensent les filles qui se rendent sans retard à la manufacture. Lyon, Tours fabriquent des étoffes de soie et d'or, qui auparavant venaient à grands frais d'Italie, et dont Paris consommait à lui seul plus que l'Espagne. Partout le peuple travaille. Ici l'on apprend à épurer les métaux, à planer le cuivre ou l'étain, à maroquiner le cuir; là on s'occupe à fondre le verre; plus loin on le raffine; et l'ambassadeur vénitien, conduit au faubourg Saint-Antoine, se mire étonné dans nos grandes et belles glaces de Venise. Ainsi la volonté de Colbert imprime à la nation le mouvement de l'industrie, lui en souffle l'activité, lui en communique la fièvre, et l'on entend battre des métiers dans la France entière.

Sans doute l'industrie, en France, est fort ancienne, et nos monuments historiques pourraient en offrir, au besoin, des traces qui étonneraient. Mais il est permis de croire que l'industrie n'avait pas sur notre sol des racines bien profondes, puisqu'on y voyait, d'un règne à l'autre, des manufactures disparaître, des branches de commerce s'anéantir. Sully avait pensé que *labour et pâture sont les deux mamelles de l'État*, maxime dont l'insuffisance frappait Henri IV, moins moral, mais plus intelligent que Sully. Aussi, pendant que son ministre avait regret à l'établissement des plantations de mûriers, source pourtant si féconde de richesses, Henri IV encourageait quelques manufactures de tapisseries et les fabriques de toile façon de Hollande. Mais les tendances de Sully l'avaient emporté. Quant à Richelieu, les troubles de la Fronde passèrent sur son œuvre commencée; et l'on peut dire que, jusqu'à l'avénement de Colbert, la France fut surtout un pays agricole.

RAMBERT LUTHER CALVIN MONTAIGNE ROUSSEAU VOLTAIRE

Or, c'était la noblesse principalement qui possédait le sol; sa domination avait pour fondement la propriété immobilière. L'importance donnée à l'industrie ou propriété mobilière était donc le grand moyen de développement de la bourgeoisie. Voilà le coup qu'allait porter aux vaincus de la Fronde le continuateur de l'*Éminence rouge*, le Richelieu de la paix.

Et si Colbert entraina dans l'exécution de ses desseins le premier des gentilshommes, c'est qu'il devait plaire à Louis XIV de voir s'élever une puissance rivale de ces nobles par qui fut troublée sa minorité, et qui le firent voyager, enfant, parmi tant de périls et *en des appareils si divers*.

Pour renouveler les arts depuis longtemps oubliés, il fallait fournir des instructions à leur habileté novice : Colbert puisa les siennes aux meilleures sources. Armé d'une patience héroïque, il apprit lui-même comment se fabriquent les glaces, les tapisseries, les cristaux, les points de Venise, les draps, les serges, les droguets, les étamines; il connut la qualité des étoffes, la convenance des longueurs et des largeurs, la bonne teinture. Une fois en possession des connaissances qu'il avait acquises, grâce à une volonté de fer, il leur donna force de règlement et en forma le tissu d'ordonnances lumineuses, qu'il imposa résolûment, sûr de convaincre, impatient d'être obéi. Que s'il plia son robuste génie à l'observation de mille détails qui aujourd'hui paraissent superflus à notre expérience; s'il fut despotique dans ses édits; s'il organisa de nouvelles jurandes, rien ne marque mieux l'intérêt vigilant qu'il prenait à l'industrie. Il ne la gouvernait ainsi qu'en vue de sa grandeur future, et parce qu'il la voulait florissante, loyale et supérieure. S'agit-il de l'encourager, Colbert devient libéral, magnifique : douze cents livres à chaque teinturerie; six pistoles à l'ouvrier qui se marie dans le rayon de sa manufacture; deux pistoles dès la naissance de son premier enfant; à l'apprenti devenu compagnon, trente livres et des instruments de travail, instruments sacrés que jamais le créancier ne peut saisir, et dont la justice elle-même n'ose approcher. Secours, logements, avances, priviléges, Colbert n'épargne rien pour stimuler : il est inexorable s'il faut punir. Quiconque fabrique une étoffe défectueuse nuit au consommateur ignorant qui l'achètera : Colbert, dans l'emportement de son zèle, ordonna que les mauvaises marchandises *seraient exposées sur un poteau; ensuite brûlées, déchirées ou confisquées*. Car il voulait établir pour principe la bonne foi, pour récompense l'honneur, pour peine la honte.

On se tromperait si, d'après la violence de ces mesures, on jugeait l'âme de Colbert inaccessible à tout sentiment de bonté. Que la sévérité dominât en lui, on ne peut le nier, et il la montrait jusque dans ses rapports avec ses enfants, qu'il lui arriva de châtier par le bâton. Mais quelque dur que fût son front, dont les plis sinistres faisaient pâlir Mme de Sévigné et déconcertaient les solliciteurs, Colbert ne manquait pas de sensibilité. Un jour qu'il regardait la campagne, *l'homme de marbre* fut tout à coup saisi d'un mouvement de mélancolique tendresse, et laissant échapper des larmes, il s'écria : « Je voudrais que ces campagnes fussent heureuses, que l'abondance régnât dans le royaume, que tout le monde y fût content, et que, sans emploi, sans dignité, banni de Versailles, l'herbe crût dans ma cour. »

Au surplus, la sévérité de Colbert ne venait que de son ardente sollicitude pour les intérêts de cette bourgeoisie dont il était ministre; il se souvenait du temps où, jeune encore, il était allé à Lyon apprendre le métier de son aïeul. Le petit-fils du marchand de laine de Reims avait bien pu, au milieu de la cour de Louis XIV, descendre à la faiblesse de payer un généalogiste; mais il prouva bien par l'ensemble de sa conduite que le respect de son origine ne l'avait pas abandonné.

Aussi, comme il veille sur tout ce qui touche au négoce! Comme il a soin d'écrire aux intendants *d'être plutôt un peu dupes des marchands que de gêner le commerce!* Comme il tient à la liberté des grandes foires, quand il recommande *une adresse, une vigilance excessive pour ne pas éloigner les vendeurs et acheteurs!* L'ordonnance sur le commerce est un monument de cette austère et féconde inquiétude. Éducation des apprentis, devoir du maître, qualité des étoffes, qualités des matières brutes, contrats, livres de compte, rien n'est oublié. En faveur du commerçant, on multiplie les tribunaux consulaires, on consacre les arbitrages, on condamne l'intérêt composé, on soumet à la compétence des consuls la lettre de change. La bourgeoisie peut maintenant s'élancer dans les voies du commerce : on a préservé le négociant de ses trois grands ennemis : la mauvaise foi, la chicane et l'usure.

Voilà quels services Colbert rendit à la classe moyenne. C'est pour elle qu'au parlement rassemblé, il faisait distribuer des actions de la compagnie des Indes; pour elle que, s'éveillant à la pointe du jour, il cherchait l'impérieuse formule de ses règlements redoutés; pour elle enfin qu'il avait habitué Louis XIV à quitter Montespan ou Fontange, quand l'heure était venue de calculer des tarifs de douane sur la table du conseil. Et maintenant que la bourgeoisie est nantie de la force, maintenant qu'elle est arrivée au succès, que n'embrasse-t-elle, à son tour, le peuple dans cette sollicitude, dont elle-même profita si heureusement, lorsque la triomphante royauté de Louis XIV lui tendit la main, la prit sous son égide, lui donna du crédit, des instruments de travail, lui enseigna les sciences, les manufactures et la navigation, lui creusa des ports, lui ouvrit les mers, et la conduisit aux Indes sous le pavillon que Duquesne faisait respecter!

Mesurons de l'œil la distance déjà parcourue. La bourgeoisie a fait un pas immense; elle a pris le rôle des peuples producteurs. Mais comment se procurera-t-elle les matières premières que ne fournit point notre sol? Abandonnera-t-elle les mers aux seize mille vaisseaux des Hollandais? Renoncera-t-elle aux bénéfices du transport? Et par où s'écoulera l'excédant de nos marchandises?

Ces questions, Colbert les avait déjà résolues dans sa pensée. Comme Richelieu, il avait tourné ses regards vers les colonies; il voyait nos côtes baignées par deux mers; il comprenait que la surexcitation du travail au dedans appelle l'épanouissement au dehors. Colbert releva donc la marine que Mazarin avait laissée dépérir, ou plutôt il la créa de nouveau en attendant de couronner

sa création par l'immortelle ordonnance de 1601. Il avait trouvé la flotte composée de trente bâtiments de guerre, dont trois seulement de soixante-dix canons, et il laissa une marine militaire de deux cent soixante-seize bâtiments à la mer ou en construction!

Ce fut donc le génie de Colbert qui servit de base à la diplomatie de Lyonne et à la grande politique de Louis XIV. Pendant que le roi de France avisait à rétablir sa puissance morale sur l'Océan, faisait battre Ruyter par Duquesne, bombardait Alger, négociait le rachat de Dunkerque aux Anglais, son ministre développait dans un ordre merveilleux les plus vastes desseins. Pour lui les deux marines n'en firent qu'une. L'ambition navale de Louis XIV avait besoin de matelots : les navires marchands lui en fournirent. La marine marchande avait besoin de protection et de sécurité : les vaisseaux de guerre lui servirent d'escorte, et la mer fut nettoyée des pirates. Établissant l'indestructible solidarité des deux marines, Colbert ordonna que les gens de mer passeraient alternativement de l'une à l'autre, et changeraient de service tous les deux ans : admirable conception qui substituait l'inscription maritime au barbare régime de la presse des matelots.... Mais comment s'engager dans les détails de cette immense organisation devant laquelle l'esprit s'arrête épouvanté? Et comment concevoir qu'un seul homme y ait pu suffire, quand on songe qu'avant Colbert, la France tirait de la Hollande ses munitions navales, et jusqu'à des ancres, de la mèche, des câbles préparés, des cordages, du salpêtre, même de la poudre à canon?

On a fait de Colbert la personnification du système protecteur, et les écrivains de la bourgeoisie n'ont épargné à ce ministre ni les attaques sérieuses ni les trop faciles railleries. Dans le camp du *laissez-faire*, nous trouvons les économistes du dix-huitième siècle, Quesnay, Turgot, les révolutionnaires de 89, l'école anglaise, la Constituante, toutes les puissances du tiers état; et nous les entendons s'écrier : « A quoi bon tant de règlements et de tarifs par où les gouvernements nous veulent protéger? Leur prévoyance nous pèse, leur sollicitude nous fatigue; qu'on nous laisse le champ libre : heureux les forts.... et malheur aux vaincus! » Mais ce langage, comment la bourgeoisie en est-elle venue à le pouvoir tenir impunément? A qui doit-elle sa forte virilité, et de se sentir en état de promener par le monde sa fière indépendance? Où en serait-elle aujourd'hui si, faible encore, ignorante, inexercée, Colbert l'avait abandonnée aux hasards de la concurrence étrangère, si Colbert n'avait pas travaillé à ses tarifs, à ses règlements de douanes, à ses négociations mercantiles, seize heures par jour pendant vingt-deux années?

En jugeant ce grand homme, on a trop oublié les circonstances auxquelles il dut commander, et que la question du libre échange ne saurait être séparée de l'état général du monde.

Supposons pour un instant les peuples réconciliés. Une paix éternelle a été promise au genre humain; les haines s'apaisent et meurent; les rivalités s'éteignent; la guerre a été rendue impossible à jamais. Les nations ne forment plus qu'une immense famille destinée à se partager, par un continuel échange, les fruits de la terre; et ce partage qui élève le niveau des jouissances communes, assure lui-même la concorde entre les peuples, l'effet devenant cause à son tour.

Dans cette vaste donnée qu'on a coutume d'appeler un rêve, le problème tant agité trouve naturellement sa solution. Quand le soleil des tropiques fait mûrir aux Antilles la canne à sucre, pourquoi l'Européen irait-il se fatiguer à extraire, au moyen d'appareils coûteux, le sucre que peut contenir la plante de son potager? Est-ce qu'il n'est point pour chaque production de la terre une contrée de prédilection? Le café, les vins généreux, le thé, la vanille, n'ont-ils pas une patrie? et pourquoi, dès lors, créer péniblement des climats factices aux produits que, par delà les douanes, une heureuse température nous livre spontanément ou meilleurs? Le libre échange est donc un des bienfaits du système de fraternité.

Mais qu'on déchaîne dans le monde la concurrence, la question aussitôt change de face. Car, pour tout souverain prudent, chef de république ou ministre d'un monarque absolu, Cromwell ou Colbert, il y a urgence, il y a devoir de protéger le peuple qu'il gouverne contre les chances d'une lutte où le plus faible périt toujours. C'est la guerre qui crée la nécessité des camps retranchés : la prohibition est un camp retranché parce que la concurrence est une guerre. Les économistes n'ont pas pris garde qu'ils maudissaient l'effet après avoir béni la cause, le libre échange n'étant que le principe de fraternité appliqué à l'univers.

Or, quel était, à l'avénement de Colbert, l'état de l'Europe commerçante? L'Acte de navigation signé par Cromwell venait d'être renouvelé par Charles II. La prohibition était partout. Louis XIV écrivait à M. de Turenne : « *De quelle façon sont traités les vaisseaux français allant en Angleterre et en Hollande?* M. de Turenne répondait : « Les vaisseaux français payent en Angleterre et en Hollande plus que ceux du pays; on les y souffre avec peine, et ils ne peuvent prendre des marchandises à fret, quand il se trouve des navires du pays pour le même voyage, *ce qui ne se pratique pas en France à leur égard.* » Et en effet, la France avait longtemps apporté jusque dans son commerce une sorte de modération chevaleresque et mis une généreuse nonchalance à se venger de certaines avanies. La douane espagnole prenait environ quinze pour cent sur nos marchandises quand nous ne prélevions que deux et demi pour cent sur les marchandises venues d'Espagne. Tandis que les Anglais fournissaient le royaume entier de draps, *à la ruine entière de nos draperies*, dit encore M. de Turenne, les draps de France étaient saisis en Angleterre par ordre de justice. L'accueil fait à nos marchands et à nos marins par le commerce étranger était celui d'une hostilité jalouse, quelquefois insolente. Les Anglais, redoublant envers nous d'âpreté et de rigueur, tarifaient dans les bureaux de leurs douanes jusqu'à la personne des négociants français. En Irlande, un étranger, convaincu d'y avoir acheté des laines pour l'exportation, aurait eu le bras coupé. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut être juste envers Colbert.

Fouquet, qui ne manquait pas de coup d'œil, avait en-

fin répondu à tant d'hostilité, et opposé à l'Acte de navigation le droit de cinquante sols par tonneau sur les navires étrangers qui mouilleraient dans nos ports. Colbert s'empressa d'adopter cette mesure, qu'il savait décisive pour relever alors la marine marchande et lui rendre le cabotage; et il ne fit qu'obéir aux lois de la situation, lorsque, dans un mémoire au roi, il dictait les seules règles de la science en matière de douane : *Réduire les droits à la sortie sur les denrées et les manufactures du royaume; diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques; repousser par l'élévation des droits les produits des manufactures étrangères.*

Qu'on se figure maintenant Colbert au centre du mouvement qu'il a créé. Manufactures, commerce, navigation, colonies, finances, il embrasse par sa volonté cet ensemble effrayant. Il le possède et le résume dans sa forte tête, encyclopédie vivante où viennent se ranger en bon ordre et les innombrables règlements de l'industrie et les détails de tant de belles ordonnances qui ont pourvu à l'aménagement des forêts, à l'inscription des gens de mer, à la sécurité du négociant. Il sait au juste tout ce qui entre de marchandises dans le royaume, tout ce qui en sort. Il s'enquiert de l'abondance des récoltes, pour permettre, modérer ou défendre l'exportation des grains; de la situation du laboureur, pour diminuer sa taille et augmenter le nombre de ses bestiaux. Il suit d'une âme inquiète les opérations de la compagnie des Indes, la marche de nos vaisseaux, le succès de nos pêcheries. Si Riquet, cet autre grand homme, tombe malade, Colbert s'alarme au nom de l'État : comment s'achèveront les merveilleux ouvrages du canal des deux mers? Quel ingénieur *rétablira le désordre arrivé à la grande jetée du cap de Cette?* Ainsi, rien qui échappe au regard de Colbert. Pas de repos pour ce puissant esprit. La nuit même, dans l'insomnie et le silence, sa pensée fait la revue du royaume, et il le protége encore de son repos vigilant.

Qui s'attendrait à voir une existence aussi remplie donner place au goût de l'art, à la protection de l'intelligence et des lettres? Richelieu avait fondé l'Académie française : Colbert, son infatigable émule, fonda l'Académie des sciences, celle des inscriptions, l'école de France à Rome. Richelieu avait songé à perfectionner la langue vivante : sous les auspices de Colbert, on étudia, on reconstruisit les langues mortes. Baluze, du Cange recherchèrent parmi les débris de l'histoire les vestiges des peuples qui ne sont plus. Que servira d'être noble, d'avoir des aïeux, lorsque du haut de l'observatoire bâti par Colbert, des roturiers auront mesuré les mondes; lorsque, appelé de Bologne, Cassini aura commencé avec Picard cette méridienne que Voltaire appelle le plus beau monument de l'astronomie; lorsque le génie de la classe moyenne aura trouvé à l'Académie des sciences une chaire pour s'illustrer; au Jardin des Plantes un abrégé de la nature pour étudier l'univers ; époque éternellement mémorable où la bourgeoisie, gagnant ses lettres de noblesse, faisait sortir de ses rangs Molière et Corneille, Racine et La Fontaine, Bossuet, le Poussin, et inondait de lumière le despotisme qu'elle devait renverser!

On sait quelle fut la mort de Colbert : il mourut de son honneur soupçonné. Il avait été le mentor et l'ami de Louis XIV, il l'avait redressé, il l'avait flatté pour servir l'État; mais il ne lui pardonna pas l'outrage d'un mot imprudent.

Quant à Louis XIV, il allait se sentir tout embarrassé de sa grandeur. Pendant que, sur la route tracée par Colbert, la bourgeoisie marchait à pas pressés vers la Révolution française, la monarchie déclinait, abandonnée à elle-même. Colbert absent, Louis XIV ne sut que faire de son orgueil; et de la royauté, il ne resta plus que le roi.



PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE

MONARCHIE DE LOUIS XIV


'EST le propre et la punition du despotisme de prétendre toujours à se suffire et d'y être toujours impuissant. Louis XIV absorba si bien en lui toute chose, qu'il fit la monarchie sujette aux accidents et aux misères dont se compose la vie d'un homme; il sut pratiquer, avec une majesté souveraine et une profondeur qu'on n'égalera point, l'art difficile, l'art funeste de la royauté; mais par là il le rendit plus funeste encore et l'épuisa; il fut égoïste dans des proportions telles qu'il écrasa tout; son orgueil, pour ne pas toucher à la folie, aurait eu besoin de contre-poids; et il n'en trouva, malheureusement, qu'au dehors : dans les désastres de la guerre de Succession et l'insolence du vainqueur. Aussi Louis XIV déploya-t-il à l'égard des ennemis de la France, qui furent les siens, une magnanimité véritable et presque du génie. Mais cette hauteur d'âme, dont il resta le maître et qu'il régla devant les rois, ses égaux, il la laissa, devant ceux qu'il appelait ses sujets, s'exalter jusqu'au délire; il se plut, dans les derniers temps, à rabaisser outre mesure ceux qui l'entouraient, afin de se mieux rehausser par le contraste. Les supériorités, qu'il avait encouragées d'abord, finirent par lui porter ombrage, bien qu'employées à son service; et, comme il en était venu à ne souffrir rien de grand qui n'émanât de lui, il s'entoura de ministres et de généraux incapables, les aimant pour leur incapacité même. Il lui fallut donc peu d'années pour dévorer les ressources de plusieurs règnes; de sorte que, vers la fin, quand son autorité fut devenue

immense comme son orgueil, il n'y eut plus rien au-dessous d'elle pour l'étayer, ni vigoureux esprits, ni fiers caractères, ni capitaines et ministres d'élite, ni trésors ni armées; c'est à peine s'il restait un peuple. Le pouvoir était sans bornes et complétement vain; il lui manquait des supports, des instruments et jusqu'à des victimes.

Le règne de Louis XIV est trop connu pour nous y arrêter longtemps. Nous dirons seulement ce qu'il vint ajouter aux causes si anciennes, si nombreuses et si diverses de la Révolution.

Et d'abord, la noblesse n'eut pas de plus fatal ennemi que Louis XIV.

A Richelieu demandant six millions au clergé, l'archevêque de Sens répondait, en 1641 : « L'usage ancien de l'Église, pendant sa vigueur, était que le peuple contribuait ses *biens*, la noblesse son *sang*, le clergé ses *prières* aux nécessités de l'État. » Ces mots définissent très-bien la fonction historique de chacun des trois ordres.

La prépondérance devait donc appartenir au clergé, sous des chefs superstitieux; à la noblesse, sous des rois guerriers; et, sous une royauté dépensière, à la bourgeoisie.

La royauté avait été superstitieuse pendant la période barbare, et guerrière pendant la période féodale. Louis XIV ayant attiré les nobles à la cour, il ne put les y retenir sans se ruiner en fêtes, en festins, en parades, en pensions; il épuisa de la sorte le trésor public et mit le royaume sous la dépendance de celui des trois ordres dont la fonction historique était de payer.

Oui, malgré les batailles qui remplissent le dix-septième siècle, le règne de Louis XIV eut pour caractère dominant moins le goût de la guerre que celui du faste. La guerre elle-même n'était-elle pas alors une fête? Le roi n'y conduisait-il pas ses maîtresses en carrosse? Inutile de rappeler les trésors que ce règne dévora. « Sire, disait un jour au roi le sage Colbert, Votre Majesté a tellement mêlé ses divertissements avec la guerre de terre, qu'il est bien difficile de les diviser. Et si Votre Majesté veut bien examiner en détail combien de dépenses inutiles elle a faites, elle verra que, si ces dépenses étaient toutes retranchées, elle ne serait pas réduite à la nécessité où elle est. » Louis XIV laissa, en effet, une dette de deux milliards quatre cent douze millions; et comme le tiers état avait seul charge de la payer, il devenait le maître.

Voilà donc la Révolution expliquée en partie et d'avance; et Louis XIV aurait pu la prévoir lorsqu'il se vit réduit, lui qui avait compté parmi ses flatteurs tant de princes et tant d'hommes de génie, à descendre du haut de son orgueil, pour se faire le flatteur d'un banquier. Samuel Bernard fut invité à visiter Marly. Le roi et l'homme de finances s'y trouvèrent face à face; et de ces deux puissances, ce fut la première qui courtisa l'autre.

Encore si, pour remplir ses coffres, le roi eût pu recourir impunément à la violence! Mais non; la bourgeoisie était en possession du droit de voter les subsides. L'institution des États généraux n'était pas morte; elle attendait seulement l'heure d'agir. Donc, quand le protecteur des manufacturiers écrivait à Louis XIV : « Un repas inutile de mille écus me fait une peine incroyable, » il ne faisait qu'ouvrir une série de formidables contrôles. Colbert paraissant au milieu des fêtes de Louis XIV avec un visage sévère et sombre, c'était comme le fantôme de la bourgeoisie venant écrire, sur les murs de la salle du festin, l'arrêt de mort de la noblesse absorbée par la monarchie.

Louis XIV ne contribua pas moins, sans le vouloir et le savoir, à miner la puissance du clergé.

Par le protestantisme, la France était devenue industrielle. Repoussés des emplois, les protestants avaient pris le travail pour moyen, et pour but la richesse; si bien qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, on disait : « riche comme un protestant. » De là une transformation sourde du vieux génie de la France et de sa vie sociale. De pays agricole, elle devenait pays de manufacture. La domination des guerriers s'effaçait devant celle des marchands. Et ce fut au plus fort de ce mouvement, quand il n'était déjà plus temps ni de l'arrêter ni de le détruire, que Louis XIV donna le signal d'une persécution atroce et folle entre toutes celles qui ont souillé l'histoire. Des milliers de citoyens paisibles foulés aux pieds des chevaux ou massacrés, le pillage d'un quart du royaume, l'héritage des pères promis à l'apostasie des enfants, la guerre au foyer des familles, une lamentable émigration de travailleurs emportant avec eux la richesse et allant bâtir sur le sol étranger des villes neuves; la faveur du prince assurée aux délateurs, aux faux convertis, aux hypocrites, à des fanfarons de zèle, à des apôtres du meurtre, tels furent les effets de la révocation de l'édit de Nantes. Et quelles suites! On en vint jusqu'à outrager dans les religionnaires la sainteté de l'éternel repos; cette terre natale qu'on leur avait refusée pour vivre, on la leur refusa pour mourir; des cadavres furent jugés, ils furent condamnés pour crime d'hérésie; il y eut à Paris des exemples de défunts enterrés pendant la nuit sous une borne, au détour des rues désertes; et les enfants de Duquesne s'enfuirent avec les ossements de leur père.

L'autorité morale du clergé pouvait-elle résister à de semblables horreurs, lorsqu'on en rejetait sur lui l'odieux? Que les excès de la tyrannie se tolèrent dans un pays agricole, on le conçoit : l'homme y est enchaîné au sol, et la terre ne voyage pas. Mais l'industrie voyage; les manufactures suivent le manufacturier, et vont, quand la tyrannie se montre, où la liberté les appelle, laissant dans les lieux qu'elles ont une fois animés le goût du mouvement, l'ardeur des besoins éveillés, une misère devenue remuante, l'indestructible désir enfin de renaître à la vie par l'indépendance. C'est ce qui arriva justement après la révocation de l'édit de Nantes. Par ce terrible exemple, la France nouvelle et dominante, la France des manufacturiers apprit ce que vaut, pour le développement des richesses, la liberté de conscience. Le travail devint hostile à la religion. D'un côté se trouvèrent les industriels, de l'autre les prêtres.

En absorbant la noblesse, en traînant le clergé à sa suite dans les voies de la persécution et du fanatisme, Louis XIV servait puissamment les intérêts de la bour-

geoisie : il les servit bien mieux encore par les rudes, par les mortelles atteintes qu'à son insu il porta au principe monarchique. Car le véritable destructeur de la monarchie absolue en France, dans le monde des idées, c'est Louis XIV; assertion si étrange en apparence et qui ressemble si fort à un paradoxe que, pour la justifier, quelques développements sont nécessaires.

Nous avons laissé les jansénistes sous le coup des premières rigueurs de Louis XIV. Depuis, la persécution s'étant calmée, leurs forces s'étaient accrues au point que la papauté ne dédaigna pas de traiter avec eux : au lieu de la *signature pure et simple*, jusqu'alors exigée pour le formulaire, Clément IX se contenta de la *signature sincère;* et cette ridicule transaction, source intarissable d'équivoques et de subtilités, fut pompeusement appelée la *paix de l'Église*. Les jansénistes en devaient le bénéfice à la protection de Lyonne, chargé des affaires étrangères, à l'amitié de la princesse de Conti, et surtout à celle de la duchesse de Longueville, rendue à la dévotion par la lassitude des amours.

La paix une fois conclue, le parti en usa et en profita comme d'une victoire. Saci, qu'on avait mis à la Bastille, en sortit aussitôt et triomphalement. Antoine Arnauld put se montrer dans Paris, où il devint l'objet d'une curiosité qu'ennoblissait l'enthousiasme. Desmares parut en chaire et tint la capitale attentive. De Lyonne étant mort, on appela au ministère des affaires étrangères Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly. Arnauld d'Andilly lui-même fut présenté à la cour, et reçu avec une grâce si encourageante par Louis XIV, qu'il osa lui dire : « Sire, j'ai une chose à souhaiter » c'est que Votre Majesté daigne m'aimer un peu. » A quoi Louis XIV répondit en embrassant le spirituel et beau vieillard. Sans compter que la réputation littéraire de Port-Royal prit, vers ce temps, un vol prodigieux, grâce au premier volume des *Essais de morale*, par Nicole, et au livre *De la perpétuité de la foi*, dans lequel Nicole se joignit à Arnauld pour accabler les protestants. Bientôt on ne parla que du savoir de messieurs de Port-Royal, de leurs vertus, de leur éloquence et « de ce tour d'esprit mâle, vigoureux, animé, qui faisait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens. » Mme de Sévigné les admirait et ne s'en cachait pas. Boileau, sans se donner à leur doctrine, prodiguait à leur talent les témoignages d'une estime dont on le savait avare. Racine, leur élève, un moment éloigné d'eux par l'anathème dont Nicole avait frappé le théâtre, l'illustre Racine ne tarda pas à céder aux reproches de son cœur et courut se jeter aux pieds d'Antoine Arnauld, lui faisant hommage de sa gloire. Un seul nuage était passé sur tant d'éclat : les religieuses de Port-Royal de Paris avaient été soumises à une direction antijansénienne, et séparées, par arrêt du conseil, de leurs sœurs de Port-Royal des Champs, qui, plus tard, se déclarèrent leurs ennemies.

Telle était donc la situation du parti, lorsque des complications inattendues vinrent le pousser au rôle qui lui était réservé dans le prologue de la Révolution française.

Louis XIV était entouré, à cette époque, d'un prestige auquel il n'y eut d'égal que son orgueil. Au dehors, il s'était imposé par les guerres de Flandre et par le grand ton de sa diplomatie. Au dedans, il avait imprimé à la royauté un caractère si auguste, que sa cour, composée d'hommes de génie et de héros, ressemblait à celle d'un demi-dieu. L'Europe fut couverte de confusion, elle trembla. Menacée du joug de ce monarque et fatiguée de ses hauteurs, il ne lui suffit point de former contre lui des ligues armées qui l'enveloppèrent; elle lui chercha, elle lui suscita dans l'intérieur de son propre royaume des ennemis ténébreux. Pour ébranler un trône dans l'ombre duquel tout semblait disparaître, elle eut recours à la turbulence fanatique des théologiens; et, pendant que l'Empire, l'Espagne, l'électeur de Brandebourg unissaient contre Louis XIV leurs ressentiments et leurs soldats, l'Autriche allemande et l'Autriche espagnole circonvenaient le pape et s'étudiaient à l'aigrir contre le fils aîné de l'Église. Louis XIV en est informé, et sa vengeance éclate. Des confiscations arbitraires atteignent les biens ecclésiastiques; les bénéfices de l'Église sont grevés de pensions militaires; une surveillance menaçante pèse sur les porteurs de rentes romaines; et enfin, deux déclarations du conseil, l'une de 1673, l'autre de 1675, étendent à des provinces qui en avaient été jusqu'alors affranchies, l'exercice de la *régale*. Or, la *régale*, on le sait, donnait au roi le droit de jouir des revenus d'un évêché pendant sa vacance, et de conférer les bénéfices qui en dépendaient. C'était se mettre en guerre ouverte avec le saint-siége.

Si les jansénistes n'avaient pas craint de perdre dans le repos leur importance acquise dans les troubles, auraient-ils pris parti, en cette occasion, pour la cour de Rome, qui les avait poursuivis de ses exigences avec tant de rigueur, et les aurait-on vus, réveillant la colère endormie de Louis XIV, courir au-devant de sa haine? Ce qui est certain, pourtant, c'est que de leur côté vint l'opposition à l'exercice du droit de *régale*. Ce furent deux prélats jansénistes, les évêques d'Alet et de Pamiers, qui figurèrent au premier plan de la révolte, animés, encouragés par le pape, dont ils avaient sollicité l'appui, et bien résolus à pousser les choses jusqu'au bout. Ils se tinrent parole à eux-mêmes. Le vieux Pavillon, évêque d'Alet, fit tête au monarque le plus absolu de l'univers, de manière à lasser la persécution. On le réduisit à vivre d'aumônes, mais on ne put le vaincre; et il mourut debout, pour ainsi dire, dans sa résistance, laissant à son collègue de Pamiers l'héritage de son pieux délire. Pendant ce temps, Clément X mourait, lui aussi, et un adversaire digne de Louis XIV montait sur le trône de Saint-Pierre. C'était Odescalchi de Côme. Il était venu à Rome, à l'âge de vingt-cinq ans, l'épée au côté, le pistolet à la ceinture; il aimait l'Autriche; il haïssait le roi de France; et dans l'humilité du prêtre il conservait l'ancienne vigueur du soldat. Son avénement ne fit qu'enflammer la lutte.

Alors commença pour les jansénistes une période de misère et de terreur. La mort leur enlevant la duchesse de Longueville, et la disgrâce Pomponne, ils se trouvèrent sans défense sous la main d'un prince irrité. Leur sort devint lamentable. Saci et l'auteur des *Mémoires*, Fontaine, coururent se cacher dans le château du mi-

nistre abattu. Les solitaires du vallon de Chevreuse furent dispersés, les religieuses privées de leurs confesseurs. Antoine Arnauld, Sainte-Marthe, Tillemont, Nicole s'enfuirent vers les Pays-Bas, où ils tombèrent dans tous les maux de l'exil, à charge aux uns, décriés par les autres, forcés de changer continuellement de demeure, et quelquefois couchant sur la paille. C'est à la suite de ces cruelles épreuves que l'indomptable Arnauld dit à Nicole, qui faiblissait : « Vous voulez vous reposer? Eh! n'avez-vous pas pour vous reposer l'éternité tout entière? »

Jeux singuliers de l'histoire! il arriva que de la ruine apparente des jansénistes sortit le plus fécond de leurs succès.

L'affaire de la *régale* avait mis le parlement en éveil. Impatient d'étendre sa juridiction aux dépens de la juridiction ecclésiastique, et d'arracher à l'Église la tutelle de la royauté, il encourageait les ressentiments du prince et apportait une ardeur systématique à envenimer la querelle. De quel droit le pape osait-il porter la main sur la couronne de France? Convenait-il de laisser les destins du royaume à la merci d'une puissance étrangère? Il était temps de secouer cette lointaine dictature, qu'on cessât de payer à Rome le honteux tribut des annates; qu'on ne fît plus aux évêques français l'injure de les appeler évêques en vertu d'une permission venue de Rome. De tels discours charmaient Louis XIV. Pourquoi, d'ailleurs, aurait-il hésité? Il était à ce point maître de son clergé, que le prince de Condé disait : « S'il prenait fantaisie au roi d'embrasser le protestantisme, le clergé serait le premier à l'imiter. » Une assemblée générale du clergé eut donc lieu à Paris, et elle reçut ordre de se prononcer sur les prétentions de la papauté. Surpris et l'âme en proie au tourment d'une vague inquiétude, Bossuet voulut d'abord se jeter en médiateur entre le roi et le pape. Mais si Bossuet était prêtre, il était aussi courtisan; et Louis XIV entendait qu'on lui obéît sans réserve : la déclaration de 1682 parut, composée de quatre articles que Bossuet lui-même avait rédigés :

« Le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois;

« Le concile général est au-dessus du pape;

« Les libertés de l'Église gallicane sont inviolables;

« Les décisions du pape en matière de foi ne sont irréformables qu'après que l'Église les a acceptées. »

La portée politique d'un pareil acte était immense. En élevant les rois au-dessus de toute juridiction ecclésiastique, en dérobant aux peuples la garantie que leur promettait le droit accordé au souverain pontife de surveiller les maîtres temporels de la terre, de les contenir, de les suspendre, de délier leurs sujets du serment de fidélité, la déclaration de 1682 semblait placer les trônes dans une région inaccessible aux orages. Louis XIV y fut trompé : il crut avoir donné à la monarchie absolue des bases éternelles, en la dégageant du plus respecté des contrôles. Mais en cela son erreur fut profonde et fait pitié. Le pouvoir absolu, dans le vrai sens du mot, est chimérique, il est impossible. Il n'y a jamais eu, grâce au ciel! et il n'y aura jamais de despotisme irresponsable. A quelque degré de violence que la tyrannie s'emporte, le droit de contrôle existe toujours contre elle, ici sous une forme, là sous une autre, mais réel partout, partout impérissable, et tôt ou tard agissant. Dans l'effroi que vous inspire la force de ce tyran qui a plus de bourreaux que d'esclaves, gardez-vous de nier d'avance sa chute : s'il n'y a pas de bill qui l'arrête, une insurrection le menace; et quand la révolte populaire vient d'impuissance mourir à ses pieds, la pointe cachée d'un poignard touche peut-être à son cœur. La déclaration de 1682 ne changeait rien à la nécessité du droit de contrôle. Donc, elle ne faisait que le déplacer, en l'enlevant au pape; et elle le déplaçait pour le transporter au parlement d'abord, puis à la multitude.

Que les papes n'aient pas fait tourner, bien souvent, à l'avantage des peuples le haut patronage qu'immortalisa le génie de Grégoire VII, c'est trop certain; et, sous ce rapport, il y a beaucoup à reprendre aux arguments dirigés contre le gallicanisme par deux illustres écrivains de nos jours, MM. de Lamennais et Joseph de Maistre. Mais c'est précisément la folie de Louis XIV et de ses ministres de n'avoir pas compris que la compétence des papes en matière de souveraineté protégeait les rois, loin de leur être contraire, puisqu'elle offrait aux peuples une garantie presque toujours illusoire, et qui les pouvait rassurer, sans les servir. La suite le prouva bien. Le moment vint, en France, où la nation s'aperçut que l'indépendance des rois, c'est la servitude des peuples. La nation alors se leva indignée, à bout de souffrances, demandant justice. Mais les juges de la royauté manquant, la nation se fit juge elle-même, et l'excommunication fut remplacée par un arrêt de mort.

Le second article de la déclaration n'était pas moins révolutionnaire que le premier. Car, affirmer la supériorité des conciles sur les papes, c'était conduire à celle des assemblées sur les rois. Quel motif pour qu'une monarchie temporelle fût plus absolue qu'une monarchie spirituelle? Une couronne était-elle donc plus sacrée qu'une tiare? Voilà vers quel rapprochement redoutable la déclaration de 1682 précipitait les esprits. L'exemple des Anglais était là, d'ailleurs. On avait vu Pym et Cromwell, des meneurs d'assemblées, frapper des coups dont le retentissement durait encore; et quand Louis XIV le hasardait imprudemment, ce tumultueux principe des souverainetés multiples, quarante ans ne s'étaient pas écoulés depuis que l'Angleterre, par ses Communes, avait tué son roi.

Et pourtant, cette doctrine où le régicide germait, Louis XIV l'établit avec une satisfaction hautaine; que dis-je? pour qu'elle grandît en quelque sorte dans la génération naissante, il en fit l'objet d'un enseignement public et forcé. Il n'en fallait pas tant, car les jours de la bourgeoisie approchaient. Les quatre articles furent donc salués par une longue acclamation. Arnauld, que Rome sollicitait à les attaquer, par l'appât du chapeau de cardinal, n'entra en lice que pour les défendre. Les parlementaires tressaillirent d'espoir. Un même élan réunit les disciples de Calvin, ceux de Jansénius, tous les partis déclassés, toutes les opinions grondantes. De telles manifestations n'auraient-elles pas dû avertir Louis XIV de la faute commise? Mais non : elles irritèrent son orgueil, sans parler à son intelligence. Il lui déplut que des partis

RAMBERT

LUTHER CALVIN MONTAIGNE ROUSSEAU VOLTAIRE

abhorrés par lui triomphassent d'une déclaration, œuvre de sa volonté souveraine, et dont il avait espéré pour lui seul tout le bénéfice et toute la joie. Des applaudissements qu'il ne commandait point l'offensèrent comme une usurpation de son droit. Et c'est alors que, pour montrer aux calvinistes que la vigueur de son bras ne s'était point perdue à frapper Rome, il éclata par cette effroyable révocation de l'édit de Nantes, dont nous avons déjà dit les effets.

Ainsi, après avoir, dans la déclaration de 1682, fourni aux adversaires du principe d'autorité une arme terrible, il les poussait par la persécution à l'agiter et à s'en servir. C'était entrer dans une carrière de folies qu'il parcourut jusqu'au bout.

Toutefois, les violences que sa colère gardait aux jansénistes se trouvèrent comme suspendues, tant que le père de La Chaise fut son confesseur. Mais lorsque, abaissé sous le double joug du farouche Tellier et de Mme de Maintenon, il eut contre lui les artifices combinés du mauvais prêtre et de la femme sans cœur, tout se précipita. On persuada aisément à ce prodigieux égoïste que c'était à ses sujets à payer la rançon de son âme. Des milliers d'hommes avaient péri, pour sa gloire, sur les champs de bataille, quand il était jeune et guerrier : dans sa vieillesse dévote, il lui sembla naturel de proscrire, pour son salut, le quart de son royaume. La destruction de Port-Royal fut résolue.

Les détails nous en ont été conservés dans le chapitre placé en tête des *Mémoires de Fontaine* : ils sont odieux. On vit une bande d'archers insolents fondre sur une maison qu'habitaient des filles d'une piété sombre mais sincère. Interdites, épouvantées, on les rassemble, on les compte ainsi qu'on fait d'un vil troupeau, et, au milieu des propos licencieux, au bruit du rire moqueur des soldats, on les chasse. Puis, pour couronner le scandale et ôter à la crédulité populaire tout prétexte aux pèlerinages pieux, vient l'arrêt du 22 janvier 1710, en vertu duquel les murs du cloître sont démolis, leurs ruines jetées au vent, les sépulcres ouverts et les ossements dispersés.

C'était peu : il fallait au confesseur, il fallait à la favorite une espèce de pierre de touche au moyen de laquelle ils pussent reconnaître leurs ennemis cachés et les perdre auprès du roi. De là l'idée de demander au pape, sous couleur de bulle, un code ecclésiastique de proscription.

Qu'après les troubles excités par l'*Augustinus*, il ait été donné à un ouvrage du même genre de disputer l'attention des hommes aux événements les plus fameux, et que de cet ouvrage soient sortis comme d'une source empestée des maux sans nombre, des persécutions inouïes, l'emprisonnement pour les uns, pour les autres l'exil, le soulèvement de la magistrature par tout le royaume, des séditions, des scènes d'une bouffonnerie tragique au pied des autels ou au milieu des tombeaux, un affreux débordement enfin de haines, de scandales et de folies, qui n'en éprouverait un sentiment profond de surprise et une pitié mêlée d'horreur? Telle fut pourtant la destinée du livre de Quesnel intitulé *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*.

Ce livre, qui commentait l'Évangile, en exhalait, dans mainte page, le parfum sacré. Il était devenu cher aux âmes pieuses, et longtemps il fut à l'abri de toute censure. Attaqué en 1703 par un auteur qui ne se nommait pas, il avait eu cette fortune insigne d'être défendu par un évêque qui se nommait Bossuet; et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, n'avait cessé de le couvrir d'une protection éclatante. Il est vrai qu'en 1708 un bref du pape le condamna « comme sentant l'hérésie janséniennne; » mais le bref n'ayant pas été reçu en France, on ne s'en préoccupait plus quand Tellier conçut le projet de faire revivre l'acte de censure sous une forme solennelle. Humilier le cardinal de Noailles, son ennemi; venger les jésuites de la haine sourde de ce prélat et de ses mépris austères; réduire le jansénisme aux abois, et, suivant les triviales mais énergiques paroles de Saint-Simon, avoir « un pot au noir pour barbouiller qui on voudrait et qui ne s'en pourrait douter, » voilà ce que Tellier avait résolu.

Qui le croirait? Dans cette ténébreuse besogne, il eut pour auxiliaires, à côté de Bissy, que tentait la pourpre romaine, le doux et tolérant archevêque de Cambrai. Oui, Fénelon lui-même ne craignit pas de se faire l'agent d'un système de persécution, soit qu'ayant encouru, pour son livre des *Maximes des Saints*, le blâme du saint-siége, il cédât au désir secret et coupable d'effacer sous le malheur d'autrui la trace de son propre malheur, soit qu'il n'y eût dans sa déclaration de guerre au jansénisme que la révolte d'une âme tendre contre un rigorisme sans élévation et des dogmes inhumains.

Les choses allèrent donc au gré du confesseur. Louis XIV se crut sauvé s'il obtenait de Rome qu'elle accablât de sa colère, dans un livre qu'il n'avait pas lu, des thèses qu'il ne comprenait pas; et le 12 décembre 1711, le cardinal de La Trémoille reçut l'ordre de demander au pape une *Constitution* qualifiant toutes les propositions hérétiques contenues dans le livre de Quesnel.

« Prenez garde! prenez garde! criaient au saint-père quelques vieillards prudents, ce qu'on vous demande, c'est une torche qui peut embraser tout un royaume. » Mais Tellier envoyait à l'ambassadeur courriers sur courriers; le cardinal Fabroni n'épargnait rien pour enflammer le zèle des qualificateurs du saint-office; le jésuite Daubenton était là pressant l'affaire au nom de son impérieuse compagnie; Louis XIV insistait, il promettait la soumission de la France; et l'on distribuait autour du Vatican un mémoire contre le jansénisme, écrit de la main du Dauphin et tiré de sa cassette : la bulle *Unigenitus* parut. Elle avait été signée par Clément XI le 8 septembre 1713, après dix-huit mois d'un laborieux examen, et elle apportait en France un demi-siècle de discordes.

Le bruit qu'elle a fait dans notre pays serait inconcevable si toutes les propositions condamnées eussent été du genre de celles-ci : « Il n'y a point de charmes qui ne cèdent à ceux de la Grâce, parce que rien ne résiste au Tout-Puissant. — C'est en vain qu'on crie à Dieu : Mon père, mon père, si ce n'est pas l'esprit de charité qui crie. — Le dimanche doit être sanctifié par des lectures de piété, etc., etc.... » Mais Quesnel avait dit dans son livre : « La crainte d'une excommunication injuste ne nous doit point empêcher de faire notre devoir. » Or, condamner cette proposition, comme le faisait la bulle

Unigenitus, c'était proclamer de nouveau le droit des papes à dominer la conscience des rois, à gouverner les royaumes par la terreur des divins anathèmes; c'était renverser de fond en comble la doctrine que la déclaration de 1682 avait consacrée. Là était le côté sérieux de la bulle, et Louis XIV ne la pouvait accepter sans se donner à lui-même un démenti scandaleux. Mais égaré alors au milieu des disputes théologiques, affaibli par l'âge, entouré d'images lugubres, il sacrifiait tout à l'horreur de cette nuit éternelle dans laquelle il se sentait à la veille d'entrer.

La bulle passa les monts. Mais aussitôt l'agitation commence. Le parlement s'alarme et cherche une issue à son mécontentement qu'on enchaîne. Espérant aigrir dans le cardinal de Noailles le sentiment de la défaite, les jansénistes se pressent avec ardeur autour de lui; et Quesnel, humble et soumis jusqu'alors, s'écrie, aux applaudissements des siens : « La bulle vient de frapper d'un seul coup cent une vérités. L'accepter, ce serait réaliser la prophétie de Daniel lorsqu'il dit qu'une partie des forts est tombée comme les étoiles du ciel. » Pendant ce temps, les prélats qui se trouvaient à Paris s'assemblent, délibèrent, se mêlent ou se séparent dans le tumulte des plus haineux débats. Quarante se prononcèrent pour la constitution et pour une instruction pastorale qui en devait répandre l'esprit; neuf, parmi lesquels M. de Noailles, demandèrent des explications. Irrité, Louis XIV interdit au cardinal Versailles et sa présence; il intime aux huit prélats opposants l'ordre de regagner sous trois jours leurs diocèses, et, bien résolu à forcer par lettres patentes, enregistrées au parlement, l'acceptation de la bulle, il mande les gens du roi.

Il avait accoutumé le parlement à obéir en silence; et cependant, il lui fut adressé, en cette occasion, des paroles au fond desquelles semblaient déjà gronder sourdement les futures révoltes. Le monarque entendait-il, par ses lettres patentes, se rendre juge entre des évêques et décider d'une question de foi? Jamais assemblée pareille à celle qui venait d'être tenue sur la constitution n'avait été confirmée de la sorte. Aussi bien, les constitutions de Rome n'obligeaient point en France, et la bulle *Unigenitus* émettait, au sujet de l'excommunication, des principes trop contraires aux maximes du royaume pour qu'on la pût accepter sans réserve. Voilà ce que le procureur général d'Aguesseau et Joly de Fleury représentèrent à l'altier monarque. Et ils demandaient que, tout au moins, on remplaçât, dans les lettres patentes, le mot *enjoignons* par celui d'*exhortons*. Louis XIV se montra disposé d'abord à souscrire à ce changement; mais il se ravisa bien vite, et le 15 février 1714, les lettres patentes, rédigées dans le style du pouvoir absolu, furent portées au parlement. Les Grand'Chambre et Tournelle avaient été convoquées, suivant la coutume; mais plusieurs présidents et conseillers s'absentèrent de parti pris, « ou se tinrent collés à la muraille, près la porte, comme simples spectateurs. » D'autres, plus courageux, s'étaient promis de tenter les hasards de la résistance. Dans le discours où il requérait l'enregistrement, l'avocat général, Joly de Fleury, ne manqua pas de rappeler à quels abus les propositions sur le droit d'excommunier pouvaient ouvrir carrière, et il fit expressément réserve des droits et maximes du royaume. Le mot *enjoignons* fut ensuite critiqué avec une fermeté mêlée de prudence par l'abbé Pucelle, auquel se joignirent plusieurs conseillers. Mais, comme l'un d'eux prenait la parole, le président, pour couper court à une discussion pleine de périls, se tourna vers le greffier et lui dit : « Qu'on écrive le nom de monsieur. » Il n'en fallut pas davantage pour faire rentrer dans le silence une assemblée que l'ombre seule de Louis XIV épouvantait. Toutefois, les lettres patentes et l'arrêt d'enregistrement ne furent point publiés dans la forme ordinaire. On défendit aux colporteurs de les crier par les rues : on se contentait de les présenter, sur la voie publique, à qui les voulait acheter.

Ainsi fut introduite en France cette fameuse bulle *Unigenitus*, par qui la doctrine des quatre articles était renversée. Mais il était trop tard. Le principe de la souveraineté des assemblées prévalait déjà dans les esprits. Les protestants l'adoptèrent, en haine de Rome; les jansénistes, par opposition à la cour, qui les persécutait; les parlements, parce qu'ils brûlaient de mettre la royauté en sous-ordre; les philosophes, parce qu'ils voulaient innover; tous les mécontents, parce qu'ils voulaient détruire. Aussi la bulle *Unigenitus* ne fit-elle que fournir le champ de bataille où allait se livrer, pendant cinquante ans, les combats de la pensée. La royauté y reçut des blessures mortelles. Louis XIV, en 1682, avait posé les prémisses du syllogisme dont les Conventionnels tirèrent, plus tard, la conclusion en frappant Louis XVI.

Tels sont les graves enseignements qui se peuvent tirer de la vie du grand roi; ceux que donne sa mort ne sont pas de moindre importance : il convient de la rappeler, cette mort, pour l'éternelle satisfaction du peuple vengé.

Jeune, on avait vu Louis XIV étonner les hommes, les éblouir. Son bonheur semblait avoir dépassé les limites humaines. L'Europe, qu'agitaient ses guerres et que l'éclat de ses fêtes humiliait, n'avait pu se défendre de l'admirer et de le subir. La France le contemplait à genoux. Suivi d'un cortége de grands hommes, il avait traversé son siècle en le remplissant de sa présence.

Maintenant, vieux, atteint de langueur, seul parmi les fantômes de son passé, et, quand la mort vint s'abattre sur toute sa maison, réduit à craindre un empoisonneur dans son neveu, il ne représentait plus, de la France monarchique, que son épuisement et son deuil. Pour qu'il ne cessât point de se croire un potentat, on lui avait donné Port-Royal à détruire, les consciences à violenter : c'était fournir à son despotisme un aliment nouveau et rajeunir son rôle. Mais cela même ne put suffire. Le monarque le plus absolu qui fut jamais succombait au sentiment de son impuissance. « Du temps que j'étais roi, » disait-il avec amertume, et il se cherchait dans son palais vide.

On se souvient de ce prétendu ambassadeur de Perse reçu à Versailles en audience solennelle. Ce jour-là, en présence de sa cour, Louis XIV parut, pâle déjà de sa mort prochaine, mais couvert de pierreries et souriant. On eût dit que son siècle achevé revivait à ses yeux, qu'il en écoutait encore le bruit dans ses souvenirs. Et pour-

tant ce n'était qu'une mensongère parade imaginée par quelques courtisans pour tromper la mélancolie de leur vieux maître et raffermir son orgueil découragé.

Ce devaient être là les dernières joies de Louis XIV. Six mois après, il était étendu sur son lit de mort. Et ce fut alors un spectacle aussi instructif que terrible. Pas un visage ami, pas un consolateur suprême autour de ce roi qui s'était cru adoré. Tellier était à ses intrigues, et le cardinal de Rohan à ses plaisirs. Ennuyée de la compagnie d'un moribond duquel on n'avait plus rien à attendre, Mme de Maintenon avait pris la route de son couvent. A cent pas de son père, qui l'avait aimé jusqu'au scandale et qui agonisait, le duc du Maine faisait rire ses familiers en leur racontant une histoire plaisante. Quant aux courtisans, ils affluaient chez le duc d'Orléans et prenaient date.

Ainsi, Louis XIV mourut, cherchant en vain autour de lui un regard secourable, se frappant la poitrine, récitant le *Confiteor*, et n'ayant là pour le pleurer que quelques valets, dont c'était l'office.

Son cœur fut porté à l'église de Saint-Antoine, par six jésuites entassés dans un carrosse, et son corps à Saint-Denis. La multitude ne se divertissait pas depuis longtemps : les funérailles du roi la ranimèrent. Elle couvrit gaiement la plaine. On y apportait toute espèce de mets et de rafraîchissements. On but, on chanta ; le trône fut insulté jusque dans un cercueil : évidemment une révolution approchait.



PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE

RÉGENCE. — SYSTÈME DE LAW

Voila ce qu'était la bourgeoisie au commencement du dix-huitième siècle. Il nous reste à approfondir les principales circonstances historiques qui la favorisèrent, les idées qui la servirent, ce qui rendit enfin son triomphe complet et la Révolution inévitable.

Et d'abord, pour s'emparer du pouvoir politique, la bourgeoisie avait besoin d'un chef : elle en trouva un dans la maison d'Orléans.

Car il est arrivé que la maison d'Orléans et la bourgeoisie ont grandi parallèlement dans notre histoire, s'appuyant l'une sur l'autre, et fortes de ce mutuel appui.

Durant le règne de Louis XIV, on avait pu remarquer entre les deux branches de la famille royale les indices d'une lutte sourde et voilée, mais réelle pourtant, continue, envenimée par la jalousie et des inquiétudes confuses. Vers la fin, l'opposition éclatait déjà en toutes choses.

Ici, dans le silence de Versailles, cette cour du grand roi que nous avons montrée si dévote et si sombre ; là, dans le tumulte de Paris, la cour luxurieuse et impie d'un prince ardent au plaisir, des seigneurs presque toujours ivres, des duchesses confondues par l'habitude des voluptés sans pudeur avec la lie des courtisanes, beaucoup d'éclat d'ailleurs, de tolérance, d'esprit, et, pour faire les honneurs de ce désordre à la fois brillant et immonde, l'abbé Dubois, fourbe à mine de renard, bègue par fausseté, et devenu l'ami nécessaire du Régent son élève, pour l'avoir dressé à la débauche et au blasphème.

Le contraste ne pouvait être plus frappant ; mais ce qui le rendait sérieux et profond, c'est qu'il répondait dans la société à une division qui la traversait depuis le sommet jusqu'à la base. La branche aînée s'appuyait sur les jésuites, sur les sulpiciens, sur la puissance militaire, sur les nobles : la branche cadette fournit un signe de ralliement et un étendard aux jansénistes, aux oratoriens, aux protestants, aux philosophes, à l'autorité civile, aux industriels.

Entre la maison d'Orléans et la bourgeoisie l'alliance était préparée de longue main : elle fut scellée le 2 septembre 1715.

Sachant que le testament de son père avait été trouvé chez un obscur marchand, Louis XIV avait renfermé le sien à triple clé, au fond d'une armoire de fer creusée dans la grosse tour du parlement. Vaine précaution ! Ce testament, qui enlevait au duc d'Orléans la réalité du pouvoir et enchaînait sa régence, il fut apporté devant une assemblée de magistrats et déchiré là sans façon. Le duc, qui ne croyait pas à une victoire si facile, avait inondé les abords du parlement et les vestibules, d'aventuriers portant des armes cachées sous leurs habits : la fougueuse docilité des magistrats lui épargna les scandales de la violence. Et comment les parlementaires ne se seraient-ils pas faits volontiers complices d'un tel renversement des règles de la monarchie ? Ils y gagnaient la restitution du droit de remontrances et la faculté de disposer du pouvoir souverain.

C'est ainsi que la maison d'Orléans et la bourgeoisie montèrent ensemble sur la scène politique. Et dès le premier jour elles se partagèrent les dépouilles de l'ancienne royauté : partage décisif, plein de périls, qui mettait les trônes et les assemblées en présence, opposait à la force muette des hommes d'épée l'orageux empire de la parole, et transformait en monarchie mixte une monarchie absolue.

Cela n'empêcha pas le parlement de s'humilier outre mesure devant le principe monarchique, dans le lit de justice qui se tint dix jours après. Les présidents et conseillers ayant mis genou en terre, le premier président dit au roi : « Tous s'empressent à l'envi de vous contempler comme l'image visible de Dieu sur la terre, de vous

y voir exercer la première et la plus éclatante fonction de la royauté, et recevoir les hommages, les commissions et le serment solennel de l'inviolable fidélité de votre royaume. » Le roi était un enfant de cinq ans. Un gentilhomme le portait dans ses bras. Ayant ôté et remis son chapeau, il dit : « Messieurs, je suis venu ici pour vous prouver mon affection; M. le chancelier vous dira ma volonté. » Sa volonté était que, durant sa minorité, le duc d'Orléans gouvernât, selon ce que les parlementaires avaient décidé. Il n'en fut pas autrement; et, à la suite du duc d'Orléans, la Révolution entra aux affaires.

Cela devait être, si l'on considère, en dehors même des nécessités de la situation, de quelles qualités bonnes ou mauvaises était doué le nouveau régent.

Enjoué, d'humeur facile, mélange de mollesse et d'intrépidité, charmant de grâce et d'abandon, éperdu dans le vice, le règne des dévots, leur sombre discipline lui faisaient horreur. Continuer le système de persécution et de fanatisme en vigueur sous son oncle, il n'y pouvait consentir, n'ayant d'intolérance qu'en fait de courage, et méprisant trop les hommes pour être capable de haïr. Prompt à tout nier comme à tout comprendre, l'autorité de la règle irritait son indépendance moqueuse. Elle eût d'ailleurs gêné ses plaisirs. Comment aurait-il respecté les traditions? il lui fallait pour le subjuguer des croyances qui ne fussent pas anciennes. Car il était passionné pour l'inconnu en même temps que sceptique. Ne l'avait-on pas vu, lui, l'ennemi déclaré des pratiques vulgaires, des superstitions banales, s'enfoncer témérairement dans des recherches ténébreuses d'où il sortit avec une réputation d'empoisonneur qu'il ne méritait point? La religion le faisait rire : l'alchimie le séduisit et le charma. Il ne crut pas à Dieu et il crut à la magie. On sent combien un pareil prince était propre à rompre avec le passé, à tenter l'avenir. D'autant qu'il joignait, chose bizarre, à une extrême audace de pensée un caractère irrésolu et faible à l'excès, ce qui le faisait dépendre de la hardiesse des subalternes, toujours plus aventureuse que celle du maître.

Aussi la Régence mérite-t-elle une large place dans l'histoire du développement de la bourgeoisie et dans le récit des causes qui amenèrent la Révolution.

Nous avons dit quelle importance avait toujours conservée dans les esprits la tradition des États généraux : il y parut bien clairement sous la Régence, par le procès des princes légitimés.

Louis XIV avait-il pu donner à ses bâtards le droit de succéder à la couronne après les princes du sang? Ceux-ci le nièrent avec emportement; et, dans la requête qui fut présentée à ce sujet, ils laissèrent échapper des aveux étranges, redoutables. Admettre éventuellement à la couronne le duc du Maine et le comte de Toulouse, c'était, suivant les princes du sang, ôter à la nation le plus beau de ses droits, qui est, quand la famille royale s'éteint, de disposer d'elle-même.

Or, voici ce que les princes légitimés répondaient : « Les princes légitimés sont par leur nature du sang royal : ils sont donc renfermés dans le contrat fait par la nation avec la maison régnante. En donnant la couronne à une certaine maison, les peuples ont en vue la conservation de leur repos, et se proposent d'éviter les inconvénients des élections. Tout ce qui recule l'extinction de la famille régnante est donc censé conforme aux désirs de la nation, convenable à ses intérêts. » Et plus loin : « Cette affaire ne peut être décidée que par le roi majeur, ou à la requête des *trois états*. »

De son côté, le roi, dans l'édit par lequel il révoquait celui de son aïeul, s'exprimait en ces termes : « Si la nation française éprouvait ce malheur (l'extinction de la famille régnante), ce serait à la nation qu'il appartiendrait de le réparer par la sagesse de son choix; et puisque les lois fondamentales de notre royaume nous mettent dans une heureuse impuissance d'aliéner le domaine de la couronne, nous nous faisons gloire de reconnaître qu'il nous est encore moins libre de disposer de notre couronne même. »

Enfin, une protestation parut, que trente-neuf membres de la haute noblesse avaient signée, et elle portait qu'un semblable procès concernait la nation, et ne pouvait être jugé que par l'assemblée des *états*.

Ainsi s'écroulait sous un commun effort la fameuse maxime : « Le roi ne tient sa couronne que de Dieu. » Combien est imprévoyant l'égoïsme des passions humaines! Ce n'étaient ni des hommes du peuple ni des bourgeois, c'étaient des princes du sang, des pairs de France, des gentilshommes, c'était le roi, qui invoquaient ici le principe destructeur par essence des priviléges et de la royauté! Ils étaient là creusant tous à l'envi la fosse qui les devait tous engloutir.

La souveraineté des États généraux, proclamée si hautement, promettait à la bourgeoisie une victoire que précipitèrent les nombreux changements introduits dans l'État par la Régence.

La bourgeoisie voulait que la production nationale fût encouragée; que le régime des distinctions perdît ce qu'il avait d'humiliant pour les inférieurs; qu'on abaissât le clergé; qu'on mît un frein à la domination des jésuites; que la liberté individuelle et la liberté de conscience fussent placées hors d'atteinte; en un mot, que l'industrie pût se développer à l'aise, sans avoir à craindre les fureurs du fanatisme et les coups d'une tyrannie ombrageuse.

Ces intérêts, ces instincts, le Régent les servit moins par calcul ou politique qu'en s'abandonnant à sa nature et aux circonstances. Les commencements de son administration furent tels que, pour les caractériser, on inonda Paris d'estampes qui représentaient des sacs d'écus. A peine aux affaires, il prohiba les tissus de l'Inde et fit brûler par le bourreau les marchandises saisies. L'étiquette, sous lui, parut moins blessante. Il ordonna la révision des lettres de cachet. Tolérant par mansuétude de mœurs et par scepticisme, on le vit se complaire dans une impiété presque fastueuse et choisir les jours de fête pour ses débauches d'éclat; mais, en même temps, il éloignait Tellier, faisait sortir de prison les jansénistes, assignait aux soldats calvinistes et étrangers qui servaient en France des lieux pour l'exercice de leur culte, et donnait des cimetières aux sujets des puissances protestantes, morts dans le royaume.

Ainsi, à l'intérieur, le Régent seconda d'une manière

efficace les progrès de la bourgeoisie ; mais, à l'extérieur, au contraire, il se laissa entraîner par son égoïsme à les combattre.

Tant que, dans notre pays, la puissance publique était venue de ces deux sources de la puissance romaine, l'agriculture et la guerre, la nation avait pu, sans inconvénient, se tenir enfermée dans la ceinture de ses montagnes et de ses ports. Mais, par les progrès de la bourgeoisie, la France était devenue manufacturière. Or, à un peuple manufacturier il faut la mer. Le soin des intérêts privés le commande, et, plus encore, celui de la grandeur commune. Car, lorsque rien ne la relève, l'ardeur du gain perd les empires : elle accoutume, en effet, aux petites pensées, elle agite et remplit les cœurs sans les élargir, elle abaisse les caractères, elle efface l'idée de la patrie. Quand le goût des richesses devient le mobile dominant d'une société, il importe d'ennoblir ce mobile en l'associant à la splendeur des vastes desseins, en le faisant concourir à la fortune même de l'État ; et, pour l'empêcher d'être une cause d'amoindrissement général, ce n'est pas trop de lui donner, comme ont fait les Anglais, l'Océan à soumettre et le monde à conquérir.

L'industrie, d'ailleurs, a cela de dangereux, chez les sociétés imparfaites, qu'en agglomérant une population inquiète dans les villes, elle y introduit l'esprit de faction, arme le pauvre contre le riche par l'envie, et prépare des troubles qui deviennent terribles, si, manquant d'issues, les passions populaires ne trouvent pas à se dissiper et à s'éteindre soit dans l'emportement des guerres, soit dans l'imprévu des voyages.

Des colonies, des vaisseaux, la vie du dehors, la mer, voilà donc ce que réclamait l'importance croissante de la bourgeoisie ; et voilà ce que, dans un intérêt tout personnel, le Régent allait sacrifier à la politique des Anglais et à leur fausse amitié.

Ainsi, sous la Régence, la bourgeoisie oscilla entre deux mouvements opposés : l'un intérieur et qui lui fut favorable, l'autre extérieur et qui lui était fatal. Cette politique double et contradictoire vaut qu'on s'y arrête, qu'on en recherche les causes, qu'on en marque les résultats ; car elle caractérise le rôle historique des d'Orléans dans ce pays.

Or, des deux mouvements dont il vient d'être parlé, le premier fut représenté plus particulièrement par Law, le second par Dubois.

Un jour, au milieu de cette cour de France, autrefois si militaire, un jeune Écossais parut, qui venait vanter à des fils de preux ruinés les prodiges de la banque. Il était beau, éloquent, audacieux et riche. Il avait parcouru, en homme d'étude et en joueur, les principales villes de l'Europe commerçante, Londres, Amsterdam, Gênes, Venise, les étonnant tour à tour par son faste, son bonheur et ses projets. Partout il s'était montré prodigue de sa fortune, mais ne livrant qu'une partie de ses pensées. Car c'était contre la tyrannie de l'argent, contre le privilège de l'oisiveté qu'il conspirait dans le secret de son cœur. On ne le devina point, d'abord. Le Régent et ses roués crurent qu'il venait payer les dettes de Louis XIV et fournir aux plaisirs coûteux des courtisans. Plus tard, quand on commença de le deviner, il tomba.

Rendre l'État dépositaire de toutes les fortunes et commanditaire de tous les travaux ; faire de la France un commerçant, comme il est arrivé à des monarques guerriers d'en faire un soldat, et la pousser, par delà les mers, à la conquête des terres vierges, telle était, dans ce qu'elle offre de plus général, la conception de Law.

Cette conception, dont il ne nous semble pas qu'on ait jusqu'ici montré la grandeur, était belle, neuve et hardie. Si elle devait avoir pour effet, considérée en elle-même, d'éveiller l'esprit mercantile, c'était, du moins, en l'ennoblissant, en l'élevant à la hauteur d'un intérêt d'État, en lui donnant le monde pour théâtre et des proportions héroïques. Elle conduisait, d'ailleurs, au plus vaste, au plus vigoureux établissement démocratique qui fut jamais. Malheureusement, comme il paraîtra dans la suite de ce récit, elle fut exagérée à l'intérieur par une cour avide, et combattue dans son épanouissement au dehors par une politique asservie à l'influence des Anglais. Il ne faudra donc pas s'étonner, si l'on voit le système, corrompu et dénaturé, introduire en France, au lieu de passions éclatantes, viriles, l'ardeur des petites affaires, le goût du jeu, le mauvais côté des mœurs de l'industrie. Et du reste, cela même aidait à la ruine morale de la noblesse, et poussait à l'avénement de la domination bourgeoise. Aussi ne craindrons-nous pas d'approfondir ce sujet, aucun des grands faits du dix-huitième siècle n'ayant été moins étudié que celui-là, moins éclairci, et n'ayant influé cependant d'une manière plus directe sur la Révolution française.

« Il n'est pas, disait Law, de marque plus sûre d'un État penchant vers la misère que la cherté de l'argent. Il serait à souhaiter qu'il se prêtât pour rien ou dans la seule vue de partager avec l'emprunteur le profit qu'il en tirera.... L'idée naturelle de l'usure enferme tout prêt qui, sous l'apparence d'un bienfait, met le bienfaiteur plus à l'aise et conduit à sa perte l'emprunteur qu'il fallait soulager. »

Ainsi, ce qui frappait Law, ce qui révoltait son âme généreuse, c'était la tyrannie exercée par certains possesseurs de richesses mortes, sur le peuple, qui est la richesse vivante. L'affranchissement du peuple fut son but et le crédit son moyen.

Law ne confondait pas, comme on l'a prétendu, la monnaie et le capital. Il n'ignorait pas que des écus ou des billets de banque ne sauraient suppléer au pain dont on se nourrit, aux vêtements dont on se couvre, à la maison où l'on s'abrite. « La puissance et la richesse, a-t-il écrit, consistent dans l'étendue de la population et dans les magasins de marchandises nationales ou étrangères. » Oui, Law savait fort bien que les premières sources, que les sources directes de la richesse sont les progrès de la culture, l'emploi de l'activité de tous, les découvertes de la science, la sagesse des institutions et des lois : n'avait-on pas vu la paresseuse Espagne tomber dans l'indigence, les mains pleines de l'or du Pérou ? Mais Law savait aussi que l'usage de la richesse dépend du commerce, et le commerce de la monnaie ; qu'il peut y avoir dans le Nord, par exemple, tel sac de blé qui se gâterait faute de consommateur, et dans le Midi tel travailleur qui périrait faute d'emploi, si, grâce aux échanges successifs facilités

par la monnaie, le sac de blé n'arrivait jusqu'au travailleur et ne fécondait son activité en le nourrissant.

La monnaie provoquant d'une manière indirecte des travaux qui, sans elle, ne se seraient jamais accomplis, Law en concluait qu'il fallait tendre à l'augmenter dans une juste mesure, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ne restât plus dans le royaume ni un seul produit stagnant ni un seul bras inoccupé. De là l'importance qu'il attachait, en fait de monnaie, à la question de *quantité*; de là ces mots qui reviennent à chaque instant sous sa plume: « Il convient que la quantité de la monnaie soit toujours égale à la demande. »

Vainement lui aurait-on objecté que la prospérité d'un peuple consiste dans son capital et non dans son numéraire, dans l'abondance des choses représentées et non dans celle du métal ou du papier qui les représente; que tous les écus et tous les billets du monde ne feraient pas pousser un épi sur un roc infertile ou dans une plaine de sable; qu'en doublant les espèces, on n'aboutit qu'à rendre deux fois plus chers les objets à acquérir; qu'il n'y a, par conséquent, aucun avantage à augmenter la monnaie, puisque c'est perdre par l'avilissement ce qu'on gagne sur la quantité: de pareils arguments, quelque spécieux qu'ils fussent, ne pouvaient suffire à Law, esprit non moins pénétrant qu'audacieux.

Sans doute, il importerait peu que la monnaie fût abondante ou rare, si elle ne servait qu'à représenter des subsistances, des étoffes, des bois de construction, des pierres à bâtir, le capital national enfin. Mais ce capital, la monnaie sert à le répandre par la circulation, à la manière du sang qui fait courir la vie dans nos veines. Un navire qu'on laisserait pourrir dans un chantier serait-il une richesse? Si vous voulez qu'il fasse partie du capital national, avisez à le charger, et qu'on le lance à la mer. Mais pour cela une série d'échanges est nécessaire, et quel en est l'instrument? la monnaie. Elle influe donc sur la richesse, au moins d'une manière indirecte, et c'est dans ce sens que Law a dit: « Une augmentation de numéraire ajoute à la valeur d'un pays. » C'est qu'il considérait la monnaie non pas seulement comme signe et commune mesure des valeurs, mais comme instrument des échanges: distinction profonde, et qui touche plus qu'on ne croit au salut des empires.

Qu'arriverait-il dans un pays qui ne connaîtrait pas l'usage des billets de banque et dont tout le numéraire se trouverait réduit à un seul écu? Cet écu aurait beau valoir, par convention, la totalité de ceux qu'il aurait remplacés; valût-il un milliard, les échanges n'en seraient pas moins impossibles. Il faudrait donc le diviser à l'extrême; et rien ne montre mieux combien, dans la théorie des monnaies, on doit tenir compte de la question de *quantité*, quoi qu'en aient dit les économistes modernes, et M. de Sismondi lui-même.

La rareté de la monnaie a des conséquences terribles: elle crée la tyrannie de l'usure. La surabondance de la monnaie est loin de présenter les mêmes périls, d'engendrer de pareils fléaux. Car quand le numéraire en vient à excéder les besoins, si ce n'est pas l'effet de quelque mesure brusque et violente, tout ce qui en advient c'est que l'excédant se trouve peu à peu annulé par une insensible dépréciation des espèces, sans qu'il y ait eu interruption dans le cours des relations commerciales et paralysie dans le travail.

Que l'attention du lecteur se soutienne encore pendant quelques instants: du sein de ces froides abstractions, du sein de cet aride exposé vont sortir les plus étranges événements qui aient jamais tourmenté l'imagination et agité le cœur des hommes.

On vient de voir pourquoi Law désirait que la monnaie fût abondante: on comprendra sans peine pourquoi il préférait, comme monnaie, le papier au métal. Ce n'était pas seulement parce que le papier est plus facile à délivrer, parce qu'il simplifie les comptes et économise le temps, parce qu'il se transporte à moins de frais, parce qu'il est moins sujet à la contrefaçon; ces considérations, très-graves au point de vue économique, n'occupaient cependant qu'une place secondaire dans la pensée de l'homme d'État écossais. Ce qui déterminait sa préférence pour le papier, le voici:

Quand un peuple veut se procurer des métaux précieux, afin de les employer comme monnaie, il faut ou qu'il les tire des mines, ce qui nécessite de grandes avances et de grands labeurs, ou qu'il les demande à l'étranger, et lui offre en échange une valeur commerciale équivalente. Les services rendus par la monnaie métallique sont donc onéreux de leur nature: on n'en jouit qu'après les avoir achetés. La création du papier-monnaie, au contraire, ne coûte rien ou presque rien.

D'un autre côté, la quantité de la monnaie métallique dans un pays ne pouvant augmenter que par suite du travail des mines ou du commerce fait avec l'étranger, il en résulte que si parmi les divers canaux de la circulation, quelques-uns restent vides, l'or et l'argent ne viennent les remplir qu'avec lenteur. Et pendant ce temps, que d'échanges manqués, d'heures perdues, de capitaux morts! Que d'angoisses endurées par le pauvre qui, n'ayant pas de pain, n'a pas d'emploi! Avec le papier-monnaie, quoi de semblable? C'est un instrument que l'État se procure à volonté; c'est un agent qu'il a sous la main: dans une société où tout ne serait pas abandonné aux désordres de l'individualisme et aux hasards de la concurrence, ce serait *une quantité* qui pourrait être approximativement *égalée à la demande*.

Turgot et les économistes de son école ont posé en principe que, pour servir de commune mesure aux valeurs, la monnaie doit être elle-même une valeur, une marchandise. Aussi ont-ils déclaré les métaux précieux, l'or et l'argent surtout, plus propres que le papier à faire office de monnaie. Il est certain que le numéraire a sur le papier cet avantage qu'il possède une valeur propre, intrinsèque, indépendante de toute convention. Le numéraire est le *signe* des richesses, et il en est le *gage;* il les *représente*, et il les *vaut*. Il donne aux possesseurs une sécurité et des garanties que le papier ne lui donne pas. En conclurons-nous que Turgot et ses disciples avaient raison? Oui, eu égard à l'ordre social qu'ils avaient en vue, ordre social fondé sur l'individualisme, sur la haine et le désarmement du principe d'autorité, sur l'universel antagonisme des intérêts, c'est-à-dire sur un perpétuel et inévitable système de défiance. Mais tel

RAMBERT

LUTHER CALVIN MONTAIGNE ROUSSEAU VOLTAIRE

des mendiants, la consternation se répandait de proche en proche dans les campagnes, et les routes se couvraient de pâles vagabonds. Alors éclata le fléau des spéculations basées sur la détresse publique; alors commencèrent les accaparements. Digne frère de ce comte de Charolais qui précéda M. de Sade dans l'art d'ensanglanter la débauche, et dont on raconte qu'il tirait sur des couvreurs pour se donner le plaisir de les voir précipités du haut des toits, M. le duc se montra féroce dans la cupidité. Il n'eut pas honte, suivant le témoignage de Saint-Simon, de se mettre au nombre des agioteurs qui pratiquaient la science d'affamer le peuple pour s'enrichir. Aussi le pain ne tarda-t-il pas à monter dans Paris jusqu'à neuf sous la livre, et à proportion dans les provinces. « On vit en Normandie d'herbes des champs, écrivait à Fleury Saint-Simon indigné. Je parle en secret et en confiance à un Français, à un évêque, à un ministre, et au seul homme qui paraisse avoir part à l'amitié et à la confiance du roi, et qui lui parle tête à tête, du roi, qui ne l'est qu'autant qu'il a un royaume et des sujets, qui est d'un âge à en pouvoir sentir la conséquence, et qui, pour être le premier roi de l'Europe, ne peut être un grand roi s'il ne l'est que de gueux de toutes les conditions, et si son royaume se tourne en un vaste hôpital de mourants et de désespérés. »

Parurent des édits sauvages. Pour défendre la propriété, que menaçait l'extrême misère, le garde des sceaux, d'Armenonville, avait prononcé contre le vol domestique, sans restriction, sans distinction, sans réserve, la plus terrible des peines, la mort. Bientôt, le peuple des affamés grossissant toujours, il fallut le refouler, gémissant et rebelle, dans des prisons décorées du nom d'hospices, et où, par ordre du contrôleur général Dodun, les arrivants étaient couchés, entassés sur la paille, de manière « à tenir moins de place. » Fuir cette hospitalité sinistre était un crime. Mais comment reconnaître les coupables? « On résolut, dit Lemontey, d'imprimer aux mendiants un signe indélébile, et quelques-uns furent livrés à des chimistes, qui les soumirent à l'essai de divers caustiques. » L'expérience n'ayant pas réussi, on décida que les mendiants seraient marqués au bras par le feu. Il ne restait plus qu'à leur faire une guerre d'extermination. Mais à la vue des malheureux à la poursuite desquels on les lançait, la plupart des archers se sentirent émus d'une pitié invincible, et il arriva, chose assez nouvelle dans les fastes de la tyrannie, que là où les victimes pouvaient être impunément frappées, les bourreaux manquèrent.

Ainsi s'amassaient dans le sein du peuple les ressentiments et les colères dont la bourgeoisie devait un jour se servir si puissamment dans son dernier combat. Et pourtant, cette solidarité naturelle qui, en face des vieilles oppressions, liait tous les opprimés, combien la bourgeoisie était loin d'en comprendre la sainteté et les devoirs! Absorbée dans un égoïsme dont la longue imprudence engendra tant de désastres, ce qu'elle voyait dans le peuple, c'étaient bien moins des souffrances à guérir que des passions à diriger contre de communs ennemis. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si plus tard, après maint service payé d'ingratitude et mille excitations trompeuses, il advint que les chiens irrités se retournèrent contre les chasseurs. Qu'on médite la page suivante du ministère de M. le duc.

Le désordre des finances étant effroyable, Pâris-Duverney avait apporté dans les moyens de surmonter la crise la brutalité de son caractère. Réduire de moitié la valeur légale des monnaies, imposer au prix des marchandises une limite arbitraire, faire murer la boutique de quiconque désobéissait au despotisme des règlements, lancer des soldats contre l'ouvrier mécontent ou inquiet de son salaire, tout cela, pour le conseiller de Mme de Prie, n'avait été qu'un jeu. Inutiles violences! Le mal empirait; le peuple n'avait plus que son sang à donner. Pâris-Duverney eut alors l'idée d'établir un impôt qu'il fixa au cinquantième du revenu et auquel il soumit toutes les classes de citoyens, sans exception. En d'autres termes, les procédés de la tyrannie s'étant trouvés stériles, on avait recours au seul expédient qui n'eût pas encore été employé: la justice.

Mais aussitôt quel soulèvement! quelle tempête! Ce ne furent, dans le clergé, que protestations pleines de fiel et clameurs furieuses. Quoi! on osait porter la main sur les richesses de l'Église! on attentait à des immunités qu'avaient respectées non-seulement la dévotion de saint Louis, mais la volonté absolue de Louis XIV! Le clergé avait bien voulu se condamner à la charge du don gratuit; en exigeant davantage, on outrageait la religion, on offensait Dieu; tel fut le langage du haut clergé. Or, à cette époque, l'Église, y compris les moines bénéficiaires, possédait neuf mille châteaux, deux cent cinquante-neuf mille métairies ou fermes, cent soixante-treize mille arpents de vignes, quatorze cents charrues, sur dix-sept cents, dans le Cambrésis; plus de la moitié des biens situés dans la Franche-Comté; et l'on n'évaluait pas ses revenus annuels à moins de douze cent vingt millions. Ils se réunirent néanmoins, ces ministres d'un Dieu de charité, du Dieu qui naquit dans une étable, pour faire rejeter sur le pauvre un fardeau qui l'écrasait, et, après de tumultueuses séances, ils se séparèrent en déclarant qu'ils ne souscriraient pas aux désirs du roi.

De la part de la noblesse, l'opposition ne fut ni moins haineuse ni moins coupable; mais ce qui est digne de remarque, c'est que les résistances les plus vives, les plus animées vinrent du corps qui représentait politiquement la bougeoisie. Un lit de justice ayant été convoqué, le parlement s'assembla au milieu d'une agitation extraordinaire. Les visages étaient sombres, chacun composant son maintien et feignant de regarder comme la perte du royaume l'établissement du nouvel impôt. Forcé, par la nature même de ses fonctions, d'appuyer l'enregistrement, l'avocat général Gilbert affirma que ses paroles lui coûtaient autant que le sacrifice de la vie; et le garde des sceaux allant aux voix, on lui répondit par le refus unanime de délibérer. A leur tour, les parlements de province se déchaînèrent. Ils prétendirent: celui de Bretagne, que son contrat d'union l'autorisait à refuser; celui de Languedoc, que la grêle ne permettait pas le payement de l'impôt proposé; celui de Toulouse, que c'était violer des priviléges sacrés, que de confondre avec le peuple le clergé et la noblesse.

RAMBERT

Cependant la famine, entretenue par les spéculateurs, n'avait pas cessé ses ravages. Dans Paris, la sédition grondait. La châsse de sainte Geneviève, promenée dans les rues, n'avait fait qu'ajouter au trouble des esprits. Il fallut fermer la porte Saint-Antoine devant la population mugissante du faubourg. Le ministère de M. le duc ne pouvait tenir contre un pareil ébranlement, que servaient des intrigues de cour : il fut renversé, et le peuple n'obtint d'autre satisfaction que la déclaration suivante, qui caractérise si bien le retrait de l'impôt du *cinquantième :*

« Voulons que tous les biens ecclésiastiques demeurent exempts, et les déclarons exempts à perpétuité de toutes autres taxes, impositions et levées. »

L'auteur de cette déclaration était le cardinal Fleury, le même auquel Saint-Simon avait écrit, un an auparavant, que la misère du peuple dépassait toute mesure, qu'en Normandie on vivait de l'herbe des champs, et que le royaume « se tournait en un vaste hôpital de mourants et de désespérés. » La Révolution pouvait-elle être, hélas! autre chose qu'une guerre, et une guerre à mort?

LIVRE TROISIÈME

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

LE PRINCIPE D'INDIVIDUALISME EST ADOPTÉ PAR LA BOURGEOISIE

Nous voici au seuil du laboratoire brûlant où furent réunis et préparés d'une manière définitive les matériaux de la Révolution française; nous allons entrer dans le monde agité des philosophes.

Quel spectacle! De la cendre de Luther la papauté voit renaître, pour l'accabler, mille ennemis pleins d'éloquence et d'ardeur. Deux mots ont retenti que l'Europe est étonnée et ravie d'entendre: la tolérance, la raison. Le fanatisme est couvert d'opprobre, avec le souvenir des déchirements dont il donna le signal, des bûchers qu'il dressa. Les vieilles superstitions, on les livre aux coups d'un ridicule immortel. C'est pour démentir la Genèse, pour convaincre d'erreur ou d'imposture les livres des prêtres, que des savants interrogent le ciel, mesurent les montagnes, fouillent les entrailles de la terre et demandent au globe le secret de son âge. Où s'arrêtera cette puissance formidable : le libre examen?... Les uns nièrent le Christ, sans nul souci du grand vide qui par là serait fait dans l'histoire; les autres mirent en doute l'âme de l'homme; d'autres discutèrent Dieu, âme de l'univers. La doctrine de la *sensation*, la théorie du néant furent opposées à ces aspirations invincibles qui ont pour objet l'infini, à ces désirs qui nous transportent dans les temps qui ne sont pas à nous, à cette insatiable avidité de vivre, charme et tourment de nos cœurs troublés. Ainsi, l'homme se trouva rabaissé jusqu'à n'être plus dans la création qu'un accident; il fut appauvri de tout ce que vaut la durée éternelle. Mais, en même temps et par une étrange contradiction, comme on s'efforça de l'élever, comme on l'exalta, ce peu de matière organisée qui ne devait que passer! Jamais la démonstration de la petitesse de l'homme n'avait été plus impitoyablement poursuivie, et jamais sa grandeur ne fut plus résolûment affirmée. On demanda que sa dignité fût reconnue, sa sécurité garantie; on lui voulut une conscience inviolable et une pensée libre. Chose non moins singulière! Des apôtres du froid examen apportèrent, en ce temps-là, dans leur culte de la pensée, l'enthousiasme et la passion des sectaires. Des travaux prodigieux à entreprendre, mille dangers à courir, la tyrannie à séduire ou à braver, l'éducation morale des générations à refaire, la conscience humaine à remplir d'incertitude et d'effroi, rien ne les arrêta, rien ne les fit hésiter, parce qu'après tout ils eurent, eux aussi, une croyance : ils crurent à la raison. Telle fut donc l'œuvre de ce siècle. Et tous y travaillèrent : écrivains, artistes, grands seigneurs, magistrats, ministres, des souverains même. Il y eut un moment où l'esprit nouveau se trouva maître de la société, depuis la base jusqu'au faîte, ayant pénétré à la cour de Prusse, par Frédéric; à la cour d'Autriche, par Joseph II à la cour de France, par Turgot; à la cour de Russie, par Catherine; au Vatican, par Clément XIV. De sorte que la philosophie se glissa jusqu'auprès des rois; elle les enveloppa; elle les subjugua; elle leur dicta des paroles d'une étrange portée; elle les poussa, enivrés de louanges, à la destruction de ces autels que les trônes avaient eus si longtemps pour appui. Mais le moment devait venir où, devant leur ouvrage, les rois reculeraient d'épouvante.... lorsque enfin tomberaient les derniers voiles,

lorsque, passant de la religion à la politique et de la politique à la propriété, l'esprit d'examen aurait soulevé tant de questions auxquelles il n'y eut de réponse, hélas! qu'au prix des tempêtes: pourquoi des maîtres et des esclaves, et des générations entières broyées sur le passage d'un seul? pourquoi des rois et des nobles? pourquoi des classes qui naissent heureuses, et, au-dessous, une foule innombrable d'êtres gémissants, affamés, désespérés? pourquoi ce long envahissement, par quelques-uns, de la terre, demeure de l'humanité et son impartageable domaine? « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire: Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres; que de misères et d'horreurs n'eût pas épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables: Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne. »

Du reste, contemplé d'un peu loin, le mouvement qui vient d'être indiqué ne présente d'abord que tumulte et confusion. Même parmi les philosophes du dix-huitième siècle qui semblent unis par les liens les plus étroits, beaucoup, à vrai dire, n'eurent de commun que le besoin de frapper, chacun frappant à sa guise, sous l'inspiration de ses haines particulières, avec les armes qui lui étaient propres: celui-ci comme déiste, celui-là comme athée, cet autre comme disciple de Spinosa. Et qu'on ne s'étonne pas si nous tenons compte ici de la diversité des doctrines métaphysiques: car nous les retrouverons plus tard, ces divisions de la pensée, nous les retrouverons vivantes; et quand passeront devant nous, transformées en passions terribles, la philosophie épicurienne de Danton, l'athéisme d'Anacharsis Clootz, le déisme de Robespierre, il deviendra manifeste qu'il n'est pas d'abstraction où la réalité ne germe: que les débats métaphysiques, si vagues en apparence dans leur objet, sont, par leurs résultats, d'une importance pratique sans égale; et que, souvent, ces forces brutales qu'on croirait uniquement déchaînées par des passions personnelles ou de grossiers intérêts se rapportent aux travaux pleins d'angoisse, aux inquiétudes ou aux vengeances de la pensée. La diversité, d'ailleurs, ne porta pas seulement sur des questions de ce genre, parmi les philosophes du dix-huitième siècle: elle porta sur toute chose. Ainsi, des hommes qui avaient crié ensemble anathème aux prêtres, se séparèrent, étonnés, quand il fut question de crier anathème aux rois. Tel qui avait ébranlé d'une main confiante les fondements du catholicisme se sentit pénétré d'une terreur secrète quand on le pressa d'entrer en guerre contre Dieu. Si la bourgeoisie eut ses chefs, le peuple eut ses éclaireurs. A côté des philosophes bercés dans l'orgueil, bercés dans la joie, amis des princes, frondeurs, souriant aux ruines qu'ils allaient faire, il y eut les philosophes malades de leurs doutes, il y eut les penseurs religieux et les rêveurs farouches, il y eut les tribuns atteints d'une mélancolie suprême.

Comment donc, au milieu d'un pêle-mêle semblable, dessiner nettement la marche des idées? Rien de plus difficile, au premier abord. Et pourtant, lorsqu'on y regarde de près, on ne trouve dans le dix-huitième siècle que deux grands courants d'idées qui, le traversant sur des lignes parallèles, vont l'un et l'autre aboutir au gouffre de la Révolution.

On a vu combien avait toujours été profonde, quoique toujours masquée par des intérêts communs et de communes haines, la distinction entre le peuple et la bourgeoisie. Cette distinction dans l'ordre des faits se reproduisit, au dix-huitième siècle, dans le monde de la pensée.

Il y eut deux doctrines, non-seulement différentes, mais opposées: la première ayant pour but une association d'égaux et partant du principe de fraternité; la seconde fondée tout entière sur le droit individuel.

Réalisation de la liberté par l'union et l'amour, voilà ce que voulut la première, issue directement de l'Évangile; la seconde, fille du protestantisme, ne chercha la liberté que dans l'émancipation de chacun considéré isolément.

Morelly, Jean-Jacques Rousseau, Mably et, sous quelques rapports, Necker appartinrent à la première; la seconde eut pour représentants Voltaire, d'Alembert, Condorcet, Diderot, Helvétius, Turgot, Morellet, etc.

La première devait mener à Robespierre; la seconde créa Mirabeau.

C'est celle-ci qui domina dans l'Assemblée constituante; à demi étouffée, sous la Convention, elle reparut le lendemain du 9 thermidor; elle renversa l'Empire, après l'avoir subi; sous la Restauration, elle s'appelait libéralisme; aujourd'hui elle règne.... Nous montrerons à travers quels drames singuliers, quelles luttes, quelles ruines, et par quels tragiques efforts, elle s'était frayé un chemin au gouvernement de la société, pendant ce dix-huitième siècle si imposant et si orageux.

Au point où en était venue la bourgeoisie, il n'est pas surprenant qu'elle ait adopté la doctrine du droit individuel et s'y soit arrêtée.

L'unité, en effet, n'avait existé jusqu'alors: en religion, que par l'intolérance du catholicisme; en politique, que par la royauté absolue ou la tyrannie féodale; en industrie, que par le monopole.

Briser dans sa triple forme cette unité oppressive et délivrer l'individu de toute espèce d'entrave devint donc le désir dominant de la bourgeoisie.

D'un autre côté, elle avait la richesse, elle avait la force. Munie des instruments de travail, qui manquaient aux prolétaires; douée d'une activité et d'une instruction qui, en général, manquaient aux nobles, la bourgeoisie possédait tous les moyens de développement qui dispensent de la nécessité de l'association et font redouter les gênes de la hiérarchie. L'individualisme lui suffisait.

Elle demanda, par conséquent, la liberté de l'esprit contre l'Église, la liberté politique contre les rois, la liberté d'industrie contre les monopoleurs; et elle ne demanda pas autre chose.

Mais sans l'égalité, qui est le lien des intérêts, et la fraternité, qui est le lien des cœurs, la liberté n'est qu'un despotisme hypocrite. Et voilà comment la bourgeoisie devait nous donner tôt ou tard: au lieu de la liberté de l'esprit, une profonde anarchie morale, au lieu de la li-

RAMBERT LANNEMAKER

berté politique, une oligarchie de censitaires; au lieu de la liberté d'industrie, la concurrence du riche et du pauvre, au profit du riche.

Quoi qu'il en soit, les écrivains de la bourgeoisie, au dix-huitième siècle, se partagèrent en trois écoles, correspondant aux trois genres de tyrannie qui étaient alors à détruire. Il y eut l'école des philosophes proprement dits, dont le chef fut Voltaire; celle des politiques, que fonda Montesquieu; et celle des économistes, qui est représentée par Turgot.

Exposer quelle fut dans l'œuvre commune la part de chacune de ces trois écoles fameuses, en développant sur une ligne parallèle les doctrines rivales de Jean-Jacques, de Mably, de Necker, c'est faire l'histoire de la Révolution telle qu'elle se passa au dix-huitième siècle, dans la tête des penseurs.



GUERRE A L'ÉGLISE — TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME EN PHILOSOPHIE, OU RATIONALISME

VOLTAIRE

La réformation avait bien, comme nous l'avons montré, introduit le principe d'individualisme dans le monde; mais Luther, mais Calvin avaient manqué de logique et d'audace. Ils avaient invoqué la souveraineté de la raison contre Rome, non contre les Écritures. Ils eussent pâli d'effroi à la seule idée de discuter d'une manière purement rationnelle Dieu, l'existence de l'âme, l'infini, l'éternité. Les questions qu'ils jugeaient résolues par les livres saints, interprétés au moyen des lumières de la foi, nul, suivant eux, n'avait le droit de les approfondir. Ils avaient laissé à l'individu, en le déclarant affranchi, une partie de ses chaînes; et, arrivé dans son vol à de certaines hauteurs, l'esprit humain devait aussitôt fermer ses ailes.

Les continuateurs que le dix-huitième siècle venait donner à Luther poussèrent jusqu'à ses plus extrêmes limites l'œuvre commencée. Après avoir livré aux ravages du libre examen le domaine entier de la religion, ils lui abandonnèrent celui de la métaphysique. Ce que Luther avait osé contre les Pères de l'Église, ils l'osèrent contre Luther prosterné devant l'Évangile.

Ils proposèrent à l'essor de l'esprit l'immensité même. Ce respect exalté pour la liberté de l'esprit leur commandait la tolérance. Aussi n'eurent-ils rien de cette humeur despotique et de cette cruauté inconséquente dont nous avons vu le règne de Calvin si odieusement souillé. Eux, ils furent humains, et l'apostolat de la tolérance les trouva infatigables. Leur gloire est là. Quant à leur culte de la raison, comme la raison divise tandis que la foi réunit, ils ne purent que placer l'homme sur un monceau de ruines, au sommet desquelles nous l'apercevons aujourd'hui encore, debout et maître de lui, mais inquiet et seul.

Qu'on s'en félicite ou qu'on la déplore, une pareille révolution morale était d'une incomparable portée. Il fallait donc, ce semble, à la tête du mouvement qui la produisit, des penseurs d'une rare souplesse d'intelligence, pour que la séduction devînt universelle; des défenseurs ardents de l'humanité, pour que toute âme généreuse saluât d'avance leur triomphe; des écrivains d'une prodigue opulence, pour que le bienfait leur créât une clientèle; d'invincibles railleurs, pour qu'on tremblât devant eux; des chefs de parti à la fois opiniâtres et prudents, pour qu'il n'y eût ni temps d'arrêt dans l'attaque ni fausse manœuvre; il fallait des historiens, des poëtes, des métaphysiciens, des conteurs, des auteurs dramatiques, des romanciers, des publicistes, admis par le génie et la gloire dans la familiarité des rois; enfin, et pour que les peuples si longtemps opprimés eussent cette consolation d'être vengés de leurs tyrans par leurs tyrans mêmes, peut-être fallait-il des philosophes craignant Anitus et la ciguë, déliés à l'excès, insinuants, aussi habiles à endormir la persécution que prompts à la décrier, capables d'hypocrisie, sachant séduire les nobles et flatter les princes.... Au dix-huitième siècle, tous ces hommes n'en firent qu'un, et leur nom fut Voltaire.

Voltaire! Est-il permis de porter la main sur cette grande idole? Un héritier du dix-huitième siècle le peut-il sans témérité? Car, enfin, la route où marchent les générations vivantes, bonne ou mauvaise, c'est Voltaire qui l'a tracée; et il a été tel, que, soit par l'amour, soit par la haine, le monde entier se trouve engagé dans les intérêts de sa gloire. Quelle destinée! être pendant soixante ans tout l'esprit de l'Europe, être l'histoire d'un siècle; écrire, et par là régner; rendre les princes, ou fiers d'avoir appris à penser, ou honteux de n'être que puissants; du fond d'une retraite studieuse et enchantée, tenir les peuples en haleine, mettre leurs dominateurs en émoi, pousser vers le but marqué d'avance une foule illustre; noter la persécution d'infamie, lui faire peur; proclamer la tolérance; combattre et vaincre pour l'humanité; dans une conspiration sans égale, se donner tous les prêtres pour ennemis, tous les rois pour complices; ce que Luther n'avait ébranlé que par des prodiges de colère, l'abattre en souriant, et vivre heureux!... N'importe : à taire ce qui amoindrit ou souilla les noms qu'on adore, je ne vois que faiblesse et lâcheté. Quand un homme est monté sur ces hauteurs de l'histoire, à lui d'élever son cœur au niveau de son destin. Les vrais grands hommes n'ont pas besoin de toutes ces réticences, dont le respect les insulte. Qu'on les montre tels que la nature les fit, leur action sur l'humanité n'y perdra rien, ayant eu le caractère des choses qui durent. Pourquoi ne

RAMBERT LUTHER CALVIN MONTAIGNE ROUSSEAU VOLTAIRE

dirions-nous pas de Voltaire que, d'une main puissante, il aida au progrès en renversant l'ancienne forme de l'oppression et en avançant ainsi l'heure de l'universelle délivrance; mais que, par ses opinions, ses instincts, son but direct, il fut l'homme de la bourgeoisie, et de la bourgeoisie seulement? S'il est juste qu'on le glorifie pour avoir avec tant d'éclat renversé la tyrannie qui s'exerçait par voie d'autorité, il l'est aussi qu'on le blâme d'avoir contribué à établir la tyrannie qui s'exerce par voie d'individualisme. Après tout, le soin de sa mémoire nous touche moins que le sort du peuple qu'il pouvait mieux servir. Le génie mérite qu'on le salue, mais il doit souffrir qu'on le juge. Il n'y a d'inviolable au monde que la justice et la vérité.

Non, Voltaire n'aima point assez le peuple. Qu'on eût allégé le poids de leurs misères à tant de travailleurs infortunés, Voltaire eût applaudi sans nul doute, par humanité, mais sa pitié n'eut jamais rien d'actif et qui vînt d'un sentiment démocratique; c'était une pitié de grand seigneur, mêlée de hauteur et de mépris. Ouvrez sa Correspondance : l'aristocratie de ses dédains y éclate à chaque page : « On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes. »

« Il me revient que cet Omer est fort méprisé de tous les gens qui pensent. Le nombre est petit, je l'avoue, mais il sera toujours respectable. C'est ce petit nombre qui fait le public; le reste est le vulgaire. Travaillez donc pour ce petit public, sans vous exposer à la démence du grand nombre. »

« Je vous recommande l'*infâme* (la superstition). Il faut la détruire chez les honnêtes gens et la laisser à la canaille. »

« Ceux qui crient contre ce qu'on appelle le luxe ne sont guère que des pauvres de mauvaise humeur. »

« Enfin, notre parti l'emporte sur le leur dans la bonne compagnie. »

« Vous aviez bien raison de dire, monseigneur, que les Génevois ne sont guère sages, mais c'est que le peuple commence à être le maître. »

« La raison triomphera, au moins chez les honnêtes gens, la canaille n'est pas faite pour elle ! »

« Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple, que vous croyez digne d'être instruit. J'entends par peuple, la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, et si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes.... Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu. »

Il nous serait aisé de multiplier les citations. Avoir un cordonnier dans sa famille était presque, aux yeux de Voltaire, une flétrissure : « Je le prie de passer rue de La Harpe et de s'informer s'il n'y a pas un cordonnier parent du scélérat (J. B. Rousseau) qui est à Bruxelles, et qui veut me déshonorer. »

Il se moquait de Jean-Jacques, s'adressant à des marchands de clous; et lui, l'historien du czar Pierre, il ne pouvait comprendre que l'auteur d'*Émile* eût fait de l'état de menuisier le complément d'une éducation philosophique. « Il a un jeune homme à élever, disait-il en parlant de Rousseau, il en fait un menuisier; voilà le fond de son livre ! etc. »

C'est ainsi que dans la liberté, que dans la vérité des épanchements intimes, Voltaire traitait les artisans, ceux qui portent en gémissant le poids de la civilisation et de ses injustices, le peuple.

En revanche, on sait jusqu'où il fit descendre, à l'égard des grands, l'humilité de ses hommages, et dans quelles puériles jouissances la faveur des cours retint sa vanité captive, et combien il aimait à se parer du titre de gentilhomme de la chambre; on sait qu'il fit de Louis XV un panégyrique où l'excès de la flatterie touchait au scandale; qu'un jour, s'adressant à ce roi, le dernier des rois, il osa l'appeler Trajan; que le duc de Richelieu, héros des roués fastueux et des libertins à la mode, l'eut pour courtisan, que dis-je? pour familier; qu'il s'écriait, en parlant de Catherine, impératrice de Russie : « Je suis catherin et je mourrai catherin; » qu'il se mit aux pieds des favorites, même de celle qu'une maison de débauche éleva pour les plaisirs du maître, et qui, devenue la royauté, en déshonora l'agonie; qu'enfin il écrivait à Frédéric, roi de Prusse : « Vous êtes fait pour être mon roi.... délices du genre humain. »

« Je rêve à mon prince comme on rêve à sa maîtresse. »

« Si vous saviez combien votre ouvrage (l'*Anti-Machiavel*) est supérieur à celui de Machiavel ! »

« J'attends ici mon maître. » — « J'envoie à mon adorable maître l'*Anti-Machiavel*. »

« Vous avez fait ce que faisait le peuple d'Athènes. Vous valez bien ce peuple à vous tout seul. »

« Votre Majesté qui s'est faite homme. »

« Un prince à qui j'ai appartenu, etc., etc. »

Calculées ou sincères, de semblables adulations étaient sans dignité; et Voltaire ne se serait jamais abaissé jusque-là, s'il avait eu ce généreux orgueil qui se puise dans le sentiment de l'égalité. Mais né d'ailleurs avec une nature souple, il se trouva, dès son entrée dans la vie active, égaré parmi les Vendôme, les Richelieu, les Conti, les La Fare, les Chaulieu; et, dans ce cercle où l'art du courtisan s'apprenait à l'école du bon goût, il perdit tout ce qui constitue les fiers caractères et les âmes viriles. Aussi les républiques ne lui apparaissaient-elles à travers l'histoire que par leur côté sanglant. L'égalité, il la croyait réalisée, parce que Dieu a mis, pour le monarque comme pour le mendiant, la douleur à côté de la joie. Quant aux priviléges de la naissance, tour à tour leur dénonciateur et leur esclave, il les attaqua, du haut de la scène, par des vers bien connus; mais loin de la foule, loin du parterre, et quand il n'avait plus à s'en faire l'écho, le fils du notaire Arouet se rappelait avec complaisance que, par Marguerite d'Aumart, sa mère, il était de race noble, et il écrivait : « Lorsqu'on imprime que je prends à tort le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, ne suis-je pas forcé de dire que, sans me parer jamais d'aucun titre, j'ai pourtant l'honneur d'avoir cette place, que Sa Majesté le roi mon maître m'a conservée? Lorsqu'on m'attaque sur ma naissance, ne dois-je pas à ma famille de répondre que je suis né égal à ceux qui ont la même place que moi; et que, si j'ai

RAMBERT STAINEMAKER

parlé sur cet article avec la modestie convenable, c'est parce que cette même place a été occupée autrefois par les Montmorency et par les Châtillon? »

Il était impossible qu'un homme capable de tenir un pareil langage ne professât pas le culte de la royauté. Seulement, Voltaire y porta une exagération qu'on a peine à comprendre. Il écrivait à Frédéric : « Je voudrais qu'on eût jeté au fond de la mer toutes les histoires qui ne nous retracent que les vices et les fureurs des rois. » Et il est à remarquer que, sur ce point, ce fut un roi qui réfuta Voltaire.

Mais Voltaire ne fut pas convaincu. Il donna l'exemple en même temps que le précepte. Il n'oublia son étrange système sur les devoirs de l'historien, ni dans le *Siècle de Louis XIV*, ni dans le *Siècle de Louis XV*, ni dans l'*Histoire de Charles XII*, ni dans celle du czar Pierre. Il ne l'oublia que lorsque, dans ses mémoires, il eut à se venger de Frédéric : inconséquence de la passion.

Voltaire n'était pas fait, on le voit, pour chercher dans une révolution politique et sociale le salut du peuple. Changer hardiment, profondément les conditions de l'État et de la société, il n'y songeait même pas, et ne commença à s'en inquiéter que sur la fin de sa carrière, aux cris poussés par Diderot, d'Holbach et Raynal. Dans les six mille neuf cent cinquante lettres dont se compose sa Correspondance, dans la plupart de ses ouvrages, on est frappé de cette absence de préoccupations politiques. C'est à peine s'il avait foi dans la possibilité d'une vaste rénovation du monde. On en peut juger par cette lettre écrite à M. de Bastide, en 1760, moins de trente ans avant la Révolution. Après avoir montré, dans un tableau saisissant, ceux qui labourent dans la disette, ceux qui ne produisent rien dans le luxe, de tremblants vassaux n'osant délivrer leurs maisons du sanglier qui les dévore, de grands propriétaires s'appropriant jusqu'à l'oiseau qui vole et au poisson qui nage : « Cette scène du monde, presque de tous les temps et de tous les lieux, s'écrie-t-il, vous voudriez la changer! voilà votre folie, à vous autres moralistes.... Le monde ira toujours comme il va. »

N'était-ce là qu'un accès de philanthropie chagrine? Non; et l'on doit ajouter que ce fut la tendance générale des esprits pendant une notable partie du dix-huitième siècle de négliger les questions politiques ou sociales, pour les problèmes les plus abstraits de la métaphysique. Nous marquerons l'heure où il cessa d'en être ainsi. Mais cette heure solennelle surprit Voltaire et le fit tressaillir. Comme Luther, il fut longtemps à découvrir la pente qui conduisait des abus religieux aux abus politiques, de la philosophie spéculative à la transformation matérielle de la société, de l'agitation des croyances au bouillonnement des intérêts. Nous n'avons donc plus qu'à le suivre d'abord dans sa lutte contre la puissance des prêtres, et ensuite dans ses efforts pour agrandir l'être humain en l'isolant.

Ébranler l'empire des prêtres, on ne le pouvait pas sans séparer leur cause de celle des rois. C'est à quoi Voltaire était naturellement porté, et ce fut le premier moyen qu'il employa. La longue et implacable rivalité des papes et des Césars; l'empereur Henri IV à genoux devant Grégoire VII; tant de guerres civiles nées du fanatisme religieux; tant de séditions prêchées du haut des marches de l'autel ; des fils de roi condamnés par l'inquisition ; les confesseurs plus puissants que les favorites, s'emparant de l'autorité des princes en même temps que de leur âme, usurpant la terre au nom du ciel et gouvernant les royaumes qu'ils ne troublaient pas; les jésuites dans la GUERRE DE TRENTE ANS; la Ligue; des moines régicides..., que de ressources l'histoire ne fournissait-elle pas au plan d'attaque de Voltaire! Il les rassembla et les mit en œuvre avec une habileté redoutable. « Si la plupart des rois ont encouragé le fanatisme dans leurs États, c'est qu'ils étaient ignorants, c'est qu'ils ne savaient pas que les prêtres sont leurs plus grands ennemis. En effet, y a-t-il un seul exemple, dans l'histoire du monde, de prêtres qui aient entretenu l'harmonie entre les souverains et leurs sujets? Ne voit-on pas partout, au contraire, des prêtres qui ont levé l'étendard de la discorde et de la révolte? Ne sont-ce pas les presbytériens d'Écosse qui ont commencé cette malheureuse guerre civile qui a coûté la vie à Charles Ier, à un roi qui était honnête homme? N'est-ce pas un moine qui a assassiné Henri III, roi de France? L'Europe n'est-elle pas encore remplie des traces de l'ambition ecclésiastique? Des évêques devenus princes, et ensuite vos confrères dans l'électorat, un évêque de Rome foulant aux pieds les empereurs, n'en sont-ils pas d'assez forts témoignages? »

D'un autre côté, Voltaire s'étudiait à bien établir que les philosophes étaient les alliés naturels des rois. Lui qui osait tout contre les puissances sacerdotales, il n'avait pas assez d'indignation contre « le misérable assez fou pour faire un libelle contre un roi. » Il est permis de croire que, s'il eût siégé à la Convention, il se serait violemment opposé à la condamnation de Louis XVI, lui qui, accusé d'avoir fait l'apologie du jugement de Charles Ier, s'en défendait en ces termes : « Où donc aurais-je fait l'apologie de cette injustice exécrable?... Je viens de consulter le livre (les *Lettres sur les Anglais*) où l'on parle de cet assassinat, d'autant plus affreux qu'on emprunta le glaive de la législature pour le commettre. Je trouve qu'on y compare cet attentat avec celui de Ravaillac, avec celui du jacobin Clément, avec le crime, plus énorme encore, du prêtre qui se servit du corps de Jésus-Christ même, dans la communion, pour empoisonner l'empereur Henri VII. Est-ce là justifier le meurtre de Charles Ier? » Ce désir de sceller entre la philosophie et la royauté une étroite et durable alliance était si vif chez Voltaire, qu'on en retrouve à chaque instant l'expression sous sa plume: « Pour être bon chrétien, il faut respecter, aimer, servir son prince. »

« Les philosophes servent Dieu et le roi. »

« Toutes les bulles du monde (en parlant d'une maladie du Dauphin) ne valent pas la poitrine et le foie d'un fils unique du roi de France. »

« Les philosophes ne demandent que la tranquillité, et il n'y a pas un théologien qui ne voulût être le maître de l'État. »

Ainsi, à l'exemple de Luther, à l'exemple de Calvin, Voltaire prêchait à la fois la révolte contre les autorités spirituelles et la soumission aux pouvoirs temporels. Révolutionnaire en religion, il n'entendait pas qu'on le fût

en politique; et c'était de très-bonne foi qu'il s'obstinait dans cette inconséquence, si utile, du reste, à ses projets; car à ses amis, à ses adeptes, aux confidents de ses pensées les plus secrètes, il tint toujours le même langage qu'aux rois. Il écrivait à d'Alembert: « On ne s'était pas douté que la cause des rois fût celle des philosophes; cependant il est évident que des sages, qui n'admettent pas deux puissances, sont les premiers soutiens de l'autorité royale. »

Le plan était nettement tracé : l'histoire vint en aide. Voltaire eut ce rare bonheur que ses idées furent toujours servies par les événements. Pendant qu'il pensait pour son siècle, son siècle agissait pour lui; et, par exemple, dans le temps même où il criait aux princes de se défier des théologiens, de leur fanatisme dominateur et de leurs cabales, une guerre théologique vint embraser Paris.

Elle fut sombre, cette guerre, et furieuse; elle imprima aux passions un mouvement qui ne devait plus s'arrêter; elle couvrit les factions religieuses de ridicule et d'opprobre : elle inquiéta les rois dans le sens des projets de Voltaire; elle déchaîna en France les colères d'une presse clandestine, inévitable; et, mettant aux prises le pouvoir royal et le pouvoir parlementaire, elle hâta la Révolution dans laquelle ils coururent l'un et l'autre s'engloutir.

Nous avons dit les mœurs du haut clergé, son faste mondain, son opulence, son ardeur à défendre l'inviolabilité de ses richesses alors que le peuple haletait sous le fardeau des charges publiques; nous avons dit quelles passions battaient sous la pourpre romaine, et par quels scandales étaient compromis en France les destins de la religion. Mais la piété avait été longtemps conservée en dépôt par le clergé inférieur, par les jansénistes; longtemps ils s'étaient imposé la glorieuse tâche d'honorer leurs croyances par l'austérité de leur vie; et lorsque Fleury, devenu ministre, était descendu à les persécuter pour gagner les bonnes grâces de Rome, on les avait vus, appuyés sur l'opinion, entraîner le parlement dans leur querelle et déployer une fermeté d'âme digne de Saint-Cyran, de Nicole et d'Antoine Arnauld. Tout à coup on apprend qu'un saint homme, un diacre nommé Pâris, vient de mourir, et, bientôt après, qu'une jeune fille a été saisie, sur la tombe du bienheureux, de convulsions étranges, surnaturelles. Aussitôt, les jansénistes se réveillent comme d'un lourd sommeil. Leur noire dévotion, exaltée par le souvenir des persécutions précédentes et par le malheur, se décide à tenter la fortune des miracles. La contagion gagne de proche en proche, elle frappe les cerveaux malades ou affaiblis, elle s'empare des âmes enthousiastes, elle attire les fourbes. Ce fut un vrai délire. Des scènes, tour à tour effrayantes et voluptueuses, se passèrent dans l'asile des morts. Des femmes venaient, dans un costume flottant et trop libre, frémir sur un tombeau comme la sibylle antique sur le trépied. Ce n'étaient que discours mystérieux et symboliques, extases, invocations à l'esprit de Dieu. Les unes se faisaient enlever par les pieds avec des cordes, secouaient leurs têtes échevelées, et passaient de la fureur à une immobile tristesse; les autres, appelant le *secouriste* d'une voix plaintive et caressante, demandaient qu'on leur marchât sur le corps, prenaient des attitudes lascives, se répandaient en mélancoliques prophéties ou chantaient des mélodies inconnues. Signes d'en haut! disaient les jansénistes, et ces contorsions dont s'offensaient également la raison et la pudeur, ils les appelaient des prodiges divins : nul doute que par là Dieu ne voulût annoncer la grandeur insondable de ses desseins sur l'Église; le prophète Élie allait venir. Et de telles extravagances avaient cours en plein dix-huitième siècle, après les saturnales de la Régence, au milieu d'un peuple frondeur! En vain le cimetière de Saint-Médard, premier théâtre de l'agitation, fut-il fermé par ordre, le nombre des *convulsionnaires* ne fit que s'accroître. Emportant la terre du saint tombeau, ils se répandirent dans Paris, incrédule mais étonné. En chaque quartier, il se tint des assemblées secrètes et sinistres dont quelques-uns parlaient avec mépris, quelques-uns avec horreur, presque tous avec surprise. Ici les patients avaient résisté, par la seule vertu de la foi, à des coups de lance ou d'épée; là, mis en croix, ils avaient vaincu la douleur et dompté la mort. On cita, on put citer comme incontestables des faits par où éclatait la puissance de l'âme violemment agitée dans des organisations débiles. Des convulsionnaires se crurent brûlés par l'attouchement des os et des pierres tirés des ruines de Port-Royal. Mais combien de jeunes filles semblaient renouveler la tragédie du Calvaire, qui ne tremblaient que des frissons de l'amour! Combien pour qui prévoir l'avenir ne fut qu'une ressource de la pauvreté, un moyen d'assurer le présent! Et cependant, il advint que des hommes mûris par l'étude, que des personnages respectables, des écrivains en renom, des magistrats, se laissèrent toucher à des spectacles dont l'indécence avait une couleur biblique, et rappelait à des esprits dévotement prévenus, tantôt le sommeil de Noé, tantôt l'apparente folie de David, ou bien encore la nudité de Saül se roulant dans la poussière.

Ainsi, Port-Royal, sa sévérité, ses vertus, n'étaient plus représentés que dans des conciliabules où l'artifice se mêlait à la soif des âcres voluptés; cette crédulité qui dans Nicole n'avait été que l'exagération du zèle et dans Pascal qu'une mélancolie sublime, aboutissait à un mysticisme suspect; la théologie décriait son propre règne, déjà menacé par la Révolution, qui grondait; et les victimes destinées à Voltaire couraient d'elles-mêmes au-devant de ce roi des génies moqueurs.

Comme tout sert les révolutions, quand leur jour approche! Pendant que les jansénistes se faisaient *convulsionnaires*, les jésuites, factieux en sens inverse, devenaient intolérants jusqu'au scandale. On eût dit que, pour mieux donner raison à Voltaire, les divers représentants de l'idée religieuse mettaient une sorte d'émulation à troubler l'État.

Qu'en 1749, le clergé se soit soulevé contre l'édit par lequel Machault, ministre philosophe, imposait les biens ecclésiastiques, il n'y a rien là qui doive surprendre : en refusant de contribuer aux charges publiques, sur le pied de l'égalité, les évêques restaient fidèles à leurs habitudes. Mais ils ne se bornèrent pas à un refus hautain. Après avoir déclaré dans les remontrances du 24 août 1749, délibérées en assemblée générale, que les serviteurs de Dieu étaient seulement tenus à des *dons gratuits*; que

leurs immunités, en matière d'impôt, faisaient partie de la constitution monarchique; qu'on ne pouvait frapper un impôt sur les ministres de l'Église sans *les avilir et les réduire à la condition des autres sujets du roi*, le clergé conçut l'audacieux projet d'écarter les périls d'un refus obstiné, en réveillant les querelles religieuses de manière à occuper sans réserve le parlement, la cour et l'opinion. Alors fut reprise par l'archevêque de Paris et par les jésuites cette trop fameuse bulle *Unigenitus*, brandon de discordes lancé en France du haut du Vatican; alors l'obligation d'adhérer à la bulle devint un véritable signal de guerre et comme la contre-partie des miracles ou des bouffonneries du jansénisme. Sans un billet de confession, constatant l'adhésion prescrite, plus de sacrements, plus de passe-port pour le voyage du ciel. Les jansénistes s'indignèrent, le parlement fulmina; mais les jésuites s'y attendaient et la résistance n'était propre qu'à enflammer le zèle de Christophe de Beaumont, prélat doué de vertus violentes, prêtre né pour être persécuteur ou martyr. Le désordre fut donc immense. Des curés interdits par l'archevêque s'ils accordent les sacrements sans billet de confession, et atteints, s'ils les refusent, par un arrêt du parlement; des moribonds implorant en vain les consolations dernières; des milliers d'hommes rassemblés à la porte des églises, autour de cadavres qui attendent la sépulture; des prêtres qui s'enfuient emportant la clé du tabernacle; toutes les familles épouvantées dans leurs croyances; l'extrême-onction administrée, non plus en vertu du pouvoir d'un homme de Dieu, mais de par la sentence des tribunaux; le viatique promené dans l'émeute, le fanatisme debout entre des morts et les cercueils ouverts pour les recevoir, voilà le Paris religieux du dix-huitième siècle. Le clergé sauva ses biens...; mais son autorité?

Son autorité reçut mille atteintes mortelles. Pendant qu'une brochure célèbre, publiée sous le simple nom de *Lettres*, sapait les priviléges ecclésiastiques, un pamphlet véhément reprochait à certains prédicateurs des humbles vertus de l'Évangile leurs chevaux, leurs équipages, leurs palais, leur vaisselle d'or, leurs somptueux jardins, leurs concubines connues. En même temps, dans l'intérieur des maisons, entre les piles de bois des chantiers, sur la Seine, dans des bateaux, partout enfin où il y avait chance d'éviter les regards d'un pouvoir ombrageux, on imprimait les *Nouvelles ecclésiastiques*, arme terrible, empoisonnée, que les jansénistes maniaient dans l'ombre avec une incomparable adresse. Or, ces feuilles, rédigées par des théologiens contre des théologiens, par des prêtres contre des prêtres, elles avaient, colportées par la haine, une publicité dont rien ne put jamais arrêter l'essor; elles circulaient, grâce à des artifices ingénieux et sans nombre; elles étaient collées le long des murs par des enfants cachés dans des hottes que des femmes portaient sur leur dos; le lieutenant de police Hérault eut l'humiliation d'en trouver des exemplaires dans sa voiture; elles pénétraient à la cour; elles inondaient la ville.... Et les philosophes d'applaudir: car c'était à eux, à eux seuls, que devaient profiter les coups portés de part et d'autre.

Leur chef, du reste, avait déjà commencé l'attaque, si vivement annoncée par les malices de Fontenelle et par les *Lettres persanes* de Montesquieu.

Lâchement insulté, en 1726, par un grand seigneur auquel il demanda une réparation de gentilhomme et qui, pour toute réponse, le fit jeter à la Bastille, Voltaire n'était sorti de sa prison que par la porte de l'exil, et il avait trouvé à Londres un asile, la liberté d'écrire, des amis. Dans la ferme de lord Bolingbroke, où venaient Pope et Swift, il avait réuni les plus hardis penseurs de l'Angleterre, et il avait entendu les sarcasmes d'une incrédulité savante; la révélation y était niée, la théologie couverte de mépris, la métaphysique même traitée de passe-temps inutile; on y croyait à l'existence d'un Dieu, mais d'un Dieu non révélé, inaccessible, dont il y avait folie à chercher l'énigme, et l'on invitait l'homme à épouser la nature, en se reposant dans cette idée que *tout ce qui est est bien*. C'était donc là que Voltaire avait puisé ce déisme épicurien qu'il apporta ensuite aux Français, adouci, ménagé, prêché avec élégance et bon goût, mais sans exagération d'optimisme, — car un jour Voltaire écrira *Candide*. — D'un autre côté, il avait lu les livres du sage Locke, « le seul qui ait appris à l'esprit humain à se bien connaître, » et il s'était rendu sans effort à la doctrine, renouvelée d'Aristote : *les idées nous viennent des sens*. Que dire encore? L'accueil enthousiaste fait par les Anglais à la *Henriade*, épopée de la liberté de conscience, n'avait fait que l'encourager dans son dessein de tuer le fanatisme.

Ainsi, quand il revint en France, Voltaire y apportait l'éducation que l'Angleterre lui avait donnée : sa religion était le *déisme*, sa philosophie la *sensation*, sa morale la *tolérance*. Renverser le christianisme fut son but.

Au besoin, il aurait trouvé dans les circonstances de sa vie particulière des motifs pour l'agression. Des prêtres venaient de refuser la sépulture à une pauvre comédienne, à une *Phèdre* qu'il avait tendrement aimée, Mlle Lecouvreur. Les *convulsions!* il en connaissait mieux que personne les mensonges, lui, dont le frère, Armand Arouet, s'était choisi un sérail parmi les plus jolies convulsionnaires. Mais ce n'est point par des détails biographiques qu'on peut expliquer l'action des hommes de la trempe de Voltaire. Ici, pour expliquer un homme, il ne faut pas moins que l'histoire d'un siècle. Les temps étaient venus, et Voltaire éclata par les *Lettres anglaises*.

C'était toute une révolution intellectuelle que ces lettres : le parlement les fit brûler par la main du bourreau, et le libraire Jore perdit sa maîtrise. Mais l'impulsion était donnée. Voltaire se moqua du parlement qui avait aussi condamné l'émétique, alors qu'il guérissait des conseillers de la grand'chambre; et, réfugié au château de Cirey, chez la marquise du Châtelet, il se mit à y fourbir de nouvelles armes.

Cependant, le domaine du christianisme était comme gardé par une grande ombre, celle de Pascal, et il la fallait écarter si on voulait passer outre. Aussi Voltaire s'étudia-t-il d'abord à ébranler la gloire de Pascal.

Pour établir la vérité du christianisme, l'auteur des *Pensées* avait eu recours à un système d'une élévation imposante. Il avait présenté le christianisme comme seul

propre à expliquer ce qu'il y a dans la nature humaine de sublime et de misérable à la fois.

Chargé d'ennui, aussi incapable de bonheur que de connaissance, usant le peu de jours qui lui sont comptés à poursuivre des fantômes, impatient de ses joies comme de ses maux, dévoré du besoin de s'oublier, et dans les étourdissements de son ambition, dans le tumulte de ses fêtes, ne cherchant qu'un moyen de se dérober au spectacle de lui-même, de fuir le silence de son cœur, l'homme n'était, suivant Pascal, qu'imbécillité et corruption.

Mais, d'autre part, cet être humain qu'il abaissait si cruellement, Pascal ne pouvait s'empêcher de l'admirer. Car enfin, l'homme tient de Dieu, puisqu'il en a l'idée. Ses pieds sont, il est vrai, fixés au sol par de grossières attaches; attendez un peu : le voilà qui monte au plus haut de la région des étoiles, le voilà qui veille au centre des mondes endormis. Ne vous étonnez pas si, sachant qu'il mourra dans une heure, il garde un visage calme et fier : pendant qu'on cloue les planches de son cercueil, son immortalité l'occupe. Découvrir les causes et la fin, jamais il ne le peut, mais toujours il l'essaye; et si sa faiblesse se trahit par la constante inutilité de l'effort, sa supériorité n'en paraît que mieux dans son audace inépuisable et son désir indompté. Il aime, il veut, il espère; et ce pouvoir d'espérer est un démenti à la croyance du néant.

Comment expliquer tant de grandeur associée à tant de misère? Pourquoi l'infini attire-t-il notre pensée, puisqu'il ne peut que l'opprimer et la remplir d'épouvante? Atomes errants dans l'immensité mobile des cieux, d'où nous vient cet invincible désir de fixer autour de nous ce qui nous emporte, d'embrasser ce qui nous engloutit? Pascal, à ces questions solennelles, n'avait trouvé d'autre solution que la fameuse hypothèse de la majesté primitive de l'homme et de sa déchéance, et adoptant le dogme du péché originel, point de départ du christianisme, il s'était écrié : « Sans ce mystère, le plus incompréhensible de tous, nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes. »

Certes, c'était un coup de génie que d'avoir fait résulter la vérité de la religion chrétienne de ce que seule elle peut rendre compte de l'homme, de sa nature intime, de sa grandeur, de sa misère, et des surprenants contrastes qui se remarquent en lui. Et quelle profondeur dans ce langage adressé aux incrédules : Oui, sans doute, il y a quelque chose de ténébreux et de terrible dans un dogme qui nous montre toute la race des humains déchue, en expiation d'une faute commise par le premier d'entre eux; mais si cette croyance nous manque, notre esprit entre dans une nuit bien plus épaisse encore. Car alors c'est nous, nous-mêmes, qui sommes l'effrayant et suprême mystère!

A des preuves d'une portée aussi haute, et l'on pourrait ajouter aussi épique, Voltaire opposa cette moquerie perçante, ce victorieux bon sens qui étaient son génie. Quoi! l'homme serait *inconcevable sans un mystère inconcevable!* Quoi! on en était venu à transformer en explication ce qui avait si fort besoin d'être expliqué! Rendre compte des prétendues contrariétés de la nature humaine n'était point l'affaire d'une religion et n'en démontrait nullement la vérité. Mais d'ailleurs quel avantage la religion chrétienne avait-elle, à cet égard, sur l'antique fable de *Prométhée* et de *Pandore*, sur les *Androgynes* de Platon, sur les dogmes des anciens Égyptiens, ou sur ceux de Zoroastre?

Voltaire suivait ainsi pas à pas l'illustre défenseur de la religion chrétienne. Si Pascal avait vécu du temps de Voltaire, imagine-t-on quel magnifique spectacle eût donné au monde le combat de ces deux intelligences souveraines! Mais Voltaire s'attaquait à un génie tombé dans l'éternel silence. Il riait devant un tombeau.

Et du reste, il faut le dire, Pascal s'était laissé entraîner, par l'effroi que le doute lui inspirait, à des affirmations trop cruelles pour être vraies. N'avait-il pas, continuateur attristé de Calvin et de Jansénius, gravé sur l'airain de son style leur désolante doctrine? Mais ne le jugeons pas d'après son adhésion au jansénisme, fruit amer de son désespoir. Vouloir tout connaître avait été son mal : il en mourut. Avide de certitude, il s'était adressé aux sens, au sentiment, à la raison; et dans ces trois sources tant vantées de nos connaissances, il ne trouva que jugements faux, témoignages suspects, impressions variables et contradictoires. Le point d'appui qu'Archimède avait demandé pour soulever le globe, Pascal l'aurait voulu pour soulever le monde immatériel; et le levier que promenait autour de lui sa forte main ne rencontra que le vide. Alors, convaincu de l'impuissance de la raison, il s'efforça de croire, de croire à la manière des idiots ou des enfants. Il se fit, à plaisir, humble et petit; sa consolation eût été de s'ignorer; mais la foi ne lui donna point le repos que lui avait refusé la raison. La religion est-elle bien certaine? croyons : c'est moins périlleux que de ne croire point! Telle fut, confessée à demi dans son livre, l'intime et constante pensée de ce grand homme aux abois. Il ne put ni douter ni croire : double et poignante impossibilité par où s'explique ce qui parut en lui de sublime et de puéril. La puérilité de Pascal.... y eut-il jamais rien de plus émouvant? Donc, ne l'accusons pas sans un respect douloureux, lui si incertain, hélas! si combattu, si complétement martyr de son propre génie, d'avoir blasphémé la cause du progrès. Mais rappelons-nous plutôt que, par quelques-unes de ses pages immortelles, il mérite d'être placé dans la tradition révolutionnaire : « La puissance des rois est fondée sur la raison et la folie des peuples, et bien plus sur la folie. L'égalité des biens est juste; mais ne pouvant faire qu'il soit forcé d'obéir à la justice, on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force. » — « Ce chien est à moi, disaient ces pauvres enfants; c'est là ma place au soleil! Voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre. » Ainsi avait parlé Pascal, quand Voltaire parut, et jamais Voltaire ne devait aller jusqu'à ces limites.

Parmi les écrivains dominateurs du siècle précédent, Descartes, plus encore que Pascal, parut dangereux à Voltaire. Pourquoi?

Un jour qu'enfermé seul dans une chambre d'hiver, Descartes s'entretenait avec ses pensées, il conçut l'héroïque dessein de détruire de fond en comble l'édifice

des opinions qu'il avait jusqu'alors adoptées, sauf à le rebâtir ensuite, soit avec des idées plus vraies, mieux prouvées, soit avec les mêmes, lorsqu'il les *aurait ajustées au niveau de sa raison*. Le voilà donc doutant de tout; le voilà rejetant de son esprit, par un effort sans exemple, toutes les croyances qui reposent sur l'autorité des autres hommes. C'en est fait : il n'y a plus autour de lui que le vide et la nuit. Mais pour douter, il faut au moins penser que l'on doute, et pour penser, il faut être. Ainsi, dans la solitude des mondes évanouis comme les visions d'un rêve, une chose est restée invinciblement debout : la pensée; et la certitude de la pensée fournissant à Descartes celle de l'existence, il a trouvé au temple des connaissances humaines une base qu'il ose proclamer inébranlable. *Je pense, donc je suis*, vérité première, incontestable, qui va lui servir, de déduction en déduction, à établir toutes les autres. De la nature pensante de l'homme une fois admise, Descartes tirera successivement la preuve que nous avons une âme distincte du corps; la preuve qu'il y a un Dieu; la preuve que le monde extérieur est réel, etc.... Et, après avoir de la sorte reconstruit l'édifice qu'il s'était plu à renverser, Descartes le déclarera hautement et hardiment indestructible. Ne doutez plus de Dieu, ni de l'âme, ni du monde réel : Descartes a rencontré le principe de certitude et ces notions qu'il en a déduites, il les donne comme aussi assurées désormais que des théorèmes de géométrie. Il est parti du doute; mais il l'a épuisé, il l'a vaincu. Il a saisi pour son usage personnel le droit d'examen, mais il l'a désarmé. Un moment révolutionnaire en philosophie, Descartes semble avoir eu la prétention de fermer à jamais la porte aux révolutions. Hier il doutait, aujourd'hui il s'impose.

On sent combien, dans l'indépendance de son esprit, Voltaire devait être blessé de ce que le dogmatisme cartésien présentait d'absolu et d'impérieux. Comment attaquer efficacement l'Église, si l'on admettait l'infaillibilité de ce Descartes, qui avait employé la raison même à la démonstration des choses de foi qu'en matière de philosophie l'Église enseignait? Aussi Voltaire se montre-t-il partout, dans ses livres, fort animé contre le célèbre inventeur de la *Méthode*. Il voulait qu'on s'abstînt de le lire; il le dénonçait comme un guide trompeur et qui même n'était pas exempt de charlatanisme. « Tous ses calculs sont faux, s'écriait-il, tout est faux chez lui, hors la sublime application qu'il a faite le premier de l'algèbre à la géométrie. »

Au surplus, en s'attachant à ébranler la réputation de Descartes, en décriant sa métaphysique, en exaltant Locke, en prêchant la doctrine des *sensations*, Voltaire était l'homme de son époque et l'apôtre fidèle de l'individualisme. Car, si par la pensée l'homme se répand au dehors et se prodigue, par la sensation, au contraire, il ramène tout à lui. Prenez un philosophe, croyant au sensualisme et conséquent à sa foi : rien autour de lui qui ne soit créé pour le servir ou lui plaire. Le soleil ne s'épanouit dans les cieux qu'afin de lui donner par le sens de la vue l'idée de lumière. Il devient un point de convergence au milieu de l'univers. Quelle importance attribuée à l'individu, mais aussi quel encouragement à l'égoïsme ! Dans la logique d'un tel système, n'attendez pas de l'homme ce dévouement sublime au malheur abstrait, aux douleurs éloignées : le sensualiste n'a que des notions relatives; il s'intéresse uniquement à ce qu'il touche; il ne compatit qu'aux douleurs visibles, au malheur saisissable; il n'est ému que par les gémissements qui sont venus frapper son oreille; son idéal enfin ne dépasse point les bornes de l'horizon. Il n'aura pas, à moins que son cœur ne contredise sa théorie, de ces nobles élans qui, sur les ailes de la pensée, avec le désintéressement qu'elle donne et la soudaineté de son vol, nous transportent au delà du monde sensible et nous élèvent de la sensation environnante jusque sur les cimes d'où l'on embrasse l'humanité.

Mais c'était précisément parce qu'elle servait la cause de l'individualisme, qu'au dix-huitième siècle la philosophie des *sensations* devait prévaloir. Hobbes l'avait inaugurée en Angleterre sous des formes brutales; Locke lui avait donné de plus sages allures; Voltaire venait de l'importer en France sans pédantisme : Condillac la développa clairement, méthodiquement, avec une austère élégance, et au moyen d'hypothèses ingénieuses. Il supposa l'homme à l'état de statue organique; puis il exposa comment les premières idées lui venaient par les yeux; comment des notions plus justes et plus complètes lui étaient ensuite fournies par le sens du toucher, instruisant celui de la vue. Notre œil voit, la sensation lui apprend à regarder, l'expérience lui enseigne à discerner, à choisir. Plein de son hypothèse, qu'il trouvait heureuse, Condillac la prolongeait à plaisir; il promenait à travers les mille accidents de la vie son *impressionnable* statue; il lui faisait peur des ténèbres, en attendant qu'elle fût détrompée par l'aurore, de manière à lui donner une mesure du temps et l'idée même de la durée par les alternatives du jour et de la nuit.

En confondant la sensation avec l'idée, ou plutôt, en déclarant l'idée fille de la sensation, Condillac rendait l'âme esclave des sens; il la réduisait, même dans son essor le plus hardi, à la condition de l'oiseau qui traîne dans les airs les liens de sa servitude.

La philosophie de Condillac tendait conséquemment à particulariser les sentiments de l'homme : elle aboutissait à l'individualisme. Après avoir parcouru le monde, respiré le parfum des fleurs, écouté les harmonies de la nature, goûté les fruits de la terre et perfectionné l'éducation de ses organes, il devait arriver que la statue animée se ferait homme, proclamerait sa personnalité, se couronnerait de ses mains et remonterait sur son piédestal.

Nous avons dit le chef, indiqué le drapeau : bientôt il sera temps de faire mouvoir l'armée. Mais d'abord, à qui fut-il donné de la rassembler, de la conduire au combat? Car, presque toujours absent de Paris, Voltaire ne pouvait commander que de loin; et c'était sous son inspiration plutôt que sous ses ordres qu'on allait marcher en avant.

Il est rare qu'il n'y ait point dans les armées un de ces capitaines cyniques, fougueux et bons, insubordonnés, mais illustres, qui bravent la défaite et tentent l'impossible, qui se battent partout où l'on se bat, et qui, pour

décider des rencontres, n'ont souvent qu'à se montrer, les vêtements et les cheveux en désordre, le bras étendu. Ces héros sympathiques s'appellent Kléber à Héliopolis; dans une assemblée, Danton; parmi des philosophes militants, Diderot.

Diderot n'était pas un grand seigneur bourgeois comme Voltaire. Le fils du bon forgeron de Langres n'était pas homme à ménager les princes en frappant sur les prêtres. Aussi, pas de précautions chez lui, pas de réticences, sa vie est tout en dehors. A travers le dix-huitième siècle, il passe et repasse à chaque instant, toujours en éveil, prêt à oser, parlant haut, débordant de verve, plein de chaleur et tourmenté du besoin de communiquer le feu qui l'anime. Doué de la plus noble des générosités, celle de l'esprit, il dépensait ses idées avec l'insouciance d'un riche dissipateur. Tantôt il insérait quelque chapitre révolutionnaire dans l'*Histoire philosophique des deux Indes*, de l'abbé Raynal; tantôt il improvisait, pour la *Correspondance* de Grimm, des pages brûlantes. A son cinquième étage de la rue Taranne, où le visitaient les philosophes, les poëtes, les abbés, les fous et les princes, il ouvrait sa porte à chacun. Il donnait au premier venu son talent, son génie.... il ne les vendit jamais.

L'action de Diderot sur son époque fut immense, et elle s'exerça principalement par la parole. Là éclatait sa nature révolutionnaire; et les meilleures pages de ses livres ne sont elles-mêmes que des lambeaux de discours enflammés. Dans les réunions des philosophes, chez Mme Geoffrin ou bien aux Tuileries, en plein air, il étonnait par l'éclat de ses aperçus et le mordant de ses paradoxes. En vain Suard lui opposait-il quelquefois des observations délicates et justes, son éblouissante improvisation effaçait tout, et facilement il élevait la causerie jusqu'à l'éloquence, pour peu qu'on eût touché quelque fibre de sa riche organisation, instrument à mille cordes qui résonnait aux moindres vibrations de l'air environnant.

Porté sur la fantaisie, Diderot n'avait pas plutôt abordé une question qu'il en atteignait les extrémités. S'il venait à se prendre d'amour pour la nature, il l'aimait au point de la confondre avec Dieu, comme il le fit dans sa fameuse *Lettre sur les aveugles*. S'il étudiait la matière, il la décomposait avec tant de passion, que bientôt, s'oubliant au milieu des phénomènes admirés, il croyait y découvrir une sensibilité latente et sourde qui, par les combinaisons d'une industrie heureuse, pouvait se développer jusqu'à devenir la pensée, jusqu'à être la conscience. S'il explorait le domaine de la morale, il arrivait à la faire dépendre de nos organes et s'écriait : « Ah! madame, que la morale des aveugles est différente de la nôtre! Que celle d'un sourd différerait encore de celle d'un aveugle, et qu'un être qui aurait un sens de plus que nous trouverait notre morale imparfaite! » Les mœurs ne seraient-elles pas une tyrannie d'invention humaine? Il ne répugne pas à Diderot qu'on le pense; et lorsque, dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, il célèbre les grandeurs et les abandons de l'état sauvage, son but est moins, ce semble, de stigmatiser la savante corruption des sociétés que de les affranchir de la pudeur. Malheureusement, la trace des hardiesses philosophiques semées dans les *Interprétations de la nature* et les *Entretiens sur le rêve de d'Alembert* ne devait pas s'effacer de sitôt: elle reparaitra dans les bas-fonds de la Révolution française.

En revanche, que de fécondes pensées jaillirent de cet excès de l'audace ! Ne dirait-on pas que Diderot est de notre dix-neuvième siècle, quand il écrit : « Vous avez pitié d'un aveugle? Eh! qu'est-ce qu'un méchant, sinon un homme qui a la vue courte? » ou bien, quand réfugié dans un coin du *Café de la Régence*, il dessine en traits impérissables la figure du *Neveu de Rameau*, personnage étrange, sans modèle dans les livres, aussi curieux que Panurge, moins banal et plus profond que Figaro. O société! regarde, si tu le peux de sang-froid, à quel degré d'abaissement est tombée la nature d'élite de ce *Neveu de Rameau!* Qu'as-tu fait de cette intelligence supérieure? Pourquoi sa naturelle grandeur n'est-elle plus qu'une puissante et calme bouffonnerie, que la sérénité dans l'abjection? Drapé dans ses guenilles, qui rappellent à Diderot les habits troués de sa jeunesse indigente, Rameau confesse son état de dégradation avec le bon goût d'un vieux gentilhomme. C'est un misérable, mais inoffensif, dont l'esprit s'est conservé délicat et transcendant, pendant que son âme descendait dans la boue. Un fiacre est son asile ordinaire et son unique ami. Souvent, il passe les nuits claires dans les avenues des Champs-Élysées, et on le rencontre habillé de la veille pour le lendemain. Il vit du grotesque de sa misère, dont on s'amuse en lui prêtant un écu qu'il ne rendra pas. Ses ridicules lui sont payés un morceau de pain. Caricature tragique de la dépravation à laquelle un être intelligent, un être humain peut être réduit au sein d'une société qui, lui soufflant des passions et le laissant pauvre, lui donne à choisir entre une immoralité pressante et l'héroïsme! Ne sentez-vous point là quelque chose des préoccupations du dix-neuvième siècle, et comme un pressentiment du socialisme contemporain?

Maintenant, qu'il s'agisse pour les philosophes de faire une œuvre commune, Diderot sera l'homme indispensable. Seul, en effet, Diderot résumait les variations de l'esprit philosophique. Aujourd'hui rêveur, demain géomètre ou mécanicien, bien autrement universel que Voltaire, capable de soutenir avec les médecins matérialistes que la pensée n'est qu'une fermentation du cerveau, et d'aller ensuite pleurer, à l'Ermitage, avec le spiritualiste Jean-Jacques, sur les malheurs de la *Nouvelle Héloïse*, seul Diderot pénétrait et savait ses amis les philosophes, seul il était propre à leur être à la fois un lien et un aiguillon, à changer leurs doutes en colère, et à conduire à l'assaut leur troupe désordonnée, après l'avoir rendue impétueuse et résolue comme lui-même. Nous voici à la fondation de l'*Encyclopédie*.

Je me figure un architecte qui, sous prétexte de vérifier toutes les pierres qui composent un monument, les détacherait une à une, démolirait peu à peu l'édifice, et, après l'avoir détruit de fond en comble, laisserait le sol couvert de ruines : voilà l'image du travail des *encyclopédistes*.

Quelle audace! Tout examiner, tout remuer sans exception et sans ménagement; réunir en un seul ouvrage

les innombrables trésors de la connaissance humaine ; rappeler les opinions de tant de sages de l'antiquité ou des temps modernes, leurs croyances, leurs doutes, leurs contradictions, les incertitudes ou les angoisses de leur esprit; embrasser, entasser dans un dictionnaire alphabétique ce qui ne fut jamais confondu : la théologie et la physique, le commerce et les belles-lettres, l'histoire naturelle, les arts, les langues, les religions, et cela dans l'ordre apparent que fournit le hasard des initiales, et qui n'est, à vrai dire, qu'un vaste désordre; appeler l'ancien monde au spectacle de sa décomposition, l'analyser, le mettre en pièces, et se servir des lumières du passé pour le mieux détruire..., une telle entreprise n'étonna point le génie de Diderot, génie passionné, bouillant, et, en dépit de sa mobilité journalière, opiniâtre dans ses projets.

L'*Encyclopédie*, comme c'est bien là le résumé du dix-huitième siècle philosophique, son œuvre par excellence. Le siècle de Descartes avait procédé par la synthèse, celui de Voltaire devait procéder par l'analyse. L'un avait trouvé et vanté la méthode, l'autre la dédaigne et la nie.

A parcourir l'*Encyclopédie*, on éprouve un vague sentiment de tristesse. On se croirait dans ces champs de Palmyre, célèbres par des débris. La démonstration de l'existence de Dieu, la théorie de l'entendement, les disputes des hommes sur l'âme et son origine et sa destinée, se présentent pêle-mêle avec des descriptions de machines ou des procédés de chimie. La confusion est immense. Et de tant de sciences il ne reste plus que des mots, de chaque ensemble que des parties, de chaque famille que des individus : mille pierres éparses marquent la place de tout ce qui était monument.

Mais, œuvre du scepticisme, l'*Encyclopédie* pouvait-elle affecter une autre forme? Mettre de l'ordre dans les notions et les ranger, c'est croire, c'est reconnaître un guide et le suivre. Le désordre est une manière d'être naturelle aux sceptiques: il avait caractérisé, au dix-septième siècle, le fameux livre de Bayle.

Ce n'est pas qu'il fût dans la pensée des encyclopédistes de ne léguer aux générations à venir que la destruction et la nuit. Ils allaient abattant les croyances anciennes sans scrupule, sans hésitation, parce qu'ils comptaient laisser un livre dont les matériaux serviraient à refaire les connaissances; parce qu'ils se figuraient qu'après le déluge des opinions humaines, leur arche surnagerait, remplie des éléments nécessaires pour repeupler l'univers intelligent.

Certes, il y avait à concevoir de tels projets une audace peu commune; et quelle prudence ne demandait pas l'exécution! Or, il arriva justement que les deux qualités requises se trouvèrent chez les deux éditeurs de l'*Encyclopédie*. Diderot, le plus aventureux des penseurs, eut pour collègue d'Alembert, le plus prudent des philosophes. Puissante et singulière association! Géomètre illustre et de premier ordre, prince de la science, dispensateur des couronnes académiques, d'Alembert avait toujours veillé attentivement sur la tranquillité de sa gloire. En fait de religion, et même de métaphysique, le doute était la constante habitude de son esprit, et toute sa Correspondance le dit sceptique; mais l'incrédulité qu'il épanchait avec un sourire dans ses lettres intimes, il la voilait d'une main soigneuse aux regards orthodoxes, ou, du moins, il n'en laissait voir que le côté permis. Sa finesse, un peu cauteleuse, rachetait ainsi l'intempérance philosophique de Diderot, toujours prompt aux entreprises. Oui, tandis que le téméraire auteur de la *Lettre sur les aveugles* sortait du donjon de Vincennes aussi impétueux qu'avant d'y entrer; tandis qu'il s'échappait en saillies d'impiété, déclamait ses dithyrambes contre Dieu, et ouvrait toutes grandes ses deux mains qu'il croyait pleines de vérités, d'Alembert, tacticien plus adroit que ne l'était Voltaire lui-même, se cachait pour frapper l'*infâme*, et *lançait la flèche sans montrer la main*.

Cette circonspection de d'Alembert le rendait éminemment propre à écrire le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*. Talent, mesure, convenance, dignité, rien ne manquait à cette lumineuse exposition des connaissances humaines et de leur enchaînement glorieux. Suivait un tableau des merveilles enfantées par le génie moderne, tableau imposant dans lequel la France et les nations étrangères pouvaient lire avec orgueil les noms de Descartes, de Pascal, de Galilée, de Newton, de Leibnitz, et de ce François Bacon auquel, justement, d'Alembert venait d'emprunter sa méthode. Ce fut un chef-d'œuvre d'habileté que ce discours préliminaire. D'Alembert y posa les principes de la spiritualité de l'âme et de l'existence de Dieu avec autant de fermeté que l'aurait pu faire Descartes. La conscience des vérités morales, il l'appelait *évidence du cœur*, lui reconnaissant le même empire qu'aux axiomes mathématiques. En un mot, il affectait une orthodoxie qu'il est bien permis de suspecter.

Du reste, adoptant dans sa partie la moins compromettante, la philosophie du jour, d'Alembert n'avait eu garde de laisser dans l'ombre la doctrine des sensations, qui est par essence, comme nous l'avons dit, la doctrine de l'individualisme. Aussi l'illustre écrivain tombait-il en contradiction avec lui-même lorsqu'il saluait l'autorité du génie, sentiment qui crée, l'autorité du goût, sentiment qui juge. Où règne la philosophie des sensations, chacun peut juger à sa manière et s'écrier : De quel droit m'imposerait-on des règles que ma sensation personnelle repousse? Si la frise du Parthénon ne me touche point; si la couleur de Rubens n'a rien qui m'enchante, je nie Rubens et Phidias.

Ainsi, à y regarder de bien près, le mouvement révolutionnaire n'était pas sans percer jusque dans le discours destiné à le couvrir. Car il est certain que le travail de d'Alembert n'était qu'un magnifique rideau tiré sur le renversement des croyances antérieures.

Qu'on se refuse à honorer tant de dissimulations, ce n'est pas nous qui oserions y contredire. Mais serait-il juste d'oublier sous quel régime écrivaient les philosophes et ce que doit à leurs stratagèmes notre plume affranchie? Et ils connaissaient bien leur temps! A peine quelques volumes de l'*Encyclopédie* eurent-ils paru, que le fanatisme les dévora pour y chercher des idées révolutionnaires. En vain lisait-on la signature d'un abbé au bas des articles *Ame*, *Athée*, *Dieu*, la sagacité des molinistes découvrait sans peine dans quelque article obscur l'héré-

sie du fatalisme. On put remarquer qu'au mot *Fortuit*, le malicieux géomètre ébranlait la théorie du *libre arbitre*, formellement reconnue dans le discours préliminaire. Quant aux jansénistes du parlement, parmi lesquels Voltaire distinguait des *tigres aux yeux de veau*, leur impitoyable clairvoyance nota le matérialisme de Diderot s'écriant : « Qu'importe que la matière pense ou non ? » Il n'échappa ni aux théologiens de la Sorbonne, ni aux zélés de la grand'chambre, ni aux violents défenseurs de la bulle *Unigenitus*, que, si l'article *Dieu* était irréprochable, le lecteur, renvoyé à l'article *Démonstration*, y trouvait contre l'idée de l'infini des traits d'une ironie lointaine et jugée d'autant plus dangereuse.

Il fallait donc se résigner à des ménagements extrêmes, et abriter derrière la collaboration rassurante de l'abbé Yvon et du chevalier Jaucourt les témérités philosophiques de l'abbé de Prades, de Morellet, de Dumarsais, de Raynal, de Voltaire enfin écrivant sous le nom d'un prêtre de Lausanne : stratégie dont l'âme ardente et ouverte de Diderot ne subissait qu'en frémissant la nécessité. mais à laquelle se pliait sans effort son calme confrère. Aussi, quand Voltaire se plaignait de rencontrer dans l'*Encyclopédie* des articles de métaphysique et de théologie, dignes, selon lui, d'avoir place dans le *Journal de Trévoux*, rédigé par des jésuites, « Il y a, répondait tranquillement le géomètre-philosophe, d'autres articles moins au jour où tout est réparé. Le temps fera distinguer ce que nous avons pensé de ce que nous avons dit. »

Cependant, l'ouvrage attirait à ses deux principaux auteurs d'innombrables vexations; on les poursuivait de satires, autorisées, applaudies, récompensées, commandées par le parti du Dauphin; l'œil des censeurs était continuellement sur le livre redouté; et *l'on sonnait contre lui à Versailles des tocsins* qui annonçaient une persécution imminente. D'Alembert se découragea. Dans l'article *Genève*. il avait cherché à prouver que le protestantisme mène au socinianisme, c'est-à-dire à la négation de la divinité de Jésus-Christ : les ministres de Genève, qu'on félicitait de leur tendance à devenir incrédules, se tinrent pour insultés; ils protestèrent, ils se plaignirent à la cour de France, et d'Alembert résolut d'abandonner l'*Encyclopédie*. Mais Voltaire, de loin, encourageait les combattants; il conjurait d'Alembert de ne pas donner aux ennemis la joie de sa retraite; il lui demandait avec inquiétude si rien n'avait troublé l'union des associés, si Diderot persistait; il leur criait à tous : « Si vous vous séparez, vous êtes perdus. » Mais la persécution ne pouvait rien contre une œuvre qui était en quelque sorte portée par le dix-huitième siècle, qui paraissait sous les auspices du comte d'Argenson, qui eut des protecteurs jusque dans le cabinet de Choiseul, jusque dans le palais du roi. Censurée par les brefs du pape, atteinte par des arrêts du conseil, exposée à la colère du parlement, l'*Encyclopédie* resta debout. Un nouveau *cheval de Troie* était entré dans les murs de la ville assiégée. L'ancienne société l'avait vu d'abord sans défiance s'introduire au milieu d'elle; et bientôt, conduits par Ulysse, les philosophes en sortirent armés, pour prendre, pour saccager Ilion.

L'orgueilleux et impatient désir de battre en brèche l'autorité des traditions, de convaincre le sentiment général de folie, la prétention dans chacun de se rendre juge de chaque chose, le rationalisme, en un mot, voilà ce qui parut alors prévaloir.

Et il y eut cela de remarquable, qu'au lieu de rabaisser la raison comme avait fait Montaigne, les philosophes du dix-huitième siècle se mirent à la vanter outre mesure. Voici le secret de cette différence : Montaigne avait attaqué l'état social, non pas seulement dans telle ou telle de ses formes, mais dans son essence; et c'était en niant que l'homme fût fait pour vivre en société, c'était en le comparant aux animaux, qu'il avait été conduit à découronner la raison. Or, les philosophes du dix-huitième siècle, dans l'apostolat de l'individualisme, n'avaient garde d'aller aussi loin que Montaigne. Ils ne criaient pas à l'homme de fuir la société, ils lui criaient au contraire d'y rester, sauf à y vivre indépendant. Et comment assurer cette indépendance, comment briser la chaîne des croyances traditionnelles ou imposées, si l'on ne parlait pas au nom de la raison et si l'on n'en professait pas le culte ?

Malheureusement, la raison, quand chacun la cherche de son côté, n'est pas une divinité facile à reconnaître. La raison de Pascal n'avait pas été celle de Voltaire, et la raison de Voltaire ne fut pas celle de Jean-Jacques. En proclamant, sans restriction, d'une manière absolue, la religion du rationalisme, on élevait autant d'autels rivaux qu'il pouvait y avoir de fidèles ! Aussi l'anarchie intellectuelle fut-elle immense.

Chez le baron d'Holbach, qui recevait les philosophes à dîner les dimanches et les jeudis, leur réunion faisait éclater les plus profondes dissidences; difficilement eût-on deviné l'existence d'une école dans ces banquets périodiques, états généraux de la philosophie, où la variété des tempéraments n'était pas l'unique secret de la divergence des pensées. Entrez chez le baron d'Holbach, écoutez le bruit des conversations qui se croisent, ou bien une dispute solennelle : les convives ne sont d'accord sur aucun point, ni sur Dieu, ni sur la morale, ni sur le libre arbitre, ni sur l'âme. Diderot, couvrant toutes les voix, déclame avec chaleur contre le Dieu des fanatiques, et on croit l'entendre s'écrier : « Partout où il y a un Dieu, il y a un culte; partout où il y a un culte, l'ordre des devoirs moraux est renversé. Il arrive un moment où la notion qui a empêché de voler un écu, fait égorger cent mille hommes. » En vain, appuyé par Suard et Marmontel, l'abbé Morellet soutient intrépidement le Dieu de la Sorbonne, et contre l'éloquence emportée de Diderot et contre la redoutable érudition de d'Holbach; il faut qu'un Italien, dont nous retrouverons plus tard la figure originale, vienne au secours du déisme par quelque saillie spirituelle et familière : « Je suppose, messieurs, mon ami Diderot jouant aux trois dés dans la meilleure maison de Paris, et son antagoniste faisant une fois, deux fois, trois fois, enfin constamment rafle de six. Pour peu que le jeu dure, mon ami Diderot, qui perdrait son argent, dira sans hésiter : « Les dés sont pipés; je suis « dans un coupe-gorge. » Ah ! philosophe, comment ! parce que dix ou douze dés sont sortis du cornet de manière à vous faire perdre six francs, vous croyez que c'est

en conséquence d'une manœuvre adroite, d'une friponnerie bien tissue, et en voyant dans cet univers un nombre si prodigieux de combinaisons mille et mille fois plus compliquées et plus soutenues et plus utiles.... vous ne soupçonnez pas que les dés de la nature sont aussi pipés, et qu'il y a là-haut un grand fripon qui se fait un jeu de vous attraper! » Ainsi, sous une forme triviale et enjouée, Galiani renouvelait contre l'athéisme le plus sérieux argument des confesseurs de la Divinité. Voyons! y aura-t-il une chose au monde qui ne soit mise en question par ces philosophes rassemblés? La Divinité? Fréret la considère comme un fantôme de son imagination. La spiritualité de l'âme? Helvétius la range au nombre des hypothèses. La métaphysique? ce n'est qu'un dédale de conjectures, suivant d'Alembert, et il jure que dans ces ténèbres, il n'y a de raisonnable que le scepticisme. L'histoire? Boullanger en fait un recueil de légendes, une galerie de figures cabalistiques, un songe écrit. On croit aux personnages de l'antiquité, à ceux de la primitive Église? erreur : ce sont des êtres chimériques; et dans leur nom même l'ingénieux et savant Boullanger prétend découvrir le secret de la vie qu'on leur attribue. L'existence de saint Pierre n'est qu'une fiction empruntée à la tradition de l'antique Janus, accompagné du coq symbolique et tenant les clés des portes de l'année, comme le chef des apôtres tient les clés qui ouvrent les portes du ciel. Pilate, au lieu d'être le juge qui voulut absoudre Jésus-Christ, n'est plus qu'un magistrat imaginaire, que dis-je? un mot hébreu, un prétérit de verbe signifiant *celui qui a jugé*. D'autres contestent le déluge universel et calculent qu'il aurait fallu pour submerger le globe vingt fois plus d'eau que les mers n'en peuvent contenir. Quelques-uns demandent avec ironie comment la terre a pu se couvrir d'habitants innombrables deux ou trois cents ans après Noé, et si la fécondité humaine fut jamais capable de mettre au jour en si peu de temps soixante milliards de personnes, comme l'assurait certain jésuite qui créait des populations *à coups de plume*. Il va sans dire que, dans cet universel effort de démolition, l'on n'avait souci des dogmes du christianisme, de ses miracles, de ses mystères; et c'était sur un ton de triomphe que Diderot répétait ces paroles d'un gentilhomme gascon : *« Quel est donc ce Dieu qui fait mourir Dieu pour apaiser Dieu? »*

Nous n'avons pas encore nommé un des plus beaux et des plus audacieux génies du dix-huitième siècle, Buffon. C'est qu'en effet il se tenait volontiers à l'écart, par crainte du péril et gravité. Mais il n'en servait pas moins le mouvement philosophique dirigé contre les anciennes croyances et la tradition religieuse, lorsqu'il composait, au moyen d'éloquentes conjectures, sa *Théorie de la terre*. Fallait-il admettre, comme il le supposait, que la terre n'était qu'un lambeau du soleil, détaché autrefois de cet astre par le choc d'une comète; que l'Océan avait, à diverses reprises, séjourné sur nos continents; que c'étaient les courants de la mer qui avaient creusé les vallons, élevé les collines; qu'il y avait eu jadis des animaux dont l'espèce se trouvait aujourd'hui éteinte, mais dont l'existence était attestée par les os fossiles de grandeur et de forme extraordinaires qui se voient en Sibérie, au Canada, en Irlande? Fallait-il avec lui expliquer la génération des êtres vivants par l'hypothèse de molécules organiques indestructibles, toujours actives et spontanément fécondes? Évidemment tout cela contredisait le texte de l'Écriture, démentait la narration de Moïse, et même donnait à penser que cette terre, tombée du soleil, avait bien pu se passer des solennités de la création racontée par la Genèse. Les prêtres ne s'y trompèrent pas. Le premier volume de l'*Histoire naturelle*, contenant la *Théorie de la terre*, avait paru en 1749; et dès le mois d'août 1750, quatorze propositions, extraites de l'ouvrage, étaient déférées à la Sorbonne. Elle allait fulminer : Buffon conjura l'orage en protestant de sa soumission aux vérités révélées et de son respect pour l'Écriture; mais le coup était porté, et c'étaient de terribles coups que ceux qui partaient de semblables mains.

Que si maintenant on embrasse l'ensemble du mouvement philosophique qui vient d'être rappelé, et qu'on en veuille savoir le dernier mot, un homme l'a dit : c'est Helvétius.

Soit qu'il courût s'asseoir à la table de d'Holbach, soit qu'il réunît les philosophes à la sienne, Helvétius n'avait qu'une ambition, l'ambition de l'intelligence. Car, depuis que Voltaire l'avait gracieusement surnommé Atticus, l'élégant fermier général brûlait de ressembler autrement que par son opulence au financier romain, et se montrait fort avide de gloire. Incapable, d'ailleurs, de pressurer des malheureux, Helvétius aimait mieux offrir sa bourse aux gens de lettres que d'aller puiser dans celle d'un pauvre paysan. Il avait donc abandonné les finances pour la philosophie, et il était impatient de faire un livre digne de rester. Il le fit, et comment? Tandis que, invités par Helvétius, les philosophes se livrent à leurs disputes ordinaires, lui, amphitryon silencieux et de sang-froid, il est attentif aux moindres paroles, il se tient en observation, prêt, ainsi qu'il le dit lui-même, à faire la *chasse aux idées*. Pas une vérité, pas une erreur ne s'échappent qu'Helvétius ne les ramène à lui; les traits, les aperçus nouveaux, les paradoxes, il les saisit au passage et les inscrit aussitôt dans les registres de sa mémoire. Si un doute le tourmente, il le lance dans la discussion, au milieu des convives échauffés et aux prises, bien sûr que quelques éclairs jailliront de la bouillante verve de Diderot ou de la sagacité de Suard, de la mémoire prodigieuse du baron d'Holbach ou de la pensée de cet abbé Galiani, toujours *vif, actif, plein de raison et de plaisanteries*. Eh bien! que voyons-nous sortir de ces conversations des philosophes, écoutées, enregistrées, analysées, résumées par Helvétius? Quelle est, pour ainsi dire, la résultante de ces opinions mises en présence? Le livre *De l'esprit*. Et qu'est-ce que ce livre? le code même de l'individualisme, la théorie du *moi*. Or, n'oublions pas qu'Helvétius avait une âme généreuse, et des vertus qui réfutaient sa doctrine. Tant il est vrai que c'était le secret de l'école qu'il livrait et non le sien! tant il est vrai que sa parole ici n'était qu'un écho!

Personne donc, suivant Helvétius, qui ne soit le centre et le pivot de tout : nos idées, nos jugements même ne sont que des sensations, et notre mémoire est une sensation continuée; le seul genre d'esprit ou de mérite que

nous prisions, c'est le nôtre; nous n'admirons, nous ne poursuivons dans autrui que notre image; nos passions n'ont qu'une source : la sensibilité physique, elles se réduisent à l'amour du plaisir et à la crainte de la douleur; l'intérêt personnel, enfin, est l'unique mobile de nos actes, auxquels la société donne le nom de vertus ou de vices, selon le profit qu'elle en retire ou le mal qu'elle en éprouve.

L'intérêt personnel! il n'est pas jusqu'aux royaumes de l'imagination qui ne relèvent de son empire. Enchanteur inaperçu, c'est lui qui remplit de doux fantômes l'âge de nos illusions et qui dessine le pays de nos rêves: « Une femme galante qui observait la lune, ne croyait voir au bout de son télescope que d'heureux amants penchés l'un sur l'autre. » En poussant jusqu'aux dernières limites sa démonstration, Helvétius se plaisait à établir que cette loi de l'intérêt personnel régissait despotiquement tous les êtres organisés, depuis le plus noble des hommes jusqu'au plus vil des animaux, et formait la base unique, invariable des jugements ou des instincts. Les insectes qui vivent dans la pulpe des herbes ne regardent-ils pas avec horreur le mouton qui pâture dans les plaines et dont nous avons fait l'emblème de la douceur? S'il nous était donné de comprendre leur langage, ne les entendrions-nous pas s'écrier : « Fuyons cet animal vorace dont la gueule engloutit et nous et nos cités. Que ne prend-il exemple sur le lion et sur le tigre? Ces animaux bienfaisants ne détruisent point nos habitations, ils ne se repaissent point de notre sang : justes vengeurs du crime, ils punissent sur le mouton les cruautés que le mouton exerce sur nous. »

Ainsi, dans le livre d'Helvétius, l'absolu était banni du monde. Vérité, vertu, dévouement, héroïsme, intelligence, génie, tout devenait relatif; et chacun ne jugeant de tout que d'après lui-même, d'après lui seul, la société tombait en dissolution.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans ce livre fameux une foule d'observations fines, d'ingénieux rapprochements. Et même, Helvétius semblait aller au-devant des objections, lorsqu'il disait : « La vertu consiste à concilier son intérêt propre avec l'intérêt général. » Oui, sans doute, la vertu ne serait que cette glorieuse harmonie dans un état social assez parfait pour supprimer la nécessité du sacrifice; mais quand César met le pied sur la liberté romaine, Caton peut-il protester autrement que par le généreux oubli de son intérêt personnel, c'est-à-dire en se déchirant les entrailles? N'y a-t-il pas une puérile subtilité à prétendre que ceux-là ont en vue leur intérêt personnel, qui, noblement amoureux d'une idée vraie, la proclament d'un cœur intrépide dans un siècle qui la repousse, et n'hésitent pas à appeler sur eux l'injure, la calomnie, la persécution, quelquefois la mort dans l'ignominie?

Nous l'avons dit, il faut le répéter : la théorie du *moi*, le code de l'individualisme, voilà ce que fut et ce que devait être un livre inspiré par les discussions des philosophes du dix-huitième siècle. Mais hâtons-nous d'ajouter que, dans leur honnête candeur, ils furent effrayés de la portée de leurs doctrines, ainsi complétées et présentées. Ne voulant pas s'avouer que telles fussent les conséquences logiques de leurs principes, ils refusèrent de se reconnaître dans le miroir qu'Helvétius venait de leur mettre hardiment devant les yeux; Voltaire gronda; et les philosophes traitèrent de paradoxal un ouvrage qui n'était que la quintessence de leurs entretiens!

Cependant, une voix s'était élevée, si mâle et si forte, qu'elle couvrit tout le bruit du dix-huitième siècle. On avait vu, soudain, se mettre en travers du mouvement qui emportait la société, un homme, un seul homme : et c'était un pauvre enfant de Genève, qui avait été un vagabond, qui avait été un mendiant et un laquais! Immortel et infortuné Jean-Jacques! lorsque après avoir erré de village en village, oubliant sa misère dans ses rêveries, il arrivait à la porte de Mme de Warens, et tremblait, sans se l'avouer, de ne pas obtenir le morceau de pain promis et attendu, qui lui aurait dit qu'un jour il posséderait, la plume à la main, cette impétueuse éloquence de la tribune aux harangues dont s'enivrent les multitudes; qu'un jour il aurait la gloire de rendre Voltaire jaloux; qu'il forcerait son époque à hésiter, un instant du moins, entre lui et tant de philosophes renommés; que ses livres seraient plus tard le catéchisme où de tranquilles tribuns puiseraient la force de faire naître et de dominer l'agitation du monde.

Comme tout contrastait dans Rousseau, avec l'esprit de son temps! On exaltait la raison, qui divise : lui recommandait le sentiment, qui rapproche et réunit. Au milieu des apôtres de l'individualisme, il pensait au Nazaréen qui prêcha la fraternité, et la sainteté de l'Évangile parlait à son cœur. Déiste, Rousseau ne l'était pas, comme Voltaire, par un effort de l'esprit, mais par l'abondance du sentiment. Il n'oublia jamais les joies qu'il devait à son imagination, présent du ciel. Au pays de Vaud, le long des bords du lac de Genève, il s'était senti heureux d'être poëte, étant si pauvre, si abandonné; et il n'en avait pas fallu davantage pour que son âme attendrie et reconnaissante montât facilement vers Dieu. Non, rien ne convenait à Rousseau, dans la philosophie des encyclopédistes; ni la sérénité sceptique de d'Alembert, ni cette froide statue de Condillac, qui, par la sensation, s'éveillait à la vie; ni ce système de la fermentation des organes, par où Diderot prétendait expliquer le mystère de la pensée, ni ce vide que l'athéisme laissait dans l'univers et dans l'homme.

Jean-Jacques attaqua donc la philosophie de son temps, mais au nom de l'avenir. Et ce n'était point là une médiocre entreprise; car les philosophes formaient une ligue redoutable, le rationalisme ne les divisant que lorsqu'il s'agissait d'affirmer, et leur servant de lien pour nier et détruire. Ils gouvernaient, d'ailleurs, l'opinion; ils la gouvernaient souverainement par les livres, par le théâtre, par la poésie, en un mot par l'intelligence.

Il fallait décrier leur grand moyen d'action, la science et les belles-lettres, Rousseau l'essaya, et son premier *Discours* décida de sa vie. Il ne combattait pas dans ce discours tel ou tel système : généralisant ses attaques avec une hardiesse inouïe, il affrontait sur le trône de l'opinion où elle venait de monter, l'intelligence elle-même; il osait lui demander compte de la manière dont elle exerçait son pouvoir; il reprochait aux livres de n'a-

RAMBERT

LUTHER CALVIN MONTAIGNE ROUSSEAU L'ÉTAT

voir servi jusqu'alors qu'à la propagande du mensonge, aux arts d'avoir corrompu les mœurs, aux harangues pompeuses et vaines d'avoir usurpé l'estime; et, s'élevant dans sa révolte jusqu'à trouver illégitime l'aristocratie de la pensée, il dénonçait à l'indignation du peuple « l'inégalité introduite parmi les hommes, par la distinction des talents et l'avilissement des vertus. »

Le trouble et l'étonnement furent extrêmes dans la république des lettres : c'est ce que Rousseau avait espéré. Au fond, l'anathème dont il frappait les sciences et les arts ne pouvait être, dans son intention, qu'une tactique audacieuse et éclatante. Il redoubla dans sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*. Alors, les esprits s'agitèrent autour de ces paradoxes inattendus; les philosophes sentirent bien qu'on les venait provoquer jusque dans le centre de leur empire, et ils se préparèrent à accabler Rousseau de leur vengeance. La guerre était déclarée; et Jean-Jacques la soutint en opposant à la philosophie de l'individualisme, la philosophie de l'unité. Il devait être le précurseur du socialisme moderne : ce fut son malheur et sa gloire.

Mais Rousseau, dans un discours, admirable d'ailleurs d'éloquence et de passion, n'a-t-il pas célébré, à la honte de l'état de société, les vertus, les splendeurs de la vie sauvage? Ayant des règles d'éducation à tracer, n'a-t-il pas instruit son élève à se passer du commerce des humains?... Arrêtez.

Dans le dix-septième siècle, Molière, le premier des penseurs et des poëtes, composa une pièce qui restera comme une des plus solennelles et des plus pathétiques protestations qui aient jamais retenti dans le monde. Il mit sur la scène la lutte des grands esprits contre une société qui traite leur sagesse de folie, la lutte des grandes âmes contre une société à qui leur élévation ne paraît qu'imbécillité. Or le héros de cette lutte sublime, désespérée, impuissante, comédie pour les générations passées, tragédie pour les générations futures, Molière l'appela le *Misanthrope;* mais ce misanthrope, il le montra rude et tendre, d'une franchise violente, d'une fierté un peu ombrageuse, et faible néanmoins comme un enfant dans les choses du cœur, affectant de haïr les hommes, quoique en réalité inconsolable de n'avoir pas à les aimer sincères et vertueux. Eh bien! le *Misanthrope* de Molière, au dix-huitième siècle, ce fut Rousseau, Rousseau en qui la haine n'était que de l'amour aigri, que de la tendresse effarouchée.

Quoi! vous le prendrez au mot, lui, *le plus sociable des humains*, lorsque avec la mollesse des sociétés civilisées, avec leur politesse hypocrite et les mille formes de leur esclavage, il viendra faire contraster l'existence grossière mais indépendante de l'homme des bois? Eh! ne voyez-vous point quelle malédiction se cache sous l'enveloppe de ce nouveau paradoxe? Ne sentez-vous point que ceci est de l'ironie à la manière de Pascal? Ce véhément délire est-il autre chose que l'exagération naturelle de la vérité en colère? Et ne comprendrez-vous pas mieux Rousseau que vous n'avez compris Alceste, quand vous avez trouvé Alceste plaisant parce qu'il s'emportait, ridicule parce qu'il était révolutionnaire, sauvage enfin parce que, déchiré, navré, refoulant au fond de lui ses sanglots, mais espérant peut-être des jours meilleurs, il s'écriait :

> Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
> Je vais sortir d'un gouffre où triomphent les vices,
> Et chercher sur la terre un endroit écarté
> Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.

Maintenant, si l'on demande pourquoi, dans *Émile*, Rousseau s'est occupé de l'éducation particulière et non de l'éducation publique ou sociale; pourquoi il a voulu faire de son élève un *homme abstrait, et lui apprendre tout simplement le métier de vivre*, il en a dit lui-même les raisons : « L'institution publique n'existe plus et ne peut plus exister, parce que où il n'y a plus de patrie il ne peut plus y avoir de citoyens. » Et Rousseau avait un autre motif dont il a laissé également échapper le secret. Il croyait, il savait la société à la veille d'une révolution profonde et sans exemple. Par une de ces intuitions familières au génie, il voyait déjà l'Europe bouleversée, les rangs confondus, les nobles en fuite et dans l'exil, les riches réduits à l'indigence. Il jugeait donc, « vu la mobilité des choses humaines et vu l'esprit inquiet et remuant du siècle, » qu'Émile devait être élevé, non pour un état d'association et de paix, mais pour un état de dissolution générale et de guerre. Oui, que son élève sût résister aux coups du sort, braver la misère, vivre, s'il le fallait, dans les glaces d'Islande ou sur le brûlant rocher de Malte; car l'heure approchait où la science vraiment nécessaire serait celle-là. Apprendre à Émile à être citoyen? ah! on avait *alors* quelque chose de bien plus pressé à lui apprendre : Rousseau lui voulut enseigner à être homme. Et quel imposant caractère ne revêt pas le livre d'*Émile*, considéré sous cet aspect! Quelle haute mélancolie dans des enseignements donnés et reçus au bruit de ces prophétiques paroles : la révolution va venir! Quelle accusation portée contre la doctrine qui menaçait de prévaloir, contre l'individualisme, que ce système d'éducation particulière et exceptionnelle adopté, recommandé, par cela seul que le temps de l'éducation publique n'était plus ou était bien éloigné encore!

Du reste, ce fut dans *Émile* que, distinguant sa cause de celle du passé, Rousseau la sépara d'une manière définitive de celle du présent.

Et jamais l'imagination n'avait revêtu d'aussi vives couleurs la démonstration des vérités qui servent de lien moral aux membres épars de la famille humaine. L'humble *vicaire savoyard* que Jean-Jacques donnait pour juge aux philosophes du temps, il le montrait sur une colline tel qu'autrefois le disciple aimé de Socrate sur le promontoire de Sunium; et là, par un beau jour d'été, aux rayons du soleil levant, au centre d'un paysage couronné dans l'éloignement par la chaîne des Alpes, il prêtait à l'homme un langage où l'onction chrétienne de Jean Hus se retrouvait dans l'éloquence grave de Platon. Or, ce n'était plus, cette fois, l'orgueil solitaire de la RAISON qui était invoqué; Jean-Jacques adjurait le siècle raisonneur par excellence de s'incliner devant l'autorité du SENTIMENT. Je sens que la faculté de comparer les impressions qui me viennent du dehors a ses racines en moi : donc, je ne suis pas l'esclave du monde extérieur. Au ravisse-

ment où me plonge le spectacle de l'univers, je sens la présence de l'invisible ordonnateur des mondes: donc, il faut que je l'atteste et que je l'adore, cet être inconnu de qui relèvent les lois mêmes de l'attraction et qui « lança les planètes sur la tangente de leurs orbites. » Je sens qu'il y a en moi un principe d'activité que je cherche en vain dans la matière, et le triomphe des méchants durant la vie m'indique l'immortalité comme la justification de Dieu: donc, j'ai une âme, et elle est immortelle. Je sens qu'après avoir délibéré, je veux: donc, je suis une créature libre. Si l'intérêt personnel était l'unique inspirateur de mes actes, mes yeux auraient-ils des larmes pour un malheur éloigné, et serais-je pénétré d'admiration pour les véritables héros des siècles éteints? Non, je le sens: donc, ma vie n'est pas à moi seulement, elle est à l'humanité. Et maintenant, que peuvent contre l'énergie de mes élans vos argumentations subtiles? Que vous servira de m'avoir réduit au silence, quand du fond de moi s'élèvera contre vous une protestation muette et indomptée? Vous vous fatiguez à me convaincre? Je veux être persuadé. Vous prétendez agir sur mon esprit? Voyons d'abord si vous avez puissance sur mon cœur.

Voilà le BON PRÊTRE, voilà Jean-Jacques. Sa mission, dans une société qui allait se décomposant, fut d'opposer au culte exagéré de la raison, qui détruit les groupes, le culte du sentiment, qui les forme et les conserve.

Et de toutes les notions dont se composa la foi de Rousseau, pas une qui ne rentre dans cette majestueuse et poétique doctrine de l'unité, de la fraternité.

S'il crut, par exemple, à l'existence de Dieu, ce ne fut pas, ainsi que Voltaire, par le désir d'expliquer plus logiquement la création, mais par le besoin de réserver un protecteur aux faibles et aux opprimés, protecteur par qui tôt ou tard serait rétablie la balance et dont la justice était une garantie contre l'éternité de l'oppression. Diderot, comme plus tard Anacharsis Clootz, fut poussé à l'athéisme par l'horreur que lui inspiraient les fanatiques; il aima mieux nier Dieu que le confesser féroce, et il refusa d'implorer en lui le souverain modèle des tyrans terrestres. Mais, parce qu'on avait longtemps abusé, en la défigurant, de la notion de Dieu; parce que la théologie des époques de ténèbres avait osé faire Dieu violent, vindicatif, furieux, implacable; parce que les despotes avaient eu l'étonnante insolence de donner leur splendeur usurpée pour un reflet de la lumière divine, et leurs ordres iniques pour autant d'échos des célestes commandements, fallait-il confondre l'idée de despotisme avec l'idée de tutelle, et ne pouvait-on, sans nier Dieu, le définir autrement que n'avaient fait des bourreaux impies? C'est ce que pensa Rousseau en écrivant *Émile*, et c'est ce que plus tard devait penser Robespierre lorsqu'il institua la *fête de l'Être suprême*. Partisans l'un et l'autre d'un pouvoir fort tant qu'il y aurait des faibles à protéger et des malheureux à sauver de l'abandon, l'auteur du *Contrat social* et son disciple n'ignoraient pas que la forme des sociétés est la contre-épreuve de leur métaphysique et de leur théologie. Or, ils comprirent que l'athéisme consacre le désordre parmi les hommes, en supposant l'anarchie dans les cieux.

Encore un trait pour achever le tableau: on sait que Jean-Jacques, malgré l'admiration passionnée que lui inspirait l'Évangile, n'admit pas un *Dieu révélé*, qu'il fut déiste. Eh bien, il n'y eut pas jusqu'à son déisme qui ne tînt à sa doctrine de l'unité et à l'affliction que lui causait la diversité des cultes: « Dès que les peuples se sont avisés de faire parler Dieu, chacun l'a fait parler à sa manière et lui a fait dire ce qu'il a voulu. Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y aurait jamais eu qu'une religion sur la terre. »

Tels furent les efforts de Rousseau, telle fut sa mission philosophique. Mais il n'était, dans son siècle, que le représentant de la seconde moitié du nôtre. On lut avidement et l'on vanta ses livres, on refusa de suivre sa trace. La *Nouvelle Héloïse* enchanta les jeunes gens et les femmes; à la voix du précepteur d'*Émile*, les mœurs domestiques se modifièrent, et des milliers de petits enfants durent à Rousseau d'être allaités par leur mère. Mais Jean-Jacques ne remporta pas d'autres victoires, jusqu'au moment où ses ouvrages parurent sur la table du Comité de salut public.

Aussi, son existence fut-elle remplie par la douleur et condamnée à ce genre de tourment qui fit, de sa folie, la continuation de la folie de Pascal! Tantôt réfugié à l'Ermitage, tantôt proscrit par la France et Genève, ses deux patries, tantôt errant à travers la bruyante solitude de Paris, où, sous le costume d'Arménien, il passait connu et respecté, mais tout entier à ses défiantes tristesses, Rousseau ne put que se traîner languissamment et mourir, jour par jour, dans l'isolement de sa gloire. Traité d'impie au parlement, et raillé par l'incrédulité philosophique, décrété de prise de corps par la grand'chambre, censuré par la Sorbonne, dénoncé par l'archevêque de Paris, qu'il accabla de sa terrible *Réponse*; en butte aux injures multipliées de Voltaire, dont il se vengea en souscrivant pour sa statue, inconsolable de l'amitié de Diderot perdue et, peut-être, calomniée dans les *Confessions*, Jean-Jacques connut tous les maux, lui qui avait, pour en épuiser l'amertume, une sensibilité rare et un orgueil démesuré. Donc, s'il fut quelquefois coupable, s'il devint injuste à force d'injustices souffertes ou redoutées..., relisons ses œuvres impérissables, et qu'il soit absous par ses malheurs, qui sont la sainteté de son génie.

Quelle autre destinée que celle de Voltaire, soutenu et porté par le grand courant du dix-huitième siècle! Voltaire est absent, et il remplit la France. De Ferney, il préside les banquets d'Helvétius, anime les encyclopédistes au combat, donne le ton à l'esprit français, et force l'Europe entière à vivre de son souffle. Depuis qu'il l'a fait retentir des mâles accents de la liberté romaine, et qu'il a montré *Tartufe les armes à la main*, le théâtre est à lui. Partout on récite ses vers, on répète ses romans ou ses contes; dans les livres qu'il n'ose avouer, on le devine à son talent, qui déjoue sa prudence; sa moquerie est inévitable; le nombre de ses victimes échappe au calcul; et il semble qu'on n'entende plus dans son siècle que le long et formidable éclat de rire dont il a donné le signal. S'il vient à Paris, ce n'est pas pour s'y cacher comme Rousseau, mais pour y marcher d'ovations en ovations, et un soir, après une représentation de *Mérope*, être embrassé dans la loge de la maréchale de Villars, au

nom et aux applaudissements d'un public idolâtre. On n'attend pas de nous, ici, l'énumération de tant d'écrits lumineux que la bourgeoisie sait par cœur. Voilà bientôt cent ans que Voltaire conduit le triomphe de la classe dominante. Qu'on remonte l'histoire depuis la Révolution jusqu'à Louis XIV, on ne fera que parcourir la vie de Voltaire, vie prodigieuse et, dans le dix-huitième siècle, indispensable.

Otez Voltaire du dix-huitième siècle, la victoire de l'armée philosophique devient incertaine. Grâce à la persévérance de ce facile génie, les encyclopédistes eurent pour auxiliaires, dans leur guerre à l'Église, des princes et des rois. *Les Délices*, *Lausanne*, *Ferney* furent les résidences royales de la philosophie. De là partait chaque jour cette correspondance que Voltaire entretenait avec les souverains, ses vaniteux confrères, immense labeur dont se jouait sa plume étincelante, diplomatie incomparable qui domina presque toutes les cours de l'Europe, tourna presque toutes les têtes couronnées, et réduisit de hautains monarques à se faire les courtisans d'une majesté nouvelle qui s'appelait la raison. Ministre des relations extérieures de la philosophie, Voltaire sut lui conquérir des alliances dans les diverses communions. Pour les princes allemands qui reconnaissaient en lui un continuateur de l'œuvre commencée par le prophète de Wittemberg, une flatterie élégante signée Voltaire était comme une investiture royale. Autrefois on voulait être armé chevalier; maintenant, pas un grand personnage qui n'eût l'ambition d'être armé philosophe, en recevant à Ferney l'accolade du patriarche. Pourquoi non? Voltaire n'avait-il pas séduit un pape, même un pape? Et la plume qui félicitait Catherine II d'envoyer cinquante mille hommes en Pologne pour y établir la liberté de conscience, n'avait-elle pas, par une audace heureuse, dédié *Mahomet* à Benoît XIV? Le fanatisme religieux attaqué en France sous les auspices du Vatican! Le souverain pontife agréant la dédicace d'une tragédie dans le temps où Rousseau fulminait sa *Lettre sur les spectacles!*... Que d'imprévu déjà, et quelles nouveautés! On eût dit que les puissances de la terre, pressentant l'orage, se hâtaient de conjurer les puissances de l'esprit. A Moscou, l'impératrice de Russie se préoccupait des discours ou du silence de Voltaire; à Fontainebleau, Christian VII, roi de Danemark, s'honorait devant Louis XV d'avoir appris de Voltaire à penser; Gustave III, dans l'espoir d'être admiré des philosophes, renonçait solennellement au pouvoir arbitraire; Joseph II, en vrai prince du dix-huitième siècle, méditait contre les prêtres ses fougueux édits, et mettait au service des idées le bras d'un César germanique : n'y avait-il pas en tout cela quelque chose de vraiment providentiel? L'antiquité vit des rois devenir maîtres d'école; jamais on n'avait vu un petit nombre d'hommes d'esprit tenir une école de rois. Voltaire put écrire à Damilaville: « J'ai brelan de roi quatrième. » Il devait gagner cette grande partie!

Parmi ces souverains, comment oublier Frédéric? On pourrait se représenter Frédéric placé de l'autre côté du fleuve qui sépare le monde ancien du monde nouveau. Tant qu'il reste sur la rive, il est un incontestable grand homme; car il réunit les qualités diverses qui, dans les siècles précédents, firent les rois illustres : le génie de l'homme de guerre, l'audace d'un preneur de villes et de provinces, la science d'un administrateur, la volonté suivie d'un despote d'élite. Mais s'il passe le fleuve, le voilà aussitôt découronné; car il se trouve, lui conquérant, au milieu de philosophes qui insultent à l'esprit de conquête; lui guerrier, parmi des penseurs qui ont horreur de la guerre; lui monarque absolu, parmi des écrivains qui frondent la tyrannie. Ainsi, Frédéric entrait, en se faisant philosophe, dans une situation fausse, presque impossible; et rien ne montre mieux l'influence décisive de l'esprit d'alors que le rôle double et contradictoire imposé au génie du roi de Prusse. Louis XV, qui, en fait de préoccupations d'avenir, n'avait que la peur de l'enfer et qui se croyait absous d'avance de ses déportements pourvu qu'il détestât les philosophes, Louis XV pouvait bien se préserver de la contagion. Mais le roi de Prusse avait pour cela trop peu de préjugés et trop d'esprit. Frédéric, d'ailleurs, était occupé de la postérité comme le plus vulgaire des héros. Il avait beau douter par accès de l'immortalité de l'âme; il avait beau s'appeler *sans-souci* et donner à sa retraite favorite le nom inventé par son indifférence prétendue, il n'en chérissait pas moins, dans les philosophes, des amis de sa gloire; il était sensible aux félicitations coupables que Voltaire lui adressait au sujet de la bataille de Rosbach, un de nos désastres; il lui plaisait de savoir que, pendant qu'il combattait la France, des philosophes français, les amis de Mme Geoffrin, échangeaient, groupés dans une certaine allée des Tuileries, leurs vœux pour la prospérité de son règne et le succès de ses armes.

Nul n'ignore comment, après avoir appelé Voltaire à sa cour, en 1750, l'avoir nommé son chambellan, lui avoir donné un de ses ordres et vingt mille francs de pension, Frédéric, en 1752, lui préféra Maupertuis, l'humilia, le réduisit à s'enfuir, le fit insulter à Francfort par un sbire, et mérita, de la part du poëte outragé, le surnom de *Denys de Syracuse*. Mais qu'importe? Frédéric avait besoin des philosophes; il les servait : le pacte n'avait donc pas tardé à être scellé de nouveau, et c'était postérieurement à l'aventure de Francfort que Voltaire félicitait le vainqueur de Rosbach!

On peut juger par ce trait des sacrifices que le triomphe du philosophe coûta souvent à la dignité de l'homme. Et ce n'est pas seulement à l'égard des rois, il faut le dire, que Voltaire faisait preuve d'un excès de souplesse, c'était aussi à l'égard des prêtres, de ces mêmes prêtres dont il avait juré de ruiner l'empire. A Ferney, il n'avait garde de ne pas aller à la messe, il communiait, et il lui arriva de bâtir une église. Mais ces actes de dissimulation, si peu honorables, il savait leur donner un tel vernis de bon goût et de grâce, qu'ils profitaient à son rôle sans avilir son caractère; et il en était quitte pour écrire gaiement à ses amis : « Quand on a l'honneur de rendre le pain bénit à Pâques, on peut aller partout la tête levée. »

Rien ne manquait donc à la philosophie du dix-huitième siècle pour s'emparer de la société : ni les qualités et les défauts du chef, ni l'ardeur des disciples, ni de puissants protecteurs, ni un public attentif et sympathique.

Quant aux adversaires que les philosophes avaient à combattre, c'est à peine si, après Rousseau, il est nécessaire d'en parler. Que pouvaient contre un mouvement qui passait sur Jean-Jacques lui-même, des hommes qui ne savaient résister qu'au nom des idées mortes? Que pouvaient Le Franc de Pompignan avec son discours de réception à l'Académie, Palissot avec son injurieuse *Comédie des philosophes modernes*, Mme du Deffant avec sa mauvaise humeur, l'avocat Linguet avec son journal, et même ce Gilbert, si amer dans son infortune et si tendre, qui ne fit qu'*apparaître un jour et mourir!* Et puis, ce n'était pas un facile courage que celui qui consistait à affronter Voltaire; et chacun tremblait devant l'homme qui burinait ainsi le portrait de Fréron : « Il joint les mensonges de Simon au style de Zoïle, à l'impudence de Thersite et à la figure de Ragotin. » De sorte que tout contribuait à agrandir, à fortifier la souveraineté militante de Voltaire, depuis l'art de la flatterie jusqu'à celui de l'intimidation.

D'un autre côté, les anciennes croyances étaient minées jour par jour, heure par heure, dans une foule d'ouvrages sortis de plumes inconnues, publiés sous de faux noms, ou attribués mensongèrement à des écrivains déjà morts. La Hollande, devenue une vaste imprimerie à l'usage des idées philosophiques, inondait l'Europe de livres antichrétiens : *le Militaire philosophe*, *les Doutes*, *Imposture sacerdotale*, *le Christianisme dévoilé*. Et la recommandation de Voltaire ne manquait à aucune des productions sérieusement dirigées contre l'Église, ses dogmes et ses ministres. « C'est un trésor, écrivait-il en parlant du *Testament du curé Meslier*.... Quelle réponse, misérables que vous êtes, que le testament d'un prêtre qui demande pardon à Dieu d'avoir été chrétien! » A son tour, Frédéric favorisait de son mieux cette infatigable conspiration de la pensée. Mais, non content de pousser à l'assaut de l'Église des auteurs dont sa protection encourageait la fougue, il songeait à détruire les couvents dans son royaume, à séculariser les bénéfices, et ouvrait une oreille complaisante à cet éloge de Voltaire : « Votre idée d'attaquer la superstition christicole par les moines est d'un grand capitaine. »

Nous avons déjà nommé le baron d'Holbach. Longtemps il avait été déiste, et même il avait fait des efforts pour ramener à sa croyance l'exalté Diderot. Un jour, le rencontrant dans un de ces ateliers où Diderot étudiait la description des arts et métiers, d'Holbach lui montre une machine dont les admirables secrets trahissaient l'invisible génie de l'ouvrier qui les inventa; et il adjurait son ami de saluer le grand ouvrier de la nature, il cherchait à l'émouvoir, il le priait pour Dieu. Tout à coup, emporté par son émotion, il tombe à genoux, et, fondant en larmes, il supplie Diderot de renoncer à l'athéisme; mais dans cet étrange combat, c'est Diderot qui l'emporte, et le déiste se relève athée. Or, c'était d'Holbach qui, en 1774, publiait, sous le nom de Mirabaud, le code d'athéisme le mieux raisonné, le plus complet, qui eût encore paru.

Le *Système de la nature* fait époque dans le dix-huitième siècle. Jusqu'alors, l'athéisme ne s'était guère échappé qu'en saillies : dans le *Système de la nature*, il se produisait sous une forme dogmatique et tranchante. Spinosa, dans le siècle précédent, avait bien nié, lui aussi, le Dieu personnel des chrétiens, mais en substituant à leur dogme un système plein de poésie et de majesté. Faire de Dieu une substance unique, infinie, dont les deux attributs sont la pensée et la matière, et dont les êtres finis ne sont que des modes, ce n'était point créer le vide dans le monde, c'était au contraire montrer l'univers tout rempli de Dieu. Dans le *Système de la nature* rien de semblable. Jamais avec plus de calme, jamais avec une sérénité plus effrayante, on n'avait entassé pareilles ruines.

D'après le *Système de la nature*, l'homme *est un être purement physique*, et ce que nous appelons l'homme moral *n'est que cet être physique considéré sous un certain point de vue*. L'homme résulte d'une agrégation de certaines matières, douées de propriétés particulières, dont l'essence est de penser, de sentir, de se mouvoir. Ce que l'homme est en petit, la nature l'est en grand : voilà tout. Humectez de la farine avec de l'eau et renfermez ce mélange, vous aurez des êtres organisés, vous aurez la vie; mettez le feu en contact avec la poudre, vous aurez le mouvement ; la matière contient donc le mouvement et la vie. L'âme? organe matériel. Les passions? molécules indiscernables à la vue et qui fermentent. Le libre arbitre? nécessité renfermée au dedans de nous-mêmes. L'immortalité? heureuse chimère. « Laissons à l'enthousiaste ses espérances vagues, laissons au superstitieux les craintes dont il nourrit sa mélancolie; mais que des cœurs raffermis par la raison ne redoutent plus une mort qui détruira tout sentiment. »

Ce livre, auquel nous reviendrons dans le chapitre suivant, consacré à la politique, causa une émotion universelle. Imagination, nobles espoirs, logique des affections sublimes, certitude des poëtes, voilà ce qui était réputé faiblesse, dans des pages où respirait néanmoins l'enthousiasme de la vertu et où se révélait Diderot! Quelle témérité philosophique était encore possible, après un hymne aussi sombre, aussi terrible, chanté au hasard et au néant? Frédéric se troubla, même comme philosophe, et, de la plume que Voltaire lui avait appris à manier, il réfuta le *Système de la nature*. Voltaire, non moins effrayé, poussa un de ces cris que tout son siècle entendait. La division, introduite dans le camp de la philosophie, éclata aux yeux de l'Europe entière.

Ainsi, le rationalisme, poussé à l'excès, se dénonçait lui-même : l'anarchie intellectuelle devenait le grand événement de l'histoire.

Mais cette réaction, animée d'ailleurs par l'exagération contraire du principe d'autorité, ne s'opérait pas sans profit pour la cause du progrès; et, bien que divisés, les philosophes n'en atteignaient pas moins de leur inévitable colère l'ennemi commun.

« Je vois tout couleur de rose, » disait depuis quelque temps d'Alembert. Ce qu'il voyait, c'était la compagnie de Jésus mourant de mort violente, en attendant que les jansénistes mourussent de leur mort naturelle. Or, l'abolition des jésuites ne tarda pas à justifier les pressentiments de d'Alembert; et ce fut une victoire que la philosophie du dix-huitième siècle remporta dès sa première

campagne. Car il ne faut pas confondre les causes générales de la chute des jésuites avec les accidents qui servirent à la précipiter.

On est d'abord surpris quand on se rappelle par où commença l'ébranlement de « cette haute muraille » dont Pascal avait prédit la ruine. Qui avait porté les premiers coups? Peut-être un ministre philosophe, un correspondant titré de Voltaire, un souscripteur de l'*Encyclopédie?* Non : par une de ces singularités qui sont le jeu de l'histoire, il advint que le premier destructeur des jésuites était un ami de la sainte inquisition, l'altier marquis de Pombal. Il ne détestait en eux qu'une influence importune à son tyrannique pouvoir, et une tentative d'assassinat commise sur la personne du roi de Portugal fut le prétexte qu'il prit pour les frapper. Ce n'était donc là, de sa part, qu'une exécution politique, et il eut soin de s'en expliquer devant l'Europe, dans les manifestes où il semblait refuser aux philosophes la gloire d'avoir armé son bras. Mais, comme il avait flétri son triomphe par sa cruauté, ses déclarations mêmes furent profitables à la philosophie, qui jouissait ainsi du résultat sans qu'on fût en droit de lui imputer l'odieux des moyens. L'Europe, en effet, avait été saisie d'horreur en apprenant qu'à la suite de deux coups de pistolet tirés par une personne inconnue sur Joseph Ier, amant de la marquise de Tavora, toute la famille de doña Teresa avait été enveloppée, presque au hasard, dans une accusation capitale et jugée par un tribunal d'exception asservi aux haines personnelles du ministre portugais; que sur un échafaud dressé en face du Tage on avait vu paraître, la corde au cou, le crucifix à la main, et mourir de la main du bourreau, doña Éléonor de Tavora, une femme; que son mari, ses fils, plusieurs de ses serviteurs, avaient péri dans d'affreux tourments; et qu'enfin, attaché sur la roue, rompu vif, le duc d'Aveiro était mort au milieu des tortures et en remplissant la place du supplice de hurlements épouvantables. Certes, la philosophie dut être charmée qu'on ne la rendît pas responsable de l'expulsion des jésuites portugais, alors que cette expulsion se trouvait associée à tant de barbarie. Aussi Voltaire, Diderot, d'Alembert s'empressèrent-ils de mêler leur voix au cri de réprobation qui s'éleva de toutes parts. Mais, encore une fois, le résultat leur était acquis; et lorsque Voltaire s'apitoyait sur le sort du P. Malagrida, pauvre vieillard mis en prison, puis, sous prétexte d'hérésie, étranglé et brûlé par ordre de Pombal, Voltaire savait bien que sa pitié ne sauverait pas les jésuites. En Portugal, ils venaient d'avoir contre eux un ministre violent; mais partout ils avaient contre eux le roman de *Candide* et la philosophie. Ils devaient tomber comme ces fruits trop mûrs qui se détachent de l'arbre au moindre souffle. C'est ce qui arriva. Successivement chassés du Portugal par Joseph Ier, de la monarchie espagnole par Charles III, de la France par Mme de Pompadour unie au duc de Choiseul, il ne leur restait plus qu'à subir l'anathème de Rome, dont ils étaient la milice, et ils n'échappèrent pas à ce dernier malheur, témoignage éclatant de la puissance de l'esprit nouveau.

A peine Ganganelli est-il devenu Clément XIV, que les rois très-chrétiens le pressent de détruire l'ordre des jésuites; l'Autriche elle-même se prête à ce commencement de révolution; et ce sont les ambassadeurs des grandes cours qui portent à Rome le vœu des encyclopédistes. Le duc de Choiseul, qui ne faisait pas aux jésuites l'honneur de les haïr, avait eu la spirituelle insolence de choisir pour aider à leur destruction, auprès du Vatican, un homme d'État célèbre par ses petits vers, le gracieux cardinal de Bernis. Le pape hésita longtemps, dominé qu'il était par une frayeur vague et de noirs soupçons. Mais son siècle l'entraînait. Après avoir abusé des délais, des temporisations, artifices de sa faiblesse, Ganganelli signa le fameux bref ***Dominus ac redemptor*** qui supprimait les jésuites dans tout l'univers.

Quelques mois après, quoique doué d'une constitution robuste, Ganganelli tomba dans une subite décrépitude. Ses forces l'avaient abandonné, le sommeil l'avait fui. Bientôt, les ambassadeurs étonnés n'eurent plus devant eux qu'un spectre dont les regards trahissaient une raison à demi égarée. Caché au fond de son palais, plein de la peur de lui-même, l'infortuné pontife se sentait mourir. Quand l'heure vint, ses os s'exfolièrent comme l'écorce d'un arbre flétri; et alors on se souvint qu'en signant le bref de la suppression des jésuites, Clément XIV s'était écrié : « Cette suppression me donnera la mort. » Les médecins avaient parlé bien bas, dit un historien de nos jours, M. de Saint-Priest, les funérailles parlèrent trop haut. Les entrailles de Clément rompirent le vase qui les contenait; les ongles tombèrent; la peau demeura collée aux habits; la chevelure du cadavre était restée tout entière sur le coussin de velours : Rome et l'Europe crurent à un empoisonnement.

Mais ce n'était pas encore assez pour les encyclopédistes que d'avoir abattu les jésuites. « Que nous servirait d'être délivrés des renards, disait Voltaire à La Chalotais, si on nous livrait aux loups? » Les loups, c'étaient les jansénistes. Aussi, en écrivant l'*Histoire de la destruction des jésuites*, d'Alembert se garda bien de briser sur des ennemis morts les armes dont il avait besoin contre des ennemis vivants. Il transforma l'épitaphe de la société de Jésus en une satire à l'adresse de la *canaille jansénienne*. L'intolérance, la cruauté judiciaire, la superstition étaient des monstres que les philosophes brûlaient d'autant plus de détruire, que chaque jour quelque nouvelle atrocité venait surexciter leur ardeur. Tantôt c'était l'horrible et absurde condamnation du calviniste Calas, roué vif à Toulouse; tantôt c'était Sirven flétri, quoique innocent; ou bien encore on apprenait que, pour n'avoir pas ôté leur chapeau à trente pas d'une procession et avoir frappé le poteau d'un crucifix, deux jeunes gens, le chevalier de La Barre et d'Étallonde, avaient été condamnés par les juges jansénistes d'Abbeville et du parlement de Paris à avoir le poing coupé, la langue arrachée avec des tenailles, et enfin à être brûlés vifs.

Indignés, les philosophes s'emportèrent contre la barbarie des parlements, contre le fanatisme des ***Busiris en robe***. Voltaire surtout fut irrité à ce point que cette fois, oubliant son procédé ordinaire, la raillerie, il rencontra le génie de l'indignation. Il sentait que les bons mots ne convenaient pas aux massacres. Les échafauds de Calas, de La Barre se dressant dans son esprit, il récapitula ces

RAMBERT

CALVIN MONTAIGNE ROUSSEAU VOLTAIRE

procès ténébreux, outrages à la raison, qu'il ressentait comme autant d'injures personnelles. Pour réhabiliter le chevalier de La Barre, il écrivit une *Relation* étincelante du feu de sa colère, et où reparaissait la passion qui avait inspiré le *Traité sur la tolérance*. A son tour, il fulmina contre les juges d'Abbeville et contre le parlement de Toulouse des réquisitoires d'une violence admirable. Peut-être devons-nous un des bienfaits de la Révolution française aux anathèmes de Voltaire. Des jugements secrets! Des condamnations sans motifs! « Y a-t-il une plus exécrable tyrannie que celle de verser le sang à son gré sans en rendre raison? Ce n'est pas l'usage, disent les juges? Eh! monstres! il faut que cela devienne l'usage. Vous devez compte aux hommes du sang des hommes. » Et Voltaire s'appuyait de cette maxime de Vauvenargues qui semblait écrite pour la circonstance : « Ce qui n'offense pas la société n'est pas du ressort de sa justice. »

L'année même où le parlement appliquait la peine des parricides à une étourderie d'écoliers, on reçut à Paris le traité *des Délits et des Peines*, de l'Italien Beccaria, et l'abbé Morellet, sur l'invitation de Malesherbes, se hâta de traduire en français un ouvrage où la magistrature janséniste allait lire son déshonneur. On devine l'impression que dut produire un pareil livre au milieu des récits du supplice de La Barre. Sept éditions furent épuisées en six mois; et, cédant aux prières de son traducteur, Beccaria partit de Milan pour venir visiter à Paris tant de lecteurs sympathiques. Helvétius, Mme Geoffrin, le baron d'Holbach, Malesherbes l'accueillirent avec effusion; mais lui, sombre et mélancolique, le cœur saignant d'une blessure de l'amour, il ne pouvait dissimuler à ses hôtes l'altération de sa physionomie et le fond de ses tristesses. Il nous quitta emportant sa douleur, et nous léguant sa mansuétude.

Ah! ce fut la vraie conquête des philosophes du dix-huitième siècle que la tolérance en matière de religion. Par là, du moins, ils furent unis, ils s'aimèrent, ils firent école. En dépit de leurs continuelles dissidences, au sortir des dîners bruyants où nous les avons écoutés disputant sur l'âme et sur Dieu, ils se rappelaient en souriant leurs controverses, et le plus ferme déiste écrivait le lendemain à son adversaire : *Monsieur et cher athée.*

On ne saurait ouvrir un seul de leurs livres, qu'on n'y soit arrêté par d'éloquentes attaques à l'inquisition et à Calvin. Dans la *Cruauté religieuse*, Boullanger déroulait les scènes de carnage qui souillent l'histoire de l'Église. Helvétius consacrait un chapitre de l'*Esprit* à flétrir la persécution; il se demandait si les chrétiens, enfants de l'Évangile, devaient recommencer les sacrifices du paganisme et imiter Agamemnon traînant Iphigénie à l'autel pour honorer les dieux. L'abbé Raynal invoquait les douces vertus; il traçait, dans l'*Histoire des deux Indes*, le portrait de cet armateur qui, traitant la couleur du nègre comme une hérésie de la nature, calcule froidement la recette et la dépense de son brigandage. Avant de traduire Beccaria, Morellet avait lancé le *Manuel des Inquisiteurs*, où on lisait que pendant la première moitié du siècle, et dans un seul royaume, le nombre des victimes de l'inquisition s'était monté à onze mille, dont deux mille trois cents avaient péri dans les flammes. Enfin, l'on se plaisait à redire les austères mais tendres maximes de ce Vauvenargues, sitôt enlevé, hardi capitaine qui chargeait à la tête de son régiment un jonc à la main, et qui, devenu moraliste, détesta le bourreau autant qu'il méprisait la mort.

Il n'était pas jusqu'aux simples littérateurs qui ne prissent en main la cause de la tolérance. Par ce côté le *Bélisaire* de Marmontel s'élevait à l'importance d'un roman philosophique, et si le fanatisme religieux était montré dans *les Incas* sous son véritable jour, c'est que Marmontel, ami de Diderot, de Raynal et d'Helvétius, n'avait pas de peine à colorer ses écrits d'un reflet de leurs conversations; et comment aurait-il pu d'ailleurs fournir à l'*Encyclopédie* son contingent littéraire, sans y gagner, comme tant d'autres, cette hérésie de la tolérance qui avait pénétré, par Benoît XIV et Ganganelli, jusque dans les conseils du Vatican?

Ainsi, trop dédaigneuse de l'austérité du sentiment, l'école des encyclopédistes exagéra l'importance de la sensation, vanta outre mesure le rationalisme, et ne chercha la dignité morale de l'individu que dans son isolement. Mais elle eut cette gloire d'arracher à la superstition le pouvoir d'opprimer les hommes. La tolérance était le beau côté du rationalisme : Rousseau, sur ce point, ne parla pas autrement que Voltaire; et au sein d'une crise où tout fut exception et violence, nous entendrons la voix la plus redoutée demander respect pour la conscience humaine.



CHAPITRE II

GUERRE AUX ROIS ABSOLUS — TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME EN POLITIQUE OU RÉGIME CONSTITUTIONNEL

MONTESQUIEU

PENDANT que l'ancienne société religieuse s'écroulait ainsi sous les coups redoublés de la philosophie, quel spectacle présentait la société politique, et sous l'effort de quel principe allait-elle périr à son tour?

Après le tumulte et les convulsions de la Régence, le royaume s'était laissé aller de lassitude aux pieds d'un vieillard ennemi de l'éclat, importuné par le bruit, doux, craintif, et prodigieusement égoïste. A peine installé, le

cardinal de Fleury ne prit le gouvernement de la première nation du monde que pour une retraite ménagée au calme de ses vieux jours. Modeste de son naturel et n'ayant dans les veines qu'un reste de sang qui commençait à se glacer, il trembla d'avoir à conduire un peuple ému de puissants désirs. Un seul moyen s'offrait à lui de vivre et de mourir en paix, restant ministre : c'était de mettre à profit la fatigue de la France, fatigue d'un jour, et de la rendre humble, inerte, languissante comme lui-même. Ce fut toute sa politique. Attentif à rejeter dans l'ombre les conceptions du génie, à écarter des affaires les esprits vigoureux ou les âmes profondes, il eut horreur des hommes et des intérêts d'État. Voulant éviter à tout prix les aventures en matière de finances, il fit descendre la science du crédit jusqu'à l'avarice. Impatient de décourager l'ambition nationale, de la détourner des hasards, il livra aux Anglais notre marine et la mer. Telle était en lui la passion des petits moyens et des petites choses, qu'elle le poussa jusqu'aux limites de la trahison. En 1733, par exemple, si Stanislas, père de la reine, perdit ce trône où l'avaient appelé des vœux que servaient nos épées, ce fut l'effet du mauvais vouloir de Fleury et de l'insuffisance de ses secours, perfidement calculée : félonie que couvrit sans l'absoudre le bonheur diplomatique auquel nous dûmes la Lorraine ! De sorte que Fleury se dédommageait de son impuissance à empêcher la guerre, en mettant obstacle à la victoire ; tant il craignait, pour la France, les emportements de l'orgueil et l'agitation des triomphes !

Dans ses belles années, Louis XIV avait, du moins, su couvrir la monarchie d'un manteau éclatant : sous Fleury, la gloire venant à tomber, on aperçut le squelette. D'ailleurs, agir et en imposer est une des conditions de la force. Quoi de plus ridicule que d'être tout et de disparaître, que de pouvoir tout et de ne rien faire?

A qui ne voulait qu'amoindrir la monarchie il fallait un monarque énervé : grâce à Fleury, Louis XV n'était encore, à vingt-deux ans, qu'un enfant voluptueux et timide. Bientôt, la bassesse des flatteurs cherchant un emploi aux désirs dont le jeune prince était secrètement consumé, Fleury s'en félicita, loin d'y contredire, bornant sa prévoyance à amener un choix qui le laissât en repos sur la durée de son crédit. Or, parmi les dames de la cour, il n'y en avait peut-être alors qu'une seule dont l'âme, fermée à l'ambition, fût digne d'appartenir tout entière à l'amour : Fleury la devina, et les artifices de sa tolérance l'encouragèrent. C'était Mme de Mailly, noble femme, aussi tendre que La Vallière et bien plus malheureuse, puisqu'elle eut à pleurer, dans le triomphe d'une rivale, l'ingratitude et la cruauté d'une sœur!

Voilà comment s'ouvrit la longue série des dissolutions qui marquèrent, en France, les derniers jours de l'ancienne monarchie. On vit quatre sœurs, tour à tour attirées dans les bras du maître, se disputer le scandale de ses embrassements et le familiariser avec l'inceste.

Et pourtant, après la mort de Fleury, en 1744, lorsque Louis XV tomba malade à Metz, de vives douleurs éclatèrent, que sa guérison changea en transports de joie. C'est qu'en effet une métamorphose inattendue semblait s'être opérée en lui. Il avait armé son fils chevalier; il courait au-devant d'une bataille, qui fut la victoire de Fontenoy ; et on lui savait gré d'avoir renoncé aux langueurs de Versailles pour les travaux du camp. Ses faiblesses mêmes, on les vantait alors, Mme de Châteauroux ayant repris le rôle d'Agnès Sorel et donné l'héroïsme pour condition à l'amour.

Mais la vie de Louis XV n'eut que cet éclair. Mme de Châteauroux mourut, et, peu de temps après, le roi s'informait d'une belle inconnue que souvent, dans ses chasses de la forêt de Sénart, il avait rencontrée, au détour des allées, audacieuse, provoquante, penchée sur un phaéton d'azur. On la nomma, il la voulut connaître, et la marquise de Pompadour ne tarda pas à gouverner la France.

Elle y parvint sans peine : Louis XV ne demandait qu'à être affranchi de la fatigue de vouloir. Non qu'il se fît illusion sur les dangers de l'inertie dans un siècle d'emportement; doué d'une clairvoyance rare, il avait montré le point noir qui déjà montait à l'horizon. Mais, d'un autre côté, il s'était mis à mesurer avec une sagacité froide et sûre l'intervalle qui le séparait des suprêmes périls ; et que lui importait, pourvu qu'il n'y fût pas englouti, le naufrage de la royauté ? Dédaignant les choses parce qu'il méprisait les hommes, jamais il n'apporta dans le conseil où se débattait l'avenir de son royaume, qu'une indolence dont sa timidité masquait l'égoïsme. Quand il ne s'absentait pas de son règne, il ne faisait qu'y assister, spectateur indifférent et silencieux.

Mme de Pompadour tira merveilleusement parti de ces dispositions. Mais le besoin de régner jusqu'au bout lui imposait une tâche difficile à remplir : il fallait *amuser le roi*. Car le vide s'était fait dans sa pensée, et il avait le cœur chargé d'ennui. Importuné de l'éclat des fêtes et de sa propre grandeur, la solitude avait pour ses sens altérés ce honteux attrait qui fit d'une île cachée à tous les regards le séjour aimé de Tibère. Et, dans la solitude, les loisirs que lui laissait la volupté, l'accablaient. Par une douloureuse et singulière contradiction de sa nature, il avait peur de la mort, et continuellement il en évoquait l'image. Un jour, comme il passait devant une colline que des croix surmontaient, il s'arrêta tout à coup, saisi de tristesse, et il dit à un homme de sa suite : « Allez voir s'il n'est pas dans ce cimetière quelque fosse nouvellement faite. » Il était à la fois avide et dégoûté de la vie : l'aider à vivre devint l'étude de la favorite; et c'est parce qu'elle y réussit à moitié que sa puissance fut sans bornes.

Elle en vint à renverser et à recomposer les ministères. L'abbé de Bernis arriva au pouvoir : il avait été agréable; il cessa de plaire : il tomba. Quelles que fussent les ressources de son facile génie et de son audace, le duc de Choiseul ne se serait jamais élevé jusqu'au faîte, s'il n'y eût été porté par la favorite. Vainement les gentilshommes en qui avait survécu l'orgueil des vieilles races, s'indignaient-ils tout bas de voir la noblesse aux pieds d'une marquise d'emprunt, cousine d'un valet de chambre du roi et fille d'un commis taré. Ce qui avait survécu dans ces gentilshommes, c'était l'orgueil sans l'honneur : l'idole qu'ils insultaient dans l'ombre, ils mettaient de l'émulation à l'adorer publiquement ; et la

favorite, qui supposait l'injure de leurs secrets commentaires, les châtiait par le dédain de son attitude. C'était à sa toilette qu'elle recevait grands seigneurs, généraux, prélats, princes du sang; et nul n'était admis à s'asseoir devant elle. Il lui plut d'être dame du palais de Marie Leczinska, de la reine : ce scandale eut lieu. L'offenser fut un crime. Le comte de Maurepas expia par un long exil les hardiesses d'une épigramme. Pour un billet menaçant qu'on la soupçonnait d'avoir placé dans le berceau du petit duc de Bourgogne, Mme Sauvé fut jetée à la Bastille, dont les portes se refermèrent à jamais sur elle. Pour quelques vers satiriques dont on avait trouvé chez lui le brouillon, le chevalier de Rességuier fut mis au mont Saint-Michel, dans une cage de fer où l'on ne pouvait ni se tenir debout ni s'étendre, et son supplice dura sept ans.

Mme de Pompadour avait cependant des qualités précieuses. Elle aimait les arts, elle les cultivait. Elle demanda grâce à la postérité par la protection dont, souvent, elle couvrit la philosophie. Elle eut des attachements inviolables, et rien ne put rompre son pacte avec la rude franchise et la vertu de Quesnay. Que de fois on la surprit écoutant d'un cœur ému les rumeurs lointaines de la place publique, et versant des larmes sur sa puissance qu'on maudissait! Mais elle était condamnée à fournir au monde un mémorable exemple de tout ce que la conservation du pouvoir absolu entraîne de nécessités ignominieuses et conseille d'horreurs.

Il y avait, à Versailles, une habitation qu'on nommait l'Ermitage. Les dehors annonçaient une ferme; dans l'intérieur, ce n'étaient que peintures lascives, que charmants réduits ménagés au mystère, que sentiers fuyant sous de dangereux ombrages. Mme de Pompadour y fixa le théâtre de ses plus savantes séductions. C'était là que, vêtue tantôt en reine, tantôt en laitière ou en sœur grise, elle s'étudiait à ranimer par mainte rencontre en apparence fortuite et par mille scènes imprévues l'imagination éteinte de son amant. Mais comment s'arrêter en pareilles voies? Quand elle sentit que la jeunesse et la santé l'abandonnaient; quand, après avoir cherché dans de violents breuvages et un régime meurtrier des forces nouvelles pour séduire, elle en fut réduite à s'avouer l'inutilité de ses efforts, elle eut recours à des moyens qui allaient conduire le pouvoir absolu à l'épuisement par la honte.

On risque d'irriter les princes en se dévouant à leur gloire; on est bien près de les dominer quand on se dévoue à leurs vices. La marquise le comprit; et ce fut par des services impurs qu'elle résolut de racheter auprès de son amant les torts d'une beauté affadie et d'une santé désormais rebelle au plaisir. Cachant sous une poétique abnégation le côté vil de ses calculs, elle affecta de s'élever au-dessus de la jalousie par un désintéressement passionné. « C'est là, disait-elle au roi en lui mettant la main sur le cœur, c'est là que j'en veux. » Elle se donna donc et se choisit des rivales, reines d'une nuit qu'elle se réservait de détrôner le lendemain. Des portraits furent mis sous les yeux du prince, dans le but d'exciter en lui des mouvements de curiosité ardente. On alla jusqu'à peindre sur les lambris du laboratoire de Marie Leczinska des visages de jeunes filles, chastement encadrés dans des tableaux pieux, et dont on indiquait de la sorte au roi les modèles tenus en réserve. Alors, la maison de l'Ermitage devint le *Parc-aux-Cerfs*. Alors, au sein de mœurs différentes et sous des noms modernes, reparut cette race des anciens affranchis qu'on croyait perdue, et dont Tacite avait immortalisé l'infamie vénale. Louis XV eut des ravisseurs à gages chargés d'épier, de surprendre, de conduire au repaire où la luxure royale attendait sa proie, les victimes que vendait la misère ou qu'on dérobait à la vigilance des familles. Ce qu'on poursuivait surtout, c'était la beauté unie aux grâces et à l'ingénuité de la puberté naissante, l'innocence ayant le cruel et double avantage de mieux ménager les inquiétudes de la favorite et d'aiguillonner plus vivement les désirs du maître. Lui, soit raffinement de volupté, soit superstition véritable, il se plaisait au milieu de ses désordres, à des pratiques de dévotion dont il imposait la règle aux enfants livrées à son caprice; et il les voulait agenouillées, disant leur prière, au pied même de la couche où il allait leur donner l'éducation de la débauche. Celles qui, ne cherchant pas à connaître leur séducteur, se résignaient à lui servir de jouet, on se contentait de les séparer de leurs enfants aussitôt qu'elles devenaient mères; et, couvertes de diamants, enrichies aux frais de l'État, on les mariait à quelque être assez vil pour épouser leur précoce déshonneur; mais malheur à celles dont le roi se faisait aimer ou qui se montraient capables de lui plaire longtemps : sur un signe de la favorite alarmée, la Bastille s'ouvrait, et Louis XV, signant l'ordre d'arrestation, avait la bassesse de punir l'amour qu'il ressentait ou qu'il avait inspiré.

Ce que devaient coûter de semblables dissolutions, on le conçoit. Louis XV, qui était avare à l'excès, qui avait souffert que Mme de Mailly se ruinât pour lui, qui ne rougissait pas d'amasser un pécule, denier par denier, au milieu de la détresse générale; qui maniait en agioteur le commerce des blés..., Louie XV souriait aux trésors de l'État engloutis par ses largesses du *Parc-aux-Cerfs*. Elles montèrent à cent millions, disent les écrivains modérés! Comment, d'ailleurs, mesurer le scandale? Trop connus, les désordres de Louis XV répandirent la corruption et l'encouragèrent. Des familles respectables furent troublées par la découverte d'espérances cyniques. Le roi de France reçut des lettres telles qu'aux époques de dépravation fameuse en recevaient les acteurs en renom. La prostitution courut au-devant de lui.

On s'indigna d'abord, et l'on finit par s'inquiéter. Des bruits, renouvelés d'un autre âge, commencèrent à circuler parmi le peuple. On parlait de bains de sang humain prescrits à Louis XV comme un dernier moyen de rallumer sa vie. Et, pour accréditer l'affreuse rumeur, on s'appuyait sur la nature du pouvoir absolu, qui est de tout oser, se trouvant en des mains perverses. Est-ce que des excès n'avaient pas été déjà commis qui dépassaient la mesure commune? Où étaient les lois protectrices du citoyen? Pourquoi un prince effréné dans ses plaisirs s'arrêterait-il, quand il serait question de son existence, devant des crimes contre lesquels on n'avait d'autre garantie que leur énormité même? On s'anime, on s'excite par ces

RAMBERT BANNEMAKER

discours à croire aux plus monstrueux complots ; et voilà que soudain Paris se lève en tumulte. C'en est fait : des enfants ont été arrachés à leurs mères ; on en a la preuve ; on cite des circonstances effrayantes ; on rapporte des paroles étranges échappées à l'imprudence des ravisseurs. Les places publiques retentissent de clameurs furieuses, auxquelles se joint le gémissement d'une foule de mères éplorées. L'hôtel du magistrat, gardien de la cité, fut impétueusement envahi. Le lieutenant de police dut s'enfuir par des jardins, menacé qu'il était d'être égorgé. L'émeute enfin ne se dissipa que devant un brutal emploi de la force. Mais la force, depuis, ne cessa de décroître, à mesure que s'exaltaient les colères. Un enlèvement de vagabonds avait suffi pour causer cette épouvante ; et quelle preuve plus frappante de la profondeur que le peuple apportait déjà dans ses défiances et dans sa haine ?

Telle se montrait, au dedans, la royauté de Louis XV ; et son rôle, au dehors, fut au niveau de tant d'opprobre.

Qu'on se figure un prince servi dans les diverses cours de l'Europe par des agents secrets d'une admirable clairvoyance ; un prince tenant dans ses mains, au moyen d'une correspondance mystérieuse, tous les fils de la politique européenne ; instruit à l'avance des projets formés contre lui par ses ennemis, et connaissant beaucoup mieux que ses propres ministres la marche à suivre pour disposer de la paix ou féconder la guerre : ce prince, ce fut Louis XV. Mais, encore une fois, que lui importait la destinée du royaume ? Dans cette correspondance intime et particulière qu'il entretenait à grands frais, que cherchait-il ? Un préservatif contre l'ennui dont il était obsédé, un spectacle vain, une force qui lui permît de sortir de lui-même, une occasion de prendre en défaut la sagacité de ses ministres, de railler leur ignorance, de se raffermir dans son mépris des hommes et son dégoût des affaires humaines. Jamais il n'était plus heureux que lorsque, témoin des désastres prévus ou annoncés par lui sans qu'il se fût mis en peine de les prévenir, il pouvait dire à ses conseillers : « J'avais raison ! » C'étaient là ses divertissements ; et les humiliations, les calamités de son royaume, il les faisait servir aux triomphes moqueurs de son amour-propre.

Asservie à un semblable monarque, alors que personne ne se portait héritier de Richelieu, que pouvait la France ? Notre diplomatie devint la risée de l'Europe. Une guerre avait été entreprise en 1741, dans l'orgueilleux espoir d'arracher à Marie-Thérèse l'Allemagne impériale et de rendre l'Angleterre à la race des Stuarts. Or, quel est le résultat obtenu, après mainte campagne héroïque, après la victoire de Fontenoy ? Le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, nous donne Marie-Thérèse à reconnaître et Charles-Édouard à proscrire.

On sait combien avait été vif et passionné l'accueil fait par la France à ce malheureux prince, quand un corsaire de Saint-Malo était venu le jeter sur nos rivages, pleurant son courage trahi, ses espérances perdues, ses amis livrés à d'abominables supplices, et sa cause abandonnée par un successeur de Louis XIV. On se plaisait à rappeler ses aventures chevaleresques, colorées par son malheur ; on l'aimait dans ce généreux pays de France, parce que la fortune l'avait accablé sans l'avilir, parce qu'il avait erré sous le poids de la défaite dans les marais et les bruyères, seul, ayant faim et couvert de haillons. Tout à coup une nouvelle se répand : au milieu de Paris, en plein Opéra, devant une foule immense, sur un ordre exprès de Louis XV, le Prétendant a été arrêté ; un sergent aux gardes l'a renversé comme il se mettait en défense, et on le conduit à Vincennes, captif, insulté. Ce fut, d'un bout du royaume à l'autre, un élan d'indignation qu'il faut renoncer à peindre. En apprenant l'arrestation du prince Édouard, Voltaire s'écria, tout panégyriste de Louis XV qu'il était : « O ciel ! est-il possible que le roi souffre cet affront et que sa gloire subisse une tache que toute l'eau de la Seine ne saurait laver ? » La royauté n'avait rien de mieux à offrir à la France en dédommagement des scènes du *Parc-aux-Cerfs*.

Ce n'est pas tout. En 1741 la France s'était armée au profit de Frédéric II contre Marie-Thérèse ; en 1756, elle s'arme au profit de Marie-Thérèse contre Frédéric. Et ne vous étonnez pas d'un aussi brusque changement, d'une pareille atteinte à la politique suivie par Henri IV, par Richelieu, par Louis XIV. Si l'on abandonne ce grand projet de l'abaissement de la maison d'Autriche ; si l'on affronte le génie guerrier de Frédéric II ; si l'on se condamne à porter au delà du Rhin toutes les forces de la France, attaquée alors par l'Angleterre sur la Méditerranée et sur l'Océan, c'est que la marquise de Pompadour le veut ainsi. On connaît les suites. La défaite de Rosbach, quatre-vingts millions de subsides payés bénévolement à l'Autriche, des armées entières englouties dans des expéditions folles, trente-sept vaisseaux de ligne et cinquante frégates pris ou détruits par les Anglais, le Canada par nous sacrifié définitivement à leur dictature avide, ainsi que la Guadeloupe, la Martinique, Tabago, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, nos comptoirs de l'Afrique et de l'Inde.... voilà ce que produisit la GUERRE DE SEPT ANS, voilà ce que valut à la France le titre de *ma bonne amie*, donné par Marie-Thérèse à la maîtresse d'un roi absolu.

Chez un peuple qui n'est pas absolument dégradé, la gloire est, dans la science du despotisme, un artifice indispensable : car, la gloire et la liberté absentes à la fois, c'est trop de vide. Sous Louis XV, la France avait fini par manquer d'air : on travaillait à lui faire une situation impossible.

Nous avons rappelé ce que fit Louis XV, ce qu'il fit impunément : c'est assez dire qu'à la veille de ne plus pouvoir rien, la royauté pouvait tout. Voici, en effet, un monarque dont l'avilissement même constate la puissance. Vous demandez s'il a le droit de contraindre ses sujets ? ses impudicités sont le désespoir ou la terreur des mères ; s'il a le droit de puiser dans le trésor public ? il y prend la dot de chaque vierge qu'il a séduite ; d'attenter à la liberté des citoyens ? son nom au bas de quatre lignes, et on lève le pont-levis de la Bastille ; de créer capricieusement des impôts ? il en assoit pour son compte personnel, par l'agiotage sur la famine ; de nommer aux emplois ? sa maîtresse les distribue ; de faire la paix ou la guerre ? sa maîtresse en décide.

Eh quoi ! aux débordements d'une puissance ainsi exercée, la constitution politique du pays n'offrait-elle donc aucun obstacle, aucune barrière ? Non : ce que la royauté

avait devant elle, ce n'étaient pas des obstacles, c'étaient des périls; ce n'était pas une barrière, c'était un abîme.

Mais ce *droit de remontrances* dont le parlement, depuis Louis XI, se trouvait investi?... Arme vaine, maniée par des mains sans vigueur. Les *remontrances* ne pouvaient être un frein qu'à la condition de répondre à une force; elles ne pouvaient servir de garantie aux libertés publiques qu'à la condition d'être soutenues par beaucoup d'audace, par des colères généreuses, par un dévouement fougueux et systématique à la cause du peuple. Or, n'oublions pas que les parlementaires étaient des juges. Et comment la colère d'un tribun s'allumerait-elle dans un juge? Les ardeurs politiques s'accordent mal avec cet attachement aux anciennes formes, ce culte de la coutume, ce respect des pouvoirs établis et ces graves habitudes qui caractérisent le magistrat, qui lui sont imposés. La liberté veut qu'on marche : le propre de la magistrature est d'être assise.

D'ailleurs, les charges étant devenues vénales et héréditaires, le parlement s'était habitué à regarder l'administration de la société comme un patrimoine. On avait acheté ou trouvé dans sa famille un domaine qu'on entendait laisser intact à ses enfants; et vu ainsi à travers les illusions de l'intérêt privé, l'intérêt public reculait, il s'amoindrissait outre mesure, il s'effaçait presque.

C'est peu : les parlementaires se montraient fiers du privilége de noblesse qu'on leur avait conféré. Ils ne consentaient pas à se croire du peuple, de la bourgeoisie. Leur impuissance faisait partie de leur vanité.

Enfin, il n'y avait pas jusqu'à la composition du parlement qui ne fût de nature à lui interdire dans les luttes politiques les honneurs d'un rôle actif et vraiment sérieux. Ici, en effet, cinq chambres des *enquêtes* et deux des *requêtes*, où se pressaient les jeunes conseillers; là une *grand'chambre*, où l'on n'était admis que par rang d'ancienneté et dans laquelle les présidents à mortier étaient compris. Donc, au sein même du parlement, la fougue des uns devait être à chaque instant combattue par l'âge et la craintive prudence des autres. La *grand'chambre* pesait sur les *enquêtes* de tout le poids de l'expérience, de la vieillesse, de la hiérarchie, du respect que commandent de longs services et des mœurs austères.

Aussi quels traits marquent, jusqu'au dix-huitième siècle, le rôle politique du parlement?

Sous Charles IX, il approuve, par faiblesse et non par conviction, l'assassinat de Coligni, dont il fait pendre aux fourches de Montfaucon le glorieux cadavre.

Pendant la Ligue, il adhère à l'*Union* d'une manière solennelle, sans autre but que de la trahir; et il court se prosterner devant le Béarnais vainqueur, après l'avoir proscrit.

Sous Richelieu, nous le voyons traversant Paris à pied, par forme d'amende honorable, se mettant à genoux devant Louis XIII, et subissant l'outrage de ces dures paroles : « J'enverrai sept ou huit d'entre vous dans un régiment de mousquetaires pour y apprendre l'obéissance. »

Pendant la Fronde, il s'effraye de se trouver un jour tout-puissant, et il se hâte de conjurer ceux qu'il a vaincus de le délivrer des soucis de son triomphe.

Sous Louis XIV, il est comme mort.

Sous le Régent, sa créature et son complice, il essaye d'élever la voix, et aussitôt il est exilé à Pontoise. Par qui? par Dubois, étonné que les magistrats lui résistent.

Et ce qui prouve bien que la faiblesse du parlement comme corps politique tenait à la nature même de ses fonctions et de ses prérogatives, c'est qu'il avait, après tout, pour se faire respecter, deux moyens redoutables, décisifs : la cessation de service et les démissions combinées. Il en fit grand usage dans les derniers temps. Et l'on sent combien devait être alarmante une soudaine interruption du cours de la justice. Que d'intérêts en émoi! Quel trouble subitement apporté dans les relations civiles! Encore si l'orage ne s'était formé que dans la foule inquiète des clients! Mais les avocats prenaient feu; et l'outre des tempêtes, c'est la parole. Bientôt, la basoche grondait; le peuple, sans trop s'inquiéter des motifs de la querelle, se précipitait dans le mouvement; amazones de l'émeute, les femmes de la Halle accouraient sur le premier plan; il s'en fallait de peu que la patrie ne fût déclarée en danger. D'où vient donc qu'une telle ressource était vaine? Nous l'avons dit, et si l'on en veut une explication plus complète encore, on la peut lire dans un mémoire remis au Régent par l'abbé Dubois.

« Quelle force pourrait s'opposer à l'exécution de la volonté du roi? les parlements? Ils ne peuvent faire que des remontrances : encore est-ce une grâce qu'ils doivent à Votre Altesse Royale; le feu roi, extrêmement jaloux de son pouvoir, leur ayant sévèrement défendu d'en faire. Et si, toutes leurs remontrances finies, il ne plaît pas au roi de retirer ou de modifier la loi, ils doivent l'enregistrer. Si, au contraire, le parlement la refuse encore, le monarque lui envoie des ordres ultérieurs. Alors paraissent de nouvelles remontrances qui sentent la faction. Les parlements ne manquent pas de faire entendre qu'ils représentent les peuples, qu'ils sont les soutiens de l'État, les gardiens des lois, les défenseurs de la patrie, avec bien d'autres raisons de cette espèce. A quoi l'autorité répond par un ordre d'enregistrer, ajoutant que les officiers du parlement ne sont que des officiers du roi et non des officiers de la France. Petit à petit le feu s'allume dans le parlement, les factions s'y forment et s'agitent. Alors, il est d'usage de tenir un lit de justice, pour conduire au point qu'il faut messieurs du parlement. S'ils s'y soumettent, on est obéi, et c'est tout ce que peut vouloir le plus grand roi du monde; s'ils résistent encore, au retour dans leurs chambres, ou bien on exile les plus mutins et les chefs des factions, ou bien on exile à Pontoise tout le corps du parlement. Alors, on suscite contre lui la noblesse et le clergé, ses ennemis naturels; on fait chanter des chansons, on fait courir des poésies plaisantes et fugitives; et l'opération, dont nous connaissons bien la marche et les résultats, n'occasionne que des émotions légères, qui n'ont aucun grave inconvénient, et le parlement n'en est pas moins exilé pour avoir été désobéissant. On prend alors les jeunes conseillers, qui dominent dans ce corps, par famine. Le besoin qu'ils ont de vivre dans la capitale, l'habitude des plaisirs, l'usage de leurs maîtresses, leur commandent impérieusement de revenir à leurs foyers, à leurs femmes entretenues, à leurs

véritables épouses. On enregistre donc, on obéit, et on revient. »

Tel était, décrit par le génie pénétrant et cynique de Dubois, le mécanisme des résistances parlementaires. Cela suffisait-il pour constituer un régime de garanties?

La vérité est que le parlement ne fit jamais efficacement obstacle qu'aux entreprises de Rome et de la partie ultramontaine du clergé, et c'est sous ce rapport qu'il servit la domination de la bourgeoisie; mais contre les excès de la monarchie absolue, son influence était nulle. Seulement ses doléances empêchaient la nation de s'endormir trop longtemps dans le silence du despotisme; ses protestations, étouffées par la violence, formaient un permanent et dramatique appel à la liberté; sa prétention de représenter les États généraux le poussait à en évoquer, de loin en loin, l'imposant fantôme; et il gardait la place d'une révolution.

Quand la liberté n'est point au sommet de l'État, elle n'est nulle part : sous l'ancienne monarchie, les intérêts publics flottaient à l'aventure, et l'inanité du pouvoir politique des parlements laissait à découvert jusqu'à leur pouvoir judiciaire. S'agissait-il d'un innocent à punir, d'un coupable à sauver, d'un procès injuste à faire gagner à quelque personnage en crédit, le roi *évoquait* l'affaire, c'est-à-dire la portait devant le *grand conseil*, tribunal exceptionnel et servile, placé sous la main du prince pour fournir le moyen d'éluder la juridiction du parlement.

Et puis, à côté de la justice régulière des cours souveraines, des présidiaux, des baillis, il y en avait une autre étrangement irrégulière et sauvage : la prévôté des maréchaux. Originairement, les prévôts des maréchaux n'avaient eu à connaître que des crimes commis à la suite des armées; mais combien leur juridiction s'était étendue! Vagabonds, gens de guerre condamnés, voleurs errants, composaient la foule des justiciables du prévôt. Et ici nulle forme protectrice, pas de recours, pas de retard : c'était l'arbitraire sur les grands chemins.

Aussi, que de violences, malheureusement trop certaines, trop bien attestées par les continuelles remontrances des parlements! Tantôt ce sont des voyageurs que, sous prétexte de vagabondage, la maréchaussée arrête, *à cause de l'argent trouvé sur eux;* tantôt c'est un jeune homme, né imbécile, et qu'on maltraite, qu'on juge, qu'on flétrit, qu'on emprisonne comme muet volontaire, parce que, rencontré non loin du lieu de sa naissance, il n'a pu ni s'expliquer ni répondre. Vainement l'ordonnance de 1670 avait-elle prescrit au juge prévôtal de faire juger sa compétence au présidial le plus prochain : les réclamations des parlements sont là pour prouver que l'arbitraire avait alors une vie que les ordonnances n'avaient pas.

La justice! était-ce autre chose qu'un vain nom, quand la royauté se permettait de livrer ses ennemis à des commissions choisies par elle, ivres du désir de la venger, et au milieu desquelles le prince paraissait lui-même, comme Louis XIII, en qualité de témoin à charge?

Dans Rome dégénérée, les empereurs ne s'étaient pas crus dispensés de connaître ceux que leur toute-puissance atteignait; pour frapper, ils avaient besoin de haïr. En France, avant la Révolution, une combinaison exista qui rendait le prince injuste à l'avance, au hasard, dans l'intérêt des caprices d'autrui. Des ordres d'arrestation où le nom de la victime est laissé en blanc et dont on fait cadeau à des favoris, à sa maîtresse, voilà un genre d'attentat auquel probablement la postérité refusera de croire. On commença par donner les lettres de cachet en blanc, on finit par les vendre : la tyrannie fut mise dans le commerce.

Pour comble de malheur, cet insolent mépris de la liberté et de l'existence des citoyens était bien vite descendu des actes de la royauté dans ses ordonnances, et de ses ordonnances dans les mœurs. Rien de plus odieux, rien de plus effrayant que l'esprit de la procédure criminelle, par exemple, avant la Révolution. La règle était celle-ci : la certitude de la répression est tout, les garanties dues à l'accusé ne sont rien. D'après l'ordonnance criminelle rendue sous Louis XIV, le procès d'un accusé présent pouvait être l'affaire de vingt-quatre heures. A peine un homme était-il accusé d'un crime, qu'on le tenait pour coupable. Le magistrat, qui aurait dû être son juge, devenait aussitôt son ennemi. Et toujours la répression se tenait dans l'ombre, comme si la société eût rougi de sa justice! Audition des témoins, procédure, confrontation, conclusions de la partie publique, tout était secret. Qui le croirait? on craignait tant de voir éclater l'innocence de l'accusé, qu'il était défendu au procureur du roi de motiver la poursuite. S'agissait-il de péculat, de concussion, de banqueroute frauduleuse, de vols de commis ou associés en matière de finance ou de banque, de supposition de part, de fausseté de pièces, le juge alors avait le droit *facultatif* de donner un conseil à l'accusé; pour les autres crimes, le ministère de l'avocat était interdit. Plus la peine doit être sévère, plus il importe évidemment que la culpabilité soit bien prouvée : c'était le contraire qui avait lieu. On ne mesurait jamais à l'accusé avec une parcimonie plus cruelle les moyens d'établir son innocence que lorsqu'on lui demandait sa tête. S'il avait pris la fuite, on pouvait le condamner par défaut, sans que son crime fût prouvé. Et quant au système pénal, il était terrible. La société se réservait de n'assurer au besoin ses vengeances par la peine de mort qu'après les avoir déshonorées par la torture.

Si, en matière criminelle, la barbarie dominait; en matière civile, ce qui dominait, c'était la confusion poussée à l'extrême. Et d'abord, comme l'a fort bien observé un judicieux et savant écrivain, il existait, au dix-huitième siècle, entre le droit civil et le droit commercial, une anomalie complète. Les lois sur les contrats, sur les successions, sur l'état des personnes, en un mot tous les rapports que règle le droit civil, portaient l'empreinte de la féodalité, tandis que c'étaient des institutions modernes qui gouvernaient la nation commerçante, nation moderne. De là, dans les profondeurs mêmes de l'ordre social, une lutte perpétuelle et funeste entre des éléments contraires. Que d'entraves pour le commerce dans un royaume où chaque procès presque soulevait un conflit de juridiction; où le justiciable était toujours en peine de savoir si sa fortune dépendait ou des parlements, ou des cours des aides, ou du grand conseil, ou des cours des monnaies, ou des intendances! dans un royaume enfin qui, parallè-

RAMBERT

lement au droit romain, reçu dans les pays de droit écrit, comptait soixante coutumes principales et trois cents législations partielles !

Un mot résume cette situation de la France avant 89 : oppression de l'individu.

C'était donc naturellement à affranchir l'individu que devait tendre l'effort révolutionnaire des penseurs.

Mais il y avait deux manières d'envisager la question : fallait-il anéantir toute force dans le pouvoir, ou s'étudier à rendre la force dans le pouvoir bienfaisante et tutélaire? Deux écoles politiques se formèrent, comme il s'était formé deux écoles philosophiques, comme nous verrons se former dans le chapitre suivant deux écoles économiques : là est le secret des luttes terribles qui devaient sortir des entrailles mêmes de la Révolution.

Ici, et tout d'abord, un grand nom se présente : Montesquieu.

Mais, dans la région des idées rénovatrices, Montesquieu avait des ancêtres qu'il serait injuste d'oublier. Il descendait en ligne directe, non pas, ainsi qu'on l'a tant dit et répété, de Bodin, auquel il n'emprunta que ses vues sur l'influence des climats, mais d'Hotmann, d'Hubert Languet, de l'auteur du *Dialogue d'Archon et Politie*, ces publicistes protestants du seizième siècle.

Et ne croyez pas que cette chaîne de penseurs se fût rompue complétement, même pendant le dix-septième siècle, où tout ce qui n'était pas bruit de guerre et de gloire semble n'avoir été que silence. Oui, jusque dans le sein du dix-septième siècle, la révolte intellectuelle continua de germer et de mûrir. *Soupirs de la France esclave qui aspire à la liberté*, tel est le titre qu'on s'étonne de lire en tête d'un ouvrage ayant pour date 10 août 1689 ! Et quel est le représentant de la tradition révolutionnaire sous Louis XIV? C'est un prélat, c'est un grand seigneur, c'est l'oracle des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, c'est le candidat des jésuites au ministère, c'est le précepteur d'un héritier du trône, c'est un prêtre tenté légèrement par l'ambition, mais charmant de douceur et de grâce mystique, trop tendre peut-être, c'est Fénelon.

Qu'on y prenne garde, néanmoins : Fénelon ne fut révolutionnaire ni logiquement ni par système; il le fut par élan, et ses idées se ressentirent de la mobilité de ses inspirations. Tantôt, préoccupé des abus du pouvoir, il disait à Télémaque : « N'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le tourner selon vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle point, de peur de le gêner; » tantôt, préoccupé des dangers de la licence, il montrait la Sagesse, sous les traits de Mentor, « établissant des magistrats à qui les marchands devaient rendre compte de leurs effets, de leurs profits, de leurs dépenses et de leurs entreprises. »

Nul doute qu'il ne fût trop avant dans l'avenir, quand il écrivait : « Il ne faut permettre à chaque famille, dans chaque classe, de pouvoir posséder que l'étendue de terre absolument nécessaire pour nourrir le nombre de personnes dont elle sera composée. »

Nul doute, d'autre part, qu'il ne fût trop avant dans le passé, quand il se plaignait du sort des *vrais seigneurs* réduits à attendre dans les antichambres, ou à cacher leur misère au fond des provinces; quand il donnait le premier rang dans son plan de Salente à ceux qui avaient *une noblesse plus ancienne et plus éclatante;* quand il demandait que l'inégalité des priviléges de naissance et des conditions se retrouvât jusque dans la diversité des costumes : vêtement blanc avec frange d'or aux personnes du premier rang, habit jaune et blanc aux derniers du peuple.

Fénelon était noble : il ne l'oublia pas assez ; mais son opposition au pouvoir absolu, dans le siècle du despotisme, à Versailles, sous les yeux de Louis XIV, n'en a pas moins droit aux souvenirs reconnaissants du peuple. Taxes excessives, répartition inique des impôts, goût du faste, idolâtrie de l'or, Fénelon mit à attaquer tous les abus dont le peuple souffrait, beaucoup de courage et de dignité. Il osa rappeler au plus orgueilleux des monarques qu'il y avait en France une autre puissance que la sienne : les États généraux, et une autre majesté que le prince : la nation. Il osa écrire l'histoire de Louis XIV dans cette phrase : « Le roi, qui ne peut être roi tout seul, et qui n'est grand que par ses peuples, s'anéantit lui-même peu à peu par l'anéantissement des peuples dont il tire ses richesses et sa puissance. »

Un homme digne d'être placé, après l'archevêque de Cambrai, dans la famille des précurseurs de la Révolution, c'est l'abbé de Saint-Pierre, âme naïve et intrépide égarée au milieu des désordres de la Régence, publiciste plein de séve, et qui eut cette fortune, étant un mauvais écrivain, d'être traduit en beau style par Jean-Jacques. Le Régent avait établi autant de conseils qu'il y avait de genres d'affaires à traiter, et l'abbé de Saint-Pierre avait pris la plume pour faire l'apologie de cette récente forme d'administration. Mais ce n'était là que le but apparent : le but réel était plus haut et plus loin. La *Polysinodie ou pluralité des conseils* cachait une vive et noble protestation contre le pouvoir absolu. Qui n'a pas les épaules d'Hercule et veut soutenir le monde, doit s'attendre à être écrasé : donc, suivant l'abbé de Saint-Pierre, un despote n'avait rien de mieux à faire, s'il voulait jouir de sa puissance, et concilier avec la vie animale l'empire des dieux, que de garder pour lui les vrais honneurs, l'oisiveté, en remettant à d'autres les devoirs à remplir. « Par cette méthode, ajoutait l'auteur avec une ironie amère, le dernier des hommes tiendra paisiblement et commodément le sceptre de l'univers.... Le sage, *s'il en peut être sur le trône*, renonce à l'empire ou le partage.... Mais ce que ferait le sage a peu de rapport à ce que feront les princes. »

Un pareil langage nous paraît tout simple aujourd'hui; mais, du temps de l'abbé de Saint-Pierre, parler ainsi était un acte de courage et un danger : l'auteur de la *Polysinodie* fut accusé d'avoir manqué de respect à la mémoire de Louis XIV, et l'Académie le chassa de son sein comme factieux. Lui se consola en poursuivant des travaux qu'il savait utiles à l'humanité, et qui ne jetèrent point assez d'éclat pour avertir la persécution. D'ailleurs, le bon abbé devançait tellement son époque par ses idées, qu'il n'eut pas de peine à obtenir l'indulgence des ignorants et des sceptiques. Comment se serait-on inquiété, il y a plus de cent ans, d'un homme qui publiait un *projet de paix perpétuelle*, et qui, dans l'espoir de rendre la guerre désormais

impossible, proposait de porter les querelles de prince à prince ou de peuple à peuple devant un grand tribunal européen? Jean-Jacques Rousseau lui-même trouva le plan trop hardi, eu égard à l'état de l'Europe, et il le déclara presque inexécutable en l'admirant. Cependant nous l'avons vue appliquée de nos jours, quoique dans un sens odieux et par des potentats, cette belle idée d'un arbitrage général; nous avons eu la sainte alliance des rois; nous sommes entraînés par un courant qui conduit à la sainte alliance des peuples; et un avenir prochain expliquera le jugement de Rousseau sur le *projet de paix perpétuelle:* « C'est un livre solide et sensé; il est important qu'il existe. »

Il faut ici presser le pas; il faut arriver à ce président du parlement de Bordeaux, à ce baron de La Brède et de Montesquieu, véritable héritier des publicistes protestants du seizième siècle, inspirateur des travaux de l'Assemblée constituante, et dont l'influence, empreinte dans nos institutions modernes, ne saurait être à demi acceptée ou à demi combattue. Célèbre dès 1721 par les *Lettres persanes*, satire élégante et sensuelle, escarmouche philosophique en attendant la grande bataille, Montesquieu avait, depuis, visité Venise dont le gouvernement soupçonneux lui fit peur, Gênes dont le séjour le remplit de tristesse, Florence où il fut surpris et charmé de voir le premier ministre du prince régnant, assis devant sa porte sur une chaise de bois et en chapeau de paille; Londres enfin, d'où il rapporta un chapitre de l'*Esprit des lois*, auquel se lient invinciblement deux dates fameuses: 1789 et 1830.

Ce n'est pas la force qui mène le monde, quoi qu'en puissent dire les apparences: c'est la pensée; et l'histoire est faite par des livres. Mais leur action est plus ou moins immédiate: celle de l'*Esprit des lois* fut directe et décisive. Exposer simplement les doctrines politiques de cet ouvrage tant vanté ne suffirait donc pas: ce n'est qu'après les avoir appréciées, que nous serons en état de bien comprendre les faits qui en sont sortis.

Distinguant trois espèces de gouvernement, le républicain, le monarchique et le despotique, Montesquieu donne pour principe ou ressort: au premier la vertu, au second l'honneur, au troisième la crainte.

Ainsi, d'après Montesquieu, pas de démocratie possible sans beaucoup de vertu; et, pour qu'on ne se méprenne pas sur sa pensée, il a soin de dire: « Ce qui ne signifie pas que, dans une certaine république, on soit vertueux, mais qu'on devrait l'être. » Depuis, la maxime a fait fortune; adoptée d'abord sans examen, elle a fini par être protégée contre l'examen par sa trivialité même, et les partisans du régime constitutionnel ont crié triomphalement à leurs adversaires: « Vous voulez être républicains, et vous ne savez pas être vertueux! »

Mais en faisant de la vertu le ressort indispensable des États démocratiques, Montesquieu n'aurait-il pas confondu le principe avec le résultat et donné pour base à l'édifice ce qui n'en est que le couronnement?

Au point de vue social, la vertu consiste dans l'harmonie entre l'amour que l'homme se porte à lui-même et celui qu'il doit à ses semblables; elle est dans le monde moral ce que l'ordre est dans le monde physique. Or, le régime démocratique tend, par essence, à concilier le sentiment individuel et le sentiment social. Il rend hommage au premier en admettant la représentation de chaque intérêt, au second en soumettant tous les intérêts à la loi de l'égalité. Ne séparant jamais l'homme du citoyen, et ce qui revient à l'individu de ce que la société réclame, les démocraties disent: « Tu mourras pour ton pays, parce que c'est ta propriété; pour tes concitoyens, parce qu'ils sont tes frères; pour ta patrie, parce qu'elle est ta mère. »

Les monarchies, au contraire, reposant sur un principe d'exclusion, parce que le privilége d'un seul amène celui de plusieurs, elles sont obligées de créer un faux intérêt social au profit duquel une foule d'intérêts individuels sont méconnus ou écrasés. Le régime monarchique met donc la société en perpétuelle contradiction avec la nature humaine; ceux qu'il exclut, il les condamne à l'isolement, il les fait rebelles ou lâches. Dans une monarchie constitutionnelle, l'homme dit: « le pays; » dans une démocratie, le citoyen dit: « ma patrie. »

Mais de ce que la vertu est plus facilement praticable et plus commune dans un État démocratique, devrons-nous conclure, à l'exemple de Montesquieu, qu'elle y soit plus nécessaire? De ce que la vertu est le résultat naturel des institutions démocratiques, devrons-nous conclure qu'elle en soit la condition?

Les démocraties, dont le trait caractéristique est l'*admissibilité*, imposent évidemment à la masse des citoyens moins de sacrifices et se peuvent maintenir à moins de frais, si elles sont bien réglées, que les monarchies, dont le trait caractéristique est l'*exclusion:* il est surprenant que Montesquieu ne s'en soit point aperçu. Où donc faudra-t-il de la résignation, de la modestie dans les désirs, un respect absolu de l'ordre établi, la résolution de souffrir plutôt que de troubler l'État, si ce n'est là où les institutions demandent du respect à ceux qu'elles abaissent, de l'amour à ceux qu'elles repoussent, une volontaire obéissance à ceux qu'elles dépouillent?

Il n'est pas vrai non plus, malgré ce qu'en pense Montesquieu, que l'ambition ait dans les démocraties des dangers inconnus aux gouvernements monarchiques.

Les ambitions ont moins de colère dans une démocratie, précisément parce qu'elles ont un cours prévu et régulier. Le principe d'admissibilité, en leur permettant l'espoir, les éloigne de la violence. L'intervention toujours active de l'opinion dans la vie des citoyens leur interdit les bassesses de l'intrigue, et l'espérance du succès leur vient de cet orgueil intime qui se mêle aux vastes désirs.

Dans une monarchie, malheur au gouvernement, si l'ambition s'est étendue avec les lumières, et s'il se rencontre parmi la foule des âmes orgueilleuses et fortes! Car bientôt, heurtant la digue opposée aux légitimes ambitions, et ne pouvant suivre avec calme les voies légales, elles s'élanceront frémissantes dans les voies révolutionnaires; elles iront, prenant sur leur passage toutes les douleurs inconsolées, toutes les haines qui attendent.... et qu'arrivera-t-il? On avait attaqué les institutions par la parole, on les attaque par l'épée; l'opposition monte jusqu'à l'émeute; l'émeute grandit jusqu'à l'insurrection; et un jour vient où les royautés égarées n'ont plus qu'à choisir entre l'exil et l'échafaud.

« Il ne faut pas, assure Montesquieu, beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintienne : la force des lois dans l'un, le bras toujours levé du prince dans l'autre, règlent et contiennent tout. »

La force des lois ! Mais elle est bien moindre dans une monarchie que dans une démocratie. Comment les lois auraient-elles une grande force morale, quand les citoyens peuvent y voir un intérêt d'homme ou de caste, s'imposant aux destinées d'un peuple entier ? Et comment ne seraient-elles pas, au contraire, environnées d'éclat et de majesté, quand elles représentent la volonté de tous, garantie par la puissance de tous ? Dans une démocratie, c'est avec une imposante autorité que l'État fait courber les têtes rebelles ; car son glaive ne se lève ici qu'au nom de l'ordre social, et sa sévérité s'appelle justice nationale, jamais vengeance particulière. Dans une monarchie, quoi de semblable ? Si le pouvoir d'un roi se met sous la sauvegarde des épées, c'est en son nom qu'il se défend ; c'est dans le sentiment égoïste de sa conservation qu'il semble puiser le courage de la lutte ; et, s'il triomphe, il se déshonore.

Montesquieu a tracé un éloquent tableau des effets de la corruption dans les républiques : la corruption est-elle dans les monarchies plus difficile à introduire ou moins funeste ? N'est-ce pas autour des trônes, au milieu de tant d'ambitions casanières réunies à l'ombre d'une immobile majesté, que la corruption se présente armée de ses plus savantes caresses, de ses plus molles séductions ? N'est-ce pas dans les cours que la corruption devient une science ? Une monarchie tempérée trouvera toujours son Walpole, et aura peu de chose à faire pour dégénérer en monarchie absolue.

Plier des âmes républicaines à la servitude, on le peut sans doute, mais non sans de longs efforts ou des tentations prodigieuses. Même après que Rome fut descendue par des pentes perfides jusque sous la dictature de Sylla, il fallut employer à l'achat de la liberté les richesses de l'univers conquis. Mais il n'est pas dans le cours ordinaire qu'un seul homme puisse, comme Pompée, faire présent d'un cirque à la multitude, ou, comme Lucullus, servir aux convives d'une nuit les trésors d'un opulent royaume.

Et quant aux effets de la dépravation publique en ce qui concerne l'indépendance des États, qu'importe la nature des institutions ? Montesquieu cite l'exemple d'Athènes ; et il est très-vrai qu'elle avait perdu son antique vertu, quand Philippe l'emporta. Mais si elle avait épuisé dans la volupté le reste de ce sang jadis prodigué aux batailles héroïques ; nation de poëtes, si elle n'entendait plus le nom de Thémistocle dans le murmure des flots de Salamine ; nation de guerriers, si elle n'éprouvait plus à la voix de Démosthènes de magnanimes tressaillements, cette dégénération tenait à des causes tout à fait étrangères à la nature des institutions politiqnes. Arrivée, sous le gouvernement d'un monarque, au degré de corruption qui la perdit sous un gouvernement républicain, Athènes aurait-elle mieux défendu sa vieille indépendance et sa gloire ? La monarchie aurait-elle rendu victorieux à Chéronée ceux qui ne voulaient pas que l'on convertît aux usages de la guerre, l'argent destiné aux théâtres ?

Quand on étudie sérieusement Montesquieu, on s'étonne de le trouver si affirmatif à la fois, et si faible. Sa profondeur prétendue n'est qu'à la surface : c'est un déguisement de ses erreurs.

On voit combien peu étaient fondées les prédilections politiques de Montesquieu. Mais le spectacle de l'Angleterre l'avait ébloui ; et, plus heureux que les publicistes du seizième siècle, dont il continuait la tradition, il était destiné à introduire en France ce qu'ils n'avaient fait, eux, qu'admirer de loin et annoncer. Jetez les yeux sur l'*Esprit des lois;* vous y trouverez décrit, rouage par rouage, tout le mécanisme politique de 1830 : une assemblée issue de l'élection, armée du droit de voter les impôts, et partageant le pouvoir de faire les lois avec une assemblée de nature aristocratique ; en face, un roi héréditaire, sacré, inviolable, chargé de l'exécution des lois, et pouvant leur refuser son assentiment ; au-dessous, et à côté d'une magistrature permanente dont les fonctions judiciaires ne se confondent ni avec la puissance qui fait la loi, ni avec celle qui l'exécute, des juges passagers, tirés du corps de la nation, et en qui l'accusé reconnaît ses pairs.

Or, quand Montesquieu vint proposer à la France l'adoption du système politique depuis longtemps établi en Angleterre, y avait-il entre les deux pays une analogie de situation qui autorisât de notre part un pareil emprunt ?

En Angleterre, la royauté, la chambre des lords, la chambre des communes ne furent jamais que trois *fonctions*, que trois manifestations diverses d'un même pouvoir, celui de l'aristocratie : c'est ce que Montesquieu ne remarqua point. Il crut que la constitution anglaise reposait sur le jeu de trois *pouvoirs* naturellement et nécessairement rivaux ; et il ne soupçonna pas que, si ces prétendus pouvoirs, au lieu de n'être que des fonctions, avaient été de véritables forces, des forces distinctes, ennemies, faites pour se contenir naturellement, disposées à se combattre, la constitution anglaise aurait porté dans son sein les germes d'une effroyable anarchie !

Car enfin, mettre en présence le principe héréditaire et le principe électif, un roi et une assemblée, n'est-ce pas créer au sommet de la société la nécessité d'une lutte pleine de périls ? Et si, en cas de conflit, nul moyen légal n'existe de faire céder, soit le monarque, parce qu'il est inviolable ; soit l'assemblée, parce que le droit de voter les subsides la rend toute-puissante, n'est-il pas évident que la société flotte incertaine entre une révolution et un coup d'État ? En construisant le corps de l'homme, Dieu a voulu que la tête eût sur le bras une autorité souveraine : la tête veut, le bras exécute. Le régime constitutionnel, interprété dans le sens de Montesquieu, avait cela d'absurde, que, dans le corps social, il appelait le bras à contrôler les décisions de la tête.

Il est vrai que, prévoyant la lutte, Montesquieu confiait à un troisième pouvoir le soin de la prévenir ou de l'apaiser. Mais est-il raisonnable que, pour arriver à une médiation, l'on commence par faire naître une cause de

discordes? N'inventez pas le mal : vous n'aurez pas à en inventer le remède.

A supposer, d'ailleurs, que l'autorité médiatrice remplisse exactement son rôle, est-ce qu'une impulsion vigoureuse sortira jamais de l'arrangement mécanique de ces trois forces éternellement en peine de leur équilibre? Un tel équilibre, bon tout au plus pour empêcher, que vaudra-t-il pour agir? Imaginé en vue du repos, produira-t-il le mouvement? Montesquieu répond : « Ces trois puissances devraient former un repos ou une inaction; mais comme par le mouvement nécessaire des choses, elles sont contraintes d'aller, elles seront forcées d'aller de concert. » Mais le cours du fleuve entraîne-t-il celui qui se tient sur la rive? Or, le vice des pouvoirs constitutionnels est justement de s'agiter en dehors du mouvement de la société, absorbés qu'ils sont par leurs querelles intestines et par l'embarras de vivre. Aussi bien, n'en déplaise à Montesquieu, les gouvernements, dignes de ce nom, guident la marche des sociétés, loin de se traîner honteusement à leur suite. Quoi! n'éprouver d'autre souci que d'exister; s'user en disputes vaines; perdre à défendre sa prérogative ou à empiéter sur celle d'autrui le temps dû aux travaux qu'il faudrait diriger, aux questions qu'il importerait d'approfondir; abaisser à de petites intrigues, prostituer au désir d'avoir une majorité servile le génie dont la tutelle est réclamée par des millions de malheureux..., ce serait là, chez un grand peuple, la condition du pouvoir! Oh! que nous avons une bien plus haute idée des obligations que ce mot exprime! Être le pouvoir, c'est chercher la sécurité de tous dans le soulagement de tous ceux qui souffrent; c'est protéger les faibles contre les forts, et les forts contre eux-mêmes, hélas! c'est faire que la liberté soit une richesse commune, et non le patrimoine de quelques-uns; c'est découvrir et rassembler toutes les forces intellectuelles de la nation; c'est étudier, c'est se dévouer; être le pouvoir, c'est aussi être novateur, parce que les sociétés se meuvent d'un mouvement continu, et que régulariser leur travail éternel est le premier devoir de qui ose commander aux hommes.

Mais à chaque siècle sa tâche. Avant la Révolution, le fait dominant, nous l'avons dit, c'était l'oppression de l'individu. Jusqu'alors, on n'avait guère connu les gouvernements que par leur tyrannie et leurs rapines; on n'aspirait qu'à briser, de quelque forme qu'ils fussent, les moules du despotisme; on avait horreur du principe d'autorité. Et quoi de plus propre à flatter cette disposition générale des esprits que le système recommandé par Montesquieu? Un trait caractérise ce système, et il nous est fourni par l'*Esprit des lois :* « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, LE POUVOIR ARRÊTE LE POUVOIR. » Voilà le dernier mot de la théorie constitutionnelle. Il s'agissait de donner à l'autorité tant d'occupation chez elle, qu'elle n'eût pas à s'occuper de ce qui se passait au dehors ou au-dessous; il s'agissait d'amoindrir autant que possible l'État au profit de l'individu, et de résoudre ce singulier problème : « Annuler le principe d'autorité sans le détruire. »

Ainsi s'expliquent les brillantes destinées de l'*Esprit des lois*. La valeur de ce livre, ce fut en partie sa date. Charmant de grâce et de finesse dans les *Lettres persanes*, écrivain fier et d'une ampleur admirable, soit dans son livre de la *Grandeur et Décadence des Romains*, soit dans son *Dialogue d'Eucrate et de Sylla*, Montesquieu, par l'*Esprit des lois*, ne se plaça qu'au second rang des publicistes; et jamais il n'aurait acquis la réputation d'un penseur, s'il n'avait eu pour en imposer aux lecteurs inattentifs une concision savamment étudiée et un style bref, convaincu, impérieux. Avant d'être livré à l'impression, l'ouvrage avait été communiqué à des amis de l'auteur et avait rencontré parmi eux des juges sévères : Helvétius lui reprochait un asservissement trop marqué aux préjugés; le président Hénault ne le regarda que comme un recueil de matériaux propres à faire un livre; Silhouette, le même qui fut contrôleur général, conseilla brusquement à Montesquieu de jeter au feu son manuscrit.

Et, du reste, lorsqu'il parut en 1748, l'*Esprit des lois* fut assez froidement accueilli. Voltaire, qui le réfuta, le comparait à « un cabinet mal rangé, avec de beaux lustres de cristal de roche. » Le succès du livre commença par deux femmes, Mme de Tencin et Mme Geoffrin, qui se déclarèrent hautement en sa faveur. Le public était alors tout entier aux querelles de théologie ou de philosophie pure : bientôt la passion politique s'éveille; la bourgeoisie n'eut pas de peine à reconnaître et salua volontiers dans Montesquieu son véritable législateur; elle fut entièrement séduite par un système qui promettait à l'individu tant de garanties nouvelles, désarmait l'autorité, tendait à faire de chacun son maître en l'affranchissant de toute action sociale, et supprimait l'obstacle au profit des forts, dût l'appui être supprimé au détriment des faibles.

Plus tard, l'œuvre commencée par Montesquieu, de Lolme l'acheva en publiant un ouvrage qui analysait avec beaucoup de soin les diverses parties de la constitution anglaise, et en faisait d'une manière ingénieuse ressortir les avantages. Sous un régime déshonoré par le scandale des *lettres de cachet*, les arrestations arbitraires, les cruautés ensevelies dans l'ombre de la Bastille, et les arrêts qui, souvent, condamnaient aux flammes les plus belles productions de l'esprit humain, aurait-on pu lire sans une sorte d'émotion jalouse, que, chez un peuple voisin, la liberté individuelle était inhérente à la personne même du citoyen et réputée *droit de naissance;* que nul Anglais n'avait à craindre d'être emprisonné, sinon en vertu d'un jugement conforme aux lois du pays; qu'aux termes de l'acte d'*Habeas corpus*, tout officier, ou concierge de prison, qui ne délivrait pas à son prisonnier, six heures après demande, copie du *warrant* d'emprisonnement, encourait des peines graves; qu'en Angleterre enfin, chacun avait le droit non-seulement de porter ses plaintes devant les chambres par voie de pétition, mais de s'adresser librement au peuple par la presse : « Droit redoutable à ceux qui gouvernent, dit de Lolme, et qui, dissipant sans cesse le nuage de majesté dans lequel ils s'enveloppent, les ramène au niveau des autres hommes. »

Le système politique proposé à la France par Montesquieu, et les réformes indirectement provoquées par

de Lolme, avaient pour la bourgeoisie une importance énorme; mais suffisaient-ils pour le peuple? Le bienfait de la liberté individuelle était-il de nature à être convenablement apprécié par tant de malheureux, que leur seule obscurité protégeait contre l'arbitraire de la cour? La liberté de la presse avait-elle son prix, aux yeux de tant de pauvres prolétaires qui n'écrivaient pas et qui même ne savaient pas lire? Ce qu'il leur fallait à eux, ce n'était donc pas un régime de garanties seulement, c'était un régime de protection. Jean-Jacques le comprit bien; et tel nous l'avons vu dans l'arène de la philosophie, tel il se montra dans celle de la politique.

Comment n'aurait-il pas senti la nécessité d'un pouvoir tutélaire et les dangers de l'abandon, lui qui, tout enfant, avait dû ses fautes et ses malheurs à la liberté des grands chemins, lui qui avait été réduit à vivre de l'aumône des hôtelleries et à connaître le tourment des nuits sans gîte, lui l'ami de Mme de Warens devenu le laquais de Mme de Vercellis! Ah! il a eu beau, dans les *Confessions*, donner à la protestation de ses souvenirs un accent tendre et résigné, on devine quels trésors d'indignation s'amassèrent au fond de son âme, lorsque, livré aux défaillances et aux tentations de sa misère, il était un de ces mendiants sur lesquels on essayait alors l'effet des caustiques.

Aussi rien de comparable comme emportement de logique et d'éloquence au *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Ce n'était plus, cette fois, la bourgeoisie réclamant son émancipation : un nouvel ordre de citoyens se présentait, demandant sa place dans le monde. Le style de Rousseau rappelait, ici, le langage pathétique et véhément d'un fils de Cornélie. Ce sentiment si fier, cette mélancolie animée, cette phrase si ferme, si harmonieuse, si pleine de vie, et qui au relief de Montaigne mariait la vigueur de Calvin, tout cela se trouvait au service des damnés de la terre; et le siècle étonné applaudissait à l'invective de l'écrivain, tant il saisissait peu le sens révolutionnaire de ces paradoxes, qu'on prenait pour de simples hardiesses littéraires, mais qui bientôt devaient retentir dans les assemblées de la nation, sous la forme de vérités dogmatiques, et tranchantes comme l'épée.

Le *Discours sur l'inégalité* était une sombre déclaration de guerre aux vices de la société du temps et au despotisme; Jean-Jacques s'attacha, dans le *Contrat social*, à établir la théorie de la souveraineté du peuple. La manière dont il posa la question est admirable :

« Trouver une forme d'association qui défende et protége de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. »

Ainsi, de même que la Boëtie, Jean-Jacques n'allait à la liberté que par l'association, et il criait aux hommes de vivre en frères pour vivre heureux.

Quand on place le souverain d'un côté, la société de l'autre, et qu'on n'établit entre eux aucun lien de mutuelle dépendance, d'affection réciproque, on arrive inévitablement à cette conséquence que la société ne saurait trop se précautionner contre le pouvoir et que tout gouverné a dans les gouvernants autant d'ennemis. Aussi Montesquieu, qui voyait le souverain en dehors et au-dessus de la société, avait-il été amené à ne chercher les garanties de la liberté que dans des complications anarchiques. Rousseau, lui, ne salua le souverain que dans la société elle-même, dans la société tout entière, et il eut le droit de dire : « Le souverain n'étant formé que des particuliers qui le composent, n'a ni ne peut avoir d'intérêt contraire au leur; par conséquent, la puissance souveraine n'a nul besoin de garant envers les sujets, parce qu'il est impossible que le corps veuille nuire à tous ses membres. »

Faire résulter la liberté de chacun de son fraternel accord avec ses semblables, et de la nature même du pouvoir souverain ce qui doit servir de sauvegarde au peuple, voilà les deux idées fondamentales du *Contrat social*, et on n'en saurait imaginer de plus belles.

Car, mettre les garanties du pouvoir en dehors de lui au lieu de les mettre en lui, c'est le menacer imprudemment, c'est l'irriter, c'est lui souffler le désir de prendre ce qu'on lui refuse, de détruire par violence ou par ruse les obstacles qu'on lui oppose; c'est faire naître le désordre en attendant le despotisme. Et souvent il arrive qu'il faut rendre si forte l'autorité modératrice, qu'elle en vient à avoir besoin d'être modérée à son tour. A Carthage, on créa les *Suffètes* pour réprimer le *Sénat;* le *Tribunal des Cent* pour réprimer les *Suffètes*; le *Tribunal des Cinq* pour réprimer le *Tribunal des Cent* : on ne faisait que troubler l'État en déplaçant la tyrannie.

Parce qu'après avoir donné à l'ensemble des citoyens la puissance législative et défini la loi « l'expression de la volonté générale, » Rousseau déclare la souveraineté du peuple inaliénable, indivisible, sujette à erreur, mais toujours digne cependant d'être obéie, on a reproché à Rousseau d'avoir tout simplement retourné le système de Hobbes et attribué à la multitude le terrible despotisme que Hobbes avait attribué à la volonté d'un seul. Le reproche n'est pas fondé. Rousseau a grand soin, au contraire, de « distinguer les droits respectifs des citoyens et du souverain, et les devoirs qu'ont à remplir les premiers en qualité de sujets du droit dont ils doivent jouir en qualité d'hommes. » Il ne veut pas que le souverain puisse charger les sujets d'aucune chaîne inutile à la communauté; et, en matière de religion, par exemple, il décide que chacun peut avoir telles opinions qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au souverain d'en connaître.

Seulement, comme il est des croyances qui touchent aux relations des hommes entre eux, des croyances qui, regardant la vie présente et non la vie à venir, ont une importance sociale et non théologique, Rousseau accorde au souverain, c'est-à-dire à la société considérée dans son ensemble, le droit de fixer les articles d'une profession de foi à laquelle chacun se doit soumettre s'il veut rester dans l'association. Mais n'oubliez pas que la profession de foi dont il s'agit est *purement civile*, et ne va pas au delà « de ces sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être un bon citoyen. »

En vérité, il serait étrange que celui-là n'eût fait que forger aux hommes un joug nouveau, qui avait si impé-

tueusement défendu la cause de la liberté et de la dignité humaine contre Hobbes, contre Grotius, contre tous les publicistes de la tyrannie, contre les odieux logiciens *du droit du plus fort*. Non, non, grâce au ciel, il n'en a pas été ainsi. Ce qui domine dans le *Contrat social*, c'est précisément la préoccupation de la liberté. Quand Rousseau invoque l'unité sociale, et ne reconnaît de lois légitimes que celles dont la volonté générale fut la source, c'est qu'il a en vue l'oppression possible du plus faible par le plus fort, c'est qu'il sent la nécessité d'opposer au despotisme, soit organisé, soit anarchique, de quelques-uns la puissance régulière de tous : de sorte qu'en composant le code de l'association, Rousseau se trouve avoir donné à l'individu ses véritables garanties et tracé le seul chemin qui puisse conduire *tous les hommes également* au bonheur et à la liberté.

Il est aisé maintenant de mesurer l'intervalle qui sépare les principes émis par Montesquieu de ceux qu'adopta Rousseau. Aussi, combien diverses les conséquences! Montesquieu avait admis l'aristocratie des plus nobles : Rousseau ne s'inclina que devant l'aristocratie des plus vertueux, des plus dévoués et des plus dignes. Montesquieu n'avait voulu que rendre moins lourd le sceptre des rois : Rousseau poussait à le briser. Le premier devait être suivi naturellement par la bourgeoisie, le second par le peuple.

Mais enfin tous les deux ils avaient attaqué le despotisme monarchique, puissant ennemi, contre lequel se réunirent les disciples de l'un et de l'autre, vers la fin du dix-huitième siècle.

Pendant longtemps la guerre n'avait été menée que contre l'Église, et on a vu comment, dans la surprenante conspiration ourdie par lui, Voltaire s'était donné les rois pour complices. Peu importait qu'on fût un despote, pourvu qu'on fût un philosophe : si bien que les souverains tinrent à honneur d'entrer dans la ligue antichrétienne, traînant après eux ministres, ambassadeurs, courtisans, gentilshommes. Mais le moment vint où entre les princes et les prêtres se révéla une solidarité, masquée en vain et en vain méconnue. Le mouvement philosophique, représenté par Voltaire, n'avait pas emporté les autels, que déjà le mouvement politique, déterminé par Montesquieu et Jean-Jacques, ébranlait les trônes. Le *Système de la nature*, publié en 1770, signala avec un éclat sinistre cette nouvelle forme de la grande révolte du dix-huitième siècle. Voltaire avait prétendu que *la cause des rois était celle des philosophes* : il reçut alors de ses propres disciples d'audacieux démentis. « Que voyons-nous, s'écriaient d'Holbach et ses collaborateurs, dans ces potentats qui, *de droit divin*, commandent aux nations, sinon des ambitieux que rien n'arrête, des cœurs parfaitement insensibles aux maux du genre humain; des âmes sans énergie et sans vertu, qui négligent des devoirs évidents dont ils ne daignent pas même s'instruire, des hommes puissants qui se mettent insolemment au-dessus des règles de l'équité naturelle, des fourbes qui se jouent de la bonne foi? » Et ailleurs : « Parmi ces représentants de la Divinité, à peine dans des milliers d'années s'en trouve-t-il un seul qui ait l'équité, la sensibilité, les talents et les vertus les plus ordinaires. » Venait ensuite une sombre peinture des crimes nés du despotisme monarchique soutenu par le despotisme sacerdotal. Jusqu'alors le mot d'ordre philosophique avait été : « Plus de prêtres! » On disait maintenant : « Ni prêtres ni rois absolus! »

Frédéric se sentit frappé au cœur. Il fut humilié d'avoir joué avec tant de passion une partie qui cessait d'être la sienne. Ses lettres à ses anciens alliés se remplirent de fiel; il entoura d'une protection fastueuse les jésuites dont son royaume était devenu l'unique asile; et apprenant « qu'on s'arrachait le *Système de la nature* dans toute l'Europe, » il eut recours, pour combattre, au raisonnement : les armées qui lui avaient servi à voler la Silésie ne pouvant rien contre un livre.

Voltaire, de son côté, avait tressailli. Il était, à cette époque, au plus haut de sa gloire; on se préparait à lui dresser une statue aux frais de tous les penseurs affranchis; et la liste de souscription allait recevoir le nom du roi de Prusse; l'heureux vieillard s'émut d'un signal qui ne venait pas de lui. Après avoir loué le *Système de la nature*, il se repentit, il se rétracta, et bientôt, Frédéric irrité s'imposant à sa faiblesse, il expia par un torrent d'injures adressées au *terrible livre* l'indiscrétion des premiers éloges.

Mais l'impulsion était donnée. On respectait toujours Voltaire : on ne lui trouvait plus assez d'audace. « Si le prince dit au sujet mécréant qu'il est indigne de vivre, n'est-il pas à craindre que le sujet ne dise que le prince infidèle est indigne de régner? » Tel avait été le langage de Diderot dans l'*Encyclopédie*, et ce qu'il avait émis sous forme d'interrogation, maintenant lui et ses amis l'affirmaient. Dans son *Histoire politique et philosophique des deux Indes*, Raynal s'écriait : « Peuples lâches! imbécile troupeau! vous vous contentez de gémir, quand vous devriez rugir! » et il s'indignait de voir des millions d'hommes conduits par une « douzaine d'enfants appelés rois, qu'armaient de petits bâtons appelés sceptres. » Le *Système social*, par d'Holbach; le *Despotisme oriental*, publié sous le nom de Boullanger; *l'Homme*, par Helvétius, ne parlaient pas autrement. On était bien loin du temps où d'Argenson, ministre philosophe, se croyait très-hardi en demandant le maintien de la monarchie pure un peu mitigée par la liberté communale.

Coïncidence vraiment providentielle! Ce fut à cette même époque qu'en France le pouvoir despotique dépassa la mesure connue de son déshonneur et de ses prétentions. Mme de Pompadour était morte en 1764; et, dans ses amours, Louis XV était parvenu à descendre encore. Une femme, échappée aux bras des laquais, avait apporté dans la vie du prince des habitudes sans nom, et le captivait par des plaisirs dont la saveur consistait en une grossière infamie. On pouvait se borner à mépriser la favorite : on l'envia. Une duchesse de Grammont se fit rivale de Mme du Barry, et fut vaincue. Devant la maîtresse nouvelle, le duc de Choiseul osa se souvenir qu'il était premier ministre et orgueilleux : ses dédains préparèrent sa chute.

Inutile d'ajouter que, dans un État gouverné par les caprices de pareilles femmes, le désordre des finances était devenu épouvantable. A la fin de 1769, la dépense ordi-

naire et extraordinaire excédait les revenus disponibles de 100 millions; on devait 110 millions sur les services arriérés : de sorte que la dette exigible ne s'élevait pas à moins de 210 millions. L'abbé Terray mit un fer rouge sur la plaie. Voyant que le roi refusait de réduire ses dépenses; que les financiers refusaient d'abandonner, dans la détresse publique, une partie de leur proie accoutumée; que le clergé se prétendait *de droit divin* exempt d'impôt; que les parlementaires et les nobles se tenaient, avec un égoïsme impitoyable, retranchés dans leurs priviléges, Terray entra froidement, sans passion et sans peur, dans la voie des violences financières. Il réduisit les pensions d'un, de deux, de trois dixièmes; il reprit aux nobles les domaines royaux engagés; il diminua d'un cinquième les rentes de l'Hôtel de Ville; il força les propriétaires d'offices à prêter 28 millions à l'État; il arracha 26 millions au clergé : il se fit maudire et mit à porter le poids de l'exécration publique une sérénité que rien ne put troubler, pas même l'indignation de Voltaire. Terray avait laissé intactes les pensions qui n'excédaient pas 400 francs; terrible aux riches, il avait eu souci des pauvres; il avait répondu aux chanteurs de l'Opéra exigeant leur payement comme une chose sacrée : « Il est juste de payer ceux qui pleurent avant ceux qui chantent. » Mais les intérêts lésés étaient ceux qui ont la voix haute; et, en voulant sauver la monarchie, Terray l'ébranla jusque dans ses fondements.

Alors parut en scène un homme qui tenta dans le domaine de la justice ce que Terray osait dans le domaine des finances. Nommé chancelier en 1768, Maupeou avait juré la ruine des parlements, et il tint parole. Audacieux et rusé, ferme et insinuant, opiniâtre avec une rare souplesse de courtisan, rude quand il était utile d'imprimer la crainte, bouffon dans le danger pour inspirer la confiance, Maupeou avait, en orgueil et en bassesse, tout ce qui mène au succès.

Quand il conçut son hardi projet, la magistrature semblait inébranlable. Les parlements de province s'étaient coalisés sous les ordres du parlement de Paris, avaient adopté la dénomination de *classes*, et pris pour devise ces mots significatifs : *unité et indivisibilité*. Impatient de frapper un coup qui servît à prouver sa force, et secrètement protégé par le duc de Choiseul, le parlement de Paris, en ce temps-là, se disposait à condamner le duc d'Aiguillon, accusé d'avoir commis dans son gouvernement de Bretagne une foule d'excès, et encore tout meurtri de sa lutte contre La Chalotais et les États bretons.

Maupeou ne recula pas un instant devant la grandeur du péril. En se déclarant le protecteur du duc d'Aiguillon, favori de la maîtresse du roi, il détournait à son profit l'influence que donnait à Mme du Barry la science du plaisir. Le parlement ayant rendu un arrêt qui déclarait le duc d'Aiguillon *entaché* et le suspendait des droits de la pairie, ce fut l'occasion que Maupeou choisit pour commencer ses attaques. Elles furent poussées avec une incroyable ardeur. « C'est demain, disait Maupeou le 6 décembre 1770, que j'ouvre la tranchée devant le parlement. » Le lendemain, en effet, éclatait ce foudroyant *édit de discipline* qui anéantissait les *classes*, transformait le droit de remontrances en une formalité vaine, interdisait les *démissions combinées*, et défendait aux magistrats de suspendre, pour quelque cause que ce fût, le cours de la justice.

Maupeou avait tout prévu : le parlement devait résister; mais le mot d'ordre était donné aux mousquetaires, et les lettres de cachet étaient prêtes. Les plaideurs devaient se plaindre de l'interruption de la justice; mais le plan d'une organisation nouvelle se trouvait déjà tracé. L'opinion publique devait s'émouvoir; mais, afin de l'apaiser, Maupeou allait proclamer la suppression de la vénalité des charges et la gratuité de la justice. Que d'habileté dans un pareil ensemble de mesures! que de hardiesse, de vigueur, de prévoyance!

Mais quoi! changer l'ancienne forme de la monarchie, n'était-ce pas donner à l'esprit révolutionnaire un dangereux exemple? Innover au profit du despotisme quand de toutes parts s'élevait contre le despotisme le cri des penseurs en révolte, n'était-ce pas faire à la royauté une violente agonie?

Maupeou eut beau déployer les ressources de son génie et triompher; il eut beau se couvrir de l'approbation de Voltaire et montrer, par l'institution d'un tribunal nouveau, qu'on pouvait se passer de l'ancienne magistrature, le déchaînement universel prouva bien que les temps du pouvoir absolu étaient passés. Un fait, inouï dans les annales des cours, le prouva mieux encore. Lorsque, appelant au ministère le duc d'Aiguillon, Mme du Barry renversa enfin le duc de Choiseul et le fit exiler à Chanteloup, les courtisans suivirent en foule dans sa retraite le ministre disgracié, et son infortune compta plus de flatteurs que n'en avait connu sa puissance.

Ainsi, l'insouciant Louis XV s'était laissé mettre dans la main le fouet insolent de Louis XIV. Les rancunes d'une courtisane et la volonté d'un ministre hautain avaient suffi pour détruire le plus ancien corps du royaume et faire disparaître avec lui jusqu'à l'ombre de toute résistance. La royauté était en pleine dictature. Cet effort devait être le dernier.

La magistrature nouvelle cependant s'installait aux applaudissements de Voltaire, et c'était beaucoup. Le parlement dissous avait décrété de prise de corps tant d'écrivains généreux et fait brûler tant de livres par la main du bourreau, que les encyclopédistes souriaient en secret aux violences du chancelier, et Voltaire poursuivait dans leur défaite, de sa colère ardente, infatigable, « les assassins de Calas, de La Barre, de Lally. »

Mais, cette fois, l'opinion jugeait autrement que Voltaire. Le nom de *parlement Maupeou* donné au parlement usurpateur annonçait son impopularité, et qu'il lui serait bien difficile de laver la tache de son origine. La France ne voulait à aucun prix reconnaître pour siens des juges qu'on avait vus envahir le palais sous les auspices d'un détachement de mousquetaires, et il répugnait au Paris aimable, tolérant et frondeur du dix-huitième siècle, que la justice fût rendue en vertu d'un coup d'État. Si donc le parlement royal avait de son côté le patriarche de Ferney, il avait contre lui la nation; et bientôt le sentiment public rencontra un interprète redoutable dans un autre

Voltaire, plus jeune, plus intrépide, un Voltaire éloquent : Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais.

Jamais la nature ne fit un pareil lutteur; et jamais tant de circonstances ne se réunirent pour développer un caractère irascible, quoique maître de lui. Beaumarchais savait employer les ressources de la colère et en éviter les imprudences. De l'habileté dans l'audace, l'à-propos du courage, une âme à l'épreuve de la fortune; un esprit éblouissant, un style sculpté, fouillé et en relief comme ces manches de poignard que ciselait l'orfévre florentin, tout cela mis en jeu fit de Beaumarchais un révolutionnaire, de sa vie un combat, de ses ennemis autant de victimes, du parlement Maupeou la risée publique.

Comment s'ouvrit cette lutte mémorable et de quoi s'agissait-il? Un procès d'argent était engagé entre Beaumarchais et le légataire universel de Pâris-Duverney, le comte de La Blache, celui-ci poussant l'animosité jusqu'au délire. Jeune et immensément riche, le comte de la Blache contestait une créance incontestable, non dans un intérêt de justice, mais par haine contre Beaumarchais, et avec l'intention *avouée* de dépenser cent mille écus qu'il pouvait garder plutôt que de payer quinze mille francs qu'il devait. Beaumarchais perdit sa cause. Mais son procès principal venait de s'aggraver d'un incident formidable. Il fut accusé par le rapporteur du procès, le conseiller Goëzman, d'avoir voulu le corrompre en achetant son suffrage; et cette accusation, reconnue bientôt calomnieuse, ne tendait pas à moins qu'à faire flétrir Beaumarchais par la main du bourreau. Puissants de la terre, gardez que votre bras n'atteigne un homme de génie. Si un tel homme se trouve enveloppé dans quelque injustice, sa seule indignation est capable d'engendrer les événements. Un moine irrité peut changer la face du catholicisme, si ce moine s'appelle Luther. Un particulier aux prises avec toute une magistrature peut la jeter par terre, s'il s'appelle Beaumarchais. On reconnaît un homme d'élite à ce trait qu'il généralise ce qui l'intéresse. Ses affaires privées s'éclairent d'un jour inattendu. Il entraîne des peuples entiers dans ses querelles. Comparaît-il devant un parlement, aussitôt il élargit l'enceinte du prétoire; il prend une nation à témoin et pour auditoire l'humanité; et à une époque, dans un royaume où il n'existe encore qu'un roi et des sujets, il s'élève de l'humiliation de l'accusé à l'importance de l'accusateur.

Et quel était donc celui qui poursuivait Beaumarchais *en corruption de juge?* C'était un conseiller de qui Beaumarchais n'avait pu obtenir une audience qu'après vingt-deux démarches inutiles, et au prix de deux rouleaux de cinquante louis remis à la femme de ce magistrat. Était-ce la faute du plaideur si la porte du conseiller ne s'était ouverte — une seule fois — que devant un messager porteur de louis d'or, et si l'on avait eu ensuite l'ignominie d'exiger une montre enrichie de diamants et *quinze louis* de surplus pour une seconde audience promise par l'épouse et non accordée par le mari? Fallait-il que Beaumarchais, ruiné d'après l'avis de M. Goëzman, dont la partialité s'était si imprudemment trahie, eût encore la mortification de laisser les *quinze louis* entre les mains de Mme Goëzman, qui, après avoir restitué les rouleaux et la montre, prétendait retenir ces *quinze louis*, sans doute à titre d'épingles sur un marché aussi déshonorant pour le magistrat qu'onéreux au plaideur? Solliciter une entrevue afin d'éclairer son juge, on appelait cela tenter de le corrompre! Comme si la honte d'avoir vendu des audiences devait noircir le solliciteur éconduit et rançonné.

Voilà ce que les inimitables *Mémoires* de Beaumarchais mirent au jour avec une dialectique pressante, une verve irrésistible, et dans un langage plaisant jusqu'à la bouffonnerie, sérieux jusqu'à l'éloquence.

Prévenu contre le parlement, le public épousa la querelle de Beaumarchais. La curiosité, s'éveillant de toutes parts, se changeait en une sympathie universelle. Dix mille exemplaires, vendus en deux jours, faisaient des moindres détails de ce procès une source inépuisable de conversations et de sarcasmes. On ne s'entretenait que des rouleaux et de la répétition enrichie de diamants. On répétait partout les noms d'Arnaud Baculard, du gazetier Marin et de Bertrand Dairolles, désormais voués à la célébrité du ridicule pour s'être portés chevaliers de la dame aux *quinze louis*. Grâce à tant de milliers d'exemplaires volant de main en main, le public étonné pénétrait ces mystères du greffe qui sont la pudeur des procédures. Il se laissait conduire à travers les obscurs détours du palais de justice, dans ces réduits destinés aux interrogatoires, aux confrontations, aux récolements; formalités que Beaumarchais savait rendre si curieuses, faisant de leur mise en scène une comédie vivante comme *Figaro* et donnant déjà le rôle de *Basile* au parlement Maupeou.

En effet, tout en se défendant d'avoir voulu *dépriser pied à pied* le tribunal, Beaumarchais, dont le courage était aussi de la clairvoyance, généralisait ses attaques afin d'agrandir sa cause, et prêtant l'oreille aux favorables murmures, il écrivait : « La nation n'est pas assise sur les bancs de ceux qui prononceront; mais son œil majestueux plane sur l'assemblée. Si elle n'est jamais le juge des particuliers, elle est en tout temps le juge des juges. »

Ces paroles retentissaient alors comme une nouveauté révolutionnaire. Les quinze louis étaient un événement. Tandis que les gazettes d'Utrecht et de la Haye entretenaient l'Europe des péripéties de l'action commencée, les *Mémoires* de Beaumarchais se lisaient à Trianon aussi avidement qu'à la ville; ils amusaient Mme du Barry; ils égayaient Louis XV lui-même; le flagrant délit constaté dans la maison d'un magistrat ouvrait carrière à mille soupçons injurieux, et la nation, flattée en ses mécontentements, apprenait à mépriser les grands corps de l'État, en attendant leur ruine.

Enfin arriva le jour où Beaumarchais dut comparaître en personne au parlement; et rien ne saurait mieux prouver l'absence de garanties légales dont souffrait alors l'individu que le trouble où fut jeté un innocent, d'ailleurs intrépide, par les circonstances de cette comparution. Au moment d'entrer dans la salle du parlement, qui ressemblait à un temple, Beaumarchais entend prononcer à haute voix, par le greffier, qui le devançait, ce mot latin *adest, adest* : il est présent, voici l'accusé; et la crainte se glisse dans son cœur. Il faut lire ce drame dans la quatrième philippique de Beaumarchais; il faut

se représenter l'écrivain, lorsqu'un profond silence ayant succédé à un bruit de voix confuses, il fut conduit à la barre devant les chambres assemblées, en présence de soixante magistrats uniformément vêtus, et dans une salle attristée par la rareté des flambeaux. Qu'était-ce qu'un simple particulier sans protecteur officiel, sans défenseur, seul en face des robes rouges du parlement? Aussi Beaumarchais fut-il ému au point que son sang d'abord se glaça. Mais bientôt l'accusé se raffermit, se redresse, et, retrouvant la netteté de son esprit, il tient tête au premier président de la cour souveraine, juge et partie dans le débat. Interrogé, il divise les questions, les décompose, les analyse, et y répond avec précision, avec force, toujours fidèle aux convenances, mais hardi, subtil et redoutable. Il n'oublie pas et il rappelle que sa cause est celle de tous les citoyens.

Le parlement Maupeou condamna Mme Goëzman et Beaumarchais à être mandés à la chambre *pour, étant à genoux, y être blâmés*, et ordonna que les *Mémoires* de Beaumarchais seraient lacérés et brûlés par l'exécuteur. Mais à peine ce jugement fut-il connu que le courageux écrivain se vit entouré par l'estime publique. Le prince de Conti mit une noble affectation à se faire inscrire à la porte de Beaumarchais avec tout Paris; et la première magistrature du royaume dut subir l'outrage des honneurs prodigués au citoyen qu'elle avait voulu flétrir.

Ce triomphe moral de l'écrivain qui, plus tard, devait compléter son œuvre révolutionnaire par le *Mariage de Figaro*, disait assez que l'ancien parlement ne tarderait pas à être rappelé. Mais nous avons expliqué ce qui rendait celui-là même insuffisant et désormais impossible.

Supposez donc qu'à l'approche de l'heure solennelle, le dix-huitième siècle eût produit un homme assez pénétrant pour embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des faits et saisir la loi de leur enchaînement, cet homme aurait pu dire :

Le jour approche où une grande révolution éclatera. Car la société est en gestation d'événements terribles. Cette monarchie qui se couronne de fleurs, qui n'exerce sa dictature que par des courtisanes, qui, lorsque de tous côtés l'orage gronde autour d'elle, court cacher sa tête dans le sein des adolescentes violées ou des femmes impudiques, cette monarchie est trop faible, elle est trop vile pour ne pas tomber dans l'asservissement. Elle perdra la réalité du pouvoir exécutif.

Ce parlement, plein de morgue et pusillanime, qui fait servir d'arme aux factions le glaive saint de la justice, qui n'est ni assez fort pour s'emparer de l'autorité ni assez résigné pour la subir, qui ne fait pas les lois et empêche de les faire, ce parlement s'abîmera dans son impuissance séditieuse. Il disparaîtra, léguant à une autre assemblée ses prétentions au pouvoir législatif.

Alors, la bourgeoisie, qui concentre en elle toutes les ressources de la richesse et de l'esprit, qui a décrié le clergé par les philosophes, qui a vaincu la noblesse par les communes, la bourgeoisie agitera mille épées victorieuses. Elle mettra la main sur le pouvoir exécutif et dira au roi : « Je vous permets de régner; » elle saisira le pouvoir législatif et s'écriera : « C'est moi qui gouverne. »



GUERRE AUX MONOPOLES — TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME EN INDUSTRIE OU CONCURRENCE

TURGOT

La Révolution ne devait pas bouleverser seulement le domaine de la religion et celui de la politique, elle devait aussi transformer l'industrie et donner à la vie du peuple une physionomie nouvelle.

Ainsi, pénétrer au sein de la société d'autrefois; porter la lampe dans ces tristes profondeurs ; décrire la longue et cruelle agonie de vos pères, hommes du peuple! et dire ensuite par quels penseurs, au nom de quel principe furent provoqués les premiers soulèvements.... telle est la tâche qu'il faut remplir pour faire comprendre une révolution qui ne nous apparaîtrait, sans cela, que comme le rêve sanglant d'un pays en délire.

Mais, dans les maux d'un siècle éteint, peut-être allons-nous retrouver des douleurs encore vivantes, des douleurs qui auront changé de nom sans changer de nature. Dans ces millions de victimes, que la Révolution vengea et dont elle espérait affranchir la race, peut-être vont-ils se reconnaître ceux qui, de nos jours, s'étonnent, après tant d'efforts, de leur misère immuable.

Eh bien, que ceux-là même se gardent du désespoir. Si l'histoire nous montre la vie de l'humanité se composant d'une innombrable série de morts, elle nous prouve aussi que chaque nouveau genre d'oppression amène une moindre somme de calamités et que le mal s'épuise par la diversité de ses formes. Oui, au bruit de ce vaste gémissement qui se prolonge de siècle en siècle, et sur cette route où tant de générations périssent misérablement broyées, l'humanité marche d'un pas sûr vers la lumière, vers la justice, vers le bonheur.

Quel était, avant la Révolution, l'état de la société ? Quelle situation faisaient au peuple les jurandes et les maîtrises, les corvées, la milice, les édits sur la mendicité, les impôts levés par les traitants ? Voilà le tableau que nous avons d'abord à tracer.

La devise des six corps de marchands de la ville de Paris avait pour âme ces mots : *Vincit concordia fratrum.*

La fraternité fut donc le sentiment qui présida, dans l'origine, à la formation des communautés de marchands et artisans, régulièrement constituées sous le règne de

saint Louis. Car dans ce moyen âge qu'animait le souffle du christianisme, mœurs, coutumes, institutions, tout s'était coloré de la même teinte ; et parmi tant de pratiques bizarres ou naïves, beaucoup avaient une signification profonde.

Lorsque, rassemblant les plus anciens de chaque métier, Étienne Boileau fit écrire sur un registre les vieux usages des corporations, le style même se ressentit de l'influence dominante de l'esprit chrétien. Souvent, la compassion pour le pauvre, la sollicitude pour les déshérités de ce monde se font jour à travers la concise rédaction des règlements de l'antique jurande. « Quand les maîtres et jurés boulangers, y est-il dit, iront par la ville accompagnés d'un sergent du Châtelet, ils s'arrêteront aux fenêtres où est exposé le pain à vendre, et si le pain n'est pas ***suffisant***, la fournée pourra être enlevée par le maître. » Mais le pauvre n'est point oublié, et les pains qu'on trouve trop petits, on les distribue au nom de Dieu : ***ceux que l'on trovera petits, li juré feront doner por Dieu le pain.***

Et si, en pénétrant au sein des jurandes, on y reconnaît l'empreinte du christianisme, ce n'est pas seulement parce qu'on les voit, dans les cérémonies publiques, promener solennellement leurs dévotes bannières et marcher sous l'invocation des saints du paradis ; ces formes religieuses cachaient les sentiments que fait naître l'unité des croyances. Une passion qui n'est plus aujourd'hui ni dans les mœurs ni dans les choses publiques, rapprochait alors les conditions et les hommes : la charité. L'Église était le centre de tout. Autour d'elle, à son ombre, s'essayait l'enfance des industries. Elle donnait le signal du repos. Quand la cloche de Notre-Dame ou de Saint-Méry avait sonné l'***Angelus***, les métiers cessaient de battre, l'ouvrage restait suspendu, et la cité, de bonne heure endormie, attendait le lendemain que le timbre de l'abbaye prochaine annonçât le commencement des travaux du jour.

Mêlées à la religion, les corporations du moyen âge y avaient puisé l'amour des choses mystérieuses et la superstition, poésie de l'ignorance ; mais protéger les faibles était une des préoccupations les plus chères au législateur chrétien. Il recommande la probité aux mesureurs ; il défend au tavernier de jamais hausser le prix du gros vin, commune boisson du menu peuple ; il veut que les denrées se montrent en plein marché, qu'elles soient bonnes et ***loyales*** ; et afin que le pauvre puisse avoir sa part, au meilleur prix, les marchands n'auront qu'après tous les autres habitants de la cité la permission d'acheter des vivres.

Ainsi, l'esprit de charité avait pénétré au fond de cette société naïve qui voyait saint Louis venir s'asseoir à côté d'Étienne Boileau, quand le prévôt des marchands rendait la justice. Sans doute on ne connaissait point alors cette fébrile ardeur du gain qui enfante quelquefois des prodiges, et l'industrie n'avait point cet éclat, cette puissance qui aujourd'hui éblouissent, mais du moins la vie du travailleur n'était pas troublée par d'amères jalousies, par le besoin de haïr son semblable, par l'impitoyable désir de le ruiner en le dépassant. Quelle union touchante, au contraire, entre les artisans d'une même industrie ! Loin de se fuir, ils se rapprochaient l'un de l'autre, pour se donner des encouragements réciproques et se rendre de mutuels services. Dans le sombre et déjà vieux Paris du treizième siècle, les métiers formaient comme autant de groupes. Les bouchers étaient au pied de la tour Saint-Jacques. La rue de la Mortellerie rassemblait les maçons. La corporation des tisserands donnait son nom à la rue de la Tixeranderie, qu'ils habitaient. Les changeurs étaient rangés sur le pont au Change, et les teinturiers sur les bords du fleuve. Or, grâce au principe d'association, le voisinage éveillait une rivalité sans haine. L'exemple des ouvriers diligents et habiles engendrait le stimulant du point d'honneur. Les artisans se faisaient en quelque sorte l'un à l'autre une fraternelle concurrence.

Ajoutez à cela que l'intérêt public n'avait pas été perdu de vue ; car c'était pour porter les ouvrages d'art et d'industrie à leur plus haut degré de perfection, qu'on avait confié aux ouvriers anciens et expérimentés la direction des novices.

Malheureusement, à côté d'un principe d'ordre et d'amour, les corporations de métiers renfermaient un principe d'exclusion. Il y avait bien dans la société une famille de travailleurs, mais cette famille n'admettait pas tous ceux qui avaient besoin de travailler pour vivre. Là était le vice fondamental de l'institution. Il y parut à peine dans les premiers temps, et à côté du mot fatal ***s'il a de coi***, le ***Livre des métiers*** porte presque à chaque page ces mots que la liberté dictait : ***Il est permis à cil qui voudra***, ou encore le ***puet franchement***. Mais quand un germe de tyrannie existe quelque part, il n'est qu'un moyen de l'empêcher de grandir, c'est de l'extirper. L'esprit de fraternité habitait l'édifice : l'esprit d'oppression ne tarda pas à venir veiller aux portes. Peu à peu le sentiment chrétien s'affaiblissant, le bien diminua, le mal s'accrut ; et ce qui avait été d'abord une grande école pour la jeunesse des travailleurs finit par se transformer en une association jalouse de son savoir, et de plus en plus exclusive, de plus en plus tyrannique.

Il aurait fallu combattre cette mauvaise tendance des corporations : les rois de France, par avidité, l'encouragèrent. On vendit aux communautés mille odieux privilèges ; on leur permit, moyennant finance, de limiter le nombre des apprentis ; on alla jusqu'à délivrer à prix d'or des lettres de maîtrise, sans que les titulaires fussent tenus à faire épreuve ou apprentissage. Bientôt, le travail organisé offrant à l'impôt une proie facilement saisissable, on fouilla cette mine jusqu'à l'épuiser. On créa, on vendit une multitude inouïe d'offices, que les jurandes étaient ensuite obligées de racheter : offices de syndics, de contrôleurs, d'inspecteurs, de mesureurs, de visiteurs, de commissaires de toute espèce. Et comme l'édit de Louis XIV avait étendu au royaume entier l'esprit réglementaire renfermé dans les villes jurées par les édits de Henri III, l'industrie française se trouva pour ainsi dire affermée à des compagnies exclusives. Celles-ci, de leur côté, ne manquèrent pas, en élevant le prix des marchandises, en aggravant les conditions pécuniaires de l'apprentissage, de rejeter sur le peuple le fardeau dont la royauté les accablait. Si bien qu'au dix-huitième siècle

le noble et fécond principe d'association disparaissait dans les jurandes derrière un monstrueux mélange d'abus et d'iniquités.

Lorsqu'on passe en revue les innombrables obstacles qu'à la veille de la Révolution le pauvre valide devait absolument franchir pour exercer une profession, pour arriver à vivre de son travail, on demeure saisi de douleur et presque d'épouvante.

Et d'abord, chaque maître ne pouvant avoir plus d'un apprenti, trouver un maître était une première difficulté.

L'apprentissage était la seconde. Les frais s'élevaient à une somme si considérable, que beaucoup mouraient avant d'y atteindre. Il fallait que l'apprenti passât devant notaire un brevet par lequel il s'engageait à servir le maître pendant cinq ou six ans, non pas en recevant un salaire, mais en payant au contraire les services qu'il allait rendre. Le brevet une fois enregistré au bureau de la communauté, l'aspirant avait à solder, en entrant, les droits de cire, de chapelle, de confrérie, de bienvenue; il devait payer les honoraires des gardes, payer ceux des jurés, payer ceux du clerc. Pour être admis à l'apprentissage dans les moindres professions, il n'en coûtait pas moins de cinq cents livres.

Pendant les sept ans qui formaient la durée moyenne de l'épreuve, l'apprenti était soumis à une imposition annuelle, destinée à l'acquit des charges de la communauté. Jusqu'à l'expiration du service, il ne s'appartenait pas. Son maître tombait-il malade, on le pouvait vendre à un autre pour le temps qui lui restait à servir. Changeait-il de maître, c'était trente livres pour le transport du brevet. Changeait-il de boutique, il payait encore, dans certains métiers, pour cette mutation. Que le maître mourût sans héritiers, l'apprenti n'en était pas plus libre; il devait aller demander à la prévôté un nouveau maître. Enfin, on lui permettait de se racheter à prix d'argent, non de se marier.

Après l'apprentissage, commençait une seconde servitude, celle du compagnon. Parfaitement instruit dans son art, le compagnon en portait les insignes. On le voyait suspendre à une de ses boucles d'oreilles un fer à cheval s'il était maréchal ferrant, une équerre et un compas s'il était charpentier, une essette et un martelet s'il était couvreur; mais ces emblèmes, dont il avait le droit de se parer et qu'il n'étalait pas sans quelque orgueil, n'étaient qu'une vaine consolation de son asservissement, c'étaient les signes visibles de l'injustice sociale qui, en le reconnaissant habile, lui défendait d'employer pour lui-même son habileté. Le compagnon, en effet, ne pouvait pas encore prétendre à la maîtrise. Seulement, il recevait un salaire, et il demeurait dans cette condition pendant un espace de temps toujours double de celui de l'apprentissage, quelquefois triple.

Arrivait enfin, pour le compagnon, le moment d'être reçu dans la maîtrise; mais ici l'attendaient de nouveaux obstacles, souvent insurmontables. La lettre de maîtrise était le titre qui conférait le droit exclusif de vendre, de fabriquer, de faire travailler en son nom : il fallait payer l'enregistrement de cette lettre, le droit royal, le droit de réception de la police, le droit d'ouverture de la boutique, les honoraires du doyen, des jurés, des maîtres anciens, des maîtres *modernes*, et ceux de l'huissier et ceux du clerc. Mais, avant même d'être admis à ces formalités ruineuses, il y avait un examen à subir, un *chef-d'œuvre* à exécuter, chef-d'œuvre indiqué parmi les ouvrages les plus difficiles de la profession, comme la courbe rampante d'un escalier, par exemple, s'il s'agissait d'un charpentier. Et ne croyez pas que tous fussent soumis à l'épreuve : on pouvait s'en affranchir..., mais à prix d'argent! L'admission à la maîtrise était donc tout simplement une affaire de finance et de monopole, un procédé imaginé par les corporations pour alléger le poids de leurs dettes et diminuer le nombre des maîtres dans les communautés où il n'était pas fixé invariablement. Des auteurs graves portent à deux mille livres le prix de la réception; et, comme le clergé ne s'oubliait pas, une partie de la somme s'en allait en pain bénit, en cierges, en *Te Deum*. Dans la communauté des pâtissiers, le seul titre d'*ancien* coûtait douze cents livres. Que dire encore? L'innocente liberté qu'ont les jeunes filles de cueillir des fleurs et d'en composer un bouquet fut transformée en privilége : on ne fut que moyennant deux cents livres maîtresse bouquetière de Paris.

Voilà quelles barrières se dressaient, de distance en distance, sur la route du travail, au moins devant l'*étranger*; car on appelait ainsi quiconque avait le malheur de n'être pas fils de maître : tant la ligne de démarcation était profonde entre la bourgeoisie et le peuple! Au prolétaire *étranger* tout le mal; au *fils de maître* toutes les faveurs. Que le *fils de maître* travaillât chez son père jusqu'à l'âge de dix-sept ans, on ne lui en demandait pas davantage, et il se trouvait compagnon de droit. Pour lui, dans la plupart des corps, ni frais et formalités d'apprentissage, ni obligation de chef-d'œuvre.

Perpétué de la sorte dans les mêmes familles, le privilége de fabriquer et de vendre constituait une classe distincte; et tel était l'orgueil jaloux de cette classe, qu'une *veuve* de maître perdait ses droits si elle cherchait un second mari en dehors de la maîtrise. Police arbitraire, qui, contrariant les inclinations du cœur, poussait à la débauche ou au concubinage! Législation monstrueuse qui, clandestinement introduite dans les communautés, y était devenue la consécration de l'égoïsme et tendait à élever autour de la bourgeoisie d'infranchissables murailles!

Allons jusqu'au bout dans cette douloureuse exploration : quel spectacle! Plus de fraternité entre les corps d'un même métier; plus de solidarité entre les villes laborieuses d'un même royaume. Dans la corporation des menuisiers, on considère les charrons ainsi qu'on ferait de quelque peuplade lointaine. Le serrurier de Lyon est aussi étranger dans le corps des serruriers de Paris, de Rouen ou de Lille, que s'il fût venu des Amériques. Un compagnon reçu maître dans une ville ne saurait exercer la maîtrise dans une autre sans être assujetti à une réception nouvelle, à de nouveaux droits, souvent doubles, triples ou même quadruples.

A voir les communautés lever tant d'impôts sur le travail, recevoir de l'argent par tant de canaux à la fois, on est tenté de croire qu'elles possédaient d'immenses richesses. La vérité est cependant que la plupart étaient obérées, et par les frais énormes de leur administration intérieure, et par les emprunts dont il fallait payer l'intérêt,

RAMBERT

PANNEMAKER

et par les étrennes aux jurés, si fortes qu'un arrêt du conseil les dut limiter à huit cents livres. Onéreuses aussi étaient les saisies résultant de l'inquisition domiciliaire que les jurés exerçaient sur les ouvriers et sur leurs ouvrages. Mais les communautés avaient dans les procès la cause la plus active de leur ruine. Leurs registres, en portant à près d'un million par an les frais de procédure, attestent que d'interminables querelles troublaient le domaine du travail. Entre les libraires et les bouquinistes, c'est une lutte perpétuelle sur la question de savoir ce qui distingue un bouquin d'un livre; les selliers attaquent les charrons; les taillandiers se plaignent des maréchaux ferrants; les cloutiers ne veulent pas qu'il soit permis aux serruriers de fabriquer les clous dont ceux-ci ont besoin; il n'est pas jusqu'aux crieurs de vieux fers qui n'aient leur jurande; et, pour comble de dérision, dans un procès qui dure depuis trois siècles entre les fripiers et les tailleurs, quatre ou cinq mille jugements sont intervenus sans pouvoir bien marquer la limite qui sépare un habit neuf d'un vieil habit. C'était, on le voit, un désordre effroyable, et le pire de tous les désordres, puisqu'il avait sa source dans l'égoïsme ou dans l'orgueil. Qu'étiez-vous devenues, pieuses et charitables jurandes du temps jadis?

Des mille distinctions dont nous venons de rappeler le scandale, naquit la vanité bourgeoise, et elle se trahissait jusque dans la diversité des nuances du costume. Au fond de sa boutique, le marchand trônait en souverain sur une forme qui dominait les autres siéges et sous une perruque devenue un signe distinctif dans la hiérarchie des jurandes. Le tailleur devait se contenter d'une perruque terminée par une seule boucle; l'orfévre s'en permettait deux; l'apothicaire s'enorgueillissait d'en porter trois, quand le maître perruquier lui-même était condamné à deux simples tours. Grotesques frivolités, qui cachaient des conséquences sérieuses!

Comment s'étonner, après cela, du nombre formidable de bandits errants par tout le royaume? Fermer les avenues du travail à tant de prolétaires, c'était refouler violemment les moins honnêtes dans l'affreuse industrie de la rapine et du meurtre. De là, autour de la population occupée, une population vouée à la fièvre du crime, et qui forçait l'État à dépenser en maréchaussée, en prisons et en bagnes, plus qu'elle n'aurait coûté à nourrir. De là aussi l'expatriation volontaire d'une foule d'hommes laborieux, entreprenants, qui aimaient mieux courir la fortune des voyages que de vivre dans un pays où ils ne pouvaient passer maîtres et où ils n'auraient pu se marier sans mettre au monde des misérables.

Restait la profession de mendiant, et elle avait, à son tour, ses difficultés officielles, ses écoles, ses maîtres, nous allions dire ses jurandes. Car, par exemple, recevoir l'aumône à la porte des églises constituait un privilége dont les heureux dépositaires portaient, parmi les pauvres, le nom de *trôniers*. Tout le long du dix-huitième siècle, on entend le bruit sourd que fait cette armée permanente de la misère. De loin en loin, des édits sauvages sont rendus pour la contenir, l'effrayer. « Les vagabonds ou gens sans aveu, porte une ordonnance de 1764, seront condamnés, *encore qu'ils ne fussent prévenus d'aucun crime ni délit :* les hommes de seize à soixante-dix ans, à trois années de galères; les hommes de soixante-dix ans et au-dessus, ainsi que les infirmes, filles et femmes, à être renfermés pendant trois années dans un hôpital. » Il y eut un moment où l'on ajouta trois deniers par livre à l'impôt des tailles, et le produit en fut employé à bâtir aux mendiants des maisons de force. Ils y travaillèrent sous le fouet. Mais leur travail faisait concurrence à certaines maîtrises : elles se plaignirent. D'ailleurs, entassé dans des *renfermeries* infectes, un peuple en haillons devait bientôt devenir un embarras sinistre. Chaque dépôt était un foyer de hideuses maladies, un théâtre sur lequel la mort ne paraissait qu'avec le désespoir. Voici que, parmi ces mendiants qu'on n'ose ni tuer ni laisser vivre, plusieurs franchissent les murs, forcent les portes et s'échappent; les autres... Mais que fera de ces inertes pensionnaires l'autorité, qui se fatigue à les punir? elle les renvoie dans leur pays et respire, jusqu'à ce qu'ils reviennent plus sombres, plus menaçants que jamais. En 1767, on arrête jusqu'à CINQUANTE MILLE mendiants : c'était trop pour les trente-trois renfermeries du royaume : on ouvre au superflu de la population les hôpitaux, les ateliers de charité, les prisons. Le nombre des affamés va croissant. Dix ans plus tard, à la suite de disettes successives, on compte jusqu'à UN MILLION DEUX CENT MILLE mendiants. La philosophie alors s'en inquiète; les gazettes en parlent; on imprime livres et brochures sur ce qu'un million d'hommes est en peine de subsister; et un simple avocat, Linguet, propose cinquante louis de sa bourse à donner en prix au meilleur ouvrage touchant la suppression de la mendicité. Inutiles efforts! Là où le travail est un privilége, on n'empêchera pas la misère de pulluler. La commandite du geôlier ne retiendra pas, non plus, les mendiants : ils aiment mieux traîner leurs guenilles en liberté et au soleil, promener leurs ulcères d'un bout de la France à l'autre, voler ou mendier le jour, coucher la nuit dans les granges où les admettra l'hospitalité de la peur, vaguer enfin par les chemins et la campagne, tantôt gémissants, tantôt grondants, jusqu'à ce qu'arrivés à quelque grand centre de population, ils y trouvent la mendicité organisée en corps, des ordres, des chefs, des troubles, des révolutions!

De toutes les iniquités du régime féodal, il n'en était peut-être pas de plus odieuse que la corvée, surtout de plus blessante par ses formes. A certains jours de l'année, on voyait les officiers royaux parcourir les campagnes, arracher de pauvres paysans à leurs familles, à leurs travaux nécessaires, et chasser devant eux ce troupeau d'hommes, pour leur faire construire les chemins publics, à trois ou quatre lieues des chaumières.

L'esclave, s'il est traité comme le bétail, est du moins nourri par le maître; mais les corvoyeurs n'avaient pour subsister pendant leur travail que le pain mendié aux heures de repos. Leur maître, c'était un chef inconnu, inhumain, qui leur commandait durement, sans les payer.

Qu'on se représente quelle indignation dut peu à peu s'amasser dans les âmes que n'avait point complétement abruties la misère, alors qu'un paysan pouvait se dire : « Ma vie, c'est mon salaire, et l'on me condamne à travailler sans salaire. Ma famille compte sur mon labeur, et l'on m'enlève mes journées pour me contraindre à apla-

nir les grands chemins sous la roue des carrosses, sous les pas du marchand ou du prêtre ou des cavaliers élégants. J'ignore l'art d'empierrer les routes; mais on ne tient aucun compte de mon ignorance, et si mon ouvrage est mal fait, on viendra dans quelques mois me redemander mes journées pour le refaire. Je suis homme, et l'on me traite avec une dureté qu'on épargne aux bœufs et aux mulets. Je paye la taille que le clergé et la noblesse ne payent point, et l'on me fait casser les pierres du chemin pour le clergé et la noblesse, qui en profitent sans même m'en savoir gré. On me vend le sel jusqu'à soixante-deux livres le quintal; on me vole sur le tabac; on me condamne à loger les gens de guerre; et lorsque je donne une semaine entière de mon travail, on ne m'indemnise point; et si mes bestiaux meurent de fatigue, on ne m'en payera pas la valeur; et si je m'estropie, on me renverra brutalement à la charité publique. »

Venait le moment d'être soldat, de tirer au sort; et les exemptions accordées aux clercs tonsurés, aux collecteurs, aux maîtres d'école, aux fils aînés d'avocat ou de conseiller du roi ou de fermier, aux gens de Paris, aux valets de gentilshommes, ne faisaient qu'augmenter pour le pauvre paysan la part des chances fatales. Et comme rien, d'ailleurs, ne relevait à ses yeux une condition qu'on semblait flétrir, le nom, le seul nom de milicien était devenu, dans ce vaillant pays de France, un sujet d'horreur. Quand sonnait l'heure du tirage, beaucoup s'enfuyaient dans les bois, et, souvent irrités d'une désertion qui en diminuant le nombre augmentait le risque, les autres s'élançaient sur la trace des fuyards. C'étaient alors des luttes furieuses. On se battait à coups de fusil, à coups de hache; les travaux des champs étaient suspendus; les paroisses prenant parti pour leurs hommes contre ceux des paroisses voisines, le désordre devenait général, le sang coulait, la terreur gagnait toute la contrée. A l'habitant des pays de montagne, surtout, le service militaire était odieux, car les pays de montagne forment une patrie accidentée, pittoresque, dont l'image, facilement sculptée dans le souvenir, s'attache au cœur et ne le quitte plus.

Mais on n'aurait qu'une idée bien imparfaite des douleurs du peuple, si on ignorait ce qu'étaient alors les impôts.

Quel tableau eût présenté la France du dix-huitième siècle au voyageur qui l'aurait parcourue pour en étudier les lois fiscales! Il aurait vu ce beau royaume coupé en tous sens, divisé, traversé par douze cents lieues de barrières intérieures; la guerre organisée sur cette longue ligne de frontières artificielles; tous les passages gardés par cinquante mille hommes, dont vingt-trois mille soldats sans uniforme, mais armés pour contenir ou poursuivre la contrebande : il aurait vu la France composée de provinces presque étrangères l'une à l'autre, différentes par les lois et les mœurs, séparées entre elles par des douanes, distinguées par des priviléges. Le collecteur de l'impôt lui aurait dit : « Pour moi, la France se divise en pays d'état, pays d'élection et pays conquis; pour les fermiers généraux, elle est divisée en provinces nationales et provinces *à l'instar de l'étranger;* » le jurisconsulte lui aurait montré une partie du royaume régie par le droit romain, l'autre obéissant au droit coutumier; le président du grenier à sel lui aurait fait discerner les provinces de grande et de petite gabelle, les pays rédimés, les provinces franches, les pays de saline et de *quart-bouillon....* Dénominations barbares, affligeants contrastes! Triste morcellement d'une monarchie qui, depuis des siècles, faisait effort vers l'unité!

Si toutes ces provinces payent des impôts au souverain, si partout c'est le peuple qui en supporte le fardeau presque entier, il n'en règne pas moins dans cette commune injustice une effroyable confusion, au sein de laquelle vivent et manœuvrent à l'aise les tyrannies.

Hâtons-nous de dire, à l'honneur du principe de la représentation, que les *pays d'état* étaient plus heureux que les *pays d'élection*, moins grevés et plus florissants. C'est qu'une ombre d'indépendance les protégeait. Les représentants des trois ordres y composaient périodiquement des *états*, c'est-à-dire une assemblée provinciale qui seule avait le droit de répartir l'impôt dans la province, après l'avoir accordé au roi sous le nom de *don gratuit*, expression significative qui survivait aux traditions de la liberté disparue. Si l'impôt admettait quelque faveur, quelque franchise, c'étaient les pays d'état qui en jouissaient. Les uns, tels que la Bretagne, l'Artois, la Flandre, la Navarre, étaient exempts de la gabelle; les autres, comme la Provence, le Roussillon, la Lorraine, une partie de la Bourgogne, avaient obtenu des immunités pour les aides.

Le roi imposait la taille aux pays d'élection; il la *demandait* aux pays d'état, et ces différences dans les mots répondaient à un certain contraste dans les choses. Souverain partout ailleurs, le pouvoir des intendants se trouvait un peu balancé, dans les pays d'état, par ce rayonnement d'influence qui appartient aux assemblées. Il n'est pas jusqu'aux apparences de la liberté qui ne soient protectrices.

Soumis, au contraire, aux caprices de ces vice-rois qui parlaient, qui agissaient en maîtres, les pays d'élection étaient muets, attristés et misérables. Mais quoi! leur nom même rappelait leur servitude présente, car ils s'appelaient ainsi, parce qu'au temps de saint Louis, c'étaient des prud'hommes *élus* par la communauté qui répartissaient la taille; mais, depuis Charles VII, ces officiers avaient cessé d'être élus par le peuple, et quoiqu'ils fussent devenus les gens du roi, le nom dérisoire d'*élus* leur était resté.

Trop souvent, choisis parmi des gens de cour ignorants des choses rurales, et mus par la seule impatience de briller ou de parvenir, les intendants étaient les fléaux de leurs provinces. « Les hommes y vivent comme des troupeaux dont le loup ravit tantôt l'un tantôt l'autre; le maître qui est le pasteur universel est trop éloigné, et la garde étrangère à laquelle ils sont confiés est souvent celle qui les dévore. » Combien de mauvais intendants, pour un Turgot! Il y en avait qui, possédés par le goût du faste, se bâtissaient des hôtels splendides, bouleversaient le chef-lieu pour aligner des avenues, et ruinaient les campagnes pour embellir leur propre résidence; d'autres, voulant plaire au ministre, calomniaient auprès de lui leur généralité; ils la représentaient comme féconde

RAMBERT

PANNEMAKER

en ressources et capable de subvenir à tous les surcroîts d'impôts qu'on voudrait y lever. Ils savaient qu'un tel langage est toujours écouté avec faveur.

Une fois arrêté dans le secret du conseil, le brevet de la taille, pour aller au contribuable, suivait une route, et l'impôt, pour aller au trésor, en suivait une autre. Il était réparti d'abord entre les trente-deux généralités du royaume par le conseil, entre les élections de la généralité par les intendants, puis entre les paroisses de chaque élection par les élus, et enfin entre les habitants de chaque paroisse par les collecteurs. Tailles, capitations et vingtièmes, tout l'impôt direct était versé par les collecteurs aux mains des receveurs des tailles, qui les transmettaient aux receveurs généraux, et ceux-ci au trésor public.

Tel était ce double mécanisme; mais sous cette apparente simplicité, que d'injustices criantes! en dehors du conseil, personne dans le royaume ne connaissait le chiffre total de l'impôt direct. Le despotisme s'enveloppait ici d'un voile impénétrable, le gouvernement ayant alors pour maxime que *le peuple supporte aisément son malheur, pourvu qu'on ait l'art de le lui cacher*. Chaque province ignorait le sort des autres et n'était informée du sien qu'après la décision irrévocable du ministère. Pas d'appel, pas de recours vraiment possible contre une volonté qui avait su rendre illusoire tout contrôle. Quiconque osait réclamer, en première instance devant les tribunaux d'élection, en appel devant la cour des aides, ne risquait pas moins que sa ruine, s'il plaisait au conseil d'État d'évoquer l'affaire et de l'étrangler dans une sorte de lit de justice clandestin. Rien en France n'était au-dessus de la volonté du roi, si ce n'est pourtant cette autorité souveraine de la raison, à laquelle semblait rendre hommage le droit des *humbles remontrances*. Le bon plaisir n'avait de contre-poids que dans la conscience humaine; le seul correctif de l'arbitraire, c'était le gémissement des peuples, ou leur plus redoutable protestation, qui est le silence.

L'économiste anglais Adam Smith visita la France en l'année 1765; il vit nos grands esprits d'alors, il étudia nos finances, et lorsque rentré dans son pays il y composa son fameux livre sur la *Richesse des nations*, il écrivit : « Les lois les plus sanguinaires existent dans les pays où le revenu est en ferme. » Ces paroles s'appliquaient justement à la France, où des huit branches principales du revenu de la couronne, cinq étaient affermées : les gabelles, les aides, les traites, le domaine et le tabac, toutes contributions indirectes.

L'histoire des fermiers généraux serait le martyrologe des contribuables. Pour les traitants, la France était un pays conquis; non content de pressurer les peuples avec une âpreté impitoyable, ils les irritaient encore par l'étalage insolent de leur subite fortune. « Ils ne rendent le sang, s'écrie le marquis de Mirabeau, que comme s'ils l'attiraient des vaisseaux capillaires, tandis qu'ils saignent le peuple à la gorge. » Avant Necker, tout ce qui excédait le prix de leur bail composait leur énorme bénéfice. Après ce ministre, on les réduisit à partager avec l'État les quatre premiers millions de boni, et à céder une petite part sur le surplus. Ainsi intéressé dans leur régie et toujours obéré, d'ailleurs, le monarque n'osait refuser aux fermiers généraux les terribles armes qu'ils demandaient. Prisons, galères, potences et tribunaux féroces leur étaient accordés pour menacer la fraude, pour la punir. Leur avidité n'était réprimée que là où il ne restait plus rien à prendre, et ce n'est pas sans frémir qu'on lit dans un arrêt du conseil du roi, rendu contre le fermier général Templier, le 13 juillet 1700 : *Il y a beaucoup de gens en Bourgogne qui ne consomment aucuns sels.... La pauvreté où ils sont actuellement de n'avoir pas de quoy acheter non pas du bled ni de l'orge, mais de l'avoine pour vivre, les oblige de se nourrir d'herbe et même de périr de faim....*

Toutefois, sur les gains des fermiers, les courtisans en faveur se faisaient attribuer secrètement de honteuses rognures, et, sous le nom de *croupiers*, ils recevaient de quoi payer une courtisane ou doter la maîtresse dont ils ne voulaient plus. Enfin, en échange de leur importance dans l'État, les fermiers généraux, à la clôture de leurs comptes, envoyaient gracieusement au roi, sur les restants en caisse, de grandes sommes d'or dans des bourses de velours; et le roi ne trouvait pas sa majesté compromise à recevoir cet ostensible pot-de-vin sur l'excès des contributions fournies par un royaume ravagé.

La détresse des habitants des campagnes était si profonde, que, depuis Vauban jusqu'à Turgot, depuis Saint-Simon jusqu'à Necker, tous ceux qui ouvrent les yeux pour voir aperçoivent partout tableaux sinistres, misère effroyable et sans nom. Et cette révélation des maux du peuple, elle est d'autant moins suspecte qu'elle émane des grands eux-mêmes. Ce sont des ducs, des maréchaux de France, des ministres d'État, des millionnaires, qui ont tracé le tableau des misères du pauvre, qui nous ont laissé l'accablante énumération de ses souffrances. En parlant d'une seule branche d'impôts, les droits de *traite*, Necker disait : « La législation en est tellement embrouillée, qu'à peine un ou deux hommes par génération viennent-ils à bout d'en posséder complétement la science! » Ces simples paroles font comprendre ce qu'était en France le dédale des impositions, et pourquoi l'historien doit se borner à faire connaître celles qui prouvent le mieux la nécessité de la Révolution.

La plus ancienne des contributions du peuple était la taille. Dans les pays d'état, et dans ceux des pays d'élection qui possédaient un cadastre, comme les généralités de Montauban, de Grenoble, de Paris, la taille était assise sur l'estimation des terres; alors elle était *réelle*. Dans les autres provinces elle était *personnelle*, c'est-à-dire qu'elle portait sur tous les biens de la personne, propriétés et marchandises. Elle était basée sur une appréciation difficile et à peu près arbitraire de la fortune des citoyens. Mais, *réelle* ou *personnelle*, la taille ne tombait que sur les biens en roture et sur les roturiers.

Qui le croirait? cette nation française si célèbre dans le monde par sa générosité et par son esprit, elle était régie, en matière d'impôts, par deux principes également odieux : l'un était passé dans la loi sous cette forme : *le peuple est taillable et corvéable à merci*; l'autre s'était introduit dans les mœurs pour y consacrer que l'impôt était

t-il la force d'applaudir à la chute des tyrannies à face humaine, quand je me serai débattu en vain contre la tyrannie des choses? Me croirai-je véritablement libre, lorsque viendra pour moi l'esclavage de la faim? Le droit de travailler me paraîtra-t-il un don bien précieux, lorsqu'il me faudra mourir d'impuissance et de désespoir au sein de mon droit? »

Le droit, considéré d'une manière abstraite, n'était donc qu'un mirage propre à entretenir le peuple dans le tourment d'un espoir toujours trompé. Tel que le définissaient les économistes du dix-huitième siècle, tel que le comprenait et le proclama Turgot, le droit ne devait servir qu'à masquer ce que l'inauguration de l'individualisme avait d'injuste et l'abandon du pauvre de barbare.

Ce fut, pourtant, cette définition de la liberté qu'allaient adopter les révolutionnaires de 89; mais, pour la changer, pour en donner une meilleure, d'autres révolutionnaires devaient se lever, et à ceux-ci nous entendrons dire : « La liberté consiste non dans le DROIT, mais dans le POUVOIR accordé à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et la sauvegarde de la loi. »

On vient de voir combien était fausse et dangereuse la doctrine des économistes du dix-huitième siècle. Ne nous hâtons pas, cependant, de les condamner. Ils adoptèrent avec une passion aveugle le principe d'individualisme, parce que le principe contraire, celui d'autorité, avait fait d'une réaction violente la nécessité de l'époque. Quand une baguette a été recourbé dans un sens, on ne la redresse qu'en la courbant encore, et dans le sens contraire : telle est la loi des révolutions. Sachons la respecter en gémissant; sachons tenir compte, même à ceux qui se sont trompés, du bienfait de leurs erreurs, si elles ont contribué à en détruire de plus graves et de plus funestes. Mais à ceux-là seulement notre admiration, qui, devançant leur époque, ont eu la gloire de pressentir l'aurore et le courage d'en saluer la venue. Car enfin, élever une voix indépendante et fière, quand on a contre soi le mugissement public; s'attaquer à la puissance, qui vous calomniera, au profit d'une foule qui ne vous comprend point ou qui vous ignore; être à soi-même son encouragement, sa force, son espérance; d'une âme indomptable et dans une sainte avidité de justice, aller vers le but sans regarder si l'on est suivi; puis, arrivé sur des hauteurs dont on n'a fait qu'indiquer la route à son siècle attardé, achevé de vivre dans l'amère solitude de son intelligence et de son cœur, ah! voilà ce qui est digne d'un éternel hommage, et c'est pour ceux qui sont capables d'un tel effort que doit fumer l'encens de l'histoire.

Nous avons exposé les doctrines de Turgot : ses actes furent d'un citoyen vertueux et d'un administrateur dévoué. Intendant de la province du Limousin dans le temps même où il composait son livre, il se fit aimer, il se fit bénir. Ses revenus, employés noblement, soulagèrent les pauvres. Il ouvrit des routes de communication. Il apprit au peuple le bienfaisant usage des pommes de terre. Il supprima la corvée dans son intendance. Mais, chose qui ne saurait être trop remarquée! Turgot ne put accomplir tout le bien auquel le poussaient les inspirations de son âme qu'en tenant une conduite contraire souvent à ses écrits. « Il combattit l'égoïsme, dit un de ses plus ardents panégyristes, il le combattit fortement, et même par des mesures coercitives. » N'était-ce pas aller au delà des principes sur lesquels il avait fait reposer le droit du prêteur? Il organisa des ateliers de charité : n'était-ce pas entrer dans le système de l'intervention de l'État en matière d'industrie? Il écrivit en tête d'une instruction adressée aux bureaux de charité ces touchantes, ces admirables paroles : *Le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir de tous et l'affaire de tous :* n'était-ce pas condamner cette théorie de la concurrence qui fait du sort des pauvres l'affaire du hasard? Turgot ne fut donc pas toujours conséquent à ses principes : ne le lui reprochez pas; c'est sa gloire.

On peut juger maintenant des efforts qui furent tentés, au dix-huitième siècle, en faveur du droit individuel; mais le droit social n'y manqua point de défenseurs, bien qu'en désaccord avec le mouvement général des esprits.

Dès 1755, Morelly avait posé dans un livre intitulé *Code de la nature*, les bases d'un nouveau système social. Il importe d'en faire connaître ici les points principaux :

« Maintenir l'unité indivisible du fonds et de la demeure commune;

« Établir l'usage commun des instruments de travail et des productions;

« Rendre l'éducation également accessible à tous;

« Distribuer les travaux selon les forces, les produits selon les besoins;

« Conserver autour de la cité un terrain suffisant pour nourrir les familles qui l'habitent;

« Réunir mille personnes au moins, afin que, chacun travaillant selon ses forces et ses facultés, consommant selon ses besoins et ses goûts, il s'établisse sur un nombre suffisant d'individus une moyenne de consommation qui ne dépasse pas les ressources communes, et une résultante de travail qui les rende toujours assez abondantes;

« N'accorder d'autre privilége au talent que celui de diriger les travaux dans l'intérêt commun, et ne pas tenir compte, dans la répartition, de la capacité, mais seulement des besoins, qui préexistent à toute capacité et lui survivent;

« Ne pas admettre les récompenses pécuniaires : 1° parce que le capital est un instrument de travail qui doit rester entièrement disponible aux mains de l'administration; 2° parce que toute rétribution en argent est ou inutile ou nuisible : inutile, dans le cas où le travail, librement choisi, rendrait la variété et l'abondance des produits plus étendues que nos besoins; nuisible, dans le cas où la vocation et le goût ne feraient pas remplir toutes les fonctions utiles; car ce serait donner aux individus un moyen de ne pas payer la dette de travail et de s'exempter des devoirs de la société, sans renoncer aux droits qu'elle assure. »

Utopie! va-t-on s'écrier. Rêve d'un penseur qui sans doute méditait à l'écart! Morelly, en effet, paraît avoir fort peu mêlé sa vie à l'histoire de son temps, soit crainte des persécutions, soit dédain philosophique. Mais ce qui est remarquable, c'est que son utopie fut

RAMBERT PANNEMAKER

aussi celle d'un homme qui, ayant traversé les affaires publiques, y avait déployé une rare habileté. Secrétaire du cardinal de Tencin, lorsque Tencin était ministre, Mably avait passé plusieurs années à faire le travail dont un autre recueillait les profits; il avait étudié les dépêches de tous les cabinets de l'Europe, conduit des négociations importantes, et acquis par une laborieuse expérience la pratique du pouvoir, pour lequel il semblait né. Comment, après avoir ainsi manié les hommes et les choses, en vint-il à embrasser le culte d'un ordre social si différent de celui où il avait été applaudi, où il avait brillé, et dont il savait mieux que personne qu'on n'ébranlerait pas facilement les bases? Mably était doué d'une intelligence assez puissante pour secouer le joug des idées reçues aveuglément et caressées depuis l'enfance; Mably avait un grand cœur : voilà l'explication. Aussi le trouverez-vous, si vous interrogez les souvenirs de sa vie, fier avec mesure, brusque par honnêteté, méprisant les distinctions vaines, se défiant du poison des richesses, tantôt répondant aux avances d'un haut personnage : « Je le verrai quand il ne sera plus en place, » tantôt refusant un fauteuil à l'Académie pour n'avoir point à prononcer un éloge menteur, arrivant enfin sans fortune, mais sans reproche, à un âge avancé, et, même alors, économisant, sur un revenu de trois mille livres, de quoi secourir les indigents et grossir le petit héritage que sa reconnaissance destinait à un vieux domestique.

Mably pensait donc, d'accord en cela avec la raison de Morelly et le sentiment de Jean-Jacques, que les hommes sont *inégaux* en facultés et en besoins, mais *égaux* en droits; il pensait que, chacun d'eux ayant reçu de Dieu la loi d'être utile et de vivre, tous ils ont un droit *égal* à développer leurs facultés et à jouir des conditions de l'existence. La justice, il la faisait consister à exiger davantage de qui peut davantage, et à donner plus à qui la nature imposa plus de besoins. Si ma force est double, je dois porter un double fardeau. Si je retiens comme superflu ce qui est nécessaire à mon voisin pour qu'il exerce son droit de vivre, non-seulement je substitue à l'idée de société l'idée de guerre, mais je m'oppose à l'accomplissement de la loi divine, et je suis impie.

Comme application de ces principes, et conformément au système de Morelly, son devancier, Mably proposait à la société la famille pour modèle, la famille où la répartition des charges se fait selon les forces et celle des fruits selon les besoins, la famille où il y a commandement désintéressé de la part du père, obéissance volontaire de la part des enfants, surcroît de sollicitude et de dépenses pour l'être infirme et malade.

Quant à la famille elle-même, il va sans dire que, dans ce système, elle était religieusement maintenue. Le mariage, dans le code de Morelly, n'est à la vérité ni une affaire de convenance sociale, ni un marché d'argent; c'est une sainte et inviolable union de deux âmes l'une vers l'autre attirées. Toutefois, le divorce est permis, mais après dix années de mariage seulement, et moyennant certaines formalités tout à fait analogues à celles qui, depuis, ont été prescrites par le Code civil. Si les enfants reçoivent une éducation commune, c'est à l'âge où il devient nécessaire de les former aux devoirs de la société. Jusque-là, qu'on les laisse grandir sous l'aile des parents : est-il rien de comparable à ce que sait, devine et peut apprendre l'amour d'une mère? « Les mères, dit Morelly, allaiteront elles-mêmes leurs enfants, » et il n'admet qu'un motif pour les dispenser de ce devoir : l'impossibilité absolue et prouvée de le remplir.

Morelly et Mably étaient, d'ailleurs, convaincus que, loin de rendre la hiérarchie impossible, leur système de fraternel accord était le seul moyen de l'asseoir sur des fondements solides, inattaquables. Quel intérêt la médiocrité aurait-elle à briguer les premiers emplois, lorsque le commandement aurait cessé d'être une source de privilèges, et, sans rapporter plus de profit, imposerait de plus grands devoirs? Nul doute que chacun ne tendît à se classer lui-même d'après sa vocation particulière et ses aptitudes, là où toutes les fonctions seraient tenues pour également honorables et pesées dans la même balance.

Il n'y avait pas à craindre que la paresse s'installât au sein d'une association privée des stimulants de l'égoïsme. Morelly et Mably niaient résolûment que la paresse fût un vice naturel à l'homme. La paresse, disait Morelly, vient uniquement « des distinctions qui, jetant les uns dans l'oisiveté et la mollesse, ont inspiré aux autres du dégoût et de l'aversion pour des devoirs forcés.... Il est si vrai que l'homme est une créature faite pour agir, et pour agir utilement, que nous voyons cette espèce d'hommes que l'on nomme riches et puissants chercher le tumulte fatigant des plaisirs pour se délivrer d'une oisiveté importune. Que ne faisait-on du travail un plaisir en le dégageant du caractère odieux que lui impriment l'excès, l'interdiction du choix et la contrainte? On redoutait la paresse! Eh bien, qu'on lui donnât le nom qu'elle mérite en effet dans toute association libre; qu'on appelât le paresseux un voleur. Le point d'honneur, si efficace sur un champ de bataille, était-il impossible à introduire dans un atelier? On avait amené les hommes à sacrifier à l'honneur le plus cher des biens, la vie : ne les pouvait-on amener à sacrifier à l'honneur quelques heures d'un lâche repos? Et la paresse ne serait-elle pas bannie de la société, le jour où reculer devant le travail serait devenu aussi honteux que de reculer devant l'ennemi? A Mercier de La Rivière, à Turgot, à l'école entière des économistes qui donnaient l'âpreté du gain pour l'unique aiguillon de l'activité humaine, Mably opposait le souvenir de l'établissement fondé au Paraguay par les Jésuites. Il aurait pu citer encore l'exemple des *Frères Moraves*, dont le nombre s'était élevé, sous la direction de Hutter, jusqu'au chiffre de soixante-dix mille, et qui, de l'aveu des historiens détracteurs de l'anabaptisme, avaient formé la plus active, la plus féconde famille de travailleurs qui ait jamais paru dans le monde.

Tandis que, perdus dans une foule qui se précipitait vers l'individualisme, quelques hommes courageux et convaincus reprenaient ainsi l'impérissable tradition conservée, à travers les siècles, par la philosophie platonicienne, par le christianisme, et par les Albigeois, les Vaudois, les Hussites, les Anabaptistes, la doctrine qui allait devenir dominante rencontrait dans les défenseurs du despotisme pur d'habiles et fougueux adversaires. L'école économiste que Morelly et Mably attaquaient au

nom de la fraternité, Linguet l'attaqua au nom d'un système dont le dernier mot eût été l'esclavage oriental. Rien de plus odieux que l'idéal politique de Linguet; rien de mieux conduit que sa guerre aux économistes. On en jugera par le passage suivant : « L'esclave était nourri lorsqu'il ne travaillait pas. Mais le manouvrier libre, qui est souvent mal payé lorsqu'il travaille, que devient-il lorsqu'il ne travaille pas? Qui est-ce qui s'inquiète de son sort? A qui en coûte-t-il quelque chose quand il vient à périr de langueur et de misère? Qui est-ce qui est, par conséquent, intéressé à l'empêcher de périr?... L'esclave était précieux à son maître, en raison de l'argent qu'il lui avait coûté. Mais le manouvrier ne coûte rien au riche voluptueux qui l'occupe. Du temps de la servitude, le sang des hommes avait quelque prix; ils valaient du moins la somme qu'on les vendait au marché. Depuis qu'on ne les vend plus, ils n'ont réellement aucune valeur intrinsèque. Dans une armée, on estime bien moins un pionnier qu'un cheval de caisson, parce que le cheval est fort cher et qu'on a le pionnier pour rien. La suppression de l'esclavage a fait passer ce calcul de la guerre dans la vie commune, et, depuis cette époque, il n'y a point de bourgeois à son aise qui ne suppute en ce genre comme font les héros. »

Mais il était encore trop tôt pour la fraternité, et il était déjà trop tard pour le despotisme. Vainement les idées socialistes du dix-huitième siècle furent-elles servies par Jean-Jacques Rousseau dans son *Contrat social*, par Helvétius lui-même dans certains passages de son *Traité de l'homme*, par Diderot dans quelques-unes de ses bonnes inspirations. L'individualisme envahissait irrésistiblement la société. Mably le sentait bien lui-même, et mainte page de ses écrits prouve qu'il ne se faisait aucune illusion sur la puissance des idées par lui combattues.

Comment s'y tromper, en effet? Des philosophes célèbres, des littérateurs applaudis, de graves magistrats, la plupart des habitués de l'*Encyclopédie*, des ministres, des prélats, tels avaient été les premiers économistes. On distinguait parmi eux, et à côté de Turgot, de Mercier de La Rivière, de Dupont de Nemours, de Letrosne, le cardinal de Boisgelin, M. de Malesherbes, M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, les deux Trudaine, l'ancien ministre d'Invau, l'illustre chimiste Lavoisier, l'abbé Raynal, de Saint-Péravy, et, tirailleurs infatigables de cette nouvelle armée, l'ardent journaliste Baudeau, l'abbé Morellet, l'abbé Roubaud enfin, celui à qui Voltaire écrivait : « J'ai pour vous une estime aussi illimitée que doit l'être, selon vous, la liberté illimitée du commerce. » Car Voltaire, qui avait besoin d'appuis, ne tarda pas à demander grâce, par d'ingénieuses flatteries, pour les attaques de *l'Homme aux quarante écus*. D'autant que, mieux comprise, la doctrine des économistes n'avait rien dont pût s'alarmer le seigneur de Ferney, lui qui disait, après Turgot : « Le grand nombre doit vivre de sa peine. »

N'oublions pas que l'école économiste était dirigée ou appuyée par des nobles, des grands seigneurs, des souverains même. Le marquis de Condorcet, le chevalier de Jaucourt, Turgot, issu d'une des plus anciennes familles de Normandie, le marquis de Mirabeau, voilà ceux qui poussaient à la chute définitive de la féodalité française, aux applaudissements du chancelier de Lithuanie, du grand-duc de Bade, de mylord Lansdowne, de l'archiduc Léopold, de l'empereur Joseph II.

Comme il arrive dans les écoles naissantes, où l'on se dédommage par l'orgueil, de n'avoir pas encore l'empire, ce qui n'était qu'une doctrine fort controversable fut appelé LA SCIENCE; on ne salua plus que du nom de MAÎTRE le médecin de Mme de Pompadour; et les apôtres du *laissez-faire* donnèrent à leur polémique le ton d'une intolérance hautaine. Du reste, on les vit, dès le commencement, déployer une activité louable à déraciner les préjugés qui tenaient le travail captif, à démasquer les traitants, à glorifier l'agriculture, à défendre le peuple des villes exclu des jurandes ou rançonné par elles, et le peuple des campagnes qu'on écrasait d'impôts, qu'on poussait à coups de bâton, sans paye, sans pain, à la corvée des chemins publics. Livres, brochures, pamphlets, feuilles périodiques, tout fut employé par la secte pour gagner définitivement cette puissance souveraine et déjà grondante : l'opinion. Une même année (1765) vit paraître le *Journal d'Agriculture*, qui eut pour rédacteurs Dupont de Nemours et l'abbé Roubaud; et les *Éphémérides du citoyen*, qui, à peine fondées contre les économistes, furent mises à leur service par l'abbé Baudeau, adversaire subitement converti. Impatiente de se produire, la doctrine prenait toutes les formes. Saint-Lambert lui prêtait le langage de la poésie dans les *Saisons*; elle se glissait à la Comédie française dans le drame d'*Albert Ier*; et il n'était pas jusqu'aux personnages des opéras-comiques de Favart qui n'eussent charge de populariser les maximes du *Tableau économique*.

Mais un écrivain qui a survécu sous le nom d'*Ami des hommes*, c'était le titre de son premier ouvrage, le marquis de Mirabeau, père du fameux orateur, avait déjà répandu à profusion dans une suite de livres avidement recherchés et les idées de Quesnay et les siennes propres, bientôt rangées sous la discipline du maître. *Fils aîné de la doctrine*, comme il s'appelait lui-même, il en avait été le propagateur le plus turbulent; à lui l'honneur de présider les assemblées des économistes. Il les recevait tous les mardis à sa table, et son caractère répondait parfaitement à son rôle. Passionné pour l'agriculture, patron du paysan, lui-même était un noble rustique, une espèce de gentilhomme du Danube, qui parlait avec attendrissement du pauvre peuple, quoique tout plein de l'orgueil de sa race. « Depuis cinq cents ans, disait-il, on a souffert des Mirabeau qui n'étaient point faits comme les autres; » et, sans doute pour se singulariser autant que ses ancêtres, il affectait d'être simple au milieu des habits brodés. Il fulminait contre les *conquêtes de l'Écritoire*, lui si fier d'avoir composé cinquante volumes. Humoriste paradoxal et spirituel, plutôt que d'écrire la langue de tout le monde, il gonflait son style d'hyperboles, de néologismes. Il y entassait avec tant de bizarrerie les idées et les phrases, qu'il aurait couvert de ridicule la science des économistes, si, d'autre part, ses ouvrages n'eussent été vivants, remplis quelquefois d'une originalité vraie, semés d'heureuses boutades et d'éclairs. Ses défauts mêmes profitèrent à la doctrine et la mirent en vogue, tant il y avait de relief dans ses livres confus où, remuant tout sans

RAMBERT LEMAINEMAKER

rien éclaircir, il soutenait tantôt les petits contre les grands, tantôt les grands contre les *brouillons;* accablait de mépris les courtisans qui demandent l'aumône en talons rouges, et ne vantait que la noblesse d'autrefois: celle qu'il nous montre buvant trop, dormant peu, jouant à la paume ou battant le fer dans les salles d'armes, à cheval de grand matin pour la chasse et menant une vie dure, agreste et loyale.

Le marquis de Mirabeau eût été presque un homme de génie, s'il y avait eu de l'ordre dans sa tête; mais, à la seconde génération, ce chaos se débrouilla, et il en sortit le plus grand orateur des temps modernes.

Amphitryon des économistes, le marquis de Mirabeau était bien véritablement leur aîné. Toutes leurs idées, il les avait, avant eux, agitées dans ses livres. Au temps même où Quesnay donnait à l'*Encyclopédie* ses célèbres articles *Grains* et *Fermiers*, Mirabeau avait publié son Traité de la population: *l'Ami des hommes;* et déjà il y énonçait plusieurs principes chers aux économistes. Il vantait la liberté absolue du commerce des grains comme l'unique moyen de prévenir les disettes, et il résumait ainsi son opinion: « Pour maintenir l'abondance dans le royaume, que faut-il faire? Rien. »

Dans la *Théorie de l'impôt*, dont les hardiesses déplurent à Voltaire, il avait dénoncé avec une verdeur sans égale les traitants, leurs mensonges, leurs rapines, leur tyrannie; les accusant d'avoir investi les villes, épuisé les campagnes, et appauvri à ce point une terre naturellement fertile qu'il n'y restait plus, pour ainsi parler, que des chercheurs de trésors après la dévastation du Pérou. Reprenant l'aphorisme imprimé de la main même de Louis XV: *Impositions indirectes: pauvres paysans; pauvres paysans; pauvre royaume*, il le rendait sensible en disant: « L'impôt direct sur la glèbe est le plus utile à la glèbe, attendu que, ni plus ni moins, elle supporte tous les autres; mais la différence est grande de porter d'aplomb ou de côté. »

Ce qui avait particulièrement exercé le bon sens du marquis en donnant prise à sa verve désordonnée et à sa mordante hyperbole, c'était la question des corvées. Campagnard, il savait mieux que personne combien la corvée était ruineuse, et pour le paysan traîné à trois lieues de sa demeure, condamné à des travaux qui ne rapportaient ni salaire ni nourriture; et pour le fermier qui voyait avec peine découcher ses chevaux par les intempéries du ciel; et pour l'État qui, en échange de chemins imparfaitement construits et qu'une colonie de taupes pouvait détruire en un an, venait enlever à l'agriculture des journées d'un prix inestimable.

Ainsi, même avant que Dupont de Nemours, Mercier de La Rivière, l'abbé Baudeau l'eussent mise en lumière, la théorie de Quesnay avait trouvé dans le marquis de Mirabeau un défenseur impétueux, incisif, sans clarté, sans méthode, mais non sans relief; et par lui fut ouverte cette série de travaux que devait couronner plus tard avec tant d'éclat, en les redressant et les complétant, le livre du célèbre Anglais Adam Smith.

Tel était donc le mouvement des esprits, lorsqu'un champ de bataille s'offrit tout à coup aux doctrines rivales.

« Vers l'an 1750, dit Voltaire, la nation, rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que de froment et de seigle. On écrivit des choses utiles sur l'agriculture: tout le monde les lut, excepté les laboureurs. On supposa, au sortir de l'Opéra-Comique, que la France avait prodigieusement de blé à vendre. Enfin le cri de la nation obtint du gouvernement, en 1754, la liberté de l'exportation. » On exporta aussitôt; mais une année stérile étant survenue, des plaintes s'élèvent, le peuple s'émeut, le gouvernement se trouble, et la question de la liberté du commerce des grains agite, d'un bout de la France à l'autre, le monde des intelligences. Elle était grave en soi, cette question, puisqu'il y allait de la subsistance du peuple; mais ce qui ajoutait à l'intérêt de la querelle et lui donnait un véritable caractère de grandeur, c'est qu'elle mettait aux prises les deux écoles qui se disputaient l'empire de la société.

On remarquait à cette époque, mêlé à la foule des économistes, quoiqu'il ne partageât point leurs principes, un Napolitain d'un rare talent et plein de pensées, homme d'esprit qui cachait un homme d'État, tête de Machiavel sur un corps de bouffon. C'était un abbé, mais un abbé du dix-huitième siècle, c'est-à-dire un prêtre philosophe, au propos leste, aux allures cyniques, ayant manié tous les livres, même le bréviaire, ayant tout approfondi et pouvant apporter dans chaque question les lumières d'une intelligence originale et forte. Il ne manquait ni les mercredis de Mme Geoffrin, ni les jeudis du baron d'Holbach, ni les petits soupers où sa verve jaillissait en étincelles, quand elle n'éclatait pas en traits de génie. Accueilli avec une sorte de crainte dans le cercle des économistes, tantôt il les abordait par des objections imprévues et leur montrait quelque vérité fine à travers le scandale de ses paradoxes; tantôt, monté sur une table en bateleur et tenant à la main sa perruque, dont il faisait comme le pivot de ses plaisanteries, il s'étudiait à exciter l'hilarité de son auditoire. Mais un moment venait où les rires s'éteignaient tout à coup. On s'étonnait, on se sentait troublé. Car le bouffon avait disparu, il ne restait plus que Machiavel; et, souvent, ceux qui n'étaient venus que pour applaudir à un moqueur charmant, se retiraient marqués des griffes de l'aigle.

Voilà quel homme les économistes, dans la question des grains, allaient avoir pour adversaire. Ils avaient choisi comme point de départ le droit individuel: Galiani partit du droit social. Afin d'assurer au propriétaire de gros bénéfices, en lui ouvrant un vaste marché, ils avaient vanté l'indifférence de l'État en matière de grains: Galiani les ramena vigoureusement aux vrais principes, en leur opposant la raison d'État associée aux plus chers intérêts du peuple.

Ce fut parmi eux un trouble inexprimable, lorsque dans ses *Dialogues sur le commerce des blés*, livre paradoxal, mais admirable de clarté et de force, de vivacité et de profondeur, Galiani s'écria: « Quelqu'un sait-il si la France a du superflu en blé? Est-on bien sûr qu'en allant offrir

du blé à son ennemi on ne va pas en priver son frère? Et comment le saurait-on, puisque la France étant coupée de douanes intérieures, jamais les provinces abondantes n'ont encore pu secourir librement les provinces en détresse? Avant de permettre l'exportation, ne serait-il pas prudent de pourvoir à la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume? Quel sage économiste a pu demander qu'on laissât déborder le vase, avant de savoir s'il était rempli? »

La théorie du droit individuel, qui de sa nature est absolu, avait amené les économistes à ne tenir aucun compte, dans la solution du problème, de la différence des climats, de la diversité des lieux ou des circonstances: Galiani, le long de son livre, promenait son interlocuteur par toute l'Europe; il le conduisait à Gênes, à Naples, à Rome, en Espagne, en Angleterre, en Hollande, et lui montrant ici des républiques sans territoire, là des peuples agriculteurs sans marine, il lui apprenait à consulter les lieux, les temps, les circonstances, la géographie de la question. « J'en conviens, disait-il ironiquement aux économistes, l'agriculture est partout l'unique source des richesses, même à Genève, qui n'a pour terres labourables que le pavé de ses rues! Vous admirez la prospérité de la Hollande, où le commerce des grains jouit d'une liberté entière; et vous ne prenez pas garde, imitateurs inconsidérés, que, dans un pays stérile, le blé, au lieu d'être le revenu de la nation, en est la première dépense! Montés sur leurs vaisseaux qui vont chercher du blé aux extrémités du monde, s'il le faut, les Hollandais peuvent-ils craindre la famine? Leur marine leur donne le marché de l'univers. Vous avez donc pris, en parlant de la Hollande, la dépense pour la recette et la recette pour la dépense; légère méprise, en vérité! »

Mais, pouvait-on répondre du côté des économistes, il n'appartient qu'à un peuple d'esclaves d'abandonner à ses chefs le soin de sa subsistance. Si le moine trouve toujours ouvertes, à l'heure sonnante, les portes du réfectoire, c'est qu'il est soumis à une discipline austère. Si le soldat n'a point à se mettre en peine de sa nourriture, c'est qu'il est dans son rôle d'obéir. « Je te nourrirai, tu me serviras, » voilà le contrat de la servitude. Le jour où un peuple est chargé de sa propre subsistance, il est reconnu majeur, il est affranchi. Ce côté de la question n'avait point échappé à la vue perçante du publiciste napolitain. Il reconnaissait que le soin d'entretenir l'abondance et le bas prix des grains était la préoccupation principale du pouvoir dans toutes les contrées de la servitude, au Caire, dans le royaume de Maroc, à Constantinople; il avouait que la politique du grand vizir se résumait dans ces mots: *Il faut approvisionner Stamboul;* et il n'ignorait pas ce qu'était devenue Rome au temps où ses empereurs disaient: « Donnons à la multitude du pain et des spectacles. » Mais la prévoyance que les despotes s'imposent dans leur intérêt, Galiani ne pensait pas qu'on dût l'interdire aux tuteurs des peuples. Or, la France en était-elle à ce point qu'on y pût abandonner sans péril la vie de la multitude aux caprices de l'égoïsme encouragé par l'indépendance? Était-ce un peuple en état de parfaite santé que celui qu'on voyait courbé encore sous le double joug de la misère et de l'ignorance? Il aurait, du moins, fallu respecter la convalescence du malade, lui ménager une transition entre la clôture et le grand air. *Nil repente*, disait Galiani; et dans le fameux édit de 1764, il dénonçait une concession trop précipitée, trop aventureuse à l'esprit d'individualisme.

Au reste, les attaques de Galiani portaient sur l'application prématurée du principe, non sur le principe lui-même. Devinant à l'horizon la Révolution française, il avait soin de réserver l'avenir; et il allait, dans ses prévisions, bien au delà du libéralisme de 89, lorsqu'il écrivait: « J'attends un code entier au lieu d'une seule loi. La politique ancienne, l'administration de nos pères, la police, fille aînée de la politique, roulaient entièrement sur la défiance réciproque du peuple et du souverain. Si la confiance prend sa place, il faut changer toute la machine. *Novus rerum mihi nascitur ordo:* un nouvel ordre de choses se présente à ma vue. »

Nous avons déjà dit que la secte des économistes était née de la réunion de deux écoles, dont l'une, sous le nom spécial de *Physiocratie*, penchait pour l'agriculture, l'autre pour le commerce. Bien que la bourgeoisie, au dix-huitième siècle, se sentît à la veille de pouvoir fonder sa puissance sur la possession d'une partie du sol, cependant le véritable levier de la classe ascendante n'était encore que dans la richesse mobilière; et les physiocrates ne se seraient probablement pas maintenus, s'ils n'avaient pu se perdre dans les rangs des disciples de Gournay. La France bourgeoise était manufacturière par essence; et, en cette qualité, elle dut vivement applaudir aux coups que Galiani, dans son livre, vint porter aux sociétés purement agricoles: car la question des grains n'avait été pour Galiani qu'une occasion de se livrer aux plus vastes aperçus et de s'élever à un merveilleux examen des lois générales de la politique. C'est un tableau bien imprévu et bien saisissant que celui des nations agricoles tracé par Galiani dans ses *Dialogues*. Rien n'égale l'éclat qu'il a su donner ici à ses vues. Ses idées neuves, il les cache en quelque sorte sous son manteau comme des lanternes sourdes; puis, les découvrant à l'improviste, il les présente aux yeux du lecteur et l'éblouit. Qui ne sait l'histoire du joueur, son caractère âpre et généreux, ses transes mortelles, et ses dettes et ses folies, son luxe mêlé d'indigence, ses superstitions, sa ruine presque inévitable? Eh bien, cette histoire, suivant Galiani, c'est celle d'un peuple exclusivement agricole. Voyez ce laboureur: il jette des rouleaux de louis sur une vaste table de pharaon, qui est la terre; mais ce sont les éléments qui tiennent la banque. L'Inconnu est donc le dieu qu'un peuple agricole invoque toujours. Ballotté sans cesse entre la crainte et l'espérance, un peuple agricole est continuellement exposé à voir le sort déjouer ses calculs; il croit aux maléfices: il est *superstitieux*. D'un autre côté, mâle, endurci au travail, et naturellement fier, il ne redoute point les combats: il est *belliqueux*. Mais la guerre est le luxe des nations: c'est par là qu'elles se ruinent quand elles n'ont pas assez de manufactures pour parer au surcroît de dépenses que la guerre entraîne. On aliène à vil prix, on emprunte à gros intérêts: c'est l'époque du joueur endetté. Chez un peuple agricole, les grands se laissent aller volontiers à opprimer les faibles, et il arrive

un jour où la multitude, de désespoir, appelle à son secours le despotisme d'un seul; le joueur est en prison: c'est la monarchie.

Ainsi, avec l'épi de blé qu'il avait ramassé sur son chemin, Galiani écrivait l'histoire de France. Et, en effet, superstition, guerre, féodalité, despotisme, n'était-ce point là l'histoire de la nation française, tant qu'elle était restée agricole, c'est-à-dire jusqu'à l'épanouissement des manufactures au signal de Colbert.

Au dix-huitième siècle, les livres étaient des événements : l'ouvrage de Galiani produisit une impression immense et universelle. Les femmes le lisaient et le portaient dans leur sac à ouvrage. Voltaire fut émerveillé. Turgot, passant en revue les économistes, ne trouvait point parmi eux un écrivain capable d'engager le combat contre un jouteur aussi redoutable. Ayant appris que l'abbé Morellet avait l'intention de réfuter Galiani, Turgot mit à le détourner d'une telle entreprise une franchise honorable. Mais, quoique les conseils de Turgot fussent en général des ordres pour ses amis, Morellet eut l'imprudence d'entrer en lice. Inviolabilité absolue, permanente, du droit de l'individu sur sa chose, la *Réfutation* de Galiani par l'abbé Morellet ne sortait pas de ces limites. L'esprit du livre et de l'école qui l'inspira se trouve tout entier dans le passage suivant : « Un homme ne fait qu'un usage simple de sa propriété, de sa maison, lorsqu'il s'y met à couvert des injures de l'air, sans même ouvrir sa porte à celui qui souffre au dehors. »

L'école des économistes prévalait cependant ; chaque jour son cercle s'étendait; et l'heure vint enfin où elle s'empara du pouvoir.

Le 10 mai 1774, Louis XVI montait sur le trône; et trois mois après, Voltaire écrivait: « Si Louis XVI continue, il ne sera plus question du siècle de Louis XIV. Je l'estime trop pour croire qu'il puisse faire tous les changements dont on nous menace. Il me semble qu'il est né prudent et ferme; il sera donc un grand et bon roi. Heureux ceux qui ont vingt ans comme lui, et qui goûteront longtemps les douceurs de son règne! »

Ce règne, dont Voltaire saluait ainsi la bienvenue, commença par une imprudence. Louis XVI qui avait des mœurs réglées et un caractère sérieux, se donna pour premier ministre et pour guide un vieux courtisan, en qui la frivolité n'était que le vernis d'une corruption systématique. Bientôt, sous l'œil et par la volonté du comte de Maurepas, le ministère fut complétement renouvelé. D'Aiguillon fit place au comte de Vergennes; le comte du Muy eut le portefeuille de la guerre ; Maupeou fut remplacé par Hue de Miroménil; et Turgot, appelé d'abord à la marine, ne tarda pas à succéder à l'abbé Terray aux finances. Dans la personne de Turgot, les économistes étaient au gouvernail, et ils ne doutaient pas que, grâce au zèle, à l'intrépidité du nouveau contrôleur général, leurs idées n'allassent recevoir enfin une application éclatante.

Nous avons montré Turgot écrivain et administrateur: que serait le ministre?

Turgot avait une figure belle et sévère. Élevé pour l'état ecclésiastique, auquel la philosophie l'enleva, il avait apporté dans le monde des habitudes de réserve et de pudeur qui, ennoblies par son orgueil, en imposèrent à la frivolité de ses égaux. Si pour transformer, en la calmant, une société qui se sent mal à l'aise et qui s'agite, il suffisait de posséder une instruction vaste, Turgot eût été plus digne que personne de veiller sur l'ébranlement de son pays. Car il s'était essayé par l'étude dans toutes les directions et il avait fait en quelque sorte le tour de chaque science.

Mais son esprit manquait d'étendue. Il n'avait pas ce puissant coup d'œil qui, dès l'abord, mesure la portée d'un principe. De là ses erreurs et ses contradictions. Il aimait le peuple assurément, lui par qui tombèrent le monopole des corporations et la tyrannie des corvées; et cependant, à la place de l'antique oppression, que venait-il proposer? La dignité de l'homme dans son isolement, sa grandeur dans son égoïsme, la guerre entre les intérêts sous le nom de concurrence, le délaissement du pauvre sous le nom de liberté ; pour les forts la protection du laissez-faire, pour les faibles la dérisoire tutelle du hasard! Ne vous étonnez pas si, dans son intendance du Limousin, il fit preuve pour le peuple d'une sollicitude paternelle; si, après avoir proclamé en théorie la légitimité de l'usure, il essaya d'en combattre par des voies détournées l'humiliant et cruel empire; s'il décréta la bienfaisance, après avoir prêché dans ses livres la religion du droit individuel, idole à laquelle devaient être immolées tant de victimes humaines...: Turgot avait de la droiture : comment le publiciste n'aurait-il pas été maintes fois dans lui réfuté par l'homme de bien? Aussi est-ce le trait le plus saillant de sa vie, que ce contraste entre le mérite de ses actions et la fausseté de ses vues.

Sa bonté, au surplus, n'était que celle de l'esprit. Son austère éloignement pour les femmes fut une de ses faiblesses. Il ne connut pas cette généreuse tendresse du cœur qui, en échauffant l'intelligence, la féconde et l'éclaire. Il n'eut ni cette sensibilité forte qui résiste au contact glacé des affaires, ni cette imagination vive et réglée qui, par l'attrait du beau, nous conduit à la vérité aussi sûrement que la raison elle-même. Passionné, Turgot le fut, mais un peu à la façon des sectaires, et non comme doit l'être un homme d'État. Il faisait tenir le salut d'un peuple dans le triomphe mathématique d'une école. Disons-le sans détour : rien de tout à fait grand ne parut en lui, si ce n'est pourtant le courage.

Et toutefois, pas de rival, à cette époque, qu'on eût été en droit de lui opposer, à l'exception de Necker.

Né à Genève, il n'était encore connu que par un *Éloge de Colbert* que l'Académie avait couronné; mais, dans cette œuvre, l'écrivain laissait deviner le ministre. Il est certain que Necker s'était senti de bonheur la passion de gouverner, et ceux qui le connaissaient l'en jugeaient digne. Sa femme, douée des plus bienfaisantes vertus et d'un grand caractère, lui avait voué un culte mêlé de vénération et de tendresse; et dans leur salon, où grandissait un enfant qui fut Mme de Staël, il régnait une sorte de gravité officielle qui annonçait les projets de l'ambition.

S'il faut en croire Lavater, tout révélait dans Necker l'homme d'État et le philosophe. Ses sobres discours et le calme de son maintien disposaient aux sages pensées.

On l'aimait sans familiarité; on le respectait sans embarras. Quand Lavater le vit, c'était après une de ces poignantes défaites qui remplissent de trouble les âmes vulgaires. Necker se montra sérieux mais tranquille; avec une parfaite liberté d'esprit, avec une aisance naturelle, il fit au visiteur attendu les honneurs de sa maison; seulement il parla peu, en homme qui s'est fait dans sa pensée un refuge contre les orages de la vie. Heureux s'il n'avait pas eu contre lui une fortune acquise trop rapidement, des spéculations trop bien conduites et un génie soupçonné!

Mais on lui aurait pardonné son opulence, peut-être; ce qu'on ne lui pardonna pas, ce fut son dédain pour les penseurs en vogue, ce fut l'indépendante supériorité de son esprit. Car il avait dénoncé le mensonge de certains mots pompeux avec lesquels on endort les douleurs de la multitude abusée; il avait compris et osé dire que le droit de vivre et d'être heureux est un leurre pour qui n'en a pas le pouvoir; que la liberté de l'indigent est un des modes de l'esclavage; que toute prétention de l'individu doit avoir le bien général pour règle, pour limite, et l'État pour juge.

Là fut le véritable crime de Necker aux yeux des économistes. Mais, pendant qu'ils le poursuivaient de leur colère et quelques-uns de leurs calomnies, pendant qu'humilié de le haïr, Turgot cherchait à se cacher à lui-même les blessures de son orgueil en affectant pour son rival un mépris violent et faux, Necker s'attachait à ne combattre dans ses adversaires que leurs idées, et opposant à leurs injures une invincible politesse, il les accablait de sa modération.

Du reste, comme hauteur de vues et chaleur de sentiment, nul doute que Necker ne fût supérieur à Turgot.

Mais les opinions de ce dernier allégeaient singulièrement la charge du pouvoir. Détruire les obstacles, puis laisser faire, c'était gouverner, selon Turgot. Et s'il fallait, pour cela, le courage de l'homme d'action, on se pouvait passer de l'intrépidité du penseur. Necker voulait, au contraire, qu'on fît à l'autorité une laborieuse et grande situation. Suivre à travers les complications sociales, suivre d'un cœur ému et vigilant l'existence agitée du pauvre; pourvoir à la subsistance de tous et à ce que chacun trouvât place dans le domaine sacré du travail; avoir de la force pour les faibles, de la sagesse pour les ignorants; défendre sinon le bonheur, au moins le pain de la multitude contre le brutal régime de la concurrence et les désordres d'un antagonisme universel..., voilà par quels soins et par quelle sollicitude Necker entendait mériter l'honneur de gouverner un empire.

C'était demander à un ministre un ensemble de qualités qu'il ne fut pas donné à Necker de réunir. Il devait donc lui arriver, quand il serait aux affaires, d'être écrasé sous le poids de sa propre conception.

Armé d'un principe absolu, ne se proposant que d'abattre, et bien résolu à s'en reposer des suites sur la clairvoyance de l'intérêt privé, Turgot n'eut qu'à marcher droit devant lui. Il n'en fut pas ainsi de Necker, qui possédait le désir de tout régler et de tout prévoir. Une fois monté sur le faîte, il se sentit des forces, une volonté inférieures à son idéal; il eut peur d'être insuffisant; il hésita entre la honte d'être inutile ou médiocre et la crainte de trop oser, d'autant plus indécis et troublé que son regard portait plus loin; car l'indécision est le tourment de la clairvoyance.

Turgot s'éleva donc au-dessus de ses écrits; Necker descendit au-dessous des siens.

Toutefois, la popularité de Necker fut immense, nous le verrons; et rien ne devait manquer à son rapide triomphe, ni les acclamations de la place publique, ni l'enthousiasme des femmes, ni cette foule d'envieux que tout homme éminent traîne après lui, furieuse, impuissante, et condamnée à grossir de ses clameurs le bruit que la gloire fait en passant.

A peine arrivé au contrôle général, Turgot avait songé à y installer la doctrine des économistes; et, le 13 septembre 1774, un arrêt du conseil ordonnait la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume. Toute l'école fut transportée de joie. Alors Necker prit la plume, et d'un sujet que Galiani semblait avoir épuisé, il fit sortir un livre puissant, un livre où régnait d'un bout à l'autre une grave éloquence, une émotion contenue, et dont certaines pages eussent pu être également avouées par un homme d'État et par un poëte. Ne cherchant dans la question des grains qu'une occasion de combattre, au profit du peuple, le système de l'individualisme, et remontant aux principes constitutifs des sociétés, Necker les soumettait à un examen aussi élevé qu'audacieux.

Celui qui, dans l'origine, planta quelques pieux autour d'un terrain et y jeta la semence, aurait-il jamais obtenu à ce seul titre le privilége exclusif de ce terrain pour tous ses descendants jusqu'à la fin des siècles? Non, non, répondait Necker. « Tant d'avantage ne pouvait appartenir à ce petit mérite. » Le droit de propriété, aux yeux de Necker, n'était donc basé que sur la présomption de son utilité sociale; et à ceux qui osaient ne donner à leur droit d'autre fondement que leur droit même, il demandait : « Votre titre de possession est-il écrit dans le ciel? Avez-vous apporté votre terre d'une planète voisine? Quelle force avez-vous que vous ne teniez de la société? »

Necker ne définissait pas la liberté avec moins de justesse. Que pour des hommes élevés dans l'obéissance et frappés du long spectacle de leur servitude, le mot, le seul mot *liberté* fût un enchantement, et que celui de *prohibition* retentît au fond de leur âme comme le bruit d'une chaîne non encore brisée, Necker n'en était pas surpris; mais il ne lui avait pas échappé qu'au milieu d'une lutte universelle, et quand les armes sont inégales, la liberté est tout simplement l'hypocrisie de l'oppression. Au nom de la liberté, permettriez-vous à l'homme robuste d'améliorer son sort aux dépens de l'homme faible? Or, disait Necker, « l'homme fort dans la société, c'est le propriétaire; l'homme faible, c'est l'homme sans propriété. »

Et pour mieux montrer à quels scandales peut conduire l'idée du *droit*, quand on ne l'interprète pas avec le cœur, il avait recours à une hypothèse saisissante. Il supposait quelques hommes trouvant moyen de s'approprier l'air comme d'autres s'étaient approprié le sol; puis il les représentait imaginant des tubes, inventant des pompes

pneumatiques, qui leur permissent de raréfier l'air ici, de le condenser ailleurs : ces quelques hommes seraient-ils reçus à disposer arbitrairement de la respiration du genre humain?

Ainsi, sans attaquer radicalement le droit de propriété, et précisément parce que la liberté lui était chère, Necker leur assignait pour mesure le bien public. Appliquant à la question des grains ces principes, il en tirait des conséquences diamétralement contraires au système des économistes. A l'individu isolé disant : « Je veux faire ce qui me plaît, » il opposait la société disant : « Je ne veux pas qu'un homme puisse faire ce qui me blesse. » Vous affirmez que votre blé est à vous? « Oui, répond la société, mais pour qu'il serve à tous. »

Or la liberté constante, absolue, d'exporter les grains, de les vendre ou de ne les vendre pas, d'en user et d'en abuser, pouvait-elle, dans certains cas, devenir mortelle au peuple? Necker s'étonnait qu'on posât la question. En fait de grains, le superflu du propriétaire, c'est la vie de l'homme de main-d'œuvre. Abandonner aux caprices, à la cupidité de l'intérêt personnel la disposition d'un superflu si précieux, c'était, selon Necker, donner aux uns sur les autres droit de vie et de mort.

Et il s'agissait ici de compter, non pas seulement avec le plus impérieux des besoins de la multitude, mais avec son imagination et ses alarmes. Qu'on se figure cent mille hommes dans un espace fermé; cent mille pains sont nécessaires à leur nourriture journalière, et ces pains, quelques marchands viennent chaque jour les apporter. Tant que la fourniture est faite exactement, le prix convenu ne change point; mais qu'un jour, deux pains viennent à manquer, rien que deux pains, vide qui prive deux personnes de leur subsistance, la crainte d'être l'un de ces malheureux va exciter une ardeur d'acheter, incalculable dans ses effets; et où s'arrêteront alors les prétentions des marchands?

La libre exportation des grains ne paraissait admissible à Necker que sous l'empire d'un traité de commerce qui aurait assujetti les étrangers à une exacte réciprocité; mais que la France ouvrît ses greniers à des nations qui lui fermaient les leurs, et cela au gré, selon la fantaisie ou les calculs d'un petit nombre de particuliers, un pareil laisser-aller cachait un criminel dédain, un dédain téméraire, pour les intérêts et la vie du peuple.

« Vous voulez protéger l'agriculture, disait Necker aux économistes? Voici des terres qu'on laisse incultes, et vous voulez qu'on les cultive? Eh bien, des avances sagement faites aux possesseurs de ces terres, une manufacture établie dans le voisinage, une franchise momentanée d'impôts, un canal creusé, une rivière rendue plus navigable, une baisse générale produite, dans l'intérêt de l'argent, par une bonne administration, voilà les vrais moyens d'exciter la culture, et les seuls qui soient dignes d'un homme d'État. Mais lier l'encouragement de l'agriculture à la faculté donnée aux propriétaires de grains de s'enrichir par des hausses subites qui plongeront des milliers de familles dans la détresse, dans le désespoir, c'est un jeu plein de cruauté et de périls. »

Sous prétexte que les salaires finissent toujours par se proportionner au prix des denrées de première nécessité, les physiocrates prétendaient que le haut prix des subsistances n'avait rien de contraire aux intérêts du peuple : Necker réfutait avec émotion ce dangereux sophisme. C'est aujourd'hui que le pain devient plus cher; et c'est dans un, dans deux, dans trois mois seulement que mon salaire augmentera! Dans l'intervalle, faudra-t-il que je meure? Et Necker s'écriait :

« Demandez à cet homme qui conduit une charrue; demandez à cette horde de moissonneurs à qui l'on donne en argent la plus petite récompense possible, s'ils désirent la cherté des subsistances; ils seraient bien étonnés, s'ils savaient lire, d'apercevoir que c'est en leur nom qu'on la réclame. C'est un grand abus que de faire servir la compassion pour le peuple à fortifier les prérogatives des propriétaires : c'est presque imiter l'art de ces animaux terribles qui, sur les bords des fleuves de l'Asie, prennent la voix des enfants pour dévorer les hommes. »

Quant à la liberté intérieure du commerce des grains, Necker en dévoilait avec sagacité les inconvénients sans en dissimuler les avantages. Aussi bien, il était loin de conclure à la suppression de cette liberté; il se bornait à indiquer les règles qui pouvaient empêcher qu'à l'égard du pauvre elle ne se transformât en tyrannie. Le peuple ne tient guère à la société que par ses douleurs, et de tout cet espace immense qu'on appelle l'avenir, il n'aperçoit que le lendemain : Necker concluait de là qu'assurer le lendemain est le devoir le plus pressant, le plus sacré de l'État. « Eh quoi! les représentants de l'ordre public pourraient me contraindre à éteindre un incendie, à mourir dans une bataille, et ils ne veilleraient pas à ma subsistance! ils n'établiraient pas les lois qui peuvent la garantir! ils ne modéreraient pas l'abus possible de la richesse envers l'indigence, de la force envers la faiblesse! »

Le livre finissait par ces profondes paroles :

« On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre contre les bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens. Que nous importent vos lois de propriété? pourraient-ils dire, nous ne possédons rien; vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre; vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons. »

Au mois d'avril (1775), Necker sollicita la permission d'imprimer son livre, et il se présenta chez le contrôleur général. L'entrevue de ces deux hommes eut quelque chose de froid et de solennel. L'abbé Morellet était présent : il fut témoin de la hauteur du banquier et de la fierté du ministre. Necker tenait à la main son manuscrit, et il venait offrir de ne point le publier pour peu qu'on le jugeât de nature à troubler l'ordre. Turgot répondit avec une dédaigneuse indifférence qu'il ne voyait pas d'inconvénient à l'émission de pareilles doctrines, qu'on ne craignait rien. Les deux interlocuteurs se séparèrent ennemis.

Le livre de Necker parut, et, autant que l'admiration, la haine en consacra le succès. Diderot l'en félicita comme

RAMBERT

LUTHER CALVIN MONTAIGNE ROUSSEAU VOLTAIRE

PANNEMAKER

d'une œuvre de génie. Beaucoup de ceux dont on attaquait les idées et les intérêts s'emportèrent en injures; mais l'ouvrage était dédié au malheur : les femmes, qui sont toujours du parti de la générosité, applaudirent. Et alors commença, pour l'écrivain, parmi celles dont on vantait le plus l'esprit et la beauté, cet enthousiasme qui devait survivre à la fortune du ministre.

Cependant Turgot déployait au pouvoir une impatience de réformes et une intrépidité qui n'avaient pas tardé à lui faire de glorieux périls. Malgré sa résistance, dominée par le crédit de Maurepas, on avait rappelé, dès le mois de novembre 1774, ces parlements que Maupeou semblait avoir foudroyés; et déjà leur opposition aux plans du contrôleur général s'annonçait par de sourdes attaques. Turgot avait d'ailleurs contre lui les prêtres, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir trempé dans l'*Encyclopédie*, certains financiers, dont il avait menacé noblement la scandaleuse importance, et les courtisans, que sa fierté de philosophe faisait rougir. On se ligua pour le perdre; et, dans quelques églises, de séditieuses paroles tombèrent du haut de la chaire. La récolte de 1774 avait été mauvaise; le peuple souffrait; les âmes étaient ouvertes à cette vague inquiétude qui précède les révolutions.... Tout à coup des rumeurs menaçantes se répandent. La multitude prête l'oreille : un mot qu'elle n'entendit jamais sans tressaillir, le mot *disette*, a été prononcé.

On était à la fin d'avril. Des troubles venaient d'éclater à Dijon, où le peuple irrité avait envahi la demeure des monopoleurs, abattu un de leurs moulins, et jeté par les fenêtres leurs meubles brisés. Pour comble, il était échappé, disait-on, au commandant de la ville un mot stupide et féroce, un de ces mots dont les révolutions fournissent le commentaire : « *Mes amis, l'herbe commence à pousser, allez paître.* »

De proche en proche l'agitation gagna les environs de Paris. Une troupe d'hommes armés de bâtons parurent d'abord dans les marchés de Pontoise, de Poissy, de Saint-Germain, pour y soulever le peuple, détruire les fours, piller les farines, puis se montrèrent en tumulte à Versailles, le 2 mai 1775, annonçant que le lendemain ils se porteraient sur Paris. L'alarme pénètre au château, les grilles se ferment, et Louis XVI, surpris par des clameurs qu'il ne connaissait pas encore, se hâte de faire afficher dans Versailles une ordonnance qui taxait le pain à deux sous la livre. Aussitôt l'émeute s'apaise, et le jeune roi écrit de sa main lettres sur lettres à Turgot, alors à Paris, pour l'informer des mesures prises : on avait pourvu au libre arrivage des farines par la Seine et la Marne; le tumulte s'éteignait.

Mais, dans cette nouvelle, Turgot ne voit qu'une chose : la taxation du pain, c'est-à-dire la violation de la liberté des boulangers. Il court à Versailles, il représente à Louis XVI qu'il ne faut pas laisser reculer les principes, que la compassion est ici une faute; et à l'instant même il obtient du roi l'ordre aux boulangers de ne vendre le pain qu'au prix courant.

A Paris, du reste, tout était préparé pour recevoir l'émeute annoncée; et le contrôleur général se promettait bien que, cette fois, l'autorité ne fléchirait point. Les mousquetaires, les gardes suisses, les gardes françaises, le guet, toutes les troupes de la maison du roi étaient sur pied et devaient garder les halles sous les ordres du maréchal Biron. Mais, le 3 mai, les séditieux entrèrent dans Paris de grand matin par diverses portes à la fois; et tandis que le maréchal de Biron perdait le temps à faire bénir les drapeaux, — car c'était le jour consacré à cette cérémonie, — les boutiques des boulangers furent pillées et des distributions de pains faites au peuple par la révolte. On donnait des pains à tous ceux qu'on rencontrait, on en jetait aux maçons sur leurs échafaudages. Le désordre dura deux heures; il avait cessé quand le maréchal de Biron vint enfin occuper les postes. Les bourgeois sortirent alors en curieux pour chercher l'émeute, mais ils ne trouvèrent que des rebelles rassurés par la contenance des troupes et échangeant avec les gardes des propos amis, signe avant-coureur de ce qui devait arriver à l'ouverture de la Révolution.

Cependant, on s'inquiétait de l'origine voilée de ces troubles. Des placards remplis de menaces avaient été affichés dans le jardin des Tuileries. On racontait que des inconnus à cheval avaient porté chez maint fermier des billets anonymes : « Ne vendez pas votre blé, y disait-on, il va devenir plus cher. » On parlait de bandits arrêtés avec des demi-louis d'or dans leurs poches, de granges brûlées, de farines jetées à la rivière, de paysans à la solde de quelques curés factieux. Qui sait si la révolte ne répondait pas à un vaste complot formé par des agitateurs de haut rang? Ces suppositions, fondées sur un frappant concours de circonstances, étaient d'ailleurs accréditées par les économistes, soucieux de leur doctrine engagée dans les hasards d'une émotion populaire. Ils accusaient aussi le livre de Necker, livre écrit, disaient-ils, à l'adresse des passions de la multitude, et dans lequel la rébellion était venue chercher son mot d'ordre. Tout autre était le langage des adversaires de l'école économiste. Fallait-il donc assigner des causes si mystérieuses à ce qui avait pour cause manifeste la misère, un commencement de disette, les appréhensions semées par la trop fameuse théorie du *produit net*, et les arrêts du conseil où l'on affirmait, où l'on osait affirmer que le pain doit être cher? Que des actes d'aveugle fureur eussent été commis; qu'on eût pris sur le fait des colères vénales; que les ressentiments d'un certain nombre de magistrats, de nobles et de prêtres eussent sourdement fait alliance avec le désordre, c'étaient des accidents de la révolte, ce n'en était pas le principe.

Au milieu de ces clameurs contraires, Turgot se montrait ardent et irrité. Il ne doutait pas que les meneurs n'eussent voulu décrier le système des économistes, le rendre odieux ou ridicule en laissant croire à ceux-ci que la liberté du commerce amènerait avec elle la cherté du grain, à ceux-là qu'elle embraserait tout. Il déploya donc un luxe inattendu d'énergie, d'activité, de vigueur, bien résolu à inaugurer le règne de la liberté par un coup d'État. Il donna des factionnaires aux boulangers; il se plaignit de la mollesse du maréchal de Biron; il exigea la destitution du lieutenant de police Lenoir, qui partageait, sur le commerce des grains, les idées de Necker; il se rendit à l'hôtel de M. d'Aligre pour l'avertir que le parlement n'avait pas à se mêler de la répression de l'é-

RAMBERT GANNEMAKER

meute ; il lança des lettres de cachet et fit jeter à la Bastille, entre autres personnes, Saurin et Doumerc, préposés sous le ministère de Terray à la régie des grains. Les prisons furent remplies d'insurgés ou de suspects qu'on avait remarqués pendant le jour et arrêtés la nuit.

De son côté, le parlement, soulevé contre les économistes, contre Turgot surtout, prit le 4 mai un arrêté contre les attroupements, et ordonna que le roi serait très-humblement supplié de baisser le prix du pain *à un taux proportionné aux besoins du peuple*. Rien ne pouvait être plus sensible à Turgot, attaqué directement dans son système : il n'hésita pas à employer contre ses adversaires la dictature de la cour. L'arrêt du parlement sortait à peine de chez l'imprimeur, que le ministre envoya des mousquetaires pour empêcher la vente et briser les planches. Les feuilles, déjà placardées, furent arrachées de par l'autorité du maréchal de Biron, comme si Paris eût été en état de siége, et l'on affecta de couvrir l'arrêt d'une cour souveraine d'un *de par le roi*, sans date, sans signature, et qui défendait, sous peine de mort, d'exiger le pain au-dessous du prix courant. Pendant ce temps, M. de Malesherbes, que les économistes appelaient le *Pontife*, rédigeait, sur les instances de Turgot, son ami, une déclaration qui ôtait au parlement la connaissance de tout ce qui avait rapport aux blés. Une lettre de cachet enjoignit aux magistrats de se rendre en robes noires à Versailles le lendemain 5 mai, pour un lit de justice.

Turgot voulait frapper un grand coup. Il demanda qu'on le fît pour quelques jours ministre de la guerre. Il n'a pas plutôt le blanc-seing du roi, qu'il court, la nuit même, à l'hôtel des chevau-légers, réveille le poste au cri *de la part du roi*, et se présentant aux soldats, en habit noir, les cheveux au vent, leur intime l'ordre de partir; car l'émeute venait d'éclater de nouveau à Pontoise.

Le 5 mai, le parlement parut à Versailles, à l'heure indiquée. Mais, dans l'intervalle, M. de Maurepas, qui avait trouvé plaisant de se montrer à l'Opéra le soir du pillage, et dont tout ce bruit amusait la frivolité, sut persuader à Louis XVI qu'il fallait se borner à enlever la punition des coupables au parlement et les livrer à la justice prévôtale, sans étendre plus loin les effets de la déclaration. Sur ce nouvel avis, les expéditions de la veille devant être modifiées, on fit attendre le parlement en lui servant un grand dîner, singulier contraste avec la famine dont on parlait tant, et, à cinq heures, le lit de justice commença. Louis XVI annonça la résolution de sortir momentanément de l'ordre commun et de donner une extension extraordinaire à la juridiction prévôtale. Il congédia les parlementaires par ces mots : ***Je vous défends de faire aucunes remontrances.***

Les magistrats se retirèrent donc, dépossédés du droit de rendre la justice dans une circonstance capitale, mais au fond charmés de n'avoir pas à encourir l'impopularité qui allait s'attacher au châtiment des coupables. Car l'attitude menaçante du pouvoir ne paraissait plus suffisamment justifiée par la gravité du péril. Et pendant que Turgot formait un vaste plan de campagne ; pendant qu'il mettait en mouvement gendarmes, gardes françaises, gardes suisses et jusqu'aux invalides ; pendant qu'il envoyait les mousquetaires noirs sur les rives de la Marne et les mousquetaires gris dans la basse Seine, les Parisiens, voyant la paix rétablie, chansonnaient à la fois le contrôleur général, le maréchal de Biron et son armée. Les femmes portaient déjà des *bonnets à la révolte*, et les plaisants demandaient si le maréchal de Biron touchait vingt-quatre mille livres par mois pour braquer les canons de l'arsenal contre les hirondelles de la Seine. Rires étranges qui laissaient le peuple sérieux et préoccupé! Derniers éclairs de la vieille gaieté française, au moment d'une crise qui n'allait plus permettre à la France que l'enthousiasme ou la terreur!

On cherchait un complot : on ne put le découvrir, ou peut-être n'osa-t-on le dévoiler. C'est qu'en effet le vrai complot, c'était la protestation instinctive du pauvre contre la liberté dans l'abandon ; le vrai complot, en cette question solennelle de la subsistance de tous, c'était l'agitation des prolétaires tourmentés du souci de vivre et disant avec Necker aux novateurs qui croyaient les affranchir par le *laissez-faire* : « Que nous importent vos lois de propriété? nous ne possédons rien ; vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre; vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons. »

Le 11 mai 1775, deux potences de dix-huit pieds de haut furent dressées en place de Grève et donnèrent à la multitude, redevenue silencieuse, le spectacle d'un double supplice. Nous avons interrogé, sur la Révolution, un vieillard qui l'avait traversée tout entière; et il nous semble encore le voir ému jusqu'aux larmes en commençant par le récit de cette exécution la sombre histoire de ses souvenirs. « On garda, nous disait-il, une impression douloureuse du supplice de ces deux hommes. » Ils expiaient l'entraînement des alarmes populaires; et leur cri suprême, adressé au peuple, fut qu'ils mouraient pour sa cause.

Turgot n'avait eu, dans cette crise, ni l'attitude ni la sérénité d'un homme d'État; mais du moins ses emportements furent ceux d'une conviction forte. Et combien aisément on les oublie quand on récapitule tant de services qui marquèrent, ou plutôt immortalisèrent l'administration de Turgot. Couper court aux bénéfices honteux des *croupiers*, abolir les *contraintes solidaires* ; anéantir une multitude de droits locaux et de monopoles particuliers qui tendaient à renchérir la subsistance du peuple ; délivrer le paysan de l'obligation de mettre au service des convois militaires, quand il en était requis, ses charrettes et ses chevaux; enlever à l'Hôtel-Dieu, aux applaudissements de tout Paris, le privilége de vendre exclusivement de la viande pendant le carême ; améliorer la navigation intérieure ; pourvoir au perfectionnement des routes et des moyens de transport ; détruire les entraves féodales qui s'opposaient, dans l'intérieur du royaume, à la circulation des vins ; pousser à l'établissement d'une *caisse d'escompte*, pour amener le bas prix des capitaux ; réduire de vingt-deux millions à quinze l'ancien déficit, et cela par le seul procédé de l'économie ; ramener le crédit à force de loyauté..., c'était faire plus et mieux, en vingt mois, que n'avaient fait dans le cours d'une longue carrière les ministres les plus puissants et les plus hardis.

Mais, appuyé sur Malesherbes, qu'il avait fait appeler dans le conseil, Turgot entendait porter à l'ancien ordre social des coups bien autrement décisifs. Écrite sous son inspiration, une brochure fut lancée au milieu de ces esprits d'alors si ardents aux choses nouvelles. Son but? l'abolition des corvées; son titre? elle n'en avait pas; son auteur? on nommait Voltaire. Aussitôt, du camp des privilégiés s'élève un cri de douleur et d'alarme, le prince de Conti s'indigne, d'Éprémenil éclate, et le parlement supprime le livre. C'était défier Turgot : il accepta le combat; et, le 3 février 1776, le parlement reçut communication de l'édit qui abolissait les corvées. Le ministre les remplaçait par un impôt sur les biens-fonds sujets aux *vingtièmes*, ménageant ainsi les propriétés de l'Église, mais frappant celles des nobles. Ce que furent les remontrances, on le pressent. « Le peuple de France est taillable et corvéable à volonté, s'écrièrent les magistrats: c'est une partie de la constitution que le roi ne peut changer. » Et, de son côté, organe des orgueilleux mépris de la noblesse, le prince de Conti osa prétendre qu'il n'était pas permis de substituer un impôt quelconque à la corvée, parce que ce serait effacer sur le front de la plèbe la tache originelle de sa servitude. Quel scandale que de pareilles résistances déshonorées par de pareils motifs! Turgot redoubla de fermeté. Il répondit victorieusement, dans le conseil, aux objections de Miroménil, dompta le mauvais vouloir de Maurepas, entraîna Louis XVI; et, dans un lit de justice, tenu le 12 mars 1776, le parlement fut contraint d'enregistrer un édit par lequel se trouvaient en même temps abolies les corvées et les jurandes.

Deux mois après, enveloppé par une ligue furieuse, ténébreusement attaqué par ses propres collègues, privé du concours de Malesherbes qui, de fatigue, s'était retiré, trahi par Maurepas, abandonné par Louis XVI, Turgot tombait du pouvoir; et l'on s'évertuait à relever l'édifice qu'il avait jeté par terre.... Mais la Révolution était là. Le principe qui avait prévalu en philosophie et en politique venait de remporter, par la destruction des jurandes, une victoire sur laquelle il n'y avait déjà plus à revenir. Il fallait qu'à un système oppressif d'association succédât la concurrence.

On raconte que le jour où la chute des corporations fut décidée, il y eut à Paris de singuliers et fougueux transports. Les ouvriers quittaient en foule leurs maîtres. On en vit qui couraient par la ville, éperdus de joie. Quelques-uns se promenèrent triomphalement en carrosse, tandis que, répandus dans les salles de festin, la plupart célébraient par de gais repas l'émancipation promise et répétaient en chœur ce mot si cher et si doux : la liberté. Ils ne savaient pas qu'il y avait une pénible phase à traverser avant d'arriver à l'épuisement de toutes les formes de la servitude; qu'elle reparaîtrait, moins dure il est vrai, mais trop dure encore, après un demi-siècle de soulèvements et de funérailles; que sous un autre nom, sous un autre masque, au profit d'un autre genre de force, la concurrence ramènerait au sein des sociétés modernes comme une image de l'égoïsme des peuples incivilisés; que le prolétariat, libre et affamé, en viendrait à écrire sur l'étendard des guerres civiles une devise impossible à oublier désormais; et qu'aux yeux de plusieurs milliers d'hommes en peine de leur lendemain, le *laissez-faire* serait le *laissez-mourir*.

Ainsi, par l'effet d'une loi qui semble être celle de toutes les révolutions, les sociétés ne font divorce avec un mauvais principe que pour se donner sans prévoyance et sans réserve à un principe entièrement opposé. A la veille de 89, la France était prête à chercher des garanties :

Contre l'intolérance, dans le scepticisme;

Contre le pouvoir absolu, dans l'anarchie constitutionnelle;

Contre le monopole, dans l'isolement.

La doctrine de l'individualisme était, d'ailleurs, la seule qui eût été suffisamment et complétement élaborée. Mais, on l'a vu, parmi les philosophes, parmi les publicistes, la cause de la fraternité n'avait pas manqué tout à fait de défenseurs. C'est pourquoi la Révolution se composa de deux actes, dont le dernier ne fut qu'une protestation violente, terrible, mais sublime, mais prodigieuse.

Et ne vous étonnez pas si sur la table où furent rédigés les décrets qui faisaient tressaillir la France et bravaient l'Europe en la soulevant, on vous montre un de ces écrits qu'avait médités le long des sentiers paisibles de sa retraite certain rêveur attristé. Car, ce qui caractérisera jusqu'au bout les luttes célèbres que nous avons à décrire, ce sera, nous le verrons, le fanatisme des idées. La multitude irritée passera devant nous, conduite par des penseurs au visage impassible et des tribuns studieux; les plus hardis représentants d'une époque agitée par tant de colères nous apparaîtront, au milieu d'une mêlée tumultueuse, comme les héros de l'abstraction; et telle sera leur énergie, puisée dans le seul enthousiasme du cerveau, qu'elle dépassera tout ce que fournirent jamais d'inspirations violentes l'ivresse de la gloire, la haine, l'envie, les fureurs de l'esprit de conquête, les emportements de l'amour.

Aussi, — et c'est ce que ne devait point leur pardonner la jalousie de Napoléon, — à des hommes inhabiles au maniement du cheval et de l'épée, à des *idéologues*, il sera donné de traîner la force à leur suite d'une main souveraine, de mettre la victoire en mouvement, et d'élever, de maintenir la dictature à des hauteurs où se serait troublé le génie de César.

Oui, le culte tour à tour véhément et concentré d'un principe, l'intelligence exaltée jusqu'à devenir la plus orageuse des passions, voilà par où éclate l'originalité de la Révolution française. Il fallait donc chercher de quels travaux continués d'âge en âge elle était la suite et comme l'explosion.

Mais quoi! même quand c'est la souveraineté de l'idée pure qui se débat, du sang! toujours du sang! Quelle est donc cette loi qui, à tout grand progrès, donne pour condition quelque grand désastre? Semblables à la charrue, les révolutions ne fécondent le sol qu'en le déchirant; pourquoi? D'où vient que la durée n'est que la destruction qui se prolonge et se renouvelle? D'où vient à la mort ce pouvoir de faire germer la vie? Lorsque, dans une so-

ciété qui s'écroule, des milliers d'individus périssent écrasés sous les décombres, qu'importe, disons-nous? l'espèce chemine. Mais est-il juste que des races entières soient tourmentées et anéanties, afin qu'un jour, plus tard, dans un temps indéterminé, des races différentes viennent jouir des travaux accomplis et des maux soufferts? Cette immense et arbitraire immolation des êtres d'hier à ceux d'aujourd'hui, et de ceux d'aujourd'hui à ceux de demain, n'est-elle pas de nature à soulever la conscience jusque dans ses plus intimes profondeurs? Et aux malheureux qui tombent égorgés devant l'autel du progrès, le progrès peut-il paraître autre chose qu'une idole sinistre, qu'une exécrable et fausse divinité?

Ce seraient là, on en doit convenir, des questions terribles, si, pour les résoudre, on n'avait ces deux croyances: solidarité des races, immortalité du genre humain. Car, quand on admet que tout se transforme et que rien n'est détruit; quand on croit à l'impuissance de la mort; quand on se persuade que les générations successives sont des modes variés d'une même vie universelle qui, en s'améliorant, se continue; quand on adopte, enfin, cette admirable définition échappée au génie de Pascal: « L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse, » alors le spectacle de tant de catastrophes accumulées perd ce qu'il avait d'accablant pour la conscience; on ne doute plus de la sagesse des lois générales, de l'éternelle justice; et, sans pâlir, sans fléchir, on suit les périodes de cette longue et douloureuse gestation de la vérité, qu'on nomme l'histoire.

Seul, le bien est absolu; seul, il est nécessaire. Le mal dans le monde! c'est un immense accident. Et voilà pourquoi son rôle est d'être incessamment vaincu. Or, tandis que les victoires du bien sont définitives, les défaites du mal sont irrévocables: l'imprimerie restera; et l'on ne rétablira pas la torture, on ne rallumera pas les bûchers de l'Inquisition. Que dis-je? Il devient manifeste, par la marche des choses et la tendance commune aux graves esprits, que le progrès ne s'accomplira plus désormais à des conditions violentes. Déjà, dans les relations de peuple à peuple, l'industrie est venue montrer que, pour la propagation des idées, on peut se passer de la guerre; et, dans les relations civiles, la raison prouve de mieux en mieux que l'ordre peut se passer du bourreau. Les religions ont cessé de faire des martyrs: il faudra bien que la politique, à son tour, cesse de faire des victimes.

Ici se termine, en ce qui touche la Révolution française, le récit des aventures de la pensée. Maintenant, la scène va changer d'aspect; les idées vont devenir des actes; une fois encore, les livres seront des combats, les philosophes des gladiateurs.





HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

DEUX RÉVOLUTIONS

Des deux révolutions dont va s'ouvrir le spectacle, l'une, marquée à l'empreinte de Voltaire, sera aisément victorieuse et presque aussi semblable à une fête qu'à un combat; l'autre, issue de Jean-Jacques, n'aura qu'une majesté funèbre et finira par une catastrophe.

Or, ce tragique contraste, il semblait avoir été présagé par les destinées, si diverses, de Voltaire et de Jean-Jacques. Quel jour que celui où dans Paris, devenu révolutionnaire, dans Paris déjà frémissant et prêt à passer de la théorie à l'action, ce cri s'éleva tout à coup : « Voltaire est ici! » Les pouvoirs du temps restèrent frappés de stupeur; les prêtres se troublèrent; le peuple s'agita; et, aussitôt, poëtes, artistes, philosophes, princes de la parole ou de la pensée coururent à l'envi s'incliner devant l'hôte inattendu. Quelques-uns s'y refusèrent, pourtant; et Bernardin de Saint-Pierre répondit à

Rousseau, qui l'interrogeait : « Je serais trop embarrassé en abordant un homme qui a des peuples pour clients et des rois pour flatteurs ! » Mais le nombre fut petit de ceux que la fierté retint à l'écart : le courant du siècle aboutissait à Voltaire. Car, l'admiration des hommes n'est presque jamais désintéressée ; ce que leur enthousiasme salue volontiers dans un mortel d'élite, ce n'est pas tant la beauté que l'à-propos de son génie. Et Voltaire était précisément le grand homme dont la société d'alors avait besoin.

On sait que Franklin étant venu lui présenter son fils à bénir, il étendit les mains sur la tête de l'enfant et prononça ces paroles : « Dieu et la liberté ! » Paroles admirables si tout ce qui est incomplet n'était pas trompeur, et si là où l'égalité, la fraternité ne sont pas, la liberté pouvait être ! Mais la vraie formule, la formule libératrice n'était pas encore trouvée ; et, séduit par deux mots que l'ancienne oppression lui faisait aimer, le peuple s'abandonnait sans défiance à leur magique douceur. La foule se pressait donc sous les fenêtres de Voltaire, heureuse de le posséder et tout entière à l'impatience de l'applaudir. On racontait les prodiges de cette vie sans égale ; on comptait les changements qu'elle avait apportés dans le monde : Rome étonnée d'un tel ennemi, le catholicisme à demi vaincu, la division introduite parmi les vieilles puissances, Calas réhabilité, les mœurs adoucies, les parlements réduits au désaveu de leur fanatisme, et, comme conséquence suprême du droit de contrôle, la dignité de l'esprit humain proclamée aussi inviolable que Dieu.

Il y en eut que l'arrivée du philosophe épouvanta. Mais dans leurs temples qui allaient devenir déserts, du pied de leurs autels insultés, les prêtres lançaient en vain l'anathème : Voltaire âgé de quatre-vingt-quatre ans, Voltaire malade, Voltaire épuisé, déconcertait leurs colères et triomphait. Le bruit courut, cependant, qu'atteint d'un mal jugé mortel, il avait appelé un confesseur et demandé pardon à l'Église. Mais cet homme dont la vie n'avait été qu'un long sarcasme, on se plut à le supposer railleur jusque dans l'agonie. L'Église elle-même, que sa soumission vengeait, n'osa croire à la sincérité de Voltaire pénitent : de sorte que, venant de lui, un acte de faiblesse eut la portée d'un scandale.

Il se ranima, d'ailleurs, comme pour ne rien perdre du rêve heureux dans lequel il allait s'éteindre. Lorsqu'il alla voir représenter sa dernière tragédie, ce fut dans Paris une exaltation sans exemple. Des milliers d'hommes couvraient la route à parcourir. Sa voiture est aperçue au loin ; et aussitôt, poussant un grand cri, tous se précipitent. Il descendit, appuyé sur des bras fidèles. Une superbe fourrure de martre zibeline, présent d'impératrice, une perruque à nœuds grisâtres, de longues manchettes de dentelles, voilà sous quel aspect il apparaissait aux Parisiens étonnés et ravis. Ses yeux brillaient d'un éclat que faisaient ressortir la fatigue de ses traits et la pâleur de son visage ; il jouissait de sa gloire avec passion ; il était ému ; et la solennité du moment avait cette fois banni de sa lèvre moqueuse le sourire accoutumé. Au théâtre, dès qu'il parut, la salle entière se leva. Debout dans leurs loges, les femmes tendaient les mains vers le poëte comme vers un être qu'on invoque. Beaucoup versaient des larmes d'attendrissement ; quelques-uns se mirent à genoux. Lui, faible, la figure altérée, il se penchait sur cette foule, la remerciant du geste et près de succomber à l'ivresse de son cœur. Ils le couronnèrent ; ils couronnèrent devant lui son buste, afin qu'il assistât vivant aux fêtes de son immortalité.... Deux mois après, il n'était plus.

On a écrit que, blessé mortellement dans un combat, avant d'avoir frappé les derniers coups que sa haine préparait au christianisme, l'empereur Julien recueillit dans sa main le sang qui coulait de sa blessure et le lança vers le ciel en s'écriant : « Galiléen, tu as vaincu. » Voltaire ne fut pas condamné à de semblables imprécations : il expira dans la pompe et le bruit d'un triomphe.

Pendant ce temps, Jean-Jacques Rousseau consumait les restes de sa vie dans l'isolement et la douleur. A cet esprit qui ne connut pas le repos, à cette grande âme déchirée, il aurait fallu des amis d'une bonté patiente ; et Rousseau n'avait eu guère que des protecteurs ou des juges. La plupart n'avaient loué son génie que pour être en droit de ne pas compatir à ses maux : on s'était cru suffisamment juste en l'admirant, lui qui avait besoin qu'on l'aimât ! Il devint triste jusqu'à l'excès, soupçonneux jusqu'à la folie.... pourquoi ? Parce que le spectacle des choses ne répondait ni à la sublimité de son désir ni à l'héroïsme de ses conceptions ; parce que, sachant l'homme bon, il n'avait pu se résigner à trouver les hommes méchants ; parce que, apôtre d'une doctrine de fraternité, il assistait à un mouvement de dissolution derrière lequel il pressentait des abîmes ; parce qu'enfin, possédant des trésors de tendresse et ne rencontrant dans personne une puissance d'aimer égale à la sienne, il s'était vu réduit à fermer son cœur. De là ses fautes, expiées par ses douleurs. Et quelles douleurs ! Victime d'un complot imaginaire, environné d'ennemis, fantômes de son imagination malade, il s'efforçait en vain d'échapper à lui-même, soit qu'errant loin des sentiers battus, il demandât à la nature l'oubli des humains, soit qu'immobile, le regard perdu à travers les profondeurs de l'espace, il se cherchât un refuge dans le monde de ses pensées. Vers la fin, il était sujet à des accès d'égarement, qui chez lui s'annonçaient par des signes bien connus de ses rares visiteurs. Que de fois, par exemple, il leur arriva de le surprendre se retournant sur sa chaise, passant le bras par-dessus le dossier, et imprimant à ce bras, ainsi suspendu, un mouvement semblable à celui du pendule ! Alors un nuage s'étendait sur son front ; sa mélancolie habituelle se changeait en désespoir, et le désordre de ses sentiments se répandait en discours pleins d'un amer délire.

Pauvre, il l'avait toujours été, et jamais il ne s'en était plaint tant qu'il avait pu porter fièrement sa misère et se garantir, à force de travail, du joug de sbienfaits. Mais l'heure vint où, son activité cédant à la vieillesse, il vit ses ressources diminuer de jour en jour ; sa femme perdit la santé ; à son tour, il tomba malade, et, dès ce moment, il compta l'indigence au nombre de ses malheurs.

En peine de son lendemain, il écrivit sur un papier qui porte la date de février 1777, ces lignes déchirantes :

« Ma femme est malade depuis longtemps.... Réduits à vivre absolument seuls, et néanmoins hors d'état de nous passer du service d'autrui, il ne nous reste, dans les infirmités et l'abandon, qu'un seul moyen de soutenir nos vieux jours : c'est de trouver quelque asile où nous puissions subsister à nos frais, mais exempts d'un travail qui dépasse nos forces, et de détails et de soins dont nous ne sommes plus capables. Du reste, de quelque façon qu'on me traite, qu'on me tienne en clôture formelle ou en apparente liberté, dans un hôpital ou dans un désert, avec des gens doux ou durs, faux ou francs (si de ceux-ci il en est encore), je consens à tout, pourvu qu'on rende à ma femme les soins que son état exige, et qu'on me donne le couvert, le vêtement le plus simple et la nourriture la plus sobre jusqu'à la fin de mes jours, sans que je ne sois plus obligé de me mêler de rien.... »

Ce fut dans ces cruelles circonstances que M. Stanislas de Girardin pria Rousseau d'accepter un asile. Une hospitalité prévoyante attendait l'auteur d'*Émile* à peu de distance de Paris, au sein d'une campagne riante, dont plusieurs sites devaient lui rappeler les rivages heureux de Vevay et les rochers de Meillerie. Un petit pavillon lui était offert près du château d'Ermenonville, jusqu'à ce qu'au milieu d'un ancien verger, en des lieux disposés suivant la description de l'Élysée de Clarens, on lui eût préparé une habitation toute remplie des images de la *Nouvelle Héloïse*. Le pauvre vieillard ne sut pas résister à la tentation de voir des arbres, de respirer l'air des coteaux : il accepta et partit. Mais la tristesse avait pris trop impérieusement possession de lui pour qu'il se déshabituât de souffrir. Jeté dans un siècle auquel il se sentait étranger, il devait, comme tous les précurseurs, être martyr de sa propre gloire. Aussi, rien ne put assoupir ses peines et le sauver du découragement de vivre : ni les soins d'une généreuse famille, ni le libre séjour des bois, si cher à sa sauvage inquiétude, ni son affection pour le plus jeune enfant de son hôte, compagnon gracieux



VOLTAIRE ET ROUSSEAU

de ses promenades et qu'il nommait son petit gouverneur, ni enfin le calme des heures employées à rassembler des fleurs, à cueillir des plantes, à rêver le long des eaux endormies, à interroger Dieu dans la solitude.

Le 2 juillet 1778, Rousseau se leva de grand matin et sortit. Mais, au lieu de se rendre au château, selon son habitude, il alla saluer la naissance du jour. Il rentre, fait infuser dans une tasse de café quelques plantes, rapportées de sa promenade; et, comme si dans le pressentiment d'une fin prochaine, il eût craint de laisser après lui une injustice, il demande qu'on paye un ouvrier auquel une petite somme était due Thérèse prit de l'argent et descendit; mais à peine avait-elle atteint le bas de l'escalier, qu'elle entendit des gémissements. Effrayée, elle remonte, et trouve Rousseau assis sur une chaise de paille, le coude appuyé sur une commode et les traits marqués d'une fatale empreinte. Bientôt, Mme de Girardin se présente. Alors, se tournant vers elle d'un air affectueux et triste : « Madame, lui dit Rousseau, je souffre cruellement. Votre sensibilité ne doit pas être mise à l'épreuve d'une pareille scène et de la catastrophe qui la terminera. » Il témoignait en termes suppliants le désir de rester seul avec sa femme : Mme de Girardin se retira. Il fit ouvrir les fenêtres, et d'une voix profondément émue : « Quelle éclatante journée! que la verdure est belle! que

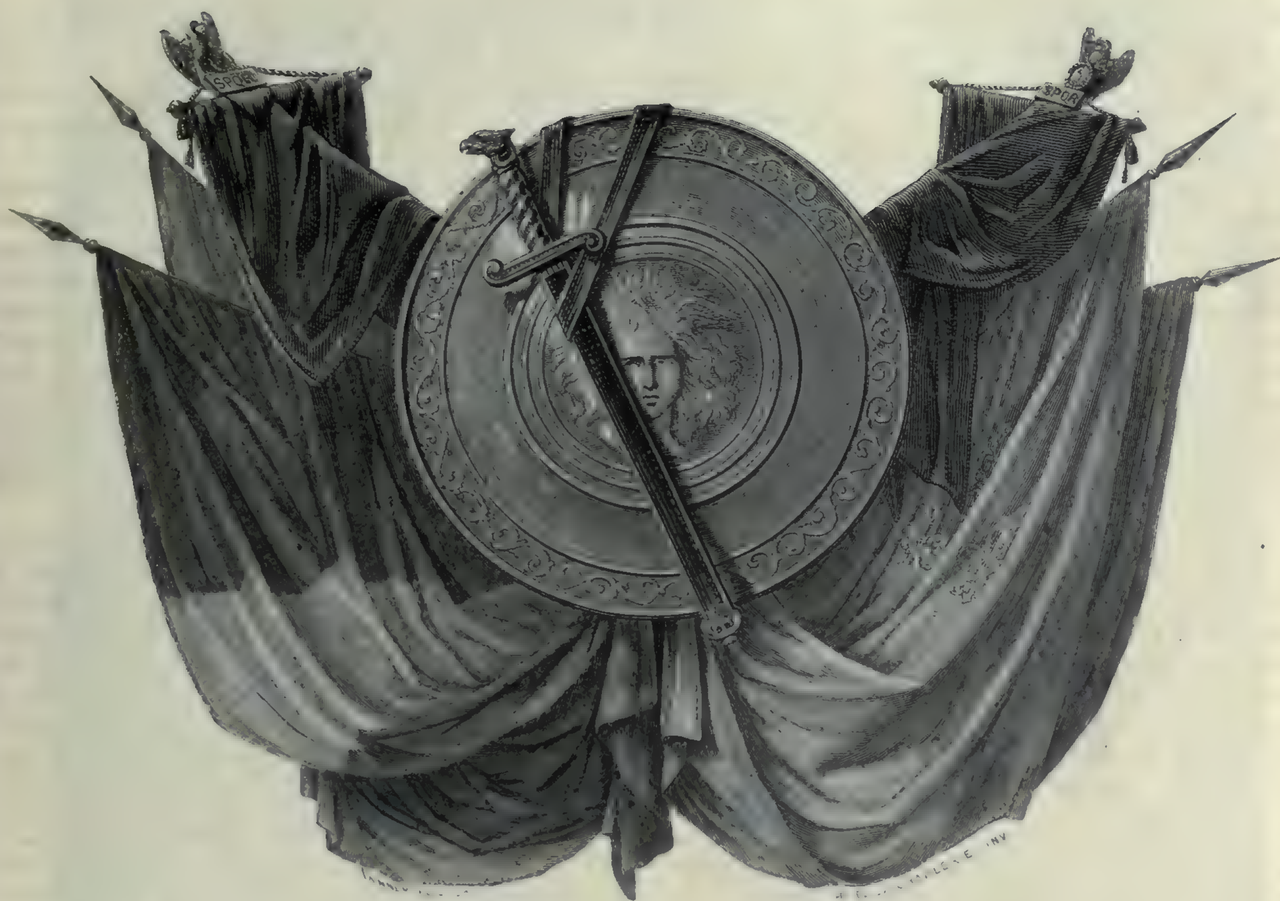
la nature est grande! Être éternel, l'âme que tu vas recevoir dans ton sein est aussi pure qu'elle l'était quand elle en sortit. Fais-la jouir de ce bonheur qu'il ne sera plus au pouvoir des hommes de troubler. » Puis, à la vue de Thérèse qui fondait en larmes : « Ma chère femme, lui dit-il, ne pleurez pas. Le moment approche que j'avais tant souhaité. » Et il la fit asseoir près de lui, la consolant par de douces paroles, se reprochant de l'avoir appelée au partage d'une existence amère, et se reposant dans la certitude qu'il ne la laissait pas sans soutiens et sans amis. Il parla de son petit gouverneur; des pauvres du village, qui ne manqueraient pas de prier Dieu pour lui; d'un présent de noces qu'il destinait à de bonnes gens dont il avait arrangé le mariage et qu'il fallait leur donner. Cependant, ses douleurs devenaient de plus en plus vives. Tout à coup il se lève, dans un état d'inexprimable exaltation : « Pas un nuage au ciel.... Voyez-vous cette lumière immense?... Voilà Dieu, oui Dieu lui-même.... Ah! je sens dans ma tête des secousses terribles.... mes entrailles se déchirent.... Être des êtres! » Il fit quelques pas.... qu'arriva-t-il alors? A-t-on eu raison de croire que le pistolet acheva ce que le poison avait commencé? Rousseau avait-il oublié sa belle lettre contre le suicide? Se jugeait-il dans une de ces situations exceptionnelles où l'homme reçoit de la souffrance le droit de commander à la vie? Seule, Thérèse était présente; et elle a dû nier le suicide, pour qu'on ne lui en imputât point la fatalité. Ce qui est certain, c'est que lorsqu'on accourut, aux cris poussés par elle, on aperçut Jean-Jacques renversé sur le carreau. Il avait un trou profond à la tête, et Thérèse était couverte du sang qui avait rejailli du front de son mari. On releva l'infortuné : à dix heures du matin, il était mort.

Le 4 juillet, ses dépouilles mortelles traversaient à minuit l'*île des Peupliers*. Quelques amis, parmi lesquels des étrangers, suivaient en silence. L'air était calme; la lune éclairait le cercueil.

Cette *île des Peupliers* est une retraite mélancolique et obscure. Des coteaux environnent et cachent le petit lac qui l'entoure, lac ignoré dont jamais le vent ne tourmente la surface. Il n'y a dans l'île que du gazon, des peupliers et des roses. Là Jean-Jacques Rousseau fut déposé à l'abri des agitations humaines et au milieu des fleurs qu'il aimait; là il reposa, la face tournée vers le soleil levant.

Ainsi s'éteignirent, à un mois d'intervalle, ces deux grands flambeaux : Voltaire et Jean-Jacques. Parmi les dates historiques, leur double mort est une des plus imposantes; car elle détermine le moment précis où la pensée se fit homme et où deux doctrines rivales devinrent deux révolutions.





LIVRE PREMIER

CHAPITRE I

TABLEAU DE LA COUR DE FRANCE

Le jour où Louis XVI devint roi avait été marqué dans son cœur par de noirs pressentiments. Ce jour-là, autour de son aïeul atteint d'un mal contagieux, il n'avait vu que serviteurs effarés, pleins de trouble, que courtisans combattus entre la tentation de fuir et la crainte de perdre, en fuyant, le bénéfice d'une longue bassesse. Une bougie, qui figurait pour ceux du dehors la vie du monarque agonisant, brûlait sur une fenêtre du château; et rangés dans les cours, prêts à monter à cheval, les gardes du corps, les pages, les écuyers, attendaient avec impatience que la bougie éteinte donnât la nouvelle du trépas désiré et le signal du départ. Enfin le moribond ayant rendu l'âme, on s'empressait autour du nouveau maître, lorsque tout à coup, saisis d'une sorte d'effroi prophétique, Louis XVI et Marie-Antoinette tombèrent à genoux, et ce cri fut entendu : « Guidez-nous, protégez-nous, mon Dieu! nous régnons trop jeunes. »

Louis XVI avait alors vingt ans, et Marie-Antoinette n'avait pas encore atteint sa dix-neuvième année, étant venue au monde le 2 novembre 1755, date du tremblement de terre de Lisbonne.

Triste présage! Et de combien d'autres, non moins funestes, n'avait-il pas été suivi? On se rappelait, quand Louis XVI monta sur le trône, les fêtes de son mariage ensanglantées, plus de mille citoyens étouffés sous l'entassement de la multitude, et leurs cris de détresse montant, comme une prédiction sinistre, dans le bruit des joies populaires.

Mais bientôt les fantômes importuns s'évanouirent. Il y eut un moment où la nation sembla se recueillir et fit silence. Il y avait dans les colères et les douleurs du peuple

quelque chose de tellement sourd qu'elles ressemblaient à du calme : ceux-là s'endormirent dans l'espoir d'un paisible lendemain qui, placés à la surface de la société, voulaient en ignorer les abîmes.

Cependant, que faisait le roi ? Tandis que le comte de Maurepas, son mentor, cherchait un aliment à des moqueries cyniques et souriait à la lutte établie entre des ministres réformateurs et les courtisans; tandis que les philosophes révolutionnaires allaient à la conquête des esprits et que, par des voies souterraines mais sûres, les mineurs s'avançaient jusqu'au pied de la monarchie, le roi chassait; il récitait des litanies ou des psaumes; le roi faisait des serrures : heureux quand il avait contenté l'ouvrier Gamain, son maître, dont il redoutait fort la sévérité, ou bien lorsque, perdu dans l'ombre des corridors de Versailles et chargé des instruments de son travail favori, il était parvenu à gagner la chambre aux enclumes sans être aperçu de la reine.

C'est qu'en effet Louis XVI n'avait rien d'un roi. Et le voir suffisait pour le juger. Sa démarche indécise, ses manières lourdes, la mollesse de sa physionomie, sa brusque timidité, — car, ainsi que l'empereur Claude, il était aussi prompt à s'irriter que facile à surprendre, — tout cela révélait son règne et permettait de lire dans sa destinée. On eût dit qu'afin de mieux encourager les futurs élus de la place publique à porter la main sur lui, Dieu l'avait d'avance dépouillé de tout prestige. En lui transmettant leur autorité, ses aïeux ne lui avaient rien laissé pour la défendre; rien, pas même la domination du regard, pas même l'attitude et le geste du commandement ! Dans lui la dignité contenue de Louis XIV se trouva changée en embarras, et la grâce de Louis XV en bonhomie. On allait avec insulte frapper sa famille dans sa personne; et le type de cette famille, il le reproduisait assez dégénéré pour que le peuple désapprît le respect. Roi, il représentait l'affaiblissement de son principe; homme, il représentait le dépérissement de sa race.

Aucun de ses ancêtres, Henri IV excepté, ne serait allé, comme lui, visiter l'indigent dans un réduit obscur, et ne se serait écrié sur le chemin du sacre : « Point de tapisseries ! Je ne veux pas qu'on empêche le peuple et moi de nous voir; » mais, en revanche, aucun d'eux n'aurait, par des menaces brutales, avili ses accès de colère, ou, spectateur d'une course de chevaux, parié un écu, et fait descendre jusque-là l'exemple de l'économie.

Louis XVI était instruit; il possédait, en géographie et en histoire, des connaissances peu communes; il avait un fonds de bonté qui résista aux mauvais conseils du rang suprême.... Mais quand les rois prennent leur point d'appui autre part que dans la bassesse humaine, il leur est si difficile de se maintenir, que Louis XVI eut contre lui ses qualités mêmes. Sa faiblesse l'exposait au mépris du peuple : ce qui lui attira le mépris des grands, ce fut l'honnêteté de ses mœurs. Séparé du peuple par ses fautes et de la noblesse par ses vertus, il resta seul : étranger à la nation sur le trône, étranger à la cour dans un palais, et comme égaré au sommet de l'État.

On raconte que, lorsque, prisonnier à Hamptoncourt, Charles Ier cherchait à séduire par des promesses Ireton et Cromwell, ceux-ci eurent avis secrètement qu'à Holborn, dans l'auberge du *Sanglier bleu*, un inconnu passerait portant sur sa tête une selle qu'il importait d'ouvrir. Ils se rendirent au lieu désigné, et, l'homme ayant paru, ils se jetèrent sur lui, fendirent la selle avec la pointe de l'épée; et, dans une lettre écrite à Henriette-Marie par le monarque fugitif, ils lurent : « Ne t'inquiète pas des concessions.... au lieu d'un cordon de soie, c'est une corde de chanvre que je leur réserve. » Cromwell alors prit son parti, et quelque temps après la tête de Charles Ier tombait, à Whitehall, sous la hache du bourreau masqué. Eh bien, cette dissimulation si fatale au premier Stuart, elle devait se montrer dans Louis XVI. Mais ce fut son malheur plutôt que son crime : il devint faux parce qu'il était faible.

Rester debout au faîte d'un édifice que tant de béliers battaient en ruines, le plus héroïque des mortels l'eût tenté bien en vain. Et toutefois, si une âme agrandie par le péril avait tenu chez lui la place du génie absent, Louis XVI aurait pu faire du moins à la royauté une chute illustre; lui-même, il aurait pu mourir enveloppé dans la poésie d'un tel désastre. Mais non : pour que la leçon fût complète, il fallait qu'au spectacle de la monarchie abattue se joignît celui de la monarchie humiliée. Il se trouva donc que Louis XVI ne sut ni s'élever au niveau de son infortune, ni s'égaler à son destin. Revêtu de la majesté royale, il lui communiqua ce qu'il avait de vulgaire. En la personnifiant, il la perdit.

Aussi les regards ne se portèrent d'abord que sur Marie-Antoinette. Elle était alors dans tout l'éclat de sa beauté, de cette beauté irrégulière et contestable, mais attirante, qui avait ébloui Versailles, inquiété Mme du Barry et surpris Louis XV en agitant les cendres de son cœur. C'était une vie d'enchantements qui s'offrait à la jeune reine. Pas un nuage sur son front, à cette époque; pas une amère pensée qui altérât la limpidité de ses yeux bleus. Sa taille, aux gracieux balancements, n'avait point la roideur altière que l'orgueil offensé lui donna plus tard; et dans sa lèvre saillante, qui s'accoutuma depuis au dédain, on ne remarquait encore que l'indice d'une origine autrichienne et impériale. Pourquoi se serait-elle défiée de l'avenir ? On l'enivra d'hommages. Pour elle, peintres et poëtes avaient rajeuni l'art des flatteries délicates. On plaçait son portrait dans une rose épanouie. Dépouillée de ses diamants et vêtue d'une robe de gaze, elle était comparée à l'Atalante des jardins de Marly. Au théâtre, on saluait sa présence par des vœux qu'elle crut éternels; et lorsque, du haut du balcon des Tuileries, montrant la foule pressée, le vieux maréchal de Brissac disait : « Voyez ! ce sont autant d'amoureux, Madame, » elle souriait attendrie et s'abandonnait au mensonge des rêves heureux.

Elle entra donc avec délices dans une carrière d'imprévoyance et de caprices coupables. Nature impétueuse quoique tendre, et plus avide des agitations que du repos de l'amour, elle avait hâte d'épuiser la douceur de vivre. Tout ce qui aurait gêné l'essor de ses désirs, tout ce qui l'aurait réduite à un bonheur grave et surveillé, elle le rejeta; et rien ne trouva grâce auprès d'elle de ce qui pouvait seulement attrister un peu son horizon. Dans des réceptions publiques, devant des femmes âgées, elle ne sut pas toujours cacher derrière son éventail ces sourires moqueurs dont on n'oublie pas l'injure. Sur un signe d'elle, la cour appartint à la jeunesse, c'est-à-dire au goût des choses nouvelles, à l'emportement des faciles voluptés, à l'imprudence. On éloigna les dévouements grondeurs, qui sont les plus fidèles; d'une main impatiente on écarta l'étiquette, voile étendu sur les misères de la royauté; on changea en riant les formes consacrées et anciennes, si importantes dans un État monarchique; ce qui avait été établi pour marquer la hiérarchie des rangs fut insensiblement sacrifié à ce qui favorisait la liberté dans le plaisir, et, sans le vouloir, sans le savoir, Marie-Antoinette servit, par la révolution qu'elle introduisait dans les usages, celle qui s'accomplissait dans les esprits.

Que les prédilections d'une princesse, tout entière à l'ardeur des vives années, que ses plaisirs, que ses caprices,



LOUIS XVI

soient jugés dignes d'avoir place dans la mémoire des hommes, il serait certes permis de s'en étonner si l'importance des petites choses n'était pas précisément ce qui caractérise cet insolent régime des monarchies absolues. Aussi bien, les circonstances condamnaient Marie-Antoinette à n'avoir pas de vie privée. Il est des reines dont le sort est de rester toujours au-dessous du contrôle de l'histoire qui se contente de les nommer, et craindrait de trop descendre en s'occupant de leur sagesse ou de leurs erreurs. Telle fut Marie Leczinska, fille obscure d'un monarque abattu ; telle ne pouvait être Marie-Antoinette, car son mariage avait été la consécration du système autrichien du duc de Choiseul, et l'Europe avait tressailli à la nouvelle que le successeur de Louis XV épousait une archiduchesse. C'est qu'en effet c'était un événement grave et nouveau que ce rapprochement de deux maisons fameuses par leur longue rivalité, que cette alliance des Cabinets de Vienne et de Versailles, si contraire aux plans de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV. L'Angleterre avait compris qu'une fois libre de ses mouvements du côté de l'Autriche, la France ne tarderait pas à se tourner du côté des mers ; les puissances protestantes avaient pris ombrage de la ligue formée entre les deux grandes nations catholiques ; la Prusse s'était demandé avec inquiétude comment elle s'agrandirait désormais en Allemagne, et la maison de Savoie comment, sous la pression de deux colosses, elle maintiendrait sa fragile indépendance. Voilà quels intérêts, quelles préoccupations, quelles haines se réunissaient contre le système représenté par Marie-Antoinette. Elle se trouvait donc placée, qu'elle le voulût ou non, à la tête d'un parti militant, sur une scène immense. Et puis, comme un flambeau allumé pour éclairer sa vie, la gloire de sa mère la suivait.

Ainsi exposée, elle aurait dû surveiller chacune de ses actions, chacun de ses mouvements. Mais les acclamations du dehors l'avaient séduite, et elle se sentait consumée par l'indomptable feu de la jeunesse. Elle ne fut pas plutôt à Versailles qu'elle se fit une existence entièrement contraire aux habitudes de Louis XVI, se plaisant aux réunions dont il condamnait la frivolité, livrant aux hasards des parties de nuit la majesté royale, deux fois compromise, et accumulant les imprudences. Tantôt, pour se rendre à une soirée où le roi ne devait point l'accompagner, elle avançait l'aiguille de la pendule et abandonnait de la sorte aux sarcasmes de la cour la dignité de son époux trompé ; tantôt elle se parait d'une plume de héron donnée par Lauzun et qu'il avait portée à son casque ; ou bien, dansant avec Dillon et ne se croyant pas écoutée, elle lui disait : « Touchez comme mon cœur bat, » et s'attirait cette dure apostrophe du roi : « Madame, M. Dillon vous croira sur parole. » Son attitude devant le duc de Coigny et les empressements indiscrets du comte d'Artois pouvaient prêter à des interprétations funestes : elle ne s'en inquiéta pas ; et, la tête haute, l'âme ravie, elle courut au-devant de sa perte, que tramaient déjà, cachés dans l'ombre du trône, de redoutables ennemis. Car, pendant que le brillant comte d'Artois se déclarait le chevalier de la reine et que le duc de Chartres l'entourait de soins affectueux, le comte de Provence s'essayait ténébreusement à un rôle qu'il faut connaître si l'on veut savoir tout ce que renferme de honteux mystères cette vie des cours sur laquelle passèrent les vengeances de la Révolution.

Louis XVI était né avec un vice de conformation qui semblait lui interdire l'espoir d'avoir des enfants. On ne l'ignorait pas à Versailles, et il en avait couru, Louis XVI n'étant encore que Dauphin, mille bruits malignement exagérés. On voyait déjà le petit-fils de Louis XV se résignant au célibat, supposition que ne démentaient ni sa dévotion ni ses mœurs ; on parlait à voix basse d'une consultation de médecins ; on nommait les docteurs Leroy et Dessault ; on disposait diversement de l'avenir. Que Louis XVI mourût sans postérité, le comte de Provence, son frère, était roi. Des ambitieux, à qui la place manquait ailleurs, commencèrent donc à se grouper autour de ce prince, et ils éveillèrent en lui la soif de régner, d'autant plus prompts à flatter sa fortune prévue, qu'il était supérieur à l'aîné de la famille en intelligence, en instruction, en fermeté de caractère, et que Louis XVI reconnaissait l'ascendant de cette supériorité, ayant coutume de dire : « Demandez à mon frère de Provence. »

On juge d'après cela combien fut vive, dans un certain monde, la sensation produite par l'arrivée de Marie-Antoinette à Versailles. Les projets que son mariage menaçait de déjouer se changèrent contre elle en hostilité sourde. On avait admis que Louis XVI ne pouvait pas avoir d'enfants : on décida que, s'il en survenait, on les tiendrait pour illégitimes. Le principe d'hérédité corrompt, il détruit dans leur germe les affections de famille, et c'est un terrible encouragement à la haine, entre parents, que la perspective d'une couronne à enlever : Marie-Antoinette pouvant devenir mère, on la désira coupable. Alors commença l'odieuse pratique des accusations anonymes ; alors furent semés dans le palais maints libelles retraçant de monstrueuses amours, des amours dignes de l'impudique Julie ou de l'amante effrénée de Silius.

Ainsi, de la cour — il ne faut pas qu'on l'oublie — partirent les premiers coups frappés sur Marie-Antoinette. Quand des plébéiens la firent mourir, depuis longtemps déjà des gentilshommes l'avaient diffamée.

C'était peu ; il entrait dans le plan de la faction d'incliner aux défiances l'esprit incertain de Louis XVI. Des mains furtives parvinrent à glisser jusque dans son secrétaire des pages chargées de venin, et un jour, en se mettant à table, il trouva sous sa serviette des lignes qui lui firent monter la rougeur au front. Bientôt, une curiosité fatale le poussant à épier lui-même les accusations, Blaizot, son libraire, eut ordre de jeter tous les pamphlets relatifs aux choses de la cour dans l'ouverture d'une cassette, dont le roi seul avait la clé. De là, en partie, l'indifférence que, durant les premières années de son mariage, Louis XVI apporta dans ses relations avec Marie-Antoinette, indifférence telle, qu'il allait par devoir seulement se placer dans le lit de la reine, et s'endormait souvent sans lui adresser la parole. Et ses mécontentements ne se renfermèrent pas toujours dans cette silencieuse froideur ; il les laissa quelquefois éclater en procédés vulgaires et violents : témoin la consigne donnée de fermer, passé onze heures, la grande cour du château, pour qu'au retour d'une promenade nocturne, Marie-Antoinette reçût une humiliante leçon. Rien qui ne soit mortel aux pouvoirs dont l'heure approche. Des scènes d'alcôve, des détails de vie intime, qui, en d'autres temps, n'eussent pas été remarqués, acquirent alors une importance sérieuse. Les dédains du roi, ses emportements furent tour à tour signalés comme vengeance, et flétris comme procédés ; ils ouvrirent carrière à de cruelles conjectures, et servirent de preuve à des inculpations qui faisaient de plus en plus monter vers les hauteurs le mépris public.

De son côté, retiré à l'écart et confiné, disait on, dans ses goûts littéraires, le comte de Provence gardait une réserve prudente, et suivait un plan de conduite dont sa jeunesse même contribuait à voiler la profondeur. L'âge de son frère ne l'autorisait à concevoir que des espérances éloignées, con-



MARIE-ANTOINETTE

fuses; mais, soit illusion de son impatience, soit prévision des troubles de l'État, il se croyait appelé à être roi, et il s'y exerçait d'avance par les artifices d'une dissimulation précoce. Nous dirons plus tard ses vues politiques : à l'époque où ce récit nous amène, le système du prince n'avait pas encore mûri dans sa tête, et il ne songeait qu'à écarter insidieusement de son chemin ce qui pouvait lui être un embarras ou un obstacle. Respectueux et courtois envers la reine quand elle était présente, il la félicitait sur ce qu'elle avait semé partout la joie autour d'elle, et l'encourageait à être heureuse; il lui adressa, en lui envoyant un éventail, des vers dont on put vanter la galanterie, lui donna des fêtes pleines de voluptueux souvenirs. Mais, en même temps, il la calomniait par des insinuations ménagées avec art, et par des sarcasmes calculés. C'est ainsi qu'on répéta ce mot de lui au comte d'Artois, quand le comte d'Artois eut un fils : « Maintenant, mon frère, prenez garde, dans vos amours, de ne pas nuire à votre héritier. »

Une circonstance vint donner à cette inimitié sourde des armes nouvelles et des auxiliaires. Voulant avoir des amies qu'elle pût librement aimer, quoique reine, Marie-Antoinette s'était d'abord sentie entraînée vers la princesse de Lamballe, jeune femme aux affections sérieuses et qu'avaient de bonne heure éprouvée les chagrins : madame Jules de Polignac parut à la cour, et aussitôt la princesse de Lamballe fut remplacée dans les préférences de la reine. Un doux visage, beaucoup de réserve dans le maintien, un fonds de dissimulation, mais de l'éloignement pour les soucis de la grandeur et une indolence ennoblie par la sérénité du sourire, par l'expression rêveuse du regard..., telle était la comtesse Jules. Pourtant, son intimité avec Marie-Antoinette fut la source des attaques qui contribuèrent le plus à flétrir, par l'avilissement des personnes royales, la chute de la royauté.

Asservie à la direction de sa belle-sœur, Diane de Polignac, la comtesse Jules fut amenée à servir d'instrument à l'élévation de ses proches; et en cessant d'être désintéressée, son influence devint odieuse. La faveur accordée aux nouveaux venus écartait des prétentions rivales, menaçait des positions acquises : les Noailles se répandirent en plaintes; sans compter qu'il s'était établi dans la société de madame de Marsan un foyer de dangereuses rumeurs.

Ajoutez à cela que la reine se trouva placée entre des partis qui se disputaient l'avantage de lui donner un amant, et fut en butte aux vengeances des vaincus dans ce honteux antagonisme; qu'elle avait contre elle plusieurs des personnes du sang royal; que les comtesses de Provence et d'Artois l'observaient, d'une âme jalouse; que madame Adélaïde, tante du roi, avait toujours nourri de fortes préventions contre les princesses autrichiennes; et qu'une autre tante du roi, madame Louise, menait la guerre du fond du couvent des Carmélites, où sa dévotion ambitieuse s'agitait. N'était-ce pas de ce couvent, n'était-ce pas du palais même de l'archevêque de Paris que venaient quelques-unes des satires jetées en pâture à la malignité des courtisans? On osa le penser et on ne craignit pas de l'écrire, tant les divisions de la famille royale étaient devenues manifestes! Si bien que, de toutes parts, des regards ennemis épiaient les démarches de la reine et restèrent fixés sur ses fautes.

Elle, intrépide et fière en sa frivolité, elle brava les mécontentements, dédaigna les avis. De quel droit prétendait-on régler les battements de son cœur? Ce rang suprême dont la majesté cache un si amer trésor de contrainte et d'ennui, entendait-on le transformer pour elle en servitude? Et elle s'abandonna témérairement, sans réserve, à l'amitié d'une femme devant qui elle pouvait s'écrier : « Dieu soit loué! je ne suis plus reine! »

Encore si elle avait su se ménager la ressource du silence, du demi-jour! Mais non : ce qui la tenta, ce fut la gloire d'une tendresse avouée, éclatante. « La plus pressée de nous embrasser, c'est moi, » écrivait-elle à son amie. Elle en vint à passer avec elle et chez elle de longues heures, toujours trop vite écoulées; et lorsque, effrayée d'un bonheur que menaçaient tant de haines ou blessée dans la délicatesse excessive de son orgueil, Mme de Polignac parlait de séparation, c'était en tombant à ses genoux que Marie-Antoinette essayait de la retenir, c'était en mêlant les supplications et les larmes. Scènes funestes dont le comte d'Artois fut le premier à divulguer le secret, que lui avait livré une porte entr'ouverte. « J'ai dérangé deux amies » disait-il étourdiment à chacun; et ces paroles, il les accompagnait d'un sourire.

Quels étaient, du reste, dans l'entourage de la reine, ceux qui auraient pu lui être moralement un rempart? Était-ce le baron de Besenval, âme corrompue et légère, officier suisse plus délié, sous des apparences de rondeur militaire, que les Français de l'Œil de-Bœuf? Était-ce M. de Vaudreuil, amant présumé de la comtesse Jules, ou M. d'Adhémar, son confident ambitieux? Était-ce M. de Guines qui, fier d'avoir joué de la flûte avec le grand Frédéric, se plaisait à un continuel persiflage et amassait ainsi autour de lui les ressentiments? Était-ce le duc de Lauzun, spirituel, élégant, aimé des femmes, mais capable par ses vanteries de déshonorer ses succès? Le seul des amis de la reine qui n'eût pas été homme à la compromettre, c'était précisément celui dont le conseil des intimes avait voulu faire son amant; c'était M. de Coigny, personnage grave, modeste et nullement intéressé.

Or, elle approchait avec rapidité l'heure des pensées sombres, l'heure tragique. Mais aucun de ceux-là ne songeait aux orages, que les orages devaient emporter! Des fêtes énervantes, des divertissements d'une singularité folle remplirent donc les derniers loisirs laissés par la fortune à tant d'existences en péril. Tantôt, c'étaient des chevaliers, émules fictifs des preux de Charlemagne, qui dans des jardins somptueux, sous des arbres auxquels étaient suspendus lances et boucliers, restaient plongés dans un sommeil magique, jusqu'à ce que, paraissant tout à coup, la reine daignât rompre le charme; tantôt, après la lecture de quelque page relative aux amours des cerfs, il prenait fantaisie à ces gentilshommes d'avoir des vêtements de peau de cerf et de s'enfoncer, ainsi métamorphosés, au plus épais des ombrages du parc; tantôt enfin, dans ces rigoureuses journées d'hiver qui sont le désespoir du pauvre, Marie-Antoinette et les seigneurs de sa suite venaient fouler la neige des boulevards, sur de rapides traîneaux figurant des lions ou des cygnes ou des corbeilles de fleurs. Les heures de décadence ont des joies qui leur sont propres : jouer la comédie, et la jouer d'une manière furtive, devint un amusement cher à la fille de Marie-Thérèse. Au temps où la noblesse avait des passions viriles, on donnait des tournois pour figurer la guerre : maintenant, c'étaient des danseurs qui, mêlés aux nobles, portaient les couleurs des dames, dans des fêtes imaginées pour simuler des tournois.

Tel était donc l'aspect de la cour, lorsque d'un événement inattendu naquirent des accusations dont la portée fut mortelle.

Dès le mois d'avril 1777, on avait aperçu et remarqué dans la capitale, vêtu d'un simple habit brun et se mêlant volontiers parmi la foule, un étranger aux allures bizarres, aux

cheveux d'un blond ardent, à la lèvre enflée, et dont les traits étaient évidemment d'un frère de la reine. On racontait de lui des choses étranges : que, pouvant avoir des palais pour gîte, il recherchait l'obscur séjour des hôtelleries; qu'il couchait sur une peau d'animal sauvage; que souvent il mangeait debout; qu'il témoignait aux gens du peuple une affection hautaine et aux grands du mépris; qu'il était possédé d'un insatiable désir de tout voir, de tout connaître, de tout fronder, de toucher à tout. Il se donnait le titre de comte, il se faisait appeler Falkenstein; mais son vrai titre, c'était l'Empereur, et son vrai nom Joseph II.

Humilier à jamais les prêtres et, dans la personne d'un monarque philosophe, donner son Grégoire VII à l'empire vengé; bouleverser de fond en comble un vaste royaume; refaire un peuple par ordonnance; ce qu'il faut à Dieu des siècles pour accomplir, le terminer en un jour et se substi-



LE COMTE D'ARTOIS — LE COMTE DE PROVENCE

tuer à l'histoire; servir les hommes, mais sans s'inquiéter de leur vouloir, sans les aimer, sans les craindre, et en les traitant comme des cartes asservies aux combinaisons du joueur, voilà ce qu'avait rêvé Joseph II, prince que l'excès de son orgueil réduisit à une impuissance bruyante, mais en qui le génie exista du moins à l'état d'ivresse, et qui ne se trompa que dans des proportions héroïques. Despote révolutionnaire, il semblait avoir deviné que l'inévitable atelier des révolutions du monde désormais, ce serait Paris; et il accourait, poussé par une sorte de curiosité jalouse.

L'archiduc Maximilien était déjà venu en France et n'y avait laissé que de fâcheux souvenirs : Joseph II n'eut pas de peine à les effacer; il étonna la cour et charma la ville. On l'admira brusque et affable tour à tour, fuyant les hommages convenus, raillant Versailles, étudiant le peuple au milieu du peuple, à la façon du czar Pierre, et comprenant que là où frissonnait la foule, là battait, à cette époque, le cœur de la France. On put le trouver assis sur une borne devant un jardin public dont il attendait qu'on ouvrît les portes, et, plus d'une fois, il s'oublia au fond d'une de ces

tragiques tavernes où déjà grondait sourdement la vie des clubs. Ne voulant point payer sa gloire en flatteries aux distributeurs de renommée, il n'avait pas voulu visiter le fameux seigneur de Ferney; mais, à Paris, personne n'ignora bientôt avec quelle grâce il avait prié Buffon malade de ne pas quitter sa robe de chambre pour le recevoir, et avec quelle émotion respectueuse il avait salué le modeste, l'immortel abbé de l'Épée. Il visita l'Hôtel des Invalides, où Louis XVI n'était jamais entré. A l'Hôtel-Dieu, il assista au pansement des blessés, goûta au bouillon du pauvre; et son indignation s'échappa en paroles véhémentes quand il aperçut gisant côte à côte, sur le même grabat, un convalescent, un fiévreux, un moribond, un mort.

Voilà quels traits marquèrent ce voyage; et s'il devint funeste à Marie-Antoinette, c'est qu'autour d'elle, et jusque sur les marches du trône, veillaient des ennemis attentifs. Joseph II étant allé observer la France dans ses principales villes après l'avoir observée dans Paris, ils commencèrent à semer le soupçon. Ils s'alarmaient de l'empressement d'un étranger à connaître nos ports, nos chantiers, nos manufactures, nos arsenaux; à interroger nos ressources; à surprendre le secret de notre grandeur. Ils demandaient ironiquement si Joseph II n'avait été conduit que par un caprice de voyageur à faire auprès de certains négociants de Brest et du Havre des démarches propres à diminuer notre commerce maritime, au profit du sien, et si c'était un dépit bien désintéressé que celui qui avait éclaté dans l'amertume de son regard, dans l'altération de son visage, à la vue des merveilles de l'industrie lyonnaise. Inconcevable folie de se fier à un prince grandi au milieu des ressentiments de Vienne! Car enfin, pouvait-il avoir oublié ce que l'histoire avait mis de barrières entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche? Pouvait-il avoir oublié sa mère récemment poursuivie par nos armes, et poussée à la limite du désespoir? Lui-même n'avait il pas été cet enfant que Marie-Thérèse présentait à ses guerriers de Hongrie, lorsque, adjurés de haïr la France, ils s'écrièrent en tirant leurs épées : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresa?* Il y fallait donc prendre garde; il fallait craindre que des instructions fatales n'eussent été apportées à la reine par son frère.... Insensiblement, les inculpations s'envenimèrent, s'étendirent. On accusa Marie-Antoinette d'avoir appelé le petit Trianon Schœnbrunn, ce qui était faux. On l'accusa, mais avec raison cette fois, d'introduire dans nos modes des changements désastreux pour l'industrie nationale, et qui tendaient à favoriser, selon les vues de Joseph II, les manufactures de lin des Pays-Bas. Adopter, faire prévaloir l'usage de s'habiller de blanc, n'était-ce point proscrire les étoffes de soie, enrichir Bruxelles, ruiner Lyon? Des plaintes fort vives s'élevèrent; les tantes du roi furent priées de présenter un mémoire où les griefs des négociants lyonnais étaient consignés; on dit, on répéta que Marie-Thérèse nous avait envoyé sa fille pour se venger : la reine de France fut nommée *l'Autrichienne*. L'Autrichienne! Mot redoutable dont la Révolution s'empara, et que nous entendrons retentir au pied d'un échafaud!

Le projet conçu par Marie-Thérèse d'influer puissamment au moyen de sa fille sur la politique de la France ne saurait être mis en doute. A son départ de Vienne, Marie-Antoinette avait reçu, écrite de la main de l'impératrice, une liste contenant les noms des personnages avec lesquels on aurait à se concerter lorsqu'on serait à Versailles : c'étaient les Choiseul, les Praslin, les frères de Montazet, d'Estrées, d'Aubeterre, la Beauvau, religieuse, etc.... La note portait : « Consultez vous avec Mercy. Je vous recommande en général tous les Lorrains. » Il y avait eu conséquemment résolution arrêtée, dès l'origine, de créer, au sein de la cour de France, un parti tout à la dévotion de l'Autriche; et Marie-Thérèse n'avait cessé de travailler à la consolidation de son ouvrage par des instructions secrètes, directement adressées à la femme d'un prince dont on connaissait l'incapacité. Mais Marie Antoinette était trop jeune encore et trop occupée de ses plaisirs pour donner une grande place dans son existence aux tourments de la politique. D'ailleurs, conseillé par son ministre des affaires étrangères, Louis XVI se tenait en garde contre l'Autriche, et Marie-Antoinette inspirait de si grandes défiances que, du vivant de M. de Vergennes, elle ne pénétra jamais dans le cabinet, placé immédiatement au-dessous de la chambre aux enclumes, la plus élevée du château. Les accusations soulevées par le voyage de Joseph II n'étaient-elles donc justes, à l'égard de Marie-Antoinette, qu'en ce qui concernait les choses de mode ou de cérémonial? Non, car sa correspondance avec sa famille nous la montre, en 1778, lors de la guerre de la succession de Bavière, intervenant avec passion, dans ce qu'elle appelle « la circonstance la plus importante de sa vie, » pour assurer l'appui de la France à l'Autriche; envoyant à sa mère toutes les informations qui l'intéressent; lui disant chaque courrier qui vient du roi de Prusse; s'irritant si le ministère ou le roi lui cache une dépêche, à elle ou à Mercy; agissant enfin directement auprès du roi et des ministres, avec une ardeur qui dure tout le temps de la guerre, et prétendant faire servir aux intérêts de la cour de Vienne les nouveaux droits que vient de lui acquérir sa première grossesse. Plus tard encore, en 1784, au moment où Joseph II faisait la guerre à la Hollande, Marie-Antoinette ne se montra pas moins ardente qu'en 1778. D'accord avec Mercy, elle assiégea Louis XVI, trompa les ministres, s'efforça de leur arracher des promesses et des engagements en présence du roi, qu'elle avait gagné d'abord, et parvint même à retarder les courriers, de manière à informer la première son frère des résolutions qu'ils lui portaient et à lui donner ainsi le temps d'y parer. Il n'est que trop vrai aussi que Marie-Antoinette disait toujours, en parlant de l'Autriche : « ma patrie, » et en parlant de la France : « ce pays-ci; » et pourtant elle ne mérita, suivant nous, complétement d'être appelée Autrichienne que le jour où les tempêtes se levèrent, et alors le châtiment fut terrible.

Cependant, fidèle à son rôle, le comte de Provence s'étudiait à faire naître entre Louis XVI et la reine des causes actives de mésintelligence. Persuadé que l'éloignement qui existait entre eux finirait par avoir un terme si l'on ne donnait point une maîtresse au roi, il l'entoura de mille piéges, cachés sous de riants dehors. Tous les raffinements qui peuvent rendre attrayante la domination du plaisir, toutes les tentations de nature à réveiller une âme endormie, on sut les réunir dans les fêtes de Brunoy. Louis XVI s'y trouvait au milieu de femmes que le maître du lieu avait eu soin de choisir et qui étaient averties, femmes perdues de mœurs, mais d'une beauté provoquante, et dressées à l'art des séductions. Où s'arrêter, dans les routes du mal, quand on ne croit qu'au bonheur de porter une couronne, quand on n'a qu'un désir, un espoir, une passion, un but : régner? Le comte de Provence aurait voulu pénétrer un à un les sentiments de Louis XVI, s'établir en quelque sorte dans le sanctuaire de ses pensées; et, pour y parvenir, aucun moyen ne lui parut trop vil. Ignorant l'anglais et remarquant que Louis XVI, à qui cette langue était familière, l'employait souvent en sa présence pour se cacher de lui, il fit entrer à



MADAME ÉLISABETH

son service comme valet de chambre un professeur d'anglais, auquel une sévère discrétion fut prescrite. On commença, on poursuivit assidûment des études dont personne ne recevait confidence; et, bientôt, le comte de Provence fut en état de comprendre ce que son frère disait devant lui avec la conviction de n'être pas écouté.

Vains artifices! L'événement tant redouté par le comte de Provence arriva enfin. La dévotion de Louis XVI, la rigueur des principes qui avaient présidé à son éducation, la gravité naturelle de ses mœurs, sa timidité même, tout contribuait à le sauver du scandale de ces amours adultères dont Louis XIV et Louis XV lui avaient laissé l'exemple. Et, d'un autre côté, il n'était pas sans souffrir de l'oisiveté de sa jeunesse. Il ne put donc s'obstiner jusqu'au bout dans le parti pris de l'indifférence. Les obstacles qu'on avait d'abord jugés insurmontables ayant fini par céder à l'art des médecins, son éloignement pour la reine fit place à une affection emportée, peu délicate, mais qui le subjugua. Aussi le bruit ne tarda-t-il pas à se répandre que Marie-Antoinette allait devenir mère, et, en effet, le 19 décembre 1778, elle accoucha d'une fille. Grande fut l'émotion. Les uns voyaient déjà Marie-Antoinette arrivée à un crédit que rien ne balancerait désormais, et ils étalaient leur joie, tandis que les autres gardaient un silence plein d'embarras ou songeaient à décrier par d'obscures manœuvres une fécondité qui leur était odieuse.

A cette époque se rapporte un fait étrange et qui montre bien de quelle région partirent tant de traits empoisonnés. Peu de jours après qu'elle fut relevée de couches, la reine reçut, de la part d'un curé de Paris, une petite boîte contenant son anneau nuptial. A la boîte était joint un billet conçu en ces termes: « J'ai reçu sous le secret de la confession l'anneau de Votre Majesté, avec l'aveu qu'il lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir des enfants. »

Vint le baptême de *Madame*, et il donna lieu à un incident non moins caractéristique. La cérémonie commençait, lorsque, s'adressant au comte de Provence, qui tenait sa nièce sur les fonts baptismaux, le grand aumônier lui demanda de quel nom il avait fait choix. « Monsieur, répondit aussitôt le prince d'un ton sardonique et avec une affectation outrageante, cette question n'est pas la première que vous ayez à m'adresser: il faut s'enquérir d'abord des père et mère. » Étonné, confus, le prélat fit observer que la question n'était de rigueur que quand le doute était permis. « Or, ajouta t-il, ce n'est point ici le cas, et personne n'ignore que Madame est née du roi et de la reine. — Est ce votre avis, monsieur le curé? » dit le comte de Provence en se tournant vers le curé de Notre-Dame et comme pour prolonger le scandale de cette scène. L'assistance était nombreuse, la cérémonie solennelle. Un sourire cruel parut sur les lèvres de quelques-uns; les plus honnêtes furent secrètement indignés, et ce fut au milieu d'une rumeur, provoquée à dessein, que le curé répondit: « En thèse générale, Votre Altesse Royale a raison; mais, dans le cas présent, je n'aurais pas agi autrement que le grand aumônier. »

A partir de ce jour, les pamphlets se multiplièrent, et la haine qui les dictait ne sommeilla plus. De ténébreux réquisitoires, où à des accusations trop fondées se mêlait le limon de la calomnie, accoutumèrent les esprits à des commentaires que l'histoire rougirait de mentionner, s'il n'était pas juste d'assigner leur véritable origine aux libelles que les ennemis de la Révolution française ont ramassés dans ses bas-fonds.

Et, chose singulière! plus les attaques devenaient violentes et dangereuses, plus la reine semblait prendre plaisir à mettre contre elle les apparences. L'orgueil qui dure est une fatigue; d'ailleurs, s'essayer à des hardiesses impunies, c'est un des priviléges de la puissance: on eût dit que Marie-Antoinette avait hâte de mesurer son pouvoir par ses caprices. Un jour, elle fut aperçue à Marly, dans un cabriolet de rencontre, seule et le conduisant de sa main royale. Tout Paris parla d'une course nocturne de la reine, et de la reine déguisée, dans une voiture de place. Les réjouissances publiques l'attiraient; et qu'on la découvrît à demi cachée au sein du tumulte, elle s'en inquiétait peu. Ne l'avait-on pas vue rechercher avec enivrement le péril des bals de l'Opéra, et se perdre en leur tourbillon, heureuse ou tremblante sous le masque? « De même, lui écrivait à ce propos son frère Joseph II le 29 mai 1777, daignez penser un moment aux inconvénients que vous avez déjà rencontrés aux bals de l'Opéra, et aux aventures que vous m'en avez racontées vous-même là-dessus. Je ne puis vous cacher que c'est de tous les plaisirs indubitablement le plus inconcevable de toute façon, surtout de la façon que vous y allez, car Monsieur, qui vous accompagne, n'est rien.... Le lieu par lui-même est en très-mauvaise réputation. Qu'y cherchez-vous? Une conversation honnête? vous ne pouvez l'avoir avec vos amies; le masque l'empêche. Danser non plus; pourquoi donc des aventures, des polissonneries, vous mêler parmi le tas de libertins, de filles, d'étrangers, entendre ces propos, en tenir peut-être qui leur ressemblent, quelle indécence!... Le roi, abandonné toute une nuit à Versailles, et vous, mêlée en société et confondue avec toute la canaille de Paris! » Et dans ces nuits d'été qu'elle avait coutume de passer sur la terrasse du parc, livré alors à la foule des promeneurs, nuits embaumées, nuits languissantes, dont la musique des gardes françaises complétait l'enchantement, ne lui était-il pas arrivé d'aller s'asseoir, en robe de percale blanche et en simple chapeau de paille, sur les bancs que l'ombre effaçait, pour y épier le moment de quelque surprise et les émotions de l'imprévu? On doit la blâmer, et il est permis de la plaindre. Élevée par l'abbé de Vermond, un Dubois amoindri; entourée de séductions et de piéges; unie à un prince dont la gaieté même était pesante, comment ne se serait-elle point parfois dérobée au despotisme du respect, elle si docile au commandement des fantaisies passagères et des vaines pensées?

Mais ne s'appartenir pas est la loi des hautes situations. Par un juste retour à l'égalité, il faut, quand on jouit de la grandeur, qu'on soit des premiers à la subir. Marie-Antoinette l'oublia trop, et une désaffection aussi accablante que rapide vint l'avertir en la frappant. La naissance de sa fille avait été saluée par ces élans de joie servile qui, dans un État monarchique, emportent les peuples aussitôt que le hasard leur envoie des maîtres: la naissance du Dauphin fut accueillie, trois ans après, avec froideur ou, plutôt, avec insulte. On répandit dans le public qu'à l'instigation du comte de Provence, douze pairs avaient signé circulairement une protestation dans laquelle la légitimité du fils de la reine était attaquée en termes formels. Il est certain que les magistrats de la cité affectèrent une indifférence propre à accréditer le soupçon. Ils mirent tant de retard à ordonner les divertissements d'usage, que Marie-Antoinette s'écria dans un accès d'humeur: « Devrons nous attendre les fêtes jusqu'à ce que le nouveau né soit en état de les voir et d'y danser? » On les donna enfin, ces fêtes désirées. Mais elles furent silencieuses et mornes. Chacun remarqua la mesquinerie calculée du feu d'artifice. A l'Hôtel de ville, les tables avaient



LA PRINCESSE DE LAMBALLE

été servies de façon à humilier les convives; et l'on fit paraître au dessert, des figures en sucre qui présentaient d'offensantes allusions. Ainsi s'annonçaient de loin ces formidables haines de la Commune de Paris!

Un monarque rejeté sur le second plan, une reine insultée, voilà donc ce qui personnifiait en France la royauté, à une époque où, plus que jamais, les mensonges du prestige eussent été nécessaires. Et en avant de ce trône, désormais incapable de se défendre seul, personne pour le défendre. Ces princes et nobles semblaient à l'envi se précipiter vers le déshonneur et la mort. Ne demandez pas ce que font, sur le sol miné de la monarchie, les gardiens naturels des institutions et des choses d'autrefois. Pendant que ses deux frères s'occupent, celui-ci d'horlogerie, celui-là de machinations viles, le comte d'Artois court les bals masqués. Le duc d'Orléans laisse s'éteindre aux bras de madame de Montesson, secrète épouse, les restes d'une existence usée par des amours d'Opéra. Son fils, le duc de Chartres, se partage entre le jeu, les voluptés grossières et des leçons d'escamotage payées à Comus. Représentant farouche, infirme et caduc de la descendance illégitime de Louis XIV, le comte d'Eu passe sa vieillesse à chasser, dans une voiture d'invention nouvelle. Le prince de Lamballe... il est mort sous les baisers de créatures immondes, dont une a eu le voile du palais rongé par la débauche.

Dans la masse de la noblesse, à part un petit nombre d'exemples glorieux, même décadence. Quand l'abbé Terray s'était avisé de taxer les citoyens à raison de leurs titres, on avait rencontré dans les bureaux de recette une foule de nobles venant déclarer, sous l'empire d'une sordide inquiétude, qu'ils n'étaient pas nobles, qu'ils ne voulaient pas l'être; et ce mouvement d'abdication morale n'avait fait que revêtir depuis un caractère de plus en plus honteux. Sur la scène élevée où marchaient fièrement les femmes des lieutenants généraux et les duchesses, mainte union solennelle fit monter, non pas des vierges plébéiennes, mais des femmes disputées et dérobées à des embrassements d'histrions, mais des courtisanes publiquement vendues aux plaisirs des ambassadeurs étrangers. Épouser, dans l'unique but de s'enrichir, la fille de quelque opulent financier devint un procédé de gentilhomme. C'était au point qu'un marquis ruiné reçut, des officiers de son corps, l'autorisation dégradante de refaire sa fortune en se mariant à une des élèves de la Pâris, célèbre entremetteuse du temps. Et ils appelaient cela, dans un langage aussi bas que l'action elle-même : *prendre du fumier afin d'engraisser leurs terres.* Il y eut des procès de vol où des gens de qualité figurèrent; il y eut des accusations d'assassinat échangées entre grands seigneurs, et des poursuites judiciaires substituées aux réparations par l'épée.

Pour faire autour du trône une solitude absolue et mortelle, que fallait il encore? Un ministre ennemi des priviléges militaires et destructeur systématique de la maison du roi! Ce ministre fut trouvé. Car c'est le propre des situations graves de créer les hommes qui leur conviennent.

Lorsqu'en 1775, M. du Muy mourut, laissant vacante la place de ministre de la guerre, il y avait à Lauterbach, en Alsace, un vieux soldat dont les habitants du lieu aimaient à citer la dévotion mystique, la bienfaisance et les propos moqueurs. Saint-Germain était son nom. D'abord jésuite, puis lieutenant de dragons, et forcé de fuir, à la suite d'un duel sanglant, il avait promené au loin la double bizarrerie de son caractère et de sa destinée. Rappelé en France par le maréchal de Saxe, après avoir accompagné la fortune d'Eugène, servi l'Autriche, servi la Bavière, combattu les Turcs, il était parvenu rapidement au grade d'officier général, et quoique dans des commandements secondaires, il avait su mieux que personne, durant la guerre de Sept ans, ralentir le cours de nos désastres et embarrasser le génie de Frédéric. C'était le temps où Mme de Pompadour décidait de la direction et disposait du sort de nos armées. Or, le rude officier dédaignait fort les princes, les flatteurs, les favorites ; et, comme il avait pour principe *de viser aussi haut que le comportait son étoile*, il se lassa d'obéir à des généraux courtisans qui ne le valaient pas. Ses services, trop peu vantés par le maréchal de Broglie, se tournent en aigreur. Il se plaint, il éclate, il se croit entouré de persécuteurs mystérieux, il écrit, dans son style original et animé : « on me livre, tout nu, aux morsures des guêpes ; » et, un beau jour, désertant tout à coup son corps d'armée, jetant derrière lui son cordon rouge, abandonnant sa patrie en deuil, il court, un traité secret à la main, bouleverser la constitution militaire du Danemark. Ses réformes irritèrent par leur violence; le pouvoir dans l'exil lui échappa; un infidèle banquier le réduisit à la misère, et, retiré à Lauterbach, il était en train de planter un arbre, la tête couverte d'un bonnet de laine, quand on lui vint annoncer, de la part de Louis XVI, sa nomination au ministère de la guerre. « Ah! ah! dit-il d'une voix triomphante et amère, on songe à moi! » N'ayant pas de domestique, il pria un paysan de le suivre, et partit.

On croit que ce furent les illuminés d'Allemagne et notamment le comte de Blecken qui préparèrent cette nomination. Surprise à l'apathie de Louis XVI, elle avait plu à la causticité du comte de Maurepas, curieux de voir à l'œuvre un réformateur qu'on disait tenir du fou et du héros, et qui n'était pas sans rappeler cet autre aventurier mystique dont s'était amusée la cour de Louis XV.

La vérité est que la présence du comte de Saint-Germain à Fontainebleau fut un coup de théâtre. Un déserteur devenu ministre! Un dévôt à la tête des licencieux guerriers de l'Œil-de-bœuf! L'homme du camp, l'homme du village au milieu des langueurs et des magnificences de la cour! On savait, d'ailleurs, qu'il exerçait sur les esprits ardents une sorte de fascination; qu'il avait fait beaucoup de fanatiques dans l'armée; qu'à la nouvelle de la banqueroute qui le ruina, les régiments allemands s'étaient cotisés pour lui assurer une pension de seize mille livres; qu'en payant sa part du tribut, le baron de Wurenser avait dit, par manière de prophétie : « On ne doit jamais se brouiller avec les malheureux. » Lui, sans tenir compte de sa fortune présente, il arrivait impatient de venger les injures passées. Il allait donc enfin pouvoir leur mettre le pied sur le front, à ces élus de la faveur dont l'insolence avait autrefois pesé sur lui! Au soldat de fortune l'honneur d'anéantir les priviléges militaires. Et rien, certes, ne convenait mieux au génie du comte de Saint-Germain, génie observateur et calme sur les champs de bataille, mais partout ailleurs, inquiet, turbulent et emporté. On rapporte qu'ayant acheté un domaine à Montfermeil, il se hâta de démolir le château, de couper les bois, de bouleverser les jardins, ne gardant que le sol et des ruines : ce fut l'image de son administration. Tout ce qui servait à l'éclat ou à la force du trône, il le détruisit avec une joie secrète et d'une main violente. Il rendait libres les routes qui, dans les journées des 5 et 6 octobre, du 10 août, devaient conduire au monarque le peuple soulevé.

Jusqu'alors le principe de l'inégalité sous les armes avait été représenté par les mousquetaires gris, les mousquetaires noirs, les grenadiers à cheval, les chevau-légers, les gendarmes : M. de Saint-Germain supprima les deux compagnies de

mousquetaires, mit les grenadiers à la réforme, et, s'il se contenta de réduire à cinquante le nombre des chevau-légers et celui des gendarmes, ce fut uniquement par égard pour le prince de Soubise et le duc d'Aiguillon qui les commandaient.

L'École militaire de Paris était une institution essentiellement monarchique; on n'y admettait que des fils de nobles; on les élevait aux frais du souverain; on leur apprenait que donner sa vie à son prince, lui donner son âme, c'est l'honneur : M. de Saint-Germain divisa l'École, essaya vainement de la faire passer de Paris dans les provinces, et finit par décider que tout Français pourrait y mettre ses enfants à titre de pensionnaires, substituant à une éducation que le roi payait, une éducation qu'on payait au roi.

L'Hôtel des Invalides rappelait la gloire de Louis XIV, il semblait attester la sollicitude de la royauté pour le soldat :



LE MARÉCHAL DUC DE BROGLIE

M. de Saint-Germain fit sortir de l'hôtel des vétérans qui l'habitaient, leur donna des pensions et les dispersa.

Introduire parmi les troupes l'esprit d'indépendance et la passion de l'égalité n'eût pas suffi, peut-être : M. de Saint-Germain, en dénaturant le caractère de l'ancienne discipline, en soumettant l'armée à des peines corporelles, disposa les militaires à la révolte, et indirectement, à son insu, il prépara cette grande alliance de l'homme du peuple et du soldat, qui, plus tard, fut conclue devant le pont-levis de la Bastille.

Mais voilà qu'au milieu de son impatience de réformes, cet étrange personnage est saisi de vertige. Son imagination s'égare. A des souvenirs de garnison viennent se mêler confusément dans son cerveau troublé les inspirations du moine, et de ce mélange imprévu sortent mille projets monstrueux ou puérils : il sera défendu aux capitaines de donner des bals dans les garnisons, défendu aux généraux de réunir à leur table au delà de vingt-quatre officiers; il faudra que les soldats se rendent processionnellement à la messe; des béné-

dictins seront chargés de former les élèves de l'École militaire, etc. Il y eut explosion de mécontentements; des brochures véhémentes furent lancées. Le jour de la dispersion des invalides, un des chariots qui les transportaient s'était arrêté sur la place des Victoires, et l'on avait vu les pauvres vieillards descendre, s'agenouiller autour de la statue de Louis XIV et se lamenter sur ce qu'ils « avaient perdu leur père » : l'ordonnance relative aux coups de plat de sabre provoqua des scènes d'un effet plus puissant encore. Pour n'avoir pas à appliquer une peine contre laquelle se révoltaient tous les sentiments de l'honneur, des caporaux descendirent au rang de simple soldat. Un officier subalterne, contraint de frapper un de ses inférieurs de vingt-cinq coups, s'arrêta au vingt-quatrième, disant : « Quand au dernier, je me le suis réservé à moi-même; » et il s'enfonça le fer dans le corps. « Les Français, avait dit un grenadier, n'aiment du sabre que le tranchant; » et ce mot héroïque, l'armée entière le répétait avec une sombre exaltation. Attaqué par les philosophes, que sa dévotion irritait, par les grands, victimes de ses réformes, par les bureaux, dont il avait voulu secouer le despotisme, M. de Saint Germain tomba. Mais il ne tombait qu'après avoir dénaturé la maison du roi, qu'après avoir accompli sa mission révolutionnaire. Instrument de destruction mis en mouvement par une force qu'il servit sans la connaître, il était comme la cognée que le bûcheron jette quand l'arbre est abattu.

Ainsi s'en allait par lambeaux cette vieille monarchie; ainsi se métamorphosait la physionomie de la cour; et, vers la fin, Louis XIV, ressuscité, n'eût certainement pas reconnu son Versailles. Ce n'est pas que les nobles eussent renoncé à leurs prétentions : seulement, par un équitable arrêt, ceux-là même qui avaient conservé l'orgueil de leurs prétentions, déchiraient à plaisir le voile qui pouvait en couvrir l'insolence aux yeux des peuples trompés. La reine ayant donné le signal du laisser-aller dans les costumes et dans les mœurs, l'ancienne étiquette n'existant plus que dans les regrets de quelques douairières dédaignées, les robes traînantes ayant disparu et une duchesse ne se distinguant plus d'une actrice, les hommes, à leur tour, se piquèrent de suivre l'impulsion. Parmi des seigneurs qui se croyaient d'une race élue, ce fut chose du bel air et philosophique d'être vêtu en gros drap, de quitter les talons rouges, de porter des souliers épais, de se perdre dans la foule un bâton noueux à la main. Et l'on renonça peu à peu au cortége des valets, aux broderies éclatantes, à la noblesse écrite sur un habit, à tout ce qui est grandeur visible et palpable, à tout ce qui jusqu'alors avait rendu vivante et parlante la prééminence des rangs.

Lorsqu'il avait éloigné de Paris la majesté royale, lorsqu'il l'avait placée à Versailles parmi les siens, Louis XIV avait sans doute voulu donner à la haine du peuple tant de milieux à traverser, qu'elle eût de la peine à atteindre le monarque. Mais il arriva que, fascinée par son destin, Marie-Antoinette aima passionnément et rechercha Paris. La vie abandonna donc peu à peu ce palais qu'avaient choisi pour théâtre à leurs prodiges, la vanité et la bassesse humaines. La solitude, le silence, finirent par envahir l'antichambre fameuse où se tenait le valet d'élite que séparait des premières puissances de la terre un simple paravent, et dont la voix, toujours respectée, chassait dans la galerie du château des nuées de comtes et de barons.

Il diminua de jour en jour, d'heure en heure, le nombre de ceux qui, groupés le soir à la porte du cabinet royal, attendaient avec une impatience servile et jalouse qu'un salut, un sourire, un regard du maître décidât de leur fortune. Longtemps on avait dit : « la cour et la ville; » le moment vint où il fallut renverser les termes. On quitta Versailles, où était le roi : on se hâta vers Paris, où était le peuple.

CHAPITRE II

PREMIER MINISTÈRE DE NECKER



N jour, lord Chatham étant entré dans la Chambre haute, l'assemblée, à son aspect, se leva, saisie d'une respectueuse émotion. Lui s'avança en chancelant, appuyé d'une main sur son gendre, et de l'autre sur son second fils. Sa figure était extrêmement pâle; car, il portait, sous la flanelle dont il était couvert, le germe d'une maladie mortelle. Il venait exciter le parlement à défendre l'épée à la main et jusqu'au bout, contre l'Amérique soutenue par la France, l'intégrité des possessions britanniques. Son discours fini, il tomba épuisé sur son banc. Et comme le duc de Richmond lui demandait par quels moyens le gouvernement soutiendrait la guerre, il se leva pour répondre, mais il ne put que mettre la main sur son cœur, et il s'évanouit. Quelques jours après, il était mort. Son orgueil et sa haine vivaient dans son second fils, William Pitt.

Quand lord Chatham exhalait ainsi l'ardeur jalouse de son âme carthaginoise, Louis XVI avait déjà reconnu l'indépendance des États-Unis; un traité venait de réunir la France et l'Amérique, deux nations dont l'une combattait pour son indépendance, dont l'autre allait combattre pour sa liberté. Comment s'était accompli ce grand acte? Par quel vertige les amis d'un roi absolu l'avaient-ils poussé à tendre la main à des *insurgents?*

Sans doute la France alors avait bien des humiliations à venger. Il était temps qu'elle protestât, à la manière des peuples forts, et contre l'ignominieux traité de Fontainebleau, et contre l'insolent abus que l'Angleterre avait fait de sa victoire, et contre cette permanente insulte qu'il n'y avait plus moyen de tolérer : la présence d'un commissaire anglais dans le port de Dunkerque. L'occasion pouvait-elle être plus favorable? Après une lutte intrépidement soutenue, les Américains semblaient toucher à un triomphe définitif. Au mois d'octobre 1777, le général Burgoyne s'était vu forcé, à Saratoga, de mettre bas les armes devant les insurgents, commandés par le général Gates, et une armée anglaise de près de six mille hommes avait été conduite prisonnière à Boston, tandis que, retranché dans le camp de Walley-Forge, Washington montrait ce que pèse dans la balance des choses le génie de la patience.

Mais, grâce à une de ces combinaisons de la fortune, trop fréquentes pour étonner l'historien, il arriva qu'en France le sentiment de la nationalité ne servit qu'à donner le change au pénétrant ministre par qui les affaires du dehors étaient dirigées. Car l'homme qui avait préparé la guerre d'Amérique; qui avait présenté à Louis XVI les trois plénipotentiaires Silas Deane, Lee et Franklin, c'était justement le comte de Vergennes, le même qui écrivait à Louis XVI : « En France, le monarque parle : tout est peuple et tout obéit. » Tant il est vrai que, dans cette guerre d'Amérique, le côté diplomatique avait ébloui Vergennes! Le côté révolutionnaire lui échappait.

Et quelle volonté d'ailleurs aurait pu résister à ce cri de



MADAME ROYALE — LE DAUPHIN

tout le peuple de France : Armons-nous pour les insurgents? En vain la vieille cour improuvait-elle le départ volontaire du jeune marquis de Lafayette : tous les cœurs s'étaient enrôlés le même jour que le sien. A Paris, à Versailles, jusque dans les appartements du roi, on faisait fête au modeste Franklin, comparé aux sages de l'antiquité et admis au château en costume de cultivateur américain. On vendait sous les yeux du roi le médaillon de ce philosophe, ayant pour légende le vers, si connu, où Turgot le glorifiait d'avoir arraché la foudre au ciel et *le sceptre aux tyrans*.

C'en est fait : l'Europe est avertie des résolutions du Cabinet de Versailles ; le marquis de Noailles, notre ambassadeur, est brusquement rappelé de Londres. Quelques mois cependant s'écoulent sans bruit. Mais les chantiers de marine se remplissent d'ouvriers ; les arsenaux, de munitions et d'armes. La France allait tenir la mer avec soixante et un vaisseaux de ligne et soixante-sept frégates ou corvettes.

La guerre n'était pas encore officiellement déclarée, lorsqu'on apprit tout à coup la brillante rencontre de *la Belle-Poule* et de *l'Aréthuse*, la fière conduite de l'officier Chadeau de la Clochéterie, qui, seul, en vue et à portée de la flotte anglaise avait répondu par toute sa bordée au premier boulet de la frégate étrangère et désormais ennemie. Ce prélude réveillait les plus mâles souvenirs de la France ; il ravivait des ressentiments immortels.

Un mois se passe, et le combat d'Ouessant ouvre la guerre. Sorties du port de Brest, les escadres du comte d'Orvilliers vont se heurter contre la flotte de l'amiral Keppel. Les deux mondes sont attentifs aux commencements de cette querelle dont l'objet est l'indépendance d'une nation de républicains. Si les Français ne furent pas complètement victorieux, du moins l'honneur du combat leur resta ; et quand la nouvelle en fut apportée à Paris par le duc de Chartres, depuis Philippe-Égalité, les Parisiens éclatèrent en transports. Le prince, sous les yeux de Lamothe-Piquet, avait combattu à l'avant-garde : on le savait ; on savait que, vêtu d'une veste blanche et décoré de son cordon bleu, il avait déployé au milieu du péril cette gaieté qui est le côté français de la bravoure : il fut couronné de lauriers à l'Opéra ; et, pendant toute la nuit, le Palais-Royal, illuminé, retentit des acclamations populaires.

Mais le lendemain, la reine, au lieu de faire chanter le *Te Deum* pour la victoire, le faisait chanter pour sa grossesse. Car ses relations avec le duc de Chartres, affectueuses d'abord et familières, s'étaient remplies d'aigreur. Les ennemis de Marie-Antoinette n'avaient pas manqué d'attribuer ce refroidissement aux sourdes colères de l'amour dédaigné ; et l'on assure que le prince lui-même se vanta d'avoir repoussé le bonheur qui s'offrait à lui : imputation grave s'il faut la croire fondée, rien n'étant plus odieux, en pareil cas, que le mensonge, ou plus vil que l'indiscrétion. Quoi qu'il en soit, des épigrammes sanglantes furent lancées, et la *Gazette de France*, journal de la cour, publia un récit qui, du héros de la veille, faisait un lâche. Il circula des relations où il était représenté comme n'ayant pas vu le feu, comme s'étant caché à fond de cale. Irrité à jamais, il dit tout haut et fit dire à la reine : *L'enfant de Coigny ne sera jamais mon roi.*

Du reste, le branle était donné aux esprits. On se familiarisait avec l'idée d'insurrection ; le mot *insurgents* était partout accepté, et ceux-là même que scandalisait l'appui prêté par un monarque à des révoltés, s'animaient à l'image de l'Angleterre enfin punie des longs excès de son orgueil. Dès son arrivée en Amérique, Lafayette avait écrit à ses amis de France : « Je n'entends parler ici ni de roi, ni de ministres ; on n'y chérit que deux souveraines, la gloire et la liberté. » De sorte que la France ressemblait à un esclave qui, à travers les grilles de son cachot, aperçoit de loin des troupes armées contre la servitude : les cris qu'il entend lui vont au cœur, et il se bat en pensée sous ces drapeaux dont la seule vue lui est un espoir de délivrance.

Quand la logique de l'histoire a parlé, il faut bien que les faits obéissent : aussi les voit-on alors se produire dans l'ordre utile et comme à point nommé. Contemplée de nos rivages, la guerre d'Amérique était un de ces phénomènes qui ont leur place marquée d'avance dans la succession des choses. Et en même temps qu'elle exaltait les âmes, elle creusait le déficit.

Cependant, Necker était au pouvoir, et jamais peut-être ministre des finances n'y était arrivé dans des conjonctures plus difficiles et au milieu de tant de périls. Mais cela même aiguillonnait l'ambition du Génevois. Il lui plaisait de se mesurer avec la grandeur d'une situation où il serait en vue de toutes parts, et qui allait permettre les nouveautés. Accusé par les économistes de s'être enrichi trop vite, il brûlait de prouver qu'il saurait administrer la fortune du royaume comme il avait su faire la sienne. Que d'obstacles avaient arrêté sa marche ascendante et l'attendaient encore ! que de soupçons éveillaient déjà sa qualité d'étranger, sa nationalité républicaine ! Il fallait qu'il se fît pardonner sa religion, lui protestant convaincu et austère, au sein d'une monarchie catholique, dans un cercle de marquis libertins qui ne se croyaient pas dispensés d'aller à la messe. Il fallait qu'il fît oublier le tort de sa roture à une cour entichée, qui s'imaginait l'accabler en l'appelant avec affectation *monsieur* Necker. Que s'il promenait au loin ses regards, des embarras bien autrement sérieux se présentaient à sa pensée. Le plus grand de tous était la guerre d'Amérique ; et pourtant, loin d'y contredire, loin d'en paraître effrayé, Necker, devant Maurepas et Vergennes, montrait la sérénité d'un génie plein de ressources, et promettait de combattre l'Angleterre en arrachant à cet empire le secret de sa force, le crédit.

Personne, au surplus, ne connaissait mieux que Necker le déplorable état de nos finances. Comme directeur du trésor royal sous le ministère de Clugny ; puis comme adjoint au contrôleur général Taboureau, il avait manié tous les ressorts de l'administration. Clugny, qu'on appela aux finances, couvert de maladies et de dettes, paya ses dettes et mourut. Taboureau se sentit humilié d'avoir pour adjoint un homme qui faisait reconnaître, non sans hauteur, sa supériorité, et il abandonna le pouvoir. Mais tandis que l'insuffisance de Taboureau, les débauches et les dilapidations de Clugny mettaient en relief la capacité de Necker, sa laborieuse ardeur, son intégrité, lui, il calculait en silence et le déficit ancien et les accroissements énormes qu'allaient entraîner une guerre lointaine, la création obligée d'une marine, l'armement des ports, l'entretien d'une armée d'outre-mer.

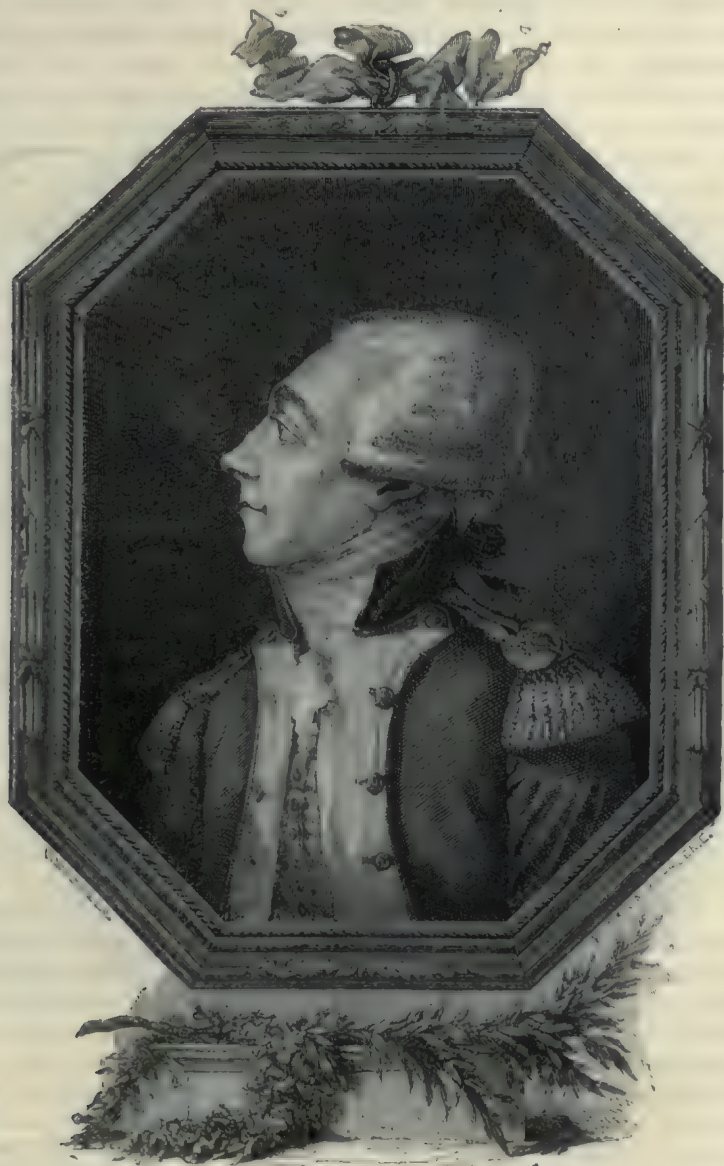
Voulant signaler son avénement aux affaires par un exemple de désintéressement qui fît éclat, Necker refusa les *droits de signature*, évalués à trois cent mille livres, le pot-de-vin d'usage, s'élevant à la même somme ; et il déclara renoncer à tout traitement.

Les derniers états soumis au roi par M. de Clugny accusaient un déficit de vingt-quatre millions sur les dépenses ordinaires et de quinze millions sur l'extraordinaire de la marine. A ces trente-neuf millions de déficit, il convenait d'ajouter, suivant Necker, dix millions, représentant le fonds de réserve qu'un grand empire doit toujours posséder pour faire face à l'imprévu.

Telle était donc la situation; et, en d'autres temps, un ministre aurait eu trois moyens de la surmonter : l'impôt, l'économie, l'emprunt.

Mais ici Necker n'avait point à choisir. Engagé dans une guerre devenue inévitable depuis que les premiers coups de canon étaient partis d'un vaisseau anglais, Necker ne pouvait songer à la soutenir ni par l'économie ni par l'impôt.

L'impôt? Il n'y aurait point suffi. Et d'ailleurs, quel ministre sans entrailles aurait osé demander au peuple sa dernière obole, quand de toutes parts s'élevaient des cris de détresse; quand, d'un bout de la France à l'autre, retentissait le gémissement des corvéables ramenés à coups de bâton sur les chemins; quand la culture en maint endroit était abandonnée et que dans l'âme de tant de malheureux le désespoir débordait? Necker savait cela, il savait les iniquités criantes de l'impôt, les vices de son assiette, sa répartition



LA FAYETTE

monstrueuse; il savait qu'en attendant le dégrèvement du pauvre, l'impôt était une calamité qui arrêtait la population, qui la décimait : il ne voulut point recourir à une ressource aussi meurtrière.

L'économie? Elle était assurément bien désirable, bien urgente; car ces nobles, ces princes de l'Église, qui regardaient comme une honte de contribuer aux charges publiques, mettaient leur honneur à s'en partager le produit sous mille formes. Bons au comptant, francs-salés, croupes sur les fermages, profits sur les fournitures, ils dévoraient tout; ils se partageaient jusqu'à vingt-huit millions de pensions, somme énorme, disait le ministre des finances, et au moins double de celle que les souverains de l'Europe tous ensemble consacraient aux pensions de leurs royaumes. Malheureusement, il n'était pas facile de trancher dans le vif; les abus avaient des racines trop profondes.

Necker se résolut donc à employer la méthode des emprunts; et en cela il prit le parti le plus démocratique : d'abord, parce qu'il épargnait au peuple une surcharge qui l'eût écrasé; ensuite, parce que la base des emprunts étant

le crédit, emprunter c'était chercher son appui dans la confiance publique, dans l'opinion.

Mais quel était ce mot nouveau, ce mot étrange, l'*opinion publique*, qu'un ministre faisait retentir pour la première fois aux oreilles d'un monarque absolu? Ce peuple français, condamné au silence depuis Louis XIV, allait-il avoir une voix au conseil? Redoutable innovation, qui provoquait les bons mots du vieux Maurepas, et dont la portée n'échappait point à l'œil pénétrant de Vergennes. « La France, disait tout bas Vergennes à Louis XVI, est une monarchie absolue; si l'*opinion publique de monsieur Necker* venait à prévaloir, Votre Majesté pourrait s'attendre à voir commander ceux qui obéissent et obéir ceux qui commandent. » Là, était précisément la grandeur des entreprises de Necker. Et, toutefois, il n'avait garde de croire au renversement de la monarchie. Il la voulait seulement mitigée, balancée par l'opinion, réduite à l'impuissance de nuire. Moins Génevois qu'Anglais, il ne s'éleva point à la conception républicaine. Après avoir été, dans ses écrits, le défenseur du peuple, il ne fut au pouvoir que le ministre de la bourgeoisie. Après avoir pensé avec la hardiesse de Rousseau, il n'osa pas mettre le pied au delà des limites tracées par la modération de Montesquieu.

Ses plans, néanmoins, s'enchaînaient fortement et respiraient l'amour du bien public. Plein d'un orgueil qu'il laissait quelquefois s'amoindrir jusqu'à la vanité, il s'était ainsi posé le problème :

J'emprunterai, s'il le faut, cinq cents millions pour tenir tête aux circonstances; j'établirai le crédit en France par le développement de l'opinion publique; afin de former cette opinion, je déchirerai le voile qui dérobe la situation des finances à tous les regards; par les assemblées provinciales, acheminement à la convocation des états généraux, j'appellerai la nation aux affaires; j'obtiendrai la réforme de l'impôt, et quand l'impôt, réformé, pourra être accru sans barbarie, je rembourserai les emprunts. Alors, le royaume, enrichi et victorieux, me bénira de l'avoir sauvé de la banqueroute et mis en mesure de vaincre. L'opinion, qui m'aura servi d'instrument, deviendra le retentissement de ma renommée.

Il n'en fut pas autrement; le seul nom de Necker inspira dès l'abord une confiance illimitée. Les effets publics montèrent en France, tandis que, par un contraste dont put se vanter le nouveau ministre, les fonds anglais subirent une baisse considérable. Secrètement flattés de voir un des leurs à la suprême direction des finances, les banquiers le secondaient avec tant de ferveur que, pour couvrir le premier emprunt de vingt-quatre millions, ils n'attendirent même pas l'enregistrement de l'édit. Les portes du trésor royal s'ouvrirent, il est vrai, et l'on affecta d'y établir des gardes; mais la journée finie, l'emprunt fut fermé, et le public ne put avoir des actions qu'en payant des primes aux banquiers. L'emprunt avait la forme d'une loterie : une partie était remboursable par le sort à quelques prêteurs, l'autre se convertissait en rentes viagères. En deux années, plus de deux cents millions furent empruntés de la sorte avec une facilité surprenante. A la grande stupéfaction des financiers, le crédit, au lieu d'aller en s'affaiblissant, se développa précisément par l'usage qu'on en fit. Les étrangers s'empressèrent de souscrire, ils entrèrent pour un tiers dans les emprunts de Necker : l'or de l'Europe affluait au trésor du roi de France.

Les esprits, rassurés, purent donc se livrer aux émotions que leur apportaient les nouvelles du camp de Rhode-Island, et, à Versailles, bien des gentilshommes enviaient les blessures du marquis de Lafayette. A force de s'intéresser à des combats dont l'indépendance de l'Amérique devait être le prix, le peuple de France s'habituait aux préoccupations de la liberté; et les plus clairvoyants, ceux-là surtout qui sentaient la Révolution gronder au fond de leur cœur, savaient gré au ministre des finances d'avoir trouvé dans le crédit de quoi faire marcher cette vieille France royaliste sous les drapeaux de la république armée.

Mais les succès de Necker lui attiraient autant d'inimitiés que ses réformes; et l'on devine à quel concert de malédictions s'était exposé un homme qu'on voyait supprimer les receveurs des domaines, diminuer le nombre des fermiers et le chiffre de leurs scandaleux profits, réduire de quarante-huit à douze les receveurs généraux, décimer l'administration de la loterie, casser le bail des postes et mettre la ferme en régie, faire main basse sur les intendants des finances, sortes de magistrats inconnus qui jugeaient souverainement dans leur cabinet les affaires contentieuses, et donnaient ensuite à signer aux ministres leurs décisions arbitraires. Necker avait eu aussi l'audace d'étendre l'impôt des vingtièmes aux propriétés des membres du parlement; et ces grands propriétaires ne lui pardonnaient pas de les avoir rabaissés au niveau de la roture. Quant aux gens de la haute finance, ils étaient bien plus irrités encore, parce qu'à leur ressentiment se mêlait un fonds de jalousie. Que deviendrait leur importance dans l'État si l'on prenait le chemin de résilier les baux, et de changer les fermiers en simples régisseurs? N'en arriverait-on point à se passer d'eux après les avoir ruinés? Et ceux qui avaient été victimes des suppressions poursuivaient Necker d'invectives. Ils le disaient parvenu au moyen de sourdes intrigues, et introduit dans l'entre-sol d'où Maurepas gouvernait la France, par un certain marquis de Pezai, correspondant mystérieux de Louis XVI et faiseur de petits vers à la Dorat. L'un d'eux représentait le *superbe Necker* attendant au fond d'une remise, enveloppé dans une redingote, le retour de son protecteur clandestin.

A ces attaques personnelles se mêlèrent des reproches plus graves. On accusa, non sans raison, le ministre réformateur d'avoir donné à ses emprunts une forme immorale par la constitution de rentes viagères, ce qui était encourager l'égoïsme, et comme inviter le père de famille à dévorer d'avance la fortune de ses enfants. Mais les ennemis de Necker allaient évidemment trop loin, lorsqu'ils lui imputaient de ne pas créer d'impôts pour servir de gage aux prêteurs, de n'établir aucun fonds d'amortissement. Les prêteurs, qui, du reste, aux yeux d'un ministre, doivent passer après l'État, sont toujours suffisamment avisés sur les risques à courir. Et la preuve qu'on leur offrait alors assez de garanties, c'est qu'ils prêtèrent jusqu'à cinq cent trente millions, sachant bien que Necker assurait par une réforme l'intérêt de chacun de ses emprunts, dont l'avantage était précisément de ne pas grever le trésor de rentes perpétuelles, et de trouver leur amortissement naturel dans la mort successive des rentiers.

Il n'était certes pas nouveau qu'un ministre fût assailli des malédictions de ceux qu'il sacrifiait au bien public; mais ce qui aurait pu surprendre, c'est que Necker eût contre lui, et les hommes dont il réformait les emplois, et les écrivains qui, avant lui, avaient demandé ces réformes. Les économistes le harcelaient sans relâche. L'abbé Baudeau, l'âpre Condorcet, intolérant à force de conviction, s'indignaient de ne pouvoir l'accabler, et multipliaient les brochures haineuses. Au fond, ce qu'ils ne lui pardonnaient pas, c'était sa hauteur envers la secte, et d'avoir osé mettre en question dans ses écrits le droit absolu de propriété. Le chevalier Turgot, frère de l'ancien ministre, et Condorcet s'en expliquaient hautement, avec feu : « Malheureuse nation! s'écriait le che-

valier Turgot, tu ne te relèveras jamais des maux que Necker t'a préparés; » et il rappelait d'un ton violent le fameux chapitre qui termine le livre *Sur la législation et le commerce des grains* : « Que devons-nous attendre, ajoutait-il, d'un ministre qui se passionne avec tant de fureur contre la classe des propriétaires en faveur de celle qui ne possède rien? Attendons-nous à voir se renouveler en France les scènes des deux Gracchus. » Il y en eut qui prononcèrent le nom de Law, croyant de la sorte insulter Necker.

En dépit de ces clameurs, le directeur des finances restait populaire. Il avait de son côté l'*opinion publique*, juge inattendu devant lequel il avait fait comparaître la monarchie Suffire à la guerre d'Amérique sans impôts, n'était-ce point un prodige? *Sans impôts*, avait dit Necker; et cette formule, qui caractérisait la situation, était répétée dans tout le royaume par un peuple étonné que la victoire ne lui coutât rien. D'ailleurs, le ton sentimental des ouvrages du Génevois et l'art avec lequel il savait intéresser l'imagination aux plus arides questions de finance lui avaient concilié la faveur des femmes, non-seulement parmi le tiers état, mais à la cour, à



TURGOT

Versailles; dans le boudoir où Marie-Antoinette laissait échapper en paroles légères le secret de ses sympathies. L'altière comtesse de Brionne, la marquise de Coigny, Mme de Simiane, la princesse de Beauvau, l'impérieuse duchesse de Grammont, employaient au profit de Necker les séductions de la grâce ou l'empire du cœur. Mme de Tessé, Mme de Blot, la comtesse de Châlons, dépensaient leur esprit à soutenir le système des emprunts; à prôner le ministre philosophe qui voulait faire de l'administration des finances, en même temps qu'une série d'opérations, « une suite de pensées. » Elles allaient recueillant les nouvelles, répandant les bruits officiels, donnant des ordres, et poussant dans les rangs de l'*opinion publique* la clientèle de leur beauté. Elles montraient le marquis de Castries charmé d'avoir été fait ministre par Necker, et le duc de Choiseul qui, par lui, espérait bien le redevenir.

La même admiration se manifestait ailleurs sous un plus sérieux aspect. Depuis la mort de Mme Geoffrin, les philosophes s'étaient transportés chez Mme Necker: leur haine contre les prêtres triomphait de l'élévation d'un protestant, et néanmoins, on n'ignorait pas qu'une partie du haut clergé se ralliait à lui; que le fougueux archevêque de Beaumont, si terrible aux jansénistes et aux convulsionnaires, était venu plusieurs fois s'asseoir, ami familier, à la table du calviniste.

Necker. Le peuple des campagnes ne pouvait que bénir un ministre qui, loin d'augmenter l'impôt, aspirait à le diminuer en le réformant. La partie éclairée du tiers état suivait d'un œil attentif les innovations financières, l'ordre introduit dans la comptabilité par la concentration des diverses caisses au trésor royal, le développement du crédit, les projets d'humanité en faveur des pauvres, des prisonniers, des mendiants. Aux pamphlets hostiles, l'académicien Thomas, l'abbé Raynal, opposèrent d'ardentes apologies. Il en parut où l'on crut reconnaître la plume distinguée de Mme Necker et son caractère susceptible. On y repoussait vivement le reproche fait au directeur des finances d'avoir, par l'emprunt, soulagé les vivants aux dépens des races futures. Est ce que les races ne sont pas solidaires? Est-ce que les arrière-neveux ne vont pas se reposer à l'ombre de l'arbre que les aïeux ont planté? S'il était vrai que la guerre d'Amérique dût être onéreuse aux générations à venir, n'en recueilleraient-elles pas le bénéfice? Et n'était-ce rien que l'idée révolutionnaire, venue des plages lointaines comme une promesse d'affranchissement portée par la brise des mers?

L'amour de la popularité était la passion de Necker, sa superstition, presque : il poursuivit ses plans.

Il y avait quelques années déjà que le marquis de Mirabeau avait dit : « Une nation qui n'est pas représentée est semblable à un homme privé de la parole : il ne lui reste que ses bras pour faire connaître ce qu'il demande. »

Fénelon appelait de ses vœux les assemblées provinciales, Turgot les proposa, Necker les établit.

Il mit sous les yeux du roi un mémoire confidentiel où il critiquait amèrement l'administration des intendants de province. Il les peignit pleins d'arrogance envers les faibles, timides devant les forts, absents à volonté, instruits par hasard, tranchant du souverain avec une morgue dont leur ignorance était la mesure. Si leur capacité était douteuse, en revanche leur ambition ne l'était pas. A moins d'une injustice éclatante, ils gouvernaient sans contradicteur, et le monarque était obligé de voir par les yeux de ceux-là même qu'il aurait eu besoin de juger. Ainsi allait périr l'œuvre de Richelieu. Mais, institués dans le dessein de mater la noblesse, les intendants de province se trouvaient alors avoir épuisé leur mission. Richelieu les avait créés au profit de la royauté, contre les nobles : Necker les voulut détruire au profit du tiers état, contre la royauté.

Louis XVI céda; il consentit à établir à titre d'essai, une assemblée provinciale dans le Berri, réputé, à cette époque, la province la plus misérable de France, et choisi précisément à cause de sa misère. Il parut naturel d'essayer le remède sur la partie la plus malade.

Douze nobles, douze membres du clergé, vingt-quatre propriétaires des villes et des campagnes composèrent les quarante-huit membres de l'assemblée provinciale du Berri. Le roi ne se réserva pas le droit d'élection; il désigna seulement seize membres qui furent chargés d'élire eux-mêmes les trente-deux autres. Il fut décidé que les suffrages se compteraient *par tête* et non *par ordre*. L'assemblée devait se tenir tous les deux ans pendant un mois; et, dans l'intervalle, une commission, présidée par l'archevêque, était chargée d'exécuter les décisions prises, touchant la répartition et la levée des impôts.

Certes, de pareilles dispositions étaient bien timidement conçues; trop de respect pour les choses du passé s'y montrait encore. Mais, nous l'avons dit, Necker ne possédait ni la force ni le courage de son intelligence, et son audace était restée dans ses livres. Il transigeait avec une révolution de surface, lui qui avait attaqué naguère l'ordre social en creusant jusqu'aux racines. Et toutefois, comment le nier? Après les longues saturnales du pouvoir absolu et quand il fallait briser cette sinistre puissance que le mal puise souvent dans sa durée même, c'était déjà beaucoup que de tendre silencieusement à changer une monarchie despotique en royauté mixte. On pouvait prévoir que les propriétaires, invités à répartir les impositions, en viendraient à les vouloir voter; que la nation, consultée sur l'impôt, aspirerait à donner son avis sur d'autres matières. Ce mot d'*essai* était fort modeste assurément; mais enfin il contenait une promesse, il entr'ouvrait l'avenir.

Et en effet, l'assemblée provinciale du Berri fut comme l'ombre que dessine sur le mur l'arrivée de l'objet attendu. Un concile national, inévitable et prochain, se trouvait de la sorte annoncé : on eut en petit le modèle des ÉTATS GÉNÉRAUX.

Or, la tentative ici fut d'autant plus séduisante et féconde, qu'elle ne donna lieu à agiter aucune de ces questions terribles d'où allait sortir la première tempête : doublement du tiers, délibération en commun, vote par tête. Les travaux commencèrent, ils s'accomplirent au milieu d'un calme profond; et l'assemblée provinciale du Berri, celle de la haute Guienne, tenue peu de temps après à Montauban, sous la présidence de l'évêque de Rodez, ne furent pas sans marquer leur passage par d'utiles efforts.

Dans le Berri, cinq cent dix-sept paroisses étaient commandées chaque année pour la corvée. Elles fournissaient, pendant huit jours, quarante mille manœuvres et douze mille voitures avec vingt-quatre mille chevaux ou paires de bœufs, ce qui élevait le nombre des journées de manœuvres à trois cent vingt mille et le chiffre des voitures à quatre vingt-seize mille. Ces journées, estimées pour les hommes à quinze sols et pour les voitures à quatre livres, imposaient aux corvéables une charge de six cent vingt-quatre mille livres. L'assemblée reconnut qu'on ne construisait pas, annuellement, plus de six lieues de chemin neuf, et jugeant qu'il pouvait y être pourvu au moyen de deux cent quarante mille livres, elle supprima la corvée en nature et la remplaça par une contribution en argent qui atteignit à peu près toutes les classes, le peuple directement néanmoins, et le clergé, les nobles, dans la personne de leurs fermiers.

Ainsi, le peuple était averti des avantages du régime représentatif, et chaque amélioration votée dans les assemblées provinciales poussait la nation sur la pente des états généraux.

Pendant ce temps, Necker soutenait le fardeau de la guerre sans en être accablé, tant la confiance des prêteurs lui fournissait de ressources. Achever des réformes commencées, en méditer de nouvelles, c'était sa vie. Tantôt, en renouvelant le bail de la ferme générale, il obtenait une économie de quatorze millions; tantôt il procurait à l'État quelque bénéfice sur la taille ou sur les taxations des trésoriers par la réunion des caisses inutiles au trésor royal; tantôt enfin il faisait vendre aux hôpitaux leurs immeubles, et leur offrait des placements au denier vingt. Sans trop s'inquiéter des colères qu'il soulevait, et le bon vouloir de Louis XVI lui venant quelquefois en aide, il porta la lampe jusque dans les plus obscures dépenses de la maison du roi et de la *chambre aux deniers*. Il régnait là un désordre dégradant, immense. Nombre d'officiers étaient à la fois fournisseurs, apprêteurs et convives; si bien, qu'ils se faisaient payer par le roi les denrées qu'ils devaient eux-mêmes consommer. Derrière un simple panetier on rencontrait tel grand seigneur qui lui avait vendu sa charge et qui défendait à outrance ce qu'il osait appeler son patrimoine. Tout abus avait son propriétaire.

Necker réduisit de moitié les dépenses, supprima la charge de grand maître de la maison du roi, les offices des contrôleurs généraux, les trésoriers de la bouche, de l'argenterie, des menus plaisirs, des écuries et de la maison de la reine.

Mais ces courtisans, si largement nantis, on les retrouvait encore sur le ténébreux registre des croupes, des dons faciles, des grâces. « Que font au roi mille écus? disaient-ils. — C'est la taille d'un village, » répondait Necker.

Et quel trésor de scandales que le chapitre des pensions! La seule famille des Noailles touchait un million sept cent cinquante mille livres. Il y avait tel personnage de la maison de Polignac qui avait quatre-vingt mille livres, uniquement parce que la reine aimait la comtesse Jules. Un ancien président recevait trois pensions montant à vingt-deux mille sept cent vingt livres, et toutes trois motivées sur ses fonctions de président, ainsi qu'on le découvrit plus tard. Une pension de vingt-cinq mille livres avait été accordée à une dame dont il s'agissait de faciliter le mariage. Un coiffeur était pensionné comme ayant coiffé une fille du comte d'Artois, morte à l'âge de trois ans, avant d'avoir eu des cheveux.



NECKER

Ce fut, on doit en convenir, d'une main tremblante que Necker remua tant de monstrueux abus, dont plusieurs, il est vrai, n'étaient pas encore à jour. Il aurait voulu reprendre les domaines engagés; mais, effrayé de la puissance des familles qu'il aurait à braver, il hésita, il recula. Et cependant, millions sur millions disparaissaient dans le gouffre de la guerre; des ressources prochaines étaient indispensables; les assemblées provinciales, réduites à deux, n'offraient qu'un appui insuffisant : Necker résolut de saisir fortement l'opinion publique. Nous arrivons au *Compte rendu*.

Rendre ses comptes, non plus seulement au roi, mais au peuple français; non plus pour se laver d'un soupçon, comme autrefois les contrôleurs généraux Desmarets et Lepelletier, mais pour constituer solennellement un tribunal populaire devant lequel on vînt dire : « Ministre du roi, je ne suis que le serviteur de la nation..., » c'était à coup sûr une grande et imposante nouveauté. La monarchie disparaissait de la sorte, un moment du moins : il ne restait sur la scène qu'un ministre devant le peuple.

La résolution prise, deux problèmes se présentaient : connaître la situation et la dire.

La connaître au juste était difficile, la dire franchement était dangereux. Ayant eu à soutenir, sans impôts, une guerre dispendieuse, Necker avait bien pu, à force d'écono-

mie et d'habileté, s'égaler aux circonstances, mais non les dépasser et les vaincre. Il était invraisemblable qu'il eût comblé, durant la guerre, un déficit constaté durant la paix. Éblouir l'opinion, voilà ce qu'il voulut; mais il ne pouvait produire des chiffres triomphants, sans côtoyer, pour ainsi dire, un mensonge. Ressource coupable, et dont la gravité de la situation ne justifiait pas l'emploi! Quand on ose recourir à la dangereuse maxime: « le but justifie les moyens, » il faut du moins que ce soit dans une de ces parties redoutables où l'homme d'État prouve par la grandeur de ses périls le désintéressement de ses passions, et où il apporte sa tête comme enjeu.

Armé d'un paradoxe, Necker prétendit qu'il y avait deux manières de rendre compte des finances:

« L'une, préférable, disait-il, au premier coup d'œil, consistait à exposer l'universalité des recettes, et l'universalité des dépenses;

« L'autre, plus simple, plus évidente, consistait à ne composer le chapitre des revenus que des versements faits au trésor royal par les différentes caisses, déduction faite des charges que ces caisses étaient tenues d'acquitter, et à ne porter à la colonne des dépenses que les payements faits par ce même trésor royal. »

Cette proposition contenait une erreur assez subtile. Il n'était pas vrai que les deux comptes pussent tenir lieu l'un de l'autre. Le premier était un compte de *revenus;* le second un compte de *caisse*.

Rompu dès sa jeunesse au maniement de la comptabilité, Necker n'ignorait pas cette distinction. Il savait que la balance d'un compte est susceptible de varier au gré de celui qui dispose de la caisse; qu'il peut grossir l'*excédant de recette* en ajournant certaines dépenses, tandis qu'il ne peut grossir l'*excédant de revenu*.

La situation devant ressortir de la comparaison des recettes et des dépenses effectuées par le trésor royal, l'habile financier se réservait le moyen d'arrêter cette situation au point où il le voulait. L'excédant de revenu était-il trop faible, il n'avait qu'à transporter à une caisse extérieure le payement d'une délégation jusqu'alors réservée au trésor royal. L'excédant de revenu paraissait-il trop fort, il annulait une délégation sur les caisses, la reportait au trésor, et la balance était changée.

Le *Compte rendu* fut assis sur cette base. Il présentait en revenus. . . . . 264 154 000 liv.
En dépenses. 253 954 000
Et par conséquent, un excédant de. . . . 10 200 000 liv.

Résultat surprenant dont les amis et les adversaires du ministre demeurèrent également étourdis. Quoi! M. Necker, en entrant au ministère, avait trouvé, de son propre aveu, un déficit de trente-neuf millions; il avait eu à préparer la guerre, à y suffire pendant trois ans; il n'avait créé aucun impôt; ses économies et ses réformes n'étaient pas à comparer aux énormes charges qu'il avait fallu subir..., et néanmoins, ce déficit de trente-neuf millions se convertissait par magie en un excédant de dix millions! C'était à confondre tous les esprits.

Du reste, le langage du *Compte rendu* était monté sur un ton imposant. Necker y blâmait la monarchie d'avoir jusqu'alors fait un mystère de l'état des finances. Il dénonçait le mensonge des anciens édits, se raillant de ces préambules, *trop souvent les mêmes pour être toujours vrais*. Après avoir tracé gravement le tableau de ses réformes, il en parlait, tantôt avec complaisance, tantôt avec une modestie qui semblait n'être que la politesse de son orgueil. L'ordre qu'il avait introduit dans les affaires du trésor et qui régnait dans ses ouvrages, il le mit dans son exposé, sorte de traité élémentaire et lumineux, évidemment destiné à commencer l'éducation publique en matière d'administration. Profits de la finance, pensions, domaines, forêts, dépenses de la maison du roi, impôts, corvées, commerce des grains, poids et mesures, monnaies, monts-de-piété, prisons, hôpitaux, il passa tout en revue; et, après avoir montré du doigt les abus sans nombre qu'il avait réformés, il appela l'attention publique sur les asiles d'où elle se détourne trop souvent, sur la situation des enfants trouvés, des indigents, de la population hâve des hospices, de tous les malheureux. La morale se mêlant ainsi à ses calculs, ses chiffres devenaient éloquents et pathétiques. Il ne lui fut pas difficile d'éveiller la compassion des Français, quand il laissa entrevoir l'affreux spectacle des hôpitaux où plusieurs moribonds étaient entassés dans le même lit, et le spectacle non moins affreux de ces prisons où des criminels, tourmentés à plaisir par des moralistes farouches, n'avaient plus rien d'humain que leur infortune. La dernière pensée du *Compte rendu* fut une pensée personnelle, mais aussi honorable que hautaine. « Je n'ai sacrifié, disait Necker en finissant, ni au crédit ni à la puissance. J'ai dédaigné les jouissances de la vanité. J'ai renoncé à la plus douce des satisfactions privées, celle de servir mes amis, ou d'obtenir la reconnaissance de ceux qui m'entourent. Si quelqu'un doit à ma simple faveur une pension, une place, un emploi, qu'on le nomme. »

Le *Compte rendu* n'était pas un livre seulement, c'était un acte. Il produisit une sensation profonde. Six mille exemplaires furent vendus le jour même de l'apparition, et le travail de deux imprimeries ne put suffire aux demandes qui arrivaient de la province et des pays étrangers. A Londres, les partisans de la paix déposèrent le *Compte rendu* sur le bureau du parlement, et s'écrièrent qu'on ne pouvait continuer la guerre avec un royaume aussi prospère, aussi bien administré que la France.

Les amis de Necker s'enflammèrent, et ses ennemis furent déconcertés par l'enthousiasme universel. On épuisa en prose et en vers les formules de l'éloge. La nation, fière de son importance enfin reconnue, dévorait des pages déjà traduites dans toutes les langues de l'Europe. Elle ressemblait à un vigoureux et intelligent jeune homme qui, nouvellement émancipé, reçoit les comptes de son tuteur. Le génie de l'Angleterre, empreint dans le *Compte rendu*, était salué par le tiers état, tout plein de la lecture de Montesquieu. La gravure, cette imprimerie des pauvres et des illettrés, multiplia en l'honneur de Necker les estampes où l'on faisait parler haut l'allégorie. On vit le peuple se former en groupes, le long des quais de la Seine, autour de ces ouvrages faits pour agir sur l'opinion qui les avait inspirés.

A Versailles, le parti de Necker était le plus fort parce qu'il était le plus agissant. Jamais une affaire de mode ou de parure, jamais une question d'élégance n'avaient eu le privilége de passionner à ce point les grandes dames de la cour, notamment celles du cercle de la reine. Elles lisaient, elles vantaient ce *Compte rendu* tout chargé d'administration et de politique, qui prêchait la doctrine attristante des économies, et qui enseignait la tenue des livres de la France. Maurepas ne se mit pas en peine de braver autrement qu'en bons mots une approbation si bruyante: c'était sa manière de gouverner. S'apercevant que le *Compte rendu* était enveloppé d'une couverture bleue, il l'appela le *conte bleu;* et le mot fut ré-

pété complaisamment par la vieille cour, par les économistes, médiocrement touchés que Necker fût de leur avis sur plusieurs points, et par beaucoup de nobles qui vivaient de la misérable industrie des pensions. Que signifiait ce bruit insolite? Pour les fanatiques d'abus, l'opinion publique n'avait pas même le droit d'exister. Mais Necker, qui se sentait soutenu, se montra ferme d'abord, puis intolérant et irritable. Il parla d'envoyer à la Bastille les écrivains qui oseraient décrier un livre dont l'Angleterre s'était émue et d'où la paix allait sortir. « Attaquer le *Compte rendu*, s'écriait-il indigné, c'est commettre un crime d'État, c'est brûler la flotte de Brest. »

Souvent la chute se trouve enveloppée dans le triomphe. Maurepas prit ombrage d'un ascendant qui lui paraissait une usurpation de sa propre influence. Déjà deux ministres, Sartines et Montbarrey, avaient été remplacés sans lui, malgré lui; il se rappelait avec amertume qu'un jour, pendant qu'un accès de goutte le retenait à Paris, son collègue, admis seul



LE PRINCE DE CONDÉ

auprès du roi, avait emporté la nomination de M. de Castries au ministère de la guerre; il se vengea. Necker avait remis confidentiellement au roi un mémoire sur les assemblées provinciales, dans lequel les parlements n'étaient point ménagés: Maurepas, avec une indiscrétion calculée, mit au jour le libelle et en fit attaquer l'auteur. Blessé alors jusqu'au fond de l'âme, le directeur des finances voulut que le succès d'une démarche d'éclat témoignât hautement de son crédit. Non content de voir se ranger autour de lui la princesse de Poix, les Noailles, la duchesse de Polignac, les amis de Marie Antoinette, il prétendit engager le roi dans sa querelle, il demanda le titre de ministre d'État et l'entrée au conseil, d'où sa qualité de protestant l'avait tenu éloigné. Il offrit sa démission, en cas de refus. Maurepas fut d'avis qu'on lui accordât l'entrée au conseil, *s'il abjurait solennellement les erreurs de Calvin*. Il le savait incapable d'une telle bassesse. Le roi reçut donc, le 19 mai, la démission du directeur des finances. Elle était écrite sur un petit carré de papier sans titre ni vedette, et la forme en parut si insolente à Louis XVI qu'il jura de ne plus employer Necker.

La nouvelle d'une disgrâce si peu attendue fut accueillie avec une sombre colère. La nation se crut offensée. La foule se répandit dans les promenades, dans les cafés, dans les rues; mais partout régnait un silence extraordinaire. Bourboulon, auteur des *Observations sur le Compte rendu*, ayant été aperçu au Palais-Royal, le peuple le poursuivit de ses menaces. Necker était allé s'établir à sa maison de campagne de Saint-Ouen, près Paris : une longue file de carrosses l'y suivit. C'était à qui s'empresserait de le complimenter. L'archevêque de Paris avait donné l'exemple; et l'on remarqua parmi les visiteurs le duc d'Orléans, le duc de Chartres, les Richelieu, les Luxembourg, le duc de Choiseul, le prince de Condé. Qu'on était loin du temps où, par un simple froncement de sourcil, Louis XIV pouvait condamner un ministre à l'isolement d'une disgrâce universelle!

Telle fut la première administration de Necker. Il eut à la fois pour lui et ceux qui, jugeant la Révolution inévitable, la redoutaient, et ceux qui la voulaient puissante, étendue, décisive. Les uns applaudirent dans sa personne l'homme qui semblait le plus capable de prévenir l'emportement des passions populaires, en ménageant quelques issues à la liberté. Les autres l'encouragèrent à ouvrir la carrière, bien résolus, s'il refusait d'avancer, de le laisser en chemin.

Quant à Necker, il ne prévoyait certes pas que, d'un seul bond, la Révolution passerait sur lui!

CHAPITRE III

LES RÉVOLUTIONNAIRES MYSTIQUES



EPENDANT, émue d'invincibles désirs, agitée de mille espérances confuses, la France avait pris depuis quelque temps un aspect étrange. Au-dessous de ces régions exposées où la reine se livrait à ses plaisirs, le comte de Provence à ses complots et Necker à ses calculs, une foule d'esprits ardents tentaient les routes du hasard. Juger les prêtres et abaisser les rois ne suffisait plus : on voulait refaire les peuples; on voulait retremper la morale à des sources nouvelles; on dédiait l'avenir au Dieu inconnu. Dans leur enthousiasme à la fois naïf et sombre, quelques-uns se demandèrent s'il ne serait pas enfin donné à l'homme de soulever le voile étendu sur l'origine et la fin des mondes, et pourquoi un être doué de la triple puissance d'aimer, de méditer et de vouloir, n'arriverait pas à s'emparer des forces cachées de la nature, à surprendre le secret de la vie, à vaincre la mort. Non, jamais la pensée humaine ne se perdit en de telles profondeurs, jamais elle ne se créa d'aussi fantastiques royaumes. Lorsqu'en 1740, dans cette France qu'allait illuminer le bon sens de Voltaire, le comte de Saint-Germain était venu dire : « Je suis âgé de plusieurs siècles; j'ai vécu dans l'intimité de François Ier; j'ai connu Jésus-Christ, » on s'était contenté de sourire. Fils naturel du roi de Portugal suivant les uns, né d'un juif et d'une princesse polonaise suivant les autres, le comte de Saint-Germain n'avait guère dû ses premiers succès de curiosité qu'au scepticisme même dont il venait braver l'empire avec une hardiesse si originale. Mme de Pompadour l'avait aimé par caprice, Louis XV par ennui, le duc de Choiseul par affectation d'habileté et en laissant croire qu'on l'employait comme espion diplomatique. Mais le moment vint où le mysticisme obtint mieux qu'un patronage dangereux ou moqueur; et ce moment, chose remarquable! fut celui qui précéda la plus terrible des réalités, la Révolution.

C'est que les philosophes du dix-huitième siècle avaient abusé de l'analyse; ils avaient trop sacrifié le sentiment à la raison, le bonheur de croire à l'orgueil de connaître. Quand elle veille dans le silence des autres facultés, l'intelligence se fatigue bien vite et s'épouvante; elle en vient à douter de tout, à douter d'elle-même, et il faut qu'elle puisse s'oublier au sein d'une ivresse heureuse. Cette ivresse de l'intelligence, c'est l'imagination. La foi repose de la pensée, et le repos ne différerait pas assez de la mort si l'on ne s'endormait dans un lit plein de songes.

Un mouvement de réaction était donc inévitable, après Voltaire. Déconcerté un instant, mais indompté, le besoin de croire reparut sous des formes bizarres. Les anciennes croyances une fois mortes, elles firent place, au fond des âmes inquiètes et passionnées, à d'extatiques élans, à des aspirations qui défièrent l'impossible et se cherchèrent un but dans le plus lointain pays des rêves. Et, comme tout profite à ces grands événements qui marquent le passage de Dieu à travers l'histoire, les mystiques ne travaillèrent pas avec moins d'ardeur que les incrédules à l'œuvre de la Révolution.

Alors, en effet, commencèrent à courir parmi le peuple des rumeurs qui l'agitèrent en sens divers. On parlait de personnages liés entre eux par des serments redoutables et tout entiers à de ténébreux desseins. On les disait possesseurs de secrets qui valaient des trésors; on leur attribuait un pouvoir magique. Bientôt le bruit se répandit et s'accrédita que des chimistes inconnus s'étaient établis au faubourg Saint-Marceau. Dans des laboratoires que des soins vigilants dérobaient à la persécution, des hommes au regard pénétrant, au langage inintelligible, aux vêtements souillés, s'occupaient activement soit à faire de l'or, soit à fixer le mercure, soit à doubler la grosseur des diamants ou à composer des élixirs. Ces singuliers travailleurs restaient volontiers confinés dans leur faubourg; ils habitaient des réduits obscurs, et ne semblaient en aucune sorte associés à la jouissance des richesses dont on aurait pu les supposer créateurs. Mais ils avaient des chefs qui se faisaient rechercher dans le monde et y déployaient avec grâce, avec générosité, une opulence éblouissante. Tel d'entre eux auquel on ne savait ni domaine, ni contrats, ni rentes, ni famille, menait une existence de souverain et dépensait plus en bienfaits que les princes ne faisaient en spectacles et en fêtes.

De là nombre de suppositions contradictoires. « Ce sont des êtres surnaturels, pensait le vulgaire : il faut les respecter et les craindre, car leur science vient des anges ou des démons; la nature leur obéit, et il n'est rien d'égal à leur puissance. » Pour d'autres, ce n'étaient que des imposteurs dont l'imbécillité publique faisait seule le génie, la vertu et la fortune. D'autres enfin les regardaient comme des sectaires qui avaient juré la ruine de toutes les tyrannies : s'ils affectaient de vivre plongés dans l'étude des sciences occultes, c'était pour déjouer la surveillance et tromper l'inquiétude des gouvernements; s'ils marchaient environnés de mystères, c'était pour mieux dominer, par l'attrait du merveilleux, la foule crédule; leurs chefs étaient des apôtres de révolution, et l'or qui servait à préparer des voies à la propagande, cet or qu'on prétendait fondu dans de magiques creusets, venait d'une caisse centrale alimentée par des souscriptions secrètes et systématiques, par des souscriptions de conspirateurs.

Sur ces entrefaites, Paris vit arriver un homme qu'entou-

rait déjà une célébrité bizarre. Cet homme avait tous les avantages réunis : beaucoup de dignité dans le maintien, une figure expressive avec un mélange de douceur, un regard profond, une bouche où le dédain se trouvait tempéré par quelque chose d'affectueux et de tendre. En lui, rien qui ne fût étrange. Quel lieu du monde était celui de sa naissance ? quelle famille la sienne ? où et comment avait-il acquis le savoir dont il paraissait doué, et ses richesses, qu'il dépensait magnifiquement ? Il se faisait appeler le comte de Cagliostro : était-ce son vrai nom ? Son âge même était incertain, plusieurs se plaisant à lui prêter, sous les dehors de la jeunesse, l'expérience d'une longue vie. On racontait de lui qu'il avait enfin trouvé la pierre philosophale ; qu'il savait l'avenir ; qu'il était en commerce avec les esprits célestes. A Bâle, présenté à Lavater, il lui avait laissé une impression indéfinissable de défiance et d'admiration : « C'est un homme



LAVATER

surprenant, écrivait, en parlant de Cagliostro, *le ministre du saint Évangile à Zurich*, le pieux et bon Lavater. Pourtant, je ne crois pas à cet homme. Oh ! s'il était humble comme un enfant ! si seulement il penchait pour la simplicité de l'Évangile, pour la dignité de Notre-Seigneur, qui serait plus grand que lui ? »

Nous dirons bientôt quels motifs amenaient Cagliostro à Paris, et quel rôle lui avait été assigné. Mais, auparavant, il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors sous les trônes, sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes.

Une association composée d'hommes de tous pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux, bien que répartis en trois classes : *appren-*

tis, *compagnons* et *maîtres*, c'est en cela que consiste la franc-maçonnerie, mystique institution que les uns rattachent aux anciennes institutions d'Égypte, et que les autres font descendre d'une confrérie d'architectes déjà formée au troisième siècle.

Or, à la veille de la Révolution française, la franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

Dans les loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites et les priviléges de la naissance écartés. Quand le profane qui voulait être initié entrait dans la chambre appelée *cabinet des réflexions*, il lisait sur les murs, tendus de noir et couverts d'emblèmes funéraires, cette inscription caractéristique : « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors ; on n'en connaît pas ici. » Par le discours de l'orateur, le récipiendaire apprenait que le but de la franc-maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang, de patrie ; d'anéantir le fanatisme ; d'extirper les haines nationales ; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au grand architecte de l'univers par les sages des divers climats, temple auguste dont les colonnes, symboles de force et de sagesse, étaient couronnées des *grenades de l'amitié*. Croire en Dieu était l'unique devoir religieux du récipiendaire. Aussi y avait-il au-dessus du trône du président de chaque loge ou *vénérable*, un delta rayonnant au centre duquel était écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*.

Ainsi, par le seul fait des bases constitutives de son existence, la franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les instructions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai que, réunis à table, les maçons buvaient au roi dans les États monarchiques, et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves, commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoique en général pacifiques, de la franc-maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être, dans la société *profane*, riches ou pauvres, nobles ou plébéiens ; mais au sein des loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens, devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social ; c'était une propagande en action, une prédication vivante.

D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de plus propre à former des conspirateurs ? Et comment une pareille institution, aux approches de la crise voulue par la société en travail, n'aurait-elle pas fourni des armes à l'audace calculée des sectaires, au génie de la liberté prudente ?

On sait sur quel récit allégorique repose, comme sur une base sacrée, toute la franc-maçonnerie :

Adoniram avait été chargé par Salomon de diriger les travaux de construction du temple de Jérusalem. Ses ouvriers étaient au nombre de trois mille. Pour ne pas les confondre dans la distribution des salaires, Adoniram les divisa en trois classes, apprentis, compagnons et maîtres. On se distingua et l'on se reconnut au moyen de mots, de signes, d'attouchements qui devaient rester secrets. Or, trois compagnons voulant avoir la parole de maître, résolurent d'en arracher la révélation à Adoniram ou de l'assassiner. Ils se cachent dans le temple et se postent aux différentes portes. Adoniram s'étant présenté à celle du midi, le premier compagnon lui demande la *parole de maître* et, sur son refus, le frappe violemment à la tête d'une règle dont il était armé. Adoniram s'enfuit à la porte de l'occident, où le second compagnon le frappe au cœur d'un coup d'équerre. Recueillant ses forces, il essaye de se sauver par la porte de l'orient ; mais le troisième compagnon l'arrête et, ne pouvant obtenir de lui la parole, l'étend mort d'un coup de maillet. La nuit venue, les assassins prirent le corps et l'allèrent enterrer sur le mont Liban, où il fut retrouvé par neuf maîtres que Salomon avait envoyés à la découverte. La tombe, sur laquelle s'élevait un acacia, ayant été fouillée, et ceux qui touchèrent le cadavre s'étant écriés *Mac benac*, « la chair quitte les os, » il fut convenu que ce mot serait désormais substitué, parmi les maîtres, à la parole perdue.

Telle est l'étrange histoire que rappelle et figure, dans la franc-maçonnerie, la réception au grade de maître, cérémonie qui a lieu autour d'un sarcophage, à la lueur d'une lanterne sourde formée d'une tête de mort, dans une salle où, sur des tentures noires, sont brodés en blanc des squelettes.

Alors que, sous la main de pouvoirs violents, la société frémissait d'impatience, mais se voyait réduite à voiler ses colères, combien de ressources des pratiques de ce genre ne ménageaient-elles pas aux artisans de complots ! Car enfin quel était ce martyr dont il s'agissait de poursuivre la vengeance ? Quelle était cette parole sainte qu'il fallait reconquérir ?

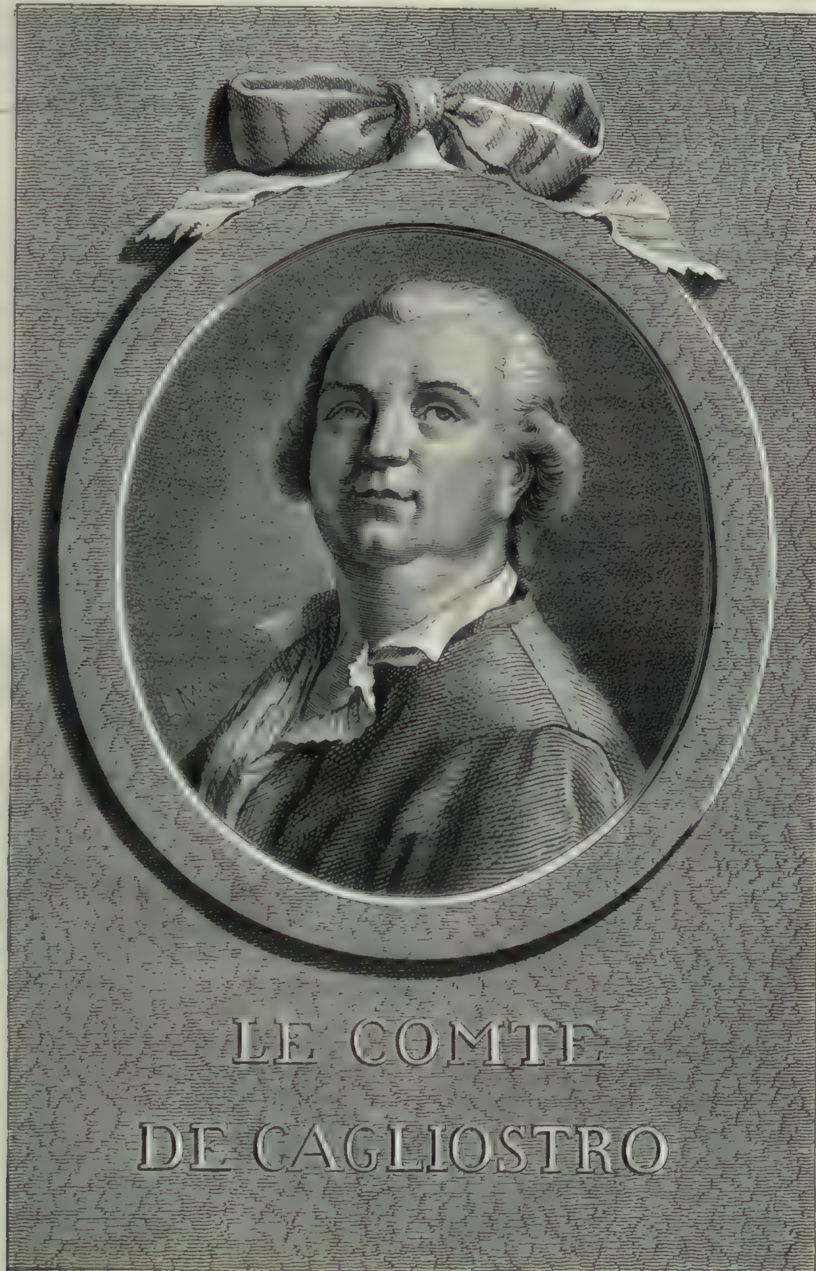
Lorsque, chassés de leur pays par la révolution de 1688, les Jacobites étaient venus chercher asile en France, où ils apportèrent les règles de la franc-maçonnerie, ils n'avaient pas manqué d'en interpréter les symboles au gré de leurs passions et de leurs espérances. Dans plusieurs des loges dont lord Dervent-Water nous avait fourni le modèle dans le *Chapitre d'Écosse jacobite* que Charles-Édouard Stuart fonda lui-même à Arras sous la présidence du père de Robespierre, Adoniram, c'était Charles Ier ; Cromwell et les siens représentaient les assassins de l'architecte-martyr ; la parole perdue, c'était *royauté*.

Mais les données essentielles de la franc-maçonnerie étaient trop démocratiques pour se prêter longtemps à des menées de prétendant. Le cadre de l'institution s'élargissant, la démocratie courut y prendre place ; et, à côté de beaucoup de frères dont la vie maçonnique ne servait qu'à charmer l'orgueil, à occuper les loisirs ou à mettre en action la bienfaisance, il y eut ceux qui se nourrissaient de pensées actives, ceux que l'esprit des révolutions agitait.

Les choses symboliques se plient aux interprétations les plus diverses : quelques-uns ne tardèrent pas à affirmer que la franc-maçonnerie continuait l'ordre, si tragiquement célèbre, des templiers ; et, dans ce système, Adoniram, ce fut Jacques Molay ; les meurtriers, ce furent Philippe le Bel, personnification de la tyrannie politique, Clément V, personnification de la tyrannie religieuse, et les juges qu'ils avaient transformés en bourreaux ; la parole perdue, ce fut *liberté*.

Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère re-

doutable. Comme les trois grades de la maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir; ils créèrent des arrières-loges réservées aux âmes ardentes; ils instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du soleil*, de la *stricte observance*, de *kadosch* ou homme régénéré, sanctuaires ténébreux dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, rien qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité.



Dans le grade de *chevalier du soleil*, par exemple, lorsqu'une réception avait lieu, le *très-vénérable* commençait par demander au *premier surveillant:* « Quelle heure est-il? » et celui-ci devait répondre: « l'heure de l'obscurité parmi les hommes. » Interrogé, à son tour, sur les motifs qui l'amenaient, le récipiendaire répondait: « Je viens chercher la lumière. Car, mes compagnons et moi, nous nous sommes égarés à travers la nuit qui couvre le monde. Des nuages obscurcissent *Hesperus*, l'étoile de l'Europe. Ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes. »

Le septième grade de la haute maçonnerie, celui de *chevalier de l'épée* et de *rose-croix*, donnait lieu à des scènes non moins caractéristiques. Les formes et allégories de ce grade étaient empruntées à ce que l'histoire raconte de la captivité des Juifs de Babylone, de la destruction de leur temple et de la permission de le rebâtir accordée par Cyrus

à Jérobabel. Vêtu de rouge, ceint du tablier écossais, chargé de chaînes, le récipiendaire, sous le nom de Jérobabel, était conduit jusqu'au trône de Cyrus, dans un appartement tendu de vert et que soixante-dix flambeaux éclairaient, en commémoration des soixante-dix années de la captivité des Juifs. « Qui êtes-vous? demandait Cyrus. — Le premier entre mes égaux, maçon par rang, captif par disgrâce. — Votre nom? — Jérobabel. — Votre âge? — Soixante-dix ans. — Quel sujet vous amène? — Les larmes et la misère de mes frères. — Dites-moi les secrets de la maçonnerie : votre liberté est à ce prix. — Quand Salomon nous donna les premiers principes de la maçonnerie, il nous apprit que l'égalité devait être notre suprême loi. Or, elle n'existe pas ici. Votre rang, vos titres, votre fastueuse supériorité, votre cour, tout cela est incompatible avec les mystères de notre ordre.... Mais j'ai pris des engagements inviolables. S'il faut les violer pour redevenir libre, j'aime mieux rester captif. » Alors le souverain frappait sept coups, et, après avoir félicité le récipiendaire de sa vertu, de sa discrétion, de sa fermeté, il ordonnait qu'on lui ôtât ses chaînes. On l'armait ensuite d'une épée en lui disant : « Soyez reconnu chef sur vos égaux. » Et il allait annoncer à ses frères que le sommeil du peuple était fini, que le jour de la commune délivrance venait enfin de se lever.

C'est aux écoles souterraines dans lesquelles avaient cours de pareils enseignements, que Condorcet faisait allusion lorsque, annonçant cette histoire des progrès de l'esprit humain qu'interrompit sa mort, il se promettait de dire quels coups l'idolâtrie monarchique et la superstition avaient reçus des sociétés secrètes, filles de l'ordre des templiers.

Il ne faut donc pas s'étonner si les francs-maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'inquisition, persécutés à Naples; si, en France, la Sorbonne les déclara *dignes des peines éternelles*. Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la franc-maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la franc-maçonnerie, ce qu'on leur en pouvait montrer sans péril; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.

Cependant, parmi les princes dont nous parlons, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton, ce Philippe Égalité si célèbre dans les fastes de la Révolution, à laquelle il devint suspect, et qui le tua. Quoique jeune encore et livré aux étourdissements du plaisir, il sentait déjà s'agiter en lui cet esprit d'opposition qui est quelquefois la vertu des branches cadettes, souvent leur crime, toujours leur mobile et leur tourment. La franc-maçonnerie l'attira. Elle lui donnait un pouvoir à exercer sans effort; elle promettait de le conduire, le long de chemins abrités, jusqu'à la domination du forum; elle lui préparait un trône moins en vue, mais aussi moins vulgaire et moins exposé que celui de Louis XVI; enfin, à côté du royaume connu, où la fortune avait rejeté sa maison sur le second plan, elle lui formait un empire peuplé de sujets volontaires et gardé par des soldats pensifs. Il accepta donc la grande maîtrise aussitôt qu'elle lui fut offerte; et l'année suivante (1772), la franc-maçonnerie de France, depuis longtemps en proie à d'anarchiques rivalités, se resserra sous une direction centrale et régulière qui s'empressa de détruire l'inamovibilité des *vénérables*, constitua l'ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand-Orient. Là fut le point central de la correspondance générale des loges; là se réunirent et résidèrent les députés des villes que le mouvement occulte embrassait; de là partirent des instructions dont un chiffre spécial ou un langage énigmatique ne permettaient pas aux regards ennemis de pénétrer le sens.

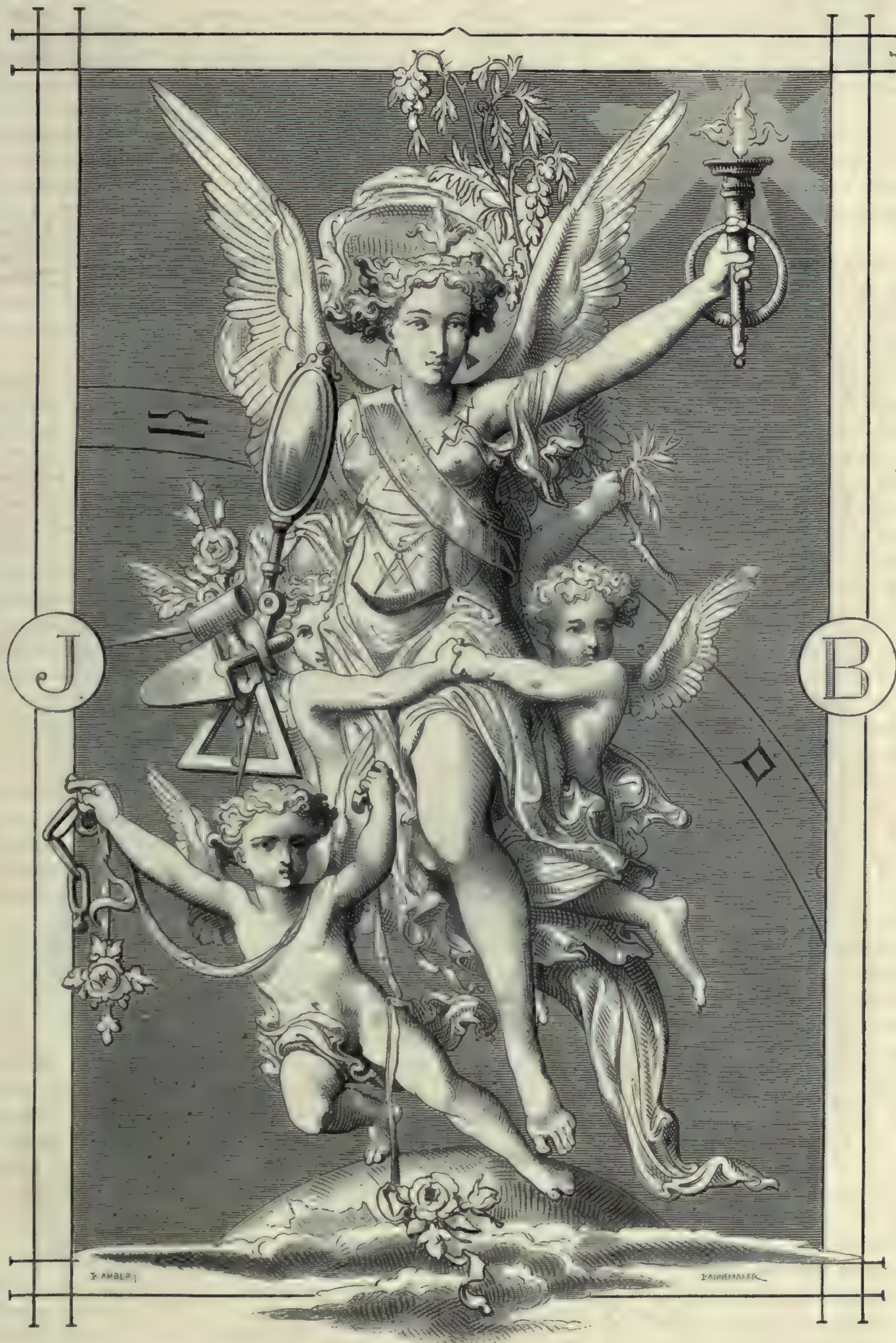
Dès ce moment, la franc-maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. Dans la loge des *Neuf Sœurs* vinrent successivement se grouper Garat, Brissot, Bailly, Camille Desmoulins, Condorcet, Chamfort, Danton, dom Gerle, Rabaut-Saint-Étienne, Pétion. Fauchet, Goupil de Préfeln et Bonneville dominèrent dans la loge de la *Bouche de fer*. Sieyès fonda au Palais-Royal le club des *Vingt-deux*. La loge de *la Candeur* devint, quand la révolution gronda, le rendez-vous des partisans de Philippe d'Orléans : Laclos, La Touche, Sillery; et, parmi eux se rencontrèrent Custine, les deux Lameth, Lafayette.

Mais la franc-maçonnerie, on l'a vu, n'avait pas un caractère homogène. Les trois premiers grades admettaient toutes sortes d'opinions; au delà, la diversité des rites répondit à celle des systèmes; et, comme on en peut juger par les noms de Sieyès, de Condorcet, de Brissot, la philosophie des encyclopédistes et les tendances de la bourgeoisie avaient une large place dans les loges. C'est ce qui frappa Weishaupt, professeur de droit canonique à l'Université d'Ingolstadt, un des plus profonds conspirateurs qui aient jamais existé. Il se mit donc à méditer des combinaisons nouvelles.

Par le seul attrait du mystère, par la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même souffle des milliers d'hommes pris dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France; faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des êtres entièrement nouveaux; les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés; avec une légion pareille, peser secrètement sur les cours, envelopper les souverains, diriger à leur insu les gouvernements, et mener l'Europe à ce point que toute superstition fût anéantie, toute monarchie abattue, tout privilége de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli et l'égalité des premiers chrétiens proclamée, tel fut le plan gigantesque du fondateur de l'ILLUMINISME.

C'était s'imposer des nécessités terribles. Ne faudrait-il pas employer des procédés indignes du but? Ne faudrait-il pas descendre de la prudence aux artifices, de la vigilance à l'espionnage? Weishaupt le sentit et n'hésita point. Elevé par les jésuites, il s'était promis de les combattre et de les vaincre avec leurs propres armes. Son principe fut que, pour atteindre à de nobles résultats, les bons devaient recourir aux moyens dont les méchants se servent pour acquérir un empire funeste. Il fit à la nature humaine cette injure de croire

qu'on ne la pouvait affranchir qu'en la trompant; et, manquant de respect à la vérité dont il poursuivait le triomphe, il mit la ruse au nombre de ses chances de succès. « Tout engagement secret, disait-il, est une source d'enthousiasme. Il



FRANC-MAÇONNERIE

est inutile d'en rechercher les causes : le fait existe; cela suffit. » Et il demanda au mysticisme ses plus intimes ressources.

Les circonstances, du reste, étaient favorables à l'adoption des pratiques occultes. Les esprits, depuis quelque temps,

ne s'entretenaient en Allemagne que de choses étranges. Un curé, nommé Gassner, qui exorcisait les possédés du démon et guérissait les malades par de simples formules, comptait dans toute l'Allemagne catholique près d'un million d'adhérents. A Leipsick, on avait vu une foule immense se répandre un jour sur une place publique au milieu de laquelle devait apparaître, à un moment donné, l'ombre du magicien Schœpfer, mort en 1774. On publiait des interprétations de l'Apocalypse. La reine de Prusse et ses femmes prétendaient avoir aperçu la *dame blanche*, qui paraissait, disait le peuple, toutes les fois qu'une personne de la famille royale devait mourir. Le penchant au merveilleux était général et vivement accusé.

Weishaupt avait à peine vingt-huit ans, lorsqu'en 1776, il jeta les bases de l'illuminisme. Ceux qui reçurent ses premières confidences s'appelèrent *aréopagites*. On convint que Weishaupt, connu des seuls aréopagites, serait le chef invisible et tout-puissant de la secte; que cette secte se diviserait en deux classes : celle des PRÉPARATIONS, comprenant les grades de *novice*, de *minerval*, d'*illuminé mineur*, d'*illuminé majeur*, et celle des MYSTÈRES, renfermant les grades de *prêtre*, de *régent*, de *philosophe* et d'*homme-roi*. Ces divisions et subdivisions avaient pour objet : premièrement de mesurer l'importance de l'adepte à ses progrès dans la science de l'égalité, et puis d'exalter son imagination en lui faisant espérer la communication d'un secret précieux dès qu'il aurait atteint le grade supérieur. Il fut décidé que les illuminés des hautes classes s'appliqueraient à approfondir toutes les sciences, s'exerceraient à l'art d'expliquer les chiffres, d'enlever les empreintes des cachets, et ne rechercheraient les emplois que pour y mieux servir les intérêts de l'ordre. On parla d'établir une école de *minervales*, de manière à tirer parti des femmes, si impressionnables d'ordinaire, si portées aux sacrifices violents, si promptes à passionner autrui et à se passionner elles-mêmes; mais on craignit leur impatience, leur indiscrétion, et cette partie du projet fut ajournée. Comme on ne pouvait prendre trop de précautions, le fondateur de l'illuminisme et ses complices adoptèrent des noms supposés : Weishaupt eut le nom de *Spartacus*, le baron de Knigge celui de *Philon*, Zwach celui de *Caton*, le marquis de Constanza celui de *Diomède*, le libraire Nicholaï celui de *Lucien*. Quiconque ne méprisait pas le vain bruit de la renommée, n'avait pas le fanatisme de Brutus ou l'audace de Catilina, fut déclaré incapable de remplir les principales fonctions de l'ordre. Et, quant au soin de recruter des disciples-conspirateurs, on le confia aux *frères-insinuants*, choisis parmi les plus habiles, et dont les instructions portaient qu'ils s'astreindraient à des habitudes graves; qu'ils mèneraient une vie régulière et propre à bien asseoir leur ascendant; qu'ils ne s'adresseraient ni aux hommes d'une réputation compromise, ni à ceux de mœurs suspectes; qu'ils s'attacheraient particulièrement à gagner les fonctionnaires publics, les serviteurs des princes, les libraires, les maîtres de poste et les maîtres d'école. Weishaupt voulait aussi qu'on s'étudiât à attirer les personnes d'un extérieur agréable. « Ces gens-là, disait-il, quand on sait les former, sont plus propres aux négociations.... Ils ne sont pas de ceux qu'on peut charger de soulever le peuple, mais il faut choisir son monde.... Les yeux, examinez bien les yeux; et ne négligez pas même dans vos observations le maintien, la démarche, la voix. »

Ce n'était qu'après avoir été attentivement observé, qu'un *novice* devenait *minerval*, et il était mis aussitôt sous la conduite d'un *illuminé dirigeant*, véritable instituteur qui, sans s'expliquer, soit sur les tendances de l'association, soit sur le but définitif, s'attachait à dépouiller peu à peu l'adepte de tout préjugé, lui indiquait des lectures à faire, lui en expliquait le sens avec une réserve prudente, paraissant quelquefois partager des opinions qu'il eût été dangereux de combattre trop tôt, et ne négligeant rien pour ménager les transitions. Les rapports de l'*illuminé dirigeant* étaient-ils favorables à l'élève, le *minerval* passait au grade d'*illuminé mineur*. Alors seulement il apprenait que le but de l'ordre était de « faire du genre humain, sans distinction de nation, de rang, de profession, une famille bonne et heureuse. » Toutefois, il n'était encore appelé à connaître que son instituteur, quelques illuminés du même grade que lui et les *minervaux*. Mais on ne manquait pas de lui représenter les hommes admis aux grades supérieurs comme des esprits éminents; on lui vantait leur science, leur position, leur crédit, leur richesse; on lui inspirait, en touchant dans son âme les cordes de l'ambition et de l'orgueil, le désir de se rendre confident de la vertu ou complice du génie.

Quand le moment était venu pour lui de passer au grade d'*illuminé majeur*, on l'introduisait au fond d'une chambre obscure, décorée selon les prescriptions du rite maçonnique, et remplie d'emblèmes propres à émouvoir son cœur. Là il devait, après avoir prêté un serment redoutable, déposer l'histoire cachetée de sa vie. Aussitôt on ouvrait un livre intitulé le *Code scrutateur;* on en comparait le contenu avec la confession générale remise par l'adepte, et on lui prouvait que rien de lui n'était resté inconnu aux frères. Les fautes les plus cachées du candidat, ses habitudes favorites, ses préjugés, ses affaires de famille, ses haines, ses amitiés, ses amours, ce que les *frères insinuants* avaient dérobé à sa confiance, ce qu'il avait laissé percer, dans les grades de minerval et d'illuminé mineur, des angoisses de son esprit ou des secrètes révolutions de son âme, le *Code scrutateur* contenait tout. Et cependant, on avait invoqué sur lui son propre témoignage, pour mettre à l'épreuve sa sincérité, son abnégation, sa foi. Quant au devoir spécial de l'*illuminé majeur*, il consistait à travailler sans repos, sans relâche, au développement de la puissance commune, en procurant à ceux des membres de la secte que les supérieurs avaient désignés, les emplois dont il pouvait disposer ou qui dépendaient de son crédit.

On voit combien la trame du complot était habilement ourdie. Et pour quelles fins? C'est ce qui n'apparaissait clairement à l'initié que dans le grade de *prêtre* ou d'*épople*. Au jour indiqué, à l'heure convenue, on se rendait chez le prosélyte, on lui mettait un bandeau sur les yeux, et on le conduisait par de fausses routes jusqu'au vestibule du temple des mystères. Il y restait quelque temps, livré au désordre de ses pensées et aux inquiétudes de l'attente. Enfin, son bandeau se détachait; il se sentait un glaive dans la main; une voix lui criait : « Entre, malheureux! mais prends garde à ne pas laisser la porte ouverte derrière toi; » et il se trouvait au milieu d'une vaste salle inondée de lumière. En avant d'un trône que surmontait un dais magnifique, se dressait une table chargée de bijoux, de florins d'or, et où brillaient un sceptre, une couronne, une épée. Aux pieds de la table, sur un coussin d'écarlate, des ceintures sacerdotales et une robe blanche. « Regarde, disait alors le chef des prêtres : si cette couronne, ce sceptre, si ces monuments de la dégradation et de l'imbécillité humaines tentent ton orgueil; si c'est là qu'est ton cœur; si tu veux aider les rois à opprimer les hommes, nous pouvons te placer aussi près du trône que tu le désires; mais notre sanctuaire te sera fermé et nous t'abandonnerons aux suites de ta folie. Veux-tu, au contraire,

te vouer à rendre les hommes heureux et libres, sois le bienvenu. Ici les attributs de la royauté; là ceux de la vertu : décide-toi »

Si le candidat repoussait loin de lui bijoux, florins, sceptre, couronne, il était admis à connaître les projets de la secte et ses doctrines. Dans un discours véhément, pathétique, qu'on eût pu croire échappé aux indignations de Jean-Jacques lui-même, le chef de l'assemblée disait ce qu'avait valu au monde « celui qui, plantant le premier pieu et creusant le premier fossé, avait osé dire : « Ceci est à moi » et



CAIUS GRACCHUS BABEUF

avait trouvé des gens assez simples pour le croire. » Il montrait les usurpations de la force successivement transformées en droits; la tyrannie s'établissant d'abord par la violence, puis se perpétuant par la ruse; des hommes pleins de vigueur et d'intelligence amenés à ce point d'aberration de s'agenouiller autour du berceau d'un enfant et d'adorer des divinités vagissantes; l'égorgement des peuples les uns par les autres honoré du nom de courage patriotique; les brigandages en grand appelés conquêtes; la terre ayant ses damnés, plus réels, hélas! que ceux de l'enfer des mythologies; partout le lien de la nature rompu. Et qu'on ne s'en tînt pas à une révolution qui se bornerait au renversement des trônes.

Une puissance nouvelle commençait à se développer, à laquelle il fallait prendre garde : « Celui qui veut mettre les nations sous le joug, n'aura qu'à faire naître des besoins que lui seul puisse satisfaire.... Érigez en corps hiérarchique la *tribu mercantile* (*die kaufmannschaft*) et vous aurez créé peut être le plus redoutable des despotismes. Car celui-là est le maître, qui peut susciter ou prévoir, étouffer ou satisfaire des besoins. Et qui le pourra mieux qu'une oligarchie de marchands? »

De sorte que l'illuminisme préparait Anacharsis Clootz et Babeuf.

Plus tard, nous entendrons Camille Desmoulins invoquer le *sans-culotte Jésus-Christ*. C'était, de même, sous l'invocation de Jésus-Christ que se plaçait l'hiérophante des illuminés. N'était-il pas fondateur d'une doctrine secrète, celui qui allait disant : « Il vous a été donné à vous de connaître les mystères du royaume des cieux, aux autres seulement en paraboles? » Et cette doctrine, en quels termes la pouvait-on résumer? « Vous savez que les princes de ce monde aiment à dominer, il n'en sera pas de même de vous. Que le plus grand se fasse le plus petit. »

Ainsi, liberté, par la chute des distinctions injustes qui alimentent les haines, qui font l'insolence des uns et la bassesse des autres; égalité, par l'union des cœurs ou l'amour fraternel, voilà ce que le *prêtre illuminé* devait s'efforcer d'introduire parmi les hommes, voilà l'immense et périlleux triomphe que la secte s'était donné mission de poursuivre.

Quand l'orateur avait fini de parler, un voile se levait; un autel apparaissait, qui était surmonté de l'image du crucifié, de ce Jésus de Nazareth, vrai fondateur de l'illuminisme. Alors, tombant à genoux, l'initié priait le Dieu des pauvres et des opprimés. Ensuite, on lui coupait quelques cheveux sur le sommet de la tête; on le revêtait des ornements sacerdotaux, et on lui présentait un bonnet, en disant : « Couvre-toi de ce bonnet; il vaut mieux que la couronne des rois. »

Conduite par des conspirateurs passionnés à la fois et méditatifs, la secte s'accrut rapidement. Les imaginations inquiètes et les âmes altérées se laissèrent gagner sans peine à la bizarrerie de ses pratiques et au mystère qui enveloppait son existence. La profondeur de ses desseins plut à des intelligences graves, cultivées, mais audacieuses. Elle attira beaucoup d'hommes d'élite. Ce fut alors que s'établit cette administration, partout invisible et partout présente, dont parlent si souvent les écrits contemporains. D'insaisissables délateurs firent circuler, d'un lieu à un autre, comme par un fil électrique, les secrets dérobés aux cours, aux colléges, aux chancelleries, aux tribunaux, aux consistoires. On vit séjourner dans les villes certains voyageurs inconnus, dont la présence, le but, la fortune, étaient autant de problèmes. Et de ce nombre fut Cagliostro, inconcevable mélange de dignité et d'astuce, d'instruction et d'ignorance, généreux d'ailleurs, doué d'une sorte d'éloquence captieuse quoique barbare, capable d'enthousiasme, tenant enfin le milieu entre le missionnaire et l'aventurier.

Voyageur infatigable, Cagliostro avait changé de nom suivant les pays : ici Acharat, là Pellegrini, ailleurs comte de Phénix; et en tous lieux sa trace était restée. Arrivé à Mitau (1779), il n'avait pas tardé à y faire saluer son ascendant. Deux heures lui suffirent pour se soumettre des personnages considérables et savants, tels que le comte de Médem, le comte Howen, le major Vonkorf. Une femme qui s'était nourrie de la lecture de Lavater, et qui professait pour la mémoire du Christ un culte exalté, Mme de Recke, s'était un instant enivrée des leçons de Cagliostro. Affilié à la secte des alchimistes, médecin de l'école des rose-croix et de Paracelse, égal à Lavater dans la science de la physiognomonie, émule réservé de ce fameux astrologue Séni, qui avait dominé l'illustre Wallenstein et se vantait de lire le livre étincelant des étoiles, Cagliostro avait exercé, pendant son séjour à Mitau, un pouvoir vraiment extraordinaire, et de toutes parts on s'était hâté vers ce PRÊTRE DU MYSTÈRE. Il se trouvait à Francfort-sur-le-Mein, lorsque les députés de l'illuminisme le rencontrèrent et résolurent de l'acquérir.

Weishaupt avait toujours professé beaucoup de mépris pour les ruses de l'alchimie et les frauduleuses hallucinations de quelques rose-croix. Mais c'est le vice et la folie des complots de pousser à l'emploi de toutes sortes d'instruments. Cagliostro était doué de puissants moyens de séduction : il fut décidé qu'on se servirait de lui.

Son initiation eut lieu à peu de distance de Francfort, dans un souterrain et selon des formes que lui-même a décrits. Une caisse de fer, remplie de papiers, fut ouverte. Les introducteurs en tirèrent un livre manuscrit, sur la première page duquel on lisait : *Nous, grands-maîtres des templiers.* Suivait une formule de serment tracée avec du sang; et, au bas, onze signatures. Le livre, écrit en français, portait que l'illuminisme était une conspiration ourdie contre les trônes; que les premiers coups devaient atteindre la France; qu'après la chute de la monarchie française, il y aurait à attaquer Rome. Cagliostro apprit de la bouche des initiateurs que la société secrète, dont il faisait désormais partie, avait déjà de fortes racines; qu'elle possédait une masse d'argent, dispersée dans les banques d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres, de Gênes et de Venise; et que cet argent provenait du tribut annuel fourni par les affiliés. Quant à lui, il toucha une grosse somme, destinée aux frais de propagande, reçut les instructions de la secte et se rendit à Strasbourg.

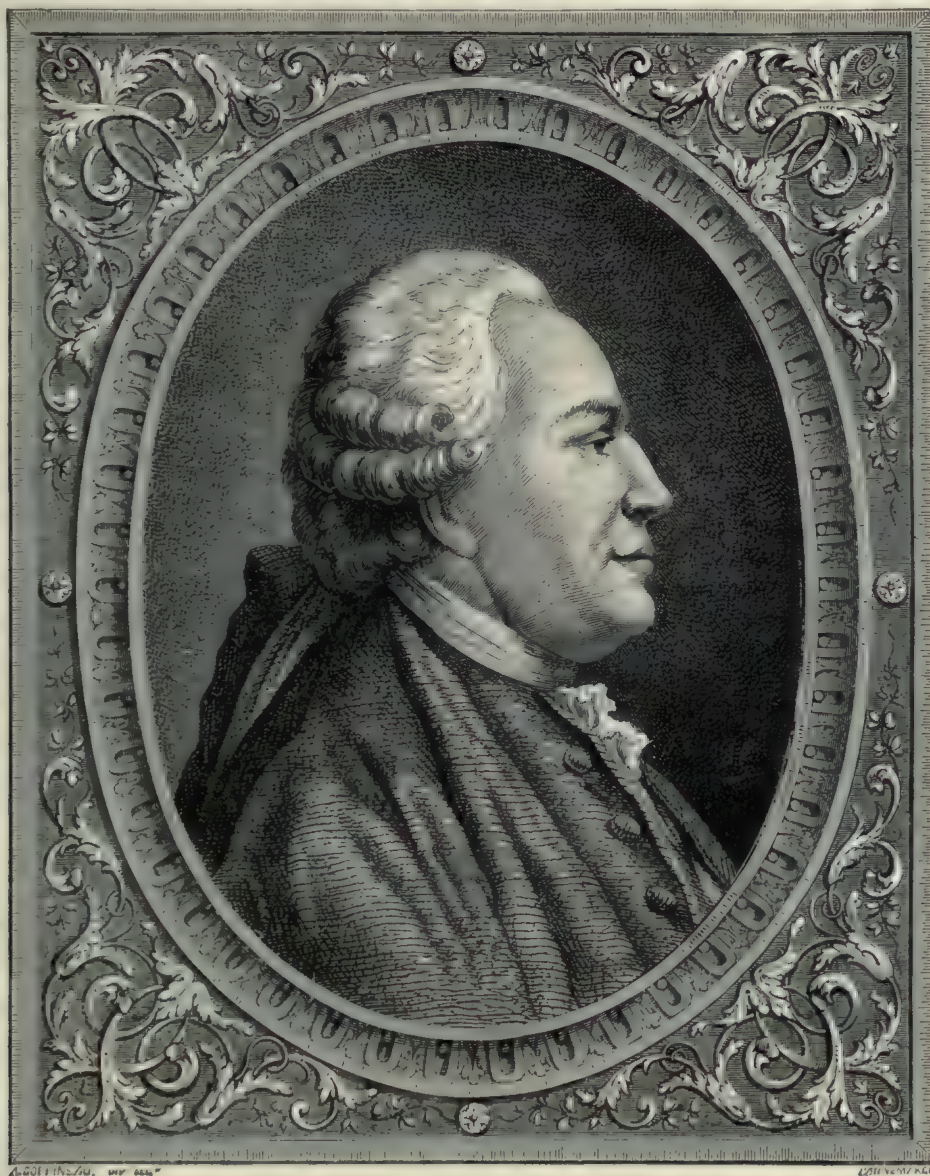
Là, il vécut à faire le bien, donnant beaucoup, n'acceptant rien de personne, étonnant la ville par des cures inattendues, offrant aux riches des conseils, aux pauvres des conseils et de l'argent, soulageant la misère avec délicatesse, respecté des autorités publiques, cher aux indigents, adoré du peuple.

Il y avait alors à Saverne un prélat auquel son goût pour les choses extraordinaires et l'audace de ses amours préparaient l'immortalité du scandale. Informé par la rumeur publique qu'un enchanteur-philosophe vivait dans son voisinage, le cardinal de Rohan voulut connaître Cagliostro, et il charga M. de Millinens, son grand-veneur, de lui demander une audience. Mais, autant Cagliostro se montrait affable à l'égard des pauvres, des ouvriers, des hommes du peuple, autant il se plaisait à traiter les grands avec hauteur. « Si c'est une curiosité vaine, répondit-il brusquement, qui anime le prince, je refuse de le voir; s'il a besoin de moi, qu'il le dise. » Loin d'irriter le cardinal, cette réponse lui plut. Ses instances vainquirent les dédains du mystérieux étranger; il rechercha ses entretiens, se sentit heureux de son amitié, et ne tarda pas à lui vouer une admiration sans bornes.

Voilà ce qu'on savait de Cagliostro, lorsqu'après une première et courte apparition, qui avait eu lieu en 1781, il vint se fixer à Paris. Ses manières nobles, le prodigieux ascendant qu'il exerçait autour de lui, son éloquence apocalyptique, l'éclat voilé de sa vie, la beauté de Lorenza Feliciani, sa femme, et même ce qu'il y avait d'énigmatique dans son opulence ou de suspecté dans ses vertus, tout le servait : on accourut en foule.

La maison qu'il occupa, située rue Saint-Claude, et qui, depuis, reçut Barras, était une des plus élégantes du quartier.

Dans le salon, décoré avec un luxe oriental et noyé dans un demi-jour quand il ne resplendissait pas de la clarté de cent flambeaux, les précautions du philosophe et du conspirateur se laissaient deviner à côté des projets du thaumaturge; on y voyait le buste d'Hippocrate, et, dans un cadre noir, on y lisait, gravé en lettres d'or, ce paragraphe de la prière universelle de Pope : « Père de l'univers, toi que tous les peuple adorent sous les grands noms de Jéhovah, de Jupiter et de Seigneur! Suprême et première cause qui caches ton adorable essence à mes yeux, et ne me fais connaître que mon ignorance et ta bonté, donne-moi, dans cet état d'aveuglement, de discerner le bien du mal et de laisser à la liberté humaine ses droits, sans porter atteinte à tes saints décrets. Enseigne-moi à craindre, plus que l'enfer, ce que ma conscience me défend, et à préférer au ciel même ce qu'elle m'ordonne. »



MESMER

La secte représentée par Cagliostro n'avait pas, en effet, d'autre religion que le déisme; et il en fut de même de toutes les sectes mystiques et révolutionnaires que la fin du dix-huitième siècle enfanta. A l'Être souverain de qui relèvent et en qui s'effacent tant de diversités apparentes, qu'importent les formes variées des adorations de la terre? Ainsi pensaient les novateurs de la plus récente école, dont Cagliostro n'était que l'instrument indigne. Car si, d'un côté, il servit la cause en fondant à Paris, ainsi qu'il l'avait fait à Mitau, à Saint-Pétersbourg, à Varsovie, des loges égyptiennes où les vieilles institutions étaient sourdement décriées et ébranlées, d'un autre côté il est certain qu'il dépassa la limite qui sépare un complot d'une imposture. Il tint chez lui de sombres assemblées où la dignité du propagandiste convaincu s'effaça derrière les artifices du nécromancien. Pour masquer la source des richesses qu'il devait à la munificence des membres épars de sa secte, il feignit de s'enfermer, à la fin de chaque mois, pendant deux jours, et il fit croire qu'au sortir de cette retraite, il envoyait vendre aux orfèvres un lingot dont l'or, essayé sur la pierre-ponce, était presque

toujours plus fin que celui des louis. Que dire encore? Il mit au prix de je ne sais quelles superstitieuses quarantaines, la régénération physique et morale de l'homme; il se répandit en prédictions; il se supposa en communication avec sept anges chargés, d'après son rite égyptien, du gouvernement des sept planètes, et il attribua le pouvoir des évocations à des jeunes filles qu'il appela, *colombes* ou *pupilles* et qui, placées dans des tabernacles tendus de blanc, entourées d'un prestigieux appareil, devenaient complices de ses sortiléges. Vils moyens qui compromettaient le but indiqué par lui-même! Véritable crime commis envers une cause qu'il proclamait sainte, et qu'il ne fallait pas dès lors associer à de honteux mensonges!

Du reste, et ceci vaut qu'on le note dans l'histoire des aventures de l'esprit humain, il se fit autour de Cagliostro un bruit qui ressemblait à de la gloire. On vit affluer vers lui, mêlés à des gens du peuple et à de simples ouvriers, princes, prélats, savants, nobles de robe et nobles d'épée. Il put compter au nombre de ses partisans des personnages du plus haut rang, tels que le duc de Luxembourg, et des hommes d'un mérite reconnu, tels que le naturaliste Ramond. Ses disciples ne l'appelaient que *père adoré*, *maître auguste*, et mettaient à lui obéir un empressement plein de ferveur. On voulut avoir son portrait sur des médaillons, sur des éventails; et, taillé en marbre, coulé en bronze, son buste fut mis dans des palais, avec cette inscription : LE DIVIN CAGLIOSTRO. Arrêtons-nous : ce nom, emprunté par Joseph Balsamo, fils d'un marchand de Palerme, ce nom se retrouvera plus loin, sous notre plume, entre celui d'un cardinal et celui d'une reine de France.

Ce fut vers cette époque que s'accrédita le *Martinisme*, doctrine au fond de laquelle la Révolution grondait sourdement, mystérieuse exposition d'une théorie qu'allait mettre à l'essai le plus formidable des triumvirats.

C'était pourtant une nature tendre et timide que Saint-Martin. Ayant obtenu, jeune encore, une lieutenance dans le régiment de Foix, le bruit des armes l'avait bien vite étourdi, et il s'était abandonné aux séductions austères de la solitude. Plongé dans un recueillement continuel, il se partageait entre la méditation, la bienfaisance et la musique, méprisait les livres, n'écoutait guère que ses pensées; il parlait très-peu, devant ceux qu'il aimait seulement; et, quand il entr'ouvrait son âme, sa parole avait un éclat faible et doux, la clarté des lampes mourantes.

Imaginez à quelques pas de vous un concert de voix qui vous seraient familières, mais qu'interrompraient de fantastiques mélodies ou des clameurs inquiètes, lointaines, à demi perdues à travers l'espace.... voilà quel effet avait produit le livre *Des Erreurs et de la Vérité, par un philosophe inconnu*. D'abord, l'étonnement fut extrême. Fallait-il le ranger parmi les sages, parmi les fous, cet auteur caché en qui une si persuasive éloquence se mariait à l'insaisissable génie des sibylles? « Le petit nombre des hommes dépositaires des vérités que j'annonce, disait-il en commençant, est voué à la prudence et à la discrétion par des engagements formels. Aussi me suis-je promis d'user de beaucoup de réserve dans cet écrit, et de m'y envelopper d'un voile que les yeux les moins ordinaires ne pourront percer, d'autant que j'y parle quelquefois de tout autre chose que de ce dont je parais traiter. » Pourquoi ces détours et cette nécessité de la prudence? Que signifiaient ces engagements formels? Quels étaient ces conjurés qui se groupaient, invisibles, autour d'un livre? Jamais ouvrage plus émouvant et plus singulier n'avait paru. Semblable à ces tableaux qui présentent des oppositions bien tranchées de lumière et d'ombre, tout n'y était que vives lueurs ou ténèbres, contradictions apparentes et étudiées. Au nom d'un spiritualisme pieux, le *philosophe inconnu* s'élevait contre la folie des cultes humains. Il s'humiliait aux pieds des souverains, et il ébranlait leurs trônes. Le croyait-on perdu dans la région des fantômes, il reparaissait tout à coup au milieu des vivants, et alors il se mettait à creuser la misère sociale jusqu'à d'effrayantes profondeurs, il ouvrait la terre jusqu'aux abîmes.

Les religions? leur diversité même les condamne. Les gouvernements? rien qu'à leur instabilité, à leur différence, à leurs folles querelles, on peut voir combien leur base est fausse, le vrai étant par essence indestructible et ne produisant jamais des résultats différents ou contraires. La loi civile? au milieu des débats qu'entraîne le partage illégitime du commun domaine, on la trouve s'égarant à la recherche du droit, ne sachant où se fixer et, sous le nom de *prescription*, osant appeler justice une injustice qui dure. La loi criminelle? monstrueuse application d'un châtiment identique à des crimes dissemblables; vengeance tirée d'actions dont on ignore les causes premières; glaive qui, en tuant le coupable, tue le repentir : glaive qui se promène sur des milliers de têtes au plus épais de la nuit.

Et à ce désolant tableau, le philosophe opposait l'image de l'ancien bonheur perdu. Par les sentiers de l'allégorie, il conduisait son lecteur au sein du royaume mystérieux que, dans leur état primitif, les hommes avaient habité. Là, nulle distinction arbitraire et artificielle. Quoique doués, en qualité d'êtres intelligents, de facultés diverses, les hommes, dans leur état primitif, ne se divisaient pas en maîtres et en sujets; chacun avait sa grandeur, qui lui était propre; tous étaient égaux, tous étaient rois, tous vivaient heureux.

Mais le mauvais principe se sépara du bon principe; — car, comme les manichéens, le *philosophe inconnu* refusait d'admettre que Dieu fût l'auteur du mal; — et, de son côté, l'homme, par un funeste usage de sa volonté libre, abandonna son premier poste. De là des calamités sans nombre et sans mesure : souverains illégitimes, cultes mensongers, inique distribution des biens terrestres, justice aveugle et sourde.

Toutefois, l'homme, en tombant, n'avait pas cessé d'être libre. Condamné par sa chute à languir esclave de son corps et à souffrir cruellement de la lutte des deux natures, intellectuelle et sensible, qui se mêlent en lui, il n'avait pas pour cela perdu sa qualité d'être intelligent. Mais à quelle règle se conformer? Vers quel fanal tourner les yeux, sur cette mer des naufrages?

Suivant Saint-Martin, point de salut possible pour les sociétés tant qu'elles ne seraient pas soumises à l'action de ce qu'il nommait la CAUSE ACTIVE ET INTELLIGENTE. Or, cette cause qu'il ne définissait pas, mais à laquelle il revient dans chaque page de son livre et qu'on découvre aisément quand on la médite avec le cœur, cette cause c'était, dans l'acception chaste et sociale du mot.... l'amour. Les hommes ne vivaient plus en frères : voilà pourquoi ils vivaient malheureux. Leurs institutions favorisaient les facultés intellectuelles et les facultés sensibles aux dépens des facultés aimantes : voilà pourquoi, au fond de ces institutions, la révolte germait à côté de la tyrannie. Et si la science politique n'avait été jusqu'alors qu'un amas informe de contradictions et de mensonges, c'était parce qu'on avait placé l'origine de la souveraineté, tantôt dans la consécration de la force, tantôt dans un chimérique assentiment des peuples, au lieu de reconnaître que celui-là seul a droit de commandement sur ses

semblables qui s'élève au-dessus d'eux par la volonté de les rendre heureux et par la puissance de les aimer. Donc, à celui-là seul l'empire, et, s'il le fallait, la dictature, jusqu'à ce que tous les hommes se fussent *réhabilités dans leur principe*, c'est-à-dire fussent arrivés à l'égalité des jouissances dans l'inégalité des aptitudes et des fonctions, et à la liberté dans l'accord.

Ainsi, au fameux cri de Luther : « Tous les chrétiens sont prêtres, » Saint-Martin, à trois siècles de distance, répondait par ce cri sublime : « Tous les hommes sont rois. »

Et le mot de la grande énigme qu'il posait devant la nation française, c'était : « liberté, égalité, fraternité, » formule que, dans son style symbolique, il appelait le TERNAIRE SACRÉ, et dont il ne parlait que sur le ton d'un enthousiasme solennel : « Je déclare que personne plus que moi ne respecte ce TERNAIRE SACRÉ.... Je proteste que je crois qu'il a existé éternellement et qu'il existera à jamais..., et j'ose dire à mes semblables que, malgré toute la vénération qu'ils portent à ce ternaire, l'idée qu'ils en ont est encore au-dessous de celle qu'ils en devraient avoir. Je les engage à être très-réservés dans leurs jugements sur cet objet. »

Toute doctrine qui se cache derrière des symboles se com-



LES FRÈRES MONTGOLFIER

met au hasard des interprétations : ce fut l'écueil du Martinisme. Dans les routes qu'il traçait sous d'obscurs ombrages, les uns, tels que d'Épréménil, s'arrêtèrent dès les premiers pas; les autres, tels qu'Amar, dépassèrent l'extrême limite. Mais l'impression n'en fut pas moins immense. Disciple de Martinez Paschalis et de Jacob Bœhm, Saint-Martin eut à son tour maint disciple fidèle. Beaucoup l'aimèrent sans le pénétrer. La duchesse de Bourbon le recueillit chez elle, et l'on assure qu'elle prêtait une oreille charmée à ses sobres discours. Peut-être le croyait-elle tombé dans une douce folie. Mais, ainsi que Cagliostro, il aurait pu dire : « Le coup de maître est resté dans mon cœur. » Car, en s'entourant de nuages, il n'avait pas obéi seulement aux inspirations d'une vulgaire prudence, et son mysticisme n'était que le calcul d'une âme profonde. Lorsqu'il écrivait : « L'ombre et le silence sont les asiles que la vérité préfère, » il savait par quels ressorts, dans les civilisations imparfaites, la nature humaine veut être dirigée; il savait que, pour exercer l'intelligence et le zèle de ses prosélytes, éprouver leur constance, il était bon de leur imposer une tâche difficile; que, pour leur rendre la vérité précieuse, il importait de la leur donner comme récompense à mériter, comme trésor à découvrir.

Et en effet, plus la parole du maître était obscure, plus elle devint souveraine. Le Martinisme fit dans Paris de rapides conquêtes; il régna dans Avignon; à Lyon, il se choi-

sit un centre d'où il rayonna jusqu'en Allemagne, jusqu'en Russie. Entée sur la franc-maçonnerie, la doctrine nouvelle constitua un rite qui fut composé de dix grades ou degrés d'instruction par lesquels devaient successivement passer les adeptes; et de nombreuses écoles se formèrent dans l'unique but de trouver la clef du code mystique, de le commenter, de le répandre. Voilà comment d'un livre, jugé d'abord inintelligible, sortit un vaste ensemble de combinaisons et d'efforts qui contribuèrent à élargir la mine creusée sous des institutions vieillies.

Mais à une société avide d'excitations, des agitateurs invisibles ne suffisaient pas : il lui fallait des prodiges qui fissent spectacle, des étonnements tumultueux; et, tandis que le Martinisme s'attaquait silencieusement aux bases de l'ancien monde moral, il se passait, à la place Vendôme, des scènes où toutes les lois ordinaires du monde physique paraissaient renversées.

Au milieu d'une grande salle, autour d'une cuve remplie d'eau sulfureuse, refermée par un couvercle, et au fond de laquelle des bouteilles pleines d'eau se trouvaient couchées, les unes en rayons convergents et le goulot tourné vers le centre de la cuve, les autres dans une position symétrique et en sens contraire, vous eussiez vu assis, pâles de douleur ou d'émotion, de nombreux malades. Pour qu'entre eux circulât plus facilement le fluide mystérieux auquel on attribuait le pouvoir de les guérir, ils se touchaient par les bras, par les genoux, par les pieds. Une longue corde, partant d'un anneau du couvercle, allait, sans se nouer, entourer les membres infirmes; et chacun tenait appuyé sur la partie souffrante de son corps des tringles en fer, mobiles, qui sortaient de divers trous du couvercle. Cependant, l'air s'imprégnait de suaves odeurs; de pénétrantes mélodies se faisaient entendre; et, des sensations inconnues se communiquant de proche en proche aux malades, le cercle vivant se mettait à frémir. La plupart, les femmes surtout, éprouvaient des spasmes nerveux, des suffocations; les yeux se fermaient; on se sentait défaillir; on entrait dans la région des songes. Bientôt, aux accords prolongés de l'harmonica, au bruit des voix qui s'élevaient en chœur, sous l'empire de je ne sais quel charme indéfinissable et puissant, les langueurs faisaient place aux convulsions. C'étaient de toutes parts des accents plaintifs, des cris de joie, des rires immodérés, des sanglots, ou encore des étreintes folles et passionnées. Une salle matelassée s'ouvrait alors, dans laquelle on emportait les plus violents : c'était la *salle des crises*. Là, bien souvent, les transports eurent le caractère de la frénésie. Des femmes y furent aperçues se roulant sur un parquet de coussins ou battant de leurs têtes les murailles ouatées. Parmi cette foule éperdue un personnage, vêtu d'un habit de soie lilas, se promenait d'un air tranquille et grave, tantôt étendant sur les malades une baguette aux effets magiques, tantôt s'approchant d'eux, leur appliquant la main sur les épaules, puis la laissant couler le long des bras jusqu'à l'extrémité des doigts. Amenées de la sorte à leur dernier terme de développement, les crises se dissipaient enfin, et elles emportaient, disait-on, le mal avec elles.

L'homme qui semblait ainsi commander à la vie nous venait de l'Allemagne. Il était médecin et se nommait Mesmer.

Ce qu'il y eut de vrai, ce qu'il y eut de faux dans son système, et s'il fut œuvre de génie, de mensonge ou d'erreur, nous n'avons pas à l'examiner ici. Mais pour peu qu'on aime et qu'on respecte dans l'histoire l'épopée de l'esprit humain, il ne saurait être inutile de montrer en quoi le Mesmérisme secondait la marche de ces révolutionnaires mystiques dont nous cherchons la trace.

Mesmer se représentait les sphères célestes, la terre et tous les êtres créés comme plongés dans un immense océan de fluide, par l'intermédiaire duquel ils exerçaient les uns sur les autres une influence permanente. Cette influence, analogue aux propriétés de l'aimant, Mesmer l'appelait le *Magnétisme animal*. Rassembler une portion du fluide universel, la concentrer, en diriger le mouvement ou le *courant*, la communiquer à son semblable, soit par le contact immédiat, soit, à une certaine distance, par la simple direction du doigt ou d'un conducteur quelconque, c'était magnétiser; et posséder un tel pouvoir, c'était, selon Mesmer, posséder le pouvoir de guérir. La santé, disait-il, consiste dans l'action régulière de la nature. S'il survient des obstacles, la nature fait effort pour les surmonter. De là les crises : salutaires quelquefois, quelquefois funestes, mais inévitables, et telles que le magnétisme seul les pouvait provoquer ou accélérer sans péril. « Il n'y a qu'une santé; qu'une maladie, qu'un remède. »

Quant aux procédés magnétiques dont l'appareil du *baquet* n'était qu'une mise en scène fastueuse et jugée depuis superflue, ils offraient l'image de la communication la plus attractive, la plus extraordinaire qui eût jamais été imaginée. C'était en quelque sorte la vie de l'un passant d'une manière visible dans celle de l'autre. Le corps humain était considéré comme ayant un *pôle nord*, un *pôle sud*. Les hommes devenaient des barreaux aimantés.

Ainsi, théorie ou pratique, tout dans le Mesmérisme concourait à mettre en lumière la loi de dépendance mutuelle, la loi d'union; et, par une rencontre aussi remarquable qu'inattendue, les essais de Mesmer venaient se joindre à la philosophie occulte de Saint-Martin.

Saint-Martin affirmait l'unité du monde moral, sous le nom de CAUSE ACTIVE ET INTELLIGENTE : Mesmer celle du monde physique, sous le nom de FLUIDE UNIVERSEL.

Saint-Martin glorifiait l'attraction des âmes, l'amour; Mesmer l'attraction des corps, le magnétisme.

De l'action impérieuse, décisive, mais sympathique, des natures supérieures sur les natures moins puissantes, Saint-Martin faisait résulter le salut des empires : à une action analogue Mesmer attachait la guérison des maladies.

Ensemble ils proclamaient, en se partageant les deux grands aspects de la vie, le dogme de la solidarité.

L'instinct rapproche les êtres animés, tandis que la raison les divise. Aussi Mesmer ne craignait-il pas d'écrire : « L'instinct est un effet de l'harmonie; la raison est factice; » et on lit dans ses *aphorismes* cette belle définition : « La vie de l'homme est une partie du mouvement universel. »

Que Mesmer ait décrié son rôle de novateur par des préoccupations grossières; que le côté vraiment noble de son hypothèse fondamentale lui ait échappé à demi, c'est possible. Eh, qu'importe? Est-il donc nécessaire que l'écho ait conscience de la parole qui vient le frapper et qu'il prolonge? La plupart de ceux qui passent sur la terre en y faisant du bruit ne sont que des porte-voix fragiles. Quand le son aura été rendu, libre à vous de briser l'instrument. Le penseur, c'est la pensée.

Mesmer était venu à Paris dès 1778; mais, repoussé par les savants, traité avec dédain par Daubenton et Vicq-d'Azyr, il avait été confiné dans des tentatives obscures et le découragement s'était emparé de lui, lorsque d'Eslon devint son disciple. Médecin du comte d'Artois, d'Eslon avait des relations élevées, une figure charmante, de l'esprit, l'audace

de la jeunesse : le docteur étranger eut en lui un impétueux et utile auxiliaire. Un premier mémoire apprit au public les cures merveilleuses de Mesmer en Allemagne, les injustices qu'il y avait essuyées, le peu d'accueil fait à sa découverte par l'Académie de Berlin, la ligue formée contre lui par les savants de Vienne, et comment, après avoir recueilli dans sa maison et guéri presque entièrement une jeune fille aveugle, il avait vu, grâce aux suggestions d'une noire cabale, la re-



PUYSÉGUR

connaissance des parents se changer en aigreur, en violence, jusque-là qu'un jour le père était venu lui redemander son enfant, l'injure sur les lèvres et l'épée à la main. Ce mémoire, qui tendait à concilier à Mesmer l'intérêt qu'inspire le génie persécuté, se terminait par vingt sept propositions contenant les principales bases du système. A son tour, d'Eslon éclata. Non content d'avoir publié un vif commentaire de la doctrine du maître, il ne craignit pas d'adresser à la Faculté de médecine un insultant défi : Qu'on fît choix de vingt-quatre malades, dont douze seraient traités d'après la

méthode magnétique et douze d'après la méthode ordinaire; le public serait juge du camp. Un refus et la menace de rayer d'Eslon de la liste des membres, s'il persévérait, telle fut la réponse de la Faculté.

Mais l'étouffement du magnétisme, par le mépris, n'était déjà plus possible. Mesmer et d'Eslon trouvèrent un appui énergique et dans les sociétés secrètes dont ils faisaient partie, et dans la secte martiniste dont leur système formait comme la contre-épreuve, et dans cette inquiétude révolutionnaire à laquelle toute nouveauté hardie servait alors d'aliment.

D'un autre côté, de Lasône, médecin du roi, avait fait connaître Mesmer à la cour, et, toujours prête à se passionner pour l'imprévu, Marie-Antoinette favorisait le docteur allemand. La curiosité publique une fois en éveil, les résistances ne firent que l'irriter. Les cures magnétiques se multiplièrent. Tout Paris s'agita autour de la doctrine mesmérienne; l'entraînement devint même si général, si impérieux, que Mesmer ayant parlé de quitter la France, le gouvernement s'en inquiéta. Il fallut traiter de puissance à puissance avec l'heureux étranger. On l'adjure de rester, on l'entoure; on lui propose, pour prix de ses lumières communiquées à des médecins que le gouvernement choisira, vingt mille livres de rentes viagères et dix mille de loyer. Dans l'enivrement de son orgueil et du succès, il refusa, il partit; mais bientôt les triomphes de d'Eslon le rappelèrent: son disciple était son rival.

Alors se manifestèrent avec une fougue sans exemple cette soif des choses inaccoutumées, ces aspirations vagues et pourtant brûlantes, cette impatience d'être étonné, ce besoin d'être ému, tourments d'une société qui portait la plus grande des révolutions au fond de ses entrailles, et qui déjà la sentait tressaillir. Riches et pauvres, nobles et plébéiens, voulurent éprouver les effets de la cuve aux enchantements. D'un cœur avide et l'imagination ébranlée par le désir, les femmes coururent s'asseoir en foule au drame de l'existence humaine renouvelée. On surprit au baquet magnétique de d'Eslon la princesse de Lamballe. On prétendit y avoir reconnu, déguisée, Marie-Antoinette elle-même. Pour enrichir Mesmer, ses partisans ont appelé cent souscripteurs à lui acheter, moyennant cent louis chacun, la connaissance de son secret; le chiffre est non-seulement atteint, mais dépassé. L'enthousiasme gagne d'Éprémenil, le fameux avocat Bergasse, Servan, Duport, des littérateurs en renom, des savants, des prêtres. Si bien qu'à Bordeaux, un célèbre prédicateur d'alors, le père Hervier, s'arrête un jour au milieu d'un sermon, descend de chaire, et magnétise en pleine église une personne qui venait de s'évanouir. Ce n'étaient plus qu'attaques enflammées et réponses fanatiques. « Les magiciens de Pharaon, disait Court de Gébelin, dans une brochure où il s'annonçait guéri par Mesmer, les magiciens de Pharaon n'étaient que des magnétisants; mais, ignorant la théorie du système magnétique, ils ne pouvaient percer la profondeur des mystères auxquels on s'est élevé dans les temps modernes, en formant des prophètes, des sibylles, que nulle puissance humaine ne peut mettre en défaut.... » Court de Gébelin mourut au moment même où il affirmait sa guérison; et c'est à peine si l'opinion publique tint compte de ce démenti tragique. En vain les procédés magnétiques furent-ils étudiés chez d'Eslon, et solennellement condamnés par deux commissions, l'une de la Société royale de médecine, l'autre de la Faculté de médecine et de l'Académie des sciences. On remarqua que Jussieu s'était séparé de ses confrères; on opposa son rapport impartial et modéré à ceux qu'avaient signés Bailly, Lavoisier, Guillotin, d'Arcet, Poissonnier-Desperrières, Franklin; on fit observer que, si les effets du magnétisme devaient être uniquement attribués à l'imagination, c'était déjà une bien grande et bien réelle merveille que ce pouvoir de rallumer à l'imagination le flambeau de la vie. Le nombre des élèves s'accrut donc à un point extraordinaire. La méthode mesmérienne sortit de Paris, se propagea dans les provinces, passa la mer, atteignit Saint-Domingue; et, se constituant selon le rite de la franc-maçonnerie, la société des magnétisants adopta le nom expressif d'*ordre de l'harmonie.*

Il semblait, du reste, que le temps fût aux prodiges; car le génie fraternel des deux Montgolfier venait de découvrir les ballons; et, accompagné du marquis d'Arlandes, Pilatre de Rozier s'était triomphalement aventuré à travers les airs. Bientôt on annonça, qu'émule des Montgolfier, le physicien Charles avait construit une machine nouvelle qui, remplie d'*air inflammable*, devait aussi naviguer parmi les vents. Et en effet, le 27 août 1784, en présence d'une multitude innombrable qui couvrait le champ de Mars, par une journée pluvieuse et menaçante, au bruit des coups de canon tirés en signe de victoire, et pendant que de toutes parts retentissaient des cris d'admiration, pendant que les femmes épouvantées perdaient connaissance ou levaient les mains au ciel avec des prières, Charles et Robert montaient dans leur navire aérien, et s'élevaient en souriant vers la région des tempêtes. Comment ne pas reconnaître à d'aussi éclatantes marques l'immensité du pouvoir de l'homme? L'impossible! vain mot dont se payaient les siècles d'ignorance, mais que repoussait la virilité du genre humain. Voilà de quels spectacles, de quels discours, se nourrissait l'enthousiasme des âmes ardentes.

Tout à coup le bruit se répand qu'à Busancy, près Soissons, le marquis de Puységur et le comte Maxime, son frère, ont tiré du système de Mesmer des conséquences inattendues, surprenantes. Il ne s'agit plus, cette fois, des merveilles de la *salle des crises*, que déjà l'on commence à déclarer dangereuses, on assure que, sous des arbres garnis d'un épais feuillage et magnétisés, des malades se sont endormis d'une sorte de sommeil divin. Durant les extases de ce sommeil, disait-on, ils lisaient en leur propre corps ainsi qu'en un livre ouvert; ils indiquaient les remèdes vraiment sauveurs; ils voyaient au delà du rayon qu'il est donné à l'œil de parcourir; ils avaient le don de prescience. Et pour produire ces inexplicables phénomènes, que fallait-il? M. de Puységur répondit en deux mots au siècle de Voltaire : *Croyez, veuillez.*

Telle était alors la fièvre des esprits que le somnambulisme, à son tour, fit fortune. On expliqua par les secrets magnétiques la vie d'Apollonius de Tyane et celle d'Apulée, magiciens célèbres qui, au moyen de leurs prestiges, avaient essayé de défendre le paganisme expirant. On se crut en possession de cette puissance qu'avait peinte en vives images le code immortel où il était dit : « La foi transporte les montagnes. » *Veuillez le bien, allez et guérissez,* devint la formule sacramentelle d'une secte nombreuse, active, à la tête de laquelle il faut placer Lavater, ce Lavater dont Mirabeau, son détracteur, dénonçait ainsi l'influence : « Il exerce un empire que Socrate ni Platon n'exercèrent jamais.... J'ai vu ses partisans le révérer comme un Dieu sur la terre. J'ai vu les autres hommes en suspens sur l'opinion qu'ils devaient s'en former. J'ai vu les philosophes s'effrayer de son crédit. »

Cependant, la secte des illuminés venait de recevoir un coup terrible. Une mésintelligence imprévue s'était glissée

entre Weishaupt et le baron Knigge, son plus utile auxiliaire; et quatre adeptes mécontents avaient fait à l'électeur de Bavière des révélations importantes. Des recherches sont ordonnées; les poursuites commencent; des papiers, saisis à Landshut, dévoilent une partie du plan de l'illuminisme, et Weishaupt est réduit à chercher asile chez un prince romanesque, le duc Ernest de Gotha. La persécution éclate, s'étend; une foule de citoyens marquants sont destitués, exilés, emprisonnés.

La secte était dissoute, son action survécut. Une députa-



JACQUES CAZOTTE

tion d'illuminés dont faisait partie Busche, connu dans l'illuminisme sous le nom de *Bayard*, et Bode, surnommé *Aurelius*, fut appelée à Paris pour s'y entendre avec certaines loges maçonniques. En même temps les martinistes creusaient leur sillon. La vie des clubs se nourrissait de la fermentation générale. Les disciples de Mesmer, joués sur le théâtre, se défendaient avec la plume éloquente de d'Épréménil; et ils élevaient leur protestation jusqu'à la menace. Tout s'agitait, tout se précipitait.

Que si, maintenant, nous embrassons d'un coup d'œil les faits qui précèdent, nous y remarquerons d'abord une réaction violente contre la philosophie de Voltaire et des ency-

clopédistes. Cette philosophie avait donné des autels au doute, au raisonnement, à l'esprit d'examen et d'individualisme. Ici, au contraire, on se livrait sans réserve à l'imagination, à la souveraineté de la foi, aux inspirations les plus désordonnées du cœur, et l'on poussait jusqu'à une espèce de délire le sentiment des rapports qui doivent unir les hommes

Mais quelque exagéré, quelque voisin que fût de la superstition ce dernier mouvement, il n'en avait pas moins une portée révolutionnaire fort décisive. Par les conspirations mystiques, il sapait les tyrannies anciennes; par la philosophie occulte, il intéressait à la victoire de l'égalité ces deux puissants mobiles de la nature humaine : l'imagination et l'amour de l'inconnu; par les guérisons miraculeuses attribuées à la force attractive d'un fluide universel, il faisait de la solidarité physique des hommes la preuve et l'image de leur solidarité morale. C'étaient les tendances de Jean-Jacques Rousseau, bizarrement appliquées, poussées trop loin, obscurcies. Les disciples allaient vers le but indiqué, en s'écartant du grand chemin, et en cachant sous leurs manteaux la lampe que le maître avait allumée.

Toujours est-il que l'effort qui devait empêcher la Révolution de s'amortir dans le triomphe de la bourgeoisie fut préparé par le travail des sociétés secrètes. Là furent, sinon les principes générateurs, du moins les premiers germes apparents de ce viril enthousiasme, de cet héroïsme farouche et concentré, de cette volonté dans le sacrifice, de cette ardeur à pactiser avec la mort, que les luttes ultérieures développèrent d'une manière si énergique. Mais ils purent prévoir à coup sûr, et sans être prophètes, qu'il y aurait des résistances furieuses à vaincre, une mer de sang à traverser, ceux à qui l'on disait devant l'image de Jésus mort sur une croix pour le salut des hommes : « Le salut n'est point où des trônes brillent défendus par des épées et où fument les encensoirs, et où, le long des champs couverts de moissons, des milliers d'hommes s'en vont affamés. La Révolution qui va éclater sera stérile, à moins qu'elle ne soit complète. «





CHAPITRE IV

AFFAIRE DU COLLIER

Le *Mariage de Figaro* venait d'être représenté, et l'émotion produite durait encore, lorsqu'un drame, bien autrement profond, et réel cette fois, vint s'emparer de l'attention publique.

Une reine de France, un prélat, une aventurière de sang royal, une courtisane, un gentilhomme douteux, un gendarme, un mystérieux étranger tenant du charlatan et du conspirateur, voilà les personnages. La scène se passe dans le parvis d'une cour criminelle. Le public, c'est toute l'Europe.

Ne vous étonnez pas que nous descendions un peu avant dans cette affaire du collier, si obscure et si fameuse. Quoi de plus propre à dissiper le prestige des gloires de convention, à ruiner, au profit de l'individualisme, l'ancien principe d'autorité, que le spectacle de la couronne tout à coup tombée, non plus seulement dans la poudre, mais dans la fange du greffe? Quand l'histoire se charge de composer des drames, elle les fait ordinairement sérieux; celui-ci fut terrible. On y vit un prince de la maison de Rohan accusé de vol, un cardinal confronté avec une courtisane, un grand aumônier

de France accablé sous le poids d'une solidarité infamante; on y vit une reine, la fille de Marie-Thérèse, réduite à abandonner aux hasards d'un débat plein de scandales sa vertu mise en question et son honneur insulté. A son tour, la noblesse prit parti. On opposa les Rohan aux Bourbons. Des descendants de chevaliers furent les premiers à déchirer la réputation de leur souveraine. Les ministres se partagèrent. L'Europe fut inondée de libelles. Enfin, la vie des grands, leurs jalousies, leurs querelles, leurs intrigues se trouvant livrées aux commentaires de la multitude, le mépris monta au lieu de descendre. Ajoutons que ce fut le parlement qui décida entre la femme du roi et un prince de l'Église, ce qui donnait la magistrature pour arbitre à deux puissances qu'il n'avait pu jusqu'alors qu'envier en les servant. Et c'était là, certes, une nouveauté menaçante. Qu'on songe aux dates : en 1785, le procès du collier; en 1789, la Révolution.

Le prince de Rohan avait une figure empreinte de dignité, beaucoup d'ambition, de l'esprit, une âme envahie par la soif des voluptés, un penchant décidé pour le faste.

Or, Marie-Antoinette avait conçu contre lui une haine dont les causes ont été diversement expliquées. Les partisans du prince racontent qu'ambassadeur à Vienne il lui était arrivé d'écrire au duc d'Aiguillon une lettre qu'une trahison de cour divulgua, et qui représentait Marie-Thérèse pleurant sur la Pologne partagée, au moment même où elle s'en appropriait un lambeau. D'autres prétendent que Louis de Rohan avait poursuivi Marie-Antoinette d'hommages indiscrets, et s'en était vanté avec une légèreté insolente; version que ne démentaient point, du reste, les mœurs galantes du prélat, l'étourderie habituelle de sa vanité et son caractère présomptueux à l'excès.

Quoi qu'il en soit, la reine le haïssait; et lui, bien que nommé successivement, et toujours malgré elle, grand aumônier de France, cardinal, abbé de Saint-Waast d'Arras, proviseur de Sorbonne, il ne pouvait se résigner à une aversion qu'il s'était mis néanmoins en état de braver. Il essaya de se justifier, mais on le repoussa durement; et ses espérances commençaient à s'éteindre, quand une circonstance imprévue les ranima.

Une femme lui fut présentée qui descendait en ligne directe, par les comtes de Saint-Remy, du roi Henri II, et portait conséquemment le nom de *Valois*. Cette femme était douée de grâce et d'esprit. Mariée depuis peu au comte de La Motte, qui servait alors dans la gendarmerie, elle avait traversé des épreuves de nature à ajouter un intérêt romanesque aux séductions de sa personne. Son père se trouvait avoir dispersé les débris de l'opulence héréditaire; il dut fuir ses domaines vendus, et il s'éloigna, en effet, pendant la nuit, après avoir abandonné, dans un panier, sous les fenêtres d'un fermier voisin, le plus jeune de ses enfants. Traînant après lui les deux autres et sa femme enceinte, il gagna d'abord Paris, puis Boulogne, où l'Hôtel-Dieu le reçut expirant. Il laissait pour tout héritage le parchemin qui prouvait qu'en lui venait de mourir sur un grabat de vagabond le descendant de Henri II.

Les enfants, toutefois, ne furent pas délaissés : la marquise de Boulainvilliers, touchée de leur détresse, les recueillit, les éleva; et il n'y avait pas longtemps que Mme de La Motte avait obtenu, preuve faite de son origine, une pension de huit cents livres.

Tels étaient les récits par lesquels M. de Rohan se laissa charmer. Il devint le bienfaiteur de la jeune comtesse, son ami, et il ne tarda pas à la prendre pour confidente. Déjà protégée par Madame Élisabeth, elle aspirait à une protection plus haute, elle recherchait l'appui de la reine; le cardinal encouragea cette pensée; et bientôt il apprit de Mme de La Motte que le succès dépassait leur attente; qu'à la suite d'un placet présenté, la reine l'avait remarquée, avait désiré la revoir, l'avait accueillie avec bienveillance, et lui promettait la faveur d'une intimité secrète.

A cette nouvelle, le cardinal de Rohan fut transporté de joie. Il espéra dans le crédit naissant de la comtesse, et la pria de négocier auprès de la reine, avec tous les ménagements convenables, la réconciliation si ardemment désirée. Mme de La Motte y ayant consenti sans peine, les démarches commencèrent ou furent censées commencer, et elles eurent pour premier résultat la permission accordée au cardinal de se justifier. Il écrivit, obtint une réponse, écrivit encore; si bien que, par l'intermédiaire de Mme de La Motte, une correspondance active se trouva établie entre lui et la reine.

Mme de La Motte avait elle été réellement admise dans l'intimité de Marie-Antoinette? La reine affirmait le contraire en ces termes, dans une lettre écrite, le 22 août 1785, à son frère Joseph II : « Le cardinal prétend avoir été trompé par une Mme Valois de La Motte. Cette intrigante du plus bas étage n'a nulle place ici et n'a jamais eu d'accès auprès de moi. »

Les lettres que Mme de La Motte remettait au cardinal étaient-elles vraies ou supposées? Notons que, froides d'abord et contenues, les lettres attribuées à la reine s'étaient insensiblement colorées de teintes qui n'étaient pas, à beaucoup près, celles de la haine ou du dédain; qu'elles avaient animé à l'audace le cardinal, qui les jugeait authentiques; qu'elles avaient éveillé dans son cœur troublé des sentiments dont il ne sut ni modérer l'expression ni régler l'essor; qu'en un mot il se crut aimé. En sa qualité de grand aumônier de France, il avait mille occasions de voir la reine, ne fût-ce qu'en passant : son impatience ne les attendit pas, et dès le début de la correspondance, il demanda, par Mme de La Motte, une audience particulière. Voici ce qui en advint :

Vers la fin du mois d'août 1784, une scène étrange se passait dans les jardins de Versailles. Entre onze heures et minuit, au fond d'un bosquet qui se trouve au bas du tapis vert, un homme déguisé parut. C'était le cardinal de Rohan. Il allait à un rendez-vous de la reine. La nuit était fort sombre. Une femme, couverte d'un mantelet blanc et la tête enveloppée d'une *thérèse*, attendait au lieu convenu. Plein d'émotion, le cardinal s'avance. Il entend ces mots : « Vous savez ce que cela veut dire, » et on lui présentait une rose. Il la prend, la presse sur son cœur, se dispose à répondre, mais tout à coup une voix connue murmure à son oreille : « Venez, venez! Madame et la comtesse d'Artois sont là qui approchent. » Il rejoignit à la hâte le baron de Planta, un de ses familiers, et Mme de La Motte, qui l'avait suivi. Tous disparurent.

Cependant, la situation de Mme de La Motte avait pris une face toute nouvelle. Jusqu'en 1784, elle avait vécu misérablement de quelques gratifications obtenues du trésor royal, de divers secours accordés à ses prières ou au respect qu'inspirait sa naissance, et de sa pension de huit cents livres, portée à quinze cents. Il lui était bien arrivé parfois de s'entourer d'un certain éclat extérieur; mais ce n'était qu'un mensonge de son orgueil ou un calcul de son audace, car elle disait volontiers : « Il n'y a que deux manières de demander l'aumône : à la porte des églises ou en carrosse. » En 1784, tout changea. Elle acheta une voiture, eut des chevaux de main, tint maison. Elle recevait à sa table des per-

sonnages importants: le marquis de Saisseval, l'abbé de Cabres, conseiller au parlement; Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne; le comte d'Estaing; un receveur général, Dorcy; et le ton de la maison était celui de la bonne com-



MADAME DE LA MOTTE

pagnie. Quant à ses relations avec la reine, dont il semble qu'elle n'aurait pas dû parler si elle avait eu à craindre qu'on ne la convainquît d'imposture, elle était loin de s'en cacher; elle s'en vantait même, et l'opinion qu'on avait de son ir-

fluence occulte lui valut des hommages et des amis. Vers ce temps, elle fit un voyage à Bar-sur-Aube. On l'y avait connue pauvre et réduite aux expédients de la pauvreté: on s'étonna de son faste. Elle étalait avec complaisance une riche parure de diamants, — c'était neuf mois avant qu'il fût question de l'achat du collier; — elle avait des robes en pièces brodées de Lyon; son service d'argenterie était complet et d'un goût nouveau. Elle paya ses dettes, eut de la mémoire pour ceux de ses créanciers qui avaient oublié, se répandit en bienfaits, et donna d'elle, enfin, à la mère de M. Beugnot, une idée si favorable, que celle-ci, depuis, ne l'a jamais voulu croire coupable. D'où lui venait cette subite opulence? Les personnes qui étaient dans le secret de ses relations avec le prince Louis de Rohan en furent moins surprises que scandalisées. Le cardinal était immensément riche. La seule abbaye de Saint-Waast lui assurait un revenu de trois cent mille livres; il touchait trente mille livres de rente de sa terre de Coupvrai, et possédait à Saverne, en Alsace, une magnifique résidence. Or, il était plus prodigue encore que riche: témoin le chiffre de ses dettes, qui s'élevait alors à deux millions. On rapportait donc volontiers la fortune de Mme de La Motte à son empire sur un prince plein de générosité, d'insouciance et voluptueux. Pouvait-il, d'ailleurs, laisser dans la misère une femme qui s'était offerte à servir le double intérêt de son ambition et de son amour? Il le pouvait d'autant moins que le succès paraissait répondre à ses désirs; jamais il ne s'était montré si heureux. Il ne savait pas qu'il touchait à une horrible catastrophe.

Depuis longtemps les joailliers de la couronne, Boëhmer et Bassange, avaient un collier dont ils ne demandaient pas moins d'un million six cent mille livres et dont ils poursuivaient la vente avec ardeur. Souvent Boëhmer s'était adressé à la reine, mais toujours en vain. En 1778, comme elle venait d'accoucher de son premier enfant, Marie-Antoinette vit un jour entrer Louis XVI, souriant et radieux: « J'ai quelque chose à vous donner, » dit le roi, et il ouvrit un magnifique écrin qui renfermait le collier de Boëhmer. La reine jeta sur le collier un regard de dédain, et le refusa, non sans affectation.

Quelques années s'écoulèrent. Boëhmer allait proposant son collier à tous les souverains de l'Europe. Au mois d'octobre 1781, le jour où naquit le premier Dauphin, l'offre du collier à la reine fut renouvelée par Louis XVI, ravi d'avoir un héritier mâle. Mais, cette fois, le refus de Marie-Antoinette eut quelque chose d'inattendu et d'inexplicable: « Est-ce pour que Boëhmer mène à l'Opéra des filles couvertes de diamants que vous lui payerez la folie qu'il a faite en réunissant ce collier, qu'il aurait dû laisser épars dans le commerce? » En prononçant ces paroles, la reine était très-animée. Sa garde lui tâta le pouls et, le trouvant fort élevé, supplia le roi de ne point insister davantage. Louis XVI se retira tout interdit. Que signifiait cette colère, si étrange, si offensante même pour le roi? Tant d'emportement provenait-il d'un vif et secret désir contrarié par la nécessité ou la convenance d'un refus, dans un moment où le trésor était obéré et l'opinion publique indignée des profusions de la cour?

Boëhmer ne se découragea pas. Vers la fin du mois de décembre 1784, ayant entendu parler du crédit de Mme de La Motte auprès de la reine, il eut recours à elle, lui offrant, pour l'intéresser à la négociation, des présents considérables. Elle rejeta la proposition, l'affaire resta donc en suspens; et, sur ces entrefaites, M. de Souza fut chargé de négocier pour la reine du Portugal l'acquisition du collier. Quant au cardinal de Rohan, il était à Saverne au mois de décembre: il revint à Paris le 5 janvier 1785.

Le 24, Mme de La Motte, qui, dans sa première entrevue avec les joailliers, avait manifesté beaucoup de répugnance à se mêler de toute négociation d'affaires, Mme de La Motte les alla trouver et leur annonça que le cardinal allait paraître; qu'il avait mission d'acheter le collier pour Marie-Antoinette; et, chose qu'il ne faudra pas oublier! elle les invita en même temps à prendre toutes les précautions possibles.

Du reste la visite annoncée eut lieu. Le cardinal se présenta chez les joailliers, et comme il se faisait montrer divers bijoux, ils lui mirent sous les yeux le grand collier en brillants. Il leur dit alors qu'il était chargé de venir savoir au juste le prix de cette parure. « Un million six cent mille livres, » répondirent-ils, et ils ajoutèrent qu'ils avaient longtemps nourri l'espoir de la vendre à Marie-Antoinette, mais que, cette espérance flatteuse paraissant s'éloigner, ils avaient pris le parti d'envoyer le dessin du collier à la princesse des Asturies. Le prince leur déclara qu'il ferait l'acquisition des diamants; que ce n'était pas pour lui, mais pour un acquéreur qu'il ne pouvait nommer, et que, dans le cas où cela ne lui serait pas permis, il prendrait des arrangements particuliers; qu'au surplus, ses instructions portaient de ne traiter de l'affaire qu'avec Boëhmer, — le seul des deux joailliers avec lequel Marie-Antoinette fût en rapport! — Boëhmer ayant fait observer qu'il lui était impossible de négocier une affaire aussi importante sans la participation de son associé, le cardinal répliqua que, pour savoir s'il était autorisé à traiter avec Boëhmer et Bassange conjointement, il lui fallait d'autres instructions.

Voilà, tel qu'on le trouve dans le mémoire remis, plus tard, à la reine par Boëhmer et Bassange, le récit de ce qui se passa dans leur première entrevue avec le cardinal.

Deux jours s'étant écoulés, les joailliers reçurent un billet écrit de la propre main du cardinal, qui les mandait auprès de lui en les priant d'apporter *l'objet en question*. Ce jour-là, le prince leur fit connaître ses propositions qu'ils acceptèrent: elles consistaient dans l'achat du collier, moyennant le prix d'un million six cent mille livres, payables de six mois en six mois. Le 1er février, nouvelle lettre de M. de Rohan. Les joailliers se rendent chez lui avec le collier; et, alors seulement, le cardinal leur confie, sous le sceau du secret, ce qu'ils savaient déjà par Mme de La Motte, c'est-à-dire que c'était la reine qui achetait le collier. Puis, leur montrant les propositions acceptées par eux, il leur fait remarquer en marge ces mots: *Approuvé, Marie-Antoinette de France.* Avertis par Mme de La Motte de prendre leurs précautions, ils avaient manifesté des craintes sur le payement; et, pour les rassurer, il avait fallu faire intervenir le nom de la reine.

Or, dans le temps même de la négociation que nous venons de rappeler, voici ce qui se passait au château: la reine étant à sa toilette, Mlle Bertin, sa marchande de modes, entre et raconte que le fameux collier a trouvé enfin sa destination: M. de Souza l'achète, et l'achète pour la reine de Portugal. « Ah! j'en suis bien aise, s'écria aussitôt Marie-Antoinette, je vais faire entrer Boëhmer, et je remercierai M. de Souza de m'avoir débarrassée de ce maudit collier. » Ces mots étaient sans doute l'expression ironique d'un sentiment amer. Car, Boëhmer étant entré, elle prit un livre et se mit à en lire quelques lignes avant de parler, comme elle avait coutume de faire quand elle voulait témoigner son mécontentement; soit caprice inexplicable, soit jalousie féminine et secret dépit de voir livrer à une princesse

étrangère cette parure à laquelle les offres, les voyages de Boëhmer avaient donné une sorte de célébrité européenne et qui avait fait tant de bruit parmi les reines et parmi les femmes. Enfin, posant le livre et levant sur Boëhmer un regard sévère : « Je suis fort aise, monsieur, que vous ayez vendu votre collier. — Mon collier, madame ! — Eh ! oui, votre collier, que M. de Souza envoie aujourd'hui à Lisbonne. » Boëhmer s'en étant défendu, la reine lança à Mlle Bertin un regard foudroyant, comme pour lui reprocher de l'avoir mal à propos alarmée. Elle devait, ce jour-là, recevoir, avant de se rendre à la chapelle, les dames présentées et les ambassadeurs. Quand M. de Souza parut, elle alla droit à lui, contrairement à l'étiquette, et lui dit vivement : « Je vous apprends, monsieur de Souza, que vous n'aurez pas le collier ; vous ne l'aurez pas, il est vendu. » M. de Souza, paraissant étonné : « Vous ne l'aurez pas, monsieur, reprit-elle d'un ton de triomphe, j'en suis fâchée. » Et elle revint aux dames.



LE CARDINAL DE ROHAN

Le cardinal avait le collier : il s'agissait pour lui de le remettre à la reine. Qu'il fût, oui ou non, admis à la voir, toujours est-il que les entrevues ne pouvaient être que fort rares. Dès le 1er février 1785, le cardinal partit pour Ver-

sailles. Il était déguisé; et Schreiber, son valet de chambre, l'accompagnait, portant la précieuse parure dans une boîte. Arrivé à Versailles dans la soirée, M. de Rohan court chez Mme de La Motte, renvoie, à la porte, son domestique, après lui avoir pris la boîte des mains, et monte. Bientôt un homme se fait annoncer de la part de la reine. M. de Rohan se retire dans une alcôve ouverte à demi. L'étranger remet un billet, que Mme de La Motte fait passer au cardinal, et qui contenait l'ordre de remettre la boîte : la boîte fut remise. Or, le messager était le valet de chambre de la reine, il se nommait Lesclaux; et l'on doit supposer que le cardinal le connaissait, puisqu'il lui remit sans hésitation, sans information prise, sans reçu exigé, une boîte qui ne contenait pas moins d'un million six cent mille livres.

Il était tout simple que, si Marie Antoinette avait reçu le collier, elle en informât le négociateur. Mme de La Motte prévint M. de Rohan que le lendemain, près de l'Œil-de bœuf, la reine lui accuserait réception par un signe convenu. Et c'est ce qui eut lieu.

Trois jours ne s'étaient pas écoulés depuis la remise du collier, que M. de Rohan pressait les joailliers d'aller remercier la reine, tant il craignait peu d'être désavoué! C'était un devoir dont ils s'étaient acquittés déjà, sans le dire au cardinal, qu'ils avaient craint de blesser en marquant de la défiance : on se rappelle que Boëhmer se trouvait au château le jour de la scène avec M. de Souza. Et, en effet, Boëhmer eût été un insensé, si, ayant la facilité de voir la reine, il n'en avait pas profité immédiatement pour s'assurer de la destination et de la remise du collier. Car, après tout, il avait dû trouver étrange qu'on eût chargé d'une semblable négociation un prélat, le grand aumônier de France!

L'affaire en était là, quand, vers la fin de juin, le cardinal fit savoir aux joailliers que, d'après une lettre à lui remise par Mme de La Motte, la reine jugeait excessif le prix d'abord fixé et demandait une réduction de deux cent mille livres, sans quoi la parure serait rendue. Grande et douloureuse surprise, de la part des joailliers. Ils se résignent enfin. Alors, le cardinal leur fait écrire sous sa dictée et comme pour mettre sa responsabilité à couvert, la lettre suivante, adressée à la reine : « Madame, nous sommes au comble du bonheur d'oser penser que les derniers arrangements, qui nous ont été proposés et auxquels nous nous sommes soumis avec zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre soumission et dévouement aux ordres de Votre Majesté; et nous avons une vraie satisfaction de penser que la plus belle parure de diamants qui existe servira à la plus grande et à la meilleure des reines. »

Cette lettre, en date du 12 juillet 1785, fut présentée par Boëhmer à la reine, au moment où elle entrait dans sa bibliothèque. Mme Campan était présente. La reine lut la lettre à voix haute, et au lieu de témoigner son étonnement, au lieu de chercher à éclaircir un pareil mystère, elle s'approcha d'une bougie qui se trouvait allumée, et brûla négligemment le papier en disant : « Cela ne vaut pas la peine d'être gardé. »

Le terme fatal approchait; l'heure allait venir pour les joailliers de s'adresser à la reine, d'invoquer sa signature! Coupable, Mme de La Motte devait trembler, songer à fuir en pays étranger.... Et pourtant, elle vivait à Paris dans une complète sécurité, donnant des fêtes, projetant des acquisitions nouvelles dans Bar-sur-Aube, se vantant plus que jamais de ses relations avec la reine, et tout entière à son intimité avec le cardinal.

Pour lui, sa tranquillité n'était pas moindre. Il déclara un jour à M. de Saint-James qu'il *avait vu* entre les mains de Marie-Antoinette la somme de sept cent mille livres, destinée au premier payement; et, un autre jour, Bassange lui ayant demandé s'il avait traité *directement* avec la reine, « Oui, » répondit-il sans hésiter.

Les joailliers se croyaient donc en sûreté, à leur tour, lorsqu'à l'expiration du délai, M. de Rohan les manda pour leur apprendre que la reine n'était pas en mesure de s'acquitter; qu'elle les payerait au mois d'octobre; qu'en attendant, elle leur offrait trente mille livres pour les intérêts. Ils furent consternés, se récrièrent; et, cette fois encore, pour mettre à leur égard sa responsabilité à couvert, le cardinal exigea que la quittance des trente mille livres portât le nom de la reine.

D'un autre côté, dans un entretien qui eut lieu au commencement du mois d'août, Mme Campan ayant demandé à Boëhmer comment les ordres de Sa Majesté lui avaient été transmis, « Par des écrits signés de sa main, répondit-il; et, depuis quelque temps, je suis forcé de les faire voir aux gens qui m'ont prêté de l'argent, pour parvenir à les calmer. — Vous n'en avez donc jamais rien reçu? — Pardonnez-moi. J'ai touché en livrant le collier une somme de trente mille livres en billets de la caisse d'escompte, que Sa Majesté m'a fait donner par le cardinal; et vous pouvez être bien sûre qu'il voit Sa Majesté en particulier; car il m'a dit, en me remettant cette somme, qu'elle l'avait tirée en sa présence d'un porte-feuille placé au fond du secrétaire de porcelaine de Sèvres, qui est dans son boudoir. »

Ainsi, le cardinal disait à Saint James, à Bassange, à Boëhmer, qu'il voyait Marie-Antoinette. Et cette assurance ne pouvait être dans sa bouche une imposture, ceux à qui elle était donnée ayant tous les moyens de la vérifier et un intérêt immense à le faire.

Mais voilà que tout à coup des rumeurs menaçantes se répandent et arrivent aux oreilles du cardinal : le baron de Breteuil, son ennemi mortel, aurait été informé de la négociation; il se serait rendu chez Marie-Antoinette, lui aurait parlé brusquement du nom de la reine compromis par un criminel abus; et elle, surprise, vivement émue, se serait déclarée étrangère à ce qui s'était passé. Si le cardinal avait été réellement victime de la manœuvre attribuée à Mme de La Motte, alors du moins il eût été détrompé! Cependant, au lieu de courir chez elle en homme furieux d'avoir été pris pour dupe, au lieu de lui demander compte de la trame ourdie et désormais percée à jour, au lieu d'éclater en reproches, M. de Rohan attire Mme de La Motte dans sa propre maison, l'y retient cachée; et, craignant sans doute qu'arrêtée elle ne dévoile le secret de la correspondance, il la presse de fuir, de passer le Rhin. Elle s'y refusa certainement; car, quelques jours après, elle arrivait avec son mari à Bar-sur-Aube, non pour traverser rapidement la ville, mais pour y séjourner. Du reste, nul signe d'inquiétude, nulle préoccupation fâcheuse. On étalait bijoux et diamants; on tenait table ouverte; on se répandait au dehors. Le duc de Penthièvre se trouvant à Châteauvillain, Mme de La Motte va le voir, est invitée à dîner, et reçoit un accueil qui étonna. Ce fut au point qu'en la reconduisant, le prince l'accompagna jusqu'à la porte du second salon, honneur qu'il ne faisait point aux duchesses et qu'il réservait pour les princesses du sang. A Clairvaux, qu'elle était allée visiter ensuite, Mme de La Motte obtint de l'abbé la même déférence et les mêmes respects. Elle soupait avec lui et M. Beugnot, par qui nous ont été conservés ces détails, lorsque soudain, la porte s'ouvrant, l'abbé Maury paraît, qui arrivait de Paris. « Quelle

nouvelle? » Et lui : « Quoi! vous ne savez rien! Le cardinal Louis de Rohan est arrêté. » A ces mots, on s'étonne, on se trouble. Mme de La Motte pâlit, s'élance hors de la salle, suivie de M. Beugnot, et ils prennent tous deux la route de Bar-sur-Aube.

Connaissant les relations de Mme de La Motte avec le cardinal, et craignant qu'elle ne fût compromise, M. Beugnot se hasarda à lui conseiller la fuite, et il lui en offrait les moyens. Mais elle répondit avec humeur, et comme touchée seulement des périls du cardinal, qu'elle n'était pour rien dans cette affaire. Quant à son mari, il était si tranquille, que lorsque Mme de La Motte arriva, il était absent, étant sorti, le matin même, pour une partie de chasse!

L'abbé Maury avait dit vrai : le cardinal de Rohan était arrêté. On sait combien cette scène fut tragique. Le 15 août 1785, jour de l'Assomption, avait été choisi par l'implacable inimitié du baron de Breteuil. La cour allait se rendre à la chapelle. Le grand aumônier était là, revêtu de ses habits sacerdotaux. Tout à coup on l'appelle dans le cabinet du roi. Il entre, et se trouve en présence de Louis XVI, de Marie-



SUPPLICE DE MADAME DE LA MOTTE

Antoinette, du garde des sceaux, du baron de Breteuil. « Qu'est-ce, lui dit le roi, qu'un collier que vous devez avoir procuré à la reine? » Cette question, à laquelle il était si loin de s'attendre, fut un coup de foudre pour le cardinal. Surpris, troublé, éperdu, il balbutia qu'on l'avait trompé. La reine alors lui ayant demandé comment cela était possible, lui, sans répondre à Marie-Antoinette, et en s'adressant au roi, il protesta de son innocence. Quelques-uns racontent que voyant la reine prendre la parole, il lui lança un regard peu respectueux, regard d'indignation et de reproche. Autorisé par Louis XVI à se retirer dans une pièce voisine pour y écrire sa justification, il apprit en rentrant qu'il allait être arrêté : « Ah, sire! s'écria-t-il alors, j'obéirai toujours aux ordres de Votre Majesté; mais qu'elle daigne m'épargner la douleur d'être arrêté dans mes habits pontificaux, aux yeux de toute la cour. — Il faut que cela soit, » reprit Louis XVI. En effet, au moment où M. de Rohan sortait de chez le roi, on entendit ce cri : « Arrêtez M. le cardinal! » C'était le baron de Breteuil qui, usurpant l'emploi de capitaine des gardes de quartier, donnait cours à l'impatience de sa haine. La conduite du cardinal fut aussitôt confiée à un jeune lieutenant des gardes. Or, comme ils traversaient ensemble la galerie de la chapelle, M. de Rohan rencontre son heiduque, lui adresse quelques mots en allemand, et, demandant un crayon

à l'officier, il trace rapidement sur un morceau de papier des lignes que le serviteur emporte. Celui-ci courut à Paris à bride abattue, et arriva au palais-cardinal en si peu de temps, que le cheval tomba mort à l'écurie. L'ordre contenu dans le papier crayonné fut remis à l'abbé Georgel, et le portefeuille qui renfermait la correspondance de M. de Rohan fut mis à l'abri des recherches. Les perquisitions, si impérieusement commandées par les circonstances, n'eurent lieu que quatre heures après : chose étonnante, observe M. de Besenval. Craignait-on d'en trop savoir? M. de Rohan fut, le soir même, conduit à la Bastille.

Il n'y eut d'abord à Paris qu'un sentiment : la stupeur. Mais quand on sut que le roi avait offert à l'accusé l'alternative de s'en rapporter à la clémence royale ou d'être jugé par le parlement, et que l'accusé s'était décidé pour ce dernier parti, l'émotion publique se divisa, et la diversité des intérêts se manifesta par la joie, par la consternation, par le dépit, par mille commentaires contradictoires et véhéments.

Le parlement triomphait : il lui était donc enfin donné de voir l'Église s'humilier devant lui dans la personne d'un cardinal, et de tenir dans l'attente, dans la terreur de ses jugements, les plus orgueilleuses familles du royaume! Il allait décider de l'honneur du roi! De leur côté, et par un sentiment contraire, les chefs de la noblesse étaient atterrés. Avec une colère sourde, ils mesuraient la carrière parcourue déjà par ces bourgeois en robes rouges, et ils s'emportaient contre la reine, par qui un des leurs venait d'être livré aux sarcasmes de la multitude. Grande était aussi l'indignation du haut clergé, comme il y parut assez par sa protestation du 18 septembre 1785. De simples clercs avaient des juges spéciaux indiqués par la loi; et l'ordre épiscopal, dont tant de monuments historiques consacraient les droits, n'aurait pas le même privilége à réclamer! Un évêque accusé ne pouvait, ne devait être jugé que par des évêques. Telles furent les prétentions que l'aristocratie ecclésiastique éleva ; et bien que M. de Rohan eût fait une protestation semblable, le pape menaça de le dégrader, pour n'avoir pas décliné d'une manière formelle, absolue, la juridiction du parlement. A leur tour, ceux qui professaient pour le principe monarchique un culte réfléchi ne purent se défendre d'une impression de frayeur. Comment n'auraient-ils pas eu quelque vague pressentiment des 5 et 6 octobre? Comment ne se seraient-ils pas inquiétés d'un procès qui allait introduire dans l'alcôve de la reine l'imagination du peuple? Ils blâmèrent donc Louis XVI, l'accusèrent d'imprudence. Mais il venait de subir une loi indépendante des calculs de la sagesse humaine. Car la Révolution était déjà faite.

Ce qu'il était possible de prévenir, c'était l'éclat du 15 août. Pourquoi ne le fit-on pas? Pourquoi la reine s'exposa-t-elle au danger de pousser à bout un homme de qui elle avait tant à craindre? Cela surprend au premier abord ; mais quand on embrasse l'ensemble des circonstances, l'étonnement cesse. M. de Breteuil était à la tête de la police. Or, il nourrissait contre Louis de Rohan, son heureux successeur à l'ambassade de Vienne, une haine qui touchait à la frénésie. Ce fut lui qui voulut le scandale de l'arrestation. Dans une situation moins compromise, nul doute que Marie-Antoinette n'eût été en état de tout empêcher. Mais, plus elle était engagée dans l'affaire, moins il lui était permis d'en étouffer le bruit, sous peine d'éveiller des soupçons terribles. Aussi écrivait-elle à son frère Joseph II, le 22 août 1785, en lui parlant de ce qu'elle appelle « la catastrophe du cardinal de Rohan » : « Tout avait été concerté entre le roi et moi ; les ministres n'ont rien su qu'au moment où le roi a fait venir le cardinal et l'a interrogé en présence du garde des sceaux et du baron de Breteuil. » Quant au désespoir de l'accusé, on n'avait pas à le redouter : son propre intérêt répondait de sa discrétion ; car, un mot de lui sur ses relations secrètes avec la femme du roi, un seul mot, et il était mort. Disons aussi que, vers la fin, le cardinal s'était abandonné à de nouvelles et coupables vanteries. Marie-Antoinette l'apprit sans doute, et elle sentit se rouvrir les anciennes blessures.

Le 18 août 1785, Mme de La Motte fut arrêtée à Bar-sur-Aube. Elle avait déjà brûlé ses papiers, parmi lesquels plusieurs lettres du cardinal, remplies de hardiesses voluptueuses et où les emportements de l'ambition s'unissaient au délire de l'amour. On arrêta aussi Cagliostro, sur la dénonciation de Mme de La Motte, qui le soupçonnait de l'avoir desservie auprès de M. de Rohan, et qui s'en vengea par une calomnie dont un arrêt injuste pouvait faire un assassinat. Il est à remarquer que M. de La Motte s'étant remis aux mains des agents de l'autorité, on refusa de s'emparer de sa personne. On lui savait un caractère décidé, et l'on craignait qu'il ne défendît sa femme contre les influences auxquelles on se disposait à la soumettre.

Elle ne fut pas, en effet, plutôt à la Bastille, que le baron de Breteuil l'enveloppa dans un système de conseils artificieux, calculés dans le double but de mettre la reine à couvert et de perdre M. de Rohan. On fit entendre à la prisonnière, par le commissaire Chenon, que c'en était fait de ses jours si elle nommait une personne.... inviolable; qu'il n'y avait qu'un parti à prendre : rejeter tout sur le cardinal; qu'aussi bien il ne méritait pas de ménagement, l'ayant dénoncée. « Ne voyez-vous pas, ajoutait le commissaire, que lui-même il est condamné à s'abstenir d'accuser la reine? Il faut donc ou l'accabler ou se laisser accabler par lui. »

C'est ainsi que Mme de La Motte fut conduite à mentir aux dépens du cardinal, qui, de son côté, se sentait perdu s'il ne mentait aux dépens de Mme de La Motte. Là est la clé du procès. Il demeura couvert d'une obscurité impénétrable, parce que, pour la dissiper, il aurait fallu prononcer un nom que ne pouvaient entendre les juges.

Les poursuites avaient commencé : elles amenèrent trois découvertes importantes.

Une jeune fille, nommée d'Oliva, fut arrêtée à Bruxelles, et elle déclara que c'était elle qui, d'après les suggestions de Mme de La Motte, avait joué, dans la scène du parc, le personnage de la reine.

D'un autre côté, un certain Rétaux de Villette s'avoua coupable d'avoir, sous l'inspiration et sous les yeux de Mme de La Motte, contrefait la signature de la reine, et écrit en marge des propositions faites aux joailliers ces mots : *Approuvé*, *Marie-Antoinette de France*.

Enfin, l'on sut du capucin irlandais Mac-Dermott que M. de La Motte, à Londres, avait vendu au joaillier Gray pour dix mille livres sterling de diamants, ce qui fut confirmé par la déposition de Gray, que l'intermédiaire du chargé d'affaires de France interrogea.

Ces trois circonstances paraissaient accablantes pour Mme de La Motte : voici comment elle les expliqua, d'abord dans les interrogatoires secrets qu'on lui fit subir à la Bastille ; ensuite, dans les écrits qui parurent après le jugement :

Au sujet de la scène du parc, elle prétendit qu'à la vérité d'Oliva y avait joué le personnage de la reine; mais que Marie-Antoinette l'avait voulu ainsi; qu'elle assistait au rendez-vous, cachée derrière une charmille; qu'elle-même avait préparé une aventure dont la singularité lui avait plu, et dont le but était de mettre à l'épreuve la discrétion du cardinal.

« Comment croire, s'écriait-elle, que, sans l'aveu de la reine, j'eusse osé ourdir une trame si facile à percer? Que j'eusse choisi, pour commettre un crime de lèse-majesté, l'heure de minuit, le jardin de Versailles, à une époque où les promenades nocturnes, trop permises en 1778, étaient interdites et où les résidences royales, au contraire, se trouvaient strictement surveillées? Mais quoi! s'il n'y avait eu qu'invention de ma part dans cet amour de la reine dont se flattait l'âme du cardinal, n'aurais-je pas eu intérêt à prolonger son erreur, à l'endormir, au lieu de lui ménager un rendez-vous frauduleux qui devait exalter son espoir, et lui faire découvrir l'intrigue en lui inspirant la confiance d'aborder la reine dès le lendemain, de lui parler d'amour, de continuer enfin une aussi heureuse aventure? Car un premier rendez-vous en appelait un second, un troisième; et l'entrevue avec la fausse reine avançait l'heure d'une explication verbale avec la reine véritable, heure décisive où il eût suffi d'une syllabe pour mettre à nu le mensonge et me précipiter dans un abîme! »

Quant aux mots : *Approuvé*, *Marie-Antoinette de France*, Mme de La Motte reconnaissait formellement qu'ils avaient été écrits par Rétaux de Villette; mais elle ajoutait que c'était du consentement exprès de la reine et du cardinal. On avait de concert adopté cet expédient, jugé utile et peu dangereux. La signature *Marie-Antoinette de France* n'étant celle de personne, n'avait point paru constituer un faux : elle avait donc l'avantage de décider Boëhmer à se dessaisir du collier, sans compromettre ni la reine ni le secrétaire choisi. Et, à l'appui de cette explication, Mme de La Motte faisait observer combien il eût été étrange qu'un ancien ambassadeur, un homme de cour, ne sût pas de quelle manière signait la reine, dont il avait dû si souvent, comme grand aumônier, recevoir des ordres écrits. Avait-il pu n'être pas choqué de ces mots *de France* ajoutés à la signature d'une princesse *d'Autriche?* Impossible, d'ailleurs, de supposer une lecture trop rapide ou la distraction d'un moment, puisque le marché était resté entre les mains du cardinal, qu'il avait eu plusieurs fois occasion de le relire, qu'il l'avait même montré au trésorier Saint-James.

Pour ce qui est des diamants vendus à Londres par son mari, Mme de La Motte déclara les avoir reçus en présent de Marie-Antoinette. L'épouse de Louis XVI n'ayant pu porter, tel qu'il était, ce collier fameux déjà refusé au roi, elle n'avait eu évidemment d'autre moyen d'employer cette parure, que de la dépecer de façon à s'en composer une moins reconnaissable et d'un dessin différent. Dans ce cas, il y avait des diamants de trop. Il avait fallu les donner à quelqu'un, et il était naturel qu'on les donnât à celle qui était maîtresse du secret.

Comme on le pense bien, ces allégations de Mme de La Motte ne furent pas admises à figurer dans les pièces du procès. Elles transpirèrent néanmoins, et acquirent de la gravité, par l'impossibilité où l'on était de comprendre, si on les rejetait, une foule de faits certains, incontestables, que les mémoires des avocats et les documents officiels livrèrent à la discussion publique.

L'opinion se trouva donc partagée.

Les partisans de Marie-Antoinette accusèrent avec indignation Mme de La Motte d'avoir, en calomniant sa souveraine, abusé de la crédulité du cardinal. Le crédit de Mme de La Motte à la cour? mensonge. Les lettres par elle remises au prince de Rohan? supposées. Le marché du collier? vol calculé de longue main. Et ils la montraient trompant une première fois le cardinal dans la scène du parc; empruntant l'habileté vénale d'un faussaire; faisant vendre à Londres par son mari des diamants détachés du collier, et passant d'une pauvreté connue à une fastueuse opulence. Ils rappelaient aussi que Marie-Antoinette avait constamment témoigné, à l'égard du prince Louis de Rohan, une aversion impossible à accorder avec des rapports secrets et intimes; ils rappelaient que ce collier dont on osait soupçonner une reine de France d'avoir clandestinement négocié l'achat, on le lui avait deux fois offert, et qu'elle l'avait refusé deux fois.

Mais à ces considérations, ceux du parti contraire en opposaient d'autres qu'ils jugeaient bien plus concluantes.

Et d'abord, était-il concevable que, recevant des lettres d'amour, vraies ou supposées, qu'ayant obtenu dans la scène du parc un gage de tendresse censé offert par la reine elle-même, que, se croyant aimé enfin, le cardinal n'eût pas cherché à étendre son succès, à le vérifier du moins? Lui qui avait accès au château, lui qui se trouvait si souvent sur le passage de Marie-Antoinette, il n'aurait jamais fait un signe, jamais dit un mot qui eussent rapport à des lettres, à un souvenir, occupation de sa pensée et enchantement de sa vie! Mais un signe, un mot, en fallait-il davantage pour dévoiler l'intrigue attribuée à Mme de La Motte? Sous l'impression des lettres reçues, le cardinal avait dû parler à la reine, il l'avait fait certainement; et puisque la correspondance secrète n'en avait pas moins continué pendant une année, on en devait induire que Mme de La Motte disait vrai.

Et puis, que penser du silence gardé par la reine, lorsque, le 12 juillet, elle avait reçu cette lettre des joailliers où on l'entretenait d'un collier vendu d'après ses ordres, de nouveaux arrangements pris, de soumission à ses volontés, de reconnaissance? Si elle avait tout ignoré, est-ce qu'elle n'aurait pas sur-le-champ mandé Boëhmer, avec qui elle était depuis longtemps en rapport, pour l'interroger sur une aussi insolente énigme?

Une autre circonstance dont on s'armait contre Marie-Antoinette, c'était la réduction de deux cent mille livres, exigée des joailliers avant la première échéance, sur une lettre remise par la messagère habituelle. S'il eût été vrai que Mme de La Motte trompât le cardinal, qu'elle se fût approprié les diamants, dans quel but aurait-elle provoqué, au moyen d'une lettre supposée, une réduction qui pouvait, en amenant la résiliation du marché, la forcer à restituer l'objet de son vol, la démasquer, la perdre sans retour? Cette lettre que le cardinal assurait avoir reçue de la reine, ne pouvait donc avoir été supposée par Mme de La Motte; et pourtant, elle faisait suite aux précédentes et était de la même main!

Ainsi parlaient les ennemis de Marie-Antoinette; et à chaque objection ils cherchaient une réponse, soit dans le procès, soit dans le caractère et les habitudes de la princesse. Sans doute, disaient-ils, on avait de la peine à se représenter la femme d'un roi de France cachée derrière une charmille et s'associant à une folle aventure; mais ignorait-on que la vie de Marie-Antoinette était pleine d'imprudents caprices; et le rôle de Rosine, du *Barbier de Séville*, qu'elle aimait tant à jouer dans ses loisirs du petit Trianon, n'avait-il pu la familiariser avec des scènes semblables à celle du bosquet? Elle avait été très-irritée contre le cardinal; mais cette colère, née d'un fait particulier et facile à expliquer, n'avait-elle pu s'éteindre devant l'amour du prince Louis et les témoignages de son repentir? Elle avait deux fois refusé le collier; mais l'état des finances, alors, lui en faisait une loi; et ceux qui connaissaient le cœur des femmes ne devaient pas être surpris qu'elle eût été, plus tard, saisie d'un violent désir d'avoir le collier, le jour où elle avait appris qu'on allait le livrer à une princesse d'un rang inférieur au sien. Et quant à

Mme de La Motte, son opulence due aux largesses du cardinal et étalée neuf mois avant la négociation du collier, les défiances qu'elle avait inspirées aux joailliers en leur annonçant les intentions du prince de Rohan, le bruit qu'elle faisait de ses relations avec la reine, sa profonde sécurité jusqu'au dernier moment, son refus absolu de fuir lorsqu'on lui en offrait les moyens, l'assurance qu'elle n'avait cessé un seul instant de montrer, tout cela ne suffisait-il pas pour démentir l'hypothèse du vol?

Malheur à la puissance, quand les haines qu'elle soulève sont encouragées par son déclin qui commence! Le procès du collier exposa la royauté aux coups, non-seulement de ses adversaires naturels, mais d'une foule de royalistes qu'animait le ressentiment de l'ambition trompée ou de quelque injure récente. On eut beau envelopper l'affaire de nuages, la compliquer à dessein d'une ridicule aventure d'escroquerie, dans laquelle un certain Bette d'Étienville fut chargé de donner le change à la curiosité publique, les regards restèrent fixés sur le trône et sur Versailles. Bannie de la procédure, la majesté royale traîna au fond d'impurs libelles où se reconnaissaient les rancunes des gens de cour, où leur nom seul manquait. Le scandale fut énorme, en France, dans toute l'Europe; le procès du collier devint un cadre qui rassembla les mille accusations dirigées contre Marie-Antoinette; et beaucoup s'applaudirent de ce qu'ils appelaient le déshonneur du roi, en attendant la chute de la royauté.

Ce qu'il y eut aussi de fatal pour la reine, c'est que la question se trouva posée entre elle et la plus haute famille du royaume.

Mettre le prince de Rohan hors de cause était absolument impossible. Aussi Me Target, son avocat, se vit-il réduit à le défendre en lui attribuant une crédulité qui eût à peine été vraisemblable chez un enfant. Et cela même ne servait de rien. Car il restait à expliquer et ce que le cardinal avait dit à Boëhmer, à Bassange, à Saint-James, sur ses relations directes avec la reine, et l'asile qu'il avait accordé à Mme de La Motte au moment de l'éclat funeste, et enfin la note suivante dictée hâtivement par lui à son valet de chambre et tombée aux mains du baron de Breteuil : « Envoyé chercher pour la seconde fois B.... (Boëhmer) croit que c'est pour lui parler encore de ce qui a été dit la première fois sur le projet en question.... La tête lui tourne depuis que A.... (la reine) a dit : « Que veulent dire ces gens-là? Je crois qu'ils perdent « la tête. » Je crains bien que la mienne ne tourne aussi. »

Louis de Rohan avait un esprit vif et cultivé, il avait manié les affaires diplomatiques avec une dextérité rare, et son ambassade de Vienne avait jeté le plus grand éclat.... Qu'un tel homme, devenu le jouet d'une intrigante vulgaire, eût cru voir pendant plusieurs mois de suite ce qu'il ne voyait pas, entendre ce qui ne lui avait pas été dit; qu'on fût parvenu à changer pour lui, et pour lui seul, des manifestations de haine en témoignages d'amour; qu'on l'eût retenu dans une longue et volontaire ignorance de ce qu'il avait un intérêt capital, un intérêt pressant à vérifier; que, sans lui inspirer une minute de défiance, on l'eût successivement attiré à un faux rendez-vous, mis en présence d'une fausse reine, et conduit à remettre à un faux valet de chambre un collier acheté sur la foi d'une fausse signature.... voilà ce que le public refusa d'admettre.

Mais si Louis de Rohan n'avait pas été trompé, il fallait de deux choses l'une : ou qu'il eût acheté le collier pour se l'approprier, ou qu'il n'en eût fait l'acquisition qu'au nom et d'après l'ordre exprès de Marie-Antoinette. Alternative terrible, et cependant inévitable.

Or, il résulta des pièces du procès et de la déclaration des deux joailliers que cette lettre du 12 juillet par laquelle ils remerciaient la reine d'avoir enfin consenti à l'achat du collier, c'était le cardinal lui-même qui l'avait provoquée et *dictée* : argument invincible en faveur de sa bonne foi, preuve évidente, disait-on, qu'il agissait bien réellement en vue de la reine.

On le voit : la question était posée de telle sorte que l'acquittement du cardinal ne pouvait plus être désormais considéré que comme une flétrissure pour Marie-Antoinette.

Deux partis se formèrent donc : d'un côté, Louis XVI, la reine, le premier président d'Aligre, les deux rapporteurs Titon de Villotran et Dupuis de Marcé, le conseiller d'Amécourt, M. de Breteuil; de l'autre, le grand aumônier, la maison de Rohan, les évêques, une portion notable de la magistrature, et, secrètement, M. de Vergennes.

Quelle serait l'issue? Le nom de Mme de La Motte avait presque disparu dans la scandaleuse importance de la querelle. Ce qui était en cause pour tous, c'était la considération de la reine; pour quelques-uns, la monarchie.

Cependant, les confrontations avaient commencé. Mme de La Motte y déploya une audace et une violence que condamnait la modestie de son sexe, mais qui témoignaient en elle de cette conviction qu'on était hors d'état de la frapper, qu'on ne l'oserait jamais. Le cardinal ne put soutenir son regard; elle fit rougir le père Loth, un des témoins, intimida Villette, et, par ses emportements, effraya les juges. Fidèle, du reste, au plan de défense qu'on lui avait tracé, elle s'étudiait visiblement à écarter de ses réponses le nom de la reine. Vains efforts! à chaque instant, le nom fatal revenait sur ses lèvres; et alors, forcée de substituer une fable, souvent absurde, à l'explication vraie, elle s'égarait, s'embarrassait dans ses contradictions et ses mensonges. Plus d'une fois, irritée de tant de contrainte et trop vivement pressée, elle laissa échapper des cris qui glacèrent d'effroi le tribunal : « Qu'on y prenne garde! si l'on me pousse à bout, je parlerai.... » Il lui échappa même un jour de dire, à propos d'une lettre au cardinal, que cette lettre était de Marie-Antoinette et commençait par ces mots : *Je t'envoie!...*

Pendant ce temps, les accusés publiant mémoires sur mémoires, Cagliostro lança le sien du fond de la Bastille. Il y donnait sur son éducation, sur sa vie et ses voyages, mille détails romanesques, inventés évidemment dans le but de conserver l'empire qu'il exerçait sur les imaginations : il avait passé son enfance à Médine, sous le nom d'Acharat, dans le palais du muphti Salahym. Son précepteur se nommait Althotas. Sa naissance était une énigme pour lui-même, etc... Suivait la liste des personnages qu'il avait connus particulièrement dans les diverses contrées de l'Europe : en Espagne, le duc d'Albe et son fils le duc de Vescard, le comte de Prélata, le duc de Médina-Cœli; en Portugal, le comte de San Vicenti; en Hollande, le duc de Brunswick; à Pétersbourg, le prince de Potemkin, M. Narischin, le général des cosaques, le général Médicino; en Pologne, la comtesse Comceska, la princesse de Nassau; à Rome, le chevalier d'Aquino; à Malte, le grand maître. Dans le même écrit Cagliostro faisait connaître qu'il y avait sur divers points de l'Europe des banquiers chargés de pourvoir à son existence et à ses largesses; et il en nommait plusieurs, qui ne le démentirent pas : Sarrasin de Bâle, Sancostar à Lyon, Anselmo La Cruz à Lisbonne. Après avoir confondu avec une modération dédaigneuse les calomnies de Mme de La Motte en ce qui le concernait, et prouvé son innocence dans l'affaire du collier : « J'ai écrit, disait-il en finissant,

ce qui suffit à la loi, ce qui suffit à tout autre sentiment que celui d'une vaine curiosité. Insisterez-vous pour connaître plus particulièrement la patrie, le nom, les motifs, les ressources d'un inconnu? Que vous importe, Français? Ma patrie est, pour vous, le premier lieu de votre empire où je me suis soumis à vos lois; mon nom est celui que j'ai fait honorer parmi vous; mon motif, c'est Dieu; mes ressources, c'est mon secret. »



LE BARON DE BRETEUIL

Ce mémoire, où à des artifices vulgaires se mêlait quelque grandeur, accrut le nombre des partisans que comptait en France la franc-maçonnerie philosophique représentée par Cagliostro. De Berlin, Mirabeau l'attaqua dans un pamphlet amer, mais qui constatait la popularité du thaumaturge à cette époque : « La pitié publique, disait Mirabeau, semble embrasser sa défense, ou du moins l'embellir. C'est un homme prodigieux, un bienfaiteur de l'humanité, un philosophe, un sage, qui va renouveler l'horrible drame de Socrate buvant la ciguë. Mille cris s'élèvent, et de ces clameurs

confuses on peut recueillir ces mots : *Qu'a-t-il fait?... Qu'a fait sa femme?... Qu'ont-ils fait?...*

Tout à coup, la nouvelle se répand, accréditée par un mémoire de Me Doillot, que le comte de La Motte est en Angleterre, qu'il possède la vérité, qu'il est résolu à la dire, qu'il brûle d'arriver à Paris, qu'on s'y oppose. On ajoutait le vague récit d'une tentative d'assassinat manquée, et mainte supposition sourdement propagée par la haine. Alors des clameurs s'élevèrent. Pourquoi ne s'empressait-on pas d'appeler le seul homme peut-être qui fût en mesure d'éclaircir tant de mystères ? M. de Vergennes avait bien su faire arrêter en pays étrangers la d'Oliva et Villette, témoins favorables au cardinal : pourquoi se montrait-il tiède à ce point et impuissant à l'égard du comte de La Motte, témoin que le cardinal redoutait? Ces discours n'émurent pas M. de Vergennes, bien décidé à soutenir les Rohan, par amitié pour eux, et aussi par animosité contre la reine. Il se renferma donc dans le respect dû au droit des gens, respect qui ne l'avait retenu ni à Bruxelles ni à Genève; il ne demanda que pour la forme au gouvernement anglais l'extradition de M. de la Motte, et il suivit jusqu'à la fin le système qui lui avait fait rejeter les propositions suivantes de Le Mercier, espion français en Angleterre : « Si, pour enlever la personne, l'adresse ne suffit pas, on emploiera la force pour la conduire au bord de la Tamise, dans un endroit isolé, où l'on aura soin d'avoir en station, quinze jours s'il le faut, un de ces vaisseaux qui portent le charbon de terre à Londres. Ils sont d'une épaisseur si considérable qu'il serait impossible à quelqu'un renfermé dans la cale de se faire entendre par ses cris. »

Quant à la reine, son intérêt était que le comte de La Motte comparût, pourvu qu'il s'engageât à s'associer contre le cardinal exclusivement au plan de défense suggéré à Mme de La Motte. Consentirait-il à prendre un semblable engagement? C'est ce dont M. d'Adhémar, ambassadeur de France en Angleterre, eut mission de s'assurer. Car, quoique M. de Vergennes, son supérieur, fût de ce qu'on appelait alors le *parti des Rohan*, M. d'Adhémar était du *parti de la reine*. Il fit donc venir M. de La Motte, lui indiqua la marche à suivre, et il se disposait à l'envoyer en France, lorsqu'arriva le dénoûment, précipité par les amis du cardinal.

Depuis longtemps, des influences contraires agissaient sur le parlement, maître de la décision. Des conseillers à tête chauve subirent des sollicitations dont le charme se devine et ne s'avoue pas. Les âmes ambitieuses penchaient du côté de la faveur. L'impatience du public était au comble. Le procureur général donna ses conclusions.

Elles portaient qu'il fallait condamner Villette et le comte de La Motte aux galères à perpétuité; Mme de La Motte à être fouettée, marquée, et renfermée à l'hôpital pour le reste de ses jours. D'après les mêmes conclusions, la d'Oliva aurait été mise hors de cour, le comte de Cagliostro déchargé d'accusation, et le cardinal se serait vu forcé à un humiliant aveu de témérité, banni désormais de la présence du roi et de la reine, dépouillé de ses charges et de ses dignités. L'opinion du procureur général fut soutenue par les deux rapporteurs et M. d'Amécourt, adoptée par quatorze conseillers, et vivement combattue, en ce qui touchait le cardinal, par MM. Minières, Fréteau, Robert de Saint-Vincent, de Brétignières, Barillon, de Jonville. M. d'Ormesson opina pour que, sans être déchargé d'accusation, M. de Rohan fût mis hors de cour.

Les accusés, avant qu'on prononçât l'arrêt, devaient être soumis à un dernier interrogatoire. Villette parut le premier sur la sellette, les yeux baignés de larmes, et ne prit la parole que pour protester de son repentir. Mme de La Motte fut ensuite introduite. Elle s'avança vêtue simplement, les cheveux sans poudre, d'un pas ferme; mais à l'aspect du siége d'opprobre qui lui était destiné, son visage s'altéra et ses genoux fléchirent. Elle se remit néanmoins, répondit avec assurance; et l'on remarqua qu'en sortant elle avait le sourire sur les lèvres. L'attitude du cardinal fut bien différente. Quoique la sellette eût disparu quand il entra, sa figure était extrêmement pâle et la consternation se peignait dans ses regards. Il portait un habit long et de cérémonie. Invité unanimement à s'asseoir, il prit l'air, le langage d'un suppliant, et laissa dans le cœur de ses juges une profonde impression de pitié.

Le 31 mai 1786 étant le jour où l'arrêt devait être rendu, les membres de la maison de Rohan et ceux de la maison de Lorraine allèrent, dès quatre heures et demie du matin, se ranger sur le passage des magistrats. Tous, hommes et femmes, étaient en habits de deuil; et quand le parlement passa, ils se contentèrent de le supplier par leur contenance morne et leur silence. Enfin, l'heure était venue : le prince Louis de Rohan fut déchargé d'accusation.

A cette nouvelle, ce fut dans Paris un véritable délire. Puisqu'on acquittait le cardinal, la reine était flétrie, la cour condamnée, le principe monarchique librement contrôlé par la haute bourgeoisie, l'esprit révolutionnaire satisfait. Louis de Rohan, qui jusqu'alors n'avait pas eu la popularité même de ses vices, Louis de Rohan était devenu subitement l'idole du peuple. Le palais regorgeait de monde, les uns inondant le chemin par où les magistrats devaient passer, les autres se poussant, se pressant du côté des greffes. Quand le président et les conseillers furent pour sortir, mille cris se firent entendre : « Vive le parlement! Vive M. le cardinal! » Les femmes de la Halle se précipitaient au-devant des juges, des paroles de reconnaissance à la bouche et les mains pleines de bouquets. Personne qui s'occupât, soit de Villette, frappé d'un bannissement perpétuel, soit du comte de La Motte, condamné par contumace aux galères, soit de Mme de La Motte enfin, réservée à un châtiment pire que la mort. Toutes les pensées étaient pour le cardinal. Quand il monta dans la voiture qui devait le reconduire provisoirement à la Bastille, on en vit qui se disputaient l'honneur de baiser ses vêtements. Cagliostro partagea le bénéfice de ces ovations populaires. Et les plus hautes familles de s'applaudir d'un tel spectacle comme d'un triomphe. C'était le triomphe de l'esprit de révolution.

La reine fut accablée de douleur. Louis XVI exprima tout haut cette opinion que Louis de Rohan avait commis un vol; et, par un acte arbitraire dont l'éclat tardif comblait la mesure des fautes, il l'exila. Quoique innocent et acquitté, Cagliostro fut, à son tour, banni du royaume.

Pour ce qui est de Mme de La Motte, elle tomba, en apprenant son sort, dans d'inexprimables accès de rage. Pendant qu'on lui lisait la sentence, on fut obligé de la tenir en l'air, personne n'ayant pu, par violence, la faire mettre à genoux. Liée avec des cordes et traînée dans la cour de justice du palais, elle se mit à pousser des cris, non d'épouvante, mais de fureur. S'adressant au peuple : « Si l'on traite ainsi le sang des Valois, quel est donc le sort réservé au sang des Bourbons? » Et au milieu des hurlements que l'indignation lui arrachait, on entendit ces mots caractéristiques : « C'est ma faute si je subis cette ignominie : je n'avais qu'à dire un mot, et j'étais pendue. » Alors, ainsi qu'à Lally-Tollendal, on lui mit un bâillon dans la bouche; et, comme

elle se débattait avec désespoir entre les mains du bourreau, le fer qui la devait marquer sur l'épaule, la marqua sur le sein. On la transporta à la Salpêtrière, échevelée, le visage couvert de sang, demi-nue, et exhalant en imprécations ce qui lui restait encore de force.

Or, quelque temps après, la princesse de Lamballe fut mystérieusement priée de se rendre à la Salpêtrière, sous prétexte de curiosité ; mais, en réalité, pour s'enquérir de Mme de La Motte, et donner des secours pour elle à la supérieure.



DE CALONNE

Vers la fin de novembre 1786, une sentinelle de faction, la nuit, dans une des cours de la Salpêtrière, fit passer à une femme qui servait Mme de La Motte, un billet sans signature. On y disait à la prisonnière : « Vous êtes exhortée à ne pas perdre courage, et à prendre des forces pour une longue route : on s'occupe des moyens de changer votre sort. » Une autre lettre, toujours remise par le factionnaire, demanda le dessin de la clé propre à faciliter l'évasion. Le dessin fut livré, et le soldat inconnu apporta quelque temps après la clé libératrice, ainsi que des vêtements d'homme qu'on parvint aisément à faire tenir à Mme de La Motte, le mot d'ordre ayant sans doute été donné en secret à la su-

périeure. Rendue ainsi à la liberté, Mme de La Motte partit pour Londres, où son mari l'attendait.

Elle ne doutait pas qu'elle ne dût son évasion à la reine, mais cette conviction était loin d'avoir calmé son ressentiment; aussi lisait-on dans un journal anglais, vers le commencement de l'année 1787, l'annonce suivante : « Il n'est bruit, dans les salons de Londres, que d'une publication importante qui va jeter un jour nouveau sur l'affaire du collier. »

Répétée bientôt par les feuilles de Paris, la nouvelle pénètre à la cour et y jette le trouble. Marie-Antoinette prend l'alarme. Une négociation est ouverte avec M. de La Motte, pour la suppression de l'écrit annoncé; il s'agissait de l'honneur : M. de La Motte consentit à ce qu'on parlât d'argent; et, pressée par la reine, à l'insu du roi, la duchesse de Polignac partit pour Bath, où deux cent mille livres payèrent un silence qui ne fut pas gardé!

Tel fut cet événement, célèbre et si longtemps obscur. Il en resta dans les diverses cours de l'Europe une impression fâcheuse pour Marie-Antoinette, jusque-là que l'empereur François II, son neveu, la crut à demi coupable. On raconte qu'après l'arrêt du 31 mai 1786, le procureur général dit à M. Robert de Saint-Vincent, un des plus ardents défenseurs du cardinal : « Monsieur, sans le vouloir, vous venez d'ébranler les bases de la monarchie. » C'était aller trop loin. Les bases d'une monarchie solidement construite ne s'ébranlent pas ainsi; il y faut le travail des âges et le flot rongeur des idées. Et cependant, parmi les causes secondes de la Révolution, celle-ci fut certainement la plus éclatante, la plus active. Dissolution des cours, misères de la grandeur, fortune des courtisans minée par l'excès de leur égoïsme et de leur bassesse, désordre dans le jeu des pouvoirs, immolation des droits de la vérité aux intérêts de la force, haines lentement amassées dans le cœur du peuple, impuissance de la royauté, quand elle décline, à se relever par la justice ou à se maintenir par l'arbitraire; en un mot, tout ce qui accuse le vice des institutions monarchiques, l'affaire du collier le rassembla, le résuma, le mit en relief. Et quel châtiment infligé à l'orgueil des maîtres de la terre, que le spectacle du trône où s'était assis Louis XIV, compromis et entraîné dans les complications d'une intrigue de comédie!

CHAPITRE V

APPARITION DU DÉFICIT



PENDANT que l'affaire du collier éclatait en scandales, un autre coup de théâtre, non moins fatal à la monarchie, se préparait : l'apparition du déficit.

La diplomatie d'une maîtresse avait poussé aux finances M. de Calonne, personnage aimable et dangereux, qui sous les apparences de la frivolité cachait la pénétration d'un ministre d'État. Trompés sans doute par les dehors, les historiens de son temps et ceux du nôtre n'ont vu en M. de Calonne qu'un hardi joueur, qu'un étourdi capable de traiter les finances comme les marquis d'alors traitaient les femmes et la vertu, avec la légèreté d'un homme à bonnes fortunes, la courtoisie d'un gentilhomme et l'incrédulité d'un esprit fort. Ils n'ont point paru se douter que, loin d'avoir été dictée par le hasard, sa conduite fut le résultat d'un calcul vif et prompt. Il leur a échappé que ses folies furent systématiques et s'enchaînèrent dans l'ordre qu'il voulut.

Calonne avait bien aperçu que la monarchie était atteinte mortellement; qu'elle se soutenait *par une espèce d'artifice;* que, pour la sauver, si le salut était encore possible, un seul moyen s'offrait : tout réformer, tout refaire, et, suivant ses propres expressions, *reprendre en sous-œuvre l'édifice entier.*

Mais comment y parvenir? C'est ici que Calonne montra un esprit original et du coup d'œil. Son plan fut étrange et caractérise la situation.

La réforme de la monarchie étant nécessaire, il fallait amener les grands corps à y consentir, presque à la vouloir, et, pour cela, se rendre leur complice, leur partager magnifiquement et avec grâce les restes du trésor, les séduire, les gorger et les conduire ainsi en riant jusqu'au bord d'un abîme qu'on leur montrerait tout à coup si effrayant, si profond, que roi, noblesse et clergé en seraient réduits à appeler eux-mêmes de leurs cris les nouveautés libératrices.

Lorsqu'un austère roturier, un bourgeois de Genève, M. Necker, était venu parler à tant de gentilshommes hautains de descendre au niveau du tiers, de se résigner à l'égalité de l'impôt, à des retranchements de pensions, à des restitutions de domaines engagés, évidemment il avait dû s'aliéner la noblesse, et irriter le privilége en le menaçant au nom du droit commun. Mais que lui, M. de Calonne, ami des fêtes et du plaisir, homme de cour, élégant, sans rigidité, sans morgue, et aussi vicieux qu'un autre, vînt un jour demander le remaniement complet de l'État, il ne serait certes pas suspect, et il pourrait dire aux privilégiés, après leur avoir procuré un rêve heureux : Maintenant, les finances sont à bout; le festin est dévoré : il faut payer ou périr.

Telles furent les combinaisons de Calonne. Semblable à ces médecins qui, pour guérir une maladie, la font passer de l'état chronique à l'état aigu, Calonne, au lieu de combattre l'égoïsme des hautes classes, voulut l'encourager, le pousser jusqu'au délire, bien sûr qu'un moment viendrait où ces mêmes classes subiraient le droit commun par nécessité, par intérêt, par frayeur.

Ce n'est pas que les principes lui fussent chers, et qu'il eût le patriotisme d'un Colbert ou la moralité d'un Sully. Tant de vertu n'entrait point dans cette âme légère. Il était intelligent : voilà tout. Il faut même ajouter que son caractère s'adaptait merveilleusement à la nature de ses projets. Emprunter, avoir des millions, les prodiguer, éblouir, rien n'était plus en harmonie avec le tempérament d'un agréable débauché. Calonne se mit donc à l'œuvre, et il alla droit à son but, qui n'était pas, comme on l'a pensé, de ménager aux grands un moment de bonheur, mais de les enivrer pour les soumettre.

Et quelle autre marche pouvait-il suivre? Économiser? En ouvrant ce trésor royal où il ne trouva, dit-il, que deux sacs de douze cents livres, il ne put se méprendre sur les artifices du *Compte rendu*. Non-seulement Necker n'avait pu convertir le déficit laissé par Clugny en un excédant de revenu de dix millions, mais il était même impossible qu'il eût fait disparaître l'ancien vide, ayant eu à supporter l'énorme fardeau de la guerre d'Amérique. Quant aux successeurs de Necker, Fleury et d'Ormesson, ils avaient ajouté des emprunts nouveaux aux cinq cent trente millions empruntés par Necker. Fleury n'avait tiré que vingt-cinq millions de l'impôt des nouveaux sous pour livre, et le troisième vingtième n'avait fourni à d'Ormesson que vingt et un millions.

Donc, sous la déduction des quarante-cinq millions men-

tionnés ici, le déficit, durant les deux ministères d'Ormesson et Fleury, s'était inévitablement accru.

Calonne dut considérer l'économie comme une ressource insuffisante, comme un expédient usé. Il ne lui restait plus qu'à agrandir en quelque sorte le danger pour imposer à ceux qui l'entouraient la loi des résolutions extrêmes.

Dès le début, il ouvre un emprunt de cent millions. Et voilà que faveurs, grâces, largesses commencent à pleuvoir sur les gens de cour émerveillés. On rétablit les *croupes*, les intérêts dans les fermes et dans les régies. On donne des pensions viagères à qui n'en avait pas et des pensions perpétuelles à qui en possédait de viagères. Le contrôleur général des finances recevait les solliciteurs à bras ouverts, il les renvoyait les mains pleines; et quelques-uns même se virent devancés en leurs désirs. Tout Paris sut qu'un jour Calonne avait envoyé à certaines dames des pistaches enveloppées dans des billets de la caisse d'escompte. La complaisance était érigée en système, et le dernier moyen de gouvernement à l'usage de la monarchie française fut la folie.

Du reste, les séductions de la personne se joignaient chez



LE CHATEAU DE RAMBOUILLET

Calonne à la puissance de l'homme en place. Sa taille haute, son maintien dégagé, sa bonne grâce, la mobilité de sa figure agréable et fine contribuaient à lui gagner le grand monde. Les courtisans répétaient ses bons mots, lui trouvant d'autant plus d'esprit qu'il se moquait de l'économie et raillait les créanciers de l'Etat presque à l'égal des siens. Il eut cependant l'art et le soin de faire payer ses dettes par Louis XVI, auquel il avoua négligemment, le premier jour, un passif personnel de deux cent vingt mille livres. Le roi, sans rien dire, prit cette somme dans son secrétaire en billets de l'entreprise des eaux, et la remit au ministre : image fidèle de la manière dont on allait administrer les finances.

Un trait qui peint l'esprit de la cour, c'est que la réputation équivoque de M. de Calonne le servit presque mieux que n'auraient pu faire ses riantes promesses et l'étendue de ses talents présumés. Fleury et d'Ormesson étaient sortis du ministère, le dernier notamment, avec une renommée d'insuffisance et d'intégrité tout ensemble. Or, en voyant l'incapacité unie à la droiture, on s'était habitué à les confondre; on affectait de les croire inséparables, du moins parmi les courtisans; et aux yeux de ceux qui disaient, le sourire à la bou-

che : *Dieu nous préserve des gens honnêtes!* un administrateur léger de scrupules parut aisément supérieur.

La vérité est que les prodigalités de Calonne et sa sérénité imperturbable en imposèrent aux capitalistes qu'alléchaient d'ailleurs des primes usuraires; et la confiance que Necker avait méritée par ses économies, Calonne l'obtint par ses dépenses. Les suites? Il ne s'en inquiétait point, les ayant prévues. Aussi usa-t-il des emprunts sans ménagement, sans prévoyance, et comme si cette ressource n'eût rien coûté. Necker avait emprunté durant la guerre : il emprunta, lui, malgré la paix. Entré au ministère en novembre 1783, il avait ouvert,

en décembre, un premier emprunt de. . .	100 000 000 liv.
L'année suivante, il emprunta.	125 000 000
Et l'année d'après.	80 000 000
Mais tandis qu'il recevait lui-même le montant de ces emprunts, il faisait emprunter en outre, pour le compte du roi, par les états de Languedoc, de la Flandre maritime, et par la ville de Paris.	49 000 000
Au moyen d'une extension furtive des anciens emprunts ouverts en 1781, 1782 et même en 1770, il se procura.	122 900 000
Il augmenta les cautionnements des fermes en régies de.	14 600 000
Il créa de nouvelles charges pour.	10 000 000
Il força secrètement la caisse d'escompte à proposer elle-même un cautionnement de 80 millions, qu'il eut ensuite publiquement la modération de réduire à.	70 000 000
Il accrut les anticipations de.	79 000 000
Montant des emprunts et ressources extraordinaires.	650 500 000 liv.
Qui devaient coûter un intérêt annuel de.	45 420 000 liv.

Avec ces ressources, Calonne acquitta les dettes pressantes et donna cours à son projet de rassurer d'abord la nation. Chaque nouvel édit prenait la forme d'une promesse. Les embarras du trésor touchaient à leur terme, disaient les préambules; la lumière et l'ordre allaient se faire dans nos finances. Et comment n'y pas croire? c'était Louis XVI qui semblait en donner sa royale parole; c'était lui qui montrait à la France les perspectives heureuses. Après tout, ce trésor tant calomnié n'opérait-il pas des merveilles? cent trente-six millions d'acquits de comptant furent dépensés en la seule année 1785. A peine eut-on acheté Rambouillet pour le roi, moyennant quatorze millions, qu'on s'empressa d'acheter au prix de quinze millions Saint-Cloud pour la reine. Calonne employa de la sorte soixante-dix millions, ardent à satisfaire les fantaisies et à dorer la misère publique. La maison de Beaujon, la forêt de Grésigne, Chanteloup, le duché d'Amboise, la seigneurie de l'île de Ré, l'Isle-Dieu, l'hôtel de Boulainvilliers, celui de l'intendance de Paris, celui de la régie générale..., telles étaient les acquisitions inutiles, onéreuses, par où Calonne entretenait l'illusion. Quand il ne savait plus comment dissiper la fortune publique, il échangeait des domaines; et, en beau joueur, il semblait tenir à ce que l'État perdît noblement. L'abbé d'Espagnac, ami de Calonne, reçut, en échange du comté de Sancerre, une foule de domaines dont celui d'Hatton-Châtel faisait partie. Ce domaine avoisinait la terre d'Hanonville, appartenant au ministre, et s'y trouva, bientôt après, annexé. De là le soupçon bien naturel d'une connivence; de là les clameurs de l'opinion, portée à croire que M. de Calonne, à force de donner aux autres, s'était souvenu de lui-même. Il n'y avait qu'imprudence, peut-être; mais la probité d'un ministre est comme la femme de César : il ne suffit pas qu'elle soit sans reproche, il faut encore qu'elle le paraisse.

Parmi tant de dépenses accumulées, il s'en trouva d'utiles, comme celles du port de Cherbourg; il y en eut de ridicules; il y en eut d'irritantes. Le peuple vit avec colère s'élever le mur d'enceinte qui, naguère encore, embrassait Paris, et ces fastueuses barrières construites par Calonne pour loger les trop nombreux commis d'un octroi détesté. Une brochure attribuée au comte de Mirabeau dénonça l'indécence de telles murailles, monuments d'esclavage, dont le luxe était une insulte. L'auteur conclut par ce mot du maréchal de Noailles : « Je suis d'avis que l'auteur du projet soit pendu. »

Mais ce qui excita contre Calonne les plus vives clameurs, ce fut la refonte des monnaies d'or, opération inattaquable cependant et qui fut très-bien conduite, mais qui servit de prétexte à la haine, et que des historiens de nos jours, faute de l'avoir étudiée, ont déclarée déshonorante pour la mémoire de Calonne. Il faut éclaircir ce point historique de nos annales financières.

Depuis la découverte des mines de l'Amérique, la valeur relative de l'or tendait graduellement à dépasser celle de l'argent. Avant 1726, un marc d'or valait dix marcs d'argent. En 1726, époque de la dernière refonte en France, la valeur du marc d'or s'éleva à quatorze marcs cinq onces d'argent. Cette hausse dans la valeur comparative des monnaies d'or fut plus considérable en Portugal, en Angleterre, et surtout en Espagne, où l'on porta, en 1779, la valeur d'un marc d'or à quinze marcs sept onces d'argent.

La rectification que l'Espagne venait de faire préjudiciait à la France en y encourageant outre mesure l'exportation des matières d'or. Et en effet, un marc d'or qui ne valait en France que quatorze marcs cinq onces d'argent, transporté en Espagne y procurait à l'exportateur quinze marcs sept onces. Pour arrêter l'exportation, et en même temps faire profiter l'État de la hausse commerciale de l'or en Europe, Calonne résolut de porter la valeur de notre marc d'or à quinze marcs quatre onces, c'est-à-dire de l'élever d'un quinzième. En conséquence, un édit d'octobre 1785 ordonna une refonte; tous les louis furent appelés à l'hôtel des monnaies pour y être refondus, et dans le marc d'or, où l'on n'avait précédemment taillé que trente louis, on en tailla trente-deux. C'était gagner deux louis sur trente ou un quinzième. On se trouvait donc avoir fait sur chacun des anciens louis de vingt-quatre livres un bénéfice d'une livre douze sols.

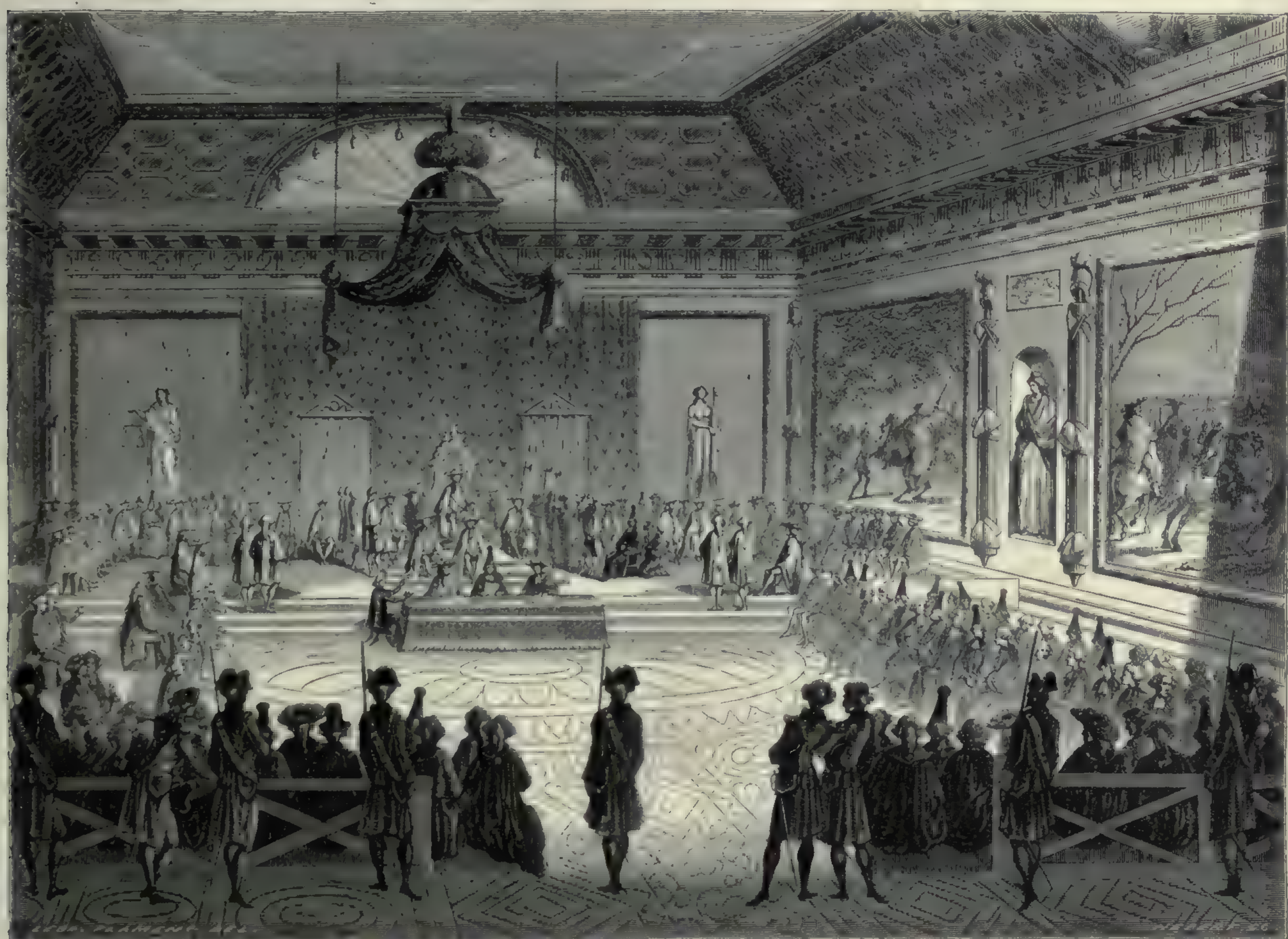
Lors des refontes précédentes, le roi s'était approprié le bénéfice tout entier : cette fois, le public fut admis au partage. On reçut les louis au change pour vingt-cinq livres, et l'on ne réserva au roi que douze sols par louis, sur lesquels devaient être prélevés les frais de la fabrication et les déchets qu'elle rend inévitables. Mais tandis qu'on faisait un profit considérable sur le poids, on fut amené à subir une petite perte sur le titre, qui est le degré de pureté des monnaies. Et voici comment :

Le titre légal de notre monnaie avait été fixé à vingt-deux carats. Mais l'or, parfaitement affiné, étant à vingt-quatre carats, la loi autorisait donc le mélange de deux carats d'alliage; en d'autres termes, elle ne permettait que deux parties de cuivre sur vingt-deux parties d'or pur. Toutefois, comme ce mélange est très-difficile à opérer avec une exacte précision, on avait admis, sous le nom de *remèdes*, des tolérances qui avaient été fixées en moyenne à onze trente-deuxièmes, c'est-à-dire que la fabrication était estimée bonne quand le titre des louis ne différait que de onze trente-deuxièmes du

degré de fin prescrit par les règlements. Le louis devait être conséquemment à vingt et un carats vingt et un trente-deuxièmes.

Conformément aux usages, on voulut, on dut reconnaître le véritable titre des espèces qui allaient être refondues. On réunit, à cet effet, une certaine quantité de monnaies, frappées dans tous les hôtels du royaume, et l'on en forma des lingots dont le titre fut soigneusement constaté. Il fut reconnu que le titre des anciens louis était trop faible, qu'il y manquait quatre trente-deuxièmes de fin, et l'on ordonna d'ajouter ces quatre trente-deuxièmes à chaque refonte, de manière à ramener toute la monnaie nouvelle au taux général et uniforme de vingt et un carats vingt et un trente-deuxièmes.

L'infusion de cette partie d'or fin dans la monnaie refondue n'ayant pas coûté moins de trois millions, on les prit sur les douze sols réservés au roi; et cela était juste, puisque ce déficit n'existait que par la faute des manipulateurs précédemment employés à la fabrication. De même, on préleva sur les vingt sols alloués aux porteurs de louis la perte du poids que les pièces avaient éprouvée, tant par le frottement que par les altérations de la fraude; ce qui réduisait à quinze sols en moyenne le bénéfice du porteur.



ASSEMBLÉE DE NOTABLES

Il fut rapporté aux hôtels des monnaies environ neuf cent mille marcs. Ce n'était que la moitié de ce qui avait été frappé depuis 1726; d'où l'on put voir que l'autre moitié avait disparu de la circulation, par l'avantage qu'il y avait eu à l'en retirer.

Telle fut l'opération. Elle procura aux particuliers un profit de vingt millions; elle valut sept millions au fisc; elle rectifia le titre des monnaies et mit la France à l'abri des lésions que nous subissions dans nos échanges.

Et pourtant, les ennemis de Calonne trouvèrent là matière à scandale. Ils commencèrent par nier que les anciennes monnaies d'or fussent d'un titre inférieur, ce qui faisait disparaître la nécessité d'ajouter du fin dans les fontes; et ils accusèrent le ministre de s'être frauduleusement approprié le prix d'un affinage qui n'avait pas eu lieu. L'accusation était difficile à soutenir; car il fallait pour cela, ou nier des actes authentiques, ou étendre la complicité du mensonge et du vol au procureur général de la cour des monnaies, à l'inspecteur général des essais, enfin à tous les essayeurs particuliers. Une circonstance fortuite vint, malheureusement, accréditer les soupçons. M. de Bajerlé, directeur de la Monnaie de Strasbourg, était vieux et depuis longtemps infirme. Son commis ne fit pas l'addition prescrite, en passa néanmoins la valeur dans les comptes; et la fraude fut découverte. Sur ces entrefaites, M. de Bajerlé meurt, et le bruit se répand que le vol du commis a été autorisé par une lettre con

fidentielle du ministre. En vain Calonne déploya-t-il contre l'essayeur infidèle la plus grande sévérité, en vain somma-t-il ses accusateurs de produire leurs preuves en leur opposant le témoignage du fils de M. de Bajerlé, conseiller au parlement de Nancy et homme d'un caractère respectable, l'opinion ne fut pas désarmée : Calonne portait la peine de sa mauvaise réputation.

Cependant, il était arrivé, ce jour que le ministre avait prévu, ce jour décisif où la monarchie absolument ruinée, à bout d'expédients et de déraison, devait s'estimer presque heureuse de trouver pour dernière chance de salut son propre ouvrage à détruire.

Dans un mémoire qu'il remit à Louis XVI vers la fin de 1785, Calonne déroula ses plans. Et quel dut être l'étonnement du roi! L'effronté dissipateur de la veille parlait tout à coup la langue de Turgot, il dépassait la rigidité de Necker. Le fou charmant qui avait jeté l'or à pleines mains s'était subitement amendé et proposait non plus les moyens termes mais les *grands partis*. Il présentait à Louis XVI l'imposant tableau de son royaume à refaire. Où était la division, il fallait introduire l'unité. Les provinces suivaient des lois différentes : il fallait les ramener à un principe uniforme. Elles étaient séparées par des douanes : il fallait heurter hardiment ces barrières intérieures et les reculer jusqu'aux frontières. Les pays d'état possédaient le privilége de la représentation : il fallait renverser ce privilége et appliquer à la France entière *une forme de délibérations nationales*. L'impôt territorial ne frappait que les biens en roture : il fallait l'étendre sans exception aucune à toutes les terres du roi, des nobles, des prêtres, et substituer le payement en nature au payement en argent. Le peuple était écrasé de contributions : il fallait réduire la taille, diminuer le prix du sel, abolir à jamais la corvée.... En un mot, plus de priviléges, plus de distinctions ni de morcellement, partout la justice, partout l'unité. C'était comme un résumé des idées de Vauban, des vues de Turgot et des projets de Necker.

Un tel remaniement de la monarchie ne pouvait être soumis à l'approbation du parlement. Au seul mot de répartition égale des charges publiques, les nobles de robe eussent frémi de colère. Calonne, d'ailleurs, avait échangé avec le premier président des procédés si hostiles, de si injurieux propos, que les relations du ministre et de la magistrature se trouvaient irréparablement rompues, un démêlé personnel étant devenu affaire de gouvernement. Ainsi reparaissait l'ardente, l'inévitable question des états généraux. En attendant, on eut recours à une assemblée de notables.

La liste fut dressée en silence et composée habilement. Noblesse, parlement, clergé, tiers état devaient concourir à la formation de l'assemblée. Mais les nombres étaient combinés de façon que chacune des résistances prévues fût condamnée, prise séparément, à la faiblesse numérique. Et par exemple, on ne donna pour représentants au clergé, dont on allait menacer les priviléges, que quatorze évêques et quatre ecclésiastiques, alors qu'on donnait pour représentants au tiers état les maires des vingt-cinq principales villes du royaume : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Strasbourg, Lille, Nantes, Metz, Nancy, Reims, Bourges, Limoges, Orléans, Tours, Montpellier, Montauban, Caen, Amiens, Bayonne, Châlons, Valenciennes, Clermont. On y ajouta Troyes qui avait réclamé.

Le secret fut bien gardé; la reine elle-même eut l'humiliation d'être exclue de la confidence. L'annonce de la convocation des notables éclata donc à l'improviste et surprit tout le monde. Calonne avait pensé que l'étonnement ici était une chance de succès, parce qu'il donnait à une mesure inattendue l'importance d'un coup décisif, d'un coup d'État. Le moment était venu d'éprouver si la monarchie voulait être sauvée et pouvait l'être.

Arrivés à Versailles avant le 29 janvier 1787, les notables ne furent point réunis au jour indiqué par les lettres de cachet. Sans motif avoué, sans excuse, on les laissa errer dans la ville, en plein hiver, et ce fut la voix publique qui leur apprit les ajournements successifs, d'abord au 7 février, puis au 14, enfin au 22. On sut vaguement que les ministres étaient malades, que M. de Vergennes se mourait, et que, menant sa vie comme il administrait les finances, Calonne avait prodigué et perdu sa santé dans les plaisirs. Ces bruits étaient fondés. Calonne, aussi épuisé que le trésor, ne fut prêt ni le 29 janvier, ni le 7 février, ni le 14, n'ayant pu achever les nombreux mémoires où, sous le nom de réformes, il allait dérouler le plan d'une révolution à mettre aux voix.

Dans la nuit du 12, Vergennes mourut, et la mort de ce ministre aussi fidèle que capable contrista singulièrement l'âme de Louis XVI, qui, à peine assez fort pour suffire à une royauté paisible, ne voyait pas sans frayeur la royauté devenir un combat. Étant allé visiter le cimetière où l'on venait de déposer Vergennes, il fut pris d'attendrissement, et on l'entendit murmurer ces mots : « Que je serais heureux de reposer à côté de vous! »

Ce fut dans la salle des Menus, consacrée deux ans plus tard aux états généraux, que Louis XVI ouvrit, par un discours sans portée et sans grandeur, l'assemblée des notables. Quant à Calonne, il fut incisif, spirituel, audacieux et dégagé. Il fit à l'assemblée comme une confession générale de la situation; il avoua, dans un discours plein de grâce, qu'en arrivant aux affaires il avait trouvé les caisses vides, la confiance disparue, six cent quatre millions de dettes exigibles et quatre-vingts millions de déficit annuel. Il ne se ménageait point les éloges et convenait qu'il avait tout réparé : l'argent abondait, le crédit était revenu, les dettes de la guerre avaient été acquittées, les dépenses étaient au courant, et, chose nouvelle, on avait ramené le payement des rentes, si longtemps en retard, au jour même des échéances. A l'éclat de ces contrastes, Calonne fit succéder de hardis paradoxes, et, sous le tissu transparent de l'allusion, il établit entre lui et Necker un parallèle où la prétention de l'administrateur n'était, du reste, que l'insolence du gentilhomme. Il distinguait deux sortes d'économie : l'une minutieuse, repoussante, écartant les solliciteurs par des dehors sévères et d'une dureté stérile; l'autre — dont il paraissait s'attribuer l'invention — noble et grande, aimable jusqu'en ses rigueurs, laissant compter ses refus plutôt que ses grâces, et se calomniant elle-même par des apparences de facilité que l'envie de nuire transformait en profusion. Les circonstances, d'ailleurs, lui avaient défendu de prendre *l'attitude de la pénurie*. Sur le chiffre exact du déficit et sur l'importante question de savoir si aux quatre-vingts millions déjà constatés il fallait joindre l'intérêt des emprunts énormes contractés durant les ministères de Necker, de Fleury, de d'Ormesson et durant le sien propre, Calonne évita de s'expliquer. Le déficit? il existait depuis des siècles; il s'était accru d'année en année : la seule administration de Necker l'avait augmenté de quarante millions; et lui, Calonne, avait eu un vide effrayant à combler.... Et, après avoir ainsi tracé la généalogie du déficit, il ajouta, pour éclairer tout d'un mot, que *depuis* 1776 *jusqu'à la fin de* 1786, en dix ans, *il avait été emprunté un milliard deux cent cinquante millions*.

Le voile était levé; l'illusion qu'avait produite en Europe

le *Compte rendu* s'évanouissait tout à coup; le ministre qui avait signé ce compte fameux, le prince qui en avait permis l'impression, le garde des sceaux Miromesnil et le comte de Vergennes, qui en avaient certifié l'exactitude, se trouvaient atteints du soupçon d'ignorance ou de tromperie. Le scandale d'un pareil démenti fut moins grand néanmoins que la stupeur causée par l'apparition d'un déficit dont on osait à peine sonder la profondeur; et les alarmes de l'assemblée redoublèrent lorsque, passant aux moyens d'arrêter ce mal non défini, Calonne déclara l'insuffisance absolue de l'économie et qu'il serait impossible d'emprunter *toujours*, d'imposer *plus*, d'anticiper *encore*. Quel était donc le remède souverain? Pour combler l'abîme, pour rétablir les finances, pour ranimer la monarchie, pour continuer à vivre, enfin, que restait-il?.... LES ABUS. Oui, les abus; et, relevant aussitôt par la dignité du discours une pensée vraie revêtue des formes d'une saillie, Calonne s'écria, comme l'aurait pu faire un tribun du peuple :

« Les abus ont pour défenseurs l'intérêt, le crédit, la fortune et d'antiques préjugés que le temps semble avoir respectés; mais que peut leur vaine considération contre le bien public et la nécessité de l'État?... Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir, pour le salut public, ce sont les plus considérables, les plus protégés : ceux dont l'existence pèse sur la classe productive et laborieuse; les abus des priviléges pécuniaires, les *exceptions à la loi commune*, et tant d'exemptions injustes qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables qu'en aggravant le sort des autres. »

Jamais de telles paroles n'avaient retenti aux oreilles d'un roi de France, et ici Calonne ne les prononçait qu'après avoir déclaré que « ces vues étaient devenues entièrement personnelles au roi. »

On devine quelle fut l'attitude des notables quand ils virent se dresser devant eux ces deux images également importunes : le déficit d'un côté, de l'autre les réformes. Le déficit, il était inconnu; car on l'avouait de quatre-vingts millions, et l'on ne disait pas le dernier mot. Les réformes, elles étaient effrayantes ; car c'était l'antique parchemin des priviléges qu'il s'agissait de déchirer dans ce remaniement de la monarchie, où allaient être subitement confondus les plébéiens avec les gentilshommes, les laïques avec les clercs. Calonne s'était abrité derrière la volonté du roi; mais cela même blessa au vif les notables, et surtout le clergé, que menaçait la principale attaque. « N'est-ce pas se moquer de la nation, s'écria rudement l'archevêque de Narbonne, n'est-ce pas prendre ses représentants pour des moutons et des bêtes que de les rassembler afin d'avoir leur sanction à une besogne toute digérée? »

C'était le prélude des orages qui allaient éclater contre Calonne. Dans une assemblée où les nobles n'avaient apporté que l'expérience des armes et les parlementaires que la science de la procédure, l'influence que donne le maniement de la parole appartint naturellement aux Cicé, aux Boisgelin, aux Loménie de Brienne, prélats diserts qui s'étaient formés, en enseignant les choses de Dieu, à conduire la discussion de leurs propres affaires.

Le premier mémoire, touchant les assemblées provinciales, fut bien accueilli; mais, dès qu'on en vint au second mémoire, le ministre put s'apercevoir que le fer avait touché la blessure. Appliquer l'impôt territorial à tous les propriétaires sans distinction! Les notables prirent l'alarme, et, prompts à déplacer la question, ils se hâtèrent de la transporter sur le terrain du déficit, en demandant à connaître, avant de délibérer, les états de recette et de dépenses.

Calonne fut surpris d'une démarche si hautaine. Toutefois, dissimulant son humeur, il consentit à *communiquer* les états de finances à une commission de quarante-deux membres. La réticence parut offensante; les propos s'aigrirent, la querelle s'échauffa. En vain Calonne y déploya-t-il beaucoup de sang-froid et de subtile éloquence, il fallut arriver aux chiffres, il fallut reconnaître que le déficit était, non pas de quatre-vingts millions, mais de cent douze.

Ainsi, par une manœuvre plus habile que loyale, les notables rejetaient dans l'ombre la question des réformes, et ils occupaient les regards avec le fantôme du déficit.

Il est juste d'ajouter que si les notables craignirent l'avénement de la liberté, ils en parlèrent du moins le langage; que si, d'une main soigneuse, ils écartèrent les problèmes inquiétants, ils reconnurent du moins et saluèrent, dans ce qu'il avait d'indéfini et de vague, le principe de l'égalité. N'était-il pas, d'ailleurs, bien naturel qu'avant de livrer des ressources nouvelles à une administration dévorante, on lui demandât son bilan?

Voilà ce qui parut frapper l'opinion publique, et, loin de maudire le mauvais vouloir des notables, elle s'étudia à l'encourager. Pour mieux irriter leur amour-propre et les animer à la résistance, on les appela les *notés*, ironique allusion au rôle passif que leur destinait le ministre; le nom de *grenadiers des notables* fut donné aux membres du bureau que présidait le prince de Conti, à cause de leur vigoureuse opposition aux plans de Calonne; et ceux qui faiblissaient, on les comparait à ces pagodes chinoises dont l'unique fonction est de remuer la tête en signe d'assentiment.

Pour ce qui est de Calonne, en dépit du tour audacieux et populaire de son initiative, il fut poursuivi, persiflé, chansonné de toutes parts. On avait dit, et le public parisien, toujours prompt à rire, même de ses misères, aimait à répéter : « Le roi est au *beau fixe*, le ministère au *variable*, Calonne à la *tempête* et la nation au *très-sec.* » La reine, qu'on supposait avoir eu sa part des prodigalités connues, fut à son tour exposée à de cruels sarcasmes : quand elle allait à l'Opéra, le peuple disait à voix haute : « Voilà Mme *Déficit* qui passe. »

Mais ce n'était là qu'un des aspects de l'agitation. Tout en faisant jaillir par myriades les étincelles de la gaieté française, l'assemblée des notables fournissait un aliment à de plus sérieuses pensées. L'esprit d'opposition s'aguerrissait à ces débats dont l'écho des salons prolongeait le bruit en l'agrandissant. Les livres de Necker, conçus et rédigés avec la clarté du savoir et animés d'une couleur sobre, avaient tellement mis en vogue les préoccupations graves, que parler finances était alors une manière d'avoir de l'esprit. L'occasion s'offrait admirable, tentante; et le jardin du Palais-Royal retentit de plus de harangues que n'en entendit jamais la Cité de Londres.

Le roi, cependant, s'étonnait de tant d'obstacles et donnait cours à la brutalité de sa colère ou aux gémissements de sa faiblesse. Tantôt le bruit courait qu'il avait versé des larmes, tantôt qu'il avait signé en blanc trente-trois lettres de cachet pour se débarrasser des membres les plus turbulents de l'assemblée. Ce qui est certain, c'est que, passant de l'irritation à la mollesse, il s'emportait et fléchissait, sauf à s'emporter et à fléchir encore. Quand les notables vinrent lui apprendre le chiffre du déficit vérifié par eux, il entra dans un accès de fureur, saisit une chaise et la brisa en s'écriant : *Ce coquin de Calonne! Il mériterait que je le fisse pendre.* Et pourtant, ce Calonne, le roi l'aimait au fond, et sa violence ne servait ici qu'à masquer l'indignation dont le pénétrait la résistance

des notables. Il les avait convoqués comme étant, pour ainsi dire, le conseil de famille de la monarchie : devait-il s'attendre à trouver des formes impérieuses et presque des menaces de censure là où il avait espéré les pures adhésions du respect?

Calonne fit alors un calcul qui, en d'autres temps, eût été juste. Sentant bien qu'aux yeux du peuple il personnifiait les millions perdus, il essaya de ramener à la question des réformes l'attention publique égarée à la poursuite du déficit; il donna à l'impression tous les mémoires qu'il avait remis aux notables, et y joignit un préambule où il disait : « Des priviléges sont sacrifiés?... Oui; la justice le veut, le besoin l'exige. On payera plus sans doute; mais qui? Ceux qui ne payaient pas assez. » Cet écrit fut lancé à profusion; Calonne en inonda Paris et la province. Afin de le mieux répandre, il l'adressa aux curés, et, détournant ainsi contre les abus la tempête qui le menaçait lui-même, il sembla dénoncer au public une résistance qui empêchait le roi de faire le bien du royaume. C'était un véritable appel au peuple.

Mais, par une de ces inconséquences de l'opinion, dont la singularité n'est qu'apparente et se rapporte à des causes profondes, il arriva que Calonne eut contre lui ceux-là surtout dont il plaidait la cause. En se livrant à des prodigalités odieuses au peuple, il s'était rendu moins impopulaire qu'il ne le devint en poussant à des réformes que le peuple désirait avec passion. Éclatant et glorieux indice de la grandeur des événements qui se préparaient! Preuve frappante que, dans les esprits, le côté moral des améliorations demandées en dominait le côté matériel et vulgaire! Oh! certes, que la Révolution se levât au signal donné par un sceptique, un dissipateur, par le caissier trop facile du comte d'Artois, par le cynique tributaire des boudoirs de Trianon, c'eût été déjà chose étrange; mais que la régénération de la France fût réduite à n'être plus qu'une affaire d'intendant; que l'hommage dû à l'idée de justice se présentât sous la forme d'un procédé d'administration, c'était un scandale historique. Et c'est à quoi la nation refusa noblement de souscrire. Elle ne voulut ni de l'initiative de Calonne, ni de son estampille, ni du mélange adultère qui, dans ses plans, faisait disparaître la majesté des principes invoqués. En un mot, elle s'indigna de ce qu'on osait venir battre monnaie avec son droit.

Que restait-il donc au ministre pour se soutenir? De lassitude, Louis XVI l'abandonnait; les notables lui portaient une haine que la récente dénonciation dirigée contre eux avait changée en fureur; l'opinion enfin appelait à grands cris un ministère nouveau.

Le 8 avril, jour de Pâques, le *Club des politiques* reçut un paquet cacheté qui ne devait s'ouvrir qu'à onze heures du soir. L'heure sonnée, on ouvrit le paquet et l'on y trouva un ouvrage sans titre, servant de réponse aux assertions de Calonne sur l'inexactitude du *Compte rendu*. Sachant qu'à dix heures Calonne devait donner sa démission, et craignant qu'on ne le soupçonnât d'avoir contribué à la chute d'un rival, Necker avait voulu assigner une date certaine à l'apparition de son livre.

Le lendemain, on apprit dans Paris que Calonne était renversé, et l'on se jeta avidement sur l'ouvrage de Necker. Quelque habile que fût la défense de l'ancien ministre genevois, elle ne pouvait être concluante et ne le fut point. Mais la dignité de son langage, la clarté artificielle de ses calculs, où les millions semblaient obéir à sa volonté et se ranger en colonnes persuasives suivant les besoins de la cause, tout cela éblouit les Parisiens, et ils s'empressèrent de donner raison à Necker, impatients qu'ils étaient de donner tort à Calonne. Louis XVI, importuné du bruit que faisait jusque dans Versailles la popularité de Necker, lui envoya une lettre de cachet qui l'exilait à quarante lieues de la capitale, mais il éprouva l'humiliation de voir tout Paris entourer d'honneurs l'auteur du *Compte rendu;* si bien que, parmi les visiteurs qui allèrent complimenter l'exilé, on remarqua le plus influent des notables, un candidat pour le ministère vacant, Loménie de Brienne.

Tandis que Necker s'éloignait lentement de la capitale, fier d'une persécution qui achevait sa renommée, Calonne, de son côté, traversait le royaume, poursuivi de ville en ville et par les huées de la multitude et par les lettres de cachet, exilé d'abord à Berny, puis en Flandre, puis en Lorraine, mais bravant la mauvaise fortune, toujours le même, toujours railleur, et répétant tout bas qu'il consentait à être pendu, *si les augustes complices devaient en être.*

CHAPITRE VI

FATALITÉ DES ÉTATS GÉNÉRAUX



Rien ne réussissait à la monarchie : pas plus les prodigalités de Calonne que les économies de Necker. Le roi voyait tourner contre lui, non-seulement les réformes qu'il avait redoutées, mais encore celles qu'il proposait lui-même. L'invincible fatalité des événements ne lui permettait ni de s'opposer à la Révolution, ni de transiger avec elle. La destinée de ce prince était d'en être l'adversaire irrésolu, le spectateur irrité et la victime.

Un procédé restait dont on n'avait pas encore fait usage et qu'on essaya : la violence.

Loménie de Brienne fut appelé à remplacer Calonne, avec le titre de chef du conseil des finances et de ministre d'État, après une sorte d'intérim rempli par M. Bouvart de Fourqueux, conseiller d'État septuagénaire, modeste et peu connu. De Fourqueux se sentait au-dessous des fonctions de ministre; Loménie de Brienne s'y croyait, au contraire, supérieur. Depuis quinze ans, il frappait à la porte du conseil; mais Louis XVI ne l'estimait pas, ayant trouvé dans les papiers du grand Dauphin son père que l'abbé de Loménie passait pour un athée et un philosophe. On raconte même qu'au sujet de la candidature de Brienne à l'archevêché de Paris, le roi s'était un jour écrié : « Il faudrait au moins que l'archevêque de Paris crût en Dieu. » C'était dans la fréquentation des encyclopédistes et par la lecture assidue des mémoires du cardinal de Retz que Brienne avait fait son éducation politique. Partisan des économistes, il s'était façonné à une sorte de libéralisme intolérant qui est le propre de cette école fameuse. Ami de Turgot, il joignait, comme lui, à des théories de liberté l'humeur d'un grand vizir. Spirituel avec des airs de profondeur et plus galant qu'il ne convenait, même alors, à un prélat, il avait de l'influence partout : dans les assemblées du clergé où il montrait l'habitude du maniement des affaires, et parmi les femmes du monde qui, plus d'une fois, le rendirent arbitre de leurs querelles avec des amants infidèles ou soupçonnés. Bien qu'il ne fît à son archevêché de Toulouse que de rares apparitions, il y occupait les esprits de sa personne, ne manquant jamais de marquer son séjour par quelqu'un de ces actes éclatants de bienfaisance dont la renommée s'empare, et qui n'émanaient point

chez lui de la charité du chrétien, mais de la philanthropie du philosophe. Toutefois, la vraie cause de son élévation fut la persévérance que mit l'abbé de Vermond à le prôner dans le cercle de la reine. Ce fut Marie-Antoinette qui, domptant les répugnances de Louis XVI, fit nommer l'archevêque de Toulouse chef du conseil royal des finances, puis ministre d'État; et, comme pour expliquer qu'il était placé au rang des Richelieu et des Mazarin, elle affecta de dire tout haut



DE VERGENNES

en pleine cour : « Il ne faut pas s'y tromper, messieurs, *c'est un premier ministre.* »

L'assemblée des notables, un moment interrompue, reprit ses travaux. En possession des états de finances, que Calonne n'avait pas voulu laisser entre leurs mains, les notables auraient dû y trouver une ligne finale fortement tracée et qui indiquât avec netteté la situation des affaires : ils l'y cherchèrent en vain. Le déficit n'était ni connu ni appréciable : incertitude funeste qui permettait à l'imagination d'agrandir les périls du royaume. Les uns parlaient de cent huit mil-

lions, les autres de cent vingt-cinq, de cent trente et même de cent cinquante millions. En l'absence d'une comptabilité sérieuse et de pièces importantes que Louis XVI fit disparaître du dossier, quelques-uns allèrent jusqu'à nier la réalité du déficit, craignant qu'il ne fallût en venir au remède décisif : l'égalité de l'impôt territorial.

Cependant, le mot d'*états généraux* s'était fait entendre. Lafayette et Castillon, procureur général au parlement d'Aix, les avaient demandés formellement dans le bureau du comte d'Artois, au grand scandale de ce prince : l'assemblée, qui sentait approcher le moment où il faudrait se prononcer sur les voies et moyens, adopta vivement l'idée des états généraux, aimant mieux déclarer son incompétence que voter son patriotisme. Au fond, les notables censuraient tout sans rien préciser, et Brienne dut les renvoyer, lassé qu'il était de leurs discours, trop sages pour être si peu concluants.

L'archevêque de Toulouse débita, le jour de la clôture, un discours étrange et qui marque bien l'immense désordre au sein duquel vivait l'ancienne monarchie. Le ministre félicitait les notables d'avoir constaté l'importance du déficit. Il leur faisait un honneur de ce qui était pour la royauté une honte. Quoi! il avait fallu qu'on vînt à Versailles des quatre points cardinaux du royaume pour apprendre au chef du conseil royal des finances où en était la situation du trésor! pour apprendre au gardien des documents la vérité que les documents renfermaient! Ce fut, qui le croirait? en prenant le terme moyen de cent quarante millions, que Brienne admit l'existence du déficit; et sur cette base, son plan fut bientôt arrêté : réduire les dépenses de quarante millions, trouver cinquante millions dans l'impôt, en demander cinquante à l'emprunt.

Les notables, en se séparant, allèrent semer partout l'inquiétude. Mais, les voyant revenir d'une assemblée qui n'avait su rien vouloir ni rien résoudre, la France comprit que, seule désormais, elle était capable de changer sa fortune et de la conduire.

Du reste, l'assemblée des notables avait été comme un théâtre où se dessinèrent d'importantes physionomies. Chacun des princes du sang y révéla son caractère. Le duc d'Orléans s'y montra ce qu'il était alors : trop ami du plaisir pour se résigner aux soucis d'un rôle; et, tandis qu'on le croyait à Versailles à la tête de son bureau, il traversait Paris en costume de chasse, avec des meutes. Du comte d'Artois, on remarqua sa franchise mêlée de hauteur. Mais celui des princes qui attira plus particulièrement l'attention, ce fut le comte de Provence, dont il importe de dire ici les desseins secrets. Assidu et attentif aux délibérations, il n'avait rien oublié de ce qui pouvait entretenir de lui l'opinion publique. En parlant de la gabelle, il disait « qu'il ne devait rester de cette *infernale machine* que le souvenir d'un mal passé. » Il répétait volontiers qu'une résistance respectueuse aux ordres du souverain n'était pas blâmable; qu'il était permis de l'éclairer sans offenser. Car ce prince artificieux, à qui la précoce obésité de sa personne semblait ne permettre que les calculs d'une lente ambition, avait toujours les yeux fixés sur l'avenir. Il caressait, dans l'ombre, le projet de ruiner peu à peu, non pas la monarchie, mais le monarque. En public, il parlait comme un héritier possible du trône; à l'écart, il agissait comme un successeur impatient et avide, donnant à ses démarches assez de hardiesse pour les rendre populaires, assez de prudence pour n'avoir pas à les désavouer s'il devait quelque jour porter la couronne.

Rétablir le régime féodal dans son antique splendeur, c'est-à-dire prendre à rebours l'œuvre de Richelieu, tel était le but voilé de sa politique. Il aurait voulu gouverner à la tête d'une noblesse d'élite qui, concentrant en ses mains la possession du territoire, aurait remplacé le parlement pour l'enregistrement des lois. Afin d'assurer son ascendant sur cette haute aristocratie, il lui aurait *engagé* des domaines, en se réservant le droit de les retirer, à la mort de chaque engagiste : moyen infaillible d'introduire l'hérédité dans le servilisme. Son rêve, en un mot, était un retour aux grandes vassalités du moyen âge. Le roi futur de la charte imaginait alors une imitation du partage de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant. Aussi employait-il sa fortune en acquisitions de domaines. A l'assemblée des notables, il laissa percer quelque chose de ses vues, lorsqu'à la dernière séance, il rappela qu'il était le *premier des gentilshommes*.

Avant de se heurter à la nation, la monarchie devait la rencontrer partout où une ombre de représentation apparaîtrait. Le champ de bataille fut transporté au parlement.

Divers édits approuvés par les notables, touchant les assemblées provinciales, la liberté du commerce des grains, l'abolition de la corvée, furent enregistrés sans opposition; mais à peine eut-on présenté l'édit du timbre que les plus violents murmures annoncèrent un prochain combat. L'impôt du timbre frappait les lettres de voiture, les certificats d'étude, les quittances de rentes, les registres des négociants, les mémoires d'avocat, les journaux, les papiers de musique, et jusqu'aux reconnaissances du mont-de-piété : pourquoi l'archevêque de Toulouse présenta-t-il cet impôt, qui était impopulaire, avant celui de la subvention territoriale, qui était juste? Comment échappa-t-il aux conseillers de la couronne que le parlement avait un prétexte tout simple pour repousser le premier, et qu'il n'aurait pu, au contraire, repousser le second, sans révolter la conscience publique? Ce qu'un enfant aurait vu, d'où vient qu'un homme qui, à défaut de génie, avait de l'esprit, fut incapable de le voir? C'est qu'une puissance supérieure voulait et faisait ces choses.

Pour détourner, pour égarer l'attention en la portant vers le déficit, le parlement, comme les notables, exigea communication des états du trésor royal; et c'est alors que l'abbé Sabathier laissa échapper ces paroles : « Ce ne sont pas des *états de finances* qu'il nous faut, messieurs, ce sont des *états généraux :* » rapprochement célèbre qui se trouvait alors exprimer la pensée de tout un peuple. Le parlement de Paris accueillit lui-même favorablement ce jeu de mots, trop sérieux dans le fond pour qu'on eût envie d'en remarquer la forme plaisante. En se déclarant inhabile à la consécration de l'impôt, en faisant appel au droit imprescriptible de la nation, le parlement parut obéir à un sentiment d'honneur. « Chargé, disait-il, par le souverain, d'annoncer sa volonté aux peuples, le parlement n'a jamais été chargé par les peuples de les remplacer. » Singulière confession, et trop tardive! Le parlement était-il ici de bonne foi? Qu'après avoir enregistré pour un milliard deux cent cinquante millions d'emprunts, il fût tout à coup pris de scrupule en présence d'un impôt qui menaçait ses priviléges, il y avait assurément là de quoi surprendre; et Brienne eût été bienvenu à dire aux magistrats : Prenez garde! le désintéressement d'aujourd'hui condamne l'usurpation d'hier. Mais non : tel était le vertige de cet homme, envoyé, sans qu'il le sût, pour mener les funérailles du pouvoir absolu, qu'il ne songea pas même à soulever, devant le peuple attentif, le masque dont se couvraient les parlementaires! On ne sut que se troubler, s'indigner, s'emporter.

Le 6 août 1787, le parlement est mandé à Versailles, où le roi, séant en son lit de justice et parlant en maître, or-

donne l'enregistrement des deux édits, timbre et subvention territoriale. Mais, d'avance, les magistrats avaient protesté contre ce qu'ils appelaient un *fantôme de délibération;* et, rentrés le lendemain dans leurs chambres, ils déclarèrent nulles et illégales les transcriptions ordonnées.

La royauté, sans argent, se trouvait ainsi placée entre la banqueroute et la violence; il lui fallait un coup d'État ou contre ses créanciers ou contre le parlement. Dans cette alternative, le procédé de la violence fut celui qui flatta le plus la légèreté de Brienne et la vanité impétueuse du garde des sceaux Lamoignon : on se mit à préparer des lettres de cachet en silence.



LOMÉNIE DE BRIENNE

Mais, de leur côté, communiquant au peuple l ardeur dont ils étaient animés, les parlementaires avaient enflammé toutes les têtes. Les jeunes conseillers des enquêtes, qui se rendaient aux assemblées comme ils eussent marché au combat, étaient parvenus à entraîner la prudence grave des vieux magistrats de la grand'chambre. La bazoche grondait dans les Pas-Perdus. Les citoyens, encombrant les salles du palais, attendaient que les portes fussent ouvertes pour demander

avec empire le résultat de délibérations jusqu'alors tenues secrètes. Un conseiller au parlement, Adrien Duport, avait transformé sa maison en club où se réunissaient Mirabeau, Target, Rœderer, le marquis de Condorcet, l'évêque d'Autun; et il annonçait à ses collègues une dénonciation en forme contre Calonne, c'est-à-dire contre la cour. L'effervescence était dans l'air. Quiconque ouvrait un avis de modération était accusé de félonie et d'être vendu à Brienne. Les crieurs publics, dans les rues, avaient tout à coup baissé la voix, et ils s'abstenaient, comme par pudeur, de prononcer le titre des édits émanés du lit de justice.

Pendant ce temps, pour calmer les esprits, la cour donnait le spectacle d'une petite révolution intérieure et faisait bruit d'un règlement qui réduisait les dépenses du roi et de la reine. Marie-Antoinette diminua le nombre de ses chevaux, voitures et valets; elle réalisa sur les articles de la *bouche* et de la *chambre* une économie de près d'un million. Les équipages du sanglier, du loup, de la fauconnerie furent réformés; on supprima en partie le vol du cabinet et en entier les gardes de la porte, les gendarmes, les chevau-légers; on ordonna la démolition ou la vente des châteaux de Choisy, de la Muette, de Madrid, de Vincennes et de Blois. Le ministre-archevêque ne craignit pas d'enlever au duc de Polignac la direction de la poste aux chevaux, que Calonne, par complaisance pour un tel ami, avait séparée de la poste aux lettres; et il osa demander à M. de Coigny sa démission de la charge de premier écuyer, que rendait inutile la réunion de la grande et de la petite écurie.

Mais combien sont irrévocables les arrêts que porte ce tribunal invisible: la force des choses! Loin d'apaiser le parlement, ainsi que Brienne l'avait espéré, ces réformes y furent un sujet de moquerie. Les uns n'y virent qu'une concession arrachée à la peur, une lâcheté, et pour ceux-là les retranchements mêmes ne servirent qu'à mettre au jour des abus qu'on ignorait, des dépenses peu connues et qu'un déficit de cent quarante millions fit naturellement juger scandaleuses. Les autres affirmèrent que ces réformes, d'ailleurs insignifiantes, n'étaient bonnes qu'à diminuer l'éclat du trône. Qu'avait-on besoin de réformer la fauconnerie, de toutes les charges de la couronne la plus brillante et la moins coûteuse? Ne savait-on pas que les capitaines des différents vols achetaient leur emploi, et que les fauconniers, répandus dans les provinces, ne venaient à Paris qu'une fois l'année, au printemps, à leurs frais et avec leurs oiseaux? Fallait-il supprimer, en même temps que l'équipage du loup, la chasse d'un animal sauvage et destructeur, et cela pour une misérable économie de trente mille livres?

Or, ces réformes que Louis XVI entendait blâmer par l'opinion publique, elles étaient, dans le palais du prince, l'objet des réclamations les plus violentes. « Il est affreux, disaient les gentilshommes, de vivre en un pays où l'on n'est pas sûr de posséder le lendemain ce qu'on possédait la veille: cela ne se voit qu'en Turquie. » Le duc de Polignac, après avoir forcé l'archevêque de Toulouse à balbutier des excuses devant la reine, voulut bien, *par générosité*, donner la démission qu'on attendait. Quant au duc de Coigny, il alla droit à Louis XVI; et la scène fut telle que le roi la racontait lui-même en ces termes: « Nous nous sommes véritablement fâchés, le duc de Coigny et moi; mais je crois qu'il m'aurait battu, que je le lui aurais passé. »

Ce que les rois font par force, les peuples ne leur en savent aucun gré. En dépit des concessions récentes, le parlement prit, le 13 avril, à la majorité de quatre-vingt-une voix contre trente-six et aux applaudissements du dehors, un arrêté qui refusait aux édits émanés du lit de justice le pouvoir d'autoriser la perception des impôts et de priver la nation de ses droits.

A cette nouvelle, Brienne et Lamoignon s'encouragent à frapper le coup qu'ils méditaient, et le 15 août, au matin, chaque magistrat reçoit une lettre de cachet signée depuis huit jours; elle était ainsi conçue: « Monsieur, je vous fais cette lettre pour vous ordonner de sortir, dans le jour, de ma bonne ville de Paris, et de vous rendre en celle de Troyes, dans le délai de quatre jours, pour y attendre mes ordres, vous défendant de sortir de votre maison avant votre départ. »

C'était le jour de l'Assomption. Plusieurs des parlementaires furent saisis d'un redoublement de dévotion, et se rendirent à la messe malgré la défense. Le vieux conseiller Robert de Saint-Vincent dit à l'officier des gardes-françaises, porteur de la lettre close: « Monsieur, j'ai à servir aujourd'hui un plus grand maître que le roi; je vous déclare que je vais à l'église. »

Le lendemain, les frères du roi portèrent les édits à l'enregistrement de la chambre des comptes et de la cour des aides; et l'on put voir alors les effets de la longue habileté déployée par Monsieur de Provence. Bien qu'il se montrât ici comme missionnaire du despotisme, la multitude le couvrit d'applaudissements; d'autant qu'il avait su composer son visage et affecter une tristesse de circonstance. Le comte d'Artois, plus franc dans l'insolence de ses allures, fut accueilli, au contraire, par des insultes.

Bientôt, du reste, les colères publiques eurent leur retentissement dans les provinces. En apprenant l'exil du parlement de Paris, toutes les cours du royaume protestèrent. Les parlements de Rouen, de Rennes, de Grenoble, de Besançon demandèrent, eux aussi, la mise en jugement de Calonne et la convocation des états généraux. Le parlement de Bordeaux le prit sur un ton si fier, qu'on le transféra à Libourne.

Pour ce qui est des magistrats exilés à Troyes, ils faisaient bonne contenance, appelant les causes dans le désert et se réjouissant en secret de ce que les procès interrompus allaient ameuter contre le ministère la foule passionnée, la foule remuante des plaideurs. On savait, d'ailleurs, que Brienne, manquant de fonds pour finir l'année, serait fort embarrassé de son triomphe et trouverait plus difficile de payer que de vaincre. Il fallut négocier. Brienne s'adressa sous main au premier président, et il fut convenu que, les deux édits étant retirés, on y substituerait un second vingtième, à percevoir sans privilége ni distinction jusqu'en l'année 1792.

Dans ces conditions, grâce à l'ennui qui commençait à saisir les jeunes conseillers des enquêtes, brusquement éloignés de la patrie des plaisirs, du bruit et de l'amour, le parlement, rappelé, revint à Paris et se réinstalla au palais, fêté par des cris de joie, des illuminations, des fusées, tandis que le peuple brûlait sur la place un mannequin représentant l'ex-ministre Calonne.

Le temps des vacances et les beaux jours de l'automne, qui attirent à la campagne les bourgeois de Paris, les magistrats, les riches, les penseurs, amenèrent peu à peu l'apaisement de ces tumultes. Le plaisir des champs fit diversion au sentiment des maux du royaume, et la crise parut finie parce qu'on n'en parlait plus. Aussi bien, depuis leur retour de Troyes, les parlementaires étaient rentrés dans le calme, plusieurs sentant qu'il ne fallait point jouer avec les émotions populaires, et que donner cours aux passions de la multitude, c'était risquer, suivant le mot de Montaigne, de *battre et brouiller l'eau pour d'autres pescheurs*.

Un des plus ardents conseillers, Duval d'Éprémenil, alla

même trouver secrètement le garde des sceaux Lamoignon et lui tint un langage qui contrastait singulièrement avec l'impétuosité des disputes récentes. Il proposait un accord qu'on ferait tourner au profit de la paix publique. Les états généraux, dit-il, sont inévitables. Gardez qu'ils ne deviennent une source de troubles. Que le roi les promette dans un délai de deux ou trois ans : cela ramènera la confiance. Qu'il présente en une seule fois et d'avance tous les emprunts dont il aura besoin d'ici à la tenue des états; le parlement secondera le ministère, et, si l'on dirige habilement le choix des députés, les états généraux feront sortir de leurs délibérations la puissance du monarque et la tranquillité du royaume, la force et la paix. Lamoignon sembla frappé de ces vues; il en vanta la prudence, les adopta, et feignit d'en être ému jusqu'aux larmes; mais à peine d'Éprémémil fut-il sorti, que le garde des sceaux courut chez le principal ministre — c'était le titre de Brienne — lui raconter l'entretien et rire avec lui de ces avances si imprévues. Leur premier soin fut d'ébruiter la visite de d'Éprémémil et de la livrer aux commentaires de la malignité, en laissant croire que la promesse d'une intendance avait opéré un tel retour. On leur offrait la paix : ils voulaient la guerre. Réchauffer une querelle près de s'éteindre, c'était là l'inconcevable folie de ces deux hommes. Ils ne prévoyaient pas que, dans cette lutte qui les attirait, la



SÉANCE AU PALAIS DU PARLEMENT

monarchie périrait de mort violente; qu'eux-mêmes y périraient de mort volontaire.

On était au mois de novembre 1787, et beaucoup de conseillers s'attardaient à la campagne, lorsqu'on annonça brusquement pour le 19 une séance royale. Les princes du sang, les pairs, la plupart des ministres durent y assister. Le roi parla durement aux parlementaires, et de leurs fautes passées, et de son droit absolu. Vint ensuite la présentation de deux édits, dont l'un créait des emprunts graduels et successifs pendant cinq années, pour la somme totale de quatre cent vingt millions, dont l'autre assurait un état civil aux non-catholiques. Le préambule du premier édit promettait une convocation des états généraux avant l'expiration de cinq ans.

Ainsi, l'élu du hasard en appelait enfin aux élus de l'intelligence. A ce Louis XIV qui avait eu l'insolence de donner sa personne pour une définition de l'État, la France répondait depuis un siècle : l'État, c'est nous tous. Il était temps que cette réponse fût comprise : la force promit le droit.

Mais Louis XVI disait *dans cinq ans*. Et pourquoi donc tant de retards? Le désordre n'était-il pas assez grand? Fallait-il attendre de plus pressants périls et qu'on eût besoin d'une somme supérieure à quatre cent vingt millions? Voilà ce que divers opinants représentèrent au roi avec beaucoup de franchise et de liberté. L'abbé Sabathier donna l'exemple d'une résistance enveloppée de formes respectueuses. Mais un vieux conseiller se leva : c'était Robert de Saint-Vincent, austère janséniste à qui la rigidité de ses principes et de ses

mœurs, sa vie retirée, permettaient un langage rude et inspiraient une éloquence sauvage. Il appartenait à cette forte race de parlementaires qui, depuis Saint-Cyran, était en possession de braver les jésuites, les rois et le pape. « Quatre cent vingt millions d'emprunts! s'écria-t-il, comment peut-on espérer que le parlement émette son vœu en faveur d'un pareil acte, tandis que, si un fils de famille en faisait de semblables, il n'y a pas un tribunal qui hésitât à les annuler? » S'adressant à Louis XVI, il comparait la royauté à un mineur imprévoyant qui, de gaieté de cœur, se livre aux coups de l'usure la plus scandaleuse. Emprunter pour vivre, c'était recourir à la mort. Et il conseillait au roi, il le sommait presque de convoquer les états généraux, de les convoquer, non pas dans cinq années, mais promptement, sans retard, sans attendre que les maux du royaume devinssent tout à fait incurables. Joignant la menace à la censure, il ajoutait : « Vos ministres veulent éviter ces états généraux dont ils redoutent la surveillance; mais leur espérance est vaine; les besoins de l'État vous forceront à les assembler d'ici à 1789.... Oui, ils vous y forceront.... Sire, convoquez les états et créez, s'il le faut, un emprunt; mais retranchez ces promesses illusoires de présenter à l'assemblée de la nation l'ordre rétabli, l'État libéré; ou, plutôt, retranchez tout ce préambule : il est indigne de la majesté royale, il est indécent.... »

Immobile et fixant sur l'orateur de grands yeux attentifs, Louis XVI écouta jusqu'au bout ces mâles apostrophes qui ne le blessèrent point, bien que l'âpreté en fût augmentée par l'accentuation du débit et la rudesse du geste. Robert de Saint-Vincent avait imposé au roi : d'Éprémenil le séduisit et fut au moment de l'entraîner. Il conjura Louis XVI de convoquer les états généraux pour 1789 : 1789, date fatidique qui déjà se présentait à beaucoup d'esprits clairvoyants, comme si une intuition rapide et lumineuse leur eût fait exactement mesurer le temps que la monarchie avait à vivre! D'Éprémenil eut alors un instant de véritable éloquence. Il fut sur le point, dit Sallier, de remporter un des plus beaux triomphes que puisse obtenir la parole. S'apercevant de l'émotion du roi, il redoubla d'instances : « Sire, d'un mot vous allez combler tous les vœux. Un enthousiasme universel va passer en un clin d'œil de cette enceinte dans la capitale, de la capitale dans tout le royaume. Un pressentiment qui ne me trompera pas m'en donne l'assurance, je le lis dans les regards de Votre Majesté : cette intention est dans son cœur, cette parole est sur ses lèvres. Prononcez-la, sire; accordez-la à l'amour des Français.... » L'orateur s'arrêta, et l'assemblée eut devant les yeux un tableau muet, non moins éloquent que la parole de d'Éprémenil. Les regards de ce magistrat semblaient avoir fasciné Louis XVI, qui, prêt à dire le mot espéré, et gardant le silence par embarras plus encore que par indécision, ne laissait pourtant pas de se montrer attendri et convaincu. A quelques pas au-dessous du trône, Lamoignon, pâle de colère, et devinant la défaite du monarque, brûlait de soutenir par un signe cette volonté vaincue; mais il n'osait tourner la tête, de peur d'afficher ainsi l'empire du serviteur et l'abaissement du maître.

L'émotion dura peu : quand les voix eurent été recueillies par le premier président, Lamoignon n'attendit pas qu'on les comptât suivant l'usage; il monta auprès du trône, le front soucieux, les traits altérés par un dépit contenu, et après qu'il eut parlé à voix basse au roi, Louis XVI prononça ces brèves formules, dont la dissonance lui échappa sans doute et qui consternèrent l'assemblée : « Je trouve qu'il est nécessaire d'établir les emprunts portés dans mon édit. J'ai promis les états généraux avant 1792; ma parole doit vous suffire. J'ordonne que mon édit soit enregistré. »

Comme le greffier en chef écrivait la mention sur le repli de l'édit, tout à coup au sein d'une légère rumeur qui parcourait les bancs de Messieurs, on entendit s'élever la voix du duc d'Orléans, protestant contre l'illégalité de la séance et demandant qu'il fût ajouté à la mention de l'enregistrement : *fait du très-exprès commandement de Sa Majesté.* Le roi, troublé, répondit en balbutiant : « Cela m'est égal.... vous êtes bien le maître.... Si.... c'est légal.... parce que je le veux. » Et, ayant ordonné la lecture de l'édit relatif aux protestants, il se retira.

Il fut pris alors, sur la motion de d'Éprémenil, un arrêté destiné à rester secret dans les registres. Le parlement y déclarait n'avoir aucune part à la transcription ordonnée; mais cette protestation timide et en quelque sorte clandestine se changea le lendemain en fureur bruyante, quand on apprit que le roi venait d'exiler le duc d'Orléans à Villers-Cotterets; que les conseillers Fréteau et Sabathier, soupçonnés d'avoir dicté au prince sa protestation, avaient été enlevés et conduits, l'un au château de Doullens, l'autre au mont Saint-Michel.

Paris fermenta. Le duc d'Orléans, qui, à la sortie du palais, s'était vu escorté en triomphe jusqu'à son carrosse et environné d'une popularité subite, fut accablé de louanges. On l'admira, on vanta son courage, autant que la fermeté des deux magistrats, et l'on se plut à raconter que le baron de Breteuil, chargé de l'arrestation, ayant voulu monter dans la voiture du prince pour le mieux suivre, conformément aux ordres du roi, le duc avait répondu sur le ton d'une fierté méprisante : « Eh bien! montez derrière. »

De leur côté, les parlementaires donnaient à l'incarcération des deux conseillers l'importance d'un intérêt d'État, dénonçant l'abus scandaleux des lettres de cachet, forme barbare, procédé d'un despotisme sur lequel ils avaient trop longtemps gardé le silence, et qui leur parut intolérable dès qu'il atteignit deux de leurs collègues. Ils refusent donc d'enregistrer l'édit sur les protestants jusqu'à ce qu'on ait mis en liberté Fréteau et Sabathier. Mais, cette fois, la cour entendait résister à l'opinion. En vain le parlement envoya-t-il à Versailles solliciter le rappel du duc d'Orléans et la délivrance des deux captifs, le roi renvoya les députés avec le froid laconisme d'un sultan.

Pendant ce temps, miné par la fièvre, affaibli par des crachements de sang réitérés, rongé de maladies qu'on s'étonnait de rencontrer dans un prélat, l'archevêque de Toulouse luttait contre le tourment de sa santé perdue. Toutefois il n'en poursuivait pas d'un cœur moins audacieux ses despotiques desseins. Le célèbre médecin Barthez avait beau lui prescrire sous peine de mort un repos absolu et l'éloignement des affaires, l'ambitieux prélat, trouvant dans Lamoignon un collègue charmé de recommencer Maupeou; rêvait de son lit l'abolition brutale et absolue des parlements. Il convoitait pour le roi le despotisme, pour lui, l'archevêché de Sens en échange de l'archevêché de Toulouse. En ce dernier point, il fut fait selon son désir; et comme il lui restait des dettes personnelles, on lui donna une coupe de bois de neuf cent mille livres.

Or, voilà que soudain une vague nouvelle circule et peu à peu s'accrédite. On assure que les commandants et intendants de province ont reçu ordre de se rendre à leur poste. On a vu partir de Versailles des courriers porteurs de dépêches mystérieuses qui doivent, dit-on, s'ouvrir partout le jour même. On sait enfin que, gardés à vue dans un atelier qu'en-

toure un triple rang de baïonnettes, des ouvriers imprimeurs travaillent sans relâche à composer le texte d'édits redoutables.

D'Éprémenil, ayant sur ces entrefaites gagné la femme d'un des ouvriers de l'imprimerie Royale, celui-ci parvint à lancer par les fenêtres une épreuve des édits roulée dans une boule de terre glaise; et c'est ainsi que le parlement apprit qu'on allait fermer le lieu de ses séances, disperser tous ses membres et créer une autre compagnie dont les fonctions seraient d'obéir.

On sent quelle fut, à cette nouvelle, la consternation des uns, la colère des autres. Exaltés par le péril, tous jurent de rester unis, et, dans une séance à laquelle assistèrent les pairs du royaume, les ducs d'Uzès, de La Rochefoucauld, de Praslin, de Fitz-James, etc., on arrête, en forme de déclaration solennelle, que l'inviolabilité du parlement n'est pas moins sacrée que celle du roi.



DUPORT

Alors fut signé l'ordre d'enlever Goislard de Montsabert et d'Éprémenil. Cet ordre devait être exécuté pendant la nuit du 4 au 5 mai; mais, secrètement avertis par un membre du conseil, les deux magistrats s'évadèrent de leur maison à la pointe du jour et se réfugièrent au palais de justice.

A l'ouverture des chambres, les parlementaires écoutent le

récit des deux évasions, ils mettent Goislard et d'Épréménil sous la protection du roi qui les frappe et de la loi qu'il oublie; ils envoient à Versailles une députation dont ils attendent le retour en séance. Vers minuit on entend le pas des chevaux.... C'était un régiment de cavalerie qui venait cerner le palais. D'un autre côté, on annonce que les cours se remplissent de sentinelles, que des sapeurs se rangent devant les portes la hache levée. Et, aussitôt, les membres, dispersés dans les couloirs, se réunissent en la grand'chambre, où se trouvent, par suite du désordre de la journée, des personnes étrangères aux délibérations. Ce public de hasard dut se retirer dans la chambre de la Tournelle, qui, à l'instant même, fut investie.

Ainsi rendu à la sévérité de ses usages, le parlement attendait silencieux et irrité, lorsque parut le marquis d'Agoust, major des gardes-françaises. Il faut lire cette scène mémorable, telle que la raconte, sous la dictée de ses vivants souvenirs, un des membres de la cour souveraine. Il était nuit; la grand'chambre n'était éclairée que d'une faible lumière, le plus profond silence y régnait, et la tranquillité de cette heure nocturne ajoutait à la majesté terrible des circonstances. A la vue de cette assemblée, où siégeaient cent vingt magistrats en robe rouge, des maréchaux de France, des ducs et pairs, des princes de l'Église, le major se troubla, et ce fut d'une voix émue qu'il donna lecture de l'ordre d'arrestation lancé contre Goislard et d'Épréménil. « La cour va en délibérer, » dit le président; et comme le marquis d'Agoust le pressait de lui livrer les deux magistrats, il répondit par un geste de mépris. « Où sont MM. de Montsabert et d'Épréménil? demanda le major, qui ne les connaissait pas. — Nous sommes tous d'Épréménil et Montsabert, » cria un membre de l'assemblée, et l'assemblée entière répéta ce cri. Déconcerté, le major se retire pour aller prendre de nouveaux ordres. Bientôt, revenus de Versailles, les députés du parlement apprennent à leurs collègues que Louis XVI a refusé de les recevoir, que la réponse écrite où Lamoignon leur annonçait ce refus s'était fait attendre jusqu'à minuit, bien que le roi fût de retour de la chasse dès huit heures du soir.

Les magistrats passèrent la nuit dans le sanctuaire de la justice, devenu semblable à une citadelle assiégée.

A onze heures du matin, le marquis d'Agoust se présenta de nouveau, accompagné d'un officier de robe courte, auquel il enjoignit, de par le roi, de désigner d'Épréménil et Montsabert. L'officier, parcourant du regard l'assemblée, déclara qu'il ne les voyait point. « Prenez garde, reprit d'Agoust, l'ordre du roi porte que vous me les montrerez. — Sur mon honneur, monsieur, je vous répète que je ne les vois point. Le marquis d'Agoust se disposait à sortir, lorsque d'Épréménil le rappelant : « C'est moi, monsieur, qui suis d'Épréménil. Ma conscience me défend d'obéir à des ordres arbitraires. Si je résiste, vos soldats emploieront-ils la contrainte? » Sur l'affirmation du major, et pour éviter le scandale d'un enlèvement à main armée, d'Épréménil déclara qu'il cédait à la violence. Mais, avant de suivre le marquis d'Agoust, il en appela au parlement : « Je suis la victime que l'on vient immoler sur l'autel même.... Je prie la compagnie de ne point perdre le souvenir de l'attachement que je lui ai voué. Quel que soit le sort qu'on me réserve, je serai toujours digne d'elle. » Il embrassa les collègues qui l'entouraient, leur recommanda sa famille, affecta de s'incliner profondément devant cette assemblée que la force ne respectait plus, et, d'un pas ferme, il se rendit à la voiture qui devait le conduire prisonnier aux îles Sainte-Marguerite. Goislard de Montsabert, qui avait imité courageusement d'Épréménil, fut emmené au château de Pierre-Encise.

Le parlement était en séance depuis trente heures. Avant de se séparer, il arrêta des représentations où il vantait au roi la noble fierté des magistrats enlevés et demandait leur élargissement. Il sortit ensuite entre deux haies de soldats. Le major ferma les portes du palais et en emporta les clés.

Après un pareil attentat contre les personnes, et à la faveur de la consternation qu'il avait dû causer, Brienne et Lamoignon s'empressèrent de frapper le grand coup. Le 8 mai, s'ouvrit à Versailles un solennel lit de justice. Tous les cœurs étaient aigris, et, loin de les adoucir, le discours du monarque ne fit que les blesser encore davantage. Louis XVI parla d'un ton bref, impérieux; il censura vertement les écarts dont le parlement de Paris avait donné l'exemple aux autres cours. A son tour, Lamoignon prit la parole pour justifier les édits qu'il venait présenter, et parmi lesquels trois devaient rester célèbres.

Le premier enlevait au parlement la connaissance des procès criminels impliquant des prêtres ou des nobles, et celle des affaires civiles au-dessous de vingt mille livres, lesquelles seraient jugées sans appel et en dernier ressort par quarante-sept grands bailliages qu'on établissait dans le royaume afin de rendre ainsi la justice plus expéditive et moins coûteuse.

Un second édit effaçait de notre code criminel les dernières traces des époques d'ignorance et de barbarie. C'était comme un écho retentissant de la voix des philosophes. Un rayon du génie de Voltaire s'était enfin glissé jusqu'au fond de ces ténébreuses procédures dont les formules vagues, inintelligibles, n'avaient plus de sens que pour le bourreau. Une pensée de tolérance pénétrait dans ces asiles de terreur où l'on avait vu tant de fois des accusés sans garanties frémir devant des juges sans pitié. Lamoignon abolissait par son édit l'interrogatoire *sur la sellette*, qui épouvante et avilit l'accusé; la *question préalable*, qui, arrachant à la douleur les prétendus secrets de la conscience, force les malheureux à calomnier leur âme pour soulager leur corps. Il interdisait ces locutions d'un laconisme homicide : *et autres cas résultant au procès*, protocoles barbares, dont le style était encore moins français que le sentiment qui les dicta. Il ordonnait au juge de spécifier les délits, pour qu'il fût au moins possible de les comparer au châtiment. « A l'avenir, disait le garde des sceaux, le crime doit être articulé dans le procès. Si la peine suit le délit, il faut montrer le délit à côté de la peine. » Il annonçait enfin que lorsqu'un accusé aurait été reconnu innocent, le roi le dédommagerait sur son propre domaine en l'absence de tout autre recours. Ainsi la rédaction de nos lois criminelles réfléchissait les lumineux écrits des Servan, des Dupaty, des Brissot, les admirables plaidoyers du défenseur de Calas, le livre immortel de Beccaria. L'humanité servait de préambule à la justice.

Le parlement avait dû écouter avec respect et en silence la lecture de ces lois nouvelles dont la sagesse était évidente. Mais l'édit qui souleva l'indignation et les murmures fut celui qui, faisant revivre une gothique institution de l'ancienne monarchie, rétablissait une *cour plénière*, cour suprême, uniquement chargée désormais de l'enregistrement des impôts et des lois. La grand'chambre du parlement y était admise, à l'exclusion des enquêtes; et on y introduisait les princes du sang, les pairs du royaume, le chancelier, les grands officiers de la couronne, deux maréchaux de France, des prélats, des gouverneurs de province, dix conseillers d'État ou maîtres des requêtes, quatre personnages distingués, au choix

du souverain. Les parlements de province n'y étaient représentés chacun que par un seul de leurs membres. Ainsi soumise à l'influence des ministres et placée sous la main du prince, la cour plénière n'avait que l'apparence d'un bureau de courtisans dont la fonction serait de couvrir par l'hypocrisie du contrôle le scandale d'une adhésion trop complaisante.

Le jour même de ce fameux lit de justice, le parlement fut déclaré en vacances et le palais fermé. La grand'chambre qui, d'ailleurs, avait ordre de rester à Versailles, ne sachant où se réunir, erra quelque temps à travers la ville, et finit par se rassembler, non pas dans un jeu de paume, mais dans une auberge. Il faut le dire, la grand'chambre inclinait à se soumettre. Il paraît certain que, peu de jours avant la tenue du lit de justice, le garde des sceaux Lamoignon avait déjà sondé les membres les plus influents, dans un dîner splendide auquel Robert de Saint-Vincent assistait. Le président d'Aligre était gagné, et l'on attendait l'avis du sévère janséniste, quand tout à coup se frappant le front, comme pour en tirer les lumières de sa conscience, Robert de Saint-Vincent se prononça contre les innovations du ministre.



D'ÉPRÉMÉNIL

Quoi qu'il en soit, liés par le serment du 3 mai, les vieux

magistrats de la grand'chambre s'engagèrent à ne jamais accepter aucune fonction « dans la nouvelle *cour* nommée *plénière.* » En vain le roi essaya-t-il de tenir en ses appartements une séance royale pour y confirmer sa volonté de la veille, la grand'chambre persista; et, en affirmant l'énergie de ses résolutions, Louis XVI ne fit qu'en trahir la faiblesse. Il fallut congédier ces intraitables parlementaires qui ne voulaient ni se rendre maîtres de l'État ni qu'on se rendît maître d'eux.

L'édit sur la cour plénière mit tout Paris en rumeur. Les plaisanteries abondèrent comme de coutume, mais elles étaient amères cette fois et il y avait de la colère dans le rire public. Il ferait beau voir les édits enregistrés par le grand écuyer! la convenance des impôts jugée par le capitaine des gardes! En parcourant la liste des membres de la cour plénière, quelqu'un s'était écrié: « Eh! mais c'est un lever du roi; » et le mot fut répété parce qu'il était juste. On ne mettait pas en doute que l'intention du roi ne fût d'éluder les états généraux, et que la cour plénière n'eût été précisément instituée pour en tenir lieu. Or, qu'était-ce que cette représentation de la France, nommée à petit bruit dans les boudoirs de Trianon?

Les provinces prirent feu; et l'on put juger alors combien il était nécessaire qu'une grande révolution vînt, qui apportât à la France le bienfait de l'unité. Car si la bourgeoisie, si le peuple crièrent anathème à la cour plénière, parce qu'elle était un essai de despotisme ministériel, les résistances de la noblesse et des parlements eurent un tout autre caractère: gens de robe et gens d'épée se soulevèrent contre la cour plénière par esprit de fédéralisme et parce qu'elle était un effort vers l'unité. C'est ainsi que le parlement de Besançon risqua cette affirmation sacrilége : « Les lois d'un vaste royaume ne doivent pas être *uniformes.* » De son côté, et du haut de ses Pyrénées, invoquant le souvenir de Henri IV, la noblesse du Béarn osa dire: « Nous réclamons *notre contrat* et la foi d'un roi que nous aimons. » La noblesse de Bretagne s'exprima en termes plus audacieux encore. Par l'organe du comte de Botherel, procureur général syndic des états bretons, elle déclara réclamer formellement l'exécution du contrat de mariage de Louis XII et de la duchesse Anne, relativement aux libertés et coutumes particulières de la province. « Attaquer le parlement, s'écriait l'orateur du présidial de Rennes, c'est violer le contrat d'union. » Violer le contrat d'union! c'est-à-dire qu'aux yeux des gentilshommes et des parlementaires de province, le vrai crime des fondateurs de la cour plénière était d'avoir voulu détruire l'anarchique diversité des juridictions locales, d'avoir voulu créer à tous les Français une commune patrie. Chose bizarre! l'établissement de la cour plénière n'avait qu'un seul côté qui fût réellement inattaquable, et c'était là que portaient les coups. Ce qu'on ne pardonnait pas aux approbateurs des récents édits, c'était de prétendre « qu'il ne fallait au royaume qu'une seule loi, qu'un seul enregistrement. » De sorte que les deux ennemis alors en présence se trouvaient être : d'un côté le despotisme ministériel, de l'autre le fédéralisme.

De ces deux forces malfaisantes, la seconde n'était assurément pas moins opposée que la première au génie de la Révolution; mais la monarchie avait tellement lassé le royaume, tout ce qui venait d'elle paraissait si suspect, ses ministres avaient jusqu'alors si cruellement abusé de l'arbitraire, que le peuple n'hésita pas à prendre parti pour les parlements. Aussi bien la cause du fédéralisme se cachait ici derrière la question du droit. Les parlements ne tenaient-ils pas la place des états généraux? En attendant mieux, ne représentaient-ils pas la nation? Les anéantir, n'était-ce pas laisser voir qu'on entendait mettre désormais la monarchie à l'abri de toute espèce de contrôle? Voilà de quels spécieux prétextes le fédéralisme provincial couvrit sa révolte. Le peuple s'y trompa, entraîné qu'il était, d'ailleurs, par un ardent besoin d'agitation, et l'on eut ce spectacle étrange, inouï, des passions révolutionnaires se pressant au service d'une pensée de contre-révolution.

En Bretagne, cette alliance eut quelque chose d'éclatant. La nouvelle des édits de Lamoignon ne fut pas plutôt parvenue à Rennes, que tous les corps de la ville coururent comme se grouper autour du parlement : compagnie du présidial, siége royal de la maîtrise des eaux, communauté des procureurs, faculté de droit, chapitre de l'Église de Rennes, officiers de la milice bourgeoise, association des étudiants, commission des états pour la navigation, consulat. Et le cri général était celui que poussa le doyen des avocats, Guy Le Chapelier, ce même Le Chapelier qui, au sein de l'Assemblée nationale, allait si rudement porter coup au passé : « Puisse notre ancienne constitution être garantie de toute atteinte! » Aussi, lorsque le 10 mai 1788, à sept heures du matin, le commandant et l'intendant de Bretagne, le comte de Thiard et Bertrand de Molleville, se présentèrent au palais pour y faire violemment enregistrer les édits, ce fut, dans toute la ville, un mouvement furieux. Arrivés jusqu'aux portes des chambres, après avoir fait ranger sous les voûtes et sur le perron la garde qui les avait accompagnés, les commissaires du roi eurent à subir mille avanies. La foule, entrée avec eux, les poussait injurieusement, les poursuivait de clameurs méprisantes. Avant de les recevoir, les magistrats leur envoyèrent demander, par le greffier en chef, leurs lettres de créance, et ils furent réduits à errer quelque temps dans la grande salle et les corridors, jouets de la robe subalterne. Admis enfin, mais non sans avoir été obligés de recourir à la menace, ils eurent l'humiliation de voir la cour se couvrir, au moment où l'on ouvrait les portes, et les magistrats s'écarter de la place où ils devaient s'asseoir. L'indignation populaire les attendait à leur sortie, et elle éclata impétueusement contre eux, contre Bertrand de Molleville du moins; car le comte de Thiard avait toujours déployé autant de modération que de fermeté militaire, et c'était surtout à l'intendant que s'adressaient les haines. A peine eut-il dépassé l'enceinte des troupes qui investissaient le palais, que des imprécations terribles retentirent. Une corde à nœuds coulants fut à diverses reprises lancée sur lui, et il reçut une pierre à la tête. La multitude grossissait; cependant, la jeunesse des écoles était accourue, et, plusieurs arrachant aux soldats leurs baïonnettes, la lutte commençait, lorsqu'un généreux officier du régiment de Rohan, le chevalier Blondel de Nouainville, s'élance vers la multitude, jette au loin son épée et s'écrie : « Mes amis, ne nous égorgeons pas. Je suis citoyen comme vous.... Soldats.... halte! » Ce noble élan changea subitement les dispositions de la foule. On entoure l'officier, on l'embrasse; des hommes du peuple l'enlèvent sur leurs épaules. Mais les soldats, trompés sur le sens de cette démonstration s'inquiètent et engagent le combat. Au milieu de la confusion, Nouainville fut blessé à la joue. Il s'écria aussitôt en montrant sa blessure : « Ce n'est que mon sang, » et une seconde fois il apaise la révolte. Mais les troubles ne tardèrent pas à se renouveler, et la noblesse de Bretagne rédigea, sous forme de protestation, un acte d'accusation véritable contre les ministres Brienne et Lamoignon :

« Le premier crime des maires du palais, y était-il dit,

fut de renverser les lois, le second d'usurper le trône. A des époques moins reculées, le cardinal de La Balue, ce modèle d'ingratitude, ne craignit pas de trahir à la fois son roi et son bienfaiteur. Le cardinal de Richelieu ne fit couler le sang le plus illustre, n'enchaîna la nation que pour assservir le monarque à ses volontés. Le cardinal Mazarin ne souleva le peuple, ne priva la France du secours d'un héros, que pour piller les trésors de l'État.... Ces crimes prouvent combien est sage la constitution qui leur oppose des corps de magistrats trop vigilants pour qu'on puisse leur cacher la vérité, et trop nombreux pour qu'on puisse les séduire. »

Rien de plus habile que ce mémoire. La question du fédéralisme y était soigneusement masquée; celle du despotisme ministériel y était seule mise en relief.

Et du reste, les nobles de Bretagne ne se bornèrent pas à des protestations écrites. Ils députèrent au roi douze d'entre



LE DUC D'ORLÉANS

eux : les comtes de La Fruglaye, de Guer, de Nétumières, de Bec-Le-Lièvre; les marquis de Montluc, de Trémergat, de Carné, de Bédée, de La Rouarie, de La Féronière et le vicomte de Cicé. Brienne les fit jeter insolemment à la Bastille.

En Dauphiné comme en Bretagne, les parlements eurent pour eux les colères du peuple. Mais la résistance, commencée dans le tumulte, finit par enfanter, à Grenoble, des scènes pleines de grandeur.

Clermont-Tonnerre, commandant en Dauphiné, ayant reçu l'ordre d'exiler le parlement, le tocsin sonna et, de clocher en clocher, portant l'alarme aux sommets des montagnes voisines, en fit descendre des hommes robustes et intrépides qui remplirent la ville de leur audace. La garde du commandant fut dispersée et, bientôt, son hôtel envahi. Il y en eut qui saisirent le duc au collet, menaçant de le pendre au lustre de son salon. Une hache fut levée sur sa tête et, détournée par un officier, elle resta suspendue jusqu'à ce qu'eût été signé l'ordre qui révoquait l'exil du parlement. Mais le

parlement repoussa ces avances d'une émeute qui l'épouvantait et il partit pour l'exil.

Alors parut Mounier, ami de Necker, admirateur systématique des institutions anglaises, et qui était de ces hommes qui veulent fortement le peu qu'ils veulent. Inquiet de la portée des troubles et convaincu de la nécessité d'en régler l'action, il forma chez lui un comité composé des membres les plus influents des trois ordres de la province, et là il fut convenu que, le 21 juillet 1788, une assemblée solennelle, destinée à sceller entre les ordres un pacte d'union, serait tenue à Vizille, dans le château de Lesdiguières et non loin du tombeau de Bayard. Le maréchal de Vaux, rude soldat que sa rudesse même avait fait donner pour successeur au duc de Clermont-Tonnerre, s'empressa d'inonder de troupes les avenues de Vizille. Les députés dauphinois ne s'en montrèrent ni émus ni étonnés; ce fut au milieu des baïonnettes qu'ils vinrent proclamer, avec toute la majesté, avec tout le calme du droit, enfin victorieux, des principes qui allaient être en partie ceux de la Révolution française. Déjà, dans une déclaration rédigée par Mounier, le *consentement des peuples réunis en assemblée nationale* avait été déclaré constitutif de l'état social. A Vizille, on arrêta que le parlement du Dauphiné serait rappelé; que tout impôt serait refusé si les états généraux n'étaient pas convoqués sans retard; que les priviléges particuliers à la province seraient sacrifiés à la grande loi de l'unité française; que les ordres du clergé et de la noblesse en Dauphiné formeraient une seule chambre et que le tiers se composerait d'un nombre de membres égal à celui des deux autres ordres réunis.

Ainsi, de toutes parts on s'élevait contre Brienne. Or, le clergé ne lui fut pas plus favorable que les parlements et l'opinion. Dans une assemblée extraordinaire convoquée par lui, les princes de l'Église, que conduisait Thémines, évêque de Blois, firent entendre des remontrances où leur égoïsme se couvrait du manteau de l'intérêt public. Prenant parti pour le fédéralisme, ils en exposaient en ces termes les tristes doctrines : « Il est bien essentiel que tous les pays observent les lois; il ne l'est pas que tous les pays aient les mêmes. L'unité d'un tribunal en France n'est un avantage qu'autant que l'uniformité des lois pourrait en être un. » Au surplus, il fut bien permis de croire que cette censure de la cour plénière n'était, de la part du clergé, qu'un moyen de conserver ses priviléges financiers, lorsqu'on le vit refuser jusqu'à la misérable somme de dix-huit cent mille livres que Brienne lui demandait. Les biens du clergé appartenant au ciel, les frapper d'impôts, c'était, suivant ces évêques, commettre un sacrilége, c'était imposer Dieu.

En attendant, les emprunts ne se remplissaient pas, le crédit était mort, les capitaux ne circulaient plus, et le principal ministre, ne pouvant alimenter les services que par des anticipations toujours grossissantes et désormais impossibles à renouveler, sentait venir à grands pas la banqueroute. Mais tandis que son maître passait des journées entières à la chasse et semblait craindre qu'on ne le soupçonnât de gouverner, lui, le regard ferme, l'air souriant, il jouait à la fois la vigueur de Richelieu et la finesse de Mazarin, disant avec une vaniteuse affectation de profondeur : « J'ai tout prévu, même la guerre civile. »

Il fallait pourtant calmer la nation et satisfaire les créanciers de l'État. Brienne promit les états généraux pour le 1er mai 1789; et, quant aux créanciers, un édit leur annonça qu'après une suspension de six semaines, on les payerait, trois cinquièmes en argent et deux cinquièmes en billets ayant cours dans le commerce. L'épouvante gagne aussitôt l'ombrageuse armée des capitalistes; chacun court à la caisse d'escompte échanger ses billets contre des écus. Mais la caisse n'ayant en numéraire qu'une trop faible partie de son fonds, un nouvel arrêt dut venir à son secours en l'autorisant à payer les billets en lettres de change et les lettres de change en billets. Brienne essayait de manier ici le terrible instrument dont s'était servi le génie de Law dans ses combats contre l'usure; mais n'ayant ni l'habileté de l'immortel Écossais, ni son coup d'œil, ni sa grande âme, comment l'archevêque de Toulouse se serait-il sauvé là où le plus grand des financiers avait péri?

Un ministre, qui, au tort d'avoir fermé le chapitre des profusions, joignait celui d'être à bout de ressources, devait avoir naturellement contre lui des courtisans habitués à faire bourse commune avec le trésor public. Le comte d'Artois s'était déclaré le premier : Brienne succomba.

Marie-Antoinette ne consentit qu'en pleurant au renvoi de l'archevêque; elle obtint pour lui le chapeau de cardinal et le combla de bienfaits.

Cependant, à la nouvelle de la chute du ministre, la joie des Parisiens fut de l'enthousiasme. Elle redoubla, lorsque, peu de jours après, on apprit la retraite de Lamoignon et le rappel des parlements. Les prisonniers bretons trouvèrent le moyen d'illuminer un instant la plate-forme de la Bastille. Des feux d'artifice, des fusées célébrèrent le triomphe de l'opinion. Mais les deux ministres brûlés en effigie; l'intervention brutale des soldats, la fusillade; la rue Meslay, la rue Saint-Dominique, le Pont-Neuf, la place de Grève ensanglantés; plusieurs citoyens inoffensifs, tel que le romancier Florian, frappés ou blessés dans les emportements d'une colère aveugle, tout cela disait assez que désormais la chute des mauvais pouvoirs serait, avant de devenir l'occasion d'une fête, le prix d'un combat!

Necker fut rappelé, et, par l'étonnant prestige attaché à son nom, il ramena le crédit. Mais pendant que la France entière applaudissait, Louis XVI disait tristement : « On m'a fait rappeler Necker; je ne le voulais pas : on ne tardera pas à s'en repentir. »

Et maintenant, où trouver dans l'histoire un prince qui, plus complétement que Louis XVI, ait été le jouet de la destinée? Il doit périr par une révolution, et bien longtemps avant qu'elle ait porté la main sur lui, voilà que cette révolution l'attire, le tourmente, le fascine. Rien, d'ailleurs, qui puisse conjurer le péril : ni les concessions, ni les prières, ni les menaces. On a recours aux notables : ils ne font qu'ajouter à l'émotion générale le bruit de leurs débats. On s'adresse aux parlements : ils se soulèvent et mettent le feu à l'opinion publique. On implore le clergé : il se détourne avec orgueil et mépris. Quand la cour est satisfaite, la nation s'emporte; quand la nation est un moment calmée, la cour murmure. On raille les économies de Louis XVI, on s'indigne des prodigalités de ses ministres. S'il emploie la ruse, elle le déconsidère; s'il emploie la force, elle le rend odieux; s'il se résigne à proposer des réformes, son initiative est dénoncée comme une usurpation. Soumis aux conseils d'une femme impérieuse, tremblant à la voix d'un grand peuple en éveil, il passe de la faiblesse à la colère et se repose de la colère par l'insouciance. Que faire donc? La nation ne pouvant plus être gouvernée, on dut en venir à l'appeler elle-même au gouvernement; et les états généraux furent promis.

C'est que la Révolution arrivait forte de tous les ressentiments légitimes et de toutes les passions qui, durant plusieurs siècles, s'étaient amassés au cœur des hommes. L'arrêter? il aurait fallu, pour cela, supprimer l'histoire.

CHAPITRE VII

MOUVEMENT DES ÉLECTIONS

Du 8 août 1788, jour où Brienne, à bout d'expédients, annonça la convocation des états généraux, jusqu'au 5 mai 1789, jour où les états généraux s'ouvrirent à Versailles, la France offre un spectacle saisissant : celui d'un peuple qui, après des siècles de silencieuse monarchie, s'éveille tout à coup dans un bruit formidable d'élections. Quand, plus tard, l'assemblée se montra, tout se recueillit pour l'entendre; quand elle fut promise, tout s'agita pour la créer. Les idées, les passions qui, depuis, concentrées dans la représentation nationale, éclatèrent en luttes imposantes de grandeur, se cherchant et s'appelant d'un bout de la France à l'autre, la remplirent de cette inquiétude intrépide qui remue les armées,



LE MARQUIS D'ALIGRE

la veille des grands jours. La paix était sur toutes les frontières. Au dehors, nul cri de bataille : la France n'eut à s'émouvoir que de ses batailles du dedans.

Comment dire le trouble qui s'empara de la noblesse? On vit bien alors ce que valaient cette protection fastueuse, cette sorte d'élégante complicité dont les grands seigneurs, pendant la vie de Voltaire et de Rousseau, s'étaient plu à entourer la philosophie. En ce temps-là, on aimait à détacher de l'ombrage de ses parcs des ermitages qu'on offrait avec grâce, comme des asiles inspirateurs, à la pensée; les princes sollicitaient des lectures; la main des dames de cour aidait à parer le cabinet de travail. Courtoisie de la vanité! Car, dès qu'il fut question d'aller au delà du bon goût de la mode; dès qu'il parut, par un décret solennel, que ces livres qu'il était charmant d'applaudir quand le bourreau les brûlait, devenaient des assemblées et allaient devenir des lois, l'alarme fut dans la noblesse, et de son éclatante bienveillance il ne resta que l'orgueil. Seule, parmi les nobles, une petite mino-

rité se montra généreuse et demeura calme; dans tout le reste il n'y eut que colère et confusion.

Encouragé par les sourires de la reine, un bruyant état-major de gentilshommes courroucés se forma autour du comte d'Artois, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du duc d'Enghien, et, plus tard, Louis XVI reçut, rédigée par M. de Monthyon, la *Lettre des princes*. On y déclarait le royaume en péril; on y montrait de loin la majesté du trône livrée aux hasards d'un débat public, les droits des deux premiers ordres injurieusement discutés, la mine ouverte sous les fortunes et l'inégalité des biens dénoncée après celle des rangs; on y parlait d'une protestation possible des nobles en armes, d'un soulèvement des provinces à prévoir.... « Le roi, s'écriaient enfin les princes ligués, le roi pourra-t-il se résoudre à sacrifier, à *humilier* cette brave, antique et respectable noblesse, qui a versé tant de sang pour la patrie et pour les rois? »

Du milieu de la foule, on répondit par ce cri : « Et le sang du peuple est-il de l'eau? »

Aux démonstrations imprudentes des chefs de l'aristocratie, un groupe de seigneurs plus graves essayait d'opposer l'exemple d'une générosité théâtrale : trente ducs et pairs se rendirent solennellement au Louvre pour offrir au roi l'abandon de leurs priviléges pécuniaires. Mais les transactions sont suspectes quand la nécessité commande, et le génie des révolutions a le droit de se montrer soupçonneux. Dans une démarche qu'amoindrissait l'ostentation, le peuple vit une ruse, la noblesse une perfidie. La gaieté française s'en mêla. « Avez-vous vu la lettre des ducs et pairs? » devint le mot de cet incident.

Mais pour connaître le véritable esprit de la majorité de l'ordre, c'est aux cahiers de la noblesse qu'il faut recourir.

Que demandaient, pris dans leur ensemble, la plupart de ces cahiers? Des garanties contre le roi, contre le clergé, contre le tiers état :

Contre le roi, la suppression de la Bastille, redoutable à tant de gentilshommes, la convocation périodique des états généraux, la nullité de tout impôt non consenti par l'assemblée;

Contre le clergé, l'abolition des dîmes, la vente d'une partie des biens de l'Église en vue du payement de la dette, l'extinction des ordres religieux;

Contre le tiers, la création d'un *ordre des paysans*, la consécration de l'étiquette au sein des assemblées, la formation d'un ordre héraldique pour la vérification des titres de noblesse, et le droit de porter l'épée réservé exclusivement aux gentilshommes.

Quant à sa part de dévouement, voici ce que la noblesse accordait : le partage de l'impôt, mais *temporairement* et à condition qu'on distinguerait la *taille noble;* l'abolition des droits féodaux, mais moyennant une indemnité de haut prix, payable en dix ans.

Tels étaient donc les sentiments du corps de la noblesse; et la générosité de quelques-uns de ses membres ne servant qu'à irriter l'orgueil de la majorité, cet orgueil se répandait, dans la mêlée des passions, en brochures innombrables, en réunions tumultueuses, en rixes sanglantes qui conduisaient des provinces entières, comme la Bretagne, sur la pente des guerres civiles.

Le clergé s'étudiait à la sérénité; car enfin son ministère lui commandait la paix, lui prescrivait l'abnégation. Et toutefois, sa secrète inquiétude se trahissait par le désordre de ses vœux et des contradictions étranges. Ainsi, dans leurs cahiers, les prêtres avouent humblement les scandales de l'Église et que la discipline est relâchée. Mais en même temps, ils attribuent la démoralisation du siècle à l'influence de la philosophie; et, pour y obvier, que proposent-ils? qu'on leur livre l'éducation publique. Au surplus, et en dehors des préoccupations purement sacerdotales, le clergé montrait des tendances vraiment libérales. Il renonçait à ses priviléges, il acceptait l'égale répartition des impôts, il demandait l'abolition des entraves onéreuses au commerce et à l'industrie, il se prononçait pour l'admissibilité du tiers à toutes les charges de robe et d'épée jusqu'alors réservées exclusivement à la noblesse. Quelques cahiers exprimèrent un vœu touchant, le vœu que les outils du pauvre ne pussent jamais être saisis, et que, seul en France, le journalier fût affranchi de l'impôt. N'oublions pas que le clergé avait dans son sein les hauts dignitaires et les simples desservants, une noblesse et un peuple.

Parmi le tiers, l'enthousiasme était au comble. Là régnaient l'activité de l'intelligence et l'audace; de là montaient vers les ordres supérieurs le trouble et les inspirations généreuses; là seulement il était question de victoire : ailleurs on n'organisait que la défaite, on s'arrangeait pour mourir.

Lorsque, dans l'arrêt où il faisait la promesse des états généraux, Brienne avait dit : « Tous les savants et personnes instruites du royaume, et particulièrement *ceux qui composent l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de sa bonne ville de Paris, sont invités à adresser à M. le garde des sceaux les renseignements et mémoires sur les objets contenus au présent arrêt, » le ministre ne s'attendait sans doute pas à un pareil débordement de recherches et d'idées. Il interrogeait le savoir, la passion répondit. Mais ce fut là précisément ce qui devait faire la grandeur de ces jours : le savoir était la passion.

Kersaint, dans *le Bon sens;* Brissot, Clavière, Condorcet, Target, Cérutti, Antonelle, Volney dans *le Moniteur;* Thouret et Servan, l'un à Rouen, l'autre dans le Midi; Mounier en Provence, invoquaient ardemment les droits du tiers, parlaient avec éloquence de la justice, du droit, de la raison. Dans *l'Orateur pour les états généraux*, pamphlet dont la véhémence obtint un succès immense, Carra s'indignait du nom de *sujets* donnés aux membres des états assemblés; il rappelait que la nation était le souverain véritable, et le roi son subdélégué seulement. Des brochures concises, énergiques, des proclamations pittoresques passaient de boutique en boutique, de rue en rue, parvenaient au village, et, malgré des alarmes vigilantes, pénétraient jusqu'au foyer du pauvre : — *Avis aux Parisiens*, — *Avis au public*, — *Avis aux bonnes gens*, — *Manière de s'assembler*. Tous ces textes, on les commentait en plein vent, et ils portaient à la foule l'émotion des lettrés. Des avocats donnèrent, en forme de mémoires, des consultations pour la cause du tiers. Le médecin Guillotin, dont le nom allait devenir le baptême de l'échafaud, rédigea une *Pétition des citoyens de Paris*, signée par les six corps des marchands et offerte aux signatures chez les notaires. Et aussitôt le parlement de mander à sa barre, avec le rédacteur de l'écrit, les notaires chargés des adhésions; mais l'entraînement populaire avait quelque chose de si impérieux que la magistrature n'osa sévir et balbutia même des éloges. Puis, c'étaient, chaque jour, des écrivains qui partaient de Paris pour aller répandre dans les provinces cette vie enflammée de la capitale. Volney s'établit à Rennes, comme une sentinelle. Mangourit publia *le Héraut de la nation*, et passionna la Bretagne. Cérutti écrivait : « Le peuple est le seul corps qui ne vive pas d'abus et qui en meure quelquefois. »

Bientôt, nous verrons le Palais-Royal devenir le principal foyer de ces ardeurs. Ses trois longues galeries, construites par le duc d'Orléans, ses allées de jeunes tilleuls remplaçant



I. BRILLAT-SAVARIN — II. CHABROUD — III. TARGET — IV. TREILHARD — V. GUILLOTIN

les sombres avenues de marronniers seront le rendez-vous permanent de la foule. Dans un jardin de prince, camp et forum tout à la fois, des tribuns inconnus viendront monter sur des chaises et lire au peuple d'éphémères brochures, destinées au commentaire des acclamations ou des huées. Mais son orageuse célébrité, le Palais-Royal ne l'avait pas conquise encore. Déjà, néanmoins, de nombreuses boutiques de libraires, approvisionnées de tous les pamphlets nouveaux, en faisaient la bibliothèque des passions; déjà il promettait un théâtre à deux orateurs que feront repasser sous nos yeux les scènes populaires : le marquis de Saint-Huruge, sorti de Charenton depuis quelques années et parlant de la liberté avec la colère de la prison, et Camille Desmoulins, qui, par sa fougueuse jeunesse, par les saillies de son esprit athénien, commençait à charmer cette révolution dont il fut la victime, spirituelle, inconséquente et légère jusqu'à l'échafaud.

Deux questions vives occupaient les esprits.

Le tiers état nommerait-il, à lui seul, autant de députés que les deux autres ordres réunis?

Dans l'assemblée des états généraux, le vote aurait-il lieu par ordre ou par tête?

Quoi! vingt-cinq millions de Français n'auraient pas le même nombre de représentants que quelques centaines de privilégiés! Quoi! d'un côté une caste, un seul intérêt sous deux formes; de l'autre mille intérêts divers, l'agriculture, le commerce, l'industrie, le barreau, les universités, les administrations; ici une seule voix et tout au plus deux, là mille voix à entendre.... Et l'on osait contester à ce corps si important, si nombreux, si multiple, si actif, du tiers une représentation égale à celle de deux ordres qui n'exprimaient que l'idée des autels et l'idée des armes!

Sans doute, répondaient les publicistes de la noblesse et du clergé, on pourrait accorder au tiers l'égalité de représentation s'il consentait à la délibération par ordre; mais ne réclame-t-il pas la délibération en commun, le vote par tête, et de quelle importance n'est pas alors ce doublement du tiers?

On conçoit combien il fut facile à Mounier, à Malouet, aux écrivains de la bourgeoisie, de réfuter d'aussi vains arguments. Le doublement du tiers était décisif: impossible de le nier; mais n'était-il pas raisonnable qu'il en fût ainsi? Avec trois chambres délibérant à part et possédant le droit de *veto* sur les deux autres, quels abus corrigerait-on? Laisser à ceux qui profitaient du mal la faculté d'arrêter le bien par leur opposition, n'était-ce pas folie? Le moyen, d'ailleurs, d'arriver à l'unité au travers de tant d'invincibles obstacles que créerait l'antagonisme de trois chambres souveraines? C'était l'impuissance même, et l'impuissance par l'anarchie.

De ces débats sortit un livre terrible.

Chamfort avait abandonné aux controverses des salons ce dialogue expressif : « Qu'est-ce que le tiers état? — Tout ou rien. » De là le célèbre ouvrage de l'abbé Sieyès. Les ordres privilégiés? branches stériles, bonnes à couper. Le tiers était *tout*, il n'avait été *rien*, il demandait à être *quelque chose;* et, dans un traité bref, dogmatique, sentencieux, les trois fatales expressions revenaient sans cesse comme les mots du *texte* dans un sermon emporté. Le prêtre politique reprenait sèchement, avec empire, les questions débattues et il les tranchait d'une façon hautaine, au nom de l'Église.... de la raison. « Vous tenez votre noblesse de la conquête, dites-vous; eh bien, le tiers état deviendra noble en conquérant à son tour. »

Une autre publication qui fit époque, ce fut celle du *Mémoire sur les états généraux*, par Avenel, comte d'Entraigues, gentilhomme du Vivarais. « Nous qui valons autant que vous, nous promettons de vous obéir si vous maintenez nos droits; sinon, non. » Telle était l'épigraphe qu'avait empruntée l'auteur aux traditions de la liberté aragonaise.

Le tiers état eut pour lui ces livres, la noblesse eut le parlement. Appelé à enregistrer une déclaration du roi qui annonçait la prochaine convocation des états généraux, le parlement ajouta : *Suivant la forme observée en* 1614. Clause imprudente qui dévoilait enfin les secrètes tendances des parlementaires et mettait à nu le mensonge de leur patriotisme! Leur popularité récente tomba donc en un clin d'œil, et de l'appui que venait de lui prêter la magistrature, l'ordre de la noblesse ne recueillit rien, si ce n'est un redoublement de sarcasmes et d'attaques. L'érudition, en effet, devint aussitôt une arme. On rechercha avidement ce qui s'était passé en 1614, et l'on trouva dans l'histoire des exemples dont on fit des arguments nouveaux. En 1614, le tiers état avait parlé au roi à genoux : fallait-il aussi se mettre à genoux en 1789? En 1614, l'orateur du tiers ayant osé comparer les trois ordres à trois frères, M. de Sénecey, président de l'ordre des nobles, était allé se plaindre au roi de la comparaison comme d'un affreux scandale : un autre baron de Sénecey allait-il se lever aux prochains états et protester contre toute parole de fraternité? En 1614, la noblesse avait demandé que des habits différents distinguassent les différentes classes de la nation, qu'il fût interdit aux roturiers d'avoir des armes à feu et des chiens dont les jarrets ne fussent pas coupés : allait-on reprendre ces insolentes pétitions?

Ainsi, le combat était partout.

Or, pendant qu'avec cette impétuosité d'esprit, la France semblait préparer une arène aux futures assemblées, le gouvernement se montrait irrésolu et troublé. Devait-il se laisser aller tranquillement au cours des idées et des choses? Pouvait-on reculer? A tant de vœux contraires que répondre? Et quand paraîtrait enfin devant le trône une assemblée portant dans ses flancs tous les orages de l'opinion, la livrerait-on à ses propres élans?

Les hommes voués aux inspirations de la petite prudence, Malouet, Mounier, l'archevêque de Bordeaux (M. de Cicé), l'évêque de Langres (M. de La Luzerne) entouraient Necker de leurs appréhensions et de leurs remontrances. Confier le lendemain au hasard, faire de la Révolution une aventure! non, non : il fallait prévenir les envahissements, imposer un cadre aux réformes voulues; sur le marbre de cette tribune qu'on allait donner à l'audace de l'esprit nouveau, il fallait que, dès le premier jour, le ministre pût venir déposer, au nom du roi, un programme libéral, mais limité et inflexible, en avertissant l'assemblée qu'on lui apportait des solutions, non des problèmes, et qu'il n'y aurait point à aller au delà. Contenu de la sorte et dirigé, le torrent passerait emportant les abus sans emporter la monarchie. De l'initiative, de la volonté dans le gouvernement! sinon, la révolte se ferait gouvernement elle-même, et alors toutes les portes étaient ouvertes à l'inconnu.

Étranges conseillers, qui recommandaient la force à l'épuisement! On a vu de combien de moyens, tantôt sages en apparence, tantôt violents et extrêmes, la monarchie avait essayé pour se suffire. Si elle n'y avait pas été absolument impuissante, si elle ne s'était pas sentie incapable d'ajouter paisiblement l'avenir à son passé, elle n'aurait pas appelé au secours. Son imprévoyance ici ne fut qu'un résultat forcé de sa faiblesse. L'inconnu n'était pas seulement sa terreur, c'était aussi et surtout sa misère.

Aussi la royauté ne marchait-elle qu'avec une émotion

croissante au rendez-vous solennel. Necker, qui avait pour les formes de la constitution anglaise un penchant décidé, n'était cependant pas sans concevoir de vagues inquiétudes. Quant à Louis XVI, sa frayeur était visible. L'ouverture des états fut d'abord fixée au 1er mai 1789, puis avancée au mois de janvier, puis renvoyée au mois d'avril, et enfin au 4 mai : on hésitait sur le moment parce qu'on hésitait sur la chose, et le financier Necker laissait trop voir qu'il regardait la date comme une échéance.

Une ordonnance, fort imprévue, acheva de trahir le secret des incertitudes du pouvoir : on apprit que le 6 novembre 1788 il y aurait une seconde convocation de notables. Pourquoi cette petite assemblée avant la grande? N'osant trancher les graves questions, Necker était bien aise de diminuer autant que possible sa part de responsabilité dans les événements qui s'annonçaient. Les notables devaient lui servir à éprouver une dernière fois les emportements possibles de l'opinion. Or, l'expérience fut décisive en faveur de la Révolution, précisément par suite de la résistance des notables. Car, dès qu'on sut qu'à l'exception d'un seul bureau, celui de *Monsieur*, ils repoussaient le doublement du tiers, la France entière retentit de clameurs furieuses. De toutes les municipalités provinciales, de toutes les corporations partirent des adresses au roi. Et comment n'aurait-on pas cédé à un mouvement si général, si impétueux? Louis XVI, qui le redoutait, ne pouvait, par moments, se défendre de le subir; et lorsqu'on était venu lui annoncer que, parmi les notables, une seule voix se prononçait pour le doublement du tiers, il avait dit avec une vivacité honorable quoique peut-être involontaire : « Qu'on ajoute la mienne. »



L'ABBÉ SIEYÈS

Alors le parlement essaya de reconquérir sa popularité perdue, et il prit tout à coup un arrêté dont il espérait que les récentes décisions des notables feraient ressortir l'intention libérale. On se plaignait de n'avoir pas été compris, on rappelait des vœux émis pour l'égale répartition des impôts, l'établissement de la responsabilité des ministres, la consécration de la liberté individuelle, etc.... Mais il était trop tard. Les ordres privilégiés s'indignèrent, la bourgeoisie se moqua du parlement, et le roi le reçut à Versailles de manière à lui faire comprendre que son rôle était fini.

Cependant, le 27 décembre 1788, Necker, bien résolu à passer outre, provoqua la réunion des membres du conseil. La reine, contre les usages, avait été appelée à la délibération. Le ministre exposa que la cause du tiers aurait toujours pour elle l'opinion publique, se trouvant liée aux aspirations généreuses, les seules qu'il fût permis de manifester

hautement. Il ajouta qu'il y avait une multitude de choses dont le tiers possédait exclusivement la connaissance, comme les transactions commerciales, par exemple, l'état des manufactures, les moyens les plus propres à les encourager, le crédit public, l'intérêt de la circulation de l'argent, l'abus des perceptions, etc.... Necker demandait qu'on prêtât l'oreille « à ce bruit sourd de l'Europe entière qui favorisait confusément toutes les idées d'équité générale. » Il proposa, il fit adopter des mesures populaires, et c'est une justice à rendre à Marie-Antoinette, que son assentiment appartint, cette fois, aux décisions réclamées par l'intérêt public.

Le 1er janvier 1789, un arrêté royal parut, qui, « prenant en considération l'avis de la minorité des notables, l'opinion de plusieurs princes du sang, le vœu de l'Assemblée du Dauphiné, la demande de plusieurs assemblées et députations provinciales, l'avis de divers publicistes et le vœu exprimé par un grand nombre d'adresses, ordonnait que le nombre des députés serait de mille au moins; qu'il serait formé en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage, et que le nombre des députés du tiers serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. »

L'enthousiasme dépassa les proportions connues; à Paris, on illumina comme après une victoire. Faisant allusion à la date, 1er janvier 1789, Barrère dit, dans ses mémoires : « C'étaient les étrennes du peuple. » Les pamphlets de la noblesse, ses cris, ses lamentations, ses cris de fureur furent couverts par une acclamation irrésistible, immense.

La question du vote par ordre ou par tête n'était pas résolue; mais le doublement du tiers faisait assez pressentir l'issue et révélait suffisamment les vues du ministre, puisque le vote par ordre eût rendu le doublement du tiers complétement illusoire. Ici, on doit le dire, Necker manqua de franchise et de courage. Ses convictions auraient dû lui défendre, à lui qui posait les prémisses, de laisser à l'assemblée prochaine les périls de la conclusion.

Ce fut le 24 janvier seulement que le règlement pour les élections des états généraux fut publié.

Il était donc arrivé ce jour des élections, si impatiemment attendu! Après s'être efforcés en vain de les prévenir, les ennemis de la Révolution n'avaient plus d'autre ressource que de les ensanglanter ou de les corrompre.

Le règlement du 24 janvier était très-confus, et l'on y trouve reflété, comme en un miroir fidèle, le chaos de l'ancienne France. L'élection était directe ici, là elle était à deux degrés, ailleurs à trois et même à quatre degrés. En vertu de certaines distinctions, débris encore respectés du droit féodal, les nobles possédant fief avaient un privilége refusé aux simples nobles : celui de se faire représenter par un mandataire. De leur côté, les ecclésiastiques possédant un bénéfice étaient mieux traités que les autres, les premiers ayant personnellement le droit électoral, tandis que les seconds, réunis chez le curé de la paroisse, élisaient un électeur à raison de vingt votants. Du reste, pas d'exclusion absolue, si ce n'est à l'égard des domestiques et dans l'intérêt de l'indépendance des votes. Le droit de participer aux élections, soit directement, soit d'une manière indirecte, était reconnu à tout Français, âgé de vingt-cinq ans, domicilié, et compris au rôle des impositions directes pour une contribution *quelconque*. Quant à l'éligibilité, nulle condition restrictive, et faculté accordée au tiers état de choisir ses représentants dans tous les ordres. Ce n'était pas le suffrage universel direct, mais enfin c'était le suffrage universel.

La France, à qui l'expérience électorale manquait, se prit à étudier ardemment le mécanisme des élections, tel que le définissait le règlement du 24 janvier.

La convocation n'était ni uniforme ni simultanée dans tout le royaume. Chaque bailliage devait être réuni par lettres spéciales. La première de ces lettres porte la date du 7 février et est adressée à la province d'Alsace; la dernière, adressée au pays des Quatre-Vallées, est du 3 mai 1789. Paris procéda à ses élections après toutes les provinces et ne les avait pas encore terminées quand s'ouvrirent les états généraux.

Le mouvement électoral commença donc par toute la France. Heures pleines d'enivrement, d'anxiété, d'espérance! Necker attendait, le visage impassible mais le cœur ému. Il avait voulu laisser aux élections leur liberté et retirer en quelque sorte sa main de ces urnes redoutables. Toutefois, la royauté, qu'il poussait en avant et ne dominait pas d'une manière absolue, prenait ses précautions; les gouverneurs des provinces avaient reçu ordre de se rendre à leur poste; les pouvoirs subalternes redoublaient de vigilance, et sur le chemin de cette foule conviée à la conquête de la souveraineté civile, on voyait briller l'uniforme du soldat.

La noblesse arriva, hautement irritée contre le ministre. Les candidats présentaient leur haine pour titre. De là, dans les assemblées féodales, au dire d'un écrivain du parti même, une indécence peu commune, un frivole tumulte, des scandales. Ajoutons que, partout les nobles de province firent opposition aux nobles de cour, rejetant avec une sorte d'effroi les grands seigneurs : « Ils trafiqueraient, disaient-ils, des intérêts de la noblesse. »

Les élections du clergé montrèrent aussi deux partis bien distincts : les évêques et les curés; mais il y eut entre les deux ordres cette différence, importante à noter, que dans celui de la noblesse, les suspects de patriotisme et de philosophie ce furent les grands seigneurs, tandis que, dans celui de l'Église, ce furent les modestes curés et les simples prêtres.

Le comte de Clermont-Gallerande l'avoue : pour le calme et la dignité, les assemblées du tiers contrastèrent vivement avec celles des deux autres ordres. Il n'y avait là qu'une intelligence et un cœur, tout allait vers la liberté. La liberté! mot puissant et mystérieux qui réunit les âmes tant qu'il n'est pas défini! Mais la définition ne devait venir que plus tard : alors tous ceux qui le prononçaient y confondaient leur enthousiasme.

Et même il arriva qu'au sein de la mêlée électorale, des hommes d'opinions opposées firent échange de fraternelles espérances et de courtoisie. « J'ai loué, disait Maury à Bailly, un appartement à Versailles; vous aurez chaque jour votre couvert chez moi, et nous nous unirons pour faire le bien. » Ils ne s'unirent pas, ils se combattirent.

Au reste, dans plusieurs provinces, les élections touchèrent à la guerre civile. La noblesse, qui regardait l'esprit nouveau comme une conspiration, avait résolu de conspirer à son tour, et, dès l'année 1788, le Dauphiné, la Bretagne, le Béarn avaient entamé des négociations secrètes pour former une ligue qui devait s'étendre sur toute la France. Mais l'énergique attitude du tiers déconcerta ces projets.

La Bretagne était, on le sait, province d'états; et les états s'étaient assemblés à Rennes, le 30 décembre 1788, selon l'usage. Mais combien leur physionomie avait changé depuis cette lettre de Mme de Sévigné : « Les états ne doivent pas être longs; il n'y a qu'à demander ce que veut le roi, on ne dit mot : voilà qui est fait.... Une infinité de présents, des pensions, des réparations de chemins et de villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie (luxe),

voilà les états. Il semble que tous les pavés se soient métamorphosés en gentilshommes. » La noblesse accourait maintenant pleine de fureur. Il n'était plus question de comédie et de jeu, mais de lutte. Alors, toutefois, comme aux jours de la marquise, le tiers faisait médiocre figure aux états, n'y étant représenté que par quarante-sept membres, dont cinq n'avaient pas voix délibérative; et encore ces membres du tiers n'étaient-ils pas librement élus et ne se trouvaient-ils là qu'en leur qualité de maires et d'officiers municipaux, tandis que tous les pavés se métamorphosaient en gentilshommes, à qui il suffisait d'avoir vingt-cinq ans pour paraître.

L'arrêté du 27 décembre, qui voulait que, dans les assemblées électorales, le tiers fût représenté en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, n'était pas encore arrivé en Bretagne, mais la pensée du conseil du roi à cet égard était connue. Le tiers état de Rennes demanda donc l'égalité de représentation. Il réclamait, en outre, le vote par tête et l'égale répartition des impôts, conformément aux instructions secrètes de Necker, disait-on, déclarant d'ailleurs avec fermeté qu'il ne prendrait part à aucune délibération tant que sur ces points justice n'aurait pas été rendue. Aussitôt la noblesse s'emporte, la bourgeoisie tient bon, les villes voi-



L'ABBÉ MAURY

sines deviennent attentives; de part et d'autre on se prépare au combat. Sur ces entrefaites parut un arrêt du conseil du roi qui, pour couper court aux violences, renvoyait l'assemblée au 3 février, et ordonnait aux députés du tiers d'aller chercher dans leurs municipalités de nouveaux et plus amples pouvoirs. Mais la noblesse avait pris son parti : elle proteste, elle jure de s'abstenir si la forme ancienne n'est pas conservée; elle adresse au peuple des campagnes maint appel factieux; est déclaré traître à la province quiconque ne se dévouera pas au maintien des priviléges. Le tiers, son président en tête, se retire des états.

Cependant, la noblesse délibérait en tumulte. Bientôt, enhardie par l'appui du parlement, elle se crut assez forte pour tenter la fortune des séditions et lança par la ville une cohue de laquais, de porte-chaises, de gens sans aveu, chargés de crier que le pain était trop cher et que c'était la faute des bourgeois. Chassant devant elle les citoyens paisibles, frappant et hurlant, cette foule courut demander justice à la magistrature. Les parlementaires étaient en robe sur leur siége : ils écoutent l'émeute et refusent d'écouter les victimes. Alors les jeunes gens de Rennes prennent les armes. On a reconnu au milieu des factieux des gentilshommes déguisés, on s'indigne et on campe sur les places. Tout à coup arrive, criant au secours et couvert de sang, un ouvrier qu'ont frappé les

gens de la noblesse. Tout s'ébranle; on court à la salle des états. Les gentilshommes sortaient en ce moment : attaqués, ils mettent l'épée à la main et le sang coule. Deux nobles furent tués, parmi lesquels un jeune homme de dix-huit ans, qui tomba aux pieds de son père. C'est la guerre. Le tocsin sonne, des femmes paraissent dans la mêlée; le comte de Thiard, commandant de la province, vient se mêler aux combattants, et obtient à grand'peine une trêve à la lutte. Mais six cents gentilshommes étaient allés se réunir au cloître des cordeliers, et, divisés en compagnies, ils attiraient l'attaque en l'attendant. La foule se porte de ce côté tumultueusement et entoure le cloître. Les uns parlaient d'y mettre le feu pour forcer les nobles à un combat sur le pavé; les autres voulaient qu'on eût recours seulement aux excitations de l'insulte. Le siége dura trois jours, et l'issue menaçait d'être terrible quand le comte de Thiard parvint enfin à calmer l'irritation des partis. Une sorte de capitulation militaire fut consentie; la foule s'ouvrit frémissante, et les nobles, sortant sans autre arme que leur épée, regagnèrent leurs hôtels, d'où ils ne tardèrent pas à partir pour la campagne.

Tout paraissait terminé par cette émigration dans les terres; mais les nouvelles s'étant répandues au loin, des troupes de jeunes gens armés accouraient de Nantes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, d'Angers, avec des chariots remplis de vivres et de munitions. Huit cents Nantais occupèrent militairement la ville de Rennes; en même temps, des arrêtés et des proclamations étaient publiés par la jeunesse des cités bretonnes. La protestation des bourgeois de Nantes contenait le serment de mourir plutôt que de souscrire, en cas d'arrestations, aux jugements d'un tribunal inique. A Angers, un arrêté avait paru « au nom des mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens, » annonçant qu'elles les accompagneraient partout, s'emploieraient aux bagages, se dévoueraient aux soins que peuvent rendre des femmes à ceux qui vont combattre. Au nombre des jeunes gens soulevés se trouvait un étudiant en droit qui fut depuis le général Moreau.

La noblesse de Bretagne dut se reconnaître vaincue; elle crut se venger en refusant d'envoyer des députés aux états généraux : démonstration vaine qu'on n'imita nulle part et qui ne servit qu'à affaiblir l'ordre de vingt et une voix.

Cet impétueux soulèvement du tiers, qui des idées passait aux armes, fit tomber par toute la France les ardeurs belliqueuses de la noblesse, et l'immense association qui avait été rêvée entre les provinces n'aboutit qu'à la solidarité de la confusion.

Des troubles sans importance eurent lieu en Franche-Comté. Là, comme en Bretagne, le tiers réclama l'égalité de représentation, la noblesse s'y refusa, et le parlement se rangea du côté des nobles. L'arrêt du parlement de Besançon renferme des considérants curieux : « Considérant que les innovations sont dangereuses, parce que l'esprit novateur ne s'arrête point...; que la cour ne peut approuver les prétentions qui tendent à confondre les divers ordres de citoyens; que l'inégalité dans la distribution des biens est dans les décrets de la Providence; qu'une grande partie des classes du tiers état ne subsiste et ne subsistera toujours qu'au moyen des terres de la noblesse et du clergé, etc.... » Le peuple insulta les magistrats, le roi cassa l'arrêt, et, comme en Bretagne, la victoire resta au tiers.

Il en fut de même en Bourgogne.

En Provence, un nom résuma les troubles, et il est impossible que, rencontrant ce nom pour la première fois, l'histoire passe sans s'arrêter.

Laideur resplendissante, figure flétrie, imposante et livide, effronterie de la lèvre se mariant à l'éclair des yeux, tel était Mirabeau. Et il avait l'âme de son visage.

En lui semblaient être venus se confondre au hasard et se heurter toutes les qualités et tous les vices de la *tempestueuse race* des Riquetti.

Quelles passions le poussaient en avant et quel était son dessein? Bientôt nous le verrons, double et puissante nature, traîner à sa suite le peuple méprisé par lui. Plein de véhémence et d'artifices, avec le geste, avec l'accent d'un tribun il vantera les rois; il osera appeler à lui la révolte, s'en servir, la licencier, la calomnier, et, seul entre tous les hommes de son siècle, il essayera d'emporter les colères publiques insolemment enveloppées dans les siennes. C'est qu'en effet l'audace révolutionnaire de Mirabeau ne fut qu'un emportement d'orgueil et d'égoïsme. Heureux quand il trouvait à rappeler son origine patricienne et que l'amiral de Coligny était son cousin, il n'avait ni la vigueur morale ni les vertus dont l'amour de l'égalité se compose, et l'austère image des républiques épouvantait de loin sa corruption. Tête froide avec un tempérament de feu, sa grande ambition eût été de se poser en chef d'Etat, réserve faite pour sa vie privée des bénéfices du désordre; car les mouvements populaires lui étaient importuns, et il avait horreur du bruit qu'il n'avait point fait lui-même. Il se présentait cependant aux élections du Midi comme adversaire de la noblesse, comme agitateur; et ceci ne se peut expliquer que par son éducation et les influences de sa jeunesse.

A son égard, on le sait, son père fut presque fou : il eut la monomanie de la haine. L'existence de Mirabeau avait donc été de bonne heure empoisonnée. Enfant, il fut difforme et persécuté; sa famille avait hâte de le renier et l'appela par dérision *monsieur Pierre Buffière*. Ses premiers spectacles furent des scènes d'infidélité brutale et de jalousie; la première langue qu'on lui enseigna fut celle de l'injure. Et, à mesure qu'il grandissait, les persécutions paternelles allumaient de plus en plus la révolte dans son sang.

Ce n'est pas qu'il n'eût déjà donné de lui une idée effrayante. A Aix, la tradition locale disait que, voulant épouser Mlle de Marignane, malgré la résistance des parents, il avait eu recours à une ruse qui était une calomnie, et s'était un jour montré, à dix heures du matin, sur le balcon de l'hôtel des Marignane, en robe de chambre, en pantoufles et les cheveux épars. Ses désirs de vautour, ses amours qui le montraient courant au plaisir comme à une proie; les mères, aux environs de Manosque, cachant leurs filles à son approche; Sophie Monnier par lui séduite et enlevée, tout cela, ce semble, fournissait à ses ennemis des armes suffisantes. Mais non : comme si la fortune eût voulu qu'un tel homme fût personnellement intéressé à la chute des tyranniques institutions d'alors, on châtia le bien en lui aussi rudement que le mal; on ne craignit pas de lui imputer à crime d'avoir vengé la réputation de sa sœur; et de ses mérites, odieusement interprétés, on se plut à grossir la liste de ses attentats. Traîné de prison en prison, de Manosque au château d'If, du château d'If au fort de Jouy, réduit à se cacher, contraint de fuir entre les terreurs de l'indigence et les tragédies de l'amour, il fut poursuivi jusqu'au fond de son exil, ramené despotiquement, renfermé au donjon de Vincennes. Et c'est ainsi qu'il apprenait à maudire les pouvoirs sans frein. La persécution lui composait un rôle.

Après quarante-deux mois d'imprécations, il fut rendu à la liberté, c'est-à-dire à la Révolution. Il était temps. La misère venait de déchirer le dernier vêtement du captif. En couvrant de neige le petit jardin qui servait à ses promena-

des, l'hiver avait fait un monde de dix pieds carrés à l'homme le plus actif qui fut jamais, et l'ardeur d'oublier le poussait à des travaux excessifs : admirables ou dégradants. Tantôt approfondissant la débauche, tantôt s'élevant à la tendresse et traçant ses lettres à Sophie d'une plume que les honteuses pages de l'*Erotica Biblion* venaient de salir, il se formait un cœur également disposé aux grandes choses et aux infamies. L'étude, d'ailleurs, et la maladie avaient étendu sur ses yeux un nuage qui s'épaississait de jour en jour, d'heure en heure; et en songeant à cet amer trésor de vengeances qu'il avait à répandre, il hurlait de désespoir. Car, combien n'eût pas été plus terrible que celle d'Ossian et de Milton la destinée de Mirabeau aveugle! Il ne faut que sentir pour accorder une lyre, il ne faut que penser pour composer un poëme; mais, pour frapper, il importe d'y voir.

Frapper! là devait être désormais la vie de Mirabeau; et il se prépara aux luttes de la tribune par mille déclamations où respirait l'homme de guerre, par des procès qui révélèrent un orateur incomparable.

Mais, manquer de respect à son propre génie est la dernière des insolences. C'est ce que ne comprit pas Mirabeau. Libelliste pour vivre, détracteur acharné de Necker, dénonciateur de Lavater, adversaire de Beaumarchais, prôneur des chiffres suspectés de Clavière et de Panchaud, avocat de Calonne, il se fit un jeu de vendre des manuscrits déjà payés, il se mit à la solde de quelques ambitieux vulgaires, il se mit à la suite des pensées d'autrui, il mérita cette injure de son père: *mon fils, le marchand de paroles....* Seulement, sa fière attitude et ses airs superbes ne l'abandonnèrent pas un instant. Il était homme à donner des proportions héroïques même à la bassesse.



MIRABEAU

Voilà comment s'explique la candidature révolutionnaire de Mirabeau. Las de sa mauvaise renommée et sentant son génie, il entendit qu'à son égard désormais l'estime fût remplacée par l'admiration et la peur. Le bruit d'un royaume bouleversé lui plut comme devant couvrir le retentissement de ses désordres, et il eut l'inconcevable orgueil de croire qu'il n'avait plus qu'à prendre la Révolution à son service, sauf à s'en défaire dès qu'il cesserait d'en avoir besoin.

Ce fut avec cette audacieuse pensée qu'il alla se montrer à la Provence. Bien décidé à y combattre ceux de sa caste, il les devinait déjà et les bravait : « Si la noblesse veut m'empêcher d'arriver, écrivait-il, il faudra qu'elle m'assassine comme Gracchus. » Il arrivait précédé par un scandale : il venait de livrer au public des lettres particulières de Cérutti, et, révélateur indélicat des confidences de l'amitié, il avait

consenti à ce qu'on publiât la transcription presque littérale de la correspondance diplomatique et secrète de Berlin. Cependant, à peine monté sur le théâtre où l'appelait son génie, il put écrire : « Le tiers me poursuit de marques de confiance et d'enthousiasme, très-imprudentes pour sa cause même; car il met le comble à la rage des nobles, qui ont toutes les convulsions de Turnus expirant. »

Les états particuliers de Provence étaient assemblés à Aix, et la noblesse y protestait violemment contre le règlement royal relatif à la convocation des états généraux. Mirabeau, qui avait droit de siéger dans la chambre des nobles, s'y présente sans hésiter, et son premier soin est de s'opposer aux prétentions de son ordre. On lui répondit par l'insultante décision qui fermait les états aux *non possesseurs de fiefs*. Le coup devait l'atteindre, et il s'efforça de le détourner dans un discours qu'il prononça le 30 janvier 1789, et qui est un chef-d'œuvre de force, de mesure, d'éloquence et de raison. Mais, saisie de vertige, la noblesse semblait prendre à tâche d'irriter jusqu'à la fureur ce puissant ennemi. Il éclata enfin, le 5 février, par l'abjuration qu'on cite sans cesse, qu'on citera toujours : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques, de la main des patriciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs; et de cette poussière naquit Marius : Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. »

Le sort en est jeté : la dictature de Mirabeau sur le tiers état est conquise; l'acclamation populaire le salue tribun; et, en le rejetant de ses assemblées, la noblesse donne un successeur à Marius.

Aussi, lorsque, après un court voyage à Paris, Mirabeau reparut en Provence, ce furent des transports sans exemple et sans nom. A Lambesc, il trouva les officiers municipaux d'Aix envoyés au-devant de lui, pour lui apporter les hommages de la contrée. Les cloches sonnaient, la ville entière était accourue. Chacun brûlait de l'approcher, de l'entendre, de le voir du moins. Car tout en lui annonçait un lutteur indomptable : sa chevelure énorme, son agile embonpoint, son geste qui commandait, son visage dévasté par les passions, mais terrible. On aimait dans lui ce que dans un autre on eût détesté : sa naissance; et ce furent des plébéiens qui crièrent à son aspect : *Vive monsieur le comte!* On allait dételer sa voiture; mais lui, dominant l'enthousiasme et plein d'une émotion virile : « Je comprends comment les hommes sont devenus esclaves, la tyrannie s'est entée sur la reconnaissance, » et il ajouta ces paroles qu'il n'aurait jamais dû oublier : « Les hommes ne sont pas faits pour porter un homme, et vous n'en portez déjà que trop. » La ville d'Aix l'attendait; mais, quand il entra, la foule qui bordait le cours s'entassait si tumultueusement qu'il fut obligé de mettre ses chevaux au galop, donnant l'air d'une fuite à son triomphe. Partout le son des galoubets et des tambourins se mêlait aux clameurs joyeuses. Dès que Mirabeau atteignit sa demeure, cent boîtes furent tirées, et il descendit dans les bras du peuple.

A Aix, il reçut de Marseille la lettre suivante : « La révolte vient d'éclater. Le peuple s'est porté chez le fermier général. Armés de haches, ils ont brisé les portes. On allait commettre les derniers excès, lorsqu'un homme a paru qui a promis de faire diminuer le prix du pain. Les trompettes de la ville ont sonné sur-le-champ cette nouvelle agréable, mais insuffisante pour arrêter sans délai un si impétueux torrent.... Quelques boutiques de boulangers viennent d'être enfoncées.... Voilà où nous en sommes, monsieur le comte.... L'étonnante diminution qu'on vient de faire sur le pain ne peut manquer de jeter la famine dans Marseille. Les boulangers cacheront leur blé si on ne les indemnise. Tout est perdu s'il faut céder, tout est détruit si on emploie la force. Votre présence, peut-être, calmerait les choses.... Quand on n'attend plus rien des hommes, il faut bien recourir aux dieux! » Mirabeau part aussitôt pour Marseille. Il fait imprimer, placarder et distribuer un *Avis au peuple marseillais*, il l'éclaire sur la question des subsistances, et sans que la foule s'en indigne, sans que la faim en murmure, il fait hausser jusqu'au chiffre qu'indiquait la prudence le prix du pain, témérairement abaissé au-dessous de la valeur réelle.

Mais à peine a-t-il apaisé Marseille, que des nouvelles plus alarmantes encore le rappellent à Aix. Le marquis de La Fare, consul de la ville, a fait tirer sur le peuple soulevé, et la fermentation est au comble. Mirabeau arrive, après avoir visité à cheval tous les postes de Marseille. Il fait renvoyer les soldats, confie aux milices bourgeoises la garde des rues, harangue la multitude et la ramène au calme *en prenant la parole d'honneur du peuple.* A Manosque, il sauve de l'emportement populaire l'évêque de Sisteron. A Toulon, il fait diminuer le prix du pain et il éteint une révolte. Les gouverneurs l'implorent, les villes l'appellent leur sauveur, les séditions lui obéissent. Il est plus qu'un roi, il est presque un dieu.

La place de Mirabeau aux états généraux était donc marquée d'avance. Aix et Marseille le nommèrent à la fois.

Or, tandis que, dans le Midi, la Révolution semblait se donner à Mirabeau, on élisait, dans le Nord, un homme qui, à force de la respecter, mérita de la conduire, Maximilien de Robespierre. Bien différentes de celles de Mirabeau, les premières années de Robespierre n'avaient eu ni éclats ni souillures. Ses concitoyens le choisissaient pour son enfance studieuse qu'avait récompensée l'État, pour quelques succès de barreau, pour son patriotisme sincère, pour l'aménité et l'honnêteté de ses mœurs. Nous avons entre les mains une précieuse collection de lettres inédites et manuscrites de Robespierre, dont plusieurs se rapportent à l'époque qui précéda immédiatement sa vie publique; et elles sont pleines de cordialité, de gaieté naïve et d'abandon. Le besoin de s'épancher, de tout dire, voilà ce qui en forme le principal caractère. Un voyage de dix lieues y fournit matière à mille récits complaisants et paresseux, à des descriptions dans le style de Gil Blas. Quand Robespierre y parle de lui-même, c'est sur un ton doucement moqueur, à la manière de Jean-Jacques rappelant l'admiration que lui inspirait Venture. Il est telle de ces lettres où la courtoisie va jusqu'à la recherche, mais pas une qui trahisse une nature austère ou l'habitude des fortes pensées. Et cependant Robespierre ne fut pas plutôt l'homme du destin, que son front se chargea de soucis et que son âme devint sombre.... Mais le moment n'est pas venu encore de peindre cette figure, qui ne fut si grande que parce que la Révolution la fit à son image.

Et combien d'autres noms sortirent du débat public qui, alors inconnus, s'illustrèrent depuis par l'éloquence ou l'échafaud : Rabaud-Saint-Étienne, Barnave, l'abbé Grégoire, Cazalès, Camus, Dubois-Crancé, Alexandre et Charles Lameth, Barrère, d'Épréménil, Le Chapelier! Des deux derniers, celui-là fut le plus véhément des champions de la noblesse,

celui-ci un des plus énergiques représentants du tiers; et peu d'années après, condamnés ensemble, l'un pour avoir combattu la Révolution, l'autre comme l'ayant désertée, ils se rejoignaient au pied de la charrette funèbre, et le dialogue suivant s'engageait entre eux: « Monsieur, dit Le Chapelier, on nous donne, dans nos derniers moments, un terrible problème à résoudre. — Quel problème? — C'est de savoir, quand nous serons sur la charrette, à qui de nous deux s'adresseront les huées. — A tous deux, » répondit d'Epréménil. Tant la loi qui gouverne les révolutions est absolue, logique et inexorable en sa justice!

Au nombre des candidats on vit un prince, le duc d'Orléans. Il avait adressé à ses mandataires des *Instructions* dans lesquelles il demandait garantie de la liberté individuelle, liberté indéfinie de la presse, inviolabilité des lettres, retour périodique et à court terme des états généraux, établissement du divorce, responsabilité de *quelqu'un*, en cas d'infraction aux lois du royaume. Suivait, sous le titre de *Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliages*, une énonciation de principes que le duc pressait tous ses procureurs fondés de faire prévaloir. L'auteur des *Délibérations à prendre* était l'abbé Sieyès, et celui des *Instructions*, le marquis de Limon, le même qui émigra plus tard et fut le rédacteur du fameux manifeste du duc de Brunswick.

La profession de foi du duc d'Orléans excita un très-vif enthousiasme. Élu à Paris, à Villers-Cotterets, à Crespy en



SERVAN — CLAVIÈRE

Valois, il opta pour le bailliage de Crespy, parce que c'était dans les cahiers des électeurs de ce pays que les tendances nouvelles avaient marqué le plus fortement leur empreinte.

Les élections terminées, une question grave devait se présenter à résoudre: où siégeraient les états généraux? Le conseil fut convoqué. Les ministres, inquiets, nommaient plusieurs villes successivement, Tours, Blois, Orléans, Cambrai. Personne ne nommait Paris, car on y pensait trop. Necker, par un effort de fermeté, désigna enfin la capitale. Les yeux étaient fixés sur le roi, immobile dans son fauteuil et livré à cette somnolence qui formait, comme on le verra, la diplomatie de son incertitude. On pensait qu'un grand déplacement contrarierait Louis XVI, peu porté, de son naturel, aux longs voyages: on proposa timidement Compiègne. Toujours même silence de la part du roi. M. de Saint-Priest indiqua Saint-Germain. Se levant alors: « Non, dit le roi, ce ne peut être qu'à Versailles, à cause des chasses. » Versailles fut donc choisi pour théâtre à l'Assemblée, à cause des chasses!

Paris, la ville redoutée, était livré, en ce moment, aux inquiétudes de la liberté et à celles de la disette. L'année, si bonne pour les bourgeois, avait été rude au peuple. La grêle était venue détruire les récoltes, une sécheresse extraordinaire avait tari puits et fontaines, l'argent était rare, le crédit nul. On devine ce que devait être la vie du pauvre! Or, à tant de causes de détresse s'ajouta un froid excessif. A la fin de décembre 1788, le thermomètre de Réaumur, à Paris, marquait dix-huit degrés trois quarts au-dessous de glace. De Paris au Havre, la Seine était un pont. La pitié s'émut. Une lettre du curé de Sainte-Marguerite, publiée par les journaux, fit connaître à la charité publique des chiffres alarmants. Rien

que dans le faubourg Saint-Antoine on comptait trente mille indigents, nombre triple du nombre accoutumé. Plusieurs curés ouvrirent les archives de la misère et dressèrent de funèbres catalogues.

Heureusement, l'esprit de l'Évangile s'était réveillé autour des églises; et la prudence, d'ailleurs, faisait de nombreux chrétiens. Des vivres et des vêtements furent distribués; des sociétés de bienfaisance s'organisèrent; l'archevêque de Paris, M. de Juigné, s'endetta de quatre cent mille livres d'aumônes. Le duc d'Orléans fit largesses de roi; et sa sollicitude pour la classe infortunée se manifestait jusque dans ses plaisirs. Il avait contracté en Angleterre le goût des paris : il paria des sommes considérables au profit des pauvres. Devant les hôtels on allumait de grands feux.

La mortalité fut effrayante, néanmoins. Pendant que l'Hôtel de Ville, la Prévôté et la Vicomté de Paris nommaient leurs députés, la faim marquait ses victimes. Sur le chemin du cimetière, à travers la foule de ceux qui couraient aux urnes, on rencontrait ceux qui n'avaient pu résister à la disette et à l'hiver, représentants muets, représentants glacés de la misère. Les députés du peuple en haillons, c'étaient les morts.

Du reste, ni la famine, ni les soucis et les jouissances de l'aumône, ni la Révolution qui grondait, n'avaient coupé court, dans les salons, aux plaisirs ordinaires. Avec une inconcevable imprévoyance, les plus menacés étaient les plus ardents aux réunions littéraires, aux fêtes du goût, à la guerre des bons mots. Le 3 février 1789, le vicomte de Ségur lisait chez la comtesse de Sabran un poëme sur l'*Art de plaire*. Le 13 janvier précédent, chez ce même vicomte de Ségur, un jeune homme inconnu, présenté par Palissot, avait donné lecture d'une tragédie « qui n'émut personne et fit crier merveille à tout le monde. » Le titre de cette tragédie, qui allait devenir une arme de parti, était *Charles IX*, et l'auteur s'appelait Joseph de Chénier. Volontiers, les questions du jour, entre gentilshommes, se traitaient en vers badins. Quelques voix graves s'élevaient bien parfois; et c'est ainsi que le duc de Brissac disait, à un dîner de grands seigneurs, où l'on tirait le gâteau des rois : « Pourquoi le tirer? nous n'avons plus de roi; » mais de semblables prophéties n'étaient encore regardées que comme des plaisanteries!

Cependant, les élections de Paris s'étaient organisées d'après des règlements particuliers adoptés pour la capitale; contre l'usage constant de la ville, les trois ordres avaient été convoqués séparément et tinrent des assemblées particulières. Les prêtres électeurs se réunirent, en général, dans les églises. L'ordre de la noblesse fut divisé en vingt sections, le tiers en soixante arrondissements ou quartiers.

Tous les habitants de Paris, nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans et domiciliés, avaient le droit d'assister à l'assemblée électorale, la condition de capacité étant de justifier d'un titre d'office, de grades dans une faculté, d'une commission ou d'un emploi; de lettres de maîtrise, ou enfin d'une quittance de capitation montant au moins à la somme de six livres en capital. Une ordonnance du bureau de la ville, du 15 avril, portait qu'il serait placé dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à côté de la cheminée, une boîte fermée à clef où l'on pourrait, de huit à deux heures et de quatre à six, déposer tous les mémoires propres à faire connaître le vœu des citoyens. C'était un appel à la libre circulation des idées.

On avait décidé que les trois ordres nommeraient six cents représentants : le clergé cent cinquante, la noblesse cent cinquante, le tiers trois cents; et que ces représentants, réunis sous l'autorité du prévôt de Paris, procéderaient séparément ou en commun à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés, lesquels députés devaient être au nombre de quarante, dont dix pour le clergé, dix pour la noblesse, et conséquemment vingt pour le tiers.

Paris était donc devenu un foyer d'ardentes préoccupations. La plupart des nominations de province étant déjà connues, le *Journal de Paris* livrait chaque jour à l'avide curiosité de la capitale les noms des nouveaux élus. On s'informait de ces hommes, on cherchait dans leurs noms les destinées de la patrie. Des listes circulaient; on désignait aux suffrages l'abbé Sieyès, de Condorcet, recommandé *quoique noble*, Target, Tronchet, Guillotin, de Chénier, Pastoret, Bernardin de Saint-Pierre, Cérutti, Chamfort, Lacépède, Lacretelle, Servan, Réveillon. Et rien de plus animé que le spectacle de Paris : les églises, les salles de l'Hôtel de Ville, les mairies pleines d'électeurs; les abords des districts encombrés; les nouvellistes courant çà et là les mains remplies de brochures; les crieurs publics répandant les nouvelles de la province; les prêtres et les nobles se hâtant dans toutes les directions, les premiers en carrosse et les seconds à cheval; les soldats inondant les places; l'attente sur les visages; et tous les cœurs ouverts à ce grand bruit de liberté qui a tant d'écho sous le ciel de Paris.

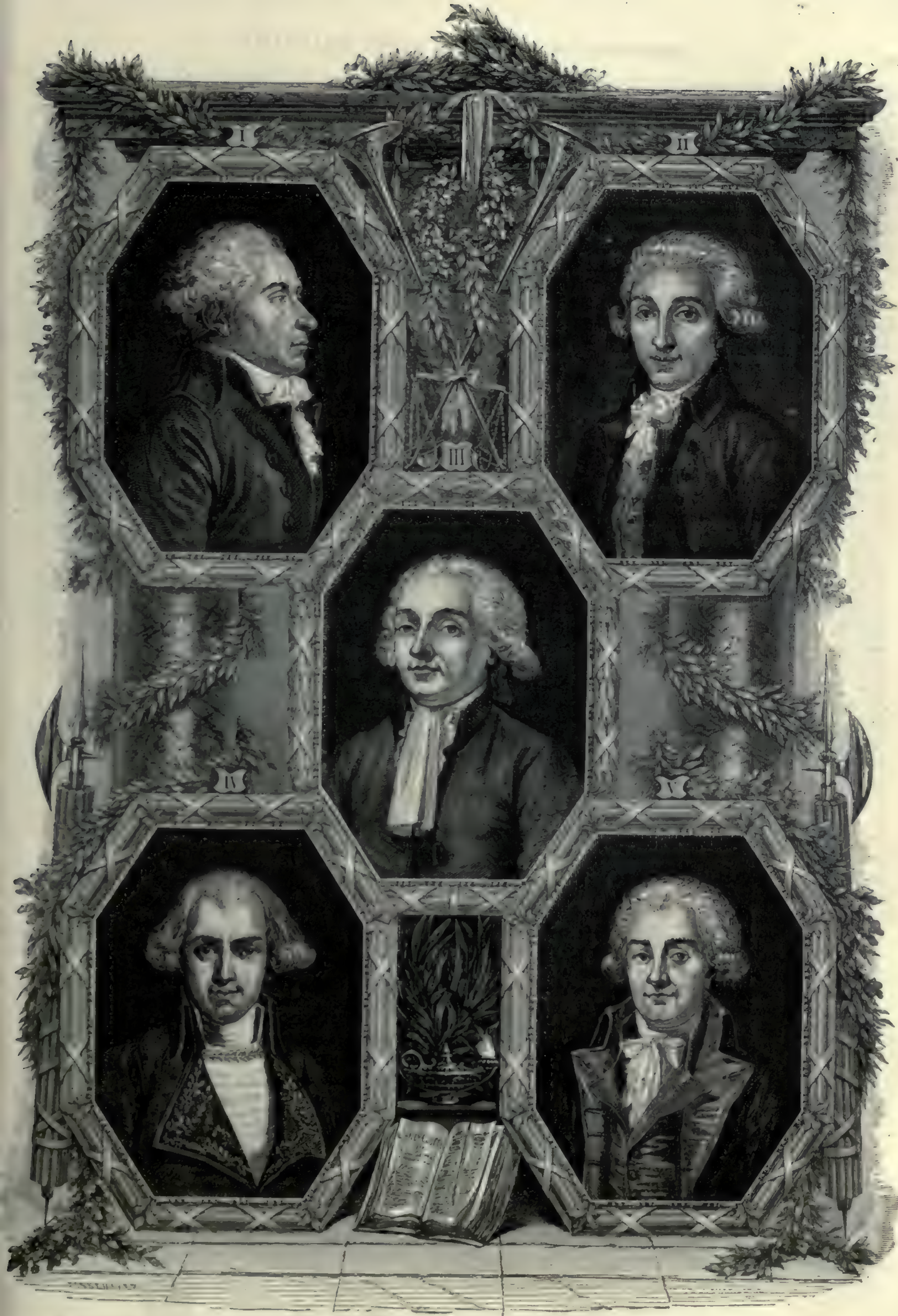
La préoccupation des choses générales était si vive, si absorbante, qu'on ne prit presque pas garde à un accident qui faillit alors coûter la vie au roi. Comme il visitait un jour les réparations pratiquées à la couverture de cette partie de son château qui était au-dessus de la cour de marbre, il fit un faux pas, glissa, alla heurter la rampe par laquelle le toit était terminé; et sans un couvreur qui, se trouvant par hasard à cette extrémité du toit, fut assez vigoureux pour retenir Louis XVI, il tombait d'une chute effroyable, mortelle. Mais c'était d'un trône que la fortune entendait le précipiter!

Le premier acte de la plupart des assemblées fut de casser les présidents nommés par l'Hôtel de Ville et de les réélire ensuite elles-mêmes, l'esprit d'indépendance s'annonçant ainsi dès l'abord. Les bureaux composés, on s'occupa du choix des commissaires pour la rédaction des cahiers, puis de la nomination des électeurs, lesquels se réunirent, le dimanche 26 avril, dans la grande salle de l'archevêché pour élire les quarante députés.

Le serment prêté en commun, la noblesse et le clergé se retirèrent dans leurs salles respectives. Le tiers, suivant un usage signalé par Bailly comme très-significatif, resta dans la salle des assemblées générales.

Parmi les électeurs, il y en avait un, riche fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, ancien ouvrier parvenu à la richesse par quarante-huit années d'un travail intelligent, et dont la manufacture employait quatre cents ouvriers. Or, tout à coup le bruit se répand dans le faubourg qu'à l'archevêché, où les électeurs sont réunis pour aviser au bien public, les malheureux ont un ennemi. On assure qu'un homme a parlé de réduire les salaires, qu'il a dit : « Les ouvriers peuvent vivre avec quinze sols par jour. » On nomme Réveillon.

D'où vient ce bruit? On a remarqué, circulant à travers les groupes et distribuant de mystérieuses paroles, un abbé Roy, censeur royal, à ce qu'on affirme, membre de diverses académies, secrétaire du comte d'Artois. Grande rumeur. Au sortir de ce cruel hiver de 1789, parler de salaires à réduire, c'était sonner le tocsin. D'ailleurs, de sourdes défiances commençaient à poindre; un journal avait écrit : « Qui peut nous dire si le despotisme de la bourgeoisie ne succédera pas à la



I. MALOUET. — II. REGNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY. — III. LE CHAPELIER. — IV. MOUNIER. — V. CHASSET.

prétendue aristocratie des nobles? » Des bandes irritées parcourent le faubourg Saint-Antoine et vont ébranler le faubourg Saint-Marceau. On promène, au milieu des huées, un mannequin qu'on injurie du nom de Réveillon, qu'on décore dérisoirement du cordon de Saint-Michel, et qu'on court juger en Grève. Arrivent, députés par l'archevêché, Avrillon, Charton, Santerre, manufacturiers connus, chargés d'opposer au désordre des paroles de bienveillance, mais le tumulte passe outre et va stationner devant la maison de Réveillon. C'était le 27 avril

Réveillon, alarmé, recourut à l'autorité et demanda secours. On lui donna trente hommes pour le protéger contre un soulèvement.

Le lendemain, vers le milieu du jour, la maison du fabricant est assaillie. Lui n'a que le temps de se réfugier à la Bastille. Les trente soldats essayent en vain de résister, tout est envahi. En ce moment, parut sur le seuil une vieille femme, attachée à l'établissement Réveillon. Intrépide, elle crie qu'on trompe le peuple, elle demande justice et pitié. On l'écarte respectueusement, et la fureur des assiégeants se donne carrière. On se répand dans les appartements et dans les cours, on brise les meubles, on allume trois feux différents et on y précipite les effets les plus précieux.

Un contraste inattendu vint ajouter à ces emportements de l'émeute. Des voitures élégantes, des dames et des nobles à cheval passèrent, se rendant à une fête de Vincennes. La foule, à cette vue, pousse des clameurs sinistres, et le brillant carrousel se disperse épouvanté. Seul, le duc d'Orléans s'arrête. Il descend de voiture, salué par des acclamations ardentes, exhorte la foule à se calmer, et continue sa promenade, inquiet, mais heureux de sa popularité.

Le guet à pied et à cheval, le régiment de Royal-Cravate, les gardes-françaises et les gardes suisses ne parurent que lorsqu'il n'y avait plus qu'un massacre à faire. Après des sommations inutiles, l'ordre de l'attaque est entendu, et le peuple n'y répond que par des transports de rage. Alors commença une affreuse scène Les gardes-françaises ayant fait un feu roulant sur quatre faces, on vit des malheureux tomber du haut des toits, les murs dégoutter de sang, et, aux fenêtres d'une maison en flammes, des hommes, des femmes même renversés en arrière à chaque décharge. Mais la résistance croissant avec le péril, on emportait les blessés, et ceux qui avaient ainsi retiré de la mêlée leurs frères expirants, revenaient à la hâte combattre et mourir. Atteint d'une balle au bas-ventre, un de ces hommes intrépides s'écria, gisant sur le pavé : « Allons! c'est fini! » puis il chanta le couplet de *Figaro : Les plus forts ont fait la loi;* et il rendit l'âme. Un cri dominait le bruit du combat : *Liberté*. On entendait aussi retentir ces mots sauvages : « Il faut tout brûler, il faut tout détruire. » Mais, entre le violent désir de compléter leur vengeance et la nécessité de repousser la mort, ces rebelles qu'on a peints jusqu'ici comme des brigands à gages, déployaient, au contraire, un désintéressement rare. Argent, montres, bijoux, ils jetaient tout dans les flammes et criaient : « Nous ne voulons rien enlever! » On les égorgea sur des ruines.

Et, le long du faubourg, des ouvriers promenaient des cadavres sur des brancards, en disant : « Voilà les défenseurs de la patrie; citoyens, donnez de quoi les enterrer. »

Tels se présentent ces troubles dont on a si étrangement altéré la physionomie. Ce ne fut point là, ainsi qu'on l'a tant répété, l'exploit vénal d'une troupe d'aventuriers féroces; non, ce fut une vengeance égarée par de fausses rumeurs, vengeance déplorable, effrénée, mais intrépide et sincère.

Toutefois, Besenval raconte que lorsque, après avoir étouffé l'émeute, il alla se montrer à la cour, il y reçut un accueil glacial. Et cette circonstance, le nom d'un affidé du comte d'Artois mêlé à l'origine du mouvement, le retard apporté dans la répression, l'intérêt qu'avaient à ensanglanter les élections ceux qui se disposaient à en calomnier l'élan, tout indique de quel côté partit le souffle qui alluma la sédition. Mais, s'il est vrai qu'on ait excité la fureur populaire en la trompant, il ne l'est point qu'on l'ait achetée; si de l'argent fut répandu, ce ne put être qu'aux mains de quatre ou cinq misérables; car des hommes capables de vendre leur colère, n'auraient pas gardé au milieu du sang et devant le butin la préoccupation de leur honneur. Voici, du reste, un document qui prouve que ces hommes n'étaient point, suivant le mot d'une calomnie devenue historique, des *brigands inconnus :*

« Entre le procureur du roi, demandeur et accusateur, contre Jean-Thomas Le Blanc, garçon bourrelier; Nicolas Mary, écrivain; Jean-Baptiste Lamarche, peintre en bâtiment; Joseph Taupin, imprimeur en taille-douce; Étienne Farcel, gazier; Pierre Quentin, sculpteur; tous défendeurs accusés. Nous disons, par délibération du conseil, en jugement prévôtal et en dernier ressort, que lesdits.... sont déclarés atteints et convaincus, etc.... » Des garçons bourreliers, des imprimeurs en taille-douce, des peintres en bâtiment, des gaziers, des sculpteurs, voilà les *brigands inconnus* qu'atteignit et frappa la procédure.

Ainsi s'annonçait de loin la tragique question du prolétariat. Au plus fort des agitations électorales, on avait parlé du SALAIRE; et ce seul mot contenait une révolution bien autrement profonde que celle où la bourgeoisie se précipitait. Mais nul ne s'en doutait encore, et on appelait émeute le problème de l'avenir, tout à coup posé dans un soulèvement.





CHAPITRE VIII

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 4 mai 1789, le soleil se leva radieux sur la ville de Louis XIV. La France était à Paris; Paris était à Versailles. Les États généraux devant s'ouvrir le lendemain, il avait été décidé que par une fête nationale et religieuse, que par de communes prières, on se préparerait à ce solennel événement. La journée fut resplendissante, l'appareil déployé fut sans égal. Mais ce qui faisait la grandeur du spectacle, ce n'étaient ni les rues inondées de foule et de lumière, ni l'étincelant rideau des baïonnettes, ni les têtes de femmes se pressant aux croisées, ni les riches draperies flottant aux balcons, ni la voix grave du prêtre et le son des cloches montant vers le ciel à travers les fanfares, le roulement des tambours et le commandement des capitaines.... non : la véritable, l'imposante nouveauté, c'était le langage qui se parlait dans toute la ville; c'était le sens des paroles qu'on échangeait en s'abordant; c'était l'altération des visages, la fierté des regards, l'orgueil inusité des attitudes, la fièvre des âmes; c'était la virile et puissante inquiétude d'un peuple que visitait la liberté.

Il y avait, du reste, au fond de l'émotion universelle mille sentiments divers : espérances, regrets, mélancoliques retours, justes colères, ambitions, terreurs, aspirations héroïques et brûlantes. Les uns saluaient de leurs cris l'image de la patrie sauvée. Une fête aujourd'hui, disaient les autres, et le combat demain.

A l'heure indiquée, les députés des trois ordres partirent de l'église paroissiale de Notre-Dame pour se rendre processionnellement à l'église de Saint-Louis; et la multitude se précipita sur le passage du cortége. En ce moment deux femmes, Mme de Staël et Mme de Montmorin, s'entre-

tenaient à une fenêtre. Or, comme la fille de Necker laissait éclater sa joie, « Vous avez tort de vous réjouir, lui dit Mme de Montmorin, il arrivera de ceci de grands désastres à la France et à nous. » Mme de Staël ne put s'empêcher de tressaillir, et, plus tard, elle eut à se rappeler cette circonstance, Mme de Montmorin étant morte sur l'échafaud. La procession passa. Les récollets et le clergé de Versailles ouvraient la marche, ayant au milieu d'eux la musique de la chapelle du roi. Suivaient les députés des *Communes*. Ils étaient vêtus de simples manteaux noirs; mais à la fermeté de leurs pas, à leur contenance calme et forte, on voyait assez qu'ils portaient la fortune de la bourgeoisie. Parmi eux, on remarquait le député Gérard, figure énergique et franche, front hâlé, cœur d'homme libre sous une veste de paysan breton : il semblait être là pour représenter plus particulièrement le peuple. Venaient ensuite les députés de la noblesse, étalant le luxe de leurs broderies, de leurs plumes blanches, de leurs dentelles; puis, injurieusement séparés des évêques en rochet et en camail, les plébéiens de l'Église, les curés. Le roi et la reine accompagnaient le saint sacrement, qui brillait aux mains de l'archevêque de Paris, sous un dais magnifique, dont les comtes de Provence et d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berri tenaient les cordons.

De longues et encourageantes clameurs accueillirent l'ordre des Communes, parce qu'il était la Révolution; le duc d'Orléans, parce qu'il affectait de se tenir à distance de la noblesse et qu'il se mêlait au dernier rang du tiers; les tribuns connus ou désignés, parce qu'ils étaient vainqueurs; le roi, parce qu'il était vaincu. Quant à la reine, nul salut populaire ne l'annonça, nul cri d'amour ne la suivit. Et elle, tout émue, mais attentive à couvrir sa douleur, elle s'essayait à braver par des airs dédaigneux la muette insulte, quand on la vit tout à coup pâlir et chanceler. La princesse de Lamballe fut obligée de la soutenir. Marie-Antoinette avait entendu retentir à ses oreilles le cri : *Orléans à jamais!* et saisi, dit-on, dans les yeux de la duchesse d'Orléans l'éclair du triomphe.

Cependant, vers quelles hauteurs ou vers quel abîme ces graves personnages étaient-ils attirés? Quel emploi ferait-on de la force, une fois conquise, et jusqu'où faudrait-il pousser cette grande aventure? Mirabeau lui-même l'ignorait, lui qu'on apercevait de partout et qui remplissait la fête, lui qui s'avançait respirant à pleins poumons les orages de l'air, portant avec insolence son indigne renommée, commandant l'admiration, excitant la surprise, faisant peur. Pour les hommes qui la plupart étaient, ainsi que Mounier et Malouet, « passionnément raisonnables, » il ne pouvait être question de couvrir le sol de ruines. Un seul, dans ce cortége, un seul pressentait alors, illuminé qu'il était par sa conviction, les conséquences suprêmes. Or, celui-là se trouvait parmi les plus obscurs; il était de ceux dont les passants demandaient le nom; et son maintien rigide écartant tout propos familier, il marchait retiré en lui et comme distrait de l'agitation environnante par le silence de ses pensées.

Arrivés à Saint-Louis, les trois ordres prirent place dans la nef. Le roi et la reine s'assirent sous un dais de velours violet, parsemé de fleurs de lis d'or; et un chœur de voix mélodieuses ayant chanté l'hymne *O salutaris hostia*, l'évêque de Nancy parut en chaire. On espérait des paroles vivantes et animées : on écouta d'un cœur impatient une harangue, amplification trop complaisante de cette idée : « La religion est la force des États. » Un trait, néanmoins, fit sensation. L'orateur s'étant écrié, après une vive peinture des violences du régime fiscal et de la misère des campagnes : « Et c'est sous le nom d'un bon roi, d'un monarque juste, sensible, que ces misérables exacteurs exercent leurs barbaries! » des applaudissements éclatèrent de toutes parts, malgré l'étiquette, qui ne voulait pas qu'on applaudît en présence du roi, même au spectacle. Mais l'heure était déjà passée des usages vains et des serviles respects.

Le 5 mai 1789, s'ouvrirent dans l'avenue du château les portes de la salle des Menus, vaste enceinte rectangulaire, ornée de deux rangs de colonnes d'ordre ionique et pouvant contenir plus de deux mille spectateurs. Le plafond, percé en ovale, laissait venir le jour à travers un rideau de taffetas blanc. Au fond de la salle, sur une estrade magnifiquement décorée et sous un baldaquin à franges d'or, étaient le trône, le fauteuil de la reine, les tabourets des princesses. Au bas de l'estrade, un banc pour les secrétaires d'État, et, devant eux, une table couverte d'un tapis de velours violet. On avait rangé à droite des banquettes destinées au clergé; à gauche, celles de la noblesse, en face du trône celles des Communes. Louis XVI s'était plu à ces arrangements. Lui-même il avait présidé à la disposition des tapis de la Savonnerie et des tentures qui devaient tempérer la clarté du jour. Car, à la veille de tels événements, la pensée de ce roi était aux décorations ou bien encore à étudier, en se récitant le discours d'ouverture, les intonations de sa voix.

Une vulgaire insulte adressée au troisième ordre marqua la première assemblée de la Révolution. Introduits par une porte de derrière qu'abritait un hangar, les députés des Communes furent retenus à l'entrée pendant plusieurs heures; et, tandis qu'après s'être longtemps fait attendre, la royauté, l'Église, la noblesse passaient par la grande porte, eux resserrés, entassés dans un étroit espace, ils offraient le spectacle d'une bourse de marchands.

Entre neuf et dix heures, le marquis de Brézé et deux maîtres des cérémonies commencèrent à placer les députés suivant l'ordre de leurs bailliages. Deux heures se perdirent dans les formalités du cérémonial.

Des gradins en amphithéâtre avaient été réservés à des spectateurs respectueux, à des femmes élégamment parées, public choisi que remplacerait bientôt un public hurlant et souverain. Cependant, conseillers d'État, gouverneurs, lieutenants généraux des provinces venaient successivement se ranger au milieu de l'enceinte du parquet. A côté des ministres de robe et des ministres d'épée on distinguait M. Necker, le seul de tous ces personnages qui se trouvât en habit de ville. Il fut vivement applaudi. Le duc d'Orléans le fut deux fois, et lorsqu'il entra confondu avec les députés de Crespy en Valois, et lorsqu'on le vit insister pour faire prendre le pas sur lui au curé de sa députation. Mais, à l'aspect du comte de Mirabeau, des murmures s'élevèrent. Lui, d'un air méprisant, dominateur, et la tête rejetée en arrière, il traversa la salle en homme qui connaissait la puissance de ses vices. Lorsque, suivi de la reine, des princes et des princesses, le roi parut, toute l'assemblée se leva et se répandit en acclamations. Louis XVI était revêtu du grand manteau royal; il portait un chapeau à plumes dont la ganse étincelait de diamants et dont le bouton était le Pitt. Il fut d'abord attendri de l'accueil qu'il recevait; mais quand tous furent redevenus silencieux, immobiles, et qu'en face de lui il aperçut les visages fermes et sévères de ceux des Communes, il se troubla. On entendit Mirabeau dire à ses voisins, en montrant le roi que tant de splendeur environnait : « Voilà la victime. » La reine, de son côté, était tremblante et pâle.

Ayant levé son chapeau et s'étant recouvert : « Messieurs, dit Louis XVI, ce jour que mon cœur attendait depuis long-

temps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander. Un long intervalle s'était écoulé depuis les dernières tenues des états généraux, et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur. » Exiger d'un roi qu'il pousse lui-même à ces commotions par où les royautés périssent, c'est trop demander à la nature humaine : en exprimant quelques craintes sur « l'inquiétude générale des esprits et le désir exagéré d'innovations, » Louis XVI était dans son rôle. Son tort ici ne pouvait être que celui de sa situation et de son principe. Il ajouta, du reste, qu'on devait espérer de ses sentiments tout ce que le plus tendre intérêt au bonheur public était de nature à inspirer, tout ce qu'il était permis d'attendre d'un souverain, « le premier ami de ses peuples. » On remarqua que, pendant le discours de Louis XVI, la reine, très-simplement



LE MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ

vêtue ce jour-là, se tint debout, dans l'attitude de l'émotion et du respect.

Le roi ayant cessé de parler, les députés du clergé et de la noblesse se couvrirent. Aussitôt, les Communes les imitèrent; et l'on put juger ainsi combien l'on était loin du temps où les représentants du tiers se mettaient à genoux devant le prince. Pour calmer l'agitation née de cette légitime et menaçante nouveauté, Louis XVI dut se découvrir lui-même.

Le garde des sceaux Barentin prit alors la parole, et, dans un discours dont la première partie était consacrée à des flatteries sans dignité, il rappela les circonstances qui avaient amené la convocation des états généraux. On ne l'entendit point à cause de la faiblesse de son organe, et son langage, d'ailleurs, n'était pas fait pour entraîner l'approbation de l'assemblée. Toutefois, il prononça des paroles que l'histoire doit recueillir, parce qu'elles témoignent de l'influence universellement exercée par la philosophie du dix-huitième siècle : « Les vices et l'inutilité méritent seuls le mépris des hommes, et toutes les professions utiles sont honorables, soit qu'on remplisse les fonctions sacrées du ministère des autels, soit



INDICATEUR DE L'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX

1. LOUIS XVI.
2. MARIE-ANTOINETTE.
3. MADAME ÉLISABETH.
4. MESDAMES DE FRANCE.
5. MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE (LOUIS XVIII).
6. LE COMTE D'ARTOIS (CHARLES X).
7. LE DUC DE BERRI.
8. LE DUC DE CHOISEUL.
8 *a*. LA PRINCESSE DE LAMBALLE.
9. LE DUC DE CHARTRES (LOUIS-PHILIPPE Ier).
10. LE MARQUIS DE BRÉZÉ.
11. DE BARENTIN.
12. LE COMTE DE BRIENNE.
13. MADAME NECKER.
14. MADEMOISELLE NECKER (MADAME DE STAEL .
14 *a*. LA COMTESSE DE PROVENCE.

DÉPUTÉS DE LA NOBLESSE.

14 *b*. LE VICOMTE DE BEAUHARNAIS.
14 *c*. LE VICOMTE DE SÉGUR.
14 *d*. CAZALÈS.
15. LE MARQUIS DE ROCHECHOUART-MORTEMART.
16. LA FAYETTE.
17. LE DUC D'AIGUILLON.
18. LE DUC D'ORLÉANS.
19. LAMETH (ALEXANDRE DE).
20. LE DUC DE RICHELIEU.
21. LE PRINCE DE BROGLIE.
22. LE DUC DE LIANCOURT.
22 *a*. LAMETH (CHARLES DE).
22 *b*. LE COMTE DE MONTJOIE.
22 *c*. LE VICOMTE DE TOULONGEON.

DÉPUTÉS DU CLERGÉ.

23. M. DE BÉTHISY DE MÉZIÈRES.
24. M. ALBIGNEC.
25. M. DE TALLEYRAND.
26. LA ROCHEFOUCAULD (L'ABBÉ DE).
27. DE COUPE (ARCHEVÊQUE DE TOURAINE).
28. LABOISSIÈRE.
29. L'ABBÉ DE BONNEVAL.

DÉPUTÉS DU TIERS ÉTAT.

30. BÉNAZET.
31. BAILLY.
32. LE P. GÉRARD.
33. BARNAVE.
34. ROBESPIERRE.
35. LE CHAPELIER.
36. RŒDERER.
37. MIRABEAU.
38. SIEYÈS.
39. DUPORT.
40. RABAUD DE SAINT-ÉTIENNE.
41. KAUFFMANN.
42. JOURDAIN.
43. CAMUS.
44. BOURDON, CURÉ D'ÉVAUX.
45. TURPIN.
46. BAZIN.
47. DE LASALLE.
48. VERMER.
49. PRIEUR.
50. LANJUINAIS.



OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

qu'on se voue à la défense de la patrie dans la carrière périlleuse des combats.... soit qu'on soumette à son crédit et aux spéculations d'un génie actif, prévoyant, calculateur, les richesses et l'industrie des divers peuples de la terre, soit qu'en exerçant cette profession, mise enfin à sa place dans l'opinion des vrais sages, on féconde les champs par la culture, ce premier des arts auquel tient l'existence de l'espèce humaine; tous les citoyens, quelle que soit leur condition, ne sont-ils pas les membres d'une même famille? Si l'amour de l'ordre et la nécessité assignèrent des rangs qu'il est indispensable de maintenir dans une monarchie, l'estime et la reconnaissance n'admettent pas ces distinctions et ne séparent point des professions que la nature réunit par les besoins mutuels des hommes. »

Aux derniers états généraux, l'orateur de la noblesse avait osé dire, avec approbation de la cour : « Il y a autant de différence entre nous et le tiers comme entre le maître et le valet. » Maintenant, le garde des sceaux Barentin semblait mettre, dans l'estime et la reconnaissance publiques, le laboureur à côté du gentilhomme.

Cependant Necker s'était levé, et l'assemblée était devenue attentive. Il exposa d'abord avec gravité, mais beaucoup trop longuement, la situation des finances; les détails du déficit, dont il porta le chiffre à cinquante-six millions; les efforts tentés déjà, les mesures à prendre, les ressources à mettre en action, les forces administratives à féconder. En termes nobles et expressifs, il rassura les esprits sur le danger d'une banqueroute. Il plaça en tête des réformes que les états généraux devaient accomplir l'égale répartition des charges publiques, demandant « qu'on abolît pour toujours jusqu'au nom des impôts qui conserveraient les vestiges d'une désunion dont il était si pressant d'effacer la mémoire. » Mais quoi! n'avait-on convoqué la nation si solennellement que pour lui donner des chiffres à discuter? C'est ce que Necker n'eut garde de prétendre. « Ce serait considérer, dit-il, les états généraux d'une manière bien limitée, que de les voir seulement sous le rapport de la finance, du crédit, de l'intérêt de l'argent... On aime à le dire, on aime à le penser, ils doivent servir à tout, ces états généraux; ils doivent appartenir aux temps présents, aux temps à venir. » Et, s'élevant peu à peu jusqu'à ces hauteurs où le génie de la France lui paraissait se confondre avec le génie même de l'humanité : « Un jour viendra peut-être, messieurs, s'écriait-il, où vous étendrez plus loin votre intérêt; un jour viendra peut-être où, associant à vos délibérations les députés des colonies, vous jetterez un regard de compassion sur ce malheureux peuple dont on a fait tranquillement un barbare objet de trafic; sur ces hommes semblables à nous par la pensée et surtout par la faculté de souffrir; sur ces hommes cependant que, sans pitié pour leurs douloureuses plaintes, nous accumulons, nous entassons au fond d'un vaisseau pour aller ensuite à pleines voiles les présenter aux chaînes qui les attendent. » Quant à la question, si importante alors, de savoir si l'on voterait par ordre ou par tête, Necker ne l'abordait qu'en tremblant et semblait plus occupé de la tourner que de la résoudre. N'était-il pas convenable de laisser au moins les deux premiers ordres décider, séparément, l'abandon de leurs priviléges pécuniaires? Pourquoi leur enlever l'honneur de cette renonciation volontaire et généreuse? Car enfin, « de pareils actes de justice n'étaient pas communs, et l'histoire n'en présentait pas d'exemple. » Une fois ce sacrifice accompli, les ombrages des uns dissipés, les plaintes des autres apaisées ou éteintes, on arriverait sans doute à comprendre que certains objets veulent être soumis à une délibération séparée, et qu'il en est, au contraire, à l'égard desquels la délibération en commun est préférable.

Ainsi parla Necker.

On s'était attendu à un programme d'une révolution; et Necker présentait un mémoire. On avait espéré que franchement, énergiquement, au nom du peuple, au nom du roi, il prescrirait la délibération en commun; et il venait proposer qu'on s'en rapportât, d'abord, à la bonne volonté des deux premiers ordres. Les députés des Communes se montrèrent surpris et presque irrités. Ils reprochèrent au ministre le dogmatisme de son langage, condamné par la timidité de ses vues; l'indiscrète exagération de ses ménagements; d'avoir laissé indécise une question qu'il fallait trancher, et de n'avoir point posé les bases d'une constitution nouvelle. Mirabeau fit de son journal l'écho des plus vives colères. Il nia le génie financier du ministre en ces termes : « Voilà nos ressources hypothéquées sur la *foi* et sur l'*espérance*, à condition que nous ferons la *charité*. » Et relevant le tour vulgaire de ses sarcasmes par l'invective, incriminant la confiance de Necker en la générosité des nobles et des prêtres, il poussa ce cri que Versailles, que Paris répétèrent : « Il n'y a pas de générosité à être juste. »

Qu'y avait-il de fondé dans de tels reproches?

Faire une constitution, Necker l'aurait dû sans doute, si, placé dans l'isolement de la toute-puissance, il eût été seul responsable de l'avenir. Mais la nation venait de monter en scène; à elle désormais de pourvoir à son destin. Là ne fut donc point le tort de Necker.

Son vrai tort, ce fut de n'avoir point décidé, par voie d'initiative, que les trois ordres vérifieraient leurs pouvoirs en commun et formeraient, dès l'origine, une même assemblée. Que craignait-il? l'opinion publique le soutenait. Porté par le cours naturel des idées et des choses, il eût aisément triomphé des résistances de la cour, et prévenu de la sorte entre les trois ordres une scission que chacun prévoyait. Mais il manqua de résolution, précisément lorsque, plus que jamais, elle était nécessaire. Ses amis le pressaient de décréter l'union, au lieu de l'implorer : il s'y refusa en montrant la cour; MM. de Saint-Priest et de Nivernais, ses collègues, voulaient la vérification préalable par le garde des sceaux : il s'y refusa en montrant le peuple. Il eut peur d'échouer s'il s'engageait. Ce fut sa vanité qui lui défendit l'audace; sa personnalité s'enveloppa de modération; et il ne fut point homme d'État, pour avoir trop désiré de le paraître.

Oh! certes, si les nobles, si les prêtres n'avaient pas été aveugles au point de transformer en droits les abus dont ils jouissaient, il y aurait eu quelque habileté et quelque grandeur à charger de la destruction du privilége les privilégiés eux-mêmes, à les intéresser moralement au succès de leurs propres adversaires, à leur créer cette alternative enfin, ou d'honorer leur défaite ou de l'avilir. Mais, de la part des deux premiers ordres, le sacrifice des abus du passé ne pouvait être — on le verra plus tard — que l'effet d'une ivresse passagère, en attendant l'empire de la justice.

Étranges accidents de l'histoire! il avait été arrêté, à la cour, qu'on s'occuperait de disposer quatre salles : trois pour les trois ordres, une pour les réunions d'apparat. « Gardons, s'étaient dit les ministres, gardons que les Communes ne s'établissent dans l'enceinte consacrée à la séance d'ouverture. Où serait le centre apparent de la représentation nationale, là en seraient bientôt, aux yeux du peuple, le centre et la vie. Ne laissons pas les Communes remplir la demeure des États, en devenir l'image. » Les salles furent désignées, M. de Saint-Priest s'étant chargé de ce soin. Mais une des salles était un manége, que l'administration des écu-



MADAME DE STAËL

ries ne voulut point céder : la combinaison manqua. Ainsi, la royauté se trouvait réduite à mettre au nombre de ses chances de salut l'acquisition d'un manége; et cette royauté, qui avait tant abusé des ressources du pouvoir absolu, la voilà qui maintenant s'arrêtait devant un refus de l'administration des écuries!

Le 6 mai, de grand matin, on lisait dans Versailles le placard suivant : « DE PAR LE ROI. — Sa Majesté ayant fait connaître aux députés des trois ordres l'intention où Elle était qu'ils s'assemblassent aujourd'hui 6 mai, les députés sont avertis que le *local* destiné à les recevoir sera prêt à neuf heures du matin. »

L'ordre serait-il exécuté? les privilégiés consentiraient-ils à se réunir aux Communes, pour procéder avec elles à l'opération préliminaire, celle de la vérification des pouvoirs? Immense question et qu'on jugeait décisive! Car la vérification des pouvoirs conduisait invinciblement, si elle avait lieu en commun, au vote par tête; et le vote par tête était, grâce au doublement du tiers, le triomphe certain de la Révolution.

Les membres des Communes se rendent au lieu indiqué. Ils attendent. Le clergé, la noblesse ne paraissent pas. Alors, dans cette réunion d'hommes rassemblés de lieux divers, encore inconnus l'un à l'autre, tous libres, tous égaux, tous menacés, une vive agitation se manifeste. Les cris se mêlent, les propositions se croisent. Les plus ardents déclarent que, sans tenir compte d'une dissidence sacrilége, il faut se constituer en *Assemblée nationale*. Quelques-uns demandent que les voies de la conciliation soient tentées. Mais se constituer en assemblée nationale, c'était tout précipiter. Nommer une députation, c'était imprudemment reconnaître la distinction des ordres. Cependant, des voix graves se sont élevées; elles recommandent la patience, vertu des forts; et l'on entend retentir ce mot que Necker avait prononcé la veille : *Ne soyons pas envieux du temps*. Peu à peu l'effervescence tombe, le tumulte s'apaise. On décide que, la vérification des pouvoirs n'étant pas faite, les Communes se considéreront comme « une simple agrégation d'individus présentés pour les États généraux; » et l'on pousse le respect du principe jusqu'à refuser d'ouvrir des lettres remises dans la salle, à l'adresse du tiers état. Il était deux heures et demie, lorsqu'une émouvante nouvelle se répand : l'ordre du clergé et celui de la noblesse venaient de se prononcer pour la vérification séparée des pouvoirs, le premier à la majorité de cent trente-trois contre cent quatorze, le second à la majorité de cent quatre-vingt-huit contre quarante-sept. C'était la lutte qui commençait. Quelle en serait l'issue? Bien résolue à ne pas fléchir, l'assemblée des Communes s'ajourna au lendemain, qui la revit en effet rendue à son poste, inébranlable dans son droit, et pleine de calme, de puissance, de majesté.

Au château, l'on se partageait entre l'inquiétude et la colère. Le soir de la procession des États généraux, Marie-Antoinette étant rentrée le désespoir sur le visage, sa douleur, trop longtemps contenue, s'était échappée en de tels transports que ses bracelets rompirent. Durant plusieurs heures elle fut en proie à d'effrayantes convulsions, et, pour l'aider à respirer, les dames de service durent couper ses robes. Ce même soir, un jeune député du tiers, Barnave, qui allait s'annoncer avec beaucoup d'éclat et que les grâces de la reine avaient touché, lui fit offrir ses services par la princesse de Lamballe, promettant un appui dévoué si l'on savait se résigner à une monarchie constitutionnelle. Marie-Antoinette interrompit la princesse et s'emporta. Elle croyait toujours les voir, ces visages sombres qu'une fête lui avait montrés; et ce cri d'*Orléans à jamais!* dont on lui avait réservé l'injure, elle l'entendait encore dans ses souvenirs. Laisserait-on le péril s'accroître, laisserait-on se réaliser la menace? Il se tint chez Mme de Polignac d'ardents conciliabules où meneurs de la noblesse et meneurs du clergé vinrent s'encourager à la résistance. Le lien moral que les journaux nouaient entre Versailles et Paris était un premier obstacle à écarter : on n'hésita point; un arrêt du conseil supprima la feuille des *États généraux*, dont un seul numéro avait paru, et fit défense d'en publier la suite. Violence tardive! Mirabeau redoubla d'audace; sous le titre de *Lettres à mes commettants*, il continua l'œuvre commencée; l'Hôtel de Ville de Paris protesta; l'opinion publique défendit ce qui était son royaume : la cour recula d'effroi. Il y avait, au surplus, bien d'autres moniteurs que les feuilles publiques! Chaque parole partie de la salle des États était prolongée par les échos du Palais-Royal, des clubs, des faubourgs; et, de Versailles à Paris, les routes se couvraient de nouvellistes volontaires, qui allaient et venaient sans cesse, conducteurs haletants de l'électricité révolutionnaire.

L'attitude prise par les membres des Communes leur interdisait les démarches de nature à constater la division des ordres. Aussi s'étaient-ils abstenus soigneusement de tout ce qui aurait pu donner à leur réunion le caractère d'une *Chambre constituée*. Ils autorisèrent néanmoins douze d'entre eux à se rendre auprès des nobles et des prêtres, mais en qualité d'intermédiaires bénévoles seulement et non comme députés.

Quelque incertain que fût le sens de cette ouverture, le clergé la reçut avec joie. Alarmés des sympathies secrètes qui faisaient pencher tant d'honnêtes curés vers la cause populaire, les princes de l'Église tremblaient d'être sans armée s'ils risquaient le combat. De sorte que le rôle de médiateurs se trouva convenir à la fois et à leurs fonctions sacerdotales et à leur habileté. Le clergé ne se borna donc point à nommer des commissaires conciliateurs, il pressa la noblesse d'en faire autant, et, par suite de ces instances, une députation de gentilshommes se présentait, le 13 mai, aux Communes. Mais quel fut l'étonnement de l'assemblée, quelle fut son indignation, lorsque, après avoir dit : « Messieurs, nous avons l'honneur de vous apporter les arrêtés pris par l'ordre de la noblesse; vous y verrez le désir qu'il a d'entretenir l'union fraternelle, » le duc de Praslin lut à haute et impérative voix une série d'arrêtés portant que la noblesse avait jugé à propos de vérifier séparément ses pouvoirs; qu'elle s'était constituée en chambre particulière; que, si elle avait consenti à élire des commissaires conciliateurs, c'était sur l'invitation du clergé et par pure déférence. On se récria de tous côtés sur ce qu'une communication pareille avait d'offensant. Quoi! la noblesse paraissait faire grâce aux autres ordres, en voulant bien descendre à se concerter avec eux! Et elle venait dérisoirement parler d'*union fraternelle*, lorsque elle-même énumérait les actes qui tendaient à rendre l'union impossible! Mirabeau s'emporta en railleries amères. Puisque les nobles avaient eu le droit de vérifier leurs pouvoirs séparément, de se constituer à part, qui les empêchait d'aller en avant, de faire une constitution, de régler les finances, de promulguer des lois? Vingt-quatre millions d'hommes valaient-ils qu'on les comptât? Les nobles n'étaient-ils pas la France? Et ici Mirabeau ne faisait qu'exprimer les sentiments qui, à la lecture des arrêtés de la noblesse, s'étaient emparés de l'assemblée des Communes. Elle se contint toutefois; et son doyen répondit d'un ton grave à la députation des nobles : « Nous ne sommes pas constitués.



I. GASTON CAMUS — II. CH. DE LAMETH — III. CH. F. BOUCHÉ — IV. THOURET
V. MARQUIS DE FERRIÈRES

Nous nous occuperons des moyens de conciliation qu'on nous propose. »

Toute révolution trouve, à son début, des hommes qui la servent débile encore et médiocre, mais qui cherchent à l'entraver aussitôt qu'elle se fortifie, qu'elle s'agrandit, qu'elle menace de devenir sublime. De ces hommes furent Mounier et Malouet. Le premier déjà s'interrogeait avec anxiété sur les suites. Le second essaya, dès lors, de glacer le mouvement. Effrayé du calme indomptable des Communes, effrayé des airs hautains de la noblesse, Malouet ne craignit pas d'inviter la force à prendre l'attitude suppliante de la faiblesse. Il rédigea un projet de déclaration où il était dit : « .... Nous devons et désirons ardemment nous réunir à nos codéputés du clergé et de la noblesse.... Nous espérons de leur patriotisme et de toutes les obligations qui leur sont communes avec nous qu'ils ne différeront pas plus longtemps de mettre en activité l'assemblée nationale.... Nous en sommes d'autant plus impatients.... que nous sommes affligés de n'avoir encore pu rendre au roi, par une députation des États généraux, les remercîments respectueux, les vœux et les hommages de la nation. Nous déclarons formellement être dans l'intention de respecter et n'avoir aucun droit d'attaquer les propriétés et les prérogatives honorifiques du clergé et de la noblesse.... » Quel accueil les Communes feraient-elles à un projet où le niveau des sentiments et du langage était à ce point abaissé? Malouet eut des doutes à cet égard; car, avant de risquer sa motion, il crut devoir consulter un personnage qui ne faisait point encore partie de la représentation nationale, mais qui avait la main dans les événements et qu'une mélancolie sauvage, une énergie concentrée, une parole sentencieuse et sobre conduisaient au rôle de la profondeur. Ce personnage, c'était le fameux abbé Sieyès. Il applaudit au respect de Malouet pour les propriétés des deux premiers ordres, mais il lui conseilla de se taire sur les *prérogatives honorifiques*. « Auriez-vous donc, s'écria Malouet surpris, le dessein de détruire la noblesse? — Oui, certainement. — Et vos moyens? — Nous en trouverons. Il faut au moins placer des jalons. Ce que nous ne pourrons faire, nos successeurs l'exécuteront. » Ainsi, détruire la noblesse eût été l'affaire de la génération à venir : et voilà ce que pensait alors, ce que disait Sieyès, l'homme aux combinaisons sûres, le calculateur vanté!

Malouet présenta sa motion aux Communes, qui la rejetèrent.

Il fallait pourtant prendre un parti. Le clergé, la noblesse avaient élu des commissaires conciliateurs : il s'agissait de savoir si, à leur tour, les Communes en désigneraient. C'est ce que proposa, le 14 mai, Rabaut-Saint-Etienne, ministre protestant de Nîmes, à condition néanmoins « qu'on ne se départirait pas des principes de l'opinion par tête et de l'*indivisibilité des États généraux*. » Mais tant de réserve parut une humiliation ou un péril à Le Chapelier, député de Rennes. Il n'y avait plus, suivant lui, qu'à faire énergiquement, péremptoirement la déclaration suivante : « Les députés des Communes ne reconnaîtront pour représentants légaux que ceux dont les pouvoirs auront été examinés par des commissaires nommés en assemblée générale.... chaque député ne pouvant recevoir que d'elle seule la sanction qui le constitue membre des États généraux. » C'était couper court aux tergiversations, et si l'appel à l'unité n'était pas entendu, jeter le gant du combat. L'Assemblée s'agite, elle se partage. Un petit nombre se range autour de Le Chapelier; la plupart sont pour Rabaut-Saint-Étienne Un député d'Arras, Maximilien Robespierre, se lève alors, et, désespérant de voir adopter la vigoureuse motion de son collègue de Rennes, il adjure l'assemblée de s'abstenir du moins à l'égard des nobles d'une démarche dont triompherait leur orgueil, et de ne s'adresser qu'à l'ordre où se trouvaient, à côté de prélats superbes, les modestes et populaires confesseurs de l'Évangile. Robespierre avait rédigé son projet : il demande qu'on en délibère. Mais son influence était si bornée, sa voix avait si peu d'empire, qu'on dédaigna d'opiner sur l'avis qu'il venait d'ouvrir. La motion de Robespierre était donc étouffée, quand Mirabeau s'en empara et en fit le texte d'un discours brûlant que résumaient ces mots : « Envoyez au clergé, messieurs, et n'envoyez point à la noblesse; car la noblesse ordonne et le clergé négocie. » Le 18 mai, après quatre jours de débat, l'opinion de Rabaut-Saint-Etienne l'emportait. Une commission, dont il fit lui-même partie, fut aussitôt nommée : on y trouvait Barnave, on y cherchait Mirabeau.

Les conférences commencèrent donc. Et les députés de la noblesse choisirent ce moment pour annoncer qu'ils renonçaient à leurs priviléges. Mais, de leur part, c'était moins un élan qu'un calcul. Bien résolus à ne rien céder sur la question décisive du vote en commun, ils voulaient couvrir de l'éclat d'un sacrifice patriotique ce qu'avait de périlleux leur isolement obstiné. Il est juste d'ajouter que ce sacrifice était commandé à beaucoup d'entre eux par leurs cahiers mêmes, et qu'il répondait aux sentiments généreux de la minorité des gentilshommes. Les conférences furent de courte durée : on ne put s'entendre; et le 26 mai, sur la proposition du duc de Villequier, la chambre de la noblesse rompit brusquement les négociations. La lutte s'envenimait.

De leur côté, les Communes n'étaient pas sans ressentir comme un sourd ébranlement de passions contraires. Observateur encore obscur des hommes et des choses, déjà Robespierre cherchait à deviner les transfuges, et il les marquait en silence au fond de son cœur. Dans les lettres qu'il écrivait aux plus intimes confidents de ses pensées, il signalait déjà les desseins de Malouet, artisan dangereux du triomphe exclusif de la bourgeoisie, et il se réjouissait du déclin des réputations qui n'étaient pas une force pour le peuple : celles de Target et de Mounier, par exemple. Mirabeau, il le craignait peu, lui sachant un caractère capable de ces défaillances où le génie perd toute autorité, sinon tout éclat. Il y aurait des divisions, certainement; des trahisons, peut-être. Mais Robespierre se rassurait en apercevant autour de lui « plus de cent citoyens disposés à mourir pour la patrie. »

Du reste, les dissidences au sein des Communes n'avaient alors rien que de très-vague, et elles n'empêchaient pas le tiers de croître, à l'égard de la noblesse, en confiance et en fierté. Tout le servait d'ailleurs. L'amour de la concorde lui donnait pour auxiliaires, dans la chambre du clergé, des prêtres tels que les curés Ballart, Jallet, Dillon, Grégoire. Le sentiment de la justice uni au goût de la popularité lui valait pour soutiens, dans la chambre des nobles, une minorité où figuraient le duc d'Orléans, Alexandre et Charles de Lameth, Lafayette, le marquis de Castellane, le comte de Crillon, le comte de Montmorency. Parmi les femmes de la cour, plusieurs, et des plus spirituelles, des plus influentes, faisaient d'un essai de patriotisme l'occupation de leurs loisirs; on citait Mesdames de Staël, de Coigny, de Castellane, d'Aiguillon, de Luynes comme assistant aux séances des Communes, donnant des dîners politiques, parlant constitution, inspirant des brochures, et entretenant l'ardeur plébéienne. Enfin, Paris achevait de nommer ses représentants : secours impatiemment attendu. Et en effet, ce fut le 25 mai qu'on vit

entrer dans la salle des Etats les vingt députés nouveaux que la capitale envoyait. Or, parmi eux, l'abbé Sieyès et Bailly. Le premier arrivait sombre, taciturne et résolu. Le second fut saisi, en abordant la salle des États, d'une émotion mêlée d'embarras et de respect. Portant l'habit noir, le manteau, la chevelure longue, la cravate, costume d'étiquette que beaucoup déjà commençaient à abandonner, Bailly s'avança d'un air timide, regrettant un peu son importance de l'Hôtel de Ville, et semblable, il l'a confessé naïvement lui-même, à un fils de famille qui, de la maison paternelle où il était l'objet de mille soins, passe tout à coup dans le grand monde où l'on ne prend pas garde à lui. Mais il avait des vertus qu'on allait bientôt saluer en sa personne : de la modération, de la fermeté. C'étaient les vertus de l'heure présente.

Les Communes ne pouvaient donc fléchir. Mais à leur patient, à leur inébranlable vouloir la noblesse opposait les violences de l'orgueil irrité. Elle suivait avec un emportement hautain la route que lui traçaient le long des abîmes d'Épré-



1 2 3 4 5 6

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LOUIS XVI

1. GARDE DE LA MANCHE — 2. ÉTAT-MAJOR, GARDES FRANÇAISES — 3. CUIRASSIER DU ROI — 4. CARABINIER
5. DRAGON — 6. GARDE DE LA PORTE

ménil, Lacqueille, Bouthillier et un jeune capitaine de cavalerie, anobli depuis vingt-cinq ans, l'impétueux Cazalès. Les plus âpres, c'étaient précisément les gentilshommes campagnards, parce que la rouille de leurs préjugés natifs ne s'était point perdue au contact des grandes villes, et que la cour tenait en réserve, pour séduire leur inexpérience, une foule de riens vantés : un sourire familier du comte d'Artois, un semblant de confidence, l'honneur de paraître au coucher du monarque, la faveur d'être admis au jeu de la reine. « A vous la gloire de sauver la monarchie, » leur disait-on ; et on les enivrait d'imprudence.

Seul, par conséquent, le clergé offrait prise à une dernière tentative de conciliation. Car les dignitaires de l'Eglise s'efforçaient en vain de faire descendre Dieu dans leur querelle ; beaucoup de curés se rappelaient que leur Christ était fils d'un charpentier, ils se sentaient enfants du peuple.

Aussi les Communes prirent-elles le parti, avant d'en venir aux ressources de la puissance, d'adresser au clergé une invitation fraternelle, suprême. Et ce fut vraiment un beau spectacle, quand, le 27 mai, Target, suivi de quelques-uns de ses collègues, alla dire aux prêtres rassemblés : « Nous vous adjurons, au nom du Dieu de paix, de vous réunir à nous. »

Ce n'était plus, cette fois, à l'appui d'une misérable vanité de caste qu'on invoquait le Seigneur : on prenait à témoin l'être en qui réside l'unité de la famille humaine. Les humbles desservants des églises de village furent attendris; des larmes coulèrent; un cri se fit entendre : « Partons à l'instant même. » Mais les prélats de cour objectèrent la nécessité d'agir gravement, de réfléchir; et, sous l'inspiration de leur menteuse sagesse, l'ordre répondit : « La proposition de MM. des Communes exige un sérieux examen : le clergé va s'en occuper. » Les Communes attendirent jusqu'au soir : elles attendirent inutilement.

Alors fut ourdie la plus criminelle des intrigues. Pour prévenir l'alliance des Communes et des curés, les meneurs du parti contre-révolutionnaire entourent Louis XVI; ils l'encouragent à intervenir; ils lui conseillent d'ordonner la reprise des conférences entre les commissaires des trois ordres, mais en présence du garde des sceaux et des commissaires nommés par le gouvernement. C'était recommencer une expérience qui n'avait abouti qu'à aigrir les âmes; c'était, sous couleur de conciliation, raviver la discorde. Louis XVI se rendit, soit complicité, soit faiblesse; et une lettre dans laquelle il exprimait son désir fut remise aux trois ordres.

L'obéissance du clergé fut prompte et sans réserve. Mais, pour que les conférences qui allaient être reprises fussent nécessairement stériles, les agitateurs de la noblesse s'étudièrent à l'engager par une décision irrévocable. Le *veto* respectif des trois ordres l'un sur l'autre n'était-il pas le palladium de la liberté, une garantie de la paix, une sauvegarde pour le trône? Voilà ce que développèrent avec une insistance passionnée d'Entraigues, Bouthillier, Cazalès; et ils pressèrent les nobles de prendre un parti énergique, décisif. La majorité les suivit, et on déclara que « la délibération par ordre et la faculté d'empêcher, qui appartenait divisément à chacun d'eux, étaient constitutives de la monarchie. » Mais aussitôt plusieurs gentilshommes protestèrent. Le comte de Montmorency, le chevalier de Mantelle, le baron d'Haranbure, le duc de Luynes, le marquis de Lancosme, s'élevèrent contre un arrêté, contraire, disaient-ils, aux sentiments conciliateurs manifestés dans la lettre du roi. MM. Cypierre et Sinety se rejetèrent sur leur mandat, qui prescrivait l'opinion par tête. Le marquis de Castellane déclara que tous ses vœux étaient pour la réunion. Le comte de Crillon dit qu'il pensait avoir été député aux États généraux, dans le but de donner une constitution à la France, chose impossible si l'on admettait le *veto* d'un des ordres sur l'autre. Le duc d'Orléans, le comte de Croix, le comte Charles de Lameth s'étonnèrent d'un arrêté qui condamnait des commissaires conciliateurs à ne rien concilier.... Vaines protestations! la majorité passa outre.

L'arrêté de la noblesse rendait d'avance et bien évidemment illusoires les conférences nouvelles. Cependant, les Communes consentirent à les reprendre, *par déférence au désir de Sa Majesté*. Elles élurent Bailly président sous le nom de doyen, et décidèrent qu'une députation solennelle irait présenter au roi « les hommages respectueux de ses fidèles Communes, les assurances de leur zèle, de leur amour pour sa personne sacrée et la famille royale, et les sentiments de la vive reconnaissance dont elles étaient pénétrées pour les tendres sollicitudes de Sa Majesté sur les besoins de son peuple. » Ainsi s'exprimaient les Communes le 29 mai 1789, trois ans et huit mois avant la tragédie du 21 janvier.

Or, tandis qu'elles enveloppaient leur pensée dans les formules du servilisme ancien, la cour ne songeait qu'à les humilier. Quand Bailly alla demander au garde des sceaux Barentin que la députation des Communes fût admise auprès du roi, le ministre ne craignit pas d'avouer qu'il y avait à cela une difficulté grave. Pouvait-on souffrir que l'orateur du tiers parlât au roi sans se mettre à genoux? Au moins fallait-il qu'une attitude plus soumise servît à marquer, à l'égard des deux premiers ordres, l'infériorité du troisième. « Ce n'est pas, ajouta le garde des sceaux, qu'on veuille insister sur un vieil usage qui blesse le tiers état et que le roi n'a pas l'intention d'exiger. Cependant, si le roi le voulait?... — Et si vingt-cinq millions d'hommes ne le veulent pas? » interrompit froidement Bailly. Bailly en était à sa seconde demande d'audience, et, la veille du jour où cette scène avait lieu, Louis XVI avait perdu son fils aîné. De là mille bruits odieux, mensongers, que la haine des courtisans se plut à répandre. On raconta que Bailly avait voulu forcer la porte du roi; qu'il avait troublé par une obstination cruelle la plus inviolable des douleurs; que Louis XVI en avait été réduit à s'écrier : « Il n'y a donc point de pères dans cette chambre du tiers! » Le dauphin, que la mort venait d'enlever, était un frêle enfant, caduc et triste avant l'âge. Les jours dorés de Trianon avaient fui sans retour. Frappée comme mère, menacée comme reine, Marie-Antoinette tomba dans une mélancolie profonde, et ce fut alors que ses cheveux blanchirent.

La situation se prolongeait; elle ne paraissait pas se développer. La reprise des conférences avait eu le résultat prévu : de vains débats, un redoublement d'aigreur, une irritation qui couvait la guerre. Necker proposa aux trois ordres de vérifier séparément les pouvoirs et de se donner communication réciproque du résultat, sauf, en cas de dissentiment, à recourir au roi. Mais dans ce prétendu plan de conciliation, les uns ne virent qu'une atteinte à leur fierté, les autres qu'un piége. Tout en y accédant, la noblesse déclara s'en référer à ses précédents arrêtés; et les Communes prirent texte de cette imprudente restriction pour refuser, en rejetant sur les nobles le tort du refus.

Il était temps de vaincre. Paris grondait. Contemplée d'un peu loin, la marche lente et grave des Communes ressemblait trop à l'immobilité. Le peuple souffrait d'ailleurs; le pain était cher; et si la bourgeoisie n'avait à demander aux États généraux que la liberté, le peuple avait à leur demander le droit de vivre. Lorsque, le 19 mai, les fruitières orangères et autres dames de la Halle étaient allées à l'Hôtel de Ville complimenter les électeurs, elles n'avaient pas manqué de leur crier : « Pensez au peuple, messieurs! » Et qu'avaient répondu les électeurs? que c'était précisément des intérêts populaires qu'on s'occuperait aux États généraux, et que les dames de la Halle avaient dans l'assemblée du tiers état des défenseurs, des amis, des frères. Et pourtant, les pauvres continuaient à se lamenter; le pain continuait à être cher. Nul doute que la conduite des Communes ne fût savamment calculée, aussi ferme que sage, telle enfin que les circonstances l'exigeaient : avant d'aviser à féconder la victoire, il fallait vaincre. Mais la passion ne compte pas les obstacles, et la faim n'attend pas. D'autant qu'un arrêt venait d'être prononcé, dont la bourgeoisie ne s'inquiéta nullement, et qui fit sur le peuple une impression sinistre. Des hommes arrêtés, dans une récente émeute qu'avait excitée une question de salaire, furent condamnés, par délibération du conseil, jugement prévôtal et en dernier ressort, à une peine faite pour parler vivement à l'imagination de la multitude. Placés sous la garde du bourreau, ils furent conduits à travers la ville, pieds nus, en chemise, la corde au cou et portant sur la poitrine un écriteau infamant, jusqu'à la principale porte de

la cathédrale de Paris. Et là, ils durent confesser, à genoux, une torche ardente de cire jaune à la main, le crime de la misère changée en fureur.

Les meneurs de l'ordre du clergé résolurent de tirer parti de ces sombres circonstances. Ils annoncèrent bruyamment qu'ils allaient s'occuper de la cherté des grains, et ils invitèrent ceux du tiers à prendre souci, à leur tour, des douleurs publiques. Les Communes comprirent ce que la démarche avait d'insidieux : elles répondirent qu'aviser à adoucir les souffrances du peuple était un devoir, mais que la question voulait être résolue dans la *salle commune*.

Encore un semblable échange d'artifices, et la limite qui existe entre la prudence et la dignité se trouvait dépassée : Sieyès frappa le grand coup. Le 10 juin, l'assemblée, instruite d'avance, se tenait dans une attente solennelle. Sieyès se lève au milieu d'un profond silence, il propose d'adresser aux deux autres ordres une dernière *sommation*, en les prévenant que *l'appel des bailliages aurait lieu dans une heure et qu'il serait donné défaut contre les non-comparants.* On met aux voix la proposition, après en avoir mitigé l'âpre formule; on l'adopte. C'était la Révolution même.



1 2 3 4 5 6

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LOUIS XVI

1. TAMBOUR GARDE FRANÇAISE — 2. TAMBOUR DE LA LIGNE — 3. GARDE DU CORPS — 4. GRENADIER DES GARDES FRANÇAISES — 5. GARDE DE LA CONVENTION NATIONALE — 6. INVALIDE

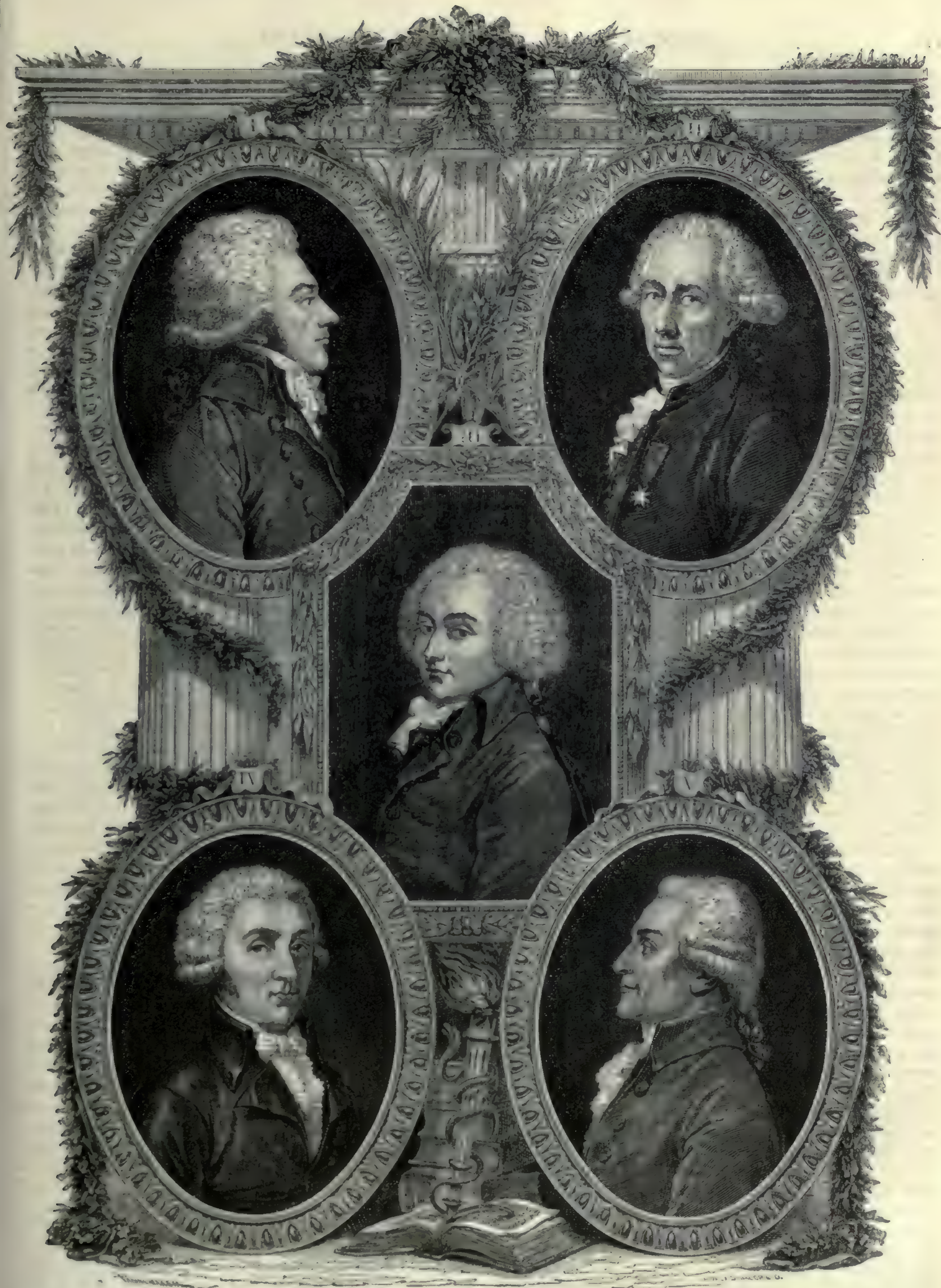
Et le soir de cette journée féconde, Mirabeau montait mystérieusement l'escalier de Necker, la tête perdue en d'étranges pensées. Empêcherait-il le fleuve de déborder, lui que le démon familier de Caïus Gracchus agitait? Laisserait-il la royauté périr, lui à qui le régime des cours permettait de vivre éperdu dans le vice? S'il avait besoin de la place publique pour son génie, il avait besoin de la monarchie pour la corruption de son cœur. Ainsi combattu, plein de violence, plein d'épouvante, et succombant enfin aux contradictions de sa nature puissante et misérable, il s'était amoindri jusqu'à solliciter un entretien secret de ce ministre génevois contre lequel il épuisait, la veille encore, toutes les imprécations de la haine, toutes les formes du mépris. Necker reçut avec une froideur insultante celui qu'on appelait à la cour le *comte plébéien.* « Voyons, lui dit-il d'une voix impérieuse et brève, quelles sont vos propositions? » Chez Mirabeau, l'étonnement ne fut jamais que de la colère :

il s'emporta, il sortit, se promettant d'attirer Necker à la tribune et de l'y écraser.

Le 13 juin, l'Assemblée s'occupait de la vérification des pouvoirs, lorsqu'à l'appel de la sénéchaussée du Poitou, trois curés se présentent : Lecesve, Ballard, Jallet. Ce fut un véritable et touchant délire. On les entoure, on les remercie au nom du peuple, on leur serre les mains, on les embrasse. « Mais on délibère encore, s'écrie une voix, on délibère dans la chambre du clergé. — Je ne mets pas, moi, dit le curé Ballard, ma conscience en délibération. » Le lendemain et le surlendemain, les Communes recevaient, au milieu des plus vifs transports, d'autres prêtres qu'amenaient la Révolution et sa fortune. L'abbé Grégoire parut. L'abbé Marolles dit en entrant : « Me voici, messieurs; mais, depuis l'ouverture des États généraux, mon cœur était au milieu de vous. » D'unanimes acclamations accueillirent cet aveu d'une désertion sainte. Quelques-uns applaudissaient en pleurant.

C'en est fait, tout se précipite. Dans une séance précédente, Malouet avait paru craindre la présence de la multitude, et il s'était attiré ces foudroyantes paroles de Volney : « Il n'y a pas d'étrangers ici, il n'y a que des frères. » Le 15 juin, la salle des Etats se remplit de spectateurs; les jours du forum se levaient; et ce fut sous les regards, sous la garde, aux applaudissements d'un peuple immense, que les Communes procédèrent à la constitution définitive de l'Assemblée. Mais d'abord, quel nom lui donner? Sieyès proposa celui-ci : *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation.* Mirabeau prit la parole. Il se disait tourmenté de la fièvre; et la fièvre, en effet, brillait dans ses yeux. Le tremblement de son corps, ses joues affaissées, sa lèvre plus relevée que d'habitude, trahissaient en lui les ravages d'une longue émotion; et, avant qu'il eût ouvert la bouche, il semblait qu'on eût entendu le souffle des passions qui gonflaient sa poitrine. Il fut provocateur, étonnant de contradictions, véhément, insolent, sublime. Il repoussait la motion de Sieyès, la déclarant trop hardie, la trouvant presque factieuse, et il demandait qu'on adoptât ces mots : *Représentants du peuple.* Non, jamais la parole humaine ne traduisit d'une manière aussi poignante et avec tant de splendeur les combats d'une âme troublée. On vit cet orateur des rois, cet orateur de la multitude, insulter et glorifier le peuple tour à tour. Il commença par l'insulte. S'il voulait qu'on s'appelât *peuple*, c'était parce qu'il importait d'être soi, et de ne pas nier le clergé, de ne pas nier la noblesse, de ne pas aller se heurter imprudemment au *veto* royal, *veto* nécessaire et sacré. Puis, répondant à ceux qui puisaient leur audace dans l'appui promis ou offert par les auxiliaires d'en bas, il montrait le peuple ignorant ses droits, ignorant la liberté, usant ses forces à souffrir et *prêt à vendre la constitution pour du pain.* Ce langage, si outrageant et si injuste, ne dévoilait que trop le but de Mirabeau. Substituer au titre de *Communes* une artificieuse variante, arrêter l'absorption de la noblesse et du clergé par la majorité de la société française, maintenir à moitié la distinction des ordres, voilà donc où l'on prétend en venir avec ces mots *représentants du peuple!* « Comptons les têtes, s'écria noblement Target; non les fortunes. » Et Thouret fit ressortir le danger d'une dénomination qui, interprétée dans son sens le plus restreint, paraîtrait consacrer les iniques distinctions qu'il s'agissait de détruire. Alors, irrité, hors de lui, honteux de son rôle de courtisan, et ramené par la colère au vrai rôle de son génie, Mirabeau reprit, au risque d'une inconséquence héroïque : « Oui, si ce nom de *peuple* n'était pas le nôtre, il faudrait le choisir entre tous, l'envisager comme la plus précieuse occasion de servir ce peuple qui existe, qui est tout, ce peuple que nous représentons, dont nous défendons les droits, de qui nous avons reçu les nôtres, et dont on semble rougir que nous empruntions les titres. Ah! mon âme s'élève.... Les amis de la liberté s'appelleront les *remontrants* en Amérique, les *pâtres* en Suisse, les *gueux* dans les Pays-Bas; ils se pareront des injures de leurs ennemis. » Le contempteur de la multitude avait disparu : c'était le tribun qui parlait. Mais, d'un seul bond, il était passé du château à la place publique, sans s'arrêter à la place intermédiaire où la bourgeoisie voulait asseoir son camp. La plupart furent saisis d'effroi; et apercevant dans le lointain le fantôme de cette puissance nouvelle, inattendue, vers laquelle Mirabeau venait d'étendre la main, ils éclatèrent en murmures.

La dénomination qui, évidemment, devait le mieux convenir à une pareille assemblée, c'était celle qui, indéterminée, élastique, pourrait se resserrer jusqu'à ne signifier que les Communes ou s'étendre jusqu'à signifier la nation, celle qui plusieurs fois déjà s'était produite, celle que proposa le député Legrand : *Assemblée nationale.* En vain, soutenu par Rabaut-Saint-Étienne et Barnave, Mounier essaya-t-il d'entraîner les Communes à se constituer en *Assemblée légitime des représentants de la majeure partie de la nation, agissant en l'absence de la mineure partie*, on rejeta tout d'une voix ce titre démesurément long et qui conservait la trace de l'opposition des ordres. Il fallait voter, cependant : grande épreuve, et terrible! Car on venait d'apprendre qu'il se faisait à Versailles un bruit inusité d'armes et de chevaux; que l'ordre avait été envoyé à des troupes allemandes de se mettre en mouvement; que beaucoup de nobles, rendus furieux par l'excès du péril, parlaient de s'en rapporter à la fortune de l'épée. N'avait-il pas été question d'arrêter le duc d'Orléans, de lui faire son procès, d'envelopper dans l'appareil de sa ruine ses complices en révolution, d'épouvanter les esprits? L'appel nominal commence. Et aussitôt s'élèvent mille clameurs confuses. Les uns se récrient contre cette marche précipitée, haletante. Les autres, et à leur tête les Bretons, race indomptable, veulent qu'on se décide à l'instant même; qu'on ne laisse pas aux ennemis de la nation le temps de se reconnaître; et que, si la cour osait frapper, elle ait à frapper non pas une réunion d'hommes indécise et éperdue, mais une assemblée assise dans son droit, noblement et à jamais compromise, figurant le peuple, étant la loi. Le tumulte devint formidable. Toute la salle était debout. Ici le groupe des temporiseurs, formant la minorité, là celui des impatients, et, pour les séparer, une longue table. Ainsi placés face à face, ils échangeaient d'amers discours, ils se menaçaient du geste. Ce n'était plus l'énergie calme et réglée des jours précédents. Mirabeau et Barère venaient d'ouvrir d'orageuses perspectives, le premier en faisant penser au peuple, le second en laissant échapper, au sujet des Etats généraux, ces paroles profondes : « Vous êtes appelés à recommencer l'histoire. » Les Mounier, les Malouet, ceux qui n'entendaient pas pousser au delà du triomphe de la bourgeoisie, eurent donc à s'émouvoir en sens inverse. Devant eux était la noblesse, le clergé, le château, mais derrière eux Paris mugissant et ses faubourgs. Alors retentit l'accusation encourue par quiconque s'arrête au milieu d'une société qui marche. Le mot trahison fut prononcé. Un inconnu s'élança des tribunes et courut porter la main sur Malouet. Le parti des modérés redoublait de violences et de clameurs. La lassitude eut enfin raison de tant d'emporte-



I. ALEXANDRE DE LAMETH — II. ALEXANDRE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD — III. ALEXANDRE DE BEAUHARNAIS
IV. MATHIEU DE MONTMORENCY — V. EMMANUEL FRÉTEAU

ment. Mais beaucoup de membres s'étaient déjà retirés; il faisait nuit; on dut renvoyer la décision au lendemain.

Le lendemain, 17 juin, l'assemblée, à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix, prenait le titre d'*Assemblée nationale;* et le 19 juin, rendue à des pensées plus sereines, elle établissait, avec autant de force que de sagesse, les bases de son pouvoir souverain. Pour se ménager une arme contre la cour, elle déclara illégaux les impôts jusqu'alors perçus, décidant néanmoins qu'ils seraient levés tant qu'elle serait réunie, mais cesseraient de l'être si on venait à la dissoudre. Pour rassurer les créanciers de l'État, elle les mit « sous la garde de l'honneur de la nation française. » Pour se concilier le peuple, elle promit de consacrer ses premiers moments à l'examen des causes de la disette.

A cette nouvelle, ce fut parmi le peuple un frémissement de joie, et partout une émotion puissante. Dans la chambre de la noblesse, où d'Epréménil demandait à grands cris la dissolution des États généraux, le duc d'Orléans proposa la réunion; mais, la gravité des circonstances l'accablant, il se troubla et s'évanouit. Dans la chambre du clergé, la sensation fut aussi vive et moins stérile : les curés emportèrent, d'enthousiasme, la délibération en commun; et la reconnaissance populaire, qui les attendait au passage, n'oublia pas de leur prodiguer ses plus bruyantes faveurs.

Pendant ce temps, le château était en proie au vertige. Prenant la colère pour de la vigueur et se trompant de courage, les meneurs du comité Polignac n'opposaient qu'un emportement frivole à la constance de l'Assemblée et à ses hardiesses suivies. Quant à la reine, elle avait perdu la confiance que le bonheur inspire, elle ne pouvait avoir encore la force que donne presque toujours aux femmes l'extrême péril, et elle passait douloureusement par toutes les alternatives de la faiblesse, tantôt impétueuse et intraitable, tantôt superstitieuse et tremblante à ce point que, comme d'un présage affreux, elle s'alarmait d'une bougie éteinte. De son côté, le plus jeune des frères du roi se répandait en menaces, et semblait déjà s'essayer aux violences qui rendirent la vieillesse de Charles X si fatale à sa maison.

Ainsi pressé, qu'allait faire le gouvernement? Necker fut d'avis qu'il fallait agir, et promptement et avec éclat. Sa grande ambition eût été, sans rompre néanmoins avec les deux premiers ordres, de placer le roi à la tête du parti populaire. Laisserait-on aux Communes seules la charge et l'honneur de la liberté reconquise? Dans sa popularité, il y avait, selon Necker, une part qui devait composer le lot du monarque et qu'on devait revendiquer en son nom. Il conseilla, conséquemment, d'ordonner la réunion des ordres, mais d'une manière solennelle, du haut de la monarchie, en des termes qui fussent de nature à rehausser le prix de l'intervention royale et à sauver la noblesse de l'humiliation de fléchir devant le tiers.

Ce n'était point là, certes, une politique de tribun. Ce désir d'accaparer l'enthousiasme au profit du trône, ce respect pour les prétentions d'une vanité injuste accusaient en Necker des préoccupations que le génie de la démocratie désavoue, et des illusions qu'il condamne. Mais il convient d'observer que Necker était ministre d'un roi jusqu'alors absolu; qu'une cour furieuse l'entourait; qu'il avait à compter avec des répugnances opiniâtres et des obstacles sans nombre; que son rôle, au conseil, était de préparer la transformation de la monarchie, non de la détruire; et qu'il dut craindre naturellement de faire crouler l'édifice entier s'il en ébranlait trop vivement les deux principales colonnes : la noblesse et le clergé. Ce qu'il est équitable de lui reprocher, c'est donc uniquement d'avoir gardé le pouvoir à des conditions qui ne lui permettaient pas d'oser le bien. Mais les avances de l'opinion l'avaient enivré. Il se crut follement capable de concilier les contraires : d'imposer à la cour des sacrifices, au clergé de la modestie, aux nobles de la résignation, et au peuple en mouvement une marche timide. La tempête à déchaîner l'eût rempli d'effroi : la tempête à conduire et à contenir ne découragea point son orgueil.

Louis XVI était à Marly. Necker s'y transporta, en compagnie de deux ministres, MM. de Saint-Priest et de La Luzerne; et ce fut en voiture, chemin faisant, qu'il leur communiqua le projet sur lequel il allait provoquer la délibération du conseil : tant il y avait de précipitation et d'imprévu en ces heures de trouble! D'après le plan de Necker, le roi aurait, en séance royale, sommé les trois ordres de se réunir; et, donnant à leurs travaux l'initiative royale pour point de départ, il aurait lui-même posé comme bases de la régénération attendue : la délibération en commun des trois ordres sur toute question d'intérêt général; le droit reconnu aux États de modifier la constitution du royaume, pourvu que la législature restât composée *au moins de deux chambres;* l'abolition des priviléges pécuniaires en matière d'impôt; l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois militaires et civils. Humble programme, et marqué à l'empreinte du génie de l'Angleterre! Et pourtant, il fut trouvé, à la cour, d'une audace effrayante. Necker en avait donné communication aux comtes de Provence et d'Artois, qui, à leur tour, en avaient parlé à Marie-Antoinette. Necker ne fut pas plutôt arrivé à Marly, que la reine le fit prier de passer chez elle. Il obéit, trouve Marie-Antoinette vivement agitée et les deux frères du roi l'animant de leurs conseils. On le conjura de renoncer à son dessein, d'anéantir son plan : il demeura inébranlable. Le conseil s'ouvre donc. Les idées du principal ministre sont livrées à la discussion, Louis XVI se rend, déjà l'on adopte.... Mais tout à coup un officier de service paraît, il s'approche du roi, lui parle à voix basse. Le roi sortit. « C'est la reine qui l'envoie chercher, » dit aussitôt à Necker M. de Montmorin; et il ne se trompait pas. La délibération fut ajournée. Toutefois, comme l'image d'un pompeux déploiement de forces souriait aux courtisans, on décida que la séance royale aurait lieu, et elle fut fixée au 22 juin. Puis, sous prétexte que des préparatifs étaient nécessaires, mais en réalité pour suspendre des travaux qu'elle redoutait, la faction fit fermer la salle des États.

Le 20 juin — et à l'écrire, cette date impérissable, qui ne se sentirait ému jusqu'au fond de l'âme? — le 20 juin 1789, à Versailles, par une journée pluvieuse et triste, on vit un groupe d'hommes errant à travers la ville et paraissant en peine d'un gîte. Leur nom? l'Assemblée nationale. Leur but? faire un peuple libre. Faibles comme nombre et simples de maintien, ils avaient cependant le front dominateur, le regard fier. Et, en marchant, ils s'entretenaient de la cour, de sa puérile insolence, du temple de la loi fermé, des soldats qu'ils venaient de rencontrer veillant autour de l'inviolable enceinte, de la séance royale notifiée à des représentants du peuple par de vulgaires affiches, par le cri des hérauts, par la rumeur publique, ainsi qu'on eût fait d'un spectacle; ils parlaient de reprendre l'œuvre interrompue, de la reprendre à l'instant, au risque d'une lutte terrible, au prix de la vie, en quelque lieu que ce pût être, et, si un édifice leur manquait pour cela.... comme Luther après Worms : sous le ciel. Ils passèrent devant des portes qui restèrent closes. Mais une salle s'ouvrit enfin; et ce n'était qu'un jeu de paume. Là, nul

ornement vain, des murailles nues, des chaises, une table, des bancs. Rien qui servît à masquer la majesté de la nation. Le peuple était accouru : il entoure, plein d'inquiétude et de respect, l'asile sacré. Les uns pénètrent dans les galeries; d'autres s'attachent aux fenêtres. Un député octogénaire s'avança, malade, épuisé; on le soutenait. La délibération commence. Ils se rappellent les détails sinistres de la matinée, l'odieuse consigne donnée aux sentinelles, et que, devant la



LE DUC D'AIGUILLON

salle des États, les députés se pressant à la grille, ce cri a été entendu : « Prenez les armes. » Le sort en est donc jeté! il faut se préparer à un jeu sanglant. Où transportera-t on la patrie? « Paris nous appelle, s'écrient les plus animés; partons! » Alors — et pourquoi a-t-on craint de le dire? — il y en eut qui s'effrayèrent, moins sans doute à l'idée d'un massacre possible sur un grand chemin qu'à celle de Paris soulevé, et de la fureur populaire atteignant en un jour sa limite extrême. Or, par un de ces coups éclatants où se reconnaît la volonté qui mène les empires, ce fut le moins fervent des



INDICATEUR DU SERMENT DU JEU DE PAUME

1. BAILLY
2. SIEYÈS
3. GRÉGOIRE, CURÉ D'EMBERMÉNIL
4. RABAUT-SAINT-ÉTIENNE, MINISTRE PROTESTANT
5. DOM GERLE, CHARTREUX
6. PÉTION
7. BUZOT
8. MERLIN
9. DUPONT DE NEMOURS
10. ROBESPIERRE
11. LE P. GÉRARD
12. MIRABEAU
13. BARNAVE
14. TRONCHET
15. CAMUS
16. MARTIN, D'AUCH
17. GUILHERMY
18. LEGRAND
19. RŒDERER
20. BIAUZAT (GAUTHIER DE)
21. LA RÉVEILLERE-LEPAUX
22. DUBOIS DE CRANCÉ
23. BERGASSE
24. THOURET
25. TARGET
26. LABORDE-MÉRÉVILLE
27. PISON DU GALAND
28. MOUNIER
29. TREILHARD
30. GUILLOTIN
31. BOUCHÉ
32. LAURENT, CURÉ DE CUISEAUX
33. GOUTTES, CURÉ D'ARGELLIÈRES
34. BARÈRE DE VIEUZAC
35. REWBELL
36. THIBAUT, CURÉ DE SOUPPES
37. MAUPETIT, DE LA MAYENNE
38. MUGUET DE NANTHOU
39. GOUY D'ARCY
40. MALOUET
41. LE CHAPELIER
42. KERVELEGAN
43. LANJUINAIS
44. LAVILLE-LE-ROUX
45. GLEIZEN
46. RAMEL
47. GARAT
48. CREUZÉ DE LA TOUCHE
49. REGNAULD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY
50. PRIEUR, DE LA MARNE



LE SERMENT DU JEU DE PAUME

serviteurs de la Révolution, ce fut Mounier qui proposa le serment du Jeu de paume. Et il le proposa, il l'a déclaré lui-même, sans en pressentir la portée, par modération, en vue de l'autorité royale à sauver, pour détourner de leurs projets les audacieux, pour occuper et déjouer leurs transports! « Les membres de l'Assemblée nationale, disait l'arrêté que Mounier rédigea, prêteront le serment solennel de ne se séparer jamais jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération de l'ordre public soient établies et affermies sur des bases solides. » Bailly donne lecture de cette formule. En qualité de président, il réclame pour lui l'honneur de jurer le premier. Et tous les bras se lèvent, et un cri s'échappe de toutes les bouches, cri spontané, irrésistible, immense. Elle est devant nous cette scène dont la Constituante confia au pinceau de David l'héroïque procès-verbal, et qui fut la gloire de nos pères. Les voilà tous. Celui qui, debout sur une table, domine l'assemblée, aussi calme, aussi impassible que la loi, c'est Bailly. Celui qui, les vêtements en désordre, le regard tourné vers le président, tient une plume et se dispose à écrire, c'est le rédacteur du *Point du Jour*, Bertrand Barère. Robespierre appuie violemment ses deux mains sur sa poitrine, comme s'il avait deux cœurs pour la liberté. Une exaltation commune éclate, quoique diversement exprimée, dans l'attitude de Pétion, de Garat, de Le Chapelier, de Thouret, de Guillotin, de l'impétueux Dubois-Crancé, de l'élégant Barnave. Le corps raidi, la tête haute, Mirabeau frappe du pied la terre. Sieyès, isolé au milieu de la foule de ses collègues et assis au centre de leur mouvement, ne fait aucun geste, ne regarde personne : il prête serment dans son intelligence. Le lendemain lui apparaissait peut-être. Et qui sait, en effet, si ces hommes réunis ne se diviseront pas bientôt en juges et en condamnés? Qui sait si au fond de la formule de serment que Bailly prononce n'est point enveloppé son arrêt de mort? A la garde de Dieu! En attendant, leurs âmes se cherchent, leurs espérances se confondent; et le chartreux dom Gerle, le protestant Rabaut-Saint-Étienne, le curé philosophe d'Emberménil se tiennent embrassés.

Un seul protesta, et ajouta ainsi à la grandeur du spectacle. Car, à braver seul l'indignation d'une assemblée entière et à défendre contre un enthousiasme aussi puissant ses croyances désespérées, il ne saurait y avoir un médiocre courage. Plus tard, Mounier, qui avait proposé le serment, se fit l'apologiste de Martin d'Auch, qui refusa de le prêter. On mit sur le registre de la délibération le nom de ce dernier, et à la suite le mot *opposant*. De sorte que cette noble journée se termina par un hommage rendu aux droits de la conscience humaine et par une vengeance vraiment digne de la liberté.

Tant de sagesse et de vigueur aurait dû, ce semble, amener la cour à mettre quelque gravité dans ses colères : il n'en fut rien; et, comme s'il eût suffi d'insulter au péril pour l'éviter, on se plut aux airs fanfarons. Depuis quelque temps il s'était formé autour de la reine un parti qui affectait de placer en elle toutes les espérances de la noblesse et le salut de la France chevaleresque. Ce parti se composait de la jeune aristocratie d'épée et s'appuyait sur un certain nombre de prélats fanatiques. Il embrassait les castels, les demeures épiscopales, les couvents, les chaires, le confessionnal. Il n'appelait plus Marie-Antoinette que l'intrépide fille de Marie-Thérèse; et sur des espèces d'autels que les fidèles dressaient dans l'intérieur de leurs maisons, vous eussiez trouvé le buste de la reine et cherché vainement celui du roi. Quelques-uns, avec un mépris qu'ils se donnaient à peine soin de dissimuler, accusaient la molle condescendance de Louis XVI, ses irrésolutions, son penchant à prêter l'oreille aux acclamations de la rue, son habitude de reculer. Était-ce bien là un roi-gentilhomme? Que n'allait-il à Rambouillet s'occuper d'horlogerie, laissant aux mains plus viriles de la reine et le sceptre et le glaive? Car c'était trop de patience : il fallait enfin balayer cette cohue révolutionnaire. Et si le peuple remuait, on avait des soldats; et si les régiments français s'avisaient de désobéir, on avait les régiments étrangers : ceux qu'on soldait, ceux qu'on pouvait, au besoin, appeler d'Allemagne. Il ferait beau voir un ramas de séditieux en haillons tenir tête aux kayserlicks, aux dragons de la Tour, à la cavalerie hongroise, aux chasseurs tyroliens; et ne pas trembler, rien qu'à la vue de leurs longues moustaches enduites de suif! A ces ridicules propos la faction féodale joignait des bravades en action qui affligeaient les gentilshommes de la bonne cause et faisaient rougir la partie grave de la noblesse. Alors s'amassa ce trésor d'humiliations téméraires qu'on destinait au duc d'Orléans; alors fut préparée contre Mirabeau cette guerre toute composée de cartels qu'il se bornait à écrire sur ses tablettes, remettant les petits combats au lendemain de la grande bataille, et trop orgueilleux, trop sûr de lui, pour se croire obligé à la preuve du courage.

Ainsi, d'un côté, la religion du droit, une prudence fière, de la mesure dans l'audace; de l'autre, mainte illusion sacrilége et d'aveugles mépris. Il ne faut donc pas s'étonner si le comte d'Artois crut étouffer les suites du serment du Jeu de paume en faisant retenir la salle, et si l'on renvoya la séance royale au 23 juin, afin que, durant tout un jour, les Communes, jetées sur le pavé de la ville, offrissent le spectacle d'un attroupement défendu. Mais, selon le mot de Mme de Staël, c'était opposer des jouets à des armes; et ces vulgaires insultes de la cour eurent cela de remarquable que chacune d'elles fournit à la nation le sujet d'un nouveau triomphe. Les princes pouvaient bien profaner par le scandale de leurs amusements la place où la Révolution venait de camper; mais pouvaient-ils fermer la maison commune, le palais du peuple, l'église? On enlevait une salle de jeu à la patrie errante : elle entra dans un temple.

Le 22 juin, les représentants occupèrent l'église de Saint-Louis, que le curé Jacob, quoique attaché à la cour, n'avait osé leur refuser. Soudain, les portes du chœur s'ouvrent, et l'on voit paraître, gravement émue, l'assemblée des prêtres. Ils s'avancent et, prenant la parole, l'archevêque de Vienne annonce que le clergé vient se soumettre à la vérification commune. La religion et la patrie semblaient se réconcilier : l'attendrissement fut général et profond. Ces plébéiens, jusqu'alors si hautains, s'empressèrent de céder respectueusement aux hommes du sacerdoce les places d'honneur : déférence que Barère, dans *le Point du Jour*, blâma en ces termes : « Sont-ce là les représentants qui veulent détruire les distinctions? » Mais ici la déférence du tiers, c'était la courtoisie du patriotisme, c'était la modestie de la victoire. Deux nobles, le marquis de Blacons et le comte Antoine d'Agoust, se présentèrent : ils furent accueillis comme des frères impatiemment attendus. Sur les cent quarante-huit membres du clergé réunis à la famille nationale, on comptait cent trente-quatre curés, cinq prélats, deux grands vicaires, six chanoines, un abbé commendataire. « Imprimons cette liste, » dirent ceux des Communes; et, les yeux mouillés de larmes, Bailly s'écria : « Il faut l'imprimer en lettres d'or. »

La mer montait, montait toujours; l'invincible Révolution gagnait les hauteurs. Et sur l'étroite cime que le flot atteignait en grondant, la cour souriait et menaçait à la fois!

Necker, naguère encore si présomptueux, était tombé dans un découragement amer et subit. Un jour, il avait suffi d'un jour pour lui prouver que, doué d'une force intérieure et immense, le mouvement pouvait engloutir quiconque aurait



DUBOIS-CRANCÉ

la prétention de le conduire. Débilité de la nature humaine! Necker était l'auteur du livre le plus audacieux peut-être qu'eût enfanté le dix-huitième siècle; il avait creusé aussi avant que Jean-Jacques les causes de la misère, les origines de l'iniquité; et voilà qu'à la vue de cette société qui s'ébranlait, son âme commençait à être remplie de tristesse. Il

s'essayait sans doute à conserver une figure sereine, et sa réserve habituelle l'aidait à cacher l'accablement de ses pensées. Mais, dans le secret des confidences intimes, il pleurait le rêve de son orgueil si rapidement évanoui.

Et, d'autre part, dénaturer ses idées, les amoindrir, de manière à en composer une *déclaration* de séance royale et presque de lit de justice, telle était alors l'occupation de ce conseil dont il s'était cru un instant le souffle et la vie. Le projet primitif de Necker contenait une injonction formelle aux trois ordres de se réunir pour délibérer en commun sur les affaires générales : à cette disposition impérative on substitua une sorte de prière adressée à la noblesse et au clergé, en arrêtant que d'ailleurs la distinction des trois ordres serait maintenue. Le projet primitif de Necker attribuait à l'assemblée le droit de pousser la Révolution jusqu'à l'établissement d'une charte imitée de l'anglais : on se hâta d'excepter de toute délibération commune *la forme de constitution à donner aux prochains États généraux.* Le projet primitif de Necker abolissait en termes décisifs tous les priviléges pécuniaires : on résolut de s'en remettre sur ce point au bon vouloir des nobles et des prêtres, sauf à sanctionner royalement leur générosité. Modifications insensées, dangereuses, qui tendaient à remplacer un essai d'initiative par un défi adressé à l'esprit nouveau! Mais, pour les combattre, MM. de Montmorin, de Fourqueux, de La Luzerne, de Saint-Priest s'unirent vainement à Necker : ils eurent contre eux le garde des sceaux Barentin, le ministre de la guerre Puységur, Villedeuil, ministre de l'intérieur, quatre conseillers d'État dont on avait invoqué le secours, et enfin les princes. Un trait dira ce qu'était capable de produire un conseil ainsi composé. Lorsqu'on en vint à la question de savoir si l'on admettrait tous les citoyens aux emplois militaires par rang de services et de mérite, le comte d'Artois protesta vivement, attendu que « le roi était maître de ses grâces. » Le langage de Louis XIV avait survécu à sa puissance; et, pour le continuer, ses pâles successeurs avaient besoin d'ignorer cent ans d'histoire. Necker prévit bien les conséquences. Mais quelle conduite allait être la sienne? S'abstiendrait-il de paraître à la séance royale? Ou bien, mettant sa popularité au hasard, irait-il couvrir de sa présence un monarque asservi à des conseillers funestes?

Dans la nuit du 22 au 23, Bailly fut réveillé en sursaut par un cri qui venait de la rue. Étonné, il se lève : on l'appelait. Trois inconnus, se disant députés, demandent à être admis, et ils apprennent au doyen des Communes que Necker désapprouve les mesures prises; qu'il n'assistera pas à la séance du lendemain; que son renvoi paraît inévitable. Les inconnus, qui, avec tant d'empressement, et à cette heure suspecte, couraient témoigner de leur sollicitude pour le tiers, c'étaient trois grands seigneurs : le duc d'Aiguillon, le comte Mathieu de Montmorency et le futur successeur de Kléber, le baron de Menou.

Le 23 juin, Versailles se hérissa de baïonnettes. Rien de plus sinistre que l'aspect général de la ville. Des rumeurs très-vagues encore, mais à cause de cela même effrayantes, s'étaient répandues. Çà et là des groupes inquiets qui, violemment dispersés par les soldats, allaient se reformer ailleurs et se grossissaient de minute en minute. Pas de clameurs inutiles: partout la menace du silence. Le ciel était couvert de nuages. Comme au 5 mai, les membres de l'Assemblée nationale, l'ordre qui était alors le peuple, avaient été condamnés à une attente humiliante; et tandis que la noblesse et le clergé entraient fastueusement dans la salle des États par la porte principale, celle de l'avenue; tandis que, précédée et suivie de la fauconnerie, des pages, des écuyers, des quatre compagnies des gardes du corps, la voiture du roi roulait sur le pavé; ceux que la cour appelait en raillant *Messieurs du tiers* stationnaient devant une espèce de porte de service, et se pressaient, pour éviter la pluie, sous une galerie étroite à moitié pleine d'étrangers à petits manteaux, imitant le costume des députés. Les Communes entrèrent enfin; mais, trouvant les deux autres ordres déjà placés, elles s'assirent muettes et irritées. Le siége destiné à Necker était vide.

Louis XVI commença en ces termes : « Messieurs, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler; » et il se plaignit aigrement des divisions survenues. Puis, le garde des sceaux étant allé vers le trône et s'étant mis à genoux, le roi donna ordre à l'Assemblée de se couvrir. Seuls, les nobles désobéirent; et, conservant en sens inverse, puisqu'il le fallait, les distinctions frivoles où s'attachait leur orgueil, ils restèrent tête nue devant les plébéiens qui se couvraient.

Le garde des sceaux lut une première déclaration qui cassait les arrêtés des Communes, interdisait les mandats impératifs, et maintenait la délibération par ordre. Une seconde déclaration, résumé des *bienfaits que le roi voulait bien accorder à son peuple*, annonçait le vote des impôts; l'abolition de la corvée, de la mainmorte, du droit de franc-fief; la restriction du droit de chasse; la substitution d'un enrôlement régulier au tirage de la milice; la suppression du mot *taille;* l'organisation des états provinciaux. Rien, du reste, sur le renouvellement organique de la constitution du royaume, sur la participation des États généraux au pouvoir législatif. On permettait aux États de chercher les moyens de concilier la liberté de la presse avec le respect dû aux mœurs, à la religion, à l'honneur des citoyens, et la liberté individuelle avec l'intérêt des familles ou la sûreté de l'État. On se montrait disposé à sanctionner la destruction des priviléges pécuniaires, s'il plaisait aux privilégiés d'en faire le sacrifice. Au nombre des propriétés absolument et à jamais inviolables, on mettait les *dîmes, cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux et féodaux.* A la lecture de ce dernier article, quelques nobles ne rougirent pas d'éclater en égoïstes transports, prouvant ainsi « qu'ils avaient trop d'orgueil pour leur avarice ou trop d'avarice pour leur orgueil. »

Les Communes restaient immobiles, silencieuses: Louis XVI parut interdit. Recueillant néanmoins ses forces et, par une exagération factice d'énergie, se trompant lui-même, il répéta durement les dures et folles expressions dont son rôle était composé : « C'est moi jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. » Il ordonna d'un ton sec à l'Assemblée de se séparer, et, suivi de la noblesse, suivi de plusieurs prélats, il sortit.

Alors se passa une scène qui vit au fond de tous les souvenirs, mais à laquelle des historiens modernes ont ajouté des traits qui en altèrent la physionomie et la portée. Jusque-là les Communes n'avaient eu affaire directement qu'à l'aristocratie du sacerdoce et à l'aristocratie de l'épée : maintenant c'était la royauté en personne qui semblait descendre dans la lice. Or, la bourgeoisie voulait bien renverser la noblesse, réduire le clergé; mais le régime de la royauté sans despotisme lui convenait : elle sentait, on le verra bientôt, qu'elle aurait besoin du trône contre le peuple. Aussi, lorsque, après la sortie du roi, le grand maître des cérémonies,

M. de Brézé, dit au doyen des Communes, qui étaient demeurées à leur place : « Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi, » il y eut un instant d'incertitude, de morne stupeur; et, n'osant résister en face à l'envoyé du monarque, Bailly dit à ses voisins : « *Je crois* que la nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre. » Mais, en ce moment décisif, Mirabeau s'avance; il usurpe glorieusement les fonctions de Bailly, qui s'en étonne et s'en afflige; sans affectation de dédain, sans violence, mais avec beaucoup de calme au contraire et une fermeté réfléchie, il adresse à M. de Brézé ces fières paroles : « Je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette. » On cria : « Tel est le vœu de l'Assemblée. » Le marquis de Brézé alla rendre compte de sa mission à Louis XVI. Et, raffermie dans la conscience de son droit, l'Assemblée se mit à délibérer. Avec une grave énergie, le janséniste Camus demanda la confirmation des arrêtés pré-



MIRABEAU ET LE MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ

cédents. « Ajoutez, dirent les curés fidèles à la cause des Communes, ajoutez que la délibération a lieu en notre présence. » Et Sieyès laissa tomber ces paroles demeurées si célèbres : « Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. » La cour voulant à tout prix interrompre la séance, des manœuvres entrèrent, le marteau à la main, pour détacher les tentures et le baldaquin à franges d'or, pour enlever le trône. Spectacle inattendu où personne encore ne voyait une prophétie vivante. Pourtant c'était bien là l'image du peuple apparaissant à son tour sur la scène et emportant la monarchie! On essaya aussi de l'intimidation. Les gardes du corps qui, après avoir accompagné le roi jusqu'à son palais, s'étaient mis en route pour Saint-Germain, avaient reçu ordre, à Rocquencourt, de tourner bride.... Ils arrivaient au galop. Mais, au moment où ils atteignaient les portes de la salle, l'Assemblée s'élevait à une prudence pleine de majesté, et, sur la motion de Mirabeau, elle assurait sa victoire en se déclarant inviolable.

Or, tel était l'aveuglement de la noblesse que, pendant ce temps, elle courait au château remercier ses prétendus sauveurs. La première visite fut pour le comte d'Artois, qui la reçut avec beaucoup de courtoisie et d'abandon. On avait

aussi des remercîments à adresser au comte de Provence; mais, retiré en sa dissimulation, ce prince n'eut garde de se prêter à des hommages qui étaient ceux de la présomption abusée. Après la séance royale, on avait vu Louis XVI retomber dans une morne apathie, et lorsqu'on était venu lui annoncer les résistances de l'Assemblée, des paroles pleines de découragement avaient témoigné de la fatigue de son âme. Les nobles l'oublièrent, ils n'oublièrent pas la reine. Elle était au salon de jeu. On s'y présente. Et, le sourire à la bouche, le regard étincelant, la reine tendait aux gentilshommes l'enfant royal, disant : « Je le donne à la noblesse. » Elle le donnait à la mort.

Du reste, l'illusion fut bien vite dissipée. Car cette scène de folle ivresse n'était pas encore finie, que déjà la clameur populaire portait au cœur de Marie-Antoinette un nom qui la fit tressaillir. Necker l'avait mortellement offensée en condamnant par son absence la séance royale, et c'était vers ce même Necker que montaient alors, unanimes, formidables, les vœux de la multitude. Elle inondait les cours du château; et tout bientôt retentit de cris tumultueux, de menaces, d'insultes. Le mot *aristocrane* fut lancé, expression à la fois burlesque et sinistre qui, dans le langage des haines populaires, indiquait les opinions aristocratiques du comte d'Artois et sa tête mise à prix. La cour n'était pas encore familiarisée avec les insurrections : elle trembla. Il fallut envoyer chercher Necker, qui, ayant donné sa démission, se trouvait entouré d'une foule de visiteurs ou furieux ou consternés. Pour le garder ministre, pour continuer à le subir, la reine dut employer la prière. Il promit de ne pas abandonner cette monarchie qui suppliait; et, comme il regagnait sa demeure en traversant à pied les cours du château, un homme alla tomber à genoux devant lui, pendant que de toutes parts on criait : « Restez-vous? » A bout d'attendrissement, d'orgueil, il répondit par des sanglots. Le soir, on alluma des feux de joie, et des hommes violents parcoururent la ville en agitant des torches.

La vieille France était décidément vaincue; mais elle ne voulait ni accepter ni s'avouer sa défaite. Le comte de Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal ayant proposé à la chambre de la noblesse de se réunir au tiers, il y eut parmi tous ces gentilshommes assemblés un long frémissement de colère. De patriotiques paroles furent néanmoins entendues. « J'ai treize mille livres de rentes, dit M. de Montcalm : j'en sacrifierais la moitié pour obtenir cette réunion tant désirée, et mes six enfants ne me désavoueront pas. » Mais ces sentiments étaient loin d'être ceux du grand nombre. D'Éprémésnil adjura ses collègues de se serrer autour de la monarchie, que des *factieux* brûlaient de détruire; et, la discussion s'enflammant, le duc de Caylus s'élança de sa place, la main sur la garde de son épée. Cazalès criait à la minorité : « Vous réunir au tiers? vous n'oserez pas! » Ils répondirent en se rendant, le 25 juin, à la salle des États au milieu d'un immense concours de peuple. Ils étaient quarante-sept : les comtes de Montmorency, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal, de Lusignan, de Castellane, de Crillon, le vicomte de Toulongeon, le marquis de La Tour-Maubourg, les ducs de La Rochefoucauld et de Luynes, etc.... Le duc d'Orléans s'avançait à leur tête dans sa voiture. A son approche, la foule qui entourait la salle se répandit en acclamations. Et lui, se penchant à la portière : « Mes amis, disait-il, point de bruit maintenant. Je veux votre bonheur; je vais m'en occuper : vous applaudirez ce soir, si vous voulez. » L'Assemblée lui déféra la présidence après Bailly : il refusa.

Donc, chaque jour, à toute heure, un nouvel éclair venait illuminer les profondeurs de l'abîme ouvert à quelques pas du château. Mais, chez certains nobles, l'obstination dans l'aveuglement était si absolue qu'on peut citer ce mot caractéristique d'un homme de la cour : « Que je plains les quarante-sept! voilà des familles déshonorées et auxquelles personne ne voudra s'allier. »

Cependant Paris fermentait. Une députation vint apporter à l'Assemblée nationale les félicitations et les encouragements de l'Hôtel de Ville; on reçut du Palais-Royal une adresse couverte de signatures, qui respirait la guerre; on apprit que les gardes françaises avaient fait un pas vers la révolte; et Le Chapelier, Glaizen, députés de Bretagne, Mirabeau, Sieyès, Pétion, Barnave, fondèrent à Versailles ce *club Breton* qui, transporté à Paris, allait être bientôt le *club des Jacobins*. Tout concourait donc à augmenter l'énergie du mouvement, et il n'est pas besoin de recourir à l'hypothèse d'un complot pour expliquer l'émeute au sein de laquelle M. de Juigné, archevêque de Paris, faillit alors périr. Ce prélat avait mis à retarder la réunion de l'ordre du clergé aux Communes une opiniâtreté fanatique : on éclata contre lui. Comme il traversait la ville, la foule reconnaît sa voiture, et, frémissante, elle se précipite. L'archevêque se réfugie dans l'hôtel de la Mission. Le peuple irrité vient se heurter aux portes; un siége commence. En cet instant parut M. de Colbert, évêque de Rodez, un des cinq prélats qui s'étaient réunis à l'Assemblée nationale. Aussitôt les plus furieux s'apaisent, ils entourent l'évêque, le comblent de bénédictions, et l'élevant sur leurs épaules, l'appelant leur ami, ils lui décernent le triomphe improvisé par leur reconnaissance. M. de Juigné n'osa résister davantage : le 26 juin, il faisait sa soumission. Les mêmes hommes qui l'avaient insulté la veille l'attendaient au passage et le couvrirent d'applaudissements. Il entra dans l'Assemblée, précédé par l'archevêque de Bordeaux, qui lui servait d'introducteur ou, plutôt, de caution. Restait la majorité de la noblesse à réduire.

Tout à coup le château se remplit d'alarmes. On raconte, on répète — et la source de ces bruits reste ignorée — que le plan d'un vaste massacre a été conçu; que cent mille rebelles sont en marche. Interrogé, Necker s'abstint de dissiper des terreurs qu'il jugeait utiles; et le duc de Luxembourg, président de l'ordre de la noblesse, fut mandé à la hâte. Quand il arriva, la famille royale se trouvait réunie autour de Louis XVI; les princes avaient l'effroi peint sur le visage; la reine pleurait. « Monsieur de Luxembourg, dit Louis XVI, je prie l'ordre de la noblesse de se réunir aux deux autres; si ce n'est pas assez de prier, je veux. » Et il lui remit une lettre pour les dissidents.

Nous l'avons observé déjà, et la suite de ce récit en fournira des indices tragiques : la partie passionnée de la noblesse en était venue à ne plus regarder Louis XVI comme son vrai roi. Désespérée de voir en des mains si tremblantes le destin du parti féodal, elle se rejetait impétueusement, et vers le comte d'Artois, que son défaut de lumières poussait à tout confier aux hasards de l'audace, et vers la reine, qu'on savait sujette à des accablements mélancoliques et à de subites épouvantes, mais capable, en revanche, d'applaudir aux résolutions extrêmes. Aussi les ordres de Louis XVI n'eurent-ils rien de décisif pour la chambre de la noblesse. Devait-on souffrir que le royaume demeurât à la merci du roi? Pourquoi, s'il était nécessaire, ne défendrait-on pas contre le monarque.... la monarchie? Voilà ce que Cazalès, dans l'ardeur d'une conviction indomptée, ne craignit pas de laisser entendre. Mais l'Assemblée avait reçu une missive nouvelle qui disait les jours du roi menacés. Tous se levèrent, et la réu-



I. DOM GERLE — II. LEFRANC DE POMPIGNAN — III. TALLEYRAND-PÉRIGORD.
IV. CARDINAL DE ROHAN — V. DE JUIGNÉ, ARCHEVÊQUE DE PARIS

nion fut décidée. Seulement, la lettre qui se faisait obéir cette fois était du comte d'Artois, elle n'était pas de Louis XVI!

Il y eut des protestations ultérieures. Beaucoup demandèrent qu'il leur fût donné acte de leurs efforts pour faire prévaloir, conformément à leurs cahiers, la délibération par ordre. Et, chose remarquable! au bas de la protestation qui fut rédigée en ce sens, on lut le nom du marquis de Lafayette! Mais qu'importaient les réserves?

Ainsi fut amenée, le 27 juin, la réconciliation des nobles avec les Communes, réconciliation au fond de laquelle germait l'implacable ressentiment de la défaite, et dont le mensonge ne paraissait que trop à l'attitude contrainte des derniers venus, au nuage étendu sur leur front et à leur morne silence.

Quoi qu'il en soit, l'heureuse nouvelle ne se fut pas plutôt répandue que la joie populaire éclata sous mille formes. Mais c'était vers le nouveau pouvoir que se tournaient tous les regards. La royauté n'était plus au palais de Louis XVI, elle était à la salle des Etats. Les soldats eux-mêmes le crurent; et tandis que les gardes du roi refusaient de faire dans les cours du château de Versailles la ronde accoutumée, deux d'entre eux se rendaient déguisés à l'Assemblée nationale pour remettre au président, comme au vrai monarque, une plainte contre leur colonel. Ils furent reconnus, on les arrêta; mais, la foule accourant et les protégeant de ses cris, on dut les rendre aussitôt à la liberté. On eût dit, du reste, que le peuple s'étudiait à adoucir aux dominateurs anciens l'amertume de leur défaite; car ses acclamations allèrent chercher, cette fois, non-seulement Louis XVI, mais la reine et le comte d'Artois lui-même. Des invitations tumultueuses et répétées appelèrent à un balcon Marie-Antoinette; et si son cœur se sentit ému de ces hommages immérités, l'émotion fut son châtiment. On illumina Versailles.

A Paris, il n'y eut pas un moindre ébranlement des âmes. Placards. estampes, gravures, allégories, tout servit à exprimer l'allégresse causée par la réunion des trois ordres. Un triangle la figura sur chaque place, dans chaque rue; on vit des cadrans de montre avec l'épée, la crosse, le râteau; et IV plus XII égalant XVI, Louis XVI fut déclaré valoir à lui seul, s'il se résignait, Henri IV et Louis XII. Saillies familières au génie français et qui n'empêchaient pas les manifestations violentes! L'autorité militaire s'en effraya au point que quatre compagnies des gardes françaises eurent ordre de charger leurs fusils à cartouche. Elles désobéirent, forcèrent leurs casernes, parcoururent la capitale en criant : *Vive le tiers état! Nous sommes les soldats de la nation;* et, suivis d'une multitude immense, plus de cent gardes arrivèrent au Palais-Royal demandant à y fraterniser avec le peuple et portant de grandes coupes remplies de vin. Versailles avait embrasé Paris, Paris embrasa la France.

Elle apparaissait donc triomphante sur les cimes de l'État, cette assemblée de plébéiens naguère obscurs. Le 10 juin, elle s'était affirmée; le 17, elle avait pris le nom d'*Assemblée nationale;* le 20, elle avait prêté l'héroïque serment du Jeu de paume, le 22, elle avait conquis le clergé; le 23, elle s'était déclarée souveraine; le 27, elle avait dompté la noblesse. Et maintenant les malentendus vont venir, hélas! Maintenant, nous aurons à raconter qu'entre la bourgeoisie et le peuple.... Mais reposons-nous un instant dans l'impression de l'imposant triomphe, et que des paroles amères, trop tôt prononcées, ne troublent pas cette auguste fête de nos souvenirs. Oui, nous pouvons le dire sans réserve, et avec émotion, avec orgueil : jusqu'à ce jour du moins, la bourgeoisie fut la Révolution, elle fut le peuple.

CHAPITRE IX

APPEL A LA FORCE

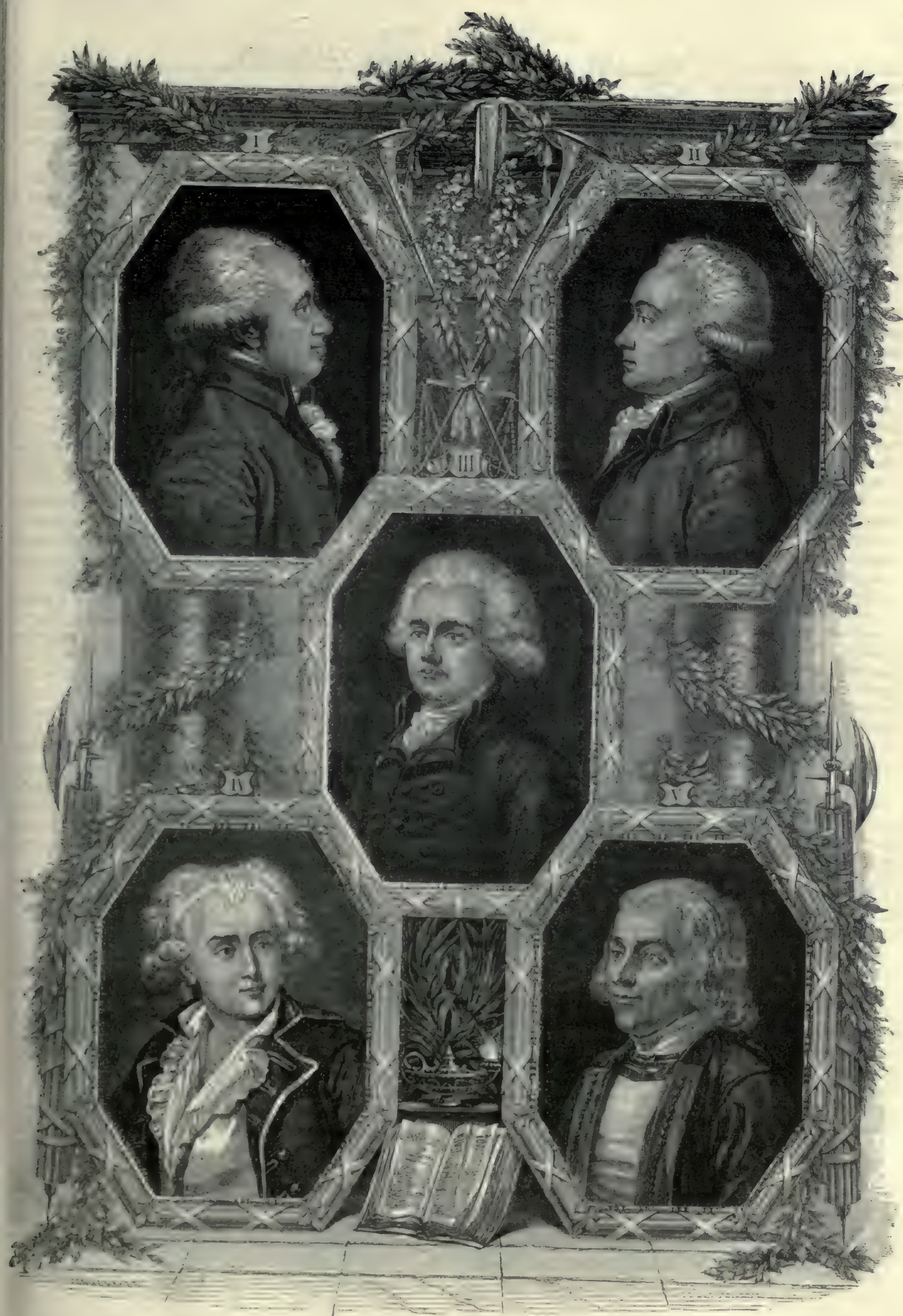


Ici commence une évolution historique dont il importe de bien marquer le caractère et dont nous aurons à suivre les phases.

« Je me disais, rapporte Bailly, que partout où le peuple est en grand nombre, il maîtrise. » Ce peuple, les meneurs ne l'avaient vu qu'avec effroi assister aux séances et venir siéger dans la salle des débats publics, comme pour y tenir, lui aussi, ses états généraux. Fallait-il laisser une souveraineté sans baptême et sans manteau noir regarder face à face celle de l'Assemblée? Permettrait-on qu'à l'aspect des tribunes envahies par une foule impérieuse, le royaliste vînt dire, ainsi que ce prince de l'antiquité : « J'aperçois deux Thèbes et deux soleils? » Les erreurs ou les artifices de langage ne sauraient changer la nature des choses. Sieyès avait eu beau confondre sous le nom commun de tiers état la bourgeoisie et le peuple, il y avait les riches et les pauvres, il y avait les plébéiens du beau monde et les plébéiens de la rue. Parmi les hommes qui ensemble demandaient la liberté, les uns possédaient tout ce qui permet d'en jouir : éducation, crédit et richesse; les autres, au contraire, risquaient de ressembler au paralytique à qui l'on reconnaîtrait le droit de marcher, et ils devaient conséquemment vouloir, en même temps que la liberté, ce qui l'empêcherait de n'être pour eux qu'une conquête illusoire, un bruit de clairon. C'est ce que pressentit l'Assemblée devenue victorieuse. Elle trembla que les réclamations des serfs du salaire n'allassent au delà de la noblesse abattue, au delà du clergé soumis, au delà de la monarchie abaissée. Elle eut le frisson de son triomphe

Il y eut un homme, surtout, à qui le peuple fit peur : ce fut Mirabeau; tant qu'il y avait eu incertitude sur le succès, il avait mis une fougue extraordinaire à pousser aux mouvements de place publique. Immédiatement après la séance du 23 juin, dont il publia une relation audacieuse et provoquante, il avait appelé à lui la multitude. « Pourquoi lui déroberions-nous, s'était-il écrié, la connaissance de nos délibérations? Que signifient ces mots de *décence*, de *bon ordre?* Ici l'indécence serait dans le mystère et le désordre dans le secret. » Mais quand la réunion définitive des ordres, les retours de Louis XVI, l'humiliation de la noblesse, l'apparente résignation de la reine firent croire à Mirabeau qu'on n'avait plus à redouter désormais les anciens ennemis, son langage changea tout à coup d'une manière surprenante, et l'agitateur de la veille demanda que sur l'étendard d'une révolution en marche on écrivît cette formule des sociétés au repos : Maintien de l'ordre public.

« Messieurs, disait-il le 27 juin, la journée du 23 a fait sur ce peuple inquiet et malheureux une impression dont je crains les suites. Où les représentants de la nation n'ont vu qu'une erreur de l'autorité, le peuple a cru voir un dessein formel d'attaquer leurs droits et leurs pouvoirs. Il n'a pas encore eu occasion de connaître toute la fermeté de ses mandataires. Sa confiance en eux n'a point encore de racines assez profondes. » Et, non content d'établir de la sorte entre les *représentants de la nation* et le *peuple* une ligne de séparation; non content de semer la défiance, Mirabeau s'étudiait à tracer un sombre tableau des agitations populaires. Ces passions que lui-même avait excitées, il les gourmandait



I. [illegible] — II. RABAUT-SAINT-ÉTIENNE — III. DEMEUNIER — IV. BERGASSE — V. LEFLOCH (CORENTIN)

maintenant, et il insistait pour qu'on se gardât des *auxiliaires séditieux*. Il n'allait pas jusqu'à couvrir de sa tolérance la séance du 23 juin. Et toutefois il prenait texte de cette séance même pour faire de Louis XVI un éloge où à l'admiration se mêlait une sorte de pitié tendre et respectueuse. Lorsqu'il arrivait au roi de faire mal, c'est qu'on le trompait; quand il était lui, le roi faisait toujours bien. Et Mirabeau proposait une adresse aux électeurs qui leur recommandât de *contribuer au maintien de l'ordre, à la tranquillité publique, à l'autorité des lois et de leurs ministres*.

En d'autres circonstances, un tel langage n'eût été peut-être que celui de la sagesse et de la raison. Mais proclamer les colères de l'opprimé suspectes, sans avoir travaillé à détruire le principe de toutes les oppressions : la misère; mais décrier la vie tumultueuse du forum, parce qu'on croyait avoir tiré pour soi un suffisant profit de ses ardeurs; mais crier à la Révolution de faire halte, quand elle était si éloignée encore du vrai but de son pèlerinage brûlant... c'était trop laisser paraître de combien on différait et combien on se défiait du peuple.

Mirabeau, du reste, connaissait bien ceux à qui il adressait son discours. Il se souvenait que, dans la séance du 16 juin, il les avait épouvantés en se livrant à des inspirations de tribun. Il savait que la formule du serment du Jeu de paume consacrait le maintien des principes de la monarchie. Il se rappelait enfin avec quelle ardeur, dans l'église de Saint-Louis, lors de la réunion du clergé aux Communes, on avait applaudi à ces paroles de Target : « Il n'est point d'événement heureux pour la patrie qu'on ne doive s'empresser de communiquer au meilleur des rois. » La vérité est que, loin de prétendre à renverser le trône, la bourgeoisie cherchait déjà à s'en faire un abri. Renié par la noblesse, ce fut au sein de ces Communes, un instant si raides, que Louis XVI compta ses serviteurs les plus fidèles et les plus alarmés. Il cessait d'être le roi des gentilshommes, il devenait le roi des propriétaires.

Pendant ce temps, le corps couvert de vêtements en lambeaux, des milliers de malheureux au visage amaigri par le jeûne et au teint livide se pressaient, à Paris, devant la porte des boulangers et y passaient la moitié des jours dans une impatience terrible. On était en pleine disette, le prix du pain variant entre quatre sols et quatre sols et demi la livre, chiffres homicides, à cette époque. Plus de travail, d'ailleurs; plus de salaires; et, parmi tant de pâles journaliers, bien peu qui n'eussent laissé au logis des enfants criant la faim. Mais ce pain dont on avait tant de peine à obtenir un morceau, il était terreux, amer, il causait des inflammations de gorge et des ardeurs d'estomac. Les moulins à bras établis à l'École militaire ne fournissaient que des farines aigries, d'une couleur jaune, d'une odeur infecte, et formant des masses tellement dures que, pour en détacher des portions, il fallait les frapper à coups de hache. Voilà quel était l'unique aliment du peuple; et, comme la France entière souffrait, la capitale voyait, à toute heure, entrer dans ses murs des bandes d'inconnus en guenilles, tenant à la main de longs bâtons et se traînant courbés sous leurs besaces vides, foule sans gîte et sans lendemain que la province en détresse rejetait sur Paris affamé. Ainsi, la misère prenait d'épouvantables aspects; les marchés, de plus en plus orageux, semblaient se dessiner en champs de bataille; le long de la Seine, les soldats faisaient la haie sur la route des convois, mais l'anxiété universelle arrêtait les transports au point de départ, le parlement de Bourgogne, celui de Franche-Comté, celui de Nancy avaient jeté l'interdit sur la circulation des grains; au lieu du blé attendu, c'étaient des consommateurs qui arrivaient avec l'irrésistible mouvement de la marée montante; et chaque nuit, dans de tragiques assemblées tenues chez le lieutenant de police, cette question revenait : Comment nourrir Paris?

Or, ce qui n'a pas été remarqué et ce qui est pourtant digne d'une éternelle mémoire, c'est que le cri poussé alors par les hommes du peuple ne fut pas le cri de la pauvreté. Au seuil même des boulangeries, où on ne leur gardait qu'une nourriture avare et meurtrière, ils s'entretenaient de la constitution à faire et de l'Assemblée nationale à défendre. Ils réclamaient la liberté de l'intelligence, ces esclaves de la faim!

Et une pareille abnégation était d'autant plus magnanime, que le mal ne pouvait pas être attribué seulement aux rigueurs du ciel. Le Comité des subsistances avait demandé à Necker des renseignements : Necker publia un mémoire dans lequel on lut que, depuis son entrée aux affaires, en août 1788, le ministre s'était épuisé en efforts pour prévenir la crise, déjà prévue; que l'exportation des grains avait été sévèrement prohibée, et leur importation encouragée par des primes énormes; que, de ses deniers, à ses risques et périls, le roi avait fait venir à la hâte des pays étrangers, en riz, seigles, orges, blés, farines, un milliard quatre cents millions de quintaux; que la circulation intérieure avait été puissamment favorisée; que, durant le dernier hiver, les moulins à eau et les moulins à vent étant restés immobiles autour de Paris, les uns à cause de la gelée, les autres à cause de l'inaction de l'air, on s'était empressé de construire à grands frais des moulins à bras; qu'en un mot, rien n'avait été négligé de ce qui est prescrit à la sagesse humaine. Mais comment expliquer que des mesures si actives eussent été à ce point stériles? Dans quelle proportion les malheurs publics étaient-ils imputables à la criminelle industrie des accapareurs? Necker fit observer timidement qu'il était *peu croyable* que des réserves importantes de blé eussent été faites à une époque si voisine des moissons nouvelles et où les greniers abondants n'auraient pas été en sûreté. Toutefois, il avouait en termes formels « qu'on avait eu souvent à se plaindre de la cupidité des spéculateurs; » et même il donnait à entendre que le gouvernement était condamné à beaucoup de discrétion, l'homme d'État devant craindre, en temps de crise, d'irriter les alarmes et de livrer le *secret de ses peines*.

Il est des réticences qui sonnent au cœur comme des aveux. Telles étaient celles que contenait le *Mémoire instructif*. De véhémentes protestations retentissaient, d'ailleurs. Une brochure intitulée *Le premier pas à faire* demanda qu'on ouvrît une enquête sur les accaparements. « Hommes sans entrailles! criait l'écrivain aux accapareurs, nos champs féconds sont entrés dans vos parcs. » Gorsas venait de faire paraître son journal *le Courrier de Versailles à Paris* : il y publia une lettre du *Courrier de Dieppe*, de laquelle il résultait qu'en Normandie on accaparait jusqu'aux blés sur pied, et que les Dieppois étaient poussés au désespoir. « Savez-vous à quoi servent les primes accordées à l'importation? à réveiller la cupidité. Un navire arrive-t-il ici, il obtient des primes; puis ces mêmes grains se rembarquent clandestinement et vont obtenir dans un autre port des primes nouvelles; de sorte qu'on ne voit rester en magasin ou promener de halle en halle qu'une petite quantité de blés cariés.... Mais dénoncez donc cela aux États généraux, honnête homme que vous êtes! »

De son côté, observateur encore silencieux des pratiques souterraines, le médecin Marat s'occupait dès lors à amasser les matériaux des accusations futures, accusations calomnieuses souvent, mais souvent aussi pleines de lumière : car,

à force de croire au mal, cet implacable esprit en vint à acquérir une singulière clairvoyance. Si d'autres furent la pensée de la Révolution, si d'autres en furent la colère, Marat en fut le soupçon.

L'Assemblée nationale ne pouvait s'abstenir plus longtemps. Le 4 juillet, on venait de décider, après une longue discussion, que les députés de Saint-Domingue seraient admis au nombre de six, lorsque Dupont de Nemours, rapporteur du Comité des subsistances, se leva. La circonstance était solennelle. Dès son début, l'Assemblée trouvait à élever ses débats à de sublimes hauteurs. Que faire pour le peuple manquant de travail et de pain, ou, plutôt, que faire pour qu'à l'avenir le peuple ne fût pas exposé à manquer de pain et de travail? Grande question qui contenait tout ce qui aujourd'hui nous agite et nous divise, question suprême qui, moins tardivement abordée, eût épargné à l'Europe d'affreux déchirements, et que les sociétés modernes auront bientôt à résoudre, sous peine de mort! Mais la doctrine triomphante, au dix-huitième siècle, avait été celle de l'individualisme, celle de l'indifférence de l'État en matière d'industrie : il n'y parut que trop au rapport du Comité des subsistances. Droit au travail, vices inhérents au régime des salaires, dangers de la concurrence, moyens d'émanciper le prolétaire, rien de ce qui intéressait particulièrement le peuple ne fut indiqué, même



LA FAMINE DANS PARIS

comme pouvant devenir l'objet d'un examen ultérieur. On se bornait, vu l'urgence, à proposer les mesures suivantes : — Ouvrir une souscription volontaire; — autoriser le gouvernement, les états provinciaux et les municipalités à faire, sous la garantie de la nation et l'inspection de l'Assemblée, les avances que le soulagement du peuple nécessiterait; — autoriser, dans les provinces où la récolte ne serait pas levée, une contribution de vingt ou de dix sols par tête, dont les huit ou dix citoyens les plus riches feraient l'avance; — prohiber jusqu'au mois de novembre 1790 l'exportation des grains.

C'était réduire à bien peu de chose l'intervention des régénérateurs promis à la France; et cependant la plupart des bureaux restèrent en deçà de la limite. Suivant Lally-Tollendal, il fallait se contenter de remercier le roi, d'interdire l'exportation jusqu'au mois de novembre et de favoriser la circulation intérieure. Mounier prétendit que les projets mis en délibération n'étaient pas du ressort de l'Assemblée; qu'une souscription de bienfaisance n'avait pas besoin d'être décrétée; qu'une imposition par tête serait injurieuse à la nation, dont on aurait l'air de contraindre la générosité; et que, laissant au Comité le soin de continuer ses recherches, l'Assemblée devait, avant tout et exclusivement, s'occuper de la constitution. Vainement Pétion avait-il proposé un emprunt, au nom du vingt et unième bureau; on répondit que les mandats ne permettaient de voter ni impôts ni emprunts avant que la constitution fût achevée. Enfin, Mirabeau ayant de-

mandé qu'on suspendît la délibération jusqu'à ce qu'il eût pris certains renseignements d'une importance capitale, la question sainte du peuple à nourrir fut perdue de vue, et il arriva, selon les caractéristiques paroles de Dupont de Nemours, *que la nation assemblée ne put que plaindre la nation.*

Ainsi, tandis que par un généreux oubli de lui-même, le peuple, à bout de misère, privé de travail et affamé, faisait de la conquête des droits politiques la plus chère de ses préoccupations, dans l'Assemblée on passait en quelque sorte à l'ordre du jour sur les misères sociales, sur la faim du peuple.

On en doit gémir; mais à s'en indigner ne risquerait-on pas d'être injuste? Car, enfin, de bien rares éclairs avaient percé la nuit dont la science sociale était jusqu'alors restée couverte; l'éducation des intelligences par l'amour n'était pas commencée; on ne savait pas que la pauvreté c'est toujours l'esclavage, que c'est aussi une constitution à faire qu'un peuple à nourrir; et les législateurs de la bourgeoisie ne voyaient pas jusqu'à quel point ils étaient inconséquents de croire à la fatalité de la misère, eux qui ne croyaient pas à la fatalité du despotisme. Il fallait pourtant qu'on en vînt à le poser, ce grand problème de l'esclavage à détruire, et il fut posé en effet. Mais, hélas! pressée d'étudier au plus fort de ses combats, la Révolution ne put que lire, sous les armes, un livre ouvert dans le sang.

Ne cachons rien : il est des omissions qui sont l'hypocrisie de l'histoire. Après la séance du 4 juillet, un député s'était plaint avec amertume des ténèbres où l'on semblait vouloir ensevelir la hideuse affaire des accaparements, ajoutant que, le matin même, il avait dénoncé plusieurs accapareurs et avait été fort surpris de la manière dont on accueillait ses avertissements. Or, dans la séance du 6 juillet, Bouche ayant annoncé que l'on connaissait des coupables, qu'on avait des preuves et qu'une dénonciation formelle aurait lieu le lendemain, un effroi général, rapporte Gorsas, s'empara de l'Assemblée. Le lendemain, on s'attendait à des révélations formidables : un silence complet fut gardé. La vérité avait été étouffée entre deux séances, de peur, sans doute, que poursuivre des accapareurs, en présence d'une multitude affamée, ne devînt le signal d'un égorgement.

Le crime de ceux qui spéculaient sur la famine se trouvant ainsi protégé par son énormité même, les souffrances du peuple s'accrurent de manière à ne pouvoir plus être comparables qu'à l'héroïsme de sa résignation. On avait beaucoup remarqué, dans le *Mémoire instructif*, le passage suivant : « Le roi a dit que, si la nécessité des circonstances obligeait à se contenter d'un pain mêlé de seigle et de froment, il n'y en aurait que d'une sorte pour les riches et pour les pauvres, et qu'il serait servi sur sa table. » Cette touchante promesse ne se réalisa point. Le pain qui parut sur la table du roi, des députés, des ministres, des gens de cour était de la meilleure qualité, servi avec abondance et fourni par les boulangers en personne. On le sut, et le rapprochement ne fut fait que dans les journaux royalistes. On n'ignora pas ce mot d'un barbare publicain à des malheureux qui se lamentaient sur la disette : « Eh bien, mangez des cailloux! » et ce qui continua de préoccuper la place publique, la rue, le carrefour, ce fut uniquement la grandeur de nos destinées nouvelles : tant il y avait d'énergie en cette vie morale que la Révolution apportait au peuple!

Et ce n'était pas seulement le peuple de l'atelier qui brûlait de ce saint enthousiasme, c'était aussi, c'était déjà le peuple du camp. Avertis que si la fidélité à tous crée la chevalerie de l'homme libre, la fidélité à un seul ne constitue souvent que la chevalerie de l'esclave; frémissants sous le joug de cette discipline épaisse et humiliante que le comte de Saint-Germain avait empruntée des mœurs militaires de l'Allemagne; indignés enfin de ne pouvoir, même avec leur sang, se tracer un chemin vers les hauts grades et qu'on osât leur opposer la roture de leur courage, les soldats voulaient d'autres drapeaux. Un fait dont la cour fut vivement émue avait mis en relief, dès le 30 juin, ces dispositions de l'armée. Ce jour-là, vers sept heures du soir, les principaux agitateurs du Palais-Royal se trouvaient réunis au café de Foy, ordinaire théâtre de leurs conciliabules, lorsqu'au milieu du groupe une lettre fut jetée par un inconnu. Elle est ouverte aussitôt et lue à haute voix : elle annonçait que, pour avoir refusé de charger leurs armes à cartouches, onze gardes avaient été renfermés à l'Abbaye; et que, la nuit suivante, on allait les transférer à Bicêtre, homicide prison destinée aux plus vils scélérats. A cette nouvelle, un audacieux jeune homme, Loustalot, rédacteur du journal des *Révolutions de Paris*, s'élance dans le jardin du Palais-Royal, monte sur une chaise et appelle à lui la foule en criant : « A l'Abbaye! à l'Abbaye! » On applaudit, on s'anime à la colère, on part. Le violent cortége se grossit en chemin d'ouvriers qui revenaient de leur travail, et bientôt le concierge de la prison entend gronder aux portes quatre mille assiégeants, dont plusieurs étaient armés de haches et de barres de fer. La résistance eût été inutile, les clés furent remises. Mais, au même instant, des cavaliers arrivaient à bride abattue, le sabre à la main. Loin de s'effrayer, le peuple se précipite aux rênes des chevaux, il crie aux soldats qu'il est venu sauver leurs compagnons d'armes, leurs frères. Attendris, les dragons remettent le sabre au fourreau et ôtent leurs casques en signe de paix. Les gardes, délivrés, furent conduits triomphalement au Palais-Royal, où ils passèrent la nuit couchés dans une salle de spectacle, pendant qu'autour de leur sommeil le peuple faisait sentinelle. Le lendemain, ils étaient logés à l'hôtel de Genève; bourses et corbeilles, suspendues, pour eux, aux fenêtres avec des rubans, se remplissaient de patriotiques offrandes, et le Palais-Royal envoyait demander en leur faveur l'intercession de l'Assemblée nationale.

Alors éclata la peur qu'inspiraient à l'Assemblée ses propres victoires; car l'hommage rendu à sa souveraineté l'épouvanta. Les uns s'étonnent et s'irritent de cette alliance conclue entre l'artisan et le soldat sur le pavé de Paris, la capitale des révoltes; les autres, d'un ton animé, se prononcent contre un essai qui tendrait à transformer en *tribuns d'un peuple effréné* les représentants de la nation. A la parole, moins timide, de Rewbell et de Le Chapelier on oppose de toutes parts le respect dû au pouvoir exécutif. Quoique malade et se soutenant à peine, Mirabeau se lève, et ce qu'il propose, c'est qu'on adopte un catéchisme d'ordre public, c'est qu'on s'empresse de condamner solennellement les agitations populaires. Une adresse rédigée dans ce sens avait été déjà présentée par lui : il essaye de la relire, mais la force l'abandonne et sa voix s'éteint. On prit enfin un arrêté dont voici les termes : « L'Assemblée nationale gémit des troubles qui en ce moment agitent Paris.... Il sera fait au roi une députation pour le supplier de vouloir bien employer, pour le rétablissement de l'ordre, les moyens infaillibles de la clémence et de la bonté qui sont si naturelles à son cœur, et de la confiance que son bon peuple méritera toujours. » L'Assemblée protestait, du reste, de son profond attachement à l'autorité royale, *de laquelle dépendait la sécurité de l'empire.*

Une députation de seize membres alla porter l'arrêté à Louis XVI, qui répondit : « Tant que la nation se fiera à moi,

tout ira bien. » Il se contenta d'exiger, comme condition à sa clémence, que les gardes rentrassent en prison. C'est ce qu'ils firent, et l'ordre de les mettre en liberté venait d'être donné, lorsque arrivèrent à Versailles quelques électeurs qui avaient mission de leurs collègues de ne revenir qu'avec la grâce des soldats.

On le voit : à mesure que la Révolution avançait, la bourgeoisie effrayée se serrait de plus en plus autour du trône et



DUPONT DE NEMOURS

se cherchait dans Louis XVI un chef inviolable. Mais, à cause de cela même, les représentants de l'ancienne France se hâtaient de tirer à eux la royauté. De sorte que, confiée à un prince qui ne savait ni la porter ni la défendre, la pourpre royale allait se déchirant aux mains de deux partis contraires. Ils la mirent en lambeaux; et plus tard, quand sonna l'heure formidable, il se trouva qu'en jouant le pouvoir du malheureux Louis XVI, on avait aussi joué sa tête.

Cependant, Versailles prenait depuis quelques jours une physionomie singulière, sinistre; ce n'étaient dans les rues

qu'uniformes suspects et figures inconnues. Des hommes qu'on ne remarquait naguère qu'à la pâleur de leur visage, voilà qu'on les rencontrait se donnant une contenance altière, souriant d'une manière funeste et lançant des regards pleins de défis. Au sein de l'Assemblée, affectant de laisser vides leurs places de législateurs, certains députés nobles allaient s'asseoir parmi la foule, en simples curieux, l'ironie sur les lèvres. On cita des propos étranges échappés à l'abbé de Vermond au milieu des fumées du vin; les échos de l'Œil-de-bœuf répétèrent des menaces proférées, disait-on, par le prince d'Hénin et le duc de La Trémouille; on parla non sans inquiétude des comités secrets du comte de Flahaut au Louvre. Que se passait-il donc?

Il y avait alors à Montrouge un conciliabule qui rassemblait les familiers du duc d'Orléans, ténébreux inspirateurs de son patriotisme ou artisans de son ambition. Là figuraient, et le comte de Genlis, marquis de Sillery, et de Latouche. Là dominait sourdement Choderlos de Laclos, esprit actif et enflammé sous les dehors du calme, fatal génie qui, par le roman des *Liaisons dangereuses*, le plus profond des livres impurs, avait fait violence à la renommée et s'était assuré une place entre l'étonnement et le mépris, entre l'admiration et l'horreur. On disait de lui qu'il était pour ses amis *la plus dangereuse des liaisons*. Mais ce fut la folie, ce fut le malheur du duc d'Orléans de ne se plaire qu'aux relations soupçonnées et de laisser des aventuriers audacieux travailler en son nom au triomphe de prétentions qu'il n'avait pas. C'est à quoi s'employèrent avec une sombre impatience les conspirateurs du conciliabule de Montrouge; et, comme ils avaient des intelligences à la cour, ils ne tardèrent pas à savoir en détail les trames qu'on y ourdissait. D'un autre côté, des avis secrets parvenaient au club Breton, qui comptait, à cette époque, parmi ses habitués, Buzot, Lanjuinais, l'abbé Grégoire, Robespierre, et qui confinait au peuple.

Or, chose singulière, où se montre clairement le doigt du destin, la Révolution étendait déjà si loin son empire, qu'elle veillait, implacable et invisible, jusque dans les appartements du comte d'Artois, jusque dans l'alcôve de la reine. Pas une démarche qui ne fût dénoncée, pas une parole qui ne fût transmise aux haines vigilantes du dehors. Les serviteurs de la maison royale décachetaient les lettres qui leur étaient remises, en copiaient le contenu, et faisaient passer la copie, soit au conciliabule de Montrouge, soit au club Breton. Ainsi furent éventés, dès le premier jour, les complots de la noblesse. On sut que la cour se disposait à ressaisir le despotisme, à dissoudre les États généraux, à accabler Paris; que la reine était l'âme de ce plan de campagne et que les princes y travaillaient de concert avec elle; que Louis XVI était annulé; que des troupes, des troupes étrangères, arrivaient à marches forcées; que, pour faire face aux dépenses prévues, l'ordre avait été donné de fabriquer cent millions de billets d'État; qu'une liste venait d'être dressée qui vouait à la mort, non-seulement le duc d'Orléans et les chefs du parti révolutionnaire exalté, mais encore ceux qui entendaient se grouper autour de Louis XVI devenu un monarque constitutionnel, Mirabeau, par exemple, Mounier, Lally-Tollendal. Bientôt les faits parlèrent. Le 6 juillet, le régiment Royal-Allemand, commandé par le prince de Lambesc, était venu camper dans le jardin de la Muette; huit canons avaient été placés à Sèvres, où les passants étaient reçus, la nuit, comme des ennemis; à Versailles on avait vu paraître un régiment de hussards qui, odieux aux gardes françaises, odieux au peuple, ensanglantaient la ville agitée par leurs querelles; déjà, disait-on, trente-cinq mille hommes étaient répartis entre Paris et Versailles, on en attendait vingt mille, que des trains d'artillerie devaient suivre; les passages commençaient à être interceptés; les chemins, les ponts, les promenades se changeaient successivement en postes militaires; partout l'image et comme le spectre de l'invasion.

En cet extrême péril, la conduite de l'Assemblée nationale mérite d'être remarquée. Tremblant d'avoir à subir pour se défendre le concours du peuple, et ne voulant rien devoir qu'au roi, elle tendit les mains vers Louis XVI, l'implora, et ne craignit point de descendre dans la prière jusqu'au langage de l'idolâtrie. Mirabeau fut couvert d'applaudissements lorsque, le 8 juillet, il s'écria : « Ont-ils prévu, les conseillers de ces mesures, les suites qu'elles entraînent pour la sécurité même du trône?... Ont-ils observé par quel enchaînement funeste de circonstances les esprits les plus sages sont jetés hors des limites de la modération, et par quelle impulsion terrible un peuple enivré se précipite vers des excès dont la première idée l'eût fait frémir? Ont-ils lu dans le cœur de notre bon roi?... » Mirabeau venait proposer une supplique à Louis XVI : on le chargea de la rédiger, et le lendemain il présentait au vote de l'Assemblée une adresse qui faisait parler en ces termes les représentants de la nation :

« Les mouvements de votre cœur, sire, voilà le vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'avancent de toutes parts, que des camps se forment autour de nous, que la capitale est investie, nous nous demandons avec étonnement : Le roi s'est-il méfié de la fidélité de ses peuples? S'il avait pu en douter, n'aurait-il pas versé dans notre cœur ses chagrins paternels? Que veut dire cet appareil menaçant? Où sont les ennemis de l'État et du roi qu'il faut subjuguer? Où sont les rebelles, les ligueurs qu'il faut réduire? Une voix unanime répond dans la capitale : *Nous chérissons notre roi; nous bénissons le ciel du don qu'il nous a fait dans son amour....* Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés.... Sire, au milieu de vos enfants, soyez gardé par leur amour. »

Jamais assurément l'humilité de l'enthousiasme monarchique n'avait rencontré de pareilles formules; mais on espérait de la sorte gagner Louis XVI et séparer de la cause des nobles celle du trône. Les adulations de Mirabeau furent donc votées avec transport, « l'Assemblée ne paraissant avoir qu'une âme et qu'une pensée. »

Vains calculs! l'invincible génie de la Révolution appelait le peuple sur la scène. A la députation que l'Assemblée lui envoya, Louis XVI fit une réponse sèche, dure et qui semblait envelopper la menace. Il déclara qu'un de ses devoirs était de veiller à la conservation de l'ordre; que des gens mal intentionnés pouvaient seuls égarer ses peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution adoptées. Il proposait, du reste, aux États généraux, de les transférer à Noyon ou à Soissons, ajoutant qu'il se rendrait alors à Compiègne, pour maintenir la communication qui devait exister entre lui et l'Assemblée.

Ainsi, cette alliance que la bourgeoisie brûlait de conclure avec la royauté, dans le double but de vaincre définitivement l'aristocratie et d'échapper à l'appui du peuple, la royauté mettait à la repousser une hauteur aussi folle qu'injurieuse. Tant la reine et les princes avaient su aveugler Louis XVI!

Quoique pénétrée d'amertume, l'Assemblée n'osa ni résister, ni protester, ni se plaindre, et le comte de Crillon put dire sans exciter de murmures qu'on devait s'en rapporter à la promesse d'un roi honnête homme. Mais Mirabeau, qu'avait irrité l'insuccès de ses flatteries, prit impétueusement la

parole, et, passant tout à coup de son langage de la veille à un langage contraire, il combattit les monarchiques entraînements du comte de Crillon. Pure témérité que cette confiance dont on se targuait comme d'une vertu! Elle était un vice de la nation, qu'elle avait poussée de faute en faute à la crise du moment. Il était temps de comprendre, d'ouvrir les yeux, si l'on ne voulait « ressembler à des enfants toujours mutins et toujours esclaves. »

Il était temps d'ouvrir les yeux, en effet; car la cour poursuivait avec une fougue insolente ses préparatifs de guerre. Pour les diriger, deux hommes accoururent : le baron de Breteuil et le vieux maréchal de Broglie. Le premier, personnage présomptueux, au visage austère, aux façons brutales et bruyantes, capable enfin d'égarer son zèle jusqu'à la démence, fut l'homme d'État de l'entreprise; le second en fut le guerrier : et ni l'un ni l'autre ne se mirent en peine de cacher leurs projets. « S'il faut brûler Paris, disait le baron de Breteuil, on brûlera Paris. » Et quant au maréchal de Broglie, il avait écrit au prince de Condé : « Une salve de canons ou une décharge de coups de fusil aurait bientôt dispersé ces argumentateurs et remis la puissance absolue qui s'éteint à la place de l'esprit républicain qui se forme. » Ce maréchal était loin d'avoir la capacité de son frère, le mystérieux diplomate, le correspondant caché de Louis XV; on le disait, d'ailleurs, puérilement superstitieux, et le bruit courut parmi le peuple qu'il avait à son doigt un petit saint Jean Népomucène auquel il rapportait toutes ses actions. Mais c'était un soldat résolu, prêt à frapper : il convint à la cour. Étrange et à jamais odieux spectacle! un vaste champ de bataille s'étendit autour de cette capitale du monde intelligent, Paris. Ici les régiments de Provence et de Vintimille, là Royal-Cravate, Helmstadt, Royal-Pologne; ailleurs Salis-Samade, Château-Vieux, Diesbach, Berchiny, Esterhazy. Qui le croirait? on voulut placer du canon dans un jardin qui avoisinait la salle des États : sacrilége projet que la crainte d'être trahi par le propriétaire avant l'exécution fit seule abandonner.

Et comme si la menace n'eût pas suffi, on y joignit l'insulte. Des libelles parurent qui annonçaient les espérances de la cour en termes d'une outrageante gaieté. Dans un de ces libelles ayant forme de litanies, on lut : « D'Artois, exaucez-nous; reine des Français, n'abandonnez pas votre époux; Barnave, pendez-vous; Lafayette, montrez-vous; de Caylus, continuez; duc d'Orléans, tremblez; clergé, réunissez-vous; noblesse, vengez-vous; de nos ennemis, des Necker, des Mirabeau, des Target, des Le Chapelier, des *archevêque de Bordeaux*, des monstres de l'Assemblée, délivrez-nous, notre roi!... »

On touchait au 10 juillet et tout était prêt pour la guerre civile, non-seulement à Versailles, à Paris, mais dans les provinces. Comme on s'attendait à des révoltes, chaque commandant avait reçu ordre d'être à son poste. Quatre compagnies de grenadiers et de chasseurs entrèrent à Caen, où la multitude commençait à s'agiter. Dumouriez s'y rendit, et il se trouvait chez le duc de Beuvron, commandant de la province, lorsqu'en présence de plus de soixante nobles qui tous avaient sur le visage le rayonnement du triomphe, la duchesse alla droit à lui : « Eh bien, Dumouriez, vous ne savez pas la grande nouvelle? Votre ami Necker est chassé; pour le coup, le roi remonte sur son trône, l'Assemblée est renversée; vos amis les quarante-sept sont peut-être, à l'heure qu'il est, à la Bastille, avec Mirabeau, Target et une centaine de ces insolents du tiers; et sûrement le maréchal de Broglie est dans Paris avec trente mille hommes. — Tant pis, madame, » répondit froidement Dumouriez.

Et pendant ce temps, que faisait l'Assemblée nationale? Elle écoutait le rapport du Comité de constitution, présenté par Mounier, et un projet de déclaration des droits de l'homme, présenté par Lafayette! Heureusement Paris veillait, et, de leur côté, les plus hardis meneurs du club Breton ne s'endormaient pas. Un d'eux, Adrien Duport, ayant eu l'idée d'armer la France au moyen d'une terreur panique, des émissaires furent envoyés sur toutes les routes, avec mission de crier en traversant villes et villages : « Voici les brigands! » Le stratagème eut un plein succès, chacun courut à son fusil, toute la France fut debout.

A leur tour, les Orléanistes avaient entouré le duc d'Orléans, le pressant d'être enfin le chef de son armée, lui représentant ses périls mêmes comme une sorte d'indication providentielle de son rôle, comme une preuve qu'il aurait bientôt à choisir entre s'emparer de l'échafaud et y mourir. On fit plus : on n'ignorait pas que, semblable en cela au régent, son aïeul, il croyait à la magie, et l'on eut recours à la magie. Un homme d'une figure extraordinaire, un de ces révolutionnaires mystiques dont nous avons suivi la marche, se présente au prince et s'offre à lui fournir, en le mettant en rapport avec les esprits infernaux, une connaissance exacte des choses futures. « Aurez-vous le courage, lui dit le personnage mystérieux, de m'accompagner seul, à minuit, dans une plaine sans chemin; dans celle de Villeneuve-Saint-Georges, par exemple? » Le duc y consent, et, laissant sa suite à Villeneuve, il s'abandonne à son guide. La nuit était profonde. On rencontre des spectres; et, domptant son effroi, le prince les interroge. Ils ne manquèrent pas de lui faire des prédictions de nature à exalter son cœur, et il reçut un anneau qui devait, tant qu'il le saurait conserver, lui répondre de la fortune. Voilà quels moyens n'hésitaient pas à mettre en œuvre ceux qui, à tout prix, voulaient agir sur le duc d'Orléans, lui donner une couronne à désirer. Mais ce prince avait de si bonne heure usé en lui les ressorts de la vie, qu'il en était venu à ce genre de désintéressement qui n'est que de l'indifférence. La royauté ne lui paraissait pas valoir qu'on se condamnât, pour la conquérir, aux efforts de l'ambition et à la fatigue de l'hypocrisie.

La situation tendait ainsi à se simplifier d'une manière terrible. Puisque la bourgeoisie était amenée à recourir aux *auxiliaires séditieux* dont Mirabeau lui avait fait peur; puisque Louis XVI disparaissait derrière le comte d'Artois; puisque le duc d'Orléans s'effaçait, la partie sanglante ne pouvait plus se jouer qu'entre la cour et le peuple.

Or, Paris frémissait et s'emportait. Mille rumeurs alarmantes, mille récits mêlés de vrai et de faux y poussaient la population de l'inquiétude à la colère, de la colère à la fureur : tantôt, c'était le roi qui, fuyant Versailles, allait s'établir dans la plaine des Sablons et mettre le trône sous une tente, au milieu d'un camp; tantôt, c'était une armée d'égorgeurs qu'on avait appelée du fond de l'Italie; ou bien encore, on se disposait à enlever au peuple les dernières miettes de ce pain empoisonné que lui avait laissé la famine. Les plus minces particularités, les moindres nouvelles, on les faisait servir à l'agitation. Un duel entre des gardes françaises et des hussards, le cocher de M. de Coigny frappé à coups de plat de sabre pour ne pas s'être rangé devant le prince de Lambesc.... devinrent des événements. La fermentation était si grande, les passions étaient si vivement excitées, que, d'épuisement, un orateur populaire tomba mort. Un espion ayant été découvert au Palais-Royal, on lui coupe les cheveux, on le plonge à diverses reprises dans le bassin, on le traîne sanglant par les rues, tandis qu'en d'autres quartiers le peuple

criait : « Trois hommes pendus parce qu'ils ont tué un garde des plaisirs du roi! » Partout des clameurs et la voix perçante des harangueurs de hasard, partout des mouvements de foule. Aux Tuileries, on arrêtait deux officiers de Berchiny, et, le poignard levé, on les forçait de crier vive le tiers! Au Palais-Royal, MM. de Polignac et de Sombreuil avaient été réduits à s'ouvrir un passage l'épée à la main. Puis, à côté de ces scènes de violence, c'étaient des scènes de joie tumultueuse et d'enthousiasme. En pleine rue, aux applaudissements d'une multitude affamée, on faisait des quêtes pour fêter l'insurrection, pour lui préparer des banquets. Dans le jardin du duc d'Orléans, on offrit un dîner somptueux à des canonniers qui avaient violé ouvertement leur consigne, et quatre-vingts soldats des régiments de Provence et de Vintimille s'étant mis en révolte, un bal patriotique leur fut donné, aux Champs-Élysées, par les dames de la Halle.

Voilà donc Paris abandonné à ses ardeurs! Il est vrai que les cavaliers du maréchal de Broglie couvrent la plaine de Grenelle, que sa grosse artillerie occupe Saint-Denis, que Besenval est au Champ de Mars avec ses troupes allemandes, et que, du haut de la Bastille, des canons chargés dominent le faubourg Saint-Antoine; mais la menace se trouve avoir subitement revêtu les apparences de la peur. Pas un essai partiel de répression, aux lieux où la foule bouillonne, pas une figure de prétorien. L'autorité se tait; elle se cache au centre des baïonnettes immobiles, et cette monarchie, qui s'armait hier si bruyamment, on la croirait aujourd'hui morte dans son armure.

A Versailles, même calme extérieur. On ignorait ce qui se passait au château! Le 10 juillet, comme Necker se présentait à la porte de la chambre du conseil, le comte d'Artois était accouru, et lui montrant le poing : « Où vas-tu, traître d'étranger! Retourne en ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main. » Necker fit un pas en arrière, se redressa, et sans répondre un seul mot, alla fièrement prendre sa place. Or, le lendemain, à un conseil de dépêches, les ministres remarquèrent sur le visage de Louis XVI les traces d'une émotion inaccoutumée. Bientôt, il pencha la tête, ferma les yeux, parut s'endormir Mais c'était une des ruses ordinaires de ce faible prince de feindre l'assoupissement toutes les fois que, devant le conseil, il voulait dissimuler ses secrètes inquiétudes ou les embarras de sa conscience. On le savait, et ceux des ministres qui suivaient la fortune de Necker s'effrayèrent de ce faux sommeil.

CHAPITRE X

PARIS SOULEVÉ



Le dimanche 12 juillet 1789, de grand matin, Paris entendit crier une motion du duc d'Orléans, dans laquelle, sous le nom d'*impôt d'honneur*, on proposait une cotisation volontaire pour le soulagement des pauvres. Le duc d'Orléans se plaçait en tête de la liste, il offrait trois cent mille livres.

Mais, ce jour-là, les esprits appartenaient à d'autres pensées: les pauvres eux-mêmes semblaient indifférents à leur misère.

« Necker est-il renvoyé? » Telle était la question que s'adressaient, en s'abordant, les bourgeois, les militaires, les ouvriers, et jusqu'à de malheureux mendiants qui, n'ayant pas d'asile, cherchaient une patrie. « Necker est-il renvoyé? » Et l'on se passait de main en main le numéro d'un journal daté de la veille, écrit à minuit, dans lequel on lisait :

« Au contrôle général, tout paraissait tranquille; cette tranquillité m'a donné de l'espoir. Je me suis rendu dans les galeries du château. Ah! messieurs, vous croyez bien que ce n'était pas pour apprendre la confirmation d'une nouvelle qui m'effrayait, mais bien plutôt pour y recevoir l'assurance qu'elle était fausse. Il me semble voir quelques mouvements du côté de l'appartement de madame ***. J'en vois sortir presque aussitôt M. le duc du ***; M. de *** et le duc *** y étaient entrés quelques instants auparavant. Il m'a semblé apercevoir de l'altération sur les figures. Il était tard : je pris la résolution de me retirer. Comme je passais par la cour des ministres, des courriers prêts à partir augmentèrent mes inquiétudes. Mon chemin pour me rendre à la Croix-Blanche était de repasser devant l'hôtel de M. de Necker. Une voiture, qui me paraissait la sienne, était à la porte; des chevaux de poste y étaient attelés. J'interrogeai en tremblant un de ses gens : « Mme Necker, me dit-il, va rejoindre « M. Necker à Saint-Ouen. » La sécurité de cet homme, messieurs, a rétabli la tranquillité dans mon cœur, et j'espère, à mon réveil, n'avoir que d'heureuses nouvelles à vous apprendre. »

Quelles seraient ces nouvelles? En les attendant, on se livrait à de sombres conjectures et l'on échangeait mille discours amers. On se plaignait de la reine, accusée d'avoir fait passer plusieurs millions à l'empereur; du comte d'Artois, soupçonné d'une criminelle audace; du maréchal de Broglie, qui avait osé dire : « Je réponds de Paris. » Sur les neuf heures, on crut remarquer en différents endroits des hommes à la contenance abattue, au visage consterné. Ils se parlaient entre eux à voix basse, mystérieusement. Plus de doute! l'heure des désastres allait sonner, d'autant que les rues se remplissaient de cavaliers, de fantassins, et que sous les trains d'artillerie le pavé frémissait. Ce fut alors, parmi la multitude, un ébranlement universel, et de toutes parts, à flots pressés, elle roula vers le Palais-Royal, déjà désigné comme le quartier général des révoltes futures.

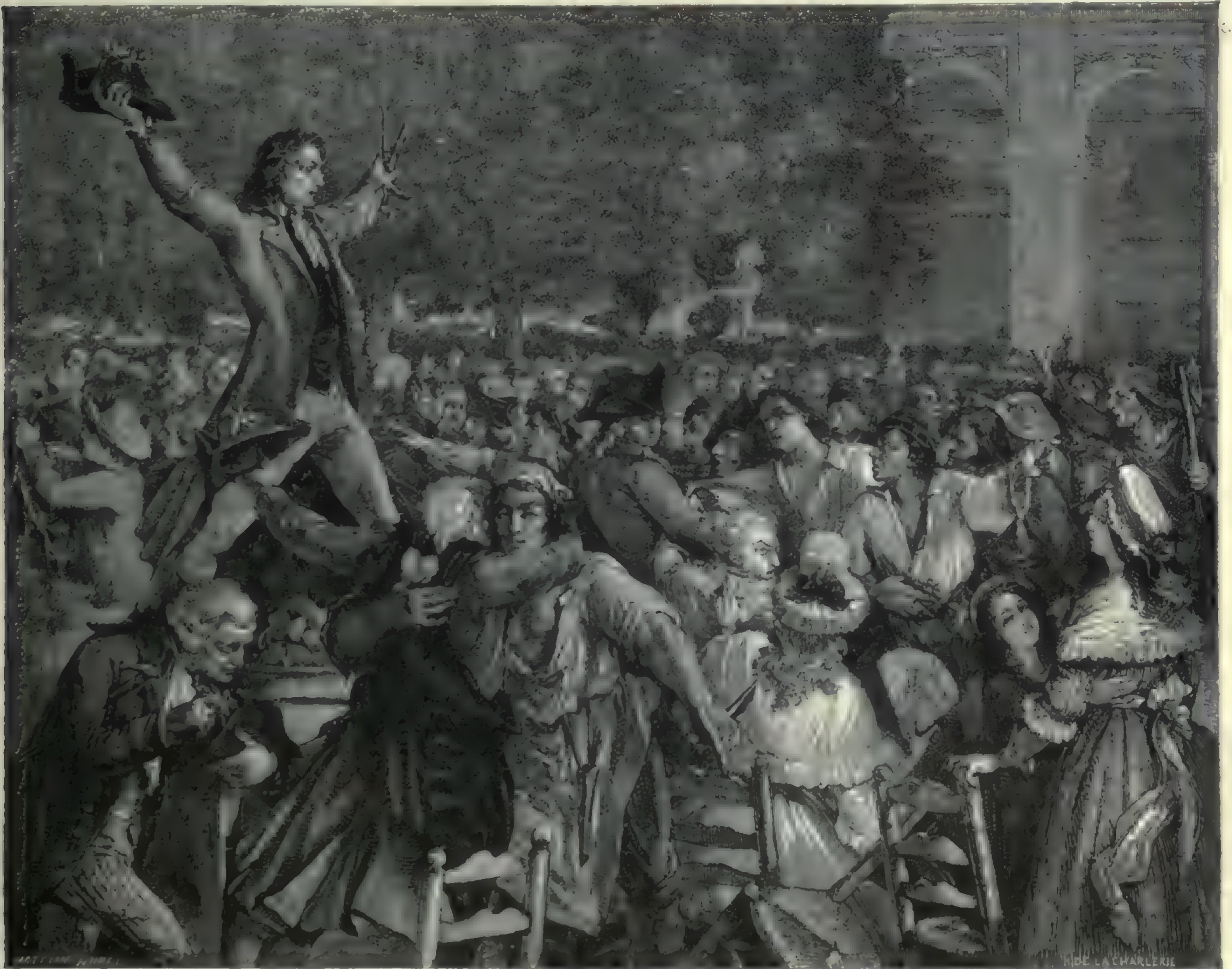
Il n'avait pas, à cette époque, l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. Au milieu du jardin, le duc d'Orléans avait fait construire, vers 1788, une enceinte revêtue d'un treillage et que couronnait une terrasse, avec des fleurs et des eaux jaillissantes. On y arrivait des appartements du prince par une petite galerie à jour, et des parties basses du palais par un couloir souterrain, « dont on retrouve encore quelques traces. » Cette enceinte, qui de loin offrait l'image d'un vaste bosquet orné de fleurs, avait été d'abord destinée à servir de théâtre à des exercices d'équitation, et avait reçu le nom de cirque, puis elle s'était ouverte à des danses et à des concerts. A l'une des extrémités se trouvait un bassin, flanqué de quatre pavillons. Tout autour s'étendaient de riantes allées, qu'encadraient les galeries. Voilà dans quel frais et voluptueux séjour l'insurrection campa de préférence. Et cet étrange forum devint si redoutable aux ennemis de la Révolution, que l'un d'eux le peignit en ces termes : « C'est l'image de la Chimère, dont la tête est d'une belle prostituée, la langue d'un serpent, les mains d'une harpie; dont les yeux lancent des flammes, dont le cœur est vide ou ne fermente que par de lascives pensées, dont la bouche distille tantôt le venin, tantôt des paroles héroïques. »

Ce fut donc là que se rendit, le 12 juillet 1789, tout le Paris de la Révolution. L'affluence était telle, que beaucoup furent obligés de s'accrocher aux branches des arbres, de s'y

tenir suspendus. On ne faisait encore qu'attendre; mais déjà montait vers le ciel ce mugissement des foules inquiètes, si semblable à celui de la mer.

Entre onze heures et midi, un messager, qui arrivait de Versailles, cria la terrible nouvelle. Tous y étaient préparés, et cependant elle venait jeter sur la situation de si funèbres lueurs, que le premier mouvement de la multitude fut celui d'une incrédulité furieuse. Le nouvelliste est saisi, traîné jusqu'au bassin du cirque; il courut risque d'y être précipité. Mais bientôt des renseignements, détaillés, irrécusables, répandirent la conviction qu'on s'efforçait en vain de repousser.

Necker avait reçu la veille la lettre royale qui lui annonçait son renvoi et son exil. Il était à table en ce moment. Il lut ce message d'un air impassible, continua de s'entretenir librement avec ses convives, et, à la fin du dîner, prétextant un mal de tête, il pria Mme Necker de l'accompagner à un tour de promenade. Ils montèrent aussitôt en voiture, et



MOTION AU PALAIS-ROYAL

ils entraient à Bruxelles que la baronne de Staël ignorait encore les circonstances de la chute et de la fuite de son père, tant le ministre disgracié avait mis de soin à ne pas devenir une occasion de trouble! Or, Lafayette lui avait fait dire : « Si l'on vous renvoie, trente mille Parisiens vous ramèneront à Versailles. »

Il est des moments dans l'histoire où un homme est une situation. Le renvoi de Necker une fois confirmé, le Palais-Royal prit une physionomie formidable. Pendant toute la matinée, le temps était resté couvert; mais en cet instant, par une coïncidence extraordinaire, le ciel s'éclaircit, et le soleil plana sur ces milliers de têtes qu'il embrasait. Parvenu au milieu de sa course, il darda ses rayons sur le miroir ardent placé au méridien du Palais-Royal; la lumière du canon les reçut, le coup partit : c'était le soleil lui-même qui semblait donner le signal de la Révolution; et, dans l'élan d'une sorte de superstition sublime, le peuple poussa un grand cri.

Alors, un jeune homme sort du café de Foy, monte sur une chaise, et, tenant un pistolet d'une main, une épée de l'autre, il crie : *Aux armes!* Arrachant ensuite une feuille d'arbre, il s'en fait une cocarde. En un clin d'œil les arbres sont dépouillés. On se précipite. Le jeune tribun se nommait Camille Desmoulins pour l'histoire; pour la plupart de

ceux qui le suivaient en tumulte, ce n'était encore qu'un inconnu courageux.

Au Palais-Royal, le flux et le reflux de la multitude; les rues tantôt couvertes d'hommes qui couraient par troupes et en silence, tantôt désertes; ici, des boutiques précipitamment fermées; là, des femmes prenant en de vastes mannes des rubans verts qu'elles distribuaient aux passants; des coups de fusil tirés de distance en distance; à toutes les croisées, des visages où se peignait une curiosité tragique : tel se montra Paris. A quatre heures du soir, une foule immense s'était présentée, demandant les bustes du duc d'Orléans et de Necker, chez le sculpteur Guillaume Curtius, au boulevard du Temple. Les bustes ayant été livrés, on vit le terrible cortége descendre le long des boulevards, dans un ordre de marche à la fois triomphant et funèbre. Du reste, il ne se composait pas seulement de gens du peuple : toutes les conditions y étaient confondues. A côté d'un Savoyard qui, un bonnet noir sur la tête, promenait l'effigie du duc d'Orléans, celle de Necker était portée par un élégant jeune homme ayant deux montres et vêtu d'un habit de soie rayé. Des drapeaux flottaient en signe de victoire, mais aussi de tristesse et de deuil; et, chemin faisant, on criait : « Plus de joie! fermez les spectacles! » La colonne alla traverser le Palais-Royal et, par la rue Richelieu, se dirigea vers la place Louis XV. Des cavaliers se trouvaient postés à la place Vendôme. Le jeune homme à l'habit de soie y reçut un coup de feu, il tomba mort. Mais le buste fut aussitôt relevé, et, se mêlant aux troupes, qui avaient reçu l'ordre de reculer, le cortége arriva avec elles jusqu'à l'entrée de la place Louis XV. Là, au milieu d'un effroyable désordre, le Savoyard fut atteint d'un coup de feu à la jambe gauche et d'un coup de sabre à la poitrine. On l'entoure; un de ses compatriotes le charge sur ses épaules, l'arrache à la mêlée et court le porter au Palais-Royal, où il resta exposé tout sanglant à la vue du peuple.

Cependant, Besenval était sur la place Louis XV avec un fort détachement des gardes suisses, les hussards de Berchiny, les dragons de Choiseul, le régiment de Salis-Samade; et la foule allait s'amoncelant autour des soldats. Besenval parut d'abord immobile; mais bientôt, pris d'une impatience farouche, il se décide à employer la force; et, au lieu de disposer ses régiments de manière que les divers groupes pussent s'écouler par les Champs-Élysées, par les avenues qui à droite conduisent au quai, ou par les larges issues qui s'ouvrent à gauche sur la rue Saint-Honoré, il adopte une manœuvre dont l'inévitable effet devait être de rassembler sur un seul point des milliers d'hommes et de les contraindre à fuir vers le jardin des Tuileries par l'étroit passage du Pont-Tournant. Une semblable évolution était si extraordinaire, elle présageait de si affreux malheurs, que le prince de Lambesc, auquel on ordonna de pousser droit aux Tuileries, se fit deux fois répéter l'ordre. Forcé d'obéir, il s'avance à la tête de ses dragons allemands, chassant devant lui la multitude. Un vieillard fut foulé aux pieds des chevaux; des mères furent renversées, qui traînaient après elles leurs enfants; l'air retentissait de gémissements lamentables. Les dragons traversent au pas le Pont-Tournant, se heurtent à une barricade formée à la hâte avec des monceaux de chaises, la franchissent, et arrivent dans le jardin des Tuileries à la hauteur de la statue de Mercure. Là, saisis, au milieu de leur violence, d'un doute mêlé de respect, les officiers ôtèrent leurs chapeaux. Mais la confusion était extrême, et tandis que, se poussant l'un l'autre, les promeneurs inoffensifs fuyaient pleins d'épouvante, quelques jeunes gens indignés jetaient sur les dragons, du haut des terrasses, pierres, chaises, débris de bouteilles. Soudain on crie : « Tournez le pont! tournez le pont! » et, dans la crainte que la retraite ne leur soit coupée, les cavaliers font volte-face en tirant des coups de pistolet. Furieux, le prince de Lambesc court à un groupe d'hommes qui se disposaient à tourner le pont, il en frappe un de son sabre. L'ordre lui fut alors apporté d'aller se poster au Garde-Meuble de la couronne, et les troupes qui couvraient la place Louis XV rentrèrent dans leur sinistre immobilité.

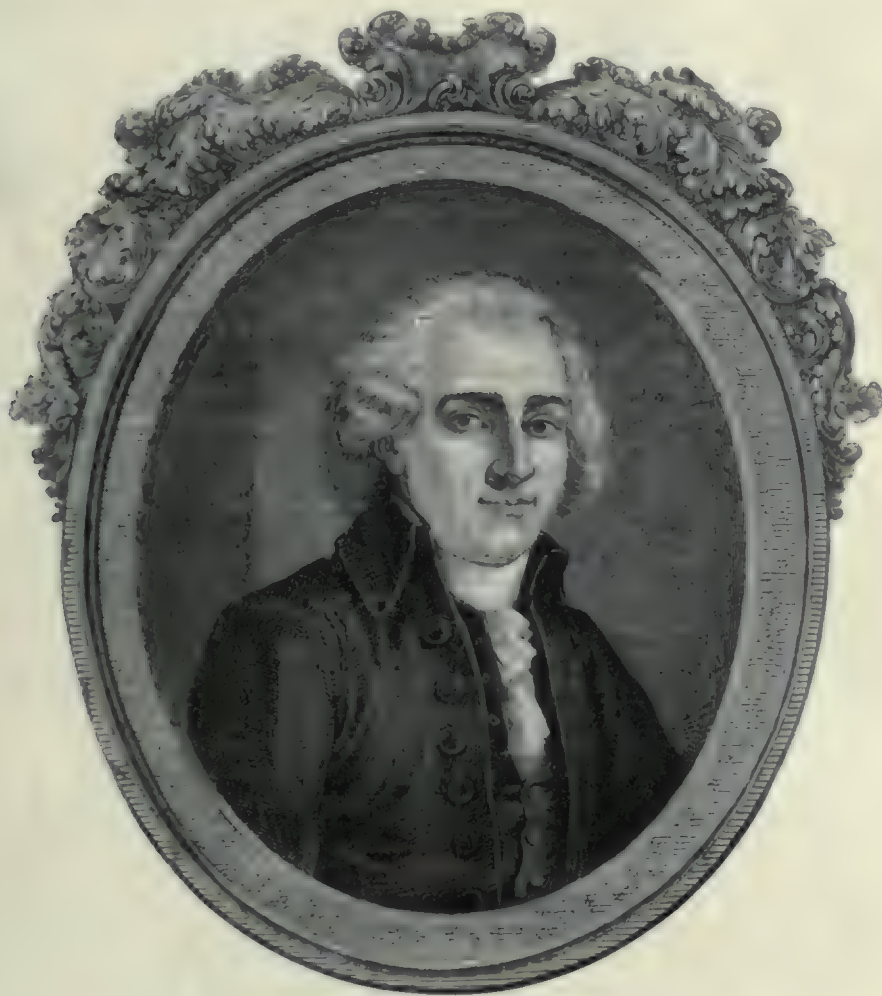
En un instant, l'expédition brutale fut connue de tout Paris; mais, suivant l'usage, on exagérait. On raconta que les dragons avaient fait feu sur les passants; on représenta le prince de Lambesc égorgeant un vieillard qui était tombé à genoux et demandait grâce; il y en eut qui affirmèrent qu'on allait incendier la capitale. Un coup de canon, tiré sur ces entrefaites, vint ajouter aux alarmes et aux colères. Dans chaque quartier de la ville, des pelotons se forment; les boutiques des armuriers sont pillées, mais on n'y prend ni or ni argent : on ne voulait que du fer. Il était neuf heures du soir lorsque des fusiliers de la compagnie de Vaugirard, ayant à leur tête un caporal nommé Garde et un tambour, coururent attaquer, à l'hôtel de Montmorency, un détachement de Royal-Allemand. Un garde française s'élance à la bride d'un dragon, esquive un coup de sabre, et, d'un coup de baïonnette, étend sur la place le cavalier ennemi. Les soldats étrangers demandaient à soutenir le combat : les chefs donnèrent le signal de la retraite. En même temps, les gardes françaises qui occupaient la caserne de la rue Verte voyaient arriver au milieu d'eux un homme à l'extérieur inculte, à la peau rouge et bourgeonnée, aux traits hideux, mais qui, fier et ne parlant jamais de lui-même qu'à la troisième personne, exerçait le double empire de l'orgueil et de l'audace. C'était Gonchon, le Mirabeau des faubourgs. Excités par lui, les gardes françaises abandonnèrent bruyamment la caserne, et marchèrent à la place Louis XV pour y livrer combat aux troupes étrangères. Mais la place venait d'être évacuée lorsqu'ils y parurent.

Devant Paris ainsi déchaîné, l'attitude de l'autorité fut partout celle de la stupeur. A l'Hôtel des Invalides, c'était M. de Sombreuil qui, entendant décharger une lourde charrette de pierres et croyant entendre le canon, dépêchait au ministre pour savoir comment on résisterait à une artillerie imaginaire; à l'autre extrémité de Paris, c'était M. de Launay qui, apercevant, du haut de la Bastille, la population du faubourg Saint-Antoine violemment émue, envoyait un courrier à Versailles pour déclarer qu'il ne prendrait rien sur lui; enfin, c'était Besenval qui, passant d'un excès de témérité à un excès contraire, retirait ses troupes de la place Louis XV et laissait la capitale livrée à elle-même.

En cette extrémité, apprenant qu'une multitude immense, qui cherchait des armes, avait envahi la grande salle de l'Hôtel de Ville, quelques électeurs s'y rendirent avec l'espoir de calmer les esprits. La veille, quand le député Guillotin était venu annoncer à l'Hôtel de Ville qu'à Versailles le calme régnait et qu'on n'avait rien à craindre, un électeur, nommé de Leutre, s'était impétueusement écrié : « Vous vous rappelez, messieurs, que le 13 juillet 1788 une grêle épouvantable dévasta la moitié de la France : eh bien, si vous n'y avisez, la journée du 13 juillet 1789 sera plus désastreuse mille fois que celle du 13 juillet 1788. » Cette lugubre prophétie s'accomplirait-elle? Voilà ce que déjà se demandaient les représentants de la bourgeoisie. Cependant l'effervescence

croissait de minute en minute dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. La barrière qui séparait les électeurs de la foule des citoyens fut franchie : « Des armes! Il nous faut des armes! » Les électeurs ordonnèrent au concierge de délivrer celles qui pourraient se trouver à l'Hôtel de Ville. Mais le peuple n'attendit pas. Le dépôt des armes des gardes de la ville est découvert; les portes tombent sous un puissant effort; chacun s'arme, et un inconnu vient monter la garde au seuil de la grande salle, en chemise, jambes nues, sans souliers, un fusil sur l'épaule.

La soirée fut terrible. On se faisait donner de l'argent pour acheter de la poudre; on arrêtait dans les rues pour demander : « Êtes-vous du tiers état? » En certains quartiers, des groupes furent vus lisant, à la lueur des torches, maint placard où la gaieté même était menaçante : « Charge de grand maître des cérémonies à vendre; s'adresser à Mme de Brézé; » ou bien encore : « Le duc de Bourbon ayant été emporté par la passion de la chasse à la poursuite d'un cerf, des indemnités sont promises aux personnes dont les possessions ont été endommagées. » Les barrières brûlèrent. Or, à mesure que les ténèbres s'épaississaient, le bruit, en s'éteignant, semblait augmenter la terreur. Vers



L'ABBÉ GRÉGOIRE

minuit, on commença de sonner le tocsin à l'Hôtel de Ville, à Notre-Dame, dans toutes les paroisses; chacun se barricada chez soi; et, cette nuit-là, le sommeil ne descendit que sur les yeux des enfants.

A Versailles, la journée du 12 juillet s'était écoulée dans une silencieuse inquiétude. Les communications avec la capitale ayant été interrompues, ni les courriers de la poste ni les gens à pied n'avaient pu franchir les barrières, ce qui fit dire à Mirabeau, s'adressant à Louis XVI : « Roi infortuné au sein d'un peuple qui vous chérit, n'oubliez jamais ce jour d'angoisses. C'est ainsi que vivent les tyrans. » Les députés s'étaient réunis de bonne heure; mais, ne se trouvant pas en nombre, l'Assemblée nationale avait ajourné au lendemain ses résolutions, en répétant le fameux vers d'Horace : *Si fractus illabatur orbis*, que rappela en cette occasion l'abbé Grégoire.

L'abbé Grégoire commençait alors à fixer sur lui les regards. C'était un homme en qui se combinaient harmonieusement deux natures tout à fait diverses. Aussi fier de sa raison qu'un philosophe, aussi simple de cœur que le plus humble des pasteurs de village, il avait pris de la lecture des auteurs profanes le mépris des préjugés, de celle de l'Évangile, l'amour des pauvres. Janséniste, il l'était, mais sans qu'il fût aisé de savoir s'il tenait davantage de Fénelon ou de

Saint-Cyran. De là vient que ce prêtre si rude aux puissances terrestres, et qui eut souvent des inspirations dignes de l'inflexible génie d'Antoine Arnauld, consacra néanmoins sa vie à la défense des juifs, des nègres, des prolétaires, de tous les damnés d'ici-bas. Il portait, du reste, en sa personne les signes visibles de ces contrastes intérieurs. Car il avait à la fois un front sévère et des manières insinuantes, l'œil hardi et le sourire plein de douceur.

Le 13 juillet, à neuf heures du matin, l'Assemblée nationale entrait en séance. Les événements de Paris n'étaient pas encore connus; mais on avait appris que MM. de La Luzerne, de Saint-Priest, de Montmorin, venaient de recevoir l'ordre de quitter la cour, et que les nouveaux ministres étaient le baron de Breteuil, le maréchal de Broglie, MM. de La Galaizière, de La Porte, Foulon. Des noms semblables en disaient assez sur les desseins de la cour : la consternation fut générale. Mounier ayant proposé qu'une députation fût envoyée au roi pour lui demander le rappel des ministres et lui déclarer que la patrie ne pouvait avoir aucune confiance dans leurs successeurs, Lally-Tollendal se leva et, avec l'accent de la tristesse :

« Reportons-nous, dit-il, à l'époque du mois d'août dernier. Les lois étaient renversées; vingt-cinq millions d'hommes étaient sans juges et sans justice, le trésor public sans ressources;... le peuple n'avait d'autre espérance que les États généraux; la famine se montrait de loin. La vérité a frappé l'oreille du roi; son cœur a gémi des calamités publiques, et il a rappelé le fidèle ministre qui, dans des temps plus heureux, lui avait donné des preuves de son dévouement. La justice reprend aussitôt son cours; le trésor public se remplit, le mot infâme de banqueroute n'est plus prononcé, les prisons sont ouvertes et rendent les malheureux qu'elles renfermaient.... Les États généraux ont été annoncés; et personne n'en a plus douté lorsqu'un ministre vertueux en garantissait la tenue, et le nom du roi a reçu mille bénédictions. La famine a été annoncée; mais bientôt les mers ont été couvertes de vaisseaux, les deux mondes mis à contribution pour notre subsistance, plus de quatorze cent mille quintaux de farine et de grains importés parmi nous; et les alarmes paternelles du roi, guidé par son ministre, ont triomphé. Enfin, malgré les obstacles, les intrigues, les États généraux se sont ouverts.... Les États généraux se sont ouverts! Que de choses dans ces mots!... Chaque jour a vu éclore des réunions, des principes de constitution. Nous avons marché en avant; la France a respiré. Et c'est dans cet instant que des conseils pervers enlèvent au roi un serviteur fidèle, à la nation un ministre vertueux! Ce n'est pas assez : on nous enlève trois autres ministres dont les vertus méritent notre estime. Ce n'est pas assez encore : M. Necker est exilé, banni, réduit à fuir comme un coupable. Mais qui donc a pu se rendre son accusateur? Sont-ce les parlements, qu'il a rappelés; les peuples, qu'il a nourris; les créanciers, qu'il a payés? Au défaut des accusateurs, je cherche les calomniateurs.... Je l'ai entendu appeler factieux : sa retraite a-t-elle été celle d'un factieux?... Il s'est dérobé à la douleur publique. On a passé toute la nuit dans les alarmes, à le chercher. Il a mieux aimé se priver de toute consolation que d'occasionner des troubles par sa retraite, et son dernier sentiment a été pour le bonheur de la France. Si ce ne sont pas là les caractères sacrés de la vertu, il est impossible de croire à la vertu. »

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements mêlés de larmes. Au milieu de l'émotion universelle, le comte de Virieu, député de la noblesse, demande qu'on renouvelle en commun le serment du Jeu de paume. « Les serments sont éternels, répond M. de Clermont-Tonnerre; il est inutile de les renouveler. La constitution sera, ou nous ne serons plus. » Cependant que rencontrerait-on au bout de la carrière ardente où l'on se sentait entraîné? que ferait le peuple? Les mots *établissement d'une milice bourgeoise* ayant été prononcés, M. de Saint-Fargeau s'écria : « Lorsque personne ne représente le peuple, il se représente lui-même. » En ce moment, un courrier du commandant de Paris est introduit et remet au président la lettre suivante : « La foule est immense au Palais-Royal.... les barrières du côté du nord ont été saccagées; celle du Trône est en feu. Chacun prend la cocarde verte.... Ils disent qu'ils vont ouvrir les prisons. Ils ont été mal instruits à Versailles : on veut punir les bandits et les garder dans les prisons. » Ces nouvelles, leur laconisme sinistre, le désordre même de la rédaction remplissent d'effroi l'Assemblée. Elle reste quelque temps muette d'horreur; mais peu à peu l'énergie des âmes se réveillant, une députation est envoyée au roi.

Un grand mouvement régnait au château, mouvement de joie et d'orgueil, non de terreur. Le soulèvement de Paris ne s'y peignait à l'imagination des courtisans que sous les couleurs d'un emportement de populace dont il serait facile d'avoir raison. Le baron de Breteuil, « qui avait un gros son de voix et qui marchait à grand bruit en frappant du pied, comme s'il eût voulu faire sortir de terre une armée, » n'avait jamais déployé une confiance plus présomptueuse. Louis XVI y fut trompé. Il reçut la députation en homme qui se croyait le maître, il répondit : « Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre; c'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement. »

Ce fut alors qu'indignée, mais calme néanmoins, et s'élevant à la majesté du sénat romain menacé par le voisinage d'un camp ennemi, l'Assemblée nationale prit ce célèbre arrêté :

« L'Assemblée, interprète de la nation, déclare que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets;

« Déclare qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises;

« Déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée nationale;

« Déclare que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de cette Assemblée;

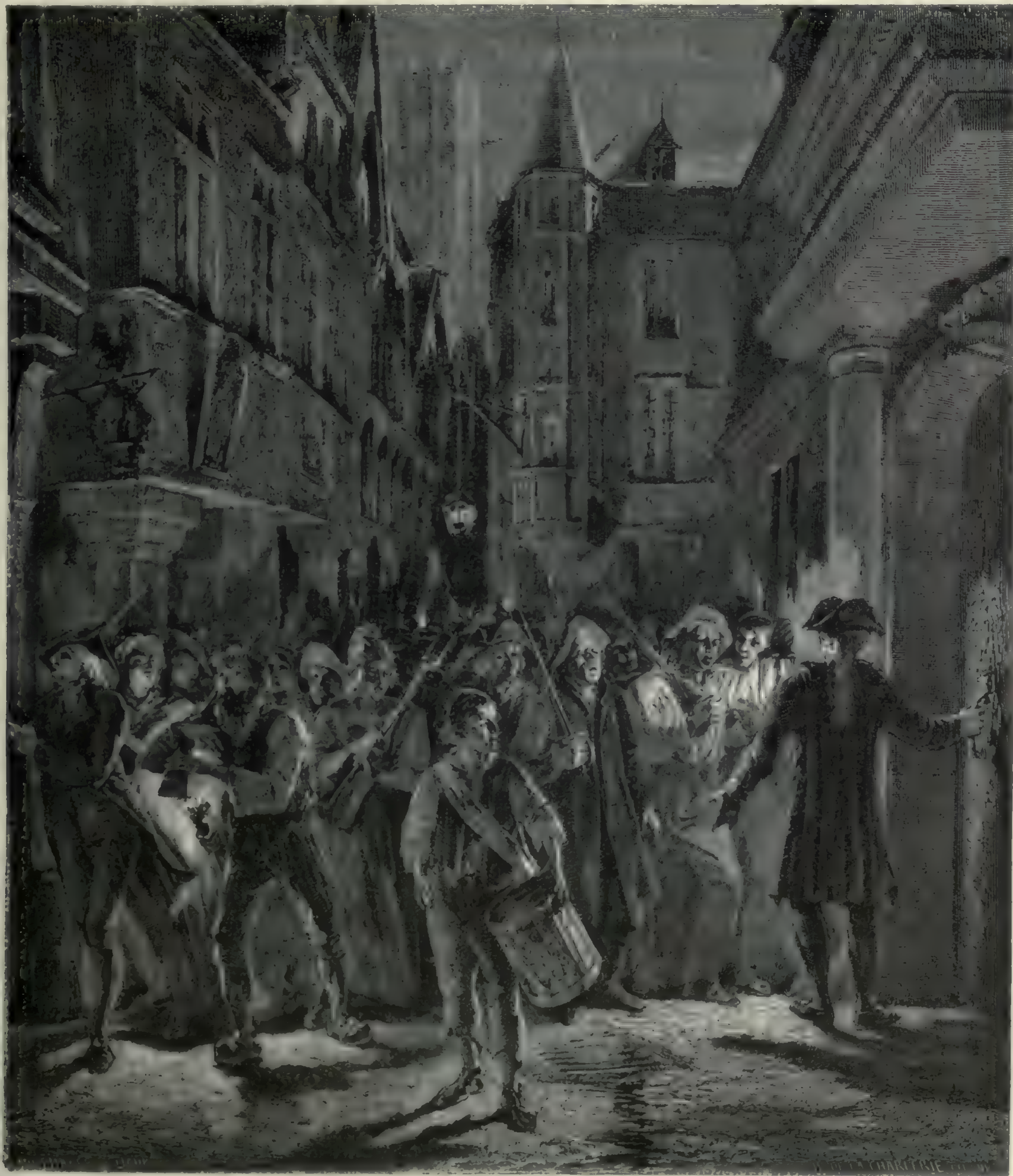
« Déclare que les ministres et les conseils actuels de Sa Majesté, de quelque rang et état qu'ils puissent être ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui peuvent suivre;

« Déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de la loyauté française, et la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute, nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique. »

Pendant qu'à Versailles les représentants de la bourgeoisie résistaient si noblement à la cour, à Paris ils se mettaient en défense contre le peuple, calomnié par leurs soupçons.

Dans la matinée du 13, plusieurs électeurs s'étaient rendus à l'Hôtel de Ville dès huit heures du matin, et pour en impo-

ser à la multitude, qui déjà remplissait les salles, ils avaient mensongèrement annoncé l'existence d'une milice bourgeoise. Former cette milice et, par elle, peser sur le peuple, devint la grande préoccupation des électeurs. Effrayés de ce bruit



PARIS GARDÉ PAR LE PEUPLE

du tocsin que leur envoyaient tous les échos de la ville, effrayés de ce cri *aux armes!* qui sortait de toutes les bouches, ils mandent à la hâte M. de Flesselles, prévôt des marchands, et les échevins. Une foule innombrable se pressait autour de l'Hôtel de Ville : à l'aspect de M. de Flesselles, qui arrivait d'un air confiant, elle se répandit en acclamations. Elle ne se

doutait pas qu'on méditait alors contre elle des mesures décisives, et que c'était précisément pour donner à ces mesures un vernis de légalité qu'on avait mandé le prévôt des marchands. En effet, il ne fut pas plutôt entré dans la grande salle de l'Hôtel de Ville que l'assemblée des électeurs s'empressa de lui décerner la présidence. On arrêta ensuite, après une courte délibération, que les citoyens réunis à l'Hôtel de Ville se retireraient dans leurs districts respectifs; qu'un *Comité permanent* serait nommé; que chaque district — ils étaient au nombre de soixante — serait appelé à fournir deux cents hommes pour la formation d'une milice parisienne; qu'au *Comité permanent* appartiendrait le droit de veiller à la sûreté publique, de pourvoir à l'organisation de la milice parisienne; que tout particulier muni d'un sabre, d'un fusil, d'un pistolet, d'une épée, serait tenu de les porter à son district; que les attroupements devaient cesser. Sans plus de retard, les membres du *Comité permanent* furent élus, mais parmi les échevins et les électeurs seulement. L'usurpation était flagrante : un citoyen, nommé Grélé, la dénonça fièrement, et pour faire tomber son opposition on l'adjoignit au comité à l'instant même.

Ainsi, la bourgeoisie se donnait une garde prétorienne de douze mille hommes. Au risque de subir la cour, on voulait désarmer le peuple!

Et pourtant, rien de plus admirable que la conduite de ce peuple, objet de tant de défiances. C'était son honneur qui gardait la ville. Tandis qu'au-dessus de lui on délibérait sur les moyens de le réduire à l'impuissance, il se distribuait spontanément en groupes protecteurs, mettant à empêcher qu'on ne déshonorât sa colère un soin vigilant, quelquefois cruel. Dans le jardin de l'abbaye de Montmartre, par exemple, des ouvriers pendirent à un arbre un de leurs compagnons qui avait volé une poule. D'autres amenèrent sur la place de Grève, pour l'y brûler, la voiture du prince de Lambesc; mais sa malle et tous les effets qui y étaient contenus furent remis scrupuleusement à l'Hôtel de Ville. Voilà comment le peuple se vengeait des craintes dont on lui prodiguait l'outrage.

Ce fut une inspiration de générosité qui le conduisit à la prison de la Force. Dans cette Bastille de l'usure languissaient des malheureux dont plusieurs y avaient été jetés jeunes encore et y avaient vu leurs cheveux blanchir, coupables qu'ils étaient du crime de pauvreté.... Aussi l'émotion fut-elle profonde quand ils traversèrent Paris, se tenant par la main, pleurant de joie et bénissant leurs libérateurs. Or, ce même peuple qui rendait à la liberté les prisonniers de la Force, il aidait à réprimer la révolte de ceux du Châtelet, afin de bien montrer qu'il protégeait le malheur, non le vol ou l'assassinat.

Toutefois, des scènes d'une violence déplorable, bien que facile à concevoir, eurent lieu au couvent des lazaristes. On avait dit que ce couvent renfermait d'énormes amas de grains, et c'était là une dénonciation redoutable dans un moment où Paris souffrait si cruellement de la famine. Le bruit était fondé, mais ce qu'on ignorait, c'est que les lazaristes faisaient d'abondantes aumônes. Leur maison fut assaillie, et la fureur populaire s'y déploya : emportement désintéressé d'ailleurs; car de l'argent, offert aux assaillants, fut repoussé avec mépris, et cinquante-deux voitures chargées de farines furent fidèlement conduites à la halle par des hommes qui manquaient de pain.

Cependant, Paris semblait en proie à une sorte d'ivresse sacrée. Des gens qui ne se connaissaient point s'abordaient impétueusement pour se communiquer l'ardeur d'un fraternel délire. Partout on distribuait des cocardes vertes; les femmes en jetaient aux passants, de chaque croisée; et si quelqu'un demandait pourquoi on adoptait le vert, couleur du comte d'Artois, des voix répondaient : « C'est la couleur de l'espérance. » On obligeait les femmes à donner leurs rubans, dont on ornait les fusils. Des chefs de bandes faisaient battre le rappel ou, faute de tambours, rassemblaient leur robuste armée au bruit des sonnettes. Le Garde-Meuble ayant été envahi et les armes qu'il contenait enlevées, casques, lances et boucliers brillèrent portés, comme au temps de la Ligue, par des guerriers en haillons. Enfin, tels furent les effets, souvent bizarres, de ce glorieux désordre que, dans les églises où se tenaient les assemblées, des comédiens aimés de la foule parurent en chaire et s'y firent applaudir en qualité de tribuns.

Du reste, rien qui ne fût donné au patriotisme, à l'enthousiasme des idées nouvelles. Des alarmistes allaient, il est vrai, disant : « Le palais Bourbon est en feu; on va brûler Bagatelle, au bois de Boulogne. » Nouvelles que semaient des bouches perfides! car pas un fait ne vint les confirmer, et ce fut sur une fausse alerte que la comtesse de Brionne, après avoir fait démeubler son hôtel par des gens déguisés, s'enfuit elle-même dans une voiture de place. Encore une fois, l'honneur du peuple gardait la ville.

Mais c'est ce que refusa de comprendre la municipalité bourgeoise, impatiente qu'elle était de congédier tant de généreuses ardeurs. Sans se demander si, à l'égard du peuple, leurs appréhensions n'étaient pas une calomnie et si la prudence, quand elle est une injustice, n'est pas un danger, les électeurs, réunis à l'Hôtel de Ville, en *Comité permanent*, prirent un arrêté définitif, portant :

Que le fonds de la milice parisienne serait élevé de douze à quarante-huit mille hommes;

Que les soixante districts, réduits en seize quartiers, formeraient seize légions;

Que chaque membre composant la milice parisienne porterait la cocarde rouge et bleue;

Que tout homme qui serait trouvé avec cette cocarde sans avoir été enregistré dans l'un des districts, serait REMIS A LA JUSTICE DU COMITÉ PERMANENT.

Or, le Comité permanent avait soin de se réserver la nomination des chefs supérieurs, ne laissant aux districts que celle des simples officiers. Le commandement général fut offert au duc d'Aumont, qui demanda vingt-quatre heures pour y songer, et le commandement en second au marquis de La Salle, qui, sans hésiter, fit abandon de sa fortune et de sa vie.

Ce fut un étrange coup d'audace que cette prise de possession du pouvoir souverain par une poignée d'électeurs ou échevins obscurs. Organiser une armée pour le service de la classe moyenne, ordonner le licenciement du peuple, disposer des hauts grades militaires, imposer une cocarde à la Révolution, s'ériger en tribunal suprême, voilà ce qu'osèrent quelques bourgeois, et contre la souveraineté d'un seul, et contre la souveraineté de tous. Mais il est dans la vie des sociétés certaines heures orageuses où ce sont les événements qui font les dictatures.

Aussi bien, ces hommes que l'agitation importunait eurent l'habileté de se présenter d'abord comme agitateurs. Dans les premiers moments, ce fut leur force. Des adhésions passionnées leur vinrent des *Grands-Augustins*, des *Feuillants*, des *Enfants-Rouges*, des *Blancs-Manteaux*, des *Filles-Dieu*, des *Minimes*, du *Sépulcre*..., de tous les districts. Les élèves du Châtelet, les élèves en chirurgie, les gardes françaises, le

commandant du guet se présentèrent successivement à l'autorité nouvelle pour saluer son installation. Le peuple lui-même, que trop d'indépendance embarrasse, fit hommage à l'Hôtel de Ville de deux canons d'argent, donnés autrefois à Louis XIV par le roi de Siam, et qui, le 13 juillet, se trouvèrent confondus avec les bagages de l'émeute. Voitures arrêtées aux portes de la capitale, chariots remplis de grains, meubles, vaisselle, provisions de toute espèce étaient dirigés



FLESSELLES

vers la place de Grève, devenue, suivant le mot d'un contemporain, l'un des plus riches, mais le plus turbulent et le moins accessible des entrepôts de l'Europe.

Les faubourgs voulaient être armés; et leur impatience était si fougueuse que cinquante mille piques furent fabriquées en trente-six heures. Mais les piques ne suffisaient pas, on brûlait d'avoir des fusils. Alors commencèrent, de la part du prévôt des marchands Flesselles, des manœuvres dont il faut dire le secret.

Dans un ouvrage où ont été publiées, à l'abri de certaines

formes mystérieuses, plusieurs lettres d'un grand intérêt, attribuées à divers personnages marquants de la Révolution, on lit :

Lettre du baron de Nesba (Besenval) *à madame Julius* (Jules de Polignac).

Juillet 1789.

« Madame,

« Aucune combinaison humaine ne résistera au torrent; il a donc été impossible d'arrêter l'explosion.... Ce n'est pas, à proprement parler, le peuple que nous avons à redouter, mais ceux qui, sortis de cette classe, ont assez d'influence sur lui pour l'irriter.... Il faudrait qu'Irla (la reine) se rapprochât de la duchesse d'Apius (d'Orléans). Elle a peu d'empire sur l'esprit de son époux, mais elle peut empêcher que ses enfants ne suivent la pente que leur gouverneur femelle (Mme de Genlis) veut leur faire prendre; et si l'on parvenait à les détacher de leur père, il aurait moins de crédit aux yeux de ceux qui fondent leurs espérances sur des héritiers. Il n'y a que Mme Deliade (Adélaïde) qui puisse opérer cette réunion. Notre position est critique; le Lorrain (le prince de Lambesc) nous a fait bien du mal par sa pétulance. Il faut que les nouveaux ministres gagnent du temps; rien n'est perdu si nous parvenons à endormir cette effervescence.... Surtout, flattez les nouveaux magistrats; ils sont hommes et doivent être ambitieux : rien ne doit résister à Irla.... Il ne faut rien épargner pour organiser la garde prétendue nationale à notre manière. Surtout, que les commandants soient dévoués à Torve Tesmas (Sa Majesté), tout pourra se réparer. »

Plus loin, nous citerons en son lieu un autre passage de cette lettre où il est question de papiers importants dont Flesselles était dépositaire. Ce qui est certain, c'est que le prévôt des marchands avait reçu l'ordre de temporiser, d'amuser la foule. Son caractère, d'ailleurs, se prêtait fort bien à un pareil rôle. Homme de plaisir, il avait puisé dans la vie des salons un profond dédain pour la multitude; il crut, comme Besenval, que l'essentiel était d'endormir l'agitation; que le peuple ne tarderait pas à succomber à la fatigue de son propre héroïsme. Aussi, tandis que les nouveaux oligarques de l'Hôtel de Ville se montraient effrayés parce qu'ils étaient sincères, lui, calme, souriant, il se jouait des emportements de la Grève avec une froide insolence, et c'est à peine s'il cherchait à voiler ce que sa sérénité avait de railleur. Il promit que des armes seraient apportées de la manufacture de Charleville; et lorsque des caisses arrivèrent, étiquetées *artillerie*, on n'y trouva, en les ouvrant, que du vieux linge. Il envoya les députés du district des Mathurins prendre des fusils au couvent des chartreux; et les députés n'en rapportèrent qu'un certificat ainsi conçu : « Je soussigné, prieur de la Chartreuse, certifie qu'il n'y a chez nous aucune arme à feu ni armes blanches, et qu'il n'y en a jamais eu. »

Evidemment Flesselles trompait le peuple : le mot trahison fut prononcé; il alla retentir d'échos en échos jusqu'au fond des faubourgs, et la foule accourut, innombrable, indignée. On savait que des barils de poudre avaient été introduits à l'Hôtel de Ville, qu'ils étaient déposés dans le bureau des payeurs de rentes : on s'y précipite au sein d'une affreuse confusion, plusieurs tenant des pistolets, comme si pour faire sauter tout un quartier il n'eût pas suffi d'une étincelle! Un coup de fusil fut tiré sur les barils; la distribution commença. Or, celui qui présidait à cette distribution formidable, c'était un prêtre. Représentant de la religion devant la patrie, il déploya, pendant quatorze ou quinze heures, un invincible courage et une obstination de prudence, plus héroïque en de tels moments que le courage même. Son nom vaut qu'on le conserve. Il s'appelait Lefebvre.

La nuit vint. Accablé de fatigue, le prévôt des marchands se fit faire un lit dans l'Hôtel de Ville, où il dormit alors son dernier sommeil. Que se passerait-il le lendemain? Des hommes terribles avaient été aperçus rôdant autour de la Bastille, qu'ils menaçaient du geste. Toutes les maisons furent illuminées; on y voyait comme en plein jour. La plupart veillaient, les uns pour empêcher les surprises, les autres pour forger des instruments de mort. Des bandes de gens armés se glissaient bien au détour des rues, mais ainsi que des groupes silencieux de fantômes, et l'on n'entendait par la ville que le pas des patrouilles bourgeoises ou les coups retentissants des marteaux sur les enclumes.



CHAPITRE XI

PRISE DE LA BASTILLE



A Bastille s'élevait à l'extrémité de la rue Saint-Antoine et du boulevard. Forteresse, prison, tombeau, elle se composait de huit grosses tours que liaient entre elles d'épais massifs de maçonnerie et qu'un large fossé entourait. Elle avait été commencée en 1369, sous Charles V. Or, par un destin semblable à celui d'Enguerrand de Marigny, qui, inventeur des fourches patibulaires de Montfaucon, les illustra de son cadavre, Hugues Aubriot, fondateur de la Bastille, fut des premiers à y gémir. L'aspect de ces lieux était effroyable, et le génie du mal semblait s'être épuisé à en défendre l'approche. La *cour du Gouvernement*, ainsi nommée parce que le gouverneur y avait son hôtel, se trouvait située en dehors de la forteresse, en dehors du fossé principal; et cependant, même pour arriver jusqu'à cette cour extérieure, il fallait percer deux lignes de sentinelles, traverser deux corps de garde, passer un pont-levis. De la *cour du Gouvernement*, une longue avenue conduisait au fossé de la Bastille. Là, un second pont-levis; derrière, un troisième corps de garde; puis, une forte barrière à claire-voie, formée de poutrelles revêtues de fer. Alors apparaissait la *cour intérieure*, celle où plongeaient les tours, celle où l'on étouffait entre de hautes murailles. La nudité et le silence en étaient horribles. Seulement, l'horloge de la prison y comptait lentement les heures sur un cadran qu'ornaient deux figures enchaînées. C'était dans cette morne enceinte que descendait, toujours seul, le prisonnier auquel on avait permis d'y venir durant quelques instants contempler la course des nuages ou un coin de l'azur.

On raconte que Caligula disait à ses bourreaux: « Frappez de manière à ce qu'on se sente mourir; » on se sentait mourir à la Bastille. Un soupirail, pratiqué dans des murs de dix ou douze pieds d'épaisseur et fermé par trois grilles à barreaux croisés, ne transmettait à la plupart des chambres que ce qu'il faut de lumière pour qu'on en regrette l'absence. Il y avait des réduits à cages de fer rappelant le château du Plessis-lez-Tours et les tortures du cardinal de La Balue. Mais rien de comparable aux cachots du bas, affreux repaires de crapauds, de rats monstrueux, d'araignées. De ces cachots, dont l'ameublement consistait en une énorme pierre recouverte d'un peu de paille et qui étaient enfoncés de dix-neuf pieds au-dessous du niveau de la cour, plusieurs n'avaient d'autre ouverture qu'une barbacane donnant sur le fossé où se dégorgeait le grand égout de la rue Saint-Antoine. De sorte qu'on y respirait un air empesté, en compagnie d'animaux hideux, au sein des ténèbres.

Là fut livré aux tourmenteurs ce Mazers de Latude, qui expia pendant trente-cinq ans de captivité le crime d'avoir, dans l'âge des étourderies, dénoncé à Mme de Pompadour un complot imaginaire. Qui ne connaît la merveilleuse histoire de ce prisonnier? Toute l'Europe a su comment, après une première évasion dont trop de confiance lui enleva le fruit, il parvint à construire avec des chemises et des mouchoirs effilés une échelle de cent quatre-vingts pieds de long; comment, suivi de son compagnon d'Alègre, il descendit du haut des tours, au plus épais de la nuit; comment il perça, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et les sentinelles à quatre toises de lui, la muraille qui séparait le fossé de la Bastille du fossé de la porte Saint-Antoine; comment enfin, poursuivi au delà des frontières, ressaisi à Amsterdam, il perdit sa liberté, reconquise à force d'audace, de persévérance, de génie. Ramené à la Bastille, il fut réduit à passer le rigoureux hiver de 1757, les fers aux pieds, les fers aux mains, couché sur la paille. Pendant qu'il dormait, deux meurtrières de deux pouces et demi de large lui soufflaient au visage un vent glacé qui lui ôta presque entièrement la vue; le froid lui coupa la lèvre supérieure; ses dents, demeurées à découvert, se fendirent; la racine des poils de sa barbe fut brûlée; il devint tout chauve.

Mais qu'étaient-ce que ces souffrances physiques des captifs auprès de leurs douleurs morales, de cette agonie sans limite assignée, sans mesure connue, dont rien ne venait rompre l'écrasante uniformité? Car, le pont-levis de la cour intérieure une fois franchi, c'en était fait du prisonnier. Enveloppé dans les ombres les plus sinistres du mystère, condamné à une ignorance absolue, formidable, et du délit qui lui était imputé et du genre de supplice qui l'attendait, il avait cessé d'appartenir à la terre. Plus d'amis, plus de famille, plus de patrie, plus d'amour. Pour lui désormais tout l'univers allait être dans les porte-clés farouches qui lui apporteraient ses aliments ou dans les infortunés dont il devinerait la présence au fracas des portes roulant sur leurs gonds, au grincement des verrous prolongé par le vide sonore des tours. Ce qui n'avait pas d'écho, c'était le bruit des supplications; ce qui ne perçait pas l'épaisseur des voûtes, c'était le son des paroles amies! Il arriva que des enfants portèrent le deuil de leur père sans se douter qu'ils vivaient au-dessus de lui.

Encore si, par un coup de désespoir, on avait pu se faire à soi même son destin! Mais non : une prévoyance barbare refusait au prisonnier tout moyen de suicide. « On ne laisse à un prisonnier, dit Linguet, ni ciseaux, ni couteaux, ni rasoirs. Quand on lui sert les aliments, que ses larmes arrosent, il faut que le porte-clés lui coupe chaque fois les morceaux. » Mourir de faim, cela même ne se pouvait pas. Latude étant resté cent trente trois heures sans manger ni boire, ses bourreaux lui ouvrirent la bouche avec des clés et lui firent par violence avaler de la nourriture: la vie de chaque victime était probablement considérée comme la propriété des persécuteurs, comme leur proie inviolable. Ainsi donc, à moins d'un caprice de clémence, il fallait vivre à se ronger le cœur. Malheureux! ils étaient si complétement retranchés du nombre des humains, que, souvent, l'opprimé continuait de crier miséricorde quand l'oppresseur se trouvait déjà enterré depuis longtemps. Il y en eut qui, fous de douleur, écumant de rage, finirent par laisser leur poussière à la Bastille, quoiqu'il ne leur restât plus d'ennemi, et uniquement parce qu'ils avaient été oubliés.... Que faisait-on des trépassés? De quelle manière, selon la belle expression de Linguet, « se vengeait-on sur le corps de la fuite de l'âme? » Ce qui est certain, c'est que le corps n'était pas rendu aux parents. Il y avait une Bastille, même pour les morts: c'était Saint-Paul, et l'on avait soin de n'inscrire sur le registre mortuaire que les initiales des noms, afin de condamner les victimes à un oubli plus noir encore que celui du tombeau.

Toutefois, parmi les habitants de la Bastille on en comptait qui, non-seulement n'avaient pas été étouffés par elle, mais lui avaient communiqué, au contraire, un grand éclat historique. Aux visiteurs favorisés qui allaient chercher dans cette forteresse maudite des sujets de méditation, des souvenirs, on pouvait montrer la plate-forme réservée aux promenades mélancoliques du cardinal de Rohan; le cachot où, pour étouffer les hurlements du comte de Lally, Pasquier lui fit mettre un bâillon à la bouche; la porte par laquelle, après trois ans d'une captivité cruelle, La Bourdonnaie sortit réhabilité, mais inconsolable et mourant. Une des tours avait fait expier au maréchal de Bassompierre la peur qu'il causait à Richelieu. Une autre tour avait reçu l'homme au masque de fer, enseveli l'épouvantable secret de sa destinée. Les portes d'une troisième s'étaient fermées sur Leprévost de Beaumont, coupable d'avoir *connu* le pacte sacrilége qui affamait le peuple. Au fond de l'arrière-cour, désignée sous le nom caractéristique de *cour du Puits*, le maréchal de Biron avait eu la tête tranchée, et les crocs qui fixèrent au mur son échafaud se voyaient encore.

Biron, Bassompierre, Lally, Rohan, de pareils noms disent assez ce qu'avait de menaçant pour la noblesse l'existence de la Bastille. Aussi les cahiers des nobles demandaient-ils qu'elle fût détruite. La vérité est que, réservée spécialement aux hommes de cour, à ceux qui les approchaient, ou aux gens de lettres, la Bastille était une prison aristocratique. Souvent, lorsqu'on en était sorti, on se vantait d'y avoir été. Les pauvres n'y entraient pas : on les envoyait souffrir à Bicêtre.

Chose éternellement digne de respect, d'admiration, de reconnaissance! au mois de juillet 1789, le peuple manque de pain, et que demande-t-il? des armes. Il peut courir à Bicêtre, et quelle forteresse parle-t-il de renverser? la Bastille. C'est qu'il est dans la vie des grands peuples, comme dans celle des grands hommes, des moments d'inspiration souveraine. Ces rudes artisans, ces hôtes incultes des faubourgs, un instinct d'essence divine les avertit qu'à eux aussi appartenait la gloire des emportements chevaleresques; que le premier des priviléges à anéantir c'était celui qui se montrait associé à des tortures, et que la liberté devait s'annoncer par un acte conforme à son génie, c'est-à-dire par un bienfait accordé à ses ennemis. Oui, des plébéiens mettant au nom-

bre de leurs préoccupations les plus ardentes la destruction d'une prison patricienne. voilà ce qui n'a pas été assez remarqué et ce qui entoure d'une immortelle splendeur les premiers coups que la Révolution vint frapper.

Le 14 juillet, à la pointe du jour, un inconnu se présentait à Besenval. « Monsieur le baron, lui dit-il d'une voix brève, aujourd'hui les barrières seront brûlées.... N'essayez pas de l'empêcher. Vous sacrifieriez des hommes sans éteindre un flambeau. » Cet inconnu avait un noble visage, le regard plein de feu, le geste de l'audace. Besenval fut troublé, balbutia une réponse qui ne resta pas dans sa mémoire. L'étranger disparut. Que faire? Besenval semblait atteint de paralysie. Il avait fait construire depuis peu une salle de bains charmante, devenue une des curiosités de la capitale; et ceux de son parti le soupçonnèrent d'avoir trop vu dans la révolte de Paris le pillage possible de sa maison.

Or, d'un bout à l'autre de Paris on se préparait au combat. « A la Bastille! » était le mot d'ordre. Personne qui n'eût à son chapeau la cocarde rouge et bleue. De Saint Denis s'étaient échappés une foule de soldats qui, se mêlant aux groupes, distribuaient des cartouches ou enseignaient aux citoyens le maniement du fusil. On regarda passer avec in-



VUE DE LA BASTILLE

différence des voitures chargées de farine; mais, à la nouvelle qu'un bateau chargé de poudre avait été pris la veille, les rues retentirent d'acclamations passionnées. Du haut des fenêtres, les femmes applaudissaient aux gens armés.

Tous ne l'étaient pas encore : tous brûlaient de l'être. Dès deux heures du matin, l'abbé Lefebvre ayant fait fermer, à l'Hôtel de Ville, la première porte du magasin des poudres, une multitude impatiente était venue la briser à coups de hache, et le prêtre intrépide avait senti ses cheveux effleurés par une balle. Ce qui restait de poudre fut distribué en cornets, mais les ressources ne répondaient ni au nombre des arrivants ni à leur belliqueuse avidité, que rendaient plus farouche les fausses nouvelles, à chaque instant répandues : « Royal-Allemand s'est mis en bataille à la barrière du Trône. — Royal-Cravate massacre tout au faubourg Saint-Antoine. — La rue de Charonne est pleine de sang. — Les régiments de Saint-Denis s'avancent; ils ont gagné la Chapelle. » Les messagers de malheur étaient en général des hommes bien mis. On en remarqua un qui portait un habit bleu orné de brandebourgs en or; il était couvert de poussière, inondé de sueur, et paraissait avoir fait une longue route. Le Comité de l'Hôtel de Ville ayant envoyé l'ordre aux districts de sonner l'alarme, les rues furent dépavées, des barricades construites, des fossés creusés : Paris fut un camp.

Une masse énorme de peuple s'était portée à l'Hôtel des Invalides, cherchant des fusils. Le gouverneur, M. de Sombreuil, paraît à la grille; il demande qu'on respecte en lui les droits de la fidélité, la conscience du soldat. Un courrier vient d'être envoyé à Versailles: ne peut-on attendre son retour? Les assaillants y consentaient, lorsqu'une voix s'élève : « On nous demande du temps pour nous faire perdre le nôtre. » A ce cri, tout s'ébranle. On saute dans les fossés, on désarme les sentinelles; les paroissiens de Saint-Étienne du Mont entrent à la suite de leur curé, devenu chef de bande; le procureur de la ville, Éthis de Corny, donne lui même les chevaux de sa voiture pour traîner un canon; le caveau où se cachaient les armes est envahi. Mais voilà qu'un bruit de gémissements et d'imprécations se fait entendre. Sur l'escalier, le flot était si considérable, si impétueux, que ceux qui, après s'être armés, remontaient, avaient été violemment renversés jusqu'au fond du caveau, où ils périssaient étouffés. Une épouvantable catastrophe était imminente; car la foule s'amoncelait, entraînée par son propre poids. Alors des hommes robustes qui, descendus les premiers, restaient encore debout dans le caveau se serrent l'un contre l'autre et forcent la multitude non armée à remonter en lui présentant la baïonnette au visage. En ce désordre extrême, les flambeaux dont on s'était muni pour se guider sous les voûtes s'éteignirent, les cris redoublèrent, il fallut se battre au sein des ténèbres, et le souterrain garda quelques-uns de ceux qui l'avaient affronté. Quant aux personnes qui n'étaient qu'évanouies, on les transporta près du dôme, on les déposa sur le gazon, puis chacun se hâta vers la Bastille.

Il y avait à cette époque, rue des Boucheries du faubourg Saint-Germain, un restaurateur nommé Duval, chez lequel les principaux agitateurs du Palais-Royal prenaient leur repas. Tout à coup, la porte de la salle où étaient dressées les tables s'ouvrant avec fracas, un jeune homme se présente. Il avait le front ruisselant, le chapeau martialement posé sur l'oreille, les vêtements en lambeaux. C'était Camille Desmoulins qui revenait des Invalides. Il frappe la terre de son fusil en s'écriant : « Nous sommes libres, » fait un rapide récit de ce qu'il vient de voir; et tous ils courent à leurs amis du Palais-Royal pour les pousser contre la Bastille.

Le gouverneur de cette forteresse travaillait déjà depuis plusieurs jours à des préparatifs de défense. Il avait fait monter des voitures de pavés au haut des tours et construire des pinces propres à abattre les cheminées, dont les décombres devaient écraser les assiégeants. Il fit tailler d'un pied et demi les embrasures, pratiquer des meurtrières, fermer une fenêtre par des madriers de chêne assemblés à rainures et languettes, tirer du magasin d'armes douze de ces fusils de rempart qu'on appelait *amusettes du comte de Saxe*. Quinze pièces de canon bordant les tours, trois pièces de campagne placées dans la cour intérieure, vis-à vis la porte d'entrée, quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, trois mille cartouches, tel était le matériel de la défense. Il est vrai que la garnison n'était approvisionnée ni de vivres, ni d'eau; mais, que le peuple triomphât ou non, le siége, bien évidemment, ne pouvait être de longue durée. Il est vrai encore que la garnison n'était que de cent quatorze hommes, dont trente-deux Suisses du régiment de Salis-Samade et quatre-vingt-deux Invalides; mais forte comme elle l'était, la Bastille n'avait pas besoin d'un plus grand nombre de défenseurs.

Pour arriver jusqu'au premier pont-levis, dont nous avons parlé plus haut, et qu'on nommait le *pont-levis de l'avancé*, il fallait suivre un chemin tournant bordé à droite par des casernes, à gauche par une rangée de boutiques. Or, ces boutiques étant situées de manière à servir de chemin couvert aux assiégeants, de Launey avait intérêt à les détruire, afin de dégager les approches : il n'en fit rien, parce qu'il tirait un fort revenu de la location. Les écrivains de son propre parti l'ont aussi accusé de n'avoir pas voulu qu'on pointât le canon du côté de l'Arsenal, de peur qu'une petite maison qu'il avait de ce côté-là, et qu'il affectionnait, ne fût endommagée.

Cependant, les alarmes du Comité bourgeois de l'Hôtel de Ville se partageaient entre la Bastille et le peuple. Souffrir que le quartier Saint-Antoine restât sous la menace des canons, c'était impossible! et, d'autre part, on tremblait de voir le peuple victorieux : car alors il pouvait devenir le maître. Ainsi combattu en lui-même, le Comité permanent mit à empêcher la lutte autant d'ardeur que le peuple à la provoquer. Belon, officier de l'arquebuse; Billefod, sergent-major d'artillerie, et Chaton, ancien sergent des gardes françaises, furent donc envoyés par l'Hôtel de Ville au gouverneur de la forteresse, avec mission de lui dire : « Retirez vos canons; donnez votre parole que vous ne commettrez aucune hostilité, et, à notre tour, nous assurons que le peuple du faubourg Saint-Antoine et des environs ne se portera contre la place à aucune entreprise funeste. » C'était disposer bien légèrement de l'indignation populaire; mais, dans son impatience d'intervenir, le Comité permanent ne calculait pas les obstacles.

La Bastille n'était pas encore serrée de près, quand Belon, Billefod et Chaton y arrivèrent. Aussi, furent-ils reçus, non-seulement sans difficulté, mais avec courtoisie. De Launey montrait beaucoup de sérénité. « Quoiqu'on ait incendié les barrières, dit-il, j'espère bien qu'on ne viendra pas brûler mes ponts. » Il allait se mettre à table, il y fit asseoir les députés de l'Hôtel de Ville, les entretint familièrement, et donna devant eux l'ordre de retirer les canons, ce qui fut aussitôt exécuté.

Au moment où les envoyés du Comité permanent se retiraient, un avocat au parlement de Paris vint se présenter au *pont-levis de l'avancé*. Deux bourgeois armés, Toulouse et Bourlier, l'escortaient, et il demandait le gouverneur, au nom du district Saint-Louis de la Culture. C'était ce même Thuriot de La Rosière qui, plus tard, président de la Convention, devait étouffer, au bruit de sa sonnette, la voix des vaincus de thermidor, et s'attirer cette terrible apostrophe de leur chef : « Une dernière fois, je te demande la parole, président des assassins! »

Bien que la Bastille commençât à être investie de toutes parts, Thuriot n'eut d'abord ni un refus à subir ni une hésitation à combattre. Il frappe, il entre. Conduit au gouverneur : « Monsieur, lui dit-il, je viens, au nom de la nation, vous représenter que les canons braqués sur les tours répandent l'alarme dans tout Paris. Je vous supplie de les faire descendre. — Ces pièces ont été de tout temps sur les tours, répondit de Launey; je ne puis les faire descendre qu'en vertu d'un ordre du roi. Instruit des alarmes qu'elles causent, je les ai fait retirer et sortir des embrasures. » Thuriot demande à être introduit dans la *cour intérieure*. De Launey refuse; mais, sur la prière du major de Losme, il se décide enfin à faire lever le second pont-levis et ouvrir la grille de fer. La cour intérieure avait un aspect menaçant : les défenseurs de la Bastille attendaient sous les armes, et trois canons étaient prêts à balayer l'avenue. Sans se troubler, Thuriot somma la garnison de se rendre. Elle se contenta de jurer qu'elle ne ferait feu que si elle se voyait atta-

quée : serment que le gouverneur avait provoqué et qu'il prêta lui-même. Thuriot exige alors qu'on lui montre la position des canons sur les tours. Nouvelles hésitations de de Launey, nouvelles instances de la part de ses officiers; on monte. Les canons étaient effectivement retirés d'environ quatre pieds des embrasures, mais toujours en direction et masqués. Quand on fut parvenu au sommet de la tour nommée de La Bazinière, une de celles qui regardaient l'Arsenal, un spectacle s'offrit, inattendu, formidable. Tout le faubourg Saint-Antoine s'était ébranlé; il roulait vers la Bastille. De Launey pâlit, et, saisissant Thuriot par le bras : « Que faites-vous, monsieur? Vous abusez d'un titre sacré pour me trahir. — Si vous continuez, répliqua Thuriot d'un ton résolu, je vous déclare que l'un de nous tombera dans le fossé. » De Launey se tut. Du reste, à peine descendu avec le gouverneur, Thuriot dit à haute voix, en présence de la garnison, qu'*il était content;* qu'il allait faire son rapport au peuple, qui ne se refuserait pas sans doute à fournir une garde bourgeoise *pour garder la Bastille conjointement avec les troup s qui y étaient.* Mais le peuple n'entendait pas qu'on gardât la Bastille, encore moins qu'on la gardât conjointement avec les Suisses de Salis-Samade; ce que le peu-



LATUDE

ple voulait, c'est qu'on la détruisît. Thuriot exprimait ici les sentiments de la bourgeoisie; il parlait le langage de l'Hôtel de Ville. Aussi, lorsque, après avoir paru à une fenêtre du *Gouvernement* et harangué de là les emportements populaires, il sortit de la forteresse, mille imprécations le poursuivirent. Les deux fusiliers qui l'avaient accompagné jusqu'au pont-levis venaient d'être emportés par le flux et reflux de la multitude. « Nous sommes trahis! » criaient les plus animés. Ils entourèrent Thuriot et le reconduisirent au district de Saint-Louis de la Culture en tenant la hache levée sur sa tête.

Le siége commença. La foule était immense, invinciblement irritée. Le chemin tournant, les rues environnantes, les cours faisant suite aux casernes, le faubourg Saint-Antoine regorgeaient d'hommes en armes. Des milliers de voix faisaient monter vers le ciel, à travers le bruit des décharges, ce cri impérieux : « Nous voulons la Bastille! » Mais derrière son double fossé, la Bastille paraissait inaccessible. Deux citoyens courageux, Davanne et Dassain, se laissent glisser, du toit d'un parfumeur, sur un mur qui touchait au corps de garde placé au delà du premier pont-levis. Arrivés à ce corps de garde, ils sautent dans la cour; deux anciens soldats, Aubin Bonnemer et Louis Tournay, les imitent, et tous ils brisent à coups de hache les chaînes qui retenaient le pont. Il tomba

si violemment qu'on le vit rebondir de plusieurs pieds de haut. Un homme fut écrasé, un autre meurtri. Le peuple s'élança en poussant un cri de triomphe.

Mais on n'était encore que dans la cour extérieure, celle *du Gouvernement*. Restait, pour aborder la Bastille, le second pont-levis à franchir. Le peuple y court avec impétuosité, reçoit une décharge de mousqueterie et recule le long de l'avenue, teinte de sang. Telle était la confusion que la plupart ignoraient sous quel intrépide effort les chaînes du premier pont s'étaient rompues; ils crurent que le gouverneur lui-même avait donné l'ordre de l'abaisser, afin d'attirer la multitude et d'en faire un plus facile carnage. Ce furent d'inexprimables transports de fureur. Tandis que les uns se rangent contre les murs ou sous les portes, prêts à reprendre l'attaque, les autres repassent le premier pont pour aller répandre par toute la ville l'horrible nouvelle de la trahison commise.... De Launey était coupable d'avoir commandé le feu, non d'avoir commis la perfidie atroce qu'on lui imputait, et la justice veut qu'on en lave hautement sa mémoire; mais la rapide adoption de l'erreur qui l'accablait prouve de quelles noirceurs Paris le jugeait capable.

Quinze ou vingt blessés avaient été déposés dans diverses maisons de la rue de la Cerisaye : on en choisit un qu'il n'y avait plus espoir de sauver, et comme un étendard de vengeance, on le promena expirant sur un cadre. C'était un soldat aux gardes. A cette vue, au récit de la trahison dont on chargeait le gouverneur, ceux qui semblaient avoir hésité coururent aux armes. Un garde des impositions royales, qu'à sa redingote bleue on avait pris d'abord pour un bas officier de la garnison, pousse son cheval jusqu'au milieu de la place de Grève, et d'une voix émue : « Venez, mes amis, venez : nous allons sauver Paris! » On le suivit en foule. De leur côté, les gardes françaises s'étaient ébranlés. Un détachement de grenadiers de la compagnie de Ruffeville, des fusiliers de la compagnie de Lubersac, précipitèrent leur marche vers la Bastille, sous la conduite des sergents Wargnier et Labarthe. A côté d'eux s'avançaient deux mille soldats sans uniforme, soldats de la journée, que conduisait au feu le directeur de la buanderie de la reine, Pierre-Auguste Hullin, en qui l'âme d'un chevalier s'unissait à la taille d'un gladiateur. Aux hommes qui le proclamèrent leur chef, il avait dit : « Je vous ramènerai victorieux ou vous me ramènerez mort. » On prit deux canons qui étaient sur la place de Grève, et on les traîna au siége.

Au moment où les gardes françaises entrèrent dans la *cour du Gouvernement*, un épais nuage de fumée enveloppait la forteresse; du corps de garde de l'avancé, des casernes, de l'hôtel du gouverneur, s'élevaient des tourbillons de flammes, et plusieurs voitures de fumier, auxquelles Santerre avait mis le feu, brûlaient devant le second pont-levis. Mais ces voitures embrasées, loin de seconder les assiégeants, ne faisaient qu'embarrasser l'attaque. Il fallait absolument écarter le mouvant incendie, et on ne le pouvait qu'aux risques des plus affreux périls, les assiégés ayant pratiqué dans le pont levis deux meurtrières où se trouvaient placés des fusils de rempart chargés à mitraille. Élie, officier au régiment de la Reine infanterie, et un marchand nommé Réole, se portent en avant d'un pas ferme. Deux citoyens, dont on n'a pas conservé les noms, s'élancent à leur tour et tombent morts. Plus heureux, Élie et Réole parvinrent à retirer les voitures brûlantes, en échappant au danger. Aussitôt le canon fut braqué en face du pont-levis, dont on espérait briser les chaînes. Un funèbre enthousiasme s'était emparé des combattants : l'attaque devint furieuse. Les rues adjacentes étaient remplies de monde. De chaque toit, de chaque fenêtre des maisons voisines on faisait feu. Quelques coups de canon furent tirés de la place, dont un à mitraille; mais l'ardeur des assiégeants croissait avec le danger. Au pied de la forteresse se pressaient, confondus dans un même élan, des ouvriers, des marchands, des soldats, des étrangers arrivés de la veille, des prêtres, des femmes. Une jeune fille fut blessée, qui, n'ayant pu retenir son amant, était venue combattre à ses côtés. L'espoir était immense comme le courage. Un citoyen ayant été atteint mortellement, il dit, la tête penchée sur les bras de ceux qui le soutenaient : « Je meurs, mes amis, mais tenez bon : vous la prendrez. » Et toujours, toujours ce cri : « Nous voulons la Bastille! »

Au plus fort de cette généreuse exaltation parut, aisément reconnaissable à la beauté de son visage brun et à sa haute stature, l'abbé Fauchet, cerveau faible, cœur puissant, un de ces hommes qui vont à la folie en traversant l'héroïsme. Il n'avait point prononcé encore sa fameuse parole : « C'est l'aristocratie qui a crucifié Jésus; » mais depuis longtemps déjà il s'était donné à la Révolution. Du reste, il ne se présentait pas en soldat. Envoyé, ainsi que trois électeurs, ses collègues, par le Comité de l'Hôtel de Ville, il n'avait mission que d'en représenter les alarmes. Amener le gouverneur de la Bastille à partager entre la garnison et la milice bourgeoise le soin de garder la forteresse, en la mettant sous la main de la ville, là se bornaient les vœux du Comité permanent. Le peuple, pour prix de son sang versé, demandait davantage. Les trois parlementaires firent au gouverneur des signaux qu'on n'aperçut pas : ils adressèrent aux assiégeants de pacifiques exhortations qui ne furent pas écoutées. Ils se retiraient donc, lorsqu'à l'extrémité de la rue Saint-Antoine on vit flotter un drapeau. C'étaient de nouveaux parlementaires que conduisait, au bruit du tambour, Éthys de Corny, procureur de la ville. Arrivés dans la *cour du Gouvernement*, ils se hâtent de signaler le drapeau; un d'eux agite un mouchoir blanc au bout de sa canne; un autre crie : « Nous venons en parlementaires, cessez le feu! » Les Invalides, rangés sur le sommet des tours, ôtèrent leurs chapeaux en signe de paix, renversèrent leurs fusils; mais, au même instant, les Suisses, qui, occupant la *cour intérieure*, n'étaient pas avertis, firent une décharge meurtrière. Alors, l'indignation du peuple revêtit un caractère d'exaltation à la fois farouche et sublime. Se croyant environné de traîtres, il mêle dans ses imprécations l'Hôtel de Ville et la Bastille. Éthys de Corny faillit perdre la vie; à un électeur qui cherchait à le couvrir de son corps, on arracha ses pistolets et son épée. S'il était impossible de vaincre, est-ce qu'il était impossible de mourir? Un mot fut dit, que tous répétèrent : « Nos cadavres combleront les fossés. »

Sur ces entrefaites, une jeune et belle personne, qu'on assure être la fille du gouverneur, est amenée au pied de la forteresse. Des furieux l'entourent en criant : « Il faut la brûler vive, si le gouverneur ne se rend pas. » Le père était du nombre des assiégés : il entend l'horrible menace; du haut des tours, il aperçoit sa fille évanouie sur de la paille qu'on se disposait à allumer; pénétré d'horreur, éperdu, il s'avance, reçoit deux coups de fusil et tombe.... Mais, pendant que ses camarades s'empressent autour de lui, un des combattants, le magnanime Bonnemer, s'élance vers la victime désignée, la sauve, l'emporte, et, après l'avoir mise en sûreté, retourne au combat.

Parviendrait-on à prendre la Bastille, à la faire capituler, du moins? Rien ne semblait l'annoncer. Forcés de lutter à découvert contre des ennemis inaccessibles, de solides cré-

neaux, d'épaisses murailles; dépourvus de tout ce que l'art des siéges fournit de ressources à la constance ou à l'audace, les assiégeants étaient livrés, en outre, aux mille hasards de l'inexpérience, de la précipitation, du désordre. Ici, c'étaient des pompes qu'on faisait jouer dans le chimérique espoir de mouiller l'amorce des canons de la place, sans prendre garde que le jet de l'eau atteignait à peine le sommet des tours en léger brouillard; là, c'était un combattant qu'un de ses compagnons terrassait d'un coup de crosse pour l'empêcher de mettre le feu au magasin des salpêtres! L'intrépidité du peuple était admirable, mais plus éclatante que décisive. Nul plan général d'attaque, nulle direction. Seuls, les gardes françaises observaient quelque discipline; la foule ne suivait que les inspirations de son courage. Aussi la garnison ne se



BATEAU DE POUDRE PRIS AU PORT SAINT-PAUL

trouvait-elle avoir perdu qu'un de ses défenseurs après un combat de cinq heures, tandis que, parmi les assaillants, il y avait quatre-vingt-huit blessés et quatre-vingt-trois morts.

Mais une puissance supérieure à celle des armées pesait sur la Bastille. La voix des canons était venue accabler de Launey de l'injustice de sa cause, et l'avait précipité du haut de son confiant orgueil dans une inexprimable anxiété. « Il faut se rendre, » lui disaient les Invalides; « il faut résister, » lui disaient les Suisses. Et lui, tantôt sombre, tantôt exalté jusqu'à la fureur, se promenant avec agitation ou s'arrêtant pour écouter le mugissement de la foule, il n'osait ni s'obstiner ni fléchir. Se rendre! mais, en bas, n'y avait-il personne qui attendît une proie? Résister! mais ces flots de sang.... Contre les héros téméraires qui, la poitrine nue, affrontaient ses canons, il pouvait tout, peut-être : que pouvait-il contre les cadavres gisant autour de sa forteresse et qui allaient se dresser devant lui? Parmi ses ennemis, il y en avait d'invincibles : c'étaient les fantômes de son cœur.

Au fond, la peur de mourir le touchait si peu, que sa résolution suprême fut de se tuer, mais en faisant sauter la Bastille, mais en cachant son suicide dans l'anéantissement d'un faubourg. Plein d'un désespoir implacable, il prit une mèche de canon, s'approcha des poudres, l'œil fixe, la main étendue..... C'en était fait, si deux officiers n'eussent eu le temps d'accourir. Ils lui appuyèrent la baïonnette sur la poitrine et le firent reculer. Que résoudre? A travers le bruit croissant de la fusillade, un cri montait, un cri de souverain irrité : *Bas les ponts! bas les ponts!* tandis que, redoublant d'instances, les Invalides répétaient : « Il faut se rendre. » De plus en plus troublé, de Launey descendit dans la salle du conseil, où il se mit précipitamment à écrire. En ce moment, Louis de Flue, qui commandait les Suisses, ouvre la porte de la salle. Le canon des assiégeants menaçait les chaînes du second pont-levis : les Suisses devaient-ils se mettre en mesure de balayer l'avenue? Le gouverneur était-il décidé? On venait prendre ses ordres. Il répondit en tendant à l'officier un billet qui portait ces mots : « Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez pas la capitulation. » L'officier suisse prit vivement la parole. Pourquoi se résigner si vite? Est-ce que les portes n'étaient pas entières? Est-ce que le fort était endommagé? Quoi! la garnison n'avait encore qu'un mort, que deux ou trois blessés, et elle capitulait! Cette fois, de Launey fut inébranlable : l'officier suisse dut obéir. Il se rend au pont-levis, et par une des ouvertures que lui-même avait fait précédemment pratiquer, il glisse le billet, testament de mort de la Bastille. En même temps, on criait de l'intérieur : « Qu'on ne nous massacre pas! nous consentons à nous rendre. »

Il s'agissait d'atteindre le billet, dont les assaillants étaient éloignés de toute la largeur du fossé. On apporte une planche, on l'étend sur le parapet, quelques-uns montent dessus de manière à faire contre-poids, et, d'un pas ferme, un inconnu se risque le long de ce chemin mobile. Parvenu à l'extrémité, il avançait le bras, lorsqu'un coup de fusil part et le renverse mort dans le fossé. Maillard le suivait, il lui succède, prend le billet, le remet à Elie, qui, après l'avoir lu à haute voix, le fixe à la pointe de son épée. Les gardes françaises dirent : « Foi de militaires, nous ne vous ferons aucun mal : baissez les ponts! » Les ponts s'abaissèrent. Alors, à la suite d'Elie, de Hullin, d'Arné, de Maillard, de Réole, de François, de Tournay, d'Humbert, de Louis Morin, le peuple se précipita comme un torrent.

La garnison était rangée en haie dans la cour : les Invalides à droite, les Suisses à gauche. Tous ils avaient déposé leurs fusils contre le mur, et, à la vue du peuple qui entrait en grondant, ils ôtèrent leurs chapeaux. Les Invalides firent mieux, ils applaudirent; mais, leur uniforme les désignant aux colères de la multitude, ils coururent les plus grands périls. Les Suisses, au contraire, ayant été pris d'abord pour des prisonniers, à cause du sarrau de toile qui les couvrait, on les entoure avec attendrissement, on les appelle du nom de frères, on les embrasse. Un seul d'entre eux périt, trahi par ses propres frayeurs. C'était celui-là même qui avait pointé les fusils de rempart. Déjà il avait laissé le pont derrière lui, gagné l'avenue.... un coup de sabre lui fendit le crâne et l'étendit au milieu du sang qu'il avait versé.

Vêtu d'un frac gris-blanc, la tête nue, la main appuyée sur une canne à pomme d'or, qui renfermait un glaive, le gouverneur attendait en silence. Un marchand de la rue des Noyers-Saint-Jacques, nommé Cholat, le reconnaît et l'arrête. Il voulut se poignarder : on le retint, on l'entraîna. Ils ne savaient pas que, d'avance, l'agonie de son âme avait vengé le peuple! On arrêta aussi Miray, l'aide-major, qui avait autrefois servi dans les gardes françaises. Se croyant perdu, il s'écria d'une voix étouffée : « A moi, camarades! laisserez-vous misérablement périr un brave homme? » Les gardes accoururent, et cinq d'entre eux s'offrirent à le ramener chez lui, le protégeant de leur uniforme, aimé du peuple. Quant au lieutenant du roi, du Puget, il avait eu la présence d'esprit de retourner son habit; armé d'un gros bâton, les cheveux épars, il se perdit dans la foule et disparut.

Le désordre était immense, mais héroïque. Une curiosité frémissante animait tous les visages; un mot sortait de toutes les bouches : « Où sont les victimes? Voici la liberté. » Les uns s'enfoncent sous les voûtes, parcourent les sinuosités mystérieuses de la forteresse, s'acharnent aux portes des cachots; les autres vont sur les tours insulter aux canons. Immortel délire de nos pères! Un soldat qui descendait précipitamment de la plate-forme où on l'avait oublié, rencontre au fond d'un obscur escalier l'intrépide Louis Morin. Loin de fuir, il se jette à son cou en pleurant : « Ah! frère, ayez pitié de quelques pauvres soldats, qui ont été forcés d'obéir; jurez de demander grâce pour eux. — Je le jure, » répondit le noble jeune homme, et il tint parole. Mais, s'il y eut des épisodes touchants, il y eut aussi de lamentables méprises, des hasards funestes. Un enfant de dix ans ayant paru au sommet des tours, une balle lancée de la rue Saint-Antoine lui fracassa la tête. L'officier Béquard, le même qui avait empêché le gouverneur de faire sauter la Bastille, fut désigné comme un des porte-clés; on lui abattit le poignet d'un coup de sabre et on alla promener triomphalement dans Paris cette main qui venait de sauver le faubourg Saint-Antoine. Béquard n'avait pas combattu : on le tua pourtant, et on ne découvrit l'erreur fatale que lorsqu'il n'était plus temps de la réparer. Aussi sa mort fut-elle pleurée surtout par les vainqueurs, et sa famille confondue dans les témoignages de la reconnaissance publique avec celles des martyrs de la journée.

Cependant les portes des cachots se sont écroulées sous un généreux effort, les prisonniers sont libres. Hélas! pour trois d'entre eux, il était trop tard! Victime, depuis sept ans, des vengeances inexpliquées d'un père implacable, le premier, qui s'appelait le comte de Solages, ne retrouva ni des parents qui consentissent à le reconnaître, ni ses biens, devenus la proie de collatéraux avides. Le second se nommait Whyte. De quel crime était-il coupable, accusé, soupçonné du moins? On ne l'a jamais su. Lui, on l'interrogea vainement : à la Bastille, il avait perdu la raison. Le troisième, Tavernier, à l'aspect de ses libérateurs, avait cru voir entrer ses bourreaux et s'était mis en défense : on le détrompa en l'embrassant; mais le lendemain il fut rencontré errant par la ville et prononçant des paroles étranges : il était fou.

Pas un recoin de la Bastille n'échappa aux investigations ardentes de la foule. On sonda la forteresse jusqu'en ses plus noires profondeurs et on en rapporta d'horribles trophées : des chaînes que les mains de beaucoup d'innocents, peut-être, avaient usées; des armes d'une forme bizarre, effrayante; des machines dont personne ne put deviner l'usage; un vieux corselet de fer qui paraissait inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps et le réduire à une immobilité éternelle; le tableau qui ornait la chapelle de la Bastille, et qui représentait saint Pierre aux Liens. Car on avait voulu que l'image de la servitude poursuivît, accablât les prisonniers jusqu'au pied de l'autel!

La salle du conseil, impétueusement envahie, livra ses

archives; mais la fureur populaire ou les détruisit ou les dispersa. Toutefois, quelques pièces marquées d'un sceau funèbre ont été conservées à la justice de l'histoire, et, par exemple, une lettre de Latude à Mme de Pompadour, lettre déchirante, dans laquelle on lit cette phrase : « Le 25 de ce mois de septembre (1760), à quatre heures du soir, il y



PRISE DES ARMES AUX INVALIDES

aura cent mille heures que je souffre. » L'infortuné, quand il écrivit ces mots terribles, avait encore deux cent mille heures de souffrance à compter!

Au moment où les vainqueurs sortaient de la Bastille, ils aperçurent une femme penchée sur le champ de bataille et cherchant parmi les cadavres un visage connu. Le fils de cette femme ayant disparu depuis quelques jours de la maison maternelle, et menant une vie d'opprobre, la malheureuse mère s'était flattée pour lui d'une expiation glorieuse. Condamnée à le pleurer vivant, elle aurait voulu pouvoir le

pleurer martyr. Ne le trouvant point au nombre des morts, elle se retira désespérée.

Il avait été décidé que le gouverneur serait conduit à l'Hôtel de Ville : on en prit la route. Élie ouvrait la marche, portant la capitulation à la pointe de son épée ; suivaient Legris et Maillard, le visage encore tout rayonnant d'héroïsme ; puis, le gouverneur, à qui Hullin et Arné faisaient un bouclier de leurs corps ; puis l'Épine, jeune clerc de procureur, plein de dévouement et de courage. Ce fut un triomphe que ce trajet, mais un triomphe à demi enveloppé dans un supplice. Les Mémoires de Linguet avaient fait au gouverneur une exécrable célébrité : quand il passa, le peuple crut voir passer la Bastille. A lui maintenant, disait-on, de gémir et de trembler. Il avait abusé de la force : à son tour de la subir. On demandait pitié pour lui ! Avait-il pitié, lui, des pauvres prisonniers, lorsqu'il donnait à louage le petit jardin réservé à leurs promenades, lorsque son avarice leur disputait une heure d'air pur ou de gai soleil ? A l'effet de ces discours s'ajoutaient le ressentiment des trahisons récentes dont on le croyait coupable et la certitude que, s'il échappait aux vengeances de la place publique, il resterait impuni. Aussi la foule multipliait-elle contre lui, à mesure qu'on approchait de l'Hôtel de Ville, les affronts, les invectives, les menaces. Il y en eut qui lui arrachèrent les cheveux ; d'autres lui portaient l'épée au visage. On atteignit ainsi la place de Grève. Là, les clameurs redoublant, le cortége est assailli de toutes parts. L'Épine, qui veut écarter la foule, reçoit un coup violent ; Legris avait affronté sans émotion le feu de la Bastille, il ne peut soutenir le spectacle qui s'apprête, il s'évanouit. De Launey marchait tête nue, et on le reconnaissait à cela : Hullin, dans un élan sublime, se découvre et met son chapeau sur la tête du gouverneur. Avec une vigueur que la générosité centuplait, Hullin défendit longtemps le malheureux, commis à sa garde ; mais enfin le nombre l'accable ; ses forces l'abandonnent ; épuisé, couvert de sang, il se laisse tomber sur une pierre. On lui vint offrir du vin, il reprit connaissance.... quand il se releva, il n'avait plus personne à protéger.

On a écrit que de Launey avait jusqu'au bout conservé une attitude suppliante ; on lui a prêté des paroles où la résignation se mêle d'une manière touchante à la prière : cette version, généralement répandue, n'est point exacte. De Launey déploya, au contraire, un courage altier ; selon le témoignage de l'abbé Lefebvre, le seul qui ait raconté cette mort pour *l'avoir vue*, de Launey mourut « en se défendant comme un lion ; » et il est permis de croire que sa fermeté fut précisément ce qui accrut l'indignation du peuple, que des prières auraient peut-être touché. A ceux-là, du reste, la responsabilité du sang, qui ne laissent aux peuples d'autre alternative que le silence dans la douleur ou la colère dans la liberté !

On promena la tête du gouverneur au bout d'une pique : épouvantable indice de l'excès des ressentiments qu'amasse au sein des nations asservies une longue oppression. Et il devait y avoir encore, hélas ! bien d'autres tragédies. Deux invalides furent pendus à une lanterne, en face de l'Hôtel de Ville. Le lieutenant Person fut tué sur le port au blé. Arrivé à la rue des Tournelles, où il demeurait, et la trouvant déserte, l'aide-major Miray avait eu l'imprudence de renvoyer l'escorte que les gardes françaises lui avaient donnée : il ouvrait sa porte, lorsqu'un groupe d'hommes armés, débouchant d'une rue voisine, le reconnut et le tua. Mais une mort regrettable à jamais, ce fut celle du major de Losme, le consolateur des prisonniers, leur appui, leur providence. La foule, qui, malheureusement, ne connaissait de lui que son uniforme, l'avait entouré, non loin de l'arcade Saint Jean. Un ancien prisonnier de la Bastille, nommé Pelleport, l'aperçoit et s'élance : « Arrêtez, c'est mon bienfaiteur ! » On ne l'entendit pas. Il s'empare d'un fusil ; et tantôt par les coups qu'il porte, tantôt par ses imprécations, il s'efforçait d'écarter de son ami, pour la détourner sur lui-même, la fureur des meurtriers. « Noble jeune homme, lui dit l'infortuné major, que faites-vous ? Vous allez vous sacrifier sans me sauver. » De Losme tomba mort en effet, tandis qu'on relevait tout sanglant sur les marches de l'Hôtel de Ville son généreux protecteur.

Les corps de de Losme, de Miray, de Person furent transportés à la Morgue ; on ne retrouva pas celui de de Launey. Seulement, six mois après, un soldat inconnu rapporta à la famille du gouverneur ses bijoux et sa montre, où pendait un cachet à ses armes, sans s'expliquer sur la manière dont ces objets lui étaient parvenus.

Pendant ce temps, que s'était-il passé dans cet Hôtel de Ville où les vainqueurs allaient faire leur entrée ? Le Comité permanent n'avait cessé d'y être, depuis le commencement du jour, en butte aux soupçons et aux menaces. Son refus de décréter la prise de la Bastille lui était imputé à trahison. La multitude, dont les flots sans cesse renouvelés inondaient la grande salle et semblaient y avoir apporté le bruit de la tempête, la multitude s'étonnait, elle s'indignait de trouver fermées devant elle les portes de la salle particulière que le Comité permanent s'était réservée. Que prétendaient-ils donc, ces invisibles dominateurs qui gouvernaient à la manière dont on conspire ? pourquoi tant de mystère ? Qu'ils vinssent délibérer dans la grande salle, sous l'œil du peuple.

On amenait à chaque instant des courriers arrêtés. L'électeur Boucheron demanda que les paquets fussent ouverts : ils contenaient deux lettres, dont on fit aussitôt lecture.

La première était conçue en ces termes : « Je vous envoie, mon cher du Puget, l'ordre que vous croyez nécessaire : vous le remettrez. — Paris, ce 14 juillet 1789. — Signé, le baron de Besenval. »

La seconde, renfermée dans la même enveloppe, disait : « Monsieur de Launey tiendra jusqu'à la dernière extrémité ; je lui ai envoyé des forces suffisantes. — Ce 14 juillet 1789. — Signé, le baron de Besenval. »

Ce fut alors un redoublement de transports. On se crut à la veille des plus sinistres perfidies. Un jeune homme entra furieux, fendit la presse, parvint jusqu'au bureau, et fit entendre ce cri, que mille voix répétèrent avec un emportement terrible : « Pas de comité particulier ! Nous ne voulons pas de comité ! » Un vieillard venait de dire : « Laissons là ces traîtres ! » et le commissaire Carré accourait, parlant de la Grève en courroux. Le Comité fut dissous à l'instant même ; les oligarques de la bourgeoisie parurent dans la grande salle, et Flesselles, monté sur l'estrade qui soutenait le siége du président, y resta exposé aux regards défiants de la multitude.

Tel était donc l'aspect intérieur de l'Hôtel de Ville, lorsque la prise de la Bastille fut annoncée par une clameur immense, prodigieuse, une de ces clameurs qui, chez les anciens, faisaient tomber les corbeaux dans le cirque. Bientôt arrive, entassée, mugissante, une masse d'hommes de tout âge, de toute condition, couverts d'armes de toute espèce. « On eût dit que l'Hôtel de Ville allait s'écrouler sous les cris confondus de victoire et de trahison, de vengeance et de liberté. » La pompe était sauvage, elle était sublime. Du milieu de la foule, une main s'élevait, une main sanglante, qui agitait la



PRISE DE LA BASTILLE

boucle de col du gouverneur; mais, à côté de ce hideux trophée, un jeune ouvrier montrait, au bout de sa baïonnette, le règlement de la Bastille, et, couronné de lauriers, Élie s'avançait sur les bras de ses compagnons d'héroïsme.

Tant que Flesselles n'avait pas eu à contempler l'image de la mort, il était demeuré calme, souriant, impérieux même. Interpellé vivement par Francotay, un des électeurs, sur ce qu'il s'obstinait à refuser aux citoyens de la poudre et des armes, il avait osé répondre: « Taisez-vous. » Mais quand il vit paraître en quelque sorte le spectre du gouverneur de la Bastille, il eut peur. On murmurait autour de lui les mots « trahison, manœuvres infâmes. » Plein de trouble, il se leva en disant : « Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire. » Et il voulut descendre de l'estrade. Plusieurs le retinrent. Alors, d'une voix menaçante : « Monsieur, lui dit un électeur nommé Delapoize, vous serez responsable des malheurs qui vont arriver. Vous n'avez pas encore donné les clés du magasin de la ville, où sont ses armes et surtout ses canons. » Flesselles, sans dire un seul mot, tira les clés de sa poche et les remit à l'électeur. Que le prévôt des marchands fût effrayé, c'est ce dont témoignait la pâleur de son visage; mais il se joignait manifestement à ses craintes une préoccupation singulière et profonde. Nous avons déjà cité un fragment d'une lettre attribuée au baron de Besenval et adressée à Mme de Polignac : cette lettre contient la phrase suivante : « J'ai été assez heureux pour soustraire des papiers importants chez le prévôt. J'aurais pu lui sauver la vie, mais j'aurais compromis Irla (la reine), et j'ai préféré qu'il fût victime. » Le prévôt des marchands avait-il effectivement des papiers qui fussent de nature à compromettre de hauts personnages? Craignait-il qu'on n'allât visiter sa demeure? Ce qui est certain, c'est que lorsqu'il fut question de le conduire au Palais-Royal, la sérénité rentra dans ses traits. « Eh bien, messieurs, dit-il avec empressement, allons au Palais-Royal; » et, sans attendre le retour de l'abbé Fauchet qui était allé calmer le district de Saint-Roch, point de départ des accusations, Flesselles descendit de l'estrade. Il est à remarquer que, pendant qu'il traversait la salle, le peuple « ne lui fit pas la moindre violence. » Descendu sur la place de Grève, il fit route, au milieu de la foule et sans en éprouver aucun mauvais traitement, jusqu'au coin du quai Pelletier. Là, un inconnu le renversa mort d'un coup de pistolet, soit impatience barbare de la part d'un ennemi, soit qu'en tuant Flesselles, un de ses complices eût voulu tuer quelque redoutable secret.

Le bruit courut qu'on avait saisi sur le prévôt des marchands un billet de lui au gouverneur de la Bastille : « Tenez bon! j'amuse les Parisiens avec des promesses et des cocardes. » La vérité est que personne ne put produire ce billet; qu'il ne fit partie d'aucun procès-verbal; que l'existence en fut affirmée seulement par la rumeur publique. Mais les paroles citées n'en étaient pas moins un résumé fidèle de la conduite du prévôt des marchands. Il avait amusé les Parisiens avec des cocardes, avec des promesses : qui lui en donna l'ordre? C'est ce qu'enveloppa le mystère de sa mort.

Presque à la même heure, le prince et la princesse de Montbarrey étaient traînés à l'Hôtel de Ville. Devant les électeurs, la princesse s'étant évanouie, on la transporta dans la salle de la Reine. Quant à son mari, menacé de toutes parts, poussé contre le bureau, plié en deux, il était perdu si, l'enlevant avec vigueur du milieu de la foule irritée, le marquis de La Salle ne l'eût mis en état de se justifier : « Messieurs, dit l'ancien ministre de la guerre, vous vous trompez : vous voulez me punir comme un aristocrate, et je suis un des plus zélés partisans de la liberté.... Mon fils, le prince de Saint-Maurice, est celui qui a opéré la révolution en Franche-Comté. »

Les applaudissements emportèrent les projets de vengeance; et, à mesure que s'éloignaient les impressions violentes du combat, la générosité reprenait son empire. Les gardes françaises et Élie, dont l'attitude fut constamment celle d'un homme des temps héroïques, demandèrent que le peuple les récompensât de leurs services en se montrant magnanime. Les défenseurs de la Bastille étaient là, pâles, silencieux, attendant l'arrêt fatal.... Tout à coup Élie s'adresse à eux : « Jurez fidélité à la nation! » Tous, levant la main, ils prêtent le serment civique; on les embrasse, on pleure d'enthousiasme : ils sont sauvés!

Conduits au Palais-Royal, les Suisses y trouvèrent, au lieu d'ennemis implacables, des protecteurs aussi ardents qu'ingénieux. On les fit passer, aux yeux du peuple assemblé dans le jardin, pour des captifs arrachés aux cachots de la Bastille, pour des soldats qui, ayant refusé de tirer sur les citoyens, avaient été cruellement punis de leur patriotique désobéissance. Aussitôt on envoya faire une quête en leur faveur, et la multitude se répandit, autour d'eux, en fraternels transports.

Cependant la nuit était descendue sur la ville, mais sans amener le repos. Heureuse loi du destin! Car c'eût été le sommeil de la Révolution, en de tels instants, que le sommeil de Paris. Grâce au ciel, il arriva que de mystérieux émissaires parcoururent les divers quartiers, qu'ils remplirent d'alarmes. A les entendre, Paris allait être bombardé; on avait vu la butte Montmartre couverte de canons, de bombes, de grils propres à rougir les boulets; on pouvait nommer les chefs, les coopérateurs de l'abominable entreprise : le prince de Condé, le maréchal de Broglie, Besenval, le prince de Lambesc, le prince de Narbonne Fritzlar, le baron de Salkenaym. Puis, comme dans la soirée qui précéda la Saint-Barthélemy, des inconnus allaient dessinant sur la porte des maisons bourgeoises tantôt un cercle tantôt une croix. Toutes les fenêtres ayant été garnies de lampions, des sentinelles volontaires criaient, à l'entrée de chaque rue, avec l'accent d'une poignante ironie : « Soignez vos lampions! nous avons besoin d'y voir très-clair cette nuit. » Sur le quai Pelletier, le comédien Grammont disait aux passants, du haut d'une borne : « Il y a des carrières au-dessous de Paris. Prenez garde à la poudre! Visitez les souterrains. » Mais le héros de cette vigilance farouche, ce fut Marat. La capitale lui plaisait, ainsi enivrée de défiance, et son rôle révolutionnaire commença par un soupçon. Un détachement de hussards s'étant avancé jusqu'au Pont-Neuf, et l'officier déclarant qu'il venait fraterniser avec le peuple: « Si cela est vrai, lui dit Marat d'un ton brusque, livrez-nous vos armes. » L'officier refusa. Se mettant alors à la tête de la multitude, que ses discours enflamment, Marat force les hussards de le suivre à l'Hôtel de Ville, d'où on les renvoya sous escorte.

Tout concourait à entretenir, à augmenter, parmi les citoyens, le trouble, l'enthousiasme, le courage, la fureur. Et à quel degré d'emportement ne serait-on pas arrivé, si l'on avait su que, durant ces heures d'angoisse, la cour préludait aux joies de son prochain triomphe par des réjouissances sacriléges; que sous les regards, aux applaudissements de la reine, du comte d'Artois, des Polignac, on avait célébré, à Versailles, dans l'Orangerie, les fêtes de la patrie vaincue; qu'il y avait eu des danses, et des chants, et du vin distribué à profusion aux soldats étrangers; qu'on avait enfin

égalé, en insolence inhumaine, ces empereurs romains qui, au nombre de leurs plaisirs, comptaient les calamités de Rome!

Voilà ce qu'à Paris on ignorait encore; mais la criminelle présomption des courtisans, on la connaissait trop. On s'occupa donc sans relâche à fabriquer des piques, à fondre des balles. On eut des mots d'ordre, ainsi qu'en un camp : dans le faubourg Saint-Marceau, *Libertas;* ailleurs, *Washington.* Pour arrêter la cavalerie, des excavations de quatre pieds de profondeur furent pratiquées en avant des barrières. Pour écraser les assaillants, on entassa au haut des maisons, non-seulement des pavés, mais des meubles précieux, des statues, des ornements de bronze, jusqu'à des livres. Les enfants aidèrent au travail des barricades. Les femmes s'animèrent au combat. Plusieurs millions d'hommes s'élevant tous ensemble à l'héroïsme, à force de vouloir la liberté.... l'histoire n'avait jamais offert un plus beau tableau! Ainsi, dès le premier pas, la Révolution faisait éclater sa puissance, et déjà ceux qu'elle inspirait auraient pu dire cette grande parole, qu'un représentant du peuple prononça, plus tard, au milieu des tempêtes : « Le trône même de Dieu serait ébranlé, si nos décrets parvenaient jusqu'à lui. »

TRIOMPHE D'ÉLIE

CHAPITRE XII

LOUIS XVI ROI DE LA BOURGEOISIE



A Versailles, ce fut une soirée pleine de trouble que celle du 14 juillet 1789. Des nouvelles, vagues encore, mais d'autant plus effrayantes, étaient venues consterner les représentants de la bourgeoisie, qui, craignant la cour, craignant le peuple, se jugeaient à la veille d'une irréparable catastrophe Ils savaient que depuis plusieurs jours les gardes du corps ne quittaient pas leurs bottes, et qu'on avait enfin précipité la faiblesse du roi sur la pente des violences extrêmes; ils avaient entendu, dans cette journée même, les chants barbares partis de la terrasse de l'Orangerie. D'un autre côté, qu'imaginer de plus formidable que le désespoir de Paris soulevé? On croyait au bruit du canon; l'oreille à terre, on l'écoutait. Soudain, le vicomte de Noailles paraît, arrivant de Paris. Tous se lèvent, attentifs. Lui, ému jusqu'au fond de l'âme, il montre la capitale armée, l'Hôtel des Invalides envahi, les familles nobles faisant de leurs maisons des forteresses, le peuple autour de la Bastille, la Bastille conquise. Aussitôt, toute discussion cessant, on décide qu'une députation sera envoyée au roi. Car c'était toujours derrière la

royauté que la bourgeoisie se mettait à couvert quand le peuple grondait.

Louis XVI reçut la députation dans la salle qui précédait son cabinet. Il était environ dix heures du soir, l'archevêque de Vienne ne pouvant lire aux flambeaux, ce fut le comte de Clermont-Tonnerre qui lut l'adresse de l'Assemblée nationale. Pendant cette lecture, le roi tint les yeux constamment fixés sur Mirabeau. Tous les ministres étaient présents. Clermont-Tonnerre ayant fini de parler, Louis XVI répondit d'un ton froid qu'il se sentait disposé à accéder au vœu des habitants de Paris, ajoutant qu'il allait en conférer avec son conseil; et il passa dans le cabinet royal. Les rideaux, mal fermés, permettaient aux députés de voir, à travers les grands verres de Bohême qui étaient aux croisées, la pantomime des princes et des ministres : le jeu des physionomies leur sembla trahir de sinistres desseins. Et en effet, après une demi-heure d'attente, ils n'obtinrent du roi que l'assurance équivoque de la part qu'il prenait aux inquiétudes de l'Assemblée. « Instruit de la formation d'une garde bourgeoise, disait-il, j'ai donné ordre aux officiers généraux de se mettre à la tête de cette garde afin de l'aider de leur expérience et de seconder le zèle des bons citoyens; j'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ de Mars s'écartent de Paris. »

De semblables paroles n'étaient pas de nature à tranquilliser les esprits. D'ailleurs, dans l'intervalle, deux électeurs envoyés par l'Hôtel de Ville, Bancal des Issarts et Ganilh, avaient mis le comble aux frayeurs de l'Assemblée en lui racontant les malheurs arrivés aux environs de la Bastille, l'inutilité des négociations, la mort de plusieurs citoyens tués par le feu de la forteresse, la demande faite par la multitude de décréter le siége : l'envoi d'une seconde députation fut résolu.

Louis XVI répondit : « Vous déchirez de plus en plus mon cœur par le récit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire que les ordres que j'ai donnés aux troupes en soient la cause. Je n'ai rien à changer à la réponse que je vous ai faite. »

Comment décrire la douleur et l'effroi de l'Assemblée, surtout quand le baron de Wimpfen, arrivé de Paris, vint dire qu'il avait vu sur la place de Grève le cadavre d'un homme décapité qu'on assurait être le gouverneur de la Bastille! Singulier contraste! tandis que le peuple de Paris célébrait sa victoire par une illumination, les représentants de la bourgeoisie, à Versailles, demeuraient pénétrés d'une tristesse profonde. Le renversement d'une forteresse odieuse, ce prodigieux élan par où débutait l'irrésistible patriotisme de la foule, ils n'appelaient cela que *les malheurs de la capitale*. Ils ne pouvaient songer à la Bastille conquise, sans se représenter l'incendie des barrières, les scènes qui avaient dû rougir le pavé du faubourg Saint-Antoine, le campement des troupes sous les arbres des Champs-Élysées, le peuple courant irrité à travers Paris en feu. Jusqu'alors la cour avait été leur adversaire le plus redouté, maintenant c'était la multitude qui épouvantait le plus leur imagination : ils changeaient d'alarmes. Les regards ne cessant de se tourner vers la royauté, on proposa d'envoyer au château une troisième députation; et ce fut alors que Clermont-Tonnerre dit ces mots célèbres : « Non, laissons-leur la nuit pour conseil; il faut que les rois, ainsi que les autres hommes, achètent l'expérience. »

Du reste, les projets du gouvernement n'étaient qu'à demi enveloppés de mystère. Pendant qu'agité d'une inquiétude farouche, le peuple entourait en silence la salle des États, la place d'Armes, les cours du château se remplissaient d'escadrons de hussards dont l'attitude faisait craindre les complots de la force et laissait soupçonner les proscriptions. La séance devant tenir toute la nuit, sous la vice-présidence de Lafayette, quelques vieillards avaient étendu des tapis sur des tables, y cherchant une heure de repos; mais, quoique accablés de fatigue, la plupart veillaient, dans l'attente, pleine d'angoisses, des choses du lendemain.

Louis XVI s'était endormi. Quels furent les songes de son sommeil? La cour, bien informée cependant, avait eu soin de faire démentir les nouvelles apportées au roi par les députations de l'Assemblée; et Louis XVI s'était retiré dans ses appartements sans rien savoir. Mais le duc de Liancourt, à qui sa charge permettait d'entrer à toute heure chez le monarque, vint l'éveiller pour lui apprendre les événements de la journée. On sait quelles furent les premières paroles échangées : « C'est une émeute. — Non, sire, c'est une révolution. » En ami sincère, le duc de Liancourt peignit à Louis XVI les dangers qui environnaient sa personne et sa famille; il lui parla de la fidélité douteuse des troupes, des progrès formidables de l'esprit public, de la nécessité de faire un pas vers la nation. Tout à coup, les frères du roi entrèrent. Alors, allant au comte d'Artois : « Prince, lui dit le duc, votre tête est proscrite; j'ai lu l'affiche de cette proscription. » Les comtes d'Artois et de Provence joignirent leurs instances à celles du duc de Liancourt; Louis XVI promit de se rendre à l'Assemblée.

La séance, reprise le lendemain à huit heures, trouva les représentants animés d'un seul désir, celui de s'entendre avec le roi. Custine, Sillery, Pison du Galant, de Marguerites lurent des projets d'adresse, prononcèrent des discours où reparaissait, sous diverses formes, le sentiment auquel la classe moyenne attachait, à cette époque comme aujourd'hui, l'espoir mal dissimulé de sa domination : « Les Français adorent leur roi, à la condition de n'avoir pas à le craindre. » Ainsi le trône n'était plus pour le tiers état qu'un abri, la monarchie qu'un bouclier. Un fait curieux, et bon à connaître, c'est que Bailly fut prié secrètement de composer la harangue que l'Assemblée désirait entendre sortir de la bouche de Louis XVI. Bailly n'eut garde de repousser cet honneur, si singulier pourtant dans la circonstance; il prépara le discours royal, mais son travail ne fut pas adopté.

On avait décidé qu'une troisième députation irait demander à Louis XVI l'éloignement des troupes, le renvoi des ministres. Aussitôt Mirabeau se lève, et tout entier au démon de son éloquence, il dicte en ces termes le langage qu'il faudra tenir au prince :

« Dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs exhortations et leurs caresses et leurs présents; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale; dites-lui que dans son palais même les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy; dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. »

Comme la députation sortait, le duc de Liancourt annonça que Louis XVI allait venir. Quelle serait la contenance de l'Assemblée? Convenait-il d'accueillir le monarque par des cris d'amour avant de connaître les sentiments de son cœur....

lorsque le sang coulait à Paris? On proposa la dignité du silence.

Au moment où l'évêque de Chartres rappelait ces mots de l'évêque de Senez : « Le silence des peuples est la leçon des rois, » les portes s'ouvrirent, le roi parut. Il était sans gardes, accompagné seulement de ses deux frères. S'étant avancé de quelques pas, il resta debout, découvert, et dit avec émotion :

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires de l'État; il n'en est pas de plus instante et qui affecte plus sensiblement mon cœur, que les désordres affreux qui règnent dans la capitale.... Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté : serait-il donc nécessaire de rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère?... Eh bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous. » Il ajouta qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.

En un instant, l'attitude de l'Assemblée avait changé : la salle retentit d'acclamations qui furent comme un signal pour le peuple immense qui attendait au dehors. L'archevêque de Vienne répondit, et dans un discours où la fermeté se mêlait habilement au respect, il sut cacher sous des formes adulatrices l'impérieuse demande du rappel de Necker.



DE LUBERSAC DE NOAILLES

Un mouvement caractéristique marqua la sortie de Louis XVI. Les députés, se donnant la main, venaient de former une chaîne destinée à le garantir des flots de la multitude. A cette vue, les cris d'enthousiasme recommencent. Ce fut le dernier beau jour de Louis XVI. Aux rayons d'un soleil de midi, sous les regards d'une foule qui, pour le voir, montait aux grilles, se groupait sur les statues, il parcourut lentement à pied, au son des fanfares, le long trajet de la salle des Menus à la cour de marbre.

Toutefois, de sourdes défiances grondaient au fond du peuple, et ses *vive le roi!* n'étaient, ce jour-là même, que de l'entraînement. Une femme de Versailles, ayant brusquement dérangé le comte d'Artois, s'approcha de Louis XVI et osa lui dire : « Oh! mon roi, êtes-vous bien sincère? ne vous fera-t-on pas changer comme il y a quinze jours? — Non, répondit le roi, je ne changerai jamais. » Cet épisode était le fait important de la journée. Il se perdit, emporté dans le bruit du triomphe. La reine voulut sa part des applaudissements; elle s'avança sur le grand balcon, portant dans ses bras le Dauphin, comme pour confier la cause de la royauté au cœur des mères; mais des rumeurs menaçantes montèrent alors au milieu des cris de joie. Une dame du palais ayant été reconnue au pied du château, on la chargea de messages insultants. « Pourquoi, demandaient quelques voix cruellement ironiques, pourquoi la duchesse de Polignac ne se montre-t-elle pas avec son amie? » La main étendue vers une fenêtre, un inconnu cria : « Voilà où est placé ce trône dont avant peu l'on cherchera les vestiges. »

Paris inquiétait l'Assemblée : elle ne désespéra pas de le gagner à Louis XVI. Une députation nombreuse, dont faisaient partie Lafayette, Mounier, Bailly, Sieyès, Lally-Tollendal, Talleyrand, Barère, eut mission d'aller raconter aux Parisiens la démarche du roi, la paix applaudie, les scènes touchantes de la cour de marbre. Les gardes du corps s'offrirent à escorter les envoyés de cet autre souverain, l'Assemblée; mais on jugea qu'un tel cortége ne convenait point à des représentants de la nation, messagers de la paix; on remercia les gardes affectueusement, et l'on fit le trajet entre deux haies de peuple accouru sur le passage des voitures.

Paris avait, en ce moment, toute l'inquiétude de sa récente victoire. Les rues étaient vivantes. Les barrières se fermaient, gardées par la vigilance populaire. Les faubourgs coupés de barricades, les grandes issues dépavées et garnies de canons, près de quatre-vingt mille hommes sous les armes, la marche des patrouilles soupçonneuses donnaient à la capitale un aspect à la fois morne et imposant. On croyait au prochain retour des troupes de Besenval, qui, dans la soirée, s'étaient repliées sur Sèvres; on se rappelait qu'à cinq lieues de Paris, la cour disposait d'une armée; on ne la craignait pas, mais on se préparait à la recevoir! Et, pendant ce temps, à l'Hôtel de Ville, une réunion presque fortuite de marchands, d'avocats, de médecins, d'hommes de lettres exerçait le pouvoir absolu de par l'audace, contenait les ardeurs de la Grève, s'occupait de l'arrivage des blés, de la discipline à imposer au désordre, paraissant oublier la monarchie absente, les tribunaux muets, l'intendant disparu, tous les anciens pouvoirs frappés de stupeur ou frappés de mort.

A l'entrée de Paris, les députés furent vivement saisis par l'imprévu du spectacle qui s'offrait à eux. Des milliers de citoyens les attendaient en brandissant des piques, arme nouvelle, longtemps inconnue en France, arme facile à façonner, à saisir, et propre aux révolutions, qui ont besoin d'improviser la guerre. Cette forêt de piques, image frémissante, présentait comme un souvenir des combats de l'antique liberté et rappelait, devant un palais de roi, le terrible faisceau des temps consulaires. Par un contraste surprenant, cent mille hommes mêlaient à l'appareil de la défiance la flamme de l'enthousiasme, et les couleurs variées d'une milice naissante à la subordination d'une troupe disciplinée. Ils portaient le costume bizarre, le sévère costume des guerres civiles, mais sous l'équipement de l'enrôlé on sentait battre le cœur du citoyen. Arrivés à la place Louis XV, les députés mirent pied à terre, traversèrent le palais des Tuileries, et furent accueillis sous le vestibule du palais par quatre personnages d'un extérieur fort négligé, l'abbé Fauchet, Legrand de Saint-René, de Leutre, Duveyrier. C'étaient les envoyés du Comité permanent de l'Hôtel de Ville qui, dans le vêtement poudreux de la veille, venaient faire à l'Assemblée nationale les honneurs de l'insurrection. Élus de l'événement, usurpateurs de l'autorité vacante, ils la maniaient depuis deux jours avec une habile énergie, commandaient aux milices, nommaient aux emplois, donnaient des ordres. Précédés des quatre électeurs, les seize députés se rendirent à l'Hôtel de Ville, aux acclamations d'une foule sans nombre : « tous les bras étaient tendus vers eux; des fleurs tombaient sur eux de toutes les fenêtres; tous les yeux étaient remplis de larmes. »

Or, au milieu de tant d'ivresse, les chefs de la bourgeoisie n'avaient qu'une pensée : rappeler à tous qu'il existait un roi; car on commençait à l'oublier. Dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, le marquis de Lafayette fut le premier à prendre la parole. Après une rapide narration des événements de la matinée, il s'écria : « Le roi a été trompé, il ne l'est plus; il connaît nos malheurs, et il ne les connaît que pour empêcher qu'ils se reproduisent jamais. » Vint ensuite Lally-Tollendal, orateur disert, élégant, persuasif, qui savait prêter au calcul le langage du sentiment, habile avec abandon. Il feignit d'admirer le bon ordre des Parisiens, afin de n'avoir pas à le leur conseiller; il vanta la générosité du roi des Français, la bonté d'un prince qui avait dit : « Je me fie à vous; » il remua facilement les cœurs. L'émotion fut même si profonde, qu'on le couronna de fleurs. Puis on le conduisit à une fenêtre pour le montrer aux spectateurs qui couvraient la place de Grève. Quelques-uns remarquèrent les vicissitudes de la fortune, qui faisaient applaudir Lally au lieu où s'était dressé l'échafaud de son père; mais la foule ignora que ses clameurs vengeaient un supplice.

Il restait à diriger les citoyens armés. On leur proposa pour chef celui que désignaient les électeurs, le marquis de Lafayette. Son buste, dont l'État de Virginie avait fait présent à la ville de Paris, se trouvait exposé à tous les regards, à côté du buste de Washington, en cette salle de l'Hôtel de Ville, théâtre de tant de scènes changeantes. Le matin même, comme les électeurs parlaient de remplacer le duc d'Aumont, qui avait refusé le commandement de la milice parisienne, Moreau de Saint-Méry avait montré du doigt, sans rien dire, le buste de Lafayette, et, à ce geste, tous les électeurs avaient réuni leurs voix sur le compagnon d'armes des Américains. Le choix fut confirmé ici par acclamation, et Lafayette y répondit en saluant de son épée. Quel successeur donnerait-on au prévôt des marchands? Bailly fut désigné. Mais ce cri s'étant fait entendre . *Plus de prévôt des marchands, maire de Paris!* les assistants répétèrent : « Oui, maire de Paris! » Et aussitôt, sur la tête du modeste Bailly, parut une couronne que la main de l'archevêque de Paris retenait. Ce prélat, jaloux de s'associer aux honneurs d'une popularité si douce, obtint de l'Assemblée qu'elle se rendrait à Notre-Dame, faisant ainsi tourner au profit de l'Église les impressions de cette mémorable journée.

Le peuple, victorieux, eût volontiers perdu le souvenir d'une monarchie qui ne se montrait point; mais la bourgeoisie avait besoin d'en rappeler la vivante image. Elle tremblait que le triomphe des faubourgs ne se développât jusqu'à devenir l'anarchie; elle craignait, dans tous les cas, pour sa propre domination, et moins le peuple paraissait avoir peur, plus on avait peur de lui. Dans son Versailles, au milieu des Suisses, des cavaliers hongrois, des dragons de Besenval, la royauté n'avait plus qu'un prestige aux yeux de la foule : celui de l'épée; mais aux yeux des propriétaires, le roi restait le chef suprême de l'ordre : derrière le représentant de la force qui tyrannise, ils cherchaient, ils voulaient sauver, populariser même le représentant de la force qui conserve. La Bastille était prise : quoi de mieux calculé que de conduire Louis XVI aux Parisiens, de manière qu'il eût l'air de souscrire à sa défaite, de l'accepter noblement, d'y mettre le sceau royal? Faible prince qui allait aider, vaincu, aux arrangements pris après la victoire!

De retour à Versailles, les députés de l'Assemblée nationale ne manquèrent pas d'affirmer que la capitale avait un désir immense de voir le roi. Bailly en parla, le 16, à Vicq d'Azir, médecin de la reine, et, sur les huit heures du soir, il fut mandé à l'Œil-de-bœuf. Le nouveau maire de Paris trouva le château rempli de monde, les gens de cour alarmés, le roi curieux de connaître l'état de Paris, et disposé à s'y rendre, comme Bailly en exprimait le

vœu. Au sujet du gouverneur de la Bastille : « Ah! il a bien mérité son sort, » s'écria Louis XVI. C'était condamner une seconde fois à la mort le malheureux de Launey. A servir les rois, on gagne la haine du peuple si l'on réussit, la haine du maître si l'on échoue, et souvent l'une et l'autre.

Au sein de l'Assemblée, le renvoi des ministres, déclaré inséparable du rappel de Necker, était l'objet de délibérations qu'interrompaient à tout moment des messages successifs annonçant la démission de Barentin, celle du maréchal de Broglie, celle de Villedeuil, lorsqu'enfin le roi, prévenant les conseils de l'Assemblée, lui fit tenir une lettre qui rappelait Necker. La lettre était décachetée, comme si le monarque eût craint l'insuffisance de sa parole de roi. Sensibles à une telle déférence, les membres de l'Assemblée envoyèrent remercier Louis XVI, et décidèrent qu'à leur tour ils écriraient à Necker. La lettre est aussitôt rédigée; on y lisait ces paroles, auxquelles se reconnaissait la plume complaisante de Lally-Tollendal, et qui mettaient aux pieds d'un homme la dignité d'un grand peuple : « Monsieur, l'Assemblée nationale vous presse de vous rendre au désir de Sa Majesté. Vos talents et vos vertus ne pouvaient recevoir ni une récompense plus glorieuse ni un plus puissant encouragement. Vous justifierez notre confiance; vous ne préférerez pas votre tranquillité à la tranquillité publique.... Tous les moments sont précieux La nation, son roi et ses représentants vous attendent. »



LALLY-TOLLENDAL

Un message du prince fit savoir à l'Assemblée que Louis XVI irait à Paris le lendemain. Avant de se résoudre à une démarche si pleine de périls et qui allait être, suivant le mot de Necker, un pompeux signalement de la chute ou de l'affaissement de l'autorité royale, Louis XVI avait tenu conseil. Les uns le conjuraient de quitter Versailles, d'aller à la tête de ses troupes faire camper la monarchie en quelque autre endroit de son royaume; les autres lui conseillaient de porter le calme à Paris. Marie-Antoinette s'était prononcée contre ce dernier parti avec une vivacité extrême; quand elle vit qu'on l'adoptait, elle ôta de ses écrins toutes ses parures de diamants, les réunit en un petit coffre qu'elle devait emporter dans sa voiture, et se fit aider par Mme Campan à brûler une quantité de papiers. Quant à Louis XVI, il entendit la messe, reçut la communion; et, comme s'il eût marché à la mort, il remit à son frère le comte de Provence un écrit qui le nommait lieutenant général du royaume.

Louis XVI partit le 17 juillet au matin, accompagné du maréchal de Beauveau, des ducs de Villeroy et de Villequier. Il prit aussi dans sa voiture deux grands seigneurs populaires, le comte d'Estaing, le marquis de Nesle. L'Assemblée avait arrêté la veille que deux cent quarante membres se joindraient au roi, moins pour lui faire honneur que pour lui servir de rempart; mais lui, incapable de comprendre jusqu'à quel point la bourgeoisie le désirait vivant et qu'il était un fantôme nécessaire, il s'avançait vers Paris d'un cœur profondément troublé. Bien que sa contenance fût calme, une indomptable inquiétude altérait son regard; il avait la pâleur de son courage. Les chevaux allant au pas, le voyage fut d'une lenteur sinistre. Les paysans des villages voisins accouraient de toutes parts, armés de faux ou de fourches, et ils se mêlaient à l'escorte, composée, jusqu'à Sèvres, de la milice de Versailles, depuis Sèvres, de la milice de Paris. Car le roi avait dû éloigner ses gardes du corps, n'osant faire aux Parisiens l'injure de paraître effrayé.

Pendant ce temps, renfermée dans son palais, que ses terreurs peuplaient d'images funèbres, Marie-Antoinette s'abandonnait au désespoir. Elle voyait déjà le roi enveloppé, gardé en otage, tué peut-être. D'une main tremblante elle écrivit un discours, qu'elle se mit ensuite à réciter en se promenant avec une agitation convulsive. Si le roi ne revenait plus, elle irait droit aux États généraux, elle leur montrerait ses enfants comme autrefois Marie-Thérèse aux Hongrois, et elle leur tiendrait ce discours, dont elle répétait au milieu des sanglots la première phrase : « Messieurs, je viens vous remettre la femme et la famille de votre souverain; ne souffrez pas que l'on désunisse sur la terre ce qui a été uni dans le ciel. » Le château de Versailles était désert, silencieux; les courtisans avaient fui; la reine ayant envoyé chercher des personnes de sa maison, des amis de la veille, on trouva des cadenas à leur porte.

Cependant, prévenu, dès la nuit, que le roi viendrait se présenter à l'Hôtel de Ville, le Comité permanent des électeurs avait donné ses ordres à tous les districts, et depuis huit heures du matin cent cinquante mille citoyens armés couvraient, rangés en double haie, la ligne qui s'étend de la place de Grève à la barrière de Passy. Le roi n'arriva aux portes de Paris qu'à trois heures, par un ciel couvert et le visage empreint de mélancolie. Sa tristesse ne fit qu'augmenter lorsqu'il aperçut cette longue haie de soldats nouveaux, soldats qui s'appelaient des citoyens; lorsqu'il vit ces drapeaux de taffetas bleu, rouge et blanc qui brillaient pour la première fois; lorsqu'il aborda ce peuple immense, paré de cocardes inconnues et qui, à l'aspect du souverain, ne poussait plus les clameurs accoutumées. Bailly, en tendant à Louis XVI les clés de la ville sur un bassin de vermeil, lui adressa une courte harangue qui caractérisait fortement la situation : « Sire, j'apporte à Votre Majesté les clés de sa bonne ville de Paris. Ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi. » Rudes paroles qui, du reste, furent parfaitement justifiées par la marche de Louis XVI à travers la capitale en armes! Appuyé contre la barre de sa voiture, il promenait à droite et à gauche des regards étonnés; il écoutait le silence de la multitude qu'interrompait, par intervalles, le seul cri de *vive la nation!* Devant lui roulaient les canons pris à la Bastille et aux Invalides. Ceux qui les traînaient, c'étaient les gardes françaises, devenus les gardes du peuple. Ainsi précédé de ces glorieux déserteurs dont la protection lui était une insulte, ainsi entouré des membres de l'Assemblée et des milices de la bourgeoisie, Louis XVI ressemblait à ces rois de l'Asie dont les Romains ornaient leurs triomphes.

En passant devant le Pont-Neuf, le roi dut être doucement rassuré par la vue des bouquets de fleurs que les femmes du peuple avaient placés à l'embouchure et à la lumière de chaque canon, idée charmante qui d'une menace de guerre faisait un symbole d'amour; mais, à la place de Grève, il eut à contempler une cérémonie étrange. La plupart des révolutionnaires, nous l'avons dit, étaient affiliés aux sociétés secrètes de la franc-maçonnerie. Or, quand un frère étranger se présente en visiteur dans une loge, s'il est revêtu des hauts grades, les membres de la loge se rangent sur son passage et, joignant leurs épées au-dessus de sa tête, ils forment ce qu'on appelle *la voûte d'acier*. Cet honneur singulier fut rendu à Louis XVI, au moment où il mit pied à terre pour monter les degrés de l'Hôtel de Ville. D'un pas ferme, il s'avança sous le berceau de lames croisées, et, au bruit des applaudissements, il entra dans la grande salle. Là il dut écouter, assis sur un trône, le procès-verbal des travaux de la Commune; là il dut donner l'approbation du silence à la formation de la milice bourgeoise, à l'ordre de démolir la Bastille, à la nomination de Lafayette, à celle de Bailly; là, enfin, Moreau de Saint-Méry lui adressa, dans un discours flatteur, ces paroles d'un homme libre : « Vous deviez votre couronne à la naissance; vous ne la devez maintenant qu'à vos vertus. »

Le but des principaux chefs de la bourgeoisie, de Mounier, de Lally-Tollendal, n'était pas encore atteint. Ils avaient conçu l'audacieux espoir de faire hommage au principe monarchique des succès mêmes de la démocratie. Éthys de Corny, ancien compagnon de Lafayette en Amérique, s'empressa donc de proposer l'érection d'un monument à *Louis XVI, régénérateur de la liberté française*, et cela sur l'emplacement de la Bastille. Injuste apothéose, dérisoire tribut de reconnaissance, qui tendait à dérober aux vainqueurs, pour en décorer le vaincu, tout le mérite de la victoire. Deux fois Louis XVI voulut parler, deux fois la parole demeura suspendue à ses lèvres, soit qu'il se sentît humilié d'un enthousiasme dont il était le jouet plutôt que l'objet, soit que les émotions de ce jour eussent tari en lui les sources de la pensée. Mais Lally-Tollendal ne manqua pas de suppléer à l'insuffisance du monarque. Il dit au peuple, en lui montrant le prince : « Voilà le roi que vous désiriez avec tant d'ardeur voir au milieu de vous; » il dit au prince, en lui montrant le peuple : « Voilà ce peuple qu'on a calomnié et qui vous aime. » Alors Bailly ayant présenté au roi une cocarde, Louis XVI la prit, l'attacha à son chapeau, puis s'avança vers une fenêtre de l'Hôtel de Ville. Une multitude impatiente couvrait la place de Grève. En apercevant au chapeau que Louis XVI agitait, une cocarde que jamais roi de France n'avait portée, le peuple éclata en bruyants transports; mais ce qu'il saluait, ce n'était pas la personnification de la royauté, c'étaient les couleurs de l'insurrection.

Telle fut la journée du 17 juillet 1789. Un sacre y eut lieu, qui effaçait celui de Reims. Le souverain féodal venait de disparaître : il ne restait plus en France qu'un monarque chef des bourgeois. Quelques-uns crurent la révolution terminée.... Terminée, quand tout Paris frémissait! quand l'exaltation était devenue à ce point envahissante que des cocardes brillaient fixées à des étoles, que des capucins portaient le fusil, que des jeunes filles tenaient le glaive! Non, non, une fois soulevée, la mer n'est pas si facile à contenir! Un secret pressentiment en avertit sans doute Louis XVI, car son visage ne s'épanouit que lorsque, échappé aux ova-

tions de la capitale et arrivé à Sèvres, il reconnut ses gardes du corps sur la montagne. A la nouvelle de ce retour inespéré, Marie-Antoinette courut se précipiter dans les bras du roi; mais, apercevant à son chapeau la cocarde révolutionnaire, elle recula aussi humiliée que surprise, et fière, méprisante, elle dit : « Je ne croyais pas avoir épousé un roturier. »

CHAPITRE XIII

PREMIÈRE ÉMIGRATION

La prise de la Bastille avait eu pour conséquence singulière de faire de Louis XVI le roi de la bourgeoisie : une



LA COCARDE TRICOLORE

circonstance favorisa puissamment ce résultat, ce fut la première émigration.

Dans la nuit du 16 au 17 juillet, Mme de Polignac, déguisée en femme de chambre, montait sur le devant d'une berline qui allait l'entraîner loin de la France. Pourquoi ce départ précipité? Pourquoi ces apprêts mystérieux? Nous avons dit quelle tendre amitié unissait la reine à Mme de Polignac. Cette amitié, quoiqu'elle n'eût pas toujours été sans nuages, s'était affermie par une longue communauté de douleurs; mais l'opinion était trop irritée pour que Marie-Antoinette ne fût pas forcée, tôt ou tard, de renoncer à l'enchantement de sa vie le plus amer à la fois et le plus doux. Après le 14 juillet, Madame Adélaïde, l'aînée des tantes de Louis XVI, s'était rapprochée de la reine : elle lui représenta que l'heure

des sacrifices était venue; que la présence de la duchesse à la cour serait désormais un péril; qu'on entrait en des journées sombres, où les grandes affections auraient besoin d'un grand courage. Appuyée par le baron de Besenval, qui ne croyait pas indispensable le volontaire exil de la favorite, Marie-Antoinette repoussa d'abord l'idée d'une séparation à laquelle son âme n'était point préparée; mais on n'eut pas de peine à l'alarmer sur le sort de celle qui lui était chère, et elle-même alors pressa l'instant de la fuite. Or, la surveillance exercée autour des princes était déjà si active, si impérieuse, que Marie-Antoinette n'osa point assister au départ de son amie. Elle lui écrivit ces mots, où se révélait le trouble d'un cœur déchiré : « Adieu, la plus tendre des amies. Que ce mot est affreux! mais il est nécessaire. Adieu! Je n'ai que la force de vous embrasser. » Étranges misères des hautes situations! Cette reine qui, la veille encore, trouvait la France trop petite pour son orgueil, la monarchie avec des lois trop bornée pour son désir, la voilà qui maintenant se voyait réduite aux soucis d'un désespoir clandestin et à l'humiliation de cacher ses larmes!

Le duc et la duchesse de Polignac, leur fille la duchesse de Guiche, la comtesse Diane, l'abbé de Balivière partirent tous ensemble, se dirigeant vers la Suisse et tremblant qu'on ne les reconnût. Ils évitèrent ce danger, mais le cri des haines qu'ils avaient soulevées les poursuivit dans leur *incognito*, jusqu'à la frontière. Autour de la voiture qui les emportait ils entendirent demander si les Polignac étaient toujours auprès de la reine.

D'autres personnages, plus élevés, sinon plus impopulaires, quittaient, dans le même temps, Versailles et la France. Ce furent, outre les ministres du coup d'État avorté, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien, le prince de Conti, et enfin le propre frère de Louis XVI, le comte d'Artois. Ce dernier, dont on croyait la vie menacée, s'échappa du palais de Louis XIV, à la manière d'un criminel qui se dérobe à la justice. Il ne partit qu'à la pointe du jour, afin de mieux tromper la vigilance du peuple. Ayant traversé en silence la ville endormie, il alla rejoindre un régiment qui devait protéger sa fuite. On le croyait en butte à des inimitiés si terribles que, jusqu'à une certaine distance, on fit escorter ses voitures par deux pièces de canon. Il se rendit à Turin.

Des marches mêmes du trône, on le voit, vint le signal de l'émigration des nobles. Ce furent des princes du sang qui, les premiers, osèrent avertir l'Europe que la régénération de la France leur était mortelle, et qu'à leurs yeux la patrie ne pouvait être où apparaissait la liberté.

Louis XVI resta donc seul dans son palais désert; et pour peindre la situation que lui faisait un pareil délaissement, un trait suffira. Quand ses serviteurs le virent entouré de cette solitude, ils désapprirent à ce point le respect, qu'un jour Besenval surprit l'un d'eux lisant, par-dessus l'épaule de Louis XVI, ce que le maître écrivait. Ainsi, plus de complots hardis, plus de fêtes menaçantes : au lieu de cela, des appartements fermés à jamais, des salles muettes, des soldats d'une fidélité douteuse s'interrogeant aux portes, une reine gémissant à l'écart, et des valets devenus insolents autour d'un monarque abandonné.

Aussi la conduite des princes fut-elle jugée diversement par les royalistes. Ceux-là s'en applaudirent, qui, violemment irrités des concessions de Louis XVI, commençaient à tourner vers les rois de l'Europe toutes leurs espérances. Mais, à côté de ces aveugles approbateurs de l'émigration, il y eut ceux qui la regardaient comme une félonie. Quoi! c'était lorsque le trône avait plus besoin que jamais d'être défendu qu'on le laissait exposé aux coups de ses ennemis! Que demander au dévouement des subalternes, quand les membres de la famille royale, les chefs de la noblesse, n'hésitaient pas à donner l'exemple de la désertion? S'il était vrai que la tempête fût inévitable, au moins l'honneur commandait-il de ne point se le persuader trop tôt. A la fuir, d'ailleurs, le péril était-il moindre qu'à la combattre!

On ne se borna point a ces discours, et il s'y joignit bientôt des soupçons extraordinaires, une imputation d'une gravité immense, redoutable. Ainsi qu'il arrive, on ne s'en entretint d'abord qu'à voix basse, avec mystère; puis on y apporta moins de scrupule; enfin, la licence des temps venant en aide à l'audace des inimitiés, on se dépouilla de toute retenue. Parmi les accusations qui naissent des discordes civiles, beaucoup sont d'avance condamnées à l'oubli; mais celle dont nous parlons trouva trop d'esprits crédules; elle caractérise trop bien la portée des défiances qu'inspirait aux partisans de Louis XVI la faction des royalistes intraitables; en un mot, elle est restée trop avant dans les souvenirs de certaines familles, pour qu'il nous soit permis de la passer sous silence.

Voici le fait, tel que s'accordent à le présenter, sauf quelques variantes dans les circonstances accessoires, plusieurs récits royalistes et un manuscrit dont l'auteur, M. Sauquaire-Souligné, tenait les détails qu'il a racontés, d'un ami du comte d'Estaing, avec lequel il s'était trouvé prisonnier à la Conciergerie.

Au nombre de leurs plus cruels embarras, les fanatiques de contre-révolution mettaient le roi lui-même. Tout en lui leur faisait obstacle et leur paraissait funeste : sa répugnance à adopter les moyens extrêmes, ses doutes, ses brusques retours, l'empreinte vulgaire dont il marquait la majesté royale, son penchant à écouter de loin les rumeurs de la popularité, son impuissance à être le vrai chef de la haute noblesse. Toutefois dans l'âme de beaucoup, le mécontentement luttait encore contre un reste de respect, fruit de l'éducation monarchique. Mais quelques-uns ne connaissaient pas de bornes à leur désaffection, parce qu'ils n'en connaissaient pas à leurs craintes.

Or, ce fut au plus fort de ces appréhensions mal dissimulées que le comte d'Estaing eut vent d'un effroyable complot. Il avait été résolu que, pendant la nuit, à une heure qu'on indiquait, Louis XVI serait assassiné, et c'était un grand personnage de la cour qui devait guider l'assassin. Le premier mouvement du comte d'Estaing fut celui de l'incrédulité; mais on insistait : il ne crut devoir ni se taire ni s'abstenir. Il se rend auprès de Louis XVI, lui fait part de ce qu'il vient d'apprendre, et demande instamment l'autorisation de passer la nuit dans la première antichambre. Louis XVI y consentit, sans ajouter foi néanmoins à la réalité des périls dont s'inquiétait le zèle du loyal guerrier.

Cependant, l'ombre et le silence avaient pénétré au château; Louis XVI s'était couché à l'heure accoutumée; et le comte d'Estaing, établi à son poste intérieur, réfléchissait douloureusement aux suites, quand tout à coup un bruit de pas et de voix étouffées se fit entendre. Louis XVI dormait profondément. Réveillé par son fidèle gardien, il demeure un instant comme frappé de stupeur; puis, transporté de colère, pâle d'indignation, il se lève impétueusement, écarte le comte, qui essaye en vain de le retenir, et court à la porte, qu'il ouvre lui-même avec violence.

Cette apparition soudaine, ces emportements inattendus, la présence du comte d'Estaing firent é Louer le complot. On

ajoute qu'un inconnu armé d'un poignard fut saisi dans le palais, qu'il avoua le crime projeté, et qu'on se défit de lui secrètement, soit afin d'arrêter des révélations trop importantes, soit afin d'éviter un éclat dont il était difficile de prévoir les conséquences.

Pour déclarer absolument invraisemblable, malgré les graves témoignages sur lesquels il repose, le récit de cette odieuse tentative, il faudrait oublier que les annales des cours sont remplies de pareils forfaits; il faudrait ignorer que rien n'est impossible à la frénésie de l'ambition, au délire de l'orgueil, à l'emportement des intérêts alarmés, dans ces régions souveraines où les crimes prennent si aisément le nom de coups d'État! Nul doute que Louis XVI n'eût autour de lui des hommes qui jugeaient son existence fatale à la monarchie. N'avait-il pas convoqué l'Assemblée nationale? N'hésitait-il pas à la briser? Qu'on pût changer sa faiblesse en



MADAME DE POLIGNAC

violence, ils en convenaient; mais qu'attendre d'un esprit flottant sans cesse entre les résolutions de la veille et les influences du lendemain? Pourtant, ce n'était pas un intérêt médiocre qu'il s'agissait de défendre, ou plutôt qu'il s'agissait de sauver à tout prix. Les destins de la haute noblesse, le sort de tant d'illustres familles, valaient-ils donc qu'on les laissât à la merci d'une inconséquence, d'un conseil nouveau, d'un caprice de la faiblesse, d'un repentir?

Ainsi parlaient quelques fanatiques; et ce qui est certain, c'est que, parmi les royalistes attachés à Louis XVI, beaucoup crurent qu'en effet les jours du monarque avaient été menacés par un abominable complot. D'autres, allant plus loin, ne craignirent pas de faire monter jusqu'au plus jeune des frères de Louis XVI l'outrage du soupçon Mais c'est ici que l'invraisemblance était manifeste, voisine même de l'absurde.

Les stupides préjugés dont le comte d'Artois était imbu, la vanité de race que son incapacité transformait en droit le portaient naturellement à conspirer contre la liberté des peuples, mais c'était la seule conspiration à laquelle il se trou-

vât propre. Constamment tourné vers l'attrait des plaisirs faciles, aimable avec frivolité, d'une intelligence obscure, d'une corruption de mœurs qui n'était pas sans un mélange de générosité et de grâce, le comte d'Artois était si peu fait pour les choses à grandes proportions, crimes ou vertus, que son habileté aux exercices du corps lui avait toujours été une gloire suffisante, et qu'à vingt-trois ans, élève de l'acrobate Placide, il avait ambitionné les talents du danseur de corde. Au delà d'une certaine limite, il faut de la force pour le mal comme pour le bien : le comte d'Artois n'eut jamais d'autre force que l'entêtement, qui est celle de l'ignorance quand la sincérité s'y ajoute.

Au reste, la haine des ennemis du duc d'Orléans s'arma, vers la même époque, d'une accusation non moins odieuse et non moins injuste. Quelques jours après le départ des princes, disait-on, deux hommes ayant pris ensemble la route de Turin, l'un d'eux remarqua chez son compagnon, qui se nommait Dubois, les signes d'une inquiétude malaisément contenue. Or, à mesure qu'on avançait, l'émotion de Dubois devenait plus vive, l'altération de son visage plus marquée. Bientôt, soit qu'un remords troublât sa raison, soit qu'il fût impuissant à garder un de ces secrets qui font éclater la conscience, il laissa se répandre à demi, en paroles imprudentes, le motif de ses angoisses. On arrive à Chambéry. Là, l'inconnu, qui avait observé Dubois avec beaucoup d'attention, lui offre un souper, à la suite duquel le malheureux tomba dans des convulsions effrayantes. Il venait d'être empoisonné.

Voilà ce qu'on raconta d'abord. Mais quel était le secret de ce Dubois? Qu'allait-il faire à Turin? Pourquoi son compagnon de voyage l'avait-il empoisonné? On prétendit — sans que jamais aucune preuve de ces horribles imputations ait été fournie — que Dubois était un misérable acheté par les Machiavels de la faction d'Orléans, pour empoisonner le comte d'Artois; que l'inconnu était un émissaire chargé de surveiller la conduite de l'assassin et d'étouffer dans sa mort, s'il hésitait, le danger de son repentir; que Dubois, au moment d'expirer, avait tenu lui-même ce langage; qu'on avait aussitôt dressé procès-verbal des déclarations du mourant; qu'enfin, le procès-verbal, légalisé, avait été envoyé à M. de Montmorin, lequel l'avait communiqué officiellement, mais en secret, à l'ambassadeur de France près la cour de Sardaigne.

Est-il besoin de faire observer que, si l'on avait eu réellement des preuves, on n'aurait pas manqué de les produire? Non-seulement la cour n'avait nulle raison de ménager le duc d'Orléans, mais elle avait, au contraire, un intérêt manifeste à l'accabler. Le comte d'Artois, d'ailleurs, ne possédait pas ce titre d'héritier présomptif qui appelle les coups de l'ambition. Sortant du royaume, il ne pouvait pas être, pour le duc d'Orléans, un obstacle sérieux. Où donc eût été le bénéfice de l'attentat? C'est un des tristes pouvoirs de la haine de supposer aisément le crime quand il doit être profitable; mais à la haine elle-même il est interdit de croire aux crimes inutiles.

La vérité est que le duc d'Orléans n'avait aucune des facultés violentes qui engendrent la fureur de régner, qui l'entretiennent, qui l'expliquent. Au mois de juillet, après la prise de la Bastille, il avait été convenu entre le prince et ses affidés qu'il se présenterait au conseil; qu'il se proposerait comme médiateur; que, pour prix de sa médiation, il demanderait la dignité de lieutenant général du royaume.... et lorsqu'il s'était agi d'exécuter le projet, il s'était troublé à ce point qu'au lieu du discours préparé d'avance, il prononça ces humbles paroles : « Sire, dans le cas où les affaires deviendraient plus fâcheuses, je supplie Votre Majesté de permettre que je me retire en Angleterre. » Les passions profondes n'ont ni tant de timidité ni tant de pudeur.

Un prince en qui la soif de régner était bien autrement ardente, ce fut le comte de Provence. Lui, s'il n'eut pas le courage de l'ambition, il en eut du moins la prévoyance et la ténacité. Attentif à tirer parti des fautes de ses proches, il laissa les Condé, il laissa le comte d'Artois courir les risques d'une première émigration; il attendit. C'était se créer prudemment au sein de la famille royale une position particulière et favorable; c'était faire un acte, sans se mouvoir; c'était se montrer, sans sortir du demi-jour.

Quant aux cours étrangères, elles furent saisies d'une sorte d'effroi prophétique, à la nouvelle du trône de France déserté. Elles n'avaient pourtant pas formé encore le vaste complot dont la Révolution fit la matière de ses triomphes. Mais, comme on écoute le bruit lointain d'un orage qui ne sera pas évité, les rois écoutaient déjà, du fond de leurs palais, le bruit de notre grande querelle. Ils semblaient pressentir que, désormais, la France allait être définitivement chargée des affaires générales de l'humanité. Pressentiment glorieux pour nous et que n'a point trompé la fortune! Car, aujourd'hui même, tel est l'ascendant souverain de la France, qu'en se remuant elle ébranle l'Europe, et qu'elle l'inquiète encore, rien qu'en se tenant immobile.

CHAPITRE XIV

ÉMOTION DE LA FRANCE



Les coups de marteau qui démolissaient la Bastille avaient été entendus d'un bout de la France à l'autre : l'émotion fut immense dans toutes les provinces. Mais avant de dire sous quelles formes diverses cette émotion éclata, avant de raconter comment, jusqu'au fond des campagnes les plus reculées, l'enthousiasme et la terreur se mêlèrent, il faut achever le tableau de Paris pendant les derniers jours de ce mois de juillet, si glorieux à la fois et si terrible.

La royauté ayant donné l'exemple de la soumission, les anciens pouvoirs l'imitèrent. Majesté nouvelle, l'Assemblée nationale eut, comme toutes les majestés, des courtisans et des adorateurs. A ses pieds vinrent tour à tour le grand conseil, la chambre des comptes, la cour des monnaies. Le parlement lui-même dut fléchir. Naguère il avait voulu lever la tête, et, d'un seul mot, l'Assemblée nationale l'avait rejeté dans le néant : il comprit que les jours de l'orgueil étaient passés pour lui; qu'en essayant de ranimer les restes de son autorité abattue, il ne ferait que creuser sa honte : il se résigna. On en peut juger par l'arrêté suivant, qu'il prit à l'occasion du voyage de Louis XVI à Paris :

« La cour a arrêté que M. le premier président se retirera par devers le seigneur roi, pour le remercier d'avoir accordé toute sa confiance aux représentants de la nation et d'avoir dissipé les alarmes de la capitale en y ramenant par sa présence le calme et la sécurité. A pareillement arrêté que M. le premier président se retirera par devers l'Assemblée nationale, à l'effet de lui faire ses remercîments d'avoir interposé

ses bons offices auprès du seigneur roi, pour le rétablissement de la paix dans la capitale. »

Il y avait loin de ce langage aux fières paroles de la magistrature alors qu'elle se présentait comme l'unique et vivante image de la patrie. Ce n'était plus seulement *par devers le seigneur roi* qu'il fallait se retirer aujourd'hui, c'était par devers l'Assemblée nationale, réunion de rois. Or, le parlement était resté visible à côté du trône; dans l'ombre de l'Assemblée, il disparut.

Ainsi parvenus jusqu'au faîte, les représentants de la bourgeoisie avaient à maintenir leur âme à la hauteur de la fortune. Ce fut la gloire de quelques-uns. Les autres se troublèrent.

Nous devons ajouter, pour être juste, que si l'Assemblée était omnipotente à l'égard des pouvoirs du passé, elle ne l'était pas à l'égard du peuple, qui, depuis le 14 juillet, se sentait souverain et dont l'attitude avait quelque chose d'indomptable. D'ailleurs, les malentendus commençaient à se produire.



LE PRINCE DE CONTI

« Respect à la royauté soumise! » disait la bourgeoisie, parce qu'elle cherchait des garanties. « Qu'est-ce que la royauté sinon le plus éclatant des priviléges? » demandait le peuple, parce qu'il cherchait l'égalité. De là, dans la plupart des membres de l'Assemblée nationale, une invincible disposition à s'alarmer des moindres détails de la vie populaire. Effacer le mot *royal* sur chaque enseigne; boire à la nation, sans se souvenir du roi; poursuivre de menaces familières toute livrée arrogante; applaudir l'acteur Dugazon, lorsqu'en plein théâtre il comparait Mme de Polignac, amie de la reine, à la trop célèbre favorite de Marie de Médicis.... ce n'était qu'un jeu pour le peuple; pour la bourgeoisie, c'était un sujet d'épouvante.

Dans la séance du 20 juillet, Lally-Tollendal se leva le front chargé de tristesse. Il venait conjurer ses collègues de prendre garde aux émotions de la liberté. A quelques pas du Jeu de paume si hardiment envahi, à quelques lieues de la Bastille renversée, en présence d'ennemis qui n'avaient pas l'épée au fourreau, il venait dire que le grand danger du moment c'était l'esprit de révolte; que les représentants de la

nation ne devaient faire qu'un avec le roi, père de son peuple et vrai fondateur de la liberté; qu'au seul mot de troubles tout citoyen devait frémir; que quiconque manquerait de confiance à l'Assemblée ou de fidélité au roi serait désormais réputé un mauvais citoyen; qu'il fallait remettre aux mains de son juge naturel tout homme soupçonné, accusé, arrêté; que les municipalités auraient à exclure de la formation des milices bourgeoises ceux qui étaient capables de nuire à la patrie. Et ces sentiments, Lally-Tollendal demandait qu'une proclamation solennelle en fît la loi morale du peuple français. Les provinces s'agitaient; un meunier, nommé Sauvage, venait d'être tué à Poissy comme accapareur; la ville de Saint-Germain était livrée au tumultueux empire de la disette : Lally-Tollendal fut, aux yeux de beaucoup de ses collègues, l'orateur du salut public, et de vifs applaudissements saluèrent son discours. Nul doute que son projet n'eût été adopté, « ayant enlevé presque tous les suffrages, » si les membres les plus énergiques du club Breton, si de Glaizen, de Blésau, Buzot, Robespierre surtout, n'eussent éclaté. Robespierre était peu connu encore, mais ce jour-là on put deviner quelle pourrait devenir l'autorité de sa parole. Plein d'un étonnement impérieux, plein d'une austère véhémence : « Qu'est-il donc arrivé, s'écria-t-il, qui autorise M. Lally-Tollendal à sonner le tocsin? On parle d'émeute! Cette émeute, messieurs, c'est la liberté. Ne vous y trompez pas : le combat n'est point encore à sa fin. Demain, peut-être, se renouvelleront des tentatives funestes; et qui les repoussera si d'avance nous déclarons rebelles ceux qui se sont armés pour notre salut? » Le geste absolu de Robespierre, le feu couvert qui brillait dans ses yeux, le mouvement convulsif de ses lèvres minces, son visage d'une pâleur formidable, l'appel menaçant et bref qu'il faisait à la force du peuple insulté, tout cela fit sur l'Assemblée une impression profonde sans doute, car tout à coup la scène changea d'aspect. Personne n'osa plus soutenir ce projet de proclamation, applaudi d'abord avec tant de fougue. Quand Lally-Tollendal essaya de se défendre, un silence morne, puis des murmures le condamnèrent. « Monsieur, lui cria une voix partie des tribunes, vous abusez de votre popularité! » Lui, saisi d'un trouble subit, il proposa de modifier son projet, affirmant qu'il avait été bien loin de sa pensée d'attaquer la conduite des Parisiens et déclarant qu'il retirait le mot *rebelles*. Mais l'Assemblée n'osa rien résoudre. Le projet de proclamation fut envoyé à l'examen des bureaux, qui le défigurèrent.

Il eût été, du reste, bien étrange qu'on ne songeât qu'à maintenir le peuple, quand il y avait à le sauver de l'agonie de la faim. Jamais situation ne fut plus douloureuse, plus irritante. Chaque jour, d'indescriptibles scènes de détresse venaient épouvanter les quartiers populeux de la capitale. Dans le faubourg Saint-Antoine, des milliers d'hommes demandaient avec un sombre désespoir quelque occasion de glorieuse lutte. « Mourir pour mourir, disaient-ils, nous aimons mieux le canon que la misère. » On fit circuler des listes de souscription; Caron de Beaumarchais donna aux pauvres douze mille livres, l'archevêque de Paris se taxa généreusement à vingt mille; mais ces efforts partiels ne servaient qu'à prouver l'impuissance de la charité. Le pain de quatre livres était depuis plusieurs mois à quinze sols; l'assemblée des électeurs le mit à douze sols six deniers. Bienfait dérisoire! la question était de pouvoir se procurer du pain à douze sols, et les pauvres ne le pouvaient pas, parce qu'on leur masquait d'une main barbare les sources de la vie; parce que des accapareurs, que nul n'avait le courage de dénoncer, manœuvraient à l'aise dans leur infamie et épuisaient le crime de leur conspiration d'assassins. Or, à ces maux trop réels les bruits faussement répandus ajoutaient l'émotion de périls imaginaires. On crut que l'abbesse de Montmartre avait consenti à faire de son couvent un arsenal mystérieux, on crut que le complot avait été formé d'empoisonner les gardes françaises de la caserne de Lourcine en mêlant des drogues nuisibles à leur nourriture ou à leur boisson. De sorte que le peuple se voyait, se sentait environné d'ennemis. S'il prêtait l'oreille aux délibérations de l'Assemblée nationale, il s'entendait traiter de rebelle, pour prix de son dévouement héroïque à la liberté. S'il jetait les yeux autour de lui, il ne rencontrait que le spectacle de la faim marquant d'un sceau fatal le visage des enfants et des mères. S'il interrogeait les rumeurs venues d'en haut, elles ne lui apportaient que sujets d'alarmes. Et si, à bout de résignation, il criait : justice! pas un tribunal où le passé ne siégeât encore, pas un juge qui ne pût être soupçonné de connivence avec ceux qu'il fallait punir.

Des événements vont être racontés qui vous feront peut-être saigner le cœur : pour peu que l'équité vous soit chère, n'oubliez pas ce qui précède!

Nous avons parlé de la mort du meunier Sauvage : dans le temps même où ce malheureux périssait victime des soupçons excités, l'Assemblée nationale fut avertie qu'un riche fermier des environs de Saint-Germain était menacé d'un sort semblable Ce fermier, nommé Thomassin, avait été noté comme accapareur; des précautions insensées prises par lui achevèrent de le dénoncer. Un cavalier de maréchaussée l'escortait partout, on ne douta plus, et sa mort fut résolue. Il venait d'être renfermé dans la prison de Poissy, autour de laquelle hurlait déjà la foule, lorsqu'une députation de l'Assemblée nationale arriva, impatiente de le sauver. L'évêque de Chartres harangue cette multitude furieuse, il l'apaise; mais quelqu'un s'écrie : « Ils n'ont pas essayé de protéger Sauvage parce qu'il était pauvre; ils veulent sauver Thomassin parce qu'il est riche. » A ces mots, la fureur des assistants se réveille; on envahit la prison impétueusement; on en tire le prisonnier et les glaives brillent. L'évêque de Chartres se mit à genoux sur la place publique, les députés l'imitèrent; et tous ils tendaient vers le peuple des mains suppliantes. « Non, non, il faut qu'il meure! » Alors, les yeux remplis de larmes, l'évêque de Chartres demanda, pour grâce dernière, qu'on permît à la victime de se confesser. Un curé s'avança, le peuple fut attendri et Thomassin sauvé.

Mais de tous les hommes désignés aux ressentiments populaires, le plus détesté, c'était Foullon, caractère dur, âme sombre et violente. « Je me souviens, dit un de ses fervents apologistes, je me souviens très-bien que, lorsqu'on parlait de l'admettre au ministère, l'alarme était générale dans les faubourgs. » On lui prêtait des mots féroces : *Si j'étais ministre, je ferais manger du foin aux Français*, et encore : *On devrait faucher Paris comme on fauche un pré.* Foullon laissa-t-il échapper en effet ces paroles, dignes de l'insolente cruauté des anciens empereurs de Rome? La plupart des écrits du temps les lui attribuent, et on ne le jugea pas incapable de les avoir prononcées. On prétendait aussi qu'il avait souillé par des actes de concussion et de rapine ses fonctions successives d'intendant d'armée, de guerre, de marine, des finances; qu'il avait conseillé la banqueroute; qu'il s'était fait des malheurs publics un moyen d'opulence; qu'il avait spéculé sur la famine. Mais nous devons à la justice d'ajouter qu'aucune de ces accusations ne fut prouvée, sa fortune, quoique très-considérable, n'étant point contre lui un suffisant témoignage. Ce qui est certain, c'est que la Révolu-

tion eut droit de le compter au nombre de ses plus mortels ennemis. On le connaissait si bien à la cour que, lorsqu'il y fut question d'opposer la force au génie de la liberté, le maréchal de Broglie s'empressa de le demander pour adjoint. Foullon n'accepta point un fardeau dont s'effrayait sa vieillesse; mais il donna des conseils, des conseils terribles. Selon lui, le roi n'avait que deux partis à prendre : ou se jeter éperdu dans les bras de la Révolution, ou l'abattre d'un seul coup. En ce dernier cas, pas un moment à perdre : il fallait aller droit aux principaux meneurs, leur donner des juges; il



BEAUMARCHAIS DUCIS

fallait tuer la Révolution en visant à la tête. Ceux que Foullon avait ainsi menacés ne tardèrent pas à le savoir, et dès lors son arrêt fut porté.

Après la prise de la Bastille, l'orage commença de gronder autour de lui d'une manière si menaçante, que, le 16 juillet, il alla prendre un passe-port à sa section. En cela, du reste, il n'avait fait que céder aux sollicitations de sa belle fille; et quand, le lendemain, elle le pressa de se réfugier à Moulins, il refusa de partir, trompé qu'il était par les illusions de sa conscience ou de son orgueil.

Cependant le danger croissait d'heure en heure. Le 17 juillet, on l'a vu, Louis XVI était venu contracter alliance avec la bourgeoisie; il avait consenti à se parer des couleurs de l'insurrection; la défaite du parti féodal était complète, évi-

dente, irréparable. Foullon se sentit ébranlé. La mort de son valet de chambre, arrivée sur ces entrefaites, lui suggéra l'idée d'un stratagème propre à déjouer la colère de ses ennemis et les vengeances du peuple : il se fit passer pour mort. Le 19 juillet, il avait quitté Paris; la matinée du 20 le trouva chez M. de Sartines, à Viry, village situé sur la route de Fontainebleau. En partant de son château de Morangis, où il s'était d'abord rendu, Foullon avait laissé l'ordre qu'on lui envoyât ses lettres. Son postillon les apporta conséquemment à Viry; mais ce fut un domestique de M. de Sartines qui les reçut. Or, la haine qui poursuivait Foullon était tellement répandue, qu'au lieu de lui remettre les lettres, le domestique courut les porter à Grappe, syndic du village. Aussitôt on sonne le tocsin; les paysans accourent; Foullon est découvert et arrêté.

Les défenseurs de sa mémoire contestent le fait de son arrestation *par ses propres vassaux*. Il est sûr, pourtant, que ses terres n'étaient pas éloignées du lieu où l'on s'empara de sa personne, et nous lisons dans Montjoie lui-même cet aveu caractéristique : « On dit qu'il était en exécration à ses vassaux, et il est vraisemblable qu'il n'en était pas aimé, puisque ce n'est pas chez eux qu'il chercha un asile. »

Quoi qu'il en soit, à peine eut-il été découvert que son supplice commença. Les paysans lui mirent un collier d'orties, un bouquet de chardons à la boutonnière, une botte de foin sur les épaules, et, l'attachant derrière une charrette, les mains liées, ils le traînèrent à Paris. Sur la route, on l'accablait d'outrages. Il eut soif : on lui offrit un verre de vinaigre.

Le 22 juillet, vers six heures du matin, il montait les marches de l'Hôtel de Ville. Ce fut un grand sujet de trouble pour les membres du Comité permanent que l'apparition soudaine de cet homme, déjà condamné. Comment échapper à la responsabilité de son supplice? Comment éviter le péril de son impunité? Le Comité décida qu'il serait transporté secrètement, à l'entrée de la nuit, dans les prisons de l'Abbaye Saint-Germain. Mais l'arrestation de Foullon ayant été bientôt connue de tout Paris, la place de Grève ne tarda pas à se couvrir de groupes que paraissaient exciter des personnages d'un extérieur élégant, des hommes du monde. On se mit à crier : « Foullon! Foullon! nous voulons voir Foullon! » Se présentant aux électeurs assemblés, un inconnu leur remit des lambeaux d'une lettre que le prisonnier, disait-on, avait déchirée entre ses dents lorsqu'il fut arrêté. Alors, accompagné de vingt électeurs, Bailly s'avança sur le perron, afin de haranguer la foule; mais ne pouvant ni se faire entendre de tous, ni ramener pour longtemps ceux qui l'entendirent, il rentra désespéré. La situation devenait pressante. On menaçait de brûler l'Hôtel de Ville si le Comité laissait échapper Foullon; les clameurs se changeaient en rugissements.... Que faire? Saisis d'effroi, les électeurs présents ignoraient eux-mêmes où était Foullon, dans quel endroit l'avaient caché les membres du bureau de la nuit, si enfin on n'avait pas favorisé son évasion. Ils parcourent l'Hôtel de Ville, découvrent le prisonnier dans la salle de la Reine, et l'engagent à se montrer au peuple. Foullon avait soixante-quatorze ans : à l'aspect de ce visage que la vieillesse marquait de son empreinte, la foule se calma; et déjà elle semblait pencher vers la pitié, lorsque tout à coup un cri s'élève : « Qu'on l'amène et qu'il soit jugé! » Au même instant, une bande de furieux pénètre dans l'Hôtel de Ville; les sentinelles sont culbutées, les barrières brisées; la salle du Comité permanent est envahie. L'énergique Moreau de Saint-Méry réclame le silence, l'obtient; et, s'adressant à la foule, l'électeur Delapoise s'écrie d'une voix émue : « Tout coupable doit être jugé. Je ne pense pas qu'il y ait parmi vous un seul bourreau. — Oui, jugé sur-le-champ et pendu. — Mais, reprend un autre électeur, Osselin, pour juger il faut des juges. — Jugez vous-mêmes. » Alors fut improvisé une sorte de tribunal composé de sept membres dont les noms étaient jetés des divers points de la salle, et parmi lesquels on avait nommé deux curés de Paris. Duveyrier, nommé pour remplir les fonctions d'accusateur public, commence un simulacre d'instruction : « De quel crime Foullon est-il accusé? — Il a opprimé le peuple; il a dit qu'il lui ferait manger de l'herbe, il a conseillé la banqueroute; c'est un accapareur; il était dans le projet. » Les deux prêtres se levèrent : « Il s'agit ici de crimes capitaux. Notre devoir est de nous récuser : car l'Église défend de verser le sang. — Oui, oui, ils ont raison. » Mais, craignant sans doute que la fureur de la multitude ne vînt à leur manquer, les meneurs en habits s'emportèrent : qu'on y prît garde! on se jouait de la crédulité du peuple; on ne pensait qu'à faire évader le coupable. Le tumulte devint affreux. De la salle de la Reine, Foullon entendait tout. « Vous êtes bien calme, lui dit un de ses gardes. — Le crime seul peut se déconcerter, » répondit-il. Il ignorait que, comme la vie privée, la vie publique a ses crimes, et que c'en est un de conspirer contre la liberté. On vint le prendre pour le conduire à la grande salle. De leurs bras entrelacés, des hommes du peuple avaient formé une chaîne qui protégea l'entrée de Foullon. Une chaise fut montée sur une table; on lui ordonna de s'y asseoir. Ainsi exposé aux regards, un accusé de soixante-quatorze ans eût inspiré quelque compassion, si, parmi les accusateurs, il ne se fût trouvé des hommes qu'enflammait l'ardeur d'une vengeance particulière, d'autres qui peut-être avaient hâte d'ensevelir un secret au fond de cette mort, d'autres enfin qui, ennemis couverts de la Révolution, espéraient la voir, une fois plongée dans l'ivresse du sang, marcher à l'aventure et chanceler.

Lafayette parut. Justifier Foullon était impossible, s'intéresser à lui dangereux : Lafayette essaya de le sauver en se montrant implacable : « Je ne puis blâmer, dit-il, votre indignation contre cet homme. Je ne l'ai jamais aimé. Je l'ai toujours regardé comme un grand scélérat, et il n'est aucun supplice trop rigoureux pour lui.... Mais il a des complices; il faut que nous les connaissions. Je vais le faire conduire à l'Abbaye. Là, nous instruirons son procès, et il sera condamné à la mort infâme qu'il n'a que trop méritée. » Ceux qui étaient à portée d'entendre ce discours applaudirent. Malheureusement, le vieillard, qu'on apercevait de toutes les parties de la salle, comprit trop bien l'intention du général Lafayette; il se crut sauvé, et, par un mouvement machinal, il joignit des signes d'approbation aux applaudissements de l'auditoire. « Vous le voyez, cria une voix, ils s'entendent! » et un particulier bien vêtu ajouta : « Qu'est-il besoin de juger un homme déjà jugé depuis trente ans? » C'était un arrêt de mort. Vainement Lafayette s'efforça-t-il à plusieurs reprises de retarder le moment fatal; on annonça que le Palais-Royal se soulevait, que le faubourg Saint-Antoine était en marche. Une foule nouvelle pousse la multitude qui déjà inondait les escaliers de l'Hôtel de Ville, les corridors, la salle Saint Jean. Électeurs, juges, témoins sont acculés contre le bureau, la table s'ébranle, la chaise de Foullon est renversée, le malheureux traîné sous la lanterne. On lui passe une corde autour du cou, on l'élève jusqu'à une certaine hauteur.... Deux fois la corde cassa; deux fois on vit le vieillard retomber sur ses genoux en criant miséricorde! Des hommes du peuple, émus de pitié, tendaient leurs sabres

pour qu'on abrégeât cette agonie. Les exécuteurs s'y opposent; l'ignominie du supplice, ils la réclament comme leur droit, et ils vont chercher une corde neuve, tandis que, succombant à la terreur, le regard plein d'angoisse, les mains jointes, Foullon demande la vie et ne peut même obtenir la mort. Après un quart d'heure d'attente, il est pendu une troisième fois, il expire enfin. On trouva sur lui une boucle d'argent, deux montres d'or, deux bourses contenant douze



DE FOULLON

louis; on porta tout cela au Comité des électeurs, qui en donna reçu. Puis, un forcené coupa la tête, traversa la bouche d'un baillon formé avec une poignée de foin, et courut promener à travers Paris cet horrible trophée. Le tronc fut porté à la Morgue, musée des cadavres sans nom.

La même journée allait éclairer un drame non moins effrayant. Foullon avait commis le crime de pousser à la conspiration ourdie contre la Révolution la plus légitime, la plus inviolable qui fut jamais; Bertier de Sauvigny, gendre de Foullon, avait été l'intendant de l'armée contre-révolu-

tionnaire, et il avait dû, en cette qualité, pourvoir à la subsistance des troupes dont la présence menaçait, outrageait, affamait Paris. On le soupçonnait fortement d'avoir voulu qu'on fauchât les récoltes sur pied, tant pour nourrir la cavalerie que pour amener un renchérissement des grains; on l'accusait d'avoir dressé des listes de proscription, distribué aux soldats du camp de Saint-Denis huit mille cartouches et douze cents livres de poudre; enfin, diverses lettres trouvées dans son portefeuille et rendues publiques par l'impression indiquent à quels faits se rapportaient les imputations :

« Le 5, M. le comte de Revellac demande à partager les fonds dans les ventes de grains faites par le gouvernement. — Le 11, compte rendu du nombre des soldats, des sectes du Palais-Royal et du nom des orateurs. — *Même date*, M. de Lambesc accuse la réception de trois mille cartouches remises à une heure du matin. — *Même date*, M. de Besenval se plaint de n'avoir pas de cartouches. — *Même date*, M. Despres se plaint de manquer de balles. — Le 12, la fille de l'intendant de Paris se plaint de l'esprit de licence qui gagne les esprits. Elle frémit des suites et l'engage à quitter Paris. — *Même date*, M. de Bar demande où il peut aller chercher des balles. — *Même date*, M. le comte de Vassan demande trois mille cartouches. — Intention d'établir un camp à Saint-Denis. — De couper les récoltes à vert, sauf indemnité, etc.... »

Bertier était un administrateur intelligent et intègre; mais sa dureté, ses hauteurs, l'insolence de ses manières et de son langage lui avaient fait de nombreux ennemis. On rappelait volontiers qu'il était le digne gendre de Foullon, le digne fils de l'ancien président du *parlement Maupeou*. Montjoie raconte qu'un jour un vieux paysan de Vincennes s'était présenté à l'intendant de Paris pour redemander son fils, tombé au sort, et que, repoussé sèchement, après l'offre du peu d'argent qu'il possédait, après mille supplications mêlées de larmes, le vieillard avait adressé à Bertier ces paroles sinistres : « Mon fils partira, mais vous, homme dur, âme de bronze, père de famille aussi, souvenez-vous de la malédiction que vous donne un père de famille. Vous mourrez misérablement, vous mourrez en place de Grève, et le terme n'est pas éloigné. »

Trois mois après — c'était le 20 juillet — deux maçons aperçurent Bertier traversant une rue de Compiègne. Ils descendent aussitôt de leur échafaudage, vont droit à Bertier et s'emparent de sa personne, en disant qu'ils avaient ordre de l'arrêter partout où ils le rencontreraient.

Informé de cette arrestation, le Comité des électeurs de Paris la désapprouva d'abord. Devenus arbitres du sort des citoyens, ces étonnants dictateurs auraient voulu cette fois s'emparer du droit de grâce, usurper la clémence; mais apprenant que, si l'intendant était mis en liberté, les officiers municipaux de Compiègne ne répondaient plus de sa vie, ils décidèrent qu'un détachement de deux cent quarante cavaliers irait à Compiègne, sous le commandement de deux électeurs, Étienne de La Rivière et André de La Presle, se saisirait de Bertier et l'emmènerait dans une des prisons de Paris.

Pendant ce temps, une scène touchante se passait à Versailles. Dans la matinée du 22, le soleil n'étant pas encore monté à l'horizon, Lally-Tollendal fut réveillé en sursaut par des accents plaintifs. Il entr'ouvre ses rideaux et voit devant lui un jeune homme dont le visage était couvert d'une pâleur mortelle. Il lui tend les bras; le jeune homme s'y précipite, et d'une voix qu'étouffaient à demi ses sanglots : « Ah! monsieur! vous avez passé quinze ans à défendre la mémoire de votre père, sauvez la vie du mien. » C'était le fils de Bertier qui parlait. Lally-Tollendal le conduisit chez le duc de Liancourt, élevé depuis peu à la présidence de l'Assemblée nationale. Mais il se trouva que ce jour-là il n'y avait pas séance, et le retard ici c'était la mort. Il paraît que les prières du fils de Bertier furent transmises à Louis XVI, qui dicta lui-même une lettre de salut.... Inutile intervention! Louis XVI, ce n'était déjà plus le roi.

De Compiègne à Paris, la marche de l'intendant fut semblable à un triomphe funèbre. Le passage des cavaliers de l'escorte n'ayant servi qu'à éveiller la curiosité défiante des populations, six cents hommes à cheval étaient accourus de divers points, moins pour grossir le cortége que pour le surveiller. D'un air farouche, ils entouraient le cabriolet où Bertier était monté avec Étienne de La Rivière, tandis que, sur le chemin, des milliers de citoyens s'avançaient à la rencontre du prisonnier. Vainement les électeurs avaient-ils expédié à l'escorte l'ordre de coucher au Bourget, afin que l'arrivée de Bertier ne coïncidât point avec la mort de Foullon : cet ordre ne put être exécuté, tant la foule était nombreuse et menaçante. Tout le long de la route, des malédictions, des cris sinistres se faisaient entendre. A Louvres, on avait brisé les auvents du cabriolet, pour que rien n'empêchât de voir l'ancien intendant. Vingt fois Bertier fut couché en joue; vingt fois l'électeur le protégea de son corps. Il y eut un moment où la multitude, ne pouvant distinguer dans le cabriolet lequel des deux était Bertier, voulut que le prisonnier ôtât son chapeau; mais, à l'instant même, par un mouvement héroïque, Étienne de La Rivière se découvrit. A la barrière Saint-Martin, une charrette parut, portant sur des planches disposées en étages des écriteaux où on lisait : *Il a volé le roi et la France. — Il a dévoré la substance des peuples. — Il a été l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a trahi sa patrie*, etc..., et d'autres phrases accusatrices dont la rédaction, peu conforme au langage habituel des faubourgs, semblait plutôt se rapporter à celui des personnages *bien vêtus* qui, dans le cours de cette journée sanglante, s'étudièrent à irriter les passions du peuple. Ce fut à la vue et comme sous le feu de ces inscriptions infamantes que Bertier entra dans Paris. Ce pain noir et dur, ce pain homicide auquel les pauvres étaient condamnés, on lui en montrait des morceaux à la pointe des piques, ou bien on les jetait dans la voiture et on criait : « Voilà le pain que tu nous faisais manger. » Des bourgeois couronnés de lauriers précédaient la voiture, des femmes chantaient au son d'une musique militaire, des tambours battaient, et cinquante torches allumées jetaient sur le cortége une lumière lugubre. A la hauteur de Saint Méry, un groupe vint présenter à Bertier, au bout d'une pique, la tête de Foullon, souillée de sang et de boue. « C'est la tête de de Launey, » se hâta de dire le généreux Étienne de La Rivière. Bertier le crut. Cependant, il devint pâle; un sourire douloureux contracta ses lèvres, et il dit à l'électeur : « Je croirais ces avanies sans exemple si Jésus-Christ n'en avait éprouvé de plus sanglantes. Il était un Dieu; je ne suis qu'un homme. »

Il était environ neuf heures du soir. Bertier, conduit à l'Hôtel de Ville, est introduit dans la salle Saint-Jean, devant l'assemblée des électeurs. Bailly l'interroge. « J'ai obéi à des ordres supérieurs, répondit-il avec assurance. Vous avez mes papiers, vous êtes aussi instruits que moi. » Bailly prolongeait, pour la forme, un interrogatoire insignifiant, quand Bertier demanda la permission de prendre quelque repos, disant qu'il avait passé quatre nuits sans dormir. En ce mo-

ment, d'effroyables clameurs partent de la place de Grève, et au milieu du tumulte on distingue ces mots : « Voici le Palais-Royal ! voici le faubourg Saint-Antoine ! » Aussitôt un groupe violent s'élance dans la salle, les électeurs sont refoulés sur le bureau, et Bailly, troublé jusqu'au fond du cœur, balbutie ce smots : « Messieurs.... le résultat.... nos délibérations de ce matin.... Il faut le transférer à l'Abbaye.... » Bertier sortit, accompagné de M. de La Rivière. Dans l'escalier, il prononça ces paroles, qui annonçaient en lui, ou une surprenante sécurité, ou des préoccupations étranges : *Mon Dieu ! que ce peuple est bizarre avec ses cris !* Puis, se retournant vers Étienne de La Rivière : « Je vais en prison, et je n'ai pas d'argent. » Étienne de La Rivière, qui comprenait trop bien le sens des clameurs de la Grève, ne répondit rien,



LAFAYETTE ESSAYE DE SAUVER FOULLON

poussa un profond soupir, et tirant de sa poche quelques louis, il les remit à Bertier. Mais, à peine étaient-ils sur la place, qu'on se précipite. Déjà l'on a saisi le prisonnier, déjà on le traîne à la lanterne où vient d'expirer Foullon ; alors, transporté de rage, il s'empare d'un fusil, se jette tête baissée sur les assaillants, frappe à son tour, et tombe percé de mille coups. Un dragon qui disait avoir son père à venger et qui était probablement le fils du vieillard dont nous avons parlé, s'approcha du corps, ouvrit les entrailles, arracha le cœur et l'alla porter tout sanglant au Comité de l'Hôtel de Ville, en criant : « Voilà le cœur de Bertier ! » A ce spectacle épouvantable, un électeur s'évanouit ; Bailly reste immobile et comme foudroyé, pendant que Lafayette s'écrie : « Qu'on me délivre d'une charge qui me force à être témoin de ces horreurs ! » Un frémissement d'indignation courut aussi parmi le peuple, et le féroce soldat fut tué en duel, la nuit même, par ses camarades, qui lui imposèrent la nécessité de mourir.

Le tableau qui vient d'être tracé présente des traits contre lesquels il est impossible qu'une âme élevée ne se révolte pas. Les raffinements de cruauté, la vengeance savourée lentement, l'impatience de tenir entre ses mains la tête d'un ennemi mort, l'ardeur à la voir sanglante et souillée, ce sont là des délices qu'il faut laisser aux tyrans, et le peuple se doit de ne jamais descendre, même en ses plus légitimes colères, jusqu'au niveau de ses oppresseurs. Mais ici les barbaries inutiles furent l'œuvre d'un très-petit nombre de forcenés, dont quelques hommes d'une condition supérieure précipitaient les coups. Ce qui est vrai de l'ensemble du peuple, c'est qu'il abhorrait Foullon et Bertier; c'est qu'il se réjouit tumultueusement de leur arrestation, et que leur mort lui parut, sauf les circonstances qui en firent l'odieux, non pas un acte de vengeance, mais un acte de justice. Aux yeux de cette multitude menacée, insultée, affamée, réduite au désespoir, Foullon et Bertier personnifiaient le récent complot de la cour : on frappa dans leur personne la contre-révolution, comme dans la personne de de Launey on avait frappé la Bastille. Il convient aussi de dire qu'il n'y avait aucun tribunal régulier devant lequel on pût les faire comparaître; que le pouvoir judiciaire, tel que le comportaient les grands changements survenus, n'existait pas encore; que l'ancien pouvoir judiciaire était précisément une des institutions à détruire; que, de la part de la Révolution, il y aurait eu démence à saluer ses juges dans ses ennemis; que si la France, enfin, se trouvait soumise à l'état de guerre, la faute en était à ceux qui avaient eu la sacrilége audace de mettre entre eux et Paris l'appareil des armes, un camp, des soldats étrangers, et, pour répondre à la voix de la patrie, des canons.

Quoi qu'il en soit, on s'agita beaucoup autour de ce double supplice. Lafayette donna sa démission, que les districts refusèrent. Mirabeau écrivit sur les forfaits des usurpateurs de la terre, sur la trop longue patience des peuples, sur ce qu'avait de légitime, en certains cas, l'explosion des colères publiques, des pages d'une éloquence forte et terrible, ajoutant toutefois que le régime des emportements populaires ne pouvait se prolonger sans pousser les esprits à regarder tôt ou tard un despote même comme un sauveur. Malheureusement, à côté des commentaires qui à la véhémence unissaient la gravité, parurent des pamphlets pleins d'une gaieté odieuse : *la Vie, la mort et les miracles de M. Foullon; — la Botte de foin, ou la Mort tragique d'un ministre de quarante-huit heures; — les Enragés aux enfers; — Adresse de remercîment de monseigneur Belzébuth au peuple parisien; — Convoi, service et enterrement des très-hauts et très-puissants seigneurs Foullon et Bertier de Sauvigny, morts subitement en place de Grève et enterrés.... à leur paroisse*, etc. Une estampe fut exposée qui représentait un homme assis devant un bureau, tenant une plume à la main et faisant une règle d'arithmétique. Il avait sur son bureau cinq têtes coupées, et sur le papier on lisait : *Qui de vingt-quatre paye cinq, reste dix-neuf.* Que ces plaisanteries effrayantes, que ces sanguinaires images aient été un calcul contre-révolutionnaire, il est certes bien permis de le supposer quand on songe aux seules conséquences possibles d'un pareil dévergondage. D'autant que parmi les brochures dont nous parlons il y en eut de manifestement royalistes; celles-ci, par exemple : *la Démission du bourreau de Paris; — Lettre de l'exécuteur des hautes œuvres à ses confrères.* Qu'importe, au surplus? La Révolution n'a pas à reconnaître pour siens ceux qui, même en la suivant, lui auraient manqué de respect. On ne juge pas d'ailleurs les flots de la mer par leur écume.

L'Assemblée nationale reçut de la mort de Foullon et de Bertier une impression profonde. Gourmander les élans du peuple, comprimer la violence de son enthousiasme, imposer silence à la Grève, empêcher la liberté individuelle de périr immolée à la loi du salut public, beaucoup le désiraient; mais déjà le torrent commençait à rouler ses digues. Lally-Tollendal, cependant, reproduisit son projet de proclamation. Prompt à intéresser au succès de ses vues la sensibilité de ses auditeurs, il présenta un récit pathétique de son entrevue avec le jeune Bertier, s'efforçant ainsi de changer en pitié pour le fils la haine que le père avait inspirée. Mirabeau l'interrompit brusquement. « Vous ne savez que sentir, lui cria-t-il, lorsqu'il ne faut que penser; » et accompagnant ces paroles d'un geste expressif, il agitait, sans y prendre garde, les pleureuses qu'il portait à ses manches. Car il était alors en grand deuil : lui-même il venait de perdre son père. Quoique mollement appuyée, quoique vivement combattue, la motion de Lally-Tollendal passa, mais avec des modifications qui en détruisaient complétement la portée. L'Assemblée nationale invitait les citoyens à la paix et déclarait que la loi seule devait punir les dépositaires du pouvoir qui, par leurs crimes, causeraient les malheurs du peuple. Un acte semblable était une faute, parce qu'il manquait de sanction. Paris ne s'en occupa nullement; c'est à peine s'il le connut.

L'attitude de Mirabeau ici mérite d'être remarquée. On se rappelle que, vers la fin du mois de juin, il avait été le premier à proposer une adresse, dont le projet de Lally-Tollendal ne fut, à vrai dire, que la résurrection. Ces entraînements populaires qu'il blâmait alors avec tant de véhémence, son génie les adoptait maintenant : il en faut dire la cause.

Depuis quelque temps, il était question à la cour d'appeler le *comte plébéien* au secours de la monarchie expirante. C'était l'avis des plus habiles conseillers de Louis XVI; c'était l'avis de ses deux tantes, Madame Adélaïde et Madame Louise, qui, toutes deux, mêlaient leur vie à la politique, la première de son château de Bellevue, la seconde du fond de son couvent de Saint-Denis. Mirabeau fut informé de ces dispositions, et, succombant aux désirs insatiables de son cœur, il chargea le comte de Lamarck de lui servir d'intermédiaire auprès du roi. Accepter les avances de Mirabeau, Louis XVI l'aurait fait; la reine s'y opposa. La royauté était-elle descendue si bas que son salut fût au prix d'une pareille alliance? Après avoir redouté Mirabeau comme ennemi, le subir comme auxiliaire, c'était trop d'humiliation; sans compter que de tels hommes s'imposent quand ils semblent se donner. Ainsi pensait, ainsi parlait Marie-Antoinette. Elle détestait Mirabeau, et, l'âme toute meurtrie du sacrifice récent de ses affections, elle s'irritait d'avoir à y joindre le sacrifice de ses haines. Mirabeau fut donc repoussé une fois encore. On devine sa colère. Sûr de ce qu'il pouvait contre ceux qui avaient l'imprudence de le dédaigner, il jura de les mettre à ses pieds à force de leur faire peur. Trouvant ses rancunes trop à l'étroit à l'Assemblée nationale, il résolut de se créer une royauté de place publique. Il courut de district en district, soufflant partout ses colères, laissant partout la trace enflammée de son éloquence, décriant le règne indécis des électeurs, préparant la chute de leur pouvoir usurpé et posant en pleine agitation sa propre candidature. Sa grande ambition était d'être élu maire de Paris, et il se sentait bien décidé, si la cour ne fléchissait pas, à faire du pouvoir qui flottait aux mains incertaines de Bailly le gouvernement des tempêtes.

Mais les districts se trouvaient à la merci d'une immense majorité de bourgeois auxquels la violence de ses passions

fut un sujet d'inquiétude; de sorte que ses efforts ne firent que précipiter des changements dont le bénéfice lui échappa.

Il est naturel, après une longue servitude, de tâter pour ainsi dire sa puissance, de se la prouver à soi-même. On n'eut pas plutôt entretenu les assemblées primaires de leur souveraineté, qu'elles s'ébranlèrent. De son côté, l'oligarchie de l'Hôtel de Ville était loin de croire à son droit. Il arriva donc que, sur l'invitation de Bailly, les soixante districts nommèrent une nouvelle assemblée de cent vingt membres. Elle avait charge de pourvoir à la réorganisation du pouvoir municipal; mais, son premier élan la portant bien au delà, elle confirma dans leurs fonctions Bailly et Lafayette; elle félicita les électeurs de leur zèle en les invitant à continuer leurs séances; elle établit une commission de police; elle institua un bureau de subsistances; en un mot elle prit les rênes de la cité et se para de ce nom, devenu depuis si tragique : LA COMMUNE.

Cependant la mort de Foullon et de Bertier ayant rempli les nobles de terreur, beaucoup d'entre eux émigrèrent, parmi lesquels le duc de Luxembourg, le duc de Coigny, le prince de Lambesc, le comte de Vaudreuil, la princesse de Beauffremont, le comte du Cayla, le marquis de Sérens, etc....



RENTRÉE DE BERTIER A PARIS

Cette vaste désertion des principaux de la noblesse ne couvrait-elle pas un signal de guerre? n'était-elle pas un recours silencieux, mais sinistre, à l'intervention de l'étranger? Le peuple ne s'y trompa point. Il sentit que si des personnages attachés à la patrie par les mille liens de la richesse, du bonheur, de l'orgueil, des douces habitudes, fuyaient au lieu de se résigner ou de se défendre, ce ne pouvait être qu'avec l'intention de revenir à la tête de ces mêmes soldats étrangers dont ils avaient naguère osé menacer Paris. Aussi le peuple fut-il inexorable dans sa vigilance. Le baron de Bachmann, major du régiment des gardes suisses, se vit traîné à l'Hôtel de Ville, uniquement parce qu'en descendant le pont Royal vis-à-vis des Tuileries, sa voiture avait pris à gauche, du côté de Versailles. Bientôt, de Paris la défiance gagna les provinces. Le soupçon garda les chemins, il se dressa aux portes des villes, il ameuta les villages, il s'étendit le long des frontières. La municipalité de Villenaux retint Besenval prisonnier. Cazalès, qui avait quitté précipitamment l'Assemblée nationale, où il devait s'illustrer par les combats de l'éloquence, Cazalès fut arrêté à l'entrée de Caussade et rendu malgré lui à sa renommée. L'abbé Maury s'était enfui vers le Nord, après avoir jeté son rabat, noué ses cheveux; mais, comme il traversait Péronne, des paysans remarquèrent qu'il ne portait pas de cocarde à son chapeau : on l'interrogea, on

le reconnut, on lui fit une prison d'une salle de l'hôtel de ville de Péronne. A peu près dans le même temps, on amenait aux autorités du Havre un personnage aux allures suspectes; il se faisait appeler Chevalier, se disait marchand et avait pour compagnon de voyage un jeune homme sur lequel on ne trouva point de passe-port : ils furent l'un et l'autre constitués prisonniers. Or, ce marchand, ce voyageur soupçonné, cet homme qu'on arrêta ainsi qu'un obscur vagabond, c'était le duc de La Vauguyon, ambassadeur de France en Espagne, ex gouverneur de Louis XVI. Son compagnon, c'était le duc de Carency, son fils. De pareils faits suffisent pour marquer quelle était alors la situation des esprits dans toute l'étendue de la France.

Pourquoi s'en étonner? Tout concourait à exciter, à aigrir les défiances populaires. Ce n'étaient que messages funestes, que courriers mystérieux sillonnant les routes. Pour comble, les premiers pouvoirs issus de la Révolution se montraient incertains, ils se refusaient sinon aux soucis, du moins à la responsabilité de la vigilance; ils avaient évidemment peur des conditions auxquelles les jours de crise mettent le salut commun; et pendant qu'à l'Hôtel de Ville, les représentants de la haute bourgeoisie ne se faisaient pas scrupule d'apporter d'injurieuses restrictions au droit de colporter des écrits d'auteurs *sans existence connue*, la majorité de l'Assemblée n'osait contester à des conspirateurs *connus* le droit de correspondre impunément avec leurs complices de l'intérieur, le droit de sceller leurs intrigues d'un cachet inviolable, la liberté enfin de conspirer contre la liberté.

Le comte d'Artois, on l'a vu, s'était fait le centre de la contre révolution. Or, des lettres à son adresse ayant été saisies sur le baron de Castelnau, résident de France à Genève, on se hâta de les porter à l'Hôtel de Ville, d'où Bailly les fit passer au duc de Liancourt, président de l'Assemblée nationale. Embarrassé d'un tel fardeau, le duc de Liancourt renvoya les dépêches à l'Hôtel de Ville. Là-dessus, les débats s'ouvrirent. Lorsque la patrie était en danger, lorsqu'il y allait du triomphe des plus nobles sentiments qui aient jamais parlé au cœur des hommes, pouvait-il être permis de rompre le cachet d'une correspondance manifestement dangereuse? Dupont de Nemours, Le Camus, Lally-Tollendal, Mirabeau se prononcèrent vivement pour la négative. L'opinion contraire fut soutenue par le comte de Chatenay, par Rewbell, par Gouy d'Arcy. A ces derniers, l'évêque de Langres opposa des exemples tirés de l'antiquité, il cita César; mais, selon l'expression de Gorsas, Robespierre *foudroya l'argument de l'évêque de Langres*. Ce n'était pas l'antiquité qu'il y avait ici à invoquer, c'était la suprême loi du salut public. Salut public! ces deux mots, dans la bouche de Robespierre, auraient fait tressaillir l'Assemblée, si elle avait pu entrevoir alors tout ce qu'ils contenaient de puissance, de majesté, de terreur et de prodiges. La discussion, du reste, ne fut suivie d'aucun vote. Que disaient les lettres saisies? On l'ignora, et les appréhensions s'en accrurent. Glorieux tourments du peuple, bien faciles à concevoir : le trésor qu'il s'agissait de conserver avait tant coûté à conquérir!

Au milieu de cette universelle inquiétude, une nouvelle se répandit qui pénétra les âmes d'indignation. Des hommes allaient de rue en rue, criant : *La grande conspiration, la grande trahison des aristocrates;* et les gazettes annoncèrent qu'on avait effectivement conçu l'odieux dessein de livrer le port de Brest aux Anglais. Aussi bien, le bruit avait une source officielle; il n'était que le retentissement d'une confidence faite à M. de Montmorin par l'ambassadeur d'Angleterre, vers la fin du mois de juin. Restait à savoir si, en dénonçant à la cour de France un complot dont on se gardait bien d'ailleurs, soit de nommer les auteurs, soit de préciser les circonstances, l'Angleterre n'avait pas voulu, fidèle au génie de sa politique, agiter la flamme de nos discordes. Ce qui est certain, c'est que le duc Dorset mit un empressement singulier à agrandir le scandale. Il écrivit à M. de Montmorin une lettre qu'on lut en pleine Assemblée. L'ambassadeur y disait :

« Votre Excellence se rappellera plusieurs conversations que j'eus avec elle au commencement du mois de juin dernier, le complot affreux qui avait été proposé relativement au port de Brest, l'empressement que j'ai eu à mettre le roi et ses ministres sur leurs gardes, la réponse de ma cour, qui correspondait si bien avec mes sentiments et qui repoussait avec horreur la proposition qu'on lui faisait.... Vous sentez combien il est essentiel pour moi qu'on rende justice à ma conduite et à celle de ma cour.... »

L'accusation, quoique vague, était trop grave, elle tombait de trop haut, elle répondait à des craintes trop vivement excitées pour qu'on ne s'étudiât point à l'approfondir; et, d'un autre côté, des tentatives du même genre pouvant se renouveler, il fallait se ménager les moyens d'en connaître désormais l'origine, les auteurs, le lien secret, le but définitif. Dans la séance du 28 juillet, Duport demanda la parole. C'était un esprit ferme, hardi, allant droit au fond des choses, avare des coups sans portée, mais, quand il frappait, frappant fort. Déjà, sur la proposition de Volney, l'Assemblée avait établi un comité de trente membres, investi de la mission de recevoir, d'examiner les *mémoires*, *plaintes*, *requêtes*. Duport voulut davantage. Après une description sobre et nerveuse des malheurs du pays, il conclut à ce qu'on instituât une commission de quatre personnes, pour *entendre le rapport et les indices sur le complot de Brest et autres semblables*. Faire peser sur la liberté de quelques-uns une surveillance favorable à la sécurité de tous; restreindre le droit individuel au nom et au profit du droit social, tel était le but; mais on pouvait prévoir qu'il serait dépassé : il n'y avait qu'un pas d'une commission spécialement chargée de découvrir les complots à une commission spécialement chargée de les punir. Ainsi furent posées, de la main d'un conseiller au parlement, d'un magistrat, les premières bases du fameux tribunal révolutionnaire. Combattue avec moins d'autorité que de véhémence par Virieu, par l'élégant chevalier de Boufflers, la proposition eut pour principaux appuis, circonstance assez remarquable, des nobles : le vicomte de Noailles, le comte de Castellane, le duc de La Rochefoucauld. Rewbell ayant dévoilé l'image d'un tribunal provisoire; Gouy d'Arcy ayant parlé d'une commission *secrète* à établir, l'effroi déjà gagnait l'Assemblée, lorsque Le Chapelier ramena aux idées de Duport la majorité des suffrages en présentant le projet sous une forme habilement adoucie. D'André avait demandé que le nombre des commissaires fût porté de quatre à douze, ce qui tendait à énerver l'institution; cet amendement facilita l'adoption de la mesure. La crainte que Paris inspirait fit le reste. Les commissaires choisis furent Duport, l'évêque de Chartres, le duc de La Rochefoucauld, de Glaizen, Fréteau, Tronchet, Rewbell, d'André, Bouche, Pétion, Yvernault, et le plus fougueux adversaire du projet, le comte de Virieu.

Les débats dont nous venons de faire revivre le souvenir n'eurent pas l'éclat de certaines grandes joutes oratoires; mais ils étaient d'une importance capitale, parce qu'ils dessinaient les deux doctrines rivales qui allaient se partager la révolution comme elles s'étaient partagé le dix-huitième siècle.

Avec Lally-Tollendal, Mounier, Malouet, les élèves de

Voltaire et de Montesquieu soutenaient que le code des nations civilisées est, avant tout, un code de garanties; qu'aucune considération d'utilité publique ne doit l'emporter sur la religion du droit individuel; que donner trop de ressort à l'action commune, même quand la patrie est en danger, c'est forger des armes pour la tyrannie.

Robespierre et les disciples de Jean-Jacques pensaient, au contraire, que les hommes sont liés par une solidarité, chaîne mystérieuse dont le premier anneau tient au trône de Dieu; que c'est le bonheur de l'humaine famille tout entière qui fournit le principe, la règle, la mesure, la justification des droits; que hors de là il ne saurait y avoir qu'usurpations effrontées ou prétentions injustes; que les droits des individus ne se pouvant déterminer que d'après leurs rapports avec l'avantage de tous, immoler à ces droits, considérés isolément, ce qui est dû à la patrie en danger, c'est une folie déplorable quand ce n'est pas un crime.

C'était soutenir, au point de vue du combat, — et il le fallait bien alors, — une doctrine qui est essentiellement celle de la paix. Car le progrès consiste à réaliser de plus en plus, au sein des sociétés humaines, la loi d'unité qui se voit aux œuvres divines, cette admirable loi qui se révèle dans le corps



MORT DE PINET

humain par la mutuelle dépendance des membres, et dans le mécanisme étincelant de l'univers par l'attraction des mondes.

Tandis qu'asservie à la loi des événements qui, à de certaines hauteurs, se joue de la volonté des hommes, l'Assemblée nationale se laissait entraîner à des mesures de précaution presque sinistres, Necker revenait de son exil, l'âme ouverte à des pensées de clémence. Arrivé à Bâle le 20 juillet, il s'était fait préparer un appartement dans l'auberge des *Trois-Rois*. Le lendemain, informé que le duc et la duchesse de Polignac venaient de descendre à l'hôtellerie voisine, il n'hésita pas à leur rendre visite; et ce fut d'eux qu'il apprit les récentes nouvelles de Paris. Peu de jours après, Dufresne de Saint-Léon lui apporta la lettre du roi et l'arrêté de l'Assemblée. Necker commençait alors à éprouver cette fatigue du cœur qui annonce le soir de l'ambition; la duchesse de Polignac n'avait pas manqué de lui faire un effrayant tableau des emportements populaires : un instant, il hésita. Sa réponse au roi respire une gravité mélancolique. A l'Assemblée, il écrivit : « .... Je dois, messieurs, vous aller porter l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. Mon dévouement ne vous est pas nécessaire, mais il importe à mon bonheur de prouver au roi et à la nation française que rien ne peut ralentir un zèle qui fait depuis si longtemps l'intérêt de ma vie. »

Le retour de Necker fut un vrai triomphe. A son approche, les paysans accouraient semant la route de fleurs, et,

quand il passait, tous criaient en agitant leurs chapeaux : *Vive M. Necker, le père du peuple!* Les milices bourgeoises venaient au-devant de lui; lés cloches des villages qu'il traversait sonnaient en volées. A Chaumont en Bassigny, il fut reçu par les officiers municipaux qui l'attendaient pleins d'une sorte d'impatience religieuse et qui lui offrirent, à la manière des Allemands, les vins de la ville. L'enthousiasme était si extraordinaire, si déréglé même dans ses transports, qu'au moment où Necker se mettait à table avec sa famille, un habitant réclama l'honneur de le servir : indigne hommage que Mme de Staël écarta par ces mots : « Non, monsieur, vous êtes un citoyen. » Necker s'étant retiré pour prendre quelque repos, la milice bourgeoise tout entière voulut veiller sur son sommeil, et Durville, commandant du premier corps d'infanterie, coucha dans sa chambre; tant il y avait d'exaltation au fond des idées que Necker semblait alors représenter.

A peine à Versailles, le ministre rappelé se rendit au château Il le trouva morne et désert. Marie-Antoinette, si hautaine naguère, si menaçante, avait l'attitude, la figure, le langage de l'abattement. A Louis XVI, il ne restait même plus la force de l'insouciance. La charge de gouvernante des enfants de France, laissée vacante par le départ de la duchesse de Polignac, avait été donnée à la marquise de Tourzel; on avait rendu à M. de Montmorin le portefeuille des affaires étrangères, et le comte de Saint-Priest remplaçait M. de Villedeuil au ministère de la maison du roi. L'aspect de la cour était complétement changé.

Le 29 juillet, Necker alla remercier l'Assemblée, où des applaudissements dont il n'y eut jamais d'exemple accueillirent sa présence. A quelques paroles qu'il prononça d'une voix tremblante, promesses de dévouement mêlées à un témoignage de gratitude, le duc de Liancourt répondit par une harangue qui épuisait toutes les formules de l'admiration.

Du reste, pour avoir une idée de la popularité dont Necker jouissait à cette époque, il faut lire les journaux du temps. « Le cœur se serre, dit Gorsas, en pensant à ce qu'il a souffert, à ce qu'il aurait pu souffrir. On cherche dans ses yeux à deviner les mouvements de son âme. C'est un père qui revient au milieu de sa famille, qui le chérit; quoiqu'il n'ait plus rien à craindre, on s'inquiète encore, on l'interroge pour savoir s'il n'a pas quelque blessure cachée qu'il ne veut pas découvrir de peur d'affliger ses enfants. »

Comment un homme qu'on entourait de tant d'amour, de tant de respect, se serait-il préservé du vertige de l'orgueil? Necker se crut la main quand il n'était que l'instrument. Amnistier la défaite, à l'origine de la lutte; décréter l'oubli des ressentiments, alors que s'aggravaient les injures, alors que se multipliaient les périls; sauver les coupables, au risque d'encourager leurs complices; sauver Besenval; interdire à la Révolution sa colère, qui était sa prudence, voilà ce que Necker osa concevoir. Une chose aurait dû, pourtant, l'avertir de la témérité de ses espérances. Passant à Villenaux, il s'était empressé d'écrire, de sa voiture, aux autorités du lieu une lettre qui implorait la liberté de Besenval, il n'avait rien obtenu. Mais l'encens de Versailles l'enivrait. Il ne comprit pas que dans tout ce bruit qu'on faisait autour de sa personne il y avait un malentendu formidable; que ce qu'on applaudissait en lui, c'étaient justement des idées qui déjà dépassaient de beaucoup les siennes. Il ignorait, en outre, que la gloire est un piége tendu à l'activité des cœurs d'élite; que la réputation est la livrée dont un peuple décore les talents qu'il admet à son service, et que la popularité veut pour esclaves ceux qu'elle semble choisir pour idoles.

Necker prit donc cette route de l'Hôtel de Ville de Paris qui venait d'être témoin des angoisses de Louis XVI et à l'extrémité de laquelle étaient les pavés que de Launey, Bertier, Foullon avaient rougis de leur sang. Une armée entière précédait, entourait et suivait la voiture du ministre. Aussi nombreuse et plus brillante que celle qui avait accompagné le roi, la cour de Necker se composait de la marquise de Lafayette, des princesses Lubomiska et Protoska, de la baronne de Staël, du comte de Saint-Priest, de MM. de Lafayette, de Clermont-Tonnerre, de Rochechouart, de Lusignan, etc. A l'Hôtel de Ville, douze électeurs vinrent recevoir le visiteur attendu, le conduisirent jusqu'à son fauteuil, au milieu des applaudissements; et alors, s'avançant vers lui, Moreau de Saint-Méry lui présenta la cocarde de la Révolution : « Ces couleurs vous sont chères, ce sont celles de la liberté. » Après avoir été harangué par M. de La Vigne, au nom de la Commune, Necker, dans un discours noble et touchant, demanda la grâce de Besenval. Pendant qu'il parlait, ses traits étaient altérés, ses yeux humides. Il suppliait, d'ailleurs. Cette tristesse dans le triomphe, cette humilité dans la gloire firent une impression profonde. « Oui, cria-t-on de toutes parts, grâce, pardon, amnistie! » L'élan fut si vif qu'une amnistie générale proposée par Clermont-Tonnerre fut aussitôt consentie. Necker regagna Versailles, le visage radieux, le cœur plein de joie.

Là cependant venait d'être l'écueil, là le terme de sa popularité. L'arrêté des électeurs, qui consacrait l'amnistie, n'est pas plutôt connu que tout s'embrase. Qui donc avait donné aux électeurs le droit d'annuler les décrets de l'Assemblée nationale, de pardonner aux ennemis déclarés du peuple, de disposer des vengeances ou de la générosité de Paris? Ce baron de Besenval, objet d'une si étrange sollicitude, n'était-il pas le même qui devait présider à l'égorgement des Parisiens, le même qui écrivait au gouverneur de la Bastille de « tenir bon? » Que n'avait-on pour les crimes obscurs, ceux de la misère, ceux de la faim, cette indulgence dont on couvrait les crimes nés du délire de l'ambition, des enivrements de l'orgueil? On l'espérait en vain : la Révolution ne se laisserait pas désarmer; et s'il lui plaisait d'être généreuse, ce serait après et non avant le combat. Le déchaînement fut universel. Le district de l'Oratoire envoya deux de ses membres à Villenaux, avec injonction d'empêcher que Besenval fût mis en liberté. Le district des Blancs-Manteaux fit retentir l'Assemblée nationale de ses plaintes, de ses menaces. Alors, saisis d'épouvante, les électeurs se hâtèrent de revenir sur leur précédent arrêté; ils expliquèrent qu'ils avaient entendu seulement proscrire les actes de violence, les peines extralégales. De son côté, l'Assemblée nationale déclara qu'elle approuvait l'explication fournie par les électeurs et que Besenval resterait sous la garde de la loi.

Un jour avait suffi pour précipiter Necker du haut de son piédestal. En apprenant la rétractation des électeurs, il pâlit et écrivit : « Mon bonheur a peu duré. »

Or, ce fut précisément à cette époque qu'eut lieu l'aventure de Pinet, aventure sanglante, mystérieuse, qu'il importe de raconter, parce qu'elle se lie étroitement aux causes qui retenaient le peuple sur la pente des rigueurs.

Pinet, agent de change et secrétaire du roi, était un homme généralement estimé. Il avait des mœurs douces, une âme bienfaisante, et mettait à remplir ses engagements une exactitude presque religieuse. Toutefois, sa fortune, originairement très-bornée, avait pris en peu de temps un accroissement prodigieux. Comment? on l'ignorait. Tout ce qu'on savait, c'est qu'il n'était point joueur, ne confiait rien aux

hasards de la loterie, ne se livrait à aucune négociation usuraire, et payait un intérêt énorme des fonds qu'attirait dans sa caisse l'universelle confiance qu'il avait su inspirer. Ses relations avec plusieurs des principaux personnages de la cour étaient intimes ; elles ajoutaient à son crédit, qu'il semblait, d'ailleurs, employer avec noblesse, préférant admettre à ses bénéfices les personnes peu riches, comme pour sanctifier son bonheur par la bonté. Après la mort de Foullon et de Bertier, on le vit tomber tout à coup dans une sombre tristesse. Le 29 juillet, une lettre lui ayant été apportée, il la lut jusqu'à trois fois, dîna d'un air fort calme avec sa famille, invita même quelques amis à souper ; mais, entre six et sept heures du soir, il sortit, sous un prétexte vain, et ne reparut pas. Le lendemain, à l'entrée du bois du Vésinet, près Saint-Germain, on rencontra un homme couvert de sang : c'était Pinet. Transporté à l'auberge du Pecq et interrogé, il répondit qu'il ne concevait rien à son affreuse aventure ; qu'appelé, la veille, aux Champs-Elysées, pour une opération de finances, il s'était réveillé dans le bois du Vésinet, sa tête portant sur un tronc d'arbre rougi de sang ; qu'il ne pouvait comprendre ni comment il avait été blessé, ni comment il s'était trouvé dans un lieu si éloigné de sa route. On avait mandé à la hâte un chirurgien ; il dit à Pinet : « Ce n'est point un tronc d'arbre qui vous a fait cette blessure, c'est un coup de feu. » A ces mots, Pinet se troubla, mit le doigt sur sa bouche, et fit signe qu'il lui était impossible de parler devant témoins. Il finit cependant par déclarer qu'il avait été assassiné ; que ses affaires étaient en bon état ; qu'on ne perdrait rien si on voulait s'entendre ; qu'il désirait vivement être transféré à Paris,... et il recommandait d'une façon particulière son portefeuille rouge. Trois jours après, il était mort.

On avait dû dresser procès-verbal des déclarations du mourant : ce procès-verbal ne fut pas produit ; le portefeuille rouge ne fut jamais représenté, malgré les indications que Pinet avait certainement fournies ; enfin, pour dernière singularité, les rédacteurs de *la Chronique* publièrent le chiffre exact de la faillite deux mois avant qu'elle eût été vérifiée. Elle ne s'élevait pas à moins de cinquante-quatre millions. C'était un gouffre où quinze cents familles furent englouties.

Un pistolet déchargé qu'on ramassa dans le bois du Vésinet, un autre chargé qu'on trouva dans la poche de Pinet, avaient d'abord fait croire à un suicide. Mais on apprit que le malheureux agent de change avait été soumis, dans les jours qui précédèrent sa mort, à un système suivi d'intimidation. D'étranges soupçons prirent naissance. Comme preuves de l'assassinat on put alléguer la disparition du portefeuille, le propre témoignage du mourant, les menaces antérieures dont il avait été l'objet, maintes circonstances de nature à prouver que jusqu'au dernier moment sa situation avait été prospère. Examinée de plus près, l'hypothèse de l'assassinat conduisit à des remarques importantes. On se souvint que Pinet avait toujours enveloppé ses opérations d'un voile impénétrable ; que, lorsqu'en lui confiant des fonds l'on s'avisait de le questionner sur le placement, il avait coutume de rendre la somme à l'instant même. La liste de ses amis, passés en revue, livra des noms soupçonnés. De l'argent qu'on plaçait chez lui, il payait un intérêt monstrueux, jusqu'à 75 pour 100 : quel était donc le genre d'opérations capable de rapporter de pareils bénéfices, dans un temps de troubles et de soupçons, dans un temps où l'industrie était morte, où le commerce fuyait devant la guerre, où les champs restaient sans culture? On crut toucher au mot de l'énigme : impossible que Pinet n'eût pas été le banquier du monopole des grains, le caissier de l'accaparement. Quant à sa bienfaisance, elle servait à le rassurer contre les reproches de son cœur. Nous avons vu l'Assemblée nationale établir un comité de subsistances. Quoique ce comité se fût tenu dans l'ombre, on ne doutait pas qu'il n'eût cherché activement la trace des accapareurs. L'opinion s'arrêta donc à ceci : Pinet avait été pressé de dénoncer les odieux continuateurs de ce système d'accaparement qui, sous le nom de *Pacte de famine*, avait déshonoré le règne de Louis XV ; les coupables avaient redouté une révélation qui les eût fait massacrer sur l'heure ; et, après avoir essayé de la prévenir par des menaces, ils s'étaient décidés à l'étouffer par un assassinat.

Jamais on n'en a su davantage. Dans son journal, Loustalot avait écrit en annonçant la mort de Pinet : « Cet événement doit produire de grands éclaircissements sur la révolution actuelle. » Mais le nombre des coupables, leur rang, leur crédit, leurs richesses empêchèrent la vérité d'éclater.

De là, parmi le peuple, un redoublement de défiance et de colère, l'énormité du crime s'aggravant à ses yeux de tout le scandale de l'impunité. Il y eut à Paris des démonstrations formidables. Les plaintes des familles qui venaient d'être ruinées se mêlaient aux clameurs de la foule qui, se sentant frappée par des mains invisibles, frémissait de ne pouvoir ni échapper aux désastres de l'accaparement ni atteindre les accapareurs. La cherté du pain produisit, autour de Paris, des émeutes violentes, dont le Palais-Royal prolongeait le retentissement. Chatel, maire de Saint-Denis, fut égorgé dans un moment d'ivresse aveugle et furieuse.

C'est le danger à la fois et la force de la France que cette électricité morale qui, à des heures données, y communique à tous les esprits un même ébranlement. Telle vient de se montrer la capitale, tel se montra le royaume. La province eut ses tragédies, non moins sombres que celles de Paris. Comme Bertier à Paris, le major Belsunce à Caen expia par une mort terrible l'emportement de ses dédains. Abhorré du peuple parce qu'il poursuivait la Révolution d'outrageants défis ; parce qu'à cheval, armé jusqu'aux dents, accompagné d'un homme à figure sinistre, il affectait de sourire de mépris aux fêtes du rappel de Necker ; parce qu'on l'accusait d'avoir fait enlever avec insulte à trois grenadiers du régiment d'Artois une médaille décernée à leur civisme ; parce qu'on le soupçonnait de pousser le régiment de Bourbon, dont il était major, à quelque sacrilége coup de main, il fut attaqué dans sa caserne, livré, traîné à l'hôtel de ville, tué d'un coup de fusil durant le trajet. Aussitôt on se jeta sur son corps, dont on se partagea les lambeaux ; et les vengeances de l'amour offensé se faisant place à travers les colères publiques, une femme lui arracha le cœur.

Ainsi, partout une inquiétude farouche, partout, à l'égard des ennemis de l'esprit nouveau, une haine sans pitié, mais partout aussi le courage, l'ardeur, un puissant espoir, les frémissements de la vie aux premiers rayons du jour, et un peuple se tenant debout, le visage tourné vers Paris, la ville du soleil.

Voici en quels termes un Allemand, Campe, arrivé en France dans les derniers jours de juillet, décrivait, à cette époque, l'émotion que lui causa l'aspect de notre pays : « Je ne saurais rendre les impressions qui s'emparèrent de moi lorsque, pour la première fois, je vis la cocarde française aux chapeaux et aux bonnets de ceux que nous rencontrions, bourgeois et paysans, enfants et vieillards, prêtres et mendiants, et que je pus lire sur les fronts joyeux une sorte de fierté, en présence d'hommes appartenant à d'autres pays. J'aurais

voulu pouvoir serrer dans mes bras les premiers qui se présenteraient à moi. Ce n'étaient plus des Français; mes compagnons et moi, nous avions cessé un instant d'être des Brandebourgeois, des habitants de Brunswick; les dissidences, les intérêts de nation avaient disparu : « Je suis « homme, disait chacun de nous, et rien de ce qui concerne « l'humanité ne m'est étranger. »

Ce fut un beau spectacle, plus beau que tous ceux des temps héroïques. Cette cocarde aux trois couleurs à laquelle Lafayette avait prédit tant d'immortelles conquêtes et qui rayonnait portée par le laboureur, l'artisan, le gentilhomme, le prêtre, le soldat, le vagabond, elle donnait un emblème à l'égalité en attendant qu'on lui donnât un empire. Il y eut aussi cela d'admirable que beaucoup d'humbles pasteurs de paroisses se trouvèrent alors subitement élevés à l'intelligence de l'Évangile, code du monde affranchi. Car ce ne fut pas à Paris seulement que des prêtres comme l'abbé Fauchet appelèrent le Crucifié en témoignage de la sainteté des nouveaux désirs; ce ne fut pas à Paris seulement qu'à la vue des blanches processions de jeunes filles allant prier la patronne du lieu pour le salut du peuple, on put s'écrier : « O bienheureuse! que de vœux différents vous avez exaucés! Saint Louis vous demandait la conquête de Jérusalem, Louis XI le pardon de ses crimes, Charles IX la Saint-Barthélemy, Louis XIV ses victoires, et nos vierges vous demandent la liberté » C'est qu'en effet, avec une soudaineté prodigieuse, la Révolution s'était portée de la ville au village, du village aux chaumières, laissant partout après elle une longue traînée d'enthousiasme. Oui, l'enthousiasme révolutionnaire, voilà ce qui, avant et mieux que les lois, changea la carte géographique de notre pays de France. D'un même élan vers le règne du droit sortit l'unité du territoire La liberté fit la patrie.

CHAPITRE XV

DESTRUCTION DE LA FÉODALITÉ



Vers la fin du mois de juillet, trois paysans coururent annoncer aux habitants de la petite ville de Montluel qu'à une demi-lieue de là on avait rencontré cinquante hommes réunis en armes au coin d'un bois, autour de feux allumés pour un repas grossier. « Voici les brigands! » était le cri qui retentissait alors d'un bout de la France à l'autre : la terreur s'empara des habitants de Montluel. Le receveur des gabelles André se hâta de mettre à couvert les deniers du roi, et un télescope dirigé vers le lieu où les inconnus venaient d'être signalés, les montra défilant une grosse corde, faisant fondre de la poix-résine dans laquelle ils trempaient des mèches et formant avec des bâtons des espèces de flambeaux. Un cavalier, qui paraissait être le chef de la bande, étant survenu, elle rentra précipitamment dans la forêt. A la tombée de la nuit, les étrangers suspects firent une démonstration contre la ville; mais, trouvant les portes fermées, ils poussèrent droit à un château situé aux environs de Montluel. Le concierge l'habitait seul; ils lui firent dire de se retirer avec ses effets et sa famille. Puis ils brisèrent les portes, cherchèrent les titres et papiers, les rassemblèrent, mirent le feu au château. La torche à la main, ils continuèrent leur marche. En traversant les villages, où le tocsin d'alarme annonçait leur apparition, ils criaient : « N'ayez pas peur, bonnes gens! nous n'en voulons qu'à vos ennemis. Nous avons juré guerre aux tyrans du peuple. » Ils brûlèrent successivement douze châteaux, dont le plus considérable était celui du baron d'Anton. Ils respectaient, du reste, la demeure du pauvre, ne maltraitaient personne et « avaient réellement l'air de venger le peuple opprimé. » Le château de Mezin fut sauvé, parce qu'ils y trouvèrent une femme malade qui gardait le lit. Ils se contentèrent de saisir les titres seigneuriaux, qu'ils brûlèrent au milieu de la cour.

Une brochure de l'époque, publiée sous ce titre : *les Incendiaires du Dauphiné, ou les Ennemis des grands*, fait observer que les actes qui précèdent ne furent en aucune sorte le fruit de menées séditieuses, et elle ajoute :

« Les grands, les riches, les seigneurs des provinces ont si longtemps, si cruellement écrasé le peuple, qu'il y a une ancienne haine presque ineffaçable. On a pris à ce peuple sa subsistance pour la fondre en argent, pour la porter en redevances à des seigneurs tyranniques; tantôt c'étaient des corvées, tantôt des procès injustes, tantôt des violences. La vengeance s'amasse pendant un siècle dans des cœurs ulcérés, et aussitôt qu'elle peut agir, c'est un torrent qui ne connaît plus de frein. »

Le mouvement qui poussait les hommes de la campagne à la destruction des forteresses féodales avait, d'ailleurs, reçu d'une catastrophe imprévue la plus violente impulsion. Aux environs de Vesoul s'élevait un château dont le possesseur s'était fait remarquer par une opposition ardente, envenimée, à toutes les idées nouvelles. Conseiller au parlement, M. de Mesmay était du nombre des nobles que le tiers état appelait protestants, c'est-à-dire qu'il avait protesté contre la double représentation. Ne se jugeant pas en sûreté, il s'absenta vers les derniers jours de juillet, après avoir recommandé à ses gens d'ouvrir le château à une fête populaire. Le 19 juillet, jour de dimanche, les paysans du voisinage s'étant réunis dans un bosquet contigu au château, ils se livraient à la joie, lorsque tout à coup, entre onze heures et minuit, une explosion épouvantable se fit entendre, et, en même temps, on vit le sol jonché de morts ou de blessés. Le feu venait de prendre à un baril de poudre. Aussitôt les paysans se dispersent, la malédiction sur les lèvres; le cri *trahison* retentit de village en village, mêlé au retentissement du tocsin; un procès-verbal a été dressé : des cavaliers partent pour Versailles, à bride abattue. Le théâtre d'une fête patriotique inondé de sang, des membres épars, des torches allumées autour du château par des mains vengeresses, le bailliage de Vesoul en proie à des agitations terribles, voilà ce que venait mettre sous les yeux de l'Assemblée le procès-verbal dont M. Prunelle, député de Franche-Comté, donna lecture. Il y eut sur tous les bancs un frémissement d'horreur, et il fut arrêté que le président se retirerait par devers le roi pour le supplier d'ordonner la recherche des auteurs ou complices de ce forfait. C'était sanctionner les soupçons du peuple, dans un moment où ils se changeaient bien vite en fureur.

Plus tard, l'innocence de M. de Mesmay fut reconnue; mais le coup était porté. Rapidement propagée, la nouvelle de la tragédie de Vesoul fit tressaillir la France entière. En plusieurs lieux on la présenta comme l'indice d'un vaste complot, comme le signal d'une Saint-Barthélemy des paysans. Or, certains seigneurs s'étaient rendus si odieux que, de leur part, aucun attentat ne paraissait invraisemblable.

Ajoutez à cela l'universelle fermentation produite par la crainte de cette fantastique armée de brigands, qu'on disait à la solde des aristocrates et chargés de détruire les mois-

sons. Car telle était la grande frayeur de l'année. Souvent on voyait des groupes de femmes arriver en larmes dans les villages; elles criaient : « Voici les brigands! » et c'en était assez. On courait au clocher, le tocsin appelait au secours, les hommes s'armaient, on volait à la rencontre d'un ennemi toujours invisible, mais toujours attendu. Les routes se couvraient, tantôt de bandes armées qui allaient en chantant à la conquête des manoirs, tantôt de cultivateurs effarés qui,



LE CHAPELIER

chassant devant eux leurs bestiaux, se hâtaient vers les villes. Puis, c'étaient des troupes errantes d'affamés que le désespoir lançait à la poursuite des accapareurs, ou bien des courriers que les gentilshommes s'expédiaient l'un à l'autre pour s'exhorter mutuellement à la vigilance. Jamais plus vaste désordre, jamais désordre plus héroïque; car, au-dessus des alarmes imaginaires, des inspirations de la haine, au-dessus de la misère, au-dessus de la faim, planait l'enthousiasme de la liberté.

Les paysans du Mâconnais descendirent de leurs monta-

gnes; ils inondèrent la Bourgogne. Dans la haute Alsace, beaucoup de châteaux furent réduits en cendres et plusieurs baillis durent prendre la fuite. En Franche-Comté, des bandes de paysans investirent les abbayes de Clairefontaine, de Lure, de Bithaine, dévastèrent le château de Molans, détruisirent de fond en comble celui de Vauxvilliers, qui appartenait à la duchesse de Clermont-Tonnerre. A l'approche des assaillants, cette dame s'était enfuie : elle se réfugia dans un grenier, où elle resta cachée derrière des fagots, jusqu'à l'arrivée d'une compagnie de chasseurs, que la princesse de Broglie lui envoya et qui la mit en sûreté. Ce n'est pas que la colère des populations rurales cherchât à se déployer contre les personnes; en général elle s'attaquait à ces pierres insolentes qui faisaient durer le souvenir de la servitude et aux titres qui, par l'hérédité, perpétuaient la tyrannie féodale.

Il y eut néanmoins quelques scènes par où éclata la fureur des discordes civiles. Le marquis d'Ormenan, vieillard paralytique, fut chassé de son manoir pendant la nuit et contraint de fuir, appuyé sur ses deux filles. Suspendu dans un puits, le baron de Montjustin allait y être précipité, quand des soldats, venant à passer, le sauvèrent. En Normandie, l'homme d'affaires d'un seigneur absent refusait de livrer les titres de son maître : pour l'y contraindre, on lui brûla la plante des pieds. Dans le Languedoc, le marquis de Barras fut massacré sous les yeux de sa femme enceinte.

Mais à ces emportements de cruauté, d'ailleurs très-rares, répondirent d'admirables traits de dévouement, des actes de touchante sollicitude. En maint endroit, le peuple des campagnes fit plus qu'épargner, il protégea ceux des seigneurs qui avaient fait preuve de justice et d'humanité. Le marquis de Montfermeil, par exemple, ayant été accusé d'accaparement, les habitants de son village allèrent en masse à l'Hôtel de Ville de Paris déclarer que ce gentilhomme avait été, au contraire, le bienfaiteur de la contrée.

Dans cette générale effervescence des esprits, le rôle de la bourgeoisie fut d'une indécision remarquable. Placée entre la féodalité, qu'elle était impatiente de détruire, et le peuple, qu'elle redoutait, elle employa tour à tour sa milice à servir le mouvement et à le combattre. Informés qu'on allait mettre le feu au château de Comartin, les bourgeois de Tournu accoururent, attaquèrent les paysans, tuèrent les uns, emmenèrent les autres prisonniers. Un conseil de guerre fut aussitôt formé, et les chefs furent pendus, à la garde montante. Les volontaires de Châlons-sur-Saône firent aussi dans la campagne plusieurs sorties, à la suite desquelles eurent lieu des exécutions sanglantes, que le prévôt ordonna. Mais ce fut à Lyon, surtout, que la bourgeoisie sépara ouvertement sa cause de celle du peuple. Là on vit, à l'aurore même de la Révolution, des jeunes gens, fils de famille, banquiers, commis marchands, clercs du palais, s'organiser en corps de volontaires, adopter un uniforme spécial, se nommer des officiers, avec la prétention de contenir par violence les agitations populaires. Le premier échevin appelait ces jeunes gens sa *garde d'honneur*, et le peuple les poursuivit du nom de *muscadins*. Or, la nouvelle étant arrivée à Lyon que les châteaux de MM. de Loras, de Leuze, de Combe, de Saint-Priest, de Pusignat étaient démolis ou en flammes, et que le couvent de Salette se trouvait menacé, volontaires et dragons se mirent en campagne sous les ordres d'un capitaine de la milice. Les paysans, vivement assaillis, se dispersèrent, laissant quatre-vingts des leurs sur la place; et les prisonniers, au nombre de soixante, furent traînés à Lyon, les mains liées. A ce spectacle, le faubourg de la Guillotière s'émeut; les ouvriers gagnent le haut des maisons, couvrent les toits; des pierres sont lancées. Les volontaires répondirent par des coups de fusil qui tuèrent deux insurgés; les dragons, appelés en toute hâte, firent une décharge générale; enfin, les consuls et syndics de la ville intimidèrent la révolte, en déclarant que, si les toits ne se dégarnissaient pas, le *faubourg allait être mis à feu et à sang*. Ainsi, avant même que les ennemis communs eussent été abattus, la bourgeoisie se tournait contre ses auxiliaires. C'est que beaucoup n'apercevaient encore dans l'orage qu'une puissance de destruction : ils oubliaient que les germes voyagent sur l'aile des tempêtes et que les vents impétueux ont reçu pouvoir de répandre la fécondité.

Cependant, au bruit de leurs tourelles croulantes, à la lueur des flammes qui consumaient leurs chartriers, les nobles avaient été saisis d'un trouble inexprimable. Le moment était venu de prendre le deuil des choses anciennes, il fallait s'y résoudre. L'Assemblée nationale commençait à s'occuper des grands travaux dont nous aurons bientôt à rendre compte. Dans la séance du 27 juillet, après un rapport de Clermont-Tonnerre sur le dépouillement des cahiers, Mounier avait lu les deux premiers chapitres de la Constitution, et, dans la séance du 1er août, on avait agité vivement la question de savoir si, en tête de cette Constitution, l'on devait placer une *Déclaration des droits;* mais pendant que l'affirmative était soutenue par Montmorency, Mounier, Target, Castellane, Lally-Tollendal, Mirabeau, contre Grenière, Grandin, Malouet, le duc de Lévi, l'évêque de Langres, pendant que Barnave prononçait le mot décisif : *Catéchisme national*, des rapports alarmants, des récits pleins d'images sinistres arrivaient à Versailles de chaque point de la France. Évidemment tous ces débats de l'Assemblée marchaient moins vite que les passions du peuple. Il se tint alors, parmi les gentilshommes que la philosophie du dix-huitième siècle avait à demi engagés à son service, des conciliabules secrets où dominèrent le fougueux vicomte de Noailles, le duc d'Aiguillon, ardent à cacher son père aux yeux de la postérité, le duc de La Rochefoucauld, Alexandre de Lameth, ceux que l'aigre dépit de Rivarol appelle les *démagogues de la démocratie*. « Qu'avons-nous à hésiter? se disaient-ils, voilà que le destin se prononce. Sauver le régime féodal? ah! il ne nous reste plus qu'à honorer de notre mieux son agonie; » et ils décidèrent qu'eux-mêmes, les premiers, ils proposeraient l'abolition des droits féodaux. Conduire les funérailles du passé, c'était maintenant le point d'honneur de la noblesse!

On a écrit que cette décision n'eut rien de volontaire; que la peur l'avait conseillée; que la nécessité l'imposa.... Pour nous, nous ne tenons pas la nature humaine en si petite estime, qu'il nous plaise de n'assigner aux faits éclatants de l'histoire qu'une origine avilissante. Nous rougirions d'avoir à reconnaître que, toujours, inévitablement, la justice est inférieure en puissance à l'égoïsme ou à la peur. Non, non, il n'en va pas de la sorte; et c'est précisément la gloire de la Révolution d'avoir embrasé de sa flamme des cœurs ennemis, d'avoir vu ceux-là mêmes qu'elle frappa tomber à genoux devant elle, de respect et d'admiration.

Ce fut un mardi, à huit heures du soir, dans Versailles, que s'ouvrit une des plus mémorables séances dont l'histoire des assemblées ait conservé le souvenir. Le Chapelier présidait. Il avait été élu, la veille, à la place de Thouret, vers lequel s'était dirigé d'abord le choix de l'Assemblée, mais que d'impérieuses rumeurs, parties du Palais-Royal, venaient de contraindre à une démission humiliante. Quelques visages portaient la trace d'une préoccupation inaccoutumée; sur les

bancs de la noblesse on se parlait à voix basse ; plusieurs cherchaient Mirabeau, ils s'étonnaient de son absence.

Target se leva. Il était chargé de lire un projet de proclamation qui demandait respect pour les personnes et les propriétés.



ABANDON DES PRIVILÉGES

A peine Target a-t-il achevé, que le vicomte de Noailles demande impétueusement la parole. On veut protéger les personnes, garantir les propriétés, fonder le règne de la loi, éteindre l'incendie allumé aux quatre coins de la France? Eh bien, qu'on fasse trêve aux exhortations vaines. Le salut.... c'est la justice, c'est-à-dire :

L'égalité dans l'impôt;

La destruction des priviléges qui écrasent le peuple;

L'abolition des droits féodaux, moyennant rachat;

L'abolition, sans rachat, des corvées seigneuriales, des mainmortes, de toutes les servitudes personnelles.

Un mouvement de surprise éclata parmi les membres du club Breton; car, cette initiative dont le vicomte de Noailles s'emparait, c'était au duc d'Aiguillon, un des leurs, que la veille ils l'avaient confiée. Le duc d'Aiguillon ne put donc qu'appuyer la motion de son collègue; et c'est ce qu'il fit avec force, avec émotion, ainsi qu'il convient dans un suicide! Alors commencèrent les agitations de cette nuit féconde. En demandant qu'on rachetât, au lieu de les abolir, ces servitudes personnelles qui n'étaient pas un droit, qui étaient un crime, le duc d'Aiguillon avait reculé devant une limite intrépidement franchie par le vicomte de Noailles. Mais, simple cadet de famille, celui-ci était pauvre; celui-là, au contraire, en fait de seigneurs opulents, ne marchait qu'après le roi.

Aussi la sensation fut-elle profonde. Une savante dissertation de Legrand sur les différentes espèces de droits féodaux fut écoutée à peine. Assez longtemps la science avait parlé aux hommes : la parole était à l'enthousiasme, à l'enthousiasme de la vérité.

Un cultivateur parut à la tribune. Son geste était rude et sa figure austère; il portait un habit de paysan; il se nommait Le Guen de Kérengal, on ne l'avait jamais entendu. Tous prêtèrent l'oreille. Lui, non pour prononcer un discours, mais pour faire un acte : « Qu'on nous apporte ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'humanité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil d'un voluptueux seigneur. — Oui, oui! » crièrent les tribunes frémissantes.

Au député breton un député franc-comtois succède, et tout ce que fournissaient, en souvenirs de sang, les archives du régime féodal, il le met sous les yeux de l'Assemblée.

Peindre fidèlement l'ivresse sainte, l'indomptable ivresse dont cette nuit du 4 août 1789 signala le mystérieux empire, les écrivains qui en furent témoins l'ont eux-mêmes tenté vainement. Ce fut une fièvre de générosité, ce fut un délire d'abnégation auxquels les annales d'aucun autre peuple n'eurent jamais rien de comparable. Le marquis de Foucault s'étant plaint de l'abus des pensions de cour, les ducs de Guiche et de Mortemart s'empressèrent de déclarer que la haute noblesse serait fière de renoncer, pour l'avantage commun, aux bienfaits du roi. Le duc du Châtelet proposa de convertir les dîmes en redevances pécuniaires; le vicomte de Beauharnais, de proclamer tous les citoyens admissibles aux fonctions publiques; le comte de Custine, de mettre le prix du rachat des droits féodaux à un taux moins élevé que le *denier trente*, indiqué par M. d'Aiguillon; le duc de La Rochefoucauld, de délivrer les noirs des colonies; M. Cotin, de supprimer les justices seigneuriales; M. de Richer, d'abolir la vénalité des offices.

L'émotion allait croissant. Une impatience qui ne différait pas de l'héroïsme, confondait les vœux en rapprochant les âmes. Le nombre des offres généreuses était si considérable, le concours des motions expiatoires si véhément, que les secrétaires n'en pouvaient suivre sur le papier l'énumération trop rapide. Un conseiller du parlement réclama la destruction des priviléges de la magistrature. Barère fit don à ses concitoyens de la finance de sa charge. Ceux qui n'avaient aucun sacrifice personnel à faire prenaient la parole pour en exprimer leur douleur. « Je suis comme Catulle, dit le comte de Virieu, je n'ai qu'un moineau : je l'offre. — Il est ici, répondit quelqu'un, plus d'une Lesbie prête à l'accepter. » C'était la grâce dans l'enthousiasme. Des applaudissements prolongés se firent entendre; la suppression des colombiers dans tout le royaume fut votée par acclamation. « Et nous aussi, dit le curé Thibault, nous voulons venir en aide au peuple. Le peu que nous avons, nous l'offrons de bon cœur. Nous abandonnerons le *casuel*. » A ces mots, ce fut un attendrissement général : « Non, non, répondent une foule de voix; la patrie est reconnaissante de l'offrande du pauvre, mais elle ne l'accepte pas. » Sur la motion de Duport, il fut décidé que la dotation des prêtres de campagne serait augmentée. On n'applaudissait plus, on pleurait.

Le président avait invité le clergé à se prononcer : l'évêque de Nancy déclare qu'il donne une approbation entière au rachat des féodalités ecclésiastiques, à condition que le prix sera employé en fondations pour le soulagement des pauvres. A son tour, l'évêque de Chartres décrit en vives images la détresse des populations rurales; il montre le cultivateur forcé d'assister en silence au spectacle de ses champs ravagés par les meutes du seigneur voisin; il demande l'abolition du droit exclusif de chasse. Aussitôt, des bancs de la noblesse part un cri d'adhésion, un cri puissant et passionné. L'Assemblée se lève, dans un invincible transport. La pâleur des grandes inspirations couvrait tous les visages; une sorte de feu divin jaillissait de tous les regards; on s'encourageait mutuellement à être heureux par la justice, à être forts par l'amour : une invincible main semblait avoir, du moins pour un instant, écarté le voile qui dérobe aux sociétés imparfaites la vue des horizons lumineux. La séance était une fête sacrée, la tribune un autel, la salle des délibérations était un temple. Ah! de tels souvenirs nous accablent, faible génération que nous sommes. Car, enfin, que savons-nous aujourd'hui d'égal à votre majesté, scènes imposantes qui fûtes la gloire de nos pères!

Les barrières qui coupaient le royaume définitivement abattues, les *pays d'états* supprimés, les priviléges particuliers des villes anéantis, l'honneur d'appartenir sans réserve à la famille française unanimement préféré à l'orgueil des souverainetés locales, au charme des habitudes, au respect des traditions du foyer, à la dévotion des souvenirs, voilà ce qui couronna l'œuvre immortelle. Les représentants du Dauphiné avaient ouvert la voie : les représentants des autres provinces y entrèrent en se donnant la main. Provençaux, Bourguignons, Lorrains, Normands, Languedociens, Auvergnats, Francs-Comtois, Alsaciens, les Bretons même, tous ces peuples disparurent. Un peuple resta : c'était la France.

Alors le duc de Liancourt proposa que, pour éterniser la mémoire de ces heures si pleines de choses, une médaille fût frappée. Lally-Tollendal rappela le roi; déjà tous les cœurs étaient montés vers Dieu.

Voici ce qui fut conquis sur les préjugés, sur le mensonge, sur la tyrannie, sur la mort :

Abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, sous quelque dénomination qu'elle existe;

Faculté de rembourser les droits seigneuriaux;

Abolition des juridictions seigneuriales;

Suppression du droit exclusif de chasse, des colombiers et des garennes;

Taxe en argent représentative de la dîme; rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit;

Abolition de tous priviléges et immunités pécuniaires;

Égalité des impôts;

Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires;

Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices;

Abandon du privilége particulier des provinces et des villes;

Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices;

Destruction des pensions obtenues sans titre;

Réformation des jurandes.

Il fut décidé qu'on frapperait une médaille; qu'un *Te Deum* solennel serait chanté, et que l'Assemblée nationale irait en députation auprès du roi pour lui porter le titre de *Restaurateur de la liberté française*, avec prière d'assister au *Te Deum*.

On se sépara. Il était deux heures après minuit.

Quand le jour parut, quand les députés se réveillèrent, ils crurent sortir d'un rêve éblouissant. Ils se trouvaient au milieu d'une société toute nouvelle.



LE ROI SE REND A L'HOTEL DE VILLE A PARIS

Peut-être alors quelques-uns pensèrent-ils que l'œuvre de rédemption était achevée. Combien ils eussent été surpris si on leur eût dit que le drame n'en était encore qu'à son premier acte! Et de quel autre, de quel plus douloureux étonnement leur âme eût été saisie, s'il leur eût été donné de prévoir que des emportements surhumains, des luttes effrénées, des prodiges de vouloir, des prodiges de dévouement, une génération entière poussée à l'échafaud, et, de l'échafaud traînée à la guerre, la raison s'armant de la folie, le génie en fureur, le monde en feu, ne suffiraient pas pour détrôner le mal; qu'un jour, en France, des milliers d'hommes livreraient bataille afin d'avoir du pain; que l'industrie aurait son cirque ensanglanté, ses farouches gladiateurs; qu'à Paris même viendraient s'entasser, au sein d'un effrayant pêle-mêle, les lépreux du monde moral, les livides héros de la mendicité, et tous les infortunés auxquels l'excès de la misère tient lieu de vice; que là, dans des quartiers infects, dans des rues pleines de mystères, il y aurait des demeures où l'on vendrait pour deux sous le repos de la nuit; qu'en de certains moments, l'on y marcherait entre les fourneaux allumés des recéleurs et les poignards des rôdeurs nocturnes; qu'au-dessus de la foule des travailleurs irrités, l'inquiétude habiterait parmi les heureux et leur rongerait le cœur; qu'ils en seraient réduits à prêter incessamment l'oreille au silence

des complots, et que le fantôme des guerres civiles serait de toutes les fêtes; qu'il y aurait deux sociétés, en un mot, celle de la faim, celle de la peur!

C'est qu'il est une tyrannie, — nous l'avons dit ailleurs et qu'on nous permette de le répéter ici, — il est une tyrannie qui se compose de l'ignorance, de l'abandon, des mauvais exemples, des douleurs de l'âme qui ne trouvent pas de consolateur, des désirs légitimes injustement refoulés, de la nature humaine jetée en proie au hasard. Or, cette tyrannie impalpable, mais trop réelle, et que les révolutionnaires de 1789 ne purent songer à détruire, elle se nomme la misère; elle a pour victime quiconque est en peine de sa nourriture, de son vêtement et de son gîte, dans un pays qui a des moissons abondantes, des magasins encombrés d'étoffes précieuses et des palais vides, elle engendre non-seulement la douleur, mais le crime. Voici un malheureux qui a pris naissance dans le désespoir et le vice. Son intelligence n'est pas sortie des ténèbres. L'indigence lui a soufflé de funestes tentations. La main d'un ami n'a jamais pressé sa main. Pas de voix qui ait éveillé en lui les échos de la tendresse, de l'amour. Jeune, il a traversé, sans en jouir, l'âge des fleurs et du soleil. Maintenant, s'il devient coupable, criez à votre justice d'intervenir : notre sécurité l'exige. Mais n'oubliez pas que votre ordre social n'a pas étendu sur cet infortuné la protection due à sa faiblesse. N'oubliez pas que son libre arbitre a été perverti dès le berceau; qu'une fatalité inique a pesé sur son âme; qu'il a eu faim, qu'il a eu froid, qu'il n'a pas appris la bonté.... bien qu'il soit votre frère et que votre Dieu soit aussi celui des pauvres, des faibles, des ignorants, de toutes les créatures souffrantes et immortelles.

La veille du 4 août, par une inspiration qui sera l'honneur de sa mémoire, Malouet avait adjuré ses collègues d'aviser au sort des ouvriers, d'ouvrir des bureaux de charité, d'établir des ateliers de travail. Une sourde rumeur s'éleva, on passa outre!

C'est peu : à la *Déclaration des droits*, Camus voulait qu'on ajoutât une *Déclaration des devoirs*. La proposition fut repoussée, et Mirabeau écrivit que c'étaient là « des arguties peu dignes d'une assemblée politique. » Ce que Mirabeau appelait une argutie, c'était une révolution.

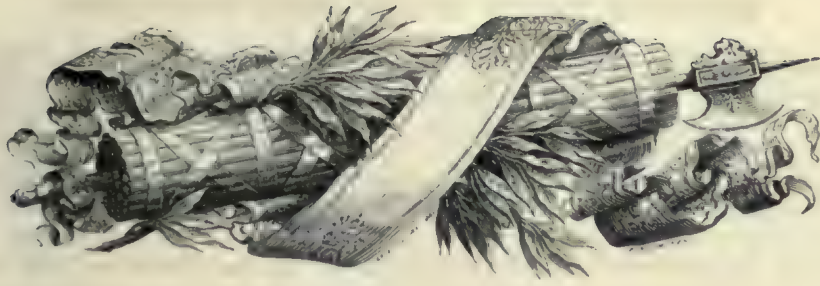
Ainsi commençaient à se séparer les deux doctrines dont la suite de ce récit dira l'antagonisme brûlant. Tant que le régime féodal était resté debout, disciples de Voltaire et disciples de Jean-Jacques avaient réuni leurs efforts. Mais le moment arrivait où les malentendus deviendraient manifestes. L'individualisme venait de donner sa formule : déjà la Fraternité laissait deviner la sienne.

C'est pourquoi, quelque éclatante, quelque féconde que fût la Révolution bourgeoise de 89, une seconde révolution était inévitable. Celle-ci éleva, nous le verrons, jusqu'à des hauteurs inconnues, le niveau de l'humanité. Quant à ce qu'elle coûta.... ce fut notre rançon : elle est payée maintenant, et l'avenir nous appelle, il ne nous menace pas.

Mais quoi! est-ce qu'une loi souveraine, une loi terrible n'a pas attaché le mal au bien comme une condition absolue, irrévocable? Qu'est-ce que l'univers animé? le théâtre d'une lutte infinie. Qu'est-ce que la vérité? une flamme qui éternellement grandit et brille sur des tombeaux. Dans la nature, les espèces ne subsistent que par la destruction des espèces inférieures. La terre où les vivants s'agitent est faite de la poussière des morts.

Ne vous hâtez pas de conclure! L'ardente, l'invincible protestation qui sort des profondeurs de la conscience humaine, voilà ce qui montre que la NÉCESSITÉ DU MAL est un mensonge. La dignité de l'homme consiste à le croire, sa puissance sera de le prouver.





LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE I

LA PROPRIÉTÉ DEVANT LA RÉVOLUTION



Depuis l'ouverture des États généraux jusqu'au lendemain de la célèbre nuit du 4 août, trois mois seulement : et, dans ce court espace de temps, que de grandes choses voulues, tentées et accomplies !

Des divers points de la France, quelques plébéiens ignorés sont venus se réunir à Versailles pour commencer le règne de la loi. Mais des soldats les menacent de toutes parts ; la cour les outrage ; devant des portes, injurieusement fermées, on se plaît à les faire attendre sous la pluie ; on les force à errer par la ville comme une troupe de vagabonds méprisés. Eux, bien sûrs qu'ils portent la fortune de la France, ils s'engagent par un serment sublime ; puis, d'un cœur résolu, avec calme, avec majesté, ils poursuivent leur entreprise. Bientôt, grâce à leur audace puissante et réglée, rien ne restera debout de ce qui avait été jusqu'alors honoré ou redouté parmi les hommes. Ils dominent le roi, ils attirent les prêtres, ils domptent les nobles. Plus de classes dans la société ; on dira désormais : la Nation ! Plus d'ordres dans les États généraux ; on dira désormais : l'Assemblée !

Que la cour, saisie de vertige, appelle à son aide dragons allemands ou chasseurs tyroliens, cela importe peu, vraiment ; car l'heure approche où, le souffle des idées les frappant pour ainsi dire au visage, les bataillons reculeront de terreur, et où le droit sera la force.

En effet, l'épée des prétoriens n'est pas plutôt sortie du fourreau, à Versailles, que Paris se lève, dans un prodigieux transport. Les places et les jardins se remplissent du tumulte des camps ; le peuple, qui n'a pas de pain, ne veut que des armes ; dans les chaires, des prêtres sont vus indiquant d'une main la route du forum et montrant de l'autre l'image de Jésus crucifié ; sur chaque pavé de la capitale, un homme prêt à mourir ; et, pendant qu'à l'Hôtel de Ville un gouvernement de la révolte s'improvise, s'installe au milieu des mugissements de la Grève, la Bastille, épouvantée quoique imprenable, s'ouvre tout à coup devant la multitude, qui l'inonde, l'insulte et la renverse.

Le bruit du canon arrivait jusqu'à Versailles ; on y écoutait, l'oreille à terre, le retentissement sourd des combats de Paris. L'Assemblée alors commença de changer d'alarmes. Les chefs de la bourgeoisie crurent que la royauté leur était nécessaire contre la cour à la fois et contre le peuple. Au roi des nobles, il s'agissait de substituer le roi des propriétaires. Les principaux membres de l'Assemblée proposèrent donc à Louis XVI de le conduire à Paris, pour que, là, aux applaudissements du peuple, calmé mais abusé, la monarchie vaincue acceptât une consécration toute nouvelle. La situation était devenue indomptable : les princes prirent la fuite, comme des criminels, à la faveur des ténèbres ; les valets eux-mêmes craignirent de s'attarder dans le palais qu'avait habité la gloire de Louis XIV. Ainsi qu'à la veille de quelque voyage suprême, Marie-Antoinette brûla précipitamment ses papiers, serra ses parures de diamants, et, après avoir entendu la messe, reçu la communion, disposé son âme à la mort, Louis XVI partit pour Paris.

Quel changement ! Vingt mille piques, fabriquées de la veille, se hérissent le long des quais, des drapeaux aux couleurs inconnues, des filles de seize ans armées d'un glaive à côté de moines armés d'un mousquet, des bouquets de fleurs à la lumière des canons, afin de montrer sans doute qu'il n'y avait plus de milieu désormais entre faire le bonheur des hommes et les exterminer.... tel fut le spectacle offert au malheureux prince dont on apercevait, penché à la portière de la voiture royale, le visage attentif et pâli. Il arriva enfin sur la place de Grève, ce roi d'un peuple qui le traînait en triomphe, il monta les marches de l'Hôtel de Ville, il parut aux fenêtres, portant des couleurs qui n'étaient pas les siennes, et la foule cria : *Vive la Nation !* C'en était fait : le sacre de Reims venait d'être effacé ; le souverain féodal avait disparu.

C'est peu : il faut qu'à son tour la féodalité disparaisse. Autour de Paris frémissant, le royaume entier s'est ému. Les routes se couvrent de messagers ardents et mystérieux. Mille aspirations confuses, l'enthousiasme de la liberté, un chimé-

rique effroi, la colère, mettent la France en délire. Le travail des champs est suspendu; les cultivateurs se hâtent vers les villes, en poussant devant eux leurs troupeaux; les villages s'assemblent; partout des torches vengeresses s'allument dans la main du paysan; les châteaux brûlent. Alors, au bruit de leurs manoirs croulants, à la lueur lointaine des flammes qui dévorent leurs chartriers, les premiers d'entre les gentilshommes tiennent à Versailles des conciliabules où s'agite la question d'un suicide sans exemple; et enfin, dans une nuit d'ivresse divine, sur la proposition des chefs de la noblesse féodale, il est décidé, avec des accents de victoire, avec des pleurs d'attendrissement, qu'il n'y aura plus de féodalité en France.

Tout cela s'était accompli en bien peu de temps. Mais une minute suffit pour faire entrer dans la vie l'enfant qu'ont porté pendant neuf mois les entrailles maternelles!

Le 5 août 1789, la liste des magnanimes sacrifices consentis la veille ayant été distribuée dans Paris, ce fut une acclamation de joie immense. On ne rencontrait, de distance en distance, que groupes animés. Des citoyens, impatients de répandre leur émotion, se tenaient à l'entrée des ponts et arrêtaient les passants pour leur apprendre la bonne nouvelle. La foule saluait d'un long cri d'amour l'uniforme des gardes françaises, devenu sacré depuis la prise de la Bastille. Quant aux membres de l'Assemblée, on bénissait leur patriotisme; on les nommait, selon le langage de l'ancienne Rome républicaine, *les pères de la patrie*.

Au sein de l'Assemblée, même enthousiasme. Fréteau ayant donné lecture du procès-verbal de la nuit du 4, il y eut comme une émeute de générosité. A chaque instant on interrompait le lecteur pour lui faire observer qu'il avait oublié quelque grand sacrifice ou quelque grande réforme. Un député de l'Alsace, absent la veille, s'écria : « Renoncer en ce moment aux priviléges de sa province, c'est un acte où il y a bien peu de mérite; car c'est devenir plus Français encore, et le nom de Français est le plus beau qu'on puisse porter sur la terre »

Toutefois, parmi ceux qui venaient d'adopter pour la France et pour eux-mêmes une vie si nouvelle, quelques-uns ne purent se défendre d'un amer retour, et, quand tomba le tumulte de leurs pensées, ils pleurèrent secrètement sur cette patrie des ancêtres dont on leur donnait à porter le deuil en chantant : funérailles dans un triomphe. D'autres reprochaient à l'Assemblée « d'avoir immolé la propriété de plusieurs milliers de familles à une vaine captation de popularisme » ou à la peur. Tant de ruines entassées en quelques heures leur étaient un objet de scandale. Ignorant que l'histoire a ses coups d'État, que les révolutions ont leurs coups de génie, ils affectaient de déplorer une précipitation, appelée folle par leur menteuse sagesse. Le comte de Montlosier assure avoir entendu dire depuis au marquis de Foucault et à Virieu : « Quand le peuple est en délire, il n'y a que deux moyens de le calmer : la bonté ou la force. Avec de la bonté, nous avons espéré le désarmer. Des personnages importants à la cour et au parlement avaient le même espoir, et ils nous y exhortaient. »

Pour ce qui est de Louis XVI, la nuit du 4 août troubla profondément son âme indécise. Il écrivait à l'archevêque d'Arles :

« Je suis content de cette démarche noble et généreuse des deux premiers ordres de l'État. Ils ont fait de grands sacrifices pour la réconciliation générale, pour leur patrie, pour leur roi... Le sacrifice est beau; mais je ne puis que l'admirer; je ne consentirai jamais à dépouiller mon clergé, ma noblesse... Je ne donnerai point ma sanction à des décrets qui les dépouilleraient : c'est alors que le peuple français pourrait un jour m'accuser d'injustice ou de faiblesse. Monsieur l'archevêque, vous vous soumettez aux décrets de la Providence; je crois m'y soumettre en ne me livrant point à cet enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais qui ne fait que glisser sur mon âme. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé, ma noblesse.... Si la force m'obligeait à sanctionner, alors je céderais, mais alors il n'y aurait plus en France ni monarchie ni monarque.... Les moments sont difficiles, je le sais, monsieur l'archevêque, et c'est ici que nous avons besoin des lumières du ciel; daignez les solliciter, nous serons exaucés.

« *Signé* LOUIS. »

Protestation vaine! Tardives alarmes! Un arrêt venait d'être porté, qui était irrévocable. Il ne restait plus qu'à donner aux décrets adoptés dans la nuit du 4 août une rédaction solennelle, définitive : le 6, la discussion commença.

Que des citoyens fussent attachés à la glèbe et privés du droit de disposer de leurs biens; que chaque seigneur pût imposer à ses vassaux l'humiliante et dure nécessité de moudre à son moulin, de cuire à son four.... c'étaient là des servitudes féodales, devenues désormais impossibles. Aussi l'abolition des mainmortes et des banalités ne fournit-elle matière qu'à certaines distinctions subtiles entre les mainmortes *personnelles* et les mainmortes *réelles*. Du reste, le débat fut court. Un député le trancha en proposant cette formule, victorieux résumé d'un siècle de combats : « L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. » Ce député était Duport, l'homme des résolutions décisives. Sur sa proposition, l'on prit l'arrêté suivant, célèbre à jamais dans l'histoire des conquêtes de l'esprit humain : « L'Assemblée nationale abolit entièrement le régime féodal, et déclare que, dans les droits et devoirs, tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la mainmorte réelle ou personnelle, et à la servitude personnelle, et ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité; que tous les autres sont déclarés rachetables, et que le prix et le mode de rachat seront fixés par l'Assemblée nationale. Elle ordonne que ceux de ces droits qui ne sont pas supprimés ci-dessus continueront néanmoins à être perçus jusqu'à remboursement. »

Le même jour, dans la séance du soir, il était décidé que le droit exclusif de fuies et colombiers était aboli; que les pigeons seraient renfermés aux époques fixées par les communautés; que durant ce temps ils seraient regardés comme gibier et que chacun pourrait les tuer sur son terrain.

Lorsque, à l'époque de Luther, la forêt Noire s'ébranla et que, sous la conduite de l'hôtelier Metzler, les paysans de la Thuringe, de la Franconie, de la Souabe commencèrent leur grande révolte, ils publièrent un programme composé de douze articles, dont le quatrième était ainsi conçu : « A tous, les oiseaux dans les airs, et les poissons dans les fleuves, et les bêtes dans les forêts; car à tous, dans la personne du premier homme, le Seigneur a donné droit sur les animaux. » Or, pour reconquérir ce droit sur les animaux, usurpé par quelques-uns, les paysans se résolurent à une guerre d'extermination; un anabaptiste fut leur chef, une croix blanche leur étendard; l'incendie marqua leur itinéraire; ils tuèrent, ils moururent : l'Allemagne fut inondée de sang. C'était donc une question formidable que celle de la suppression du droit exclusif de chasse, soumise le 7 août 1789 aux délibérations de l'Assemblée nationale.

En vertu de la vie reçue de Dieu, tout homme ayant le droit et le devoir de vivre; la vie ne se développant qu'à l'aide du travail, et le travail, à son tour, n'étant qu'une victoire permanente de l'homme sur les espèces inférieures et sur la matière, fermer à l'activité du grand nombre le royaume des airs, le royaume des eaux, n'est-ce pas faire un acte d'impiété, n'est-ce pas entrer en rébellion contre le souverain ordonnateur des choses? Parce que j'ai dit : à moi cette forêt! suis-je fondé à dire . à moi le daim qui la traverse! de manière que le privilége de posséder le sol grandisse jusqu'à devenir l'accaparement de la nature entière? S'il arrivait, par impossible, que quelques-uns trouvassent le moyen de s'emparer de la lumière céleste, d'en disposer, leur serait-il loisible de condamner à une nuit éternelle le reste des humains? Leur reconnaîtrait-on droit de propriété sur le soleil, impartageable trésor du mendiant?



LA CHASSE ROYALE

D'un autre côté, comment concilier le privilége du propriétaire avec la liberté du braconnier? Comment empêcher l'appropriation du sol d'entraîner l'appropriation des autres éléments? Pour jouir paisiblement de la propriété de la surface, ne faut-il pas avoir celle du dessus et celle du dessous? Or, cela est-il juste? Et que penser du principe, rapproché de ses nécessaires conséquences? Voilà les problèmes terribles qui se présentaient à résoudre. Mais le moment n'était pas venu. Pour les avoir voulu agiter dès le seizième siècle, Münzer était mort de la mort des scélérats, après avoir vécu à la manière des apôtres et combattu à la manière des héros.

La vérité est que généraliser le droit de chasse c'eût été mettre le droit de propriété exclusive en péril. Or, les Mounier, les Lally-Tollendal, les Sieyès, les Mirabeau n'entendaient oser rien de semblable. Ils n'aspiraient qu'à arracher aux nobles un privilége oppressif, en décrétant que désormais la chasse serait permise aux possesseurs des biens-fonds sur leurs terriers. On ne proposa pas en effet autre chose.

Toutefois, si la chasse restait interdite aux non-possesseurs

de biens-fonds, cela ne revenait-il pas à maintenir contre eux le privilége dont les propriétaires invoquaient la destruction contre les nobles? L'inconséquence était flagrante, et Target la mit imprudemment en relief, lorsque, appelé à expliquer les motifs du Comité de rédaction, il fit remarquer QU'ON N'AVAIT PAS ACCORDÉ LA CHASSE A TOUS LES CITOYENS, MAIS QU'ON AVAIT SUPPRIMÉ SEULEMENT LE DROIT EXCLUSIF. Comme si un droit pouvait n'être pas *exclusif*, quand tous les citoyens ne sont point admis à en jouir!

Mais dans ce long et douloureux voyage des peuples vers le règne de la justice absolue, il ne leur a pas été donné de pouvoir brûler l'étape. Les combinaisons mauvaises à épuiser avant que le bien se réalise ont une succession fatale dont le secret gît encore au sein de Dieu. L'émancipation du cultivateur devait précéder l'affranchissement de celui qui n'a rien à cultiver, qui n'a pas même où reposer sa tête! Aussi le travail philosophique du dix-huitième siècle n'avait-il que très-imparfaitement préparé les esprits à cette conception de l'égalité universelle à laquelle Jean-Jacques s'éleva, dans la solitude de son amer génie.

Quoi qu'il en soit, c'était déjà un progrès considérable que l'annulation de l'insolente prérogative qui faisait de la ruine d'un laboureur l'amusement d'un noble. Ajoutons que si, dans l'Assemblée nationale, les débats sur l'abolition du droit exclusif de chasse furent sans profondeur, ils ne furent pas du moins sans éclat. A ceux qui, comme le comte de Dardan, objectaient les dangers possibles de la liberté de la chasse et du droit de port d'armes qui en est la conséquence, on répondit que les armes blanches ou à feu sont des bras ajoutés aux bras de l'homme; que lorsqu'une nation est divisée en hommes armés et en hommes qui ne le sont pas, il est à peu près sûr qu'à la longue les uns se rendront maîtres des autres; que le port d'armes est le droit de tous ou n'est celui de personne; que la liberté peut bien à sa naissance éclater dans l'orage, mais qu'elle ne tarde pas à adoucir le cœur de l'homme, auquel elle est si convenable. Le marquis d'Ambli cita vainement l'exemple de l'Angleterre, où, pour porter un fusil, la condition était d'avoir un revenu de cent guinées. « Je demeure auprès d'une vaste forêt, s'écria M. de Villette : chasse qui veut, et personne n'en abuse. » Enfin, l'on adopta la proposition suivante :

« Le droit exclusif de chasse et celui des garennes ouvertes sont pareillement abolis, et tout propriétaire a le droit de détruire et faire détruire, seulement sur ses héritages, toute espèce de gibier. »

Restait à savoir si *l'on épargnerait les plaisirs du roi.* D'autant que la grande passion de Louis XVI, c'était la chasse. Clermont-Tonnerre proposa de faire à cet égard des réserves conformes aux sentiments monarchiques qui animaient l'Assemblée. Mais on ne le pouvait qu'en réduisant outre mesure le bienfait de l'abolition. Car c'était dans les *Capitaineries* surtout que se déployait la tyrannie des privilégiés. Le monopole royal embrassait autour de la capitale un rayon de près de vingt lieues, et là était justement le théâtre des plus criantes iniquités. Un cultivateur voulait-il établir des clôtures nouvelles, on venait le lui défendre, au nom des plaisirs inviolables du prince. Le propriétaire essayait-il de couper court aux ravages du gibier, il s'exposait à de cruels châtiments. Les officiers de la vénerie étaient autant de despotes subalternes dont il fallait ou subir les caprices ou acheter la protection. Les *Capitaineries* avaient leur justice spéciale, leurs tribunaux, leurs prisons, leurs supplices. Mirabeau prit la parole :

« Je ne comprends pas, dit-il, comment l'on propose à l'Assemblée de décider que le roi, ce gardien, ce protecteur de toutes les propriétés, sera l'objet d'une exception dans une loi qui consacre la propriété. Je ne comprends pas comment l'auguste délégué de la nation peut être dispensé de la loi commune. Je ne comprends pas comment vous pourriez disposer en sa faveur de propriétés qui ne sont pas les vôtres.... Que le roi, comme tout autre propriétaire, chasse dans ses domaines, ils sont assez étendus pour cela. Tout homme a droit de chasse sur son champ, nul n'a droit de chasse sur le champ d'autrui : ce principe est sacré pour le monarque comme pour tout autre. »

Ainsi se révélait, par l'organe du puissant orateur, le véritable esprit de l'Assemblée nationale. En ce qui concerne l'usage des instruments de travail, et du premier de tous, la terre, elle ne croyait pas la doctrine du droit commun réalisable; mais, du moins, elle invoquait cette doctrine dans le cercle tracé par le droit de propriété. Le roi devait être le chef des propriétaires, en se résignant à devenir leur égal.

Les *Capitaineries* furent donc condamnées. Le duc d'Orléans avait fait observer qu'il fallait dire capitaineries *royales et autres*, attendu que plusieurs personnes et lui-même en possédaient des deux espèces : on s'arrêta à la rédaction que voici :

« Toutes capitaineries, même royales, et toutes réserves des plaisirs, sous quelque dénomination que ce soit, sont dès ce moment abolies. Il sera pourvu, par des moyens compatibles avec le respect dû aux propriétés et à la liberté, à la conservation des plaisirs personnels du roi. »

L'exercice du pouvoir judiciaire, assimilé à la possession d'une prairie ou d'une vigne, était un des scandales du régime féodal : les juridictions seigneuriales furent supprimées sans discussion. Mais il n'en alla pas de même pour les dîmes.

Dans la fameuse nuit du 4, on avait déclaré rachetables, à la volonté des redevables, toutes les dîmes en nature, soit ecclésiastiques, soit laïques et inféodées. Depuis, cette rédaction avait paru vicieuse. On persistait bien à vouloir que les dîmes laïques et inféodées ne fussent supprimées qu'à la condition du rachat, parce qu'on les regardait comme de véritables propriétés, transmises d'âge en âge dans les familles; mais, quant aux dîmes ecclésiastiques, on se demandait si, appartenant à un corps qui ne peut ni vendre ni transmettre, elles présentaient les caractères de la propriété; on se demandait si elles n'étaient pas tout simplement des contributions levées sur la superstition des temps d'ignorance. Pourquoi dès lors imposer au cultivateur l'onéreuse obligation de racheter les dîmes ecclésiastiques? Ne valait-il pas mieux les abolir purement et simplement, sauf à pourvoir par un impôt à l'entretien du sacerdoce? Le 6 août, Buzot avait prononcé hardiment ces paroles solennelles : « Les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. » Le 8, le marquis de Lacoste avait proposé en termes formels l'abolition absolue : ce fut dans la séance du 10 que, sur cette orageuse question, les débats s'animèrent.

Prompts à défendre leur opulence menacée, les prêtres-législateurs témoignèrent d'abord un étonnement mêlé de colère. Aux yeux des uns, la dîme du clergé c'était sa vie. Aux yeux des autres, c'était une sorte de lien qui attachait l'intérêt du pontife à la prospérité du laboureur, les cantiques et les prières de tous les âges aux fleurs et aux fruits de toutes les saisons. Le curé François, le curé Jallet représentèrent successivement que la suppression des dîmes serait funeste aux pauvres; qu'elle tarirait les grandes sources de la charité sacerdotale. L'abbé Grégoire aurait voulu qu'en échange des

dîmes on donnât aux prêtres des biens fonds, de manière à unir le travail des champs au service des autels. Moins circonspect ou plus convaincu, l'évêque de Langres soutint que le corps du clergé était propriétaire de ses biens, comme les particuliers, au même titre. Si l'on touchait aux dîmes ecclésiastiques, quelle raison pour réserver le bénéfice du rachat aux dîmes laïques, aux dîmes inféodées? Est-ce que les premières ne se trouvaient pas consacrées, aussi bien que les secondes, par une possession immémoriale, par tous les États généraux, par la loi? Et le clergé d'applaudir, pendant que le reste de l'Assemblée se répandait en murmures. Un député du Beaujolais, nommé Chasset, réfuta vivement l'évêque de Langres; il montra, dans un discours dont on s'émut, qu'entre les mains du clergé les dîmes n'avaient jamais eu d'autre caractère que celui d'un impôt; que ce n'était point là évidemment une propriété du genre de celles qui s'acquièrent par vente ou par héritage; que la nation pouvait conséquemment remplacer comme elle l'entendrait les dîmes ecclésiastiques, sans porter atteinte pour cela au droit de propriété.

La distinction établie entre les biens de l'Église et les propriétés particulières ne manquait assurément pas de justesse; mais faire résulter de cette distinction le droit de l'État à disposer des dîmes ecclésiastiques, c'était une subtilité indigne du sénat auguste au sein duquel s'agitaient les destinées de la Révolution. Les dîmes ecclésiastiques constituaient-elles un mode de possession désastreux pour l'ensemble du corps social? Voilà ce qu'il y avait à examiner, car c'était bien réellement là ce qui donnait à la nation le droit de les détruire. Et, à cet égard, nul doute possible. Pesant sur le cultivateur sans affecter la terre, elles empêchaient souvent le propriétaire de cultiver son domaine suivant le mode le plus favorable à la richesse publique. « Maître Pierre, » disait à un laboureur normand son curé, « si vous vouliez épierrer ce champ, y mettre du fumier et y donner deux labours, vous pourriez y semer du froment. » Le paysan, qui préférait ensemencer son champ de pois et autres légumes non sujets à la dîme, fit au curé cette réponse spirituelle : « Vous avez raison, et si vous voulez faire à mon champ ce que vous dites là, je ne vous demanderai que la dîme. »



CHASSET

Mais si l'on croyait pouvoir juger d'après l'intérêt social la légitimité des possessions cléricales, pourquoi ce même intérêt social n'aurait-il pas servi de règle, de mesure à la légitimité des possessions laïques? De ce que les particuliers possédaient d'une autre manière que l'Église, s'ensuivait-il

qu'à leur égard la grande loi du bien public eût quelque chose de moins sacré et fût moins impérieuse? Donc, en dépit de toutes les distinctions, soulever la question des dîmes, c'était conduire les peuples à rechercher jusqu'à quel point il était conforme à l'utilité commune que le principe de la propriété exclusive demeurât inviolable; c'était assigner une valeur purement relative à ce qui avait eu jusqu'alors une valeur absolue; c'était abandonner aux hasards de la controverse ce droit de propriété exclusive dont on voulait le maintien, et creuser la mine sous les fondements de l'édifice qu'on avait résolu de laisser debout.

C'est ce que ne parut point comprendre l'Assemblée nationale. Tout entière au souvenir des attaques dirigées par le seigneur de Ferney contre le faste des prélats, leurs pieuses rapines, leurs passions mondaines, elle ne s'inquiéta pas de ce que l'immortel vagabond, parti de Genève, avait écrit sur le droit du « premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : « Ceci est à moi, » et trouva des gens assez simples pour le croire. » A la Révolution qui commençait, Voltaire fit oublier Rousseau!

D'ailleurs, il en faut convenir, la succession logique des faits dans l'histoire n'est pas, à beaucoup près, aussi rapide que celle des idées dans la tête d'un penseur. L'histoire finit toujours par raisonner juste; mais, quelquefois, elle met des siècles à faire un raisonnement.

Le discours de Chasset avait produit une forte impression : Mirabeau frappa le coup décisif. Audacieux, vif, pressant, il peignit le décimateur emportant le tiers du revenu net des cultivateurs, les champs appauvris par l'enlèvement d'une grande portion des pailles, et l'agriculture privée d'une partie considérable des engrais. Il fit une habile énumération des objets qu'atteignait la dîme : lins, chanvres, fruits, olives, agneaux, les foins même. Et ce tribut oppressif, on l'appelait propriété! « Non, s'écriait impétueusement Mirabeau, la dîme n'est point une propriété.... Elle n'est pas même une possession; elle est une contribution destinée à cette partie du service public qui concerne les ministres des autels. C'est le subside avec lequel la nation salarie les officiers de morale et d'instruction. » A ces mots, des murmures se font entendre. Lui, relevant la tête, et d'une voix forte : « Je ne connais, reprit-il, que trois manières d'exister dans la société : il faut y être *mendiant*, *voleur* ou *salarié*. »

La discussion en était là, lorsque, du bureau où il était assis, en qualité de secrétaire, l'abbé Sieyès monta à la tribune. Sa double qualité de prêtre et de philosophe, la gravité de son maintien, plus solennelle que de coutume, l'habit qu'il portait, sa réputation révolutionnaire commandaient la curiosité : on attendit en silence.

Chose singulière! c'était au nom de l'équité qu'on avait demandé jusqu'alors l'abolition des dîmes sans rachat; et personne encore ne semblait s'être aperçu qu'en déchargeant les propriétaires de la contribution religieuse et en la remplaçant par un nouvel impôt sur l'universalité des citoyens, on s'exposait à commettre une criante injustice. Pas de terre, en effet, qui, depuis l'établissement des dîmes, n'eût été vendue et revendue. D'un autre côté, pas d'acheteur de biens-fonds qui n'eût retranché du prix d'achat ce que la dîme retranchait du revenu annuel. Donc, ce n'était pas aux propriétaires actuels que devait appartenir le bénéfice de l'abolition des dîmes. Les supprimer sans rachat, c'était faire aux derniers acheteurs un présent gratuit, lequel ne s'élevait pas à moins de cent vingt millions de rente. Et à qui faisait-on payer les frais de ce magnifique cadeau?... au peuple tout entier, la dîme devant être remplacée par un impôt général. De sorte que l'opération consistait à imposer ceux qui ne possédaient pas le sol, au profit de ceux qui le possédaient. On prenait aux pauvres pour donner aux riches!

Telle fut l'argumentation de Sieyès. Il n'hésita pas à la déclarer invincible, et elle l'était effectivement, quoi qu'en aient dit les historiens de la bourgeoisie. Interrompu à diverses reprises par les transports tumultueux et les murmures des Communes, l'orateur s'écria : « Messieurs, n'est-il permis de vous dire que des vérités agréables? »

A la tribune, Sieyès n'avait présenté qu'un exposé sommaire de son opinion; il la développa dans un écrit auquel Mirabeau ouvrit, pour le combattre, les colonnes de son journal. Mais, à un raisonnement plein de vigueur, Mirabeau ne sut opposer que de fragiles sophismes. Il osa comparer l'abolition des dîmes sans rachat à une de ces chances heureuses qui se lient à l'acquisition d'un domaine. Étrange logique! Comme si une loi faite au nom de l'intérêt général, faite sous l'empire des idées d'éternelle justice, pouvait jamais être une chance heureuse pour les uns et malheureuse pour les autres! Car, il ne faut pas l'oublier, le remplacement pur et simple de la dîme par un nouvel impôt appelait les non-propriétaires à payer en plus une partie de ce que les propriétaires allaient payer en moins. Ajoutons que l'avantage assuré aux riches étant calculé sur la proportion des fortunes, on devait gagner à l'opération d'autant plus qu'on serait plus riche : d'où ce mot d'un grand propriétaire : « Je remercie l'Assemblée de m'avoir donné, par son seul arrêté, trente mille livres de rente. »

Plusieurs historiens de la Révolution rangent Sieyès au nombre de ceux qui voulaient le maintien des dîmes. C'est une erreur matérielle. Sieyès ne combattit pas l'abolition des dîmes, il combattit leur *abolition sans rachat*. Il reconnaissait que la dîme était un des fléaux de l'agriculture; qu'elle avait les inconvénients du plus détestable des impôts; qu'elle était nuisible et qu'il importait conséquemment de l'éteindre. Mais que, après avoir décrété le rachat dans la nuit du 4 août, on prétendît rester fidèle à la rédaction primitive en faisant payer à tous les citoyens une redevance due par les seuls acquéreurs de biens-fonds, c'est ce que Sieyès appelait avec quelque raison une *plaisanterie léonine;* mais qu'on demandât aux pauvres, sous forme d'impôt, ce qui, jusque là, sous forme de dîme, avait été demandé aux riches, c'est ce qui arrachait à sa logique indignée ce cri fameux : « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes. »

Du reste, il ne concluait nullement, ainsi qu'on l'a prétendu, au maintien des dîmes : sa conclusion définitive était celle-ci : « Le rachat doit être convenu de gré à gré entre les communautés et les décimateurs, ou réglé au taux le plus modique par l'Assemblée nationale. Les sommes provenantes de ce rachat peuvent être placées de manière à ne pas manquer à l'objet primitif des dîmes, et cependant elles peuvent fournir à l'État des ressources infiniment précieuses dans la circonstance. »

Pourquoi ne le déclarerions-nous pas, puisque la vérité le commande? Dans l'affaire des dîmes, le vrai démocrate ce fut Sieyès. Et pourtant sa popularité reçut alors une atteinte funeste. Où le tribun avait parlé, on affecta de n'avoir entendu que le prêtre. Parce qu'il s'était étonné qu'on fît présent aux seuls propriétaires du capital des dîmes abolies, c'est-à-dire de un milliard quatre cents millions, il passa pour le défenseur intéressé de l'Église. Parce qu'il avait montré un privilége se glissant dans la destruction d'un abus, il passa pour avoir prêté à cet abus l'appui de sa parole - accusation que trop d'historiens ont accueillie en s'abstenant de la peser!

On a vu avec quelle ardeur le clergé avait défendu ses intérêts matériels : tout à coup, soit entraînement, soit calcul, la scène change. Le 11, dans la séance du matin, un député se lève pour donner lecture d'un acte par lequel plusieurs curés déclarent faire abandon des dîmes à la patrie. Aussitôt un grand nombre de membres du clergé s'élancent vers le bureau, demandant à signer la déclaration qui vient d'y être déposée. L'archevêque d'Aix, des évêques, dom Chevreuse,



FAUCHET

l'abbé d'Abécourt, plusieurs gros bénéficiers, signent à l'envi, au milieu des acclamations. L'abbé du Plaquet renonce à son prieuré, en disant qu'il s'en remet à la justice de la nation pour un traitement, « attendu que, quoi qu'en dise M. de Mirabeau, il est trop vieux pour gagner son *salaire*, trop honnête pour *voler*, et qu'il a rendu des services qui doivent le dispenser de *mendier*. » Les transports de l'Assemblée s'étant un peu calmés : « Messieurs, dit l'archevêque de Paris, au nom de mes confrères, au nom de mes coopérateurs et de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette auguste

assemblée; en mon nom personnel, je remets les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse. » S'avançant ensuite vers le bureau, le cardinal de La Rochefoucauld déclare que le vœu qui vient d'être énoncé est celui du clergé de France.

Il fut donc décidé que les dîmes seraient abolies; qu'on aviserait aux moyens de subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, et qu'en attendant, les dîmes continueraient d'être perçues en la forme accoutumée.

Restaient quatorze articles dont il s'agissait de fixer la rédaction pour compléter l'œuvre de la nuit du 4 août : ce fut l'affaire d'une séance, tant était fougueux le mouvement qui, ce jour-là, emportait les esprits!

Mais sous cette apparente conformité de sentiments fermentaient mille passions diverses, qui, dès le lendemain, éclatèrent en scènes tumultueuses. « Elles me donnèrent l'idée d'une école de juifs, » dit un étranger (Campe) qui était présent et qu'avait attiré du fond de l'Allemagne le bruit de la Révolution commencée. De chaque point de la salle, en effet, partaient des exclamations confuses, violentes, inintelligibles, que combattait en vain la sonnette fatiguée du président; les galeries, pleines de spectateurs, criaient et frémissaient; enfin, debout à leurs places, le regard en feu, la lèvre en mouvement, des orateurs, que nul ne pouvait entendre, frappaient l'air de leurs bras, pareils à des athlètes en position de lutte. Cependant, Target s'étant montré à la tribune pour lire l'adresse qui accordait à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française*, il se fit un grand silence. Mais à peine l'orateur eut-il prononcé ces mots : « Sire, l'Assemblée nationale a l'honneur..., » qu'une tempête s'éleva contre lui. « Point d'honneur! point d'honneur! nous ne voulons pas de ce mot! » Target ayant repris la lecture de l'adresse : « A l'honneur de remettre aux pieds de Votre Majesté, » une clameur retentit, si générale, si formidable, que les fenêtres de la salle en tremblèrent. D'un ton moitié plaisant, moitié injurieux, Mirabeau s'écria : *La Majesté n'a point de pieds;* et le rire moqueur qui courut sur tous les bancs témoigna d'une étrange irrévérence de cette assemblée monarchique pour la monarchie. Target avait employé le mot *offrande*. « Offrande! offrande! cela ne se dit qu'en parlant de Dieu ou d'une idole : le roi n'est ni l'un ni l'autre; » et le mot fut rejeté au milieu des applaudissements qui couvrirent la voix de Mirabeau. La bourgeoisie entendait conserver la royauté comme sauvegarde, mais non plus comme principe!

Le 13, l'Assemblée se rendit en corps auprès du roi, pour lui déférer le titre de restaurateur de la liberté française. Louis XVI parut accepter avec reconnaissance un hommage qui constatait la première défaite des rois, et le *Te Deum* fut chanté.

Ainsi se terminèrent ces débats.

En soumettant à la discussion la légitimité des biens ecclésiastiques, l'Assemblée, sans le savoir, appelait le peuple à discuter l'inviolabilité des biens laïques; elle ouvrait des abîmes dont elle ne soupçonnait pas la profondeur. Le résultat fut donc double, et contradictoire en apparence : beaucoup de propriétaires s'enrichirent, mais le droit de propriété exclusive se trouva irréparablement ébranlé.

Nuit immortelle du 4 août, vous fûtes bien pour l'Église moderne de Jean-Jacques, comme a dit Carlyle, cette nuit de la Pentecôte à travers les ombres de laquelle étaient descendues les langues de feu! Mais ici les apôtres ne furent illuminés que d'une manière imparfaite. Justes et injustes à la fois, inspirés et aveugles, ils ne virent eux-mêmes qu'une partie de ce qu'ils montraient au monde.

CHAPITRE II

L'ÉVANGILE DEVANT LA RÉVOLUTION



Il y avait alors à Paris un prêtre dont la voix agitait et charmait le peuple. Sa grande taille, sa chevelure noire étaient d'un guerrier; il avait le regard d'un apôtre, il avait le sourire d'une femme. Lorsque, du haut de la chaire, il animait la foule aux combats de la liberté, vous eussiez dit Savonarole; et cependant il y avait en lui quelque reflet de cette grâce pénétrante qui, dans saint François de Sales, faisait accourir les enfants et parlait au cœur troublé des mères.

L'énergie contenue et l'austérité conviennent surtout à la dictature souterraine du confesseur, au gouvernement caché des esprits : les vertus de Claude Fauchet furent aussi orageuses que la place publique, où s'exerça leur empire.

Les années riantes, les années de la jeunesse, il les avait passées à veiller les morts, sans que ce funèbre office eût plié à des habitudes de méditation son esprit emporté. Bientôt il était devenu prédicateur du roi, titre qu'il gagna par son talent et perdit par son indépendance. Philosophe chrétien, membre de la secte des illuminés, complice des espérances de l'audacieuse école dont Weishaupt, Saint-Martin, Cagliostro et Mesmer avaient représenté les divers aspects, Fauchet avait la réputation d'un réformateur quand la Révolution s'ouvrit. On vantait le patriotisme de ses élans; on citait de lui mainte page enflammée; on le montrait prêchant un jour à l'abbaye de Longchamp, devant la belle-sœur du monarque, décrivant la vie du pauvre en paroles pleines de sanglots, puis s'arrêtant tout à coup pour anathématiser les grands de la terre, et, le visage altéré, le bras étendu vers la princesse, s'écriant : « Pardonnez, madame, je vais remuer la boue du cœur humain. »

Il y avait en lui de l'homme de guerre. Envoyé, au 14 juillet, sous les murs de la Bastille assiégée, il y avait respiré, avec un bonheur dont il ne se cachait pas, l'âcre parfum des batailles, et il se plaisait à étaler sa robe de prêtre criblée de balles. Jésus-Christ n'avait-il pas dit : « Je suis venu apporter dans le monde non la paix, mais l'épée. » Il est vrai qu'il avait dit aussi : « Quelqu'un vous frappe-t-il sur la joue droite, présentez la joue gauche. » Mais, suivant Fauchet, ces deux textes n'étaient contradictoires qu'en apparence; ils se rapportaient à deux phases diverses du développement social : il faut aux prédicateurs d'une doctrine qui commence le courage du martyre; aux défenseurs d'une doctrine déjà mûre, il faut le courage du combat.

Du reste, la véhémence de Fauchet n'était pas sans un mélange de sensibilité exquise. A ses plus violents transports succédaient des attendrissements profonds, ineffables, qu'un rien provoquait : le passage d'une figure attristée, une lointaine harmonie, un cri plaintif, la vue d'un enfant. Pourquoi craindrions-nous de le dire? il fut aimé, il aima; mais de ce chaste amour qu'avait inspiré à Fénelon la *Rêveuse des torrents*, amour qui habite les hautes régions de l'idéal, soleil de l'âme dont la lumière colore toutes les choses de l'intelligence. Attaqué, au sujet de ses relations avec Mme Calon, Fauchet écrivit :

« Je n'ai jamais menti. Je suis sévèrement religieux. Ma croyance est ferme et raisonnée.... Mes mœurs sont exactes, et cependant hardies comme mon caractère. Je chéris les

femmes d'un penchant général : j'en aime une seule par une inclination fixe et qui, indépendamment de toute passion sensuelle, fait le bonheur de ma vie. On m'a calomnié à cause d'elle ; je m'y suis attaché davantage, et j'ai été chaste. On m'a attribué très gratuitement son fils : je l'ai adopté dans mon cœur.... Elle donnerait sa vie pour moi, je livrerais ma vie pour elle ; mais je ne lui sacrifierais pas ma vertu et je ne ferais pas un mensonge pour lui plaire. Elle ne m'a jamais détourné d'aucun des périls que j'ai voulu courir pour la patrie ; elle a vu comme moi d'un regard serein ma fortune anéantie par la Révolution ; et elle reste attachée de toute son âme à cette Révolution, qui faisait ma ruine et mon bonheur. »

Admirable tendresse, dont l'excès immortalisa Fauchet, mais le perdit ! Car il eut cette gloire, il eut ce malheur que le sentiment en lui dépassa l'idée. De là sa grandeur, ses fautes, ses incertitudes, ses déclamations tantôt puériles, tantôt sublimes, ce qu'il y eut d'inégal dans sa conduite. Une sensibilité sans mesure le condamna aux douleurs et aux périls d'un héroïsme inconséquent. Apôtre d'une doctrine encore enveloppée d'ombre, il finit par avoir peur des fantômes inévitables que lui-même avait évoqués. Il se trompa sur le choix de ses alliés comme sur celui de ses adversaires ; et nous le retrouverons plus tard agenouillé devant les vieilles idoles, se frappant la poitrine, se répandant en malédictions et en fureurs insensées, croyant à un dieu des enfers, livré enfin à de déplorables repentirs, dont l'expression ne fut, hélas ! étouffée que sous la main du bourreau !

Quoi qu'il en soit, Fauchet était entré dans la Révolution, l'Evangile à la main. Quelle portée avait cette union du philosophe et du prêtre ? Allait-on, après dix-huit siècles de ténèbres, de tyrannie, de luttes sauvages, revenir à la parole de vie ? Au milieu de la France renouvelée y avait-il place pour Jésus-Christ ?

Le dix-huitième siècle s'était appelé Voltaire : la Révolution, que le dix-huitième siècle enfanta, ne pouvait porter, à son origine, un autre nom que celui-là. Toutefois, il est à remarquer que les fêtes de la liberté reconquise se marièrent d'abord aux pompes chrétiennes.

Ainsi, pendant que l'Assemblée nationale abolissait les dîmes, au bruit d'applaudissements, écho sérieux du rire de Voltaire, toutes les églises retentissaient de clameurs triomphantes. Des processions de jeunes filles, vêtues de blanc, formaient entre l'Hôtel de Ville et Notre-Dame comme une chaîne vivante dont il semblait que rien désormais ne pût rompre les gracieux anneaux. Pas de district qui n'eût hâte d'aller faire bénir son étendard devant un autel. C'était dans une église que la présidente de Rosambo demandait l'aumône pour les pauvres. L'orateur à qui était confiée l'oraison funèbre des héros inconnus, c'était le pasteur de la paroisse ou quelque religieux bénédictin. La pensée qui montait au ciel dans le chant grave du *Requiem*, c'était la belle pensée dont les Romains firent une loi : *Ceux qui meurent pour la patrie sont censés toujours vivre pour la gloire.*

Mais cette alliance entre la religion et la liberté ne pouvait être durable qu'à une condition : c'est qu'on reviendrait au christianisme primitif ; c'est qu'on rejetterait tous les frauduleux commentaires qui avaient fait du saint Évangile un tissu de contradictions misérables et transformé en une doctrine à l'usage des tyrans sacrés, des tyrans profanes, le code du genre humain régénéré. Le sang et les larmes versés pendant dix-huit siècles, le long étouffement de la pensée, l'esclavage antique maintenu sous des formes nouvelles, des millions de chrétiens se traînant, pauvres et avilis, autour de ce gibet du crucifié, signe de l'universelle rédemption, tout cela n'était venu que de la criminelle altération d'un livre. Pour en lire le texte, au milieu de la nuit répandue sur le monde, que ne s'avisait-on enfin de prendre la lampe que Dieu nous a donnée, la raison ? Le plus ardent à y convier les esprits, ce fut Claude Fauchet.

Chargé, dès le 5 août, de célébrer les citoyens tués au siége de la Bastille, il avait choisi ce beau texte de saint Paul : *Vos enim ad libertatem vocati estis, fratres ;* « Vous êtes appelés à la liberté, frères. »

Il commença par attaquer le sophisme impie dont s'était autorisé si longtemps le despotisme des rois. Lorsque des fourbes, que les princes des prêtres avaient apostés, étaient venus demander à Jésus : « Devons-nous payer le tribut à César ? » Jésus, devinant le piége, avait répondu : « Pourquoi me tentez-vous ? Apportez un denier, que je voie. De qui sont cette image et cette inscription ? De César ? Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Mais il restait à décider ce qui est à César. Or est-ce la vie des hommes, est-ce leur liberté, est-ce leur conscience inviolable, est-ce leur âme immortelle ? La nature humaine est-elle à César ou à Dieu ? Et le prédicateur ajoutait : « Le droit d'oppression n'est à personne ; le droit de défense est à tous.... ne l'oubliez pas ! c'est comme ennemi de César que Jésus fut immolé. » Grande et saisissante nouveauté, parmi tant de choses nouvelles, que de semblables paroles sur les lèvres d'un prêtre ! L'impression fut si vive, qu'une foule immense conduisit triomphalement Fauchet à l'Hôtel de Ville. Des hommes de guerre ouvraient la marche, qu'animait le son des tambours, et un héraut portait une couronne civique devant le lévite aux fortes pensées. »

Quelques jours après, dans l'église paroissiale de Sainte-Marguerite, en présence des districts réunis du faubourg Saint-Antoine, Fauchet prononçait cette parole auguste : « Jésus-Christ n'est que la divinité concitoyenne du genre humain. »

La bénédiction des drapeaux ayant eu lieu, il monta en chaire une troisième fois, et présenta la Révolution française comme l'accomplissement de cette prophétie d'Isaïe :

« En ce temps un grand hommage sera rendu au Dieu des armées par un peuple jusqu'alors divisé et déchiré, par un peuple devenu terrible et auquel aucun autre ne sera jamais comparable. Cette nation, qui avait attendu la justice et qui, dans sa longue attente, avait toujours été foulée aux pieds par ses ennemis, possesseurs de sa terre ainsi que des fleuves dévorants, se réunira au lieu où est invoqué le Dieu des armées ; elle viendra triomphante à la montagne de Sion. »

Dans ce sermon bizarre et puissant, où à la douceur des tendances chrétiennes se mêlaient la philosophie de Rousseau, les emportements de Caïus Gracchus et un sentiment confus du socialisme de nos jours, Fauchet s'étudia surtout à prouver que l'individualisme est la répudiation même de l'Evangile ; que c'est, pour les sociétés, la guerre, la souffrance, la mort ; que l'amour de soi est légitime, mais qu'il devient insensé dès qu'il se place en dehors du dogme de la fraternité, véritable secret de la prospérité des peuples. Convaincu qu'en disant : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » Jésus-Christ avait entendu désigner seulement la société païenne, qu'il venait détruire ; convaincu que les hommes se doivent de travailler activement à la réalisation de ce bonheur terrestre dont Dieu leur a donné l'inépuisable désir, Fauchet se gardait bien de conclure à une vie de contemplation et d'ascétisme. « Frères, s'écriait-il, jurons dans le premier temple de l'empire, sous ce vaste dais d'étendards consacrés à la religion par la liberté, JURONS QUE NOUS SERONS HEUREUX. » Alors les drapeaux s'inclinèrent ;

les soldats, violemment émus, se mirent à agiter leurs épées, comme jadis les guerriers gaulois quand le druide avait parlé; mille coups de fusil remplirent d'un bruit inaccoutumé les voûtes du temple, et au dehors le canon gronda.

Fauchet ne put se défendre de respirer avec ivresse cet encens de popularité : sa tête s'exalta; son activité devint brûlante; et le premier, devant le peuple à la fois étonné et ravi, il osa ouvrir l'Évangile à cette page vraiment divine :

« Quand le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté, avec tous ses anges, alors il s'assiéra sur son trône.

« Et toutes les nations seront rassemblées devant lui, et il séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les boucs.

« Et il placera les brebis à sa droite, les boucs à sa gauche.

« Alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, bénis de mon Père; possédez le royaume préparé pour vous dès l'origine du monde.

« Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile, et vous m'avez recueilli;

« Nu, et vous m'avez vêtu; malade, et vous m'avez visité; en prison, et vous êtes venu à moi.

« Alors les justes lui diront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim, et que nous vous avons rassasié; ayant soif, et que nous vous avons donné à boire?

« Quand est-ce que nous vous avons vu sans asile, et que nous vous avons recueilli; nu et que nous vous avons vêtu?

« Et quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison, et que nous sommes venus à vous?

« Et le roi leur répondra : En vérité, je vous le dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un des plus petits d'entre vous, vous l'avez fait à moi-même. »

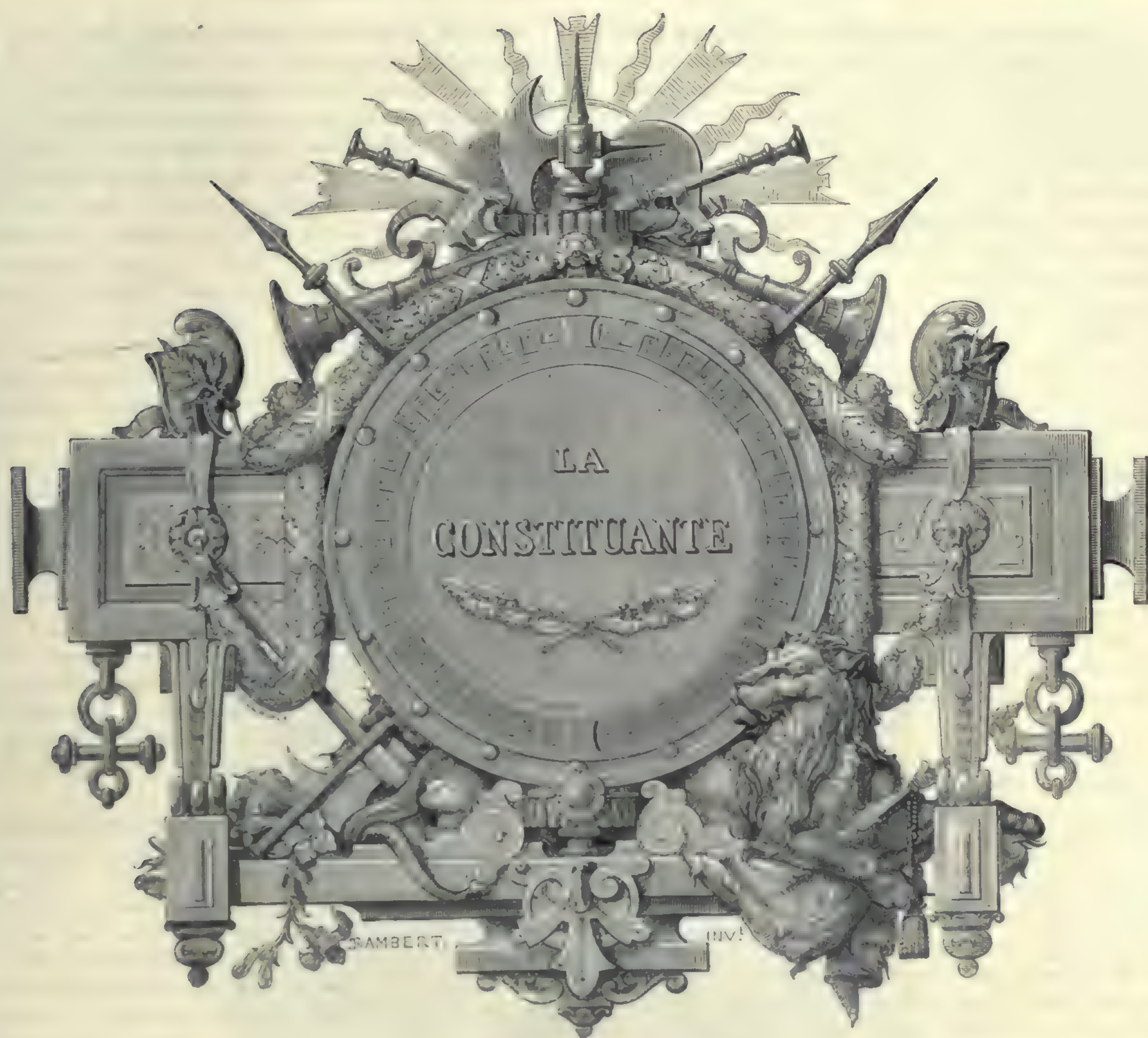
Là est en effet toute la doctrine du Christ. Dans le malheureux qui manque de pain, de vêtement ou de gîte, c'est Dieu qui souffre, oui Dieu! car l'humanité est contenue en son sein, et dans tout homme qu'on frappe, c'est l'humanité qui gémit. Le dogme de la solidarité pouvait-il être proclamé avec plus de force, plus de magnificence, plus de grandeur? Et pour que sa doctrine se gravât dans les cœurs en traits ineffaçables, le Christ l'avait exprimée par un tableau terrible, celui du jugement dernier! Et c'était de l'observance ou de la violation de cette doctrine qu'il avait fait dépendre, pour les hommes, l'éternel bonheur ou le châtiment éternel!

Ce fut inspiré par ces croyances que Fauchet fonda le journal *la Bouche de fer*, de concert avec Bonneville, philosophe nourri du mysticisme de Saint-Martin, écrivain audacieux, obscur, qui, par une incohérence d'idées fort commune alors, professait le panthéisme en religion, quoiqu'il demandât, non pas la communauté des biens, déduction logique du panthéisme, mais l'égal partage des terres. Le plus marquant des ouvrages de Bonneville commence ainsi :

« Tout est dans tout.... Il n'y a pour moi qu'une cité, qu'un seul peuple, une même loi sociale, un même esprit public, et un même Dieu en trois personnes : moi, toi et lui. »

Impatients d'étendre leur influence, Fauchet et Bonneville ne tardèrent pas à transformer en club une loge maçonnique établie au Palais-Royal. Parmi les membres de ce club, qui reçut le nom de *Cercle social*, les uns, tels que Goupil de Préfeln, Condorcet, Bonneville, continuèrent à se porter représentants de la franc-maçonnerie, dont les rites, selon eux, contenaient la solution de tous les problèmes soulevés par la Révolution française; les autres, tels que Fauchet, essayèrent de passionner la multitude, au nom de l'Évangile, lumière, disaient-ils, que pendant dix-huit cents ans les théologiens avaient tenue sous le boisseau, et qui, grâce à la Révolution, allait éclairer pour jamais le monde.





CHAPITRE III

TABLEAU DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'ANCIEN monde féodal était tombé en poussière et l'Assemblée nationale devenait l'Assemblée constituante : sur quelles bases allait être édifiée la société nouvelle?

L'Assemblée se divisait en plusieurs partis. Le long des bancs de droite siégeait, dans tout l'orgueil de sa caduque splendeur, le parti du passé : archevêques, évêques, princes, ducs, marquis, barons, et quelques déserteurs du tiers état. C'est à peine si ces fantômes d'un autre temps semblaient croire à la Révolution. On les voyait dépenser follement en bravades ou en bons mots les dernières étincelles du vieil esprit de cour. Les uns, affectant des airs de profondeur, se réjouissaient des progrès du sentiment révolutionnaire, progrès excessifs, assuraient-ils, par où la Révolution périrait le lendemain même; les autres, plus jeunes, juraient par leur épée et par l'étranger que la noblesse ne reculerait pas; tous allaient au gouffre qui les devait engloutir, le front haut, l'œil clignotant, le sourire du dédain sur les lèvres : marche triomphale vers la mort, que conduisaient Cazalès et l'abbé Maury, deux puissances du vieux monde, un soldat et un prêtre : le soldat, homme d'une sensibilité éloquente et chez qui la véhémence n'était qu'une exagération de la tendresse; le prêtre, cœur froidement agité, figure *où se peignaient tous les péchés cardinaux*, et qui, plus que personne, provoqua cette apostrophe grossière, menaçante, tombée un jour du haut des tribunes : « Messieurs du clergé, on vous rase. Si vous vous remuez de trop, vous vous ferez couper. »

Le milieu de l'Assemblée était occupé par cette masse d'hommes stagnante qui reçut le nom de *Marais*. Le caractère de ce parti était l'indécision. Il avait pour orateur Lally-

Tollendal, pour agent d'affaires Malouet, et pour véritable chef Mounier, général résolu d'une armée flottante, intelligence sans audace, âme sans peur, et qui mettait à soutenir des opinions timides une énergie intraitable.

Le parti populaire siégeait sur les bancs de gauche. Là figuraient des personnages diversement fameux : le duc d'Orléans, tête d'une faction à laquelle on doutait qu'il appartînt; Lafayette, tout entier au culte de la faveur qui entourait sa vie; Duport, dont de fortes études et le goût de la méditation avaient mûri la jeunesse; Barnave, tribun élégant et léger; Lameth, le type de ces gens de cour pour qui la popularité n'était qu'un moyen d'arriver aux honneurs, et dont l'ambition égarée cherchait, à travers la place publique, le chemin du ministère. On disait des trois derniers : « Ce qu'ils ont en commun, Duport le pense, Barnave le dit, Lameth le fait. »

Le penseur, convenu, du parti populaire, c'était l'abbé Sieyès. On attendait beaucoup de ce personnage grave qui parlait et se prodiguait si peu. A son front penché, à son regard, au demi-jour dont ses brèves sentences éclairaient de temps en temps sa route et son but, on le jugeait supérieur à tous. On admirait l'immobilité de ses lèvres prudentes, on lui prêtait je ne sais quel pouvoir plein de mystère, qu'on lui donnait, rien qu'en le lui supposant, et son silence habituel passait, ou pour le dédain de la sagesse, ou pour sa pudeur.

Ce n'était point par lui, cependant, que la Révolution devait être conduite : Robespierre était là! Non qu'à cette époque le futur ascendant de Robespierre se laissât deviner. Peu s'en fallait même qu'aux yeux des gentilshommes qui s'essayaient au rôle des Gracques avec le laisser aller et la grâce du bel esprit, l'avocat d'Arras ne fût un objet de risée. La Révolution ne l'ayant pas encore transformé et fait à son image, on trouvait sa parole lourde et apprêtée; ses apparitions à la tribune, qui, plus tard, firent trembler, faisaient alors sourire. Rien n'apparaissait de ce qu'il y avait en lui de fatal et de grand. Seul, en chaque débat, il atteignait à l'extrémité des questions; seul, au milieu de tous ces hommes tourmentés de tant de sentiments contraires, il allait droit devant lui, sans crainte, sans hésitation, sans respect humain, sans inconséquences, le regard invariablement fixé sur l'horizon; mais autour de lui on n'y prenait garde. Le foyer qu'on a ordinairement dans le cœur, il l'avait, lui, dans la tête. Il était passionné par l'intelligence. Il avait des croyances solides, mais froides comme l'acier. Sa conviction était indomptable et morne. C'en était assez pour qu'on ne soupçonnât pas quelle puissance d'agitation résidait en lui. On ne le comprit que quand la Révolution elle-même voulut être comprise. Lorsqu'il exprimait sa pensée en formules inflexibles et profondes, ce n'étaient à droite, à gauche, partout, que transports d'hilarité insultante. Pourtant, en étudiant ses raides maximes, en éprouvant sa foi d'airain, en interrogeant le bleu amer de ses yeux, en contemplant son mince visage dont le teint vert rappelait, en de certains moments, la couleur des flots, quelques-uns eurent un pressentiment confus de sa destinée. « Cet homme, dit un jour Mirabeau dans un moment d'émotion involontaire, fera quelque chose : il croit à ce qu'il dit. »

Il y avait dans l'Assemblée un quatrième parti dont les éléments changeaient à toute heure, qui se composait selon le hasard ou l'inspiration du moment, qui tour à tour se faisait accepter, admirer, craindre, mépriser, subir. Ce parti était un homme, et cet homme était Mirabeau.

Mais l'Assemblée, l'Assemblée prise dans son ensemble?

D'abord, il faut se rappeler que les trois ordres avaient contribué à l'élire. Le clergé n'y comptait pas moins de trois cent huit représentants; la noblesse y avait envoyé deux cent soixante-six gentilshommes et dix-neuf magistrats; enfin, cent soixante parlementaires à différents degrés, quinze gentilshommes et quatre prêtres y faisaient partie de la représentation du tiers état. C'eût été merveille si une Assemblée formée de la sorte n'avait eu ni oscillations, ni déchirements intérieurs, ni défaillances. Ayant à diriger la tempête, pouvait-elle être capable de la contenir? Elle ne fut même pas capable de la comprendre!

Il est vrai qu'une certaine unité planait sur ses divisions et que du milieu des opinions divergentes, du milieu des passions ou des intérêts hostiles, se dégageaient des tendances dominantes. Mais quelles étaient ces tendances? Celles que la philosophie du dix-huitième siècle avait enfantées, en s'arrêtant à Montesquieu et en n'allant pas au delà de Voltaire La majorité, c'était le tiers état qui l'avait donnée, c'est-à-dire cette phalange de marchands, d'hommes de lettres, d'avocats, de gentilshommes douteux, de prêtres mécontents, qui tremblait d'avoir à céder au peuple dans la victoire la place qu'il avait si généreusement occupée dans le combat. La domination a ses parvenus comme la richesse, et le vice des seconds comme des premiers est l'esprit d'exclusion, injustice de l'orgueil. Sur les débris de la puissance féodale abattue, ce que la majorité des constituants se croyait appelée à fonder, c'était la puissance de la bourgeoisie, et pas autre chose.

Cependant l'Assemblée constituante va nous apparaître fournissant, en dehors et au-dessus de son œuvre de choix, une carrière qui souvent fut éclatante; et déjà ne l'avons-nous pas vue se présenter sur la scène de manière à commander le respect? Son serment du Jeu de Paume, son attitude sereine au milieu des sabres nus, sa volonté inflexible et forte dans le drame de son unité conquise, ses intrépides délibérations entre les dragons que la cour fait ranger en bataille et la Bastille que le peuple renverse, tout cela est marqué d'un sceau indélébile, tout cela est digne de l'ère nouvelle qui s'ouvre.

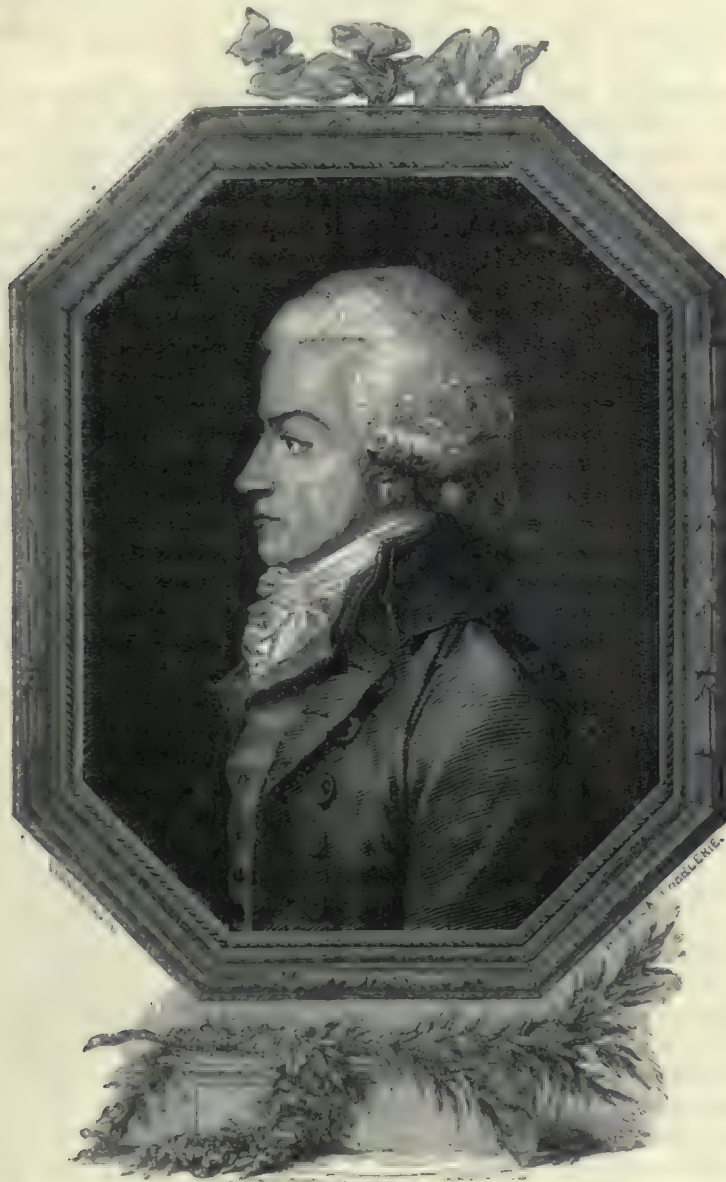
Ah! c'est que le peuple ici est encore présent et combat avec l'Assemblée; c'est que derrière ce tiers état qui s'amoindrira toutes les fois qu'il voudra rester lui-même, il y a, le poussant, l'animant, l'enveloppant de son haleine de feu, la grande et indomptable Révolution. Il essayera de s'arrêter; mais une voix, une voix étrange, une voix unique quoique formée, comme le bruit de l'océan, des murmures sans nombre de toutes les vagues, lui criera : en avant, et encore, et toujours! Il sera tenté de s'assoupir; mais aussitôt un coup de tonnerre le réveillera.

Voilà par où s'explique le double caractère que nous remarquerons dans les actes de l'Assemblée constituante. Elle s'emprisonna dans une besogne étroite, et s'éleva quelquefois à des hauteurs sublimes; elle fit une constitution périssable et proclama des vérités immortelles, parce qu'elle fut retenue tour à tour et emportée par deux forces distinctes, le sentiment qui lui venait d'elle-même et le mouvement qui lui venait du peuple.

Qu'on ne s'y trompe pas, toutefois! Ceux des historiens modernes qui lui ont reproché de s'être complétement asservie au Palais-Royal et à ses motionnaires, ont manqué de coup d'œil. Non-seulement il arriva à l'Assemblée constituante de résister aux clameurs de la rue, mais il lui arriva, comme on le verra bientôt, de le faire sous l'empire de cette fausse idée que la nation c'était elle. Ce qui est vrai, c'est qu'elle eut

à subir en mainte circonstance une pression mystérieuse, dont elle ne chercha pas même à se rendre compte; ce qui est vrai, c'est qu'un des mobiles qui la guidèrent le mieux, en trompant son égoïsme de caste, fut une passion, alors assez nouvelle en France, l'ambition de la popularité. Au fond elle redoutait moins les menaces du Palais-Royal qu'elle ne recherchait ses éloges. C'est à la clarté de ce flambeau que nous aurons à la suivre.

Elle fut générale, au surplus, cette rivalité dans la recherche des applaudissements. Car, chaque siècle a ses idoles qu'il propose à l'adoration des humains. La liberté et l'égalité étaient les divinités du jour, voilées encore, mais du moins entrevues; il fallait les encenser, fût-ce de loin, ou consentir à n'être pas de son temps. Il en résulta que beaucoup se donnèrent à la Révolution uniquement pour gagner la faveur publique, devenue le plus indispensable des appuis dans



BARNAVE

la carrière, même des vains désirs. Quel était le vent qui soufflait des faubourgs? Que pensaient les dépositaires du bruit? Et, de la sorte, on vit l'esprit de flatterie descendre par degrés des hautes sphères qu'il avait jadis habitées. La souveraineté, en se déplaçant, déplaça la courtisanerie. Le peuple eut pour flatteurs ceux qui avaient eu l'insolence de se croire ses maîtres : il fut vengé!

Et qu'on ne calomnie pas, qu'on n'essaye pas de rabaisser cette force attractive de la Révolution, pour s'être ainsi exercée sur des passions frivoles ou de lâches pensées. Parce que d'innombrables flots impurs vont se perdre dans son vaste sein, la mer en est-elle moins imposante? Parce que les faiblesses mêmes de ces millions d'individus qui s'absorbent en elle, l'humanité les emploie à son œuvre, en a-t-elle moins de majesté? Quand la vérité l'emporte, il n'est pas jusqu'à l'infimité de ceux qui la servent dont ne s'augmente l'éclat de son triomphe. Les hommes sont petits : l'homme est grand.

CHAPITRE IV

PREMIERS TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE



UE l'Assemblée constituante ait longtemps flotté entre des aspirations vastes comme le monde et les conseils d'un misérable égoïsme de caste; que tour à tour glorieuse complice du peuple et instrument de la bourgeoisie, elle ait déconcerté tour à tour, parmi ses juges, le mépris et l'enthousiasme; qu'au milieu de tressaillements héroïques, elle ait subi l'atteinte des plus vulgaires désirs; qu'elle se soit enfin bercée du puéril espoir de fixer sur un chiffon de papier les volontés éternellement vivantes du destin et d'enfermer, suivant l'expression de Thouret, *la fin de la Révolution dans la fin de la Constitution*, toujours est-il qu'elle a fait plus que traverser la scène de l'histoire : elle s'y est arrêtée et y a joué un grand rôle.

Eh bien, des résumés arides, incomplets, d'infidèles analyses, ou, comme dans la question des dîmes abolies sans rachat, des comptes rendus frauduleux, voilà de quoi s'est jusqu'ici composée l'histoire des travaux de l'Assemblée constituante. Il semble que, plus touchés des choses d'une importance purement extérieure que des drames, si sérieux pourtant, de la pensée, les historiens n'aient rien vu de ce qu'avait de merveilleux l'enfantement, même imparfait, d'une société nouvelle. Il faut réparer les oublis, il faut combler les lacunes, il faut rendre à cette partie trop négligée de notre histoire son grave caractère et sa grandeur épique.

Une *déclaration des droits de l'homme* fut l'idée par où s'ouvrirent les travaux de l'Assemblée constituante. Plus solennelle encore et plus saisissante eût été une *déclaration des devoirs*. Mais c'est ce que le janséniste Camus et l'abbé Grégoire demandèrent vainement. Avant que le dix-neuvième siècle se mît à sa tâche, le dix-huitième avait à achever la sienne.

Le *Cahier de Paris* portait :

« Les hommes sont égaux en droit. — Tout pouvoir émane de la nation et doit être exercé pour son bonheur. — La volonté générale fait la loi; la force publique en assure l'exécution. — A la nation tout entière le vote des impôts. — Ni arrestations ni destitutions sans jugement. — Tout citoyen est admissible aux emplois. — La liberté naturelle, civile et religieuse de chaque homme, sa sûreté personnelle, son indépendance absolue de toute autre autorité que celle de la loi, excluent toute recherche sur ses opinions, sur ses discours, ses écrits, tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public et ne blessent pas les droits d'autrui. »

Ces maximes donnaient l'étendue à peu près exacte du domaine conquis jusqu'alors par l'esprit humain et en déterminaient les limites connues. Là furent le point de départ, le modèle et le cadre d'une foule de projets. Celui que Lafayette avait présenté le 11 juillet faisait entrer dans l'énumération des droits de l'homme la *résistance à l'oppression*. Celui qui, le 20 du même mois, fut présenté par l'abbé Sieyès, contenait un passage où sont vivement pressenties, quoique encore imparfaitement exprimées, les conclusions du socialisme moderne :

« La nature donne à l'homme des *besoins* et des *moyens* pour y pourvoir. Deux hommes étant *également hommes*, ils ont, à un *égal degré*, tous les droits qui découlent de la nature humaine. Il existe, il est vrai, de grandes *inégalités de moyens* parmi les hommes; la nature fait des forts et des faibles; elle départ aux uns l'intelligence qu'elle refuse aux autres : il suit qu'il y aura entre eux inégalité de travail, inégalité de produit, inégalité de consommation et de jouissance; mais il ne s'ensuit pas qu'il puisse y avoir inégalité *de droits*. L'ASSOCIATION est un des moyens indiqués par la nature pour atteindre le bonheur. »

Qui ne retrouverait ici en germe le Socialisme du dix-neuvième siècle, depuis son principe, qui est : DE CHACUN SELON SES FACULTÉS ET A CHACUN SELON SES BESOINS, jusqu'à son mode de réalisation, qui est : l'ASSOCIATION UNIVERSELLE?

On juge combien profonde dut être l'épouvante des hommes du passé, de tous ceux qui avaient traversé leur siècle sans le vouloir comprendre! Quel était donc ce monde nouveau, tout à coup découvert? Ces abstractions ne cachaient-elles point sous leur forme métaphysique des réalités redoutables? Les plus éclairés d'entre les aristocrates ne s'y trompèrent pas. Mais, enveloppant leur effroi dans leurs railleries, ils affectèrent de dénoncer toute *déclaration des droits* comme une chose pompeusement inutile, sinon dangereuse. A les entendre, on ne pouvait proclamer les lois de la nature humaine sans rétrograder jusqu'à l'origine des sociétés, et c'était rédiger, pour l'homme devenu social, le code des sauvages. « Les hommes, disaient-ils avec Rivarol, naissent nus et vivent habillés, comme ils naissent indépendants et vivent sous des lois. Les habits gênent un peu les mouvements du corps; mais ils le protégent contre le froid; les lois gênent les passions, mais elles défendent l'honneur, la vie et les fortunes. » Sophisme! Il ne s'agissait pas de supprimer les habits : il s'agissait de déclarer que tous ceux qui ont également froid ont un droit égal à se vêtir : idée incomplète, d'ailleurs, mais que Robespierre compléta plus tard en disant qu'ils doivent tous également en recevoir de la société le pouvoir.

Sur la nécessité d'une déclaration, la lutte fut assez longue, d'un médiocre éclat et plusieurs fois interrompue. Le comte de Castellane n'eut pas de peine à prouver que la tyrannie avait surtout pour complice l'ignorance. Comment pouvait-il être inutile de faire tomber le voile qui, aux yeux des peuples trompés si longtemps, avait couvert la statue de la Liberté? Barnave trouva, pour la déclaration des droits, le mot populaire de *catéchisme national*. Malouet l'appuya avec une modération de langage qui n'excluait pas la force de la pensée. « La déclaration est indispensable, s'écria le comte d'Entraigues, afin que, si le ciel dans sa colère nous punissait une seconde fois du fléau du despotisme, on pût au moins montrer au tyran l'injustice de ses prétentions, ses devoirs et les droits des peuples. » Enfin l'Assemblée ayant décidé qu'une déclaration des droits serait faite et placée en tête de la Constitution, la rédaction en fut confiée, dans la séance du 12 août, à un comité de cinq membres, dont Mirabeau, qui en faisait partie, vint lire le travail dans la séance du 17.

Mais ce travail ne rencontra qu'une approbation fort douteuse. Sur la motion du marquis de Paulette, on convint que l'Assemblée se séparerait en bureaux; que de nouveaux projets seraient élaborés, et qu'on soumettrait à la discussion, article par article, celui qui aurait réuni le plus de suffrages.

Aussitôt Mirabeau réclame la parole et demande que la rédaction définitive soit renvoyée au temps où les autres parties de la Constitution seront elles-mêmes convenues. En d'autres termes, il voulait qu'on écrivît le livre avant la pré-

face. Telle était l'opinion de quelques-uns, de Malouet, par exemple, du duc de Lévis, de Pétion; mais dans l'autre plateau de la balance pesaient Rabaut Saint-Étienne, Volney, Barnave, Lafayette, Sieyès, et l'opinion publique. Aussi la proposition de Mirabeau fut-elle accueillie par des murmures où quelque colère se mêlait à l'étonnement. Mirabeau était assez fort pour braver les attaques, il n'était pas assez pur pour échapper aux soupçons : Gleizen, Blezau, Rewbel lui



ROBESPIERRE

reprochèrent durement d'avoir parlé lui-même en faveur du décret qui ordonnait que la déclaration précéderait la Constitution; ils lui reprochèrent l'art insolent avec lequel il entraînait l'Assemblée vers des buts contraires. Mais que lui importait, à lui? Son âme, invincible à tout, excepté au vice, n'avait pas à se troubler devant de telles agressions. En deux phrases il fit l'éloge de sa vie; à ses ennemis il opposa, comme une impénétrable armure, les trente volumes sortis de sa plume; et, de ses rudes lèvres, où la nature semblait avoir placé le siége de la violence, le siége du dédain, il lais-

sa tomber ces paroles : « C'est un trait lancé de bas en haut. » Trois projets se disputaient les préférences de l'Assemblée : celui de Lafayette, celui de Sieyès, et un troisième, qui parut sous le nom du sixième bureau : ce fut ce dernier qu'on adopta comme base de discussion Il était ainsi conçu :

« Art 1. Chaque homme tient de la nature le droit de veiller à sa conservation et le désir d'être heureux.

« Art. 2. Pour assurer sa conservation et se procurer le bien-être, chaque homme tient de la nature des facultés. C'est dans le plein et entier exercice de ces facultés que consiste la liberté.

« Art. 3. De l'usage de ces facultés dérive le droit de propriété.

« Art. 4. Chaque homme a un droit égal à sa liberté et à sa propriété

« Art. 5. Mais chaque homme n'a pas reçu de la nature les mêmes moyens pour user de ses droits De là naît l'inégalité entre les hommes; l'inégalité est donc dans la nature même.

« Art. 6. La société s'est formée par le besoin de maintenir l'égalité des droits au milieu de l'inégalité des moyens.

« Art. 7. Dans l'état de société, chaque homme, pour obtenir l'exercice libre et légitime de ses facultés, doit le reconnaître dans ses semblables, le respecter et le faciliter.

« Art. 8. De cette réciprocité nécessaire résulte, entre les hommes réunis, la double relation des droits et des devoirs.

« Art 9. Le but de toute société est de maintenir cette double relation; de là l'établissement des lois.

« Art. 10. L'objet de la loi est donc de garantir tous les droits, et d'assurer l'observation de tous les devoirs.

« Art. 11. Le premier devoir de tout citoyen étant de servir la société selon sa capacité et ses talents, il a le droit d'être appelé à tout emploi public.

« Art 12. La loi étant l'expression de la volonté générale, tout citoyen doit avoir coopéré immédiatement ou médiatement à la formation de la loi

« Art. 13 La loi doit être la même pour tous; et aucune autorité politique n'est obligatoire pour le citoyen qu'autant qu'elle commande au nom de la loi.

« Art. 14. Nul citoyen ne peut être accusé, ni troublé dans l'usage de sa propriété, ni gêné dans celui de sa liberté, qu'en vertu de la loi, avec les formes qu'elle a prescrites, et dans les cas qu'elle a prévus.

« Art. 15 Quand la loi punit, la peine doit toujours être proportionnée au délit, sans aucune acception de rang, d'état ou de fortune.

« Art. 16 La loi ne pouvant atteindre les délits secrets, c'est à la religion ou à la morale à la suppléer. Il est donc essentiel, pour le bon ordre même de la société, que l'une et l'autre soient respectées.

« Art. 17. Le maintien de la religion exige un culte public; le respect pour le culte public est donc indispensable.

« Art. 18. Tout citoyen qui ne trouble point le culte établi ne doit point être inquiété.

« Art. 19. La libre communication des pensées étant un droit du citoyen, elle ne doit être restreinte qu'autant qu'elle nuit aux droits d'autrui.

« Art. 20. La garantie du droit de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

« Art. 21. Pour l'entretien de la force publique et les autres frais du gouvernement, une contribution commune est indispensable, et sa répartition doit être rigoureusement proportionnée entre tous les citoyens.

« Art 22. La contribution publique étant une portion retranchée de la propriété de chaque citoyen, il a le droit d'en constater la nécessité, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

« Art 23. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration

« Art. 24. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée et la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas une véritable constitution »

La discussion commença.

Que de questions émouvantes ne soulevaient pas ces maximes!

Elles proclamaient que la liberté consiste, pour l'homme, dans le plein et entier exercice de ses facultés : belle définition, et bien profonde, mais de laquelle il aurait fallu tirer cette conséquence, qu'il est du devoir de la société de rendre possibles, en chacun de ses membres, l'exercice et le développement de ses facultés naturelles par l'éducation commune et gratuite, par l'usage en commun des instruments de travail, et du premier de tous : la terre. Si, jeté faible et nu au milieu de mes semblables, je trouve tout occupé autour de moi; si, mourant de faim, je ne puis ni tuer ce chevreuil, ni cueillir ces fruits, ni tirer de ce champ, au prix de mes sueurs, de quoi conserver la vie, présent de Dieu; si, tremblant de froid, je ne puis de la dépouille des animaux me faire un vêtement; si, brûlé par la soif, je ne puis boire à cette fontaine; si, épuisé de fatigue, je ne puis me coucher dans cette prairie ou à l'ombre de ces arbres..., parce que tout est devenu la possession exclusive de quelques-uns, et le sol, et les animaux, et la nature morte, et la nature vivante, que deviennent mes facultés? Suis-je libre?

De l'usage de ses facultés, disait le projet du sixième bureau, dérive, pour l'homme, le droit de propriété. Il était impossible de mieux dire. Mais quelle fatale inconséquence que d'ajouter : Donc, chaque homme a un droit égal à SA propriété! La conséquence logique était : Donc, chaque homme a un droit égal à LA propriété. Car, à qui ne conserve sa vie qu'à la condition de la vendre pour un morceau de pain, qu'importe ce droit égal à SA propriété, qu'il n'aura jamais? Entre ces deux monosyllabes SA et LA il y avait un immense abîme, et il faut le franchir afin de n'avoir pas à le combler! « Pourquoi, dit, dans un célèbre roman de Cooper, un philosophe des déserts, pourquoi les chefs d'États n'ouvrent-ils pas leurs compas et ne tracent-ils pas leurs lignes de démarcation sur nos têtes aussi bien que sous nos pieds? Pourquoi n'écrivent-ils pas en grandes lettres sur leurs parchemins que chaque propriétaire du sol, qu'on pourrait appeler alors propriétaire de l'air, aura telle portion du ciel, avec telle étoile pour servir de limite à son domaine, et tel nuage pour faire aller son moulin? »

Chose étrange! L'Assemblée constituante prétendait fonder la société, en la régénérant, sur les principes immuables de la justice, sur l'indestructible base de l'égalité; et de ces problèmes qui sont le glorieux supplice de notre époque, le plus important ne fut ni agité ni même abordé par elle. Les articles que le débat mit particulièrement en lumière furent ceux qui concernaient la responsabilité des agents subalternes du pouvoir et la liberté des cultes. La philosophie du dix-huitième siècle reparaissait là tout entière; le génie de Voltaire planait sur la discussion, et on devine aisément ce que dut être, en cette occasion, Voltaire parlant par la bouche de Mirabeau.

Les agents subalternes seraient-ils responsables comme

leurs supérieurs? Non, répondaient quelques membres. Mais Mirabeau :

« Si la loi, dit-il, si la loi de responsabilité ne s'étendait pas sur tous les agents subalternes du pouvoir, il n'y aurait pas sur la terre une nation plus faite que nous pour l'esclavage.... Le chef de la société seul excepté, — et pourquoi cette exception, ô puissant logicien? — toute la hiérarchie sociale est responsable; il faut proclamer cette maxime, si l'on veut consolider la liberté particulière et publique; cela ne suppose aucunement que le subalterne soit juge de l'*ordre* dont il est porteur, mais il doit juger la *forme* de cet ordre : ainsi, un cavalier de maréchaussée saura qu'il ne lui est pas permis de porter un ordre sans être accompagné d'un officier civil; en un mot, la force publique sera soumise à des formes déterminées par la loi. Il n'y a aucune espèce d'inconvénient à cela, sinon la nécessité d'avoir désormais des lois claires et précises, et c'est là un argument de plus en faveur du dogme de la responsabilité. »

L'opinion de Mirabeau prévalut

On avait dit : « Le culte est un objet de police extérieure; en conséquence il appartient à la société de le régler; de permettre l'un, de défendre l'autre. » Mirabeau attaqua cette proposition avec force :

« Je ne viens pas prêcher la tolérance. La liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré, que le mot tolérance, qui essaye de l'exprimer, me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer, attente à la liberté de penser, par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer.

« Mais je ne sais pourquoi l'on traite le fond d'une question dont le jour n'est point arrivé

« Nous faisons une déclaration des droits; il est donc absolument nécessaire que la chose qu'on propose soit un droit; autrement on y ferait entrer tous les principes qu'on voudrait, et alors ce serait un recueil de principes.

« Il faut donc examiner si les articles proposés sont un droit. Certainement dans leur exposition ils n'en expriment pas; il faut donc les poser autrement. Mais il faut les insérer en forme de déclaration des droits, et alors il faut dire : Le droit des hommes est de respecter la religion et de la maintenir.

« Mais il est évident que c'est un devoir et non pas un droit. Les hommes n'apportent pas le culte en société, il ne naît qu'en commun. C'est donc une institution purement sociale et conventionnelle.

« C'est donc un devoir. Mais ce devoir fait naître un droit, savoir : que nul ne peut être troublé dans sa religion.

« Sans entrer en aucune manière dans le fond de la question, je supplie ceux qui anticipent par leurs craintes sur les désordres qui ravageront le royaume si l'on y introduit la liberté des cultes, de penser que la tolérance, pour me servir du mot consacré, n'a pas produit chez nos voisins des fruits empoisonnés, et que les protestants, inévitablement damnés dans l'autre monde, comme chacun sait, se sont très-passablement arrangés dans celui-ci, sans doute par une compensation due à la bonté de l'Être suprême.

« Nous qui n'avons le droit de nous mêler que des choses de ce monde, nous pouvons donc permettre la liberté des cultes et dormir en paix. »

Le frère de Mirabeau, un de ses plus constants adversaires, s'éleva contre cette doctrine :

« Voudriez-vous donc, s'écria-t-il, en permettant les cultes, faire une religion de circonstance? Chacun choisira une religion analogue à ses passions. La religion turque deviendra celle des jeunes gens; la religion juive, celle des usuriers; la religion de Brama, peut-être celle des femmes. »

L'Assemblée hésitait; son incertitude se trahit par la rédaction suivante, qui manquait de netteté et de largeur : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, *pourvu que* leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par les lois. »

Mirabeau se voyant fermer l'accès de la tribune par la clôture des débats, transporta aussitôt la lutte dans son journal. En termes véhéments, il reprocha à l'Assemblée d'avoir placé dans une déclaration des droits de l'homme le germe de l'intolérance; d'avoir laissé à la disposition des tyrans pieux un texte dont le sens restrictif saurait bien servir aux Dominique, aux Torquemada et à leurs doctrines pleines de sang. Il nia résolûment que les hommes pussent subordonner sans folie au despotisme du consentement général, une chose aussi majeure que leur bonheur éternel. Il appela toute loi restrictive en matière de religion la loi du plus fort. A ceux qui craignaient que, sous prétexte de religion, on ne prêchât des dogmes nuisibles à la société et scandaleux, il répondit que les doctrines perverses ne se prêchent jamais au grand jour, qu'elles ont besoin des ténèbres, et que, pour rendre autrefois les *fêtes de la bonne déesse* innocentes, il eût suffi d'en détruire le mystère. « Mais, disent les partisans d'une religion *dominante*, nous ne prétendons pas gêner la liberté des consciences. — Voilà certes une belle faveur : vous laissez à vos frères ce que les tyrans n'ont jamais pu ôter à leurs ennemis! »

Les restrictions que Mirabeau repoussait en matière de religion furent combattues, mais vainement, en matière de presse, par Rabaut Saint-Étienne et Robespierre. Le premier prononça ces remarquables paroles : « Si de quelque article rédigé en tumulte il résultait l'esclavage d'un seul, il en résulterait l'esclavage de tous. La servitude est une contagion. »

Le 26 août, l'Assemblée adopta définitivement une déclaration, monument très-incomplet encore, mais immortel, du pouvoir de la vérité militante!

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

« Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence de tous et sous les auspices de l'Être suprême, les *droits* suivants de l'homme et du citoyen.

« Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. — Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

« Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme

Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression

« Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation — Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

« Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

« Art. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la nécessité — Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

« Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. — *Tous* les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. — Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. — Tous les citoyens sont égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur *capacité* et sans autre distinction que celle de leurs *vertus* et de leurs *talents*.

« Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans le cas déterminé par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis. Mais tout citoyen, appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

« Art. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

« Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur, qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

« Art 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi.

« Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi

« Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

« Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

« Art. 14. Tous les citoyens ont droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

« Art. 15. La société a droit de demander compte à tout agent public de son administration.

« Art. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

« Art 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

APPLICATION DE CES PRINCIPES.

« L'Assemblée nationale, voulant établir la Constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître et déclarer, abolit irrévocablement les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits.

« Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient, ni aucun ordre de chevalerie, ni aucune des corporations ou décorations pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse ou qui supposaient des distinctions de naissance, ni aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions. — Il n'y a plus ni vénalité, ni hérédité d'aucun office public. — Il n'y a plus, pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilége, ni exception au droit commun de tous les Français — Il n'y a plus ni jurandes, ni corporations de professions, arts et métiers. — La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la Constitution. »

DISPOSITIONS FONDAMENTALES GARANTIES PAR LA CONSTITUTION.

« La Constitution garantit comme droits naturels et civils : 1° que tous les citoyens sont admissibles aux places et emplois, sans autre distinction que celle des vertus et des talents; — 2° que toutes les contributions seront réparties entre tous les citoyens également, en proportion de leurs facultés; — 3° que les mêmes délits seront punis des mêmes peines, sans aucune distinction des personnes.

« La Constitution garantit pareillement comme droits naturels et civils : — 4° la liberté à tout homme d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté ni détenu que selon les formes déterminées par la Constitution; — 5° la liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, sans que ses écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication, et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché; — 6° la liberté aux citoyens de s'assembler paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police; — 7° la liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement.

« Le pouvoir législatif ne pourra faire aucune loi qui porte atteinte et mette obstacle à l'exercice des droits naturels et civils consignés dans le présent titre et garantis par la Constitution; mais, comme la liberté ne consiste qu'à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ni à la sûreté publique, la loi peut établir des peines contre les actes qui, attaquant ou la sûreté publique ou les droits d'autrui, seraient nuisibles à la société.

« La Constitution garantit l'inviolabilité des propriétés, ou la juste et préalable indemnité de celles dont la nécessité publique, légalement constatée, exigerait le sacrifice — Les biens destinés aux dépenses du culte et à tous les services d'utilité publique appartiennent à la nation et sont dans tous les temps à sa disposition. — La Constitution garantit les aliénations qui ont été ou seront faites suivant les formes établies par la loi.

« Les citoyens ont le droit d'élire ou choisir les ministres de leurs cultes.

« Il sera créé et organisé un établissement général de *secours publics*, pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pas pu s'en procurer.

« Il sera créé et organisé une *instruction publique*, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume.

« Il sera établi des *fêtes nationales* pour conserver le souvenir de la Révolution française, entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois.

« Il sera fait un *code de lois civiles* communes à tout le royaume. »



LE COMTE DE CASTELLANE

Il n'y avait plus qu'à rédiger, d'après ces principes, le code des lois fondamentales du royaume. Mais, sur l'organisation à donner au pouvoir politique, les esprits se trouvaient profondément divisés.

Ce n'est pas qu'il y eût alors un parti républicain : non. Le trône semblait placé sur un de ces sommets si élevés, que c'est au-dessous d'eux que les nuages s'amoncellent et que la foudre gronde. Le mot de Camille Desmoulins était vrai : « Nous n'étions pas alors plus de dix républicains en France. » Seul, peut-être, dans l'Assemblée, Robespierre prévoyait un 10 août; et il sentait si bien son isolement, que quand il fut question d'écrire dans la Constitution : « Le gouvernement français est un gouvernement monarchique, » il monta à la tribune pour demander qu'on pût, sur ce point, exposer toute son opinion, *sans craintes des murmures*. On passa outre. Mais la Révolution n'entendait point passer outre, elle!

Jusqu'où s'étendrait l'autorité royale? Y aurait-il une Chambre? Y en aurait-il deux? Pour le moment, tout était là.

Or, depuis que le livre de l'*Esprit des lois* avait paru, l'admiration de la Constitution anglaise avait fait école en France.

Aux yeux de Mounier, de Lally-Tollendal, de Necker, de Malouet, de Bergasse, de Clermont-Tonnerre, rien de comparable au système qui, combinant les trois éléments monarchique, aristocratique et populaire, représentait le premier par un roi, le second par un sénat, le troisième par une chambre des Communes. Dans le jeu alternatif et l'équilibre de ces trois forces, ils croyaient trouver une barrière contre les emportements de la démagogie, en même temps que contre le despotisme d'une volonté sans contrôle; et, ouvrant avec orgueil l'histoire d'Angleterre, ils montraient les Communes défendant la royauté contre les pairs sous Guillaume III, comme les pairs l'avaient défendue contre les Communes sous Charles II, le trône restant inébranlable au milieu de ces efforts contraires, et la liberté du peuple trouvant son compte à cette pondération tout aussi bien que la dignité du prince.

Il leur semblait, d'un autre côté, que les esprits, attachés au pouvoir royal par une longue habitude quoique entraînés vers la liberté par les élans d'un sentiment nouveau, étaient dans cet état de balancement qui se prête à l'adoption des systèmes mixtes.

Louis XVI, d'ailleurs, n'était-il pas doué des qualités le mieux appropriées à une monarchie constitutionnelle? Si le destin, pensait Necker, eût fait naître Louis XVI roi d'Angleterre, nul doute que, par caractère et sans effort, il ne se fût trouvé en harmonie parfaite avec l'esprit de la Constitution britannique. Il n'eût point laissé les tourments de l'ambition approcher de son cœur. Trop heureux de se sentir affranchi du joug des grandes responsabilités, il eût aimé à se savoir en force derrière la loi, et c'eût été un singulier soulagement pour lui que d'avoir à opposer une règle authentique aux oppresseurs de sa propre volonté.

Ainsi, l'aristocratie s'écroulait en France, et c'était à un pays de mœurs essentiellement aristocratiques que les docteurs de l'école constitutionnelle allaient demander un modèle! Mieux instruits ou plus sincères, ils auraient reconnu qu'en Angleterre la Chambre des Communes, celle des Lords et la royauté ne sont nullement trois pouvoirs distincts, mais plutôt trois manifestations diverses d'une puissance unique : l'aristocratie. Ils auraient vu, en dépit de cet équilibre tant vanté des pouvoirs, l'Angleterre impuissante à détourner sur le monde, commercialement conquis et ravagé par elle, la marée montante de ses prolétaires affamés; enfin, s'ils avaient pris d'un peu plus haut cette histoire d'Angleterre, objet de leur culte frivole, ils auraient été forcés de convenir que de ce prétendu équilibre était sortie, sous Charles Ier, une lutte dévorante où la Chambre des Lords avait été emportée, où le trône avait disparu dans le sang d'un roi, et qui avait abouti à la dictature d'un soldat mettant la clé du parlement dans sa poche.

Quant à l'espoir que Necker et ses amis fondaient sur le *balancement* de l'opinion publique et le caractère personnel de Louis XVI, jamais illusion ne fut plus profonde. Semblable à ces machines d'invention moderne que la vapeur entraîne, la Révolution allait en ligne droite, prête à broyer quiconque, sur la route, s'arrêterait devant elle, et pour ce qui est de Louis XVI, qu'importaient à cette Révolution, aussi indomptable que le *fatum* des anciens, les aptitudes constitutionnelles d'un mortel couronné? « Il ne fallait pas examiner ses pensées secrètes! » comme a écrit depuis Mme de Staël, peu d'accord en ceci avec son père.

Quoi qu'il en soit, grâce à l'opiniâtreté de Mounier, à l'influence de Necker et au talent de Lally-Tollendal, l'école anglaise était parvenue à s'assurer une position très forte dans le *Comité de Constitution*, nommé durant la nuit qui précéda la chute de la Bastille. Les huit membres de ce comité étaient Mounier, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Talleyrand, Sieyès, Le Chapelier, Barnave et l'archevêque de Bordeaux.

Le 19 août, avant que le Comité de Constitution eût fait connaître sa décision définitive, et pour disposer favorablement les esprits, Lally-Tollendal se rendit à l'Assemblée avec un discours soigneusement étudié. Ses amis comptaient sur l'effet qu'avait coutume de produire sa parole, et en l'apercevant à la tribune, chacun devint attentif.

Tout ce qui pouvait être dit en faveur du régime constitutionnel, Lally-Tollendal le développa en termes d'une grave éloquence :

Une Assemblée unique avait été nécessaire peut-être pour accomplir la Révolution; pensait-on qu'elle le fût pour la conserver? Une Chambre unique était sujette à des emportements terribles. Qui la retiendrait? Qui l'empêcherait de se précipiter? Elle aurait beau vouloir s'enchaîner elle-même : qui l'empêcherait de briser une chaîne qu'elle aurait forgée et tiendrait toujours dans ses mains? Il fallait y prendre garde! Il fallait sauver la nation du danger de ces entraînements, si faciles à prévoir; il fallait sauver le peuple de la honte de tomber sous le joug d'une majorité, devenue tyrannique le jour où elle se serait sentie sans frein. Et qu'on ne parlât point du trône comme d'une suffisante barrière. Mettre en présence deux forces chargées de se contenir mutuellement, c'était leur souffler un violent désir de se combattre et installer au sommet de l'Etat une anarchie dont il était fort à craindre qu'on ne sortît que par la victoire d'un des deux pouvoirs rivaux, c'est-à-dire par le despotisme.

Puis, habile à masquer les plaies hideuses que l'Angleterre portait ouvertes et saignantes dans son sein, l'orateur osa vanter comme la patrie de l'égalité un pays qui a su échelonner l'esclavage; un pays où, servile à l'égard de ceux d'en haut et insolent à l'égard de ceux d'en bas, chacun est un aristocrate dans sa sphère, depuis le lord qui se pare de son titre, jusqu'au laquais de grande maison qui se pare de sa livrée, jusqu'au pauvre qui, si on le laissait mendier, se parerait de ses ulcères. Mais quoi! le fils du roi dans ce pays ne courait-il pas les mers depuis sept ans? N'était-il pas capitaine de frégate après avoir commencé par le dernier emploi de la marine? L'humble origine du chancelier York l'avait-elle empêché de devenir l'oracle de l'Angleterre? Lord Ferrers ayant tué un de ses domestiques dans un accès de fureur, n'avait-il pas été condamné, tout lord qu'il était, au dernier supplice? Et il n'en fallait pas davantage à Lally-Tollendal pour recommander à la France l'imitation du régime politique adopté par les Anglais.

« Un pouvoir unique, disait-il, — et c'était le résumé de sa doctrine, — finira nécessairement par tout dévorer. Deux se combattront jusqu'à ce que l'un ait écrasé l'autre. Trois se maintiendront dans un parfait équilibre, s'ils sont combinés de telle sorte que, quand deux lutteront ensemble, le troisième, également intéressé au maintien de l'un et de l'autre, se joigne à celui qui est opprimé et ramène la paix entre tous. »

Lally-Tollendal, et les anglomanes dont il était l'orateur, ne remarquaient pas la folie d'un système dont le dernier mot eût été : *néant*. Qu'est-ce que le parfait équilibre? l'immobilité; et qu'est-ce qu'une société immobile? O bizarre sagesse! Ils commençaient par admettre deux pouvoirs intéressés à se faire la guerre, et ils en appelaient un troisième pour rétablir la paix! C'était comme si Dieu, en créant le corps humain, eût chargé le bras droit de contrôler et de contenir la tête, en confiant au bras gauche la mission d'intervenir entre les

deux. Eh! qu'avaient-ils besoin de prendre exemple sur l'Angleterre? Ils n'avaient qu'à prendre exemple sur la nature!

Le plan proposé par Lally-Tollendal était celui-ci :

1° Le Corps législatif sera composé de trois parties : un roi, un sénat, et les représentants de la nation;

2° Le droit et le devoir du roi seront de convoquer le Corps législatif aux époques fixées par la Constitution; il pourra le proroger, et même le dissoudre, pourvu qu'à l'instant il en convoque un nouveau;

3° C'est la Chambre des représentants qui votera les subsides. Le Sénat ne pourra qu'adopter ou rejeter purement et simplement l'acte qui les accordera;

4° La Chambre des représentants aura seule le droit d'accuser les agents supérieurs du pouvoir public, et le Sénat aura seul le droit de les juger;

5° Chaque Chambre décidera privativement de ce qui concerne sa police particulière;

6° Tout acte de législation sera commun aux deux Chambres;

7° La sanction royale est nécessaire pour la formation de la loi;

8° Aux deux Chambres l'initiative; au roi la sanction;

9° Aucune loi ne sera présentée à la sanction royale qu'après avoir été consentie par les deux Chambres;

10° Les deux Chambres auront le *veto* l'une sur l'autre, et le roi l'aura sur les deux.



DE MONTESQUIOU-FEZENZAC — LE PRINCE DE BROGLIE

On sait maintenant ce qui servit de modèle à la Charte de 1814!

Non content d'appuyer ce plan à la tribune, Mounier en propagea les idées dans une brochure autour de laquelle l'opinion s'agita. Il fit plus : avide du succès, on le vit entourer d'obsessions ardentes, tantôt les députés patriotes, auxquels il assurait que l'établissement des deux Chambres ne pouvait être et n'était repoussé que par l'aristocratie, tantôt les députés de la noblesse en leur montrant le Sénat comme le seul port qui les attendît après leur grand naufrage. Un moment, il se crut vainqueur, et la nomination de l'évêque de Langres à la présidence fut son ouvrage.

Mais il allait contre le courant. Pour le Peuple, le Sénat, c'était un asile ouvert à l'ancienne noblesse; c'était le berceau d'une aristocratie nouvelle; c'était un appât offert aux ambitieux; c'était un moyen de corruption ménagé à la royauté, c'était l'hypocrisie de la contre-révolution. Les partisans des institutions féodales ne voulaient pas d'une dignité toute moderne, et par conséquent fatale au prestige des vieux parchemins. La noblesse de province ne mettait pas en doute que le Sénat ne fût exclusivement envahi par la noblesse de cour; et les curés se sentaient animés d'une crainte semblable à l'égard du haut clergé. Restaient les amants fanatiques du passé; et ceux-là repoussaient aussi le système des deux Chambres, parce que l'unité du pouvoir législatif leur apparaissait comme un péril immense, et que, dans leurs calculs pervers, ils étaient heureux d'applaudir à ce qui leur semblait le plus mauvais.

Tel était l'état des esprits, lorsque, le 8 septembre, l'Assemblée eut à se décider. Mais, avant de se prononcer sur la question qui était l'objet de tant de vives préoccupations, il fallait savoir si l'Assemblée serait permanente ou périodique. Ce fut, du moins, l'ordre dans lequel Camus proposa de voter; et, son opinion ayant été celle de l'Assemblée, on alla d'abord aux voix sur la permanence, qui fut décrétée avec empressement.

Mais quelle ne fut pas la surprise de tous, quand soudain, par un de ces stratagèmes dont il aimait à faire des coups de théâtre, Mirabeau s'écria : « Puisqu'on vient de décider qu'il y aurait *une* Assemblée toujours permanente, il n'y a pas lieu à délibérer sur les *deux* Chambres : c'est une question jugée. » Il y eut des applaudissements, il y eut des exclamations de stupeur, il y eut des éclats de colère. Le lendemain, Regnault s'éleva violemment contre ce qu'il ne craignit pas de dénoncer comme une supercherie indigne; Clermont-Tonnerre protesta au nom de sa conscience, il invoqua la foi publique; et Virieu s'emporta jusqu'à un jurement brutal. Les passions étaient allumées : ce fut un orage de cris, de reproches, d'imprécations. On demande contre l'orateur un rappel à l'ordre énergique, on l'accuse d'avoir insulté une partie de l'Assemblée par l'emploi du mot démagogues; les interpellations se croisent, amères tour à tour et menaçantes; la motion de Mirabeau est enfin rejetée : — « J'ai toujours craint d'indigner la raison, avait-il dit fièrement; les individus, jamais. » — Et c'est au milieu d'une confusion inexprimable que la question des deux Chambres est mise aux voix.

Le moment était décisif. Haletant et le cœur troublé, Mounier court de rang en rang; Lally paraît au pied de la tribune, le bras levé, la bouche ouverte. Mais le tumulte va croissant : « C'est vous, crie une voix à l'évêque de Langres, qui avez appelé Lally à la tribune. — N'êtes-vous point las de fatiguer l'Assemblée? » ajoute injurieusement Dubois-Crancé. L'évêque s'élance alors de son fauteuil et sort de la salle, accompagné du bruit d'applaudissements railleurs. Il fallut remettre la délibération au lendemain. Mais la voix du peuple était arrivée jusqu'à Versailles; elle avait pénétré dans l'Assemblée, et, malgré les tentatives violentes que firent dans l'intervalle les disciples éperdus de Montesquieu, huit cent quarante-neuf voix contre quatre-vingt-neuf prononcèrent l'indivisibilité du Corps législatif.

Cependant, Paris bouillonnait depuis quelques jours. Car, au débat qui vient d'être rappelé s'en était joint un autre qui avait enflammé les âmes. Le mot *veto* se trouvait dans toutes les bouches; la question du *veto* passionnait tous les citoyens. « Eh bien, le *veto*? — Est-il vrai que la reine veut le *veto*? — Serions-nous menacés du *veto*, grand Dieu! » Voilà ce qu'on se disait en s'abordant dans les rues, voilà ce qui faisait ressembler le Palais-Royal à une fournaise ardente et remplissait la capitale d'un trouble mystérieux. Bientôt, cette haine du *veto*, colportée le long des grandes routes, pénétra dans les villes, se répandit de village en village et tint la France entière attentive, inquiète, frissonnante.

Que signifiait-il donc, ce mot terrible? Il est certain que tous n'avaient pas une idée bien nette de ce qui leur était un sujet d'horreur. Il y en eut qui crurent haïr dans le *veto* un personnage dangereux. Un homme demanda de quel district il était; un autre opina pour qu'on le mît à la lanterne. Virieu assura, du haut de la tribune, que, parmi le peuple de Paris, le *veto* passait pour un impôt, et il raconta que deux habitants de la campagne parlant un jour du *veto*, l'un dit à l'autre : « Sais-tu ce que c'est? — Non. — Eh bien, tu as ton écuelle remplie de soupe; le roi te dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. »

Qu'on ne se hâte pas de sourire. Eh! sans doute, le *veto* était un personnage dangereux : c'était le roi pouvant dire NON, quand la nation avait dit OUI. Le *veto* était un impôt et le plus funeste de tous : il livrait à la volonté d'un seul, non pas l'argent du peuple, mais son sang et sa vie. « Le roi dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. » C'était bien cela, en effet, et le comte de Virieu ne prévoyait pas qu'un jour le monde, parvenu à l'âge de raison, mettrait fort au-dessus des savants sophismes des partisans du *veto*, cette vive image, cette saillie, à la fois si originale et si profonde, du bon sens populaire! « Il n'y avait de risible en ceci que les moqueurs, » a écrit excellemment M. Michelet.

Le 30 août, au moment même où la question de la sanction royale était posée devant l'Assemblée, une brochure parut sous ce titre : *Départ précipité de Monsieur*. De son côté, Loustalot s'écriait dans son journal :

« La disette naissant de spéculations avides, les travaux suspendus, le commerce languissant, les troubles excessifs, les ligues secrètes de nos ennemis, tout nous afflige et nous effraye. Ce matin (30 août), il se répand des bruits alarmants. On dit qu'il existe une coalition entre le clergé, la noblesse et quatre cents membres des Communes; on dit que plusieurs grands seigneurs s'éloignent de la capitale; on dit que *Monsieur*, frère du roi, va conduire Mme la comtesse d'Artois jusqu'à Turin; on dit que le comte de Mirabeau a été attaqué, blessé d'un coup d'épée et qu'il a succombé à son patriotisme. Tous ces bruits sont hasardés ou faux sans doute; mais ce qui ne l'est pas, c'est que des membres de l'Assemblée nationale aient osé hier, au milieu de ce sénat auguste, demander que le roi possédât le *veto* absolu sur la nation. »

Le soir, la foule se pressait, s'entassait au Palais-Royal, grossie encore par l'oisiveté du dimanche. Du café de Foy partaient des clameurs qui se prolongeaient d'échos en échos au travers de la multitude émue. Là dominaient Loustalot, Camille Desmoulins, le baron de Tintot, le marquis de Saint-Huruge. Une tête énorme, un corps trapu, un geste brutal, des idées pleines de fièvre suivies par une voix retentissante faisaient de ce dernier un agitateur en vue. Les vengeances d'une jolie femme, puissante à la cour, l'avaient, en 1787, jeté en Angleterre, d'où il rapporta, contre l'ancien régime, une haine aigrie par l'exil. Loin du peuple, il se vantait d'être cousin de la reine; au milieu du peuple, il l'oubliait. Il avait autrefois réclamé d'Éprémenil pour défenseur, et maintenant il laissait d'Éprémenil figurer sur les listes de proscriptions dressées au Palais-Royal. Il devint suspect plus tard; en attendant, il était tribun.

Ce fut lui qu'on mit à la tête d'une députation chargée de porter à Versailles les vœux du peuple irrité : — La nation est suppliée de briser les représentants qui veulent le *veto* absolu et d'en nommer d'autres; — le roi et le dauphin sont également suppliés de se rendre au Louvre afin que leurs personnes y soient en sûreté. — Pour appuyer ces prières, quinze mille hommes sont prêts à se mettre en marche.

La députation partit à dix heures du soir, suivie d'un groupe très-nombreux, très-animé, quoique sans armes. Mais Lafayette, averti à temps, avait fait garder les places, les rues, les barrières. Refoulée vers le Palais-Royal, la foule prit la route de l'Hôtel de Ville, où on refusa de la recevoir. Une seconde députation, choisie parmi les citoyens domiciliés et ayant à sa tête un capitaine de la garde nationale nommé Gontran, obtint d'être entendue. Ce fut tout. La

Commune ne voulut point donner aux *doléances* du Palais-Royal l'autorité d'un caractère légal, et deux citoyens prirent sur eux d'aller faire sentir à Versailles la pointe du glaive dont Paris tenait la poignée.

Ils se présentent à Lally-Tollendal : « Paris ne veut point de *veto*. Il regarde comme traîtres ceux qui en veulent et il punit les traîtres. » A ces mots, les yeux de Lally-Tollendal s'allument, et d'un ton qui était celui de l'indignation contenue : « Venez, leur dit-il, venez à l'Assemblée, et vous verrez quel compte fidèle j'y rendrai de votre mission ! » Il part, et les deux envoyés le suivent.

A l'Assemblée, il lut un extrait de la motion faite au Palais-Royal : elle contenait cette phrase décisive : « Le *veto* n'appartient pas à un seul homme, mais à vingt-cinq millions d'hommes, » et se terminait par des menaces d'ostracisme.

Un jour viendra, — et il approche, — où il sera reconnu que la souveraineté du peuple est inaliénable, sous quelque forme que ce soit; qu'une nation ne saurait, sous peine de démence, accepter pour maîtres ceux qu'elle prend pour commis; qu'elle doit avoir l'œil incessamment ouvert sur ses élus, et que tout contrôle meurt qui s'interrompt et sommeille. Mais ces vérités que l'immortel auteur du *Contrat social* avait mises en lumière et que, dans sa redoutable turbulence, le Palais-Royal mettait en mouvement, les législateurs de 1789 étaient peu capables de les comprendre. Ils jugeaient leur dignité intéressée à se décider avec une entière indépendance, et ils auraient eu raison peut-être s'il ne s'était agi, en cette circonstance, d'une de ces questions fondamentales où il y va, pour un peuple, de la vie et de la mort; questions simples d'ailleurs, appréciables par l'instinct, et à l'égard desquelles le sentiment populaire est plus sûr que la raison des publicistes. « La nation nous a élus; donc nous sommes la nation. » Dangereux sophisme, au fond duquel germe la tyrannie! Sophisme plein d'insolence qui, absorbant la volonté qui ordonne dans celle qui doit obéir, tend à faire disparaître le représenté dans la personne du représentant! Il est d'impérieux serviteurs qui, forts de la confiance qu'on leur a une fois accordée et du besoin qu'on a d'eux, finissent par prétendre au gouvernement despotique des affaires de la maison; telle un instant se montra l'Assemblée. On la vit bondir sous l'aiguillon, et se redresser en grondant. La lecture de deux lettres, dont la violence était, au surplus, déshonorée par l'anonyme, ajoutant à cette révolte de l'orgueil blessé, Clermont-Tonnerre demanda qu'on inscrivît honorablement sur le procès-verbal le nom des personnes désignées aux vengeances de la place publique, et qu'on leur composât de leurs périls des titres de gloire. Mais Duport fit honte à ses collègues de leur emportement, dans quelques paroles empreintes d'une gravité douce et fière. Puis, avec un grand à-propos d'ironie, ouvrant une lettre anonyme qu'il avait reçue, lui aussi, et qui lui envoyait l'assurance d'un



DE MALESHERBES LA LUZERNE

coup de poignard, en souvenir de son opinion sur les dîmes, Chasset réclama l'honneur de figurer sur cette liste de proscrits qu'attendait le temple de Mémoire. Un éclat de rire courut le long des bancs de la gauche, dans cette partie de la salle qu'on appelait le *coin du Palais-Royal*, et l'Assemblée déclara enfin qu'il n'y avait pas lieu de délibérer.

Comment peindre, à cette nouvelle, les transports du Palais-Royal? Menacer! Menacer! ah! c'était bien de cela qu'il s'agissait maintenant! Il fallait agir. Est-ce qu'on n'avait pas des épées? Est-ce qu'on n'avait pas des piques? Lâche serait le cœur qui, au spectacle d'une nation jetée aux pieds d'un homme, resterait sans tressaillement. « Non, s'écria Loustalot, pas de voyage armé à Versailles. Marchons à l'Hôtel de Ville, et sommons la Commune de convoquer une assemblée générale des districts. Les districts décideront. » C'était destituer en masse l'Assemblée de Versailles. — « A l'Hôtel de Ville! A l'Hôtel de Ville! » crièrent des milliers de voix. La Commune fut mise en demeure et s'abstint : on résolut de se passer d'elle. « Rendons-nous demain, à quatre heures, aux districts, dit un des orateurs du Palais-Royal. Soyons autant que possible en uniforme. Soyons *bien mis* et *bien peignés;* car on veut faire croire que ce sont les gens de Montmartre qui s'assemblent au Palais-Royal. »

Mais déjà commençait à l'Hôtel de Ville une réaction bourgeoise dont la suite de cette histoire dira le développement et les effets : un arrêté fut lancé par la Commune contre le Palais-Royal; une surveillance inquiète enveloppa les districts; des patrouilles sillonnèrent en tous sens la capitale, de plus en plus agitée; Loustalot dut se réfugier dans la rédaction de son journal; Camille Desmoulins fut obligé de courir chercher refuge auprès de Mirabeau, à Versailles, où il resta jusqu'après les journées d'octobre, et, arrêté comme auteur d'une des lettres lues à l'Assemblée, le marquis de Saint-Huruge fut jeté en prison. Tant qu'on l'avait jugé redoutable, on l'avait flatté, et, avec une habileté déloyale, Lafayette était parvenu à l'envoyer, sous l'uniforme de la garde nationale, faire lui-même la police des rues. Tribun factieux, on l'avait laissé libre : après l'avoir rendu suspect aux siens, on l'emprisonna!

Pendant ce temps, l'Assemblée discutait.

« Si la puissance exécutive, avait dit Montesquieu, n'a pas le droit d'arrêter les entreprises du Corps législatif, celui-ci sera despotique; car, comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il peut imaginer, il anéantira toutes les autres puissances. »

Tel fut le thème que développèrent à l'envi Mounier, Malouet, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, La Rochefoucault-Liancourt. Nul ne s'en étonna : on s'y attendait. Ce qui surprit, ce fut de voir descendre à leur tête, dans la lice, Mirabeau, Mirabeau lui-même. Déjà le bruit courait depuis quelque temps qu'en parlant du *véto* il avait dit : « Je le crois tellement nécessaire que, s'il n'existait pas, j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, » et sa conduite commençait à paraître singulièrement équivoque aux cœurs soupçonneux. Mais avec cette puissance d'illusion dont une mère est capable à l'égard d'un fils indigne, la Révolution, à qui plaisait son génie, s'efforçait de croire en lui. Rien de plus touchant que la scène qui se passa, à cette occasion, devant la boutique du libraire Lejay et que Dumont rapporte pour y avoir assisté. Le peuple, ayant reconnu Mirabeau, l'entoura, et tous, les larmes aux yeux : « Monsieur le comte, vous êtes un ami du peuple; sauvez-nous, défendez-nous contre ces malheureux qui veulent nous ramener le despotisme. Si le roi obtient ce *veto*, à quoi servira l'Assemblée nationale? Ah! monsieur le comte, tout est perdu! » Mirabeau s'échappa en vagues paroles et ne promit rien.

En ceci, du reste, il n'y eut de sa part ni faiblesse vénale ni trahison. Sa conviction était altière, sa sincérité fut courageuse, et il se jeta dans la mêlée plein d'assurance, insensible aux reproches de ses amis, indifférent aux attaques de ses ennemis, et, qui sait? tenté peut-être du secret orgueil d'aller la face contre le vent, lui qui passait pour commander à l'orage.

Tous les discours de ses alliés du moment furent embrassés d'avance et contenus dans le sien :

O inconséquence! en accordant au prince le *veto*, c'est-à-dire le droit de ne pas sanctionner une loi qu'il jugerait funeste, on tremblait d'armer de pied en cap le despotisme, et on ne se doutait pas que c'était justement courir se heurter au despotisme que refuser au roi le *veto!* On ne voulait pas d'une tyrannie n'ayant qu'une tête, et c'était un tyran à six cents têtes qu'on se donnait de gaieté de cœur! Ignorait-on que la nature des choses tournant d'ordinaire les choix, non vers les plus dignes, mais vers les plus habiles ou les plus opulents, toute réunion d'élus du peuple porte en elle les germes d'une aristocratie? Une Assemblée sans frein, grand Dieu! Mais s'il lui prenait fantaisie de supprimer la publicité des séances, s'il lui arrivait d'écraser la minorité sous un règlement oppresseur, si elle osait se déclarer inamovible, si elle osait se déclarer héréditaire, il n'y aurait donc dans la Constitution rien qui l'arrêtât, absolument rien! Ah! on oubliait bien vite les leçons de l'histoire! Le long Parlement avait fait passer l'Angleterre sous le joug, et, pour avoir voulu asservir son roi à un Sénat, la Suède était retournée au despotisme. En refusant le *veto*, on traitait le roi comme un ennemi dont il importe de se défier : c'était se faire de la royauté une idée bien étrange. Est-ce que le prince n'était pas le représentant perpétuel du peuple, comme les députés en sont les représentants périodiques? Est-ce que les droits du premier pouvaient avoir une base autre que les droits des seconds : savoir, l'utilité publique? Et s'imaginait-on qu'à prévenir l'établissement d'une aristocratie, l'intérêt du prince ne fût pas le même que celui du peuple? Le *veto* était donc nécessaire comme garantie de la liberté. On redoutait l'abus possible que le roi en pourrait faire?... Comme si l'Assemblée, dans le cas d'une résistance évidemment abusive, n'aurait pas des moyens sûrs de la briser! Le refus d'autoriser la levée des troupes, le refus de l'impôt étaient là. Sans doute, il était permis à la rigueur de craindre que quelquefois le *veto* ne mît obstacle à une loi bonne; mais comment nier son efficacité pour préserver d'une loi mauvaise? Qu'on supposât maintenant le droit de *veto* enlevé au prince, et le prince forcé de sanctionner une mauvaise loi, plus d'espoir si ce n'est dans une insurrection générale, c'est-à-dire qu'à la place d'un article de Constitution et pour en tenir lieu, on aurait, quoi? Un embrasement! Bornons-nous à un *veto suspensif*, disaient quelques-uns? Eh bien, non : le *veto suspensif* ne suffisait pas. Ce n'était pas assez que le prince eût le droit d'empêcher une loi désastreuse pendant telle ou telle période de temps déterminée : ce qu'il lui fallait, c'était un droit de *veto* sérieux, persistant, absolu. Sinon, on devait s'attendre à voir la royauté remplacer, par une résistance illégale et violente, la résistance légale dont on lui aurait ôté la ressource, et alors, pour vaincre le chef de la nation, pour avoir raison d'un homme commandant à vingt-cinq millions d'hommes, disposant des troupes, faisant sentir son pouvoir sur une étendue de trente mille lieues carrées, à

quels troubles affreux, à quels efforts convulsifs ne serait-on point condamné?

Voilà quel fut en raccourci, en substance, le discours de Mirabeau. Il le résuma en ces termes : « Annualité de l'Assemblée nationale; annualité de l'armée; annualité de l'impôt; responsabilité des ministres, et, comme *palladium* de la liberté nationale, la sanction royale sans restriction écrite, mais limitée de fait. »

Un mode très-vicieux de discussion avait été adopté dans l'Assemblée constituante. Chaque orateur y venait prononcer, à tour de rôle, une harangue laborieusement préparée d'avance, mais presque toujours sans rapport direct avec celles qui avaient précédé ou devaient suivre. Il en résultait que les opinions contraires ne s'entre-choquaient pas d'une manière assez vive et serrée; que beaucoup d'arguments restaient sans réplique et beaucoup d'objections sans écho. Semblables à deux armées qui passeraient l'une à côté de l'autre en se regardant d'un air de menace et oublieraient de se heurter, souvent les deux partis en lutte arrivaient à la fin du débat avant d'avoir eu un véritable engagement, et Mirabeau s'en est plaint dans son *Courrier de Provence*.

C'est ce qui advint dans la circonstance. Pétion avait insisté pour le *veto suspensif*, disant qu'il constituait, de la part du prince, un appel au peuple, et que, là où l'Assemblée et le roi n'étaient pas d'accord, c'était à la nation de décider. Cette considération fut reproduite sous mille formes par Barnave, Lameth, Rabaut Saint-Etienne, Dupont de Nemours, Sillery. Fidèle de son côté à ses habitudes de logique inflexible, Sieyès fit remarquer que le droit d'empêcher une loi revenait à celui de la faire, et il trouva ce mot heureux : « Absolu ou suspensif, le *veto* n'est qu'une lettre de cachet lancée contre la volonté générale. » Ce n'était pas répondre à Mirabeau; et combien, pourtant, la réponse était facile!

La crainte de voir une Assemblée, même élue par le peuple, se transformer en un cénacle de tyrans, n'a certainement rien de chimérique; mais opposer à la tyrannie possible d'une Assemblée la tyrannie certaine d'un roi au *veto* tout-puissant, c'est follement changer de périls. Quand on veut régler le pas d'un cheval, on met une bride dans la main du cavalier qui le monte, et on ne lance pas sur la même ligne, juste en sens contraire, un autre coursier. Veut-on qu'une Assemblée ait un frein? Qu'on le mette dans la main du peuple, que les mandataires de la nation soient ses commis; qu'un mode régulier de révocation leur soit un avis, une menace, et, le cas échéant, une punition redoutée; qu'ils marchent sous le poids d'une responsabilité vraie; que, par la fréquence des réélections, la constante animation de la vie politique et le contrôle des clubs, l'œil et le bras du peuple soient incessamment sur eux.... Toute autre garantie est menteuse. La liberté ne saurait être défendue que par la liberté. Ainsi donc, pour protéger le peuple, pour le sauver du joug d'une aristocratie entrevue, Mirabeau avait recours à un agent héréditaire, à un mandataire irresponsable, à un homme que son inviolabilité devait pousser aux attentats, à un de ces mortels qu'on rend fous d'orgueil en les laissant naître et mourir maîtres de la terre, à un roi! Ah! sa prétendue sagesse n'était que démence. Sans doute, il peut arriver, et cela est arrivé quelquefois, que le peuple et le prince se sentent animés contre une aristocratie, devenue dominante, d'une haine égale et commune; mais ici la communauté des haines n'implique nullement l'identité des intérêts. Du temps de Louis XI, le peuple combattait les grands pour être plus libre, et Louis XI les combattait pour être plus despote. Il est absurde de chercher des garanties contre un pouvoir en dehors de lui et dans un second pouvoir, indépendant. Car il faut alors donner à ce second pouvoir, afin qu'il remplisse son rôle de modérateur, une force si grande, qu'il en vient à avoir lui-même besoin d'être modéré. A Carthage, on créa les *Suffètes* pour réprimer le *Sénat*, le *tribunal des Cent* pour réprimer les *Suffètes*, le *tribunal des Cinq* pour réprimer le *tribunal des Cent;* et chacun des efforts ainsi faits contre la tyrannie n'aboutissait qu'à la déplacer en l'aggravant. Contradiction singulière, inconcevable presque! A ceux qui craignaient l'abus du *veto*, exercé avec obstination et violence, Mirabeau criait : « Rassurez-vous : si la résistance devient trop obstinée, l'Assemblée, par le refus des subsides, saura bien la briser, » et ailleurs il disait : « Concédez au roi un moyen d'opposition légale, ou attendez-vous de sa part à une opposition extra-légale qui, vu la force dont il dispose, renversera tout. » Voilà, dans sa misère, ce fier génie que les flambeaux de la conscience n'éclairaient pas. Il rappelait le long Parlement : quelle imprudence! Ignorait-il pourquoi le long Parlement s'emporta jusqu'aux plus extrêmes limites de la fureur, et que Charles Ier, pour n'avoir pas voulu sacrifier son droit de *veto* à l'Assemblée, fut obligé de tendre sa tête au bourreau? Lorsque avec tant d'insistance Mirabeau disait aux constituants : « que Louis XVI ait le droit légal de vous résister, » il était loin de se douter qu'il marquait du doigt la place où le *veto* de Louis XVI devait un jour disparaître noyé dans son sang!...

Cependant, la fermentation des esprits défiait les mesures de répression et les dominait. Le *veto* inspirait une horreur générale, contagieuse. On déclarait ses partisans traîtres à la patrie. Des membres des Communes avouèrent à Lally qu'ils tremblaient de faire égorger leurs femmes et leurs enfants : terreurs calomnieuses. Le comte d'Estaing, commandant de la milice de Versailles, courut avertir l'Assemblée de ses périls et des précautions prises. Enfin, une adresse, rédigée par Le Chapelier et envoyée en Bretagne, fut renvoyée à Versailles pour y porter les vœux et les alarmes des villes de Rennes, de Vannes et de Dinan : elle accusait le parti du *veto* de trahison ouverte. L'Assemblée lut, s'indigna, reçut les excuses du député de Dinan, et lui permit de retirer, comme il le proposait, l'adresse de Rennes. Mirabeau avait réclamé l'ordre du jour en disant que « l'Assemblée n'avait pas le temps de s'instituer professeur des municipalités qui avancent de fausses maximes. » Marat, irrité de cette protection hautaine accordée aux pétitionnaires, écrivit dans le *Publiciste parisien :* « Ce ne sont point là les sentiments que M. le comte de Mirabeau a fait éclater pour capter les suffrages des bourgeois de Marseille et des paysans, lorsqu'il s'est familiarisé avec eux jusqu'à leur *vendre du drap.* »

La situation était pressante : Necker, saisi d'effroi, fit tenir à l'Assemblée un *mémoire* où il concluait officiellement à l'adoption du *veto suspensif.* L'intraitable Mounier s'opposa vivement à la lecture de ce mémoire, prétendant que le *veto absolu* était dans l'intérêt du peuple, non dans celui du prince, et que le roi lui-même n'était pas le maître de le refuser. La lecture n'eut pas lieu, mais l'effet était produit : quand on alla aux votes, six cent soixante-treize voix se prononcèrent pour le *veto suspensif* contre trois cent vingt-cinq qui demandaient le *veto absolu.*

Trois questions restaient à résoudre :

Quelle serait la durée des législatures?

Le Corps législatif serait-il renouvelé en entier ou partiellement, à chaque élection nouvelle?

Pendant combien de législatures le *veto suspensif* pourrait-il arrêter l'exécution de la loi?

Sur la durée des législatures, on adopta le terme de deux ans, comme tenant le milieu entre la mobilité d'un pouvoir annuel et la dangereuse stabilité d'un corps qui, trop longtemps dépositaire de l'autorité, arriverait à la considérer comme son domaine.

Le renouvellement total des membres fut préféré à leur renouvellement partiel, parce qu'on craignit, ou de fournir un aliment à l'esprit d'intrigue si on laissait aux électeurs le soin de désigner les exclus, ou de perdre ceux qu'il aurait le mieux valu conserver si les exclusions étaient abandonnées aux chances du sort.

Quant à la troisième question, on ne se hâta point de la trancher, et cela par des motifs qui méritent de fixer l'attention.

En écrivant : « Le marquis de Lafayette promit d'être un héros; M. Bailly promit d'être un sage; l'abbé Sieyès dit qu'il serait un Lycurgue ou un Platon, au choix de l'Assemblée; M. Chassebeuf parla d'Érostrate; les Barnave, les Pétion, les Buzot et les Target engagèrent leurs poumons; les Bussi de Lameth, les Guépard de Toulongeon et les Bureau de Puzy dirent qu'ils feraient nombre; on ne manquait pas de tartufes : le Palais-Royal promit des malfaiteurs, et on compta de tous les côtés sur M. de Mirabeau, » Rivarol ne faisait qu'exprimer avec une véhémence injurieuse les colères de son parti contre les hommes et les choses de la Révolution, lorsque, cependant, vibrait encore l'écho de ce miraculeux enthousiasme d'où la nuit du 4 août était issue. Ce n'était pas sans des frémissements de rage que les privilégiés assistaient au spectacle des vieilles idoles réduites en poudre, des faux dieux dévoilés, de l'orgueil du prêtre humilié par un salaire, de la lance du seigneur féodal brisée sous le genou du serf affranchi. Louis XVI vivait enveloppé de rancunes : on le savait, et on trembla que le premier usage du droit qu'on lui accordait ne fût mortel. Ne se servirait-il pas du *veto suspensif* pour *suspendre* la Révolution elle-même? Ne refuserait-il point sa sanction aux décrets destructeurs du monde féodal? On résolut de ne donner vie à la prérogative royale que lorsque les arrêtés de la nuit du 4 août auraient été définitivement acceptés. Puisque l'Assemblée s'inquiétait si fort de l'usage qui allait être fait du *veto suspensif*, elle reconnaissait donc qu'elle venait de forger, au profit des ennemis de la Révolution, une arme dangereuse! Ses défiances, ses alarmes, en fallait-il davantage pour condamner son vote?

Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est la place à part que l'Assemblée assignait à Louis XVI dans ses plus violents soupçons, où il ne jouait, à vrai dire, que le rôle de la faiblesse. De là, ce bizarre mélange de réserve et d'abandon, de démonstrations affectueuses et de précautions insultantes, qui caractérisait l'attitude des Constituants en face du trône; de là, par contre-coup, dans l'âme tourmentée de Louis XVI, des alternatives d'agitation fiévreuse et de sommeil trompeur.

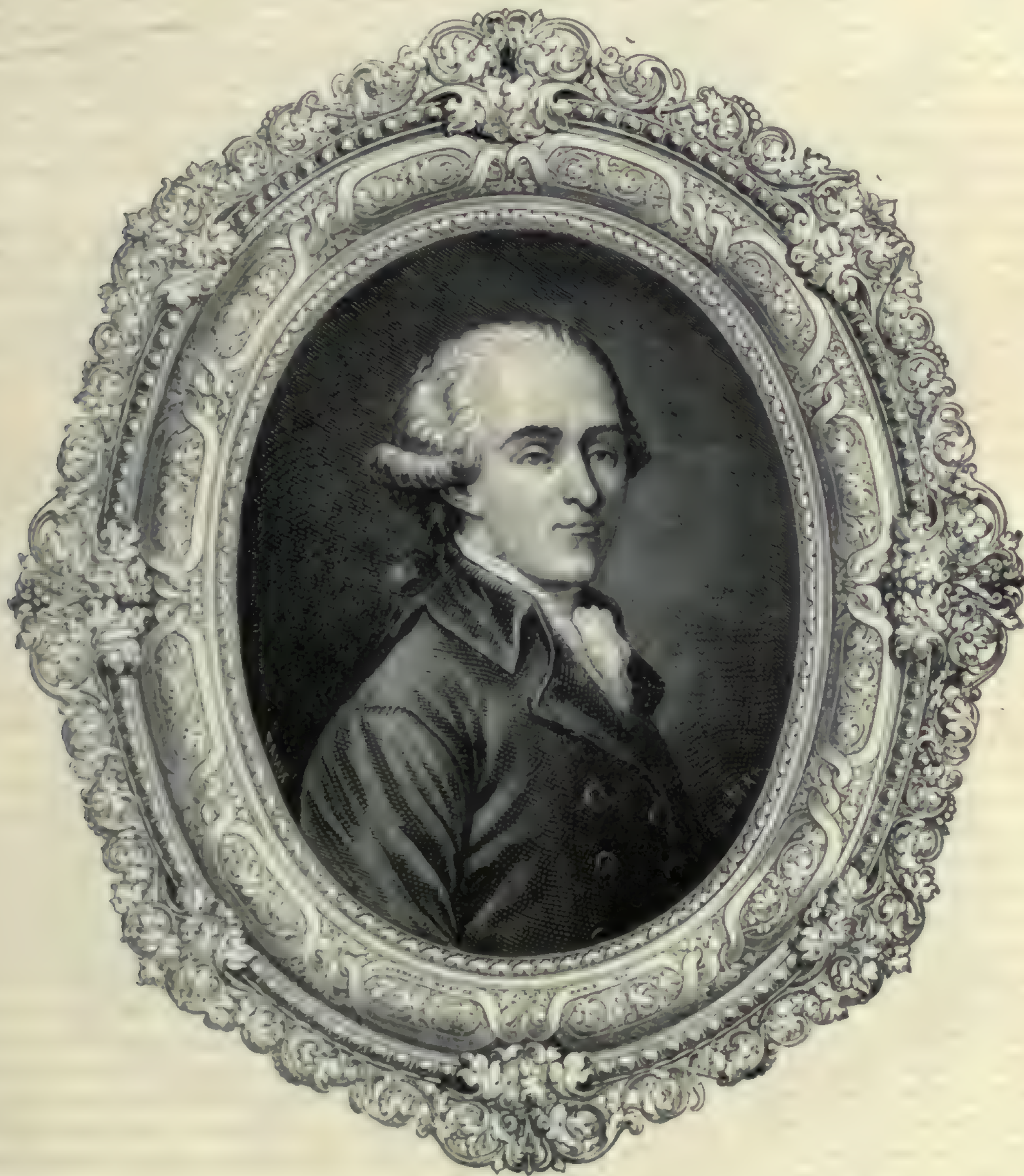
C'est ainsi que M. de Juigné ayant demandé qu'on décrétât l'inviolabilité de la personne du roi, l'indivisibilité du trône et l'hérédité de la couronne, l'Assemblée, quoique tout entière alors à ses défiances, se leva vivement et rendit au milieu d'applaudissements réitérés, le décret suivant :

« L'Assemblée nationale a déclaré PAR ACCLAMATION et reconnu à l'unanimité des voix, comme points fondamentaux de la monarchie française, que la personne du roi est inviolable et sacrée; que le trône est indivisible; que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. »

Un membre ayant proposé de déclarer inviolable aussi la personne de l'héritier présomptif, cet amendement tomba devant un cri du duc de Mortemart : « Des fils ont détrôné leurs pères. »

On allait passer outre, lorsque tout à coup, soit dessein prémédité, soit inspiration du moment, un député nommé Arnoult, qui d'ailleurs n'appartenait pas au côté gauche, poussa l'Assemblée sur une question brûlante. La branche régnante en Espagne avait formellement renoncé à la couronne de France par le traité d'Utrecht : n'y avait-il pas lieu de confirmer en termes solennels cette renonciation des Bourbons d'au delà des Pyrénées? C'est ce qu'Arnoult demanda. « Songez-y, dit l'évêque de Langres, des deux côtés de la délibération est un péril : si nous excluons la branche d'Espagne, nous irritons un allié fidèle; si nous l'appelons, nous effrayons l'Europe, » et il concluait au silence, après avoir prononcé ce mot de l'époque : « Ce n'est pas nous qui appartenons aux monarques : ce sont les monarques qui nous appartiennent. » On décida en effet qu'il n'y avait pas lieu de délibérer, et Mirabeau avait été le premier à opiner pour un ajournement. Tout semblait donc fini.... Que se passa-t-il alors? Mirabeau reçut-il quelque avis secret? Les amis du duc d'Orléans lui firent-ils remarquer tout bas que voter un décret portant : « La couronne est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, » ce n'était point laisser, comme il l'avait cru peut-être, la question en suspens, mais la décider contre la maison d'Orléans, en faveur des Bourbons d'Espagne, héritiers plus directs? Ou bien, les dispositions de l'Assemblée lui parurent-elles subitement de nature à lui permettre ce qu'il avait d'abord jugé inutile de hasarder? Ce qui est certain, c'est que, changeant brusquement d'attitude et de langage, il ramena le débat qu'il venait d'écarter lui-même : « Je propose qu'on ajoute au décret : Nul ne pourra exercer la régence qu'un prince né en France. » A cette motion imprévue, un trouble immense s'empare des esprits. Dans la bouche de Mirabeau, accusé depuis longtemps, par de sourdes rumeurs, d'avoir associé à la haine du duc d'Orléans contre la famille royale, l'avenir de son ambition, de telles paroles avaient une redoutable importance. Aux yeux des ennemis acharnés du duc, c'était comme un voile audacieusement déchiré par la main de ceux dont il avait jusqu'alors couvert les complots. D'un autre côté, toujours prompt à la provocation et à l'insulte, Mirabeau n'avait pas craint de dénoncer dans les partisans des Bourbons d'Espagne la faction de la reine : « La connaissance que j'ai de la géographie de l'Assemblée, avait-il dit, et la place d'où sont parties les oppositions à l'ajournement et les *il n'y a pas lieu à délibérer*, me font sentir qu'il ne s'agit ici de rien moins que d'introduire en France une domination étrangère, et qu'au fond la proposition espagnole de la question préalable pourrait bien être une proposition autrichienne. » Tous les regards se tournèrent vers la place du duc d'Orléans : elle était vide, et il n'en était que plus présent. Lui, la reine, et, entre eux deux, le trône vacillant de Louis XVI, voilà ce qui s'agitait. On parla de l'Espagne, de la loi salique, du droit public, de mille choses; mais ce qui vivait au fond des pensées inquiètes, c'était ce duel terrible entre le duc d'Orléans et la reine. En apparence, il s'agissait de l'Escurial; en réalité, il ne s'agissait que de Versailles. Le duc de Mortemart ayant essayé d'obscurcir le sens des renonciations faites par la branche d'Espagne, on s'étonna que Sillery eût justement dans sa poche, pour soutenir une discussion qu'il n'avait pas dû prévoir, le texte même du traité d'Utrecht, comme *par hasard;* et ce hasard étrange n'étant pour personne une ex-

plication suffisante, les amis du duc d'Orléans assurèrent que Sillery, menacé d'un accès de goutte et retenu dans son lit quand les débats avaient commencé, s'était fait porter à l'Assemblée, aussitôt qu'on l'avait averti, muni des pièces probantes. Bientôt le désordre fut au comble, les discours ne répondant point aux préoccupations, et l'Assemblée tout entière se trouvant condamnée à une hypocrisie tragique. Mirabeau, dans cette mêlée, dont il avait donné le signal, se montra plein de ressources, habile, emporté, impérieux, violent. Ce rôle de conspirateur de cour qu'on lui supposait, il le couvrit à force de véhémence démocratique. Il s'indigna contre ceux qui s'imaginent qu'on peut léguer des nations comme des troupeaux. Il accusa Louis XIV de n'avoir suivi que les conseils de son orgueil en voulant qu'*il n'y eût plus de Pyrénées*. Il l'appela le *plus asiatique* des rois. Il insista pour que la partie non contestée du décret fût votée à part,



VIRIEU

sauf à délibérer ensuite sur la partie contestée, et voyant que sa voix se perdait au milieu du bruit, furieux, il fit passer au président un billet conçu en ces termes : « Monsieur le président, nous sommes ici quatre cents honnêtes gens opprimés par une majorité coalisée de huit cents députés ; il est temps que cette tyrannie finisse. Autrement, nous serons forcés de prendre des moyens violents de la faire cesser. » Clermont-Tonnerre, effrayé, se hâta de lever la séance. Le soir, Mirabeau disait à Virieu : « L'état pléthorique du roi et celui de *Monsieur* peut abréger leurs jours ; quant au comte d'Artois, on pourrait le regarder comme fugitif ainsi que ses enfants, et, d'après ce qui s'est passé, comme à peu près *extra lex.* »

Grande fut l'impression à Versailles. Elle revivait, plus que jamais implacable, cette inimitié qui, plus tard, devait faire dire aux courtisans, à l'aspect du duc d'Orléans s'approchant de la table royale : « Prenez garde aux plats ! » On rappela ses avances aux distributeurs de popularité, ses ami

tiés dégradantes, maint soulèvement sans cause connue, les factieuses illuminations du Palais-Royal, et, dans le cirque de ce même palais, Mme de Sillery faisant danser mademoiselle d'Orléans avec des enfants du peuple. On se plut, en redoublant de sarcasmes, et sans s'inquiéter de la vraisemblance du fait, à raconter qu'à l'époque de la réunion des trois ordres, le duc d'Orléans était entré plastronné dans la salle; mais que la peur, qui se glisse sous les plus fortes cuirasses et va saisir le cœur qui lui convient, l'avait invinciblement saisi; qu'il s'était évanoui en sortant de la chambre de la noblesse pour passer au tiers état, et que le secret de cette défaillance avait été trouvé comme écrit en lettres déshonorantes sur sa poitrine découverte. La lenteur de sa marche souterraine vers le trône, on l'expliquait par l'irrésolution de son caractère, qui l'empêchait presque d'être de son parti. S'il avait fait quelque bien, c'était mensonge; s'il n'avait pas fait plus de mal encore, c'était impuissance!... Mais son vrai crime fut d'inspirer de l'ombrage : comment lui aurait-on pardonné, à la cour, une situation qui conspirait pour lui, et qui portait en elle quelque chose de si fatal, que, quarante ans après et par delà l'échafaud où avait péri le père, elle se trouva conspirer pour le fils?

La discussion ayant été reprise, Target proposa d'ajouter au décret : *sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations;* amendement que l'Assemblée, de guerre lasse, adopta à la majorité de cinq cent quarante et une voix contre quatre cent trente-huit, ce qui semblait assurer la victoire aux ennemis du duc d'Orléans. « Je demande, s'écria Sillery dans un accès de colère, qu'il soit dit dans le procès-verbal que le décret a été rendu en l'absence du duc d'Orléans. — Et moi, répliqua en riant le marquis de Mirepoix, je demande qu'il soit dit qu'il a été rendu en l'absence du roi d'Espagne. »

Les décrets du 4 août avaient été présentés à la sanction royale, et on l'attendait avec impatience. Au lieu de cette sanction, ce fut un *mémoire* que, le 18 septembre, Louis XVI envoya. Le génie de la contre-révolution l'avait évidemment dicté; mais l'histoire doit à la vérité de faire connaître qu'il contenait sur certaines décisions prises par l'Assemblée, des observations d'une justesse frappante.

« Il faut observer, y était-il dit, au sujet des dîmes, que la plupart des habitants des villes, les commerçants, les manufacturiers, ceux qui sont adonnés aux arts et aux sciences, et tous les citoyens rentiers ou autres qui n'auraient pas la double qualité de citadins et de propriétaires de terres, enfin, ce qui est plus important, les nombreux habitants du royaume dénués de toute propriété, n'auraient aucune part à cette libéralité.... Que, dans une distribution faite avec soin et maturité, les cultivateurs les moins aisés profitassent en grande partie des sacrifices du clergé, je ne pourrais qu'applaudir à cette disposition, et je jouirais pleinement de l'amélioration de leur sort. Mais il est tel propriétaire de terre à qui l'affranchissement des dîmes vaudrait un accroissement de revenus de dix, vingt et jusqu'à trente mille livres par an : quel droit lui verrait-on à une concession si grande et si inattendue? » C'était le langage de Sieyès sur les lèvres de Louis XVI; c'était l'écho affaibli de cette parole fameuse : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes! »

On s'éleva avec véhémence contre le *mémoire* royal; on déclara que les arrêtés du 4 août faisaient partie intégrante de la Constitution, autorité préexistante au pouvoir de la couronne; que le roi avait conséquemment à les *promulguer*, non à les *sanctionner*. Vainement Goupil de Préfeln et Lally-Tollendal demandèrent-ils qu'on renvoyât à l'examen d'un comité les objections du monarque : l'Assemblée craignit, en différant, de tout compromettre. « J'ai toujours méprisé les fins de non-recevoir, » dit Mirabeau. « La nation, ajouta froidement Robespierre, n'a pas besoin, pour sa constitution, d'une autre volonté que la sienne. » Sur la motion de Le Chapelier, il fut décidé que le président se rendrait auprès de Louis XVI pour le supplier d'ordonner incessamment la promulgation. Louis XVI devait céder de mauvaise grâce, en termes restrictifs, mais il devait céder. Et alors, seulement alors, l'Assemblée statua qu'il pourrait garder le *veto suspensif* jusqu'à la seconde législature.

Dans le cours de ces débats, Volney avait proposé l'élection d'une Assemblée nouvelle. Il retira sa motion, surpris de ce qu'elle avait obtenu les applaudissements du côté droit, et sur ce cri de Mirabeau : « Souvenons-nous du serment du Jeu de Paume. »

« Ainsi fut abolie ou suspendue, a écrit Rivarol, la monarchie française, fondée l'an 420 de l'ère chrétienne, après quatorze siècles de fortunes diverses : d'abord aristocratie royale et militaire, ensuite monarchie plus ou moins absolue, et maintenant démocratie armoriée d'une couronne. » C'est *bourgeoisie armoriée d'une couronne* qu'il aurait fallu dire.

L'Assemblée constituante venait donc d'atteindre sa première étape! Si l'on s'y arrête un instant et qu'on se retourne pour mesurer de l'œil la route déjà parcourue, on n'aura pas de peine à retrouver la trace des deux influences signalées plus haut.

La déclaration des droits, presque entièrement copiée dans les *cahiers*, et l'unité du Corps législatif, imposée par les rumeurs croissantes de Paris, voilà ce qui appartint au peuple inspirateur.

La royauté conservée et armée du *veto suspensif*, voilà ce qui appartint en propre à l'Assemblée constituante.

Qui n'admirerait ici la sagesse du peuple, rapprochée de l'imprévoyance des membres les plus influents de l'Assemblée? Quoi! ils viennent de jeter l'ancienne aristocratie par terre, et ce qui en personnifie les priviléges, l'injustice, l'insolence, ils le maintiennent! Inconséquents faiseurs de ruines, logiciens effarés de la destruction, ils veulent qu'on respecte le couronnement d'un édifice dont ils viennent de saper les bases! Ce roi aux pieds duquel expire leur audace, ils le savent enveloppé par la contre-révolution, voué aux tourments d'une complicité fatale; ils le savent protecteur-né de mille entreprises souterraines dont eux-mêmes ils ont peur, et, loin de conjurer ce péril, d'écarter cet obstacle, de repousser cet ennemi, involontaire peut-être, mais d'autant plus ennemi, ils se donnent tout cela à craindre et à combattre! Et il leur échappe que cette monarchie, immobile au milieu du mobile océan des passions populaires, serait, si elle était possible, un épouvantable écueil! Ah! libre à eux de déclarer la royauté irresponsable, inviolable : la Révolution, qui ne sépare pas, elle, les fonctions du fonctionnaire et la peine du châtiment, la Révolution se réserve de leur prouver, en des heures terribles, que ce qu'il est interdit de dénouer, on le coupe!

M. de Lamartine a dit : « L'Assemblée constituante laissa Louis XVI roi ou le refit roi, non par respect pour l'institution, mais par pitié pour sa personne et par attendrissement pour une auguste décadence. » Erreur d'une âme poétique! Les êtres collectifs sont moins chevaleresques et se décident par d'autres motifs. L'Assemblée constituante conserva le trône parce que, voulant fonder la domination de

la bourgeoisie, elle avait besoin de laisser subsister, au faîte de l'État, un symbole éclatant de l'inégalité. L'Assemblée constituante conserva le trône, à condition de le mettre en sous-ordre et de l'avoir toujours sous la main, parce qu'elle sentit que, l'hérédité dans la transmission du pouvoir une fois supprimée, c'en était fait de la transmission héréditaire de la fortune et du bien-être. La bourgeoisie demandait un roi au même titre que la noblesse dont elle venait recueillir



VOLNEY

la succession. Il fallait un roi à la féodalité de l'or comme il en avait fallu un à la féodalité du fer.

Le calcul, certes, ne manquait pas de profondeur. Mais le tort de l'Assemblée constituante fut de le faire dans des circonstances qui le rendaient chimérique et devant une révolution qui avait la fureur de raisonner juste!

Amoindrir Louis XVI, c'était l'insulter. Lui laisser la couronne, c'était lui ôter la vie.

CHAPITRE V

ADMINISTRATION DE NECKER : PEUPLE AFFAMÉ TRÉSOR VIDE

Necker raconte qu'un jour, en descendant de chez le roi, il trouva la cour remplie de messagers venus des divers points

du royaume La situation était si tragique, les nouvelles attendues pouvaient alors renfermer de tels malheurs, que l'arrivée de ces hommes, le battement des fers de leurs chevaux, le claquement de leurs fouets et la joie ignorante qui éclatait dans leurs regards, avaient coutume de produire sur lui une sorte d'impression douloureuse et mécanique dont il ne pouvait se défendre. Ce jour-là, l'impression fut terrible. Lorsque, s'empressant au-devant du ministre des finances, les courriers lui tendirent tous à la fois les dépêches dont ils étaient chargés, leurs mains lui parurent armées d'autant de poignards. Il rentra précipitamment dans son cabinet, il lut et fondit en larmes : les dépêches montraient, d'un bout de la France à l'autre, le peuple affamé.

Rien de plus émouvant que la manière dont Necker peint le trouble qui s'emparait de son âme et les fantômes qui faisaient l'effroi de son imagination, toutes les fois qu'il se trouvait face à face avec cette idée : demain peut-être Paris va manquer de pain. Cette idée formidable, il parvenait à la chasser pendant le jour; mais, pendant la nuit, elle prenait place à son chevet, elle se retrouvait pour lui au milieu du funèbre appareil des songes. Alors il se réveillait en sursaut, épouvanté, palpitant; et là fut le germe d'une maladie de cœur qui ne le quitta plus.

C'est qu'on en était venu en effet à subir, dans toute leur horreur, les conséquences de cette fameuse théorie du *laissez-passer* que Galiani avait si éloquemment mais si vainement combattue, que Turgot avait inaugurée au pouvoir, et que résumait ce paradoxe meurtrier de plusieurs arrêts du conseil : « Le pain doit être cher. » Turgot, en arrivant au contrôle général, avait borné à l'intérieur du royaume la liberté du commerce des grains, par lui décrétée; mais la liberté absolue, sans limites, de ce commerce dont la vie du peuple dépend, était au fond de tous les écrits et constituait l'essence de la doctrine des économistes. Or, le triomphe de la bourgeoisie ayant fait prévaloir cette doctrine, il en était résulté que la libre exportation des grains hors du royaume avait fini par être permise, non plus par simple arrêt du conseil, mais en vertu d'une loi formelle, enregistrée dans toutes les cours.

Ainsi, une carrière indéfinie avait été ouverte à l'impitoyable génie de la spéculation privée. Il était devenu loisible à des négociants, ivres de cupidité, d'envoyer au loin, sur les marchés où le haut prix les attirait, les blés de la France, et de mettre la France en peine de se nourrir. Il était devenu licite de commettre le crime d'accaparement. De là, pour quelques-uns, d'immenses fortunes, et, pour des millions d'êtres à face humaine, le désespoir dans la faim. Il est vrai que la théorie des économistes l'emportait et qu'on jouissait de la liberté du commerce!... C'est en vain que Marat s'était élevé contre cette liberté pleine de sang et de larmes; c'est en vain qu'il avait proposé de faire pendre les accapareurs connus, n'hésitant pas à les ranger au nombre des assassins, et des assassins qui tuent en grand : les accapareurs dénoncés trouvaient, dans la haute administration, un patronage qui était celui de l'ignorance et, quelquefois, celui de la complicité. Aussi, lorsqu'en 1788 Necker avait pris le ministère, les marchés de France étaient presque entièrement dégarnis; tous les grains étaient à Jersey, à Guernesey, au banc de Terre-Neuve; le peu qu'en possédait encore le royaume se trouvait vendu, payé; les accapareurs, on peut le dire, tenaient le peuple à la gorge.

A cette infernale trame de la cupidité s'ajoutaient, pour combler la mesure, les complots de la contre-révolution. C'était avec une sorte de satisfaction sauvage que les représentants de l'aristocratie domptée assistaient au spectacle de la multitude en détresse. « Vous aviez du pain sous le roi, maintenant que vous avez douze cents rois, allez leur en demander, » tel était le mot de leurs vengeances. Ils ne s'étudiaient donc qu'à accroître le mal, qu'à l'envenimer, enfouissant leurs richesses, favorisant les accapareurs, augmentant la panique par de faux bruits et allant jusqu'à organiser des attroupements factices à la porte des boulangers, comme Necker en a fait à moitié l'aveu.

Le premier acte de Necker, dès que les rênes de l'administration lui furent remises, fut de faire suspendre l'exportation des grains partout où elle paraissait le plus dangereuse. C'était trop peu : le 7 du mois de septembre 1788, elle fut interdite d'une manière générale par arrêt du conseil.

En cela, Necker se montrait fidèle aux principes qu'il avait professés dans ses écrits. « Eh quoi! avait-il dit dans son célèbre ouvrage sur la législation et le commerce des grains, les représentants de l'ordre public pourraient me contraindre à éteindre un incendie, à mourir dans une bataille, et ils ne veilleraient pas à ma subsistance! Ils n'établiraient pas les lois qui peuvent la garantir! Ils ne modéreraient pas l'abus possible de la richesse envers l'indigence, de la force envers la faiblesse! »

Mais, à cette nouvelle, les économistes du *laissez-passer* fulminèrent. Ils accusèrent Necker, ministre, de s'être trop souvenu de Necker écrivain, comme si ce n'était pas le devoir d'un homme d'État et sa gloire que de régler ses actes sur ses convictions, comme si ce n'était pas de la sorte qu'avait agi Turgot en 1774! Alors fut répétée avec autant d'affectation que d'amertume l'objection si victorieusement réfutée par Galiani : s'occuper de la subsistance du peuple, c'est le traiter en enfant ou en esclave. Necker ne fut pas sans s'émouvoir de ces attaques, mais elles ne l'arrêtèrent point.

Non content d'empêcher l'exportation des grains, il sollicita l'importation par des primes que régla un arrêt du conseil du 23 novembre 1788. C'était là une mesure utile, nécessaire peut-être, mais il eut le tort immense de lui donner trop de retentissement, trop d'éclat, ce qui revenait à sonner le tocsin. Les alarmes s'accrurent, et, en temps de disette, les alarmes sont mortelles. On put lui reprocher aussi, avec raison, d'avoir laissé conduire à leur destination les blés en chargement dans nos ports; avec plus de raison encore, on put lui demander compte de ses ménagements à l'égard de quelques hauts personnages soupçonnés d'être accapareurs. La vérité est que Necker n'avait ni le courage de son talent ni celui de sa vertu. N'osant mesurer, dans l'état de désespoir légitime et furieux où était le peuple, la portée des périls qui menaçaient les accapareurs, il chercha moins à les frapper qu'à les déjouer et les aima mieux impunis que mis à mort.

Cependant l'épouvante gagnait de proche en proche; les besoins de jour en jour devenaient plus impérieux, et tandis qu'un petit nombre de calculateurs sans entrailles mettaient à courir le risque des vengeances populaires toute l'intrépidité du mal, les négociants honorables refusaient de prendre part au commerce des grains, soit de peur d'un soupçon flétrissant, soit par crainte de tomber victimes de quelque sanglante méprise de la misère.

Il fallait donc de toute nécessité que l'État se fît lui-même acheteur de blés. Pour tirer des magasins étrangers de quoi nourrir la France, Necker mit tout en œuvre : l'argent, le crédit, les sollicitations, les promesses, les espérances. Il s'adressa, éperdu, à l'Italie, à la Sicile, à l'Amérique, à l'Allemagne, à la Barbarie, au Brabant, à la Flandre autrichienne, à l'Angleterre, aux Villes anséatiques, si bien que

les achats, en y joignant le fret et les dépenses diverses, ne tardèrent pas à s'élever à plus de soixante-dix millions. Mais il ne suffisait pas de crier ainsi au secours, dans le monde entier; il fallait que les envois arrivassent à temps. Le mouvement des grains était guetté au passage avec l'ardeur violente de la faim : il fallait protéger les routes. Rouen et toutes les villes situées sur les bords de la Seine arrêtaient, pour leur propre subsistance, une grande partie des cargai-



PRINCE DE BEAUVEAU

sons destinées à l'approvisionnement de Paris : il fallait pourvoir à ce double danger. Et puis, le moindre accident, l'effet d'un vent contraire, un naufrage, une avarie, le retard d'un bateau ou d'une voiture, tout était pour Necker, comme il l'écrit lui-même, un sujet d'appréhension et d'angoisse. Des manœuvres, dont les historiens des divers partis se sont renvoyé le crime, concouraient à augmenter les frayeurs et le mal. On faisait sortir mystérieusement de Paris des charretées de blé, qu'on disait pleines de sel ou de riz. Tout a coup une jeune fille courait à un des sacs, le perçait, en fai

sait tomber du blé, et pendant qu'aux cris furieux de la foule ameutée, charretiers et chevaux disparaissaient dans le tumulte, les charrettes étaient conduites soit aux districts, soit à la halle, où la distribution du blé se faisait au milieu des imprécations.

Dans ces heures de souffrance et d'effroi, l'attitude de l'Angleterre mérite d'être remarquée. Burke y méditait déjà le pamphlet dans lequel il allait calomnier, aux applaudissements des rois, la Révolution française, et Pitt y exerçait de nouveau le pouvoir depuis 1784, Pitt, héritier de la haine de lord Chatham pour la France. Necker avait tiré de l'Angleterre et de l'Irlande une quantité assez considérable de blés et de farines, lorsque soudain il apprit que l'exportation venait d'être défendue dans toute la Grande-Bretagne. Pourquoi cette interdiction, qui nous enlevait une si précieuse ressource? Aux interpellations généreuses du parti libéral anglais, certains partisans de Pitt ne rougirent pas de répondre par un mensonge : « Presque tous les greniers de France sont pleins. » Or, au moment même où, de l'autre côté de la Manche, on vantait notre abondance pour nous laisser à notre détresse; informé qu'à Amsterdam, ce grand marché de l'Europe, il ne restait plus un setier de blé à vendre, Necker écrivait à Pitt une lettre par laquelle, en termes pressants, il le conjurait d'obtenir, soit du parlement, soit du roi d'Angleterre, une permission de sortie. L'ambassadeur de France intervint. Tout fut inutile.

Heureux les hommes chargés du destin des empires, si, pour échapper aux morsures de l'envie, aux malédictions de la haine, il leur suffisait de s'épuiser en fatigues fécondes, de perdre leur repos, de sacrifier leur santé, de jouer leur vie! Mais, hélas! l'exercice du pouvoir, surtout quand on l'exerce dignement, est un crime dont l'expiation est inévitable! Au milieu de ses préoccupations et de ses efforts, Necker était assailli d'attaques passionnées. Ce fut lui qu'on rendit responsable de la vétusté des grains et de l'influence des longs transports maritimes quand le moment arriva où le pain, composé de farines étrangères, n'eut plus sa qualité habituelle. On alla jusqu'à lui reprocher d'avoir fait du soin de nourrir la France en proie à la famine le premier devoir, le devoir le plus sacré de l'État. Ignorait-il ce beau trait de l'empereur Théophile, qui fit brûler un vaisseau que sa femme Théodora avait chargé de marchandises à vendre par des agents secrets : « Je suis empereur, dit-il à sa femme, et vous me faites patron de galère. Comment les pauvres gens pourront-ils gagner leur vie, si nous faisons leur métier? » Ici les pauvres gens qui ne voulaient pas qu'on les empêchât de gagner leur vie, c'étaient les accapareurs!

Quant à la municipalité de Paris, loin d'être un appui, elle était un obstacle. Trop nombreuse, mal disciplinée, partagée entre mille soins divers, toute neuve d'ailleurs dans l'affaire des subsistances, elle faisait au gouvernement une opposition sourde et, quelquefois, l'environnait de soupçons. Dans un discours prononcé à l'Hôtel de Ville, devant les électeurs de 1789, le Comité de subsistance municipal s'exprimait en ces termes : « Vous dire, messieurs, si nous devons ces achats de grains, faits par le gouvernement, à une sage prévoyance, ou si, par l'effet d'une politique étudiée, ce sont des blés et farines qui ont été exportés dans un temps où cette denrée était au plus bas prix possible, afin d'en faire ensuite tripler la valeur, et, par cette combinaison odieuse, asservir de plus en plus la métropole au despotisme ministériel, c'est ce que nous ne savons pas encore. » Et, pendant ce temps, pour obtenir de MM. Hope, d'Amsterdam, qu'ils fissent au gouvernement français des avances considérables, Necker n'hésitait pas à engager comme caution toute sa fortune.

On vivait, d'ailleurs, environné d'étranges et odieux mystères. Un jour, voyant qu'en dépit d'ordres pressants adressés aux moulins de Corbeil, les farines n'arrivaient pas, Louis XVI demanda au duc du Châtelet de lui indiquer un homme qu'il pût charger avec confiance d'éclaircir ce qui ressemblait si fort à un complot. Le choix du duc tomba sur Lepelletier. Celui-ci part aussitôt, arrive chez les frères Leleu, fournisseurs des farines pour la capitale, et en rapporte des ordres signés *Necker* leur enjoignant de ne pas expédier les subsistances qu'attendait Paris furieux et affamé. A cette nouvelle, Louis XVI, ému de la plus violente colère, mande le ministre et lui montre sa signature.... C'était un faux!

La question des subsistances n'était pas la seule qui fût hérissée de difficultés et de périls : la situation financière, elle aussi, était redoutable.

Depuis l'automne de 1788, les achats de grains pour le compte de la nation s'étaient élevés à un capital immense, et dans ce capital les sacrifices consentis par l'État entraient pour un chiffre désastreux. L'État, en effet, s'était vu forcé par la misère publique de vendre très-bon marché au peuple ce qu'il lui avait fallu acheter fort cher aux étrangers. La faim ne marchande pas. A cette première cause des pertes que le trésor public avait éprouvées, se joignaient les nombreux pillages excités par le ténébreux génie de la contre-révolution et les précautions coûteuses que ces pillages avaient rendues nécessaires, la dépense de convois armés, celle des barques canonnières, les distributions gratuites de blé ou de riz qu'on avait dû faire dans des moments terribles.

Une chose à remarquer, c'est qu'après la Révolution de 89, des sommes énormes disparurent dans le gouffre d'*ateliers nationaux*.

On sait ce qui eut lieu après la Révolution de 1848. Il aurait fallu organiser le travail : on ne sut qu'enrégimenter la misère. Il aurait fallu nouer le lien de l'association entre tous les ouvriers sans emploi et aiguillonner leur activité par l'attrait d'un bénéfice commun à partager entre tous : on ne sut que donner à des ouvriers de professions diverses, rassemblés tumultueusement, au hasard, un travail uniforme à accomplir : labeur dérisoire, prétexte à un salaire qu'on touchait sans l'avoir gagné, prime à la paresse, aumône déguisée, saignée immorale faite au trésor public. Il aurait fallu, en un mot, constituer d'actives et puissantes familles de travailleurs : on ne sut qu'entretenir, en la soudoyant, une cohue d'affamés.

Eh bien, la même folie avait été commise en 1789. Citons les propres paroles de Necker : « On a établi des travaux extraordinaires autour de Paris, uniquement dans la vue de donner une occupation à beaucoup de gens qui ne trouvaient point d'ouvrage; et le nombre s'en est tellement augmenté, qu'il s'élève maintenant à plus de douze mille hommes. Le roi leur paye vingt sous par jour; dépense indépendante de l'achat des outils et des salaires de surveillants. »

Encore s'il n'y avait eu que surcroît de charges! Mais il y avait, pour comble de malheur, diminution de revenus. Le recouvrement des droits d'aides ne s'opérait qu'avec une difficulté extrême. Le payement de la taille, des vingtièmes, de la capitation souffrait des retards qui mettaient les receveurs aux abois. Chaque jour apportait la nouvelle sinistre qu'ici les bureaux avaient été pillés, là les registres dispersés, en cent endroits les perceptions arrêtées ou suspendues. Le gouvernement avait été contraint de réduire de moitié le prix du sel dans les généralités de Caen et d'Alençon. C'é-

tait par convois; c'était à force ouverte que la vente du faux sel et du tabac se faisait dans une partie de la Lorraine, des trois évêchés, de la Picardie; et les contrebandiers poussaient l'audace jusqu'à venir vendre du sel sur les places de Versailles.

Comment parer à un tel désordre? Comment le dominer? Necker était un penseur, un écrivain, un financier : la situation demandait davantage, elle demandait un révolutionnaire, homme d'État. Né à Genève, qu'on aurait pu, comme Lima, appeler la *ville d'argent*, Necker s'était habitué de bonne heure à placer dans un habile maniement des finances la prospérité des empires, et lui, qui aimait le peuple pourtant, il marchait à la tête des banquiers. Plus que l'agriculteur, qui, par mille liens, tient à son pays; plus que le commerçant, dont la fortune voyage, mais en général avec un esprit de retour, Necker favorisait l'homme d'argent qui, selon l'expression de Rivarol, n'agitant que des signes, se dérobe également à la nature et à la société. Où est la patrie de l'homme à argent? Il en a deux : l'une où il trouve l'argent à bon marché, l'autre où il le vend cher! C'est sur quoi Necker s'aveugla volontairement toute sa vie.

Nous avons déjà dit que sa suprême ambition eût été de *gouverner sans impôt*, c'est-à-dire au moyen d'emprunts dont l'impôt ne servirait qu'à payer l'intérêt annuel. Au fond, l'emprunt n'étant, dans les sociétés où l'intérêt de l'argent existe, qu'un impôt étendu sur l'avenir, son principe est révolutionnaire par essence. Car, il est juste que les générations futures soient appelées à subir en partie les charges extraordinaires de toute révolution dont elles sont admises à recueillir les bénéfices. Il n'y aurait donc pas lieu de reprocher à Necker ses prédilections pour le système des emprunts, surtout dans un moment où la respiration commençait à manquer au peuple, haletant sous l'impôt, s'il avait su profiter de sa popularité et de l'élan révolutionnaire des esprits pour aborder la décisive innovation de l'emprunt direct, en déclarant usuraire, ruineuse et immorale la médiation des banquiers. C'était mettre contre soi les sinistres puissances de l'agio; mais on n'accomplit pas de grandes choses sans se créer de grands obstacles, et c'est précisément le propre du génie de se faire une rude mission. Aussi bien, en ayant recours à des expédients vulgaires, Necker n'allait échapper aux difficultés héroïques que pour tomber dans l'humiliation des petits embarras.

Le 7 août 1789, l'Assemblée nationale venait de voter l'abolition du droit exclusif de chasse, lorsqu'on annonça l'arrivée des ministres, envoyés par le roi. L'ordre de les introduire fut donné; et l'archevêque de Bordeaux, l'archevêque de Vienne, le prince de Beauveau, de Saint-Priest, de La Tour-du-Pin, de Montmorin, de La Luzerne et Necker entrèrent au milieu des applaudissements. Après que le garde des sceaux eut indiqué l'objet de cette visite solennelle, Necker fit, d'une voix émue, le tableau des malheurs qui affligeaient le royaume; il montra les sources de l'impôt taries, il montra le trésor vide, et il conclut en proposant, rien que pour faire face *pendant deux mois* aux dépenses absolument nécessaires, un emprunt de trente millions. Mais, ardent à ménager un appât aux capitalistes, il demanda que l'emprunt fût à cinq pour cent; que le remboursement en fût fixé à telle époque qui serait voulue par chaque prêteur, à la tenue suivante des états généraux; que ce remboursement prît place en première ligne dans les arrangements à faire pour la fondation d'une caisse d'amortissement, et enfin que l'emprunt fût, au choix des prêteurs, ou en billets au porteur ou en contrats. N'était-ce pas ouvrir à deux battants les portes de l'agiotage? N'était-ce pas s'en fier à l'intérêt personnel du soin de sauver la patrie? Et ne pouvait-on mieux faire? C'est ce qui, au premier abord, ne frappa point l'Assemblée. Avec une faveur qui touchait à l'enthousiasme, elle accueillit les paroles de Necker, et, sans attendre que les ministres se fussent retirés, Clermont-Lodève proposa de voter l'emprunt par acclamation. « Je demande, s'écria impétueusement Mirabeau, la proscription de ce vil esclave. » Puis il fit décider qu'afin de laisser toute liberté à la discussion, les ministres quitteraient la séance, soit qu'il n'eût pas encore d'opinion arrêtée sur les mesures à prendre, soit qu'une animosité passagère dominât son esprit. La discussion s'engagea. Le janséniste Camus et Bouche rappelèrent qu'aux termes de leurs cahiers, ils n'avaient pas le droit de voter un emprunt avant le vote de la Constitution. A cet argument, Lally-Tollendal opposa, en termes très-vifs, la loi suprême du salut du peuple. Mirabeau, pour concilier le respect dû aux cahiers avec la nécessité de pourvoir à la chose publique, proposa aux membres de l'Assemblée de garantir l'emprunt sur leur fortune particulière.

Le renvoi au Comité des finances ayant été décidé, le duc d'Aiguillon, dans la séance suivante, vint faire un rapport duquel il résultait que le total de la recette des mois d'août et septembre ne s'élevait qu'à trente-sept millions deux cent mille livres, tandis que la dépense devait monter à soixante millions. Or, dans ces dépenses figuraient, pour cent vingt mille livres par mois, les dettes du comte d'Artois, c'est-à-dire les jardins, les chevaux, les chiens, les maîtresses. Buzot, le duc de Lévis, Barnave combattirent tour à tour le projet d'emprunt en s'appuyant tous sur la lettre de leurs cahiers. De son côté, revenant à la charge avec une force nouvelle, Lally-Tollendal objecta l'honneur du nom français, la sainteté des promesses et des engagements de l'État, le danger de trahir l'inviolabilité de la foi publique, la capitale troublée, le peuple aux abois, et il continua :

« J'admire que ceux qui invoquent aujourd'hui, sans les produire, de prétendus mandats impératifs, soient les mêmes qui ont soutenu qu'il ne pouvait exister dans l'Assemblée de suffrages asservis; les mêmes qui ont établi en principe que tous les membres libres suffisaient pour constituer entre eux une délibération valide.... Quiconque ne se croit pas libre n'opinera point. Quiconque se croit libre entend le cri de la patrie. Je crois l'être, je le suis, j'appelle tous ceux qui le sont, et je leur demande de voler au secours de la patrie. »

L'Assemblée vota l'emprunt, mais en réduisant l'intérêt à quatre et demi, et sans aucune des dispositions avantageuses aux capitalistes que Necker avait proposées.

Il advint alors ce qui n'était que trop facile à prévoir. L'enthousiasme, que Necker avait glacé par ses précautions, ne donna rien; et l'intérêt personnel, dont l'Assemblée déjouait l'espoir, s'irrita. Non-seulement les capitalistes et les agioteurs refusèrent de s'intéresser dans l'emprunt, mais ils l'empêchèrent de réussir. Sous ce titre : *Sauvez-nous ou sauvez-vous*, on répandit à profusion un pamphlet où l'on criait aux membres de l'Assemblée : « Vous vous êtes trompés par le défaut de connaissance des hommes, des affaires, des localités : tremblez qu'à la suite de vos triomphes l'histoire n'ait à salir ses pages du nom de douze cents parricides... Vous êtes sur le bord d'un précipice.... Sauvez-nous ou sauvez-vous. »

La fureur des gens d'affaire éclatait dans ces déclamations violentes. L'emprunt ne produisit que deux millions six cent mille francs, et Rivarol put écrire : « L'incroyable patriotisme des Parisiens a tenu à une fraction. » Seulement, ce que Ri-

varol oublia d'ajouter, c'est que les Parisiens dont il parlait n'étaient pas le peuple de Paris, mais ses sangsues.

En abaissant à quatre et demi pour cent l'intérêt de l'emprunt de trente millions, en le fixant ainsi au-dessous de celui des autres effets royaux, l'Assemblée nationale semblait avoir voulu présenter la dette courante comme ayant un caractère plus respectable que la dette passée. Les créanciers de l'État prirent l'alarme. De leur côté, les propriétaires fonciers venaient d'être mis en éveil. Une grande lutte s'ouvrit, et l'opinion se partagea. Ici Paris, là les provinces; ici les capitalistes, là les propriétaires fonciers.

Les capitalistes voulaient des impôts, afin que le payement des rentes fût assuré; les propriétaires demandaient que la dette publique fût déclarée réductible, afin que la propriété foncière fût soulagée d'autant.

La lutte devint brûlante, et fut conduite de manière à mettre à nu les vices fondamentaux de l'ordre social.

« Eh quoi! s'écriaient les propriétaires, les rentiers retirent de leur argent six pour cent, les agioteurs trois ou quatre fois plus, et c'est à peine si le sol rapporte trois pour cent! Par quel principe d'équité, par quelle considération d'utilité publique se peut justifier cette disproportion monstrueuse? Pourquoi cet avantage assuré aux rentiers, dont la fonction sociale consiste à jouir de leur argent, et aux agioteurs dont la fortune seule est un scandale? Que l'État paye ses dettes, c'est ce que réclament son honneur et la justice; c'est ce qu'exige impérieusement la conservation du crédit. Mais pourquoi les rentiers n'auraient-ils pas, comme les propriétaires, comme les cultivateurs, comme ceux que menacent à la fois et l'instabilité des relations humaines et les caprices du ciel, leur part des charges qu'impose à une société troublée le passage des mauvais jours? Pourquoi l'État continuerait-il à payer en temps de sécurité les mêmes intérêts qu'il fallut stipuler en temps de discrédit? Pourquoi la dette publique ne serait-elle pas discutée? La chose ne serait pas nouvelle : est-ce que, sous François II, les intérêts trop forts ne furent pas réduits? Ici l'Etat ressemble à un père de famille qui, forcé d'acquitter les dettes de ses enfants, compose avec les usuriers. »

Clavière prit la plume. C'était lui qui, par une collaboration demeurée longtemps obscure, avait fait la réputation financière de Mirabeau. Dans un écrit un peu lourd mais substantiel et clair, il soutint, au nom des capitalistes, que l'inviolabilité absolue de la foi publique était la question d'État par excellence; que, si l'on touchait à un cheveu de la tête des créanciers de l'État, il n'y avait plus qu'à sonner les funérailles du crédit; qu'en fait de dette, réduire c'était nier; qu'en temps de sécurité on pouvait emprunter à meilleur marché qu'en temps de discrédit, mais non éluder la loi d'engagements déjà pris et devenus sacrés : était-il d'usage de restituer le prix de l'assurance aussitôt que le navire était entré dans le port?

Nul doute que Clavière n'eût raison de poursuivre, sous tous ses déguisements, le spectre de la banqueroute. Mais il prononçait à son insu la condamnation d'un ordre social fondé sur l'antagonisme des intérêts, la prédominance du capital et l'égoïsme, lorsqu'il disait : « Qu'on méprise les usuriers, si on veut, mais qu'on leur tienne parole; » et encore : « L'usure est un mot vide de sens. » Hélas! non, l'usure n'est pas un mot vide de sens; car ce mot, que l'Évangile repousse, que tous les Pères de l'Église ont flétri, que le socialisme moderne rayera pour jamais du livre de la science, il exprime le privilége exorbitant accordé à certains membres de la société de voir leur fortune se reproduire et s'accroître par le travail d'autrui; il représente le prix auquel l'ouvrier est obligé de se procurer des instruments de travail dont l'usage devrait appartenir à tous comme la jouissance de l'air et du soleil; il signifie l'asservissement du peuple au dernier des despotismes à détruire : celui de l'argent.

Quoi qu'il en soit, se croyant menacés d'une manière sérieuse, et avertis par le récent échec de Necker du déclin de son ascendant, les capitalistes commencèrent à l'abandonner. Ils comprirent la nécessité de se créer un parti puissant au sein de l'Assemblée nationale elle-même, et ils s'étudièrent, non sans succès, à gagner à leur cause l'évêque d'Autun, Le Chapelier, Barnave, Mirabeau.

Le 27 août (1789), Necker vint apprendre à l'Assemblée nationale que l'emprunt de trente millions n'avait pas réussi. Il se plaignit avec une amertume contenue des modifications apportées à son plan; il n'hésita pas à attribuer tout le mal à l'inexpérience présomptueuse de l'Assemblée, et il proposa un second emprunt de quatre-vingts millions à cinq pour cent, avec faculté au prêteur de payer moitié en espèces, moitié en effets publics.

Impatient de faire décréter l'irréductibilité de la dette, le parti des capitalistes déclara, par la bouche de l'évêque d'Autun, qu'il fallait au plus vite affermir le crédit ébranlé, rassurer les créanciers de l'État et mettre entre eux et la réduction des rentes la loyauté française. Mirabeau se leva pour appuyer l'évêque d'Autun; puis, comme s'il eût voulu entraîner l'Assemblée en l'étonnant par la bizarrerie, par l'imprévu de son langage : « La Constitution est à l'enchère, dit-il.... C'est le déficit qui est le trésor de l'État.... C'est la dette publique qui a été le germe de notre liberté. Voudrez-vous recevoir le bienfait et refuser d'en acquitter le prix? » Ces paroles étaient une allusion aux circonstances financières qui avaient amené la convocation des états généraux, mais l'argument ne présentait rien de sérieux. Des murmures éclatèrent. Glezen fit observer qu'on pouvait fort bien voter l'emprunt de quatre-vingts millions, sans se hâter pour cela de trancher l'important problème de l'irréductibilité des rentes. « La question a été déjà décidée, » s'écrie Le Chapelier. Aussitôt les capitalistes de l'Assemblée se lèvent en tumulte, et on décide non-seulement que l'emprunt de quatre-vingts millions sera ouvert dans les conditions proposées par Necker, mais qu'on renouvelle les arrêts du 17 juin et du 13 juillet, qui plaçaient sous la sauvegarde de la loyauté française les créanciers de l'État.

La défaite des propriétaires fonciers était éclatante. Mais les capitalistes ne s'en montrèrent pas plus empressés à remplir les coffres de l'État, ouverts et vides devant eux. Le second emprunt échoua comme le premier. L'impitoyable défiance des gens d'affaires apparaissait dans toute sa nudité!

Alors eut lieu un de ces élans qui sont votre force et votre gloire, ô mon pays! de tous les points du royaume affluèrent sur le bureau du président de l'Assemblée les offrandes patriotiques, dons du riche, sacrifices du pauvre. Les femmes offrirent leurs anneaux, les enfants offrirent leurs jouets. Les journaliers, dans les manufactures, donnèrent à la Révolution la moitié de leur pain. Et vous, créatures vénales que le plaisir souille et qu'écrase le mépris, infortunées chananéennes, vous aussi vous fûtes émues à ce spectacle qui laissait sans battements le cœur des banquiers : le spectacle de la France indigente! L'une de vous écrivit : « J'ai gagné quelque chose en aimant : j'en fais hommage à la patrie. »

Le 24 septembre, Necker, triste, abattu, le cœur plein d'amers soucis, se présentait de nouveau à l'Assemblée. Re-

courir encore aux emprunts? Impossible : la source s'en trouvait tarie. On avait beaucoup jeté, sans parvenir à le combler, dans l'abîme du déficit. Le vide n'était pas de moins de soixante et un millions ! Il fallait quatre-vingts millions pour l'année courante et quatre-vingts millions de secours extraordinaires pour l'année qui devait suivre. Necker proposa une contribution extraordinaire du quart de tous les revenus, lequel serait perçu, non sous la garantie du serment, mais sur cette simple formule prononcée par le contribuable : *Je déclare avec vérité....* Au-dessous d'une certaine somme déterminée, cette contribution devait cesser d'être un devoir pour n'être plus qu'un patriotique sacrifice.



SAINT-PRIEST

Ce plan fut critiqué par Dupont de Nemours, avec l'autorité que lui donnait sa réputation financière et le souvenir de Turgot, son maître en économie politique. « Les revenus du royaume, dit Dupont, peuvent être évalués à trois milliards. Les frais s'élèvent à un milliard cinq cents millions. Reste donc un milliard cinq cents millions pour les propriétaires et les cultivateurs, et si l'on déduit de ce chiffre cinq cents millions qu'absorbent les impositions diverses, on aura un milliard sur lequel il ne revient guère aux propriétaires que trois cents millions. Or, comme les cultivateurs sont généralement dans l'impuissance de payer, c'est sur une somme de trois cents millions que portera l'imposition du quart. Que

vous fournira le plan proposé? Soixante-quinze millions tout au plus! »

L'examen du plan de Necker fut renvoyé au Comité des finances; et, en attendant sa décision, les attaques au dehors s'élevèrent aussi nombreuses que passionnées. On parlait d'imposer le revenu : n'était-ce pas rejeter tout le fardeau sur les propriétaires, qui seuls ont leur fortune au grand jour? A l'aide de quelle clé mystérieuse ouvrirait-on le portefeuille où se cache l'opulence du capitaliste? Necker entendait-il soumettre les fortunes latentes à ce procédé du timbre que les partisans de Necker avaient tant reproché à Calonne, son rival? Dans son discours à l'Assemblée nationale, le ministre avait dit : « La femme d'un paysan donnera, s'il le faut, son anneau ou sa croix d'or; elle n'en sera pas moins heureuse, et il lui sera permis d'en être fière. » Mais quoi! c'était ce père du peuple, tant vanté, qui tout à coup venait arracher du doigt ou du cou d'une paysanne un misérable bijou! Et de quel front, après cela, oserait-il, lui, garder une montre ou prendre du tabac dans une boîte d'or? « Un pauvre, dit à ce sujet Rivarol, vous demande de l'argent par pitié pour lui, un voleur vous en demande par pitié pour vous-même, et c'est en mêlant ces deux manières que les gouvernements, tour à tour mendiants ou voleurs, ont toujours l'argent des peuples. »

Mais pendant que les uns s'indignaient, les autres battaient des mains.

Ce fut le 26 septembre que le marquis de Montesquiou vint présenter à l'Assemblée le rapport du Comité des finances, chargé de l'examen du projet ministériel. Le Comité concluait à adopter de confiance le plan de Necker. Mirabeau fit mieux encore qu'appuyer cette conclusion; au lieu d'une adoption pure et simple formulée en termes secs, il proposa un assentiment donné de manière à parler aux imaginations frappées d'effroi et qui pût relever les courages abattus. D'énergiques applaudissements s'élevèrent, et de toutes parts on lui cria de se retirer pour rédiger le décret d'adoption.

Mais, pendant son absence, la question change soudainement de face. M. de Jessé paraît à la tribune, et, détournant le cours d'un enthousiasme dont l'écho vibrait encore : « Le trésor est vide? Eh bien! il y a pour un milliard d'argenterie en France. Cent quarante millions, voilà ce que vaut l'orfévrerie des églises. » A ces mots, tous les regards se portent sur les membres du clergé, qui restent immobiles, silencieux. « Ce vain appareil, continue l'orateur, est inutile dans les temples. Ce n'est pas dans des ornements, ouvrages des hommes, c'est dans les magnificences de la nature qu'est le luxe du créateur des choses. » La philosophie du dix-huitième siècle était là. C'était Diderot s'étonnant qu'il y eût des temples, et poussant son fameux cri : « Élargissez Dieu! »

L'archevêque de Paris, M. de Juigné, se leva et déclara que le clergé était prêt à abandonner à la nation les ornements des églises, réserve faite de ce qui serait nécessaire à la décence du culte divin.

Tout à coup Mirabeau rentre, tenant à la main le projet de décret qu'il a rédigé, et par lequel il adopte le plan de Necker, en rejetant sur lui seul la responsabilité des suites. La haine de Mirabeau contre le ministre des finances perçait ainsi jusque dans le témoignage de confiance qu'il proposait de lui donner. Les nombreux amis que Necker comptait dans l'Assemblée s'en émeuvent. « Vous poignardez le plan de Necker, » s'écrie M. de Virieu, et le mot *timeo Danaos*, que Lally-Tollendal se prépare à lancer du haut de la tribune, court déjà sur les bancs. Irrité peut-être d'avoir été si bien compris, mais trop orgueilleux pour feindre : « On m'a deviné, dit Mirabeau avec cette fougueuse audace qui fut la moitié de son génie, ou plutôt on m'a entendu; car je n'ai jamais prétendu me cacher.... Je ne crois pas que le salut de la monarchie soit attaché à la tête d'un mortel quelconque; je ne crois pas que le royaume fût en péril quand M. Necker se serait trompé. » Cette déclaration excita un grand tumulte. En quelle forme convenait-il d'adhérer au projet du ministre? Les esprits, sur cette question puérile, s'animaient outre mesure, la voix des orateurs était couverte par le bruit des interruptions violentes, des apostrophes diverses; les heures s'écoulaient, le jour baissait. Lassé enfin, indigné, frissonnant, et comme possédé par le démon de l'éloquence, Mirabeau s'élance à la tribune, et de cette voix qui faisait taire les assemblées mugissantes, avec ce geste de souverain dédaigneux qui commandait aux cœurs agités :

« Messieurs, au milieu de tant de débats tumultueux, ne pourrai-je donc pas ramener à la délibération du jour par un petit nombre de questions bien simples?

« Daignez, messieurs, daignez me répondre.

« Le premier ministre des finances ne vous a-t-il pas offert le tableau le plus effrayant de notre situation actuelle? Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggravait le péril? Qu'un jour, qu'une heure, un instant pouvaient le rendre mortel?

« Avons-nous un plan à substituer à celui qu'il nous propose? — Oui! a crié quelqu'un dans l'Assemblée. — Je conjure celui qui répond *oui*, de considérer que son plan n'est pas connu, qu'il faut du temps pour le développer, l'examiner, le démontrer; que fût-il immédiatement soumis à notre délibération, son auteur a pu se tromper; que fût-il exempt de toute erreur, on peut croire qu'il s'est trompé; que quand tout le monde a tort, tout le monde a raison; qu'il se pourrait donc que l'auteur de cet autre projet, même ayant raison, eût tort contre tout le monde, puisque sans l'assentiment de l'opinion publique le plus grand talent ne saurait triompher des circonstances.... Et moi aussi je ne crois pas les moyens de M. Necker les meilleurs possibles; mais le ciel me préserve, dans une situation si critique, d'opposer les miens aux siens. Vainement je les tiendrais pour préférables, on ne rivalise pas en un instant avec une popularité prodigieuse, conquise par des services éclatants, une longue expérience, la réputation du premier talent de financier connu, et, s'il faut tout dire, les hasards d'une destinée telle qu'elle n'échut en partage à aucun mortel. Il faut donc en revenir au plan de M. Necker; mais avons-nous le temps de l'examiner, de sonder ses bases, de vérifier ses calculs?... Non, non, mille fois non : d'insignifiantes questions, des conjectures hasardées, des tâtonnements infidèles, voilà tout ce qui, dans ce moment, est en notre pouvoir; qu'allons-nous donc faire par le renvoi de la délibération? Manquer le moment décisif, acharner notre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas même conçu, et diminuer par notre intervention indiscrète l'influence d'un ministre dont le crédit financier est et doit être plus grand que le nôtre.... Messieurs, certainement il n'y a là ni sagesse, ni prévoyance.... Mais du moins y a-t-il de la bonne foi? Oh! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour *l'infâme mot de banqueroute*, j'oserais scruter les motifs secrets, et peut-être, hélas! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement, certainement inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirais à ceux qui se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics, par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur

de l'impôt : Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts?... Mes amis, écoutez un mot, un seul mot.

« Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable. Eh bien! voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens; mais choisissez; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allons. Ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces nobles victimes, précipitez-les dans l'abîme; il va se refermer.... Vous reculez d'horreur.... hommes inconséquents, hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel, et, chose inconcevable! gratuitement criminel; car enfin, cet horrible sacrifice ferait du moins disparaître le déficit. Mais croyez-



HENRI JESSÉ

vous, parce que vous n'aurez pas payé, que vous ne devrez plus rien? Croyez-vous que les milliers, les millions d'hommes qui perdront en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contre-coups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la sustenter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime? Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse? Non, vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances!

« Voilà où nous marchons.... J'entends parler de patriotisme, d'élans de patriotisme, d'invocations au patriotisme, ah! ne prostituez pas ces mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime, l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède! Eh! messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer sa stupidité. Oui, messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque. Je ne vous dis plus comme autrefois : Donnerez-vous les premiers aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publi-

que? Je ne vous dis plus : Eh! quels titres avez-vous à la liberté, quels moyens vous resteront pour la maintenir, si dès votre premier pas vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus? si le besoin de vos concours et de votre surveillance n'est pas le garant de votre Constitution? Je vous dis : Vous serez tous entraînés dans la ruine universelle, et les premiers intéressés au sacrifice que le gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes.

« Votez donc ce subside extraordinaire. Et puisse-t-il être suffisant! Votez-le, parce que si vous avez des doutes sur les moyens (doutes vagues et non éclaircis), vous n'en avez pas sur sa nécessité et sur notre impuissance à le remplacer, immédiatement du moins. Votez-le, parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que nous serons comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps, le malheur n'en accorde jamais.... Eh! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère! et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome.... Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là; elle menace de consumer, vous, vos propriétés, votre honneur.... et vous délibérez! »

L'Assemblée était debout, subjuguée, enivrée, haletante. Elle avait senti courir dans ses veines cet étrange frisson que trahit la pâleur des visages. Un député se leva et dit : « Je demande à répondre à M. de Mirabeau. » Mais il demeura le bras étendu, la bouche ouverte, immobile, muet, épouvanté.

A l'instant même, le décret suivant fut voté :

« Vu l'urgence des circonstances, et ouï le rapport du comité, l'Assemblée nationale accepte de confiance le plan de M. le premier ministre des finances. »

Necker avait joint à son projet l'invitation solennelle adressée à tous les bons citoyens de porter aux hôtels des monnaies leur vaisselle plate et leurs bijoux. On ouvrit à la porte de l'Assemblée une espèce de *lombard* dans lequel les députés s'empressèrent à l'envi de jeter, entre autres offrandes, leurs boucles de souliers en argent, ou, suivant le mot gracieux du chevalier de Boufflers, de *les mettre aux pieds de la nation.*

Louis XVI et Marie-Antoinette avaient envoyé leur vaisselle à la Monnaie : l'Assemblée les pria, par députation, de la retirer; mais ils refusèrent. Enfin, le 1er octobre, Necker, après avoir exposé à l'Assemblée les détails du plan adopté par elle, déposa en billets de caisse sur le bureau du président un don de cent mille francs.

Homme, Necker, en cette circonstance, se conduisit noblement; ministre, il ne fut pas beaucoup au-dessus du médiocre. Le projet de décret qu'il soumit à l'Assemblée, et qui fut adopté par elle, parlait d'économies à faire, mais il présentait, de l'aveu même des partisans du ministre, plus d'aperçus que de résultats vrais ; et, quant à la contribution patriotique du quart du revenu, quant à l'invitation adressée aux particuliers de porter leur vaisselle à l'hôtel des Monnaies, aux prêtres de céder l'argenterie des églises, c'étaient des expédients qui ne méritaient guère le nom pompeux de *plan* qui leur fut donné.

En Révolution, qu'est-ce que le génie des demi-mesures? Or, c'était le génie de Necker, de qui Rivarol a pu dire avec raison : « Il eut toujours le malheur d'être insuffisant dans un système qui ne suffisait pas. »

CHAPITRE VI

UN POUVOIR NOUVEAU : LE JOURNALISME



Au Palais-Royal, l'émeute avait levé ses tentes, la foule ne faisait plus que traverser en légers tourbillons ce jardin sonore, et les patrouilles bleues de Lafayette tenaient le pavé. Qu'importait cela au génie de la Révolution? Il avait créé pour son usage un pouvoir bien autrement inévitable que celui des orateurs en plein vent, pouvoir multiple, incohérent, désordonné, parlant mille langues diverses, atteignant toutes choses de ses bras innombrables et sans cesse armé contre lui-même, mais doué de la singulière vertu de pousser les hommes vers la lumière par le chaos, et d'enfanter, tôt ou tard, à force de confusion, l'harmonie.

Qu'est ce qu'un écrit? Une parole qui dure. Les livres la font durer dix ans, vingt ans, un siècle, dix siècles : ils suffisent aux époques où l'humanité pense lentement et n'a pas besoin de parler vite. Mais quand le cerveau de l'humanité bout; quand le cœur de chacun bat avec violence; quand sur toutes les lèvres les passions agitées viennent se traduire en mots brûlants; quand, pour le monde pressé de vivre, *aujourd'hui* dévore *hier* et doit être dévoré par *demain*, l'ère des livres est fermée; c'est l'ère des journaux qui s'ouvre.

Rien ne se perd, d'ailleurs; et s'il est vrai, selon la remarque de Carlyle, qu'il y ait dans la parole de l'homme, ainsi que dans l'homme lui-même, une âme qui survit au corps, cela est-il moins vrai du journal que du livre?

La Révolution ayant donc apporté avec elle le journalisme, il y eut dans l'espace de quelques mois une éruption sans exemple de feuilles mensuelles, hebdomadaires, quotidiennes, royalistes ou populaires, élégiaques ou satiriques, retenues ou effrénées, distillant le poison ou distribuant l'injure, semant l'erreur, servant la calomnie, proclamant la vérité, donnant un écho à toutes les passions, faisant tomber un éclair sur toutes les idées, et réunissant dans je ne sais quel fantastique concert tous les bruits de la nature, depuis le rugissement du lion jusqu'au cri des oiseaux moqueurs.

Était-ce seulement impatience de penser, impatience de dire? Non : à ce besoin de vivre en courant et de répandre sa vie, se mêlait la tentation de gouverner. Car, le journalisme était bien véritablement un pouvoir nouveau, d'autant plus attrayant qu'il était consenti, et que sa portée dépendait d'une élection renouvelée à tout moment sous forme d'achat. Mandataire de ses acheteurs, chaque écrivain se taillait un royaume dans le mouvant domaine de l'opinion; or, la puissance, de quelque espèce qu'elle soit, ne manqua jamais de candidats!

Aussi, que d'inventions, que d'efforts pour avoir part à l'exercice de cette souveraineté flottante! A côté des journaux qui se vendaient, il y eut ceux qui se donnèrent; à côté des journaux qui allaient chercher le lecteur au fond de sa demeure, il y eut ceux qui attendirent et arrêtèrent le passant au détour des rues. Le journalisme imprimé, le journalisme crié, le journalisme colorié, le journalisme collé le long des murs se disputèrent un public avide. Quel changement dans le monde depuis qu'un chiffon de papier, lancé de Venise, avait pris le nom de *gazette*, pour s'être vendu une *gazza!* Et qu'était devenu le temps où, en voyant passer dans les jardins royaux le bonhomme Métra, l'homme aux nouvelles,

Louis XVI demandait : *Que dit Métra?* Pendant un siècle et demi, le *Mercure* et la *Gazette de France* avaient suffi à la curiosité paisible de nos pères ; encore ne paraissaient-ils que de loin en loin. La première feuille quotidienne datait de 1777 seulement; elle s'était intitulée *Journal de Paris*, et que contenait le numéro d'apparat? Un article sur l'almanach des Muses, une lettre échappée à Voltaire, une annonce de librairie, l'indication des spectacles, deux faits et un bon mot. A cette publicité naïve la Révolution en substitua une autre, variée et saillante, forte et redoutable comme elle! La



FRÉRON

pensée voulut éclater en vives figures, elle se peignit de toutes les couleurs du prisme, elle provoqua le regard et le fascina. Ce fut le tour des placards, ce fut le règne des affiches. Une âme fut en quelque sorte soufflée aux édifices, les pierres mêmes se couvrirent d'idées et les murailles parlèrent.

Suivons, fût-ce à la course, ce mouvement de la presse. L'histoire de la Révolution, sans cela, serait-elle complète? Le *Journal de France* publié vers 1780 par l'abbé de Fontenay, à l'adresse des curés de province ; quelques ouvrages périodiques, imités des productions anglaises d'Addison et de Johnson, tels que le *Babillard*, le *Spectateur;* des compilations comme l'*Esprit des journaux* et l'*Esprit des gazettes*,

venant après l'*Année littéraire* de ce Fréron, guêpe par qui Voltaire fut piqué jusqu'au sang; le *Journal du Lycée de Londres*, de Brissot de Warville; le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Barruel; un recueil de bavardages meurtriers, que Mallet Dupan datait de Genève, et enfin ces fameuses *Annales* politiques et littéraires, champ de bataille où, seul contre la terre entière, Linguet fit aux philosophes, aux économistes, aux avocats, aux académiciens, une guerre de sarcasmes, de hardis paradoxes et d'accusations aussi tranchantes que l'épée; voilà, si l'on y ajoute quatre numéros publiés à la fin de 1788 sous le titre de *Moniteur*, ce que les approches de la Révolution avaient enfanté.

L'année 1789 s'ouvrit par la publication du *Journal général de l'Europe*, que Lebrun et Smith rédigèrent, et par celle du *Hérault de la nation*, que Mangourit lança, *sous les auspices de la patrie*. Aussi le vit-on, plus tard, revendiquer avec orgueil, pour son journal, le titre de précurseur des journaux de la Révolution. « Je suis, — écrivait-il, en décembre 1789, à Camille Desmoulins, alors rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant*, et qui s'était appelé lui-même le *procureur général de la Lanterne*, — je suis le père des journalistes libres.... Si vous voulez une mèche bretonne de plus à votre lanterne ou un cheval de trait à votre courrier brabançon, je fournirai de bon cœur mes services. »

A la même époque, Mondesève et Volney plaçaient près du berceau de la révolution, en Bretagne, la *Sentinelle du Peuple*. Elle ne tarda pas à disparaître; mais que d'autres allaient accourir pour la relever!

L'ouverture des États généraux en mai 1789 avait été le signal d'une véritable inondation de brochures et de pamphlets : alors commencèrent à se laisser entrevoir ceux qui devaient être les principaux journalistes de la Révolution. Marat présenta son *Offrande à la patrie;* dans l'*Orateur des États généraux*, Carra, auquel était réservé le bizarre honneur de mettre les piques à la mode, Carra prit son ton d'inspiré; de sa plume joyeuse, légère et cynique, Camille Desmoulins laissa échapper sa *France libre* et son *Discours de la Lanterne;* tandis que, dans le camp opposé, l'auteur des pamphlets *Domine, salvum fac regem* et *Pange linguam*, un royaliste, se levait en secouant ses deux mains pleines de mensonges et de scandales.

Était-il possible que Mirabeau ne se précipitât point dans une telle mêlée? Le 2 mai, le *Journal des États généraux* parut.

Que dire de Mirabeau, pamphlétaire et journaliste? Il fut la gloire de la presse, il en fut l'opprobre. Polémiste sans égal quand le démon de l'orgueil et de la colère s'éveillait en lui, homme d'État et penseur vigoureux quand il n'était pas obligé d'écrire pour payer le solde de son libertinage et s'acquitter envers les deux danseuses d'Opéra qui devaient lui donner la mort entre deux baisers, ce sera sa honte éternelle d'avoir mis lui-même en pratique ce conseil que reçut de lui un jeune homme : « Si vous voulez parvenir dans le monde, tuez votre conscience. » Quand il devint journaliste, il y avait déjà plusieurs années qu'il faisait commerce de son âme et vendait le bruit de son nom. La plupart des écrits dont s'enflait sa renommée n'étaient pas de lui. La *Caisse d'escompte*, les *Lettres sur les eaux*, la *Banque de Saint-Charles*, la *Dénonciation de l'agiotage*, tous ces ouvrages qui avaient si vivement ému l'opinion étaient de Clavière, de Clavière, dont Mirabeau se vantait en termes grossiers d'être l'*accoucheur*. Mais il ne se vantait qu'aux siens de ce singulier talent, et le public, il le tenait prosterné devant ses usurpations, à force de les nier avec audace. C'est ainsi que des doutes s'étant élevés sur la paternité réelle du livre de la *Caisse d'escompte*, lequel fut en effet l'œuvre collective de Dupont de Nemours, de Clavière et de Brissot, Mirabeau s'écria fièrement dans la préface du livre sur la *Banque de Saint-Charles :* « J'ai pu prêter mon talent à mes amis, mais prêter mon nom eût été indigne de moi. » Or, cette phrase même appartenait à Clavière, qui écrivit la préface! Tels étaient les antécédents de Mirabeau, journaliste.

Une amère critique du discours d'ouverture de Necker ayant entraîné la suppression du *Journal des États généraux*, première et criminelle attaque de Necker à la liberté de la presse, Mirabeau fit paraître ses Lettres à ses commettants, publication qui, après la prise de la Bastille, devint un journal régulier sous le titre de *Courrier de Provence*. Il y fut lui, plus que dans ses autres écrits antérieurs; il y soutint des discussions lumineuses; il y éleva quelquefois la politique à une grande hauteur, et il lui arriva d'y servir la vérité.... Mais la vérité veut être servie par des cœurs dignes d'elle!

La presse, à l'époque dont il s'agit, était encore condamnée à des allures si timides, que Regnault de Saint-Jean d'Angély, fondateur du *Journal de Versailles*, disait dans son *Avertissement :* « Nous avons demandé et obtenu un *privilége* borné aux annonces et demandes qui concernent la ville et les paroisses du bailliage. Nous nous proposons de faire un récit fidèle de toutes les opérations des États généraux, et même, si notre travail avait le bonheur de mériter leurs suffrages, un *extrait* des actes de l'Assemblée, *tel que les États jugeraient à propos de nous le faire remettre avec ordre de le publier.* »

Le langage du *Journal de Paris* n'était pas moins circonspect. La presse tremblait, en attendant qu'elle fît trembler.

Ce fut le 19 juin 1789, c'est-à-dire la veille du jour immortalisé par le serment du Jeu de Paume, que Barère lança le *Point du jour*, bientôt suivi du *Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, œuvre diffuse, inféconde et lourde du maître de pension Gorsas, créé journaliste par le succès de la satire l'*Ane promeneur*, et devenu depuis un des plus violents organes du parti girondin.

Mais entre Barère et Gorsas venait de monter sur la scène un homme qu'attendait un rôle tumultueux, important et fatal. Il faut s'arrêter à cette figure.

Pendant les années qui précédèrent la Révolution, il existait à Londres un amas d'hommes impurs aux mains de qui la plume était un stylet, rebut de peuples divers, vils *lansquenets* de la littérature, qui se nourrissaient du fiel des libelles, avaient toujours des scandales à mettre en vente et vivaient de la lâcheté de ceux que menaçaient leurs diffamations ou leurs calomnies. De ce groupe odieux faisaient partie l'Écossais Swinton, espèce d'Arétin vulgaire, amant d'une femme que sa mère lui avait vendue âgée de douze ans, et spéculateur en débauches; Pelleport, qui marchandait à la police de Paris d'impudiques horreurs imprimées contre Marie-Antoinette; Morande enfin, de tous les libellistes le plus audacieux et le plus rampant, Morande que la chevalière d'Éon, attaquée par lui, fit mettre à genoux, et à qui le comte de Lauraguais fit signer cette déclaration : « Je suis un infâme. »

Comment Brissot de Warville se trouva-t-il égaré au milieu de ces misérables? Swinton était propriétaire d'une feuille rédigée à Londres en français, et dont le ministre Vergennes se servait comme d'un *espionnage public* organisé au sein de l'Angleterre : quelle inspiration funeste poussa Bris-

sot à accepter, dans un semblable journal et de la part d'un homme semblable, l'offre d'une collaboration qui flétrissait? C'est ce que Brissot explique dans ses *Mémoires* par l'ignorance où il était, d'abord, du caractère de Swinton et par l'impatience qu'il éprouvait de sortir du *bourbier* où, à Paris, *ses connaissances l'avaient plongé*.

De fait, quelle avait été jusqu'alors son existence? Fils d'un traiteur de Chartres, il s'était hâté, jeune encore, d'apporter dans le tourbillon de Paris, en même temps que le nom de Warville emprunté à un village de la Beauce où il avait été mis en nourrice, les projets d'un esprit ambitieux mais irrésolu, beaucoup d'activité sans suite, un caractère faible avec des éclairs de hardiesse, une tolérance extrême pour les gens vicieux, l'amour des livres, le goût des plaisirs. Il avait débuté par une dissertation où il s'attachait à prouver que, théoriquement, *la propriété c'est le vol;* mais, plus tard, il appela cet essai de sa verve naissante « une amplification d'écolier qui s'exerce sur un paradoxe. » Admis dans l'étude d'un procureur au parlement, nommé Nolleau, en qualité de premier clerc, il y eut pour second clerc Robespierre. Mais pendant que celui-ci, ardent au travail et prenant au sérieux tout ce qu'il avait une fois entrepris, maigrissait et pâlissait sur la procédure, Brissot, lié avec des jeunes gens corrompus, tombait peu à peu dans une corruption d'emprunt. Il côtoya le parasitisme, sans être parasite; il demeura pauvre en se donnant les airs d'un intrigant; avec un penchant naturel à la franchise, il mendia des emprunts par des mensonges; avec une âme capable de sentir le prix des nobles amitiés et le charme sacré de l'amour, il eut de ces amis qu'on rougit d'avouer, il eut de ces maîtresses qu'on n'avoue pas, et comme l'abîme appelle l'abîme, il ne put fuir la pourriture de Paris qu'en tombant dans celle de Londres. Là, l'esprit d'aventure, des habitudes d'imprévoyance continuées au sein de son mariage avec une femme que cependant il adorait, l'argent d'autrui dévoré en entreprises mal conduites, des liaisons suspectes presque aussitôt après remplacées par des haines mortelles, tout ce désordre l'entoura de soupçons qui n'attendaient que l'occasion de revivre contre lui sous forme d'accusations dégradantes. S'il fut plus malheureux que coupable, c'est ce que nous aurons à examiner, lorsque, demandant les suffrages populaires, il lui faudra rendre compte de sa jeunesse. Toujours est-il qu'en 1789, le passé de Brissot ne se trouvait qu'à demi couvert d'un voile qu'il avait intérêt à tenir baissé.

Quant à ses doctrines, elles manquaient, comme son caractère, de fixité et d'assiette. Il avait, selon ses propres aveux, « erré de système en système, » se couchant matérialiste et se réveillant déiste; athée un jour, le jour suivant pyrrhonien; puis religieux à la manière du *vicaire savoyard* de Jean-Jacques, et non moins inconsistant en politique qu'en philosophie. Car il était de ces hommes qui, aujourd'hui républicains avant l'heure, et demain révolutionnaires attardés, ne savent jamais régler leur pas sur celui de leur siècle, et n'ont pas la force de le suivre après avoir eu l'audace de le devancer. Inébranlable, Brissot ne le fut que dans son aversion pour les prêtres; un prêtre l'avait séparé de sa famille, un prêtre l'avait chassé du cœur de sa mère : il s'en souvint toujours, et un livre, *Rome démasquée*, fut sa vengeance. A part cela, nulle vigueur, même dans ses haines : il ne s'estimait pas assez pour être implacable.

Voilà l'homme qui nous apparaîtra, dans cette histoire, marchant à la tête de la Gironde!

Ce n'est pas qu'il n'eût des connaissances variées, du talent. Sa *Théorie des lois criminelles*, basée sur cette grande idée que le méchant est un malade, révélait quelque puissance; il avait des aptitudes diplomatiques, le coup d'œil prompt; s'il n'eût pas été obligé de lire ses discours à la tribune, il eût marqué parmi les orateurs; s'il eût écrit moins facilement, on le compterait au nombre des écrivains. Dérisoires présents de la nature! Brissot avait du talent où il fallait du caractère. Il sut imprimer à son *Patriote français* des allures graves; il en fit un livre politique à feuillets détachés, et quoique vendu dès l'origine au despotisme ombrageux de l'Hôtel de Ville, son journal ne tarda pas à lui valoir une influence populaire. Mais, à être bien connu, Brissot de Warville risquait trop. Malheur à ceux qui, dans les révolutions, acquièrent en se faisant lire une autorité qu'ils perdent en se faisant voir!

C'était le 28 juin que Brissot avait publié le *Patriote français;* moins de quinze jours après, le libraire Prudhomme commençait, avec un avocat nommé Tournon, les *Révolutions de Paris*, qui, quelques mois plus tard, rédigées par Loustalot, eurent un succès foudroyant. Deux cent mille souscripteurs accoururent et se groupèrent autour de l'épigraphe fameuse : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux : levons-nous! » Loustalot méritait bien, d'ailleurs, que l'âme du peuple allât chercher la sienne. L'historien Carlyle l'a comparé à un jeune prunier sauvage dont les fruits ne seraient pas destinés à mûrir. Il y avait en effet quelque chose d'un arbre sauvage dans l'abondance, dans la verdeur de son style, et il s'était donné à la Révolution avec une conviction si sérieuse, avec une passion si prompte à se changer en inquiétude ou en douleur, que, tout jeune encore, il mourut de son amour pour la liberté.

Mais voici qu'à côté de Loustalot, un autre écrivain se lève, tel que jamais on n'en connut de plus original et de plus brillant. Quel est-il? Quel est cet habitué des salons d'Aspasie qui, les vêtements en désordre et les cheveux au vent, s'en vient monter, au Palais-Royal, sur le trône de nos modernes tribuns? Quel est ce rayonnant écolier qui, l'esprit plein des images de Rome et de la Grèce, fait si familièrement descendre au milieu de nos agitations les souvenirs antiques, et qui, toujours riant, toujours menaçant, toujours aiguisant des plaisanteries meurtrières, badine à propos de pendaisons et de pillage, mêle le langage des harangères en fureur aux saillies d'un génie athénien et met tant de grâce à se débattre dans la violence? Qui donc vous fit ainsi tomber dans une coupe pleine d'absinthe, et vous y plaire, abeille du mont Hymète?

Pour peindre Camille Desmoulins, il suffit de rappeler ses indiscrétions. Né à Guise, dans le pays qui fut depuis le département de l'Aisne, Camille Desmoulins n'avait été évidemment attiré que par le bruit de la Révolution, que par son éclat. Sa brochure de la *France libre* et son *Discours de la Lanterne aux Parisiens* ayant fixé sur lui l'attention de certains membres influents de l'Assemblée, Mirabeau l'avait emmené à Versailles, et il était demeuré pendant quelques semaines chez l'orateur épicurien. « Depuis huit jours, écrivait Camille à son père, le 29 septembre, je suis à Versailles chez Mirabeau. Nous sommes devenus de grands amis; au moins m'appelle-t-il son cher ami. A chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'Assemblée, reprend sa dignité en entrant et fait merveilles; après quoi, il revient dîner avec une excellente compagnie et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table, trop délicate et trop chargée, me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix, que je cherche vainement à me dissimuler, et

j'ai toutes les peines du monde à reprendre ensuite mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à ces excellents dîners.... » Il écrivait encore, dans un accès d'amour-propre naïf, tout à fait caractéristique : « Il m'a été plus facile de faire une Révolution, de bouleverser la France, que d'obtenir de mon père, une fois pour toutes, une cinquantaine de louis, et qu'il donnât les mains à me commencer un établissement. » Puis, revenant sur ses besoins, rapprochés de ses espérances, il terminait en ces termes le *post-scriptum* de sa lettre : « J'ai à Paris une réputation, on me consulte sur les grandes affaires, on m'invite à dîner, aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux : il ne me manque qu'un domicile : envoyez-moi six louis ou bien un lit. »

Il y a loin de là aux graves et touchantes préoccupations de Loustalot; mais, du moins, Camille Desmoulins n'avait pas, comme Brissot de Warville, un passé à voiler, et il pouvait répondre gaiement à ses détracteurs : « Je serai toujours fort aise qu'un pauvre diable dîne à mes dépens et tire un assignat de vingt-cinq livres sur ma vie secrète. »

Les *Révolutions de France et de Brabant* ayant paru, Camille Desmoulins écrivit aussitôt à son père : « Me voilà journaliste, et déterminé à user amplement de la liberté de la presse. Deviniez-vous que je serais un Romain, quand vous me baptisiez Lucius-Sulpicius-Camillus, et prophétisiez-vous? »

Le journal nouveau eut beaucoup de vogue. Aussi, il faut voir comme Lucius-Sulpicius-Camillus en est enorgueilli! Le petit avocat stagiaire qui, pendant six années, avait en vain quêté l'argent nécessaire pour acheter des meubles, était devenu un personnage important, craint et ménagé. La reine, qu'il n'appelait jamais que la *Femme du roi*, n'avait-elle pas demandé elle-même qu'on l'arrêtât?

En lisant Camille Desmoulins, acteur si riant au milieu de tant de sombres acteurs, il est impossible de ne pas éprouver un profond sentiment de pitié et de tristesse. A l'étourderie de ses imprécations, à ses hardiesses inconsidérées, à son étalage de fausse cruauté, à ses défaillances rachetées par un redoublement d'énergie factice, à ses repentirs aussi frivoles que ses colères, au soin qu'il prend de se tenir toujours à la suite des noms populaires, non pas des noms fameux tels que celui de Mirabeau, mais des noms redoutés comme ceux de Robespierre, de Danton, de Marat, on sent que Camille Desmoulins trompe et se trompe; on s'aperçoit qu'il aime la liberté, mais d'un amour trop semblable à l'ivresse; on le plaint d'avoir plus de verve que de courage, et, à mesure qu'on avance, on est frappé de l'amertume de ses éclats de rire, on est frappé de son empressement à se faire, par ses bravades, illusion sur son effroi. Mais, en commençant ses *Révolutions de France et de Brabant*, il était loin de prévoir les suites. Il croyait n'allumer qu'un feu d'artifice, et ne se doutant guère de l'incendie où il devait périr, enfant qu'il était, il faisait joyeusement partir ses fusées!

Pendant ce temps, et jour par jour, une multitude de feuilles, moins connues, venaient grossir le tourbillon : le *Journal des Débats et des Décrets;* le *Journal Universel ou Révolutions des royaumes*, par Audouin, sapeur dans le bataillon des Carmes; le *Courrier National;* l'*Observateur*, de Feydel, recueil populaire de nouvelles et d'anecdotes; les *Annales Patriotiques*, de Carra et Mercier; la *Chronique de Paris*, publiée sous le patronage de Condorcet, de Rabaut Saint-Étienne, de Noël, de Ducos, de Millin de Grandmaison. « C'est le journal de la capitale qui passe pour le mieux fait, » écrivait Camille Desmoulins à son père, en lui envoyant un numéro de cette dernière feuille où l'on mentionnait d'une manière flatteuse une de ses brochures.

Déterminer en détail le caractère propre à chaque publication périodique et expliquer d'une manière précise en quoi différaient les doctrines, ce serait un travail fastidieux, presque impossible d'ailleurs. La liberté bégayait encore; les doctrines étaient donc généralement fort indécises et les points de vue très-divers. Il y avait plutôt des tendances que des systèmes; encore ces tendances étaient-elles exposées à changer rapidement d'aspect, tant la Révolution, en se développant, amenait de subites découvertes sur les hommes et sur les choses! On se trouvait être un grand citoyen dans le premier numéro d'un journal, un citoyen suspect dans le second, un traître dans le troisième; et combien devinrent républicains sans même s'apercevoir qu'ils cessaient insensiblement d'être royalistes? qu'il nous suffise de dire que tous les journaux précités étaient, quoique à divers degrés, dans le sens de la Révolution.

Quant à l'ancien régime, comme il avait des soldats, il se crut pendant quelque temps dispensé d'avoir des journalistes : la plume, ce glaive du monde nouveau, effraya et tua la contre-révolution presque du même coup. Ce ne fut guère que par des pamphlets que, jusqu'aux derniers mois de 1789, l'aristocratie se défendit. Il est vrai que ce fut violemment, effrontément, sans scrupule. Dans ces pamphlets, on prodigua la calomnie; on essaya de soulever les provinces contre Paris; on parla de la sainteté de la force; on prêcha la guerre civile. Mais la Révolution n'en fut que plus vigilante et plus impérieuse.

Trois journaux, la *Gazette de Paris*, de Durozoy, longue élégie; les *Actes des Apôtres* et le *Journal général de la Cour et de la Ville*, vulgairement connu sous le nom de *Petit Gautier*, telles furent, en fait de journalisme, les seules productions marquantes du parti aristocratique, vers la fin de 1789.

Les deux premiers numéros du *Petit Gautier*, lancé le 15 septembre, et qui s'essaya tout d'abord à grimacer le patriotisme, avaient pour titre *Magasin historique* ou *Journal général;* les numéros 3, 4 et 5 furent intitulés *Journal dédié au district des Cordeliers;* enfin, le numéro 6 prit le titre qu'il a conservé jusqu'à la fin, celui de *Journal général de la Cour et de la Ville*.

Les *Actes des Apôtres* se distinguèrent par un luxe sans exemple d'injures en prose et en vers, par un peu de sel attique mêlé à beaucoup de grossièreté cynique, surtout par une inconcevable ignorance de la solennité des problèmes qui s'agitaient.

J'ai dit dans un précédent chapitre que c'était la tête haute, l'œil clignotant, le sourire du dédain sur les lèvres, que la vieille noblesse marchait vers le gouffre rempli de sang où elle devait tomber engloutie. On en jugera par la citation suivante. Ils riaient, les malheureux!

« Les hommes de plaisir et les femmes qu'ils aiment à rencontrer ont tous connu et fréquenté cette charmante rotonde dite le Panthéon, temple élevé à la volupté, en face du Palais-Royal.... Le Panthéon, depuis quelque temps, voyait ses pontifes le fuir pour faire fumer leur encens dans le cirque, lorsque M. le marquis de Condorcet a conçu le noble projet d'en faire un temple à la liberté.... Mme de Gouges, si connue par son *naufrage*, sera la prêtresse à qui la garde en sera confiée.

« L'ouverture s'est faite le jour des Rois. Environ cinq cents membres des plus zélés défenseurs du peuple dans la plus auguste assemblée de l'univers, y brillaient à l'envi les uns des autres, et M. l'abbé Sieyès présidait.

« Un pareil nombre de personnes du sexe, des plus ardentes amatrices des droits de l'homme, avaient été jugées dignes d'y être incorporées, et Mlle Théroigne de Méricourt a été nommée présidente de ses concitoyennes....

« La décoration avait été prêtée par l'Académie nationale de musique; c'était celle du dernier acte de *Panurge* Elle prêtait à merveille à l'illusion.

« Une entrée générale de quatre quadrilles a commencé le bal....

« M. Champcenetz le fils donnait la main à une dame dé-



LINGUET

guisée en Vénus. Elle ne montrait que son visage, et l'orchestre jouait le joli refrain : *Finissez donc, cher père*.

« M. Guillotin, médecin politique, et Mlle Samson, ont alors dansé, d'un pas grave, le menuet d'Exaudet. La vétusté de cet air aristocratique a fait proposer par M. de Robespierre, déguisé en enfant de chœur, d'y substituer une danse de corde. M. Guillotin s'y est opposé par décence....

« Un pas de quatre a été exécuté ensuite par quatre sauteurs en liberté. L'un, habillé en tigre royal avec un masque boue de Paris, a été reconnu être M. le comte de Mirabeau; le second, habillé en juif errant, était M. Brissot de Warville.

« On a annoncé les danseurs de corde et l'équilibre sur le fil de fer. M Target s'est élancé vêtu en matelot blanc bordé de bleu, appuyé sur l'orteil du pied droit, la jambe gauche en l'air, les coudes arrondis. M. l'abbé Siéyès lui a présenté une pyramide colossale et renversée, en annonçant à l'assemblée que M. Target allait la mettre en équilibre sur la pointe. C'était un emblème très-ingénieux de la Constitution. M. Target a, en effet, essayé de mettre la pyramide en équilibre sur le bout des doigts. M. Thouret, habillé en arlequin, chantait le joli air de Rose et Colas, *Ah! comme il y viendra!* M. Target, ayant voulu répondre : *J'ai, plus que vous, le poignet ferme*, a fait un faux mouvement, la pyramide l'a entraîné; il a roulé et disparu comme un éclair. On l'a cherché longtemps inutilement; enfin, M. Roussillon l'a déterré dans une cave, occupé à raccommoder ses pompons et sa fraise à dentelle, derrière un tonneau de Frontignan, etc.... etc.... »

Ainsi, des bouffonneries, de facétieuses descriptions, des allusions grossières jusqu'à l'indécence, et quelquefois, jusqu'à l'obscénité, c'étaient là les armes des royalistes dans cet incomparable combat!

Faut-il, pour compléter ce chapitre, passer en revue toutes les feuilles éphémères que la Révolution fit éclore, fit pulluler? Le nombre en est prodigieux, et la plupart, d'ailleurs, n'ont d'autre mérite que la singularité ou le pittoresque de leurs titres : *Je perds mon état, faites-moi vivre. — Le Courrier nocturne. — Les Veillées villageoises de la plaine d'Ivry. — La Diminution des vivres. — Le Disciple des Apôtres. — Le Déclin du jour.*

Mais un journal manque à cette liste, l'*Ami du peuple;* un portrait manque à cette galerie, Marat.

Marat était né à Baudry, près de Neufchâtel en Suisse, le 24 mai 1743. Son père n'aspira qu'à faire de lui un savant; il dut à sa mère un entraînement passionné vers la gloire et la haine de l'injustice : deux sentiments qu'une irritabilité maladive développa prématurément en lui et poussa jusqu'au délire. A cinq ans, il aurait voulu être maître d'école, à quinze professeur, auteur à dix-huit. Victime d'un châtiment inique, à un âge où une impression forte décide quelquefois de la vie entière, il refusa pendant deux jours toute nourriture; enfermé dans une chambre, il ouvrit la croisée, se précipita sur le pavé et se fit au front, en tombant, une blessure dont la cicatrice lui resta. L'autre blessure, celle du cœur, ne se cicatrisa jamais.

A peine reçu docteur en médecine, il se jetait, éperdu, dans l'étude. Médecine, philosophie, physique, physiologie, politique, son ardente curiosité embrassa tout. Et pourquoi? Pour révolutionner tout, pour renverser les idoles. Dès 1775, il avait publié, en réponse au fameux ouvrage d'Helvétius, un livre où il traitait avec un amer dédain Locke, Condillac, Malebranche, Voltaire enfin, le triomphant Voltaire, et où il tombait à genoux devant Rousseau, pauvre, plaintif, déjà penché vers la fosse au bord de laquelle il agonisait dans sa gloire. Savant, Marat poursuivit sa guerre aux renommées. Il attaqua par diverses expériences les *principes d'optique* de Newton; il accusa Lavoisier de s'être approprié le génie de Cavendish; il annonça, sur le feu et l'électricité, des découvertes qui détruisaient le système de Newton : il semblait s'être promis d'exterminer tous les dieux mortels, à l'exception des dieux méconnus ou souffrants.

Toutefois, et quelque fiévreuse que commençât à être son existence, il avait encore, à cette époque, des heures de calme et il jouissait avec délices de « ces moments paisibles où l'âme, repliée sur elle-même, semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, chercher l'homme au delà du tombeau et porter une inquiète curiosité sur ses destinées éternelles. » Mais les jours sombres vinrent vite pour lui. Voltaire, avec ce sourire qui tuait, l'avait condamné en ces termes : « C'est un grand empire que le néant, régnez-y! » Et en effet, une poignante solitude se fit autour de Marat. On essaya d'abord de l'écraser sous le poids du silence. On affecta d'ignorer ses expériences sur la lumière, que Franklin n'avait pu s'empêcher d'admirer. Les physiciens ne se contentèrent pas de nier ce que ses travaux présentaient de neuf; ils convinrent entre eux de ne jamais prononcer son nom. L'académicien Leroi ayant dû faire un rapport qui, en certains points, lui était favorable, ce rapport fut supprimé. De toutes parts l'oppression l'enveloppa. On ne faisait, il est vrai, que lui rendre guerre pour guerre. Mais celle qu'on lui déclara fut si injuste, si cruelle, si acharnée, qu'on la trouve énergiquement flétrie dans les *Mémoires de Brissot*, écrits longtemps après, et lorsque Brissot marchait à la tête des ennemis de Marat. Comme la politique, la science a ses rois, qu'on ne brave point sans péril!

C'est ainsi que, de bonne heure, Marat fut formé à son rôle. Alors, d'audacieux qu'il était, son orgueil devint farouche; son cerveau, excité par l'excès du travail et la continuité des veilles, s'exalta outre mesure, et son âme entra pour toujours dans la nuit qu'habitent les visions sanglantes et les fantômes.

Il fut aimé, cependant, il fut aimé d'amour : doux obstacle à l'envahissement des pensées funestes! La marquise de Laubépine, femme gracieuse et dévouée, qu'il avait sauvée d'une maladie presque mortelle, s'attacha noblement à lui, moins par reconnaissance peut-être que parce qu'il était malheureux. Mais l'influence de sa tendresse sur Marat ne put rien contre les décrets de la puissance mystérieuse à laquelle appartenait sans doute cette terrible destinée.

Bizarre effet des circonstances! Marat était médecin des écuries du comte d'Artois quand la Révolution le vint réclamer. Un ouvrage intitulé *The chains of Slavery*, qu'il avait publié en anglais à Édimbourg, en l'année 1775, indiquait assez clairement son chemin : il allait du côté où il y avait des chaînes à briser. Il avait aussi concouru pour le prix fondé en 1780 par la Société économique de Berne, *sur la question de la réforme des lois criminelles*, et la hardiesse avec laquelle il abordait ces problèmes redoutables le promettait pour défenseur à l'esprit nouveau. Mais ce qui mérite d'être remarqué dans le discours de Marat sur la législation pénale, c'est le caractère qui y est empreint. La philosophie en est indulgente autant que profonde; la société y est reconnue coupable de la plupart des crimes si violemment punis par elle; et tout ce que l'auteur y dit de ces malheureux que le génie du mal attend au sortir du berceau, de ces pauvres créatures que la misère condamne à des amours vénales, se rapporte aux plus touchantes inspirations de la conscience. Mais à cette douce lumière avait succédé, depuis, de bien funèbres lueurs! Le Marat qui prit la plume pour écrire l'*Ami du peuple*, c'était celui que l'injustice avait rendu implacable, celui qui s'était juré d'être désormais aussi dur envers les autres qu'il l'était envers lui-même; c'était le Marat qui, en proie à des douleurs d'entrailles, avait voulu forcer un chirurgien à lui ouvrir le ventre.

J'ai vu son buste, celui qui était aux Cordeliers; je le vois encore. Sous un mouchoir brutalement noué, sale diadème de cette tête orgueilleuse, le front rayonne et fuit. La partie supérieure de la face est vraiment belle, la partie inférieure est épouvantable. Le roi des Huns devait avoir ce nez écrasé.

Le dessus des lèvres, qu'on dirait gonflé de poisons, est d'un reptile. Le regard, qui monte et s'illumine, est d'un prophète. Qu'exprime ce commencement de sourire dont la physionomie s'éclaire? Est-ce l'ironique mépris des hommes, la bonté aigrie ou le plaisir de la défiance triomphante?

Nous le verrons agir, nous l'entendrons parler. En attendant, le voici qui s'annonce : « J'attaquerai les fripons, je démasquerai les hypocrites, je dénoncerai les traîtres, j'écarterai des affaires publiques les hommes avides et les lâches. »



CAMILLE DESMOULINS

En effet, garder inviolablement le secret à quiconque lui fournira des renseignements accusateurs; attirer, entasser dans quelque antre obscur mille délations privées dont se grossira le trésor de ses délations publiques; promettre aux inimitiés personnelles de chacun le bénéfice d'une révélation vengeresse dont il prendra pour lui seul tout le scandale, et pousser droit aux coupables à travers la foule des innocents, heurtés, saisis d'effroi, tel sera son rôle.

Et, pour le remplir, il a ce qu'il faut, soit en qualités, soit en vices. Clairvoyant, infatigable, jaloux, le talent l'inquiète, le bruit des réputations l'importune, la grandeur le révolte, la gloire l'irrite, et la vertu, qu'il adore si elle se cache, il la tient, si elle paraît, pour le charlatanisme du crime. Bafouer Voltaire et faire effort pour détrôner Newton furent ses coups d'essai comme philosophe et comme savant. Oui, il est envieux, et sa pénétration est centuplée par l'envie. Lorsqu'il aura dit : « A telle époque, Louis XVI essayera de s'enfuir; — à telle autre, Lameth et Barnave se donneront à la cour, » ne vous étonnez pas si ses prédictions se réalisent. A force de hasarder on rencontre juste : Marat devina beaucoup, parce qu'il soupçonna tout.

Que voulait-il? Dans sa *Constitution*, publiée en 1789, il se montre royaliste, et il présente l'égalité des biens comme un but vers lequel il faut tendre sans espoir de jamais l'atteindre. Rien de net, rien de précis. Mais sa mission n'est point là. « Si aujourd'hui vous n'avez pas nommé un tribun militaire..., et si vous le nommez pour autre chose que pour marquer les têtes à abattre, votre perte est assurée. » Un Tarquin démocrate qui, de sa baguette, fasse tomber les têtes gênantes, et en réponde, voilà sa doctrine.

Non que son âme soit devenue de bronze. Dans son journal, à côté de pages qu'on croirait ponctuées avec des gouttes de sang, il en est où l'amour de l'humanité déborde en épanchements de tendresse amère, il en est où l'on sent la trace des larmes. Mais l'ère des batailles est-elle fermée? Et, comme prix d'une bataille, la Révolution à sauver ne vaut-elle pas bien une province à conquérir, ou le crâne de quelque César imbécile à ceindre d'une couronne de laurier? Voilà sa logique.

Afin de pouvoir déclarer suspects les vêtements tissus d'or et de soie, il se fait sale à plaisir. S'il dénonce le luxe des tables trop somptueuses, au milieu du peuple affamé, qui l'accusera d'inconséquence ? « Depuis neuf mois je me suis mis au pain et à l'eau. » Flatteries adressées à un souverain en guenilles, n'est-ce pas ? Peut-être. Seulement, c'est pour mieux servir le peuple que Marat le flatte; car, s'il faut le servir en le rudoyant, en l'insultant, il est prêt. « Peuple ingrat et frivole, qui encenses tes tyrans et abandonnes tes défenseurs, etc. » Pour qu'on ne l'empêche pas de frapper tout le monde, et de frapper longtemps, il se cache de grenier en grenier, de cave en cave. En ce sens, il a peur, c'est certain, il a peur et il s'en vante. Mais que l'occasion s'offre d'employer le courage à son but, il ira braver les juges du tribunal révolutionnaire sur leurs siéges, ou bien, du haut de la tribune, « rappelant ses ennemis à la pudeur, » il forcera toute une assemblée furieuse à s'arrêter soudain, pétrifiée par son audace. Jusque-là, sa prétendue lâcheté, c'est la prudence du serpent.

Aussi, quel pouvoir que le sien ! Il dicte des arrêts, il dispose du Forum sans y paraître, il dresse à la manière de Sylla des tables de proscription, il a l'indignation des faubourgs à ses ordres, il peut étouffer un homme entre deux phrases. En parlant de lui-même, il dit : *Je suis l'œil du peuple.* De son tribunal invisible relèvent jusqu'aux choses du ménage. Voici un mari qui maltraite sa femme : malheur à lui ! Voici un homme qui a un remboursement à faire. s'il s'y refuse, qu'il tremble ! Et cette tyrannie de la vigilance, Marat l'exerce du fond des souterrains où son corps petit et fatigué s'épuise en soupçons, où il se traîne, une plume à la main, spectre parmi des spectres, et où il meurt lentement de ce supplice, plus affreux que la morsure des poux qui mangèrent le cœur de Sylla, un immense besoin de croire au mal !

Tel fut Marat, « cet être divin » qu'attendait le Panthéon, ce monstre dont le buste était réservé à l'égout. Pourquoi inspira-t-il tant de passion au peuple, à un peuple remarquable entre tous par la sûreté de ses instincts? Question profonde, et qui arrête.... D'ailleurs, quels étaient ses mobiles? L'ambition? Quand il se mit à vouloir une dictature, il la voulut pour Robespierre, que, personnellement, il ne connaissait pas. La cupidité? On ne devait trouver chez lui, à sa mort, qu'un assignat de vingt-cinq sols. La soif des honneurs? D'avance il protesta contre l'injure qu'on ferait à ses cendres, si on s'avisait de les mêler aux poussières fameuses. La passion de la gloire? Il l'avait eue, étant jeune; mais ne s'était-il pas violemment exposé, depuis, à tous les anathèmes, et pouvait-il ignorer que, longtemps après lui, des cris de vengeance troubleraient seuls le silence de son tombeau? Le goût de la popularité? Chaque matin, il jetait la sienne à tous les vents. Où trouver place pour l'égoïsme dans le choix volontaire d'une existence ténébreuse, rongée de soucis, pleine de fiel trempé dans des pleurs de rage, toujours menaçante, mais toujours menacée, et dont l'horreur ne fut adoucie que par l'affection d'une femme, seconde étoile qui s'alluma dans cet enfer ! Reste donc l'amour de la Révolution, qui servit son délire et sur laquelle il veilla avec l'ardeur fauve, avec la béante sollicitude d'une louve inquiète pour ses petits.

Après cela, qu'on foule aux pieds Marat, si on l'ose; et, si on l'ose, qu'on l'admire !

CHAPITRE VII

FACTION DU COMTE DE PROVENCE



LES deux chapitres qui précèdent viennent de montrer le peuple en proie à une double excitation : l'une intellectuelle, la presse; l'autre matérielle, la faim. Nous touchons à des journées orageuses.

Mais, avant d'en aborder le récit, avant de dire comment la royauté quitta Versailles pour n'y plus rentrer, il convient de revenir sur les mystères de cette vie des cours à laquelle le peuple allait mettre fin d'une manière si terrible.

Quelle était, à l'époque des 5 et 6 octobre, la situation respective des divers membres de la famille royale? N'existait-il point, à quelques pas du trône, une faction qui depuis longtemps s'agitait dans l'ombre? On se trouvait à la veille d'événements qui semblèrent d'un prince faire un conspirateur : le vrai conspirateur, était-ce le duc d'Orléans? A qui remonte enfin la responsabilité de ces haines dont l'explosion alla jusqu'aux portes de la couche nuptiale de la reine? Des confidences écrites, de précieux papiers de famille nous permettent d'éclairer une partie de l'histoire de la Révolution, confinée jusqu'ici dans les souvenirs de quelques courtisans discrets et couverte d'un voile que personne n'a encore soulevé.

Mais, lier les différentes parties de notre récit en rapprochant les effets de leurs causes éloignées, nous ne le pouvons sans reprendre les choses d'un peu plus haut et sans préciser ce qui avait été indiqué seulement dans les commencements de cet ouvrage.

Louis XVI, nous l'avons déjà dit, était né avec un vice de conformation qui, à s'en tenir aux apparences, le condamnait,

quand il mourrait, à mourir tout entier. L'espoir de devenir père lui était refusé, à moins que l'art des médecins ne fît en sa faveur quelque miracle. Or, de pareils secrets, à la cour, ne sont pas pour être longtemps ignorés. On en parla d'abord à voix basse, puis, comme il arrive, plus ouvertement, la dissolution qui régnait alors donnant à des révélations de ce genre je ne sais quel attrait honteux. Bientôt, commentée par les libertins, envisagée dans ses plus graves conséquences par les ambitieux, la nouvelle se répandit, s'accrédita, fournit matière à mille propos licencieux, à mille conjectures, et, pendant qu'elle inspirait aux uns pour l'enfant royal une sorte de mépris, elle faisait prendre aux espérances des autres un cours inattendu.

D'ailleurs, le duc de Berri, — c'était le nom de prince de Louis XVI, — ne paraissait pas destiné à de longs jours. Il était fluet, chétif, et nul ne prévoyait encore qu'il aurait, à vingt-six ans, cette constitution robuste que développèrent en lui un heureux régime strictement suivi et des exercices savamment calculés.

Il en résulta que, de bonne heure, les regards se portèrent sur le comte de Provence.

Grande était la différence entre les deux frères. La physionomie du duc de Berri annonçait une intelligence épaisse; rien de gracieux dans ses manières; et il avait les yeux tellement *bridés* que, pour bien voir, il était obligé de lever la tête, ce qui, imprimant quelquefois à la figure un caractère fâcheux, prête à la moquerie.



Le comte de Provence, au contraire, avait de jolis traits, une physionomie fine, des manières souples, un œil dont l'éclair était celui de l'intelligence.

Le Dauphin, leur père, ayant subi jusqu'au moment de sa mort le joug des Jésuites, ce fut aux Jésuites, à qui leur destruction même n'arracha point leur puissance, qu'échut le soin de diriger l'éducation des deux princes. On sait jusqu'à quel point les disciples de Loyola poussent l'art de deviner l'homme dans l'enfant. Ils s'inquiétèrent, comme d'un obstacle à leur domination future, du mélange de qualités et de défauts qu'ils pressentirent dans le duc de Berri; ils s'inquiétèrent du sérieux de ses penchants, de ses dispositions à la droiture, de son aversion native pour l'intrigue, des tendances philosophiques de son esprit, dont un grand fonds de bon sens rachetait les vues bornées; et le voyant faible, timide, prompt à se défier de lui-même, ils pensèrent à faire tourner tout cela au profit du comte de Provence, qu'ils jugeaient homme à gouverner son frère, et sur qui ils espéraient, par l'éducation, avoir plus de prise.

S'ils n'avaient compté que sur l'apparente légèreté du comte de Provence, que sur son aptitude à s'imposer au pauvre duc

de Berri, ils ne se seraient pas trompés, mais ils avaient affaire à une nature égoïste, rusée, malléable à l'extérieur seulement et capable de déjouer les plus habiles prévisions.

Quoi qu'il en soit, au comte de Provence s'adressèrent, à cette époque de sa vie, les prédilections des Jésuites. Ils obtinrent de son père qu'il *fût voué* à la Société, après lui avoir fait donner saint Xavier pour troisième patron; et, quant au duc de Berri, ils l'instruisirent à se laisser dominer. Ce fut grâce à leurs instigations que, lorsqu'il fallut donner un gouverneur au jeune prince, le choix du Dauphin s'égara sur M. de La Vauguyon, dont le principal mérite était d'aller assidûment, dans l'église des Récollets, chanter à la grand'-messe le *Gloria in excelsis* et le *Magnificat*.

L'indolent Louis XV, ne se dissimulant pas quel héritage de dangers il laissait aux siens, avait dit souvent, au su de toute la cour : « Je ne léguerai à mon successeur qu'un trône ébranlé. Pour le défendre, il faudrait une bonne tête, un bras fort, et mon successeur sera peut-être un enfant. » Louis XV avait raison. Plus impérieusement que jamais, les circonstances commandaient d'élever l'héritier de la couronne dans l'art de gouverner : le contraire arriva. Le duc de Berri apprit le latin et l'anglais; sa mémoire retint des chapitres entiers, tirés soit des livres saints, soit de l'*Imitation de Jésus-Christ;* il put, sans le secours d'un livre, chanter des psaumes et des hymnes; il posséda parfaitement la partie matérielle de la géographie et de l'histoire, mais de l'administration, de la politique, de l'état de l'Europe, et de l'esprit de la France, d ses intérêts, de ses besoins prêts à se changer en colères, on n lui dit rien. C'est peu : on flatta, on encouragea en lui les goûts de l'artisan; on lui mit à la main le marteau, le ciseau, la lime, et par là on parvint à lui inspirer, en même temps que l'ennui des affaires, la passion de la solitude.

Or, tandis que le duc de Berri était ainsi offert en risée aux frivoles habitués de Versailles, l'entourage du comte de Provence complétait l'éducation de ce prince par un enseignement indirect qui n'étendit l'horizon de ses idées qu'en lui fardant le cœur. On l'élevait à connaître les hommes, mais pour les tromper; on préparait son initiation à la politique, mais à cette politique des courtisans qui n'est que la science de l'intrigue. D'un autre côté, on applaudissait à ses progrès, on vantait ses saillies, on lui fournissait l'occasion de briller aux dépens de son frère, sur lequel il se crut bientôt une supériorité dont celui-ci accepta modestement l'empire. Nous avons rapporté ce mot du duc de Berri toutes les fois qu'on lui adressait une question embarrassante : « Demandez à mon frère de Provence. » Un jour l'aîné ayant dit *il pleuva*, « Ah! quel barbarisme! s'écria le cadet. Un prince doit savoir sa langue. — Apprenez, mon frère, à retenir la vôtre, » répliqua vivement le duc de Berri. Mais ces petites révoltes de l'amour-propre blessé étaient fort rares, et le comte de Provence put sans trouble comme sans effort jouir de son ascendant.

Tout se réunissait donc pour lui souffler d'ambitieux désirs, pour faire de lui tôt ou tard le centre d'une faction, à laquelle, suivant l'usage, ses familiers devaient tenir plus étroitement encore que lui-même.

Aussi bien, le duc de Berri, à mesure qu'il devenait homme, ajoutait par le développement de son caractère aux sentiments d'aversion qu'il inspirait à la cour. Son isolement habituel avait donné à son humeur quelque chose de sauvage; l'expression de sa figure était en général celle du mécontentement; plein de bonté, plutôt enclin à la douceur et porté à la bienfaisance, il gâtait ces vertus par la rudesse de ses dehors et par de subits emportements; à la fois timide et brutal, il provoquait la crainte sans commander le respect; son goût pour l'économie n'était pas de nature à être apprécié dans des régions où l'on ne vit que de la fortune publique mise au pillage, et les courtisans n'oublièrent jamais qu'interrogé par quelques-uns d'entre eux sur le nom qu'il préférerait, il répondit : « Je veux qu'on m'appelle Louis le Sévère. » Il disait aussi à Mme du Barry, sollicitant une place pour son neveu : « Si votre neveu a cette place, qu'il ne s'approche pas de moi : je lui donnerais de ma botte sur la joue. » Comment une cour que Louis XV avait accoutumée à tant de grâce au sein de tant de corruption, n'aurait-elle pas redouté le règne d'un prince en qui la grossièreté des formes s'unissait de la sorte à l'austérité des mœurs?

Cependant, le duc de Berri étant devenu Dauphin par la mort de son père et atteignant l'âge de la puberté, il fut question de pourvoir à cette hérédité régulière de la couronne dont le destin se réservait de faire si cruellement justice. Le Dauphin, quoique très-chaste, n'ignorait point son état, et les rumeurs des gens intéressés à le lui faire connaître avaient éveillé son inquiétude sur des conséquences bien faciles à prévoir. Il fit venir trois médecins, dont l'un fut, depuis, assassiné — et non volé — dans sa chambre à coucher, rue de Vaugirard, sans qu'on ait jamais pu éclaircir le mystère de ce meurtre. Ces docteurs étaient réputés fort habiles : Louis XVI les requit de déclarer franchement s'ils le jugeaient apte au mariage. Il leur représenta l'importance de la décision qui leur était demandée. Qu'ils ne craignissent pas de s'expliquer franchement! Si quelque opération douloureuse était nécessaire, elle serait subie avec fermeté. C'était une situation critique que celle des trois docteurs. Favorable, leur décision était mensongère et risquait d'être démentie par l'événement; défavorable et véridique, elle appelait l'emploi d'un moyen curatif où il y avait lieu de redouter un ridicule péril. Dans cet embarras, n'osant résoudre la question, ils l'éludent, et le mariage est résolu. On juge quel texte venait d'être fourni à la malignité d'une cour à laquelle rien n'échappait de ce qui portait en soi un scandale. Ce fut pendant quelques jours un intarissable échange d'obscènes quolibets et de réticences impudiques, dont n'avaient garde de s'offenser, même les grandes dames, très-avides, en ce temps de dépravation monarchique, de tout ce qui était impur. Les uns affectaient de prendre d'avance en pitié le sort de la future épouse; les autres se plaisaient à prédire, en parlant de l'époux, d'étranges infortunes; et, quant aux ambitieux dont cet hymen dérangeait les calculs, ils préparèrent les esprits à regarder comme illégitimes, s'il en survenait, les enfants d'un prince déclaré par eux incapable d'en avoir.

A peine Marie-Antoinette fut-elle arrivée à la cour, que l'exécution du plan ignominieux ourdi contre elle commença. Le succès en devait être facilité par les circonstances, par son mari, par elle-même.

Elle était vive en effet, enjouée, aimante. Il fallait à sa jeunesse, de laquelle son éducation première avait écarté toute préoccupation sérieuse, l'agitation et la nouveauté des plaisirs. L'abandon dans l'amitié avait pour son cœur d'invincibles enchantements. Son imagination se laissait volontiers prendre aux séductions de l'imprévu, au demi-jour de la vie de boudoir, au charme des comités intimes d'où la contrainte est bannie et où l'on se repose des fatigues de l'orgueil.

Et à quelle existence la sienne se trouvait-elle unie? A celle d'un prince qui ne sut jamais sourire, dont les mœurs

étaient plus que graves, les goûts solitaires, les colères brutales, et qui partageait son temps entre la chasse, le travail manuel, la table, le sommeil. Des ouvriers serruriers ayant, la veille de la fête de leur communauté, apporté au château un bouquet pour leur royal compagnon, Thierri, premier valet de chambre de Louis XVI, les empêcha de réaliser leur dessein, et il osa dire à son maître : « Sire, quelque honnête que soit le genre d'amusement auquel se livre Votre Majesté, il répugne au préjugé général et pourrait affaiblir la vénération des peuples, qui s'attendent à voir un caractère de grandeur imprimé à toutes vos actions. » Si telle était, sur ce point, l'opinion de la domesticité du château, il est aisé de deviner de quel œil les habitudes privées de Louis XVI étaient envisagées par la cour et pouvaient l'être par Marie-Antoinette. Elle ne l'eut pas plutôt vu, qu'elle fut frappée de ce que ses manières avaient de lourd. Persuadée que ce défaut venait d'une mauvaise éducation, elle en conçut à l'égard de M. de La Vauguyon des sentiments de haine, et Mme Campan rapporte qu'un jour Louis XVI ayant salué ses dames avec plus de bienveillance et de grâce que de coutume, la reine s'écria : « Convenez, mesdames, que, pour un enfant mal élevé, le roi vient de vous saluer avec de très-bonnes manières. » Ajoutez à cela un caractère ennemi de la frivolité et une aversion peu indulgente pour les plaisirs : entre les deux époux, que de motifs d'éloignement!

Là fut le point de départ des machinations employées par ceux qui avaient lié leur avenir à la fortune du comte de Provence, devenu MONSIEUR lorsqu'en 1774 son frère aîné devint Louis XVI. Entourer la jeune princesse d'adulations perfides; l'encourager au bonheur, cherché loin des usages reçus; l'entraîner à des imprudences qui, en offensant, en irritant son mari, pussent l'exposer, lui, à une déconsidération funeste, elle à des soupçons flétrissants; réunir ainsi et préparer les matériaux d'un système de diffamation encore sans exemple dans l'histoire, tel fut le plan adopté, conception bien digne de l'esprit de cour, et qu'il faudra se rappeler quand le peuple grondera aux portes de Versailles!

Conformément aux vues qui viennent d'être exposées, on fit, tout d'abord, éclater, autour de Marie-Antoinette, mille transports d'admiration; des mains exercées lui versèrent goutte à goutte le poison lent des éloges; on lui sut adoucir la pente des liaisons téméraires; on flatta ses goûts; on eut soin de l'applaudir recherchant les parties de nuit, s'oubliant aux petits jeux chez la duchesse de Duras, courant les bals de l'Opéra; se faisant l'écolière de l'acteur Michu; prenant dans des comédies de salon, dont ses belles-sœurs se scandalisaient, les rôles de soubrette; introduisant à la cour des modes ruineuses; s'exposant enfin à ces paroles sévères qu'à la vue d'un de ses portraits Marie-Thérèse lui écrivit : « Au lieu du portrait d'une reine de France, j'ai reçu celui d'une actrice. »

C'est ainsi que, le long de riants sentiers, des nobles, des gentilshommes, des fils de preux, conduisaient à la catastrophe finale cette princesse infortunée!

Il entrait dans le plan de la faction de rendre aussi apparente que possible une mésintelligence de nature à jeter des doutes sur la moralité de l'événement qu'elle redoutait, savoir la naissance d'un héritier de la couronne. Dans ce but, que ne fit-on pas? Devant la reine, on attaquait indirectement par le ridicule les vertus bourgeoises de Louis XVI et jusqu'à sa bonhomie; devant Louis XVI, on exagérait, on noircissait les imprudences de la reine, et, par cette double manœuvre, on multipliait les occasions de quelque rupture éclatante. Des écrivains dévoués à la mémoire de Marie-Antoinette conviennent que tout fut employé pour entretenir, pour augmenter à son égard la froideur de Louis XVI; que le duc de La Vauguyon était cité comme y travaillant; qu'en dehors du parti Choiseul, Marie-Antoinette n'avait pas, à cette époque, de sincères amis à la cour, et que les projets formés contre elle allaient au point d'admettre la possibilité d'un divorce. « Au voyage de Fontainebleau, dit Mme Campan, l'année du mariage, on gagna les inspecteurs des bâtiments, pour que l'appartement du Dauphin, attenant à celui de la Dauphine, ne se trouvât pas achevé. »

L'odieuse conspiration eut une partie des résultats qu'on s'en était promis. L'éloignement de Louis XVI pour Marie-Antoinette, outre qu'il dura longtemps, ne fut pas sans revêtir des formes acerbes; et elle, de son côté, goûtait si peu la compagnie du roi, que, maintes fois, il lui arriva de trahir, soit sous forme de plaisanterie, soit même sous forme de remercîment, ses répugnances secrètes, comme le jour où elle dit en riant à Louis XVI qu'elle acceptait le petit Trianon, « à condition qu'il n'y viendrait que lorsqu'il y serait invité. »

Cependant, les années s'écoulaient, et Marie-Antoinette s'affligeait de n'être pas mère. Tantôt elle était aperçue les yeux humides de larmes, tantôt c'était par des mots violents que s'exhalait son dépit, témoin ceux qu'elle adressa un jour à une vieille demoiselle, très-inquiète de la voir si souvent monter à cheval : « Au nom de Dieu, laissez-moi en paix, et sachez que je ne compromets aucun héritier. » Diverses circonstances rendirent sa douleur plus vive, en y mêlant les pointes de la jalousie : la comtesse d'Artois accoucha d'un fils, et les poissardes, qui, ce jour-là, s'étaient rassemblées sur le passage de la reine, lui crièrent injurieusement que c'était à elle à donner des héritiers à la couronne.

Cette situation, néanmoins, devait avoir un terme. Guéri enfin de sa triste infirmité par l'art des médecins, et de ses préventions par l'injustice, devenue manifeste, des attaques, Louis XVI insensiblement se rapprocha de Marie-Antoinette, jusque-là qu'il finit par lui être asservi, son indifférence d'autrefois ayant fait place à une tendresse emportée. Ce fut un vrai coup de théâtre, à la cour, que l'annonce de la grossesse de la reine. Alors parut bien clairement la portée du complot tramé par ses ennemis. On avait apporté tant d'art à préparer les accusations, qu'elles trouvaient le public tout disposé à les accueillir, d'autant qu'on n'avait pas manqué de l'exciter à la haine, en répandant que Marie-Antoinette ruinait le royaume par de folles prodigalités; qu'elle avait été envoyée en France par sa mère comme un fléau vengeur, et que Marie-Thérèse elle-même avait dit : — mot évidemment impossible, mais que ne croit pas et que ne donne pas à croire la haine? — « La France m'a fait beaucoup de mal : en lui envoyant ma fille, je le lui ai rendu. »

Ici commence à se dessiner le rôle du comte de Provence.

Doué d'une force de dissimulation qui, chez lui, n'avait pas attendu l'âge mûr, il s'était mis au nombre des bruyants admirateurs de la reine; il s'associait à ses plaisirs, qu'il célébrait en rimes galantes; il l'accompagnait ordinairement au bal de l'Opéra, ou, du moins, il s'étudiait à y paraître en même temps qu'elle; il lui adressait les vers suivants avec le cadeau d'un éventail :

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
J'aurai soin près de vous d'amener les zéphyrs;
Les amours y viendront d'eux-mêmes.

Ou bien, apprenant qu'elle se rendait par eau à Fontainebleau et devait passer devant Saint-Assise, il l'y faisait précéder par un immense filet d'or et d'argent, pour l'arrêter au passage. Mais ces démonstrations courtoises n'étaient que les artifices d'une ambition froide et qui savait se posséder

Nous avons raconté déjà quelle fut la conduite de ce prince au baptême de la fille dont Marie-Antoinette accoucha le 19 décembre 1778, et quels doutes il ne craignit pas de jeter alors, en présence de nombreux témoins, sur la légitimité de l'enfant. Il osa bien plus encore, lorsqu'en 1781 la reine accoucha d'un fils. A son instigation, douze pairs signèrent circulairement une protestation, dont il eut un instant l'idée de faire effectuer l'enregistrement officiel et le dépôt public. Mais on lui représenta qu'une telle démarche serait un scandale plein de dangers; qu'il n'en retirerait aucun avantage; que le dépôt des pièces ne pourrait être reçu publiquement, à moins que lui, prince du sang, ne se portât, de sa personne, accusateur et ne provoquât une enquête, laquelle même supposait l'agrément du roi; que ni le grand conseil, ni le parlement ne consentiraient à se prêter à des attaques d'une aussi effrayante nature et dont le seul résultat possible était l'exil pour lui, et, pour ceux qui auraient eu l'imprudence de servir son ambition, le plus cruel châtiment. On évita donc tout éclat; mais le prince n'en obtint pas moins que les pièces fussent reçues et gardées en dépôt secret, pur et simple, au greffe du parlement, où elles étaient encore quand l'Assemblée nationale abolit les parlements et les autres cours souveraines. A cette époque, elles passèrent aux mains d'un des avocats généraux, lequel, étant mort sur l'échafaud pendant la Révolution, les laissa à sa fille. Napoléon, très-curieux de tout ce qui se rattachait à l'ancienne cour, fut vaguement informé de l'existence de ces documents; il les fit réclamer comme *papiers d'État*, mais, la réclamation ayant été éludée et non poursuivie, ils furent livrés, ou plutôt vendus à Louis XVIII, sous la Restauration.

Maintenant, si les imprudences de Marie-Antoinette furent transformées en crimes; si le secret de ses intimités occupa la cour et la ville, si, après la naissance de son premier enfant surtout, un infatigable système de diffamation s'organisa contre elle; si l'on se plut à la montrer se déguisant en bergère et se laissant entraîner, dès l'aube du jour, chez une laitière de Marly; si l'on donna le nom de *petites maisons de la reine* au château de Trianon et au pavillon de Breteuil dans le parc de Saint-Cloud; si ces mots perfides de Monsieur au comte d'Artois, à propos de l'amitié que lui témoignait Marie-Antoinette : « Prenez garde de nuire à votre héritier, » furent connus, répétés, commentés d'une manière infâme..., qu'on ne s'en prenne pas à la Révolution, et qu'il reste bien constaté aux yeux de l'histoire que de tels coups partirent de la cour, seule digne en effet de les frapper!

« J'avais un peu moins de quinze ans, dit M Sauquaire-Souligné, quand mon père, qu'avaient atteint déjà deux lettres de cachet, conçut des craintes pour sa sûreté. Voici à quel sujet Depuis plusieurs mois, au fond de la province, à soixante lieues de Paris, il recevait, presque à chaque courrier, des paquets, souvent assez volumineux, contenant des pamphlets, des épigrammes, des couplets scandaleux, presque tous dirigés contre la reine. Mon père jugea prudent d'aller à Paris, où je l'accompagnai, et ce fut chez Beaumarchais, son ami, que nous nous établîmes. C'était bien s'adresser pour connaître les intrigues des hauts lieux. Après tant d'années, il me semble voir encore Beaumarchais faisant remarquer à mon père une énorme pile d'écrits de la même espèce que ceux dont j'ai parlé; et comme mon père témoignait le désir d'en connaître la source, « Si vous voulez être « exactement renseigné sur ce point, dit Beaumarchais, « adressez-vous au surintendant des finances de M. de Pro- « vence! »

Du reste, qu'on récapitule, en les rapprochant, les divers actes de ce prince, et l'on verra que toujours, avec une habileté voilée, il usa de sa position, de son influence, de son crédit, dans un sens à la fois funeste à son frère aîné et favorable à lui-même.

De bonne heure il avait fixé auprès de lui les hommes qui formèrent plus tard la faction du Luxembourg : ce fut cette faction qui produisit à la cour l'élu des illuminés d'Allemagne, le comte de Saint-Germain, et qui, par lui, bouleversa de fond en comble la maison du roi. Ce fut cette faction qui souffla aux d'Éprémenil, aux Goislard de Montsabert, à toutes les jeunes et ardentes têtes du parlement, de la cour des aides, de la chambre des comptes, de la cour des monnaies, l'ardeur qu'ils déployèrent contre le gouvernement de Louis XVI. Ce sont les agents de cette faction qu'on retrouve triomphant de la fermentation générale, semant la division entre la noblesse de cour et la noblesse de province, poussant enfin aux États généraux comme moyen d'affaiblir le monarque sans renverser la monarchie. Lors de la rédaction des cahiers de la noblesse d'Anjou, un grand seigneur, appartenant à cette faction naissante, proposa, comme objet de délibération, la question suivante : « Ne pourrait-on prévoir telle circonstance, dans laquelle il deviendrait nécessaire de suspendre l'autorité du roi? »

Pendant ce temps, le comte de Provence, personnellement, mettait tout en œuvre pour accroître son importance politique. Par un procédé familier aux princes, il avait recherché, dès 1777, l'éclat d'un voyage dans lequel il pût d'avance se concilier la faveur du peuple. Suivi des neuf principaux seigneurs attachés à son service, il alla se montrer aux provinces du Midi; mais, bien différent du frivole comte d'Artois qui ne songeait qu'à s'amuser de ses courses à travers le royaume, il affecta, lui, de flatter les populations en s'associant à leurs idées, à leurs sentiments et jusqu'à leurs préjugés. Il visita de préférence les écoles et feignit de prendre un vif intérêt aux amusements populaires. A Toulouse, après avoir charmé l'académie des Jeux floraux par les témoignages d'une grave sympathie, il ne dédaigna pas d'inscrire son nom sur le registre des pénitents bleus. A Marseille, il imita Louis XIII embrassant un prud'homme. A Tarascon, il partagea l'effroi joyeux et simulé des habitants, en présence du gigantesque mannequin *Tarasque*. A Avignon, où l'hôtel du duc de Crillon l'avait reçu, il refusa la garde bourgeoise qui lui fut offerte et dit : « Un fils de France, logé chez un Crillon, n'a pas besoin de gardes. » C'était se préparer les voies; c'était, à tout événement, promettre aux gens de lettres un protecteur éclairé, au peuple un souverain débonnaire, à la noblesse un roi-gentilhomme.

Quand il vit venir la Révolution, il se garda également et de se donner à elle et de la braver. Laissant, de ces deux rôles, si dangereux l'un et l'autre, le premier au duc d'Orléans, le second au comte d'Artois, il se tenait en réserve, se ménageait au sein de la famille royale une situation à part, temporisait. Dans l'Asssemblée des notables, son attitude mérita d'être remarquée : pendant que, par son opposition au ministère, il s'attirait les applaudissements du peuple, au milieu d'un discours d'apparat il prenait le titre de premier gentilhomme du royaume, cherchant ainsi à sa fortune, dans un moment d'incertitude, des appuis divers.

En attendant, riche par ses apanages, riche par les dons que le roi lui prodiguait, il s'attachait à acquérir dans les provinces de grands domaines. Comme il avait un état de maison peu dispendieux, on s'étonna d'un emprunt fort considérable qu'il contracta en Hollande, emprunt dont Louis XVI eut la faiblesse de se porter garant. Mais un comité secret avait été formé, ce comité entretenait de nombreux agents; il avait à pourvoir à de ténébreuses dépenses, et la corruption coûte!

Une chose qui n'est pas connue, c'est que Mirabeau, alors qu'on le croyait occupé de toutes autres intrigues, correspondait secrètement avec le comte de Provence. Il lui écrivait, dans un moment sans doute où le prince s'écartait de ses habitudes de prudence :

« Calmez, calmez, je vous en conjure, une impatience qui perdra tout. C'est précisément parce que votre naissance vous a placé si près du trône qu'il vous est difficile de franchir la seule marche qui vous en sépare. Nous ne sommes ni en Orient, ni en Russie, pour traiter les choses si lestement.... En France, on ne se soumettrait pas à une révolution de sérail. »



COMTE DE PROVENCE

Comme il est facile de donner le change à l'opinion! Quand Mirabeau se faisait ainsi le conseiller occulte d'un prince qui conspirait sans attirer sur lui les soupçons, il était à la veille de figurer comme complice d'un autre prince qui attirait sur lui tous les soupçons sans conspirer.

Car, que le duc d'Orléans eût résolu de renverser la couronne dans le sang pour l'y ramasser, ni son caractère ni sa conduite n'avaient jusqu'alors autorisé cette accusation. En réalité, qu'avait-on à lui reprocher? D'avoir combattu les édits bursaux, lors de l'Assemblée des notables? D'avoir adouci par d'abondantes aumônes les rigueurs de l'hiver de 1788? D'avoir poussé, en 1789, à la réunion des trois ordres? Seuls, les commentaires envenimés de la haine pouvaient transformer en crimes des actes semblables.

Il est vrai qu'il vivait ouvertement séparé de la famille royale; mais de quel côté étaient venues les attaques? C'est ce qu'il importe de rappeler, pour l'éclaircissement d'un point historique sur lequel on s'est plu à rassembler les ténèbres.

S'il est un fait certain, incontestable, c'est qu'au combat naval d'Ouessant, en 1788, le duc d'Orléans, alors duc de Chartres, s'était comporté avec le sang-froid d'un vieux guerrier. Dans cette occasion, il avait été tellement en vue, les témoignages étaient si nombreux, les rapports de l'amiral d'Orvilliers si favorables, que, d'abord, aucun doute ne s'éleva. Lorsque, de retour à Paris, le duc parut à l'Opéra, il y eut explosion d'enthousiasme, et, attentif aux allusions flatteuses, le peuple, par ses applaudissements, interrompit plusieurs fois le spectacle Qu'arriva-t-il, cependant? Marie-Antoinette haïssait ce prince, pour quelques vanteries indécentes que sa fatuité s'était, dit-on, permises : soit ce motif, soit à cause de l'ancienne rivalité des deux branches, l'ovation qu'il venait de recevoir n'éveilla qu'un sentiment à la cour, celui d'une implacable jalousie. On s'y répandit en sarcasmes, en mortelles injures, que les échos du dehors répétèrent. Si entre les deux flottes la victoire avait hésité, la faute en était à l'insubordination du prince. Il avait désobéi à certains signaux. Et puis, il avait manqué de cœur.... De sorte que celui qui, sous les yeux de Lamothe-Piquet, s'était montré si brave, se trouva être tout à coup le dernier des lâches! On alla jusqu'à lui supposer l'intention d'obtenir la survivance de la charge de grand amiral, contre le gré, au détriment du duc de Penthièvre, son beau-père, qui l'occupait. Indigné, désespéré, il écrivit à Louis XVI :

« Sire, les bontés de Votre Majesté autorisent la confiance qui m'y fait recourir, et ma situation les rend bien nécessaires.... Votre Majesté sait qu'on a répandu dans le public que j'avais engagé M. d'Orvilliers à rentrer le 29 juillet. Je donne ma parole d'honneur à Votre Majesté que je n'ai eu aucune communication avec lui depuis le 26. J'ai suivi en ce moment ses ordres, dont je ne me suis pas écarté une minute. Le 27, je lui ai donné des preuves de subordination qui m'ont beaucoup coûté..... Daignez, Sire, réfléchir un moment sur la bizarrerie de ma situation. Je sers dans la marine depuis quatre ans sans aucun motif d'intérêt. Mon ambition se bornait à prouver à Votre Majesté mon zèle et à mériter son estime On me suppose des vues basses, intéressées; on a la méchanceté de suggérer à mon beau-père que je fais les fonctions de sa charge, et même que je fais des démarches pour la lui enlever. J'ai servi dans l'escadre sous les ordres d'un officier, mon cadet, comme subordonné; on m'impute toutes les fautes comme général, et, pour accréditer ces noirceurs, on répand que Votre Majesté a témoigné son mécontentement. D'après ce fidèle tableau, Votre Majesté peut juger si mon cœur est navré et s'il a sujet de l'être. L'estime de mon beau-père, le sort de mes enfants, le bonheur de ma femme, ma gloire, ma réputation, tout est compromis. Ces puissants motifs m'autorisent à avoir recours à Votre Majesté et à lui demander de créer pour moi la place de colonel général des troupes légères. Cette grâce en imposerait à mes ennemis. Elle prouverait au public que Votre Majesté est satisfaite de ma conduite, et ferait le bonheur de ma vie, en me procurant les moyens d'être utile à Votre Majesté et de mériter les bontés dont elle aurait bien voulu m'honorer.

« Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur. »

Plus juste que les courtisans, Louis XVI traça de sa main sur l'original de la lettre qui vient d'être transcrite :

« Le roi, voulant donner à M. le duc de Chartres un témoignage distingué de sa satisfaction, et prouver qu'il est également content de son zèle et de la capacité qu'il a montrée pour son service dans toutes les occasions, et particulièrement au combat d'Ouessant, du 27 juillet dernier, crée pour lui la charge de colonel général des hussards et troupes légères, avec un régiment colonel-général, pour lequel M. le duc de Chartres travaillera avec Sa Majesté. »

C'était donc en réponse à une demande du duc, c'était comme marque de haute satisfaction que Louis XVI lui avait conféré la charge de colonel général des hussards. Eh bien! cette faveur, odieusement interprétée par les amis de la reine, on la présenta comme une épigramme flétrissante. En vain le duc d'Orléans essaya-t-il d'opposer des actions d'éclat aux imputations qui le livraient à de si injustes mépris; en vain mit-il une ardeur passionnée à solliciter des occasions pour son courage, il ne rencontra qu'humiliants refus; on circonvint le faible Louis XVI, on changea sa bienveillance en aigreur, et Marie-Antoinette put, au nom du roi, adresser à un prince que poursuivait sa haine, la lettre suivante, si dure, en dépit des formes apprêtées du style de cour :

« Le roi est informé et mécontent, monsieur, de la disposition où vous êtes de vous joindre à son armée. Le refus constant qu'il a cru devoir faire aux instances les plus vives et, ce qui le touche de plus près, les suites qu'aura votre exemple, ne me laissent que trop voir qu'il n'admettra ni excuse ni indulgence. La peine que j'en ai m'a déterminée à accepter la commission de vous faire connaître ses intentions, qui sont très-positives. Il a pensé qu'en vous épargnant la forme sévère d'un ordre, il diminuerait le chagrin de la contradiction sans retarder votre soumission. Le temps vous prouvera que je n'ai consulté que votre véritable intérêt, et qu'en cette occasion, comme en toute autre, je chercherai toujours, monsieur, à vous prouver mon sincère attachement.

« Marie-Antoinette. »

Voilà comment s'annonçait, au sein de la famille royale, la tragédie que dénoua le vote des 16 et 17 janvier 1793!

Le duc d'Orléans n'était né certainement ni pour l'ambition ni pour la haine. Son âme d'ailleurs, amollie par l'abus des voluptés, n'avait pas le ressort qu'exigent les vastes desseins et la recherche des joies amères. Mais la guerre que la cour lui déclara servit à grouper, moins encore autour de lui qu'autour de son nom, une foule de mécontents dont l'opinion publique le fit chef malgré lui-même. Il en résulta, de la part de ses ennemis, un redoublement de rage, et la Révolution l'emporta enveloppé dans des fureurs contraires.

Le vrai conspirateur, c'était le comte de Provence, comme la suite le prouvera.

Intéressé à voir se produire sous le nom d'un autre ces sortes d'agitations dont les fauteurs *apparents* finissent presque toujours par être les victimes, il fut le premier à faire croire, au moyen de ses affidés, à l'existence d'un parti ayant pour chef réel, reconnu, et décidé à tout, le duc d'Orléans. Quant à lui, que lui importait la modestie de son rôle, si elle devait le conduire au but en lui épargnant les périls de la route? Il lui suffisait d'être à l'abri des emportements de la place publique. Or, il est à remarquer que jamais l'émeute ne gronda contre le Luxembourg; que jamais, dans le temps même où personne n'échappait à l'insulte, l'insulte ne monta jusqu'au comte de Provence. D'où ce mot violent de la reine qui reviendra dans le cours d'une histoire consacrée au souvenir de tant d'orages · « Laissez-le partir, laissez-le partir. On lui ouvrira le passage, et il arrivera chez lui sans avoir reçu une égratignure. Monsieur a le talent d'apprivoiser les bêtes féroces; elles ne sont à craindre que pour nous. »

Au surplus, et pour qu'aucun doute ne reste sur la nature

du rôle que jouait dans l'ombre le comte de Provence, citons, par anticipation, la lettre suivante, lettre autographe qu'un hasard heureux nous a fait découvrir, et qui jette tant de jour sur des intrigues jusqu'ici complétement ignorées :

1er novembre 1790.

« Je ne sais, monsieur, à quoi vous employez votre temps et l'argent que je vous envoie. Le mal empire, l'Assemblée



MADAME CAMPAN

détache toujours quelque chose du pouvoir royal; que restera-t-il si vous différez? Je vous l'ai dit et écrit souvent. Ce n'est point avec des libelles, des tribunes payées et quelques malheureux groupes soudoyés que l'on parviendra à écarter Bally (*sic*) et Lafayette; ils ont excité l'insurrection parmi le peuple; il faut qu'une insurrection les corrige à n'y plus retomber. Ce plan a, en outre, l'avantage d'intimider la nouvelle cour, et de décider l'enlèvement du soliveau. Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra qu'il se résigne; tout ce que l'on veut est pour son bien; puisqu'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien gouvernée. Envoyez au bas de cette lettre un récépissé de deux cent mille francs.

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

CHAPITRE VIII

LA QUINZAINE DES COMPLOTS



CEPENDANT, le peuple, à Paris, était à bout de souffrances. Il mourait littéralement de faim. Chaque jour, du fond de ces noirs quartiers que l'inquiétude assiége et qu'habite la pâleur, on voyait sortir par groupes, dès quatre heures du matin, hommes, femmes, enfants, vieillards, qui tous à grands cris imploraient le pouvoir de vivre. Un pain acheté, conquis, c'était une victoire. Et quel pain! Une masse dont la couleur noirâtre, la saveur terreuse, la fétide odeur annonçaient des farines viciées par d'homicides mélanges. Qui dira le désespoir d'une mère, quand sur ses genoux repose immobile la tête de son enfant tué par la faim? *Rachel ploravit filios suos, et noluit consolari quia non sunt!*

Vers qui montait, du sein de cette horrible détresse, l'espérance du peuple? Vers le roi, oui, vers le roi, qui, pendant ce temps-là, faisait des serrures, dînait, chassait, s'endormait au conseil.

« Ah! si le roi savait! disait-on parmi la foule. Il est bon, lui! Mais ceux de la cour lui cachent la vérité, ils le trompent. Ah! s'il pouvait voir de près nos misères! s'il n'était pas à Versailles! s'il était ici! »

Touchante et sublime confiance! A ce peuple accablé de tant de maux il paraissait impossible que le chef de l'Etat ne fût pas le père des malheureux.

Il est juste d'ajouter qu'abandonné à ses propres inspirations, Louis XVI n'eût peut-être pas été indigne de cette confiance. On se reportait aux promesses de ses jeunes années. On se le représentait surpris un jour par quelques-uns de ses gardes au sortir d'une mansarde où il avait porté de furtives aumônes, et s'écriant : « Eh! messieurs, ne puis-je donc aller en bonne fortune sans que tout le monde le sache? » On se rappelait la simplicité de ses mœurs, et avec quelle effusion vraie, avec quel attendrissement, embrassé un jour en pleine rue par une vieille femme, il l'avait embrassée à son tour. Enfin, les calamités d'un récent hiver avaient laissé, de sa bienfaisance, un souvenir qui faisait battre encore sous les haillons plus d'un pauvre cœur déchiré. Pendant le froid, si rigoureux, de 1783, n'avait-il pas ordonné des distributions de bois qu'il surveillait lui-même? N'avait-il pas permis aux indigents d'entrer au château, de pénétrer dans les cuisines, de s'y chauffer, d'en emporter de la braise et de la soupe?

Il était donc naturel que Paris, le Paris des malheureux, brûlât d'arracher Louis XVI à son funeste entourage de Versailles. Pourquoi, d'ailleurs, cet éloignement qui ôtait tout contre-poids à l'influence des pervers? Pourquoi le trône relégué derrière cet insolent rempart de flatteurs et de valets? Pourquoi, entre le roi et le peuple, cette distance qui empêchait le peuple de voir le roi, et le roi d'entendre, de connaître, de comprendre le peuple? Bientôt, d'un bout à l'autre des faubourgs, il n'y eut plus qu'une voix : « Ayons le roi, nous aurons du pain. »

Telle était la disposition des esprits, quand tout à coup des rumeurs pleines d'alarmes se répandent. On raconte, on assure que la mort des meilleurs citoyens est résolue; qu'une liste de proscription est dressée; que les principaux d'entre les nobles se sont engagés par un serment terrible; qu'on veut enlever le roi, le conduire à Metz. Là sont des soldats qu'on juge capables de décider de l'empire, comme autrefois les prétoriens à Rome; là commande le marquis de Bouillé, qui a refusé, quant à lui, de prêter serment à la Constitution et qu'on sait prêt pour la guerre civile.

En même temps paraissaient dans les rues, ainsi que cela s'était vu avant la prise de la Bastille, des uniformes nouveaux, étranges, des uniformes verts à parements rouges. Les chevaliers de Saint-Louis affluaient, la provocation dans les yeux et affectant des airs vainqueurs. Des cocardes noires se montraient aussi; et que signifiaient-elles, que présageaient-elles, ces cocardes, couleur de la nuit?

La souffrance est féconde en visions, et les visions ne trompent pas toujours : Paris se crut enveloppé de mystérieux ennemis. Les femmes, plus promptes d'ordinaire soit à la peur, soit au courage, furent les premières à s'émouvoir. Elles excitaient leurs maris et leurs frères, les gourmandaient. Esprits épais, cœurs pusillanimes, qu'attendaient-ils? Une caverne sombre était devant eux : que n'y entraient-ils résolûment pour la sonder, une pique dans une main, un flambeau dans l'autre? Et à ces exhortations violentes leur colère mêlait injurieusement le nom de la reine.

Car, sur Marie-Antoinette s'était accumulée, par le crime des courtisans, toute la haine qu'inspiraient leurs complots. Elle-même, d'ailleurs, volontairement et avec audace, elle courait alors au-devant des inimitiés. Ce n'était plus, à l'époque où nous sommes, cette princesse frivole et charmante qui, du rang suprême, n'aimait que ce qui le fait oublier. Depuis la convocation des États généraux, depuis la prise de la Bastille surtout, son visage avait pâli, son front était devenu pensif, et l'amertume de son sourire, la tristesse altière de son regard, trahirent plus d'une fois les secrets de son âme. Elle s'occupait maintenant des affaires; elle y apportait l'ardeur d'une femme et les fureurs d'une reine outragée; absente ou présente, elle pesait sur les délibérations des ministres; Louis XVI passait sa vie à lui résister faiblement et à lui céder; Necker la craignait; et, en la voyant si décidée, si fière, si impétueuse, si supérieure par l'énergie de la volonté à un *monarque-artisan*, la cour se groupait autour d'elle : la reine c'était le roi.

On le savait bien, à Paris, et même ce qui se passait au château, dans ses profondeurs les plus cachées, nul ne l'ignorait. Il y avait là, en effet, toute une classe d'hommes qui, bien que leur sort dépendît de la cour, n'en étaient pas moins attachés de cœur à l'ordre nouveau. Les domestiques principaux, dont les familles demeuraient à Versailles et formaient une partie notable de la bourgeoisie de cette ville, appartenaient presque tous à la garde nationale. Ils étaient enorgueillis de leur uniforme, et ce leur était une mortelle offense d'entendre la cour parler en termes de mépris de ce qu'elle appelait « la transformation des valets en capitaines. » Mme Campan rapporte qu'un jour les musiciens de la chapelle ayant paru à la messe du roi en habit militaire, Louis XVI en fut très-offensé et fit défendre à ses serviteurs de paraître désormais en sa présence avec ce *costume déplacé*.

Ainsi s'aigrissaient, autour du trône, dans son voisinage, les ressentiments et les haines. Nous avons eu déjà occasion de faire remarquer que la nombreuse domesticité qui encombrait les antichambres de Versailles constituait un peuple d'espions. Les murailles, au château, écoutaient tout et redisaient tout. Les gestes mêmes, on les dénonçait.

Le 14 septembre, le comte d'Estaing écrivit à la reine une lettre dont il est heureux que le brouillon ait été conservé à l'histoire :

« Mon devoir et ma fidélité l'exigent.... Il faut que je mette aux pieds de la reine le compte du voyage que j'ai fait à Paris. On me loue de bien dormir la veille d'un assaut ou d'un combat naval.... Eh bien! il faut que je l'avoue à Votre Majesté, je n'ai pas fermé l'œil de la nuit. On m'a dit dans la société, dans la bonne compagnie.... qu'il y a un plan de formé; que c'est par la Champagne ou par Verdun que le roi se retirera ou sera enlevé; qu'il ira à Metz. M. de Bouillé est nommé, et par qui? par M. de Lafayette, qui me l'a dit tout bas à table, chez M. Jauge. J'ai frémi qu'un seul domestique ne l'entendît. Je lui ai fait observer qu'un mot de sa bouche pouvait devenir un signal de mort. Il est froidement positif, M. de Lafayette! Il m'a répondu qu'à Metz, comme ailleurs, les patriotes étaient les maîtres, et qu'il valait mieux qu'un seul mourût pour le salut de tous. M. de Breteuil, qui tarde à s'éloigner, conduit le projet. On accapare l'argent, et l'on



COMTE D'ESTAING

promet de fournir un million et demi par mois. M. le comte de Mercy est malheureusement cité comme agissant de concert.... Je suis allé chez l'ambassadeur d'Espagne, et c'est là, je ne le cache point à la reine, que mon effroi a redoublé.... Après avoir parlé de la cour errante, poursuivie, trompée par ceux qui ne l'ont pas soutenue lorsqu'ils le pouvaient, et qui voudraient encore, qui veulent actuellement l'entraîner dans leur chute, et m'être affligé d'une banqueroute générale, devenue dès lors indispensable, je me suis écrié que, du moins, il n'y aurait d'autre mal que celui que produirait cette fausse nouvelle, si elle se répandait, parce qu'elle était une idée sans fondement. M. l'ambassadeur d'Espagne a baissé les yeux à cette dernière phrase. Je suis devenu pressant, et il est enfin convenu que quelqu'un de considérable et de croyable lui avait appris qu'on lui avait proposé de signer une association.... »

Le comte d'Estaing terminait sa lettre par l'expression des plus vives alarmes et par la demande d'une audience.

Marie-Antoinette le reçut : que se passa-t il dans leur entrevue? Rien à cet égard ne transpira; mais la suite montre assez que le comte d'Estaing, patriote par système, courtisan par habitude et par ambition, se laissa gagner à demi.

Les bruits dont on s'inquiétait si fort étaient fondés. La route de Versailles à Metz avait été garnie de troupes. A quinze lieues de la première de ces villes, elle étaient échelonnées, et à des distances assez rapprochées. Comme on avait prévu la résistance de Louis XVI, tout se trouvait préparé pour son enlèvement. L'idée venait de M. de Breteuil, et l'ambassadeur d'Autriche appuyait le projet de son influence diplomatique.

Voici quel était le plan d'invasion, tel que le donne un auteur royaliste, Montgaillard, qui ajoute :

« L'ex-ministre et l'ambassadeur se glorifiaient, en 1794, d'avoir formé et conduit ce projet de contre-révolution. Nous l'affirmons, parce que M. de Breteuil et M. de Mercy nous l'ont dit. M. le marquis de Bouillé a bien voulu nous dire aussi en 1794, à la Haye, que le projet avait été formé et poussé assez avant, mais que Louis XVI n'ayant pu se décider au moment de l'exécution, les personnes dont le monarque était environné à cette époque manquèrent du caractère nécessaire pour l'enlever. »

Du reste, à ce complot de la cour répondaient des complots contraires. Ceux-là se sont trompés sans doute qui n'ont attribué pour cause aux fameuses journées d'octobre que le jeu des partis ; mais non moindre a été l'erreur de ceux qui les ont présentées comme l'unique effet de la spontanéité populaire. La vérité est que les ambitieux mécontents avaient intérêt à traîner Louis XVI à Paris, où ils comptaient le dominer par la peur. Ils enflammèrent et se préparèrent à diriger un mouvement qui servait leurs desseins. Déjà, à l'issue d'une orgie, au milieu des fumées du vin, Mirabeau s'était écrié en termes dont l'obscénité brutale défie toute reproduction textuelle : « Il faut violer la cour et s'en moquer. » Peu de temps après, vers la fin du mois de septembre, il disait à Blaizot, libraire de la cour : « Mon ami, je prévois de malheureux événements ici, dans dix à douze jours. Mais que tous les honnêtes gens et ceux qui vous ressemblent, Blaizot, ne s'en alarment point : l'orage ne crèvera pas sur eux. » On répandit aussi dans Paris, et principalement au Palais-Royal, ces paroles prononcées à dessein par le même Mirabeau : « Si une insurrection est possible, ce serait seulement dans le cas ou les femmes s'en mêleraient et se mettraient à la tête. »

Un fait sur lequel Bertrand de Molleville donne des détails qui ne permettent pas d'infirmer son témoignage et que les divers historiens de la Révolution se sont abstenus de faire connaître, soit ignorance, soit calcul de l'esprit de parti, c'est le fait du conciliabule tenu chez Malouet, le 15 septembre. La veille, plusieurs membres de l'Assemblée, dévoués au roi, avaient reçu avis, par lettres confidentielles, que le 5 octobre était le jour désigné pour frapper un coup décisif. Saisis de frayeur, ils se communiquèrent l'un à l'autre leurs renseignements, les comparèrent et mirent en délibération les mesures à prendre. Ils s'étaient réunis au nombre de quinze, mais ils se croyaient assurés du concours de plus de trois cents députés du tiers; et l'évêque de Langres, Lally-Tollendal, Virieu, qui faisaient partie de la réunion, répondaient de l'assentiment de la majorité des nobles et du clergé. Après mûr examen, il fut convenu que le mieux était d'engager Louis XVI à transférer l'Assemblée à Tours. Porter directement cette proposition au roi, c'était ébruiter le projet et tout perdre . l'évêque de Langres et Malouet eurent mission de se rendre chez M. de Montmorin, qu'ils allèrent trouver à neuf heures du soir. Necker y était. On fit part aux deux ministres de la résolution adoptée. Ils partirent aussitôt; le conseil fut convoqué; mais Malouet et l'évêque de Langres ne tardèrent pas à être informés que le roi s'opposait d'une manière absolue à la translation de l'Assemblée, et que, d'ailleurs, on avait pris pour la sécurité commune toutes les précautions nécessaires.

Ces précautions jugées suffisantes, en quoi les faisait-on consister? Le 18 septembre, le comité militaire, à Versailles, fut averti qu'il allait recevoir, de la part du comte d'Estaing, une communication importante. En effet, le comte entra, l'air profondément préoccupé, mais composant son visage. Après avoir fait sortir ceux qui n'étaient pas de l'état-major de la garde nationale : « J'ai un secret à vous confier, dit-il : jurez que vous ne le divulguerez pas. » On le jure, et lui, montrant un papier qu'il avait apporté mystérieusement, donne lecture de la lettre suivante, adressée à M. de Saint-Priest, ministre de la maison du roi :

« Le duc de La Rochefoucauld vous aura dit l'idée qu'on avait mise dans la tête des grenadiers d'aller cette nuit à Versailles. Je vous ai mandé de n'être pas inquiet, parce que je comptais sur leur confiance en moi pour détruire ce projet, et je leur dois la justice de dire qu'ils voulaient me demander la permission et que plusieurs croyaient faire une démarche très-simple et qui serait ordonnée par moi. Cette velléité est entièrement détruite par les quatre mots que je leur ai dits, et il ne m'en est resté que l'idée des ressources inépuisables des cabaleurs. Vous ne devez regarder cette circonstance que comme une nouvelle indication de mauvais desseins, mais non en aucune manière comme un danger réel. Envoyez ma lettre à M. de Montmorin. On avait fait courir la lettre dans toutes les compagnies de grenadiers, et le rendez-vous était pour trois heures à la place Louis XV. »

Le signataire de ce billet, c'était Lafayette.

Ainsi, plus de doute. Les gardes françaises avaient été au moment de marcher sur Versailles. Et qu'importait que M. de Lafayette les en eût détournés? Un danger venait d'être signalé : ne pouvait-il renaître? Voilà ce que le comte d'Estaing fit ressortir vivement. Il se garda bien de dire, ce qui était vrai, que les gardes françaises, animés du sentiment populaire, n'avaient eu d'autre intention, lorsqu'ils avaient parlé de marcher sur Versailles, que d'aller partager avec les gardes du corps le soin de veiller à la conservation du prince, tout en empêchant son départ. Il peignit les alarmes du roi, le péril où cette insurrection, ce furent ses termes, jetterait et la famille royale et les représentants de la nation. Puis, un cri s'élevant : « Nous repousserons la force par la force. » — « Êtes-vous en état, demanda-t-il, de résister à dix-huit cents ou deux mille hommes bien armés, bien disciplinés? » Le comité n'osa répondre affirmativement, et le comte d'Estaing fit décider que la municipalité serait requise de demander au roi le secours d'un régiment.

Aussitôt, accompagné de six officiers, le comte court à la municipalité, qui consent à ce qu'il désire, sous la condition que la lettre de M. de Lafayette sera annexée aux registres et déposée dans les archives municipales, tant la responsabilité de la décision à prendre paraissait redoutable! Le comte d'Estaing représenta que c'était exposer Lafayette à de terribles colères. Que ne sollicitait-on de M. de Saint-Priest une lettre ostensible, propre à remplacer celle de Lafayette? Cette opinion ayant prévalu, on dresse le modèle de la communication écrite, on le porte à M. de Saint-Priest, qui le signe,

et la demande d'un régiment est adressée au roi d'une manière officielle par la municipalité.

Sur la notification qui en fut faite à l'Assemblée dans la séance du 21 septembre, Mirabeau nia qu'une municipalité eût le droit de décréter l'établissement d'un corps armé. Il réclama la lettre de M. de Saint-Priest, sachant combien un pareil document compromettrait Lafayette. Mais l'Assemblée passa outre, partagée qu'elle était entre deux peurs contraires.

C'est à ces tristes manœuvres, c'est à ce courage négatif qu'aboutissaient les résistances organisées, et rien ne montre mieux dans quel état de défiance, de crainte, d'embarras, d'abaissement, vivaient alors tous les pouvoirs qui n'étaient pas ce pouvoir si imposant et si nouveau : le peuple!

Les ordres étaient déjà donnés pour l'arrivée des troupes. Mais on ignorait si la garde nationale tout entière partagerait, sur la nécessité de renforcer la garnison de Versailles, l'opinion de l'état-major. La ville comptait, en ce moment, quatre mille hommes sous les armes, et, récemment encore, sous prétexte d'assurer la police du marché, on y avait appelé un détachement de dragons. Le comte d'Estaing ordonne aux capitaines d'assembler leurs compagnies. Pour obtenir leur adhésion, prières, menaces, tout fut employé. Sur quarante-deux compagnies, vingt-huit résistèrent.

Alors, comme si Versailles eût été menacé de quelque épouvantable catastrophe, des émissaires à l'air effaré sont çà et là lancés dans les rues, on distribue des proclamations; on affiche des placards; on bat la générale; on exagère la portée d'un rassemblement tumultueux provoqué par la famine à la porte d'un boulanger; on fait apparaître aux yeux de la bourgeoisie le spectre du peuple soulevé.

Enfin, le 23 septembre, vers cinq heures du soir, le régiment de Flandre entra dans Versailles, commandé par le marquis de Lusignan, et traînant après lui deux pièces de canon, huit barils de poudre, six caisses de balles, un caisson de mitraille, et près de sept mille cartouches toutes faites, outre celles dont les gibernes étaient garnies. Le long de l'avenue de Paris se tenaient les gardes du corps, bottés et prêts à monter à cheval. Le régiment de Flandre alla droit à la place d'armes, où il prêta serment aux mains de l'autorité municipale. On avait si habilement semé l'inquiétude parmi la bourgeoisie, qu'elle se montrait en général disposée à bien accueillir ces troupes : on acheva de la gagner par la remise de l'artillerie et des munitions à la garde nationale. Mais il n'y avait dans le peuple de Versailles que défiance et sourdes colères.

Quant au peuple de Paris, plus libre et plus excité, il éclata. Les districts s'assemblent, des députations sont envoyées à l'Hôtel de Ville, d'autres au ministre. Il fallut, pour calmer les craintes, que le maire intervînt, et une affiche annonça que le nombre des troupes cantonnées autour de Paris, dans un rayon de quinze lieues, s'élevait seulement à trois mille six cent soixante et dix hommes.

En même temps, on essayait de détourner les regards des Parisiens de ce qui se passait à Versailles par une cérémonie fastueusement annoncée à l'avance : la bénédiction des drapeaux. Cette cérémonie eut lieu le 27 septembre, à Notre-Dame, en grande pompe. Le roi avait offert de prêter, pour la fête, des ornements pris dans les magasins des menus : M. de Saint-Priest le fit savoir en termes pompeux à Lafayette, et celui-ci aux Parisiens. Mais, au milieu des graves préoccupations du moment, cette condescendance parut une flatterie grossière adressée à la garde nationale. Les journaux de la Révolution se répandirent en railleries; ils rappelèrent ce mot du prince d'Orange : « Rien d'un si haut prix que l'homme, et cependant on peut l'acquérir par un coup de chapeau. »

De son côté, et comme une sorte de défi jeté à l'irritation populaire, l'Assemblée nationale portait Mounier à la présidence. Le secrétaire de la célèbre Assemblée de Vizille était rapidement descendu de la position respectée que lui avait faite un premier acte de courage. On le croyait vendu à la cour, et, en apprenant sa nomination, un des agitateurs du Palais-Royal avait dit ce mot, qu'on se plaisait à répéter : « Voici une quinzaine par-dessus laquelle il faudra sauter à pieds joints. » Que Mounier eût réellement prostitué sa conscience, c'est ce que son caractère démentait; mais il n'était pas riche; il demeurait, par le hasard des circonstances peut-être, dans l'hôtel des écuries de Monsieur; il avait amené de la province sa famille, et c'était de lui que Mirabeau, jugeant de la corruption des autres par la sienne propre, disait : « Venir aux États généraux avec une femme et des enfants, qu'est-ce autre chose que de donner deux anses pour vous soulever. »

L'arrivée du régiment de Flandre à Versailles, l'accueil qu'il avait reçu de la bourgeoisie, l'appui que le comte d'Estaing prêtait à la cour, celui qu'elle attendait de Lafayette, la vigilance et l'emportement des janissaires bourgeois de l'Hôtel de Ville à Paris, la nomination de Mounier à la présidence, la dispersion des agitateurs connus, dont les uns, comme Saint-Huruge, étaient en prison, dont les autres se cachaient comme Camille Desmoulins, l'abattement supposé du peuple que la faim décimait, tout cela avait enhardi outre mesure la faction contre-révolutionnaire. Elle commença de marcher sans contrainte à l'accomplissement de ses desseins. Le cours des travaux législatifs fut entravé par mille pratiques secrètes, par mille lâches manœuvres. Il y eut contre les députés fidèles à la cause de la nation redoublement de brochures venimeuses et d'outrages payés. On se mit à parler hautement de revenir aux trois ordres. La guerre civile, dont l'enlèvement de Louis XVI devait donner le signal, loin de la redouter, on la désirait comme ouvrant des abîmes où la Révolution disparaîtrait noyée dans le sang. Il fut question de former d'un nombre indéfini de volontaires une espèce de bataillon sacré, et, en attendant, rien ne fut négligé pour exalter la fidélité militaire des gardes du corps. A ceux d'entre eux qui arrivèrent à Versailles pour le service du quartier d'octobre, on réunit ceux qui avaient servi le trimestre précédent, et qu'on eut soin de retenir, de manière à doubler la garde du roi. Mais il ne suffisait pas qu'elle fût nombreuse : on la voulait fanatique. Déjà, lors de la convocation des États généraux, les gardes du corps s'étaient plaints amèrement des patrouilles qu'on les avait forcés de faire côte à côte avec des régiments étrangers : pour prévenir le retour de ces plaintes prévues, on accabla de caresses les soldats-gentilshommes Chez les uns on enflammait l'orgueil de la naissance, chez les autres l'ambition, chez tous le sentiment de l'honneur monarchique. Ainsi entraînés, quelques-uns, les plus jeunes, s'emportèrent jusqu'à des bravades d'une portée funeste, affectant de donner le fil à leurs sabres en pleine avenue, ou bien montrant des balles, et disant d'une voix moqueuse : « Voilà de jolies prunes; elles seront bientôt mûres. »

Il est vrai que, d'autre part, les soldats du régiment de Flandre étaient sourdement sollicités à la défection par des messagers inconnus et même par des femmes envoyées de Paris pour les séduire. La cour en fut informée et se hâta d'opposer à cette influence de propagande des complaisances dont on voyait trop le but. Les officiers sont présentés à la famille royale, accueillis avec de gracieux sourires et des pa-

roles de miel, admis au jeu de la reine, et enfin invités à un repas de corps en usage dans l'armée, mais le premier que les gardes du roi eussent jamais donné, à Versailles.

Furent appelés à prendre part au banquet, outre les officiers du régiment de Flandre, ceux des dragons de Montmorency, des gardes suisses, des cent-suisses, de la prévôté, de la maréchaussée, et, parmi l'état-major de la garde nationale de Versailles, les hommes sur lesquels on croyait pouvoir compter. Un détail qui n'est pas indifférent, et que les historiens modernes ont eu tort d'omettre, c'est qu'au sein d'une détresse publique jusque-là sans exemple, le repas, commandé chez Harmes, célèbre traiteur du temps, le fut pour le nombre de deux cent dix convives, à raison de vingt-six livres par tête, non compris le vin, les liqueurs, les glaces et les bougies. On convint, par une autre imprudence, qu'il serait servi dans la salle de spectacle du château, laquelle avait toujours été réservée aux fêtes de la cour, et, pour que tout concourût à l'exaltation des convives, des loges furent distribuées aux dames. La reine, quoique sa présence fût vivement désirée, avait résolu de s'abstenir, avertie par un de ces sentiments qui ne trompent pas. M. de Luxembourg vainquit sa résistance.

A qui n'a-t-elle pas été racontée et qui ne l'a gardée vivante dans son souvenir, cette fête si pleine de mouvement, de bruit, d'éclat, et pourtant si funèbre, plus funèbre, a dit Carlyle, que le repas des enfants de Job, quand les murs de leur salle de festin s'ébranlèrent au souffle d'un vent impétueux? C'était le jeudi, 1[er] octobre. Du salon d'Hercule, où les conviés s'étaient d'abord réunis, ils passèrent dans la salle d'opéra, qui les attendait. Partout des glaces, des reflets magiques; la lumière ruisselait; on avait appelé un nombreux orchestre; les loges étaient remplies de spectateurs. Autour des tables, dressées sur le théâtre, on plaça alternativement, en signe de confraternité d'armes, un garde du corps et un officier du régiment de Flandre. Dès le second service, on porta les santés de la famille royale. Proposée à son tour par une voix timide, la santé de la nation fut rejetée, suivant les uns, suivant tous, omise. Peu à peu les vins pétillent, les visages se colorent. Des soldats sont introduits et mêlent quelque désordre à l'enthousiasme des chefs. Soudain les portes s'ouvrent.... La voilà! C'était elle en effet. Suivie de Louis XVI en habits de chasse, et tenant son fils par la main, elle s'avançait l'œil humide, le sein agité, radieuse avec un léger nuage de mélancolie sur le front, et la bouche entr'ouverte par ce sourire des femmes, si pénétrant et si doux quand on le sait voisin des larmes! Ce ne fut qu'un cri, cri de folie, cri d'amour. Elle, comme pour mettre sa majesté de reine sous la protection de sa dignité de mère, elle prit son enfant dans ses bras, fit le tour des tables, excitant aux transports, recueillant les hommages, traînant les cœurs après soi. Elle sortait.... un air bien connu se fait entendre : *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne!* C'en est trop! Les temps de la chevalerie venaient d'être évoqués; le fantôme de Blondel était apparu. Il y eut un accès d'enthousiasme insensé. Les gardes du corps portaient encore la cocarde blanche : ils veulent la faire prendre aux officiers des autres régiments qui, en vertu d'un récent décret, l'avaient échangée contre la cocarde nationale. Celle-ci est proscrite. Vive la cocarde blanche, s'écrie-t-on de toutes parts, celle des âmes fidèles! Au même instant l'orchestre se met à jouer la *Marche des Hulans*. Le délire alors ne connut plus de bornes. Les gardes tirent l'épée, les trompettes sonnent la charge. On se croit à un siége, devant l'ennemi Chancelants, éperdus, les convives escaladent les loges; ils se répandent dans la cour de marbre, qui retentit de clameurs passionnées. Un grenadier suisse grimpa même jusqu'au balcon et arriva dans la chambre de Louis XVI, qui lui tendit la main. On a écrit et on a cru que la reine détacha de son cou une croix d'or pour la donner à ce grenadier; mais le ait est faux : la reine ne portait à son cou que le portrait de ses enfants.

Tel fut ce banquet fameux, la noblesse y avait invoqué le passé; ainsi que don Juan dans sa dernière orgie, elle avait invité la mort : la mort fut exacte au rendez-vous!

Le tumulte avait été si grand, qu'une subite frayeur s'empara de la ville. Des corps de garde éloignés prirent l'alarme. Averti par la sentinelle qui gardait les drapeaux, Lecointre, lieutenant-colonel de la garde nationale, monta précipitamment à cheval, courut au château, et ce fut seulement sur ses assurances que les habitants, attirés au dehors par l'inquiétude, regagnèrent leurs demeures.

Parmi les circonstances qui marquèrent cette journée, il en est une dont on n'a pas éclairci le mystère. Dans le passage qui conduit de la terrasse au grand escalier, un chasseur des trois évêchés avait été aperçu, quand déjà finissait l'orgie, le front appuyé sur le pommeau de son sabre nu, dans une attitude tragique, et comme attendant, pour quelque coup de théâtre, des spectateurs complaisants. Un ancien officier du régiment de Turenne, nommé Miomandre, étant venu à passer, le soldat l'arrête, et, la douleur sur le visage, d'une voix tremblante : « Notre bon roi.... cette brave maison du roi.... les monstres.... ces misérables commandants.... et d'Orléans.... » Puis, avec le geste d'un désespoir simulé, il tourne contre sa poitrine la pointe de son sabre. Quelques gouttes de sang coulent. Mais on s'empresse autour de lui, on le désarme, et il est transporté à un corps de garde voisin où, étendu sur une botte de paille, il demeura dans une sorte d'état de stupeur. Que promettait cette étrange scène? On ne put l'attribuer à l'ivresse. Car le malheureux fut impitoyablement tué par quelques-uns de ses camarades, tué à coups de pieds, soit qu'on le crût dépositaire d'un secret fatal où acteur d'une comédie odieuse préparée pour calomnier le duc d'Orléans.

Le lendemain, 2 octobre, nouveau repas dans la salle du manége, moins bruyant, moins provocateur, mais qui servait à prolonger le scandale. Le duc de Guiche y fut décoré de quatre bandoulières, pour s'y être associé sans réserve à la conduite des gardes.

Il était dit que la cour comblerait la mesure des folies! En répondant à une députation de la garde nationale qui était allée la remercier du don de quelques drapeaux, Marie-Antoinette laissa échapper ces paroles : « Je suis enchantée de la journée de jeudi. » L'uniforme civique, au château, était ouvertement insulté Le dimanche soir, au jeu de la reine, un bourgeois de Versailles et un avocat de Rennes, revêtus l'un et l'autre de cet uniforme, se virent, à cause de cela seul, expulsés avec insolence. Lecointre fut provoqué en pleine rue et poursuivi par un chevalier de Saint-Louis, fils de la bouquetière de la reine : il ne se débarrassa de cet homme qu'en lui proposant, en dehors de tout duel régulier, un combat à mort. De leur côté, par la tendresse du regard, par le charme du sourire, par ces muets et intimes encouragements, d'où sortirent les prodiges des tournois du moyen âge, mais qui ne pouvaient maintenant que pousser aux horreurs de la guerre civile, les dames de la cour s'étudiaient à dominer les jeunes gens, abbés ou capitaines. Elles détachaient de leurs robes, elles ôtaient de leurs cheveux des rubans blancs dont elles faisaient des cocardes, présentées

par de jolies mains qu'il était permis de baiser. On fit des rêves d'un autre âge, on prêta des serments funestes, on renouvela les extravagances des chevaliers de la Table ronde.

Il n'en fallait pas tant pour mettre Paris en ébullition. Les faubourgs s'ébranlèrent ; les halles assoupies s'éveillèrent ; un bruit mêlé d'imprécations et de menaces monta de tous les quais, de tous les ponts, de toutes les places publiques, de tous les lieux où les grandes foules émues apportent d'ordinaire l'écume de leurs flots. Ah ! la cocarde nationale était maudite à l'Œil-de-Bœuf ! Ah ! les gentilshommes parlaient de lever l'épée sur la *canaille !* Ah ! la cour voulait Louis XVI à Metz ! Eh bien, on aurait Louis XVI à Paris, les cocardes noires disparaîtraient jusqu'à la dernière, et, s'il le fallait, le peuple préviendrait les coups d'épée par des coups de pique. Mêlant au son du tocsin sa voix tonnante, Danton, un homme nouveau, bien connu depuis, rassemble le



VUE DE TRIANON

district des Cordeliers et le passionne ; Marat crie : *O morts, levez-vous !* Les morts se levèrent. Un tribun sans nom rappela qu'en Hollande le parti patriote avait été perdu par une femme et une cocarde, et, partout où le peuple passa, les chevaliers aux *couleurs noires* disparurent.

Mais à cette cause d'agitation s'en joignait une autre, bien plus terrible : la faim, cette faim du peuple, à laquelle la cour venait d'insulter par une orgie. Et cependant, il résultait des registres de la halle, qu'on aurait dû être dans l'abondance ; les moulins à bras établis à l'École-Militaire ne s'arrêtaient point, et, quoique l'approvisionnement de Paris ne fût que d'environ douze cents sacs, les boulangers s'en faisaient distribuer dix-huit cents et jusqu'à deux mille cinq cents par jour. L'agonie du peuple était donc l'effet d'un complot, du plus noir, du plus abominable des complots. Mais quels étaient les coupables ? « Ceux de la faction d'Orléans, » a écrit depuis, sans le prouver et contre toute vraisemblance, maint auteur royaliste. Telle n'était pas alors,

à beaucoup près, l'opinion du peuple. Il imputait tout à la contre-révolution, aux implacables défenseurs des abus attaqués, à la cour. Les obstacles mis à la circulation intérieure des grains et des farines étaient considérés comme l'ouvrage des grands seigneurs, propriétaires ou laïques. A s'en tenir à la rumeur publique, composée presque toujours de vérités et de mensonges, des officiers du parlement avaient accordé à leurs fermiers un délai de deux ans, pour les mettre en état de garder leurs grains dans les greniers. Ce qui est certain, c'est que des manœuvres furent pratiquées, infâmes, mystérieuses, et constatées seulement par leurs effets. On avait d'abord manqué de blé, puis, quand les travaux du Comité de subsistance eurent assuré l'approvisionnement en grains, on manqua tout à coup de farine. Le bateau qui apportait celle des moulins de Corbeil était arrivé matin et soir dans les premiers jours de la Révolution ; il n'était ensuite arrivé qu'une fois par jour, et avait fini par n'arriver que du matin au lendemain soir. Quel moment que celui où on ne le verrait plus venir du tout ! L'armée de la misère couvrit Paris de ses blêmes phalanges.

Et la garde nationale de parcourir la ville, en divisant, en menaçant les groupes. Mais, comme nous l'expliquerons plus loin, elle ne représentait qu'une partie de la nation, cette milice aux pensées inquiètes. Le peuple le savait, il en murmurait, il s'irritait contre cette aristocratie nouvelle de trente mille hommes armés au milieu de huit cent mille hommes sans armes. Plus que la troupe soldée, la troupe non soldée excitait ses défiances. « Problème étrange, et qu'on ne peut expliquer, s'écriait Loustalot, que par la foule d'inconséquences et de vexations que se sont permises les comités des districts et les commandants des patrouilles. » On devine, d'ailleurs, quel sentiment devait éprouver la foule affamée, lorsqu'elle se voyait traitée avec une vigilance si rude par ces mêmes gardes nationaux qui « se promenaient des pains sous le bras, » pendant qu'elle passait, elle, des journées entières, des journées d'indescriptible angoisse, à la porte des boulangers.

Ce fut dans ces circonstances que les femmes du peuple, ouvrières des faubourgs ou marchandes des halles, se chargèrent de porter le coup décisif. Les hommes n'avaient pas de cœur : à elles d'agir ! Elles se rassemblent en tumulte, inondent les rues de groupes frémissants, répandant partout la fureur qui les anime, maudissant la cour, bénissant le roi : « Allons le chercher, allons chercher le *boulanger !* »

Ceci se passait le soir du 4 octobre. Le lendemain, quand elles partirent, le roi chassait au tir à Meudon, et la reine se promenait seule dans ses jardins de Trianon, qu'elle parcourait pour la dernière fois de sa vie.





CHAPITRE IX

LES FEMMES A VERSAILLES

Si calomnier un homme est déjà un crime de lèse-humanité, qui définira le crime qui consiste à calomnier un peuple? C'est pourtant là ce qu'ont fait, dans le récit qu'ils ont laissé des journées d'octobre, les historiens, ennemis à divers degrés de la Révolution. Donnant pour la fureur de tous la fureur de quelques-uns, recueillant comme l'expression d'un sentiment unanime dix ou douze phrases meurtrières, recueillies dans un océan de paroles, étendant sur des milliers de têtes la responsabilité des excès d'un petit nombre de misérables, perdus au milieu d'une foule immense, ils ont abusé jusqu'au scandale, jusqu'au délire, de l'art de conclure du particulier au général; de leurs doigts, trempés dans quelques gouttes de sang, ils ont souillé tout un vaste tableau, et, le montrant à la postérité, ils ont dit : Au mois d'octobre 1789, tel fut le peuple !

Nous ne voulons rien taire, quant à nous, ni le bien ni le mal; mais nous prouverons par un imposant ensemble de témoignages que si l'étrange armée qui alla chercher Louis XVI à Versailles ne se composa pas uniquement d'héroïnes, elle se composa bien moins encore de mégères. L'image de la femme, de la femme du peuple, avec ses emportements, avec sa compatissante bonté, avec ses crédules colères et sa générosité plus crédule encore, avec sa facilité à suivre les premiers élans et à se laisser ramener sous l'empire de la raison, voilà ce qui domine dans les scènes que nous allons retracer; voilà ce qui reste comme l'impression vraie, justice faite des exagérations des partis et de leurs mensonges contraires.

Le lundi, 5 octobre, de grand matin, une jeune fille entra dans un corps de garde du quartier Saint-Eustache, près des halles, prit un tambour et sortit en criant : « A moi! » Un attroupement se forme aussitôt derrière elle, il se grossit rapidement, il s'augmente des femmes ou filles d'ouvriers qui se trouvaient, à cette heure-là, dans la rue, occupées des achats du ménage; et, du quartier des halles jusqu'aux quais, à travers les rues Saint-Denis, Saint-Martin, Montorgueil, Montmartre, l'avalanche roule entraînant tout sur son passage « Nous allons à l'Hôtel de Ville demander du pain. » Celles qui résistaient, on les menaçait de leur couper les cheveux, et elles suivaient.

Lorsqu'elles se présentèrent, il n'y avait sur la place de Grève que quelques centaines de soldats épars, et, dans l'Hôtel de Ville, que ceux des administrateurs qui avaient passé la nuit dans les bureaux et dont on apercevait aux fenêtres les visages alarmés. Un boulanger, convaincu d'avoir vendu à faux poids, allait être mis à la lanterne : le major général Gouvion profita, pour le faire évader, du désordre occasionné par l'arrivée des femmes, et il écrivit en toute hâte aux districts pour solliciter du renfort.

Mais déjà une partie des femmes pénétraient dans l'Hôtel de Ville, celles-ci en haillons et pâles de faim, celles-là vêtues de blanc, coiffées, poudrées et s'avançant d'un air riant. Avec une curiosité mêlée d'inquiétude, elles parcourent les salles. C'était donc là le siége de cette nouvelle aristocratie bourgeoise, si dure aux pauvres gens! C'était de là que les *Trois cents* lançaient leurs patrouilles! Les plus animées s'emportaient contre Bailly, contre Lafayette, alors absents. Il y en eut qui ne se cachèrent pas pour dire que la Commune était composée de mauvais citoyens. Les papiers qui leur tombaient sous la main, elles les déchiraient, criant que ces vaines paperasses étaient tout ce qu'on avait fait pour le peuple depuis la Révolution. Elles allaient, d'ailleurs, répétant qu'elles ne voulaient point d'hommes parmi elles; qu'elles sauraient bien se passer d'eux et se venger. Mais en même temps elles se montraient sensibles à la souffrance, bonnes, généreuses. Leur premier acte avait été de délivrer cinq prisonniers, retenus là pour de légers délits. Une jeune fille de dix-sept ans, ouvrière en sculpture, et nommée Pierrette Chabry, prit tout ce qu'elle avait dans sa poche, douze francs, et les donna, pour qu'on achetât à ces malheureux des souliers et des hardes. Les autres applaudirent, firent une quête en faveur des prisonniers et les renvoyèrent heureux.

Paris, éveillé, s'agitait. A leur tour, les hommes commençaient à se rassembler. Deux inconnus étaient allés chez Laugier de Beaurecueil, curé de Sainte-Marguerite, arracher l'ordre de faire sonner le tocsin; et, sur le refus du prêtre, le sonneur avait été contraint d'obéir. Une compagnie des vainqueurs de la Bastille se hâtait vers la Grève sous les ordres de Hullin. Le faubourg Saint-Antoine était en marche. Bientôt, sur la place de Grève affluèrent, de toutes les rues adjacentes, une foule d'hommes armés de piques ou de bâtons ferrés, parmi lesquels des forts de la halle habillés en femmes, et des espèces de sauvages à longues barbes, à bonnets pointus : êtres effrayants, singuliers, que la tempête apporte et que remporte la tempête.

Vers dix heures et demie, quatre ou cinq cents femmes, de celles qui était restées au dehors, ayant repoussé jusqu'à la rue du Mouton des gardes à cheval postés à la barrière de l'Hôtel de Ville, les hommes se précipitent, enfoncent les portes, envahissent les salles malgré la résistance des femmes, et tandis que les uns vont cherchant des armes, les autres montent au beffroi pour faire sonner le tocsin. Le magasin d'armes était confié à la garde de l'abbé Lefebvre : on s'élance sur les fusils; des mains avides ramassent les cartouches et munitions placées à l'entre-sol; victime de la haine que la Commune inspirait au peuple, l'abbé Lefebvre lui-même est saisi, traîné dans le beffroi de l'horloge.... Déjà un homme lui avait passé une corde autour du cou, l'avait accroché à un morceau de bois : une femme accourt, coupe la corde et le sauve.

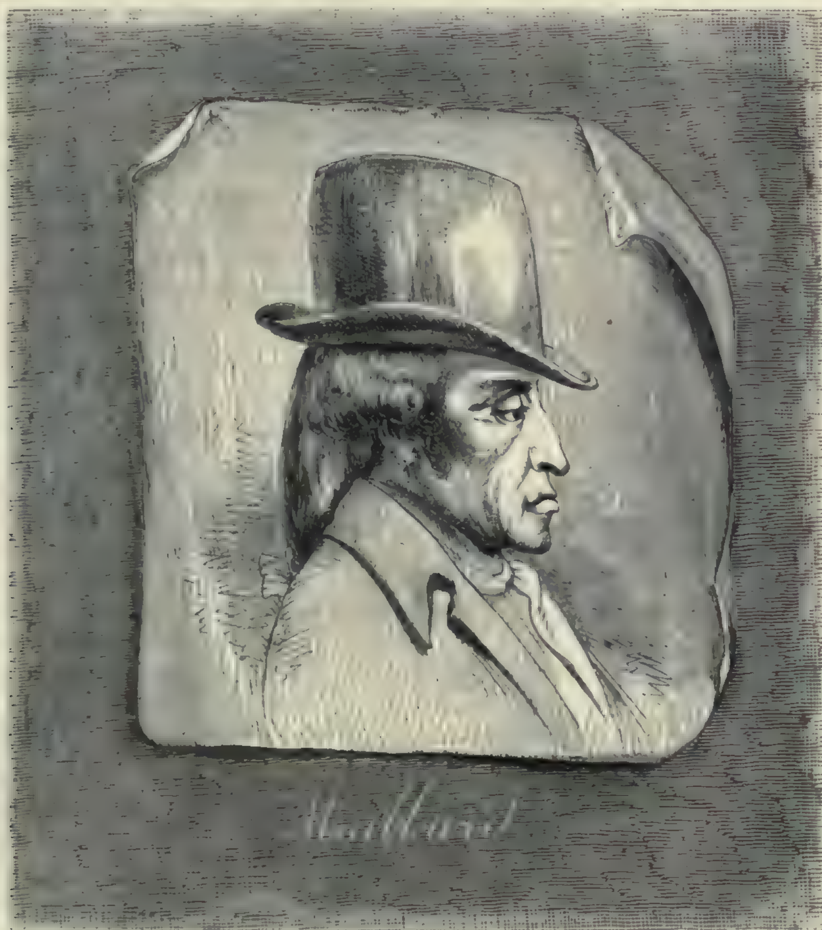
Sur ces entrefaites, un inconnu à la taille haute, à la figure triste, jeune encore et tout vêtu de noir, avait paru sur les degrés de l'Hôtel de Ville. Les femmes, le prenant à son habit pour l'un des *Trois cents*, lui avaient barré le chemin, et il descendait les marches lorsque soudain il est reconnu. « C'est un des vainqueurs de la Bastille! — C'est Maillard! » Ce cri décida de son rôle. Le désordre se livra pour ainsi dire à lui, et lui se prépara résolûment à diriger le désordre. La foule augmentait à chaque instant, l'exaltation des esprits croissait avec le tumulte. Lafayette et Bailly n'arrivaient pas, on parlait de toutes parts d'aller à Versailles, et l'aide-major Derminy errait de pensée en pensée, impuissant, éperdu. Maillard l'aborde et lui propose d'emmener les femmes à Versailles. On dégagerait ainsi l'Hôtel de Ville, on délivrerait la capitale; les districts auraient le temps d'aviser.... Que tenter, d'ailleurs, quand on n'avait plus que le choix des périls? Maillard venait de faire un heureux essai de son influence, en éteignant des torches dont deux forcenées menaçaient les papiers de la Commune; il se montrait calme, décidé. Derminy, dans son trouble, ne consent à rien, ne s'oppose à rien. Maillard alors s'empare d'un tambour et se met en route pour Versailles, beaucoup de femmes le suivent, d'autres se répandent par la ville avec mission de faire des recrues et de les conduire à la place Louis XV, où le rendez-vous général est fixé.

Pendant la confusion, une somme considérable en billets de caisse avait disparu de l'Hôtel de Ville : au bout de quelques jours, cent quatre-vingt dix-neuf mille livres furent spontanément rapportées.

On a écrit dans une multitude de livres et de pamphlets que, chemin faisant, les femmes conduites par Maillard, commirent des excès; qu'elles arrêtaient les voitures particulières, forçaient les dames qui s'y trouvaient à en descendre, à se joindre au cortége, à cheminer à travers la boue. Rien de plus propre à fausser l'histoire que cette manière de généraliser des faits individuels, désavoués, bien souvent, par les masses mêmes auxquelles on les impute. Il est très-vrai qu'au guichet du Louvre, le groupe que guidait Maillard ayant rencontré une voiture particulière où étaient une dame et son mari, plusieurs femmes firent descendre la dame et la voulurent contraindre à les suivre. Mais on peut lire dans la déposition de Maillard qu'une telle violence provoqua une

résistance énergique, et que si, parmi cette bizarre légion d'amazones populaires, il y en eut que les larmes de l'inconnue éplorée ne touchèrent pas, d'autres, au contraire, en furent émues au point de se battre contre les premières, pour qu'on laissât la pauvre dame en liberté, ce qui eut lieu.

Une circonstance qui mérite aussi d'être signalée, c'est l'impétueux désir que les femmes, arrivées aux Tuileries, manifestèrent de traverser le jardin. Maillard craignait que ce ne fût insulter à la demeure royale. Mais elles, qui aimaient Louis XVI, qui se plaisaient dans leur langage naïf à l'appeler le *bon papa*, qui enfin l'allaient chercher, afin qu'il vînt vivre au milieu de ses enfants, comment auraient-elles compris que la maison du roi pût être souillée par le passage respectueux du peuple? Et que signifiait donc le voyage à Versailles, s'il ne signifiait pas que la royauté devait se rapprocher du peuple, faire bon ménage avec le peuple, ou disparaître? Maillard dut se rendre; il envoya demander le passage au suisse de faction, répondant de tout. Celui-ci, pour réponse, tira son épée. Maillard fut obligé d'en faire autant. Les fers se croisèrent; mais, les femmes intervenant, le suisse fut renversé, désarmé en même temps que sauvé par Maillard, et ce fut à travers le jardin qu'on gagna, sans désordre, mais triomphalement, la place Louis XV, puis les Champs-Elysées.



MAILLARD

Là, subitement grossi par des détachements accourus de tous les points de la ville, le cortége ne tarda pas à présenter le spectacle le plus extraordinaire. Armées de fusils ou de pistolets, de fourches ou de lances, et traînant deux pièces de canon, les femmes, au nombre de sept ou huit mille, formaient l'avant-garde, à la tête de laquelle se faisaient remarquer par leur beauté, leur jeunesse et leur ardeur, l'actrice Rose Lacombe, Pierrette Chabry, Reine Audu, surnommée la reine des halles, et, entre toutes, Théroigne de Méricourt, jolie Liégeoise que la Révolution venait d'enlever au dernier de ses amants, et qui n'aima plus que la liberté, le jour où elle l'aima. Vêtue d'une amazone écarlate, les cheveux flottants sur les épaules, la tête couverte d'un chapeau rond qu'ornait un panache noir, elle maniait intrépidement un cheval de trait et, la lance à la main, s'amusait de son propre enthousiasme. Marchaient ensuite, sous les ordres de Hullin, les volontaires, vainqueurs de la Bastille, et les hommes des faubourgs, conduits par deux d'entre eux qu'on désignait sous les noms de *capitaine des bâtons ferrés* et de *général La Pique*.

L'appareil, au reste, était plus guerrier que les desseins n'étaient violents. Ce qui le prouve, c'est que Maillard put

détourner les femmes d'aller à l'Arsenal chercher de la poudre; et même il obtint de la plupart qu'elles abandonnassent leurs armes, en leur représentant que, puisqu'elles n'avaient à demander à l'Assemblée nationale que la justice et du pain, il leur convenait mieux de se présenter en suppliantes. Maillard ajoute, dans sa déposition, qu'elles continuèrent leur route jusqu'à Sèvres, *avec sagesse*, et qu'elles n'arrêtèrent divers courriers qui se dirigeaient du côté de Versailles que dans la crainte de se voir barrer le passage. Une d'elles ayant laissé échapper ce mot féroce : « Nous apporterons la tête de la reine au bout d'une épée, » les autres lui imposèrent silence.

Cependant le bruit de la générale se mêlait, à Paris, aux appels funèbres du tocsin; les districts s'assemblaient; les gardes nationaux rejoignaient leurs bataillons, et, placés au coin des rues, les patriotes recommandaient aux citoyens de se défier des chefs, jurant, par le saint nom de la patrie, que dans le nombre se trouvaient de lâches aristocrates. Les anciens gardes-françaises, incorporés dans la garde nationale, et formant ce qu'on appelait les compagnies soldées, parurent sur la place de Grève, alors remplie de peuple. La foule, charmée de leur allure martiale, éclata en applaudissements. Eux : « Ce ne sont pas des applaudissements que nous demandons. La nation est insultée : prenez les armes et venez. » Bailly et Lafayette étaient arrivés. Les *Trois cents* entrèrent en délibération, mais à huis clos, « selon l'usage dangereux, dit Loustalot, qui subsiste encore, quoique hautement réprouvé par l'opinion publique. »

En attendant, la garde nationale couvrait peu à peu la place de Grève, faisant refluer dans les rues voisines et sur les quais la foule non armée.

Vers une heure, la délibération secrète durant toujours, quelques grenadiers des gardes-françaises se détachent des rangs et montent à l'Hôtel de Ville pour porter à Lafayette le vœu de leurs camarades, irrités de tant de lenteurs. Certains auteurs rapportent que, dans un discours tenu à Lafayette, un d'eux, nommé Mercier, se servit, en parlant de Louis XVI, de termes méprisants : « *On dit que le roi est un imbécile.* » Mais cette version est démentie par le témoignage, très-circonstancié et très-précis, d'un autre soldat, camarade du premier, son ami, qui assistait à la scène, et qui, interrogé, déclara tenir Mercier pour un citoyen fort attaché au roi. Voici quel fut, selon les écrivains les plus graves, la harangue du grenadier, vive et fidèle expression des sentiments populaires d'alors :

« Mon général, nous sommes députés par les six compagnies de grenadiers. Nous ne vous croyons pas un traître; mais nous croyons que le gouvernement vous trahit; il est temps que tout ceci finisse. Nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre des femmes qui nous demandent du pain. Le Comité des subsistances malverse ou est incapable d'administrer son département; dans les deux cas, il faut le changer. Le peuple est malheureux : la source du mal est à Versailles. Il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris; il faut exterminer le régiment de Flandre et les gardes du corps qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale. Si le roi est trop faible pour porter sa couronne, qu'il la dépose : nous couronnerons son fils, on nommera un conseil de régence, et tout ira mieux. »

Lafayette s'étant écrié : « Vous avez donc le projet de faire la guerre au roi, et de le forcer à nous abandonner? — Mon général, répondit le grenadier, nous en serions bien fâchés, car nous l'aimons beaucoup. Il ne nous quittera pas, et, s'il nous quittait,..... nous avons le Dauphin. »

Toute la vérité sur le caractère du mouvement d'octobre est dans ce peu de paroles. Louis XVI ne s'était pas encore aliéné par ses fautes le cœur du peuple. On le voulait à Paris, parce qu'on le jugeait trompé ou opprimé à Versailles.

Quoique habitué à jouer le rôle du sang-froid, Lafayette avait de la peine à cacher son trouble. Il descendit sur la place de Grève, où on le vit rester longtemps en proie aux plus cruelles incertitudes et comme enveloppé par l'agitation.

Ailleurs, la fermentation n'était pas moindre. Au Palais-Royal, des groupes nombreux s'étaient formés d'hommes impatients de se communiquer leurs pensées. « Tels autrefois nos pères délibéraient, à la face du ciel et les armes à la main, sur les affaires communes. » Mais aussitôt parurent les patrouilles du district de Saint-Roch, et déjà le commandant parlait d'aller chercher des canons, de les charger à mitraille, de les placer au milieu du jardin pour expulser la *canaille*. Les citoyens qu'on menaçait, qu'on insultait de la sorte, et qui « étaient aussi éloignés d'être des séditieux que leurs agresseurs d'être les soutiens de la cause publique » se rangèrent dans le passage des boutiques en bois, devant le vestibule du palais, et, présentant un front armé de trois rangs de pique, ils tinrent en respect cette milice, coupable à leurs yeux « *d'avoir détruit le patriotisme du Palais-Royal, qui éclairait tout, et d'avoir rempli des fonctions indignes de leur habit, en chassant d'un lieu public les citoyens pauvres.* »

Il était quatre heures et demie du soir, et les *Trois cents* ne se décidaient pas. Lafayette flottait sur son cheval au milieu d'une foule innombrable qui criait : *A Versailles! à Versailles!* d'une voix de plus en plus terrible. Il allait et venait, déclarait ne pouvoir agir sans un ordre exprès de la Commune, semblait vouloir gagner du temps. Comme il essayait de monter à l'Hôtel de Ville : « Morbleu! lui dirent les grenadiers, vous ne nous abandonnerez pas. » On frémissait d'impatience, on frémissait de colère. Enfin, une lettre est apportée à Lafayette. Il l'ouvre; tous les regards se portent sur lui. Elle était de la municipalité, et contenait ces mots : « Vu les circonstances et le désir du peuple, sur la représentation de M. le commandant général qu'il est impossible de s'y refuser, la municipalité autorise M. le commandant général, et même lui ordonne, de se transporter à Versailles. » Lafayette devint pâle, mais il donna l'ordre du départ, que le peuple, joyeux, accueillit par un grand cri.

Sans attendre le signal, quelques patriotes avaient pris les devants et s'étaient portés sur les hauteurs de Passy, du Mont-Valérien, de Bellevue, afin d'éclairer la route. Ils apprirent et rapportèrent que les femmes, parties le matin, avaient gagné Sèvres; qu'elles avaient fait halte dans ce lieu, où elles étaient effectivement arrivées accablées de fatigue, mourant de faim, et où elles n'avaient trouvé que quelques brocs de vin, offerts de bon cœur par un pauvre malade, et huit pains de quatre livres à partager entre plus de dix mille personnes!

« Un de ces patriotes, écrit Loustalot, rencontra, à son retour, dans le Cours-la-Reine, une foule d'hommes et de femme armés de piques autour d'une voiture. Un homme en habit noir, qui se rendait à Versailles, ne leur avait paru autre chose qu'un espion du faubourg Saint-Germain. Ce voyageur conjurait les femmes avec instance de le laisser partir, et elles se disposaient à le faire descendre de la voiture, lorsque le patriote s'avança et lui demanda quelles affaires pouvaient le conduire de Paris à Versailles dans un moment où les esprits étaient ouverts à tous les soupçons. « Je suis député de Bretagne, dit le voyageur. — Dé-

puté? ah! c'est différent. — Oui, je suis Le Chapelier. — Oh! attendez. » Aussitôt le patriote grimpe sur la voiture, harangue l'assistance, répète le nom de Le Chapelier avec ceux des vrais députés de la nation. *Vive Le Chapelier!* crie le peuple.» Le patriote dont parle ici Loustalot, c'était Loustalot lui-même.

Pendant qu'à Paris tout se précipitait, voici ce qui se passait à Versailles.

Vers onze heures du matin, le comte de Saint-Priest avait appris les événements de la bouche d'un de ses valets de chambre accouru de Paris. Il en écrivit aussitôt à M. de Larboust, écuyer du roi. Quand la lettre du ministre fut remise à l'écuyer, le marquis de Cubières était présent : ce fut lui qui se chargea d'aller prévenir Louis XVI. Le roi, comme on l'a vu, était à la chasse. Au moment où il reçut le message, il venait d'écrire dans son journal : *Tiré à la porte de Châtillon, tué quatre-vingt-une pièces.* Il dut ajouter : *Interrompu par les événements*.... Un gentilhomme du Dauphiné, M. de La Devèze, lui ayant dit alors de n'avoir pas peur : « Je n'ai jamais eu peur de ma vie, » répondit-il avec l'accent de la fierté blessée. Puis, montant à cheval, il prit la route de Versailles. Chemin faisant, il dit à ceux qui l'accompagnaient, d'une voix émue : « Elles viennent pour du pain : hélas! s'il eût dépendu de moi, je n'aurais pas attendu qu'elles vinssent m'en demander. » Au château, les gardes du corps l'attendaient pleins d'inquiétude : en l'apercevant, le comte de Luxembourg le pria de lui donner ses ordres. « *Quels ordres?* répondit Louis XVI en souriant ; *contre des femmes? Vous vous moquez!* »

De son côté, la reine avait été avertie. Le billet par lequel M. de Saint-Priest la suppliait de rentrer à Versailles, l'avait trouvée assise dans sa grotte du jardin de Trianon.

Quant à l'Assemblée nationale, elle siégeait comme à l'ordinaire, ignorant l'état de Paris et tout occupée d'une réponse du roi, relative à l'acceptation des premiers articles constitutionnels et de la déclaration des droits de l'homme. Cette réponse était équivoque, embarrassée ; la sanction royale n'y était donnée, aux premiers articles constitutionnels, que conditionnellement, sous forme d'accession, eu égard aux circonstances ; et il y était dit, en ce qui touchait la déclaration des droits : « Je ne m'explique point sur votre déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle contient de très-bonnes maximes, propres à guider vos travaux ; mais des principes susceptibles d'applications et d'interprétations différentes ne peuvent être justement appréciés et n'ont besoin de l'être qu'au moment où leur véritable sens est fixé par les lois auxquelles ils doivent servir de première base. »

C'était l'esprit, c'était le style de Necker.

Robespierre fit remarquer sèchement que la réponse du roi était une véritable censure et que ce n'était pas au roi de censurer la constitution. « Si les circonstances, observe à son tour Adrien Duport, avaient été favorables aux ministres, le roi n'aurait donc pas accordé son adhésion? » Il rappelle la récente orgie.... A ce souvenir, les membres du côté gauche prennent feu. Le vicomte de Mirabeau veut parler en faveur de l'autorité royale ; mais sa voix se perd dans le bruit des interpellations, mêlé à de violents murmures des tribunes ; et aux clameurs qui l'irritent, la droite oppose des clameurs contraires

Alors, le comte de Barbantanne, qui était assis à côté des enfants du duc d'Orléans, se lève avec vivacité, et s'adressant à la partie aristocratique de l'Assemblée : « *On voit bien que ces Messieurs veulent encore des lanternes ; eh bien, ils en auront. — Oui, oui, il faut encore des lanternes,* » répète le jeune duc de Chartres (depuis Louis-Philippe). Ces paroles produisirent un mouvement d'indignation dont l'écho vibrait encore quand de vagues rumeurs pénétrèrent dans l'Assemblée : il était question d'une révolte à Paris.... On appela au dehors le duc de Chartres, qui, rentrant un instant après, s'entretint à voix basse avec son frère. Ils sortirent et ne rentrèrent plus.

Dans l'intervalle, Pétion venait de parler d'imprécations poussées par les gardes du corps contre l'Assemblée nationale. « Dénoncez, lui cria impétueusement M. de Monspey, et signez. » Jusque-là, soit conviction, soit, comme quelques-uns l'ont cru, qu'instruit du soulèvement de Paris, il brûlât de couper court aux débats, Mirabeau avait déployé une modération extrême, disant qu'il fallait respecter la prérogative royale ; que l'acceptation du roi devait paraître libre et volontaire ; que le contre-seing du roi était l'égide de la liberté nationale ; que, par une pieuse fiction de la loi, le roi ne pouvait se tromper ; que si le peuple réclamait des victimes, ces victimes ne pouvaient être que les ministres. Mais, à la provocation inattendue de M. de Monspey, perdant patience : « Je commence par déclarer que je trouve souverainement impolitique la dénonciation qui est demandée : cependant, si on persiste, je suis prêt, moi, à fournir les détails et à les signer ; mais, auparavant, je demande que cette Assemblée déclare que la personne du roi est seule inviolable, et que tous les autres individus, *quels qu'ils soient*, sont également sujets et responsables devant la loi. » L'Assemblée comprit et resta consternée. Lui, audacieux jusqu'au bout, il dit à ses voisins, assez haut pour être entendu : « Je dénoncerai le duc de Guiche.... et la reine. — Quoi! la reine! » cria une voix partie d'une tribune de derrière, où était Mme de Sillery. « Oui, fut-il répliqué dans la même tribune, *la reine comme une autre, si elle est coupable.* »

Durant le cours de la discussion, des allées et venues fréquentes, une agitation sourde annonçaient quelque chose d'extraordinaire. Mirabeau monte au fauteuil de Mounier, et lui dit à demi-voix : « Mounier, Paris marche sur nous. — Je n'en sais rien. — Croyez-moi, ou ne me croyez pas, peu m'importe, mais Paris marche sur nous. Trouvez-vous mal, allez au château, donnez-leur cet avis ; dites, si vous le voulez, que vous le tenez de moi, j'y consens. Mais faites cesser cette controverse scandaleuse, le temps presse, il n'y a pas une minute à perdre. — Paris marche sur nous? répondit Mounier avec une amère affectation d'indifférence ; eh bien, tant mieux ; nous en serons plus tôt république. »

Il est probable qu'en pressant ainsi la dissolution temporaire de l'Assemblée, et en essayant de faire de Mounier un porteur d'alarmantes nouvelles, Mirabeau avait pour but de forcer le roi à s'éloigner. Car, qu'un plan bien arrêté de conspiration fût ou non dans sa tête, Mirabeau, une fois le terrain libre, était plus près que personne de devenir maître de la situation. Il le sentait, et la dictature dans la tempête avait de quoi tenter son cœur.

Les femmes approchaient. A Viroflay, elles se croisèrent sur la route avec des cavaliers à cocardes noires. Indignées, elles entourent l'un d'eux, le renversent de cheval et ne lui font grâce de la vie qu'à condition qu'il les suivra portant derrière le dos un écriteau indicateur de l'insulte faite à la nation. A quelque distance de Versailles, Maillard, toujours prudent, fit former un cercle et dit aux femmes qu'il ne leur convenait point de se montrer, précédées de deux pièces de canon ; qu'il y avait sagesse à les rejeter à l'arrière-garde ; qu'il ne fallait pas inquiéter les bons habitants de Versailles, les effrayer, leur laisser croire qu'on marchait contre le roi.

Il leur recommanda même de chanter, en arrivant à Versailles : *Vive Henri IV!* Et c'est ce qu'elles firent, non sans entremêler leurs refrains de cris de *Vive le roi!* auxquels la population de Versailles, aussi charmée que surprise, répondit par le cri de : *Vivent nos Parisiennes!* Il était environ trois heures.

Mais plus le peuple se confiait au roi, plus la cour se défiait du peuple ; et, dans ce moment même, le conseil des ministres ayant été convoqué, le comte de Saint-Priest y ouvrit un avis qui menait droit à la guerre civile. Les mesures qu'il proposa pour arrêter *la marche de Paris sur Versailles*, consistaient à envoyer garder les ponts sur la Seine par un bataillon du régiment de Flandre, à Sèvres ; par un autre, à Saint-Cloud ; par les gardes suisses, à Neuilly. La reine et la famille royale se seraient réfugiées à Rambouillet, où étaient les chasseurs du régiment de Lorraine, pendant que Sa Majesté serait allée au-devant des Parisiens avec les deux cents chasseurs des évêchés et ses huit cents gardes du corps. Les mille chevaux mis en bataille au-delà du pont de Sèvres, le roi aurait fait ordonner à la troupe parisienne de rétrograder, et on l'aurait chargée en cas de refus. Enfin, rien de tout cela ne réussissant, le roi aurait gagné Rambouillet après être retourné à Versailles. Necker combattit vivement cette opinion, touché des périls auquel un appareil de forces assez menaçant pour irriter, trop faible pour contenir, exposerait inévitablement le roi, et convaincu que l'affection du peuple lui serait un plus sûr rempart que le zèle de ses gardes. Les ministres se partagèrent : le maréchal de Beauvau, de La Luzerne et de La Tour du Pin se rangèrent du côté de Saint-Priest ; le comte de Montmorin, l'archevêque de Vienne et l'archevêque de Bordeaux du côté de Necker. Louis XVI, indécis, congédia le conseil et alla consulter la reine, qui déclara qu'aucun motif ne la déciderait à se séparer de Louis XVI. Pourquoi ? C'est ce que nul historien n'a dit, et ce qui mérite pourtant d'être constaté. Voici quelle fut, à cet égard, la déclaration de Thierry, valet de chambre de Louis XVI, devant les juges du Châtelet : « Entre huit et neuf heures du soir, la reine me fit l'honneur de me dire qu'on en voulait à sa personne et non à celle du roi, et qu'elle était persuadée que beaucoup d'hommes étaient à la suite des femmes qui étaient venues demander du pain : c'est d'après cette conviction que la reine, au lieu de se retirer à Rambouillet, s'était déterminée à rester, avec les enfants de France, *sous la sauve-garde du roi.* »

En conséquence, on ne décida rien : on attendit. Seulement les gardes du corps, sortant de leur hôtel au bruit des imprécations de la foule, allèrent se ranger en ordre de bataille sur la place d'armes, devant la grille faisant face à l'avenue de Paris. Le régiment de Flandre y avait déjà pris position, appuyant sa droite au château, prolongeant sa gauche vers l'avenue de Saint-Cloud ; et bientôt, à son tour, la garde de Versailles vint s'étendre sur une ligne parallèle, depuis la grille jusqu'à l'avenue de Sceaux.

Pendant ce temps, Maillard frappait aux portes de l'Assemblée nationale. Les femmes voulaient entrer toutes à la fois : on n'en admit que quinze, lesquelles furent introduites, ainsi que leur général, à la barre de l'Assemblée, où on les reçut « *avec grande joie et affabilité.* » Debout entre deux d'entre elles, dont l'une portait son épée et l'autre une perche d'où pendait une espèce de tambour de basque, Maillard, l'homme à l'habit noir, demanda la parole, et l'ayant obtenue, il exposa d'un ton ferme que Paris était en pleine famine ; que le peuple, réduit au désespoir, réclamait non-seulement du pain, mais la permission de poursuivre les accapareurs ; qu'on savait par des inconnus.... que, d'un certain abbé attaché à l'Assemblée, un meunier avait reçu deux cents livres pour ne pas moudre.... « Êtes-vous bien sûr de ce que vous avancez? interrompit Mounier. — Oui! oui! crièrent les femmes qui étaient à la barre, et plusieurs des citoyens qui occupaient les tribunes. — Eh bien! nommez, nommez! » Au milieu du tumulte, et tandis qu'assis au bureau, Desmeunier dressait le procès-verbal, deux sombres personnages se penchèrent à l'oreille de Maillard, qui reprit aussitôt : « Nous ne désignerons personne ; nous ne sommes pas des délateurs. » Pressé plus vivement, il déclara ne se rappeler ni les noms de ceux qui avaient donné le renseignement terrible, ni les noms des coupables ; c'était sur la route de Paris à Versailles que ces bruits avaient été semés.... d'abominables complots se tramaient.... on ne les ignorait point.... le nom de l'archevêque de Paris fut prononcé. L'Assemblée alors se montrant émue et frémissante, Robespierre tira Maillard d'embarras, en annonçant que l'abbé Grégoire pourrait, au besoin, donner des éclaircissements. Tous se turent. Devant une aussi formidable enquête, qui n'aurait, en un pareil moment, reculé d'épouvante?

Maillard continua : les gardes du corps avaient insulté la cocarde nationale ; cette injure appelait une réparation éclatante, et il convenait que les gardes l'adoptassent enfin, cette cocarde, qui était celle du peuple, qui était celle du roi. En parlant ainsi, Maillard avait l'œil animé, la voix impérieuse. Dans son discours vibraient, comme autant d'échos des hautaines colères de Paris, les formules *nous voulons, nous exigeons*. Quelques membres de l'Assemblée s'indignant et disant que ceux « qui voulaient être citoyens devaient l'être de bonne volonté. — Si, dans cette Assemblée, répondit rudement l'orateur populaire, il est des hommes capables de se croire déshonorés par le titre de citoyen, il n'y a qu'à les exclure. » Des applaudissements éclatèrent ; on apporta la nouvelle que les gardes du corps venaient de prendre la cocarde de la nation, et il y avait si peu de fiel dans le cœur de ces femmes, représentées depuis comme des furies par les écrivains royalistes, qu'elles s'écrièrent toutes avec transport : *Vivent messieurs les gardes!*

Restait la question du régiment de Flandre. Pourquoi ne pas supplier le roi d'éloigner ce régiment? Car enfin, c'était mille bouches à nourrir, et cela, aux portes de Paris, où le pain ne coûtait pas moins de trois livres douze sols les quatre livres. Toujours cette tragique histoire du pain trop cher ou du pain manquant! Un membre, chevalier de Saint-Louis, contesta le chiffre ; mais Maillard expliqua fort bien qu'un pauvre homme, forcé de passer des heures entières à la porte des boulangers, perdait sa journée et le prix de sa journée. Voilà ce que ne comprenaient pas tous ces grands seigneurs, bercés dans leur oisive opulence ; voilà ce que comprirent amèrement les femmes du peuple qui étaient là, mères, sœurs ou épouses. Elles savaient, elles, que, pour leurs enfants, pour leurs maris, pour leurs frères, le travail c'était la vie!

Pourquoi donc tant de retards? Allons, allons! Il faut que le roi apprenne enfin ce que Paris souffre ; il faut qu'une députation lui soit envoyée ; que le président Mounier la conduise lui-même : il le faut. Maillard restera pour contenir les femmes, et, en l'absence de Mounier, l'évêque de Langres présidera. Telle est, en effet, la décision prise. Aussi bien, on avait arrêté, un moment avant l'arrivée des femmes, qu'une députation irait prier Louis XVI de donner à la déclaration des droits sa sanction pure et simple. Suivi de quelques-uns de ses collègues, du milieu desquels se dé-

tachait la figure grave du docteur Guillotin, et tandis que les groupes restés au dehors forçaient l'entrée de l'Assemblée, Mounier se mit en route vers le château, l'âme assiégée de sombres soucis et pressentant bien que ce jour serait le



MOUVEMENT DES FEMMES SUR VERSAILLES

dernier de son existence politique, mais le visage calme et le front sévère.

Il pleuvait, et la longue avenue qui conduit au château apparaissait bordée de têtes livides. De farouches auxiliaires, des auxiliaires en guenilles, étaient venus se joindre à l'expédition, du fond du faubourg Saint Antoine : foule hurlante

qui, de ses milliers de mains, agitait des bâtons et des glaives, des crochets et des fusils, des couteaux et des lances; foule sortie de toutes les profondeurs d'une civilisation dont sa seule physionomie accusait hautement l'iniquité; foule mêlée, indescriptible, indéfinissable, où, à la honte éternelle de cette civilisation, de sinistres desseins germaient parmi les plus généreuses pensées, où les courtisanes marchaient à côté des mères, où contre des cœurs de brigands battaient peut-être des cœurs de héros, où le crime cheminait caché derrière la faim!

Mounier a raconté, depuis, qu'à peine sorti de l'Assemblée, il se vit environné par les femmes, qui voulaient toutes l'accompagner au château. A force d'instances, il obtint qu'elles n'entreraient qu'au nombre de six; mais cela n'ayant point empêché un grand nombre d'entre elles de former un cortége aux députés, les gardes du corps prirent la députation pour un attroupement, coururent au travers et la dispersèrent dans la boue. On parvint à se rallier, toutefois; et, à travers les groupes qui se dissipaient et se reformaient, les gardes du corps qui caracolaient, la pluie qui tombait, on gagna la demeure royale.

Cinq femmes seulement furent introduites chez le roi avec les députés. Elles avaient choisi pour orateur Pierrette Chabry. Mais, malgré le bienveillant accueil de Louis XVI, ou, qui sait? à cause de cela même, Pierrette fut tellement émue qu'elle s'évanouit. Louis XVI, ému à son tour, fit respirer à la belle enfant des eaux spiritueuses, ordonna qu'on approchât de ses lèvres un grand gobelet d'or rempli de vin, et, quand elle eut repris ses sens, il l'embrassa, disant qu'elle *en valait bien la peine*. Il promit, du reste, d'avoir égard à la requête des visiteuses, qui, enchantées, sortirent en criant : *Vive le roi! vive sa maison! Demain nous aurons du pain!*

On les attendait aux portes avec impatience. « Eh bien, quelles nouvelles? — Excellentes. Le roi nous a promis ce que nous avons voulu. — Et la preuve? Vous a-t-il remis un écrit? » Pour toute preuve, Pierrette raconta que le roi l'avait trouvée jolie et qu'il l'avait embrassée. La misère est soupçonneuse, hélas!... Quoi! c'était là tout! Aussi, quelle folie à elles, infortunées créatures, d'avoir chargé du message de leurs douleurs une gentille demoiselle qui n'avait laissé au logis aucun enfant demi-mort de faim, et dont les yeux n'avaient presque jamais pleuré! Elle avait reçu de l'argent, sans doute, et on l'avait corrompue! Sans plus attendre, deux méchantes âmes, Louison et Rosalie, l'une et l'autre vendeuses de marée, saisissent la malheureuse Pierrette, lui passent au cou une jarretière, et l'auraient étranglée, si quelques-unes de leurs compagnes, aidées de plusieurs gardes du corps, n'étaient arrivées à temps pour la défendre, pour la sauver. Il fallut qu'elle remontât au château chercher l'écrit tant désiré, et, non content de le lui donner, Louis XVI parut avec elle au balcon pour confirmer aux femmes réunies en bas la déclaration qu'elle avait faite de son innocence.

A ce trait de paternelle bonté, les femmes se répandirent en bénédictions; elles demandèrent que sur-le-champ l'heureuse nouvelle fût portée à Paris; puis, montant dans des voitures que Louis XVI mit à leur disposition, trente-neuf d'entre elles allèrent chercher leur brave Maillard, avec qui elles reprirent le chemin de la capitale.

Mais, pour quelques-unes qui venaient de partir, plusieurs mille restaient. Les plus hardies s'approchent du régiment de Flandre, pénètrent dans les rangs, enlacent les soldats de douces paroles, de caresses familières, les désarment et, moitié jouant moitié riant, s'emparent de leurs cartouches. On a dit que Théroigne de Méricourt fut aperçue distribuant de l'argent aux dragons. Calomnie royaliste! commentaire envenimé de la déclaration, très-vague, d'ailleurs, d'un curé qui, devant les juges du Châtelet, la représenta passant devant le front des troupes « avec une corbeille où les soldats prenaient de petits paquets. » Les pièces d'or dont elle se servit pour enlever le régiment de Flandre à la cour, furent, suivant l'expression d'un historien anglais, Carlyle, « ses fiers regards, son port de déesse païenne, sa langue éloquente et le feu de son cœur. »

Il était bien difficile que dans cet immense et tumultueux pêle-mêle d'hommes, de femmes, de piétons, de cavaliers, aucune collision ne naquît du contact des passions diverses ou ennemies. Les gardes du corps, comme on l'a vu, se tenaient rangés, sur la place d'Armes, devant la grille. Un milicien de Versailles s'étant glissé derrière eux, trois gardes se mirent à lui donner la chasse, à ce cri poussé par leurs camarades : « Fort! fort! c'est un parement blanc de Paris! » Le milicien fuyait, et Savonnières, un des gardes, avait déjà le sabre levé sur lui, lorsqu'un garde national, en sentinelle près de la grille, aperçoit le danger de son compagnon, ajuste Savonnières, et, d'un coup de fusil, lui casse le bras. Ce fut le premier épisode de la lutte.

Quelque temps après, sans qu'il soit possible de constater d'une manière bien certaine de quel côté vint l'agression, tant les témoignages sont nombreux de part et d'autre et contradictoires, on entendit le sifflement des balles, et deux femmes tombèrent couvertes de sang. A cette vue, peuple de Paris et miliciens de Versailles entrent à la fois en fureur. Trois pièces de canon chargées à mitraille et conduites, servies par le faubourg Saint-Antoine, sont pointées contre la garde. On allume les mèches, la pluie les éteint; on les rallume, la pluie les éteint encore. Sans cette circonstance, un affreux carnage commençait.

Du reste, nulle direction. Les deux principaux chefs de la garde nationale ont disparu; d'Estaing, après avoir obtenu de la municipalité le *pouvoir* d'accompagner le roi dans sa retraite, s'il y a lieu, sauf à le ramener ensuite à Versailles, d'Estaing s'efface, il s'éclipse, il est à l'Œil-de-Bœuf, ou, s'il vient faire de courtes apparitions sur la place, c'est pour y échanger avec les miliciens de Versailles d'amers reproches et en être chassé par les défiances populaires. Le marquis de Gouvernet, qui commande sous lui, ne fait rien non plus, n'ordonne rien et finit par se ranger du parti des gardes. Un seul homme veille, parmi les officiers supérieurs de la milice bourgeoise, un seul; c'est un marchand de toiles, c'est Lecointre, caractère ombrageux, tête facile à exalter, avide de bruit, ambitieux des honneurs de sa ville, grand ennemi de la cour enfin, mais jaloux du maintien de l'ordre et plein du courage de son rôle. L'activité qu'il déploya fut infatigable, intrépide. Courant du régiment de Flandre aux dragons de Montmorency, des dragons de Montmorency aux gardes du corps, il leur fit donner à tous successivement la promesse d'éviter les horreurs d'une guerre impie. Enhardi par le succès, il osa davantage. Suivi d'une faible escorte, il va droit aux formidables groupes qui stationnaient dans les environs de l'Assemblée, renvoie sa suite, met pied à terre et s'annonce. Un cercle se forma autour de lui, cercle effrayant, éclairé par les mèches des canons, à la bouche desquels on le plaça pour l'entendre.

« Je viens savoir, dit-il, d'un air assuré, ce que vous désirez. — Du pain et la fin des affaires. » Il promit du pain, à condition qu'ils ne se répandraient pas dans Versailles. Mais à sa réquisition, la municipalité, dévouée au parti de

la cour, ne répondit que par un refus meurtrier. Elle offrit quelques sacs de riz, se sépara sans les avoir donnés, et les groupes affamés qu'on avait ainsi l'imprudence de dégager de leur parole, inondèrent la ville.

La nuit descendait sur ce grand drame, amenant l'heure des pensées funestes; la pluie tombait à torrents; le tocsin mêlait au mugissement populaire sa voix lamentable, et tout n'était qu'angoisses dans l'intérieur du château. Les salles



INVASION DE L'ASSEMBLÉE PAR LES FEMMES

étaient encombrées de courtisans qui délibéraient dans le trouble de la frayeur, et s'égaraient en projets contradictoires. Il y en eut un qui proposa de pousser contre les cohortes parisiennes les chevaux des écuries du roi, montés par des gentilshommes. Il s'appelait le marquis de Favras, et nous le retrouverons sur l'échafaud. Sollicité à l'action, le comte d'Estaing répondait : « J'attends les ordres du roi. » M de Saint-Priest répliqua : « Quand le roi n'ordonne rien,

un général doit se décider en homme de guerre. » Mais que décider, même comme homme de guerre? Le comte d'Estaing l'ignorait, et il errait çà et là, ne sachant où fixer son inquiétude. Ce fut dans ses courses à travers le château qu'il rencontra, renversée et horriblement meurtrie, une jeune fille âgée de vingt ans, nommée Françoise Rolin, qui avait suivi Mounier, n'avait pu se faire admettre et venait d'être maltraitée par un Suisse des douze. Le comte d'Estaing la releva, la fit asseoir sur une banquette, et comme elle pleurait : « Tu pleures, lui dit-il, parce que tu n'as pas vu le roi! » Et la prenant par la main, il la conduisit dans une salle voisine, où se tenaient debout autour d'une table couverte d'un tapis vert, le garde des sceaux, le duc de Gèvres, le comte de Saint-Priest. Interrogée sur les motifs qui l'amenaient, la jeune bouquetière, — car c'était une *bouquetière*, et non, comme le comte de Saint-Priest l'a écrit depuis, une *fill· publique*, — la jeune bouquetière déclara naïvement qu'elle venait apprendre au roi comme quoi sa bonne ville de Paris manquait de pain.

C'est ici que se place cette fameuse phrase tant reprochée au comte de Saint-Priest par Mirabeau, et qu'il nia, lui, au grand scandale des royalistes, furieux de ne lui pas voir le courage d'une telle insolence : « Autrefois, vous n'aviez qu'un roi et ne manquiez pas de pain; aujourd'hui que vous ave. douze cents rois, c'est à eux qu'il faut en demander. » Suivant la déposition de la bouquetière, le comte de Saint-Pries lui aurait dit : « Pourquoi n'êtes-vous pas allée en demander à la Ville? » Et elle ayant répondu qu'on n'y avait trouv personne, le ministre aurait ajouté : « Eh bien! il fallai apporter les clés, après avoir fermé les portes, pour montre au roi que sa ville était bien gardée! » Au reste, M. d Saint-Priest raconte lui-même que sa réponse fut « que l roi avait pris toutes les mesures qui pouvaient dépendre d sa majesté, pour suppléer au manque de la récolte dernière. et que des calamités de ce genre devaient être supportée avec patience, comme on supportait la sécheresse quand la pluie manquait. »

Voilà les consolations que l'abondance gardait à la disette! Voilà ce que répondait aux Parisiens affamés le ministre de Paris!

Pendant ce temps, M. de Luxembourg à la tête d'une députation de quarante anciens gardes du corps, tous sans armes, se rendait à la caserne des gardes françaises, pour y présenter à la milice de Versailles une lettre conciliatrice. Mais à peine les pacificateurs ont-ils atteint l'extrémité de la cour des ministres, qu'ils s'arrêtent soudain, saisis d'effroi, au bruit d'une salve de coups de fusils tirés à quelques pas de la grille qu'en cet instant on ouvrait au comte d'Estaing.

Il avait envoyé à la milice nationale l'ordre de se retirer; mais celle-ci ayant refusé de le faire tant que les gardes du corps resteraient sur la place, le signal de la retraite avait aussi été donné aux gardes, et ils s'étaient mis en mouvement pour regagner leur hôtel. Mais pendant qu'ils défilaient, soit bravade de leur part, soit que la foule les pressât trop, ceux des derniers rangs se mirent à tirer, dans l'obscurité, des coups de pistolet qui frappèrent trois hommes du peuple. Furieux, le peuple riposte par une décharge, et l'indignation se communiquant de proche en proche, les gardes nationaux réclament impérieusement de leurs chefs des munitions de combat. Le commandant d'artillerie refusait : un sous lieutenant, nommé Bury, court à lui et le menace de lui faire sauter la tête. On apporta une demi-tonne de poudre, un demi-baril de balles. On chargea les fusils, on chargea les canons, on les braqua du côté de la rampe. Puis, la retraite des gardes ayant laissé sur le champ de bataille un cheval mort, une foule affamée le mit en pièces, se le partagea à moitié cru et le mangea.

Dans ce moment même, neuf heures du soir, et quoique le cri *aux armes* commençât à donner au son du tocsin une signification formidable, Basire, porte-manteau du roi, s'étant hâté vers le château, y trouva, dans la chambre de Louis XVI, tranquillement assises sur des tabourets, Mme Necker et Mme de Staël, sa fille. Comme il s'étonnait de leur calme et leur demandait si elles n'entendaient pas le tocsin : « Tout va bien, répondirent-elles, nous avons des nouvelles. »

Ces nouvelles, c'était une lettre que Villars, aide de camp de Lafayette, venait d'apporter, lettre que le général avait écrite d'Auteuil et dans laquelle il assurait à M. de Saint-Priest que la garde nationale de Paris allait arriver, qu'il ne se passerait aucun désordre, qu'il en répondait.

Le roi avait rassemblé le conseil et les ministres prenaient place, quand cette lettre fut remise à M. de Saint-Priest. Il la lut aussitôt, et revenant à son avis de l'après-dîner, il dit qu'il n'était plus temps de recourir aux mesures alors proposées; mais, qu'en dépit des assurances de Lafayette, le roi n'avait rien de mieux à faire que de partir pour Rambouillet, lui et sa famille, avec des troupes réglées.

Necker combattit vivement cette opinion, et par des considérations frappantes. Le roi partir! Et où irait-il donc, sans préparatifs, sans ressources? Fallait-il qu'il laissât derrière lui l'Assemblée s'emparer de la direction des revenus? M. de Saint-Priest ignorait-il la détresse de l'État, et qu'on était réduit à faire le service d'une manière toute précaire, semaine par semaine, presque au jour le jour? A supposer qu'on pût subitement pomper les caisses publiques et appeler de Paris à Versailles l'argent indispensable en une telle occurrence, où seraient les fonds libres le lendemain pour satisfaire aux payements de l'Hôtel de Ville, pour envoyer dans les provinces le prêt des troupes, pour acquitter les lettres de change relatives aux achats de grains? De là un scandale inouï, une situation désespérée, qu'on ne manquerait pas d'imputer à la résolution du roi, à sa défiance des Parisiens, à quelque noir complot! Il résultait, d'ailleurs, de la pénurie des subsistances, que partout où le monarque passerait, il trouverait le peuple en fermentation, et que la cour obligée de prendre, pour un nombreux cortége, une part des approvisionnements, serait exposée à tous les coups d'une colère, enflammée par les nouvelles reçues de Versailles Se fier au peuple, aller à Paris, mais y aller pour marcher sincèrement avec la Constitution, pour s'appuyer sur elle, voilà ce qu'il fallait.

Au milieu de ces excitations contraires, c'était du côté de Necker que penchait Louis XVI. Faible d'esprit, mais capable de fierté, capable de courage, il ressentait profondément la honte attachée à une brusque retraite, et on l'avait vu se promener à grands pas dans son appartement en disant : « *Un roi fugitif! un roi fugitif!* » D'un autre côté, il était convaincu que son départ était ardemment désiré par ses ennemis; que tel était le rêve favori de Mirabeau; que lui, absent, ce qu'on appelait la faction des orléanistes triompherait dans la nomination du duc d'Orléans au titre de lieutenant général du royaume. Enfin — l'histoire lui doit cette justice — il s'inquiétait des périls auxquels son départ précipité exposerait les personnes qui lui étaient dévouées et qu'il abandonnerait à Versailles sans aucune protection militaire.

M. de Saint-Priest insista, plus véhément que jamais, et il alla jusqu'à dire à Louis XVI : « *Sire, si vous êtes conduit*

demain à Paris, votre couronne est perdue. » A ces mots, ému, troublé jusqu'au fond du cœur, et toujours indécis, Louis XVI se leva pour aller de nouveau consulter la reine.

Mais Marie-Antoinette flottait elle-même entre mille résolutions diverses. Passant par toutes les alternatives de l'intrépidité et de l'effroi, tour à tour superbe et abattue, emportée et tremblante tour à tour, tantôt elle voulait rester, tantôt elle voulait partir, et ses irrésolutions s'augmentaient de la défiance que lui inspiraient des conseillers étranges, sans nom. Digoine, député de Bourgogne, a raconté que, comme il était dans la chambre de la reine et faisait partie d'un groupe qui parlait un peu haut des événements, Marie-Antoinette s'approcha et dit tout bas : « *Messieurs, soyez plus réservés : voilà un valet de chambre de M. le duc d'Orléans qui s'est introduit ici.* » Interrogée par Louis XVI sur ce qu'on devait résoudre, elle opina, cette fois, pour le départ.



LA COLONNADE DE VERSAILLES

En effet, vers dix heures du soir, cinq voitures, attelées de six et huit chevaux, se présentèrent à la grille du Dragon. Mme Thibault, première femme de chambre de Marie-Antoinette, était dans une de ces voitures, et Mme Salvert dans le carrosse de la reine, qu'elle représentait. Ni les cochers, ni les postillons ne portaient livrée, et l'escorte ne se composait que de quelques cavaliers en habits bourgeois. Néanmoins, l'alarme se répandit ; appelé par la sentinelle, le commandant du poste accourut . les voitures durent rentrer sous escorte à l'écurie.

Mounier, resté au château, attendait toujours la sanction qu'au nom de ses collègues il était venu solliciter du roi. « Vingt fois, a-t-il écrit, je fis prévenir que j'allais me retirer, si l'on ne me donnait pas l'acceptation. Enfin, — après cinq heures d'attente, — je fus appelé près du roi ; il prononça l'acceptation pure et simple. Je le suppliai de me la donner par écrit : il l'écrivit et la remit dans mes mains. Il avait entendu des coups de feu. Qu'on juge de son émotion, qu'on juge de la mienne ! Le cœur déchiré, je sortis pour retourner à mes fonctions. »

Maillard n'était plus à l'Assemblée : il l'avait quittée, emportant un certificat que les femmes, chose remarquable ! avaient réclamé dans le but de bien établir que, si elles s'étaient rendues à l'Assemblée, *c'était pour demander du pain.* C'était là, en effet, leur plus ardente pensée. Mais parmi elles, sous des robes d'emprunt, et payés sans doute, soit pour déshonorer la démarche du peuple, soit pour la faire servir à des intrigues de parti, s'étaient glissés des hommes qu'on reconnaissait à la dureté de leur regard, à leur teint, à leur taille, à leur barbe, à leur silence. Les femmes, surtout depuis le départ de leur guide, se répandaient en vaines paroles, en plaintes bruyantes, mais ne faisaient que du bruit : eux, au contraire, ils paraissaient épier les occasions de désordre. Ce fut du milieu de leur groupe impur que sortirent ces mots, insolemment adressés à l'évêque de Langres, qui présidait en l'absence de Mounier : « *Mets les pouces sur le bureau.* » Le témoin qui a déposé de ce fait devant les juges du Châtelet ajoute que l'évêque de Langres eut la faiblesse d'obéir, et qu'alors deux de ces femmes équivoques lui dirent : « *Nous sommes contentes de toi : il faut que tu nous embrasses.* »

Ainsi exposé à des injures pires que des menaces, l'évêque de Langres venait de lever la séance quand Mounier parut. « En place ! en place ! » crièrent quelques-uns, et les députés, déjà hors de la salle, y rentrèrent précipitamment. Quel spectacle que celui qui s'offrait aux regards de Mounier ! Dans toutes les loges, à la barre, sur les bancs réservés, des femmes chuchotant, murmurant, s'impatientant, s'interpellant l'une l'autre et interpellant les députés ; debout sur un banc, un homme agitant une corde avec laquelle il racontait que, le matin même, on avait voulu le pendre ; près du bureau, un personnage à figure maigre et livide, portant un tablier, et disant : « Nous avons le bras levé. » Enfin, gravement assise dans le fauteuil du président, une femme !...

Mounier ayant annoncé l'acceptation de la déclaration des droits : « *Cela donnera-t-il du pain aux pauvres gens du peuple de Paris ?* » crièrent plusieurs voix. C'est du moins ce que rapporte le marquis de Ferrières ; car ni le vicomte de Mirabeau, ni Faydel, tous les deux secrétaires de l'Assemblée, ne mentionnent le fait dans leurs dépositions. Au reste, et quelque naturel que fût ce cri, on se tromperait si l'on en concluait que les femmes ne furent poussées à Versailles que par le mobile de la faim. Sur la place d'Armes, il y en eut qu'on essaya de séduire en leur promettant que *le pain ne manquerait pas si le roi recouvrait son pouvoir*, et à ces insinuations perfides, elles répondirent par des mots amers, voulant du pain, mais non pas au prix de la liberté. L'idée du devoir associée à celle du droit, voilà ce qu'on retrouvera toujours, en France, dans les grandes manifestations populaires !

En ce moment, Mirabeau revenait de la place d'Armes, où on l'avait vu courant de groupe en groupe, interrogeant l'esprit de révolte, et, un sabre nu sous le bras, s'enivrant du parfum de sa popularité. — Car on disait dans les groupes de femmes : « *Où est notre comte de Mirabeau ? Nous voulons voir notre comte de Mirabeau.* » Quand il rentra dans l'Assemblée, irrité du tumulte qui y régnait, irrité de l'empire que ses collègues paraissaient subir : « Qui donc, s'écria-t-il d'un air terrible, qui donc ose ici donner des ordres à l'Assemblée ? » A l'aspect de ce front dominateur, au bruit de cette voix tonnante, les femmes se sentirent saisies de stupeur : elles se turent. Mais bientôt la faim reprenant la parole, Mounier envoya chercher du pain chez tous les boulangers de la ville ; des brocs de vin furent apportés, et la salle de l'Assemblée devint une salle de banquet.

Minuit sonnait lorsque, soudain, des feux mouvants resplendirent sur la route de Paris à Versailles, et en même temps on entendit les lointains roulements du tambour. C'était l'armée de Lafayette qui approchait.

A Viroflay, Lafayette avait crié halte à ses troupes, et, au milieu des ombres solennelles de la nuit, leur avait fait jurer de rester fidèles à la nation, à la loi et au roi.

Arrivé à Versailles, il alla droit à l'Assemblée, où il se présenta sans escorte. « Quel motif vous amène, lui demanda le président, et que veut votre armée ? » Lafayette rassure l'Assemblée ; il parle de la nécessité de calmer le peuple en priant le roi d'éloigner le régiment de Flandre, et de dire quelques mots en faveur de la cocarde nationale ; puis, il se retire pour se rendre au château.

Comme il touchait à la grille, ceux qui le suivaient sont pris de frayeur ; ils l'entourent, ils le conjurent de ne pas entrer. Mais lui résiste, s'arrache à ces pusillanimes empressements et pénètre dans la cour, tandis que, par un dernier effort, lui saisissant les mains à travers la grille, les soldats cherchaient à le retenir. Exténué de fatigue, la pâleur de l'émotion sur le visage, ferme toutefois et résolu, il monte lentement l'escalier. Deux membres de la Commune l'accompagnaient. A son entrée dans l'Œil-de-bœuf, les courtisans font silence. Seul, un vieux chevalier de Saint-Louis, nommé de Hautefeuille, laisse échapper cette parole : « Voilà Cromwell ! — Il ne serait pas seul ici, » répond froidement le général ; et il monte chez le roi, qui l'attendait dans son cabinet.

Louis XVI était debout contre la cheminée. Tout près de lui, le comte de Provence ; plus loin, l'archevêque de Bordeaux, le comte d'Estaing et Necker. Lafayette entre de côté, suivant l'usage des cours ; il est devant le roi. Alors, joignant les mains sur le haut de sa poitrine, et inclinant la tête avec une expression mêlée de tristesse et de respect : « Sire, dit-il, je viens apporter ma vie pour sauver celle de Votre Majesté. Si mon sang doit couler, que ce soit pour le service de mon roi, plutôt qu'à la lueur des flambeaux de la Grève. » Reprenant ensuite son sourire accoutumé, il essaya de rassurer Louis XVI. « Dans tout cela, dit le prince, il y a eu de l'argent donné. — Sire, répondit un des commissaires, un si grand mouvement ne s'achète pas : c'est l'opinion qui a entraîné le peuple. — Mais enfin, que veut-on ? — Sire, on veut avoir du pain. » Necker demeurait silencieux, immobile. Louis XVI se tournant vers lui : « Depuis quinze jours, dit-il, j'ai fait tout ce qu'on m'a demandé pour les subsistances.... Mais que veut-on encore ? — Sire, la présence des troupes appelées à Versailles inquiète : on désire leur renvoi. — Eh bien, que M. de Lafayette arrange cela avec M. d'Estaing. » En ce moment le comte de Provence, dont les yeux erraient çà et là, élève la main comme pour un serment et dit : « Messieurs, ce n'est pas nous qui avons appelé le régiment de Flandre, c'est la municipalité. » Il n'ignorait rien pourtant des intrigues de la cour ; il savait fort bien le but des deux repas des gardes du corps, auxquels il avait eu soin de ne pas assister. Pendant cette entrevue, on apercevait dans l'ombre la reine, qui, la tête penchée en avant, écoutait tout avec inquiétude.

Mounier s'étant présenté ensuite avec un cortége de députés, Louis XVI lui dit : « J'avais désiré d'être environné des représentants de la nation, dans les circonstances où je me trouve, et je vous avais fait prévenir que je voulais recevoir devant vous le marquis de Lafayette, afin de profiter de vos

conseils; mais il est venu avant vous, et je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je n'ai pas eu l'intention de partir et que je ne m'éloignerai pas de l'Assemblée nationale. » Mounier, pour la seconde fois, retourna à son poste.

Lafayette, chargé de veiller au salut de la famille royale, ne fut cependant autorisé à garnir de ses sentinelles à lu que les postes extérieurs du château, les gardes du corps de service occupant tous les postes intérieurs, et leur détachement ayant pris position sur la terrasse de l'orangerie. Mais tel était le trouble inséparable des circonstances, que mainte précaution indispensable fut négligée, et que, par exemple, la porte de la cour de l'Opéra resta ouverte toute la nuit.

Néanmoins, soit ignorance du véritable état des choses, soit confiance aveugle en son étoile, Lafayette se rendit de nouveau chez le roi, pour l'assurer que la nuit serait tranquille et qu'il répondait de tout. Ses propos assoupirent les craintes, et le roi, toujours facile à persuader, se coucha.

Aussitôt, saisi d'une singulière impatience de communiquer la contagion de sa sécurité, Lafayette fit savoir à Mounier qu'il pouvait lever la séance et aller prendre quelque repos : d'où le surnom de *général Morphée* donné dérisoirement à Lafayette par les royalistes. Lui-même, il prit la route de l'hôtel de Noailles, où il s'endormit de ce sommeil qui, aux yeux des partisans de la cour, allait être le moins pardonné de ses crimes.

Comme la nuit était froide et pluvieuse, la milice parisienne s'était dispersée dans les églises, dans les écuries, dans les cafés, sous les portes et dans les cours des maisons. Ceux qui n'avaient pu trouver d'asile ou que l'habitude de souffrir avait endurcis à la douleur, se tenaient accroupis, sur les places, autour de grands feux allumés de distance en distance. Quelques inconnus au visage sombre rôdaient aux environs du château.

CHAPITRE X

LE ROI RAMENÉ A PARIS



Le silence était descendu sur Versailles avec la nuit. Le calme régnait partout, profond et sinistre. Vers quatre heures du matin, pressé d'une secrète inquiétude, un citoyen sortit de sa maison et se dirigea vers le château. Nulle précaution prise; pas de sentinelle extraordinaire autour de cette demeure des rois, muette alors et endormie. Seulement, dans la grande cour, le visiteur nocturne aperçut, revêtu de l'uniforme des miliciens de Paris et monté sur un cheval, un bossu qui s'était mêlé activement aux agitations de la journée. Il s'approche, et après avoir exprimé sa satisfaction de tant de tranquillité succédant à de tels orages : « Les troupes, dit-il, vont maintenant retourner à Paris, sans doute? » La réponse du bossu fut courte et terrible : « Il faudra voir, demain. »

A cinq heures et demie, la reine fut effrayée par un bruit de voix et de pas qui s'élevait du jardin. Elle sonne les dames Thibault et Augué, les interroge et apprend que des femmes du peuple se promenaient sur la terrasse, sans qu'on sût comment elles y avaient pénétré!

Dans un livre publié par son fils, lord Holland dit .

« Mme Campan a révélé tout bas un fait curieux, savoir que Fersen était dans la chambre à coucher de la reine, en tête-à-tête avec elle, pendant la fameuse nuit du 6 octobre. Il eut beaucoup de peine à échapper aux regards et n'y parvint qu'à l'aide d'un déguisement que Mme Campan elle-même lui procura. Ceci, quelle que fût en général sa répugnance à rapporter des anecdotes pouvant porter atteinte à la considération de la famille royale, M. de Talleyrand me l'a dit deux fois, et il assurait tenir le fait de la propre bouche de Mme Campan. »

Le devoir de l'histoire est de ne rien adopter légèrement; son devoir aussi est de ne rien taire. Si des traits empoisonnés ont été lancés contre Marie-Antoinette, il est bon de constater que ce furent des nobles qui les lancèrent!

A six heures du matin, au moment même où le brigadier Charmont relevait les postes des gardes, des hommes du peuple, en petit nombre, entrèrent dans la cour des ministres, à la suite d'un milicien de Versailles, guide au front chauve, aux yeux ardents, aux mains noircies par le travail du charbon. Ils s'avancent d'abord lentement, d'un air craintif, regardant de côté et d'autre comme pour reconnaître les lieux. Parvenus à la grille qu'ils trouvent fermée, ils se partagent en deux bandes, dont l'une se porte à la cour de la chapelle, l'autre à la cour des princes, et bientôt, par deux routes, la cour royale est envahie. Dans ce moment un coup de feu retentit, un ouvrier tombe baigné dans son sang.

Devant les magistrats du Châtelet, un des cent-suisses, Valdony, déclara qu'il était persuadé que cet homme avait été tué par une balle venue du côté des envahisseurs eux-mêmes; à son tour, le comte de Saint-Aulaire prétendit que le plus hardi d'entre les assaillants s'étant risqué jusque dans la cour de marbre, il glissa, tomba en avant, et se tua raide; et il n'en a pas fallu davantage à tous les écrivains royalistes pour rejeter sur le peuple le tort d'une agression meurtrière. Mais d'un imposant ensemble de témoignages, contre lequel ne sauraient prévaloir deux dépositions, si contradictoires bien qu'également intéressées, il résulte que la première victime de cette journée tragique eut le crâne emporté d'un coup de pistolet tiré par un garde du corps accouru sur le balcon. Ce ne fut qu'un cri parmi le peuple, cri de fureur et de vengeance. Le flot grossissait de minute en minute. Un fusilier de la garde nationale, nommé Cardaine, est rencontré dans la cour des ministres par un garde du corps, qui lui donne un coup de couteau. Une lutte d'homme à homme s'engage, la foule arrive furieuse, le garde est immolé. En même temps on saisissait un de ses camarades et, après lui avoir fait faire le tour de la COUR DE MARBRE, on le traînait jusqu'au cadavre de l'ouvrier qui avait succombé.... un capitaine de la compagnie du district de Saint-Philippe du Roule s'élança, suivi de quelques miliciens, et arrachant le malheureux des mains de ceux qui le menaçaient, prévint l'horreur d'un sacrifice expiatoire.

Le flot grossissait, grossissait toujours. Des instigateurs mystérieux, des jeunes gens couverts de costumes symboliques, des hommes qui, sous des robes d'emprunt, portaient des culottes de casimir, des bas de soie, des boucles d'argent à la mode, se montraient mêlés au mouvement et, par leurs gestes, par leurs discours, s'étudiaient à l'enflammer. *Voulez-vous voir mes mamelles?* criait une femme en délire, et elle montra une paire de pistolets qu'elle avait cachés dans son sein. Au bas du grand escalier, un inconnu, qu'on ne retrouva pas, fut aperçu distribuant de l'argen à quelques misérables créatures, auxquelles il recommandait de *bien faire*. Ce personnage était de haute taille, il avait les cheveux noirs, les yeux caves; la croix de Malte brillait sur son uniforme de garde national. Une femme rousse, à physiono-

mie sinistre, le secondait, une faucille à la main; et on l'entendit qui disait : « Il ne faut épargner que Monsieur, le Dauphin et le duc d'Orléans. »

Est-il vrai que, remarqué au milieu des assaillants, ce dernier prince leur ait montré du doigt, en ces heures redoutables, l'escalier qui menait aux appartements de la reine? Deux témoins en ont déposé; mais ce que le nombre et la concordance des témoignages permettent difficilement de mettre en doute, c'est qu'on le vit venir de la place d'Armes, au milieu de la foule, qui le saluait de ses cris, agitant une petite badine et le sourire sur les lèvres. Ce n'était pas son ambition qui souriait, c'était son ressentiment.

Cependant Thierry, qui couchait dans l'intérieur du roi, dans la pièce de la pendule, s'était réveillé au bruit de la clameur populaire. Comme il se levait à la hâte, il entrevit, à travers l'obscurité, le roi qui se levait de son côté. Tous deux ils coururent à la fenêtre... Terrible spectacle! Des gens armés de piques, de haches, de pistolets, prenaient en grondant le chemin des appartements de la reine. Dans son épouvante, Louis XVI n'eut qu'une idée : voler auprès de Marie-Antoinette! Et il s'enfonça, éperdu, dans le PASSAGE DU ROI, pratiqué sous l'Œil-de-bœuf.

Mais déjà le château était rempli d'hommes armés. Refoulés le long des escaliers, qu'ils ont vainement essayé de défendre, les gardes du corps se replient de salle en salle. Un d'eux, M. de Varicourt, est tué. Un de ses camarades, M. Tardivet du Repaire, est attaqué vers la porte de la reine par un homme en jupons et un soldat d'infanterie vêtu de blanc. Terrassé, il parvient à s'emparer d'une pique dont la pointe s'appuyait sur son cœur, repousse les meurtriers et se dérobe à leurs coups à travers la salle du roi. La confusion était au comble; tout retentissait de cris effrayants, parmi lesquels d'affreux propos tels que ceux-ci : *Nous voulons la peau de la reine pour en faire des rubans de districts.* Les quelques brigands qu'on avait payés pour ajouter leurs fureurs à l'emportement général, se multipliaient par leur audace. Des mots sanglants montèrent dans le tumulte : « C'est par là, c'est par là! » Tout à coup, la porte d'une pièce qui donnait sur la salle des gardes de la reine et conduisait à la chambre à coucher de Marie-Antoinette, s'ébranle, s'entr'ouvre. Un garde du corps, le visage en sang, paraît et crie : « Sauvez la reine! » Avertie aussitôt par ses femmes, Marie-Antoinette se lève précipitamment et s'enfuit demi-nue par le balcon qui borde les fenêtres des appartements intérieurs. Elle arrive derrière le poêle de l'Œil-de-bœuf, elle frappe, elle entre, au bruit d'un coup de fusil tiré à peu de distance, et, fondant en larmes : « Mes amis, mes chers amis, sauvez-moi, sauvez mes enfants! » Pâle, échevelée, le corps à peine couvert d'une petite redingote de toile jaune, elle passa chez le roi, qui, de son côté, comme on l'a vu, se hâtait vers elle par un autre chemin. Au même instant, le Dauphin était apporté par Mme de Tourzel, que le comte de Saint-Aulaire avait réveillée, en posant, dans ce désordre extrême, un bougeoir sur le pied de son lit.

Le garde qui avait crié : « Sauvez la reine! » — il se nommait Miomandre de Sainte-Marie, — fut renversé d'un coup de pique et reçut un coup de crosse sur la tête. On le croyait mort . on passa outre; et ce qui prouve que les jours de Marie-Antoinette n'étaient réellement menacés que par un bien petit nombre de furieux aux gages d'une faction, c'est que la foule ne fit aucun effort pour forcer l'entrée des appartements de la reine. Miomandre, laissé gisant sur le seuil, put donc, rassemblant ses forces, se relever et se traîner jusqu'à la porte de glace qui ouvre chez le roi.

Là, le Suisse des douze lui prêta un bonnet de laine et un manteau gris, déguisement à l'aide duquel il parvint à s'évader.

Au dehors, quels tableaux plus sombres encore, quels tableaux effroyables! Un homme, qu'on distinguait à sa taille athlétique, à sa longue barbe, à ses bras nus jusqu'au coude et à deux plaques de métal dont l'une couvrait sa poitrine et l'autre son dos, était occupé à couper la tête de deux cadavres, ceux des gardes qui avaient péri. Ce malheureux s'appelait Nicolas et exerçait la profession de modèle à l'académie de peinture. Jusqu'alors rien en lui n'avait dénoté une nature féroce, et, depuis, interrogé sur les motifs qui lui avaient fait quitter son quartier, il répondit que c'était parce que les enfants le persécutaient, lui tiraient la barbe ... D'où lui était venue, ce jour-là, cette soif de cruauté? Le Suisse du pavillon de Talaru raconta que le coupe-tête, son horrible besogne finie, lui vint demander une prise de tabac qu'il reçut gaiement sur sa main ensanglantée. « En voilà encore un, disait-il; ce ne sera pas le dernier. » Et il se promenait agitant sa hache à la manière d'un héros de théâtre. Les deux têtes furent enveloppées d'abord dans des serviettes, puis plantées au bout de deux piques. Quant aux corps mutilés, on les porta près de la tente des gardes françaises, où ils demeurèrent étendus sur un peu de paille. Ce fut en passant dans cet endroit funeste, que l'officier de cavalerie Pirault entendit un homme et une femme couverts de haillons se dire l'un à l'autre : *Nous n'avons pas volé notre argent.* Mot important à opposer à ces calomniateurs systématiques de la nature humaine qui, dans les troubles de la Révolution, attribuent si volontiers à TOUT le peuple les excès de l'extrême misère soldée par la puissance ou les fureurs individuelles que toute émeute enveloppe et cache dans son désordre.

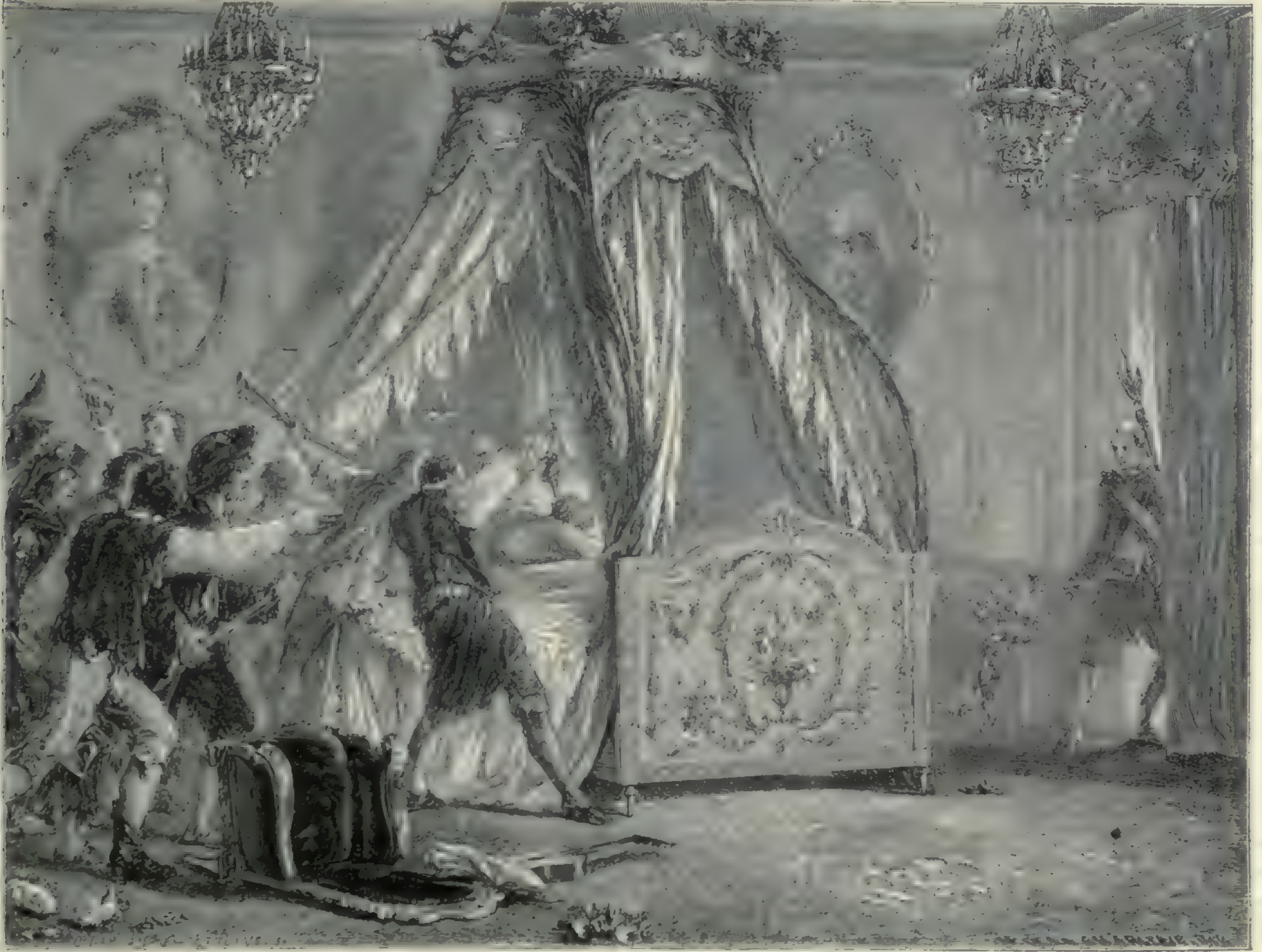
Où étaient pendant ce temps et que faisaient les amis du roi? C'est un royaliste, c'est Rivarol qui s'est chargé d'en informer l'histoire. Avait disparu, dès le soir du 5 octobre, le duc d'Ayen, « un de ces hommes, dit notre auteur, qu'on fuit dans les temps calmes et qui fuient dans les temps d'orage. » Le prince de Poix, revêtu de sa propre livrée, et le visage enfoncé sous les bords d'un grand chapeau rabattu, avait été rencontré se glissant le long des murs de l'avenue. A son tour, M. de Pontécoulant, fils de l'ancien major des gardes, endossa l'habit de son laquais! On cherchait les courtisans sans les trouver. Ah! c'est qu'en effet, comme l'écrit Rivarol, l'idole, arrachée de ses autels, n'était déjà plus qu'une statue sans piédestal. On se hâtait d'abandonner des majestés atteintes d'excommunication; car la philosophie, elle aussi, avait ses bulles, et le Palais-Royal était devenu son Vatican.

Les simples gardes du corps se montrèrent toutefois disposés à payer leur fidélité de leur vie. Mais ils ne pouvaient que mourir.

Ardemment poursuivis, ils s'étaient retranchés dans l'Œil-de-bœuf, dont ils avaient barricadé la porte avec des bancs, des tabourets, un coffre en bois, des meubles divers. Vaine ressource! La porte retentit de coups redoublés, le panneau d'en bas est déjà brisé, c'en est fait.... Mais voilà que soudain un profond silence succède au tumulte. On frappe doucement à la porte : « Ouvrez, messieurs! » Les gardes hésitaient. « Ouvrez donc! ou vous êtes morts! » et Toulongeon rapporte que les mêmes voix ajoutèrent : « Nous sommes les gardes françaises, et nous n'avons pas oublié que vous nous sauvâtes à Fontenoy. » Robert de Chevannes ouvrit : les assaillants avaient disparu, et les grenadiers remplissaient

l'appartement. L'officier qui les commandait tendit la main à Robert de Chevannes, en lui disant : « Soyons frères ! » Le soldat plébéien échangea son bonnet militaire contre le chapeau du gentilhomme, on s'embrassa, des larmes coulèrent de tous les yeux : les gardes étaient sauvés.

Mais avant que la nouvelle de cette réconciliation se fût répandue au dehors, sept gardes avaient été plus ou moins grièvement blessés et on pouvait craindre de nouveaux malheurs. Lafayette parut enfin. Arraché de son lit par des clameurs qui arrivèrent trop tard à son oreille, il était monté brusquement à cheval, et il accourait désespéré de sa crédule confiance, de ses promesses, de son sommeil. A la grille du château, il rencontra dix gardes faits prisonniers et qu'on parlait de pendre. Ému et irrité, il se tourne vers la troupe qui l'accompagnait : « J'ai donné ma parole au roi qu'il ne serait fait aucun mal à messieurs les gardes du corps ; si vous me faites manquer à ma parole, je ne suis plus digne d'être votre général, et je vous abandonne. Grenadiers, sabrez ! » Les grenadiers ne sabrèrent pas, mais, s'élançant au milieu du groupe, ils délivrèrent les captifs.



ENVAHISSEMENT DE LA CHAMBRE DE LA REINE

La garde nationale affluait de toutes parts. Les volontaires de la Bazoche avaient pénétré sous la voûte de la chapelle. La compagnie du centre de Saint-Philippe du Roule occupait l'escalier de marbre. Des brigands, venus là pour tenter, à la faveur du trouble universel, le pillage du château, furent balayés en un clin d'œil et les objets volés par eux furent déposés dans la salle des gardes. Des soldats traversaient la place d'Armes, montés sur des chevaux pris dans les écuries du roi : on démonta cette cavalerie improvisée. Lafayette courait çà et là autour du château, se multipliait, prêchant le calme, du geste et de la voix.

Mais tout n'était encore que pleurs et confusion dans l'intérieur du palais, dans la chambre du roi surtout. Le cliquetis des armes n'avait pas cessé. Des coups de fusil partaient d'intervalle en intervalle. Les femmes de la reine sanglotaient. Parmi les ministres appelés auprès de Louis XVI, le garde des sceaux se faisait remarquer par son désespoir, tandis que, retiré dans un coin du cabinet, Necker restait immobile, le front caché dans ses mains. Altière jusque dans sa douleur, Marie-Antoinette craignait de montrer ses larmes. Sa fille et Madame Élisabeth vinrent la rejoindre. On annonça MONSIEUR.

Dès huit heures du matin, ce prince avait achevé sa toilette ; il était coiffé, poudré, habillé avec sa recherche ordi-

naire et décoré de ses ordres. Mounier l'étant allé voir, à la pointe du jour, pour l'entretenir des dangers de la famille royale, il lui avait dit tranquillement : « Que voulez-vous ? Nous sommes en révolution, et on ne fait pas une omelette sans casser des œufs! » Puis, il s'était rendu au château, et du milieu de cette foule qui menaçait la famille royale, pas une seule parole ne s'était élevée contre lui.

Le peuple, tout en faisant grâce aux gardes du corps, n'avait point perdu de vue le principal objet de son entreprise; il voulait que le roi vînt à Paris et en obtenir de lui-même l'assurance. Louis XVI dut céder à ce vœu, et il n'eut pas plutôt paru sur le balcon, que deux cris partirent poussés par des milliers de bouches : « Vive le roi ! Le roi à Paris ! » Une violente oppression l'empêchant de parler, Louis XVI fit un signe d'adhésion et rentra au bruit des acclamations les plus passionnées.

En ce moment, réunies pêle-mêle dans la chambre du conseil, où le duc d'Orléans se promenait d'un air très-calme, plusieurs personnes étaient occupées à écrire des billets portant que le roi irait à Paris, billets qu'on jetait au peuple par les fenêtres. La reine était dans les petits appartements, appuyée à l'encoignure d'une fenêtre, ayant à sa droite Madame Élisabeth; à sa gauche et tout contre elle, sa fille. Devant elle, debout sur une chaise, le Dauphin disait, en jouant avec les cheveux de sa sœur : « Maman, j'ai faim! » J'ai faim ! Cri de l'enfant du pauvre que Dieu faisait monter, par l'organe d'un fils de roi, au cœur de cette reine, qui était mère !

En cet instant, elle apprit que le peuple la demandait. Elle parut hésiter; mais Lafayette étant arrivé, et lui ayant représenté les funestes conséquences d'un refus : « Eh bien! dit-elle, dussé-je aller au supplice, j'y vais. » Elle prit ses enfants par la main, et se dirigea vers le balcon. Les cours regorgeaient de monde. Quand elle parut sous la protection de ses deux enfants, à la fois tremblante et hautaine, l'immense foule éprouva une sorte de tressaillement involontaire. D'abord, plusieurs femmes ayant crié : *Vive la reine!* d'autres se mirent à les battre pour les faire taire ; mais lorsqu'on vit, devant cette majesté vaincue, Lafayette s'incliner en signe de respect.... complot de Metz, repas des gardes, injures et menaces, provocations et dédains, tout fut oublié : *Vive la reine! vive la reine!*

Mais les gardes ? Ne ferez-vous rien pour mes gardes ? avait dit Louis XVI. Lafayette en alla prendre un qu'il présenta au peuple. Le soldat patricien avait mis la cocarde nationale à son chapeau ; il l'agita d'une manière expressive. Alors, d'un commun élan, les soldats du peuple élevèrent leurs bonnets au bout de leurs baïonnettes ; les soldats du roi jettent leurs bandoulières par les fenêtres, et la multitude attendrie se répand en fraternelles acclamations. C'est peu : que les gardes descendent ! On est impatient de les voir de près, de les embrasser. Ils descendent en effet, et des milliers de bras s'ouvrent pour les recevoir. La réconciliation est si douce au cœur de l'homme !

Malgré l'accueil qui venait de lui être fait, Marie-Antoinette ne put se défendre d'un noir pressentiment; en quittant le balcon, elle s'approcha de Mme Necker, et lui dit avec des sanglots étouffés : « Ils vont nous forcer, le roi et moi, à nous rendre à Paris avec les têtes de nos gardes portées au bout de leurs piques. » De cette prédiction, la première moitié seule allait s'accomplir. Les deux têtes avaient été déjà portées à Paris, et, quoi qu'en aient dit les écrivains royalistes, l'horrible trophée ne souilla point le spectacle de la marche triomphale du peuple.

Pendant que la multitude se livrait à la joie et que l'Assemblée se réunissait au lieu ordinaire de ses séances, une scène étrange se passait au château. Le président du parlement de Rouen, M. de Frondeville, se trouvant dans une pièce voisine du cabinet du roi, fit céder, par mégarde, en y appuyant son coude, une porte masquée qui ouvrait sur ce cabinet, où il entrevit le roi et la reine. Comme il se hâtait de pousser la porte : « Non, non, lui dit Marie-Antoinette, vous pouvez entrer. » Elle était assise et tenait sur ses genoux un coffret dans lequel elle cherchait des clés. Le roi et le Dauphin étaient à ses côtés. « Eh bien ! monsieur de Frondeville, continua-t-elle, nous allons à Paris. » Puis, après un moment de silence : « Nous sommes à nous demander comment nous logerons notre bonne *Babet*, — c'était le nom familier de Madame Élisabeth. — Pauvre sœur, nous la voudrions logée aussi convenablement et aussi près de nous que possible. » Le roi, triste et pensif, ne prononça pas un mot. Tout à coup, se levant avec émotion et prenant son fils dans ses bras, Marie-Antoinette dit à Louis XVI : « Promettez-moi, je vous en conjure, promettez-moi, pour le salut de la France, pour le vôtre, pour celui de ce cher enfant, que, si pareilles circonstances se présentent et que vous puissiez vous éloigner, vous n'en laisserez pas échapper l'occasion. » Louis XVI ne répondit rien ; ses yeux se mouillèrent de larmes, et il sortit pour cacher son trouble.

Dès le matin, et avant qu'il eût promis de suivre le peuple à Paris, il avait exprimé le désir de voir l'Assemblée réunie autour de sa personne. Ce désir ayant été notifié à l'Assemblée par Mounier, Mirabeau fit observer qu'il était contre la dignité des représentants de la nation de condescendre à un tel vœu; qu'on ne pouvait délibérer dans le palais des rois ; qu'une députation de trente-six membres suffisait. Les galeries, pleines d'hommes qui avaient couché leurs fusils le long des bancs, applaudirent avec transport et la proposition de Mirabeau fut adoptée. Il fit prendre aussi l'arrêté suivant, que l'abbé d'Eymar, suivi de quelques-uns de ses collègues, alla porter au roi :

« Il a été décrété que le roi et l'Assemblée sont inséparables pendant la session actuelle. »

Quand on sut dans tout Versailles que le roi avait officiellement annoncé son départ pour Paris, la joie fut extrême ; il y eut des salves de mousqueterie, et ce mot volait de bouche en bouche : « C'est fini, nous l'emmenons. » « Ce même Mirabeau, écrit amèrement Rivarol, qui avait opiné qu'il ne fallait au roi que trente-six députés dans le péril, proposa de lui en donner cent pour témoins de sa captivité ; et comme il s'était refusé à la première députation, qui pouvait craindre quelque danger en secourant le roi, il s'offrit pour la seconde, qui ne devait qu'avilir Sa Majesté, en grossissant le cortége de ses vainqueurs. » En même temps, il demanda qu'on fît une adresse aux provinces, afin de les rassurer et de leur apprendre que le « vaisseau de l'État allait plus rapidement que jamais s'avancer vers le port. »

Ce fut le dernier épisode politique de la journée.

Que si maintenant on veut se rendre compte des causes d'une manière exacte, on se convaincra, contrairement au dire de tous les écrivains qui en ont parlé jusqu'ici, que des ressorts particuliers agirent au-dessous et comme à l'ombre d'une impulsion générale.

De la déposition de messire Jean Diot, prêtre du diocèse d'Amiens, il résulte que, le 5 octobre, à sept heures et demie du soir, passant près d'une baraque située à l'entrée de l'avenue de Paris, il entendit trois personnes comploter, pour le lendemain, l'invasion du château et l'assassinat de la reine.

Louis de Massé, capitaine commandant au régiment de Flandre, appelé devant les magistrats du Châtelet, dénonça le soldat Bel Œillet comme ayant fait à ses camarades d'abondantes distributions d'argent. Il est certain que, parmi les femmes qui envahirent l'Assemblée, quelques-unes étaient d'une classe plus habituée à fournir des recrues à l'intrigue qu'à l'insurrection, témoin celle qui, voyant le secrétaire de l'Assemblée déchirer la copie d'un décret pour la recommencer, lui dit : *Est-ce qu'un secrétaire de l'Assemblée nationale doit soigner son écriture comme un commis de bureau?* S'il en faut croire le témoignage du frère de Mirabeau, des pâtés, des jambons, des fruits, du vin furent libéralement offerts à tous venants, dans la matinée du 6, par l'homme qui tenait la buvette de l'Assemblée, du côté de la rue du Chantier; et cet homme, interrogé sur le secret de sa prodigalité, répondit : *M. le duc d'Orléans m'a dit que je pouvais donner.* Tout rapporter serait trop long; mais les dépositions qui existent dans ce sens sont en vérité si nombreuses, qu'il est impossible de n'en être pas frappé, avec quelque défiance qu'on soit disposé à les accueillir. Or, quelles étaient les mains cachées dans ces événements?



LA FAMILLE ROYALE SE REND A PARIS

On se rappelle le langage tenu à Blaizot, plusieurs jours avant le 5 octobre, par Mirabeau. Si donc on a pu dire de Sieyès qu'il n'avait rien su d'avance, puisqu'en effet, à la nouvelle de l'arrivée des Parisiens, il s'écria devant le comte de la Châtre et Bouthillier : *Ça marche en sens contraire. Je n'y comprends rien;* la même chose ne saurait se dire de Mirabeau. Nous l'avons montré, le 5 octobre; allant de groupe en groupe, un grand sabre sous le bras; il disait au peuple : *Mes amis, nous sommes avec vous;* et telle était sa contenance, que, comme il passait devant le régiment de Flandre, M. de Valfond lui fit remarquer qu'il *avait l'air d'un Charles XII.*

Le fait est que Mirabeau couvait depuis longtemps des projets ambitieux. A ses prodigues passions, il fallait de l'argent; à ses facultés puissantes, il fallait le pouvoir. Et comment aurait-il espéré l'un et l'autre d'une cour qui le haïssait profondément et du faible prince que la cour dominait? La monarchie conservée, mais le monarque remplacé, voilà quel était son rêve. D'où son fameux mot à Mounier : « Eh mais, bonhomme que vous êtes! qui vous dit qu'il ne faut pas un roi? Seulement, qu'importe que ce soit Louis XVI ou

Louis XVII? Et qu'avons-nous besoin de ce bambin pour nous gouverner? »

Reste à savoir qui Mirabeau avait en vue, dans le cas où Louis XVI, se décidant à fuir, aurait laissé la place vide? Le duc d'Orléans? Mais la place enviée revenait de droit à MONSIEUR, à moins d'un renversement complet des lois fondamentales de cette monarchie dont Mirabeau voulait le maintien. Et d'ailleurs, ni le caractère du duc d'Orléans, ni la trempe de son âme, ni la nature de ses passions n'offraient à cet égard de suffisantes garanties. Le duc d'Orléans était certes fort capable de souffrir, soit en haine de la cour qui l'avait accablé de tant d'humiliations, soit par goût de la popularité, qu'on se servît dans les agitations de la place publique de son nom et de son or; il est même peu probable qu'il ait ignoré que, le 14 juillet, par exemple, son serrurier Faure avait fabriqué six cents piques; mais qu'il soit intervenu dans les troubles d'octobre autrement qu'en spectateur charmé au fond de l'abaissement de ses ennemis, c'est ce que la suite de ce récit démentira.

En attendant, qu'on médite, en les rapprochant des lettres inédites ci-dessus mises au jour par nous, le passage suivant du PLAN POLITIQUE DE MIRABEAU, découvert plus tard, et sur lequel nous aurons à revenir.

« Que le roi, — à l'époque où ces stipulations étaient proposées par Mirabeau, il s'était rapproché de Louis XVI, qui consentait à l'acheter, — que le roi s'annonce de bonne foi pour adhérer à la Révolution, à la seule condition d'en être le chef et le modérateur, qu'il oppose à l'égoïsme de ses ministres un représentant de sa famille dispersée, qui ne soit pas lui.... Le choix de ce Bourbon est indiqué, non-seulement par la nature, mais par la nécessité des choses, puisque tous les princes du sang, excepté un seul, sont en conspiration réelle ou présumée, et regardés comme les ennemis de la nation, si universellement, qu'il est douteux qu'ils puissent être sauvés par l'avénement de MONSIEUR, mais qu'il est certain qu'ils ne peuvent l'être que par là. »

Oui, les causes des journées d'octobre furent de deux sortes : les unes générales, patentes, dérivant de la spontanéité populaire, les autres particulières et secrètes. Aux premières se rapporte tout ce que le voyage à Versailles présente de patriotique, de généreux, d'inspiré : ce fut la part du peuple. Aux secondes se rapportent les faits de cruauté et de violence, violence préparée et cruauté vénale : ce fut la part des hommes de faction et de leurs agents. Cette distinction est d'une importance capitale. C'est pour ne l'avoir pas faite, que les historiens ont été amenés, ceux-ci à voiler ou à justifier des actes individuels sans excuse, ceux-là à rendre la masse responsable d'excès qu'elle n'a point commis. Lorsque Lafayette fut mandé devant les juges du Châtelet, il dit : « Il faut discerner le peuple de Paris d'avec quelques factieux payés ou intéressés au désordre. » La vérité est là.

Il était une heure après-midi, quand le peuple et le roi se mirent en marche. La tête du cortége était formée par les miliciens de Paris, dont chacun portait un pain au bout de sa baïonnette. Venaient ensuite, étrangement confondus, les hommes à piques, les ouvriers des faubourgs, les femmes, celles-ci assises à califourchon sur les canons, et en cuirasse; celles-là montées sur les chevaux des gardes ou coiffées de leurs chapeaux. Suivaient des chariots de farine enlevés à Versailles et recouverts de feuillage. Ils précédaient le carrosse où étaient le roi, la reine, toute la famille royale et Mme de Tourzel, gouvernante des enfants. Puis, roulaient pêle-mêle les dragons, les cent-suisses, le gros du peuple, les gardes du corps, ces derniers à pied pour la plupart et tête nue, comme les captifs dans un triomphe antique. On criait, on chantait, on dansait, on s'encourageait mutuellement à l'espoir, et, montrant d'une main les farines, de l'autre la voiture royale, les femmes disaient : « Nous ne manquerons plus de pain; nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. » Le jour était, non pas triste et pluvieux, ainsi que beaucoup l'ont écrit, mais, au contraire, « d'une rare beauté; l'air agitait à peine les arbres, et le soleil avait assez d'éclat pour ne rien laisser de sombre dans la campagne. » Comme des milliers de mains portaient, entremêlés de piques et de baïonnettes, des rameaux ornés de rubans et des branches de peupliers, on eût dit de loin une forêt mouvante. Eh! n'était-ce point cette fatidique forêt de Birnam qui, dans Shakspeare, vient annoncer à Macbeth l'épuisement de sa fortune et la fin de son règne?

C'est ainsi que Versailles cessa d'être la demeure des rois. Depuis, ils n'y ont pas reparu : ils n'y reparaîtront jamais. Adieu les fêtes splendides que Louis XIV remplissait de sa majesté! Adieu les heures enchantées que la fille de Marie-Thérèse reconnut si funestes, après les avoir trouvées si douces! Adieu ce bonheur de quelques-uns dans le malheur de presque tous! L'âme du monde est changée. Aussi, cherchez ce qu'est aujourd'hui devenue cette ville fameuse? Ses magnificences, toujours intactes, ont un aspect plus funèbre que n'est celui des ruines; la tristesse y a fixé le siége de son empire; l'herbe y masque le pavé des rues, maintenant désertes, et, dans le château, pour en égayer un peu les salles vides, il a fallu couvrir les murs de toiles peintes, mensonges de la mort s'efforçant d'imiter la vie!



LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE I

LA COUR AUX TUILERIES

ENDANT toute la nuit du 5 au 6 octobre, Paris était resté livré à une morne agitation. Les patrouilles battaient le pavé. Les districts envoyaient à l'Hôtel de Ville, pour s'informer du sort de l'armée, députations sur députations. La ville était pleine à la fois de mouvement et de silence. Ainsi qu'aux premiers jours de la Révolution, toutes les rues étaient illuminées.

A trois heures après minuit, Pierrette Chabry arriva, et ceux de la Commune apprirent d'elle qu'on avait rendu, à Versailles, différents décrets sur les grains; que ces décrets avaient été remis à Maillard et qu'on ne tarderait pas à le voir paraître, avec un certain nombre de femmes, dans les voitures de la cour.

En effet, une heure s'était à peine écoulée, que Maillard et les femmes montaient à l'Hôtel de Ville. Cette troupe fit un récit bruyant de ce qui s'était passé pendant la matinée du 5; puis, épuisée qu'elle était de faim et de fatigue, elle se fit

servir un souper durant lequel on entendit s'exhaler en violents propos la haine entretenue contre Marie-Antoinette par les pamphlets. Du roi, pas un mot.

A six heures du matin, on apporta une lettre que Lafayette, au moment de s'aller coucher, avait écrite aux *Trois cents* pour les rassurer. Ils se séparèrent alors, ne se doutant pas qu'en cet instant même le château de Versailles voyait commencer la tragédie qui vient d'être racontée.

A midi, un homme et un enfant traversèrent Paris avec deux têtes sanglantes qu'ils portaient au bout de deux piques. A cet affreux spectacle, il y eut un mouvement général d'horreur, mêlé d'effroi; mais un placard de la Commune, qui annonçait la paix, et la prochaine arrivée de la famille royale, ramena la joie dans les cœurs.

Aussitôt les Parisiens se portèrent en foule au-devant du cortége; la municipalité fit les préparatifs nécessaires pour recevoir la cour, et Bailly fut chargé de haranguer le roi.

Louis XVI arrivait, le visage altéré, mais veillant sur sa douleur. Quant à la reine, son abattement était extrême. Elle tenait sur ses genoux son fils, qui continuait à se plaindre de la faim, et, comme elle ne pouvait répondre à ses désirs, elle le pressait de temps en temps contre sa poitrine en l'inondant de ses larmes.

Il était neuf heures du soir, quand le carrosse royal, fendant les flots d'une foule immense, atteignit la place de Grève. Il était escorté de quelques centaines de soldats du régiment de Flandre avec lesquels le jeune Luce de Montmorin était allé l'attendre au hameau du Point-du-Jour. Au moment où, mettant le pied à terre, la famille royale se montra sur les degrés de l'Hôtel de Ville, une voix cria : *Montmorin, prends garde!* Le roi paraissait ému. Pendant qu'il montait l'escalier, Lafayette le supplia d'annoncer lui-même sa résolution de fixer son séjour à Paris ; mais il hésitait encore et ne voulait rien promettre.

Les *Trois cents* étaient assemblés dans une salle au milieu de laquelle s'élevait un trône. Louis XVI et Marie-Antoinette y prirent place, et, à l'instant même, des acclamations passionnées retentirent de toutes parts. Moreau de Saint-Méry adressa au roi un discours, résumé dans ces mots : « Lorsqu'un père adoré est appelé par les désirs d'une immense famille, il doit nécessairement préférer le lieu où ses enfants se trouvent en plus grand nombre. » Bailly dit ensuite qu'en entrant à Paris, le roi avait prononcé ces paroles : « C'est toujours avec plaisir et confiance que je me vois au milieu des habitants de ma bonne ville de Paris. » En répétant le discours de Louis XVI, il avait oublié les mots *et avec confiance :* la reine les lui rappela. « Vous l'entendez, messieurs, reprit-il; vous êtes plus heureux que si je vous l'avais dit moi même. » L'enthousiasme alors fut au comble. Les municipaux firent ouvrir les fenêtres, pour montrer au peuple la famille royale, dont on eut soin de rendre les traits plus reconnaissables en plaçant deux flambeaux sur chaque croisée. Nouveaux cris d'amour! nouveaux transports! La joie était si grande que, sur la place, tous se tendaient les mains, s'embrassaient; et ce fut comme portée par ces témoignages d'une affection qu'elle devait bien vite s'étudier à perdre, que la famille royale prit le chemin des Tuileries!

On raconte que, sur l'escalier, qu'elle montait derrière Louis XVI d'un pas lent et fatigué, la reine ayant saisi pour se soutenir l'habit de son mari, une femme de la halle, qui se trouvait là, se mit à crier: « Tu as raison de le tenir, le roi : tiens-le ferme; c'est ton sauveur. »

Quelle ne fut pas l'émotion de Marie-Antoinette, quand elle entra dans ce palais des Tuileries, resté entièrement vide depuis la minorité de Louis XV! Seules les deux ailes étaient habitables. Le reste n'était qu'appartements délabrés qu'attristaient des meubles tombant en ruine et des tapisseries antiques. Étonné de l'obscurité répandue dans une demeure qui n'attendait pas ses hôtes, l'enfant royal dit à sa mère : « Tout est ici bien laid, maman. — Mon fils, répondit Marie-Antoinette, Louis XIV y logeait bien! » Dès le lendemain, on demanda à Louis XVI et à Marie-Antoinette de désigner leurs appartements, ceux de leur famille, ceux de leurs serviteurs. Le premier mot du roi fut : *Que chacun se loge comme il pourra; pour moi je suis bien.* Ce ne fut pendant plusieurs jours qu'un convoi de voitures, chargées du mobilier de Versailles, qu'il fallut transporter à Paris. La reine fit venir sa bibliothèque; le roi ne tira de la sienne que les livres de dévotion et l'histoire particulière d'un prince dont il semble que l'image l'ait toujours poursuivi.... Charles Ier!

Les premiers jours qui suivirent l'arrivée du roi furent marqués par un enthousiasme monarchique dont il n'y avait pas eu jusqu'alors d'exemples. La foule se pressait sous les fenêtres du château, avide de voir le prince qu'elle venait d'enlever à sa pompeuse captivité de Versailles. Absent, on le demandait à grands cris, et dès qu'il paraissait, on le saluait d'infatigables vivats. La reine elle-même, qui sait? on la gagnerait peut-être à force d'hommages! O générosité crédule du peuple! Les dames de la halle conservaient néanmoins des défiances qu'elles ne prirent pas la peine de dissimuler. Présentées à Marie-Antoinette, elles osèrent lui recommander dans leur langage trivial et naïf de se mieux conduire à l'avenir.... sinon.... Ici des menaces qui ne peuvent être rapportées.

Promesse avait été faite aux pauvres gens de dégager les effets, linge et hardes déposés au mont-de-piété et dont l'engagement n'excéderait pas vingt-quatre livres; mais, depuis, sur l'observation que cette dépense irait au delà de trois millions, on se borna à dégager les objets de stricte nécessité. L'administration de la Ville fut chargée de cette mesure; mais, grâce à l'influence corruptrice de quelques administrateurs, le privilége fit à la misère une concurrence si heureuse, que les journaux de l'époque purent crier au scandale. Des femmes, des filles de bourgeois aisés eurent leurs nippes : les malheureux perdirent leurs haillons.

Cependant, la prédiction populaire se réalisait : l'arrivée du *boulanger*, de la *boulangère* et du *petit mitron* avait en effet ramené l'abondance, en coupant court aux complots. Camille Desmoulins écrivit :

« CONSUMMATUM EST, tout est consommé : le roi est au Louvre, l'Assemblée nationale aux Tuileries, les canaux de la circulation se désobstruent, la halle regorge de sacs, la caisse nationale se remplit, les moulins tournent, les traîtres fuient, la calotte est par terre, l'aristocratie expire..., les patriotes ont vaincu. »

Le fait est qu'aux yeux des partis, la Révolution semblait près d'être terminée. Mais c'était là justement ce qui irritait jusqu'à la fureur les partisans de l'ancien régime et les courtisans. Ils se donnèrent un visage morne, une contenance abattue, la joie du peuple leur étant odieuse. Les dames de la cour se montraient toujours en larmes auprès de la reine. Plus les Parisiens redoublaient de transports affectueux, plus les nobles feignaient de trembler pour les jours de la famille royale. Les gardes du corps congédiés, c'était, à les entendre, le signal des assassinats; Bailly méritait l'exécration des siècles à venir parce qu'il avait appelé le 6 octobre un *beau jour;* Necker et Montmorin ne pouvaient manquer d'être des traîtres, puisqu'ils étaient calmes! A dater de ce moment, le

plan de la faction contre-révolutionnaire fut de faire croire à l'Europe que Louis XVI vivait captif au milieu de sa capitale. Dans une proclamation, il avait annoncé aux provinces qu'il était venu avec confiance fixer son séjour à Paris; qu'il y avait reçu les plus touchants témoignages d'attachement; que son âme était tout entière à l'espoir : ces déclarations mêmes, la faction les sut présenter comme une irrécusable preuve de la servitude dans laquelle le monarque venait de tomber. Mounier prit une résolution violente : il se retira dans sa province, et, furieux d'y avoir essayé vainement la guerre civile, quitta la France. Lally-Tollendal abandonna aussi son poste. Trois cents congés avaient déjà été demandés depuis deux jours, par des députés, lorsqu'à une des dernières séances tenues à Versailles, deux cents demandes nouvelles se produisirent : il fallut, pour arrêter cette espèce d'émigration, décréter que les passe-ports ne seraient délivrés que sur des motifs dont l'exposé serait fait dans l'Assemblée. Et c'était sous prétexte de santé que ces mandataires infidèles mendiaient le droit de fuir. Malades de la contre-révolution avortée, ils couvraient de la honte du mensonge la lâcheté de la désertion !

Voici le récit de la séance par un spectateur, le comte d'Escherny, ancien chambellan de la cour de Wurtemberg :

« Je me rendis à Versailles.... Plus de deux cents députés, qui craignaient pour leur vie à Paris, avaient demandé des passe-ports. La discussion fut orageuse. Les passe-ports furent refusés. L'on fit observer que la seule force qui existât dans le royaume résidait dans l'Assemblée.... Les nobles alors furent les premiers à demander que le costume qui les distinguait fût supprimé, et que tous les ordres fussent mêlés, confondus, afin sans doute que, vêtus simplement, ils pussent n'être pas aperçus et se perdre dans la foule. J'accompagnais dans l'Assemblée une femme qui la voyait pour la première fois Le bruit de toutes ces voix discordantes, les cris répétés de guerre civile qui se faisaient entendre, les mouvements passionnés et tumultueux de mille députés qui circulaient confusément les uns à travers les autres, l'effrayèrent au point que j'eus toutes les peines du monde à l'empêcher de sortir. Elle croyait qu'on allait en venir aux mains. » Peut-être quelques députés patriotes virent-ils sans déplaisir ce mouvement de fuite qui dégarnissait les bancs du côté droit, et l'on croit que Mirabeau y poussa par calcul. Mais, en dehors de l'Assemblée, grande fut la colère. Un arrêté des électeurs et des citoyens réunis de la ville d'Angers, en date du 20 octobre, déclara parjures, traîtres à la patrie et indignes à jamais de remplir aucune fonction publique, les députés de la province qui se retireraient sans l'aveu de leurs commettants. A Paris, l'indignation ne fut pas moins vive; et lorsque, de Genève, Mounier envoya sa démission de représentant du peuple français, ce fut aux applaudissements du peuple que Curtius remit en fonte le portrait de Mounier, dont il fit un Barnave.

Or, tandis que, parmi les contre révolutionnaires, les uns ne cherchaient qu'à se dérober aux événements, les autres s'appliquaient à fomenter dans Paris des agitations nouvelles. Tantôt c'étaient des inconnus qu'on surprenait crevant à coups de couteau des sacs de farine; tantôt c'étaient des bandes de femmes qui, des bouquets à la main, parcouraient les rues en bacchantes, entraient dans les maisons pour y demander des rubans ou de l'or, et poursuivaient les passants de familiarités impérieuses : espèce de brigandage dû à des encouragements occultes, et dont les dames de la halle, indignées, firent justice en donnant elles-mêmes la chasse aux coupables. Puis, vinrent les menaces mystérieuses, la conspiration des fantômes. Chaque matin, on voyait des maisons marquées de raies blanches, ou rouges, ou noires; le blanc pour le pillage, disait-on, le rouge pour l'incendie, le noir pour la mort. Afin d'augmenter les alarmes, on sema partout des écrits pleins de mensonges où les journées d'octobre furent représentées comme l'orgie de l'assassinat aux gages du duc d'Orléans. On fit un bruit immense de quelques plaques en plomb aux armes de ce prince, plaques destinées à servir de marques aux poteaux plantés dans ses terres, mais qu'on prétendit être des signes de ralliement.

De tels indices suffisaient bien à la cour pour calomnier le duc d'Orléans; ils ne suffisaient pas pour le frapper, d'autant que sa popularité le protégeait : il fut résolu qu'on essayerait de l'éloigner, et Lafayette s'y employa.

Si ce fut par amour de la paix publique, par intérêt personnel, ou par ces deux motifs à la fois, la chose est douteuse. Le vœu de plusieurs districts, celui des Cordeliers notamment, avait appelé le duc d'Orléans au poste de commandant général de la milice parisienne : Lafayette pouvait donc redouter en lui un rival. Il l'alla trouver, et le pressa d'une manière hautaine d'accepter pour Londres une mission propre à colorer son départ. Soit faiblesse de caractère, soit désir de répondre par une démarche d'éclat aux accusations dont il était poursuivi, le duc consent à tout. Conduit chez le roi, il s'engage, devant Lafayette, à « rechercher à Londres les auteurs des troubles. » Lafayette l'interrompt durement : « Vous y êtes plus intéressé qu'un autre, car personne n'y est autant compromis que vous. »

Le mémoire qui lui devait servir d'instruction fut sur-le-champ rédigé. Il portait :

« Le premier objet des recherches de M. le duc d'Orléans sera de découvrir si et jusqu'à quel point la cour de Londres a fomenté nos troubles, quels moyens et quels agents elle a employés.

« Le second objet qu'il importe au roi de savoir est si l'intention du roi d'Angleterre est de demeurer, en tout état de cause, spectateur passif de nos divisions, ou d'en tirer avantage en provoquant la guerre. »

Le même mémoire, signé par M. de Montmorin, contenait des instructions d'une portée plus haute et, en ce qui touchait le duc d'Orléans, singulières :

« M. le duc d'Orléans n'ignore pas la fermentation extrême qui règne dans les provinces belgiques, l'esprit d'insurrection qui s'est manifesté parmi les habitants et les dispositions où ils paraissent être de se soustraire à l'obéissance de l'Empereur....

« Le but de la cour de Londres doit être, ou de réunir les Pays-Bas à la confédération des Provinces-Unies, ou d'en former une république indépendante, ou enfin, de les soumettre à un prince étranger à la maison d'Autriche.

« Dans la première hypothèse, la cour de Londres donnerait aux Provinces-Unies une consistance qui ne serait pas sans inconvénient pour elle-même.

« La seconde hypothèse amènerait un ordre de choses qui n'influerait point sur le système politique de l'Europe.

« Quant à la troisième hypothèse, elle mérite la plus sérieuse attention, et l'on va exposer à M. le duc d'Orléans le point de vue sous lequel le roi l'envisage.

« Si les provinces belgiques doivent changer de domination, le roi aimera de préférence qu'elles aient un souverain particulier; mais la difficulté sera dans le choix. M. le duc d'Orléans concevra de lui-même que le roi doit y influer, et qu'il importe que le prince sur qui ce choix tombera lui soit agréable. M. le duc d'Orléans sentira sûrement d'autant plus

combien cette manière est délicate, et combien elle exigera de dextérité de sa part, que, d'un côté, les vues que la cour de Londres pourra manifester, détermineront ou l'opposition du roi ou son assentiment, et, de l'autre, QU'IL EST POSSIBLE QUE LE RÉSULTAT TOURNE A L'AVANTAGE PERSONNEL DU DUC D'ORLÉANS. »

Ainsi, l'on offrait au duc la perspective d'un trône en Belgique. Qu'y avait-il de sérieux dans cette tentation ? C'est ce que montrera plus tard la correspondance du duc et de M. de Montmorin.

Quoi qu'il en soit, le prince allait partir, lorsque, informé de cette résolution, Mirabeau lui fit dire par le duc de Biron : « Il n'y a contre vous que des ouï-dire, vous allez donner des preuves. » Il ajoutait : « Si vous partez, je dénonce votre départ et m'y oppose. Si vous restez, je fais connaître la main invisible qui vous éloigne, je dénonce l'autorité qui prend la place de celle des lois : choisissez. »

Là-dessus, le prince s'était ravisé; mais une nouvelle démarche de Lafayette vainquit ses hésitations. Mirabeau était à l'Assemblée quand il en fut instruit par un billet de M. de Biron, qui « portait le crêpe de la douleur. » Furieux, il fit passer le billet à un de ses amis, en disant : « Tenez, lisez; il est lâche comme un laquais : c'est un jean f.... qui ne mérite pas la peine qu'on s'est donnée pour lui. » L'air dont le duc d'Orléans monta sur l'échafaud, quand le moment vint pour lui d'y monter, démentit cette injure, arrachée au dépit d'un esprit dominateur et violent.

Toujours est-il que le départ précipité du prince causa une surprise générale, consterna les uns, alarma les autres, et multiplia les soupçons. L'idée vint au peuple que le duc peut-être l'avait joué et n'était au fond qu'un ambitieux : il éclata. Les groupes se reformèrent au Palais-Royal, les motions recommencèrent. On parla de mettre le feu au palais ainsi qu'aux maisons environnantes, qui en dépendaient. « J'ai entendu moi-même avancer et soutenir cette motion, dit le comte d'Escherny; je vis les malheureux marchands qui peuplent le bas de ces maisons, interdits, effrayés, ne sachant, le soir, s'ils devaient fermer leurs boutiques ou les déménager. Je vis le moment où les plus ardents allaient chercher des torches. »

Toutefois, parmi ceux qui s'étaient accoutumés à vénérer dans le duc d'Orléans un défenseur de la liberté, quelques-uns prirent sa défense. Ils dirent bien haut qu'il fallait se défier de la noblesse et de ses ressentiments immortels; que la vengeance seule avait pu enfanter tous ces bruits injurieux à la gloire d'un prince dont le vrai crime était de s'être offert au peuple; que c'était la noblesse elle-même qui était comptable du sang versé le 6 octobre, et qu'elle se faisait un rempart de fantômes artificieusement évoqués.

De fait, le départ du duc d'Orléans devint, dans le camp aristocratique, le signal d'un déchaînement sans exemple. Une brochure de Peltier, intitulée *Domine salvum fac regem*, fut répandue à profusion. Au Palais-Royal, on la donnait à quiconque ne la voulait point acheter.

Peut-être n'est-il pas hors de propos de remarquer ici que c'est aux écrivains ultra-royalistes qu'est due la résurrection de ce vieux nom de *Capet* sous lequel celui de Louis XVI allait disparaître. Oui, c'est dans les *Actes des apôtres* que ce mot apparaît pour la première fois, appliqué à Philippe d'Orléans, qui, sous la plume de Peltier, de Rivarol, de Champcenets, de Suleau et des rédacteurs du *Petit Gautier*, n'était plus que Philippe *Capet* ou *Capot*.

Ce fut le 21 octobre que le prince arriva à Londres. A Boulogne sur-Mer, la population s'était opposée à son débarquement, et, pour lever cette opposition, il n'avait pas fallu moins qu'un décret de l'Assemblée nationale. Le roi d'Angleterre reçut le nouvel ambassadeur avec d'ironiques égards. Il affecta de le croire navré de la manière dont on avait traité Louis XVI et mit beaucoup d'empressement à le plaindre.

Pendant ce temps, l'Assemblée nationale recevait deux députations : l'une de la municipalité contre-révolutionnaire de Versailles, demandant le retour du roi dans cette ville; l'autre de la Commune bourgeoise de Paris, se félicitant d'avoir enfin conquis le roi. Entre ces deux dispositions contraires la volonté du peuple ne permettait pas à l'Assemblée d'hésiter : elle décida que le 19 octobre elle se transporterait à Paris; et les derniers jours qu'elle passa à Versailles, elle les employa à affermir les bases de la Constitution.

Elle formula le principe du vote national et libre des impôts.

Elle décréta la responsabilité des ministres et des agents de l'administration.

Elle garantit la sûreté individuelle, en resserrant l'exercice du pouvoir judiciaire dans des limites déterminées et infranchissables.

Elle ordonna pour toutes les parties de l'empire l'uniformité du sceau.

Elle changea l'ancien protocole des rois.

Elle abrogea, comme insolente et vaine, l'expression *de notre certaine science et pleine puissance.*

Elle proscrivit, comme inconciliable avec le règne de la loi, cette formule : *Car tel est notre bon plaisir.*

Enfin, pour apprendre aux rois qu'ils commandent à des hommes, mais ne sont point les maîtres de la terre, elle changea le titre de *roi de France et de Navarre* en celui de *roi des Français.*

Le 19 octobre, selon ce qui avait été convenu, elle siégeait à Paris, dans la salle de l'archevêché, au centre d'un cercle de baïonnettes que les *Trois cents* avaient tracé autour d'elle, par une précaution injurieuse au peuple.

De vains compliments remplirent cette première séance; après quoi, l'Assemblée se rendit en corps au palais des Tuileries, pour y saluer le roi, la reine, le Dauphin.

Voici quelle était, vers cette époque, d'après le comte d'Escherny, la physionomie de la cour, aux Tuileries.

« Il y avait un monde prodigieux. Jamais je n'en ai tant vu à Versailles, excepté à la dernière fête de saint Louis. La salle des Gardes, qui est immense, était pleine. Elle tient à l'antichambre de la reine, tout aussi vaste, où nous avons resté une heure. Malgré le grand nombre de fugitifs, il y avait foule; on y était porté comme au parterre.... Le dîner du petit Dauphin a eu beaucoup de peine à se faire jour. Je l'ai vu passer à midi et repasser. On n'a pas dit qu'il y eût touché. La reine était parée et en petit deuil, l'air serein et riant; mais je l'ai trouvée changée. Son visage était allongé, maigri. Le roi était de mine, de port, de contenance, comme je l'ai toujours vu.... Une chose m'a frappé dans ces appartements. Les battants et les battus y étaient pêle-mêle. En me tournant sur moi-même, je me trouvais en face d'un duc, d'un évêque, d'un député, d'un planteur de Saint-Domingue ou d'un commandeur de Malte. Les propos se croisaient, les sentiments variaient, les opinions se heurtaient, mais sans choc trop violent : l'urbanité et la présence de la cour tempèrent, rapprochent et coalisent en apparence. »

Un autre étranger, qui en ce temps-là visitait la France, fut témoin d'une scène qu'il ne raconte pas sans quelque étonnement. Il vit dans le jardin des Tuileries Louis XVI

se promener, comme un bon bourgeois, au milieu d'une foule dont les flots s'écartaient respectueusement devant lui. On s'écartait aussi devant la reine, mais avec un respect où se devinait une arrière-pensée. Au fond d'un petit jardin, perdu dans le grand, et que défendait une faible barrière, l'étranger aperçut un bel enfant aux joues vermeilles, aux cheveux blonds bouclés, et qui était fort occupé, en ce moment, à se bâtir à lui-même un abri contre la pluie. C'était



MONTMORIN

le Dauphin. Quels changements! Mais cela même fut d'un poids bien léger dans vos terribles balances, ô Révolution indomptable!

Une chose qui émeut le cœur d'un sentiment de compassion, c'est le spectacle de la vie intérieure de Louis XVI aux Tuileries, après ces journées d'octobre si pleines d'avertissements sombres. A quoi passait-il son temps, ce monarque dont la destinée flottait dans un continuel orage? Après avoir donné à des actes de dévotion les premiers instants de son lever, il descendait au rez-de-chaussée, visitait son ther-

momètre, recevait le bonjour de sa femme et de ses enfants, déjeunait. Le déjeuner fini, venaient, jusqu'à l'heure de la messe, les lettres à écrire et le travail des affaires, travail auquel il se dérobait volontiers pour aller donner quelques coups de lime. Puis, afin de suppléer à l'exercice de la chasse qui lui manquait, il se mettait à marcher à grands pas le long de ses appartements, recevait quelques-uns de ceux dont l'entretien lui plaisait et gagnait ainsi l'heure du dîner. La lecture, des amusements avec les enfants, avec le Dauphin surtout, remplissaient son après-midi. Le soir, il allait au salon de compagnie, regardait jouer, entrait à la salle de billard, faisait quelques parties, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, souvent avec la reine.

Tel est, tracé par une main fidèle et amie, le tableau de la vie domestique de Louis XVI aux Tuileries, pendant que la Révolution, au dehors, grandissait et grondait. Que d'heures perdues, dans un moment où chaque minute contenait tant d'événements ! Et pourquoi le destin de Louis XVI fut-il d'être roi, puisque son destin fut de se plaire toujours à l'oublier ?

CHAPITRE II

ORGANISATION MUNICIPALE ET MILITAIRE DE LA BOURGEOISIE A PARIS

TANDIS que le peuple, avec une magnanime confiance, se livrait au bonheur d'avoir, suivant un mot de l'époque, reconquis le roi, les meneurs de la bourgeoisie ne songeaient qu'à faire de la royauté un docile instrument de leur domination naissante.

C'est, en effet, à la suite du grand mouvement d'octobre qu'on voit la puissance bourgeoise de l'Hôtel de Ville grandir jusqu'au despotisme, jusqu'au despotisme le plus ombrageux. Les représentants de la Commune, sans cesser d'être une autorité administrative, deviennent un vrai pouvoir exécutif ; les réunions de district sont supprimées ou entravées ; les journalistes sont poursuivis ; les colporteurs sont arrêtés sur la voie publique ; des feuilles hostiles, soit au maire de Paris, soit à Lafayette, sont brûlées en plein air, sur l'ordre de tel ou tel chef de poste, ou même d'après le caprice d'un simple garde national, aidé de ses camarades. Que le peuple assemblé se disperse, et place aux prétoriens de l'Hôtel de Ville !

Disons, en revenant un peu sur nos pas, quelle fut l'origine de ce pouvoir, comment il se développa, comment il s'organisa et s'établit entre le trône, pour le mettre en tutelle, et contre le peuple, pour le contenir.

Après avoir élu leurs mandataires à l'Assemblée nationale, les électeurs de Paris auraient dû se séparer : ils n'en avaient rien fait. Usurpateurs audacieux d'une autorité devenue incertaine, ils avaient continué à se réunir, s'étaient posés comme les représentants naturels des soixante districts entre lesquels la capitale se divisait, et n'avaient pas tardé à concentrer en leurs mains toute la puissance municipale.

Dès le 13 juillet, c'est-à-dire la veille du jour qu'immortalisa la prise de la Bastille, ils arrêtaient, ainsi que nous l'avons raconté, la création d'un *comité permanent*, choisi dans leur sein, et la formation d'une *milice parisienne*, composée de deux cents hommes par district. Ceci se passait à huit heures du matin, et la journée n'était pas encore finie que déjà le *comité permanent* prenait à son tour un arrêté définitif, portant :

Que le fond de la milice parisienne serait de quarante-huit mille hommes ;

Que les soixante districts, réduits en seize quartiers, formeraient seize légions ;

Que le commandant général, le commandant en second, tous les officiers d'état-major, seraient à la nomination du *comité permanent ;*

Que, quant aux officiers des bataillons, ils seraient nommés par chaque district, ou par des commissaires députés à cet effet ;

Que la MARQUE DISTINCTIVE de la milice parisienne serait la cocarde *rouge et bleue ;*

Que le quartier général de la milice parisienne serait constamment à l'Hôtel de Ville ;

Qu'il y aurait seize corps de garde principaux pour chaque légion et soixante corps de garde particuliers, correspondants à chaque district ;

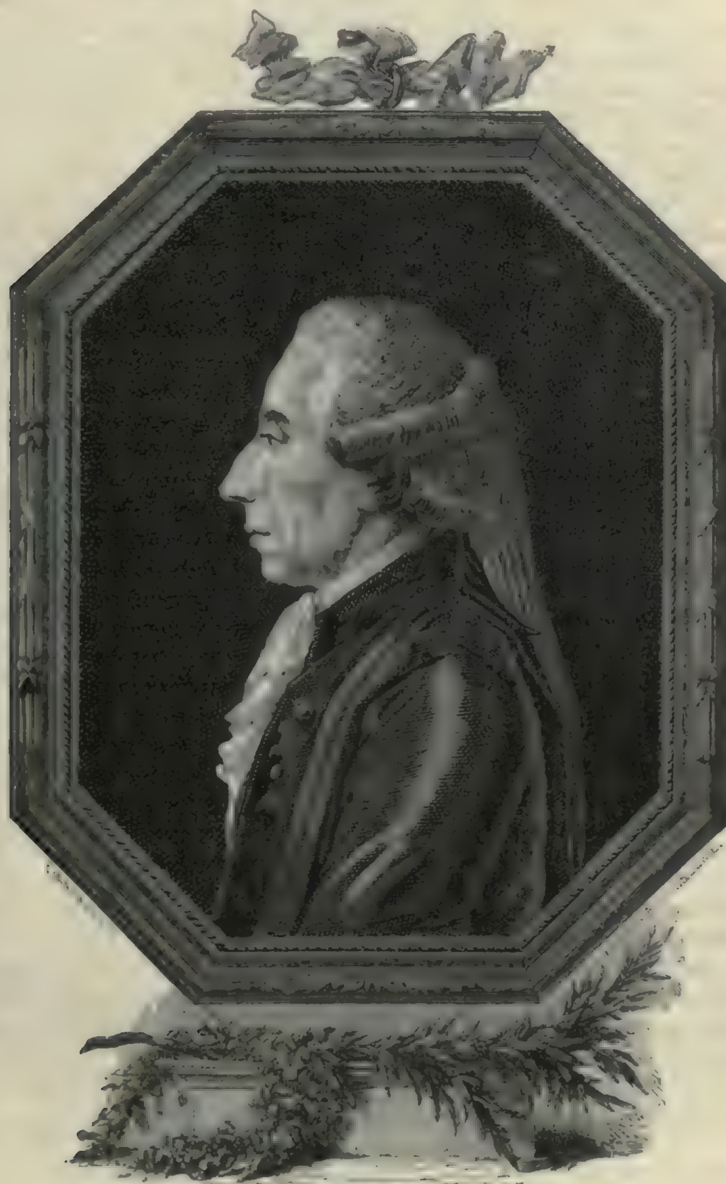
Enfin, que, d'après la composition de la milice parisienne, chaque citoyen ADMIS A DÉFENDRE SES FOYERS devrait, tant que les circonstances l'exigeraient, s'astreindre à faire son service tous les quatre jours.

De qui donc avaient-ils reçu mandat, ceux qui publiaient ces ordres souverains ? D'eux-mêmes. Le peuple était-il appelé à sanctionner cette prise de possession, si hautaine, si absolue ? Nullement. La voix des électeurs servait-elle au moins d'écho à celle des districts ? Non. L'usurpation était incontestable, elle était flagrante, et, pour en montrer l'étendue, il suffit de rappeler que, parmi les dispositions qui viennent d'être mentionnées, figurait celle-ci : « Tout homme qui sera trouvé avec la *cocarde rouge et bleue*, sans avoir été enregistré dans l'un des districts, SERA REMIS A LA JUSTICE DU COMITÉ PERMANENT. »

Le 15 juillet, on s'en souvient, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, un geste, un cri avaient décidé de la nomination de Bailly comme maire de Paris et de celle de Lafayette comme chef de la milice bourgeoise. Il faut faire connaître ces deux hommes.

Jean Sylvain Bailly était né à Paris en 1736 d'un garde des tableaux du roi. Il se livra d'abord à l'étude des beaux-arts ; puis, entraîné par le goût de la poésie, il composa, à seize ou dix-sept ans, deux tragédies, *Clotaire* et *Iphigénie en Tauride*, qu'il jeta au feu sur les observations critiques du comédien Lanoue. Découragé du théâtre, Bailly se rejeta sur les sciences, qui devaient lui ouvrir une carrière honorable et glorieuse. Des *Lettres sur l'astronomie ancienne et moderne*, un *Rapport sur le mesmérisme*, un *Mémoire sur l'Hôtel-Dieu*, lui valurent une place dans chacune des trois académies littéraires et scientifiques de la capitale. Élu membre des États généraux, il se trouva présider la fameuse séance royale du 23 juin : ce fut l'origine de sa fortune politique. Ses amis vantaient sa probité ; ses ennemis le soupçonnaient d'un certain penchant à l'intrigue ; ceux qui le voyaient étaient frappés de la douceur naïve de son visage, de sa bonhomie, et de je ne sais quel parfum d'honnêteté qui s'exhalait de ses discours. Mais il avait les défauts d'un esprit étroit ; son courage dégénérait bien vite en raideur, sa fermeté ressemblait trop à de l'entêtement, et la modestie de ses allures cachait une vanité un peu puérile. On remarqua que, devenu maire de Paris, il eut des domestiques à livrée et fit peindre sur son carrosse un écusson avec trois abeilles d'or. Cependant, comme il n'avait rien ni des vices brillants de la noblesse ni des rudes vertus du peuple, il devait plaire et il plut à la bourgeoisie.

Tout autre était Lafayette. La grâce exquise de ses manières, le tour de sa conversation, ses habitudes d'élégance, sa politesse savante et fine disaient assez dans quel monde il était né et avait grandi. Chose singulière! c'était un patricien que ce chef des bourgeois, c'était un marquis, c'était un brave gentilhomme qui, au retour de la guerre d'Amérique, d'où il rapporta l'amitié de Washington et un renom de soldat, s'était présenté à la cour pour y jouir d'une gloire toute républicaine. Comment lui fut-il donné de convenir à la bourgeoisie, sans cesser d'être un grand seigneur? Cela tient à l'art qu'il possédait de se faire pardonner les avantages de sa haute naissance, nul n'ayant jamais poussé plus loin que lui les séductions de la dignité sans morgue et de la familiarité habile. Il avait, d'ailleurs, aux yeux de cette classe moyenne qui détestait le passé et s'alarmait de l'avenir, l'inappréciable mérite de ne vouloir rien de décisif. Le pouvoir l'attirait et



BAILLY

l'effrayait tour à tour; il en était accablé et enchanté. Il aimait, du peuple, non sa domination, mais ses applaudissements; de sorte que, toujours poussé en avant par le goût de la popularité, il était toujours ramené en arrière par le secret effroi que lui inspirait la démocratie. Républicain de sentiment, royaliste d'occasion, défenseur infatigable, par ses actes, d'un trône qu'il ne se lassait pas de miner par ses discours; énergique dans la résistance, non dans l'attaque, et totalement dépourvu d'audace, quoique plein de courage, ses contradictions mêmes et ses perpétuels balancements le rendaient propre à tenir une situation intermédiaire. Avec lui, on était sûr de n'être, ni conduit jusqu'à l'imprévu, ni abandonné. La bourgeoisie l'accepta donc volontiers pour son homme d'action : il grandissait Bailly en le complétant.

Le 18 juillet, pour répondre sans doute, par un titre plus modeste, à un reproche d'usurpation difficile à éviter, l'assemblée des électeurs avait remplacé le *comité permanent* par un *comité provisoire*, composé de soixante membres élus dans

son sein; mais en même temps, elle avait songé aux moyens de désarmer le peuple Par arrêté spécial, les ouvriers furent invités à laisser leurs armes dans certains dépôts particuliers qu'indiqueraient les districts, et une somme de six livres fut offerte à quiconque rapporterait une arme à feu.

Les accusations dirigées contre l'Hôtel de Ville continuèrent, s'envenimèrent. Mirabeau, qui s'irritait intérieurement de la puissance de Lafayette et qui volontiers eût écrasé Bailly sous les dédains de sa supériorité, s'éleva, du haut de la tribune, contre la formation d'un pouvoir dont l'objet, disait-il, était le bien public et dont la continuation avait été nécessitée par les circonstances, mais « dont le fruit était devenu nul, parce que les créateurs et les créés n'étaient que de simples particuliers sans délégation, sans confiance. » De leur côté, les districts ne supportaient qu'impatiemment le joug d'une tutelle qu'ils n'avaient pas été appelés à se donner. L'assemblée des électeurs ayant osé accorder à Necker, comme on l'a vu plus haut, la grâce de Besenval, les soixante districts profitèrent de l'occasion pour éclater. De qui donc les électeurs tenaient-ils le droit de faire grâce à des hommes coupables du plus noir des crimes, le crime de lèse-nation? Et leur pouvoir même, de qui le tenaient-ils? Là-dessus, les districts se réunissent, se concertent, nomment chacun deux députés, et, le 30 juillet, les envoient à l'Hôtel de Ville, au nombre de cent vingt, prendre possession du pouvoir municipal, sous le nom de REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PARIS.

Telle fut l'origine de ce pouvoir fameux auquel un si grand rôle était réservé dans la Révolution. Mais hâtons-nous de dire qu'il fut loin d'être alors ce qu'il devint plus tard. Dans les commencements, il ne représentait que la bourgeoisie et ne servit qu'elle.

Les districts en effet n'avaient pas eux-mêmes, à cette époque, d'autre composition que celle qui dérivait du règlement royal du 28 mars 1789, relatif à la convocation des États généraux. Or, l'article 13 de ce règlement portait :

« Pour être admis dans l'assemblée de son quartier, il faudra pouvoir justifier d'un titre d'office, de grades dans une faculté, d'une commission ou emploi, de lettres de maîtrise, ou enfin de sa quittance ou avertissement de capitation, montant au moins à la somme de six livres en principal. »

Bien que ces dispositions ouvrissent les portes de la vie publique à un grand nombre de citoyens, elles n'étaient pas sans assurer dans plusieurs districts la prépondérance à l'élément bourgeois, et les premiers choix s'en ressentirent. Tout ce qui avait été fait, soit par le *comité permanent*, soit par le *comité provisoire*, les REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE l'approuvèrent.

Quant à eux.... Mais avant le récit de leurs actes, il importe de placer le tableau de l'organisation de leur pouvoir.

Ils avaient été élus, vient-il d'être observé, au nombre de cent vingt : ce chiffre, par des additions successives, ne tarda pas à être porté à trois cents, et de même qu'à Venise on disait le *Conseil des Dix*, le peuple, à Paris, se plut à dire le *Conseil des Trois cents*.

La municipalité fut distinguée de l'assemblée de la Commune : l'assemblée de la Commune représentant le pouvoir délibératif, et la municipalité le pouvoir administratif.

La municipalité se composa, sans compter le maire et le commandant général, de soixante administrateurs répartis entre huit départements, savoir :

Celui des subsistances, le plus important de tous, dans ces jours de disette, de panique et de complots;

Celui de la police, auquel donnait aussi une importance particulière cette brûlante activité des idées, si prompte à se traduire en faits ou à se répandre en désordres;

Celui des établissements publics, établissements pour l'instruction de la jeunesse, pour le commerce, pour les manufactures, pour les arts et métiers;

Celui des travaux publics, comprenant la voirie, les promenades, les fontaines, les cimetières, les prisons;

Celui de la régie des hôpitaux;

Celui de la régie des domaines et revenus appartenant à la ville de Paris;

Celui de l'assiette, répartition et perception des impôts dans l'intérieur de la ville;

Enfin, celui de la garde nationale parisienne.

A la tête de chacun de ces huit départements, il y eut un *lieutenant de maire*, assisté de six conseillers administrateurs, nommés directement par les districts et devant compte de leur gestion à l'assemblée des représentants de la Commune. Leur service devait-il être gratuit? La question fut posée dans l'assemblée des *représentants de la Commune*, et résolue affirmativement par elle le 30 septembre.

Une *chambre de police*, composée de huit notables et présidée par le maire, son lieutenant de maire ou le plus ancien des conseillers administrateurs, fut établie pour prononcer les amendes et les peines en matière de police. Elle jugeait en dernier ressort jusqu'à concurrence de cent livres et d'un mois de prison

Pour concentrer la partie administrative des huit départements, juger les différends qui se pouvaient élever sur leur étendue respective, et connaître des divers changements susceptibles d'être introduits dans l'organisation du corps de ville, on forma ce qui fut appelé le *Bureau de ville*, lequel fut composé du maire, du commandant général, de huit conseillers assesseurs, des huit lieutenants de maire, du procureur général de la Commune et de ses deux substituts, en tout vingt et un officiers.

Restait à créer un tribunal devant lequel pussent être portées celles des discussions entre particuliers, qui étaient autrefois de la compétence du prévôt des marchands et des échevins, discussions relatives aux marchandises, approvisionnements, payement des droits, etc... Le maire, huit conseillers assesseurs, le procureur général de la Commune, ses deux substituts et un greffier constituèrent par leur réunion ce tribunal qui prit le nom de *Tribunal contentieux*.

Telle était, à la fin de l'année 1789, l'organisation de la COMMUNE DE PARIS.

Ainsi, une *assemblée de deux cent quarante* membres, chargée du pouvoir législatif, et un *conseil de soixante membres*, chargé du pouvoir administratif, voilà ce qui la constituait

Loustalot s'éleva contre cette organisation avec beaucoup de force et l'éloquence d'un cœur passionné pour la liberté. Suivant lui, c'était profaner le beau nom de COMMUNE que de le donner à une assemblée de *deux cent quarante* individus, alors qu'il ne pouvait appartenir et n'appartenait qu'à l'universalité des habitants, vivant dans un même lieu Il affirma que la Commune, comprise et définie de la sorte, devait retenir le pouvoir législatif pour elle-même et ne confier à des mandataires que le pouvoir administratif, attendu que les intérêts communaux sont de leur nature simples, homogènes et facilement appréciables par tous Il rappela que la majorité des districts n'avait jamais entendu conférer à l'Hôtel de Ville d'autre mission que celle de former provisoirement le corps des fonctionnaires municipaux et de *préparer* un plan d'organisation municipale, d'où cette con-

séquence que l'Hôtel de Ville se trouvait en flagrant délit d'usurpation.

« Hors du travail préparatoire dont elle a été chargée, disait le sage Loustalot, l'*assemblée des deux cent quarante* doit être absolument nulle. Il importe à la liberté civile et à la bonne administration qu'il n'y ait aucun corps intermédiaire entre la Commune et les administrateurs ; car bientôt il s'établirait entre les administrateurs un commerce de services préjudiciable au bien public Les membres du corps intermédiaire, bien assurés de n'être pas vexés par les admi-



BRISSOT

nistrateurs, laisseraient tranquillement vexer le citoyen, et les administrateurs payeraient cette négligence en abusant du pouvoir en faveur des membres du corps intermédiaire. »

Paris faisait revivre le souvenir de la plus sombre tyrannie qui se soit jamais déployée dans le monde, celle du gouvernement de Venise, Loustalot comparait le maire de Paris et ses soixante administrateurs au doge et à ses six adjoints, et l'*assemblée des deux cent quarante* au *sérénissime conseil.*

Mais la vigueur de ses attaques n'empêcha pas la bourgeoisie de l'Hôtel de Ville de poursuivre le cours de ses empiétements.

Du reste, autour et au dessous de cette autorité centrale,

les districts conservèrent leurs assemblées générales, leurs présidents, leurs comités, dont les membres eurent à gérer les affaires qui ne regardaient que le district en particulier.

Quant à la MILICE BOURGEOISE, à laquelle Lafayette donna le nom de GARDE NATIONALE, voici quelle en fut l'organisation.

Chaque district fut requis de fournir quatre compagnies de cent hommes chacune, ce qui donna, pour les soixante districts, vingt-quatre mille hommes. Aux quatre compagnies, qu'on appela *compagnies bourgeoises*, fut ajoutée, dans chaque district, une compagnie soldée, composée d'anciens gardes françaises et qui prit le nom de *compagnie du centre*. Il y eut donc trente *compagnies du centre* de cent hommes chacune, lesquelles portèrent le chiffre total de la GARDE NATIONALE à trente mille hommes, non compris les officiers.

L'élection des commandants, aides-majors, capitaines et officiers des *compagnies bourgeoises* fut laissée au district; mais à l'exception du capitaine, tous les officiers des *compagnies du centre* furent à la nomination du commandant général : moyen ingénieux de lui créer une garde prétorienne dans une garde prétorienne!

La GARDE NATIONALE, à Paris, aurait dû, pour mériter ce nom, comprendre tous les citoyens. Qu'est-ce que la liberté dans un pays où les uns sont armés et les autres sans armes? Mais Lafayette et ceux de l'Hôtel de Ville surent couvrir d'un prétexte artificieux cette distinction, source de toute tyrannie. Eût-il été conforme à l'humanité de soumettre au fatigant service de la garde nationale tant de pauvres ouvriers qu'enchaînait à un labeur quotidien le soin de gagner leur vie? Ainsi, plus on les craignait, plus on affecta de les plaindre; et une milice qui, à Paris, aurait dû s'élever au moins à cent cinquante mille hommes, ne dépassa pas, y compris les officiers, le chiffre dangereux de trente et un mille!

Inutile de remarquer que, pour mieux creuser la ligne de démarcation tracée entre les gardes nationaux et le reste des citoyens, on eut soin de donner aux premiers cet uniforme militaire où la vanité puise si aisément le goût de la domination. C'était une dépense à faire : cette considération n'arrêta pas. 120 000 francs furent remis par la ville à Lafayette pour habiller la garde nationale, et un beau jour cinq voitures de drap, qui appartenaient au gouvernement, ayant traversé Paris, la municipalité s'en empara sans scrupule. « Cela venait à merveille, dit Bailly; cela fut de bonne prise. » Il y eut donc, à Paris, nombre d'avocats, de manufacturiers, de médecins, de marchands qui se mirent à jouer au soldat; et Camille Desmoulins put écrire : « Hors des districts, on se tue pour des épaulettes; on ne rencontre dans les rues que dragonnes et graines d'épinards.

« Que voulez-vous? chacun cherche à paraître! »

Cet esprit militaire se communiqua si bien de proche en proche, qu'il envahit jusqu'aux petits garçons. Ils s'enrégimentèrent d'eux-mêmes, simulèrent des batailles en pleine rue, et il ne fallut pas moins qu'un grave arrêté de l'Hôtel de Ville pour mettre fin à leurs combats.

Il serait assurément injuste de prétendre que l'administration des *Trois cents* ne rendit aucun service à la ville de Paris : les circonstances étaient difficiles, et y tenir tête demandait une énergie qui n'aurait pu réussir s'il ne s'y était quelquefois mêlé un peu de dévouement. Mais ce qui est certain, c'est que cette administration naissante fut tracassière, despotique, envahissante à l'excès et trop portée à abuser de la force que la garde nationale mettait alors à la disposition de la défiance et de l'arbitraire. Par le règlement du 8 octobre, l'Hôtel de Ville défendit de plus belle aux colporteurs de proclamer d'autres imprimés que les décrets de l'Assemblée, édits, jugements, etc. Ce qui était, selon l'expression de Loustalot, employer la hache où il ne fallait que la serpette. Il ne se passait presque pas de jour que des citoyens ne fussent arrêtés sur les plus frivoles prétextes. Un homme fut saisi au café de Foix parce qu'il y distribuait quelques exemplaires d'une brochure qu'il avait faite; un autre parce qu'il lisait tout haut un journal. Les patrouilles se montraient d'une intolérance provoquante et même, en certains cas, farouche. Elles prétendaient faire jusqu'à la police intérieure des établissements publics. Un jour, le café Procope fut comme assiégé; il se mit intrépidement en état de défense, et la patrouille fut repoussée. Arrivait-il à des citoyens en veste d'avoir à la main une brochure ou un journal non marqué du visa de la Ville, des citoyens en uniforme étaient là pour faire justice! sans compter que le despotisme central de l'Hôtel de Ville s'aggravait du despotisme local de tous ces districts dont chacun avait, et son comité permanent, et son comité de police, et son comité militaire et son comité civil. Des passants se plaignirent plus d'une fois d'avoir été arrêtés sans motif et frappés, au moment de leur arrestation, de coups de baïonnette. Des femmes, des filles honnêtes furent enlevées, comme de viles prostituées, au détour des rues ou sur le seuil de leurs portes, et ne durent leur délivrance qu'à l'indignation du quartier. La liberté trouva refuge dans quelques districts, dans celui des Cordeliers, par exemple; mais, en mainte section, l'on se livra sans retenue aux violences de ce que Loustalot fut le premier à nommer le *despotisme bourgeois*. Une caricature parut, avec ces mots : le *patrouillotisme chassant le patriotisme :* expression vive et fidèle des ressentiments populaires!

Tout cela ne pouvait manquer de faire naître, de multiplier les réclamations de la presse démocratique. Brissot, un des *Trois cents* et le défenseur systématique de la municipalité, eut à repousser des coups furieux. L'ardent Camille, l'énergique Loustalot prirent, contre lui, la tête du parti, qui était cette fois le peuple.

« Il n'y a pas, s'écriait ce dernier avec véhémence, il n'y a pas, dans ce moment, un citoyen de la capitale qui puisse dire : ce soir, je souperai avec ma femme et mes enfants, demain j'irai chez mes débiteurs pour toucher de quoi faire mes payements après-demain. Il faut toujours sous-entendre : s'il ne plaît pas à quelque ennemi de me susciter quelque affaire à la police, et au magistrat de me faire détenir trois jours. » Et il demandait amèrement si l'aristocratie des nobles n'avait été abattue que pour faire place à l'aristocratie des riches.

A son tour, Camille Desmoulins disait : « Il n'est pas jusqu'au fusilier qui ne soit bien aise de me faire sentir qu'il a du pouvoir. Quand je rentre à onze heures du soir, on me crie *qui vive?* — Monsieur, laissez passer un patriote picard. — Mais il me demande si je suis Français, en appuyant la pointe de sa baïonnette. Malheur aux muets! « Prenez le pavé à gauche! » me crie une sentinelle; plus loin, une autre crie : « Prenez le pavé à droite! » Et, dans la rue Sainte-Marguerite, deux sentinelles criant : « Le pavé « à droite, le pavé à gauche, » j'ai été obligé, de par le district, de prendre le ruisseau. »

Souvent, Lafayette intervenait en personne, surtout quand la gravité du cas l'exigeait; et, selon les convenances du

moment, il savait employer, avec beaucoup d'art, tantôt la persuasion, tantôt la menace. Ce fut par un discours paternel qu'il dissipa un rassemblement de tailleurs qui s'était formé au Louvre, pour retarder l'habillement de la garde nationale. Ce fut, au contraire, par un habile déploiement de sévérité qu'il prévint une révolte près d'éclater parmi les terrassiers de Montmartre.

L'Assemblée, ravie de sa conduite, lui vota par acclamation un traitement de cent vingt mille francs et une indemnité immédiate de cent mille francs. Mais il était trop riche, trop fier, trop soigneux de sa popularité, pour souffrir qu'on récompensât en argent ses services : il refusa tout. On avait oublié Bailly, dans cet élan peu élevé de reconnaissance : il s'en plaignit avec plus d'aigreur que de dignité, et ses réclamations ne firent que donner un nouvel éclat au désintéressement de Lafayette.

Cependant la famine, un moment bannie après les journées d'octobre, n'avait pas tardé à rentrer dans Paris. L'abondance factice dont le roi et sa famille semblaient avoir apporté le bienfait à la capitale, disparut soudain. De nouveau, les portes des boulangers furent assiégées tout le long du jour par des groupes avides; de nouveau, la colère vint ajouter ses tourments à ceux de la faim, toujours disposée aux soupçons. On parla de tentatives pour perdre ou gâter les farines amoncelées à la halle, et, de fait, on trouva dans les égouts, dans les rues, jusque dans les filets de Saint-Cloud, des amas de pain qu'y avait jetés la criminelle malveillance des accapareurs, ou leur prudence mise en défaut.

La disette étant l'objet de toutes les préoccupations, plusieurs districts prirent des arrêtés relatifs aux subsistances et envoyèrent des députés au comité de ce département; mais ils y reçurent un accueil dont le district de Saint-Germain l'Auxerrois dénonça hautement la morgue. Une fois encore, la vie de Paris devint poignante.

Ce fut alors que ceux à qui le peuple faisait peur, comme la disette faisait peur au peuple, commencèrent à mettre en avant la nécessité d'une *loi martiale*. Dès le 14 octobre, un homme avait présenté à l'Assemblée constituante un *projet de loi concernant les attroupements*, projet qui contenait des dispositions très-dures et fut chaudement applaudi. Or, quel était cet homme? Mirabeau! Mais, pour frapper ce coup hardi, un prétexte était nécessaire; on le désirait : le fit-on naître?

Le 21 octobre, une femme qui n'avait pu encore se procurer du pain et à qui on avait répondu qu'il n'y en avait plus, entra, pour vérifier le fait, chez un boulanger du marché Palu, nommé Denis François. Déjà, dans la foule qui se pressait aux portes, on accusait Denis François de cacher du pain : un enfant indiqua un endroit où il y en avait. Aussitôt, la boutique est envahie; on cherche, et, en effet, on trouve quelques pains mis en réserve. Ils n'avaient été gardés que pour la consommation du boulanger et celle de ses garçons; mais les décisions de la faim sont aussi promptes et aussi aveugles que ses défiances sont terribles. Le malheureux est saisi, traîné à l'Hôtel de Ville, la rumeur publique grossissant son prétendu crime.

A l'Hôtel de Ville, on l'interrogea; et, comme son innocence était manifeste, elle fut aisément prouvée aux membres du Comité de police.

Mais, au dehors, la foule grondait, excitée et trompée, — beaucoup l'ont cru, — par les agents de ce pouvoir occulte qui, dans toutes les journées sanglantes de la Révolution, laissa deviner sa présence et fit sentir sa main. Le cri *à la lanterne!* n'était poussé, dit l'*Observateur provincial*, que par des bouches riantes.

A huit heures moins un quart, le fatal réverbère fut détaché et l'on vit avec horreur une femme essayer le nœud coulant. Presque au moment même, une vingtaine de mégères, qui paraissaient obéir à un mot d'ordre, accoururent pour escalader les barrières. Tandis qu'elles gravissaient l'escalier, un porte-sac du port, homme au visage sinistre, aux cheveux rouges, se montre tout à coup à la croisée qui avoisine la lanterne, s'assied sur la potence de fer, tire à lui la corde, essaye de nouveau le nœud coulant, et attend sa victime « avec la même tranquillité qu'un honnête homme aurait attendu le moment de faire une bonne action. »

Guyot de Blancheville et Garan de Coulon, membres du Comité de police, étaient descendus sur la place pour annoncer que le boulanger allait être conduit au Châtelet. « Où est-il? où est-il? » crièrent plusieurs voix. « Vous voulez le faire échapper! Malheur à vous! Votre tête répond de la sienne. » On introduit alors dans l'Hôtel de Ville ceux du dehors, on leur propose de juger l'accusé et on va le prendre dans la salle où on le tenait caché. Mais à peine a-t-il paru, qu'il est saisi violemment, traîné sur la place, et mis à la lanterne. Un témoin oculaire remarque que, dans le groupe qui entourait la victime, « aucune fureur ne semblait égarer les esprits. » La tête, arrachée du corps, fut plantée au bout d'une pique et le cadavre traîné le long des rues par quelques misérables qui forçaient les passants à leur donner de l'argent en manière de récompense.

Aussitôt, ardents à profiter de la consternation des bons citoyens et des patriotes, les *Trois cents* envoyèrent solliciter de l'Assemblée constituante le vote de la loi martiale. L'Assemblée qui, le 14, avait si fort applaudi à la motion de Mirabeau, n'avait pas besoin qu'à cet égard on la pressât beaucoup.

Au lieu de la loi martiale, Buzot réclamait la formation d'un tribunal national; Robespierre, à son tour, prit la parole :

« On demande du pain et des soldats; c'est-à-dire : le peuple attroupé veut du pain; donnez-nous des soldats pour immoler le peuple. On vous dit que les soldats refusent de marcher.... Eh, peuvent-ils se jeter sur un peuple malheureux dont ils partagent le malheur? Ce ne sont pas des mesures violentes qu'il faut prendre, mais des décrets sages, pour découvrir la source de nos maux, pour déconcerter la conspiration qui, peut-être, dans le moment où je parle, ne nous laisse plus d'autre ressource qu'un dévouement illustre. Il faut nommer un tribunal vraiment national. »

Sans s'arrêter aux paroles de Buzot et de Robespierre l'Assemblée décréta :

Que, dans les cas où la tranquillité publique serait en péril, les officiers municipaux devraient, en vertu du pouvoir reçu de la Commune et à peine d'en répondre personnellement, déclarer la nécessité de déployer la force militaire;

Que cette déclaration se ferait en exposant à la principale fenêtre de la Maison de Ville et en portant dans toutes les rues, dans tous les carrefours, un drapeau rouge;

Qu'au signal seul du drapeau, tous attroupements, avec ou sans armes, deviendraient criminels;

Que les gardes nationales, troupes réglées et maréchaussées requises par les officiers municipaux, seraient tenues de marcher sur-le-champ, précédées d'un drapeau rouge;

Qu'il serait demandé par un des officiers municipaux aux personnes attroupées quelle était la cause de leur réunion, quel était le grief dont elles demandaient le redressement; qu'elles seraient autorisées à nommer six d'entre elles pour

exposer leur réclamation et tenues de se séparer aussitôt après;

Que, faute par elles de se retirer, il leur serait fait à haute voix, par un officier municipal, trois sommations, dont la première serait en ces termes : *Avis est donné que la loi martiale est proclamée, que tous les attroupements sont criminels . on va faire feu; que les bons citoyens se retirent;*

Que, dans le cas où le peuple attroupé, n'ayant commis aucune violence, se retirerait paisiblement, soit avant, soit immédiatement après la dernière sommation, les moteurs ou instigateurs de la sédition pourraient seuls être poursuivis, et seraient condamnés : à une prison de trois ans, si l'attroupement était sans armes, et, s'il était armé, à la peine de mort;

Que, dans le cas où des violences seraient commises, les auteurs de ces violences, qui auraient échappé à la force militaire, seraient punis de mort;

Que la mort serait aussi le châtiment de tout chef, officier et soldat ou garde national qui exciterait ou fomenterait des attroupements;

Qu'enfin, le calme une fois rétabli, les officiers municipaux rendraient un décret pour faire cesser la loi martiale, et que, pendant huit jours, le drapeau rouge serait remplacé par le drapeau blanc.

Cette loi terrible fut proclamée au son des trompettes, au bruit du tambour, avec une solennité lugubre. Les huissiers de l'Hôtel de Ville, revêtus de leur costume de cérémonie, en manteaux, parcoururent Paris, à cheval, précédés d'un détachement de cavalerie et escortés par des gardes de ville portant un uniforme étrange et antique. On avait commencé à huit heures du matin, on ne finit qu'à trois heures après midi. Le peuple, en proie à une indignation profonde, frémissait et se taisait. Dans l'attente d'une insurrection, les représentants de la Commune se hâtèrent de nommer ceux d'entre eux qui, en vertu de la loi nouvelle, auraient à déployer le drapeau rouge. On vit des gardes nationaux donner, en pleine rue, le fil à leurs sabres, et les habitants reçurent l'ordre d'illuminer leurs maisons.

En même temps, on arrêtait deux des meurtriers de François. L'un d'eux, nommé Blin, c'était le porte-sac, fut pendu; l'autre condamné à un bannissement de neuf années. Le premier soutint, dans son interrogatoire, qu'il avait cru venger la nation. On pendit aussi un malheureux, surpris dans les faubourgs au moment où il distribuait des cartes contenant, disait-on, un appel à la révolte. Il se nommait Adrien et ne savait pas lire. Une députation de l'Assemblée fut envoyée à la veuve du boulanger, enceinte alors de trois mois, et qui s'était évanouie sur le passage de la tête sanglante de son mari. Le roi chargea le duc de Liancourt de porter à cette femme infortunée des consolations, des présents, une somme considérable; et l'on fit au boulanger des funérailles auxquelles plusieurs membres de la Commune assistèrent.

Profiter du crime de quelques-uns pour attenter à la liberté de tous est un artifice familier à la tyrannie et qui, toujours dénoncé, se reproduit toujours. Ainsi, pendant que les patriotes témoignaient leur douleur du meurtre qui venait d'être commis; pendant que Loustalot s'écriait, en parlant des meurtriers : « Des Français! des Français! Non, non, de tels monstres n'appartiennent à aucun pays; le crime est leur élément et le gibet leur patrie; » les *Trois cents* ne songeaient qu'à tirer parti de l'impression produite, pour affermir leur domination, pour l'étendre.

Et telle était, en effet, la stupeur des esprits, qu'une seule voix, dans la presse, s'éleva énergiquement, péremptoirement, contre la loi martiale : celle de Marat. Il affirma que jamais le peuple ne se soulevait que lorsqu'il était poussé au désespoir par la tyrannie, et après de longs efforts de patience. Il affirma que, quoiqu'elle ne fût pas toujours éclairée dans ses effets, la vengeance du peuple était toujours juste dans son principe. Qu'une loi martiale pût être bonne lorsque la Constitution est terminée, équitable, et que les dépositaires de l'autorité se renferment dans leur devoir, Marat n'allait pas jusqu'à le nier; mais, lorsqu'une nation en était encore à rompre ses fers et à se débattre douloureusement contre ses ennemis, une loi martiale ne lui apparaissait que comme un mur d'airain élevé autour d'un abîme.

Le langage de Loustalot fut beaucoup moins fort, beaucoup moins décisif. Il rappela qu'à Athènes, la loi exigeait de tout citoyen qu'il prît parti pour ou contre dans les mouvements populaires; qu'à Rome, on opposait aux séditieux l'activité d'un dictateur, plus contraire à la liberté que la loi martiale; qu'en Angleterre, la loi martiale existait, bien qu'elle n'y eût été mise à exécution qu'une fois, c'est-à-dire quand lord Gordon, à la tête de quarante mille factieux, entreprit de brûler les oratoires et les chapelles des catholiques. Loustalot admettait donc le principe de la loi martiale. Seulement, il refusait de reconnaître que celle qui venait d'être portée en France fût plus sage, plus humaine que la loi anglaise. Puis, examinant, article par article, le projet voté dans l'Assemblée, il en faisait ressortir les vices avec un heureux mélange de bon sens et de profondeur. Il s'attaquait d'abord à ce vague des mots, toujours si favorable aux tyrans. Pourquoi n'avoir pas défini, par exemple, le mot *attroupement?* Suffirait-il de quelques personnes causant, marchant, ou même renfermées ensemble, pour constituer un attroupement, dès qu'il aurait plu à un municipal, qui aurait mal digéré, de faire arborer le drapeau rouge? Et si l'attroupement était motivé sur des griefs fondés dont on eût en vain demandé le redressement, par la presse, par des pétitions, par toutes les voies légales; s'il avait pour objet le salut public évidemment compromis; s'il n'était que la dernière ressource de la liberté agonisante!... La résistance à l'oppression n'est-elle pas un des droits de l'homme en société? Et le moteur d'une résistance commune est-il coupable, même quand il est prouvé que l'oppression existait? « Lorsque Manlius, ajoutait Loustalot, excita une sédition à Rome, en persuadant au peuple que quelques sénateurs avaient soustrait du trésor public des sommes capables de payer ses dettes et de le soulager, Cincinnatus ne dit point à Manlius, cité devant son tribunal : « Tu es l'auteur de la sédition, tu vas être puni. » Il lui dit : « Ou tu prouveras que les sénateurs ont fraudé le peuple d'une « partie des deniers publics, ou tu seras conduit en prison. » Manlius n'aurait pas eu cette alternative d'après notre article 8 de la loi martiale, et Cincinnatus est, à notre avis, de tous les hommes d'État celui qui a le mieux connu les lois d'un peuple libre. »

Dans le même numéro, Loustalot publia une lettre écrite par un membre du district de Saint-Jacques la Boucherie, et où l'on remarque le passage suivant :

« La motion de M. Robespierre m'a frappé; ses cris n'ont point été écoutés; l'éloquence fastueuse l'a emporté sur l'éloquence de la raison, et son énergie a été qualifiée d'irascibilité, d'amour-propre Oui, proclamer la loi martiale avant d'avoir établi un tribunal pour les criminels de lèse-nation est un acte impolitique ou un coup de despotisme vigoureux. Ce sont de ces coups terribles qui, quand ils portent, font une plaie profonde. CE COUP ÉTAIT PRÉVU DEPUIS LONGTEMPS. M. MIRABEAU L'ANNONÇAIT AFIN D'Y ACCOUTUMER LES ESPRITS; ET LE BOULANGER ET LES DEUX HOMMES EXÉCUTÉS LE

LENDEMAIN SONT PEUT-ÊTRE TROIS VICTIMES QUI DEVAIENT LE PRÉPARER : ON N'A PRODUIT CES SCÈNES SANGLANTES QUE POUR AVOIR OCCASION DE DEMANDER LA LOI MARTIALE. »

Ce qui est certain, c'est qu'à partir de ce moment, la bourgeoisie marcha au despotisme avec un redoublement de hardiesse. Un décret du 21 octobre avait déféré au Châtelet, tribunal de l'ancien régime, le jugement des crimes de lèse-nation · à leur tour les *Trois cents* se hâtèrent d'établir un Comité des recherches, qu'ils composèrent de six membres : Agier, Oudart, Perron, Lacretelle (aîné), Garan de Coulon, Brissot. Le placard qui annonçait cette inquisition civile portait que le Comité des recherches se bornerait, *sans aucun pouvoir administratif*, à recevoir les dénonciations et dépositions sur les trames, complots et conspirations qui pourraient être découverts, *s'assurerait en cas de besoin des personnes dénoncées*, les interrogerait et rassemblerait les preuves de nature à former un corps d'instruction.

Ici encore, l'âme généreuse de Loustalot s'émeut. « Quoi ! s'écriait-il amèrement, votre Comité des recherches n'aura, dites-vous, *aucun pouvoir administratif*, et cependant il pourra *s'assurer des personnes dénoncées !* N'allez pas excuser cette institution, qui achève la ressemblance entre notre régime municipal et celui de Venise. »

Mais les *Trois cents* n'en persistèrent pas moins dans leurs pratiques de persécution. Ils avaient obtenu de l'Assemblée nationale un règlement en vertu duquel le maire pouvait faire détenir un homme en prison pendant trois jours, par simple mesure préventive : ils en usèrent et en abusèrent. Ils pesèrent sur la liberté de la presse. Ils imprimèrent à leur Comité de police une activité dévorante et d'autant plus à craindre que les séances de ce comité se tenaient à *huis clos*. Toutes les mesures de l'Hôtel de Ville, c'était Brissot qui les inspirait, et, de son bureau, où il les faisait exécuter, il courait à son journal, le *Patriote français*, où il entassait sophismes sur sophismes pour les défendre. Il fut l'âme de cette tyrannie bourgeoise, dont Bailly était le représentant responsable et Lafayette le bras.



CONSTANTIN



SAINT BERNARD

Parmi les districts qui résistèrent le plus vivement à l'Hôtel de Ville, il convient de citer celui des Cordeliers, que présidait Danton. Cet homme puissant essayait alors l'empire de sa voix et de ses colères. Mais il étouffait sur une scène, évidemment trop petite pour lui. Il lui fallait la Révolution tout entière à remuer.

Ainsi, l'ancienne aristocratie des nobles n'était pas encore tout à fait abattue, que déjà une autre aristocratie germait au sein de cette classe moyenne et rendait inévitable, dans cette grande tragédie du dix-huitième siècle expirant, un second acte plus terrible que le premier.

On va voir comment, après ses essais d'organisation municipale et militaire, la bourgeoisie s'organisa politiquement. Mais elle avait, auparavant, deux ennemis à réduire à une impuissance absolue : le corps des prêtres et celui des parlementaires. Voltaire vivait dans toutes les pensées : elle entra en campagne sous les auspices de ce redoutable génie.

CHAPITRE III

LA FORTUNE DES PRÊTRES DÉNONCÉE

Au mois de juin, le clergé avait cessé d'être un corps politique : il allait cesser d'être un corps civil. Au mois d'août, l'Assemblée avait, au nom de la nation, revendiqué les dîmes

de l'Église : elle allait, en revendiquant aussi les biens-fonds de l'Église, porter un dernier coup à la fortune des prêtres.

D'où venait cette fortune?

Jusqu'où s'élevait-elle?

Comment se trouvait-elle distribuée entre le haut et le bas clergé?

Quelle en était la destination primitive et quel en avait été l'emploi?

Telles sont les questions à résoudre pour décider de la légitimité de ce grand fait historique : le retour des biens du clergé français à la nation française.

Burke a osé nommer cela un *vol*, ajoutant qu'à ceux qui cherchaient à justifier un tel acte, il y avait à répondre, non par la logique, mais par le bourreau. A cette insolence et à cette calomnie, que l'histoire, à son tour, réponde!

On sait que, dans les premiers jours de l'Église, les fidèles apportaient aux pieds des apôtres le prix de leurs biens, qu'ils vendaient pour qu'on les distribuât entre tous, selon les besoins de chacun. Le nombre des chrétiens se multipliant et les apôtres ne pouvant suffire aux soins de la distribution proportionnelle, saint Pierre invita les fidèles à choisir parmi eux sept personnes d'une sagesse reconnue, auxquelles fut confiée l'administration des biens communs. Cette administration des sept premiers économes ayant été aussi prévoyante et éclairée que dépourvue d'égoïsme, le domaine de l'Église naissante ne tarda pas à s'accroître; mais la persécution vint, et la spoliation suivit. Temps d'héroïque mémoire! Ce n'était pas à la possession des richesses terrestres que songeaient alors les apôtres du culte nouveau. Ignace, traîné aux bêtes féroces, disait, à l'entrée du cirque : « Me voici; je suis le froment du Christ » Origène écrivait à son père, condamné à mort, « pour se réjouir de ce prochain triomphe que leur gardait le paganisme en fureur. » Du haut des murs d'Autun, la mère de saint Symphorien voyait son fils au milieu des tortures et lui montrait le ciel. Les chrétiens allaient par bandes visiter les prisons, ils trempaient dans le sang des martyrs des linges que ce sang béni sanctifiait, et c'était sur les ossements de leurs frères qu'au fond des catacombes ils élevaient l'autel de leur Christ, cet ami sublime des pauvres!

L'époque précise à laquelle les chrétiens, quand la corruption païenne les eut gagnés, furent pour la première fois invités à payer la dîme, ce qui eût été inutile s'ils eussent continué à n'avoir *qu'un cœur et qu'une âme*, cette époque est peut-être difficile à fixer; mais ce qui est certain, c'est que la dîme ne fut d'abord qu'une imposition volontaire. Saint Augustin la recommande comme une œuvre de charité parfaitement libre, et, c'est dans le même sens que le concile de Tours en parle.

Cependant, à mesure que le christianisme se répandait, le corps des prêtres tendait de plus en plus à se distinguer de la société générale des fidèles, et la passion des richesses s'allumait. Déjà, sous Valentinien, il avait fallu qu'une loi déclarât nuls tous legs faits par des femmes à des ecclésiastiques et à des moines. Lorsque, après la conquête des Gaules, les Francs se donnèrent au christianisme, les prêtres réclamèrent et obtinrent leur part des dépouilles; d'où ce mot de Clovis : « *Saint Martin ne sert pas mal ses amis, mais il se fait payer trop cher de ses peines.* »

Alors furent fondés tous ces monastères que dota si richement la superstition des rois de la première race, imités dans leurs munificences pieuses par les reines et les grands seigneurs. « *Si vous enlevez ce qui est à Dieu, disait l'évêque de Tours à Clotaire, qui lui demandait un subside, Dieu vous enlèvera votre couronne.* » La reine Brunehaut avait accordé au clergé des priviléges et des exemptions considérables : le pape saint Grégoire les confirma, et c'est à ce sujet qu'il écrivait à quelques monastères : « *Si quelqu'un des rois et d'autres personnes séculières, ayant connaissance de cette constitution, ose y donner atteinte, qu'il soit privé de sa dignité.* » De là, plus tard, le droit de disposer des couronnes, au nom de Dieu!

Charles Martel s'étant emparé d'une partie des biens ecclésiastiques pour enrichir ses capitaines, les évêques le damnèrent après sa mort, et mirent pour condition à l'appui que sollicita d'eux Pépin le Bref, son fils, la restitution de leurs biens. Une lutte s'engagea, dès ce moment, entre les guerriers de Charles Martel et les prêtres, lutte ardente que Charlemagne éteignit en assurant aux nobles la propriété définitive des terres en litige, à charge par les possesseurs : 1° de contribuer aux réparations des églises et monastères; 2° de payer au clergé la dîme des récoltes.

Ainsi, la dîme, en France, ne pesa d'abord que sur les domaines d'un certain nombre de nobles, et sur des domaines enlevés à l'Église. Mais, de juste qu'était cet impôt, on sut bientôt, en l'étendant, le rendre inique et oppressif. « Les moines fabriquèrent, dit Thouret, une fausse loi de Jésus-Christ, par laquelle ils menaçaient ceux qui ne payeraient pas la dîme, de frapper leurs champs de stérilité et d'envoyer dans leurs maisons des serpents ailés qui dévoreraient leurs femmes et leurs enfants. Ils firent même intervenir le diable en leur faveur. Des prédicateurs criaient au peuple : « Ouvrez « les yeux, c'est le diable qui a dévoré les grains dans les « épis. Il a déclaré, avec des hurlements affreux, au milieu « des campagnes, qu'il exterminera tous les mauvais chré- « tiens qui refusent de payer la dîme. » On la paya, et, l'usage établi, le clergé eut assez de crédit pour faire légitimer son usurpation par des lois positives. »

Quand promesses ou menaces ne suffisaient pas, les prêtres avaient recours à des spectacles extraordinaires. Pour frapper l'imagination des fidèles, ils portaient au milieu d'un champ les croix, les vases sacrés, les reliques des temples, formaient autour une enceinte de ronces, et s'enfuyaient, comme éperdus, les mains levées vers le ciel.

Au neuvième siècle, la fortune des monastères avait pris des accroissements tels que Alcuin, gratifié de quatre abbayes, comptait sur ses terres vingt mille vassaux, serfs ou esclaves, et que l'abbé de Saint-Denis payait aux Normands, pour sa rançon, six cent quatre-vingt-cinq livres pesant d'or, trois mille deux cent cinquante livres pesant d'argent, des chevaux, des bœufs, et nombre de serfs avec leurs femmes et leurs enfants. Alcuin devait sa fortune à Charlemagne.

Ce prince, guerrier illustre et grand législateur, mais le plus profond des bigots fameux, ne se contenta pas d'enrichir l'Église outre mesure, il lui voulut une opulence inviolable, éternelle. « Tout ce qui est offert à Dieu, est-il écrit dans un capitulaire de Charlemagne, pour servir à son honneur et à sa gloire, ainsi qu'au bien de son Église, devient, par cette consécration, absolument inviolable » Un autre capitulaire porte que les biens consacrés à la religion doivent être exempts de tout impôt, les prêtres n'ayant à contribuer à aucune dépense publique, si ce n'est à celles des chemins et des ponts. Cette doctrine convenait trop au clergé pour n'être pas adoptée par lui avec enthousiasme. Elle donna naissance à la théorie du *don gratuit*. Le privilége d'être exempté des impôts fut presque érigé en article de foi, et les prêtres qui cédaient sur ce point se virent exposés à l'accusation de sacrilége.

Voici quelle était, au temps de Charlemagne, la formule des actes de donation :

« J'offre à Dieu et lui consacre toutes les choses insérées dans cet écrit pour la rémission de mes péchés, de ceux de mes parents, de mes enfants Ces dons que je fais sont destinés aux frais du culte divin, à la nourriture des pauvres et des clercs, à l'entretien du luminaire, et autres choses nécessaires à l'Église; et si quelqu'un, ce que je ne crois pas devoir arriver, les ravissait, il se rendrait coupable de sacrilége et serait soumis au terrible jugement du seigneur Dieu, à qui j'offre et consacre ces biens. »

Les prêtres, tant favorisés par Charlemagne, l'immortalisèrent dans le souvenir des hommes, tandis qu'ils ravirent à tel autre de ses successeurs sa puissance, qu'il leur marchanda, et l'estime de l'histoire, qu'il ne leur avait pas payée

Les conciles de Carthage, de Lérida, de Valence en Espagne, et beaucoup d'autres, avaient decidé que les évêques, prêtres, diacres et clercs, qui, n'ayant rien au temps de leur ordination, acquerraient ensuite des héritages en leur nom, seraient réputés usurpateurs des biens sacrés, s'ils ne les donnaient à l'Église. La décision de ces conciles prévalut à tel point, que saint Bernard qualifia de *vol* tout acte qui y serait contraire Ce fut, pour l'Eglise, considérée comme corps, une nouvelle source de richesses

Que de rapines ne couvrirent pas les désordres des premiers temps de la monarchie! Ces rapines ajoutèrent au trésor ecclésiastique, car, au milieu de l'anarchie de la période barbare, les prélats figurèrent en qualité de chasseurs, de guerriers; ils tinrent la crosse et le glaive, ils bénirent et ils tuèrent. On en vit qui levaient des troupes, livraient bataille, emportaient des villes d'assaut, ravageaient des contrées entières et se gorgeaient de butin En pouvait-il être autrement? Les évêques étaient si bien tenus au service des armes, que lorsque quelqu'un d'entre eux était infirme, il devait commettre un de ses *fidels* pour le remplacer, « de peur, » ajoute le capitulaire, où cette obligation est écrite, « de peur que la chose militaire ne souffre de son absence. » Suivant une charte de l'an 830, un abbé devait donner annuellement à son évêque un cheval, un bouclier et une lance; et quand l'évêque était commandé pour quelque expédition militaire, l'abbé lui devait fournir deux chariots, l'un chargé de vin et l'autre de farine, plus dix moutons Il faut néanmoins reconnaître que le pape désapprouvait le sang versé par la main des prêtres : de là sans doute l'histoire de ce légat du saint-siége qui, dans une bataille, se contenta d'assommer neuf hommes avec une clé à trois nœuds qui lui servait de massue ; mais tous n'avaient pas cet art de faire taire les scrupules de leur conscience, témoin certain abbé de Saint-Germain des Prés, qu'Abbon, en son histoire du siége de Paris, nous montre perçant sept ennemis d'une seule flèche

Du reste, la violence fut moins productive encore que la ruse. Promesse du paradis, menace de l'enfer, séductions exercées sur les âmes naïves par l'effroi, la pitié ou l'amour, voiles jetés sur les crimes; contrats passés avec le remords, tout servit à la cupidité. Dans les dernières années du dixième siècle, la fin du monde, partout prêchée, attira aux églises une quantité prodigieuse de dons offerts par la peur Le profit en fut immense pour certains couvents, en particulier pour l'Ordre de Cluny, dont les abbés, Bernon et Odon, reçurent à cette époque cent quatre-vingt-huit chartes commençant toutes par ces mots solennels : *Appropinquante mundi termino* La fin du monde n'arriva pas, et le clergé garda ce qu'il avait reçu

Trop longue serait l'énumération des fausses chartes, des faux testaments, des fausses donations qui contribuèrent à grossir le trésor de l'Église, depuis la donation de Constantin, jusqu'à la fabrique de faux titres établie dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons Des moines, habiles dans l'art d'imiter les écritures, parcouraient les églises et les monastères de France, pour fabriquer des chartes en leur faveur. L'évêque Gilles avait été juridiquement convaincu de ce crime devant le roi Childebert, et les imitateurs n'avaient point manqué. Guernon se vanta, au lit de mort, d'avoir enrichi de cette sorte tous les monastères de son ordre, et le bénédictin Dom Vessière affirmait que, sur douze cents chartes examinées par lui dans l'abbaye de Landevenecq, en Bretagne, huit cents étaient positivement fausses, sans qu'il osât répondre de l'authenticité des quatre cents autres.

Les croisades enrichirent aussi l'Église par la ruine de ses défenseurs. L'absence des propriétaires, leur mort au pays lointain, la dévotion craintive de leurs familles, furent autant de circonstances exploitées avec audace et bonheur On a beaucoup parlé de la puissance prestigieuse de saint Bernard, prêchant l'enthousiasme sacré, remplissant les cœurs du feu de sa parole, animant tout, entraînant tout, mais peut-être n'a-t-on pas assez dit qu'il promettait à ses auditeurs *autant d'arpents de place dans le paradis qu'on lui en donnait de terre ici-bas.*

C'était surtout en biens-fonds que l'Église tenait à être dotée, convaincue que la possession du sol lui assurerait celle des hommes, et préférant, comme moyen de s'attacher les campagnes, la distribution des denrées aux aumônes en argent

A quel genre d'impôt l'Église ne demanda-t-elle pas l'accroissement de son opulence?

Elle taxa l'amour : car, jusqu'au commencement du quinzième siècle, où ce scandale eut fin, les nouveaux mariés ne purent, sans permission de l'évêque, passer ensemble les trois premières nuits de leurs noces.

Elle taxa l'entrée de l'homme dans la vie : car, à peine baptisé, l'enfant était lié sur l'autel, d'où on ne le détachait qu'après avoir fait payer à sa marraine sa rançon

Elle taxa le crime : car il y eut absolution pour qui aurait défloré une vierge, moyennant sept livres quatre sols; absolution pour qui aurait tué son père, sa mère, son frère, sa sœur, moyennant six livres; absolution pour qui aurait brûlé la maison de son voisin, moyennant sept livres quarante sols; et pour soixante et seize livres dix sols, absolution générale, sans distinction de forfaits

Elle taxa l'agonie : car la présence d'un prêtre fut requise pour la validité des testaments; l'apposition des scellés fut affaire de Dieu; et, sous peine d'être déclaré *déconfès*, privé de sépulture, voué à la damnation éternelle, le mourant dut mettre un legs au clergé dans son dernier soupir

Elle taxa la mort : car il fallut acheter le droit d'être en terre sainte mangé par les vers La peste même ne fut pas admise à dispenser de ce tribut, et il arriva qu'à Paris, pendant quatre mois, on n'ensevelit personne dans le cimetière des Innocents, *parce que maître Denys en voulait avoir trop grande somme*

Elle taxa le lendemain de la mort et ses mystères : car il y eut des *autels privilégiés* sur lesquels se lisaient ces mots : *Il se délivre une âme du purgatoire à chaque messe*, et, pendant que l'office divin se célébrait, des moines faisaient jouer derrière l'autel de petits feux d'artifice pour marquer qu'en ce moment l'âme, sortie du purgatoire, prenait son vol vers le ciel

Il est juste de ne rien taire et de tenir compte, dans les biens immenses du clergé, de la plus-value que les possesseurs leur avaient donnée par la savante économie de leurs travaux, par leurs défrichements, par leurs découvertes en agriculture. Il n'est pas contestable qu'entre les mains de quelques communautés monastiques la terre de France avait été fécondée; elle s'était couverte de constructions rurales, et les chanoines de l'église d'Autun, en 1789, eurent jusqu'à un certain point le droit d'écrire : « Il est de la dignité du clergé d'oser publier hautement qu'en France des contrées entières ne seraient encore que des déserts, si des corporations religieuses ne les avaient défrichées. » Le fait est que les Prémontrés, qui avaient près de mille abbayes, avaient cultivé et bâti non-seulement une partie de la Hongrie, de la Souabe, de la Pologne, mais une partie de la France. Leurs monastères étaient des modèles de fermes bien tenues, et l'on peut voir dans les belles estampes qui accompagnent l'histoire de leur ordre, écrite par l'évêque Louis Hugo, que ces fermes étaient le centre d'une grande culture où l'on élevait des bestiaux, où l'on enseignait l'hippiatrique et l'équitation. Le commerce, dont l'Église avait eu de bonne heure la notion, était venu accroître encore le capital ecclésiastique. Les Lazaristes étaient distillateurs; les Chartreux, les Carmes avaient inventé des liqueurs cordiales et salutaires; les couvents de femmes avaient perfectionné divers genres de travaux; les Bernardins étaient allés établir jusque dans le nouveau monde de belles indigoteries, et, suivant le témoignage de Jean de Palafox, évêque du Mexique, les Jésuites y exploitaient des sucreries dont quelques-unes valaient près d'un million d'écus.

Mais les bénéfices de cette légitime activité, que furent-ils, comparés au revenu de tant d'artifices dont nous venons de tracer le tableau? Les prêtres — c'est certain — durent la portion la plus considérable de leur fortune à la crédulité des peuples, indignement abusée.

Ainsi leur opulence était-elle un scandale quand la Révolution se présenta pour la discuter.

Déjà, plus d'un siècle auparavant, Moréri avait pu affirmer que le clergé possédait neuf mille maisons ou châteaux, deux cent cinquante-deux mille métairies et dix-sept mille arpents ou vignobles, propriétés dont le revenu annuel ne se serait pas élevé à moins de trois cent douze millions de livres. Encore ne comprenait-on dans ce chiffre ni les forêts, bois de haute, moyenne et basse futaie; ni les fours, pressoirs, moulins, usines de toute nature, ni les palais épiscopaux, presbytères, maisons abbatiales et conventuelles; ni les séminaires, chapitres métropolitains et collégiaux; ni les établissements des Oratoriens, des Lazaristes, des prêtres des missions étrangères, des Frères de la doctrine chrétienne.

D'après la *Lettre du cardinal de Fleury au conseil de Louis XV*, les revenus annuels du clergé auraient pu s'évaluer, à cette époque, à douze cent vingt millions; mais, plus tard, l'exagération de ce chiffre fut prouvée.

Lorsqu'en 1641 Richelieu, pour l'accomplissement de ses vastes desseins, résolut de lever sur le clergé une contribution de six millions, l'archevêque de Sens, parlant au nom des prêtres, fit remarquer :

« Que l'usage ancien de l'Église, pendant sa vigueur, était que le peuple contribuait les *biens*, la noblesse son *sang* et le clergé ses *prières* aux nécessités de l'État, aux occasions de la guerre, et que c'était une chose étrange de voir que maintenant on ne demandait plus les prières du clergé qui, selon l'Écriture sainte, sont le propre et unique tribut que l'on doit exiger des prêtres. »

On sent combien devaient être difficiles à évaluer d'une manière précise les richesses d'un corps qui se croyait si peu tenu d'en rendre compte et qui offrait ses prières quand l'État lui demandait de l'argent.

Les trois assemblées générales du clergé de France, tenues de 1755 à 1765, avaient arrêté le revenu clérical à soixante-deux millions. Cérutti le portait à quatre cent douze millions. Necker affirma, d'après les renseignements qu'il tenait de l'administration des économats, que ce revenu dépassait cent trente millions.

Cérutti disait trop et Necker disait trop peu.

Les biens ecclésiastiques des provinces conquises ou réunies à la France, depuis l'an 1665, avaient singulièrement accru les revenus de l'Église, et elle possédait :

Dans le Cambrésis, quatorze cents charrues sur dix-sept cents;

Dans le Hainaut et l'Artois, les trois quarts des biens territoriaux;

Dans la Franche-Comté, le Roussillon et l'Alsace, la moitié;

Enfin le tiers ou, au moins, le quart, dans les autres provinces.

La vérité, telle que le clergé lui-même la confessa, longtemps après les orages révolutionnaires, la voici :

En 1789, l'Église de France comptait dix-huit archevêchés, cent treize évêchés, dix-neuf cent vingt-deux abbayes, treize chefs d'ordre ou de congrégation, douze cents prieurés, quinze cents couvents, trois mille sept cents cures, deux mille sept cent soixante canonicats, treize cent quatre-vingts dignités, huit cent vingt-huit chapitres ou collégiales. Son revenu approximatif était : en dîmes, de cent vingt millions et de quatre-vingts millions en propriétés d'autre nature; en tout : DEUX CENTS MILLIONS.

Ajoutez à cela que la nation payait trente millions par an pour objets auxquels était spécialement destinée la dîme, savoir : douze millions pour frais du culte, entretien des églises et presbytères; douze millions pour casuel forcé consacré à procurer un petit soulagement aux curés congruistes, et six millions pour diverses dépenses, naturellement à la charge du clergé.

Telle était donc la fortune des prêtres, et quand on recherche de quelle manière elle se distribuait entre eux, on est frappé de ce que sa répartition avait d'inique. Pendant qu'investis de possessions immenses, les évêques se berçaient dans le luxe et la mollesse, une foule de petits curés ne vivaient que des aumônes de leur paroisse. L'abus remontait très-haut. Il y avait longtemps déjà que les conciles avaient dû interdire aux prélats les vêtements somptueux, le poignard orné de pierreries, le baudrier, les éperons d'or, et réduire à quarante ou cinquante le nombre des chevaux marchant à la suite d'un archevêque, dans ses visites pastorales. Le changement des mœurs avait fait disparaître ces formes féodales d'un faste impie, mais les formes seules avaient changé. On a vu dans la première partie de cette histoire quelles furent, pendant le dix-huitième siècle, les mœurs du haut clergé, sa corruption élégante ou hardie au sein de ses richesses, et le tableau de la dépravation cléricale étalée avec complaisance entre les débauches effrénées de Dubois et les bains de lait du cardinal de Rohan. Un écrit publié en 1789 constate la continuation de ces désordres : « Si les représentants de la nation examinent l'usage que font des biens de l'Église les parasites de l'ordre hiérarchique, ils aperçoivent les évêques dans des hôtels magnifiques, ils les trouvent traînés dans des équipages brillants, entourés d'un nombreux



I. PUYSÉGUR DE CHASTENET — II. VERGUET — III. DE FRADT — IV. DE LA FARE — V. DULEAU

domestique, assis à une table délicate et abondante. On cherche en vain les abbés au milieu de leurs moines : les abbés sont retirés dans un bâtiment éloigné du cloître ; ils ne paraissent jamais au réfectoire et ne se montrent que rarement à l'office. Ils ont leurs domestiques, leurs équipages...., et, de son côté, le moine vit dans un abandon absolu de ses devoirs. »

Réunion de plusieurs bénéfices sur une même tête, absorption de la presque totalité des revenus du clergé par ceux des siéges épiscopaux, destruction des asiles destinés à recueillir les curés vieux ou infirmes pour augmenter les revenus des membres les moins utiles à l'Église, suppression de certains chapitres d'hommes pour enrichir des chapitres de femmes, voilà les abus que des prêtres eux-mêmes eurent à signaler. Dans leur célèbre réclamation, les chanoines de la cathédrale d'Autun ne purent s'empêcher de dire : « Qu'on détruise, à la bonne heure, ce partage si inégal des biens ecclésiastiques qui accumule des richesses immenses sur une seule tête, tandis que le plus grand nombre des ministres les plus utiles végètent dans les liens d'une basse médiocrité. »

Et en effet, c'était avec quarante-cinq millions seulement qu'il fallait pourvoir au traitement de soixante mille prêtres desservants. Désigné sous le nom de *portion congrue*, celui des moins favorisés ne dépassait pas *cinq cents livres*. Que de privations cruelles, que d'humiliations cachées dans ce chiffre !

Le dédain est un des vices de la richesse. Un jour, d'humbles curés s'étaient morfondus longtemps dans l'antichambre de leur évêque : le prélat les ayant enfin reçus, « Que demandez-vous ? » dit-il avec arrogance à l'un d'eux, et, sans attendre la réponse, « je vois à votre mine que vous ne pouvez être qu'un ignorant et que vous ne connaissez seulement pas les premiers éléments de votre religion. Combien y a-t-il de péchés capitaux ? — Huit. — Et le huitième ? demanda l'évêque quand le curé eut nommé les sept. — Le huitième, monseigneur, c'est le mépris des évêques pour les pauvres prêtres. »

Était-ce donc pour un semblable but que l'Église avait été si richement dotée ?

Dans le concile de Carthage auquel saint Augustin assista en 398, il avait été dit :

« L'évêque doit avoir son petit logis près de l'Église.... ses meubles doivent être à vil prix.... que sa table soit pauvre.... qu'il soutienne sa dignité par sa foi et sa bonne vie.... Il ne plaidera point pour des intérêts personnels, lors même qu'on le provoquera.... Il ne s'occupera point de ses intérêts domestiques.... Il recevra les biens de l'Église comme dépositaire et non comme propriétaire. »

Et, lorsque Julien l'Apostat ordonna la vente, au profit de l'État, des biens donnés à l'Église, en enjoignant à Félix, surintendant de ses finances, d'assurer aux évêques et aux prêtres un traitement convenable, quel argument saint Grégoire de Nazianze opposa-t-il à cette revendication par l'État ? Admis en présence de l'empereur, il lui dit : « Non, César, ces biens ne sont pas à toi. Ils sont aux autels, à la veuve, aux pauvres, aux orphelins. »

Saint Grégoire de Nazianze reconnaissait donc que le trésor ecclésiastique était le patrimoine des malheureux ; que cela seul lui pouvait imprimer un caractère sacré ; que son inviolabilité dépendait uniquement de sa destination. « Ces biens sont à la veuve, aux pauvres, aux orphelins. » Grandes et fortes paroles qui, depuis, ont retenti, répétées de siècle en siècle par la voix de tous les conciles !

— Concile d'Aix-la-Chapelle en 816 : « Les biens de l'Église sont destinés à nourrir les soldats de Jésus-Christ, à décorer les temples, à soulager les pauvres, à racheter les captifs. »

— Cinquième concile d'Orléans. — « Les prisonniers, pour quelques crimes que ce soit, seront visités tous les dimanches par l'archidiacre ou le prévôt de l'église, afin que leurs besoins soient connus et qu'on leur fournisse la nourriture et les autres choses qui leur seront nécessaires. »

Un des orateurs du concile de Bâle s'écriait, en répondant au quatrième article des Bohémiens : « Il y a des besoins pressants auxquels il faut satisfaire. Que de chrétiens gémissent dans les fers des infidèles ! Que d'infirmes sans ressources, sans consolation ! Que de filles, dans l'âge de se marier, ne peuvent suivre le vœu de la nature, parce que la pauvreté de leurs parents ne permet pas de les doter ! Que de jeunes gens, nés avec du génie, ne peuvent le féconder ! Sachons donc, nous, ecclésiastiques, que nous ne sommes que les procureurs des pauvres et que nous devons être les fidèles dispensateurs de leur patrimoine. »

Dans la formule des actes de donation, au temps de Charlemagne, formule citée plus haut, on a certainement remarqué ce passage : « Les dons que je fais sont destinés à la nourriture des pauvres et des clercs. »

Ainsi, pas de contestation possible à cet égard. Et pourtant.... ah ! sans doute, le clergé compte parmi ses membres des âmes où brûlèrent jusqu'à la fin les flammes de la charité, et d'abondantes aumônes se firent à la porte de certains monastères ; mais ce qui reste dans l'histoire ecclésiastique, comme fait général et permanent, c'est l'application sacrilége des richesses provenant de la dévotion des fidèles aux besoins personnels et aux jouissances des dignitaires de l'Église. En leur demandant des comptes, la Révolution exerça son droit, et s'ils ne purent les rendre, à qui la faute ?

Oui, il y aurait crime à le taire et crime encore plus grand à le nier : considérés en masse, les prêtres employèrent mal ce qu'ils avaient mal acquis. Car enfin, ils n'attendirent pas la générosité des cœurs pieux, ils la provoquèrent en la trompant. Ils conduisirent avec une hardiesse trop heureuse le négoce des pardons. Ils ouvrirent des bureaux de conscience. La naissance et la mort, le crime et la vertu, l'espérance et la peur, le paradis et l'enfer, tout leur fut une proie. Ils firent argent de leur Dieu, né dans une étable, et le ciel mis en vente leur servit à acheter la terre.

CHAPITRE IV

GUERRE DE LA BOURGEOISIE AU CLERGÉ



La suppression des dîmes n'était qu'un premier pas vers l'abolition complète de la propriété cléricale : le signal d'une polémique ardente avait été donné. Pendant deux mois, des brochures qui, sous l'initiale ou l'anonyme, trahissaient les meilleurs esprits du temps, tinrent l'opinion publique éveillée et vinrent éclairer d'une lumière inattendue les principes sur lesquels repose la société elle-même. On s'indignait de voir le clergé si riche. On recherchait à travers l'histoire l'origine des biens ecclésiastiques. On rappela que le code théodosien avait défendu aux prêtres d'acquérir et surtout d'employer le masque religieux pour dépouiller les crédules ;

que saint Jérôme, dans une lettre à Eustachie, avait dit, en parlant de cette prohibition d'acquérir : *Je ne me plains pas d'une telle loi ; je me plains seulement que nous ayons mérité qu'on nous l'imposât;* qu'après l'ère de la communauté chrétienne, les biens de l'Eglise, dont les évêques commençaient à s'emparer, avaient dû être divisés en quatre portions . une destinée aux pauvres, une à la réparation des autels, une autre à l'entretien des clercs, et la quatrième à l'évêque, mais à charge par lui de venir en aide aux étrangers, aux voyageurs, aux captifs; que le pape Gélase n'avait pas expliqué autrement la division de ces biens et leur emploi; qu'au huitième siècle Grégoire II en avait renouvelé le décret; qu'enfin les saints docteurs et les bons papes avaient consacré le droit de la nation à demander aux prêtres, dans les jours malheureux, même le sacrifice des vases sacrés....

Ainsi cette bourgeoisie dont l'Encyclopédie de Diderot avait rédigé les croyances, qui avait passé sa vie à lire Voltaire et à répéter son sourire, on la voyait maintenant étaler tout à coup une vaste érudition en matière religieuse, invoquer les décisions des conciles, citer les Pères de l'Eglise, parler avec onction de la pauvreté du Christ et montrer l'Évangile.

De tous les écrits qui parurent alors en faveur du clergé, le plus remarquable fut celui que l'abbé Sieyès publia sous ce titre : *Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques.*

Tant que Sieyès s'était borné à combattre, pour le compte des non-propriétaires, la suppression des dîmes *sans rachat*, il avait eu de son côté la justice, et nous n'en avons pas fait mystère; mais ici il allait plus loin : c'était comme légitimes possesseurs du sol qu'il défendait les prêtres. A ceux qui voyaient dans le clergé un corps moral qu'en cette qualité la nation avait le droit de détruire, il répondait : « Un corps moral? et la nation est-elle donc autre chose? »

Avec une amertume mal dissimulée il ajoutait :

« Vous aurez beau faire déclarer à la nation que les biens *dits* ecclésiastiques appartiennent à la nation, je ne sais ce que c'est que de déclarer un fait qui n'est pas vrai... Lors même que, saisissant le moment favorable, vous feriez déclarer que les biens du Languedoc appartiennent à la Guienne, je ne conçois pas comment une simple déclaration pourrait changer la nature des droits. Seulement, je conviens que si les Gascons étaient armés et s'ils voulaient ou pouvaient par une grande supériorité de forces exécuter la prétendue sentence, je conviens, dis-je, qu'ils envahiraient la propriété d'autrui. Le fait suivrait la déclaration, mais le droit ne suivrait ni l'un ni l'autre. »

Voulant ensuite intéresser le peuple à la querelle par des chiffres qu'il avait soin d'enfler outre mesure, Sieyès lui faisait entendre que les fondateurs de bénéfices l'avaient dispensé de payer un impôt de cent vingt millions nécessaire pour salarier, à douze cents livres par an, les cent mille prêtres qui desservaient les quarante-quatre mille paroisses du royaume. Que n'avait-on songé à fonder de même le service de la magistrature sur le produit net de quelques terres? Le peuple aurait obtenu de la sorte une justice gratuite!

Poussant sa pointe : « Par quel étrange renversement d'idées, s'écriait-il, les ecclésiastiques vous paraîtraient-ils supportables si vous les aviez à votre charge et ne les pouvez-vous souffrir parce qu'ils ne sont à la charge de personne? » Il en concluait que le fond d'une telle logique, c'était la haine. Mais lui-même en ceci se laissait aveugler par la passion. Il était bien vrai que les dîmes abolies *sans rachat* et remplacées par un impôt général constituaient un superbe cadeau fait à ceux qui avaient jusqu'alors payé la dîme, aux dépens de ceux qui, n'ayant pas de terres, n'avaient pas eu à la payer; mais, relativement à la vente des biens-fonds du clergé, la question changeait de face, pour peu que le produit de cette vente fût employé au profit de tous et servît, par exemple, à la diminution des charges publiques en accroissant les ressources du trésor. Grever d'une main les contribuables, afin de les dégrever de l'autre main, dans une proportion plus forte, était-ce donc les accabler?

Quoi qu'il en soit, la brochure de Sieyès fit sensation, sans approcher néanmoins du succès qu'avait atteint le fameux pamphlet sur le tiers état; car une nation — nous l'avons déjà dit — ne salue grands que ceux dont la renommée lui est nécessaire. Ce qui ne manqua point à Sieyès, ce fut la gratitude bruyante des nobles, ce fut l'encens des prêtres. Logicien de la démocratie dans l'affaire du rachat des dîmes, il se montrait, dans celle de la propriété des biens-fonds, le sophiste d'un vieux monde qui croulait : la distinction ne fut pas faite, et il eut contre lui des éloges plus meurtriers que toutes les attaques. L'ayant rencontré, M. de Montlosier lui demanda, après l'avoir fort complimenté sur sa brochure, ce qu'il pensait de l'Assemblée. Sieyès hésita un moment; puis, baissant la tête : « Caverne, dit-il, s'y jeter, y demeurer »

L'avocat général Servan prit la plume à son tour, et l'on s'étonnera peut-être de trouver dans un écrivain du dix-huitième siècle quelque chose des hardiesses du dix-neuvième.

« Les corps politiques, disait Servan, doivent leur existence à la nation, comme les individus doivent la leur à la nature. Ce n'est pas pour eux que la nation les crée, c'est pour elle. De même que la nature a droit de vie et de mort sur nous, de même la nation a droit de vie et de mort sur tout corps moral et politique Vous convenez que le clergé est soumis à la volonté nationale; mais si cette volonté peut ôter la vie au clergé, à plus forte raison peut-elle lui ôter la possession. Quelle espèce de propriété reconnaître à un corps qui n'est pas même propriétaire de son existence? Ceux qui ont donné leurs biens au clergé avaient en vue d'épargner à la nation les frais du culte. C'est donc à la nation qu'ils ont donné, et non au clergé, *puisqu'une donation est toujours censée faite à celui à qui elle profite.* Le sol d'une nation appartient au peuple qui l'habite. Mais la nation ne peut se passer de service public. Les individus ou les corps chargés de ce service sont donc les serviteurs de la nation qui leur doit un salaire, parce que tout service est un travail et que le travail est une propriété personnelle dont l'usurpation serait une injustice. Le salaire est de rigueur, le mode de salarier ne l'est pas.... On regarderait comme souverainement ridicule la demande d'un domestique qui, entrant dans une maison, exigerait que son maître lui donnât pour salaire la propriété de ses capitaux et de ses biens fonds. Et pourquoi cette demande serait-elle ridicule? Parce que le maître ne pourrait l'accorder sans cesser d'être le maître.... De même, la nation ne saurait payer ses serviteurs en propriétés territoriales, sans anéantir les rapports mutuels et nécessaires qui doivent exister entre elle et ceux qui la servent. Il faut donc qu'elle choisisse un mode conservateur de sa supériorité et de leur dépendance. »

Il est aisé de voir où conduisaient ces maximes Car, si le sol appartient au peuple qui l'habite, et si la nation n'en doit pas donner la propriété comme salaire à ses serviteurs, militaires, prêtres ou magistrats, pourquoi cette propriété l'abandonnerait-elle à des hommes qui ne se croient pas tenus de la servir? Ne pourrait-il pas arriver, dans ce cas,

suivant les paroles de Servan, que « devenus maîtres de la nation par sa propre imbécillité, ils ne la forçassent à mourir de faim ou à ne vivre que de leurs aumônes? »

L'opinion était donc toute préparée par la presse haletante des brochures, lorsque s'ouvrit à l'Assemblée la discussion sur la propriété des biens ecclésiastiques.

Les adversaires du clergé avaient pensé avec raison qu'il serait d'un bon effet de mettre en avant un prélat : l'évêque d'Autun s'offrit Abbé sceptique, déjà connu par quelques mots galants et fins, corrompu de bonne heure et trop vicieux pour n'être pas aimé des gens de cour, Talleyrand convenait, néanmoins, au rôle qu'il accepta, parce que sa qualité de prêtre faisait paraître sa défection désintéressée et que sa haute position la rendait éclatante. Le 10 octobre, avant que l'Assemblée eût quitté Versailles, il était venu apporter à la tribune, au grand scandale de son ordre, le plan que voici :

« La nation deviendra propriétaire de la totalité des fonds du clergé et des dîmes dont cet ordre a fait le sacrifice; elle assurera au clergé les deux tiers des revenus de ces biens. Le produit des fonds monte à soixante-dix millions au moins, celui des dîmes à quatre-vingts millions, ce qui fait cent cinquante millions, et, pour les deux tiers, cent millions, qui, par les bonifications nécessaires, par les vacances, etc ..., peuvent se réduire dans la suite à quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq millions. Ces cent millions seront assurés au clergé par privilége spécial; chaque titulaire sera payé par quartier et d'avance, au lieu de son domicile, et la nation se chargera de toutes les dettes de l'ordre. Il existe en France quatre-vingt mille ecclésiastiques dont il faut assurer l'existence, et parmi eux on compte quarante mille pasteurs qui ont trop mérité des hommes, qui sont trop utiles à la société, pour que la nation ne s'empresse pas d'assurer et d'améliorer leur sort; ils doivent avoir en général au moins douze cents livres chacun, sans y comprendre le logement D'autres doivent recevoir davantage. »

L'évêque d'Autun proposait ensuite de vendre les biens-fonds appartenant au clergé et dont la valeur, en capital, n'allait pas à moins de deux milliards cent millions, le produit de cette vente devant servir au remboursement d'une partie de la dette publique et à l'exécution d'un plan financier, dont Talleyrand récapitulait ainsi les avantages, après en avoir exposé les détails :

« Le clergé sera suffisamment doté;

« Cinquante millions de rentes viagères et soixante millions de rentes perpétuelles seront éteints;

« Le déficit sera comblé,

« Le reste de la gabelle détruit;

« La vénalité des charges supprimée;

« Une caisse d'amortissement établie,

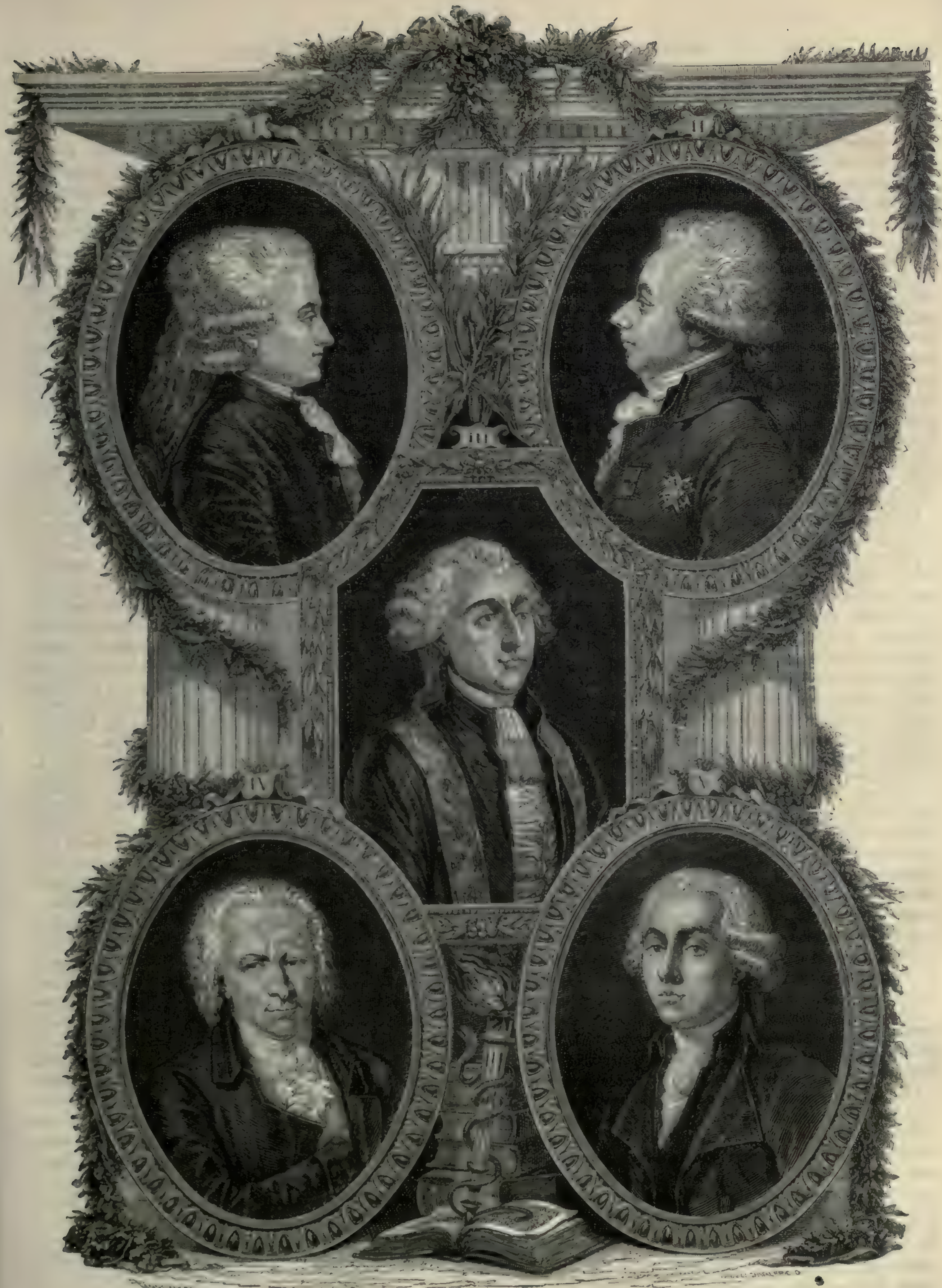
« La nouvelle quantité de biens-fonds rendus au commerce retiendra un grand nombre de propriétaires dans les campagnes. Les laboureurs ne craindront plus d'être inopinément dépossédés de leurs fermes, comme ils l'étaient par la mutation des bénéfices, et l'agriculteur sera encouragé par cette sécurité. »

Trop compliquée, trop chargée de chiffres pour être aisément saisie par une assemblée, la motion de l'évêque d'Autun avait en outre l'inconvénient d'ouvrir carrière à des débats sans fin : Mirabeau, qui avait un sens pratique admirable, comprit qu'il fallait être plus simple; il demanda que tout se réduisît à déclarer : 1° que les biens ecclésiastiques étaient la propriété de la nation, à la charge de pourvoir au service des autels et à l'entretien des ministres; 2° que la dotation des curés ne pourrait être moindre de douze cents livres par an, le logement non compris.

Le 13 octobre, la discussion commença. M. de Montlosier reconnut que les biens ecclésiastiques n'appartenaient pas, à proprement parler, au clergé, mais il nia qu'ils appartinssent à la nation. Suivant lui, ces biens étaient la propriété des institutions et établissements auxquels ils avaient été donnés. « La nation, s'écriait-il, peut-elle disposer des biens du clergé? Oui. Est-elle propriétaire? Non Le clergé peut-il être dépossédé? Oui. Les titulaires peuvent-ils l'être? Non, à moins qu'ils ne soient indemnisés et dédommagés par la nation. » Le janséniste Camus, l'abbé d'Eymar, l'abbé Maury se présentèrent tour à tour pour soutenir les droits du clergé. « Si les corps s'éloignent de leur destination, dit Camus, il faut les y rappeler, non les détruire. » L'abbé d'Eymar affirma que l'Église ne se laisserait pas dépouiller, mais qu'elle offrirait volontiers la moitié ou même les trois quarts d'une année de son revenu net. Quant à l'abbé Maury, audacieux et brusque, il prit le rôle de l'attaque Quoi! c'était dans une assemblée où l'on n'avait pas sondé les sources impures de la fortune des traitants qu'on proposait de spolier les prêtres! On demandait à la religion des comptes qu'on se gardait bien de demander à l'agiotage! Et, touchant le vrai point, le point enflammé de la question, il adjurait ces législateurs de la propriété de prendre garde aux suites : « Vous nous conduisez à la loi agraire! Toutes les fois, sachez-le, que vous remonterez à l'origine des propriétés, la nation y remontera avec vous. »

L'appel que l'abbé Maury faisait aux alarmes de l'égoïsme, Malouet, pour un but semblable, le vint faire à l'émotion des âmes généreuses : « Tant qu'il y aura en France des hommes qui ont faim et soif, les biens de l'Église leur sont substitués par l'intention des testateurs, avant d'être réversibles au domaine national. Ainsi la nation, même en détruisant le clergé et avant de s'emparer de ses biens pour toute autre destination, doit assurer, par hypothèque spéciale sur ces biens, la subsistance des pauvres. » Nobles paroles, et qu'on aurait en vain combattues! La vraie langue de la Révolution, c'était Malouet qui la parlait en ce moment.... Mais combien la conclusion de son discours différa des prémisses! Déclarer les biens du clergé propriété nationale, en régler l'emploi conformément à leur destination . service des autels, entretien des ministres, soulagement des pauvres, et, ces objets remplis, consacrer l'excédant aux besoins de l'État, à la décharge de la classe la moins aisée des citoyens, voilà ce que proposa Malouet. Mais cet excédant disponible et applicable aux besoins publics, à qui l'orateur voulait-il qu'on abandonnât le soin de le constater? A une commission ecclésiastique. Or, cette commission aurait déterminé le nombre des évêchés, cures, chapitres, monastères à conserver; et par elle aurait été déterminée aussi la quantité de biens-fonds, maisons, revenus à assigner à chacun de ces établissements! C'était s'en rapporter, pour la destruction de l'abus, à l'abus lui-même.

La motion de Mirabeau fut vivement appuyée par Barnave, par l'abbé Dillon, par l'abbé Gouttes Ce dernier prononça des paroles vraiment évangéliques : « Les richesses sont plus nuisibles qu'avantageuses à l'Église. Elles excitent l'ambition de plusieurs ecclésiastiques dont les mœurs déshonorent la religion plus que de saints personnages ne l'ont servie. La nation a droit de supprimer tous les bénéfices sans fonctions, d'en employer les fonds aux besoins publics, et



I. D'ÉPRÉMÉNIL. — II. DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT — III. CLERMONT-TONNERRE
IV. DE BOUFFLERS — V. DUPORT

d'appliquer à cet usage commun tout ce qui n'est pas nécessaire à la dignité du culte ou au soulagement des pauvres. »

Cet important débat fut interrompu par celui que nous avons déjà vu aboutir à la proclamation de la loi martiale. Mais, un moment calmée dans l'arène parlementaire, la lutte continua au dehors avec un redoublement de violence. Le faste des évêques, l'incontinence des moines, la voluptueuse paresse des abbés, rien n'échappa aux coups de l'esprit philosophique. L'idée de la banqueroute évitée par la vente des biens du clergé enchanta les créanciers de l'État; le nom de calottin, substitué au mot ecclésiastique, plut aux disciples rieurs de Voltaire, et le théâtre évoqua, devant le peuple épouvanté, les sanglantes images de la Saint-Barthélemy. Les auteurs du temps constatent l'impression terrible que laissa la tragédie de *Charles IX*, jouée alors sur le Théâtre-Français. « Lorsqu'à la fin du quatrième acte une cloche lugubre annonçait le moment du massacre, on voyait le peuple se recueillir avec un sombre rugissement et crier d'un ton de fureur : Silence! silence! comme s'il eût craint que les sons de cette cloche de mort n'eussent pas retenti assez fortement dans son cœur. »

De leur côté, les prêtres poussaient de toutes leurs forces à une agitation en sens inverse, et, chose curieuse, c'était à la misère du prolétariat en haillons qu'ils demandaient de défendre leur opulence discutée. On fit circuler la pièce suivante, chef-d'œuvre d'artificieuse habileté .

« Modèle de protestation a faire pour les pauvres. Attendu : 1° que les biens ecclésiastiques n'ont point été donnés à la nation et qu'ils ne lui appartenaient pas, parce qu'ils ne formaient pas, au moment de la donation, des propriétés communales et indivises dans sa main, mais des propriétés individuelles et détachées du patrimoine public dans celle des donateurs, qui, par cela même, étaient les maîtres absolus d'en disposer à leur gré; 2° que c'est aux églises et à la religion, pour l'entretien de ses ministres, que ces biens ont été donnés à perpétuité et dans toute la plénitude du droit, suivant l'expression des chartes, pour en jouir par elle et les ministres du culte, comme les fondateurs en jouissaient eux-mêmes; 3° que ces biens étant encore le patrimoine des pauvres dans la main des titulaires, à qui les fondateurs, d'accord avec l'Église et l'État, ont abandonné le soin des aumônes, les ecclésiastiques se trouvent, par leur expoliation, privés de cette partie si essentielle de leur ministère, et les pauvres, par la vente qui serait faite de ces biens, frustrés à jamais des secours qu'ils avaient droit d'en attendre.... Par ces motifs :

« Nous, les pauvres de telle paroisse , département de , protestons contre toute vente des biens appartenant au clergé et tendant à nous dépouiller des droits incontestables que nous avons à ces biens.

« Fait à , ce . »

En même temps, Lemintier, évêque de Tréguier, en appelait par un mandement à la guerre civile. Les princes du sang royal en fuite, le soldat énervé, le citoyen furieux ou inquiet, le commerce épuisé, le crédit perdu, les lois sans force et leurs interprètes muets, le pouvoir égaré dans la multitude, la vengeance prête et appuyant déjà ses poignards sur la poitrine de ses victimes, voilà le lugubre et irritant tableau que l'évêque de Tréguier présentait aux esprits. Sa pensée fut comprise; un projet de soulèvement fut arrêté. Le chevalier de Kéralio, un gentilhomme du nom de Kergué et Trogoff, fils d'un conseiller au parlement de Rennes, se concertent pour la levée d'un corps de volontaires, et l'évêque ose bénir ce recrutement de la révolte. « Je ferai sonner le tocsin, leur disait-il, pour appeler à votre secours les habitants de la campagne. » Mais le tocsin se tut, grâce à l'énergie de la municipalité de Tréguier, dont l'action fut prompte et décisive. Elle déclara traître aux Communes quiconque pousserait à l'enrôlement; interrogea les coupables, qui nièrent tout, et envoya le dossier à l'Assemblée, qui renvoya le mandement factieux au tribunal chargé de juger les crimes de lèse-nation.

Ce fut le 23 octobre seulement que fut reprise la discussion sur les biens ecclésiastiques. Dans l'intervalle, l'Assemblée avait quitté Versailles et était venue s'installer à Paris dans le palais de l'archevêché. Pour donner aux prêtres l'exemple des sacrifices, Dupont de Nemours offrit solennellement à la nation la finance de son office de conseiller au parlement. Garat descendit dans la lice, armé d'une érudition redoutable. Thouret, jurisconsulte constitutionnel, orateur froid et subtil, établit entre les individus et les corps des distinctions spécieuses. Les individus, selon lui, avaient des droits naturels, indépendants de la loi, tels que la liberté et la propriété; ils ne s'associaient pas pour les acquérir, mais pour leur donner un plein exercice. Les corps moraux, au contraire, ne jouissaient que d'une existence fictive; ils n'avaient point de droits avant la loi qui les leur assurait; ils dépendaient d'elle à tous égards et ils étaient dissous dès qu'elle l'avait ordonné. De même que supprimer les corps n'était pas un *homicide*, de même leur interdire de posséder n'était pas une *spoliation*. Treilhard fit l'étrange et scandaleux raisonnement que voici : « La propriété est le droit d'user et d'abuser : le clergé ne peut abuser; il n'est donc pas propriétaire. » Heureux les prêtres, si on n'avait pas eu d'autres arguments à leur opposer! Un des plus âpres défenseurs de l'Église, le vicomte de Mirabeau, s'étant échappé jusqu'à dire qu'il ne voulait point examiner la question au point de vue du juste et de l'injuste, de peur d'un piége : « Eh bien, s'écria rudement celui que la nature lui avait donné pour contradicteur éternel, son frère, en ce cas, je suis un grand dresseur de piéges; » et Mirabeau ajouta avec un mélange de gravité et d'ironie : « J'ai l'honneur de vous déclarer, pour le reste de ma vie entière, que j'examinerai toujours si le principe d'une chose est juste ou injuste. » Toutefois, il insista fort, dans son discours, sur l'utilité de la mesure proposée : « L'utilité publique est la loi suprême, et ne doit être balancée ni par un respect superstitieux pour ce qu'on appelle intention des fondateurs, comme si des particuliers ignorants et bornés avaient eu le droit d'enchaîner à leur volonté capricieuse les générations qui n'étaient point encore, ni par la crainte de blesser les droits prétendus de certains corps, comme si les corps particuliers avaient quelques droits vis-à-vis de l'État.... Mais les corps particuliers n'existent ni par eux-mêmes ni pour eux; ils ont été formés par la société, et ils doivent cesser d'être au moment où ils cessent d'être utiles. Concluons qu'aucun ouvrage des hommes n'est fait pour l'immortalité. Puisque les fondations, multipliées par la vanité, absorberaient à la longue toutes les propriétés particulières, il faut bien qu'on puisse à la fin les détruire. Si tous les hommes qui ont vécu avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu, pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monuments stériles et remuer les cendres des morts pour nourrir les vivants. »

Tandis que Mirabeau soutenait ainsi la lutte, Talleyrand, qui l'avait engagée, en laissait à d'autres la peine et la gloire. La pomme jetée, il s'était retiré dans les nuages.

Maury revint à la charge, plus hardi, plus agressif que jamais. Vers le milieu du mois d'octobre, une députation de juifs s'était présentée à l'Assemblée, pour la supplier de déchirer enfin ce voile d'opprobre dont les descendants du plus ancien des peuples marchaient couverts, et Maury s'était fait une arme empoisonnée de cette prière si touchante, si digne de la Révolution à qui elle était adressée. Comment en douter? C'étaient les agioteurs, les marchands d'argent qui avaient conspiré la ruine de l'Église, et la motion imprévue de l'évêque d'Autun n'avait que trop bien dévoilé leur plan. Ils attendaient que la vente des biens du clergé fît monter au pair les effets publics de manière à augmenter subitement leur fortune d'un quart. Les juifs venaient à la suite avec leurs trésors, pour les échanger contre des acquisitions territoriales, et, dans ce moment même, ne demandaient-ils pas à l'Assemblée nationale un état civil? Conspirateurs impatients de s'emparer des propriétés de l'Église, à l'ombre du titre de citoyen! On savait assez, d'ailleurs, ce que l'État devait attendre des dépositaires de l'argent! Ne venaient-ils pas de fermer impitoyablement leurs coffres à l'emprunt, tandis que les autres citoyens sacrifiaient jusqu'à leur vaisselle? Tel avait été, dès l'origine de la discussion, le thème de l'abbé Maury. Dans son second discours, s'attachant aux distinctions de Thouret, il invoqua contre lui l'autorité de Jean-Jacques, qui définissait la propriété le *droit du premier occupant par le travail*, ce qui supposait l'intervention de la loi; car personne ne sèmerait s'il n'avait la certitude de recueillir. Maury en concluait qu'il n'y avait pas, qu'il ne pouvait pas y avoir de droit de propriété antérieur à la loi; mais que cela était tout aussi vrai des propriétés des individus que de celles des corps, et que, par conséquent, les distinctions de Thouret étaient des subtilités vaines. « La suppression de nos biens, continuait-il, ne saurait être prononcée que par le despotisme en délire. Voudrait-on nous les prendre comme des *épaves* ou par droit de confiscation? C'est l'idée la plus immorale: il n'a jamais été permis de succéder à celui à qui l'on donnait la mort. » Et il cita ce vers de Crébillon:

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?

Tout ce discours était si violent qu'il se perdit dans les murmures. Mais, le lendemain, le clergé eut un défenseur plus grave dans la personne de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix. Écartant les paroles blessantes, ce prélat s'en tint aux raisons qui devaient le plus toucher l'Assemblée. Il parla de la prescription comme d'une loi protectrice qu'il fallait craindre de violer, parce qu'elle répare les maux inséparables de l'oubli des traditions et de la perte des titres. Celle du clergé était *dix ou douze fois centenaire :* quel possesseur de terres pouvait en invoquer une semblable? Il montra le sol de la France fécondé, enrichi, embelli par la culture des moines, par les routes qu'ils avaient ouvertes au commerce, par la population qu'ils avaient nourrie ou mise à l'abri des guerres. Que la nation pût retirer à l'Église la faculté de posséder, il ne le niait point; mais une telle interdiction ne pouvait avoir d'effet rétroactif. Autrement, sur quelle pente allait-on se placer? Aujourd'hui on attaquait les donations faites à l'Église; demain, on attaquerait les donations faites aux communautés, les donations faites à des collatéraux, à des étrangers. Malheur à la société, si l'on remontait aux principes! Déjà n'avait-on pas proposé d'abolir les testaments, comme une usurpation de l'avenir, comme des actes illégitimes transmettant la propriété de moissons qui ne sont pas encore et que le testateur n'a ni à semer ni à recueillir? S'arrêterait-on à une exception première? y avait-il quelqu'un qui osât en répondre?...

Le 2 novembre 1789, après six semaines consacrées à ce débat, l'Assemblée se sentit lasse et voulut en finir. Le Chapelier résuma la discussion d'une façon nette et péremptoire. Cependant, le mot d'expropriation avait quelque chose d'effrayant pour le plus grand nombre: Mirabeau s'en aperçut, et en homme qui tient les clés de l'outre des tempêtes, il endormit les scrupules des cœurs intimidés en abandonnant le mot pour avoir la chose. Au lieu de dire que les biens du clergé étaient la propriété de la nation, il proposa de déclarer seulement que ces biens étaient mis à la *disposition de la nation*. L'Assemblée vota, et tout fut dit.

On remarqua comme une singularité que ce décret célèbre, adopté à la majorité de 568 voix contre 346, avait été rendu le jour des morts, sur la motion d'un évêque, sous la présidence de Camus, membre du clergé, et dans le palais de l'archevêque de Paris.

Il s'agissait de vendre ces biens reconquis : on décida qu'il en serait vendu jusqu'à concurrence de quatre cents millions, et un comité ecclésiastique fut chargé de soumettre ses vues à l'Assemblée. Mais ce comité était profondément divisé lui-même. L'évêque de Clermont, M. de Bonald, qui le présidait, y avait apporté les tendances du haut clergé, c'est-à-dire l'esprit de résistance aux idées nouvelles. Camus et quelques autres y représentaient cet austère jansénisme qui n'avait de révolutionnaire, au fond, que la haine de certains abus. Impatiente d'arriver à une solution qui devait être, assurait-on, le salut des finances, l'Assemblée doubla le nombre des commissaires. Leur travail, du reste, était compliqué et difficile. Les premiers biens à vendre étaient les bâtiments des réguliers des villes; mais comment procéder à la vente avant d'avoir statué sur le sort des religieux? On fut conduit de la sorte à discuter la suppression des ordres monastiques.

La France était couverte d'abbayes, de couvents, de monastères; elle en comptait plus que l'Espagne, plus que l'Italie. Vers l'an 1700, à en croire un écrivain, suspect, il est vrai, d'exagération, le nombre des ecclésiastiques de tout ordre se serait élevé en France à deux cent cinquante mille, dont plus de quatre-vingt mille enfermés dans des cloîtres. Les philosophes du dix-huitième siècle avaient constamment décrié des institutions qui appartenaient à d'autres temps et à d'autres mœurs. Bayle, en son formidable Dictionnaire, avait mis au jour les étranges et scandaleuses révélations d'un livre laissé au quinzième siècle par Ambroise, sous le titre de l'*Hodœporicon*. C'était l'itinéraire qu'avait tracé le vénérable chef des Camaldules, lorsqu'il inspecta tous les couvents de son ordre en Italie. Ambroise les trouva dans un tel état de corruption, que plus d'une fois il dut employer la langue grecque pour exprimer des choses qu'il n'osait même pas dire en latin. Le monde, qui connaissait fort peu l'*Hodœporicon*, apprit par Bayle et ses copistes que, dès le quinzième siècle, les monastères d'hommes et de filles n'étaient souvent que d'infâmes lieux de débauche, et, comme il arrive, on généralisa le mépris, bien qu'on ne pût conclure avec équité d'un aussi furieux relâchement des moines italiens, à la dépravation du clergé de France, qui fut toujours plus réglé dans sa conduite.

Voltaire, dont l'admirable bon sens rendait justice aux travaux des moines, à leurs vertus passées, à leurs talents, ne s'était cependant point fait faute d'employer contre eux ses ironies immortelles, et toute l'Europe éclairée avait pu

rire, après lui, de beaucoup d'ordres religieux, de leurs croyances absurdes et de la niaiserie de leurs querelles. Que penser des Franciscains vivant, depuis des siècles, sur l'histoire d'un loup enragé que François d'Assise guérit miraculeusement et auquel il fit promettre de ne plus manger de moutons? Et sur celle d'un Cordelier, devenu évêque, qui, déposé par le pape et étant mort après sa déposition, sortit de sa bière pour aller porter une lettre de reproche au Saint-Père? Les Dominicains ne s'étaient formés que pour disputer avec les Franciscains sur la question de savoir si la Vierge était née livrée au démon ou exempte du péché originel. Il est vrai que ces religieux s'étaient rendus odieusement utiles en faisant partout l'office d'inquisiteurs et que de leur ordre sortit ce Torquemada qui, en quatorze ans, fit brûler à petit feu près de six mille hommes avec l'appareil et la pompe des plus augustes fêtes!... Les Augustins s'étaient voués au trafic des indulgences, et ils n'étaient guère connus du siècle que pour avoir compté Luther dans leur ordre. Les moines blancs semblaient n'avoir eu d'autre mission que de combattre les moines noirs. Quant aux Carmes, il leur suffisait que l'on crût qu'Élie était leur fondateur, et pour ce qui est des Jésuites, l'effroi de la terre, il était devenu difficile de les calomnier. Ni les vertus dormantes des Chartreux, ni la béate innocence des Minimes, s'imposant par frugalité de manger tout à l'huile et observant la même règle dans les pays où cette nourriture est un luxe, rien n'avait trouvé grâce devant Voltaire de ce qui relevait de son génie. Et s'il admirait, comme tout le monde, les héroïques Trinitaires de la rédemption des captifs; s'il bénissait les instituts consacrés par la beauté, par la jeunesse d'un sexe délicat, au soulagement des pauvres et au service des malades, il n'en poursuivait pas moins de ses sarcasmes ces innombrables couvents qui, se perpétuant sans utilité pour la race humaine, tenaient lieu d'une immense mortalité : « Les filles sont nées, disait-il, pour la propagation et non pour réciter du latin qu'elles n'entendent pas..... Il y a tel couvent inutile qui jouit de deux cent mille livres de rente. La raison démontre que si l'on donnait ces deux cent mille livres à cent officiers qu'on marierait, il y aurait cent bons citoyens récompensés, cent filles pourvues, quatre cents personnes de plus dans l'État, au bout de dix ans, au lieu de cinquante fainéants. »

Après Voltaire était venu Diderot, qui, dans un livre éloquent mais licencieux, où s'était parfois oubliée la dignité de l'écrivain, avait tracé un effrayant tableau des tyrannies, des douleurs, des voluptueux périls et des misères morales du cloître. Que d'iniquités se couvraient de votre ombre, lourdes murailles qui sépariez du monde tant de pauvres jeunes filles, victimes de vœux imprudents et des serments d'un âge où l'on ignore son cœur! Que de cris déchirants vos voûtes étouffèrent, noires demeures dont la loi civile n'osait franchir le seuil! Tantôt c'était une communauté qui avait mis en œuvre les caresses de la captation pour fasciner, pour bercer dans les songes de l'éternité une nature faible, bientôt séduite par les douceurs imprévues du noviciat et les facilités d'une règle indulgente, jusqu'au jour sombre de la *profession*, passé lequel le regret était un crime; tantôt c'était une famille aisée qui, pour faire un fils riche ou voiler à jamais quelque secret sanglant, violentait la vocation d'une adolescente effrayée et la condamnait, comme la vestale antique qui avait succombé à l'amour, au supplice de descendre vivante dans le tombeau. Terribles pouvaient être les persécutions, terribles les tortures que cachaient des catacombes dont les lampes du dehors perçaient si difficilement l'obscurité, et que remplissait de sa domination sans bruit cette cruauté de la tendresse changée en aigreur!... Ah! il y avait bien de quoi épouvanter les familles dans le pathétique récit des malheurs possibles de la vie monastique, d'autant que Diderot avait rencontré et mis sur les lèvres de son héroïne infortunée les plus beaux accents de la religion, les plus nobles inspirations du sentiment chrétien.

Tout le siècle avait lu les philosophes; et leurs livres qui avaient façonné l'opinion publique, allaient aussi fournir le texte des lois nouvelles. De même que le décret qui rendait à la nation les biens du clergé n'avait fait que traduire les idées émises par Turgot dans l'Encyclopédie à l'article *Fondation*, de même le décret qui allait supprimer les ordres monastiques était en germe dans les écrits de Voltaire et des siens. Car les grands faits historiques ne sont que la contre-épreuve des méditations de quelques esprits d'élite. L'histoire est comme une suite de pensées.

A les juger de sang-froid, les institutions monastiques donnaient à dire beaucoup de bien et beaucoup de mal.

Il est des blessures mystérieuses qui ont besoin de saigner à l'écart; il est des fatigues de l'âme auxquelles la solitude seule est bonne : n'était-ce rien que ces refuges ouverts contre le monde, contre l'amertume de ses plaisirs, contre l'oppression de son tumulte et ses orages?

Aussi cherchez quels furent en Orient, où la vie monastique prit naissance, les premiers traits qui la caractérisent : goût de la retraite, besoin de la contemplation, affaissement du cœur, dégoût d'une société misérable et corrompue, voilà ce qui frappe tout d'abord; de sorte que la vie monastique dut son origine, non pas exclusivement peut être, mais principalement à une secrète tendance de la nature humaine, que favorisaient les désordres d'un état social en dissolution. Cela est si vrai, que les moines commencèrent par être des laïques; ils restèrent même étrangers au clergé proprement dit pendant plus de deux siècles. Peu à peu, cependant, le désir de devenir clercs *les piqua*, suivant l'expression de saint Jérôme, et toutefois ce n'est guère qu'au commencement du septième siècle qu'on les trouve incorporés d'une manière générale à la société ecclésiastique.

Que si maintenant on remonte aux conceptions de l'homme célèbre qui, dans la première moitié du sixième siècle, se fit le législateur des moines d'Occident, on aura certainement à admirer. Sans doute on peut et l'on doit reprocher à saint Benoît d'avoir, dans sa *Règle de la vie monastique*, étouffé sous un joug de plomb la spontanéité des âmes, d'avoir poussé la loi de l'obéissance jusqu'à l'absorption de l'individu, d'avoir, par l'établissement des vœux perpétuels, usurpé l'avenir;... mais ce qui mérite d'être rappelé, c'est le soin que mit saint Benoît à fermer l'accès des monastères à la paresse.

« L'oisiveté, dit la *Règle de la vie monastique*, est l'ennemie de l'âme, et par conséquent les frères doivent, à certains moments, s'occuper du travail des mains; dans d'autres à de saintes lectures.... Ils sont vraiment moines s'ils vivent du travail de leurs mains, ainsi qu'ont fait nos pères et les apôtres. »

L'institut monastique n'avait donc pas été sans offrir, à part son côté poétique, un genre d'utilité de nature à toucher l'époque même la plus matérialiste. En apportant à des sociétés encore barbares l'exemple de l'association, les moines avaient mis en mouvement, sous une forme à la vérité très-imparfaite et grossière, une idée féconde. L'agriculture, les lettres, les arts leur furent redevables. La grande culture, si favorable au développement du règne animal, est peut-

être, plus que partout ailleurs, nécessaire en France, où le sol, hérissé de montagnes, coupé de fleuves et de ravins, varie constamment soit de nature, soit de valeur, ce qui rend la division des héritages plus funeste que dans les contrées d'un sol uniforme, parce que chaque héritier voulant sa part de chaque qualité de terre, le morcellement y a pour conséquence forcée la ruine du cultivateur par le nombre de ses courses, la perte de son temps, le gaspillage de ses engrais et l'épuisement de ses bestiaux. Or, on sait que les terres appartenant aux communautés religieuses étaient cultivées en grandes fermes et à bail emphytéotique. Comme propriétaires, les moines, auxquels il arriva de guider ux-mêmes la charrue, fournirent des heureux effets de la grande culture des preuves assez remarquables; et si aux bénéfices qui en



résultaient on ajoute celui des règlements somptuaires de chaque congrégation, celui des économies que permet la vie en commun, celui de la sobriété, qui faisait — au moins là où l'institution ne s'était pas corrompue — le fond des observances, on comprendra ces paroles du marquis de Mirabeau : « J'ai habité dans le voisinage d'une abbaye à la campagne L'abbé, qui partageait avec les moines, en tirait six mille livres. Sur les six mille livres restantes, ils étaient trente-cinq, savoir : quinze de la maison et vingt jeunes novices étudiants, attendu qu'il y avait un cours dans cette maison. Ces trente-cinq maîtres avaient en comparaison peu de domestiques; mais ils en avaient au moins quatre. Or, je demande si un gentilhomme vivant dans sa terre de six mille livres de rente n'en aurait pas eu davantage. Ainsi donc, entre lui, sa femme et quelques enfants, à peine auraient-ils vécu dix sur ce territoire, et en voilà quarante d'arrangés, en vertu d'une institution particulière. »

L'Église avait des serfs, — ce fut une de ses hontes; —

mais il est juste de reconnaître qu'elle les traitait avec plus de douceur et d'humanité que les seigneurs féodaux; elle les protégeait jusque sur la terre d'autrui en excommuniant les officiers qui les opprimaient, en repoussant de ses autels les offrandes des maîtres inhumains. Elle offrait aux serfs coupables ou poursuivis des asiles sacrés d'où ils ne sortaient qu'avec le pardon. Elle défendait de les mutiler, pour quelque crime qu'ils eussent commis; car c'était un des affreux usages de la féodalité de couper l'oreille au serf qui s'était enfui trois fois, de couper la main droite à celui qui retombait une seconde fois dans la faute d'avoir travaillé le dimanche, de punir par la castration le serf convaincu d'un vol de la valeur de quarante deniers! Pierre de Clugny, dans l'*Apologie* de son ordre, s'exprime ainsi : « Nous usons de nos biens mieux que les séculiers, qui lèvent des tailles sur leurs serfs trois ou quatre fois l'année et les accablent de corvées et de vexations inouïes. » Ce furent les moines qui les premiers donnèrent l'exemple des affranchissements. Saint Benoît d'Aniane, réformateur des monastères des États carlovingiens, reçut de la dévotion des fidèles des biens considérables; mais, en acceptant les terres, il donnait la liberté aux serfs qui les habitaient. Ordinairement la concession de quelques terres s'attachait à cet acte d'affranchissement des vassaux; si bien qu'il fut interdit par un concile aux évêques de donner aux serfs qu'ils affranchissaient au delà de vingt sols et d'un petit terrain, champ ou vigne, avec une habitation.

En ce qui touche les lettres et les arts, il est incontestable que leur conservation est due en partie aux ordres monastiques. Voltaire reconnaît que le peu de connaissances qui restait chez les barbares fut perpétué dans les cloîtres; que les Bénédictins transcrivaient des livres..., cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers, et que leurs exemples servirent à mitiger la férocité des temps de barbarie. Les écrivains, les peintres, les sculpteurs du moyen âge furent presque tous des cénobites. « Les Chartreux, qui faisaient profession d'une pauvreté fort exacte, dit Mabillon, avaient néanmoins un grand zèle pour composer de riches bibliothèques. » Et le savant homme qui nous parle ici du zèle des Chartreux n'appartenait-il pas lui-même à cet ordre des Bénédictins qui avait défriché nos champs et notre littérature? Dès le douzième siècle, les moines de Clugny avaient donné aux beaux-arts un développement dont saint Bernard se plaignait dans son *Apologie*, lorsqu'il reprochait à ces moines la magnificence de leurs églises, surtout la beauté intérieure de leurs cloîtres : « Pourquoi, dit-il, mettez-vous sous les yeux des moines des peintures de grotesques, des combats, des chasses, des lions, des centaures, des monstres, de manière à leur causer des distractions?... »

Voilà ce que pensaient les partisans des ordres monastiques; mais c'est à peine si quelqu'un songeait à les défendre, même parmi le clergé séculier, qui les avait toujours regardés d'un œil jaloux. Le bien qu'on en pouvait dire était passé, le mal était présent. Au dix-huitième siècle, les ordres religieux n'étaient plus que l'ombre défigurée d'eux-mêmes. Leur mission était finie, leur rôle corrompu. Leur activité s'était assoupie ou usée misérablement en pratiques puériles. Tous les vices du siècle avaient envahi les monastères, et il y eut un moment où, par un étrange retour, la cruauté, bannie du monde, parut se réfugier dans ces mêmes cloîtres d'où étaient sortis les premiers enseignements d'humanité. Les supérieurs des couvents s'étant arrogé le droit d'exercer la justice et d'être chez eux lieutenants criminels, avaient imaginé des tortures qui donnaient la mort. La constitution des Carmes portait que le criminel serait renfermé dans la prison, pour y être tourmenté jusqu'à son dernier soupir. *Ibi perpetuo tempore miserabiliter affligendus.* Les prisons monastiques étaient donc quelquefois des tombeaux et s'appelaient alors *vade in pace*, parce que celui qu'elles recevaient y devait finir ses jours. C'étaient des caves souterraines en forme de sépulcre. Le patient y était conduit en procession. Couvert d'un drap mortuaire, il assistait à son *Requiem*. On lui donnait un pain, un pot d'eau, un cierge allumé, et on le descendait dans le caveau, dont on murait l'entrée. Quelquefois, pour abréger cette agonie, on l'enterrait vif, et l'infortuné périssait tout de suite, étouffé sous la terre dont on le chargeait. M. de Coislin, évêque d'Orléans, délivra un malheureux que les moines avaient enfermé dans une citerne, bouchée ensuite d'une grosse pierre. Le parlement de Paris, en 1763, punit les moines de Clairvaux, pour un acte semblable : il leur en coûta quarante mille écus.

Des règles indécentes, des pénitences de nature à avilir l'être humain, se pratiquaient dans certains ordres. La règle de Fontevrauld recommande aux religieuses (chap. XXVIII) de replier la robe noire sur leurs têtes et de faire couler les robes de dessous, afin de laisser à nu ce qu'il fallait offrir aux verges de la supérieure. On vit des Carmes boire de l'eau sale pour se mortifier; quelques-uns se faisaient attacher au pied de la table du réfectoire et prenaient à la bouche, comme des animaux, ce qu'on jetait à terre devant eux; d'autres marchaient à quatre pieds, portant le bât; il y en avait qui, après s'être flagellés, se prosternaient à la porte du réfectoire, afin qu'à la sortie du dîner on leur marchât sur le visage. Des religieuses s'abaissèrent à tout ce qui se peut inventer de plus dégoûtant, mangeant des écuelles du sang qu'on avait tiré aux malades, mâchant des souris mortes et du pain moisi, rempli de vers. Quelquefois, la supérieure envoyait une sœur paître de l'herbe avec le mulet du couvent, ce qui rappelait la constitution des Augustins, disant que chacun de ces religieux se doit laisser guider comme une bête de somme, *tanquam domesticum animal obedientiæ loris.*

Le 12 février 1790, l'Assemblée, saisie par le rapport de Treilhard, fait au nom du Comité ecclésiastique, discuta l'existence des ordres religieux. L'abbé Grégoire les défendit un peu timidement, mais avec l'autorité que lui donnait, en cette circonstance, son attachement bien connu aux idées de la Révolution. Barnave attaqua les établissements monastiques comme la violation la plus scandaleuse des droits de l'homme. « Dans un moment de fureur passagère, dit Garat l'aîné, un adolescent prononce le vœu de ne reconnaître désormais ni père, ni famille, de n'être jamais époux, jamais citoyen; c'est un suicide civil. » Ces mots soulèvent une tempête. M. de Juigné, l'abbé Maury, les évêques de Nancy et de Clermont crient au blasphème et annoncent une motion tendant à ce que la religion catholique, apostolique et romaine soit reconnue religion nationale. Une pareille motion pouvait exciter et armer le fanatisme: on le comprit. Dupont (de Nemours), Rœderer, Charles de Lameth déclarèrent que ce serait mettre en doute les sentiments religieux de l'Assemblée. Plus calme, elle revint à son ordre du jour, et sur la proposition de l'abbé Montesquiou, conforme aux conclusions de Treilhard, elle vota la suppression des vœux monastiques et des congrégations de l'un et de l'autre sexe; ordonna que les moines qui voudraient quitter le cloître feraient une déclaration aux municipalités et qu'il serait assi-

gné des maisons à ceux qui ne voudraient pas profiter du décret. On ne toucha point, pour le moment, aux ordres chargés de l'éducation publique et du soulagement des malades. Quant aux religieuses, l'Assemblée crut leur devoir quelques ménagements : elle leur permit de rester dans les maisons qu'elles habitaient, les exceptant des dispositions qui ordonnaient la réunion de plusieurs maisons en une seule.

Les temps étaient venus. Les ordres monastiques n'avaient pas été inutiles à l'humanité mineure : par cela même le monde émancipé n'en voulait plus. La civilisation jusqu'alors avait dû une partie de ses progrès au principe d'association appliqué partiellement, mêlé à des pratiques superstitieuses ou barbares et chargé des liens d'une discipline tyrannique; dorénavant, ce qui devait pousser les hommes dans la route du bonheur uni au devoir, c'était l'association universelle, fille de la science et mère de la liberté.

En détruisant les monastères, l'Assemblée nationale ne faisait que constater par une loi leur mort naturelle, antérieure à ses décrets. Le dernier pas, comme dit Montaigne, ne crée point la lassitude, il la déclare.

CHAPITRE V

LE POUVOIR DES PARLEMENTS DISCUTÉ



ENTRE le décret contre les prêtres et le décret contre les moines un événement grave s'était accompli : à son tour, la puissance des parlements succombait.

Le spectacle de leur agonie est un des plus singuliers de l'histoire.

En parlant du réveil des esprits sous Mazarin, c'est-à-dire quand la main de fer de l'*Éminence rouge* ne fut plus sur toutes les têtes, le cardinal de Retz dit :

« Ce signe de vie, dans les commencements presque imperceptible, ne se donne point par Monsieur, il ne se donne point par M. le Prince, il ne se donne point par les grands du royaume; il se donne par le parlement, qui jusqu'à notre époque n'avait jamais commencé de révolution, et qui certainement aurait condamné par des arrêts sanglants celle qu'il faisait lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée. Il gronda sur l'édit du tarif; et aussitôt qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla. On chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois; on ne les trouva plus. L'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda, et dans cette agitation les questions que leurs explications firent naître, d'obscures qu'elles étaient et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques, et de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire, il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire et tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana ces mystères. »

Ce que le cardinal de Retz a écrit des premiers remuements de la salle du Palais, sous Mazarin, s'applique bien mieux encore à la lutte que les parlements engagèrent contre Brienne et Lamoignon. Ce fut alors que, se sentant mourir s'ils restaient eux-mêmes, ils osèrent se prétendre la nation, dont ils crurent pouvoir sans danger, ou plutôt à leur profit, proclamer l'antique et imprescriptible souveraineté. Leurs scribes se livrèrent donc de toutes parts, avec un égoïsme passionné, à l'étude de notre vieille histoire; ils en cherchèrent les origines, perdues dans la poussière des bibliothèques; ils publièrent pamphlets sur pamphlets; ils entassèrent citations sur citations..., et tout cela pour prouver deux choses : la première, que le vrai souverain, en France, c'était le peuple; la seconde, que les parlements tenaient la place de ce souverain.

« Comment en douter? » s'écrièrent-ils d'une commune voix. Est-ce qu'on ne lisait pas dans la loi salique : « Les Francs seront juges les uns des autres avec le prince, et ils décréteront ensemble les lois de l'avenir, selon les occasions qui se présenteront. » Est-ce que Charlemagne n'avait pas dit : « Qu'on interroge le peuple touchant les capitules qui ont été nouvellement ajoutées à la loi, et, après que tous y auront consenti, qu'ils fassent leurs souscriptions sur les capitules mêmes, et qu'ils les confirment de leurs seings. » Est-ce qu'il était possible de se méprendre sur la portée de cette célèbre affirmation des capitulaires de Charles le Chauve : « La loi se fait par le consentement du peuple et la constitution du roi? » Et jusqu'où n'allait pas le pouvoir de ces assemblées, qu'on nommait *parlements?* C'est dans un *parlement* que Pépin, au préjudice de la famille régnante, est placé sur le trône. C'est dans un *parlement*, tenu en 768, que ses deux fils, Charles et Carloman, sont appelés à régner ensemble. C'est dans un *parlement*, tenu à Aix-la-Chapelle, en 813, que Louis le Débonnaire est élevé à l'empire. C'est dans un *parlement*, tenu à Meaux en 869, qu'il est délibéré sur le choix du successeur de Louis le Bègue, et que la royauté est déférée à Louis et à Carloman, ses deux fils, quoique nés d'une mère répudiée, etc. « Après, dit le sire de Villehardouin, à propos du projet d'expédition en terre sainte, prirent li barons un *parlement* à Soissons, pour savoir quand ils voldroient mouvoir et quand ils voldroient tourner. » Le parlement de Paris, appuyé sur ceux des provinces, avait donc une filiation illustre; il remontait donc au berceau même de la nation française; il incarnait donc en quelque sorte l'immortel principe de la souveraineté populaire, et en face du trône il avait à opposer la majesté de tous à celle d'un seul. Que le régime des anciennes assemblées eût subi mainte modification durant le cours des âges, on n'entendait pas le nier. Mais ces changements n'avaient pu altérer le caractère auguste que le parlement tirait de son origine; et le droit d'enregistrement dont il était resté armé contre les entreprises violentes ou injustes des monarques proclamait assez haut qu'en lui n'avait cessé de résider cette grande tradition sur laquelle reposait la vie nationale : *Lex fit consensu populi et constitutione regis.*

La chute si soudaine et si profonde des parlements s'expliquerait mal, pour peu que les prétentions qui viennent d'être rappelées eussent été historiquement fondées. Mais non.

Comme Voltaire le remarque très-bien dans son *Histoire du parlement de Paris*, le mot *parlement*, une fois introduit dans notre langue, avait été employé pour désigner des choses très-différentes, depuis les assemblées de ville jusqu'aux universités. C'était une expression générique, voilà tout.

Et, d'un autre côté, quoi de plus absurde que de rapprocher et confondre sous un même nom, sans tenir compte des différences d'époque, d'origine, de mœurs, d'attributions, les réunions de guerriers de la première race, les espèces de conciles de la seconde, et les assemblées de barons de la troisième?

La vérité est que ce droit de tous d'intervenir dans les affaires de tous, n'avait jamais été pratiqué en France, au moins d'une manière uniforme, complète, régulière, systématique. Loin de là; et ce n'est assurément pas prouver le contraire, que de mettre en avant quelques formules empruntées aux anciens textes, en leur donnant une définition et en leur attachant une importance modernes.

Aux termes de la loi salique, quiconque avait tué un Franc, devait aux parents une composition de deux cents sols, tandis que, pour le meurtre du Romain possesseur, la composition n'était que de moitié; rien ne signale mieux la ligne de démarcation que la conquête des Gaules par les Francs avait tracée entre les vainqueurs et les vaincus; et dès lors, comment vaincus et vainqueurs auraient ils été admis à venir siéger, en vertu d'un droit égal, dans des assemblées souveraines?

Les guerriers francs groupés autour de leur chef et, glaive en main, consultant ensemble sur ce qui est à faire, telle est l'image fidèle des assemblées sous la race sicambre de Clovis.

Sous la seconde race, elles présentèrent un caractère bien différent. Pépin le Bref y ayant introduit les prélats, et les principaux chefs y ayant seuls place désormais à côté des évêques, par une suite naturelle de la dispersion des vainqueurs sur le sol, elles tinrent à la fois du corps aristocratique et du concile. Suivant le témoignage de Hincmar, les assemblées générales avaient lieu, du temps de Charlemagne, partout où il plaisait au roi de les convoquer. Le roi proposait l'objet du capitulaire, et la délibération s'ouvrait, en plein air si le temps était beau, sinon dans des salles préparées exprès. Les évêques, les abbés et les clercs d'un rang élevé se réunissaient à part; les comtes, les seigneurs laïques en faisaient de même. Toutefois, ils pouvaient, s'ils le trouvaient bon, siéger ensemble; le roi se rendait au milieu d'eux. La délibération finie, on notifiait le résultat au peuple répandu dans les environs, lequel n'ayant pris aucunement part aux débats et n'y ayant pas même assisté, acclamait.

« On voudra savoir, dit Boulainvilliers, après avoir cité Hincmar, pourquoi il ne paraît dans ces assemblées générales que deux sortes d'états, le clergé et les seigneurs, qui formaient deux chambres particulières, outre la multitude, qui, n'ayant point de part aux délibérations, n'assistait au parlement que pour les autoriser par la promesse de son obéissance, conséquence des acclamations avec lesquelles elle recevait ce qu'on appelait pour lors l'*annonciation*, c'est-à-dire le résultat de l'assemblée, à la tête duquel paraissait toujours le nom du souverain. Mais l'on n'ignore pas que les Français, ayant conquis la Gaule sous le règne de Clovis, y établirent leur gouvernement tout à fait séparé de celui de la nation soumise, qui, demeurant dans un état moyen entre la servitude romaine et la liberté, fut toujours regardée par les conquérants comme destinée au travail et à la culture de la terre, et non pas à partager les honneurs du gouvernement. »

Boulainvilliers se trompe certainement et exagère en rapportant tout ici à cette distinction persistante des deux races, fondement de son système historique; car, du passage même sur lequel il s'appuie résulte la preuve manifeste que, parmi la multitude forclose, se trouvaient, mêlés aux Gaulois, tous ceux des Francs qui n'étaient point d'une condition élevée.

Au reste, quelque limité, quelque illusoire qu'il fût, ce *consensus populi* ne tarda pas à être entièrement écarté, d'abord par l'interruption des assemblées nationales sous les derniers rois de la seconde race, puis par leur cessation presque complète sous les premiers rois de la troisième.

Il n'y avait donc pas de base vraiment historique aux prétentions superbes des parlements, telles qu'elles se produisirent quand la Révolution menaça. Il y a plus : l'origine judiciaire des parlements était là pour démentir hautement ce qu'ils affirmaient de leur origine politique.

De quelle formule, en effet, et de quelle nécessité relevait leur existence? De la formule que LE ROI EST LA SOURCE DE TOUTE JUSTICE, et de la nécessité de mettre cette formule d'accord avec cette autre, qui semblait si fort la contredire : LA JUSTICE EST PATRIMONIALE EN FRANCE.

Peu de mots suffiront pour justifier notre point de vue.

On se rappelle ce que Grégoire de Tours raconte du soldat frank qui, entendant Clovis réclamer, dans le partage des dépouilles, un vase que le sort ne lui avait pas assigné, leva sa hache et s'écria fièrement : « Tu n'auras rien ici que ce qui t'est légitimement échu par le sort. »

Ce droit de partage, évoqué si vivement, s'étant étendu aux terres conquises, celles qui formèrent le domaine du chef s'appelèrent *fiscs*, celles qui échurent aux compagnons du chef s'appelèrent *aleux*, du mot teutonique *los* qui signifie *sort*. L'aleu dut à sa nature primitive d'être un domaine exempt de redevance, un domaine entièrement libre : on le tenait du sort et de la conquête : aux yeux du guerrier frank, c'était ne le tenir que de Dieu et de son épée. En conséquence, le propriétaire de l'aleu fut maître absolu sur sa terre et maître de ceux qu'elle nourrissait : il put y faire des règlements, y battre monnaie, y établir des impôts, y lever des troupes. L'exercice de la puissance publique se trouva ainsi attaché à la possession du sol, et comme la plus belle prérogative de la puissance est le droit de rendre la justice, ce droit fut inhérent à la terre. On posséda une *justice* de la même manière qu'on possédait un champ.

Il est vrai que toutes les propriétés, même à l'origine, ne furent pas alodiales. Presque aussitôt après la conquête, il arriva que, voulant récompenser tels ou tels de leurs compagnons, des chefs opulents leur donnèrent, au lieu d'argent, d'armes ou de chevaux, des portions de terre auxquelles, par l'effet de ce don, se lia une idée de dépendance. Les domaines concédés de la sorte ne le furent pas sans réserve : ils restèrent chargés d'une redevance; ils ne conférèrent, d'abord, au donataire qu'une possession dont sa vie déterminait la durée et en vertu de laquelle il fut tenu, sous le nom de *vassal*, à suivre la bannière du donateur, son *suzerain*. Ce sont les domaines de cette dernière espèce qui, du cinquième au dixième siècle, portent dans les documents anciens le nom de *bénéfices*, du mot *beneficium*, *bienfait*, et qui à dater du dixième siècle prennent le nom de *fief*, des deux mots germaniques *fee*, *salaire*, et *old*, *propriété*. La nécessité pour les chefs de s'assurer par des récompenses la fidélité de leurs compagnons; la difficulté de le faire autrement que par des concessions d'immeubles, à une époque où l'argent était rare; la tendance des propriétaires faibles et menacés à rechercher la protection de propriétaires plus puissants en les prenant pour suzerains, tout cela contribua si bien à étendre la propriété bénéficiale, qu'insensiblement les aleux disparurent; la maxime *pas de terre sans seigneur* prévalut, et à la fin du dixième siècle l'enchaînement hiérarchique des *bénéfices* ou *fiefs*, déclarés déjà héréditaires par Charles le Chauve, constitua d'une manière définitive le régime féodal.

Mais cette fusion de la souveraineté et de la propriété qui, née du fait violent de la conquête et peut-être aussi du sou-

venir des mœurs patriarcales de la tribu germaine, avait fait le caractère de l'aleu, cette fusion cessa-t-elle d'exister? Non. tout possesseur de fief, bien que lié à son suzerain par certaines relations de dépendance, demeura maître chez lui, dans l'intérieur de son propre domaine. Le droit de rendre la justice ne fut donc pas séparé du sol. En acquérant l'un, on acquérait l'autre; en héritant d'une terre, on héritait du droit de justice qui y était attaché; d'où cette formule fameuse : LA JUSTICE EST PATRIMONIALE EN FRANCE.

Telle fut la loi de la féodalité, et elle était si générale, que le roi lui-même y était soumis. Possédait-il des terres dans la mouvance de quelque seigneurie, il devenait vassal du possesseur de cette seigneurie; seulement, il lui était loisible, en ce cas, de se faire *représenter* pour prêter, comme vassal, foi et hommage à son propre vassal. C'est ainsi qu'en 1284, Philippe III rendit hommage à l'abbaye de Moissac. De sorte que, d'après les règles strictes du régime féodal, si le roi était justicier, c'était moins en sa qualité de roi qu'en sa qualité de propriétaire.

Mais, en face, sinon au-dessus de ce principe, il en existait un autre dont l'origine était germanique et dont les rois avaient intérêt à perpétuer la tradition. On n'avait pas oublié que, chez les Germains, le roi était le premier magistrat : *Principes qui jura per pagos reddunt.*

Ainsi deux systèmes se trouvèrent en présence : celui qui liait à la propriété l'exercice de la justice, et celui qui la faisait remonter à la royauté comme à sa source naturelle.

Or, quel moyen de concilier ces deux systèmes? Il n'y en avait qu'un : la consécration du droit de ressort.

Inutile de dire que ce fut le sujet de grandes luttes, les



FRANÇOIS Ier



HENRI IV

seigneurs n'épargnant rien pour s'arroger la juridiction en dernier ressort, et les rois, de leur côté, favorisant de leur mieux des appels par où s'augmentait leur puissance.

Le tribunal que les rois ouvrirent aux plaignants fut leur propre conseil, le même devant qui se décidaient les causes de leurs domaines particuliers, et qui les suivait partout. Désigné dans les anciens actes, tantôt sous le nom de *curia regis*, tantôt sous le nom de *parlamentum*, ce conseil fut longtemps ambulatoire : Philippe le Bel le rendit sédentaire, par l'édit de 1302, portant que, pour le bien des sujets et l'expédition des procès, il y aurait deux fois l'an, un parlement à Paris, un échiquier à Rouen, un *grand jour* à Troyes, et qu'un parlement se tiendrait à Toulouse, ainsi qu'il avait coutume de se tenir anciennement.

Avant Philippe le Bel, et pour juger en dernier ressort les appels des justices des seigneurs, saint Louis avait établi, outre les grands bailliages de Vermandois, de Sens, de Saint-Pierre-le-Moutier et de Mâcon, de petits parlements qu'on appela *parloirs du roi* : Philippe le Bel ne faisait donc qu'avancer dans une route déjà tracée.

On peut voir, par cet exposé rapide, combien chimérique était cette éclatante filiation que s'attribuèrent les parlements, lorsqu'ils se sentirent en danger de mort. Pris à leur naissance, non-seulement ils n'avaient pas été une institution politique, destinée à servir de barrière aux rois, mais même comme institution judiciaire, la seule chose qu'ils pussent prétendre à représenter, c'était justement la juridiction du prince contre celle des seigneurs; c'était le droit de ressort contre la souveraineté locale du propriétaire-juge; c'était ce principe monarchique LE ROI EST LA SOURCE DE TOUTE JUSTICE, contre ce principe féodal LA JUSTICE EST PATRIMONIALE EN FRANCE.

Une institution purement judiciaire, établie comme contrepoids à l'indépendance des juridictions féodales, voilà les parlements. A leur naissance, ils ne furent rien de plus, et leur composition même le prouve.

On sait que le parlement de Paris, par exemple, se composa d'abord d'anciens barons; mais que la découverte des pandectes de Justinien ayant introduit dans notre jurisprudence les lois romaines et imposé aux juges des connaissances étrangères à ces guerriers ignorants, il fallut leur donner des adjoints tirés d'une classe inférieure. Peu à peu, par la négligence et la retraite des barons, les adjoints se trouvèrent investis du droit de juger, et de là vint la noblesse de robe. Que portait l'ordonnance par laquelle Philippe de Valois, en 1344, donna au parlement l'organisation qu'il a à peu près conservée depuis, jusqu'à son extinction? Cette ordonnance portait qu'il y aurait trente juges, moitié clercs, moitié laïques, dans la chambre dite du *plaidoyer*, — on la nomma plus tard la *grand'chambre*; — quarante dans celle des *enquêtes*, où se jugeaient les procès par écrit, et huit aux *requêtes*, où étaient reçues les requêtes des parties et jugées les affaires de minime importance. Qu'y a-t-il là qui rappelle, de quelque façon que ce puisse être, ces imposantes assemblées du Champ de Mars dont le parlement de Paris osait, en 1789, se proclamer l'inviolable héritier?

Et qu'importait que le mot *parlement* eût été employé avant saint Louis et avant Philippe le Bel? Voltaire le fait observer avec raison : les pairs-barons des anciens parlements y venaient du droit de leur fief et naissance ; ils ne recevaient pas de gages. Tout au contraire, dans le parlement judiciaire qui succéda aux *parloirs du roi*, les conseillers recevaient cinq sols parisis par jour; ils exerçaient une commission passagère, et souvent ceux de Pâques n'étaient pas ceux de la Toussaint. « Un tribunal érigé pour juger les affaires contentieuses ne ressemble pas plus aux anciens parlements qu'un consul de la juridiction consulaire ne ressemble aux consuls de Rome. »

Maintenant, que de simple justice royale le parlement fût devenu un pouvoir politique ; que de l'usage d'enregistrer les édits afin de les conserver, il eût fait sortir le droit de les examiner, de les critiquer, d'en refuser le dépôt, et qu'ajoutant de jour en jour à l'audace de ses *remontrances*, il eût fini par embarrasser le trône, c'est assurément une des plus fortes marques de votre puissance sur les hommes, ô impérissable instinct de la liberté ! Le peuple, que les trop rares convocations des États généraux laissaient sans défense, voulait être protégé d'une manière permanente contre les attentats du despotisme : c'est ce qui rendit possibles les usurpations politiques du parlement ; et son contrôle eut beau être inconséquent, étroitement factieux, presque toujours égoïste, il n'en fut pas moins populaire en certaines circonstances par cela seul qu'il était un contrôle.

Aussi, comme l'opinion publique s'alluma, et quel ne fut pas le frémissement de la France entière lorsque, à la veille de la Révolution, le cardinal de Brienne et Lamoignon poussèrent droit au parlement pour le détruire à demi! Ce fut un déluge de pamphlets; ce fut un incroyable débordement de colères. On eût dit que dans la vie du parlement était contenue celle de la nation. Et pourtant quel mal faisaient au peuple des édits qui abolissaient l'*interrogatoire sur la sellette*, la *question préalable*, et tant d'autres usages où la folie s'alliait à la cruauté? Quel mal faisait au peuple l'établissement d'un nouveau système destiné à enlever la connaissance de certains procès criminels à ces magistrats, aux mains sanglantes, dont les mânes de tant d'innocents racontaient l'iniquité? Réduire la compétence du parlement en confiant, au-dessous et en dehors de lui, à quarante-sept grands bailliages le jugement en dernier ressort des affaires civiles de moins de vingt mille livres; simplifier ainsi l'action de la justice; en diminuer les frais ; rapprocher du pauvre le tribunal qui doit le protéger ou le venger, était-ce donc frapper le peuple, le frapper à l'endroit du cœur? Mais ces mêmes édits transportaient du parlement à une *cour plénière* placée sous la dépendance immédiate du roi, le droit d'enregistrer les ordonnances et les impôts : là fut le principe de l'émotion universelle.... On se rappelle le reste: Paris en rumeur, les provinces pleines de trouble, les parlements ligués et donnant hypocritement pour bouclier à leurs priviléges la souveraineté nationale qu'ils invoquent, les esprits ramenés au souvenir des États généraux par une seule parole qui s'égare sur les lèvres d'un parlementaire, Brienne abattu, Necker rappelé, les élections, la Révolution....

Analyser les brochures sérieuses ou légères, savantes ou satiriques, qu'enfanta par myriades cette époque de luttes préliminaires entre la royauté et le parlement serait presque impossible; leur seule énumération suffirait pour fatiguer la plume de l'historien : *Lettre d'un ancien mousquetaire à son fils. — Le vrai d'Épréménil. — Les abeilles de la Seine. — Conférence entre un ministre et un conseiller. — Lettre de Robin Ier, roi des îles Sainte-Marguerite, petites maisons et mers adjacentes à Louis XVI, roi de France. — Avis au tiers état de la part des solitaires de Passy. — L'échappé du palais ou le général Jacquot perdu. — Le charnier des Innocents*, etc., etc.... Au fond, rien dans ces pamphlets qui n'eût été déjà dit soit par le parlement dans ses protestations, soit par Maupeou dans ses discours, lorsqu'en 1771 l'énergique chancelier, ne pouvant avoir raison des magistrats rebelles, prit le parti de les remplacer. Mais combien, depuis lors, la forme des attaques était devenue plus directe, plus vive, plus ardemment accusée! Comme tout cela sentait déjà la Révolution! Et comme il était aisé de prévoir que le parlement et la royauté tomberaient ensemble dans le gouffre béant aux bords duquel ils luttaient avec une égale imprudence!

Écoutez ceux du parlement :

Non, il n'est pas vrai que la constitution de la monarchie française soit ou ait jamais été despotique de droit. Même au plus fort de l'anarchie féodale, dans des temps de confusion et de ténèbres, des parlements furent assemblés comme une solennelle protestation contre la légitimité de l'arbitraire au sein du chaos. Philippe Auguste se jugeait-il maître absolu des destinées de la France, lorsqu'en 1204 il faisait ratifier, à Villeneuve-le-Roi, par un parlement, l'ordonnance intitulée *stabilimentum feudorum?* Louis VIII croyait-il ne relever que de ses caprices, lorsqu'en 1223 il disait : « Sachez que, *par la volonté et le consentement* des archevêques, comtes, barons et chevaliers du royaume, nous avons fait établissement sur les juifs, lesquels ont juré d'observer ceux dont les noms suivent. » Et Louis IX se considérait-il comme au-dessus de tout contrôle, lorsqu'en 1230, au camp d'Annecy, il soumettait à l'approbation d'un parlement et présentait à la signature des membres l'acte par lequel le comte de Bretagne était déchu de la tutelle de son fils? Parce qu'il est devenu sédentaire sous Philippe le Bel et perpétuel sous Charles VI, le parlement a-t-il cessé d'être la prolongation de cette glorieuse chaîne d'assemblées libres dont le premier anneau se rattache au berceau de la monarchie? Le droit primitif de la nation de concourir aux lois a pu être obscurci, il a pu être injustement restreint, jamais il n'a été perdu, et il s'est conservé aux mains du parlement par la vérification des lois nouvelles, contrôle sacré, garantie nécessaire, dont la suppression serait à la fois le plus grand des scandales et le plus grand des périls. La question,

d'ailleurs, n'est-elle point tranchée par tant d'aveux éclatants, émanés des rois eux-mêmes? Louis XI disait au duc de Bourgogne « qu'il désirait aller à Paris pour faire publier leurs appointements en la cour du parlement, parce que c'est la coutume de France d'y faire publier tous accords : *autrement seroient sans nulle valeur.* » Dans une circonstance grave, Henri II faisait savoir à Charles-Quint : « que la vérification était requise tant de disposition et de droit que par les ordonnances et usances du royaume. » La vérification des lois est un droit tellement inhérent à la constitution de la monarchie, que les États de Blois chargèrent leurs députés de déclarer au roi de Navarre « qu'il falloit que les édits fussent vérifiés et comme contrôlés ès cours du parlement, devant qu'ils obligent à y obéir, lesquelles cours, combien qu'elles ne soient qu'une forme de trois-états raccourcie au petit pied, ont pouvoir de suspendre, modifier et refuser lesdits édits. » Et comment méconnaître ce pouvoir quand on le trouve formellement consacré par l'article CCVII de l'ordonnance de Blois, attestant la vérité des *modifications* apportées par les cours souveraines à divers édits de Henri III? D'où cette maxime de Papon, parlant des cours de parlement : « Ce sont des compagnies expertes au fait de justice, constituées et dressées pour le bien public, et qui représentent les États de France, depuis quelque temps que l'on a fait perdre l'usage d'assembler et ouïr lesdits États. » Que prétendent donc ceux qui osent attribuer aux rois une autorité sans bornes? Ils ne prennent pas garde que ce qui est sans bornes arrive bientôt à être sans appui; ils oublient qu'il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul, et il convient de leur mettre sous les yeux ces belles paroles du cardinal de Retz : « Les Mirons, les Harlays, les Marillacs, les Pibracs et les Fayes, ces martyrs de l'État qui ont plus dissipé de factions par leurs bonnes et saines maximes que l'or d'Espagne et d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenseurs de la doctrine pour la conservation de laquelle le cardinal de Richelieu confina M. le président de Barillon à Amboise; et c'est lui qui a commencé à punir les magistrats pour avoir avancé des vérités pour lesquelles leur serment les obligeait à exposer leur vie. Les rois qui ont été sages et qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les parlements dépositaires de leurs ordonnances, particulièrement pour se décharger d'une partie de la haine et de l'envie que l'exécution des plus saintes, et même des plus nécessaires, produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en s'y liant eux-mêmes; semblables à Dieu, qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. »

Mais à ces considérations, tirées de l'histoire et de la politique, les défenseurs de l'absolutisme royal répliquaient avec emportement :

Qui êtes-vous donc pour vous poser en tuteurs des rois? Est-ce que ce n'est pas d'eux que vous tenez votre existence? Et la plénitude du pouvoir réside-t-elle ailleurs que dans la main qui l'a communiqué? A travers la nuit des âges écoulés, vous vous cherchez une majestueuse origine; mais nous savons trop vos commencements, et qu'il n'y eut jamais rien de commun entre un tribunal comme le vôtre, chargé de rendre la justice, et ces anciennes assemblées, dont aussi bien la trace fut vite perdue, qui se tenaient, non pas en face du trône, mais autour ou au-dessous Vous faites de la vérification des ordonnances une des bases fondamentales de la monarchie.... Chose étrange, quand on se rappelle que vous avez puisé ce prétendu droit de vérifier les édits dans l'usage de les enregistrer, et que cet usage vient de ce qu'un beau jour un greffier du parlement, nommé Montluc, imagina de composer, pour sa commodité particulière, un registre fidèle, exemple aussitôt suivi par les rois, dont le greffe du parlement garda ainsi les volontés! Usurpation n'est pas droit, et il vous est interdit d'ignorer que, pendant plus d'un siècle, vos prédécesseurs ne firent qu'enregistrer purement et simplement les édits. Louis XI fut le premier qui permit des remontrances, mais sans que cette tolérance entraînât le droit de refuser l'enregistrement et de peser de la sorte sur la politique. Aussi que répondit, en 1484, le premier président Jean de la Vacquerie au duc d'Orléans, sollicitant la régence et soufflant l'intrigue : « Le parlement est pour rendre la justice au peuple : les finances, les guerres, le gouvernement du roi ne le regardent pas. » Si, depuis, la réunion de la pairie au parlement encouragea et servit l'ambition de cette cour; si, sous François I[er], au moment même où les charges devenaient vénales, elle osa pour la première fois intervenir en matière de finances; si, non contente d'avoir combattu le concordat de ce prince, et d'avoir, plus tard, essayé ses forces contre Henri IV, à propos de l'édit de Nantes, elle poussa la résistance, pendant la minorité de Louis XIV, jusqu'à mettre tout Paris en ébullition; si son opposition aux plans financiers de Law, au ministère de Maupeou, aux réformes de Lamoignon, tient tant de place dans l'histoire de nos troubles, cela ne prouve qu'une chose. l'ardeur du parlement à sortir de son domaine. Des princes, tels que Henri II, ont bien pu se réfugier, en certaines circonstances, derrière la nécessité de l'enregistrement, comme moyen d'éluder l'effet de conventions diplomatiques, onéreuses ou regrettées; mais de semblables artifices il n'y a rien à conclure dont vous soyez autorisés à vous prévaloir. Et que vaudrait donc, en présence de vos prétentions, la maxime : *Si veut le roi, si veut la loi?* A quoi répondrait cette formule des édits : *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, disons, ordonnons, déclarons, voulons et nous plaît,... car tel est notre plaisir?* Les vraies règles fondamentales de la monarchie, les voilà! Il serait monstrueux qu'en payant la finance de vos charges, vous eussiez acheté le pouvoir de paralyser l'action du gouvernement du roi. Vos charges? Elles ont toujours été considérées comme vacantes, au moment de la mort du prince, jusqu'à confirmation de son successeur par lettres patentes : quelle plus éclatante démonstration de votre absolue dépendance à l'égard du monarque? Si le refus d'enregistrement avait eu la vertu de tout arrêter, vous n'auriez pas été les officiers du roi, mais ses maîtres. Heureusement les LITS DE JUSTICE étaient là pour vous ranger à l'obéissance, et les successeurs de Henri IV ont su se rappeler, quand il l'a fallu, ces rudes paroles de lui au parlement : « Je suis roi, je veux être obéi. La justice est mon bras droit; mais si la gangrène est au bras droit, le gauche doit le couper. Quand mes régiments ne me servent de rien, je les casse. »

Ce combat intellectuel, entre le parlement et la cour, très-animé avant et pendant la convocation des États, avait perdu tout son intérêt par la réunion des trois ordres en assemblée nationale, par les prodigieuses réformes de la nuit du 4 août, par l'établissement d'une constitution d'où sortait un monde nouveau et par les conditions nouvelles qui étaient faites à la royauté. Que devenait la prétention du parlement à représenter, au moins indirectement, les droits anciens de la nation, quand la représentation directe, permanente, éclatante de ces droits, se trouvait consacrée par l'existence d'une assemblée saluée souveraine? que pouvait signifier, comme garantie des libertés publiques et comme frein de la royauté, l'usage de l'enregistrement transformé en droit de vérifi-

cation, quand au monarque, dépouillé du pouvoir législatif, il ne restait plus que la dérisoire ressource du véto suspensif?

Aussi, les parlements n'avaient-ils pas tardé à se repentir de leurs attaques contre le trône. Consternés du tour qu'avaient pris les événements, désespérés d'un triomphe qui, par rapport à eux, ressemblait tant à un suicide, et convaincus qu'ils avaient été ces pêcheurs de Montaigne « qui battent et brouillent l'eau pour d'autres pescheurs, » ils auraient bien voulu revenir sur leurs pas, raffermir ce qu'ils avaient ébranlé, sauver le trône afin de se sauver eux-mêmes. Vains regrets, égoïstes autant que tardifs! Ils étaient perdus, irrévocablement perdus; ils n'avaient pu déchaîner l'opinion publique sans la subir, mettre le pouvoir des rois en discussion sans y mettre le leur propre, et, dans ce grand-livre de l'histoire qu'ils avaient tenu ouvert, les imprudents! c'était leur condamnation qu'on avait lue. Là, ils étaient apparus tantôt insolents, tantôt rampants, selon qu'ils avaient eu affaire à la faiblesse ou à la force; debout devant Anne d'Autriche, Louis XIV enfant, Louis XIV mort, debout devant l'insouciant patron de Dubois, le voluptueux Louis XV, l'incertain Louis XVI. Mais à genoux devant Henri IV, Richelieu et Louis XIV, devenu homme. En matière religieuse, leur intolérance janséniste avait souvent dépassé le fanatisme du clergé, puissance rivale; en matière criminelle, ils avaient maintenu la *sellette*, le *secret*, les *tortures;* et, de Dubourg à Calas, leur route était marquée par une longue traînée de sang.

Ce n'est pas que, du milieu de ces robes rouges, d'imposantes et austères figures ne se fussent détachées de loin en loin; mais c'était trop peu pour le rachat du passé. Et alors même que Voltaire, vengeur de Calas, n'aurait pas rempli tout le dix-huitième siècle du bruit de son indignation, alors même que Beaumarchais, s'attaquant à la corruption des juges, n'en aurait pas immortalisé le déshonneur, était-il possible que la Révolution laissât transmettre plus longtemps par vente et par héritage, cette fonction, auguste et sainte entre toutes, rendre la justice?

Ajoutons que le libertinage de la régence et celui du règne de Louis XV avaient singulièrement altéré les mœurs parlementaires. A côté des conseillers à tête chauve, en qui se perpétuaient la raide dévotion du jansénisme, sa morgue, son orgueil, il y avait nombre de jeunes magistrats qui, se piquant d'imiter la cour, faisaient concurrence aux abbés galants, couraient les ruelles et tiraient vanité d'une dépravation d'emprunt. Le mépris public ne se cacha plus, les dénonciations se multiplièrent, les attaques devinrent mortelles.

Parmi les innombrables pamphlets du temps, en voici un qui mérite d'être reproduit, au moins en partie, parce qu'il caractérise, d'une manière exacte, sous une forme populaire et vive, le rôle politique des parlements :

« *D.* Qu'êtes-vous de votre nature?

« *R.* Nous sommes des officiers du roi, chargés de rendre la justice à ses peuples.

« *D.* Qu'aspirez-vous à devenir?

« *R.* Les législateurs et par conséquent les maîtres de l'État.

« *D.* Comment pourriez-vous en devenir les maîtres?

« *R.* Quand nous aurons à la fois le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, qui pourrait nous résister?

« *D.* Comment vous y prendrez-vous pour en venir là?

« *R.* Nous aurons une conduite diverse avec le roi, le clergé, la noblesse et le peuple.

« *D.* Comment vous conduirez-vous d'abord avec le roi?

« *R.* Nous tâcherons de lui ôter la confiance de la nation, en nous opposant à toutes ses volontés, en persuadant aux peuples que nous sommes leurs défenseurs et que c'est pour leur bien que nous refusons d'enregistrer les impôts.

« *D.* Le peuple ne verra-t-il pas que vous ne vous êtes opposés à certains impôts que parce qu'il vous les aurait fallu payer vous-mêmes?

« *R.* Non, parce que nous lui ferons prendre le change, en disant qu'il n'y a que la nation qui ait le droit de consentir les impôts; et nous demanderons les États généraux.

« *D.* Si, malheureusement pour vous, le roi vous prend au mot et que les États soient convoqués, que ferez-vous?

« *R.* Nous chicanerons sur la forme et nous réclamerons la *forme* de 1614.

« *D.* Pourquoi cela?

« *R.* Parce que, selon cette forme, le tiers état sera représenté par des gens de loi, ce qui nous assurera la prépondérance.

« *D.* Mais les gens de loi vous haïssent!

« *R.* S'ils nous haïssent, ils nous craignent.

« *D.* Pouvez-vous espérer que le clergé entre dans vos vues, lui qui sait que vous êtes ses ennemis?

« *R.* Nous ne ferons avec le clergé qu'une alliance passagère; nous lui persuaderons qu'il est perdu si le tiers état a de l'ascendant, nous lui ferons comprendre que nous nous soucions encore moins que lui de payer les impôts et qu'il faut nous allier pour les rejeter sur le peuple.

« *D.* Comment vous conduirez-vous avec la noblesse?

« *R.* Nous lui promettrons de soutenir ses priviléges.

« *D.* Ne craignez-vous pas que le peuple ne vous pénètre et qu'il ne s'indigne de ce que vous le sacrifiez, sous prétexte de le défendre?

« *R.* Le peuple n'a ni consistance parce qu'il est désuni, ni persévérance parce qu'il ne sait pas s'entendre.

« *D.* Vous ne voulez donc pas sincèrement les États généraux?

« *R.* Non.

« *D.* Et si le roi et la nation s'accordent à vouloir les États généraux dans une forme plus populaire que celle de 1614, que ferez vous?

« *R.* Nous pousserons la noblesse et le clergé à protester et nous protesterons nous-mêmes.

« *D.* Que résultera-t-il de là?

« *R* Que le roi sera arrêté, que les peuples seront divisés.

« *D.* Pour diviser les peuples et les aveugler, comment vous y prendrez-vous?

« *R.* Eh! n'avons-nous pas à nos ordres les suppôts du palais, les cours des aides, les chambres des comptes, des juges partout répandus, tous les gens de robe?

« *D.* Dans un siècle aussi éclairé que celui-ci, il est bien difficile de faire illusion à la nation!

« *R.* Si nous ne pouvons pas tromper, nous pouvons faire trembler. On sait assez que nos vengeances sont implacables. Nous brûlons les écrits, nous décrétons les auteurs, nous intimidons les citoyens par le pouvoir de les accuser sous le nom de notre procureur général, par le pouvoir de les poursuivre, de les juger et, dans les *vingt-quatre heures..*, de les pendre.

« *D.* Si l'on vous dit que vos décrets sont plus despotiques que les lettres de cachet contre lesquelles vous avez tant déclamé, que répondrez-vous?

« *R.* Nous ne répondrons pas, nous détournerons la question et tonnerons contre le despotisme : sûr moyen de masquer le nôtre. »

CHAPITRE VI

GUERRE DE LA BOURGEOISIE AUX PARLEMENTS

Par les débats qui viennent d'être rappelés, la nation se trouvait plus que préparée à la destruction des parlements : eux-mêmes ils avancèrent le moment de leur chute, en se faisant artisans de discordes.

Depuis les journées d'octobre, les provinces étaient remplies de troubles A Alençon, M. de Caraman, qui y commandait deux cents chevaux, avait couru risque de la vie, étant devenu suspect de trahison. A Vernon, la faim avait pris les armes, et, sans le dévouement d'un jeune Anglais, le directeur des approvisionnements périssait victime des dé-



LOUIS XIV

fiances populaires. En Bretagne, on avait vu les populations de Brest, de Morlaix, de Landernau se lever furieuses et, l'épée haute, marcher sur Lannion pour y reprendre des voitures de grain destinées à Brest et injustement arrêtées au passage. Partout, d'invisibles mains allumaient les colères, agitaient les alarmes t les soupçons. La contre-révolution, associée odieusement à la disette, attaquait Paris dans les provinces qui le nourrissent. De Tonnerre, de Crépy, de Nevers, de Rouen, il s'éleva des cris de détresse, mêlés d'étranges menaces. A Toulouse, quatre-vingt-neuf gentilshommes et quatre-vingts membres du parlement signèrent un acte où, se qualifiant *ordre de la noblesse*, ils osaient inviter l'*ordre du clergé* et l'*ordre du tiers état* à tout mettre en œuvre pour « rendre à la religion son utile influence, aux lois leur force, au monarque son autorité légitime et sa liberté. » D'un autre côté les États de Béarn s'assemblaient

Ceux du Dauphiné, par un coup d'audace où se reconnaissaient les inspirations de Mounier et son âpre royalisme, se convoquaient eux-mêmes en trois ordres, avec doublement, comme s'il n'y eût pas eu de révolution!

Heureusement, de tous ces mouvements aucun n'eut des suites durables. La Bretagne se calma d'elle-même. Des commissaires, envoyés de Paris, apaisèrent les villes soulevées Au jeune étranger de Vernon une couronne civique fut offerte, à laquelle s'ajouta le présent d'une épée, portant, gravée sur la lame, cette inscription : *La Commune de Paris à C J. W. Nesham, Anglais, pour avoir sauvé la vie à un citoyen français.* Quant à l'arrêté des nobles toulousains, il tomba sous l'ardente réprobation dont le frappèrent à la fois les municipalités de Toulouse, de Nîmes, de Pézénas et de Narbonne Enfin, l'Assemblée nationale coupa court aux agitations du Dauphiné, en décrétant que toute assemblée d'état, quel qu'en fût le prétexte, serait suspendue. Louis XVI sanctionna ce décret le soir même. Et à Mounier, insulté, maudit, poursuivi de ville en ville et de maison en maison, il ne resta plus d'autre ressource que d'aller cacher à Genève le désespoir d'un crime avorté.

Il y avait davantage à faire. Les parlements avaient eu la main dans toutes les récentes séditions ; on résolut de les abattre Une conférence se tint chez Duport, on y convint de la manière dont le coup devait être frappé, et l'homme qui se chargea de le frapper, ce fut Lameth

Le 3 novembre, le même jour et dans la même séance où les biens du clergé avaient été mis à la disposition de la nation, Alexandre de Lameth proposa de décréter que les parlements resteraient en vacances jusqu'à nouvel ordre et que leurs fonctions continueraient d'être remplies par les Chambres des vacations. C'était les désarmer avant le combat Le décret passa, et Lameth put dire avec vérité, en sortant de la séance : *Nous les avons enterrés vifs.*

La sanction du roi fut aussitôt demandée et obtenue, et Louis XVI, à la prière de l'Assemblée, expédia sur-le-champ des courriers pour la porter à toutes les cours

Les parlements résisteraient-ils? On s'y attendait Le bruit courut que celui de Paris se disposait à tenir ferme. C'eût été un grand embarras pour les ministres : le garde des sceaux, effrayé, mande en toute hâte le président de Rosambo, lui expose les dangers de la désobéissance, l'adjure de ne pas mettre encore une fois le trône au hasard d'un soulèvement populaire. Le magistrat répondit qu'il appartenait à un corps sur qui l'émeute n'avait jamais eu puissance Il se rendit pourtant, et Paris ne tarda pas à savoir que le décret venait d'être enregistré.

En conséquence, la Chambre des vacations, présidée par Lepelletier de Rosambo, gendre de Malesherbes, continua ses fonctions. Mais ce qu'on ignora longtemps, c'est que les membres, au nombre de quatorze, avaient signé, pour la faire valoir plus tard, une protestation contre la transcription du décret. Cet acte fut confié au président de Rosambo, avec autorisation d'en faire usage dès que les circonstances le permettraient Il avait été enfermé dans un étui de fer-blanc et soigneusement caché : l'infidélité d'un domestique de Rosambo en révéla l'existence quelques années après, pendant la Terreur, en des jours implacables, et les signataires périrent sur l'échafaud.

Le 9 novembre, l'Assemblée était attentive à un débat récemment soulevé touchant la division du royaume en départements, lorsque tout à coup une lettre du garde des sceaux fut apportée. C'était une dénonciation du parlement de Normandie faite à l'Assemblée par le roi lui-même De quelle indignation les cœurs furent saisis! La Chambre des vacations de Rouen avait enregistré, mais après avoir envoyé à Louis XVI une protestation où elle parlait à l'égard du monarque le langage du dévouement et à l'égard du peuple le langage de l'injure. La plupart des citoyens frappés d'un aveuglement absolu, les anciennes lois calomniées et avilies, leur puissance abattue sous l'outrage, le prince abreuvé de chagrins, entouré d'ingrats et captif au milieu de ses sujets égarés, voilà sous quelles couleurs la Révolution était présentée dans l'arrêté de la Chambre des vacations de Rouen. Il y était dit :

« La Chambre déclare que, si elle se détermine à procéder à l'enregistrement, ce n'est que pour donner au seigneur-roi de nouvelles preuves de son amour inviolable, de son respect profond et de sa soumission sans bornes et aussi dans la crainte de contrarier les vues de Sa Majesté et d'augmenter peut-être par une juste résistance les troubles affreux qui déchirent l'État ; mais qu'au surplus il ne pourra en aucun cas être tiré de conséquence dudit enregistrement, attendu que ladite Chambre y a procédé sans liberté ni qualité suffisantes et uniquement entraînée par la force des circonstances »

Venaient ensuite une insultante appréciation du décret rendu contre les parlements et l'assurance donnée au roi que les magistrats composant la Chambre des vacations de Rouen ne voulaient vivre que pour servir son autorité légitime.

Un arrêté pareil et motivé en ces termes avait dû paraître ou bien criminel ou bien dangereux aux ministres, puisqu'ils avaient amené Louis XVI à l'humiliant effort de s'en faire le dénonciateur Ce qui est certain, c'est que l'impression produite sur l'Assemblée fut terrible Tous les membres éclatèrent à la fois, depuis les plus emportés jusqu'aux plus modérés, depuis Barère et Pétion jusqu'à Clermont-Tonnerre. L'un propose d'instruire le procès des magistrats pour cause de forfaiture ; un autre veut que quatre commissaires soient chargés de poursuivre, au nom de la nation ; tous sont d'avis que le roi soit remercié de son empressement à proscrire l'arrêté séditieux Un spectacle étrange fit diversion à ces colères. Un homme parut à la tribune le visage profondément altéré, l'œil humide, dans une attitude suppliante. C'était le député Frondeville, président du parlement de Normandie Il n'avait pris aucune part à l'arrêté, et il venait demander grâce pour ses collègues : « Jetez vos regards, dit-il, sur ces corps antiques. Ils ont vu un torrent d'esprit public se transporter au delà des bornes que votre sagesse lui voulait prescrire. C'est au milieu de l'étourdissement universel qu'ils ont fait entendre leurs plaintes. N'y a-t-il pas de la cruauté à ne point permettre un cri de douleur à celui qui souffre? Les magistrats que vous poursuivez ne doivent-ils pas être accablés de chagrin quand ils perdent leur état et leur existence?. . Des magistrats livrés à la fureur du peuple, fugitifs, expatriés, séparés de leurs familles..... » A ces mots, l'orateur s'arrête, profondément ému ; sa voix s'éteint; il fond en larmes. L'Assemblée, un moment attentive, mais non calmée, rendit le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que l'arrêté pris le 6 de ce mois par la Chambre des vacations du parlement de Rouen et qui lui a été communiqué par les ordres du roi est un attentat à la puissance souveraine de la nation, a décrété et décrète :

« 1° Que M le président se retirera devers le roi, pour le remercier, au nom de la nation, de la promptitude avec laquelle il a proscrit cet arrêté et réprimé les écarts de ladite Chambre ;

« 2° Que cette pièce sera envoyée au tribunal auquel est attribuée provisoirement la connaissance des crimes de lèse-nation, pour le procès être instruit contre les auteurs, ainsi qu'il appartiendra ;

« 3° Que le roi sera supplié de nommer une autre Chambre des vacations, prise parmi les autres membres du parlement de Rouen, avec les mêmes pouvoirs et les mêmes fonctions que la précédente, laquelle enregistrera purement et simplement le décret du 3 novembre, et ledit décret sera porté incessamment à la sanction du roi. »

Le parlement de Rouen fut effrayé ; il s'humilia, il se rejeta sur le mystère dont l'acte qui avait offensé l'Assemblée nationale devait rester enveloppé. Le roi, de son côté, intervint comme médiateur. De sa propre main, il écrivit à l'Assemblée nationale, lui exprimant le vœu que toute poursuite fût abandonnée. « Le roi peut être indulgent, s'écria Alexandre de Lameth..., il usera de cette indulgence quand l'affaire sera jugée. » Lameth veut continuer, sa voix se perd dans un orage de rumeurs diverses. « Il faut ajourner, » dit Prieur. Le baron de Menou ajoute : « Si les magistrats que nous avons décidé de poursuivre obtiennent leur grâce, il n'y a plus qu'à absoudre tous les criminels de lèse-nation actuellement détenus. » Mais le comte de Crillon : « C'est le roi qui vous a dénoncé le délit des magistrats de Rouen ; refuser la grâce qu'il vous demande serait de la barbarie. » Alors Gleizen rappelle avec quelle bonté Louis XVI avait accordé aux prières de l'Assemblée le pardon des citoyens par qui avaient été forcées les prisons de l'abbaye de Saint-Germain. A ce souvenir, plusieurs députés se lèvent en tumulte, leur émotion se répand de proche en proche et on décrète que le vœu du roi devient celui de l'Assemblée.

Quelques jours après, second arrêté séditieux rendu par le parlement de Metz, et nouvelle lettre annonçant à l'Assemblée l'annulation de cet arrêté par décision du conseil.

Or, les magistrats de Metz ne s'étaient pas contentés, comme ceux de Rouen, d'une protestation secrète : ils affichaient leur révolte. Ils ne s'étaient pas bornés à d'artificieuses accusations : c'était sans détour et en termes insolents, qu'ils déclaraient privés de toute liberté et les représentants du peuple et le roi. A Rouen, la Chambre des vacations seule avait élevé la voix. A Metz, le cri de guerre venait d'être poussé audacieusement par toutes les Chambres assemblées. Les soldats de Bouillé étaient là !...

La représentation nationale avait-elle été jusqu'alors bien véritablement libre ? Voilà ce que le vicomte de Mirabeau, dans la séance du 17 novembre, osa mettre en doute pour justifier le parlement de Metz. Était-il extraordinaire que les quinze mille hommes qui étaient allés inviter le roi à venir à Paris eussent paru le forcer à s'y rendre ? Voilà ce que le vicomte de Mirabeau osa demander sur le ton de la plus insultante ironie. « Je propose, dit Robespierre, que le discours de l'orateur soit imprimé : il prouvera que vous êtes libres. » Barère voulait que, sans plus attendre, on supprimât le parlement rebelle et qu'on en livrât les membres au Comité des recherches. Les conclusions de Barnave furent moins rudes. Combinées avec d'habiles excuses que présenta Rœderer et qu'appuya Émery, elles déterminèrent un décret qui appelait le parlement de Metz à la barre de l'Assemblée dans un délai de huit jours. Mais, cette fois encore, la clémence l'emporta. Les magistrats s'étant rétractés avec de grands témoignages de repentir, la Commune de Metz intercéda en leur faveur, et tout fut dit. Ceux de Rouen avaient dû leur grâce au roi ; ceux de Metz la durent au peuple.

Tant d'indulgence avait ses périls : à son tour le parlement de Bretagne leva la tête, et cela avec une affectation particulière d'arrogance. Ici, les juges étaient des nobles. Depuis cent ans, la magistrature de Rennes avait exclu de son sein, par des arrêtés secrets, les membres des Communes, et tel était son orgueil que, dans le dernier siècle, elle était allée jusqu'à défendre aux États de la province de s'assembler. Aussi sa résistance au décret du 3 novembre fut-elle beaucoup plus violente que celle des autres cours. La Chambre des vacations de Rennes refusa purement et simplement d'enregistrer le décret ; elle déclara qu'elle ne remplirait pas les fonctions judiciaires ; enfin, le roi lui ayant envoyé deux lettres consécutives de jussion, elle n'en tint compte.

A cette nouvelle, l'Assemblée ordonne la formation d'une nouvelle Chambre des vacations, et elle mande à sa barre la Chambre réfractaire.

Le temps était passé où les Broussel étaient triomphalement portés, selon l'expression du cardinal de Retz, *sur les bras des peuples !* De Rennes, de Nantes, de Vannes, de Saint-Malo, un cri puissant était parti qui à la désobéissance des magistrats donnait le nom de trahison. Autour d'eux, la garde nationale avait couru aux armes et grondait. Il fallut se rendre. Le 8 janvier 1790, ils comparurent devant l'Assemblée. Les tribunes étaient encombrées de spectateurs impatients de savoir quelle sentence serait rendue contre ces derniers représentants de l'ancien monde, et de quel air ils la recevraient. Ils se présentèrent, pleins d'une sérénité dédaigneuse, l'œil assuré, le front haut, et, au dire d'écrivains contemporains, semblant exprimer par leur attitude le sentiment du doge de Gênes dans les galeries de Versailles : « *Ce qui m'étonne le plus ici, c'est de m'y voir.* »

C'était l'abbé de Montesquiou qui présidait en ce moment l'Assemblée. Il parla comme parle la force quand il lui plaît d'être indulgente. « N'oubliez pas, dit-il à ces juges, maintenant accusés, n'oubliez pas que vous comparaissez devant les pères de la patrie, toujours heureux de pouvoir en excuser les enfants, et de ne trouver dans leurs torts que des égarements de leur esprit et de simples erreurs. »

La Houssaye, président de la Chambre des vacations de Rennes, s'étudia, dès les premiers mots de sa réponse, à écarter l'idée qu'en paraissant devant l'Assemblée, ses collègues obéissaient au peuple. Il les montra se pliant à une telle démarche dans l'unique but de marquer leur déférence au roi. Il expliqua leur refus d'enregistrer par l'impossibilité où était la Chambre des vacations de hasarder, au nom du parlement, ce que le parlement en corps avait seul droit de faire. Il invoqua les priviléges de la Bretagne et ses capitulations, les testaments, les contrats de mariage du duc François, de la duchesse Anne, de François Ier. Il rappela les traités qui liaient la Bretagne à la France, comme s'il se fût encore agi de deux nations distinctes ! Il feignit d'ignorer que, depuis longtemps, c'était dans le cœur de la France que battait celui de la Bretagne ! Il ajouta, en terminant : « Cette circonstance illustrera mon nom et celui de mes collègues. L'histoire dira que nous avons bravé les dangers plutôt que d'étouffer le cri de l'honneur et de la conscience.... Un jour les Bretons, désabusés, rendront hommage à nos principes. Heureux si mon âge, si une santé chancelante me permettaient de voir ce jour et de prouver encore que je suis toujours digne de porter les titres précieux de sujet fidèle et de véritable citoyen ! »

C'était la mort qui parlait devant la vie. Quelques-uns s'émurent, comme s'ils eussent entendu résonner dans le lointain la voix affaiblie de Mathieu Molé ; la plupart furent révoltés d'un langage par où se trahissait le sacrilége des-

sein de ressusciter le fédéralisme provincial et de déchirer le sein de la grande patrie française A Maury, à Cazalès, à d'Éprémënil, défenseurs obstinés des parlements, Barnave et Le Chapelier, Lanjuinais et Barère répondirent victorieusement au milieu des clameurs de l'Assemblée, au milieu du mugissement des tribunes. Mais l'athlète incomparable dans cette lutte, ce fut Mirabeau.

Quoi! ces mêmes magistrats qui, durant tant de siècles, s'étaient efforcés de dominer les rois par le peuple et le peuple par les rois, on les retrouvait encore s'honorant de leur rébellion! Mais qu'espérait donc leur audace? Contre une révolution qui avait brisé tant de résistances bien autrement vigoureuses, où était leur force? S'étaient-ils figuré par hasard qu'ils feraient prévaloir leurs vieilles transactions locales, œuvre de la violence ou de la ruse, sur le magnanime contrat auquel avaient souscrit tous les Français? Allaient-ils arrêter dans sa course la liberté de la nation et faire reculer ses destins?

Mirabeau continua sur ce ton, pendant plus d'une heure et demie, avec une incroyable véhémence de conviction et de colère. Le lendemain, il était malade; son œil gauche s'était enflammé, il ressentait des douleurs intolérables : on dut le saigner. Mais, bien décidé à ne pas perdre ce qu'il appelait « la bataille des Bretons, » il se transporta le jour suivant à l'Assemblée, où, quoique très-souffrant et les yeux couverts d'un bandeau, il prit la parole jusqu'à cinq fois.

Qu'était-ce donc que cette *bataille des Bretons?* Comment! Mirabeau ne s'apercevait pas qu'il employait là une vigueur immense à frapper ce qui avait déjà cessé d'être! Il ne sentait pas qu'il foulait aux pieds des ombres! « Je voyais, écrivait-il confidentiellement au comte de La Marck, et je vois encore dans cet événement, c'est-à-dire la révolte des magistrats de Rennes, l'anéantissement de la Révolution..., si nous ne prenons pas un parti noble et décisif. »

Il y avait loin de ce langage des épanchements intimes à la confiance altière que Mirabeau venait de déployer à la tribune. Eh! qu'importait ce vote, plus ou moins décisif, contre une institution épuisée? La Révolution n'était pas aux ordres de l'Assemblée!

Le 11 janvier 1790, les magistrats bretons furent de nouveau mandés à la barre pour y entendre leur arrêt. Il se fit un grand silence, et, d'une voix calme, le président leur lut le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, improuvant la conduite des magistrats de la Chambre des vacations de Rennes et les motifs qu'ils ont allégués pour leur justification, déclare que leur résistance à la loi les rend inhabiles à remplir aucunes fonctions de citoyens actifs jusqu'à ce que, sur leur requête présentée au corps législatif, ils aient été admis à prêter le serment de fidélité à la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Les condamnés saluèrent l'Assemblée gravement et se retirèrent sans prononcer une parole.

Les parlements n'étaient pas encore abolis de droit, mais, à dater de ce moment, ils le furent de fait.

Ainsi tombèrent ces compagnies, si longtemps puissantes et redoutées. En appesantissant sa main sur elles, comme elle le faisait dans le même temps sur les prêtres, la bourgeoisie travaillait à compléter l'œuvre de sa domination, tout en faisant les affaires du peuple Il ne reçut néanmoins de cet événement qu'une impression légère Les parlements, depuis l'entrée en scène des États généraux, avaient tant perdu de leur importance! Ils ne tombaient pas d'assez haut pour que leur chute fît beaucoup de bruit

CHAPITRE VII

L'AMBITION DE MIRABEAU



DERRIÈRE les agitations se nouaient les intrigues. Or, les faits les moins instructifs ne sont pas ceux que cachent dans leur ombre les coulisses de l'histoire.

Nous avons dit la naissance et les progrès de la faction du comte de Provence, celui que, depuis l'avénement de Louis XVI au trône et conformément à la grammaire de la cour, on appelait *Monsieur*. Dans les derniers mois de l'année 1789, cette faction prit à son service un instrument qui, moins décrié, lui eût été fort utile : Mirabeau.

Il y avait alors deux hommes dont Mirabeau enviait, avec une rage intérieure mal dissimulée, la popularité et la puissance; Necker au pouvoir lui inspirait un sentiment de colère qu'il aimait à revêtir des formes du dédain, et il s'indignait, dans le vol de son orgueil, de voir Lafayette devenu maître, par la garde nationale, des mouvements de la place publique. Entre ces deux noms dont le bruit l'importunait, entre ces deux grandes situations qui envahissaient toute la place qu'il eût voulu occuper, il lui semblait que son génie manquait d'air, il étouffait; il fallait l'entendre, exhalant son dépit! Necker n'était qu'un méprisable charlatan, dont la renommée faisait pitié et que son incapacité pompeuse aurait dû faire rougir. Lafayette était un *sous grand homme*, un *Cromwell-Grandisson*, un *Gilles-César*, un *général Jacquot*. Ainsi se vengeait Mirabeau furieux; mais ce qui prouve les souffrances d'un cœur blessé n'est point ce qui les soulage, quel spectacle terrible que celui que présente, à cette époque de sa carrière, Mirabeau vu de près! Il brûle de monter, de gagner les hauteurs, et sa mauvaise réputation est là qui l'écrase d'un poids impossible à soulever; il est rongé de voluptueux désirs, tourmenté de besoins insatiables, et la misère l'enveloppe. Qui payera ses dettes? Elles sont considérables et il en est d'étranges, il en est de honteuses; marié déjà depuis dix-sept ans, il doit encore à Anne Pottevin le prix de ses habits de noces, et il est réduit à lui dire pour lui faire prendre patience *Je vais être ministre, cela est sûr.* Je vais être ministre! Il aspire en effet à le devenir, et violemment; pourquoi? Ce n'est pas seulement parce qu'il a soif de gouverner, c'est parce qu'il faut qu'il vive!

Un jour, raconte M. de La Marck, c'était au mois de septembre 1789, Mirabeau vint chez moi de très-bonne heure, et d'un air préoccupé me dit : « Mon ami, il dépend « de vous de me rendre un très-grand service. — Parlez. « — Je ne sais où donner de la tête, je manque du premier « écu, prêtez-moi quelque chose. » Je lui offris un rouleau de cinquante louis, le seul que j'eusse à ma disposition. Il me remercia beaucoup et me dit : « Je ne sais pas quand je « vous le rendrai, je n'ai pu encore regarder à la succession « de mon père et déjà mes parents me font des procès »

Le personnage à qui Mirabeau s'adressait était un homme de cour : il comprit tout de suite quelle prise donnaient sur un tel tribun son immoralité, ses passions et sa détresse Il vit la reine, mais plus fière alors qu'elle ne le fut quelques mois après, Marie-Antoinette s'écria : « Nous ne serons jamais assez malheureux, je pense, pour être réduits à la pénible extrémité de recourir à Mirabeau »

Lui, cependant, il avait résolu, ou de se faire accepter ou

de s'imposer, tour à tour souple et hautain, également prêt à conseiller et à menacer, tantôt rampant jusqu'au pied du trône par des chemins couverts, tantôt se répandant en violences qui glaçaient le roi d'épouvante. On se rappelle comment il avait, à Versailles, dénoncé le repas des gardes et mis en jeu la responsabilité de la reine, montrant de la sorte quel ennemi c'était qu'un ennemi de sa taille. Eh bien, quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis l'installation forcée de la cour à Paris, que déjà il s'essayait au rôle de conseiller secret.



LE COMTE DE LA MARCK

« Si Paris, écrivait-il dans un mémoire destiné à Louis XVI, si Paris a une grande force, il renferme aussi de grandes causes d'effervescence. Sa populace agitée est irrésistible : l'hiver approche, les subsistances peuvent manquer, la banqueroute peut éclater; que sera Paris dans trois mois? Certainement un hôpital, peut-être un théâtre d'horreurs. Est-ce là que le chef de la nation doit mettre en dépôt son existence et tout notre espoir?

« Les ministres sont sans moyens; un seul, qui toujours eut plutôt des enthousiastes qu'un parti, a encore de la popularité; mais ses ressources sont connues, il vient de se montrer tout entier; sa tête véritablement vide n'a osé

entreprendre que d'étayer quelques parties d'un édifice qui s'écroule de toutes parts; il veut prolonger l'agonie jusqu'à l'instant qu'il a marqué pour sa retraite politique et où, comme en 1781, il croît laisser un prétendu niveau entre la recette et la dépense. Que son moyen réussisse ou qu'il échoue, le succès ne s'étendra pas au delà de quelques mois, et ce financier destructeur ne laisse un souffle à Paris qu'en ruinant le royaume.... Que deviendra la nation après cette inutile tentative qui rend la banqueroute inévitable? Nous ne sommes aujourd'hui que las et découragés; c'est le moment du désespoir qu'il faut redouter.

« Les provinces ne sont pas démembrées, mais elles s'observent les unes les autres; une division sourde annonce les orages; les communications pour les subsistances s'interrompent de plus en plus; le nombre des mécontents augmente par l'effet inévitable des décrets les plus justes de l'Assemblée. Une nation n'est en résultat que ce qu'est son travail; la nation est désaccoutumée du travail.... Il faudrait plusieurs années pour remplacer ce que six mois viennent de détruire, et l'impatience des peuples, stimulée par leur misère, se manifeste de tous côtés.

« Un événement plus funeste encore se prépare : l'Assemblée nationale, si mal combinée dans son principe, composée de parties si hétérogènes et si laborieusement réunies, voit tous les jours diminuer la confiance dans ses travaux. Les meilleures intentions ne sauvent pas des erreurs; elle est entraînée hors de ses propres principes par la funeste irrévocabilité qu'elle a donnée à ses premiers décrets; et n'osant ni se contredire ni revenir sur ses pas, elle s'est fait un obstacle de plus de sa propre puissance. »

Suivait un sacrilége anathème lancé contre Paris, cerveau et cœur de la Révolution;

« Paris engloutit depuis longtemps tous les impôts du royaume; Paris est le siége du régime fiscal abhorré des provinces; Paris a créé la dette; Paris, par son funeste agiotage, a perdu le crédit public et compromis l'honneur de la nation. Faut-il que l'Assemblée ne voie que cette ville, et perde pour elle tout le royaume?

« Quel parti reste-t-il donc à prendre? Le roi est-il libre? Sa liberté n'est pas entière; elle n'est pas reconnue. »

En conséquence, Mirabeau concluait à ce que le roi allât s'établir hors de Paris, où les journées d'octobre venaient de l'amener si impérieusement. Mais, selon l'auteur du mémoire, il ne fallait pas que le roi se retirât à Metz ou sur toute autre frontière : ce qui eût été déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône. Mirabeau proposait à la cour de se replier sur Rouen, « parce que cette ville est au centre du royaume; parce qu'une position militaire, prise respectivement à ce point, commande une navigation immense, dispose des comestibles du seul foyer de résistance qui soit vraiment à considérer, et changerait cette résistance en bénédictions, si la bienfaisance du roi, si ses efforts, si ses sacrifices personnels parvenaient à y porter l'abondance. »

Ainsi, rompre avec Paris, le déserter; lancer à ces vaillantes femmes des faubourgs, soldats de Maillard, un défi sanglant; en appeler contre la capitale en fureur aux provinces soulevées; calomnier les journées d'octobre par une fuite, et dans cette fuite placer le signal d'une guerre inévitable et impie.... Voilà ce que Mirabeau, secrètement, conseillait au roi! Conseils étranges, vraiment!

Quel était donc son but? Par des avis dont la séduction était si propre à déguiser le péril aux yeux d'une cour imprudente, Mirabeau voulait-il la perdre en la charmant? voulait-il essayer de lui plaire, en se ménageant, si son plan échouait, l'excuse immorale de l'avoir trompée sciemment et trahie? Peut-être était-il plus sincère dans son égoïsme; peut-être Paris lui était-il en effet odieux par cela seul qu'il se partageait entre l'ascendant bourgeois de Lafayette et la popularité naissante de certains agitateurs, que le génie de Mirabeau devinait, comme le génie de Sylla devina César; peut-être enfin cette téméraire retraite à laquelle on poussait Louis XVI était-elle calculée de manière à servir l'ambition du prince artificieux qui siégeait au Luxembourg?

Ce qui est certain, c'est que le mémoire dont il vient d'être question ne fut pas directement présenté au roi : confié au comte de La Marck, il fut remis à Monsieur, pour qu'après l'avoir approuvé, il le montrât à son frère.

Le comte de La Marck a raconté comment il fut introduit au Luxembourg par M. de La Châtre, entre minuit et une heure, et quel fut, dans cette mystérieuse entrevue, le langage de Monsieur.

Nul doute, et l'on s'en convaincra bientôt, que l'éloignement de la cour n'entrât dans les vues de ce prince. Mais il craignit probablement que s'il intervenait de sa personne pour engager Louis XVI à la fuite, il ne se mît par cela même hors d'état d'en profiter. Il refusa donc de se faire le porteur d'un semblable message. Il s'étudia à persuader au comte de La Marck qu'il n'y avait à compter ni sur la résolution du roi ni sur l'influence conjugale de la reine : « La faiblesse et l'indécision du roi sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Pour vous faire une idée de son caractère, imaginez des boules d'ivoire huilées, que vous vous efforceriez de retenir ensemble. »

Le projet fut donc abandonné; mais Mirabeau n'en continua pas moins à s'occuper des moyens d'envahir le ministère, une circonstance heureuse étant d'ailleurs venue surexciter ses espérances.

Au premier rang des adversaires du conseil marchaient les trois hommes dont l'union avait reçu le nom fastueux de *triumvirat*, c'est-à-dire Duport, Lameth et Barnave. Tous les trois d'une égale ardeur, ils désiraient le renversement des ministres. Pour y arriver, ils jugèrent indispensable le double concours de Mirabeau, qu'ils n'aimaient pas, et de Lafayette, qu'ils détestaient. Ils songèrent donc à les rapprocher, et c'est ce qui eut lieu dans une conférence tenue à Passy, chez la marquise d'Aragon, nièce de Mirabeau. Rien n'y fut décidé; seulement Mirabeau en sortit très satisfait d'avoir été mis en relation avec Lafayette, dont il recherchait l'appui, sans renoncer toutefois à ses dédains jaloux.

Ce fut par son nouvel allié que, le 17 octobre, il se fit présenter à M. de Montmorin. Il venait offrir ses services. *L'Assemblée*, dit-il au ministre, *est un âne rétif qu'on ne peut monter qu'avec beaucoup de ménagements.* Cependant, il ne désespérait pas de le monter, cet âne rétif. Montmorin parla d'une ambassade à Constantinople; Mirabeau parla négligemment, et en homme qui voulait plus encore, d'une ambassade en Angleterre. La conclusion fut qu'après l'entrevue, Montmorin envoya à Mirabeau, de la part du roi, de quoi payer une partie de ses dettes.

De son côté, le comte de La Marck écrivait à l'héritier besogneux des Riquetti :

« Pourquoi avez-vous dit que lundi vous parleriez de l'embarras de vos affaires? cela m'a gêné. Je n'ai pas pu paraître aussi fier, et je veux toujours l'être pour vous et par vous. Au reste, j'ai prouvé qu'il valait mieux qu'on allât au-devant. D'après quoi, Lafayette doit commencer, la première fois que vous le verrez, par vous offrir cinquante

mille francs. J'ai demandé si je pouvais vous l'annoncer; il n'a pas dit non, mais il a montré désirer que vous sussiez seulement qu'il vous préparait un grand secours pour lundi. »

Or, ce jour-là même, lundi 19 octobre, Mirabeau prononçait à la tribune un magnifique éloge de Lafayette et lui faisait voter, ainsi qu'à Bailly, de solennels remercîments.

Ce n'est pas que Mirabeau eût déjà touché la somme promise, somme imputée sans doute sur les fonds que la liste civile mettait à la disposition de Lafayette pour augmenter le nombre des amis du roi ou diminuer le nombre de ses ennemis. La correspondance entre le comte de La Marck et Mirabeau prouve que ce dernier hésita pendant quelque temps à se laisser tomber sous cette humiliante dépendance qui est le résultat naturel et le châtiment de la vénalité. Mais ses embarras d'argent devenaient de jour en jour plus inexorables; la privation aiguillonnait ses besoins; la misère le tenait à la gorge; le comte de La Marck lui écrivait : « Acceptez! Vos ennemis en compteront davantage avec vous. Vos affaires ne vous laisseront plus d'embarras subalternes; alors vous serez tout entier ce que vous valez, c'est-à-dire supérieur à tous. »

Une lettre de Mirabeau à son démon tentateur, lettre en date du 28 octobre, établit du reste que sa résistance ne fut pas indomptable, et même qu'il en était venu à se plaindre de ce qu'on ne lui donnait pas autant qu'on lui avait permis d'espérer : « Lafayette a fait ce matin un envoi ridicule et sans motif qui ne fournit seulement pas de quoi se dégager envers vous. A quoi cela sert-il? Pas même au déplacement, qui est d'étroite nécessité et d'une décence rigoureuse.... »

O infirmité de la force! ô scandale!

Et toutefois, après avoir dit, en parlant de l'être humain : « s'il se vante, je l'abaisse, » Pascal a eu raison d'ajouter : « s'il s'abaisse, je le vante. » Car ce serait bien mal comprendre Mirabeau, par exemple, que de le ranger parmi les natures absolument viles. Rien de plus émouvant que l'espèce d'orgueil douloureux avec lequel il s'efforçait de porter sa bassesse. Au sein de sa dégradation morale, il ne se pouvait défendre d'un certain respect pour sa propre gloire. Sa conscience l'aurait laissé en paix, peut être, parce qu'il était sans principes et qu'il méprisait les hommes; mais incapable de descendre jusqu'au mépris de lui-même, il restait livré aux reproches de son génie. De là l'illusion qui lui faisait voir le salut de l'Etat dans le triomphe du régime le mieux approprié à la nature de ses passions. L'austérité prévue des mœurs républicaines l'avait de bonne heure épouvanté : voilà pourquoi il avait mis toute la puissance de son esprit à se faire des convictions monarchiques. La Révolution, poursuivant sa route héroïque au travers des précipices, ne promettait que fatigues et dangers : voilà pourquoi il aimait à se persuader que, après avoir contribué à la pousser en avant, il y aurait de la grandeur à l'arrêter court. Qui sait si, à force de s'abuser sur ce point, il n'était point parvenu à être sincère? Il avait besoin de croire, le malheureux! que lorsqu'on l'achetait, il ne se vendait pas!

Les négociations secrètes qui devaient conduire Mirabeau au ministère et placer le pouvoir sous l'influence immédiate de Lafayette furent poussées très-vivement pendant les derniers jours d'octobre. Les intermédiaires principaux étaient Talon et le comte de La Marck. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, ennemi caché et collègue de Necker, avait la main dans cette intrigue. Un instant, Mirabeau fut heureux d'une victoire qu'il jugeait prochaine. La note suivante, trouvée dans ses papiers et qui est de son écriture, dévoile le plan ministériel arrêté par son ambition.

« M. Necker, premier ministre, parce qu'il faut le rendre aussi impuissant qu'il est incapable, et cependant conserver sa popularité au roi.

« L'archevêque de Bordeaux, chancelier, choisissant avec un grand soin ses rédacteurs.

« Le duc de Liancourt à la guerre, parce qu'il a de l'honneur, de la fermeté et de l'affection personnelle pour le roi, ce qui lui donnera de la sécurité.

« Le duc de La Rochefoucauld, maison du roi, ville de Paris. (Thouret avec lui.)

« Le comte de La Marck à la marine, parce qu'il ne peut pas avoir la guerre et qu'il a fidélité, caractère et exécution. (La Prévalaye avec lui.)

« L'évêque d'Autun, ministre des finances. Sa motion du clergé lui a conquis cette place, où personne ne les servirait plus. (La Borde avec lui.)

« Le comte de Mirabeau, au conseil du roi, sans département. Les petits scrupules du respect humain ne sont plus de saison. Le gouvernement doit afficher tout haut que ses premiers auxiliaires seront désormais les bons principes, le caractère et le talent.

« Target, maire de Paris (que la basoche conduira toujours).

« Lafayette au conseil, maréchal de France, généralissime *à terme* pour refaire l'armée.

« M. de Montmorin, gouverneur, duc et pair, ses dettes payées.

« M. de Ségur, de Russie, aux affaires étrangères.

« M. Mounier, la Bibliothèque du roi.

« M. Chapelier, les bâtiments. »

On voit par cette note que l'auteur du plan conservait Necker, mais c'était dans l'espoir d'arriver bientôt à le supplanter. Malheureusement pour Mirabeau, il avait à lutter contre l'indécision de Lafayette, qui, à demi effrayé d'un contact que sa probité commençait à trouver trop intime, aurait bien voulu éloigner par quelque ambassade, soit à Constantinople, soit en Angleterre, son allié du moment. Mirabeau refusait, s'impatientait, accusait en petit comité *Gilles-César* de se laisser jouer par les ministres. Le 5 novembre, passant de l'intrigue à la menace, il avait dénoncé à l'Assemblée nationale, comme contraires aux décrets sur la jurisprudence criminelle, les procédures du grand prévôt de Marseille, et fait rendre un décret qui ordonnait au garde des sceaux et aux secrétaires d'État de prouver que les dispositions provisoires de l'Assemblée, relativement à la procédure criminelle, avaient été communiquées aux tribunaux compétents : c'était la paix réclamée l'épée à la main. Fier de son succès, il ne désespéra pas, cette fois, d'entrer au ministère, même en renversant Necker, en lui passant sur le corps, et le 6 novembre il courut prononcer à la tribune un discours dans lequel il s'attachait à signaler l'incapacité du premier ministre en matière de finances. Nous dirons dans la partie financière de cette histoire quelles furent les idées que Mirabeau exposa alors touchant la rareté du numéraire, les vices de la caisse d'escompte, la nécessité de veiller plus soigneusement aux subsistances et les moyens d'y pourvoir : le but de tout cela était de forcer les portes du ministère, et c'était, suivant l'expression de Mirabeau, une *simple évolution de tactique*. Aussi la motion qu'il présenta se divisait-elle en trois points : 1° la disette du numéraire; 2° la dette publique et l'établissement d'une caisse nationale; 3° l'ad-

mission des ministres dans l'Assemblée, avec voix consultative.

Ce dernier point était essentiel à emporter. Car Mirabeau sentait fort bien que la tribune était sa force. En devenant ministre, il n'entendait pas cesser d'être orateur et changer de puissance. Il fallait donc obtenir, ainsi qu'il est écrit dans ses mémoires, que les députés élevés au rang de ministre continuassent de siéger et d'opiner sur toutes matières, comme membres, dans le sein de l'Assemblée et non à la barre; non plus en des cas limités, mais à leur volonté et en toute occasion; non plus seulement pour répondre à des interpellations, mais pour en faire, au besoin; non plus dans l'attitude inerte et passivement défensive des agents d'un pouvoir humilié, mais dans le rôle actif de co-mandataires d'une nation souveraine.

Déjà, dès les premiers jours de septembre, le *Courrier de Provence* avait à cet égard fait connaître l'opinion de Mirabeau :

« La présence des ministres au sein de l'Assemblée est *juste*, disait ce journal : les ministres sont citoyens comme les autres Français; et s'ils ont le vœu des bailliages, on ne saurait voir pourquoi l'entrée de l'Assemblée nationale leur serait fermée.

« Elle est *utile :* le corps législatif s'occupe des mêmes objets que le pouvoir exécutif; toute la différence consiste en ce que l'un *veut* et l'autre *agit.* On ne saurait attendre de la législature des résultats sages, heureux, adaptés aux circonstances, tant qu'elle ne s'aidera pas des lumières que l'expérience, l'habitude des affaires et la connaissances des difficultés d'exécution fournissent continuellement au pouvoir exécutif. »

Tel fut le thème que Mirabeau développa dans la séance du 6 novembre. La circonstance était favorable : les ministres avaient demandé à l'Assemblée des renseignements sur l'état des subsistances; ils se plaignaient d'être à chaque instant arrêtés par des obstacles imprévus; l'autorité était sans ressort; l'anarchie grondait; tout semblait proclamer la nécessité d'une confiance entière entre les deux premiers pouvoirs de l'État. Mais les projets ambitieux de Mirabeau se laissaient trop voir derrière sa motion. D'ailleurs, Necker avait prévenu les siens, et il y avait eu défection de la part de Champion de Cicé. On commença par renvoyer le débat au lendemain, 7 novembre, et ce jour-là Lanjuinais ouvrit l'attaque contre Mirabeau par un discours où la haine n'avait pas même pris soin de se cacher derrière la logique. Sa conclusion fut celle-ci :

« Dans le cas où la motion de Mirabeau serait adoptée, — c'est-à-dire où l'on décréterait l'admission des ministres au sein de l'Assemblée, — je présente, pour contrebalancer l'effet d'une semblable décision, un article presque entièrement extrait de mon cahier : Les représentants de la nation ne pourront obtenir du pouvoir exécutif pendant la législature dont ils seront membres et pendant les trois années suivantes, aucune place dans le ministère, aucune grâce, aucun emploi, aucune commission, aucune pension, aucun avancement ou émolument, sous peine de nullité et d'être privés des droits de citoyen actif pendant cinq ans. »

Le trait allait droit au cœur de Mirabeau : ses ennemis tressaillirent de joie. Blin appuya vivement Lanjuinais. Il cita le trafic des voix dans le parlement anglais, comme une preuve de la corruption qu'apporte avec elle la présence des ministres parmi les représentants du peuple. Il montra le pouvoir exécutif tout-puissant s'il parvenait à diriger l'Assemblée, avili s'il était forcé de se traîner à sa suite. Du reste, moins rigide que Lanjuinais, il se bornait à proposer qu'aucun membre de l'Assemblée nationale ne pût désormais passer au ministère pendant la durée de la session.

Mirabeau se contint d'abord. Se pliant à parler l'austère langage de la raison, il demanda si la confiance accordée par la nation à un citoyen devait être un titre d'exclusion à la confiance du monarque; s'il était naturel que le roi venant prendre les conseils des représentants de la grande famille, ne pût choisir parmi eux ses conseillers; si l'exclusion de douze cents députés, élus du peuple, était compatible avec le principe de l'admissibilité de tous à tous les emplois; si l'Assemblée nationale et le ministère devaient être tellement divisés, tellement opposés l'un à l'autre, qu'il fallût écarter tous les moyens qui pourraient établir plus d'intimité, plus de confiance, plus d'unité dans les démarches et les desseins.

Pendant que Mirabeau parlait, son émotion allait croissant. Enfin, vaincu par sa colère et incapable de voiler jusqu'au bout la blessure qui saignait au fond de son âme orgueilleuse, il éclata en ironiques transports. Abordant la motion de Lanjuinais, dont chacun avait compris l'injure : « Il n'y a, s'écria-t-il, que deux personnes dans l'Assemblée qui puissent être l'objet secret de cette motion.... C'est celui qui en est l'auteur et moi. Je dis d'abord l'auteur de la motion, parce qu'il est possible que sa modestie embarrassée ou son courage mal affermi ait redouté quelque grande marque de confiance, et qu'il ait voulu se ménager le moyen de la refuser en faisant admettre une exclusion générale. Je dis ensuite moi-même, parce que des bruits populaires répandus sur mon compte ont donné des craintes à certaines personnes et, peut-être, des espérances à quelques autres; qu'il est très possible que l'auteur de la motion ait cru ces bruits et qu'il ait de moi l'idée que j'en ai moi-même. Dès lors, je ne suis pas étonné qu'il me croie incapable de remplir une mission que je regarde comme fort au-dessus, non de mon zèle ni de mon courage, mais de mes lumières et de mes talents, surtout si elle devait me priver des leçons et des conseils que je n'ai cessé de recevoir dans cette Assemblée. Voici donc, messieurs, l'amendement que je vous propose : c'est de borner l'exclusion demandée à M. Mirabeau, député des communes de la sénéchaussée d'Aix. »

Ce ton railleur, cette amère affectation de modestie, cette proposition insultante, ajoutèrent à l'aigreur des esprits. Il fut décrété, conformément à la motion de Blin, que nul député ne pourrait avoir place dans le ministère.

Mirabeau se voyait ainsi arrêté dans sa carrière. Il en conçut un chagrin profond. Il ne dissimula plus le mépris que lui inspirait l'Assemblée. Non content de s'éloigner de Lafayette, il lui écrivit en termes d'une violence froide et dure, lui reprochant sa faiblesse, l'étourdissement de sa position, la fatalité de ses perpétuelles incertitudes, son goût pour les hommes médiocres et sa condescendance pour ses propres goûts. Il écrivait en même temps à sa sœur, alors absente : « Ne me parle pas de ces haines trop bêtes si elles ne sont pas féroces. » En proie à un sombre abattement, il disait encore : « J'approche du soir de la vie; je ne suis pas découragé, mais je suis las. Les circonstances m'ont isolé. J'aspire plus au repos qu'on ne croit et je l'embrasserai le jour où je le pourrai avec honneur et sécurité. Alors, si je me trouve assez de fortune, je tâcherai d'être heureux, fût-ce en jouant aux quilles; et voilà tout.... »

Mais le besoin d'agir est le tourment des natures super-

bes et fortes. C'est le vautour attaché aux flancs de Prométhée. Quand on est de ceux qui naquirent pour vouloir dérober le feu céleste, quand on a cette gloire et ce malheur, on ment à son propre cœur si on croit se venger des hommes en cessant de s'occuper d'eux. A tout Achille irrité il peut paraître bon de se retirer sous sa tente; mais y rester, y rester longtemps, là est le supplice.

Lorsque, destitué par Ferdinand II, Wallenstein s'en alla vivre à Prague, il eut soin de s'y entourer des dehors d'une inaction pleine de faste. Douze patrouilles à cheval, immobiles autour de son palais, avaient charge d'en écarter le bruit. Les rues qui y conduisaient, il les fit fermer avec des chaînes de fer. Près de lui, tout devint calme et silencieux comme lui-même. Apparences trompeuses! pendant qu'il semblait de la sorte endormi dans son ressentiment, sa pensée veillait et s'agitait. De loin, il écoutait le retentissement des pas de Gustave-Adolphe à travers l'Allemagne émue. Il attendait, dans une muette activité, l'heure de son retour à la puissance, et dès que cette heure vint, elle le trouva prêt.

Quant à Mirabeau, la résignation dont il se vanta un moment lui était tellement odieuse, que, ne pouvant plus convoiter le pouvoir pour lui, il se mit à le convoiter pour un prince qu'il espérait dominer et qu'il ne servit que dans cet espoir.



CHAPITRE VIII

COMPLOTS DU LUXEMBOURG

Il est des hommes dont on dirait que la grandeur native est une erreur ou une dérision du destin; ils ont de vigoureuses facultés, et ces facultés manquent sans cesse d'emploi; ils sont capables de vastes desseins, et l'occasion des petites choses est la seule qui s'offre à leur prise. Tandis que devant eux et comme pour mieux empoisonner leurs désirs, de médiocres génies montent aisément à la surface de l'histoire et s'y maintiennent, eux, toujours attirés mais trompés toujours par je ne sais quelle fatalité moqueuse, ils sont condamnés à vivre dans les bas-fonds, ou, s'ils paraissent, ils ne font que rencontrer le bruit en cherchant la gloire, et quelque coup d'audace, cruellement puni, montre l'aventurier à la place du héros.

Tel fut Thomas de Mahy, marquis de Favras.

Suivant les témoignages contemporains, peu suspects de partialité, il avait une figure belle et fière, la taille haute, l'œil ardent et une physionomie où se lisaient d'heureux présages, que ne démentit pas la fortune de ses premières années. Mousquetaire en 1755, capitaine de dragons en 1761, il dut à l'imprévu des courses militaires d'épouser, n'étant encore qu'un soldat ignoré, la princesse Caroline d'Anhalt : alliance presque royale. En 1773, il était premier lieutenant des gardes suisses de Monsieur, et il recevait de ce prince une pension de mille deux cents livres pour subvenir aux frais d'éducation de son fils.

C'est à peine s'il atteignait alors sa trentième année; il pouvait donc attendre.... Mais non, il avait hâte d'agiter sa vie. Appelé en Autriche par des affaires de famille, il donne sa démission, et, de retour en France, il se tient à la disposition des événements qu'il épie. Les troubles de Hollande, en 1785, ayant tenté son ardeur, lever une légion pour le service des Provinces-Unies devient son rêve; mais la prompte

pacification de la Hollande le rejette une première fois dans le repos. C'était l'époque des spéculations financières : il poursuit, la plume à la main, l'occasion qui échappe à son épée ; il se plonge dans la science des chiffres, il entreprend de révolutionner les finances. Le 19 mars 1788, un projet émané de lui avait été, de la part des commissaires Lecoulteux, de la Noraye, Haller, Lesparat et Vandermonde, l'objet d'un rapport très-favorable, et par des lettres des mois de novembre et décembre de la même année, Necker avait reconnu la nouveauté, le mérite des idées financières du marquis de Favras. Encouragé, il compléta ses vues, il les exposa, hardiment développées, dans un ouvrage qui parut en 1789, avec cette épigraphe : *pro rege, pro patriâ*, et sous ce titre emphatique : *Le déficit des finances de la France vaincu* Ce qu'il proposait, c'était un certain mode de reconstitutions annuitaires, au moyen duquel il se flattait d'opérer en trente ans l'extinction de la dette nationale, et cela, disait-il, sans nouveaux impôts, sans papier-monnaie, sans réduction de rentes, sans suppression d'emplois. Le livre, que terminait un ingénieux apologue, commençait par ces mots : « Né Français, l'éclat du trône m'a toujours paru inséparable du vrai bonheur et de la prospérité des peuples. » Il était dédié aux membres des États généraux, et l'auteur s'écriait fièrement : *Je maîtriserai la confiance, je suis assuré du crédit.*

Quelque brillantes que fussent ces promesses, elles ne valurent au marquis de Favras qu'une approbation bientôt suivie d'une profonde indifférence; mais l'insurrection du Brabant vint le consoler, en lui offrant l'espoir de renouer le projet qu'il avait conçu en 1785. Ses vues s'agrandissant alors, il osa lier le plan d'une révolution dans le Brabant avec celui d'une contre-révolution en France. Nous l'avons déjà vu, aux événements d'octobre, demander à M. de Saint-Priest les chevaux des écuries du roi, pour courir à la rencontre de la milice parisienne et la disperser à coups de sabre : la cour ayant été ramenée à Paris, il l'y accompagna, avide de quelque occasion de complot. Suivant ses propres déclarations, il fut chargé, à cette époque, de surveiller le faubourg Saint-Antoine, et reçut pour cela de M. de Luxembourg, capitaine des gardes, une somme de cent louis. Mais il fallait à cet esprit inquiet un rôle plus décisif, plus élevé surtout.

Le marquis de Favras avait, en 1785, noué des rapports d'intrigue et d'ambition avec un officier recruteur, nommé Tourcaty. Cet homme qui devint son mauvais génie, se retrouva sur son chemin, fit briller à ses yeux l'espérance d'une complicité utile, captiva sa confiance et la lui demanda pour Morel, un de ses camarades.

Un soir, c'était le 15 novembre, Tourcaty et Morel se présentèrent, à la nuit tombante, chez le marquis de Favras. Ils arrivaient du théâtre où venait d'être jouée la tragédie de *Charles IX*. En termes animés, ils font part au marquis de leurs impressions, ils s'emportent, ils s'indignent. Cette tragédie n'était qu'un pamphlet révolutionnaire : pourquoi n'aviserait-on pas à l'étouffer sous la honte d'une chute habilement préparée? Mais Favras avait de bien autres desseins.

S'il conspira en faveur de Monsieur, de concert avec lui, c'est ce qui, malgré les dénégations de plusieurs écrivains, ne saurait être mis en doute. Il est certain qu'il fut un instrument de la faction du Luxembourg; il est certain qu'il reçut de Monsieur des instructions directes. Seulement, le prince qui l'employait n'eut garde de lui ouvrir toute son âme. En se mettant au service des ténébreux projets du frère de Louis XVI, Favras put croire qu'il servait la royauté, et ce qui le prouve, c'est que, avant de s'engager sans retour, il exigea la participation de la reine. Lui ménager une entrevue avec Marie Antoinette eût été chose facile ; mais comme Monsieur n'entendait pas conspirer pour le compte d'autrui, il avait su éluder la demande, et s'était contenté de promettre, frauduleusement sans doute, que tel jour, à telle heure, la reine viendrait se promener sur la terrasse du bord de l'eau et dirait à Favras, en passant devant lui, certaines paroles convenues.

La nécessité de se livrer pour avoir des agents est l'écueil de presque tous les complots : Favras fut trahi. Instruit de tout par Morel, le Comité des recherches enveloppa le téméraire marquis d'une surveillance muette, invisible, mais toujours présente. Chacun de ses pas fut compté, chacune de ses paroles recueillie.

Un soir, sous les arcades de la place Royale, trois hommes s'abordèrent mystérieusement : l'un était un ancien sergent des gardes-françaises, nommé Marquié, qu'un billet anonyme avait attiré à ce rendez-vous; le second était l'auteur du billet, Morel; Favras était le troisième. Derrière un des piliers de la place se tenait caché l'espion Joffroi. Marquié, dans les journées d'octobre, avait donné à la famille royale des preuves de dévouement : placé près de la voiture qui transporta de Versailles à Paris Marie-Antoinette et ses enfants, on l'avait vu le visage inondé de larmes, et ces circonstances, le marquis de Favras ne les avait point ignorées. Il rechercha dans l'ancien sergent des gardes-françaises un instrument à ses desseins. De là le billet écrit par Morel et la rencontre. Sans se faire connaître, le marquis de Favras parla de la situation du roi, des dangers dont il vivait entouré, du tragique voyage d'octobre; il interrogea Marquié sur les sentiments secrets des gardes-françaises, sur le bruit, généralement répandu, que l'honneur de veiller à la conservation du monarque allait devenir le privilége exclusif des compagnies bourgeoises. Le souffrirait-on? Marquié, surpris de ce langage d'un inconnu, répondit avec réserve. Il accepta néanmoins et successivement deux autres rendez-vous, partagé qu'il était entre la curiosité et l'inquiétude. Les discours de Favras devenaient de plus en plus significatifs; enfin, il remit à Marquié un pamphlet intitulé : *Ouvrez donc les yeux*, l'engageant à le faire lire aux grenadiers ses camarades. C'était un violent appel à la révolte. Marquié fut effrayé; les rendez-vous cessèrent; mais le Comité des recherches venait d'acquérir contre Favras une arme dont il se disposait à faire un usage terrible.

Favras avait besoin d'argent pour l'exécution de ses projets : Morel le conduisit chez un banquier nommé Pomaret, et peu de jours après la négociation s'entama. Morel n'y fut point admis, et ce qui est à remarquer, c'est qu'en annonçant à Pomaret que l'emprunt était pour Monsieur, Favras pria le banquier de ne point en faire à Morel la confidence. D'où il résulte qu'il y avait une partie du complot, et la plus importante, dont le secret ne fut point divulgué par Favras à ses complices subalternes, lesquels en effet, on le verra, n'avaient pas prononcé dans leur dénonciation le nom de Monsieur. Ce nom, l'affaire seule de l'emprunt le livra au Comité des recherches.

Pomaret s'étant retiré de la négociation, soit défiance de sa part, soit que les conditions offertes par lui n'eussent pas été jugées assez favorables, on s'adressa au banquier hollandais Chomel, et il fallut bien, comme à son prédécesseur, lui avouer que c'était au nom de Monsieur, et pour son compte, qu'on agissait.

Chomel passa depuis pour avoir été l'agent occulte du Comité des recherches, et cette supposition semble confirmée

par certaines questions insidieuses qu'on trouve dans les lettres de ce banquier à Favras. Quoi qu'il en soit, ce fut le trésorier de Monsieur qui suivit l'affaire, et le prince intervint de sa personne, selon son propre aveu, dans la conclusion du marché. L'obligation souscrite ne fut pas de moins de deux millions.

C'était dans la soirée du 24 décembre que devait s'effectuer le premier payement. M. de Chedeville, intendant de Monsieur, reçoit avis de se rendre chez le banquier Sertorius, qui tient à sa disposition une somme de quarante mille francs. Il se présente, et quelle est sa surprise, lorsque, s'excusant par l'absence de son caissier, Sertorius le remet au lendemain ! Favras attendait chez M. de La Ferté, trésorier général de Monsieur, le résultat de la visite. Il apprend l'ajournement, se retire ; mais à peine a-t-il fait quelques pas dans la rue Beaurepaire, que Joffroi, accompagné de plusieurs officiers de l'état-major, en voiture, s'élance sur lui et l'arrête. Au même instant, on arrêtait aussi chez elle Mme de Favras. On s'empara de tous leurs papiers et on les traîna l'un et l'autre dans la prison de l'Abbaye.

Le lendemain, le placard suivant était semé à profusion :

« Le marquis de Favras, place Royale, a été arrêté avec madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avait fait de faire soulever trente mille hommes, pour faire assassiner M. de Lafayette et le maire de la ville, et ensuite nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, était à la tête.

« *Signé :* BARAUZ. »

Ce nom de BARAUZ était supposé, et, malgré d'actives recherches, l'auteur du placard ne put être découvert.

Comment peindre, à cette nouvelle, l'émotion de Paris et le trouble du Luxembourg ! Les amis de Monsieur tinrent conseil, et parmi eux se trouvait, à côté du duc de Lévis, Mirabeau. Que faire ? On pensa que le prince devait aller droit à l'Hôtel de Ville et s'y justifier devant les représentants de la Commune. On ne doutait pas que cette démarche, en flattant leur orgueil, ne les disposât favorablement. Quant à Favras, il n'était plus bon qu'à être désavoué, et le mieux était de ne pas même avoir l'air de le connaître. On convint d'un projet de discours :

« Messieurs, je viens au milieu de vous repousser une calomnie atroce. M. de Favras a été arrêté par ordre de votre Comité des recherches, et l'on répand aujourd'hui, avec affectation, que j'ai de grandes liaisons avec lui. En ma qualité de citoyen de la ville de Paris, j'ai cru devoir venir vous instruire moi-même des seuls rapports sous lesquels je connais M. de Favras. En 1772, il est entré dans mes gardes suisses ; il en est sorti en 1775, et je ne lui ai point parlé depuis cette époque. Privé depuis plusieurs mois de la jouissance de mes revenus, inquiet sur les payements considérables que j'ai à faire en janvier, j'ai désiré pouvoir satisfaire à mes engagements, sans être à charge au trésor public. J'avais donc formé le projet d'aliéner des contrats ; mais on m'a représenté qu'il serait moins onéreux à mes finances de faire un emprunt. M. de La Châtre m'a indiqué, il y a environ quinze jours, M. de Favras comme pouvant l'effectuer par deux banquiers, MM. Chomel et Sertorius. En conséquence, j'ai souscrit une obligation de deux millions, somme nécessaire pour acquitter mes engagements du commencement de l'année et pour payer ma maison. Cette affaire étant purement de finances, j'ai chargé mon trésorier de la suivre.... Vous n'attendez pas de moi, sans doute, que je m'abaisse jusqu'à me justifier d'un crime aussi lâche. Mais, dans un temps où les calomnies les plus absurdes peuvent faire aisément confondre les meilleurs citoyens avec les ennemis de la Révolution, j'ai cru devoir au roi, à vous et à moi-même, d'entrer dans tous les détails que vous venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne puisse rester un seul instant incertaine. »

Ces explications étaient singulièrement louches. A qui faire croire qu'ayant un emprunt à contracter, un prince du sang, un frère du roi, le chef d'une puissante maison, eût oublié tout à coup qu'il avait à son service des trésoriers, des intendants, des hommes d'affaires en titre ? Comment admettre qu'il eût été réduit à avoir recours à un pauvre gentilhomme sorti de sa mémoire depuis 1775 ? Il est probable que Mirabeau ne trouva pas le discours très-décisif. Convaincu que l'essentiel était de détourner autant que possible l'attention, en la reportant sur les antécédents révolutionnaires du prince, il ajouta lui-même à la harangue projetée :

« Depuis le jour où je me déclarai dans la seconde chambre des notables, sur la question fondamentale qui divise encore les esprits, je n'ai jamais cessé de croire qu'une grande révolution était prête ; que le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait pas être avantageuse à la nation sans l'être également au monarque ; enfin que l'autorité royale était le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale. »

Le même jour, Mirabeau écrivait au comte de La Marck, en lui apprenant l'arrestation de Favras et les bruits qui couraient sur le compte de Monsieur :

« Le comment nous avons manœuvré, moi et l'*homme gris* (le duc de Lévis) sous ma conduite, est inutile. Le résultat vous fera deviner tout le reste. Monsieur a envoyé chercher M. de Lafayette et lui a dit devant du monde : « Monsieur « de Lafayette, on répand dans Paris le billet que voici : « — Vous avez un grand crédit à Paris, monsieur de La- « fayette ; je ne doute pas que vous ne mettiez quelque acti- « vité à détruire une calomnie dont les méchants disent que « vous profitez. J'irai m'en expliquer ce soir à la Commune « de Paris ; j'espère que vous y serez. » Billet d'invitation à la Commune pour une assemblée extraordinaire ; déclaration au roi qu'on y allait, puis le discours, dont copie ci-jointe. — Avant de fermer ma lettre, je vous dirai le résultat. Êtes-vous content ? »

Ce que Mirabeau ne mandait pas au comte de La Marck dans cette lettre, et ce que Gouverneur-Morris a consigné dans son journal, tenu jour par jour, comme l'ayant appris de la propre bouche de Lafayette, c'est qu'on avait trouvé sur Favras, au moment de son arrestation, une lettre de Monsieur. Elle fut portée à Lafayette. Mais celui-ci, fort embarrassé peut-être de cette étrange découverte, eut la prudence de garder le secret, tout en faisant savoir au prince qu'il en était dépositaire.

Le 26 décembre, conformément à ce qui avait été convenu au Luxembourg, le frère de Louis XVI se rendit à l'Hôtel de Ville. Prévenus de son arrivée, les représentants de la Commune avaient envoyé au-devant de lui une députation de douze membres. Il fut reçu avec les plus grands témoignages de respect et placé à gauche du maire, sur un fauteuil parallèle au sien, ainsi que cela se pratiquait dans les cours souveraines à l'égard des princes du sang. Charmés de voir un aussi haut personnage venir se justifier devant eux, les dominateurs bourgeois de l'Hôtel de Ville ne manquèrent pas d'en marquer leur satisfaction par l'accueil qu'ils firent au discours du prince. Favras venait d'être livré au geôlier, en

attendant qu'on le livrât au bourreau : son auguste complice fut bruyamment applaudi, complimenté par le maire, si bien traité enfin, que Mirabeau put écrire au comte de La Marck : « Le succès du discours, qu'encore on a gâté, a été énorme. Si Monsieur sait suivre cette ligne, il va prendre le plus grand ascendant et être premier ministre par le fait. »

Pendant ce temps, une vive agitation régnait dans Paris. Depuis que les amis de Lafayette l'avaient habilement montré à la veille d'être assassiné, le héros du jour, c'était lui. Les *bandes nationales*, comme les appelait Mirabeau, disaient sans détour « que, si leur général éprouvait quelque malheur, les nobles, les prélats, le clergé.... serviraient d'hécatombe à cette grande victime. » Pour alimenter l'enthousiasme, on descendit aux artifices. Le 29 décembre, le Comité des recherches dénonça pompeusement à l'Assemblée une prétendue tentative de meurtre commise sur la personne d'un factionnaire de la garde nationale. Dans la guérite où ce factionnaire affirmait avoir été attaqué pendant la nuit, on avait trouvé un poinçon dont le fer était rouillé, et un papier qui portait, tracés à la main, ces mots menaçants : *Va devant, et attends Lafayette.* Examen fait de la blessure du garde, il fut constaté qu'elle n'avait rien de grave, ce qui ouvrait carrière à d'étranges suppositions dont les ennemis de Lafayette s'armèrent contre lui. Mais sa popularité alla croissant parmi ceux à qui elle était nécessaire.

De leur côté, les partisans de Monsieur se fatiguaient obscurément à lui créer un rôle. Le pousser au ministère afin de gouverner sous son nom, telle était alors la constante préoccupation de Mirabeau. Mais son impatience de date récente se brisait contre la prudence cauteleuse d'un prince qu'une fois cependant, à une époque antérieure, il avait été obligé de retenir. Monsieur, d'ailleurs, visait plus haut que le ministère, et la circonspection de ses démarches venait justement de la hardiesse de ses désirs. Mirabeau, qui ne pouvait attendre, s'irritait de tant de délais; il reprochait au prince d'ignorer qu'en vingt-quatre heures il lui était facile de devenir un second duc d'Orléans; il lui reprochait « de ne se réjouir d'un succès que comme on se félicite d'une bataille gagnée qui rend indispensable un siége douteux; » il le montrait souffrant que la reine le traitât « comme un petit poulet qu'on aime bien à caresser à travers les barreaux d'une mue, mais qu'on se garde d'en laisser sortir, » et furieux de son active impuissance, il s'écriait : « Eh quoi! en nul pays du monde la balle ne viendra-t-elle donc au joueur? »

Ce fut alors qu'il rédigea et fit remettre à Monsieur par Sénac de Meilhan le *plan politique* mentionné dans un des chapitres qui précèdent. Ce plan, pour emprunter à Mirabeau ses propres paroles, consistait à faire de Monsieur « le pilote nominal d'un nouvel équipage, sans lequel le vaisseau ne pouvait plus marcher. » Monsieur lut le mémoire avec de convenables démonstrations d'intérêt, mais il eut soin de ne le pas communiquer au roi. Seulement, flatté de l'espoir d'agir sur la cour par Mirabeau et sur Mirabeau par la cour, il intervint dans la conclusion du marché que voici :

« 1° Le roi donne à M. de Mirabeau la promesse d'une ambassade; cette promesse sera annoncée par Monsieur lui-même à M. de Mirabeau.

« 2° Le roi fera sur le-champ, en attendant l'effet de cette promesse, un traitement particulier à M. de Mirabeau de cinquante mille livres par mois, lequel durera au moins quatre mois.

« M. de Mirabeau s'engage à aider le roi de ses lumières, de ses forces et de son éloquence, dans ce que Monsieur jugera utile au besoin de l'État et à l'intérêt du roi, deux choses que les bons citoyens regardent sans contredit comme inséparables; et, dans le cas où M. de Mirabeau ne serait pas convaincu de la solidité des raisons qui pourraient lui être données, il s'abstiendra de parler sur cet objet.

« Approuvé. LOUIS. »

« Le comte de MIRABEAU. »

Dans ces entrefaites, le bruit s'étant répandu que Favras allait être relâché, la colère de ceux qui voulaient sa mort, et les alarmes de ceux pour qui sa vie était un danger, éclatèrent en cris violents. Excitée, entraînée, la foule courut menacer le Châtelet, tandis que trois cents soldats de la garde soldée s'assemblaient en tumulte aux Champs-Élysées. Aussitôt Lafayette envoie quelques bataillons au Châtelet pour le mettre à l'abri d'un coup de main; lui-même, à la tête d'un corps considérable d'infanterie et de cavalerie, il marche vers les Champs-Élysées. Il n'eut pas de peine à envelopper les rebelles, qui, d'ailleurs, n'étaient que très-incomplétement armés. Il leur fit arracher la cocarde nationale, les fit dépouiller de leur uniforme, malgré leurs prières, malgré leurs larmes, et ordonna qu'on les conduisît, liés deux à deux, au dépôt de Saint-Denis. Par qui avait été fomenté ce mouvement? Des historiens impartiaux, contemporains des événements qu'ils racontent, n'ont pas hésité à l'attribuer aux complices de Favras, très-intéressés en effet à prévenir ses révélations et à étouffer son secret dans son sang. Toujours est-il qu'à cette époque Mirabeau écrivait au comte de La Marck : « Si Monsieur n'est pas au conseil et qu'il n'ait pas annoncé un système par une de ces démarches qui en imposent au moins par l'attente, il peut être très-sérieusement compromis. » Quelques jours après, il écrivait, en parlant de l'arrestation prolongée de Favras : « C'est là toujours tenir la vipère en activité pour menacer incessamment de son dard. »

Ces inquiétudes ne furent pas de longue durée; le Châtelet y pourvut!

Le 13 janvier 1790, le procès du marquis de Favras s'ouvrit au milieu d'un immense concours de peuple, malaisément contenu par les soldats. La foule était furieuse, le prisonnier était calme. On l'accusait, d'après les déclarations, soit de Tourcaty, soit de Morel, de s'être mis séditieusement en correspondance avec les provinces d'Artois, de Picardie, de Lorraine, de Champagne, d'Alsace; d'avoir donné à vingt-six mille hommes, recrutés dans ces diverses provinces, Montargis pour rendez-vous, et, pour but, la contre-révolution à accomplir; d'avoir en même temps formé le projet d'introduire dans Paris, pendant la nuit, douze cents cavaliers qui, divisés en trois corps, devaient égorger Bailly et Lafayette, pénétrer aux Tuileries, menacer Louis XVI du soulèvement des faubourgs, le faire consentir à la fuite, l'enlever s'il refusait, et le conduire de force à Péronne. La dénonciation portait qu'on était en marché pour vingt mille Suisses, douze mille Allemands et douze mille Sardes. Déployer l'étendard de la guerre civile, en appeler à la fidélité militaire, revenir sur Paris, l'assiéger, le prendre, dissoudre l'Assemblée, couper court à la Révolution, tel était le plan.

Favras repoussa l'accusation avec fermeté. Il combattit les deux principaux témoins par leurs dépositions mêmes, et la dénonciation par l'absurdité du complot qu'on lui imputait. Il fit ressortir ce qu'il y avait de monstrueux à accepter

comme témoin le dénonciateur. Il agrandit enfin son rôle à force de courage, le regard fixé sur ses accusateurs, et ne paraissant pas entendre les clameurs du dehors, qui demandaient sa tête.

Nul doute, cependant, qu'il ne fût coupable. Il y avait eu une conspiration, mais différente de celle dont on étalait aux yeux du public les détails contradictoires et chimériques. On dit même que, lorsque Favras fut arrêté, les papiers de la conspiration vraie se trouvaient sur une vieille armoire, dans une garde-robe où l'on ne s'avisa pas de chercher.

Aussi bien, il aurait fallu prononcer un nom qui était une puissance. Le soupçon avait germé dans le cœur de beaucoup : il ne parut sur les lèvres de personne.



PALAIS DU LUXEMBOURG

Le 30 janvier, le procureur du roi Flandre de Brunville fut appelé à prononcer son réquisitoire. La veille, le baron de Besenval avait été mis en liberté, et cette circonstance devait être fatale au marquis de Favras, parce que jamais le Châtelet n'aurait osé jeter aux vengeances populaires un double défi.

L'aspect du tribunal était imposant et lugubre. Au haut de la salle, quarante juges se tenaient rangés en cercle, le président sous un dais, et, derrière lui, un tableau du Christ sur la croix. De Brunville conclut au dernier supplice, mais en phrases tellement entrecoupées et d'une voix si émue, qu'un involontaire frisson parcourut toute l'Assemblée. Des grenadiers ayant reçu l'ordre d'aller prendre l'accusé, il se présenta dans une attitude à la fois résignée et hautaine. Il était mis avec soin, poudré à blanc, et la croix de Saint-Louis brillait sur sa poitrine. Debout devant ses juges, il soutint que les projets de révolution dont on lui voulait faire un crime concernaient seulement les Pays-Bas et la Hollande.

Les juges ne se retirèrent que bien avant dans la nuit et sans avoir prononcé l'arrêt; de nouveaux témoins restaient à entendre.

On a des lettres de Favras, que, du fond de sa prison, il écrivait à sa femme. Le trouble de la tendresse alarmée s'y montre mêlé à un stoïcisme réfléchi. En les lisant, on s'aperçoit que cet homme, en apparence si résolu, ne se sent pas incapable des faiblesses d'un cœur qui aime et qu'il les redoute. Il résiste d'une manière poignante au désir de voir ses enfants, de les embrasser; il a peur des larmes qu'il lui faudra répandre. D'ailleurs, on l'abandonnait lâchement. N'était-il pas à craindre que, par quelque révélation formidable, il ne cherchât, ou à racheter sa vie ou à venger d'avance sa mort? La vérité est qu'un de ses juges, Talon, l'étant allé voir dans son cachot, le prisonnier lui dit, en lui tendant un papier où était tracée toute l'histoire du complot: « Si je dois mourir, je ne veux pas mourir seul. » A ces mots, Talon frémit d'épouvante; il presse Favras, il le conjure de garder jusqu'au bout ce secret funeste; il invoque sa générosité. Se taire sous la main du bourreau, ce serait vivre pour la gloire. Et puis, qu'espérer? En face d'un gibet déjà dressé, au milieu d'une foule à qui on a donné l'heure du supplice, une dénonciation déshonore, elle ne sauve pas!... Il paraît que Favras hésita; mais enfin, vaincu par les paroles d'un juge qui se transformait en suppliant, il promit d'emporter son secret dans la tombe. Il tint parole.

Le 19 février, Favras était dans sa chambre, le dos appuyé contre sa cheminée et le front sans nuages, lorsqu'on vint l'avertir de descendre. Il comprit que l'arrêt avait été rendu la veille, et une légère altération se fit voir sur son visage. Mais il se remit bien vite. Dans la salle de la question, il demeura impassible, pendant qu'on se jetait sur lui pour le garrotter, et, quand on lui demanda sa croix, il ne la voulut remettre, soldat, qu'à un soldat. Après la lecture du jugement, il dit : « Citoyens, vous êtes bien à plaindre, puisqu'il vous suffit pour condamner du témoignage de deux pervers. » A trois heures, il sortait du Châtelet et marchait au supplice.

Il était lié sur un tombereau, nu-pieds, nu-tête, en cheveux longs, vêtu d'une chemise blanche par-dessus ses habits et portant sur la poitrine un écriteau où on lisait: *conspirateur contre l'État*. Le curé de Saint-Paul, qu'il avait appelé, l'accompagnait. Une torche ardente brûlait à côté de lui. Derrière, venait le bourreau. Cet appareil sinistre, la haute taille du condamné, sa chevelure flottante, l'expression calme et forte de sa physionomie, l'air dont il allait à la mort sous son vêtement d'opprobre, tout cela émut le peuple, et un journal royaliste a raconté que, lorsque Favras arriva devant l'église Notre-Dame, au lieu où, d'après l'arrêt, il avait à faire amende honorable, les uns se mirent à crier *grâce!* tandis que les autres criaient : *à la potence!*

Dans ce moment terrible, le condamné protesta de son innocence. Puis, prenant son arrêt des mains du greffier, il le lut d'une voix ferme, après avoir dit : « Quoique les motifs de ce jugement soient faux, j'obéis à la justice des hommes, qui, vous le savez, n'est pas infaillible. » Il demanda ensuite à être conduit à l'Hôtel de Ville, pour des révélations importantes, ce qui lui fut accordé. Les rues étaient gardées par des soldats. Cent dix hommes par bataillon avaient été commandés pour occuper la place de Grève.

Arrivé à l'Hôtel de Ville, où s'étaient rendus le rapporteur et deux conseillers, Favras y dicta son testament de mort, avec une présence d'esprit surprenante, soignant la rédaction, s'attachant au style et faisant changer les expressions qui manquaient de correction ou de netteté. Comme il parlait d'un grand seigneur et que le greffier écrivait le nom du comte de La Châtre : « Pourquoi, s'écria-t-il, écrivez-vous un nom que je n'ai pas prononcé? Rayez-le. Ce n'est pas le comte de La Châtre. » Et il fit consigner cette déclaration dans l'acte. Le rapporteur lui demandant de désigner le personnage auquel il faisait allusion, il s'informa si, dans ce cas, il serait sursis à l'exécution du jugement. On garda le silence.

Le testament de Favras, quoique d'une longueur démesurée, ne fournissait aucun éclaircissement. Il est probable que le but du condamné était de gagner du temps, dans l'espoir que ses complices du Luxembourg tenteraient, au dernier moment, quelque effort pour le sauver.... C'était bien mal connaître les princes!

Il est certain, au contraire, qu'il tardait extrêmement au Luxembourg de voir le drame se dénouer. Aux complices de Favras plutôt qu'à ses ennemis furent attribuées, disent les Mémoires de Lafayette, les clameurs *excitées* autour de la prison et réprimées par la garde nationale. La nuit était venue. La foule innombrable répandue sur la place de Grève s'y agitait, impatiente, à la lueur des flambeaux. Favras ne paraissait pas. Des propos redoutables commencèrent à courir parmi la multitude. « Si c'était un de nous, il serait pendu depuis longtemps; mais c'est un noble, c'est un marquis, on veut le sauver. » Et en effet, le baron de Besenval ne venait-il pas d'être déclaré innocent? N'avait-on pas élargi Augeard, fermier général et secrétaire des commandements de la reine, bien qu'on eût saisi chez lui un mémoire, écrit de sa main et contenant le plan d'évasion du roi? L'impunité était-elle décidément acquise à quiconque serait un gentilhomme ou un homme de cour? Animée par ces discours et par l'invocation de ces souvenirs, la foule cria: *Favras! Favras!*

A huit heures, on l'aperçut au haut des degrés de l'Hôtel de Ville, qu'il descendit sans peur et en soutenant le curé de Saint-Paul, à demi évanoui dans ses bras. Des milliers de feux brillaient sur la place, aux fenêtres des maisons, et des lampions avaient été placés jusque sur la potence. Au milieu de l'échelle fatale, Favras affirma de nouveau son innocence; mais, comme le bruit qui montait de la place couvrait sa voix, le bourreau, attendri, lui dit avec larmes : « Criez plus haut, qu'ils vous entendent! » Favras répéta : « Je suis innocent; » puis, s'adressant à l'exécuteur : « Faites votre devoir! » Il y eut un moment de silence et tout fut accompli.

Alors des voix implacables se firent entendre. « Allons! saute, marquis! » dit un enfant.

Lorsque Favras était monté à l'Hôtel de Ville, après avoir annoncé qu'il allait faire des révélations importantes, on avait vu deux cavaliers partir à toute bride pour Versailles; au moment de l'exécution, d'autres hommes à cheval, placés à l'angle de la place et du quai, se frayèrent un passage à travers le peuple et gagnèrent précipitamment le Luxembourg.

Que s'y passait-il? voici ce qu'a raconté Barère :

« Si les Français qui émigrèrent pour servir de tels maîtres avaient pu être réunis au palais du Luxembourg dans cette nuit funeste, un spectacle odieux les eût éclairés sur leur idole héréditaire; ce spectacle eût dessillé leurs yeux et indigné leur âme. Les témoins du fait suivant sont tous connus à Paris; et M. Augeard, alors secrétaire des commande-

ments de la reine, qui l'avait chargé d'observer tout ce qui se passait au Luxembourg, savait et disait les noms de tous les courtisans du prince. Le comte de L. C. (La Châtre) avait été envoyé par lui pour assister au supplice de Favras, tant Son Altesse Royale redoutait que cette victime trop dévouée ne parlât et ne perdît courage à l'aspect de l'échafaud. Il fallait soutenir sa constance et sa force jusqu'au dernier moment. Un cercle assez peu nombreux était réuni au palais du Luxembourg; l'incertitude et le trouble étaient peints sur tous les visages; on attendait en frémissant l'issue de cette sanglante tragédie, dont le dénoûment pouvait compromettre plus d'un puissant personnage. Neuf heures sonnent. Le comte arrive; il rend un compte détaillé et fidèle des derniers moments de la victime; il annonce que son silence ne s'est pas démenti..... Le calme et la sérénité rentrent alors dans les cœurs; toutes les terreurs sont dissipées; le maître du palais a déjà oublié pour quelle cause la potence a été dressée sur la place de Grève. » Si l'on n'osa pas sous le règne de Louis XVIII impliquer Lafayette, soit dans la conspiration du général Berton à Saumur, soit dans celle des quatre sous-officiers de la Rochelle, ce fut de peur qu'il ne déchirât le voile qui couvrait un crime. Lafayette l'a déclaré lui-même.

On devine maintenant à qui s'adressait la lettre dont nous avons eu l'original sous les yeux et que nous avons déjà citée. « ..... Ce plan a l'avantage d'intimider la nouvelle cour et de décider l'enlèvement du soliveau. Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra bien qu'il se résigne. Tout ce qu'on veut est pour son bien; puisqu'il aime la nation il sera enchanté de la voir bien gouvernée. »

Il est probable que cette lettre est celle qui fut trouvée sur Favras, au moment de son arrestation, et portée à Lafayette, lequel, ainsi qu'il a été dit, se hâta d'en informer Monsieur.

Le lendemain de l'exécution, Mme de Favras, qui, de la prison où on la retenait, avait entendu crier l'arrêt de mort de son mari, fut rendue à la liberté, et l'on assure qu'une main inconnue lui remit un paquet cacheté, contenant quatre cent mille livres en billets de caisse. Il est à croire qu'elle refusa cette offrande abominable. C'était le prix du sang.

CHAPITRE IX

NOUVELLE ORGANISATION DU ROYAUME



CEPENDANT, l'Assemblée poursuivait le cours de ses travaux. Car détruire ne suffisait pas : il fallait réédifier.

En renversant la féodalité, en mettant le principe électif face à face avec le principe héréditaire, en subalternisant le trône, en proclamant le droit du peuple à voter les impôts, en chassant de la scène les parlements, l'Assemblée constituante avait contracté envers la nation et envers elle-même l'héroïque obligation de créer tout un monde nouveau. Et, dès lors, comment conserver, soit sous le rapport territorial, soit sous le rapport politique et administratif, l'ancienne division du royaume?

Pour bien mesurer la portée des grandes choses que la Révolution française vint accomplir, il est indispensable de se rappeler quel avait été jusqu'alors l'état de notre pays.

Il se divisait :

Dans l'ordre politique, en *provinces;*

Dans l'ordre financier, en *généralités;*

Dans l'ordre civil, en *intendances;*

Dans l'ordre militaire, en *gouvernements;*

Dans l'ordre ecclésiastique, en *diocèses;*

Dans l'ordre judiciaire, en *bailliages* et *sénéchaussées.*

Du reste, nulle hiérarchie constituée régulièrement; nulle harmonie entre les divers pouvoirs; entre les différentes parties de ce corps immense nul accord; partout le désordre ou la confusion, nulle part l'unité.

J'ai dit la France! Mais laquelle? Car il y avait :

La France de la langue d'oc ou *du droit romain*, et *la France de la langue d'oil* ou *du droit coutumier;*

La France des gabelles, et *la France rédimée;*

La France du Concordat papal, et *la France des pays d'obédience;*

La France des pays d'élection, c'est-à-dire celle qui payait l'impôt des *aides*, et *la France des pays d'état*, c'est-à-dire celle qui était soumise au régime des *dons gratuits*. Quelle anarchie, et combien de ressources elle offrait à tous les genres de despotisme, depuis celui du premier ministre jusqu'à celui du dernier suppôt de la maltôte!

Il n'y a pas à s'en étonner, si l'on songe qu'en vertu du principe féodal la souveraineté avait été primitivement attachée à la possession du sol, ce qui rendait chaque seigneur maître dans les limites de son fief. Il est vrai que la royauté n'avait cessé de lutter contre le fédéralisme seigneurial, et ce ne fût point sans succès. Mais cette lutte même se trouvait n'avoir produit, quand la Révolution éclata, qu'une sorte de mélange bizarre et confus de deux principes opposés. L'unité monarchique était loin d'être installée, et la logique du régime féodal avait disparu.

Il ne faut pas non plus oublier que le domaine de la couronne s'était agrandi peu à peu; qu'il se composait d'une série d'acquisitions successives.

Or, pas un traité, pas une donation, pas un testament, pas un contrat de mariage, qui, en donnant au fief royal une province nouvelle, n'eût stipulé pour condition que cette province garderait ses usages traditionnels, ses lois particulières, son mode d'administration indépendant.

La Bourgogne, par exemple, avait son *contrat*, dressé le 29 janvier 1477, accepté par les commissaires de Louis XI et scellé de leur sceau.

La Flandre, devenue française en 1667, conservait ses droits et priviléges soigneusement consignés dans sa capitulation.

Un des contrats passés entre les Etats de Bretagne et le roi portait qu'aucun édit n'aurait effet s'il n'était consenti par les états et vérifié par les cours souveraines de la province, alors même qu'il serait rendu pour le général du royaume.

On comprendra combien l'esprit de fédéralisme était difficile à dompter, au profit de l'unité nationale, pour peu qu'on fasse le compte de toutes les puissances tyranniques qu'il servait : nobles, parlementaires, intendants, maltôtiers.... Heureusement, et par je ne sais quel phénomène, le plus extraordinaire et le plus touchant que puisse présenter l'histoire, il y eut une heure, une heure d'inspiration divine, où, l'unité fraternelle apparaissant tout à coup au peuple comme le moyen suprême de la liberté, on vit les opprimés de la Bretagne et ceux de la Bourgogne, les opprimés de la Franche-Comté et ceux de la Flandre, se tendre de loin les bras. Les villes allèrent en quelque sorte à la rencontre des villes, les villages à la rencontre des villages. Dans cette France si

morcelée, si désunie, si disparate, il y avait un peuple généreux et souffrant : ce peuple n'eut qu'une âme, et cette âme fit la patrie.

Toutefois, l'élan qui produisit les fédérations ne s'était manifesté que par quelques symptômes partiels, quand fut entreprise l'œuvre de reconstruction qui va nous montrer les travaux de l'Assemblée constituante sous leur plus glorieux aspect.

Saper dans leur base les résistances provinciales, effacer toutes les anciennes démarcations qui avaient donné naissance à une foule de petites souverainetés rivales, ôter au privilége ses derniers refuges, fonder à la fois l'unité territoriale du royaume et son unité administrative, établir une égalité proportionnelle de représentation, substituer aux états l'État, substituer à la juxtaposition d'un certain nombre de provinces la France..., voilà ce qu'il s'agissait de faire.

Disons maintenant quel fut le plan qui, conçu par Sieyès, exposé et développé par Thouret, au nom du Comité de constitution, fut le pivot de ces solennels débats.

1° En prenant Paris pour centre d'opération et en s'étendant de là jusqu'aux frontières, on aurait divisé

Tout le royaume en quatre-vingts départements d'à peu près égale étendue;

Chaque département en neuf districts;

Chaque district en neuf cantons;

Chaque canton en assemblées primaires.

2° La réunion des électeurs nommés par les assemblées primaires aurait formé les assemblées de district;

La réunion des électeurs nommés par les assemblées de district aurait formé les assemblées de département;

La réunion des députés nommés par les assemblées de département aurait formé l'Assemblée nationale.

3° Le nombre des députés envoyés à l'Assemblée nationale par chaque département aurait été calculé en raison composée du territoire, de la population et des contributions directes.

4° On aurait établi dans chaque département une administration supérieure, et dans chaque district une administration inférieure, correspondante : électives l'une et l'autre, et l'une et l'autre partagées en deux sections, la première décidant, sous le nom de *conseil*, la seconde exécutant, sous le nom de *directoire*.

Telles furent les principales données du système de Sieyès.

Très-simple en apparence et parfaitement symétrique, il n'en soulevait pas moins des problèmes d'une difficulté immense.

Et d'abord, la forme de division qui consistait à prendre Paris pour point de départ en s'étendant de là jusqu'aux frontières, n'avait-elle rien de vicieux? Ne conduisait-elle pas à un démembrement aveugle, brutal, inflexible, par suite duquel le tiers de telle province, le quart de telle autre, le cinquième de celle-ci, la moitié de celle-là se trouveraient composer un département?

Convenait-il de partager la France comme on eût pu faire d'une pièce de drap, sans tenir compte des habitudes, des coutumes, des mœurs, des productions, du langage? Irait-on, pour rester fidèle à la partie mathématique d'un pareil système, irait-on jusqu'à couper les maisons ou les clochers? Mais quoi! à cela l'inconvénient eût été moindre encore qu'à briser tout d'un coup tant de liens moraux noués en quelque sorte par la main des siècles.

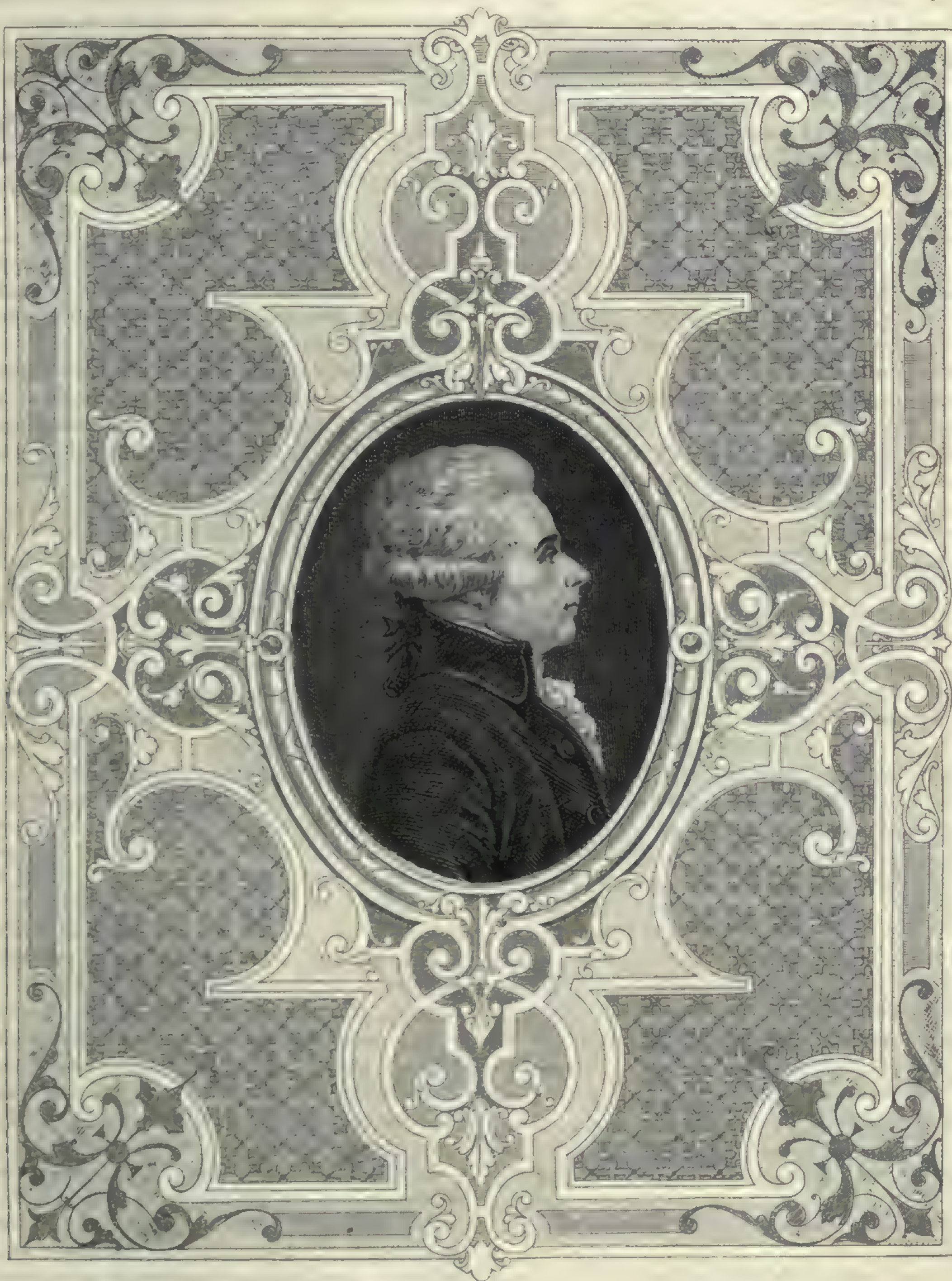
Cette objection fut la première que Mirabeau fit valoir contre le plan proposé. Il n'approuvait pas non plus l'égalité d'étendue territoriale qu'on voulait donner aux départements, cette égalité prétendue lui paraissant constituer une inégalité monstrueuse. La même étendue, en effet, peut être couverte de forêts et de cités; la même superficie présente tantôt des landes, tantôt des champs fertiles; ici des montagnes inhabitées, là un entassement d'hommes, et il n'est point vrai que, sur des territoires d'égale étendue, villes, hameaux et déserts se compensent. « J'ai pris, disait Mirabeau, des cartes géographiques, j'ai tracé des surfaces égales de trois cent vingt-quatre lieues carrées, et qu'ai-je aperçu?... Partout, j'avais le même territoire, mais je n'avais nulle part ni la même population, ni la même valeur, ni la même importance, et je me disais : si on a voulu faire des départements inégaux, il ne valait pas la peine de leur donner une égale surface; si on a voulu les rendre égaux, comment se fait-il qu'on ait choisi précisément la mesure la plus inégale? »

En conséquence, Mirabeau demandait qu'au lieu de procéder par la division du royaume, abstraction faite des anciennes lignes de démarcation, on procédât par la division de chaque province, de manière à éviter le plus possible les démembrements qu'il jugeait douloureux et des résistances qu'il croyait inévitables. Il demandait aussi qu'au lieu de partager le royaume en fractions d'égale étendue, on le partageât en fractions d'égale importance, c'est-à-dire qu'on prît pour base de l'opération projetée la population et non le territoire.

A un athlète de la vigueur de Mirabeau il fallait un vigoureux adversaire : Thouret n'hésita pas à se lever, et il soutint la lutte avec un remarquable talent.

Il affirma que ce serait précisément la gloire de la Révolution et le signe de sa force souveraine d'avoir rompu les unités provinciales. Et quand donc viendrait, s'il n'était pas encore venu, le jour où, réunis en une seule famille, le jour où, abjurant les préjugés de l'esprit local, les Français ne reconnaîtraient plus qu'une loi et feraient saluer par le monde l'idée française? Que craignait-on? Est-ce que nul symptôme n'annonçait la tendance des âmes à se confondre, la tendance des idées à s'identifier dans une vaste et sainte alliance? C'était là un mouvement admirable qu'il importait de comprendre, de faciliter, de mettre à profit. Quant à cette égalité d'étendue territoriale que le comte de Mirabeau combattait si vivement, au nom de ce qu'il appelait l'égalité véritable, celle qui relève, non du géomètre, mais de l'homme d'État, M. de Mirabeau oubliait une chose importante dans sa critique : c'est que le plan proposé ne donnait en aucune sorte le territoire pour mesure exclusive à la *représentation*; après avoir fait les départements à peu près égaux en étendue, on ne concluait pas à leur assigner à tous un nombre égal de députés; tout au contraire, on concluait à ce que ce nombre fût réglé sur le chiffre de la population combiné avec celui des impôts : calcul essentiellement politique, qui était de l'homme d'État et non du géomètre! Après tout, de quoi s'agissait-il? M. de Mirabeau voulait-il attribuer l'influence politique à la population? Eh bien, il y avait deux moyens d'atteindre ce but : l'un était d'avoir des espaces égaux inégalement peuplés, qui influeraient d'une manière inégale; l'autre était d'avoir des espaces inégaux également peuplés, qui influeraient d'une manière égale. De ces deux systèmes, M. de Mirabeau adoptait le second et repoussait le premier : avait-il de son côté, en cela, la politique et la logique? Comment ne voyait-il pas que, s'il était raisonnable de donner la population pour mesure à la *représentation des intérêts*, il ne l'était pas de la donner pour mesure à la *division maté-*

rielle du territoire? Comment pouvait-il lui échapper que la population est un élément variable ; que deux départements également peuplés aujourd'hui cesseront d'être également peuplés demain? Si l'on s'avisait de partager la masse entière des habitants en fractions égales, et si, de chaque portion de territoire habitée par chacune de ces fractions, on faisait un département, il n'y avait plus qu'à se résigner à l'inconvénient ridicule de changer chaque matin la carte de



THOURET

la France; et la division territoriale du royaume, en ce cas, devenait la toile de Pénélope.

Ces considérations, que nous avons essayé de résumer sous une forme assez vive pour en déguiser un peu la sécheresse, furent développées par Thouret sans éclat oratoire, mais avec beaucoup de précision et de force. Elles prévalurent

Thouret l'emporta aussi relativement à la question de savoir si le nombre des départements serait environ de quatre-vingts, comme le proposait le Comité de constitution, ou de cent vingt, comme le proposait Mirabeau.

Les motifs de Mirabeau pour préférer le chiffre cent vingt étaient :

Qu'en multipliant les départements et en les rendant de la sorte plus petits, on rapprocherait de l'administration centrale les hommes et les choses ;

Qu'on offrirait à un plus grand nombre de villes la satisfaction de devenir chef-lieu ;

Qu'on appellerait à prendre part aux affaires du département un plus grand nombre de citoyens ;

Qu'on se mettrait en état de se passer des assemblées de district et des assemblées de canton, intermédiaires onéreux, rouages qui ne servaient qu'à compliquer le jeu de la machine administrative et n'établissaient pas moins de trois degrés d'élection.

Thouret répondit :

« Que se propose M. de Mirabeau?

« De rapprocher davantage des assemblées administratives les citoyens administrés? Un département plus grand d'un tiers, avec des assemblées de district, produit plus complétement cet effet qu'un département moindre sans assemblées intermédiaires ;

« De faire concourir plus de sujets à l'administration publique? Certainement, cet objet sera mieux rempli s'il existe des administrations de district que si on les supprime ;

« De se passer d'intermédaires? Et pourquoi? Les deux premiers avantages disparaissant, celui-ci disparaît. »

L'opinion de Thouret fut celle de l'Assemblée ; mais, en parlant des trois degrés d'élection, Mirabeau avait signalé, dans le projet du Comité de constitution, un vice impossible à voiler : le Comité, par l'organe de Thouret et de Target, déclara qu'il abandonnait les électeurs de district. C'était trop peu. Car, qu'elle soit à trois degrés ou à deux seulement, l'élection, dans l'un ou l'autre cas, cesse d'être directe, et toute élection indirecte risque d'être illusoire.

Les deux derniers mois de l'année 1789 furent consacrés à ces importants débats, qui ne furent pas, du reste, resserrés entre Mirabeau et Thouret, mais auxquels prirent part une foule d'orateurs fournis à la tribune par toutes les parties de l'Assemblée : Barnave, Robespierre, Maury, de Fermont, La Rochefoucauld, Garat, Barère, Dupont de Nemours et beaucoup d'autres moins connus. Parmi ceux-ci, il est juste de citer un député du Berry, nommé de Bengy de Puy-Vallée. Nul n'attaqua le plan du Comité de constitution par de plus sérieux arguments, par des considérations puisées dans une connaissance plus exacte de la situation géographique du pays, et ce fut probablement sous l'impression de ses paroles qu'on renonça à la division uniforme, invariable, fixée d'avance, de chaque département en neuf districts et de chaque district en neuf cantons.

Par rapport à cette division et au régime électoral qui s'y devait rattacher, on décida, après un long et laborieux examen :

Que le nombre des départements serait de soixante-quinze à quatre-vingt-cinq ;

Que chacun d'eux serait subdivisé en trois, six ou neuf districts, selon les convenances locales ;

Que chaque district serait à son tour subdivisé en cantons de quatre lieues carrées environ ;

Qu'il y aurait une assemblée primaire dans chaque canton où le nombre des citoyens actifs ne s'élèverait pas à neuf cents, et qu'il y en aurait deux de quatre cent cinquante membres au moins, si le canton comprenait plus de neuf cents citoyens actifs ;

Qu'un seul degré intermédiaire d'élection serait placé entre les assemblées primaires et les assemblées administratives ;

Que le nombre des députés à l'Assemblée nationale, par chaque département, serait déterminé selon la proportion du territoire, de la population et de la contribution directe ;

Que les électeurs nommés par les assemblées primaires se réuniraient en une seule assemblée de département pour nommer les députés à l'Assemblée nationale ;

Que les assemblées primaires choisiraient, à raison d'un sur cent habitants, les électeurs parmi tous les citoyens actifs du canton ;

Que les électeurs choisiraient les membres de l'administration du département parmi les éligibles de tous les districts et les députés à l'Assemblée nationale parmi les éligibles du département électeur.

Avant d'aller plus loin, avant de passer à l'organisation administrative qui, avec celle des municipalités, compléta le vaste travail de l'Assemblée constituante, arrêtons-nous ici un instant pour indiquer les défauts de la partie qui vient d'être exposée, et en signaler l'esprit.

Quels étaient ces *citoyens actifs* qui seuls avaient droit de vote? L'Assemblée constituante appela de ce nom ceux qui, âgés de vingt-cinq ans accomplis et domiciliés dans le canton au moins depuis un an, étaient en état de payer une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail. Ces conditions remplies, quiconque n'était pas serviteur à gages eut droit de suffrage dans les assemblées primaires. Pour être électeur du second degré, il fallut payer une contribution égale à la valeur de dix journées, et une contribution d'un marc d'argent ou de cinquante-quatre livres fut exigée de tout citoyen qui prétendait aux honneurs de la représentation nationale.

Si le Comité de constitution avait cru que de semblables dispositions passeraient inaperçues, il s'était étrangement trompé : le soulèvement de l'opinion publique fut terrible. Les journaux protestèrent, les clubs tonnèrent. Loustalot fit entendre des plaintes douloureuses et graves auxquelles se mêla le cri perçant de Camille Desmoulins. Ainsi, au mépris de la déclaration des droits de l'homme, on créait deux nations dans la nation! C'était bien la peine d'abattre l'aristocratie des nobles, si on la devait remplacer par celle des riches! La confiance du mandataire ne suffisait donc pas pour la validité du mandat? Quand le pauvre était appelé à la défense des frontières, lui demandait-on ce qu'il payait d'impôt, et ces citoyens qu'on déclarait *passifs* quand il y avait à voter, les déclarerait-on *passifs* quand il y aurait à mourir! « Oh! prêtres stupides! s'écriait violemment Camille Desmoulins, prêtres fourbes qui avez voté cette loi, ne voyez-vous pas que Jésus-Christ aurait été inéligible, et que vous reléguez votre Dieu parmi la canaille! »

Le Comité de constitution, effrayé de ces clameurs, voulut revenir un peu sur ses pas. Dans la séance du 3 décembre, Target vint proposer, comme *article oublié*, une disposition ainsi conçue : « La condition d'éligibilité, relative à la contribution directe, déclarée nécessaire pour être citoyen actif, électeur ou éligible, sera censée remplie par tout citoyen qui, pendant deux ans consécutifs, aura payé volontairement un tribut civique égal à la valeur de cette contribution, et qui aura pris l'engagement de le continuer. » C'était diminuer le nombre des exclus. Mais, sur ce point, la majorité se montra intraitable. Target, Desmeuniers, Milscent, Pétion, Garat essayèrent successivement, et tous en vain, de lutter contre une véritable tempête d'interruptions et de murmures. Il fallut à Mirabeau lui-même des efforts extraordi-

naires pour faire monter à travers le bruit sa voix dominatrice. Enfin l'article fut rejeté à une majorité de quelques voix, après une première épreuve proclamée douteuse et au milieu de l'anxiété universelle.

Le suffrage universel, à cette époque, pouvait donner six millions de voix : le chiffre des votants se trouva réduit à quatre millions deux cent mille environ.

Encore si à ce peuple de *citoyens actifs* on avait accordé le bénéfice de l'élection directe. Mais non : les assemblées primaires, on l'a vu, n'étaient admises à se choisir des délégués que par ambassadeurs.

Ce n'est pas tout. Des sept cent quarante-cinq membres qui, d'après les bases adoptées, durent composer à l'avenir l'Assemblée nationale, élue pour deux ans et permanente, deux cent quarante-sept étaient attribués au territoire, deux cent quarante-neuf à la population, et un pareil nombre à la contribution directe.

Cette combinaison était-elle équitable ? Était-elle conforme aux principes de la démocratie, ou seulement avouable au tribunal du bon sens ? Quoi ! on attribuait un droit de représentation à des plaines, à des pierres, à des arbres, quand il y avait à représenter des hommes ! Car c'était bien là ce que signifiait le territoire compté comme une des bases à donner à la représentation. Et que dire de l'importance assignée à cet autre élément : la contribution directe ? « Si l'on examine, avait dit Bengy de Puy-Vallée, l'intérêt que chaque division du royaume peut avoir à la représentation nationale, il semble au premier coup d'œil que plus un département contribue à l'entretien de la chose publique, plus il doit avoir d'influence sur la législation. Mais on ne fait pas attention que plus un pays est fertile, plus il a de richesses, plus ses habitants ont de jouissances, et plus ils sont redevables à la puissance qui les défend, à la force publique qui protége leurs propriétés. Le tribut qu'ils payent à la patrie est proportionné à l'avantage qu'ils en retirent et à la protection qu'ils en reçoivent ; la contribution qu'ils acquittent est de leur part un devoir de justice rigoureux. Mais un devoir ne constitue pas un droit exclusif. La représentation nationale ne peut donc avoir pour base la contribution. Quand il s'agit de défendre la patrie, chaque homme est soldat et doit payer de sa personne ; de même, lorsqu'il s'agit de représenter la nation, tout homme est citoyen et a le droit de faire représenter son suffrage. C'est donc par le nombre des citoyens qu'il faut calculer la représentation nationale. La population en est la base véritable. » Mais l'Assemblée constituante fut sourde à ce langage de la raison, dominée qu'elle était par le culte bourgeois de l'or, substitué au culte féodal du fer.

Un autre vice du système qu'on adopta était celui qui consistait à renfermer le choix des électeurs départementaux dans les étroites limites de leurs départements respectifs, au lieu de lui permettre d'aller, par toute la France, chercher et désigner le plus digne. Le Comité de constitution ne s'était pas rendu coupable de cette atteinte au droit électoral ; elle résulta d'un amendement de d'Ambli, que combattirent avec vivacité, mais bien en vain, Garat, Rewbell, La Rochefoucauld, Le Chapelier, Mirabeau. Desmeuniers avait fait, des arguments divers produits dans le débat, l'énergique résumé que voici : « Premièrement, tout député représente la totalité de la nation. — Secondement, la confiance des électeurs est le premier titre pour être élu. — Troisièmement, restreindre la faculté d'élire, c'est peut-être, dans quelques circonstances, empêcher les électeurs de faire de bons choix. » Qui le croirait ? L'homme qui fit pencher la balance du côté de la restriction du droit, ce fut un des orateurs qu'on réputait alors appartenir au parti populaire, ce fut Barnave. Soit absence de foi démocratique, soit jalousie secrète à l'égard de Mirabeau, Barnave s'écria : « Adoptez la motion de M. d'Ambli : vous attirerez les villes dans les campagnes. » Et l'amendement fut voté.

Ainsi, on avait procédé à une nouvelle organisation du royaume, afin de porter coup à l'esprit de province, et voilà qu'on adoptait une mesure qui semblait appeler des députés de département là où étaient attendus les députés de la France !

Maintenant, pour donner une idée fidèle de l'organisation administrative que reçut le royaume, nous ne saurions mieux faire que de reproduire, dans leur ordre logique, les dispositions principales décrétées par l'Assemblée constituante.

« Chaque administration, soit de département, soit de district, sera permanente, et les membres en seront renouvelés tous les deux ans, la première fois au sort, après les deux premières années d'exercice, et ensuite à tour d'ancienneté.

« Les membres des assemblées administratives seront en fonctions pendant quatre ans, à l'exception de ceux qui sortiront par le premier renouvellement au sort, à l'expiration des deux premières années.

« Après avoir choisi les députés de l'Assemblée nationale, les mêmes électeurs de chaque département choisiront ensuite les membres à élire pour l'administration de leur district.

« L'Assemblée de département sera composée de trente-six membres et celle de district de douze.

« Chaque administration de département sera divisée en deux sections : l'une, sous le titre de *conseil de département*, tiendra annuellement une session pendant un mois au plus, si la nécessité des affaires l'exige, pour fixer les règles de chaque partie d'administration, ordonner les travaux et les dépenses ; l'autre, sous le titre de *directoire de département*, sera toujours en activité pour l'expédition des affaires et rendra compte de sa gestion au *conseil de département*.

« Les membres du *directoire* seront au nombre de huit, pris dans le sein de l'administration de département et renouvelés tous les deux ans par moitié.

« Chaque administration de district sera subordonnée à celle de département et se composera pareillement d'un *conseil* et d'un *directoire*.

« Les assemblées administratives, dépositaires de l'autorité du roi, agiront en son nom, sous ses ordres, et lui seront subordonnées.

« Tout citoyen élu sera considéré comme représentant non pas telle ou telle partie de la France, mais la France, et par suite il ne pourra ni être révoqué, ni être frappé de destitution, si ce n'est dans le cas de forfaiture jugée. »

La discussion avait glissé très-rapidement sur ces divers articles. Partant de l'avantage qu'il y avait à « multiplier les soutiens et les défenseurs du peuple, » Robespierre aurait voulu que, de trente-six, le nombre des administrateurs fût porté à quatre-vingts : cette proposition fut rejetée par des motifs d'économie derrière lesquels quelques-uns se hâtèrent d'abriter leurs répugnances politiques

On ne tint pas compte davantage des réflexions présentées par Bengy de Puy-Vallée sur l'inconvénient d'attribuer à des départements fort inégaux, soit en population, soit en richesses, un nombre égal d'administrateurs. Le département de Berry, avait dit l'orateur, serait à celui de Flandre, égal

en superficie, comme deux cent mille est à un million. Or, des frais d'administration qui, répartis sur un million d'hommes, peuvent être fort supportables, deviennent, répartis sur deux cent mille, un fardeau accablant.

Mais il y avait un reproche plus grave à adresser à l'Assemblée constituante. Enlever aux électeurs le droit de révoquer l'élu, n'était-ce pas désarmer le souverain? Et le désarmer sous prétexte que l'élu d'une simple commune représente la France entière, n'était-ce pas enter sur un sophisme la violation d'un principe ? Car enfin, si une partie de la nation est supposée agir au nom de toute la nation quand elle choisit, pourquoi ne serait-elle pas supposée agir de même quand elle révoque?

Les fonctions des administrations de département et celles des administrations de district, sous l'autorité des premières, furent :

De régler, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale, la répartition par les départements entre les districts et par les districts entre les communautés, de toutes les contributions directes ;

De surveiller, sous les ordres du roi, mais toujours d'après les décrets de l'Assemblée, l'éducation publique, l'enseignement politique et moral, la police des eaux et forêts. celle des chemins et rivières, celle des canaux et travaux publics de toute espèce relatifs aux besoins du département;

De pourvoir à la salubrité, sûreté et tranquillité publiques, à l'entretien des églises et presbytères, à tout ce qui concernait enfin le soulagement des pauvres ou la répression des délits : maisons et ateliers de charité, maisons d'arrêt, prisons, police des vagabonds et des mendiants.

La loi portait, on vient de le voir, que les assemblées administratives seraient subordonnées au roi. Mais de quelle manière? c'est ce qu'on avait oublié de préciser. Plus tard, on répara l'omission en investissant le monarque du droit de suspendre toute administration qui n'exécuterait pas ses ordres, à charge d'en informer le corps législatif qui confirmerait ou lèverait la suspension. Quelle anarchie! s'écrie à ce sujet un historien moderne, M. Droz. Sans doute, l'anarchie risquait d'éclater tant que la société aurait deux têtes, tant qu'on laisserait face à face une assemblée et un roi. Mais que fallait-il, pour que, dans les données du nouveau système, l'ordre se fît? que la royauté disparût. Or, le peuple, à défaut du Comité de constitution, sut bien tirer la conséquence!

Nous n'aurions donné au lecteur qu'une idée bien incomplète des vues organiques de l'Assemblée constituante, si à ce qui précède nous n'ajoutions pas l'analyse du *plan des municipalités*, tel que l'adopta cette Assemblée célèbre.

L'homme en société a, pour ainsi dire, deux vies : celle qui s'étend au loin, par laquelle il entre en rapport avec des choses qu'il lui est difficile de bien apprécier, avec des hommes qu'il ne verra peut-être jamais, et celle qui se passe dans un certain cercle borné dont il connaît à merveille la surface et embrasse les limites. De ces deux vies, la première pourrait être appelée *vie nationale* et la seconde *vie communale*.

Or, par les lois dont nous venons de présenter le tableau, l'Assemblée constituante avait réglé la première, il lui restait à se préoccuper de la seconde.

En décidant que, dans un pays de l'étendue du nôtre, et pour tout ce qui se rapportait aux intérêts généraux, à la *vie nationale*, les fonctions législatives seraient remplies, non pas indistinctement et au hasard par tous les citoyens, mais par ceux que la nation aurait désignés comme les plus capables et les plus dignes, les constituants n'avaient rien fait que de très-raisonnable; ils avaient appliqué à la politique le grand principe de la division du travail, basé sur l'accord des fonctions avec les aptitudes, et ils avaient détourné de la France, les maux, les périls, qui seraient inévitablement sortis de la doctrine contraire.

Supposons, en effet, qu'au lieu d'une assemblée unique et imposante, siégeant à Paris, sur ces hauteurs qu'on aperçoit des extrémités du monde : écho sonore formé par la rencontre de toutes les voix, point radieux formé par la convergence de tous les rayons, phare étincelant allumé pour le compte et à l'usage de tout l'univers, il y eût eu en France près de quarante mille petites assemblées éparses, obscures, délibérant dans leur coin, sans débat solennel entre elles, sans échange possible de leurs idées diverses; près de quarante mille petites assemblées soumises à l'empire des préjugés locaux, et agitées, tourmentées, égarées, quant à la solution de problèmes trop vastes et trop compliqués pour être de la compétence de tous, par l'ambition, irresponsable, de quelques meneurs de village..., quel aurait été l'avenir de la Révolution? La République en lambeaux; le souverain mutilé; mainte minorité, gardienne du progrès, accablée sous le poids d'un chiffre qu'auraient fourni l'ignorance et la routine; les communes transformées en arènes tumultueuses où l'on aurait combattu pour ou contre toute chose; les ennemis du peuple réunis en force là où n'auraient pu se rendre ni le cultivateur enchaîné au travail des champs, ni l'artisan retenu à l'atelier; en cas de guerre, les meilleurs citoyens courant aux frontières, tandis que les hommes corrompus, les reptiles de la chicane, seraient restés maîtres de la lice, et le désaccord probable de tant d'assemblées couvant, au plus fort de la guerre étrangère, la guerre civile, voilà l'énergique peinture que fit, plus tard, Robespierre des dangers de l'intervention directe des citoyens pris séparément, dans ce qui est du ressort de la *vie nationale* et quand il s'agit d'une nation disséminée sur un territoire d'une immense étendue.

Mais qu'on y regarde de près, et l'on verra que de ces objections si vives, si puissantes, si décisives, aucune ne trouve son application, dès qu'il ne s'agit plus que de la *vie communale*. D'une part, les intérêts communaux sont de leur nature très-peu compliqués et aisément appréciables, puisqu'ils ont leur source dans des relations journalières; d'autre part, les habitants d'une commune se connaissent, ils n'ont pas de peine à se rassembler, ils ne sont qu'une famille agrandie. Pourquoi, dès lors, ne seraient-ils pas admis à décider directement, par eux-mêmes? Pourquoi imposerait-on à la commune, sous le nom de municipalité, des législateurs locaux dont il lui est possible de se passer?

Loustalot posa la question en termes d'une éloquente amertume; et s'il se trompa en rejetant l'idée de délégation là où elle est nécessaire, c'est-à-dire dans la vie de la nation, il eut raison de la combattre là où elle est inutile, c'est-à-dire dans la vie de la commune. Mais ses cris ne touchèrent pas l'Assemblée. Le Comité de constitution avait proposé la formation de municipalités qui, élues par tous les citoyens actifs de la commune réunis, décideraient des affaires du lieu, achats, octrois, aliénations, etc.... la double attribution des pouvoirs législatif et exécutif aux corps municipaux fut votée.

Le chef du corps municipal reçut le nom de *maire*, et on appela *procureur syndic* un fonctionnaire, électif aussi, dont la mission fut de défendre les intérêts de la commune.

Une autre difficulté se présentait.

Le but de l'Assemblée constituante était de rattacher tous les mouvements de la machine politique à l'action d'un seul ressort principal; elle voulait établir l'unité, la centralisation; et c'est pour cela qu'elle avait subordonné les administrations de district à celles de département, celles de département au pouvoir exécutif suprême, et enfin les agents de ce pouvoir exécutif suprême à la puissance législative. Était-il bon que les municipalités fissent partie intégrante de ce mécanisme? Les assujettirait-on aux administrations de district, comme celles-ci avaient été assujetties aux administrations de département, et comme ces dernières l'étaient au pouvoir central? Ou bien, eu égard à la différence qui existe entre les intérêts particuliers et les intérêts généraux, entre la vie communale et la vie nationale, consacrerait-on l'indépendance des municipalités?



BENGY DE PUY-VALÉE

N'osant se prononcer d'une manière exclusive pour aucun de ces deux systèmes, l'Assemblée constituante prit le parti de les combiner. Elle déclara certaines fonctions propres au pouvoir municipal, et elle arrêta que, quant aux autres, il relèverait du corps administratif supérieur.

Les attributions reconnues propres au pouvoir municipal

— et celles-là même ne devaient pas échapper à toute surveillance — furent :

De régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés;

De régler et acquitter la partie des dépenses locales à payer des deniers communs;

De diriger et faire exécuter les travaux publics à la charge de la communauté;

D'administrer les établissements appartenant à la commune;

D'assurer aux habitants les avantages d'une bonne police.

Les fonctions dans l'exercice desquelles le pouvoir municipal resta soumis aux corps administratifs furent :

La répartition des contributions directes entre les citoyens, membres de la communauté;

La perception de ces contributions et leur versement dans les caisses du district;

La régie des établissements consacrés à l'utilité générale;

La surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques;

L'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstruction des églises, presbytères et autres objets relatifs au service du culte religieux.

De la sorte, le pouvoir municipal se trouva avoir un caractère double et contradictoire : ce fut un pouvoir hermaphrodite. On aurait dû prévoir qu'apercevant sans cesse au-dessus de sa tête une autorité de nature différente toujours prête à peser sur lui, il céderait souvent à la tentation de résister, et que de là naîtraient des déchirements funestes, quand il n'y aurait pas oppression. Mais l'Assemblée constituante fut dupe d'une erreur qui, aujourd'hui encore, est loin d'être dissipée. Elle supposa faussement qu'entre les *intérêts particuliers* et les *intérêts généraux*, il existe une hostilité fatale, nécessaire, contre laquelle il importait de se précautionner avant tout; elle ne comprit pas que l'*État* et la *Commune* sont deux aspects d'une même idée; que, si l'*État* correspond à l'idée d'unité politique, la *Commune* correspond à l'idée, non moins essentielle, d'unité sociale. Une commune n'est pas une réunion d'individus juxtaposés, c'est une association, et qui aura d'autant plus ce caractère qu'on la laissera plus complétement libre de régler les intérêts qui naissent des rapports fréquents, journaliers, immédiats, dont se compose son existence.

Tels furent, en 1789, les travaux organiques de l'Assemblée constituante.

Ils donnaient prise à de sérieuses critiques, et nous n'avons pas dissimulé que l'esprit bourgeois les marqua souvent d'une empreinte funeste. Et cependant, quand on les considère dans leur ensemble; quand surtout on compare ce qu'ils produisirent avec ce qui avait existé jusqu'alors, il est impossible de ne pas leur reconnaître, au moins sous certains rapports, un caractère d'audace, de nouveauté et de grandeur. Non, non, ce n'était pas une médiocre entreprise que de refaire, à un point de vue vraiment national, la carte d'un vaste pays; que de ramener l'autorité vers sa source; que de généraliser, sinon d'universaliser l'action élective, cette circulation du sang dans le corps politique; que de substituer les serviteurs de la nation aux officiers du roi, les départements aux intendants, les districts aux subdélégués, des municipalités représentatives à des municipalités vénales; que de créer enfin ce puissant système de centralisation qui ne respecta pas assez peut-être le principe des libertés communales, mais qui mit fin pour jamais aux priviléges provinciaux, facilita au plus haut degré l'expédition des affaires, rendit uniforme l'administration de la justice, désarma l'arbitraire local, permit l'unité de la législation et fit la France si forte que, plus tard, elle put porter sans fléchir l'énorme poids de l'Europe armée.

Avec quelle rapidité, d'ailleurs, avec quelle triomphante énergie elle fut conduite, cette gigantesque opération qui semblait devoir être l'ouvrage de plusieurs années! En moins de trois mois l'ancienne France géographique disparut, emportant avec elle jusqu'aux noms d'autrefois. Les noms dont les départements furent baptisés, on les demanda aux mers, aux fleuves, aux montagnes; on les demanda à la terre, nourrice commune des hommes.

Ajoutons que la nouvelle organisation du royaume ne fut ni l'unique souci de l'Assemblée constituante, ni la seule réforme qui occupa ses journées fécondes. Car, pendant ce temps :

Elle s'occupait de la vente des biens du clergé;

Elle soutenait contre les parlements la lutte que nous avons décrite;

Elle châtiait les États du Cambresis, soulevés;

Elle agitait les idées de banque nationale et de crédit;

Elle abordait la réforme de la justice criminelle, chargeait le jury de l'instruction et du jugement, établissait la publicité des débats, abolissait la question, défendait de retarder au delà de vingt-quatre heures l'interrogatoire de l'accusé;

Elle décidait, sur la proposition de Guillotin, que les délits du même genre seraient punis du même genre de peine, quels que fussent le rang et l'état du coupable;

Elle décrétait l'enrôlement volontaire;

Elle créait quatre cents millions d'assignats, papier-monnaie destiné à être reçu en payement des domaines nationaux, et de la sorte elle jetait les bases d'une théorie de finances toute révolutionnaire;

Elle déclarait les non-catholiques admissibles à tous les emplois, tant militaires que civils, et donnait vie, en ce qui touchait les protestants, les juifs, les comédiens, aux principes consignés dans la déclaration des droits de l'homme.

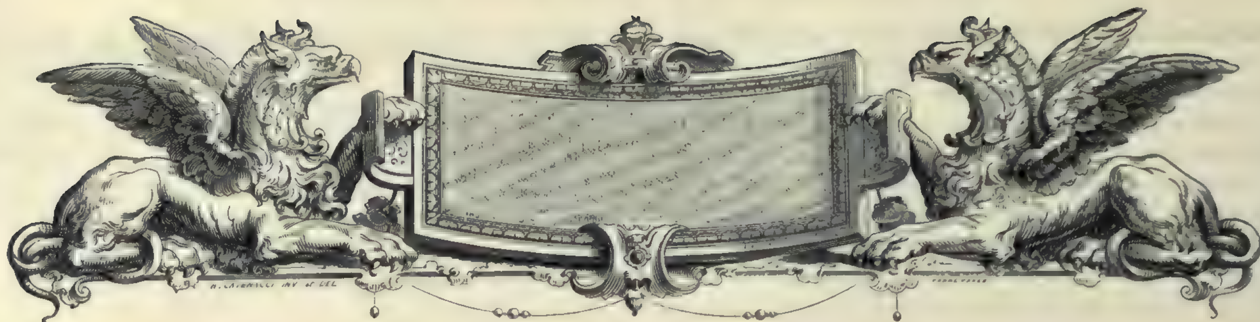
Grandes choses, d'immortelle mémoire, et dont néanmoins l'Assemblée constituante n'a pas à revendiquer le principal mérite aux yeux des générations futures! Elle fut un étincelant foyer, c'est vrai; mais un foyer qu'entretint et que fut obligé de rallumer le vent qui soufflait alors de la place publique. L'émeute même, en ces jours incomparables, faisait sortir de son tumulte de si sages inspirations! Chaque sédition était si pleine de pensées! Et Paris, la ville sainte, Paris n'était-il point là, toujours là, avec son impétueuse vigilance, ses conseils sous forme d'agitations, et son souffle embrasé?

Les frères prêcheurs dominicains, qu'on avait coutume d'appeler Jacobins parce que leur maison principale était rue Saint-Jacques, possédaient rue Saint-Honoré une salle longue, rectangulaire, garnie de quatre rangs de stalles et pouvant servir à des réunions nombreuses. Cette salle, toute pleine de souvenirs tragiques de la Ligue et qui, autrefois, avait entendu des prêtres prêcher l'assassinat des rois, les membres du *Club Breton*, aussitôt après la translation de l'Assemblée à Paris, l'avaient louée; ils s'y étaient installés sous le nom de *Club des Amis de la Constitution*. Ils y avaient préparé une tribune populaire, rivale de l'autre tribune : on juge de quelle énergie d'impulsion Paris se trouva doué,

quand il eut ce moyen de concentrer ses sentiments et de faire parler ses volontés! Car, ce club, Paris le fit sien pour le donner à l'instant même à la Révolution. Ce fut Paris qui l'appela *Club des Jacobins;* ce fut Paris qui en força les portes, ouvertes d'abord aux seuls députés; ce fut Paris qui, secouant l'influence malsaine des Lameth et de Barnave, courut y saluer la vertu de Robespierre. Et d'un autre côté, ce fut grâce au *Club des Jacobins*, grâce à ses colonies dans les principales villes du royaume, que Paris put se répandre partout et faire vivre de sa vie brûlante la France entière.

Ainsi, pendant que l'Assemblée s'étudiait à fonder l'unité de l'administration et des lois, ce que la force des choses préparait invinciblement, c'était un résultat bien plus important et bien plus merveilleux : l'unité de la Révolution.

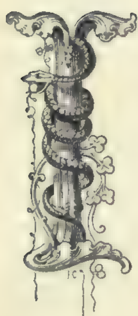




LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE I

ASPECT DE L'EUROPE



Il existe dans toutes les histoires de la Révolution française une bien étrange lacune. On dirait qu'éblouis et comme fascinés par le spectacle de la France transformée, les historiens n'ont rien vu, n'ont rien su de ce qui se passait autour d'elle, soit à l'époque où la Révolution n'était encore qu'imminente, soit lorsque, plus tard, pleine de force, majestueuse et terrible, elle éclata en prodiges.

Ainsi, l'état des diverses puissances européennes en 1789, les événements extérieurs auxquels se lie cette date immortelle, les efforts des patriotes hollandais, le soulèvement du Brabant, les oscillations de la politique, le subit rapprochement des princes les plus hostiles l'un à l'autre, l'épouvante des souverains philosophes au bord du gouffre qu'ouvrait la philosophie, les origines de la coalition enfin, et le prologue où apparurent les grandes figures de Joseph II, de Catherine, de Pitt, de Hertzberg, tout cela semble d'un commun accord avoir été rejeté dans l'ombre. Et pourtant la Révolution française ne naquit point inaperçue et solitaire; elle ne grandit pas au milieu du silence universel, dans le vide de l'histoire. Ce fut, au contraire, parce qu'elle dériva d'un concours inouï de circonstances produites par tous les siècles et tous les peuples, que son action fut si puissante sur les destinées de la terre. Là fut son caractère dominant : ne pas avoir aperçu ce caractère, c'est ne l'avoir pas comprise.

Il faut donc dire, en remontant un peu le cours des années, au sein de quels événements se produisit cet événement sans égal, et quels furent, à cette heure solennelle de l'histoire, les premiers tressaillements de l'Europe.

Quand les États généraux s'ouvrirent en France, il y avait près de trois ans que Frédéric II était mort, laissant à son successeur une couronne qu'il avait rendue glorieuse et pesante. Ce successeur était Frédéric-Guillaume II, le même qui, Agamemnon des rois modernes, devait entrer le premier dans la guerre homérique des souverains contre la Révolution, et ouvrir le chemin de la France à leurs armées.

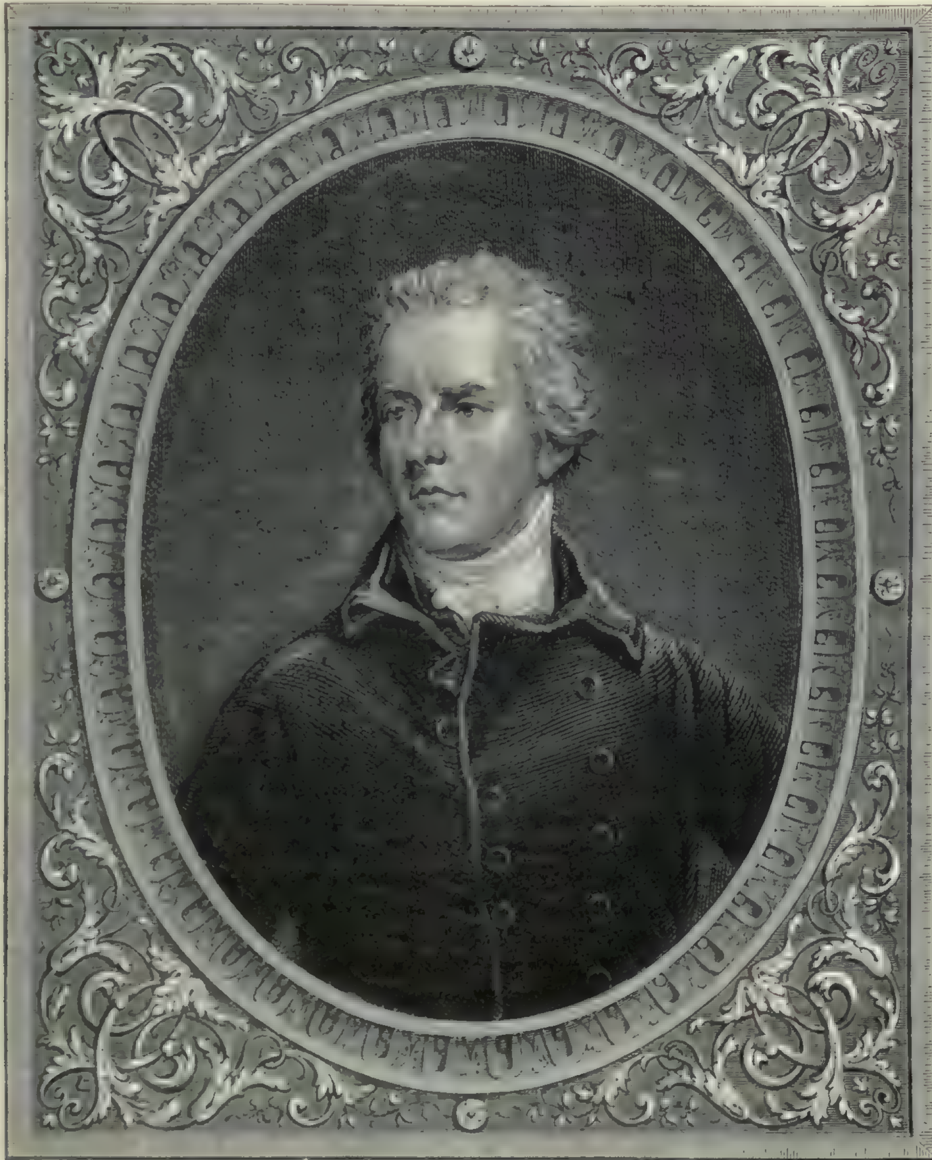
A la nouvelle de la mort de Frédéric, il se rendit à Potsdam, se fit conduire devant les restes du grand homme et les contempla d'un air pensif.... D'abord, il se montra juste. Il restitua deux cent mille écus au juif Éphraïm; il accorda la liberté au commerce des grains; il s'inquiéta des malheureux; il se para de la devise de son ordre *suum cuique*, devise à laquelle les Polonais, par une légitime vengeance, avaient ajouté, après le partage, le mot *rapuit*. Mais bientôt deux édits furent lancés qui annonçaient à l'esprit nouveau la présence d'un ennemi. L'un soumettait la pensée à la censure des prêtres; l'autre condamnait au silence ces déistes, ces naturalistes, ces philosophes que le monarque défunt avait tant protégés. La Prusse alors commença à s'alarmer dans son deuil : Frédéric II était bien mort!

On était en 1786, et l'Europe, à cette époque, paraissait calme. Toutefois, la ruine du stathoudérat poursuivie en Hollande par les patriotes, la rancune des Turcs contre les Russes, et la résistance des Belges aux réformes prématurées de Joseph II, agitaient déjà la surface des choses.

Il y avait d'ailleurs, en ce temps-là, deux hommes faits pour mettre le feu au monde : c'était Hertzberg en Prusse, et, en Angleterre, William Pitt.

L'œuvre que Frédéric II avait accomplie avec son épée, Hertzberg l'avait consacrée avec sa plume. Présomptueux, inflexible et vain, mais d'une audace qui servait une intelligence forte, la nature de son esprit le poussait, par toutes sortes de voies, radieuses ou obscures, aux violentes entreprises, et son cœur avait été formé pour les grandes haines. Le désir d'accabler l'Autriche enflammait son sang. Ne voyant, ne voulant que la Prusse en Allemagne, il avait essayé d'abord d'enlever au Cabinet de Vienne l'appui de Versailles. Sachant que Louis XVI n'aimait pas Joseph II et que Vergennes, alors ministre, appartenait aux traditions de la politique anti-autrichienne, celle de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV, Hertzberg avait poussé Frédéric-Guillaume II à écrire au roi de France, pendant que le baron de Goltz recevait mission de presser Vergennes. Mais le diplomate français avait une âme que remplissaient

et abaissaient tour à tour les soucis d'une ambition vulgaire. « J'ai fait vœu de mourir ministre, » disait-il souvent : lâche pensée qui le rendait incapable de braver les sympathies autrichiennes de Marie-Antoinette. Vergennes ayant donc répondu avec une réserve calculée aux avances de la Prusse, Hertzberg en conçut une irritation mêlée de mépris. Il répandit autour de lui son ressentiment, il le fit germer ; il tint le prince Henri, oncle du roi de Prusse, écarté des affaires parce que ce prince aimait la France, et il en agit de même à l'égard du duc de Brunswick, soldat illustre qui, par ambition militaire, avait commandé l'armée prussienne contre nous, mais que la France attirait. Graves furent les suites. Car, suivant le témoignage d'un historien diplomate, de Ségur : « Il est certain que si Frédéric-Guillaume II s'était



PITT

laissé conduire par le duc de Brunswick, la Prusse n'aurait pas entrepris contre la Révolution française une guerre qu'elle soutint sans succès et termina sans gloire. »

Ainsi devenu notre ennemi, Hertzberg se tourna brusquement du côté de l'Angleterre, où les affaires étaient alors conduites par William Pitt.

Fils de Chatham et héritier de sa gloire, instruit presque au sortir du berceau dans la science de l'homme d'État par un des maîtres de cette science amère, membre des Communes à vingt et un ans, chancelier de l'Échiquier, sous Shelburne, à vingt-trois, premier lord de la Trésorerie à vingt-quatre, Pitt était bien réellement ce que lord North avait dit : *Un jeune homme né ministre.* Sa vie, qui n'eut pas de printemps et qui ne devait pas avoir d'automne, fut de bonne heure abandonnée aux angoisses d'une passion unique chez lui, dévorante, implacable, immense : la passion du pouvoir. Elle se trahissait, cette passion que rien ne dompta, dans sa physionomie sévère, dans l'habituelle altération de son visage, dans son geste plein de dignité morne, dans l'espèce de préoccupation machinale qui souvent le faisait

marcher la bouche ouverte, dans sa voix profonde enfin, et dans son éloquence, admirable de logique, d'autorité, d'altière ironie, mais apprêtée, monotone, froide au fond comme un rôle appris, et venant de la tête, non du cœur. Son style était défini par Windham *style de papier d'État*, et les écrivains qui ont le plus vanté sa puissance oratoire avouent que son talent était d'un acteur extraordinaire, mais, après tout, d'un acteur. Inexorable tyrannie d'un vice dominant! Les qualités aimables que Pitt possédait — car il en eut de telles — il les mit en réserve pour ses heures perdues. Il fut simple, bon, jovial même, à la dérobée. Mais, comme homme public, il se fit une existence factice, glaciale et dure, remplie de désirs rongeurs. Ses vertus, la passion du pouvoir les corrompit : elle changea sa hardiesse en imprévoyance, la dignité de son caractère en hauteur, sa persévérance en opiniâtreté, sa discrétion en dissimulation. Elle le conduisit à se raidir contre les principes de la révolution whig de 1688, qui étaient les siens. Elle le poussa à marcher vers la Trésorerie sur le corps de ses plus nobles amis, foulés aux pieds. Elle le fit descendre à la honte de souffrir, pendant dix-huit ans de sa vie, le commerce des esclaves d'Afrique, brigandage dont il avait horreur. Pour ébranler le parlement, pour soulever à son gré l'opinion, pour tenir ses rivaux écrasés sous lui, il lui fallait un levier : quel fut celui que son ambition choisit? La guerre, la guerre sans trêve ni merci, la guerre universelle, la guerre dans un seul but : l'anéantissement de la Révolution française. Par là, il s'exposait à épuiser son pays, et à lui léguer, même en cas de succès, le fardeau d'une dette épouvantable; mais par là il s'imposait de force; il se ménageait un moyen sûr de décrier comme partisans de l'étranger les Fox, les Shéridan, ses émules; il mettait de son parti tout ce qu'à notre égard le cœur de l'Angleterre pouvait contenir d'animosité et d'orgueil jaloux. Ce fut donc froidement, par un simple calcul d'ambitieux et avec un calme terrible que Pitt se tint prêt à embraser la terre.

Les premiers coups portés à la Révolution française par Pitt et Hertzberg furent frappés, au nord, dans les sept Provinces-Unies.

Après deux abolitions, dont la première immortalisa Jean de Witt, le stathoudérat y avait été rétabli, vers le milieu du dix-huitième siècle, dans la personne de Guillaume IV. Mais cette haute magistrature, déclarée alors héréditaire et qui n'était que l'hypocrisie de la royauté, ne pouvait convenir longtemps à des âmes républicaines : d'ardentes haines s'allumèrent autour de la maison d'Orange, et le parti des patriotes se forma.

Pour caractériser la lutte, peu de mots suffiront. La Hollande, puissance des mers, avait besoin d'une marine et non d'une armée de terre. Le prince d'Orange, apprenti tyran, avait, au contraire, besoin d'une armée de terre, et non d'une marine. Cet antagonisme d'intérêts rendit, entre le Stathouder et les patriotes, tout accord impossible, et il explique de reste la violence avec laquelle l'Angleterre épousa la cause du Stathouder. L'empire incontesté de l'Océan fut le prix auquel les Anglais vendirent leur alliance à un prince qui, de son côté, immolait la grandeur de son pays au désir de l'opprimer. Il était naturel que, menacés par une intervention étrangère aussi redoutable, les patriotes cherchassent, à leur tour, un puissant appui : ils s'adressèrent à la France, qui, dans des vues purement diplomatiques, se hâta de répondre à leur appel. De sorte que le gouvernement français, quand il était encore despotique, se trouva soutenir, à la Haye, le parti républicain, tandis que l'Angleterre constitutionnelle y soutenait le despotisme!

Au surplus, le but des patriotes était non de renverser immédiatement l'institution du stathoudérat, mais de forcer le prince d'Orange à quitter l'administration, et à se retirer dans ses possessions allemandes. Ses enfants auraient été envoyés en France, pour y faire leur éducation, sous la conduite du rhingrave de Salm, et, pendant ce temps, maîtres de la situation, les chefs du parti patriote auraient avisé à asseoir l'État sur des bases vraiment républicaines.

La lutte était encore sourde et voilée, quoique profonde, lorsque l'Angleterre se fit représenter à la Haye par sir James Harris, depuis comte de Malmesbury. Laissons-le se peindre lui-même, définir sa mission et révéler la manière dont il la comprenait :

« Il reste à examiner si le peuple de ce pays ne finira point par s'élever au sentiment de sa situation, et ne produira point, au moyen d'une *insurrection, ce que, seule, une insurrection peut produire*. S'il n'en allait pas de la sorte, ce que nous pourrions d'avance regarder comme l'événement le plus heureux pour l'Angleterre, ce serait que cette contrée fût réduite à un état de *parfaite insignifiance*, l'anéantissement de la République étant préférable à son maintien dans les conditions actuelles. »

Voilà ce que, dès son arrivée à la Haye, Harris écrivait au marquis de Carmarthen, ministre des affaires étrangères, sous Pitt. Bouleverser la Hollande pour la rendre anglaise ou la détruire, tel était le premier et le dernier mot de sa mission.

Seulement, comme il trouvait les sentiments du peuple très-hostiles à l'Angleterre, il ajoutait, dans une autre dépêche :

« Nous devons avoir l'air de nous tenir parfaitement tranquilles, et nos opérations, ici, doivent être conduites dans l'ombre, avec les plus grandes précautions. »

Harris ne sut que trop bien exécuter ce plan, où tant d'artifice était appelé à couvrir tant de violence. Rien de plus curieux à la fois et de plus triste, que le récit fait par lui-même, dans sa correspondance diplomatique, de sa connivence avec le greffier Fagel, de ses intrigues à l'égard des patriotes, de ses efforts souterrains pour semer les alarmes ou la division et préparer l'émeute, de toutes les menées enfin auxquelles il s'abaissa. « J'ai remarqué, écrivait-il, un enfant qui, une torche à la main, avait coutume de m'éclairer toutes les fois que je sortais le soir, — bien que j'aie deux flambeaux, — et cela sans jamais demander ni salaire ni récompense. Mais comme on ne peut pas se figurer ici qu'un gentilhomme se lève avant *huit* heures et aille se promener sous la pluie en redingote brune et en chapeau rond, je m'arrange de façon à avoir fait toutes mes mystérieuses affaires avant qu'ils aient les yeux ouverts. »

Trois hommes d'un grand caractère, étroitement unis et héritiers tous les trois de la politique de Barneveldt, si glorieusement continuée par Jean de Witt, dirigeaient la marche du parti des patriotes. C'étaient Berkel, pensionnaire d'Amsterdam, Zeebergen, pensionnaire de Harlem, et Gyslaër, pensionnaire de Dort. Harris mit tout en œuvre pour combattre leur légitime ascendant : il sut gagner aux intérêts de l'Angleterre Van der Spiegel, pensionnaire de la province de Zélande, et, par lui, il anima cette province contre celle de Hollande, où l'influence du triumvirat patriote dominait. Il fit échouer, en circonvenant la princesse d'Orange, les efforts tentés auprès d'elle par M. de Maillebois, ambassadeur de France, pour l'amener à ne pas compromettre la cause de ses enfants, que les patriotes distin-



JAMES HARRIS, COMTE DE MALMESBURY

guaient de celle du prince. Il encouragea le Stathouder, dont l'arrogance à son gré n'était point assez active et dont les irrésolutions l'irritaient, à se montrer intraitable, à ne rien céder sur ses prérogatives, à se détourner de toute tentative de conciliation. C'était exposer un prince contre lequel existaient des griefs dont Harris lui-même ne niait pas la gravité, à subir le sort tragique de Charles I[er]; c'était exposer le pays à des convulsions effroyables.... Et le diplomate anglais le savait bien, puisqu'il écrivait : « Je suis persuadé que le pouvoir ne saurait être arraché aux mains de Berkel, de Zeebergen et de Gyslaër que par une convulsion qui ébranlerait l'État jusque dans ses fondements. »

Il prévoyait donc une catastrophe, et si formidable, qu'il ajoutait : « Dieu sait dans quelle situation elle laissera la République! » Il y travailla néanmoins. De là un redoublement d'aigreur, des préparatifs d'attaque ou de défense, des troubles qui ne s'apaisaient un moment qu'après avoir agité les cendres brûlantes de la guerre civile. Elle s'annonça par la suppression du privilége que le Stathouder s'attribuait de franchir seul la porte du nord du palais, pour se rendre à la salle des États. Le député Gyslaër ayant osé, le premier, pousser son cheval dans cette route, il faillit perdre la vie au milieu d'une émeute dont les historiens graves accusent formellement le prince d'Orange. Alors les États de Hollande furent aliénés sans retour; le prince d'Orange affichant les prétentions d'un roi, l'écume des populations fut soulevée à force d'or et d'intrigues; les villes d'Hattem et d'Elbourg se virent militairement envahies; leurs habitants prirent la fuite et ne laissèrent au vainqueur qu'une morne solitude.

Tel était l'aspect des Provinces-Unies, lorsque Hertzberg résolut d'y aller étouffer, de concert avec les Anglais, l'influence française. Vainement Esterno, ministre de France à Berlin, essaya-t-il sur l'esprit du roi de Prusse le pouvoir d'une modération habile; vainement Rayneval, envoyé à la Haye, était-il parvenu à faire consentir aux États des concessions de nature à tout calmer, le gouvernement anglais mesurait, d'un œil envieux, la place qu'occupait moralement en Hollande la France, déjà si répandue au dehors, la France victorieuse en Amérique, amie de l'Espagne, alliée de l'Autriche et sans rivale à Constantinople. Grâce à James Harris, les tentatives conciliatrices de la diplomatie française furent déjouées; on rejeta avec une hauteur systématique les propositions des patriotes, et la guerre éclata. Indignés, les républicains hollandais forment de toutes parts des corps francs, les États déclarent l'union rompue, le sol s'ébranle, la Hollande devient un champ de bataille.

Il ne restait plus qu'à tirer parti de ce vaste désordre pour abattre les républicains : Harris, trop bien secondé par Hertzberg, qu'animait à Berlin un homme d'une habileté rare, le diplomate anglais M. Ewart, Harris songea à y employer l'épée de la Prusse. La princesse d'Orange était sœur de Frédéric-Guillaume II, et le roi de Prusse portait à sa sœur une affection dont Harris connaissait la susceptibilité : il manœuvra en conséquence. Au plus fort des troubles, on apprit soudain que la princesse d'Orange était partie de Loo pour la Haye. Harris, en lui conseillant cette téméraire démarche, avait prévu, il avait espéré que le voyage ne se ferait pas sans encombre, que la princesse serait arrêtée et le roi de Prusse provoqué de la sorte à venger sa sœur. Le succès couronna cette combinaison artificieuse. La princesse d'Orange fut effectivement arrêtée à Welche-Sluis par un poste militaire, et les égards avec lesquels on eut soin de la traiter n'ayant pas adouci les ressentiments de son frère, que Hertzberg enflammait, vingt mille Prussiens marchèrent sur la Hollande.

Le duc de Brunswick les conduisait, quoique à contre-cœur, et il a lui-même avoué, depuis, qu'il n'aurait pas continué sa marche s'il avait seulement aperçu à Givet quelques tentes françaises. Malheureusement un fatal esprit d'indécision pesait sur la politique du gouvernement français, paralysé d'ailleurs à cette époque, il faut le dire, par mille embarras intérieurs. Le flottant Vergennes, qui avait toujours craint, selon ses propres expressions, de *faire épouser au roi un procès*, se trouvait alors remplacé par Montmorin, esprit plus résolu; mais Brienne était là, comprimant la France sous lui, empêchant toute levée de troupes, mettant obstacle à tout ce qui ressemblait à un acte de vigueur et ne voulant à aucun prix ajouter aux difficultés financières dont son incapacité avait si présomptueusement envié le fardeau. La cour de France, qui était engagée d'honneur à sauver le parti des patriotes et qui pouvait le sauver, l'abandonna donc honteusement, ou, plutôt, elle fit semblant de les vouloir secourir, mais après l'heure; quand elle donna des ordres pour rassembler une armée, c'en était déjà fait; Brunswick occupait la Haye, et Harris pouvait écrire au marquis de Carmarthen en septembre 1787 : « Mon cher lord, j'espère que vous serez satisfait de ce que je fais maintenant. Je suis moi-même étonné de ce qui se passe; et, quand je considère que moi, exposé il y a quelques jours à peine à être renvoyé de la Haye, je puis, à cette heure, avec un signe de tête, chasser devant moi tous les patriotes.... j'avoue que cela m'apparaît comme un véritable enchantement. »

Ainsi, le stathoudérat triomphant, l'Angleterre maîtresse des mers, la Prusse respectée, la France atteinte dans son honneur, et la Révolution française privée, à son début, de l'appui que lui auraient prêté les républicains hollandais, voilà ce qui, préparé de longue main, fut l'œuvre d'une intrigue servie par un coup d'audace et l'affaire d'un moment.

Ces résultats reçurent leur consécration diplomatique par le traité de triple alliance que conclurent à Loo, le 13 juin 1788, le Stathouder, la Grande-Bretagne et la Prusse, traité fatal qui, en fondant de nouveau l'influence de l'Angleterre sur le continent, lui créa un intérêt de plus à combattre la Révolution française.

Il est vrai que, en ce temps-là même, et fort heureusement pour elle, l'Orient et l'Occident voyaient s'allumer sur leurs frontières un immense incendie, bien propre, ce semble, à distraire l'attention des rois de toutes les agitations dont Paris était ou pouvait devenir le foyer.

Délivrée de Pierre III, son mari, par la férocité d'Orlof, un de ses premiers amants, Catherine II ou, comme l'appelait le prince de Ligne, *Catherine le Grand* devait à un assassinat conçu dans la volupté d'occuper le trône des czars. Sa tête était d'un homme de génie; son cœur était d'une femme tombée dans l'esclavage du plaisir et avide d'amour. Ce fut pour avoir bien compris le secret de cette double nature que Potemkin, successeur d'Orlof, la domina. A l'affection moitié romanesque, moitié sensuelle que lui portait Catherine, il sut associer habilement de vastes desseins. Auprès d'une femme qui ne s'étonnait pas d'avoir Pierre le Grand à continuer, qui avait correspondu avec Voltaire, protégé Diderot et envié la gloire d'être philosophe, Potemkin ne crut pas sa fortune en sûreté, s'il ne chargeait quelque passion forte de veiller sur la durée de leurs amours, et il eut recours à l'ambition. Il accoutuma Catherine à chérir en lui

l'instrument des conquêtes de l'empire russe. Il lui donna à admirer cette inscription : *C'est ici le chemin de Byzance*. Il fit à sa souveraine une servitude imposante, en lui ménageant des plaisirs pleins de hautes pensées et en l'amenant à confondre avec les préoccupations d'une politique toute virile le roman de ses faiblesses. Ardent à vanter et à poursuivre les vues de Pierre le Grand sur la Turquie, Potemkin, une fois premier ministre, avait envoyé une armée russe conquérir la



CATHERINE II

Crimée, et, depuis, il ne cessa de tenir l'œil de Catherine ouvert sur Constantinople.

Bientôt le projet de chasser d'Europe les Turcs devint manifeste, et mille circonstances le dénoncèrent : les intrigues de la Russie en Égypte, ses irruptions dans le Péloponèse, le langage de ses consuls dans l'Archipel, ses efforts pour animer les Grecs à la révolte, le nom de Constantin donné à un des petits-fils de l'impératrice, la création d'une flotte considérable à Kherson et à Sébastopol, le voyage enfin, ce fameux et féerique voyage que Catherine, à l'instigation de Potemkin, entreprit à travers ses immenses possessions.

Le but de Potemkin, en suggérant cette idée, avait été

d'arracher l'impératrice à la connaissance des plus tristes réalités : l'épuisement du trésor, par exemple, et la détresse d'un peuple que décimait la famine. Il s'appliqua donc, en cette occasion, à enivrer Catherine du sentiment de sa puissance. Tout le long de la route, grâce aux préparatifs ordonnés, se dressaient de riants mensonges et les images d'un bonheur factice ; l'aspect des fêtes était partout; les villages venaient, comme par enchantement, se ranger sur le passage de l'impératrice, et, pendant l'espace de cinq cents lieues, au sein d'une saison rigoureuse, d'innombrables bûchers firent disparaître l'obscurité des jours. C'était à Kherson que Catherine se rendait, ce qui faisait ressembler son voyage à une marche triomphale destinée à célébrer, sous les yeux des Turcs, des conquêtes passées qui en annonçaient de nouvelles. L'émotion fut immense à Constantinople ; et lorsqu'on apprit que l'empereur d'Autriche, Joseph II, était allé au-devant de Catherine à Catharinoslaw, et l'avait accompagnée en Crimée, l'Europe ne douta plus que la ruine de l'empire ottoman ne fût convenue entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne. Cependant, ni l'une ni l'autre de ces deux cours n'était prête pour la guerre; car la Russie manquait d'argent, et l'Autriche allait avoir sur les bras le Brabant soulevé. Ce fut la ligue anglo-prussienne qui déchaîna la tempête, en excitant les Turcs. Hertzberg espérait par là créer à l'Autriche des embarras mortels, et Pitt voulait mettre la France dans l'alternative ou de perdre son influence à Constantinople, si elle abandonnait les Turcs, ou de perdre les avantages de son traité de commerce avec la Russie, si elle les soutenait.

Le débat qui existait alors entre Saint-Pétersbourg et Constantinople était celui-ci : La Russie demandait qu'un consul russe fût admis dans le port de Varna ; que le Grand Seigneur renonçât à tout droit de souveraineté sur la Géorgie ; que les gouverneurs de la Moldavie et de la Valachie, appelés princes en Europe, fussent désormais investis d'une autorité héréditaire, c'est-à-dire indépendante de la Porte, et que la Bessarabie fût incorporée à l'empire russe. De son côté, la Porte, sans s'être encore ouvertement déclarée à cet égard, n'aspirait pas à moins qu'à la restitution de la Crimée.

L'impossibilité absolue d'accorder ces prétentions rivales, la politique bien connue de Potemkin, l'ambition de Catherine, la haine nationale des Turcs à l'égard des Russes, haine à laquelle la religion mahométane mêlait son fanatisme, tout contribuait à assurer le succès des machiavéliques exhortations de la Prusse unie à l'Angleterre : un incident précipita la querelle. Suspect de trahison et menacé de perdre la tête, Mauro Cordato, hospodar de Moldavie, parvint à s'échapper de Jassi et chercha refuge sur le territoire russe. La Porte réclama le fugitif ; la Russie refusa formellement de le rendre. C'était le dernier coup d'aiguillon donné à des colères impatientes : la Turquie éclata avec une résolution et une audace qui étonnèrent toute l'Europe. Bulgackow, ministre de la Russie à Constantinople, fut sommé de signer, à l'instant même, sur un papier qu'on lui présenta, la restitution de la Crimée ; il ne pouvait ni ne voulut y consentir, et, suivant une pratique aussi injuste que contraire au droit des gens, le Grand Seigneur le fit mettre aux *Sept-Tours*, mesure violente que suivit immédiatement une déclaration de guerre à la Russie. Déjà une armée avait été rassemblée dans le voisinage d'Oczakow, et une lettre circulaire adressée aux sept classes de la milice, adjuration pathétique qui appelait tous les Turcs autour de l'étendard sacré du prophète, promettant à ceux que la mort aurait épargnés la couronne des héros et à ceux qu'elle visiterait l'auréole des saints. Un sombre enthousiasme fit partout jaillir de terre des soldats. Les mosquées entendirent la prière du guerrier. Des scènes d'un indescriptible effet accrurent l'émotion de Constantinople. La tempête lui apporta, comme un heureux présage de la destinée, un vaisseau russe égaré sur la mer Noire. Rappelé d'Égypte où il achevait de réduire les mamelucks et d'où il rapporta des trésors, le capitan-pacha, vieillard magnanime, excita par sa présence une joie universelle. En paraissant devant son maître, il lui avait dit qu'il venait offrir à une cause juste la vigueur que lui laissaient de longues années consacrées à la patrie, et le Grand Seigneur, touché jusqu'aux larmes, avait pressé contre son cœur le soldat blanchi au milieu des périls. Le sort en était donc jeté : sur la limite de deux mondes, une lutte allait s'engager, une lutte à mort.

Quand on sut à Saint-Pétersbourg ce qu'osaient des ennemis qu'on s'était habitué jusqu'alors à regarder avec mépris, il y eut un moment de stupeur. Il était précisément question, à cette époque, d'un projet d'alliance entre la France, la Russie et l'Autriche. Ce projet, encore enveloppé de mystère, avait pour but de calmer les passions que la ligue anglo-prussienne s'attachait à enflammer, et, s'il s'était réalisé, il aurait peut-être épargné la vie à un million d'hommes qui périrent dans cette terrible guerre des Turcs contre les Russes. Toujours est-il que Catherine se prêtait au plan proposé ; mais un commis du comte Osterman ayant dévoilé le secret, Fraser, chargé d'affaires du gouvernement anglais à Saint-Pétersbourg, en donna avis par courrier extraordinaire. Hertzberg, qui connaissait les embarras intérieurs du gouvernement français, résolut alors de l'effrayer par un déploiement de violence, et il réussit. La France convint avec l'Angleterre d'un désistement réciproque, et borna son intérêt pour les Turcs à des offres de médiation dont la timidité parut suspecte au Divan et qui, étant fort au-dessous de ce qu'on attendait d'un peuple ami, échouèrent.

Les premiers efforts des Turcs furent le commencement d'une série de désastres. Une bande intrépide, conduite par un enthousiaste nommé Sheik Mansour, n'aboutit qu'à teindre de son sang les nouvelles frontières de l'empire russe. Hassan Bey, homme de mer expérimenté cependant, alla faire le long de la mer Noire une promenade inutile que, dès son retour à Constantinople, il paya de sa tête, pendant que la garnison turque d'Oczakow était taillée en pièces par la garnison russe de Kinburne. Pour comble d'infortune, Joseph II, dans sa maladive impatience d'être salué un grand homme, voulut se dédommager comme capitaine de ses échecs comme législateur; et, sans prétexte, unissant ses drapeaux à ceux de la Russie, il mit en mouvement ses armées. De sorte que, livrés à leurs propres forces, abandonnés par l'Europe, abandonnés par la France, les malheureux Turcs eurent à combattre deux des plus formidables nations du monde.

D'autres ont dit ou diront comment la Moldavie fut conquise par Romanzow et Cobourg ; comment Joseph II, combattant en personne, prit d'assaut la ville de Sabach ; comment l'escadre russe fut battue sur la mer Noire ; comment, à la fin de 1788, après un siége de dix mois, Potemkin s'empara d'Oczakow : tragédie épouvantable ! Les maladies avaient emporté les deux tiers de l'armée assaillante. Devenus furieux, les soldats se mutinèrent, demandant que l'assaut fût livré et qu'il fût terrible, qu'il fût le dernier. On emporta la ville dans cet élan de rage, on la pilla, on l'inon de sang. Les enfants dont on découvrait l'asile furent égor-



JOSEPH II

gés. Trois jours après la victoire, les Russes massacraient encore! Il n'entre pas dans mon sujet de raconter cette guerre où la discipline prouva si cruellement sa supériorité sur la bravoure, et où les Ottomans, par des prodiges d'héroïsme, ne purent qu'immortaliser leur impuissance. Il suffira de rappeler ici qu'antérieurement à cette sinistre succession de catastrophes qui marqua la campagne de 1789, les Turcs firent payer cher à l'Autriche l'injustice de son agression. Joseph II vit son propre pays dévasté, ses sujets tués ou réduits en servitude, leurs foyers détruits, et son cœur s'ouvrit dès lors à une mélancolie dont la mort seule devait le guérir.

Pendant ce temps, Hertzberg soufflait partout la discorde; Gustave III, roi de Suède, s'attaquait à Catherine II, mettait Saint-Pétersbourg en danger à force d'audace, et mis en danger à son tour, s'abritait derrière la médiation de la ligue anglo-prussienne; la Hongrie s'agitait pour ses anciens priviléges, et, sourdement excitée par le ministre de Prusse Luchesini appuyé de l'Anglais Hailes, s'apprêtait à secouer le joug de l'Autriche, les hommes reprenant déjà leur costume antique, tandis que les dames coupaient leurs chevelures et brodaient les ceintures des guerriers. Ce n'est pas tout : de leur côté les Pays-Bas autrichiens se soulevaient. Joseph II, que la contagion de la philosophie avait gagné, n'aimait pas les prêtres, leur domination surtout. Du haut de son trône impérial, il osa déclarer la guerre à la superstition, toute-puissante dans le Brabant; mais comme il heurta sans ménagement les préjugés religieux, intraitables, et que la précipitation de ses réformes le condamna au despotisme pour accélérer la marche du progrès, le clergé des Pays-Bas put aisément associer à la cause de son ascendant menacé celle des libertés publiques et de l'indépendance nationale. Les prêtres poussèrent à la résistance, les dévots de Louvain s'émurent, les patriotes de Bruxelles cherchèrent des épées, et, par une singulière ironie de son destin, Joseph II eut contre lui, en sa qualité de roi, l'esprit nouveau qu'il entendait servir contre les prêtres.

Ainsi, sous mille formes, à travers mille déguisements, il allait se répandant sur l'Europe, cet esprit nouveau, qui, parti de France, avait donné à l'Espagne Campomanès et Aranda; au Portugal, Pombal; à l'Angleterre, Fox, cet invincible cœur, et que représentait encore, jusque sous les voûtes du Vatican, l'ombre errante de Ganganelli empoisonné. Et cela dans le temps même où, frappés d'aveuglement, les Cabinets poursuivaient leur système d'empiétements réciproques, d'égoïste rivalité, d'intrigues, de désunion, de luttes armées. Qu'on se rappelle l'état de l'Europe en 1789 : Catherine et Joseph poursuivaient une guerre d'extermination contre les Turcs; la ligue anglo-prussienne troublait le monde diplomatique; la Suède était mise en mouvement par l'ambition de Gustave III; la Hongrie demandait compte aux Autrichiens de ses priviléges; la Pologne revendiquait son indépendance; le Brabant se soulevait; Hertzberg et Pitt bouleversaient toutes choses.... que de complications! A leur ombre, la Révolution française put grandir.

Mais le moment vint, où, pour les rois et leurs ministres, il n'y eut plus qu'une préoccupation, qu'une pensée, qu'une colère, qu'un effroi. Il se fit par toute l'Europe, comme une formidable et soudaine illumination, quand on apprit la chute de la Bastille, la fuite du comte d'Artois, la défection ou l'impuissance des soldats, les journées d'octobre, et enfin par quels illustres travaux l'Assemblée constituante signalait son avénement. Les Cabinets commencèrent alors à comprendre le danger de leurs querelles et à se rapprocher. De leur côté, les intérêts aristocratiques que menaçaient les idées nouvelles prirent l'alarme, en Allemagne surtout, l'empire germanique étant celui sur lequel la Révolution française, au dehors, exerça sa première action matérielle.

Nous avons rapporté les divers décrets rendus dans la nuit du 4 août 1789 : parmi ces décrets fameux, il en était un qui atteignait, à raison de leurs possessions d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine, plusieurs princes ecclésiastiques et laïques de l'empire. Les députés du Cercle du Haut-Rhin, assemblés à Francfort, prirent en janvier 1790 un *conclusum* portant que l'empereur et le corps germanique étaient requis d'accorder appui et protection aux États, à la noblesse et au clergé de l'empire contre les actes arbitraires de l'Assemblée nationale. Joseph II accueillit ces réclamations et, à son tour, le roi de Prusse, comme prince de l'empire, adressa à son ministre à Ratisbonne un rescrit protecteur des intérêts invoqués par les seigneurs allemands. De convenables dédommagements furent offerts, mais refusés avec hauteur : c'était le rétablissement de leurs droits seigneuriaux que les princes allemands exigeaient. Là fut le premier germe de rupture entre les souverains d'Allemagne et la Révolution française.

Cette rupture, un événement que chacun prévoyait d'ailleurs depuis quelque temps, la rendit inévitable et la précipita.

Le 15 décembre 1789, un cri avait été poussé dans les rues de Paris : Victoire! victoire! Le bruit venait de se répandre que, ravagé, ensanglanté, mis au pillage par les soldats du général autrichien d'Alton, le Brabant avait, dans un dernier et vigoureux effort, secoué la domination impériale. D'Alton fuyait, poursuivi d'un côté par le duc d'Aremberg, de l'autre par le général Van-der-Mersh; Bruxelles était au pouvoir des patriotes.

A la nouvelle des Pays Bas perdus, Joseph II portait déjà la mort en lui : ce coup retentit au fond de son âme comme l'arrêt définitif de la destinée. Son découragement, depuis quelques mois, était extrême. Pendant son dernier séjour à Luxembourg, il lui était arrivé de dire, un soir, après une conversation très-sérieuse : « Si l'on veut orner mon tombeau d'une épitaphe, ce doit être de celle-ci :

Ci-gît Joseph II,
Qui fut malheureux dans toutes ses entreprises. »

Sentant la vie lui échapper et informé qu'on avait ordonné pour lui des prières publiques, il s'écria, dans l'accablement de son cœur : « Je le sais, mais je sais aussi qu'une partie de mes sujets ne m'aiment pas. » Ce fut sous le poids de cette pensée amère qu'il s'empressa, lorsqu'il en était temps encore, d'accorder aux Hongrois ce qu'ils demandaient, c'est-à-dire la restitution de leurs anciens priviléges; le retour à Presbourg de la couronne royale de Hongrie, qu'on avait transportée à Vienne après la mort de Marie-Thérèse; la faculté, pour la nation hongroise, de reprendre son costume national et de rédiger, soit en hongrois, soit en latin, tous les actes publics. Il voulut connaître combien d'heures lui étaient promises, et Quarin, son médecin, lui ayant déclaré que non-seulement sa fin était proche, mais qu'elle serait soudaine, il eut la magnanimité de récompenser par un don de dix mille florins ce courageux avertissement. A partir de cet instant solennel, il montra la sérénité d'un héros. Son esprit, comme une lampe active au seuil des choses éternelles, ne cessa de veiller et de se répandre. Avec une énergie surprenante, il pourvut à mille soins compliqués. Uniquement préoccupé des personnes qui lui étaient chères, il désira voir, avant de

mourir, l'archiduchesse Élisabeth, alors enceinte, et, craignant que l'extrême pâleur de son visage ne fît trop d'impression sur la jeune princesse, il ne voulut être éclairé, pendant cette visite, que par une seule bougie de nuit, placée dans l'angle le plus éloigné du lit. Mais quand Élisabeth entra dans la chambre funèbre, quand elle entendit la voix tremblante de son oncle, elle tomba évanouie et il fallut l'emporter. Quelques jours après, Joseph II, qui lui-même allait mourir, apprit que sa nièce bien-aimée était morte. A cette nouvelle, il garda le silence et cacha son visage afin de dérober les dernières larmes qu'il eût à verser. Il se ranima pour penser à l'avenir de ses amis et de ses serviteurs, pour acquitter ses dettes de reconnaissance, pour faire à tous ses adieux. De sa main défaillante, il toucha la main de l'héroïque général Laudhon. Il écrivit au maréchal de Lascy : « Souvenez-vous de moi ! » Le 20 février 1790, qui fut pour



FOX

lui le jour suprême, il s'efforça de donner quatre-vingts signatures; à la quatorzième, il s'arrêta.... Le confesseur fut appelé et se mit à lire des prières. L'empereur expirant les écoutait avec ferveur; tout à coup il dit : « Arrêtons-nous là : ce livre ne me servira plus. » Il ne lui servit plus, en effet.

Joseph II était né avec une âme bien supérieure à son génie. Sa puissance fut grande : qu'importe? Elle resta toujours trop petite pour son vouloir. La gloire, mirage qui trompe tant de natures orgueilleuses, ne cessa, en l'attirant, de lui mentir. Tel fut le sort de ce déplorable héros que, dans son ardeur à fonder la liberté, il se transforma en tyran, et qu'il s'égara, quoique équitable, jusqu'à des prodiges d'iniquité, la guerre contre les Turcs, par exemple. Haletant sur le difficile chemin des réformes, il fit si bien violence à l'avenir, que le présent lui échappa. Tout ce qu'il avait tenté pour le bien de ses sujets, ses sujets, saisis de terreur, le lui rendirent en révoltes. De sorte qu'il s'éteignit,

plein d'aspirations découragées, inconsolable de son rêve évanoui, accablé, brisé. Il n'y avait eu de sublime en lui que le désir.

Quelle aurait été, à l'égard de la Révolution française, l'attitude de cet homme extraordinaire? Ce qui est certain, c'est que sa mort ouvrit en quelque sorte l'ère de la coalition. Léopold, frère de Joseph II et son successeur, ne se vit pas plutôt chef de la maison d'Autriche, qu'il concentra toute son attention sur Paris. La Révolution y apparaissait, à cette époque, sous son imposant aspect. Léopold en fut épouvanté, et ne songea plus qu'à faire partager son épouvante aux diverses cours de l'Europe.

Il trouvait à cela, d'ailleurs, de grands avantages. La situation, telle que Joseph II la lui avait léguée, était lourde: il avait à recouvrer les Pays-Bas, à calmer la Hongrie, à conclure avec la Porte ottomane une paix que réclamait l'épuisement de son royaume. Or, le plus sûr moyen pour lui de dominer tant de complications, était de se rapprocher de la Prusse, en lui signalant, comme l'ennemi commun à combattre, la Révolution française. Il s'agissait seulement de savoir si les dispositions personnelles du roi de Prusse se prêtaient à une réconciliation dans un pareil but, et Léopold ne tarda pas à recevoir sur ce point des informations satisfaisantes. Il apprit par ses agents que Hertzberg, l'âme de la politique prussienne jusqu'alors, commençait à chanceler sous les coups des favoris du roi, bravés noblement, et de ses maîtresses dédaignées. Car, non content de donner à gouverner aux plus abjectes courtisanes la corruption de son cœur, Frédéric-Guillaume II en était venu à se faire le jouet d'un certain nombre de visionnaires sans scrupules. En opposition à la secte des illuminés révolutionnaires, l'Allemagne avait produit celle des illuminés royalistes, à la tête de laquelle marchait Bischofswerder: ce mystique et ses adeptes s'emparèrent de l'esprit du roi de Prusse par des scènes étranges, tantôt évoquant devant lui Jésus-Christ et Moïse, tantôt, au milieu d'un souper, lui montrant dessinée sur le mur l'ombre de César. Ce fut avec un des auteurs de ces tristes comédies, rival avoué de Hertzberg, que Léopold se concerta. Le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, fut envoyé à Bischofswerder, et l'on prépara tout pour changer la direction de la politique prussienne, renverser Hertzberg, et préluder, par l'oubli des dissensions qui existaient entre les rois, à leur ligue contre la Révolution française.

Que se passait-il en Angleterre, pendant ce temps? L'œil ardemment fixé sur la France, elle suivait avec une émotion profonde le mouvement qui nous emportait. Sans bien mesurer encore la portée de ces coups fameux, elle sentait vaguement qu'ils ébranleraient le monde et retentiraient dans son propre sein d'une manière formidable. Parmi ceux que la liberté universelle comptait pour amants, ce fut de l'enthousiasme. Le 5 novembre 1789, un meeting, que Stanhope présidait, vota une adresse à l'Assemblée nationale de France, pour la féliciter de la régénération de ce pays; et, de son côté, dans la chapelle des dissidents de *Old Jewry*, le docteur Price prononça un éloquent discours sur des événements que sa pensée liait au futur bonheur de la race humaine. Mais ce que, d'une âme fervente, les uns espéraient, faisait frissonner les autres. Beaucoup, devant un spectacle aussi imprévu, s'arrêtaient immobiles, muets, et comme suspendus entre l'admiration et l'effroi. L'heure de la haine, cette heure que Pitt attendait, n'était pas encore venue!

Toutes ces passions diverses que, dans les profondeurs de la société anglaise, la Révolution venait agiter, les débats du parlement les firent bientôt monter à la surface.

Ici vont figurer trois hommes qu'il faut connaître.

De tous les calomniateurs renommés de la Révolution française, le premier fut Burke. Voici sous quels traits le représente un auteur contemporain:

« L'orateur que je désirais le plus entendre était le célèbre M. Burke, auteur du *Traité du sublime*, et souvent sublime lui-même. Il se leva enfin; mais, en le considérant, je ne pouvais revenir de ma surprise. J'avais si souvent entendu comparer son éloquence à celle de Démosthène et de Cicéron, que mon imagination, l'associant à ces grands hommes, me le représentait comme eux, sous des traits nobles et imposants. Je ne m'attendais pas sans doute à le voir, dans le parlement d'Angleterre, revêtu de la toge antique, mais je n'étais nullement préparé à cet habit brun, si serré qu'il semblait gêner tous ses mouvements, et surtout à cette petite perruque blonde et bouclée, qui, malgré tous mes efforts pour trouver un objet de comparaison plus relevé, lui donnait l'extérieur d'un bedeau de village. »

Voilà pour l'homme physique. Veut-on savoir jusqu'où l'homme moral était capable de faire descendre ses rancunes et son langage? En parlant de M. Dundas, il dit quelque part:

« Avec six gros bâtards (*Rapports du comité secret*), dont chacun est fort comme Hercule enfant, cette délicate créature rougit à la vue de son nouvel époux, affecte une pudeur virginale; ou, pour employer une comparaison plus juste à la fois et plus poétique, cette personne si tendre, si timide, si alarmée du souffle des vents, est étalée au soleil, couchée dans la fange, ainsi qu'une truie, et ayant autour d'elle, en témoignage de son chaste amour, les prodigieux résultats de sa fécondité. »

Ne juger Burke que sur ces indices, ce serait être envers lui aussi injuste qu'il le fut envers la France. La vérité est qu'il posséda des qualités éminentes, mais aucune de celles qui auraient pu donner du poids à ses accusations contre la Révolution française. Qu'on ouvre ses livres, qu'on lise ses discours! La science s'y étale sous ses aspects les plus variés, le style est abondant et riche, les métaphores pullulent, les sarcasmes reluisent attachés à des phrases pompeuses, comme autant de poignards à manches d'argent, mais sous cette diffusion opulente quel fonds de sécheresse! misérable est la logique que ces ornements recouvrent, et cette ironie fardée tourne vite contre le bourreau, en intéressant à ses victimes! La vigueur de Burke n'est bien souvent que de la grossièreté; sa chaleur et son éclat ont quelque chose d'un feu d'artifice et ne rappellent en aucune façon la nuée d'étincelles qui jaillit de l'enclume sous les coups pressés du marteau. Burke était Irlandais. Jeune, il était allé poursuivre la fortune à Londres, où il vécut d'abord de sa plume. L'*Annual register*, dont il eut l'idée, ne lui valait pas, comme prix de sa collaboration, au delà de cent livres sterling, — les quittances existent. — Mais bientôt, remarqué par Gérard Hamilton, puis par le marquis de Rockingham, il reçut de ce dernier, en pur don, dix mille livres sterling, avec lesquels il acheta la villa de Beaconsfield. La politique s'ouvrant de la sorte devant lui, il y marqua sa place, soit dans les débats que suscita la guerre d'Amérique, soit dans ceux auxquels donna naissance le bill de la réforme de la maison royale. Mais l'*Annual register* constate lui-même qu'après l'établissement du ministère de Pitt en 1783, les éclatantes divagations de Burke furent considérées par la Chambre des Communes comme une interruption des affaires publiques:

on toussait, on frappait du pied, il y eut des huées. Lui, naturellement irritable, il se répandit en accès de colère, fort imprudents chez une nation grave. A l'époque où cette histoire nous a conduits, il atteignait sa soixantième année. Le déclin de son ascendant l'avait aigri. Par un singulier renversement des lois de la nature chez la plupart des hommes, l'âge avait en même temps exalté son imagination et affaibli son jugement. Dans je ne sais quelle vision fantastique, Marie-Antoinette lui était apparue toute rayonnante de grâce et de beauté; donc, il n'y avait plus qu'à maudire un peuple qui refusait de tomber à genoux devant elle. Le château de Versailles avait été envahi le 6 octobre; donc, la Révolution française, c'était le pillage, l'assassinat, le crime en délire. Mais patience! nous allons l'entendre.

Heureusement, il s'était lui-même préparé, dans un homme qui toujours s'avoua son élève politique, un adversaire d'une espèce rare. Lorsque touchant à peine aux jours de l'adolescence, Fox, fils de lord Holland le concussionnaire, s'essayait à des plaisirs précoces; lorsque, de bonne heure corrompu par son propre père qui l'encourageait odieusement à toutes sortes de passions égoïstes, Fox se faisait joueur dès l'âge de quatorze ans, et courait perdre aux eaux de Spa tant de guinées mal acquises, qui aurait pu prévoir que cet enfant deviendrait le plus généreux homme d'Etat de l'Angleterre? Mais il est des natures d'une indestructible grandeur. Comme Jules César, Fox traversa le vice sans y laisser son âme. S'il conserva jusqu'à la fin ces passions qu'on avait allumées dans son sang, jamais du moins elles n'étouffèrent en lui les aspirations nobles. Du fond des maisons de jeu, où durent trop souvent l'aller chercher ses collègues et ses commis, il se rendait à son poste pour élever la voix en faveur des malheureux catholiques d'Irlande, pour flétrir la guerre de sauvages faite aux colonies américaines, pour venger la Révolution française calomniée. La Révolution française! ah! ce sera son éternelle gloire de l'avoir si profondément aimée, après l'avoir si vite comprise! Et quel plus vigoureux défenseur pouvait-elle trouver en Angleterre? L'instruction de Fox était bornée, c'est vrai, bornée à la connaissance de l'histoire, des livres classiques et de la situation des divers pays; sciences naturelles, philosophie, métaphysique, tout cela lui était étranger, et son ignorance en économie politique pouvait être notée, même dans un temps où les lois de la formation des richesses n'avaient pas encore fixé l'attention des chefs d'État et où les ouvrages de Smith étaient aussi peu connus que le furent, quelques années après, ceux de Bentham. Mais, en revanche, quelle vivacité de conception! quel pouvoir de divination, plutôt! Il est vrai encore que les qualités extérieures de l'orateur lui manquaient: sa personne était lourde, sans grâce; sa voix, d'une fort médiocre portée, devenait, au milieu des excitations de la parole, une sorte de cri aigu. Mais comme il savait émouvoir, passionner, entraîner son auditoire haletant! Comme elle était irrésistible sa véhémente et naturelle éloquence, entre la pompe de Burke et les effets étudiés de Pitt! Quel torrent descendu des plus hautes sources de l'inspiration que son langage, et comme le mouvement de ses lèvres puissantes disait bien les battements de son cœur! Il ne fut pas irréprochable, sans doute. Aux écarts de sa vie privée, incomplétement voilés par mille qualités charmantes, sa vie politique ajouta des fautes. On le vit, avec un douloureux étonnement, s'allier, contre Shelburne appuyé sur Pitt, à ce lord North qu'il avait accusé de trahison, auquel il avait imputé le crime de l'Amérique perdue et vendue; à ce lord North qu'un jour, au milieu de la Chambre des Communes, il avait fait pleurer. Sa rivalité à l'égard du fils de Chatham ne pouvait avoir un plus triste épisode. C'était l'aristocratie d'ailleurs qui l'avait allaité, celle des whigs, et, au fond, ce tribun du peuple ne fut jamais qu'un grand seigneur en commerce avec la liberté. D'où vient cependant qu'au souvenir de ses erreurs on se sent porté à une indulgence mêlée d'attendrissement? Et d'où vient qu'à tout prix la démocratie le revendique? C'est qu'il eut deux grands amours : Anglais, il aima l'humanité, il aima la France!

A Fox, il fallait un lieutenant; il le trouva dans Shéridan, dont la jeunesse avait été encore plus emportée que la sienne. Un libertin séduisant mais effréné, qui commence la vie par un duel, enlève une femme, met en comédies ses propres aventures, devient directeur de théâtre, rend célèbres sa passion pour le jeu et sa passion pour le vin, un tel homme n'aurait dû être, ce semble, accepté par Fox que comme compagnon de table. D'autant que Shéridan, dans le pays le plus aristocratique de la terre, était fils d'un comédien. Mais Fox le devina; il entrevit le côté noble de cette nature qui n'était qu'à moitié déchue. Ne pouvant se défendre d'aimer Shéridan, il le voulut digne d'être son ami. Il l'éleva donc, de l'intimité de leurs plaisirs, à celle de ses pensées. De l'ombre des coulisses de Drury-Lane, il l'attira sur la scène du Parlement, où, après deux années de silence studieux, Shéridan déploya les trésors d'une éloquence peu spontanée et d'un goût quelquefois équivoque, mais agressive, mordante, pleine de saillies heureusement lancées et qui étincelaient comme le regard même de l'orateur, dont on assure que jamais un clignement n'en altéra la fixité.

Le 9 février 1790, pendant que les Communes discutaient le budget de l'armée, Fox saisit cette occasion pour se prononcer solennellement en faveur de la Révolution française. Il se félicita, comme Anglais, du voisinage d'un peuple qu'avait enfin visité la liberté. Il affirma que la France libre serait moins disposée à la guerre et à la haine qu'elle n'avait pu l'être, gouvernée par les cabales ou les intrigues d'hommes d'État ambitieux et égoïstes. N'y aurait-il pas à tirer parti des embarras intérieurs de la France, avait-on demandé? Oui, répondait le généreux Fox; mais l'avantage que nous promet la situation de la France, poursuivons-le en réduisant nos forces militaires et non en dirigeant contre le domaine de nos voisins de déloyales attaques.

Une amitié grave de la part de Burke, respectueuse de la part de Fox, liait depuis longtemps ces deux hommes. C'était au premier que le second, moins instruit et moins âgé, rapportait, avec une modestie touchante, les progrès de son éducation politique. Mais il était dit que la Révolution française les diviserait à jamais. Autant Fox l'avait exaltée, autant Burke s'appliqua à l'amoindrir, à la flétrir même. Il déclara qu'à ses yeux la France n'existait plus politiquement; que les Français venaient de se montrer les *meilleurs architectes de ruines* qui eussent jamais existé. Dans l'élan d'une fureur insensée, il ajoutait: « Si nous, Anglais, nous étions les vainqueurs, les maîtres de la France, si nous la tenions là étendue à nos pieds, nous rougirions de lui imposer des lois aussi dures que celles qu'elle vient de s'imposer à elle-même. » Et après l'avoir de la sorte déclarée folle, déclarée morte, par la plus pitoyable des contradictions, il s'effrayait de la puissance contagieuse de l'exemple par elle donné à la terre. Le titre de citoyens pris par des soldats lui faisait peur, surtout!...

Fox se sentit profondément ému: il perdait un ami. Mais, la vérité l'emportant dans son cœur, il se leva pour répondre. Attentif à amortir le coup qu'il fallait frapper, il com-

mença par vanter Burke, sa vaste science, la sagesse de ses entretiens dont lui, Fox, avait tant profité. Il répéta ensuite qu'il n'avait pu se défendre de regarder les armées permanentes avec moins d'inquiétude, depuis que l'armée française prouvait si bien qu'il est possible, sans cesser d'être citoyen, de devenir soldat. S'ensuivait-il qu'on le dût ranger parmi les démocrates? Non, il s'avouait également ennemi de toutes les formes absolues de gouvernement : monarchie absolue, aristocratie absolue, démocratie absolue. Son idéal, c'était la constitution de son pays, fondée sur la balance des pouvoirs et se prêtant à des améliorations progressives. Quant aux scènes de sang qui avaient effrayé la France, il était loin d'y applaudir, mais il pensait qu'on devait parler plutôt avec une sorte de compassion d'excès commis pour s'affranchir.

« Un membre séparé de mon corps, répliqua Burke, me causerait moins de douleur que la nécessité où je suis de me séparer violemment et publiquement de l'opinion d'un ami. »

Et il reprit contre la Révolution le cours de ses invectives.

Indigné alors et s'échappant en paroles indomptées, Shéridan débuta par dire que, de tous les mots que son honorable ami Burke avait prononcés, il n'en était pas un seul que sa conviction ne repoussât. Car enfin, la Révolution française était-elle moins juste que celle d'Angleterre? N'était-elle pas venue d'une provocation plus grande encore? On accusait l'Assemblée nationale d'avoir renversé les lois, violé la justice, détruit la richesse publique! — Quelles lois? les lettres de cachet? — Quelle justice? les décisions d'une magistrature vendue? — Quelle richesse publique? la banqueroute? En arrivant, l'Assemblée nationale avait vu... quoi? des fabricants ruinés, des ouvriers sans emploi, un peuple sans pain, le désordre dans tous les esprits, le désespoir dans toutes les âmes. Les maux dont Burke la rendait responsable, elle les avait trouvés, au contraire, déjà existants; et comment un Anglais pouvait-il s'étonner qu'une nation assiégée de tant de douleurs en eût cherché la source? Eh! qu'avait donc voulu l'Assemblée que n'eût voulu avec elle la France, toute la France, unie comme un seul homme dans la poursuite d'un seul dessein? Il fallait abhorrer les excès, sans doute; mais combien plus le despotisme qui les avait enfantés à force de corrompre la nature humaine! S'il y avait effectivement en France des hommes qui eussent par ambition commis des crimes, anathème sur eux; mais qu'on s'enquît d'abord de la vérité des faits : une malédiction ne doit point sortir d'une rumeur. Pour lui, il repoussait bien loin le sanguinaire espoir de voir le despotisme se relever, et cela, même au point de vue anglais, parce que si la France achevait son œuvre, elle deviendrait plus puissante, il est vrai, mais aussi plus juste, plus honnête, plus pacifique! Les Français étaient une nation brave et généreuse. Leur vice, ce fut leur gouvernement.

Pitt s'était étudié à beaucoup de circonspection pendant ce débat. Il prit la parole, moins pour s'y mêler que pour le clore, non sans avoir indiqué par quelques compliments pleins de mesure qu'il entrait dans l'opinion que Burke avait exprimée. Ses sentiments à l'égard de la Révolution française n'étaient pas douteux, même à cette époque. Mais il avait besoin de se préparer à la lutte, et sa prudence ajournait sa haine.

Tel était donc, au commencement de 1790, l'état de l'Europe. L'esprit nouveau avait tout envahi, traînant à sa suite, soit l'agitation de l'espérance, soit celle de la frayeur. Par la défaite du parti des patriotes en Hollande, l'Angleterre avait pris pied sur le continent, à peu de distance du grand foyer qui brûlait dans Paris. La démocratie et les prêtres se disputaient le Brabant soulevé. La mort de Joseph II venait de laisser l'empire d'Autriche à un prince dont l'ambition était de rétablir la paix entre les gouvernements pour la transformer en une vaste guerre contre le peuple de France. En Prusse, Guillaume II ne songeait plus qu'à se débarrasser du génie de Hertzberg et s'abandonnait à la secte des illuminés royalistes. Quoique trop éloignée de la Révolution pour la saisir corps à corps, quoique distraite par les Polonais et par les Turcs, Catherine II commençait à céder au lâche remords d'avoir été une reine philosophe : elle avait peur. Le roi de Suède, Gustave III, était loin de posséder une puissance proportionnée à l'activité de son âme, mais sa soif des combats dont on parle et son humeur chevaleresque lui assignaient d'avance une place dans la coalition des rois, si elle se formait. L'Espagne remuait sous un roi sans volonté comme sans force. Il en était de même de l'Italie sous ses souverains, encore immobiles. Quant à l'Angleterre, on vient de voir que la Révolution française, à peine hors du berceau, y produisait déjà une impression profonde, semant l'enthousiasme, éveillant la colère, bouleversant les vieux partis, séparant à jamais des amis illustres et remplissant le cœur des hommes d'État d'un trouble inconnu.

CHAPITRE II

LES CHATEAUX BRULENT



L'ANNÉE 1790 s'ouvre par un spectacle inattendu : Bailly est à genoux devant Louis XVI. D'un air humble, d'une voix soumise, en esclave qui prie, il vient apporter au roi les hommages de Paris en révolution!

De son côté, le président de l'Assemblée nationale..., mais avant de parler de ces respects qu'une fatalité morne changea si vite en colères, et pour en mieux marquer le caractère étrange, il convient de rappeler où la France, celle des provinces, en était alors.

« Sur les confins de la Marche et du Berry, dans le pays qu'on appelle la Varenne et qui n'est qu'une vaste lande coupée de bois de chênes et de châtaigniers, on trouve, au plus fourré et au plus désert de la contrée, un petit château en ruine, tapi dans un ravin, et dont on ne découvre les tourelles ébréchées qu'à environ cent pas de la herse principale. Les arbres séculaires qui l'entourent et les roches éparses qui le dominent, l'ensevelissent dans une perpétuelle obscurité, et c'est tout au plus si, en plein midi, on peut franchir le sentier abandonné qui y mène, sans se heurter contre les troncs noueux et les décombres qui l'obstruent à chaque pas.... Quand les bûcherons et les charbonniers, qui habitent les huttes des environs, passent, dans la journée, sur le haut du ravin de la Roche-Mauprat, ils sifflent d'un air arrogant, ou envoient à ces ruines quelque énergique malédiction; mais quand le jour baisse et que l'engoulevent commence à glapir du haut des meurtrières, bûcherons et charbonniers passent en silence, pressant le pas, et de temps en temps faisant un signe de croix pour conjurer les mauvais esprits qui règnent sur ces ruines. »

Comme elle fait bien comprendre la guerre aux châteaux, cette vive peinture fournie au génie du romancier par les

souvenirs héréditaires du paysan : naïve histoire, la plus lumineuse de toutes peut-être, qui, d'âge en âge et de veillées en veillées, se conserve dans les chaumières !

« Le vieux Mauprat était un animal perfide et carnassier qui tenait le milieu entre le loup et le renard.... Il affectait beaucoup de politesse et ne manquait pas de moyens de persuasion avec les objets de ses vengeances. Il savait les attirer chez lui et leur faire subir des traitements affreux que, faute de témoins, il leur était impossible de prouver en justice.... Jamais il n'y eut moyen de le saisir hors de sa tanière, quoiqu'il en sortît souvent et sans beaucoup de précautions apparentes. C'était un homme qui avait le génie du mal, et ses fils, à défaut de l'affection dont ils étaient incapables, subissaient l'ascendant de sa détestable supériorité, et lui obéissaient avec une discipline et une ponctualité presque fanatiques. Il était leur sauveur dans presque tous les cas



SHÉRIDAN

désespérés, et lorsque l'ennui de la reclusion commençait à planer sous les voûtes glacées du château, son esprit, facétieusement féroce, le combattait par l'attrait de spectacles dignes d'une caverne de voleurs. C'étaient tantôt de pauvres moines quêteurs qu'on s'amusait à effrayer ou à tourmenter; on leur brûlait la barbe, on les descendait dans des puits, et on les tenait suspendus entre la vie et la mort, jusqu'à ce qu'ils eussent chanté quelque gravelure ou prononcé quelque blasphème. Tout le pays connaît l'aventure du greffier qu'on laissa entrer avec quatre huissiers, qu'on reçut avec empressement..., et auquel on servit un banquet moqueur, après l'avoir presque étranglé entre deux portes, si bien qu'à son retour il tomba mort, en descendant de cheval, sur le seuil de sa maison. »

Tous les seigneurs, à la vérité, ne ressemblaient point à ces hommes de fer, et tous les châteaux n'étaient pas de noires tanières. Il y avait, à l'époque de la Révolution, beaucoup d'habitations seigneuriales du genre de celles où s'était égayé Voltaire, où Helvétius et d'Holbach exercèrent l'hospitalité du bel esprit, où Rousseau fut recueilli pieusement,

où Diderot maria sa fille. Là, plus d'épaisses murailles, plus de tourelles sombres, plus de mâchicoulis, plus de meurtrières, et, à la place d'un maître vêtu d'acier, un maître en élégant habit de satin. Mais, pour s'être ainsi fardée, l'oppression n'en était pas moins rude, et c'est en parlant même de ces châteaux charmants et de ces jolis seigneurs, qu'un écrivain d'une naïveté profonde (Monteil) a dit : « C'est pour les loisirs du château que le village suait dans les champs, dans les prés, dans les vignes; c'est pour que le château dormît jusqu'à midi que le village se levait avant le jour; c'est pour que le château eût des hors-d'œuvre, du rôt, des sucreries, fît fête, que le village se nourrissait de pain noir, jeûnait. »

Et puis, impossible d'échapper à la *grange dîmeresse* où il fallait que le pauvre villageois portât agneaux, veaux, poulets, dindons, raisins, les dîmes des pois et celles des gerbes, les dîmes des millets et celles des dragées, les dîmes vertes et les dîmes blanches.

Ah! c'eût été merveille que la haine du château n'eût pas été toujours vivante au cœur du paysan, lorsque tout concourait à l'entretenir de cette haine, et la chanson qui l'avait bercé encore enfant, et les récits du soir, et les proverbes vengeurs dont s'enrichissait volontiers sa mémoire, et la légende dont s'amusait son vieil âge! « Un gentilhomme apparaissait tous les jours, entre chien et loup, au fond de la vallée de Galie, près Versailles, tenant une canne à pomme d'or, et priant tous ceux qui passaient de lui en rendre cinq cents coups qu'il avait donnés mal à propos aux gens du pays chassant sur ses terres. »

Et ne disait-on pas proverbialement, parmi la gent villageoise :

Dissolution des Castellane,
Malice des Barras,
Tricherie des Dubreuil,
Déloyauté des Beaufort,
Vanterie des Boniface?

Quand on semait l'or dans les jardins, afin de les rendre stériles, parce qu'il fallait copier les Anglais, et quand des chars, où l'on n'arrivait que par de magnifiques escaliers, servaient de trône à l'impudique rivale de la dame du logis, le paysan n'en savait-il rien? Et pouvait-il ne pas fondre en larmes, quand il voyait sa moisson, au moment d'être récoltée, devenir la proie d'animaux qu'il n'osait tuer, de peur de la prison?

Malheur donc au château, le jour où le village se sentirait le maître!

Autre ennemi mortel du paysan : l'impôt, l'impôt sous forme de collecteurs de tailles, d'employés de Fermes, de douaniers. Rappelons, rappelons ici que, pour les traitants, la France était un pays conquis; que, tenant le peuple sous leurs genoux, ils le saignaient à la gorge; qu'ils disposaient, contre la misère réduite à la fraude, de toutes sortes d'armes terribles : prisons, galères, potences et tribunaux féroces; que leur avidité s'arrêtait seulement où il ne restait plus rien à prendre, et qu'il y eut tel arrêt du conseil dans lequel on peut lire : « Il y a beaucoup de gens en Bourgogne qui ne consomment aucuns sels.... La pauvreté où ils sont actuellement de ne pas avoir de quoy acheter, non pas du bled ni de l'orge, mais de l'avoine pour vivre, *les oblige de se nourrir d'herbe.* »

Nous avons dit, sur la situation que l'ancienne tyrannie de l'impôt faisait aux malheureux campagnards, des choses qu'il est de toute justice d'avoir bien présentes à l'esprit en ce moment, puisque, hélas! l'heure des représailles est venue.

Qui n'a entendu parler de Mandrin, le *colonel général des faux-sauniers et contrebandiers de France?* De même qu'autrefois on avait vu Bertrand Duguesclin prendre le commandement de ce ramas de brigands intrépides qui, sous le nom de *grandes compagnies*, infestaient alors la France, de même, au milieu du dix-septième siècle, Mandrin s'était mis à la tête d'une armée d'hommes farouches ou de victimes irritées, non pour s'en aller, comme avait fait Duguesclin, détrôner un roi d'Espagne au profit de son frère, mais pour délivrer le peuple de l'épouvantable tyrannie des fermiers généraux. Or, quand la Révolution vint, il n'y avait pas quarante ans que Mandrin était mort, et son nom, toujours répété avec mystère parmi le peuple superstitieux des campagnes, leur était moins un sujet d'effroi qu'un sujet d'admiration ou de regret. On se rappelait comment, du haut des montagnes du Dauphiné, sonnant de la trompe, il avait fait accourir et se ranger autour de lui des bandes redoutables, et qu'il avait conduit sa guerre aux impôts à la manière des grands capitaines, livrant bataille, mettant en fuite des troupes réglées, forçant des villes à capituler, tenant le pays enfin depuis la Franche-Comté jusqu'à l'Auvergne; si bien que cent cinquante mille hommes n'avaient pas suffi pour le réduire, et qu'il avait fallu recourir contre lui à la trahison. Puis, lorsque livré par la femme qu'il aimait, il avait été traîné au supplice, comme il s'était montré fier, éloquent, inaccessible à la peur! comme il était bien mort!

A la suite d'une brochure financière, publiée en 1789 sous le titre de *Analyse du testament politique de Mandrin*, et dédiée à l'Assemblée des États généraux, on trouve plusieurs lettres fort curieuses, fort vraisemblables, que l'auteur assure avoir été écrites à Mandrin de son vivant, et qui toutes témoignent du vif intérêt qui s'attachait à ses entreprises. Tantôt c'étaient des secours qu'on lui offrait, tantôt des encouragements anonymes qu'on lui faisait parvenir, tantôt des avis secrets qu'on s'empressait de lui donner :

« Monsieur le général,

« Si vous avez besoin de munitions de guerre, nous sommes prêts à vous en fournir. Vous pouvez compter sur notre communauté pour quatre cents fusils, deux barils de poudre, trois quintaux de balles, six cents rations de pain, cinquante sacs de farine et cent d'avoine. Je suis, etc.... »

« Monsieur,

« A côté de la petite vallée de M...ne, il y a un bois de deux lieues de long sur une de large. Cet endroit pourrait d'autant mieux vous servir d'asile contre les troupes réglées, que pas un seul commandant n'en connaît l'entrée ni l'issue, et qu'aucun habitant du pays ne leur servira de guide. Mais, en cas de trahison, il y a un retranchement naturel au milieu du bois, où vous serez plus en sûreté que dans la plus forte citadelle du monde. Tous les régiments de France y périraient les uns après les autres. Dans une affaire réglée, vous joueriez là le rôle que le roi de Sardaigne joua au col de l'Assiette. Je suis, etc.... »

Ce qui est bien certain, c'est que Mandrin n'aurait jamais pu tenir en échec toutes les forces du royaume, s'il n'eût trouvé aide et appui dans la haine profonde qu'inspirait aux campagnes le despotisme spoliateur des employés des Fermes. Et quelle dénonciation terrible des abus de l'ancien régime que la puissance d'un chef de brigands, que sa popularité!...

C'est qu'en effet la France, aux mains des fermiers géné-

raux, était réellement un pays mis au pillage. Les droits de contrôle, par exemple, s'élevaient jusqu'au douzième des sommes stipulées dans les actes; il fallait payer le papier timbré huit cents, mille et jusqu'à douze cents pour cent au-dessus de sa valeur, et le sel de cinq cents à douze cents pour cent, selon qu'on se trouvait en pays de grandes ou de petites gabelles; le vin, le cidre, l'eau-de-vie, dans leur transport d'une ville à l'autre, étaient soumis à trente droits différents; pour la poudre d'amidon, on avait à payer le tiers de sa valeur; pour les cuirs de tannerie, de mégisserie, un cinquième; pour le papier, un quart. Que dire encore? Ce n'est point exagérer que d'évaluer au cinquième de la masse totale des impôts ce que les fermiers percevaient en fraude, soit par la quantité de terre et d'eau ajoutée au tabac, soit par les tributs arbitraires que les préposés levaient aux portes des villes, soit par les suppléments de sols, anciens sols, nouveaux sols pour livre, par fausses mesures aux gabelles, par faux poids aux douanes. Qu'importait au fermier le prix du bail : est-ce que ce n'était pas le peuple qui en faisait les fonds? Et quel frein mettre à la rapacité de la maltôte, devenue héréditaire? à quel contrôle assujettir le métier de financier, devenu un art de famille? Est-ce que tous ces hommes-sangsues n'avaient pas intérêt à dérober à l'État la connaissance, et du chiffre vrai des revenus, et du meilleur moyen de les percevoir?

Le nombre des commis, gardes, employés, buralistes,



qu'occupaient les Fermes royales, est porté à trois cent mille dans l'*Analyse du testament politique de Mandrin*, à deux cent cinquante mille seulement dans l'ouvrage de Necker sur l'*Administration des finances*. Même en admettant cette dernière évaluation, qu'imaginer de plus dévorant? A la vérité, sur ces deux cent cinquante mille individus, il y en avait deux cent mille qui se chargeaient de la collecte des tailles et capitations, sans recevoir des fermiers aucun salaire. Mais la collecte se faisait-elle pour cela gratis? Non. Un droit de commission était attaché au recouvrement, et si dans beaucoup de paroisses ce droit ne s'élevait pas au-dessus de deux cents livres, il était dans les bons villages de cinq cents, de six cents et même de mille livres. Quant aux cinquante mille autres préposés, non-seulement ils touchaient des appointements fixes, mais ils formaient une armée régulière, répartie par bataillons, et ayant, tout comme celle du prince, ses divisions dans les grades. Étrange spectacle, n'est-ce pas, que celui de cinquante mille hommes, la plupart gens de sac et de corde, militant de la plume ou du sabre pour dépouiller le peuple au profit des fermiers, c'est-à-dire au profit des cuisiniers en renom, des courtisanes en vogue et des filles d'Opéra! Armée! oh! c'est bien ici le mot propre; car les soldats de la finance étaient armés jusqu'aux dents, et très-volontiers ils se servaient du sabre, au point que le seul nom de *gapiants* faisait frémir.

Sur les vexations de tout genre qui marquaient la levée des impôts, sur les invasions du domicile, sur les saisies, sur les exécutions inexorables, nous avons eu déjà occa-

sion de donner des détails auxquels nous renvoyons le lecteur.

Oui, quand le paysan ne payait point au terme expiré..., autant eût valu pour lui qu'il fût mort. Car aussitôt la contrainte se mettait en marche; le collecteur accourait, menaçant et inévitable; il enlevait de dessus les buissons les hardes qui séchaient au vent; et, le linge ne suffisant pas, voilà qu'on entrait dans la chétive maison du taillable; et son lit, ses meubles boiteux, le cher berceau de ses enfants, jusqu'au toit de la cabane, on enlevait tout. « On en a vu, écrit le maréchal Vauban, démolir les maisons pour en tirer les poutres, les solives et les planches. »

Un voyageur, un Anglais (Arthur Young), raconte que, gravissant un jour une colline, bride en main, il rencontra une malheureuse femme, la misère en personne. Elle paraissait avoir soixante ans et n'en avait pas trente-huit. Elle possédait une ferme, une vache et même un petit cheval. Mais elle était chargée de sept enfants, et quand elle eut expliqué à l'étranger ce qu'il lui fallait payer : redevance au seigneur, taxes pour le roi, taxes pour l'Église, taxes sur chaque souffle de vie, taxes toujours, elle ajouta d'une voix qui était bien la voix de la France des pauvres : « J'ai appris que *quelque* part, de *quelque* manière, *quelque* chose doit être fait pour le pauvre : que Dieu nous envoie cela bientôt! car les taxes nous tuent. »

La vengeance avait, de la sorte, son armée prête à entrer en campagne; mais le désordre avait la sienne aussi, et non moins bien préparée. Des paysans formaient la première, les mendiants formaient la seconde.

Après l'invasion des économistes, la charité seule avait eu mission de conjurer les périls du vagabondage. A celui qui n'avait pas de toit s'ouvrait la grange hospitalière; l'indigent trouvait à réchauffer son corps glacé, au foyer de l'homme doux, dont le jeune fils, portant dans sa petite main la pièce de monnaie destinée à l'aumône, apprenait à être bon, à se sentir noblement ému, à aimer, à mêler le sourire à des larmes. O admirable enfantillage des âmes tendres! Pourquoi donc est-elle si touchante, cette vieille psalmodie des pauvres de Rouergue :

Que l'aumône, que la charité,
Devant Dieu, soit présentée,
A cette heure, à l'heure de notre mort,
Ainsi soit-il?

On put citer, en ce temps-là, de bons villageois qui, plus magnifiques, proportion gardée, que des princes, recevaient chaque jour à leur table jusqu'à vingt-cinq passants cherchant à *vivre*. Grave abus, dira-t-on. Eh! qui le nie? D'autant qu'à côté « des vieillards vraiment vieux » et des estropiés ayant en effet perdu l'usage de leurs membres, il y avait nombre de gueux rusés, avec des habits, des tailles, des âges, des figures, des ulcères de rechange. Vint la philanthropie des économistes. Elle opina très-sagement que la mendicité est un fléau, et, en attendant qu'on s'avisât, pour remède suprême, de chiffrer la misère, de la patenter, de l'immobiliser, de la municipaliser, des maisons de force infectes, horribles, furent en sa faveur établies d'un bout à l'autre de la France! Mais, tout mendiants qu'ils étaient, les mendiants n'étaient pas si bien morts qu'on pût de la sorte les coucher dans le tombeau sans qu'ils essayassent d'en soulever la pierre. De la maison de force d'Orléans, de la Tour-Neuve, du Sanitas, beaucoup s'échappèrent, la marque du fouet sur leurs épaules, des taches de sang sur leurs guenilles, et le cœur plein de rage. Organisée pour le désordre, et, même sous des chefs, effrénée, leur foule ne tarda pas à être grossie, doublée, triplée, quadruplée, par la cessation des travaux, par la disette des grains, par les ouvriers fainéants, par les déserteurs, par les parasites, jusque-là que, peu de temps après le 14 juillet, elle tenait à la disposition du chaos deux millions de bouches béantes et quatre millions de bras levés.

Et vous, qu'on vit un jour descendre de la cime du Mont-Dore, sur de grands sabots, en jupes de laine, et des ceintures de cuir garnies de clous de cuivre autour des reins, fantômes au visage blême, aux cheveux plats, qui vous avanciez serrés l'un contre l'autre, en battant la mesure avec vos coudes pour vous exciter au combat et en poussant des cris aigus, n'étiez-vous qu'une force aveugle lancée au hasard, ou plutôt, derrière le démon qui semblait vous pousser en avant, n'y avait-il pas la main d'un Dieu?

En tout cas, les agitateurs ne manquèrent point, et, dans le nombre, il y en eut de singuliers, car il est bien certain que les ennemis de la Révolution furent des premiers à lui souffler des pensées de fureur : ils comptaient l'abattre, s'ils parvenaient à la jeter dans le délire.

Voilà par quel ensemble de causes, celles-ci naturelles, celles-là surhumaines et se rapportant à l'action de l'éternelle justice, s'expliquent les violences commises, dans les provinces, à la fin de 1789 et durant le mois de janvier 1790. Une fois allumé sur le passage du vent, l'incendie ne trouvait que trop à se propager; sur les points mêmes qu'il ne devait point atteindre, des lueurs sinistres l'annoncèrent, et nous n'aurons pas la faiblesse de taire des désastres que rachetèrent tant de bienfaits.

Nous dirons donc que le Lyonnais, par exemple, et l'Alsace et la Franche-Comté, furent ravagés, furent remplis d'épouvante par des brigands qui, sortis du Mâconnais, s'en allaient agitant d'une main un faux édit royal qui autorisait le pillage, et tenant dans l'autre main une torche.

A Limoges, le cri de révolte était : *Aujourd'hui le pain, demain l'argent, après-demain le feu.*

A Brives, devant le château de Lissac, on avait planté une potence sur laquelle se lisaient ces mots : *Ici sera pendu le premier habitant qui portera la rente au seigneur. Ici sera pendu le seigneur lui-même, s'il la reçoit.*

Dans le Rouergue, le château de l'Étang, celui de la Roque-Montanet, celui de Vergette furent assaillis; il fallut abandonner les droits seigneuriaux, restituer les rentes perçues.

On pilla, on brûla le château de Lastours, qui appartenait à Cazalès.

Quelquefois, les propriétaires se défendirent, soutinrent un siége. On cite la comtesse de Montmorency qui, voyant son château de Claux menacé, prit des pistolets, et les montrant : *Voilà la plume dont je me servirai pour signer l'abandon de mes droits.* Le 30 janvier 1790, attaquée, elle fit une sortie à la tête de ses gens, et, le lendemain dimanche, comme le château devait être investi après la messe, elle se rendit armée d'un sabre à l'église, où sa contenance guerrière imposa.

Vers la fin de janvier 1790, la paroisse de Caban et les paroisses circonvoisines étaient en pleine insurrection. On avait publié, à l'issue des messes paroissiales, qu'il était défendu de payer la rente aux seigneurs. Les bancs des églises furent brûlés.

Dans l'Agenois, on avait proscrit toutes les girouettes.

En beaucoup d'endroits, loin de s'opposer aux emportements populaires, la municipalité les favorisait. C'est ainsi que, dans les environs de Rennes, deux cents paysans armés s'étant jetés sur les châteaux de MM. de Langan de Cintré

et de La Voltais, la municipalité de Rennes, appelée au secours, resta inactive, jusqu'à ce que les seigneurs fussent venus prêter devant elle le serment décrété par l'Assemblée nationale. La municipalité de Quimperlé refusa également de sévir contre les bandes qui parcouraient la contrée. La municipalité de Guingamp fit plus : pendant qu'on dévastait les châteaux de Boispeau et de Granville, qu'on livrait aux flammes les archives de MM. de Rieux et de Guer, qu'on incendiait les dépôts des notaires de Nozai, de Guémené, de Pépriac, elle s'emparait des munitions de guerre des troupes réglées en garnison dans la ville.

Nous avons dit que l'homme de l'impôt n'était pas moins odieux au paysan que l'homme du fief. Aussi l'histoire de ces troubles montre-t-elle constamment, à côté des châteaux envahis, les employés des Fermes ou de la douane maltraités, et les frais de fourrière payés par les employés eux-mêmes. A Marcuil, à Péronne, à Saint-Quentin, à Amiens, dans toute la Picardie, dans la généralité d'Alençon, ce ne sont que bureaux des aides forcés, que registres en feu. Si des prisonniers sont faits, on les délivre; si la contrebande a besoin d'être protégée, la population s'en charge. Que les huissiers se tiennent sur leurs gardes! C'est une rude profession que la leur maintenant, loin des grands centres, et même quand pour appuyer les décrets de prise de corps, ils ont à leur suite des hommes à cheval et portant sabre. A Bénejac, dans le Béarn, ne vit-on pas le maire prendre résolûment un fusil, se mettre à la tête des habitants et marcher contre la maréchaussée qui escortait un huissier du parlement de Pau? Les cavaliers furent chargés avec fureur, les prisonniers rendus libres. Quant au pauvre huissier, incarcéré d'abord, il fut



VUE DU CHATEAU DE LASTOURS

ensuite promené autour de la ville, la chaîne au cou, avec ses recors blessés et désarmés, moyennant quoi, on voulut bien, à la pluralité des suffrages, lui faire grâce de la vie.

Que des inconnus, qui n'étaient ni des ouvriers, ni des villageois, ni des pauvres, ni des mendiants, aient pris une part active à ces désordres, et qu'ils aient poussé aux excès, soudoyé le meurtre, enflammé le brigandage par l'ivresse, c'est ce qu'il nous est permis de croire, puisque les écrivains contre-révolutionnaires l'avouent. Dans le Rouergue, aux environs de Villefranche, quels étaient ces mystérieux étrangers, ces figures bizarres, qui battaient les villages? Des personnages bien montés et bien vêtus. « On a dit que des mains ennemies répandaient l'or et le prodiguaient à nos factieux. *C'est au politique exercé à dérober le secret des cabinets.* » Ne voilà-t-il pas un aveu bien remarquable, dans la bouche d'un royaliste!

A Troies, Huez, maire de la ville, déclare bonnes des farines que les chimistes avaient déclarées mauvaises. Là-dessus grande rumeur. Sur la place de l'Hippodrome, une fileuse de coton insulte le maire imprudent, et comme il descendait le grand escalier vis-à-vis la porte collatérale de l'église de Saint-Étienne, un inconnu se jette sur lui, le terrasse. Relevé par quelques citoyens et conduit à vingt pas de là, on l'entoure de nouveau et il est assommé. Horreur! une femme s'apercevant qu'il remue encore, lui crève les yeux avec ses ciseaux.... Hâtons-nous de dire qu'il y avait là des scélérats à gage, qu'on trouva les poches des assassins garnies d'or, et, sur un d'eux, cent quarante louis.

A Orléans, un convoi de blé est à demi pillé par une troupe de six cents vignerons, et, à la faveur de ce désordre, deux mille bandits, armés de fusils et de haches, accourent, ayant pour chef Jean Desbœufs, soldat de Touraine, homme d'une audace et d'une force prodigieuses. Combat terrible entre eux et les volontaires de Royal-Comtois. Au premier engagement, Jean Desbœufs avait reçu une balle dans la bouche, il était tombé mort. Les assaillants se dispersent, laissant beaucoup des leurs sur la place.

On fit des recherches dans le *Portereau*, où on les croyait retranchés, et qu'y trouva-t-on? Un homme qui, barricadé dans sa maison, ne cessait de tirer des coups de fusil. Il se nommait Rimbert et confessa avoir reçu de l'argent pour ameuter les faubourgs et mettre en mouvement les vignerons de la banlieue! La nuit venue, on le pendit.

Ces coups, quoique frappés au loin, ne pouvaient manquer d'être entendus à Paris, où tous les yeux étaient ouverts, toutes les oreilles attentives : la presse en avait prolongé l'écho; la tribune en retentit : l'abbé Grégoire peignit d'une manière saisissante l'embrasement du Périgord, du bas Limousin, du Rouergue, d'une partie de la basse Bretagne; un autre membre de l'Assemblée parla de brigands qui arrêtaient sur les chemins des paysans tranquilles, pour les forcer à suivre leur bande; Cazalès, avec un calme qui n'était que l'ironie du ressentiment, raconta la destruction de son château; enfin, dans un écrit violent, le vicomte de Mirabeau assura qu'à la tête des brigands, « on voyait des gens dont le travail n'avait pas flétri le visage, qui avaient un plan de campagne, qui parlaient latin. »

En même temps arrivaient de Marseille des nouvelles de nature à ajouter à l'émotion publique. Cette ville, remplie d'étrangers, d'inconnus, de matelots de toutes les nations, et chargée de ce ramas d'hommes sans nom dont les grands ports de commerce sont ordinairement infestés, était depuis quelques mois en ébullition. Une lutte, ardente comme le soleil marseillais, y existait entre les habitants et le parlement d'Aix. Ce fut un beau jour pour l'antique et impressionnable cité des Phocéens que celui où le peuple alla délivrer à Aix et ramena en triomphe soixante-trois prisonniers, proie que ne voulait pas rendre une magistrature avide de poursuites, obstinée, vindicative. L'armée populaire avait placé ses protégés radieux sur des chariots ornés de guirlandes; tout le long des avenues, ce n'était qu'un amphithéâtre de riants visages; les libérateurs portaient au bout de leurs fusils des tronçons de chaînes brisées. On défila devant un portrait du roi, mis sous un dais dans la salle du conseil; on chanta victoire; on donna aux pauvres; on fut heureux. Mais vinrent les heures de deuil. La tentative faite pour remplacer par une vraie garde nationale un janissariat mi-parti de nobles et de gros marchands donna lieu, sur la place de la Tourette, à une collision, dont l'unique victime fut, en appareil lugubre, promenée par les rues : cadavre servant d'étendard. Des troubles s'en suivirent, et la répression fut sans merci : dans le prévôt Bournissac, Marseille eut son Laubardemont. Enfin, dénoncé à l'Assemblée, et par Mirabeau, qui imprima sur le front de cet homme de sang la flétrissure d'une parole plus brûlante qu'un fer rouge, l'indigne prévôt échappa néanmoins à la vindicte publique, et l'attribution de l'affaire à la sénéchaussée de Marseille laissa dans cette ville les germes d'une fermentation dangereuse.

Ainsi, soit qu'on étudie les mouvements de la Révolution dans les grandes villes, soit qu'à la suite de l'esprit nouveau, l'on parcoure les campagnes, partout la France de cette époque se montre saisie du genre d'ivresse où tombent les malades quand on les porte subitement au grand air. Et c'était pourtant au plus fort de cette fièvre des choses nouvelles que, suivant quelque antique usage, Bailly allait se mettre à genoux devant Louis XVI, et que, les mains pleines de présents, l'Assemblée priait le roi d'accepter les étrennes nationales, que dis-je? l'en suppliait :

« Sire, l'Assemblée nous a députés vers Votre Majesté, pour qu'elle veuille bien fixer elle-même la portion des revenus publics que la nation désire consacrer à l'entretien de votre maison, à celle de votre auguste famille et à vos jouissances personnelles. Mais en demandant à Votre Majesté cette marque de bonté, l'Assemblée nationale n'a pu se défendre d'un sentiment d'inquiétude que vos vertus ont fait naître. Nous connaissons, sire, cette économie sévère qui prend sa source dans l'amour des peuples et dans la crainte d'ajouter à leurs besoins; mais qu'il serait déchirant pour vos sujets, le sentiment qui vous empêcherait de recevoir le témoignage de leur amour! »

Ce discours, sous une forme d'une bassesse emphatique, rendait à Louis XVI, à son goût pour l'économie, à la simplicité de ses mœurs, un hommage qu'on lui devait plus noble et plus digne. Il répondit :

« Je suis sensiblement touché de la délibération de l'Assemblée nationale.... Je n'abuserai pas de sa confiance, et j'attendrai, pour m'expliquer, que, par le résultat de ses travaux, il y ait des fonds assurés pour le payement des intérêts dus aux créanciers de l'État, et pour suffire aux dépenses nécessaires à l'ordre public, à la défense du royaume. Ce qui me regarde personnellement est, dans la circonstance présente, la moindre inquiétude. »

Pauvre roi! Il disait vrai en ce moment, et bientôt nous le verrons tendre la main à la Révolution, dans l'espoir d'une conciliation possible.... Mais non : il y avait derrière lui la logique d'airain de la royauté.... et ceux dont les châteaux brûlaient!

CHAPITRE III

MARAT BRAVANT LE CHATELET


cette époque se place, comme symptôme des progrès rapides de la Révolution, une lutte extraordinaire, inattendue : la lutte d'un simple journaliste contre un de ces pouvoirs d'autrefois devant lesquels il n'y avait qu'à pâlir et à trembler.

L'agonie des parlements a été décrite : c'en était fait désormais de ce qui naguère encore était la justice! Mais, la Révolution n'ayant pu créer en un jour un assez grand nombre d'instruments à son usage, quelques-uns des instruments du passé continuaient de servir : le Châtelet, par exemple.

Entre toutes les juridictions du second ordre, le Châtelet était la plus importante. Elle planait sur Paris. On y agitait, on y jugeait une foule de questions aussi graves que diverses, et sa jurisprudence semblait être le modèle de toutes les autres, à ce point que les auteurs disaient volontiers : *On le pratique, on le juge ainsi au Châtelet*. Mais l'impopularité de ce tribunal, même en dehors de la sphère des passions et des idées politiques, n'était pas moindre que son importance, et cette impopularité se trouvait justifiée par d'énormes abus. A chaque audience du parc civil, sur deux cents causes en état d'être jugées, on en appelait quarante ou cinquante, et l'on en jugeait quatre ou cinq. De sorte que quelquefois un justiciable se voyait condamné à attendre pendant deux mortelles années qu'on se décidât enfin à le juger. L'expédition des affaires était si lente, si embarrassée, que les avocats au parlement, attachés au Châtelet, avaient été insensiblement amenés à l'adoption d'un usage fort singulier : ils avaient des comités où ils jugeaient entre eux les causes qui leur étaient confiées. Des réformes furent proposées; il fut question de multiplier les audiences, et à ceux qui demandaient comment les avocats pourraient y suffire, on avait répondu : « Ne rebutez pas les procureurs, surtout ne leur allouez pas pour chaque cause le dérisoire émolument de douze sols, six deniers, et ils plaideront eux-mêmes. » Mais la paresse des juges du Châtelet était un obstacle difficile à surmonter, et qui résistait même à l'exemple de l'activité déployée par les magistrats supérieurs, lesquels avaient des audiences à sept heures, à dix heures de relevée, et, dès quatre ou cinq heures du matin, des affaires de rapport.

Quant à l'esprit politique qui animait le Châtelet, il était tel qu'on pouvait l'attendre de juges qui tenaient toute leur existence du passé et que la Révolution menaçait.

On a vu le rôle que, dans la fameuse journée du 12 juillet 1789, joua Besenval. Arrêté quinze jours après, comme il fuyait vers la Suisse, il avait été mis en prison à Brie-Comte-Robert, dans les débris d'un ancien château. Or, il a écrit, en parlant de cette époque de sa vie : « La plupart de ces jeunes gens du Châtelet étaient pleins de gaieté, de drôlerie, de franchise et de saillies très-piquantes. Serviteurs désintéressés du mouvement révolutionnaire, ils n'y prenaient aucune part d'opinion, et le fanatisme emphatique de Bourdon leur paraissait aussi risible qu'à moi-même. » Ce Bourdon fut, depuis, le trop célèbre thermidorien Bourdon (de l'Oise). Besenval, confié à sa garde, trouvait un plaisir extrême à se moquer du commandant homme de loi, du *procureur armé en guerre*, comme il l'appelait, et de ses épaulettes, et de son héroïsme bouffon, disait-il. Mais à des railleries dirigées contre celui qui, en ce moment et dans ce château fort, représentait la Révolution, il fallait un auditoire complaisant et des complices : quels furent ici les complices rieurs de Besenval? Ce furent, selon son propre récit, *ces jeunes gens du Châtelet pleins de gaieté et de drôlerie, et serviteurs désintéressés du mouvement révolutionnaire, auxquels ils ne prenaient aucune part d'opinion*.

L'Assemblée avait décrété qu'aux seuls représentants de la nation devait appartenir la poursuite des crimes d'État. Et pourtant, soit désir de ne pas trop compliquer sa tâche, soit crainte d'une responsabilité trop lourde, c'était devant le Châtelet que par un second décret, violateur du premier, elle avait traduit le baron de Besenval et le prince de Lambesc. Ainsi le crime qu'on donnait à juger aux magistrats du Châtelet était justement celui qu'ils portaient eux-mêmes dans leur cœur. Encore les appela-t-on à suivre, non les formes de l'ancien régime, mais celles qu'avait généreusement adoptées l'esprit nouveau. Car il est remarquable que ce furent les ennemis de la Révolution qui les premiers profitèrent des bienfaisantes réformes introduites par la Révolution dans la jurisprudence criminelle : procédure publique, communication des pièces, libre rapport de l'accusé avec ses conseils, confrontation des témoins, nécessité de la preuve légale.

La justice, considérée dans son application la plus générale et sous son aspect le plus élevé, gagnait à cela ce que la vindicte publique pouvait y perdre. Il n'y a donc pas à regretter que ces innovations précieuses aient protégé le baron de Besenval. Quant au prince de Lambesc, il était parvenu à s'évader et ne courait risque, en tout cas, que d'être condamné par contumace; mais ce qui indigna le peuple contre le Châtelet, ce fut la légèreté presque insolente avec laquelle les juges manifestèrent leur sympathie pour l'accusé. On nota leurs airs d'intelligence, leurs sourires perfides ; on les vit s'étudier à embarrasser les témoins par des questions captieuses ou à les intimider par des observations ironiques. Et, certes, la contenance de l'accusé n'était pas de nature à fléchir le sentiment populaire qui s'élevait contre lui. Comme Sylla, Besenval se vantait d'être né heureux, et cette conviction, si propre à inspirer aux grands hommes l'audace des grandes choses, n'avait eu sur un courtisan d'humeur railleuse et d'un esprit borné, d'autre effet que de le rendre arrogant à l'excès. Par toutes ces causes s'explique la violence que mit le peuple de Paris à demander sa condamnation. Le 7 novembre 1789, il avait été transféré de la prison de Brie-Comte-Robert au Châtelet, où la chambre de l'aumônier était devenue la sienne. Les journaux firent bruit de cette faveur, la colère publique s'en accrut, et le prisonnier entendit, soir et matin, des cris de mort monter jusqu'à son oreille; mais ils n'allaient pas jusqu'à son cœur. Besenval, en dépit de tout, se sentait à l'abri des vengeances par lui bravées. Un jour, il reçut dans sa prison un billet mystérieux, contenant ces seuls mots : *Ils viendront, mais j'y serai*. L'auteur du billet, qui ne fut connu que plus tard, se trouva être Dumouriez.

Au reste, Besenval n'était pas l'unique occasion des haines qui grondèrent autour du Châtelet. D'Autichamp, de Broglie, de Puységur furent successivement traduits devant cette juridiction trop partiale; elle eut à connaître des événements d'octobre; elle eut à décider si les mandements séditieux de l'évêque de Tréguier n'étaient pas un appel à la guerre ci-

vile, si le plan tracé par Augeard, secrétaire des commandements de la reine, pour conduire le roi à Metz, ne constituait pas un véritable crime d'État, et telle fut, à l'égard de tous les accusés de marque, sa constante attitude, que chacun put prévoir et prédire avec certitude le scandale d'une générale impunité.

Une guerre de pamphlets commença donc contre le Châtelet. Dans un de ces écrits, sorti de l'*imprimerie d'un ami du peuple* et qui ne porte aucun nom d'auteur, on lit :

« Plus de six mois se sont écoulés, et la procédure criminelle contre Lambesc reste suspendue, et Lambesc vit tranquille, et Lambesc va, de cour en cour, tramer des complots, encourager des manœuvres contre la patrie, et Lambesc reçoit exactement ses énormes pensions, et la cour du monarque, ô Peuple, cette cour qui a juré de ne faire jamais qu'un avec toi, ose faire passer à Lambesc de nouveaux suppléments en numéraire effectif, pour soudoyer tes ennemis ! »

Dans d'autres brochures, non moins acerbes et nourries de dénonciations plus précises, on reprocha au Châtelet, si indulgent pour les coupables illustres, d'avoir banni un malheureux, nommé Delcros, sur le témoignage de prostituées; d'avoir fait flétrir, barrer sur les deux épaules et envoyé aux galères un certain Curé, dont tout le crime consistait en quelques propos tenus au Palais-Royal contre la reine, d'avoir préventivement et au mépris des institutions nouvelles, retenu dans ses prisons infectes, durant des mois entiers, des citoyens qu'on devait juger tout de suite; d'avoir fait pendre dans les vingt-quatre heures, sans forme de procès, et pour avoir colporté à travers le faubourg Saint-Antoine des cartes séditieuses *qu'il ne savait pas lire*, le pauvre gagne-denier Adrien, et cela en violation de cet article de la loi martiale, qu'on connaissait déjà : *Les moteurs et instigateurs de la sédition seront seuls poursuivis*. Et Rutledge, ce dénonciateur courageux de l'intendant de Paris, de Le Noir, de la bande infâme des accapareurs, ce Rutledge à qui Necker avait fait défense de rien publier sur les subsistances, et qui à cause de cela, déclarant Necker lui-même suspect, avait été arrêté, sans qu'il y eût contre lui d'autre charge, pourquoi donc poursuivait-on son procès avec une ardeur si venimeuse ? La justice pouvait-elle décemment se mettre au service des vengeances d'un homme? Venaient ensuite les attaques contre les magistrats du Châtelet, pris individuellement, celle par exemple qui montrait Flandre de Brunville imputant à son père une folie imaginaire pour le dépouiller de ses biens et le faisant enfermer à Charenton.

Qu'il n'y eût en tout cela rien d'exagéré, rien de hasardé, on n'en saurait répondre; ce qui est certain, c'est que l'irritation contre le Châtelet était au comble, si grande, que, sur soixante districts, quarante et un avaient demandé à l'Assemblée la destitution des juges.

Ici paraît Marat. Nul n'avait ouvert le feu plus vivement que lui : le Châtelet dut finir par s'en inquiéter, et l'ordre fut donné d'arrêter le hardi journaliste. Mais, pour arriver jusqu'à Marat, il fallait passer sur le corps au district des Cordeliers, passer sur le corps à Danton : le Châtelet sentit le besoin d'appeler la Commune à son secours.

Le 15 janvier 1790, Boucher d'Argis, un des conseillers, courut se plaindre à l'Hôtel de Ville d'avoir été calomnié par Marat; il demandait justice pour sa réputation noircie.

Là se trouvaient Bailly, Vermeil, Moreau, Guillot de Blancheville, Cellier, l'abbé Bertolio, un chanoine de Saint-Victor, etc..., tous personnages assez obscurs, à l'exception de Bailly, mais qui n'en maniaient pas moins d'une façon souveraine, au nom de la bourgeoisie, ce pouvoir que Loustalot avait comparé à celui du *Conseil des Dix* à Venise. La dénonciation de Boucher d'Argis fut écoutée gravement, accueillie séance tenante, et suivie d'un arrêté qui ordonnait au procureur-syndic de la Commune de traduire devant le tribunal compétent les feuilles d'un écrit intitulé l'*Ami du Peuple*, le n° XXVII notamment. L'arrêté plaçait Boucher d'Argis, en le comblant d'éloges, sous la protection spéciale de la Commune, il annonçait la prochaine publication d'une *Adresse au Peuple*, pour lui recommander le respect des tribunaux; et, bien sûrs que le meilleur moyen de tourmenter l'âme haineuse de Marat, c'était d'honorer ses ennemis, les dominateurs de l'Hôtel de Ville décidèrent du même coup qu'ils enverraient solennellement demander des nouvelles de Necker, alors malade, de Necker, le véritable ami du peuple suivant eux, l'*ami de la ville de Paris*.

Ce n° XXVII contre lequel l'Hôtel de Ville jugeait des poursuites si nécessaires, renfermait le passage suivant, le seul qui expliquât tant de colère :

« M. Flandre de Brunville — procureur du roi au Châtelet — comment avez-vous imaginé, vous, qui devriez être un homme raisonnable, que l'*Ami du Peuple* aurait reconnu votre tribunal, lui qui a fait vœu d'écraser la tyrannie? Tant que ses braves concitoyens auront le même cœur, il n'a rien à craindre d'un coup d'éclat, de la part des ennemis du bien public.... Il a pris les précautions qu'exige la prudence, pour être plus longtemps utile à la patrie. Au demeurant, il a creusé sa fosse; il y descendra sans frémir. »

A la nouvelle de la décision prise par le conseil directeur des *Trois cents*, Marat entra dans des transports de rage. Il s'étonna ironiquement que ceux de la Commune se fussent posés comme les vengeurs de Boucher d'Argis, au lieu d'avouer leurs propres rancunes, attendu qu'il ne les avait pas oubliés eux, non plus, dans ses invectives! Et quant à donner une bonne réputation à leur protégé, il les en défiait, personne ne pouvant donner ce qu'il n'a pas. Passant de l'injure à des considérations élevées, il combattit, non sans éloquence, les doctrines de l'arrêté touchant la répression des écarts de la presse. Il cita l'exemple de l'Angleterre, où la presse n'était que bienfaisante, à force d'être libre. Il affirma, que terrible aux hommes publics, lui, Marat, n'avait jamais profané le sanctuaire où l'homme privé renferme sa vie. Et en quel pays, digne de la liberté, avait-on jamais trouvé mauvais que l'homme public rendît des comptes à l'opinion? Ce n'était pas, du moins, en Angleterre. « Ouvrez les lettres de Junius, vous y verrez l'auteur poursuivant sans relâche le premier ministre, dévoilant ses projets, décriant son administration, le donnant chaque jour en spectacle, lui arrachant son repos, le forçant de calmer ses fureurs par l'opium. »

Mais pendant que Marat défendait ainsi, contre la Commune, les franchises de la pensée, l'Assemblée nationale, alarmée de la multiplication des libelles, ne songeait qu'à mettre un frein au droit d'écrire. Dans la séance du 20 janvier, Sieyès, au nom du Comité de constitution, vint tout à coup jeter au travers des débats soulevés par l'organisation départementale un *projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits, des gravures, etc.*...

Ce projet n'ayant été ni adopté à cette époque, ni discuté, nous y reviendrons quand il en sera temps. Il était empreint de défiance; il organisait savamment, trop savamment, la répression. Pourquoi donc, en termes d'une magnificence étudiée, l'auteur commençait-il en déclarant que l'imprimerie

avait changé le sort de l'Europe; qu'elle changerait la face du monde; qu'elle était une faculté nouvelle ajoutée aux plus nobles facultés de l'homme; qu'elle était, pour l'univers entier, ce qu'avait été la voix de l'orateur sur la place publique de Rome ou d'Athènes; que, par elle, la pensée de l'homme de génie, présente à la fois dans tous les lieux, frappait l'oreille de l'espèce humaine? Ne réduisons pas, disait Sieyès, les moyens de communication entre les hommes; favorisons, de tous les commerces, celui qui importe le plus, le commerce de la pensée; gardons qu'en gênant mal à propos la liberté de la presse, nous n'allions attaquer dans son germe le fruit du génie.... Admirables prémisses! Et pour aboutir à quelle conclusion? Adorateur inconséquent de la pensée libre, Sieyès demandait qu'on lui raccourcît les ailes, après avoir promis à son vol l'immensité de l'espace.

Marat, passé maître dans la noire théorie du soupçon, qui, depuis, devait faire école, se contenta de cette menace : « La lecture du projet a excité de vifs applaudissements dans l'Assemblée : raison de plus pour ne pas perdre de vue l'abbé Sieyès.... »

Camille Desmoulins, lui, le prit sur un ton moins sinistre. Rarement profond, mais toujours ingénieux et piquant : « Il y a un mot charmant d'Octave, écrivit-il. Un abbé Sieyès de ce temps-là vint un matin lui dire, à son lever, que la liberté de la presse dégénérait en licence; que ceux qui parlaient de l'empereur avec irrévérence devaient être châtiés. Auguste était un tyran, et de la première espèce; mais soit qu'un ample déjeuner de Falerne l'eût disposé à dire la vérité, soit qu'en ce moment il sortît des bras de Livie, qu'il avait enlevée à son mari, ou de ceux de Julie sa fille, faisant un retour sur lui-même : « En vérité, dit-il, mon cher abbé « Sièyes, quand je pense que je suis en personne sacré et « inviolable, et que j'ai la licence de tout faire, il me semble « que je puis passer à M Marat et à M. Prudhomme la li- « cence de tout dire. »



DE BESENVAL

Cependant, le 22 janvier, sur les ordres donnés par Bailly, Lafayette faisait envahir et investir le district des Cordeliers. Non content d'avoir pris un arrêté qui soumettait à la formalité du *visa* de cinq commissaires tout décret attentatoire à la liberté des citoyens domiciliés sur son territoire, le district des Cordeliers avait placé fièrement Marat sous sa sauvegarde et mis deux sentinelles à sa porte. Bientôt la rue de l'Ancienne-Comédie, où étaient les presses de Marat, se couvrit de troupes. Deux huissiers se présentent, montrant un mandat d'arrêt et escortés d'un détachement d'infanterie. On leur barre le passage. La foule arrive de toutes parts, s'amoncèle. Une femme du peuple élève en l'air un pistolet qu'elle avait caché sous son jupon, et d'une voix dont la

vibration répondait à la violence de son geste : « Mon mari est grenadier; s'il arrête Marat, je lui fais sauter la cervelle. » Les huissiers se consultaient, interdits, épouvantés; la multitude, autour des soldats immobiles, s'agitait et mugissait. Danton accourt, il s'écrie : « Si tout le monde pensait comme moi, on sonnerait le tocsin, et, à l'instant, nous aurions vingt mille hommes qui les feraient blanchir. » N'osant passer outre, les huissiers en référèrent au Châtelet. Ordre formel de mettre le décret à exécution. Mais, pendant ce temps, le district avait député à l'Assemblée nationale son président Paré, accompagné de Testulat et de Danton. L'Assemblée, ayant déclaré que le zèle du district, dont elle louait d'ailleurs le patriotisme, avait été trop loin, et lui ayant enjoint de laisser arrêter Marat, ou même de le livrer à l'action de la justice, la résistance s'évanouit; mais c'était une défaite dans une victoire; la maison, ouverte enfin, fut trouvée vide : Marat était en sûreté.

Pour bien comprendre l'émotion que produisirent parmi le peuple les poursuites dirigées contre cet homme étrange, il importe de se rappeler quel rôle il s'était donné et avec quel art, mêlé de conviction sauvage, il le jouait. Déjà, dès 1789, presque au début de sa carrière, on l'entend qui se plaint, avec une complaisance secrète et une habile affectation d'amertume, du poids dont le charge la confiance populaire. Ce pauvre *Ami du peuple!* tout le monde vient l'assaillir; on lui dispute l'emploi de ses journées, on lui enlève le repos de ses nuits. Si un plaideur est trahi par son avocat; si un citoyen se débat avec l'administration; si quelque mari brutal maltraite sa femme; si, à défaut d'un saint à qui se vouer ou d'un démon à qui se vendre, quelque malheureux cherche un être humain capable de pitié..., vite *l'Ami du peuple! toujours l'Ami du peuple!* Il faut voir comment Marat raconte lui-même, sous le titre d'*Aventure singulière*, l'histoire d'une jeune et jolie nonne échappée, qui vient lui demander refuge! Cette autre *religieuse de Diderot* se nommait Anne Barbier. Tyrannisée dans son couvent, elle était parvenue à s'évader; et à qui recourir, sinon à *l'Ami du peuple?* La voilà donc devant Marat. Celui-ci l'accueille, la baptise patriote, expose gaiement l'anecdote dans son journal, et reprenant tout à coup son visage farouche : « Le comité de district, le tribunal de police, écrit-il d'un style péremptoire et impérieux, doivent protection à cette infortunée.... Si Anne Barbier n'obtient pas bonne justice, elle peut s'adresser de nouveau à *l'Ami du peuple*, avocat des opprimés.... » Et, quant aux persécutrices de la belle enfant, il termine en les prévenant qu'il les citera, s'il y a lieu, au tribunal des dames de la halle!

Ainsi, tenant une plume au lieu d'une épée, Marat semblait, successeur des plus sombres chevaliers errants du moyen âge, s'être donné pour mission de « soutenir le bon droit des faibles, comme des veuves, des orphelins et des demoiselles en bonne querelle. » Il l'affirmait, et c'est parce que les faubourgs le crurent qu'ils l'aimèrent.

Il était naturel aussi que le peuple, en butte à tant d'oppressions diverses, lui sût gré de la guerre à outrance qu'il faisait à tout ce qui n'était pas le peuple. Un jour, dans une entrevue avec Marat, Camille lui ayant reproché franchement sa précipitation trop grande à juger, sa facilité plus grande encore à accuser, sans lui cacher que d'aucuns le regardaient comme un fauteur de troubles, aux gages des aristocrates, Marat répondit par ce morceau, péroraison de ses attaques contre Necker :

« Les ennemis du peuple, qui sont les miens, débitent que ma plume est vendue. Et à qui, de grâce, serais-je vendu? Est-ce à l'Assemblée, que j'ai si souvent rappelée à ses devoirs? Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les usurpations odieuses, les redoutables prérogatives? Est-ce au ministère, dont j'ai dénoncé les membres comme traîtres à la patrie? Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé? Est-ce au clergé, dont je n'ai cessé de dénoncer les débordements, et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres? Est-ce à la noblesse, dont j'ai frondé les injustes prétentions, attaqué les priviléges iniques, dévoilé les perfides desseins? Est-ce aux parlements dont j'ai réclamé la suppression? Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'État, à qui j'ai demandé que la nation fît rendre gorge? Est-ce aux capitalistes, aux banquiers, aux agioteurs, que j'ai poursuivis comme des pestes publiques? Est-ce à la municipalité, qui m'a fait arrêter? Aux districts, dont j'ai proposé la réforme? A la milice nationale, dont j'ai mis en lumière les sots procédés et la sotte confiance en des chefs publics suspects? Reste donc le peuple, dont j'ai constamment défendu les droits, et pour lequel mon zèle n'a point eu de bornes? Mais le peuple n'achète personne. Et puis, pourquoi m'achèterait-il? Je lui suis tout acquis. Me fera-t-on un crime de m'être donné? »

A partir de la fin de janvier, Marat disparaît de la scène.... Ce fut pour peu de temps; nous l'y verrons remonter plus redoutable que jamais.

CHAPITRE IV

SERMENT CIVIQUE



L'Assemblée n'avait siégé que vingt jours dans la salle de l'Archevêché, et, au commencement de l'année 1790, elle se trouvait installée depuis près de deux mois au manége des Tuileries, à l'endroit où se croisent les rues de Rivoli et de Castiglione : nouveau laboratoire, champ de bataille nouveau, où allaient se produire les mêmes difficultés et se heurter les mêmes colères.

Rien de plus effrayant que la tâche qui se présentait à accomplir. Il fallait mener à fin l'immense opération des provinces changées en départements; il fallait échapper à la banqueroute par quelque procédé de finance qui fût un coup de génie; il fallait prendre, sur l'administration des biens du clergé, sur leur emploi, sur la substitution d'un salaire à la dîme, sur les rapports à établir désormais entre l'Église et l'État, une décision, d'où risquait de sortir un incendie; il fallait organiser la justice, il fallait compléter la constitution. Et au prix de quelles luttes la Révolution n'avait-elle pas mis l'achèvement de ces travaux! Car, aux Tuileries, comme à l'Archevêché, comme à Versailles, il y avait un côté droit, un côté gauche, c'est-à-dire faisant face à l'armée de l'avenir, la mesurant des yeux, la menaçant du geste, l'armée violente du passé.

L'emplacement de la salle où, en quittant l'Archevêché, la représentation nationale vint s'établir, était auparavant un manége : cette circonstance fournit aux divers partis formés dans l'Assemblée les dénominations injurieuses dont les haines avaient besoin. Le grand nombre de prêtres, d'évêques et autres personnes vêtues de noir, qui remplissaient le côté droit de la salle, fit appliquer le nom de *noirs* (chevaux

noirs) aux habitués de ce côté. Ils ripostèrent en appelant leurs adversaires les *bais;* mais cette qualification ne prenant point faveur, ils la remplacèrent par celle d'*enragés*, nom qu'on donnait à Paris aux chevaux de louage, dont on se servait communément pour les voyages de Versailles, afin d'éviter les frais de poste royale. Les contre-révolutionnaires furent aussi qualifiés de *faction verte*, « sans doute par allusion à la livrée du comte d'Artois, ou bien à l'espérance dont on les croyait animés de parvenir à tout bouleverser un jour. »

Ces dénominations, bonnes d'ailleurs à connaître pour l'intelligence des écrits du temps, n'auraient pas d'autre importance historique, si elles ne servaient à caractériser les animosités qui s'en emparèrent : animosités profondes, dont le moindre incident suffisait pour provoquer l'explosion. Que de fois, en effet, la discussion toucha au pugilat! Un jour que le côté gauche était très-animé, et le côté droit fort tranquille, l'abbé de Montesquiou, alors au fauteuil, observa que l'Assemblée ressemblait à ces malheureux peuples de l'Indoustan, qui voient à leur droite le soleil, et à leur gauche la tempête; mais les accusations de ce genre, que de fois les *noirs* les encoururent à leur tour!

Il y eut cependant des heures d'inspiration héroïque où, l'esprit nouveau domptant toute révolte, et emportant les âmes au plus haut des régions, au-dessous desquelles s'amoncèlent les nuages, l'Assemblée se montra unanime dans la sérénité, unanime dans l'émotion, et vraiment grande.

Telle avait été la séance du 23 octobre 1789, alors que fut introduit, au milieu des représentants du peuple français, un pauvre paysan qui avait été serf pendant près d'un demi-siècle, sous Louis XIV, qui, depuis, avait encore passé quatre-vingts ans dans le servage, et qui, maintenant âgé de cent vingt et un ans, voulait, avant de mourir, remercier de sa liberté reconquise Dieu et la France. Ce doyen du genre humain était venu à Paris du fond du Jura à l'âge de dix-huit ans. Quel changement il y voyait, à son second voyage, un siècle après! La petite auberge qui l'avait reçu était un hôtel magnifique, et la rue obscure d'autrefois se trouvait être un des plus beaux quartiers de la ville... : insignifiantes métamorphoses, en comparaison de celles qu'une puissance inconnue avait opérées dans l'intelligence et dans le cœur des hommes! L'habitant du Jura était serf alors, serf d'un prêtre; aujourd'hui, il était libre! Lorsqu'il entra dans la salle où siégeaient ceux qu'on lui avait désignés comme les pères de la patrie, l'Assemblée nationale se sentit saisie de cet auguste respect que les Lacédémoniens portaient à la vieillesse, et elle se leva tout entière. Le centenaire s'avança d'un pas chancelant, mais guidé, soutenu par ses petits-neveux, et par une jeune fille, son Antigone. On le fit asseoir dans un fauteuil vis-à-vis le bureau du président, et on le pria de se couvrir. Il ne parla point; seulement, de grosses larmes coulaient le long de ses joues flétries. « Soyez heureux, lui dit le président, du spectacle de la patrie devenue libre! » Il n'y eut qu'une pensée, ce jour-là, dans l'Assemblée nationale, pensée d'attendrissement, de générosité, d'espérance. Mais hélas! dès le lendemain, les nobles portaient de nouveau la main à la garde de leur épée pour la restitution de leurs priviléges, et les prêtres, *dépouillés* de leurs serfs, recommençaient à gémir!

Et à la cour aussi on gémissait. Un jour qu'on prononçait devant le Dauphin ces mots : *heureuse comme une reine*, le jeune prince s'écria vivement : *Maman ne peut pas être heureuse, elle pleure toujours.* Au fond, de tous les représentants du passé, le seul qui eût été capable, s'il fût resté son maître, d'une résignation raisonnée et sincère, c'était Louis XVI. Le 18 novembre 1789, dans une lettre, qui n'était point destinée à être rendue publique, il écrivait au grand maître de l'ordre de Malte :

« Mon cousin,

« Dans des siècles pieux, la France généreuse avait comblé de ses bienfaits l'ordre de Saint Jean de Jérusalem. Le monde chrétien en reconnut l'utilité; il lui plut encore d'accorder à vos chevaliers tous les priviléges dont ils ont conservé les prérogatives jusqu'à présent. Les rois mes aïeux sanctionnèrent la volonté des fondateurs et le droit des titulaires. Des circonstances impérieuses ont amené un changement dans l'ordre politique de la France. Les chevaliers de la langue française imiteront sans doute l'exemple que je leur donne. Ce n'est pas lorsque tous les ordres de l'État font des sacrifices, qu'ils resteront en arrière. Je laisse à votre sagesse, mon cousin, de prendre les mesures qui peuvent coïncider avec les travaux de l'Assemblée nationale. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

LOUIS. »

Cette lettre ne s'accorde guère, on le voit, avec celle que Louis XVI, après les décrets du mois d'août, écrivait à l'archevêque d'Arles et dans laquelle il annonçait sa ferme résolution de ne point laisser porter atteinte aux priviléges des premiers ordres. Mais ces contradictions, à si peu de temps d'intervalle, n'ont rien de surprenant de la part d'un prince qui, tantôt subjugué par la reine, tantôt gagné à l'influence de Necker, plus conforme à ses dispositions personnelles, ne fut jamais faux, qu'à force de n'être pas lui. Or, au commencement de 1789, l'homme dont les conseils trouvaient le plus aisément le chemin de son cœur, c'était Necker.

Au milieu de l'ébranlement général, celui-ci considérait l'attachement de la nation à la personne du roi comme un point de ralliement, comme un moyen de sauvegarder la monarchie; et c'est à ce sujet qu'il a lui-même écrit quelque part : « Quel objet de méditation pour les princes! Quel encouragement pour eux à la vertu! La tempête grossit, les eaux s'élèvent, et leur caractère, semblable à l'arc en-ciel, rappelle à l'espérance! » Il s'attacha donc à persuader à Louis XVI, et il n'y eut pas de peine, que lui, le roi, pouvait seul, par une manifestation éclatante de ses sentiments politiques, faire tomber une défiance qui retardait les travaux de l'Assemblée, entretenait dans Paris les plus dangereuses colères, et éclatait en ravages dans les provinces. N'assurait-on pas d'une voix unanime que « le calme se rétablirait si le roi s'expliquait, s'il laissait lire au fond de son cœur, s'il réunissait les opinions, s'il entraînait à la confiance par l'autorité de son exemple? » Ainsi parlait le ministre. Le roi souscrivit à tout, et Necker composa pour lui un discours où il exprimait, dans une forme de nature à adoucir les âmes, les sentiments les plus populaires.

Afin de mieux ménager l'effet à produire, il avait été convenu qu'on garderait le silence sur la démarche projetée : le 4 février, à l'ouverture de la séance, le président reçut, au moment où l'on s'y attendait le moins, un billet de la part du roi : « Je préviens M. le président de l'Assemblée nationale que je compte m'y rendre vers midi; je désire être reçu sans cérémonie. »

Des applaudissements se firent entendre de toutes parts, et une députation fut envoyée sur-le-champ au-devant du roi.

Une housse de velours violet, semée de fleurs de lis d'or,

transforma en une espèce de trône le fauteuil du président, auquel on ne réserva qu'une chaise, et qui, en attendant le roi, présida debout. Bientôt, précédé de quelques pages, et accompagné de ses ministres, Louis XVI arrive en simple habit noir. A son aspect, la salle retentit d'acclamations; après quoi, chacun se tint dans l'attitude du respect. Lui, comme s'il n'eût pas voulu demeurer en reste de politesse, il affecta de ne point s'asseoir, et, le chapeau à la main, il prononça le discours que Necker avait composé.

Dans ce discours, après quelques allusions douloureuses aux déchirements de la France, en gestation de tant de choses nouvelles, il était rendu hommage aux grands travaux qu'avait accomplis déjà l'Assemblée, et notamment à ceux de l'organisation départementale Les tentatives qui pourraient être faites désormais pour ébranler la constitution, étaient représentées comme dirigées du même coup contre le peuple et contre le roi On invoquait, avec une sorte de gravité timide, cet « esprit de justice qui sert de sauvegarde à la propriété, » et le sentiment qui « rappelle à une nation l'ancienneté, la continuité des services d'une race honorée; » mais, ce qui avait été conquis sur l'ignorance ou les fautes du passé, on n'hésitait pas à le consacrer; et d'autres conquêtes, pourvu qu'elles n'eussent rien de trop violent et de précipité, on paraissait les envisager sans effroi. « Sans doute, disait Louis XVI, ceux qui ont abandonné de grands priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un ordre politique dans l'État, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connais toute l'importance; mais, j'en ai la persuasion, ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les bienfaits publics, dont l'établissement des assemblées nationales présente l'avantage J'aurais bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'État, je m'arrêtais à des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine et entière, dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond du cœur que j'exprime ici ce sentiment. Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, et, d'accord avec la reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai, dès ses premiers ans, à être heureux du bonheur des Français.... »

Immense fut l'enthousiasme de cet inflammable peuple de France, et, tout d'abord, de l'Assemblée. On aperçut Barère, fondant en larmes, on l'entendit qui disait : *Ah! quel bon roi! Oui, il faut lui élever un trône d'or et de diamants* Seuls, dans le côté droit, les fanatiques paraissaient consternés, « ce qui écarte tout soupçon, » écrivit Camille.

A peine Louis XVI était-il sorti, que le vieux Goupil de Préfeln proposa à l'Assemblée de s'enchaîner au maintien de la constitution par un serment solennel. La motion est à l'instant adoptée, au milieu des plus vifs transports. « Quiconque refusera, s'écrie Camus, ne peut rester membre de l'Assemblée. » Le président Bureau de Puzy monte le premier à la tribune et jure *d'être fidèle à la nation, au roi, à la loi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le roi.* Chacun s'empresse de l'imiter. Du haut des tribunes publiques, profondément agitées, un papier tombe, où était tracée la formule du serment, et, les yeux de l'Assemblée se portant de ce côté, voilà que les spectateurs, d'un commun élan, se lèvent tous, et à leur tour s'écrient : « Je jure ! »

Quelques députés seulement refusèrent : Bergasse, de Challouié, de Boinville, de Belbœuf, et le fougueux vicomte de Mirabeau. Ce dernier, même, sortant de la salle, tira son épée, la brisa sur ses genoux, et dit « Lorsque le roi brise son sceptre, ses serviteurs doivent briser leur épée. » Maury avait juré : il répondit au vicomte, qui lui en faisait des reproches :

Le parjure est vertu quand le serment fut crime.

« L'application eut son effet, ajoute Weber, qui rapporte ces circonstances et qui était présent à la scène ; car les membres que j'ai cités rentrèrent bientôt dans le sein de l'Assemblée, à l'exception de Bergasse.... »

La protestation de ce dernier était conçue en ces termes : « J'obéis à la loi, quand elle est sage, comme j'obéis à ma raison. Je m'y soumets quand elle ne l'est pas, comme je me soumets à la nécessité ; mais je ne jure de maintenir que ce qui est juste, et si, par hasard, ce qui m'a paru juste un jour, m'est démontré injuste le lendemain, je le renverse comme je l'avais maintenu. »

Une députation avait été nommée pour aller présenter au roi une adresse de remercîments : elle revint rendre compte de sa mission dans la même séance. « Nous avons rencontré, dit Target, la famille royale qui venait au devant de Sa Majesté. La reine nous a adressé ces paroles précieuses : « Je partage tous les sentiments du roi, et je « m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour « pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils; je « l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, « et je lui apprendrai de bonne heure à respecter la liberté publique, dont j'espère qu'il sera le plus ferme soutien. »

Le soir même, la Commune suivit l'exemple de l'Assemblée Sur la demande de Danton, Bailly parut au haut du grand escalier de l'Hôtel de Ville, pour y lire à la foule qui couvrait la Grève, la formule du serment. Alors, au bruit des tambours, à la lueur des flambeaux qui tout à coup inondèrent la place de lumière, des milliers de mains se levèrent, et le cri *je jure!* retentit si énergique, si puissant, qu'il arriva, d'échos en échos, jusqu'aux extrémités de Paris, frémissant de joie. Le feu avait pris à toutes les âmes; tous les districts, l'un après l'autre, répétèrent le serment civique; les écoliers en firent de même. C'était, sur les places publiques, aux acclamations des citoyens qui remplissaient les fenêtres, que s'accomplissait, dans une forme digne des républiques de l'antiquité, cet acte de foi et hommage à une idée, à l'idée nouvelle. Paris revêtit ses habits de fête, il y eut illumination à l'Hôtel de Ville, et le discours où Louis XVI semblait s'être donné définitivement à la Révolution, fut gravé en lettres d'or sur une table d'airain.

Le prince de Conti, d'abord émigré, était revenu : il prêta le serment civique dans son district, celui des Jacobins. De son côté, le jeune duc de Chartres, le même qui devait être roi sous le nom de Louis-Philippe, s'empressa de faire acte de citoyen. Le président du district qui comprenait le Palais-Royal, lui ayant présenté le registre où s'écrivaient les serments, il raya sur le registre ses titres et dignités inscrits à l'avance en face de son nom, mit à la place le mot *citoyen*, et signa. Son père se trouvait alors en Angleterre, il envoya de là son serment.

La lettre du duc d'Orléans contenait un passage qui mérite d'être rapporté :

« J'ai suivi les travaux de l'Assemblée avec d'autant plus d'intérêt que j'ai eu le bonheur de trouver toujours mon vœu

particulier conforme au vœu général, exprimé par ses décrets. Je partage également les sentiments d'amour et de respect qu'a inspirés à l'Assemblée la démarche vraiment royale et paternelle de Sa Majesté, quand, sans autre cortége que ses vertus, sans autre motif que son amour pour son peuple, elle est venue se réunir aux représentants de la nation, pour affermir et pour presser, s'il est possible, l'heureuse régénération qui assure à jamais la gloire et le bonheur de la France. »

Les contre-révolutionnaires paraissaient consternés, et cela même ajouta un degré de vivacité de plus aux transports de l'opinion. Des actions de grâce à l'Être suprême ayant été votées, le Corps législatif, les *Trois cents*, Bailly en tête, Lafayette et les soixante bataillons de la milice nationale, se rendirent processionnellement à Notre-Dame. La cavalerie ouvrait la marche, que bordaient de nombreux détachements formant la haie. Aussitôt que les représentants de la nation



SERMENT CIVIQUE

entrèrent dans le temple, des airs guerriers en éveillèrent tous les échos et le bruit du canon en ébranla les voûtes. Un autel de forme antique avait été dressé pour la cérémonie. Un religieux de Saint-Victor, alors président de la Commune, s'en approcha, et à peine eut-il prononcé les paroles sacrées que des milliers de mains se levèrent. Les drapeaux étaient balancés dans les airs, les grenadiers agitaient leurs épées au-dessus de leurs têtes. Tout à coup, ainsi que cela était arrivé dans une autre circonstance, le soleil, voilé jusqu'à ce moment, perça la nue, alluma les vitraux, fit resplendir l'église. N'était-ce pas Dieu qui se montrait, Dieu lui-même? Et, rapidement crédule, comme on l'est dans les émotions fortes, le peuple répondit à l'augure par des cris passionnés!

O inflexible génie des ruines! O fatalité! Encore trois ans, rien que trois ans, et Louis XVI aura cessé de vivre.... Mais quoi! déjà, déjà, n'entendons-nous pas des grondements sourds? Comme elle saisit et glace le cœur, au milieu de tant d'allègres cantiques et de clameurs pleines d'espoir, cette voix rude de Loustalot, disant : « Pourquoi une fête? Le roi

avait rempli un devoir. Il n'était pas flatteur pour lui de remercier le ciel de ce qu'il avait fait une belle action, ni consolant pour le peuple d'attacher tant d'importance à un devoir rempli. Si l'on eût chanté un hymne à Jupiter, à chaque belle action de Titus, qui regardait comme perdu le jour où il n'en avait pas fait une, le préfet de Rome eût épuisé le trésor public. »

Et Camille Desmoulins, que disait-il dans le même temps, lorsque, à propos du meurtre de quelques commis à Béziers et des troubles des provinces, Cazalès demandait en vain pour le roi la dictature, une dictature de trois mois? Camille Desmoulins faisait profession de foi républicaine en ces termes : « Peut-on trouver mauvais que je sois de ces Romains qui gémissent, quand Antoine, aux Lupercales, impose le diadème à César? Je fais sur la royauté la même profession de foi que le docteur Richard Price, et nous nous donnons la main par-dessus les mers qui nous séparent. » Puis, allant jusqu'à nier que le roi dût nommer les fonctionnaires subalternes, il ajoutait : « Je ne connais qu'Adam, dont une côte ait fait un autre quasi-Adam. Encore n'était-ce pas lui qui s'était tiré cette côte, et il dormait quand se fit le miracle.... Le peuple est le potier, le roi n'est que le premier vase : est-ce qu'un vase en peut faire un autre?... On allume un flambeau à un autre; mais si le feu se communique de lui-même, il peut tout embraser. »

Combien il vous fut aisé d'éteindre les illuminations de l'Hôtel de Ville et d'emporter les chants du *Te Deum*, souffles orageux!

CHAPITRE V

LE LIVRE ROUGE



PENDANT les dernières années du règne de Louis XV et depuis l'avénement de Louis XVI, la misère publique a toujours été croissant. Dans les villes, un luxe insensé, qui avait corrompu jusqu'aux dernières classes, cachait une détresse affreuse. La parure était prise sur les aliments.... Dans les campagnes — le cœur se serre à ce souvenir — près des villes, le paysan avait tous les vices qu'elles produisent, et, de plus, une rapacité incompatible avec l'amour du travail. Un pain noir, des racines, de l'eau, des vêtements grossiers, et quelquefois de simples peaux, des masures délabrées, tel était, dans une grande partie de la France, le sort de nos malheureux frères.... Après le sort du paysan, celui du soldat était le plus affreux. Il suffit d'avoir vu du *pain de munition*, pour n'en pas douter. Le matin, un peu d'eau chaude versée sur quelques légumes; le soir, un très-petit morceau de la plus mauvaise viande, formaient la subsistance de trois cent mille Français. Tous ces maux n'avaient qu'une cause : la prodigalité d'une cour crapuleuse où des Messaline et des Julie disputaient à des Claude et à des Néron le prix de l'infamie, où chaque jouissance coûtait le repos à un million d'hommes, où l'or était produit par le crime et le crime reproduit par l'or, où la nation française était moins prisée qu'un cheval de course, qu'une complaisante.... Lisez le *Livre rouge!* »

Quels mystères renfermait-il donc, ce *Livre rouge*, qui, au mois d'avril 1790, faisait tomber, comme autant de traits brûlants, de la plume honnête de Loustalot, les lignes qu'on vient de lire?

Dès la fin de 1789, le 27 novembre, Camus avait dénoncé à l'Assemblée l'existence d'un certain *Livre rouge*, ignominieux catalogue de rapines transformées en largesses, et, avant lui, un membre, dont le nom est resté inconnu, avait demandé qu'on imprimât la liste des pensions.... « Avec les noms, ajouta d'Éprémênil, avec le chiffre des sommes données, avec la date, avec les motifs. » Motion terrible qui fut accueillie *avec enthousiasme*, dit le *Moniteur*. Mais les votants ne savaient pas à quoi le vote engageait! Le Comité des finances, dépositaire de secrets trop honteux, trembla d'avoir à les divulguer; à la curiosité publique, il opposa mille obstacles. Un beau jour, il vint déclarer à l'Assemblée que l'impression était à peu près impossible, parce que les frais ne s'élèveraient pas à moins de deux cent quatre-vingt mille livres. On répondit par l'offre que faisait Baudoin d'imprimer *gratis* ce recueil de scandales. L'offre fut acceptée; une fois en éveil sur ce point, l'opinion ne s'endormit plus, et un comité des pensions, dont le janséniste Camus était l'âme, se mit à poursuivre d'une infatigable ardeur la remise du *Livre rouge*.

En attendant, la liste des pensions s'imprimait, et le public apprenait :

Que les princes et princesses du sang, d'ailleurs très-riches, avaient tous ensemble, en pensions, deux millions cinq cent cinquante mille livres;

Que celle du comte de Luzace allait jusqu'à cent cinquante mille livres;

Que les bienfaits annuels accordés par le roi à la maison de Noailles montaient à près de deux millions;

Que le duc de Polignac avait pour sa part quatre-vingt mille livres, sans compter ce qui revenait à chacun des membres de sa famille, laquelle, grâce à l'amitié prodigue de la reine, se trouvait avoir les bras enfoncés jusqu'aux coudes dans le trésor, etc., etc.

Et que dire des motifs de la plupart de ces pensions? Parmi ces motifs, il y en avait d'impudiques, il y en avait de ridicules : ne parlons que de ceux-ci.

Un prince allemand touchait quatre pensions : la première, *pour ses services comme colonel*; la seconde, *pour ses services comme colonel*; la troisième, *pour ses services comme colonel*; la quatrième, *pour ses services comme non-colonel*.

M. Desgalois de La Tour avait vingt-deux mille sept cent vingt livres en trois pensions : l'une, *comme premier président et intendant*; la seconde, *comme intendant et premier président*; la troisième, *pour les mêmes considérations que ci-dessus*.

Un écrivain qui a retracé sans élévation, mais recueilli avec une minutieuse exactitude tout ce qui concerne le règne de Louis XVI, a fait un relevé très-piquant et au fond très-instructif des gaspillages *motivés* de l'ancien régime.

Quatre pensions avaient été accordées au marquis d'Autichamp : la première *pour les services de feu son père*; la seconde, *pour le même objet*; la troisième, *pour les mêmes raisons*; la quatrième, *pour les mêmes causes*.

On fit à M. Joly de Fleury, avocat général, une rente de dix-sept mille livres, *pour s'être démis de sa place en faveur de son fils*. — Il est juste d'ajouter qu'on ne fit pas à M Joly de Fleury fils une rente de pareille somme pour avoir bien voulu prendre la place de monsieur son père!

Des femmes de la cour obtenaient des pensions en manière de dot. Maint courtisan, s'il lui arrivait d'abandonner ses biens à ses créanciers, en était récompensé aux frais de l'État reconnaissant. Un coiffeur, nommé Ducrot, reçut dix-

sept cents livres de retraite, pour avoir coiffé une fille du comte d'Artois, princesse qui mourut avant d'avoir eu des cheveux; et, plus tard, Marat put dire avec vérité : « Eh quoi! tandis qu'un brave soldat criblé de blessures obtient à peine trois louis annuellement, une coiffeuse empochera chaque année deux mille livres pour avoir donné un coup de peigne au Dauphin! »

Dans chaque bail des Fermes il y avait treize cent mille livres destinées à des gratifications que le ministre des finances distribuait suivant son bon plaisir. Or, un M. de Colonia figurait dans cet état de plusieurs manières, sous son nom personnel, sous celui de sa femme, sous celui de sa fille, sous celui de ses bureaux. Lorsqu'on fit, à l'Assemblée, cette nomenclature extraordinaire, le bon paysan Gérard s'écria rudement : « On ne distribuait point de telles pensions dans nos campagnes. Non, morbleu! tout cela n'était point pour nos paroisses! »

L'avidité des gens en place savait tour à tour monter très-haut et descendre très-bas. Après s'être créé des pensions, à l'exemple de son prédécesseur Sartine, sur les huiles, sur les suifs, sur les boues, l'ancien lieutenant général de police Lenoir imagina de frapper à son profit un impôt.... sur la lune; c'est-à-dire de tirer parti des nuits où, se montrant sur l'horizon de Paris, elle dispensait d'allumer les réverbères. Cette pension bizarre, par lui assignée à une dame de ses amies, devint célèbre sous le nom de *pension de la lune*.

On croit rêver quand on pense aujourd'hui à quels abus donnaient lieu, avant la Révolution, les pensions sur le trésor royal. On en découvrit un, entre autres, des plus singuliers. Il advint que des morts, enterrés depuis longtemps, ne laissaient pas que de toucher régulièrement leurs pensions, témoin la marquise de la Force. « J'ai entre les mains, dit un jour le marquis de Foucault dans l'Assemblée, un mémoire prouvant qu'on a la charité de toucher l'argent des défunts. »

Ce n'est pas que tout, absolument tout, eût été donné à la faveur ou à l'intrigue; non : dans le nombre des pensions, il y en avait quelques-unes qu'on avait employées à récompenser des services réels et le mérite. Celles-là furent respectées; ce fut avec une sorte d'émotion religieuse que l'Assemblée nationale confirma, par exemple, la pension dont jouissait la famille de l'héroïque chevalier d'Assas : les dettes qu'à l'égard du patriotisme ou du courage, la monarchie avait contractées, au nom de la France, la Révolution se devait de les acquitter, et elle n'y manqua point.

Mais elle se devait aussi de ne faire grâce à aucune de ces dilapidations infâmes, honte des grands et désespoir du peuple. Aussi l'existence d'un *Livre rouge* n'eut pas été plutôt dénoncée, que le cri public fut, chaque matin : le *Livre rouge!* le *Livre rouge!*

Alors commença de la part de Necker une résistance puérile, offensante, absurde. Plus le Comité des pensions devenait pressant, plus Necker s'obstinait. Tantôt le livre était chez le roi; tantôt le ministre, malade, ne pouvait recevoir; tantôt ses journées entières étaient prises par les affaires et ses soirées ne lui appartenaient pas. Vains subterfuges, dont s'indigna, sans en être lassée, l'austère opiniâtreté de Camus! Dans la séance du 5 mars, impitoyable et rude, il accusa Necker d'une manière si concluante que, par décret solennel et cette fois définitif, la remise du livre fatal fut ordonnée.

L'anxiété de Necker était au comble. Non qu'il fût personnellement intéressé au refus; mais cette monarchie, dont il voulait le maintien, que deviendrait-elle quand tout voile aurait été levé? Il fallut se résigner pourtant. Ce fut le 15 mars après midi, chez Necker, et en présence de Montmorin, que la première communication du *Livre rouge* fut donnée aux membres du Comité des pensions. Louis XVI avait insisté pour qu'on ne prît point connaissance des dépenses secrètes de son aïeul : le Comité des finances respecta ces filiales inquiétudes, et il fut convenu que la partie qui avait rapport au règne de Louis XV resterait scellée d'une bande de papier.

Ce livre fameux était un registre composé de cent vingt-deux feuilles, relié en maroquin rouge. Les dix premières feuilles renfermaient les dépenses relatives au règne de Louis XV; les trente-deux suivantes se rapportaient à celui de Louis XVI; le surplus était en blanc. Chaque article de dépense était écrit de la main du contrôleur général, et ordinairement parafé de la main du roi. Le total des sommes énoncées, et qui, depuis le 19 mars 1774 jusqu'au 16 août 1789, s'étaient élevées à deux cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix-sept livres, fut divisé par le Comité en neuf chapitres : *Aux frères du roi. — Dons et gratifications. — Pensions et traitements. — Aumônes, indemnités, avances et prêts. — Acquisitions, échanges. — Affaires de finances. — Affaires étrangères et postes. — Dépenses diverses. — Dépenses personnelles au roi et à la reine.*

Le mois d'avril s'ouvrit par la publication du *Livre rouge*. Grande émotion et grandes colères! Sous le ministère seul de M. de Calonne, le comte d'Artois avait touché quatorze millions cinq cent cinquante mille livres *rien qu'en secours extraordinaires*; et treize millions huit cent vingt-quatre mille livres avaient été, durant le même espace de temps, l'humble lot de *Monsieur*, ce prince studieux, cet ami de la sagesse! Suivait, en faveur du comte d'Artois, un fort curieux mémoire, où Calonne prouvait, par vives raisons, que Louis XVI ne pouvait se dispenser de payer les dettes du comte d'Artois, sur l'argent de la nation, bien entendu, et jusqu'à concurrence de quatorze millions six cent mille livres, non compris soixante-quatorze mille six cent quarante livres de rentes constituées, et neuf cent huit mille sept cents livres de rentes viagères! Le scrupuleux Calonne faisait valoir comme motif principal *l'importance d'assurer la tranquillité du prince*, qui, d'ailleurs, voulait bien, à cette condition, consentir à ne plus se jeter en pareil embarras.... Au bas du mémoire, le roi avait écrit de sa propre main : APPROUVÉ LES PRÉSENTES PROPOSITIONS.

Le chapitre des dons et gratifications témoignait de gaspillages vraiment étranges :

Cinquante mille livres à M. de Croismard, pour l'aider à payer *la terre de Voisins*;

Cinquante mille livres à M. de Vergennes, *pour son retour de Suède*;

Quinze mille livres à M. Gourdin, *pour l'aider à acheter la charge de M. Gaffe*. — Et pourquoi pas quinze mille livres à M. Gaffe *pour se faire acheter sa charge par M. Gourdin?*

Soixante mille livres à M. Gonnet *pour le mettre en état de payer ses dettes*;

Vingt-quatre mille soixante-dix-huit livres à la comtesse d'Artois, en 1775, *comme simple cadeau*;

Plus, vingt-quatre mille soixante-dix-huit livres à la comtesse d'Artois, en 1778, *pour la naissance du duc de Berry*;

Plus, vingt-quatre mille livres à la comtesse d'Artois, en 1783, *pour son accouchement*.

Le chapitre des pensions, comparé à celui des aumônes, présentait des rapprochements d'une triste bouffonnerie :

Au peuple, à l'entrée du roi à Paris, quinze mille livres d'aumône.

A la comtesse d'Ossun, dame d'atours de la reine, *pour sa table*, vingt mille livres de pension !

Dans le *Livre rouge*, la famille Polignac figurait comme possédant, à elle seule, plus de sept cent mille livres de pensions, la plupart réversibles d'un membre à l'autre. Outre une ordonnance au porteur de un million deux cent mille livres, somme à laquelle le roi avait fixé le prix de l'engagement du domaine de Fénestrange, accordé au duc de Polignac, on lui assignait une pension viagère de cent vingt mille livres, c'est-à-dire, ainsi que l'a fait observer un écrivain royaliste, c'est-à-dire qu'en consacrant, par une libéralité inouïe, le vol d'un riche domaine de l'État, on attribuait encore au favori une pension représentant l'intérêt viager de la somme que le favori était censé payer pour l'engagement de ce domaine. Indigné, Loustalot s'écria : « Comment un roi honnête homme a-t-il pu signer des ordonnances qui sont des faux ? »

C'était ce même duc de Polignac — on s'en souvient — à qui concession avait été faite d'un droit à percevoir sur tout le poisson qui se consommait à Bordeaux, et d'un autre droit, plus bizarre et plus insolent encore, en vertu duquel, dominateur et souverain du flux et du reflux de la Garonne, de la Gironde, il s'appropriait les inondations et les retraits des deux fleuves.

Quelle bonne fortune pour Camille ! Il saisit sa plume acérée et, avec une gaieté cruelle, il écrivit :

« Enfin, nous tenons le *Livre rouge !* Le Comité des pensions a rompu les sept sceaux dont il était fermé. La voilà accomplie, cette menace terrible du prophète ! La voilà accomplie avant le jugement dernier : *Revelabo pudenda tua ;* je dévoilerai tes turpitudes ; tu ne trouveras pas même une feuille de figuier pour couvrir ta nudité à la face de l'univers ; on verra toute ta lèpre, et, sur tes épaules, ces lettres GAL...., que tu as si bien méritées. »

Le Comité des pensions avait fait précéder la publication du *Livre rouge* d'un *avertissement* qui annonçait d'autres révélations . Camille Desmoulins en accueillait l'augure en ces termes :

« Notre cher Comité des pensions nous prévient, dans le préambule, que ce n'est pas le seul registre qui contienne les preuves de la criminelle complaisance, disons le mot, de la friponnerie des ministres des finances. Depuis 1774, *ses travaux lui découvrent chaque jour une multitude d'autres déprédations, qu'il fera successivement connaître....* Bravo ! mille fois bravo ! généreux républicains, nos chers et illustres défenseurs ! Poursuivez votre route dans ces souterrains, continuez d'en éclairer les ténèbres. Camus tient le redoutable flambeau ; il force Necker d'être son guide. L'hypocrite Genevois cherche sans cesse à vous égarer : tantôt il se retourne pour souffler la lumière, tantôt il voudrait fuir ; mais Camus le retient par la basque, et la lanterne qu'il porte rappelle au ministre des idées qui devraient le faire marcher droit. »

L'*avertissement*, signé de tous les membres du Comité des pensions, c'est-à-dire de Camus, de Goupil de Préfeln, de Gaultier de Biauzat, de l'abbé Expilly, du marquis de Montcalm-Gozon, du baron de Wimpfen, de Fréteau, de Treilhard, de Menou, de Champeaux-Palasne, de Cottin, de Lépeaux, contenait plusieurs allusions menaçantes, parmi lesquelles celle-ci :

« Il faudra mettre sous les yeux de la nation l'audace des ministres, dont un, comblé des grâces du roi, et jouissant déjà de quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-deux livres de traitement et pensions, après avoir obtenu, le 17 mars 1785, des pensions pour dix personnes de sa famille, après avoir ajouté, de son autorité, le 23 avril, une onzième pension en faveur d'un parent qu'il avait d'abord oublié, formait encore, le 4 septembre 1787, les demandes suivantes : un duché héréditaire, soixante mille livres de pension, quinze mille livres réversibles à chacun de ses deux enfants ; une somme pour l'aider à arranger ses affaires.... »

Le maréchal de Ségur se sentit désigné, et il réclama, prétendant que les parents qu'on l'accusait d'avoir enrichis par des pensions, étaient dix pauvres gentilhommes, bons serviteurs du roi, et fort en peine de vivre. Tout autre ministre leur serait venu en aide, et parce qu'ils étaient ses parents, avait-il dû les oublier ? Après tout, quelle somme avait été divisée entre ces officiers ? Six mille livres. Et le maréchal invoquait son âge, son rang, ses services, ses blessures.

La réponse du Comité fut accablante : il publia les pièces officielles, sans un mot de plus. La presse se chargea des commentaires :

« Son âge ? L'âge d'un ministre empêche-t-il qu'il soit un pillard ? — Ses blessures ? Il a perdu un bras comme cent invalides qui sont à l'Hôtel. Un plaisant a dit que ce bras emporté prouvait tout au plus que le maréchal n'avait pas pris à deux mains dans le trésor royal. Mauvaise plaisanterie, excellente raison.

« DIRE DE M. DE SÉGUR : Les parents qu'on m'accuse d'avoir enrichis sont dix pauvres gentilshommes.... ces *officiers* ont partagé six mille livres de pension. — RÉPONSE DU COMITÉ : On voit d'abord au nombre de ces *officiers*, quatre demoiselles de Ségur-Montazeau, ayant chacune cinq cents livres de pension. Quels officiers ! » Mais ce n'était rien que ces attaques de Loustalot à côté des invectives étincelantes et cyniques de Camille :

« Le maréchal de Ségur, cet ex-ministre qui avait déclaré le *tiers*, c'est-à-dire la presque universalité des Français incapable de porter l'épaulette, ce maréchal, qui a si bien mérité le bâton, vient d'apprendre au public, par la voie du *Journal de Paris*, qu'il est grandement étonné d'entendre publier le *Livre rouge* et de s'y voir citer par des hommes qui devraient le respecter. Je ne veux pas me mettre en colère contre cet homme qui n'a qu'un bras : la partie ne serait pas égale. Mais voyez donc ce qui le fait crier à la *calomnie*, à l'*indécence*, au *libelle*, au *pamphlet !* C'est que le Comité a crié contre lui au *voleur ;* c'est qu'il a mentionné un certain ex-ministre qui, ayant quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-deux livres de pension, ayant fait donner des pensions à dix de ses parents, avait si peu de vergogne, qu'il demandait encore, le 4 septembre, un *duché héréditaire*. (Oh ! nous t'en donnerons des duchés héréditaires, faquin !) Il ne croyait pas qu'on voulût lui faire un crime des bienfaits du roi ? Ces bienfaits du roi rappellent, dans les *Caractères* de Théophraste, le trait de cet avare qui, s'étant crevé de nourriture à un repas où il n'a point été prié, à la vue de tout le monde coupe à son valet une livre de viande et lui dit : « *Tenez, mon ami, faites bonne chère.* »

Malheureusement, les Lameth, en leur qualité de tribuns de bonne maison, n'étaient pas sans avoir leur nom quelque peu compromis dans la curée. Le *Livre rouge* portait l'indication d'une somme de quarante mille livres donnée à la comtesse de Lameth, pour l'éducation de ses enfants. Mais

les patriotes répétèrent, après Camille, que la comtesse était à n'en pas douter la *mère des Gracques*, et Loustalot écrivit fièrement : « Le nom de Lameth ne purifiera pas le *Livre rouge* et le *Livre rouge* ne souillera pas le nom de Lameth. » D'ailleurs, les deux frères n'eurent pas plutôt lu la liste dont on faisait bruit, qu'ils renvoyèrent au trésor public l'argent donné pour leur éducation.

Autre mine à scandales! Les membres du Comité des pensions avaient signalé comme un des résultats de leurs recherches, que, dans l'espace de huit ans, il y avait eu jusqu'à huit cent soixante millions *d'ordonnances de comptant*. Or, ces ordonnances étaient tout simplement un moyen de pomper le trésor, loin des yeux indiscrets. Elles énonçaient la somme, mais du nom des personnes, mais de l'objet de la



MARÉCHAL DE SÉGUR

dépense, rien. Seulement, les motifs se trouvaient consignés à part dans un registre tenu fort secret : le *Livre des décisions*. Le posséder, ce livre, eût été le point important : Camus le demanda. Qu'on juge des terreurs de Necker! L'inexorable janséniste fut invité à s'adresser à Dufresne de Saint Léon, commis du trésor royal. Il y court et ne le trouve pas. Il se rend chez Necker, et un curieux dialogue s'engage entre eux. « M. de Saint-Léon était absent. — C'est moi qui l'ai autorisé à ne pas se trouver chez lui. — Ah! — Vous avez imprimé le *Livre rouge* sans autorisation.— Oui.— Sans autorisation de l'Assemblée. — C'est à elle seule que nous devons des comptes.... — Ni du roi. — Nous ne sommes pas ses représentants. » Des deux côtés, aigreur extrême. Le résultat fut une démarche nouvelle chez le commis, auquel on arracha enfin communication du registre mystérieux, mais à la condition de ne prendre ni copie ni note.

C'est ce que Camus, le 10 avril, alla raconter avec beaucoup d'amertume à l'Assemblée. Mais elle eut probablement peur d'en trop savoir. Car, à Pison du Galand, demandant un décret pour la remise du *Livre des décisions*, il fut répondu par un ordre du jour!

Necker essaya de ramener l'opinion, égarée, assurait-il. Le 27 avril il fit paraître, sur le *Livre rouge*, un mémoire où il employa tout son talent, mais qui acheva de le perdre. De fait, le plaidoyer valait la cause! En parlant des sommes qu'avaient coûté à la nation les dépenses *personnelles et extraordinaires* du roi et de la reine, Necker s'étonnait que durant seize années elles ne se fussent élevées qu'à onze millions quatre cent vingt-trois mille sept cent cinquante livres. « Je ne sais, ajouta-t-il, si les registres des finances d'aucun souverain de l'Europe présenteraient un pareil résultat. » Belle recommandation en faveur des monarchies! Les folies des frères du roi, Necker les expliquait par la jeunesse et l'inexpérience de *princes mis à la tête d'une administration très-étendue dès l'âge de seize ans*, comme si l'excuse, en ce cas, n'était pas aussi accusatrice que la faute! Quant aux *ordonnances de comptant*, toute la défense du ministre se réduisait à dire qu'adoptées originairement dans le but de voiler certaines dépenses, elles avaient fini par en comprendre d'autres dont la publicité n'avait nul inconvénient et dont, même, on indiquait le motif.

Ce fut une maladresse insigne que cette espèce d'apologie de la dilapidation dans la bouche d'un homme intègre. Necker mettait le pied dans la boue. Ses ennemis en prirent avantage contre lui d'une manière terrible, excités qu'ils étaient par les clameurs de Camille Desmoulins, qu'on vit redoubler, en cette circonstance, d'esprit et de grossièreté, d'exagération et de verve.

« Le sieur Necker, écrivait-il, n'a pas craint de déclarer au Comité des pensions que le roi trouvait mauvais que l'Assemblée nationale eût fait imprimer le *Livre rouge*. Trouvait mauvais!... Nous trouvons bien plus mauvais que toi et tes pareils ayez dilapidé, sous le règne de Louis l'économe, en dépenses clandestines, cent trente-cinq millions! Et c'est en si peu de temps! Tu ne sais donc pas que nous avons eu en France douze contrôleurs généraux des finances qui ont été pendus et exposés à Montfaucon?... Et ce qui me met tout à fait hors de mesure, c'est qu'au lieu de mourir de honte, le cafard se monseigneurise, ose donner des *veniat* à l'un, des pensions à l'autre, au mépris des décrets. Cinq mille livres à un Vauvilliers dont nous avons vu naguère l'orteil sortir à travers les souliers, et qui, depuis qu'il est administrateur des subsistances, ne s'est plus montré qu'en carrosse! »

C'en était fait : rien que par la publication d'une série de chiffres correspondant à une série de noms propres, toutes les impuretés du régime ancien vinrent se ranger une à une sur le chemin de l'opinion, impatiente de les passer en revue. Des regards inévitables percèrent la nuit des bureaux; les motifs que la cour brûlait de tenir secrets, on les découvrit, du moins en partie; on lut à travers les bandes de papier apposées sur les articles qui, dans le *Livre rouge*, se rapportaient au règne de Louis XV, à ce règne dont le grand Frédéric distinguait les phases par Cotillon I, Cotillon II, Cotillon III, et où l'une des occupations favorites du prince de Condé était de prendre sous le lit les mules de Mme Dubarry pour les lui chausser. Nous avons devant nous un livre portant la date de 1790, et imprimé en rouge. C'est un libelle, un libelle violent, plein d'obscènes colères, et dans lequel chacun des articles, empruntés à la liste des pensions, est suivi d'observations qu'il ne saurait convenir à l'histoire de reproduire. Mais quels souvenirs que ceux que la seule énonciation des noms réveille! Là prennent rang, parmi les heureux que fit la corruption naturelle aux monarchies :

Catherine de Béarn, celle qui servit de marraine à Mme Dubarry, lors de sa *présentation;*

Bertin, si habile à brouiller ou à réconcilier Louis XV avec ses maîtresses, et qui fut le gouverneur en chef du Parc-aux-Cerfs;

Le *comte Jean*, recommandé à la cour pour avoir introduit dans la couche royale, par l'intermédiaire du complaisant Lebel, la jolie Lange sa maîtresse;

Mme Le Normant, un des caprices que Mme de Pompadour passait à Louis XV;

Mlle Selin, qui, aimée à la hâte par ce même Louis XV, consentit à ne point se marier, sacrifice du prix de deux cent mille livres,... etc.,... etc.,... etc....

Encore s'il ne s'était agi que du règne précédent! Mais, comme le fait très-bien remarquer un historien, peu suspect d'exagération démocratique, Montgaillard, Mlle Arnould disait un mot plus spirituel que juste, lorsque, au sujet de la mort de Louis XV et de la retraite de Mme Dubarry, elle s'écriait, en parlant des courtisanes du jour : « Nous voilà maintenant orphelines de père et de mère. » Car, sous Louis XVI, quoiqu'il donnât l'exemple d'une grande pureté de mœurs, la débauche continua de faire au palais élection de domicile. Et c'est ce que la publication de la liste des pensions remettait à tous en mémoire. Les accusations mêmes que beaucoup auraient volontiers jugées calomnieuses, quelle autorité ne semblaient-elles pas acquérir par la constatation des faveurs en argent prodiguées au duc de Coigny, au colonel Arthur Dillon, au comte de Fersen?

Arrêtons-nous. Loustalot avait raison, lorsqu'il écrivait : « Nous croyons la contre-révolution impossible depuis la publication du *Livre rouge :* il en faudrait tirer vingt-quatre millions d'exemplaires. »

CHAPITRE VI

TABLEAU DES FINANCES — LES ASSIGNATS



ous sommes couchés au pied du Vésuve, disait un jour Mirabeau, en parlant du déficit, et le mot n'était que trop vrai.

Emportée, durant les derniers mois de 1789, par le mouvement de la place publique et le torrent de tant d'idées nouvelles, l'Assemblée n'avait pu accorder aux besoins croissants du trésor qu'une attention rapide; mais, en 1790, les choses se présentaient sous un aspect tel, qu'ajourner davantage la solution décisive était devenu absolument impossible. Un gouffre était là, un gouffre épouvantable : il fallait trouver moyen de le combler, ou y disparaître englouti. Il fut comblé! Il le fut, par une suite d'efforts, dont le tableau, s'il était tracé avec grandeur, formerait peut-être la partie la plus étonnante, la plus sérieusement dramatique, d'une histoire si pleine cependant de drames et de prodiges. Qu'on nous permette de revenir un peu sur nos pas, pour embrasser et présenter ce tableau dans son ensemble.

A son avénement au ministère, Necker, en plongeant la main dans les caisses publiques, avait été saisi d'effroi : il

n'y avait rencontré que le vide. Brienne avait tout pris, tout épuisé, oui tout, jusqu'aux fonds destinés à de pauvres malades, jusqu'à ceux qui devaient être consacrés au soulagement des victimes de la grêle. C'est à peine si, pour faire face aux gigantesques nécessités du moment, il restait quatre cent mille livres, c'est-à-dire *la dépense de l'État pendant un quart de jour!*

Par quels procédés d'une habileté secondaire, par quels artifices empruntés à la routine, Necker parvint, pendant quelque temps, à tenir tête à la situation, c'est ce que nous dirons tout à l'heure. Mais c'était un remède héroïque, c'était quelque conception d'une témérité sublime qu'appelait l'immensité du mal. Car, lors de l'ouverture des Etats généraux, non-seulement le trésor était vide, mais les moyens de le remplir semblaient avoir été détruits sans retour. L'ancien régime ne s'était pas borné à dévorer le présent, il avait d'avance dévoré l'avenir, et cela pour plusieurs années. Tout ce qui pouvait donner un droit quelconque à exercer sur le peuple, on en avait trafiqué. Juges, chefs de l'armée, gens de finance, administrateurs, officiers de la maison du roi, domestiques des princes, tous avaient dû contribuer de leur bourse aux dilapidations du jour, et tous étaient devenus de la sorte créanciers du lendemain. Que d'emplois rendus héréditaires, pour prix de ces mortelles avances! Et puis de tous ceux qui payaient, recevaient, écrivaient, comptaient, professaient un art, exerçaient un métier, pas un qui n'eût reçu le droit de regagner ce que son titre lui avait coûté.... sur qui? sur le peuple, en l'opprimant. Vendre une clientelle, des hommes, quoi de plus simple? Est-ce qu'il n'était pas permis de vendre ses terres? Ainsi faisait-on, et l'abus à force d'être ancien, avait fini par n'être plus même remarqué. Vint le moment où il n'y eut plus de charges à créer, par conséquent plus de charges avec lesquelles il fût possible de battre monnaie. Que faire? Recourir à l'impôt? Mais on avait eu beau entasser taxes sur taxes, comme une énorme partie des recettes restait dans la poche des fermiers généraux, écraser le peuple n'avait jamais été une ressource suffisante, et il agonisait. Emprunter? Hélas! la méthode des *anticipations* y avait mis bon ordre, et voici en quoi elle consistait. L'habitude s'étant introduite de consommer chaque année *par anticipation* les revenus de l'année suivante, il fallait bien que l'avance de ces revenus fût faite et qu'on la remplaçât entre les mains de ceux qui la faisaient par des rescriptions sur les recettes futures. Mais, quand arrivait l'année dont les recettes avaient été prématurément engagées, quel parti prendre? Tout était perdu si les porteurs de rescriptions ne consentaient pas à les renouveler, de sorte que, péniblement, les yeux fermés sous le poids d'incessantes angoisses, l'État se traînait entre la nécessité de ce consentement toujours douteux, et le péril d'une banqueroute toujours imminente : abîme d'un côté, abîme de l'autre. Quel emprunt régulier eût été possible en de pareilles conditions?

Donnons maintenant la parole aux chiffres.

L'état des dépenses publiques, au premier novembre 1789, se pouvait diviser ainsi :

1° Les *dépenses nationales*, comprenant les rentes constituées soit perpétuelles, soit viagères, les gages des charges de magistrature, la liste civile, les dépenses concernant les provinces, telles que primes et encouragements au commerce et aux manufactures, frais de procédures criminelles, frais de perceptions ou traitements des receveurs généraux et particuliers des finances, travaux de charité et de mendicité, construction ou entretien des bâtiments publics, ponts et chaussées, etc...;

2° Les *dépenses d'administration*, se rapportant aux divers ministères, à l'entretien de la maison des princes, aux gages du conseil, aux pensions, au jardin du roi, à la bibliothèque du roi, aux universités et académies, etc....

Or, le total des *dépenses nationales* était de	253 193 492[liv]
Le total des *dépenses d'administration* s'élevait à	159 140 000
Il s'agissait donc de faire face à une somme de	412 333 492[liv]

Le pouvait-on? oui. D'un savant rapport présenté, au mois de novembre, par le marquis de Montesquiou, il résulta que les recettes générales des pays d'états, l'abonnement de la Flandre maritime, les impositions relatives aux fortifications des villes, la nouvelle contribution des privilégiés, le subside destiné à remplacer la gabelle et les aides, les droits casuels, les loteries enfin, suffisaient pour couvrir les *dépenses nationales*, et que les *dépenses d'administration*, à leur tour, pouvaient être aisément couvertes par la ferme générale après suppression de la gabelle, par la régie du Clermontois et celle des domaines, par la ferme des postes, par celle des messageries, des marchés de Sceaux et de Poissy, des affinages, du droit du Port-Louis, par le marc d'or, par la régie des poudres, par les monnaies, par les forges royales, par les caisses du commerce, par les loyers des maisons des Quinze-Vingts.

La comparaison de la recette à la dépense offrait même un excédant de plus de trente trois mille livres. Là n'était donc point la difficulté.

En dehors des dettes constituées, il y en avait d'autres auxquelles le marquis de Montesquiou appliquait la dénomination vulgaire, mais expressive, de *dettes criardes*, et celles-là montaient à près d'un milliard, qui se décomposait comme suit :

Anticipations	225 300 000[liv]
Arriéré des rentes pour un semestre. . .	81 000 000
Cautionnements des fermiers généraux et régisseurs généraux.	201 799 000
Receveurs généraux et particuliers, payeurs et contrôleurs des rentes, grands maîtres des eaux et forêts	119 178 853
Avances de la caisse de Poissy	902 673
Arriéré des départements	80 000 000
Besoins extraordinaires des années 1789 et 1790	170 000 000
TOTAL. . . .	878 180 526[liv]

Fardeau effrayant, par sa pesanteur d'abord, et peut-être plus encore par la nature des éléments qui le formaient. Car, si l'on ne parvenait à s'en délivrer, pas d'espoir d'échapper aux criants abus que la Révolution était venue frapper d'un arrêt irrévocable, à moins, pourtant, d'une catastrophe, à moins d'une banqueroute.

Comment, en effet, mettre un terme à la désastreuse habitude d'hypothéquer aux folies du présent les ressources de l'avenir, si l'on ne se dérobait, en éteignant ces deux cent vingt-cinq millions d'anticipations, à l'inéluctable nécessité de les renouveler?

Comment en finir avec le tyrannique régime des fermiers généraux, si l'on ne commençait pas par leur rembourser les deux cents millions qui leur étaient dus?

Comment améliorer les régies, si l'on restait enchaîné aux régisseurs par une dette de près de cent vingt millions?

Et, si enfin le trésor appelait vainement au secours, pour les cent soixante-dix millions que rendaient indispensables les besoins extraordinaires de 1789 et de 1790.... comment vivre?

Tel était le problème. Pour peu que la Révolution fût impuissante à le résoudre, malheur à elle! malheur à la France!

O charmant et audacieux Écossais qu'on avait vu d'un pas si fier traverser la régence! O puissant esprit qui aviez si bien su faire de la plume lourde du comptable une baguette de magicien, où étiez-vous? Le pâle Necker avait relégué dans ses livres tout ce qu'il pouvait y avoir en lui de hardiesse. La seule idée de proportionner ses conceptions aux circonstances le glaçait de terreur. Quand il allait entretenir l'Assemblée de la pénurie du trésor, il le prenait volontiers avec elle sur le ton d'un professeur parlant à ses écoliers, et souvent il la blessa par la morgue doctorale de son langage: cependant, il brûlait, au fond, de s'en remettre à elle du soin de frapper quelque coup sauveur. Il a écrit lui-même, depuis: « Mon office était de soutenir les finances jusqu'au moment où l'Assemblée nationale les prendrait sous sa garde. Je devais être le berger fidèle, en attendant l'arrivée du maître. » Il fut cela certainement, mais rien de plus, et toute sa science se réduisit à lancer la caisse d'escompte au secours de l'État, à peu près comme on lance une chaloupe à la mer pour sauver l'équipage d'un navire en détresse.

La caisse d'escompte, ai-je dit! Voici son histoire, sans laquelle celle des finances de la révolution est incomplète, et serait même inintelligible.

Tout le monde sait en quoi consiste le mécanisme des banques de circulation. Les banques ne font, en réalité, que changer du papier contre du papier. On leur apporte des effets de commerce revêtus de signatures solides, et à très-court terme, à trois mois par exemple, elles donnent à la place des billets au porteur où se trouve déduit à l'avance l'intérêt de l'argent pendant ces trois mois, billets dont elles s'engagent à payer le montant en espèces à la première demande.

Cette condition remplie, le papier circule comme le numéraire, avec une facilité tout aussi grande; car c'est avoir de l'argent que d'avoir des billets qu'on peut à volonté convertir en argent, et même cela vaut mieux, parce que les billets tiennent moins de place et ne coûtent point de frais de transport.

Si donc la banque qui a émis ces billets inspire de la confiance, elle aidera efficacement ceux qui ont des effets de commerce à faire escompter, et elle ne tardera pas à s'enrichir. Sachant en effet que son papier pourrait s'échanger contre des écus aujourd'hui, les porteurs ne songeront à l'échanger que dans un mois, dans deux mois..., et la banque bénéficiant de ce retard, ajoutera, dans la somme de ses gains, à l'intérêt de l'escompte, celui des billets pendant tout le temps qu'ils ne seront pas sortis de la circulation.

Mais pour que les billets soient réellement remboursables en numéraire, à la première demande, que faut-il? Qu'ils soient représentés, dans les coffres de la banque, par une quantité d'argent propre à leur servir de gage. A la vérité, il n'est pas nécessaire que cette quantité d'argent soit équivalente à la somme des billets émis, ce qui enlèverait au banquier, par le chômage des espèces, le gain résultant de la circulation du papier; — car c'est seulement quand quelque crise éclate, et sous l'empire d'une panique, que les porteurs des billets de banque se précipitent *tous à la fois* vers la caisse pour avoir en bonnes espèces sonnantes la valeur de ces billets. En temps ordinaire, que la réserve en numéraire soit du tiers, du quart, plus ou moins, selon le degré de crédit que la banque possède, cela suffit, mais encore faut-il que cette réserve existe, l'acquittement des billets à *présentation* étant la condition suprême qui donne le poids de l'argent à ce qui ne serait bientôt réputé, sans cela, qu'un vain chiffon de papier.

Ainsi, toute banque de circulation doit avoir : 1° dans son portefeuille, l'équivalent de ses billets en bons effets de commerce; 2° dans ses coffres, une réserve en numéraire suffisante pour répondre tout de suite à la somme probable des demandes d'argent que les porteurs de billets peuvent faire.

C'était sur ces principes — trop tôt violés — qu'en 1776, peu de temps avant la chute de Turgot, et par simple arrêt du conseil, la caisse d'escompte avait été établie. Elle fut autorisée, non-seulement à escompter les lettres de change et autres effets commerçables à un taux modéré; mais encore à faire le commerce des matières d'or et d'argent, et à recevoir les dépôts qui lui seraient volontairement confiés. Le capital primitif avait été fixé à douze millions et formé en commandite par quatre mille actions de trois mille livres chacune. Les conditions furent :

Que la caisse n'élèverait jamais ses escomptes au delà de 4 pour 100;

Qu'elle ne ferait aucun emprunt portant intérêt;

Qu'elle ne contracterait aucun engagement qui ne fût à vue et payable au porteur;

Qu'elle serait réputée la caisse personnelle et domestique de chaque particulier qui y tiendrait son argent.

C'étaient là certes de sages précautions, et très-clairement formulées. Cependant le public gardait une attitude soupçonneuse. On se rappelait avec inquiétude Law, ses promesses éblouissantes, ses miracles, et le bouleversement qui s'en était suivi. Bien osé, disait-on, celui qui aventure sa fortune aux mains d'un prétendu caissier qui, à la première réquisition du ministre des finances, lui livrera les clés de la caisse. On remarqua aussi, non sans défiance, que la plupart des personnages appelés à administrer la nouvelle banque, étaient étrangers; ce qui fit dire à un écrivain: « Ne serait-il pas nécessaire que ces messieurs tinssent pour quelque chose à la France, qu'ils y eussent des immeubles considérables? Qui nous garantira qu'après avoir extrait chez nous la somme d'or et d'argent proportionnée à leurs désirs, ils n'iront pas jouir de leur fortune réelle dans une autre patrie, en ne nous laissant que leur papier de soie pour essuyer nos larmes? »

Deux années s'écoulèrent, fort rudes à traverser : les actions ne trouvaient pas à se placer, et la circulation repoussait les billets. Mais, à la fin de 1778, plusieurs des premières maisons de banque de Paris s'étant groupées autour de la caisse d'escompte, elle prit un essor qui ne s'arrêta qu'au mois de septembre 1783. La prospérité avait amené les fautes. La caisse avait eu l'imprudence de prêter au gouvernement six millions qu'il ne pouvait rendre, et ce déficit imprévu, joint à une grande émission de billets, mettait la banque hors du droit chemin. Bientôt, sa réserve en numéraire se trouvant réduite à la somme presque nulle de cent trente-huit mille livres, elle se vit dans l'impossibilité de continuer ses payements à bureau ouvert. Que fit-elle? Elle obtint ou accepta du ministre l'autorisation de les suspendre, en d'autres termes, elle se prévalut d'un *arrêt de surséance*, ressource néfaste qui d'un papier de confiance faisait un

papier-monnaie. Là-dessus, grandes colères! Mais elles durèrent peu, grâce à l'intervention de la gaieté française, et elles s'évaporèrent en épigrammes. Les femmes se mirent à porter des *chapeaux à la caisse d'escompte :* c'étaient des chapeaux sans fonds. Et tout fut dit.

Au reste, il fut alors prouvé par inventaire et porté à la connaissance du public que l'actif de la caisse surpassait son passif d'une somme considérable, du double. D'un autre côté, les six millions qu'elle avait prêtés au gouvernement lui furent rendus; les fonds qui étaient représentés dans



ANSON

son portefeuille par des effets de commerce rentrèrent peu à peu; enfin, mille actions nouvelles créées et un appel de cinq cents livres sur les anciennes la mirent en état de reprendre ses payements à bureau ouvert, avant l'expiration du terme fixé par l'arrêt de surséance.

A dater de ce moment, qui fut marqué par l'adoption de nouveaux et prudents statuts, la caisse d'escompte prospéra à souhait, et elle était au haut de la roue, lorsqu'au mois de février 1787, Calonne lui demanda tout à coup soixante-dix millions. Il ne s'agissait pas, pour le despotique ministre, d'un prêt volontaire à obtenir : il exigeait, il menaçait, il montrait en perspective à la caisse d'escompte la création de

deux compagnies rivales qu'il ne tenait qu'à lui de faire éclore d'un souffle. Elle trembla pour ses dividendes, se hâta de battre monnaie en émettant vingt mille actions nouvelles sur le pied de quatre mille livres; et son capital se trouvant de la sorte élevé à cent millions, elle en garda trente pour son commerce, et déposa au trésor public, comme prêt forcé, les soixante-dix millions dont Calonne avait besoin.

Le 19 août 1788 fut un jour tristement mémorable dans l'histoire de la caisse d'escompte. Ce jour-là, les administrateurs furent bien étonnés — ils l'ont affirmé du moins — en lisant, affiché sur la porte de leur établissement, un arrêt du conseil qui dispensait la caisse de payer ses billets à vue, l'autorisait à les solder en bonnes lettres de change, ordonnait de les recevoir dans tous les payements, dans toutes les caisses publiques et privées, en un mot, donnait un *cours forcé* à la circulation de titres qui jusque-là avaient reçu leur mouvement de la volonté libre et confiante des porteurs. Brienne était ministre alors, il allait cesser de l'être, et comme s'il n'eût pas voulu quitter le ministère avant d'avoir comblé la mesure de ses folies, il sonnait de toutes ses forces, le malheureux! le tocsin de la banqueroute. Et à quel propos? L'état de la caisse d'escompte exigeait-il, en ce moment, ce second arrêt de surséance? Non, puisqu'elle ne le demandait pas; non, puisqu'au mois de mai précédent elle avait, pour servir de gage à cent vingt millions de billets émis, près de cinquante millions en argent, c'est-à-dire une réserve des cinq douzièmes. Il est vrai que depuis, malgré la précaution qu'elle avait prise de ralentir ses escomptes et de diminuer ainsi la masse de ses billets circulants, la diminution de ses espèces avait suivi une progression assez rapide, tant l'aspect des choses était trouble, tant le ciel apparaissait couvert de nuages, tant la Révolution approchait! Mais il n'en est pas moins certain qu'avant l'arrêt de surséance du 18 août 1788, personne ne songeait à convertir ses billets en écus, et que cet arrêt une fois publié, chacun, à l'exception des gens d'affaires, se désola de n'avoir entre les mains que du papier.

Le devoir de la caisse d'escompte était, en semblable occurrence, de repousser formellement un arrêt qui ne lui assurait l'avantage actuel de pouvoir disposer et placer à intérêt sa réserve, qu'en sapant son crédit par la base et en ébranlant tout son avenir : elle n'eut point cette courageuse sagesse. Partagée entre les inspirations d'un égoïsme étroit et la crainte de trop mécontenter ses créanciers, elle déclara n'avoir pas sollicité l'arrêt, n'en profita qu'en partie, et continua à acquitter de ses billets à vue pour environ trois cent mille livres par jour, en ayant soin de ne payer que certaines quotités de sommes, et, à chaque porteur, mille livres seulement.

Voilà où en était cet établissement qui allait être l'objet de tant d'éloges et de si rudes attaques, lorsque Necker prit les rênes de l'État.

Un de ses premiers actes fut de presser secrètement les administrateurs de lui avancer, contre quinze millions de rescriptions, six millions pour le mois de septembre, six millions pour le mois d'octobre, et trois millions pour le mois de novembre.

Ils ne pouvaient accéder à cette prière sans violer les statuts, sans reculer le terme où ils auraient pu payer à présentation tout porteur de billets, sans disposer du gage de leurs créanciers. *Prêter* au gouvernement ce qu'on *doit* au public, n'est-ce pas fouler aux pieds les règles les plus fondamentales du crédit, se jouer de la sainteté des promesses, abuser de la confiance de tous, disposer de la propriété d'autrui?

La caisse d'escompte encourut ces reproches, et quand ils retentirent autour d'elle, elle répondit :

Que, si le gouvernement était tombé en faillite, le sort des porteurs de billets n'en eût pas été meilleur;

Que les fournisseurs de l'État venant à manquer, les maisons de banque se seraient écroulées l'une sur l'autre;

Que le commerce aurait sombré;

Que l'industrie aurait péri;

Que la caisse d'escompte aurait succombé à son tour, et que, sa destruction produisant l'effet d'une pierre lancée au milieu d'un bassin, son malheur se serait étendu de proche en proche et de ruine en ruine, jusqu'aux extrémités du royaume.

Le raisonnement eût été admirable, si, pour empêcher le gouvernement d'aller à la banqueroute, le commerce de sombrer, l'industrie de périr, le royaume d'entrer en confusion, il n'eût existé qu'un moyen, un seul, celui d'un établissement de crédit violant d'une manière permanente toutes les lois du crédit, et apportant une générosité rare à prêter ce qui ne lui appartenait pas! Mais il était assez naturel que ce genre de générosité ne fût pas du goût de ceux qu'il menaçait de ruiner, et quand la caisse d'escompte avait invité le public à lui apporter son argent en toute confiance, elle n'avait pas dit qu'elle en disposerait de façon à épargner au ministre des finances l'embarras des grandes découvertes.

Ce n'était, d'ailleurs, qu'aux dépens d'autrui que la caisse d'escompte déployait ce patriotisme tant vanté par elle. Car, dans le temps même où, grâce aux arrêts de surséance, elle n'acquittait en argent qu'une partie des billets à rembourser, elle plaçait à intérêt le reste de son numéraire, continuait ses escomptes, s'enrichissait, et partageait des dividendes entre ses actionnaires, comme s'il était permis de retirer les profits d'une entreprise avant d'en avoir payé les dettes!

Ajoutons que Necker abusa étrangement du ressort qu'il avait sous la main. Les finances étant un vrai tonneau des Danaïdes, et un premier secours en ayant appelé un second, le second un troisième, et ainsi de suite, il se trouva qu'au mois de décembre 1789, la caisse d'escompte avait prêté au gouvernement jusqu'à quatre-vingt-dix millions, sans compter les soixante-dix millions qu'elle avait déposés au trésor en 1785.

Si une pareille ressource eût été inépuisable, elle était assurément de nature à convenir à Necker, qu'elle dispensait de tout effort d'innovation. Aussi rien d'égal à l'activité de sa tendresse pour la caisse d'escompte. Tantôt il écrivait aux compagnies de finances, pour les engager à appeler à elles le papier de la caisse, les *billets noirs;* tantôt il remontrait aux joueurs de la cour combien il leur serait commode d'alléger leurs poches, en allant échanger à la caisse leurs pesants rouleaux de louis contre ces chiffons légers, dans lesquels il était arrivé à Calonne d'envelopper les pistaches qu'il envoyait aux dames.

De leur côté, les banquiers, les gens d'affaires ne négligeaient rien pour soutenir un papier dont la circulation leur était bonne. On demandait à un banquier ce qui serait arrivé si, ne pouvant réaliser ses *billets noirs* à la caisse, quelqu'un les lui eût offerts au-dessous du pair; il répondit « Je les aurais pris au pair!... »

Tout cela ne pouvait avoir qu'un temps : il était impossible que ce crédit artificiel se maintînt jusqu'au bout, et que des billets non payables à vue ne finissent pas tôt ou

tard par être décriés. Dans beaucoup d'échanges le numéraire fut exigé impérieusement, les marchands de bestiaux qui fournissaient les marchés de Sceaux et de Poissy menaçaient de ne plus fournir ces marchés, si on n'avait que des *billets noirs* à leur offrir; les marchands de farine déclarèrent aux boulangers qu'ils entendaient être payés en argent. Mais l'argent était devenu de plus en plus rare. Non-seulement on le cachait, ce que la tourmente du jour expliquait de reste, mais on l'exportait. Et pourquoi? Voici la réponse que faisait à cette époque un des plus infatigables adversaires de la caisse d'escompte, Mirabeau :

« L'homme inquiet ou mécontent de notre situation politique ne le serait pourtant pas assez pour envoyer son argent hors du royaume, si les billets de la caisse d'escompte se payaient à présentation; car pouvant concentrer de grandes valeurs sous un imperceptible volume, sûr de réaliser à l'heure, à la minute où il voudrait réaliser, il se garderait bien d'encourir le déficit énorme qu'il éprouve en envoyant ses capitaux hors de France. Mais, tout au contraire, les premiers pas qu'il fait vers leur réalisation ne lui procurent que des billets de caisse, et pressé par ses appréhensions, il ne peut convertir promptement ces billets que contre des lettres de change sur l'étranger. Mais Paris n'en reçoit pas. On n'envoie pas négocier des lettres de change là où on les paye en billets qui ne peuvent être réalisés à volonté. Il faut donc que quelqu'un dans Paris les fournisse. Mais qui osera les fournir, s'il ne conserve pas dans le prix du change la ressource d'envoyer à Londres ou à Amsterdam des louis ou des écus de France pour les payer? Aussi notre numéraire est devenu dans ces grandes places de commerce, plus abondant que les espèces de toutes les autres nations. Il faut mettre fin à ce malheur. S'il dure, nous éprouverons les mêmes calamités qui ont signalé l'apparition de Law. En vain fondrons-nous de la vaisselle pour en faire des écus. Ce ne sera jamais que comme des gouttes d'eau qui irritent la soif au lieu de l'éteindre. »

Nous avons raconté ailleurs comment, après avoir successivement négocié deux emprunts, Necker avait proposé une *contribution patriotique du quart du revenu*. Les deux emprunts ayant échoué, et la contribution patriotique rapportant si peu, si peu, que c'était pitié, Necker imagina, pour tout expédient, de convertir en *banque nationale* sa chère caisse d'escompte.

Son plan était celui-ci :

La caisse d'escompte, convertie en banque nationale, aurait eu un privilége pour dix, vingt ou trente ans.

Des commissaires publics auraient surveillé sa gestion, et ses statuts, revisés, auraient été revêtus d'une sanction légale.

Une limite aurait été assignée à l'émission des billets, dont la circulation n'aurait jamais pu excéder deux cent quarante millions.

La nation se serait rendue caution de ces billets, marqués d'un timbre aux armes de France et ayant pour légende ces mots : *garantie nationale*.

Ils auraient été reçus comme argent dans toutes les caisses royales et particulières.

Pour augmenter le capital de la caisse, qui était alors de cent millions, on aurait créé douze mille cinq cents actions nouvelles, payables en argent effectif et faisant, à quatre mille francs par action, la somme de cinquante millions.

Le capital de la caisse se serait ainsi élevé à cent cinquante millions, ce qui, en y ajoutant les deux cent quarante millions de billets qu'elle était autorisée à émettre, donnait une somme de trois cent quatre-vingt-dix millions, laquelle se serait divisée de cette manière :

70 millions déposés au trésor en 1787.	70 millions.
90 millions prêtés au gouvernement dans le courant de l'année 1789. . .	90 »
80 millions destinés à l'escompte des lettres de change.	80 »
70 millions destinés aux fonds de caisses en numéraire effectif.	70 »
80 millions à prêter encore au gouvernement	80 »
TOTAL.	390 millions.

Ainsi, appeler la caisse d'escompte d'un beau nom, étendre à tout le royaume ses opérations qui jusqu'alors avaient été resserrées dans Paris; faciliter ces opérations en les couvrant de la garantie nationale, et, comme résultat pratique d'un changement de noms qui n'aboutissait pas même à un changement d'abus, tirer de la caisse d'escompte un nouveau secours de quatre-vingts millions, lequel, avec le dépôt de 1787 et l'ensemble des prêts faits en 1789, constituerait la caisse créancière de l'État pour une somme de deux cent quarante millions : voilà en quoi consistait toute l'économie du projet de Necker. Il en résultait qu'en garantissant les deux cent quarante millions de billets déjà émis ou à émettre par la caisse d'escompte, l'État n'aurait fait que cautionner sa propre dette.

Trouver moyen d'endetter l'État, quand c'était de le libérer qu'il s'agissait! On juge si l'opinion se tint pour satisfaite. Quoi! la caisse d'escompte, en cessant de payer *à bureau ouvert*, avait encouru un discrédit irréparable, elle s'était laissé flétrir par quatre arrêts de surséance, et l'on en faisait le pivot financier autour duquel allaient tourner les destinées de la Révolution! On l'appelait pompeusement à communiquer à l'État le crédit qu'elle avait perdu! Singulière banque nationale que celle qui continuait à appartenir à une association de particuliers, lesquels auraient tous les bénéfices, alors que le gouvernement prendrait sur lui, à l'égard de leurs créanciers, la responsabilité de toutes les pertes! Le plan du ministre mettait-il un terme au scandale des arrêts de surséance? Pas le moins du monde; il semblait le consacrer, au contraire, il l'élevait aux proportions d'un scandale national. Et puis, pourquoi ce privilége exclusif, qui empêcherait, dans les provinces, l'établissement de banques locales, à la portée de leurs habitants? Comment! encore des priviléges! Si l'on voulait une vraie *banque nationale*, une banque nationale qui ne fût ni un mensonge ni une jonglerie, rien de mieux : qu'on la constituât avec les fonds de l'État, au profit de l'État, et qu'on dît à la caisse d'escompte : « Vous avez un actif qui dépasse votre passif; vous avez ici des débiteurs; là des créanciers : faites-vous payer des uns, payez les autres, et liquidez! »

Ces plaintes eurent dans Mirabeau un organe qui leur donna le retentissement de la foudre. Un député, d'ailleurs assez obscur, de Lavenne, avait dit : « Ce que M. Necker a écrit de sa main, il l'effacerait avec ses larmes s'il avait pu en prévoir les suites. » Le mot fut répété.

La caisse d'escompte avait de nombreux adversaires et de très-redoutables; son plus ingénieux défenseur fut Dupont de Nemours, un des flambeaux de la secte des économistes, le disciple fidèle du docteur Quesnay, le collaborateur de l'abbé Baudeau, l'ex-gouverneur du prince Adam Czartoryski, le protégé de Gustave III, celui dont Turgot, son im-

posant ami, disait : *Il ne sera jamais qu'un jeune homme de brillante espérance*, et qui mourut, en effet, très-âgé sans avoir jamais été vieux. A un savoir réel il alliait une vivacité d'esprit assez piquante pour paraître quelquefois juvénile : elle ne lui fit pas défaut en cette circonstance. Il tint tête à Mirabeau soufflé par Clavière, avec beaucoup de verve à la fois et d'autorité. Répondant à ceux qui reprochaient à la caisse d'escompte d'avoir manqué à ses engagements en cessant de payer ses billets *à vue :* « Une banque s'engage-t-elle à payer ainsi? Oui, à une condition, bien connue de tous, c'est que les porteurs ne se présenteront pas tous à la fois, et qu'il ne s'en présentera que jusqu'à concurrence de la réserve, c'est-à-dire du tiers, du quart.... Une banque qui, même en prévision des plus affreuses crises, dirait : *Venez à ma caisse, et, quoi qu'il arrive, vous serez toujours payés comptant*, ressemblerait au dentiste de carrefour promettant *d'extirper les dents sans mal ni douleur.* » Dupont de Nemours insistait sur ce que la caisse d'escompte n'avait profité qu'en partie des arrêts de surséance, sur ce qu'elle avait toujours acquitté, même sous l'empire de ces arrêts, jusqu'à trois cent mille livres de ses billets par jour. Il niait que la banque d'Angleterre, dans les moments de crise, se fût aussi bien conduite, elle que cependant l'on citait sans cesse comme un modèle. Il rappelait qu'en 1697, elle avait suspendu ses payements sous le prétexte d'une refonte de monnaie, alors qu'elle aurait dû payer en espèces anciennes jusqu'au jour où le produit de la fabrication lui aurait permis de payer en espèces nouvelles. Il rappelait encore qu'en 1745, elle avait payé en schellings et demi-schellings comptés un à un, ce qui l'empêchait de payer au delà de deux mille livres sterling par jour. Et pourquoi l'inébranlable banque était-elle à ce point ébranlée? Parce qu'il y avait, à quelque quarante-cinq lieues de distance, un prétendant sans espoir à la tête de quinze cents montagnards d'Écosse! L'union du crédit de l'État et de celui de la caisse, l'orateur la comparait à celle de deux arbres qui, séparés, seraient trop faibles contre le vent, mais qui résistent à ses efforts en entremêlant leurs branches et leurs racines. Il ajoutait : « Si la banqueroute a été évitée, si la probité du roi et celle du ministre ont été secourues, si les représentants du peuple ont été assemblés, si, une fois réunis, ils ont senti ce qu'ils devaient être, si le clergé n'est plus une corporation, si la noblesse n'est plus un ordre, si les pays d'état ne sont plus des républiques, si les parlements sont à vos pieds, c'est à la caisse d'escompte que vous le devez. » Et il concluait à l'adoption du plan, légèrement modifié, de Necker.

Mais Necker avait perdu tout prestige. L'Assemblée, que fatiguaient les admonestations magistrales du ministre, avait fini par être frappée de son insuffisance; elle écarta le projet de convertir la caisse d'escompte en banque nationale, et songea sérieusement à prendre elle-même en main, par le moyen de ses comités, l'administration des finances. De Laborde de Méréville ayant proposé l'établissement d'une banque particulière établie sur des bases plus larges que la caisse d'escompte, destinée à remplacer celle ci en l'absorbant, et qu'on aurait instituée, sans lui ôter son caractère privé, caissière générale de l'État, l'Assemblée nomma, pour examiner ce projet de concert avec le ministre, dix commissaires, et, sur leur rapport, présenté le 17 décembre 1789 par Le Coulteux de Canteleu, elle adopta les importantes mesures que voici :

Supprimer immédiatement la caisse d'escompte dont on avait à attendre encore tant de secours publics et particuliers, c'eût été une imprudence : il fut décidé qu'elle continuerait provisoirement ses opérations, mais qu'elle aurait à revenir, le plus tôt possible, aux conditions de son engagement fondamental, celui de payer ses billets à bureau ouvert. Elle avait prêté au gouvernement soixante-dix millions en 1787, quatre-vingt-dix millions en 1789 : on lui demanda de fournir au trésor, dans un délai de six mois, une nouvelle somme de quatre-vingts millions, de telle sorte que, le 1er juillet 1790, sa créance à l'égard de l'État devait s'élever à deux cent quarante millions.

Ceci bien entendu, il s'agissait de savoir sur quelles ressources l'État prendrait de quoi éteindre une pareille dette, ajoutée à toutes les autres. On n'avait pas d'argent, on n'avait pas de crédit, on ne pouvait disposer des revenus publics, engagés d'avance. Que faire? ce que fait en pareil cas tout honnête homme qui a des propriétés : vendre; et, avec le prix de la vente, se libérer. Or, il y avait deux espèces de propriétés nationales, dont il était possible de faire argent : les *domaines de la couronne* d'abord, et ensuite les *domaines ecclésiastiques*. Les premiers avaient pu être et avaient été considérés comme inaliénables, tant qu'ils avaient dû suffire à l'entretien des rois et de leur famille; mais ils redevenaient naturellement disponibles, dès qu'au moyen d'une liste civile, la nation se chargeait elle-même de pourvoir aux besoins de son premier fonctionnaire, et d'y pourvoir magnifiquement. Quant aux seconds, un décret irrévocable et solennel les avait placés sous la main de l'État, qui était libre d'en faire l'usage jugé le plus convenable, à la seule condition de subvenir aux frais du culte, à l'entretien des ministres de l'autel et au soulagement des pauvres. Bien résolue à affecter ces deux espèces de propriétés à la libération de l'État, l'Assemblée décréta qu'à l'exception des forêts, qu'à l'exception des maisons royales, dont Louis XVI voudrait se réserver la jouissance, les domaines de la couronne seraient mis en vente, ainsi qu'une portion des domaines ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de quatre cents millions.

Mais la vente pouvait tarder, et les dettes à éteindre pressaient. Il fallait donc imaginer un moyen de jouir du prix de cette vente, avant même de l'avoir réalisée. Dans ce but, on arrêta la création de quatre cents millions d'assignats, c'est-à dire de billets d'achats sur les biens à vendre. Par là, les quatre cents millions de terres, pour lesquelles l'État avait à trouver des acheteurs, allaient être représentés sans plus attendre, par quatre cents millions en papier, dont une partie fut remise à la caisse d'escompte en garantie du remboursement de ses avances. Hâtons-nous de faire remarquer que ces *assignats* dont il est ici question n'eurent pas d'abord le tragique caractère qu'ils allaient bientôt revêtir; on ne leur donna point, dès le début, un cours forcé, on ne les créa point comme papier-monnaie, dans le sens absolu du mot. Ce n'étaient encore que de simples mandats négociables, des anticipations tirées sur une vente de domaines qu'on espérait réaliser. On ne devait pas longtemps en rester là!

Ainsi, la fin de l'année 1789 fut marquée par l'adoption de quatre grandes mesures financières :

1° Emprunt de quatre-vingts millions fait à la caisse d'escompte;

2° Aliénation résolue d'une partie des domaines nationaux jusqu'à concurrence de quatre cents millions;

3° Création, sous le nom d'*assignats*, de quatre cents millions de mandats négociables correspondant à la vente espérée et destinés en partie au payement de la caisse d'escompte;

4° Établissement d'une *caisse de l'extraordinaire*, spécialement affectée à l'extinction de la dette publique.

Pour surmonter la situation, ne fallait-il rien de plus?

Ce secours de quatre-vingts millions suffirait-il, si, comme il n'était que trop aisé de le prévoir, l'équilibre entre les revenus et les dépenses ne se rétablissait pas; si l'impôt sur la gabelle continuait à n'être pas payé et n'était pas remplacé à temps; si l'acquittement des impositions ordinaires était retardé par les troubles des provinces; si, faute de confiance dans l'avenir, les anticipations ne se renouvelaient pas?

On décidait que quatre cents millions de domaines nationaux seraient vendus; mais il y avait loin encore de la vente résolue à la vente effectuée! A quelles résistances ne fallait-il pas s'attendre de la part des prêtres, lorsque d'une expropriation sur le papier on en viendrait à une

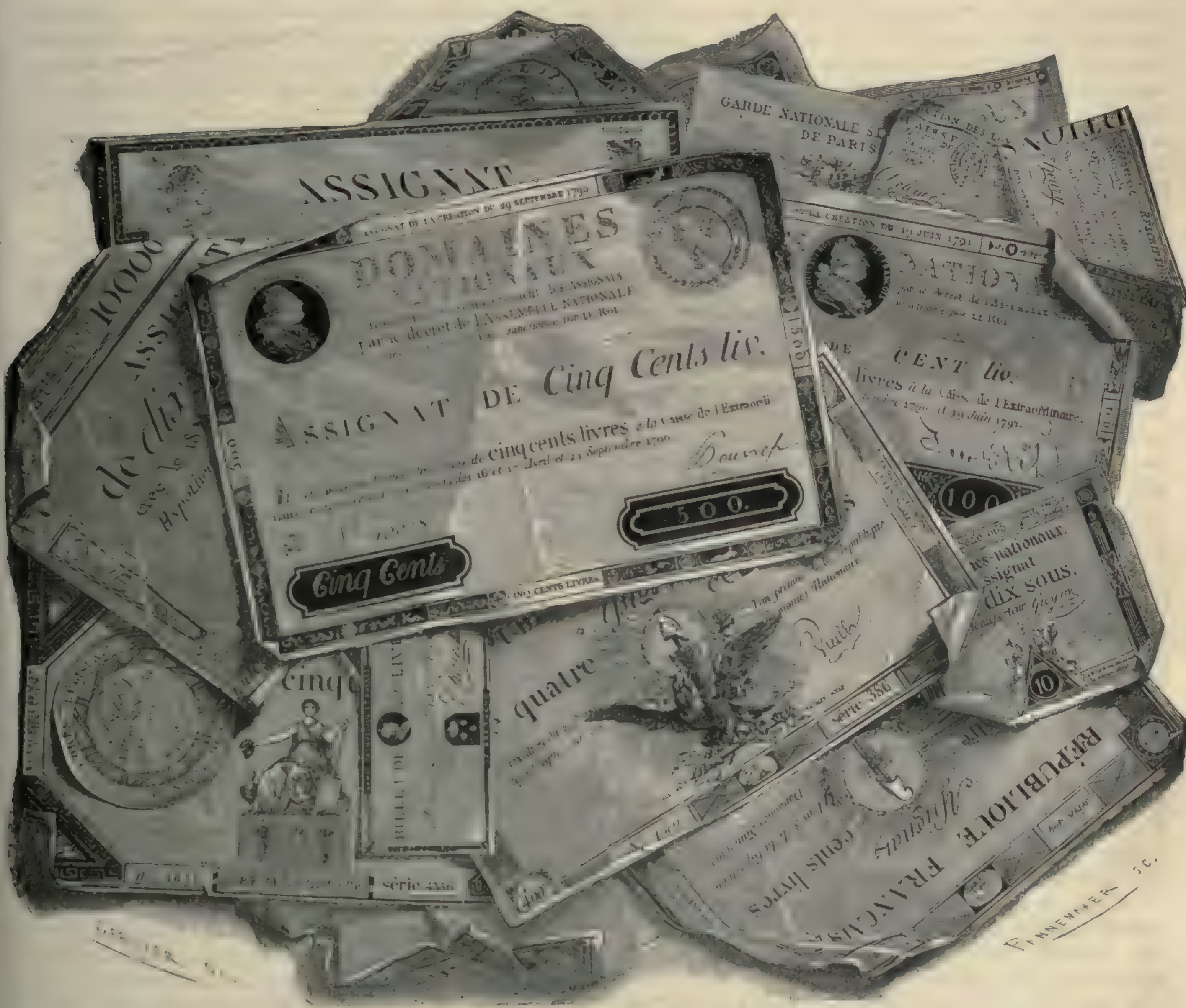


PLANCHE D'ASSIGNATS

expropriation matérielle? Rien de bien arrêté, d'ailleurs, ni sur la manière dont on procéderait à cette vente, ni sur l'appât qu'on opposerait, dans l'esprit des acheteurs, à l'empire des scrupules religieux, ni sur l'administration provisoire des biens à vendre, ni sur la dotation du clergé, enfin.

Quant aux quatre cents millions d'assignations créées, trouverait-on à les négocier? Si l'on n'y réussissait pas, on n'aurait fait que bâtir un château de cartes.

Questions de vie ou de mort! Et l'ardeur avec laquelle l'opinion publique se mit à les agiter le prouva bien. Car, pendant que les femmes et les filles des plus célèbres artistes de Paris — dans la liste étincelaient les noms de Fragonard, de Vernet, de David — couraient faire don de leurs bijoux à l'Assemblée; pendant qu'à la patrie en détresse, des magistrats offraient la finance de leurs charges, de belles jeunes filles leurs bracelets, de pauvres soldats trois mille livres à prendre sur leurs subsistances d'un mois, que d'esprits lancés à la découverte! Sous la plume des Kornmann, des Brissot, des Brulé, des Béyerlé, des Cernon, que de chiffres

vinrent se grouper en colonnes libératrices! Chacun faisait son rêve d'or, tous les matins on sauvait l'État. Pour quelques-uns, ce genre de recherches avait le charme d'une aventure: Favras ne s'était-il pas mis à calculer avant de conspirer? N'avait-il pas écrit fièrement sur la première page d'un livre : *le déficit de la France vaincu?* Les idées les plus bizarres furent émises, les combinaisons les plus ingénieuses se firent passage, et de l'intelligence française, vivement remuée, jaillirent, mêlées comme toujours à des tourbillons de fumée, les étincelles! Innombrables sont les brochures dont la crise des finances inonda la place. L'un proposait l'émission d'un papier que, par un établissement spécial, on assurerait contre le discrédit, de même qu'on assure les maisons contre l'incendie, et les navires contre le naufrage; un autre demandait le surhaussement des monnaies, en partant de cette donnée que la dette était de trois milliards, et qu'il restait dans le royaume, tant en or qu'en argent, un milliard dix-sept millions de numéraire; un troisième voulait la conversion de toutes les dettes de l'État, viagères ou perpétuelles, en une tontine générale, divisée en seize classes, la première comprenant les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans, et la dernière les vieillards passé soixante-quinze. L'auteur de ce dernier plan se nommait Morainville, et le titre de son livre était : *l'Union des trois ordres, ou la poule au pot.* Suivant un certain chevalier de S*** M***, rien à espérer, si l'on ne confiait pas le maniement des finances à un *conseil de la nation*, composé de députés nommés *ad hoc* par chaque province, et si on ne se hâtait pas de fonder une *banque nationale*, formée de tous les revenus de l'État, qu'on continuerait à percevoir en espèces métalliques et qui serait tenue d'acquitter dans ces espèces le papier de *circulation nationale* émis par elle. Ces idées de banque nationale à créer, de papier-monnaie à répandre sous telle ou telle garantie, fermentaient du reste dans toutes les têtes; elles se retrouvent, quoique un peu diversement combinées, dans une foule d'écrits : c'est ce qui fut proposé par Reboul Sennebier, par le fameux Linguet, par un ancien consul de paix à Maroc, nommé d'Audibert de Caille, lequel avait pris pour épigraphe : *Soyons d'accord et nous serons heureux*, conseil, hélas! plus facile à donner qu'à suivre. Afin de populariser parmi les femmes ce désir d'une monnaie rivale du métal, on fit vendre chez les marchandes de nouveautés les brochures qui la demandaient, et l'on imagina des titres tels que celui-ci, par exemple : *La Franche-Picarde, ou le vœu de Madame de ***, pour la création d'un papier-monnaie.*

Tel était le mouvement des esprits, lorsqu'un négociant lyonnais, nommé Ferrières, vint exposer un système qui occupa fortement l'attention publique, ébranla le monde des capitalistes, et vaut qu'on s'y arrête.

La pratique des *virements* est bien connue. A doit à C une somme de vingt mille livres, et il lui est dû à lui-même vingt et un mille livres par B. D'un autre côté, C doit aussi à B vingt mille livres. Dans cette occurrence, A rencontrant C à la loge de change lui dit : « Je vous dois vingt mille livres, et B me les doit : voulez-vous que je vous paye en vous transmettant ma créance sur B? » L'arrangement est accepté. Par conséquent, si B remet à C la quittance des vingt mille livres dont ce dernier est son débiteur, il se trouvera par cela seul libéré à l'égard de A jusqu'à concurrence de cette somme, et ne restera plus lui devoir que mille livres. Supposons qu'il les lui paye en argent : il aura suffi de ce faible appoint de mille livres en espèces métalliques pour solder entre A, B et C des comptes qui portaient sur des sommes considérables. Or, il est aisé de comprendre comment une opération de cette nature, étendue à la masse des créanciers et débiteurs d'une place, réduit à peu de chose la nécessité de l'intervention des espèces, laquelle n'est plus requise alors que pour les appoints. De sorte que, grâce aux virements, le crédit se peut maintenir dans le commerce, indépendamment du resserrement des espèces métalliques, sur la base des valeurs primitives en marchandises.

Ce fut dans l'étude de cette pratique, heureux obstacle à la tyrannie du capitaliste oisif, que Ferrières prit son point de départ. Considérant que les habitants d'un pays sont tous, quoique à des degrés différents et sous des conditions diverses, créanciers et débiteurs les uns des autres, il imagina d'appliquer à la circulation générale le principe des virements lyonnais.

Mais dans une place de commerce, tous les contractants ont sur leur solvabilité réciproque des données à peu près sûres, qui disparaissent dès qu'on recule le mur d'enceinte de cette place jusqu'aux frontières d'un vaste royaume. En second lieu, il ne saurait y avoir dans un royaume, ainsi que dans une ville, une loge de change, où puissent se rencontrer et aller s'entendre tous ceux qui ont des dettes à compenser au moyen de leurs créances.

Il y avait donc d'abord à choisir pour base quelque chose de plus stable, de plus propre à exciter la confiance et à la nourrir, que des marchandises qui s'usent, qui se détériorent, qu'on déplace, qu'on détourne, et en outre il fallait trouver une forme de contrat qui dispensât de la loge du change, et ne réclamât point, de la part des contractants, une connaissance exacte de leurs mutuelles ressources.

Ce double but, Ferrières crut qu'on l'atteindrait : 1° en remplaçant, comme base des virements, les marchandises par des fermes, des champs, des maisons; 2° en créant des billets hypothéqués sur ces maisons, sur ces champs, sur ces fermes, c'est-à-dire portant en eux-mêmes leur valeur, de telle sorte que le cessionnaire n'eût pas besoin de connaître les affaires du cédant, et que leur simple transmission, consentie, de la main de celui-ci dans la main de celui-là, et ainsi de suite, servît à consommer l'*acquit* de l'un et le *débit* de l'autre.

Mais toutes les dettes n'étant point exactement compensables par toutes les créances, de quelle manière les différences seraient-elles soldées, et comment les appoints en espèces métalliques seraient-ils payés? Ici intervenait naturellement l'idée des banques.

Voilà de quel enchaînement d'observations et de déductions naquit, dans la tête du négociant lyonnais, le plan financier dont nous allons dessiner les lignes principales.

— On aurait établi, en nombre égal aux divisions du royaume, des *caisses territoriales*, formées de tous les revenus bruts de l'État, relevant d'une caisse centrale, et chargées d'acquitter en argent, à la première demande, les *signes territoriaux* qui leur seraient présentés.

— Ces signes auraient consisté dans des billets émis sous la garantie de la nation, transmissibles et exprimant l'engagement hypothécaire de telle ou telle portion du sol, de tel ou tel immeuble.

— Tout propriétaire foncier, pressé du besoin ou du désir d'emprunter, n'aurait eu qu'à se rendre à la caisse territoriale de son département, qui lui aurait prêté en signes territoriaux la somme par lui demandée à quatre et demi pour cent, sur hypothèque, jusqu'à concurrence des deux tiers de sa propriété, et après avoir soigneusement constaté son identité, vérifié son titre, examiné si le bien engagé était libre.

— Au bout d'une année, si le propriétaire se trouvait

avoir jeté ses signes dans la circulation, il aurait été obligé d'en payer le montant à la caisse. Si, au contraire, il se trouvait les avoir gardés, il aurait été tenu ou de les renouveler ou de les rendre. — Sur les quatre et demi pour cent d'intérêt, un et demi auraient été pour les frais d'administration, deux et demi auraient appartenu à l'État et servi à sa libération définitive.

Cette combinaison mariait le crédit à la terre; elle tendait à les féconder l'un par l'autre; elle promettait de conduire promptement à l'extinction de la dette publique, en y appliquant les bénéfices d'une vaste opération de banque; elle ne pouvait manquer, si elle réussissait, de faire baisser l'intérêt de l'argent; elle devait remplir, avec du papier il est vrai, mais avec un papier ayant le plus solide des gages, les canaux qu'avaient laissés vides, dans la circulation, la fuite du numéraire et ses alarmes. Tout cela parut séduisant au dernier point. Ferrières conféra de son plan avec des financiers en renom et des hommes d'affaires, avec Le Normand, Mayou de La Balue, Gojard, Pomarel, avec le trésorier général, avec les commis du trésor, avec les administrateurs de la caisse d'escompte, et tous s'avouèrent sinon convaincus, du moins éblouis. Pétion ne se contenta point d'adopter ces vues, il déclara qu'il les porterait à la tribune nationale; à son tour l'Hôtel de Ville s'en préoccupa vivement; enfin l'auteur fut appelé à en faire l'exposé détaillé devant les commissaires du district de Henri IV.

Le compte rendu de l'interrogatoire est sous nos yeux; le voici, avec quelques modifications que rendait indispensables de notre part, quant à la forme, son défaut de correction et de clarté.

D. Quel moyen les caisses territoriales auront-elles de s'assurer si les biens-fonds sur lesquels on emprunte sont déjà libres de toute hypothèque?

R. Dans le cas où l'Assemblée nationale adopterait mon système, elle aurait à décréter que quiconque aura des hypothèques sur biens-fonds, sera tenu de les indiquer et d'en justifier à l'administration, sous peine d'être déchu.

D. Le propriétaire emprunteur pourra-t-il disposer du bien sur lequel il aura pris un signe?

R. Il ne pourra disposer que de la portion sur laquelle ne pèsera point son engagement.

D. Qu'arrivera-t-il si, à la fin de l'année, le propriétaire emprunteur, après avoir livré à la circulation les signes territoriaux à lui remis, n'en paye pas le montant à la caisse?

R. La caisse se mettra en possession du bien; elle y établira un régisseur; elle percevra les revenus dont elle fera séquestre, et sur le produit desquels elle retiendra quatre pour cent jusqu'à ce que le bien, vendu, la rembourse de ses avances.

D. Les signes territoriaux obtiendront-ils un crédit suffisant?

R. Certainement. La lettre de change la plus acceptable ne s'attire un crédit équivalent à celui des espèces sonnantes que par l'opinion que l'on a de la solidarité des *tireurs*, *accepteurs* et *endosseurs*. Si par hasard on se trompe, c'en est fait; car comment poursuivre dans les mains où il peut l'avoir fait passer, la propriété du créancier? Ce que le signe territorial, au contraire, vous met dans la main, ce n'est pas le résultat d'une opinion tantôt vraie, tantôt fausse, c'est, sous la forme d'un morceau de papier, une ferme, c'est un champ, c'est une maison. Or, la mesure de tout crédit est la valeur inhérente à la chose qui en est le gage.

D. Est-ce que les signes territoriaux circuleront aussi facilement que l'or et l'argent?

R. Sans doute. Un minerai arraché aux entrailles de la terre vaut-il plus que la terre même d'où on l'a tiré?

D. Ces signes peuvent se perdre?

R. Moins aisément que le numéraire, si on emploie le moyen bien simple que je vais indiquer : le propriétaire A présente à la caisse territoriale de Marseille une propriété foncière, libre, nette et liquide, estimée à douze mille livres. On lui délivre un signe territorial de quatre mille livres qu'il a demandé, signe convertissable en espèces métalliques, à sa présentation dans toutes les caisses territoriales du royaume. Mais A n'a pas manqué de faire coucher sur le registre un mot ou un numéro que lui seul et l'administration connaissent. Ce mot sera, si vous voulez, *alla*; ou ce numéro CXO. Tout porteur du signe territorial délivré au propriétaire A, voulant réaliser en espèces ce signe de quatre mille livres, n'en obtiendra le payement partiel ou intégral, qu'à la condition de connaître le mot *alla*, ou le numéro CXO, non écrits sur le signe.

D. Il semble que votre projet ne doive profiter qu'aux propriétaires d'immeubles?

R. Les non-propriétaires en profiteront aussi par l'échange de leurs marchandises avec les propriétaires, lesquels, empruntant des signes à quatre pour cent, ne demanderont pas mieux que de prêter à cinq ou à six, alors qu'il faut aujourd'hui payer au capitaliste prêteur dix, onze et même douze pour cent.

D. La baisse du prix de l'argent est un des résultats de votre système?

R. Oui, dans ce système, en effet, l'argent perd son utilité comme unique agent représentatif des valeurs, il ne la conserve plus que comme moyen de *balance* et d'*appoint*.

D. Sur quels fonds les caisses territoriales prendront-elles de quoi faire face aux payements à vue?

R. Sur les revenus bruts de l'Etat, qui devront y être versés, à quoi on peut joindre un milliard, volontairement échangé contre des effets territoriaux par différents particuliers.

D. A quel taux l'État, dans cette hypothèse, pourrait-il se procurer de l'argent, emploi fait des domaines de la couronne et des biens ecclésiastiques?

R. A un et demi pour cent. Car, la nation prenant des signes affectés sur ces sortes de biens, et les prenant à un intérêt de quatre pour cent, l'argent qu'elle se procurerait à l'aide de ces signes, ne lui reviendrait en réalité qu'à un et demi, puisque des quatre pour cent, il en entrerait deux et demi dans le trésor....

Telles furent les explications de Ferrières. On ne l'avait pas questionné sur la plus sérieuse des difficultés que donne à résoudre l'établissement de toute banque foncière. Pour qu'un papier, quel qu'il soit, tombe efficacement dans la circulation, la première condition c'est qu'il y reste. Or, un propriétaire ayant à payer des salaires, qui souvent ne dépassent pas un franc par jour, et le salarié étant obligé à son tour de changer ce franc en centimes, il en résulte que, par la nature même des choses, les billets qui sortent d'une banque foncière n'ont, en général, rien de plus pressé que d'y retourner. C'était là le vrai point à éclaircir.

Quoi qu'il en soit, l'assentiment donné par le district de Henri IV aux vues de Ferrières fut complet et très-actif. Il prit un arrêté qu'il se hâta d'envoyer aux cinquante-neuf autres districts, et dans lequel il les pressait énergiquement, au nom du salut public, de se réunir, de se concerter, d'appuyer auprès de l'Assemblée nationale l'auteur du plan et son organe, Ferrières et Pétion.

L'Assemblée pouvait-elle rester inébranlable, quand de toutes parts venaient s'amonceler autour d'elle les flots de l'opinion ? Mais quoi ! une force plus inévitable encore la pressait. Vivre ! il fallait vivre ! Quel moment de stupeur et d'effroi que celui où, d'un ton lamentable, Necker vint annoncer, le 6 mars 1790, que le remplacement de la diminution du produit sur la gabelle n'était pas effectué ; que le payement des impôts essuyait des retards, terribles dans la circonstance ; que les anticipations sur 1790, quoique infiniment réduites, n'avaient pu être complétement renouvelées ; que de tout cela résultait, malgré trente-neuf millions reçus de la caisse d'escompte, et rien que pour les deux premiers mois de l'année, un vide de cinquante-huit millions ! Or, comme remède suprême à ces grands maux, que proposait Necker ? la formation d'un *bureau de trésorerie*, appelé à fixer toutes les dépenses journalières, à déterminer tous les modes de payement, et composé de commissaires pris dans le sein de l'Assemblée. C'était laisser la plaie ouverte et saignante, en se rejetant sur autrui du soin de la panser. Le ministre semblait dire : « Je suis à bout d'expédients ; voyez vous-mêmes. » Une abdication pure et simple eût mieux valu. D'ailleurs, il avait été décrété qu'aucun représentant ne pourrait, dans le cours de la session, accepter de place du pouvoir exécutif. L'Assemblée, par l'organe du marquis de Montesquiou, exprima son sentiment sur la proposition de Necker et la rejeta.

C'était trop peu : si l'on s'endormait, on périssait. On avait bien une ressource dans les domaines de la couronne et dans les biens du clergé, mais le point difficile était d'en tirer parti. Les acheteurs ne se présentaient pas ; les quatre cents millions d'assignations, créées au mois de décembre 1789, ne s'étaient point négociées, quoique, pour les rendre plus désirables, on leur eût affecté un intérêt de cinq pour cent. On se trouvait donc avoir entre les mains des chiffons de papier, correspondant à une valeur très-réelle, mais qui semblait morte. De qui viendrait le premier signal de la délivrance ? Ce fut la Commune de Paris qui le donna.

Les meneurs de l'Hôtel de Ville, en qui se personnifiait à merveille le bon sens pratique de la bourgeoisie, pensèrent avec raison que si les assignations ou billets d'achat sur les domaines nationaux n'obtenaient point faveur, c'était parce que la réalisation de la vente décrétée se présentait encore aux esprits comme fort douteuse. Or, il y avait un moyen bien simple de faire évanouir ce doute : c'était de mettre immédiatement les biens en vente, et de les vendre en effet.... Mais à qui ? aux municipalités qui, après les avoir achetés en masse à l'État, les revendraient en détail aux particuliers. Les propriétés du clergé, une fois hors de ses mains, la question serait tranchée pour les plus incrédules, et la négociation du papier, auquel ces propriétés servaient de gage, deviendrait facile. Autre avantage : si l'État tentait de se défaire tout d'un coup, directement, sans intermédiaire, de ces domaines de l'Église, auxquels la superstition avait si longtemps attaché un caractère sacré, il était à craindre, ou qu'il n'y eût point d'acheteurs, ou que quelques acquéreurs avides ne profitassent des embarras de la nation pour lui imposer des conditions onéreuses. Ne pas vendre, ou vendre mal, telle était l'alternative à prévoir, si, entre l'État et les simples particuliers, aucun grand corps n'intervenait. Et quelle intervention pouvait être plus efficace, plus prépondérante que celle des corps municipaux ? A la vérité, il n'était pas certain que toutes les municipalités du royaume consentissent à entrer dans cette voie ; mais la Commune de Paris espéra que, lorsqu'elle aurait donné l'exemple, et fait résolûment le premier pas, les autres suivraient, surtout si, pour les encourager, on leur abandonnait, comme prix de leurs soins, le seizième des ventes. Quant à elle, sur les quatre cents millions de biens à aliéner, elle s'offrait à en acheter pour deux cents millions, sauf à s'acquitter en obligations payables dans l'espace de quinze ans, d'année en année, obligations dont l'État pourrait se servir à son tour pour désintéresser les créanciers, et qui, sous le nom d'*effets municipaux*, auraient, selon toute apparence, la faculté de circuler comme monnaie, puisqu'ils reposeraient sur un gage territorial.

Voilà le projet que Bailly vint soumettre à l'Assemblée, dans la séance du 10 mars, et qui, combattu par Duport, mais appuyé par Thouret, fut adopté dans la séance du 17.

C'était beaucoup, ce n'était pas assez. L'achat des biens ecclésiastiques par les municipalités rendait irrévocable une des mesures les plus hardies que la Révolution eût prises, et, sous ce rapport, la portée de la proposition faite au nom de la Commune de Paris était immense ; mais il n'y avait encore de résolu qu'une partie du problème.

Payer les créanciers de l'État en *effets municipaux*, au moyen desquels ils pourraient acquérir une valeur proportionnelle des biens mis en vente, c'eût été à merveille, dans le cas où les créanciers n'auraient voulu que convertir leur argent en terres. Mais il était aisé de prévoir que beaucoup d'entre eux auraient à donner à leur argent une destination différente ; et que leur importerait à ceux-là la possession d'*effets municipaux* dont, après tout, la circulation comme monnaie n'était pas garantie, n'était pas certaine, et qui risquaient de n'être entre leurs mains qu'une richesse morte, quand il leur plairait d'acheter une marchandise ou de payer une dette ?

Pour remplacer le numéraire absent, Ferrières avait proposé des *signes territoriaux*, hypothéqués sur tous les immeubles du royaume ; maintenant Bailly, au nom de l'Hôtel de Ville, faisait prévaloir l'idée d'*effets municipaux*, hypothéqués sur les biens de la couronne et du clergé. Dans l'un et l'autre plan, le papier à émettre se trouvait reposer sur un gage solide, nul doute à cela ; mais enfin, ce n'en était pas moins un *papier de confiance*. Et quelle mission lui donnait-on ? celle de suppléer au numéraire, que précisément le *défaut de confiance* avait chassé ou sollicitait à s'enfouir ! Il y avait là quelque chose de contradictoire.

Ainsi, d'une part, il était souverainement injuste de contraindre les créanciers de l'État à recevoir en payement un papier que leurs propres créanciers n'auraient pas été contraints de recevoir à leur tour : c'eût été la banqueroute, avec l'hypocrisie de plus.

Et, d'autre part, il fallait bien créer une monnaie de papier, non *de confiance*, mais *à cours légal*, *à cours forcé*, puisque la confiance avait disparu, puisque la monnaie de métal avait déserté, puisque les billets de la caisse d'escompte avaient perdu tout crédit, puisque le mouvement des échanges était arrêté, puisque le principal ressort de la machine sociale n'existait plus.

Et qu'on ne croie pas ce tableau exagéré. L'assemblée générale des représentants de la Commune de Paris ayant nommé des commissaires pour s'enquérir de l'état de la circulation, il fut constaté, dans un rapport de Farcot, que, dès le mois de janvier 1790, la pénurie d'espèces était effrayante ; que la caisse d'escompte en avait à peine ce qui lui était absolument indispensable ; que la caisse de Poissy, qui en avait le plus pressant besoin, avait dû dépenser une somme énorme pour en tirer du dehors ; que les payeurs des rentes étaient obligés de s'en procurer par toutes sortes de voies ;

qu'à la Monnaie, enfin, il ne restait plus, des dix à onze millions frappés avec la vaisselle, que trente mille livres.

Ce fut donc sous l'empire d'une nécessité invincible que la Révolution se résolut à courir la grande aventure des assignats.

Les débats sur cet important objet s'ouvrirent, le 9 avril 1790, par un rapport d'Anson, parlant au nom du Comité des finances. La discussion fut moins savante que vive, moins profonde que passionnée. Ce que le clergé voyait clairement dans les assignats, c'était l'instrument de son expropriation, et voilà ce qui, plus que le côté économique de la question, le touchait et l'animait.

Maury, avec une violence mal contenue, commença par dire : « Quiconque vous avertira de votre puissance pour vous faire oublier d'être juste, sera l'ennemi de votre gloire » Puis, feignant de croire qu'il ne serait tenu aucun compte des



MARQUIS DE MONTESQUIOU

droits de ceux des créanciers du clergé qui avaient déjà hypothèque sur ses biens, il se répandit sur leur sort en lamentations artificieuses Il cita, en s'y associant, la définition donnée à l'opération débattue par un orateur qu'il ne nommait pas : *c'est voler le sabre à la main*. Il prononça un nom d'une célébrité formidable, Law, et il évoqua les ombres de tous les malheureux qui avaient péri écrasés sous les décombres du SYSTÈME. On avait proposé d'attacher un intérêt de quatre et demi pour cent aux assignats, afin qu'on les recherchât et que l'argent fût sollicité à sortir des coffres où il se cachait pour aller s'échanger contre un papier lucratif · Maury déclara cette idée la plus contradictoire qui fût jamais entrée dans la tête d'un calculateur ; car, disait-il, si les assignats portent intérêt, il y aura avantage à les garder, ils ne circuleront pas, et pourquoi les créez-vous, sinon pour qu'ils circulent ? Supposant ensuite ce qui était en question, il traçait la marche des assignats à travers la société, il les voyait suivis d'une innombrable série de banqueroutes par-

ticulières, dont se composerait la banqueroute générale, et il s'écriait : « Tout homme en France qui ne doit rien, et à qui tout est dû, est ruiné par le papier-monnaie. »

Dupont de Nemours qui, en sa qualité d'économiste, voulait par-dessus tout le *laissez-faire*, et repoussait une monnaie qu'on serait forcé de prendre, Dupont de Nemours avait déjà dit, sous une forme plaisante : « Le fonds assigné est exposé à des dangers fortuits ; ainsi les assignats donnent lieu à un peu de faillite volontaire. »

Cazalès ne fit que reprendre les arguments de l'abbé Maury, mais en y mêlant d'injurieux écarts, des cris de rage. Il dénonça d'avance « les hommes vils qui s'en iraient ramasser dans la boue un papier discrédité. » Il appela la loi proposée une « loi infâme. » Il termina en disant : « Si, par impossible, l'Assemblée adoptait le projet du comité..., à la face du public qui m'entend, en mon nom, au nom de mes commettants, au nom de l'honneur et de la justice, je proteste contre un décret qui entraîne la ruine du royaume et le déshonneur du nom français. »

Le projet qualifié avec tant de fureur par Cazalès avait été appuyé d'une manière calme, mais pleine de force, par Martineau, Prieur d'Aiguillon, de La Rochefoucauld, Rœderer, l'abbé Gouttes. Dans un discours net et ferme et qui mérite d'être cité, Pétion résuma le débat de manière à le clore :

« Le papier-monnaie, dit-il, n'a jamais été que représentatif d'une propriété générale, sans représenter jamais une propriété déterminée, sans avoir une hypothèque positive, sans avoir une époque de payement toujours prévue. En Espagne, à Venise, une longue expérience prouve la bonté de notre théorie. Il faut convenir que les billets de Law eussent sauvé l'État, si l'émission n'en eût été excessive. Cependant, les billets de Law étaient toute autre chose que nos assignats. L'or a-t-il une valeur plus réelle que des biens mis en vente et des assignats sur ces biens? Si les assignats restent libres, la cupidité les menace d'une dépréciation considérable; si leur cours est forcé, ils seront dispersés dans une foule de mains, ils trouveront une foule de défenseurs. Le bienfait des assignats sera d'assurer la Révolution; de rehausser le prix des ventes, en multipliant les acquéreurs; de ranimer le commerce et les manufactures; de ranimer une circulation devenue languissante par la privation de ses agents.... La loi forcera à prendre une valeur pour ce qu'elle vaut réellement : est-ce donc une chose odieuse que de partager entre ses créanciers, des prés, des terres, des vignes? Est-ce une chose odieuse qu'un lingot d'or divisé en pièces de monnaie? qu'une lettre de change, dont l'échéance est à la volonté du porteur? Quant à l'intérêt à attacher au papier-monnaie, ce serait une grande faute que de n'y en point attacher du tout. Le meilleur papier, quand il ne rapporte rien, n'est préférable à l'espèce que pour sa commodité. Le papier qui porte intérêt appelle l'argent, au lieu de l'éloigner. S'il n'avait aucun avantage sur les espèces, l'argent continuerait à se cacher dans les coffres; si l'intérêt était trop fort, ce seraient les assignats qui seraient enfouis. Le point également éloigné des deux extrêmes est celui auquel il faut se fixer; je demande : 1° une émission de quatre cents millions; 2° le cours forcé des assignats; 3° l'intérêt à trois pour cent; 4° une émission prochaine; 5° que les assignats soient à ordre. »

L'Assemblée, sans plus de retard, alla aux voix; et, voté entièrement dans les deux journées des 16 et 17 avril, le projet du Comité des finances devint, par la sanction qu'il reçut le 22, une loi qui marque dans les annales de la Révolution, et dont on ne saurait se dispenser de donner au moins les dispositions principales :

« Louis, par la grâce de Dieu, et par la loi constitutionnelle de l'État, roi des Français, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. L'Assemblée nationale a décrété, les 16 et 17 de ce mois, et nous voulons et ordonnons ce qui suit :

« I. A compter de la présente année, les dettes du clergé seront réputées nationales : le trésor public sera chargé d'en acquitter les intérêts et les capitaux. La nation déclare qu'elle regarde comme créanciers de l'État tous ceux qui justifieront avoir légalement contracté avec le clergé et qui seront porteurs de contrats de rentes assignées sur lui. Elle leur affecte en conséquence et leur hypothèque toutes les propriétés, tous les revenus dont elle peut disposer, ainsi qu'elle fait pour toutes ses autres dettes....

« III. Les assignats, créés par les décrets des 19 et 21 décembre 1789, par nous sanctionnés, auront cours de monnaie entre toutes personnes, dans toute l'étendue du royaume, et seront reçus comme espèces sonnantes dans toutes les caisses publiques et particulières.

« IV. Au lieu de cinq pour cent d'intérêt par chaque année, qui leur étaient attribués, il ne leur sera plus alloué que trois pour cent....

« V. Les assignats seront depuis mille livres jusqu'à deux cents livres. L'assignat de mille livres vaudra un sou huit deniers par jour; celui de trois cents livres six deniers; celui de deux cents livres quatre deniers.

« VI. L'assignat vaudra chaque jour son principal plus l'intérêt acquis, et on le prendra pour cette somme. Le dernier porteur recevra, au bout de l'année, le montant de l'intérêt, qui sera payable à jour fixe par la caisse de l'extraordinaire, tant à Paris que dans les principales villes du royaume.

« VII. Pour éviter toute discussion dans les payements, le débiteur sera toujours obligé de faire l'appoint, et par conséquent de se procurer l'argent nécessaire pour solder exactement la somme dont il est redevable.

« VIII. Les assignats seront numérotés; il sera fait mention, en marge, de l'intérêt journalier....

« X. Les assignats emporteront avec eux hypothèque, privilége et délégation spéciale, tant sur le revenu que sur le prix desdits biens, de sorte que l'acquéreur qui achètera des municipalités, aura le droit d'exiger qu'il lui soit légalement prouvé que son payement sert à diminuer les obligations municipales, et à éteindre une somme égale d'assignats. A cet effet, les payements seront versés à la *caisse de l'extraordinaire*, qui en donnera son reçu à valoir sur l'obligation de telle ou telle municipalité.

« XI. Les quatre cents millions d'assignats seront employés, premièrement, à l'échange des billets de la caisse d'escompte, jusqu'à concurrence des sommes qui lui sont dues par la nation, pour le montant des billets qu'elle a remis au trésor public, en vertu des décrets de l'Assemblée nationale. Le surplus sera versé successivement au trésor public, tant pour éteindre les anticipations que pour rapprocher d'un semestre les intérêts arriérés de la dette publique. »

Suivaient diverses dispositions relatives à la caisse d'escompte.

Ainsi fut créé le papier-monnaie. On venait d'entrer dans une route que bordent les précipices !

« Les besoins de la société et du commerce, avait dit avec beaucoup de raison Dupont de Nemours, sont, par rapport au numéraire, comme une éponge qui absorbe une cer-

taine quantité d'eau, mais qui ne peut en contenir une goutte de plus qu'il n'en faut pour l'imbiber complètement. l'eau que vous verserez en sus s'écoulera à l'instant. De même, répandez dans le public plus de numéraire que n'en réclame le service des achats et des ventes, il quittera le pays; les métaux qu'il employait se changeront en argenterie, en bijoux, ou sortiront. » Qu'arriverait-il donc, si la facilité de fabriquer des billets poussant l'Etat à des émissions exagérées, le papier-monnaie, qu'on introduisait dans la circulation, finissait par l'envahir tout entière? Qu'arriverait-il si, cédant à une tentation décevante, la Révolution se laissait aller à lancer sur la place une masse surabondante de ce papier, qui ne saurait y entrer sans chasser plus ou moins le numéraire devant lui? Une victoire de ce genre peut coûter cher à la nation qui y applaudit! Car, entre le métal et le papier, considérés, l'un et l'autre, soit comme mesure fixe des valeurs, soit comme agent des échanges, quelle différence!

Le papier est fragile, il est combustible, il est sujet à changer de couleur, il est facile à contrefaire, il se salit, il se déchire, il se perd. Le métal, au contraire, or ou argent, se divise, se réunit sans que sa valeur soit jamais altérée; qu'on l'expose à l'air, qu'on le confie à la terre, qu'on le plonge dans l'eau, qu'on lui donne le feu à traverser, il reparaîtra toujours identique à lui-même, ayant toujours le privilége d'assurer à son détenteur le même commandement sur toute chose.

Le papier se crée à peu de frais, de sorte que sa multiplication au delà des bornes voulues et le nécessaire avilissement qui en résulte, avilissement si propre à bouleverser les transactions, sont des dangers inhérents à sa nature. La quantité du métal, au contraire, est limitée par la fécondité des mines et les difficultés d'exploitation.

Le papier n'a point de valeur intrinsèque, il ne saurait tirer sa puissance que d'une convention; il n'est qu'un *signe*. Le métal, au contraire, qui peut se réduire en lingots et fournir à l'art et à l'industrie leur matière la plus précieuse, le métal joint à sa valeur conventionnelle une valeur parfaitement intrinsèque; il ne *représente* pas seulement les objets échangeables, il les *vaut;* il n'en est pas seulement le *signe*, il en est le *gage*.

Ces considérations semblent décisives, au premier abord; d'où vient qu'elles agirent faiblement sur ceux que l'esprit de la Révolution animait? D'où vient que presque tous les écrits financiers de cette époque se rencontrent sur la pente qui mène au papier-monnaie? Ah! c'est que la nécessité était là, nous l'avons dit, pressante, violente, inexorable.

Et puis, l'on sentait bien, au fond, que les avantages propres au métal ne le rendent préférable au papier que dans un ordre social imparfait, que dans un régime qui, consacrant la séparation des intérêts, se prêtant à leur antagonisme, fait de la défiance l'inévitable contre-poids de la fraude, et met, à côté de l'impatience de gagner, la peur de perdre; oui, c'est justement parce que la monnaie de métal possède une valeur réelle, parce qu'elle est à la fois marchandise et signe, parce que la faculté de l'étendre ne contrebalance pas celle de la resserrer, c'est justement à cause de tout cela qu'il suffit de l'accaparer pour être maître du mouvement des échanges, c'est-à-dire de la vie, de l'âme, de la respiration de l'industrie.

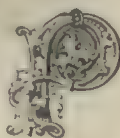
Une société où les rapports des hommes entre eux seraient réglés avec précision et harmonie; où tous concourraient, chacun dans la mesure de ses forces, à la réalisation du bonheur commun, où l'identité des relations et l'accord des intérêts rendraient possible le crédit *personnel*, celui qui repose sur la valeur d'un *homme*, et inutile le crédit *matériel*, celui qui a besoin d'être garanti par une *chose*, une pareille société n'aurait que faire d'une monnaie marquée au coin de la défiance; ce qui lui conviendrait, ce serait la monnaie des *promesses qu'on tient et auxquelles on croit*, ce serait la monnaie de l'association, la monnaie démocratique par excellence, le papier.

Malheureusement, dans les révolutionnaires d'alors, ce sentiment n'était encore qu'un instinct, et un instinct très-vague, très-confus, qui risquait fort de s'égarer, si, comme avait fait Law, on s'aventurait à commencer par où il faut finir; si l'on appliquait à une société militante et tourmentée par d'effroyables luttes un ressort dont l'emploi se rapporte à la supposition d'une société pacifiée et savamment organisée; si, en un mot, on adoptait d'une manière trop absolue comme *monnaie de la Révolution* ce qui, au point de vue scientifique, ne peut être que la *monnaie de la Fraternité*.

Là fut le péril caché, dès l'origine, dans la création des assignats, et on ne fut pas sans le pressentir. Seulement, on espéra y échapper, en leur donnant à représenter une partie du sol, en leur imprimant, autant que possible, le caractère de la monnaie métallique, qui est d'être à la fois *signe* et *gage*. Il était peu probable que, même dans ces conditions, on pût réussir jusqu'au bout; mais enfin, grâce à ce mélange de hardiesse et de prudence, on doubla le cap sous la tempête; et si la Révolution ne fut point sauvée sans d'épouvantables secousses, elle le fut du moins à ce prix!

CHAPITRE VII

FUREURS DES PRÊTRES



Pour ne pas tout confondre et laisser son ordre logique à la discussion sur les assignats, il a fallu en détacher un débat que les passions du moment y encadrèrent, et qui, aussi bien, méritait une place à part, tant il émut Paris!

Le même jour où d'Anson avait présenté son rapport sur les assignats, Chasset, rapporteur du Comité des dîmes, était venu proposer de décréter que la gestion des biens du clergé, mis le 2 novembre 1789 à la disposition de la nation, passerait aux mains des administrations de département et de district. Les frais du culte, on y pourvoirait par le budget, et, désormais dégagés de toute charge, les domaines ecclésiastiques pourraient être employés aux plus pressants besoins de l'État.

Ainsi, plus d'espoir! La vente de 400 millions de biens ecclésiastiques déjà confiée aux municipalités n'était qu'un premier pas.... C'était sur l'ensemble, sur tout l'ensemble des domaines de l'Église que la Révolution étendait le bras! Et quelle chance pour les prêtres de reconquérir jamais des terres qui, transformées, divisées, subdivisées en assignats, allaient se mobiliser, se répandre dans la circulation, et devenir la propriété d'une infinité de petits acquéreurs! Atteint de ce coup suprême, et mis tout à coup en demeure de dire, comme les religieux de la Trappe : *Frère, il faut mourir*, le clergé devint furieux.

Il est sombre, il est terrible, le tableau de cette lutte. Encore deux mois, et, grâce à tant de pasteurs d'âmes trop habiles à confondre les intérêts du ciel avec ceux de la terre,

le fanatisme aura frappé tout le midi de son souffle embrasé; mais, en attendant, le voici qui s'annonce. Dans l'Alsace, les catholiques réduisent les protestants au désespoir, et les juifs tremblent. Où vont et que veulent ces sinistres processions de pénitents de toute couleur qui sillonnent le Languedoc?

Qu'on parcoure les journaux de l'époque : ils sont pleins de scandales! Ici, ce sont des consolateurs officiels de la dernière heure, qui, mandés au chevet de quelque membre de l'Assemblée agonisant, le laissent mourir privé de confession et s'en vantent ; là, c'est un évêque d'Ypres lançant dans la partie française de son diocèse un mandement où les révolutionnaires sont condamnés comme *apostats*. Beaucoup de pauvres jeunes filles, enterrées vives dans un couvent, invoquaient alors la loi libératrice et cherchaient à s'échapper du tombeau : pour les y retenir, que de tortures inventées! Tantôt on les proclamait folles, tantôt on essayait de leur étouffer le cœur sous le poids de la puissance paternelle, complice de la tyrannie des dévots. Aux municipalités, amenées à intervenir, on opposait les cris pieux, les larmes bénies. *Forcez-les d'entrer dans la salle des noces*, disait Camille Desmoulins, en parlant des adolescentes sous le linceul, mais que de mains employées à la fermer, cette salle des noces!

Venait en aide à l'opulence des prêtres menacée et bien résolue à se défendre, la superstition avec ses plus audacieuses pratiques, avec ses niaiseries les plus fatales. Associations béates, confréries, neuvaines, rien ne fut épargné. Une neuvaine, en l'honneur de la compassion de la sainte Vierge, fut dénoncée par la *Chronique de Paris*, journal voltairien qui comptait Condorcet au nombre de ses rédacteurs. — « FINS, le salut de la France. — MOYENS, les plaies de Jésus-Christ et l'intercession de la sainte Vierge. — PRATIQUES, union étroite avec tout ce qu'il y a d'âmes ferventes. — PRIÈRE : « Qu'attendez-vous, ô vierge, pour *faire changer notre malheureux sort?* » Il était dit dans une autre de ces prières : « O Jésus-Christ, notre Sauveur et notre Dieu, la colère de votre père s'est déchaînée contre nous. La fureur nous a enveloppés.... Votre père venge sa gloire de ce tas de scélératesse qui demande plus hautement vengeance que les infamies de Sodome et de Gomorrhe. »

A la tête des légions de l'Église irritée marchait l'abbé Maury. C'était l'orgueil conduisant la colère au combat. Né à Valréas, dans le comtat Venaissin, Maury avait passé, tout jeune encore, par ces épreuves de la misère qui ne sont bonnes qu'aux grandes natures. Ses débuts comme homme de talent avaient été empreints de modestie, et le prêtre en lui s'était annoncé par une attitude qui ne fut pas sans noblesse. Un panégyrique de saint Louis lui ayant ouvert les portes de l'Académie, on l'entendit avouer noblement, dans son discours de réception, la pauvreté de ses jeunes années et que des mains généreuses s'étaient tendues vers lui Nommé prédicateur du roi et chargé de faire l'éloge de saint Vincent de Paul, il eut le courage de rappeler devant la reine ce qu'on rapporte du héros de la charité chrétienne, disant à Anne d'Autriche, en des jours de calamité publique : *Vous n'avez pas de moyens, madame, mais vous avez des diamants*. La leçon était sévère, et Maury ne craignit pas de la compléter, en ajoutant que, sur ce cri échappé de l'âme sublime de Vincent de Paul, Anne d'Autriche détacha aussitôt ses boucles d'oreilles pour les pauvres. Qui jamais aurait cru que le prédicateur qui commençait ainsi sa carrière, deviendrait le roi des mauvais prêtres? Mais, suivant le mot énergique de Nicole, il y a un grand pont de l'esprit au cœur. Le cœur, voilà ce que l'abbé Maury n'avait pas. Ses connaissances étaient vastes, et ses aspirations misérables. A ceux même qui disaient de sa tête qu'elle était une *bibliothèque raisonnée*, son âme apparaissait toute vide. Plein d'une ardeur glacée, étudié dans ses emportements et sceptique avec véhémence, il était incapable d'émouvoir parce qu'il l'était d'être ému. Né rhéteur, *il ne voyait dans les hommes qu'un auditoire*, a dit de lui l'abbé de Pradt. D'ailleurs, à force de vouloir tout contenir, sa verbeuse éloquence ne saisissait rien. Il était hardi, du reste, actif, aimant la tempête et la bravant, d'un orgueil qui lui tenait lieu quelquefois de dignité, et d'une audace naturelle qui relevait son insolence. On sait que le cardinal de Retz ne marchait que muni d'un poignard appelé dans le peuple le *bréviaire de M. de Paris :* de même l'abbé Maury se plaisait à porter toujours deux pistolets à sa ceinture, et ces instruments de mort, il les nommait ses *burettes*. Tel était l'homme : une caricature de Satan.

Dans le rapport de Chasset, le budget des prêtres, pour l'avenir, était établi sur des bases, après tout, fort larges; on y allouait, comme traitement annuel :

A l'archevêque de Paris	50 000 liv.
Aux archevêques et aux évêques des villes de plus de cent mille âmes	25 000 liv.
A ceux des villes de plus de cinquante mille âmes	15 000 liv.
A ceux des villes au-dessous de ce chiffre	10 000 liv.

De sorte qu'en admettant un évêque par département, on se trouvait consacrer annuellement à la dépense épiscopale une somme de douze à quatorze cent mille livres.

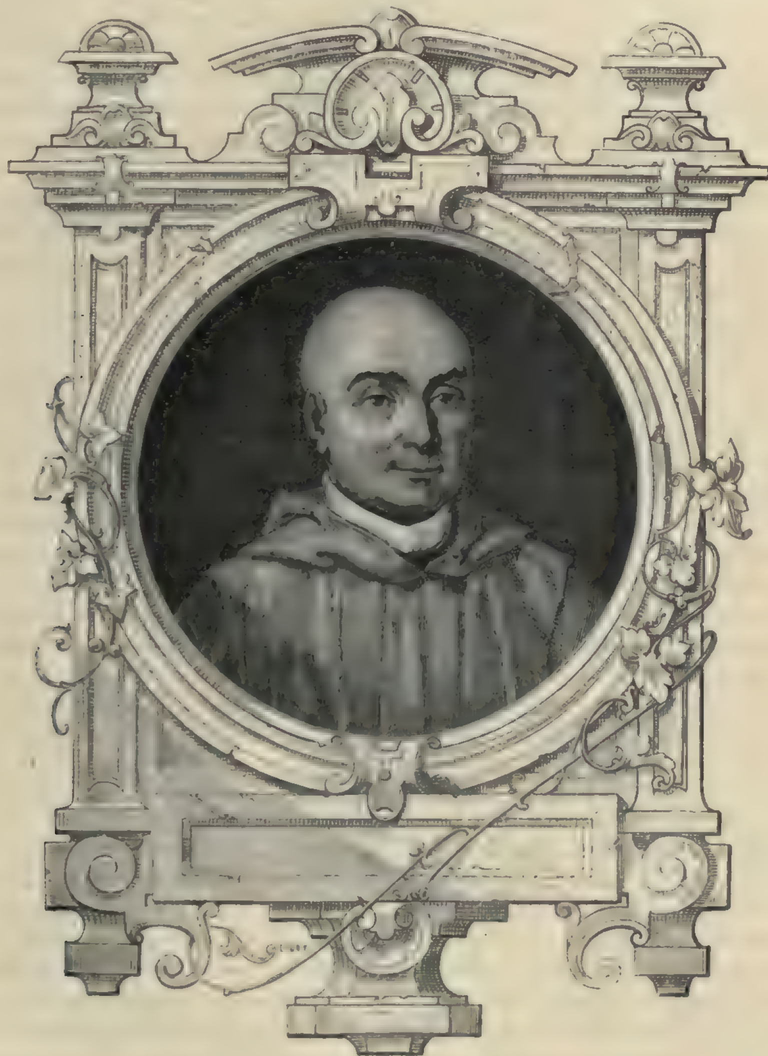
Quant aux curés, le rapport assignait deux mille livres à ceux des villes de plus de deux cent mille âmes ; quinze cents livres à ceux des villes de plus de cent mille âmes, et douze cents livres aux moindres curés.

Le clergé inférieur, qui mourait de faim sous l'ancien régime, n'avait donc pas à se plaindre de la Révolution, et les dignitaires de l'Église ne pouvaient, sans renier leur Dieu, ce Dieu qui eut une crèche pour berceau, déclarer impie l'octroi qui leur était fait d'un traitement annuel de dix mille, de quinze mille, de vingt-cinq mille, de cinquante mille livres. Encore faut-il ajouter qu'attentif à ménager la transition, le Comité des dîmes proposait de laisser, pour le présent, cent mille livres à l'archevêque de Paris, et aux évêques qui avaient plus de quinze mille livres la moitié de ce qui excédait cette somme. Mais rien ne put adoucir le clergé : c'était escalader le ciel, que lui disputer la possession de la terre!

Le 12 avril, l'archevêque d'Aix parut à la tribune, la consternation peinte sur le visage, et d'une voix remplie de larmes : « Voilà donc, s'écria-t il, l'abîme dans lequel nous avons été conduits! » Puis, au nom du clergé, il fit l'offre solennelle d'un emprunt de quatre cents millions, hypothéqués sur les biens ecclésiastiques, à condition qu'on détournerait l'épée que le rapport tenait suspendue sur l'Église. Thouret répondit avec un impitoyable mélange de sécheresse, de logique stricte et de dédain : « Quand la religion a envoyé les prêtres dans la société, leur a-t-elle dit : *Allez, prospérez, acquérez?* Non; elle leur a dit : *Prêchez ma morale et mes principes*. Quand il a fallu assurer leur subsistance, elle a dit ce seul mot : *Il est juste que le prêtre vive de l'autel.* Et nous, par une version exacte de ce mot, nous avons dit : *Il faut que le fonctionnaire vive de sa fonction.* » L'abbé de

Montesquiou fit d'une manière touchante une application malheureusement très-fausse de ces belles paroles : « Les plus malheureux ne sont pas ceux qui souffrent une injustice ; ce sont ceux qui la commettent. »

Se leva un moine chartreux, franc républicain, et qu'on crut à tort avoir été poussé en avant par l'abbé Maury. Son nom, dont tout Paris allait retentir, était dom Gerle, et il n'eut pas plutôt parlé, qu'on vit nobles et évêques debout, l'œil animé, les mains levées vers le ciel et demandant avec violence que la motion du moine fût adoptée, adoptée par acclamation. Qu'était-ce donc? Dans sa naïveté, le chartreux avait proposé de décréter que la religion catholique, apostolique et romaine était toujours la religion de la nation. Par là, il entendait confondre ceux qui, à propos d'une question de finances, accusaient l'Assemblée nationale d'impiété. Motion pareille avait été présentée dans une autre circonstance et avait donné lieu à la même scène qui se produisit alors. Les évêques s'emparèrent à grand bruit d'une proposition qui allait faire comparaître à leur barre le fantôme de Voltaire, et jeter ceux que la philosophie du dix-huitième siècle



DOM GERLE

avait nourris de son lait robuste dans l'alternative ou de ployer le genou devant l'autel, ou d'armer contre eux tous les fanatiques du royaume. Adieu la question de finances, dans ce cas ! L'affaire des dîmes disparaissait derrière la querelle cherchée aux libres penseurs par les dévots ! Les membres de la gauche, à la vue de ce piége où les entraînait un des leurs, se montraient étonnés, interdits ; Charles Lameth, avec une rare dextérité, para le coup.

A quoi bon voter sur une motion qui, loin de fournir aux sentiments religieux de l'Assemblée le moyen de se manifester, semblerait les mettre en doute? L'Assemblée avait donné pour âme à ses décrets la morale même de l'Évangile, de cet Évangile où il fut écrit : « Les derniers deviendront les premiers, et les premiers seront mis à la place des derniers. » Que voulait-on de plus? Allumer la discorde? déchaîner le fanatisme? aiguiser les poignards, au nom de Dieu? Et Charles Lameth rappela que, pendant la quinzaine de Pâques, de sacriléges efforts avaient été faits pour égarer les âmes pieuses ; il rappela qu'aux portes des églises, on avait vendu un libelle saintement infâme : *la Passion de Louis XVI*.

L'effet de ce discours fut extraordinaire. Remis de leur surprise, et comptant sur l'appui du dehors, les révolutionnaires réclament l'ajournement. « Non ! non ! la motion de

dom Gerle! » s'écrient les évêques furieux. Au milieu du tumulte, le président, de qui l'issue dépendait, leva la séance; et, après un dernier effort pour garder le terrain, le côté droit se retira, levant les yeux au ciel et déclarant la religion perdue.

La nuit appartint tout entière aux allées et venues, aux intrigues, aux préparatifs de la bataille pour le lendemain. Les patriotes, assemblés aux Jacobins, grondèrent dom Gerle de sa motion irréfléchie, et lui firent promettre de la retirer. De leur côté, les évêques et les nobles se réunirent, encouragés, excités, enivrés de colère par l'abbé Maury. Quoique la séance du 12 avril n'eût pas tourné au gré de ses désirs, il affectait une confiance arrogante. On assurait qu'en sortant de l'Assemblée, il avait dit, sur la terrasse des Tuileries : *Cette fois, ils ne peuvent nous échapper. Cette motion de dom Gerle est une mèche allumée sur un baril de poudre.* Quoi qu'il en soit, ne renonçant pas encore à la victoire, et dirigés par Maury, par Cazalès, par Montlosier, par le vicomte de Mirabeau, que charmait cette occasion d'être en délire, les évêques et les nobles allèrent tenir séance aux Capucins de la rue Saint-Honoré. Là, il fut convenu que, si la motion de dom Gerle était rejetée, ils sortiraient au même instant de la salle, traverseraient en corps les Tuileries, et porteraient au roi une protestation. Il était facile de prévoir que, devant un tel éclat, le pauvre Louis XVI reculerait épouvanté. Maury, dont l'audace se plaisait à cette supposition même, déclara que, dans cette hypothèse, on écrirait aux provinces par quel faible prince la France était gouvernée; et, pour donner à la démarche projetée plus d'importance, une importance sinistre, on décida qu'on se rendrait à la séance en habit noir, l'épée au côté.

Mais les patriotes, par quatre d'entre eux qu'un capucin avait introduits secrètement dans le camp ennemi, ne tardèrent pas à être informés de tout. Le lendemain, *la Chronique de Paris* sonna l'alarme, et cette provoquante nouvelle : *Assemblée des aristocrates, complot découvert*, se répandit, grâce aux colporteurs, d'un bout de la ville à l'autre. Les cafés du Palais-Royal se remplirent alors d'une foule menaçante, et les faubourgs s'agitèrent. La délibération ne serait-elle pas troublée? n'insulterait-on pas certains membres?... C'est ce que craignirent ceux de la Commune. Lafayette fit doubler tous les postes et entourer la salle de soldats. On devine combien devait être frémissante la curiosité du public. Les galeries ployaient sous le poids des spectateurs.

Menou prend le premier la parole. Il prévoit de grands malheurs si la motion passe; il prévoit que du sang sera versé. A ces mots, l'abbé Maury, Foucault, d'Eprémémil bondissent sur leurs siéges. Dom Gerle se présente et déclare qu'il retire sa motion. Cazalès et Maury lui en contestent le droit. Il s'élève un affreux tumulte. Cramponné à la tribune, Cazalès veut qu'on l'écoute : l'Assemblée décide qu'il ne sera pas entendu. « Eh bien! s'écrie impétueusement d'Éprémémil, je demande l'appel nominal. » L'appel nominal est fait, et il refuse la parole à Cazalès et à ses amis. L'Assemblée s'épuisait en violences contraires. Le marquis de Virieu avait opposé la motion de dom Gerle, reprise par le côté droit, à une autre motion dans laquelle le duc de La Rochefoucauld concluait à l'ordre du jour, et une simple question de priorité était l'étroite arène où luttaient, transformés en gladiateurs, évêques et curés, hommes de loi, hommes d'armes. C'est à peine si, au milieu de tant de clameurs confuses, on put entendre ces paroles de d'Eprémémil, amère allusion au respect moqueur des révolutionnaires pour le catholicisme : *Lorsque les juifs crucifièrent Jésus-Christ, ils lui disaient : Nous vous saluons, roi des juifs.* Il y eut des menaces, des provocations d'homme à homme. Clermont-Lodève, un évêque, se fit rappeler à l'ordre, pour avoir voulu y faire rappeler Mirabeau, en ajoutant : « Sinon, je tâcherai de lui apprendre ce qui est dû aux membres de cette Assemblée. » Les deux représentants de la *tempestueuse race* des Riquetti ne pouvaient manquer à ces grandes scènes de désordre. Pendant que, sur les bancs de la gauche, l'aîné, devenu silencieux et immobile, mais évidemment possédé par le démon de son cœur, semblait se préparer à quelque éclat terrible, le plus jeune, le vicomte, étonnait la droite elle-même de ses accès de rage; il se répandait en gestes de désespoir, en exclamations insensées; il adjurait les prêtres, ses amis, de mourir là, plutôt que de laisser passer sur le corps à Jésus-Christ. Tout à coup un député, nommé d'Estourmel, invoquant les constitutions des villes et des provinces, jurées par le roi, rappelle que, le 25 janvier 1677, Louis XIV avait juré, devant Cambrai, le maintien de la religion catholique dans cette ville. Mirabeau n'attendait qu'une occasion.... Ah! l'on se permettait des citations historiques! Eh bien! il allait en faire une, lui, à son tour, et formidable! Le visage tourné vers le côté droit, le bras étendu : « Je vous supplierai, s'écrie-t-il de sa voix tonnante, de ne pas oublier que d'ici, de cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un monarque français, armée contre ses sujets par d'exécrables factieux qui mêlaient des intérêts temporels aux intérêts sacrés de la religion, tira l'arquebuse qui fut le signal de la Saint-Barthélemy. » La droite répondit par le cri : « Aux voix! », et la discussion fut fermée. Restait aux prêtres et aux nobles la ressource des amendements. Maury fit pour s'emparer de la tribune des efforts incroyables et vains. Il faut en finir, il le faut! « Mais nous ne sommes pas libres, dit le marquis de Foucault, espérant ainsi retarder le moment fatal; des soldats nous entourent; qu'on fasse au moins retirer les soldats! » Tout fut inutile. A une majorité considérable, l'Assemblée vota la motion du duc de La Rochefoucauld, ainsi conçue : « L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a ni ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et sur les opinions religieuses; que la majesté de la religion et le respect profond qui lui est dû ne permettent pas qu'elle devienne l'objet d'une délibération; considérant que l'attachement de l'Assemblée nationale au culte catholique, apostolique et romain, ne saurait être mis en doute dans le moment même où ce culte seul va être mis par elle à la première classe des dépenses publiques, et où, par un mouvement unanime, elle a prouvé son respect de la seule manière qui pouvait convenir au caractère de l'Assemblée nationale, a décrété et décrète qu'elle ne peut ni ne doit délibérer sur la motion proposée, et qu'elle va reprendre l'ordre du jour sur les biens ecclésiastiques. » Toute la droite s'était abstenue.

Au sortir de la séance, Lafayette et les députés de la gauche furent salués, en fendant les flots pressés du peuple, par des cris de sympathie ardente et de triomphe. On insulta, au contraire, Cazalès et le vicomte de Mirabeau, qui, hors de lui, mit l'épée à la main et blessa le premier que put atteindre sa rage. On le massacrait sur place, si un jeune homme, nommé Michot, n'eût mis le plus grand courage à favoriser son évasion. Ce vicomte de Mirabeau, remarquable par son obésité et bien connu, trop connu pour son penchant à l'ivresse, était sujet à de tels accès de fureur, qu'un jour, indigné de quelque cri parti des tribunes publiques dans l'Assemblée, il avait été au moment de les vouloir prendre d'assaut à l'aide d'une échelle, acte de folie qui s'accomplis-

sait aux yeux de tous, sans l'intervention de Cazalès. Ce fut en faisant allusion à cette circonstance que, comme il passait pour se sauver par-dessus les murs des Jacobins, l'officier qui l'accompagnait lui dit : *Allons, monsieur, voici le moment de monter à l'échelle.*

Quant à l'abbé Maury, reconnu dans la rue Saint-Honoré, il fut poursuivi par le cri : *A la lanterne!* jusqu'à la rue Sainte-Anne, où la maison n° 21 lui servit de refuge. Là, pendant qu'au dehors la foule grossissait et redoublait de clameurs, on jeta sur les épaules de l'abbé une redingote de garde nationale, on lui fit une queue, et un sergent lui ayant attaché deux épaulettes, il parvint à s'échapper sous ce déguisement guerrier, plus en rapport qu'un habit de prêtre avec ses habitudes et son humeur.

Le lendemain, 14 avril, dès que Maury parut dans l'Assemblée, les membres de la droite applaudirent, et les prêtres coururent embrasser le défenseur de leurs domaines. Cazalès essaya, mais en vain, de ranimer des passions que tant de combats avaient fini par fatiguer sans cependant les éteindre. Il ne réussit qu'à se faire rappeler à l'ordre pour avoir dit, en parlant de la nation française, une *nation jadis loyale.* A des paroles vraiment évangéliques de l'abbé Gouttes et du curé de Cuiseaux, glorieux adversaires du clergé, dont ils étaient membres, l'abbé d'Eymar n'opposa que des redites violentes. « Quand on lira, dit-il, les discours de M. Thouret et de M. l'archevêque d'Aix, on trouvera dans l'un le roman de la propriété; dans l'autre, on en trouvera l'histoire. » Cazalès fit un dernier, un véhément appel à l'esprit de propriété. Il montra le génie des ruines demandant à achever son œuvre lorsqu'une fois il l'aurait commencée. Tout fut inutile. On décida :

Que l'administration des biens ecclésiastiques serait confiée aux assemblées de département et de district, ou à leurs directoires;

Qu'à partir du 1er janvier 1791, le traitement des ecclésiastiques serait payé en argent;

Qu'à partir de la même époque, les dîmes cesseraient d'être perçues à jamais;

Qu'enfin, dans l'état des dépenses publiques de chaque année, il serait porté une somme suffisante pour subvenir aux frais du culte de la religion catholique, apostolique et romaine, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres tant séculiers que réguliers de l'un et de l'autre sexe; de manière que, dégagés de toute charge, les biens qu'on avait mis à la disposition de la nation pussent être employés aux plus grands et aux plus pressants besoins de l'État.

De tels coups, frappés de si haut, avec tant d'éclat, à la suite de si violents orages, pouvaient-ils ne pas mettre en mouvement les mille puissances contraires qui se partagent l'âme humaine : puissances de l'orgueil triomphant et de l'égoïsme aux abois; puissances de la joie, de la colère, de l'ironie? On avait assez raisonné de part et d'autre : l'insulte devint le langage de la défaite et celui de la victoire. Dans leur style, où les plus sombres haines se cachaient derrière un étalage de fausse gaieté, les auteurs des *Actes des apôtres* écrivirent :

Il est trois façons d'être où chacun prend son rang :
Salarié, voleur ou mendiant.
Mirabeau vous l'a dit; et son aréopage
A fait des trois façons l'équitable partage :
De *mendier* le peuple a le bonheur,
D'un *salaire* au clergé l'on promet l'avantage;
A ce sénat, si décent et si sage,
Que restera-t-il donc? le métier de *voleur.*

A ces vengeances railleuses, à ces injures, le grave journal qui s'honorait de la collaboration de Condorcet ne dédaigna pas de répondre sur le même ton; et avec les mots : *dans l'église des capucins*, il composa l'acrostiche suivant, où Maury, Foucault, Virieu, Cazalès, Montlosier, d'Éprémênil et le vicomte de Mirabeau étaient voués aux plus sanglants mépris :

De par mons du clergé, de par dame noblesse,
Accourez, bonnes gens, venez voir nos travaux;
Nous allons vous montrer maints et maints tours nouveaux;
Sl-e est par nous chargé des tours d'adresse :
L'abbé M — y sera pour le vol le plus haut,
Et les plus grands succès sur la corde l'attendent;
Grands tours de force, après, par l'hercule Foucault,
Les V — u, les H — t, et tous ceux qu'ils commandent
Imitant C — s et surtout M — r,
Sauront pour vous séduire avec art se plier.
Élève de Mesmer, charlatan plein d'audace,
D'E—l fera les tours de passe-passe.
Et Cadet M — u, bouffon plat et grossier,
Sera, pour notre troupe, un excellent paillasse.
Cela fait, nous jouerons un peu du Glorieux,
Avec tout le *Tartuffe*, où notre troupe excelle;
Puis enfin nous aurons une pièce nouvelle,
Un passe-temps céleste, un spectacle pieux,
Composé d'une main saintement vengeresse,
Image précieuse à nos cœurs affligés!
Nous verrons les Français l'un par l'autre égorgés....
Si nos jeux vous tentaient, vous avez notre adresse.

Les pamphlets affluèrent, contre Maury surtout : les uns véhéments, les autres grossiers, quelques-uns d'un cynisme dont il faut absolument que la chasteté de l'histoire se détourne : *Grand accident arrivé à l'abbé Maury et occasionné par le tonnerre. — Histoire de Maury fouetté par des écoliers. — Assassinat commis par l'abbé Maury sur son perroquet. — Lettre de l'abbé Maury à la comtesse Henriette sur les assignats. — Mariage de M. l'abbé Maury avec l'abbesse de Montmartre*, etc., etc. Là se trouve comme entassé à la hâte, par des mains impatientes de flétrir et de tuer, tout ce qui peut alimenter la haine, sinon l'esprit; tout ce que peuvent fournir à la médisance ou disputer à la calomnie les mœurs galantes d'un mauvais prêtre : anecdotes scandaleuses, scènes de ruelles, récits impurs. Et pourquoi le taire? Pourquoi cacher qu'à côté de la sagesse sublime et forte de la Révolution, il y eut son délire? La licence de la pensée, exagération de son affranchissement, mérite une place, elle aussi, dans le souvenir des hommes, parce qu'elle en réclame une dans les méditations du philosophe. Beaucoup de vérité, d'ailleurs, se mêlait en tout cela au mensonge. Voici un passage d'un de ces pamphlets, intitulé : *Testament de l'abbé Maury :*

« Aujourd'hui, moi J. T. Maury, prêtre de la sainte Église romaine, sain de corps et d'esprit, ai fait mon testament de la manière qui suit :

« Je donne et lègue au gros vicomte de Mirabeau les deux pistolets anglais qui me servaient à aller en bonne fortune, lesquels se trouveront sur ma table au jour de mon décès; plus cinquante bouteilles de vin, espérant qu'il n'en fera pas mauvais usage.

« Je donne et lègue à Thévenin, dite l'*As de pique*, habituée du Palais-Royal, une année des dîmes de mes huit cents fermes.

« Je donne et lègue à M. Panckouke, du *Mercure de France*, deux rames de papier pour continuer dans son jour-

nal l'apologie des aristocrates, et à M. Mallet, son collaborateur, le lit sur lequel est décédé Desrues.

« Je donne, par forme de restitution, à la loueuse de chaises de Saint-Roch une somme de cinq cents livres, pour pareille somme que j'ai exigée d'elle à la suite du carême prêché par moi dans cette paroisse.

« Je donne à l'illustre Calonne la clé du trésor royal, pourvu toutefois qu'elle lui soit commune avec Mme Lebrun.

« Je lègue au baron de Besenval les grils, bombes, boulets, qui sont dans l'arsenal de Paris, pour remplacer ceux qui ont été pris au Champ de Mars par les patriotes. Il entendra bien ce que je veux lui dire!

« Je lègue à Henri, inspecteur de la librairie, vingt mille livres une fois payées, pour l'engager à laisser circuler mes libelles contre l'Assemblée nationale.

« Je lègue à Joseph Maury, mon cousin germain, perruquier à Paris, la coupe des cheveux de Mme la duchesse de Polignac et de la princesse d'Hennin, le jour de leur départ de l'hôpital.

« Je lègue à Jacques Maury, mon père, maître cordonnier à Péronne, quatre cents livres de cuir neuf pour remonter sa boutique, etc., etc.... »

Ainsi vaincus, frappés, raillés, les hommes d'Église ne pouvaient se résoudre ni à souscrire à leur défaite ni même à y croire. Plusieurs d'entre eux, unis aux meneurs de la noblesse, se présentèrent de nouveau aux Capucins pour y protester contre le décret relatif aux biens ecclésiastiques; mais les religieux de cette maison avaient eu soin de fermer les portes du chœur, et à la sommation de les ouvrir, le révérend père gardien répondit par un refus formel. Il eût fallu se résigner, si intervenant tout à coup, un capitaine du bataillon des Feuillants ne les eût placés sous la protection de la garde nationale, protection dont la générosité atteignait les dernières limites de l'ironie et du dédain.

Nouveau conciliabule le 18 avril. Cette fois, soit désir de braver l'opinion, soit espoir de la tromper, les évêques et les nobles avaient fait ouvrir toutes grandes les portes de l'église. Mais, la foule se précipitant, ils furent bientôt comme submergés dans les flots de spectateurs. On riait, on chantait, on criait. Le cardinal de La Rochefoucauld monta en chaire, et il y eut un moment de silence. Mais, comme il ouvrait la bouche, un flageolet se fit entendre et joua l'air : *Allez-vous-en, gens de la noce!* Le vicomte de Mirabeau, Cazalès, Virieu essayèrent en vain de lutter contre le tumulte. Chassés de la nef par les clameurs confuses, par les applaudissements ironiques, par les huées, ils furent contraints de se rallier dans le chœur, où ils décidèrent qu'il faudrait un billet pour être admis dans leur assemblée. Enfin, humiliés et découragés, ils sortirent de l'église, dont un grand cri de *Vive la nation!* fit en cet instant retentir les voûtes, et où le père gardien, comme pour la purifier, s'empressa de prononcer, de concert avec tous les spectateurs, la formule du serment civique.

Il ne restait plus aux prêtres, en fait de mesure politique à prendre, qu'une ressource : faire congédier l'Assemblée, puisque leurs adversaires y dominaient. Déjà cette idée leur était venue, et ils avaient mis beaucoup d'art à la présenter, beaucoup d'activité à la répandre. Est-ce que l'Assemblée actuelle n'était pas vicieuse? Est-ce qu'elle ne se composait pas de membres élus par des ordres qui n'existaient plus? Que tardait-on à nommer des députés nouveaux? Le temps assigné à la durée des pouvoirs de plusieurs de ceux qui siégeaient n'était-il pas expiré et pouvait-on le prolonger sans porter atteinte à l'inviolable souveraineté du peuple? Dans la séance du 19 avril, Le Chapelier dénonça ces manœuvres inattendues et la tactique des hommes qui parlaient la langue de la Révolution pour arriver à la détruire. A la voix de l'orateur, tous les yeux se tournèrent naturellement vers le côté de la salle où siégeaient les évêques, et se fixèrent sur l'abbé Maury, qui, se levant brusquement, s'écria : « Ou envoyez ces gens-là au Châtelet, ou si vous ne les connaissez pas, n'en parlez point. » Il courut ensuite se placer au pied de la tribune, et l'occupant aussitôt après Le Chapelier : « On nous environne de sophismes, dit-il, on parle de serment prononcé le 20 juin, sans songer qu'il ne saurait infirmer celui que nous avons fait à nos commettants. Je le demande à tous ceux qui respectent la foi publique : celui qui a juré à ses commettants de revenir au terme de l'expiration de ses pouvoirs, peut-il rester ici malgré eux? Peut-il être mandataire quand son mandat n'existe plus? » Il n'y avait nulle sincérité dans ces paroles, et chacun sentait bien que l'abbé Maury ne croyait pas à cette souveraineté du peuple qu'il invoquait; mais la cause des principes, en ce moment, se trouvait être la sienne; on lui avait répondu par des considérations qui n'avaient rien de décisif, et surpris, consternés, les révolutionnaires gardaient le silence. Tout à coup Mirabeau se lève, indigné, frémissant et superbe : « On demande comment, de simples députés de bailliage, nous nous sommes transformés en convention nationale. Je répondrai nettement : Les députés du peuple sont devenus convention nationale le jour où, trouvant le lieu de l'assemblée hérissé de baïonnettes, ils se sont rassemblés, ils ont juré de périr plutôt que d'abandonner les intérêts du peuple.... Vous vous rappelez le trait de ce grand homme qui, pour sauver sa patrie d'une conspiration, avait été obligé de se décider contre les lois de son pays, avec cette rapidité que l'invincible tocsin de la nécessité justifie. On lui demandait s'il n'avait pas contrevenu à son serment, et le tribun captieux qui l'interrogeait croyait le mettre dans l'alternative dangereuse ou d'un aveu embarrassant ou d'un parjure. Il répondit : « Je jure que j'ai sauvé la République! » Messieurs, — et Mirabeau étendit le bras vers le côté gauche, — je jure que vous avez sauvé la République. »

A ce magnifique serment, l'Assemblée tout entière ferme la discussion, « comme si elle eût été entraînée par une inspiration subite, » dit Ferrières. La question ne reparut pas : Mirabeau l'avait enterrée, et, bien que le droit strict eût été plaidé par son adversaire, il pouvait répéter, en sortant de la séance, son mot sur l'abbé Maury : « Quand il a raison, nous nous battons; mais quand il a tort, je l'écrase. »

Quelques jours après, dans la rue Royale, hommes, femmes, enfants stationnaient par milliers devant la porte du *Salon français*, sur laquelle on lisait en grosses lettres : *Aristocrates mourants*. Soudain, la porte s'ouvre, et un membre de l'assemblée clandestine qui se tenait là, s'avance, un pistolet à la main. A cette vue, on s'irrite, des pierres volent. D'Agoult, car c'était bien l'ancien et trop célèbre major des gardes-françaises, appuie son pistolet sur la poitrine d'un garde national qui s'élançait vers lui. « Frappez, monsieur, lui dit le garde avec dignité, je suis ici pour vous défendre! »

Déjoués de la sorte dans toutes leurs tentatives factieuses, Montlosier, Maury, Cazalès, d'Éprémênil, Virieu, les fanatiques du parti enfin, durent se borner à publier leur protestation contre la délibération du 13 avril, concernant la religion catholique. Elle parut, cette protestation audacieuse, signée par deux cent quatre-vingt-dix-sept députés, parmi

lesquels on comptait cent quarante-quatre membres du clergé, cent quatre membres de la noblesse et quarante-neuf membres des Communes. On remarqua que dans la liste des signataires figurait un certain baron de Rathsamhausen, luthérien très-fervent, et qui n'avait, par conséquent, aucun intérêt à faire déclarer *religion de l'État* la religion catholique, apostolique et romaine.

Talleyrand n'avait eu garde de se risquer parmi les deux cent quatre-vingt-dix-sept. Le chapitre d'Autun lui en écrivit dans un style amer et railleur. Il répondit : « Je ne sais



MONTLOSIER

ce que c'est que de présenter au Corps législatif une protestation contre ses décrets, et surtout de la lui présenter comme un *monument glorieux de votre patriotisme*; j'aime mieux la lui laisser ignorer. »

L'accueil fait, à Paris, au manifeste des deux cent quatre-vingt-dix-sept, fut ce qu'on pouvait attendre de l'état de l'opinion. On le brûla publiquement en certains lieux, ainsi que Luther avait autrefois brûlé publiquement une bulle du pape; le district Saint-Honoré arrêta que les signataires seraient dénoncés nominativement comme blasphémateurs de la loi, sur un tableau placé dans la salle des assemblées primaires; et l'usage se répandit de porter des cannes renfer-

mant un sabre, c'est-à-dire semblables à celles dont plusieurs prélats s'étaient armés, et qu'on appela pour cela *crosses épiscopales.*

C'est qu'en effet le fanatisme n'avait plus de théâtre possible que la province. Paris n'était-il pas la cité des libres penseurs, l'étincelant rendez-vous de tous les nourrissons de Voltaire? Que servait aux évêques de se faire appeler *monseigneur*, dans une ville qui éclatait de rire, quand Camille Desmoulins lui disait : « Dans les premiers siècles de l'Église, on donnait aux évêques (ce qui signifie *inspecteurs*) le titre d'*anciens*, parce qu'on choisissait pour inspecteurs des barbes blanches et vénérables; d'où l'on voit que *mon seigneur* dérive de *meus senior, mon ancien*, et que cette grandeur épiscopale n'est fondée que sur un calembour. »

Le fanatisme se rejeta donc sur la province, qu'il embrasa. « Les prêtres, a dit Hume, ont trouvé ce qui manquait à Archimède; ils ont créé dans l'autre monde des machines pour remuer celui-ci. »

Les chanoines de Chartres protestèrent bien haut, ne voulant pas rendre les *huit cent mille livres de rentes de leurs clochers.*

Si quelque humble prêtre osait prendre trop ouvertement parti pour l'Assemblée, anathème sur lui! Car, il y avait peu d'églises où il n'y eût quelque serpent caché derrière l'autel. Non loin de Lille, à Roubaix, un pauvre ecclésiastique, ami de la constitution, fut empoisonné par le vin des burettes.

A Rennes, des gardes nationaux ayant fait une descente chez un curé, occupé en ce moment à quelque baptême, le vicaire fut surpris copiant une protestation toute dressée, avec ces mots en marge: « Voici les notes et réflexions de M. Cazalès que je vous envoie. Il est nécessaire que vous les fassiez courir dans toutes les paroisses de votre diocèse. Il est temps, plus que temps. Il faut vaincre ou périr. »

Des coups sonores furent frappés du haut de la chaire; mais, combien plus redoutables et plus sûrs ceux que, dans l'ombre du confessionnal, dirigeaient des mains prudentes! Au fond de leurs temples sombres, dans des recoins protégés par un mystère sacré, que disaient-ils à la jeune femme tremblante et agenouillée devant eux, ces prêtres qui, perdant la terre, restaient maîtres de l'enfer? Ils lui disaient de haïr la Révolution, sous peine de damnation éternelle. « Retracez, écrivaient les évêques aux curés de leurs diocèses, retracez, dans le *tribunal de la pénitence*, les dangers que courent la France, la religion, la couronne des Bourbons. »

Mais, qui sait? peut-être n'eût-il pas suffi de cette marche souterraine? Il n'opère que lentement, d'ailleurs, le doux poison qui, des lèvres du confesseur, tombe goutte à goutte sur un cœur pénitent : au secret effroi des âmes crédules, il fallait ajouter les égarements de l'imagination, l'épouvante des yeux. A Arras, on promena un grand tableau représentant un calvaire. A la droite du crucifix, du côté du bon larron, figuraient Maury, Cazalès, Juigné, Virieu, d'Éprémenil, les royalistes; du côté du mauvais larron, étaient les révolutionnaires de l'Assemblée; les uns tenant la lance, les autres le vinaigre et l'absinthe, et criant : *Si tu es le fils de Dieu, fais un miracle et comble le déficit.*

D'après ces pratiques employées pour entraîner le Nord, naturellement raisonneur et grave, on devine ce qui put être osé dans le Midi, dans ce Midi où, selon l'énergique expression de M. Michelet, des incendies inconnus couvent sous terre. « C'est comme pour ces houillères qui brûlent dans l'Aveyron. Le feu n'est pas à la surface; mais, dans ce gazon jauni, si vous enfoncez un bâton, il fume, il prend feu, il révèle l'enfer qui dort sous vos pieds. »

Non jamais, jamais on ne saura ce que peuvent contenir de haines et de meurtres, à de certaines heures, les pèlerinages pleins d'onction, les molles neuvaines, les prières de quarante heures, et les scapulaires, et les jubilés, et ces reliques des saints qui un beau jour, entre les mains d'un Jacques Clément, deviennent un poignard. Ignoraient-ils cela, ceux qui, le lendemain du débat sur les biens des prêtres, s'en allaient, traînant après eux, le long des rues de Toulouse, ces lugubres et gémissantes files de pénitents blancs, de pénitents gris, de pénitents bleus? Il y avait une chapelle, dite Notre-Dame de Roqueville, autour de laquelle les catholiques superstitieux auraient dû craindre de voir errer les spectres des Albigeois assassinés; car elle rappelait l'histoire des massacres accomplis pour le compte de Dieu. Eh bien! c'était là que, devant de pauvres cerveaux affaiblis, devant de malheureuses créatures qu'avait épuisées la longueur des oraisons, le fanatisme monacal allait offrir la France à la sainte Vierge. Ne riez pas de ces mysticités si puériles en apparence; que de mères et que d'épouses elles allaient faire pleurer!

Il y eut en quelques endroits, cependant, des actes de révolte qui auraient charmé Voltaire. A la Douze, près de Sarlat, dans la Dordogne, les paysans forcèrent le curé de mettre au saint sacrement une cocarde, et de laisser jour et nuit le tabernacle ouvert. « Il faut, disaient-ils, que Dieu, lui aussi, jouisse de la liberté. » Dans les environs de Troyes, d'autres paysans, furieux d'entendre leurs curés tonner contre l'Assemblée nationale, les firent monter, au nombre de dix-huit, sur une grosse charrette de labour, garnie d'un lit de paille, et les menèrent, fouet en main, prêter le serment civique au marché.

De toutes les cités du Midi, la plus exposée aux ravages des passions religieuses, c'était Nîmes. Depuis longtemps, le foyer du protestantisme était là. Non que les protestants y fussent égaux en nombre aux catholiques, ils étaient deux fois moins nombreux, au contraire; mais comme, jusqu'en 1789, ils avaient été oppressivement écartés des emplois, leur activité, tournée au commerce, les avait rendus possesseurs de grandes richesses. Là donc, plus qu'ailleurs, les fanatiques de l'Église romaine se trouvaient excités, irrités par la présence d'une Église rivale et puissante. D'autant qu'avec les protestants faisaient cause commune, sous le rapport politique, beaucoup de catholiques, et les meilleurs, ceux dont les croyances s'éclairaient des lueurs de la philosophie, ceux que l'esprit de tolérance avait touchés, ceux qu'animait la plus sublime des émanations célestes, le sentiment de l'égalité. On en vit, à Nîmes, une preuve bien touchante lors du décret qui déclara tous les citoyens admissibles à tous les emplois. Un même cri d'amour, sorti du plus profond de l'âme humaine, s'éleva alors vers le ciel; un même cantique de délivrance résonna sous les splendides voûtes des cathédrales et dans les temples austères. Les républicains des deux cultes se tendirent mutuellement les bras, étonnés d'avoir été si longtemps à se saluer égaux.

Mais, silencieux encore dans ses repaires et immobile, le fanatisme attendait son heure. Ce fut lui qui bientôt fit remarquer aux cœurs jaloux que dans la milice à peine levée, le nombre des protestants dépassait celui des catholiques; que la richesse des premiers tendait à leur assurer désormais une suprématie constante; que, dans l'état-major, c'étaient les protestants qui dominaient. Peut-être aussi, comme le leur reprochent les écrivains du parti des prêtres, les nouveaux affranchis ne mirent-ils pas à jouir de leurs droits reconquis assez de modération et de retenue?

Parmi les citoyens influents de la ville, il y en avait malheureusement un qui, par son audace, par son activité et la science de l'agitation naturelle en lui, pouvait beaucoup, pouvait trop. Il s'appelait Froment, et son opinion, publiquement développée depuis dans un écrit de lui, était *qu'on ne peut étouffer une forte passion que par une passion plus forte encore, que le zèle religieux, conséquemment, pouvait seul étouffer le délire républicain.* Il méprisait fort les *philosopheurs* de son parti. Il reprochait avec amertume aux royalistes de n'avoir pas su se défendre eux-mêmes de la contagion générale et de s'être laissé gagner à leur insu aux séductions du voltairianisme. Selon lui, c'était la manie de raisonner avec le peuple, en faveur de la monarchie, qui perdait tout. A quoi bon tant s'adresser à l'intelligence? Et pourquoi tant craindre de manquer, en prononçant le mot *religion*, aux lois du bel esprit? Passionner les multitudes ignorantes, les alarmer sur leur salut éternel, « employer enfin les puissants moyens que la religion présente, et dont les plus grands politiques se sont servis dans tous les temps avec succès, » voilà ce qu'il fallait.

Ce fut sous l'empire de cette idée froidement cruelle que Froment, uni à l'avocat Folacher et à Descombiés, ancien page du roi, travailla à remplir la ville de ses fureurs, et creusa la mine dont nous aurons à raconter l'effroyable explosion.

Sur les événements qui vont suivre aussi bien que sur la catastrophe qui en fut l'aboutissement, des informations furent faites, plus tard, à la requête du procureur du roi au sénéchal de Nîmes, et en conséquence de plaintes portées par lui successivement les 31 mars, 10 mai et 7 juillet 1790: c'est à cette source que nous puiserons; c'est des documents officiels et irréfragables fournis par la procédure que nous composerons principalement notre récit, les écrivains des deux partis contraires ayant soulevé, en cette occasion, autour de la vérité, une poussière au travers de laquelle il serait impossible de la reconnaître.

Le mouvement qui emportait Nîmes vers la guerre civile remontait au mois de décembre 1789; il avait pris naissance dans la formation de la municipalité. La faction ultra-catholique et contre-révolutionnaire ne haïssait pas les protestants comme tels seulement, elle les haïssait comme gagnés à la cause de la révolution et comme apprentis républicains. Elle se rappelait que de leur part, cette tendance à jouir de la liberté républicaine s'était déjà plusieurs fois manifestée dans l'histoire. Ne les avait-on pas vus, en 1577, former une république en Languedoc, d'où ils chassèrent alors le maréchal de Damville? Écarter les protestants des fonctions municipales devint donc une des plus vives préoccupations de cette faction, dont Froment, Descombiés, Folacher, Vidal, procureur de la commune, le curé Clémenceau et l'abbé Clavière dirigeaient la violence.

Les nouveaux ligueurs tinrent, dans l'église des Pénitents, à Nîmes, des assemblées nocturnes, où les officiers municipaux à élire furent désignés du haut de la chaire; la résolution de repousser systématiquement les non-catholiques fut prise à la face des autels; on répandit à profusion des listes dressées d'avance, avec salaire pour chaque votant, et en se servant de l'intermédiaire des revendeurs de vin, agents actifs du fanatisme à Nîmes. C'était entrer dans des routes sanglantes, et les meneurs le savaient bien; mais l'un d'eux, Gravil de Bouillargues, ne faisait que révéler le fond de leurs implacables pensées, quand il s'écriait : *S'il faut se poignarder, il faut se poignarder; dix ans de plus ou de moins ne sont rien.*

En même temps, et pour n'être pas pris à l'improviste, Froment donnait ordre de fabriquer des fourches, des haches et des sabres dont le dos était une scie.

La victoire fut complète autant que sinistre; le pouvoir municipal appartint tout entier aux ultra-catholiques; et, dès cet instant, l'insolence de la faction se déploya sans frein. Capitaine dans la milice nîmoise, d'une compagnie composée de ses séides, Froment osa la conduire un jour, armée de fourches, sur l'Esplanade. Les non-catholiques étaient insultés en pleine rue, à chaque instant, et poursuivis du nom de *gorges noires*. On en maltraita plusieurs, dont un reçut trois coups de couteau.

Arriva la nouvelle que Rabaut Saint-Étienne avait été élu président de l'Assemblée nationale. On juge quelles colères!... Un placard couvrit les murs de Nîmes, et le peuple attroupé y lut : « L'infâme Assemblée nationale vient de mettre le comble à ses forfaits, en élisant, pour la présidence..., un protestant! » Puis, comme si ce n'était pas assez de ces bravades anonymes, le gardien des Capucins et un autre religieux, le père Saturnin, parurent, le lundi de Pâques, sur le perron de leur couvent, d'où ils se mirent à insulter l'Assemblée.

Tout à coup.... mais non, pareille impiété n'est pas croyable, — les ligueurs de Nîmes apprennent que, dans la séance du 14 avril, l'Assemblée a confié, par décret solennel, aux administrations de département et de district la gestion des biens du clergé, mis à la disposition de la nation. Aussitôt, convocation générale dans l'église des Pénitents, des membres de la ligue. Les curés de Bouillargues, Rodillon, Courbessac montent en chaire, enflamment l'auditoire, et de leurs exhortations factieuses sort la célèbre *Déclaration des citoyens catholiques de la ville de Nîmes*, du 20 avril 1790. L'Assemblée nationale y était représentée comme égarée par les ennemis du bien public, et l'on y demandait :

Que la religion catholique, apostolique et romaine fût déclarée *religion de l'État* et seule admise aux honneurs du culte public;

Qu'il ne fût fait aucun changement dans la hiérarchie ecclésiastique, et que nulle réforme ne pût être opérée sans le concours des conciles nationaux;

Qu'enfin, l'Assemblée nationale employât toute son autorité pour faire rendre au roi le pouvoir exécutif suprême.

La veille, un homme, en habit de dominicain, s'était montré sur la *place aux Herbes*, implorant l'aumône et disant qu'il fallait bien que ceux-là mendiassent, que l'Assemblée venait de dépouiller. On recueillit ce misérable, et on lui donna à dîner, pendant que, trompée par cette comédie, la foule criait à l'injustice.

Il était impossible que cette agitation, ces manœuvres ne conduisissent pas à des désastres. Le 1er mai, des légionnaires à cocarde blanche allèrent élever un *mai* devant la porte du baron de Marguerittes, maire de Nîmes et membre de la faction ultra-catholique. Le lendemain, grand festin chez le magistrat reconnaissant. Les légionnaires de la veille y figurèrent, décorés de la cocarde blanche. Le repas fini, les convives, échauffés par le vin, sortent en tumulte, se répandent dans la ville et la font retentir du cri *Vive le roi! vive la croix!* Les soldats du régiment de Guyenne étaient tous patriotes : ces clameurs les irritent; la vue de la cocarde blanche, étalée en manière de provocation, les indigne. Quelques-uns arrachent le signe séditieux du chapeau des légionnaires qui s'en étaient parés; une rixe s'engage, les épées se croisent, le sang coule. On remarque sur le Cours deux prêtres qui animaient la querelle, en criant : *zou! zou!* Le domes-

tique du curé Clémenceau fut aperçu jetant des pierres, distribuant de l'argent, et c'était Saint-Louis, cocher du maire, qui conduisait le désordre au cri de : *A bas les gorges noires !*

Mais, tandis que le valet poussait à l'émeute, le maître, suivi du procureur de la Commune et de plusieurs officiers municipaux, haranguait le peuple avec beaucoup de douceur et prêchait la paix. Elle ne pouvait être et ne fut que l'ajournement de la guerre. Dès le lendemain, Descombiés, capitaine d'une compagnie des soldats de la croix, paraissait, à la tête des siens, sur la place du *Puits de la Grande-Table*, et leur faisait prêter serment de fidélité au roi et à la croix. Le soir, les attroupements recommencèrent : partout les non-catholiques étaient menacés. Un d'eux se vit appuyer un pistolet sur la poitrine; un autre eut le poignet coupé; un grenadier du régiment de Guyenne fut tué d'un coup de fusil, tiré par Froment, surnommé *Tapage*, et frère du chef des ligueurs de Nîmes.

Le 4 mai, la publication de la loi martiale mit fin momentanément à ces préludes de guerre civile; mais, ce jour-là même, afin de rendre éligibles pour le département Froment et Folacher, la municipalité leur passa bail d'un terrain vacant.

Pendant ce temps, la tragédie du fanatisme se jouait à Montauban avec un odieux succès. Là, les excitations d'une fête mystique, jointes à celles des jours ardents qui commençaient, la déclaration des catholiques de Nîmes, trop bien connue, un mandement factieux de l'évêque, les publiques et lamentables prières qui suivirent, un coup de fusil qui, en pleine procession, fut tiré, d'une fenêtre, contre le prêtre marchant en tête, tout avait exalté les cerveaux, surtout parmi les femmes. Était-ce le moment d'aller faire à grand bruit l'inventaire des effets appartenant aux couvents de la ville? Non, et c'est ce qu'auraient compris les officiers municipaux, si par malheur la municipalité de Mautauban, comme celle de Nîmes, n'eût été un instrument aux mains des prêtres. Le 10 mai, vous eussiez vu un spectacle étrange : des milliers de femmes couchées devant la porte des couvents; pour entrer, il s'agissait de leur passer sur le corps! D'un pas lent et grave, le visage triste et comme succombant à la nécessité d'un devoir qu'ils détestent, les officiers municipaux se présentent. Les femmes alors se répandent en cris aigus : les magistrats s'y attendaient, et se retirèrent. Sur ces entrefaites, des gens, qu'on crut apostés, se précipitent dans l'église des Cordeliers, brisant tout. On ravageait donc les églises! Aux armes! mort aux protestants! Des billets anonymes sont distribués, où l'on adjure les femmes de se lever, de courir à l'Hôtel de Ville. Quelques malheureux soldats de la garde bourgeoise s'y trouvaient retranchés. Les mères entraînant leurs enfants, les sœurs leurs frères, les épouses leurs maris, bientôt une irrésistible foule rugit autour de la maison commune. Le poste est emporté : cinq de ses défenseurs tombent percés de coups; les autres, on les dépouille, et, en chemise, nu-pieds, tout sanglants, on les mène faire amende honorable devant la cathédrale. Le régiment de Languedoc, que la municipalité aurait pu requérir dès le commencement des troubles, parut enfin quand il n'y avait plus rien à empêcher. Les gardes, auxquels réparation était due, furent au contraire jetés en prison, où plusieurs moururent de leurs blessures.

Un des traits caractéristiques de cette époque, c'est le sentiment de solidarité qui animait les villes, sentiment tout nouveau et admirable. Les désordres de Montauban ne furent pas plutôt connus à Bordeaux, que la garde nationale de cette cité prit feu. Tous s'indignent, tous saisissent le mousquet, tous veulent partir. Pour composer, en la limitant, l'armée des vengeurs, il fallut tirer au sort. Quinze cents volontaires, désignés par le hasard et portant en eux l'âme de Bordeaux, se mirent en route. Or, tandis qu'ils faisaient marche forcée vers Montauban, on leur envoya, de leur ville, par la Garonne, quatre mortiers, des bombes, des munitions. Le bateau, continuellement remorqué par deux ou trois cents hommes, ne mit que cinquante-deux heures à un trajet qui d'ordinaire exige huit ou dix jours.

L'approche des troupes bordelaises calma Montauban; les plus coupables s'enfuirent, les prisonniers furent rendus à la liberté; et, lorsque à deux mois et demi de là, la municipalité, mandée à la barre de l'Assemblée nationale, s'avisa de dire, par la bouche de son orateur : « Eh! messieurs, qui nous accuse? » Lavie poussa ce cri sublime : « Qui vous accuse? Les morts! »

Nîmes.... Ici nous touchons à des scènes de carnage.... Arrêtons-nous un instant, et regardons ailleurs. Nous n'aurons que trop tôt les pieds dans ces mares de sang !

CHAPITRE VIII

LES COMPLOTS



Le mois d'avril dont les agitations viennent d'être rappelées ne fut pas marqué seulement par les fureurs du fanatisme religieux. L'homme d'épée y figure à côté de l'homme d'Église. La contre-révolution pouvait compter sur le prêtre: il lui fallait le soldat.

Aussi, pendant que la chaire poussait aux révoltes et le confessionnal aux trahisons, le désordre, sourdement propagé, gagnait les régiments. Des artisans de complots allaient semant dans l'armée des rivalités meurtrières. Des hordes de mendiants étrangers accoururent du dehors, guidés par des chefs mystérieux, et les chemins se couvrirent de vagabonds napolitains, sardes et piémontais que d'invisibles mains précipitaient sur Paris On dégarnissait les places frontières, on soulevait les garnisons. Il y eut à Metz, à Saumur, à Vitry-le-Français, des commencements de révolte, et Lille fut au moment de voir se renouveler dans ses murs ce que Tacite raconte de la grande sédition des légions de Pannonie.

Il y avait à Lille, à cette époque, quatre régiments : deux de cavalerie, *les chasseurs de Normandie* et *la Colonnelle générale;* deux d'infanterie : *Royal-Vaisseau* et *la Couronne*. Les premiers passaient pour être royalistes; parmi les seconds, au contraire, l'esprit des jacobins dominait. La guerre civile était là en germe : de quel côté vinrent les excitations factieuses?

Quand les passions ennemies sont en présence, leur tendance à se heurter est servie par tant d'imperceptibles causes, qu'il est bien difficile, dès que le choc a eu lieu, de savoir au juste à quelle circonstance particulière on le doit attribuer. S'il en faut croire Bertrand de Molleville, ce fut l'arrivée à Lille du mulâtre Saint-George qui troubla tout. Autre est le dire de la plupart des auteurs ou journalistes du temps; seul, en cette occasion, le royalisme fut coupable : ils l'affirmèrent; et, dans sa feuille, Camille Desmoulins accusa formellement Mme de Clermont-Tonnerre, un déserteur de l'Assemblée, nommé Noyelle, et enfin le marquis de Li-

varot, qui commandait dans les Flandres en l'absence du prince de Robeck.

Quoi qu'il en soit, un soldat du régiment de *la Couronne* ayant été tué en duel par un *chasseur de Normandie*, la querelle, qu'un échange d'insultants propos avait préparée, s'étendit et menaça Lille d'une conflagration épouvantable. *Royal-Vaisseau* prit violemment parti pour *la Couronne; la Colonnelle générale* se rangea du côté des *chasseurs de Normandie;* ici les cavaliers, là les fantassins. Ce fut un déchaînement de colères qu'alimentaient les discordes politiques, et les soldats ne se montrèrent plus par la ville que la main sur la poignée de leurs sabres.



RABAUT SAINT-ÉTIENNE

Il n'y eut d'abord que des rencontres d'homme à homme; mais bientôt les haines se groupant, les deux partis en vinrent à faire feu l'un sur l'autre, par pelotons dans les rues; il arriva même que, le 7 avril, un régiment d'infanterie fut chargé par les *chasseurs de Normandie*, comme aurait pu l'être l'ennemi.

Forcé d'intervenir en qualité de médiateur, le marquis de Livarot demanda que, pour l'exposition des griefs réciproques, une députation de deux soldats par compagnie lui fût envoyée. Les quatre régiments y consentirent, et, dans la matinée du 8, après quelques récriminations farouches, la paix ayant été conclue ou du moins paraissant l'être, le marquis de Livarot crut pouvoir en aller porter de sa personne, aux soldats, l'heureuse nouvelle.

Mais, pendant ce temps, d'inquiétantes rumeurs s'étaient répandues; on avait distribué dans les divers quartiers des billets anonymes annonçant quelque sombre trahison. Les soldats se rassemblent en tumulte. Ceux de *Royal-Vaisseau* et de *la Couronne* se précipitent vers la place d'Armes où ils se rangent en bataille. De leur côté, les cavaliers accourent. Mais trouvant l'infanterie prête pour un combat terrible, ils hésitent, ils reculent. Seulement, quelques officiers de *la Colonnelle* se détachent, s'avancent et proposent de vider la querelle par quatre combats singuliers, chaque régiment choisissant son champion. La proposition ayant été rejetée, un engagement général semblait devenu inévitable. Les soldats de *la Colonnelle* essayent alors de s'emparer de l'arsenal. Repoussés, ils courent à la citadelle, et s'y retranchent avec les *chasseurs de Normandie*. Leur fureur était au comble; cinquante des leurs avaient été tués ou blessés dans les différentes escarmouches, et acceptant sans les analyser les bruits qui étaient parvenus jusqu'à eux, ils se croyaient trahis. Tout à coup, le marquis de Livarot paraît dans la citadelle. Il veut parler, mais à peine a-t-il ouvert la bouche que des cris de rage s'élèvent. On l'entoure, on l'insulte; un coup de baïonnette lui est porté au visage. « Qu'on le pende! qu'on le pende! hurlaient les soldats. Il nous a trahis. Il a donné l'ordre qu'on fît feu sur nous. » A ces mots, plein d'indignation, Livarot saisit un des hommes au collet et le somme de soutenir son dire l'épée à la main. Le marquis était un vieillard, il avait des cheveux blancs. Les soldats furent touchés de son courage et décidèrent qu'il fallait se contenter de le retenir prisonnier. A dater de ce moment, ils ne reconnurent plus d'autre autorité que celle d'un comité militaire nommé par eux-mêmes, et le plus affreux désordre régna dans la ville.

Quelques jours se passèrent ainsi. On avait envoyé une députation à l'Assemblée nationale : Bouillé, qui avait le commandement supérieur de la province, arriva. Rechercher les coupables eût été dangereux; on aima mieux laisser toute cette affaire dans l'ombre. Le roi, inquiet pour Livarot, lui écrivit de venir à Paris rendre compte de sa conduite, et Bouillé fit partir les quatre régiments par des routes différentes.

Mais pendant que, dans le Nord, l'incendie s'éteignait, il s'allumait dans le Midi.

Une des villes de France où l'orgueil de l'aristocratie militaire était le plus impatiemment supporté, c'était Marseille. Les habitants ne pouvaient souffrir que, de par le roi, le soldat vînt loger chez eux, manger leur pain, s'asseoir à leur foyer. Ils s'indignaient de l'arrogance de ces courtisans hommes d'épée qui, par leur présence seule, semblaient insulter, fastueusement inutiles qu'ils étaient, aux préoccupations d'une cité active. Ce leur était surtout un sujet de colère que la vue des forts qui, dominant la ville, la tenaient sous l'oppression d'une menace éternelle. D'autant que les pierres elles-mêmes, dans ces forts, parlaient un langage insolent. Sur la forteresse de Saint-Jean, par exemple, on lisait : *Louis XIV a achevé cette citadelle pour tenir en bride les Marseillais trop amoureux de leur indépendance.* L'inscription était d'une date déjà bien ancienne, et la Révolution était venue, grâce au ciel, la rendre incompréhensible : s'emparer des forts, les détruire, devint la pensée favorite des Marseillais.

Dans la nuit du 29 avril, un sergent de la milice nationale, nommé Doinet, rassemble cinquante hommes déterminés et les mène au bas des rocs escarpés sur lesquels pèse le fort de Notre-Dame de la Garde. Le service militaire s'y faisait mieux que du temps de Bachaumont qui, dans son *Voyage*, avait prétendu n'avoir trouvé dans le château, pour le défendre, qu'un suisse peint avec sa hallebarde sur la porte; mais nos aventuriers croyaient à leur courage et à la fortune. Favorisés par les ténèbres, ils grimpent en silence jusqu'à la cime des rochers. Là, ils attendent le point du jour, et qu'on baisse le pont-levis. Sautant alors sur la sentinelle, le pistolet à la main, ils forcent l'entrée, courent aux divers postes, les désarment, et font flotter triomphalement du haut du donjon le drapeau du district numéro 21, portant ces mots : *la liberté ou la mort!*

Ils étaient à table célébrant leur victoire et buvant à la santé de la nation, quand tout à coup de grands cris les appellent sur la terrasse. Ils y courent et aperçoivent une foule de bourgeois en armes qui se disposaient à emporter de haute lutte les autres forts. L'assaut fut inutile : ils capitulèrent.

Malheureusement, il y eut du sang dans l'ivresse de cet heureux succès. On était convenu que le fort Saint-Jean serait gardé conjointement par les soldats et les citoyens. De plus, inventaire exact avait été dressé des magasins de poudre et d'armes, dont le chevalier de Beausset devait remettre les clés. On ne sait par quelle inspiration fatale il les refusa, quand le moment fut venu de les livrer. On le presse en vain : pour toute réponse, il ordonne, l'imprudent! que le pont-levis soit levé et que les canonniers courent à leurs pièces. Un affreux carnage commençait si les soldats eussent consenti à obéir; mais, eux aussi, ils respiraient l'air embrasé de la Révolution. « Ne craignez rien, crièrent-ils aux volontaires rangés en bataille devant eux; nous ne tirerons pas sur vous. » Pendant ce temps, on battait la générale; la foule des bourgeois armés grossissait. On s'empare du chevalier de Beausset, et, au milieu des cris, on le traîne vers la maison commune. Le malheureux essaya de s'échapper : ce fut sa perte. Comme il se réfugiait précipitamment dans la boutique d'un barbier, un Marseillais l'abattit d'un coup de sabre, et sa tête, aussitôt coupée, fut promenée au bout d'une pique.

Ce chevalier de Beausset était frère de l'ancien évêque de Fréjus. Il avait servi dans la marine et s'y était distingué. Il parlait avec grâce, avec éloquence même, surtout quand la présence d'une femme l'animait : c'est ce qu'on disait du moins; mais son étourderie railleuse, sa provoquante élégance, sa présomption, avaient amassé autour de lui les ressentiments. Fat jusque sur son vaisseau, quand il y commandait, il ne s'y était jamais montré que le chapeau sous le bras et en talons rouges. Il expia ces habitudes qui, liées dans l'esprit du peuple à trop de souvenirs irritants, commençaient à être un crime!

Maîtres des forts, les Marseillais se mirent à les démolir; et l'œuvre se trouvait à peu près achevée, quand ils reçurent le décret de l'Assemblée qui leur enjoignait de poser la hache.

Le mouvement de Marseille retentit au loin, il fut imité de près. La citadelle de Montpellier, celle du Saint-Esprit tombèrent au pouvoir des citoyens. A Valence, M. de Voi-

sins, craignant le même sort pour la forteresse qu'il commandait, s'avisa d'en renforcer la garde, de distribuer des cartouches, de faire charger deux pièces de canon : il n'en fallait pas tant. Le peuple, attroupé, entoure la maison que le commandant occupait dans la ville; les municipaux surviennent. « Il faut le juger! criait la foule. A l'église Saint-Jean! A l'église Saint-Jean! » Il y fut conduit, s'y justifia mal, et fut atteint, comme il en sortait, d'un coup de fusil qui l'étendit mort sur le pavé.

Plusieurs autres émeutes à peu près du même genre eurent lieu en différentes villes, notamment à Bastia, où le comte de Rully paya de sa vie l'insolence de son attitude et ses menaces téméraires. Quand Bastia entendit s'élever dans son sein des clameurs qui n'étaient qu'un écho de celles qui alors montaient de presque toutes les cités de France, il y avait seulement cinq mois que la Corse se trouvait d'une manière définitive et complète réunie à l'empire français. Elle n'avait pas été conquise, elle s'était donnée. — La Corse était ce point, perceptible à peine sur l'immensité des mers, qui avait fait dire à Rousseau, dans un de ces moments sublimes où un homme de génie devient un prophète : « J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe! »

Depuis quelque temps, on parlait beaucoup dans les feuilles publiques de complots militaires prêts à éclater, et là justement était l'explication des défiances dont on vient de voir le résultat à Marseille, à Valence, à Bastia : un événement imprévu montra combien ces défiances étaient fondées.

Le 30 avril, à dix heures du soir, un cabriolet s'arrêta, sur la route de Lyon, à la porte la plus proche de Pont-de-Beauvoisin, ville moitié française moitié savoisienne. Un étranger, qu'un domestique accompagnait, avança la tête, demanda des chevaux, prit un postillon, et continua son chemin. Mais, au moment où l'on atteignait le faubourg, le maître du cabriolet descendit et se mit à suivre la voiture. Il marchait doucement, faisait halte de distance en distance et paraissait observer tout avec précaution. Il s'avança ainsi jusque devant l'Hôtel de Ville, se plaça au milieu de la rue, examinant ce qui se passait dans le corps de garde. Une lumière en sortit. Lui, comme effrayé, il recula, se cacha contre une boutique, puis se glissa le long des maisons, pendant que son domestique, resté dans le cabriolet, présentait le passe-port exigé. Savardin! dit l'officier; et il arriva qu'à l'instant même où ce nom fut prononcé, une femme qui avait observé dans l'ombre le voyageur mystérieux, était en train de communiquer ses soupçons à un fusilier de la garde nommé Permezel. Celui-ci se rappelle aussitôt ce qu'il a lu dans les journaux de certains rapports adressés au Comité des recherches, de certaines lettres écrites de Turin, d'une conspiration attribuée vaguement à M. de Maillebois. Il court à la barrière, que l'étranger cherchait à se faire ouvrir, disant : « Je veux passer en Savoie, je suis aide de camp de M. de Lafayette. Mon passe-port est à l'Hôtel de Ville avec ma voiture. » Permezel s'élance sur l'étranger, qui pâlit, se trouble, et se laisse conduire à la maison commune.

On fouilla ses effets, et, d'un petit portefeuille enveloppé d'un papier cacheté, on tira diverses pièces relatives à une conspiration. On saisit, en outre, un *Livre de raison*, journal très-circonstancié où ce conspirateur bizarre avait coutume d'inscrire, fait par fait, l'emploi de ses heures. Il y mentionnait ses voyages à Turin, sa correspondance avec M. de Maillebois, ses visites au comte d'Artois, aux princes, aux émigrés de marque. Tandis qu'on visitait ses papiers, il parvint à en détourner un, qu'il déchira en partie : c'était une lettre adressée à Mounier.

Le lendemain, le conseil général s'étant assemblé, on décida que le prisonnier serait transféré à Lyon. Il n'y resta que quelques jours, fut envoyé à Paris et renfermé dans les cachots de l'Abbaye. Mais déjà le Comité des recherches avait, sur les intrigues dont cet homme était l'agent, des données qui ne permettaient pas le doute.

L'idée originaire du complot remontait au mois de février 1790, et le comte de Maillebois en était l'âme

C'était ce même comte de Maillebois qui, servant en Allemagne, dans la campagne de 1758, sous les ordres du maréchal d'Estrées, avait été soupçonné d'avoir fait avorter par jalousie les projets de son général et avait dû se défendre du crime de haute trahison. Protégé par des influences de cour contre un arrêt flétrissant du tribunal des maréchaux de France, on l'avait vu braver avec éclat le public et ses juges. Plein d'esprit, dévoré d'ambition, doué d'une intelligence qu'enchantaient les préoccupations littéraires, comme le prouvèrent la comédie du *Maître en droit* et celle du *Cadi dupé*, qu'il donna sous le nom de son secrétaire, le comte de Maillebois avait été salué bon capitaine par le roi de Prusse, Frédéric II, et attiré au service de la république de Hollande. Elle le créa généralissime des troupes que le duc de Wittemberg avait commandées. Mais il fallait davantage à cet esprit inquiet. Le poste de ministre de la guerre dans son propre pays l'ayant toujours tenté, sa haine contre la Révolution fut moins d'un grand seigneur que d'un ambitieux. Lorsqu'à l'époque du blocus de Paris, si imprudemment projeté par la cour, le choix de Louis XVI se fixa sur le maréchal de Broglie, le comte de Maillebois en conçut un violent dépit. Où son rival avait échoué, il se flatta de réussir; et après l'avoir fait traître, la jalousie le fit conspirateur.

Voici quel était son plan :

Le roi de Sardaigne aurait été amené à fournir vingt-cinq mille hommes de troupes et à faire une avance de six millions.

L'Espagne avait été pressée d'entrer dans ce projet, et l'on espérait obtenir d'elle, ainsi que de l'empereur, des secours de l'une et l'autre espèce.

On ne doutait pas que, bien décidés à soutenir leurs droits en Alsace, les ducs des Deux-Ponts, margrave de Baden, landgrave de Hesse, n'appuyassent l'entreprise de toutes leurs forces.

La confédération une fois formée, Mounier et Lally-Tollendal avaient été chargés de dresser le manifeste à lancer avant d'entrer en campagne.

Alors, on allait droit à Lyon, qui eût été déclarée capitale de la France, et que, par là, on se croyait sûr de gagner, un corps d'armée s'avançait par le Brabant, un troisième par la Lorraine; les nobles s'emparaient de la personne du roi et le conduisaient à Lyon; les armées combinées, grossies à chaque pas de tous les mécontents, marchaient sur Corbeil, Senlis et Meaux, désarmaient en route les municipalités, leur faisaient prêter serment au roi, et les forçaient à rappeler leurs députés, à supposer que l'Assemblée nationale tînt encore ses séances; enfin, pour avoir raison de Paris, on le bloquait jusqu'à ce que les habitants eussent été réduits par la famine.

Telle était la substance d'un mémoire que, dans le mois de février 1790, Maillebois avait remis, écrit de sa propre main, au chevalier de Bonne-Savardin, son agent auprès des princes. Mais, comme l'écriture du comte était très-difficile

à lire, Bonne, avant de partir pour Turin, donna le mémoire à copier à Massot de Grand-Maison, un des secrétaires de Maillebois. Celui-ci eut peur d'être compromis; il résolut de quitter le château de Thury, que Maillebois habitait alors, et, pour ne pas inspirer d'ombrage, il écrivit à sa mère de le rappeler. La réponse n'était pas encore arrivée, lorsqu'un jour Maillebois lui dit : « Je vous préviens que j'attends des lettres du chevalier Bonne. Elles seront à votre adresse. La suscription portera : *A M. de Grand-Maison*, 91, *rue de Grenelle-Saint-Germain*. Elles seront marquées de deux étoiles. Vous me les remettrez sans les lire. » Pour le coup, le pauvre secrétaire se crut perdu, et ce qui mit le comble à ses frayeurs, c'est que le hasard lui fit découvrir, dans une de ces lettres, les mots *mon cher Grand-Maison*, mis sans façon par le chevalier à la place de ceux-ci : *mon cher Maillebois*. Si bien que la correspondance, dans le cas où on l'aurait ouverte, aurait témoigné contre lui et non contre son maître. Ses scrupules s'évanouirent, et, n'écoutant plus que les conseils de la prudence, il quitta précipitamment le château.

A cette nouvelle, Maillebois, se voyant exposé aux effets d'une révélation terrible, prit le parti de se réfugier en Hollande. Toutes ses espérances étaient renversées, et sa douleur n'eut d'égale que son épouvante. Suivant la déclaration de Lenoir-Duclos, son valet de chambre, le jour même de son départ, étant à sa toilette, il donna les signes de la plus violente agitation. Il avait la tête en feu, et il murmurait d'un air sombre : « Massot a commis là une atrocité. »

La vérité est que ce dernier n'alla pas faire directement sa déclaration au Comité des recherches; seulement, comme il avait confié à d'autres le secret dont il était dépositaire, mandé par le Comité des recherches, qu'on se hâta d'avertir, il avoua tout.

En même temps, et par une étrange coïncidence, la Commune de Paris recevait de Turin des lettres anonymes dans lesquelles on l'instruisait qu'il existait un complot ; que M. de Maillebois en était le chef; qu'un plan détaillé avait été présenté au comte d'Artois, mais que ce prince ne voulait pas de guerre civile, les circonstances ne paraissant pas favorables; qu'il se trouvait bien où il était, et avait répondu : *Il faut voir les choses*. Il y avait cependant une marche à suivre, selon les idées que ces lettres prêtaient à l'émigration de Turin, et cette marche consistait à pousser adroitement Maillebois au ministère de la guerre, à éloigner Montmorin, à se débarrasser de Necker, à préparer dans quelques provinces une insurrection et à la *conduire à l'éclat*.

La déclaration de Massot de Grand-Maison et les avis secrets envoyés soit de Turin, soit de Nice, étaient de la fin de mars; l'arrestation de Bonne-Savardin dans la soirée du 30 avril mit le Comité des recherches en état de compléter les preuves de la conspiration. Et qu'on juge de l'intérêt qui s'attacha à cette affaire, lorsqu'il transpira dans le public que, parmi ceux qu'elle compromettait gravement, figurait un ministre du roi, le comte de Saint-Priest.

La complicité du ministre parut résulter d'une conversation qu'il avait eue au mois de décembre 1789 avec Bonne-Savardin, conversation dont on avait découvert le récit, écrit de la main de ce dernier, et adressé à Maillebois.

Le document, qui, au surplus, n'exprime rien qu'un désir très-flottant et très-vague de conspiration, est néanmoins curieux; au moins sous ce rapport, il mérite d'être conservé. On y appelait le comte d'Artois *Ermand*, Maillebois *Adrien*, de Broglie *Culent*, Bailly *Hardiment*, Lafayette *Berville*. Saint-Priest y était désigné sous le nom de *Farcy*.

« Quand, dis-je à Farcy, — c'est Bonne qui parle, — cela finira-t il?

« — Il faudra bien qu'il y ait un terme, et si cette espé-
« rance ne nous soutenait, il faudrait mettre la clé sous la
« porte et attendre l'instant d'être égorgés.

« — Mais prévoyez-vous ce terme?

« — Le printemps, puisque c'est l'époque que le roi a
« choisie pour aller visiter les provinces.

« — Ne craignez-vous pas que la milice n'y mette ob-
« stacle?

« — Eh bien! si elle est tentée de suivre, nous la laisse-
« rons faire; et quand une fois nous aurons le cul sur la
« selle, nous verrons.

« — Oui, je conçois, si vous aviez des troupes; mais où
« en trouverez-vous? »

« Il ne répondit pas.

« Comment vous débarrasserez-vous de *Berville?* Son am-
« bition est vaste, et il est en mesure.

« — Eh! le pauvre diable est plus embarrassé que nous

« — On parle de ses projets; qu'il veut être connétable.

« — Et moi je crois qu'il veut être ce qu'il pourra, jus-
« qu'à ce que la constitution soit faite, et qu'alors il plantera
« là toute cette multitude.

« — Mais, monsieur, il ne la plantera là que pour mettre
« quelque chose à la place.

« — Quand nous n'aurons que lui, les moyens ne nous
« manqueront pas.

« — Mais vous manquerez de général, si vous ne vous
« attachez *Adrien*. Personne en France ne lui disputera en
« talents, en fertilité de ressources....

« — Vous prêchez un converti. Je le connais; mais cela
« n'est pas dans ma mesure. Au reste je ne dis pas que cela
« ne soit pas.

« — Mais si malheureusement cela n'était pas, prendriez-
« vous M. de *Culent?*

« — Quelle folie! Il s'est conduit de manière à ôter l'en-
« vie aux plus entêtés. »

Bonne-Savardin comparut devant le Comité des recherches, fut interrogé, et se défendit avec une maladresse accablante pour lui. Il ne sut expliquer ni pourquoi il avait pris des titres qui ne lui appartenaient pas, ni pourquoi il voyageait sous le nom de Savardin seulement, quand les pièces trouvées sur lui attestaient qu'il ne s'était jamais fait désigner jusqu'alors que sous le nom de Bonne. Il nia des faits invinciblement établis dans des procès-verbaux revêtus de signatures nombreuses et décisives. Lors de son premier interrogatoire, il avait déclaré ne point se souvenir de qui était la lettre adressée à Mounier; et, plus tard, il avoua qu'elle était de M. de La Châtre. Questionné sur le sens de ces mots d'une lettre de Maillebois : *la chute prochaine du complot*, il répondit niaisement que c'était une *négligence de style*. La conversation du 5 décembre échappait à toute dénégation de sa part, écrite qu'elle était de sa propre main : il prétendit ne pas connaître le personnage auquel il avait parlé, par cette unique raison que, dans sa correspondance, ce personnage portait un nom convenu. « Mais, lui fit-on observer, votre livre-journal n'énonce qu'une seule personne que vous ayez vue le 5 décembre, et c'est le comte de Saint-Priest. — Il *paraît bien* que c'est lui, répondit-il; mais je ne saurais l'affirmer, de peur de compromettre la vérité. »

On verra plus loin comment se termina cette affaire qui donna lieu à une série d'incidents romanesques, retentit à la tribune, compromit d'une manière tout à fait inattendue deux membres de l'Assemblée et contribua au renversement du

ministère. En attendant, n'oublions pas de rappeler un complot d'un autre genre qui, sous les apparences du fanatisme, de la folie, vint révéler le travail permanent et sourd de l'illuminisme, non de celui dont Weishaupt avait d'une main si hardie jeté les fondements, mais de celui que le royaliste Bischofwerder représentait à la cour du roi de Prusse En quel temps l'esprit humain n'aima-t-il pas à se reposer dans ce lit plein de songes de la superstition, dont Camille Desmoulins parle quelque part? Séni, en signalant avec tristesse je ne sais quelle étoile fatidique près de quitter l'horizon,



MOUNIER

troublait le fier génie de Wallenstein, et Charles Ier, incertain du lieu où il irait pour fuir l'échafaud, chargea mistress Wherewood de consulter l'astrologue William Lilly !

Il y avait à Nancy, en 1790, une dame Leclerc de Thomassin qu'on citait pour sa science des choses occultes. Elle avait, disait on, des visions puissantes, elle faisait des rêves prophétiques. Et ce n'était pas seulement dans les bas-fonds de l'ignorance qu'elle exerçait l'empire de son mysticisme : elle avait enchanté par ses rêveries plus d'un esprit cultivé, et elle comptait au nombre de ses adeptes la femme d'un lieutenant général des armées françaises, Mme de Jumilhac, et d'Argence, commandant de bataillon au régiment du roi

Au fond, les sommeils si vantés de Mme de Thomassin, ses extases, ses entretiens avec la sainte Vierge, le commerce assidu qu'elle entretenait avec les anges, tout cela n'était qu'un mode de propagande contre-révolutionnaire, d'autant plus dangereux qu'il présentait ce caractère d'absurdité qui fait les fanatiques et les arme. Mais le gouvernement des âmes crédules veut être manié par des mains fortes. Quand on méprise les hommes au point de les vouloir conduire en les trompant, au moins faut-il couvrir de quelque supériorité l'audace d'un tel attentat. C'est ce que ne firent point les mystiques de Nancy, et une aventure ridicule marqua le terme de leurs succès.

Un jour, le roi se trouvant à Saint-Cloud, deux inconnus, vêtus de noir et l'épée au côté, pénétrèrent dans le château vers les dix heures du matin, et allèrent s'asseoir dans une des dernières pièces contiguës à l'appartement de Louis XVI. Là, peu éloignés l'un de l'autre, et constamment muets, immobiles, ils passèrent la journée entière sans prendre aucune nourriture. Il y avait dans leur attitude tant d'assurance que, leur supposant une autorisation du roi, les gens de service n'osèrent les questionner. Cependant, le soir venu, ils furent invités à se retirer, ce qu'ils firent en silence; mais ils restèrent à se promener gravement dans les cours, et il fallut les contraindre à en sortir quand vint le moment de fermer les grilles. Ils continuèrent à rôder autour du château, si bien que, devenus suspects, ils furent arrêtés. Ils déclarèrent se nommer Pierre et Paul, et avoir à exécuter un ordre d'en haut. Gardés à vue jusqu'au lendemain, ils montrèrent le plus grand calme, ne prononcèrent pas un mot, ne firent pas un mouvement, et s'abstinrent de toucher aux aliments qu'on leur offrit. Le lendemain, sur l'avis envoyé par le roi qu'il n'avait mandé personne à Saint-Cloud, les municipaux se rendirent auprès des prisonniers et les interrogèrent.

Tout ce qu'on parvint à savoir, après une impérieuse, une vive insistance, c'est que l'un d'eux était fils d'un trésorier de la Corse, et se nommait Petit-Jean, et que l'autre était fils du célèbre généalogiste d'Hosier. On les fouilla. D'Hosier avait dans sa poche une bande de parchemin où étaient écrits ces mots: *Louis XVI, tu as perdu ta couronne à Versailles, tu la recouvreras à Saint-Cloud.* Petit-Jean portait sur lui, avec une image de la Vierge, une lettre d'elle tracée sur vélin, en caractères bleus et adressée au roi. Cette lettre de la sainte Vierge indiquait à Louis XVI, dans un style malheureusement trop clair quoique bizarre, la marche qu'il avait à suivre. La forme était celle du dialogue : « Qui t'a fait roi? — Dieu. — Pourquoi es-tu roi? — Pour gouverner *seul* mon royaume et conduire mon armée contre ceux qui méconnaîtraient mon pouvoir. » Les deux illuminés, très-jeunes l'un et l'autre, furent transportés à Paris, où la prison de l'Abbaye les reçut.

De l'instruction qui suivit et des interrogatoires, il résulta que l'épître de la sainte Vierge à Louis XVI avait été dictée par Mme Leclerc de Thomassin et écrite par d'Argence. On les arrêta, ainsi que Mme de Jumilhac, par qui d'Hosier avait été entraîné à son extravagante démarche.

Toutefois, l'affaire n'eut pas de suite, et elle n'aurait point mérité le bruit qu'elle fit, si elle ne s'était liée à un ensemble d'efforts du même genre dirigés contre la Révolution. Car, dans ce temps-là même, on découvrit de mystérieuses circulaires, ainsi conçues : « Frère et ami, on ne savait, il y a quelque temps, comment faire la dot de la fiancée : cette dot est faite maintenant. La noce est sur le point de s'effectuer. Fais tous tes préparatifs pour y assister en *costume.* » Le *costume* signifiait des pistolets. On sut, d'autre part, que des enrôlements clandestins avaient lieu dans Paris; qu'on donnait cinq louis à chaque recrue, et un habit qui ne se distinguait de celui de la garde nationale que parce qu'il avait un bouton de moins par derrière. Le mot d'ordre des conjurés était *avez-vous du cœur?* A quoi ils répondaient en montrant une cocarde blanche qu'ils étaient tenus de porter cachée sous le gilet.

Ainsi combattait la contre-révolution : elle agitait et alarmait les consciences, elle soufflait à l'orgueil militaire de violentes pensées, elle cherchait des imaginations malades à égarer, elle possédait le prêtre, elle aurait voulu pousser en avant le soldat, elle inspirait le mystagogue.

Mais la Révolution poursuivait son cours!

CHAPITRE IX

ORGANISATION DE LA JUSTICE



Les sociétés n'ont pas un corps seulement, elles ont une âme, et c'est quand l'âme a changé que le corps se transforme. Toute révolution profonde est une évolution. Si un involontaire sentiment d'effroi s'associe, aujourd'hui encore, au souvenir des temps héroïques où vécurent nos pères, c'est la faute de ceux qui ayant à écrire l'histoire intellectuelle et intime de la Révolution, n'en ont écrit que l'histoire extérieure. Là où il y eut, derrière un incendie, une illumination, l'on n'a vu que l'incendie. On a raconté les orages venus de la secrète agitation des pensées; avec un art terrible, on a dessiné l'image de la guillotine en mouvement; les morts, après la bataille, on les a comptés un à un, et on les a couchés tout sanglants dans des lits de parade, sur le passage de la postérité. Mais les efforts sublimes de l'esprit luttant contre l'inconnu, mais les travaux qui durent, mais tant de victoires studieuses, mais tant de coups de génie frappés au profit des générations à naître, voilà ce qui a été, ou tracé rapidement, ou rappelé comme à regret, ou même oublié. Et pourtant, la partie vivante de l'histoire était là.... vivante, car c'est celle qui s'est continuée jusqu'à nous, celle qui encadre notre existence, celle qui touche à nos plus chers désirs, à nos affections les plus vives. O grande Révolution calomniée, que vous fûtes bien ce dieu du poëte, cet astre étincelant qui, insulté par les noirs habitants du désert, se vengeait de leurs clameurs en les inondant de sa lumière!

Dans le cours de ses querelles illustres, Beaumarchais avait rencontré un adversaire âpre et dur, qui, à ses plaisanteries, avait répondu par la violence, à ses mordantes légèretés par des outrages, un homme que cela même rendit fameux, Nicolas Bergasse. Publiciste animé alors de l'esprit nouveau, Bergasse avait discouru, comme Servan et Beccaria, sur l'humanité dans la justice criminelle. Magnétiseur, il s'était abandonné à l'illuminisme. Avocat exalté, plein de lui-même jusqu'à s'imaginer qu'il personnifiait la morale, qu'il était la vertu, il avait occupé la France entière et l'Europe de la cause qu'il plaida et perdit contre Beaumarchais dans le procès Kornmann, procès sonore, qui, un instant, fit oublier l'Assemblée des Notables, les débats de Calonne et de Necker, le déficit, la Révolution presque. Bergasse, député de la sénéchaussée de Lyon, semblait naturellement désigné à l'Assemblée nationale pour préparer ses réformes dans l'ordre de la justice. En effet, le procès Kornmann, simple cause

en adultère, et terminé seulement en avril 1789, l'avait représenté comme le vengeur des principes. Élargissant le débat, il y avait tonné contre l'arbitraire des ministres, gémi sur les lois méprisées, dénoncé les mœurs corrompues et prédit le bouleversement qui allait suivre. Figaro avait décrié la justice pour se défendre; le patron de Bartholo la décria pour accabler son adversaire : la réforme était proclamée ainsi dans les deux camps.

Ce fut un beau travail que celui de Bergasse, touchant l'organisation judiciaire. L'Assemblée en avait entendu la lecture le 17 août 1789. Mais tandis qu'elle pâlissait sur cette vaste réforme, l'émeute universelle grondait au dehors, interrompant chaque jour ses études. Il fallait poursuivre le but solennel, à travers les mouvements d'une révolution qui bondissait. Ce fut au mois de mars 1790 seulement qu'après bien des préliminaires la discussion s'ouvrit.

On se recueillit alors pour se rappeler les principes élevés et les claires notions exposées dans le rapport de Bergasse, qui avait laissé vraiment peu de chose à faire aux novateurs.

Dans ce rapport imposant, très-étendu, immense, dont nous ne pouvons que mettre en lumière les traits les plus saillants, Bergasse avait dit :

L'action du juge est de tous les instants et elle touche à tous nos actes, puisqu'elle a pour but d'assurer ce qui est permis, d'empêcher ce qui est défendu.

Il y a deux libertés : la liberté politique, la liberté civile; l'une est le droit de concourir à fixer ce qui est permis, l'autre est la faculté de faire ce qui n'est pas défendu.

Elles sont solidaires; qui détruit l'une entame l'autre.

Les juges étant destinés à garantir la liberté, doivent dépendre uniquement de la volonté de la nation.

Nul pouvoir ne doit être organisé et limité avec une prudence plus inquiète que celui du juge, puisque, ayant notre liberté sous sa protection, il l'a sous sa main.

La crainte étant, de nos affections, celle qui nous corrompt le plus, si le juge n'inspire que la crainte, il peut dénaturer les caractères en donnant aux citoyens les lâches habitudes d'un peuple esclave, là où la constitution veut les allures d'un peuple libre.

La justice sera mal organisée :

Si les tribunaux sont nombreux, parce qu'ils formeront des compagnies puissantes où l'aristocratie germera;

Si le pouvoir de juger est la propriété du juge, parce qu'alors son autorité cessant de dépendre de ceux qui ont à la subir, leur liberté est en péril;

Si le pouvoir de juger appartient à un juge qui en délègue l'exercice, parce qu'alors celui-ci relève d'un homme, non de la loi,

Si le peuple n'influe pas sur le choix des juges, parce qu'émanant du prince, les emplois de la magistrature seraient le prix de l'adulation ou de l'intrigue;

Si la justice n'est point à la portée de tous, parce que son éloignement favorise la domination du fort sur le faible;

Si la justice n'est gratuitement rendue, parce que la justice est une dette, suivant le mot fameux d'Alfred le Grand, et qu'il est absurde de se faire payer le payement d'une dette. D'ailleurs, la justice non gratuite est inaccessible au pauvre, ce qui est un crime contre l'égalité, et quand le juge s'enrichit par sa fonction, il risque d'ouvrir son âme à l'avarice. Or, un juge avare est l'esclave de celui qui paye, le tyran de celui qui ne peut payer.

Ce n'est pas tout : il faut encore :

Que l'instruction des affaires soit publique, pour que les juges soient contenus par l'incorruptible puissance de l'opinion et la censure des gens de bien;

Il faut que le juge n'ait pas le privilége d'interpréter la loi, de l'étendre;

Il faut que, protectrices de l'accusé, les formes de la procédure criminelle rassurent l'innocent;

Il faut que pour lui donner un courage proportionné à ses dangers, on égale la défense à l'attaque, et qu'il soit permis à l'accusé d'opposer sa vie entière au crime dont on le charge;

Il faut que le magistrat qui applique la loi soit distingué de celui qui décrète l'accusé, et qu'ainsi le juge qui a décrété sur de faux soupçons ne soit pas conduit, sous l'empire de la prévention ou de l'amour-propre, à justifier par une condamnation inique un décret injustement lancé;

Il faut que, semblable au glaive, qui ne peut frapper que mû par une force étrangère, le juge ne puisse déployer la loi qu'après la décision de jurés constatant le crime;

Il faut que l'accusé ait le droit de récusation, et qu'ainsi, la sécurité dans le cœur, il n'ait plus devant lui qu'une autorité qui protége, au lieu d'un pouvoir qui opprime;

Il faut enfin que le juge soit responsable, et, à moins de forfaiture, inamovible pour n'être pas effrayé.

Bergasse ne dissimula point que ces idées, si nouvelles en apparence, étaient empruntées à la jurisprudence des Anglais et à celle de l'Amérique libre. Elle venait de là, cette institution des jurés, qu'il appelait sublime, et qui, pour la première fois, avait réconcilié l'humanité avec la justice, la liberté avec la loi.

Restait une question délicate, celle de la police.

Bergasse l'avait eue pour adversaire ou plutôt pour ennemie dans ce procès violent où il accusait le chef de la police, le célèbre Lenoir, d'avoir levé arbitrairement la lettre de cachet obtenue contre la dame Kornmann, afin de la livrer à ses amants : le prince de Nassau et Beaumarchais. Bergasse, adepte du magnétisme, était en outre irrité de ce que la police avait pris parti contre Mesmer et autorisé les comédies où l'on tournait en ridicule ce grand homme et sa pensée. Ces sentiments secrets, le souvenir encore récent d'une cause épousée avec tant de passion et de colère, se retrouvaient au fond de son discours et semblèrent lui avoir dicté ces paroles d'ailleurs si vraies :

« C'est à notre police, si inconsidérément célébrée, à ses précautions minutieuses pour entretenir la paix au milieu de nous, à son organisation tyrannique, à son activité toujours défiante et ne se développant jamais que pour semer la crainte ou le soupçon dans les cœurs, au secret odieux de ses punitions et de ses vengeances, que nous avons dû si longtemps l'anéantissement du caractère national, l'oubli de toutes les vertus de nos pères, notre patience honteuse dans la servitude, l'esprit d'intrigue substitué à l'esprit public, et cette licence obscure qu'on trouve partout où ne règne pas la liberté »

Pour les juges de police, Bergasse demandait qu'après un terme de deux ou trois ans, la loi les fît dépendre de la nomination du peuple; il pensait qu'un homme n'ose guère abuser d'un pouvoir qui, dans la suite, exercé par autrui, tournerait peut-être contre lui-même. « Les juges de police, disait il, doivent être choisis par le peuple plutôt que les autres juges, parce que leur pouvoir étant plus arbitraire de sa nature, c'est à l'homme que l'on se confie en eux plutôt qu'à la loi. » Il ajoutait, en finissant : « J'ai marqué les écueils : c'est tracer la route. »

Le 24 mars 1790, l'Assemblée entendit Thouret, Thouret

son jurisconsulte, son homme d'affaires, un Sieyès pratique, comme l'a si bien dit M. Michelet. Les idées de Bergasse, qui s'était, dans l'intervalle, retiré de la scène, Thouret se les appropria, en y ajoutant des vues nouvelles. Il annonça que le Comité de constitution, dont il était l'organe, avait conçu un plan très-simple, celui d'une justice graduée, depuis le juge de paix pour les cantons jusqu'à la cour suprême pour tout le royaume, en passant par les tribunaux de district, les tribunaux de département et les cours d'appel. Il parla de régénérer la justice avec courage sur les ruines de tous les anciens tribunaux. Il n'épargna pas ces grands corps que la corruption avait gagnés et dont si peu de membres sentaient battre le cœur du citoyen sous la toge du juge. Précisément, l'Assemblée nationale venait de mander à sa barre le président et le procureur général du parlement de Bordeaux, à l'occasion d'un réquisitoire et d'un arrêt où s'étaient renouvelées les séditieuses maximes des parlements de Toulouse, de Rouen, de Rennes. Dénonçant l'Assemblée nationale, qu'il désignait sous la qualification méprisante de *réunion des députés des bailliages*, le procureur général Dudon avait fulminé contre la Révolution même, et, à la faveur du désordre à réprimer, il avait pour ainsi dire requis le parlement de Bordeaux de faire acte d'opposition à son tour. Ce réquisitoire et l'arrêt conforme soulevèrent le peuple de Bordeaux, la municipalité, la milice. L'arrêt fut brûlé sur la place publique, en vertu d'une sentence rendue par la multitude assemblée, et qui fut lue le soir à la comédie, aux applaudissements de la salle entière. Les journaux s'en mêlèrent. *Ecce iterum Crispinus*, dit le *Patriote français*, et il demandait avec indignation s'il était permis d'insulter aux populations du midi jusqu'à transformer en *atrocités*, *en meurtres, en dévastations, en incendies*, quelques bancs d'église brûlés, quelques girouettes descendues. L'Assemblée fut saisie de la connaissance du fond par une députation de Bordelais, parmi lesquels on distinguait un des Boyer-Fonfrède; mais, plus calme que la multitude, elle voulut donner un exemple de modération dans sa propre cause, et elle consentit à écouter la défense du procureur général de Bordeaux, de la bouche de M. Dudon fils, alors présent à Paris. Le jeune homme fut admis à la barre; on le laissa justifier son père comme il put, après quoi, l'Assemblée ordonna que le président et le procureur général du parlement seraient mandés pour rendre compte de leur conduite. On dispensa M. Dudon de comparaître en personne, *à cause de son grand âge*.

Ces circonstances ravivèrent naturellement l'intérêt du débat judiciaire. De toutes parts affluaient les motions, les projets de loi, les brochures. Delley d'Agier, député du Dauphiné, Duport, l'abbé Sieyès, et Thouret au nom du Comité, présentaient chacun leurs plans. Mais comme à travers ce croisement de systèmes, il était facile de s'égarer, Barère proposa une série de questions organiques, propres à mettre de l'ordre dans le travail de l'Assemblée :

Établira-t-on des jurés?

Les établira-t-on au civil comme au criminel?

Y aura-t-il des tribunaux sédentaires ou des tribunaux ambulants?

Les juges seront-ils à vie ou périodiquement élus?

Les juges, nommés par le peuple, seront-ils institués par le roi?

Le ministère public sera-t-il établi par le roi?

Y aura-t-il des degrés de juridiction?

Y aura-t-il des tribunaux d'exception pour les affaires de commerce, d'impôts..., etc..., etc.?

Les deux premières questions se confondaient, à vrai dire, en une seule. Tout le monde, en effet, paraissait d'accord sur la nécessité d'importer en France le jury, ou plutôt de l'y renouveler; car cette belle institution avait jadis existé dans les Gaules avant la conquête des Romains, alors qu'au sein des municipes, les citoyens étaient les assesseurs des magistrats. Elle avait été, plus tard, en pleine vigueur parmi les Normands, et c'était à un de leurs ducs, Guillaume le Conquérant, que l'Angleterre devait ce jugement par jury que la France semblait maintenant lui emprunter. En Angleterre, toutefois, les citoyens appelés *jurés* n'avaient été, pendant plusieurs siècles, que de simples *témoins*, et ce fut sous le règne de Henri VII seulement que les *témoins* se transformèrent en *juges du fait*.

Duport présenta trop longuement, avec lourdeur et sans clarté, des raisons d'ailleurs décisives.

Tout jugement, disait-il, est la comparaison d'un fait avec la loi; et comme on ne saurait comparer un fait incertain avec une loi positive, il faut que le fait soit bien connu et précisé avant qu'il y ait jugement. Mais doit-on confier aux mêmes personnes le soin de constater le fait et celui d'appliquer la loi? Non; car une telle confusion de personnes peut aboutir à ce phénomène monstrueux qu'un homme soit condamné, quoique ayant pour lui la majorité des juges. Par exemple, sur neuf magistrats appelés à juger un crime, quatre pensent que le crime a été commis, et qu'il mérite la mort; trois pensent qu'il y a crime, mais que la peine de mort n'est pas applicable; deux enfin pensent que le crime mériterait la mort, mais qu'il n'a pas été commis. Donc, sur neuf juges, l'accusé en a pour lui cinq, qui, sous l'empire de leurs incertitudes différentes, lui sauveraient la vie. Et cependant, grâce à la nécessité où ils sont de rendre un double jugement, il se forme en ce cas deux majorités factices : la première, de sept voix, sur la question du crime; la seconde, de six voix, sur la question de la peine. De sorte que, par une combinaison qui révolte l'humanité, le même juge qui, en opinant sur le fait, n'a pas trouvé l'accusé coupable, est obligé de le condamner au second tour, en opinant sur la peine. Rien n'est donc plus absurde, plus dangereux que le jugement du droit et du fait soumis aux mêmes hommes. Il faut un magistrat pour apprécier le fait, c'est le juré; un autre pour appliquer la peine, c'est le juge. Le juré dit : voilà l'espèce; le juge dit : voici la loi.

Mais le jugement par jury n'intéresse pas moins la liberté des citoyens que la justice. Duport avait entrevu ce côté de la question : Thouret y insista. Il peignit la terreur qu'inspiraient dans les provinces de France ces grands tribunaux armés du droit de vie et de mort; il demanda s'il n'y avait rien d'effroyable dans cette puissance du glaive laissée aux mains de corporations nombreuses qui, amenées à mettre en commun leur autorité, leurs intérêts, leurs passions, leurs ressentiments, pouvaient épier, pendant une longue suite d'années, l'occasion de frapper un citoyen, une famille! La liberté ne serait sauve qu'autant que l'accusé serait jugé par ses pairs, et le juge réduit à l'impassibilité de la loi.

On convenait, du reste, que l'habitude de juger des crimes endurcit le juge, le prive des lumières du sentiment, et ruine en lui peu à peu les qualités morales qu'exige un ministère aussi délicat. « Examinez, s'écria Thouret, un jeune magistrat commençant sa carrière : il est inquiet, hésitant, minutieux jusqu'au scrupule, épouvanté d'avoir à prononcer sur la vie de son semblable; il a déjà vu plusieurs fois la preuve, et il cherche encore à s'assurer qu'elle existe. Voyez-le dix

ans après, surtout s'il a acquis la réputation d'un *grand criminaliste :* il est devenu insouciant et dur, se décidant sur les premières impressions, tranchant sans examen, croyant à peine qu'il y ait une distinction à faire entre un accusé et un coupable, et envoyant au supplice des infortunés dont la justice devra bientôt réhabiliter la mémoire. »

L'Assemblée, acceptant le jury *au criminel*, n'était plus divisée que sur la question de savoir si on l'établirait *au civil*.



NICOLAS BERGASSE

Des esprits éminents le demandaient; c'était le sentiment de Duport, de Sieyès, de Robespierre, de Barnave. Pourquoi refuser des jurés au plaideur, si on en donnait à l'accusé? Dans un cas, il s'agit de la liberté ou de la vie; dans l'autre, de la fortune et de l'honneur. « Et quel est celui de vous, disait Barnave, qui met moins d'importance à son honneur qu'à sa vie? » Chabroud, au contraire, fit voir que des peuples entiers attachaient à leur fortune plus d'intérêt qu'à leur liberté même, les Turcs, par exemple, chez qui le sultan jetait un homme dans les cachots, et n'osait toucher aux limites des propriétés.

« Quand ma fortune dépendra d'un juré, ajoutait Robes-

pierre, je me rassurerai en pensant qu'il rentrera dans la société. Pourquoi, d'ailleurs, le bon sens, la raison seraient-ils affectés à ceux qui portent une certaine robe? »

Au dehors, cette opinion était en faveur. Camille Desmoulins la soutenait dans son journal avec sa vivacité ordinaire : « Au moyen des jurés, il ne sera plus impossible au débiteur qui a payé mille livres à son créancier, sans prendre quittance, ou l'ayant égarée, de prouver qu'il a payé.... Pierre, au village, est un patriarche connu, Laurent un fripon avéré. Les jurés, les pairs savent cela, et en tirent des conséquences. Cette sorte de lumière ne luit pas pour les gens de loi qui connaissent mieux leurs livres que leurs voisins. »

Mais tout ce qu'il y avait de purs légistes dans l'Assemblée repoussait le jury civil; car l'équité ne suffit point aux gens de loi. Thouret demanda l'ajournement, et aussitôt le clairvoyant Robespierre devina que différer l'établissement du jury civil, c'était y renoncer pour toujours; que le moment venu ne reviendrait point : il voyait juste. Ce fut le jurisconsulte Tronchet qui décida l'Assemblée, en faisant l'énumération des procès où le fait se trouve inséparable du droit, et qui roulent tous, disait-il, sauf de rares exceptions, tantôt sur un testament, et il s'agit alors de savoir si le testateur était apte à léguer et le légataire à recevoir, tantôt sur une donation, et il faut alors décider si les biens donnés étaient disponibles, si l'intention du donateur a été remplie, tantôt sur un héritage, et la cause tient alors à une question de parenté ou de degré, tantôt sur un contrat, et alors ce n'est pas non plus le fait qui se discute, mais l'esprit de la convention, la capacité des contractants, la validité de l'acte. Tronchet fit valoir enfin ses quarante-cinq ans d'expérience. Il l'emporta.

Le 30 avril 1790, l'Assemblée nationale, passant aux voix, décréta l'établissement du jury en matière criminelle, à une très-grande majorité, et aux applaudissements des spectateurs. Elle décida ensuite qu'il n'y aurait pas de jurés en matière civile.

Les tribunaux seront-ils sédentaires ou ambulants? Ce fut la seconde question qui se présenta.

Elle intéressait au plus haut point les habitants des campagnes, qui chaque jour se voyaient forcés d'abandonner la charrue, pour aller dans les petites villes consulter les gens de loi et suivre un procès, au lieu d'attendre que les assises vinssent leur apporter la justice au seuil de leurs chaumières, selon le mot d'Alfred le Grand.

Duport et Chabroud s'opposaient vivement à la permanence des tribunaux. Ils représentaient ces juges sédentaires environnés de parents et d'amis, rivés à de certaines habitudes, accessibles à la corruption, et devenant le centre autour duquel s'agiteraient à l'aise le peuple rongeur des praticiens, l'esprit de chicane, la *maudite robe*. Avec les juges d'assises, on aurait moins de gens de loi, moins d'avocats, moins de procureurs, et l'on verrait se réformer à la longue cette milice effrayante.

M. de Landine repoussa l'idée de magistrats voyageurs, comme renouvelée des époques de barbarie, de ces temps où les tribunaux étaient des camps, et les juges, des soldats. Le vol d'un troupeau, le meurtre d'un homme, étaient alors les seules causes portées devant le *mallum publicum*, que tenaient le comte et l'évêque, dans leurs courses à travers la campagne. Le jugement de Dieu, c'est-à-dire le combat, terminait les difficultés entre gens qui ne connaissaient d'autre profession que les armes. On ne distinguait que des Francs et des serfs, des nobles portant l'épée et des esclaves en dehors de toute loi. La justice était vagabonde comme la foule des justiciables. Sous Louis le Gros, les municipalités se formèrent, les communes obtinrent des chartes d'affranchissement, les villes se peuplèrent de citoyens libres, et les campagnes de laboureurs propriétaires. Il fallut des lois moins vagues, des juges plus stables. Les nobles qui ne savaient pas lire durent s'associer des clercs qui jugèrent bientôt seuls, parce que les nobles préféraient guerroyer et pourfendre. C'est alors que les tribunaux devinrent sédentaires. « Si l'on veut nous rendre les juges ambulants, s'écriait de Landine, il faut brûler nos livres et réduire nos codes à un si petit nombre de lois qu'on ait le loisir de les apprendre en se promenant, et que la justice, en carrosse ou en bateau, puisse faire le tour des quatre-vingt-trois départements et, en quatre-vingt-trois jours, expédier la revue générale des plaideurs. »

Le débat se trouvait ainsi assaisonné de plaisanteries par où s'échappait l'impérissable gaieté française. Les uns, tels que Lanjuinais, prétendaient qu'il n'y aurait aucune dignité en ces chevauchées de magistrats *qui jugeraient le pied à l'étrier*, à quoi Duport avait répondu d'avance : « Toute dignité est dans le peuple; c'est de cette pompe que s'entourent les trônes; » les autres, comme Garat l'aîné, firent sentir qu'il ne convenait point à des pères de famille de mener cette vie errante des anciens chevaliers; que l'opinion publique, le grand frein des juges, ne pourrait les suivre en poste ou monter en croupe, et les accompagner de sa surveillance salutaire; que leurs vertus privées seraient inconnues aux justiciables, et qu'enfin leur impartialité courrait bien des risques dans ces tournées où les attendraient au passage mille séductions imprévues et toutes les embuscades de la grâce.

Camille Desmoulins écrivit : « M. Tronchet s'est levé et a enchéri sur les mauvaises plaisanteries des juges-postillons. Bientôt, revenu à lui-même, il a établi que l'ambulance des juges ne rendrait pas l'accès de la justice plus facile ni moins dispendieux, puisque les formes resteraient les mêmes. Je l'avoue, disait-il, il faut arracher les plaideurs des mains avides des avocats et des praticiens qui s'engraissent du sang des peuples et le font couler comme de l'encre. Mais ce n'est pas dans les tribunaux ambulants que vous trouverez le remède. Où il a foudroyé M. Chabroud, c'est lorsque passant en revue tout ce qu'un juge doit faire pour s'instruire, et ouvrant l'immense bibliothèque des avocats, il a évoqué les ombres de Cujas et de Barthole. Il lui a demandé où ses juges trouveraient le temps de boire cette mer de science, si ces énormes in-folios pourraient seulement entrer dans la chaise de poste sans la briser. Ces déclamations n'ont pas empêché M. Thouret de lui soutenir qu'on peut juger en se promenant, ou au pied d'un chêne comme Louis IX. En conséquence, il votait, ainsi que M. Goupil, pour un tribunal mixte, moitié sédentaire, moitié ambulant, et j'ai vu le moment où nous allions avoir des juges à pied et à cheval. »

La discussion fut close sur la demande de Toulongeon, qui proposa de diviser la question et de la poser ainsi :

Les tribunaux de première instance seront-ils sédentaires?

L'Assemblée se prononça pour l'affirmative.

Par cette institution de tribunaux de première instance elle préjugeait donc la convenance de l'appel. Et cependant, pourquoi l'appel? Pourquoi cette aristocratie de magistrats? Est-il des degrés dans la manière de juger bien ou de mal juger? Quelle confiance peut inspirer un juge, si la loi le suppose et le déclare moins éclairé que d'autres? Et quel discrédit si l'on voit souvent ses sentences infirmées par un juge supérieur? Voilà les questions que soulevait l'appel, et que Duport venait de traiter avec beaucoup de force, lors-

que La Rochefoucauld, plus pressant encore, prouva qu'un plaideur qui a gagné son procès en premier ressort et l'a perdu en appel, peut avoir eu pour lui la majorité des voix dans les deux tribunaux réunis. Vainement disait-on que les premiers juges seraient plus attentifs, quand ils auraient à redouter la censure d'une cour supérieure; que celle-ci, éloignée des parties, échapperait aisément à la contagion des influences locales. Pétion présenta contre l'appel des raisons frappantes : « Les appels, dit-il, multiplieront les frais, favoriseront le riche, écraseront le pauvre. Et tous ces malheurs, vous les consacrez par une institution parfaitement inutile. Est-il nécessaire en effet de faire rendre des jugements qui ne jugeront qu'avec la volonté des parties. »

Peu séduite par ces lumineux aperçus, l'Assemblée vota l'appel en matière civile, sans rien préjuger au criminel, et elle décréta que les juges d'appel seraient également sédentaires.

Ainsi, de jour en jour, s'élevait ce vaste édifice de la justice régénérée. Jamais problème ne fut agité par des hommes plus capables de le résoudre. On comptait parmi eux ce que la magistrature avait de plus considérable : Fréteau de Saint-Just, d'André, de Frondeville, Duport, d'Ormesson, Rœderer, Lepelletier de Saint-Fargeau, de Grosbois. Le barreau y était représenté par Thouret, Tronchet, Barnave, Robespierre, Target, Pétion, Treilhard, Barère, Garat l'aîné, Camus, Chabroud, Merlin de Douai, Pison du Galand, de Landine, Lanjuinais. Et telle était dans l'esprit public l'émulation du désintéressement, que presque tous les avocats de l'Assemblée s'élevèrent contre la permanence des tribunaux, si favorable pourtant à la robe, contre l'appel, contre la chicane. On entendit un homme de palais, Duport, s'écrier, en parlant de cette noire science : « Quand un citoyen veut intenter un procès, il cherche dans un livre et non dans son cœur si sa demande est équitable. »

De même, ce furent de hauts magistrats, un conseiller au parlement d'Aix, M. d'André, un conseiller au parlement de Metz, Rœderer, qui fixèrent l'opinion de l'Assemblée sur l'importante question de l'inamovibilité des juges. Déjà Duport et Chabroud y avaient jeté de vives lumières. Sans doute la perpétuité des juges fut autrefois utile, elle servit de barrière au despotisme; maintenant elle ne servirait plus qu'à détruire la liberté. « C'est un être bien redoutable qu'un juge inamovible, disait Chabroud. Je ne passerai jamais à côté de lui sans me dire : Cet homme a dans ses mains mon honneur et ma vie. Il peut m'enlever l'un et l'autre, en blessant toutes les règles de la justice. Quelle imprudence que de faire un juge inamovible, comme pour émousser en lui tous les stimulants de la vertu! Révocable, il craindrait de perdre la confiance du peuple et serait vertueux par ambition, s'il ne l'était par principes. En l'avertissant qu'il doit un jour descendre de son siége, on lui donnerait l'amour de l'égalité, qui est le fond même de la justice. Inamovible, au contraire, il sera toujours ignorant et paresseux, parce qu'il le sera impunément. Voyant que tout change autour de lui, pendant qu'il est immuable, il se croira d'une autre race que des citoyens qui viennent l'implorer et qui ne seront jamais ses juges à leur tour. Ses devoirs accomplis lui paraîtront des faveurs accordées, et, trop vite convaincu qu'il n'a plus rien à apprendre, il poursuivra sa carrière entre l'orgueil et la routine, jusqu'à ce que, arrivé à l'âge du repos, il donne le scandaleux exemple d'un homme qui, ayant perdu la force de connaître de ses propres affaires, conserve encore le droit de juger celles des autres. »

Dans la bouche de conseillers au parlement, ces considérations acquirent tant d'autorité, qu'elles entraînèrent l'adoption du décret du 3 mai, portant que les juges seraient temporaires et pourraient néanmoins être réélus.

Où l'Assemblée se montra unanime, ce fut lorsqu'elle posa ce grand principe : Les juges seront élus par le peuple. Cazalès lui-même reconnut que l'opinion contraire resterait sans écho.

Un pareil aveu était décisif, venant de ce Cazalès, si violemment fidèle à la royauté. Qu'en lui se soit dessinée une des plus saillantes figures de la Révolution, c'est certain. Quelquefois, à l'entendre, on eût dit un fanatique, quelque dévot né sous l'ardent soleil du midi, tant il défendait avec passion les choses du vieux monde, l'autel surtout! Et pourtant c'était un joueur, un jeune homme aisément séduit par le plaisir, un franc capitaine. Fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, il était du régiment de Jarnac-Dragons; mais tandis que, tout le long du jour, il tenait tête à ses licencieux camarades, les nuits, il les passait à lire; si bien, qu'en dépit d'une éducation négligée, il laissa bientôt percer des connaissances variées et profondes qui, dans un libertin, étonnèrent. L'ordre de la noblesse l'élut aux États généraux, et jamais encore il n'avait parlé en public, lorsque tout à coup, au milieu d'une surprise générale que lui-même partagea, il se trouva être un orateur. Sa passion, c'était son éloquence. Aussi improvisait-il ses harangues, que sa mémoire colorait de citations héroïques, et, quoique sa déclamation ressemblât souvent à une harmonie préparée, elle n'était en réalité que la musique naturelle aux dictions méridionales. Tant que la royauté fut debout et forte, il la voulut tempérée, la voulant durable; mais dès qu'il la vit menacée, près de fléchir, il se mit à son service sans conditions, en chevalier qu'il était; et, pour la sauver, pour la venger du moins, il se servit de la parole comme il eût fait d'une épée.

Les royalistes s'étant rejetés sur la question d'investiture, celle de savoir si du moins les juges seraient institués par le roi, Barnave prit la parole. Il montra comment dans tous les pays de féodalité, c'est-à-dire dans presque tous les royaumes de l'Europe, le monarque était chef de la justice, et que le roi d'Angleterre instituait les juges par une maxime féodale. La France, puisqu'elle ne voulait plus de la monarchie absolue, devait faire retourner les pouvoirs à leur source, le peuple. D'ailleurs, l'institution par le roi serait-elle complétement libre, de sa part? en ce cas, elle attenterait à la liberté de la nation; forcée? elle serait alors illusoire et contraire à la dignité du prince.

Garat l'aîné dénonça comme *impopulaires* les orateurs qui entendaient mettre du côté du peuple tous les pouvoirs. « On croit se montrer fort populaire en cherchant à dépouiller le roi! Moi, je crois être plus populaire que ceux que je combats en soutenant que l'institution des juges doit appartenir au roi. » S'adressant du geste aux tribunes publiques, il s'écria : « Portion du peuple qui m'écoutez, je crois soutenir l'opinion la plus favorable à votre bonheur, à votre liberté. » Les tribunes l'interrompirent par un murmure qui témoignait assez du vrai sentiment populaire.

Mais la question portait loin : les royalistes s'y acharnèrent. Cazalès et l'abbé Maury allant au fond du débat, demandèrent quelles étaient les intentions secrètes de l'Assemblée et si la République n'était pas son but mystérieux, lorsqu'on la voyait démanteler la monarchie pièce à pièce et contester au monarque l'incontestable droit d'instituer les juges comme il nommait les officiers de l'armée. Avait-on juré d'abattre l'antique royauté? Qu'on eût alors le courage de l'annoncer hautement à l'univers! Cazalès cita l'exemple de

Rome, où malgré une distinction attentive des pouvoirs, le peuple élisait le préteur, qui, sans le secours du peuple, élisait ses substituts et ses collègues. Et l'on refusait au roi de France le droit du préteur! Jean-Jacques Rousseau n'avait-il pas dit : « Les rois sont les juges-nés des peuples ; quand ils ne veulent pas exercer la justice, ils la confient? » Après avoir de la sorte invoqué le citoyen de Genève, Cazalès conjura l'Assemblée de ne point morceler l'empire en diminuant la royauté, seul lien entre tous les tribunaux du royaume. Il y avait dans l'accent de cet homme d'épée, défenseur au désespoir d'un monde fini, quelque chose de si convaincu, sa violence était adoucie par tant de mélancolie, la cause pour laquelle battait son cœur était déjà si morte, que chacun se sentit ému. Il ajouta : « C'est l'opinion publique qui a fait votre force, elle a été votre pouvoir exécutif ; mais il faudrait plaindre les peuples, si l'Assemblée était tenue de consacrer toutes les erreurs de l'opinion. » Il concluait en proposant l'élection des juges par le roi sur une liste de trois candidats présentés par le peuple.

Ce fut le parlementaire Rœderer qui répondit aux royalistes épouvantés de voir poindre la République. *Tout est perdu quand le prince exerce lui-même la justice;* cette parole péremptoire de Montesquieu fut le thème que développa Rœderer. Il s'étonna qu'on eût outragé la justice au point de présenter son indépendance comme une spoliation de l'autorité royale. Il affirma que jamais les tribunaux en France n'avaient dépendu du roi. Il rappela l'édit de cour plénière, et Lamoignon déclarant que les parlements n'ayant jamais eu de juges, il était temps de leur en donner. Puis, lisant dans la pensée de certains royalistes, il s'écria brusquement : « Si l'on entend que nos tribunaux auront le caractère de ces commissions jadis si odieuses à notre servitude même et si insupportables à notre patience; si l'on entend que nous vivrons sous des lois saintes et des jugements arbitraires, sous les lois du peuple et les arrêts de la cour, à mon tour je dirai : il est enfin dévoilé, ce secret redoutable! Des ennemis de la liberté et de la royauté veulent donc rétablir, étendre même le despotisme ancien, par le moyen le plus exécrable : la corruption de la justice! »

Le discours de Rœderer fut applaudi avec transport. La question, en effet, s'était tout à coup agrandie, les passions s'éveillaient, la monarchie était à la barre! On aperçut, frémissant à leurs places, Cazalès, Maury, Madier de Montjau. Comment clore de sitôt la discussion? La gauche avait beau crier aux voix, Goupil de Préfeln se cramponnait à la tribune, lançant au milieu du tumulte le *frappe, mais écoute!* Le marquis de Foucault s'agitait avec violence, interrompait le président, l'insultait. « On veut détruire la monarchie, disait Dufraisse, nous ne pouvons rester dans cette assemblée. » Il fallut recommencer le débat, et Goupil de Préfeln obtint enfin la parole.

« Sous Louis XII, dit-il, Montluc ayant perdu ses bagages dans une bataille, et la cour n'ayant pas d'argent, ce qui lui arrivait autrefois comme de nos jours, on donna à ce général douze bons offices de judicature. Voilà à quoi aboutirait l'élection accordée aux ministres. Qu'on ne se fasse pas illusion: ce n'est pas du pouvoir royal qu'il s'agit ici, c'est du pouvoir des vizirs. Les ministres passagers des rois sont comme cet étranger qui, logeant à Londres, dans un hôtel garni où le feu venait de prendre, répondit à son domestique, qui l'en avertissait : « Qu'est-ce que cela me fait? Je pars demain. » Voilà l'histoire de l'homme arrivé au ministère : il est en chambre garnie. »

On pouvait croire, d'après ce préambule, que l'orateur allait conclure contre l'institution des juges par les ministres, par le roi. Il en fut autrement. Goupil de Préfeln demanda simplement que le chancelier garde des sceaux ne pût repousser un juge nommé par le peuple qu'en produisant des motifs de son refus et en les soumettant à la décision de la cour supérieure.

Mais, encore une fois, c'était la monarchie elle-même qu'ébranlait cette discussion ainsi rouverte au milieu d'une assemblée à son insu républicaine. Cazalès s'élança de nouveau dans ce tournoi, qui tentait son âme chevaleresque, sa fidélité de preux. Oubliant bien vite la question des juges, il éleva, il enflamma le débat. En réponse à ce qu'il appelait des banalités sur les courtisans et les courtisanes, dont il trouvait peu généreux qu'on insultât ainsi le pouvoir abattu, il fit un tableau éloquent, mais outré, des désordres qui avaient désolé les démocraties antiques et même cette république romaine, maîtresse autrefois de l'univers : « Si je vous peignais les factions populaires, les suites funestes des intrigues, les prestiges de l'éloquence; si je nommais les Socrate, les Lycurgue, les Aristide, les Solon, immolés par le peuple; si je citais toutes les illustres victimes des violences ou des erreurs populaires; si je vous rappelais que Coriolan fut banni, que Camille fut exilé, que les Gracques furent immolés aux pieds du tribunal; si je disais que les assemblées du peuple romain n'étaient que des conjurations, que les comices étaient pleins de factieux; si je vous montrais la place publique changée en un champ de bataille; si je vous disais qu'il n'y avait pas une élection, pas une loi, pas un jugement qui ne fût une guerre civile..., vous conviendriez qu'il y a des inconvénients dans le gouvernement populaire. » Animé par ses propres paroles, Cazalès prolongea sa déclamation contre les projets des républicains de l'Assemblée, projets dont le secret, selon lui, avait échappé à leur prudence. Sans hésitation, sans détour, il exprima son chagrin de la destruction du clergé, de la noblesse, des parlements. Et comme, d'un élan furieux, on l'applaudissait, un député nommé Lavie s'écria : « Il est bien étonnant qu'on ne veuille pas entendre l'oraison funèbre de tant d'oppresseurs! » — « C'est l'oraison funèbre de la monarchie, » reprit Cazalès; et il adjura les amis de la patrie de se resserrer autour du trône, autour du *légitime maître.* Des murmures accueillirent cette audacieuse provocation; mais des royalistes attendaient Cazalès aux pieds de la tribune pour l'embrasser.

L'Assemblée, allant aux voix, décida, excitée et récompensée par les applaudissements des tribunes :

Que le roi n'aurait pas le pouvoir de refuser son consentement à l'installation d'un juge élu par le peuple;

Que les électeurs ne présenteraient au roi qu'un seul sujet;

Qu'enfin le juge élu par le peuple recevrait du roi des patentes scellées du sceau national.

On passa ensuite à l'institution du ministère public par le roi. Elle fut décrétée unanimement. Mais, avec beaucoup de sagesse, l'inamovibilité qu'elle avait refusée aux juges, l'Assemblée la donna aux procureurs du roi. Attentive à assurer leur indépendance, elle ordonna qu'institués à vie, ils ne pourraient être destitués que pour cause de forfaiture jugée, les déclarant, du reste, inéligibles à toute place administrative ou municipale. Elle les chargea de faire observer dans les jugements les lois qui intéressent l'ordre général; mais, sous l'empire d'une salutaire défiance, et conformément à l'opinion de Beaumetz, de Lepelletier, de Thouret, de Robespierre, elle ne voulut point confier aux commissaires du roi

le rôle d'accusateur public, qu'elle réservait à des officiers élus par le peuple.

Restait à créer un tribunal de cassation, gardien suprême de la loi et des formes qu'elle a consacrées. Personne n'y contredisait Mais le tribunal serait-il sédentaire ou ambulant? Sur ce point, l'Assemblée se divisa; les grands jurisconsultes Merlin et Tronchet se prononcèrent pour la résidence; l'état ambulatoire ne conviendrait qu'à des juges fort jeunes; et des juges de cassation ne sauraient être que des hommes rompus aux affaires, vieillis dans la science S'appuyant sur une maxime romaine, Robespierre demandait que la cour de cassation fût établie au sein même du corps législatif. Cette motion n'eut pas de suite. L'Assemblée décréta l'établissement d'un tribunal de cassation, et qu'il serait sédentaire.

Enfin, épuisant la série des problèmes qu'elle s'était promis de résoudre, elle admit, pour les affaires de commerce, l'autorité des juges consulaires, dont l'institution remontait au chancelier de L'Hôpital.

Les grands principes venaient d'être ainsi posés solennellement : ils passèrent dans la pratique au moyen de décrets successifs, organisant les diverses branches de la justice.



CAZALÈS

Bientôt, selon le plan proposé par Thouret au nom du Comité de constitution, l'Assemblée nationale créa l'admirable institution des juges de paix. Elle leur donna le droit de juger sans appel jusqu'à la valeur de cinquante livres. Chaque canton eut son juge de paix, élu, au scrutin individuel, par les citoyens actifs, réunis en assemblée primaire. De sa compétence furent les dommages faits par les hommes ou les bestiaux aux champs, fruits ou récoltes, les usurpations de terres, arbres, fossés, haies et autres clôtures, ainsi que les entreprises sur les cours d'eau servant à l'arrosement des prairies, les réparations locatives, les indemnités prétendues par le fermier, le payement des salaires des gens de travail, les actions pour injures verbales, rixes, voies de fait, etc.... C'était délivrer les campagnes d'un véritable fléau que d'établir ces paternels magistrats qui, substituant les douceurs de l'équité naturelle à la stricte rigueur des lois écrites, allaient faire respecter la justice en la faisant aimer.

Après les juges de paix, qui étaient considérés comme en dehors de l'ordre judiciaire proprement dit et placés au seuil du temple de la justice, pour en éloigner les plaideurs, vinrent les juges de district. On déclara que ces derniers seraient nommés, au scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages, par les électeurs de chaque district. Les tribunaux de district durent juger, en appel, les sentences des

juges de paix, et, en dernier ressort, les causes n'excédant pas mille livres.

Par une loi pleine de sagesse, l'Assemblée, en maintenant le principe de l'appel, décida qu'il n'y aurait point de tribunaux supérieurs pour en connaître, mais que les tribunaux de district seraient juges d'appel les uns à l'égard des autres : éclatant hommage rendu à la dignité des magistrats, dont les décisions, au lieu d'être réformées par des supérieurs, seraient ainsi revisées par des égaux.

En même temps, il y eut, pour toutes les villes qui en formeraient la demande, des tribunaux consulaires chargés de connaître de toutes les affaires de commerce, tant de terre que de mer, sans distinction.

Il n'y avait plus qu'à couronner l'œuvre : on organisa le tribunal de cassation, tribunal unique, dont les membres, en nombre égal à la moitié des départements, devaient être élus par eux pour quatre ans, le sort ayant à désigner les départements qui éliraient les premiers.

Le remarquable système de justice civile inauguré par l'Assemblée constituante se réduisait donc à des termes simples :

Un juge pour concilier les citoyens;

Un tribunal pour les juger;

Un mode de révision, pour les garantir ou les convaincre;

Une cour suprême, pour les protéger par le maintien de la loi.

Quant à la justice criminelle, des décrets spéciaux réglèrent plus tard les formes de la procédure et les fonctions du jury. Mais, afin de rassembler en un seul cadre tous les traits dont se compose cet imposant tableau, nous donnerons ici, par une anticipation favorable à l'intelligence de l'ensemble, le mémorable décret qui suit :

« La procédure devant les tribunaux criminels admet un jury d'accusation, composé de huit membres pris au sort sur une liste de trente, laquelle liste sera formée tous les trois mois par le directoire du département.

« L'accusé comparaît à la barre, libre et sans fers, en présence des juges, du jury et du public.

« Le 1er de chaque mois, le président du tribunal fera former le tableau de douze jurés de jugement, pris sur une liste de deux cents, faite tous les trois mois par le directoire du département, de laquelle liste l'accusateur public aura la faculté d'exclure vingt noms : le reste des noms sera mis dans l'urne, pour être tiré au sort et former le tableau de douze jurés.

« L'accusé pourra récuser ceux qui composent ce tableau.

« Si l'accusé a exercé vingt récusations, celles qu'il voudra présenter ensuite devront être fondées sur des causes dont le tribunal jugera la validité.

« Les jurés doivent déclarer si le fait de l'accusation est constant ou non; ensuite si un tel, qui est accusé, est ou non convaincu de l'avoir commis.

« L'opinion de trois jurés sur douze suffit toujours en faveur de l'accusé.

« Chaque juré prononce sa déclaration à haute voix, et, en témoignage de son opinion, dépose ostensiblement dans des boîtes blanches ou noires une boule de couleur semblable.

« L'institution des jurés commencera au 1er janvier 1792. »

Cet ajournement de l'institution du jury avait eu dans Loustalot un censeur éloquent et sévère; il avait insisté aussi, avec un accent de conviction où se mêlait quelque emportement, pour qu'aucun verdict ne pût être prononcé qu'à l'unanimité. « Un citoyen anglais était accusé d'avoir assassiné un de ses voisins : des témoins, séduits ou abusés, le chargeaient de l'assassinat. Le crime était évident aux yeux de onze jurés; le douzième s'obstina à soutenir l'innocence de l'accusé, malgré toutes les preuves. Devinez-vous pourquoi? C'est que c'était lui qui était l'auteur de l'assassinat. »

L'œuvre de la Constituante n'était donc point parfaite? Non, sans doute; mais qu'elle était grande ! Et c'était au milieu du tumulte, au bruit des menaces de guerre, avec toute la Révolution sur les bras, que l'Assemblée avait trouvé le loisir, avait eu le sang-froid de débrouiller le noir chaos de l'ancienne organisation judiciaire et d'élever le monument nouveau; moins heureuse que cet antique législateur de Rome auquel il fut donné de méditer ses lois à l'écart, sous les yeux d'une nymphe auguste, seule confidente de ses travaux et témoin tranquille de ses pensées!

CHAPITRE X

UNE PAGE DE LA VIE DE MIRABEAU



ET Mirabeau, pendant ce temps, que faisait-il? Mirabeau quittait le modeste appartement qu'il avait occupé jusqu'alors, pour s'installer dans une maison tout entière à lui; il prenait des valets de chambre, un cuisinier, un cocher, des chevaux; il s'élançait éperdu vers le luxe et le plaisir; il consternait ses amis; il indignait ses ennemis ou les remplissait de joie.

Cet étalage sans pudeur d'une fortune subite éveilla, dès lors, mille soupçons flétrissants qui, souvent rappelés depuis et, par quelques-uns, combattus avec art, se sont changés de nos jours en certitude, grâce à la publication de documents d'une authenticité écrasante. L'histoire de la corruption de Mirabeau existe aujourd'hui; elle existe, écrite par le corrupteur et par lui-même.

Dans les premiers jours du mois d'avril, tandis que rue du Faubourg-Saint-Honoré, devant l'hôtel Charost, une voiture s'arrêtait, et que le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche, en descendait, un homme bien connu en ce moment arrivait à pied par les Champs-Élysées, armé d'une clé furtive, entrait par le jardin et se glissait jusqu'auprès du maître du logis, en ayant soin d'éviter l'œil des valets. Ce prudent visiteur, c'était Mirabeau. M. de La Marck et le comte de Mercy l'attendaient.

Rien de décisif ne sortit de cette première entrevue; mais on s'était sondé mutuellement, et Mirabeau eut le malheur de laisser de lui une opinion très-favorable à M. de Mercy, c'est-à-dire à un courtisan négociateur d'une trahison. Quant à M. de La Marck, il connaissait depuis longtemps Mirabeau, son âme troublée, ses passions de vautour, sa soif de vivre en épuisant la vie et son orgueilleuse bassesse. Qu'il fût prêt à se vendre, là n'était point la difficulté.

Mais serait-il possible de vaincre les antipathies de la reine? Elles étaient profondes à l'égard de Mirabeau, et il s'y mêlait, depuis le 6 octobre surtout, un sentiment d'effroi.

D'un autre côté, il était naturel de craindre qu'un prince pieux ne voulût pas donner pour providence à la monarchie un homme d'une immoralité notoire.

La vérité est néanmoins que Louis XVI ne répugnait nullement à l'emploi des moyens de corruption. En voici la preuve, tirée de sa correspondance secrète. Le 29 novembre 1789, il avait écrit à M. de Beaumont, agent de la cour à Londres :

« Votre dernière lettre ne détermine rien, et parle peu de l'opération dont vous êtes chargé. Quelle insouciance ou quelle inertie! Vous savez que j'ai besoin de la somme que vous avez mission de négocier, et vous vous laissez prévenir. Vous ne voyez pas les banquiers accepteurs, et vous laissez tranquillement s'effectuer l'emprunt du duc d'Orléans. Cependant, les moments étaient si précieux, l'argent était si nécessaire! Je sais bien que le ministre de l'intérieur, avec sa contre-police, ne fait pas grand'chose et me coûte beaucoup. Il connaît toute ma répugnance à m'endetter, et combien peu je prise les moyens de séduction. Il veut singer le duc d'Orléans, qui se ruine pour faire le mal, et se venger de quelque plate chanson ou de quelque mépris, dont, en mon particulier, je sais qu'il s'est bien rendu digne. Un de mes agents au Palais-Royal m'a fait connaître, non-seulement la destination des sommes qu'il a empruntées, mais encore l'emploi de ces sommes. Il est certain que, l'escompte prélevé et les *boni* des entremetteurs soustraits, il a été distribué quinze cent mille livres aux principaux partisans du duc d'Orléans. Mirabeau a eu pour sa part quatre-vingt mille livres, qui ont été comptées chez Latouche, et portées dans trois fiacres, rue de la Chaussée-d'Antin. On a distribué soixante mille livres dans le faubourg Saint-Antoine et chez quelques partisans du duc. On s'est empressé de faire payer l'arriéré à quelques gens audacieux et connus par leur esprit d'intrigue et leurs vues ambitieuses. On a porté sur cette liste le nom d'un certain Marat, celui de Danton, les noms de quelques Génevois réfugiés en France, de ce parti qui à Genève se disait patriote; enfin de quelques hommes obscurs mais dangereux. Voilà bien des méchants réunis contre moi, je le sens bien. Il faut, comme vous le dites, user de leur tactique, et m'attacher des hommes entreprenants, ou plutôt récompenser le zèle de quelques-uns de mes fidèles sujets. C'est avec plaisir que je ferai distribuer l'argent que j'ai promis. Il ne sera point employé pour commettre le crime; mais il servira à surveiller mes ennemis et à déjouer leurs projets. Hâtez-vous d'exécuter mes ordres et que l'emprunt soit rempli. Profitez de la bonne intention dehors.

« Louis. »

On le voit : la puissance corruptrice que très-légèrement et sur la foi d'un espion intéressé à mentir, Louis XVI supposait à ses ennemis, il la leur enviait et il se plaignait à ses agents de leur infériorité dans l'art de lui créer des partisans infâmes. Ce n'était donc pas de lui qu'aurait pu venir l'obstacle au projet de l'ambassadeur d'Autriche et du comte de La Marck; mais Necker était là, et Necker embarrassait.

Il est certain que le Génevois, s'il n'était pas un Richelieu, n'était pas non plus un Mazarin; et la gravité de son caractère, sa vanité même, lui faisaient de l'estime publique un besoin trop impérieux pour qu'il risquât de la perdre dans le vil commerce des consciences. Il ne croyait pas, d'ailleurs, à l'efficacité de pareils procédés, quand il s'agit de faire face à des situations héroïques. Les hommes qu'il importerait alors de gagner ne sont-ils pas environnés de tant de regards que rien, en leurs calculs, ne saurait être mis en comparaison avec les triomphes dont l'idée les enivre? Cette gloire, qui ne brille pas dans le lointain, mais dont les rayons rapprochés éblouissent l'esprit et embrasent le cœur, cette gloire, toute en honneurs et en acclamations du moment, n'est-elle pas bien propre à distraire des supputations de l'avarice et à endormir la cupidité? Ainsi raisonnait, ainsi parlait Necker.

Il fallait donc, pour que des rapports impossibles à avouer s'établissent entre Mirabeau et la cour, ou que Louis XVI renvoyât son ministre, ou qu'il se cachât de lui. Ce fut ce dernier parti qu'il adopta.

A son tour, Marie-Antoinette fit violence à son aversion. En apprenant quelle impression d'horreur les journées d'octobre lui avaient laissée, et qu'elle lui en imputait le crime, Mirabeau affecta devant le comte de La Marck un excès d'émotion dont celui-ci ne manqua pas de faire part à la reine. Déjà, du reste, il avait eu soin d'affirmer que Mirabeau et lui avaient passé ensemble une partie des deux fatales journées et qu'ils dînaient tête à tête lorsqu'on annonça l'arrivée des Parisiens à Versailles : la reine fut convaincue ou feignit de l'être; on arrêta les bases de la négociation.

Il faut lire dans le récit de M. de La Marck lui-même quels furent les transports de Mirabeau lorsqu'il reçut la grande nouvelle que ses dettes, dont le chiffre montait à 208000 livres, seraient payées; qu'une pension secrète de 6000 livres par mois lui était allouée, et qu'à la fin de la session de l'Assemblée nationale il recevrait, s'il avait bien servi le roi, la somme d'un million, en quatre billets dont M. de La Marck était dépositaire. Ses dettes payées! 6000 livres par mois! La perspective d'un million! L'illustre misérable ne trouva même pas en lui la force de commander aux élans de sa joie; il ne put s'élever jusqu'à la pudeur; il témoigna de l'avilissement où le plongeait une reconnaissance emportée. C'était pour le coup que Louis XVI avait toutes les hautes qualités qui doivent distinguer un souverain.

« Mirabeau, écrit M. de La Marck, laissa éclater une ivresse de bonheur dont l'excès, je l'avoue, m'étonna un peu, et qui s'expliquait cependant assez naturellement, d'abord par la satisfaction de sortir de la vie gênée et aventureuse qu'il avait menée jusque-là, et aussi par le juste orgueil de penser qu'on comptait enfin avec lui. » On comptait avec lui en l'achetant! Jamais tant d'orgueil ne se vit au sein d'une humiliation semblable, et jamais on ne trouva si naturel ce qui est honteux!

A l'opprobre du traité, qu'on ajoute l'injure des précautions prises, les défiances manifestées. Car, comme on vient de le voir, on mettait sa trahison à l'épreuve avant de lui en payer entièrement le salaire. D'autre part, ce ne fut pas à lui qu'on remit l'argent destiné à l'extinction de ses dettes; un tuteur était donné à sa vénalité, et l'homme qui consentit à se charger de cette tutelle étrange, ce fut M. de Fontanges, l'archevêque de Toulouse, un prêtre!

Restait à savoir quel parti on tirerait de lui. Le faire ministre, ni Louis XVI ni la reine n'entendaient aller jusque-là. Lui imposer l'impudent et subit apostolat de la contre-révolution, le profit n'en eût certes pas compensé le scandale; il s'y serait refusé, d'ailleurs, ayant aliéné sa conscience, non son intelligence. On se borna donc à exiger de lui des conseils occultes, en lui abandonnant le soin de servir le roi dans l'Assemblée par une connivence secrète et de prudentes perfidies.

Une occasion se présenta bientôt.

Le 14 mai, une lettre de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, apprit à l'Assemblée que, par suite de certains différends survenus dans la baie de Notoka entre des marchands anglais et des commis espagnols, l'Angleterre se préparait à attaquer l'Espagne, et que, pour protéger au besoin cette dernière puissance, conformément au pacte de famille, le roi avait ordonné l'armement de quatorze vaisseaux de ligne. A l'instant même, et avec une précipitation enthousiaste qui frappa les esprits soupçonneux, il fut décidé que, dès le lendemain, toute affaire cessante, on s'occuperait de la réponse.

Le soir, réunion extraordinaire aux Jacobins. On y mit la lettre du ministre en délibération, et la guerre apparaissant à tous — tant la défiance était grande! — comme une manœuvre imaginée pour troubler les opérations de l'Assemblée nationale, faire diversion au sentiment révolutionnaire, discréditer les assignats, sonner le tocsin de la banqueroute, on fut amené à se demander s'il pouvait dépendre d'un seul homme de disposer ainsi du destin d'un peuple; si, en d'autres termes, il appartenait au roi de déclarer la guerre et de faire la paix.

Cette question de principes, née des alarmes du moment, leur empruntait une importance émouvante : Alexandre Lameth, dans la séance du 15 mai, la posa du haut de la tribune en termes précis et solennels. Il allait plus loin, il affirmait qu'il était impossible, avant de l'avoir résolue, de rien décider sur la lettre du ministre. La motion de Lameth fut vivement appuyée, non-seulement par Barnave, Rewbell et Robespierre, mais encore par le duc d'Aiguillon, le duc de Broglie, le baron de Menou. Seul, Mirabeau se leva pour la combattre. Il fit remarquer que le message royal ne renfermait pas une déclaration de guerre; qu'il n'était que la notification de certaines mesures de précaution, évidemment nécessaires; et que ces mesures ne cesseraient pas de se lier aux attributions du roi, comme exécuteur suprême de la volonté nationale, alors même que le droit de déclarer la guerre et de faire la paix serait détaché de ses prérogatives. La conclusion de Mirabeau fut qu'on devait remercier le roi de ce qu'il avait fait pour la sûreté du royaume, sauf à mettre immédiatement à l'ordre du jour cette question constitutionnelle : *La nation doit-elle déléguer au roi l'exercice du droit de la paix et de la guerre?*

C'est ce que l'Assemblée décréta le 15 mai, et le 16, la discussion s'ouvrit.

Elle remplit, elle passionna huit séances. C'était trop pour l'impatience publique. « Nous sommes étonnés, écrivait Camille Desmoulins, en lisant que chaque année les dieux allaient faire en Egypte un gala où ils mangeaient douze jours de suite. Nous admirons ces estomacs célestes et cette digestion d'un repas de douze jours. Je n'admire guère moins la façon de nos députés parlant huit jours sur une question si simple. »

L'opinion s'irritait d'autant plus de ces lenteurs, que le vrai point était celui que les débats ne purent toucher, parce qu'il était brûlant. Mettrait-on une épée dans la main de Louis XVI, lorsqu'on savait si bien que d'autres que lui en dirigeraient la pointe? Aux yeux de la cour, l'ennemi à combattre s'appelait la Révolution, et il s'agissait de décider si contre cet ennemi le roi pourrait, selon son bon plaisir, lever des troupes et commander le feu. Voilà ce qui bouillonnait dans toutes les pensées; voilà ce qu'avec une anxiété croissante on cherchait sur les lèvres de chaque orateur, et ce que chaque orateur laissait au fond de son âme. A la tribune, on dissertait de l'avenir; dans les galeries on songeait au lendemain, à l'heure présente, à la minute qui allait suivre. Prouver par vives raisons qu'en thèse générale, les nations ont seules droit sur leurs propres destinées; qu'il y a péril, qu'il y a folie à nouer leur existence à ce fil si fragile : le caprice d'un roi ; que l'histoire est pleine à cet égard d'enseignements décisifs..., c'était à merveille! Mais quoi! du camp de Metz, de Bouillé, des émigrés de Turin, des bruits sourds qui semblaient annoncer le grand orage de la coalition, pas un mot! Dès lors, à quoi bon tant de discours? Il fallait voter, voter pour que le droit de faire la guerre ou la paix restât à l'Assemblée! Eh! sans doute, puisque, dans les circonstances, cela voulait dire à la Révolution. Camille Desmoulins ne se trompait pas, la question était fort simple.

Pour nous, cependant, hommes d'une génération qui a vu se continuer, à travers de prodigieux obstacles, des guerres sans nombre et une tempête universelle, l'œuvre autour de laquelle nos pères veillaient avec tant de sollicitude, pour nous, le débat qui eut lieu alors a conservé un intérêt puissant; et c'est sa grandeur d'avoir montré planant sur les alarmes qui passent, les vérités qui restent.

Y eut-il jamais rien de plus beau, par exemple, que ces paroles du curé Jallet : « Avant d'examiner si la nation française doit déléguer le droit de faire la guerre, il serait bon de rechercher si les nations ont elles-mêmes ce droit. Toute agression injuste est contraire au droit naturel; une nation n'a pas plus le droit d'attaquer une autre nation, qu'un individu d'attaquer un autre individu. Une nation ne peut donner à un roi un droit qu'elle n'a pas. »

Pétion ne fut pas moins admirable, dans la réponse qu'il fit aux prôneurs de cette science ténébreuse et de cet art menteur qu'on nomme diplomatie. Léguant aux grands cœurs les maximes d'un monde nouveau : « Je ne connais de traités solides et respectables, dit-il, que ceux qui sont fondés sur la justice. Le véritable intérêt national est d'être juste. Toute la science des hommes d'État est puérile et vaine; ils trompent leurs contemporains, ils sacrifient leurs descendants. On n'a besoin d'être mystérieux que quand on veut être injuste. »

Rappelons aussi, pour votre éternel honneur, ô vous de qui nous avons appris le culte de la solidarité humaine, rappelons que Cazalès ayant osé dire : « Ce ne sont pas les Russes, les Anglais, les Allemands, que j'aime, ce sont les Français que je chéris; le sang d'un seul de mes concitoyens m'est plus précieux que celui de tous les peuples du monde..., » il dut s'arrêter, interrompu par un murmure général, et s'excuser. Car, ces paroles-là n'étaient pas françaises. La discussion durait déjà depuis quatre jours, et l'homme qui avait coutume d'illuminer tout débat, Mirabeau ne s'était pas encore fait entendre. Enfin, il parut à la tribune où l'attendait une curiosité menaçante. Il ne s'était point encore ouvert de son opinion, mais, selon le mot terrible de Camille Desmoulins, « on savait quels lieux il fréquentait, et presque tous les paris étaient contre son honneur. »

Il débuta d'une manière embarrassée, lui ordinairement si affirmatif. Réduit à la double nécessité de ménager sa popularité de la veille et de servir le roi, il se prononça contre les opinions exclusives. Pour des fonctions qui tenaient à la fois de l'action et de la volonté, de l'action et de la délibération, ne pouvait-on faire concourir au même but, sans les exclure l'un par l'autre, les deux pouvoirs qui constituent la force de la nation, qui représentent sa sagesse? La constitution avait consacré deux organes du souverain; il y avait l'Assemblée, il y avait le roi : ne pouvait-on leur attribuer concurremment le droit de faire la paix et la guerre?

Ainsi se trahissaient, dès les premières paroles de Mirabeau, les secrètes angoisses de son âme. L'homme gagné à la cour demandait qu'on fît tenir au roi l'épée de la France; l'homme qui avait à ménager, en la trompant, la place publique, n'osait pas demander qu'on disposât du courage de la nation, sans elle. Mais cette manière de présenter les choses en faisant à chacun sa part, n'était qu'un artifice du génie condamné à l'impuissance. Les développements que Mirabeau donna à son opinion ne tardèrent pas à prouver qu'en fait c'était à la royauté qu'il entendait confier la plénitude

d'un pouvoir dont, en droit, il ne réclamait pour elle que la moitié. Son argumentation, d'ailleurs très-captieuse, fut celle-ci :

« Presque toujours la guerre est inopinée ; elle peut commencer entre deux vaisseaux tout aussi bien qu'entre deux escadres. Si l'on attaque un de vos navires, si l'on menace vos soldats, attendront-ils pour se défendre que le corps législatif les y ait autorisés ? Eh bien, voilà la guerre. C'est la



A. DE LAMETH

nécessité qui la déclare, et l'intervention de l'Assemblée ne saurait porter que sur le point de savoir s'il est bon de poursuivre la lutte. »

Le sophisme consistait, on le voit, à confondre avec des hostilités partielles, qui peuvent, selon leur plus ou moins de gravité, conduire ou ne pas conduire à la guerre, la guerre elle-même ; et, pour peu que cette confusion passât inaperçue, tout était dit. Car, comment refuser au roi, chargé du salut public, le droit de repousser à l'instant telle ou telle hostilité imprévue ? Et, si l'on admettait qu'une hostilité imprévue fût

la guerre, il en résultait bien que l'initiative de la guerre appartenait au roi seul!

Partant de là, Mirabeau bornait le droit de l'Assemblée :

A sanctionner la guerre, une fois déchaînée;

A la désapprouver, et, dans ce cas, à refuser les subsides;

A requérir la paix;

A exiger, lors de la conclusion de la paix, le renvoi des troupes;

Enfin, à rendre le ministre responsable, si des ordres d'une telle importance n'étaient pas exécutés

C'était investir le roi d'une force très-réelle, et donner à l'Assemblée des garanties très-illusoires. Est-ce que jamais parchemin de constitution fut à l'épreuve d'un coup de baïonnette? Avant Mirabeau, Cromwell avait commencé à cet égard une démonstration que d'autres, après Mirabeau, devaient achever par des spectacles qui ne sortiront plus de la mémoire des hommes!

Du reste, toute son éloquence, Mirabeau l'avait appelée à couvrir la honte de son habileté. Il fut d'une chaleur entraînante, il fut digne d'un rôle plus noble, lorsque, parlant des écarts possibles d'une Assemblée, il s'écria :

« Je ne me suis pas dissimulé, messieurs, tous les dangers qu'il peut y avoir à confier à un seul homme le droit, ou plutôt les moyens de ruiner l'État, de disposer de la vie des citoyens, de compromettre la sûreté de l'empire, d'attirer sur nos têtes, comme un génie malfaisant, tous les fléaux de la guerre. Ici, comme tant d'autres, je me suis rappelé le nom de ces ministres impies, ordonnant des guerres exécrables pour se rendre nécessaires ou écarter un rival. Ici, j'ai vu l'Europe incendiée pour le gant d'une duchesse, trop tard ramassé. Je me suis peint ce roi guerrier et conquérant, s'attachant ses soldats par la corruption et par la victoire, tenté de redevenir despote en rentrant dans ses États, fomentant un parti au dedans de l'empire, et renversant les lois avec ces mêmes bras que les lois avaient armés..... Mais, je vous le demande à vous-mêmes : sera-t-on mieux assuré de n'avoir que des guerres équitables, si l'on délègue à une assemblée de sept cents personnes l'exercice du droit de faire la guerre? Avez-vous prévu jusqu'où les mouvements passionnés, jusqu'où l'exaltation du courage et d'une fausse dignité pourraient porter l'imprudence? Nous avons entendu un de nos orateurs vous proposer, si l'Angleterre faisait à l'Espagne une guerre injuste, de franchir sur-le-champ les mers, de renverser une nation sur l'autre, de jouer dans Londres même, avec ces fiers Anglais, au dernier écu et au dernier homme, et nous avons tous applaudi, et je me suis surpris moi-même applaudissant, et un mouvement oratoire a suffi pour tromper un instant votre sagesse. Croyez-vous que de pareils mouvements, si jamais vous délibérez ici de la guerre, ne vous porteront pas à des guerres désastreuses, et que vous ne confondrez pas le conseil du courage avec celui de l'expérience? Pendant que vous délibérerez, on demandera la guerre à grands cris : vous verrez autour de vous une armée de citoyens. Vous ne serez pas trompés par des ministres, ne le serez-vous jamais par vous-mêmes? »

Puis, rappelant les paroles du matelot qui, en 1740, fit résoudre la guerre de l'Angleterre contre l'Espagne : *Quand les Espagnols, m'ayant mutilé, me présentèrent à la mort, je recommandai mon âme à Dieu et ma vengeance à mon pays*, Mirabeau ajouta : « C'était un homme bien éloquent que ce matelot : mais la guerre qu'il alluma n'était ni juste ni politique. Ni le roi d'Angleterre ni les ministres ne la voulaient : l'émotion d'une assemblée moins nombreuse et plus assouplie que la nôtre aux combinaisons de l'insidieuse politique en décida. »

Dans cette dénonciation des dangers de l'éloquence par un orateur incomparable, dans ce procès intenté fièrement aux assemblées par un homme né pour les traîner à sa suite haletantes et vaincues, dans ce cri à la fois superbe et sage de *prenez garde à vous!* lancé par l'audace en personne, il y avait une sorte d'imprévu sublime qui bouleversa les auditeurs, et, au dehors, étonna un instant l'opinion. La vénalité de Mirabeau, on ne faisait encore que la soupçonner; mais son génie, il venait d'apparaître, comme toujours, environné d'éclairs. Rien de plus touchant, d'ailleurs, que sa péroraison. Il y avait proposé son projet de décret avec une modestie qu'on ne lui connaissait pas. Il s'y était excusé, dans un langage magnanime, d'avoir abordé un problème dont la solution devait être naturellement attendue d'un penseur bien autrement profond que lui, du héros des méditations fortes, de l'abbé Sieyès. « Je l'ai supplié au nom de l'amitié dont il m'honore, avait-il dit en terminant, au nom de l'amour de la patrie, de nous doter de ses idées, de ne pas laisser cette lacune dans la constitution : il m'a refusé; je vous le dénonce. Je vous conjure, à mon tour, d'obtenir son avis, qui ne doit pas être un secret; d'arracher enfin au découragement un homme dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique. »

A un athlète dont la vigueur se mêlait à tant de souplesse, qui opposer?

Barnave était jeune, avide d'applaudissements, plein de hardiesse et de fougue. Quoique l'élégance de ses goûts semblât devoir l'écarter des scènes orageuses et que dans son cœur tendre et léger il y eût place — la suite le prouva trop — pour les amours que la vanité commence, de bonne heure il avait courtisé le bruit et dans la popularité cherché la gloire. C'était lui qui, à propos de la mort de Foulon, avait prononcé ce mot dont les royalistes s'emparèrent pour lui attribuer un naturel féroce qu'il n'avait pas : *Le sang qui coule est-il donc si pur?* Être, en cette occasion, le chevalier de la France avait certes de quoi tenter, et les encouragements des Lameth, l'appui de Duport, les éloges prévus des journalistes, l'adhésion des Jacobins formellement promise, étaient de nature à lui faire illusion sur ce qu'un duel politique entre Mirabeau et lui pouvait avoir d'inégal. N'était-il pas, d'ailleurs, l'orateur-né de ce triumvirat que Mirabeau avait appelé le *triumgueusat* et irrité à jamais? Il est certain qu'à ses vingt-neuf ans, à la grâce d'une taille leste, à un organe d'une douceur pénétrante, à une physionomie pleine de charme, Barnave joignait une éloquence peu féconde en étincelles, mais logique, précise et claire. De l'aveu de ceux de ses contemporains qui, ne l'aimant pas, l'admirèrent, il possédait mieux que personne l'art de résumer un discours, et, après un débat obscur, il excellait à fixer les doutes, à dissiper les nuages. Ce fut lui que son parti choisit pour l'opposer à Mirabeau.

Barnave reconnut, tout d'abord, que la Constitution consacrait en effet deux pouvoirs; mais loin d'en tirer, ainsi que Mirabeau, cette conséquence qu'il fallait faire entre eux l'anarchique partage, ou, plutôt, les appeler concurremment à l'exercice confus du droit de paix et de guerre, il en concluait que les attributions de chacun d'eux devaient être conformes à son essence. Le corps législatif exprime la volonté générale; la royauté exécute seulement ce qui a été décidé par les représentants du peuple. C'est donc à ceux-ci qu'appartient exclusivement le droit de déterminer la guerre, puisque cette détermination est un acte de volonté.

Pendant que Barnave parlait ainsi, Mirabeau l'écoutait avec une attention marquée, méditant sa réplique. Tout à coup, il dit à demi-voix : *Je le tiens*, emprunte un crayon à Frochot, qui siégeait à côté de lui, trace une demi-ligne, et se levant : *En voilà assez d'entendu*, *sortons*. Il avait cru saisir le côté faible de la distinction établie par Barnave et ne doutait plus de la victoire. Il alla se promener aux Tuileries, y rencontra plusieurs personnes, et, entre autres, Mme de Staël, avec laquelle il se mit à causer de choses indifférentes.

Barnave continuait. Allant au fond d'un sophisme dont Mirabeau avait su tirer un grand parti, il démontra fort bien que le commencement des hostilités ne constituait pas nécessairement les nations en état de guerre. Est-ce que d'aventure toute querelle partielle a pour corollaire inévitable l'embrasement universel ? Est-ce que les hostilités ne peuvent pas aboutir à une réparation tout aussi bien qu'à une bataille? Au roi donc le soin de pourvoir à ce que des hostilités possibles ne prennent point la nation au dépourvu ; mais aux représentants de la nation, à ceux qu'elle a choisis pour organes de sa volonté, le droit d'assigner à ces hostilités leur vrai caractère, d'en peser la portée, d'y donner suite. « Si toute hostilité partielle était la guerre, disait Barnave, ce ne serait plus ni le pouvoir législatif ni le pouvoir exécutif qui en décideraient ; ce serait le premier capitaine de vaisseau, le premier marchand, le premier officier venu, aussitôt qu'il attaquerait ou résisterait à une attaque. »

L'orateur montra ensuite combien futiles, combien trompeuses étaient les garanties dont avait parlé Mirabeau. Quoi ! au gré de son caprice, le roi précipiterait la nation dans la guerre, et, quant aux représentants du peuple, ils auraient la ressource de la désapprobation, suivie, s'il le fallait, du refus des subsides ! Il serait bien temps de désapprouver l'incendie quand tout aurait pris feu. Et quand on aurait l'ennemi sur les bras, il ferait beau refuser les subsides nécessaires alors au salut de l'État en péril ! Mais la responsabilité du ministre? « Non-seulement, répondait Barnave, la responsabilité est impossible en cas de guerre ; mais chacun sait qu'une entreprise de guerre est un moyen banal pour échapper à une responsabilité déjà encourue. Un déficit est-il ignoré? On arme afin de couvrir par des dépenses simulées le fruit de ses déprédations, et l'expérience a prouvé que le meilleur moyen que puisse prendre un ministre habile pour ensevelir ses crimes est de se les faire pardonner par des triomphes. Périclès entreprit la guerre du Péloponèse quand il se vit dans l'impossibilité de rendre des comptes : voilà la responsabilité. »

A mesure que l'ardent jeune homme pressait son adversaire, ses amis sentaient s'évanouir la crainte qu'ils n'avaient pu s'empêcher de ressentir en l'excitant à se mesurer avec Mirabeau. De leur côté, surprises et ravies, les galeries applaudissaient, elles aimaient à voir, comme Camille Desmoulins l'écrivit, « le jeune Darès culbuter et rouler sur la poussière le vieux Entelle. » Mais où Barnave déploya une grave et forte éloquence, ce fut lorsque reprenant l'idée de Pétion et évoquant l'ombre imposante de Mably, il nia dans les relations internationales cette nécessité du mystère qui ne fut jamais que celle de la fourberie, et répéta cette parole auguste : « La politique de la France n'est pas dans le secret, elle est dans la justice. »

Mirabeau était rentré. Ses dédains avaient fait place à l'étonnement, il était ému. Comme on demandait à aller aux voix, il s'y opposa avec beaucoup de chaleur, ne voulant point qu'on votât sous l'impression d'une parole qu'il n'avait peut-être pas d'abord jugée si puissante, et sur ses instances, on remit la décision au lendemain.

Le peuple, qui attendait les combattants à la sortie de l'arène, accueillit Mirabeau par des malédictions, ses adversaires par des cris d'amour. D'Aiguillon passa, accompagné d'une foule immense, sous les fenêtres de la reine. Menou, Duport, les Lameth traversèrent le jardin des Tuileries au milieu d'un déluge d'acclamations. Barnave fut porté en triomphe, et le peuple marqua l'arbre où Mirabeau serait pendu.

L'intérêt excité par cette lutte s'était élevé jusqu'à la fureur. La ville retentissait de menaces et d'anathèmes.

Tous les faubourgs correspondaient ensemble pour fermer les barrières et prendre les armes si le droit de faire la paix et la guerre restait aux ministres. Suivant le témoignage d'un témoin, d'un acteur dans ces événements, A. de Lameth, plus de cinquante mille citoyens remplissaient les Tuileries, les jardins des Feuillants et des Capucines, la place Vendôme, la rue Saint-Honoré et les rues adjacentes.

Mirabeau arrive, la tête haute. A son entrée dans la salle, un de ses amis lui remet un pamphlet qu'on criait, ce jour-là, dans tout Paris. Il y jette les yeux, lit *Grande trahison du comte de Mirabeau*, et dit : *On m'emportera de l'Assemblée triomphant ou en lambeaux*. O douleur, ô pitié ! énigme sans fond et qui accable ! Cet homme qui savait si bien que, cette fois, les soupçons du peuple ne s'égaraient pas, cet homme qui portait sur lui, peut-être, l'or de la cour reçu le matin même, il avait l'attitude de la vertu calomniée, et il en trouva les inspirations, il en parla le langage. Des rugissements qui partaient à la fois de la gauche et de la droite avaient salué sa présence à la tribune, il y attendit le silence froidement, les bras croisés, avec une patience méprisante. Puis :

« C'est quelque chose, dit-il, pour rapprocher les oppositions, que d'avouer nettement sur quoi l'on est d'accord et sur quoi l'on diffère. Les discussions amiables valent mieux pour s'entendre que les insinuations calomnieuses, les inculpations forcenées, les haines de la rivalité, les machinations de l'intrigue.... Et moi aussi l'on voulait, il y a quelques jours, me porter en triomphe, et maintenant on crie dans les rues : *la grande trahison du comte de Mirabeau*.... Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne. »

Que passa-t-il alors dans l'âme de Barnave? Lui vint-il à l'esprit que cette invocation des souvenirs antiques pouvait bien n'être qu'une prophétie foudroyante? Lui arriva-t-il de pressentir qu'à trois ans de là, le peuple, ce même peuple qui venait de le soulever dans ses bras, le conduirait au supplice, et que sa roche Tarpéienne, à lui Barnave, serait l'échafaud ?...

« Celui, reprit Mirabeau, qui a la conscience — oui, il parla de sa conscience ! — d'avoir bien mérité de son pays, et surtout de lui être utile ; celui que ne rassasie pas une vaine célébrité et qui dédaigne les succès d'un jour pour la véritable gloire ; celui qui veut dire la vérité, qui veut faire le bien public, indépendamment des mobiles mouvements de l'opinion populaire, porte avec lui la récompense de ses services, le charme de ses peines, le prix de ses dangers. Il ne doit attendre sa destinée, celle qui l'intéresse, la destinée de son nom, que du temps, ce juge incorruptible qui fait justice à tous. »

Après cet exorde d'une majesté si calme, abordant la question, Mirabeau nia que le *Corps législatif* fût *tout le pouvoir législatif* ; il rappela qu'aux termes de la Constitution, le roi participait à ce dernier pouvoir, puisqu'il était armé du *veto*

et que la loi n'existait qu'à la condition d'avoir été sanctionnée par lui. Il ne fallait donc pas venir prétendre, comme avait fait Barnave, qu'à l'Assemblée seule, en tant qu'organe de la volonté nationale, appartenait le droit de déclarer la guerre ou de faire la paix.

Mirabeau continua sur ce ton, uniquement préoccupé en apparence du désir de ne vaincre que par la logique, mais de loin en loin emporté par sa passion, dont le bouillonnement intérieur se répandait en exclamations rapides, en phrases entrecoupées, en regards et en paroles de flammes adressés à Barnave. « Ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière. Sur cela, je vous arrête. — Je vous rappelle à l'ordre. — Vous avez forfait à la constitution.... Vous ne répondez pas.... »

Pendant ce temps, on s'agitait au dehors, on s'inquiétait de la discussion, de son résultat: Eh bien! quelles nouvelles? Et des personnes placées auprès des croisées descendaient avec un fil des espèces de bulletins qui faisaient connaître la fluctuation des opinions, et qui sur-le-champ copiés, passés de main en main, éveillaient parmi la foule l'espérance ou la crainte.

Au nombre de ceux qui soutenaient la doctrine de Mirabeau, il y avait Custine, Cazalès, Clermont-Tonnerre, le comte de Montlosier, l'abbé de Montesquiou, le cardinal de Boisgelin, et un personnage plus important qu'eux tous, Lafayette: Mirabeau, en terminant, les compromit avec lui par d'habiles éloges. Dans nos rangs, dit-il, « vous verrez des hommes dont le nom désarme la calomnie et dont les libellistes les plus effrénés n'ont pas essayé de ternir la réputation; des hommes qui, sans tache, sans intérêt, sans crainte, s'honoreront jusqu'au tombeau de leurs amis et de leurs ennemis. »

Plusieurs historiens assurent qu'entraînée, l'Assemblée donna raison à Mirabeau: c'est une erreur. Le premier article du projet de décret que Mirabeau avait présenté était ainsi conçu:

« Le droit de faire la guerre et la paix appartient à la nation; l'exercice de ce droit sera délégué concurremment au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif. »

Or, cette dernière disposition qui constituait la partie essentielle du plan de Mirabeau, cette disposition dont le vague et l'obscurité avaient été signalés par Barnave comme cachant un piége, l'Assemblée la rejeta, et elle adopta, sur la proposition d'Alexandre de Lameth, amendée par Fréteau, l'article suivant, qui était tout autre, puisqu'il en résultait, sans équivoque possible: pour l'Assemblée, le droit de *décider;* pour le roi, celui de *proposer* et de *sanctionner* seulement.

« Le droit de la paix et de la guerre appartient à la nation. *La guerre ne pourra être décidée que par un décret de l'Assemblée nationale* qui sera rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et qui sera consenti par lui. »

Il est vrai que, se jugeant à demi vaincu, Mirabeau eut l'adresse, pour masquer sa défaite, de se rallier au dernier moment à ce système, en faveur duquel il osa prétendre « qu'il combattait depuis cinq jours. » Mais ce n'était là qu'une manœuvre parlementaire destinée à donner le change à l'opinion; et la preuve, c'est que plus tard Mirabeau, en faisant imprimer son discours à l'adresse des administrateurs de département, eut soin d'y changer un grand nombre de passages et de le modifier dans le sens du vote de l'Assemblée. Malheureusement, sa harangue se trouvait au *Moniteur*, telle qu'il l'avait prononcée. On pouvait donc confronter les deux versions, noter les altérations intentionnelles et en dévoiler l'artifice. C'est ce que fit Théodore de Lameth. Armé d'une lettre dans laquelle M. de Marcilly, rédacteur du *Moniteur*, déclarait d'une manière péremptoire que c'était sur le manuscrit même de Mirabeau que son premier discours et sa réplique avaient été *littéralement* imprimés dans le journal officiel, Théodore de Lameth publia un écrit que des citations textuelles, mises en regard et contradictoires, rendaient accablant pour Mirabeau.

Ce qu'il est juste de dire, c'est qu'à part le point principal, celui autour duquel presque toute la discussion avait roulé, son plan passa. Il fut décidé que le roi serait chargé de veiller à la sûreté extérieure du royaume, de conduire les négociations, d'en choisir les agents, d'entretenir au dehors les relations politiques, de faire des préparatifs de guerre proportionnés à ceux des États voisins, de distribuer ainsi qu'il le jugerait convenable les forces de terre et de mer.

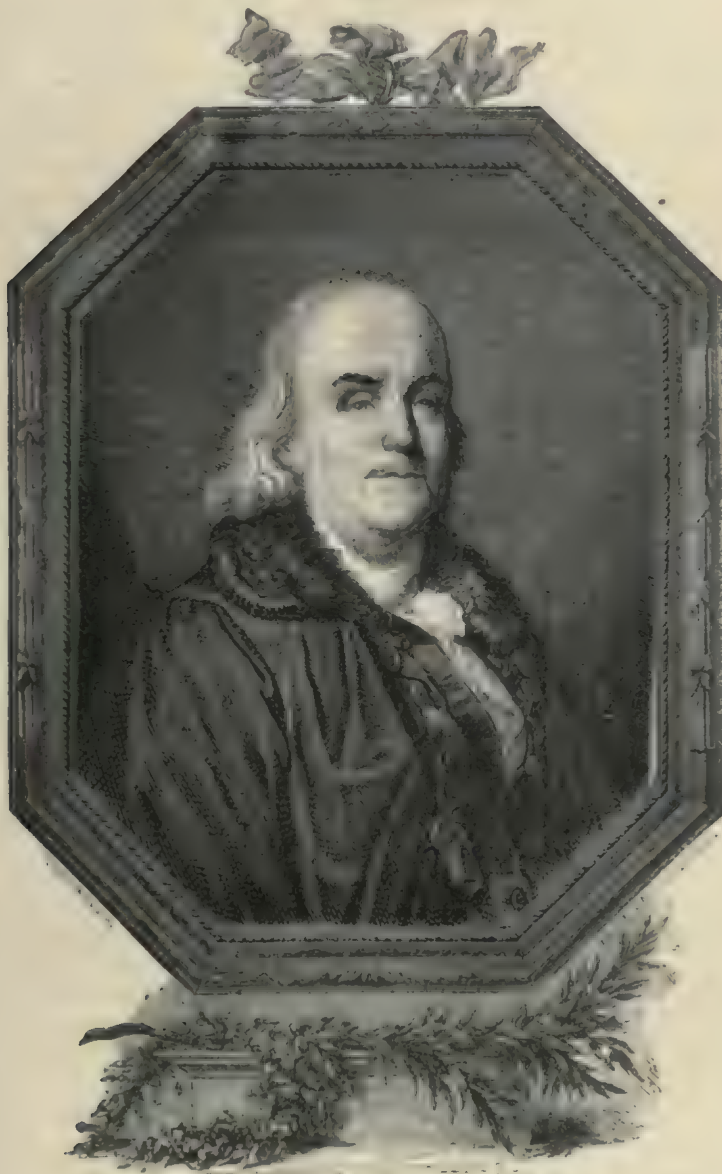
Au fond, la victoire n'était complète ni pour l'un ni pour l'autre parti: chacun d'eux le sentait, et cependant chacun d'eux s'affirma vainqueur. « Le voilà donc prononcé, s'écriait le *Journal du Diable*, ce décret qui devait assurer à jamais le bonheur des Français! Ce n'a pas été sans peine que les amis de la liberté ont remporté la victoire. Mais est-elle entière? n'a-t-on pas trop accordé au monarque? Cette idée me glace d'effroi. »

De son côté, le grave et mélancolique Loustalot gourmanda la joie populaire. Toujours vigilant quand trop de confiance menaçait d'aveugler le peuple, toujours inébranlable quand le souffle de la place publique agitait autour de lui toutes choses, il critiqua ce décret dont on affectait de tant se réjouir, avec beaucoup de profondeur et une sorte de tristesse solennelle. Peu rassuré par ce droit de décider la guerre qu'on ne reconnaissait aux représentants du peuple qu'en le subordonnant à une proposition formelle du roi, il demanda si l'on était bien sûr que le roi entreprendrait toutes les guerres nécessaires; qu'il ne s'entendrait pas avec les princes étrangers, soit pour vendre nos possessions, soit de manière à les laisser envahir. Quant aux abus possibles de la faculté qu'on accordait au monarque de conduire la guerre, il cita des exemples frappants: « Le saint roi David aperçoit une femme dans le bain; il la trouve belle, c'est la femme d'un brave officier qui est à l'armée; il l'enlève et écrit au général Joab d'exposer Urie, cet officier, à la tête des combattants, afin qu'il soit tué. Joab, fidèle exécuteur des volontés du roi David, donne un assaut dans lequel il est repoussé, mais où Urie périt avec beaucoup d'autres Hébreux. Joab envoie un messager dire au roi qu'il a reçu un échec considérable; mais, ajoute-t-il, en s'adressant au messager, si vous voyez que le roi soit marri de ce que nous avons approché des murailles, *dites-lui qu'Urie est mort.* Voilà comment la guerre met la vie et la propriété la plus sacrée des citoyens à la merci des passions du prince. »

Mirabeau une fois suspect, le déchaînement contre lui devint général, et d'autant plus implacable, que partout, dans ce moment, le vent était à la colère; car ce fut précisément à l'époque du débat célèbre qui vient d'être rapporté, que les *Actes des Apôtres* furent brûlés en pleine rue, que les patriotes firent invasion au petit café de Foy et chez le libraire Gatey, en chassèrent les aristocrates, et, comme le dit l'*Observateur*, purifièrent l'air de ces lieux avec de l'encens. Autre cause de désordre: le bruit s'était répandu que les ennemis de la Révolution avaient résolu de livrer Paris à des bandes de brigands, et, trop crédule, le peuple s'était mis à faire lui-même la chasse aux voleurs, protégés, disait-on, par le Châtelet. Deux de ces malheureux furent pendus sans forme de procès, au *marché Neuf*, à un poteau élevé de six pieds; un troisième, qui résistait, fut assommé à coups de pierres, et on

l'achevait, lorsque Lafayette, survenant tout à coup, saisit de sa main le meurtrier, le traîne au Châtelet, revient au milieu des forcenés, et leur dit : « Vous êtes des assassins ! » et est applaudi par la foule. Que pouvait-il y avoir de commun entre tout cela et la *grande trahison du comte de Mirabeau?* Cependant, Camille Desmoulins ne craignit pas d'insinuer que ce tumulte était un complot préparé pour égarer l'esprit du peuple à la poursuite de chimères, et « détourner sur le Châtelet, sur les voleurs, les regards trop curieux qu'il attachait sur certains membres de l'Assemblée. » Il était passé le temps où Camille s'honorait de boire à Versailles le vin de Champagne du grand orateur, le temps où il aimait à l'appeler devant tous *mon cher Mirabeau*. Maintenant, il était des premiers à parler de l'*or de Philippe*, et, de son léger carquois, il tirait, pour en percer son ancien hôte, les plus aiguës de ses flèches :

« Mirabeau a dit que c'était à Carthage, à Rome que des



BENJAMIN FRANKLIN

citoyens tels qu'Annibal et César étaient dangereux. Donner un roi, de peur qu'il n'en vienne un ! Ce beau raisonnement me rappelle celui de *Champagne :*

> *Champagne* un beau matin reçut cent coups de gaule
> Que depuis plus d'un an lui promettait *La Fleur*.
> « Dieu soit loué, dit-il, en se frottant l'épaule,
> Me voilà guéri de la peur. »

Toutefois, et quelque irrespectueux que fussent les écarts de sa verve, Camille Desmoulins ne pouvait se résoudre à frapper d'un arrêt définitif un révolutionnaire tel que Mirabeau : « Il nous faudrait l'évidence même pour crier, avec ce peuple mobile, à la corruption; mais la méfiance est mère de la sûreté. »

Ce langage était à peu près celui des auteurs de la *Chronique de Paris :* « Nous ne crierons pas à la corruption, mais nous dirons à M. de Mirabeau que le sentiment de la liberté ne saurait exister sans l'inquiétude et la défiance....

C'est dans un nouveau combat qu'il réparera sa gloire. Nous l'attendons sur la brèche.... Nous le verrons encore sortir de la salle aux acclamations de ce même peuple qui le maudissait samedi. »

Fréron, dans sa *feuille*, qui venait de paraître, ne se crut pas tenu à tant d'égards : « Mirabeau, Mirabeau! moins de talents et plus de vertu, ou gare à la lanterne! »

Quelques jours après, faible et malade, l'œil voilé, le visage flétri, l'âme évidemment oppressée, Mirabeau se présenta de nouveau à la tribune. Cette fois, on fit silence, et lui, d'une voix brisée à laquelle on savait tant d'autres accents :

« Franklin est mort.... Il est retourné au sein de la divinité qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe des torrents de lumière. Le sage que deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine.... Assez longtemps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites : les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs.... Le Congrès a ordonné dans les quatorze États de la confédération un deuil de deux mois pour la mort de Franklin. Ne serait-il pas digne de nous, messieurs, de nous unir à cet acte religieux?... L'antiquité eût élevé des autels à ce vaste et puissant génie qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans.... Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin. »

Cette belle motion fut adoptée, et la France donna au monde le spectacle d'un grand peuple portant le deuil d'un grand homme, né au loin. Mais le Mirabeau qui avait proposé cela, quel était-il? Était-ce bien le protégé du comte de La Marck, le débiteur insolvable libéré par Fontanges, l'orateur aux gages de la cour? Non, non : il avait abandonné le séjour de la terre et pris pour un instant son vol vers les cieux, l'esprit de cet être inconcevable en qui se trouvèrent confondus toutes les misères de la nature humaine, tous ses délires, toutes ses grandeurs, et qui fut tel que, si on l'admire, on en rougit; mais que, si on le méprise, on en pleure.

CHAPITRE XI

LES CALVINISTES A NIMES



E signal sera l'horloge du Palais, lorsqu'elle sonnera la grande cloche, au point du jour. » Voilà comment, sous Charles IX, le duc de Guise annonça aux siens les *Matines parisiennes*. Il n'y eut personne pour annoncer avec cette précision terrible les *Matines nîmoises*, qui furent, à plus de deux siècles d'intervalle, une seconde Saint-Barthélemy en sens inverse, mais provoquée violemment cette fois, faisant suite à un combat, et où, par un subit, par un épouvantable renversement des rôles, les bourreaux se trouvèrent être les victimes.

On peut bien préparer un vaste massacre, en accumulant les insultes, en attisant les haines, en versant le fiel goutte à goutte dans les âmes; mais envisager d'un œil calme l'égorgement d'une population tout entière, mais combiner de sang-froid les horreurs dont un tel drame devra se composer, mais agiter d'avance au fond de son cœur la cloche qui sonnera tant de funérailles..., il y a là une puissance de scélératesse dont, pour l'honneur de l'espèce humaine, il ne faut pas trop se hâter de croire les hommes capables. La Saint-Barthélemy elle-même ne fut que le résultat d'une préméditation très-courte, interrompue, dans Charles IX, par des alternatives d'effroi, de remords anticipés et de fureurs. A Nîmes, quoi qu'en aient pu dire les deux partis contraires, trop prompts à se renvoyer l'un à l'autre le crime d'un complot lentement mûri et ayant pour objet bien déterminé le massacre d'une moitié de la ville, à Nîmes, tout vint d'une rixe misérable. Pourquoi non? Quand la mine est chargée, est-ce que, pour la faire sauter, il ne suffit pas d'une étincelle?

La légion nîmoise s'était d'abord recrutée de protestants et de catholiques fraternellement rapprochés et confondus; mais, travaillée par le fanatisme, elle ne tarda pas à se diviser en compagnies protestantes et en compagnies catholiques, celles-ci désignées sous le nom de *compagnies de la Croix*. Quant aux cocardes blanches, si chères aux fanatiques, elles n'avaient disparu, depuis une proclamation du roi qui les proscrivait en termes décisifs, que pour faire place à des houppes rouges, signes de reconnaissance et de ralliement dont tous les ultra-catholiques convinrent.

En dehors de la légion nîmoise, le service extérieur de la ville et la protection de la campagne avaient donné naissance à une compagnie de dragons volontaires, mi-partie de catholiques tolérants et de calvinistes, qu'unissait l'amour de la Révolution. C'était une troupe leste, riche et brillante, fort en faveur auprès du corps électoral, parce qu'il était patriote, odieuse aux officiers municipaux, parce qu'ils étaient contre-révolutionnaires, et que les houppes rouges poursuivaient d'une animosité jalouse. Chaque jour, des querelles, un échange de propos injurieux, des menaces. L'habitude où étaient les cultivateurs nîmois de ne manger à leur déjeuner qu'un oignon blanc et du pain, leur avait fait donner le surnom de *cebets*, et cette désignation, appliquée par les protestants aux ultra-catholiques, retentissait aux oreilles de ces derniers comme une mortelle offense. A leur tour, ils n'épargnèrent rien pour humilier leurs ennemis : témoin le rendez-vous assigné un jour aux *cebets*, sur la place des Récollets, d'où ils devaient partir montés sur des ânes, et parodier ainsi les promenades militaires des dragons.

Tout concourait donc à aigrir les esprits; mais ce qui envenima le plus la situation, ce fut la part que les autorités du lieu prirent à ces déchirements. Dans son imprudente partialité, le corps municipal alla jusqu'à interdire les patrouilles des dragons volontaires. Les électeurs, alors assemblés pour élire les membres du département, s'irritèrent de cette interdiction, dont les défiances de toutes parts répandues exagéraient la portée et empoisonnaient la source. Un club, de formation récente, le *club des Amis de la Constitution*, prit parti contre la municipalité avec emportement : le 13 juin arriva.

Ce jour-là, une compagnie protestante, celle qui était de garde à l'Hôtel de Ville, se trouva triplée, soit que le hasard en eût décidé ainsi, soit que l'accroissement continu des alarmes eût amené un redoublement de précautions. Il est certain que, chacun sentant approcher l'orage, la ville était pleine de ce vague effroi qui précède ordinairement les grandes catastrophes.

Dans l'après-midi, à l'issue d'une réunion de houppes rouges, au sortir de l'église des Dominicains, leur rendez-vous favori, Froment-*Tapage* fut remarqué tenant à la main une énorme dame-jeanne remplie de vin, et versant à boire

aux *cebets*. A ces dangereuses largesses, il mêlait des exhortations plus enivrantes que le vin. « Allez, disait-il, allez dans toute la ville, et les dragons que vous rencontrerez hors de leur poste, désarmez-les. » Des dragons furent, en effet, sinon désarmés, du moins menacés de l'être. A ceux qu'on aperçut, on cria : « Vous n'avez pas le droit de porter un sabre! nous vous le ferons bientôt quitter. »

Vers six heures du soir, un volontaire à houppe rouge se présente à la porte de l'Évêché : il demande à entrer, ou qu'on fasse sortir un poste de douze dragons qui stationnaient en ce moment dans la cour. Sur le refus qu'il reçoit, il se retire, revient bientôt après, suivi de deux camarades, et remet au suisse, pour le chef du poste, un billet sur lequel ces mots étaient tracés : « Le suisse de l'Évêché est averti de ne plus laisser entrer les dragons, passé ce soir, sous peine de la vie. » Dans un mémoire publié depuis, Froment prétendit que le porteur du billet fatal agissait de concert avec les dragons; mais cette assertion, si invraisemblable de sa nature, fut démentie par une foule d'écrasants témoignages. Arrive le chef du poste : une altercation s'engage; des hommes à houppe rouge, postés dans le voisinage, accourent enflammés de colère. Si les premiers qui parurent avaient des armes à feu entre les mains, on en peut douter; mais qu'ils portassent des sabres, c'est ce qu'avoua lui-même un des héros du parti ultra-catholique, le baron de Marguerittes, maire de Nîmes. Il reste avéré, d'autre part, que des pierres furent lancées, que le cri *aux armes!* retentit. Se voyant ainsi pressés, les dragons firent une décharge; survinrent des houppes rouges, armés de fusils cette fois, et qui ripostèrent : le combat avait commencé; le sang coulait.

Sur ces entrefaites, Saint-Pons, major de la légion nîmoise, rencontre deux officiers municipaux et les entraîne vers la place de l'Évêché, à la tête d'un détachement de la compagnie protestante n° 1, de garde à l'Hôtel de Ville. On atteint la place, que déjà, par les trois rues qui y aboutissent, les houppes rouges avaient inondée. La mêlée devient générale; plusieurs tombent mortellement frappés, et, parmi les victimes, un légionnaire de la première compagnie, tué du haut d'une fenêtre de la cure.

De la maison Froment, située près de l'église des Dominicains, on communiquait avec les remparts et aussi avec les tours du château. Ce fut là que les houppes rouges établirent leur quartier général; ce fut là que Froment, Folacher et Descombiés, prévenus de tout dès le commencement de l'action, organisèrent, avec autant d'intelligence que de vigueur, la défense et l'attaque. La maison de Froment, la partie des remparts sur laquelle cette maison s'ouvrait, la porte des Carmes, attenante à l'église des Dominicains, et enfin les tours du château, devinrent autant de postes militaires que les houppes rouges occupèrent.

Mais, en attendant qu'on vînt les y forcer, la désolation régnait dans toute la ville, et des scènes d'horreur y préludaient à un massacre général. Un protestant, nommé Jalabert, septuagénaire, fut arraché de sa maison, traîné impitoyablement dans la rue, mutilé à coups de sabre et laissé mourant sur le pavé. Un autre vieillard, nommé Astruc, coupable du même crime, d'être calviniste, ne fut pas mieux protégé par ses cheveux blancs : assommé à coups de fourche, il fut achevé d'un coup de fusil. Un dragon ayant été égorgé, on lui coupa le doigt pour avoir un diamant qui y brillait, et on jeta le cadavre dans un fossé. Deux fois le drapeau légal fut arboré et porté vers les tours du château par un officier municipal que poussait en avant une escorte protestante : deux fois les houppes rouges se précipitèrent sur l'escorte, la firent reculer et enlevèrent le drapeau. Ce fut dans la première de ces deux tentatives avortées que l'abbé de Belmont, qu'on avait contraint de se charger du drapeau, et qui marchait à contre-cœur, reçut entre les épaules un coup de crosse qui lui fit vomir le sang, tant était inexorable la fureur qui emportait l'un et l'autre parti!

Les soldats de Guyenne, sans aucun entraînement religieux, mais par zèle pour la Révolution, s'étaient mis du côté où elle était, c'est-à-dire du côté des non-catholiques : formidable poids tombé tout à coup dans un des plateaux de la balance! Et puis, des dix-huit compagnies sur lesquelles il semblait que les ligueurs pussent compter, trois seulement donnèrent. Mais le désespoir est une force : les catholiques qui prirent part à la lutte y apportèrent un courage farouche; la fureur de leurs ennemis s'en accrut, et le sang ruissela par toute la ville. Tavannes a écrit, en parlant de la Saint-Barthélemy : « La colère et la mort couraient les rues en telle horreur, que Leurs Majestés, qui en étaient les auteurs, ne se pouvaient garder de peur dans le Louvre. » Quoique très-braves, Froment et Descombiés ne virent pas sans effroi l'abîme béant; ils écrivirent à la hâte, demandant du secours à de Bouzols, commandant en second du Languedoc, l'homme du roi; mais les deux exprès furent arrêtés à Véhaut par les protestants.

La nuit vint, nuit de douleur amère pour les uns, et pour les autres d'effroyable attente. Les femmes et les enfants veillèrent dans les larmes; les hommes se préparèrent aux désastres prévus du lendemain.

Le lendemain, en effet, l'incendie, loin de s'éteindre, se trouvait avoir gagné de proche en proche. Ce n'était plus Nîmes seulement qu'embrasait le génie des guerres civiles, c'était la campagne des environs. Le bruit que les protestants massacraient les catholiques avait été répandu par des houppes rouges à Bouillargues, à Monduel; et les habitants de ces deux villages dévots s'avançaient en armes sur le chemin de Beaucaire à Nîmes, bientôt rejoints par ceux de Redessan et de Marguerite. Ils avaient soif de vengeance. Les passants, ils les arrêtaient : « Êtes-vous catholiques? » Qui répondait « non » était mort.

De leur côté, les protestants des Cévennes, de la Vaunage et de Gardoneuque accouraient.

La différence fut que ceux-ci entrèrent dans la ville, tandis que les premiers rebroussèrent chemin à la voix de quelques catholiques patriotes de Nîmes, dépêchés vers eux et qui leur dirent : « On vous trompe; il ne s'agit que d'une contre-révolution tentée par le clergé et le parlement. » Il n'en fallut pas davantage, preuve éclatante du pouvoir de l'esprit nouveau, même sur les recrues du fanatisme! Et ce qui est plus remarquable encore, ce qui veut être rappelé comme un signe des temps, ce qui montre bien que les guerres de religion touchaient à un de leurs derniers drames, il arriva qu'à tous ces rudes enfants de Calvin, volant au secours de leurs frères, beaucoup de catholiques n'hésitèrent pas à s'unir. A la tête de plusieurs des bandes en marche contre les ligueurs de Nîmes, qui aperçut-on? des prêtres : Brémond, par exemple, curé d'Anduze; Boulet, curé de Puèchedron; Chabert, curé de Boissière; Solier, prieur de Cologne.

A trois heures, l'armée auxiliaire était rangée en bataille sur l'esplanade. Elle y resta quelque temps calme, immobile, laissant douter si ce qu'elle apportait c'était la guerre ou la paix. Devant chaque village se tenait le maire, revêtu de son écharpe. Soudain des détonations sont entendues; vingt-cinq hommes tombent sous les coups d'ennemis invisibles; un officier municipal de Saint-Côme gît étendu sans mouvement

aux pieds des siens. Par qui furent tirés les coups de fusil? on l'ignore; mais ils partirent du couvent des Capucins et devinrent le signal d'une affreuse boucherie. Le couvent est assailli dans un indescriptible élan de fureur. Ceux du dedans poussent de grands cris, sonnent le tocsin; mais la porte du couvent vole en éclats, et le carnage commence. Plusieurs hommes à houppe rouge furent tués. On massacra cinq religieux. L'un d'eux avait été signalé comme distributeur de pamphlets gonflés de venin : la haine qu'il inspirait chassa bien loin le respect dû à ses quatre-vingts ans, et des forcenés coururent le hacher dans son lit à coups de sabre. La pharmacie du couvent fut dévastée; la bibliothèque, dont une partie venait de Fléchier, fut mise en lambeaux; et le lendemain, dans l'église, on voyait du sang à l'entrée de la sacristie, du sang devant le chœur, du sang sur les marches de l'autel, et jusqu'au caveau une traînée de poussière indiquant le chemin suivi par les cadavres. Le vol n'eut point de place en ces scènes horribles. Seulement, un ciboire fut dérobé dans la sacristie par un brigand de Sommières, mêlé aux envahisseurs; mais on arrêta ce misérable et on le jeta en prison.

Bientôt, Nîmes n'offrit plus que le spectacle d'une ville prise d'assaut. Aux cris de la vengeance victorieuse, aux lamentations des mourants, aux gémissements des femmes éperdues, l'artillerie était venue ajouter son retentissement lugubre. Retranchés sur les remparts, dans les tours du château, dans le couvent des Dominicains, où une porte intermédiaire enfoncée leur avait donné accès, Folacher, Descombiés, les deux Froment et leur troupe, déployaient une résolution désespérée. Des témoins nombreux ont affirmé que, de ces divers postes, des houppes rouges avaient fait feu, même sur des citoyens isolés et sans armes.

Ailleurs, on ne combattait plus, on tuait, l'ivresse du meurtre s'étant, comme il arrive, emparée des vainqueurs. Malheur aux houppes rouges qui tombaient sous la main des maîtres du pavé! on les immolait, non plus par nécessité, mais par vengeance. Il y en eut trois cents qui, ce jour-là, périrent de cette manière, dont cent cinquante-trois bien connus; et cependant, pour empêcher qu'on ne sût les noms et le nombre des victimes, on avait soin de couvrir de chaux les cadavres!

Dans la soirée, un officier des grenadiers du régiment de Guyenne s'approcha des tours en agitant un drapeau blanc. Il venait proposer la paix. Aussitôt, Froment prit la plume et écrivit la lettre suivante, qu'il remit au valet de Descombiés.

A monsieur le commandant des troupes de ligne, pour communiquer aux légionnaires campés à l'esplanade.

« Monsieur,

« On vient de nous dire que vous proposez la paix. Nous l'avons toujours désirée, et jamais nous ne l'avons troublée. Si ceux qui sont la cause des troubles affreux qui règnent dans la ville veulent mettre fin à leur coupable conduite, nous offrons d'oublier le passé et de vivre en frères. Nous sommes, avec la franchise et la loyauté de bons patriotes et de vrais Français, vos très-humbles serviteurs.

« Les capitaines commandant les tours du château. »

Quelque provoquant que fût ce langage, dont la fierté touchait à l'insolence, les électeurs, assemblés pour veiller au salut de Nîmes, chargèrent trois commissaires d'entamer une négociation, et Froment reçut prière, par le trompette de la ville, de se rendre dans la rue du Collége. Il y alla suivi de Descombiés, et là des propositions de paix leur furent faites par le président du département, Chabaud de La Tour, lequel était assisté de trois électeurs, de quatre officiers municipaux, et tenait un drapeau blanc à la main. Froment posa, comme condition première, la retraite des protestants étrangers. Il y eut quelques pourparlers, mais enfin il fut convenu que les hostilités cesseraient; que les membres des deux partis seraient mis sous la sauvegarde de la loi, de l'assemblée électorale, de la municipalité, et que le régiment de Guyenne veillerait seul à la sûreté publique.

« Les commissaires — ajoute Froment, au récit de qui sont empruntés ces détails — se rendirent aux casernes pour faire cesser le feu des protestants. Nous défendîmes de notre côté de tirer davantage. Les commissaires revinrent dire que tout était fini. Descombiés et moi, nous étions sur le point de nous rendre à l'assemblée électorale pour y annoncer la paix, et je rentrais chez moi pour m'habiller, lorsque les coups de canon redoublent. Un enfant m'apporte un boulet qui venait de frapper la façade de ma maison. Je cours à la fenêtre et j'aperçois des protestants armés qui criaient : *Feu! feu! sur le pouf rouge!* »

Ce fut seulement alors, d'après Froment, que lui et les siens se décidèrent à recommencer le combat.

Ainsi, tout n'aurait été, de la part des électeurs, qu'infâme perfidie! Mais non : cette supposition que, d'ailleurs, l'ensemble des témoignages repousse, est démentie par les lois de la vraisemblance. Car, alors même que rien ne serait à reprendre à l'exactitude de la relation de Froment, si intéressé à noircir la conduite de ses ennemis, la violation d'un pacte conclu au sein du chaos ne se peut-elle donc expliquer que par l'hypothèse d'une trahison exécrable, lorsque l'explication est fournie par le chaos même?

Quoi qu'il en soit, les hommes à houppe rouge étaient rentrés à la hâte dans leurs retranchements, bien résolus à s'y maintenir jusqu'à la mort. La mort vint et les enveloppa. Ne pouvant tenir contre le canon, les survivants essayent de se sauver, les uns par les remparts, les autres par les toits, et de tous les côtés ce sont des pointes de baïonnettes qui les reçoivent ou des balles qui les atteignent. Les chefs parvinrent, pourtant, à s'évader, à l'exception de Froment-*Tapage*, qui paya de sa vie l'importance funeste de son rôle. Quelques-uns, en se réfugiant dans le couvent des Dominicains, y firent entrer avec eux l'épouvante et la ruine.

On ravagea cet établissement, on ravagea le collége. Les religieux fuyaient : un d'eux, le P. Thibault, n'échappa à la fureur de ceux qui le poursuivaient qu'en feignant d'avoir été frappé et en se jetant la face contre terre. Mais l'esprit de meurtre n'était pas sur ce seul point, il était partout. On fouilla quelques maisons où l'on espérait trouver des *coupables*, et, faute de pouvoir les ensanglanter, on les pilla. Gas, le cantinier des houppes rouges, fut découvert dans son asile et mis en pièces. Un catholique suivait un de ses amis, protestant, qui lui avait promis de le sauver s'il se joignait aux vainqueurs, s'il s'associait à leurs vengeances. Chemin faisant, les deux auteurs de ce pacte impie rencontrent un homme à houppe rouge. « Allons! voici le moment! Tue ce papiste! » crie le protestant au catholique. Le malheureux qu'on menaçait lève les yeux sur son coreligionnaire, et s'écrie : « Puisque je suis perdu, sauve ta vie et prends la mienne! » Celui-ci, égaré par la peur, lâche le coup et la victime tombe. En rentrant chez lui, le meurtrier fut saisi d'un tel accès de douleur et de remords, qu'il se coucha pour ne plus se relever.

Terribles sont assurément les passions politiques; mais

quand elles s'allient à des colères religieuses, qui dira de quel zèle exterminateur elles sont capables? qui dira combien profondément il est possible de haïr ses semblables quand on les hait pour le compte de Dieu, que ce Dieu soit celui d'Ignace ou celui de Calvin?... Les auteurs ultra-catholiques ne portent pas à moins de huit cents le nombre de ceux des leurs qui périrent à Nîmes dans les trois fatales journées. Si ce chiffre est exact, ce serait plus de sang, proportion gardée, que la Saint-Barthélemy n'en fit verser à Paris, où il y eut quatre mille morts, selon Brantôme; trois mille, selon d'Aubigné; et deux mille seulement, selon Tavannes. Mais à Nîmes, du moins, on ne vit ni femmes grosses éventrées, ni enfants étranglés dans leur berceau, ni princes levant la dîme sur le saccagement des maisons de lapidaires, ni grands seigneurs mettant fin à leurs procès d'un coup d'épée Il se mêla même à tant d'horreurs des actes d'humanité dont le souvenir repose l'âme. Des catholiques reçurent chez leurs plus mortels ennemis une hospitalité discrète et généreuse. Vidal, procureur de la Commune, et l'officier municipal Laurens, durent la vie à Ribot, capitaine d'une compagnie protestante. Cachés, lors du commencement des troubles, dans le cabaret de Gas, ils avaient ensuite changé d'asile, et découverts, ils allaient être immolés, lorsque Ribot intervint et les sauva.


JEAN CALVIN

Du reste, le parti qui venait d'être vaincu dans Nîmes exerça de cruelles représailles dans les campagnes. Un pauvre jardinier, âgé de soixante-dix ans, fut massacré comme il allait faucher son fourrage. Un jeune homme qui lavait tranquillement de la laine à une lieue de la ville, eut le même sort. Sur le territoire de Saint-Bonnet, un vieillard nommé Maigre et son fils aîné furent égorgés par des catholiques, qui jetèrent les corps dans la rivière du Gardon. C'étaient d'honnêtes protestants, qui faisaient vivre par jour deux cents familles et passaient pour les bienfaiteurs de la contrée

Le corps électoral s'était appliqué de son mieux à rendre la tranquillité à la ville : il ne le put faire avec succès que le 15 juin. Le 16, dix-neuf compagnies catholiques furent supprimées; on proclama la paix; les légions réunies se fédérèrent sur l'esplanade, et les tombereaux parcoururent la ville pour enlever les cadavres.

CHAPITRE XII

LES JANSÉNISTES DANS L'ASSEMBLÉE



ANDIS que les adorateurs du Dieu de Calvin triomphaient à Nîmes dans le sang, une victoire inattendue, plus apparente que réelle, était remportée à Paris par les sombres disciples de Jansénius.

Supposez qu'en 1790 quelque étranger, quelque penseur, placé en dehors du tourbillon des passions contemporaines, fût entré dans l'Assemblée nationale, sans autre but que d'y étudier le jeu des partis, quel n'eût pas été, au premier abord, son étonnement! Pourquoi, sur les bancs de la gauche, ces austères visages de moines à côté de ces figures épanouies de philosophes épicuriens et d'hommes de cour? A quelle mystérieuse attraction pouvait avoir obéi Camus, par exemple en allant s'asseoir si près de Mirabeau, si près d'Alexandre de Lameth et de Barnave? N'était-ce pas chose singulière, inconcevable presque, que Saint-Cyran et Voltaire amenés à communier ensemble, au sein de la Révolution?

Cela fut, pourtant. Oui, des esprits d'un scepticisme aimable ou déréglé se trouvèrent faire cause commune avec des âmes attristées par des croyances intolérantes et dures; des hommes qui avaient grandi dans la haine des prêtres, qui se moquaient du paradis et regardaient Dieu comme un préjugé, s'allièrent sans façon à des hommes qui rêvaient de l'enfer, et tel que les impiétés de Diderot avaient charmé, prit pour compagnons d'armes, dans le grand combat, de pieux personnages, en qui vivaient, inaltérables, les traditions de Port-Royal.

Qu'on se rappelle en quoi consistait le jansénisme, et tout sera expliqué. Nous avons raconté ailleurs qu'un jour, à Port-Royal, Saint-Cyran et Antoine Le Maître étant à s'entretenir des choses du ciel, ils furent tout à coup interrompus par un cri perçant, le cri d'un villageois qui appelait au secours pour sa femme en couches dont l'enfant venait de mourir, et que, là-dessus, Antoine Le Maître, ayant demandé quel était le sort des enfants ramassés par la mort au seuil même de la vie, Saint-Cyran lui fit cette sinistre réponse : « Il est certain que le diable possède l'âme d'un petit enfant dans le ventre de sa mère. » Tout le christianisme interprété à la façon de Luther et de Calvin était là, et là aussi était tout le jansénisme. Jansénius et Saint-Cyran n'étaient-ils pas venus affirmer, après Luther et Calvin, que le péché originel a fondamentalement corrompu la nature humaine; que l'abus du libre arbitre dans notre premier père a, dans l'innombrable foule de ses descendants, dépravé et détruit le libre arbitre à jamais; que nul ne peut par ses propres mérites arriver au salut; que ceux-là seuls échappent à la prise de Satan qui ont été rachetés par le sang du Christ, qui ont reçu la *grâce*, don sans égal, faveur spéciale accordée aux uns d'avance, et d'avance refusée aux autres, en vertu d'un arrêt arbitraire et insondable de la puissance divine?

Que résultait-il de cette lugubre doctrine qui, ne voyant sur la terre que des élus et des réprouvés, prédestinait ces derniers à l'horreur d'une damnation éternelle, et faisait comme flotter le monde au dessus de l'enfer?

Ce qui en résultait? d'abord, un prodigieux abaissement de toutes les majestés de convention, nobles et princes. Ah! vous vous croyez mon supérieur parce que vous êtes le chef, parce que vous êtes le roi, parce que vous êtes l'empereur, parce que vous êtes le pape! Qu'importe, si vous n'avez pas la *grâce?* Sans la *grâce*, vous n'êtes plus que l'homme déchu, que l'héritier du crime d'Adam, que la proie prédestinée du démon; et moi qui ai la *grâce*, moi le pauvre pâtre de la vallée, le mendiant couvert de haillons, j'ai le droit de vous dire et je vous dis : Roi, devant qui l'on s'incline, puissant empereur, pontife auguste, tombez à mes pieds!

Mais, ce même fatalisme qui écrasait sous le niveau de l'universelle infortune toutes les distinctions sociales et qui creusait entre les élus et les réprouvés un épouvantable abîme, il conduisait à prendre son parti de l'état d'infériorité matérielle et morale où végète le plus grand nombre. Si la damnation, l'éternelle damnation avait un caractère fatal, y avait-il quelque raison pour qu'il n'en fût point de même de l'ignorance et de la misère? Ou plutôt, cet excès de fatigue auquel le gémissant troupeau des hommes est condamné, cette ombre épaisse dont l'intelligence du pauvre reste couverte depuis le berceau jusqu'à la tombe, l'ignorance et son avilissant empire, la faim et ses tourments, ne sont-ils pas une justification tragique de la théorie du péché originel?

Ainsi, négation de la légitimité des grandeurs terrestres et consécration de la condition misérable du peuple; en d'autres termes, exaltation du sentiment de l'égalité à l'égard des nobles, à l'égard des rois, et du sentiment de l'inégalité à l'égard du peuple, voilà les deux conséquences singulières, et en apparence contradictoires, qui, politiquement, découlaient du jansénisme.

Or, c'était de cette manière que les philosophes du dix-huitième siècle avaient compris la Révolution, et elle n'était pas entendue autrement par leurs nourrissons de l'Assemblée constituante, lesquels formaient, mêlés à quelques rares disciples de Rousseau, tout le côté gauche. Quoi de plus naturel, après cela, qu'une alliance politique entre les philosophes sceptiques de l'Assemblée et les jansénistes?

Mais une alliance n'est durable qu'à la condition de profiter aux deux parties : les jansénistes appuyant les philosophes en matière politique, les philosophes se laissèrent aller à appuyer les jansénistes en matière de théologie; et il advint que ceux en qui les sources de la foi étaient desséchées se joignirent avec une ardeur étrange à ceux qui ne demandaient qu'à les raviver. Régénérer l'Église, devint le mot d'ordre de tout un groupe de hardis penseurs accoutumés jusque-là au désir de la détruire.

Fréteau, Treilhard, Martineau, jansénistes bien connus, furent les membres influents du Comité ecclésiastique; mais c'était surtout à l'impulsion de Camus qu'il obéissait, Camus, la personnification la plus complète de la secte qu'avaient tant illustrée les Sacy, les Nicole, le grand Arnauld, et enfin Blaise Pascal.

Il n'en était pas de Camus comme de l'abbé Grégoire. En celui-ci, du moins, l'aménité du sourire se mariait à la sévérité d'un front plein de graves pensées et à l'éclair des yeux; c'était bien toujours Saint-Cyran, mais un Saint-Cyran ami des pauvres, ami des comédiens qu'on foulait aux pieds, et des juifs qu'on montrait du doigt, un Saint-Cyran protecteur des esclaves, et en qui brillait je ne sais quel charmant, quel

lointain reflet de la tendresse de Fénelon. Camus, au contraire, représentait le jansénisme sous tous ses aspects, même les moins aimables : il en avait la violence contenue, la rigidité, l'ascétisme à peine adouci par l'amour des lettres, et l'humeur factieuse unie à des mœurs imposantes. Personne n'était aussi propre que lui à l'accomplissement des devoirs qui veulent de l'exactitude ou de la vigueur; et l'Assemblée l'avait si bien senti, qu'elle lui avait confié de préférence le soin de percer le mystère dont les déprédations monarchiques s'enveloppaient. Qu'il y eût dans Camus ce fonds de dureté que les solitaires de Port-Royal avaient tiré de la nature de leur doctrine, cela n'est pas douteux; mais il y joignait le calme méprisant, l'intrépidité froide, le stoïcisme, qu'ils avaient déployés sous le bras d'airain de Richelieu. De lui, plus que de tout autre, vint cet ensemble de mesures législatives qui, sous le nom de *Constitution civile du clergé*, devait bouleverser l'armée des prêtres.

Les jansénistes, on le sait, n'allaient pas jusqu'à nier le pape, qu'ils prétendaient toutefois mettre en sous-ordre, à peu près comme les meneurs de la bourgeoisie révolutionnaire s'abstenaient de nier la royauté, qu'ils brûlaient cependant d'asservir. Camus et les siens n'eurent garde de dire qu'ils entendaient altérer l'établissement catholique, porter la main sur les droits du souverain pontife. Leur but, tel qu'ils le proclamèrent, était seulement de régler les rapports du clergé avec la constitution nouvelle, de ramener la justice dans l'administration ecclésiastique, de refaire la carte de l'épiscopat d'après les principes qui avaient servi à refaire celle de la France, et de donner à la hiérarchie cléricale la même base qu'à la hiérarchie politique : l'élection.

Il existait des évêchés qui embrassaient quinze cents lieues carrées, et d'autres qui n'en embrassaient que vingt; il existait des cures de dix lieues de circonférence, et d'autres qui contenaient quinze ou vingt feux : pourquoi pas un siége épiscopal par département? pourquoi pas une paroisse par commune?

Entre les mains du roi, ou plutôt, entre les mains des courtisans et des courtisanes, des ministres et de leurs maîtresses, l'abus du droit de collation était devenu si scandaleux qu'on pouvait citer tel évêque dont la mitre était le prix payé pour une nuit de débauche, et tel abbé qui devait son bénéfice à la protection amoureuse d'une prostituée à la mode : n'était-il pas temps de revenir aux mœurs de la primitive Église et de rendre au peuple le choix de ses pasteurs?

Il y avait des cures où un misérable revenu de sept cents livres était tout le salaire promis à de rudes travaux, et des bénéfices qui rapportaient jusqu'à douze mille livres de rente à l'oisiveté de leurs gras possesseurs : est-ce qu'elle était un article de foi, cette répartition inique?

En posant de pareilles questions, le Comité ecclésiastique n'empiétait certes, ni sur l'autorité papale, puisque les dignitaires ecclésiastiques, *choisis* jusqu'alors par le roi, n'avaient jamais reçu du pape que l'*institution;* ni sur la juridiction de l'Église, puisqu'une nation ne saurait, sans abdiquer, renoncer « au droit de modifier le *matériel* du culte, de changer l'état *temporel* des ministres de la religion et d'altérer les formes *extérieures* suivant lesquelles ces ministres doivent propager la doctrine. » Mais quoi! cette Église, à qui Grégoire VII avait légué son immortel orgueil, et qui, depuis tant de siècles, se plaisait à peser sur la tête des maîtres de la terre, pouvait-elle tout à coup descendre à obéir? Était-il permis d'espérer qu'elle se mettrait au pas du siècle en marche, elle, dont il semble que Josué ait voulu autrefois caractériser d'avance le fol empire, lorsque, d'un geste impie, il ordonna l'immobilité au soleil? Est-ce que les jésuites n'étaient pas là, toujours là, inflexibles dans leur souplesse immense, et la main étendue sur le monde? Ah! comme au temps de Philippe le Bel, la résistance était toute prête; et il se trouva cette fois que l'indomptable génie de Boniface VIII avait passé les monts!

Ce fut le haut clergé (et rien n'était plus digne de lui) qui donna le signal d'un soulèvement. On parlait d'interdire aux prêtres de bonne maison le luxe, l'avarice, l'or avec lequel on se corrompt et l'on corrompt, quelle impiété abominable! Dans la désignation du pasteur, on voulait que le fidèle fût pour quelque chose, et l'on osait se souvenir que Milan dut autrefois à l'élection populaire son grand Charles Borromée, ô comble de la profanation! Le 29 mai, l'archevêque d'Aix parut à la tribune, et dit :

« Jésus-Christ a transmis à ses apôtres, et ceux-ci ont transmis aux évêques leurs successeurs, le pouvoir d'enseigner ses dogmes. Il ne l'a confié ni aux magistrats, ni aux rois, ni aux administrateurs civils. Vous êtes tous soumis à l'autorité de l'Église, parce que nous tenons cette autorité de Jésus-Christ. » Et le hautain prélat conclut à la convocation d'un concile national.

On aurait pu lui répondre qu'il ne s'agissait pas de toucher aux dogmes; que les révolutionnaires n'avaient nulle envie de se partager, comme firent les Juifs, la robe du Christ mise en lambeaux; que l'unique question était de savoir si on finirait, oui ou non, avec des abus qui avilissaient l'Église; que ces abus étaient sans nombre; qu'on avait vu Mlle Guimard, maîtresse affichée de l'évêque Jarante, promouvoir des ecclésiastiques du fond des coulisses de l'Opéra; qu'il y avait, rue de la Chaussée-d'Antin, un hôtel élégant où les prélats avaient coutume d'être reçus en audience par une danseuse; que l'archevêque de Narbonne avait établi à son abbaye de Haute-Fontaine un sérail, devenu fameux, que le cardinal de Montmorency, grand aumônier de France, avait vécu publiquement à Metz avec Mme de Choiseul, une abbesse; que Breteuil, évêque de Montauban, que Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, étaient cités pour leurs galanteries, et que cela prouvait de reste la nécessité de purifier la source où les dignités de l'Église prenaient naissance. Montgaillard, écrivain royaliste et ecclésiastique, peu suspect par conséquent d'exagération jacobine, raconte, après avoir constaté les faits qui précèdent, qu'à Granselve, dans le département du Gers, les Bernardins célébraient la fête de leur patron par des orgies qui duraient quinze jours. « On se rendait à cette abbaye, dit-il, de quinze à vingt lieues, pour prendre part aux festins, aux divertissements de toute espèce. L'abbaye formait une petite ville, tant les bâtiments abbatiaux et leurs dépendances étaient multipliés. Il y avait le quartier des dames, et chacune trouvait dans son appartement les objets nécessaires à l'habillement et à la toilette. Chaque religieux avait ses chevaux; on chassait dans les forêts dépendantes de l'abbaye; on jouait la comédie; on passait la nuit au jeu, à la danse; les tables étaient servies à toute heure, et l'on n'avait dans cette abbaye d'autre danger à courir que celui des indigestions et des apoplexies entre les bras d'une dame. Inutile d'ajouter que chaque religieux avait sa maîtresse. JE RAPPORTE CES FAITS PARCE QUE J'EN AI ÉTÉ TÉMOIN; tout le haut Languedoc pourrait les certifier, tant la fête de Saint-Bernard, à Granselve, était célèbre et courue! »

Encore n'était-il pas nécessaire d'aller chercher si loin des scandales à remuer; car, précisément à l'époque où les plus

dévots personnages de l'Assemblée venaient proposer la régénération de l'Église, voici ce qu'on lisait, non dans d'obscurs libelles, non dans la feuille haineusement crédule de Marat, mais dans des journaux d'une réserve et d'une gravité reconnues, comme la *Chronique de Paris:* « Mme de M*** allait au couvent de Saint-Cyr. Elle demande la route à une paysanne, qui la lui indique. Mais à peine est-elle arrivée, qu'elle voit accourir une foule de paysans qui demandent à grands cris l'abbé Maury, lequel venait de s'introduire, déguisé en femme, dans le couvent. Mme de M*** est contrainte de donner à des femmes de la troupe des preuves certaines de son sexe, et toute la bande se retire. Le récit de cette affaire a été envoyé par Mme de M*** elle-même au Comité des rapports de l'Assemblée nationale. » Or, malheureusement, les mœurs de l'abbé Maury n'avaient rien qui rendît l'aventure invraisemblable.

Les jansénistes pouvaient donc aisément, si tel eût été leur plaisir, foudroyer leurs adversaires : ils crurent mieux faire en se montrant calmes et modérés. Treilhard, dans sa réplique à l'archevêque d'Aix, parla le langage de la raison, sans céder à la tentation d'accuser. L'évêque de Clermont ayant réitéré violemment la demande d'un concile national faite par l'archevêque d'Aix, et déclaré qu'il ne se soumettrait à aucun des décrets qu'allait voter l'Assemblée, Camus affirma froidement le mérite des propositions du Comité. « Nous sommes une convention nationale, » dit-il à tous ces prêtres qui voulaient un concile, et il prononça, moins comme une menace applicable au présent que comme une vérité qui réservait les droits de l'avenir, cette rude, cette forte parole : « NOUS POURRIONS CHANGER LA RELIGION. »

Les évêques étaient furieux ; mais la passion ne leur fournit rien qui pût suppléer aux raisonnements qui leur manquaient ; pas un cri puissant ne s'échappa de leurs lèvres contractées par la colère ; pas une éloquente injure, sortie du fond de leurs âmes émues, n'alla provoquer l'invective de la part de leurs ennemis. Ils secouèrent d'une main impuissante la poussière de quelques textes rongés des vers; ils cherchèrent des échos à cette voix, déjà bien éloignée, du concile de Trente, que le siècle n'était plus en état d'entendre. Avec d'Épréménil, ils dénoncèrent un schisme affreux prêt à se déclarer; avec l'évêque de Clermont, ils appelèrent hérétique l'abbé Gouttes, parce qu'il ne s'était point servi du mot pape en parlant du pape; puis, un beau jour, à bout de sophismes, fatigués de leurs protestations, accablés de la stérilité de leurs emportements, n'en pouvant mais, ils se levèrent tout à coup, et, renouvelant une scène trop souvent répétée pour produire quelque effet, ils sortirent de la salle.

Les philosophes sceptiques les suivirent de l'œil en hochant la tête, et restèrent tranquilles à leurs places. Eux, du reste, ils se mêlèrent peu à ce débat : quel eût pu y être leur rôle? Que leur importait, au fond, qu'on introduisît la décence dans le temple? Le temple? Diderot leur avait appris que le mieux serait de s'en passer, et ils croyaient l'entendre encore s'écriant : ÉLARGISSEZ DIEU! Aux jansénistes de réformer l'Église, s'il se pouvait, et certes c'était bien assez que de les laisser faire et d'avoir l'air de les applaudir, pour des lecteurs de l'Encyclopédie!

Seul, parmi ceux des membres de la gauche que n'animait pas l'esprit de Saint-Cyran, Robespierre parut prendre intérêt à la discussion. Ici, c'était l'homme de Rousseau qui intervenait.

Rousseau avait écrit :

« Il y a une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. César, plaidant pour Catilina, tâchait d'établir le dogme de la mortalité de l'âme : Caton et Cicéron, pour le réfuter, ne s'amusèrent point à philosopher; ils se contentèrent de montrer que César parlait en mauvais citoyen et avançait une doctrine pernicieuse à l'État. En effet, voilà de quoi devait juger le sénat de Rome, et non d'une question de théologie.... Les dogmes de la RELIGION CIVILE doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explication ni commentaires. L'existence de la divinité, puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante; la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois, voilà les dogmes positifs. »

Disciple fidèle de Rousseau, Robespierre croyait comme lui à la nécessité de cette RELIGION CIVILE. Plusieurs se sont imaginé l'avoir compris en le représentant dévot et poursuivi par une secrète préoccupation des choses de l'autre vie : erreur! C'était un homme d'ordre, voilà tout. Dépourvue de ce lien moral que forme la communauté d'un certain nombre de croyances primordiales, la société n'est plus à ses yeux qu'une proie promise au chaos, et c'est en ce sens seulement qu'il fut religieux. Sa religion, ainsi que celle de son maître, ne se composa que de dogmes relatifs à l'accomplissement des devoirs sociaux et des vertus civiques. Elle n'eut rien de mystique, rien de nébuleux, et si, plus tard, nous le rencontrons, sur la route où la Révolution traîna la pensée, proclamant l'immortalité de l'âme, et ployant le genou devant l'Être suprême, qu'on se rappelle Caton criant à César, toute question de théologie mise à part : affirmer le dogme de la mortalité de l'âme, c'est avancer une doctrine pernicieuse à l'État.

Aussi, quelles furent les paroles de Robespierre, dans le débat sur la constitution civile du clergé? Laissant de côté le ciel pour s'occuper de la terre :

« Les prêtres, dit-il, sont, dans l'ordre social, des MAGISTRATS.

« De cette notion bien simple dérivent trois principes que j'appliquerai aux trois chapitres du plan du Comité.

« Premier principe : Toutes les fonctions publiques sont d'INSTITUTION SOCIALE ; elles ont pour but l'ordre et le bonheur de la société. Devant cette maxime disparaissent les bénéfices, les établissements sans objet.

« Second principe : Les OFFICIERS ECCLÉSIASTIQUES étant institués pour le bien du peuple, le peuple doit les nommer.

« Troisième principe : Les OFFICIERS ECCLÉSIASTIQUES étant établis pour le bien de la société, il s'ensuit que leur traitement doit être mesuré à l'utilité générale. »

Répondant ensuite à une motion de l'abbé Jacquemard, qui avait proposé l'élection des chefs des prêtres par les prêtres, Robespierre fit voir le danger de souffrir que le clergé agît dans l'État comme corps. A quoi bon, d'ailleurs, ce privilége électoral dont on prétendait l'investir? « Le clergé n'est pas plus pur que le peuple, je conclus pour le peuple. »

C'était bien là l'esprit du *Contrat Social;* et quant au sentiment qui avait dicté à l'auteur d'*Émile* les touchantes pages du *Vicaire Savoyard*, Robespierre ne le reproduisit pas d'une manière moins saisissante, lorsqu'il dit :

« J'invoque la justice de l'Assemblée en faveur des ecclésiastiques qui ont vieilli dans le ministère et qui, à la suite d'une longue carrière, n'ont recueilli de leurs travaux que des infirmités. Ils ont aussi pour eux le titre d'ecclésiasti-

ques, et quelque chose de plus, l'indigence. Je demande que l'Assemblée déclare qu'elle pourvoira à la subsistance des ecclésiastiques de soixante-dix ans qui n'ont ni pensions ni bénéfices. »

Ce vœu ne fut pas exaucé : il n'était d'accord ni avec l'indifférence des voltairiens ni avec la sécheresse de cœur des jansénistes.

Après une discussion qui occupa presque tout le mois de juin, la constitution civile fut adoptée. Les décrets qui en posèrent les bases portaient :

Qu'il y aurait un siége épiscopal par département et une paroisse par commune ;

Que l'élection des évêques et des curés appartiendrait désormais au peuple ;



JANSÉNIUS

Que les fonctions épiscopales et curiales seraient gratuites et ceux qui les remplissaient salariés par le trésor public ;

Que le traitement des évêques serait de cinquante mille livres à Paris ; de vingt mille, dans les villes de cinquante mille âmes, et de douze mille, dans celles de moindre importance ;

Que les curés auraient, à Paris, six mille livres ; dans les villes, de quatre mille à deux mille quatre cents ; dans les bourgs et villages, de deux mille à douze cents.

Enfin que le traitement des vicaires ne serait pas moins de sept cents livres.

C'était, y compris les pensions des religieux et des religieuses, une somme de soixante-dix-sept millions que l'Assemblée nationale affectait à la dotation du clergé.

Une fois cette décision prise, plus d'obstacle à la vente des domaines nationaux : le 25 juin, reprenant les idées déjà émises à ce sujet quelques jours auparavant par l'évêque d'Autun, le duc de La Rochefoucauld vint proposer, au nom

des domaines et des finances réunis, que l'aliénation, non plus seulement de quatre cents millions des biens du clergé, mais de l'ensemble des biens nationaux, fût décrétée, exception faite de ceux dont la jouissance avait été spécialement réservée au roi. La mesure des ressentiments du clergé était comble : l'abbé Maury s'en fit l'organe, et les déshonora par d'outrageantes apostrophes, par des actes de brutalité soldatesque et des affirmations de nature à jeter les esprits dans un trouble immense. Il appela la vente des domaines nationaux une impure manœuvre d'agiotage; il appela Talleyrand, évêque d'Autun, un complice des maltôtiers de la rue Vivienne; il se mit en devoir de défendre la tribune comme il aurait pu faire d'une ville assiégée, contre le duc de La Rochefoucauld qui se présentait pour lui répondre, porta violemment la main sur lui, et le repoussa au risque de le renverser; puis, joignant à cet excès d'emportement les calculs d'une haine réfléchie : « Avant d'aliéner les biens du clergé, s'écria-t-il, il est indispensable de connaître la dette publique. Eh bien! je tiens d'un membre du Comité de liquidation qu'elle monte à sept milliards. »

Un frémissement d'indignation courut le long des bancs de la gauche. A droite, on approuvait du geste; on jouissait de l'épouvante prévue des créanciers de l'État; on souriait. Beaucoup de députés se lèvent tumultueusement, et, pleins d'anxiété, se répandent dans la salle. Lucas, Bouche, plusieurs autres s'agitent et protestent. Le curé Gouttes, président du Comité de liquidation, se fait jour jusqu'à la tribune, d'où il laisse tomber un démenti véhément. « De qui vient le mensonge? Nommez! nommez! » criait-on de toutes parts à l'abbé Maury, qui, le dédain sur les lèvres et l'insolence sur le front, s'enorgueillissait de la tempête. Dupont de Nemours lui ayant reproché d'avoir parlé au nom du Comité même, il répondit : « M. Dupont avance une imposture. »

Cette déplorable scène avait trop duré. Anson affirma que la dette constituée était de deux milliards; après quoi l'Assemblée ne voulut plus rien entendre. L'aliénation des domaines nationaux fut décrétée.

Restait à obtenir pour la constitution civile du clergé la sanction royale. Mais l'enfer se serait tout à coup entr'ouvert sous ses pas, que Louis XVI n'aurait pas éprouvé plus de terreur. Un trouble invincible s'empara de lui à l'idée que sa sanction accordée était peut-être un péché mortel. Il demanda du temps, et la lettre suivante qu'il écrivit secrètement au pape révélera son cœur.

« AU PAPE PIE VI.

« 2 juillet 1790.

« Très-saint père,

« J'ai vu les docteurs que vous avez choisis, et j'ai consulté des théologiens estimables. On a dû vous rendre compte des conférences qui ont eu lieu pendant quelques jours. Il n'est qu'une seule voix et qu'un même avis. On ne peut sanctionner des décrets contraires aux usages antiques de l'Église universelle, qui attaquent directement des dogmes sacrés, établissent parmi les évêques et le corps des pasteurs une hiérarchie nouvelle, et contrarient la discipline de l'Église gallicane. Dans la grande querelle qui divise le clergé de France, une grande partie des Français sont déclarés pour les prêtres dociles aux nouvelles lois ecclésiastiques émanées de l'Assemblée constituante. Mais l'opposition à ces lois nouvelles compte pour ses apologistes et ses défenseurs les théologiens les plus éclairés, les docteurs les plus célèbres, la très-grande majorité, pour ne pas dire l'universalité des évêques de l'Église gallicane et tous les gens de bien attachés au culte de nos pères et à l'ancienne tradition. Si je refuse de sanctionner la constitution civile du clergé, il s'élève une cruelle persécution; j'augmente le nombre des ennemis du trône et de l'autel; je fournis un prétexte à la révolte; je double les maux de la France. Si j'accorde ma sanction, quel scandale dans l'Église! Je livre à nos ennemis communs l'héritage du Christ; je punis de leur zèle, de leur fidélité, de leur attachement, les ministres du Seigneur qui ont respecté l'arche sainte; j'écarte le bon pasteur, et j'introduis les loups dans la bergerie. Oh! qui daignera me guider? Très-saint père! c'est en vous seul que j'ai mis mon espoir. L'Église gallicane réclame toute votre sollicitude, et le petit-fils de saint Louis, soumis au légitime successeur de saint Pierre, vous demande non-seulement des conseils, mais des ordres spirituels qu'il s'empressera de faire exécuter. Cependant, si les considérations humaines pouvaient être de quelque poids, si l'état actuel de la France pouvait obtenir quelque indulgence, si dans les affaires du ciel on pouvait consulter celles de la terre, ne conviendrait-il pas que je prisse le parti de temporiser? Le peuple français, toujours épris des nouveautés, oublie bientôt ce qui fut l'objet de son enthousiasme; l'idole qu'il élève fut souvent renversée le même jour. Le temps, l'expérience, le conseil des hommes sages, le ciel même (qui punit la France de nos erreurs communes, de mes propres fautes, et qui peut se laisser fléchir), ramèneront ce bon peuple égaré, au giron de l'Église, à ses usages antiques, à ses vrais pasteurs. Mais le temps presse; l'esprit impur a soufflé : très-saint père, soyez l'interprète du ciel! soyez l'ange de lumière qui dissipe les ténèbres. J'attends avec impatience votre décision, et cette bulle que le clergé de France sollicite, que les évêques réclament, et que vous demande le fils aîné de l'Église, toujours fidèle au saint-siége.

« LOUIS. »

Louis XVI était tout entier dans cette lettre : on y retrouve son humilité chrétienne, son asservissement aux prêtres, ses incertitudes, son impuissance à adopter la Révolution et à la renier franchement, sa faiblesse trop voisine de la fausseté, son penchant enfin à chercher au dehors un appui contre l'esprit nouveau, contre son siècle et contre lui-même.

De quelle nature pouvaient être les conseils que lui enverrait le pape? Il lui était d'autant moins permis d'avoir un doute à cet égard, que, par le seul effet d'une attraction toute-puissante, la Révolution venait d'enlever Avignon au saint-siége. Il n'y avait pas, en effet, vingt jours que, dans cette ville, le peuple soulevé avait substitué en grande pompe aux armes du souverain pontife celles de la France, et il n'y avait pas une semaine, quand Louis XVI écrivit à Pie VI, que les députés d'Avignon, admis à la barre de l'Assemblée nationale, y avaient prononcé ces paroles solennelles :

« Députés par un peuple indépendant et souverain, nous venons jurer une fidélité inviolable à la nation française. Nous osons le prédire : un temps viendra où tous les peuples accourront se réunir à elle, afin que tous les peuples soient frères.... La France est libre; nous ne pouvons le devenir que par elle, et nous nous jetons dans ses bras. »

C'était donc à la Révolution qu'Avignon venait de se donner en se donnant à la France. Et il lui avait fallu pour cela se détacher avec violence de cet évêque de Rome auquel Louis XVI demandait un conseil suprême! Il fut tel, ce conseil, qu'on devait l'attendre d'un homme doublement ennemi de la Révolution, et comme souverain pontife, et comme prince temporel. Louis XVI aurait dû le prévoir.

Que si maintenant on recherche quelle fut la valeur de cette constitution civile du clergé, du sein de laquelle tant d'agitations sortirent, on sera forcé de convenir que son adoption fut une tentative irréfléchie de la part des jansénistes de l'Assemblée ; et, de la part des voltairiens, leurs alliés politiques, une inconséquence pleine de périls.

Grande était l'erreur des premiers, s'ils se persuadèrent que leur sévérité charmerait l'esprit français et que la France, celle du dix-huitième siècle, prendrait feu pour leurs réformes pieuses. La vérité est que personne ne mit de la passion à défendre la constitution civile du clergé, alors que des trésors de colère étaient déployés contre elle ; de sorte que si elle créa des fanatiques, ce fut seulement parmi ses adversaires.... Je me trompe : le jansénisme put croire un instant qu'il avait trouvé sa Jeanne Darc. Une jeune fille du Périgord, nommée Suzanne Courcelles de Labrousse, entendit des voix mystérieuses qui l'appelaient à sauver l'Église. La voilà qui part de son pays natal, arrive à Paris pieds nus, va droit aux docteurs de la loi, s'annonce comme l'envoyée du ciel, et les étonne par l'éloquence de ses brûlantes convictions. Elle parlait d'aller à Rome, de convertir les pécheurs, de gagner le saint-père aux idées nouvelles. Cela fit du bruit. Suzanne était une nature tendre, impétueuse, et qui de bonne heure avait été malade de cet enthousiasme des illuminés, prompt à se changer en folie quand il ne s'arrête pas au mysticisme. On racontait d'elle des choses extraordinaires. A neuf ans, déjà lasse de la vie et impatiente des joies du ciel, elle avait essayé de s'empoisonner. Dans l'âge de l'amour, effrayée de se savoir charmante, elle s'était appliqué de la chaux vive sur le visage, sans pouvoir toutefois parvenir à se rendre un objet d'horreur. Étaient venus ensuite les attendrissements ineffables, les extases sans fin, les révélations. Elle fut recommandée à l'abbé Fauchet ; elle devint la mystique amie de Pontard, qui fut depuis l'évêque constitutionnel de la Dordogne ; elle entra en correspondance suivie avec dom Gerle. Mais les jansénistes n'avaient ni la souplesse, ni l'audace et l'habileté sans scrupules des jésuites, leurs rivaux. Leur naturelle raideur se refusait au gouvernement de l'enthousiasme, et l'influence que Suzanne pouvait acquérir sur les imaginations exaltées fut perdue pour eux.

Quant aux voltairiens, qui s'étaient prêtés avec une si aveugle complaisance à l'établissement de la constitution civile du clergé, ils avaient en quelque sorte tissé de leurs propres mains le voile dont les prélats, leurs ennemis, avaient besoin pour couvrir leur égoïsme irrité. Si la Révolution s'était bornée à toucher aux richesses des chefs de l'Église, elle les eût mis dans l'alternative, ou de fléchir, ou de donner à leur révolte le dégradant motif de leur opulence perdue. Tout au contraire, dès qu'elle avait l'air de toucher à leur discipline, elle fournissait un prétexte moral à l'immoralité de leur résistance, elle les encourageait à se poser en martyrs. C'est ce qu'ils firent. On avait modifié les formes extérieures du culte, et ils jurèrent que les fondements de la religion étaient ébranlés ; ce qu'ils savaient fort bien avoir été l'œuvre de quelques croyants rigides, ils le présentèrent comme un attentat de l'incrédulité triomphante, et ils parurent ne gémir que du coup porté à leur doctrine, quand c'était la vente de leurs biens qui leur perçait le cœur.

Pour les réduire, il fallut que, successivement, la Révolution leur imposât un serment, punît leur refus de le prêter de la privation de leurs pensions, les menaçât de les déporter ; et rien n'était plus propre à relever leur domination, hélas ! Quel parti, en effet, restait-il à prendre, dans ce cas, à tous ces malheureux curés qui s'étaient un moment dévoués à la Révolution, sans entendre néanmoins se séparer de l'Église ? Pouvaient-ils, serviteurs intéressés en apparence d'un régime nouveau qui améliorait leur sort, abandonner leurs supérieurs, lorsque ceux-ci semblaient, pour la défense de la foi, braver la proscription et la misère ? Pouvaient-ils, quand la Révolution en était encore à chercher son chemin, s'élancer éperdus sur sa trace, mettre en pièces la robe de Déjanire que le catholicisme attache aux flancs des siens, et courir au Dieu inconnu, *ignoto Deo ?* Tous n'avaient pas l'ardeur de Fauchet ; tous n'avaient pas l'énergie concentrée de l'abbé Grégoire. Moments d'indescriptible angoisse ! quels combats se livrèrent au fond de tant de consciences troublées ! La plupart succombèrent ; et ceux qui préférèrent la patrie vivante à celle que nous masque la nuit du tombeau, ceux-là se virent traités de schismatiques, ils se virent traités de parjures et d'apostats. Prairies fertiles, vastes forêts, palais de marbre, vêtements tissus d'or et de soie, tables chargées de mets exquis, toutes les jouissances de la vie, toutes ses splendeurs, les cœurs fervents avaient demandé qu'on les conservât aux évêques, et la modique pension qu'un pauvre vicaire de campagne consentit à recevoir de l'État provident, ils la flétrirent à l'égal des trente deniers pour lesquels Judas avait vendu son maître.

Ah ! il n'est que trop vrai : la persécution réchauffa l'Église, la ranima. Les ministres de l'implacable Dieu de Torquemada inspirèrent un intérêt funeste aux âmes qui professent à tout risque le culte des victimes ; ils eurent pour eux la compassion des natures débiles auxquelles il faut un enfer à craindre, des erreurs à chérir et des fantômes à invoquer. Elle ignorait, cette pitié imprudente, de quelle domination inflexible elle préparait le retour ! Car, tel est l'esprit du catholicisme, qu'il a besoin d'être tyrannisé ou d'être tyran. Lié par je ne sais quel pacte terrible à l'oppression, s'il la subit aujourd'hui, prenez garde ! c'est pour l'exercer demain !

CHAPITRE XIII

UN ROI SANS NOBLES



ERS ce temps, une plainte amère s'échappait de la plume découragée de Loustalot :

« Les symptômes de la servitude se manifestent si fréquemment dès la renaissance de la liberté, qu'on est quelquefois tenté de désespérer de notre régénération. On voit changer les mots et les usages ; mais les idées et les abus ne changent pas. »

Ce qui arrachait cette plainte à l'esprit sincère de Loustalot, c'était l'attitude des représentants officiels de la bourgeoisie à l'égard du roi.

Ils lui avaient enlevé une à une toutes les anciennes prérogatives ; ils avaient presque partout, au caprice de ses préférences, substitué le choix populaire ; ils ne lui avaient laissé ni la libre disposition des emplois, ni la distribution arbitraire des grâces, et en le privant ainsi du moyen, soit de lier à lui par la reconnaissance, soit d'appeler à lui par l'espoir, ils lui avaient comme ôté du même coup le passé et l'avenir. Et cependant, ils affectaient l'enthousiasme monarchique. En présence du trône, leur langage descendait volontiers aux formes d'un servilisme qui, sous Louis XIV, avait à peine été surpassé. N'ADOREZ PAS, leur criait sans cesse Loustalot, N'ADOREZ PAS ! Mais ils restaient sourds à ces

avertissements sévères, et pleins, devant l'idole, d'une incrédulité respectueuse, ils la dépouillaient à genoux.

Du reste, avides du pouvoir de la royauté, ils n'allaient pas jusqu'à lui disputer son salaire. Quand il fut question des besoins personnels du monarque, Lebrun, rapporteur du Comité des finances, déclara « qu'il était de la grandeur de la nation de ne point discuter ces détails, et que c'était au roi lui-même à régler cet objet *sur ses convenances et sur ses goûts.* »

C'est ce qu'une fois déjà Louis XVI avait refusé de faire : pressé de nouveau, il n'hésita plus, et, par une lettre qui fut lue en pleine Assemblée dans la séance du 9 juin, il demanda pour lui une somme annuelle de vingt-cinq millions, pour la reine quatre millions de douaire. Si l'Assemblée eut conscience de l'hypocrisie des transports qu'elle fit alors éclater, il est permis de le mettre en doute. Toujours est-il qu'elle vota sur-le-champ le chiffre désiré, et qu'elle le vota sans examen, sans débat, par acclamation.

De là les doléances de Loustalot. « Quatre millions pour la reine, s'écria-t-il! C'est précisément à cette somme que s'élèveront les frais des législatures annuelles et du tribunal de révision. Une douairière nous coûtera aussi cher qu'une législature! » Il prédit que, quelque énorme que fût le chiffre de vingt-cinq millions, il ne tarderait pas à être dépassé : « Les Anglais, qui N'ADORENT pas leurs rois, ont déjà payé trois fois les dettes de George III. Or, comme nous ADORONS, que nous sommes enthousiastes, généreux, et que la cour nous connaît fort bien sous ce rapport, elle comptera sur notre courtoisie pour vingt millions tous les dix ans. » Trente-cinq ou trente-six millions par an, voilà de quel fardeau l'inexorable écrivain annonçait que le pays serait chargé, c'est-à-dire que, selon ses calculs, il en devait coûter à la France, pour jouir de la royauté, le dixième de son revenu. Il recherchait ensuite à quelles dépenses si considérables on avait entendu pourvoir au moyen de cette allocation consentie avec tant d'ivresse. Il dénonçait comme le plus sérieux péril que la liberté pût courir, l'entretien d'une maison militaire. Il voulait que, loin d'entourer le trône de prétoriens, on mît le roi dans le cas de se trouver seul le jour où il cesserait d'avoir avec lui le peuple, l'éventualité de cet abandon général étant « l'unique remède au *mal de la royauté.* » Et quant aux fonds destinés à l'*éducation des enfants de France*, quelle folie! C'est à la nation qu'il appartenait de former ses guides futurs. Un roi, l'histoire le proclamait assez haut, n'est que trop porté à rendre son successeur sot ou méchant, afin d'être moins odieux pendant sa vie et plus regretté après sa mort. Les Français ne s'étaient-ils pas mis à aimer Charles VII, penchant vers le tombeau, épouvantés qu'ils étaient de la sombre jeunesse de Louis XI? Et Louis XII ne s'était-il pas fait le corrupteur systématique de François Ier? Malheur aux peuples pour qui certaines reines façonnent un maître! Il n'y aurait pas eu de Saint-Barthélemy, peut-être, si l'âme de Charles IX n'eût été pétrie par Catherine de Médicis!

Ainsi parlait Loustalot, ce qui était conclure implicitement à la république. Mais les meneurs de la bourgeoisie révolutionnaire ne poussaient pas si loin l'audace de leurs espérances; non qu'ils ne fussent républicains au fond, seulement, c'était à leur insu, et ils eussent tremblé d'avoir à se l'avouer à eux-mêmes. Car ils croyaient voir dans le trône une digue qui les défendait contre la démocratie débordée; ils avaient besoin du roi contre le peuple; et comme, d'un autre côté, ils connaissaient leur force, comme ils ressentaient l'envahissant orgueil propre à toutes les puissances nouvelles, il leur fallait une monarchie soumise, une monarchie passive, dont la splendeur fût leur ouvrage, et dont ils pussent à leur gré diriger l'autorité obéissante.

Ces dispositions étaient instinctivement celles du gros de la bourgeoisie : et une circonstance imprévue vint les mettre en relief.

Le roi était allé passer quelques jours à Saint-Cloud. Tout à coup, on raconte, on assure que la milice chargée de faire le service du château a été traitée avec une défiance injurieuse; que ses chefs ont été forcés de coucher sous des tentes; que l'un d'eux, nommé Féral, de garde auprès de Madame Élisabeth, a demandé un cheval pour l'accompagner à Saint-Cloud, qu'il a essuyé un humiliant refus, et que, sans lui donner le temps de s'équiper, la princesse est partie; que les portes d'un appartement, ouvertes à des officiers de dragons, se sont fermées devant des citoyens en uniforme; qu'enfin un valet de pied a été vu courant par les rues, et criant : *La garde nationale trahit le roi!*

Aussitôt, Paris entre en fureur. Quoi! on faisait à la bourgeoisie, armée pour veiller sur la vie du roi, l'outrage de la tenir à distance! on doutait de sa fidélité monarchique! On lui supposait des pensées de trahison! La fermentation devint telle que le timide Bailly en pâlit; Lafayette lui-même jugea prudent d'aviser au moyen de calmer l'opinion, et, inspiré par lui, Charton, chef de la première division, fit signer à deux cents gardes, de ceux qui s'étaient trouvés à Saint-Cloud, un démenti formel aux bruits partout répandus. Ce démenti allait droit au cœur de Féral, l'historien indigné et déjà populaire des scènes de Saint-Cloud. A la dénégation des deux cents, il opposa une confirmation énergique, précise des faits qu'il avait avancés, s'exprimant, du reste, comme un homme prêt à appuyer son témoignage du sacrifice de sa vie. Il en résulta un duel où il fut blessé, et cela même anima la querelle, devenue générale. Marat fit entendre sa voix terrible.

Il avait reparu dès le commencement du mois de mai et signalé sa rentrée en scène par une dénonciation violente de certains misérables qui, pendant son absence, s'étaient parés hideusement de son nom, en grimaçant ses colères : « A mon retour de Londres, où j'ai séjourné quelques mois, je trouve mon journal envahi par quatre folliculaires qui se disputent à l'envi mon titre, mon épigraphe, mon nom, mes qualités, en s'accablant d'injures dégoûtantes chaque matin. Nouveaux Sosies, chacun prétend être le vrai, et telle est l'assurance de leur ton, qu'à la lecture de leur barbouillage, je me tâte le pouls, pour m'assurer si je ne rêve pas. » Suivait une lamentation véhémente sur ce que les contrefacteurs n'avaient ni jugement, ni vues, ni style; sur ce qu'ils ne *connaissaient pas les bienséances*; sur ce qu'ils *disputaient aux harengères le jargon des halles.* « Du moins, lorsque *l'Ami du Peuple* se livrait à son zèle, s'il lui échappait quelques duretés, elles lui étaient arrachées par l'amour de la patrie. »

On aurait pu croire, d'après cela, qu'épris d'une passion subite pour les bienséances, Marat, le vrai Marat, allait faire contraster la modération de son langage avec les exagérations qu'il reprochait à ses contrefacteurs : il n'en alla pas ainsi. Cet art cruel d'envenimer tout, qui fut une partie de sa force, il le mit à donner à l'affaire de Saint-Cloud les proportions d'un complot. Il taxa de perfidie les peurs de Bailly, les appréhensions de Lafayette. Il prit Féral sous la protection de ses menaces; et le bataillon de Saint-Louis en l'Isle, le bataillon des Théatins, le district des Cordeliers, ayant tour à tour remercié, au nom de la nation, le citoyen

vengeur de l'insulte faite à l'uniforme de la milice bourgeoise, il vanta leurs arrêtés d'une manière formidable.

Il semblait naturel qu'au milieu de la clameur publique l'attaque montât jusqu'au roi : loin de là, on le plaignit, on le loua, on affecta de trembler pour lui, tant on s'étudiait encore à le distinguer de la cour! tant la bourgeoisie, à qui



appartenait encore le pouvoir de donner le ton à l'esprit public, avait de peine à divorcer avec l'idée monarchique! Il est vrai que dès cette époque on trouve Camille Desmoulins se répandant en railleries républicaines. Mais combien tardaient à le suivre dans cette voie! Si Loustalot raisonnait comme un républicain, c'était sans se déclarer tel, c'était même en protestant de son respect pour la personne royale, et Fréron, si célèbre depuis par la fougue de son républica-

nisme, Fréron, l'émule de Marat en violence, écrivait : « J'ai rencontré hier le trop bon et trop confiant Louis XVI dans le bois de Meudon. Il allait rendre visite à ses tantes. J'ai frémi en voyant quelle suite peu nombreuse escortait sa voiture. Un père doit-il quitter sa famille quand la maison paternelle est en proie à des calamités intestines? »

Mais ce titre de père, si complaisamment donné à Louis XVI, cet empressement à lui faire une situation extérieurement belle, ces appels passionnés à sa confiance, ce désir de l'approcher, cette crainte de le perdre, tout cela n'était ni une religion ni une doctrine, c'était un calcul, et un calcul dont beaucoup de ceux qui s'y livraient ne se rendaient pas bien compte, puisqu'ils voulaient ardemment deux choses contradictoires : le maintien de la royauté et la destruction de toute espèce d'aristocratie, en d'autres termes, un trône, et pour le soutenir.... rien.

Dix jours, qui le croirait? dix jours seulement s'étaient écoulés depuis celui où l'Assemblée avait voté d'enthousiasme au roi une liste civile de vingt-cinq millions, lorsque avec un enthousiasme égal, et par une inconséquence vraiment prodigieuse, elle vota l'abolition de la noblesse nominale. « On ne s'attendait point qu'un objet si important pour une classe entière de citoyens fût soumis à la discussion, sans avoir été fixé par l'ordre du jour. Un article du règlement portait qu'aucune loi constitutionnelle ne serait proposée dans une séance du soir; or, rien n'était plus constitutionnel que de savoir s'il y aurait ou s'il n'y aurait pas une noblesse héréditaire en France. » N'importe! en dépit de l'ordre du jour, sans égard au règlement, sur la motion tout à fait imprévue d'un député obscur nommé Lambel, et au risque des repentirs qu'amènent les résolutions soudaines, cette grave décision fut prise au milieu des applaudissements. Et ici, comme dans la nuit du 4 août, quoique en bien plus petit nombre, ce furent des nobles qui précipitèrent le mouvement dirigé contre la noblesse. Charles de Lameth commença.

Le marquis de Ferrières, appréciateur suspect, mais témoin délié des événements qu'il raconte, assure que Lafayette n'était point présent à la séance quand la motion de Lambel fut lancée; que ses amis coururent l'avertir de ce qui se passait et de la part de popularité qu'allaient lui ravir, s'il ne se hâtait, les Lameth, ses ennemis personnels. Quoi qu'il en soit, Lafayette eut l'habileté ou le bonheur d'avoir son rôle dans le second acte du grand suicide de la noblesse en France. « La motion de M. Lambel est tellement nécessaire, dit-il, que je ne crois pas qu'elle ait besoin d'être appuyée; mais si elle en a besoin, je m'y joins de tout mon cœur. »

Le signal était donné : l'élan devint irrésistible. Au marquis de Foucault, défendant la légitimité des titres par leur origine, Lafayette répliqua : — « Au lieu de dire *a été fait noble*, on dira désormais *a sauvé l'État à telle heure.* » Le vieux Goupil de Préfeln demanda qu'on déclarât supprimées à jamais les qualifications de duc et pair, de comte, de vicomte, de baron, de marquis, de chevalier, et que le titre de *monseigneur* n'appartînt qu'aux princes du sang. « Et pourquoi aux princes du sang? reprit Lafayette, ce sont des hommes, des citoyens actifs. » « Ne reconnaissons, s'écria le vicomte de Noailles, d'autres distinctions que celles des vertus. Dit-on le marquis Franklin, le comte Washington, le baron Fox? » Vainement de Faucigny essaya de détourner les regards de l'Assemblée en les attirant sur l'aristocratie de la banque, sur la féodalité de l'usure; vainement l'abbé Maury fit entendre cet avertissement prophétique : *s'il n'y a plus de noblesse, il n'y a plus de monarchie;* vainement les nobles du côté droit protestèrent, demandant que du moins on ajournât jusqu'au lendemain : encouragés par les cris des tribunes, les nobles du côté gauche poussèrent au plus haut point d'exaltation l'entraînement général. « Que nul citoyen, dit Le Pelletier de Saint-Fargeau, ne porte à l'avenir d'autre nom que celui de sa famille. A dater de ce moment, je signe *Louis-Michel Le Pelletier.* » Et le vicomte Mathieu de Montmorency conclut à la proscription des armoiries. Pendant ce temps, Le Chapelier s'occupait de la rédaction du décret qui, au bruit des acclamations, fut adopté en ces termes :

« L'Assemblée nationale décrète que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie en France; qu'en conséquence les titres de marquis, chevalier, écuyer, comte, vicomte, messire, prince, baron, vidame, noble, duc, et tous autres titres semblables ne pourront être pris par qui que ce soit, ni donnés à personne, qu'aucun citoyen ne pourra porter que le vrai nom de sa famille; que personne ne pourra faire porter une livrée à ses domestiques ni avoir des armoiries, et que l'encens ne sera brûlé dans les temples que pour honorer la divinité. »

Cet événement qui était dans la situation comme la foudre est dans les nuages, semblait sortir d'une commotion électrique. Avait-il été préparé d'avance? Ferrières l'affirme. Il prétend que, repoussés par le corps de la noblesse, qui leur reprochait « d'avoir abandonné le sentier de l'honneur, » les nobles du côté gauche avaient été conduits finalement à sceller leur pacte avec la place publique en consommant la ruine de leur ordre, et il rapporte qu'un jour le marquis de Gouy d'Arcy ayant dit à quelques nobles en présence de l'abbé Maury : *Il ne nous reste plus qu'à nous jeter dans vos bras*, ce dernier répliqua durement : *Dites à nos pieds.*

Il est certain, d'autre part, que le 18 juin, les résultats de la séance du lendemain avaient été annoncés et formulés dans la lettre suivante que Vilette adressait à la *Chronique de Paris*.

« Messieurs, l'Assemblée ayant aboli la féodalité, il paraît bizarre aux bons esprits qu'on ait détruit la cause et qu'on laisse subsister les effets. Les titres, les cordons, les livrées doivent être supprimés.... Personne n'ignore l'étymologie des titres de *comtes*, *marquis*, *chevaliers*. *Comites a comitando*, les comtes étaient les compagnons du roi lorsqu'il allait à la guerre. *Marchiones* vient du mot tudesque *marck*, qui signifie frontière : les marquis étaient les commandants des frontières. *Chevaliers*, *equites ab equo*, au moins devrait-on exiger que nos chevaliers eussent un cheval. Il y en a tant qui n'ont que les éperons!... Quand je prononce les noms de Benjamin Franklin, de William Adams, de George Washington, patron de George Lafayette, je sens que ces grands noms seraient rapetissés par les sobriquets de *comtes*, *ducs* ou *chevaliers*. Il est plus important qu'on ne croit d'effacer cette ligne de démarcation aussi insultante que dérisoire. »

Concertée ou non, l'abolition de la noblesse héréditaire répondait trop bien au sentiment des partis extrêmes pour n'être pas accueillie avec transport. Camille Desmoulins s'écria : « Le décret du 10 juin devrait être écrit en lettres d'or sur l'arc de triomphe du Champ de Mars. » Et, de son côté, Marat donna à la séance où le décret avait été rendu le titre de *glorieuse*.

Seulement, toujours défiant et malade de ses défiances, toujours porté à ne regarder la nature humaine qu'à travers le soupçon, Marat n'osait se livrer à toute sa joie. « Jamais, écrivait-il, jamais décrets plus inconcevables! Quoi! cette classe nombreuse d'hommes fastueux, si vains de leurs titres

et si jaloux de leur fausse grandeur ont renoncé d'eux-mêmes et à l'envi à tout ce batelage auquel ils attachaient tant d'importance!... J'avoue que j'ai peine à revenir de mon étonnement, et je soupçonnerais ici quelque piége caché si je ne voyais à la tête des membres qui ont demandé ces sacrifices les noms de Barnave et de Lameth » Et se reprenant aussitôt après, revenant sur ses pas, ne se croyant pas le droit d'être rassuré même par ces noms, il attribuait « les causes secrètes de cette magnanimité apparente à l'impuissance du désespoir, » et il ajoutait : « Forcés de choisir entre deux maux inévitables, ils n'ont plus cherché qu'à éviter le coup terrible qui les menaçait et que je travaillais depuis longtemps à attirer sur leurs têtes »

Ce fut parmi les nobles, d'un bout du royaume à l'autre, une consternation profonde. Car la plupart des hommes tiennent encore plus aux hochets du pouvoir qu'au pouvoir lui-même

Quelques-uns s'exécutèrent de bonne grâce, témoin le duc de Chartres (depuis Louis-Philippe), qui, selon Camille Desmoulins, « à la première nouvelle du décret et en recevant *le Postillon de Calais*, appela sa maison, fit lecture du décret, y donna sa sanction domestique, défendit qu'on l'appelât *monseigneur* ou *monsieur le duc*, quitta sa livrée avec plus de plaisir que Bailly n'avait pris la sienne, déshabilla enfin de la tête aux pieds cochers, laquais et coureurs. »

Mais bien petit fut le nombre des imitateurs du duc de Chartres. Si les nobles obéirent à la décision prise, ce fut la rage dans le cœur, ce fut l'anathème sur les lèvres. Ils s'indignaient surtout de l'article qui, les forçant de renoncer au nom des terres possédées depuis plusieurs siècles par leurs familles, leur imposait le devoir légal de reprendre leurs noms patronymiques. Il en résultait qu'un *Montmorency* devenait tout simplement *Bouchard*; un *Richelieu*, *Vignerot*; un *La Rochefoucauld*, *Vert*; un *Saint Priest*, *Guignard*; un *Lafayette*, *Mottié*; un *Mirabeau*, *Riquetti*. « C'était dépouiller la France de son histoire, » observe Mme de Staël, et il y a certainement quelque chose de vrai dans cette remarque Mais c'était aussi enlever à un certain nombre d'hommes la douceur de se croire d'une nature supérieure à celle du reste des humains, c'était leur enlever leur droit héréditaire de mépriser leurs semblables, et voilà ce qui leur parut insupportable. Même parmi ceux d'entre eux qui avaient mis tant d'empressement à immoler leur vanité, quelques-uns ne furent pas sans avoir regret de leur patriotisme hâtif, du moins s'il en faut croire ce qu'on raconte de Mathieu de Montmorency, qui un jour, au café du Palais Royal, salué du nom de Bouchard, en présence de Morris, plénipotentiaire des États-Unis, se mit à rappeler avec dépit sa généalogie, disant : « Après tout, je descends d'Anne de Montmorency, qui fut connétable; je descends de Mathieu de Montmorency, qui fut maréchal de France : je descends d'Anne de Montmorency, qui épousa la veuve de Louis le Gros; je descends.... » A quoi Rivarol impatienté répliqua : « Eh! mon cher, pourquoi êtes vous donc tant descendu? »

Quant à Mirabeau, il ne se trouvait pas à la séance du 19 juin; mais, le lendemain, les journalistes ayant imprimé dans le récit des séances *Riquetti aîné*, il s'approcha, furieux, et leur dit : *Avec votre Riquetti, vous avez désorienté l'Europe pendant trois jours.*

L'impitoyable Camille Desmoulins savait tout cela; il avait vu la chemise de plâtre sous laquelle « la noblesse voilait ses écussons, comme les calotins couvrent le visage des saints et des madones dans le deuil de la semaine sainte; » il prit plaisir à envenimer la blessure S'emparant d'une brochure publiée sous ce titre : *Vrai Miroir de la Noblesse*, il en rendit compte avec un singulier mélange de grâce et de cruauté.

« Notre auteur érudit n'oublie, disait-il, ni les filets et la caque de Villeroi, sous François Ier, ni l'état de boucher de George Vert, ni Saint-Simon, oiseleur sur le quai de la Ferraille, du temps de Louis XI, ni Breteuil, naguère bahutier sur le pont Notre-Dame, *à la fraîche, qui veut boire?* ni la baguette d'huissier et les *paix là!* de Villequier, ni la seringue de Mazarin, des d'Uzès, des Lamoignon; ni la serviette et la livrée des Noailles . J'en demande pardon au ci-devant vicomte de Noailles, excellent patriote, et que cette anecdote ne doit pas mortifier Quel est le citoyen qui peut affirmer qu'aucun des siens n'a monté derrière les carrosses avant de monter dedans? Et puis, il y a serviette et serviette Jean-Jacques Rousseau n'a-t-il pas porté la serviette chez Mlle de Solar? Et qui n'a pas dit, comme le bon La Fontaine .

« Je voudrais bien déchausser ce que j'aime? »

Ainsi disparaissaient tous les vieux prestiges!

L'Assemblée constituante se laissa aller à une illusion bien extraordinaire, si elle crut que, de toutes parts, battu par les flots de l'égalité, le trône pourrait rester inébranlable, et ne finirait pas par ajouter un débris de plus aux débris de tous les rangs. Elle avait beau, après avoir annulé le pouvoir de la royauté, lui voter vingt-cinq millions de liste civile, et lui donner de quoi dorer la honte de son inutilité, au moins aurait il fallu, puisqu'on voulait qu'elle subsistât, consacrer autour d'elle les habitudes de l'ancien respect héréditaire. O législateurs inconséquents, qui demandaient à la royauté de vivre, en la détruisant à la fois et comme pouvoir et comme symbole! Car, dès que la noblesse héréditaire cessait d'exister, quelle devenait la *raison d'être* d'une royauté réduite à l'inaction? Pouvait-elle représenter ce qui n'existait plus? Pouvait elle être le symbole du néant, être la personnification de la mort? Si ceux qui, sans aller jusqu'à la République, portaient la main sur la noblesse, avaient mieux lu Camille Desmoulins, il les eût bien vite avertis de leur erreur. Dans tout ceci, lui seul fut le vrai logicien révolutionnaire. Il comprit que, lorsqu'on faisait tant de rappeler les *paix là!* de Villequier et la *serviette* des Noailles, s'arrêter en chemin était absurde; et, déterrant dans le premier pamphlet venu que « M. Capet, le pouvoir exécutif suprême, descendait de Laurent Babou, notaire à Bourges, » il cria de son ton le plus cynique :

« S'il ne m'est pas permis de le dire au papier,
J'irai creuser la terre, et comme ce barbier,
Faire dire aux roseaux, plutôt que de me taire,
Capet, le roi Capet est le fils d'un notaire. »

La fatalité de ces déductions n'échappa point à Necker, qui eut le tort de vouloir un roi, mais le mérite de le vouloir aux conditions qui le rendent possible. Il proposa donc à Louis XVI de refuser sa sanction au décret du 19 juin, et n'ayant pu l'y déterminer, parce que, depuis le 6 octobre, le système de Louis XVI était de se faire considérer comme en état de captivité, il eut le courage de publier son opinion. Il sentait, et il ne se trompait pas, que nul astre ne saurait briller quand on en disperse les rayons, et que le jour où l'Assemblée nationale avait aboli jusqu'aux plus légers signes d'une gradation héréditaire d'états, ce jour-là, elle avait, en consacrant le principe de l'égalité, ébranlé tous les fondements de la monarchie.

CHAPITRE XIV

MIRABEAU DEVANT LA REINE



Le lendemain du jour où fut rendu le décret qui abolissait la noblesse héréditaire, Mirabeau écrivait pour la cour une note qui commençait en ces termes : « Il ne faut pas se déguiser que la crise politique est au comble et se complique d'une manière très-effrayante. D'abord, l'armée donne des instruments de brigandage à quiconque voudrait faire le métier de voleur en grand. Mandrin peut aujourd'hui devenir roi d'une et même de plusieurs provinces. On est averti que plusieurs grandes villes, et Marseille en particulier, tremblent de la multitude d'étrangers qui affluent de toutes parts. Vient ensuite la scène qu'ouvre la démence d'hier au soir, dont Lafayette a été, ou bêtement ou perfidement, mais entièrement complice : démence que je regarde comme le brandon de la guerre civile, par les excès et les violences de tout genre dont un décret, plus insensé encore par la manière dont il a été rendu que par ses dispositions, et qui crée évidemment plusieurs armées, deviendra la cause inévitable. »

Un homme qui ne connut que trop bien Mirabeau, et qui posséda tous les secrets de sa corruption, le comte de La Marck, nous a laissé une vive peinture de la vie qu'il menait à cette époque : il le représente, tantôt à la tribune, tantôt dans son cabinet, parcourant toute chose du regard, l'oreille ouverte à toutes les rumeurs; occupé ardemment, soit à dicter, soit à écrire; avide des étincelles qui jaillissent du choc des idées contraires; tourmentant sa propre pensée ou s'emparant de celle des autres; ajoutant enfin à la fièvre du travail la fatigue mortelle des plaisirs.

Que produisait-elle, cependant, cette activité d'une âme impatiente d'épuiser la vie? Quand on lit les *notes de Mirabeau pour la cour*, on est frappé de la stérilité de ce génie, néanmoins si puissant. Il dessine fortement certains caractères; il descend au fond de la situation, en homme habitué à sonder les abîmes; il aperçoit, il montre avec un surprenant mélange de sagacité et d'effroi, les périls cachés dans l'ombre des événements; il prouve, de façon à faire frémir ceux qui reçoivent ses conseils, que, s'ils ont le malheur de fuir du côté de la contre-révolution, la Révolution, douée qu'elle est d'une formidable vitesse, les atteindra, les renversera, leur passera sur le corps; mais la conduite à tenir envers les partis, mais la manière de combattre, à couvert, l'idée nouvelle, mais le moyen de sauver la monarchie sans aller jusqu'à une réaction « dangereuse et criminelle, » voilà ce que Mirabeau cherche en vain. Il a beau écrire : « Il est encore des ressources, la correspondance de M. de Mirabeau lui en découvre tous les jours, » évidemment il se vante, et l'espérance qu'il veut donner il ne l'a pas lui-même En attendant, que conseille-t-il? l'emploi des procédés les plus vulgaires. Il demande qu'on répande l'argent à profusion, qu'on ait à sa disposition des troupes soldées sur divers points; qu'on entretienne dans les provinces des agents habiles chargés d'en étudier l'esprit, et qu'on place ces agents sous sa direction. Était-ce donc à des conseils de cette portée que Louis XVI s'était attendu, lorsqu'il avait consenti à les payer si cher? Pauvre Louis XVI!

Ce n'est pas que Mirabeau ne tînt fidèlement son marché; mais la conscience est une lampe qui souvent, mieux que l'esprit, nous éclaire le long de certaines routes inconnues. Or, Mirabeau avait éteint sa conscience, et il marchait dans les ténèbres.

Sa fougue d'ailleurs et son orgueil se prêtaient mal à ce rôle de conseiller occulte. Sachant que le soupçon l'escortait, loin de le déjouer à force de prudence, il semblait prendre plaisir à l'irriter. On se rappelle quelle brèche un débat récent avait faite à sa popularité : il l'élargit en prenant, dans une occasion éclatante, la défense de son frère.

Celui-ci était colonel du régiment de Touraine. Arrive la nouvelle que ce corps s'insurge contre les officiers, et le colonel de courir à Perpignan. Il y trouva les soldats animés de l'esprit de la révolution, accusant quelques-uns de leurs chefs de tendances aristocratiques, et en proie à la plus grande exaltation. Nul assurément n'était moins propre à les ramener qu'un homme en qui la noblesse avait eu son Ajax bouffon. L'irascible vicomte le prit en effet sur un ton de maître, il menaça, il tonna, il alla jusqu'à mettre l'épée à la main, prêt à charger un rassemblement de soldats formé devant sa porte, et enfin, après avoir rempli la ville du bruit de son impuissance furieuse, il partit en emportant les *cravates* des drapeaux. Ce bizarre outrage ne pouvait manquer d'exaspérer et la population et la troupe : le marquis d'Aguilard, chez qui le colonel s'était logé, fut assailli dans sa maison et traîné à la citadelle où on le retint comme otage, pendant que son hôte, les *cravates* des drapeaux sur son cœur, se hâtait vers Castelnaudary. C'est là que, par ordre de la municipalité, on l'arrêta, et il dut attendre que l'Assemblée nationale, dont il était membre, décidât de son sort.

Qu'on juge de l'étonnement de tous, lorsque, dans la séance du 19 juin 1790, on vit Mirabeau l'aîné monter à la tribune et y prononcer ces paroles : « Un de vos membres ne peut être traduit devant aucune juridiction, que vous ne l'ayez jugé ou déclaré jugeable : ce n'est pas à l'aurore de la liberté que vous pourriez craindre qu'un de vos décrets ne fût méconnu. Je demande donc que l'Assemblée nationale dise simplement qu'elle rappelle aux municipalités le décret qui prononce l'inviolabilité de ses membres, et qu'elle décrète que M. de Mirabeau le jeune viendra immédiatement lui rendre compte de sa mission. » C'est ce qui fut décidé; et si, quelques jours après, Mirabeau ne put empêcher le renvoi de son frère devant un conseil de guerre, il obtint du moins qu'on l'admît à s'expliquer *à la tribune*, et non pas *à la barre*.

Rien de plus simple que cette conduite, et même de plus touchant. Mais l'inimitié qu'on supposait exister entre les frères, les traits empoisonnés que le cadet ne cessait de lancer contre l'aîné, l'hostilité si connue de leurs opinions, le scandale de leurs altercations parlementaires, tout poussait les esprits défiants à ne voir dans la sollicitude fraternelle de Mirabeau que l'effet d'une réconciliation suspecte. On ne savait pas quelle place cet homme extraordinaire avait gardée au fond de son âme pour les affections domestiques; on ignorait qu'à une lettre de son oncle le bailli il avait répondu : « Le défaut de concorde domestique m'a assez causé de maux pour que je doive sentir tout le prix de l'union fraternelle, et je me croirais bien malheureux si je pouvais prévoir que jamais aucune diversité d'opinion fût capable de diminuer et d'affaiblir le tendre attachement que j'ai pour le second neveu de mon oncle. »

Il y eut donc redoublement d'alarmes et d'invectives, de la part de certaines feuilles que caractérisait une vigilence farou-

che. Fréron publia dans son journal une lettre qui contenait ces mots cruels : « Mirabeau attendait pour se rapprocher de son frère, et lui rendre son amitié, que ce dernier se fût rendu digne de lui par quelque nouvel attentat contre la nation. Non-seulement il était le plus âgé, mais *il avait l'aînesse des crimes* »

Ces clameurs importunaient Mirabeau, sans l'intimider. La seule chose qui l'effrayât, c'était la puissance de Lafayette, ce général de la bourgeoisie. Depuis les sollicitations les plus pressantes jusqu'aux plus habiles flatteries, que ne fit-il pas pour l'attirer à lui, pour le gagner à ses espérances, pour le compromettre dans ses projets, pour faire de lui son confident, son auxiliaire, son complice?

« Parmi beaucoup de frères d'armes, lui écrivait-il, vous avez quelques amis (moins que vous ne croyez); parmi beaucoup de salariés, vous avez peu de serviteurs; mais je ne vous connais ni un conseil sévère, ni un agent distingué. Pas un de vos aides de camp de confiance n'est sans mérite militaire. Vous recommenceriez avec eux une fort belle guerre d'Amérique. Pas un de vos amis n'est sans valeur et sans vertus : ils honoreront tous votre réputation de citoyen privé, mais pas un de ceux-là ne connaît les affaires et les choses.



VICOMTE DE MIRABEAU

Monsieur le marquis, notre temps, notre révolution, nos circonstances ne ressemblent à rien de ce qui a été; ce n'est ni par l'esprit, ni par la mémoire, ni par les qualités sociales que l'on peut se conduire aujourd'hui; c'est par les combinaisons de la méditation, l'inspiration du génie, la toute-puissance du caractère. Connaissez-vous un de vos comités, concevez-vous un comité possible qui soit à ce régime?... ce que je pense et veux vous déclarer, c'est que je vaux mieux que tout cela, et que, borgne peut-être, mais borgne dans le royaume des aveugles, je vous suis plus nécessaire que tous vos comités réunis.... Oh! M. de Lafayette! Richelieu fut Richelieu contre la nation pour la cour, et quoique Richelieu ait fait beaucoup de mal à la liberté publique, il fit une assez grande masse de bien à la monarchie. Soyez Richelieu sur la cour pour la nation, et vous referez la monarchie, en agrandissant et consolidant la liberté publique. Mais Richelieu avait son capucin Joseph : ayez donc aussi votre éminence grise, ou vous vous perdrez en ne nous sauvant pas. Vos grandes qualités ont besoin de mon impulsion, mon impulsion a besoin de vos grandes qualités; et vous en croyez de petits hommes qui, pour de petites considérations, par de petites manœuvres, et dans de petites vues, veulent nous rendre inutiles l'un à l'autre, et vous ne voyez pas qu'il faut que vous m'épousiez, et me croyiez en raison de ce que vos stupides partisans m'ont plus décrié, m'ont plus écarté. — Ah! vous forfaites à votre destinée! »

O dissimulation! le jour même et de la même plume, Mirabeau, dans une de ses *notes pour la cour*, traçait les lignes suivantes

« Une occasion se présente, dans ce moment, d'opposer à Lafayette un dangereux rival. M. de Bouillé, s'il voulait être populaire, le serait bientôt plus que lui. Pur de toutes les souillures que l'autre a contractées, plus estimé que lui de l'armée, plus indépendant, puisqu'il n'est pas soumis exclusivement à l'opinion d'une seule ville, quelle influence n'obtiendrait-il pas, si, réprimant la licence dans toute la frontière qu'il occupe, il savait, en maintenant l'autorité, n'être que l'instrument de la loi; si des proclamations, habilement rédigées, annonçaient tout à la fois la fermeté du général, et le patriotisme, l'obéissance du citoyen. Le temps presse pour remplir ce but. Le plus sûr moyen de l'obtenir serait d'envoyer des instructions à M. de Bouillé, et surtout un homme de talent, qui, plus au courant de notre esprit public, lui laisserait le soin de la tactique militaire, et se chargerait pour lui de la tactique de la popularité. »

La note entière était rédigée dans ce sentiment d'hostilité à l'égard de Lafayette. Mirabeau s'attachait à y démontrer que la cour ne devait ni composer avec le général ni surtout accepter des ministres de sa main. Selon lui, c'eût été se mettre à la merci des passions factieuses dont le commandant de la garde nationale était le bras et dont il était condamné à rester jusqu'au bout l'esclave; c'eût été placer à la tête des affaires la Révolution, oui la Révolution ellemême et Paris frémissant.

Ainsi, flatter Lafayette de manière à le dominer, et le décrier secrètement auprès du roi de manière à l'empêcher de faire alliance sans lui avec la cour, tel était le double jeu de Mirabeau.

A supposer que Lafayette n'eût pas eu assez de sagacité pour deviner ces manœuvres, il avait trop de dignité dans le caractère pour s'exposer à un contact impur. Sans croire, comme il s'en est ouvert depuis, que Mirabeau fût capable de soutenir, par amour de l'argent, *une opinion qui eût détruit la lib rté et déshonoré son esprit*, il le mésestimait, il était choqué de son immoralité. Il répondit donc aux avances du faux tribun par un dédain voilé de politesse, mais persévérant.

Mirabeau dut renoncer aux sollicitations directes, et l'étrange idée lui vint de prendre pour intercesseur auprès de Lafayette.... qui? la reine :

« Il faut que la reine parle à Lafayette, en tiers avec le roi, préparé et résolu, et lui dise : « Vous avez et nous « avons la conviction qu'outre le talent, M. de Mirabeau est « le seul homme d'État de ce pays-ci; que nul n'a son en- « semble, son courage et son caractère. Il est évident qu'il « ne veut pas aider à nous achever : il ne faut pas s'exposer « à ce que les circonstances le contraignent à le vouloir; il « faut qu'il soit à nous. Pour qu'il soit à nous, il faut que « nous soyons à lui.... Nous voici résignés ou résolus à lui « donner la confiance du désespoir. Je vous demande, j'exige « que vous vous accoupliez de M. de Mirabeau, mais en « entier, mais journellement, mais ostensiblement, mais dans « toutes les affaires. »

Efforts inutiles, inutiles détours! Entre ces deux hommes l'union était impossible. Forcé enfin de se l'avouer, Mirabeau ne garda plus de ménagements. Il reprit, contre Lafayette, le cours de ses propos moqueurs; il en revint aux épithètes insultantes, il retrouva dans l'amertume de ses rancunes les qualifications de *Gilles-César*, de *Balafré*, dont, avant cette dernière tentative de rapprochement, il s'était plu à poursuivre Lafayette. Son adversaire le sut et dit : « M. de Mirabeau se conduit trop mal avec moi. *J'ai vaincu le roi d'Angleterre dans sa puissance, le roi de France dans son autorité, le peuple dans sa fureur; certainement, je ne céderai pas à M. de Mirabeau.* » Sur quoi, Mirabeau, profondément blessé écrivait au comte de La Marck : « Cela serait plaisant aux Variétés Amusantes; mais croyez-moi, mon cher comte, tôt ou tard il payera ces mots-là, qui décèlent bien à quel point il a le secret de sa petitesse et le poids de sa vanité. »

Dans ces entrefaites, on annonça que, fatigué du séjour de Londres et jugeant d'ailleurs sa mission finie, le duc d'Orléans avait dessein de revenir à Paris. Il avait effectivement adressé au roi, à la date du 25 juin, une lettre qui mérite d'être citée :

LETTRE DU DUC D'ORLÉANS AU ROI.

« SIRE,

« Dès le 6 mars dernier, j'ai informé M. de Montmorin que l'objet partiel du sort des Pays-Bas, sur lequel portait essentiellement la mission que Votre Majesté m'avait fait l'honneur de me confier, était devenu impossible à traiter séparément des autres négociations auxquelles les nouveaux éléments politiques venaient de donner lieu.

« Le 3 avril suivant, je suis revenu sur cet objet, et je lui en ai développé les raisons, en observant que la totalité des intérêts de la cour de France avec la cour d'Angleterre ne pouvait plus être traitée qu'ensemble, et conséquemment par une seule et même personne.

« Je me suis en même temps expliqué vis-à-vis de lui, autant qu'il m'était possible, sur l'espoir et les moyens que j'avais de parvenir à remplir les intentions de Votre Majesté, si j'étais chargé par elle de ces négociations importantes. Ce ministre m'informe, par sa lettre du 17 de ce mois, qu'il a mis de nouveau sous les yeux de Votre Majesté les différentes notes et lettres de moi qui ont rapport à cet objet, et que Sa Majesté a jugé que la situation des affaires ne permettait de rappeler ni M. de La Luzerne, ni M. Barthélemy.

« La mission que Votre Majesté m'avait fait l'honneur de me confier se trouvant terminée par cette décision, j'ai celui de la prévenir que je me dispose à me rendre incessamment à Paris, pour y reprendre ma place de député à l'Assemblée nationale, où mon devoir m'appelle.

« Sans doute, je ne perds pas sans quelque regret l'espoir que j'avais apporté dans ce pays d'y être de quelque utilité aux intérêts de la France et à la gloire de Votre Majesté; mais j'emporte l'idée consolante que je vais concourir à l'achèvement de travaux qui ont déjà obtenu l'approbation de Votre Majesté, et qui assureront à jamais son bonheur et sa gloire. Je me féliciterai surtout de me trouver à ce jour mémorable où la France viendra offrir à Votre Majesté le tribut de respect et d'amour qui lui est dû à tant de titres, et de pouvoir joindre mon hommage et mes vœux particuliers aux vœux et aux hommages universels de la nation la plus reconnaissante pour le meilleur et le plus grand des rois.

« Sire, de Votre Majesté, etc.... »

Rien jusqu'alors n'avait prouvé que, de la part du duc, ces sentiments ne fussent pas sincères; mais la haine envenime tout. A peine la démarche de d'Orléans fut-elle connue, qu'elle devint le signal d'un effroyable débordement de

libelles : *Crimes et forfaits de Louis-Philippe d'Orléans. — L'Orléanisme ou le Masque rouge déchiré. — A moi, Philippe, un mot! — Non, d'Orléans, tu ne régneras pas...*, etc..., etc.... Pas un fait concluant dans tous ces pamphlets, rien qui méritât de fixer un moment l'attention des esprits sérieux; mais tout ce que la rage peut fournir d'injures, tout ce que la haine a de fiel, on l'y trouvait : « *Comment! monstre infâme!* » — « *Monstre que l'enfer a vomi pour le malheur des humains*, etc..., etc.... »

En revanche, beaucoup saluaient le retour du duc comme une espérance. Une brochure parut, qui commençait en ces termes : « *Heureux retour qui ramène au peuple un ami et à une assemblée de sages un héros!* » Et maint journal populaire applaudissait. La cour en trembla : le duc lui faisait l'effet d'un spectre, du spectre de la révolte prêt à franchir la Manche Mirabeau fut consulté sur la question de savoir si le roi devait permettre au duc de rentrer en France. Il répondit :

« Le duc est méprisé dans les provinces; on y connaît son incapacité, sa légèreté. Paris connaît son immoralité. Que craindre d'un tel homme? La seule précaution qu'il faut prendre est de ne pas lui donner des forces qu'il n'a pas. Le servir, c'est l'affaiblir; le ménager, c'est le tuer, lui et son parti »

Du reste, qu'une de ses raisons pour désirer le retour du duc d'Orléans fût le chagrin qu'en éprouverait Lafayette, son ennemi personnel, c'est ce dont Mirabeau ne se cachait pas : « Si Lafayette éprouve un embarras de plus, je ne vois pas grand mal à cela. »

L'appréciation de Mirabeau était juste Non moins effrayé que la cour, de l'arrivée d'un homme pour qui ses partisans avaient rêvé tout haut les honneurs de commandant général de la garde nationale, Lafayette s'était empressé de dépêcher au duc d'Orléans un de ses aides de camp nommé Boinville, lequel devait représenter au prince que sa présence pouvant émouvoir Paris d'une manière funeste, la prolongation de son séjour à Londres était indispensable.

Quand il reçut ce message, Philippe-Joseph d'Orléans avait déjà fixé son départ au 3 juillet. Il trouva singulier qu'on s'obstinât à attribuer à sa présence des troubles que son éloignement n'avait pas empêchés; et les défiances qui lui disputaient la patrie, sans même lui laisser entrevoir l'époque où elle lui serait rendue, lui parurent aussi injustes que cruelles. Il consentit néanmoins à différer son départ, à condition que M. de La Luzerne, ambassadeur de France à Londres, certifierait par écrit les véritables motifs de sa condescendance; car il n'entendait pas que, cette fois, Lafayette se vantât de lui avoir fait peur.

Cependant Mirabeau s'était épris pour Marie-Antoinette d'une admiration subite. Quel changement dans lui, depuis le jour où il lui était échappé cette exclamation brutale : *Eh bien, qu'elle vive! Une reine humiliée peut être utile; mais une reine égorgée n'est bonne qu'à faire composer une mauvaise tragédie à ce pauvre Guibert.* Quel autre langage était maintenant le sien! Dans sa correspondance secrète, il ne parlait plus de Marie-Antoinette que sur le ton de l'enthousiasme, et son ardeur à la louer s'épanchait en expressions d'un pittoresque inaccoutumé, en saillies d'une vivacité charmante. A l'entendre, *le roi n'avait qu'un homme, c'était sa femme. — Bientôt il faudrait essayer ce que peuvent une femme et un enfant à cheval....* Il voulut voir la reine, il le voulut passionnément.

Une des choses les plus caractéristiques de la Révolution, ce fut sans contredit cette facilité prodigieuse avec laquelle l'opinion publique pénétrait tout, devinait tout, savait tout. Il était impossible à la cour de faire un geste, de dire un mot, sans que les journaux en fussent aussitôt informés. La Révolution avait à son service, dans l'intérieur du palais, et jusque dans l'alcôve de la reine, une foule d'espions désintéressés, volontaires, dont la surveillance ne se pouvait éviter, et dont les rapports étaient implacables. Le 4 juillet, un inconnu écrivit à Fréron :

« Je vous demande la parole, monsieur l'orateur, pour dénoncer à votre tribune la démarche vraiment suspecte que vient de faire M. Riquetti l'aîné.... Hier, à six heures du matin, M. Riquetti l'aîné, ci-devant comte de Mirabeau, est parti de Paris à pied et s'est rendu sur le chemin qui conduit à Saint-Cloud. Une espèce de chaise de poste, tout attelée, l'y attendait. Afin qu'aucun valet ne fût dans la confidence de ce voyage mystérieux, dont l'objet est sans doute de la plus haute importance, un capitaine de dragons, neveu dudit Riquetti, servait de postillon. La veille, pour laisser croire à ses gens qu'il était à la campagne, il n'était pas rentré chez lui, n'avait pas renvoyé sa voiture, et avait décidé de passer la nuit à l'hôtel d'Aragon, chez sa nièce : ce qu'il a fait. Arrivé à Saint-Cloud, il est monté au château Là une conférence très-secrète s'est établie entre une très-grande dame, l'archevêque de Bordeaux, ledit Riquetti et un autre personnage dont il n'est pas encore temps que je vous dise le nom, mais que vous connaîtrez sous peu de jours Cette conférence a duré depuis sept heures du matin jusqu'à neuf C'est alors seulement que le *pouvoir exécutif* s'est montré, et il est demeuré une heure et demie avec Mirabeau. Celui-ci était de retour avant le dîner, mais n'a rien laissé transpirer du motif de son voyage; et c'est son silence même qui donne lieu aux plus sinistres conjectures. »

Cette communication était signée *Alétophile, ou l'ami de la vérité*. A quelque temps de là, nouvelle lettre ayant pour but de rectifier deux erreurs de détail qui s'étaient glissées dans la première : d'abord, il n'était pas exact que Mirabeau eût renvoyé sa voiture de chez Mme d'Aragon, et ensuite c'était l'archevêque de Toulouse et non celui de Bordeaux qui assistait à la conférence. A part cela, *Alétophile* affirmait la vérité de son récit et ajoutait : « A présent j'attends Mirabeau de pied ferme. »

Tant de précision, tant d'assurance avaient quelque chose de terrible; et pourtant le fait était si grave, que Fréron lui-même, malgré son audace, ne se résolut à le publier que précédé de toutes les réserves que commandait la prudence Seulement, il adjurait le peuple de se tenir en garde contre un homme fameux par ses crimes avant de l'être par ses talents, éloquent et pervers, d'une politique raffinée, d'une hypocrisie effroyable, flatteur du peuple pour le mieux asservir, n'ayant bravé la cour que pour se vendre à elle, et montrant réunis dans sa personne Cicéron, Catilina, Cromwell.

On ne crut pas généralement dans le public à la démarche dénoncée, et néanmoins le dénonciateur avait dit vrai.

Ah! pour Mirabeau, malade alors et fatigué de sa gloire de tribun, ce dut être un moment de confuse et prodigieuse émotion que celui qui précéda, dans des circonstances semblables, une semblable entrevue! Il allait donc la voir, cette reine à laquelle, se faisant l'homme du destin, il venait promettre orgueilleusement la conservation d'une couronne et l'avenir d'un fils! sur ce fier visage, accoutumé pourtant à pâlir, il allait reconnaître la trace des pleurs qu'il avait fait répandre! Il allait être assez près de la fille de Marie-Thérèse, pour pouvoir entendre et compter les battements de son cœur outragé! De quel trouble, de quel effroi ne serait-elle

pas saisie, dès que paraîtrait devant elle ce personnage qu'on lui avait peint si formidable, cet être inexpliqué, ce héros nocturne d'octobre, cet assemblage de clartés et de ténèbres, ce génie du mal, ce monstre..., Mirabeau! Ajoutez à cela l'enivrante satisfaction de rapporter l'espérance à une femme par lui tombée dans le désespoir, la certitude de la fasciner, et, qui sait? peut-être quelque idée vague de faire succéder l'amour à la haine, et d'avoir, lui aussi, sa Marie Stuart à sauver!

On a raconté que, comme il se rendait à cette entrevue que lui-même avait sollicitée, des nuages passèrent sur son esprit, et qu'il hésita. Pourquoi non? Il connaissait l'histoire du duc de Guise! Laissant à une des portes extérieures sa calèche qu'il avait donné à conduire à du Saillant, son neveu, il dit à celui-ci, après avoir réglé l'une sur l'autre leurs deux montres et lui avoir remis une lettre pour le commandant de la garde nationale parisienne : « J'ignore si l'on veut traiter loyalement avec moi ou me faire assassiner; si donc je ne suis pas de retour dans une heure, pars à toute bride, remets cette lettre à son adresse, fais sonner le tocsin et annonce au peuple la perfidie de la cour. » Le comte d'Allonville, qui donne ces particularités, affirme que le délai écoulé, du Saillant, très-inquiet du sort de son oncle, attendit encore un quart d'heure, puis se mit en route, mais lentement, se retournant, regardant, écoutant, s'arrêtant. Enfin il s'entend appeler : c'était Mirabeau qui, tout haletant, lui dit : « Je tremblais que tu ne fusses parti!... Je suis content, tout ira bien. Garde le plus profond silence sur cette course si importante à l'État. »

Il avait lieu d'être content, en effet. Ainsi qu'il devait s'y attendre, la reine, à son aspect, n'avait pu contenir un mouvement d'horreur; mais elle n'avait pas tardé à être touchée de la grâce de ses discours, de la noblesse de ses manières, de l'air de souffrance qui adoucissait sa laideur, et de ce qu'avaient d'inattendu sur des lèvres aussi fatales des protestations de dévouement. Lui, de son côté, heureux d'avoir triomphé des terreurs d'une femme, de l'orgueil d'une reine et des ressentiments d'une mère, il s'en retournait transporté, ravi, plein de pensées nouvelles et le regard dans les cieux.

Mais, depuis longtemps déjà, le principe de la vie n'était plus en lui qu'une flamme expirante quoique agitée; ses jours étaient comptés, et, dans sa personne, la monarchie venait de traiter avec la mort.

CHAPITRE XV

VISION SUBLIME DE L'AVENIR



POUR donner une idée juste du mouvement dont la fête nationale qui va être racontée fut l'expression la plus éclatante, il faut le prendre à son origine en remontant le cours de l'année 1790.

Il fut admirable, ce mouvement, et il restera sans égal dans l'histoire.

Dès le mois de novembre 1789, lorsque existaient encore toutes ces anciennes divisions de territoire, toutes ces distinctions de provinces presque indépendantes, toutes ces diversités de lois et de mœurs, tout ce chaos enfin derrière lequel disparaissait la patrie, un pacte avait été conclu entre quatorze villes bailliagères de la province de Franche-Comté : Arbois, Beaume, Besançon, Dôle, Gray, Lons-le-Saunier Orgelet, Ornans, Poligny, Pontarlier, Quingey, Saint-Claude, Salins et Vesoul. Ce pacte avait pour objet d'assurer la libre circulation des grains, de mettre obstacle à la cupidité des exportateurs, de combattre l'accaparement, de conjurer la famine. Cités, bourgs, villages et hameaux furent provoqués à se joindre à la confédération; Dijon y adhéra d'une manière solennelle. Tel fut le point de départ.

Mais que, d'un bout à l'autre de la France, de cette France qui se cherchait encore, il n'y eût qu'un désir, qu'un vœu, celui d'une étroite et intime alliance, c'est ce qui ne se serait jamais vu sur une terre d'artistes et de guerriers, si la voix de l'intérêt eût parlé seule : pour accomplir un pareil prodige, il fallait un sentiment généreux et un mot par lequel ce sentiment fût bien exprimé. Qui le trouva, ce mot fatidique?

Ce fut non loin du Rhône, dans la plaine de l'Etoile, qu'eut lieu, le 29 novembre 1789, la première fédération vraiment sociale. Là, conduites par une inspiration sublime et réunies autour d'un autel, les gardes nationales de Valence, de Châteauneuf d'Isère, de Saint-Marcel, de Fauconnières, de Plovier, de Loriol, de Livron, de Saillant, du Pouzin, de Beauchastel, de la Voûte..., prêtèrent, à la face du ciel, ce magnanime serment :

« Nous, citoyens français de l'une et l'autre rive du Rhône, depuis Valence jusqu'au Pouzin, réunis fraternellement pour le bien de la cause commune, jurons sur nos cœurs et sur ces armes consacrées à la défense de l'État, de rester à jamais unis, abjurant désormais toute distinction de province, offrant nos bras, nos fortunes et nos vies à la patrie, ainsi qu'au soutien des lois émanées de l'Assemblée nationale; jurons d'être fidèles au monarque qui a tant de titres à notre amour; jurons de nous donner mutuellement toute assistance pour remplir des devoirs aussi sacrés et de voler au secours de nos frères de Paris ou des autres villes de France qui seraient en danger pour la cause de la liberté. »

Grande et touchante nouveauté que cet amour pour le roi confondu avec le culte grave de la liberté! Mais combien plus touchante encore et plus profonde, cette autre nouveauté : l'unité de la patrie demandée au principe de la fraternité humaine!

A partir de cet instant, un de ceux qui marquent dans l'existence d'un peuple, l'idée féconde se répandit de la chaumière au village, du village au bourg, du bourg à la ville, du fond des vallées au sommet des monts, semblable à la pierre qui, lancée dans l'eau par une main vigoureuse, trace des cercles qui naissent l'un de l'autre en s'agrandissant toujours. Un même souffle, vivifiant et divin, passa sur les pays de Langue d'Oc et sur ceux de Langue d'Oil, sur la sauvage Bretagne et sur les riants coteaux de la Touraine, sur la Normandie aux gras pâturages et sur les plaines de la molle Provence, le long du Rhône, le long de la Loire, depuis Saint-Malo, qui se hérisse au-dessus de l'Océan, jusqu'à Marseille, qui se baigne dans la Méditerranée; depuis les campagnes adossées aux Vosges, jusqu'à celles qui sont couchées au pied des Pyrénées et des Alpes. Ah! on avait eu beau, royaume élu de la nature, vous couper par des douanes et des priviléges; on avait eu beau vous diviser en pays d'élection et en pays d'état, en contrées de grande et de petite gabelle, en provinces nationales et en provinces à *l'instar de l'étranger*, en *pays de saline* et de *quart bouillon*, désignations barbares d'un déchirement impie..., le jour où ce cri se fut fait entendre : FRATERNITÉ, la France se sentit élevée à la majesté de mère; de près, de loin, tous ses enfants se tendirent les bras, en versant des pleurs de joie; douze cents

lignes de barrières intérieures disparurent; les montagnes semblèrent abaisser leurs cimes; les fleuves ne furent plus que comme autant de ceintures mouvantes liant ensemble des populations trop longtemps séparées; la patrie eut conscience d'elle-même et s'affirma.

La fédération de l'Etoile avait été suivie, à deux semaines d'intervalle seulement, de celle de Montélimar, qui la surpassa en éclat; puis, à Pontivy, dans un lieu désert, à jamais consacré par ce souvenir, avait eu lieu un vaillant congrès des jeunes gens de la Bretagne, impatients de se promettre l'un à l'autre qu'ils sauraient *vivre libres ou mourir;* Valence eut son tour. Où vont d'un pas si leste et la tête si haute ces milliers de villageois qui couvrent les routes, se hâtent à travers champs ou descendent en groupes du haut des collines? Quelle force mystérieuse les entraîne loin de la cloche qui sonna la naissance de leurs enfants, loin de la croix de bois qui protége la cendre des aïeux? Nous sommes au cœur de l'hiver; il faut respirer un air



TOUT LE MONDE TRAVAILLE AU CHAMP DE MARS

glacé, franchir des torrents, marcher dans la neige.... Quoi! rien qui les retienne, ces voyageurs intrépides? Non, rien; car ils vont au camp de la fédération, où ils ont leur mère qui les attend, la France! Au camp, ai-je dit, et c'était bien en effet une armée qui se réunit à Valence le 31 janvier 1790. Le récit officiel porte qu'au moment où, du haut de l'autel, le prêtre leva l'hostie, neuf mille guerriers mirent un genou en terre, au milieu de trente mille citoyens sans armes qui, à deux genoux, commencèrent de prier avec ferveur pour la patrie.

Arriva la saison des fleurs, la saison des douces pensées; et les fédérations se multiplièrent. Combien dans le seul mois de mai! Le 4 de ce mois inspirateur, c'est Metz qui prend son rang; le 9, c'est Orléans; le même jour, c'est Limoges; le 12, c'est Strasbourg; le 30, c'est Lyon.

Arrêtons-nous un moment à ces deux dernières villes : par ce qui s'y passa, il sera facile de deviner ce qui eut lieu dans tout le reste du royaume.

Le 12 mai donc, afin que, des rives opposées du Rhin, l'Allemagne pût saluer la liberté française, des pavillons aux couleurs de la nation furent arborés sur les quatre tourelles et sur la pointe de la superbe flèche de la cathédrale

de Strasbourg, et le lendemain, qui était un dimanche, la ville entière sortit, laissant les maisons vides, les rues désertes. Une plaine immense avait été désignée d'avance pour servir d'emplacement à cette fête à la fois champêtre et militaire, religieuse et civique. Là se rendirent, mêlés cordialement à ceux de l'Alsace, une foule innombrable de citoyens accourus des contrées voisines. Parmi les confédérés, on remarquait les habitants de Plobsheim, les robustes laboureurs d'Ittenheim, les cultivateurs du Kochersberg uniformément vêtus de rouge, les descendants de ces paysans fameux qui avaient autrefois si rudement rejeté sur l'autre rive du Rhin l'armée de Charles de Lorraine. Deux cents enfants que la garde nationale avait adoptés au nom de la France, formaient un bataillon qui rappelait les mœurs de Lacédémone. Au moment où les fédérés se rangeaient en bataille, une flotte tricolore fut aperçue tout à coup sur la rivière d'Ill; elle aborda, et l'on en vit descendre quatre cents jeunes filles habillées de blanc. Gracieuses, mélancoliques et fières, elles venaient jurer à côté de leurs fiancés un pacte que leur âme attendrie associait sans doute aux engagements sacrés de l'amour. Les jardinières parurent ensuite, celles-ci en corset vert et portant des corbeilles remplies de fleurs, prémices de la moisson, dont elles avaient voulu faire hommage à la reine de la fête, la patrie. Le corps des pêcheurs offrit aussi son présent, fourni par le Rhin. Puis se présenta le corps des cultivateurs, précédant une charrue qu'un enfant conduisait, et qu'escortaient six beaux vieillards armés de faux dont le tranchant se cachait sous des guirlandes. C'était, après le siècle raisonneur qu'avait résumé le livre d'Helvétius, une chose singulièrement touchante que cette résurrection des joies symboliques de l'antiquité. Et n'oublions pas un trait qui console de ces affreux massacres du Gard, qu'il nous a fallu raconter : à la fédération de l'Alsace, deux enfants, dont l'un était né dans la religion romaine et l'autre dans la confession d'Augsbourg, furent tenus sur les fonts baptismaux par un parrain catholique et une marraine protestante. La cérémonie achevée, en présence de tout le peuple, les ministres des deux cultes se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre et s'embrassèrent en pleurant. Oh! que n'étaient-ils là, les dévots farouches par qui les rues de Nîmes, juste un mois après, devaient être ensanglantées! Beaucoup d'Allemands étaient venus à la fédération de Strasbourg : ils s'en retournèrent étrangement pensifs, et une jeune fille germaine célébra ce qu'elle avait vu, dans la langue profonde de son pays.

La fédération lyonnaise n'eut pas un moins grand caractère. A une demi-lieue de Lyon s'étend une vaste plaine autour de laquelle le Rhône se courbe et que semblent dessiner les coteaux charmants qui s'élèvent sur la rive opposée du fleuve. Ce fut le *camp fédératif*. Au centre, on avait disposé avec beaucoup d'art un groupe de rochers fictifs, sillonnés par des cascades et chargés d'arbustes. Sur les quatre côtés de la base, de quatre-vingts pieds chacun, une longue suite de gradins conduisait à quatre portiques d'ordre dorique, donnant entrée dans l'intérieur du rocher. Au haut, une statue colossale de la Liberté, avec le bonnet phrygien et la pique. Des idées ingénieuses ou fortes avaient été exprimées par la peinture : ici Diogène laissant échapper sa lanterne; là un nœud gordien que les Français dénouaient au lieu de le couper. Le symbolique édifice au pied duquel devait se prêter le serment reçut un beau nom : on l'appela *temple de la Concorde*. Et en effet, le 30 mai 1790, la déesse de la paix fut adorée dans ce lieu par cinquante mille fédérés de la milice qui, ce jour-là, se trouvèrent n'avoir qu'un cœur, un sentiment, un cri.... Mais non, c'était à plus de deux cent mille que montait le nombre de ceux qui, avec ou sans armes, mêlèrent alors leurs acclamations et leurs vœux. Tous, les yeux pleins de flamme, le front rayonnant, ils étaient partis de Lyon, la nuit à peine dissipée, dans l'air frais et la rosée du matin, roulant le long du quai du Rhône comme une avalanche. Beaucoup de femmes, et des plus élégantes, marchaient l'épée haute. Il y en avait une dans la foule qu'on n'eût pu remarquer, si on l'avait remarquée, qu'à la fierté de sa démarche et à l'altération de son visage; mais nul ne la montrait du doigt au passage; car son heure n'était pas encore venue. Elle se nommait Mme Roland. Ce fut une noble journée. Il était venu des députés de villes fort éloignées, de Nancy, de Sarrelouis, de Marseille. Les Corses, retardés par la tempête, n'arrivèrent que le lendemain, comme autrefois les Spartiates sur le champ de bataille de Marathon. Mais cela ne les empêcha pas d'aller jurer le pacte fédératif au lieu que la fête du 30 mai avait sanctifié. Ils y furent accompagnés solennellement par un détachement de chaque district de la milice lyonnaise, et par les Grenoblois, qui n'avaient pas voulu partir avant d'avoir serré la main aux Français de la Corse devant l'autel de la patrie.

L'histoire des fédérations de Strasbourg et de Lyon est celle de toutes les fédérations générales ou particulières qui, en 1790, eurent lieu dans le royaume. Partout ce fut le même esprit, le même élan, la même tendance impétueuse vers l'unité, tendance rendue plus frappante encore par l'infinie diversité des usages, des costumes, des idiomes, des emblèmes locaux.

Dans certaines communes, les femmes figurent avec des palmes; dans d'autres, avec des guirlandes de fleurs; ailleurs elles se montrent couronnées de chêne. Les milices du Vivarais arborèrent un étendard noir, vert et blanc, avec ces mots : d'un côté, *la mort ou la liberté;* et de l'autre, ceux-ci : *point de noblesse que dans le cœur.* A Orléans, l'autel de la patrie fut construit dans le style romain et orné de branches de lauriers. Dans le Nord, la joie des populations eut un caractère grave et contenu; dans le Midi, au contraire, elle s'épancha en vifs transports, en farandoles désordonnées : témoin la commune de Valréas, où la fête de la bénédiction des drapeaux se termina par une danse violente, dans laquelle on vit pêle-mêle bourgeois, paysans, châtelaines, soldats, et jusqu'au père gardien du couvent des Cordeliers.

Mais la royauté naturelle du vieillard, mais la participation de la femme à cette vie générale qui emportait comme dans une sorte de tourbillon divin l'époux et l'amant, mais l'adoption du nouveau-né par la commune au nom de la France, mais l'abjuration des haines religieuses au pied du gibet où le Christ mourut pour le salut de tous, même du Samaritain, même du gentil, voilà les traits que dans les procès-verbaux et les lettres à l'Assemblée on retrouve presque à chaque page, exprimés tantôt avec une profondeur de sentiment qui saisit, tantôt avec une simplicité de cœur remplie de charmes.

Que de détails singuliers, précieux!... Mais ce serait tout un livre à faire. Voici, par exemple, une grande dame, Mme de Moulins, qui écrit aux habitants de Mormant, près de Nangis : « Puisque mon neveu, qui est aristocrate, a refusé l'honneur d'être colonel de votre garde nationale, je me propose pour vous commander. » La garde nationale accepta joyeusement, et la dame, fière d'un tel honneur, fit dresser dans l'avenue de son château une table de cinq cents couverts, où elle vint s'asseoir parée de la cocarde tricolore.

Le monde avait certes bien changé depuis Velléda, mais l'éclair de l'acier n'avait pas cessé de séduire les filles des Gaules.

Inutile de dire que l'hospitalité la plus cordiale attendait les fédérés partout où ils passèrent. A Dôle, les juifs demandèrent comme une faveur d'héberger cent cinquante cultivateurs, et l'on parla de leur munificence. A Beaune, quand la milice de Charolles traversa cette ville pour se rendre à Dijon, le maire, accourant au-devant des fédérés, les harangua en ces termes : « Messieurs, rappelez-vous que Louis XIV, passant ici et faisant l'éloge des vins que nous lui offrions, nous lui répondîmes que nous en avions de bien meilleur. « Vous le gardez sans doute pour une meilleure occasion, » répliqua le despote orgueilleux. Il avait raison; cette meilleure occasion était pour nous, les défenseurs de la liberté, pour nos frères et nos égaux, pour vous, messieurs. » Le 13 juin 1790, la ville du Havre donnait le spectacle d'une table immense qui, dressée dans la grande rue, en occupait toute la longueur, et autour de laquelle on vit assis, rapprochés, confondus, chacun à la place que lui avait désignée le sort, des citoyens de tous les rangs, de toutes les conditions : soldats, marchands, laboureurs, ouvriers, des prêtres au front austère et d'élégants capitaines. Un trait admirable aussi, et qui ne saurait être omis, est celui des soldats du régiment de Flandre, épargnant pendant deux longs mois le vin qu'on avait coutume de leur distribuer et l'argent de leur paye. Dans quel but? On ne le sut que le jour de la fédération. Après la cérémonie, pendant que les gardes nationaux avaient leur banquet spécial, les soldats du régiment de Flandre ouvrirent soudain leur caserne à tout le public et convièrent les pauvres gens à venir boire, à la santé de la nation, le vin qu'eux, bien pauvres aussi, ils avaient épargné. Ce qui surprend et enchante dans ce mouvement des fédérations, c'est l'ensemble. Rien de prémédité, nul accord préalable, et cependant les âmes n'ont aucune peine à se rencontrer; les voix sont diverses, et tant mieux vraiment, puisqu'elles chantent en chœur. Parcourez les documents : chaque province, chaque ville, j'allais dire chaque commune, a sa formule particulière de serment que ceux de l'endroit ont rédigée à leur manière, les uns, comme en Bretagne, avec une énergie presque menaçante, les autres avec abandon, comme dans les contrées qui jouissent d'un ciel clément et qu'un tiède soleil réchauffe. Mais que disent uniformément toutes ces formules, si différentes de ton? qu'il faut chérir l'Assemblée nationale, parce qu'elle a fondé la liberté; qu'il faut chérir le roi, parce qu'il s'est engagé à la servir; qu'il faut veiller au maintien de la constitution et se tenir prêt à mourir au besoin pour sa défense; qu'il faut protéger le bon ordre, assurer le commerce des grains, et par-dessus tout s'entr'aider, chercher la force dans l'union, et se bien souvenir qu'on est désormais, non pas le Dauphiné ou la Bourgogne, ou l'Artois, ou l'Alsace, ou la Bretagne, ou le Languedoc, ou l'Anjou..., mais la France.

Toutefois, parmi tant de solennelles déclarations, il en est quelques-unes — bien peu — et pourquoi le taire? auxquelles on s'afflige de trouver je ne sais quoi de sec ou de contraint. Il en est que la poésie de la fraternité ne colore point, et qui, ne proclamant la nécessité de s'unir qu'au point de vue des intérêts matériels à sauvegarder, sont comme des notes fausses dans un magnifique concert. Tel fut le serment que prêtèrent dans la plaine des Quatre-Vents, au-dessus d'Olivet, les milices de l'Orléanais. Mais qu'on s'abstienne d'une conclusion trop hâtive! Les fortes têtes du lieu, des contre-révolutionnaires, cachés peut-être, avaient mal exprimé le sentiment de la population, voilà tout : et la preuve, c'est que la fédération d'Orléans fut superbe d'enthousiasme et d'élan civique. Quelquefois il arriva que la rédaction d'une ville fut adoptée purement et simplement par une autre, sauf quelques modifications, toujours conçues dans le sens des idées les plus larges. C'est ainsi que les habitants de Nancy empruntèrent leur formule de serment à leurs frères des Vosges, en y introduisant un cri de ralliement que ceux-ci avaient oublié : L'UNION ET LA FRANCE!

Cette plénitude de sentiment, ces sympathies débordantes, ce besoin sublime, dont à un moment donné de l'histoire, chez le peuple le plus communicatif et le plus impressionnable de la terre, chacun fut saisi d'élargir le champ de ses espérances, et de reculer l'horizon de ses pensées, ne pouvaient évidemment se développer à l'aise que sur un vaste théâtre. Aussi, à l'imposant tableau des fédérations, que voyons-nous pour cadre? les forêts, les montagnes, les fleuves, la mer! On montre encore à Édimbourg, dans la haute rue, la chambre où les presbytériens d'Écosse signèrent le Covenant. C'est un cabaret de misérable apparence, rendez-vous favori de la dernière classe des buveurs. Nous préserve le ciel de parler avec mépris de cette humble origine, d'ailleurs si conforme au dur génie de la religion anglicane! Les modestes commencements des grandes choses ont leur poésie, nous le savons; et comment aurions-nous oublié que le christianisme sortit d'un chétif réduit de la Judée, où, à douze pauvres pêcheurs rassemblés pour un souper frugal, le fils d'un charpentier dit : *Faites ceci en mémoire de moi?* Mais il y a plus d'un sérieux aspect aux événements de ce monde, et de même que la nature, l'histoire a ses coups d'éclat. Libre à l'écrivain anglais Carlyle de n'être pas aussi juste envers notre pays que nous voulons l'être, que nous le serons toujours envers le sien; libre à lui de triompher du contraste que son orgueil national établit entre la pompeuse adoption du covenant français, et ce qu'eut de sévère celle du covenant d'Écosse! Pour nous, nous ne conviendrons jamais qu'une taverne soit le seul berceau digne d'une religion nouvelle, et quand cette religion nouvelle est la fraternité humaine, aux hommes qui se rassemblent pour l'invoquer, nous ne saurions souhaiter d'autre temple.... que la nature.

Il ne manquait plus à la glorieuse agitation des provinces que d'être concentrée et résumée. On l'avait si bien senti, que pas une fédération ne s'était terminée qu'on n'en eût aussitôt adressé à l'Assemblée nationale le récit fidèle, ordinairement accompagné d'une lettre à Lafayette : ce n'était pas assez; il fallait que la France entière se fédérât, et où pouvait-elle mieux prendre, en quelque sorte, possession d'elle-même qu'à Paris, foyer brûlant si propre à rassembler tant de rayons convergents, mais encore épars? Cette idée, émise par les Bretons dès le mois de mars, se propagea rapidement; elle devint un vœu, elle devint une espérance, elle devint un cri. Toute la France chercha Paris, qui, à son tour, ne songea plus qu'à recevoir toute la France. Un comité de fédération, formé au sein de la municipalité, décida que les districts des divers départements seraient invités à envoyer à Paris des députés ayant mission de conclure avec les Parisiens le pacte de la Fédération nationale, et que cette fête auguste aurait lieu dans le Champ de Mars, le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Ces dispositions, dont Bailly alla faire part à l'Assemblée nationale, ayant reçu son approbation, une adresse aux Français fut publiée, au nom des habitants de Paris. Elle renfermait ces mots significatifs : « .... Dix mois sont à peine

écoulés depuis l'époque mémorable où, des murs de la Bastille reconquise, s'éleva ce cri : *Nous sommes libres!* Qu'au même jour, un cri plus touchant se fasse entendre : *Nous sommes frères!* »

Les préparatifs commencèrent, et furent poussés avec une activité prodigieuse. La Commune pourvut d'avance à ce que l'énorme affluence des visiteurs attendus fût sans péril. Parut un décret de l'Assemblée, portant que toutes les gardes nationales du royaume enverraient un député sur deux cents hommes, ce qui donnait le chiffre de quinze mille environ; que les dépenses des députations seraient à la charge des districts; que l'armée serait représentée à Paris par onze mille vieux soldats.

Quant à savoir qui ferait les honneurs de Paris, la question ne pouvait être douteuse. « Il faut, écrivait le 14 juin dans une lettre adressée aux journaux, l'administrateur de la police Manuel, il faut qu'une armée qui ne sera qu'une famille trouve nos maisons ouvertes comme nos cœurs. » Et il annonçait qu'il inscrirait les noms de ceux qui admettraient à leur foyer des hôtes si bienvenus. Le Comité de fédération, soit que cette idée lui fût déjà venue, soit qu'il en enviât la gloire, se plaignit amèrement de Manuel, lui reprocha une lettre qu'il n'avait pas, disait-on, qualité pour écrire, et le manda, par l'organe de Charon, son président, devant l'assemblée des mandataires des soixante sections de Paris. Manuel s'excusa sur ce qu'il avait fait ce que chaque citoyen avait le droit de faire. Sa réponse, rendue publique, se terminait par une menace enveloppée dans un vœu : « Puisse une nouvelle municipalité signer le pacte de famille! En cédant l'écharpe, je ne vous demanderai qu'un fusil. » En attendant, chacun, selon l'expression de Manuel, se tint prêt à ouvrir sa maison comme son cœur.

Ceci se passait vers le milieu du mois de juin. Or, avant l'illustre date du 14 juillet, il y en avait une, bien digne, elle aussi, d'être rappelée. C'était le 17 juin 1789, que l'assemblée formée de la réunion des trois ordres avait pris le titre d'ASSEMBLÉE NATIONALE, et déplacé le souverain : le club de 89 crut qu'un tel anniversaire valait qu'on le célébrât.

Ce club de 89, démembrement de celui des Jacobins, dont les principes avaient paru trop hardis à certains membres, à Bailly, à Lafayette, à Sieyès, à Le Chapelier, à Mirabeau, était installé depuis un mois au second étage du Palais-Royal, dans des appartements somptueux. Une brillante fête y fut donnée. Autour d'une table servie avec magnificence, se rangèrent deux cents convives, parmi lesquels le Corse Paoli, et l'on y but : *A ceux qui ont souffert pour la liberté de leur pays! — A ceux qui ont le courage de faire respecter les lois! — A la destruction de la mendicité! — A tout ami des hommes!* Soit par oubli, soit à dessein, aucune santé particulière ne fut portée. Au dessert, les dames de la halle entrèrent, tenant à la main des bouquets qu'elles distribuèrent à Lafayette, à Sieyès, à Le Chapelier, *à notre comte de Mirabeau*, à Talleyrand. Bailly fut le plus favorisé : elles lui posèrent sur la tête une couronne de fleurs. Pendant ce temps, le peuple, amassé dans le jardin, demandait à grands cris qu'on lui chantât certains méchants couplets de Piis, qui, sans leur à-propos patriotique, n'eussent pas été tolérables. Les fenêtres s'ouvrirent donc toutes grandes, et des voix chantèrent :

Les traîtres à la nation,
Craignent la fédération :
C'est ce qui les désole;
Mais aussi depuis plus d'un an,
La liberté poursuit son plan :
C'est ce qui nous console.

Il arrive souvent qu'au bois,
On va deux pour revenir trois,
Dit la chanson frivole.
Trois ordres s'étaient rassemblés,
Un sage abbé les a mêlés :
C'est ce qui nous console, etc.

Un des convives fit une motion singulière : « Les Français qui ont la souveraineté et qui l'exercent sont soumis à la loi; ils ne sont sujets de personne. Le prince est leur chef, non leur maître : *Imperat, non regit.* Que Louis XVI revienne donc du Champ de Mars la couronne impériale sur le front, et que son auguste épouse soit saluée du nom d'impératrice. »

Au couvent des Jacobins mûrissaient de tout autres pensées, et des motions d'un ordre bien différent s'y préparaient

C'est le génie de la France de ne se point appartenir. « Déclaration des droits du CITOYEN ANGLAIS, » aurait-on dit en Angleterre; la France en révolution mit noblement sur son drapeau : « Déclaration des droits de l'HOMME. » C'était prendre un engagement, formidable peut-être, mais héroïque. Ce que Luther avait écrit à Charles-Quint, en quittant Worms, la France en faisait sa devise; elle aussi, sans se demander si, pour soutenir une telle parole, elle n'aurait pas des combats de Titans à livrer, et jusqu'à la dernière goutte de son sang à répandre, elle aussi elle criait aux peuples attentifs : « Ma cause est celle de toute la terre. » Et rien n'aurait servi à rappeler dans la fédération du Champ de Mars la mission historique de la France! Cela ne pouvait être.

Ainsi pensa Anacharsis Clootz, philosophe étrange, dont nous retrouverons plus tard la figure se détachant, souriante et animée, sur le fond noir de la Révolution.

Les hommes dont l'intelligence retarde, nomment volontiers folie la sagesse qui ne leur paraît pas à l'heure : par quel miracle Anacharsis Clootz aurait-il échappé à l'honneur d'être réputé fou? Il espérait en l'avénement de la République universelle; dans ses hallucinations, un fantôme lui était apparu qui avait les traits du grand homme qui fut, depuis, James Watt; éveillé, il avait vu en rêve l'Océan ponté de navires, la science supprimant l'espace, de splendides expositions des divers produits de l'industrie remplaçant l'émulation meurtrière des champs de bataille, un congrès amphictyonique se substituant aux assemblées rivales et confuses, les nations groupées autour d'un même drapeau, une seule ville donnée pour capitale à l'univers. Il était donc fou..., provisoirement. Mais avec quelle grâce! Jamais tant de finesse gauloise ne s'était associée aux hardiesses d'un esprit allemand. Et il n'y a point à s'en étonner : tout Prussien qu'il était, Clootz avait été élevé en France, de sorte que Voltaire avait de bonne heure corrigé en lui l'abbé de Saint-Pierre. Aussi était-il plein d'esprit dans son enthousiasme, plein de bon sens dans son exaltation, et, en même temps que toujours raillé, toujours un peu moqueur; avec cela d'une bonhomie attirante, désintéressé, généreux, et, comme le baron d'Holbach, prodigue de sa fortune, qui était immense. Il avait horreur des prêtres, de leur Dieu despote, convaincu qu'il y aurait des tyrans sur la terre, tant que l'esprit humain supposerait un tyran dans le ciel. Il en résulta qu'il se crut athée; et ce fut une de ses singularités, car l'homme qui, d'une manière si absolue, professait le dogme

de la solidarité universelle, ne pouvait être que panthéiste. Quelques lignes de lui achèveront de le faire connaître. Il écrivait à Burke :

« Jean-Baptiste Clootz à Edmond Burke, salut. Je profite du départ de M. Jaume, frère d'un honorable membre de notre auguste Assemblée nationale, pour vous rappeler, monsieur, le bon accueil que vous me fîtes dans votre terre de Baconsfield en 1784. Comme la philosophie ne mesure le temps que par la succession des événements, il y a cent années et plus que nous ne nous sommes vus. Vous étiez fort mécontent de votre chambre haute et des progrès effrayants de l'autorité royale. La peinture rembrunie que vous me fîtes de votre constitution et la vue de tous les abus qui en découlent me rapatrièrent un peu avec *ma Bastille et mon Le Noir*. Vos amis Fox, Shéridan, Powis, milord Inchiquin, le duc de Saint-John, me tinrent le même langage. D'après ces données, je m'attendais à trouver en M. Burke un des plus ardents apologistes de l'admirable révolution qui place la France au-dessus de toutes les nations du monde.... Égalité, sûreté, liberté civile et religieuse ; point de sénat, point de



GRANDE FÉDÉRATION

test, point de noblesse, point de religion dominante.... On vous a montré dans la cathédrale de Paris ce vilain colosse de Saint-Christophe ? Les rois ressemblent assez à cette énorme sculpture, qui n'est qu'un vain épouvantail sur son piédestal ; mais si ce colosse était suspendu à la voûte, ne frissonneriez-vous pas ? Eh bien, monsieur, nous avons mis Saint-Christophe en lieu de sûreté, et tous les magots qui pesaient sur nos têtes sont brisés. Des fourbes, en vous présentant cette singulière carte géographique, d'où la France a disparu, ont étrangement abusé de votre crédulité. Pour moi, qui suis en France sans avoir l'honneur d'être Français, je vois tout différemment ; car, quand je fixe les yeux sur une mappemonde, il me semble que tous les autres pays ont disparu, et je ne vois que la France.... Vous ignorez, monsieur, le véritable sujet de notre dispute avec les aristocrates. Il s'agissait d'une pyramide posée sens dessus dessous, et que nous avons eu l'habileté et le courage de remettre sur sa large base. Nous parlions à Londres avec enthousiasme des pyramides d'Egypte : vous n'avez qu'à franchir le pas de Calais, pour en voir une dont l'aspect vous jettera en extase. Venez, vous me trouverez digne d'être votre cicerone, comme vous m'avez trouvé digne d'être votre ami. »

Tel fut l'opulent baron prussien, Jean-Baptiste Clootz, surnommé par lui-même Anacharsis, et à qui vint l'idée de bien marquer que la fédération n'était pas exclusivement française. Une fois son projet arrêté, le voilà qui rassemble dans Paris un certain nombre d'étrangers : Anglais, Espagnols, Allemands, Hollandais, Italiens, Tartares, Persans, Turcs, Arabes, Américains, et le 19 juin, date célèbre que l'abolition de la noblesse consacra, il se présente, suivi du cortége cosmopolite, à l'Assemblée nationale. A l'aspect de ces hommes en costumes divers, « les initiés, raconte ironiquement Ferrières, remplissent la salle d'acclamations bruyantes, tandis que les tribunes, ivres de joie de voir l'univers au milieu de l'Assemblée, battent des mains, trépignent des pieds. » Menou présidait. Clootz s'avance et dit :

« Le faisceau imposant de tous les drapeaux de l'empire français, qui vont se déployer, le 14 juillet, dans le Champ de Mars, dans ces mêmes lieux où Julien foula tous les préjugés, où Charlemagne s'environna de toutes les vertus, cette cérémonie civique ne sera pas seulement la fête des Français, mais encore celle du genre humain. La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions d'hommes libres ont réveillé des peuples ensevelis dans un long esclavage.... Un nombre d'étrangers, de toutes les contrées de l'univers, demandent à se ranger au milieu du Champ de Mars, et le bonnet de la liberté, qu'ils élèveront avec transport, sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens. Jamais ambassade ne fut plus sacrée. Nos lettres de créance ne sont pas tracées sur des parchemins ; mais notre mission est gravée en signes ineffaçables dans le cœur de tous les hommes. »

Le président de l'Assemblée répondit en peu de mots, avec une grave émotion, et la députation obtint les honneurs de la séance.

Les ennemis de la Révolution avaient été frappés de ce que le mouvement des fédérations prophétisait ; mais en attaquer le principe, ils ne s'étaient point emportés jusque-là : dès qu'on sembla l'exagérer, leur colère s'échappa par cette issue. Ils s'étudièrent à couvrir de ridicule le philosophe prussien et son cosmopolitisme ; ils répandirent que sa députation n'était qu'un ramas de vagabonds payés pour jouer un rôle et affublés d'habits d'emprunt. L'assertion eût-elle été vraie, la trivialité de l'expédient employé laissait entière, pour peu qu'on la considérât en elle-même, la valeur de l'idée émise ; mais enfin, ce fait, dont les écrivains royalistes se sont emparés, Clootz le nia publiquement, formellement, sur le ton de la sérénité la plus méprisante : « On a prétendu que notre Arabe était un Turc emprunté à l'Opéra, et que le Chaldéen n'avait jamais vu l'Euphrate. Ces savants Orientaux sont trop connus à la Bibliothèque du roi et au Collége royal, pour qu'il soit besoin de réfuter de pareilles sornettes.... Dans la séance du 19, un huissier qui parle anglais et qui passe pour aristocrate, vint du fond de la salle causer avec nous, s'imaginant que nos Anglais étaient de Chaillot. On lui répondit en bons termes miltoniens, et il s'en retourna tout confus vers ceux de la droite qui l'avaient envoyé. »

Cependant, la date désirée approchait. Mais voilà que tout à coup une vague inquiétude pénètre les esprits ; on parle de trames abominables, de catastrophes imminentes, d'un carnage odieusement préparé ; on assure qu'au moment de la confédération, des mines ouvertes sous l'École militaire doivent, éclatant soudain, engloutir des milliers de victimes ; on annonce une Saint-Barthélemy des prêtres et des nobles. Parmi les ennemis de la Révolution, les uns crurent à ces bruits, les autres affectèrent d'y croire, et la désertion commença. Heureux peut-être de l'occasion qui s'offrait à eux de fuir l'obligation d'un serment que leur cœur détestait, des députés royalistes demandèrent précipitamment des congés, M. de Saint-Simon, par exemple. Des familles entières sortirent de la capitale, comme frappées d'épouvante, et la panique fut au point que, dans ses *Annales patriotiques*, Carra, au nom de la sécurité publique, somma bien haut Lafayette de s'expliquer.

A leur tour, répondant à ces terreurs par des terreurs contraires, quelques patriotes se déclarent exposés à des vengeances que ne servira que trop bien, en les enveloppant de son tumulte, une fête à laquelle sont appelés tant d'inconnus. « On affirme, écrit à Marat un citoyen du district des Récollets, que, dans une maison de la rue Saint-Honoré, il a été saisi une prodigieuse quantité de bâtons à stylets. » Quand tous seront au Champ de Mars, qui empêcherait une bande de malfaiteurs soldés de l'envahir, de le piller, de le brûler ?

Loustalot combattit ces rumeurs : « Elles détournent, écrivait-il, notre attention des grands objets qui nous environnent. » Marat lui-même, Marat n'osa qu'à demi s'abandonner à ses soupçons ordinaires ; et, toutefois, il disait : « Lafayette répondra sur sa tête de la moindre égratignure faite à MM. Barnave, Lameth, Robespierre, Duport, d'Aiguillon et Menou. »

La Commune intervint, de son côté, par une proclamation où on lisait : « Que ceux qui affectent la terreur sortent donc puisqu'ils le veulent ! qu'ils fuient la fête de la liberté, sous prétexte de dangers chimériques ; mais que les amis de la Révolution restent ; qu'ils songent qu'on ne voit pas deux fois un pareil jour. » Et le lendemain, on distribuait dans les rues une lettre dont l'auteur, nommé Guillaumot, informait Bailly qu'il n'existait aucune fouille d'anciennes carrières sous l'emplacement de l'École militaire.

A la cour, le sentiment qui dominait, c'était l'espérance. Une fois la province arrivée, plus de Paris ; étouffé sous la France, il cesserait de jeter des flammes : on aimait à se nourrir de cette illusion. Et puis, le hasard, l'imprévu, qui sait ? la puissance d'un regard du roi, d'un gracieux sourire de la reine, sur des hommes moins familiarisés que ceux de Paris avec le prestige des diadèmes, tout cela n'avait-il rien qu'on pût ajouter au chapitre des chances heureuses ?

Une circonstance gâta ce beau rêve. Après avoir prévenu l'Assemblée nationale de son retour, par une lettre que de La Touche, député de Montargis, lut dans la séance du 5 juillet, le duc d'Orléans arriva de Londres. La cour aurait dû s'y attendre, et cependant elle se montra consternée. La première visite du duc avait été pour l'Assemblée, dont il était membre ; la seconde fut pour le roi, auquel il avait toujours témoigné le plus profond respect. Mais quels traits empoisonnés que ceux qui s'enfoncèrent alors dans son cœur ! Aussitôt qu'il parut, de toutes parts l'outrage l'environna ; les femmes lui tournaient le dos ; les hommes le regardaient en face avec l'attitude de la provocation et le sourire du mépris ; comme s'il eût apporté là, caché dans le creux de sa main, ce genre de meurtre qui n'exige pas du courage, on murmurait autour de lui : *Prenez garde aux plats !* et quand il descendit, on lui cracha, du haut de l'escalier, sur la tête. Louis XVI, en l'apercevant, lui avait dit ces dures paroles : *Venez, monsieur, vous apprendrez à être bon Français.*

Et les préparatifs de continuer, au milieu d'un mouvement

extraordinaire des esprits. Il y avait sur la place des Victoires quatre statues représentant les provinces enchaînées aux pieds de Louis XIV; afin d'épargner aux fédérés l'humiliation d'un pareil spectacle, et conformément à un vœu émis dans la séance du 19 juin, on les enleva, non sans exciter de la part des royalistes outrés quelques plaintes qu'Anacharsis Clootz tourna spirituellement en ridicule : « Les sots regrettent ces quatre figures, sous prétexte de la beauté de l'art; mais les sots ne voient pas que l'enlèvement de ces statues est une des plus belles figures de l'art oratoire! »

Rappeler en détail tout ce que la vie bouillonnante de Paris produisit pendant les mois de juin et de juillet, trop difficile vraiment serait la tâche. Il y eut des montagnes de brochures; il y eut un croisement inouï de motions, en général, très-noblement inspirées. L'un demandait que, le 14 juillet, chacun dressât sa table en pleine rue; l'autre, sous le nom de *club de la fédération*, proposait l'établissement d'une sorte de bazar intellectuel où, à leur arrivée, les Flamands pussent rencontrer les Provençaux, où Bourguignons et Languedociens, Lorrains et Béarnais, pussent entrer en communion de pensées; un troisième, faisant observer qu'une route de cent lieues n'avait pas effrayé les braves Bretons, témoignait, pour eux, l'espoir d'un accueil triomphal : « Toute la Grèce se leva devant Thémistocle, quand il parut aux jeux olympiques.. » Chose caractéristique! une confédération d'écrivains, proposée par Loustalot, acceptée par Camille, fut au moment de s'accomplir.

Seul, Marat restait inquiet, violent et sombre. Tant de joie l'attristait. Dans cet entraînement vers l'unité nationale, son intelligence glacée ne voyait que la passion du bruit, que la fureur des nouveautés. Ce pacte fédératif, si désiré, il le dénonçait comme un « moyen d'asservissement, » et irrité de l'incrédulité que rencontraient ses noires prophéties, il répétait sans cesse : « J'aurai le sort de Cassandre. » L'Assemblée ayant décrété et le roi sanctionné la formule de serment suivante : « Nous jurons de rester à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et la perception des contributions publiques; de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité; » Marat s'écria : « Quoi! nous ferons le serment téméraire de maintenir indistinctement tous vos décrets? celui du *veto?* celui de la *loi martiale?* celui du *marc d'argent?* » et, le visage tourné vers les faubourgs, il ajoutait : « Pour vous charger de fers, ils vous amusent par des jeux d'enfants. Ils couronnent de fleurs les victimes. »... Eh! pourquoi envier ainsi à ce peuple qui est destiné à tant souffrir, quelques instants pleins d'un charme héroïque? sont-elles donc si fréquentes dans l'histoire des nations, les journées où des milliers d'hommes se sentent à la fois bons et heureux? Ah! si tout cela ne doit être qu'un rêve, ne le troublez pas! Elles viendront bien assez vite, les heures de la colère!

C'était le Champ de Mars, on l'a vu, qu'on avait destiné à servir de théâtre à la fête. Or, les travaux à accomplir étaient considérables, sur un espace qui ne comprenait pas moins de trois cent mille pieds carrés. Il fallait de chaque côté de cette arène immense relever les terres en talus propres à porter la masse des spectateurs; il fallait creuser le sol à une grande profondeur et le retourner en tout sens; il fallait, conformément au plan adopté, édifier entre l'amphithéâtre et la rivière un arc de triomphe égal en dimensions à celui de la porte Saint-Denis; il fallait enfin, au milieu du Champ de Mars, construire l'*Autel de la patrie*. Le nombre des ouvriers mis en œuvre fut de quinze mille; mais la besogne avançait si lentement que, le 7 juillet, l'impossibilité d'être prêt pour le 14 fut reconnue..., à moins pourtant de quelque miracle, et le miracle se fit. Sur une simple lettre adressée à la *Chronique de Paris* par un garde national du bataillon de la Trinité, nommé Cartheri, lequel proposait à tous les Parisiens de se transformer subitement en ouvriers, la ville entière, hommes, femmes, enfants, vieillards, s'élança vers le Champ de Mars, par un de ces élans irrésistibles dont seule la France est capable. Qu'on se figure trois cent mille ouvriers volontaires, de tout âge, de toute condition, revêtus des costumes les plus divers, et, du matin au soir, dans la douce ivresse d'un commun désir, avec cette harmonie qui naît d'elle-même de l'accord des âmes, sous la loi d'une cordiale égalité, au bruit des chansons, creusant, roulant, reversant la terre avec autant d'ardeur que des soldats en mettent à ouvrir une tranchée. Courage! courage! c'est la fête de la patrie qu'il s'agit de préparer : que les vieillards se raniment; que les jeunes garçons accourent; que les fiancées viennent par leur présence faire de la fatigue un enchantement et sourire aux plus braves! Ce fut un prodige. Un étranger écrivait à un de ses amis, alors en Suisse : « Je viens de voir attelés au même chariot une bénédictine, un invalide, un moine, un juge, une courtisane. » On remarqua Sieyès et Beauharnais qui piochaient côte à côte. A quelques pas d'un joyeux groupe chantant avec toute la vivacité française, non pas le terrible *Ça ira* de 93, mais celui de 90 : *Ça ira, ça ira; celui qui s'élève on l'abaissera*, les Chartreux, conduits par Dom Gerle, travaillaient silencieux et recueillis. L'abbé Maury s'étant abstenu, les charbonniers mirent à un d'entre eux un manteau court et un rabat, le garrottèrent, l'appelèrent Maury, et le conduisirent gaiement au Champ de Mars, derrière leur drapeau. Pas un invalide qui eût manqué à l'appel, même de ceux qui n'avaient qu'un bras ou une jambe; les aveugles aidaient à tirer les tombereaux. Loustalot raconte, avec un attendrissement dont il ne peut se défendre, que des hommes coiffés de bonnets de papier sur lesquels on lisait : *Révolutions de Paris* ayant fait leur apparition, le Champ de Mars retentit d'applaudissements. Mais ce qui fut émouvant, sur toutes choses, ce fut la sainte ardeur de l'homme de peine, du manœuvre, du laboureur, venant, après une longue journée de labeur, prendre leur part de la besogne patriotique.

Est-il besoin de dire qu'au travail se mêlait le plaisir? A chaque instant passaient des soldats affublés d'un capuchon ou des moines sous le casque; les guimpes voltigeaient à côté des longs mirzas des chananéennes; le tombereau qui partait plein de terre revenait orné de branchages et chargé du groupe rieur des jeunes femmes qui concouraient auparavant à le traîner. Les théâtres se signalèrent, assure une actrice, Louise Fusil, dans ses Mémoires. Chaque cavalier choisissait une dame à laquelle il offrait une bêche bien légère, ornée de rubans; et, musique en tête, on allait au rendez-vous universel. Il fallut, comme on pense bien, inventer un costume qui résistât à la poussière : une blouse de mousseline grise, des bas de soie et des brodequins de même couleur, une écharpe tricolore, un large chapeau de paille, telle fut la tenue d'artiste. Il plut! on ne fit qu'en rire; les femmes les plus élégantes, pour la première fois de leur vie, je suppose, sacrifièrent de bon cœur leurs plumes et leurs linons; on appela les ondées les *larmes des aristocrates*, et, au grand étonnement des étrangers, témoins de ces scènes fabuleuses, on continua vaillamment sous la pluie.

Que le lecteur philosophe ne reproche pas dédaigneusement à l'histoire de se complaire en de semblables détails. Jamais problème plus important et plus profond ne reçut une solution plus décisive. Cette THÉORIE DU TRAVAIL ATTRAYANT, loi certaine de l'avenir et que l'esprit réformateur de notre dix-neuvième siècle a si puissamment mise en lumière, elle fut appliquée alors d'une manière presque fortuite, d'instinct, et avec quels admirables résultats! Non-seulement des travaux qui semblaient devoir coûter des années se trouvèrent achevés en une semaine; mais, pendant tout ce temps, le niveau de l'humanité parvint et se maintint à une élévation extraordinaire. Car, au sein d'une confusion apparente, à peine descriptible, l'ordre observé fut admirable. Nul propos injurieux, nulle querelle. Dirigeait les travaux qui s'en jugeait capable : les autres obéissaient. Dans l'innombrable foule rassemblée là au hasard, il n'y avait pas une sentinelle, et l'on ne signala ni un homme en état d'ivresse ni un voleur. Des brouettes chargées de tonneaux de vin parcourant les groupes, ceux-là seuls burent dont les forces étaient épuisées. On pouvait laisser sa montre sur le sable et partir : on la retrouvait. Il a donc son point d'honneur comme la guerre, le travail! Exception, direz-vous? Et pourquoi de l'exception ne s'étudierait-on pas à faire la règle? En quoi consiste le progrès si ce n'est à rétrécir de plus en plus le mal et à élargir le bien? Mais non : ce genre glorieux d'émulation qui a toujours paru si naturel sur un champ de carnage, on le déclarera, longtemps encore peut-être, impossible dans l'atelier! Longtemps encore peut-être, la GLOIRE ne sera que de s'entr'égorger au bruit des fanfares. O folie des hommes!

Cependant, les fédérés arrivaient de toutes parts, les armes hautes, le bagage sur le dos, le front couvert de sueur et de poussière, l'œil animé. Paris reçut tour à tour les Lorrains, les Normands, les enfants de l'énergique Bretagne, les montagnards du Jura, les Marseillais toujours fiers de leur Mirabeau. Nombre de vieux soldats, pliant sous le poids des fatigues militaires, s'étaient retrouvés jeunes pour quelques jours, et venaient du fond de la France à pied! On leur fit à tous une réception digne des âges héroïques. Les vainqueurs de la Bastille coururent embrasser les Bretons sur la route de Saint-Cyr. Cent convives eurent leur couvert mis à la table de Lepelletier Saint-Fargeau. Beaumarchais ne fut pas moins magnifique; pauvres ou riches, tous rivalisèrent d'empressement; on put dire que, dans Paris, il n'y avait plus qu'une table et un toit.

Parmi les fédérés, beaucoup n'ayant jamais franchi les limites de leurs provinces, et quelques-uns même n'étant jamais sortis de leurs villages, ce ne devait pas être pour eux un médiocre sujet de curiosité que de contempler de près le roi, qu'on disait si bon, la reine surtout, cette reine qu'on disait si belle.

Louis XVI alla au-devant de ce désir avec bonhomie et charma par la simplicité de ses manières ses respectueux visiteurs. Il laissa pénétrer jusqu'à lui le commandant des Bretons, et comme celui-ci se jetait à ses genoux, il le releva, le pressa contre sa poitrine, et d'une voix attendrie : « Portez cet embrassement à vos camarades. » Camille l'en loua, d'un ton à demi railleur : « Ce n'était point, écrivit-il en parlant de ce baiser paternel, le *breve osculum* de Tibère à Germanicus. » Louis XVI accueillit aussi d'une façon très-affable une députation des fédérés tourangeaux, qui venait lui offrir un anneau donné autrefois par Henri IV aux Bénédictins de Marmoutiers : il prit l'anneau et promit de le porter le jour de la Fédération.

Quant à la reine, elle ne chercha point à dissimuler devant les nouveau-venus la tristesse dont son âme était remplie, soit fierté, soit secret dessein d'éveiller autour d'elle une pitié chevaleresque. Aussi bien, une décision récente l'avait profondément blessée : il avait été arrêté, dans le programme de la fête, que ni elle ni ses enfants n'auraient au Champ de Mars une place officielle, ce qui était la traiter, non comme la reine, mais comme la *femme du roi*, suivant l'expression dont aimait grossièrement à se servir Camille Desmoulins. Elle se montra donc atteinte de mélancolie au milieu de la joie universelle, sans oser révéler toutefois le fond de ses pensées autrement que par des plaintes voilées et des mots obscurs, comme lorsqu'elle répondit à quelques fédérés qui criaient sur son passage : « Vive la reine! » « Oh! oui, mais on vous trompe.... » Le passage suivant d'un récit aussi naïf qu'authentique et précis fera juger de l'effet que pouvait produire une semblable attitude, adoucie par beaucoup de grâce : « L'avant-veille de la confédération des Français, les fédérés eurent ordre de se réunir l'après-midi aux Champs-Élysées pour passer la revue du roi. Une pluie abondante fit changer l'ordre, et on défila sous le vestibule devant le roi, la reine et sa famille. Le département dont je suis, au lieu de l'habit gros bleu, avait adopté pour uniforme l'habit bleu de ciel, revers et parements rouges, ce qui nous donnait un air étranger qui nous fit remarquer par la reine. J'étais chef de file du premier peloton : soit pour mieux nous examiner, ou que le passage, très-étroit, fût engorgé de curieux, on nous arrêta deux minutes environ devant le roi. La reine se penche, me tire doucement par la basque de mon habit, et me dit : *Monsieur, de quelle province êtes-vous? — De celle où régnaient vos aïeux*, fut la réponse que je fis en baissant mon sabre. — *Quoi! vous êtes?... — Vos fidèles Lorrains;* et je disais vrai. Elle me remercia par une inclination accompagnée d'un regard que je vois encore, tant il me pénétra alors; et se penchant vers le roi, elle lui dit : *Ce sont vos fidèles Lorrains.* Le roi nous salua de la tête, et comme nous continuâmes de défiler, je n'en vis pas davantage. Eh bien, ce peu de mots, ce regard qu'aucun de mes camarades ne perdit, nous avaient tous émus au point que nous étions prêts à exécuter tout ce que ces deux infortunés nous eussent ordonné dans le moment. »

Mirabeau avait trop de sagacité pour ne pas comprendre ce que renfermait de puissance le prestige qui environnait encore le trône. Il aurait donc voulu qu'on mît un soin extrême à en tirer parti. Tremblant que, si on n'y prenait garde, Lafayette ne fût « l'homme des provinces, l'homme unique, l'homme de la Fédération, » il insistait pour que le monarque se produisît le plus possible; pour que lui-même il invitât les ambassadeurs étrangers; pour qu'il s'en fît un imposant cortége; surtout pour qu'il se tînt prêt à prononcer au Champ de Mars un discours de nature à ramener à lui toutes les pensées. Ce discours, Mirabeau désirait vivement qu'on le chargeât de le rédiger; mais son orgueil attendait qu'on le lui demandât. La timidité de Louis XVI en décida autrement. Le 13 juillet, l'archevêque de Toulouse mandait ce qui suit au comte de La Marck : « Depuis que je vous ai écrit, monsieur le comte, la reine m'a fait appeler, comme je passais, en revenant de l'Assemblée. Elle m'a dit qu'il n'y avait pas moyen de gagner sur le roi de parler demain matin; qu'il croyait que ce qu'il devait dire à la députation très-nombreuse de ce soir y suppléerait. La reine m'a dit en même temps les principales idées de son discours qui venait d'être achevé. Elles sont en vérité très-bien, et ce qui m'en paraît plus merveilleux, c'est que c'est lui qui l'a fait. L'idée

d'aller dans les provinces s'y trouve et m'a paru bien amenée. La reine a fait judicieusement effacer une phrase qui semblait faire dépendre ce voyage des travaux de l'Assemblée. »

La députation dont l'archevêque de Toulouse parlait dans cette lettre fut en effet présentée, ce soir-là même, au roi par le général Lafayette, dont la harangue, d'ailleurs assez froide, finissait ainsi : « Les gardes nationales de France jurent à Votre Majesté une obéissance qui n'aura de bornes que les lois et de terme que la vie. »

Louis XVI répondit avec effusion :

« Puisse le jour solennel où vous allez renouveler votre serment à la constitution chasser la discorde, rétablir le calme, fixer le règne de la liberté et des lois !... Défenseurs de l'ordre public ! dites de ma part à vos concitoyens que je voudrais pouvoir leur parler à tous comme je vous parle ; dites-leur de ma part que leur roi est leur père, leur frère, leur ami ; qu'il ne saurait être heureux que de leur bonheur et grand que de leur gloire ; puissant que s'ils sont libres ; riche que s'ils prospèrent ; dites-leur que s'ils souffrent, il souffre avec eux. Par-dessus tout, portez mes paroles ou plutôt les sentiments de mon cœur dans la cabane du pauvre, dans l'asile des malheureux ; dites-leur que, quoiqu'il



JOUTE SUR L'EAU EN MÉMOIRE DE LA GRANDE FÉDÉRATION

ne soit pas en mon pouvoir de vous accompagner à leurs demeures, je veux être toujours avec eux par mon affection, veiller sur eux, vivre et, s'il le faut, mourir pour eux. Dites aussi aux différentes provinces de mon royaume que plus tôt il me sera permis par les circonstances de satisfaire mon désir de les visiter avec ma famille, plus heureux je serai. »

Il se leva enfin, le jour attendu. Le rendez-vous des fédérés avait été fixé au boulevard du Temple ; c'est de là qu'ils partirent, rangés par département sous quatre-vingt-trois bannières, larges carrés blancs sur chacun desquels était peinte une couronne de chêne. Les vieillards portaient les drapeaux ; et comme signe de la future abdication des armées, les députés des départements précédaient et suivaient, sabre en main, les députés militaires qui s'avançaient, eux, l'épée au fourreau. Le cortége traversant les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré, se rendit par le Cours-la-Reine à un pont de bateaux construit sur la rivière, à travers une population innombrable qui inondait les rues, couvrait les quais, se pressait à toutes les fenêtres. Sur le passage, ce n'étaient que bénédictions et vivats. Les hommes accourus au-devant des fédérés leur tendaient la main avec transport ; les femmes leur venaient offrir du vin et des fruits. Dans la rue de la Féronnerie, les Béarnais s'arrêtèrent tout à coup, et saluèrent en silence le lieu où Henri IV fut assassiné. A la place Louis XV, l'Assemblée nationale,

rejoignant le cortége, y prit place entre le bataillon des vieillards et celui des enfants, vive image des fêtes lacédémoniennes dont parle Plutarque. On s'était mis en marche à huit heures du matin, et ce fut à trois heures et demie seulement qu'on atteignit le Champ de Mars.

Là un spectacle d'une grandeur inouïe, auquel se mêlait je ne sais quel charme attendrissant. Environné d'arbres et d'arbustes, le Champ de Mars apparaissait comme plongé dans un océan de verdure. Quatre cent mille spectateurs, hommes et femmes, s'étageaient sur des gradins décrivant un cintre incliné, tout le long d'un cirque, qui, ouvert par un arc de triomphe, se terminait par la façade de l'École militaire. De ce côté, huit vastes galeries ornées et couvertes dont le trône occupait le milieu. Le roi avait un habit à la française : pas de sceptre, pas de couronne, pas de manteau de pourpre, aucun de ces hochets dont s'amuse la servilité des peuples qui ne sont point sortis de l'enfance ou qui y sont retombés. La reine portait des plumes aux couleurs de la nation. Au milieu, l'*Autel de la patrie*, et sur les marches, vêtus d'aubes blanches que coupaient des ceintures tricolores, la face tournée vers la rivière, deux cents prêtres.... et à leur tête cet évêque au regard ironique, au sourire faux, Talleyrand!

A trois heures et demie la cérémonie commença. Après la messe qui fut célébrée au son des instruments militaires, l'évêque d'Autun bénit les quatre-vingt-trois bannières. Puis, le canon retentit. S'avançant aussitôt et appuyant sur l'Autel son épée nue, Lafayette prononça le serment. Alors, avec le roulement des tambours, avec le bruit de cent pièces d'artillerie, qui d'échos en échos devait faire parvenir jusqu'aux frontières l'auguste nouvelle, un cri s'éleva, un seul cri poussé par quatre cent mille bouches. Sous la même inspiration, par un même mouvement, tous les bras se tendirent vers l'Autel de la patrie. Au loin, les spectateurs dont les fenêtres étaient chargées s'unirent à cet élan, et l'on cita un père qui prit la main de son fils au berceau pour le faire participer à l'engagement sacré. Le roi, contre l'attente générale, ne se rendit pas à l'Autel. Ce fut de sa place, à haute voix du reste et d'un air satisfait, qu'il dit : « Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'Etat, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi. » En ce moment, le temps qui était sombre s'éclaircit, les averses que depuis le matin chassait devant lui le vent du nord, cessèrent tout à coup, et un rayon de soleil, perçant les nuages, fit étinceler le Champ de Mars. La reine montra son fils au peuple : « mouvement inattendu, dit Ferrières, qui fut payé par mille cris de « Vive la reine! vive le dauphin! » Mais ces cris, selon Loustalot, ne partirent que de la galerie des privilégiés, la galerie couverte.

Vinrent ensuite les réjouissances, les farandoles joyeuses, les danses de la Provence, celles de l'Auvergne. Il avait beaucoup plu dans la journée, et l'eau ruisselait le long des chapeaux, des robes, des habits; mais cela même fournissait matière à des accès de gaieté, et plus d'un pensa peut être ce qu'Anacharsis Clootz écrivait à Mme de Beauharnais : « Qui sait jusqu'où l'idolâtrie provençale pour le roi nous aurait menés avec un coup de soleil sur nos têtes combustibles? La chaleur étouffa le philosophe Thalès aux jeux olympiques, mais la pluie n'a jamais tué personne. »

Le soir, vingt-deux mille couverts attendaient les fédérés dans les jardins de la Muette. « Les tables, raconte Camille Desmoulins, furent servies avec une magnificence digne d'Antoine; » mais il se hâta d'ajouter : « C'est avec ces vingt-deux mille tables que César faisait supporter sa dictature; si bien que lorsque ensuite les Caton et les Tubéron voulant, pour satisfaire à l'usage établi, régaler le peuple, étendaient sur le *triclinium* des peaux de chèvre, ils étaient rejetés de la préture! »

Loustalot, de son côté, ne fut pas sans accompagner de quelques remarques chagrines l'expression de sa joie patriotique. Il trouva mauvais que le roi, qui essuyait à la chasse les plus fortes pluies, n'eût pas consenti à aller à pied, parce qu'il pleuvait, au milieu de la nation délibérante et armée. Il demanda pourquoi on avait arboré un drapeau blanc sur le trône; il se plaignit surtout des scènes d'idolâtrie dont Lafayette avait été l'objet, de la part d'un certain nombre de fédérés qu'on avait vus, au Champ de Mars, se jeter à ses genoux et embrasser ses mains, son habit, ses bottes, jusqu'à la selle de son cheval blanc. Il est certain que, s'il y avait eu un héros de la journée, c'était lui, et le peuple l'avait beaucoup applaudi avalant avec une intrépide confiance un verre de vin que lui présentait un inconnu.

On juge si Mirabeau fut inconsolable d'un tel triomphe! Aussi, dînant ce soir-là en compagnie de l'abbé Sieyès et de Stanislas Girardin, il leur dit d'un ton plein d'amertume : « Avec un pareil peuple, si j'étais appelé au ministère, poignardez moi; car un an après, vous seriez tous esclaves! »

Quant à Marat, sa fureur était au comble. « Pourquoi cette joie effrénée? pourquoi ces témoignages stupides d'allégresse? La Révolution n'a été encore qu'un songe douloureux pour le peuple. »

Ainsi, la solennité de la Fédération n'était pas encore terminée, que déjà le patriotisme alarmé, l'ambition déçue, l'envie, les noirs pressentiments, prenaient la parole. N'importe! un grand acte venait d'être accompli, et l'histoire de la nation française comptait un beau jour de plus.

Les Parisiens ne voulaient pas se séparer si vite de leurs frères de la province; ils les retinrent, le plus longtemps qu'ils purent, par des fêtes. Devant eux, avec eux, ils portèrent en triomphe, orné d'une couronne civique et ceint d'une écharpe de feuilles de chêne, le buste de l'immortel Jean-Jacques. Trois nuits durant, l'emplacement de la Bastille servit de salle de bal. L'illumination offrait le plan régulier de la forteresse. Quatre-vingt-trois arbres qu'on avait transplantés portaient presque à chacune de leurs branches des lampions de diverses couleurs, formant une immense voûte de lumière. Sur le lieu même où avaient été trouvés des squelettes de prisonniers, une entrée lugubre conduisait à une caverne dans laquelle on apercevait un homme et une femme enchaînés, s'appuyant sur un globe : c'étaient les figures qui avaient si longtemps décoré le cadran de l'horloge de la Bastille. Au seuil des anciens cachots convertis en bocages, on lisait cette inscription d'une simplicité sublime : *Ici l'on danse.*

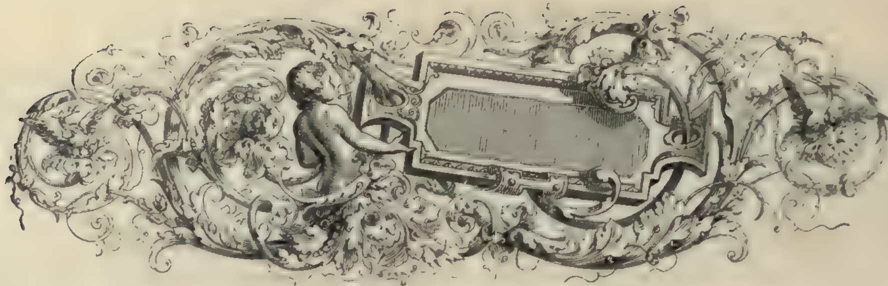
Parmi les pièces de théâtre que la circonstance inspira, il y eut deux comédies qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler. à cause du nom de leurs auteurs : l'une était de Ronsin, l'autre de Collot d'Herbois.

On avait remarqué au Champ de Mars trois cents Anglais portant sur leur poitrine un ruban avec ces mots : *Ubi libertas, ibi patria*. C'était bien comprendre l'esprit de la Fédération. Et en effet, ce ne fut pas seulement à Paris qu'on la célébra. A Londres, il se donna, à cette occasion, plusieurs festins patriotiques, un entre autres où Sheridan, le docteur Price assistèrent, et que présida lord Stanhope. On y but à la majesté du peuple, à la destruction de la Bastille, à la Révolution, à la France.

O dominateurs des nations, prenez-leur la liberté, s'ils ont la folie de vous la livrer ; mais gardez-vous d'avilir ou d'épuiser leur enthousiasme ; oui, grâce au moins pour l'enthousiasme, feu divin, plus important à conserver chez un peuple que celui que les vierges antiques entretenaient sur l'autel de Vesta !

Telle fut cette fête de la Fédération, image anticipée d'un monde nouveau, véritable prophétie en action, la plus surprenante peut être et la plus haute vision de l'avenir qu'ait jamais eue un grand peuple. Sans doute il ne fut pas tenu, ce serment qui se liait à des espérances, hélas! trop tôt déçues ; mais la France n'en avait pas moins écrit là, et de manière qu'il fût impossible de la déchirer désormais, la première page d'un livre destiné à être repris plus tard et continué. Peuple léger, disent du peuple français les esprits superficiels, en le voyant tour à tour sublime et tombé, aujourd'hui plein d'un glorieux délire, demain abattu, tantôt emporté jusqu'à la licence, tantôt comme endormi aux pieds d'un maître. Les détracteurs de la France ne se doutent pas qu'il n'y a en ceci de léger qu'eux-mêmes, et qu'à la frivolité de leur appréciation se mêle le crime de l'ingratitude. Si la France est livrée au tourment d'une fluctuation perpétuelle ; si sa vie se compose d'une alternative de succès et de revers ; s'il lui est donné d'étonner la terre par tant d'aspects divers et imprévus, c'est parce que l'initiative du progrès moral est en elle, parce que son sol est le champ de toutes les expérimentations de la pensée ; c'est parce qu'elle cherche, parce qu'elle explore, parce qu'elle se risque, parce qu'elle souffre et se bat, parce qu'elle court les aventures, pour le compte du genre humain tout entier. Lorsque, au prix de fatigues mortelles, elle se trouve avoir fait quelque découverte précieuse ; lorsque, le sein déchiré, elle se trouve avoir remporté quelque magnanime victoire, si, baignée dans son sang et épuisée, elle se couche un moment sur le bord du chemin pour reprendre des forces, les autres nations la montrent du doigt d'un air railleur, et elles avancent avec calme, elles qui profitent du résultat sans s'être affaiblies par l'effort, en faisant honneur à leur propre sagesse de ce qu'elles doivent au dévouement du peuple précurseur et martyr. « Dieu veuille, nous disait un jour le plus profond penseur de l'Angleterre moderne, John Stuart Mill, Dieu veuille que jamais la France ne vienne à manquer au monde ! Le monde retomberait dans les ténèbres. » Le philosophe anglais disait vrai. Il est un flambeau à la lueur duquel tous les peuples marchent, quoique à pas inégaux, du côté de la justice, et comme il est porté à travers les tempêtes, il ne faut pas s'étonner si quelquefois, sous le souffle de l'aquilon, il vacille et semble près de s'éteindre. Or, c'est la France qui le tient, ce flambeau !





LIVRE CINQUIÈME

CHAPITRE I

LA CONTRE-RÉVOLUTION IMPLACABLE



ECTEURS, si vous voulez être justes, rapprochez de ce qui vient d'être raconté ce qui va suivre. Quand, plus loin, vous verrez les haines devenues féroces, les colères arrivées au plus haut degré d'emportement, les prisons remplies, l'échafaud dressé, n'oubliez pas, n'oubliez pas :

Que la Révolution fut, à l'origine, d'une magnanimité sans égale et d'une mansuétude sans bornes;

Qu'elle laissa à ses ennemis, par respect pour la liberté, tout pouvoir de la maudire et de conspirer contre elle;

Qu'elle ne détruisit qu'avec des ménagements infinis des priviléges cependant bien odieux;

Que si elle toucha au faste scandaleux de quelques prélats, ce fut au profit d'une foule de pauvres curés de campagne mourant de faim;

Que si elle dépouilla les nobles des titres dont leur orgueil avait appauvri la dignité humaine, ce fut en leur abandonnant les premières places dans la politique, dans la milice nationale, dans l'armée;

Qu'elle fut, d'abord, avare du sang versé, à un point inouï depuis qu'il y a de grandes commotions en ce monde;

Qu'elle ne cessa de tendre les bras à ses adversaires, leur demandant pour toute grâce d'être équitables;

Qu'un jour enfin, jour d'éternelle mémoire, elle appela tous les enfants de la France à se réunir, à se réconcilier, à s'embrasser, à s'aimer, autour de l'autel de la patrie!

A qui la faute, si la Révolution finit par entrer en fureur? Ainsi le voulut la contre-révolution : voilà la réponse.

Il est singulier, il est navrant, mais trop certain que les hommes mettent en général à défendre leurs usurpations beaucoup plus de violence qu'ils n'apportent d'ardeur à réclamer ou à reconquérir leurs droits. L'injustice qui dure revêt peu à peu, par cela même, le caractère de la justice; elle la remplace et fait au crime une conscience qui lui ôte le remords. De même que l'importance du bourreau se mesure au nombre des têtes qu'il coupe; de même la légitimité mensongère de la tyrannie s'augmente du nombre des générations qu'elle a broyées; de sorte que, le moment de la réparation venu, l'iniquité trouve pour se maintenir un excès de passion et des forces que le droit, longtemps foulé aux pieds, ne trouve pas pour se dégager. Assurément il était impossible de montrer plus de confiance et d'abandon que n'en montra le peuple, au 14 juillet : eh bien! la contre-révolution n'en était, le lendemain, ni moins irritée, ni moins implacable; il semblait même qu'un aussi touchant appel à la concorde n'eût fait que redoubler la rage de ceux qui s'étaient prétendus dépouillés le jour où la nation n'avait pas voulu continuer à être leur proie. Encore une fois, que les lecteurs méditent ce qui va suivre!

Le soir du 13 juillet, c'est-à-dire quand la Fédération paraissait occuper toutes les pensées, deux particuliers, vêtus de l'uniforme de la garde nationale, se présentèrent à la prison de l'Abbaye et remirent au concierge un papier contenant un ordre signé Oudart, Agier et Perron, membres du Comité des recherches. Par cette pièce, sur laquelle était apposé le sceau de la ville de Paris, le concierge était requis de livrer aux porteurs un des prisonniers, Bonne-Savardin. Le concierge s'empressa d'obéir, et ce fut le surlendemain seulement qu'on s'aperçut que l'ordre était faux, que les signatures des membres du Comité des recherches avaient été contrefaites, que les deux inconnus étaient les agents d'un complot.

Pour bien apprécier l'effet qu'une semblable nouvelle dut produire, il faut se rappeler ce qu'était Bonne-Savardin, et ne pas perdre de vue qu'à cette époque les manœuvres du dehors commençaient à occuper sérieusement l'opinion : chaque matin, en effet, plus alarmé sans doute à cet égard que les autres journalistes, Fréron sonnait le tocsin dans son *Orateur du peuple*, et ses déclamations pleines d'emphase, ses dénonciations, moins précises que virulentes, inquiétaient les esprits. Ils n'avaient d'ailleurs que trop raison d'être inquiets : une esquisse rapide de ce qui se passait alors au delà des frontières le prouvera.

Nous avons laissé le nouvel empereur d'Allemagne, Léo-



FRÉDÉRIC-GUILLAUME

pold, entamant avec Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, des négociations dont l'objet était de rétablir la paix entre les souverains, de manière à les réunir tous dans un commun effort contre la Révolution française. Or, elles touchaient à leur terme, lors de la fédération du 14 juillet, ces négociations, dont Herzberg, le ministre prussien, ne connaissait pas le secret, et que conduisait sous main, de concert avec le baron de Spielmann, l'illuminé royaliste Bischofswerder. Léopold avait une idée dominante; il brûlait de recouvrer les provinces belgiques, que son frère et prédécesseur, Joseph II, avait perdues; mais pour qu'il pût efficacement tourner ses vues de ce côté, il fallait, d'une part, qu'il se rapprochât de la Prusse, d'autre part, qu'il cessât d'avoir sur les bras la guerre contre les Turcs. Il se hâtait donc vers un arrangement définitif, dont l'avantage lui paraissait d'autant moins douteux que, déchiré par des dissensions intestines, le Brabant déclinait rapidement vers le retour de la servitude ancienne. Tant qu'il ne s'était agi que de chasser du pays les Autrichiens, peuple, nobles et prêtres n'avaient eu qu'une âme, qu'un cri; mais les malentendus s'étaient déclarés aussitôt après la victoire. Une nombreuse réunion de citoyens qu'animait l'esprit des Jacobins de France n'avait pas tardé à se former à Bruxelles, et à y publier, sous le nom d'*Adresse de l'Assemblée patriotique*, une protestation énergique contre les États de Brabant. On y disait: « Les Etats de Brabant sont composés de trois ordres, le clergé, la noblesse, le tiers, et d'après cela, l'on pourrait croire qu'ils représentent l'ensemble de la nation belge. Il n'en est rien cependant; car, le droit de siéger et de voter dans l'assemblée n'appartient qu'aux abbés des couvents d'hommes, à trente-sept députés nobles seulement, et à quelques députés élus par les corporations des principales villes. Qu'imaginer de plus aristocratique et de plus dérisoire que la constitution d'une pareille assemblée? » L'attaque ne se bornait point là, elle portait sur l'attitude du gouvernement nouveau, sur sa politique, sur la nature des influences auxquelles il obéissait. Le clergé, pour se défendre, mit en campagne les curés, espérant tout du pouvoir moral qu'ils exerçaient sur le paysan dans un pays superstitieux à l'excès. De son côté, la noblesse essaya de ramener à elle la popularité, en faisant décider que deux membres, par chaque grande ville, seraient ajoutés à la représentation du tiers. Mais, les exigences et les défiances s'accroissant de jour en jour, la tyrannie tout à coup lève le masque; des patrouilles sont lancées dans toutes les rues de Bruxelles; les prisons se remplissent de suspects, et, frémissant, désespéré, étonné de n'avoir fait que changer de maîtres, le parti démocratique n'attend plus, pour soulever le peuple, qu'un moment favorable.

Ce fut dans ces circonstances que le général Vandermersch se mit résolûment à la tête des patriotes. Par sa bravoure, ses talents militaires et ses succès, il s'était attiré l'admiration, non-seulement de son pays, mais de l'Europe entière, et il avait à jeter dans la balance le poids d'une armée: le Congrès belge résolut de le perdre. Vers la fin du mois de mars, l'Assemblée envoya des émissaires, chargés d'instructions secrètes, à Namur, où se trouvait, sous les ordres de Vandermersch, une partie des troupes employées contre les Autrichiens. Le général n'eut pas de peine à deviner leur mission, et se décidant à frapper un coup hardi qui sauvât sa vie et la liberté, il fit ce que firent plus tard, en de semblables circonstances, mais sous l'empire de tout autres pensées, Lafayette et Dumouriez: il donna l'ordre d'arrêter les émissaires. Parut, peu de temps après, à la date du 30 mai, une proclamation du général, dans laquelle, sans prononcer le nom du Congrès, il justifiait sa conduite sur ce que les personnes qu'il avait fait arrêter étaient les complices d'un pouvoir proscripteur; sur ce qu'elles étaient venues au milieu de ses soldats pour les détacher de leurs chefs, les animer à la révolte et semer le désordre. Il annonçait hautement que, dans le but de protéger les droits civils et religieux du peuple, il prenait le commandement de l'armée. A leur tour, et d'une voix unanime, les officiers décidèrent que Vandermersch serait seul désormais reconnu comme généralissime de l'armée belge; que le duc d'Ursel serait placé au ministère de la guerre; que le commandement en second des troupes serait confié au prince d'Aremberg, comte de La Marck, et que toutes les provinces seraient invitées à concourir avec l'armée au rétablissement de l'ordre et à la réforme des abus.

Il y avait dans l'attitude que venait de prendre Vandermersch, quelque chose qui rappelait ce qu'avait osé le héros catholique de la guerre de Trente Ans, l'illustre Wallenstein: presque aussi fatales furent les suites. Le Congrès ayant fait marcher en toute hâte vers Namur les troupes qui étaient à Bruxelles, il arriva que, par un revirement subit, qui est resté un secret pour l'histoire, les mêmes officiers, dont l'amour avait porté si haut Vandermersch, l'abandonnèrent, et à peine plus heureux que Wallenstein, mort sous le fer d'un assassin vénal, il fut jeté dans un donjon de la citadelle d'Anvers, où l'attendait une existence misérable.

Si cet événement consterna le parti démocratique à Bruxelles, à Paris il excita parmi les Jacobins des transports de colère. Fréron écrivit, dans le style déclamatoire qui lui était propre: « Vous marchez sur des volcans embrasés: vous savez la paix du roi de Prusse et de Léopold! Ils n'ont feint d'abord d'armer l'un contre l'autre que pour mieux vous tromper, que pour mieux déguiser leurs mouvements combinés contre vous. N'en doutez pas: ce coup est parti de la politique autrichienne du comité des Tuileries, où sont les vrais compères de ces marionnettes couronnées.... Bientôt vous les verrez fondre sur le Brabant, afin de vous dérober encore le véritable but auquel ils veulent frapper; car les tyrans ne suivent jamais la ligne droite.... La terreur est aux portes de Bruxelles, et le hideux étendard du despotisme flotte sur les remparts de Namur. On n'a fomenté parmi eux des divisions intestines que pour les affaiblir et les massacrer. »

La forme était violente, mais le fond était vrai. Les dissensions fomentées en Belgique, la tentative manquée de Vandermersch, les persécutions odieuses auxquelles le duc d'Ursel fut en butte, le despotime du Congrès qu'inspiraient et gouvernaient deux hommes également impopulaires, Van Eupen et Vandernoot, tout cela conduisit insensiblement beaucoup d'esprits, sinon à regretter la domination autrichienne, au moins à en envisager sans trop d'effroi le retour. Dans un manifeste qu'il publia et adressa au peuple des Pays-Bas, aussitôt après son arrivée à Vienne, Léopold avait eu soin de réprouver les procédés tyranniques de Joseph II, promettant aux provinces belgiques, si elles rentraient sous son obéissance, un gouvernement réparateur: les discordes civiles qui viennent d'être rappelées ajoutèrent naturellement à l'effet de cette promesse, à laquelle on était d'autant plus disposé à croire de la part de Léopold, que, comme grand duc, il avait longtemps gouverné la Toscane avec douceur et équité. Le parti de l'étranger, en Belgique, commença donc à relever la tête; çà et là les cocardes autrichiennes reparurent, et bientôt Léopold fut autorisé à nourrir l'espoir que, domptée à Bruxelles, la Révolution pourrait être atteinte jusque dans Paris.

« On assure, disait *l'Orateur du peuple*, presque à la veille du 14 juillet, on assure que M. d'Esterhazy fait passer dans

le Brabant la plus grande partie des soldats du régiment de Dillon, déguisés en paysans, et que les partisans de Léopold, appelés *Vonkistes*, d'accord avec le comité autrichien des Tuileries, cherchent à opérer une contre-révolution en Belgique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un marquis de Clermont-Tonnerre a offert au comte de Thienne de passer avec trois cents officiers au service des Brabançons, amis de Léopold, et de lever un corps de déserteurs français : ce que le comte de Thienne a refusé. »

Telle était en Belgique, c'est-à-dire à nos portes, la situation des choses, lorsqu'on apprit à Paris l'évasion de ce Bonne-Savardin qui avait été arrêté comme agent des émigrés conspirateurs. Cette nouvelle réveillant des défiances un moment endormies, de sévères recherches furent ordonnées, et le signalement de Bonne fut envoyé à toutes les municipalités, à toutes les brigades.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans qu'on entendît parler de rien; mais le 27 juillet, un domestique de l'abbé de Barmond, membre de l'Assemblée nationale, étant à causer avec Richard, soldat volontaire de la deuxième division, lui confia qu'un personnage mystérieux était, depuis une semaine environ, caché non loin de l'égout du Temple; qu'on le dérobait avec soin même aux yeux des domestiques; qu'il ne mangeait point à table et était servi seul dans sa chambre. Richard s'empressa d'avertir Lafayette, qui ordonna aussitôt à Michel Julien, son aide de camp, de courir chez M. de Barmond. L'aide de camp arriva trop tard : l'abbé venait de partir, lui dit-on, en compagnie de deux inconnus, dont l'un avait fait teindre ses cheveux et envoyé chercher une décoction rougeâtre pour masquer la pâleur de son visage. Sans perdre un instant, Julien se met à la poursuite des trois voyageurs, les atteint sur la route, les dépasse, arrive à Châlons, défend au maître de poste de donner des chevaux, et demande à la municipalité des soldats. L'abbé de Barmond fut arrêté, ainsi que ses deux compagnons, dont l'un était un fédéré nommé Edgs, et l'autre Bonne-Savardin.

Bonne, interrogé, fit, de ce qui lui était arrivé à sa sortie de prison, un récit invraisemblable et romanesque. Il assura qu'il ne connaissait nullement ses libérateurs; qu'après l'avoir pris des mains du concierge de l'Abbaye, ils l'avaient conduit sur un quai, où ils l'avaient abandonné au milieu de la nuit, sans lui révéler ni leurs noms ni leur but. Il se représenta ensuite allant rue Saint-Louis, montant en fiacre, errant dans tout Paris son bagage sur le dos, tantôt couchant dans un hangar et tantôt ne se couchant pas, se décidant enfin à aller implorer un asile chez l'abbé de Barmond, qu'il n'avait jamais vu, affirma-t-il, mais qu'il savait doué d'une âme sensible.

On n'a pas oublié comment le ministre Saint-Priest se trouvait impliqué dans cette étrange affaire : on craignit à la cour que Bonne, épouvanté ou séduit, ne fît des aveux capables de compromettre de hauts personnages; la faiblesse qu'il avait montrée dans ses premiers interrogatoires ne laissait aucune espérance — ce sont les propres paroles de Ferrières — « qu'il se sacrifiât, ainsi que s'était sacrifié Favras, pour ceux qui l'avaient fait agir. » La cour et Saint-Priest ne virent qu'un moyen de détourner le péril : ce fut d'opposer procédure à procédure, et, en mettant au jour l'enquête du Châtelet sur les attentats d'octobre, de contenir les révolutionnaires « par la réciprocité des craintes. » Mais on essaya d'abord ce qu'on pourrait contre la presse.

Déjà Fréron avait été emprisonné, et Camille Desmoulins, qui avait attaqué M. de Crillon comme déserteur de la cause populaire, avait dû se rétracter pour ne pas succomber à une monstrueuse amende. Mais ces coups frappés sur le journalisme l'irritant sans l'intimider, la guerre se poursuivit et s'envenima. Camille n'en fut que plus amer, Marat n'en fut que plus sauvage, et, du fond de son cachot, Fréron continua de crier au peuple qu'il eût à bien prendre garde; que de tous les côtés la trahison l'enveloppait; que la nécessité de soutenir, au prix du sang français, le *pacte de famille*, affaire de rois, allait naître du premier coup de canon tiré sur la mer par les Anglais; qu'à la tête de la flotte française perfidement poussée à travers cette querelle, on venait de placer Albert de Rioms, un aristocrate; que c'était là une insulte à la Révolution et un péril; qu'à Bruxelles, les partisans de Vandernoot redoublaient d'insolence; que la maison de Ruelles, notre chargé d'affaires, avait été brutalement envahie et lui-même renfermé dans un couvent, qui lui servait de prison; que Léopold mettait en mouvement ses armées; qu'on entassait provisions sur provisions à Maëstricht, en attendant les Prussiens, et que de Rotterdam, on venait d'envoyer aux conspirateurs du Brabant vingt mille fusils de fabrique anglaise.

Sous l'empire de ces rumeurs, accueillies avec toute la crédulité de l'inquiétude, et qui allaient, du reste, recevoir une confirmation éclatante, les esprits s'embrasèrent. On s'étonnait, on s'indignait de trouver, après les douces heures du 14 juillet, la contre-révolution implacable, et l'image de la guerre se dressant derrière les fêtes sublimes de la paix; on récapitulait les griefs anciens et nouveaux, connus ou prévus : l'alliance très prochaine, déjà conclue peut-être, de la Prusse et de l'Autriche, dans le seul but d'accabler la France révolutionnaire; le rassemblement des troupes sardes à l'entrée du Dauphiné; tant de trames protégées, à l'intérieur, par les complaisances criminelles du Châtelet; Besenval élargi, l'évasion de Bonne-Savardin; la réconciliation de Breteuil avec Calonne, le voyage de celui-ci à Amsterdam, et ses conférences secrètes avec le roi de Hollande; l'imprimerie du château de Copet devenue un foyer de séditions écrites, et, tout le long des frontières, les intrigues de l'émigration. Quant à Marat, il triomphait. Ah! on l'avait appelé un rêveur, un visionnaire, lorsque voyant passer sous ses fenêtres, au 14 juillet, une foule tombée dans l'ivresse de la confiance, il haussait les épaules et souriait de pitié! Eh bien! que pensait-on de lui, maintenant? Avait-il tort ou raison de ne s'être pas laissé éblouir par la clarté des lampions et la pompe du spectacle dont Paris avait si éperdument goûté le charme puéril? Combien de jours entre le rêve et le réveil?

Au milieu de la fermentation générale, ainsi qu'une mèche enflammée qu'on aurait lancée sur une traînée de poudre, parut une brochure, intitulée : *C'en est fait de nous*, pamphlet court et haletant, où, à une série de faits constatés avec une précision formidable, étaient liées de formidables conclusions, et où du sang paraissait dégoutter de chaque phrase :

« Citoyens de tout âge et de tout rang, les mesures prises par l'Assemblée nationale ne sauraient vous empêcher de périr.

« C'en est fait de vous pour toujours, si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France.

« Volez à Saint-Cloud, s'il en est temps encore.

« Ramenez le roi et le dauphin dans vos murs.

« Tenez-les sous bonne garde, et qu'ils vous répondent des événements.

« Renfermez l'Autrichienne et son beau-frère; qu'ils ne puissent plus conspirer.

« Saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis.

« Mettez-les aux fers.

« Assurez-vous de la municipalité et des lieutenants du maire.

« Gardez à vue le général.

« Arrêtez l'état-major.

« Enlevez le parc d'artillerie de la rue Verte.

« Emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre.

« Que les canons soient répartis entre tous les districts.

« Courez, courez.... cinq à six cents têtes abattues vous auraient assuré repos, liberté et bonheur : une fausse humanité a retenu vos bras et suspendu vos coups; elle va coûter la vie à des millions de vos frères. Que vos ennemis triomphent, et le sang coulera à grands flots; ils vous égorgeront sans pitié; ils éventreront vos femmes, et, pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfants. »

Au bas, point de signature, et à quoi bon? Qui n'eût deviné l'auteur?

L'impression produite fut telle que, tout *procureur général de la lanterne* qu'il s'était dit, Camille en frissonna. Seulement, semblable à ces hommes qui, ayant à traverser au sein des ténèbres quelque défilé dangereux, rient et chantent pour en imposer, sur leur effroi, aux autres et à eux-mêmes, il se mit à gourmander Marat en termes d'une gaieté poignante et fausse. Il raconta qu'il l'était allé trouver, et :

« Monsieur Marat, lui dis-je, en secouant la tête, mon cher Marat, vous vous ferez de mauvaises affaires, et vous serez obligé encore une fois de mettre la mer entre le Châtelet et vous. Cinq ou six cents têtes abattues! vous m'avouerez que cela est trop fort. Vous êtes le dramaturge des journalistes. Les *Danaïdes*, les *Barmécides* ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgez tous les personnages de la pièce, et jusqu'au souffleur. Vous ignorez donc que le tragique outré devient froid? Vous m'allez dire que cinq ou six cents têtes abattues ne sont rien quand il est question de sauver vingt-cinq millions d'hommes, et que Durozoy, dans sa *Gazette de Paris*, crie tous les jours aux ci-devant nobles : *Liguez-vous, prenez les casques, les cuissarts, les épées rouillées de vos pères*; *égorgez toute la nation;* qu'on ne peut vous considérer tout au plus que comme le Durozoy des patriotes, et que la *Gazette de Paris* est encore plus altérée de sang que *l'Ami du peuple*. J'en conviens et ne vous en improuve pas moins. Monsieur Marat, ne voulez-vous combattre celui que vous appelez Sylla, que comme Marius?... Du moins, devriez-vous faire un appel nominal de ces cinq ou six cents coquins, afin de ne point répandre la consternation dans toutes les familles. Pour moi, vous savez qu'il y a longtemps que j'ai donné ma démission de procureur général de la lanterne. Je pense que cette grande charge, comme la dictature, ne doit durer qu'un jour et quelquefois qu'une heure. » — M. Marat me laissa pérorer et me réfuta d'un mot : « Je désavoue l'écrit *C'en est fait de nous* » Alors, ne voulant point lui céder en laconisme, je terminai ma mercuriale comme un procureur sa requête : « Et vous ferez bien. »

Marat répondit avec beaucoup d'aigreur et en affectant un air de dédaigneuse supériorité : « Malgré tout votre esprit, mon cher Camille, vous êtes encore bien neuf en politique. » Il reprocha au jeune écrivain de vaciller dans ses jugements, de n'avoir pas de marche sûre, de blâmer souvent le lendemain ce qu'il avait approuvé la veille, de faire fumer un peu au hasard son encens, et surtout de vouloir arrêter dans sa course un ami qui se battait en furieux pour la cause commune. Il le prévint que leur entrevue avait été une mystification pure; que lorsqu'elle avait eu lieu, lui, Marat, se trouvait à deux lieues de là; qu'un plaisant, entouré des rideaux de son lit, le représentait; que, si la chambre eût été mieux éclairée, l'illusion se fût bien vite dissipée. Enfin, prenant la défense du pamphlet attaqué, sans toutefois l'avouer d'une manière formelle, il déclara, probablement par forme d'ironie, qu'il ne lui savait qu'un défaut, qui était de n'être pas écrit avec encore assez de précision et d'énergie.

C'était le 26 juillet que le pamphlet *C'en est fait de nous* avait paru, et le 27, on apprenait qu'un courrier du département des Ardennes venait d'être expédié à Dubois-Crancé, apportant la nouvelle de l'ordre récemment adressé par Bouillé aux commandants de Charleville, de Mézières, de Rocroi, de Givet, d'ouvrir les passages sur la Meuse à l'armée autrichienne, en marche vers le Brabant. Le message ajoutait que les approches des troupes d'invasion avaient singulièrement aigri les courages, et que tout le département des Ardennes était sous les armes. L'Assemblée, inquiète, dépêcha aussitôt aux ministres, pour avoir des explications, six commissaires, parmi lesquels Dubois-Crancé et Fréteau.

Aux termes d'un décret rendu le 18 février, le passage des troupes étrangères dans le royaume ne pouvait avoir lieu que par suite d'une autorisation formelle des représentants de la nation, et le ministre des affaires étrangères, Montmorin, en se passant de cette autorisation, avait encouru une responsabilité très-grave. Il se défendit mal, se rejetant sur ce qu'il n'avait pas suffisamment compris le texte du décret, sur ce qu'il avait été détourné par les fêtes de la Fédération de porter l'événement à la connaissance de l'Assemblée, etc... etc.... Raisons misérables qui, reproduites dans un rapport de Fréteau, appelèrent à la tribune le duc d'Aiguillon. Il venait demander que la conduite des ministres fût improuvée, et cette motion, que l'Assemblée n'accueillit pas, produisit au dehors une fermentation menaçante. Des groupes animés se forment au Palais-Royal, dans les Tuileries; on veut le renvoi immédiat des ministres ; on s'emporte surtout contre Saint-Priest et Necker; des scrutins effrayants sont proclamés, et bientôt les actes suivant les discours, la multitude court s'entasser aux portes du contrôle général en poussant de grands cris.

Dans cette tempête, Mirabeau, selon l'expression de Camille, vit bien qu'il fallait *donner de la corde au peuple, au lieu de s'exposer à la rompre, à force de la tenir tendue*. Pour faire croire à la foule que l'Assemblée partageait son indignation, il mit en avant certain manifeste séditieux qui, depuis quelques jours, se distribuait sous le nom du prince de Condé et fit la motion que ce prince fût sommé de désavouer l'écrit ou déclaré traître à la patrie. Mais le vigilant Robespierre devina la ruse et la déjoua. Ce fut tout : l'Assemblée eut peur de se prononcer, et les canons qui protégeaient le contrôle général sauvèrent cette fois les ministres.

Le 31 juillet, Malouet, du haut de la tribune, dénonça Camille Desmoulins et Marat : celui-ci, pour le pamphlet *C'en est fait de nous*, Camille, pour un article où il comparait la fête fédérale au triomphe de Paul Émile, dans lequel un roi avait été vu se traînant d'un air humilié, derrière le char du triomphateur. Avec la voix, avec le geste de l'émotion la plus vive, Malouet lut les lignes sanglantes citées plus haut, et n'eut pas de peine à obtenir de l'Assemblée le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, sur la dénonciation qui lui a été faite par un de ses membres, d'une feuille intitulée : *C'en est fait de nous*, et du dernier numéro des *Révolutions de France et de Brabant*, a décrété et décrète que, séance tenante, le procureur du roi au Châtelet sera mandé et qu'il lui sera donné ordre de poursuivre comme criminels de lèse-nation, les auteurs, imprimeurs et colporteurs d'écrits exci-

tant le peuple à l'insurrection contre les lois, à l'effusion du sang et au renversement de la constitution. »

A cette nouvelle, hors de lui, écumant, Marat précipita ses coups. Il appela le décret *infâme*, il le livra à la risée des faubourgs, il déclara qu'il n'y avait qu'à *aller son train en prenant ses précautions contre les tyrans*, et, après avoir raconté comment la dénonciation de Malouet avait été délibérée, préparée, arrêtée dès la veille, à l'Hôtel de Ville, chez



MALOUET

le procureur du roi, au club ministériel, il eut l'étrange cynisme d'écrire : « Ces détails m'ont été donnés par la maîtresse de Sylvain Bailly, bonne patriote qui a des bontés pour moi. »

Quant à Camille Desmoulins, beaucoup moins emporté, il adressa à l'Assemblée nationale une requête rédigée avec une modération qui n'excluait pas la dignité et par laquelle il priait l'Assemblée de ne pas l'immoler aux ressentiments personnels d'un homme qu'il avait si souvent attaqué, de commencer du moins par prendre connaissance de son n° 35,

et de ne pas le proclamer, sans examen préalable, criminel de lèse-nation.

Voici de quelle manière la séance où l'on fit lecture de cette requête est racontée par le rédacteur de *l'Orateur du peuple*, assis dans les tribunes à côté de Camille :

« Que Camille Desmoulins ose se justifier, » s'écriait Malouet, triomphant. *Oui, je l'ose*, a répliqué, d'une tribune, Camille Desmoulins; car c'était lui-même. Là-dessus, grande rumeur. « Qu'on l'arrête! » disait Maury. « Qu'on l'écartèle! » balbutiait Mirabeau-Tonneau. « Qu'on le pende! » était le cri de tous les Noirs, qui déjà regardaient au plancher si on ne l'accrocherait pas auprès de l'oriflamme. Pendant ce temps, il s'est esquivé pour aller dans une autre tribune. Son ami Robespierre, qui est encore plus celui de la justice et de la raison, ne l'a pas abandonné dans ce moment de crise. « Messieurs, a-t-il dit, si c'est un étranger, « je demande qu'il soit puni; mais si c'est Camille Desmou- « lins, je prie l'Assemblée de considérer qu'il y a là le cri « de l'innocence outragée, et que se voyant outragé à l'As- « semblée nationale d'une manière aussi atroce, l'accusé a « pu demander à se justifier. » Cette observation sage a fait passer à l'ordre du jour. Nous étions côte à côte, lui dénoncé, moi décrété, et nous attendions avec impatience l'issue de la délibération. D'André suait, soufflait, était rendu; les amendements se croisaient; quelques chicaneaux du cul-de-sac des Noirs sollicitaient la question préalable sur le tout. La motion de Pétion surnagea dans cet océan de paroles. Arrive sur ces entrefaites l'intrépide Camus. Son front chauve — faute de perruque, personne ne le reconnaissait, — lui donnait un air prophétique. Il propose un amendement qui donne le coup de grâce à Malouet, et le décret suivant est adopté à une très-grande majorité : « L'Assem- « blée nationale décrète qu'il ne pourra être intenté aucune « action ni dirigé aucune poursuite pour les écrits publiés « jusqu'à ce jour sur les affaires publiques, sauf contre un « écrit intitulé *C'en est fait de nous*. Et cependant, l'Assem- « blée, justement indignée de la licence des écrivains dans « ces derniers temps, charge son Comité de constitution et « de jurisprudence criminelle réunis de lui proposer sous « huitaine un mode d'exécution du décret du 31 juillet der- « nier. » Ainsi, voilà le décret malouétique paralysé! Voilà Camille Desmoulins vomi sur le rivage par la baleine aristocratique! Parisiens! c'est votre liberté qui triomphe dans sa cause! »

La séance avait été ouverte par la présentation du *plan de législation criminelle* de Marat, manœuvre qui tendait à faire croire que Marat, menacé par l'Assemblée, ployait le genou devant elle : indigné, il expliqua dans son journal qu'il y avait déjà dix ou douze jours qu'il avait remis ce plan à une dame de ses amies pour qu'elle le fît passer au président : « Je regrette qu'il ait été présenté dans des conjonctures pareilles; je ne sais point faire de platitudes. »

Toute cette campagne contre la presse exaspéra les esprits violents et inspira aux esprits réfléchis de sérieuses alarmes. Brissot, quoique la tyrannie des *trois cents* n'eût trouvé en lui qu'un serviteur trop zélé, se porta très-vivement le champion de la liberté d'écrire, il posa cet axiome : *Avec la liberté de la presse, toute constitution s'améliore; sans elle, la meilleure se détruit.* Loustalot accusa Lafayette d'être entré dans ce qu'il considérait comme une véritable conspiration contre la pensée, en donnant l'ordre aux colporteurs de ne crier que les actes émanés de l'Assemblée, et cela le jour même où Malouet avait lancé sa dénonciation.

On a vu par le témoignage, assurément peu suspect, de Ferrières, que le ministre Saint-Priest, impliqué dans l'affaire de Bonne-Savardin, avait compté, pour déjouer les préoccupations publiques, sur la connivence du Châtelet : ce tribunal était aux ordres de la cour, il n'attendait que des ordres, et on les lui donna. Le 7 août, Boucher d'Argis, que le peuple aimait à désigner sous le nom sanglant de *Boucher de Favras*, alla déposer entre les mains de l'Assemblée la procédure du Châtelet sur les 5 et 6 octobre. Après avoir débuté théâtralement : « Ils vont être connus, ces secrets pleins d'horreur, » il annonça avec les accents d'une douleur feinte que deux des membres de l'Assemblée se trouvaient parmi les accusés. Mirabeau se leva aussitôt, profondément irrité sous les dehors du calme, — car c'était son nom, c'était celui du duc d'Orléans qui circulaient sur les bancs, — et il demanda que, conformément au principe de l'inviolabilité parlementaire, l'Assemblée n'admît les poursuites du Châtelet, s'il y avait lieu, qu'après examen préalable de son Comité des recherches, à elle, afin que les juges pussent être jugés à leur tour. Alors, en hommes qui tremblaient de se voir arracher leur proie, Maury et Cazalès éclatèrent. Quoi! c'était donc un brevet d'impunité que ce titre sacré de représentant du peuple! Suffirait-il donc désormais de le porter, pour avoir le privilége monstrueux de se parer des crimes que les autres citoyens expient? Et que dirait la France, quand elle apprendrait qu'un voile avait été jeté sur tant d'attentats : l'asile des rois violé, leurs défenseurs égorgés, les marches mêmes du trône couvertes de sang, et une bande de meurtriers infâmes courant, une pique à la main, rugir autour de l'alcôve de la fille de Marie-Thérèse?

Tout cela, malheureusement, n'empêchait pas qu'il n'existât un décret en vertu duquel nul poursuite ne pouvait être intentée contre un représentant du peuple, sans autorisation motivée de ses collègues; et ceux de la droite avaient d'autant moins qualité pour éluder cette décision, que, récemment, elle avait servi à protéger un des leurs, M. de Lautrec, mal à propos emprisonné par la municipalité de Toulouse, sur la foi de deux soldats qui assuraient avoir reçu de lui des encouragements à la révolte et le prix de ces encouragements criminels. C'est ce que Pétion fit observer, c'est ce que Le Chapelier établit sans réplique; si bien qu'à la suite de débats d'où la raison fut absente et où la haine seule eut la parole, l'Assemblée adopta les conclusions de Mirabeau, avec injonction au Comité des recherches de la ville de Paris de remettre au Châtelet tous les documents relatifs aux événements d'octobre.

Mais la Commune n'entendait pas être traînée côte à côte avec le Châtelet aux gémonies de l'opinion. Elle prit donc parti contre lui, affirmant qu'elle n'avait jamais voulu dénoncer, quant à elle, d'autres faits que ceux dont la matinée du 6 avait été attristée, et n'hésitant pas à déclarer dignes d'éloges certains actes que le Châtelet avait jugés dignes de réprobation.

Ce dernier coup acheva le Châtelet. De toutes parts lui vint l'anathème; on rappela de plus belle Lambesc impuni, Barentin et Besenval absous, Curé envoyé aux galères pour quelques propos contre la reine, André pendu pour distribution d'écrits qu'il n'était pas en état de lire...; enfin, par mépris, le peuple nomma ce tribunal, vendu à la cour, la grande buanderie de la reine.

De cet avortement des tentatives faites pour le perdre, le duc d'Orléans reçut un surcroît de popularité, au point que Marat en prit ombrage. Il ne refusait au prince ni de l'*amabilité*, ni de l'*esprit;* mais comment croire au civisme d'un homme élevé au milieu de tous les mensonges éblouissants

de la grandeur humaine? « Non, s'écriait Marat, je ne me persuaderai jamais qu'un homme né prince puisse devenir un patriote. »

Ici se place un événement qui donnera la mesure des colères que portaient, inaltérables au fond de leurs cœurs, tous ceux que la contre-révolution avait à son service. A bout de ressources et de fureurs, ils avaient pris depuis quelque temps la résolution d'en finir avec leurs adversaires par des combats singuliers. Dans les rues, dans les places publiques, dans les jardins, au seuil même du sanctuaire des lois, les représentants de la gauche étaient poursuivis d'insultes dont ils n'auraient pu que par la plus difficile de toutes les vertus patriotiques détourner leurs oreilles et leur vengeance. Un d'eux, appelé au bois de Boulogne, se contenta de répondre : « J'ai une canne pour les insolents et des pistolets pour les assassins. » Déjà, sous le coup d'une provocation semblable, Mirabeau avait notifié en ces termes son refus : « J'écrirai à mes commettants pour savoir s'ils m'ont envoyé jouer ma vie au pistolet ou à l'épée; s'ils répondent affirmativement, je les prierai de me donner Saint-Georges ou quelque autre champion de même force pour être mon suppléant. » Mais les provocations n'en continuaient pas moins, plus directes de jour en jour, et plus intolérables. Le 10 août, après une séance orageuse, comme Barnave passait à côté de Cazalès, il lui entendit dire, en parlant des membres de la majorité : « Ce sont des brigands, ce sont des gueux. » Barnave se retourne. « Parlez-vous collectivement, monsieur, ou bien cette insulte m'est-elle personnelle? — L'un et l'autre, monsieur. » Des amis intervinrent et l'on put croire l'affaire assoupie; mais dès le soir même, un cartel fut envoyé, et le lendemain, assistés d'Alexandre Lameth et de Saint-Simon, les deux représentants se rendirent au bois de Boulogne. Le sort ayant assigné à Barnave l'avantage du premier coup, il tira, manqua son adversaire, et fut manqué à son tour; mais, au second coup, il atteignit au front son ennemi, qui tomba en s'écriant : « Je suis mort! »

Il n'en était rien; la balle, amortie par le chapeau, avait déchiré le frontal sans l'enfoncer, et Cazalès, transporté chez lui tout sanglant, ne tarda pas à recouvrer ses forces. Mais, dans l'intervalle, l'alarme avait été vive parmi les siens, et les amis de Barnave se sentaient délivrés d'une inquiétude poignante.

Ce qu'il y eut de remarquable dans les suites de cet accident, ce fut l'énergique et unanime réprobation dont tous les journaux révolutionnaires frappèrent le principe du duel. L'anathème éloquent que Jean-Jacques Rousseau avait lancé contre le duel vivait encore dans les souvenirs, et comment aurait-on pu l'oublier?

Quel est en effet celui qui, dans le sanctuaire de sa conscience, ne s'est jamais demandé si le courage du duel n'était pas bien souvent un courage d'apparat, un héroïsme de convention? Quel est celui qui jamais ne s'est adressé à lui-même ces questions redoutables: Ai-je le droit d'immoler à un entraînement que demain ma raison maudira peut-être, la vie de mon semblable et le bonheur d'une famille qui ne m'a point offensé? Ne puis-je donc acheter qu'au prix des angoisses d'une mère, d'une épouse ou d'une femme aimée, qu'au prix des larmes d'un père ou d'un fils, mon brevet d'homme d'honneur? Les devoirs que la société m'impose, les services qu'elle attend de moi, l'amour de ceux dont l'existence est liée à la mienne, ne doivent-ils point parler plus impérieusement à mon cœur que les intérêts d'une vengeance qui me rend égoïste, ou les suggestions d'une vanité qui me rendrait vil? La justice est-elle donc si méprisable à mes yeux qu'il la faille mettre à la merci du premier venu? Si j'ai tort, de quel droit remplacerai-je la réparation par le meurtre? Si j'ai raison, de quel droit exposerai-je la raison à être vaincue et punie? Si je succombe, c'est un remords que j'impose à autrui; si je suis vainqueur, c'est un remords que je m'impose à moi-même. Il ne m'est ni loisible de vivre ni de mourir ainsi.

D'un autre côté, s'il faut convenir qu'au point de vue de la *répression*, le duel ne saurait être défendu, est-ce qu'il n'est d'aucune utilité pour *prévenir?* Qui dira à combien de lâches insolents le duel a fermé la bouche, de combien de calomnies il a tari la source? Le duel ne punit pas toujours la provocation, il lui arrive de la couronner, au contraire : là est le mal; mais ne l'arrête-t-il jamais? Est-on bien sûr qu'en abolissant le duel d'une manière absolue, on ne consacrerait pas la dictature de l'insulte, et, en mainte circonstance, la tyrannie de l'impunité? Il est des crimes privés que leur nature même dérobe nécessairement à l'action de la justice sociale : l'homme qui aura été odieusement attaqué dans son honneur, dans celui de sa famille, dans celui de son ami, ira-t-il, par la divulgation, faire de l'offense reçue un scandale? Traduira-t-il devant les tribunaux ce genre de calomnie que lance quelquefois un seul regard, ou qu'un seul geste dessine? Enfin, n'est-il pas permis de croire, en prenant les choses de plus haut, qu'une convention qui accoutume chacun à priser moins sa vie que sa dignité, doit avoir pour effet général d'élever le niveau d'un peuple?

Ce qui est certain, c'est que le duel, destiné à disparaître entièrement dans un état de civilisation très-perfectionné, a besoin, même de nos jours, d'une jurisprudence, toute d'honneur, qui en moralise les règles, en égalise les chances et en consacre la nécessité. Tant que dans ces sortes d'affaires, l'intérêt social restera sans organe, tant que la décision dépendra uniquement, exclusivement, des caprices ou des passions individuelles, tant que la victoire appartiendra d'avance au plus habile ou au plus fort, il y aura là un problème à résoudre, et un problème d'une importance formidable, puisqu'il intéresse ce qu'il y a de plus sacré au monde, le respect de la vie humaine.

Disons aussi qu'il est des circonstances et des situations qui enlèvent à l'homme, en tout état de cause, la libre, l'arbitraire disposition de soi-même. A la vie publique sont attachés des devoirs bien autrement impérieux et étendus que ceux dont la vie privée se compose, et quiconque est placé de manière à servir utilement le peuple, la vérité, la justice, doit compte à ces grands intérêts de l'emploi de son courage.

Quoi qu'il en soit, ces diverses considérations ne furent point débattues, à l'occasion du duel de Barnave. Le duel fut condamné directement et sans réserve. Loustalot surtout déploya à cet égard la rigueur d'une conviction inexorable. Il n'hésita pas, honnête et loyal jusqu'au bout, à flétrir la conduite de Barnave, son ami, comme indigne d'un bon citoyen. Il appela le spadassinage *l'honneur de ceux qui n'en ont point*. Après avoir posé cette question : Que serait-il arrivé si Barnave eût été tué? et avoir répondu que, dans ce cas, les patriotes n'auraient pu contenir leur fureur; que les faubourgs se seraient ébranlés; que les représentants du parti adverse n'auraient pas manqué d'être violemment assaillis; que le sang aurait coulé; que la confusion aurait été au comble. « Quelle place, s'écria-t-il durement, peut occuper dans l'opinion un homme qui a compromis la Révolution, la constitution, la patrie, le tout afin de ne point passer pour poltron? » S'adressant ensuite aux hommes du monde nouveau, il leur demanda ce que deviendraient la liberté de

conscience, si chacun descendait à être justiciable du premier venu tenant une épée; la liberté de la presse, si une expression fausse ou mal comprise valait la mort; la liberté individuelle, si les *lettres de cachet* étaient remplacées par des assignations de bretteur; la liberté de la tribune, si, à la veille de quelque débat décisif, on se débarrassait des orateurs qui gênaient, en les tuant.

Toujours est-il que le soir même du jour où il s'était battu, il fallut entraîner aux Jacobins Barnave, qui n'osait plus s'y montrer. Quoique fort applaudi dès qu'il parut, il était si douloureusement embarrassé, qu'il put à peine prononcer quelques mots. Les Jacobins lui enjoignirent de solliciter lui-même, après l'aveu public de ce qu'ils nommèrent sa faute, une loi sur les duels.

Ce fut le 18 août que l'abbé Perrotin de Barmond, complice supposé de l'évasion de Bonne, fut appelé devant l'Assemblée, dont il était membre, pour y rendre compte de sa conduite. Amené à la barre, au milieu de quatre huissiers, il essaya de se justifier, en faisant revivre le souvenir de ces temps antiques où, même à l'égard d'un ennemi de la patrie, l'hospitalité était la première des vertus. « Le 16 juillet, dit-il, un individu se présenta chez moi, à six heures du matin. Il m'était parfaitement inconnu. Il me dit qu'il s'appelait le chevalier Bonne-Savardin. Je lui demandai quel rapport je pouvais avoir avec lui. « Celui, me répondit-il, qui doit « exister entre un homme malheureux et un homme sensi- « ble. Je suis innocent, vous êtes juste. Votre réputation, « voilà les motifs de ma confiance. — Eh bien, monsieur? — « Je viens vous demander à genoux.... » Mon agitation était extrême. La crainte de me compromettre fit que je lui tendis les bras, sans oser le regarder. « En ce cas, me dit-il, je me « suis trompé! — Non, monsieur, vous ne serez pas trahi. » Il désirait être mis hors des barrières : je lui donnai rendez-vous à cinq heures et demie sur les nouveaux boulevards, où j'allai le prendre avec ma voiture. Nous sortîmes de Paris. Quand nous fûmes au milieu de la campagne, son incertitude, croissant à chaque pas, devint telle, que je le vis regretter sa prison. La nuit s'avançait. Il se jeta à mon cou et me dit : « J'aime encore mieux rentrer dans Paris que d'être abandonné seul ici. » Nous revînmes à Paris, et je lui permis de passer la nuit chez moi.... Les jours se succédèrent.... Vingt fois je fus au moment de déclarer que M. Bonne était chez moi, pour sauver ceux que l'on inculpait.... » On sait le reste, comment il partit avec son hôte, et comment ils furent arrêtés à Châlons-sur-Marne.

L'abbé de Barmont s'était exprimé d'une manière touchante, et l'Assemblée n'avait pas entendu sans quelque émotion des mots tels que ceux-ci : « Ma maison est le temple du malheur. C'est ma religion : en est-il aucune qui n'ait son fanatisme? » Sur la proposition de Barnave, le Comité des recherches reçut mission de faire un rapport dont la lecture fut renvoyée au 23 août. Ce jour-là, en effet, Voidel, au nom du Comité, vint présenter le récit des faits, mais sans aucun document nouveau propre à en éclaircir le mystère. Seulement, Foucault y était accusé d'avoir, lui aussi, donné asile au conspirateur. Or, loin de s'en défendre, il s'en vanta. La question était délicate : comment repousser un infortuné qui a mis en vous sa confiance, qui vous tend les bras? Et d'autre part, quel péril pour la société si le droit d'asile servait de voile à tous les complots! Le point où la générosité ne serait plus que l'hypocrisie de la complicité fut mis en relief par Robespierre avec un remarquable mélange de douceur et de fermeté réfléchie. Mirabeau, après avoir parlé dans le même sens, fit sur sa position particulière un retour plein de fierté. « Et moi aussi, je suis accusé, ou plutôt on voudrait bien que je le fusse. Il m'est donc permis d'être sévère, et d'invoquer, pour mes collègues comme pour moi, l'inflexible sévérité des principes.... Je conjure le Comité des rapports de hâter son travail et de rendre publiques ces terribles procédures du Châtelet, dont le secret divulgué élèvera une barrière qui mettra un terme à tant d'insolences. » De nombreux applaudissements accueillirent ces paroles où l'emportement se trouvait ennobli par le dédain. Foucault fut mis hors de cause. Mais, en dépit des sophismes que l'abbé Maury accumula pour le défendre, en dépit de l'hommage que rendit à son caractère, Duport, son ancien collègue au parlement, l'abbé de Barmond, déclaré en prévention, fut retenu prisonnier en son propre logis, où il resta pendant quelques mois sous la garde de trente hommes, trois officiers couchant dans sa chambre.

Le débat dont nous venons de rendre compte avait donné lieu à une scène scandaleuse qui mérite une place entre tant de violences contre-révolutionnaires. Parmi les membres de la droite qui avaient protégé l'abbé de Barmond de leurs sympathies et de leur parole, nul ne l'avait fait avec plus de véhémence que Lambert de Frondeville, ancien magistrat du parlement de Normandie. Dans l'entraînement du discours, il lui était échappé de dire, le visage tourné vers le duc d'Orléans : « M. l'abbé de Barmond a commis une bonne action en enlevant un citoyen à la tyrannie. Lorsque depuis dix mois, les assassins de nos princes parcourent librement nos provinces, lorsqu'ils sont peut-être assis parmi nous.... » A ces mots, de grands cris s'élèvent, cris d'étonnement, d'indignation, et l'émotion redouble lorsque, très-insolemment, Folleville ajoute : « Je fais la motion que l'Assemblée adresse des remercîments à M. de Frondeville, pour avoir mis dans sa phrase cette expression *peut-être*. » Appelé d'abord à la barre, puis autorisé à s'expliquer du haut de la tribune, Frondeville se rejeta sur la forme hypothétique par lui donnée à l'offense, et l'Assemblée, pour tout châtiment, lui infligea la censure. Mais deux jours après, Goupil de Préfeln dénonça un écrit que ce même Frondeville faisait vendre sous les galeries, dans le vestibule de la salle, et dont l'épigraphe était :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

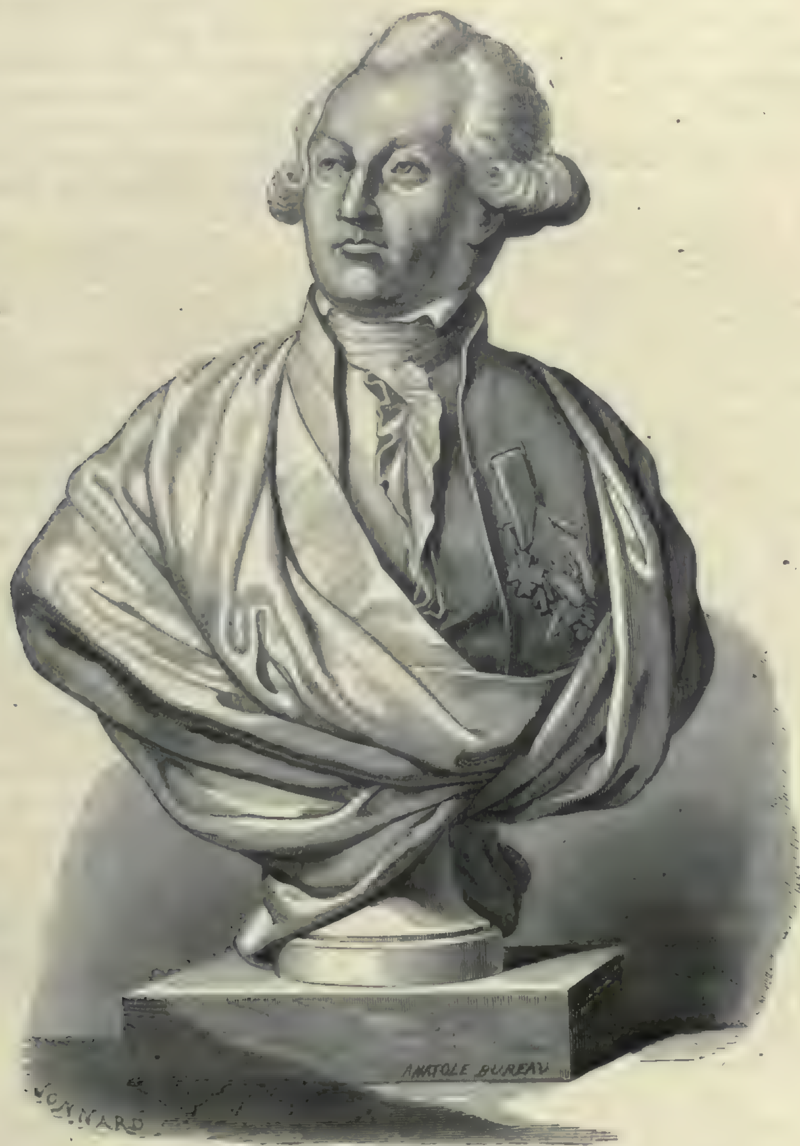
A la tête de l'avant-propos, on lisait : « Ceux qui prendront la peine d'examiner mon discours devineraient difficilement pourquoi je le fais imprimer, si je ne me hâtais de leur apprendre qu'il a été *honoré de la censure de l'Assemblée nationale.* » C'était combler la mesure des outrages. Barnave déclara qu'à l'égard d'un homme qui s'honorait de la censure de l'Assemblée, la prison était la punition la plus douce, que.... Alors, interrompant l'orateur, Faucigny s'élance au milieu de la salle, et, transporté de rage : « Ceci ressemble à une guerre ouverte de la majorité contre la minorité. Il n'y a qu'un moyen d'en finir : c'est de tomber sur ces gaillards-là l'épée à la main. » Plusieurs membres de la droite firent un mouvement qui était celui de la menace; tout le côté gauche se leva frémissant. « Monsieur le président, cria Barnave, donnez ordre qu'on l'arrête! » Frondeville, alarmé, parut à la tribune. Son attitude était suppliante; des larmes roulaient dans ses yeux; il dit : « Oui, messieurs, je suis coupable, très-coupable; mais, je vous en conjure, que sur moi seul retombe le châtiment. Je m'accuse moi-même aux yeux du public, aux yeux de l'Assemblée, malheureux d'avoir été la cause d'une semblable scène. Je désire être puni, je suis prêt à me rendre en prison; mais dans les imprudentes paroles qui viennent d'être prononcées, ne voyez, de grâce,

que l'effet d'une imagination emportée. Encore une fois, je vous en supplie, que seul je sois frappé. »

Cet humble langage désarma les ressentiments. A la proposition d'emprisonnement on en substitua une, moins sévère, qui condamnait Frondeville à garder les arrêts pendant huit jours dans sa propre maison, et le jugement s'exécuta. Faucigny, de son côté, ayant reconnu sa faute, on fit grâce à son repentir.

Mais tant d'indulgence n'ayant servi qu'à encourager l'insolence des ennemis de la Révolution, ils trouvèrent moyen de changer l'humiliation de Frondeville en triomphe. Selon le témoignage de Bertrand de Molleville, la maison du condamné, pendant toute la durée de la peine, ne cessa d'être remplie de visiteurs empressés et devint le rendez-vous de « la bonne compagnie. »

Le même écrivain, ennemi passionné de Philippe, raconte,



LE GÉNÉRAL MARQUIS DE BOUILLÉ

qu'excité par sa maîtresse à venger son honneur attaqué, le duc d'Orléans envoya à Frondevillle, par le prince d'Aremberg, un cartel qu'il laissa ensuite tomber lâchement. Mais ce fait, si peu vraisemblable en soi, l'auteur l'avance sans le prouver, sans indiquer ses sources; et qui ne sait combien aisément la haine adopte ce qui lui permet le mépris? car le mépris, c'est la haine au repos.

Maintenant, qu'on récapitule les événements dont le tableau vient d'être tracé :

Depuis le 14 juillet, cette fête de la concorde, un mois à peine s'était écoulé, et déjà l'inapaisable contre-révolution avait tout rempli de ses fureurs;

Elle avait trouvé moyen d'arracher de sa prison un agent des complots de l'étranger;

Elle avait pris position le long de nos frontières et se préparait à accabler la France libre;

Elle nourrissait hautement l'espoir de pousser droit à Paris, en passant sur le corps aux Brabançons;

Elle s'était emportée contre la presse, sans succès, mais avec une sombre violence;

Elle avait déchaîné le Châtelet, et, évoquant les fantômes d'octobre, remué les passions d'où naissent les guerres civiles;

Elle allait soufflant aux siens la rage systématique des duels et une colère farouche;

Elle avait été à la veille de faire de la salle de l'Assemblée un champ de bataille!

Ah! si désormais il arrive à la Révolution de s'irriter et de bondir, qu'on le déplore, qu'on en gémisse; mais qu'on se souvienne qu'il y eut parti pris de la mettre hors d'elle-même, en lui enfonçant mille aiguillons dans le flanc.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION DANS L'ARMÉE



La Révolution française, qui remua toutes choses, ne pouvait manquer de mettre en lumière le danger des armées permanentes. Dès le mois de février 1790, elle s'était, par l'organe de Charles Lameth, exprimée en ces termes :

« Les armées faites pour défendre les peuples, ne sont occupées qu'à les contenir. Destinées à protéger la liberté, elles l'oppriment; à conserver les droits du citoyen, elles les violent. Si, dans un coin de l'empire, quelques hommes généreux ont assez d'énergie pour n'être point arrêtés par la crainte et réclament les droits naturels, on y envoie des soldats. Les faibles plient, les courageux périssent, et tout rentre dans l'ordre, c'est-à-dire dans l'esclavage. Vivant au sein, je ne dirai pas de leur patrie, mais de leur pays, comme des conquérants au milieu des peuples vaincus, les officiers et les soldats, instruments aveugles des volontés du maître, ne sont occupés qu'à étendre sa gloire, c'est-à-dire son autorité. En entrant au service, ils doivent renoncer aux plus chères affections de la nature. Leur religion est de ne connaître ni parents, ni frères, ni amis, de ne savoir qu'obéir. »

Ce langage était bien celui de la Révolution. Malheureusement, l'aspect de l'Europe ne paraissait pas tel, que de ces simples et fortes paroles on se crût autorisé à tirer leur conclusion naturelle : la suppression du fléau qu'elles dénonçaient. Plus d'armée permanente! Quand de toutes parts les rois unissaient déjà leurs alarmes et leurs colères; quand déjà l'on pouvait de loin prêter l'oreille au bruit de leurs bataillons en marche; quand cette force terrible que le génie de la liberté condamnait, la patrie semblait au moment d'avoir à la réclamer pour sa défense! Devant de semblables périls, les membres même les plus ardents de l'Assemblée hésitèrent, et il advint qu'elle fit alors à l'égard de l'armée ce qu'elle avait fait à l'égard de l'Église : ne se jugeant pas en mesure d'abolir une institution dont elle sentait pourtant bien tous les vices, elle s'étudia péniblement à la réformer au risque de la rendre, en la perfectionnant, plus dangereuse encore et plus funeste.

Dans l'armée comme partout, sous l'ancien régime, il y avait eu accumulation de monstruosités. Ces groupes d'hommes dressés pour donner la mort et la recevoir qu'on appelle régiments, on les possédait de la même manière qu'une forêt, un champ, une maison; on se les passait de main en main, on les transmettait, on en formait la dot d'une fille à marier; les grades appartenaient presque toujours aux titres, ils ne revenaient de droit ni au mérite reconnu ni aux services proclamés; pendant la plus grande partie de l'année, les chefs étaient exempts de tout soin et n'avaient point à s'embarrasser de la surveillance de leurs corps; certains régiments jouissaient de priviléges odieux ou ridicules; le luxe des emplois inutiles allait jusqu'au scandale; le sort du militaire, enfin, dépendait du caprice, non de la loi : ce fut sur tous ces abus que l'Assemblée constituante songea d'abord à porter la cognée.

A la suite d'un débat auquel donna lieu un projet de Menou, conforme aux idées émises, soit par Noailles dans la séance du 1er février 1790, soit par Charles Lameth dans celle du 9, il fut décrété :

Que le roi était le chef suprême de l'armée;

Que l'armée était *essentiellement* destinée à combattre les ennemis extérieurs de la patrie;

Qu'il ne pourrait être admis ou introduit de troupes étrangères dans le royaume et l'armée qu'en vertu d'un acte du pouvoir législatif;

Que les sommes nécessaires à l'entretien de l'armée seraient fixées par chaque législature;

Que nul militaire ne pourrait être destitué de son emploi que par jugement légal;

Que le militaire conserverait son domicile malgré les absences nécessitées par le service, et jouirait des droits de citoyen actif s'il en réunissait les conditions;

Que, même dans le cas contraire, ces droits lui seraient accordés après seize années de service;

Que la vénalité des emplois militaires serait supprimée;

Que la paye du soldat serait augmentée de trente-deux deniers.

Il y avait loin de là à un plan général de réorganisation. Il restait à savoir :

De combien d'hommes se composerait l'armée;

A quel chiffre on fixerait les dépenses;

Quelle serait la solde pour chaque grade;

Quelles seraient les règles d'admission et d'avancement;

Comment aurait lieu l'introduction des troupes étrangères;

Comment les tribunaux militaires seraient organisés.

Deux questions surtout se présentaient, pressantes et d'une importance décisive. Il avait été décidé que le recrutement de l'armée active se ferait par engagements volontaires, ce qui était très-admissible en temps de paix; mais, en temps de guerre?... Pouvait-on espérer que des engagements volontaires suffiraient à remplir les vides faits par les batailles? L'emploi des troupes dans l'intérieur du royaume était un autre problème à résoudre, et un problème brûlant. Il y allait ici de la liberté.

Sur tout cela, l'Assemblée enjoignit à son Comité de constitution militaire de lui apporter le plus tôt possible des projets de loi indépendamment d'un plan général qu'elle attendait du ministre de la guerre, en se réservant et l'examen et les solutions.

Mais tel était, à cette époque de régénération sociale, le nombre des affaires à mener de front, telle était l'immensité des travaux à accomplir, que quatre mois et demi s'écoulèrent, sans amener d'autre résultat qu'un rapport du vicomte de Noailles, touchant le chiffre de l'armée. Dans ce rapport, présenté le 13 juillet 1790, le chiffre nécessaire était évalué à deux cent trente mille hommes.... en cas de guerre générale seulement; car, l'orateur se hâtait d'ajouter qu'en temps de paix, une pareille force serait dangereuse, et il concluait à ce qu'une partie de cette armée fût dispersée dans les départements, employée aux travaux de l'agriculture

ou du commerce, sauf à rentrer sous les drapeaux, à l'heure du péril, sur un décret de l'Assemblée, sanctionné par le roi. Du reste, loin de combattre l'admission des troupes étrangères dans nos rangs, le rapport énumérait avec une généreuse complaisance les services militaires qu'avaient rendus à la France les Irlandais, les Allemands, les Suisses. A Gœttingue, n'avait-on pas vu ceux-ci, que la pluie empêchait de se servir de leurs armes, combattre jusqu'à la fin à coups de pierres? Ah! ils étaient dignes de braver la mort à côté des enfants de la France, ceux dont les pères écrivirent, à Morat, sur un monceau d'ossements : « Les Bourguignons ont voulu conquérir un peuple libre; voilà ce qu'ils ont laissé! »

Le 19 juillet, l'Assemblée décréta que le nombre des individus de chaque grade serait déterminé par un décret législatif, et, le 31 juillet, que l'armée active se composerait, au plus, de cent cinquante-six mille hommes, dont cent treize mille *infanterie*, trente-deux mille *cavalerie*, et onze mille *génie*.

Un épouvantable drame militaire interrompit ces travaux.

C'est la puissance et la gloire de l'homme d'achever ce qui est incomplet, de perfectionner ce qui est défectueux; mais prétendre à installer le bien au centre même du mal, mais viser au perfectionnement du mensonge suivant les notions qu'on a de la vérité, mais vouloir donner à la mort les lois de la vie, c'est chose insensée. L'Assemblée allait en faire une cruelle expérience. Elle s'était bercée de l'espoir que, sans inconvénient, au gré de ses plus nobles fantaisies, elle pourrait parler aux soldats de leurs droits, leur conférer le beau titre de citoyens, leur en assurer les garanties, les ranger sous la protection de la loi commune, exalter en eux le sentiment de la dignité humaine; et elle ne s'était point aperçue que par là elle ruinait de fond en comble la discipline, la discipline, principe essentiel, sans lequel nulle armée permanente n'est possible, principe qui signifie l'absence de tout droit, l'abdication de toute volonté, l'anéantissement de toute dignité, la servitude façonnée à l'exercice de la tyrannie. Or, ce n'est pas impunément que, parmi des hommes accoutumés à servir d'instruments aveugles aux jeux de la force, on ouvre les chemins à l'esprit de la révolte. Si une multitude non enrégimentée et sans armes ne laisse pas que d'être terrible lorsqu'elle entre en fureur, que sera-ce d'une multitude ayant aux ordres de son délire des mousquets chargés, et la science, l'habitude, le goût de la destruction? Malheur à tous, dès que dans ces corps obéissants un cœur soudain se révèle et se met à frémir! Malheur à tous et aux soldats eux-mêmes, dès que ces machines s'avisent enfin de savoir qu'elles sont des hommes! Il n'est pas alors jusqu'au maître qui ne doive frissonner d'épouvante. A Rome, les soldats reçurent, avec le pouvoir de faire des empereurs, celui de les égorger, et ceux qui posèrent une couronne sur la tête d'Othon venaient de la ramasser dans le sang de Galba!

Quoi qu'il en soit, il est certain que, dès les premiers jours, la Révolution était entrée dans l'armée. Qu'on se reporte à l'époque de la prise de la Bastille. Ici, ce sont les gardes-françaises qui figurent à la tête du peuple; là, c'est le régiment suisse de Châteauvieux qui refuse de marcher. Royal-Allemand ne refuse pas, lui; mais à la contenance morne des soldats, à leur regard découragé, comme l'abattement de leur âme se devine!

A dater de ce moment, l'esprit révolutionnaire, communiqué de proche en proche par la conversation, propagé par le contact, volant sur l'aile des gazettes, et mêlé, pour ainsi dire, à l'air que chaque soldat respirait, alla envahissant toutes les casernes, depuis Paris jusqu'à la dernière des villes de garnison. Les journaux pénétrant de mille côtés divers dans les chambrées, non-seulement on les lut avec avidité, mais on fut tenté de l'ambition d'y écrire. D'ardents émissaires parcoururent les régiments; il s'y forma des associations patriotiques, des comités directeurs; il en partit des pétitions et des remontrances; les mécontentements anciens ou nouveaux, les injustices journalières, les rancunes jalouses, les soupçons, s'y amassèrent comme autant de nuages recélant la foudre; en un mot, du service de la tyrannie, la force organisée se disposa manifestement à passer au service de la sédition.

Les griefs, comme on le pense bien, ne pouvaient manquer; mais il en était un qui dominait tous les autres : cette Révolution que les soldats aimaient, les officiers, par une suite naturelle de leur naissance et de leur position, l'avaient en horreur. Ceux-ci appartenaient à l'ordre des nobles; il était difficile qu'ils ne regrettassent point un régime sous l'empire duquel on devait, pour être lieutenant, justifier de quatre degrés de noblesse. A la vérité, les vieux officiers enveloppaient leur dépit d'une réserve silencieuse, prudente; mais chez les plus jeunes, il éclatait à tout moment, et avec une imprudence fatale. Toutefois, dans les armes savantes et méditatives, dans l'artillerie, dans le génie, l'attachement à la Révolution prévalait, même parmi les officiers. Étrange effet de l'âge et des circonstances! De ces derniers, celui qui paraissait avoir le plus vivement embrassé le culte nouveau, c'était un jeune lieutenant d'artillerie auquel la fortune réservait une place à part dans l'histoire. Est-il besoin de dire son nom? Relégué à Auxonne, où son régiment tenait garnison, et où il occupait, à côté de son frère Louis, une misérable petite chambre aux murailles nues, Bonaparte laissait alors aller son cœur à l'amour passionné de cette même Révolution que son destin était d'étouffer un jour, et apôtre fervent de la liberté, adorateur de l'indépendance de la Corse, que Buttafuoco avait livrée, il s'occupait à écrire contre son compatriote une brochure toute pleine d'enthousiasme patriotique. Mais, dans les corps qui n'étaient pas l'artillerie et le génie, les sentiments de Bonaparte étaient loin d'être ceux des jeunes officiers. Animés contre l'ordre nouveau d'une haine à laquelle ils donnaient volontiers les allures du courage, ils ne se contentaient pas de la répandre en propos insultants ou moqueurs, ils la faisaient passer dans les détails du service, d'autant plus durs à l'égard du soldat, qu'en le frappant, ils le punissaient du crime de se croire leur égal.

Ainsi, les colères s'accumulaient, et quand vint s'y joindre l'indignation causée par la désertion des chefs, par leur connivence avec l'étranger, elles ne connurent plus de bornes.

Mais, pour qu'une idée générale soulève les masses, il faut qu'elle se vienne confondre avec un objet particulier qui la rende palpable en quelque sorte et vivante. Les soldats détestèrent bien mieux encore la contre-révolution, quand elle leur apparut sous les traits hideux du péculat, et l'agitation alors devint formidable.

« Il existait dans les états-majors, écrit Loustalot, une sorte de rapine indigne de quiconque porte le nom d'officier, une espèce de brigandage connu sous le nom de *retenue*. Par des mémoires fidèles, qui nous ont été transmis, nous apprenons que cette manière de voler (quel autre nom peut-on lui donner) avait enlevé au régiment de Beauce deux cent quarante mille sept cent vingt-sept livres; c'est à quoi se monte l'état que les soldats en ont fait. »

Le feu prit, en Lorraine, à Nancy. Cette ville avait gardé de la résidence de ses ducs et du somptueux séjour de Stanislas, des habitudes qui l'éloignaient de la Révolution. Le

duc Léopold y avait prodigué les lettres de noblesse, et tout n'y était que priviléges. La municipalité y était si ouvertement contre-révolutionnaire, qu'au mois d'avril 1790, elle avait déclaré séditieux un arrêté de la garde nationale relatif à la Fédération. Mais là, d'un autre côté, là plus que partout ailleurs, peut-être, grondait l'esprit jacobin. La Société mère de Paris y entretenait d'ardentes succursales; la puissance des idées jeunes y résidait dans les classes non encore affranchies, et les soldats y faisaient cause commune avec le peuple.

Trois régiments, à cette époque, tenaient garnison à Nancy : un de cavalerie, Mestre-de-Camp; deux d'infanterie, Châteauvieux et le Régiment-du-Roi.

Or, les cavaliers de Mestre-de-Camp se trouvaient acquis sans réserve à la Révolution. Il en était de même des Suisses de Châteauvieux, Français du pays de Vaud et du lac de Genève, qui, lors de la prise de la Bastille, avaient refusé de tirer sur le peuple, et qui, depuis, étaient chers au parti patriote.

Quant au Régiment-du-Roi, il comptait au nombre des corps favorisés. Ses priviléges étaient immenses et, sous certains rapports, plus honorifiques encore que ceux des gardes-françaises. Il était le seul de tous les régiments qui fût resté à quatre bataillons, depuis le dédoublement qu'avait opéré le comte de Saint-Germain. Outre les officiers par compagnie, qui alors existaient dans chaque corps, le Régiment-du-Roi avait quatre sous-lieutenants par compagnie, ce qui formait une masse de deux cents officiers, dont la moitié n'avaient pas vingt ans. Choisis parmi les premières familles de la noblesse, ils avaient tous le privilége de passer soit capitaine dans n'importe quelle arme, soit major en second, soit colonel en second, ou même colonel, dès qu'ils atteignaient l'âge requis par les ordonnances. La composition des soldats de ce régiment ne tranchait pas d'une manière moins marquée avec celle du reste de l'armée. On les admettait à fréquenter des cours de mathématiques, de fortification, institués pour les officiers et que ceux-ci étaient assujettis à suivre. Ces avantages et la beauté de l'uniforme attiraient dans le Régiment-du-Roi beaucoup de jeunes gens de la classe bourgeoise, dont quelques-uns très-riches. D'après cela, on aurait pu croire ce corps entièrement dévoué à la cour, et elle l'avait si bien cru elle-même, qu'elle avait eu la pensée de l'appeler à Paris, après la défection des gardes-françaises. Mais pas plus que Mestre-de-Camp, pas plus que Châteauvieux, le Régiment-du-Roi ne devait échapper à la contagion. Au mois de septembre 1789, des inconnus, qu'on supposa être des émissaires du duc d'Orléans, avaient paru à Nancy : Théroigne de Méricourt les suivit de près, et n'essaya pas sans succès, dit-on, auprès des soldats, le pouvoir d'un apostolat servi par de doux regards et des paroles brûlantes.

Ce qui est certain, c'est que les soldats du Régiment-du-Roi ne tardèrent pas à donner des preuves d'insubordination. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis la prise de la Bastille, que déjà ils demandaient en tumulte la liberté des portes et l'exemption de l'appel de quatre heures. Les officiers refusèrent d'abord, puis cédèrent : faiblesse imprudente, premier ébranlement donné à la discipline, qui meurt si elle cesse un instant d'être écrasante et inexorable! Au mois d'avril 1790, nouveau soulèvement. Les soldats s'opposent à ce que M. de Lorenzie, lieutenant-colonel, prenne le commandement du régiment, parce que c'était un homme inflexible et rude. Il fallut recourir à des mesures sévères, et, à cette occasion, trente-cinq soldats furent congédiés avec des cartouches jaunes, c'est-à-dire infamantes.

Malheureusement, loin de se conduire de manière à conjurer le péril, les jeunes officiers semblaient prendre à tâche de pousser à une conflagration. Ils parlaient avec une légèreté arrogante de la *Déclaration des droits*, toile d'araignée qu'on saurait bien balayer. Lorsqu'eut lieu la Fédération de Nancy, ils affectèrent d'abord de lui tourner le dos, et ensuite, se ravisant, ils y figurèrent dans un costume dont on remarqua la malpropreté moqueuse. L'uniforme de la garde nationale leur était un objet de dédain et un texte de railleries. Il en résulta des provocations, il en naquit des duels où les citoyens eurent souvent l'avantage, ce qui accrut l'irritation. Et les chefs de laisser faire. Nicolas, membre de la Commune, leur ayant été député et les pressant de prévenir une de ces rencontres, ils s'y refusèrent formellement.

Une circonstance particulière vint, en envenimant les inimitiés, leur fournir une occasion d'éclater. Dans les derniers jours du mois de mai, un soldat raconta à ses camarades que la veille, étant en sentinelle à la Pépinière, il avait vu, vers minuit, un autre soldat, qui appartenait au Régiment-du-Roi et se nommait Roussière, s'avancer l'épée au côté et un bonnet à poil sur la tête, au-devant de deux bourgeois qui passaient tranquillement, les insulter, les provoquer au combat. Ce Roussière était un spadassin bien connu, et on le soupçonnait d'être aux gages des officiers. Le narrateur ajouta que Roussière était suivi, à dix pas de distance, par trois jeunes officiers, Chaffontaine, Bissy et Charitabella, qu'ils lui ordonnèrent, à lui factionnaire, d'arrêter les deux bourgeois, et que sur sa réponse qu'il était juste en ce cas d'arrêter aussi le provocateur, l'un d'eux dit au spadassin : *Viens-t'en, il n'y a rien à faire.*

Le bruit de cette aventure ne manqua pas de circuler dans les chambrées. Là-dessus, les soldats s'indignent. On saisit Roussière, on l'interroge, et il avoue qu'il a été poussé par Charitabella, Chaffontaine et Bissy. Les soldats alors demandent à grands cris que le coupable soit passé par les banderoles. Apprenant qu'on l'a seulement condamné à trois mois de prison, ils craignent qu'on ne le fasse échapper, ils le réclament, ils obtiennent qu'on l'amène au quartier. A peine a-t-il paru, qu'un grenadier, nommé Bourguignon, va droit à lui, et le coiffe d'un bonnet de papier, portant, d'un côté, cette dénomination flétrissante : *Iscariote*, et, de l'autre, ces mots : *C'est ainsi que l'honneur punit la bassesse.* On l'entoure ensuite, on lui coupe les cheveux comme à un capucin, et on le chasse. Les trois instigateurs disparurent.

Cependant les vexations se multipliaient; chaque jour venait ajouter l'impression de quelque injustice partielle au trésor de ressentiments depuis longtemps amassé dans les cœurs, et il n'était rien qui n'empruntât de l'état général des esprits une importance sinistre. Le chien d'un soldat ayant mordu à la patte celui du colonel, le pauvre soldat fut mis en prison, après avoir eu la douleur de voir tuer son chien devant lui. Il s'était formé dans le Régiment-du-Roi un comité patriotique : les officiers mirent tout en œuvre pour le décrier, pour le dissoudre; ils ameutèrent sous main contre lui de basses jalousies, fomentèrent autour de ses délibérations une petite émeute militaire, et finirent par envoyer neuf excellents tireurs d'armes provoquer dans un lieu public les membres du comité. C'est ce que l'on crut, du moins; car, il faut reconnaître qu'à cet égard il n'existe aucune preuve décisive. Seulement, on entendit ces misérables spadassins parler de l'argent qu'ils allaient dépenser au cabaret, comme d'une propriété collective, et il fut établi que l'un d'eux, lors de la Fédération, s'était battu contre un citoyen, le lendemain même du jour où il avait reçu six livres du major Compiègne.

Quels étaient les crimes de ce comité dont les officiers avaient juré la ruine? « Nous avons sous les yeux, dit Sillery, le procès-verbal des séances. On y remarque un respect extrême pour les décrets de l'Assemblée, un amour passionné pour la liberté, et les principes d'honneur qui ont toujours conduit ce brave régiment. » Il est vrai qu'il s'était adressé à M. de La Balivière, pour que, conformément au décret qui proscrivait les nominations privilégiées, on suspendît la nomination des cadets-gentilshommes aux places d'officiers; mais cette réclamation, d'ailleurs toute légale, avait été faite *sur le ton le plus respectueux* . On prétendit aussi que ce fut le comité qui souffla au Régiment-du-Roi l'impatient désir d'obtenir des comptes, mais n'y avait-il rien de légitime en ce désir? L'auteur du manuscrit que nous possédons, quelque ardent qu'il se montre à pallier les torts des officiers, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils exerçaient en effet des retenues illégales, et qu'il y avait des détournements de fonds. Il reproche aux soldats d'avoir exagéré le chiffre de la *masse noire*, mais il avoue qu'il « y avait quelque chose de fondé dans leurs réclamations. » Il ne nie pas, du reste, qu'à ces plaintes les officiers n'aient opposé des manœuvres coupables, celle, par exemple, qui consistait à s'attacher par de grossières séductions les sergents, les maîtres d'armes, et à semer entre les chasseurs et les grenadiers la défiance, la jalousie et la haine.



PORTRAIT DE DÉSILLE

La résistance avait son principal foyer parmi les grenadiers, et trois hommes la dirigeaient : Pommier, simple soldat alors, mais plein d'une audace éclairée par l'instruction, et qui, depuis, devint commissaire des guerres; Arnal, qu'attendait le grade d'officier général, et Bourguignon.

Ce dernier était plus particulièrement odieux aux chefs. Un jour, comme il était de garde à la Porte royale, Montluc, qui commandait ce poste, ordonne aux soldats, la retraite battue, de rentrer sous la colonnade qui environnait le corps de garde. Bourguignon refuse. Quoique depuis longtemps négligée, la consigne était formelle : Montluc fait signe qu'on traîne Bourguignon en prison. La compagnie de grenadiers s'y oppose : Denoue, qui avait le gouvernement militaire de la ville, interdit cette compagnie. Toutes les compagnies de grenadiers réclament : Denoue interdit toutes les compagnies. Le régiment prend parti pour les grenadiers : Denoue interdit tout le régiment.

C'en était fait, la discipline était perdue. Denoue ayant invité la garde nationale à partager avec Mestre-de-Camp et Châteauvieux l'honneur de garder la ville, le Régiment-du-Roi déclara qu'il était résolu à ne point céder son service. On touchait à quelque affreux malheur : la municipalité, saisie d'effroi, conjura Denoue de révoquer l'interdiction; il fallut céder, et les portes de la ville furent abandonnées à la garde d'un régiment rebelle.

Pendant ce temps, des scènes de même nature éclataient à Metz. Bouillé, qui y commandait, a raconté lui-même dans ses *Mémoires* comment le régiment allemand Salm-Salm s'y souleva. Ici encore, il s'agissait d'argent, de comptes à rendre. Se voyant repoussés dans leurs réclamations, les soldats avaient formé le projet de s'emparer de la caisse et des drapeaux, qui étaient chez le chef du régiment. Informé de ce dessein, Bouillé rassemble aussitôt les officiers, court se mettre avec eux devant la porte de la maison, attend l'épée à la main. Les grenadiers arrivent, portant les armes en bon ordre, et se rangent devant leurs chefs; mais leur passer sur le corps, ils ne l'osent. Naturellement intrépide, et incapable de fléchir, Bouillé fait parvenir à un régiment de dragons, dont les casernes étaient contiguës, l'ordre de monter à cheval et de charger le régiment allemand, mais il ne peut rien obtenir. Ce fut alors un étrange spectacle. Pendant deux heures, on vit d'un côté les officiers, de l'autre les soldats s'observer, se mesurer du regard, sans faire un pas en avant, sans prononcer une parole. Mais comme autour d'eux la multitude grondait et que Bouillé fut plusieurs fois couché en joue, la situation se serait probablement dénouée d'une manière sanglante, si la municipalité ne fût intervenue en corps. Le maire ayant harangué les soldats, ils regagnèrent leurs casernes dans le plus grand calme, « ce qui n'empêcha pas, écrit Bouillé, que le lendemain ils ne se fissent donner la moitié de la somme qu'ils avaient exigée la veille. »

A la nouvelle de ces désordres, l'Assemblée rendit en toute hâte un décret qui, proposé par Emmery et sur-le-champ sanctionné par le roi, portait :

Qu'il n'y aurait plus d'associations délibérantes dans les régiments;

Que le roi serait supplié de nommer des inspecteurs extraordinaires choisis parmi les officiers généraux, pour procéder à la vérification des comptes depuis six ans, et cela en présence du commandant de chaque corps, du dernier capitaine, du premier lieutenant, du premier sous-lieutenant, du premier et du dernier sergent, du premier et du dernier caporal ou brigadier et de quatre soldats, tirés au sort;

Qu'il ne serait plus expédié de cartouches jaunes qu'en vertu d'un jugement prononcé selon les formes usitées dans l'armée;

Que les cartouches jaunes expédiées jusqu'alors sans l'observation de ces formes rigoureuses n'emporteraient aucune flétrissure;

Qu'il serait sévi d'une manière terrible contre les fauteurs ou participants de toute insurrection nouvelle;

Qu'enfin, il serait libre à tout officier, sous-officier ou soldat, de faire parvenir ses plaintes, soit aux ministres, soit à l'Assemblée nationale, directement et sans avoir besoin de l'attache d'aucune autorité intermédiaire.

Ce fut Lafayette qui, en cette occasion, poussa Emmery en avant et fit rendre le décret du 6 août. Mais il n'entendait point s'arrêter là; car il commençait à avoir peur de la Révolution, et il soupirait après le moment de voir, suivant ses propres expressions, « l'ordre constitutionnel remplacer l'anarchie révolutionnaire. » *Frapper un coup imposant*, voilà ce qui le tentait, voilà sur quoi il ne craignit pas de se concerter avec Bouillé, lequel, pour être mieux en état de *frapper ce coup imposant*, avait reçu le commandement de toute la frontière de l'Est, depuis la Suisse jusqu'à la Sambre.

Rien ne pouvait être plus funeste, dans les circonstances, qu'un pareil choix. Bouillé possédait des qualités éminentes; il était d'un courage à l'épreuve, audacieux avec calcul, dévoué à son parti, et il avait la résolution du fanatisme sans en avoir l'aveuglement. Lors de la dernière guerre contre les Anglais, il s'était couvert de gloire en s'emparant de plusieurs de leurs colonies, et c'était en récompense de services incontestables qu'il avait été successivement nommé gouverneur des Iles du Vent, puis lieutenant général des armées du roi, puis chevalier de ses ordres. Mais on connaissait trop son attachement à la contre-révolution; son refus de prêter le serment civique avait fait scandale; on se rappelait qu'au mois d'avril 1790 il avait mis toute la garnison sous les armes pour s'opposer à l'entrée de quatre-vingt-cinq gardes nationaux, appelés à la Fédération de Nancy. N'était-ce pas vers lui, d'ailleurs, que, dans tous ses projets de fuite, la cour avait tourné ses regards?

Un autre choix presque aussi malheureux fut celui de Malseigne. Cet officier, auquel fut confiée la mission délicate de faire exécuter, à Nancy, le décret du 6 août et qu'on manda pour cela de Besançon, s'était acquis une sorte de célébrité sombre. On le réputait la première lame de l'armée, et sa meurtrière habileté se trouvait au service d'un esprit querelleur, d'un naturel impétueux et violent. S'il s'était agi d'activer l'incendie qu'il s'agissait, au contraire, d'éteindre, nul n'y eût été plus propre. Était-ce donc là ce que la cour voulait? Et Lafayette, grand approbateur de ce choix insensé, tremblait-il de perdre l'occasion de *frapper un coup imposant?*

Le décret du 6 août fut connu à Nancy le 9, mais par les papiers publics seulement; et comme les soldats voulaient terminer leurs comptes avant l'arrivée officielle du décret, ils redoublèrent de clameurs. Le 10, ceux du Régiment-du-Roi obtinrent qu'on leur délivrât, sur ce qui leur était dû, une somme de 150 000 liv. qui, partagée entre eux, procura à chacun 73 liv. Plus tard, les officiers prétendirent que cette somme leur avait été arrachée par la menace : c'était faux, et cela résulte d'une instruction écrite de la main même d'un officier supérieur du régiment, dans le rapport des commissaires du roi. Ce qui est vrai, c'est que cette distribution produisit, ainsi que l'observa Sillery, deux effets funestes : le premier, de fournir aux soldats le moyen de fraterniser le verre en main avec des excitateurs vulgaires, le second de pousser dans les mêmes voies Mestre-de-Camp et Châteauvieux.

Le 11, en effet, les Suisses députèrent au major deux d'entre eux, pour lui demander, aux termes des décrets de

l'Assemblée, connaissance des comptes. On leur répondit en les passant par les courroies. Mais à la manière dont on les épargna en les frappant, il fut aisé de juger que leurs camarades étaient loin de blâmer leur conduite. Aussitôt, grande ébullition. Les deux régiments français courent aux casernes des Suisses, forcent les portes de la prison, mettent en liberté les deux captifs, et, l'épée nue, obligent le colonel à les réhabiliter On les conduit ensuite triomphalement aux quartiers du Régiment-du-Roi et de Mestre-de-Camp, pendant que les officiers suisses sont gardés à vue, et que Salis, le major, est contraint de se cacher.

C'était le 12 qu'on devait publier le décret du 6, et Denoue avait donné l'ordre à tous les régiments de rester à leur quartier. Malgré l'ordre, ils prennent les armes, se rendent à la place Royale, s'y rangent en bataille, ayant dans leurs rangs : le Régiment-du-Roi un des soldats suisses, et Mestre-de-Camp l'autre. Denoue accourt. A sa vue, un murmure effrayant s'élève, un soldat s'avance et se met à lire à haute voix une lettre dans laquelle le gouverneur militaire de Nancy s'était servi des mots *brigandage des troupes*. Denoue sentit qu'il était perdu s'il ne se justifiait. Il déclara que jamais il n'avait eu intention d'appliquer le nom de *brigands* à des soldats parmi lesquels il servait depuis trente ans; il affirma qu'il les tenait, au contraire, pour des militaires pleins d'honneur, et, passant dans les rangs, il acheva de les calmer par de douces paroles. Le décret du 6 fut proclamé, mais la discipline était irrévocablement anéantie. Il fallut donner aux deux Suisses cent louis de dédommagement, et ceux de Châteauvieux se firent délivrer, le 13, 27 000 livres que, le soir même, ils dépensèrent dans une fête offerte à leurs camarades, fête que, d'ailleurs, la municipalité autorisa.

Le lendemain, 200 soldats allaient enlever la caisse, la transportaient à leur quartier. Ils se justifièrent sur ce que la honte de voir la caisse du régiment gardée par la maréchaussée leur avait paru intolérable. Du reste, ils avaient eu soin de dresser procès-verbal de ce qu'elle contenait, et on la trouva parfaitement intacte. Car, toute la conduite de la garnison de Nancy, à cette époque, présente un mélange extraordinaire d'emportement et de repentir, d'avidité et d'honneur, de respect aux chefs et de rébellion, le même au reste, qui, à plusieurs siècles de distance, caractérisa le soulèvement des légions de Germanie!

Les choses en étaient là, lorsque, à Paris, l'homme de Lafayette, le député Emmery, se présenta à l'Assemblée, la consternation peinte sur le visage, et tenant à la main une lettre dans laquelle Denoue racontait les faits, en les exagérant, et en s'y faisant, pour mieux effrayer les représentants du peuple, l'écho de mille vaines rumeurs. A l'entendre, les soldats étaient à la veille de couronner un commandant de la garnison; ils devaient le conduire dans un char, et ce char, ils entendaient réduire les officiers à l'humiliante obligation de le traîner eux-mêmes! Après avoir donné lecture de la lettre de Denoue, ainsi que d'un procès-verbal de la municipalité de Nancy, où à des accusations vraies contre les soldats se mêlaient d'habiles calomnies, Emmery s'écria : « Tout presse, tout brûle, » et il surprit à l'effroi de l'Assemblée un décret qui ressemblait à une condamnation. « Ceux, y était il dit, qui ayant pris part à la rébellion, de quelque manière que ce soit, n'auront pas, dans les vingt-quatre heures à compter de la publication du présent décret, déclaré à leurs chefs respectifs, même par écrit, si ces chefs l'exigent, qu'ils reconnaissent leurs erreurs et s'en repentent, seront poursuivis et punis comme fauteurs et participes du crime de lèse-nation. » C'était juger la cause sans l'avoir instruite.

Le décret du 16 août venait à peine d'être rendu, qu'on voyait arriver à Paris huit soldats, envoyés en députation à l'Assemblée par la garnison de Nancy, pour exposer les faits et prévenir un jugement précipité. Ces huit députés avaient obtenu, avant de partir, le consentement de leurs chefs, ils étaient munis de congés en bonne forme, et avaient même reçu officiellement 3000 livres pour les frais de voyage. Et cependant, sur un ordre signé du roi, ils furent traités comme de vils malfaiteurs. Louvain-Pescheloche, capitaine de la garde nationale parisienne, avait reçu mission de les arrêter : il les conduisit à la Force. On juge si cette violence passa inaperçue! Tous les journaux patriotes sonnèrent l'alarme, les boutiques du faubourg Saint-Antoine furent fermées, et au travers du mugissement populaire monta une voix bien connue depuis, celle du brasseur Santerre.

Le 18, les prisonniers firent un mémoire de leurs griefs, et, le 19, ils furent transférés aux Invalides, où les comités se rendirent pour les interroger. Le jeune grenadier qui prit la parole, au nom de ses camarades, s'exprima en homme et en soldat : « Ce n'est point parmi les officiers, dit-il, que la Révolution trouvera ses vrais défenseurs. Laissez-nous nous instruire : les lumières banniront du milieu de nous des vices qui ne sont que le résultat d'habitudes grossières et de l'ignorance; elles nous donneront de l'honneur, et si l'armée est conduite par l'honneur, ce sera son meilleur général, son plus habile capitaine. Nous sommes pauvres, mais vous avez décrété que les hommes sont égaux en droits, qu'ils sont libres. »

Pendant ce temps, le décret du 16 août arrivait à Nancy. On le transcrivit sur les registres, et on l'envoya dans les chambrées; mais par une négligence de la municipalité, qui devint plus tard contre elle le sujet de sérieux reproches, il ne fut ni proclamé à la tête des troupes, ni affiché dans la ville. Au surplus, les soldats, dès qu'ils le connurent, en éprouvèrent moins de frayeur que d'irritation, le regardant comme une flétrissure qu'on avait voulu leur infliger, aux yeux de l'armée. Ils n'apprirent pas non plus sans un vif sentiment d'amertume l'arrestation de leurs camarades. Toutefois, tel était le balancement de leurs pensées, que la garde nationale leur ayant offert sa médiation, ils l'acceptèrent avec transport. Bientôt même, l'habitude de la soumission prenant le dessus, ils signèrent un *acte de repentir*, dans lequel ils « suppliaient l'Assemblée, le roi et leurs chefs d'oublier les erreurs qu'ils auraient pu commettre. » Ils promettaient d'observer à l'avenir les règles de la discipline, invoquaient l'indulgence de l'Assemblée pour leurs députés, pour eux-mêmes, et demandaient en termes respectueux le redressement de leurs griefs.

A Paris, il avait été décidé que deux des huit soldats arrêtés se rendraient à Nancy avec Pescheloche, de manière à prévenir tout faux rapport : Pescheloche, dès son arrivée, trouva parmi les troupes le plus favorable accueil. Pour calmer entièrement les esprits, il n'eut qu'un mot à dire. Le 22, invité à déjeuner par la compagnie des chasseurs du Régiment-du-Roi, il fut aussi surpris que charmé des dispositions pacifiques du soldat. On lui offrit un banquet, au son de la musique, et, ce qui mérite d'être mentionné, les convives portèrent la santé, non-seulement de la nation et du roi, mais des *officiers du corps*. Le même jour, le Régiment-du-Roi nomma deux hommes par compagnie pour donner à souper au représentant de la garde nationale parisienne, et celui-ci n'eut aucune peine à obtenir d'eux qu'ils rétabli-

raient dans le magasin 20 000 cartouches à balles, récemment enlevées; qu'ils restitueraient les registres pris sur le bureau de l'état-major; qu'ils ne s'attrouperaient plus dans les rues le sabre à la main; qu'ils rentreraient enfin dans la discipline.... Tant il est vrai que, par un convenable emploi de la douceur, d'affreuses calamités pouvaient alors être prévenues!

Sur ces entrefaites, un bruit, précurseur d'événements sinistres, se répandit : Malseigne, le redouté Malseigne était à Nancy. Accoutumé aux bravades, et comme impatient de justifier l'espèce de terreur associée à son nom, il alla droit aux casernes des Suisses, et après leur avoir proposé de rédiger un mémoire de leurs réclamations, il leur reprocha leur conduite avec une dureté qui — les officiers suisses en sont convenus — laissa dans les âmes un redoutable levain d'aigreur. Il en fut instruit; mais, le péril même l'attirant, il affecta le lendemain de retourner seul au quartier, le front menaçant, le regard sévère. Les soldats n'étaient pas d'accord sur ce qu'ils voulaient. Il s'élevait des rangs un orage de clameurs contradictoires et de murmures confus. Néanmoins, le cri de la masse était : *De l'argent, et que le général nous juge!* Il s'avança vers eux, la tête haute; mais sa vue leur remettant en mémoire les discours de la veille, ils éclatèrent en reproches. Les plus emportés criaient : *Qu'on l'empêche de sortir!* Et, en effet, lorsque, convaincu de la nécessité de se retirer, il se présenta à la grille, quatre grenadiers lui barrèrent le passage. Il existe trois rapports différents de ce qui eut lieu alors. Suivant la déclaration de Malseigne, il ne leva l'épée sur les factionnaires que menacé par la pointe de leurs baïonnettes, et, son épée s'étant rompue en parant leurs coups, il prit celle du prévôt général, qui se trouvait à côté de lui, sans bien savoir, d'ailleurs, s'il lui arriva ou non de blesser quelqu'un. Pescheloche déclara l'avoir rencontré se retirant comme il sied à un officier de le faire en pareil cas, tranquillement et sans marcher trop vite.

Ainsi le feu de la sédition venait de se rallumer. Tout n'était point perdu, néanmoins; car loin de soutenir, cette fois, Châteauvieux, les deux autres régiments blâmèrent hautement sa conduite. Tout à coup paraît un ordre de Malseigne enjoignant aux Suisses de partir pour Sarrelouis. Eux refusent jusqu'à ce que les comptes de la garnison soient rendus. Ils avaient beaucoup de créanciers dans la classe des cabaretiers : Malseigne, pour empêcher que le payement de cette dette ne servît de prétexte à la désobéissance, fit publier à son de trompe qu'il se chargeait de payer les créanciers des Suisses, et qu'ils eussent à venir justifier de leurs titres à l'Hôtel de Ville. On offrit encore aux Suisses, s'ils consentaient à partir, de déposer chez un banquier, jusqu'à la décision du comité militaire, la somme qu'ils réclamaient comme leur étant due. Mais déjà il était trop tard : la crainte qu'on ne les forçât, eux aussi, à quitter Nancy, avait gagné les soldats du Régiment-du-Roi, les cavaliers de Mestre-de-Camp, et l'agitation commençait à redevenir générale.

Elle s'étendit, elle redoubla, lorsque, sur une réquisition adressée aux gardes nationales du département par Desmottes, aide de camp de Lafayette, et portée sur tous les points de la contrée par des courriers nocturnes, on vit la milice citoyenne de chaque bourg, de chaque village, affluer tumultueusement à Nancy. Aussitôt le Régiment-du-Roi en prend ombrage; les habitants, qu'on laisse dans l'ignorance des desseins que couvre cette subite invasion, s'interrogent l'un l'autre, courent aux nouvelles, s'inquiètent; chaque parti cherche à attirer à lui les arrivants; on dit que Malseigne est un faux général; on assure que Bouillé s'entend avec lui, et que la contre-révolution est là! Au plus fort de cette fermentation, qui laisse la municipalité impassible, des voitures pleines de soldats suisses se promènent par la ville; une foule immense les suit, et, à la vue des stores rouges qu'ils ont arrachés, qu'ils étalent, comme pour tourner en dérision l'étendard sanglant de la loi martiale, des applaudissements mêlés de rires éclatent tout le long de la route.

Malseigne disparut. Cette fuite soudaine, si peu d'accord avec son caractère inflexible et son intrépidité, ne pouvait être que le résultat d'une combinaison meurtrière. Et, en effet, l'on sut, depuis, que, dans ce moment-là même, le Directoire du département correspondait en secret avec Bouillé. Ce qu'on voulait, ce n'était pas une transaction, c'était une victoire.

L'instinct populaire ne s'y trompa point. Un hasard singulier vint, d'ailleurs, donner aux soupçons la direction qu'ils attendaient : la poste de Paris apporta le n° 337 des *Annales patriotiques et littéraires de France*, et on y lut : « Les Jacobins ont reçu avis que des espions aux gages du pouvoir exécutif sont envoyés dans les diverses provinces. Qu'on se tienne sur ses gardes! » Cet avis mystérieux, rapproché du départ inexpliqué de Malseigne, concourut à tout embraser. Les soldats prennent les armes; la voix des officiers est méconnue, et à des actes violents on prélude par des discours pleins d'alarmes. Comment en douter maintenant? C'était pour dégarnir les villes qu'on avait appelé à Nancy les gardes nationales. Les Autrichiens étaient aux frontières, et Malseigne, ce traître, allait les joindre. On bat la générale; on arrache Denoue de sa maison, et, dépouillé de ses vêtements, on le jette au fond d'un cachot, avec un sarreau de prisonnier sur les épaules; plusieurs officiers, Saint-Sauveur, du Bailli, de La Poterie, de Beaumont, de Saint-Agnan, de Rosetti, sont blessés en essayant de défendre leur chef; un lieutenant, à qui son extrême jeunesse a permis de se déguiser en femme, est reconnu sous ce costume, promené par les rues, et, sous la protection de quelques gardes nationaux compatissants, ne trouve qu'à grande peine un refuge à l'Hôtel de Ville. Pour comble de malheur, on s'empara de deux lettres écrites par le général de la maréchaussée, l'une à M. de Bouillé, les deux autres aux prévôts de Toul et de Pont-à-Mousson; et comme on y parlait de conduire Châteauvieux hors du royaume, plusieurs en conclurent que Malseigne avait vendu ce régiment aux Autrichiens, et n'était parti que parce que son complot était découvert. La défiance alors devint telle, que Pescheloche lui-même fut arrêté comme complice de Malseigne par les grenadiers du Régiment du Roi et précipité dans un cachot, d'où il put entendre la porte du magasin des poudres qu'on enfonçait à coups de hache.

Accompagné d'un seul homme, Malseigne s'était enfui à Lunéville, où se trouvait un régiment de carabiniers dont il avait été major général, et, dès que son départ avait été connu, deux cents cavaliers de Mestre-de-Camp s'étaient mis à sa poursuite; le soir, vers sept heures, on vit quelques hommes de ce détachement traverser Nancy à bride abattue, la fureur sur le front, et criant : « Les carabiniers ont massacré nos camarades. » Effectivement, Malseigne, aussitôt arrivé à Lunéville, avait fait monter les carabiniers à cheval et les avait lancés sur la route de Nancy, où, rencontrant les cavaliers de Mestre-de-Camp, ils les chargèrent, en tuèrent ou blessèrent plusieurs, et en firent d'autres prisonniers.

Ce furent alors, à Nancy, des transports de rage. Pescheloche raconte qu'un caporal lui vint dire, dans sa prison, avec des gestes et des menaces horribles : « C'est moi qui garde Denoue. Voici la clef du cachot. Il m'a demandé son aumônier pour mettre ordre à ses affaires. Il n'en sortira pas : j'en réponds sur ma tête. » Les soldats disaient : « On est revenu de Lunéville comme des lâches. Mais c'est que les officiers ne nous commandaient pas, et des soldats sans commandants sont des corps sans âme. » Ils étaient profondément humiliés, ne parlaient que d'exterminer les carabiniers et de ramener Malseigne mort ou vif. Dans ces dispositions, trois mille hommes, tant du Régiment-du-Roi et de Châteauvieux que de Mestre-de-Champ, prirent, dans la soirée même, le chemin de Lunéville. Mais ce qui est singulier et donne à cette insurrection une physionomie particulière, ils voulurent, ils exigèrent que les officiers se missent à leur



ACTION DE DÉSILLE

tête. Un capitaine, qui figura plus tard parmi les rédacteurs ultra-royalistes du *Journal de la cour et de la ville*, Journiac-Saint-Méard, fut nommé aide de camp général. Triste et dangereux honneur ! Portait-il quelque ordre à l'avant-garde? On refusait de croire à son rapport. Retournait-il au corps de bataille? On l'accusait de trahison.

Sur la hauteur de Flinval, qu'il atteignit vers onze heures du soir, à une lieue et demie de Lunéville, le détachement s'arrêta, attendant la pointe du jour.

Mais, pendant ce temps, un revirement soudain s'était opéré parmi les carabiniers. Ils envoient des députés à leurs camarades de Nancy, ils offrent de rendre Malseigne, à condition qu'il ne lui sera fait aucun mal jusqu'à ce que l'Assemblée ait prononcé. Ce fut l'objet d'un traité, dont on parlait encore longtemps après à Lunéville, sous le nom de *capitulation*. Ceux qui accouraient comme ennemis furent donc reçus comme frères. Néanmoins, un tragique incident faillit tout perdre. Apercevant un adjudant des carabiniers,

qui, la veille, avait tué son frère, un cavalier de Mestre-de-Camp se précipita sur lui, et, au moment même où le malheureux embrassait un soldat du Régiment-du-Roi..., d'un coup de pistolet il l'étendit mort.

Le 30, de grand matin, Malseigne, après avoir fait, pour s'évader, une tentative qui attira sur lui une décharge de mousqueterie qui atteignit quelques hommes, fut ramené à Nancy, dans une voiture, ayant en face de lui un carabinier dont il se vit réduit, tout le long de la route, à subir les propos insultants. A peine arrivé, il fut entouré d'une multitude qui éclatait contre lui en imprécations. Les femmes, surtout, se montraient fort animées. On ne put le conduire jusqu'à l'Hôtel de Ville, et le Régiment-du-Roi lui offrit un asile dans son quartier.

Bouillé n'avait pas attendu ces désordres pour se mettre en marche. Dès le 28, il était parti de Metz, mais secrètement, parce qu'il craignait d'être retenu par les soldats de la garnison. N'ayant auprès de lui aucune infanterie étrangère, et comptant peu sur la garde nationale, il avait expédié des ordres pour qu'on rassemblât à Toul, où il se rendit, quelques bataillons suisses et allemands, et quelques régiments de cavalerie. Bientôt, il apprit, probablement à sa grande surprise, que les troupes et les gardes nationales de Metz se plaignaient de la défiance qui l'avait empêché de les employer. Que le sentiment d'où partait cette plainte fût général dans la ville de Metz, il est permis d'en douter, puisque Bouillé n'osa, d'après son propre récit, appeler à lui, cette nouvelle reçue, que six cents grenadiers et six cents gardes nationaux, ceux dont on était sûr sans doute.

Mais ces circonstances particulières, on les ignorait à Nancy; tout ce qu'on sut, c'est que Bouillé s'avançait, et comme l'inquiétude grossit toujours les objets, le bruit courut qu'il venait, à la tête de trente mille hommes, opérer la contre-révolution. Ce qu'un tel bruit avait de faux, les corps administratifs ne l'ignoraient point; il leur eût donc été facile de dissiper l'obscurité. Pourquoi n'en firent-ils rien? Pourquoi se tinrent-ils muets et invisibles? Pourquoi ne s'empressèrent-ils pas de publier une proclamation qui rassurât les esprits? C'est ce qui leur fut, depuis, reproché amèrement, et non sans justice; car de leur silence résulta un surcroît d'agitation. Les soldats de Nancy mirent ardemment la main à des préparatifs de défense; sincèrement effrayés et croyant agir de concert avec les magistrats, beaucoup de citoyens paisibles en firent de même. On était informé que le régiment de Royal-Allemand faisait partie de l'armée de Bouillé : en fallait-il davantage pour rendre vraisemblable la menace d'une contre révolution?

Toutefois, ne pouvant se dispenser décemment de quelque démarche préservatrice du salut de la ville, les membres du Conseil de département envoyèrent à Bouillé trois députés avec *mission publique* de lui ordonner de retirer ses troupes, mais avec *mission secrète* de lui peindre sous de vives couleurs le despotisme de la garnison de Nancy, sans lui demander autre chose qu'un délai. Bouillé répondit que le moindre retard pouvait jeter la nation dans des angoisses terribles; qu'il n'était pas absolument sûr de son armée, qu'elle se débanderait peut-être, s'il différait. La réponse était dure : deux des députés, Saladin et Foissac, pensèrent agir prudemment en ne la rapportant point à Nancy. Le troisième, Collini, se chargea d'une proclamation dans laquelle Bouillé expliquait en termes sévères, mais fort clairs, que, s'il marchait sur Nancy, c'était uniquement pour obtenir l'exécution du décret du 16 août, et l'obéissance aux ordres de l'Assemblée. Or, si cette proclamation eût été affichée à Nancy, il est évident, quelles que fussent, d'ailleurs, les arrière-pensées de Bouillé, qu'elle y aurait donné aux alarmes une direction tout autre, et bien moins fatale. Pourquoi ne fut-elle proclamée que le 1er septembre, quand déjà il était trop tard, quand déjà la ville était inondée de sang?

Le 31 août, date à jamais funèbre, les soldats, à Nancy, exigent qu'on batte la générale pour appeler tous les citoyens aux armes. Ils s'adressent à la municipalité, qui les renvoie au Conseil de département. « Nous avons mis des canons aux portes, disaient les soldats; nous ne pouvons tout faire : porter le poids du service journalier, garder les postes, être aux pièces. » Les corps administratifs résistèrent d'abord, puis cédèrent, et ce fut au nom de la municipalité intimidée que le tambour de la ville somma les citoyens de manœuvrer le canon. Ce fut aussi le corps municipal qui, lui-même, enjoignit à la garde nationale de courir se placer aux portes : était-il possible, s'écrie à ce sujet Sillery, que les habitants ne fussent point trompés par des ordres semblables? Aussi, une contre-révolution paraissant imminente, ils prirent tous un fusil, tous, jusqu'à des officiers du bailliage, jusqu'à des vieillards.

Bouillé avançait, avançait toujours. Le 31, entre six et huit heures du matin, il se trouvait à Frouard, village à deux lieues de Nancy. Il était accompagné de Louis de Bouillé, son fils, et de Gouvernet, fils du ministre de la guerre. Il n'avait avec lui que trois mille hommes d'infanterie, quatorze cents chevaux, et, selon son propre aveu, il ne croyait pas aller combattre contre moins de dix mille hommes. « Je ne pouvais me flatter du succès, » a-t-il écrit depuis, et il ajoute : « Je me livrai aveuglément à ma fortune. » Quel mystère cachait donc cette conduite si peu explicable de la part d'un militaire consommé? Il cédait, dit-il, à la fureur de ses propres troupes, disposées alors à soupçonner leurs chefs de trahison et lui particulièrement. Mais cette fureur de ses troupes contre Nancy, comment la concevoir, si elle ne leur avait pas été soufflée par lui-même? Quel intérêt si pressant avaient donc les soldats d'une ville à aller massacrer ceux d'une autre, alors que leurs griefs étaient identiques, alors que leur cause était commune? Quoi! Bouillé croyait avoir devant lui dix mille hommes armés, retranchés dans une ville considérable, soutenus par un peuple soulevé; et contre de telles forces il menait quatre mille hommes, dont il se sentait incapable de maîtriser les passions et qui le soupçonnaient d'être un traître! Des écrivains graves assurent que, ne voyant de salut pour la monarchie que dans une guerre civile, Bouillé la voulait, la voulait à tout prix. Ils racontent qu'il mit en tête de sa petite armée les gardes nationaux qui s'y étaient joints, espérant que des citadins peu accoutumés au feu ne soutiendraient pas le combat. De là, dans tout le royaume, parmi la garde nationale, un sentiment d'humiliation qui sans doute n'aurait pas tardé à se changer en colère; de là l'indispensable nécessité de recourir à des moyens violents sur une grande échelle; de là un désordre général, la confusion, la guerre civile, et, au nombre des chances offertes par le chaos, le salut de l'ancienne monarchie.

Quoi qu'il en soit, une députation de soldats, à laquelle s'étaient réunis, ceints de leurs écharpes, les officiers municipaux Guerry, Desbourbes et Nicolas, arrivait, vers midi, au camp de Bouillé. Bouillé leur donna audience dans une vaste cour que remplissaient des grenadiers et des gardes nationaux de Metz. Dumontet ouvrait la bouche, lorsque, l'interrompant, Bouillé fit entendre ces paroles sauvages :

Je me propose de passer au fil de l'épée.... Ce commencement dispensait du reste. Se tournant vers les siens : *Sont-ce là vos intentions?* Un cri d'assentiment lui répondit. « Vous avez toujours été le père du soldat, dit timidement Dumontet. — Oui, du soldat soumis; mais j'abandonne le soldat rebelle, et, si je me souviens de lui, c'est pour le punir selon la rigueur des lois. » Alors, comme les députés militaires élevaient la voix, ceux de Metz s'écrièrent avec emportement : « *Ce sont des coquins, ce sont des traîtres, il faut les pendre !* » — « *Il faut les pendre !* répétèrent les soldats suisses du régiment Vigier, en parlant de leurs compatriotes de Châteauvieux, nous rougissons aujourd'hui de notre uniforme, trop semblable à celui de ces brigands. » Et ils en retournaient les revers. Pour ne pas regagner Nancy, les officiers municipaux prétextèrent la fatigue. Ils se contentèrent d'y envoyer la lettre que voici :

« Nous n'avons que le temps de vous mander les intentions de M. de Bouillé. Il exige : que la garnison de Nancy sorte de la ville, ayant à sa tête MM. Malseigne et Denoue, et que quatre hommes par régiment, reconnus chefs de la discorde, soient à l'instant envoyés à l'Assemblée, pour y être jugés suivant la rigueur des lois. Si les régiments persistent, dans les vingt-quatre heures après l'arrivée des députés, il entrera dans Nancy à force ouverte et se propose de passer au fil de l'épée quiconque sera trouvé les armes à la main. »

Demander à chaque régiment de choisir quatre hommes à livrer au bourreau, c'était évidemment demander l'impossible.

Ce fut à trois heures et demie qu'on connut à Nancy cette lettre pleine de sang. Nouvelle députation de soldats. Bouillé appelle Gouvernet, et lui dicte la réponse suivante, qu'il signe : « Dans une heure, MM. Malseigne et Denoue seront hors la ville, ainsi que les trois régiments, reposés sur les armes. Sinon, j'entre à coups de canon. » En même temps, il envoyait reconnaître les abords de Nancy, et disposait des piquets de hussards de Lauzun sur les routes qui y conduisent.

Contre toute attente, le calme parut à la veille de renaître Déjà les soldats du Régiment-du-Roi se sont retirés à leurs quartiers, conformément aux ordres de Bouillé; déjà ils ont envoyé aux autres régiments l'invitation, aussitôt suivie, de les imiter, et tous ils crient : *La loi ! la loi !* Denoue est délivré, et voilà qu'à quatre heures les trois régiments sortent de la ville pour aller se ranger en bataille dans la prairie, près du pont de Maxeville, dans le faubourg des Trois-Maisons. Un peu de défiance existait encore, mais l'espoir commençait à rayonner sur tous les visages, et la joie dominait.

A Paris aussi, l'esprit de conciliation semblait définitivement l'emporter. Car ce même jour 31 août, presque à la même heure, l'Assemblée avait voté, sur la proposition de Barnave, l'envoi aux troupes d'une proclamation toute paternelle, destinée à calmer les soldats par la solennelle promesse d'une décision impartiale. En vain Emmery demanda que l'Assemblée approuvât ce que Bouillé *avait fait et refait;* en vain les contre-révolutionnaires s'étaient promis de pousser aux mesures de rigueur; en vain Lafayette monta à la tribune pour y faire l'éloge de son cousin Bouillé..., les efforts pacificateurs de Cottin, de Robespierre, de Biauzat, de l'abbé Gouttes finirent par triompher. Des députés de la garde nationale de Nancy étaient là : Robespierre pressa ses collègues de les entendre, et comment s'y refuser? Les députés parlèrent; ils montrèrent qu'on avait exagéré les torts des soldats, voilé ceux des officiers, ils dirent : « Autant l'insurrection est dangereuse, autant elle est facile à apaiser, en employant les moyens de douceur et de conciliation. » Sur quoi, les contre-révolutionnaires eux-mêmes sentirent qu'en insistant pour la guerre civile, ils se couvriraient d'opprobre. Barnave fut adjoint au comité chargé de rédiger la proclamation libératrice, et l'on décida que la force militaire serait mise à la disposition de deux commissaires choisis par l'Assemblée.

Hélas ! il était déjà trop tard. L'inexorable Bouillé avançait toujours, et tandis que l'Assemblée votait le salut de Nancy, lui touchait aux portes de cette malheureuse ville.

On a vu que les soldats s'étaient soumis, on les a suivis sortant de Nancy.... Il ne restait plus, aux deux portes de Stanislas et de Stainville, que des Suisses de Châteauvieux, mêlés à quelques gardes nationaux. Pour éviter l'effusion du sang, que fallait-il ? Que Bouillé consentît à suspendre son entrée. Denoue, qui l'avait rejoint, l'en supplia, il alla jusqu'à se jeter à ses genoux, lui disant qu'il répondait de la ville. Mais non : Bouillé entendait entrer tout de suite, en triomphateur. Il est au moins permis de le croire, d'après sa conduite; car non-seulement il refusa de s'arrêter, mais, au lieu de marcher lui-même à la tête des siens, il s'éloigna de la tête de la colonne pour aller s'entretenir à l'écart avec les officiers municipaux et Malseigne accourus à sa rencontre, abandonnant ainsi aux chances d'une collision, trop facile à prévoir, les Suisses de Vigier et ceux de Châteauvieux qu'ils avaient si cruellement outragés. Déjà, du reste, sûr de sa victoire, il avait envoyé préparer les logements et ordonné à la première colonne, qui devait d'abord forcer la porte Stanislas, d'entrer directement par celle de Stainville. Comme Rodais, son aide de camp, portait cet ordre : « *Qui-vive?* cria, de derrière la porte, un garde national. — *Ami*, répond l'aide de camp. — Si vous êtes amis, retirez-vous. — Nous venons apporter ici le bon ordre. En avant ! marche. » A ces mots, se jugeant perdus s'ils cèdent, quelques-uns des défenseurs de la porte Stainville sont saisis de cette fureur aveugle que le désespoir inspire : l'ordre de tirer le canon est donné ! Alors, se précipitant sur les pièces et les couvrant de son corps : « Non, s'écrie un jeune officier du Régiment-du-Roi, nommé Désille, vous ne tirerez pas ! » On le saisit, on l'arrache de dessus les pièces; mais, avec une obstination héroïque, il se place de nouveau devant la gueule des canons, tombe percé de quatre coups de feu, et pendant qu'un ami l'emporte sanglant dans ses bras, le coup part. On ignore qui mit le feu, si ce fut un cavalier de Mestre-de-Camp, lequel aurait tiré son mousqueton sur la lumière, ou un soldat suisse, qui fut ensuite trouvé parmi les morts, tenant encore dans ses mains une mèche allumée. Aussitôt d'affreuses clameurs retentissent, mêlées au bruit de la fusillade; le fantôme de la trahison se dresse devant tous les yeux, les troupes qui sortaient de la ville y rentrent au pas de charge, à la fois incertaines et exaspérées. Deux officiers, Danglant et Bassignac, ont de la peine à contenir Mestre-de-Camp, mais cependant ils y parviennent. Indécis, furieux, partagés entre mille sentiments divers, ceux du Régiment-du-Roi regagnent leurs quartiers, le cœur plein de trouble, et la plus grande partie de Châteauvieux monte à la citadelle. Que pouvaient les défenseurs de la porte Stainville? Elle est emportée, tandis que Bouillé, qui avait sur-le-champ repris ses anciennes dispositions, faisait voler en éclats à coups de canon la porte Stanislas. Alors commença un épouvantable massacre. Une pauvre femme, nommée Humbert, courant le risque d'être égorgée, jeta sur la lumière d'un canon où on

allait mettre le feu un vase d'eau et empêcha ainsi le coup de partir. Mais l'humanité avait perdu sa sainte contagion, car l'heure de la rage venait de sonner. Bien décidés à ne point périr sans vengeance, les combattants de la porte Stainville se dispersent, mais pour continuer la lutte. Les uns grimpent au haut des maisons et se placent aux fenêtres; d'autres, réfugiés dans des caves, font feu par les soupiraux; quelques-uns, se jugeant victimes des trahisons de la municipalité, courent à la salle de l'Hôtel de Ville.... et ne s'arrêtent qu'à la vue d'un citoyen qui tombe à genoux devant eux en leur tendant les bras. Mais les soldats de Bouillé ne s'arrêtaient point, eux. Le pavé des rues ruissela de sang; les maisons furent fouillées et marquées pour jamais par l'homicide; on égorgea des enfants, on égorgea des femmes enceintes. A sept heures du soir l'ordre régnait, il régnait appuyé sur trois mille cadavres, et les commissaires envoyés par l'Assemblée purent écrire : « *Nous sommes arrivés, non dans une ville, mais dans un cimetière.* »

Vint le tour de la vengeance froide, calculée, implacable. Les justices réunies des régiments de Vigier et de Castalla condamnèrent trente-deux soldats de Châteauvieux à mort, et quarante et un aux galères pour trente ans. Dans le compte qu'ils rendirent, ils disaient : « Concevant l'indispensable nécessité d'une justice prompte et vigoureuse, nous nous sommes abstenus des formes ordinaires. »

Plusieurs des victimes illustrèrent leur fin par leur courage. Un soldat de Châteauvieux, nommé Sauvet, s'écria sur la roue : « Bouillé est un scélérat. Plus tard on connaîtra sa trahison et notre innocence. Je meurs : Vive la nation ! » Bouthillier, lieutenant au Régiment-du-Roi, avait reçu, en défendant Nancy, une blessure mortelle. Comme on le portait à l'hôpital : « Non, dit-il; si je dois mourir, qu'on me porte sous les drapeaux du régiment. »

Les victoires civiles n'aboutissent que trop naturellement, hélas! à des réactions. A Nancy, ce qui suivit la lutte en prolongea longtemps l'horreur. Un des chirurgiens-majors de Châteauvieux fut condamné aux galères pour avoir pansé les blessés et avoir dit : *Je ne vois pas un rebelle dans un camarade expirant.* Tous les amis de la révolution furent poursuivis comme ayant du sang sur les mains; les citoyens les plus recommandables furent décrétés. Un propos insignifiant, un sourire, un geste.... c'était un crime. La municipalité triomphait avec insolence : elle désarma la garde nationale; elle fit arbitrairement fermer le club patriotique; elle laissa la nouvelle garnison prendre le ton d'une armée victorieuse; elle permit que des femmes fussent publiquement insultées; elle osa s'unir aux magistrats, chose horrible! pour demander à l'Assemblée le pouvoir de juger inquisitorialement, sans appel. Les boutiques fermées, les prisons pleines, les émigrations, l'échafaud, témoignèrent du retour de l'ordre. Car c'est ainsi qu'on désigne l'heure où ceux qui pleurent s'efforcent de pleurer en silence, redoutant le bruit que font les sanglots....

A la première nouvelle du massacre, Louis XVI écrivit à l'Assemblée une lettre dans laquelle il se félicitait de voir la *paix rétablie dans la ville de Nancy*, grâce à la *fermeté et à la bonne conduite de M. de Bouillé*, auquel, de son côté, l'Assemblée s'empressa, malgré Robespierre, de voter des remercîments. Quant à Lafayette, le jour même du carnage, il avait mandé au roi, dans une correspondance secrète, livrée, depuis, par l'armoire de fer : « Si M. de Bouillé est assez heureux pour que son armée le suive aujourd'hui, il aura mis ordre à tout, *avant que les commissaires puissent lui porter secours.* »

La municipalité de Paris, en l'honneur de ceux qui avaient péri, disait-elle, pour la défense de l'ordre, fit célébrer une fête funéraire et tendre de drap noir l'immense enceinte du Champ de Mars. Le peuple s'y rendit en grand deuil, et y pleura les vaincus.

La veille, Loustalot était mort d'un désespoir d'amour, oui d'amour, car quel autre nom donner à cette passion à la fois si profonde et si tendre, à cette passion inapaisable dont il brûla pour la liberté? Ce qui frappe d'abord dans le journal de Loustalot, quand on ne fait que le parcourir, c'est le langage sobre, sévère, et même un peu froid, d'une raison qui toujours s'observe. Là, pas d'enthousiasme factice, pas de violences calculées, nulle déclamation, surtout nulle condescendance lâche ou frivole. Ennemi des rois, mais censeur vigilant du peuple, et aussi prompt à condamner les emportements du Forum qu'à flétrir les intrigues de cour, Loustalot se montre constamment inaccessible aux corruptions de la popularité; il la fuit sans ostentation, il la dédaigne sans bravade; il lui importe peu que les faubourgs s'irritent, quand il les accuse de légèreté, quand il s'efforce de les prémunir contre le danger de leurs entraînements, ou quand il gourmande l'imprévoyance de leurs joies. Il a une bonne raison pour ne jamais flatter le peuple : il l'aime. Un esprit ferme et calme, un esprit sincère, voilà par où, au premier coup d'œil, les écrits de Loustalot vous attirent et vous attachent. Mais pénétrez un peu plus avant; écoutez bien ces cris qui, de temps en temps, s'échappent des lèvres de l'héroïque jeune homme : ici nous touchons à son âme, et il se trouve que cette âme est remplie d'une ineffable tendresse. Quel véritable amant poursuivit jamais sans tristesse et sans inquiétude l'accomplissement de son rêve d'or? Loustalot ne fut pas heureux! Voyant la liberté, tantôt aux prises avec de puissants ennemis, tantôt exposée à tomber entre les bras de poursuivants indignes, il n'avait cessé de craindre pour elle, et cette crainte, dans son noble cœur, finit par dégénérer en mélancolie. Rien de plus touchant que ce qu'il écrivait, au sujet de la victoire de Nancy : « Comment raconter avec une poitrine oppressée?... Ils sont là, ces cadavres.... attendez, la presse qui dévoile tous les crimes et qui détruit toutes les erreurs, va vous enlever vos espérances..... Il serait doux d'être votre dernière victime! » Ces mots n'indiquaient que trop bien une de ces blessures intérieures dont on meurt vite. En apprenant les horreurs commises à Nancy, Loustalot laissa tomber sa plume découragée, et se coucha pour ne plus se relever.

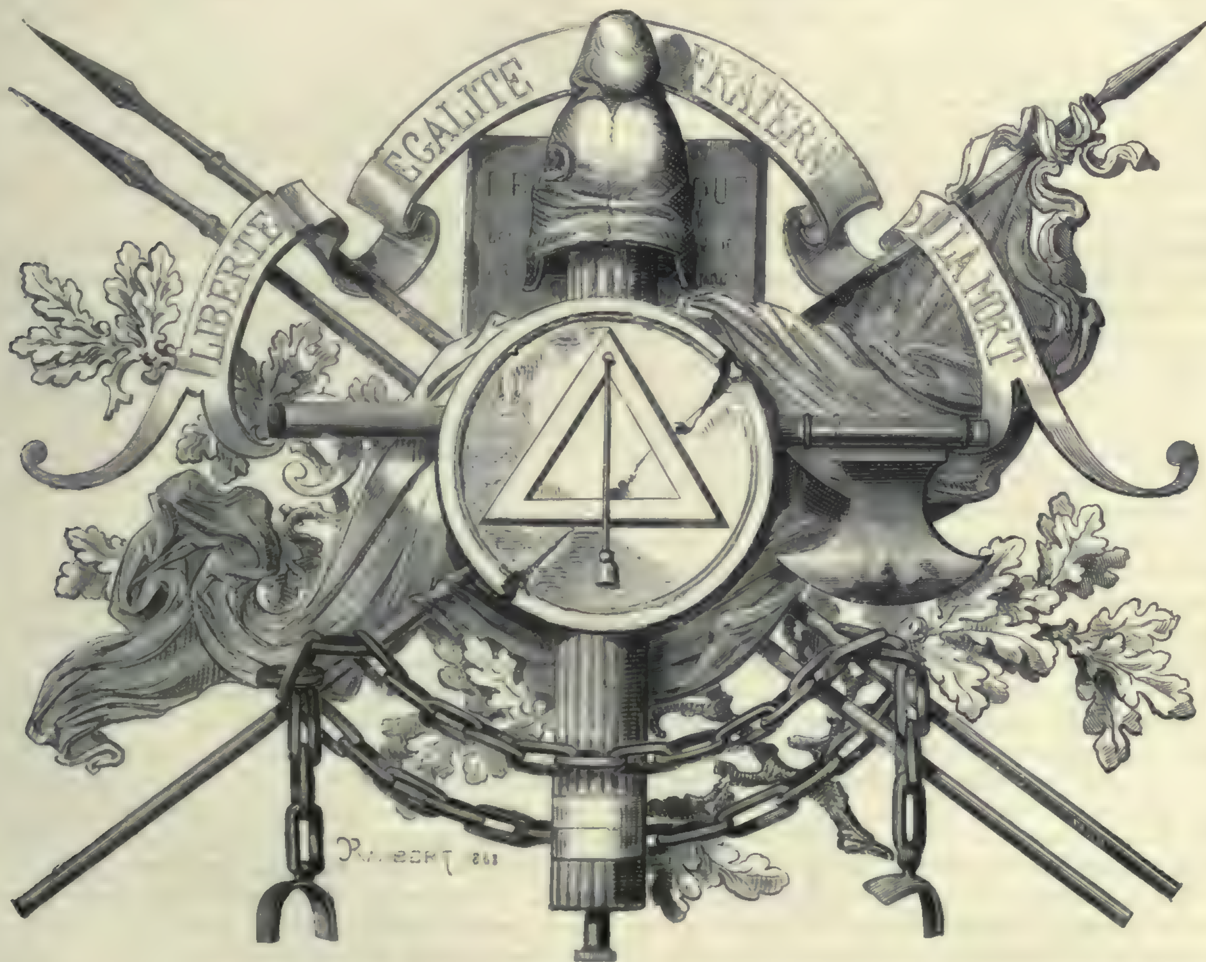
Loustalot n'avait que vingt-huit ans. Devant cette tombe si prématurément ouverte, au moment où elle allait se fermer pour toujours, Legendre rencontra les accents d'une éloquence pathétique, et Marat ne cacha point qu'il pleurait.

Les Suisses de Nancy qu'on avait condamnés aux galères ne subirent pas leur peine jusqu'au bout, tant les destins et les flots sont changeants! Plus tard, délivrés et rappelés par l'Assemblée législative, ils furent reçus dans Paris au milieu d'extraordinaires transports. A l'issue d'un grand banquet que les Jacobins leur donnèrent, il fut décidé qu'une partie des chaînes qu'ils avaient portées serait suspendue à la voûte de la salle, l'autre partie devant servir à fabriquer des armes contre les ennemis de la France. Les Jacobins firent plus : ils imaginèrent de se décorer du bonnet rouge dont on avait cherché à flétrir le front de ces galériens, et, bientôt, ce bonnet devint, par toute la France, la coiffure révolutionnaire.

CHAPITRE III

HUIT CENTS MILLIONS D'ASSIGNATS

Il est je ne sais quel démon moqueur qui se joue des destinées éclatantes. A combien d'hommes fut-il donné d'apparaître triomphants sur les cimes de l'histoire, en évitant jusqu'au bout le péril expiatoire des chutes profondes? Depuis le jour où, rappelé de l'exil par la voix de tout un grand peuple, Necker avait osé faire, à l'Hôtel de Ville, en faveur de Bezenval, l'essai d'un pouvoir moral qu'il crut sans bornes, son ascendant n'avait pas cessé un instant de décliner. Bientôt, contre cet empire dont les âmes orgueilleuses ne purent longtemps tolérer l'insolence, il avait vu se lever l'impatiente armée des journalistes, des fabricateurs de libelles, des motionnaires, des crieurs publics; Marat l'avait poursuivi de ses dénonciations, et Camille Desmoulins de ses railleries, plus aiguës que des flèches. Lui-même, dans un style qui semble gonflé de soupirs, il a raconté, plus tard, son agonie ministérielle. Si, pour payer les farines et les



BONNET RÉPUBLICAIN

bestiaux nécessaires à la subsistance de Paris, si, pour salarier la multitude des ouvriers que les travaux de charité donnaient à nourrir, il s'étudiait à rassembler du numéraire, ce soin de sa part était décrié sous le nom d'accaparement. Ce même numéraire était-il expédié de Paris par les trésoriers de la guerre et de la marine, afin de servir de fonds soit aux ouvrages du port de Brest, soit au payement des troupes, on l'accusait de pousser à l'émigration de l'argent. S'il défendait les droits des créanciers du comte d'Artois, quoi de plus clair? il était le complice caché de ce prince. S'il ne pouvait remettre à point nommé les comptes qu'on lui demandait, c'est qu'il voulait dissimuler mainte déprédation. Enfin, les achats de blés dans les pays étrangers, on les représentait tantôt comme la cause de la cherté, tantôt comme l'exécution d'un plan criminel de monopole.

Pour comble de malheur, Necker en était venu à avoir contre lui l'Assemblée. Une fois éclairée sur l'impuissance financière d'un ministre dont elle avait d'abord acclamé le génie sauveur, elle s'empara par ces comités de l'administration directe des finances et prétendit faire de Necker un commis obéissant. Humilié, celui-ci affecta d'imprimer plus de gravité encore à son maintien; il fit des représentations; il donna des conseils; il parla aux dominateurs du jour un langage où la flatterie n'avait point de part. Mais, comme on le jugeait inutile, on refusa de l'accepter morose et arrogant.

D'un autre côté, la cour le haïssait d'une haine profonde,

et quant au roi.... mais qu'importait que le roi l'aimât ou non?

Sous le poids de cette situation, le découragement le gagna, et à trois reprises, de distance en distance, il prévint l'Assemblée de sa retraite prochaine, alléguant le mauvais état de sa santé. Il s'était attendu à quelque marque d'intérêt : l'accueil glacial fait à ces menaces réitérées l'avertit de reste du déclin de son pouvoir, et lorsque, le 4 septembre 1790, le lendemain d'une émeute qui le chassa de sa maison, il fit connaître à l'Assemblée son dessein de se retirer dans ses terres, le silence le plus absolu ayant régné dans la salle, et les représentants ayant, avec un dédain marqué, passé à l'ordre du jour, il comprit que c'en était fait et qu'il ne lui restait plus qu'à descendre vivant dans le tombeau.

Il partit donc le 8 septembre, accompagné de sa femme et de quelques domestiques, laissant à Paris sa fille malade, cette fille qui fut Mme de Staël. Il ressemblait à un fugitif et fut traité comme tel. A Arcis-sur-Aube, comme il prenait quelques instants de repos dans la maison de poste, il entendit tout à coup au dehors la foule mugir; et, se précipitant dans sa chambre, plusieurs gens armés lui demandèrent ses passe-ports. Il en avait trois, et un billet particulier du roi; il les montre, mais cela ne paraît pas suffisant, et, à travers une haie de fusiliers, on les conduit, sa femme et lui, jusqu'à une auberge, où ils durent attendre, prisonniers, que l'Assemblée, à laquelle on se hâta d'écrire, décidât de leur sort. Là, en ce même endroit, quelques mois auparavant, Necker avait été reçu avec idolâtrie! Très-froidement, très-sèchement, l'Assemblée répondit qu'on pouvait le laisser libre de continuer sa route, et lui, le cœur brisé, accusant sa fortune, accusant les hommes, il se traîna vers la retraite au sein de laquelle il a écrit depuis : « Quelquefois, au pied de ces montagnes où l'ingratitude particulière des représentants des Communes m'a relégué, et dans les moments où j'entends les vents furieux s'efforcer d'ébranler mon asile et de renverser les arbres dont il est environné, il m'arrive de dire comme le roi Lear : « Soufflez, soufflez avec rage, vents impétueux; je ne vous accuse pas d'ingratitude, vous; je ne vous ai pas appelés mes enfants, et vous ne tenez point de moi votre empire. »

Necker avait déployé, au pouvoir, toutes les vertus de l'homme privé. Serviteur désintéressé de la nation pendant sept années, il n'avait voulu, ni de ses appointements de ministre des finances, fixés alors à deux cent mille francs, ni de ceux de ministre d'État, qui montaient à vingt mille, ni des pensions attachées à ces places, ni des droits annuels de contrôle, ni des présents des pays d'état, ni des jetons d'or et d'argent que les municipalités, les corporations ou les titulaires d'office en finances avaient coutume d'offrir au ministre, à chaque renouvellement d'année. Il avait fait plus encore : quoique persuadé que le papier-monnaie ouvrait un gouffre où s'engloutirait la fortune publique, il n'avait point hésité à laisser en dépôt au Trésor deux millions, qui étaient la moitié de son bien. Jamais le commerce des consciences, jamais le vil marché des suffrages, jamais l'emploi de ces moyens de corruption si complaisamment pratiqués dans tous les pays avec les assemblées, ne déshonorèrent sa politique. Il s'était fait de Mirabeau, en refusant de l'acheter, un ennemi implacable. Tel était enfin, d'un bout de l'Europe à l'autre, l'éclat que jetait sa probité, qu'en matière de crédit et aux yeux des puissances étrangères, il cautionnait la Révolution. Il était laborieux d'ailleurs, instruit, pénétrant, doué de prudence, et versé dans la connaissance des affaires. Mais ces vertus et ces qualités, suffisantes au début, avaient de plus en plus cessé de l'être, à mesure que la situation, en se développant, se compliquait. Où les circonstances commandent l'audace, la prudence devient pusillanimité; où il faut de la vigueur, la modération est bien près de ressembler à de la faiblesse, et l'expérience ne sert qu'imparfaitement à qui reçoit mission de gouverner l'imprévu. C'était le soleil, le soleil dans toute l'ardeur de ses feux, que Necker avait à contempler, et il lui manqua le regard de l'aigle. Égaré au milieu des grandes choses d'alors, peut-être lui aurait-on pardonné d'avoir disparu dans l'ombre que répandaient autour d'eux les événements; mais, comme sa vanité était presque au niveau de son destin, tandis que son génie était si fort au-dessous, il ne put se résigner à l'oubli, il s'obstina péniblement à être aperçu, et dès lors il fit pitié. Après cela, qu'on ait méconnu ses services, sans doute; mais il y eut petitesse de sa part à s'en plaindre avec tant d'amertume; car, si un peuple vaut qu'on s'immole à lui être utile, il ne vaut pas qu'on gémisse de son ingratitude, et c'est la gloire, c'est la consolation des fiers caractères, de dédaigner les hommes en les servant!

Triste était la situation dans laquelle Necker, lorsqu'il se retira, laissait les finances. Suivant une constatation officielle du *Moniteur*, les intérêts de la DETTE CONSTITUÉE, tant viagère que perpétuelle, montaient, en septembre 1790, à cent soixante-sept millions sept cent trente-sept mille neuf cent dix-huit livres; et quant à la DETTE EXIGIBLE, composée des rentes désormais dues au clergé, du prix des offices de judicature supprimés, de celui des charges de finance, du remboursement des cautionnements, du remboursement des dîmes inféodées, en un mot de toutes les dépenses pressantes qu'entraînait, grâce à tant de réformes coup sur coup adoptées, l'onéreuse liquidation du monde ancien, elle ne s'élevait pas à moins d'un milliard huit cent soixante-dix-huit millions huit cent seize mille cinq cent trente-quatre livres. Oui, près de *deux milliards*. Voilà de quel fardeau il fallait que, sur-le-champ, la Révolution se débarrassât, sous peine de ne pouvoir continuer sa route; et ces mots, ces mots redoutables *dette exigible*, semblables au son d'une cloche funèbre, attristaient la vie des plus confiants par l'idée toujours présente de la mort. Encore si la liberté avait eu sous la main ces immenses ressources que la France, hélas! tint si souvent à la disposition du despotisme. Mais non : en plusieurs contrées, le recouvrement des impôts rencontrait pour premier obstacle, qui le croirait? l'hostilité sourde et perfide de ceux-là mêmes qui avaient charge de les lever. Il fut prouvé que les percepteurs des départements composant l'ancienne province de Normandie arrêtaient les rentrées, au lieu de les presser; qu'à Valognes, le payement des contributions patriotiques avait été refusé avec impudence; que les chambres des comptes de la Lorraine n'avaient pas voulu livrer aux administrations des divers départements certains documents nécessaires dont l'Assemblée avait néanmoins ordonné la remise, etc... etc.... Il fallut que, sur la motion de Vernier, parlant au nom du Comité des finances, l'Assemblée rendît un décret qui menaçait de peines sévères tout collecteur de deniers publics *convaincu d'en avoir retardé la perception!*

Deux jours avant, une scène de stupeur avait eu lieu dans l'Assemblée, Laborde y ayant prononcé solennellement ces lugubres paroles : « Le Comité des finances vient de recevoir une lettre de M. Dufresne, qui annonce que le trésor public ne pourra payer ce soir. » On décida en toute hâte que la caisse d'escompte était autorisée à remettre au trésor public

la somme de dix millions en promesses d'assignats, pour faire partie du service du mois de septembre. C'était se traîner d'expédients en expédients, et la Révolution ne pouvait continuer de vivre ainsi au jour le jour.

Et puis, le signe convenu des échanges, où était-il? Le numéraire s'était enfui, l'or se cachait. Portait-on à la Monnaie un plat d'argent? transformé en écus, il passait aussitôt le détroit et allait circuler à Londres.

Il est vrai que, par le décret du 19 décembre 1789, on avait créé quatre cents millions d'assignats hypothéqués sur pareille valeur de domaines nationaux destinés à être vendus et en payement desquels ces assignats devaient être reçus; il est vrai encore que, par le décret du 1er juin 1790, on avait donné cours forcé aux quatre cents millions d'assignats, ce qui en faisait une monnaie véritable, propre à remplacer, puisqu'elle reposait sur le plus solide des gages, qui est la terre, ce numéraire après lequel on courait en vain. Mais, outre que quatre cents millions d'assignats ne suffisaient point pour ranimer une circulation languissante à l'excès, presque morte, on avait eu le tort de ne diviser la somme émise qu'en douze cent mille billets, savoir : cent cinquante mille billets de mille livres; quatre cent mille billets de trois cents livres, et six cent cinquante mille billets de deux cents livres. De là, pour quiconque avait à faire une dépense inférieure à deux cents livres, nécessité absolue de se procurer du numéraire, de s'en procurer à tout prix, et dans un moment où il était si difficile de l'atteindre. Aussi pouvait-on compter par centaines les manufactures sans ouvrage, par milliers les marchands sans acheteurs, et par centaines de mille les ouvriers sans pain.

Telle était la situation; Mirabeau, qu'elle préoccupait vivement, fit parvenir au roi une note dont il vaut la peine, à cause de son intérêt historique, de transcrire ici quelques passages :

« On ne saurait avoir trop de frayeur de la banqueroute, disait Mirabeau. Le despotisme le plus ferme et le plus fort pourrait à peine en soutenir le choc. Or, le despotisme est pour jamais fini en France. La Révolution pourra avorter, la Constitution pourra être subvertie, le royaume déchiré en lambeaux par l'anarchie, mais on ne rétrogradera jamais vers le despotisme.... Il faut, ou consentir à la plus terrible catastrophe en finances, ou opérer incessamment une grande diminution dans les intérêts de la dette, et substituer en même temps au numéraire métallique, qui se dérobe chaque jour à la circulation, un numéraire qui ne puisse pas lui être aussi facilement enlevé. Or, par un bonheur qui tient à nos destinées, les biens du clergé fournissent, pour cette double opération, un moyen infaillible.... D'un côté, les assignats-monnaie faisant l'office de numéraire; de l'autre, le trésor public jouissant, durant plusieurs années, du revenu de ces biens, il en résulte deux ressources prodigieuses. Leur concours produirait, en peu de temps, une telle amélioration dans l'état actuel de la dette, qu'à moins d'événements extraordinaires et ruineux, sa totale extinction serait bientôt aperçue. »

En conséquence, et sans aller toutefois jusqu'à répondre du succès d'une manière absolue, Mirabeau était d'avis d'une nouvelle émission d'assignats. Il poussait la cour à adopter ce parti, et lui conseillait vivement de donner pour successeur à Necker, Clavière, « probité du comptable, disait-il, caractère difficile, tête féconde, non susceptible d'une ambition incommode, travailleur jusqu'au prodige, propre au succès s'il est possible, victime sans conséquence s'il ne réussit pas, assez enfoncé dans les Jacobins pour en être toléré, les connaissant trop bien pour se dévouer à eux. »

Il est à remarquer que Mirabeau n'avait pris part, ni aux premiers débats soulevés par l'idée des assignats, ni aux décrets d'exécution, soit du 17 mars 1789, soit du 1er juin 1790. Il avouait lui-même que l'image d'une circulation de papier tout à coup substituée à la circulation métallique l'avait d'abord *étonné*, que dis-je? *effrayé*. Mais tout vendu qu'il était à la cour, il voulait la Révolution, il la voulait dans une certaine mesure, il la voulait aboutissant à la consécration d'une monarchie constitutionnelle. Or, il avait le regard trop perçant pour tarder à voir dans les assignats un moyen aussi simple qu'énergique de multiplier les défenseurs de la Révolution, de les unir par l'intérêt aux développements d'une monarchie nouvelle, de changer en soutiens de la constitution beaucoup de ses détracteurs, de gagner enfin ces âmes froides et égoïstes qui aux bouleversements des empires ne reprochent jamais que le crime de leur sommeil interrompu ou de leur fortune ébranlée, et se demandent, lorsque autour d'eux tout s'écroule : *Que perdrai-je? Que gagnerai-je?* N'était-il pas manifeste que partout où se placerait un assignat-monnaie, là se poserait avec lui un vœu secret pour le crédit des assignats, un désir de leur solidité? On avait supprimé l'ancienne magistrature : eh bien, qu'on remboursât en assignats les titulaires des charges abolies, et on les amènerait de la sorte à soutenir par intérêt ce qu'ils n'auraient point soutenu par patriotisme.

Cette utilité *politique* des assignats ne pouvait manquer de frapper Mirabeau; et quant à leur utilité *financière*, son ami Clavière n'eut pas de peine à la lui démontrer. Il s'élança donc dans la carrière ouverte devant lui, et l'inonda, comme on va voir, de tous les feux de son génie.

Ils étaient nombreux et puissants les adversaires que rencontrait une seconde émission d'assignats. Si elle n'eût été combattue que par l'abbé Maury, Cazalès et d'Éprémenil, que par les royalistes, que par les nobles, que par les prêtres, on se serait ému faiblement d'une opposition trop prévue pour étonner; mais, sans parler d'un mémoire de Necker où se pressaient des objections auxquelles son expérience donnait quelque autorité, les innovateurs en finances se trouvèrent alors avoir à compter avec un homme que la Révolution s'était accoutumée à ranger parmi les siens, avec un homme qui, membre du clergé, avait été le premier à proposer l'affectation des biens du clergé à l'acquittement des charges de l'État. Le lecteur a déjà nommé cet homme : c'était Talleyrand.

Il objecta le danger d'accroître la masse d'un numéraire purement conventionnel; l'impossibilité d'imprimer à un chiffon de papier, même représentatif du sol, un caractère de solidité comparable à celui de l'or ou de l'argent; les déceptions auxquelles on marchait, dans l'hypothèse où, au lieu d'acheter des domaines nationaux avec les assignats, les créanciers de l'État, remboursés, s'aviseraient, soit défiance, soit tout autre motif, de garder leur papier inactif au fond de leurs portefeuilles; plus que cela, l'épouvantable secousse qui serait donnée à toutes les fortunes, à toutes les existences, s'il arrivait, par malheur, qu'abusant de la facilité de créer une monnaie qu'on a à volonté, la Révolution se laissât aller à des émissions exagérées qui aviliraient le signe des échanges, l'aviliraient du jour au lendemain peut-être, jetteraient dans les transactions un trouble mortel, condamneraient le commerce à pousser le cri de *sauve qui peut*, et ne laisseraient, comme résultats de la folie d'un moment, que des milliers de victimes humaines étouffées sous des monceaux de ruines.

Des arguments divers présentés par l'évêque d'Autun, le

seul vraiment sérieux était le dernier, et l'histoire, il faut bien l'avouer, lui réservait l'honneur d'avoir été une prophétie; mais à qui pouvait-il paraître vraisemblable, à cette époque, qu'un jour, contre le vœu des fondateurs, et en dépit des conseils de la plus vulgaire sagesse, on en viendrait à créer jusqu'à QUARANTE-NEUF MILLIARDS D'ASSIGNATS, c'est-à-dire à élever des montagnes de papier sans gage? — Une émission *illimitée* d'assignats est chose insensée, nous en convenons, répondaient à l'évêque d'Autun les partisans de la mesure. Aussi ne demandons-nous qu'une émission *strictement limitée* et en rapport avec la valeur du gage existant. Que devient, dès lors, votre objection? Des craintes vagues ne sont pas des arguments, et quand la nécessité vous tient à la gorge, ce n'est point par des alarmes prématurées qu'on échappe à sa prise.

Sur ces entrefaites, parut un écrit qui, évidemment, s'adressait aux faubourgs. Le style en était simple, clair et précis. L'auteur? Il signait *un ami du Peuple*. Le titre? On n'aurait guère pu en trouver de plus saisissant : *Effets des assignats sur le prix du pain*. C'était la science des économistes dépouillée de sa morgue, affectant de vives allures, descendant en plein carrefour et allant guetter le peuple, pour le séduire, à la porte des boulangers. Citons :

« Le prix du pain, du vin, des autres denrées, et de toutes les marchandises, est fixé par la quantité d'écus qu'il faut donner pour avoir un setier de blé, ou un muid de vin, ou une quantité quelconque d'une autre marchandise.

« Quand on achète une marchandise, on échange contre elle ses écus, qui sont aussi une sorte de marchandise.

« En tout échange de deux marchandises l'une contre l'autre, s'il s'en présente beaucoup de l'une sans qu'il y en ait davantage de l'autre, ceux qui veulent se défaire de la marchandise surabondante en donnent une plus grande quantité.

« On dit que les assignats vaudront l'argent et serviront aussi bien que l'argent. Si cela est, comme il n'y aura pas plus de pain, ni plus de vin qu'auparavant, ceux qui voudront avoir du pain et du vin avec des assignats ou avec de l'argent, seront obligés de donner plus d'assignats ou plus d'argent pour la même quantité de pain et de vin.

« On veut mettre autant d'assignats qu'il y a déjà d'argent dans le royaume, c'est donc comme si on doublait la quantité de l'argent.

« Mais s'il y avait le double d'argent, il faudrait acheter les marchandises le double plus cher, comme il arrive en Angleterre, où il y a beaucoup d'argent et de papier, et où une paire de souliers coûte douze livres.

« Ceux qui proposent de faire pour deux milliards d'assignats et qui font leur embarras comme s'ils étaient de bons citoyens, ont donc pour objet de faire monter le pain de quatre livres à vingt sous, la bouteille de vin commun à seize, la viande à dix-huit sous la livre, les souliers à douze livres.

« Ils disent que cela n'arrivera pas, parce qu'avec les assignats on achètera les biens du clergé; mais ils attrapent le peuple, car les biens du clergé ne pourront pas être vendus tous au même moment, du jour au lendemain....

« Les assignats resteront donc assez longtemps sur la place et dans le commerce....

« Pendant ce temps-là, les marchandises à l'usage du peuple, et surtout le pain, qui est la marchandise la plus générale et la plus utile, se vendront le double, et il se fera de bons coups, aux dépens des citoyens....

« Voilà ce dont un VÉRITABLE AMI DU PEUPLE se croit en conscience obligé de l'avertir. »

Sophismes que tout cela, et qui nous ramènent à ce que nous avons déjà eu occasion de dire, en exposant le système de Law. Eh! certainement, il ne faut pas confondre la richesse avec les écus ou le papier qui la représentent : tous les écus et tous les billets du monde, nous le savons bien, ne feraient point pousser un épi sur un roc infertile ou dans une plaine de sable.... mais s'ensuit-il que, dans tous les cas, on n'aboutit, en doublant la monnaie, qu'à rendre deux fois plus chers les objets à acquérir? S'ensuit-il que, même là où la circulation est arrêtée, absolument arrêtée, par l'insuffisance des signes d'échange, il n'y a aucun avantage à augmenter la quantité de ces signes, attendu que c'est perdre par l'avilissement ce qu'on gagne sur le nombre? Sophisme, encore un coup, sophisme! Et s'il n'y en eut jamais de plus spécieux, jamais peut-être n'y en eut-il de plus fatal.

Sans doute, il importerait peu que la monnaie fût abondante ou rare, si elle ne servait qu'à REPRÉSENTER des subsistances, des étoffes, des bois de construction, des pierres à bâtir, le capital enfin. Mais ce capital, la monnaie sert à le RÉPANDRE, par la circulation, à la manière du sang qui fait courir la vie dans nos veines. Un navire qu'on laisserait pourrir dans un chantier serait-il une richesse? Si vous voulez qu'il fasse partie du capital national, avisez à le charger, et qu'on le lance à la mer. Mais, pour cela, une série d'échanges est nécessaire, et quel en est l'instrument? la monnaie. Elle influe donc sur la richesse, qu'elle met en mouvement et qui n'est féconde qu'à la condition d'être active, et c'est dans ce sens que Law disait : « Une augmentation de monnaie ajoute à la valeur d'un pays. » C'est qu'en effet la monnaie n'est pas seulement le SIGNE REPRÉSENTATIF DES VALEURS, elle est aussi, elle est surtout l'INSTRUMENT DES ÉCHANGES; et toutes les fois que, pour le nombre des échanges à opérer, la QUANTITÉ des instruments indispensables n'est pas suffisante, comment n'y aurait-il pas souffrance, torpeur, paralysie? Qu'arriverait-il dans un pays qui ne connaîtrait pas l'usage des billets de banque et dont tout le numéraire se trouverait réduit à un seul écu? Cet écu aurait beau valoir, par convention, la totalité de ceux qu'il aurait remplacés; valût-il un milliard, les échanges n'en seraient pas moins impossibles; il faudrait donc le diviser à l'extrême : image frappante qui montre combien, dans la théorie des monnaies, on doit tenir compte de la question de QUANTITÉ! Il est bien vrai que la surabondance de la monnaie en entraîne la dépréciation; mais non tout d'un coup, non dans une proportion mathématique; et quand ce n'est point par l'effet de quelque mesure violente et brusque que le numéraire excède les besoins, tout ce qui en résulte, c'est que l'excédant se trouve annulé progressivement par une insensible dépréciation des espèces, sans qu'il y ait eu agonie dans le travail. Tout autres sont les conséquences de la rareté de la monnaie! Là où règne ce fléau, la société, si elle n'appartenait pas à la tyrannie de l'usure, appartiendrait à la mort.

Au reste, même en admettant que, toujours, d'une manière soudaine, exacte, mathématique, l'avilissement de la monnaie se proportionne à son accroissement, erreur sur laquelle reposait la brochure citée plus haut, qu'aurait dû en conclure l'auteur? que le peuple ne gagnerait rien à une émission d'assignats : voilà tout; mais par quelle monstrueuse contradiction osait-il prétendre que le peuple y perdrait? Qu'importe que votre pain, que votre vin vous coûtent le double, si vous avez deux fois plus de monnaie pour les acheter?

Quoi qu'il en soit, le pamphlet fit sensation. Quoi! le pain

allait être à vingt sous? Quoi! on allait être réduit à payer seize sous une bouteille de mauvais vin! Quoi! à moins d'avoir douze livres à donner pour une paire de souliers, les pauvres gens marcheraient pieds nus? Les faubourgs se sentirent saisis d'une vague terreur, les nobles et les prêtres triomphaient : Barnave, oubliant qu'on ne mérite pas de jouir de la liberté quand on la refuse à ses adversaires, Barnave courut dénoncer à l'Assemblée la brochure, et son auteur, encore inconnu. On la lut, du haut de la tribune; mais qui l'avait écrite? « Moi, » cria d'une voix ferme Dupont de Nemours. Et la droite d'éclater en applaudissements. L'ordre du jour fut tout ce que la gauche demanda contre l'auteur; mais aux nobles il fallait une victoire : ils la votèrent.



TALLEYRAND

Pendant ce temps, courbé sur l'étude du problème qui agitait les esprits, et comme retiré dans ses méditations, Mirabeau se préparait à frapper un coup décisif. Quelle joie dans une partie de la salle, et dans l'autre quelle consternation, quand, le 17 septembre, on le vit paraître à la tribune,

sûr de sa force, portant sans effort le poids de ses pensées et souriant d'avance à son triomphe! Ni la joie ni la consternation ne s'étaient trompées. Il souffla une âme aux chiffres, il les rendit vivants; il fit oublier l'aridité du sujet par la vivacité du tour et le pittoresque de l'expression; il pulvérisa toutes les objections, et prenant corps à corps, l'un après l'autre, Necker, Talleyrand, Dupont de Nemours, il les terrassa bien véritablement et leur mit le genou sur la poitrine. Jamais il ne s'était montré plus pressant, plus vigoureux, plus superbe.

Pourquoi cette guerre folle aux assignats, suprême nécessité de l'heure présente, négation héroïque de la banqueroute, salut de la Révolution, coup d'État du peuple? Ah! si, par papier-monnaie, on entendait de vains chiffons ne répondant à aucune valeur réelle, arrière le papier-monnaie, et qu'on se hâtât de bannir de la langue ce mot infâme; car un papier qui n'a pas de gage est une peste circulante. Mais s'agissait-il donc de cela? Est-ce que la question n'était pas de faire circuler des arpents de terre sous la forme d'un billet, de substituer à des terres qui dormaient des terres douées de mouvement et de vie? Est-ce que les biens du clergé n'étaient pas là pour servir de garantie aux assignats? Et quelle garantie fut jamais d'un prix plus certain, d'un plus sérieux caractère? Que sont, après tout, considérés dans les objets auxquels ils sont propres, l'or et l'argent? Des métaux de luxe dont l'homme ne saurait tirer parti pour ses vrais besoins. Mais la terre est le bien par excellence, la richesse des richesses, la source de toutes les productions, la mère des métaux eux-mêmes. Et la pièce d'or ou d'argent, qui représente des objets d'une utilité secondaire, vaudrait plus que l'assignat, lorsqu'il représente le premier des biens! Et le signe figuratif de la chose produite aurait plus de solidité que le signe figuratif de la chose productrice! Les assignats, disait-on, ne représenteraient que les domaines nationaux? Fort bien; mais les domaines nationaux, c'était le sol, et le sol représente tout. On affectait de craindre que ce qui restait encore du numéraire ne disparût, attendu que *le papier chasse l'argent* : ce qui chasse l'argent, c'est le mauvais papier, parce que les écus hésitent à s'échanger contre lui; le bon papier les attire, au contraire. Necker avait longuement gémi sur l'absence du signe des échanges, même après l'émission des assignats de première création; et de la plainte qu'avaient exhalée les marchands, les manufacturiers, les artisans, les consommateurs, il s'était hâté de conclure à l'inefficacité du remède proposé : plaisante conclusion! Comme si, avant l'emploi de ce remède, tant calomnié, les marchands, les manufacturiers, les artisans, les consommateurs, n'étaient pas aux abois! Et comme si l'insuffisance des instruments d'échange pouvait provenir de ce qu'on les avait multipliés! Ce qui était vrai! plutôt, c'est que la première émission n'avait pas eu lieu sur une assez vaste échelle; ce qui était vrai, c'est que le service des premiers assignats émis n'avait pas été assez divisé, assez général, puisqu'il fallait changer un assignat de deux cents livres quand on avait besoin d'une somme moindre. Que ne se décidait-on à être logique; à étendre le bienfait, au lieu de le resserrer; à le faire descendre jusqu'aux dernières couches de la société; à le mettre au service des petites consommations journalières? Et qu'on n'allât pas s'imaginer que les grandes consommations en souffriraient! Certaines gens tremblaient que la monnaie nouvelle ne se portât jusqu'aux derniers rameaux de la circulation et ne se subdivisât comme ces eaux qui, sortant de l'océan, n'y retournent qu'après s'être transformées successivement en vapeurs, en pluies et en rivières : erreur! Il y aurait toujours les gros et les petits échanges. La subdivision était nécessaire pour atteindre la main-d'œuvre, satisfaire aux menues dépenses, aux modestes salaires; mais en matière de grosses ventes, de dépôts, de transports d'immeubles, les déplacements ne se pouvaient opérer que par grandes masses, et c'était à grands flots que la monnaie continuerait de rouler dans la haute circulation commerciale.

Comparant ensuite les assignats, dont le gage était précis, déterminé, palpable, aux papiers de la plupart des gouvernements étrangers, lesquels reposaient sur des hypothèques toutes morales, sur un vague espoir de stabilité, Mirabeau s'écriait : « J'aimerais mieux avoir une hypothèque sur un jardin que sur un royaume. » En réponse à ceux qui affirmaient que les assignats ne feraient point reparaître le numéraire, il disait : « On est tout aussi fondé à soutenir que les assignats sont inutiles parce qu'ils ne feront point reparaître les espèces, que nous aurions été fondés, durant la disette, à rejeter le riz, parce qu'il ne faisait pas revenir du blé. »

Dupont de Nemours, lui aussi, reçut son coup de massue. « L'auteur, dit Mirabeau d'un ton moqueur, cite l'exemple de l'Angleterre, où le numéraire surpasse de beaucoup le nôtre : *Aussi*, assure-t-il, *les souliers y coûtent douze livres.* J'aurais beaucoup à dire sur ces souliers de douze livres, espèce de chaussures qui apparemment ont la propriété particulière de coûter douze livres à Londres, et ensuite à raison du transport, des droits d'assurance et d'entrée, de venir s'offrir, à sept livres, rue Dauphine, à Paris. Mais je demanderai à l'auteur pourquoi il ne nous parle pas du prix du pain en Angleterre, puisqu'il s'agissait du pain dans son écrit? Pourquoi il ne nous parle pas en général du prix des aliments de première nécessité dans ce pays-là, du salaire des ouvriers et de la main-d'œuvre ordinaire? Il est vrai qu'il aurait été forcé de convenir que tout cela n'est pas plus cher, que tout cela même est moins cher en Angleterre qu'en France; il aurait vu dès lors que le numéraire doublé ne double pas le prix des choses nécessaires, et il n'aurait pas publié sa brochure. »

Ce discours, dont l'immense étendue défiait, de notre part, toute reproduction complète, et dont nous avons dû nous borner à citer quelques traits, Mirabeau le termina d'une manière imposante : « Ce n'est pas ici, dit-il, l'objet d'un choix spéculatif et libre en tout point; c'est une mesure indiquée par la nécessité, une mesure qui nous semble répondre le mieux à tous les besoins, qui entre dans tous les projets qui nous sont offerts, et qui nous redonne quelque empire sur les événements et sur les choses. Des inconvénients, prévus ou imprévus viennent-ils ensuite à se déclarer? Eh bien! chaque jour n'apporte pas avec lui que ses ombres, il apporte aussi sa lumière; nous travaillerons à réparer ces inconvénients. Les circonstances nous trouveront prêts à leur faire face, et tous les citoyens, si éminemment intéressés au succès de notre mesure, formeront une fédération patriotique pour la soutenir... Il faut être grand, savoir être juste, on n'est législateur qu'à ce prix. »

En conséquence, Mirabeau proposa de décréter :

Que la dette exigible serait remboursée en assignats-monnaie, applicables au payement des domaines nationaux;

Qu'il en serait fabriqué pour huit cents millions ajoutés aux quatre cents millions déjà émis;

Que les assignats seraient brûlés, à mesure de leur rentrée au trésor;

Qu'il n'en pourrait être émis d'autres qu'en proportion de la valeur des domaines nationaux restés invendus, en vertu

d'un décret formel du Corps législatif, et à la condition qu'il n'y aurait jamais à la fois une circulation de plus de douze cents millions d'assignats.

La proposition fut adoptée, et constitua le décret rendu, le 29 septembre 1790, à une majorité de cinq cent dix-huit voix contre quatre cent vingt-trois.

Mirabeau venait de servir puissamment la Révolution, et il eut raison de s'en vanter. Quelque formidable qu'ait été, plus tard, la crise enfantée par les assignats, cette crise ne saurait, en aucun cas, être imputée aux auteurs de l'opération, qui fut primitivement conçue avec non moins de sagesse que d'audace. La valeur des assignats solidement hypothéquée, le renouvellement de l'hypothèque par chaque décret et son inscription sur chaque billet émis, le quart de la valeur du gage assigné pour borne à l'émission, et l'obligation stricte, à mesure qu'un domaine national était vendu, de brûler les assignats qui en avaient payé la valeur, tout cela formait un ensemble de précautions parfaitement combinées. Nous dirons sous l'empire de quelle inexorable fatalité la Révolution fut conduite à forcer l'emploi d'un moyen sauveur, et par quels services les assignats, même alors, rachetèrent leurs ravages.

CHAPITRE IV

ANARCHIE



T — ne l'oubliez pas, ne l'oubliez pas — ces discussions lumineuses avaient lieu, ces illustres coups d'Etat de la pensée étaient frappés, au milieu d'un ébranlement universel, au bruit des clameurs poussées de distance en distance par les villes en révolte, à la lueur des torches qui çà et là brûlaient encore dans la main du paysan, lorsque la France enfin, saisie d'une impatience sublime, mais déjà haletante, éperdue, s'élançait sur cette route ignorée où elle eut jusqu'au bout l'orage sur sa tête et le Vésuve à ses pieds.

Qu'on suive à travers le royaume, pendant les mois d'août et de septembre, l'itinéraire de l'émeute : quel spectacle! Toulon, Avignon, Marseille, Niort ne vivent plus que d'une vie fiévreuse Dans le Languedoc, la Révolution, disent les uns, la contre-révolution, affirment les autres, promène incessamment, pour agiter les esprits, le spectre de la famine à venir. Où courent ces hommes qui, le visage éclairé par un sourire affreux, traversent en hurlant la ville de Saint-Etienne? Ils courent égorger au fond d'une prison un malheureux soupçonné d'être un accapareur, et voilà qu'une municipalité nouvelle est nommée, avec mission de baisser le prix du blé, par un conciliabule d'assassins. A Angers, sous prétexte que le pain était trop cher, mais en réalité, suivant Fréron, parce que le royalisme est derrière eux qui les trompe, leur souffle une fureur insensée et les pousse en avant, les ouvriers employés aux carrières se soulèvent, livrent bataille au régiment de Picardie, sont écrasés, et laissent les cadavres de deux de leurs chefs attachés au gibet. Sur les troubles qui, à la même époque, effrayèrent Orléans et l'ensanglantèrent, il faut entendre Marat : « Le sieur Rimbert, gros marchand vinaigrier, citoyen d'une probité rare, indigné de voir les municipaux d'Orléans accaparer les grains, se mit à la tête des habitants d'un faubourg pour obliger la municipalité à leur en vendre. La municipalité dissimula, fit avancer des troupes, enleva de nuit le pauvre Rimbert, lui fit faire son procès en deux heures et ordonna qu'on l'exécutât immédiatement. Qui croirait que le bourreau de la ville fut plus délicat que les municipaux? Révolté de la violence de la procédure, il refusa de faire l'exécution nuitamment. Cinq gros bourgeois, intéressés dans le monopole des grains, se disputèrent l'honneur de pendre cet infortuné. Un infâme chirurgien en eut toute la gloire. »

A ces récits lugubres des journaux, la tribune ajoutait les siens. Le 20 août, Dubois-Crancé, tenant à la main une relation que la garde nationale d'Hesdin venait de lui adresser, avait fait savoir aux représentants du peuple qu'Hesdin se trouvait être comme une place de guerre occupée par l'ennemi; que le régiment de Royal-Champagne y avait été frappé d'une interdiction pleine d'insulte; qu'à la réquisition de la municipalité, des troupes étrangères étaient accourues; qu'elles gardaient les faubourgs, les menaçaient, les provoquaient; que suivant une décision du congrès municipal et militaire, les portes de la ville restaient constamment ouvertes et avaient été clouées; qu'il en était de même des ponts-levis.... Et tout cela, pourquoi? Parce qu'à la suite d'un dîner où les officiers aristocrates de Royal-Champagne avaient outragé la nation en paroles et chanté : *Il n'y a rien de bon du côté gauche que le cœur*, une trentaine de cavaliers patriotes s'étaient avisés, le soir, de faire le tour de la place une chandelle à la main!

Pendant ce temps, une agitation, bien autrement à craindre, régnait parmi les matelots de l'escadre de Brest, prête à se mettre en mer.

Dans sa sollicitude pour tout ce qui était de nature à honorer l'humanité, l'Assemblée nationale avait remanié l'ancien code pénal de la marine, en s'étudiant à le coordonner selon les principes de la Constitution nouvelle.

Elle avait décidé que les peines afflictives encourues par les marins ne pourraient être prononcées que par un conseil de justice, sur le rapport d'un jury militaire.

Attentive à assurer aux matelots le bénéfice d'une décision impartiale, elle avait voulu que, dans le jury auquel serait commis leur sort, trois simples matelots fussent admis à prendre rang à côté d'un officier de l'état-major et de trois officiers mariniers.

Elle avait décrété que la procédure, faite en présence du jury, serait rédigée par écrit et annexée au rôle de l'équipage.

Il est bien vrai qu'elle avait maintenu quelques-unes de ces lois d'airain sans lesquelles la science de s'entre-tuer sur une grande échelle n'existerait point parmi les hommes; il est bien vrai qu'elle avait conservé, comme peines afflictives, les coups de corde au cabestan, la cale, la bouline, les galères, la mort..., mais du moins elle avait cherché à adoucir la rigueur de certains de ces châtiments, ainsi qu'il se peut voir dans les dispositions suivantes : « Le matelot condamné à courir la bouline ne pourra être frappé que pendant quatre courses par trente hommes au plus. — En donnant la cale, on ne pourra plonger plus de trois fois dans l'eau l'homme condamné. »

Les délits, du reste, et les peines correspondantes avaient été soigneusement définis d'avance : pour simple fait de désobéissance en matière de service, douze coups de corde au cabestan; pour désobéissance accompagnée de menaces, la cale; pour un geste violent à l'adresse d'un officier, les galères; pour un coup donné à l'officier, la mort

Hâtons-nous d'ajouter que la sévérité de la loi, dans certains cas prévus, n'atteignait pas les seuls matelots. « Tout

officier, était-il dit dans un article du nouveau code, tout officier coupable d'avoir abandonné son poste pendant le combat sera déclaré infâme, » et un autre article portait : « Le commandant du vaisseau qui ferait amener son pavillon lorsqu'il serait encore en état de le défendre, subira la peine de mort. Il ne doit quitter son vaisseau que le dernier. »

Quant aux peines de pure discipline, elles devaient désormais consister, pour le matelot coupable, à être privé de vin pendant un espace de temps qui ne pouvait excéder trois jours; à rester à cheval sur une barre de cabestan pendant une période qui, par jour, ne pouvait excéder deux heures; à porter des fers avec un petit anneau au pied; à en porter avec un anneau et une chaîne traînante.

A peine ce nouveau code eut-il été adopté par l'Assemblée, qu'Albert de Rioms, commandant de l'escadre de Brest, s'empressa de répandre une circulaire où il disait : « Les anciennes lois pénales étaient en général vagues et indéterminées, ce qui jetait les chefs dans un arbitraire dont nous devons tous nous applaudir d'être débarrassés. Souvent elles étaient trop sévères pour qu'on ne répugnât pas à leur exécution. La loi nouvelle n'a pas ce double inconvénient. Les châtiments qu'elle inflige sont si bien proportionnés aux fautes et aux crimes, qu'un chef ne peut plus, sans se rendre véritablement coupable, se dispenser de les faire subir aux délinquants.... L'établissement d'un jury prévient les condamnations précipitées qui, rendues dans la chaleur du premier moment, laissaient quelquefois des regrets à ceux qui les avaient prononcés, etc., etc.... »

Tout cela était incontestable, et cependant la lecture du nouveau code pénal éveilla dans le cœur du matelot des colères inattendues. La Révolution était venue donner aux plus obscurs citoyens un sentiment si vif de la dignité humaine, que les marins de Brest se révoltèrent à la seule idée d'avoir à porter au pied, s'ils devenaient coupables, un anneau et une chaîne traînante. Qu'on leur fît subir dans toute sa rigueur le supplice de la cale; que leur sang ruisselât sous les coups de corde; qu'on leur envoyât dans la poitrine les balles qui y font entrer la mort..., à la bonne heure! Mais avoir à traîner une chaîne semblable à celle des galériens; mais se sentir attachés à un anneau infamant.... ah! c'était trop. Saisis de fureur, ils se mutinent, se précipitent dans des chaloupes, et vont frapper à la porte des municipaux de Brest, demandant justice. De son côté, Albert de Rioms écrivait à la municipalité : « Ce ne sont point de véritables marins, ceux qui, au mépris des lois militaires, malgré leurs officiers, malgré leur général, se sont permis d'enlever les chaloupes de presque tous les vaisseaux de l'escadre, et sont allés réclamer devant vous contre la sévérité des peines décrétées par l'Assemblée nationale.... Ils n'ont de marins que le nom. » Les autorités civiles de Brest furent fort effrayées. Où s'arrêterait la sédition, et, si on ne la réprimait pas, comment la fléchir?

L'Assemblée dut intervenir en grande hâte. Elle déclara qu'en créant la peine de l'anneau et de la petite chaîne, elle avait eu pour unique objet de substituer à la peine douloureuse et malsaine des fers sur le pont et du retranchement du vin pendant une longue suite de jours, une peine douce, légère, et qui, rangée dans la catégorie des punitions de discipline, ne pouvait être regardée comme infamante, ni faire supposer aucune similitude entre l'honorable classe des matelots français et de vils criminels.

Cette déclaration, faite solennellement, ramena un peu de calme à la surface des choses; mais il restait au fond des esprits un bouillonnement sourd.... Albert de Rioms passait pour un aristocrate; Marat, Camille Desmoulins, Fréron ne cessaient depuis quelque temps de le dénoncer, de le poursuivre, et son nom figurait dans ces correspondances secrètes où Paris enseignait la haine aux provinces, « correspondances funestes, dit Necker, qui, aussi rapides en leurs effets que la baguette de Médée, apaisaient et ranimaient les furies. » Albert de Rioms était donc suspect.

Sur ces entrefaites, arrive *le Léopard*, vaisseau qui, parti de Saint-Domingue, amenait en France plusieurs planteurs forcés de fuir cette colonie. Elle se trouvait alors en proie à des dissensions dont nous présenterons plus loin le tableau, et où les planteurs du *Léopard* n'avaient point joué, comme on le verra, un rôle qui leur méritât le titre de martyrs de la liberté. Mais ils venaient de loin, ils n'avaient point de contradicteurs; un voile épais couvrait encore, aux yeux de tous, les événements de Saint-Domingue, et il était facile aux nouveaux débarqués de mettre le mensonge à la place de la vérité. Aussi ne manquèrent-ils pas de se donner pour des patriotes persécutés. A les entendre, c'était le pur amour de la Révolution qui leur avait valu la haine du gouverneur Peynier; l'assemblée coloniale, dont ils étaient membres, avait été insultée par les ennemis de la liberté; eux, ses défenseurs, ils avaient dû faire voile pour la mère patrie, et, chose horrible! le gouverneur, au moment de leur départ, se préparait à tirer à boulets rouges sur le vaisseau qui les emportait. Là-dessus, grands transports de pitié, de sympathie, d'admiration. Les équipages prennent feu; le nom emphatique de *sauveur de la nation* est donné au *Léopard;* les troupes de la marine, municipaux en tête, vont au-devant des quatre-vingt-trois proscrits, leur offrent dans ce qu'elle a de plus affectueux l'hospitalité de la table et du foyer, leur assurent les premières places à la comédie. Ce n'était encore là que le soulèvement, très-pacifique après tout, de l'enthousiasme trompé : vint le soulèvement, moins inoffensif, de l'indignation. Le hasard fit qu'on intercepta une lettre dans laquelle de La Jaille, qui commandait *l'Engageante* à la station de Saint-Domingue, écrivait à Marigny, major général de la marine à Brest, qu'avec six vaisseaux de ligne il se chargeait de soumettre la colonie. Il n'en fallut pas davantage : les matelots, comme pris subitement de vertige, descendent à terre et se promènent par la ville, qu'ils remplissent de clameurs séditieuses. Ils portaient, ils montraient le décret de l'Assemblée, avec cet écriteau au bas : *Plus de chaîne!* Ils entourèrent la maison de Marigny et, devant la porte, dressèrent une potence.

Aussitôt Albert de Rioms écrivit au ministre de la marine, de La Luzerne, pour demander que sans retard on envoyât à Brest une commission composée de membres de l'Assemblée nationale. Inquiète, mais moins inquiète encore qu'irritée, l'Assemblée, par un décret qu'appuya Barnave, pria le roi d'ordonner le châtiment des fauteurs de la révolte, le désarmement du *Léopard*, et l'envoi à Brest de deux commissaires civils. L'incendie s'éteignit; mais, quinze jours après, trop sûr que son pouvoir, si violemment ébranlé, ne se raffermirait plus, Albert de Rioms abandonna son commandement.

Autre épisode de l'anarchie : les parlements, auxquels personne ne pensait plus, les parlements, qu'on croyait morts et qui l'étaient, se redressèrent tout à coup, comme des cadavres qu'aurait galvanisés une invisible puissance. Il y avait déjà près d'un an qu'ils avaient été mis en vacances; et depuis, des tribunaux provisoires, dont les juges furent pris parmi les avocats, avaient été établis en plusieurs provinces; depuis, l'Assemblée avait illustré son passage sur la scène de



TALMA

l'histoire par une organisation toute nouvelle de la justice : depuis, il avait été pourvu à la liquidation des offices de judicature, laquelle, y compris celle des offices de greffiers, notaires, procureurs, et des offices de chancellerie, ne s'élevait pas à moins de quatre cent cinquante millions! Lors donc que, le 6 septembre 1790, l'Assemblée nationale décréta la suppression définitive, perpétuelle, irrévocable, des parlements, des chambres des comptes, des cours des aides, des requêtes du palais, des présidiaux, des juridictions prévôtales, elle ne faisait que régulariser une destruction consommée déjà; elle ne tuait point l'ancienne magistrature, elle scellait seulement la pierre du tombeau.

Aussi l'étonnement fut-il extrême et mêlé de raillerie quand on vit quelques-unes de ces cours, autrefois si redoutables, faire mine de résister : cela ressemblait à une émeute de fantômes. Un jour que d'Éprémenil épuisait en faveur d'une institution désormais devenue impossible les élans de sa convulsive éloquence, Lavie avait dit à l'Assemblée, qui murmurait : « Laissez-le, laissez-le discourir; ces deux heures perdues à l'entendre sont le dernier mal que nous feront les parlements; » et ces mots, pleins d'une compassion moqueuse, exprimaient bien le sentiment public.

Mais arriva-t-il jamais aux priviléges de mourir de bonne grâce? La cour de Douai déclara n'enregistrer le décret de suppression qu'*en cédant à l'empire de la force.* A Grenoble, le procureur général du roi se présenta plusieurs fois au palais, sans y rencontrer personne. A Toulouse, les magistrats, plus hardis, protestèrent..., et en quels termes! Ils disaient, dans leur arrêté, que les membres de l'Assemblée nationale avaient, en touchant à la Constitution, violé leur mandat; ils enveloppaient dans leur querelle le clergé, dépouillé de ses biens, et la noblesse, dépouillée de ses droits; ils montraient la religion dégradée; ils annonçaient au peuple que le nouvel ordre judiciaire lui allait apporter, pour prix de sa bienvenue, une aggravation d'impôts....

C'était un appel en forme à la guerre civile, et dans un moment où il semblait que partout on la sentît frémir. Le roi dénonça lui-même l'arrêté aux représentants du peuple; « acte de délire! dit dédaigneusement Robespierre. L'Assemblée peut déclarer aux membres de l'ancien parlement de Toulouse qu'elle leur permet de continuer à être de mauvais citoyens; » et, quelques jours après, comme conclusion à un discours d'une sévérité terrible, M. de Broglie, nommé rapporteur de cette affaire, demanda que les magistrats rebelles fussent traduits devant le tribunal qui allait être institué pour juger les crimes de lèse-nation. Un seul membre du côté droit, un seul, osa y contredire. C'était Madier.

Mais les coupables avaient maint complice caché dans l'ombre du trône. Saint-Priest, chargé, en sa qualité de ministre de l'intérieur, de l'exécution de la sentence, se contenta de la notifier, par simple lettre d'envoi à la municipalité de Toulouse, sachant à merveille que l'autorité municipale, outre qu'elle se trouvait désarmée, n'avait point à remplir les fonctions du pouvoir exécutif. Fort embarrassés, les membres de la Commune de Toulouse prirent le parti de mander les dix magistrats composant l'ancienne chambre des vacations du parlement, et leur firent signer une déclaration ainsi conçue : « *Je, soussigné, prends, sur l'honneur, l'engagement de me représenter, dès que j'en serai requis, et, en conséquence, si je m'absente, soit pour aller à ma maison de campagne ou ailleurs, j'en demanderai la permission à la municipalité.* Or, quelques jours s'étaient à peine écoulés, que les signataires avaient pris la fuite, d'où la proclamation suivante que publia la municipalité de Toulouse, indignée :

« Nous prions nos voisins et tous les Français jaloux de concourir à la punition de la perfidie, de nous prêter soins et secours pour l'arrestation des sieurs Bardi, Durègne, Cussac, Montégut, Firmi, La Font-Roms, Ségla, Descalone, Rey, Cambron, et du sieur Rességuier, procureur général. Nous sommes convaincus que tous les gens d'honneur se feront une loi de repousser ignominieusement de leur société et d'abandonner à leur turpitude ceux de ces hommes déshonorés qui n'auraient pas commencé d'expier leur crime par la représentation de leurs personnes, ainsi qu'ils s'y étaient engagés envers nous.... »

Toutes ces résistances, toutes ces agitations, tous ces désordres réagissaient violemment sur Paris, qui, en les concentrant, leur donnait une portée menaçante : soudain, l'on annonce que de noirs mystères vont être mis au jour; que la longue procédure du Châtelet, relative à l'attentat des journées d'octobre, va être soumise au jugement souverain de l'opinion. Les royalistes assurent que Mirabeau est compromis sans retour; ils jurent que le duc d'Orléans est perdu; déjà leurs ressentiments grondent au pied de la tribune, et sur le front de l'abbé Maury brille une joie farouche. Il vint enfin ce rapport, si impatiemment attendu. Mais quelle ne fut point la fureur des royalistes, lorsque, au lieu de s'attaquer aux machinateurs prétendus de l'invasion de Versailles, Chabroud présenta cette invasion comme un coup nécessaire frappé sur les ennemis de la Révolution par le peuple, inspiré; lorsqu'il rappela, pour les flétrir, les complots de la Cour, le trop fameux repas des gardes du corps, le projet sacrilége de conduire le roi à Metz et d'allumer là, au milieu des janissaires de Bouillé, triomphant, la torche par qui devait être embrasé le royaume! Ah! sans doute, il y avait eu conspiration en octobre : cette conspiration, les courtisans l'avaient ourdie, et le peuple l'avait déjouée! « Les malheurs d'octobre! s'écriait Chabroud en terminant, nous les livrerons à l'histoire, pour l'instruction des races futures : le tableau fidèle qu'elle en conservera, fournira une utile leçon aux rois, aux courtisans et aux peuples. »

Chabroud avait dit : *Nos collègues ne sont point coupables;* Maury, qui sentait sa proie lui échapper, se leva, plein de rage. Il aurait bien voulu faire croire que, dans son cœur, le mépris émoussait, amortissait la haine, et il le déclara en termes formels; mais cette haine, elle enflammait son visage, elle étincelait dans son regard, elle altérait sa voix, elle précipitait son geste. Il fit avec une complaisance sinistre le compte des morts dont le sang avait souillé le marbre du palais des rois, et montra la fille de Marie-Thérèse s'évadant en chemise, à six heures du matin, pour aller attendre auprès de son mari que les assassins vinssent l'immoler. Le complot, dont des têtes portées au bout de piques sanglantes avaient annoncé à Paris l'épouvantable succès, ce complot « digne d'avoir été tramé au fond des enfers, » à quel démon était-il imputable? Par une tactique aussi habile qu'imprévue, Maury mit hors de cause Mirabeau : il espérait accabler d'autant mieux le duc d'Orléans, en faisant ainsi la solitude autour de ce qu'il appelait ses crimes. Rien d'ailleurs n'empêchait de reprendre plus tard la question de complicité, et, comme Ferrières l'observe, « la Cour, — cette partie de la Cour pour qui le marché du tribun à la conscience vendue restait un secret, — était bien sûre, si l'instruction continuait, de faire rentrer Mirabeau dans la procédure, au moyen de nouveaux témoins ou du récolement de ceux qui avaient déjà déposé. »

Soit dignité, soit embarras, le duc s'était abstenu de paraître à la séance; mais Mirabeau n'avait eu garde d'y man-

quer. Il se leva, calme cette fois, et quoique trop orgueilleux pour accepter dans cette affaire un autre rôle que celui d'accusateur, il discuta longuement les diverses charges que l'instruction du Châtelet avait rassemblées contre lui. Puis, comme honteux de s'être défendu, « le secret de cette infernale procédure, dit-il, la main étendue vers le côté droit, il est là tout entier; il est dans l'intérêt de ceux dont le témoignage et les calomnies en ont formé le tissu; il est dans les ressources qu'elle a fournies aux ennemis de la Révolution; il est.... il est dans le cœur des juges, et tel qu'il sera bientôt buriné dans l'histoire par la plus juste, par la plus implacable vengeance. »

A ces mots, Mirabeau descend de la tribune, au bruit d'applaudissements qui l'accompagnent jusqu'à sa place et se prolongent longtemps après qu'il s'y est assis.

Consternés, les nobles et les évêques gardaient un silence morne. « Dès que la procédure du Châtelet a paru, s'écria Barnave, elle a été jugée. » Il demanda que cette procédure fût enterrée dans le mépris public, rendit hommage au patriotisme du duc d'Orléans, et tout fut dit.

Le lendemain, quand le duc se rendit à l'Assemblée, il y fut reçu avec enthousiasme. Les calomnies dont il avait été l'objet lui comptaient comme vertus. De fait, qui plus que lui fut en butte aux mensonges des partis? N'avait-on point prétendu, par exemple, que, dans son impatience d'être élu maire de Paris, il avait emprunté dix-huit millions en Hollande pour acheter les suffrages? Et cependant, lorsqu'au mois d'août sa candidature avait été opposée à celle de Bailly, il s'était trouvé n'avoir que *douze voix!* De même, lorsque, antérieurement à cette époque, il avait concouru pour la place de commandant du bataillon de Saint-Roch, c'était un simple boucher qui l'avait emporté sur lui! « Jamais, écrivait à ce propos Camille Desmoulins, on ne vit une si grande cherté de suffrages. Philippe d'Orléans n'a pu acheter que douze voix avec ses dix-huit millions, et Bailly en a eu douze mille. Il y a des gens qui ont tout expliqué en disant *l'heureux Bailly :* c'est une belle chose que ce qu'on appelle une *étoile.* »

Le rapport de Chabroud et le vote qui en fut la suite désolèrent, sans les décourager, les ennemis du duc d'Orléans : à lui la responsabilité de l'anarchie, qui lui promettait une couronne à usurper! A lui l'exécrable honneur de traîner sur ses pas, avilies par son or, les passions de la multitude. Car les royalistes affectaient de croire impossible, à moins qu'on ne l'expliquât par une vénalité dégradante, le général ébranlement imprimé aux esprits, et ils avaient fort applaudi Dupont de Nemours, lorsque, dans la séance du 7 septembre, il avait représenté la sédition organisée d'avance, ayant son mot d'ordre, prête à se porter ici ou là au gré de ceux qui la salariaient, et n'attendant d'ordinaire pour éclater que quelque avis conçu de la sorte : tel jour, il y aura une grande commotion,... des assignats,... un opulent pillage, précédé d'une distribution manuelle, au profit des chefs subalternes, des *hommes sûrs.*

Chose remarquable! pendant que, du haut de la tribune, Dupont de Nemours dénonçait les meneurs de clubs et les journalistes patriotes comme les banquiers du désordre, comme les imprudents théoriciens de l'émeute, Mirabeau, très-secrètement, très-perfidement, et du fond de son cabinet, conseillait à la Cour l'emploi des soulèvements populaires : « Les émotions populaires, si elles agitaient fréquemment la capitale, auraient deux avantages. En montrant l'insuffisance de la nouvelle force publique, elles feraient désirer une autre forme de gouvernement, une plus grande latitude surtout dans l'autorité royale.... D'un autre côté, elles détruiraient l'influence de Paris sur les provinces.... Mais, pour ne parler que d'un événement plus facile à prévoir, il est possible que la honte de tolérer une insurrection à côté d'une armée de trente mille hommes porte un jour M. de Lafayette à faire tirer sur le peuple. Or, par cela seul, il se blesserait lui même à mort. Le peuple, qui a demandé la tête de M. de Bouillé pour avoir fait feu sur des soldats révoltés, pardonnerait-il au commandant de la garde nationale, après un combat de citoyens contre citoyens? Quelle doit être la conduite de la Cour, d'après cette théorie sur les émotions populaires? Elle doit très-peu s'en affecter,... paraître cependant les redouter pour avoir le droit de s'en plaindre, et pour donner à M. de Lafayette l'envie de les exciter ou de les tolérer, si cela l'amuse, ou s'il croit, par ce moyen, se rendre nécessaire. »

Ainsi, partout, partout, le vent était à l'anarchie : les royalistes la fomentaient, Dupont de Nemours l'irritait, Mirabeau la conseillait, et Marat.... Marat ne pouvait manquer d'y pousser, lui, l'homme d'État de l'insurrection. De quelle main sûre et impitoyable il scalpait les personnes! Quel regard glacé, mais pénétrant, il jetait sur les choses! A Necker, prenant la fuite et gémissant, il avait écrit : « Vous accusez le destin de la singularité de votre vie; que serait-ce si, comme l'ami du peuple, vous étiez le jouet des hommes et la victime de votre patriotisme; si, en proie à une maladie mortelle, vous aviez, comme lui, renoncé à la conservation de vos jours; si vous étiez réduit au pain et à l'eau. » Apprenant que quelques-uns parlaient de donner Mirabeau pour successeur à Necker : « Ce serait être tombé de la fièvre en chaud mal!... Quelle plus grande indignité que de livrer à un dissipateur infâme la gestion des revenus de l'État? » A propos d'un récent décret de l'Assemblée réglant que le bouton d'uniforme de la garde nationale porterait une couronne civique avec cette légende au milieu : *La loi et le roi :* « Pourquoi le mot *nation* supprimé? Le roi n'est que le premier valet de la nation. »

Lafayette qui, dans ce torrent d'attaques, n'était pas épargné, perdit patience; une expédition nocturne fut commandée contre Marat; les sbires de l'Hôtel de Ville envahirent sa maison, la fouillèrent; des coups d'épée furent donnés dans le lit d'une dame Meunier, distributrice de *l'Ami du peuple*, et, le lendemain, ce Marat dont la parole vibrait en tous lieux, dont le corps semblait n'être nulle part, les faubourgs émerveillés le saluaient invincible.

La Comédie-Française, aussi, qui l'eût dit? avait ses révoltes; du fond des coulisses, où depuis quelque temps elle grondait, l'anarchie fit irruption sur la scène.... et ici, il faut céder la parole à Camille Desmoulins! car comment se défendre de reproduire ce charmant récit?

« Pour dépister le Comité des recherches..., et occuper les Parisiens ailleurs, j'ai coupé la queue de mon chien, comme Alcibiade, ou plutôt, j'ai imaginé de mesurer, au Théâtre-Français, les forces des patriotes et des aristocrates de la capitale. Vous savez que quelques lois trop dures ayant fait soulever le peuple, Auguste apaisa une sédition, en lui rendant le comédien Pylade, avec qui la troupe des comédiens ordinaires de Mécénas avait déclaré qu'elle ne pouvait plus communiquer. D'après cette influence des comédiens, j'ai pensé que c'était un point capital pour mon plan de contre-révolution par l'opinion, d'avoir la Comédie de mon côté. Il était malaisé de tirer parti du répertoire en faveur de l'aristocratie. La seule pièce qui eût du succès, Charles IX, était des plus révolutionnaires, et un jeune acteur, par le talent

qu'il développait, attirait la foule et enflammait tellement les patriotes contre le clergé, que, comme les Abdéritains, après avoir entendu le comédien Achélaüs dans l'*Andromède* d'Euripide, couraient dans les rues en criant : *O amour, tyran des dieux et des hommes!* les Parisiens, après avoir entendu Talma, sortaient en criant : *Les calotins à la lanterne!...* Les fédérés de Provence ayant demandé, ou plutôt, commandé qu'on jouât *Charles IX*, malgré les observations de Naudet *que la pièce était incendiaire et me déplaisait*, et qu'on ne devait représenter que *des pièces pleines de l'amour des rois pour les peuples et de celui des peuples pour les rois*, elle fut jouée; mais ce furent les derniers applaudissements que reçut M. Talma. La majorité, sifflée, déclara qu'elle ne communiquerait plus avec l'acteur applaudi. Depuis cette radiation de M. Talma, les patriotes n'ont cessé de le rappeler. Enfin ses camarades ayant promis de rendre compte vendredi des causes de cette radiation, les habitués de la Comédie, aristocrates et démocrates, sont venus en force au spectacle, chacun pour soutenir sa querelle. Suleau, premier paillasse de l'aristocratie, depuis la retraite de Mirabeau Tonneau, avait apporté une sonnette pour rappeler à l'ordre. M. Fleury s'est présenté en noir et *ganté :* « Ma société, a-t-il dit, « persuadée que M. Talma a trahi ses intérêts, a arrêté una- « nimement qu'elle n'aurait plus de rapport avec lui. » A ces mots, la dispute est devenue générale, et il s'est fait un tel vacarme, qu'on croyait être dans le cul-de-sac des Noirs. L'apôtre Suleau faisait aller en vain sa sonnette. « Quoi! « disait certain magistrat pour qui Mlle Contat a eu des « bontés, y pensez-vous de préférer M. Talma à Mlle Con- « tat? » Le pour et le contre s'échauffaient et allaient se battre. « Tant mieux! dit le sieur N..., qui était dans la cou- « lisse; s'il y a des épées tirées, nous serons les plus forts.... » Le patriote Dugazon, entendant ce propos, ne peut se contenir, il s'élance sur la scène et s'écrie : « Messieurs, je dé- « nonce toute la Comédie; il est faux que M. Talma ait trahi « la société; tout son crime est d'avoir dit qu'on pouvait « jouer *Charles IX.* » A ce dévouement héroïque de Dugazon pour un patriote opprimé, le tumulte devint si violent, qu'on fut obligé d'aller chercher M. le maire. » Arrivé là, Camille raconte comment l'autorité de Bailly et celle du conseil municipal furent méconnues par les comédiens en révolte. Puis : « Ordre affiché partout, continue-t-il, qui enjoint aux comédiens de jouer provisoirement avec M. Talma. Insurrection de la troupe contre la municipalité. Florence s'écrie qu'il veut plutôt être coupé en morceaux; Mlle Contat promet le secours du roi de Suède et de M. d'Artois; Mlle Raucourt jure de ne pas céder, même au drapeau rouge; Desessart menace de faire perdre à Thalie, par sa retraite, les pièces à gros ventre, et Naudet d'enlever à Melpomène les pièces à capuchon; Fleury et Grammont disent qu'on *les forcera de porter les clefs de leur salle au roi.* « Je vois bien, messieurs, « que vous ne voulez *traiter que de couronne à couronne*, » répond fort ingénieusement M. Bailly. Pour Dorival, il veut se battre avec Dugazon. « Apporte-moi, dit celui-ci, un pou- « voir de tes créanciers de te tuer, et tu es mort en dix mi- « nutes.... » Vous voyez bien, monsieur Pitt, que nos affaires avancent, que sur le terrain même des Cordeliers, et au Théâtre de la Nation, la contre-révolution est faite.... »

Ce curieux soulèvement des comédiens n'est pas le seul trait caractéristique de l'esprit du moment. Le parc de Versailles avait été abandonné aux *plaisirs* de Louis XVI, roi chasseur par excellence, sauf quelques parties qu'on avait bien voulu réserver au public. Il advint que, dans ces parties réservées, des coups de fusil furent tirés; et aussitôt les gardes-chasse de mettre le holà. Arrêté du Directoire du département condamnant les gardes-chasse. Déclaration de la municipalité de Versailles blâmant l'arrêté du Directoire et lui attribuant une prétendue insurrection de trois mille braconniers. Décret de l'Assemblée donnant tort au Directoire et raison à la municipalité. Longues clameurs de la presse patriote contre le décret. Il avait été demandé cependant par des hommes de la gauche, par Barère, par Charles Lameth. Raison de plus pour Marat d'éclater en invectives; il pouvait crier à la trahison : quelle bonne fortune! « O Lameth, voulez-vous nous faire oublier les Malouet, les Cazalès, les Maury, les Foucauld?... Quel nom plus que le vôtre mériterait d'être couvert d'opprobre? »

Il faut bien le dire : ce n'était pas seulement autour de l'Assemblée et à ses pieds qu'était le désordre : elle le portait dans son sein. Que d'étranges scènes! Tantôt, c'était Maury qui, à l'exemple du vicomte de Mirabeau, se mettait en devoir d'escalader les tribunes; tantôt c'était Cazalès qui, saisi d'une fureur insensée, s'élançait vers le président et lui montrait le poing, tandis que, d'un commun élan, mais au milieu d'un silence solennel, les membres de la majorité se découvraient, devant le président, couvert, en signe de douleur et de respect. *Mirabeau parle comme un scélérat et un assassin*, s'écria un jour, en pleine séance, un député nommé Guilhermy, emportement à peine croyable qui bouleversa l'Assemblée, et que le coupable dut expier par trente-six heures d'arrêt dans sa propre maison. Dans une autre circonstance, on vit le frère aîné de ce même Mirabeau, qu'on voulait rappeler à l'ordre pour deux démentis grossiers donnés à Robespierre, prendre possession de la tribune, en repousser brutalement ses adversaires, les traiter de lâches. On juge quels cris de rage furent poussés, quelle tempête éclata! Les uns voulaient qu'on bannît de l'Assemblée pendant toute la durée de la session l'auteur de l'outrage; les autres, qu'on lui imprimât la flétrissure d'une expulsion définitive et irrévocable; d'autres demandaient, avec une indulgence moqueuse et cruelle, qu'on ne lui permît pas de paraître aux séances *les après-dînées :* Menou, qui présidait, conclut à l'amnistier purement et simplement, attendu *qu'il n'était pas dans son sang-froid*, et n'avait pas cru par conséquent manquer à l'Assemblée.

Presque toujours, en France, il y a le point d'honneur du courage, au fond des querelles. Nous avons raconté comment Barnave, un jour, fut insulté par Cazalès, et quelles furent les suites : à leur tour, Mirabeau, Rœderer, Menou, Rabaut-Saint-Étienne, Bernard, Goffin, Charles Lameth se virent provoqués par des membres du côté droit, ligue de spadassins, disaient les patriotes indignés. C'était surtout aux Lameth, déserteurs de la noblesse, que s'adressait cette haine avide de meurtres. Le 11 novembre, un jeune officier de Mestre-de-Camp, Chauvigny de Blot, appelle Charles Lameth sous le vestibule de l'Assemblée, et d'une voix où grondait la menace : « C'est vous, monsieur, qui avez corrompu le régiment de Mestre-de-Camp, vous qui l'avez poussé à la révolte. J'ai eu l'honneur de servir dans ce corps, et je viens vous demander satisfaction. » Il s'agissait d'une affaire qui datait de loin : Charles Lameth répondit froidement : « Puisque vous avez attendu jusqu'à ce moment pour vous plaindre, vous pouvez bien attendre encore : je vous ajourne à la fin de la session. — Prenez garde! Je proclamerai partout que vous êtes un lâche. — Personne ne vous croira. »

Tel est le récit de Bertrand de Molleville; la plupart des journaux et écrits du temps assignent aux ressentiments du provocateur des motifs plus personnels, celui de sa candida-



MADEMOISELLE MARS

ture, que Lameth aurait combattue et fait échouer. Quoi qu'il en soit, ce Chauvigny de Blot n'était pas sans avoir appris son rôle sanglant; on sut, depuis, que chaque jour il s'exerçait au pistolet dans le jardin de Biré, son beau-père, et qu'il en était venu à placer, à cinquante pas de distance, une balle dans un écu de trois livres. Les amis de Charles Lameth le confirmèrent dans sa résolution; mais, quand il parut à l'Assemblée, mille brocards injurieux, partis du côté droit, l'assaillirent. Pour rester jusqu'au bout maître de lui-même, peut être aurait-il fallu qu'il se rappelât cette belle parole de son frère : *Je ferai toujours en sorte de me rendre digne de la calomnie.* A Lautrec, qui était boiteux et l'insultait, il ne répondit que par le geste de la pitié; mais Castries, qu'il avait accusé d'avoir mis un spadassin à sa poursuite, lui demandant raison, il accepta aussitôt l'offre d'un combat singulier. Ils se rendirent l'un et l'autre au Champ de Mars, accompagnés de leurs témoins. Castries présentait des pistolets : Lameth préféra l'épée, et le duel commença. Dans une lettre au comte de La Mark, Mirabeau en raconte ainsi le dénoûment : « Lameth ne pare jamais l'épée à la main; il fait coup pour coup, comptant sur sa taille et sa vitesse. La petite stature de Castries lui a sauvé le coup, qui a passé sur l'épaule, et Lameth a paré avec le bras un coup qui lui venait à la poitrine. Les tendons sont offensés, la gaîne en est déchirée; il avait hier de véritables convulsions. »

A cette nouvelle, tout Paris fut sur pied, et les faubourgs se mirent à pousser un rugissement formidable. Le bruit, activement répandu, que l'épée de Castries était empoisonnée, ajoutait à la fureur populaire. Les *Actes des apôtres* publièrent cette épigramme :

Sur un point important il est un grand débat.
De mons Castries, la lame de l'épée
Est-elle ou non empoisonnée?
J'affirme qu'elle l'est..., mais depuis le combat.

Seulement, ce qui excitait dans les uns une joie féroce, arrachait aux autres des cris de rage. Décidée à en finir avec la pratique des duels systématisée, la foule court à l'hôtel du vainqueur, pour le démolir de fond en comble. *Mais cette maison n'est pas à lui*, crie une voix. A ces mots le peuple change de dessein, et, voulant que sa vengeance tombe sur Castries seul, il entre dans l'hôtel, casse tout, brise tout : meubles, lits, glaces, tableaux. Mais voici un portrait du roi... « Arrêtez, dit un citoyen, le roi est inviolable. » Et le portrait, excepté de la proscription générale, est transporté respectueusement à l'Hôtel de Ville. Lafayette était arrivé sur son cheval blanc, mais fort tard, et souriant à demi à cette exécution populaire : « Il salua tout le monde avec beaucoup de grâce, raconte le journal de Prudhomme, après quoi il fit mettre la baïonnette au bout du fusil. » Le peuple, au reste, entendait que le premier voleur, découvert, serait pendu sur place, et, quand on se retira, chacun avait la veste déboutonnée, la poitrine nue et les poches retournées. Le soir, au Palais-Royal, un promeneur, qui se déclarait pour Castries, courut le risque d'être jeté dans le bassin : ce fut le dernier acte de violence né de l'irritation publique.

L'Assemblée, prévenue trop tard, reçut dans la soirée du lendemain, 13 novembre, une députation du bataillon de Bonne-Nouvelle, envoyée pour requérir un décret contre les duels. Or, comme on applaudissait Fromentin, l'orateur de la députation : « *Il n'y a*, s'écria Roye, député d'Angoulême, *il n'y a que des scélérats qui puissent applaudir.* » Violents murmures. A l'Abbaye! L'insulteur à l'Abbaye! Barnave veut que Roye soit arrêté séance tenante. Virieu, Foucauld se présentent successivement à la tribune pour le défendre. De son côté, Malouet avait demandé la parole, prêt à tonner contre les auteurs du pillage de l'hôtel de Castries; au moment où il allait parler, Mirabeau s'approche de lui, et, tout bas : « J'ai à provoquer les mêmes mesures que vous; cédez-moi la parole, je serai plus favorablement écouté. » Malouet se retire, et Mirabeau commence en ces termes : « Si au milieu de cette scène odieuse, dans la triste circonstance où nous nous trouvons, dans l'occasion déplorable qui l'a fait éclore.... » Ce début était tel assurément que le pouvait désirer la Cour; mais Mirabeau inspirait aux membres du côté droit une haine qu'ils ne surent ni modérer ni contenir. Là où il aurait dû s'attendre à trouver un appui, l'orateur ne trouva que l'injure. On lui lançait des regards furieux, on murmurait l'insulte à son oreille; sur ces mots de lui : « Si je pouvais me livrer à l'ironie, je répondrais au préopinant, » Foucauld l'interrompit : « M. de Mirabeau m'accable toujours d'ironies, il s'acharne sur moi; je demande.... » Irrité alors de l'accueil fait par les royalistes au défenseur d'une cause qui, en ce moment, était la leur, et changeant tout à coup de langage, Mirabeau reprocha violemment au côté droit de professer le mépris des décrets de l'Assemblée, de tourner en dérision la majesté des représentants du peuple, d'arborer la rébellion, et d'appeler cela des actes d'homme libre; puis, l'œil fixé sur Foucauld : « Voilà, monsieur, puisque vous n'aimez pas l'ironie, ce que le profond mépris que je dois à votre conduite et à vos discours m'ordonne de vous adresser. » Dans un inexprimable élan de colère, les royalistes se levèrent; on eut de la peine à en retenir plusieurs qui s'élançaient vers l'orateur, et le tumulte devint effroyable. Mirabeau est rappelé à l'ordre, mais c'en est fait : ce qu'il était venu flétrir, voilà que maintenant il l'exalte, ou du moins il l'excuse. Le peuple, qu'on avait entendu gronder autour de l'hôtel de Castries, et qui s'était emporté jusqu'à l'envahir, n'avait-il pas après tout honoré une vengeance qu'il croyait juste par aucun acte de modération? Ne s'était-il pas arrêté religieusement devant l'image du monarque? N'avait-il pas eu les égards les plus affectueux pour Mme de Castries, respectable par son âge, intéressante par son malheur? N'avait-il pas exigé, en se retirant, que chacun vidât ses poches, pour bien constater qu'aucune bassesse n'avait souillé son ressentiment?

Malouet ne pouvait revenir de sa surprise. Au sortir de la séance, il aborda Mirabeau, et, avec un mélange d'étonnement et d'indignation : « Est-ce ainsi, lui dit-il, que vous tenez votre parole? — J'en suis tout confus, répondit celui-ci, mais le moyen de marcher d'accord avec des hommes qui n'aspirent qu'à me voir pendu! »

A la Cour, l'attitude que Mirabeau venait de prendre parut étrange, inconcevable. C'était la seconde fois que, dans le tribun vénal et vendu, le révolutionnaire se retrouvait; peu de jours auparavant, le 21 octobre, il avait mis une véhémence extraordinaire à appuyer et il avait fait adopter la conclusion d'un rapport qui demandait la substitution du pavillon tricolore au pavillon blanc à bord des vaisseaux de l'Etat : était-ce ainsi que Mirabeau tenait son marché? le 15 novembre, l'archevêque de Toulouse écrivait tristement au comte de La Marck, en se plaignant de Mirabeau : « Comment voulez-vous que la confiance, si nécessaire dans les circonstances où nous sommes, puisse naître après des écarts pareils à celui d'avant-hier? »

Mirabeau, réduit à se justifier, fit passer à la Cour une note dans laquelle il disait : « J'apprends qu'il faut que j'explique ma conduite dans une journée où j'ai cru montrer

quelque habileté.... Il faut dissimuler quand on veut suppléer à la force par l'habileté, comme on est obligé de louvoyer dans une tempête. Voilà un de mes principes, et purement fondé sur l'observation des choses humaines, puisqu'il est entièrement opposé à mon caractère naturel.... Il y a deux choses dans mon discours : un portrait très-sévère du désordre qui règne dans l'Assemblée, et un tableau très-indulgent de la conduite du peuple. Avec plus de piété filiale, j'aurais jeté mon manteau sur une mère dans l'ivresse, et je l'ai montrée, au contraire, à tous les regards. C'est sous ce rapport que je méritais d'être rappelé à l'ordre. Quelques scènes de cette espèce achèveraient de ruiner le crédit de l'Assemblée nationale, et si l'art de les faire remarquer est une innocente perfidie, ce n'est pas aux yeux de la Cour qu'elle peut me rendre suspect. Mon second tableau n'est pas plus dangereux. Parmi les traits que j'ai choisis, non pour justifier, mais pour excuser le peuple, ce que j'ai fait le plus remarquer, c'est ce respect religieux pour le portrait du roi, auquel même des séditieux ont donné une garde d'honneur. Dans un moment où toute la haine d'une grande nation contre les ministres se change en calomnies contre la Cour, il est plus essentiel qu'on ne pense d'apprendre aux provinces qu'ici, même dans son insurrection, le peuple ne confond pas ses ennemis avec le monarque. Les Jacobins, à coup sûr, auraient retranché ce trait-là de mon discours. »

Voilà par quelles raisons, tirées des prétendus avantages d'une hypocrisie vulgaire, Mirabeau était condamné à couvrir le scandale de ses inconséquences! Mais l'œil du public ne pénétrait pas au fond de tous ces mystères; Mirabeau retenait sa popularité, à force de génie, et le soir même du jour où il écrivait la note honteuse qu'on vient de lire, le peuple trompé lui faisait, à la représentation de *Brutus*, un accueil qui ressemblait à un triomphe.

Quant à Charles Lameth, sa blessure, qui heureusement n'était pas mortelle, lui valut mille marques d'intérêt par où l'esprit public se révélait d'une manière vraiment saisissante. Plusieurs bataillons de l'armée parisienne lui envoyèrent des députés qui, par la bouche de l'un d'eux, s'exprimèrent en ces termes : « Brave Lameth, nos camarades nous députent vers toi pour te témoigner l'intérêt qu'ils prennent à ta santé. *Ils eussent gémi de ta victoire*, juge combien ils déplorent ton malheur! » Les Amis de la Constitution, de Cherbourg, lui écrivirent : « Tous les patriotes sont atteints de ta blessure. Voilà le premier chagrin que tu leur causes : nous comptons assez sur ta reconnaissance pour croire que ce sera le dernier. »

Le récit de la crise ministérielle qui déjà durait depuis deux mois et qui eut alors son dénoûment complétera le tableau de tant d'agitations. Presque aussitôt après le massacre de Nancy, le peuple avait commencé à pousser contre les ministres un cri vengeur. A la voix des clubs, on avait vu un rassemblement, qu'on évaluait à plus de cinquante mille hommes, se porter sur l'Assemblée, pour obtenir d'elle l'expulsion du ministère; La Tour du Pin avait été personnellement mis en danger et contraint de chercher refuge chez une dame du faubourg Saint-Germain : la fermentation était terrible. Arriva sur ces entrefaites la nouvelle des troubles de Brest, dont il a été parlé plus haut, et les révolutionnaires de l'Assemblée, pactisant avec les colères de la place publique, résolurent de profiter de l'occasion pour dénoncer les ministres comme les seuls et véritables auteurs du vaste désordre auquel le royaume était en proie. La Cour eut vent de ce dessein avant son accomplissement : quel parti prendrait-elle, quand le renvoi des ministres lui serait demandé à la fois par un décret de l'Assemblée et par les clameurs de la multitude? Bergasse, secrètement consulté, répondit qu'il fallait céder de manière à paraître sous l'oppression, et inviter l'Assemblée à composer elle-même le ministère nouveau, ce qui rejetterait sur elle la responsabilité du choix et ne tarderait pas à la compromettre aux yeux de l'opinion. Bergasse ne s'en tint pas à ce conseil artificieux : de sa propre main, il rédigea dans le sens indiqué un projet de discours qu'il fit remettre à Louis XVI. Immense fut le dépit de Mirabeau, lorsque, par des moyens qui sont restés un mystère, il sut, à n'en pas douter, qu'il y avait auprès du roi un autre conseiller occulte, un autre confident que lui, et que ce confident, ce conseiller...., c'était Bergasse! Il écrivit au comte de La Marck une lettre *ab irato*, laquelle commençait par ces mots : POUR VOUS SEUL! Il s'y plaignait avec amertume du *royal bétail* : « C'est donc, s'écriait-il, — par allusion à certaines croyances de Bergasse, grand partisan de Mesmer, — c'est donc sur le trépied de l'illuminisme qu'ils vont chercher un remède à leurs maux!... O démence! » Et à cette lettre il joignait sa *trente-troisième note pour la Cour*. On y lit : « Le refus que fera le roi de nommer forcera, disent-ils, l'Assemblée de choisir elle-même, d'exercer tous les pouvoirs, de dévoiler son despotisme. Non, l'Assemblée ne nommera point; elle invitera d'abord le roi à remplir les devoirs de sa haute magistrature.... Sur un second refus, elle ordonnera de nommer. Sur un troisième refus.... Je frémis d'y penser; mais qui dira la vérité si j'ai la faiblesse de la cacher? — Sur un troisième refus, elle ne laissera que l'alternative d'abdiquer ou d'obéir! » En conséquence, ce que Mirabeau conseillait à la Cour, lui, c'était de prévenir le décret de renvoi, en exigeant tout de suite la démission des ministres, en l'acceptant, en la faisant notifier, et de former le nouveau ministère de manière que Lafayette ne pût pas le regarder comme à lui. Il faut, ajoutait-il, « que les Jacobins adoptent et soutiennent ce nouveau ministère, et qu'il puisse s'entendre avec ceux à qui le roi veut bien accorder quelque confiance. »

C'était le 18 octobre que Mirabeau écrivait cela, et, le lendemain, Menou, au nom des Comités diplomatique, colonial, militaire et de la marine, venait demander le renvoi des ministres. Cazalès se leva aussitôt pour combattre la proposition comme attentatoire à la prérogative royale. Il fut admirable d'éloquence :

« Si j'eusse pu vaincre, dit-il, l'extrême répugnance qu'éprouve un galant homme à attaquer des ministres sans considération et sans autorité, je me serais porté leur accusateur. Je les aurais accusés d'avoir trahi l'autorité royale dont ils sont dépositaires : c'est un crime de lèse-nation; car cette autorité défend les peuples du despostisme des assemblées nationales, comme les assemblées nationales défendent les peuples du despotisme des rois. J'aurais accusé votre fugitif Necker de s'être constamment tenu derrière la toile, quand son devoir l'appelait à jouer un rôle honorable et périlleux...; j'aurais accusé le ministre de la guerre d'avoir donné des congés à tous les officiers qui en ont demandé, d'avoir souffert qu'ils quittassent leurs régiments, de n'avoir pas fait juger et noter d'infamie ceux qui abandonneraient leur poste parce qu'il était difficile et dangereux, et d'être, par là, la cause principale des insurrections qui ont éclaté dans l'armée; j'aurais accusé le ministre des provinces d'avoir souffert que les ordres du roi fussent désobéis, de n'avoir pas employé toute la force publique pour en assurer l'exécution, sauf à répondre sur sa tête de la légitimité de ses ordres; je les aurais accusés tous d'avoir donné au

roi les plus lâches conseils.... Les mesures violentes, les principes exagérés sont des suites de la faillibilité de l'esprit humain : les actions peuvent être atroces et les intentions pures; mais comment excuser ces âmes froides et viles que n'échauffa jamais le saint amour de la patrie; ces âmes concentrées dans l'abjection du moi personnel, s'isolant de la chose publique, parce que la chose publique est en danger; gardant une neutralité honteuse quand les plus grands intérêts se balancent, et courant se cacher lâchement lorsque des méchants s'agitent?... Pendant les longues convulsions dont l'Angleterre fut agitée sous le règne de l'infortuné Charles Ier, Strafford, dont les talents égalaient les vertus, périt sur un échafaud; mais l'Angleterre pleura sur sa tombe, mais l'Europe entière admira sa vertu, et son nom est devenu l'objet du culte de ses concitoyens. Voilà l'exemple que des ministres fidèles auraient dû suivre. S'ils ne se sentent pas le courage de périr ou de soutenir la monarchie ébranlée..., qu'ils fuient! Strafford mourut. Eh! n'est-il pas mort aussi ce ministre qui lâchement abandonna la France aux maux qu'il avait suscités? Son nom n'est-il pas effacé de la liste des vivants? N'éprouve-t-il pas le supplice de se survivre à lui-même et de ne laisser à l'histoire que le souvenir de son opprobre? Quant aux serviles compagnons de ses travaux et de sa honte, objets présents de votre délibération, ne peut-on pas leur appliquer ce vers du Tasse :

Ils allaient encore, mais ils étaient morts?

Cazalès soutint ensuite que la proposition était de nature à ébranler les principes constitutifs de la monarchie; que l'envahissement de la puissance exécutive par le pouvoir législatif conduisait droit à un despotisme intolérable; qu'il n'y avait point d'exemple, dans l'histoire, d'un ministre renvoyé sur le vœu d'un parlement; que, lors de la grande lutte entre Charles Ier et les Communes d'Angleterre, celles-ci, qui osèrent presque tout, et même tuer le roi, n'osèrent pas lui forcer la main dans le choix de ses conseillers; que si l'on voulait renverser les ministres, il fallait au moins articuler contre eux des accusations précises, toute accusation vague étant une invention de tyran; que, si c'était à la royauté qu'on visait, les vrais amis de la monarchie savaient ce qui, dans ce cas, leur restait à faire : se ranger autour du trône et s'ensevelir sous ses ruines.

Le débat fut vif, mais les paroles de Cazalès s'étaient imprimées dans les âmes en traits de feu. Dans la séance du 20 octobre, la proposition de Beaumets, qui demandait en faveur de Montmorin, ministre des affaires étrangères, une exception sympathique, fut favorablement accueillie par plusieurs membres, et la motion de Menou, qui concluait au renvoi des ministres, fut rejetée, à la majorité de 405 voix contre 340.

Huit jours après, le comte de la Luzerne, ministre de la marine, donnait sa démission. Il fut remplacé par Fleurieu.

La Luzerne passait pour avoir le goût des lettres; on lui attribuait une traduction de la *Retraite des Dix mille*, de Xénophon; mais il ne possédait aucune des qualités ni des connaissances que son poste exigeait. En outre, on l'accusait d'avoir administré Saint-Domingue, dont il avait été gouverneur pendant deux ans, avec beaucoup de dureté, d'arbitraire et d'insolence.

Sa retraite ne fit qu'encourager les clubs à désirer davantage. Le 10 novembre, Bailly, après deux refus, se vit forcé de conduire à la barre de l'Assemblée une députation chargée de présenter, au nom des quarante-huit sections, une adresse qui requérait l'expulsion des ministres, et l'organisation d'une haute cour nationale pour les juger. Cette adresse fut lue par le redoutable Danton. Le président répondit d'une manière vague; mais la démarche se trouva si décisive, qu'elle entraîna presque immédiatement la dislocation du ministère. Le 16, la Tour-du-Pin céda la direction de la guerre à Duportail, et, le 20, Champion de Cicé remit les sceaux à Duport-du-Tertre; de sorte qu'il ne restait plus, de l'ancien cabinet, que Saint-Priest à l'intérieur, et Montmorin aux affaires étrangères. Pour ce qui est du trésor public, c'était l'Assemblée, on l'a vu, qui en avait pris la direction, et Necker n'avait d'autre successeur que le premier commis Dufresne.

Le maintien de Saint-Priest fut le seul regret mêlé à l'expression de la joie publique. Contre Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, les griefs étaient nombreux; on lui reprochait d'avoir frauduleusement retardé la publication de certains décrets révolutionnaires, d'avoir altéré le texte de plusieurs autres, d'avoir choisi pour commissaires du roi des hommes ouvertement hostiles au régime nouveau, et, entre autres, ce Boucher d'Argis que Marat avait su rendre si odieux à la capitale : sa chute fut donc saluée par un long cri d'allégresse, et chacun répéta cette belle parole d'un membre de l'Assemblée : *Que la loi reste, et que M. le garde des sceaux passe.* On ne fut pas non plus sans se réjouir de la retraite de la Tour-du-Pin, contre qui le sang des soldats de Châteauvieux criait vengeance.

Aussi bien, les nouveaux ministres éveillaient dans tous les cœurs un sentiment de patriotique espoir. Fleurieu s'était adonné d'une manière spéciale à l'étude du gouvernement des mers, et si ses convictions politiques n'avaient pas jeté grand éclat, au moins pouvait-on compter qu'à la tête du département de la marine, il déploierait les connaissances requises.

Duportail, qui commandait les troupes de Normandie quand on l'appela au ministère de la guerre, avait combattu avec distinction pour l'indépendance de l'Amérique. Son premier acte fut d'assembler les commis du bureau de la guerre et de leur dire : « J'aime la Révolution. Mes principes, d'accord avec mon devoir, me portent à la soutenir avec autant de persévérance que de courage, et je vous déclare que, si tous ceux qui travaillent sous mes ordres ne sont pas animés du même zèle, ils peuvent se retirer. »

Quant à Duport-du-Tertre, dont Mirabeau caractérisait l'avénement en ces termes : « Voilà donc Duport-du-Tertre aux sceaux, c'est-à-dire M Cassandre au lieu de Crispin, » la vérité est que sa présence aux affaires excita une sorte d'enthousiasme qui déconcerta jusqu'aux défiances de Marat. C'était un homme fort simple, fort modeste, d'une fortune bornée, d'une droiture reconnue. Avocat d'abord, puis substitut du procureur de la Commune, il lui était arrivé, bonheur rare dans un temps où l'opinion se montrait si ombrageuse, d'exercer des fonctions de police sans donner lieu à une seule plainte. Il habitait un quatrième étage. Quelqu'un lui ayant dit : « Je croyais que vous demeuriez au troisième, » il répondit : « J'occupe l'appartement au-dessus de mon tailleur. » Sa modestie et son intégrité charmèrent. Le Conseil général de la Commune de Paris venait de nommer, pour l'aller complimenter, une députation composée de quatre membres de la municipalité et de huit notables, lorsqu'on l'annonça lui-même. Il entra au milieu des applaudissements, et prononça, en remettant son écharpe de substitut, des paroles si touchantes, que, sur la motion de Cahier de Gerville, il fut embrassé par tous les assistants.

La Révolution et le pouvoir allaient-ils donc faire alliance? Allait-on assister enfin à ce noble spectacle de l'ordre dans la liberté? Hélas! non. Car la société était en gestation de son avenir; et si l'anarchie inséparable de ces sortes de labeurs vous scandalise, demandez donc à la nature pourquoi il lui a plu d'associer la douleur au sublime effort de l'enfantement! Bientôt, bientôt, sur cette scène de la Révolution, devenue plus orageuse que jamais, Saint-Just apparaîtra, et, à la lueur des éclairs, au bruit de la foudre, il dira ce mot profond : L'homme pleure en naissant!



MOLÉ MADEMOISELLE CONTAT

CHAPITRE V

LES CLUBS

Au-dessus de cette agitation immense flottaient, comme autant de navires sur un océan furieux, les clubs, et, en première ligne, celui des Jacobins.

Dans notre Versailles d'aujourd'hui, dans cette ville de la solitude et du silence, on montre aux étrangers, comme une merveille des âges éteints, un édifice appelé, depuis Louis XIV, le *Reposoir*. C'est un temple, un temple protestant, c'est-à-dire consacré à la prédication de ce culte austère, qui commença par être une révolte. Oh! si quelque puissant mortel, doué du don de prophétie, eût pénétré dans ce lieu sombre, vers la fin de 1789, avant les fatidiques

journées d'octobre, quel tressaillement il aurait éprouvé, en trouvant là, émus d'un même désir, animés d'un même enthousiasme, assis côte à côte et la main dans la main, ceux qui furent, un peu plus tard, les constitutionnels, les Girondins, les Montagnards, les sans-culottes, les thermidoriens, les philanthropes; ceux qui tour à tour, et l'un contre l'autre, disposèrent de la hache du bourreau : Mounier et Pétion, Sieyès et Volney, Barnave et Barère, Camus, Rewbel, Laréveillère-Lépaux, Buzot, Robespierre, Vadier, Boissy d'Anglas, Talleyrand! Mais, chose non moins saisissante, ceci est un club fondé par les députés de Bretagne, pour rendre plus énergique contre le régime ancien l'action de l'Assemblée nationale, pour en finir plus vite avec les priviléges de naissance, avec les titres, avec la noblesse, et voilà que dans ce *Comité breton* qui va être et restera pour l'histoire le *Club des Jacobins*, les gentilshommes se pressent en foule! Quel Dieu juste ou quel démon railleur pousse donc là, pêle-mêle, avec tant de plébéiens ombrageux et tant de philosophes irrités, le duc d'Orléans, le duc de la Rochefoucauld, Mathieu de Montmorency, le vicomte de Noailles, le marquis de Jaucourt, Biron, de Broglie, d'Aiguillon, Castellane, et les deux Lameth, et Lafayette et Mirabeau?

Nous avons déjà dit que, transporté à Paris, quand le peuple y eut conduit le roi fait prisonnier, le *Comité breton* loua aux frères prêcheurs dominicains une salle du couvent qu'ils possédaient, s'y installa, admit de simples citoyens à prendre place sur ses bancs, primitivement réservés aux seuls membres de l'Assemblée nationale, et adopta le nom de *Société des amis de la Constitution*.

Nom pacifique et légal s'il en fut, et indiquant un but très à portée! De quoi s'agissait-il, en effet? De bouleverser la France, de faire trembler le monde sur ses vieux fondements? Non : discuter d'avance les questions à décider dans l'Assemblée, travailler à l'établissement de la Constitution, et correspondre avec des sociétés de même nature, à supposer qu'il s'en formât d'autres..., l'ambition des fondateurs n'allait pas au delà. Mais quelle révolution n'a pas ses effets de mirage, et ses horizons qui reculent, qui reculent indéfiniment à mesure qu'on avance?

Plusieurs projets de règlement avaient été proposés, votés en partie; voici celui auquel on s'arrêta définitivement :

Il y eut un président, un vice-président, quatre secrétaires, douze inspecteurs, quatre censeurs, huit commissaires-introducteurs, un trésorier, un archiviste. — Le gouvernement du club fut divisé en cinq comités : de *présentation*, de *correspondance*, d'*administration*, de *rapports*, de *surveillance;* on convint qu'ils seraient renouvelés tous les trois mois. — Les nominations avaient lieu par la voie élective. — Tout candidat dut être présenté par un membre de la Société et appuyé par deux autres membres ayant au moins un an de domicile dans la ville. La peine d'exclusion était suspendue sur quiconque aurait présenté un candidat sans le bien connaître. Il fallait que les demandes en admission fussent écrites. Les noms des candidats étant affichés dans la salle, les membres opposants n'avaient qu'à faire une croix à côté du nom qu'ils voulaient écarter, mais ils étaient tenus de donner leurs motifs, dans la huitaine, au comité de présentation, faute de quoi on passait outre. L'admission du candidat une fois prononcée, il était conduit à la tribune, accompagné de ses introducteurs, et on lui lisait la formule suivante à laquelle il devait adhérer : « Je jure de vivre libre ou de mourir, de rester fidèle aux principes de la Constitution, d'obéir aux lois, de les faire respecter, de concourir de tout mon pouvoir à leur perfection, de me conformer aux usages et règlements de la Société. » Indépendamment des frais de réception, fixés à 12 livres, chaque membre avait à payer annuellement 24 livres, aux époques des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, le tout pour faire face non-seulement aux dépenses intérieures, mais encore à l'impression des circulaires ou à la publication des pamphlets que les circonstances pouvaient rendre nécessaires. Qui ne payait pas se voyait exclus. — L'impulsion à donner aux sociétés affiliées regardait plus particulièrement le *comité de correspondance*, et comme ses fonctions demandaient beaucoup d'activité, il ne se composait pas de moins de dix-huit membres. Les séances se tenaient le soir. Elles n'avaient eu lieu d'abord que trois fois par semaine, mais elles furent bientôt quotidiennes, la vie du peuple étant devenue haletante, et la Révolution n'ayant pas le temps d'attendre.

Telle était l'organisation intérieure du Club des Jacobins. Quant à ses principes, il importe de ne point confondre, pour en bien juger, la période qui précéda la scission dont nous allons parler et celle qui la suivit. Jusque vers le milieu de l'année 1790, rien de plus vague que la doctrine des Jacobins, réunis en club. Le préambule de leur premier projet de règlement contient les mots *amour de l'égalité*, *respect du droit des hommes*, *défense des faibles*. Mais comment l'égalité doit-elle être entendue? Jusqu'où s'étend le droit des hommes? Les pauvres sont-ils des faibles dont il faille prendre la défense, et de quelle manière, et contre qui? Sur tout cela, le préambule est muet. Seulement on y trouve cette phrase d'une profondeur suspecte : *les institutions contraires à la nature ont besoin d'être soutenues par des lois profondément combinées*.

Le 9 janvier 1790, un journal très-répandu dans le peuple, *l'Observateur*, disait : « Il existe à Paris, depuis un mois, deux associations libres, dont l'une s'occupe sans relâche du bonheur de la nation, et l'autre du bien-être de quelques particuliers. La première, fondée par les députés de Bretagne, se rassemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré; la seconde, formée par des évêques et de gros bénéficiers, se rassemble aux Grands-Augustins. Les bons citoyens craignent l'Augustine, les mauvais ont peur de la Jacobine. »

C'étaient Malouet et quelques-uns de ses amis qui, effrayés des tendances du Club des Jacobins, quelque indécises qu'elles fussent encore, avaient voulu lui opposer une société rivale. Mais entre deux forces qu'un destin inexorable poussait à s'entre-choquer avec fureur, un pareil club ne pouvait qu'être écrasé. Décriés au couvent des Grands-Augustins sous le nom de *modérés*, les membres de cette réunion hermaphrodite allèrent achever à la Chaussée-d'Antin, sous le nom d'*Impartiaux*, leur inutile carrière. Ils avaient lancé un journal qui, leur ayant survécu, marqua moins comme leur organe que comme leur testament.

A cette tentative téméraire une autre succéda qui n'eut pas un meilleur succès. A la suite de la fameuse motion de dom Gerle, le côté droit s'étant avisé d'ouvrir, aux Capucins, une sorte d'enseignement public, le peuple s'y rendit en foule, mais pour huer les orateurs. Et ce ne fut pas tout. La presse se mettant de la partie, les malheureux sociétaires furent accablés de railleries en prose et en vers.

Cette assemblée des Capucins n'était pas née viable : elle ne tarda pas à se disperser au milieu des huées. Il en fut de même du *Club Français;* car à l'égard de toutes ces réunions aristocratiques, le peuple se montrait impitoyable, et, comme il n'arrive que trop souvent, se faisait tyran pour être libre.

« Le peuple, racontait *l'Observateur* au mois de mai 1790, a déniché un club d'aristocrates qui se tenait rue Royale, butte Saint-Roch.... C'est un rendez-vous de financiers, de robins et de prêtres qu'assemble l'espoir d'une contre-révolution. Une dame de Level leur loue le premier et le second étages de sa maison, à raison de mille écus par mois.... Pendant toute cette semaine, il a tenu ses conciliabules au milieu des sifflets et des huées, et ayant toujours une garde nombreuse à l'entour de la maison. « Voilà des aristocrates qui en gardent d'autres, » disait la foule.... Bailly se rendit là jeudi, et assura au peuple, ce qui ne le contenta point, que cette assemblée n'avait aucun mauvais dessein. Le lendemain, une ordonnance qui l'autorisait fut affichée.... Mais, dans la soirée même, on y courut.... Le traiteur qui apportait à manger fut repoussé et forcé de retourner sur ses pas. L'abbé Maury, la veille, avait craché sur le peuple, du haut d'une croisée : il fut conspué à son tour. Le gros Mirabeau tira ses pistolets. » Bref, pour empêcher les choses de tourner au tragique, il ne fallut pas moins qu'une interdiction formelle de la police au *Club Français* de continuer ses séances.

C'est ainsi que les Jacobins allaient à exercer, sur la place publique, un pouvoir sans contre-poids. Mais eux-mêmes, ils se divisèrent. Les hommes qui, comme Lafayette, Bailly, le Chapelier, Sieyès, la Rochefoucauld, voulaient une constitution monarchique, un régime bourgeois, et rien de plus, ne tardèrent pas à s'inquiéter des paroles hardies qui s'échappaient des lèvres de Pétion, d'Antoine, de Salle, de Dumetz; ils aperçurent tout à coup, ainsi qu'un fantôme qui s'allonge dans l'ombre, une figure grandie.... celle de Robespierre, de Robespierre laissant déjà deviner dans les plis de son front d'étranges pensées, et la peur les prit. Ce n'étaient pourtant encore, dans les premiers mois de 1790, ni Pétion ni Robespierre qui primaient aux Jacobins : les dominateurs du moment, les meneurs souverains, c'étaient les deux Lameth, c'était le grave Duport, c'était le brillant Barnave. Mais, même en de telles mains, un sceptre, et celui-là était plus réel que l'autre!... blessait les regards de Sieyès et de Mirabeau, esprits orgueilleux. Un schisme était donc inévitable : il éclata au mois d'avril 1790. Le 12, les schismatiques « vinrent s'installer pompeusement, raconte Ferrières, dans un superbe appartement du Palais-Royal, avec tout le fracas propre à attirer et à frapper la multitude. » Rien ne manquait au *Club de* 89 de ce qui pouvait lui donner de l'éclat; il compta dans son sein d'opulents financiers; il fit, parmi les académiciens et les philosophes, d'aimables recrues; il put écrire dans son livre d'or les noms de Condorcet et de Clavière, de Marmontel et de Chamfort. Là, bientôt, les fleurs, la musique, les vins exquis furent sommés de rendre la politique charmante. Après le dîner, toujours très-somptueux, on s'étalait sur les balcons, on se plaisait à respirer l'encens de la faveur populaire mêlé à l'air embaumé du soir dans les jardins. Et pendant ce temps, pressés dans leur noir couvent de la rue Saint-Honoré, les Jacobins purs, les vrais Jacobins, s'occupaient, à la lueur de quelques tristes flambeaux, des moyens de pousser la révolution en avant.

Ce n'était pas évidemment au club nouveau qu'un semblable contraste pouvait profiter. La popularité s'use vite, mais combien plus vite quand elle n'est que de la curiosité! La foule que, pendant quelques jours, les clubistes attirèrent sous les fenêtres de leurs salons étincelants, put satisfaire leur vanité, mais elle ne servit pas leur puissance; et tandis que les dames de la Halle allaient au Club de 89 complimenter le bon Bailly, et le brave Lafayette, et le Breton le Chapelier, si digne d'être Parisien, et enfin *notre comte de Mirabeau*, tout ce qu'il y avait de sérieux dans le peuple stationnait aux portes de la vieille salle jacobine, attendant les oracles qui sortiraient de cet antre des sibylles.

Et cet instinct du peuple ne le trompait pas. Car, peu de temps après leur fastueuse installation, on vit ceux des clubistes de 89 qui faisaient partie de l'Assemblée, voter avec les *noirs* dans plusieurs circonstances graves, et, par leurs alliances capricieuses avec le côté droit, fournir plus d'une fois à la contre-révolution un triomphe inespéré.

Il faut bien croire aussi qu'à tout leur étalage de luxe les schismatiques du Palais-Royal joignaient beaucoup de corruption, puisque Sieyès un des leurs pourtant, leur dit un jour dans un accès de vertueuse brutalité : « A l'exception de deux ou trois Jacobins que j'ai en horreur, j'aime tous les membres de cette société, et, à l'exception d'une douzaine de membres que j'aime parmi vous, je vous méprise tous. »

Il y eut entre les deux clubs diverses tentatives de rapprochement. Lafayette s'y employa, mais sans succès. Trop habile pour affronter le péril d'une rupture complète, Mirabeau, en se donnant au Palais-Royal, n'avait eu garde de rompre d'une manière définitive avec la rue Saint-Honoré. On le craignait assez pour le rechercher, et lui, sentant sa force, mais ne se souciant pas de la compromettre, il mettait à pencher, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, un véritable art de coquette.

Cependant les clubistes de 89 ne se contentaient pas de faire une guerre sourde à leurs aînés. Dans un journal qu'ils présentaient comme les *Mémoires du club* et que rédigeait André Chénier, le frère de l'auteur de *Charles IX*, ils parlèrent, sans trop adoucir la crudité de leurs allusions, « de perturbateurs, de brouillons faméliques, d'hommes par qui il valait mieux être pendu que loué. » Et cela, parce qu'aux Jacobins, Bailly, Sieyès, Lafayette ne jouissaient pas du privilége de l'inviolabilité. Camille Desmoulins répliqua, et rudement : « Maudit soit, s'écriait-il sur le ton du regret, l'hérésiarque qui a fondé 89! » Mais, sur le ton du triomphe, il ajoutait : « Le schisme, qui d'abord nous avait si fort affaiblis, paraît aujourd'hui n'avoir que nettoyé l'aire et séparé l'ivraie du bon grain. »

La vérité est que, à l'époque où Camille Desmoulins écrivait ces lignes, le Club des Jacobins rayonnait déjà sur la France entière, et se trouvait avoir affilié cent quarante villes. D'un autre côté, la scission était loin de lui avoir enlevé tout son personnel littéraire ou aristocratique.

D'une liste publiée le 21 décembre 1790, par ordre de la Société, et au bas de laquelle on lit la signature de Mirabeau comme président, celles de Feydel, de Villars, de Verchère, d'Alexandre Beauharnais comme secrétaires, de cette liste il résulte que le nombre des membres s'élevait alors à onze cent vingt, lesquels représentaient :

La noblesse, par de Broglie, de Beauharnais, d'Aiguillon, de Noailles, Alexandre et Charles Lameth;

Le peuple, par le boucher Legendre et le menuisier Duplay;

Le journalisme, par Carra, Gorsas, Camille Desmoulins, Fréron, Fabre d'Églantine;

La littérature, par Joseph Chénier, Choderlos de Laclos, Dulaure, Laharpe, le bibliothécaire Van Praët;

Le barreau, par Duport et Robespierre;

La médecine, par Cabanis;

Le théâtre, par Talma;

Les arts, par David, Gérard et Gros;

L'Église, par l'abbé Grégoire;

La banque, par Laborde de Méréville;

La philosophie sceptique du dix-huitième siècle, par Naigeon;

Le cosmopolitisme moderne, par Clootz.

Dans ce curieux assemblage de noms, que celui de Lafayette manque, c'est tout simple, mais on s'étonne de n'y trouver, — quoiqu'ils aient toujours porté aux yeux du peuple le titre de Jacobins, — ni Fauchet, ni Danton, ni Marat. En revanche, le futur roi des Français, Louis-Philippe, y figure, sous le nom de *Chartres*.

Rien de plus singulier à la fois et de plus caractéristique que sa vie de Jacobin, racontée par lui-même. Le 2 novembre 1790, il est reçu membre de la Société, on l'applaudit, et il témoigne sa reconnaissance de l'accueil qu'on veut bien lui faire, assurant qu'il ne s'écartera jamais des devoirs sacrés de bon patriote. — Le lendemain, on le nomme membre du *comité des présentations*. — Quelques jours après, il est élu censeur, c'est-à-dire, comme il le fait observer dans son journal, revêtu des fonctions d'huissier. — Le 11, après avoir *endossé* les citoyens Lebrun, Commégras et Brichard, il fait ajourner l'admission d'un candidat intéressé dans la *Gazette générale*, « qui est très-aristocrate. » — Le 23, on lui donne à faire le résumé de plusieurs lettres arrivées de la province. — Le 3 décembre, Bonne Carrère ayant lu un projet de règlement qui porte qu'à moins d'un cas particulier, nul ne pourra être admis avant l'âge de vingt et un ans, il demande, lui, que l'âge soit fixé à dix-huit, attendu que le Club des Jacobins est une école dans laquelle il importe que les jeunes gens soient admis de bonne heure. Ses raisons n'étant pas jugées suffisantes, il insiste et fait observer que, si son amendement ne passe point, son frère, qui désire ardemment entrer dans la Société, sera rejeté bien loin. Mais un membre le rassure, en lui disant que quand on a reçu une éducation comme celle que reçoivent les princes, on est dans le cas des exceptions. Et il se trouve que cet appréciateur délié de l'éducation qu'on donne dans les palais est Collot d'Herbois! — Le 24 décembre, grande panique au Club. Carra vient annoncer que, dans les caves des Jacobins, on a mis de la poudre pour les faire sauter. Aussitôt trois commissaires sont désignés, parmi lesquels le jeune prince. Le voilà donc occupé à visiter les caves, où, fort heureusement, il n'y avait que du vin, etc.... etc....

C'est une chose dont on devrait fort se défier et dont on ne se défie jamais, que l'histoire des vaincus écrite par les vainqueurs : grâce aux écrits répandus sur le Jacobinisme, après sa chute, le mot *Jacobin* est resté comme l'expression de tous les désordres et de toutes les aberrations que peut traîner à sa suite une démagogie en délire. Il est cependant certain que l'esprit de cette société fameuse, — du moins pendant une longue partie de son existence, — répondait à une idée entièrement et même diamétralement contraire à celle qu'on a coutume aujourd'hui de s'en faire. Ce qui est vrai, c'est que jusqu'à une époque très-avancée de la Révolution, la Société des Jacobins fut une société, avant tout, *politique*. La haine des inégalités conventionnelles d'autrefois, des croyances raides, une sorte de fanatisme calculé, l'intolérance au profit des nouveautés hardies, le goût de la domination, et au fond l'amour de la règle, voilà, quoi qu'on ait dit, de quels traits se composa l'esprit jacobin. Le véritable Jacobin fut quelque chose de puissant, d'original et de sombre, qui tenait le milieu entre l'agitateur et l'homme d'État, entre le protestant et le moine, entre l'inquisiteur et le tribun. De là cette vigilance farouche transformée en vertu, cet espionnage mis au rang des procédés patriotiques, et cette manie de dénonciations qui commença par faire rire et finit par faire trembler :

Je dénonce l'Allemagne,
Le Portugal et l'Espagne,
Le Mexique et la Champagne,
La Limagne et le Pérou.
Je dénonce l'Italie,
L'Afrique et la Barbarie,
L'Angleterre et la Russie,
Sans même excepter Moscou.

Une société semblable pouvait-elle appartenir longtemps à l'influence du léger Barnave et des Lameth? Évidemment non. Le seul homme qui fût propre à la personnifier, c'était Robespierre. Aussi ne fut-elle pas longtemps sans se donner à lui.

D'un autre côté, on comprend combien devaient se sentir mal à l'aise dans un club essentiellement organisateur et formaliste les natures indépendantes comme Camille Desmoulins, ou fougueuses comme Danton, ou sauvages comme Marat. Pour de tels hommes, l'atmosphère, aux Jacobins, était trop lourde; ils y manquaient d'air. A leurs libres allures, à leurs tendances négatives et destructives, à leur génie indompté, il fallait une association très-élastique, une association qui n'en fût pas une en quelque sorte. Et c'est justement là ce qui donna naissance au Club des Cordeliers.

Le Club des Cordeliers s'établit dans la chapelle qui, aujourd'hui encore, se voit presque en face de l'Ecole de médecine : enceinte assez vaste qui présentait un ovale tronqué aux extrémités, garni de bancs de bois en amphithéâtre et surmonté d'espèces de tribunes. Or, de même que la salle des Jacobins, celle des Cordeliers était toute pleine de souvenirs liés, par je ne sais quel rapport tragique, à sa destination présente. Dans la première, la Ligue avait tenu de formidables assises, et des prêtres y avaient prêché l'assassinat des rois; dans la seconde, écho de l'anarchie religieuse du treizième siècle, s'étaient assemblés les moines mendiants, ces sans-culottes d'un autre âge. A proprement parler, le Club des Cordeliers ne fut que la continuation dans un endroit clos de ce grand club en plein vent qu'on avait vu délibérer dans le jardin du Palais-Royal en juillet, août et septembre 1789. Là coururent, non pas se grouper, mais se mêler confusément, s'amalgamer, se coudoyer, tous les révolutionnaires sans frein, tous les enfants éperdus de Voltaire, tous les démolisseurs tombés en ivresse ou à l'état d'extase, tous les mystiques de l'anarchie universelle, tous ceux des Jacobins qui, au sortir du Club des Jacobins, avaient besoin d'un théâtre où il leur fût loisible d'aller, de venir, de crier, de hurler, de rêver tout haut, d'avoir de l'esprit, de s'inspirer au hasard, de prophétiser, d'être en fureur. *Chacun pour la Révolution et la Révolution pour tous*, voilà la devise qui eût convenu aux Jacobins; les Cordeliers eussent pu adopter celle-ci : *la Révolution pour tous et chacun pour soi....* Oui, chacun pour soi : Danton, pour le soulèvement du peuple; Marat, pour la guerre à coups de dictature; Camille Desmoulins, pour beaucoup d'audace, à condition qu'on y mettrait quelque bon goût; Hébert, pour le sans-culottisme; Momoro, pour la déesse de la Raison; la jolie Théroigne de Méricourt, pour la liberté, qui était de son sexe, et l'Allemand Clootz, pour la fédération du genre humain.

Après cela, que le Club des Cordeliers n'ait pas eu de ramifications étendues, n'ait jamais dépassé les limites de Paris, cela devait être : par sa nature même, il repoussait toute organisation et n'admettait aucun genre de discipline.

En réalité, les Cordeliers ne furent et ne pouvaient être qu'un corps de partisans : les Jacobins, au contraire, parvinrent à créer une armée, armée sombre qui eut ses mots d'ordre, ses chefs, ses bulletins, ses camps retranchés, et qui lança, dans toutes les directions, ses redoutables détachements.

Mais si, à l'égard du passé et de ses débris, les inspirateurs du Club des Jacobins étaient des hommes de lutte, il



CARRA

ne faut pas oublier qu'en ce qui touchait l'avenir à préparer, ils avaient la prétention d'être des hommes d'Etat. Souvent même, dans leurs manifestations, l'élément conspirateur restait dans l'ombre, et c'était l'élément politique seul qui paraissait.

L'adresse suivante, envoyée par la Société mère de Paris aux Sociétés de province affiliées, à propos des événements de Nancy, donnera une idée du langage grave et dogmatique que les chefs jacobins étaient quelquefois capables de parler :

« Membres des Sociétés établies dans les villes où sont

des troupes de ligne et où quelques semences de trouble ont excité vos alarmes, employez tous vos soins à y ramener l'ordre et à y rétablir cette union, cette franchise, cette cordialité, qui conviennent si bien à des militaires. Dites-leur qu'un aveuglement funeste égare leur patriotisme ; que, livrés aux suggestions des ennemis de la patrie, ils travaillent, sans le vouloir, à détruire cette Constitution qu'ils ont juré de maintenir ; que, tandis que les bons citoyens sont alarmés de ces désordres, les méchants s'en réjouissent et se flattent d'opérer, par l'insubordination de l'armée, la ruine d'une Constitution qui s'est formée à l'abri de son civisme....

« Dites aux chefs que les soldats, pour leur être subordonnés, n'en sont pas moins leurs compagnons d'armes, que ce titre appelle la bienveillance réciproque ; que l'autorité ne perd rien de sa dignité en se conciliant l'affection, et que, s'ils ont le droit de réclamer l'affection au nom de la loi, ils ont le devoir de la rendre facile par la confiance.

« Dites aux soldats que chaque état impose des devoirs, que l'engagement qu'ils contractent les soumet aux règles que l'intérêt de la nation a dictées ; qu'il ne peut point exister d'armée sans discipline et de discipline sans obéissance ; que l'obéissance prescrite par les lois est un titre d'honneur.

« Dites à tous que le bien de la patrie leur commande de se concilier et de s'unir. »

Qu'aurait pu dire de plus mesuré, de plus *politique*, l'Assemblée nationale elle-même ?

Et, du reste, la Société mère était une assemblée nationale véritable et à laquelle les Sociétés affiliées tenaient beaucoup plus étroitement que les corps administratifs ne tenaient au corps législatif séant à Paris ; que dis-je ? Pour les Jacobins des villes de province, relever directement du grand club de la rue Saint-Honoré était un titre d'honneur qu'ils ne souffraient pas qu'on leur disputât. Théodore Lameth, lorsque ses deux frères, Alexandre et Charles, étaient encore à la tête de la Société mère, ayant ravi, pour en gratifier une coterie suspecte, leur titre d'affiliation aux Jacobins de Lons-le-Saulnier, formés en club, il faut voir avec quelle émotion éloquente et profonde ils s'adressent au Club de Paris, font valoir leurs droits, demandent justice : « Nos titres sont nos opinions sur la liberté de la presse, sur l'amendement au décret du marc d'argent, sur la réunion d'Avignon à la France, sur la protection due aux Suisses persécutés, sur l'armement des frontières, sur l'organisation des gardes nationales.... et notre sang prêt à couler pour la révolution. » Ils déclarent ensuite que leur club se compose : « de gardes nationaux, de juges, d'officiers municipaux, de citoyens ayant, au péril de leur vie, arraché les armes de l'abbé de Cluny au faîte d'un rocher ; d'artisans ayant dit, dans les langueurs des élections : *On ignore qu'une demi-livre de pain suffit pour deux jours ;* de paysans accoutumés à délibérer dans une grange, autour d'une table, soutenue aux quatre angles par des piques, avec le bonnet de la liberté au bout. »

Cette réclamation fut admise ; elle fait connaître en quoi consistaient les opinions et le personnel des Sociétés affiliées.

Pour publier leur correspondance avec la Société mère, un journal fut fondé, dont le premier numéro parut le 30 novembre 1790, sous le titre de *Journal de la Société des Amis de la Constitution*. Il était revêtu du cachet de la Société, et, au milieu, on lisait, entourés d'une couronne de chêne, ces mots : VIVRE LIBRE OU MOURIR ! Ce qu'il y a de singulier dans ce journal fondé par le Club des Jacobins de Paris, c'est qu'il ne rend aucunement compte de leurs séances. Des articles historiques sur les travaux de l'Assemblée, depuis son installation, des lettres envoyées de province, des dénonciations anonymes ou collectives, c'est tout ce qu'on y trouve. La rédaction en avait été confiée à Choderlos de Laclos, qui, quoique orléaniste, n'eut garde de prêcher dans cette feuille autre chose que le respect et l'amour de la Constitution, selon la promesse du préambule : « Le but principal de cet ouvrage est de faire aimer la Constitution ; le moyen qu'on emploiera sera de la faire connaître. »

On le devine bien, les attaques dirigées contre le Jacobinisme furent innombrables et furieuses. La haine y prit toutes les formes, la calomnie s'y glissa sous tous les aspects. *Les Jacobins dévoilés*, *le Carnaval jacobite*, *l'anti-Jacobinisme*, *les Secrets du Club des Jacobins confiés au peuple*, *Dialogue entre un Jacobin et un enfant*, *la Pièce est pire que le trou*, *Ça ira ou ça n'ira-t-il pas ; et, pour ça, faut-il être Jacobin ou Feuillant ?...* etc., etc. Ces titres répondent à autant de libelles. Mais l'histoire y chercherait en vain des renseignements : tout cela est vide, puéril, déclamatoire ou d'une licence de langage qui rend les citations impossibles.

F. Marchand fit aux Jacobins l'honneur de fonder, pour les combattre, un journal spécial qu'il intitula les *Sabbats jacobites* et auquel il donna pour épigraphe ces vers de la satire Ménippée :

Gardez, messieurs, que l'on s'accorde,
Sans vous en demander avis ;
Car, après, sans miséricorde,
Pourriez bien, au bout d'une corde,
Faire la moue à vos amis.

Ici encore, très-peu de faits, encore moins d'esprit ; mais beaucoup de grossièretés en prose et de bouffonneries en vers. Dans une séance du Club des Jacobins, inventée à plaisir, l'auteur, — et on peut juger par là de sa manière, qui, au surplus, est celle des *Actes des Apôtres* et de presque toutes les feuilles royalistes du temps, — l'auteur fait dire au duc d'Orléans :

La France n'est pas ce que j'aime ;
J'aime le trône de Louis.
Je voudrais bien m'y voir assis,
Avant la fin de ce carême.

Mais, se levant aussitôt, le duc de Chartres réplique :

Ne comptez jamais sur cela,
Papa, papa, papa, papa,
Que je vous plains, vous ne régnerez pas !

Coups perdus ! La popularité des Jacobins croissait de jour en jour, d'heure en heure, et la masse allait vers eux, portée par une sorte de courant magnétique. Mais comme la salle des séances ne pouvait contenir qu'un nombre assez limité de personnes, comme d'ailleurs elle était fermée aux femmes, comme enfin il y avait des frais d'admission que beaucoup d'ouvriers n'étaient point en état de payer, il s'éleva de toutes parts, sous le patronage du Club des Jacobins, des sociétés fraternelles où furent admis les citoyens les plus pauvres, et les femmes et les enfants. La première de ces sociétés fraternelles se forma aux Jacobins même, et reçut, pour y tenir ses séances, une salle basse du couvent. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le journal de Camille Desmoulins :

« La plus ancienne et, jusqu'à ce moment, la plus illustre des sociétés fraternelles doit sa naissance à un respectable maître de pension qui a d'abord rassemblé la classe la moins

aisée, c'est-à-dire la plus intéressante du peuple, pour lui expliquer les décrets. M. Dansart, son glorieux fondateur, continue à présider la Société fraternelle. Il est là comme un père au milieu de ses enfants. Quelques mèches éclairent la salle. Les chaises se louent aux frais de la Société. La contribution est d'un sou par membre, et la Société trouve encore le moyen de répandre quelques bienfaits. La Société a fait plus que le serment civique. Comme elle est composée en grande partie de femmes et de filles, elles ont fait serment d'apprendre à lire à leurs enfants dans la *Déclaration des droits*, et de ne jamais se marier avec des aristocrates. »

Bientôt les sociétés fraternelles et les clubs patriotiques se multiplièrent à un point extraordinaire et qui est un des traits saillants de cette époque. Il y eut le *Club des Dames*, qui, chaque vendredi, donnait un concert, et qui publiait les *Événements du jour, par une Société de citoyennes*. Il y eut le *Club des Indigents*, fondé par Prudhomme, et surnommé par les journaux royalistes, le *Club des Bonnets de laine*. Il y eut le *Club des Fédérés*, il y eut le *Club des Noirs*, il y eut le *Club des Domestiques*. Il s'établit, au Marais, un club qui tenait ses séances dans une ancienne écurie du cardinal de Rohan et que présidait, assis sur un coffre d'avoine, un palefrenier.

Il va sans dire que les feuilles royalistes et aristocratiques ne tarissaient pas de plaisanteries sur ces assemblées « où, disaient-elles, on prêchait les droits de l'homme à de petits polissons couchés dans des râteliers; » sur ces congrès où, à les entendre, on n'était admis « qu'à la condition de n'avoir ni feu ni lieu et de marcher pieds nus; » sur ces sociétés fraternelles où figuraient côte à côte « la femme de l'honnête artisan, la bourgeoise caillette et la marchande de poisson. » Un pamphlet périodique, intitulé *Jean Bart*, et qui professait, dans un langage obscène, des opinions mixtes, s'élevait en ces termes contre la manie du clubisme :

« On ne parle plus maintenant que clubs, qu'assemblées, que tripots patriotiques. Eh! je me f....s bien, ventre mille Dieux! de tout ce sacré patriotisme à la toise.... Je rencontre partout des babillards, des motionnaires, des motionneux, et, au milieu de ce gâchis, il n'y a pas encore assez de Français. Et puis, admirez la contradiction! la France se soulève contre l'esprit de parti; elle sait combien les marchands de bons Dieux ont été nuisibles à son bonheur; elle supprime les moines! Eh bien, j'entre dans une Société où je suis inconnu. « Qu'est ce que c'est que cet habit bleu-là, avec sa « grande culotte? — Madame, c'est M. Jean Bart. — Est-il « Cordelier? Est-il Prémontré? Est-il Feuillant? Est-il Jaco- « bin? — Je suis marin, f...re, madame, Français pour la « vie, et pas f...u pour être moine. — Vous n'êtes pas au « courant, M. le marin. — Triple Dieu, madame, je vous de- « mande mille millions d'excuses, mais je croyais, comme « un Jeanf....e, que l'homme libre ne pouvait s'honorer d'un « titre plus beau que celui de Français.... Jacobin! Eh! je « me f....s bien d'aller dans une église où des moines cri- « minels de lèse-nation armèrent Jacques Clément pour frap- « per Henri III et firent croquer une hostie à ce scélérat? Et « c'est du nom de Jacobins que vous déshonorez de bons « patriotes, car il y en a dans cette Société.... Jacobin! Je « hais ce nom et j'embrasse les vrais Français que la mal- « heureuse mode a transformés en Jacobinaille. Ces b.....s-là « sont mes frères, et je rejette avec exécration tous ceux qui « osent avec une carte se dire bons citoyens, et achètent « pour six francs de patriotisme. Point de partis, nom d'un « million de boulets ramés! Point de partis! l'esprit de corps « est le poison de la liberté. »

Quelque utiles, quelque nécessaires que fussent alors les clubs, soit pour contre-balancer les complots de salon, soit pour tenir l'opinion publique en éveil ou éclairer le peuple, il est certain que dénoncer le danger de l'esprit de corps, c'était les toucher à l'endroit vraiment sensible; la guerre injuste déclarée par le Club des Jacobins au Cercle social prouva trop que la sortie cynique du *Jean Bart* n'était pas absolument dénuée de raison.

Le Cercle social ou Assemblée fédérative *des Amis de la Vérité* fut inauguré le 1er octobre 1790, au cirque du Palais-Royal, devant près de cinq mille spectateurs, sans compter une foule de dames qui remplissaient les galeries. L'attente était solennelle : c'était Claude Fauchet qui devait parler. Il parut à la tribune, au milieu de l'émotion générale, très ému lui-même, et débuta par ces belles paroles :

« Une grande pensée nous rassemble, il s'agit de commencer la confédération des hommes.... La société en est encore aux éléments; nulle part ces éléments n'ont été combinés pour l'avantage commun. Les législateurs ont tracé des lignes où ils ont enfermé les peuples pour les contenir, non pour les rendre heureux. Les lois générales ont oublié l'amitié, qui associe tout, pour ne s'occuper que de la discorde, qui détruit tout. Aucune encore n'a pris pour base sociale que l'homme est un être aimant, et n'a dirigé vers ce penchant conciliateur les institutions publiques. Toutes ont supposé, au contraire, l'homme égoïste et adversaire de son semblable. En conséquence, elles ne se sont occupées que de prohibitions, de priviléges, de garanties individuelles, de jouissances pour les uns, de répression pour les autres; elles ont interdit l'humanité aux riches, en protégeant leurs insolentes délices; elles ont interdit les droits de la nature aux pauvres, en étouffant jusqu'à leurs plaintes. Après avoir ainsi casé à part tous ces animaux supposés féroces, et rendus tels par les institutions même qui, en les enchaînant, les isolaient les uns des autres, elles ont fermé l'enceinte des prétendues sociétés nationales et ont dit : « Les autres na- « tions vous sont étrangères; soyez prêts à les regarder « comme ennemies. » En sorte que l'univers entier est dans un état continuel de guerre : au dedans des empires, chaque homme l'un contre l'autre, et au dehors, chaque nation contre toutes.... »

Ce langage annonçait assez que la doctrine du Cercle social ne serait pas celle de l'individualisme; qu'elle procéderait de Rousseau beaucoup plus que de Voltaire; qu'elle se rattacherait à Mably pour la politique, à Morelly pour l'organisation sociale, et que, pour la morale, elle remonterait à l'Évangile. Et, en effet, dans la *Bouche de fer*, organe du Cercle social, Claude Fauchet publia une série d'articles où Voltaire est immolé à Jean-Jacques, où Jean-Jacques lui-même est respectueusement critiqué toutes les fois qu'il ne tire pas de ses principes des conséquences radicales, et où le culte de la fraternité humaine est prêché, tantôt avec une gravité douce et forte, tantôt avec une éloquence passionnée.

« Être libre, raisonnable et bon, ranime ton existence, arme ta pensée, relève ton cœur, et recouvre ton domaine. La nature te le garde; elle a fixé le temps de ton réveil et la fin de ses vengeances.... Toute la terre se soulève pour remonter à son maître, et reprendre, sous son empire renouvelé, un aspect plus heureux. Sublime Rousseau! âme sensible et vraie! Tu as entendu, l'un des premiers, l'ordre éternel de la justice. Oui, tout homme a droit à la terre et doit y avoir en propriété le domaine de son existence.... Dans le pacte associatif qui constitue une nation, selon les souverains décrets de la nature et de l'équité, l'homme se

donne entièrement à la patrie, et reçoit tout d'elle; chacun lui livre ses droits, ses forces, ses facultés, ses moyens d'existence, et il participe aux droits, aux forces, aux facultés, aux moyens d'existence de tous : grande unité d'où résultent une puissance harmonique, une sécurité entière, toute la somme de bonheur dont chacun est susceptible, et le complément parfait des volontés de la nature! »

Qui ne croirait entendre ici comme un écho lointain de ce socialisme, qui est le scandale du dix-neuvième siècle, son épouvante et sa gloire?

Que ces opinions fussent entièrement celles de tous les membres du Cercle social, non sans doute : ni Goupil de Préfeln, ni Mailly de Château-Regnauld, ni Condorcet, n'auraient signé de tels programmes, du moins sans y changer quelque chose. Mais ce n'était point leur cachet que portait la *Bouche de fer*, c'était celui de Fauchet sous le rapport social, et celui de Bonneville sous le rapport philosophique. Or, tandis que Fauchet recommandait aux hommes, comme le suprême secret du bonheur, l'association universelle, Bonneville s'étudiait à propager le panthéisme :

L'esprit divinisé se CONÇOIT, s'éternise,
Remonte vers les cieux, par les cieux aimanté.
L'homme est Dieu..., Connais-toi! Dieu, c'est la vérité.

Ce qui servait aussi à caractériser le Cercle social, c'est que les femmes y étaient admises à revendiquer les droits de leur sexe; à protester contre les institutions et les mœurs qui font si souvent du mariage un vil marché et de l'amour un mensonge. Demander à la Révolution d'élever la condition de la mère, de l'épouse, de l'amante, c'était certainement lui adresser une requête digne d'elle!

Est-il besoin d'aller plus loin pour marquer la différence qui existait entre le Club des Jacobins et le Cercle social? Autant le premier l'emportait par l'intelligence politique, l'énergie et l'activité révolutionnaires, autant le second était supérieur à l'autre, comme portée de vues, hardiesse philosophique, science des idées, intuition de l'avenir. Mais au Cirque du Palais-Royal on parlait des avantages de la paix, lorsque partout grondait la guerre; on y agitait les profondeurs de la société, lorsque, à sa surface, mille puissances malfaisantes attiraient les regards et concentraient les inquiétudes. Il était donc naturel que l'influence prépondérante appartînt au Club des Jacobins, qui répondait mieux, en effet, soit aux nécessités, soit aux préoccupations du jour. D'un autre côté, Voltaire continuait d'être, aux yeux de beaucoup, le premier saint de la Révolution; et quand on voyait Claude Fauchet s'attaquer à ce grand nom, involontairement on se rappelait que Fauchet le tribun était, après tout, un prêtre. Ainsi s'expliquent les attaques que dirigèrent contre le Cercle social, et Anacharsis Clootz, et les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, et des patriotes très-sincères, très-décidés, mais qui n'entendaient point qu'on touchât au patriarche de Ferney, leur idole.

Cependant, tel était l'éclat des prédications du Cirque, telle était la foule qui se pressait à l'entrée de ces routes nouvellement frayées, que le Club des Jacobins s'en alarma. Exercé au maniement des passions jalouses, Laclos épiait, pour les mettre en mouvement, une occasion favorable : il prit texte de quelques lettres où des Sociétés affiliées interrogeaient sur le Cercle social la Société mère, et, dans une séance qu'il sut rendre orageuse, il éclata. Le crime impardonnable du Cercle social, selon Laclos, était de vouloir la loi agraire. Or, jamais accusation ne fut plus injuste : loin de prêcher l'égal partage des terres, système absurde et chimérique, la *Bouche de fer* ne cessait d'insister sur l'adoption du principe d'association comme seul moyen d'appeler chaque membre de la famille nationale à la jouissance du droit de propriété. A la vérité, Bonneville avait vanté la loi agraire dans un de ses livres, mais cette opinion n'avait prévalu ni dans les enseignements oraux du Cercle social, ni dans le journal qui était le Moniteur officiel de sa doctrine. Camille-Desmoulins assistait à la séance où Laclos prononça son réquisitoire. Sans entrer dans l'examen de la question soulevée, il prit généreusement la défense des absents; il affirma que les révolutionnaires du Cirque étaient les frères des Jacobins en apostolat; qu'il « avait fait nombre d'agapes avec eux et les avait reconnus à la fraction du pain; » qu'il n'y avait pas de différence entre les deux clubs, sinon qu'à l'entrée on payait neuf livres dans l'un et douze dans l'autre.... On ne le laissa pas achever. Laclos avait fait à l'esprit de corps un appel qui n'avait été que trop bien entendu. Le pauvre Camille, dont c'était le coup d'essai oratoire, et qui, comme il le raconte lui-même fort plaisamment, s'était attendu à quelque magnifique triomphe, fut obligé de descendre de la tribune, au milieu des huées, sauf à reprendre dans son journal le plaidoyer resté sur ses lèvres. On adopta la motion de Laclos, qui consistait à envoyer aux Sociétés affiliées une adresse pour les avertir de ne point confondre les deux clubs; et, le lendemain, usant de représailles, le directoire du Cercle social décida que désormais les cartes des Jacobins ne vaudraient plus billets d'entrée au Cirque.

Vers la fin d'octobre 1790, le *Club des Impartiaux*, qu'on avait cru mort, ressuscita tout à coup sous le nom de *Club Monarchique*, et avec une organisation plus complète, avec des moyens d'action plus puissants. Cette fois, c'était Clermont-Tonnerre qui figurait sur le premier plan. Son but était de pousser l'opinion publique à l'adoption d'un système constitutionnel à peu près semblable à celui des Anglais. Il n'ignorait point que, pour cela, il aurait à combattre les Jacobins : il s'y prépara résolûment. Des affiliations du Club Monarchique furent établies en province; on admit comme membres des personnes de toute classe, de toute profession; l'on convint que les associés, en se faisant recevoir, payeraient une somme proportionnée à leurs ressources, et que ces fonds seraient employés en largesses. Bientôt les distributions commencèrent. Des cartes émanant de la Société et signées par son directoire mirent un grand nombre de pauvres en état de se procurer du pain chez certains boulangers, au prix d'un sol six deniers la livre seulement, et même pour rien. — Le pain de quatre livres se vendait alors neuf sols.— Mais ce que le Club Monarchique avait cru propre à servir ses desseins fut justement ce qui tourna contre lui. On l'accusa de manœuvres corruptrices. Quoi! il osait tenter de séduire la multitude! La conscience du pauvre est elle donc de si peu de valeur qu'on pût lui demander de la livrer en échange d'un morceau de pain? L'opinion publique en France allait-elle être mise à l'encan, comme autrefois l'empire dans Rome avilie? De brûlantes dénonciations, parties du Club de la rue Saint Honoré, trouvèrent en chaque quartier de Paris des échos qui lui donnèrent, en les répétant, l'accent de la menace. Les faubourgs s'ébranlèrent. La municipalité se montrait indécise et troublée. Le 25 janvier 1791, dans la séance du jour, Barnave n'hésita pas à porter à la tribune le ressentiment des Jacobins. Il invoqua les magistrats chargés de veiller à la tranquillité publique; il invoqua, contre le danger de ces distributions de pain à moitié prix, la prudente sévérité du Comité des recherches, laissant entendre qu'elles n'étaient que le salaire payé d'avance aux émeutes qui sont à

vendre. Le bruit avait couru que le pain distribué était empoisonné. Cette rumeur, le discours de Barnave, le serment fait par les Jacobins dans leur club de défendre de leur sang et de leur fortune, comme si la chose publique eût été en danger, tout citoyen assez dévoué pour dénoncer les conspirateurs, les traîtres, bouleversèrent Paris. Clermont-Tonnerre se vit entouré, dans sa maison, d'une foule irritée. Il se présente, on crie *à la lanterne!* Il parle, les cris redoublent. Il propose de s'expliquer à sa section et se met en marche, on se précipite sur ses pas, mais si tumultueusement, que quelques-uns de ses collègues, le jugeant en péril, accoururent et le dégagèrent.

Dans ces circonstances critiques, Clermont-Tonnerre déploya une fermeté stoïque. Il alla trouver Bailly, lui représenta que le droit de réunion existait pour tous les citoyens; se plaignit d'être opprimé. Bailly lui disant qu'il était lui-même du Club des Jacobins : « Tant pis, monsieur, répondit-il, le chef de la municipalité ne doit être d'aucun club; »



CAMUS

et il déclara qu'il tiendrait bon. Mais comment? Le mouvement imprimé aux esprits était d'une violence telle qu'il emportait jusqu'au pouvoir municipal. Une fois encore, le Club Monarchique se rassembla; ce fut la dernière. Ferrières assure que le peuple s'étant de nouveau attroupé, cinq ou six Jacobins lui montrèrent des cocardes blanches qu'ils avaient apportées dans leurs poches et qu'ils prétendirent avoir saisies sur les monarchiens. Il n'en fallait pas tant pour combler la mesure des colères : la salle fut prise d'assaut. Bailly survenant dans son carrosse, on l'enivra d'acclamations qui le firent complice du désordre; si bien que, le lendemain, un arrêté de la municipalité, qui rejetait sur le Club Monarchique la responsabilité de l'émeute dont il avait été victime, défendit aux membres qui le composaient de s'assembler à l'avenir.

S'il en faut croire Ferrières, les Jacobins des départements répétèrent les mêmes scènes dans toutes les villes où existaient des clubs monarchiques. On les dénonça, on les attaqua, on les dispersa; ce qu'avait fait la municipalité de Paris, celles de la province le firent, et « le grand club jacobite de Paris régna sans concurrent sur toute la France. »

Oh! malheur à qui renverse les autels destinés à servir de

refuge aux faibles et aux vaincus! Malheur à qui porte la main, dans un jour de puissance, à cette déesse tutélaire, la Liberté! Car, est-il un César victorieux qui soit sûr de pouvoir jusqu'au bout disposer de la victoire? Est-il un parti dominateur qui soit sûr de n'avoir pas à invoquer la liberté après avoir exercé la tyrannie? Vienne la *Jeunesse dorée*, quand la roue de la Fortune aura tourné, et, à leur tour, les Jacobins seront chassés de leurs salles, poursuivis odieusement le long des rues et assommés sur la place publique!

Oui, nous voulons le dire et nous le dirons bien haut : le tort des clubs révolutionnaires fut d'avoir enfanté des légions de délateurs, d'avoir universalisé la défiance, d'avoir exagéré le soupçon, et, surtout, d'avoir, en mainte occasion, emprunté au despotisme, pour le combattre, ses violences et ses artifices. Là fut le mal, et il y aurait lâcheté à le taire; mais le bien que les clubs produisirent ne saurait être contesté. Si la contre-révolution n'osa rien impunément et s'abstint de tout oser; si l'esprit public, sur des routes pleines d'obstacles, n'éprouva pendant longtemps ni lassitude ni langueur; si chaque ville de France put vivre de la vie féconde de Paris, et, quand il tressaillait, tressaillir; si à Camille, égaré dans des groupes d'ouvriers, il arriva quelquefois de se croire dans sa chère cité d'Athènes, et si Clootz eut le droit d'écrire à Burke ce qu'il avait entendu dire à de simples artisans, à propos de Montesquieu et de Bayle, de Fréret et d'Helvétius, tout cela fut l'ouvrage des clubs révolutionnaires, et notamment du Club des Jacobins. Mais, à côté du bien, pourquoi le mal?... Demandez à Dieu!

CHAPITRE VI

LE SCHISME



ENCORE les prêtres, et, contre eux, unis dans un dernier effort, le génie de Saint-Cyran et celui de Voltaire!

Rappelons, d'abord, en quelques mots, les dispositions du décret voté le 12 juillet 1790.

Par ce décret, resté fameux dans l'histoire sous le titre de CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, presque toutes les anciennes institutions ecclésiastiques avaient été détruites. Ainsi :

Plus de titres d'archevêque, plus de canonicats, plus de prébendes et de demi-prébendes, plus de chapelles ou chapellenies, plus de chapitres, plus de prieurés, plus d'abbayes, plus de couvents, plus d'offices inutiles, plus d'établissements abusifs;

Au lieu de cette circonscription territoriale, si inégale autrefois et si variée, qui montrait des diocèses de quatorze cents paroisses à côté de diocèses où l'on n'en comptait que vingt, la géographie des évêchés ne devait désormais présenter qu'un siége épiscopal par département;

Pour la nomination, soit des évêques, soit des curés, l'élection royale, source de faveurs impures, était remplacée par l'élection populaire, comme dans la primitive Église;

Les traitements, quoique très-larges encore, étaient réduits, et rendus uniformes;

Enfin, tout titulaire élu devait, avant sa consécration, prêter serment de fidélité à la nation, à la loi, et au roi.

Au fond, il était absurde de prétendre qu'en décrétant ces modifications, quelque importantes qu'elles fussent, l'Assemblée avait porté sur la religion une main sacrilége, et Camille Desmoulins avait raison d'écrire, dans un style où l'esprit n'était que la grâce du bon sens :

« .... L'Assemblée a distingué entre les *arpenteurs* et les *prêtres*. Si elle avait dit aux arpenteurs qui viennent de diviser la France en quatre-vingt-trois départements : *Baptisez, confessez, administrez* les gens sur tant de toises carrées, vous auriez raison de crier au sacrilége; mais lorsqu'on vous laisse le soin exclusif de sanctifier ce territoire, de l'ensemencer de parole divine, de quoi vous plaignez-vous? Dites-moi, est-ce que le doigt du Christ a tracé la carte du territoire catholique, tellement qu'il ne soit pas permis d'y toucher? Est-ce que, se réservant la théologie, il n'a pas laissé la géographie au pouvoir civil? »

Quant à l'élection par le peuple substituée à l'élection par le roi, n'était-elle point plus imposante à la fois et plus pure, plus rassurante pour les mœurs, plus conforme à l'esprit de la primitive Église? C'est ici que Camille triomphait.

« Savez-vous, mes très-chers frères, disait-il en parlant des nominations royales, comment se faisait l'évêque? Il fallait, *d'abord, être du bois dont on faisait les évêques*. A ce sujet, que je vous conte une petite anecdote. Quand Louis XV vint à grisonner, son grand aumônier lui ayant dit que le roi David, devenu vieux et goutteux, n'avait retrouvé sa chaleur que par celle de la Sunamite,... Louis XV crut ne pouvoir rencontrer de Sunamite plus propre que la Dubarry, pour se réchauffer la plante des pieds et les extrémités qui commençaient à se refroidir. Mais la belle pécheresse était si mal famée, que, malgré le débordement effroyable de cette cour, les plus roués répugnaient à solliciter l'honneur de monter dans les carrosses de celle avec qui tant de monde était monté en fiacre... Vous ne devineriez jamais, chrétiens mes frères, quel personnage franchit le pas, qui le premier alla baiser avec respect cette main?... Ce fut le nonce du pape, le saint représentant du Saint-Père! Vint ensuite le cardinal de La Roche Aymon. Celui-ci même, — la chose est très-sûre, — ne s'en tint pas à baiser la main.... Tel était, mes chers paroissiens, le bois dont on faisait les évêques. »

Les prêtres n'étaient pas gens à se rendre sans combat : aux traits aigus lancés par les nourrissons de Voltaire ils opposèrent une érudition théologique qu'animaient, que coloraient leurs emportements. Ce fut un vrai déluge de réclamations, de protestations, de lettres pastorales, d'instructions, de commentaires pieux, de saintes philippiques. Rien qu'à dresser la liste des productions diverses que la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ enfanta, la plume de l'histoire se fatiguerait outre mesure. En résumé, les prêtres disaient :

Par la Constitution de Jésus-Christ, la suprême puissance de l'Église est dans le corps des évêques, réunis au souverain pontife : par la Constitution de vos décrets, au contraire, c'est vous, laïques, qui gouvernez l'Église, vous qui lui imposez la hiérarchie flottante de vos caprices, vous qui parquez le troupeau, vous qui disposez du berger.

Par la Constitution de Jésus-Christ, il existe un successeur de saint Pierre auquel appartient dans toute son étendue sacrée la juridiction spirituelle : par la Constitution de vos décrets, au contraire, adieu Rome! adieu le pape!

Par la Constitution de Jésus-Christ, les simples prêtres sont soumis aux évêques successeurs des apôtres : la Constitution de vos décrets, au contraire, ne laisse aucun pasteur à établir par l'évêque sur les paroisses de son diocèse; vous admettez en faveur de qui doit obéir le droit de contrôler qui commande; vous soumettez les jugements de l'apôtre à de simples disciples.

Par la Constitution de Jésus-Christ, le peuple ne trouve de salut qu'auprès des vrais pasteurs que l'Église lui donne : par la Constitution de vos décrets, que de faux pasteurs, prêts à égarer leurs ouailles, à les séduire, à les égorger! Mais quoi! il va arriver que le peuple ne croira même plus à l'existence d'un faux pasteur, puisque ceux-là seuls seront appelés à le conduire qu'il aura créés.

Ainsi, Jésus-Christ avait mis la suprême autorité dans les conciles et le pape : vous n'en laissez aucune ni au pape, ni aux conciles. Jésus-Christ avait commis les prêtres aux évêques · vous soumettez les évêques aux prêtres. Jésus-Christ plaçait les pasteurs à la tête du peuple : vous voulez, vous, que le peuple marche avant les pasteurs. Jésus-Christ avait fait une Église catholique : vous faites, vous, une Église plus que presbytérienne.

De peur d'affaiblir ces arguments, nous en avons emprunté le résumé au plus célèbre des historiens du clergé pendant la Révolution, au sauvage et quelquefois éloquent abbé Barruel. Mais la *Constitution de Jésus-Christ* était-elle bien réellement ce qu'on disait? Dieu avait-il confié, en effet, à ceux qui, avec tant d'audace, le faisaient descendre du haut des cieux et parler, le secret de ses pensées souveraines? Où était la preuve, hommes du sacerdoce, que, sur la route des siècles, vous seuls étiez les échos fidèles de la grande voix qui s'annonce dans le souffle des vents, s'élève du fond des mers et remplit les mondes sonores. Le code du véritable christianisme contenait-il tout ce qu'y avaient mis tant d'interprétations subtiles et arbitraires, tant de commentaires intéressés? C'est ce que les adversaires du clergé niaient résolûment; ils ouvraient l'Évangile, cette législation sublime de l'égalité, le lisaient au peuple, et devant les palais de marbre dont les évêques avaient pris possession pour le compte de Dieu, ils rappelaient que Jésus, fils d'un charpentier, avait eu pour berceau une crèche. Réfutation éternellement produite parce qu'elle est éternellement victorieuse!

De ces luttes de la parole sortirent, comme il arrive toujours, de bien autres luttes. Il y eut des résistances, des violences, des scandales. Défense avait été faite aux chanoines de célébrer l'office divin dans certaines églises cathédrales et collégiales : ils s'obstinèrent, et l'on vit des légions de soldats investir le sanctuaire. A Soissons, les magistrats apposèrent les scellés sur le tabernacle du maître-autel.

Louis XVI suivait ce mouvement d'un cœur profondément troublé. Contraint de donner, le 24 août, à la *Constitution civile du clergé*, une sanction longtemps différée, il s'était, on l'a vu, adressé au pape, espérant obtenir de lui une autorisation dont avait grand besoin sa conscience alarmée. La réponse vint : elle était terrible. Pie VI disait : « Si le roi a pu renoncer aux droits de sa couronne, il ne peut sacrifier par aucune considération ce qu'il doit à Dieu et à l'Église, dont il est le fils aîné. » Ces mots furent un coup de foudre pour le malheureux Louis XVI, et sa douleur, trop hautement manifestée, encouragea la résistance des évêques. Dans un mémoire véhément, publié sous le titre d'*Exposition de principes*, ils poussèrent le peuple à désobéir aux lois décrétées. Une instruction secrète, envoyée aux diocèses, traça le plan, détermina l'étendue, indiqua les formes de la lutte que les évêques et les curés étaient sommés de soutenir. Tout autel, toute sacristie, tout confessionnal devint un camp pour la révolte. Les sommait-on d'exécuter le décret du 12 juillet? les prêtres, ou restaient sourds aux injonctions administratives, ou donnaient à leur obéissance le caractère d'une violence subie. Étaient-ils forcés d'acquiescer à une élimination temporelle, résultat de la suppression de beaucoup de diocèses? les évêques éliminés ne s'en réputaient pas moins investis, comme par le passé, de leurs pouvoirs spirituels. Que si quelques évêques conservés étaient contraints d'exercer leur juridiction sur des diocèses retranchés, ils avaient soin de se déclarer administrateurs provisoires seulement et vicaires des évêques dépossédés. Sans compter que tout cela avait été convenu d'avance et s'accomplissait avec une étonnante discipline. L'évêque de Quimper étant mort, Expilly, un des plus ardents coopérateurs de Camus, est nommé à la place du défunt. Il s'adresse, pour obtenir l'institution canonique, à Cirac, évêque de Rennes. Refus de la part de celui-ci, refus péremptoire, hautain, séditieux, dont l'abbé Barruel ne manque pas de vanter la sagesse. Mais lui-même il ajoute : « L'Assemblée sut par là ce qu'elle devait attendre des évêques. »

Elle le sut, en effet, et c'est pourquoi, le 26 novembre, Voidel fut accueilli par elle avec une faveur passionnée, lorsque, au nom du Comité ecclésiastique, il prononça du haut de la tribune ces paroles sévères : « Une ligue s'est formée contre l'État et contre la religion, entre quelques évêques et quelques curés. La religion en est le prétexte, l'ambition et l'intérêt en sont les motifs. Montrer au peuple, par une résistance combinée, qu'on peut impunément braver les lois, lui apprendre à les mépriser, le façonner à la révolte, dissoudre tous les liens du contrat social, exciter la guerre civile, voilà les moyens. » Et après une vive peinture des résistances du clergé, Voidel conclut à leur opposer des mesures de rigueur.

Trop sûr des dispositions de l'Assemblée, Cazalès aurait bien voulu qu'on ajournât le débat; mais, sur les instances de Barnave, on le déclara ouvert, et Mirabeau se leva.

Il n'avait pris aucune part au décret du 12 juillet, soit qu'il n'eût pas jugé alors son concours nécessaire, soit qu'il eût été retenu par les douloureuses ophthalmies qui, à cette époque, faillirent lui faire perdre la vue. On verra tout à l'heure quel secret dessein précipitait maintenant son intervention. Toujours est-il qu'il s'éleva contre le clergé avec un tel degré d'indignation, une telle puissance d'invective, et une logique si écrasante, qu'en l'entendant, ni les tribunes ni l'Assemblée ne purent contenir leurs transports. Il y eut, surtout, explosion d'enthousiasme, lorsque, rapprochant du crime des manœuvres qu'il flétrissait le crime de leur date, il s'écria : « Quoi! c'est le moment où vous rendez la destinée de la religion inséparable de celle du peuple, où vous l'incorporez à l'existence de ce grand empire, où vous consacrez à la perpétuité de son règne et de son culte la plus solide portion de la substance de l'État; c'est le moment où vous la faites si glorieusement intervenir dans cette sublime division du plus beau royaume de l'univers, et où, plantant le signe auguste du christianisme sur la cime de tous les départements de la France, vous confessez à la face de toutes les nations et de tous les siècles, que Dieu est aussi nécessaire que la liberté au peuple français..., c'est ce moment que nos évêques ont choisi pour vous prêter le caractère des anciens persécuteurs du christianisme, pour vous imputer d'avoir voulu tarir la dernière source de l'ordre public et éteindre le dernier espoir de la vertu malheureuse! »

Le clergé parlementaire était atterré : Mirabeau se résuma en proposant à l'Assemblée :

De déclarer vacant le siége de tout évêque qui aurait demandé au pape de nouvelles institutions canoniques;

De frapper de déchéance l'évêque qui refuserait la confirmation canonique aux évêques ou curés nouvellement élus;

De priver de leurs traitements les prêtres qui protesteraient contre les décrets ;

De poursuivre comme coupables du crime de lèse-nation ceux d'entre eux qui se permettraient de décrier la Révolution ou les lois ;

D'exiger le serment civique de quiconque voudrait exercer le ministère de la confession ;

De suspendre jusqu'à nouvel ordre le cours des ordinations, vu le trop grand nombre de prêtres depuis l'ouverture des cloîtres.

A la suite de son rapport, beaucoup moins violent dans la forme que le discours de Mirabeau, Voidel avait proposé contre le clergé des mesures beaucoup plus rigoureuses : c'est à quoi, d'abord, l'on ne prit point garde, tant l'impression du moment était vive, et Camille Desmoulins put écrire : « Mirabeau ne fut jamais plus applaudi ; tout le monde disait en sortant : *C'est vraiment Mirabeau-Tonnerre*. Saint Mirabeau, dans cette séance, montra qu'il aurait été en Sorbonne *aquila theologiæ*.... Il les catéchisa et leur fit une instruction pastorale, ce qui parut plaisant à quelques-uns qui se rappelaient que, dans son donjon de Vincennes, il ne s'était pas occupé d'ouvrages ascétiques, de méditations pieuses, lorsqu'il adressait à M. Satan une certaine épître dédicatoire, dont l'enfer se souviendra longtemps. »

Qui l'aurait deviné ? Toute cette véhémente colère que Mirabeau venait de déployer contre les prêtres, n'était de sa part qu'un artifice qui masquait le désir de les ménager. En voici la preuve écrite de sa propre main. Le jour même de la séance, il mandait au comte de La Marck :

« Avertissez l'archevêque, mon cher comte, que le décret des comités réunis contre le clergé est en trente-quatre articles, bien superlativés, bien âpres, bien violents, et dont pas un ne va réellement au fait. Avertissez-le que le mien est en cinq, purement de précaution, purement comminatoires, comminatoires sans terme fatal, tandis que le long répit du comité est de huit jours, et tout autrement décisif et muselant le clergé. Ma mesure est infiniment plus douce, et tellement que le plus réfractaire d'entre eux a son échappatoire. Les deux seuls à qui j'ai pu insinuer un peu de français, l'abbé de Pradt et l'évêque de Perpignan, m'ont bien entendu. Il importerait que les autres fussent avertis qu'un discours plus ou moins vigoureux ne doit pas détourner la vue du décret, parce qu'en dernière analyse il n'y a que cela qui reste et que cela qui agisse. Ce n'est qu'en se tenant dans une certaine gamme que l'on peut, au milieu de cette tumultueuse assemblée, se donner le droit d'être raisonnable . ils n'en seront pas à l'A, B, C de la conduite tant qu'ils ne sauront pas cela. »

Mirabeau se trouve donc l'avoir avoué : les considérants, dans son discours, étaient à l'adresse du peuple, et les conclusions à l'adresse de la cour. Engagé misérablement entre deux pouvoirs, dont le second payait le solde de ses plaisirs, et dont le premier tenait l'encensoir où la popularité fume, il aurait voulu se les concilier tous les deux, et tous les deux il les trompait.... ou, plutôt, il s'efforçait de les tromper ; car, quoi qu'en disent ceux qu'on appelle les habiles, réussir par la fausseté est difficile même au génie. La lettre suivante de l'archevêque de Toulouse au comte de La Marck montre assez qu'à la cour on ne fut pas aussi dupe de la stratégie de Mirabeau qu'il l'avait espéré :

« Le discours de Mirabeau m'a paru encore plus détestable en le lisant, que lorsque je l'ai entendu. Le plus mauvais service que puissent lui rendre ses ennemis, c'est de le répandre. »

Le 27 novembre, la discussion fut reprise. Pétion fit ce rapprochement, que Camille Desmoulins déclara valoir un long discours · *La théologie est à la religion ce que la chicane est à la justice.* L'inflexible Camus insista pour que le coup frappé sur les prêtres rebelles témoignât de la force du bras qui le frappait. L'abbé de Montesquiou défendit le clergé avec la douceur et la grâce qui caractérisaient son talent. Mais là où Mirabeau avait parlé, l'athlète que tous attendaient, c'était Maury. Il s'élança dans la lice, plus présomptueux, plus âpre, plus irritant que jamais. Armé d'une science théologique qui manquait à son grand rival, il l'accusa d'avoir dit que tout évêque était « un évêque universel, » et, comme celui-ci affirmait que d'aussi ridicules paroles n'étaient jamais sorties de sa bouche, l'abbé Maury prouva que ce qui avait été avancé par Mirabeau ne signifiait pas et ne pouvait pas signifier autre chose, de sorte que le propos rappelé était bien réellement sorti, « sinon d'une bouche ridicule, au moins d'une tête absurde. » Mirabeau ne répondant pas à cette provocation, Maury déclara qu'il tenait pour une constatation de sa victoire le silence de son adversaire, et il redoubla d'insolence. Suivant un auteur peu suspect de partialité révolutionnaire, et qui fut mêlé activement à ce qu'il raconte, Ferrières, le but du clergé, dans la séance du 27, n'était pas d'empêcher un décret que ses résistances avaient rendu inévitable, mais d'exciter un orage de nature à faire croire que ce décret était l'ouvrage de la violence, de l'oppression, de l'impiété. De là les provocations calculées de l'abbé Maury. Mais la modération, calculée aussi, de la gauche déjoua cette tactique. Immobile, silencieuse, elle laissa l'orateur du clergé exhaler en phrases vaines ses froides fureurs. Au moindre mouvement d'impatience, perceptible dans l'Assemblée, Alexandre Lameth, qui présidait, disait avec un sang-froid désespérant : « Attendez, monsieur l'abbé. Je vous ai promis la parole, je vous la maintiendrai, » ou bien, le visage tourné vers la gauche et le sourire de l'ironie sur les lèvres : « M. l'abbé Maury voudrait bien qu'on l'interrompît, mais je lui maintiendrai la parole malgré lui-même. » Il en résulta qu'après deux heures d'objurgations éloquentes, de longues digressions et d'efforts pénibles, « l'abbé Maury descendit de la tribune, furieux de ce qu'on ne l'en avait pas chassé, et si hors de lui, qu'il ne songea pas même à prendre de conclusions. »

Il fut décrété :

Que les évêques, curés, vicaires, fonctionnaires publics, seraient tenus de jurer fidélité à la nation, à la loi et au roi ;

Qu'ils s'obligeraient à maintenir la Constitution de tout leur pouvoir ;

Que les réfractaires seraient remplacés ;

Que les prêtres qui violeraient leur serment, après l'avoir prêté, seraient poursuivis comme rebelles à la loi, privés de leur traitement, déclarés déchus des droits de citoyen actif ;

Qu'enfin le serment prescrit serait prêté, par les prêtres membres de l'Assemblée, dans la huitaine, à partir du jour où le décret aurait été sanctionné.

Le clergé se montra résolu à résister jusqu'au bout ; Louis XVI, qui déjà songeait à des projets de fuite, était en proie aux plus cruelles incertitudes. Déjà près d'un mois s'était écoulé, et la sanction n'arrivait pas. Le 23 décembre, plein d'une impatience sombre, Camus dénonce ces retards, il s'en étonne, il s'en indigne, il tonne contre le pape, il tonne contre le clergé. Aux cris qu'il pousse, l'Assemblée s'émeut. Une députation est envoyée au roi pour solliciter

une décision immédiate. Louis XVI répond qu'il croit devoir à la religion, à la tranquillité publique, de peser mûrement l'exécution d'un tel décret, afin de la rendre aussi sûre et aussi douce que possible. Mais quoi! Est-ce qu'il était loisible au roi de refuser son *acceptation* aux décrets constitutionnels, et de différer plus de huit jours sa *sanction*, quand il s'agissait de décrets purement réglementaires? Que signifiaient tant de détours et tant de lenteurs? Était-ce la permission du pape qu'on attendait, de celui que les évêques nommaient le chef de l'Église, comme si le chef de l'Église pouvait être autre que Jésus-Christ, son fondateur? Ainsi parle Camus, et, malgré l'opposition de l'abbé Maury, l'Assemblée décrète que son président se retirera le lendemain vers le roi pour le prier de donner, sur le décret du 27 novembre, une réponse signée de lui et contre-signée par le secrétaire d'Etat. Or, ce jour-là même, 23 décembre 1790, comme pour donner à leur prochaine victoire la consécration d'un grand souvenir, les adversaires du clergé faisaient passer le décret suivant :

« Art. 1er. Il sera élevé à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : LA NATION FRANÇAISE LIBRE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU. Sur le piédestal sera gravée la devise : *Vitam impendere vero*.

« Art 2. Marie-Thérèse Levasseur, veuve de J. J. Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'État; il lui sera payé annuellement, des fonds du trésor public, une somme de douze cents livres. »

« Hâtez donc, s'était écrié Maury, hâtez cette nouvelle espèce de combat; pressez cette sanction d'un décret si cher à votre cœur. Les victimes sont prêtes : pourquoi prolonger le supplice d'une plus longue attente? Essayez, pour vous faire des partisans, le moyen du martyre. Dominez, ou, plutôt, apprenez que le règne de la terre touche à son terme. Votre puissance n'est plus rien, dès que nous cessons de la redouter. »

Cette impétueuse apostrophe annonçait clairement quelle allait être désormais l'attitude du clergé : il était décidé à se montrer tendant la tête au couteau. De son côté, Louis XVI en était venu à ne plus vouloir qu'une chose : paraître opprimé! Une émeute de quelques centaines de personnes, qu'on crut excitée par la cour elle-même, vint fort à propos fournir au monarque l'occasion de jouer ce rôle. En accordant sa sanction, au bruit de clameurs factieuses, il avait l'air de céder à la force, et sa conscience se payait de ce sophisme.

Le 26 décembre, à l'Assemblée, un cri de joie annonce, vers la gauche, que la bataille est enfin gagnée, et une lettre signée LOUIS, contre-signée DUPORT-DU-TERTRE, est communiquée solennellement aux représentants du peuple. Le roi y expliquait le retard apporté à l'acceptation par des motifs de haute prudence. S'il se décidait maintenant, c'était parce qu'on avait paru élever sur ses intentions des doutes que lui rendait insupportables sa candeur. Il se confiait à l'Assemblée : en retour, il lui demandait sa confiance, bien sûr qu'il en était digne.

Jansénistes et voltairiens triomphaient : ils célébrèrent leur commune victoire, les premiers avec cette gravité un peu farouche qui fut le caractère des presbytériens d'Écosse, les seconds avec une vivacité toute française.

Un petit drame domestique vint, en ce temps-là même, aiguillonner l'ardeur de celui que Voltaire, ressuscité, eût sans hésitation salué son lieutenant. Camille Desmoulins adorait une jeune fille charmante, Lucile Duplessis, et elle l'aimait. Depuis longtemps, les deux cœurs émus allaient au-devant d'une union à laquelle il ne restait plus, au mois de décembre 1790, le consentement des parents ayant été obtenu, qu'un seul obstacle, un seul, mais difficile à surmonter : la consécration du prêtre. Il fallut que, déposant son léger carquois et prenant un air contrit, Camille se présentât, pour obtenir d'être marié, à Pancemont, curé de Saint-Sulpice. Ce fut une curieuse entrevue, et quel dialogue! Tout d'abord, le curé demanda : « Êtes-vous catholique? — Pourquoi cette question, monsieur? — Parce que si vous n'êtes pas catholique, je ne puis vous conférer un sacrement de la religion catholique. — Eh bien, oui, je suis catholique. — Non, monsieur, vous ne l'êtes pas, puisque vous avez dit dans un de vos numéros que *la religion de Mahomet était tout aussi évidente à vos yeux que celle de Jésus-Christ*. — Vous lisez donc mes numéros? — Quelquefois. — Vous ne voulez donc pas, monsieur le curé, me marier? — Non, jusqu'à ce que vous fassiez une profession de foi catholique. »

Camille Desmoulins recourut au Comité ecclésiastique, apporta une consultation bien grave de Mirabeau. Mais le curé n'entendait pas admettre Mirabeau au nombre des Pères de l'Église : le licencieux auteur des *Révolutions de France et de Brabant* dut s'engager, 1° à rétracter ses impiétés passées; à s'abstenir d'impiétés futures; 3° à se confesser, oui, à se confesser! Miracle de l'amour! il promit tout, et l'abbé Bérardier, son ancien proviseur de Louis-le-Grand, venant à son aide, le 29 décembre 1790, on le maria. Pour témoins à son contrat et à l'Église, Camille avait Robespierre et Brissot. Les témoins de Lucile étaient Sillery et Pétion. Encore quelque temps, et Camille, après avoir poussé sur l'échafaud un de ses deux témoins, y sera conduit par l'autre; et elle y montera aussi, cette gracieuse jeune fille qui sourit maintenant sous sa couronne de fleurs; et ce Pétion, qui l'accompagne à l'autel, il n'échappera, lui, à la dévorante guillotine, que pour être trouvé dans les bois, à demi mangé par les loups! Oh! de quels coups dérisoires vous frappez vos serviteurs, justice éternelle! Avant la célébration, Bérardier prononça un discours très-touchant, à ce qu'il paraît, si touchant que Camille Desmoulins se mit à pleurer. Pourquoi non? Il était assez artiste, pour avoir la sincérité du moment. Mais Robespierre, l'homme aux convictions sérieuses et dures, n'était guère capable de comprendre cela : il ne put s'empêcher de lui dire : « Ne pleure donc pas, hypocrite. »

De ces paroles, les ennemis de Camille Desmoulins ne manquèrent pas de se faire contre lui une arme empoisonnée. Et lui, plus soigneux de son renom révolutionnaire que de sa dignité, il s'empressa, par un redoublement de sarcasmes à l'adresse des prêtres, de détourner à son profit le cours des rires moqueurs. Il raconta gaiement de quelle manière il s'était trouvé pris « dans les filets de saint Pierre; » il déclara qu'après tout, le serment religieux qu'il avait prêté n'était qu'*accessoire*, le serment civique étant le *principal*, et le seul qui fût d'obligation étroite : sur quoi, il promettait au lecteur de mettre très-prochainement « la question à l'ordre du jour dans son conseil de conscience. » En attendant, il écrivait :

« Plus de cardinaux de Rohan, de Bourbon, de Lorraine

« Lugete, o veneres cupidinesque! »

« Le savant bénédictin dom Carpentier raconte qu'un quidam ayant rencontré une jeune fille de quinze à seize ans, *lui requit qu'elle voulsît qu'il eût sa compagne charnelle*, ce qui lui fut accordé par elle, parce qu'il promit de lui donner une robe et chaperon, et de l'argent pour acheter des souliers et *aller à confesse le jour de Pâques*. Combien était

grande l'avarice du fanatisme, puisqu'une fille de campagne était obligée de consentir au sacrifice de sa virginité pour payer au confesseur les cinq sous du temps pascal, en sorte qu'elle était forcée de faire la faute pour en avoir l'absolution! »

Non content de ce qu'il puisait dans son propre fonds, Camille Desmoulins prenait un plaisir extrême à donner du retentissement aux attaques d'autrui. Il circulait alors un livre scandaleux, tiré, disait-on, d'un manuscrit trouvé à la Bastille et intitulé : *La chasteté du clergé dévoilée, ou procès-verbal des séances du clergé chez les filles de Paris.* Camille l'annonça, le vanta, en fit l'analyse; il raconta comment Sartine s'amusait à faire suivre, se glissant le soir, sous leurs manteaux, le long des maisons, les moines mal déguisés; comment il savait prendre au piége des allées obscures où leur chute avait été prévue, les prêtres libidineux, et avec quel bonheur il guettait par le trou des serrures l'imprudence de leurs amours : « C'est ainsi, ô monsieur l'abbé Aubert, que vous surprit un jour le commissaire Siribeau, comme Dieu surprit Adam au milieu de son péché.... C'était l'an 1758, le vendredi 7 janvier, *dies Veneris*, jour de Vénus, vers les huit heures du soir, rue de Grenelle-Saint-Honoré, maison de la dame Viard, au premier étage sur le devant.... Vous aviez alors trente ans, monsieur l'abbé Aubert, et la composition de votre poëme des amours de Psyché vous avait mis en belle humeur. »

Et Marat, quelle était son attitude? quel était son langage? Après avoir cité la lettre qui sanctionnait le décret du 27 novembre, il publiait une adresse de lui, Marat, à Louis XVI, dans laquelle il osait dire que le roi ne méritait point d'être cru sur parole; et, à la suite d'un violent résumé des faits imputables au monarque : « Tel est le tableau fidèle de votre conduite, sire, depuis dix-huit mois. Soyez donc votre premier juge, et dites-nous, si vous en avez le courage, si un pareil roi mérite d'autres noms que ceux d'*automate stupide* ou de *perfide trompeur?* »

Du reste, rien de plus remarquable que la réserve de Marat touchant cette CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ autour de laquelle on faisait alors tant de bruit. C'est à peine s'il en parle. Dans son 311e numéro, il la recommande au zèle des sections, qu'il invite à se réunir; mais c'est comme en passant, et il est clair qu'ici l'affaire du clergé n'est pour lui qu'un des mille moyens de prouver cette *nécessité d'un soulèvement général* dont chaque matin il entretient les faubourgs. Qu'on parcoure l'*Ami du Peuple* durant les mois de novembre et de décembre 1790 : on sera frappé de ce silence de Marat à l'égard des prêtres. Tandis qu'ils occupent et semblent remplir tout le champ de bataille où se heurtent les forces diverses de l'opinion, ce qu'il dénonce, lui, ce qu'il maudit, ce contre quoi il veut qu'ait lieu un *soulèvement général*, un soulèvement immédiat terrible et décisif, c'est l'organisation de la bourgeoisie en gardes nationales, c'est la grande et abominable intrigue ourdie, selon lui, contre la Révolution par Lafayette, qu'il livre sous le nom de *divin Mottié* à la risée du peuple, et dont il met la popularité en lambeaux.

C'était le 4 janvier 1791 qu'aux termes du dernier décret concernant la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, devaient prêter serment. Le nombre des prêtres soumis à cette formalité solennelle était de trois cents. Ceux d'entre eux qui siégeaient au côté gauche prévinrent le jour marqué par le serment le plus absolu. L'abbé Grégoire avait donné le signal. Barruel, dans son *Histoire du clergé*, prétend que le nombre de ces prêtres fidèles à la Révolution s'élevait à trente environ : c'est une erreur, ils étaient soixante-cinq.

Restaient ceux qui, pour se prononcer, attendaient le jour légal, et, parmi eux, vingt-neuf évêques.

On se prépara, de part et d'autre, à la lutte; mais il était manifeste que, de part et d'autre, on en redoutait l'issue.

L'évêque de Clermont essaya de l'éluder, en proposant une formule de serment conçue avec beaucoup d'art : les prêtres auraient juré le maintien de la Constitution, exception faite des matières qui relèvent spécialement de l'autorité de l'Église. Cette formule ayant été rejetée, on l'imprima, et elle fut répandue à profusion dans Paris.

De leur côté, les révolutionnaires ardents demandaient aux passions, diversement excitées, un appui contre des résistances imprévues. Dans l'ombre des bureaux, au ministère de la justice, une invisible main écrivit, en tête du décret du 27 novembre, ces mots que l'Assemblée n'avait point votés : *sous peine à tout ecclésiastique, d'être déclaré perturbateur du repos public et poursuivi comme tel.* La falsification avait eu pour but évident d'irriter le peuple contre les prêtres, de les intimider : comment fut-elle possible? Par quelle singulière inadvertance, le maire de Paris fit-il afficher sur tous les murs de la capitale la loi ainsi altérée? C'est ce qu'on ne sut jamais Seulement, Duport-du-Tertre écrivit, à cette occasion, à l'Assemblée, une lettre où, après avoir rejeté tout le mal sur une erreur de bureau, il allait au-devant de la responsabilité avec beaucoup de candeur et de noblesse.

Cependant, le jour de l'épreuve est arrivé. L'abbé Grégoire, qui la sait épineuse, s'est étudié à ménager une échappatoire aux consciences qui seraient disposées à se tromper elles-mêmes. « Le serment qu'exige l'Assemblée, dit-il, ne doit point effrayer les consciences timorées. L'Assemblée n'exige pas un assentiment intérieur. » Cette étrange assertion soulève le côté droit, on s'indigne, on murmure. Qui réparera le mauvais effet produit par d'aussi regrettables paroles? Qui les expliquera d'une manière honorable? Mirabeau dit : « L'Assemblée n'a aucun empire sur les consciences, elle déclare seulement l'incompatibilité de telle fonction avec tel serment. » Puis, il ajoute : « Je ne serais pas monté à cette tribune, si on ne lisait sur les murs des carrefours de Paris une affiche inconstitutionnelle, inique même. On y déclare perturbateurs du repos public les ecclésiastiques qui ne prêteront pas le serment décrété. L'Assemblée n'a jamais permis une telle affiche Celui qui dit : Je ne puis prêter serment et je donne ma démission, n'est certainement pas coupable. »

L'explication était à la fois honorable et habile : plusieurs curés déjà se montrent ébranlés, les évêques se troublent, Maury s'élance vers la tribune. Des cris de fureur la lui interdisent. « Frappez, mais écoutez, » s'écrie-t-il. Un grand tumulte s'éleva. Les uns voulaient que l'éclaircissement donné par Mirabeau fût inséré au procès-verbal; les autres qu'on passât outre. « Jurez, jurez, » répétaient en chœur les révolutionnaires. Soudain arrive du dehors le bruit de menaces affreuses : *A la lanterne, ceux qui refusent le serment! à la lanterne!* Suivant les écrivains du clergé, ces hurlements étaient poussés par « des brigands aux gages des meneurs » et venaient des Tuileries; suivant les écrivains du parti adverse, ils ne partaient pas de la terrasse des Feuillants où tout était fort tranquille, mais d'une cour de ce couvent, où des misérables avaient été apostés pour faire croire qu'on opprimait les ministres de la religion. Quoi qu'il en soit, c'est au milieu d'une émotion extraordinaire que le président se

lève, tenant à la main la liste des prêtres non encore assermentés. Le premier qu'on appelle est Bonnac, évêque d'Agen. La salle, tout à l'heure si pleine de bruit, est maintenant dans un profond silence ; une anxiété tragique se peint sur tous les visages. L'évêque d'Agen, avec une douceur modeste : « Je suis fâché, messieurs, de ne pouvoir faire ce que vous exigez de moi. Je ne donne aucun regret à ma place, aucun regret à ma fortune ; j'en donnerais à la perte de votre estime. » On appelle Fournet, prêtre du même diocèse, et il répond : « Je suivrai mon évêque partout, même au supplice, comme le diacre Laurent suivit le pape Sixte. » Puis, Leclerc, curé de la Combe : « Je suis né catholique, je veux mourir dans cette foi. Je ne prêterai point le serment. » La gauche éclate alors ; on aperçoit qui s'agitent avec violence, Camus, Treilhard, Voidel, les voltairiens, les jansénistes, ceux-ci surtout. Pour faire cesser un spectacle dont la solennité les irrite, dont la portée les inquiète, ils demandent qu'on mette fin à cet appel nominal et à ces sommations individuelles. Mais craignant de perdre une semblable occasion de rendre témoignage à sa foi, et plein d'un empressement qui allége le poids de ses années, Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, s'avance vers la tribune, et là, en face du président : « J'ai soixante-dix ans, dit-il ; j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai tâché de faire tout le bien que je pouvais. Accablé d'ans et d'infirmités, je ne déshonorerai pas ma vieillesse. Je refuse. » C'était trop braver « des hommes accoutumés à voir la royauté elle même plier sous leurs décrets. » Ils quittent leurs siéges, se réunissent en groupes au milieu de la salle, regagnent leurs places, les quittent de nouveau, se consultent, tandis que, immobiles, orgueilleux, souriants, les évêques semblent se féliciter au fond de leur âme d'avoir à lancer à la Révolution le défi des anciens confesseurs. Enfin une sommation générale est requise. « Que ceux-là s'avancent qui voudront prêter le serment. » Pas de réponse. Le triomphe moral du clergé était complet dans l'Assemblée, et le fanatisme de Camus portait ses fruits.

C'est ce que comprirent amèrement les révolutionnaires éclairés. Les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, successeurs de Loustalot, regrettèrent en termes très-vifs qu'on eût imaginé d'imposer aux prêtres un serment dont le moindre défaut était d'être superflu, et qui n'était propre qu'à faire plaindre le clergé. Mais, l'acte une fois accompli, il ne restait plus qu'à en tirer le meilleur parti possible. Aussi les écrivains patriotes poussèrent-ils à la prestation du serment avec une ardeur infatigable. « Il arrive, disait Camille Desmoulins, une multitude de serments ecclésiastiques. Des districts entiers envoient les serments de tous leurs fonctionnaires publics, sous une seule enveloppe. » Bailly ne dédaigna pas d'aller en personne solliciter l'acceptation de Marduel, curé de Saint-Roch. Ce dernier refusant de se rendre : « Il est donc bien vrai, lui dit le maire de Paris, que les décrets sur la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ sont contraires à la religion catholique ? — Très-vrai ! — Eh bien, en ce cas-là, s'il dépendait de moi, la religion catholique n'existerait plus en France. » L'auteur qui rapporte ce curieux dialogue, ajoute que les Jacobins n'omirent rien pour faire croire le nombre des jureurs considérable à Paris ; il assure qu'ils en firent une liste de six cents ; il prétend que, dans le but de tromper le peuple, « on alla jusqu'à faire paraître sur les marches des autels, habillés en prêtres, des ramoneurs de cheminées, des savoyards. »

A son tour, le clergé, au dire de ses adversaires, entassait artifices sur artifices pour intéresser le peuple en sa faveur. Les uns faisaient vendre leurs meubles à la porte de leurs paroisses, les autres se coalisaient de manière à faire manquer le service divin.

Ce qui est certain, c'est que, de toutes les villes de France, Paris fut celle qui fournit le plus de prêtres animés de l'esprit de la Révolution. Ils le respiraient, cet esprit puissant, dans l'air même dont ils étaient enveloppés. « Un prêtre, en quittant sa paroisse, va chez son père, honnête artisan, qui le chasse, en lui disant qu'il ne le reconnaîtra pour son fils que lorsqu'il aura prêté le serment. » Peu de curés néanmoins se soumirent à la loi : ceux de Saint-Sulpice, de Saint-Roch, de Saint-Séverin, de Saint-Benoît, de Saint-Germain-l'Auxerrois, refusèrent de la manière la plus formelle. Ce fut principalement parmi les vicaires et les jeunes ecclésiastiques que la Révolution trouva des recrues. Un prêtre de Saint-Sulpice, Jacques Roux, fit cette belle déclaration : « Je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour une révolution qui est venue reconnaître les hommes égaux entre eux, comme ils le sont de toute éternité devant Dieu. »

Au premier rang des prêtres qui, à Paris, s'étaient empressés de jurer, figurait l'évêque d'Autun, Talleyrand : on parla de le faire évêque de Paris, et aussitôt coururent sur son compte mille accusations dégradantes, dont sa vie malheureusement ne démentait qu'une partie. On lui imputait notamment de fréquenter les maisons de jeu et d'y avoir gagné six ou sept cent mille livres. Dans une lettre adressée à la *Chronique de Paris*, et par laquelle il repoussait l'évêché que quelques-uns demandaient pour lui, on lit au sujet des bruits qui viennent d'être mentionnés : « Voici l'exacte vérité : j'ai gagné en six mois, non dans des maisons de jeu, mais dans la société ou au club des échecs, environ trente mille francs.... Je me blâme comme homme particulier et encore plus comme législateur, et je me fais un devoir de l'avouer ; car, depuis que le règne de la vérité est arrivé, en renonçant à l'impossible honneur de n'avoir aucun tort, le moyen le plus honnête de réparer ses erreurs est d'avoir le courage de les reconnaître. » Sur quoi, Camille Desmoulins ne manqua pas d'écrire : « L'évêque d'Autun semble appelé à ramener tous les usages de la primitive Église, et même la confession publique. »

Pendant que ces choses se passaient à Paris, le clergé s'attachait à bouleverser les provinces. Non contents de retenir leurs fonctions, en refusant le serment, les évêques publiaient des mandements incendiaires ; ils déclaraient nuls les baptêmes et ordinations que pouvaient faire les ecclésiastiques désignés pour les remplacer ; ils retiraient aux prêtres dociles à la loi, et le pouvoir de confesser, et celui d'absoudre ; ils les dénonçaient, sous le nom d'*intrus*, à la haine des dévots ; ils tenaient suspendues sur la tête des fidèles qui suivraient les nouveaux pasteurs, toutes les foudres de l'excommunication. Malheur à la jeune fille qui se laisserait marier par un prêtre jureur : c'était une concubine ! malheur à l'enfant né d'un tel mariage : c'était un bâtard ! Ici, l'évêque de Châlons ordonnait aux fidèles d'en appeler à un concile national ; là, l'évêque de Strasbourg imprimait que le clergé n'avait de compte à rendre qu'à Dieu. Dans certains couvents, on exigea, des jeunes pensionnaires, une prière à Dieu en faveur de ces pauvres prêtres dépouillés, disait-on, par la nation. Puis, venaient mille momeries destinées à émouvoir les populations ignorantes, et, par exemple, l'exposition de crânes qui laissaient voir, grâce à un habile emploi du phosphore, une lumière bleue rayonnant autour de l'orbite creux où avaient été les yeux. Ou bien, ils s'entouraient d'une mi-

sère d'apparat, témoin ce vicaire qui, à Nancy, allait se promener sur le Pont-Rouge avec une soutane déchirée, un rabat sale et des sabots aux pieds.

Rien de plus habile, d'ailleurs, que le langage tenu aux gens de la campagne par les prêtres rebelles : « Ce ne sont pas, disaient-ils, les cérémonies qu'on vous laisse qui font l'essence de votre culte. Ce n'est point parce que je conserve une soutane, un surplis et tous ces ornements, que je puis vous dire la messe ou vous absoudre. Un comédien peut venir parmi vous s'habiller comme moi et faire devant vous les mêmes cérémonies. Elles n'auront aucun effet spirituel. Si un valet, dans la maison, s'habillait comme le maître, et se mettait à commander, il vous tromperait : il en serait de même des pasteurs qui viendraient à vous, d'après les lois de l'Assemblée. »

Cela parlait aux cœurs simples. Il y eut des scènes touchantes. En certains endroits, on vit le peuple en larmes autour de son curé, le conjurant de ne point abandonner la paroisse. A Champeron, les paroissiens signèrent entre eux l'engagement de chasser tout prêtre qui se souillerait par un serment schismatique; et à Kernfantin, l'*intrus* s'étant présenté à l'église, les paroissiens l'y laissèrent tout seul.

Devant une résistance aussi générale, aussi vive, les révolutionnaires, on le pense bien, ne restaient pas inactifs. Aux mandements, aux instructions, aux lettres pastorales, ils opposèrent des écrits funestes pour le sacerdoce, des contes licencieux de moines et de religieuses, des caricatures où les abbés paraissaient tantôt avec des formes ridicules, tantôt dans des postures indécentes, des dialogues enfin que des hommes à voix sonore et montés sur des tréteaux débitaient au passant.

Or, ces moyens-là aussi réussissaient; ils accoutumaient beaucoup d'esprits à mépriser ceux qui longtemps avaient été l'objet d'une vénération sans réserve; et s'il y eut des villages fidèles à l'ancien pasteur, combien d'autres se donnèrent au nouveau! Il faut entendre Camille Desmoulins sur ce sujet, un de ceux dont s'amusait le plus volontiers son génie moqueur :

« Nulle part le décret de l'Assemblée nationale n'a été *sanctionné* par le peuple aussi plaisamment qu'à Ruel. M. le curé monte en chaire et ne dissimule pas qu'il est décidé à refuser. Les paroissiens ne s'amusent pas à l'interrompre; mais une partie de l'auditoire s'écoule. Tandis que le pasteur s'échauffe et se démène en son surplis, on déménage le presbytère avec la plus grande précaution, afin de ne rien casser ni endommager, et tout ce qui ne tenait pas à fer et à clou est mis sur des charrettes. Le sermon fini, M. le curé descend. On s'empresse autour de lui, on lui serre la main, on lui frappe sur l'épaule : « Adieu, monsieur le curé, adieu! — « Qu'est-ce, mes chers paroissiens, et pourquoi ces tendres « adieux? » Il sort de l'église. Son étonnement redouble. Il voit le déménagement fait, Javotte en pleurs, déjà dans la charrette et qui faisait en vain son serment. « Où comptez-« vous aller coucher, monsieur le curé ? — A Fontaine-« bleau, » répond l'aristocrate, le cœur gros de soupirs Pendant que M. le vicaire rit, que le maître d'école a la larme à l'œil en disant adieu à Javotte, que notre gouvernante jure contre la lenteur du courrier de Rome, et M. le curé contre la précipitation des citoyens actifs, le charretier jure après ses chevaux, qui entraînent M. le curé. Il a déjà perdu de vue son clocher, et ses paroissiens goguenards lui crient encore de loin : « Adieu, M. le curé! portez-vous « bien, M. le curé! M. le curé, bon voyage! »

Malheureusement, on n'eut point partout aussi bon marché de l'obstination des prêtres réfractaires. Là où ils se sentaient appuyés, leur attitude fut hautaine, indomptable, et attira sur eux de ces coups moins funestes en général à celui qui les reçoit qu'à celui qui les frappe. Dès qu'on put croire qu'il y avait des martyrs, il y eut des fanatiques. De quel sentiment d'horreur ne devaient pas être pénétrées des âmes depuis longtemps habituées à n'adorer Dieu que dans le prêtre, quand on leur parlait des curés forcés de fuir, poursuivis jusqu'au fond des forêts et traqués comme des bêtes fauves? Un historien ecclésiastique, Barruel, assure qu'en Bretagne, des prêtres réduits à la fuite, tombèrent épuisés dans les bois, si bien qu'on trouva au milieu des broussailles leurs cadavres en lambeaux! Ailleurs, il arrivait que, couverts de leurs écharpes, entourés de piques ou de baïonnettes, les magistrats se rendaient à l'église, et, dans le sanctuaire qu'ils semblaient de la sorte violer, imposaient le serment. En Champagne, le curé de Sept-Saux fut tué en chaire d'un coup de fusil.

Au milieu d'une société régie par des lois auxquelles tous doivent obéissance, c'est une chose bien étrange et bien dangereuse que l'existence d'une classe particulière de citoyens étroitement unis entre eux, se conformant à des règles spéciales, qu'ils jugent d'un ordre supérieur à celui des lois communes, reconnaissant un souverain étranger et recevant leur mot d'ordre du dehors : il arriva que, plus tard, pour donner à la résistance de la masse du clergé un ensemble formidable, un ordre parti de Rome suffit. Les révolutionnaires eurent beau tourner en ridicule le bref du pape qui condamnait l'œuvre de l'Assemblée, ils eurent beau le brûler publiquement au Palais-Royal, avec un mannequin représentant le pape lui-même revêtu de ses habits pontificaux; ce bref n'en resta pas moins doué d'une puissance terrible. Le fait est que, sur cent trente-huit évêques ou archevêques français, quatre seulement jurèrent : Talleyrand, évêque d'Autun; Brienne, archevêque de Sens; Jarente, évêque d'Orléans, et Savines, évêque de Viviers. Quant aux curés ou vicaires qui furent constants dans le refus, on n'en porte pas le chiffre à moins de cinquante mille!

D'après cela, on juge s'il devait être facile de trouver le nombre de prêtres nécessaire pour remplir les postes vacants! D'autant que les jureurs eux-mêmes reculèrent quelquefois, au moment d'affronter le nom d'*intrus*. Il y eut des paroisses où l'on nomma jusqu'à sept ou huit fois, sans qu'aucun des élus se pût résoudre à accepter.

Hâtons-nous d'ajouter que, pour répandre parmi les *intrus* une terreur pieuse, les *réfractaires* ne négligeaient rien. Ils racontèrent triomphalement que d'Expilly ayant été élu le jour de la Toussaint, le tonnerre gronda pendant toute la durée de l'élection, et que, lorsqu'il alla prendre possession de son siége constitutionnel, monté sur un char et entouré d'une garde nombreuse, la terre se couvrit tout à coup de ténèbres, quoique le soleil eût encore deux heures à se montrer sur l'horizon et que pas un nuage ne fût au ciel « Saives, écrit l'abbé Barruel, Saives, premier évêque *intrus* de Poitiers, éprouva plus visiblement encore la colère des cieux. A peine sur le siége de l'intrusion, au milieu de son conseil, il venait d'exhaler ses fureurs et se disposait à signer le décret de sa haine, l'interdit général sur les prêtres fidèles.... Il tomba mort, et sa main droite serrée, son bras raidi, montrèrent longtemps la rage de son dernier soupir. »

Le lendemain du jour où les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, avaient d'une manière si imposante refusé de prêter serment, Mirabeau écrivait secrètement au comte de

La Marck : « L'Assemblée est *enferrée*, mon cher comte.... Si elle croit que la démission de vingt mille curés ne fera aucun effet dans le royaume, elle a d'étranges lunettes. » Ainsi, Mirabeau paraissait enchanté des embarras que la Constitution civile du clergé allait créer. De fait, dans les notes astucieuses qu'à cette époque il adressa à la cour, il ne cesse d'insister sur l'adoption de tous les moyens qui seraient de nature à compromettre l'Assemblée, à la décrier, à



DUPORT-DU-TERTRE

l'avilir, à l'*enferrer*. Et cependant, pour calmer les troubles nés de la vacance des siéges, pour diminuer conséquemment les embarras de l'Assemblée, il proposa et fit adopter des mesures qui consistaient : 1° à réduire le temps pendant lequel il fallait avoir rempli le ministère ecclésiastique dans un diocèse, avant d'être élu soit évêque, soit curé; 2° à donner aux électeurs la faculté de choisir les pasteurs dans tous les départements, au lieu de circonscrire leur choix dans les limites d'un district ou d'un diocèse. Ce n'était pas détruire entièrement le mal, mais c'était y remédier autant que pos-

sible, et par là Mirabeau suivait une marche tout à fait opposée au système machiavélique qu'en secret il recommandait à la cour! Quoi donc! était-ce la cour qu'il trahissait? Était-ce le peuple? Hélas! il les trahissait l'un et l'autre. Tour à tour emporté par ses passions, que la contre-révolution attirait; et par son génie, qui appartenait à la liberté comme la lumière appartient au soleil, il succombait misérablement à l'impossibilité de servir deux maîtres, et ne pouvait réussir à mettre un peu de logique dans ses perfidies.

On va en voir une preuve nouvelle et bien frappante.

Convaincue de la nécessité d'éclairer, sur la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, les esprits que de toutes parts les prêtres s'étudiaient à abuser, l'Assemblée avait décidé que le Comité ecclésiastique rédigerait une *Adresse* aux Français. Mirabeau, qui n'était pas membre du Comité, s'empara de l'occasion et rédigea un projet. Nous avons ce travail sous les yeux : rien de plus profondément senti, de plus noblement exprimé. L'abbé Lamourette y mit la main, dit-on; et il est permis de le croire; car, à côté de ces fortes paroles et de ces traits de feu que, seul, Mirabeau était capable de trouver, on y remarque une onction religieuse, une tendresse de cœur, par où la collaboration de Lamourette semble en effet se révéler. Les auteurs de l'*Adresse* commencent par justifier l'Assemblée de n'avoir pas voulu déclarer la religion catholique *religion nationale :* « Dieu n'a pas créé le christianisme, ce grand flambeau, pour prêter des formes et des couleurs à l'organisation sociale des Français; mais il l'a posé au milieu de l'univers pour être le point de ralliement et le centre d'unité du genre humain. Que ne nous blâme-t-on aussi de n'avoir pas déclaré que le soleil est l'*astre de la nation*, et que nul autre ne sera reconnu devant la loi pour régler la succession des jours et des nuits? » L'*Adresse* défend ensuite le principe des élections populaires, en l'appuyant sur des citations du texte sacré; elle fait revivre le souvenir des intrigues auxquelles la plupart des évêques, dans les temps modernes, avaient dû la crosse et la mitre; elle établit, par les usages de la primitive Église, le droit du pouvoir temporel à circonscrire comme il lui plaît les évêchés; elle trace un magnifique tableau de l'avenir que les lois nouvelles promettent à la vraie religion, celles des hautes intelligences et des cœurs purs : « *O Israël! que vos tentes sont belles. O Jacob! quel ordre, quelle majesté dans vos pavillons!* »

Ce fut le 14 janvier 1791 que Mirabeau lut à l'Assemblée son projet d'adresse, communiqué, disait-on, au Comité ecclésiastique et adopté par lui avec quelques légères modifications. Mais il arriva que les principes émis parurent, même aux Jansénistes, d'une hardiesse effrayante; l'admiration philosophique professée pour la sublimité de l'Évangile les blessa comme une réminiscence trop libre du *Vicaire savoyard* et comme un déguisement du déisme. Pendant que Mirabeau lisait, l'agitation de Camus était visible. A ces mots de l'*Adresse :* « Il y a un mois, les chrétiens éclairés se demandaient où était la religion de leurs pères, » il ne put se contenir davantage et s'écria : « On ne peut entendre cela!... Il y a là dedans des abominations! » Regnault de Saint-Jean d'Angely ayant alors observé que peut-être le travail avait subi des changements depuis qu'il avait été remis au Comité, Mirabeau, dont la loyauté était mise en question par ce doute, demanda que le bureau constatât l'état actuel de l'Adresse, et il fit cette fière déclaration : « Il n'y a pas là une ligne, pas une expression, dont mon honneur et ma tête ne répondent. » La séance fut levée; le Comité ecclésiastique, réuni aux Comités d'*aliénation*, des *rapports* et des *recherches*, substitua un travail, qui lui était propre, à celui de Mirabeau, dont, après tout, il ne différait pas d'une manière essentielle, et ce nouveau travail, présenté le 21 janvier 1791, fut adopté sous le nom d'*Instruction sur la Constitution civile du clergé*.

Ce jour-là même, Mirabeau écrivait à la cour :

« On ne pouvait pas trouver une occasion plus favorable de coaliser un grand nombre de mécontents, de mécontents d'une plus dangereuse espèce, et d'augmenter la popularité du roi aux dépens de celle de l'Assemblée nationale.

« Il faut pour cela :

« 1° Provoquer le plus grand nombre d'ecclésiastiques fonctionnaires publics à refuser le serment;

« 2° Provoquer les citoyens actifs des paroisses, qui sont attachés à leurs pasteurs, à se refuser aux réélections;

« 3° Porter l'Assemblée nationale à des moyens violents contre ces paroisses....

« 4° Empêcher que l'Assemblée n'adopte des palliatifs qui lui permettraient de reculer d'une manière insensible et de conserver sa popularité;

« 5° Présenter en même temps tous les projets de décrets qui tiennent à la religion, et surtout provoquer la discussion sur l'état des juifs d'Alsace, sur le mariage des prêtres et sur le divorce, pour que le feu ne s'éteigne point par défaut de matières combustibles;

« 6° Joindre à cet embarras celui d'un sacre d'évêque;

« 7° S'opposer à toute *Adresse* où l'on énoncerait que l'Assemblée n'a pas voulu toucher au spirituel,

« 8° Quand on en serait venu à l'emploi de la force publique, provoquer des pétitions dans les départements pour s'y opposer. »

Voilà dans quels piéges honteux Mirabeau voulait qu'on fît tomber une assemblée dont, en ce moment-là même, il briguait la présidence! Ses abominables conseils étaient, du reste, superflus. Les prêtres, par malheur, n'avaient pas besoin que la cour les aidât à bouleverser le royaume, et Cazalès ne caractérisa que trop bien les maux déposés au fond de la constitution civile du clergé, lorsque, le 26 janvier 1791, dans un des plus vifs discours qui fussent jusqu'alors tombés de sa bouche éloquente, il s'écria :

« Plût à Dieu que la nation tout entière pût tenir en cette enceinte! Le peuple de France nous entendrait, il jugerait entre vous et moi. Je vous dis qu'un schisme se prépare. Je vous dis que le corps des évêques et la grande majorité du clergé inférieur jugent l'obéissance à vos décrets attentatoire aux principes de la religion. Je vous dis, je vous dis que ces principes sont supérieurs à vos lois. Chasser les évêques de leurs siéges et les prêtres de leurs paroisses est un mauvais moyen, croyez-moi, de vaincre leur résistance. Pensez-vous donc que les évêques chassés n'excommunieront pas leurs successeurs? Pensez-vous que les fidèles ne demeureront pas en grand nombre attachés à leurs anciens pasteurs et aux préceptes éternels de l'Église? Voilà donc le schisme qui se déclare, voilà les disputes religieuses qui commencent. Le peuple doutera de la validité des sacrements; et tremblez de voir se retirer de lui cette religion sublime qui prenant l'homme au berceau et l'accompagnant jusqu'à la tombe, lui ménage la plus douce des consolations dans les misères de cette vie. Ainsi les victimes de la Révolution se multiplieront, et le royaume sera divisé. Vous verrez les catholiques errer sur la surface de l'empire, à la suite de leurs ministres persécutés, qu'ils accompagneront jusque dans les cavernes et les déserts. Vous les verrez réduits à cet état d'oppression et de misère

où les protestants furent plongés par la révocation de l'édit de Nantes. Ah! si vous n'êtes pas insensibles aux malheurs que vous déchaîneriez de la sorte sur votre pays, si vous l'aimez, prenez du temps, attendez l'approbation de l'Église de France, attendez, attendez! »

Avant Cazalès, Montlosier avait dit :

« Je ne crois pas que les évêques puissent être forcés d'abandonner leurs siéges. Si on les chasse de leurs palais, ils se retireront dans des cabanes. Si on leur enlève leurs crosses d'or, ils en prendront de bois; et, après tout, c'est une crosse de bois qui a sauvé le monde. »

Mais à ce bois sauveur, pourquoi donc les prêtres avaient-ils substitué l'or?...

CHAPITRE VII

LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST LA SUPRÊME LOI



Dans le grave et solennel document par lequel Louis XVI avait annoncé à l'Assemblée nationale qu'il *acceptait* le décret sur le serment des prêtres, il s'était exprimé en ces termes : « .... Puisqu'il s'est élevé sur mes intentions des doutes que la droiture connue de mon caractère devait éloigner, ma confiance en l'Assemblée nationale m'engage à *accepter*. Il n'est pas de moyens plus sûrs, plus propres à calmer les agitations, à vaincre toutes les résistances, que la réciprocité de ce sentiment entre l'Assemblée nationale et moi. Elle est nécessaire; je la mérite; j'y compte. »

Cette déclaration, qui semblait témoigner si hautement de l'émotion d'un cœur sincère, Louis XVI la signait le 26 décembre 1790. Eh bien, trois jours, rien que trois jours auparavant, il avait adressé en secret à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, la lettre suivante :

« Monsieur mon frère,

« J'ai appris par M. Moustier l'intérêt que Votre Majesté avait témoigné, non-seulement pour ma personne, mais pour le bien de mon royaume. Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner des témoignages dans tous les cas où cet intérêt peut être utile pour le bien de mon peuple, ont excité vivement ma sensibilité; je le réclame avec confiance dans ce moment-ci, où, malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire le reste de la monarchie. Je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyées d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, donner le moyen d'établir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner tous les autres Etats de l'Europe. J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle . elle sentira aisément qu les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus grande circonspection . c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret, et Votre Majesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra. Je saisis cette occasion de remercier Votre Majesté des bontés qu'elle a pour le sieur Heymann, et je goûte une véritable satisfaction à donner à Votre Majesté les assurances d'estime et d'affection avec lesquelles je suis,

« Monsieur mon frère, de Votre Majesté,

« Le bon frère,

Signé : Louis. »

Et dans ses communications à l'Assemblée, Louis XVI se montrait indigné des doutes qu'on élevait sur ses intentions « que la droiture connue de son caractère devait éloigner! »

Il n'avait pas, du reste, attendu si tard pour recourir aux souverains : dès le mois d'octobre, il avait recommandé au roi d'Espagne de n'avoir aucun égard à quelque acte public que ce fût qui paraîtrait en son nom, à moins qu'il ne lui fût confirmé par une lettre de sa main, et depuis, comme on en trouve la preuve dans la missive qui précède, il avait fait passer, en Allemagne, à son ancien ministre, le baron de Breteuil, l'autorisation de traiter avec les diverses puissances, du rétablissement de son autorité légitime.

De pareilles ouvertures avaient-elles chance d'être accueillies d'une manière favorable? Une coalition des rois en faveur de Louis XVI et contre la Révolution française était-elle possible, alors que la Russie et l'Autriche se trouvaient engagées contre les Turcs dans une guerre à outrance, alors que Catherine II et Gustave III étaient aux prises, alors que l'Angleterre et la Prusse s'unissaient pour contre-balancer l'alliance, devenue effrayante, des deux grandes cours impériales, celle de Saint-Pétersbourg et celle de Vienne? Voilà ce qui ne saurait être bien expliqué que par un tableau rapide des circonstances qui, dans le cours de moins d'une année, changèrent de fond en comble tout le système politique de l'Europe.

Nous avons dit où en était ce système, lorsqu'au mois de février 1790, Léopold succéda, sur le trône d'Autriche, au célèbre et infortuné Joseph II. A cette époque, des complications inouïes détournaient du spectacle de la Révolution française les regards de tous les souverains. La Russie et l'Autriche ayant associé, pour la ruine de l'empire ottoman, leurs passions et leurs drapeaux, toute l'Europe avait été saisie d'épouvante. C'était trop, dans un seul plateau de la balance, que le poids des deux cours impériales aussi étroitement unies, et l'on citait comme un avertissement dont il fallait se hâter de profiter, cette orgueilleuse bravade de Catherine : « *Si les Anglais viennent brûler Cronstadt, et me forcent d'abandonner Saint-Pétersbourg, eh bien, je me retirerai à Constantinople.* »

Héritier des vastes desseins du grand Frédéric, le ministre prussien Hertzberg s'était, plus que tout autre, ému de cette alliance des Autrichiens et des Russes, et il s'était juré de la rendre vaine, dût l'Europe entière brûler. Par ses soins et ceux de l'agent anglais, M. Ewart, une vaste alliance fut formée entre l'Angleterre, la Porte, la Pologne et la Suède. Pour la Prusse, il s'agissait d'abaisser l'Autriche; et, quant à l'Angleterre, toujours fidèle à son génie, elle voyait dans l'affranchissement des Polonais, l'avantage de faire prendre la route de ses ports aux nombreuses productions commerciales et navales d'une importante contrée. Il arriva donc, que sous prétexte de protéger l'indépendance politique de l'Europe, mais en réalité dans des vues de cupidité ou d'ambition, un immense cordon militaire fut établi, qui, partant des extrémités de la Grande-Bretagne, s'étendait jusqu'aux rives de l'Hellespont, à travers la Hollande, la Prusse et d'autres États moins considérables.

Hertzberg se mit à l'œuvre avec une sorte d'activité sau-

vage. Il enflamma la haine des Belges contre l'Autriche; il poussa les Hongrois à donner à leurs griefs le ton de la menace; il encouragea la Pologne à secouer le joug des Russes; il applaudit au chevaleresque Gustave III tirant, à son tour, l'épée contre eux; enfin, il offrit un point d'appui assuré à ce fanatisme des Turcs que la grandeur de leurs périls avait élevé aux proportions de l'héroïsme De son côté, l'Angleterre armait des escadres, couvrait la mer, et, pour quelques vaisseaux contrebandiers pris par les Espagnols sur la côte occidentale de l'Amérique, menaçait l'Espagne.

Ainsi, en montant sur le trône, Léopold se trouvait comme au centre d'un embrasement, et aux prises avec des difficultés sans nombre. Les Turcs avaient reçu des coups formidables, mais ils en avaient frappé de violents. Conduits au combat, à la mort, à la gloire, par Hassan-Ali, vieillard indompté qui voulait une place dans le ciel, et, sur la terre, un renom impérissable, ils déployaient une résolution qui étonna, et qu'ils portaient comme écrite sur leurs uniformes noirs. La Prusse tout entière sous les armes et dans la ferveur d'une rivalité récente, ne pouvait manquer d'être pour Léopold un autre et bien cruel sujet de souci. Mais quoi! autour de lui, sous lui, la monarchie autrichienne ne semblait-elle pas à la veille de s'en aller lambeau par lambeau? Car la Hongrie se plaignait amèrement, la Bohême était en fermentation, et le Brabant avait déjà proclamé son indépendance. Il est vrai que l'alliance de la Russie était là; mais attaquée par la Suède, d'une part, et, de l'autre, par les Turcs, harassée par l'Angleterre, inquiétée par la révolution de Pologne, la Russie, on pouvait le craindre, aurait bientôt assez de ses propres affaires.

Léopold mit à surmonter cette situation difficile, beaucoup de fermeté, de prudence et de sang-froid. C'était un prince grave, réservé, taciturne, maître de lui jusque dans ses galanteries, et qui, appelé d'abord à régir un petit État, celui où Machiavel avait écrit, s'y était formé en silence à l'art de gouverner les hommes. Il avait à recouvrer les Pays-Bas, à calmer le mécontentement de ses autres provinces, à échapper aux conséquences de plus en plus ruineuses de la guerre du Levant, à se faire élire roi des Romains : il comprit que le succès était au prix d'une prompte réconciliation avec la Prusse. Tout le poussait d'ailleurs à cette réconciliation : son trésor épuisé, ses troupes fatiguées, ses sujets révoltés, lorsque arriva la mort de l'illustre feld-maréchal Laudhon, calamité qui découragea l'armée autrichienne plus que n'auraient fait trois batailles perdues.

Mais y avait-il, pour un rapprochement entre la cour de Vienne et celle de Berlin, un motif que Léopold pût mettre en avant de manière à produire quelque impression? Oui, et ce motif fut l'intérêt qu'avaient les rois à abjurer leurs dissensions, à étouffer leurs querelles devant leur ennemi commun.... la Révolution française.

Ce fut sur cette considération toute-puissante que Léopold fit porter ses ouvertures au roi de Prusse, et il fut efficacement servi auprès de Frédéric-Guillaume par les courtisans de ce dernier prince, par les *illuminés* monarchiques, surtout par Bischofswerder. Les hommes qui, à la cour de Berlin, haïssaient Hertzberg, l'enviaient, brûlaient de le supplanter, circonvinrent le monarque; ils lui représentèrent :

Qu'Hertzberg sacrifiait le bonheur à l'éclat et les vrais intérêts de la Prusse à de brillants fantômes;

Que Frédéric lui-même, le grand capitaine, s'était plus d'une fois repenti d'avoir cédé aux conseils de son ambition;

Que l'alliance anglaise n'était pas sûre;

Que les Turcs pouvaient faire leur paix d'un moment à l'autre;

Que, du reste, il était temps d'en finir le plus tôt possible avec le danger incalculable des principes nouveaux proclamés en France, comme le prouvait trop bien cette fédération du Champ de Mars, où l'on avait publiquement reçu — insolent défi lancé aux rois — la prétendue ambassade des patriotes de tous les pays.

Ces considérations prévalurent dans l'esprit de Frédéric-Guillaume, que tentait d'ailleurs la gloire de se poser en médiateur de l'Europe. Le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, fut chargé de s'aboucher mystérieusement avec le général Bischofswerder, rival du ministre dirigeant; Léopold, intervenant d'une manière directe, ouvrit avec le roi de Prusse une correspondance pressante, et, en peu de temps, les choses furent conduites au point qu'à Reichenbach, où était le quartier général de Frédéric-Guillaume, et tandis que les armées se trouvaient en présence, les démarches secrètes firent place à des négociations officielles.

Hertzberg se sentait à la veille de perdre le fruit de ses longs efforts. N'ayant pu prévenir des négociations qui allaient du même coup ruiner sa politique et son crédit, il essaya de les entraver par la prétention, fièrement avouée, de dicter les lois de la paix. Il demanda que l'Autriche, conservant Belgrade, Orsova et la partie de la Croatie enlevée aux Turcs, rétrocédât la Gallicie à la Pologne, qui, de son côté, aurait abandonné à la Prusse Thorn et Dantzick, c'est-à-dire la domination de la Vistule. Mais Catherine II aurait-elle donné la main à un tel accroissement de la puissance prussienne, ou l'aurait-elle souffert sans murmure? Léopold savait bien que non. Hertzberg eut beau insister; Spielmann, qui était muni d'instructions précises, fut inébranlable. Pendant ce temps, Bischofswerder et les *illuminés* monarchiques entouraient Frédéric-Guillaume, le pressaient, l'animaient contre son grand ministre.... Quelle fut la consternation d'Hertzberg, lorsque tout à coup il reçut l'ordre d'apposer sa signature à des articles préliminaires dont il n'avait pas eu le secret, qui avaient été déjà convenus sans sa participation, et où il n'était question ni de Thorn, ni de Dantzick, ni de rien qui fût de nature à rendre la paix avantageuse à la Prusse! Il obéit en frémissant, et le congrès se termina par une convention définitive conclue le 5 août 1790. Léopold s'engageait :

1° A ouvrir avec la Porte-Ottomane des négociations pacifiques;

2° A donner à la Prusse l'équivalent des cessions que les Turcs pourraient lui faire;

3° A ne plus prêter à la Russie aucun secours, dans le cas où cette puissance refuserait de terminer la guerre du Levant.

A ces conditions, Frédéric-Guillaume promettait son vote dans la prochaine élection de Léopold comme roi des Romains, et son appui pour soumettre les Belges.

C'était à l'Autriche que revenaient les avantages réels de cette convention célèbre. Joué, trompé, abreuvé de dégoûts, Hertzberg, après plus de cinquante ans de glorieux services rendus à la Prusse, se prépara à laisser le champ libre à ses rivaux.

La paix de Vérela, qui désarma dans le nord Catherine II et le roi de Suède, suivit de près. Gustave s'était tiré en héros des plus grands périls, mais il avait dû s'avouer que son pouvoir n'était pas aussi vaste que son cœur; et, pour ce qui est de Catherine, l'habile modération de Léopold lui

avait ouvert les yeux. La convention de Reichenbach était du 15 août 1790. Dix-huit jours après, la paix de Vérela fut signée.

Tels furent les événements qui, en changeant d'une manière soudaine le système général de l'Europe, permirent aux souverains de porter sur la Révolution française un regard plus attentif.

Gustave qui, par la paix de Vérela, perdait l'emploi de son humeur guerrière, était homme à chercher dans une croisade monarchique l'honneur d'une aventure qui illustrât son courage.

Catherine se sentait humiliée de la protection qu'elle avait aveuglément accordée à une philosophie dont les conséquences étaient devenues depuis si alarmantes pour les têtes couronnées. Elle écrivait au prince de Ligne : « *La France a douze cents législateurs auxquels personne n'obéit en France, excepté le roi.* »

Léopold avait entièrement adopté les vues du prince de



BURKE

Kaunitz sur l'utilité d'une alliance intime entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche, alliance toute monarchique que la Révolution française tendait naturellement à rendre vaine; et, d'autre part, pouvait-il oublier que Marie-Antoinette était sa sœur? Il était donc sollicité à intervenir par un double intérêt : un intérêt politique et un intérêt de famille.

Quant au roi de Prusse, sa sympathie pour Louis XVI fut aisément éveillée et habilement entretenue par le marquis de Moustier, envoyé de France, diplomate instruit et dévoué au monarque français. Frédéric-Guillaume accueillit avec une faveur marquée le maréchal de camp Heymann, que Louis XVI lui avait recommandé, et on le vit de jour en jour plus prodigue des témoignages de sa sollicitude.

Comment, du reste, les souverains étrangers auraient-ils pu se défendre d'une terreur profonde, lorsque des libelles, signés de noms imposants et répandus avec profusion dans toute l'Europe, leur représentaient la France comme un cirque de bêtes féroces? Réfugié à Londres depuis sa chute, Calonne ne poursuivait-il pas la Révolution de ses calculs où

chaque chiffre était une injure? Mounier n'avait-il pas fui l'Assemblée ainsi qu'il aurait fait une noire caverne? Et Lally-Tollendal, complice gémissant de cette désertion, n'avait-il pas, dans sa seconde lettre à ses commettants, retracé les événements d'octobre, la pompeuse captivité de Louis XVI et le sort de la reine, de manière à émouvoir d'une pitié mêlée d'indignation le cœur de tous les souverains? Lally ne s'en tint pas là. La seconde lettre à ses commettants, datée de Neufchâtel, avait été publiée en janvier 1790 : or, le 1er novembre de la même année, il lançait de Genève sa fameuse brochure *Quintius Capitolinus aux Romains*. Il disait, après un emphatique tableau des prospérités et des forces de la France d'autrefois.... « Cette même France, aujourd'hui que la liberté eût du l'élever au dernier période de la grandeur humaine, ne peut mettre avec sécurité ni un vaisseau en mer, ni une troupe en campagne. Ses amiraux renoncent à la servir, ses généraux sont en exil, ses négociateurs sont à peine supportés, son commerce est ruiné, ses sujets sont vus partout avec crainte, horreur ou commisération, ses envieux lui insultent, ses ennemis la dévorent d'avance. »

Mais que la France fût abaissée, fût affaiblie; que la Révolution la condamnât à perdre son dernier soldat, son dernier matelot, son dernier écu, qu'importait cela? Pour armer les rois contre elle, il fallait la leur montrer sanglante, hideuse; il fallait en faire une nation de lépreux. Ce fut l'Anglais Burke qui s'en chargea, et comme le livre de cet homme fut en réalité le premier coup de canon tiré en Europe contre la Révolution française, il convient de s'y arrêter un peu.

Depuis que, dans la Chambre des Communes, Burke avait poussé contre le génie de la France moderne ce cri de haine qui pénétra de tant de douleur l'âme généreuse de Fox, son attention s'était portée avec ardeur sur les événements de Paris. Méditant une attaque dont on se souvînt longtemps, il passa plusieurs mois à en rassembler les matériaux. Ses correspondants étaient Dupont, Christie, et, chose singulière, deux des révolutionnaires les plus fougueux de l'époque : Anacharsis Clootz et Thomas Payne Inutile de dire que ces deux derniers eurent soin de fournir à Burke des documents favorables à la Révolution, mais ce que sa passion y cherchait, elle sut bien l'y trouver. Il faut voir comme il parle, dans une lettre qu'au mois de mai 1790 il écrivit à lord Charlemont, du soin qu'il apporte à ce grand travail, des facultés qu'il y déploie, du succès qu'il en attend, des émotions qu'il y puise! Enfin, il parut au commencement du mois de novembre 1790, ce livre trop célèbre, il parut sous le titre de *Réflexions sur la Révolution de France* (*Reflections on the Revolution in France*), et, traduit aussitôt par Dupont, il occupa toute l'Europe.

Jamais libelle ne fut plus venimeux, et ne contint, à côté de pages d'une éloquence admirable, de plus déplorables fureurs; à côté de puissantes vérités, des erreurs plus grossières. Sincère dans sa haine, nous le croyons, mais aveuglé par elle, Burke semble ne considérer la Révolution française que comme un prodigieux accès de délire, une orgie incommensurable où le sang tient lieu de vin, un entassement de folies et d'horreurs dont jusqu'alors le monde n'avait pas eu d'exemple. Adorateur extatique de Marie-Antoinette, tantôt il la salue étoile radieuse, tantôt, après Lally-Tollendal et comme lui, il la désigne en ces termes : *Une reine presque égorgée.* Les mots *caverne d'anthropophages*, appliqués par Lally à l'Assemblée nationale, il les cite avec complaisance, il les adopte. Il regrette que Louis XVI ne ressemble pas mieux à Henri IV, lequel sut toujours combiner avec un doux langage une conduite ferme, et ne se fit pas faute de verser le sang de ceux qui lui résistèrent, souvent sur les champs de bataille, quelquefois sur l'échafaud. Apologiste outré de l'ordre de la noblesse, dont il déplore la destruction, en le déclarant tout à fait innocent de tant de siècles d'oppression, d'orgueil brutal et de rapines; défenseur immodéré des prêtres, dont il associe la cause à celle de Dieu, par une banale et sacrilége confusion; l'auteur compare la masse du peuple à un rassemblement de *cochons* foulant aux pieds, et en même temps que la noblesse et le clergé, leur protecteur naturel, le savoir. Price, dans un sermon dont s'était vivement émue l'Angleterre, avait parlé, sur le ton de l'enthousiasme, du spectacle d'un monarque absolu forcé de se rendre à ses sujets : Burke appelle le retour de l'expédition de Versailles, dans la journée du 6 octobre, une procession de sauvages américains conduisant, au milieu des moqueries et des coups de leurs femmes, aussi féroces qu'eux-mêmes, leurs infortunés captifs dans des cabanes tapissées de crânes. Plus loin, il s'écrie : « Nous ne sommes pas, nous Anglais, des prosélytes de Rousseau; nous ne sommes pas des disciples de Voltaire; Helvétius n'a pas fait de progrès parmi nous. Nous n'avons pas des athées pour prédicateurs, et pour législateurs, des fous.... On ne nous a pas ôté nos entrailles naturelles.... En Angleterre, nous n'avons pas été *vidés et troussés, et l'on ne nous a pas remplis, comme des oiseaux, dans un musée, de paille, de chiffons, de sales rognures de papier concernant les droits de l'homme.* »

Le biographe de Burke, son admirateur ébahi, son panégyriste quand même, James Prior, reconnaît que le livre de son héros fut repoussé comme attaquant les bases mêmes de la liberté, par un parti audacieux, nombreux et capable, à la tête duquel figura Fox. « C'est un libelle contre tous les gouvernements libres » (*a libel on all free governments*), tel fut le jugement terrible que Fox porta sur l'ouvrage d'un homme qui avait été son ami. Burke eut beau dire plus tard, que « *non contente d'ébranler tous les trônes de l'Europe, la Révolution française avait déplacé le cœur de Fox et son intelligence,* » l'arrêt rendu par Fox fut celui que portèrent, de l'aveu de Prior, les hommes de lettres en masse, beaucoup de ministres dissidents, beaucoup d'avocats, presque tous les médecins, des philosophes, et même des gens d'Église, toutes personnes appartenant aux classes éclairées

On juge si, en France, Burke fut épargné! Faisant de sa plume un scalpel, Camille disséqua le livre d'une manière vraiment formidable, et laissant là le penseur comme indigne de ses coups, il appesantit sur l'écrivain ses mains cruelles. L'ouvrage anglais était semé, par malheur, de phrases étrangement ridicules : *Une théorie déposée dans les sirops conservateurs de l'éloquence de la chaire; — un papier-monnaie d'une fraude appauvrie et d'une rapine mendiante; — le breuvage anodin de l'oubli, saupoudré de manière à maintenir une ardente insomnie et à nourrir le vivant ulcère d'un souvenir corrosif*, etc., etc., etc.... Quelle bonne fortune pour Camille que ce *triple galimatias*, comme eût dit Voltaire, à jeter en pâture à la malice des rieurs! Mais c'était surtout des *gentillesses de M. Burke* que le spirituel journaliste triomphait. « M. Burke compare les assignats à la médecine universelle. *Assignare*, dit-il, *postea assignare*, *ensuita assignare*, voilà tout ce que nous savons faire pour guérir nos finances. M. Burke, qui n'est pas tout à fait aussi bon plaisant que Molière, voudra bien remarquer que notre moyen curatif est un peu plus sûr que la panacée anglaise, et qu'*assignare* vaut mieux qu'*empruntare, postea imposare, ensuita se ruinare.* » Puis, à propos des accès de rage du pamphlé-

taire anglais, un peu trop juvéniles, s'il visait à passer pour philosophe, Camille Desmoulins demandait : « Quel âge a M. Burke ? »

Les réfutations abondèrent, et, parmi les plus retentissantes on cita celles du chevalier Stanhope, de Marie Woolstonecrafft, de Macaulay, de Graham, de Mackintosh, de Thomas Payne.

Mais si, dans un camp, la censure fut vive, grande aussi fut l'admiration dans le camp contraire, et il n'est pas besoin d'ajouter que ce dernier était celui des souverains. L'empereur d'Allemagne, par divers messages; les princes français, par l'intermédiaire de Cazalès; Catherine de Russie, par le comte de Woronzow, son ambassadeur, firent tous passer à Burke le témoignage de leur ardente approbation. Stanislas lui envoya son royal portrait sur une médaille d'or. George III voulut avoir, du livre de Burke, plusieurs exemplaires élégamment reliés, que lui-même il distribuait à ses amis, en disant : « Voici un livre que doit lire tout gentilhomme. »

L'ébranlement fut donc universel, et l'impression d'autant plus profonde sur les cours étrangères, que l'importance et le nombre des adversaires qui, sur tous les points de l'Europe, se dressèrent contre le calomniateur de la Révolution française, prouvaient assez de quelle force d'expansion les principes de cette Révolution étaient doués et quelles conquêtes étaient déjà les siennes dans le domaine de la pensée.

En ces circonstances, fut écrite la lettre citée au commencement de ce chapitre, lettre d'une importance si solennelle, et par laquelle Louis XVI appelait si instamment tous les rois à son secours. Frédéric-Guillaume en fut tellement frappé que, prenant à son tour auprès de Léopold le rôle que Léopold avait d'abord pris auprès de lui, il insista sur la nécessité d'un concert qui tirât Louis XVI de captivité et eût pour effet de museler la Révolution. Léopold n'avait pas besoin d'être sollicité bien vivement à ce sujet; mais, comme il était à craindre que les révolutionnaires de France et ceux de Brabant ne se prêtassent un mutuel appui, il avait cru qu'il devait s'appliquer, avant tout, à recouvrer les provinces belgiques. Proclamé empereur d'Allemagne le 30 septembre 1790, et libre désormais de mettre en mouvement une partie considérable de ses forces, il fit prendre aux soldats autrichiens le chemin de Bruxelles.

Tout n'y était plus que confusion. Parfaitement d'accord dès qu'il s'était agi de conquérir l'indépendance du pays, peuple, nobles et prêtres s'étaient divisés le lendemain de l'indépendance conquise. La noblesse et le clergé avaient prétendu faire de la victoire obtenue sur l'Autriche la consécration de leurs priviléges; les démocrates avaient poussé ces cris de liberté et d'égalité dont retentissaient tous les échos de Paris, et une lutte acharnée était sortie de ces tendances contraires, lutte qui ne pouvait manquer d'être fatale au peuple, là où la superstition dominait. On a vu comment le parti démocratique avait été frappé par le Congrès dans la personne du général Vandermersch le désordre alla croissant, les nobles ne rougirent pas, aidés en cela par les prêtres, de soulever contre le vrai parti populaire une démagogie factice et l'écume des villes; le dégoût, l'inquiétude s'emparèrent des esprits; fatigués du présent, effrayés d'un avenir obscur, beaucoup commencèrent à regretter le passé, et Léopold fit un habile appel à ces regrets par une proclamation où il promettait de respecter tous les droits, d'oublier tous les torts, de panser toutes les blessures. Vainement le Congrès essaya-t-il, quand il se sentit à la veille de périr, de rallumer ce commun enthousiasme des premières heures dont lui-même il avait éteint le foyer : l'épuisement général était manifeste, il était irréparable. Et cependant, le général autrichien Bender marchait sur Bruxelles! Avant d'en forcer l'entrée, il envoya au Congrès un message dans lequel il lui assignait un délai, passé lequel il s'engageait à en finir : « Si vous m'obligez à mettre mes bottes, écrivait-il, je jure de ne les ôter qu'après vous avoir chassés des Pays-Bas. » Le Congrès ne répondit pas; Bender mit ses bottes, et l'année 1790 finissait à peine, que les provinces belgiques étaient rétablies sous la domination autrichienne.

« Si d'un côté, a écrit un historien diplomate, le prince de Hardenberg, ce dénoûment n'éclaira point les Français sur les dangers de l'anarchie et de leurs déchirements, de l'autre, il donna aux rois et à la plupart des grands de l'Europe une fausse idée de l'issue probable de la Révolution française » Ils la crurent facile à dompter par les armes, erreur qui menait droit à la guerre, et quelle guerre!

Cette erreur n'était pas, elle ne pouvait être celle de Louis XVI; il voyait, lui, la Révolution de trop près, pour se faire illusion sur le degré de force qui était en elle, et la perspective d'une lutte armée le remplissait d'épouvante. Poussé à étudier l'histoire d'Angleterre par une sorte d'instinct fatidique, il avait sans cesse devant les yeux Charles I[er] posant sa tête sur un billot, et Jacques II perdant son royaume, pour l'avoir quitté. Mais si lutter était impossible, si fuir était dangereux, que faire? Abandonné à ses propres inspirations, il n'eût peut-être pas été incapable de se résigner à suivre le torrent. Mais la cour? mais la reine? mais les prêtres, surtout? Il est certain que ce qui précipita définitivement Louis XVI entre les bras des étrangers, ce fut la violence faite à ses sentiments religieux dans l'affaire du serment ecclésiastique.

Aussi bien, parmi les apparents dépositaires du peu de pouvoir qu'on lui avait laissé, il n'y en avait pas un seul qui fût vraiment à lui.

Le garde des sceaux, Duport-du-Tertre, se trouvait étroitement lié avec les Lameth.

Le ministre de la guerre, du Portail, était moins le ministre du roi que celui du Comité militaire de l'Assemblée.

Le ministre des finances, de Lessart, était d'un caractère trop timide, trop pusillanime, pour qu'on pût compter sur lui.

Le ministre des affaires étrangères, Montmorin, penchait de temps en temps du côté de la Révolution, et, d'ailleurs, la reine ne l'aimait pas.

Seul, le ministre de l'intérieur, Saint-Priest, eût offert la ressource d'un dévouement sans réserve, s'il eût été possible de le conserver au pouvoir, mais son impopularité le frappait d'une impuissance absolue, et il s'agissait de le remplacer.

Sur ces entrefaites, Mirabeau soumit à la cour un plan conçu en dehors de toute idée de fuite ou de recours à l'étranger.

Qu'on s'attaquât au principe même de la Révolution et qu'on prétendît à ramener les Français au point d'où ils étaient partis le 27 avril 1789, c'est ce que Mirabeau, dans le grand travail dont nous parlons, commençait par déclarer le comble de la folie. « On ferait disparaître, disait-il, on ferait disparaître d'un seul coup une génération entière, on ôterait la mémoire à vingt-cinq millions d'hommes, que ce succès serait encore impossible. »

Suivant Mirabeau, presque toutes les destructions opérées, — et par là il entendait l'abolition des priviléges féo-

daux, celle des exemptions pécuniaires, celle de plusieurs impôts désastreux, — avaient été, après tout, aussi favorables au monarque qu'à la nation : il fallait les maintenir. Il fallait conserver aussi, comme de précieuses conquêtes, l'unité dans l'assiette de l'impôt, les principes d'une administration plus populaire, la liberté de la presse, la liberté des opinions religieuses, la responsabilité des agents du pouvoir exécutif, l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois, et une plus grande surveillance dans le maniement des fonds publics. Mirabeau ne voulait donc pas qu'on renversât la Constitution, il demandait seulement qu'on la modifiât, notamment au point de vue de l'autorité royale, qu'il lui reprochait d'avoir affaiblie outre mesure. Mais que d'obstacles : l'indécision du roi; les préventions dirigées contre la reine; la démagogie de Paris; l'esprit de sa garde nationale; l'irritabilité de l'Assemblée et le peu de prise qu'elle offrait, vu sa grande masse; l'impopularité insurmontable d'une de ses sections; la pente de l'opinion publique vers l'esprit de parti; le danger d'une conflagration générale, pour peu qu'on fût conduit à l'adoption de moyens violents! Mirabeau ne se dissimulait pas combien ces difficultés étaient considérables; cependant, il ne les jugeait pas invincibles. Après s'être attaché à démontrer qu'une révision de la Constitution était l'unique but auquel on dût marcher, et qu'il fallait attendre cette révision, non de l'Assemblée alors existante, mais d'une seconde législature, voici ce qu'il proposait :

Faire décider qu'aucun député de l'Assemblée nationale ne pourrait être réélu;

Mettre tout en œuvre pour décrier cette Assemblée, la dépopulariser, l'avilir;

Exciter habilement sa jalousie à l'égard des administrations de départements, l'encourager aux excès démagogiques pour augmenter l'anarchie et rendre conséquemment plus vif le besoin du repos, la pousser à usurper tous les pouvoirs afin de lui attirer l'accusation de tyrannie, lui faire enfin une nécessité de se disperser d'elle-même par l'impossibilité où on l'aurait réduite de supporter plus longtemps la perte de sa gloire et l'effrayant tableau de ses erreurs, de ses passions, de ses caprices;

Par contre, amener le roi et la reine à travailler sans relâche à la conquête de leur popularité, en se montrant le plus souvent possible, en assistant aux revues de la garde nationale, en paraissant à quelques séances de l'Assemblée dans la tribune du président, en visitant les hôpitaux, en protégeant d'une manière ostensible les ateliers;

Se ménager le moyen d'influer sur la représentation nationale, non-seulement par les membres du côté droit, tels que Bonnay, l'abbé de Montesquiou, Cazalès, mais encore par des membres du côté gauche, tels que Clermont-Tonnerre, d'André, Duquesnoy, Talleyrand, Emmery, Le Chapelier, Thouret, Barnave, sauf à laisser ignorer aux uns le concours qu'on obtiendrait des autres;

Acheter les voix de ceux des représentants qui, n'ayant que leur suffrage à fournir, pouvaient être séduits à bon marché ou par de simples promesses;

Organiser à Paris, sous la direction de Talon et de Sémonville, un vaste *atelier de police;*

Agir sur la province par quarante voyageurs inconnus l'un à l'autre et relevant de Montmorin seul;

Établir, sous la direction de Clermont-Tonnerre, une fabrique d'ouvrages destinés à préparer convenablement l'opinion publique, à la diriger et à déterminer le choix des électeurs de la seconde législature.

Tel était en substance, et omission faite d'une foule de détails minutieux dans lesquels l'auteur semblait s'être complu, le plan exposé secrètement par Mirabeau à la cour et annoncé en ces termes : APERÇU DE LA SITUATION DE LA FRANCE ET DES MOYENS DE CONCILIER LA LIBERTÉ PUBLIQUE AVEC L'AUTORITÉ ROYALE.

Tout cela était bien pauvre, bien vulgaire, et il paraît qu'au fond Mirabeau ne pouvait se défendre de quelque honte en proposant l'emploi de tant de petits ressorts impurs; car, dans son travail, on lit : « S'il ne s'agissait pas ici d'une dernière ressource et du salut d'un grand peuple, mon caractère me ferait rejeter tous ces moyens d'une intrigue obscure et d'une artificieuse dissimulation dont je suis forcé de donner le conseil. Mais que faire, que tenter, quand il ne s'agit pas de soi, mais des autres, qu'on a l'intrigue et l'ambition à combattre, et que l'instrument avec lequel on est attaqué est le seul avec lequel on puisse se défendre? »

Ainsi, c'était d'une dissimulation artificieuse, d'une intrigue obscure, que Mirabeau faisait dépendre, nécessairement, fatalement, le salut d'un grand peuple. Ah! ma main se séchera, avant de ratifier une semblable conclusion. Assez de pages ont été consacrées de nos jours à la glorification des *habiles;* assez d'encouragements ont été donnés au culte imbécile du *succès.* Si les mesures qui sauvent les peuples sont par essence et doivent être de la même nature que le coup de pistolet tiré par un brigand, au détour d'un bois, sur le voyageur inattentif; si l'astuce, si l'hypocrisie, si une habileté de laquais, sont des vertus libératrices, que Figaro et Basile se partagent l'empire du monde, mais alors que l'histoire se taise, pour l'honneur de l'humanité!

Maintenant, veut-on savoir quels étaient les deux hommes sur qui Mirabeau se reposait du soin de sauver la monarchie, par la direction occulte de l'esprit public à Paris?

Le comte de La Marck écrivait à la reine, à propos de Talon : « J'ai vu plusieurs fois M. Talon, et chaque fois il est entré dans des détails qui ne me permettaient pas de douter qu'il voulait me témoigner une confiance illimitée. Il m'a montré l'original d'un écrit important — la déclaration constatant la participation de Marie-Antoinette au complot de Favras. — .... Il est évident pour moi que la partie de cet écrit qui pourrait compromettre Votre Majesté n'est que le résultat d'une perfide machination, mais il n'en est pas moins certain que cette pièce, qui a une sorte d'authenticité, mérite une grande attention dans les circonstances actuelles. Je prendrai un jour la liberté d'en causer avec la reine, et de lui proposer quelques moyens très-simples et très-faciles d'effacer promptement toute trace incommode de cet écrit. M. Talon tire une certaine force de la possession de cet écrit, et ne manque pas d'estimer très-haut le service qu'il a rendu en le conservant secret. »

Quant à Sémonville, le comte de La Marck, dans la même lettre, le peint en ces termes : « Celui-ci est un autre intrigant, habile, dissimulé, âpre à l'argent, toujours calme dans les affaires, fidèle par intérêt, et traître s'il le faut, quand il y entrevoit un avantage pour lui, connu par tous les partis, sans jamais se compromettre avec aucun. »

Le comte de La Mark n'en conseillait pas moins d'employer Talon et Sémonville, parce que, disait-il, « il n'est pas nécessaire d'estimer tous ceux qu'on emploie! »

Mais pendant ce temps, pour sortir d'une situation qu'à la cour on jugeait presque désespérée, d'autres moyens étaient suggérés à Louis XVI.

Le comte de Provence aurait bien voulu se débarrasser de son frère : par quelle voie? Tel était le sujet des préoccupations les plus ardentes de ce prince artificieux. Amener



CATHERINE I.

Louis XVI à une abdication, il n'y fallait pas songer : eût-on son consentement, est-ce que jamais Marie-Antoinette aurait donné le sien? Pour écarter Louis XVI, un seul expédient s'offrait à l'ambition du comte de Provence : déterminer le roi à se laisser enlever, et le conduire, sous prétexte de l'arracher à sa royale servitude, dans quelque forteresse où, sans ministres, sans conseillers, sans appui, en butte à la haine de la nation et réduit à tourner vers les souverains un regard suppliant, il fût obligé de confier à son frère, avec le titre de lieutenant général du royaume, les rênes de l'État. Ce fut effectivement vers ce but que tendirent tous les efforts de la faction du Luxembourg, et Louis XVI, incapable de soupçonner tant de perfidie, se laissa aisément persuader.

Dès la fin d'octobre 1790, il s'était mis en rapport intime avec Bouillé, par d'Agoult, évêque de Pamiers : il y eut entre eux, dès ce moment, un actif échange de lettres en chiffres, où fut discuté le projet suggéré au roi de se retirer dans une ville frontière. Ce projet différait du plan de Bouillé, qui était celui-ci :

Léopold aurait revendiqué les droits des princes allemands possessionnés en Alsace et en Lorraine, droits que l'Assemblée avait méconnus par ses décrets;

A l'appui de cette revendication, l'empereur d'Autriche aurait fait avancer des troupes;

Une démonstration aussi menaçante aurait fourni à Bouillé un prétexte naturel pour rassembler une armée, dont il ne doutait pas qu'on ne lui conservât le commandement;

Il aurait alors fait demander par les soldats et demandé lui-même que, pour dissiper l'esprit d'indiscipline et de licence, le roi vînt se mettre en personne à la tête de l'armée;

Ce point une fois gagné, il eût été facile d'attacher les soldats au monarque et de lui donner aux yeux de la nation le rôle de pacificateur;

On aurait fomenté le mécontentement que pouvait avoir excité dans une partie du peuple la persécution contre les prêtres;

Enfin, le roi se serait trouvé de la sorte en possession d'une force imposante.

Quelque défectueux que fût ce plan, dont les soupçons partout éveillés rendaient l'exécution si difficile, peut-être valait-il encore mieux que celui qui fut adopté; mais c'était comme à travers une nuit profonde que Louis XVI marchait du côté de l'échafaud!

Cependant, les bruits d'émigration se propageaient parmi le peuple. On racontait qu'entre Chambéry et le Pont-Beauvoisin, une file mystérieuse de plus de trois cents voitures avait été rencontrée; qu'on avait fait partir, pour le duc de Bourbon, ses habits et son chapeau d'uniforme; que la course de deux aides de camp de Lafayette, lancés à la poursuite de conspirateurs en fuite, avait été frauduleusement retardée, à Dijon, par le maître de poste. Au dire d'un grand nombre de papiers publics, la reine avait trouvé sous son couvert le billet suivant : *Au premier coup de canon que votre frère fera tirer contre les patriotes français, votre tête lui sera envoyée.* « Anecdote apocryphe, peut-être, disait Camille, mais tant de journaux l'ont publiée, que c'est comme si le billet avait été trouvé sous l'assiette. »

Et ce qui rendait cette idée de l'émigration odieuse au peuple, c'était la question qui s'y mêlait dans son esprit, celle d'un vaste complot royaliste. A Aix, trois citoyens suspects, Pascalis, Laroque et Guirant, furent pendus, dans l'ivresse d'une émeute, à la suite d'une rixe entre deux clubs rivaux, dont l'un, le club à cocarde blanche, était soutenu par les officiers du régiment de Lyonnais. A Lyon, une conspiration fut découverte, que Voidel, rapporteur de cette ténébreuse affaire, déclara se lier aux voyages de M. d'Autichamp, à l'arrivée secrète d'un ministre prévaricateur à Turin, et à ses liaisons avec le prince de Condé, le duc de Bourbon, le comte d'Artois. A cette occasion, Barnave ayant demandé que les Français fugitifs, fonctionnaires ou salariés, fussent tenus de rentrer ou de renoncer à leurs pensions et traitements, Cazalès dit : « Vous proposez de rappeler les princes : seront-ils en sûreté dans ce royaume? » et, s'avançant au milieu de la salle, Maury s'écria : « Qui veut m'assurer ma vie? »

Un événement lamentable, arrivé à la Chapelle, le 24 janvier 1791, vint aigrir les soupçons. Levés pour prêter main-forte contre les contrebandiers, des chasseurs soldés violèrent le domicile d'un citoyen, l'ensanglantèrent, et livrèrent, en pleine rue, à la garde nationale précédée du maire, une sorte de bataille qui laissa sur le pavé plusieurs victimes, parmi lesquelles des femmes. Rien ne prouvait que cet acte sauvage se rattachât à l'exécution d'un plan contre-révolutionnaire et royaliste; mais, aux yeux de la multitude, tout prenait aisément ce caractère, et lorsque Camille Desmoulins écrivait : « Amener un massacre de Vassi est le but des aristocrates, » il était bien sûr d'être cru sur parole.

Aussi, comme les routes étaient surveillées! « On a prétendu que la femme du roi pensait à s'échapper en jockey : impossible, maintenant, à un jockey de se mettre en route, sans qu'on exige de lui les mêmes preuves qu'il faudrait faire pour être pape, depuis l'aventure de Jean VIII....., et depuis qu'un journaliste a débité qu'on avait voulu contraindre Louis XVI à fuir, déguisé en feuillant, malheur aux pauvres moines en voyage qui ont un peu d'embonpoint! »

Dans cette situation des esprits, les personnes appartenant à la famille royale auraient dû s'imposer la plus grande circonspection . il n'en fut rien. Quelques évêques et quelques femmes de la cour, comptant sans doute porter un coup à la Révolution, inspirèrent à Mesdames, tantes du roi, le dessein d'aller à Rome. On était à la fin de février 1791, le jour de Pâques approchait, et les tantes de Louis XVI, femmes dévotes, tremblaient d'avoir à subir, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, l'intervention des prêtres jureurs. Elles se disposèrent donc à quitter Paris. Mais à peine fut-on instruit de ce prochain départ, que partout on s'en inquiéta comme de l'annonce d'un départ plus important. Les sections de Paris se transportent à la municipalité, dénoncent le fatal voyage. Bailly, à la tête d'une nombreuse députation, court porter au château le retentissement des rumeurs de Paris. Louis XVI est supplié de ne pas permettre une fuite si alarmante. Il répondit : « Ce que vous demandez est inconstitutionnel; quand vous me montrerez un décret de l'Assemblée qui interdise les voyages, je défendrai à mes tantes de partir : jusqu'alors elles sont libres de sortir du royaume ainsi que tous les autres citoyens. »

L'argument était spécieux : Camille Desmoulins, toujours sur la brèche, se chargea de la réfutation. Comme Milton se mesurant avec le roi d'Angleterre dans le champ de la logique, le hardi journaliste se flattait de vaincre sans peine, en cette lutte, des *Messieurs, très-forts en régiments, mais d'ordinaire très-faibles en raisonnement, accoutumés qu'ils sont dès le berceau à se servir de leur volonté comme de la main droite, et de leur raison comme de la main gauche.* Et pourquoi donc les tantes du monarque auraient-elles joui des mêmes droits que les autres citoyens? Est-ce que la nation faisait présent aux autres citoyens, à leur naissance, d'un million

de rentes comme à Mesdames? Est-ce que la nation donnait des palais aux autres citoyens comme à Mesdames? Est-ce que, dans tous les pays, dans tous les siècles, les peuples n'avaient pas exigé des rois un prix quelconque « de la bombance où ils les faisaient vivre? » Est-ce que les ancêtres de Louis XVI n'avaient pas toujours payé par l'esclavage de certains usages contraires aux droits de l'homme, le privilége exclusif d'être oints de la sainte ampoule et de guérir les écrouelles? « Non, sire, vos tantes n'ont pas le droit d'aller manger nos millions en terre papale.... Qu'elles renoncent à leurs pensions, qu'elles restituent au coffre de l'État tout l'or qu'elles emportent : alors, qu'elles aillent, si elles veulent, à Lorette ou à Compostelle, le bâton blanc à la main, en mantelet de coquilles et d'écailles d'huîtres. »

Marat le prit sur un ton moins plaisant : « Il faut garder ces béguines en otage, et il faut donner triple garde au reste de la famille.... Observez bien, citoyens, que les tantes du roi laisseraient trois milliards de dettes, et qu'elles emporteraient douze millions en or, qu'elles ont accaparés en payant jusqu'à vingt-neuf livres chaque louis. »

A leur tour, les clubs grondèrent. On fit agir les dames de la halle, on les poussa sur Bellevue; mais, averties à temps, les princesses échappèrent à cette menaçante visite et revinrent le soir même coucher aux Tuileries. Devaient-elles renoncer à leur projet? c'était l'avis de Mirabeau; mais elles s'obstinèrent, sortirent secrètement de Paris, le 19 février 1791, et prirent la route de Lyon.

Le lendemain, Louis XVI écrivit à l'Assemblée pour l'informer de ce départ, ajoutant qu'il n'avait pas cru devoir y mettre obstacle, persuadé qu'il était qu'à ses tantes, comme à chacun, appartenait la liberté d'aller et de venir. « Eh bien! s'écria aussitôt Camus, d'un ton de fureur, qu'on retranche de la liste civile le traitement qu'on fait à Mesdames! »

Hors de l'Assemblée, l'émotion fut extrême. Le bruit ayant été répandu parmi le peuple que le reste de la famille allait suivre; que la reine avait fait sauver le dauphin; qu'elle montrait à sa place un enfant de M. de Saint-Sauveur très-ressemblant au jeune prince..., tous les foyers d'agitation prirent feu. Le soir du 22 février, sur la nouvelle que le frère de Louis XVI se disposait à partir lui aussi, les femmes de la halle, suivies d'une foule prodigieuse des gens de toute profession, se rendirent en tumulte au Luxembourg. Le comte de Provence dînait chez Mme de Balbi. On l'avertit, il parut, et assura que jamais il ne quitterait la personne du roi. « Et si le roi venait à partir? » cria du milieu de la foule un homme à qui cette réponse du prince avait paru équivoque. Monsieur se tourna vers l'inconnu, et fixant sur lui un regard calme, il lui dit avec cette dignité dont il savait si bien colorer son hypocrisie : « Osez-vous le prévoir? » Le peuple exigea que Monsieur et Madame prissent la route des Tuileries. C'est ce qu'ils firent sans hésiter, sous l'escorte d'un fort détachement de cavalerie mis à leur disposition par Lafayette; et l'orage s'apaisa pour un moment....

Pour un moment; car les colères, à peine assoupies, se réveillèrent dès qu'on apprit l'arrestation des tantes du roi à Arnay-le-Duc. En quittant Paris, elles s'étaient munies d'un passe-port du ministère des affaires étrangères, mais elles n'en avaient point de la Commune de Paris, à laquelle il leur avait fallu s'adresser et qui avait répondu par un refus. La municipalité d'Arnay-le-Duc prit texte de là et de ce que leur passe-port n'était point signé du président de l'Assemblée nationale, pour mettre obstacle à leur voyage, et les retenir prisonnières dans leur auberge, en attendant un ordre du corps législatif.

Dès qu'il eut connaissance de ces faits, Montmorin écrivit à Mirabeau :

« Mesdames sont arrêtées à Arnay-le-Duc; le roi me demande un projet de lettre pour l'Assemblée. Voilà celui que je viens de brocher : l'approuvez-vous? »

A son tour, Mirabeau demanda conseil au comte de La Marck, dans un billet qu'on n'a pas retrouvé et que fait seule connaître la réponse qu'il provoqua :

« A mon réveil, Pellenc me montre votre billet. Je me suis couché à quatre heures du matin. J'ai passé la nuit à boire. Mes idées ne sont pas encore bien nettes, je vous en préviens. Voilà cependant celles que j'ai sur l'arrestation de Mesdames, relativement à vous. Elles s'adressent à vous; elles vous envoient Narbonne; dites cela en montant à la tribune. Annoncez-vous leur *défenseur*. Alors, tout vous est facile, car aucune loi jusqu'à présent n'est contre elles. Cette marche, à mon avis, a quelque chose de grand, d'antique, de simple : vous serez éloquent, et vous tuerez les Robespierre, les Crancé, et Barnave s'il le faut. Bonjour. »

Tout en trouvant que « cela n'était pas si mal vu pour un ivrogne, » Mirabeau craignit de faire soupçonner son intelligence avec la cour par une déclaration trop hardie de l'intérêt qu'il prenait aux tantes du roi. Sa position depuis quelque temps s'était singulièrement agrandie. Nommé chef de bataillon local de la garde nationale, le 18 janvier 1791, et élevé le 29 du même mois, à cette présidence de l'Assemblée nationale qu'il avait tant ambitionnée, il jouissait avec un orgueil dont il ne voulait pas compromettre les délices, de son double ascendant sur le parlement et sur l'opinion. Il se contenta de proposer la solution suivante, qui, après un vif débat, fut adoptée : « Aucune loi ne s'opposant au départ de Mesdames, il n'y a pas lieu à délibérer sur le procès-verbal de la Commune d'Arnay-le-Duc. » Les princesses purent, en conséquence, continuer leur route. Menou avait entraîné l'Assemblée par ce seul mot : « L'Europe sera bien étonnée d'apprendre que l'Assemblée nationale ait débattu si longtemps le départ de deux femmes qui aiment mieux aller entendre la messe à Rome qu'à Paris. »

Mais la saillie de Menou n'obtint pas la même faveur au dehors. Camille Desmoulins se répandit en moqueries sur ces décisions législatives qu'on emportait par des « *pasquinades;* » Marat se mit à parler plus vivement que jamais de cette nécessité d'un soulèvement général, son rêve habituel, son rêve favori et sanglant, et, le soir même, une multitude passionnée, au milieu de laquelle beaucoup d'hommes déguisés en femmes, inonda le jardin des Tuileries, demandant avec des hurlements effroyables que le roi ordonnât à ses tantes de revenir auprès de sa personne. Il fallut que Lafayette intervînt; que la garde nationale se rangeât en bataille; qu'on amenât six canons, mèches allumées; qu'on fît mine de foudroyer le peuple. Encore l'agitation ne disparut-elle de la place publique, que pour passer, plus violente, dans les esprits. De toutes parts, on réclama une loi contre l'émigration. Comme si l'homme avait ses racines dans la terre! Comme si son premier droit n'était pas de quitter les lieux où l'air manque à sa pensée et le calme à son cœur! Comme s'il était possible de dire à l'homme, qui se meut : « Déclare d'abord pourquoi tu ne restes pas immobile! » Six pieds suffisent pour mon tombeau, mais je sens qu'il faut l'espace à ma vie!

Il est à remarquer que, dans l'entraînement aveugle qui, à propos du départ des tantes du roi, fit demander une loi contre l'émigration, Robespierre fut de ceux que cet entraînement ne gagna point. Il n'alla pas jusqu'à bien démêler

le sophisme tiré de ce qu'on appelait l'intérêt public, mais sa conscience l'avertissait qu'il y avait là une erreur cachée, il aurait désiré qu'on l'arrachât, à cet égard, au tourment de son incertitude, et lui-même il révéla naïvement la situation de son esprit, quand il prononça ces paroles, qui marquent dans sa vie : « *Je n'aime pas la loi contre l'émigration; mais je voudrais qu'on me prouvât par de bonnes raisons qu'on doit la rejeter.* » En rapportant ce mot dans son journal, Brissot loue fort Robespierre de l'avoir dit, et il ajoute : « J'ai retrouvé encore M. Robespierre dans les bons principes, lorsqu'on est venu tenter l'Assemblée avec un paquet d'imprimés aristocratiques envoyés sous son contre-seing. L'inconséquente curiosité voulait les ouvrir; le fanatisme voulait les brûler : « Faites cela, disait Robespierre, et l'in« quisition s'exercera bientôt aussi contre les écrits patrio« tiques. »

Cependant, le 28 février 1791, jour désigné pour la discussion d'une loi contre l'émigration, était arrivé. Une émotion d'un caractère inaccoutumé se peignait sur les visages; il semblait qu'un doigt mystérieux montrât à tous, par delà une loi semblable, quelque chose de terrible.... Dans la matinée, sur la nouvelle, très-fausse, mais très-activement répandue, qu'on avait transporté au donjon de Vincennes des armes et des munitions de toute espèce, et qu'il existait, des Tuileries à ce donjon, un souterrain secret par où le roi et sa famille devaient s'évader, le peuple des faubourgs, puissamment ébranlé, courut à la forteresse, pour la démolir. Mais Lafayette ayant paru à la tête de la garde nationale, les assaillants, que conduisait le brasseur Santerre, furent forcés à la retraite. Ils rentrèrent tumultueusement à Paris, et ce fut au milieu d'une agitation extraordinaire, ce fut au bruit du tambour battant la générale, que l'Assemblée entra en séance

Le Chapelier commença par déclarer, au nom du Comité de constitution, qu'il avait à présenter un projet de décret, inconstitutionnel, peu conforme aux principes, et établissant une véritable dictature : étrange manière de recommander l'adoption de ce projet! Robespierre se hâta d'annoncer qu'il n'était pas partisan de la loi sur les émigrations, mais il demandait une discussion solennelle qui mît du côté des adversaires d'une pareille loi l'intérêt public et la raison. Merlin rappela ce passage du *Contrat social* : « Dans les moments de troubles, les émigrations peuvent être défendues. » Pendant ce temps, on faisait passer à Mirabeau des billets qui, pour des buts contraires, le poussaient à la tribune. Il se lève enfin, et lit une lettre adressée autrefois par lui à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse. Le droit qui appartient à l'homme de quitter le sol où n'est point pour lui le bonheur y était éloquemment revendiqué. Il y eut des applaudissements, il y eut des murmures. Sur les bancs extrêmes de la gauche, profond silence. On s'attendait à voir entrer dans la lice Barnave, les deux Lameth; mais, par une politique qu'ils expliquèrent plus tard, ils avaient résolu de s'abstenir. C'est ainsi que Gourdan s'étant penché à l'oreille d'Alexandre Lameth et lui disant : « Est-ce que vous ne parlerez pas? » celui-ci répondit : « C'est ce qu'ils veulent. » Le gant jeté par Mirabeau, ce fut Rewbell qui le releva. « Nulle société, dit-il, ne peut exister sans des devoirs réciproques. Comment défendrais je de mon corps, de mon sang, les possessions de mon voisin, s'il fuit loin des miennes? » L'argumentation était spécieuse; mais la seule chose à en conclure était que nul n'a droit à jouir, soit quant à sa personne, soit quant à ses biens, du bénéfice des lois d'un pays qu'il répudie. Or, de quoi s'agissait-il? Était-ce seulement de priver ceux qui s'expatriaient, en haine des lois nouvelles, de toute fonction publique et de leur imposer la vente de leurs immeubles? Non, c'était d'empêcher l'émigration d'une manière absolue qu'il s'agissait, c'était d'enchaîner l'homme au sol, c'était de murer la patrie. Et que valait, dès lors, le raisonnement de Rewbell? Comment, d'ailleurs, appliquer le principe qu'il posait, sans entrer dans une recherche inquisitoriale des motifs qui porteraient un citoyen à sortir du royaume? Comment distinguer entre l'émigrant et le simple voyageur, entre le déplacement politique et le déplacement commercial? Quelle carrière ouverte à la tyrannie! C'est ce qui apparut avec une clarté sinistre aux yeux de l'Assemblée, lorsque, pressé de lire le projet du Comité, Le Chapelier lut : « Il sera nommé par l'Assemblée nationale un conseil de trois personnes qui exerceront seulement sur le droit de sortir du royaume et sur l'obligation d'y rentrer un pouvoir dictatorial. » A ces mots, un frémissement involontaire courut sur tous les bancs, et Mirabeau, prenant la parole avec empire, s'écria : « Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. » Puis, la tête haute et le rayonnement de l'orgueil sur le front : « La popularité que j'ai ambitionnée, dit-il, et dont j'ai eu l'honneur comme un autre, n'est pas un faible roseau; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. » On applaudissait : il reprit : « Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais. » Le projet du Comité fut rejeté à l'unanimité, et Vernier proposa que l'examen de la loi fût renvoyé à chacun des comités de l'Assemblée, qui, après s'en être occupés séparément, se réuniraient par commissaires. Jusque-là Mirabeau n'avait fait que mettre beaucoup de grandeur à plaider une grande cause; mais, son succès l'enivrant, il voulut une seconde fois s'emparer de la tribune, en roi qui prend possession de son trône, et il provoqua cette rude exclamation de Goupil : « Quel est le titre de dictature qu'exerce M. Mirabeau dans cette Assemblée? » Il n'en tint compte. Ce qu'il demandait, ce qu'il voulait absolument emporter, c'était l'ordre du jour pur et simple. Il fut railleur, impérieux, méprisant; il osa, le visage tourné vers ceux de l'extrême gauche, qui murmuraient, crier du ton d'un maître irrité : *Silence aux trente voix!* Il oubliait — et, plus tard, Robespierre saura bien le rappeler — que la vertu fut toujours en minorité sur la terre; que Sidney, mort pour le peuple, était de la minorité; que Socrate était de la minorité quand il avala la ciguë, et Caton quand il se déchira les entrailles. Silence aux trente voix! Mais la tyrannie est odieuse sous toutes ses formes, et en quoi donc celle d'un chiffre vaut-elle mieux que celle d'un coup de massue? La proposition Vernier fut adoptée; le peuple qui encombrait les tribunes avait tressailli, et les Lameth sortirent, le cœur plein de rage.

Pendant ce temps, une scène étrange se passait au château. On arrêta dans l'appartement de l'héritier présomptif du trône un chevalier de Saint-Louis, nommé Court de Tonnelles, lequel portait, caché sous son habit, un petit couteau de chasse, en forme de poignard. Aux questions qui lui furent adressées, il répondit d'une manière assez obscure, et là-dessus le bruit se répandit rapidement qu'on avait voulu assassiner le roi. A entendre les aristocrates, colporteurs de ce bruit lugubre, nul doute que le meurtrier n'eût été vomi par les Jacobins : c'était le frère de Barnave, disaient les uns; c'était Menou, affirmaient les autres. Aussitôt, près de trois cents nobles s'arment de poignards ou de pistolets, accourent au château, remplissent les appartements, et jurent de mourir pour sauver le roi. C'était justement l'heure où

Lafayette, revenant de Vincennes, rentrait à Paris. On l'informe de l'injure faite à la garde nationale, gardienne naturelle des jours du monarque, et il court aux Tuileries, indigné. Il obtient de Louis XVI l'ordre formel adressé à ses officieux défenseurs de déposer leurs armes sur deux grandes tables placées dans l'antichambre. Ils obéissent; mais, forcés, pour sortir des appartements, de passer entre deux haies de gardes nationales, ils sont hués, maltraités, fouillés outrageusement. Quelques-uns résistèrent. Beauharnais le jeune déclara qu'on ne le fouillerait que mort, et les gardes, tou-



REWBELL

chés de la dignité qu'il mêlait à son courage, le laissèrent libre. D'autres, moins heureux dans leurs protestations, furent renversés, foulés aux pieds. On arrêta d'Éprémenil, Frondeville, d'Agoult, Berthier-Sauvigny.

Cette expédition charma le peuple, qui appela les vaincus *chevaliers du poignard*.

Marat, moins facile à satisfaire, exprima un regret féroce : « Il semblait que le ciel eût pris à tâche de rassembler le noir essaim des conspirateurs sous le fer des grenadiers soldés; ils avaient droit de les massacrer, et ils le pouvaient impunément. Les véritables amis de la liberté déploreront toujours qu'ils aient laissé échapper une occasion aussi favo-

rable, et qui ne se trouvera jamais. L'ami du peuple, surtout, en est inconsolable. » Au fond, ce qui tourmentait Marat, c'était la crainte que de pareils coups, frappés à propos, ne rendissent quelque popularité à Lafayette : car, le crédit du général baissait de jour en jour, et Marat commençait à voir se réaliser la plus chère des ses prédictions : « *Encore deux bouteilles d'encre, et j'aurai culbuté le divin Mottié.* »

Le soir, grande séance aux Jacobins. Les Lameth s'y étaient rendus, dans l'espoir de se venger de Mirabeau, de ui rendre les humiliations qu'ils en avaient reçues, de l'écraser. La disposition des esprits était orageuse, et les divers événements de la journée revivaient, aux yeux de tous, singulièrement transformés par de menaçants commentaires. Il avait été dit et beaucoup croyaient qu'un abominable complot avait été formé, dont le but était la destruction des Jacobins; que l'émeute de Vincennes, réprimée par Lafayette, avait été organisée par lui-même, pour mettre Paris en combustion et fournir prétexte à quelque Saint-Barthélemy des patriotes; que l'invasion du château faisait partie de ce noir projet; qu'on l'aurait mis à exécution si l'Assemblée s'était prononcée contre les Jacobins, en rejetant purement et simplement la loi contre l'émigration; mais que la chance ayant tourné en leur faveur, il avait fallu subitement changer de plan; que, par là, s'expliquait l'extrême indignation *affectée* par Lafayette contre les chevaliers du poignard; que, du reste, cette savante tactique, trop au-dessus de l'intelligence de Lafayette, ne pouvait être que l'ouvrage d'un homme, et que cet homme c'était.... *Machiavel Mirabeau*. De fait, n'avait-il point parlé d'en finir avec les « factieux de tous les partis? » et, dans sa pensée, les Jacobins ne comptaient-ils pas au nombre des « factieux » à anéantir?

Mirabeau fut averti. Il savait qu'il venait d'allumer contre lui d'inextinguibles haines. Et comment en aurait-il douté? Ce soir-là même, il avait reçu le plus sanglant des outrages; ce soir-là même, d'Aiguillon, chez qui il était attendu à dîner avec douze de ses collègues, lui avait fermé sa porte! Et lui, faisant allusion à son cri *Silence aux trente voix!* il disait à Mme du Saillant, sa sœur : « J'ai prononcé là mon arrêt de mort. » Il ne voulut point cependant périr sans combattre, et, rassemblant toutes ses forces, il se présenta hardiment aux Jacobins.

La salle était pleine, « comme dans les grands périls de la République, » raconte Camille Desmoulins. Dès que Mirabeau parut, beaucoup murmurèrent : « Comment ose-t-il venir s'asseoir au milieu de nous? » Duport était à la tribune. L'arrivée du redoutable visiteur parut l'embarrasser. Il parla longuement des émeutes qu'on excitait à dessein, de l'expédition de Vincennes, de Lafayette qui aurait pu la prévenir et qui ne l'avait pas voulu, des pièces de canon qu'on avait artificieusement traînées tout au travers du faubourg.... Mais là n'étaient point les préoccupations de l'Assemblée Il le sentit, et se décidant enfin : « Les hommes les plus dangereux à la liberté, dit-il, ne sont pas loin de vous. » C'était le mot attendu : tous les regards se portent sur Mirabeau, et plusieurs, se levant, vont applaudir à sa face. L'orateur alors rappelle la séance du matin à l'Assemblée, il dénonce l'insupportable orgueil de Mirabeau; mais s'attendrissant tout à coup, soit générosité naturelle, soit ressouvenir des services rendus par son adversaire à la cause de la liberté, il termine en ces termes : « Qu'il soit un honnête homme et je cours l'embrasser, et, s'il détourne le visage, je me féliciterai encore de m'être fait un ennemi, pourvu qu'il soit redevenu ami de la chose publique. »

Mirabeau crut sans doute qu'on le craignait puisqu'on le ménageait. S'avançant d'un pas brusque vers la tribune, il mit en regard la dictature de l'intrigue et celle du talent, plaignit dédaigneusement ceux qui recouraient à la première, faute de pouvoir exercer la seconde, signala comme un aveu d'impuissance le silence gardé le matin à l'Assemblée, par les *chefs d'opinion*, et ajouta : « Mon sentiment sur les émigrations est celui de tous les philosophes, et quand bien même je serais dans l'erreur, je me consolerais aisément de la partager avec tant de grands hommes. » La réponse était hautaine, presque insultante pour les auditeurs : Mirabeau descendit de la tribune, au milieu d'un silence auquel il n'était pas accoutumé. Alexandre Lameth se leva.

S'il faut en croire Camille Desmoulins, il fut *sublime*, sublime par l'expression du visage, par la passion du geste, par la flamme du regard, autant que par la parole. « Mirabeau, qui s'était assis à ses côtés, n'était plus l'Hercule Mirabeau : Lameth semblait lui avoir arraché sa massue. » Rien de plus vif, en effet, de plus pénétrant, rien qui aille plus droit au cœur d'un ennemi que le discours d'Alexandre Lameth, tel que les *Révolutions de France et de Brabant* le rapportent. En voici quelques traits : « Ah! nous ne sommes plus *trente* ici; nous sommes *cent cinquante*, cent cinquante membres de l'Assemblée nationale, sa vraie force. — Pourquoi notre silence de ce matin? Parce que la contre-révolution appelle les Jacobins des *factieux*; parce que M. Mirabeau voudrait bien que ces *factieux* fussent exterminés, et que nous n'avons pas voulu, nous, donner dans le piége tendu aux patriotes par les réorganisateurs d'émeutes, par ceux qui font battre le tambour!...—Ce qui nous importe, monsieur de Mirabeau, c'est de vous faire connaître : quelque génie qu'aient les traîtres, ils ne sont plus à craindre, dès qu'ils sont connus. — *Chefs d'opinion!* Quelle insolence! Il y a des *esclaves d'opinion* apparemment? Eh! c'est un malheur pour le peuple que des hommes tels que Merlin, Muguet, Vernier, Rewbell, Prieur, Robespierre, ne soient pas *chefs d'opinion*, eux qui n'ont jamais trahi le peuple! — Je ne suis pas de ceux qui croient si nécessaire de ne point désespérer M. de Mirabeau. S'il n'était pas au milieu de nous, pensez-vous qu'il fût plus dangereux que Cazalès, que Maury? qu'il s'exclue donc de cette société, si bon lui semble! Sa force est ici; qu'il sorte, il la perd. — Mais il le sait bien! — Attendez-vous à l'entendre protester de son amour inviolable pour la liberté. Il vous dira, je suppose, qu'il n'a pas demandé le *veto* pour le roi, qu'il n'a pas voulu lui conférer le droit monstrueux de déclarer la paix et la guerre! il niera ce que personne de nous n'ignore.... Mais les discours de M. de Mirabeau passeront, et les procès-verbaux de l'Assemblée ne passeront pas. »

Pendant ce terrible réquisitoire, prononcé au bruit d'applaudissements qui le rendaient encore plus terrible, Mirabeau était dans un tel état d'angoisse, que de grosses gouttes de sueur lui coulaient le long du visage. Il était là, selon l'expression de Camille, dans son jardin des Olives. Une seconde fois, il essaya de soutenir la lutte. Mais quel changement! Ce n'était plus l'orateur audacieux et superbe de tout à l'heure. Il descendait maintenant à être habile. Autant il avait d'abord heurté les Jacobins, autant il s'étudia, cette fois, à les adoucir, à les flatter. « J'ai boudé les Jacobins, dit-il, mais en leur rendant justice. Je pense d'eux comme l'abbé Sieyès, qui disait du Club de 89 . « A l'exception de « deux ou trois Jacobins que j'ai en horreur, j'aime tous les « membres de cette société, et excepté une douzaine de mem- « bres que j'aime parmi vous, je vous méprise tous. » On ne pouvait manquer d'applaudir ici. D'ailleurs, le génie de Mi-

rabeau était un trésor que, jusqu'au dernier moment, la Révolution tremblait de perdre. Même aux Jacobins, la majorité était disposée à préférer l'indulgence de Duport à l'inflexibilité de Lameth. Aussi, dès que Mirabeau eut prononcé ces paroles : « je resterai parmi vous jusqu'à l'ostracisme, » des acclamations parties de tous les coins de la salle, l'amnistièrent. Or, l'amnistie, en cette occasion, était un triomphe.

Et il le faut bénir, ce triomphe; car, en repoussant la loi contre l'émigration, Mirabeau avait combattu pour la justice; et ce sera, sinon, comme dit M. Michelet, son rachat devant l'avenir, du moins un de ses titres les plus touchants à la compassion de la postérité.

Ah! sans doute, c'était un grand crime qu'une émigration systématique ayant pour but d'attirer sur la patrie, en haine de réformes équitables, la fureur et les armes de l'étranger. Mais le principe qui veut qu'un crime soit prouvé avant d'être puni est absolument sacré, absolument inviolable. Soumettre le droit qu'a chaque homme de se mouvoir par cela seul qu'il est homme, à une série de conditions préventives rendues plus odieuses encore par une appréciation nécessairement arbitraire, c'était se lancer dans un système de proscriptions qui, de conséquence en conséquence, devait s'étendre et s'étendit, hélas! aux vieillards, aux femmes, aux enfants.

Et puis, à quelle autre théorie, plus générale et plus vraiment sinistre, ne conduisait pas cette solution donnée à la question particulière de l'émigration? Dans la séance du 24 février, Mirabeau ayant demandé s'il existait une loi qui défendît aux tantes du roi de quitter le royaume, un membre obscur de l'Assemblée avait répondu : « Oui, LE SALUT DU PEUPLE. » Mais savait-il bien, celui qui les prononça, ces paroles, savait-il qu'un jour — et ce jour n'était pas loin — elles auraient le retentissement d'un coup de hache? Ne nous hâtons point de passer outre. Il est des mots qui, mal expliqués, perdent les empires, il est des formules qui contiennent plus de meurtres que cent pièces de canon chargées à mitraille, il est des erreurs toutes pleines de sang! Qui oserait jurer qu'en France, dans un avenir prochain, la vie de plusieurs milliers d'hommes ne tiendra pas à l'explication qui aura été donnée de ces mots tragiques : LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI?

Il en faut convenir : au premier abord, le problème à résoudre ici étonne la conscience.

Quoi! l'intérêt public, la sécurité générale, la fortune de l'État, l'existence de la nation peut-être, voilà ce qu'on nous demanderait de sacrifier à des scrupules d'une importance secondaire! Est-il donc et peut-il jamais être juste que l'abstraction l'emporte sur la réalité, la partie sur le tout, et que, pour protéger un membre, on laisse périr le corps? Ainsi parlaient les Lameth dans l'Assemblée, Camille Desmoulins et Marat dans la presse

Cependant, si, sous prétexte de salut public, vous frappez d'ostracisme Thémistocle; si vous proscrivez à perpétuité la famille d'un mauvais prince; si vous portez la main sur un innocent parce qu'il vous paraît dangereux, où sera la boussole de l'univers moral? Où sera le refuge contre l'iniquité, subitement devenue justice, en vertu du SALUT DU PEUPLE, qui aura été compris de telle ou telle manière et arbitrairement défini par des gouvernements de passage, infaillibles tant qu'ils sont debout, accusés d'imposture dès qu'ils sont par terre? Ciel! que de tombeaux s'ouvrent! que de spectres se dressent le long de l'histoire ensanglantée! et que de voix, sorties des profondeurs du temps, se mettent à crier en chœur aux logiciens de la raison d'Etat : assassins! assassins! assassins!

C'est que, sur tout ce débat, pèse un malentendu effroyable, et malheur à qui ne le signalerait pas, croyant l'avoir découvert! Chaque fois qu'on parle de l'appliquer, cette maxime, LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI, on n'a jamais en vue qu'un nombre déterminé d'hommes, qu'un concours donné de circonstances, et cela signifie : en France, en Angleterre, en Espagne, le salut du peuple, dans ce moment-ci, exige que tel principe soit violé; de sorte que, dans la pratique, le SALUT DU PEUPLE veut toujours dire le SALUT D'UN PEUPLE. Eh bien, il n'est pas vrai que, relativement à l'humanité tout entière et aux générations à naître, le salut D'UN peuple quelconque soit la suprême loi. Car, si ce peuple marche dans les routes de l'iniquité, si son rôle parmi les nations est celui de brigand, qu'il périsse, qu'il périsse! Considéré dans son vaste ensemble et dans la série indéterminée des âges, le monde devra tressaillir de joie. Ne dites donc pas : LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI; dites : LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST LA SUPRÊME LOI. Dès lors, plus de ténèbres. Il est en effet possible de concevoir que, eu égard à une situation particulière, et pour un moment, la violation d'un principe soit considérée comme intéressant tel ou tel peuple; mais comment concevoir que la méconnaissance d'une des grandes lois de notre nature, que l'étouffement de la conscience humaine, puisse jamais intéresser l'humanité! L'humanité, tout individu qui souffre d'un acte injuste, quelque petit et obscur qu'on le suppose, la représente, la personnifie, la porte vivante en lui. Quand vous tuez un innocent, vous menacez l'innombrable foule de ses pareils sur toute la face du globe, dans tous les siècles à venir, et certes il n'est pas de peuple dont le salut vaille qu'un aussi prodigieux intérêt soit foulé aux pieds.

O Camille, imprudent Camille! Quel tyran ne s'est pas établi, en disant : « Je viens fonder la société? » Attendez! attendez! On l'invoquera aussi contre vous, ce salut du peuple, votre loi suprême; et quand vous serez sur la charrette fatale, ne vous plaignez point de la logique qui vous y aura fait monter, puisque cette logique est la vôtre!

CHAPITRE VIII

MORT DE MIRABEAU



N grand vide va se faire dans la Révolution et dans l'histoire : Mirabeau se meurt. Il se meurt, et tout l'annonce; son visage livide et flétri, les ondulations effacées de sa chevelure, les ombres qui passent sur son front, ses défaillances soudaines. D'où vient cependant que nous le retrouvons partout, et au Club des Jacobins et à la tribune de l'Assemblée, et à la tête de son bataillon, et au théâtre, et dans les banquets? Homme étrange! La cour continue à recevoir ses conseils; de ses puissantes lèvres s'échappent, plus pressées et plus impétueuses que jamais, les paroles d'où sortent les événements; son énorme correspondance ne s'est point ralentie; comme à l'ordinaire, il distribue les matériaux de son génie à ses collaborateurs étonnés; comme à l'ordinaire, il fait de ses journées la proie du travail et de ses nuits la proie du plaisir. Si son secrétaire lui dit : « Monsieur le comte, ceci est impossible; » il répond d'un ton dominateur : « Ne me dites pas ce bête de mot. » Car tel est son orgueil.

Or, pendant que la mort est sur lui, et que, dans la robe

de Déjanire attachée à ses flancs, il s'agite, se débat et se consume, des ennemis, plus implacables que la mort elle-même, s'étudient à lui ronger le cœur. Encore quelques jours, on l'adorera : en attendant, on le déchire *Confession générale du comte de Mirabeau !* — PRIX : RIEN! Voilà ce que des inconnus s'en vont criant, au détour des rues populeuses; ou bien, sous le titre, plus sérieux, de *Vie publique et privée de Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau;* c'est le tableau de tous les désordres de sa vie qu'on expose. Mêlant le faux au vrai, et à de tristes réalités le poison de leurs commentaires, les libellistes disent :

Vous voyez cet homme qui passe d'un air si superbe et que chacun montre du doigt en murmurant : Voilà Mirabeau! Eh bien, il faut que vous connaissiez sa vie. Jeune, et déjà marqué du sceau de la malédiction de son père, déjà traînant après lui les soupçons d'une jalousie incestueuse, il conquit à force d'artifices Mlle de Marignane, et bientôt l'abandonna. — Par lui, au château d'If, la femme du cantinier Mouret fut séduite et polluée. — Par lui, Sophie Monnier...; mais qui ne sait cette histoire? — Prisonnier au fort de Vincennes, il y plongeait son intelligence dans les sources les plus infectes de la débauche et y donnait un émule à l'Arétin — Redevenu libre, il devint vagabond, se fit l'amant d'une comédienne riche et laide, Mme Saint-Huberti, et vécut des largesses de la volupté. — Puis, ce fut Henriette Nehra qu'il promena d'Amsterdam à Londres, et de Londres à Paris, où il devait la remplacer par la femme de son libraire. — Ce bandeau vert dont il couvre quelquefois ses yeux malades, c'est un soufflet qui l'a rendu nécessaire, un soufflet reçu par lui de Mme Le Jay dans les querelles de l'amour. — Du moins, s'il s'était abstenu de répandre au loin sa corruption! Mais de quelle plume sont sorties tant de productions obscènes, *le Rubicon, le Libertin de qualité*, ou *l'éducation de Laure?* — Il mène grand train aujourd'hui, se compose une bibliothèque fastueuse, fait décorer magnifiquement sa maison de campagne, donne des festins d'Apicius; et il y a quelques années à peine, perdu dans Londres, il y consignait le drame de son indigence dans des lettres telles que celles-ci : « Mme Nehra vient de perdre une tante qui répare un peu les torts que lui a faits l'autre. Il lui faut une robe noire pour aller chez l'ambassadeur, y faire les formalités nécessaires Te serait il possible de me procurer à crédit, de suite, une robe de Raz-de-Saint-Maur? car nous n'avons pas le sou. Je n'ai, quant à moi, que des boucles ridicules et non portables, et point de boucles de jarretières, etc., etc.... » De cet excès de misère, quels sentiers impurs ont donc conduit cet aventurier prodigieux au degré d'opulence où il est aujourd'hui? Ah! la cour le sait bien et pourrait le dire!. . Voilà, voilà Mirabeau.

Ainsi parlait la haine : comment agissait-elle? Lui aurait-il suffi d'assassiner moralement un tel homme? Dans les mémoires publiés par son fils adoptif, il est dit que plus d'une fois Mme du Saillant avait dû faire jeter des présents de comestibles, de vins fins, de liqueurs envoyés par des personnes inconnues; qu'il était arrivé à Frochot, en novembre 1790, et à Pellenc, en décembre suivant, d'être fort incommodés pour avoir pris une tasse de café destinée à Mirabeau; que des avertissements venus du loyal Cazalès faisant croire à de noirs projets, la famille avait pris l'alarme, et cela, au point que Mme du Saillant avait commis son fils pour que, bien armé et secrètement suivi de domestiques sûrs, il accompagnât son oncle, lorsque celui-ci, ignorant de quelle affectueuse vigilance il était entouré, partait tard pour Argenteuil.

Les mêmes mémoires donnent le *fac-simile* de la lettre suivante écrite par Mirabeau à une femme qui lui avait révélé, à ce qu'il paraît, un projet d'assassinat :

« Je n'ai jamais trompé personne, bien que j'aie été trompé toute ma vie; et certes, je ne commencerai pas par celle qui veut me rendre un si grand service. Ni votre mari, ni le malheureux *qui n'a pas voulu*, ne seront jamais compromis. Je ne mets de suite, contre le scélérat avéré lui-même, qu'au désir de connaître son instigateur, dont il est clair que les machinations peuvent envelopper plus que moi, qui, seul même, vaudrais mieux encore que d'être immolé par un tel crime. Combs ne saura rien, Frochot rien, Pellenc lui-même ne saura quelque chose que parce que vous lui en avez parlé la première. »

Ce qui est certain, c'est que Mirabeau, se sentant dépérir, avait fini par ouvrir son âme aux mélancoliques pensées; suivant l'expression de Carlyle, il voyait venir les messagers du pâle repos. Ses amis intimes ont raconté qu'à cette époque il *demandait à tout le monde des épitaphes.* Lorsque partant pour Genève, Étienne Dumont lui alla faire ses adieux, il l'embrassa avec une émotion extraordinaire, et comme à la veille de partir lui-même pour le sombre voyage d'où l'on ne revient plus. Un jour, quittant Mme du Saillant et ses filles, il dit à la troisième, dont la fraîcheur avait un éclat singulier : *C'est la mort qui embrasse le printemps.*

Mais l'indomptable orgueil, l'ambition, le dévorant besoin d'agir, l'ardeur des amitiés fidèles, les désirs impérieux, tout cela surnageait dans ce cœur plein de contradictions et d'abîmes.

Les derniers débats qui appelèrent Mirabeau à la tribune, furent ceux que soulevèrent d'une part la question de la régence, et de l'autre la question des mines.

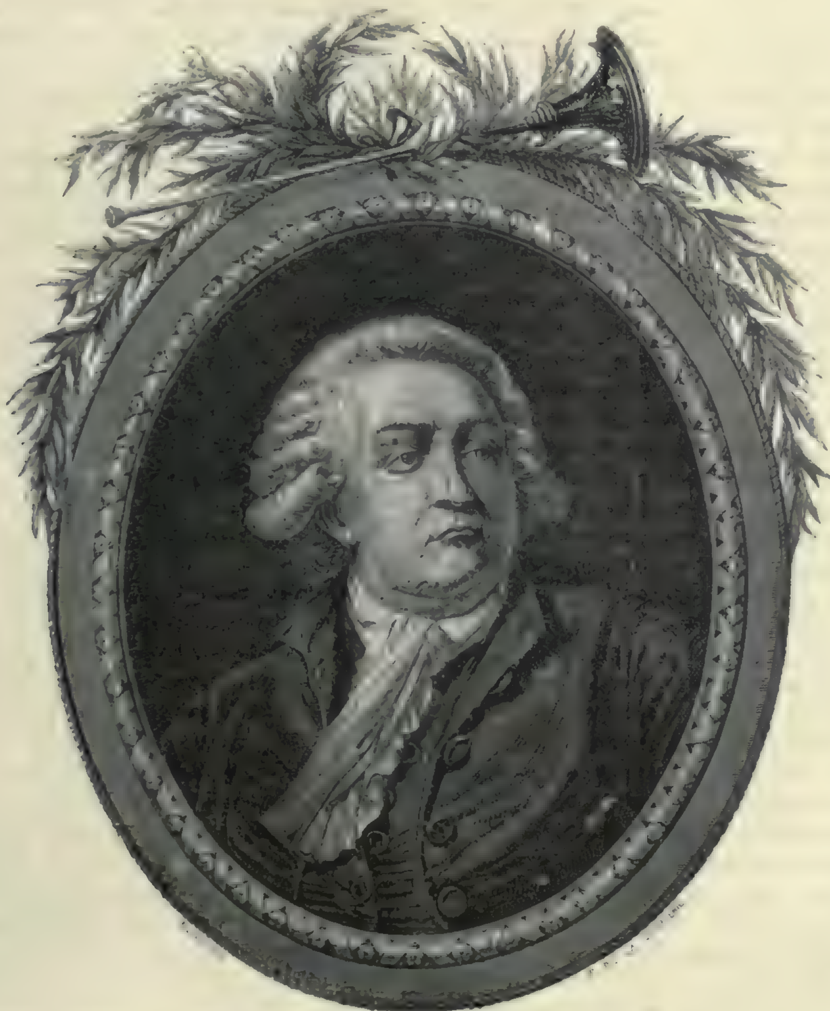
Dans le cas où le roi viendrait à mourir laissant un fils mineur, la régence serait elle *élective*, ou bien *héréditaire*, c'est-à dire déférée au membre de la famille royale le plus rapproché du roi mineur? Tel fut le point qu'on discuta dans les séances des 22, 23, 24 et 25 mars 1791. Et ici encore, Mirabeau déploya un talent qui n'eut d'égal que l'éclat de son inconséquence. Le 24 mars, il écrivait de l'Assemblée au comte de La Marck :

« Nous sommes dans un très-grand danger. Soyez sûr que l'on veut nous ramener aux élections, c'est-à-dire à la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire à la destruction de la monarchie. L'abbé Sieyès n'a jamais courtisé l'Assemblée, ni agioté une opinion comme il le fait, et ses partisans sont très-nombreux. Je n'ai jamais été vraiment effrayé qu'aujourd'hui. Je porterai toutes mes forces à ajourner, en critiquant le projet du décret, en prouvant qu'il est insuffisant, incomplet, qu'il préjuge de grandes questions, etc.., etc.... Certainement ma théorie ne passerait pas, et très-probablement l'ajournement réussira; alors on peut travailler. Envoyez chercher Pellenc immédiatement; qu'il scrute dans le plus grand détail le décret, qu'il en recherche tous les dangers POUR LA LIBERTÉ PUBLIQUE.... Il sait à fond ma doctrine à présent; mais je ne veux que la laisser entrevoir; je ne veux point la hasarder. Gagnons du temps, tout est sauvé... Soyez sûr, mon cher comte, que je ne m'exagère pas le danger et qu'il est immense. O légère et trois fois légère nation! Notre armée est, dans cette question, pour les trois quarts à l'abbé Sieyès. *Vale et me ama.* »

Rien de plus obscur que cette lettre, de plus inconcevable. Mirabeau était-il pour la régence *élective?* Non, puisqu'il y voyait « la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire la destruction de la monarchie, » et qu'il signalait le triomphe de ce

système comme un immense danger. Oui, puisqu'il parlait de combattre le projet de décret présenté, lequel proposait la régence *héréditaire*.

La contradiction était flagrante, et, avec une audace dont il était seul capable, Mirabeau la porta sans hésitation à la tribune. En l'entendant argumenter en faveur de la régence élective, nul ne mettait en doute qu'il ne votât dans ce sens. Il fut si vif, si pressant, si clair! Et que de traits heureux, décisifs! — Supposez le roi mineur étant très-jeune, que le plus proche parent soit très-vieux, n'est-il pas ridicule entre deux enfants de ne vouloir pas choisir un homme? — Quand un roi est mineur, la royauté ne cesse pas, elle devient inactive; elle s'arrête comme une montre qui a perdu son mouvement; c'est à l'auteur de la montre à lui redonner son mouvement : qu'on aille chercher le peuple! Mais les élections sont toujours accompagnées d'orages : exagération! Et puis, me dépouillerez-vous de mon champ, sous prétexte que quelquefois la g êle y tombe? — Il continua ainsi, mêlant à des raisons pleines de sens les éclairs de son esprit. Quel fut l'étonnement de l'Assemblée, quel fut le mécontentement des



MIRABEAU

tribunes, lorsque arrivé à la conclusion, il déclara brusquement que, malgré ce qu'il venait de dire, et vu qu'après tout dans un régime constitutionnel la question de la régence était peu importante, il voterait avec le Comité pour la régence héréditaire.

On ignore les motifs de cette bizarre conduite. En parlant pour et en concluant contre, voulait-il se ménager entre le peuple et le *plus proche parent*, le comte de Provence? Ou bien, avait-il pour but secret de semer autour de lui l'incertitude, de dérouter l'Assemblée, et d'enterrer la question? Ce fut dans ce débat, qu'entendant murmurer les tribunes, il rappela le mot de Cromwell à Lambert, un de ses compagnons, lequel se montrait enivré des applaudissements de la multitude : « Ce peuple, s'il nous voyait monter au gibet, nous applaudirait bien davantage. »

Autant l'attitude de Mirabeau fut équivoque dans l'affaire de la régence, autant, dans celle des mines, elle fut nette et décidée.

Il s'agissait de savoir si les mines devaient appartenir à l'État ou aux propriétaires du sol supérieur; s'il convenait d'en livrer l'exploitation aux propriétaires de la surface, ou à des compagnies élues du gouvernement; si les anciennes concessions des mines seraient maintenues ou abolies. Or, un rapport fait au nom des Comités d'agriculture et de commerce avait conclu à ranger les mines au nombre des propriétés publiques dont il était loisible à l'État de disposer par voie de

concession, sauf à accorder la préférence pour l'exploitation aux propriétaires de la surface.

Cette conclusion, très-conforme d'ailleurs aux vrais principes, Mirabeau avait à l'adopter un intérêt de cœur. Si le système des concessions eût été écarté, M. de La Marck y eût perdu une des plus importantes parties de sa fortune. Ami fidèle, Mirabeau s'occupa de prévenir ce résultat, avec un zèle dont ses douleurs physiques ne purent ni glacer ni distraire l'ardeur. Il fit composer par Pellenc, un de ses collaborateurs, des discours qu'il étudia soigneusement, auxquels il ajouta, auxquels il retrancha, qu'il fit siens : et une fois armé de pied en cap, il se présenta dans la lice. Le parti des opposants était très-fort, très-nombreux, et Mirabeau sentait la vie lui échapper. Mais l'amitié est une puissance. Dans un premier discours qu'il prononça sur la matière le 21 mars 1791, il ébranla l'Assemblée. La victoire néanmoins n'était pas assurée ; il fallait un second coup. Le jour où Mirabeau devait le frapper, le 27 mars, il se rendit chez le comte de La Marck avant neuf heures du matin. L'empreinte de la mort était sur son visage ; en arrivant, il s'évanouit. Quand il revint à lui, il parla d'aller à l'Assemblée. Son ami essayant de le retenir : « Non, non, dit-il, si je n'y vais pas, ces gens-là vont vous ruiner. » Trop faible pour marcher, il sonna, se fit apporter du vieux vin de Tokay, en but deux verres, monta en voiture et partit. Vers trois heures, il reparut chez le comte de La Marck. Cinq fois, dans l'Assemblée, il avait pris la parole, épuisant dans ce généreux et suprême effort tout ce qui lui restait de flamme divine. En entrant dans la chambre du comte, il se jeta sur un canapé, et dit : « *Votre cause est gagnée, et moi je suis mort.* »

Six semaines auparavant il avait acquis près d'Argenteuil une jolie maison appelée le *Marais*. Il s'y rendait tous les samedis pour respirer un air pur, jouir de l'aspect d'un beau ciel, et surveiller des travaux qu'il aimait, parce que c'était du pain assuré à de pauvres ouvriers ; car l'histoire lui doit cette justice que le malheur ne le trouva jamais indifférent. « Il avait autorisé le curé d'Argenteuil, raconte Cabanis, à tirer sur lui des lettres de change en pain, viande, gros linge, pour les malades ou pour les nécessiteux invalides. » Ce fut dans cette campagne qu'il se fit porter, en sortant de chez le comte de La Marck. Il y passa la nuit, en proie à des angoisses dont l'éloignement de tout secours aggravait l'impression sinistre ; et le lendemain, ses souffrances augmentant, il rentra dans Paris. Ayant pris un bain, il se sentit tellement calme, qu'il alla à la comédie. Mensongère lueur d'espoir ! Ses jours étaient comptés.

Il avait pourtant reçu de la nature une constitution de fer, et c'est à peine si, selon le mot du Dante, il était alors au milieu du chemin de la vie ; mais même en écartant toute hypothèse d'empoisonnement, quel homme eût résisté longtemps à la fatigue d'un esprit qui ne connut pas de halte, aux tourments d'une activité sans exemple et sans frein, à l'homicide empire de toutes les passions, à l'insatiabilité du désir ? A propos des bruits qui avaient couru sur une orgie nocturne à laquelle on assurait que Mirabeau avait assisté dans les commencements du mois de mars, Millin, rédacteur de la *Chronique de Paris*, raconte, dans une lettre publique, que c'était lui qui avait amené Mirabeau dans la maison dont on parlait ; qu'à la vérité Mirabeau s'était retiré fort tard, mais qu'il avait peu mangé et ne s'était abandonné à aucun excès fatal. « Que prouve cette lettre, s'écrie Brissot dans ses *Mémoires*, sinon que ce ne fut pas dans cette soirée-là ni au milieu de ses amis qu'il épuisa les restes de sa vie ? » Et, d'un ton péremptoire, Brissot ajoute : « Quelques jours avant la maladie qui l'emporta, il avait passé une nuit dans les bras de deux danseuses de l'Opéra, Mlles Hélisberg et Coulomb. Voilà celles qui l'ont tué ; il ne faut pas en accuser d'autres. »

Quoi qu'il en soit, Mirabeau était atteint mortellement. Forcé, dans la soirée du 28 mars, de quitter le théâtre, il eut beaucoup de peine à descendre de sa loge, et sa voiture ne s'étant pas trouvée au rendez-vous marqué, il se traîna chez lui, non sans d'horribles souffrances, appuyé sur le bras de Lachèze, ami de Cabanis, son médecin.

Celui-ci, accouru en toute hâte, trouva le malade dans un état affreux. « Mon ami, lui disait l'Hercule agonisant, il m'est impossible de vivre plusieurs heures dans des anxiétés si douloureuses. Hâtez-vous, cela ne peut pas durer. » Il eut néanmoins vers le soir quelques instants de calme, se crut sauvé, et s'écria avec une joie touchante : « *Qu'il est doux de devoir la vie à son ami.* »

Cependant, la nouvelle de la maladie de Mirabeau s'étant répandue, ce fut dans tout Paris une émotion profonde, silencieuse, indéfinissable. Tacite raconte que lorsque Agricola mourut, on ne cessait de venir chez lui, de parler de lui dans les places publiques, et que Domitien lui-même, selon l'usage de la souveraineté qui se fait toujours suppléer, envoya au malade ses médecins de confiance, ses affranchis. Ainsi arriva-t-il pour Mirabeau mourant. Autour de la maison d'où il ne devait plus sortir que dans un cercueil, on vit accourir et se presser des hommes de tout état, de tout parti, de toute opinion. Le roi, la reine, le comte de Provence envoyèrent leurs pages. « Sachons gré à Louis XVI, écrivaient les successeurs républicains de Loustalot, de n'y être pas allé lui-même ; on l'aurait idolâtré. » La société des Jacobins députa quelques-uns des siens, et Barnave à leur tête. Alexandre Lameth n'était pas à Paris ; son frère Charles refusa de se joindre à la députation, en disant : « Je ne sais point mentir, » et Camille Desmoulins loue la franchise de ce refus. Mais lui-même, lui qui depuis quelques jours attaquait si violemment le grand orateur, lui qui, le lendemain des funérailles, exprima le regret de n'avoir pu suivre les derniers moments de Mirabeau « pour observer s'il se faisait toujours appeler par ses domestiques *monsieur le comte*, et s'il ambitionnait encore le rôle de Richelieu ou de Pitt plus que celui de Caton ou de Milton, et si au lit de mort il aimait mieux reposer sa tête sur une ombre de gloire, un oreiller enflé de vent, que sur un cœur pur, » lui, l'amer Camille, il ne put se défendre d'un mouvement de tendre inquiétude, et il courut « se faire écrire » chez le malade, se souvenant qu'il l'avait aimé.

Pendant ce temps, on s'effrayait à la cour des découvertes que pouvait amener un malheur trop prévu.

Duquesnoy, un des agents de ce système de corruption dans lequel Mirabeau s'était laissé envelopper, écrivait avec angoisse au comte de La Marck :

« Vous avez sûrement déjà senti la très-pressante et très-indispensable nécessité de faire porter chez vous les papiers de notre malheureux ami.... De grâce, occupez-vous sans délai de cet objet, et pensez que si nous le perdons, très-certainement un créancier, vrai ou faux, viendra apposer les scellés, et L'ON VERRA TOUT ! »

Le même genre de terreur se trahissait dans le billet suivant de Montmorin :

« Je suis extrêmement effrayé... ; le billet de Cabanis de ce matin était détestable. Je renvoie pour savoir des nouvelles. Si elles sont aussi mauvaises que ce matin, ne pensez-vous pas qu'il y aurait quelques précautions à prendre POUR

LES PAPIERS?... Je suis bien inquiet, bien affligé et bien découragé. »

Mais le peuple à qui ces tristes mystères n'avaient pas encore été dévoilés et que n'avaient encore ébranlé dans sa foi à l'indépendance du génie ni les révélations emportées de Fréron ni les injures de Marat, le peuple tremblait de perdre son défenseur où la cour tremblait de perdre un appui. Il continuait donc à assiéger la porte de Mirabeau, dans une anxiété morne et un silence qu'interrompait seulement la voix du nouvelliste, criant d'heure en heure les bulletins de la maladie.

Mirabeau les entendait de son lit, ces avertissements lugubres, et touché de l'affection que lui marquait le peuple, il disait : « Je sens qu'il est doux de mourir au milieu de lui. »

Il eut des mouvements de révolte contre la force inconnue, qui, sans abattre son orgueil de Titan, écrasait sa vie. Entendant un coup de canon, il s'écria : « Seraient-ce déjà les funérailles d'Achille; » et à son valet de chambre il dit ce mot monstrueux, dont Danton se souviendra plus tard sous la main du bourreau : « Soulève cette tête, tu n'en porteras pas de pareille. »

Mais il eut aussi des élans d'ineffable mélancolie. « Tu es un grand médecin, disait-il à Cabanis dans un moment de religieuse extase; mais il est un médecin plus grand que toi, l'auteur du vent qui renverse tout, de l'eau qui pénètre et féconde tout, du feu qui vivifie et décompose tout. » Et à la femme de garde : « Pourquoi pleures-tu? que t'importe ma gloire? que t'importe le postillon criant le soir dans les rues la *grande motion de M. de Mirabeau?* »

Elle approchait, l'heure terrible! Bientôt la physionomie de Mirabeau ne fut plus que celle d'un cadavre. Et alors, justement, comme si la destruction de l'enveloppe terrestre eût cessé d'unir en lui ses souillures à la grandeur de l'âme immortelle, il fut sublime par le cœur et par la pensée. Il voulut avoir près, aussi près de lui que possible, ceux qui lui étaient chers, léguant la pauvreté des uns à l'opulence des autres, les consolant tous, et, tant que l'usage de la parole lui resta, s'entretenant avec eux de la gloire, de l'avenir, de la patrie, de la liberté. Entre l'Être des êtres et lui, qu'avait-il besoin d'un intermédiaire officiel? Le seul prêtre qu'il reçut fut l'évêque d'Autun, auquel il confia le soin de lire à la tribune un discours de lui sur les testaments L'Angleterre le préoccupait; là, il le sentait bien, se formait le point noir par où la tempête s'annonce. « Ce Pitt, dit-il, est le ministre des préparatifs. Il gouverne avec ce dont il menace, plutôt qu'avec ce qu'il fait. Si *j'eusse vécu*, je lui aurais donné du chagrin. » Si j'eusse vécu! Il se considérait en effet comme ayant cessé d'être, et l'on remarqua que pendant les deux derniers jours il ne parla de sa vie qu'au passé!

Le 2 avril au matin il fit ouvrir ses fenêtres, et dit à son médecin d'une voix ferme : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui. Quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique, afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se réveille plus. » Le soleil brillait. Il ajouta : « Si ce n'est point là Dieu, c'est du moins son cousin germain. » Il demanda ensuite le comte de La Marck, et mettant dans une de ses mains la main de Frochot : « Je le lègue à votre amitié. » Puis il perdit la parole, ne répondant plus que par de légers signes aux larmes de ses amis, et n'ayant que le mouvement de ses lèvres pour les avertir de la douceur qu'il trouvait dans leurs caresses. Vers huit heures, il fit le mouvement d'un homme qui veut écrire. On lui apporta une plume, du papier, et il écrivit très-lisiblement *dormir*. C'était le mot d'Hamlet! Il désirait avec ardeur de l'*opium*, et la parole lui étant un moment revenue, il s'en servit pour se plaindre de ne pas voir son désir accompli. A huit heures et demie, debout et pensif au pied de son lit, un autre médecin qu'on avait appelé, put dire et dit : « Il ne souffre plus. »

La douleur publique fut telle, que jamais rien de semblable ne s'était vu, pas même lorsque les *crieurs des corps* s'en allaient de rue en rue, agitant leurs sonnettes, et criant : *Le bon roi Louis père du peuple est mort.* Maintenant, c'étaient des orateurs populaires qui, montés sur des bornes, prononçaient l'éloge funèbre du défunt devant des groupes immobiles. A l'Assemblée, comme frappée de stupeur, chacun tenait les yeux fixés sur cette place vide.... Les théâtres furent fermés, les amusements interdits. Une marquise ayant osé donner un bal le soir du jour de deuil, le peuple y courut furieux, maltraita cruellement une troupe de nobles qui avaient mis l'épée à la main, et força les danseuses, toutes tremblantes, à remonter dans leurs voitures. On put citer le trait d'un jeune homme qui avait offert son sang pour opérer une transfusion si elle était jugée salutaire. On se plut à répéter, comme exprimant bien le sentiment général, le mot de La Place, doyen des gens de lettres, à qui l'on disait que le temps était beau, et qui répondit : « Oui, mais Mirabeau est mort! »

Et ce qui ajoutait à l'attendrissement, c'était le soupçon partout répandu qu'il était mort empoisonné. Le peuple ne pouvait croire qu'un homme de cette puissance eût été enlevé en cinq jours, et par des causes naturelles. Les rumeurs sur ce point devinrent si vives, si impérieuses, qu'elles déterminèrent un réquisitoire de l'*accusateur public* du premier arrondissement de Paris. Il fallut procéder à l'ouverture et à la visite du corps. Les médecins commis à cet effet n'ayant pas constaté la présence du poison, du moins n'en ayant pas parlé dans leur procès-verbal, et Cabanis, de son côté, attribuant la mort de Mirabeau à une affection du diaphragme causée par une humeur rhumatismale et goutteuse, il semble que les doutes eussent dû s'arrêter là. Mais la famille de Mirabeau croyait, elle, à l'empoisonnement. On le savait, et l'on était porté à attribuer la réserve des médecins-examinateurs à la crainte de provoquer, s'ils avaient tout dit, d'épouvantables scènes.

Un événement arrivé dans la nuit du 1er au 2 avril, contribuait à épaissir les ténèbres. Mirabeau avait un secrétaire intime nommé Combs, qui demeurait au-dessus de lui, dans la même maison. Le 2 avril, vers quatre heures du matin, Mirabeau, que préoccupait alors l'idée de son testament, envoie chercher le jeune homme à l'étage supérieur. Les domestiques frappent, mais en vain : à travers la porte qui reste fermée, ils entendent des cris étranges; ils distinguent les mots *crime*, *poison*. Étonnés et effrayés, ils courent réclamer l'assistance de la garde. La porte est enfoncée à coups de crosse de fusil.... Et qu'aperçoit-on? Le secrétaire de Mirabeau couvert de sang, à demi évanoui. Armé d'un couteau-canif, il s'en était frappé cinq fois au cou et à la poitrine. Aux questions réitérées de la police, il fut longtemps sans pouvoir répondre, plongé qu'il était dans des alternatives de désespoir délirant et de stupeur muette. Mais enfin ranimé par les soins qu'on lui prodigua, et rassuré par les paroles d'un ami et d'un compatriote, Regnault de Saint Jean d'Angely, il déclara que la certitude de perdre Mirabeau, la douleur, le désespoir, l'avaient poussé à une tentative de suicide.

L'explication fut admise par ceux qui la reçurent, et c'est la bonne, selon le témoignage du fils adoptif de Mirabeau; mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où le fait eut lieu, il ouvrit carrière à de tout autres récits et à des commentaires sinistres. Ignorant la tendre affection que Mirabeau portait à Combs et la part honorable qu'il lui avait faite dans son testament, des gazetiers en crédit prétendirent que le malheureux jeune homme avait détourné une somme de vingt-deux mille livres et une boîte d'or enrichie de brillants; que Mirabeau lui ayant demandé des clés qu'il n'avait pu donner, c'était le mourant lui-même qui avait fait monter la garde; qu'au moment où la porte fut enfoncée, Combs avait été entendu s'écriant : *Lumière, tu éclaires un grand scélérat;* qu'il avait alors voulu se délivrer de la vie, et que les clés, cherchées soigneusement, avaient été trouvées dans les cendres du foyer.

Telle fut la version répandue par la *Chronique de Paris*, et Camille Desmoulins, dans le n° 72 de son journal, dit expressément : « Personne ne conteste que, la garde étant montée chez le secrétaire de Mirabeau, on l'entendit crier : *Lumière, tu éclaires un grand scélérat.* »

De là mille conjectures, où l'hypothèse de l'empoisonnement trouvait sa place. Mais les coupables?... Selon l'usage, les partis contraires se renvoyaient l'accusation.

« Mirabeau, — raconte M. d'Allonville, qui fut lié avec la famille, — Mirabeau parut vouloir dans ses derniers moments révéler les soupçons que son état lui inspirait; mais, après quelques mots péniblement articulés, il s'arrêta et dit : « Qu'importe? J'ai près de moi plus « d'un c... » Or, celui qu'il semblait désigner fut depuis le secrétaire du poëte Roucher, homme qui put être abusé, mais ne trompa jamais personne, et voici ce que je tiens de lui, comme les détails ci-dessus de la famille elle même : « Quelques propos contra« dictoires m'ayant fait concevoir des doutes sur le caractère « du misérable, je lui dis un jour, après avoir fermé la porte « de mon cabinet, et cela avec une vivacité qui le fit pâlir : « — De quoi Mirabeau est-il mort? — De poison. — Qui le « lui présenta? — Moi. — Qui l'avait fourni? — Les frères « L... — Va, monstre! Fuis. Je ne veux pas être la cause « de ton supplice, mais ne te présente jamais à mes yeux. »

Un tel récit, fondé sur le plus invraisemblable des aveux, et que dément d'une manière si complète le caractère de ceux qu'il dénonce, ne saurait faire foi pour l'histoire; mais on y retrouve l'écho prolongé des effroyables bruits qui coururent à cette époque. Car il est certain que les frères Lameth furent accusés, et tous les royalistes ne se crurent pas forcés d'être aussi équitables que Ferrières, qui, tout ennemi qu'il est des Jacobins, repousse en ces termes l'absurde calomnie dont on poursuivit alors deux de leurs meneurs : « Les Jacobins pouvaient employer tant d'autres moyens qu'ils n'avaient aucun besoin de recourir au poison. »

Pour ce qui est de la cour, faire empoisonner Mirabeau n'eût pas été son crime seulement, c'eût été sa folie. Quel intérêt pouvait-elle avoir à la mort de celui qui, près de rendre le dernier soupir, s'était écrié avec amertume : *J'emporte le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux?*

Cependant, tout Paris s'agitait pour rendre au mort des honneurs souverains. Le département, la municipalité, plusieurs autres corps administratifs s'imposèrent un deuil de huit jours; un deuil public, comme dans les grandes calamités nationales, fut demandé par une députation des quarante-huit sections; le Club des Jacobins décida qu'il assisterait en corps aux obsèques, et enfin, le 4 avril, anticipant sur l'avenir, l'Assemblée décréta que la nouvelle église de Sainte-Geneviève serait consacrée désormais à la sépulture des grands hommes; que Mirabeau était jugé digne de recevoir cet honneur, et qu'au-dessus du fronton de l'édifice seraient gravés ces mots : AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Il n'y avait eu que trois voix opposantes, celles de d'Éprémênil, de Montlosier et de Rochebrune. Robespierre déclara appuyer de tout son pouvoir le projet d'honorer la mémoire d'un homme qui, dans des moments critiques, avait déployé tant de courage contre le despotisme.

Les funérailles furent magnifiques. L'immense population de Paris se pressait sur le passage du héros étrange, pour jamais endormi. Balcons, terrasses, toits des maisons, les arbres même, tout était chargé de peuple. Ce fut à cinq heures et demie du soir que le cortége s'ébranla. Un détachement de cavalerie ouvrait la marche. Des canonniers de chacun des soixante bataillons, de vieux soldats blessés, l'état-major de la garde nationale et Lafayette, une partie des Cent-Suisses, le clergé, venaient ensuite, précédant le corps, qui s'avançait entouré de grenadiers et porté par douze sergents. Le cœur était recouvert d'une couronne de comte, masquée sous des fleurs; un drapeau flottait sur le cercueil. Par une condescendance singulière et caractéristique du temps, le président de l'Assemblée nationale avait voulu céder le pas au président et aux membres du Club des Jacobins; mais ils refusèrent, et se contentèrent de prendre place, au nombre de dix-huit cents, immédiatement après l'Assemblée, c'est-à-dire avant le département, avant la municipalité, avant les ministres, avant toutes les autorités constituées! Bailly, malade, ne suivait pas le convoi; Bouillé le suivit, son chapeau sur la tête. On y remarquait Sieyès donnant le bras à Lameth, auquel il n'avait pas parlé depuis dix-huit mois. Un homme avait refusé de consacrer par sa présence les égarements du génie : c'était Pétion.

Après trois heures d'une procession solennelle, le cortége, qui occupait un espace de plus d'une lieue, entra dans l'église Saint-Eustache, entièrement tendue de noir. Là, devant un sarcophage, élevé au milieu du chœur, en présence d'une multitude recueillie, Cérutti prononça l'oraison funèbre; il y rappelait les grands noms de Montesquieu, de Fénelon, de Voltaire, de Rousseau, de Mably, et définissait en ces termes le rôle historique joué, après eux, par Mirabeau : « Mirabeau se dit : « Ils ont créé la lumière, je vais créer le mouve« ment. »

On se remit en marche. La nuit était descendue sur la ville; et à la lueur agitée des torches, au roulement des tambours voilés, au bruit, tout nouveau, du *trombone* et du *tam-tam*, instruments inconnus qui mêlaient aux chants lugubres composés par Gossec leur lamentation sauvage et sonore, le convoi se traîna lentement jusqu'au Panthéon, à travers l'ombre des rues profondes. Oh! de quelle impression ne durent pas alors être saisis tant d'hommes que, si diversement, préoccupaient les choses futures! Le trône n'allait-il pas s'abîmer, quand se retirait ainsi la main forte et cachée qui le soutenait encore? Et l'Assemblée, en l'absence de celui qui était sa lumière, saurait-elle, le long des précipices, continuer son chemin? Et la liberté, — car enfin, elle le comptait toujours parmi les siens et avait chance de le reconquérir un jour. — La liberté?... On se trouvait lancé sur la mer des naufrages : qui pouvait affirmer qu'avec un tel pilote de moins, le navire n'irait pas se briser contre les récifs, laissant la foule pâle se débattre sous la tempête, dans l'immensité de l'espace et des flots?

Il était minuit quand on arriva au terme du triste itiné-

raire. Le service fut célébré, le corps déposé dans un caveau sous le cloître, et tout fut dit....

Je me trompe, pendant plusieurs jours Mirabeau mort occupa les pensées, et il est à remarquer que les partis les plus opposés se réunirent pour le pleurer. A l'exception de Madame Elisabeth, les divers membres de la famille royale ressentirent la perte qu'ils venaient de faire, bien qu'ils n'en mesurassent pas bien, peut-être, toute l'étendue. Quelques grandes dames ne craignirent pas de se montrer éplorées, entre autres Mme de Montesson, qu'on put citer pour le faste de sa douleur.

Dans la presse, et jusque dans les journaux qui touchaient aux limites extrêmes de chaque opinion, il y eut explosion de regrets.

Abandonnant cette fois le style cynique qu'affectionnait leur royalisme, les auteurs des *Sabbats Jacobites* écrivirent : « Que n'a-t-il vécu quelques instants encore!... il sentait la nécessité de mettre un frein aux fureurs du parti jacobite.... La monarchie, inhérente à notre constitution, lui en paraissait le palladium.... Il a des droits réels à nos regrets. »

Le Père Duchesne concluait de même, mais sans rien changer aux formes de son obscène langage : « Maury Jean-



MORT DE MIRABEAU

François, s'écriait-il, tu triomphes. La mort te venge des coups de boutoir que t'a donnés ce rude sanglier, quand, écumant de rage, tu cherchais à le mordre, en aboyant comme un limier.... Songe que, de même que lui, tu dois f....e le camp et disparaître ainsi qu'une ombre chinoise, et que, sur ta fosse oubliée, où ramperont de gluantes limaces, il croîtra des orties et de la ciguë, tandis qu'auprès de son tombeau, ombragé d'un chêne immortel, sculpté par une main libre, on verra pousser l'oranger, le myrte et le laurier.... Que les aristojeanf.....s tremblent; nous sommes de mauvaise humeur. Et qu'ils se f.....t bien dans la tête que nous ne croyons pas avoir joué à la chapelle quand, au Champ de Mars, nous avons juré, tous réunis à notre roi, de rester libres ou d'avaler l'enfer.... Un vieux fou, nommé Diogène, éteignit sa lanterne, quand, après avoir longtemps cherché un homme, il vit que c'était du temps mal employé : moi, j'en avais trouvé un sans le chercher : je vais f....e en morceaux ma bouteille et ma pipe, hélas! puisque je l'ai perdu »

Toutefois, à travers ce vaste concert de louanges et de regrets, quelques voix menaçantes retentirent.

En apprenant le refus de Charles Lameth de se joindre à la députation des Jacobins, Mirabeau mourant avait dit : « Je savais bien qu'il était un factieux, mais je ne savais pas qu'il fût un sot, » et cette phrase cruelle, les amis de Lameth

auraient pu difficilement l'oublier. De plus, Mirabeau avait parlé de la monarchie dont il emportait le deuil, des *factieux* qui allaient s'en partager les débris : il y avait là une injure; à qui s'adressait-elle? Les républicains, à cette époque, ne formaient dans la nation qu'une minorité vraiment imperceptible. Au Club des Jacobins, « ils étaient en si petit nombre que ce n'était pas la peine de les compter. » L'opinion républicaine n'avait à revendiquer ni Duport, ni les Lameth, ni Barnave, pas même le Père Duchesne, le plagiaire de cet Hébert qui, plus tard, devait aller si loin dans la haine de tout pouvoir constitué ! L'anathème que, du haut de son lit de mort, Mirabeau avait lancé aux destructeurs prévus de la monarchie, semblait donc ne tomber que sur quelques hommes déjà connus pour leur républicanisme, Brissot, par exemple, et Camille Desmoulins. Leur indignation n'en fut que plus vive. Brissot se contint; mais, tout en affectant de mettre en doute un propos qui n'était entré que trop avant dans sa conviction et dans son cœur, Camille Desmoulins éclata : « Pour moi, lorsqu'on m'eut levé le drap mortuaire, à la vue d'un homme que j'avais idolâtré, j'avoue que je n'ai pas senti venir une larme, et je l'ai regardé d'un œil aussi sec que Cicéron regardait le corps de César percé de vingt-trois coups. » Violentes paroles, si violentes, qu'un seul homme, en ce temps-là, était capable d'aller plus loin. Voici ce que Marat écrivit : « Peuple, rends grâces aux dieux! ton plus redoutable ennemi vient de tomber sous la faux de la Parque; Riquetti n'est plus! Il meurt victime de ses nombreuses trahisons, victime de ses trop tardifs scrupules, victime de la barbare prévoyance de ses complices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets. Frémis de leurs fureurs, et bénis la justice céleste.... La vie de Riquetti fut souillée de mille forfaits : qu'un sombre voile en couvre désormais le hideux tissu, puisqu'il ne peut pas te nuire, et que leur récit ne scandalise plus les vivants. Mais garde tes larmes pour tes défenseurs intègres. Souviens-toi qu'il était un des valets-nés du despote; qu'il ne fronda la cour que pour capter tes suffrages; qu'à peine nommé aux états généraux, il lui vendit tes droits les plus sacrés...; que c'est à lui que tu dois tous les funestes décrets qui t'ont remis sous le joug et ont rivé tes fers : celui de la *loi martiale*, celui du *veto suspensif*, celui de l'*initiative de la guerre*, celui de l'*indépendance des délégués de la nation*, celui du *pouvoir exécutif suprême*, celui du *marc d'argent*, celui de la *félicitation des assassins de Metz*, celui de l'accaparement du *numéraire par de petits assignats*, celui de la *permission d'émigrer accordée aux conspirateurs*, etc.... Jamais il n'éleva la voix en faveur du peuple que dans les cas de nulle importance. Après l'avoir trahi mille fois consécutives, un seul jour depuis la journée des poignards, il refusa de tremper dans une nouvelle conspiration, et ce refus devint son arrêt de mort. » Mais ce qui rendait écumante la colère de Marat, c'était Mirabeau mis au Panthéon, c'était l'Assemblée nationale se faisant la postérité, c'était le ridicule danger de voir un jour élevés au rang des grands hommes les Emmery, les Target, les Dandré, les Prugnon, les Desmeunier, les Voidel : « Cet honneur, après lequel ils soupirent, ferait le désespoir d'une grande âme, et quel homme intègre pourrait consentir à ce que sa cendre reposât avec celle de pareils confrères? Rousseau et Montesquieu rougiraient de se voir en si mauvaise compagnie, et l'ami du peuple en serait inconsolable. Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législature, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tentée de me décerner une place dans Sainte-Geneviève, je proteste ici hautement contre ce sanglant affront. Oui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage. »

Quel incommensurable orgueil dans ces terreurs de Marat, si pleines de dédain et si prophétiques! Que de fiel au fond de cette âme ténébreuse, et en même temps quelle profondeur de mélancolie : *j'aimerais mieux ne jamais mourir!*

On sait ce qui advint du vœu méprisant de Marat.... Moins de trois ans plus tard, le 27 novembre 1793, sur un rapport de Joseph Chénier, et les papiers trouvés dans l'*armoire de fer* sous les yeux, la troisième Assemblée de la Révolution rendait un décret ainsi conçu : « La Convention nationale, considérant qu'il n'y a point de grand homme sans vertu, décrète que le corps d'Honoré-Gabriel Riquetti Mirabeau sera retiré du Panthéon français. Celui de Marat y sera transféré »

Ce fut le 21 septembre 1794 seulement que cet inexorable arrêt fut exécuté, mais enfin il le fut strictement, froidement, au milieu de la solitude et du silence, pendant la nuit. Et maintenant, il est quelque part, entre les rues Fer-à-Moulin, des Francs-Bourgeois, des Fossés-Saint-Marcel et la place Scipion, une fosse sans nom que chaque jour foule le passant distrait. Là, tout près de l'ancien cimetière de Clamart, le *cimetière des suppliciés*, là sont les cendres de celui qui, dans un moment de tristesse divine, traça ces lignes : « Souvenez-vous que la seule dédicace qui nous soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne porte que ces mots : Au Temps. Eh bien! cette dédicace est la devise de quiconque aime sincèrement, et avant tout, la gloire. Au Temps! ils auront beau faire : je serai moissonné jeune, et bientôt, ou le Temps répondra pour moi, car j'écris et j'écrirai pour le Temps et non pour les partis. »

Tel il passa sur la scène du monde. Tout ce qui peut fortement imprimer l'image d'un homme dans l'esprit des autres hommes, il le tenait de la nature Sa taille massive, ses formes athlétiques, son vaste front qui semblait fait pour porter le poids de la pensée, son teint olivâtre, ses joues sillonnées de coutures, ses grands yeux à petites prunelles s'enfonçant sous un haut sourcil et dans un enchâssement plombé, sa bouche irrégulièrement fendue, constituaient la laideur la plus admirable, la plus puissante qui fut jamais. De sa chevelure, qui était énorme et ajoutait au volume, déjà très-considérable, de sa tête, il disait lui-même : *Quand je secoue ma terrible hure, il n'y a personne qui osât m'interrompre*. Il avait la démarche brusque, il avait le geste du commandement. Quand il parlait, sa voix, moins âpre que ses traits, était entrecoupée d'abord et traînante; mais, à mesure qu'il prenait possession de la parole, elle s'animait, se précipitait et devenait véritablement la musique de son génie.

De l'homme politique, de l'orateur, il ne nous reste rien à dire : il s'est assez défini dans ce livre par ses actes et par ses discours; mais il est des choses de lui plus intimes, que, sous peine d'injustice, l'histoire doit recueillir. Il fut toujours lui-même si équitable envers ses adversaires ou ses ennemis! Ne se plaisait-il pas généreusement à vanter l'esprit de Charles Lameth et sa franchise? Ne disait-il pas de Barnave : *C'est un grand chêne qui deviendra un mât de vaisseau?* Nul, avec plus de grâce et de noblesse, ne faisait valoir ses amis. Souvent, par exemple, il lui arriva de parler comme s'il eût voulu qu'on le prît simplement pour « une horloge qui ne faisait que sonner les idées de Sieyès à la tribune. » En lui, quand la passion ne le dominait pas, le tact des convenances était extrême. Un de ses contemporains, peu suspect de partialité en sa faveur, le duc de Lévis,

a écrit de lui : « Il trouvait du plaisir à dire des choses obligeantes. Je me souviens que pendant qu'il était président de l'Assemblée nationale, M. Tronchet, vieillard vénérable et déjà cassé, lisait un rapport long et d'un médiocre intérêt. On faisait du bruit. Mirabeau, pour le faire cesser, dit en agitant sa sonnette : *Messieurs, veuillez vous rappeler que la poitrine de M. Tronchet n'est pas aussi forte que sa tête.* »

Ah! qu'il reste sur Mirabeau le voile dont la Convention enveloppa sa statue il y a soixante ans, qu'il reste tant que les sociétés seront plongées dans cet état de corruption qui veut qu'on soit inexorable pour le vice! Mais si jamais les âmes s'affranchissent, si jamais se dissipe la nuit au sein de laquelle errent aujourd'hui les intelligences égarées, ô postérité des siècles heureux, grâce, ou, du moins, pitié pour Mirabeau! Et n'oubliez pas, vous qui le jugerez plus tard, qu'il y eut des jours dans sa vie où il combattit pour le droit; qu'il y en eut où il souffrit pour la justice; que sous ses fautes, après tout, germèrent des qualités charmantes; que cet homme, si violent, était néanmoins d'un commerce facile et doux; que la vue d'un malheureux le remplissait d'émotion; qu'il eut des amis fanatiques et des serviteurs qui l'adorèrent; que, dans son cœur, hélas! trop orageux, l'amour de la liberté, flambeau céleste, vacilla d'une manière étrange, mais ne s'éteignit jamais entièrement; que s'il descendit à des goûts qu'on n'avoue pas, il ne fut point sans avoir les aspirations les plus élevées, et que s'il risqua la pudeur de son nom sur des oreillers impudiques, il sut aussi aimer les femmes avec héroïsme, avec pureté, comme il aimait la gloire enfin, ou, ce qui vaut peut-être mieux encore, comme il aimait les fleurs.

Que serait-il arrivé s'il eût vécu? Question posée mille fois, et bien vaine! Dans le drame du temps, chacun a son rôle, tracé d'avance par le grand auteur mystérieux. Or, qu'il soit illustre ou non, vêtu de pourpre ou couvert de guenilles, quand l'acteur s'en va, c'est qu'il n'avait plus rien à faire sur la scène, et la preuve que son rôle est fini, c'est sa mort. La Révolution, d'ailleurs, jusqu'à ce qu'elle eût atteint le dernier terme de son développement, se trouvait avoir quelque chose d'évidemment indomptable; elle allait à son dénoûment, en vertu d'une logique contre laquelle il n'y avait rien de possible; et c'est ce que Robespierre lui-même sembla ne pas bien comprendre, lorsque, par allusion à un mot de Mirabeau agonisant, il s'écria : *Achille est mort, Troie ne sera pas prise.* Comme si le sort de Troie, à cette époque, eût pu dépendre de la vie d'Achille! Non, non : tout Mirabeau qu'il était, Mirabeau n'aurait ni arrêté ni troublé la Révolution dans sa course fatidique. Que ses aptitudes dominantes fussent d'un homme d'État, et qu'en lui l'orateur au repos eût pu se montrer sous l'aspect d'un Richelieu, il est permis de le supposer; et cependant, quand on lit sa correspondance secrète avec la cour, on est frappé de son impuissance. A chaque pas il hésite; ses contradictions sont palpables; ses conseils manquent de portée autant que de grandeur; l'indigence de ses combinaisons est manifeste, et, si parmi les divers moyens de salut qu'il propose, vous cherchez les vues d'un Richelieu, vous ne trouvez que les ruses vulgaires d'un capucin Joseph. Et lui-même il ne se faisait point illusion à cet égard, lui-même il n'ignorait pas que la cour, en l'achetant, lui avait donné à combattre une force bien supérieure à la sienne : on le devine aux cris de découragement que, de loin en loin, sa situation lui arrache, et, plus encore, à ce perpétuel besoin qu'il a de se rendre la nation favorable, de la flatter, de s'appuyer sur elle.... pour la trahir. Mais quoi! la Révolution n'était-elle pas, elle aussi, environnée de périls? N'apparaissait-elle pas déjà flottant, dans un frêle esquif, sur une mer agitée? Sans doute, et qu'importe? Comme César, plus nécessairement que César, elle avait ses destinées à accomplir, et au nautonier, entre les flots de l'abîme soulevés et le ciel en feu, au nautonier saisi d'épouvante, elle avait certes le droit de dire : « Va, ne crains rien : tu portes le peuple et sa fortune. »

CHAPITRE IX

LAFAYETTE DÉCLINE



LAFAYETTE, on l'a vu, était le seul homme dont Mirabeau eût envié la popularité, le seul dont il eût craint la puissance. Et en effet, depuis le commencement de la Révolution, Lafayette exerçait un pouvoir incomparable. Chef de la bourgeoisie parisienne, enrégimentée et armée, il la faisait mouvoir d'un signe; toutes les gardes nationales du royaume obéissaient à son impulsion; le peuple le respectait; la municipalité tenait à lui comme le corps tient au bras, et Bailly se sentait heureux d'être son compère; chargé de veiller sur les jours du roi et en même temps d'observer ses démarches, il avait rempli de ses gardes l'intérieur des Tuileries, dont l'accès lui était ouvert à toute heure; à l'Assemblée, sa parole avait quelque chose de l'autorité d'un commandement, et son vote le poids d'une épée; en un mot, la Révolution semblait toujours à la veille de recevoir de lui son mot d'ordre, et le roi s'estimait son prisonnier. De là mille appréhensions en sens divers. Prenez garde à Cromwell, disaient les uns! Prenez garde à Monk, disaient les autres! et Camille Desmoulins, désespéré, s'écriait : « Paris, à bien meilleur droit que la ville des États-Unis, pourrait s'appeler Fayetteville. »

Mirabeau mort, il était naturel que Lafayette s'attendît à paraître plus grand. Marat en eut le frisson, et son effroi se changea aussitôt en rage. Il avait trouvé dans Fréron un auxiliaire dont les fureurs, pour être déclamatoires et factices, n'en agitaient pas moins les faubourgs. Dans des lettres qu'il se faisait adresser et qu'il accompagnait de frénétiques commentaires, Fréron enregistrait chaque matin la prétendue preuve des noirs complots ourdis par Lafayette. Rien de moins concluant que les faits dénoncés par *l'Orateur du peuple;* mais du SOMMAIRE de chaque feuille se détachaient en gros caractères des titres propres à frapper vivement l'esprit . *Dénonciation des nouvaux actes tyranniques de Bailly et de Mottié. — Lafayette et Bailly absolument démasqués*, etc..., etc.... Ce qu'il entend dire sans cesse, le peuple finit par le croire. D'ailleurs, Marat savait joindre à ses calomnies des accusations fondées qui donnaient aux premières une vraisemblance sinistre.

Toujours est-il que l'astre de Lafayette commença justement de pâlir au moment où celui de Mirabeau venait de se coucher pour jamais. La section du *Théâtre-Français* ayant demandé la destitution du général, quatorze sections exprimèrent le vœu qu'on en délibérât, et le bataillon des *Champs-Élysées* refusa de le reconnaître pour commandant. Sans être décisifs, ces symptômes étaient graves. Mais cela ne répondait ni aux inquiétudes de Marat, ni aux exigences de sa haine. Parce qu'une dénonciation lancée contre Lafayette par un certain Rutteau était allée s'engloutir dans le Comité des

recherches, parce qu'on ne se hâtait pas de destituer Lafayette, parce qu'on ne le déclarait pas sans plus tarder traître à la patrie, Marat s'écria : « O Parisiens, vous êtes si ignares, si stupides, si présomptueux, si lâches, que c'est folie d'entreprendre de vous retirer de l'abîme. » Et, menaçant le peuple de l'abandonner, il parla d'aller prêcher chez une nation moins corrompue l'apostolat de la liberté.

La menace était simulée. Camille Desmoulins la prit au sérieux et écrivit : « Marat est sans contredit celui de tous les journalistes qui a le mieux servi la Révolution. *L'Ami du peuple* va se déshonorer en désertant le champ de bataille. Il est bien vrai que son plan de conduire le peuple jusqu'au but, en l'emportant bien au delà, ne lui a pas réussi; cependant, ces trois bataillons qui voulaient, il n'y a pas longtemps, promener dans Paris son buste ceint de lauriers, lui prouvent qu'on rend justice à son courage. »

Qui le croirait? A ces éloges l'intraitable Marat répondit par un torrent d'injures, ce qui lui attira de la part de son compagnon d'armes cette réplique, chef-d'œuvre de finesse, de modération ironique et de dignité cruelle : « Marat, tu écris dans un souterrain où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies et peut faire un *Timon* d'un *Vadé*. Tu as raison de prendre sur moi le pas de l'ancienneté et de m'appeler dédaigneusement *jeune homme*, puisqu'il y a vingt-quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi; de m'appeler *injuste*, puisque j'ai dit que tu étais celui des journalistes qui a le mieux servi la Révolution; de m'appeler *malveillant*, puisque je suis le seul écrivain qui ait osé te louer; enfin de m'appeler *mauvais patriote*, parce qu'il s'est glissé sur quelques numéros une faute d'impression, si lourde que personne ne peut s'y méprendre. — *Apostat* pour *apostolat*. — Mais tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que, tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la Révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non seulement avec des hommes, mais avec des chiens. »

Ces polémiques, trop caractéristiques pour être passées sous silence, n'empêchaient pas Camille et Marat de poursuivre ensemble une guerre à outrance contre toutes les renommées suspectes d'indécision révolutionnaire, surtout contre Lafayette. Les accointances du général avec le Châtelet; ses conférences avec Suleau; ses liaisons, à peine voilées, avec Montmorin et Bouillé; son intimité à l'égard du duc d'Orléans, qu'il avait fait si arbitrairement espionner à Londres; la persécution, sourde ou déclarée, dont il enveloppait Santerre; son refus de reconnaître l'indépendance des Belges; ses votes en faveur du *veto absolu*, de la *loi martiale*, du *droit de paix et de guerre accordé au roi*; son attitude enfin dans les affaires de Vincennes, de la Chapelle, de Nancy. ., tels étaient les griefs que Camille Desmoulins burinait dans sa feuille immortelle.

Les événements ne tardèrent pas à mettre en saillie la portée de ces attaques.

Le temps pascal approchait : les prêtres réfractaires n'abuseraient-ils pas de leur ascendant moral, dans les jours plus spécialement consacrés aux exercices de dévotion? C'est ce que dut se demander le Directoire du département de Paris.

La vérité est qu'aux yeux des prêtres non assermentés la nouvelle Église était hérésiarque au premier chef. Les vrais catholiques, — ainsi s'intitulaient les hommes du pape, — refusaient de communiquer avec elle, d'assister à ses prières publiques. Et ce fut bien pis, lorsque, par deux brefs, l'un du 10 mars 1791, l'autre du 13 avril suivant, le pape eut déclaré *suspens de leur ordre* tous les prêtres jureurs qui ne se seraient pas rétractés dans le délai de quarante jours. La constitution civile du clergé n'étant, au dire de Rome, qu'un chaos de schismes et d'hérésies, quel respect pouvait-elle attendre de ceux que Rome tenait en laisse? La braver, l'insulter devint pour eux œuvre pie. Or, comme il n'est pas d'excès qui ne provoque un excès contraire, il y eut intolérance de part et d'autre, et intolérance furieuse. Le pape damnait les révolutionnaires : ils se vengèrent en promenant sur des ânes un mannequin qui représentait le pape.

Le Directoire du département de Paris avait donc un juste sujet de craindre que la célébration des mystères de Pâques ne devînt l'occasion des plus grands troubles. Il crut les prévenir en ordonnant de fermer les églises qui n'étaient pas conservées, sans interdire toutefois aux religieuses d'entendre la messe dans l'intérieur de leur couvent; encore fallait-il que le prêtre non assermenté qui voudrait y célébrer l'office, commençât par se munir d'une permission du curé de la paroisse et la fît viser au nouvel évêque diocésain. Cette mesure tyrannique était due à l'intolérance du clergé constitutionnel, et on est forcé de reconnaître qu'il y avait quelque chose d'étrange à voir les catholiques romains sans églises, là où les calvinistes avaient leurs temples, les juifs leurs synagogues, et les Turcs leurs mosquées. Mais cette inconséquence, qui, dans des circonstances tout autres, eût été en effet choquante, le peuple n'avait garde de s'y arrêter. Et pourquoi? Parce que son instinct lui disait que la religion ici n'était que le voile dont se couvraient les passions politiques et des intérêts mondains; parce qu'il apercevait, cachés dans l'ombre des anciens autels, les rois, les nobles, les privilégiés de toute espèce; parce qu'il sentait à merveille que, sous couleur de théologie, c'était la Révolution même que le sacerdoce romain brûlait de remettre en question. Aussi, une société de catholiques anticonstitutionnels ayant loué de la municipalité, aux termes de la loi, et payé d'avance l'église des Théatins, il se forma sur le quai un attroupement nombreux

Là, par malheur, étaient accourus quelques-uns de ces hommes dont la triste mission, dans ces jours troublés, fut de haranguer toujours, non la raison du peuple, mais ses défiances ou ses colères. Il en résulta des emportements honteux. Une jeune demoiselle, conduite par sa mère, s'étant présentée, on la fouetta sur les marches de l'église, après quoi, deux balais furent attachés sur la porte, en guise de menace. Acte indigne, qui ne fut que trop imité, et dont l'indécente apologie déshonora la verve de Camille!

Cependant Louis XVI succombait aux agitations de sa conscience. Habitué à ne voir Dieu qu'à travers le prêtre, il se croyait une âme irréparablement souillée, depuis qu'il avait souffert qu'on portât la main sur le clergé. La lettre suivante que, le 15 avril, il écrivit secrètement à l'évêque de Clermont, donnera une idée de ses préoccupations d'alors, de ses scrupules et de la nature étrange de ses terreurs :

« Je m'adresse à vous avec confiance, père vénéré, comme à un des membres du clergé qui a toujours montré le zèle le plus éclairé pour la religion, pour vous consulter relativement aux dévotions de Pâques : puis-je et dois-je les faire? Vous connaissez la misérable situation où je suis, ayant accepté les décrets relatifs au clergé. J'ai toujours regardé cette acceptation comme un acte forcé, n'ayant jamais hésité, pour ce qui me concerne moi-même, à rester uni aux pasteurs catholiques, et étant bien résolu, si jamais je recouvre mon autorité, à rétablir entièrement le culte catholique. J'ai vu un

prêtre qui croit que ces sentiments peuvent suffire et que je puis faire mes dévotions de Pâques; mais il vous appartient plus particulièrement de dire ce que l'Église pense à cet égard et d'apprécier les circonstances dans lesquelles je suis placé..., etc....

« *Signé :* Louis. »

L'esprit de l'Église se révèle tout entier dans la réponse dure, inflexible, que fit à cette lettre, si soumise, de l'infortuné monarque, l'évêque de Clermont. Après avoir exprimé combien il était touché de la confiance du roi, l'orgueilleux prélat ajoutait :



CHABROUD

« Un regret sincère du passé, une ferme résolution pour l'avenir, sont nécessaires pour recevoir l'absolution et nous mettre en état d'approcher de la sainte table. Mais ces dispositions doivent être manifestes, quand il y a eu faute commise, et j'oserai dire à Votre Majesté que l'acceptation ou sanction accordée à divers décrets, notamment à ceux qui, dans la constitution civile du clergé, se rapportent à des objets spirituels, a été suivie des conséquences les plus désastreuses pour la religion. Je sais que Votre Majesté les déplore; je sais que ce qui a été arraché de votre main, votre cœur le désavoue, et que vous avez cru pouvoir céder à la contrainte. Mais, sire, quand il s'agit de la religion et de la loi de Dieu, Votre Majesté doit sentir que c'est seulement la résistance à la force qui fait les martyrs, et que l'ef-

fusion de leur sang pour cimenter l'œuvre de notre rédemption a été le plus puissant moyen de nous transmettre ce précieux don du ciel.... Je suis donc obligé de déclarer à Votre Majesté que le plus prudent me paraît être de suspendre la communion pascale, etc., etc....

« *Signé :* † évêque de Clermont. »

Ainsi, pour conserver aux prêtres leurs riches domaines, ou pour défendre les abus flagrants qui s'étaient glissés dans l'administration de l'Église, il aurait fallu que Louis XVI se fît tuer sur son trône. Martyr ou damné, telle était pour lui l'alternative!

La lettre de l'évêque de Clermont était du 16 avril 1791, et le lendemain, cédant à d'autres inspirations ou à d'autres conseils, en présence de Bailly, en présence de Lafayette, le roi communiait aux mains d'un prêtre réfractaire. Il aurait dû prévoir qu'une semblable démarche serait prise pour une bravade, et c'est ce qui arriva. Déjà, depuis quelques jours, des plaintes très-vives retentissaient de toutes parts sur ce qu'il logeait dans son palais des prêtres non assermentés; sur ce qu'il avait renvoyé son confesseur, le curé de Saint-Eustache, parce que celui-ci avait prêté le serment; sur ce qu'il accordait sa confiance à l'abbé Lenfant, jésuite bien connu..., et les choses étaient à ce point que les colporteurs allaient criant par les rues la *grande trahison du roi des Français*. L'émotion redoubla, quand on apprit la scène de la communion, et que Lafayette y avait assisté, et que le grenadier Dupin avait refusé de présenter les armes au grand aumônier, « comme autrefois le capitaine des gardes de Valentinien donnant un soufflet au prêtre qui lui jetait l'eau lustrale et voulait lui faire partager l'apostasie de l'empereur. » Quoi! c'étaient là les résultats de cette sanction que Louis XVI avait accordée à la constitution civile du clergé, en protestant de sa sincérité d'une manière si pathétique et en mettant la main sur son cœur! Le Club des Cordeliers osa publier un arrêté qui dénonçait à tout le peuple français *le premier fonctionnaire de l'État, le premier sujet de la loi, le roi lui-même, comme réfractaire aux lois du royaume;* et l'on s'arracha dans Paris, on y acheta jusqu'à un écu les exemplaires d'un numéro de *l'Orateur du peuple*, où il était question en ces termes d'un voyage que Louis XVI allait faire à Saint-Cloud :

« Louis XVI, encore aujourd'hui roi des Français, arrête!... Où cours-tu? Tu crois raffermir ton trône, et il va s'abîmer! As-tu bien pesé les suites de ce départ, l'ouvrage de ta femme?... Le peuple n'ignore pas que, de Saint-Cloud, tu te disposes à partir pour Compiègne, et, de là, pour la frontière. En vain affectes-tu de répandre le bruit de ton retour pour la cérémonie de la Cène. Ne savons-nous pas que la bouche des rois est l'antre du mensonge? Je soutiens qu'avant jeudi tu seras dans les bras de Condé. Une furie te pousse dans le précipice. Tu pars, et dans quelles circonstances? Quand les prêtres réfractaires, profitant de cette quinzaine consacrée aux devoirs de la religion, alarment les consciences timorées, enflamment l'imagination ardente et superstitieuse d'un sexe crédule, distribuant de la même main des chapelets, des bénédictions et des poignards! Tu pars, quand ton comité autrichien a disposé toutes les mèches de la contre-révolution, et qu'il ne faut plus qu'une étincelle pour embraser la France!... Mais tu t'y prends trop tard. Nous te connaissons, grand restaurateur de la liberté française!... Si ton masque tombe aujourd'hui, demain ce sera ta couronne.... Je ne dis plus qu'un mot : Si tu pars, nous saisissons tes châteaux, tes palais, nous proscrivons ta tête. Que les Porsenna s'avancent : les Scévola sont prêts! »

Il partait, cependant, il partait au bruit de ces malédictions farouches, sachant bien qu'on l'arrêterait, qu'on essayerait de l'arrêter du moins, et courant au-devant d'une violence qui aurait l'avantage de le montrer à l'Europe prisonnier. A onze heures donc, le 18 avril 1791, on vit sortir des Tuileries, chargées comme pour un voyage de cent lieues, des voitures où avaient pris place le roi, la reine, le dauphin, Madame Élisabeth. « Le flux de la mer n'atteint pas plus promptement le rivage que les flots du peuple, en ce moment, ne circonvinrent les Tuileries! Lafayette accourt avec de nombreux détachements de gardes nationales; mais la plupart de ces bourgeois en armes, loin de vouloir combattre la multitude, paraissaient prêts à la seconder; plusieurs même avaient passé la nuit au bois de Boulogne, pour y attendre le roi et le ramener. On ferme les portes du palais, on entoure tumultueusement les carrosses, on saisit la bride des chevaux. Les environs retentissaient de clameurs; le tocsin sonnait à Saint-Roch. Vainement Lafayette parcourt les rangs de la garde nationale, menace, supplie, invoquant le décret qui permet au roi de s'éloigner de vingt lieues : *Il ne partira pas; nous ne voulons pas qu'il parte!* est le cri qui s'échappe de toutes les lèvres. Humilié de se voir pour la première fois désobéi par les siens, Lafayette court au Directoire demander la loi martiale; mais Danton est là, il fait rejeter cette demande meurtrière, et au général, qui parle de donner sa démission, il crie d'une voix terrible : *Il n'y a qu'un lâche qui puisse déserter son poste dans le péril.* Alors, accompagné de Bailly, Lafayette se rend à l'Assemblée. On y discutait un projet de loi sur la marine. « Ce n'est point au milieu de la consternation générale, dit Malouet, qu'il est possible d'attacher votre attention à l'organisation de la marine; les lois de l'empire sont violées; la Constitution est attaquée dans la personne du monarque. — A bas Malouet! répond le côté gauche, il provoque à la guerre civile! L'ordre du jour! l'ordre du jour! — L'ordre du jour est l'ordre public, » réplique Virieu. Mais de nouveaux cris s'élèvent, la discussion sur la marine est reprise, et, sans dire un mot de ce qui se passe au château, Lafayette et Bailly reviennent sur la scène de l'insurrection. Là, le général commande à la cavalerie de pousser ses chevaux, sabre en main. Elle refuse de tirer le sabre, mais elle avance, puis s'arrête devant les gardes nationaux qui, décidés à la lutte, présentent aux chevaux la pointe de leurs baïonnettes. Pendant ce temps, un grenadier disait à Louis XVI : *Nous vous aimons, sire, mais vous, vous seul.* La reine pleurait. Il y avait déjà une heure et demie que le roi attendait, dans sa voiture, le dénoûment de ce drame, lorsqu'un officier municipal vint le conjurer de se retirer, l'avertissant que tel était le vœu de la garde nationale aussi bien que celui du peuple. *On ne m'avait pas dit cela*, balbultia machinalement Louis XVI, et la famille royale rentra dans le palais.

Lafayette alla aussitôt à l'Hôtel de Ville donner sa démission, démarche plus habile que sincère peut-être. A Marat, qui envenimait tout, elle fournit l'occasion de surnommer Lafayette le *général Tartufe*. Celui-ci avait dit : « L'opinion publique n'étant plus pour moi, le bon ordre est intéressé à ma retraite. Je rentrerai dans les rangs en qualité de simple grenadier. »

Le même jour, le département de Paris envoyait au roi une adresse que Danton et Kersaint avaient rédigée, dit Camille Desmoulins, mais dont il paraît que Talleyrand était tout au moins l'inspirateur, puisque plus tard, dans sa *lettre*

justificative à la Convention nationale, il s'en faisait gloire. Cette adresse conseillait à Louis XVI d'éloigner les prêtres réfractaires, d'annoncer aux nations qu'il était à la tête d'un peuple libre. « Les circonstances sont fortes, sire; une fausse politique doit répugner à votre caractère et ne serait bonne à rien. »

Le 19 avril, l'Assemblée était en séance, lorsqu'un messager vint annoncer l'arrivée du roi. Il entra et dit :

« Messieurs, je viens au milieu de vous avec la confiance que je vous ai toujours témoignée. Vous êtes instruits de la résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud. Je n'ai pas voulu qu'on la fît cesser par la force. J'ai craint de provoquer des actes de rigueur contre une multitude trompée, qui croit agir en faveur des lois lorsqu'elle les enfreint; mais il importe à la nation de prouver que je suis libre, rien n'est si essentiel pour l'autorité des sanctions et acceptations que j'ai données à vos décrets. Je persiste donc, par ce puissant motif, dans mon voyage de Saint-Cloud. Il semble que pour soulever un peuple fidèle, dont j'ai mérité l'amour par tout ce que j'ai fait pour lui, on cherche à lui inspirer des doutes sur mes sentiments. J'ai accepté, j'ai juré de maintenir la Constitution : la constitution civile en fait partie, et j'en maintiendrai l'exécution de tout mon pouvoir. »

Qu'on rapproche ce langage de Louis XVI de celui que, trois jours avant, il tenait dans sa lettre secrète à l'évêque de Clermont, et qu'on dise si jamais prince poussa plus loin ce genre de duplicité qui naît de l'excès de la faiblesse!

Chabroud, qui présidait, répondit par des protestations, emphatiques et devenues bien banales, de dévouement à la personne du monarque; mais il évita soigneusement la question brûlante du voyage à Saint-Cloud. L'Assemblée comprenait la nécessité de cette réserve. Ne voulant ni violer ses propres décrets, ni affronter les fureurs populaires, elle menaça de l'Abbaye le marquis de Blacons, qui se préparait à agiter le débat, étouffa sous des clameurs calculées la voix de Cazalès, et s'ajourna.

Quant à l'opinion publique, elle fut indignée d'une scène où il n'y avait eu franchise et dignité ni d'un côté ni de l'autre. On s'étonnait que Louis XVI eût osé affirmer son respect pour la constitution civile du clergé, quand il était connu de tous qu'elle lui faisait horreur; on se demandait ironiquement si c'était pour éviter l'emploi de la *force*, qu'il avait attendu, pendant près de deux heures, dans sa voiture, la proclamation de la loi martiale et l'arrivée des ordres homicides que Lafayette était allé chercher à l'Hôtel de Ville. C'était pourtant de ses déclarations sans bonne foi que l'Assemblée avait feint d'être touchée jusqu'aux larmes, répondant de la sorte au mensonge des paroles royales par le mensonge, presque plus honteux encore, de son enthousiasme et de ses transports! Ainsi parlaient ceux-là mêmes qui, moins républicains que Brissot, auraient craint de s'écrier, comme il le fit à cette occasion : « Pourquoi l'Assemblée s'est-elle levée devant le roi? L'ouvrier ne se lève pas devant l'instrument. »

Invitées par le conseil municipal à décider *par oui* ou *par non* s'il fallait prier le roi d'exécuter son projet d'aller à Saint Cloud, ou le remercier d'avoir préféré rester pour ne pas exposer la tranquillité publique, les quarante-huit sections répondirent sèchement :

1° Que les municipaux n'avaient pas le droit de dire aux municipes : Vous délibérerez *par oui* ou *par non;*

2° Qu'il ne fallait point prier le roi d'aller à Saint-Cloud;

3° Qu'il ne fallait point remercier le roi d'avoir *préféré rester*, parce que, s'il est permis à un roi de mentir, le mensonge est indigne d'une grande et puissante nation.

Suivaient ces dures paroles : C'EST LE FAIBLE QUI TROMPE.

Et elles n'étaient que trop vraies, appliquées à Louis XVI. La preuve en fut presque aussitôt après fournie par la note que Montmorin, sur l'ordre exprès du roi, envoya à tous les ambassadeurs de France dans les cours étrangères et qui porte la date du 23 avril 1791. Afin d'éviter toute confusion dans l'exposé des faits, nous ne donnerons, que lorsqu'elle sera naturellement amenée par le récit des menées diplomatiques, c'est-à-dire un peu plus loin, cette note qui produisit une sensation immense et fut un prodige d'audace, un modèle de fausseté. Qu'il nous suffise de remarquer ici qu'elle contenait ces mots véritablement inconcevables, de la part d'un prince qui, quatre jours auparavant, était allé se plaindre à l'Assemblée de n'être pas libre : « Les ennemis de la Constitution prétendent que le roi n'est pas libre : calomnie atroce si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement qu'a plusieurs fois exprimé Sa Majesté de rester au milieu des citoyens de Paris. »

Contradictions furent-elles jamais plus choquantes? Mensonges furent-ils jamais plus transparents? Montmorin, qui répugnait fort à signer cette note trop fameuse et qui disputa aussi longtemps qu'il le put sa signature, aurait du moins voulu qu'on effaçât la phrase qui vient d'être citée. « Il est réellement trop fort, écrivait-il avec désespoir au comte de La Marck, de parler de la liberté du roi, le lendemain du jour où il est venu dire lui-même à l'Assemblée qu'on l'avait empêché de partir et qu'il persistait dans son dessein. » Mais on insista, et le ministre des affaires étrangères dut céder.

Faut-il être surpris, après cela, du sentiment de défiance extrême qui régnait parmi les citoyens? Pouvaient-ils ne pas se croire trompés, lorsqu'on les trompait avec si peu de précaution, et que la royauté, en se masquant, ne se donnait pas même la peine de bien attacher son masque? Aussi, l'inquiétude du peuple était-elle sans bornes; il sentait la trahison sur sa tête, sous ses pieds, autour de lui, partout; pas de ruse qu'il ne jugeât Louis XVI capable d'employer pour sortir de Paris; et sa vigilance, souvent déjouée, mais infatigable, allait si loin dans le soupçon, qu'il arrêta un jour et visita une charrette, s'imaginant qu'il trouverait le roi caché sous des bottes de paille.

Pendant ce temps, que faisait Lafayette? Si l'on doit s'en rapporter au témoignage de Camille Desmoulins et de Marat, Lafayette, à peine sa démission donnée, avait mis tout en œuvre pour la reprendre. *L'Ami du peuple* raconte que, dans la nuit du 19 avril, le général, suivi d'un certain nombre de chasseurs des barrières et de grenadiers volontaires des *Filles-Saint-Thomas*, de *Saint-Roch*, de *Henri IV*, parcourut, coiffé d'un bonnet de simple grenadier, les cafés et cabarets du Palais-Royal, pour ranimer, s'il en était temps encore, sa popularité mourante. Quoi qu'il en ait pu être de ces démarches, que le caractère connu de Lafayette rend si invraisemblables, il est certain que sa retraite avait jeté dans le gros de la bourgeoisie parisienne une sorte d'effroi. La majorité des bataillons exprima le vœu de le revoir à la tête de la garde nationale, et le 21 avril, à onze heures du soir, à pied, dans la boue, par la pluie, le corps municipal se transporta chez « ce Cromwell. » Là, grandes supplications de Bailly, Lafayette résistant ou affectant de résister. « C'était la scène des Lupercales, lorsque, de concert avec César, Antoine lui mettait sur le front le diadème, que celui-ci feignait de repousser. » Mais comment ne pas finir par céder à une aussi

douce violence? La maison était remplie de gardes nationaux, et tous joignaient leurs instances à celles de la municipalité. Quelques-uns allèrent même jusqu'à tomber à genoux devant le général, et comme il s'en montrait péniblement étonné : « Ne craignez rien, dit un grenadier, nous prenons l'attitude d'hommes libres, nous nous mettons à genoux devant la statue de la liberté. »

Lafayette se rendit enfin. Malheureusement pour lui, ses partisans ne surent garder aucune mesure. Sur la proposition de Dubut de Longchamp, la formule d'un serment d'obéissance aveugle à Lafayette fut rédigée, et l'on décida que cette formule serait colportée de maison en maison, avec menace de chasser des rangs quiconque refuserait sa signature. Quelques milliers d'adhésions furent obtenues dans l'ardeur d'un premier élan; mais là était un péril que le cynique Hébert signala de la sorte : « Il est beau sans doute aux gardes nationales d'aimer leur commandant; mais il y a, f....e, un vieux conte de singes dont ils devraient se souvenir. A force de caresser son petit, une f...ue guenon lui fit rendre l'âme. Avec moins de grimaces, la b....sse eût élevé l'animal. » L'avis était excellent. Les partisans du général ne le suivirent pas, et il ne tarda pas à en résulter une réaction violente. Dubois-Crancé protesta, comme garde national, en termes aussi nobles qu'énergiques. Aux janissaires qui se présentèrent chez lui, Girardin (d'Ermenonville) répondit : « Vous me chassez de votre bande comme un bon citoyen qui ne veut qu'obéir à la loi, et moi je vous chasse de ma maison comme des assassins aux ordres d'un chef de brigands. » Plusieurs soldats patriotes donnant leur démission, en haine du serment exigé : « Arrêtez, leur cria Marat furieux, arrêtez! Quand il n'y aura plus dans les bataillons que des assassins soudoyés, pour vous remettre dans les fers ils n'auront pas même besoin du glaive autrichien. Battez vos ennemis avec leurs propres armes, tout est permis contre ces brigands. Imitez le père du peuple qui a violé vingt fois ses serments; imitez le général perfide qui, non content de fausser les siens, a forgé de faux décrets pour avoir un prétexte de massacrer les patriotes. Jurez-lui tout ce qu'il voudra, jusqu'à ce que le moment soit venu de lui plonger la baïonnette dans le cœur. » Et à ce langage d'énergumène, Fréron, Audouin, Prudhomme, Camille Desmoulins donnaient le poids de leurs communes colères. Comment la popularité de Lafayette n'aurait-elle pas bientôt perdu en force ce qu'elle avait paru un instant gagner en éclat? Aussitôt après sa réinstallation, il avait cassé, de concert avec les municipaux, la compagnie des grenadiers de l'*Oratoire*, coupable à ses yeux d'avoir, dans la journée du 18 avril, appuyé la résistance du peuple: cet acte fut dénoncé comme celui d'un tyran. La compagnie licenciée était justement celle qui avait pris la Bastille! Au bruit des faubourgs déjà mugissant, il fallut la réintégrer. Mais quatorze grenadiers ayant été témérairement exceptés de cette réparation, les clameurs continuèrent. La section de l'*Oratoire* arrêta qu'elle poursuivrait la cause des quatorze soldats illégalement punis d'exclusion, et que jusqu'au jour du jugement, elle leur allouerait trente sols par jour. C'était autant de coups frappés sur Lafayette. Les défections commencèrent. Le bataillon de *Saint-Nicolas des Champs*, qui avait été le premier à prêter le serment d'obéissance aveugle, fut surnommé par dérision le *bataillon des Aveugles*. Celui de *Saint Roch* se rétracta, brûla les registres de son serment, et dansa autour des flammes.

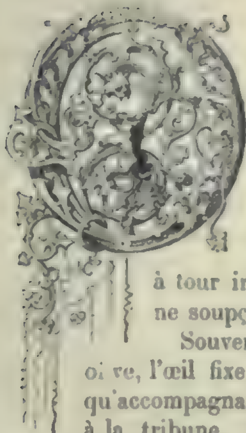




LIVRE SIXIÈME

CHAPITRE I

ROBESPIERRE S'ANNONCE



Où Mirabeau disparaît Robespierre se montre.

Et en effet, nous l'allons trouver, dans les grands débats parlementaires qui remplissent le mois de mai, s'imposant à ses adversaires, effaçant ses émules, retenant autour de son nom l'opinion attentive, et déjà primant dans l'Assemblée, tour à tour irritée et surprise d'un pouvoir qu'elle ne soupçonnait pas.

Souvent, tandis que, raide dans son habit olive, l'œil fixe, le front contracté, et d'une voix aigre qu'accompagnait un geste sec, Robespierre plaidait, à la tribune, la cause du peuple, on avait vu, au milieu des chuchotements et des moqueries, Mirabeau contempler avec une curiosité pensive cet homme au pâle visage, au sourire étrange, dont la physionomie respirait une sorte de douceur vague, en qui tout annonçait la passion de l'ordre, et qui paraissait plein du respect de lui-même, tant il y avait de soin dans sa mise, de gravité dans son attitude et d'apprêt dans sa parole.

Quel était donc ce nouveau venu sur lequel s'arrêtaient ainsi les pressentiments du génie, et dans la Révolution quel rôle sera le sien?

Il demandera justice pour tous, pour tous sans exception; il prêchera le droit.

Et avec lui pas de compromis: est-ce que la vérité n'est pas *une?* Qu'aucun parti ne le réclame: il est du parti de sa conviction, cela suffit. Dès son premier pas dans la carrière où il laissera la trace de son sang et un nom maudit, on a pu le surnommer *l'Immuable*. Simple avocat, les honnêtes gens citaient son intégrité; législateur, les méchants la redoutent. Toujours prêt à défendre le peuple, il ne sait ce que c'est que de le flatter: il a pour cela trop d'orgueil à la fois et trop de vertu. Dans une société en désordre, c'est le culte de la règle qu'il professe. L'anarchie lui fait horreur; la popularité, mendiée par le cynisme des habitudes ou du langage, lui fait pitié; il ne se cache pas de son dédain pour les énergumènes. Et cependant, Fréron l'admire, Hébert le respecte, et il force Marat à le louer.

Sa vie est laborieuse, elle est austère; ses mœurs honorent ses principes. D'autres, parmi les tribuns connus, étaleront une opulence suspecte, souperont à la lueur des lustres d'or, s'enivreront de vins exquis et s'endormiront sur le sein des courtisanes; lui, il habite, rue Saintonge, un misérable appartement dont un compagnon de sa jeunesse occupe et paye la moitié; il dépense à peine trente sols pour ses repas, se rend à pied où son devoir l'appelle, et sur ses honoraires de député, pieusement diminués d'une rente faite à sa sœur, ne trouve pas toujours de quoi s'acheter un habit.

Mais il est des imperfections que notre nature imparfaite couvre volontiers de sa sympathie, il est des faiblesses qui se font adorer, et voilà ce qui manque à Robespierre. Quelque chose d'impénétrable enveloppe son âme. Sa vertu, comme un astre malade, brille sans rayonner. Même sur les lèvres qui d'ordinaire ne s'ouvrent que pour l'exalter, il semble que sa présence arrête les louanges légères et tout sourire familier. En parlant de miséricorde, il fait peur.

Pourtant, à Arras, où il était né, son enfance, on l'assure, avait annoncé beaucoup d'abandon et des goûts charmants. Quoique déjà porté à la méditation sérieuse, il riait d'un rire facile alors, et quelquefois jusqu'aux larmes; une volière en ce temps-là était sa république; de bonne heure orphelin, il aimait tendrement son frère, il idolâtrait ses sœurs; après, venaient ses chers oiseaux. Plus tard, au sortir du collége de Louis-le-Grand, dont la protection de l'abbé de Saint-Waast lui avait ouvert les portes et où il eut Camille Desmoulins pour condisciple, ses préoccupations de jeune homme se tournaient vers l'amour, elles s'échappaient en rimes galantes; il entrait dans la société des *Rosatis*, célébrait le chantre léger de *Vert-Vert* sur un ton digne de son héros, et recueillait les couronnes académiques de sa province; que dire encore? Le serment que Mlle Deshortis lui avait fait de n'être jamais qu'à lui, ce serment d'amour trahi pendant l'absence, le jetait dans une douleur immense et naïve....

Oui, tel avait été Robespierre enfant, tel avait été Robespierre jeune homme. Mais la Révolution s'est avancée, elle l'a saisi, elle l'a façonné pour le besoin qu'elle avait de lui; et le voilà devenu l'incarnation glacée d'un principe, la statue du droit, statue pensante, mais de marbre. Il aime l'humanité, cependant, il l'aime avec un froid délire, il l'aime jusqu'à vouloir mourir pour elle tout couvert d'opprobre. Mais dans sa tête est désormais le siége de sa sensibilité; là seulement va se passer le drame de son dévouement : ne lui mettez pas la main sur le cœur, vous n'y sentiriez pas frémir la vie! Car, les pleurs qu'on voit couler, les gémissements qui frappent l'oreille, les blessures saignantes et tangibles, voilà ce qui appartient aux émotions du cœur; le cœur ignore les attachements abstraits, il n'est pas logicien, il ne généralise pas. Or, c'est à travers le temps et l'espace, c'est en les embrassant dans leur obscur ensemble et leur masse confuse, que Robespierre écoutera, debout sur des ruines, le cri des souffrances humaines. Aussi ne sera-t-il compris que par les multitudes entassées, et tandis qu'instinctivement elles feront de lui leur idole, tout homme, pris à part, s'écartera de cet être puissant et infortuné, répulsif et sincère. Il aura des séides, mais pas d'amis!

Une preuve que les situations créent les instruments qui leur sont nécessaires, c'est que l'ascendant de Robespierre se révéla juste au moment où l'Assemblée sacrifiant l'idée du *droit* à celle du *privilége*, s'étudiait à consacrer d'une manière définitive, dans l'organisation de la garde nationale, la distinction si injurieusement établie entre les *citoyens actifs* et les *citoyens non actifs*.

Le Comité de constitution avait élaboré à cet égard un long projet, dont Rabaut-Saint-Étienne fut chargé de présenter le rapport. Mais Marat n'attendit point jusque-là pour pousser le cri d'alarme : « Ils ont commencé par exclure provisoirement de la garde nationale les classes indigentes, c'est-à-dire les sept dixièmes du peuple. — Les six premiers articles du projet font des citoyens et de leurs fils les soldats du corps législatif, ensuite ceux du monarque, non les soldats de la patrie. — Quel est leur but? D'armer les riches contre les pauvres laissés sans armes. — Quoique l'article 16 permette des compagnies de 102 hommes dans les grandes villes et que l'article 4 en fixe le nombre à 54, les conditions exigées par les articles 14, 15 et 24, le réduisent nécessairement à 45; or, chaque compagnie ayant un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, deux sergents et quatre caporaux, le nombre des officiers formera le quart de l'armée citoyenne, disposition dont aucune troupe du monde n'offre d'exemple, et qui a pour but d'asservir les soldats par les officiers, toujours vendus à leurs chefs, comme ceux-ci le sont à la cour. — L'article 19 attribue aux gardes nationaux l'élection de leurs officiers; mais pourquoi l'article 22 remet-il aux capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et sergents la nomination des membres de *l'État-major des bataillons?* Et pourquoi ceux-ci sont-ils seuls appelés à choisir les membres de *l'État-major des légions?* Et pourquoi des officiers d'état-major? — Au côté gauche de l'habit, d'après l'article 28, sur la poitrine, sera un médaillon écarlate, contenant ces mots circulairement écrits en lettres blanches : *Constitution*, *Liberté*, *Égalité*, et dans le centre le mot : *Veillez!* Mais la constitution a tué la liberté. » A ces critiques, que nous avons résumées, Marat joignait le tableau qu'il jugeait le plus propre à détourner les citoyens du service de la garde nationale. On les accablerait de veilles et de fatigues! Qu'ils s'attendissent à une vie de galériens, les peines rigoureuses ne leur seraient pas épargnées, ils pouvaient en être sûrs! Et puis, servir de plastron aux hussards allemands ou aux cavaliers de la maréchaussée.... le bel honneur! La conclusion était que les citoyens devaient refuser de se faire inscrire; qu'il fallait anéantir toute espèce d'organisation de la garde nationale; qu'il était urgent d'armer indistinctement tous les citoyens, et qu'il n'y avait, pour peu qu'on menaçât la liberté, qu'à les pousser sur ses ennemis.

Rabaut présenta son rapport le 27 avril, et aussitôt Robespierre prit la parole. Beaucoup moins emporté que Marat, il alla droit, comme lui, au fond des choses. Il montra combien il était nécessaire d'empêcher les gardes nationales de former une caste militaire et d'adopter un esprit de corps dont, tôt ou tard, la liberté aurait à gémir. Il prouva qu'il importait au plus haut point de confondre la fonction de soldat avec la qualité de citoyen, ce qui ne se pouvait faire qu'en diminuant le nombre des officiers, en les nommant pour un temps limité, en resserrant le commandement dans le cercle d'un district, en bornant aux exigences d'un service la marque extérieure des grades. Il s'éleva contre l'abus de ces décorations militaires qui surexcitent la vanité des uns, produisent l'humiliation des autres, avilissent le peuple, abaissent le caractère national et enhardissent les tyrans. Mais où il fut véritablement éloquent, ce fut dans la revendication du droit de chaque citoyen domicilié à faire partie de la garde nationale : « Ceux qui ne payent pas de certaines contributions sont-ils esclaves? Sont-ils sans intérêt dans la chose publique? Tous, ils ont contribué à l'élection des membres de l'Assemblée nationale; ils vous ont donné des droits à exercer pour eux : vous en ont-ils donné contre eux? Sont-ils citoyens, oui ou non? Je rougis d'avoir à le demander. Voulez-vous être seuls à vous défendre et à les défendre! » Comme il se servait du mot *peuple*, interrompu par Lucas qui s'écria d'une voix amère : « Le *peuple*, c'est tous les citoyens, » Robespierre reprit : « Et moi aussi, j'entends par *peuple* la généralité des individus dont la société se compose. Mais en employant cette expression dans un sens restreint, c'est votre langage que je parle! » Et en effet, quels étaient les hommes qui tendaient à diviser la société en deux classes, qui forçaient la langue française à opposer le mot *peuple* au mot *bourgeoisie*, qui détruisaient l'unité sociale? N'étaient-ce point ceux qui avaient créé et voulaient étendre cette distinction entre les *citoyens actifs* et les citoyens *non actifs*, si arbitraire, si injurieuse?

Rabaut sentit toute la portée des attaques de Robespierre. Pour donner le change à l'opinion, il prétendit que si on en exceptait l'admission des citoyens non actifs, « pour laquelle ajouta-t-il, j'aurais du penchant, mais contre laquelle s'élèvent des décrets formels, » tout ce qu'on demandait se trouvait déjà dans le plan du Comité, et il cita ce passage d'un ancien : « Deux hommes se présentaient : l'un dit ce qu'il fallait faire, l'autre dit, je l'ai fait. »

Mais Robespierre n'était pas homme à lâcher pied devant un artifice oratoire : le lendemain, il revint à la charge, plus vif encore et plus pressant. Le mot *liberté* n'était pas proféré une seule fois dans le projet; il n'y était question que de repousser les brigands, de livrer à la justice les séditieux; le Comité de constitution semblait ne s'être pas douté que, si la garde nationale est destinée à combattre le désordre, elle l'est aussi à tenir en échec la tyrannie : tout cela fut relevé par Robespierre, sans violence, mais avec beaucoup de force et de clarté. Pétion l'appuya; d'André entreprit de le réfuter. Quant à l'Assemblée, elle avait son parti pris d'avance, et brûlait de clore le débat. Elle éclata en murmures, quand pour la troisième fois, l'infatigable tribun reparut à la tri-

bune; d'où cette parole hautaine de Robespierre : « Toute demande qui tend à étouffer ma voix est destructive de la liberté. » Le sort en était jeté : les citoyens inactifs furent exclus de la garde nationale. La bourgeoisie achevait de se constituer militairement, et à part!

« Quel est le citoyen, s'était écrié Dubois-Crancé, qui, à moins d'être un vagabond ou un mendiant, n'acquitte pas toujours trente ou quarante francs d'imposition? » Mais, comme l'observa très-bien le journal de Brissot, les péripéties continuelles du commerce, les crises de l'industrie, les chômages, rendent incertaine et flottante l'existence d'un grand nombre d'hommes qui, pour n'être ni des vagabonds, ni des mendiants, n'en sont pas moins exposés à tomber, par le défaut de travail, dans des abîmes de misère. Ainsi arrive-t-il souvent des ouvriers de grande fabrique; au point qu'en 1789, à Lyon, le chiffre des ouvriers momentanément incapables de payer une imposition quelconque, s'était élevé à vingt-cinq mille! Pas de droit politique à qui n'a pas de pain, avait dit l'Assemblée. N'avoir pas de pain n'est donc jamais un malheur? Dans une société qui ne sait point *assurer* la vie du travailleur, n'avoir pas de pain est donc toujours un opprobre?..

En s'élevant contre ces conclusions impies, Robespierre ne pouvait manquer d'agrandir, d'ennoblir son rôle : il eut bientôt à soutenir d'autres combats non moins glorieux.

Jusqu'alors les Lameth, Duport, Menou, d'Aiguillon, Barnave et Beauharnais avaient formé une sorte de *septemvirat patriote*, très en crédit auprès des sociétés populaires; mais tout semblait annoncer le prochain déclin de ce crédit. Les deux hommes qui, à l'Assemblée, commençaient à fixer les regards, ceux pour qui la place publique faisait de préférence fumer son encens, étaient maintenant Pétion et Robespierre, Robespierre surtout. Aux Jacobins, l'influence de ce dernier devenait de jour en jour plus marquée : les Lameth en conçurent une jalousie qui, dans l'âme profonde de Duport, ne tarda pas à se changer en haine, et le sourire railleur si souvent excité par les apparitions de Robespierre à la tribune fit place, sur les lèvres du présomptueux Barnave, aux contractions d'une colère sourde.

Desmeuniers, Le Chapelier, tous les patriotes devenus douteux et dénoncés comme tels, la partageaient, cette colère, en se donnant moins de peine pour la masquer : ils résolurent d'atteindre Robespierre à travers les clubs, où il puisait une si grande partie de son ascendant.

Il existait à l'usage des clubs deux moyens d'action dont ils se servaient avec un succès redoutable : c'étaient le droit de pétition et le droit d'affiche. Briser entre leurs mains ce double instrument, on ne le pouvait; mais rien de plus facile que de l'émousser, il n'y avait pour cela qu'à décréter que le droit de pétition ne serait pas à l'avenir exercé collectivement, et que la société seule serait appelée à exercer, par le gouvernement qui la représentait, le droit d'affiche.

Telle fut en effet la marche qu'on suivit. Le 9 mai, en réponse à une demande du Directoire, provoquée sous main selon toute apparence, Le Chapelier présenta, au nom du Comité de constitution, un rapport qui concluait :

1° A ne reconnaître qu'aux *citoyens actifs* le droit de pétition;

2° A déclarer que le droit de pétition était de nature individuelle, et ne pouvait par conséquent être exercé en nom collectif par aucune réunion ou association de citoyens;

3° A réserver exclusivement à l'autorité l'exercice du droit d'affiche, par ce motif que la place publique est une propriété commune.

Robespierre n'eut pas de peine à démontrer combien il était odieux d'interdire aux *citoyens inactifs*, ou plutôt à ceux que très-arbitrairement on qualifiait ainsi, la jouissance d'un droit aussi naturel, aussi sacré que le droit de pétition. « Je défendrai surtout les plus pauvres. Plus un homme est malheureux et faible, plus il a besoin du droit de pétition. Et c'est aux faibles, c'est aux malheureux que vous l'ôteriez! Dieu accueille les demandes non-seulement des infortunés mais des coupables. » Sur la seconde question posée par le rapport, il dit : « Toute société qui a le droit d'exister reconnu par la loi, a le droit d'agir comme une collection d'êtres raisonnables, qui peuvent publier leur opinion commune et manifester leurs vœux. » L'abbé Grégoire et Buzot vinrent à l'appui. « Ne laisser le droit de pétition qu'aux individus, s'écria ce dernier, c'est l'anéantir. Attendez que le despotisme soit en force : qui osera signer le premier une pétition hardie? Malheur à ce premier signataire! »

Dans la presse, l'opposition ne fut pas moins vive. Camille Desmoulins s'emporta : « Le rusé Le Chapelier prétend que le droit de défense personnelle est un droit individuel aussi : donc tous ne peuvent se réunir en corps pour en imposer davantage à l'ennemi? Misérable ergoteur! »

Après une longue discussion dont Robespierre porta presque tout le poids, il fut enfin décrété :

Que le droit de pétition appartenait à tout individu, et ne pourrait conséquemment être exercé en nom collectif par les corps électoraux, judiciaires, administratifs, ni par les communes ou sections de communes, ni enfin par les sociétés de citoyens;

Que tout pétitionnaire serait tenu de signer sa pétition;

Qu'aucune affiche ne pourrait être faite sous un nom collectif, et que tous les citoyens qui auraient concouru à une affiche devraient la signer.

On le voit : le coup destiné aux clubs les atteignait; mais du moins le droit de pétition n'était pas enlevé aux citoyens les plus pauvres, et le droit d'affiche ne devenait pas, ainsi que, par l'organe de son rapporteur, le Comité de constitution l'avait proposé, une force dont l'autorité seule aurait la jouissance. Or, à Robespierre plus qu'à aucun autre revenait l'honneur de cette double victoire, et sa popularité s'en accrut. Camille se plut à l'appeler « notre Aristide. » Marat, qui n'épargnait personne, et qui traitait de lâches les Lameth, Barnave, Menou, Duport, Dubois-Crancé, Prieur, Chabroud, Goupil, et jusqu'à Pétion, Marat ne put s'empêcher de tracer ces mots, bien étonnants sous sa plume : « Le digne, l'incorruptible Robespierre. » Ailleurs, regrettant que le seul homme qui, dans la Révolution, fût, selon lui, inattaquable, n'eût pas été présent à une certaine séance où se débattaient de grands intérêts, il expliquait cette absence ainsi : « Robespierre est malade à coup sûr, si même il n'est victime de quelque attentat des conspirateurs. » Trait caractéristique! Ne pouvant soupçonner Robespierre d'une faute, Marat s'en dédommageait en soupçonnant ses ennemis d'un crime!

Cependant, à mesure qu'on avançait dans la Révolution, la ligne de démarcation que la bourgeoisie, de ses propres mains, avait si imprudemment creusée entre elle et le peuple, devenait plus profonde de jour en jour, d'heure en heure. Or, c'était par la majorité de l'Assemblée nationale que la bourgeoisie était représentée; et quoique le Club des Jacobins n'eût pas encore des principes bien arrêtés, c'était derrière cette puissance, rivale de l'Assemblée, que le peuple se groupait. Une question d'une gravité immense vint mettre aux prises les deux forces adverses.

La législature actuelle une fois arrivée au terme de sa

travaux et de son existence, ses membres pourraient-ils, oui ou non, être réélus?

Les Jacobins, qui tendaient de plus en plus à secouer la domination des Lameth, de Duport, de Barnave, leurs premiers meneurs, et qui déjà étaient à la veille de se donner sans réserve à Robespierre, avaient un intérêt naturel à voir l'Assemblée, telle qu'elle se trouvait alors composée, faire place à une Assemblée toute neuve. Le désir d'écarter de la scène des personnages dont l'influence leur était devenue suspecte ou odieuse, l'espoir de changer à leur gré la Constitution, quand ne seraient plus là pour la défendre et la maintenir ceux dont elle avait été l'ouvrage, la certitude d'accélérer le mouvement de la Révolution en l'enlevant à des mains fatiguées, voilà quels étaient les motifs des Jacobins. Et sur cette route se pressaient tous les hommes nouveaux que leur naissante popularité appelait à remplir les places qu'on laisserait vides.

Mais ce n'était pas ainsi que l'entendaient, — on le comprend de reste, — ceux qui avaient législativement commencé la Révolution, ses vétérans, les auteurs du pacte constitutionnel, les représentants en titre de la bourgeoisie victorieuse, les Thouret, les Desmeuniers, les Le Chapelier, les Bailly. Ni Duport lui-même, ni Barnave, ni les Lameth, eux qui avaient si longtemps figuré à l'extrême gauche, ne pouvaient être de cette opinion, depuis qu'ils sentaient le Club des Jacobins leur échapper; menacés de perdre leur ascendant sur la place publique, ils devaient tenir avec d'autant plus d'ardeur à conserver leur position parlementaire.

Restaient les nobles et les prêtres, la minorité de l'Assemblée. Allaient-ils, dans cette question décisive, pencher du côté des Jacobins ou du côté des Constitutionnels? Ce fut du côté des Jacobins qu'ils penchèrent, soit qu'ils comptassent avoir bon marché de ceux-ci quand les autres seraient renversés, soit qu'à leurs yeux le meilleur moyen de pousser la Révolution à l'abîme fût de la pousser en avant.

Telle était donc la disposition des esprits, lorsque, le 15 mai, Robespierre prononça ces paroles solennelles dans l'Assemblée : « Je demande le décret que voici : les membres de l'Assemblée actuelle ne pourront être réélus à la prochaine législature. » De toutes les parties de la salle des acclamations s'élevèrent. Déjà il avait fait rendre un décret portant que nul membre de l'Assemblée ne pourrait être promu au ministère pendant quatre ans après avoir quitté l'exercice de ses fonctions législatives : il venait maintenant demander bien davantage!

Si en cela Robespierre obéissait aux inspirations de l'intérêt personnel, il a été permis de le supposer; car il était parfaitement sûr, quand il aurait perdu la tribune de l'Assemblée, d'en retrouver, aux Jacobins, une autre non moins sonore, et certes si, dans cette circonstance, le désintéressement était facile à quelqu'un, c'était à lui. Toutefois il est juste de reconnaître qu'à l'appui de sa motion il présenta des considérations dont la grandeur et la noblesse semblent ne pouvoir venir que des plus hautes sources de la conviction.

Une première objection était à repousser : en composant la législature qui suivrait, d'hommes complétement nouveaux, aurait-on chance d'avoir un nombre suffisant de législateurs comparables, pour le mérite, les lumières, l'expérience, à ceux qui avaient été une première fois investis de la confiance publique et l'avaient, du moins à tant d'égards, justifiée! Robespierre répondit :

« Nos travaux et nos succès nous autorisent à croire qu'une nation de 25 millions d'hommes n'est pas réduite à l'impossibilité d'en trouver 720 qui soient dignes de recevoir et de conserver le dépôt de ses droits.... Je pense, d'ailleurs, que ce n'est point de la tête de tel ou tel orateur que la Constitution est sortie, mais du sein même de l'opinion publique qui nous a précédés, qui nous a soutenus. » Et il prouva que l'Assemblée n'avait été, après tout, qu'un imposant écho de la nation.

Passant ensuite au raisonnement de ceux qui jugeaient nécessaire que l'Assemblée actuelle, en se retirant, léguât des guides aux Assemblées suivantes, Robespierre tint un langage bien frappant dans un homme qu'attendait l'accusation de dictature :

« Je ne crois point du tout à l'utilité de ces prétendus guides.... Quand ils parviennent à maîtriser les délibérations, il ne reste plus, de la représentation nationale, qu'un fantôme. Alors se réalise le mot de Thémistocle, lorsque, montrant son fils, encore enfant, il disait : « Voilà celui qui « gouverne la Grèce : ce marmot gouverne sa mère, sa mère « me gouverne, je gouverne les Athéniens, et les Athéniens « gouvernent la Grèce » Ainsi, une nation de 25 millions d'hommes serait gouvernée par l'Assemblée représentative, celle-ci par un petit nombre d'orateurs adroits; et par qui, quelquefois, les orateurs seraient-ils gouvernés? je n'ose le dire.... Je n'aime point cette science nouvelle qu'on nomme la tactique des grandes Assemblées : elle ressemble trop à l'intrigue..... Je n'aime pas que des hommes habiles puissent, en dominant une Assemblée par ces moyens, préparer leur domination sur une autre, et perpétuer de la sorte un système de coalition qui est le fléau de la liberté. J'ai confiance en des représentants qui, ne pouvant étendre au delà de deux années les vues de leur ambition, seront forcés de la borner à la gloire de servir l'humanité et leur pays. »

Mais n'était-ce point violer la liberté des électeurs que de leur interdire d'avance tel ou tel choix? N'était-ce point porter atteinte à la souveraineté du peuple? Cette objection était grave, elle touchait à un principe admis par Robespierre : il la réfuta en ces termes :

« Quoi! c'est violer la liberté que d'établir les formes, que de fixer les règles nécessaires pour que les élections soient utiles à la liberté? Tous les peuples libres n'ont-ils pas adopté cet usage? N'ont-ils pas surtout proscrit la réélection dans les magistratures importantes, pour empêcher que, sous ce prétexte, les ambitieux ne se perpétuassent, soit par l'intrigue, soit par l'habitude, soit par la facilité des peuples?... Toute restriction injuste, contraire aux droits de l'homme, et qui ne tourne point au profit de l'humanité, est une atteinte portée à la liberté du peuple; mais toute précaution que la nature des choses commande de prendre contre la brigue, contre les abus du pouvoir des représentants, est commandée par l'amour même de la liberté. N'est-ce pas, d'ailleurs, au nom du peuple que vous faites des lois? C'est mal raisonner que de présenter vos décrets comme des lois dictées par des souverains à des sujets. C'est la nation qui les porte elle-même par l'organe de ses représentants. Dès qu'ils sont justes et conformes aux droits de tous, ils sont toujours légitimes. Or, qui peut douter que la nation n'ait le droit de convenir des règles qu'elle suivra dans ses élections pour se défendre elle-même contre l'erreur et contre la surprise? »

Il termina en disant : « Athlètes victorieux mais fatigués, laissons la carrière à des successeurs frais et vigoureux qui s'empresseront de marcher sur nos traces, sous les yeux de la nation attentive, et que nos regards seuls empêcheraient de trahir leur gloire et la patrie. Pour nous, hors de l'Assemblée législative, nous en servirons mieux notre pays. Ré-

pandus sur toutes les parties de cet empire, nous éclairerons ceux de nos concitoyens qui ont besoin de lumières, nous propagerons l'esprit public, l'amour de la paix, de l'ordre, des lois et de la liberté. »

L'effet de ces paroles fut décisif. Le côté droit applaudissait; le côté gauche n'osa repousser l'appel qui semblait être fait à son désintéressement. Thouret et les constitutionnels eurent beau protester contre le subit rapprochement des deux partis extrêmes de l'Assemblée; Rewbel et Le Chapelier eurent beau demander que, du moins, on les entendît; Beaumetz



DESMEUNIER

eut beau s'écrier : « Je sais qu'on a formé le projet d'enlever cette délibération par un mouvement, » l'impulsion était donnée; l'Assemblée avait été prise par son faible, la passion des louanges : en hésitant devant la gloire de son suicide, elle trembla de se déshonorer. Elle ordonna l'impression du discours de Robespierre, et elle adopta d'enthousiasme des conclusions qui la faisaient descendre vivante dans le tombeau.

Le 17 mai, la question de savoir si la décision prise s'étendrait à toutes les législatures suivantes fut soumise au débat. Duport, qui s'était renfermé dans un douloureux silence, ne put se contenir davantage. Dans un discours plein

d'amertume, de découragement et d'émotion, il se plaignit de l'abus qu'on commençait à faire des *principes*. Il avoua que cette marche en avant, de la Révolution, si brusque, si rapide, l'épouvantait. Il montra du doigt l'esclavage comme l'inévitable dénoûment du drame que jouaient les exagérateurs de la liberté. Il affirma que, s'il avait fallu abattre, il était grand temps de reconstruire. Il prononça enfin ces mots, qui étaient courageux dans sa bouche, mais que démentaient tous les événements et toutes les consciences : La Révolution est faite !

Quoi ! la Révolution était faite, quand les nobles et les prêtres conspiraient contre elle d'un bout de la France à l'autre; quand le roi la trahissait; quand l'Europe entière se levait en armes pour l'accabler; quand la victoire remportée sur le régime féodal ne semblait encore l'avoir été qu'au profit de la bourgeoisie; quand aux priviléges politiques de la naissance avaient été substitués ceux de la fortune; quand le problème du travail et de la légitime répartition de ses fruits n'avait pas même été abordé; quand pour des milliers de créatures humaines, existait encore la servitude de l'ignorance et de la faim ! Non, non, elle n'était pas faite, la Révolution !... Les vents étaient déchaînés, les vagues étaient furieuses : gagnerait-on le port ? Le gagnerait-on, en tout cas, sans avoir lancé beaucoup de passagers à la mer ? Cela était à peine probable, hélas ! Mais ce qui était certain, c'est qu'il n'y avait pas alors de main capable de jeter l'ancre.

Dans les suprêmes agitations de l'histoire, il est une erreur commune aux hommes même les plus vigoureux et les plus persévérants : l'heure vient où la fatigue les prend, et alors, pour n'avoir point à se l'avouer, ils mesurent tout à leur lassitude. C'est ce qui était arrivé à Duport, à Duport, le hardi meneur des anciennes résistances parlementaires, puis l'adversaire triomphant de la vieille magistrature, puis le fondateur des Jacobins et l'organisateur des alarmes populaires. Après avoir tant agi, il voulait se reposer, et il disait maintenant : Arrêtons-nous ! Pour l'écraser, Robespierre n'eut qu'à dire : Marchons toujours !

Il arriva toutefois qu'avant de se séparer pour jamais, ces deux hommes se rencontrèrent dans une grande et noble pensée.

Le hasard ou une curiosité funeste vous ont-ils conduit quelquefois, lecteur philosophe, sur la place de Grève de Paris à l'heure des exécutions ? Quel spectacle horrible ! La société, usant de toute sa puissance, est là qui va accabler un homme, un seul homme. Ce faible ennemi, la société l'a devant elle, enchaîné, pâle et tremblant, réduit désormais à l'impossibilité de nuire . n'importe ! elle fait comme si elle avait peur de lui, et, personnifiée dans un égorgeur de profession estimé par elle-même le rebut des humains, elle saisit le criminel, le traîne après elle sur un échafaud, lui parle du Dieu de miséricorde, et lui coupe la tête. Autour de l'échafaud, immense est la foule : qu'est-elle venue faire là ? s'instruire par l'exemple ? Non, elle est venue jouir d'un spectacle gratis. On rit, on plaisante, on s'entretient de la bonne ou mauvaise contenance du criminel, on admire l'adresse du bourreau. Les fenêtres qui donnent sur la place sont garnies de femmes élégantes : elles savourent une émotion dont elles assurent que, depuis quelque temps, leurs nerfs avaient besoin. L'entassement de la multitude rendant les larcins plus faciles, les voleurs accourus en toute hâte, profitent de l'occasion. L'affaire finie, on ramasse cette tête sanglante, on enlève ce cadavre; le peuple s'en va d'un côté, le bourreau s'en va de l'autre, et en se quittant ils pourraient se dire : Au revoir ! car le mépris de la vie humaine, publiquement professé, ne saurait manquer de rendre les mœurs féroces. — Eh qu'en veux-tu faire de ce sang ? Le veux-tu boire ? — Punir ainsi le meurtre, c'est l'enseigner !

Dans le nouveau Code pénal soumis aux délibérations de l'Assemblée, la peine de mort serait-elle ou non conservée ? Voilà ce que donnait à décider un rapport présenté par Lepelletier-Saint-Fargeau, au nom des Comités de constitution et de législation criminelle : le 30 mai, la discussion s'ouvrit.

Robespierre, lorsqu'il était tout jeune encore, s'était attaché à prouver, dans un ouvrage mis au concours et couronné par la Société des arts et des sciences de Metz, que la honte d'un crime ne doit point rejaillir du père sur le fils, et, depuis, ce principe avait passé dans la législation nouvelle : le 30 mai, entendant mettre en question la peine capitale, Prugnon s'écria :

« Vous avez effacé l'infamie qui faisait partie du châtiment; le criminel, s'il est père, ne léguera plus l'opprobre à ses enfants. Or, si vous supprimez à la fois la mort et la honte, quel frein vous restera-t-il ? »

Robespierre répondit, il répondit d'une manière admirable :

« Quoi ! un vainqueur qui faisait mourir ses ennemis captifs était appelé barbare ! On regardait comme un monstre un homme fait qui, pouvant désarmer un enfant, l'égorgeait ! Et la société ne comprenait pas que, devant elle, le criminel était plus faible qu'un enfant devant un homme fait ! Qu'étaient-ce donc que ces scènes de mort, ordonnées avec tant d'appareil, sinon des assassinats officiels, sinon des meurtres commis froidement, lentement, sous l'invocation de certaines formes sacramentelles, et par des nations entières ? Qu'aux yeux d'un Tibère, ce fût un crime digne de mort que d'avoir loué Brutus; qu'un Caligula eût soif du sang de quiconque osait se déshabiller devant son image, on le concevait : tuer est un procédé digne des tyrans; mais quelle injure à la liberté que de mettre à ce prix sa conservation ou son salut ? La peine de mort était nécessaire, disait-on. Nécessaire ? Et pourquoi donc alors tant de peuples avaient-ils pu s'en passer ? Et pourquoi ces peuples avaient-ils été précisément les plus libres, les plus heureux ? Et pourquoi les crimes avaient-ils été toujours plus rares là où le peuple n'était pas habitué à voir tomber des têtes et à humer l'odeur enivrante du sang ? Ignorait-on combien les mœurs étaient douces dans les républiques de la Grèce, et combien elles l'étaient devenues à Rome, après que la *loi Porcia* eut anéanti les peines violentes décrétées par les rois et les décemvirs ? Voulait-on trouver des supplices abominables ? Qu'on allât au Japon.... mais là aussi, comme conséquence de la barbarie des lois, on trouverait des forfaits à faire frémir et une férocité absolument indomptable. L'idée du meurtre inspirait bien moins d'effroi, lorsque la loi elle-même en donnait l'exemple et le spectacle, et l'horreur du crime diminuait dès qu'elle ne le punissait plus que par un autre crime. Les juges, d'ailleurs, étaient-ils au dessus de l'erreur ? Que s'ils ne pouvaient se donner pour *infaillibles*, de quel droit prononçaient-ils une peine *irréparable ?* Tuer un homme ! Mais y songeait-on ? C'était tuer son retour possible à la vertu, c'était tuer l'expiation, chose infâme, c'était tuer le repentir. »

Ces considérations développées éloquemment par Robespierre, qu'appuya Pétion, n'avaient besoin que d'être complétées : le lendemain, 31 mai, Duport parut à son tour à la tribune.

Avec non moins d'éloquence, et plus de profondeur encore,

il démontra que la peine de mort était loin d'avoir l'efficacité répressive qu'on lui attribuait : « Qu'est-ce que la mort? dit-il. La condition de l'existence. En immolant un coupable, que faites-vous? Vous hâtez pour lui l'heure d'un événement certain, vous assignez une époque au hasard de son dernier instant, voilà tout. Or, n'est-il pas déjà surprenant qu'une règle immuable de la nature soit devenue entre les mains des hommes une loi pénale! Comment ose-t-on leur apprendre qu'un peu de douleur est la seule différence matérielle entre une maladie et un crime? Les scélérats ne sont malheureusement que trop frappés de cette analogie; ils la consacrent dans leurs maximes; on la retrouve dans leurs propos habituels; ils disent tous que *la mort n'est qu'un mauvais quart d'heure;* ils se comparent au couvreur, au soldat, au matelot, à ces hommes dont la profession honorable et utile offre à la mort plus de prise et des chances plus multipliées; leur esprit s'habitue à ces calculs, leur âme se fait à ces idées, et, dès lors, les supplices perdent tout effet sur leur imagination.... Comment! vous n'avez que la mort à offrir au crime et à la vertu, vous la montrez également au héros et à l'assassin! — Oui, répondrez-vous peut-être, mais ici l'opprobre, là une gloire immortelle. — Ce n'est donc pas sur l'efficacité *matérielle* de la peine de mort que vous comptez? Et, en effet, pour le criminel, que l'infamie ne touche point, la mort n'est qu'un *mauvais quart d'heure.* »

A ceux qui invoquaient l'aveugle et brutale loi du talion, Duport demanda s'ils étaient prêts à punir par le talion le faux, le vol, l'effraction, l'incendie? Il ajouta que la peine de mort avait sa source dans l'esclavage. Un prêtre alors s'étant écrié : « Et Caïn? — Dieu, reprit l'orateur, n'a pas dit : *Que Caïn soit tué*, il a dit · *Que Caïn soit errant.* » Il prononça aussi ces belles paroles : « Croyez-vous que c'est pour sauver un assassin que je parle? Non; c'est pour apprendre aux hommes, par mon exemple, à respecter la vie des hommes. »

Tant d'éloquence, de philosophie et de raison ne purent l'emporter. Dans la presse, un écrivain s'était fait remarquer par l'appui qu'il prêta aux idées de Duport et de Robespierre, et cet écrivain fut l'auteur des *Lettres b........t patriotiques.* Jamais sentiments plus élevés, à part une injure gratuitement adressée au peuple, n'avaient revêtu des formes plus grossières et en même temps plus vives : « Je ne veux plus qu'on tue. En pendant un homme qui a commis un grand crime, on en commet un plus grand que lui; car c'est toujours de sang froid que *Charlot* danse sur les épaules du vaurien qu'il expédie. — La loi qui tue prêche le meurtre. — Le législateur, en ayant horreur de verser le sang de l'homme, donnerait une aversion si profonde pour le meurtre, que la multitude, toujours sanguinaire, toujours disposée à *lanterner* à tort et à travers, se dirait : Mais c'est donc bien abominable que de détruire l'œuvre d'un Dieu!... La loi ne l'ose pas. — Qui t'a donné, Jeanf....e, le droit de massacrer un homme? Dieu? — On court à un supplice en foule : les coquins en sont-ils moins coquins? Ils volent tandis qu'on pend. Voulez-vous moins de coupables? changez vos mœurs. »

L'auteur des *Lettres b........t patriotiques* avait raison de protester contre le bourreau; mais il avait tort d'appeler à ce sujet la multitude *sanguinaire;* car, dans ce moment-là même, cette multitude prétendue sanguinaire prenait au succès de la motion débattue l'intérêt le plus vif et le plus touchant Le marquis de Ferrières raconte que le jour où l'on agitait la question, Cazalès étant sorti de la salle, aperçut sur la terrasse des Feuillants un groupe nombreux, qui tenait aussi ses séances. Il s'approche, écoute ce qui se dit. La noblesse du caractère de Cazalès ne faisait doute pour personne, et le peuple l'aimait, tout aristocrate qu'il était : un des orateurs du groupe le reconnaît, et lui frappant sur l'épaule d'un air de bienveillance : « *Ah çà, on vient de faire une bonne motion pour nous, tu es un brave homme, ne va pas parler contre!* »

Le 3 juin, le décret suivant fut rendu : « Les peines prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury, sont : la peine de mort, la chaîne, la reclusion dans la maison de force, la gêne, la détention, la déportation, la dégradation civique, le carcan. La peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exécuté aucune torture envers les condamnés. La marque est abolie. Tout condamné à mort aura la tête tranchée. »

Cette fois, Marat ne marchanda point son approbation à l'Assemblée. « Elle a décrété avec raison, écrivit il en termes d'un vague terrible, que la peine de mort serait réservée pour les grands crimes, question sur laquelle nos fidèles Pétion et Robespierre avaient établi un sentiment qui fait honneur à leur sensibilité, mais sujet à des inconvénients trop graves pour être adopté!! »

Était arrivé à Paris, sur ces entrefaites, un abbé qu'avait rendu fameux son *Histoire politique et philosophique des deux Indes:* l'abbé Raynal. Les nobles, les évêques et Malouet l'entourèrent aussitôt, s'emparèrent de lui. Convaincus que ce serait un bon coup porté à la Révolution, que celui qui partirait de la main d'un tel homme, d'un vétéran du dix-huitième siècle, d'un ancien ami de Diderot, ils l'engagèrent à censurer bien haut la marche jusqu'alors suivie, et à adresser cette censure à l'Assemblée elle-même. Pour mieux l'y encourager, Delaporte, intendant de la liste civile, lui écrivit que le roi lui accordait une gratification de vingt-quatre mille francs, comme dédommagement des pertes qu'il avait éprouvées par l'effet des poursuites dirigées contre lui. Raynal toucha la somme, en donna quittance, et prépara son acte d'accusation. C'était un vrai libelle, un résumé déclamatoire et emphatique de toutes les attaques dirigées contre l'ordre nouveau par les pamphlets et les journaux qui appartenaient au régime abattu. L'adresse de l'abbé Raynal fut communiquée à l'Assemblée, dans la séance du 31 mai, par Bureau de Pusy, qui présidait alors, et à qui elle avait été remise en main propre. La lecture se fit au milieu d'un silence méprisant. Puis, Robespierre se leva, félicita l'Assemblée du calme qu'elle avait gardé, lui recommanda l'indulgence en quelques paroles pleines d'une compassion dédaigneuse, et fit passer à l'ordre du jour.

Rien n'était plus propre à marquer l'influence croissante de Robespierre : il en était venu non-seulement à pouvoir entraîner quelquefois l'Assemblée, mais à se croire le droit de parler en son nom!

Quelques jours après, c'était encore lui qui venait porter à la tribune des représentants les vœux impérieux du Club des Jacobins pour le licenciement des officiers de l'armée. Par leur naissance, leur éducation, leurs habitudes, leurs relations de société et de famille, ces officiers appartenaient tous au souvenir et au regret du passé. En leur abandonnant le soin de la défendre, la Révolution courait le risque de se livrer à ses ennemis. Quel parti prendre? Faire signer aux officiers un engagement d'honneur qui garantît leur fidélité à la Constitution, et retrancher les trois quarts de leurs appointements à ceux qui refuseraient le serment exigé, voilà ce qu'on proposait. Robespierre combattit cette mesure comme insuffisante et dérisoire; il ne concevait pas qu'au lieu de licencier purement et simplement les officiers de l'ancien ré-

gime, puisqu'on jugeait dangereux de leur laisser dans la main l'épée de la Révolution, on s'en fiât, pour obtenir d'eux une garantie devenue indispensable, aux inspirations du point d'honneur : « De quel honneur, s'écria-t-il rudement, vient-on nous parler? Quel est cet honneur au-dessus de la vertu et de l'amour de son pays? Je me fais gloire de ne le pas connaître. » Cazalès, transporté d'indignation, prit la parole, et les mots *diatribes calomnieuses*, *lâches calomnies*, tombèrent à flots pressés de ses lèvres. « J'ai écouté le préopinant, ajouta-t-il d'une voix qui luttait contre les interruptions et les cris « à l'Abbaye! » parce que je suis, je le déclare, le partisan de la liberté la plus illimitée ; mais il est au dessus de tout pouvoir humain de m'empêcher de traiter ces diatribes avec tout le mépris qu'elles méritent. » Il insista pour que le projet de licenciement fût rejeté à l'unanimité, annonçant que, lorsque l'armée apprendrait cette discussion,... « les inconvénients en pouvaient être terribles ! »

A cette menace inattendue, la gauche se troubla. Pétion, Buzot furent aperçus gardant le silence de l'embarras et immobiles. Antoine lui-même, qui, aux Jacobins, avait proposé le plan de licenciement de l'armée, n'osait élever la voix. Seul, Robespierre, en cette occasion, parut supérieur à tout sentiment pusillanime. Debout parmi ses collègues assis, il promena longtemps ses regards à droite et à gauche, comme pour fixer dans sa mémoire les visages et les mouvements de ceux qui trembleraient de voter sous le poids de ce doute : Que dira l'armée? Ce fut donc le projet du Comité qui l'emporta, et tout se borna à un décret qui prescrivait aux officiers de terre et de mer la déclaration, signée, de leur obéissance à la Constitution.

Pendant ce temps, Robespierre était élu accusateur public, et Duport, nommé président du même tribunal, refusait un honneur qu'il lui aurait fallu partager avec un homme qu'il n'aimait pas. Voici comment Camille Desmoulins jugea ce refus, que Brissot blâma, de son côté, fort sévèrement, quoique avec plus de gravité : « Croit-on que Duport ait refusé par dépit de voir la ganse d'or au chapeau de Robespierre?... Est-ce bien là ce Duport qui disait à Mirabeau, à la séance du 28 février aux Jacobins : « Sois honnête homme, et je « cours t'embrasser? » Méprisable hypocrite! tu repousses de ton tribunal Robespierre, la probité même, et n'ayant pu réussir à l'écarter, tu désertes le poste où te plaçait la confiance ou, plutôt, l'erreur de tes concitoyens!... Tu sais quel intervalle immense l'opinion publique met entre son patriotisme et le tien.... Tu as été cent fois témoin des applaudissements unanimes qu'excitaient parmi les Jacobins ses discours et sa seule présence. »

A la place de Duport, les électeurs mirent Pétion, et c'était en quelque sorte nommer une seconde fois Robespierre.

Ainsi s'élevait sur les débris des renommées révolutionnaires de la veille une renommée que, bientôt, l'anathème et la calomnie devaient porter jusqu'aux extrémités de la terre. C'est que, je le répète, Robespierre venait représenter une idée qui cherchait et voulait avoir son rang dans la Révolution : L'ÉGALITÉ POLITIQUE DE TOUS.

Je dis *politique*, parce qu'en effet ni lui ni personne n'allaient encore au delà. Qu'on prenne un à un ses discours, qu'on lise le *Patriote français* de Brissot, les *Annales patriotiques* de Carra, les *Révolutions* de Camille Desmoulins, l'*Ami du Peuple* de Marat, on y trouvera, impétueusement agitées, les questions d'un caractère politique, telles que l'organisation de la garde nationale, le droit de pétition, le droit d'affiche, le licenciement des officiers ; mais de la condition misérable des salariés, mais de la concurrence et de ses victimes, mais de la vie précaire à laquelle l'anarchie industrielle condamne l'ouvrier, mais des moyens économiques d'écarter ce spectre horrible qui dans une société mal réglée côtoie sans cesse le travail et s'appelle la FAIM,... pas un mot. Marat dénonce les enrichis, mais ce n'est point sauver les pauvres : la haine ne tient pas lieu de science. Et cependant des *procès-verbaux* de la Commune il résulte que déjà le socialisme moderne s'annonçait, dans les profondeurs de l'atelier, par des protestations ardentes. Les ouvriers du pont Louis XVI demandaient avec véhémence qu'on portât de trente à trente-six sous le prix de leurs journées ; les garçons charpentiers se coalisaient pour obtenir une augmentation de salaire ; les *grèves*, cette révolte par l'inaction, cette guerre des bras croisés, s'organisaient çà et là ou s'essayaient ; de toutes parts enfin arrivaient à l'Hôtel de Ville, sourdes encore, mais aussi menaçantes que le bruit lointain de la mer animée par l'orage, les réclamations et les plaintes des travailleurs en détresse. Or, que répondait l'Hôtel de Ville? D'accord avec les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, hardis républicains pourtant, il répondait que le prix du travail doit être fixé de gré à gré entre ceux qu'on emploie et ceux qui emploient ; que les travailleurs n'ont pas le droit d'opposer leur union au despotisme des choses, même quand ce despotisme les écrase ; que c'est là LA LIBERTÉ ! Comme si le malheureux qui doit se décider sur l'heure ou mourir, est libre de débattre les conditions! Comme si on contracte librement avec le poignard dont on sent la pointe sur sa gorge! Comme si, à ce compte, la liberté de coalition ne valait pas, elle aussi, qu'on la respectât! Et pourquoi donc maudire Shylock, lorsque, un contrat dans une main, et son couteau dans l'autre, il court tailler dans la poitrine de son débiteur Antonio la livre de chair convenue? O liberté! liberté! idole des cœurs fiers, que de tyrannies se sont exercées en ton nom! Mais cette grande cause du travail asservi n'était pas encore à plaider : aujourd'hui même, en notre dix-neuvième siècle, au moment où je trace ces lignes, c'est à peine si elle est à l'ordre du jour de la pensée humaine. Qu'on ne s'étonne donc pas si Robespierre se tut, quand la voix des salariés ne faisait que proférer encore des sons inarticulés. Dans la Révolution, Robespierre ne fut jamais que l'homme de l'heure présente ; mais cela, du moins, il le fut toujours.

CHAPITRE II

FORCE ATTRACTIVE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



CEPENDANT, la France révolutionnaire allait se répandant au dehors de plus en plus. Car, c'est le privilége historique de ce grand et infortuné peuple de France d'attirer à lui les autres peuples, soit qu'il les éblouisse ou les épouvante. Oui, dans le temps même où l'émigration des nobles faisait scandale, et où le livre de Burke, partout répandu, adjurait le monde de haïr la Révolution, de haïr la France, on voyait s'étendre invinciblement, rapidement, et bien au delà des frontières du royaume, le pouvoir fascinateur de Paris. A la foire de Francfort, on vendait avec une sorte de ferveur des mouchoirs où figuraient imprimés les principes nouveaux ; du haut de leurs montagnes, les Savoisiens jetaient un œil d'envie sur nos plaines du Dauphiné ; depuis Saint-Gingolf jusqu'au pied du Saint-Bernard, on avait arboré la cocarde fran-

çaise, celle des trois couleurs, et, selon le mot de Camille Desmoulins, « les Suisses commençaient à rêver profondément sur l'aristocratie de l'avoyer de Berne, de leurs baillis, de leurs fiscaux. » A Constantinople, un Français et un derviche ayant été arrêtés pour avoir expliqué, en pleine rue, à un groupe de Turcs rassemblés, la *déclaration des droits de l'homme*, le peuple se souleva, délivra les prisonniers et les conduisit dans une maison sur laquelle il fit écrire : *Malheur*



MARQUIS DE FERRIÈRES

à qui violera cet asile que le peuple donne à deux amis du genre humain.

Un illustre écrivain moderne, M. Michelet, a senti vivement et exprimé d'une manière originale cette forte attraction qu'exerçait alors notre pays :

« Au fond des mers du Nord, il y avait une bizarre et puissante créature, un homme? non, un système, une scolastique vivante, hérissée, dure, taillée à pointes de diamants dans le granit de la Baltique. Toute religion, toute philosophie avait touché là, s'était brisée là. Et lui, immuable.

Nulle prise au monde extérieur. On l'appelait Emmanuel Kant, lui, il s'appelait le Critique. Soixante ans durant, cet être tout abstrait, sans rapport humain, sortait juste à la même heure, et, sans parler à personne, accomplissait pendant un nombre donné de minutes, précisément le même tour, comme on voit aux vieilles horloges des villes l'homme de fer sortir, battre l'heure, et puis rentrer. Chose étrange! les habitants de Kœnigsberg virent (ce fut pour eux un signe des plus grands événements) cette planète se déranger, quitter sa route séculaire. On le suivit, on le vit marcher vers l'ouest, vers la route par laquelle venait le courrier de France.... »

Et ce n'étaient pas seulement des penseurs, des philosophes qui cédaient à cette influence véritablement magnétique : le regard tourné vers nous, les bras étendus, les mains jointes, des peuples entiers demandaient à être reçus dans la glorieuse famille française.

Ainsi avait fait, on l'a vu, le peuple avignonnais. Il est vrai qu'Avignon avait souffert cruellement de la domination des papes, pendant tout le temps qu'avait duré leur résidence dans cette ville devenue enfin leur propriété, par la vente que leur en fit une reine impudique. N'était-il pas là, toujours là, se hérissant sur son rocher, du côté du Rhône, cet édifice bâti pour être un palais, bâti pour être une prison, et qui cachait dans ses flancs monstrueux, à quelques pas des salles où avaient été torturées tant de victimes, les réduits impurs où s'était vautrée la luxure de leurs bourreaux? Pourtant, il faut le reconnaître : à l'époque de la Révolution française, tout cela était déjà bien loin dans le passé; à Avignon comme ailleurs, le fanatisme religieux avait eu à compter avec la philosophie, et depuis que les papes étaient revenus s'installer définitivement à Rome, leur gouvernement, qui ne pesait plus d'aplomb sur les Avignonnais, ne présentait rien que de très-tolérable. Pourquoi donc avaient-ils voulu, dès la fin de 1789, être Français, et l'avaient-ils voulu avec un emportement passionné? O prestige du droit victorieux! O puissance à jamais sainte de la justice sur les hommes, à certaines heures solennelles! Et ce fut bien autre chose, lorsque, en 1790, appelés à Paris par l'immortel spectacle de la Fédération, les députés avignonnais purent raconter, au retour, les merveilles dont ils avaient été témoins! A partir de ce moment, le pacte sacré de l'union de ce peuple avec la France fut scellé irrévocablement au fond de tous les cœurs; que dis-je? un jour, sur la roche de Dons, un cri fut entendu, un cri monta vers le ciel, poussé par des milliers de voix, et ce cri était : *Plutôt mourir que de ne pas vivre Français!*

Dans le Comtat Venaissin, même désir d'échapper au joug de Rome, même entraînement vers la France. Mais ici entre le parti des *patriotes* et celui des *papistes* la division était beaucoup plus tranchée, d'une part; et d'autre part, Carpentras, la ville principale du Comtat Venaissin, ressentait à l'égard d'Avignon une jalousie qui la précipitait dans des voies contraires à celles où marchait sa rivale. Cette jalousie funeste, les prêtres ne connurent que trop bien l'art de l'enflammer. Les Avignonnais ayant émis l'idée de se réunir aux Comtadins, et proposant, à cet effet, une convocation, par députés, de toutes les villes, de tous les bourgs et villages du Comtat, le parti du pape s'empara de cette circonstance pour éveiller, sur la perte imminente de leur souveraineté locale, les inquiétudes des Carpentrassiens. Avignon dévoilait donc enfin ses secrètes pensées! Comment en douter désormais? Si cette ville ambitieuse voulait devenir française, c'était pour régner sur Carpentras, c'était pour être le chef-lieu d'un des départements de la France! Singuliers *patriotes* que ceux des enfants du Comtat dont tout le *patriotisme* consistait à cesser d'être Comtadins pour se faire Avignonnais! Ce fut par ces discours artificieux, ce fut en soufflant sur cette passion de l'envie, toujours plus violente quand elle est resserrée dans un petit cercle, que les prêtres parvinrent à dominer dans Carpentras. Ils y formèrent, en opposition à l'*Assemblée électorale* d'Avignon, une *Assemblée représentative*, qui, ayant à ses ordres une petite armée de gardes nationaux, commença contre les *patriotes*, partisans de la France, un système de persécution acharnée. D'affreux excès furent commis. L'*Assemblée représentative* assassina, par ses sicaires, le colonel de la garde nationale de Thor, vieillard de soixante-dix ans; elle mit garnison à Cavaillon pour en assujettir les habitants, et força plus de cinq cents *patriotes*, que menaçaient ses fureurs, à chercher refuge dans Avignon.

Excités par les proscrits, les Avignonnais improvisent une armée. Patrix, un des leurs, marche sur Cavaillon et s'en empare. Mais la cruauté appelle la cruauté : les vainqueurs, en ensanglantant leurs succès par la vengeance, après le combat, les déshonorèrent. Bientôt ce ne fut, dans tout le Comtat, qu'une effroyable série de dévastations. C'était la guerre, la guerre civile avec son cortége accoutumé d'horreurs et de représailles. A l'*Assemblée représentative*, dispersée par la terreur, une seconde Assemblée, celle de Sainte-Cécile, n'avait point tardé à succéder : 4000 Avignonnais, renforcés d'une troupe de déserteurs français qu'avaient fournis les régiments de Soissonnais et de Penthièvre, vinrent camper devant Carpentras; et le siége commençait, lorsqu'un orage dont il n'y avait pas encore eu d'exemple, tant il fut terrible et sinistre, fondit sur les assaillants, les remplit d'une épouvante superstitieuse, les mit en fuite.

A Paris, est-il besoin de le dire? c'était pour les Avignonnais que tenaient tous les révolutionnaires. L'Assemblée nationale n'ayant pas encore osé accepter l'offre que le peuple d'Avignon avait faite de son indépendance reconquise, après la fuite du vice-légat, Brissot, Marat, Camille Desmoulins, Carra, Fréron, ne cessaient de poursuivre de leurs clameurs ce sénat trop timide. Ils le rendaient responsable des calamités d'une guerre à laquelle ils assuraient que son intervention seule pouvait couper court; ils donnaient à ceux de Carpentras le nom de rebelles, et maudissaient dans leur résistance l'ascendant de l'abbé Maury, né à Valréas. Les sociétés populaires, de leur côté, avaient épousé avec tant de feu la cause des Avignonnais, que, sur le programme du Club des Jacobins, parmi leurs articles de foi politique, la réunion d'Avignon à la France figurait presque en première ligne.

Dans ces entrefaites, un double assassinat ramena les Avignonnais devant Carpentras. Un membre de leur assemblée électorale, nommé Lavilasse, s'étant rendu à Vaisson, où il avait une maison de campagne, eut la folie de s'y donner des gardes, de s'y montrer en public, le front couronné de lauriers, et la folie, plus grande encore, de détourner les eaux des moulins à blé du village de Séguret, lequel s'était rangé sous les bannières de Carpentras. Ce fut son arrêt de mort. On l'égorgea pendant la nuit, on égorgea son ami d'Anselme, et un *Te Deum* fut chanté sur leurs cadavres mis en lambeaux.

A cette nouvelle il n'y eut qu'un cri dans Avignon : Vengeance! Une nouvelle armée, forte cette fois de 8000 hommes, entre en campagne. Elle a pris le nom d'*armée de Vaucluse*, et Patrix la commande. Telle était son ardeur

qu'elle franchit, presque sans s'arrêter, entre deux feux très-vifs, un étroit défilé jugé impraticable et que gardait, à la tête des Carpentrassiens, ce même Albert de Rioms, chef d'abord, puis déserteur de l'escadre de Brest.

Arrivés devant la petite ville de Sarrians, les Avignonnais s'y engagèrent sans défiance, sur la foi d'un message pacifique, reçurent quelques coups de fusil tirés des fenêtres, et se croyant victimes de la plus noire perfidie, s'abandonnèrent à des barbaries auxquelles leur propre chef ne put échapper. Patrix, soupçonné de trahison, fut tué sur place et sa tête envoyée à Avignon, où on la promena au bout d'une pique. Il lui fallait un successeur : ce fut Jourdan qu'on choisit, non pas le Jourdan coupe-tête, mais un muletier tout aussi féroce que celui dont il portait le nom, devenu si horriblement célèbre. Le premier acte du nouveau général fut de trancher avec son sabre les doigts sanglants de Patrix, de les mettre successivement dans sa bouche en guise de pipe, et de se promener ainsi aux yeux de son armée.

Cependant, ceux de Carpentras préparaient tout pour une défense vigoureuse. Chacun apportait, pour fondre des canons, les ustensiles en cuivre ou en bronze qu'il possédait. Les habitants de Montventoux, de Lubéron furent appelés au secours, et l'on vit sortir de Brantes, on vit descendre du haut de ces montagnes, séjour d'éternels frimas, des hommes terribles. Le Directoire de la Drôme, instamment invoqué, fournit aussi des auxiliaires. Une seconde fois, Carpentras fut assiégé par les Avignonnais.

La ville soutint le premier choc avec tant de vaillance que les assiégeants s'en éloignèrent d'abord et se mirent à la canonner à boulets rouges. Alors, pour attirer leurs ennemis plus à portée, les assiégés imaginèrent de poser sur les toits les plus élevés des vases remplis de goudron. Ils y mettent le feu et poussent des cris qui imitaient ceux du désespoir. Croyant que leurs boulets ont incendié la ville, les Avignonnais s'approchent sans précaution. Deux batteries à mitraille sont tout à coup démasquées, et un carnage horrible commence. On assure que la cavalerie avignonnaise, chargée d'enlever les morts et les blessés, dont le nombre était considérable, eut recours à ce moyen qui fait frissonner : chaque cheval traînait une corde attachée à la croupière par un bout, et armée, à l'autre bout, d'un crochet de fer; les cadavres, les blessés gémissants étaient accrochés pêle-mêle, et les cavaliers les traînaient derrière eux au galop!

Du reste, cette guerre avait été signalée par des atrocités sans exemples et imputables à l'un comme à l'autre parti. A Caromb, neuf soldats de l'*armée vauclusienne* furent fusillés et couchés dans des fosses qu'on leur avait fait creuser de leurs propres mains; à Sarrians, un soldat de la même armée fut enterré vif; lors du saccagement de Cavaillon, un Carpentrassien ayant été assassiné, ses ennemis burent son sang!...

Telle était la situation du Comtat au mois de mai 1791. Mais, Avignonnais ou Comtadins, les *patriotes* n'avaient pas attendu jusque-là pour conjurer l'Assemblée nationale d'intervenir. Cette cause, importante à plus d'un titre, la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, Robespierre l'avait plaidée, du haut de la tribune, dès le mois de novembre de l'année précédente, et, quoique ses efforts eussent été infructueux, les officiers municipaux d'Avignon, Richard, Mainvielle, Ayme, Niel, Duprat, s'étaient empressés de lui écrire une lettre où leur reconnaissance s'exhalait en termes passionnés. On vient de voir à quelles horreurs les hésitations de l'Assemblée avaient, depuis, ouvert carrière. Pour peu qu'elle tardât encore, il était à craindre que la ville de Carpentras, emportée à la suite de quelque assaut furieux, ne vînt combler la mesure de tant de maux. Menou fut chargé d'éclaircir la question, et il s'acquitta de cette tâche avec un remarquable mélange d'érudition, de précision et de clarté.

Il s'agissait d'abord de savoir jusqu'à quel point la possession des papes était légitime.

Or, en ce qui touchait l'État d'Avignon, devenu la résidence des papes depuis que, sous le pontificat de Clément V, le Saint-Siége y avait été transféré, nul doute qu'en 1348 Jeanne, reine de Naples, comtesse de Provence, n'eût vendu cet État à la cour de Rome, moyennant la somme de 80000 florins d'or. Mais cette vente était nulle pour plusieurs raisons; elle était nulle parce que Jeanne n'avait hérité du comté de Provence qu'à la charge expresse d'inaliénabilité; parce qu'elle-même avait juré solennellement, en présence d'un grand nombre de Provençaux rassemblés à Aix, de tenir ses domaines pour inaliénables; parce qu'elle était mineure lors de la vente, parce qu'elle signa cette vente aussitôt après l'égorgement d'André, son premier mari, qu'on l'accusait d'avoir assassiné, et après son mariage avec Louis de Tarente, désigné comme le complice du meurtre; parce qu'enfin le pape ayant été appelé à juger Jeanne, tout conduit à supposer que la vente, faite à un prix très-modique et dont le payement resta douteux, fut le prix immoral de l'absolution dont Rome couvrit un crime avéré.

Quant au Comtat Venaissin, l'histoire de son aliénation n'était pas moins scandaleuse. Raymond VII, comte de Toulouse, devient suspect d'hérésie au pape Honorius III, qui ambitionne ses dépouilles; il est excommunié. Louis VIII, roi des Français, sollicité par Rome, se met à la tête d'une croisade. Accablé, le malheureux Raymond est réduit à céder à l'avide pontife toutes ses terres au delà du Rhône, moyennant quoi on daigne l'admettre à faire amende honorable en chemise! Cette spoliation était si honteuse, que Grégoire IX n'osa pas garder le Comtat comme propriété. Il prétendit ne s'être fait céder le Marquisat de Provence que provisoirement, pour y extirper l'hérésie, dans l'intérêt du salut éternel de Raymond VII. Les domaines usurpés furent donc remis en dépôt à saint Louis, puis restitués au comte. Mais Rome n'entendait pas lâcher ainsi sa proie, et en 1274, disposant du Comtat comme s'il en avait été le maître, Philippe le Hardi le donnait à Grégoire X.

Ces faits dont nous ne présentons ici que le sommaire, Menou les développa et les prouva historiquement dans un rapport qu'il lut le 30 avril à l'Assemblée. Il insista aussi sur ce que, par suite de mariages et de testaments princiers, Avignon et le Comtat devaient, en vertu du droit d'hérédité, appartenir à la France. Et de fait, les rois de France, Charles VIII, François I, François II, Charles IX, n'avaient cessé de réclamer les deux pays et de faire, en ce qui les concernait, des actes conservatoires; plus que cela, Louis XIV avait enjoint au parlement d'Aix de demander au vice-légat les titres du Saint-Siége pour les examiner, et le vice-légat n'ayant point comparu, le parlement d'Aix avait prononcé la réunion.... Mais la question, après tout, n'était pas là, elle était plus haut; et, dans son journal, Brissot reprocha au rapporteur de s'être livré à une dépense d'érudition bien inutile. Pour changer un gouvernement qui leur pèse, les peuples ont-ils besoin du consentement de leurs administrateurs? Les Avignonnais et les Comtadins avaient-ils droit sur eux-mêmes? Les peuples étaient-ils un bétail immonde qu'il est loisible au premier venu qui s'en empare de vendre au

plus offrant, et à perpétuité? Il n'y avait pas, selon Brissot, d'autre point à considérer. Or, à cet égard, on le devine, les conclusions de Menou ne différaient point des siennes.

Ici, cependant, s'élevait une objection spécieuse : telle ou telle province de France pourrait donc, si bon lui semblait, se détacher du royaume? « Non, répondait Menou, car, telle ou telle province des Français ne forme pas aujourd'hui un peuple indépendant. Sans doute, avant la Révolution, avant le pacte constitutionnel qui vient de réunir toutes les parties de la France, chacune de ces parties aurait pu se séparer; elle en avait le droit, n'ayant avec les autres aucun pacte social consenti par elle et par tous. Mais, aujourd'hui, les 24 millions de Français, à l'exception de quelques ennemis du bien public, sont liés entre eux par un pacte social qui oblige chacun envers tous et tous envers chacun, et nul ne saurait rompre ce pacte que par la volonté des autres coassociés, sans quoi la société pourrait se dissoudre à chaque instant. »

Ce problème une fois résolu, — et il était d'un intérêt immense comme tous ceux que souleva la Révolution française, — il n'y avait plus qu'à savoir si les Avignonnais et les Comtadins voulaient bien réellement la réunion, et si la France gagnerait à y consentir.

Menou prouva sans réplique que la réunion avait été demandée et l'était encore par la grande majorité des Avignonnais, non-seulement d'une manière formelle, mais pour ainsi dire à mains jointes. Il établit que, quant au Comtat, d'après un calcul pris dans les propres déclarations de l'assemblée de Sainte-Cécile, le nombre des habitants qui s'étaient prononcés pour la réunion ne montait pas à moins de 104 000 sur une population de 152 000. Encore les 48 000 autres ne s'étaient ils point prononcés contre : ils n'avaient pas pris de délibération, voilà tout.

La France pouvait-elle et devait-elle repousser l'offre de deux beaux pays qui, situés entre le Rhône, les départements de la Drôme, des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône, représentaient un sol fertile, une surface de 45 lieues carrées, de puissants moyens de défense contre une agression, et se trouvaient être une glorieuse conquête, non de la force, mais de l'esprit nouveau?

Quelque simple que la question nous paraisse aujourd'hui et parût alors aux vrais partisans de la Révolution, l'Assemblée nationale mit un temps énorme à se décider. Les conclusions du rapport de Menou furent vivement combattues, et par des adversaires nombreux. Ils objectaient : Liancourt, qu'il était impossible de bien constater le vœu de la majorité dans des contrées que déchirait la guerre civile; Jessé, que la France était déjà bien assez troublée par les querelles religieuses; l'abbé Maury, qu'il n'y aurait à dépouiller le pape, ni générosité, ni justice; Clermont-Tonnerre, que Patrix avait été fusillé lorsqu'il méritait des autels; Malouet, qu'en acceptant Avignon, la France alarmerait toute l'Europe.

Robespierre, Goupil, Pétion eurent beau développer, à l'appui du rapport, les considérations les plus frappantes, l'Assemblée, toujours indécise, adopta, dans la séance du 5 mai, cette rédaction ambiguë : Avignon et le Comtat ne FONT point partie intégrante de la France. Mais le lendemain, les mots *l'Assemblée décrète*, portés au procès-verbal, y furent remplacés par ceux-ci : *l'Assemblée déclare*, afin qu'il restât bien démontré que, par son vote de la veille, l'Assemblée avait entendu seulement constater le *fait*, en réservant le *droit*.

Pendant ce temps, la guerre continuait dans le Comtat, guerre d'extermination où les villes jalouses luttaient contre les villes, les villages contre les villages, les catholiques contre les protestants, et des guerriers sauvages contre des bandes de fanatiques poussés en avant par des prêtres. De leur côté, les officiers municipaux d'Avignon redoublaient d'instances auprès de l'Assemblée, lui envoyaient messages sur messages. Le 24 mai, ils lui écrivirent : « Nous brûlons d'entrer dans la grande famille dont nous avons été trop longtemps séparés. Notre volonté est de vivre Français, ou de mourir. »

L'Assemblée résista cette fois encore, mais elle ne pouvait, sans barbarie, rester sourde à ces supplications touchantes; trois médiateurs, nommés par elle, — c'étaient l'abbé Mulot, Lescène et Verninac, — partirent en toute hâte. Arrivés à Orange, ils y convoquèrent les représentants des partis adverses; et, grâce à une négociation habilement conduite, la paix fut enfin signée le 9 juin. Elle était placée sous la garantie du nom de la France.

En conséquence, le siége de Carpentras fut levé, et l'*armée vauclusienne*, campée à Monteux, reçut ordre de reprendre la route d'Avignon. C'était pour ces malheureuses contrées un bonheur presque inattendu. Quand les médiateurs français parcoururent le pays, ils virent se presser sur leurs pas des milliers de pauvres paysans qui, pleins d'une émotion reconnaissante et le visage baigné de larmes, montraient leurs moissons que la flamme ne menaçait plus. On offrait aux pacificateurs des couronnes formées de fruits. Les Carpentrassiens leur remirent, comme le plus noble don qui pût leur être fait, des prisonniers de guerre à rendre libres.

Mais, dans l'intervalle, l'ambition, l'envie, le désir d'occuper la scène et de la remplir, des accusations réciproques, bientôt suivies d'un violent échange de calomnies, avaient jeté entre les officiers municipaux d'Avignon et les chefs du camp de Monteux les germes d'une haine inextinguible. Maudite et menacée par la faction militaire, la faction municipale s'était élevée avec une indignation malheureusement trop justifiée, contre les excès que les soldats de l'*armée vauclusienne* avaient associés à leur bravoure; elle leur avait donné le nom de *brigands*, et avait décrété de prise de corps huit de leurs chefs. Les farouches guerriers de Monteux n'étaient pas hommes à se laisser intimider : rappelés à Avignon, ils firent retentir d'un long cri de vengeance tous les échos de la route. Pour mieux braver leurs ennemis, se parant de leurs injures, ils avaient décoré les chevaux et s'étaient ornés eux-mêmes d'un insultant papier sur lequel on lisait cette inscription incroyable : *Brave brigand de l'armée de Vaucluse.* Ce fut tambour battant, mèche allumée, et leurs chefs décrétés marchant à leur tête d'un pas orgueilleux, qu'ils rentrèrent dans la ville. Elle dut se partager entre les deux factions rivales, et un mois s'était à peine écoulé, que tout n'y était plus que confusion, gémissements, clameurs forcenées. Les officiers municipaux jetés dans les fers ou mis en fuite; Jourdan et les siens régnant par la terreur du sabre; l'ancienne assemblée électorale réduite à errer de ville en ville, et au centre du désordre, les médiateurs français frappés d'impuissance, il ne fallut pas moins que cette série de désastres pour amener l'Assemblée nationale à prendre un parti décisif. Cette réunion, si vivement sollicitée et si ardemment attendue, fut enfin décrétée.

Mais elle venait trop tard pour couper court à une rage non encore assouvie. Lescuyer, un des chefs de la faction militaire, fut égorgé dans l'église des Cordeliers d'Avignon par ceux de la faction rivale, pour avoir fait enlever du mont-de-piété une malle pleine d'argenterie et vendu des

cloches. « La Vierge, disait une affiche placardée ce jour-là sur tous les murs de la ville, la Vierge avait été si indignée que sa statue en avait pleuré de colère. » Le parti de Jourdan répondit à un meurtre par un entassement de meurtres. Avignon, où vivait toujours le souvenir si doux des amours de Pétrarque et de Laure, Avignon eut, avant Paris, ses 2 et 3 septembre. Les prisons se changèrent en tombeaux, et la *Glacière*, où l'on précipitait les corps des victimes, donna son nom à des massacres.

Quelque chose manquerait au tableau des surprenants effets que produisit au loin le pouvoir moral exercé par la Révolution française, si nous ne disions pas comment, tandis qu'elle attirait d'un côté des populations entières et gagnait des royaumes par la seule force de la sympathie, de l'autre elle allait conquérant les âmes les plus nobles et les plus grands esprits, ou faisait tomber dans un noir délire les intelligences d'élite qu'elle irritait.

Nous avons raconté la célèbre dispute qui, au commencement de l'année 1790, avait armé contre Burke, en Angleterre, le généreux Fox et Shéridan. Ce jour-là Burke avait rompu définitivement avec Shéridan; mais son amitié pour Fox, quoique fort ébranlée, avait gardé quelques racines dans son cœur. Le livre que, vers la fin de 1790, il publia contre la Révolution, et la désapprobation formelle que ce livre encourut de la part de Fox, envenimèrent les rapports.



J. MENOU

Pitt voyait grandir ces germes de désunion avec une joie secrète. En 1791, alarmé de la manière bienveillante dont le roi s'était, à différentes reprises, exprimé sur le compte de Fox, et craignant que son illustre rival ne devînt bientôt son successeur, Pitt fit répandre partout que le chef de l'opposition était au fond républicain, et l'on croit que ce fut lui qui, pour accréditer cette opinion, poussa Burke à provoquer Fox en plein parlement, en l'amenant sur le terrain de la Révolution française. Fox eut vent d'un projet qui ressemblait si fort à un complot; il sut que l'attaque devait avoir lieu à l'occasion d'un bill sur la colonie de Québec, et la veille du jour fixé pour le débat de ce bill, mû par un sentiment de loyauté, il se rendit chez Burke.

Dans le récit très-partial, très-passionné qu'il a fait de la vie de Burke, James Prior ne dit pas un mot des suggestions supposées de Pitt, et, dans la résolution que prit alors son héros, il ne voit que la légitime impatience de répondre à d'amères allusions précédemment lancées contre lui, soit par Fox, soit par Shéridan. Mais le fait de l'entrevue, il l'avoue.

Fox demanda franchement une explication, et ne cacha point ce qui se disait. Burke nia qu'il y eût complot, mais il déclara que son intention formelle était en effet d'entrer dans la discussion des *Principes français*. Fox ayant alors exprimé le désir que la lutte fût au moins ajournée, Burke s'y refusa, et il n'y eut plus qu'à se préparer, de part et d'autre, au combat.

Ce fut le 6 mai 1791 qu'eut lieu un des événements les plus mémorables, peut-être, qu'aient jamais présentés les annales politiques de l'Angleterre, tant la sensation fut profonde! tant les résultats furent importants! Le bill de Québec était en discussion dans la Chambre des Communes, lorsque tout à coup, et contre l'usage ordinaire, qui est qu'on parle debout et découvert mais sans quitter sa place, Burke s'avança au milieu de la salle. Sa figure avait une expression de simplicité calme, ses bras étaient croisés sur sa poitrine, et lorsqu'il annonça son discours, ce fut d'une voix si faible, qu'à peine pouvait-on l'entendre. Mais bientôt, s'animant par degrés, il peignit à grands traits l'esprit de vertige qui aveuglait la plupart des gouvernements de l'Europe; il montra l'Espagne tombée en léthargie et devenue semblable à une baleine échouée sur le rivage; il montra la France.... Ici, l'attention des auditeurs redoublant, l'orage intérieur que Burke portait dans son sein éclata avec une violence terrible.... La France! elle recevait maintenant le prix du fatal engouement avec lequel on y avait couru au devant des doctrines nouvelles. Et il traçait le tableau de leurs horribles, de leurs *scélérates conséquences*, — car ce furent ses expressions, — quand les cris de *chair! chair! hear! hear! order! go on!* s'élevant à la fois de tous les bancs, au milieu d'un indescriptible tumulte : « Voilà, dit-il avec un mélange de raillerie et de tristesse, une scène semblable à celles dont la France donne aujourd'hui le spectacle! » Puis, il reprit le cours de ses invectives. Interrompu de nouveau, il déclara d'un ton solennel qu'il était de son devoir de saisir cette occasion d'avertir la Chambre des Communes qu'un sérieux danger menaçait le pays, parce qu'il s'y était formé une faction dont le but était de miner, de renverser la constitution.

« S'il en est ainsi, s'écrièrent plusieurs membres, la chose est assez grave pour qu'on en fasse l'objet d'une délibération séparée; » sur quoi, lord Sheffield proposa de décider, par une motion d'ordre, que les dissertations sur la constitution française et les événements qui se passaient en France n'étaient pas dans un rapport exact avec les clauses du bill de Québec, lequel devait être lu une seconde fois, paragraphe par paragraphe.

Aussitôt Fox se leva, comme pour appuyer seulement cette motion ironique, mais en réalité pour relever le gant. Après un court préambule, arrivant à la Révolution française, il la vengea dans un discours plein d'accablants sarcasmes qu'enveloppaient les formes du respect :

Ainsi, les droits de l'homme n'étaient que de vaines chimères! C'est ce qu'il ne consentirait jamais à croire, lui, Fox, le disciple fidèle de Burke; lui qui avait appris de Burke lui-même à se réjouir des succès de Washington, à donner des larmes à la perte de Montgomery, à regarder comme impossible que la révolte de tout un peuple fût purement factice. Oui, c'était bien Burke, son honorable ami, son maître en politique, qui un jour, avec autant d'énergie que d'éloquence, avait dit : « Je ne saurais lancer un bill d'accusation contre tout un peuple! » C'était bien lui aussi qui, en 1780, trouvait que l'influence de la couronne, en Angleterre, s'était accrue outre mesure et devait être diminuée : comment s'étonner, dès lors, qu'aux yeux des Français prudents, la trop grande influence de la couronne n'eût point paru sans danger? Son honorable ami professait un culte enthousiaste pour la Constitution monarchique de l'Angleterre, rien de mieux. Mais chacun pouvait se souvenir qu'en 1783, le discours de la couronne ayant fort déploré la perte que faisaient les Américains en étant privés des avantages du gouvernement monarchique, Burke sut admirablement tourner ce discours en ridicule, le comparant au langage d'un homme qui dirait : « Tenez, au moment où nous nous séparons, laissez-moi vous recommander une monarchie. »

Burke, sous cette accusation d'apostasie que lui lançait un ami, essaya de se débattre, mais sans retrouver sa force ordinaire. Il avait reçu en pleine poitrine la flèche empoisonnée, et sa douleur s'échappa en accents plaintifs. Il rappela ses services : il parla de son âge avancé; il se plaignit d'un homme qui mettait fin par d'aussi cruelles attaques à une amitié de vingt-deux ans. « Toutefois, ajoutait-il, si cette journée-ci est douloureuse pour moi, elle n'a rien qui me déshonore. Abandonné par un côté de cette chambre, désavoué et flétri par l'autre, je n'en ai pas moins rempli mon devoir. Au salut de mon pays j'ai sacrifié les sympathies de mon parti et les affections de mon cœur : peut-être l'Angleterre appréciera-t-elle la profondeur de mes convictions, quand elle songera au prix qu'elles m'ont coûté. »

Fox voulut répondre; mais l'émotion l'avait gagné, il fondit en larmes. Une anxiété poignante se peignit sur tous les visages, et il se passa quelques moments où le silence ne fut interrompu que par des sanglots. Les premières paroles de Fox ne furent qu'un tendre, un touchant appel à des souvenirs de noble intimité; mais une fois rentré dans le débat, l'orateur redevint, comme à son insu, amer et blessant. D'où cette dernière réplique de Burke : « L'affection que M. Fox m'a témoignée dans le commencement de son discours a été bien effacée par la suite et la fin. Il a eu l'air de regretter les durs procédés de cette soirée : je crains bien que nos ennemis ne s'en souviennent toujours. » Ensuite, répondant au magnifique éloge que Fox avait fait de la Révolution française, et se défendant d'avoir jamais attaqué les républiques : « La France n'est pas une république, dit-il, c'est — et il récita les vers de Milton, — c'est l'obscure, gigantesque et formidable image de la Mort, ayant un semblant de couronne sur un semblant de tête, avec un hurlement pareil à celui des chiens infernaux qui aboient sans fin ni cesse autour de la ceinture du Péché. C'est un monstre informe né du chaos de l'enfer. »

Dans le cours de ce débat mémorable, et au moment où Burke prononçait ces mots : *Fly from the French Constitution* (Fuyez la Constitution française), Fox ayant dit à demi-voix : « Ceci n'est pas une rupture d'amitié, — C'est une rupture d'amitié, » avait repris Burke, d'un ton sévère Et, en effet, le lien qui avait uni si longtemps ces deux hommes célèbres fut alors rompu, et pour toujours.

Un écrivain français, très-distingué d'ailleurs, M. Villemain, prétend que Pitt sembla demeurer impartial et presque indiffé-

rent. C'est une erreur. Son attitude avait été celle-là, lors de la lutte de 1790; mais, cette fois, sans défier nominativement la Révolution française, il déclara hautement que « Burke avait bien mérité de son pays, pour avoir exprimé avec tant d'habileté et d'éloquence son opinion sur le danger qui existait déjà. » Il parut même, dès lors, prendre plaisir à lui tendre publiquement les bras. N'était-ce pas annoncer qu'il enlevait à l'opposition un de ses chefs, que de dire : « M. Burke peut tenir pour certain que je m'unirai à lui, du fond du cœur, dans tout ce qui sera de nature à préserver ce qu'il estime être la constitution la plus parfaite qui soit au monde, de manière à ce qu'elle soit léguée aux générations futures, comme la meilleure garantie de la prospérité, de la liberté et du bonheur de l'Angleterre. »

Le soir, au sortir de la séance, Curven, un des membres du parti de Fox dans cette question, était à attendre sa voiture, lorsque Burke vint lui demander d'y prendre place : il pleuvait. A peine étaient-ils assis, que Burke se mit à revenir avec une chaleur extrême à ses invectives contre la Révolution. Curven gardait le silence. Soudain, Burke se tourne vers lui, le loue vivement de n'être pas de ceux qui approuvent les doctrines révolutionnaires des Français, et se tait pour lui laisser le loisir de répondre. Curven n'eut pas plutôt fait sa profession de foi, que Burke, transporté de fureur, saisit le cordon de la voiture, et s'écrie : « Ah! vous êtes de ces gens-là? Vite, descendez-moi! » Ce fut difficilement que Curven parvint à le retenir; mais il continua la route, muet et sombre; et, aussitôt que les chevaux s'arrêtèrent, il s'élança violemment hors de la voiture, sans proférer une parole.

L'illustre querelle que la Révolution française venait d'allumer eut une influence considérable sur la politique de l'Angleterre. Le *Morning Chronicle* déclara que le grand parti des whigs s'étant rangé du côté de Fox, Burke n'avait plus qu'à se retirer du parlement. C'était donner un puissant auxiliaire à Pitt, et ajouter aux matériaux de l'incendie qui allait envelopper toute l'Europe.

Les Avignonnais l'avaient achetée à un prix formidable, cette qualité de Français si ardemment désirée! Et pourtant, jamais, depuis, un regret n'entra dans leur âme, restée pour toujours française. En se donnant à la Révolution, en devenant nos frères, ils s'associaient à des douleurs épiques, ils consentaient à porter avec nous la croix sur la route de notre calvaire! Et l'hésitation leur fut impossible! Oh! qui l'expliquera, ce pouvoir fascinateur dont la France est investie? La Révolution qui, en Angleterre, fit Cromwell, avait certes été bien profonde et bien vaste; elle avait apporté à l'esprit humain d'étranges sujets de trouble, de joie, d'exaltation : d'où vient donc que sur ces milliers de vaisseaux qu'elle avait à ses ordres, la grande révolte des Anglais fut impuissante à passer la mer? D'où vient que, tandis qu'elle éclatait, on voyait tout en face, sur de voisins rivages, le règne de Louis XIV ouvrir sa marche pompeuse et réglée? Ici quelle différence! La Révolution française a beau se montrer sous un aspect effrayant, elle a beau ne promettre aux peuples qui se laisseraient séduire qu'une liberté orageuse, son apparition met en mouvement toutes choses, non-seulement autour d'elle, mais au loin. Elle parle, et d'innombrables échos qu'on ne soupçonnait pas portent sa voix jusqu'aux extrémités de la terre. Elle remue, et la vieille Europe chancelle. Elle fait signe qu'on vienne à elle, et des peuples entiers, comme poussés par une force secrète, se précipitent à sa rencontre. Combien terrible, mais combien glorieuse, est votre destinée, ô mon pays!

CHAPITRE III

ORIGINE DE LA COALITION



ETTE force attractive de la Révolution française, les rois n'en voyaient que trop bien les effets, et ils en comprenaient de reste la portée; mais des complications diplomatiques, auxquelles il leur était difficile de trouver une issue, embarrassaient leur marche, dispersaient leurs efforts, suspendaient leurs coups.

Revenons à l'extérieur, en reprenant les choses au point où nous les avons laissées.

On a vu, dans un précédent chapitre, comment le 5 août 1790, le traité de Reichenbach avait mis fin aux longues rivalités de l'Autriche et de la Prusse; comment, presque aussitôt après, la paix de Vérela avait désarmé, dans le Nord, Catherine II et le roi de Suède; comment enfin Léopold, proclamé empereur le 30 septembre, avait profité de son rapprochement avec la Prusse pour faire rentrer, vers la fin de 1790, les provinces belgiques sous la domination autrichienne.

Pas un de ces événements qui n'eût levé un des obstacles qui s'opposaient à la coalition des souverains contre la France révolutionnaire. Mais le dernier et le plus considérable de tous subsistait encore: c'était la guerre furieuse, la guerre sans merci, que Catherine II faisait aux Turcs.

En informant la czarine du résultat des conférences de Reichenbach, l'Autriche et la Prusse n'avaient pas manqué de lui présenter leur conduite comme un exemple à suivre. On avait même insinué que, si Catherine II refusait absolument d'entrer dans une politique de modération, une armée prussienne ne tarderait pas à couvrir les frontières de la Courlande. L'habile impératrice répondit que le Turc lui ayant déclaré la guerre, on ne devait pas s'attendre à ce qu'elle se laissât dicter les lois de la paix. En même temps, elle eut soin de tenir aux trois cours de Vienne, de Berlin et de Saint-James un langage plein de douceur, leur donnant à entendre que sa sympathie à leur égard pouvait beaucoup plus, pour la pacification générale, que toutes les menaces.

Mais ces vaines démonstrations d'amitié ne faisaient illusion, ni à la Prusse, ni à l'Angleterre. Inquiètes des progrès de la Russie, ces deux puissances avaient vu avec plaisir le roi de Suède tirer l'épée contre elle; et Gustave était à la veille de recevoir, de la première un secours en argent, de la seconde un secours en vaisseaux, lorsque tout à coup la paix de Vérela vint déjouer la jalousie satisfaite des deux Cabinets, déranger leur politique, enlever à l'Angleterre l'espoir d'isoler la Russie, et faire craindre à la Prusse que Catherine II n'eût tout calmé dans le Nord que pour être mieux en état de poursuivre, dans l'Orient, le cours de ses conquêtes.

Le fait justifia ces appréhensions; et tandis que l'Autriche accordait une trêve aux Turcs, tandis que des négociateurs, rassemblés à Sistow, perdaient le temps en projets aussitôt rejetés que proposés, Potemkin, Repnin et Suwarow conquéraient les provinces russes en les traversant, s'emparaient d'Akerman, emportaient Kilia, se rendaient maîtres de l'embouchure des fleuves. Conformément aux traditions sauvages de l'ancienne politique carthaginoise, continuée dans les âges modernes par les sultans, Sélim avait fait verser du poison, ou — les récits varient à cet égard — trancher la tête à Has-

san-Pacha, ce vieux guerrier dont la magnanimité luttait depuis quinze ans contre la décadence de son pays, et qui avait su s'immortaliser par des revers, plus que ne firent jamais par leurs victoires beaucoup de triomphateurs fameux. De là, chez les Turcs, redoublement d'effroi. Yusuph-Pacha prend le commandement de l'armée. Le nouveau grand vizir était un homme d'un courage à l'épreuve, un soldat rude et vigilant. Il opposa aux Russes, enflés de leurs succès, une résistance inattendue. Mais, dans cette lutte d'un peuple vieux contre un peuple jeune, c'était du côté de la jeunesse que penchait visiblement la destinée : des troubles qui s'élevèrent à Constantinople servirent la cause des ennemis, on aurait pu dire des exterminateurs de l'empire ottoman. Ils épuisèrent leur fortune avec une sorte d'avidité farouche, et, au mois de décembre 1790, Suwarow frappa un coup qui saisit toute l'Europe d'horreur.

La ville d'Ismaïlow avait toujours été considérée comme la clé du bas Danube : Suwarow investit cette place, et à cinq heures du matin, le 22 décembre 1790, fit jouer, pour la réduire en poussière, la plus formidable artillerie qu'on eût encore vue. Au milieu de la consternation que ce bombardement terrible répandait dans la ville, et pendant que les Cosaques se précipitaient vers les remparts du côté de la rivière, l'ordre fut donné pour un assaut général. « Frères, disait Suwarow à ceux qui l'entouraient, avec une familiarité sinistre, pas de quartier, surtout ! pas de quartier ! Les vivres sont chers. » Les Turcs déployèrent une intrépidité égale au délire de leurs ennemis. Huit fois les Russes furent repoussés, renversés dans des fleuves de sang. Leur perte était si considérable, que déjà l'on jugeait impossible la continuation de l'attaque : transporté de rage, Suwarow fait mettre pied à terre aux cavaliers, les pousse à l'assaut. Lui-même arrache des mains de celui qui le portait un étendard, escalade les murs, va planter son drapeau sur une batterie turque. Les assaillants redoublèrent de vigueur, et bientôt, une masse rugissante de guerriers pénétra de toutes parts dans la ville. Alors se déploya un spectacle épouvantable, pareil à ceux que Numance et Sagonte ont légués à l'histoire. Animés d'un désespoir sublime, et impatients de mourir, les Turcs s'élancent en foule, ou sur la pointe des baïonnettes, ou dans les flots du Danube. Nul n'implore la pitié du vainqueur, dont ce lugubre dédain redouble la furie. Il était six heures du soir quand les Russes avaient envahi la place, et ils avaient employé toute la nuit à tuer : lorsque le soleil se leva, il éclaira une scène de carnage dont l'horreur n'avait pu être devinée, pendant la durée des ténèbres, que par les détonations de l'artillerie, les cris des mourants, les lamentations des enfants et des femmes. Des vingt-quatre mille soldats turcs qui défendaient Ismaïlow, tous périrent, depuis le premier jusqu'au dernier. Le nombre des morts, y compris les habitants de tout sexe, de tout âge, de toute condition, monta jusqu'à trente et un mille. Le gouverneur d'Ismaïlow fut trouvé, sous un monceau de cadavres, criblé de blessures. Trois cents Circassiennes, appartenant à divers harems, allaient se jeter dans le Danube pour échapper au malheur d'être violées par les Cosaques, lorsqu'un gentilhomme anglais, au service de la Russie, le colonel Cobley, intervint et les sauva.

A la nouvelle de l'acharnement sanguinaire avec lequel les soldats de Catherine servaient ce qu'elle appelait sa gloire, les cours de Saint-James et de Berlin furent vivement émues. A Berlin, surtout, la sensation fut profonde. Frédéric-Guillaume se crut joué ; il pensa que l'artificieuse czarine ne l'avait tant pressé de s'armer contre la Révolution française que pour écarter du chemin de son ambition les forces protectrices de l'Occident et du Midi.

Il poussa plus loin ses défiances.

C'était de très-bonne foi que, touché du sort de Louis XVI et de l'intérêt qu'avaient les rois à épouser sa querelle, il avait, à Reichenbach, tendu la main à l'Autriche, abandonné la politique, exclusivement prussienne, de Hertzberg, et ruiné, par sa subite désertion, le système continental, œuvre des efforts combinés de son grand ministre et du diplomate anglais, M. Ewart. Dans ce revirement, dû aux avances habiles de Léopold et aux suggestions de Bischofswerder, Frédéric-Guillaume avait été si sincère, qu'en octobre 1790, deux mois après le traité de Reichenbach, lord Malmesbury écrivait, de Coblentz, au duc de Portland : « Sa Majesté prussienne, quoique aussi gracieuse et aussi bonne pour moi que possible, a soigneusement évité de m'entretenir des affaires publiques ; et elle observe la même réserve à l'égard du ministre de Sa Majesté, qui, au lieu d'être, comme il y a quelques mois, le dépositaire de tous les secrets et en quelque sorte le directeur du Cabinet prussien, n'est maintenant ni traité avec confiance ni consulté. »

Mais quand Frédéric-Guillaume vit que Catherine II poursuivait violemment le cours de ses conquêtes, que la cour de Vienne tardait à faire sa paix avec les Turcs, et restait attachée au Cabinet de Saint-Pétersbourg, il sentit se réveiller dans son cœur, à l'égard de l'Autriche, la flamme de ses rivalités anciennes. Il n'ignorait point, d'ailleurs, que le nouveau système adopté à Reichenbach contrariait les tendances naturelles de la nation prussienne, et que Bischofswerder était très-impopulaire à Berlin. On y murmurait, en effet, contre lui sans déguisement, on l'y accusait tout haut d'avoir vendu la Prusse à l'empereur, et cette accusation avait d'autant moins de peine à se faire accueillir, que Bischofswerder était étranger.

Quel parti prendre, cependant ? Fallait-il revenir à la politique de Hertzberg, ne plus s'occuper que de l'intérêt prussien, rompre avec Vienne, laisser le torrent de la Révolution française rouler sur sa pente, renoncer au projet, si complaisamment caressé jusqu'alors, de sauver Louis XVI ?

Frédéric-Guillaume ne put s'y résoudre, et, après quelque hésitation par où se révélait l'agitation de ses pensées, il s'arrêta au système mixte que voici : reprendre la politique de Hertzberg, mais dépouillée de son caractère exclusif ; intervenir en faveur de Louis XVI, mais en se séparant de l'Autriche, et non plus de concert avec elle ; offrir à la cour de France le secours prompt et immédiat d'une armée de quatre-vingt mille hommes, et, pour prix de l'autorité de Louis XVI rétablie, lui demander de rompre les liens qui l'unissaient à l'Autriche, et de s'engager dans une alliance intime avec la maison de Brandebourg.

Ce plan semblait tout concilier. Que d'avantages réunis ! L'Autriche était abaissée ; le mécontentement de l'opinion publique en Prusse faisait place à l'enthousiasme ; l'intérêt prussien triomphait ; à Frédéric-Guillaume revenait la gloire de s'être porté seul le champion des têtes couronnées, et, comme récompense de cet illustre effort, on enlevait à la cour de Vienne le bénéfice d'une alliance précieuse !

Malheureusement, ce beau rêve reposait sur la réalisation de deux hypothèses, également hasardées l'une et l'autre : la première, qu'il n'y avait qu'à attaquer la Révolution française pour la vaincre ; la seconde, que Louis XVI se prêterait volontiers au succès d'un plan hostile à Léopold, c'est-à-dire à un prince dont Marie-Antoinette était la sœur.

L'entreprise fut tentée, néanmoins, et ce qu'il y eut de

singulier, c'est que le roi de Prusse chargea de la conduite de cette négociation Bischofswerder lui-même. Celui-ci accepta, soit crainte de compromettre son crédit par un refus, soit secret espoir que la tentative échouerait; et il fit passer au baron de Goltz l'ordre de faire part à la cour de France des ouvertures de la Prusse.

Mais Montmorin avait un plan à lui, fort opposé au sens de ces ouvertures, et que nous allons tracer, d'après un auteur, en général très-mal informé ou déplorablement aveuglé par l'esprit de parti, mais qui mérite ici confiance, parce qu'il eut une connaissance personnelle des vues du ministre français, et qu'il n'avait aucun intérêt à en dénaturer le caractère.

Suivant Bertrand de Molleville, Montmorin aurait voulu que l'empereur d'Autriche formât une coalition avec la Prusse, la Russie, l'Espagne, la Sardaigne et le roi de Naples, pour déclarer la guerre à la France, sans entrer immédiatement en campagne. Cette coalition aurait publié un manifeste, annonçant, de la part des souverains alliés, la résolution de couper court à une révolution qui mettait en



VUE D'ISMAILOW

danger tous les gouvernements de l'Europe. A l'époque de la publication de ce manifeste, l'empereur, le roi de Prusse, Naples et la Sardaigne, auraient fait avancer des troupes vers les frontières de la France, mais lentement, sous prétexte d'attendre que le reste des forces de la coalition eût été réuni, et en réalité pour donner à Louis XVI le temps de prendre, à l'intérieur certaines mesures faisant partie de la combinaison. Ces mesures auraient consisté à s'assurer, au moyen de deux millions distribués avec discernement, une influence prépondérante sur l'Assemblée, sur les tribunes, sur la municipalité et les sections, sur la garde nationale et même sur le Club des Jacobins. — Car les spéculateurs en corruption ne doutent pas qu'il n'y ait partout des misérables à corrompre. — La menace d'une guerre formidable étant de nature à répandre le mécontentement et la terreur, il eût été facile de tourner ces dispositions contre l'Assemblée. Le roi, au contraire, les eût mises à profit et y eût trouvé un moyen facile de se rendre populaire, en donnant des ordres sévères pour le retour des émigrés; en sommant de venir défendre la patrie menacée tout prince français, tout officier digne de ce nom, tout gentilhomme; en faisant écrire par la reine à l'empereur et au roi de Naples, pour les détacher de la coalition, des lettres qu'on aurait soin de rendre publiques; en allant prendre position lui-même au milieu

de son armée, où il se montrerait chaque jour aux soldats, passerait des revues, gagnerait le cœur des troupes par une attitude familière et un vivant appel à leur loyale fidélité. En même temps il aurait négocié ouvertement avec l'empereur, obtenu un armistice, et convoqué l'Assemblée à Metz ou à Valenciennes, comme pour s'entendre avec elle sur les exigences des puissances étrangères, sur les conditions de la paix. Les puissances étrangères n'auraient pas manqué, selon le secret accord conclu d'avance, de prescrire des conditions telles qu'il eût été impossible au roi d'y souscrire sans le consentement de l'Assemblée, et à l'Assemblée de donner ce consentement sans un recours formel à la nation. Or, une fois la nation convoquée, et elle l'aurait été par bailliages, on l'aurait interrogée, non pas seulement sur les demandes des différentes cours, mais sur les bases d'une constitution nouvelle qui conciliât la liberté avec les vrais principes de la monarchie.

Nous ne nous arrêterons pas à montrer ce qu'avait de puéril et d'illusoire ce plan où la corruption, le mensonge et l'hypocrisie figuraient comme moyen de succès; contentons-nous d'observer qu'il rendait inacceptables par Montmorin les ouvertures du baron de Goltz. La réponse du ministre français au négociateur prussien fut donc que, l'offre de la Prusse tenant à un essai de contre-révolution trop brusque, trop violent, trop dangereux, y adhérer n'était, ni dans la volonté de Louis XVI, ni en son pouvoir.

Peut-être ce refus n'eût-il pas suffi pour ramener Frédéric-Guillaume à ses penchants de Reichenbach, si Léopold, que les adversaires d'Hertzberg avaient averti, n'eût mis tout en œuvre dans ce but: correspondance directe et sollicitations de seconde main, démarches ouvertes et mobiles qu'on n'avoue pas. Au fond, Frédéric-Guillaume n'était pas homme à opposer une bien longue résistance. Quelle suite dans les idées, quelle persévérance dans les desseins, pouvait-on attendre d'un prince qui, tour à tour emporté par des velléités de gloire et l'attrait du plaisir, flottait perpétuellement entre la guerre et la paix; d'un prince si peu en possession de lui-même, qu'il épousa la comtesse d'Enhof, sans répudier sa femme, et sans quitter Mme de Rietz, sa maîtresse? Aux yeux d'un monarque capable de céder à des influences de ce genre, Hertzberg avait toujours eu le tort d'être inaccessible à de lâches complaisances et de vouloir élever, maintenir la politique au-dessus des intrigues de boudoir, au-dessus des conseils donnés dans l'ombre des ruelles. De sorte que, quand Léopold écrivait au roi de Prusse de se tenir en garde contre un ministre plein de haines et de passions ardentes, il ne faisait qu'encourager dans le roi de Prusse le désir d'écarter un surveillant incommode.

L'éclat prévu arriva. Au mois d'avril 1791, le comte d'Alvensleben et le comte de Schulembourg-Kehnert furent adjoints à Hertzberg, dont l'autorité, du reste, n'était plus depuis quelque temps que secondaire. Il comprit qu'on voulait sa démission, et ne tarda pas à se retirer dans ses terres en Poméranie, l'âme navrée de la défiance dont il était devenu l'objet, et de la ruine de ses grands desseins. Sa retraite laissait la route libre à Bischofswerder, le directeur de la politique occulte, l'ami de l'Autriche; et voilà comment les inspirations de Reichenbach prévalurent de nouveau. Il faut dire aussi que, dès le mois précédent, les deux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg s'étaient montrées résolues à mettre un terme à la guerre d'Orient, un orage qui se formait en Pologne ayant porté Catherine à adopter une marche plus prudente.

Tel était donc l'état des choses, lorsqu'eut lieu à Paris la tentative manquée d'un voyage à Saint-Cloud, racontée en détail dans un précédent chapitre. Pour ne pas interrompre le cours des événements intérieurs que cette tentative détermina, nous nous sommes borné alors à mentionner la circulaire que Montmorin adressa aux ambassadeurs : voici le moment de dire les circonstances caractéristiques qui s'y rattachent.

Et d'abord, il importe de mettre sous les yeux du lecteur le texte même de la circulaire.

Lettre communiquée à l'Assemblée nationale par le ministre au nom du roi.

« Le roi me charge, monsieur, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentiments sur la Révolution et sur la Constitution française à la cour où vous résidez. Les ambassadeurs et ministres de France près toutes les cours de l'Europe reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne reste aucun doute ni sur les intentions de Sa Majesté, ni sur l'acceptation libre qu'elle a donnée à la nouvelle forme de gouvernement, ni sur son serment irrévocable de la maintenir. Sa Majesté avait convoqué les États généraux de son royaume, et déterminé dans son conseil que les Communes y auraient un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres qui existaient alors. Cet acte de législation provisoire, que les obstacles du moment ne permettaient pas de rendre plus favorable, annonçait assez le désir de Sa Majesté de rétablir la nation dans tous ses droits.

« Les États généraux furent assemblés, et prirent le titre d'Assemblée nationale; bientôt une constitution propre à faire le bonheur de la France et du monarque remplaça l'ancien ordre de choses, où la force apparente de la royauté ne cachait que la force réelle des abus de quelques corps aristocratiques.

« L'Assemblée nationale adopta la forme du gouvernement représentatif joint à la royauté héréditaire; le Corps législatif fut déclaré permanent; l'élection des ministres du culte, des administrateurs et des juges fut rendue au peuple; on conféra le pouvoir exécutif au roi, la formation de la loi au Corps législatif et la sanction au monarque; la force publique, soit intérieure, soit extérieure, fut organisée sur les mêmes principes et d'après la base fondamentale de la distinction des pouvoirs : telle est la nouvelle constitution du royaume.

« Ce que l'on appelle la Révolution n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus accumulés depuis des siècles par l'erreur du peuple ou le pouvoir des ministres, qui n'a jamais été le pouvoir des rois; ces abus n'étaient pas moins funestes à la nation qu'au monarque; ces abus, l'autorité, sous des règnes heureux, n'avait cessé de les attaquer sans pouvoir les détruire; ils n'existent plus. La nation souveraine n'a plus que des citoyens égaux en droits, plus de despote que la loi, plus d'organes que des fonctionnaires publics, et le roi est le premier de ces fonctionnaires : telle est la Révolution française.

« Elle devait avoir pour ennemis tous ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté, pour des avantages personnels, les abus de l'ancien gouvernement : de là l'apparente division qui s'est manifestée dans le royaume, et qui s'affaiblit chaque jour; de là peut-être quelques lois sévères et de circonstance que le temps corrigera. Mais le roi, dont la véritable force est indivisible de celle de la nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du peuple, ni d'autre pou-

voir réel que celui qui lui est délégué, le roi a dû adopter sans hésiter une heureuse constitution qui régénérait tout à la fois son autorité, la nation et la monarchie. On lui a conservé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable de faire des lois; il est resté chargé des négociations avec les puissances étrangères, du soin de défendre le royaume, et d'en repousser les ennemis; mais la nation française n'en aura plus désormais au dehors que ses agresseurs : elle n'a plus d'ennemis intérieurs que ceux qui, se nourrissant encore de folles espérances, croiraient que la volonté de ving-quatre millions d'hommes rentrés dans leurs droits naturels, après avoir organisé le royaume de manière qu'il n'existe plus que des souvenirs des anciennes formes et des anciens abus, n'est pas une immuable, une irrévocable constitution.

« Les plus dangereux de ces ennemis sont ceux qui ont affecté de répandre des doutes sur les intentions du monarque; ces hommes sont bien coupables ou bien aveugles; ils se croient les amis du roi, ce sont les seuls ennemis de la royauté; ils auraient privé le monarque de l'amour et de la confiance d'une grande nation, si ses principes et sa probité eussent été moins connus. Eh! que n'a pas fait le roi pour montrer qu'il comptait aussi la Révolution et la Constitution



ESCORTE DE COSAQUES

française parmi ses titres à la gloire? Après avoir accepté et sanctionné toutes les lois, il n'a négligé aucun moyen de les faire exécuter; dès le mois de février de l'année dernière il avait, dans le sein de l'Assemblée nationale, promis de les maintenir; il en a fait le serment au milieu de la fédération universelle du royaume : honoré du titre de restaurateur de la liberté française, il transmettra plus qu'une couronne à son fils, il lui transmettra une royauté constitutionnelle.

« Les ennemis de la Constitution ne cessent de répéter que le roi n'est pas heureux, comme s'il pouvait exister pour un roi d'autre bonheur que celui du peuple; ils disent que son autorité est avilie, comme si l'autorité fondée sur la force n'était pas moins puissante et plus incertaine que l'autorité de la loi; enfin, que le roi n'est pas libre : calomnie atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement que Sa Majesté a exprimé plusieurs fois de rester au milieu des citoyens de Paris : consentement qu'elle devait accorder à leur patriotisme, même à leurs craintes, et surtout à leur amour.

« Ces calomnies cependant ont pénétré jusque dans les cours étrangères; elles y ont été répétées par des Français qui se sont volontairement exilés de leur patrie, au lieu d'en partager la gloire, et qui, s'ils n'en sont pas les ennemis, ont au moins abandonné leur poste de citoyen. Le roi vous charge, monsieur, de déjouer leurs intrigues et leurs projets. Ces mêmes calomnies, en répandant les idées les plus fausses sur la Révolution française, ont fait suspecter chez plusieurs

nations voisines les intentions des voyageurs français ; et le roi vous recommande expressément de les protéger et de les défendre. Donnez, monsieur, de la Constitution française, l'idée que le roi s'en forme lui-même ; ne laissez aucun doute sur l'intention de Sa Majesté de la maintenir de tout son pouvoir. En assurant la liberté et l'égalité des citoyens, cette constitution fonde la prospérité nationale sur les bases les plus inébranlables ; elle affermit l'autorité royale par les lois ; elle prévient, par une révolution glorieuse, la révolution que les abus de l'ancien gouvernement auraient bientôt fait éclater, en causant peut-être la dissolution de l'empire ; enfin, elle fera le bonheur du roi. Le soin de la justifier, de la défendre et de la prendre pour règle de conduite, doit être votre premier devoir.

« Je vous ai déjà manifesté plusieurs fois les sentiments de Sa Majesté à cet égard ; mais d'après ce qui lui est revenu de l'opinion qu'on cherchait à établir dans les pays étrangers, sur ce qui se passe en France, elle m'a ordonné de vous charger de notifier le contenu de cette lettre à la cour où vous êtes ; et pour lui donner plus de publicité, Sa Majesté vient d'en ordonner l'impression.

« 23 avril 1791.

« *Signé :* MONTMORIN. »

Louis XVI ne pouvait consentir à une déclaration semblable sans déshonneur. Affirmer, à la face de l'Europe, qu'il était parfaitement libre, le lendemain du jour où il s'était plaint de ne l'être pas, si amèrement et si publiquement ; aller jusqu'à traiter de *calomnie atroce* ce qu'on disait de la contrainte contre laquelle il avait toujours été le premier à protester ; annoncer enfin aux puissances, dans un acte officiel, qu'il adorait la constitution, pour laquelle on connaissait toute son horreur, c'était descendre à la honte du mensonge, et d'un mensonge inutile. Ses plus mortels ennemis n'eussent pas pu lui suggérer une plus funeste démarche. Bertrand de Molleville assure, sans en fournir aucune preuve, et sans citer ses sources, que la circulaire fut rédigée par le *parti Lameth.* Nul doute que, déjà à cette époque, les Lameth ne songeassent à se rapprocher de la cour ; mais, de documents authentiques publiés récemment, il résulte que ce fut Pellenc, qui avait été le secrétaire de Mirabeau et était resté l'homme de confiance du comte de La Marck, qui rédigea cette triste et hypocrite profession de foi.

Maintenant, est-il vrai que, dans un entretien qui eut lieu le 20 avril, Montmorin représenta vivement au roi les inconvénients et la honte d'une semblable démarche ? Est-il vrai qu'ayant reçu la pièce des mains de Louis XVI, il l'emporta chez lui pour l'examiner plus à loisir, la renvoya avec une lettre où il persistait dans son refus de la signer, et qui contenait l'offre de sa démission ? Est-il vrai enfin que Louis XVI lui répondit : « Je garde votre démission, parce qu'elle peut vous servir plus tard à prouver que vous l'avez donnée dans la circonstance présente, mais je ne l'accepte pas, pour des raisons que je vous dirai : venez me voir demain sans faute ; » sur quoi Louis XVI, le lendemain, aurait arraché à Montmorin sa signature, en lui expliquant l'absolue nécessité de cette manifestation, et en lui répétant : « Ne craignez rien pour votre honneur : je m'engage à vous justifier complétement, quand l'heure sera venue. »

Après avoir raconté tout cela, Bertrand de Molleville dit expressément : « Je déclare que mes preuves sont, d'abord l'assertion de M. de Montmorin, qui, en réponse au reproche que je lui faisais d'avoir signé, me montra le billet du roi, sus-mentionné, et me raconta les circonstances que je viens de rapporter ; ensuite, ce que le roi lui-même m'apprit de la démission offerte par M. de Montmorin, lors de l'envoi de la lettre aux ambassadeurs. »

Quelque formelle que soit l'affirmation, elle ne se trouve guère d'accord, il faut en convenir, avec les documents que nous invoquions tout à l'heure. Car, on y voit que, le 22 avril 1791, Montmorin écrivait au comte de La Marck, en lui parlant de la circulaire : « Il me serait bien nécessaire d'avoir le projet de Pellenc ; je voudrais pouvoir envoyer ma lettre, le plus tôt possible, au Comité diplomatique. Cette mesure est une de celles auxquelles on attache le plus d'importance. Il est possible qu'on pense aussi que j'y répugne beaucoup, et on n'a pas tort ; mais, puisqu'il est nécessaire de le faire, *il ne faut pas se faire tirer l'oreille.* » Et le 23 avril, trois jours après la conversation rapportée par Bertrand de Molleville, le même Montmorin écrivait au comte de La Marck : « .... Ma lettre est partie. J'ai fait les petits changements qu'il (Pellenc) indiquait, et surtout j'ai rétabli l'article de la liberté que vous m'avez fait demander par Duquesnoy. — J'ai vu le roi, qui a tout approuvé, *lui bien triste d'accepter, et moi de le lui proposer.* Je voulais aller chez la reine ; il m'a dit qu'il se chargeait de lui parler, et que je pouvais compter qu'elle approuverait tout par le même motif que lui. »

On sent de quelle autorité est, pour l'histoire, une correspondance destinée, comme celle-ci, à rester secrète, et dont les auteurs s'expriment à cœur ouvert, avec tout le laisser aller des confidences intimes. Or, dans ces billets de Montmorin, rapprochés du récit de Bertrand de Molleville, les rôles sont tout à fait intervertis. A la vérité, le ministre avoue ses répugnances, mais ce n'en est pas moins lui qui *propose,* et le roi ne fait qu'*accepter.*

Quoi qu'il en soit, ce qui ressort également des deux versions, c'est que la cour se décida à publier la circulaire aux ambassadeurs, du 23 avril 1791, sans se faire la moindre illusion sur ce qu'il y avait là de dégradant.

Mais, chose plus dégradante et qui comblait la mesure, à peine la circulaire avait-elle été lancée que Louis XVI envoyait des agents secrets à Bruxelles et à Cologne, avec des dépêches propres à être communiquées, d'une part au roi de Prusse, et d'autre part à l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas. Et que contenaient ces dépêches ? La déclaration, formelle mais confiée à la discrétion des rois, que toute sanction donnée par lui aux décrets de l'Assemblée nationale devait être réputée nulle ; que toute démarche par lui consentie en faveur de la Constitution devait être interprétée dans un sens opposé, et que plus son adhésion serait éclatante, moins il faudrait y croire !

Au surplus, dans la conduite de la cour de France, à cette époque, tout n'était que tentatives contradictoires, incertitudes, revirements inattendus, tromperies tantôt réelles, tantôt apparentes. Ainsi, le jour même où l'on s'était montré charmé du plan de Montmorin, qui se bornait à solliciter des puissances une démonstration purement comminatoire, on paraissait pencher pour le recours à des moyens violents et décisifs, tels que ceux que recommandait le comte de Mercy ; on faisait croire au ministre des affaires étrangères, le matin, qu'on n'entendait pas essayer du dangereux système de la fuite aux frontières, et le soir, on s'arrêtait avec complaisance à l'idée d'une évasion ; on se défiait du comte d'Artois, on blâmait l'emportement de son zèle, quelquefois on en suspectait les motifs, puis tout à coup on s'abandonnait envers lui aux inspirations d'une confiance absolue. Essayons de parcourir, sans nous y perdre, ces tortueux sentiers.



SUWAROW

Le comte d'Artois, en 1791, avait quitté Turin. Or, si l'on veut savoir quels étaient, à son égard, lorsqu'il y séjournait encore, les sentiments de la reine, on n'a qu'à méditer le passage suivant d'une lettre que lord Malmesbury adressait au duc de Portland, le 3 octobre 1790 :

« Je suis informé que le comte d'Artois et le prince de Condé ont préparé de longue main un essai de contre-révolution; qu'ils ont envoyé des émissaires et dépensé des sommes considérables dans le Lyonnais, la Franche-Comté, les Trois-Évêchés, la Bourgogne, et qu'ils se proposent, vers le 15 du mois d'octobre, d'entrer en France à la tête d'un corps nombreux de troupes, en partie levées par eux-mêmes, en partie fournies par le roi de Sardaigne. Ils ont été priés instamment par la reine et par Monsieur de différer l'exécution de ce projet, d'abord parce qu'on n'est pas encore prêt à Paris et dans les environs, ensuite parce que la reine désire les voir attendre que le roi de Hongrie ait rassemblé son armée dans les Pays-Bas; mais le comte d'Artois est décidé à passer outre. Il est probable qu'il conduira ses compagnons à la ruine. Car, outre que ses mesures sont mal prises et nullement neuves pour l'exécution, son ardeur a éveillé dans l'esprit de la reine et de Monsieur le soupçon que c'est pour lui-même, et non pour le roi, qu'il travaille, et que leurs affaires ne seraient pas en meilleur état, s'il réussissait, que sous le gouvernement de l'Assemblée nationale. »

Depuis que ce tableau d'intérieur avait été tracé de la main d'un homme parfaitement initié aux mystères des Cabinets, le comte d'Artois avait changé de résidence. La cour de Turin étant une des cours les moins corrompues de l'Europe, il s'y ennuyait. Il écrivit à Calonne, réfugié à Londres, et celui-ci, après s'être mis en campagne, avoir sondé le terrain, désigna Coblentz comme un lieu très propre à devenir le quartier général de l'émigration Le comte d'Artois s'y rendit, y fixa son domicile au château de Cambergslust, et y fut rejoint par Calonne, qui, dès ce moment, devint l'âme de ses entreprises, le régulateur suprême de tous ses projets. Courtisans et sultanes étant accourus, il fallut de l'argent : le comte d'Artois ne se fit pas scrupule de mendier, auprès des divers souverains, pour l'entretien de sa maison, et aux tributs qu'il leva sur eux, Louis XVI ajouta des marques non équivoques de munificence. Mais, à Coblentz, tout ne fut pas donné au plaisir. Calonne qui savait marier aux dissipations le goût des affaires, et qui déjà l'avait prouvé, créa autour du comte d'Artois une sphère d'incessante activité; il s'empara de l'esprit de l'électeur de Trèves, lui persuada que c'était Louis XVI qui avait perdu la monarchie, et que la contre-révolution opérée, le comte d'Artois devait être appelé, comme lieutenant général du royaume, à en consolider les résultats. En attendant, il tranchait du premier ministre, nommait Deville son trésorier, faisait du maréchal de Broglie une espèce de ministre de la guerre, établissait une police, et la plaçait sous la direction de Rey et de Prioran, le premier, ancien lieutenant de police à Lyon, le second, ancien prévôt de maréchaussée des chasses du roi, tous les deux hommes capables et hommes d'intrigue.

C'était pour le coup, ce semble, que la reine, que Louis XVI auraient dû écouter leurs alarmes; d'autant qu'ils y étaient excités par le baron de Breteuil, qui traitait avec les Cabinets au nom du roi, et en qui Calonne avait un ennemi personnel. Cependant, ce fut juste au moment où l'attitude prise par le comte d'Artois pouvait être à bon droit considérée comme suspecte, que Louis XVI et la reine songèrent, non-seulement à se rapprocher de lui, mais à l'investir de leur confiance. Ils chargèrent le comte Alphonse de Durfort de l'aller trouver et de lui déclarer de leur part :

Qu'ils étaient impatients d'échapper au joug d'infâmes brigands et de se voir environnés de fidèles serviteurs;

Que Lafayette était un homme faible, un fanatique, un factieux, auquel ils ne se fieraient jamais;

Que Montmorin était bon, mais sans pouvoir;

Que l'archevêque de Sens était abhorré généralement, méprisé de tous les partis, et que, sur son compte, l'opinion de Louis XVI et de la reine était conforme à l'opinion publique;

Que le roi s'était présenté à l'Assemblée, après l'émeute relative au projet de voyage de Saint-Cloud, uniquement parce qu'il y avait été forcé par des ministres auxquels il ne pouvait avoir confiance;

Que les dispositions du peuple étaient détestables;

Que personne n'était pour le roi dans l'Assemblée, le seul homme qui eût offert son concours étant mort;

Que la circulaire aux ambassadeurs devait paraître un acte monstrueux et l'était effectivement, mais qu'elle avait été l'ouvrage de certains membres de l'Assemblée; qu'on l'avait jugée indispensable, et qu'après tout, le roi n'y avait pas apposé sa signature.

A cette question, prévue, du comte d'Artois : « Leurs Majestés ont-elles l'intention de quitter Paris? » le comte de Durfort avait mission de répondre d'une manière affirmative.

Quant à Calonne, on n'avait eu garde de l'oublier, dans des instructions dont son ascendant eût pu empêcher l'effet. Le roi et la reine lui faisaient donc savoir qu'ils étaient enchantés du crédit dont il jouissait auprès du comte d'Artois. Venait ensuite l'avis qu'il agirait sagement s'il rompait tout commerce épistolaire avec une vicomtesse, maîtresse avouée de l'évêque d'Autun, et qui associait l'espionnage à l'amour.

Le comte de Durfort partit vers la fin du mois d'avril 1791, et traversant les Alpes, se dirigea sur Vicence, où le comte d'Artois attendait une entrevue qu'il avait fait demander à Léopold, alors à Florence avec la reine de Naples sa sœur.

Le comte d'Artois fut surpris et touché : ses précédents rapports avec Marie-Antoinette ne l'avaient guère préparé à tant d'abandon, et son désir de voir Léopold n'en devint que plus impatient.

Calonne, que dans ce but il avait envoyé à Florence, eut avec l'empereur d'Autriche plusieurs conférences où ce prince déploya une prudence si excessive qu'elle touchait au mystère. Il ne voulut recevoir Calonne que dans une petite maison retirée, tout à fait séparée du palais. Il s'y rendait sans suite, sans amener avec lui un domestique, et allait ouvrir lui-même la porte aux personnes à qui il avait donné rendez-vous. Informé par l'envoyé du comte d'Artois du vœu de ce prince, il fixa l'entrevue demandée, à Mantoue, pour le 20 mai.

A Mantoue, le comte d'Artois apprit de la bouche de Léopold qu'une puissante coalition se formait en faveur du roi de France, et que le concours de l'Espagne, de la Sardaigne, de la Suisse, des cercles de l'Empire, était déjà assuré. L'empereur d'Autriche ayant développé ses vues, Calonne fut chargé d'en tracer le plan, qu'il rédigea pendant la nuit et qu'il soumit le lendemain à l'empereur. Léopold approuva le travail du diplomate français, sauf quelques corrections qu'il y fit de sa propre main. Le plan portait en substance que, vers le mois de juillet, on mettrait en mouvement trente-cinq mille impériaux vers la Flandre, quinze mille

hommes de troupes des cercles vers l'Alsace, quinze mille Suisses du côté de Lyon, autant de Sardes vers Grenoble, et enfin vingt mille Espagnols sur la frontière du Roussillon. Il était, en outre, convenu qu'au moment où les troupes arriveraient sur la ligne d'observation, les puissances alliées lanceraient un manifeste qu'aurait précédé une protestation de la maison de Bourbon signée du roi d'Espagne, du roi de Naples, de l'infant de Parme, et des princes français, libres hors du royaume.

Ces détails, puisés à des sources royalistes, terminent tout débat sur la question de l'origine de cette guerre formidable par qui l'Europe fut inondée de sang!

Seulement, dans la pensée de Léopold, les opérations hostiles ne devaient commencer d'une manière sérieuse qu'après avoir été déterminées par un congrès.

Les résultats de la conférence de Mantoue n'étaient en aucune façon subordonnés à une tentative d'évasion, de la part de Louis XVI. Il est bien vrai que Léopold, comme tous les autres souverains, avait reçu avis que Louis XVI concertait secrètement avec Bouillé des préparatifs de fuite; il est bien vrai qu'à cette nouvelle il avait donné l'ordre au gouvernement des Pays-Bas de mettre à la disposition du roi de France, troupes et argent, tandis que, de son côté, sous prétexte de prendre les eaux, le roi de Suède se rapprochait de nos frontières, prêt à joindre Louis XVI dans sa retraite projetée. Mais, depuis peu, Léopold avait complétement changé d'opinion à l'égard du projet de fuite. Il en trouvait la réussite trop douteuse et l'insuccès trop funeste. A Mantoue, il put s'assurer que telle était aussi la manière de voir du comte d'Artois, celle de Calonne, et cela le confirma dans son opposition à tout essai de fuite.

Elle allait avoir lieu, cependant, cette fuite qui fut si fatale à la monarchie! Elle allait avoir lieu, malgré Léopold, malgré le comte d'Artois, malgré Calonne, on pourrait presque ajouter malgré Bouillé lui-même. Car, dans la correspondance secrète de ce général avec Louis XVI, il ne fut pas sans représenter que la démarche en question était très-dangereuse, très-hasardée; que, si elle manquait, elle perdrait la monarchie : qu'il n'était pas jusqu'aux jours du roi qu'elle ne mît en péril. Mais Louis XVI était vivement poussé en sens contraire par le baron de Breteuil, que l'ambition dominait, que les conférences de Mantoue avaient aigri, qui s'alarmait de l'influence croissante du comte d'Artois, si intimement liée à la fortune de Calonne. Sous l'inspiration de ces sentiments de crainte égoïste, de dépit, de jalousie, le baron partit de Soleure, gagna Bruxelles, et ce fut de là qu'il brusqua, de concert avec le comte de Mercy, l'évasion de Louis XVI, en alléguant que tel était l'avis de l'empereur. Louis XVI ne demandait pas mieux que de croire, sur ce point, aux assertions du baron de Breteuil. La crédulité est si voisine du désir! Or, il est certain que, depuis qu'on avait alarmé ses scrupules religieux, Louis XVI ne rêvait plus qu'évasion.

Quant à la reine, Fontanges, archevêque de Toulouse, assure, dans le récit qu'il a laissé de la fuite de Varennes, que, durant l'été de 1790, il avait entendu dire à Marie-Antoinette : « Que voulez-vous que le roi fasse loin de Paris, sans argent, sans moyens personnels pour rappeler l'armée à la fidélité, sans lumière pour se diriger, sans conseil pour suppléer à ce qui lui manque; et, outre cela, avec son horreur pour la guerre civile? N'en parlons plus. »

Ces considérations, en 1791, n'avaient certes rien perdu de la force qu'elles pouvaient avoir en 1790; qui changea les dispositions de Marie-Antoinette? Le roi, selon M. de Fontanges. Elle ne céda aux instances de Louis XVI qu'après s'être convaincue qu'il serait inutile de continuer à les combattre.

On ne s'occupa donc plus que des moyens de fuir, et revenant à ses défiances envers le comte d'Artois, la reine écrivit à Léopold, le 7 juin 1791, la lettre suivante, copie textuelle d'un autographe qui nous a été communiqué :

7 juin 1791.

« Il est prudent de ne rien dire de confidentiel au comte d'Artois sur ce que vous savez, car son zèle le porterait à s'ouvrir à ses entours. Je fonde quelque espérance sur le projet, et votre ami une fois en liberté pourra faire des conditions au lieu d'en recevoir; sa cause est juste, et c'est celle de tous les honnêtes gens, qui malheureusement sont trop timides.... Mon mari et mes enfants se portent bien et ont beaucoup de courage au milieu de tous nos maux.

« MARIE-ANTOINETTE. »

CHAPITRE IV

FUITE DU ROI



SIX cents sectionnaires enveloppaient le château d'une surveillance armée. Devant la porte extérieure, deux cavaliers vigilants; à tous les postes du dehors, la garde nationale, attentive et inquiète; des sentinelles à chaque porte du jardin; le long de la terrasse sur la rivière, de cent pas en cent pas, des sentinelles. Les baïonnettes se hérissaient partout, dans l'intérieur même du palais, oui partout, et dans les issues qui conduisaient au cabinet du roi et sur le chemin des appartements de la reine, et jusqu'au fond d'un petit corridor noir où se trouvaient des escaliers dérobés pour le service des deux grands captifs. Ils étaient épiés, d'ailleurs, par quiconque les approchait, depuis les premières femmes de chambre jusqu'aux derniers valets de pied. Malheur à eux s'ils ignoraient l'art de se comprendre par certains signes, s'ils n'avaient pas su créer pour leur usage quelque langage inconnu; car les murailles regardaient et écoutaient!

On ne désespéra point cependant.... Mais, d'abord, où fuir, et de quel côté? Depuis assez longtemps, le roi avait jeté les yeux sur Bouillé; il correspondait avec lui en chiffres. A la suite d'un échange de lettres mystérieuses, Bouillé, qui avait dès le commencement mesuré toute l'étendue des périls, s'offrit sans réserve, avec un calme intrépide et morne.

Entre lui et son maître, il fut convenu que le lieu de retraite serait Montmédy, ville très-forte, sur les confins de la Champagne. Là, on avait presque le pied sur les terres de l'empereur, on était dans le voisinage du Luxembourg, et, en cas de malheur, les Autrichiens accouraient.

Restait à savoir par quelle route le roi gagnerait Montmédy : Bouillé proposa celle de Reims, plus aisée à couvrir, et qui donnait peu de villes à traverser. Mais c'était dans cette ville qu'avait eu lieu le sacre, et la figure de Louis XVI y était trop connue : il fut décidé qu'on prendrait la route de Châlons, par Clermont et Varennes. Bouillé se chargea de

tout, depuis Châlons-sur-Marne, la première ville de son commandement en venant de la capitale, et, de son côté, la reine prit sur elle de tout préparer pour la sortie de Paris.

Il y avait, au rez-de-chaussée des Tuileries, un appartement qui s'ouvrait sur la *cour des princes* et sur la *cour royale*. Or, ni l'une ni l'autre de ces deux issues n'était gardée, et, de plus, les sentinelles qui garnissaient les cours étaient celles dont on avait le moins à redouter la surveillance, accoutumées qu'elles étaient à voir sortir du château beaucoup de monde à la fois, particulièrement vers onze heures du soir, lorsque le service du château était fini. Si l'évasion était possible, c'était par là. Malheureusement, pour se rendre à cet appartement, que le duc de Villequier avait occupé et que son départ avait laissé vide, il fallait traverser la chambre de Mme de Ronchreuil, une des femmes attachées au service de la reine. Marie-Antoinette prétexta quelques arrangements intérieurs qui la forçaient de disposer de cette pièce, elle s'en empara, se procura la clé de l'appartement de M. de Villequier, et ne songea plus qu'aux autres dispositions jugées nécessaires.

Du soin de tenir prêts chevaux et voitures, la reine chargea le comte de Fersen, jeune seigneur suédois, qui lui avait voué un culte poétique. Comme courriers, on choisit trois gardes du corps, MM. de Valory, de Moustier et de Malden, que le comte d'Agoult désigna. Un passe-port qui pût servir à toute la famille royale était indispensable; par une heureuse coïncidence, il arriva qu'une dame russe, la baronne de Korff, amie du comte de Fersen, venait de se faire donner un passe-port pour elle, deux enfants, un valet de chambre et deux femmes. M. de Fersen n'eut pas de peine à obtenir de Mme de Korff qu'elle feindrait d'avoir laissé tomber ce passe-port dans le feu, le lui céderait et en demanderait un autre.

Bouillé avait désigné au roi, comme pouvant lui être très-utile dans des circonstances imprévues, le comte d'Agoult, officier plein d'expérience et de bravoure; mais la place qu'il devait occuper dans la voiture fut vivement réclamée par Mme de Tourzel, gouvernante des enfants. C'était un droit de sa charge! Et telle est la misère de la vie des cours, que ce devoir d'étiquette parut absolument inviolable. Mme de Tourzel fut donc mise du voyage, et ce fut à elle que l'on conféra le titre de baronne de Korff. La reine devait voyager en qualité de gouvernante et s'appeler Mme Rochet. Il fut convenu que la princesse Élisabeth serait Rosalie, demoiselle de compagnie, et que Louis XVI, sous le nom de Durand, jouerait le personnage de valet de chambre. Au comte de Fersen, depuis Paris jusqu'à Bondy, était réservé le rôle de cocher.

Tout n'était, dans ces préparatifs, qu'imprévoyance et fausses mesures. Prendre pour courriers trois jeunes gardes du corps sans habitude du service des postes, au lieu de trois courriers véritables, connaissant la route, payant de mine, sachant mettre la main aux traits, faire aller les postillons, parler leur langage, n'était-ce point se trahir soi-même d'avance? Du moins, si ces trois gardes du corps avaient connu Paris! Mais non. Et, chose plus étrange, Fersen, le cocher Fersen, ne le connaissait pas davantage! Mais il était dit qu'on accumulerait les imprudences. Une des grandes préoccupations de la reine, qui le croirait? était d'avoir à Bruxelles un trousseau complet, tant pour elle que pour ses enfants. Chargée de le faire faire ou de l'acheter, Mme Campan raconte qu'elle était obligée de sortir presque déguisée, et d'aller commander six chemises dans une boutique, six dans une autre, ici des robes, là des peignoirs. Toute une soirée fut employée à l'emballage des diamants, et la reine fit partir, sous le prétexte, en vérité bien transparent, d'en faire cadeau à l'archiduchesse Christine, son nécessaire de voyage.

En même temps, et par une inconséquence singulière, on poussait la dissimulation jusqu'au mensonge. Louis XVI déclarait formellement au général Rochambeau que jamais il n'avait eu l'intention de quitter Paris; il en donnait si bien l'assurance à Mme de Lamballe, que celle-ci la transmettait à son médecin, M. Staëffert; avec une bonhomie parfaitement jouée, le roi annonçait qu'il irait à la procession de la Fête-Dieu et payerait les frais du reposoir; ou bien, il faisait mettre une pierre de la Bastille sur la table du conseil. De son côté, la reine assurait que, pour traîner le char triomphal de Voltaire, dont Paris attendait les cendres, elle voulait fournir un attelage de deux chevaux blancs. Rencontrant M. de Montmorin, elle lui demanda s'il avait vu Madame Élisabeth, et ajouta : « J'ai fait tout au monde pour la décider à assister à la procession de la Fête-Dieu; elle paraît s'y refuser : il me semble pourtant qu'elle devrait bien faire à son frère le sacrifice de son opinion. »

Mais ce voile dont on essayait de se couvrir, on le déchirait à chaque instant soi-même. Fersen avait fait confectionner la voiture qui devait servir au voyage : c'était une berline énorme, si énorme qu'on ne pouvait manquer de la remarquer. Désirant s'assurer de sa solidité, il l'essayait, traînée rapidement par six forts chevaux, sur la route de Vincennes, lorsqu'il fut rencontré par le duc d'Orléans, qui s'y promenait avec Mme de Buffon : « Êtes-vous fou, mon cher comte, s'écria le prince; vous jouez là un jeu à vous casser le cou! — C'est que je ne veux pas que ma voiture rompe en route. — Pourquoi donc est-elle si grande? Nous enlèverait-elle tout un chœur d'Opéra? — Non, monseigneur, je vous le laisse. — Adieu, bon voyage! » Ils se séparèrent, et trois jours après, le prince eût pu donner le signalement de la voiture, ce qu'il ne fit pas.

Tout à coup un article foudroyant est lancé. Marat, de sa plume que le peuple se plaît à regarder comme prophétique, laisse tomber ces mots effrayants : « Une personne attachée au service du roi l'a surpris fondant en larmes dans son cabinet et s'efforçant de cacher ses pleurs à tous les regards.... On veut à toute force l'entraîner dans les Pays-Bas, sous prétexte que sa cause est celle de tous les rois de l'Europe.... Vous êtes assez imbéciles pour ne pas prévenir la fuite de la famille royale. Parisiens, insensés Parisiens, je suis las de vous le répéter : ramenez le roi et le dauphin dans vos murs, gardez-les avec soin; renfermez l'Autrichienne, son beau-frère, le reste de la famille. La perte d'un seul jour peut être fatale à la nation, et creuser le tombeau à trois millions de Français. »

Voici le secret de cette prédiction. Parmi les patriotes qui pourvoyaient de nouvelles *l'Ami du peuple*, était un nommé Javardin, amant d'une blanchisseuse qui comptait au nombre de ses pratiques plusieurs personnes de la cour. Cette femme trouva dans la poche d'une dame attachée à la reine une lettre sans adresse, à demi déchirée, où néanmoins on lisait encore : *les papiers sont prêts*, *on va préparer les voitures pour partir*. La blanchisseuse remit cette lettre à Javardin, qui n'eut rien de plus pressé que de la communiquer à Marat.

L'éveil, du reste, avait été donné de divers côtés. L'abbé Maury avait demandé un passe-port, et on s'en était inquiété; Carra prétendait avoir reçu des confidences; un caisson du comte de Provence, contenant de l'or, de l'argent et

des assignats, avait été saisi et porté à la Ville. S'il est vrai que, peu de jours avant la fuite, s'entretenant avec M. d'Ormesson, Lafayette ait ouvert un placard, en ait tiré un morceau de drap, et ait dit : « Voici l'échantillon de l'habit que le roi se fait faire pour partir, » cette circonstance affirmée par l'abbé de Montgaillard, paraît peu croyable; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'on avait fait passer des avis décisifs à Bailly, à Lafayette, et à son aide de camp, M. de Gouvion. La maîtresse de ce dernier, employée au château, adressa au maire de Paris une dénonciation en forme : elle y déclarait qu'on faisait aux Tuileries d'actifs préparatifs de départ; qu'elle avait deviné le motif de l'envoi du nécessaire de voyage; qu'elle avait trouvé des diamants épars avec du coton sur le canapé de l'entre-sol de la reine, aux Tuileries. Bailly garda le secret, au risque de commettre une trahison envers le peuple; Lafayette et Gouvion l'imitèrent, se contentant de redoubler de vigilance.

Le départ ayant été fixé à la nuit du dimanche au lundi, 19 et 20 juin, on se hâta d'en instruire Bouillé, qui sur-le-champ prit ses mesures.

L'itinéraire du roi, à partir de Châlons, était celui-ci :

D'abord, à trois lieues de Châlons, sur une petite rivière qu'il faut nécessairement passer, Pont-de-Somme-Vesle ; puis, à quatre lieues de là, Sainte-Menehould; puis, à pareille distance, Clermont en Argonne; après Clermont, le chemin se bifurque : celui de la droite est la grande route de Verdun; celui de la gauche conduit à Varennes; de Varennes à Dun, il y a cinq lieues; à Dun, que six lieues à peine séparent de Montmédy, on passe la Meuse sur un pont, et l'on gagne la grande route de Verdun à Montmédy, en laissant Stenay sur sa gauche.

Les arrangements de Bouillé consistèrent à placer, pour protéger la fuite de la famille royale :

A Pont-de-Somme-Vesle, quarante hussards de Lauzun, sous le commandement du duc de Choiseul;

A Sainte-Menehould, quarante dragons du régiment royal, sous les ordres du capitaine Dandoins;

A Clermont, cent dragons du régiment de Monsieur et quarante du régiment royal, commandés par le comte Charles de Damas;

A Varennes, soixante hussards de Lauzun, commandés par le sous-lieutenant de Rodwel, le chevalier de Bouillé et M. de Raigecourt;

A Dun, cent hussards du régiment de Lauzun, sous les ordres du chef d'escadron Deslon.

Pour se mettre en état de recevoir promptement les informations et de donner sans retard les ordres nécessaires, Bouillé devait lui-même se tenir entre Stenay et Dun, à peu près au centre de ses cantonnements.

Mais la route à parcourir était une des plus soupçonnées; le passage de beaucoup d'émigrés y avait rendu les populations défiantes à l'excès, et la Révolution, là plus que partout ailleurs, avait l'œil sur ses ennemis : qu'allait-on penser de ces mouvements de troupes?... Bouillé espéra déjouer les alarmes, en répandant le bruit d'un convoi d'argent pour la solde des régiments, et il couvrit sa sortie de Metz du prétexte d'une tournée qu'il avait eu soin d'annoncer d'avance. « J'avais tellement persuadé le public, écrit-il dans ses *Mémoires*, que les Autrichiens rassemblaient un corps de troupes dans cette partie, quoiqu'il n'y eût aucun mouvement sur les frontières, que j'eus la possibilité de faire marcher dans les environs de Montmédy le peu de bons régiments qui me restaient. »

Parmi les personnes qui avaient la confiance de la reine, était le baron de Goguelat, officier au corps des ingénieurs géographes : ce fut lui qui reçut mission de reconnaître la route et de rendre compte au roi des dispositions de Bouillé. Le secret fut aussi confié à MM. de Damas, Dandoins, d'Hoffelize, de Klinglin, Heyman, mais seulement à la veille de l'exécution. Quant aux autres commandants, on leur laissa croire qu'il ne s'agissait que d'escorter un trésor.

Tel était l'état des choses, lorsque, le 15 juin, Bouillé reçut à Longwy une lettre par laquelle le roi l'instruisait que son départ était retardé; qu'il ne partirait que le 20, entre minuit et une heure; qu'il ne pouvait mener avec lui dans sa voiture le marquis d'Agoult, parce que la gouvernante des enfants de France, Mme de Tourzel, avait insisté sur les priviléges de sa charge qui lui donnait le droit de ne jamais quitter les enfants de France, dont elle était gouvernante.

Ce retard de vingt-quatre heures venait de ce qu'une femme de chambre du dauphin, personne très-sûre qui devait prendre le service au jour primitivement fixé, s'étant trouvée malade, sa camarade, qu'on suspectait fort de jacobinisme, continua le service jusqu'au 20; or, comme on n'osait ni se fier à elle ni la renvoyer, on aima mieux attendre. Un pareil contre-temps était un véritable malheur : il nécessitait de nouveaux ordres, dont le moindre inconvénient était la prolongation du séjour des troupes sur des points où leur présence risquait d'amener l'orage!

Le jour du départ venu, la reine, pour éloigner tout soupçon, alla se promener en voiture sur le boulevard avec sa sœur et son fils. Elle termina sa promenade au jardin de Boutin, y resta jusqu'à neuf heures, et rentra au château.

Ce soir-là, en dépit des rumeurs inquiétantes depuis quelque temps répandues, un calme inaccoutumé régna dans Paris. Camille Desmoulins revenant, à onze heures, du Club des Jacobins, avec Danton et quelques autres patriotes, s'étonna de ne rencontrer qu'une patrouille, et ne put s'empêcher de faire la remarque que la ville paraissait abandonnée.

Vers dix heures et demie, le roi et la reine ayant soupé comme à l'ordinaire, s'étaient retirés comme pour se coucher. Dès qu'ils purent supposer le château endormi, ils se rendirent dans l'appartement de Madame Royale. « Mon frère, a raconté cette princesse dans un style d'une simplicité touchante, mon frère avait été aussi réveillé par ma mère, et Mme de Tourzel le conduisit à l'entre-sol de ma mère. Je descendis avec lui. Nous trouvâmes là un des gardes du corps, nommé M. de Malden, qui devait nous faire partir. Ma mère vint plusieurs fois nous voir. On habilla mon frère en petite fille; il était charmant. Comme il tombait de sommeil, il ne savait pas ce qui se passait. Je lui demandai ce qu'il croyait qu'on allait faire? il me dit qu'il croyait *qu'on allait jouer la comédie parce que nous étions déguisés.* » Louis XVI, en effet, qui devait passer pour le valet de chambre de Mme de Korff, portait un habit gris et une perruque.

Mme de Tourzel sortit la première, emmenant les enfants et accompagnée par un des trois gardes du corps. Le comte de Fersen attendait les fugitifs, sur le petit Carrousel, au coin de la rue de l'Échelle, assis en cocher sur le siége d'une voiture de remise. Lorsque Madame Elisabeth, qui suivait à peu de distance, arriva, Mme de Tourzel était déjà dans la voiture, ayant à ses côtés Madame Royale, et à ses pieds, couché dans le fond, le dauphin, qui, avec l'insouciance de son âge, s'était sans doute arrangé là pour dormir. Louis XVI vint ensuite, non sans avoir couru un grand péril; car, comme il passait assez près d'une sentinelle de la porte du Carrousel, une de ses boucles de soulier s'étant cassée, il fut obligé de la raccommoder presque sous les yeux du soldat. On n'at-

tendait plus que la reine, et elle ne paraissait pas. Qu'était-ce donc? Avait-elle été reconnue? Était-elle arrêtée? En proie à une anxiété terrible, le malheureux Louis XVI comptait une à une ces minutes qui, quelquefois, sont des années. Quelques intants auparavant, un fiacre vide s'étant arrêté près de la voiture qui allait renfermer les destinées de la monarchie, le cocher avait attaqué de conversation M. de Fersen, le prenant pour un de ses camarades. Le hardi gentilhomme répondit avec présence d'esprit, dans le jargon convenable. Mais la situation était moins singulière encore que tragique. Le comte se trouvait avoir sur lui une mauvaise tabatière; il offrit une prise de tabac à son gênant confrère, et parvint à se débarrasser de lui, sans avoir éveillé ses soupçons. Enfin, on aperçut la reine, à qui on avait laissé, pour l'accompagner, le troisième garde du corps. Coiffée d'un grand chapeau qui lui couvrait le visage, et favorisée par l'obscurité d'une nuit plus noire que d'habitude, elle avait passé inaperçue, et même il lui avait été donné de croiser impunément Lafayette, qui traversait le Carrousel, juste en ce moment, dans une voiture entourée de laquais et de flambeaux. Mais, par malheur, ni elle, ni son guide ne connaissaient Paris. Il en résulta qu'au lieu de prendre à gauche, ils tournèrent à droite, franchirent les guichets du Louvre, traversèrent le Pont-Royal et s'égarèrent dans la rue du Bac. Après avoir ainsi erré plus d'une demi-heure, il leur fallut se résoudre à demander leur chemin, qu'une sentinelle du pont leur indiqua, sans reconnaître la reine. Ils revinrent donc sur leurs pas, longèrent les cours des Tuileries, et atteignirent la rue de l'Échelle, ayant perdu beaucoup de temps, lorsque, peut-être le gain d'une heure, d'une minute, c'était le salut.

N'importe! Voici toute la famille réunie : les chevaux qui doivent l'arracher à la Révolution s'ébranlent sous le fouet; on part. Il y avait à aller joindre la berline de voyage, placée au delà de la barrière Saint-Martin. Quelle fut l'inquiétude de Louis XVI, mieux instruit que son guide de la topographie de Paris, quand il sentit rouler le long de la rue Saint-Honoré cette voiture qui emportait sa femme, sa sœur, ses enfants, tout le trésor de son cœur! Fersen ignorait ou n'avait osé prendre le plus court chemin! On laissa la rue de Grammont derrière soi; on traversa le boulevard; on passa, dans la rue de la Chaussée-d'Antin, devant les fenêtres du n° 42.... — O Mirabeau, le roi de France serait-il forcé de fuir, si vous étiez encore là? — puis on atteignit la rue de Clichy et la maison de Mme Sullivan. Aussitôt Fersen mit pied à terre, pour s'enquérir de son postillon et de la berline : « Partis depuis une heure et demie, » grommela le concierge, du milieu de son sommeil. Depuis une heure et demie! Les chevaux reprirent leur course, et, par les vieux boulevards, gagnèrent rapidement la barrière Saint-Martin. La berline y était; on la prit et on abandonna le carrosse de remise, tout attelé, dans la grande rue, sans personne pour le garder ou le ramener chez son maître.

Fersen tint les rênes jusqu'à Bondy, où la famille royale avait été précédée par deux femmes de chambre et un cabriolet de suite. Le postillon qui les avait conduites était resté, et ce ne dut pas être pour lui un médiocre sujet d'étonnement que de voir un homme, habillé en cocher de fiacre, descendre de son siége, prendre congé, avec un respect affectueux et des manières élégantes, de ceux dont il menait la berline, et monter, pour s'en retourner à Paris, dans une belle voiture qui semblait lui appartenir. Cet homme, c'était le comte de Fersen, dont la mission finissait à Bondy. Plein d'émotion, il dit adieu à cette reine, au sort de laquelle le liait une fidélité chevaleresque. Cet adieu devait-il être le dernier?...

Deux voitures, neuf voyageurs, onze chevaux, trois courriers en vestes neuves d'un jaune éclatant, l'un assis sur le siége, l'autre galopant à la portière, un troisième courant en avant pour préparer les relais, voilà ce qu'il fallait que vissent passer devant eux, sans y prendre garde, sur une route hantée par le fantôme de l'émigration, des milliers d'hommes soupçonneux jusqu'au délire! Mais Paris, ce formidable Paris, n'ayant plus la main sur eux, les fugitifs avaient presque cessé de croire au péril, et ils se hâtaient vers Châlons, le cœur ouvert à l'espérance.

Cependant tout Paris était debout. Le 21 juin, dès la pointe du jour, les personnes de la domesticité du château avaient trouvé déserts l'appartement du roi, celui de la reine, et, de bouche en bouche, la nouvelle fatale était parvenue jusqu'aux quartiers les plus éloignés. Dans les rues inondées de peuple, sur les places publiques, le long des faubourgs mugissants, au seuil de chaque boutique, à la porte de chaque maison, les citoyens s'abordaient avec ces mots : « Eh bien, il est parti! » L'étonnement, l'inquiétude, la colère furent les mouvements de la première heure. Comment avait-il pu s'enfuir? Par où? Et ses complices? Lafayette avait donc fermé les yeux, le traître! Mais à quelle épouvantable trame se rattachait donc ce départ? La France allait-elle périr étouffée entre la guerre civile et la guerre étrangère? Oh! ce Louis XVI, ce roi honnête homme, qui tant de fois avait juré qu'il ne partirait pas! C'était ainsi que les rois tenaient leur parole! L'Assemblée se réunit à la hâte. La municipalité, par trois coups de canon, annonça officiellement la fuite du monarque. Les clubs se déclarèrent en permanence. Ordre de mettre les scellés aux Tuileries. Défense de sortir de Paris. En même temps on battait la générale dans toutes les directions; les fameuses piques du 14 juillet, maintenant retrouvées, étaient accueillies sur la place de Grève par un tonnerre d'applaudissements; au bruit du tambour, les malades de l'hôpital du Gros-Caillou forçaient la garde, prenaient des épées, et sortaient avec l'habit ordinaire de l'hôpital, pour défendre la patrie; les bonnets de laine reparaissaient, éclipsant cette fois les bonnets d'ours, et une foule immense se portait aux Tuileries, dont elle prenait irrésistiblement possession.

Là, l'indignation faisant place au mépris, le portrait du roi fut décroché et suspendu à la porte; une jeune fille foula aux pieds le bonnet de la reine, dont on l'avait voulu coiffer; et, assise sur le lit de Marie-Antoinette, une fruitière vendait des cerises en disant : « C'est aujourd'hui le tour de la nation de se mettre à son aise. » Le journal de Prudhomme, qui a conservé à l'histoire ces détails caractéristiques, assure qu'on respecta le cabinet d'étude du dauphin, mais il ajoute, phrase calomnieuse, évidemment dictée par la haine : « Nous rougirions de rapporter le titre des livres du choix de sa mère. »

Des scènes analogues se passaient sur chaque point de la ville. Et partout, le dédain effaçant la colère; partout une gaieté ironique se mêlant au dédain. Ici, on proscrivait les enseignes où figurait le mot roi, y compris le *Bœuf couronné;* là, on remarquait que les petites affiches n'avaient rien dit de l'évasion, même à l'article des effets perdus; ailleurs, des patriotes proposaient, en riant, d'envoyer des courriers au prince de Condé pour lui mesurer le nez, qui, disaient-ils, devait être singulièrement long. La motion fut faite en plein vent, au Palais-Royal, si on ramenait le roi, de l'exposer pendant trois jours à la risée publique, et de le renvoyer en-

suite avec ignominie. Car, « qu'en ferions-nous? Il viendrait comme Thersite nous verser ces larmes grasses dont parle Homère. » Les femmes disputèrent aux hommes la garde des portes de la ville : « Ce sont les femmes qui ont amené le roi à Paris; ce sont les hommes qui le laissent évader, » et les hommes de répliquer : « Ne vous vantez pas tant, mesdames; vous ne nous aviez point fait là un grand cadeau. »

Comme le comte de Provence, frère du roi, s'était échappé, lui aussi, du Luxembourg, et avait pris la route de Bruxelles, où, plus heureux que Louis XVI, il arriva sans accident, la section du Luxembourg déchira un drapeau donné à Monsieur, et en fit la bourre d'un canon.

Quant aux partis, l'évasion du roi les satisfit tous également, quoique par des motifs bien divers. Les nobles, les prêtres, les courtisans s'attendaient, avec une joie soigneusement dissimulée, à voir enfin l'épée de l'étranger couper ce nœud gordien qu'ils se sentaient impuissants à dénouer. Le trône, devenu vacant, plaisait aux orléanistes. Les constitutionnels espéraient amener plus facilement Louis XVI à accepter la constitution, lorsqu'il aurait perdu tout autre titre à la couronne. Les républicains comptaient prouver que la fuite du monarque était l'anéantissement du contrat passé par lui avec le peuple, et équivalait à une abdication.

Un homme, un seul homme paraissait saisi d'un trouble profond, et redoutait à l'excès le lendemain. C'était Robespierre. Mme Roland était arrivée à Paris, avec son mari, le 20 février 1791. Le 21 juin, s'étant rendue dans l'après-midi chez Pétion, elle le trouva s'entretenant avec Robespierre et Brissot de l'événement de la nuit. Brissot et Pétion étaient pleins d'allégresse, pleins d'espoir. Suivant eux, le roi, en fuyant, n'avait fait que céder la place à la République. Mais était-il présumable, était-il possible que la famille royale se fût risquée à une telle démarche sans laisser derrière elle une coalition prête à ordonner une Saint-Barthélemy des patriotes? Ainsi parlait Robespierre, et il demandait ce que c'était qu'une république; paroles d'ailleurs assez obscures, assez ambiguës, surtout s'il est vrai qu'il les prononça « en mangeant ses ongles et en ricanant. »

Une des premières pensées du peuple, dans cette crise, avait été pour l'Assemblée nationale. « Louis XVI, avait-il dit, peut aller où il voudra, notre roi est là dedans. » Et de fait, l'Assemblée déploya beaucoup d'intelligence, de vigueur. Après avoir mandé les ministres, expédié des courriers dans les départements avec ordre d'arrêter toute personne sortant du royaume; après avoir placé de forts détachements autour de la salle, assuré la liberté de ses délibérations, envoyé des commissaires pour veiller à l'ordre public, et mandé à sa barre Lafayette, Bailly, Gouvion, qu'une foule ardente retenait comme coupables de complicité dans la fuite du roi, l'Assemblée fit afficher une proclamation portant :

Que les mesures les plus sévères étaient prises pour suivre la trace des machinateurs de l'évasion;

Que les citoyens devaient se reposer uniquement sur les représentants du peuple du soin de pourvoir au salut public;

Que tout mouvement tendant à exciter des troubles, toute menace adressée aux personnes, toute atteinte aux propriétés étaient des crimes de lèse-nation.

Puis, afin de mettre de l'unité et de l'activité dans le gouvernement, on décida :

Que les ministres seraient admis aux séances;

Que les décrets de l'Assemblée auraient force de loi dans tout le royaume;

Que le ministre de la justice y apposerait le sceau de l'État;

Que le Comité militaire se chargerait de veiller à la sûreté intérieure;

Qu'on s'assurerait des dispositions des régiments suisses.

Tout à coup on annonce l'arrivée de Lafayette. Instruit un des premiers de l'invasion, il avait couru aux Tuileries; y avait écrit, de l'avis de Beauharnais et de Bailly, sous sa propre responsabilité, l'ordre à tous les gardes nationaux du royaume, d'arrêter le roi; s'était rendu de là à l'Hôtel de Ville, au milieu des imprécations de la foule, l'avait étonnée par son sang-froid et désarmée par ces mots habiles : « Eh bien! de quoi vous plaignez-vous? Chaque citoyen ne gagne-t-il pas 20 sols de rente à la suppression de la liste civile? » Lorsqu'il entra dans l'Assemblée, Barnave qui commençait à changer de sympathies et de haines, venait de le défendre, avec une chaleur qu'on crut généreuse, contre les soupçons dont il avait été poursuivi. Le général était en uniforme. Comme il s'asseyait à côté de Camus, celui-ci, se levant aussitôt, s'écria d'une voix passionnée : « Point d'uniforme ici! » Ce fut le seul mouvement de nature à diviser ou à aigrir les esprits; il fut bien vite apaisé, et l'Assemblée reprit ses délibérations avec un calme qui ne se démentit plus. Duport rendit compte de l'état des différents quartiers de Paris. Lafayette et Gouvion furent entendus. Une lettre, adressée à la reine et trouvée dans ses appartements par le peuple, avait été remise au président; on s'abstint de l'ouvrir.

Les ministres étaient successivement arrivés, et Montmorin, dont le peuple avait assailli la maison, mais que l'Assemblée avait envoyé délivrer, avait été invité à prendre place parmi ses collègues. Accusé d'être au moins dans le secret du roi, il dit au président : « Il y a à parier que si j'avais donné au roi le conseil de partir, je l'aurais précédé ou suivi. » Le mot était décisif. Et, en effet, Louis XVI ne s'était ouvert de son dessein ni à Montmorin, ni à la plupart de ses serviteurs, qui, dans l'assaut livré au trône, combattaient sur la brèche : prudence profondément égoïste qui abandonnait ces malheureux au hasard des vengeances populaires! Quelle dénonciation de cette indifférence cruelle dans le billet suivant, que Montmorin écrivait au comte de La Marck, à la date du 21 juin :

« Je reçois dans l'instant une lettre du roi qui m'annonce qu'il est parti. Jugez dans quel état je dois être; je ne sais ce qui va arriver. Je crois devoir rester. »

De Laporte, intendant de la liste civile, n'avait pas été mis non plus dans le secret, bien que chargé d'une mission qui risquait de lui coûter la vie : il apporta un mémoire que le roi avait déposé tout cacheté entre ses mains, avec ordre de le communiquer au président de l'Assemblée nationale, à un moment donné qu'on avait indiqué d'avance. Ce mémoire, intitulé *Proclamation à tous les Français*, commençait ainsi :

« Lorsque le roi a pu espérer de voir renaître l'ordre et le bonheur par les moyens employés par l'Assemblée nationale et par sa résidence auprès de cette Assemblée, aucun sacrifice ne lui a coûté; il n'aurait pas même argué du défaut de liberté dont il est privé depuis le mois d'octobre 1789; mais aujourd'hui que le résultat de toutes les opérations est de voir la royauté détruite, les propriétés violées, la sûreté des personnes compromise, une anarchie complète dans toutes les parties de l'empire, sans aucune apparence d'autorité suffisante pour l'arrêter, le roi, après avoir protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir

mettre sous les yeux des Français le tableau de sa conduite. »

Ici Louis XVI rappelait avec amertume les journées d'octobre, son séjour aux Tuileries, les incommodités que cette demeure, inhabitée depuis plus de cent ans, avait offertes à lui et à sa famille, l'éloignement forcé de ses gardes, le meurtre de deux d'entre eux, les attaques dirigées contre l'honneur d'une épouse fidèle « qui venait de mettre le comble à sa bonne conduite, » son emprisonnement dans son propre palais, sa mise hors la constitution, la modicité de sa liste civile, les brèches faites à son pouvoir, l'omnipotence des clubs insultant à l'autorité royale avilie, l'opposition mise au départ des tantes du roi, l'émeute de Vincennes, les serviteurs les plus dévoués du trône ignominieusement chassés des Tuileries, enfin le système de contrainte qui l'avait réduit à éloigner sa chapelle, à approuver la lettre du ministre Montmorin aux puissances étrangères, et à aller à la messe du nouveau curé de Saint-Germain l'Auxerrois.

« D'après tous ces motifs, disait Louis XVI en finissant, et l'impossibilité où est le roi d'empêcher le mal, il est naturel qu'il ait cherché à se mettre en sûreté. Français ! et vous qu'il appelait habitants de la bonne ville de Paris, méfiez-vous de la suggestion des factieux, revenez à votre roi, il sera toujours votre ami, quand notre sainte religion sera respectée, quand le gouvernement sera assis sur un pied stable, et la liberté établie sur des bases inébranlables.

« *P. S.* Le roi défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres ultérieurs, et enjoint au garde des sceaux de lui renvoyer le sceau lorsqu'il en sera requis de sa part.

« *Signé :* LOUIS. »

Dans le précieux manuscrit de M. Sauquaire-Souligné, que nous possédons, et où, plusieurs fois déjà, nous avons eu occasion de puiser des détails entièrement inconnus jusqu'ici, on affirme que la *Proclamation aux Français* fut rédigée par Monsieur. Si le fait est vrai, il y faudrait voir une preuve nouvelle de la noirceur de ce prince artificieux. Car, quoi de plus malhabile, de plus ridicule, de plus propre à décrier Louis XVI, qu'un manifeste où il exhalait, sur la modicité de sa liste civile et l'incommodité de son séjour aux Tuileries, des plaintes si peu dignes d'un esprit élevé, avouant d'ailleurs qu'il avait toujours eu en horreur cette constitution jurée par lui avec tous les dehors d'une sincérité parfaite, s'accusant ainsi lui-même de duplicité, et descendant jusqu'à donner à sa femme, à la reine de France, un certificat de bonnes mœurs !

« Perfide, lisait-on à ce sujet, le lendemain, dans la *Bouche de Fer*, tu as voulu imiter le roi Jean, qui appela les Brabançons et les bulles du pape pour l'aider à violer la foi promise et anéantir la grande charte d'Angleterre, signée, disait-il, malgré lui ! Tu ne réussiras pas davantage. Tu te plains, comme un enfant gâté, que rien n'était prêt aux Tuileries pour te recevoir ? Ingrat ! Cinq à six cent mille hommes armés veillaient à ta sûreté, et n'accusaient des malheurs de l'empire que la fatale destinée des rois et les êtres vils qui t'avaient entouré. »

Ce langage exprimait avec violence un sentiment qui, dans l'Assemblée, revêtit les formes du dédain. M. de Rochambeau et les officiers généraux qui se trouvaient à Paris furent appelés et s'empressèrent de mettre leur épée au service des représentants du peuple. On chargea Montmorin d'assurances pacifiques pour les puissances étrangères. A des commissaires spéciaux on confia le soin d'inventorier les effets du Garde-Meuble, de surveiller la caisse de l'extraordinaire, de constater l'état actuel du trésor public ; et sur leur rapport, qu'il n'avait été rien soustrait des diamants de la couronne, que le trésor public contenait 31 millions 300 mille livres, dont 10 millions en numéraire, que les payements étaient au pair, que la trésorerie les continuait activement, l'Assemblée, au milieu des acclamations des tribunes, passa froidement à l'ordre du jour.

Quant au peuple, son attitude était admirable. Les premiers transports une fois calmés, un ordre extraordinaire s'établit partout, comme par enchantement. La sérénité avait reparu soudain sur tous les visages. Les affaires s'expédiant avec la même célérité que si le roi eût été aux Tuileries, les ouvriers allèrent à leurs travaux accoutumés, les carrosses roulèrent, les spectacles s'ouvrirent. On avait vu, chose assez nouvelle, des princes se faire sentinelles, et le duc de Montpensier avait été remarqué montant la garde à la porte du Palais-Bourbon ; mais à quoi bon des sentinelles ? Le sentiment qui prévalait désormais était une sorte de calme méprisant et fier. Rome, après la bataille de Cannes, n'avait pas montré plus de hauteur que Paris menacé d'avoir sur les bras l'Europe entière. Ce fut au point que, la vente des biens nationaux continuant, on en vendit, dans un seul jour, pour 100 mille livres !

Mais avec ce sentiment de sécurité générale contrastait l'inquiétude de quelques tribuns soupçonneux. Ni Camille Desmoulins, ni Marat, ni Danton, ni Robespierre, ni Bonneville, n'étaient satisfaits. L'Assemblée, qui, au point de vue constitutionnel, s'était montrée si sage, si vigilante et si forte, leur inspirait par cela même une défiance mêlée de colère. Accoutumés à voir clair dans les intrigues de parti, ils avaient remarqué avec quelle dextérité suspecte les meneurs de la gauche monarchique avaient maintenu le piédestal, tout en s'attaquant à l'idole, et détourné de la royauté les coups qu'il leur avait fallu porter au roi. Ils pressentaient de prochaines désertions. D'où venait, par exemple, cette sollicitude subite que Barnave avait témoignée à l'égard de Lafayette ? Une chose les irritait surtout : c'était l'affectation que l'Assemblée avait mise à appeler la fuite du roi un *enlèvement ;* grossier mensonge, si grossier, qu'il en devenait puéril. Rencontrant Lafayette, Camille Desmoulins lui dit sans plus de détour : « Je pardonne à un valet de mentir, lorsque son maître le chasserait s'il disait la vérité ; mais l'Assemblée, quand elle a autour d'elle trois millions de baïonnettes ! quelle bassesse ou quelle trahison ! » Lafayette balbutia que le mot *enlèvement* était un vice de rédaction ; que l'Assemblée le corrigerait. Mais il savait bien le contraire. Voulant adoucir l'ardent jeune homme, il le quitta en lui serrant la main et en disant à plusieurs reprises : « C'est bien infâme, cette conduite du roi. »

Le soir du 21 juin, les Jacobins s'assemblèrent. Robespierre y parut le visage plus sombre que de coutume. Barnave entendait faire décider que la société mère écrirait aux sociétés affiliées : « Toutes les divisions sont oubliées, tous les patriotes sont réunis. L'*Assemblée nationale*, voilà notre guide ; la *Constitution*, voilà notre cri de ralliement. » Robespierre qui croyait le peuple environné de piéges, prit la parole. Dans un formidable système de dénonciation, il enveloppa le roi, ses complices couronnés, l'émigration en masse, les contre-révolutionnaires de l'intérieur, les ministres, l'Assemblée ; l'Assemblée, qui essayait de tromper l'opinion sur le caractère de la fuite du roi, et qui laissait aux mains des serviteurs d'un trône déshonoré la direction des

forces nationales. « Dans un moment, tout 89, le maire, le général, les ministres, dit-on, vont arriver ici. Comment pourrions-nous échapper? Antoine commande les légions qui vont venger César! et c'est Octave qui commande les légions de la République! On nous parle de réunion, de nécessité de se serrer autour des mêmes hommes; mais lorsque Antoine fut venu camper à côté de Lépidus, et parla aussi de se réunir, il n'y eut bientôt plus que le camp d'Antoine, et il



DE FERSEN

ne resta plus à Brutus et à Cassius qu'à se donner la mort.... Je sens que ces vérités ne sauveront pas la nation sans un miracle de la Providence, qui daigne veiller mieux que vos chefs sur les gages de la liberté. Mais j'ai voulu du moins déposer dans votre procès-verbal un monument de ce qui va vous arriver.... En accusant la presque universalité de mes confrères, les membres de l'Assemblée, d'être des contre-révolutionnaires, les uns par terreur, les autres par ignorance, d'autres par ressentiment, d'autres par suite de l'orgueil blessé ou d'une confiance aveugle, je sais, je sais que j'ai-

guise contre moi mille poignards; mais si, dans les commencements de la Révolution, et lorsque j'étais à peine aperçu dans l'Assemblée nationale, si, lorsque je n'étais vu que de ma conscience, j'ai fait le sacrifice de ma vie à la vérité, aujourd'hui que les suffrages de mes concitoyens m'ont bien payé de ce sacrifice, je recevrai presque comme un bienfait une mort qui m'empêchera d'être témoin de maux que je vois inévitables. »

L'Assemblée était profondément émue. Tout à coup, les yeux pleins de larmes, Camille Desmoulins se lève et s'écrie : *Nous mourrons avant toi.* A ces mots, huit cents personnes, les bras tendus vers Robespierre, jurent de se rallier autour de lui, « offrant un tableau admirable par le feu de leurs paroles, l'action de leurs mains, de tout leur visage, et par l'inattendu de cette inspiration soudaine. »

En ce moment même, entraient Desmeuniers, Le Chapelier, Beaumetz, d'André, Lafayette, et « toute la léproserie de 89. » Les attaques étendues par Robespierre sur un si grand nombre de têtes, Danton imagina aussitôt de les rassembler sur un seul homme, pour l'accabler, et il choisit Lafayette. L'adhésion donnée par le général au système des deux chambres du prêtre Sieyès, sa tendresse hypocrite pour les conceptions de Mounier, sa guerre de chaque jour aux libres écrits, l'expédition de Vincennes, la protection accordée aux chevaliers du poignard, celle offerte au roi partant pour Saint-Cloud, l'affaire des grenadiers de l'Oratoire, enfin tout ce dont se composait depuis quelques mois le texte des accusations, bien ou mal fondées, qui pleuvaient sur Lafayette, Danton le résuma dans une foudroyante apostrophe. « Je parlerai, avait-il dit en commençant, comme si je burinais l'histoire pour les siècles à venir. »

Conciliateur empressé, Alexandre Lameth se leva, et interpellant ce dernier : « N'est-il pas vrai, demanda-t-il, que même lorsque je vous ai dit le plus de mal de Lafayette, j'ai toujours cautionné son patriotisme et affirmé que, dans une contre-révolution, il se ferait tuer à la tête des patriotes? » Danton était revenu s'asseoir auprès de Camille Desmoulins. « Est-il possible? s'écria celui-ci. — Oui, » répondit Danton, et il n'hésita pas à confirmer les paroles de Lameth.

Toutes les voix appelaient Lafayette à la tribune : « il y alla, raconte Camille Desmoulins, en frappant le pas militaire pour soutenir une marche chancelante, » se contenta de déclarer qu'il venait se réunir aux Jacobins, parce que là étaient les vrais patriotes, et sortit de la salle pendant que, secondés des membres du Club de 89, ses partisans faisaient grand bruit de ce qu'ils nommèrent sa victoire.

La vérité est que la conscience du danger commun disposait les esprits à la concorde. La lettre aux sociétés affiliées, telle que Barnave l'avait conçue, fut adoptée, et elle le fut avec cette phrase, où se retrouvaient les calculs de l'Assemblée et ses préoccupations monarchiques : « Le roi, *égaré par des suggestions criminelles,* s'est *éloigné* de la capitale. »

Le lendemain, 22 juin, le mot des Parisiens, à leur réveil, était : « Nous n'avons pas de roi, et cependant nous avons très-bien dormi. »

La bourgeoisie, à son tour, se répandait en railleries, et un grave journal du temps rapporte avec complaisance que les députations de la garde nationale, en marche vers l'Assemblée, se faisaient précéder de musiciens jouant, par allusion à l'arrestation présumée du roi, l'air : *Ah! le bel oiseau, maman! Colin l'a mis dans ma cage.*

Les républicains sentirent que le moment était venu pour eux de pousser à l'établissement de la République. Le Club des Cordeliers imprima la citation suivante, accommodée aux circonstances, en tête d'un manifeste dans lequel il déclarait renfermer autant de régicides que de membres :

Songez qu'au Champ de Mars, à cet autel auguste,
Louis nous a juré d'être fidèle et juste.
De son peuple et de lui tel était le lien :
Il nous rend nos serments, puisqu'il trahit le sien.
Si parmi vous, Français, il se trouvait un traître
Qui regrettât les rois et qui voulût un maître,
Que le perfide meure au milieu des tourments!
Que sa cendre coupable, abandonnée aux vents,
Ne laisse ici qu'un nom plus odieux encore
Que le nom des tyrans que l'homme libre abhorre.

Parmi les journaux qui s'élancèrent le plus vivement dans cette voie, il faut citer la *Bouche de fer*, dont Claude Fauchet, alors à Caen, avait abandonné la rédaction aux hardiesses de Bonneville : « Avez-vous remarqué comme on est frère quand le tocsin sonne, quand on bat la générale et que les rois ont pris la fuite? — Plus de rois, pas de dictateurs, pas d'empereurs, pas de protecteurs, pas de régents! Notre ennemi, c'est notre maître : je vous le dis en bon français. — Point de Lafayette, point de d'Orléans! La loi, la loi seule, et faite par tous. — D'Orléans est un ambitieux. Barnave s'est laissé égarer par des calculs d'écolier. Lafayette est toujours *moitié l'un, moitié l'autre.* — Voulez-vous absolument une formule de serment? Faites celui-ci : « Je périrai, citoyens, ou vous serez sans maître. » — O Parisiens! Athéniens modernes! Philippe est près du trône : voilà le danger! »

Tout autre était le langage de Marat. Ce qu'il voulait, lui, au contraire, c'était un dictateur : un dictateur, pour en finir avec la contre-révolution, rapidement, puissamment, d'un seul coup; un dictateur, car, disait-il avec une audace féroce, c'était « le moment de faire tomber la tête des ministres et de leurs subalternes, de Mottié, de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants antipatriotes de bataillons, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale. » — « Un tribun! criait ce Machiavel sincère et forcené, un tribun militaire, ou vous êtes perdus sans ressource. »

Grâce à Dieu! l'état des âmes n'était point tel qu'un aussi sanglant appel eût chance d'être entendu, et Camille Desmoulins était beaucoup mieux que Marat dans le courant de l'opinion, lorsqu'il écrivait : « Le roi a couché la nation en joue. Il a fait long feu. A la nation de tirer maintenant. Sans doute elle dédaignera de se mesurer contre un homme, et je serai le premier à tirer en l'air; mais il faut que l'agresseur me demande la vie. »

Quant à la République, ce gouvernement des nations majeures, le seul qui donne à l'homme le droit de marcher la tête haute, nul doute qu'elle n'eût été fort possible alors, si l'Assemblée, sous ce rapport, ne se fût trouvée au-dessous de son rôle. Mais le Club des Jacobins lui-même était si peu, en ce moment, au niveau des circonstances, qu'il refusa d'entendre la pétition républicaine du Club des Cordeliers! Ce fut un grand malheur, peut-être. L'histoire prouve trop bien que les couronnes sont ramassées, qui tombent du haut des échafauds!

Au milieu de ce mouvement des esprits, l'Assemblée n'était pas sans inquiétude sur les dispositions des troupes de ligne : la séance du 22 fut spécialement consacrée à l'adoption de mesures qui se rapportaient à cette préoccupation. L'engagement d'honneur qu'on avait fait précédemment souscrire aux officiers ne suffisait plus : comment tolérer qu'ils continuassent de jurer fidélité à un roi, maintenant armé contre la nation? Emmery, « que l'exemple du serment de

Louis XVI, de Bouillé, de Guignard, de Maury, de Malouet, n'avait pas encore ramené à la doctrine des pythagoriciens, lesquels regardaient le serment comme une impiété et un acte de folie, » Emmery proposa la formule suivante, qui fut unanimement adoptée : « Je jure d'employer les armes remises dans mes mains à la défense de la patrie, et à maintenir contre tous ses ennemis, du dedans et du dehors, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui me seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale. »

A peine ce décret était-il rendu, que, sur une motion du baron d'Elbeck, accueillie avec enthousiasme, les membres de l'Assemblée qui étaient militaires se précipitèrent en foule à la tribune pour prêter serment. Liancourt, Toulongeon, Custine, Menou, d'Aiguillon, Alexandre Lameth, Montmorency, La Marck, d'Orléans, Charles Lameth, Crillon, Castellane, La Rochefoucault, Montesquiou, Mortemart, les plus grands noms de la monarchie, les descendants des preux d'autrefois, coururent à l'envi engager leur épée au service d'une constitution qui venait déplacer pour jamais la fidélité chevaleresque.

Le soir, en réponse à la proclamation du roi, Desmeuniers lut, au nom du Comité de constitution, un projet d'adresse qui commençait en ces termes :

« Un grand attentat vient de se commettre. L'Assemblée nationale était au terme de ses longs travaux; la constitution allait être finie; les orages de la Révolution allaient cesser; et les ennemis du bien public ont voulu, par un seul forfait, immoler la nation entière à leurs vengeances. Le roi et la famille royale ont été enlevés le 21 de ce mois. »

Ainsi, on s'obstinait à appeler enlèvement ce que Louis XVI lui-même affirmait être une fuite volontaire! La crainte de rompre définitivement avec la monarchie ressortait plus vivement encore de cette phrase : « Faut-il craindre les suites d'un écrit arraché, avant son départ, à un prince séduit, que nous ne croirons inexcusable qu'aux derniers instants? » A part cela, le manifeste ne manquait ni de force ni de dignité. Il mettait en relief, d'une manière inexorable, tout ce que les griefs exposés par Louis XVI présentaient de faux ou de puéril. Des désordres avaient été commis au 5 octobre. Mais parce que quelques brigands se peuvent trouver au milieu d'une foule immense, est-ce à dire qu'on la doive déclarer comptable de leurs excès? La nation avait-elle reproché à Louis XVI les violences exercées sous son règne et sous celui de ses aïeux? Le roi se plaignait de l'obligation où il avait été de prêter serment à la constitution.... Ah! s'il ne déclarait pas un jour que des séditieux, en le poussant à exhaler cette plainte imprudente, avaient surpris sa bonne foi, il aurait donc lui-même dénoncé au monde entier.... son parjure! « Les représentants du peuple, était-il dit dans l'adresse (et ceci en était le passage important), triompheront de tous les obstacles. Ils mesureront avec calme l'étendue des devoirs qui leur sont imposés. La liberté publique sera maintenue. Les conspirateurs et les esclaves apprendront à connaître l'intrépidité de la nation française, et nous prenons, au nom de la nation, l'engagement de venger la loi ou de mourir. La France veut être libre, elle sera libre. La Révolution ne rétrogradera pas. »

Cette rédaction ayant été approuvée, la séance fut suspendue. Il était neuf heures et demie du soir.... Soudain une grande agitation éclate dans toutes les parties de la salle. Un courrier s'élançait dans les corridors, haletant, couvert de sueur : une voix cria : *Il est arrêté!*

CHAPITRE V

LE ROI PRISONNIER



Nous avons laissé la berline roulant sur la route de Châlons.

A peu de distance de Paris, les fugitifs aperçurent un homme à cheval qui semblait toujours suivre la voiture; ils s'en inquiétèrent : mais ce nuage qui leur passa sur le cœur fut bien vite dissipé. « *François*, disait la reine au comte de Valory, *il me semble que cela va bien.* » Ils fuyaient donc pleins de confiance. Le printemps les encourageait à l'espoir; l'air était embaumé, la campagne resplendissante, et puis ils se sentaient libres! Tenté par la beauté du paysage, Louis XVI voulut gravir à pied une montagne.... Mais à Étoges, il avait déjà fallu s'arrêter pour réparer la voiture; et les retards s'ajoutaient aux retards; et, à Pont-de-Somme-Vesle, l'âme remplie de trouble, le regard ardemment attaché à l'horizon, Choiseul attendait!

Il était quatre ou cinq heures de l'après-midi, lorsque, le 21 juin, la berline entra dans Châlons. Là, tandis qu'on changeait de chevaux, un homme crut reconnaître le roi. Sur l'avis du maire, il se tut. La voiture passa.

Tout avait été calculé à la minute dans les dispositions prises par Bouillé, et le passage de la famille royale à Pont-de-Somme-Vesle avait été marqué pour trois heures après midi. Or, cette heure avait été de beaucoup dépassée, et Choiseul ne voyait paraître ni voiture ni courrier. Un hasard funeste fit que les paysans d'une terre appartenant à une dame d'Elbœuf ayant refusé le payement des droits non rachetables, on les avait menacés d'exécution militaire, ce qui avait causé une grande rumeur dans la contrée : quand les paysans virent arriver les hussards, ils crurent que c'était pour agir contre eux, et le tocsin sonna dans la campagne. La présence des troupes avait, d'ailleurs, alarmé la population. Elle s'amassait autour des hussards, grossissait à vue d'œil, murmurait. Ah! il s'agissait d'escorter un trésor! Le doute se montrait sur les visages. Les paysans disaient : « *Les hussards sont bien fins, mais nous le sommes plus qu'eux.* » Et déconcertés à leur tour par l'attention ironique qui les enveloppait, les cavaliers ne savaient plus que penser de tout ce mystère. Longtemps Choiseul et Goguelat consultèrent ensemble, dans l'agonie de l'anxiété. Que croire? Que résoudre? Venait-il d'être rompu le fil auquel était en ce moment suspendu le destin de toute une génération de rois? Fallait-il attendre, attendre encore? Choiseul avait envoyé le coiffeur de la reine, Léonard, qui l'accompagnait, apprendre à Bouillé sa position et ses angoisses. Enfin, craignant qu'une attente plus longue ne déterminât un mouvement populaire, il leva le détachement; et informé par Goguelat que, la veille, le passage des hussards avait excité à Sainte-Menehould une fermentation très-vive, il se décida à gagner Varennes par des chemins de traverse, abandonnant de la sorte, sans informations plus amples, les points intermédiaires, et ne laissant personne derrière lui qui pût expliquer son absence au roi.

Grande fut donc la surprise de Louis XVI à son arrivée. Il promène autour de lui des regards inquiets, il cherche Choiseul, il cherche l'escorte promise.... Personne! Du reste, nulle rumeur sinistre. Au départ des cavaliers, les groupes

s'étaient dissipés. On relaye paisiblement, on roule vers Sainte-Menehould, et on arrive « en louant Dieu. » Dieu ne vous entendait pas, infortunés !

C'était l'heure où cessent les travaux du jour. Beaucoup de villageois avaient quitté les champs et regagné leurs demeures. Le soleil, étincelant au point le plus reculé du nord-ouest, allait rougir de ses derniers rayons le sommet des coteaux. Le moulin de Valmy apparaissait immobile. A Sainte-Menehould, formés en groupes dans les rues, attablés avec les soldats dans les cabarets, ou assis devant leurs maisons sur des siéges de pierre, les habitants s'entretenaient avec vivacité de l'arrivée inattendue des hussards, de celle des dragons qui leur avaient succédé, de ce trésor mystérieux qui devait passer, disait-on, du bouteselle qu'on avait sonné dans la journée, de l'ordre donné ensuite de desseller. Vers midi, plusieurs s'étaient portés à l'hôtel de ville, disant que tout cela n'était pas naturel ; qu'il fallait se défier de Bouillé ; que les bourgeois feraient bien de monter la garde ; que le département avait envoyé trois cents fusils neufs, et qu'il était urgent de les distribuer. L'agitation avait donc été grande, et elle durait encore.

A la dernière porte du village, vous eussiez vu, allant et venant, en robe de chambre, d'un pas brusque et violent, un homme dont le visage portait les traces d'une colère récente : c'était le maître de poste Drouet, un ancien dragon de Condé, jeune encore pourtant, et patriote. Cet homme avait eu, le matin même, une querelle avec l'hôtelier chez lequel Goguelat était descendu, à propos d'un cheval qu'on aurait dû lui demander à lui, et pour lequel on avait traité avec l'aubergiste. Cette circonstance, en soi très-futile, ayant contribué à aigrir les soupçons éveillés dans l'âme de Drouet, le disposait à se montrer, le cas échéant, inexorable. Non loin de là, le capitaine Dandoins se promenait sur la place, en compagnie de quelques dragons, affectant une contenance tranquille.

Le galop d'un cheval se fit entendre, et le comte de Valory, avec sa belle veste jaune de courrier, passa devant les villageois ébahis. Ils le furent bien davantage lorsque, cinq minutes après, ils aperçurent, chargée d'une montagne de boîtes et de cartons, l'énorme berline. Tout d'abord ils crurent que c'était le prince de Condé qui était rentré en France *incognito*. La voiture divisa le groupe des dragons. Eux, par un mouvement assez extraordinaire, puisqu'ils n'étaient pas dans le secret, ils portèrent aussitôt la main à la visière de leurs casques, tandis que la dame au chapeau rabattu les saluait à son tour avec cette grâce mêlée de dignité qu'on savait à la reine.

Par une de ces mille fatalités dont se composent toujours les grandes chutes, il advint qu'au moment même où la voiture s'arrêtait devant le maître de poste, Louis XVI mit imprudemment la tête à la portière. La ressemblance de cette physionomie avec l'effigie d'un assignat de 50 livres frappa Drouet. Il appelle un de ses camarades, et se penchant à son oreille : « Guillaume, voici le roi ! » Mais déjà la voiture partait. Soit ce motif, soit crainte des dragons, Drouet s'abstint d'éclater ; il ordonne à Guillaume de seller deux chevaux, les meilleurs, pour se mettre à la poursuite des fugitifs, les devancer ; court à l'hôtel de ville murmurer le terrible secret, rejoint Guillaume, et les voilà galopant sur la route de Clermont.

Ils laissaient derrière eux la tempête. Déjà ce qui n'avait été d'abord qu'un chuchotement était devenu une clameur. Le tambour battait ; les gardes nationaux demandaient de la poudre et des cartouches ; les villageois accouraient, armés de fléaux ; des garçons d'auberge accouraient armés de fourches. Dandoins, mandé à l'hôtel de ville, n'eut que le temps de glisser entre les mains du maréchal des logis La Gache un portefeuille qui contenait d'importantes dépêches, et celui-ci s'élança hors de la ville, un pistolet dans chaque main et la bride entre les dents. Sorti de Sainte-Menehould, et arrivé sur la hauteur, il aperçut, loin devant lui, un homme à cheval qui allait très-vite. Il devina aussitôt dans quel dessein, et piqua des deux. Drouet courait après le roi pour le saisir, lui courut après Drouet pour le tuer.

Il faisait presque nuit. La voiture atteignit Clermont. « *Roi, ne chevauche plus avant ; retourne, car tu es trahi !* » Ainsi avait autrefois parlé à Charles VI cette espèce de fantôme enveloppé d'un linceul qui lui apparut dans la forêt du Mans. Louis XVI venait d'avoir, lui aussi, son apparition ; à lui aussi un inconnu venait de jeter en passant ces mots redoutables : « Vous êtes trahi ! » On relaya néanmoins à Clermont sans accident, et même nul ne prit garde à une imprudente démarche du comte de Damas, qui, s'approchant de la voiture, se mit à causer avec la famille royale ; il avait sur la tête son bonnet de police, et se surprenait à tout instant à vouloir l'ôter. Autre faute, et celle-ci se trouva être plus fatale : au moment du départ, le courrier qui était sur le siége, cria bien fort aux postillons de prendre la route de Varennes. Ceux de Sainte-Menehould qui avaient amené les voitures à Clermont, entendirent l'ordre de quitter la grand'-route. Ils le dirent à Drouet qu'ils rencontrèrent en s'en retournant, de sorte que celui-ci prit la traverse et ne passa point à Clermont, où le comte de Damas l'eût peut être arrêté. Bizarre enchaînement de circonstances toutes funestes à cette famille ! En se jetant ainsi dans les bois, Drouet, du même coup, échappait à la vue du maréchal des logis qui le poursuivait, et se dérobait à un péril qu'il était loin de soupçonner.

Jusqu'au moment où, croyant le roi sauvé, le comte de Damas ne songea plus qu'à sortir de Clermont avec ses cavaliers, la ville fut assez calme ; mais à peine eut-il fait sonner à cheval, que tout changea de face : la ville s'était illuminée comme par enchantement, on sonnait les cloches. Les municipaux coururent chez le comte de Damas, l'interrogèrent, et n'obtenant de lui aucune réponse satisfaisante, essayèrent de le retenir prisonnier. Il n'échappa qu'à grand'peine, presque seul, ses dragons ayant refusé de le suivre. Toutefois, Rémy, son quartier-maître, avait déjà reçu de lui, et s'était mis fidèlement en devoir d'exécuter l'ordre de regagner la voiture avec un détachement. S'il eût rejoint la famille royale, et il le pouvait au bout d'une heure, il entrait avec elle à Varennes, et qui sait ? Le roi était sauvé. Mais la fatalité était là, toujours là ! Rémy se trompa de chemin, et près de Verdun seulement, après une marche rapide de six heures, désespéré, il s'aperçut de son erreur.

Ce fut une nuit étrange.... Le long des routes frayées ou non frayées du Clermontois, sur le penchant de ses collines, sous l'ombre de ses bois épais, au travers de ses fondrières et de ses ravins, que de cavaliers éperdus ! Ici, Damas et les siens ; là, Choiseul et Goguelat traînant après eux leurs hussards allemands ; plus loin, Rémy et ses dragons s'égarant dans les ténèbres ; ailleurs, Drouet et Guillaume, lancés à la poursuite de leur proie, poursuivis eux-mêmes ! et tous, d'un fiévreux éperon, ensanglantant le flanc de leurs montures ! Elle brûlait le pavé à son tour, la berline ; car gravir à pied les montagnes n'était plus de saison. Les morts vont vite !

Varennes, petite ville dont la population, à cette époque,

n'excédait pas quinze cents âmes, est à cheval sur la rivière d'Aire, qui la partage en ville haute et ville basse. La première, adossée à une montagne, se joint à l'autre par une route étroite communiquant à un pont qu'on ne peut atteindre qu'en passant sous une voûte massive et sombre. Comme il n'y avait point de poste établie à Varennes, Bouillé y avait envoyé son second fils et le comte de Raigecourt, avec mission d'y placer un relais. Ces deux officiers, fort jeunes l'un et l'autre, étaient descendus à l'auberge du *Grand Monarque*, située au delà du pont, dans la ville basse, y avaient provisoirement placé le relais, et attendaient, pour le diriger vers l'endroit le plus convenable, que, conformément aux instructions reçues, un courrier les vînt avertir de l'arrivée du roi. Or, il était onze heures un quart, et aucun courrier ne s'était présenté. Seulement, un voyageur inconnu avait demandé à leur parler et les avait suppliés de lui procurer des chevaux, disant qu'il portait dans sa voiture l'habit de cérémonie du roi et les bijoux de la reine ; qu'il allait à Luxembourg ; qu'il



PORTRAIT DE DROUET

y devait attendre les ordres de Leurs Majestés ; qu'il avait quitté le duc de Choiseul à Sainte-Menehould ; que là, de même qu'à Clermont, le peuple s'était mutiné. Cet homme était Léonard, coiffeur de la reine. A son langage, les deux officiers jugèrent que le projet de fuite était manqué. Cependant ils allèrent se promener sur la route ; mais au lieu d'y rester à tout événement, ils rentrèrent à l'auberge vers onze heures et demie, montèrent dans leurs chambres et éteignirent leurs lumières,... pour se mettre au lit, ont dit leurs accusateurs ; pour laisser croire qu'ils étaient couchés et prévenir tout soupçon fâcheux, ont-ils répondu dans leur défense.

Quoi qu'il en soit, c'était juste en cet instant que le comte de Valory entrait dans la ville haute, ne précédant que de quelques minutes la famille royale, qui, ici encore, était sauvée si le garde du corps eût été un vrai courrier et l'eût précédée d'une heure !

Un silence profond régnait partout ; la ville était endormie ; çà et là quelques fenêtres éclairées. Valory cherche en tremblant le relais, n'aperçoit rien, n'entend rien, et, con-

sterné, revient à la voiture, qui suivait à peu de distance. Le roi, la reine, les enfants, tous s'étaient endormis; mais tous ils venaient d'être réveillés en sursaut par ce cri sinistre d'un homme à cheval qui les avait dépassés : « Postillons! de par la nation, dételez! Vous menez le roi! » Et presque aussitôt un coup de tambour; puis encore le silence, interrompu seulement par le bruit des roues.

Sur la pente de la chaussée s'élevait une maison appartenant à un vieil officier nommé Préfontaine. On aperçut de la lumière aux croisées; la voiture s'arrêta tout court et de Moustier, un des trois gardes, forçant la porte de la maison, qui s'était refermée précipitamment, entra. L'ancien major était accouru en robe de chambre : « Que voulez-vous? demanda-t-il d'un ton ferme. — Il s'agit d'obliger une dame. — Nous savons bien ce que c'est, » répliqua-t-il. Il s'avança vers la voiture, échangea quelques mots avec le roi, et sur la demande qui lui en fut faite, conduisit de Moustier chez le commandant des hussards de Lauzun. Mais le temps s'écoulait. Inquiète, la reine descendit, appuyée sur le bras du comte de Malden, entra dans la maison de Préfontaine, en ressortit presque aussitôt, erra dans les rues avec le roi, alla frapper à plusieurs portes.... Toutes les recherches furent vaines. De son côté, le comte de Moustier revenait tristement vers ses maîtres : il n'avait pu trouver le commandant des hussards, qui, croyait-il, s'était enfui. Il fallut proposer aux postillons de passer outre; mais ils s'y refusaient, alléguant la fatigue de leurs chevaux. Enfin, à force d'instances, le roi obtint d'eux qu'ils le conduiraient du moins de l'autre côté du pont, et il remonta en voiture avec la reine.

Drouet, pendant ce temps, le terrible Drouet était arrivé. Il court sur la place du marché, à la taverne du *Bras d'or*, où quelques marchands de bestiaux se trouvaient attablés, prend à part le cabaretier, et d'un ton bref : « Boniface, es-tu bon patriote? — Si je le suis! — Alors, viens. » Ils sortent, vont prévenir l'épicier Sausse, procureur de la commune; ramassent cinq ou six compagnons, se rendent sous la voûte que la voiture avait à franchir, barrent le pont au moyen d'une voiture renversée, et, le fusil à la main, se tiennent en embuscade.

La berline approche, elle est sous la voûte : « Halte là! vos passe-ports! » Et deux fusils se croisent dans la voiture par chacune des portières, tandis que le procureur de la commune dirige sur la figure du roi la lumière d'une lanterne. Fallait-il résister? Le pouvait-on? Les gardes du corps n'avaient sur eux que des couteaux de chasse. Des armes, qui devaient être déposées dans la voiture, avaient été oubliées. Drouet enjoignit brutalement aux voyageurs de venir chez le procureur de la commune dont la maison était tout proche, sans toutefois laisser échapper un mot qui pût faire croire que c'était le roi, que c'était la reine. A son tour, Sausse feignit de les prendre pour de simples voyageurs, examina leurs passe-ports, et parut les trouver en règle. Seulement il leur fit observer que leurs chevaux ne pouvaient aller plus loin sans rafraîchir; il les priait donc de se reposer dans sa maison, où ils seraient mieux que dans leur voiture. La famille royale fut reçue dans une salle basse, de la porte de laquelle on pouvait voir tout ce qui se passait dans la rue. Louis XVI montrait beaucoup de sérénité En entrant, il avait demandé à boire, sans façon : on lui apporta une bouteille de vin de Bourgogne et du fromage. La reine s'assit en silence.

Sausse se répandait en propos insignifiants, sortait d'intervalle en intervalle, comme pour voir si les chevaux étaient prêts, mais en réalité pour donner les ordres nécessaires. Louis XVI, qui commençait à s'alarmer de ces allées et venues, lui dit : « Restez, votre conversation *me plaît.* » Mais déjà tout avait pris feu; Drouet sonnait le tocsin d'une main furieuse; on battait la générale; les habitants sautaient à bas de leurs lits, s'armaient; la ville s'illuminait, et des courriers, expédiés par Sausse, allaient dans toutes les directions faire lever les paroisses voisines. Les réquisitions du procureur-syndic étaient en ces termes : « Vite, partez avec des armes et des canons; envoyez de la garde nationale. Vite! le roi est ici avec la famille royale. Vite! vite! » Quand Sausse crut le moment venu, il dit à Louis XVI, en lui montrant du doigt un cadre suspendu à la muraille : « Sire, voilà votre portrait! — Eh bien, oui, mon ami, répondit Louis XVI avec émotion, je suis le roi. »

Choiseul, Goguelat et leurs cavaliers allemands approchaient de Varennes. Ils auraient pu y arriver beaucoup plus tôt, sans un des innombrables accidents qui marquèrent cette fatidique épopée. La nuit les ayant surpris dans les bois, au milieu des fondrières, un hussard tomba dans un trou profond, s'évanouit; et comme ses camarades ne voulurent pas l'abandonner, il fallut perdre trois quarts d'heure à le chercher, à le ramasser, à lui faire reprendre connaissance. De sorte que Choiseul et Goguelat n'atteignirent Varennes que vers minuit et demi, une heure et demie environ après l'arrestation du roi, quand déjà les gardes nationales accouraient de toutes parts, et qu'au bruit du tambour, au bruit des cloches, le jeune chevalier de Bouillé s'était, avec son compagnon Raigecourt, enfui vers son père.

Ce ne fut pas sans peine que Choiseul gagna la caserne, où il espérait trouver les soixante hussards de Rodwell; car deux hommes s'étaient pendus à la bride de son cheval et lui criaient que *son devoir était d'obéir à la municipalité, de ne connaître qu'elle!* Il parvint à se dégager pourtant; mais, arrivé à la caserne, il apprit que le roi était arrêté; que les soixante hussards étaient tous dispersés et à boire dans la ville. Rodwell, leur commandant, parut seul; mais lui-même il ne tarda pas à abandonner son poste, laissant le commandement à un maréchal des logis, qui, étant patriote, retint ses hommes dans l'inaction la plus complète.

Choiseul ne pouvait donc disposer que des quarante hussards qu'il avait amenés de Pont-de-Somme-Vesle. Ignorant quel sort l'attendait, il prit à part leur officier, nommé Boudet, lui remit les diamants de Madame Élisabeth, avec prière, s'il était tué, de les porter au comte de Provence; puis, se tournant vers les hussards, il leur dit, d'une voix émue, que la famille royale était prisonnière; qu'il fallait la délivrer ou mourir. Les hussards, étonnés, se regardaient l'un l'autre en disant : *Der Kœnig! die Kœniginn! Le roi! la reine!* Choiseul commanda : *Sabre à la main*, et les conduisit au grand trot à la maison du procureur de la commune. Elle se trouvait alors remplie de monde. Le roi et sa famille étaient montés au premier étage.

En descendant de cheval, Choiseul rencontra sur le seuil le comte de Damas, qui venait d'arriver à l'instant même : *Êtes-vous en force? — Je suis seul, mon régiment a refusé.* Suivi du comte de Damas et du baron de Goguelat, Choiseul s'enfonça dans un escalier tournant qui menait au premier étage. A l'entrée de la chambre où était le roi, se tenaient deux paysans armés de fourches. Ils firent mine de défendre la porte; mais le duc les écarta et entra l'épée au poing.

Spectacle navrant! sur un lit en désordre, l'enfant royal dormant tout habillé et d'un profond sommeil; près de lui, Mme de Tourzel, la tête dans ses mains; contre la fenêtre, Madame Élisabeth, la sœur du dauphin; plus loin, causant avec l'épicier, le roi, la reine; dans le fond, les trois gardes

du corps assis; et, sur une table, du pain, une bouteille, quelques verres.

Louis XVI, sa femme, sa sœur, s'avancèrent presque joyeux, et reçurent avec bonté des visiteurs dont ils connaissaient le dévouement. « Que faire? » demanda le roi. Le comte de Damas répondit : « Sire, vous sauver. » Choiseul reprit : « Sire, j'ai ici quarante hussards. Je vais en démonter sept. Vous monterez un des chevaux, tenant M. le dauphin dans vos bras; la reine en montera un, Madame Royale un autre, Mme de Tourzel et Madame Élisabeth chacune un, ainsi que Mmes Neuville et Brunier que vous ne voulez pas abandonner; nous vous entourerons avec les trente-trois hussards qui restent, et nous nous ferons jour le sabre à la main. Pas une minute à perdre! Dans une heure mes hussards seront gagnés. » Mais Louis XVI n'était pas l'homme des partis hasardeux. Il croyait, d'après les discours de Sausse, qu'il ne s'agissait pour lui que d'attendre jusqu'à la pointe du jour. Sachant d'autre part que le jeune Bouillé s'était mis en route à onze heures et demie pour aller avertir son père, et calculant qu'on pouvait franchir à cheval en moins de trois heures la distance qui séparait Varennes de Stenay, il comptait sur la prochaine arrivée de Bouillé comme sur le seul dénoûment qui fût sans péril. « Car enfin, disait-il au duc de Choiseul, répondez-vous que dans cette bagarre inégale de trente hommes contre sept à huit cents, un coup de fusil ne tuera pas la reine, ou ma fille, ou mon fils, ou ma sœur? »

Goguelat était descendu pour examiner l'état des choses. Il vit que les hussards faisaient encore bonne contenance; il remarqua que, dans cette multitude ameutée, beaucoup étaient mal armés et quelques-uns sans armes; il apprit que, près du pont, il y avait un gué. Si on voulait tenter un coup hardi, on le pouvait. Goguelat en parla vivement à la reine; mais, tout intrépide qu'elle était, elle n'osa courir cette grande aventure : n'avait-elle pas là ses enfants? « Je ne veux rien prendre sur moi, répondit-elle. C'est le roi qui s'est décidé à cette démarche, c'est à lui d'ordonner, et mon devoir est de le suivre. » D'ailleurs, comme Louis XVI, elle espérait en Bouillé.

Mais la présence même de Bouillé à Varennes ne serait-elle pas le signal des plus affreux périls? Jusqu'où n'irait point la rage des habitants, dès que la ville serait menacée? Voilà ce que sentaient bien Choiseul et Damas; mais ils calculèrent que cette fureur et le danger ne dureraient qu'un instant. La barrière une fois forcée, comment douter que la déroute ne fût rapide et complète? L'essentiel était donc de mettre le roi et sa famille hors d'atteinte. Les défenseurs qui entouraient leurs personnes étaient alors au nombre de dix : le duc de Choiseul, le comte de Damas, le baron de Goguelat, Florac, Rémy, les trois gardes du corps, et deux sous-officiers du régiment de *Monsieur-Dragons*. Choiseul et Damas convinrent secrètement ensemble de profiter du local et de l'escalier tournant où l'on ne pouvait monter qu'un de front, pour se rendre maîtres de l'intérieur; de fermer les fenêtres des deux chambres d'en haut, dont on confierait la défense aux gardes du corps; puis, à la première annonce de l'arrivée des troupes, aux premiers coups de pistolet, de chasser ceux qui étaient dans la première chambre avant celle du roi, de profiter de l'avantage de l'escalier en coquille pour en interdire le passage. « Là, écrit le duc, un seul homme en pouvait arrêter plusieurs; là il aurait fallu nous tuer tous successivement avant que la défense de l'escalier fût abandonnée, défense que les cadavres de part et d'autre auraient même prolongée dans un passage aussi resserré. »

On attendit ainsi, la reine passant le temps à raconter les détails de son départ de Paris à ses fidèles serviteurs, et, par l'intérêt de ses récits, charmant leur impatience.

Or, le tocsin continuait, prolongé d'échos en échos; et les paroisses voisines, qu'il appelait, se levaient tout entières; et, dans la campagne, à plusieurs lieues à la ronde, chacun quittait sa femme, ses enfants, sa charrue, pour courir au roi, à ce roi qui, disait-on, passait à l'ennemi; et beaucoup de maires de village faisaient comme celui de Louvres, jetaient leur tablier, prenaient un fusil! Bientôt on put évaluer à cinq ou six mille le nombre des arrivants. La boutique de Sausse était remplie de bruit et de foule. Devant la porte, dans la rue, les gardes nationaux entouraient familièrement les hussards, leur serraient la main, leur versaient à boire. Les municipaux, après une première visite à la famille royale, délibéraient à l'hôtel de ville. Drouet, avec une vigilance farouche, rôdait dans les environs.

Goguelat étant une seconde fois descendu pour juger des dispositions de la troupe, Drouet s'avança et lui lança cet avertissement terrible : « *Je vois bien que vous voulez enlever le roi; mais vous ne l'aurez que mort!* » Un instant après, Goguelat, essayant de dissiper un groupe, Roland, major de la garde nationale de Varennes, pousse à lui : « *Encore un pas, et je vous tue!* » Goguelat s'élançait vers le major; un coup de pistolet l'atteint à la poitrine et le renverse. On le transporta sanglant dans une maison voisine, tandis que les hussards criaient : *Vive la nation!*

Les heures s'écoulaient; Bouillé ne paraissait pas.... ce furent les municipaux qui parurent. Longtemps Louis XVI s'était flatté de l'espoir qu'à la pointe du jour, en tout cas, il lui serait loisible de continuer sa route. Lorsqu'il apprit qu'il s'agissait de le ramener à Paris, qu'on avait envoyé prendre les ordres de l'Assemblée, toute force l'abandonna. Il devint suppliant. Et la reine, la reine elle-même, cette fière et dédaigneuse fille de Marie-Thérèse, à quel état d'humiliation elle fut alors réduite! Assise sur un banc, entre deux caisses de chandelles, dans une misérable boutique de village, le cœur gonflé de soupirs, le visage altéré, les mains jointes, elle implorait Mme Sausse; elle essayait d'émouvoir l'épouse, d'émouvoir la mère : « Est-ce que vous n'avez pas d'enfants? » Et elle lui montrait le dauphin et sa sœur endormis. Mais, avec un bon sens glacé, la femme de l'épicier répondait : « Je suis désolée de ne pouvoir vous être utile, madame. Vous pensez au roi; moi, je pense à M. Sausse. » La grand'mère du procureur-syndic entra. C'était une pauvre femme octogénaire. Elle fut saisie, elle, d'un attendrissement profond, alla s'agenouiller à côté du lit, baisa les mains des enfants, pria pour eux, les bénit, et se retira tout en larmes.

Pendant ce temps, le comte de Raigecourt et le chevalier de Bouillé, qui avaient quitté Varennes à onze heures et demie, arrivaient à Dun. Ils n'osèrent confier le secret dont ils étaient dépositaires à Deslon qui commandait là un détachement de hussards; mais celui-ci ayant appris, au passage de Rodwell, qu'on avait arrêté à Varennes deux voitures où se trouvaient un homme, deux femmes et des enfants, devina tout, et ne prenant conseil que de son cœur, partit à la tête de ses hommes. De Dun à Varennes il y a cinq grandes lieues : elles furent franchies en moins de deux heures. Le projet de Deslon était d'attaquer sur-le-champ, mais la vue des barricades élevées à l'entrée du pont le retint. Faire mettre pied à terre à une partie de son détachement et avancer, il l'aurait pu si ses soldats avaient eu des cartouches. Malheureusement, — et ceci est caractéristique, — les cartouches délivrées aux hussards lorsqu'ils étaient partis du régi-

ment leur avaient été volées dans les différentes maisons où ils logèrent sur leur route! Deslon exprima le désir d'être conduit au roi, en reçut l'autorisation de M. de Sigemont, qui commandait la garde nationale de Varennes, se fit donner un otage, et, laissant les siens aux portes de la ville, alla droit à la boutique de Sausse. Admis devant Louis XVI, il lui exposa rapidement l'état des choses, et demanda ce qu'il devait dire à Bouillé. Ici, le rapport de Deslon, tel qu'on l'a publié dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, porte : « Le roi se plaignit amèrement de ce qu'il était prisonnier, et parla avec infiniment de fermeté et de courage. » Mais il y a là un faux commis après coup; car, dans ce même rapport, tel qu'il fut d'abord reproduit par Bertrand de Molleville, royaliste fanatique, et analysé par M. de Fontanges, on lit : « Le roi était dans un tel état d'abattement, que M. Deslon craignit que Sa Majesté ne l'eût pas entendu, quoiqu'il eût répété trois fois la même chose. » Enfin, le malheureux prince laissa échapper ces mots, qui peignaient bien le trouble de son âme : « *Dites à M. de Bouillé de faire ce qu'il pourra. Je suis prisonnier; je n'ai plus d'ordres à donner.* » Se tournant alors vers la reine, Deslon lui adressa la parole en allemand; mais le roi coupa court aussitôt à un entretien qui pouvait paraître suspect. Comme Deslon se retirait, le comte de Damas le regarda fixement et lui dit tout bas en langue allemande : « *A cheval, et chargez!* » Une voix rude cria : « *Pas d'allemand!* »

Entre cinq et six heures, grand bruit. Ce sont des courriers qui arrivent de Paris; c'est Romeuf, lancé par Lafayette sur la trace du roi; c'est Baillon, dépêché par l'Hôtel de Ville. Baillon entra seul, les cheveux en désordre, l'habit décolleté, dans un état d'agitation effrayant : « *Sire, tout Paris s'égorge.... nos femmes, nos enfants.... — Eh! ne suis-je pas mère aussi?* interrompit la reine, en saisissant le bras du messager et en lui montrant le dauphin, *ne suis-je pas mère? Enfin, que nous voulez-vous?* » La porte s'ouvrit, et, le visage baigné de larmes, les yeux baissés, Romeuf s'avança un papier à la main. « *Lafayette!* s'écria la reine avec violence, *il n'a en tête que sa République américaine.... Il verra ce que c'est qu'une république.... Eh bien, monsieur, montrez-le-moi donc, ce décret.* » Elle le prit vivement, y jeta les yeux, et, sans aller jusqu'à la fin : « *Les insolents!* » A son tour, Louis XVI ne put se contenir : « *Il n'y a plus de roi, en France,* » dit-il, et il posa le décret sur le lit. Mais le reprenant aussitôt, et le jetant par terre, la reine s'écria : « *Non, je ne veux pas qu'il souille le lit de mes enfants.* » Romeuf, combattu entre la pitié, la douleur et le respect, se pencha vers Marie-Antoinette, et lui dit à demi-voix ces mots dont elle parut frappée : « *La reine voudrait-elle qu'un autre que moi fût témoin de ces mouvements?* »

Baillon était descendu dans la rue, où il animait le peuple. Provoqués par le tocsin, dont les appels funèbres se répétaient de village en village, les habitants des campagnes circonvoisines, maintenant réunis à Varennes, pouvaient s'évaluer à près de dix mille hommes. Le délire était au comble. On criait dans la foule : *A Paris! à Paris!* Cette menace cruelle fut entendue : « *Nous le traînerons par les pieds dans sa voiture.* » La reine, qui passait tour à tour du dédain à la colère, à l'effroi, s'inquiétait du sort de ses serviteurs. S'approchant du duc de Choiseul, elle lui dit : « *Croyez-vous M. de Fersen sauvé?* »

Une clameur impérieuse appelait Louis XVI à la fenêtre; il parut.... Dieu, quel abaissement! O petits-fils de ceux qui dans Louis XIV adorèrent la majesté d'un Dieu, eh bien! oui, cet homme en habit gris, ce visage où l'abattement a remplacé l'émotion, cette chevelure défaite, ce front humilié, ces bras pendants, ces lèvres sans parole, cet œil sans pensée, en un mot le valet Durand, c'est le roi! On dit qu'il y en eut qui s'attendrirent; on dit qu'il y en eut qui poussèrent ce cri, plein de compassion : *à Verdun!* Et pourquoi non? Est-ce que le malheur n'est pas une puissance, la plus chère de toutes aux âmes généreuses?

Pendant ce temps, à la tête de Royal-Allemand, Bouillé accourait ventre à terre.

Il avait passé presque toute la nuit à attendre des nouvelles, lui quatrième, entre Dun et Stenay, sur le bord de la route, dans un fossé, ayant avec lui son fils aîné. Ils tressaillirent de joie, lorsque, vers quatre heures et demie du matin, ils aperçurent au loin deux cavaliers. C'était le chevalier de Bouillé qu'accompagnait Raigecourt. Le général croyait le roi sauvé, il apprit qu'on le retenait captif. Désespéré, il envoie son fils Louis à Stenay prendre le Royal-Allemand, auquel l'ordre avait été donné de tenir les chevaux sellés et prêts pour le départ. Rien de préparé; le commandant était au lit! Ce fut au bout de trois quarts d'heure seulement, — et il fallait pour cela quinze minutes, — que les hommes furent à cheval. Bouillé leur distribua quatre cents louis qu'il avait sur lui, leur promit qu'ils deviendraient la garde allemande du roi, et partit avec eux au grand galop. « Il n'est plus temps, » leur cria un prêtre qui les vit passer. Ils continuèrent, mais, en vue de Varennes, l'avertissement du prêtre leur fut confirmé par Deslon. Il était neuf heures, et, à huit, le roi était parti! Bouillé voulait pousser en avant : chefs et officiers le détournent de ce dessein. Ils objectent le soulèvement des campagnes annoncé de distance en distance par le bruit des tambours et le son des cloches, l'approche de la garnison de Verdun en marche avec du canon, l'impossibilité de trouver un gué, l'avance qu'ont déjà les voitures, l'épuisement des chevaux harassés par une marche de près de neuf lieues à allure forcée. Bouillé ordonna la retraite, et, se tournant vers son fils aîné qui l'avait toujours félicité sur le bonheur de ses entreprises, il lui dit d'une voix déchirante : « *Eh bien, direz-vous encore que je suis heureux?* »

La famille royale était partie en effet, et la voiture qui la ramenait à Paris s'avançait lentement, précédée, entourée, suivie d'une foule immense et diverse : gardes nationaux, bourgeois, paysans; tout cela brandissant piques, fourches ou fusils, criant, menaçant, mugissant, roulant pêle-mêle sous un soleil de juin et à travers des flots de poussière. Pour contempler ce spectacle, si nouveau, d'un roi traîné captif au milieu de ses États, on accourait de loin, de bien loin, et, à chaque pas, l'escorte grossissait, devenait plus effrayante. Et toutefois, les outrages ne s'adressaient guère qu'aux trois gardes du corps, exposés sur le siége de la voiture comme des criminels au pilori. Le roi, en considération de sa faiblesse, trop connue, on l'épargnait; on épargnait aussi la reine, que protégeaient ses deux pauvres enfants, dont on apercevait de temps en temps à la portière les têtes blondes.

Aux approches de Sainte-Menehould, le trajet devint orageux, et, un peu au delà, il y eut du sang versé. Un gentilhomme, le marquis de Dampierre, venu sur un cheval fringant présenter ses hommages au roi, traversa la foule comme s'il la passait en revue. Elle se crut insultée. Des mains violentes saisissant la bride de son cheval, le marquis fit effort pour se dégager, y parvint, se jeta dans les terres, tira un coup de pistolet en fuyant, et, poursuivi comme un cerf l'est à la chasse par les chiens, atteint bientôt, enveloppé, il dispa-

rut.... quelques instants après, sa tête était au bout d'une pique! Douter que ce meurtre horrible ait été le résultat d'une colère aveugle et trompée, la réponse faite par des furieux à une provocation, imaginaire peut-être, mais tenue pour réelle, ce serait calomnier l'espèce humaine. Le comte de Valory, qui retrace cet assassinat, convient lui-même qu'un grand nombre de personnes, sur la route, purent impunément donner à ses maîtres des marques d'intérêt profond, de respect, d'amour.

Et ce fut bien autre chose, à Châlons, la ville la plus royaliste d'alors. Les yeux pleins de larmes, les mains chargées de bouquets, dames et demoiselles vinrent au-devant des captifs. C'était, dit un témoin oculaire, à qui solliciterait l'honneur de leur être présenté. Ils furent reçus dans une vaste salle, se mirent à table devant tous, et tous de les combler de bénédictions. La garde nationale de Châlons ne parlait de rien moins que de leur composer une garde à cheval, que de les amener à Montmédy. Ils passèrent la nuit



ARRESTATION DE LA FAMILLE ROYALE

à respirer ce doux encens; une fois encore ils étaient heureux! Mais quel changement soudain et terrible, lorsque, le lendemain, avant le jour, la cité bourgeoise, manufacturière et républicaine de Reims envoya ses phalanges d'ouvriers rudes, de clubistes et de sectaires! C'était une véritable armée qui remplissait Châlons, la Champagne presque entière étant accourue. Or, les Châlonnais et ceux de Reims se mesuraient si bien des yeux, qu'un combat fut au moment de s'engager. Ce fut au sortir de la messe, célébrée pour lui dans une chambre préparée à cet effet, que Louis XVI entendit crier *à Paris! à Paris!* et déjà l'on couchait en joue les croisées. Résigné à son destin, il descendit, passa d'un air calme devant un forcené qui le menaçait du poing, et remonta silencieusement en voiture avec sa famille.

Suivant le témoignage de Ferrières, l'arrestation, connue à Paris, y avait jeté dans un embarras singulier les orléanistes, les contre-révolutionnaires, et même les constitutionnels. Les premiers perdaient le bénéfice d'un trône vacant; les seconds prévoyaient des outrages dont leur impuissance s'alarmait; les derniers sentaient que la République avait plus à gagner au spectacle d'un roi humilié qu'à son absence. Il y eut entre les principaux meneurs de l'Assemblée des conférences secrètes où l'on s'occupa de nommer les commissaires à envoyer au-devant de la famille royale. Dans le co-

mité qui se rassembla pour cela, Mathieu Dumas fut appelé. Un autre homme d'épée, le maréchal de Rochambeau, s'y trouvait. « On fut unanime, dit Mathieu Dumas, dans ses *Souvenirs*, pour conserver le principe monarchique et le respect dû à la famille royale. » Les commissaires choisis furent Latour-Maubourg, constitutionnel et grand ami de Lafayette, le républicain Pétion, et Barnave, représentant trop fidèle du mouvement de défection qui commençait à diviser la gauche. Mathieu Dumas reçut commission d'accompagner les trois commissaires et de prendre le commandement de la force armée qu'on supposait devoir accourir sur le passage. Ils partirent.

Ce fut le 23 juin, entre Château-Thierry et Châlons, à deux lieues au delà de Dormans, que les quatre envoyés rencontrèrent la voiture. Ils mirent pied à terre. Les deux portières étaient ouvertes. Barnave s'avança et présenta le décret. « Messieurs, dit Louis XVI après l'avoir lu, je suis bien aise de vous voir. Je ne voulais point sortir du royaume J'allais à Montmédy, où mon intention était de rester jusqu'à ce que j'eusse examiné et accepté librement la Constitution. » A ces mots, Barnave dit à voix basse à Mathieu Dumas, qui se trouvait près de lui : « *Si le roi se souvient de répéter la même chose*, *nous le sauverons.* » Puis, montant sur le siége de la voiture, il proclama le décret.

Mme de Tourzel quitta la voiture du roi, pour aller avec un des commissaires dans celle qui les avait amenés. Les deux autres montèrent dans le carrosse royal. La reine aurait désiré que Latour-Maubourg fût un de ceux-là, parce que sa figure ne lui était point inconnue. Mais ce dernier lui fit observer en particulier que Barnave était un membre très-influent de l'Assemblée; qu'il avait compté s'asseoir parmi la famille royale; que sa vanité en serait flattée; que la reine aurait ainsi l'occasion de le mieux connaître, et que cela n'était peut-être pas sans importance pour le service de Sa Majesté. Le comte de Valory, qui était sur le siége de la voiture et pouvait très-bien ne pas voir ce qui se passait à l'intérieur, raconte que « Pétion poussa l'audace jusqu'à exiger que Madame Élisabeth quittât sa place, dans le fond du carrosse, pour la lui laisser occuper. » Mais ce fait de grossièreté brutale, si peu vraisemblable en soi, est formellement démenti par la relation de l'archevêque de Toulouse, qui, écrivant en quelque sorte sous la dictée de la reine elle-même, dit : « Les choses furent arrangées ainsi : Barnave, qui était assez mince, se mit dans le fond de la voiture entre le roi et la reine, Pétion, sur le devant, entre Madame Élisabeth et la jeune princesse; le dauphin, sur les genoux de sa mère, de sa tante ou de sa sœur. »

D'abord la reine affecta de l'humeur et laissa tomber son voile sur son visage, comme si elle eût résolu de ne pas ouvrir la bouche tout le long de la route. Mais un regard rapide que Barnave jeta sur l'un des trois gardes du corps assis sur le siége, et le léger sourire dont il accompagna ce regard, qui évidemment cherchait Fersen, vinrent tout à coup trahir dans le jeune avocat une préoccupation étrange. En un instant, Marie-Antoinette devina tout. Sans affectation, elle trouva moyen de faire connaître quelles étaient les personnes qui étaient sur le siége, et Barnave, que la présence de Fersen aurait peut-être rendu aigre et moqueur, se montra aussitôt plein de douceur, plein de prévenances, et respectueux autant qu'ému. Attaqué de conversation par Louis XVI sur la Révolution, sur l'Assemblée, il mit à défendre son opinion une délicatesse qui n'échappa point à la reine et dont elle fut touchée. Insensiblement tentée du désir, bien naturel et bien légitime, de gagner un cœur qui, avec un entraînement si doux, venait s'offrir, elle releva son voile, elle parla. Barnave fut charmé, il était perdu!

Si Pétion poussa, au contraire, l'austérité jusqu'à l'insolence; s'il fut d'une familiarité presque cynique; si, ayant soif, il se fit brusquement servir à boire par Madame Élisabeth sans même la remercier..., c'est ce qu'assurent des témoignages trop royalistes pour n'être pas suspects de quelque exagération. Ce qui est certain, c'est qu'il joua mal à propos le rôle du paysan du Danube, qu'il fut âpre, dogmatique et sec, oubliant ainsi que la rudesse, si elle est quelquefois de la dignité devant la puissance, n'est plus que du mauvais goût devant le malheur, et que la générosité est la première vertu d'une âme vraiment républicaine. Et ce qui n'est plus douteux aujourd'hui, c'est qu'il eut la ridicule fatuité de supposer à Madame Élisabeth des intentions de séduction naturelles ou préméditées, qu'il crut devoir repousser par une affectation d'austérité fort déplacée. Aussi la reine ne put-elle lui cacher combien elle se sentait blessée. Dans un moment où il tenait sur ses genoux le petit dauphin, et roulait sur ses doigts, assez fort pour le faire crier, les beaux cheveux blonds de l'enfant : « Donnez-moi mon fils, lui dit Marie-Antoinette; il est accoutumé à des soins et à des égards qui le disposent peu à tant de familiarités. »

Plus souvent, du reste, plus volontiers, d'autant qu'il y était encouragé par le sourire de sa mère, le jeune prince allait à Barnave, dont la physionomie ouverte l'attirait. Ses yeux s'étant un jour fixés sur les boutons de l'habit du tribun, il y aperçut des lettres, se mit à les épeler, et étant parvenu à déchiffrer l'inscription, tout joyeux il s'écria : « *Tiens, maman, vois-tu : vivre libre ou mourir!* » Il examine les autres boutons, et les trouvant les mêmes : « *Ah! maman, partout vivre libre ou mourir.* » Barnave était profondément attendri. La reine garda le silence....

On atteignit Dormans à neuf heures et demie du soir. La ville était illuminée. Un logement convenable ayant été préparé pour la famille royale, elle y passa la nuit tranquillement, tandis que, rassemblée en face de l'auberge, la foule stationnait, calme, muette, respectueuse même, mais ne perdant pas de vue les voitures!

Le lendemain, 24 juin, lorsqu'à la pointe du jour on se remit en marche, le nombre des seuls gardes nationaux formant une partie du cortége s'élevait à environ dix mille. Mathieu Dumas les fit ranger en bataille à droite et à gauche sur la route de Paris, les voitures roulant entre les deux lignes. Il y avait encore dans les cœurs un tel mélange de sentiments contraires; le ressouvenir et les traditions du passé y combattaient encore avec tant de force les colères du moment et l'image de l'égalité républicaine, que lorsque les prisonniers passèrent, les troupes présentèrent les armes, et, en signe de respect, inclinèrent les drapeaux. Au surplus, depuis l'arrivée des commissaires, nul cri séditieux, nul mot outrageant à l'adresse du roi et de sa famille, nulle violence. Cependant un prêtre, pour avoir heurté le sentiment général par des manifestations trop marquées de douleur ou d'indignation, avait couru, entre Châlons et Meaux, de sérieux dangers, et n'avait dû la vie qu'à quelques nobles paroles de Barnave, qui, dans cette occasion, se jetant presque hors la portière, fut retenu par Madame Élisabeth. La reine disait en racontant ce trait, que dans les moments des plus grandes crises, les contrastes bizarres la frappaient toujours, et que la pieuse Élisabeth, retenant Barnave par le pan de son habit, lui avait paru la chose la plus surprenante.

Après avoir traversé Château-Thierry, la Ferté-sous Jouarre, on s'arrêta à Meaux, où l'on devait souper et cou

cher, dans le palais que Bossuet avait autrefois rempli de sa présence et qu'il remplissait encore de son souvenir. Là, Pétion, qui craignait pour les trois gardes du corps, proposa de les faire évader, à la faveur d'un déguisement, et vit ses offres repoussées. Quel pouvait être le motif de ce refus? Louis XVI, comme il le dit en particulier à ses gardes, croyait-il sérieusement que l'intention secrète de Pétion était de les faire assassiner, sous prétexte de les sauver? Une inspiration toute d'humanité fut-elle à ce point calomniée dans son cœur? Mais les périls au-devant desquels ils traînaient leurs serviteurs, en les retenant auprès d'eux, ni lui ni la reine ne les ignoraient. Car le comte de Valory raconte que Marie-Antoinette l'ayant emmené, ainsi que ses deux compagnons, dans une chambre attenante à celle de Louis XVI, elle tira des tablettes pour y écrire leurs noms de baptême, ceux de leurs pères, mères, sœurs et frères; puis, les yeux humides de pleurs, leur dit : « *Si nous avions le malheur de vous perdre*, et que nous ne succombassions pas nous-mêmes sous les coups de nos ennemis, soyez certains que nos bienfaits iraient chercher vos familles. *Ce serait moi* qui leur apprendrais leur infortune, et les sentiments qui ne peuvent plus sortir de nos cœurs. » La reine prévoyait donc le sort auquel ses gardes pouvaient être exposés. Pourquoi la proposition généreuse de Pétion fut-elle écartée si injurieusement? Au moins eût-il été convenable de faire ôter aux trois gardes leur déguisement, qui ne les désignait que trop aux colères de la multitude! C'est ce que Mathieu Dumas demandait. Il pressa le roi, il pressa la reine, de consentir à ce que les vestes de courrier fissent place à des uniformes de grenadiers de la garde nationale. Il ne put rien obtenir. La reine coupa court à ses instances par cette étrange réponse : « *Non, le roi doit rentrer à Paris avec sa famille et ses gens, comme il en est sorti.* »

La soirée, à Meaux, fut marquée par une circonstance qui montre dans quel trouble d'esprit se trouvait Louis XVI. Comme la chaleur était grande, il s'était assis en chemise auprès d'une table, quoique les portes fussent ouvertes et que la pièce qui précédait sa chambre fût remplie de monde. Tout à coup, il appelle le commandant de la force armée : « Dumas, a-t-on mis des sentinelles du côté du jardin? — Oui, sire, j'ai moi-même donné les consignes. — Eh bien, il y a à la suite de cette garde-robe un escalier qui descend au jardin. Voyez où cela va. » Mathieu Dumas obéit, et Louis XVI parut tranquillisé en apprenant qu'au bas de l'escalier était une sentinelle.

Le 25 juin, — c'était le jour où l'on devait affronter Paris, — de fort bonne heure et pendant qu'on préparait le départ, Marie-Antoinette manda Mathieu Dumas. Elle était très-émue. « Par où, dit-elle, passera-t-on pour se rendre aux Tuileries? — Par les boulevards extérieurs, madame, par la barrière de l'Étoile, les Champs-Élysées, le jardin. — Et pourquoi ce détour? Pourquoi, puisque Paris est tranquille, le roi n'irait-il pas droit à son palais? — Pour déjouer, madame, les projets des malveillants, en passant par un chemin où il n'y a presque pas de maisons. » La reine dit : « Je comprends!... »

Elle comprit bien mieux, hélas! lorsque, entre Livry et Bondy, elle vit sortir de la forêt une troupe de forcenés qui, se glissant jusque sous le ventre des chevaux, voulaient mettre en pièces la voiture, et lorsque, un peu plus loin, des femmes qui ressemblaient aux sorcières de Macbeth, apparurent inopinément sur le bord de la route en poussant des cris affreux.

Et Paris, pendant ce temps-là? Paris attendait, dans une attitude formidable. Pas de clameurs vaines, cette fois; pas de fureurs, plus de bruit. Ce qu'on lisait sur les murs, c'était : *Celui qui applaudira le roi aura des coups de bâton, celui qui l'insultera sera pendu.* Par une de ces inspirations soudaines et fortes dont seul au monde, peut-être, le peuple de Paris est capable, il s'était promis d'être calme. Car il se considérait comme la justice, au moment où devant elle vont comparaître les coupables, et Bonneville n'avait fait qu'exprimer la pensée commune, lorsqu'il avait écrit dans la *Bouche de fer : « Paix là! Restez couverts. Il va passer devant ses juges.* »

Lafayette s'était avancé jusqu'à la rotonde de la barrière de Pantin. Là, les voitures s'arrêtèrent un instant. Là aussi, soit qu'il se sentît défaillir, soit qu'il se voulût prémunir contre le danger d'une émotion trop vive, Louis XVI demanda un verre de vin, qu'il avala d'un trait. Les chemins étaient couverts d'une foule innombrable. « La rue Saint-Honoré et le boulevard semblaient deux grandes rivières, gorgées par une pluie abondante, qui se déchargent dans un vaste bras de mer. » Les voitures traversèrent Paris au milieu d'un silence passionné. La garde nationale, qui bordait les boulevards, portait le fusil renversé, comme en un jour de deuil. Derrière elle, tranquille mais sombre, et le chapeau sur la tête, se tenait le peuple. Et, au moindre tumulte, il criait : *La Loi! La Loi!* Deux grenadiers, la baïonnette au bout du fusil, avaient été placés aux côtés de l'avant-train de la voiture, un peu plus bas que le siége, au moyen d'une planche attachée par-dessous; et cet arrangement, qui donnait aux trois gardes du corps l'apparence de criminels, est ce qui a fait croire qu'on les avait enchaînés sur le siége. La chaleur était dévorante; une poussière enflammée, que soulevait la marche de l'immense cortége, obscurcissait l'atmosphère. Marie-Antoinette paraissait souffrir cruellement; Madame Élisabeth montrait sur son visage le calme d'une âme élevée au-dessus des orages de la vie; le dauphin pleurait sur les genoux de sa mère; et quant à Louis XVI, plombé, fatigué, il promenait sur la multitude un regard plein de stupeur. Reconnaissant, à la tête du bataillon des Antonins, le redoutable Santerre, il voulut lui parler : Santerre lui tourna le dos, ainsi que lui-même, quelques jours auparavant, il l'avait fait au duc de Chartres. Derrière la voiture du roi, vrai corbillard de la monarchie, roulait une espèce de char triomphal, ombragé de palmes, du haut duquel Drouet et Guillaume recevaient les hommages de la foule. La place Louis XV et le jardin des Tuileries traversés, la famille royale mit pied à terre à la porte du pavillon du milieu. Jusque-là tout s'était passé dans un ordre imposant; le peuple avait déployé une modération invariable, et il avait vu sans colère, avec admiration presque, le député royaliste Guilhermy jeter au loin son chapeau dans la foule, en mettant au défi de le lui rapporter ceux qui criaient : « Restez couverts! » Mais de même que les corbeaux suivent les armées en marche, il est des hommes de proie que les révolutions attirent toujours à leur suite, par l'espoir de quelque pâture sanglante. Au moment où la famille royale allait entrer au palais, des furieux s'élancèrent, impatients de frapper, et, la garde nationale repoussant le choc, il y eut une mêlée où les trois gardes furent meurtris, une mêlée d'où Mathieu Dumas, après y avoir laissé son chapeau, son ceinturon et le fourreau de son épée, ne sortit que les vêtements en lambeaux. Dans ce désordre, en présence de ces dangers, la reine eut un mouvement honorable : elle ne voulut descendre de la voiture que la dernière. Deux hommes qu'elle détestait, le duc d'Aiguillon et le vicomte de Noailles, étaient généreusement accourus pour

la couvrir de leur popularité; ils l'enlevèrent en quelque sorte malgré sa répugnance, et, sans lui dire un seul mot, la conduisirent, presque en courant, du côté du château, tandis qu'un autre membre de la gauche, Menou, emportait le dauphin dans ses bras.

Rentrée dans ses appartements et n'apercevant pas son fils, Marie-Antoinette fut saisie d'une terreur poignante : elle crut qu'on venait de le lui ravir. Mais c'était assez de douleurs pour son cœur brisé : la fortune lui épargna, du moins, ce dernier coup.

Ainsi se dénoua la tragédie de Varennes. 25 juin! date funèbre pour Louis XVI, presque aussi funèbre que le fut, plus tard, celle du 21 janvier! Car, le 21 janvier, on tua l'homme; mais, le 25 juin, on avait tué le roi.

CHAPITRE VI

INTERRÈGNE



Que faire? Telle fut la question que s'adressèrent à la fois tous les partis, dès que la famille royale se trouva ramenée aux Tuileries.

Or, à cet égard, nous allons voir se développer, à travers les péripéties du drame intellectuel le plus intéressant qui fut jamais, trois opinions bien diverses :

L'une aboutissant à conserver la monarchie et à sauver le roi : ce fut celle d l'Assemblée;

La seconde concluant au maintien de la monarchie, mais à la déchéance de Louis XVI : ce fut celle des Jacobins;

La troisième demandant la République : ce fut celle des Cordeliers.

Étudions d'abord la marche de l'Assemblée.

Parmi les constitutionnels, qui surpassaient de beaucoup en nombre les partisans de l'ancien régime, il avait toujours existé, à côté de la fraction parlementaire conduite par Thouret, d'André, Le Chapelier, Desmeuniers, une fraction qui avait son point d'appui au dehors, et qui, poussée en avant par les Jacobins, servie par le Palais-Royal, acclamée par la presse révolutionnaire, s'était composée principalement, jusqu'à la fuite de Varennes, des deux Lameth, de Duport, de Barnave, de Buzot, de Pétion, de l'abbé Grégoire, d'Antoine, de Robespierre.

On a vu de quelle douleur jalouse l'influence croissante de Robespierre aux Jacobins avait pénétré le cœur des Lameth, et comment, sur la pente rapide de la Révolution, Duport s'était arrêté tout à coup, saisi de lassitude, et comment le sourire d'une reine captive avait subjugué Barnave : à dater du retour de Louis XVI à Paris, ces quatre importants personnages n'hésitèrent plus. Rompant avec la place publique, rompant avec la fraction jacobine de l'Assemblée, ils se réunirent sans conditions comme sans réserve à la fraction purement parlementaire, qui, dès lors, devint tout à fait dominante, soit à la tribune, soit dans les comités.

J'ai dit ailleurs, en parlant de la bourgeoisie de nos jours : « La bourgeoisie qui n'a pas le sentiment démocratique, est cependant républicaine Elle n'a, faisant violence à sa nature, adopté la monarchie que par égoïsme. Elle a cru que la royauté l'aiderait à contenir le peuple; que le trône serait comme ces bâtons vêtus qu'on plante dans les champs pour empêcher les oiseaux de s'y abattre. » Eh bien! cet esprit était celui de la bourgeoisie en 1791. Elle voulait un roi qui lui fût asservi, qui consentît à vivre en sous-ordre, qui prît sa majesté au rabais, un roi sans initiative, sans pensée, sans mouvement, mais enfin elle voulait un roi. Considérant le trône comme une niche qui, dans l'intérêt de l'ordre, doit être toujours occupée, elle avait besoin d'y placer une statue, et s'attendait naïvement à la voir rester immobile, lorsque, après tout, cette statue était un homme.

Aussi, que Louis XVI, en punition de sa fuite, fût dégradé publiquement et frappé de déchéance, les constitutionnels de l'Assemblée n'y auraient peut-être pas trouvé trop à redire, ne tenant à la monarchie par aucun sentiment tiré d'une croyance superstitieuse ou d'une fidélité chevaleresque, si le remplacement de Louis XVI sur le trône eût alors été possible d'une manière immédiate, effective et paisible. Mais le dauphin n'était encore qu'un enfant; on se trouvait en pleine révolution, et il y avait, à greffer sur les complications d'une vaste rénovation sociale les embarras d'une régence, un péril qui parlait vivement à l'imagination, déjà fort effrayée, des Thouret, des Le Chapelier, des Sieyès, des Goupil de Préfeln, des Barnave, des Duport. Ils résolurent donc de détourner autant que possible, de la tête de Louis XVI, la responsabilité d'une fuite qui, aux yeux de l'opinion et eu égard aux circonstances, était un vrai crime d'État, et cette résolution les conduisit à une série de mesures où il ne pouvait y avoir ni franchise, ni droiture, ni dignité.

La tortueuse politique qui, même après la déclaration si explicite de Louis XVI, avait fait appeler sa fuite un *enlèvement*, reparut dans le projet de décret suivant, présenté par Thouret, le jour de la rentrée de la famille royale à Paris.

« Aussitôt que le roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne.

« Il sera provisoirement donné à l'héritier présomptif de la couronne une garde particulière, et il lui sera nommé un gouverneur par l'Assemblée nationale.

« Tous ceux qui ont accompagné la famille royale seront mis en état d'arrestation et interrogés; le roi et la reine seront entendus dans leurs déclarations, le tout sans délai.

« Il sera provisoirement donné une garde particulière à la reine.

« Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le décret du 21 juin, qui enjoint au ministre d'apposer le sceau de l'État aux décrets de l'Assemblée nationale, sans qu'il soit besoin de la sanction et de l'acceptation du roi, continuera d'être exécuté dans toutes ses dispositions.

« Les ministres et les commissaires du roi préposés à la caisse de l'extraordinaire, à la trésorerie nationale et à la direction de la liquidation, demeurent autorisés provisoirement à faire, chacun dans son département, et sous sa responsabilité, les fonctions de pouvoir exécutif. »

Si ce décret avait pu laisser quelques doutes sur l'esprit qui l'avait inspiré, ils eussent été levés par le débat. Rœderer ayant laissé échapper le mot *d'arrestation provisoire du roi*, les constitutionnels éclatèrent en murmures, et Thouret se hâta de protester, en leur nom, contre cette interprétation injurieuse à la royauté. Alexandre Lameth, de son côté, eut grand soin d'établir qu'il ne s'agissait en aucune façon d'altérer la forme du gouvernement. « Envoyés ici, dit-il, pour donner une constitution à notre pays, nous avons cru que l'étendue du royaume et une population de vingt-cinq millions d'hommes demandaient une unité de puissance et d'action qui ne pouvait se trouver *que dans une constitution mo-*

narchique. » Enfin, Malouet s'élevant contre des mesures qui, selon lui, constituaient le roi prisonnier, et transportaient tous les pouvoirs dans l'Assemblée, Goupil proposa, « pour tranquilliser M. Malouet, » d'ajouter que la personne du roi serait toujours inviolable et sacrée.

Ainsi, rien de plus clair : dans la pensée des auteurs du projet, il s'agissait, selon le mot de Rœderer, non de préserver la nation contre le roi, mais de préserver le roi contre la nation. Et pourtant, ce projet passa « à la presque unanimité. »

Mais l'opinion publique ne prit pas le change.

Marat, qui, souvent, rachetait par beaucoup de sagacité la violence et la grossièreté de son langage, rendit compte de la séance en ces termes : « Farce sérieuse jouée entre deux scènes. Dans la première, Malouet a feint de s'opposer au décret, sous prétexte qu'il tendait à changer la forme du gouvernement, pour donner lieu à Alexandre Lameth de déclarer que l'Assemblée n'y consentirait jamais.... Dans la dernière, Malouet s'est élevé contre le décret, sous prétexte qu'il tendait à faire le procès au roi, pour donner lieu à Thouret de vociférer qu'on prêtait à l'Assemblée des intentions loin de son cœur. Le décret a passé, et vite Le Chapelier biribi a proposé de le faire publier à son de trompe. »

A son tour, Brissot écrivit : « Comment caractériser cette duplicité d'arrêter le roi, et de ne vouloir pas déclarer qu'on l'arrête? de rendre des officiers responsables de sa garde, et de vouloir faire croire qu'il est libre? Est-il ou n'est-il pas prisonnier? S'il l'est, pourquoi mentir? S'il ne l'est pas, pourquoi le retenir? »

Le fait est que, malgré les protestations de Thouret, et en dépit de toutes les subtilités parlementaires, le roi et sa famille étaient très-réellement prisonniers. Une garde nombreuse avait été installée dans les cours du château. Couverts de tentes et de tout ce que traîne après lui le séjour des soldats, les jardins présentaient l'image d'un camp. Quiconque n'était pas du service indispensable se voyait fouillé en entrant et en sortant. Gouvion, aide de camp de Lafayette, avait fait placer le portrait de la femme de garde-robe, sa maîtresse, au bas de l'escalier qui conduisait chez la reine, afin que la sentinelle ne permît pas à d'autres femmes d'y pénétrer ; pour soustraire Marie-Antoinette au despotisme injurieux de cette consigne, Louis XVI dut intervenir personnellement auprès de Lafayette Des sentinelles furent placées jusque sur les toits ; et cela n'était rien en comparaison de la surveillance intérieure. A côté de la chambre de la reine était une garde-robe si obscure, qu'en tout temps il fallait l'éclairer par des bougies ; elle était précédée d'un petit carré qui aboutissait à un escalier dérobé : là, plus que partout ailleurs, le soupçon se tenait aux aguets. Dans les premiers jours, la reine était obligée de se coucher, de se lever et de s'habiller devant deux gardes, postés dans sa chambre ; ils y passaient les nuits, à la lettre.... Plus tard, la sévérité de ces dispositions indécentes fut un peu adoucie. Les gardes demeuraient dans la chambre de la reine tant qu'elle était levée ; ils ne se retiraient qu'au moment où elle se mettait au lit. Alors l'un d'eux s'établissait au fond d'une espèce de tambour que formaient deux portes pratiquées dans l'épaisseur du mur, de manière cependant à voir tout ce qui se passait, à travers celle qui donnait dans la chambre et qui restait toujours entr'ouverte.

A l'appui de ces détails, fournis par M. de Fontanges, Mme Campan écrit : « Mme de Jarjaïe, ma compagne, m'a raconté qu'une nuit le commandant de bataillon, qui couchait entre les deux portes, voyant qu'elle dormait profondément et que la reine veillait, quitta son poste et s'approcha de Sa Majesté pour lui donner des avis sur la conduite qu'elle avait à tenir. Quoiqu'elle eût la bonté de lui dire de parler plus bas pour ne pas troubler le sommeil de sa première femme, celle-ci fut éveillée et pensa mourir de saisissement en voyant un homme en uniforme de la garde parisienne si près du lit de la reine. Sa Majesté la rassura, lui dit de ne pas se lever, que la personne qu'elle voyait était un bon Français.... » Et Mme Campan ajoute que le corridor noir derrière l'appartement servait au roi et à la reine pour communiquer ensemble ; que ce poste fut souvent réclamé par l'acteur Saint-Prix, dont le but était de ménager entre les deux époux de courts entretiens.

Cependant, les meneurs de l'Assemblée poursuivaient leur marche. Peu soucieux des attributs de la royauté, comme ils l'avaient prouvé naguère en la dépouillant de sa plus touchante prérogative, le droit de faire grâce ; peu soucieux de la personne et de la dignité du monarque, comme ils le prouvaient maintenant en lui infligeant les rigueurs d'une captivité insultante, ils n'entendaient pas néanmoins que le trône cessât un seul jour, une seule minute, de servir de digue contre les flots de la démocratie débordée. Pour cela, il fallait parvenir à mettre Louis XVI hors de cause, sans renoncer à l'avantage de l'avoir sous la main. Mais il fallait éviter en même temps de pousser la colère de l'opinion publique jusqu'à la fureur en paraissant la braver. Les constitutionnels affectèrent donc, à l'égard des coupables subalternes, l'indignation la plus violente. Non contents de faire traîner en prison MM. de Malden, de Moustier, de Valory, ils accusèrent le corps entier auquel ces trois gentilshommes appartenaient de nourrir pour le roi un attachement qu'ils devaient à la patrie, et les quatre compagnies des gardes du corps furent cassées. De Bonnai, ayant essayé de les défendre, fut lui-même dénoncé comme complice : on lui imputait d'avoir envoyé chercher un cheval à Versailles dans les écuries du roi, pour accompagner la fuite. Il nia le fait, et s'écria : « A mes yeux le roi et la nation sont indivisibles. A l'un et à l'autre j'ai juré obéissance. Consulté, je n'aurais pas conseillé le départ ; mais si le roi m'eût ordonné de le suivre, je me serais fait gloire de mourir à ses côtés. » La déclaration ne manquait pas de courage ; seulement il était absurde de proclamer le roi et la nation inséparables, lorsque le roi venait de se séparer de la nation avec tant d'éclat.

Le 26 juin, Duport vint présenter, au Comité de constitution, un projet de décret spécifiant que les personnes arrêtées en vertu de la décision antérieurement prise seraient *interrogées par le tribunal de l'arrondissement des Tuileries*, mais que, quant au roi et à la reine, *leurs déclarations seraient entendues par trois commissaires de l'Assemblée.*

« Je m'oppose à ces distinctions d'esclave, dit Robespierre. Est-ce que le roi est au-dessus de la loi? Est-ce qu'il n'est pas citoyen? — Le roi n'est pas un citoyen, répliqua Duport, c'est un pouvoir. » Et Malouet se hâta de renchérir, ajoutant que c'était un pouvoir sacré, inviolable, rendu d'avance étranger à tout crime et à toute poursuite.

Les habiles comprirent le danger de cet excès de zèle. Ramenant la question à des termes plus simples, d'André, Tronchet observèrent qu'il s'agissait uniquement de *renseignements* à prendre auprès du roi et de la reine, ce qui écartait l'idée de juges, l'idée de procédure, et la nécessité de mettre en question le principe de l'inviolabilité royale. « Eh bien, dit Barère avec une finesse où se mêlait une intention railleuse, ces renseignements, pourquoi des juges ne les prendraient-ils pas? Lorsqu'un délit a été commis, est-ce

que le juge n'est point appelé à interroger, au besoin, les *victimes* de ce délit? » Mais il importait au succès de la politique des constitutionnels qu'une distinction formelle fût établie entre un *roi accusé* et un *citoyen accusé*. Le projet de décret passa, et les trois commissaires nommés furent Tronchet, d'André, Duport.

Le soir même, ils se rendirent au château, comme pour recevoir la déclaration spontanée de Louis XVI. Mais tout avait été soigneusement arrangé d'avance, et ils connaissaient à merveille la réponse qu'ils allaient chercher, cette réponse ayant été dictée secrètement à Louis XVI par Barnave. Rien de plus misérable, de plus honteux, que le langage tenu en cette occasion par le roi, sous l'inspiration de ses nouveaux conseillers. Sa déclaration était, d'un bout à l'autre, un démenti donné à celle qu'il avait laissée en partant. Il affirmait, il osait affirmer :

Qu'il était parti, justement pour prouver combien il était libre;

Qu'il se retrouvait avec grand plaisir au milieu des Français, et, particulièrement, des Parisiens;

Que sa précédente protestation n'avait point trait aux principes de la constitution, mais seulement à la forme dans laquelle ils devaient être sanctionnés;

Que son voyage lui avait montré du reste jusqu'à quel point la constitution était chère au peuple, etc., etc....

Cette étrange déclaration une fois signée, les commissaires allèrent trouver la reine.... Mais elle leur envoya dire de revenir le jour suivant : elle était au bain. Quand ils reparurent, elle leur dicta une réponse aussi fière que celle de Louis XVI l'était peu. Attentive à écarter le péril de ceux qui l'avaient servie, elle se contenta de dire, en ce qui la concernait personnellement : « Je déclare que le roi désirant partir avec ses enfants, rien n'aurait pu m'empêcher de le suivre; j'ai assez prouvé depuis deux ans que je ne le quitterai jamais. »

Sur ces entrefaites, les journaux publièrent une lettre qui fit grand bruit.

Dès qu'ils avaient appris l'arrestation du roi à Varennes, des hommes de parti, plus orléanistes que le duc d'Orléans, s'étaient mis à parler de régence. Ils vantaient en même temps les qualités de leur prince, rappelaient les services rendus par lui à la cause du peuple, le désignaient enfin au choix de la Révolution. Survint une nouvelle : à Vendôme, le 23 juin, le jeune duc de Chartres, avec une intrépidité généreuse, avait sauvé de la fureur populaire un vieux prêtre, coupable, disait-on, d'avoir insulté un vicaire jureur. Ce fut un heureux texte fourni aux panégyristes de la famille : ainsi le fils se montrait digne du père! On alla si loin que, dans sa *Feuille villageoise*, Cérutti se crut obligé de donner au duc de Chartres l'avertissement que voici : « Bon jeune homme, la couronne civique vous est due. Vous êtes trop ami du peuple, pour qu'on vous en souhaite une autre. »

Soit désintéressement sincère, soit crainte d'être compromis par l'ambition des siens, trop prompts à prendre les devants, Philippe fit insérer dans les journaux révolutionnaires la profession de foi suivante :

« .... Je suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public; mais s'il est question de régence, je renonce dans ce moment, et pour toujours, aux droits que la constitution m'y donne. J'oserai dire qu'après tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe de citoyen, et que l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable....

« Ce 26 juin 1791.

« L. P. D'ORLÉANS. »

Les patriotes applaudirent; les ultra-royalistes furent transportés de rage.

« Fourbe insigne! écrivit Suleau, qui t'a dit qu'il fût question de régence? As-tu commandé l'assassinat de Louis XVI? Les émissaires sont-ils partis? L'Assemblée nationale doit-elle, à force de tortures, arracher au roi une abdication honteuse? »

Le royalisme, on le voit, avait ses Marat et ses Fréron.

Mais il y a quelque chose de plus hideux encore que le délire des partis, c'est leur égoïsme. Les constitutionnels s'épuisant en efforts pour épargner à Louis XVI l'humiliation et le danger d'un jugement, il semble que les contre-révolutionnaires du côté droit, en cela du moins, eussent dû leur venir en aide : eh bien, non. Qu'on étudie leur attitude dans des circonstances où leur infortuné maître avait tant besoin d'appui! Une seule pensée les préoccupe : profiter de la confusion universelle, et, s'il est possible, l'augmenter pour ramener la France à l'ancien régime à travers le chaos. Un seul désir les anime : assister au spectacle des derniers triomphes de l'anarchie. A mesure que, par peur de la République, le parti constitutionnel se rapproche d'eux, ils reculent. Le concours qui leur est demandé, dans l'unique but de sauver le roi, ils le refusent. Au fait, qu'importe la ruine du monarque, si l'on peut acheter à ce prix la chance de revenir au passé? Louis XVI mis en jugement? la déchéance décrétée? Tant mieux, tant mieux, parce qu'il faudra bien alors que les rois de l'Europe tirent l'épée. Et ne serait-il point permis de tout demander à l'imprévu, entre les hasards d'une guerre étrangère et les péripéties d'une guerre civile? « Les nobles et les prêtres ne cherchaient qu'à susciter une occasion bien prononcée de rupture avec les puissances étrangères. Ils eussent été charmés que l'Assemblée eût mis Louis XVI en jugement; qu'elle eût décrété la déchéance. » Ainsi s'exprime le marquis de Ferrières, un des leurs, et qui fut de tous leurs secrets, sans partager toutes leurs passions.

Ce n'est pas qu'il n'y eût parmi eux, comme parmi les constitutionnels, quelques esprits sincères, quelques âmes loyales, des fils de preux. Mais hélas! dans les partis, il est rare que l'influence dirigeante, surtout à l'heure des grandes luttes, appartienne aux nobles penchants, ou même au génie, s'il est coupable de trop de vertu. Voulez-vous gouverner toujours un parti? Comprimez d'abord votre cœur, révoltez-vous contre la meilleure portion de vous-même, vous deviendrez alors le maître, et vous serez le dernier des esclaves!

Ici, que voyons-nous? Pénétré de douleur, dégoûté de ce qui l'entoure, découragé de vivre, Cazalès donne sa démission; il abandonne la tribune, où il parle en vain, pour le champ de bataille, où il pourra mourir.... Et Maury reste! Il reste pour faire signer aux siens, de concert avec les plus aveugles et les plus violents, un manifeste qui était un acte d'hostilité à l'égard des constitutionnels, et qui, à l'égard de Louis XVI, fut un véritable acte de désertion.

Il y était dit que la personne du monarque étant atteinte, et l'anéantissement de la monarchie consommé, les membres du côté droit continueraient bien d'assister aux délibérations de l'Assemblée, mais avec la résolution de n'y plus prendre part, attendu qu'il ne leur était désormais loisible, ni de

reconnaître la légalité des décrets, ni d'en avouer les principes. Et toutefois, par une restriction où se révélait la crainte d'abdiquer, on se réservait de voter, quand « les seuls intérêts qui fussent encore à défendre » seraient en péril.

Deux cent quatre-vingt-dix députés de la droite signèrent ce manifeste, dont « l'intention malfaisante » n'échappa point aux constitutionnels : on voulait évidemment rejeter sur eux tout le poids de la situation, les laisser en butte aux anathèmes des clubs et des faubourgs, s'ils sauvaient Louis XVI, et s'ils n'y réussissaient pas, les désigner d'avance au ressentiment des rois. De là, le mot de Thouret, qui, sollicité par les nobles de son parti de revenir sur l'abolition des titres de noblesse, répondit furieux, le manifeste des deux cent quatre-vingt-dix à la main : « Tenez, lisez! Plus d'arrangements. Ces gens-là nous forcent, pour nous soustraire à leur haine, de nous appuyer sur le peuple. »

Ce n'est pourtant pas ce qu'ils firent, tant les effrayait le fantôme de la République qui déjà, sous des formes gigantesques, se dressait devant eux!

Le 30 juin, le président de l'Assemblée nationale reçut un paquet contenant une lettre que, de Luxembourg où il s'était réfugié, Bouillé adressait aux représentants du peuple. « Gengiskan, à la tête de cent mille Tartares, » n'aurait pas écrit autrement.

« Je connais mes forces, disait Bouillé avec une incroyable arrogance, et bientôt votre châtiment servira d'exemple mémorable à la postérité; c'est ainsi que doit vous parler un homme auquel vous avez d'abord inspiré la pitié. N'accusez personne du complot contre votre infernale constitution; le roi n'a pas fait les ordres qu'il a donnés. C'est moi seul qui ai tout ordonné; c'est contre moi seul que vous devez aiguiser vos poignards et préparer vos poisons. Vous répondez des jours du roi et de la reine à tous les rois de l'univers : si on leur ôte un cheveu de la tête, il ne restera pas pierre sur pierre à Paris. Je connais les chemins, je guiderai les armées étrangères.... Adieu, messieurs, je finis sans compliments; mes sentiments vous sont connus. »

Un immense éclat de rire accueillit dans l'Assemblée ces fanfaronnades, dont le ridicule effaçait presque la criminelle audace. Au dehors, les royalistes eux-mêmes, à quelques exceptions près, s'en montrèrent tout honteux. Suleau, le contre-révolutionnaire Suleau, ne ménagea pas le capitaine par excellence de la contre-révolution : « C'est à mon sens un étrange courage que celui qu'on a la bonté d'admirer dans ce cartel :

« Dans les champs de Pharsale il eût fallu l'avoir.

« Ne sied-il pas bien de s'escrimer en rodomontades, *quand tout est perdu, même l'honneur?* »

L'Assemblée avait passé dédaigneusement à l'ordre du jour : ce fut Rœderer qui, pour sa satisfaction personnelle, se chargea de l'accusé de réception. Après avoir rappelé à Bouillé une conversation dans laquelle ce dernier lui avait dit : « *Je vous donne ma parole d'honneur de faire toujours respecter les décrets de l'Assemblée nationale,* » Rœderer ajoutait : « Depuis longtemps, la philosophie travaillait à *déshonorer l'honneur*, pour élever la vertu à sa place. Louis XVI et vous, avez rendu ce service à la nation. »

Et aux Jacobins, pendant ce temps, que faisait-on? Un résumé rapide des séances de ce club va montrer quelle nuance d'opinion il représentait.

SÉANCE DU 23 JUIN. Danton : « *L'individu déclaré roi des Français* est criminel ou imbécile. Pouvant choisir, choisissons ce dernier parti. Mais l'*individu royal* ne saurait continuer d'être roi dès qu'il est imbécile. Pas de régent, non plus; mais un conseil à l'interdiction, nommé par les départements. »

SÉANCE DU 27 JUIN. D'Anjou demande un conseil de régence, présidé par un lieutenant général du royaume, celui que le droit de sa naissance porterait à la régence : « La Providence semble avoir conservé cet homme, aux genoux duquel il faudrait se jeter. » A ce servile hommage rendu au duc d'Orléans, murmures d'improbation. L'orateur continue. Il veut qu'on fasse leur procès aux membres de la famille royale; que le jugement soit prononcé au premier coup de canon tiré sur les frontières; qu'on nomme pour gouverneur à l'héritier présomptif, non un de ces hommes que désignent les commérages des salons, tels que Condorcet et la Rochefoucauld, mais des patriotes de la trempe de Pétion ou de Robespierre. Girey-Dupré observe que Louis XVI, inviolable comme roi, ne l'est point comme individu. Pourquoi confondre l'*inviolabilité* avec l'*impunissabilité?* En conséquence, Girey-Dupré demande que Louis XVI soit déchu de la couronne, jusqu'à ce que son procès soit fait et parfait, pas plus tard que le 30 août, devant un haut jury. Dans le cours de cette âpre harangue, il a osé dire : « Deux fois les Anglais vous ont donné un grand exemple : vous êtes dignes de les imiter. » Allusion sanguinaire qui est écoutée avec calme.

SÉANCE DU 29 JUIN. Antoine propose un régent et la déchéance : « Qu'une seule tête par sa hauteur abaisse celle des ambitieux. » Rœderer désire un conseil de régence, afin « qu'une *régence sans régent* prouve qu'on peut avoir *une fort bonne monarchie sans monarque.* »

SÉANCE DU 1er JUILLET. Varennes pose la question : « Quel est du gouvernement monarchique ou du gouvernement républicain, celui qui nous convient le mieux? » A ces mots, grand bruit. Bouche, qui préside, interrompt l'orateur : « La constitution a déclaré que le gouvernement monarchique est celui qui convient le mieux à la France. Vous voyez l'improbation qui vous frappe! Je vous retire la parole. » Royez, évêque de l'Ain, et un des membres les plus influents du club, se lève, et propose formellement qu'on raye de la liste de la société le nom de Varennes. D'autres opinent qu'il faut se borner à le rappeler à l'ordre. Il essaye de s'expliquer : la majorité refuse de l'entendre. Il sort : des applaudissements retentissent.

Ainsi, à la différence des constitutionnels, les Jacobins voulaient la déchéance de Louis XVI, sa mise en jugement, et Girey-Dupré, sans les émouvoir, avait pu leur montrer dans le lointain.... un échafaud, mais, comme les constitutionnels, avec eux, et d'une égale ardeur, ils insistaient pour le maintien du principe monarchique, tellement qu'il n'avait pas été permis à Varennes de s'élever contre ce principe, que dis-je? de le mettre en question!

Les Jacobins ne se séparaient donc des constitutionnels que relativement à la personne du monarque, et cela parce que le club était plus près que l'Assemblée de la place publique, d'où montaient alors, contre l'infortuné Louis XVI, les plus injurieuses clameurs. En pouvait-il être autrement? Marat, Fréron, Camille Desmoulins n'étaient-ils pas là, toujours là, surexcitant les passions du peuple, l'encourageant à la haine des personnes bien plus qu'à la discussion des idées, et lui soufflant la cruauté dans l'excès du mépris? « L'orgueil, la gourmandise, la colère, l'avarice, la luxure, les sept péchés capitaux sont la pâte ou la boue dont Arimane a pétri l'animal-roi, mâle ou femelle. — Louis XVI est un idiot à

destituer, ou un monstre à étouffer.... La femme de l'ex-mo narque, féroce instigatrice de tous les forfaits de la cour, doit être rasée et renfermée dans une maison de force. — Cette reine scélérate réunit la lubricité de Messaline à la soif du sang qui dévorait Médicis. » Et comme si ce n'était pas assez de ce débordement d'injures, suivaient les inventions les plus grossières, et des récits d'une invraisemblance grotesque. Tantôt, Louis XVI était représenté comme un fou dont le plus grand divertissement était de se cacher sous le lit, tantôt comme un maniaque qui brisait, dans son appartement, glaces et pendules. Nul doute que, dès son arrivée aux Tuileries, il n'eût dit : « J'ai fait là un f....u voyage. Mais je puis bien faire mes farces comme un autre.... Qu'on m'apporte un poulet. » Fréron prétendit avoir écrit sous la dictée d'une Mme de Flandre une lettre que celle-ci assurait avoir été adressée par Marie-Antoinette au prince de Condé, et qui commençait en ces termes : « Notre ami, ne faites aucune attention au décret lancé contre vous par l'assemblée des *cochons*. Nous apprendrons à faire remuer les *crapauds* et les *grenouilles* (les Parisiens). Voici la façon dont notre *gros* partira, etc., etc.... » Et il se trouvait des gens pour croire à ces brutales calomnies! Et Fréron mena gravement Mme de Flandre à la *section du Théâtre-Français*, où elle *persista* dans son dire! Et la *section du Théâtre-Français* ayant nommé douze commissaires, parmi lesquels Camille Desmoulins, ils eussent porté l'affaire dans l'Assemblée, si l'accès leur en eût été facilité par Pétion et Robespierre, auxquels ils s'adressèrent, et qui éludèrent la demande, indignés sans doute de cette farce indécente!

De la part de Fréron, singe de Marat, ou plutôt second Marat, moins la sincérité et le coup d'œil, de semblables fureurs étonnent à peine. Mais de quelle désolation, de quel désespoir on se sent l'âme saisie, quand on songe qu'en ceci l'émule de Fréron, c'était Camille, oui Camille, ce charmant esprit, l'époux de la tendre Lucile, et qui, à cette époque du moins, aurait dû être bon, puisqu'il était heureux, puisqu'il était aimé!

Détournons vite les yeux de ce triste spectacle, et transportons-nous sur la scène où, sans s'avilir par de basses attaques contre la personne du monarque, de hardis penseurs appelaient l'opinion à condamner la monarchie.

Ici apparaissent quatre figures principales : Bonneville, Thomas Paine, Brissot, Condorcet.

En 1825, un de nos amis, Dulac, passant, à Paris, dans la petite rue des Grès, remarqua sur le devant d'une des nombreuses boutiques de libraire qui bordent cette rue, bien connue des habitants du quartier latin, une femme déjà vieille, mais aux allures vives, à la physionomie frappante, et que désignaient plus spécialement à l'attention ses cheveux d'un noir de jais relevés au-dessus de sa tête d'une manière tout à fait inusitée. Notre ami entre, et se met à causer avec cette femme. Au fond de la boutique, dans l'ombre, on apercevait, assis sur une chaise, un homme d'apparence fort étrange, qui ne parlait guère qu'à son chien et ne prononçait qu'en anglais le peu de mots qui lui échappaient. Ce débris du passé, c'était Bonneville. De sa femme, réduite alors à vendre des bouquins pour vivre, l'ami de qui nous tenons ces détails apprit que le pauvre homme avait perdu la raison; que son imagination, éprise, vers la fin, de ces images fantastiques dont Hoffmann fut obsédé, s'était égarée dans le pays du merveilleux; qu'il se trouvait, chose inexplicable, avoir oublié sa langue maternelle et ne paraissait pas avoir conservé le sentiment de son individualité. Il avait un fils au service de l'Amérique. La femme, intelligente, active, philosophe, d'une grande probité, parlait sans regret de sa richesse évanouie, et avec simplicité des connaissances illustres qui avaient charmé leur âge mûr, de Bernardin de Saint-Pierre, par exemple. Elle possédait quelques souvenirs très curieux des jours éteints, et montrait comme une relique l'écritoire de Thomas Paine.

Quels mélancoliques rapprochements présente la vie humaine! Le vieillard de la rue des Grès était ce même homme dont le talent avait jeté tant d'étincelles et que Charles Nodier a tant admiré! Ce fut lui qui, après la fuite de Varennes, éleva le premier la voix en faveur de la République. Bonneville avait toujours été très-enthousiaste. Jeune encore, on raconte que, se promenant sur la montagne de Primrose, un livre à la main, il tomba tout à coup dans un tel délire, qu'il se tourna vers les quatre parties du monde et bénit le genre humain avec le volume qu'il venait de lire : la fameuse lettre de Junius Brutus à George III. En 1790, peu après la fête de la Fédération, il avait adressé à Louis XVI, qu'on aimait alors, une lettre très-singulière où le monarque, pour la première fois de sa vie, était publiquement tutoyé : « O Louis XVI, ô mon père! c'est ton malheur que tu n'aies commencé à entendre le langage de la vérité que dans les plaintes d'un peuple au désespoir.... La loi t'a déclaré inviolable; cette loi est chère au peuple français. »

Éclairé par les fautes du roi, Bonneville avait fait bien du chemin depuis; et, quant à son enthousiasme des premières heures, s'il existait encore, ce n'était plus qu'associé aux rudiments d'une logique austère ou à d'incroyables élans d'audace intellectuelle. Nulle part le principe monarchique ne fut attaqué avec un plus singulier mélange d'esprit et de fougue que dans la *Bouche de fer*. Il est de Bonneville, ce mot dont Brissot fut heureux de pouvoir s'emparer, sans, du reste, en dissimuler la source : « Les Égyptiens avaient mis sur le trône une pierre pour leur servir de roi. Faisons de même, et donnons à cette pierre, éternel symbole du cœur d'un roi, un excellent conseil exécutif. » D'autres fois, c'étaient des emportements sombres et lyriques. A ceux qui affirmaient que les temps n'étaient pas mûrs pour la République, Bonneville répondait par cette adjuration : « Si les temps ne sont pas mûrs, vous qui en un clin d'œil mûrissez les Bastilles, ô amis de la vérité, allumez dans tout l'univers un feu si terrible que la liberté *mûrisse* enfin pour les nations. Que de tous côtés l'on s'écrie :

« Les temps sont arrivés, et pour leur châtiment
La trompette a sonné le dernier jugement. »

Ou bien : « On répand que les ambassadeurs refusent de traiter directement, au nom de leurs maîtres?

« Nous combattrons vos rois, retournez les servir! »

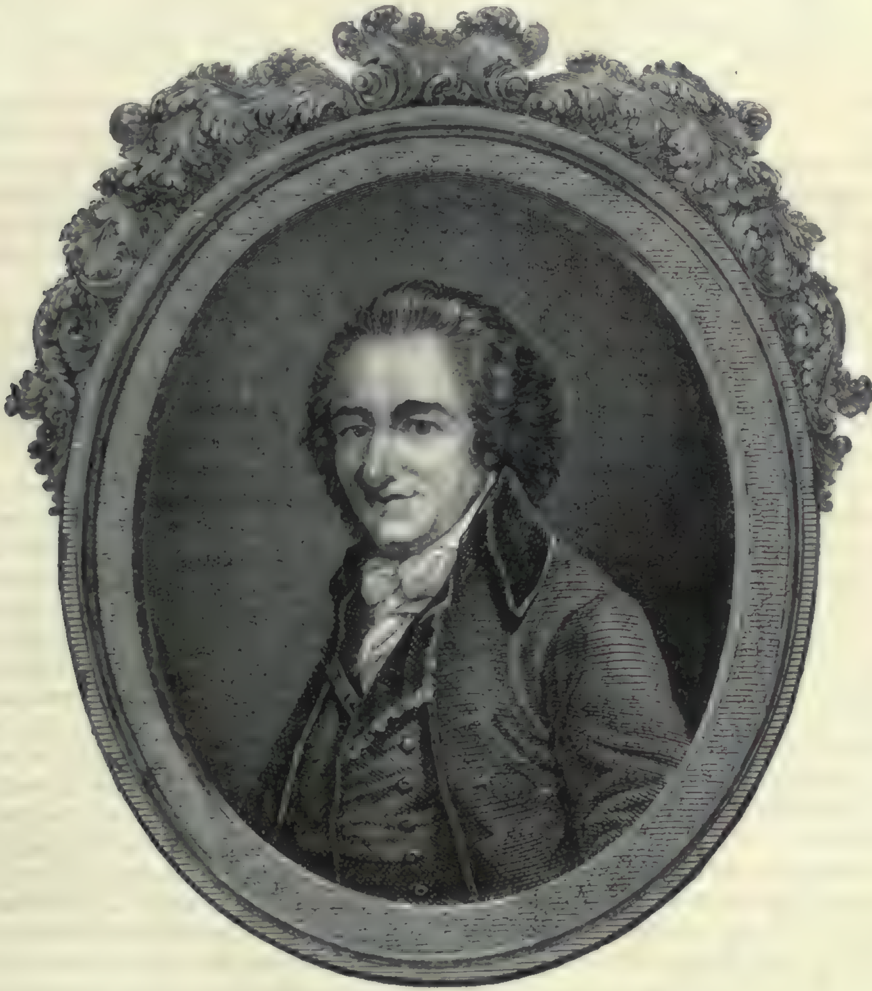
Et aux Jacobins qui repoussaient la République, il criait sur un ton plein de dédaigneuse fierté : « Jacobins, rompez vos fers! »

Mais, pour le triomphe de la doctrine républicaine, les ironies passionnées et les emportements de Bonneville n'auraient pas suffi : il y fallait une raison froide, une calme érudition, une intelligence de sang-froid : ces qualités se rencontrèrent dans un Anglais.

Il est peu d'hommes qui aient été, plus cruellement que Thomas Paine, déchirés par leurs compatriotes. Chalmer, Rose, Cobbett, presque tous les biographes anglais, se sont, avec une sorte de rage, acharnés sur sa mémoire. A les entendre, la vie de Thomas Paine ne fut qu'un assemblage de

vices. Dans un pamphlet, publié contre lui, sous le pseudonyme de Francis Oldys, venimeux libelle qui eut jusqu'à six éditions, et qui est intitulé : *Vie de Thomas Paine, auteur du séditieux écrit : les Droits de l'homme*, il est comparé à une bête fauve, et l'asile qu'on lui donne à une tanière. Sa biographie, par William Cobbett, aboutit à la conclusion que voici : « Quel que soit le lieu, quel que soit le moment de la mort de Thomas Paine, son dernier soupir n'éveillera ni la douleur, ni la pitié. La main d'un ami ne fermera pas ses yeux. Nul, près de sa froide dépouille, ne poussera un soupir, nul ne versera des larmes. Comme Judas, il vivra dans la mémoire de la postérité. Les hommes apprendront à exprimer tout ce qui est vil, méchant, perfide, blasphématoire, par ce simple monosyllabe : « PAINE. »

Ces anathèmes avaient été déjà lancés depuis quelques années, lorsqu'un beau jour, un voyageur, venu d'Amérique, annonça d'une manière solennelle aux habitants de Liverpool, qu'il rapportait les ossements du célèbre républicain Thomas Paine, et qu'il conviait tous les amis de la liberté à honorer, par l'érection d'un magnifique monument funéraire, la mémoire d'un grand homme. Ce voyageur était.... William Cobbett !



THOMAS PAINE

Il nous serait facile de réfuter les accusations dirigées contre Thomas Paine par des écrivains dont la haine parle évidemment le langage du délire. Ainsi, ils ont bien dit que, collecteur d'accises en Angleterre, il avait perdu cet emploi, et ils ont insinué que ce devait être par suite de quelque action criminelle ; mais ils n'ont eu garde d'ajouter que, moins d'un mois après, il était remis en possession de sa charge, « preuve qu'il n'avait pas mérité de la perdre. » Ils racontent qu'il se sépara de sa première femme, et ils écrivent négligemment : « Quelques-uns disent que la mort de cette femme fut le résultat des mauvais traitements qu'elle avait eu à subir ; » mais donner une aussi vague hypothèse pour base à une imputation aussi terrible est un crime à la fois et une lâcheté. Ils lui reprochent, sans plus de détails, d'avoir été jeté en prison pour dettes ; mais il aurait fallu spécifier qu'ayant essayé, à Rotheram dans le Yorkshire, la construction d'un pont de fer, il fut victime de la banqueroute soudaine d'un marchand américain. Ils assurent que, faisant, en 1777, office de secrétaire pour le département des affaires étrangères, auprès du Congrès des États-Unis, il fut renvoyé comme coupable d'un scandaleux abus de confiance ; mais ils ne disent pas que ce *scandaleux abus de confiance* avait consisté dans une courageuse et publique dénonciation de Silas Deane, agent infidèle, sur lequel il venait de décou-

vrir, dans la correspondance étrangère, des rapports très-défavorables, et dont les concussions depuis furent si bien prouvées, qu'il dut se cacher en Angleterre, n'osant plus reparaître en Amérique.

Ah! ce ne furent point là, aux yeux de ses détracteurs, les vrais crimes de Thomas Paine : il en commit d'autres, que l'aristocratie anglaise ne pouvait pardonner. Il avait pris pour devise : JE PENSE PAR MOI-MÊME, I THOUGHT FOR MYSELF, et fidèle à cette devise, digne de Descartes, il ne ménagea dans ses écrits ni les préjugés religieux de l'Angleterre, ni ses institutions politiques. *Le déclin de la chute du système anglais des finances* (*The decline and fall of the English system of finance*) est un livre qui explique assez les invectives dont Thomas Paine fut l'objet, de la part de beaucoup d'écrivains anglais. Mais ce qui explique bien mieux encore leur ressentiment, c'est la part active, éclatante, infatigable, féconde que Thomas Paine avait prise à l'indépendance des Américains.

Honoré de l'amitié de Franklin, illustré par la reconnaissance patriotique de Washington, auteur de ce fameux pamphlet *le Sens commun* (*the Common sense*) qui, dans les destinées de l'Amérique, eut presque le poids d'une bataille gagnée, enrichi par l'État de Pennsylvanie et par celui de New-York, qui, en récompense de ses services, lui firent cadeau, le premier d'une propriété à la Nouvelle-Rochelle, le second d'une somme de cinq cents livres sterling, Thomas Paine était déjà populaire dans le nouveau monde, lorsque la Révolution française l'attira et le retint.

Bientôt les salons et les clubs se réunirent pour le mettre à la mode. Naturellement présomptueux, il professait pour les livres d'autrui un dédain suprême, avouant sans détour que, s'il eût été en son pouvoir d'anéantir toutes les bibliothèques du monde, il l'aurait fait, pour détruire les erreurs dont elles sont le dépôt; et on peut en croire, sur ce point, l'affirmation d'Étienne Dumont, car déjà Paine avait écrit, en parlant de lui-même : « J'ai suivi ce que mon cœur m'a dicté. Je n'ai pas lu les livres, et ne me suis jamais attaché à étudier les opinions des autres. » Mais il n'était pas jusqu'à cette suffisance, abritée derrière le paradoxe, qui n'attirât sur lui l'attention. D'autant qu'il avait de l'esprit, une imagination vive, une éloquence populaire, et une certaine habileté à manier le ridicule.

C'était au mois de mars 1791 qu'il avait publié sous le titre de *Droits de l'homme*, la première partie de sa réponse à Burke : en apprenant la fuite de Varennes, il dit à son ami, M. Christie : « Vous voyez l'absurdité des gouvernements monarchiques! Voilà toute une nation qui va être troublée par la folie d'un seul homme. » On raconte aussi que, lors de la rentrée de Louis XVI à Paris, se trouvant sur le passage de la voiture royale au moment où chacun se tenait la tête couverte, il ne fut pas sans courir un grand danger, pour avoir perdu la cocarde attachée à son chapeau. Mais il paraît que cet accident le toucha peu, puisque quelques jours après, il figurait au premier rang des agitateurs populaires, au moins dans la sphère des idées.

C'est lui, en effet, qui le 1er juillet rédige l'adresse suivante qu'un jeune militaire, Achille Duchatelet, traduisit, signa et fit placarder, non-seulement sur tous les murs de Paris, mais jusque dans les corridors de l'Assemblée :

« Frères et citoyens,... tout ce qui concerne le ci-devant roi se réduit à ces cinq points :

« 1° Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement.

2° La nation ne peut jamais rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses serments, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passe-port, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos États qu'avec une force capable de nous dicter des lois.

« 3° .... A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée? Que nous importe? Idiot ou tyran, il est également indigne des fonctions de la royauté.

« 4° Il est par conséquent libre de nous, comme nous sommes libres de lui; nous ne lui devons plus obéissance.

« 5° L'histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple, dont la cause remonte toujours aux rois.... A tous leurs crimes, la trahison manquait. La mesure est comblée.

« Qu'est-ce, dans un gouvernement, qu'un office qui ne demande ni expérience ni habileté, qu'on peut abandonner au hasard de la naissance? qui peut être rempli par un idiot, un fourbe, un méchant, comme par un sage? Que la France, parvenue à l'âge de raison ne se laisse plus imposer par des mots, et qu'elle examine si un roi insignifiant n'est pas en même temps fort dangereux...? »

Cette adresse inattendue émut extrêmement l'Assemblée. Malouet veut qu'on poursuive l'auteur, Martineau qu'on l'arrête, Chabroud qu'on le méprise. Il y eut de vifs débats que termina l'ordre du jour.

Le lendemain, Duchatelet écrivit à Chabroud et à Le Chapelier :

« J'ai appris que j'avais été accusé par l'un de vous d'être fou, et par l'autre d'être criminel, pour avoir signé un écrit antiroyaliste. On ne peut pas croire à beaucoup de bonne foi dans ces inculpations, quand elles sortent de la bouche de gens qui ont élevé une statue à Rousseau, lequel se nommait l'*ennemi des rois*, et qui ont rendu de justes hommages à Benjamin Franklin, lequel regardait *le royalisme comme un crime égal à celui de l'empoisonnement*. Un homme qui m'a honoré de son amitié, le docteur Price, pensait comme Rousseau et Franklin; il prétendait même que l'époque devait arriver où le monde entier ne formerait qu'une seule république. J'ignore si vous l'auriez déclaré *fou*, mais j'ai vu bien des gens le considérer comme un *sage*. »

De son côté, Thomas Paine provoqua publiquement Sieyès à une discussion en règle sur les avantages comparés de la république et de la monarchie. Mais Sieyès descendait difficilement des nuages où il se plaisait à rester enveloppé.

Il fallait un journal à ce mouvement : *le Républicain* fut fondé. Du reste, la République avait déjà son *Moniteur* dans la feuille de Brissot, qui, à cette époque, déploya une rare vigueur d'initiative. Dès le 24 juin, il avait dit en parlant de la politique du Club des Jacobins : « Cette répugnance pour le nom de la République, pour le nom d'un état où l'on est, doit paraître bien singulière aux yeux du philosophe! » Le 2 juillet, il écrit : « L'opinion républicaine gagne et gagnera toujours : c'est le propre de la vérité. Elle ne marche plus qu'à pas de géant. » Et, dans le numéro suivant, on lit : « Prix de 300 livres, déposé à l'imprimerie du *Patriote français*, pour celui qui fixera nettement les caractères politiques et moraux qui distinguent le *citoyen libre* du *républicain*. On est fâché que le prix soit aussi mesquin; mais on n'a pas la liste civile à sa disposition. »

Ces défis, ces railleries hautaines, cette certitude bruyamment affichée d'un prochain triomphe, ne tardèrent pas à ébranler l'opinion. Aux Jacobins, Réal put s'écrier : « La

République est le pain des forts : c'est cette nourriture dont parle Rousseau qui demande pour sa digestion des estomacs qui ne sont pas les nôtres. Dans vingt ans, notre jeunesse aura de l'instruction ; nos vieillards n'auront pas de préjugés ; nous aurons des mœurs, et le gouvernement républicain sera, n'en doutez pas, le gouvernement français, peut-être celui de tous les peuples de l'Europe. »

Mais Brissot se réservait de frapper un coup plus fort. Le 10 juillet, dans ce même club d'où quelques jours auparavant on avait voulu chasser Billaud-Varennes comme républicain, Brissot prononça, en faveur de la République, un discours d'un éclat et d'une force extraordinaires.

Ah ! le roi était inviolable, assurait-on? Inviolable ! Comme *roi*, oui, aux termes de la constitution; mais comme *individu*, quelle dangereuse folie ! Si pour des actes d'administration, dont d'autres étaient appelés à répondre en son lieu et place, la fiction qui le couvrait se pouvait concevoir à la rigueur, comment l'admettre pour les actes qui, par leur nature, ne dépendaient que de lui ! Ainsi donc, inviolable le prince qui porterait la main sur sa femme ! inviolable le prince qui enlèverait sa fille ! inviolable le prince qui brûlerait sa maison ! O rois, courage ! Soyez fous tout à votre aise, soyez furieux, soyez traîtres, soyez assassins : vous êtes inviolables ! Était-ce assez insulter à la raison humaine? On citait l'exemple de l'Angleterre. Mais il était faux que, même en Angleterre, l'inviolabilité eût jamais été entendue de cette façon dérisoire. Est-ce qu'en Angleterre la Convention de 1688 n'avait pas déclaré le trône vacant?... Est-ce que Jacques I, tout théoricien du despotisme qu'il était, n'avait pas reconnu que le prince est soumis à la loi ? Qu'on se donnât la peine de parcourir l'histoire : on y verrait que Mariana, qui écrivait sous Philippe II, admettait le tyrannicide ; que, chez les Juifs, les rois étaient jugés par le sanhédrin ; chez les Spartiates, par le sénat des vingt-huit et les éphores ; chez les Francs, par la nation, qui les déposait, rien que pour cause d'impéritie. La fuite de Varennes était-elle d'aventure un acte dont d'autres que Louis XVI fussent appelés à répondre ? non, puisque ses propres ministres avaient été laissés dans l'ignorance. Louis XVI devait donc être jugé. Quant à la question de savoir quelle peut être l'utilité d'un monarque constitutionnel, d'un monarque automate, ceux qui se montraient pénétrés si profondément de cette utilité auraient dû au moins songer à la rendre un peu moins coûteuse, et imiter les Égyptiens qui, jugeant la royauté bonne, mais les rois funestes, les avaient remplacés par une pierre ; on avait encore l'exemple des Seïkhs, qui mettent sur le trône l'Alcoran, un sabre, et vivent en républicains : en tout cas, c'était un moyen d'économiser la liste civile !

Passant ensuite à l'examen des motifs qu'on pouvait avoir de craindre le ressentiment des cours étrangères, Brissot fit de leur impuissance une rapide et vive peinture. D'ailleurs : « Si l'on avait dit à Miltiade, à Cimon, à Aristide : « Recevez notre roi, ou vous périrez, » ils auraient répondu : « Nous nous verrons à Marathon ou à Salamine ! » Les soldats de Washington, sans souliers et teignant la glace de leur sang, disaient : « Nous aurons des souliers demain : nous battrons les Anglais. » Ils devinèrent juste, parce qu'ils combattaient pour être libres. »

Ce discours fit rêver les Jacobins, et transporta de joie les Cordeliers. Camille Desmoulins n'y put tenir. Oubliant avec quelle violence il avait dénoncé le penchant de Brissot pour Lafayette, l'impressionnable écrivain se répandit en exclamations admiratives. Lui aussi, depuis longtemps, il soupirait après la République, l'annonçait, la proclamait inévitable. Dans son n° 84, on trouve cette remarque profonde : « L'Assemblée, toute monarchique qu'elle est, a été entraînée par ses propres décrets, par les circonstances et par ses passions, à des mesures républicaines. Ils ne veulent point de régence, et la pudeur les empêche de reconnaître pour chef de la nation un roi aussi déshonoré que Louis XVI. Sans roi et sans régent, nous aurons la République, comme qui dirait par la force des cartes. »

Il est certain que tandis qu'ils repoussaient avec tant de véhémence l'idée de république, les constitutionnels de l'Assemblée se laissaient aller, sans y prendre garde, sur une pente qui y conduisait tout droit, par l'adoption des mesures les plus propres à avilir, dans Louis XVI, et le monarque et le chef de famille. Il avait été décrété, on l'a vu, qu'un gouverneur serait nommé au dauphin ; et, dans la séance du 28 juin, l'Assemblée avait déclaré que nul de ses membres ne pouvait être désigné pour cet emploi, se réservant toutefois de former elle-même la liste indicative des candidats : cette liste, qu'attendait impatiemment la curiosité publique, parut enfin. Parmi beaucoup de noms obscurs et qui étonnèrent, elle en contenait quelques-uns de connus, mais qui se trouvaient singulièrement rapprochés : Berquin, Bougainville, Ducis, Condorcet, Bernardin de Saint-Pierre, Lacépède, le mystique Saint-Martin, Hérault de Séchelles, Cérutti, Bossu, Dacier l'académicien, l'ancien avocat général Servan. Or, même sur ces noms, recommandables à divers titres, la malignité s'exerça de manière à les rendre à peu près impossibles : « Bossu ? Quand le dauphin en sera aux mathématiques. — Bougainville ? Il a fait le tour du monde, mais nous avons un décret qui ne permet au roi que le tour de France, pourvu qu'il ne débute pas par un voyage à Montmédy. — Cérutti ? Quel malheur qu'il ait été jésuite et qu'il ait tant d'esprit ! — Ducis ? Autre chose est de représenter sur la scène des rois aveugles, imbéciles ou fous, autre chose de faire faire à un jeune prince l'apprentissage du trône. Dans le premier cas, on ne manque pas d'originaux ; dans le second, tout est à créer. — Hérault de Séchelles ? Magistrat petit-maître, homme aimable. Ce serait dommage de l'enlever aux cercles dont il fait les plaisirs. »

Le seul candidat qu'on eût été disposé à prendre au sérieux était Condorcet. Or, il travaillait à l'établissement de la République, et certes, nul ne méritait mieux de partager les hasards de cette marche vers l'avenir que l'auteur de l'immortelle *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, que celui qui écrivit : « l'espèce humaine sera heureuse, » alors qu'il était lui-même accablé d'infortunes, atteint dans toutes les parties sensibles du cœur, et presque sous le glaive de mort, « qui n'aurait attendu pour frapper que le temps de constater l'identité de la victime. »

En 1791, Condorcet avait quarante-huit ans ; il représentait, dans la Révolution, cette génération des encyclopédistes dont il ne restait plus que quelques débris ; il était déjà en pleine possession de sa renommée d'académicien, de géomètre et de savant ; il était dans toute la maturité de son génie. Il n'y eut donc rien d'un emportement juvénile dans les motifs qui le poussèrent à mettre au service du principe républicain ses vastes connaissances et l'autorité de son nom. Bonneville, Thomas Paine, Brissot, Camille Desmoulins ne pouvaient rencontrer un plus puissant auxiliaire. Les traits par où se révèle une âme vraiment républicaine abondaient dans sa vie. Rédacteur du *Mercure*, il avait refusé l'insertion d'une lettre dans laquelle le patriarche de Ferney rabaissait Montes-

quieu outre mesure, préférant la justice à l'amitié glorieuse de Voltaire. Pour n'avoir pas de relation avec Necker, dont il ne partageait pas les opinions économiques, il avait donné sa démission d'inspecteur des Monnaies. Affirmant un jour, lui qui se trouvait dans ce cas, que ceux qui se brouillaient avec Diderot avaient toujours tort, « Mais vous? lui objecta son interlocuteur. — Moi? répondit-il simplement, j'avais tort. » Caractère ferme et nature timide, homme du monde et homme du peuple, esprit froid et cœur passionné, tout en lui était contrastes, jusqu'à ses jambes grêles portant une haute stature, une tête d'un volume immense et un buste athlétique. Son visage était d'une douceur si voisine de la mollesse, que Mme Roland s'y trompa; elle le définissait : *Une liqueur fine imbibée dans du coton.* Mais d'Alembert, qui le connaissait mieux, l'avait défini : *Un volcan couvert de neige.*

Aussitôt après le voyage de Varennes, Condorcet tint chez lui des conférences où il convia ses amis à discuter les moyens d'établir la République. Là vinrent entre autres personnages marquants, Dupont de Nemours, et ce duc de La Rochefoucauld, sur la tête de qui, selon le mot plaisant de Rulhières, Turgot avait placé tant de principes. La majorité se prononça pour la monarchie. Mais Condorcet ne se jugea point lié par un vote de salon, et, au risque de rompre avec le duc, son ancien ami, qui en effet ne lui pardonna pas cette démarche, il courut transporter le débat au Cercle social.

Grande y fut l'émotion, lorsqu'en présence d'un auditoire nombreux, instruit et attentif, il prouva :

Que la prétendue nécessité d'un roi n'existait nullement, partout où les pouvoirs étaient bien organisés;

Que la liberté de la presse, et son empire défiaient le retour d'un Cromwell;

Que l'étendue de la France était plus favorable que contraire à l'établissement d'une république;

Qu'on avait tort d'en revenir sans cesse à Rome et à Athènes, où il n'y avait point de vraie république, puisqu'on y tolérait des classes privilégiées;

Qu'en les détruisant, on avait détruit tout ce qui pouvait rendre la protection d'un monarque nécessaire;

Que l'hérédité du trône, obstacle permanent à la marche des sociétés, créait la lutte, loin d'être une cause de stabilité et une garantie contre le désordre.

L'opinion d'un homme tel que Condorcet était faite pour entraîner beaucoup d'esprits, et c'est ce qui arriva. Sa société, suivant un témoignage contemporain de beaucoup de poids, fut véritablement le foyer de la République. Il avait épousé Mlle de Grouchy, jeune personne si pleine de grâce et d'esprit, que la mère du duc de La Rochefoucauld, adversaire avouée du mariage des savants, avait dû dire, cette fois, au géomètre coupable : « Nous vous pardonnons. » L'influence de Mme Condorcet ne contribua pas faiblement au résultat politique qui vient d'être signalé. Vengeance de femme, ont prétendu quelques-uns, expliquée par quelques mépris de la reine! Mais Étienne Dumont, peu suspect ici de partialité, repousse bien loin cette offensante hypothèse : « Un caractère sérieux, un esprit qui aimait à se nourrir de méditations philosophiques, des lectures républicaines, une passion pour les écrits de Rousseau, avaient enflammé la tête de Mme Condorcet. Son mari avait un enthousiasme de réflexion, elle en avait un de sentiment; tous deux étaient fortement persuadés que la liberté en France ne pouvait pas se soutenir à côté du trône. »

Pour compléter l'histoire du mouvement républicain, ajoutons qu'il était servi dès cette époque d'une manière ardente par Mme Roland, qui était arrivée de Lyon avec son mari au mois de février, et dont le salon devint un écho de plus en plus sonore, placé sur la route des idées.

Un événement, tout nouveau quoique attendu, fit un moment diversion à ces luttes :

Le 11 juillet, au milieu d'un prodigieux concours de peuple, les cendres de Voltaire traversèrent Paris en triomphe. De l'abbaye de Sellières, d'où les avaient rappelées un décret de l'Assemblée et un des cris les plus puissants qui fussent jamais sortis du cœur de la France, elles étaient arrivées dans un modeste chariot, sur les deux côtés duquel ces vers :

Si l'homme a des tyrans, il doit les détrôner.
Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner.

Aux portes de la capitale, un char magnifique reçut les augustes dépouilles, et elles prirent le chemin du Panthéon.

Il est des fêtes qui ne parlent pas à l'esprit, qui ne touchent point à l'âme humaine; il est d'imbéciles et insultantes fêtes imaginées pour distraire de leur abaissement les peuples, trop jeunes ou déjà vieillis, qu'on tient sous ses pieds pourvu qu'on leur donne *panem et circenses.* De tels spectacles sont le luxe de la servitude. Plus ils sont splendides, plus ils dégradent la curiosité qui les accepte. Mais ici, Voltaire mort allant prendre au Panthéon, à travers les flots d'une multitude émue, possession de son droit à l'immortalité, c'était un encouragement sublime pour les uns, et pour les autres un châtiment ou une leçon. « *Dieu, tu seras vengé,* » cria un prêtre, caché dans la foule. Mais Voltaire avait passé sa vie à défendre l'Être des Êtres contre ceux qui, usurpateurs de sa majesté, la font servir à leurs passions en la plaçant sur un autel. Ah! c'était Voltaire qui, ce jour-là, vengeait Dieu! Il vengeait le peuple aussi, bien qu'encenser les rois eût été une de ses faiblesses; et quelles réflexions ne durent pas être celles de Louis XVI se rappelant son entrée récente à Paris et la rapprochant de la scène saisissante qu'il contemplait, étonné, du haut d'une lucarne du pavillon de Flore!

Douze chevaux blancs traînaient le sarcophage, et, sur un lit funèbre, l'image endormie du philosophe. Ses œuvres, par qui le monde fut agité et l'est encore, on les portait dans une cassette d'or. D'innombrables devises flottaient sur la soie des drapeaux, quelques-unes touchantes, d'autres terribles.

Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes,
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.

Telle était la devise qu'avait choisie la société fraternelle des halles. Mais à la tête des citoyens du faubourg Saint-Antoine, marchait une femme tenant une pique au haut de laquelle ces mots : *La dernière raison du peuple,* réponse violente à *la dernière raison des rois,* baptême des canons! Le char s'arrêta devant la maison de Charles Villette, où Voltaire avait rendu le dernier soupir. Des guirlandes de chêne entrelacées y formaient un dais poétique que soutenaient des peupliers. Descendant d'un amphithéâtre rempli de jeunes filles couronnées de roses, Mme de Villette reçut en pleurant la visite de celui qui l'avait surnommée *Belle et Bonne.* A ses côtés étaient les filles de Calas!

Le soleil, malheureusement, n'éclaira point la fin de la cérémonie. Il plut depuis la place du Théâtre-Français jusqu'au Panthéon : « Ablution expiatoire, dit gaiement Camille, satisfaction que saint Denis avait exigée pour quelques endroits de *la Pucelle.* »

Cet accident, la présence des actrices dans le cortége, un trop pompeux étalage de costumes antiques, Mme de Villette vêtue en Iphigénie, et une couronne par elle jetée à Lafayette, qui la ramassa en rougissant, tout cela fournit matière, de la part des royalistes, à des railleries auxquelles le dépit plus sombre des jansénistes mêla ses invectives. Mais l'impression générale n'en fut pas moins celle de l'enthousiasme et de l'attendrissement. Fréron, le fils du célèbre journaliste que Voltaire avait si cruellement déchiré, Fréron qui se disait *le seul homme en France auquel il ne fût pas*



CONDORCET

permis d'être voltairien, écrivit pourtant : « La pompe d'hier rappelait à l'imagination les Athéniens rapportant dans Athènes les ossements de Thésée, vainqueur des monstres et des tyrans, comme Voltaire le fut des préjugés et des prêtres. »

Pendant ce temps, l'Assemblée semblait prendre à tâche de s'effacer le plus possible : elle passait le temps à écouter des lectures d'adresses ; elle votait une récompense nationale à Drouet et à ses compagnons; elle s'occupait de police municipale ; elle décrétait la fabrication et l'émission d'une petite monnaie d'argent, à la taille des pièces de 15 et 30 sols; en un mot, elle paraissait avoir oublié, pour des soins secondaires, la grande question qui tenait tous les esprits en éveil. Mais cette insouciance de l'Assemblée n'était qu'apparente. Il y avait eu réunion des sept comités, et c'était dans

l'ombre des bureaux que les meneurs se préparaient au coup qu'ils voulaient frapper. Jamais intérêt de cette importance n'avait été soumis à la discussion. L'impatience était ardente, l'anxiété universelle.

Enfin, le 13 juillet, Muguet de Nanthou apporte à la tribune le travail des comités. Bien étonné fut le public qui remplissait les galeries. A entendre le rapporteur, Louis XVI n'était nullement coupable. Qu'avait-on à lui reprocher? Sa fuite? Mais il n'était pas sorti du royaume! Son départ de la capitale? Mais la constitution lui donnait le droit de s'éloigner de l'Assemblée jusqu'à la distance de vingt lieues! Sa déclaration? Mais n'étant contre-signée d'aucun ministre, elle n'était qu'un acte privé du roi, un simple brouillon pour mémoire. La France, d'ailleurs, voulait la monarchie, et, sans l'inviolabilité royale acceptée d'une manière absolue, pas de monarchie possible. Car, que vaudrait une royauté sans cesse mise en question, poursuivie sans cesse, exposée aux coups du premier calomniateur venu, perpétuellement en butte aux traits empoisonnés qui vont toujours chercher la grandeur et la puissance?

La conclusion des comités réunis était donc qu'il fallait renvoyer devant la cour d'Orléans et livrer à la rigueur des lois Bouillé, Heyman, de Klinglin, d'Hoffelize, Goguelat, Choiseul, Fersen, les trois gardes qui avaient servi de courriers..., et mettre Louis XVI hors de cause.

Robespierre savait que l'Assemblée arrivait avec un parti pris; que le débat ne modifierait pas le vote. Il aurait voulu donner à l'opinion du dehors le temps d'intervenir, et, dans ce but, il demanda l'ajournement. Mais Charles Lameth s'y opposa d'une manière fort vive, et les constitutionnels qui avaient hâte d'arriver au dénoûment ouvrirent la discussion sur-le-champ.

L'attitude de Robespierre, en cette circonstance, mérite qu'on s'y arrête. Quoiqu'il ne ressentît assurément pour la monarchie aucune tendresse, il avait vu avec inquiétude Condorcet et Brissot prendre une initiative qu'il jugeait trop fougueuse et intempestive. La question de République lui avait paru posée prématurément, parce que, selon lui et comme il s'en expliqua plus tard, elle était de nature alors à diviser les patriotes, et fournissait aux ennemis du peuple un prétexte pour publier qu'il existait un parti qui, sous couleur de patriotisme, conspirait contre la constitution.

En conséquence, le 13 au soir, sans plus attendre, il se rendit aux Jacobins, où il fit cette profession de foi singulière :

« On m'a accusé, au sein de l'Assemblée, d'être républicain : *on m'a fait trop d'honneur;* je ne le suis pas. Si on m'eût accusé d'être monarchiste, *on m'eût déshonoré;* je ne le suis pas non plus. Les mots *république* et *monarchie*, pour beaucoup d'individus, sont vides de sens. Le mot *république* ne signifie aucune forme particulière de gouvernement, il appartient à tout gouvernement d'hommes libres. On peut être libre avec un monarque comme avec un sénat. Qu'est-ce que la constitution actuelle? C'est une république avec un monarque. Elle n'est ni monarchie ni république, elle est l'une et l'autre. »

Ce langage manquait de netteté, il manquait de franchise. Sacrifiant, cette fois, aux inspirations d'une habileté vulgaire, et oubliant que sa force avait toujours consisté à marcher en ligne droite, à travers les oscillations des partis, Robespierre descendait à la politique de la petite prudence. Il était républicain, de son propre aveu, puisque c'était *l'honorer* que de l'appeler tel, et qu'il se fût considéré comme *déshonoré*, s'il eût encouru l'accusation de monarchisme : pourquoi donc jouer sur les mots? pourquoi affecter tant de dédain pour les *formes de gouvernement*, toujours et partout si importantes? Il tenait à régler exactement son pas sur celui de la Révolution; il craignait d'aller plus vite que les Jacobins : à la bonne heure; mais il aurait dû être alors ce qu'il avait été jusque-là et ce qu'il fut depuis : du parti de sa conscience! Ce qui explique la conduite d'un homme n'est pas ce qui la justifie; et je n'hésite pas à dire qu'ici Brissot se montrait plus grand que Robespierre.

A son tour, Danton prit la parole, mais sans oser davantage se déclarer républicain, tant le jacobinisme était encore timide! Il se contenta de tonner contre l'inviolabilité royale, bien sûr que, dans cette sphère d'idées, les applaudissements du Club des Jacobins ne lui feraient pas faute.

A l'Assemblée, le débat, ouvert le 13 juillet, ne fut fermé que le 15.

Pétion prouva fort bien que, pour avoir le droit d'être inviolable, il faudrait être impeccable, et que, dans tous les cas, l'inviolabilité ne pouvait être étendue sans folie aux crimes privés du monarque;

L'abbé Grégoire démontra péremptoirement qu'il était impossible de séparer la responsabilité personnelle du roi de tant de circonstances accusatrices : complots de Bouillé, faux passe-ports, déguisements, évasion nocturne, préparatifs hostiles de l'étranger, mémoire lancé à la manière du Parthe, qui tirait sa flèche en fuyant;

Robespierre fit ressortir ce qu'il y avait de lâche à frapper les coupables subalternes quand on épargnait les coupables puissants, et combien il était absurde de poursuivre des *complices* là où l'on assurait qu'il n'existait point de *délit;*

Enfin, Buzot nia le droit de l'Assemblée à juger un pouvoir rival, et invoqua l'exemple de la Chambre des Communes d'Angleterre, qui avait laissé à une Convention nationale le soin de décider du sort de Jacques II.

Mais ni Pétion, ni l'abbé Grégoire, ni Robespierre, ni Buzot ne touchaient à la vraie question du moment : la vraie question était celle qui, posée aux Jacobins, y avait soulevé une tempête : Lequel vaut mieux d'un gouvernement monarchique ou d'un gouvernement républicain? Car, si l'on admettait que le gouvernement monarchique devait être maintenu, il ne restait plus aux constitutionnels qu'à prouver une chose : savoir que le principe de l'inviolabilité royale, quels que pussent être d'ailleurs les inconvénients de cette fiction politique, était une condition nécessaire d'existence pour la monarchie. Voilà ce qu'avait parfaitement compris Barnave, et en appuyant sur ce point, il se tenait assuré du triomphe. Mais pour ôter d'avance à la victoire ce que la culpabilité de Louis XVI, implicitement avouée, lui aurait donné d'immoral, le parti constitutionnel avait senti qu'avant de défendre le principe, il fallait s'attacher à défendre l'homme; et, dans le partage des rôles, Barnave s'étant chargé du premier, Salles prit le second.

Le discours de Salles fut un chef-d'œuvre d'habileté insinuante. Il établit, ce qui était vrai au fond, que la fausseté de Louis XVI — le mot ne fut pas prononcé — ne provenait que de l'excès de sa faiblesse. Il le peignit entouré de courtisans qui calomniaient devant lui la Révolution, le trompaient sur les sentiments et les volontés du peuple, mettaient un art infernal à égarer son esprit et à épouvanter son cœur. Il présenta le complot qu'on accusait Louis XVI d'avoir tramé contre la nation comme un piége infâme dans lequel l'infortuné monarque avait été lui-même attiré par des serviteurs criminels. Il éveilla la pitié, qui, quelquefois, est la justice. Il prononça ces mots, qui, appliqués à Louis XVI,

avaient une signification touchante : « Combien est malheureuse la condition d'un roi! »

Barnave se leva. Il avait toujours visé, même étant tribun, à la gloire de l'homme d'État. Toujours, même dans l'emportement de ses luttes contre Mirabeau, il avait commandé le calme à sa parole et la gravité à son maintien. A plus forte raison devait-il garder cette attitude, maintenant que, lassé du rôle d'agitateur, il se posait en futur ministre. Il fut donc sec, compassé, contenu, dogmatique. Rien, dans son discours, qui fût donné à l'imagination, à l'éclat. Il semblait avoir de propos délibéré éteint son cœur, et ne laissa parler que sa tête. Mais de tout ce qui pouvait servir la cause des constitutionnels, rien ne fut omis par lui.

Vous avez voulu que le roi sanctionnât vos décrets. Il doit pouvoir le faire avec indépendance : s'il n'est pas inviolable, sera-t-il indépendant! Et, s'il doit être inviolable pour que son indépendance soit garantie, ne doit-il pas l'être aussi pour que l'Etat soit stable? Car c'est l'inviolabilité qui, le mettant à couvert des efforts de tous les factieux, le maintient à sa place, et maintient avec lui le gouvernement dont il est le chef. — Il existe pour le roi deux genres possibles de délit : délits politiques et délits civils. Quant aux premiers, il faut observer que ce n'est pas le roi qui, à proprement parler, exerce le pouvoir exécutif, ce sont ses ministres, dont le contre-seing est nécessaire; or, ils sont responsables. Pour ce qui est des délits civils, l'avantage qui résulterait de la punition d'une faute de cette nature est en vérité bien peu de chose en comparaison de l'avantage qui résulte pour le peuple de sa tranquillité conservée et de la forme du gouvernement maintenue. Ainsi donc, si le monarque commet un délit civil, le remède à ce mal, c'est la supposition de démence; supposition heureuse qui protége la stabilité du pouvoir, et assure la paix publique, à chaque instant compromise, dans le système contraire, par les accusations auxquelles le prince serait en butte.

Telle fut, résumée en peu de mots, l'argumentation de Barnave; et, quoique très-faible contre les républicains, elle avait beaucoup de force contre ceux qui étaient assez inconséquents pour vouloir une monarchie sans les conditions, choquantes mais indispensables, qui la constituent.

Barnave finit par ce remarquable appel aux intérêts et aux craintes de la bourgeoisie :

« La Révolution ne peut faire un pas de plus sans péril. Si dans la ligne de la liberté, le premier acte qui suit est l'anéantissement de la royauté, le premier acte qui pourrait suivre, dans la ligne de l'égalité, serait l'attentat à la propriété. — Quelle nuit du 4 août reste à faire maintenant? Tout le monde doit sentir que l'intérêt commun est que la Révolution s'arrête. Ceux qui ont perdu doivent s'apercevoir qu'il est impossible de la faire rétrograder; qu'il ne s'agit plus que de la fixer.... Régénérateurs de l'empire! présentons une occasion de triomphe aux hommes qui, dans les pays étrangers, ont pris intérêt à notre Révolution. Ils nous crient : Vous êtes puissants, soyez sages, soyez modérés. Là sera le terme de votre gloire. »

Ainsi, par l'effet d'un égoïsme bien propre, hélas! à attrister la pensée du philosophe, les novateurs de la classe moyenne, qui avaient tant profité de la Révolution, lui demandaient de s'arrêter au point où ils n'avaient plus rien à gagner, et ils disaient à ceux d'en haut : « Faites taire vos regrets! » A ceux d'en bas : « Renoncez à vos espérances! » Mais comment empêcher l'âme humaine de se souvenir et d'espérer?

Les conclusions des comités furent adoptées. Louis XVI était mis implicitement hors de cause, et quiconque avait coopéré à sa fuite renvoyé devant la haute cour d'Orléans; en d'autres termes, on déclarait qu'il y avait des complices, et pas de coupable principal. Le peuple fut profondément indigné.

Le soir, aux Jacobins, Pouape parut à la tribune, et y apporta cette nouvelle émouvante : « Un deuil universel couvre aujourd'hui la capitale, il va se répandre dans les quatre-vingt-trois départements. Je vous apprends avec plaisir que le peuple vient de faire fermer les spectacles. »

Aussitôt, Laclos propose de présenter à l'Assemblée une pétition, au nom de tous les bons citoyens, hommes, femmes et enfants. « On classera les trois ordres de signatures, et elle en aura dix millions. Alors on verra si ceux qui veulent la déchéance sont des factieux. »

Danton appuya vivement la proposition : « Nous avons besoin d'un scrutin épuratoire. Eh bien, le voilà tout trouvé. »

Robespierre, en cette occasion, déploya une prudence et une réserve extrêmes. » La loi n'étant pas suffisamment claire, puisqu'elle parle de *complices* et qu'il ne saurait y en avoir sans un *principal coupable*, la nation a le droit de dire à l'Assemblée : EXPLIQUEZ-VOUS! Quant à l'opinion de M. Laclos, elle me paraît devoir être, sinon rejetée, du moins modifiée. Pourquoi faire signer les femmes, les mineurs? » Il est probable que Robespierre craignait de voir l'agitation tourner au profit du duc d'Orléans, comme semblaient l'indiquer, et l'intervention de Laclos, et la proposition suspecte de faire signer les *enfants*.

Toujours est-il qu'au moment où la pétition allait être votée, près de quatre mille personnes se précipitèrent dans la salle, déclarant qu'elles entendaient aller, dès le lendemain, au Champ de Mars, pour y jurer de ne pas reconnaître Louis XVI. Or, ce qui tendrait à prouver que c'était là une scène arrangée d'avance, c'est que toute cette foule, selon le témoignage de Mme Roland, qui était présente, venait du Palais-Royal, le théâtre ordinaire des combinaisons politiques de Laclos, auquel le prétexte fut ainsi fourni d'appuyer sa motion sur « une démarche du peuple. » Grâce à ce renfort, le projet passa; il passa tel que le vrai chef du parti orléaniste l'avait présenté, et sans qu'on s'arrêtât aux sages observations de Robespierre, qui, mieux pesées, eussent évité bien des malheurs. Les bases de la pétition convenues, des commissaires furent nommés, au nombre desquels Laclos et Brissot.

Ils restèrent dans la salle, tandis que l'assemblée s'écoulait, et se mirent à l'œuvre.

Après le désistement, si formel, du duc d'Orléans, il peut sembler étrange que Laclos continuât avec tant de zèle à conspirer pour lui. Mais il ne faut pas oublier que le duc était le dernier à être de son propre parti. Soit crainte de compromettre le succès de ses desseins secrets par trop d'empressement, soit désir de flatter Brissot pour l'amener plus facilement à une réaction orléaniste, Laclos affecta de s'en rapporter tout à fait à son collègue. Prétextant un mal de tête, le besoin de dormir, il pria Brissot de prendre la plume. La seule chose qu'il demandât, c'est que la pétition exprimât, en même temps que le vœu de la déchéance de Louis XVI, celui de son *remplacement par les moyens constitutionnels*. C'était ménager une porte au duc d'Orléans. Cette intention échappa-t-elle à Brissot? Ou bien, crut-il ne pas devoir trop bien deviner une ambition qui s'enveloppait dans le respect de la légalité? Quoi qu'il en soit, il écrivit :

« Les Français soussignés, membres du souverain, considérant que, dans les questions auxquelles est rattaché le salut du peuple, il est de son droit d'exprimer son vœu pour éclairer et diriger ses mandataires;

« Que jamais il ne s'est présenté de questions plus importantes que celle qui concerne la désertion du roi;

« Que le décret rendu le 15 juillet ne contient aucune disposition relative à Louis XVI;

« Qu'en obéissant à ce décret, il importe de statuer promptement sur le sort de cet individu;

« Que sa conduite doit servir de base à la décision;...

« Que son parjure, sa désertion, sa protestation emportent abdication formelle de la couronne;

« Que l'Assemblée nationale l'a jugé ainsi en s'emparant du pouvoir exécutif, en suspendant les pouvoirs du roi, en le tenant dans un état d'arrestation;

« Que de nouvelles promesses de la part de Louis XVI n'offriraient point une garantie suffisante contre une conspiration nouvelle;

« Qu'enfin il serait contraire à la majesté de la nation, comme à ses intérêts, de confier désormais les rênes de l'empire à un homme parjure, traître et fugitif;

« Demandent formellement et spécialement que l'Assemblée nationale ait à recevoir, au nom de la nation, l'abdication faite le 21 juin par Louis XVI, et à *pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels;*

« Déclarant les soussignés qu'ils ne reconnaîtront jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que la majorité de la nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition. »

Laclos eut sujet de s'applaudir, dans son demi-sommeil : la phrase qui était pour lui toute la pétition se trouvait enfin couchée sur le papier. A part cela, rien de plus habile que la rédaction de Brissot. Quoique très-violente, elle n'était pas factieuse. On ne protestait pas contre le décret du 15 juillet; seulement on constatait, ce qui était vrai, qu'il ne s'expliquait pas sur le sort de Louis XVI, ce qui laissait à chacun le droit de désirer cette explication, et que la nation elle-même la donnât.

Les constitutionnels du parlement, avertis de ce qui avait eu lieu aux Jacobins le soir du 15 juillet et pendant la nuit, parèrent le coup avec une dextérité remarquable. Déjà, dans la séance du 14, c'est-à-dire la veille de l'adoption du décret, Prieur, rencontrant Desmeuniers dans les couloirs de l'Assemblée, lui avait demandé : « Et quel sera le sort du roi, si l'on vote dans le sens des comités? » A quoi Desmeuniers avait répondu : « Ses pouvoirs seront suspendus jusqu'à l'achèvement de la Constitution; s'il ne l'accepte pas, il ne sera plus roi. » Et Grégoire, qui assistait à l'entretien, de répliquer : « Il acceptera, jurera, et ne tiendra pas. » Or, le 16 juillet, pour ôter à la pétition de Brissot le caractère de légalité qu'elle tirait des réticences de l'Assemblée, Desmeuniers mit en décret sa réponse à Prieur; et l'Assemblée, avec une grande affectation de solennité, décréta ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. Si le roi, après avoir prêté son serment à la Constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

« ART. 2. Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas par un acte formel à toute action de cette espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué.

« ART. 3. Un roi qui aura abdiqué ou sera censé l'avoir fait redeviendra simple citoyen : il sera accusable selon les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication. »

Ce décret, qui avait pour but de changer la pétition de Brissot en acte de révolte, n'était guère de nature à satisfaire l'opinion publique; il ne répondait pas à la préoccupation que Grégoire avait si bien rendue, quand il avait dit : « Le roi acceptera, jurera et ne tiendra pas. » Au fond, les constitutionnels le comprenaient de reste. Aussi n'avaient-ils rien négligé pour protéger l'Assemblée contre les effets prévus, du moins possibles, de l'indignation populaire. Depuis quelque temps, ce n'étaient que parades menaçantes dans les rues, manœuvres, bruits de tambours battant la générale.

Le 16 juillet, l'Assemblée, dominée par les constitutionnels et présidée par Charles Lameth, alla plus loin : prenant tout à coup le rôle agressif, elle sembla, d'une ardeur fiévreuse, appeler le combat. Vadier, qui avait tonné, dans une séance précédente, contre les conclusions des comités, avec une exagération si brutale, que Marat put l'accuser de plagiat, Vadier ayant déclaré que, puisque les conclusions des comités étaient converties en décret, il exposerait sa vie pour les défendre, et qu'il « détestait le système républicain, » cette lâcheté obtint plusieurs salves d'applaudissements. D'André, pour mieux souffler aux municipaux et au faible Bailly les colères du parti constitutionnel, affecta de se plaindre de la mollesse de l'Hôtel de Ville. Que tardait-on? Il fallait faire une adresse aux Français; mander la municipalité; lui enjoindre de veiller avec soin à la tranquillité publique; rendre les accusateurs publics de la ville de Paris responsables de toute infraction aux lois, non poursuivie; donner l'éveil aux ministres. Tout cela fut voté presque sans discussion, sur-le-champ, dans une sorte de sombre transport, et sous la protection des canons de Lafayette. Car il s'était hâté de convoquer la garde nationale, et, « comme si l'on avait eu peur, raconte Brissot, que les uniformes bleus ne succombassent dans ce terrible combat imaginaire, — le peuple, quoique irrité, était tranquille, — on avait convoqué les forts de la halle en équipage guerrier. »

Inutile d'ajouter que, de toutes parts, retentissaient des imprécations contre Lafayette. Brissot lui-même, jusque-là son admirateur, et qui, pour l'avoir défendu, s'était attiré tant d'injures, Brissot fit dans le *Patriote français* la déclaration suivante : « Ces horribles manœuvres s'exécutent sous les ordres d'un homme qui m'a dit cent fois être républicain, qui se dit l'ami du républicain Condorcet, Lafayette!... Il n'y a plus rien de commun entre lui et moi. »

Cependant les Cordeliers et un nombre considérable d'hommes du peuple sont réunis au Champ de Mars, attendant qu'on apporte des Jacobins, pour être signée sur l'Autel de la patrie, la pétition que Laclos et Brissot ont dû rédiger la veille. Les commissaires paraissent, lisent la pétition; mais à peine a-t-on entendu ces mots : *Remplacement de Louis XVI par les moyens constitutionnels*, qu'un violent tumulte s'élève; on apprend que le rédacteur est Brissot, et l'on s'étonne qu'une pareille phrase soit tombée de la plume d'un républicain : après débat, elle est effacée.

Dans l'intervalle, le jour s'était écoulé, et les Jacobins se trouvaient assemblés dans leur noir sanctuaire. On leur rapporte la pétition, moins la phrase suggérée par Laclos, moins l'orléanisme. On juge si Laclos garda le silence! « Voulez-vous, oui ou non, s'écria-t-il, renoncer au plus beau de vos titres, celui d'*amis de la Constitution?* Voyez M. Brissot, tout républicain qu'il est, il a reconnu qu'il ne fallait rien brusquer. » Ces paroles firent impression. D'ailleurs, le décret par lequel, dans la journée même, l'Assemblée avait statué,

très-explicitement cette fois, sur le sort du roi, altérait le caractère de la pétition de Brissot. Elle fut retirée, et l'impression, qu'on avait commencée déjà, suspendue.

Ce soir-là, vers sept heures, Robespierre s'adressant aux Jacobins, leur disait : « J'obéirai à la loi, mais je vous dois la vérité.... terrible ! » Et il se mit à tracer, de la conduite des comités réunis, de leurs artifices, de leurs sinistres desseins, un tableau qui épouvanta. On croyait entendre Raleigh, criant à ses bourreaux : « Frappez ! quand le cœur est droit, qu'importe où va la tête? »



CH. DE LAMETH

CHAPITRE VII

MASSACRE DU CHAMP DE MARS

Nous voici à une date sanglante : 17 juillet 1791 ! D'où naquit la violence des passions qui rendirent cette journée si funeste? C'est ici surtout qu'il importe de ne rien omettre. L'historien n'est pas accusateur public, il est juge ; et l'appréciation des circonstances atténuantes fit toujours partie de la justice.

Depuis le retour de Louis XVI à Paris, une irritation profonde régnait parmi les constitutionnels. Elle avait pour causes :

Les attaques frénétiques dirigées contre eux;

La honte secrète des artifices auxquels leur politique de fictions les condamnait;

La naissance d'un parti qui menaçait de détruire leur œuvre et de les rejeter dans l'ombre;

Enfin le déclin rapide d'une popularité dont ils ne voulaient plus subir les exigences, mais dont ils regrettaient l'encens.

Et d'abord, quant aux attaques, deux citations donneront une idée suffisante de la rage qui les dictait :

« O indignes représentants de la nation! ce ne sont point les mensonges, les perfidies, les crimes de Louis XVI et de sa femme qui me révoltent. Qu'un roi soit corrupteur, accapareur, féroce, faux-monnayeur, parjure, escroc, traître, c'est sa nature de dévorer la substance des peuples et d'être mangeur de gens, et je ne peux pas avoir plus de haine contre lui que contre un loup. Comme le tigre, quand il suce le sang du voyageur, l'animal-roi ne fait que suivre son instinct, quand il suce le sang du peuple; mais c'est vous qui méritez toute notre haine, vous nos représentants, que nous avons choisis pour nous défendre. C'est vous qui ne cessez d'appeler sur votre tête la peine portée par la loi des douze tables, qui permettait au premier passant de courir sus au mandataire infidèle : *qui clienti fraudem fecerit sacer esto.* »

Mais quoi! ce langage n'était rien auprès de celui de Marat, de Marat, devenu fou de cruauté :

« Que faire?... *couper les pouces* à tous les valets-nés de la cour et aux représentants de la ci-devant noblesse et du haut clergé, non comme infidèles, mais comme ennemis. Quant aux députés du peuple, qui ont vendu au despote les droits de la nation, aux Sieyès, aux Le Chapelier, aux Duport, aux Target, aux Thouret, aux Voidel, aux Barnave, aux Emmery, aux Bureaux de Puzy, aux Prugnon; *empalez-les tout vivants*, et qu'ils soient exposés sur les créneaux du sénat, pendant trois jours, aux regards du peuple. »

Ces fureurs étaient trop odieuses pour enrégimenter de nombreuses colères; mais, outre qu'elles accoutumaient insensiblement les esprits à l'image des supplices, elles avaient cet effet, même sur ceux qui ne les prenaient point au sérieux, qu'ils se croyaient modérés en se contentant de mépriser les constitutionnels ou de les haïr.

L'homme est ainsi fait que les attaques exagérées ou injustes l'irritent moins que celles qu'il a méritées : les constitutionnels auraient encore pu peut-être pardonner à leurs adversaires des emportements qui touchaient au délire; mais la dénonciation de leurs fautes, de leurs contradictions, de leurs ruses, de leurs sourdes mêlées, voilà ce qui remplissait leur âme de fiel. Bien plus que des injures de Camille Desmoulins, ils durent s'émouvoir de ce foudroyant résumé qu'il publiait de leurs actes :

« Ce qu'il fallait faire? quand la nation, seule et en se jouant, enfante à la liberté des armées bien plus innombrables que celle que le despotisme leva jamais à Xerxès et à Tamerlan, dans vingt royaumes, il fallait prendre l'attitude convenable à la liberté d'un tel peuple. C'est le faible qui trompe. Il fallait appeler le crime de Louis XVI de son vrai nom, et ne point le pallier par le mensonge du mot *enlèvement.*

« Il fallait constituer Louis XVI prisonnier, parce qu'il était pris en flagrant délit, et en le constituant prisonnier, déclarer qu'on le mettait en état d'arrestation, et non pas qu'on lui *donnait une garde.*

« Il fallait se moquer de Malouet et de Duport, invoquant l'*inviolabilité du roi*, parce qu'il avait cessé d'être roi, du moment qu'il était allé se mettre à la tête des ennemis de la nation; car on ne peut pas être le chef de deux armées ennemies....

« Il fallait interroger le roi, non par des commissaires, mais à la barre, à la face de la nation, et permettre à tous les députés de l'interroger sur faits et articles. Au lieu qu'en lui envoyant trois commissaires, un d'André, un Duport, un Tronchet, l'Assemblée a eu l'air de craindre les révélations qui sortiraient de la bouche de Louis XVI, et qu'il ne lui montrât dans son sein une foule de complices.

« Il ne fallait pas faire antichambre, souffrir qu'un criminel se mît au bain à l'arrivée des commissaires, et attendre que, dans sa baignoire, il eût tiré la sonnette pour admettre l'Assemblée comme un garçon de bain!

« La fuite et le manifeste du roi étant un crime de lèse-nation s'il en fut jamais, il fallait saisir de ce procès la haute cour nationale....

« L'office du roi étant un office qu'on peut abandonner au hasard de la naissance, partant qui ne demande ni expérience ni habileté, qui peut être rempli par un idiot, un fou ou un méchant, le roi étant si réellement un zéro dans la Constitution, qu'il ne pouvait rien faire sans la signature du ministre; le roi n'étant, à vrai dire, qu'une sorte de griffe, il fallait dire aux monarchiens, comme l'avare au passant :

Mettez une pierre à la place.
Elle vous vaudra tout autant »

Autre cause d'irritation pour les constitutionnels : ils voyaient déjà poindre à l'horizon un astre nouveau, la République. Ainsi, cette constitution monarchique qui leur avait coûté tant de travaux et de veilles, qu'ils espéraient léguer à la postérité comme un monument immortel de leur sagesse, elle chancelait, à la veille d'être finie, sous les coups d'un parti que la place publique commençait à saluer de ses acclamations!

La place publique! Ah! elle les avait entourés, eux aussi, de ses hommages les plus enivrants, elle leur avait donné l'avant-goût de la gloire. Et maintenant?... Si on parlait de Le Chapelier, de Thouret, de Desmeuniers, de Voidel, de Duport, c'était pour s'indigner ou gémir de ce qu'on appelait leur apostasie. Si l'on pensait aux Lameth, c'était pour se rappeler le mot de Mirabeau : « Les Lameth, en attendant qu'ils puissent s'emparer du ministère, font garder les places par leurs valets. » Et Barnave! hélas! pour l'avoir loué autrefois, Camille se frappait la poitrine, et, plutôt que de ne pas renier des éloges dont à présent il rougissait, oubliant sa propre dignité, il s'accusait d'avoir menti. Il avouait qu'il n'était pas vrai, comme il l'avait prétendu, que Mirabeau lui eût jamais dit de Barnave que *c'était un grand arbre qui deviendrait un mât de vaisseau :* c'était Barnave lui-même qui avait eu soin de lui faire savoir la chose! Mais ce qui était vrai, ce qu'on n'aurait pas, grâce au ciel, à démentir plus tard, ce dont Barnave oublierait probablement de se vanter, c'est que, pendant le retour de Varennes, invité à dîner par Louis XVI, il s'était tenu derrière le fauteuil, « versant incessamment à boire, et faisant les fonctions de laquais. »

Les toréadors, en Espagne, n'en font pas tant pour exciter le taureau amené dans l'arène.

Ce n'est pas tout : Bailly et les municipaux, Lafayette et la garde nationale, avaient leur part de ces coups redoublés d'aiguillon. Il était un mot que Marat avait appliqué aux bourgeois en uniforme et qu'il avait mis à la mode, à force de le répéter : *Mouchards de Lafayette.* Chez un peuple où

les susceptibilités de l'honneur furent toujours si vives, quelle injure plus provoquante aurait-on pu imaginer? Les meneurs de l'Assemblée se trouvèrent ainsi avoir au service de leurs colères celles de la municipalité, qui, le cas échéant, devait crier : Feu ! et celles de la bourgeoisie armée, qui, à ce signal funeste, devait tirer!

Toutefois, il était peu probable que l'occasion d'en venir là se présentât, à moins qu'on ne voulût absolument la voir où elle ne serait point. Car il est à remarquer qu'au sein de la fermentation générale, et quels que fussent les emportements de certains journalistes, le sentiment qui prévalait était, chose bizarre mais incontestable : le respect de la loi. On la critiquait outre mesure, avec violence; mais nul ne mettait en doute qu'il ne fallût lui obéir. Aux Jacobins, c'est Robespierre qui dit solennellement : « *Nous voulons obéir à tous les décrets*, même à ceux qui nous paraissent devoir être réformés. » Dans *le Patriote français*, c'est Brissot qui, à propos de la séance du 15 juillet, s'écrie : « Le déshonneur de nos législateurs est consommé. Le décret est adopté. *Cependant il est rendu, il faut obéir.* » On a vu que, dans la soirée du 16 juillet, aux Jacobins, la pétition rédigée par Brissot avait été retirée : un des motifs était qu'elle avait perdu son caractère légal, depuis que, conformément à la proposition de Desmeuniers, l'Assemblée avait statué formellement sur le sort de Louis XVI.

Or, au moment même où, par respect pour la loi, le Club des Jacobins retirait la pétition qu'on était convenu d'aller le lendemain signer au Champ de Mars, les citoyens qui se proposaient de l'aller signer, envoyaient douze des leurs prévenir la municipalité de leur intention, conformément à cet article de la loi : « Les citoyens qui veulent user du droit de pétition doivent être sans armes et avoir annoncé leur réunion vingt-quatre heures à l'avance. »

Les douze députés arrivèrent à l'Hôtel de Ville, firent leur déclaration, et obtinrent récépissé de la main du procureur-syndic, Desmousseaux, lequel leur adressa, de plus, ces paroles qu'il ne faudra pas oublier : « LA LOI VOUS COUVRE DE SON INVIOLABILITÉ ! » Quant au récépissé, il fut présenté, plus tard, à Bailly, le jour de son jugement..., et lui coûta la vie!

L'état des choses, le matin du 17 juillet, était donc celui-ci :

Les constitutionnels, et la garde nationale, sur laquelle ils s'appuyaient, ne se possédaient pas de colère, et se tenaient prêts à repousser la pétition de Brissot à coups de fusil.

Cette pétition, la veille au soir, les Jacobins l'avaient mise de côté, la jugeant illégale, après examen.

Mais les citoyens appelés à la signer et qui ne se trouvaient pas aux Jacobins, ne sachant ni qu'elle était retirée, ni pourquoi, ne s'en préparaient pas moins à se rendre au Champ de Mars, et avec d'autant plus de confiance, qu'ayant fait auprès de la municipalité les démarches requises, ils étaient parfaitement en règle aux yeux de la loi.

Un crime préluda aux malheurs de cette journée. De fort grand matin, un jeune homme, presque un enfant, avait obtenu de son père la permission d'aller au Champ de Mars copier les inscriptions frappées autour de l'Autel de la Patrie. Tout à coup il entend sous ses pieds comme le bruit d'une vrille. Il court en prévenir le corps de garde du Gros-Caillou, le trouve trop faible pour se dégarnir, se hâte alors vers l'Hôtel de Ville, d'où il revient avec cent hommes, et des outils pour lever les planches. Elles sont levées, et qu'aperçoit-on? Deux hommes, dont l'un était un invalide à jambe de bois, faisant semblant de dormir. Près d'eux, des vivres pour vingt-quatre heures, du vin. Ils furent traînés à la section. Que faisaient-ils, qu'attendaient-ils, ainsi cachés sous l'Autel de la Patrie? Suivant les uns, ils avouèrent une promesse de vingt-cinq louis de rente à chacun d'eux, ce qui les présentait comme agents de quelque noir complot; suivant les autres, — et c'est la version la plus répandue, — ils répondirent de manière à faire croire qu'une curiosité lubrique avait été leur seul mobile. Quoi qu'il en soit, le commissaire les remettait en liberté, lorsque des furieux les saisirent. Personne n'a su ou, du moins, personne n'a dit avec certitude si l'invalide et son compagnon se trahirent par des discours imprudents; ou si, le baril de vin se transformant chemin faisant en un baril de poudre, le soupçon qu'ils voulaient faire sauter l'Autel de la Patrie naquit d'une panique; ou si enfin il y avait là des scélérats chargés de la hideuse mission de pousser au désordre. Ce qui est malheureusement trop certain, c'est que les deux prisonniers furent égorgés. Mais ils le furent au Gros Caillou, et non pas au Champ de Mars; mais ils tombèrent sous les coups de quelques brigands, et non sous les coups du PEUPLE, auquel il est odieux d'étendre, avec ce vague terrible, arme favorite de ses calomniateurs, la responsabilité de semblables forfaits ; mais il n'y eut et il ne pouvait y avoir rien absolument de commun entre ce double assassinat commis de *très-bonne heure* au *Gros-Caillou*, et les pétitionnaires qui, *neuf ou dix heures plus tard*, se trouvaient, quand on les chargea, réunis au *Champ de Mars*.

Cependant, qu'arrive-t-il? Tandis que les têtes des deux hommes assassinés sont plantées au bout de deux piques, et qu'on laisse l'épouvantable trophée se promener dans Paris, comme « pour préparer le massacre par l'horreur du spectacle, » — dit Camille Desmoulins, commentateur sinistre, — le président de l'Assemblée nationale s'exprime en ces termes, à l'ouverture de la séance : « Il nous vient d'être assuré que deux citoyens avaient été *victimes de leur zèle* au Champ de Mars, pour avoir dit à *une troupe ameutée* qu'il fallait se conformer à la loi : ils ont été pendus sur-le-champ. » Et Regnault de Saint-Jean d'Angély ajoute : « Les victimes sont *deux gardes nationaux* qui ont réclamé l'exécution de la loi. »

Erreur involontaire ou mensonge calculé, cette manière de présenter les choses était déplorable, dans la première hypothèse; et dans la seconde, à laquelle le cœur refuse de s'arrêter..., infâme. Il y avait là beaucoup de gardes nationaux présents : c'était jeter du feu sur de la poudre!

Ce fut à onze heures que le corps municipal apprit la sanglante exécution du Gros-Caillou. Déjà, il avait pris et publié un arrêté contre les attroupements; déjà il avait envoyé deux de ses membres dans le quartier de la Bastille, qu'on prétendait très-agité, et qu'ils trouvèrent fort tranquille : tout examen fait, il fut décidé que trois commissaires de l'Hôtel de Ville partiraient à l'instant pour le Champ de Mars.

Lorsque, vers midi, les citoyens commençant à s'y réunir, les troupes de leur côté y étaient entrées, conduites par un aide de camp de Lafayette, un coup de pistolet, parti des glacis, avait atteint l'aide de camp. Lafayette lui-même, au Gros-Caillou, avait été mis en joue à bout portant par un furieux, dont le fusil rata, qu'on prétendit être Fournier l'Américain, et qui, arrêté aussitôt, fut relâché, sur l'ordre formel du général. Mais, sauf cette circonstance, que la générosité de Lafayette, étrange en un tel moment et bien hâtive, rendit sujette à de funestes interprétations, la paix ne fut pas troublée.

A deux heures, la vaste enceinte du Champ de Mars pré-

sentait le plus riant, le plus doux spectacle. Le temps était magnifique. Attirée par le soleil, par la curiosité, par le souvenir, toujours vivant, de la grande Fédération, qui donnait à ces lieux un caractère sacré, une foule considérable affluait là, depuis le milieu du jour, non-seulement des divers quartiers de Paris, mais des villages voisins. Les maris avaient amené leurs femmes, les mères leurs enfants. Pas un fusil, pas d'armes : c'est à peine si çà et là on apercevait des cannes. Les vendeuses de pain d'épices, les marchandes de gâteaux de Nanterre allaient gaiement de groupe en groupe. Que dire encore? C'était une réunion de plusieurs milliers de familles; c'était une fête, le dimanche, pendant l'été.

Ajoutez à cela qu'aucun des hommes dont la présence eût pu servir de prétexte aux alarmes n'avait paru. Sans doute il eût été possible, en les cherchant bien, de trouver, perdus dans l'immense multitude, quelques personnages auxquels la Révolution assura, plus tard, une renommée orageuse : Momoro, Chaumette, Henriot, Hébert, le Belge Robert et Mlle Kéralio, qu'il venait d'épouser; mais aucun de ces visages ne s'était fait encore remarquer, aucun de ces noms n'avait une influence révolutionnaire. Chaumette était un simple étudiant en médecine; Hébert courait, sans l'avoir atteinte encore, après sa cynique célébrité; personne n'avait jusqu'alors parlé d'Henriot. Et quant à ceux à qui l'Assemblée attribuait volontiers des pensées factieuses ou un ascendant néfaste, ils étaient absents. Marat n'avait point quitté ses chères ténèbres; et Danton, Fréron, Camille Desmoulins, sous l'inspiration de craintes que nous aurons à juger, étaient partis la nuit précédente pour la campagne.

Arriva un envoyé des Jacobins. Il venait annoncer que la Société avait retiré la pétition attendue, et qu'elle allait s'occuper d'une rédaction nouvelle. Alors, une voix ayant crié qu'il fallait rédiger cette nouvelle pétition à l'instant sur l'Autel de la Patrie, et la proposition ayant été unanimement adoptée, les assistants nomment quatre commissaires; on se range autour d'eux, et l'un des élus écrit :

« SUR L'AUTEL DE LA PATRIE, LE 17 JUILLET DE L'AN III.

« Représentants de la nation, vous touchiez au terme de vos travaux; bientôt des successeurs, tous nommés par le peuple, allaient marcher sur vos traces sans rencontrer les obstacles que vous ont présentés les députés de deux ordres privilégiés, ennemis nécessaires de tous les principes de la sainte égalité. Un grand crime se commet : Louis XVI fuit; il abandonne indignement son poste; l'empire est à deux doigts de l'anarchie. Des citoyens l'arrêtent à Varennes, il est ramené à Paris. Le peuple de cette capitale vous demande instamment de ne rien prononcer sur le sort du coupable sans avoir entendu l'expression du vœu des quatre-vingt-trois autres départements. Vous différez : une foule d'adresses arrivent à l'Assemblée; toutes les sections de l'empire demandent simultanément que Louis soit jugé. Vous, messieurs, avez préjugé qu'il était innocent et inviolable, en déclarant, par votre décret d'hier, que la Charte constitutionnelle lui sera présentée, alors que la Constitution sera achevée. Législateurs! ce n'est pas là le vœu du peuple, et nous avions pensé que votre plus grande gloire, que votre devoir même consistait à être les organes de la volonté publique. Sans doute, messieurs, que vous avez été entraînés à cette décision par la foule de ces députés réfractaires, qui ont fait d'avance leur protestation contre toute espèce de constitution; mais, messieurs, mais, représentants d'un peuple généreux et confiant, rappelez-vous que ces deux cent trente protestants n'avaient plus de voix à l'Assemblée nationale, que le décret est donc nul dans la forme et dans le fond; nul au fond, parce qu'il est contraire au vœu du souverain; nul en la forme, parce qu'il est porté par deux cent quatre-vingt-dix individus sans qualité. Ces considérations, toutes les vues du bien général, le désir impérieux d'éviter l'anarchie à laquelle nous exposerait le défaut d'harmonie entre les représentants et les représentés, tout nous fait la loi de vous demander, au nom de la France entière, de revenir sur ce décret, de prendre en considération que le délit de Louis XVI est prouvé, que ce roi a abdiqué; de recevoir son abdication et de convoquer un nouveau pouvoir constituant pour procéder d'une manière vraiment nationale au jugement du coupable, et surtout au remplacement et à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif.

« PEYRE, VACHART, ROBERT, DEMOY. »

L'original de cette pétition existe : il a été conservé aux archives de la Seine. Exilé de mon pays, il ne m'a point été donné de pouvoir consulter ce document, qui est unique. Mon illustre confrère, M. Michelet, a été plus heureux : qu'il me permette de lui emprunter les curieux ou caractéristiques détails qui suivent :

« Des milliers de signatures remplissent plusieurs feuilles ou petits cahiers que l'on a cousus ensemble. Nul ordre. Visiblement chacun a signé, à mesure qu'il arrivait, presque tous à l'encre, quelques-uns au crayon. .. — Il y a nombre de signatures de femmes et de filles : sans doute, ce jour de dimanche, elles étaient au bras de leurs pères, de leurs frères, de leurs maris.... — Le nombre des signatures dut être véritablement immense. Les feuilles qui subsistent en contiennent plusieurs milliers. Mais il est visible que beaucoup ont été perdues. — La signature d'Hébert n'est point du tout en pattes d'araignée, comme quelques-uns l'ont dit : elle est peu allongée, plutôt basse et sans caractère, de tout point commune. — La dernière signature est celle de Santerre. »

Et qu'on ne croie pas que tout cela se passait tumultueusement, dans la fièvre d'une colère séditieuse. Non. Fabre d'Églantine était présent. Rédacteur des *Révolutions de Paris*, c'est lui, selon toute apparence, qui a rédigé le récit très-circonstancié qu'on y trouve, et où il est constaté que « les jeunes gens s'amusaient à des danses; » que, parmi les cinquante mille personnes qui bientôt couvrirent la plaine, il y avait beaucoup de paisibles « mères de famille; » que « c'était une de ces assemblées majestueuses et touchantes, telles qu'on en voyait à Athènes et à Rome. »

Aussi, quand les trois officiers municipaux envoyés par l'Hôtel de Ville, et accompagnés d'une nombreuse escorte de garde nationale, se présentèrent, vers deux heures, au Champ de Mars, ils furent surpris à la fois et enchantés de la tranquillité qui y régnait. S'étant rendus à l'Autel, ils y furent reçus au milieu des plus attendrissants transports de patriotisme et de joie. Vivement touchés, ils dirent : « Messieurs, nous sommes charmés de connaître vos dispositions. On nous avait dit qu'il y avait ici du tumulte, on nous avait trompés. Nous ne manquerons pas de rendre compte de ce que nous avons vu, et, *loin de vous empêcher de faire votre pétition, si l'on vous troublait, nous vous aiderions de la force publique.* » On leur lut la pétition, ils la trouvèrent conforme aux principes, et assurèrent qu'ils la signeraient eux-mêmes s'ils n'étaient point en fonctions.

Voilà ce qu'affirment les *Révolutions de Paris;* et bien vainement essayerait-on de récuser l'autorité de ce témoignage.

un document a été conservé, grâce au ciel, pour le triomphe de la vérité, document irréfragable, terrible, qui fut mis sous les yeux de Bailly, le jour de son jugement! C'est la déclaration même des trois conseillers municipaux, lesquels se nommaient Le Roux, Regnaud, Hardy. On y lit que « *Les citoyens assemblés au Champ de Mars n'avaient en rien manqué à la loi; qu'ils demandaient seulement le temps de signer leur pétition avant de se retirer; que la foule avait témoigné aux commissaires tous les égards imaginables et donné des marques de soumission à la loi et à ses organes.* »



REGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY

Les trois officiers municipaux firent donc retirer les troupes, et se retirèrent eux mêmes très-satisfaits, emmenant avec eux douze citoyens députés à l'Hôtel de Ville par ceux du Champ de Mars, pour demander la mise en liberté de deux citoyens dont l'arrestation avait paru imméritée.

Mais déjà le corps municipal était de toutes parts sollicité à la violence; dès une heure et demie, il avait reçu du président de l'Assemblée, Charles Lameth, un message pressant; les courriers se succédaient à l'Hôtel de Ville; on répandait des bruits pleins d'alarmes; par une meurtrière confusion, imposture des uns, erreur des autres, on mêlait hideusement ensemble le double assassinat du matin et la pétition, les

desseins des pétitionnaires et la tentative de meurtre commise sur Lafayette, si bien que, se croyant insultée, menacée, attaquée dans son chef, la garde nationale, frémissante, attendait moins qu'elle ne l'appelait le signal de marcher. Vers cinq heures, le corps municipal se décide. La loi martiale est proclamée. Ordre est donné de battre la générale, de tirer le canon d'alarme. A cinq heures et demie, le drapeau rouge flottait à la principale fenêtre de l'Hôtel de Ville.

Faut-il le rappeler, ce détail affreux? A l'aspect de l'étendard de mort, les gardes nationaux qui couvraient la place de Grève élevèrent leurs armes en l'air et se mirent à pousser des cris de joie.

Mais, ô bonheur inespéré! au moment même où la municipalité se met en marche, voilà que les trois officiers municipaux, envoyés au Champ de Mars, montent les degrés de l'Hôtel de Ville. Accompagnés des douze députés du Champ de Mars, ils parviennent, à travers une forêt de baïonnettes, jusqu'à la salle d'audience : « Attendez-nous! » disent-ils à la députation, et ils entrent. Ce qu'ils avaient vu, ils le racontèrent. L'hommage dû à la vérité, ils le lui payèrent fidèlement. Ils protestèrent contre la proclamation de la loi martiale. Ils déclarèrent que, si le drapeau rouge était déployé, on les regarderait, avec grande apparence de raison, *comme des traîtres*, *comme des gens sans foi*.

Inutiles efforts! Les douze députés du Champ de Mars voient sortir les municipaux. Ils vont droit à Bailly, lui parlent des prisonniers qu'ils viennent réclamer, de la promesse faite.... Bailly répond « qu'il n'entre pas dans ces promesses et qu'il va marcher au Champ de la Fédération pour y mettre la paix. » En effet, les municipaux descendent sur la place, où un d'eux fut aperçu allant, ceint de son écharpe, de rang en rang, abordant un à un les officiers, et leur parlant à l'oreille. Un capitaine de la garde nationale accourt : « Le Champ de Mars est rempli de brigands. » Et puis, l'Assemblée avait envoyé un second message.... Que faire? « L'Assemblée commande, a écrit M. Michelet, Bailly ne peut qu'obéir. » Nous écrirons, nous : Plutôt mourir que de tuer des innocents; l'Assemblée commande, Bailly ne peut que désobéir. Mais il n'obéit que trop bien! L'ordre fut donné; les armes, circonstance caractéristique, furent chargées sur la place de Grève même; la garde s'ébranla, et les canons roulèrent sur le pavé.

Pendant ce temps, au Champ de Mars, les jeunes gens continuaient de se livrer à leurs danses joyeuses; les mères continuaient de se promener tenant leurs enfants par la main; le ciel, un instant obscurci, avait repris son éclat, tous les cœurs étaient à la joie. Que pouvait-on craindre? On signait une pétition; mais le droit de pétition avait été solennellement consacré par les décrets; mais il formait, écrit en caractères ineffaçables dans la Constitution, un des articles de foi du nouvel évangile ; mais la rédaction approuvée se trouvait incontestablement légale, ne demandant à l'Assemblée, et cela en termes respectueux, que de *revenir* sur un décret par elle rendu; mais toutes les conditions prescrites pour l'exercice régulier du droit de pétition, étaient remplies, la municipalité ayant été prévenue la veille, et aucun des pétitionnaires ne portant des armes; mais on venait de recevoir la visite de trois officiers municipaux, et on n'avait eu à échanger avec eux que des félicitations, que des encouragements patriotiques. Oui, que pouvait-on craindre? On était le droit, on était la loi!

Tout à coup, le bruit du tambour retentit. Les bataillons arrivaient sur le Champ de Mars par toutes les issues. Par une des extrémités, du côté de l'École militaire; par l'autre extrémité, du côté du fleuve, et enfin par le milieu, correspondant au chemin qui traversait le Gros-Caillou. Quoi! par toutes les issues? Est-ce qu'il s'agit de cerner le rassemblement, non de le disperser? Est-ce qu'on a juré que nul n'échapperait? O magnanime confiance du peuple! Il se croit si bien sous la protection de la loi, et sa sécurité est si grande, que, selon le témoignage d'un des gardes nationaux qui vinrent se ranger devant l'Ecole militaire, la foule, dans cet endroit, accourut au-devant des troupes. Mais « elle fut repoussée par les colonnes d'infanterie, qui, obstruant les issues, s'avancèrent et se déployèrent rapidement, et surtout par la cavalerie, qui, en courant occuper les ailes, éleva un nuage de poussière, dont toute cette scène tumultueuse fut enveloppée. » Or, à l'extrémité opposée, une seconde colonne débouchait par le pont de bois, et la troisième, celle qui arrivait par le Gros-Caillou, entrait furieuse au milieu du Champ de Mars, ayant Bailly dans ses rangs, et traînant à sa suite une bande nombreuse de perruquiers, ridiculement armés en guerre par-dessus leur costume de métier, très-remarquable à cette époque. Là était le drapeau rouge, mais si petit, si peu visible, qu'on le désigna depuis sous le nom de *drapeau de poche;* et au lieu de le porter en tête des troupes, comme la loi le voulait, on l'avait placé dans une position où il était impossible à ceux sur qui on marchait de l'apercevoir.

Alors, sans qu'on puisse dire d'une manière certaine si ce fut excès de stupidité ou trahison, des hommes qui se tenaient sur les glacis, des hommes qui ne faisaient aucunement partie de la masse paisible agglomérée dans le Champ de Mars, se mirent à crier : *A bas les baïonnettes!* Bailly donne le commandement de halte, et veut faire les trois sommations de rigueur. Déjà des membres du corps municipal s'avançaient la loi à la main. Mais voilà que les provocateurs, épars sur les glacis, jettent des pierres à la garde nationale, et un dragon est blessé d'un coup de pistolet. La garde nationale répondit par une décharge en l'air.

La foule qui se pressait autour de l'Autel de la Patrie ne pouvait croire qu'on vînt la massacrer dans ce lieu bénit, sur ce théâtre auguste de la fraternelle alliance, célébrée à cette même place, trois jours auparavant, par des invocations patriotiques et des prières. Plusieurs voix crièrent : *Ne bougeons pas, on tire à blanc, il faut qu'on vienne ici publier la loi.* Et la foule demeura immobile. Où aurait-elle fui d'ailleurs? Partout des baïonnettes. Mais les troupes continuent d'avancer.... et soudain une effroyable détonation, suivie d'un grand cri. Après la décharge dérisoire, ou, si l'on veut, généreuse, faite sur les provocateurs des glacis, une seconde décharge, sérieuse cette fois et terrible, venait d'être faite sur l'inoffensive multitude du Champ de Mars! Et quand la fumée se dissipa, on vit, spectacle d'horreur, l'Autel de la Patrie inondé de sang; on vit, gisant sur le sol, des cadavres d'enfants, des cadavres de femmes! Sans se demander maintenant si quelque issue avait été laissée à la fuite, ils fuyaient les infortunés, et l'air ne retentissait plus que de lamentations déchirantes : *O ma mère! O mon mari! O mon fils!* Mais la postérité croira-t-elle à tant de délire? — La cavalerie en fureur courait sur cette masse éperdue; et des gardes nationaux furent aperçus jetant leurs sabres aux jambes de ceux qu'ils ne pouvaient atteindre. A leur tour, et comme avides de leur part de gloire dans cette boucherie, les artilleurs frémissaient d'impatience, et un d'eux allait tirer, lorsque, épouvanté à la fin, mais plein d'une épouvante intrépide, Lafayette poussa son cheval devant la gueule du canon.

Heureusement, les troupes déployées devant l'École mili-

taire étaient loin de partager cette ivresse sauvage. C'étaient les gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine; c'était un bataillon de cette garde soldée, un bataillon de ces anciens gardes françaises qui avaient refusé d'ensanglanter le berceau de la Révolution, lui avaient offert leur courage, et s'étaient unis au peuple sous les murs de la Bastille assiégée. Ici, tous, gardes nationaux et gardes françaises, furent admirables d'humanité, de vrai patriotisme. Ils ouvrirent leurs rangs aux citoyens qu'on assassinait, ils les couvrirent de leurs corps, et on les entendit exhaler en termes expressifs leur étonnement, leur indignation, leur douleur.

Quant à la pétition, elle était sauvée. Sur les cadavres des victimes, presque sous les pieds des chevaux, devant la bouche des canons, des hommes héroïques s'étaient occupés de recueillir les cahiers du manuscrit vengeur. « La pétition reste, purent écrire les *Révolutions de Paris*, elle repose dans une arche sainte, placée au fond d'un temple inaccessible à toutes les baïonnettes. Elle en sortira quelque jour! »

Il était près de huit heures du soir, quand les municipaux et leur drapeau rouge avaient paru au Champ de Mars : la nuit tombait quand ils en partirent. Les *vainqueurs* rentrèrent dans Paris, au milieu de malédictions à demi étouffées qui çà et là interrompaient le morne silence de la ville. Pas un des leurs n'avait péri dans cette bataille sans danger; mais deux chasseurs de la garde nationale, assassinés ensuite, témoignèrent de la violence des ressentiments. Du côté du peuple, quel fut le nombre des victimes? Les évaluations varièrent à l'excès : quelques-uns dirent deux cents, d'autres six cents; il y en eut qui allèrent jusqu'à deux mille, exagération manifeste dans un sens, comme le fut dans un sens contraire le chiffre de vingt-quatre, hasardé par la municipalité, au moment de la rédaction hâtive de son procès-verbal. Elle n'était que trop intéressée à diminuer le nombre des fosses funéraires qu'elle venait d'ouvrir! On assura, mais cela ne fut point prouvé, que beaucoup de cadavres furent précipités dans la Seine.

Nous avons dit que, parmi les promoteurs du mouvement, plusieurs évitèrent de se montrer. Tandis qu'on massacrait ceux qu'avaient conduits au Champ de Mars les discours emportés de Danton, de Fréron, de Camille Desmoulins, eux, ils étaient à la campagne, à Fontenay-sous-Bois, et tranquillement attablés chez le limonadier, beau-père de Danton, ils attendaient le résultat!

Que Rotondo eût été attaqué, la veille, en plein jour; que Fréron eût été assailli sur le pont Neuf; qu'il en eût été de même d'un citoyen en qui les agresseurs avaient cru reconnaître Camille Desmoulins, c'est ce qui est affirmé, en manière de justification, dans le numéro 86 du journal de ce dernier. Eh! quand l'assertion serait vraie! La prudence couvre-t-elle le défaut de courage, lorsque c'est le courage qui est le devoir? Fréron écrivait, le 15 juillet : « Lafayette a reçu de la municipalité l'ordre de faire tirer sur le peuple. Mais ne vous laissez pas intimider. Croyez donc que, si Lafayette donne l'ordre de fusiller un peuple désarmé, ses soldats, je veux dire les soldats de la patrie, mettront aussitôt bas les armes, comme ils le firent le 18 avril. *D'ailleurs qui ne sait pas mourir n'est pas digne d'être libre.* » Et, après de telles paroles....

On a prétendu, pour excuser cette conduite misérable, que la présence des meneurs en renom n'aurait fait qu'ajouter à l'irritation de la garde nationale. Mauvaise excuse! Elle suppose qu'il y avait danger; or, quiconque précipite le peuple dans la carrière des périls a sa place marquée d'avance, s'il est homme de cœur, là où l'on est le plus près possible de la mort.

La soirée fut menaçante. Les gardes nationaux qui, de retour du Champ de Mars, descendaient le long de la rue Saint-Honoré, insultèrent en passant le Club des Jacobins. Plusieurs craignirent pour leur liberté, ou pour celle de leurs amis. Roland et sa femme, qui étaient loin d'avoir, à cette époque, pour Robespierre, les sentiments de haine qu'éveillèrent depuis dans leurs âmes les luttes politiques, se firent conduire chez lui au fond du Marais, à onze heures du soir, décidés à lui offrir un asile. Mais il était absent. Comme il quittait le Club des Jacobins, le menuisier Duplay l'avait aperçu, l'avait fait entrer chez lui. Gagné par les instances de l'ardent patriote, par celles de Mme Duplay, par les prières muettes des demoiselles peut-être, Robespierre consentit à rester, en attendant que l'orage se dissipât. Mais quand il fut pour partir, impossible. On le retint affectueusement, comme de force, et c'est ainsi que la maison du menuisier devint la sienne.

Le lendemain du massacre, 18 juillet, Bailly montait à la tribune de l'Assemblée nationale, et y prononçait ces paroles où le mensonge servait d'apologie au meurtre :

« Le corps municipal se présente devant vous, profondément affligé des événements qui viennent de se passer. *Des crimes ont été commis et la justice de la loi a été exercée.* Nous osons vous assurer qu'elle était *nécessaire.* L'ordre public était détruit; des ligues et des conjurations avaient été formées : nous avons publié la loi vengeresse. Les séditieux ont provoqué la force; ils ont fait feu sur les magistrats et sur la garde nationale; mais le châtiment du crime est retombé sur leurs têtes coupables. »

Ainsi, le droit de pétition, régulièrement exercé, exercé conformément aux plus strictes prescriptions de la loi, se trouvait transformé en crime! Les citoyens venus à l'Autel de la Patrie, avec leurs femmes et leurs enfants, étaient des séditieux! Et ces séditieux, qui *n'étaient pas même armés d'une canne*, on ne se contentait pas de les rendre responsables d'un coup, d'un seul coup de pistolet tiré du haut des glacis, sur un dragon, mais on osait dire qu'ils *avaient fait feu* sur les magistrats et sur la garde nationale!

Le procès-verbal de la municipalité, lu ensuite par Bailly, était digne de ce préambule. La vérité s'y trouvait outragée presque à chaque paragraphe, tantôt par voie d'affirmation, tantôt par voie de réticence, par voie de réticence surtout. Il n'y était question, notamment, ni de la démarche faite le 16 juillet à l'Hôtel de Ville, pour lui annoncer, vingt-quatre heures à l'avance, aux termes de la loi, le rassemblement du lendemain; ni du récépissé donné aux envoyés par le procureur-syndic, Desmousseaux; ni de ces paroles de lui : *La loi vous couvre de son inviolabilité;* ni de cette circonstance que les armes avaient été chargées sur la place même de l'Hôtel-de-Ville, lors du départ des bataillons; ni de cette autre que la foule du Champ de Mars était sans armes; ni enfin, — et ceci était plus grave que tout le reste, — du rapport des trois officiers municipaux, Jacques Le Roux, Regnaud et Hardy, touchant l'attitude paisible et les dispositions irréprochables du peuple qui entourait l'Autel de la Patrie.

Sur ce dernier point, l'omission était d'autant plus coupable qu'elle tendait à déshonorer les trois malheureux commissaires, en laissant supposer qu'ils avaient violé leurs promesses et menti à leur conscience. Ils auraient pu élever la voix, ils l'auraient dû, et ils le firent plus tard. Mais dans ces moments de fièvre ardente, ils aimèrent mieux passer pour traîtres en gardant le silence, que de faire passer leurs

collègues pour assassins. Il en résulta que ceux qui, au Champ de Mars, avaient reçu leur parole, les jugèrent infâmes, et par une injustice involontaire, écrivirent : « Jacques Le Roux, Regnaud, Hardy, sont trois noms voués pour jamais à l'exécration publique. »

Lorsque, dans la séance du 18 juillet, Bailly eut terminé son exposé, l'Assemblée, par l'organe du président, le félicita ; et Barnave se répandit en éloges sur la fidélité de la garde nationale, sur son courage. Prenant alors la parole au nom des Comités de constitution et de jurisprudence, Regnault de Saint-Jean d'Angély proposa de décréter que ceux-là seraient désormais « regardés comme séditieux et perturbateurs qui, par écrits ou discours, auraient provoqué le meurtre, le pillage, l'incendie, la désobéissance à la loi. » Ce qui semblait donner à entendre que la réunion du Champ de Mars avait eu pour objet le meurtre, le pillage, l'incendie, la désobéissance à la loi. Pétion ayant observé que c'était de la sorte qu'on parvenait à tuer la liberté de la presse, l'auteur de la motion l'interrompit : « Eh bien, qu'au lieu des mots *provoqué* la désobéissance à la loi, on mette ceux-ci : *conseillé formellement.* » Le projet, amendé de cette façon, fut adopté. Après quoi, l'Assemblée se sépara, triomphante.

Beaucoup ne virent dans ces événements que le résultat d'un vaste, d'un épouvantable complot :

« Examinez, disaient-ils, et rapprochez toutes les circonstances. Deux hommes, sans qu'on ait pu savoir au juste pourquoi, se cachent sous l'Autel de la Patrie. Découverts, ils parlent d'argent reçu ; et des misérables, qui restent inconnus, qui restent impunis, les égorgent : excellent moyen de couper court à des révélations plus amples, et, en même temps, prétexte admirable fourni aux calomniateurs du mouvement populaire ! Aussi, que fait-on ? A l'Assemblée, on présente, avec une fausseté impudente, le double assassinat du Gros-Caillou comme ayant été commis par les pétitionnaires sur de bons citoyens qui invoquaient le respect des lois ; et afin d'irriter la garde nationale, on se hâte de dire que les victimes sont deux gardes nationaux. Puis, comme il importe que la colère arrive jusqu'à la fureur, il se trouve qu'à point nommé un brigand, quelque pétitionnaire sans doute, attente aux jours de Lafayette. Par bonheur, le fusil rate. Quel était, en ce cas, le premier devoir de Lafayette ? L'assassin était arrêté : il fallait évidemment le retenir prisonnier ; l'interroger du moins, savoir son nom.... Mais alors la comédie de l'assassinat manqué tournerait contre les auteurs ! Lafayette y pourvoit, par une générosité trois fois habile : il fait mettre le prisonnier en liberté.... Et tout aussitôt, l'on s'en va répandant parmi la garde nationale que les séditieux ont tiré à bout portant sur son chef, et que lui, toujours héroïque, il a pardonné. Voilà donc la garde nationale suffisamment préparée à ce qu'on attend d'elle, la voilà transportée de rage ! Cependant le peuple afflue au Champ de Mars. Pour endormir ses inquiétudes, s'il en avait, on a eu soin de dire la veille, aux commissaires députés par lui à l'Hôtel de Ville, qu'il n'avait rien à craindre ; « que la loi le couvrait de son inviolabilité. » Peuple infortuné ! il se fie à ces *Sinons* en écharpe ; et tandis que, tranquillement, joyeusement, il signe sur l'Autel de la Patrie une pétition dont chaque mot respire l'amour de la loi, les gardes nationaux partent de la place de Grève, avec leurs fusils déjà chargés, tant l'intention du meurtre est formelle, arrêtée d'avance ! Chose bizarre, le drapeau rouge, employé ce jour-là, est si petit qu'il en est presque imperceptible, et loin de le déployer en tête des colonnes, suivant les prescriptions de la loi, on le porte caché dans les rangs. La garde nationale arrive au Champ de Mars, et elle se présente par toutes les issues. Malheur au peuple ! Car, à supposer qu'on fasse les trois sommations légales, comment lui sera-t-il possible d'y obéir, puisqu'il est cerné ? Maintenant, qui a conduit là, sur ces glacis, ces hommes qui s'y sont tenus séparés de la foule : et quel motif les pousse, quand la garde paraît, à proférer des cris impuissants, à lancer quelques pierres, ou plutôt des mottes de terre à des gens qui peuvent leur répondre à coups de fusil ? Fureur insensée ! dira-t-on. Soit. Mais voici un bien étrange mystère. Sur ceux qui la provoquent, la garde nationale tire à blanc ; et sur ceux qui ne la provoquent pas, sur les vieillards, sur les femmes, sur les enfants, qui sont pressés dans le Champ de Mars, qui entourent l'Autel de la Patrie, elle fait une décharge furieuse ! Et cette décharge, elle n'attend pas les trois sommations prescrites par la loi, par cette loi qu'on prétend défendre ou venger ! »

Ce serait insulter à la nature humaine que d'admettre comme possible, en l'absence de preuves mathématiques, et quelles que soient les apparences, une aussi infernale préméditation. Tout ce qu'il est permis de dire, parce que ce fait appartient à l'histoire, c'est que, devant le tribunal révolutionnaire, Bailly, interpellé sur la question de savoir s'il y avait eu complot, fit cette réponse remarquable : « Je n'en avais point connaissance alors, mais l'expérience m'a donné lieu de penser, depuis, *qu'un tel complot existait à cette époque.* » Le courage, calme et réfléchi, mais inébranlable, qui fut une des vertus de Bailly, n'autorise pas la supposition que cette réponse lui ait été arrachée par une lâche terreur ; et son panégyriste a eu conséquemment raison de penser que « rien de plus grave n'avait jamais été écrit contre les promoteurs des violences sanguinaires du 17 juillet. »

Ces promoteurs, quels furent-ils ? Si nous hésitions à le dire, les faits, d'une voix terrible, le diraient à notre place : ce furent les meneurs du parti constitutionnel dans l'Assemblée. Même en rejetant toute idée d'un complot ourdi froidement et combiné en ses diverses parties, on est invinciblement conduit à reconnaître que les chefs du parti constitutionnel voulaient un coup d'État et ne négligèrent rien pour le frapper. L'intérêt pressant et personnel qu'ils y avaient ; leurs discours, qui le préparèrent ; le profit immédiat qui leur en revint ; les plaintes de d'André sur la tiédeur des autorités répressives ; le faux rapport de Regnault de Saint-Jean d'Angély ; les messages meurtriers envoyés par Charles Lameth à l'Hôtel de Ville ; les félicitations officiellement adressées à Bailly et à la garde nationale ; l'espèce de chant de victoire entonné par Barnave : tout les accuse. Lafayette ne fut que leur épée, et Bailly que leur éditeur responsable.

Il était réservé à ce dernier de payer un tel honneur de sa tête. C'est pourquoi il nous est doublement commandé d'être juste envers sa mémoire. L'amnistier d'une manière absolue, ce serait sacrifier la vérité au sentiment de compassion que son sort inspire ; mais il est, en sa faveur, des circonstances atténuantes que l'équité veut qu'on rappelle. Bailly, très-ferme devant le péril, était très-facile à conduire ; il avait ce genre de faiblesse qui rend souveraine l'influence d'un entourage ami, et cet excès de confiance qui fait quelquefois de la nature la plus droite l'instrument des desseins les plus pervers : « J'ai le malheur, écrivait-il à Voltaire en 1776, d'avoir la vue courte. Je suis souvent humilié en pleine campagne. Tandis que j'ai peine à distinguer une maison à cent pas, mes amis me racontent les choses qu'ils aperçoivent à cinq ou six lieues. J'ouvre de grands yeux et je me fatigue, sans rien voir. » Eh bien, au moral comme au physique, Bailly était myope. Trompé par les échevins qui l'entou-

raient, influencé outre mesure par l'attitude de l'Assemblée et ses messages, étourdi et entraîné par les cris de la garde nationale, il céda.... Il céda! et si ces considérations ne sont pas de celles qui fléchissent d'ordinaire la rigueur d'un tribunal politique, elles n'en sont pas moins dignes de rester présentes à l'esprit du philosophe et au cœur de l'homme.

Il est bien certain, d'autre part, que ce ne fut point Bailly qui fit charger les armes sur la place de Grève; que ni lui ni Lafayette ne donnèrent, au Champ de Mars, l'ordre de faire feu; et, même, que Bailly fut affligé du massacre, au point d'adresser de publiques félicitations, ce soir-là, aux gardes soldés qui, sous le commandement de Hulin, s'étaient montrés si généreux. Il est vrai que, le lendemain, à l'Assemblée, le langage de Bailly fut tout autre! Eh, quelle preuve plus saisissante de sa faiblesse? Le 18 juillet, après une nuit employée sans doute à des obsessions auxquelles il ne sut résister, le maire de Paris seul parla. Celui qui, le 17, sur le Champ de Mars, teint de sang, avait parlé, c'était Bailly!

Le massacre du Champ de Mars, plus encore que celui de Nancy, fit fermenter dans l'âme du peuple un impérissable levain de haine et de vengeance. D'avance, il donnait aux journées du 20 juin et du 10 août le caractère d'une revanche. C'est que de tels événements ne passent point sur une société sans y laisser des traces. La portée de celui-ci — nous y reviendrons — fut incalculable, elle fut terrible.



D'ANDRÉ

CHAPITRE VIII

LE FEUILLANTISME

Le peuple de France possède une faculté qui a souvent trompé et qui, souvent encore, trompera ceux qui prétendent à le conduire. Cette faculté, tour à tour son vice et sa vertu, sa faiblesse et sa force, consiste à passer tout d'un coup d'un sentiment à un autre; elle consiste à s'élancer d'un bond, suivant l'impulsion reçue, d'une situation donnée à une situation absolument contraire. Quand ils contemplent ce peuple, unique dans le monde, courant avec une ardeur sauvage dans les voies de la liberté, les observateurs superficiels sont tentés de le croire doué d'une vigueur exubérante, ils lui supposent des passions sans frein, ils lui attribuent volontiers un caractère ingouvernable; ils regardent ailleurs un moment, reportent les yeux sur lui, et l'aperçoivent couché aux pieds d'un maître.... Mais ce maître lui-même, qu'il ne

s'abuse pas sur la durée du pouvoir qu'on lui livre! La vie circule sous ces apparences de mort; sous cette surface glacée, l'idée immortelle, l'indomptable idée de la France poursuit son cours, et lorsqu'elle reparaît, on est surpris de tout le chemin qu'elle a fait, quand pas un signe visible, pas un bruit perceptible, ne trahissaient son mouvement.

Après le massacre du Champ de Mars, ce phénomène se produisit d'une manière bien frappante. D'un état de surexcitation extraordinaire, le Paris de la Révolution tomba dans une langueur morne. La vie publique sembla s'éteindre. Le mugissement des clubs ne fut plus que celui de la mer après le passage de la tempête. Les foyers ordinaires d'agitation ne présentèrent plus que la place, maintenant couverte de cendres, où la flamme avait petillé. Les acteurs du théâtre Molière s'empressèrent de retrancher des vers qu'à l'occasion de la fuite de Louis XVI, Ronsin avait ajoutés à sa pièce *la Ligue des Tyrans*. Dans les théâtres, les allusions patriotiques cessèrent de chercher les applaudissements. Le drapeau de la loi martiale, ce drapeau qui semblait rougi par le sang du peuple, continua de flotter à la principale fenêtre de l'Hôtel de Ville, où il fut ensuite remplacé.... par le drapeau tricolore? Non, par le drapeau blanc; et nul cri d'intrépide douleur ne s'éleva du fond des faubourgs.

Ce n'est pas que les vainqueurs eussent résolûment tiré parti de leur victoire. Un sentiment de pudeur, un reste d'honnêteté survivant aux inspirations farouches de l'esprit de parti, les retenaient : ils hésitèrent. Le Juif Ephraïm et la baronne d'Aelder, arrêtés sous le ridicule prétexte d'un complot d'étrangers, furent, trois jours après, rendus libres. On lança contre Danton, Fréron, Camille Desmoulins, Legendre, des ordres tardifs qui ne les atteignirent pas. Hébert, rédacteur du *Père Duchesne*, fut mis en prison, mais, presque immédiatement après, relâché, sous la condition d'être à l'avenir plus circonspect. On menaça Suleau et Royou, écrivains royalistes; mais cela même indiquait, de la part des constitutionnels, une crainte secrète de se séparer trop ouvertement de la Révolution; car, ici, leur but manifeste était d'amener le peuple à confondre avec les révolutionnaires ardents deux des plus violents folliculaires de l'aristocratie.

Quoi qu'il en soit, le coup frappé au Champ de Mars avait suffi pour métamorphoser momentanément la situation. Les noms compromis s'éclipsèrent; beaucoup d'écrivains, jusqu'alors placés à l'avant-garde, se cachèrent ou prirent la fuite; Fréron fit continuer sa feuille par Labenette, rédacteur du *Journal du Diable;* Marat fit savoir qu'il avait changé de souterrain; que les laitières de Vincennes et de Saint-Mandé s'étaient chargées de la circulation de son journal, et que, quant à lui, « on ne le trouverait que mort; » enfin Étienne Dumont, de Londres où il était alors, écrivit à Clavière qu'il retirait sa collaboration au journal *le Républicain*. Pour ce qui est de Camille, il fit ses adieux au public, dans un numéro, formidable il est vrai, et plein d'une éloquente amertume, mais où il s'avouait vaincu :

« Nous avions tort, la chose est par trop claire,
Et vos fusils ont prouvé cette affaire. »

C'était donc une déroute complète, en apparence du moins, une déroute sur toute la ligne.

Dans cette crise, les Jacobins qui se trouvaient, tout autant que les Cordeliers, au nombre des vaincus, se montrèrent moins courageux qu'habiles.

Dès le 16 juillet, à propos de la pétition proposée par Laclos, ils s'étaient vus brusquement abandonnés par Bouche, leur président d'alors, par les deux secrétaires Salles et Antoine, par la majorité des membres du Comité de correspondance, par les Lameth, Duport, Barnave, Goupil de Préfeln, Dubois-Crancé, en un mot, par ceux des membres de la Société qui faisaient partie de l'Assemblée nationale, à l'exception de Robespierre, Pétion, Rœderer, Coroller, Buzot, Grégoire. Et ceci n'était pas une désertion seulement, c'était un schisme. Bien résolus à élever autel contre autel, les dissidents étaient allés former une réunion particulière, rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme, dans un vaste et splendide local, qui avait été un couvent, lui aussi, *le couvent des Feuillants;* et, comme l'observent deux écrivains du temps, ce n'est pas un des traits les moins curieux de cette époque, que la tendance des divers partis révolutionnaires à se combattre sous le nom de moines qu'eux-mêmes avaient détruits.

Sous le coup de cette désertion menaçante, qu'allaient faire les Jacobins restés fidèles aux vieux pénates? Ils déployèrent d'abord une modération extrême. Pétion, nommé président de la Société en remplacement de Bouche, publia une lettre qu'il adressait à ses commettants, et dans laquelle on lit : « J'abhorre les excès. Le tumulte et le désordre déshonorent le peuple et annoncent qu'il est peu fait pour la liberté. » En même temps, le Club envoyait des députés à l'assemblée des Feuillants, présidée par Goupil de Préfeln, pour inviter les dissidents à se réunir à leurs frères, à leurs anciens compagnons d'armes.

Mais les Constitutionnels étaient tombés dans l'enivrement du succès. Trompés par la vue de cette surface glacée dont nous parlions tout à l'heure, ils se croyaient maîtres de la situation : ils répondirent par un refus arrogant.

Restait à savoir laquelle de ces deux sociétés rivales amènerait à elle les sociétés affiliées qui couvraient toute la France. Les Feuillants avaient pour eux ce qui subsistait encore du prestige parlementaire. Mais, dans les révolutions, les noms sont des signes de ralliement autour desquels un parti se groupe, comme font les soldats autour de leur drapeau. Or, ce nom, ce puissant nom *Jacobins*, les dissidents l'avaient laissé à l'ancien club. C'était celui-ci, d'ailleurs, qui occupait l'emplacement vénéré, l'emplacement consacré par la longue fréquentation des fidèles, cherché par leurs regards, figuré dans leurs souvenirs. Elle était triste et nue, cette salle, elle était sombre; mais elle n'en parlait que plus vivement à l'imagination du peuple, charmé d'exercer sa puissance sur un théâtre si semblable à la demeure du pauvre. Oui, l'aspect de la salle était celui des choses que le temps a noircies et dégradées; mais, au milieu de ces ruines du passé, au milieu de ces moines endormis pour toujours, des nouveautés étranges avaient surgi; mais il y avait eu là des échos sonores pour des voix qui auraient fait tressaillir le moyen âge; mais au pied de cette tribune, à la fois si modeste et si redoutable, on croyait apercevoir encore, prête à y monter, la grande image de Mirabeau.

Il est surprenant que rien de tout cela n'ait été compris par Duport, ce tribun calme, cet agitateur profond. Ah! c'est que les hommes d'élite ont ici-bas un rôle qu'ils ne sauraient déserter sans y laisser leur génie. Et puis, il crut que cette machine des clubs qu'il avait créée pour pousser la Révolution en avant, il pourrait la faire servir à arrêter la Révolution, une fois lancée. Singulière méprise! « Brisons les clubs, avait dit d'André au plus fort du triomphe, voici le moment. » Mais Duport n'avait pas voulu. Il aima mieux conserver ce ressort, sauf à lui imprimer une direction dif-

férente. Ce fut une première faute : les Feuillants en commirent une seconde, et celle-ci mortelle. Ils adoptèrent un règlement qui excluait « tous ceux qui n'étaient pas citoyens actifs ou fils de citoyens actifs. » Ainsi, on reniait le principe de l'égalité, et l'on s'abritait sous le privilége ; on cessait de s'intituler *tout le peuple*, on s'intitulait la *bourgeoisie*.

Robespierre tira de cette inconcevable bévue un parti décisif.

La confiance qu'il inspirait alors aux Jacobins était sans réserve, sans bornes : elle touchait à l'idolâtrie, et ils venaient d'en donner une preuve saisissante. Dans la séance du 15 juillet, un membre en ayant dénoncé un autre pour avoir tenu contre Robespierre, dans un entretien particulier, quelques propos injurieux, le soulèvement des esprits fut général. L'accusé eut beau nier une partie des faits allégués contre lui et descendre à d'humbles explications, l'orage était trop violent pour être calmé par des paroles. Les plus emportés se précipitèrent sur le citoyen dénoncé, le chassèrent de la salle, et, pour le protéger contre un ressentiment aussi brutal, aussi attentatoire aux droits d'un citoyen libre, le président dut se couvrir. Robespierre étant entré quelques instants après, et apprenant ce qui venait de se passer, se dirigea vers la tribune, au bruit des applaudissements, et dit : « Je regrette de ne m'être pas trouvé plus tôt au milieu de vous pour m'opposer à l'arrêté que votre zèle sans doute vous a fait prendre contre une personne qui n'est coupable d'aucun délit, puisqu'elle n'a fait qu'exprimer sa façon de penser sur un individu. D'ailleurs, cette action indifférente fût-elle un crime, elle l'a niée. »

Ce trait montre assez combien les Jacobins étaient disposés à suivre l'impulsion que leur donnerait Robespierre, dans leur duel avec les Feuillants. Or, cette impulsion fut beaucoup moins d'un sectaire que d'un politique. Il proposa d'envoyer aux sociétés affiliées une adresse dont il présenta le projet. Elle était rédigée avec beaucoup d'art et de sagesse, mais elle n'avait point cet accent mâle qui sied à des républicains :

« Depuis longtemps, on voyait se développer le funeste système d'animer les citoyens armés contre les citoyens sans armes. — Le sang a coulé. Nous sommes loin d'accuser nos concitoyens. Leur intérêt n'est-il pas le nôtre ? — Nous n'avons point de reproches à faire : nous avons des larmes à verser. — Nous plaignons les victimes, et, plus encore, les auteurs du carnage. — Répandez cet esprit d'union si nécessaire. — Nous avons invité les Feuillants à la réunion : ils nous ont repoussés. — Ils nous ont envoyé leurs règlements sur l'admission à la nouvelle société, et nous les aurions acceptés avec joie, si on n'avait exclu « tous ceux qui ne sont pas citoyens actifs ou fils de citoyens actifs. » Mais nous n'avons pas attribué cet arrêté à la majorité des Feuillants, qui est toute dans nos sentiments. — Beaucoup ne sont allés aux Feuillants que pour contre-balancer la malheureuse influence des factieux, etc., etc. »

Ce projet plut aux Jacobins et fut très-applaudi : il répondait à ce que les plus fougueux croyaient la nécessité de l'heure présente ; il répondait à leurs dispositions avouées, et au désir de voiler les ressentiments. Toutefois, on décida qu'il serait revisé, sur la demande expresse de Coroller ; et, Robespierre y consentant, on lui adjoignit pour cette commission Brissot, Buzot, Rœderer et Pétion.

Une autre démarche vint témoigner de l'état des esprits aux Jacobins. Ce fut une adresse envoyée par eux à l'Assemblée nationale. Cette fois encore, c'était Robespierre qui avait tenu la plume. Il trouva dans ses convictions des inspirations d'une gravité mélancolique et forte. Ce sont certainement de belles paroles que celles-ci :

« Nous ne sommes point des factieux, et c'est en vain qu'on voudrait lier l'idée du crime à l'amour de la liberté, la plus pure, la plus sublime des vertus. L'excès même de cette vertu aurait aisément un remède dans son principe ; plus facilement sans doute il obtiendrait grâce à vos yeux, que la stupide indifférence des esclaves ou la perfide douceur des ennemis de la Constitution. Il est un excès contraire, beaucoup moins rare et beaucoup plus funeste !... Nous nous reposons, avec la confiance qui appartient à des hommes libres, de la destinée de la France et des nations, sur la marche imposante et rapide de l'opinion publique, que nulle puissance humaine ne saurait arrêter ; sur l'empire irrésistible et sacré de la volonté générale ; sur ces principes éternels de la raison, de l'humanité, de l'égalité, de la souveraineté nationale, qui dormaient dans le cœur des hommes, et que la déclaration promulguée par vous a réveillés pour toujours ; sur cette passion sainte de la liberté, qui ne périra qu'avec le peuple français. »

Il est vrai qu'à côté de ces lignes qui annoncent la foi de l'écrivain, on en lit d'autres par où se révèle trop une intention d'habileté politique :

« Représentants, votre sagesse, votre fermeté, votre vigilance, votre justice impartiale et incorruptible peuvent donner à la France, à l'univers, la liberté, le premier de tous les biens. — Respect pour l'Assemblée des représentants de la nation, fidélité à la Constitution, dévouement sans bornes à la patrie et à la liberté, voilà la devise sacrée qui doit rallier à nous tous les bons citoyens. »

Il y avait loin de là aux réquisitoires que peu de temps auparavant, Robespierre avait fulminés contre ses collègues de l'Assemblée ; et si l'on retrouve ici, dans son langage, la rigidité de ses principes, son amour de l'ordre, son respect pour la légalité, on n'y rencontre pas son humeur soupçonneuse, sa raideur habituelle, ni même cette sincérité sombre qui fut le caractère dominant de sa politique. Peut-être s'exagérait-il le danger que faisaient courir à la Révolution, d'une part le retour en arrière des Constitutionnels, d'autre part la licence effrénée de ceux pour qui la Révolution n'était qu'une aventure.

En tout cas, cette tranquille attitude et ce ton conciliant servirent à merveille les Jacobins, dans leur lutte avec les Feuillants.

Pour donner une idée vraie du mouvement d'opinion qui se rapporte à cette lutte, nous ne saurions mieux faire que de résumer rapidement, et presque jour par jour, les séances de l'ancien club :

Séance du 27 juillet. — Les sociétés affiliées de Chartres, Beaugency, Poitiers, Sézanne, écrivent pour inviter à la réunion. Celles de Lyon et d'Aire protestent de leur attachement aux Jacobins. Celle d'Effiat : « Il est consolant de rester seuls avec les Pétion, les Robespierre, les Brissot, les Buzot, les Grégoire. » Celle de Chalons-sur-Saône avait écrit aux Feuillants : « Nous resterons affiliés aux Jacobins, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils ont abjuré les principes de la Constitution. »

Séance du 29 juillet. — Dijon se déclare neutre. Huningue, Verneuil et Valence désirent la réunion. Versailles, Pontoise, Châteaudun sont pour les Jacobins. — Strasbourg : « Où sont les Robespierre, les Pétion, les Danton, les Coroller, là sont les meilleurs appuis des droits de l'homme. » Artonne promet une indissoluble fraternité.

SÉANCE DU 31 JUILLET. — Angers, Condom, Maubeuge, Grenoble, Saint-Malo, Saint-Denis, Montauban, Carcassonne, Beaune, Orléans, Rennes, Alençon, Troyes, Dunkerque, Saint-Lô, soupirent ardemment après la réunion. — Députation de Versailles : « Les vrais amis de la paix sont là où sont les Jacobins. Nous avons arrêté de vous rester inviolablement fidèles, et de périr avec vous, s'il le faut, pour le maintien des lois. »

SÉANCE DU 3 AOUT. — La réunion est recommandée par Mâcon, Dôle, Tulle, Metz, Beauvais, Nantes, Saint-Brieuc, Autun, Montpellier. — Toulouse proteste de son attachement inviolable. — Lille : « Nous ne pouvons cesser de correspondre avec nos aînés. »

SÉANCE DU 5 AOUT. — Se déclarent inviolablement fidèles aux Jacobins, tout en déplorant la scission : Bordeaux, Toulon, Nancy, Limoges, Montargis, Château-Thierry. — Vadier entre : « Je reviens au milieu de vous, » et après avoir expliqué de son mieux sa palinodie de l'Assemblée : « Quant aux folliculaires (ceci à l'adresse de Marat), dont la morsure n'est pas moins honorable que celle des Royou et des Durozoy, malgré la démagogie purulente qui s'en exhale, je leur dois encore plus de mépris. »

SÉANCE DU 7 AOUT. — On écrit aux Jacobins que les Feuillants les dénoncent tant qu'ils peuvent aux départements, et qu'ils ont envoyé aux sociétés affiliées un imprimé portant : *Adresse des amis de la Constitution. Signé : Boucher, président ; Antoine et Salles, secrétaires.* — Hesdin : « On se souviendra toujours que l'immortel Mirabeau est mort dans la foi orthodoxe des Jacobins. » — Pontarlier : « Un enfant élevé par une bonne mère ne l'abandonne pas dans l'adversité. Or, nous sommes vos enfants, nourris de votre lait. Vous êtes notre mère, que l'envie persécute : nous vous en chérissons davantage. » — On voit entrer Antoine. Il annonce qu'il revient aux Jacobins, et déclare n'être allé aux Feuillants que pour y déjouer les complots des ennemis de la patrie. »

SÉANCE DU 8 AOUT. — Éternel attachement juré par Saint-Omer, Amiens, Metz, Lille, Évreux, Bapaume, Dieppe, Bar-sur-Aube, Meaux. — Arcis-sur-Aube : « Incapables de balancer un moment entre vous et *vos perfides rivaux*, nous avons juré de rester unis à votre société, n'en dût-il rester qu'un pour fermer les portes.

SÉANCE DU 17 AOUT. — De Chartres (depuis Louis-Philippe, roi des Français), arrivé de son régiment, demande la permission d'entrer dans la salle. Il est introduit, et court signer sur le registre de la société. »

Ainsi, malgré l'accidentelle torpeur où Paris était plongé, la vie révolutionnaire de la France s'annonçait déjà comme allant de nouveau bouillonner aux Jacobins. Et c'était au moyen de la modération que les *modérés* se voyaient vaincus par ceux qu'ils appelaient les *violents* : humiliation d'autant plus sensible à leur orgueil, qu'on attribuait volontiers à des motifs personnels leur changement de rôle. On les supposait jaloux, et de qui? De ce Robespierre pour qui dans les commencements de la Constituante, ils avaient affecté tant de dédain : « Aratus, le défenseur de la célèbre ligue achéenne, appela dans sa patrie les barbares, et se joignit à eux plutôt que de se voir remplacé par Cléomènes. Dans cette coalition, il trouva l'infamie. » Ces reproches de Brissot n'étaient fondés qu'en partie. Les Lameth avaient ouvert leur âme aux mauvais conseils de l'envie, c'est certain ; Duport, placé à peu près sur la même ligne que Robespierre dans une élection qui fixa les regards de tous, n'avait pu dissimuler son dépit, et on savait trop de quels projets ambitieux, colorés par l'amour, le voyage de Varennes avait rempli le cœur de Barnave ; mais il est certain aussi qu'ils jugeaient la Révolution arrivée à son point d'arrêt, et ce qu'il y avait, en tout cas, de sincère chez eux, c'était leur lassitude.

Quand ils s'aperçurent que, soldat par soldat, leur ancienne armée leur échappait, profondément troublés, ils se tournèrent de nouveau vers les grands seigneurs, vers les nobles, vers le haut clergé, leur demandant un appui qui ne fût pas une contre-révolution complète. Vaine ressource! Le parti qu'ils avaient si efficacement contribué à abattre ne pouvait l'avoir oublié. Il éprouva de leur humiliation une joie vengeresse et hautaine. Ce qu'il lui fallait d'ailleurs, à cet incorrigible parti, c'était tout l'ancien régime, et la lutte établie entre les Jacobins et les Feuillants semblait si favorable à ses vues, elle entrait si bien dans le plan de ses illusions, qu'il se mit à travailler activement pour son propre compte. Soulever les nobles de province en leur parlant d'honneur, le clergé du second ordre et les dévots en leur parlant de la religion, les propriétaires en exagérant à leurs yeux le délabrement des finances, tels furent ses procédés. Et le fait est qu'il y eut, un moment, recrudescence de royalisme, ou plutôt de manifestations royalistes, surtout dans les théâtres. Car, quoique la Révolution fût venue relever la condition de l'acteur et le rendre à la dignité de son titre de citoyen, c'était, — ingratitude étrange ! — parmi les comédiens que le royalisme avait ses plus ardents suppôts. La reine ayant un jour exprimé le désir de voir Mlle Contat, le lendemain, dans *la Gouvernante*, ce qui forçait Mlle Contat à apprendre cinq cents vers en vingt-quatre heures, elle apprit son rôle dans le délai voulu, et écrivit à ce sujet : « J'ignorais où était le siége de la mémoire : je sais à présent qu'il est dans le cœur. » C'était là en général l'esprit des coulisses, et on avait vu ce qu'il avait causé de déplaisirs au roi de la scène : le républicain Talma.

D'un autre côté, les théâtres du premier ordre étaient des arènes élégantes où le « droit qu'à la porte on achète en entrant » assurait d'ordinaire l'avantage aux nobles toutes les fois qu'ils osaient tenter le combat. Ils pouvaient l'oser, dans les journées qui suivirent le massacre du Champ de Mars, et ils n'y manquèrent pas.... Il y a dans *Athalie* un endroit où Abner, mettant un genou en terre devant le jeune roi, dit :

Je vous rends le respect que je dois à mon roi.

Ce vers, au Théâtre-Français, était applaudi avec transport. Il en était de même de celui-ci :

Rattachons-nous à lui par de nouveaux serments.

Un soir, Brissot, qui était présent, s'écria : « Eh! attendez du moins qu'il ait accepté la Constitution. »

A ces démonstrations se joignaient les provocations royalistes du dehors, les intrigues des évêques à l'intérieur, les enrôlements pour la guerre civile. Il y avait à Paris, il y avait dans les principales villes de province, des bureaux d'émigration. On forçait les nobles d'abandonner femmes, enfants, propriétés, et de fuir en bannis.... Où? Là où l'on maudissait la France, là où l'on s'armait contre elle! Puis, la terreur qui pesait sur la presse jacobine encourageant la presse ultra-monarchique, les journaux, défenseurs de l'ancien régime, publiaient sur les préparatifs des puissances étrangères, sur le nombre et le zèle des soldats réunis sous l'étendard de l'émigration, sur leur marche, sur le succès promis à l'invasion, sur le prochain châtiment des factieux, mille détails impudents et mensongers, dont l'effet tournait

au détriment des Constitutionnels, seuls responsables, disaient les Jacobins, de cette audace du royalisme, née de l'apostasie des Feuillants.

Un des hommes qui, depuis quelques mois, exerçaient le plus d'influence sur l'Assemblée nationale, non du haut de la tribune, mais du fond des comités, non par ses talents oratoires, mais par son activité, la flexibilité de son esprit, son humeur insinuante, et l'art avec lequel il paraissait suivre seulement les opinions que lui-même avait suggérées, c'était d'André. Nul mieux que lui ne savait, sous des dehors de rusticité démocratique, servir la cause de la royauté constitutionnelle; et Etienne Dumont, son ami, raconte que Sieyès, lorsqu'il était en veine de plaisanterie, aimait beaucoup à réciter un dialogue supposé entre d'André et Jean, son valet de chambre :

D'André. Quel est l'ordre du jour? — *Jean*. Monsieur, c'est la question des commissaires du roi auprès des tribunaux. — *D'André*. Ote-moi cet habit; donne-moi le vieux. — *Jean*. Monsieur, il est tout usé par les coudes. — *D'André*. Tant mieux, c'est ce qu'il me faut; donne-moi aussi mon vieux chapeau et mes vieux bas. — *Jean*. Monsieur veut-il ses bottes? il fait mouillé. — *D'André*. Non, elles sont neuves; je veux mes gros souliers à clous de fer. Un peu de boue ne gâte rien. Me voilà bien : qui diable en me voyant ainsi équipé peut penser à la liste civile ?

Eh bien, des confidences que cet important et rusé personnage faisait alors à ses intimes, il résulte que les Constitutionnels étaient affaiblis par le sentiment intérieur du changement de leur conduite; qu'ils ne pouvaient répondre à leurs adversaires, quand ceux-ci les accusaient d'inconséquence; que le plus souvent ils s'assemblaient en particulier, délibéraient longtemps et ne se déterminaient à rien.

Ainsi miné rapidement par la popularité persistante des Jacobins, conspué dans ses avances au royalisme, condamné par la conscience de ceux-là même qu'il avait groupés sous un drapeau sans prestige, le Feuillantisme se trouvait être une tentative avortée. Bientôt, Robespierre se crut assez fort pour se dispenser de tout ménagement, et le 1er septembre, dans une séance sur laquelle nous aurons à revenir, s'attaquant au parti en la personne de son chef le plus sérieux : « Je ne présume pas, dit-il, le visage tourné vers Duport, je ne présume pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour, assez ennemi de la patrie pour chercher à décréditer la Constitution, parce qu'elle mettrait quelque borne à son ambition ou à sa cupidité, assez impudent pour avouer aux yeux de la nation qu'il n'a cherché dans la Révolution qu'un moyen de s'agrandir et de s'élever. Je demande que quiconque osera composer avec le pouvoir exécutif sur un article de la Constitution soit déclaré traître à la patrie. » Les tribunes applaudirent avec transport; l'Assemblée elle-même ne put se défendre d'un tressaillement. Robespierre attendait, ironique, amer, implacable : Duport se tut!

CHAPITRE IX.

COMBINAISONS DIPLOMATIQUES

Le comte de Provence, — nous l'appellerons désormais Monsieur, titre de son rang à la cour, — était parti de Paris en même temps que Louis XVI, mais par une route différente et avec des précautions bien mieux calculées, de sorte qu'il était arrivé à Bruxelles sain et sauf.

On a vu quelle avait été sa ligne de conduite, tant qu'il avait pu conserver l'espoir de se faire une place dans la Révolution, aux dépens de son frère, à force de ménagements artificieux et d'obscures menées. Jusqu'aux jours où les événements le forcèrent lui-même d'émigrer, nul n'avait su plus habilement que lui blâmer l'émigration et rendre suspectes les ardentes démarches du comte d'Artois : on en a trouvé la preuve dans une lettre confidentielle de lord Malmesbury au duc de Portland, précédemment citée par nous, et on y a certainement remarqué cette phrase : « L'empressement du comte d'Artois a fait naître dans l'esprit de la reine et de Monsieur cette pensée que c'est pour lui-même, et non pour le roi, qu'il travaille. »

Le fait est que l'émigration, sourdement combattue par Monsieur et ses agents, était loin d'avoir pris, jusqu'à la fuite de Varennes, les développements qu'elle eut aussitôt après le retour de Louis XVI à Paris, c'est-à-dire quand le devoir des nobles était précisément de se presser autour de leur roi captif et du trône en péril. Même à Turin, parmi les premiers émigrants, il n'y avait eu ni concert pour le présent, ni plan pour l'avenir. Quelques gentilshommes emportés, que tentait l'éclat d'un complot militaire, quelques nobles de robe qui, en fuyant la France, n'entendaient que fuir la tempête, c'était à peu près à cela que se réduisait le contingent de la désertion aristocratique. Il en alla tout autrement, après la fuite de Varennes. En France, Monsieur avait besoin d'être entouré du gros de la noblesse, dont il était le chef, et, vu la nullité de Louis XVI, le point de ralliement. Sortant de France, il était intéressé à entraîner les nobles avec lui. Quel poids n'aurait-il pas alors dans les conseils de l'Europe ? De quelle importance son alliance ne serait-elle pas, pour les souverains, lorsqu'il se présenterait à la tête de toute la noblesse française? Il est vrai que c'était abandonner Louis XVI, seul, aux mains de ses ennemis; il est vrai que c'était lui enlever tous ses soutiens naturels, gens de conseil ou gens d'épée.... Mais tant mieux, puisque de cette façon l'on devenait plus roi que le roi! Monsieur projeta donc, secouant tout scrupule, de réduire l'émigration en système, et voici comment il préluda dans ce nouveau rôle.

Aussitôt qu'ils avaient appris son arrivée à Bruxelles, les nobles, retirés en Brabant, s'étaient empressés d'accourir. Avant de quitter la ville pour aller à Coblentz, il les convoqua, et en présence du comte d'Artois qui était venu le joindre : « Messieurs, leur dit-il, j'ai cru devoir vous assembler, avant mon départ, pour vous marquer ma reconnaissance des sentiments que la noblesse française n'a cessé de me témoigner depuis mon arrivée. J'ai aussi voulu vous recommander l'union qui seule fait notre force, et surtout l'obéissance et le respect au gouvernement du pays, dont nous vous donnerons nous-mêmes l'exemple. » Ainsi, il parlait du *gouvernement du pays;* mais, de Louis XVI, pas un mot! Puis, pour montrer que de lui désormais l'émigration allait recevoir une constitution hiérarchique, une assiette fixe, il ajouta : « Tous les gentilshommes français sont sans doute égaux par leur opinion; mais il est impossible qu'une si grande réunion reste sans chefs. Nous vous en proposons six : MM. les ducs d'Uzès, de Villequier, les marquis de Laqueille, de Frondeville, de Robin et de Jaucourt : nous vous demandons de la déférence pour eux. Ces messieurs seront chargés de correspondre avec nous et le gouvernement : ils vous feront parvenir nos avis. — Vos ordres! » s'écria-t-on. Et lui de répondre

aussitôt : « Nos ordres, puisque vous le voulez. » Alors, de peur que le comte d'Artois ne fût alarmé de cette prise de possession et n'en conçût un secret chagrin : « Si nous avons des espérances, eut-il soin d'ajouter, c'est à mon frère que nous les devons, je n'apporte ici que mon zèle. » Tout n'était qu'élan chez le comte d'Artois : ému par ces paroles que sa sincérité naturelle lui fit croire sincères, il répondit vivement : « Je n'ai fait que ce que j'ai dû, et je serai le premier à vous obéir comme à notre chef. » Sur quoi, les deux frères se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

Monsieur eut bientôt une petite cour, où, selon l'observation de Ferrières, on vit les mêmes rivalités, les mêmes haines, les mêmes intrigues qui autrefois agitaient Versailles. Si Monsieur n'avait eu à défendre son ascendant que contre le comte d'Artois, il n'aurait pas eu à faire de bien grands efforts; mais à Coblentz, il trouva sur son chemin comme obstacle un homme d'un génie à la fois souple et entreprenant, fertile en ressources, façonné aux intrigues. Calonne, qui gouvernait le comte d'Artois d'une manière absolue, mit en mouvement, pour saper l'influence de Monsieur, tous les ressorts dont il disposait, ses créatures, le gouvernement de l'électeur, l'électeur lui-même. Il représentait que Monsieur, n'ayant pas d'enfants, était moins intéressé que le comte d'Artois à la résurrection de la puissance royale. A l'entendre, le comte d'Artois seul possédait le mystère de la contre-révolution.

Ce fut sur ces entrefaites que Léopold écrivit sa fameuse circulaire du 6 juillet, datée de Padoue.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'entrevue de Mantoue et la fuite de Varennes, Léopold, nous l'avons dit, avait changé de manière de voir au sujet de cette fuite; il s'en était même expliqué en ces termes : « Réussir est difficile, échouer est dangereux. » L'événement n'ayant fait que justifier ses appréhensions, il en fut moins surpris qu'affligé; mais toujours prudent, toujours circonspect, il ne crut pas devoir se lancer dans une guerre contre la France, avant de savoir s'il aurait l'appui effectif de tous les cabinets, et s'il y avait chance de donner à cette guerre le caractère d'une croisade. Il prit donc le parti de rédiger une circulaire par laquelle il invitait tous les autres souverains à se concerter avec lui, pour déclarer à la France :

« Qu'ils regardaient tous la cause du roi très-chrétien comme la leur propre;

« Qu'ils demandaient la mise en liberté immédiate de ce prince et de sa famille;

« Qu'ils réclamaient pour ces personnes royales l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de nature et le droit des gens obligent les sujets envers leurs princes;

« Qu'ils se réuniraient pour venger, avec le plus grand éclat, tous les attentats ultérieurs commis ou qu'on se permettrait de commettre contre la liberté, l'honneur et la sûreté du roi, de la reine et de la famille royale;

« Qu'ils ne reconnaîtraient comme lois constitutionnelles légitimement établies en France que celles qui seraient munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite;

« Mais qu'au contraire ils emploieraient de concert tous les moyens en leur puissance, pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui portait le caractère d'une révolte ouverte, et dont il importerait à tous les gouvernements de réprimer le funeste exemple. »

Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, avait été profondément affecté du malheur de Louis XVI : il s'empressa de répondre à l'appel de l'empereur d'Autriche. Le général-major Bischofswerder se rendit à Vienne, muni d'instructions pressantes, s'y aboucha avec le prince de Kaunitz, et le 25 juillet les deux négociateurs signèrent, sans le publier officiellement, un traité préliminaire d'alliance entre les deux souverains. Il y était stipulé que les deux cours s'entendraient pour effectuer incessamment le concert des principaux cabinets de l'Europe sur les affaires de France, et concluraient en outre une alliance défensive dès que la paix aurait été rétablie entre l'Empire ottoman et l'Empire russe.

Léopold et Frédéric-Guillaume n'ignoraient pas combien Catherine désirait ardemment qu'une digue fût opposée au débordement de la Révolution française : leur but en se liant par la convention, purement éventuelle, du 25 juillet, fut de montrer à la czarine qu'ils attendraient, pour s'armer contre la France, qu'elle-même se fût désistée de ses projets sur la Turquie.

Tant de lenteurs irritaient l'impatience des émigrés. Les plus fougueux allèrent jusqu'à soupçonner Léopold d'une lâche indifférence pour le sort de sa sœur. La fameuse Théroigne de Méricourt, conduite de Paris à Liége par le désir de propager les sentiments révolutionnaires, avait été arrêtée, livrée à l'Autriche, et jetée dans la forteresse de Kulstein; l'empereur fut tenté de la curiosité de la voir, la trouva jolie, la rendit à la liberté : on juge si, aux yeux des émigrés, c'était là un médiocre grief! Au prince de Condé, surtout, les hésitations de Léopold paraissaient coupables. Un de ses intimes ayant dit un jour devant lui : « Que fera le frère si l'on assassine la sœur? — Peut-être, répondit-il amèrement, peut-être osera-t-il prendre le deuil! »

Mais il y avait un monarque qui ne s'offensait pas moins de ces retards que le prince de Condé lui-même : c'était le roi de Suède. Apprenant que Bouillé s'était réfugié à Luxembourg, il lui avait offert par lettres d'entrer à son service, l'y avait déterminé depuis dans une entrevue qu'ils eurent à Aix-la-Chapelle, et ce dernier n'avait pas manqué d'enflammer de plus belle les penchants belliqueux de Gustave, en lui montrant l'invasion facile si on la brusquait, l'armée française abandonnée par ses chefs et ses officiers, livrée d'ailleurs à la licence; la plupart des places frontières délabrées, le trésor impuissant à faire face aux dépenses militaires, et les généraux émigrés prêts à fournir de bons renseignements sur les moyens d'attaque, sur le local, sur les personnes, sur les choses. O aveuglement de l'esprit de parti! O misère des rancunes politiques! Tandis que, de son propre aveu, Bouillé pressait l'invasion de son pays, et la main étendue vers la France, semblait dire à nos ennemis : « Voici les points vulnérables : frappez là! » il se trouvait avoir reçu, et peut-être portait-il sur lui en ce moment même une lettre du comte de Gouvernet, contenant ces nobles paroles : « Il n'appartient qu'à vous, mon général, qu'à votre probité, au milieu de la plus grande agitation qu'un homme puisse éprouver, de se souvenir qu'il est Français. Non, vous ne donnerez jamais vos lumières et votre courage pour le démembrement et l'asservissement de l'empire. Ce n'étaient pas là vos projets quand vous meniez le roi à Montmédy. Vous vouliez, au contraire, épargner à ce royaume la honte d'un joug étranger, et aujourd'hui, vous pourriez contribuer à le lui imposer! Vous vous connaissez en vraie gloire, mon général, et vous savez bien que ce n'en est pas là une véritable. »

Ce fut donc sous l'influence des excitations de Bouillé, que Gustave, naturellement porté d'ailleurs à tirer l'épée, fit ses préparatifs et prit ses mesures. Il écrivit au roi d'Angleterre Georges III, lui demandant, comme électeur du Hanovre, douze mille Hanovriens qui seraient à la solde des princes.

français, et s'engageant, de son côté, à débarquer seize mille hommes à Ostende. En même temps, le comte de Mercy-Argenteau allait à Londres sonder les dispositions de Pitt, déjà informé par lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre à Naples, de toutes les résolutions de Léopold à l'égard de la France. Mais les combinaisons de ce prince furent alors paralysées, du moins en partie, par la politique des hommes qui dirigeaient officiellement la Révolution française.

Ces hommes, c'étaient alors les Constitutionnels, dominateurs souverains de l'Assemblée nationale, maîtres de la bourgeoisie armée par Lafayette, et, depuis le retour de Varennes, inspirateurs de la reine par les Lameth. A étouffer les intrigues de l'émigration, à prévenir l'embrasement de l'Europe, et même à empêcher toute démonstration menaçante des puissances monarchiques, les Constitutionnels avaient un intérêt de premier ordre. Car, que devenait leur plan de faire triompher la Constitution tout en sauvant la monarchie, si, par une prise d'armes générale, précédée de manifestes offensants, les souverains ligués blessaient l'amour-propre de la France, portaient atteinte à son honneur, défiaient son indignation, et rendaient bon gré mal gré le roi de France complice du crime de la France outragée et du territoire envahi? La victoire de l'étranger, dans ce cas, c'était la mort de la Constitution; sa défaite, c'était la mort de la monarchie.

Aussi les Constitutionnels ne négligèrent-ils rien pour écarter ce danger.

Barnave, devenu de la part du public l'objet d'une attention particulière et soupçonneuse à l'excès, n'avait pu voir la reine depuis le retour de Varennes, et ne parvint jusqu'à elle, ainsi qu'on le verra plus loin, que le jour de l'acceptation de la Constitution ; mais les Lameth, moins surveillés, avaient mystérieusement accès au château. Or, quoique Marie-Antoinette n'eût de sympathie que pour Barnave et continuât, au fond, à ne regarder les Lameth que comme des déserteurs de la noblesse, elle en était venue à croire qu'il fallait, dans la circonstance présente, ou suivre leurs conseils, ou périr.

Or, la première chose à tenter, pour les Constitutionnels, puisqu'ils voulaient éviter la guerre, c'était une démarche auprès du comte d'Artois, qui mettait une ardeur infatigable à la provoquer. En conséquence, Duport, les Lameth et Barnave suggérèrent l'idée d'envoyer au comte d'Artois un mémoire qui l'engageât, au nom du roi, à rentrer en France. Ce mémoire fut rédigé avec beaucoup d'art. Il portait :

« Que si le comte d'Artois restait hors des frontières sans projets, il devait rentrer en France, de peur qu'on ne lui en supposât de funestes ;

« Que s'il se proposait, au contraire, d'influer sur les affaires intérieures du royaume, soit par les réfugiés français, soit par une intervention des puissances étrangères, l'un et l'autre dessein étaient contraires à son intérêt, contraires à sa gloire ;

« Qu'il ne pouvait, en effet, se flatter de prescrire, avec une poignée de Français, à une grande et forte nation, des conditions à peine admissibles après des victoires ;

« Que, quant à une intervention étrangère, il lui était interdit, sous peine de devenir un objet d'horreur pour son pays, de donner le premier le signal de la guerre civile, de livrer le royaume à des étrangers, d'en causer le démembrement ;

« Que le succès, d'ailleurs, dans cette voie, ne devait pas être espéré, parce qu'il fallait s'attendre alors à une guerre sans exemple dans les annales d'un peuple, à la guerre de toute une nation contre une armée, et d'une nation se renversant sur ses frontières, non-seulement pour défendre ses foyers, mais pour préserver sa vie morale, pour conserver le libre exercice de sa pensée, pour sauver son honneur et ses lois ;

« Que la Constitution était à la veille d'être présentée au roi, qui devrait ou l'accepter comme une condition de la royauté, ou, en la refusant, descendre du trône ;

« Que son acceptation n'était point douteuse, et qu'il serait pourvu à ce qu'elle émanât de sa volonté libre ;

« Que, dès lors, le comte d'Artois, s'il s'armait contre la nation, se trouverait du même coup en révolte contre son roi ;

« Que, par conséquent, il ne devait songer ni à enrégimenter les émigrés, ni à irriter la colère des puissances, ni à provoquer des changements à la Constitution par des levées de troupes et des menaces. »

La conclusion était que le comte d'Artois n'avait qu'un parti à prendre : rentrer.

Le mémoire finissait en ces termes : « Mais il n'y a qu'un seul instant où le retour de M. le comte d'Artois puisse se concilier entièrement avec toute sa conduite, c'est le moment de l'acceptation du roi. Différer après un tel changement dans les circonstances, ce serait paraître hésiter; et par cela même éveiller la plus juste défiance, perdre tous les avantages d'un retour parfaitement libre, et s'exposer à le rendre impossible. En choisissant, au contraire, un tel moment, M. le comte d'Artois prouvera qu'il n'a point changé de principes, mais que les circonstances seules ont changé. Il se croira lié par l'acceptation du roi, parce qu'il est dans la nature des choses que le chef de la famille royale stipule pour les membres appelés à la royauté qu'il doit leur transmettre. M. le comte d'Artois ne cessera donc pas d'être conséquent; son retour ne sera, ni une rétroaction, ni un acte de faiblesse, mais une adhésion à l'acceptation du roi, dont les principes mêmes de l'honneur lui feront un devoir. »

Les Constitutionnels, conseillers de la reine, avaient ici un double but : le premier, de jeter de l'incertitude dans les résolutions des puissances étrangères, et de la division parmi les émigrés ; le second, d'annuler le comte d'Artois s'il acceptait, et, s'il hésitait par intérêt personnel, de le perdre dans la fraction modérée de son parti.

D'un autre côté, une semblable démarche devait plaire à la reine, très-mécontente du comte d'Artois; alarmée du rôle brillant qu'il cherchait à se donner aux yeux des royalistes, à demi convaincue, selon le mot de lord Malmesbury, qu'il travaillait pour lui-même, non pour le roi, *for himself, not for the king*, et entretenue dans ses appréhensions jalouses par d'aigres rapports, dont Madame Élisabeth combattait en vain l'impression.

Le mémoire fut donc adopté à la cour, remis au chevalier de Coigny, et porté le 31 juillet 1791, au comte d'Artois, *par ordre du roi*.

Le comte de Mercy, en ce moment-là, était à Bruxelles : les Constitutionnels ne désespérèrent pas de le gagner, de le ramener à des idées pacifiques, et d'agir par lui efficacement sur les dispositions des cabinets étrangers. Animés à cet égard d'un désir qui leur faisait illusion, ils dépêchèrent au comte, avec invitation pressante de revenir, l'abbé Louis, homme sans fortune et sans état, qui ne pouvait se tirer d'affaire qu'en obtenant une place, dirigeait tous ses efforts vers ce but, ménageait avec soin tous ses amis, et se créait des protecteurs dans tous les partis, clairvoyant d'ailleurs, fin, actif et discret.

En attendant le résultat de ces deux missions, qui étaient trop opposées aux vues politiques du comte de Mercy et aux espérances du comte d'Artois pour avoir quelque succès, les Constitutionnels passèrent en revue les forces dont la France pourrait disposer, en cas d'attaque. D'après un rapport d'Alexandre Lameth, l'effectif des troupes de ligne était de cent quarante-six mille hommes; les magasins des vivres se trouvaient abondamment pourvus, ainsi que les magasins des munitions; les places étaient en très-mauvais état, mais les travaux de construction se poursuivaient avec activité; dans les places du Nord et de l'Est, il existait onze cents bouches à feu, avec tout leur attirail; et six cents bouches à feu en fonte, quinze cents en fer, étaient réparties sur toutes les frontières. La mise en activité immédiate de quatre-vingt-dix-sept mille gardes nationaux fut ordonnée.

Huit jours après, soit pour retenir un reste de popularité, soit pour prouver qu'ils n'avaient point abandonné leurs principes, ou enfin pour se donner aux yeux des nobles une contenance ferme, les Constitutionnels décrétèrent la suppression de tout ordre de chevalerie, de tout signe extérieur, de toute décoration ou qualification de nature à supposer des distinctions de naissance. Et ce décret fut rendu sur la proposition de Rœderer, le même qui, sous le régime impérial, devait s'appeler *le comte Rœderer !*

Puis, comme le mouvement d'émigration continuait, l'Assemblée décréta : « Tout Français, absent du royaume, est tenu d'y rentrer dans le délai d'un mois, sous peine de payer, par forme d'indemnité du service personnel que chaque citoyen doit à l'État, une triple contribution; se réservant, au surplus, l'Assemblée nationale, de prononcer telle peine qu'elle jugera à propos contre les réfractaires, en cas d'invasion hostile sur les terres de France. — Aucun Français ne pourra sortir du royaume sans avoir satisfait aux formalités qui seront prescrites. »

Soudain, et au grand étonnement de l'Europe, eut lieu un événement qui semblait lever le dernier obstacle à une coalition contre la France : après une série de victoires foudroyantes, et au moment où l'on croyait l'empire ottoman effacé de la carte, Catherine II conclut tout à coup avec les Turcs, à Galatz, le 11 août 1791, une paix qui ne les condamnait qu'à la perte définitive d'Oczakow et de tout le territoire situé entre le Bog et le Dniéper. Quels furent les motifs de cette princesse? Craignit-elle que son empire épuisé ne pût suffire jusqu'au bout à la dépense sanglante de ses triomphes? Fut-elle touchée des reproches que lui adressaient les souverains, sur une opiniâtreté belliqueuse qui, seule, s'opposait à leur ligue contre la Révolution française? Fut-elle entraînée par l'exemple de l'Autriche qui s'était montrée si impatiente de mettre fin aux conférences de Sistow, et qui, peu de jours auparavant, le 4 août 1791, avait fait définitivement sa paix avec la Porte? Il est vraisemblable que toutes ces raisons à la fois la déterminèrent, d'autant que, pour suspendre l'exécution de ses desseins sur Constantinople, elle ne les abandonnait pas.

Quoi qu'il en soit, c'était un prétexte de plus enlevé au système temporisateur de Léopold. Mais, dans l'intervalle, diverses circonstances vinrent fortifier la répugnance de ce prince pour l'emploi des moyens brusques et violents : avant tout, ce qu'il savait de la situation de sa sœur, et de ses dispositions. La lettre suivante, lettre inédite, dont nous avons l'autographe sous les yeux, et que nous publions sans rien changer, ni au style, ni à l'orthographe, ni à la ponctuation, fera connaître quels étaient, à cette époque, les sentiments secrets de Marie-Antoinette.

« 12 août 1791.

« L'occasion qui se présente de vous écrire mon cher frère, est plus sûre qu'aucune de celles que j'ai eu jusqu'à présent. J'en proffitte avec empressement, car nous sommes observes d'une facon odieuse. Je vous ai dit dans ma lettre du 30 du mois dernier ce qui a suivi notre retour a paris et les impressions que m'ont fait les hommes dont j'ai été entourée depuis que je fus revenue de ma première agitation. mes idées sont toujours les memes, je ne crois pas me tromper sur la sincérité de quelques-uns d'eux autrefois nos plus dangereux ennemis. l'un d'eux est doué de l'éloquence la plus vive et la plus entrainante et ses talents exercent sur l'Assemblée une très grande influence, on a déjà vu jusqu'a un certain point l'effet de ses efforts pour rammener les esprits et leur faire reprendre confiance dans la pureté de nos intentions. C'est depuis longtemps le seul moyen que nous avons, il est trop tard, je le crains pour essayer des autres et ils sont devenus innutile et dangereux. Nous ressemblons peut etre à vos yeux à ces malheureux qui se noyent et qui embrassent au hazard avec avidité tous les moyens de salut qui se présente, cela paroitroit être l'opinion de M. de M mais je le crois sur ce point trop confiant. Je souhaitterois cependant qu'il fut à paris et qu'il put etre autorise à parler ferme, mais il faudroit que ce langage fut tenu de concert avec toutes les puissances, ou bien, je le répette, il faut se résigner, car c'est surtout l'Autriche contre laquelle on est en garde, mais il y a de la difference entre des démarches eloignées dont les mechants grossissent l'importance et l'attitude ouverte dont on se defie le moins. du reste mon cher frere, les evenements marchent si vite à la verité, qu'a peine a-t-on pris un parti qu'on est tout de suite dépassé, le courage ne me manque pas dieu merci et je lutterai jusqu'au bout. Nous sommes à la veille de la presentation de la constitution, elle est si effrayante et monstrueuse que je doute qu'elle puisse se maintenir, mais je vous recrirai la dessus la semaine prochaine si une favorable occasion se presente. Adieu mon cher frere, j'ai besoin de votre amitié.

« Marie-Antoinette. »

De cette importante et curieuse lettre, il résulte :

Que la reine avait la plus grande difficulté à correspondre avec son frère, à cause de la stricte surveillance qui pesait sur elle;

Qu'elle croyait à la sincérité de ceux que la peur des Jacobins faisait maintenant se presser autour du trône;

Qu'elle comptait beaucoup sur l'ascendant parlementaire de Barnave et le charme de son éloquence;

Qu'elle ne considérait toutefois cette ressource que comme celle du désespoir;

Que tout ce qu'elle attendait, pour le moment, de son frère, c'était un *langage ferme*, pourvu qu'il y eût accord entre les Puissances, et qu'on se donnât l'attitude de la franchise.

On retrouve, du reste, dans les lignes qui précèdent, Marie-Antoinette tout entière : son caractère fier, son courage, ses fluctuations politiques, et, dans le temps même où elle subissait l'influence des Constitutionnels, son horreur profonde pour la Constitution.

Quant au personnage qu'elle désigne par l'initiale M. et dont elle présente l'opinion d'une manière assez obscure, c'est sans nul doute le comte de Mercy. Aux yeux de ce diplomate, en effet, c'était se *noyer* que de se livrer aux Con-

stitutionnels, même avec une arrière-pensée : « Malgré l'opinion, écrivait-il au prince de Kaunitz, le 12 août 1791, malgré l'opinion que la reine paraît avoir prise de la franchise et des intentions de MM. Lameth et Barnave, ils ne se sont jamais montrés ci-devant que comme des scélérats d'autant plus dangereux que le premier a des talents, et le second une éloquence très-séduisante, qui toujours a été mise en œuvre sous la direction de son ami Duport, le plus déterminé anti-royaliste et le factieux le plus intrépide de l'Assemblée. Je ne saurais croire que d'une pareille source il puisse provenir rien que de très-suspect. »

Mais les sympathies de la reine pour Barnave l'emportèrent, et l'empereur d'Autriche, son frère, en ressentit naturellement le contre-coup.

Les Constitutionnels l'apprirent; ils surent que Léopold, bien qu'il fût l'âme de la coalition qui se formait, craignait au fond de se voir poussé jusqu'à la guerre, et le confirmer dans ces dispositions rassurantes devint une de leurs préoccupations les plus vives. Les meneurs des comités dans l'Assemblée adressèrent, par Montmorin, au marquis de Noailles, cousin germain du représentant, et ambassadeur de France à la cour de Vienne, des instructions confidentielles, conformes à cette politique. Ils chargeaient le marquis de faire entendre à Léopold :



LE COMTE D'ARTOIS

« Qu'il se trompait étrangement s'il les croyait animés du désir de renverser le trône;

« Que leur but, au contraire, était de le sauver de la tourmente;

« Que c'était pour cela qu'ils avaient rejeté sur le marquis de Bouillé toute la responsabilité du voyage de Varennes, et précipité les bataillons de la garde nationale sur ceux qui demandaient la déchéance;

« Qu'ils avaient reconnu l'inviolabilité du roi;

« Qu'ils ne cherchaient qu'à transiger avec lui, à des conditions raisonnables, sur des bases en harmonie avec les exigences légitimes de l'opinion;

« Que, dans cet état de choses, toute tentative de l'étranger sur le royaume, au lieu de servir le roi, lui serait

funeste, en paralysant la bonne volonté des Constitutionnels, en justifiant les alarmes répandues par les Jacobins, en irritant la nation, en exaltant les passions révolutionnaires. »

Une note dans ce sens fut donc remise à l'empereur par le marquis de Noailles. Elle fit sur l'esprit de Léopold une impression profonde et acheva ce que les lettres de sa sœur avaient commencé.

Mais pendant que les Constitutionnels, par des négociations habilement conduites, détournaient Léopold de la guerre, Monsieur, à qui le roi avait, dès le 7 juillet, envoyé ses pleins pouvoirs, et le comte d'Artois, s'étudiaient, au contraire, à enflammer l'ardeur belliqueuse du roi de Prusse. Pressé par le baron de Roll, leur envoyé, Frédéric-Guillaume fit savoir aux princes français qu'il était prêt à seconder leur cause, et parut même disposé à mettre ses troupes en mouvement vers le Rhin, persuadé que Léopold allait le seconder.

Une entrevue entre les deux souverains avait été précédemment convenue, et le rendez-vous avait été fixé au château électoral de Pilnitz, dans les États de l'électeur-archevêque de Mayence. Or, le roi de Prusse était si convaincu que, de son entrevue avec l'empereur d'Autriche, sortirait la guerre, qu'il fit inviter Bouillé à se trouver à Pilnitz, le 26 ou le 27 août, avec un plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes frontières de France. Bouillé en fit un, le soumit, à Coblentz, au conseil des princes, et ses vues ayant été adoptées dans une réunion à laquelle assistaient les maréchaux de Broglie et de Castries, il se rendit à Pilnitz, après avoir informé le roi de Suède de la conférence qui devait avoir lieu, et dont, selon ses conjectures, une déclaration de guerre ne pouvait manquer d'être le résultat.

Ce fut le 24 août que le roi de Prusse arriva au château de Pilnitz, où il trouva l'empereur d'Autriche, qui l'y avait précédé de quelques heures. Frédéric-Guillaume était accompagné du prince royal de Prusse, du général prince Hohenloe-Ingelfingen, du baron de Bischofswerder et du colonel de Stein. L'empereur avait à sa suite l'archiduc François, le maréchal de Lascy, le baron de Spielmann et le comte de Palffy. L'électeur était au milieu de sa cour, une des plus polies de l'Europe.

Rien de plus solennel que cette entrevue, et rien de plus propre à rendre témoignage de la grandeur de la Révolution française. Car c'était elle, elle seule, qui rapprochait, par la communauté des alarmes, deux puissants souverains qu'avaient jusqu'alors armés l'un contre l'autre les rivalités de l'ambition. Une table de quarante couverts réunit les monarques dans un banquet somptueux, auquel succédèrent une représentation théâtrale, des illuminations, le cercle, puis un souper splendide pendant lequel le baron de Roll vint annoncer l'arrivée à Dresde du comte d'Artois. Cette nouvelle étonna. Le prince n'avait point été invité; mais comme il demandait à prendre part aux conférences sous les auspices du roi de Prusse, celui-ci n'osa le repousser, et, l'empereur donnant « son adhésion tacite », le comte d'Artois fut attendu pour le lendemain.

Dans l'intervalle, les deux souverains eurent un entretien secret qui surprit fort le roi de Prusse, en lui révélant les dispositions pacifiques de l'empereur. Les hasards d'une aussi prodigieuse aventure qu'une croisade contre une nation comme la nation française; les immenses ressources matérielles dont elle disposait; le courage de ses enfants, qu'exalterait l'éclat inaccoutumé d'un tel péril; la surexcitation de l'esprit révolutionnaire, au milieu de l'Europe embrasée; le danger d'une propagande servie par le contact des armes; le coup qu'une agression de ce genre pouvait porter, et à la puissance de l'Autriche en exposant les Pays-Bas, et à celle de l'empire germanique en livrant aux ravages des armées les pays bordés par le Rhin, tout cela, Léopold le fit valoir vivement, avec autorité, et sans dissimuler que l'idée d'une guerre légèrement entreprise avait contre elle l'opinion du maréchal de Lascy, le plus expérimenté des généraux autrichiens. La conclusion de Léopold était que le meilleur parti à prendre serait de convoquer un congrès, appelé à négocier, pour la liberté de Louis XVI et le rétablissement de l'ordre, avec le parti qui dominait en France, sauf à appuyer les démarches de ce congrès par le déploiement de forces imposantes.

A ces considérations, que pouvait opposer le roi de Prusse? L'opinion de Bouillé? Mais Bouillé n'était, en ce moment, pour eux, que l'homme du roi de Suède, dont la turbulente ambition les inquiétait, dont ils désapprouvaient les desseins, et contre lequel ils avaient conçu des préventions qui rejaillissaient naturellement sur ses serviteurs. D'ailleurs, le danger personnel que feraient sans doute courir à sa sœur et à Louis XVI les fureurs qu'une semblable guerre auraient déchaînées, était, dans la bouche de Léopold, un argument bien difficile à réfuter : Frédéric-Guillaume céda; d'autant que Léopold avait su, par une adroite déférence, s'emparer de son esprit.

L'arrivée du comte d'Artois fit plus qu'animer la scène politique de Pilnitz, elle modifia un peu le résultat des premières impressions données et reçues. Il eut beau combattre la circonspection de l'empereur avec une fougue excessive si le sentiment des convenances ne l'eût tempérée, il eut beau mettre en avant Calonne, qui se montra souple, hardi, persuasif, pressant, il ne put obtenir qu'on tirât l'épée du fourreau; mais ce qu'il obtint, ce fut la déclaration suivante, résultat définitif de cette conférence fameuse :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé; et qu'en conséquence, elles ne refuseront pas, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

« A Pilnitz, le 27 août.

« *Signé* LÉOPOLD, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

La dernière phrase, proposée par Calonne, avait été arrachée aux hésitations de Léopold par les instances du comte d'Artois.

Telle fut cette célèbre déclaration. Elle n'était, on le voit, que comminatoire; elle trahissait les intentions pacifiques de Léopold et subordonnait l'action des deux princes allemands à l'intervention des autres puissances.

L'Espagne et les principaux souverains de l'Italie ayant reçu le manifeste, y répondirent favorablement.

L'Angleterre se prononça pour la neutralité la plus stricte; et il peut paraître singulier que le Cabinet de Saint-James ait été le dernier à se réunir à une confédération dont il fut l'âme depuis. Mais, à cette époque, l'opinion publique en Angleterre était si opposée à la guerre, qu'au mois de mars 1791, un message royal ayant recommandé au parlement un armement maritime destiné à tenir en bride la Russie, dont les conquêtes, alors, menaçaient l'empire ottoman d'une destruction complète, le projet fut abandonné, repoussé qu'il était par le sentiment général. D'ailleurs, l'opinion de Pitt, *en ce temps-là*, était que l'Angleterre ne devait point intervenir dans les affaires du continent.

Quant au roi de Suède, il se plut à considérer la déclaration de Pilnitz comme un encouragement à ses desseins. Que l'Allemagne, au reste, le secondât ou non, sa résolution était prise. Pour avoir toute la liberté de ses mouvements, il avait décidé que, durant son absence, la Suède serait gouvernée par un conseil de régence ayant à sa tête le prince royal, âgé de douze ans, et à Bouillé il écrivait ces fières paroles : « Il est temps qu'on prenne un parti, car la saison avance; et pour moi, je ne connais qu'un seul obstacle insurmontable aux projets de la vie, l'obstacle physique. »

Mais c'est justement à la France révolutionnaire qu'il sera donné de montrer jusqu'où l'homme peut aller dans sa lutte contre l'impossible.

CHAPITRE X

LA RÉVOLUTION DANS LES COLONIES



PENDANT que ces choses se passaient en France, la Révolution, par delà les mers, illuminait les colonies..., mais à la manière de la foudre, qui ne combat les ténèbres que par des éclairs.

Tout ce que des calamités éparses nous donnaient à dire sur des événements, objet d'une éternelle pitié et d'une épouvante éternelle, nous l'avons mis en réserve pour en former un seul tableau : plus frappante et plus vive sera la leçon!

Voici comment la vie coloniale, telle que l'esclavage l'a faite, était décrite il y a quelques années par un créole élevé en Europe, jeune homme qui portait dans son imagination et dans son cœur l'ardent soleil des Antilles, mais dont certains préjugés de race, comme autant de nocturnes fantômes, continuaient à hanter l'intelligence :

« Lorsque les Européens arrivèrent dans les îles, la nature y régnait dans toute la sauvage grandeur de son luxe. De la crête des montagnes pendaient d'immenses forêts pleines de lianes flottantes, qui tombaient dans les savanes et traînaient, comme une longue chevelure, jusque dans la mer. Les nuages, retenus à la pointe de ces forêts, leur versaient éternellement l'humidité qu'aimaient les plantes grasses de ces climats. De plus haut leur tombaient des fleuves de soleil. Ainsi, nourries de toutes les vapeurs de l'Océan et de toutes les flammes des tropiques, les îles étaient en proie à une végétation fougueuse qui, n'étant jamais arrêtée par le froid des hivers, s'étouffait et se dévorait elle-même, pour se renouveler plus ruisselante encore. Alors commença de toutes parts une immense démolition. La hache et le feu furent mis à la fois dans ces forêts sauvages. Les savanes perdirent leurs ombrages séculaires. Des navires venus d'Afrique commencèrent à jeter des nègres sur ces rivages. Aujourd'hui, les cannes à sucre forment des rivières d'or sur toute la surface des colonies. A la Guadeloupe, six cents habitations-sucreries se partagent les belles terres; les caféières sont montées sur les mornes; l'île, ainsi distribuée, est ravissante à voir. C'est un jardin enchanté. De toutes parts, le regard se repose avec délices sur ces champs de cannes, sarclés, soignés chaque jour comme des parterres de fleurs, coupés en nappes carrées par des sentiers qui courent à travers les plantations et viennent de toutes les extrémités se nouer en rosette à la savane, au milieu de laquelle s'élève la maison du maître. Là est le cœur; de là part la vie, et le sang se répand dans toutes les veines. A une centaine de toises de la maison du planteur, s'élèvent les cases des nègres, qui forment un village de cent cinquante à trois cents âmes sur chaque habitation. Pendant la récolte, qui commence au mois de janvier et se termine au mois de juillet, c'est un spectacle sans pareil au monde que de voir, de quelque hauteur, tourner des ailes de moulin sur toute l'île, tomber au loin les riches plantations de cannes, la robe de l'île changer à chaque instant d'aspect et de couleur, la récolte courir de proche en proche comme une flamme joyeuse, et fumer en l'air les cheminées des sucreries! Des chants s'élèvent de toutes les savanes, le parfum du sucre chaud embaume le ciel. Le soir venu, les moulins s'arrêtent, les nègres viennent se ranger à la file devant la maison du maître, pour la prière commune, que le planteur écoute avec toute sa famille, la tête découverte; puis, chacun rentre dans sa case, et allume son feu pour le souper. Deux nègres, désignés à tour de rôle, se placent alors dans un ajoupa près de la maison du maître, allument un brasier, et, armés de coutelas, sont chargés de veiller sur les établissements. Toutes les portes se ferment, toutes les autres lumières s'éteignent, et la nuit s'étend sur l'habitation. »

Un de nos amis, M. Schœlcher, glorieux continuateur de l'œuvre sainte poursuivie en Angleterre par Wilberforce, en France par l'abbé Grégoire, et aujourd'hui en Amérique par Mme Stowe, répondit au gracieux passage qui précède, en ces lignes sévères :

« Je ne nie pas qu'il n'y ait un côté vrai dans votre peinture de la vie coloniale. Mais comme vous n'avez pas contesté les faits de barbarie spéciale à l'esclavage, j'oserai dire que la servitude ne doit pas vous inspirer plus longtemps les indulgences que vous lui montrez. L'état social qui n'existe qu'à la condition de métamorphoser deux cent soixante mille hommes sur deux cent quatre-vingt-dix mille en purs instruments de travail, mérite plus de réprobation, et il n'est point permis de regarder d'un œil complaisant une société qui n'a pour appui que la vieille terreur d'une législation atroce.... Le marronnage, les fuites à l'étranger, les empoisonnements de tous les jours, les révoltes accompagnées de meurtres et d'incendies, qui éclatent presque de dix en dix ans, répondent que les esclaves ne sont pas aussi contents de leur sort qu'il vous a paru; et les hécatombes de noirs immolés en ces dernières occasions à la sécurité des maîtres attestent que ceux-ci ne se croient pas non plus bien sûrs de leur puissance, puisqu'ils jugent ces boucheries nécessaires pour les garantir. »

Au surplus, si, même après la Révolution française et sous l'influence des idées de justice répandues par elle, l'esclavage, adouci en fait, a continué d'apparaître sous de hideux aspects, comment se rappeler sans frémir ce qu'il était avant la Révolution?

Ce fut en l'année 1685 que fut publiée, solennellement et au son du tambour, dans toutes les îles françaises, l'ordonnance du mois de mars, qui réglait d'une façon définitive, *ferme et stable à toujours*, la constitution de l'esclavage.

Mais des ordonnances antérieures avaient déjà organisé le prodigieux brigandage connu sous le nom de TRAITE.

C'est en parlant de la traite que Stansfield a dit : « Un vaisseau négrier contient, dans un espace donné, la plus grande masse de tortures et d'atrocités qu'il soit possible d'accumuler. » Et il faut en croire Stansfield : il avait participé à la traite, et publiait ce qu'il savait en expiation de ce crime. C'est en parlant de la traite que Léonard écrivait : « Pendant mon séjour à la Pointe, j'étais voisin d'un capitaine danois qui venait d'arriver de la côte de Guinée avec soixante nègres, seul reste des quatre cents qu'il avait transportés. C'était, en vérité, un tableau pitoyable de voir ces malheureux, assis le matin sur le pavé de la rue, la plupart nus et décharnés, les coudes appuyés sur les genoux, soutenant leur tête, et regardant d'un air consterné les esclaves occupés autour d'eux. Il n'y avait point de jour où ces infortunés ne portassent en terre quelques-uns de leurs camarades. » Et Léonard était un créole de la Guadeloupe. *Bières ambulantes*, voilà de quel nom Mirabeau a flétri pour jamais ces navires qui formèrent au-dessus de l'Océan l'abominable pont sur lequel, avant la Révolution, quatre-vingt mille nègres passaient annuellement d'Afrique en Amérique, non compris tous ceux qui, entassés dans les cales infectes, périssaient misérablement durant la traversée. Chose horrible à dire! Le roi de France, averti qu'on faisait payer cinq pour cent par tête de nègre, à l'arrivée dans les colonies, avait craint que la levée de ce droit ne ralentît la traite, et une ordonnance du 26 août 1670 avait exempté de cette charge les trafiquants de chair humaine. Puis, on en était venu à leur accorder, sur les deniers du roi, une prime de dix livres par tête de nègre débarqué aux colonies, sans compter une autre prime de trois livres par tête offerte au capitaine du navire négrier!

Les colonies furent vite remplies de la sorte, et le mode d'organisation fut digne en tout point du mode de recrutement : le principe de l'esclavage une fois admis, les conséquences devaient naturellement suivre la loi d'une épouvantable logique

Être esclave, c'est n'être plus homme. Aussi les nègres, à peine débarqués, furent-ils attachés à la terre, en qualité d'instruments de travail. On leur dit : Vous devez neuf heures de travail par jour; vous aurez pour votre nourriture, par semaine, deux pots et demi de farine de manioc, et deux livres de bœuf salé; pour vêtement, vous recevrez deux habits de toile par an; à chacun de vous une case, plus un petit jardin qu'il vous sera loisible de cultiver pour votre compte, aux heures libres; on vous reconnaît un pécule; malades on vous soignera; on se charge de vous enterrer.... Mais songez-y! vous, vos femmes, vos enfants, vous êtes notre bien! Nous ne vous donnerons pas la question, si vous nous déplaisez, et il ne nous est point permis de vous mettre à mort; seulement, attendez-vous, en ce cas, à être chargés de chaînes ou battus de verges. Vous êtes des meubles animés, mais enfin des meubles. Souvenez-vous que le commandeur est armé d'un fouet. Allez!

Le nègre ainsi mis au rang des choses, il s'agissait de lui en imprimer autant que possible l'immobilité; il fallait étouffer l'essor de son âme, couper les ailes à son désir. Les cannes ne couvraient qu'une partie de la surface des îles; le reste du terrain appartenait aux gorges profondes, aux forêts solitaires, aux couches touffues des halliers, c'est-à-dire à la nature, c'est-à-dire à la liberté! Si l'on ne fermait pas ces retraites aux esclaves, nul doute qu'ils ne s'y précipitassent en foule : des primes furent accordées à qui les arrêterait; des détachements de soldats eurent ordre de fouiller sans cesse les bois.... C'était peu, on écrivit dans le Code noir : « L'esclave qui aura été en fuite pendant un mois *aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis ardente* sur l'épaule; s'il récidive pendant un autre mois, *il aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lis* sur l'autre épaule. La troisième fois, il *sera puni de mort.* »

Mais n'était il pas à craindre que, comprimé de la sorte, l'amour de la liberté ne se changeât en fureur? Voici comment il fut pourvu à la sécurité du maître : « L'esclave qui aura frappé son maître, ou la femme de son maître, ou leurs enfants, *sera puni de mort.* — Les nègres sont désarmés; ils doivent aller les mains libres. Défense de porter même un bâton. — Défense aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper, soit le jour, soit la nuit, sur les chemins, dans les lieux écartés. *Le fouet et la fleur de lis ardente* aux contrevenants. Ordre à tous les passants de leur courir sus. »

Après la protection accordée à la personne du maître, devait venir la protection accordée à ses richesses. Le climat des îles ne permettant ni les murailles épaisses, ni les souterrains impénétrables, ni la vie barricadée d'Europe, on imagina de suppléer par des règlements terribles aux murailles, aux grilles et aux verrous. « Les vols de chevaux, mulets, bœufs et vaches seront punis de peines afflictives, *même de mort*, si le cas le requiert. »

Tel était donc, avant la Révolution, le régime légal de l'esclavage. Et lorsque la tyrannie est de la sorte transformée en droit, est-il possible qu'elle n'existe point en fait? D'ailleurs, l'esclavage, on l'a vu, avait sa logique. Alors même que le maître n'aurait pas été corrompu par l'horrible pouvoir dont on l'investissait, comment l'aurait-il conservé, ce pouvoir, sans recourir à la violence et à la terreur? Ces nègres-meubles, ils avaient une âme, en dépit de tout : là était le point difficile! Dès que le meuble cessait de se considérer comme tel, le danger devenait excessif, et que faire alors? Alors, dans le meuble, on tuait l'homme!

Certes, c'eût été un miracle qu'un pareil état de choses se maintînt sans altération, devant une Révolution qui était venue rendre à la dignité humaine de si solennels témoignages. Et toutefois, ce ne fut point d'abord parmi les nègres que le mouvement d'émancipation se déclara, ce fut parmi les mulâtres, race intermédiaire issue du commerce des colons blancs avec les esclaves noires. Les mulâtres étaient libres, mais ils n'étaient pas citoyens; le *préjugé de la peau* s'élevait contre eux et les condamnait à des humiliations d'autant plus insupportables, qu'elles ne se liaient point à leur égard à l'idée légale de servitude; quoique fils d'affranchis ou d'hommes libres, et mariés légitimement, ils n'étaient point appelés aux charges et dignités publiques, ne pouvaient exercer certaines professions, et se voyaient injurieusement exclus des assemblées primaires. Animés d'une colère où l'orgueil du maître se confondait avec les ressentiments de l'esclave, ils avaient, dès le 22 octobre 1789, envoyé à l'Assemblée nationale une députation qui, après avoir déposé sur l'autel de la patrie un don gratuit de six millions, exposa vivement leurs griefs. Le président répondit : « Aucune partie de la nation ne réclamera ses droits en vain. »

Ce mouvement, dont ils prévoyaient bien les suites, alarma

fort les colons. Tout changement devait être odieux à leur égoïsme, l'oppression par eux exercée sur les nègres leur ayant fait une existence splendide. Voici le tableau qu'en a tracé Valverde, auteur espagnol qui écrivait en 1785 : « Chaque habitant mène sur son bien un train de prince, dans une maison magnifique ornée de plus beaux meubles que ceux du palais de nos gouverneurs. Ils ont une table plus abondante que nos seigneurs, des alcôves et chambres superbement tendues, avec des lits richement drapés, afin de recevoir leurs amis et les voyageurs. Des barbiers et perruquiers sont à leur ordre et soignent leur toilette. Ils ont deux ou trois voitures avec lesquelles ils se rendent les uns chez les autres, et vont à la comédie dans la ville de leur district, où ils se réunissent pour faire bonne chère et s'entretenir des nouvelles de l'Europe. »

Les nègres, toutefois, ne paraissaient pas avoir encore senti le souffle orageux et fécond venu des côtes de France; ils continuaient à marcher sous leur fardeau avec une résignation muette, et, d'autre part, les mulâtres ne semblaient songer qu'à leurs propres intérêts, plusieurs d'entre eux possédant des esclaves et ne voulant point, au moment même où ils revendiquaient contre les blancs leur part de liberté, abandonner à l'égard des noirs leur part de tyrannie! Mais, pour troubler le cœur des colons blancs, pour le remplir d'une colère mêlée d'effroi, il suffisait que des *gens de couleur* prétendissent s'égaler à eux. D'ailleurs, l'impulsion une fois donnée, où s'arrêterait-on? *L'aristocratie de la peau*, selon le mot de l'abbé Grégoire, une fois mise en question, l'édifice auquel elle servait de base ne s'écroulerait-il pas tout entier?

Sous l'influence de ces craintes et de leurs passions, les colons commencèrent à caresser un projet qui, jusque-là, n'avait existé dans leur esprit qu'à l'état d'aspiration vague et flottante : ils songèrent sérieusement à briser les liens qui les unissaient à la mère patrie. Entre les rivages de la France et eux il y avait l'immense Océan; mais, dès qu'ils virent que l'esprit nouveau avait reçu puissance de supprimer l'espace, entre eux et la Révolution ils voulurent autre chose encore que la mer. Dès que la nouvelle des événements de France leur était arrivée, les colons de Saint-Domingue s'étaient formés en assemblées primaires, et les trois grandes divisions de l'île s'étaient chacune donné une représentation locale, d'où trois assemblées provinciales, celle du nord au Cap, celle de l'ouest à Port-au-Prince, celle du sud aux Cayes : le 27 février 1790, ces trois assemblées procédèrent à la nomination d'une sorte de convention qui, chargée de traiter des intérêts généraux, se réunit à Saint-Marc, sous le titre d'*Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue.*

Parmi les personnages influents qui, à Paris, représentaient l'esprit des colons et servaient leurs intérêts, figurait, chose triste à constater, un homme qui, dans la carrière de la Révolution, avait débuté avec beaucoup d'éclat. Il est vrai que, le 4 décembre 1789, dans le premier élan de son enthousiasme révolutionnaire, Alexandre Lameth avait dit : « Je suis un des plus grands propriétaires de Saint-Domingue; mais je vous déclare que, dussé-je perdre tout ce que j'y possède, je le préférerais plutôt que de méconnaître les principes que l'humanité et la justice ont consacrés. Je me déclare, et pour l'admission des *sang-mêlés* aux assemblées administratives, et pour la liberté des noirs. » Malheureusement, ce noble langage ne fut pas longtemps celui d'Alexandre Lameth, ni celui de Barnave, que son rôle dans la question des colonies fit appeler depuis l'*Homme aux deux visages.*

Ce fut sur un rapport de Barnave que l'Assemblée nationale rendit un premier décret « autorisant chaque colonie à faire connaître son vœu sur la Constitution législative et administrative qui lui convenait le mieux, en se conformant aux principes généraux qui liaient les colonies à la métropole. »

C'était, d'une part, prêter les mains aux idées d'indépendance que nourrissaient les colons, et, d'autre part, à la faveur d'une rédaction obscure, abandonner aux blancs, dominateurs exclusifs de la législature coloniale, la décision de tout ce qui concernait l'avenir des colonies.

Un second décret, développement du premier, statua que « toutes personnes, âgées de vingt-cinq ans, possesseurs d'immeubles, ou, à défaut d'une telle propriété, domiciliées depuis deux ans et payant une contribution, se réuniraient pour former une assemblée coloniale. »

Ceci était plus clair, et il en résultait bien évidemment qu'entre les mulâtres et les blancs l'égalité des droits politiques était proclamée; mais parce que, dans la loi, les hommes de couleur, libres, n'étaient pas désignés en propres termes, les colons soutinrent que le décret du 18 mars ne s'appliquait qu'aux blancs, et Peynier, qui alors gouvernait Saint-Domingue, sous leur influence, ne se crut pas obligé de le faire exécuter.

Usurper un à un tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale, combattre à face découverte l'autorité des administrateurs et chefs militaires envoyés par le roi, et enfin déclarer que les décrets émanés du Corps législatif de France et relatifs au régime intérieur de la colonie ne seraient exécutés qu'après leur admission par la législature coloniale, telle fut la conduite de l'Assemblée de Saint-Marc. Peynier, quelle qu'eût été longtemps sa condescendance à l'égard des colons, ne pouvait, sans déshonneur et sans péril, tolérer jusqu'au bout de semblables envahissements : il finit par résister; et dès lors il y eut dans l'île deux gouvernements, deux partis, deux armées; il y eut les métropolitains ou *pompons blancs*, et les partisans de l'assemblée de Saint-Marc ou *pompons rouges*. Bientôt, la querelle s'envenimant, le gouverneur prononce la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, qu'il déclare ennemie de la colonie et du roi; Mauduit, commandant le régiment de Port-au-Prince, est envoyé dans l'ouest qui s'agite et menace; les deux partis en viennent aux mains; atteints par une décharge furieuse, qui couche quinze des leurs sur le carreau, les soldats ripostent et mettent en fuite les pompons rouges; tout prend feu, et, le 8 août, sentant la force leur échapper, quatre-vingt-cinq personnages des plus riches, des plus importants de l'île, s'embarquent pour aller rendre compte de leurs actes à la métropole. Ils montaient *le Léopard*, vaisseau de l'État, dont l'équipage, mutiné, s'était mis sous leurs ordres. Nous avons raconté ailleurs avec quels transports de joie et quelles marques de sympathie factieuse ils furent accueillis par les matelots de Brest, que d'artificieux rapports avaient jetés dans une erreur trop tard reconnue.

Circonvenue par des hommes intéressés à la tromper, assaillie de plaintes contradictoires, et trop éloignée du théâtre des événements pour les apprécier avec une constante rectitude, l'Assemblée nationale était condamnée à suivre, en ce qui touchait les colonies, une marche vacillante et tortueuse. Le 12 octobre 1790, elle rendit un décret qui confirmait la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, annulait ses actes comme entachés de rébellion, et prescrivait l'exécution des décrets antérieurs, ceux du mois de mars; mais le Comité colonial avait fait précéder ses conclusions d'un préambule obscur, ambigu, rédigé dans le but de satisfaire les deux partis et qui ne pouvait manquer de les mécontenter tous les

deux. « Dans le décret d'octobre, dit plus tard Brissot, on sacrifiait l'assemblée de Saint-Marc à de petites vengeances, et les gens de couleur à l'assemblée de Saint-Marc. »

La guerre civile devait sortir de ces obscurités, comme la foudre sort des nuages; mais, pour éclater, l'agitation n'avait pas attendu le décret du 12 octobre. Déjà, dès le mois de juin, les mulâtres s'étaient soulevés à la Martinique; une insurrection avait eu lieu à l'Ile-de-France, et depuis longtemps tout présageait la tempête.

Le 26 octobre 1789, un jeune mulâtre, nommé Vincent Ogé, abordait furtivement au Cap, rapportant d'Europe des idées d'affranchissement associées à un espoir audacieux. Toutefois il ne venait pas, comme on l'a trop dit et trop répété, combattre pour la justice, pour le droit absolu, pour les esclaves. Par une déplorable inconséquence, séparant d'avec la cause des noirs celle de sa caste, il réclamait l'égalité politique des mulâtres et des blancs, il invoquait les décrets de mars, il en voulait ardemment l'exécution, mais il n'allait pas au delà. A peine débarqué à Saint-Domingue, il se hâtait d'écrire à Vincent, commandant général : « M. le commandant, nous vous prions de ne point *empoisonner nos démarches.* Nous avons réclamé pour notre classe, et *non pour celle des nègres qui vivent dans l'esclavage.* » Dans une autre lettre, adressée le 29 octobre à l'assemblée provinciale du Nord, il disait : « Apprenez à apprécier le mérite d'un homme dont l'intention est pure. Lorsque j'ai sollicité de l'Assemblée nationale un décret que j'ai obtenu en faveur des colons américains connus au commencement sous l'épithète injurieuse de *sang-mêlés, je n'ai point compris dans mes réclamations le sort des nègres qui vivent dans l'esclavage.* Vous et mes adversaires avez empoisonné mes démarches, pour me faire *démériter des gens honnêtes.* »

Ogé ne s'arma que pour les franchises politiques contestées à sa race; mais sur le champ de bataille resserré dans ces limites, il déploya du moins beaucoup de résolution et de courage. Accompagné de cent mulâtres à cheval, il s'était avancé jusqu'à cinq lieues du Cap, lorsque, à l'endroit de la grande Rivière, il rencontra deux dragons, porteurs de dépêches que l'assemblée du Cap envoyait à la Marmelade. Il s'agissait précisément dans ces dépêches de mesures à prendre contre lui. « Je puis, dit-il aux deux dragons, vous donner la mort; mais votre jeunesse m'intéresse. Voici deux lettres, l'une pour le président de l'assemblée, l'autre pour le commandant. Mes projets sont aussi grands que mon courage est indomptable. » Puis, se retournant, il leur montra les cavaliers qui le suivaient, ajoutant qu'il avait à sa disposition quatorze mille hommes dans la partie espagnole et quatre frégates. Il les renvoya après leur avoir remis un passe-port ainsi conçu : « Nos frères du canton de Limonade sont priés de laisser passer librement les deux dragons, porteurs du présent. » « OGÉ. » Il était en uniforme et se faisait appeler colonel. La sommation qu'il adressait à ses ennemis ne concernait que la promulgation du décret du 8 mars dans toute sa teneur, et on y remarque cette phrase : « Je ne ferai point soulever les ateliers; ce moyen est indigne de moi. »

Pour toute réponse, l'assemblée du Cap fit battre la générale, et on marcha contre lui. Vainement, il essaya de soutenir la lutte; accablé par le nombre, il n'eut que le temps de se réfugier dans la partie espagnole de l'île, où l'assemblée du Nord se hâta de le réclamer, au nom du roi de France. Ogé se trouvait, avec son ami Chavannes, homme d'un grand cœur, et treize mulâtres qui s'étaient dévoués à sa fortune, dans la ville de Hinche, lorsque, par une odieuse et lâche violation du droit d'asile, Francisque Nunez, commandant de Saint-Raphaël, les fit arrêter. Le sort qui les attendait n'était pas douteux, hélas! Dans une lettre de don Garcia, le gouverneur espagnol, à Francisco Nunez, Ogé et ses compagnons sont représentés *comme des gens diaboliques et préjudiciables à la société des hommes.* Pourquoi? On l'a vu : parce qu'ils avaient demandé l'exécution d'une loi qui consacrait un principe d'équité! Ils furent donc livrés à leurs ennemis. Or, toujours et partout, ceux qui donnent les premiers l'exemple du sang versé et des exécutions farouches, ce sont les hommes qui s'appellent eux-mêmes les *modérés.* Les vainqueurs se montrèrent donc implacables, et, « comme il faut bien prêter des crimes à celui qu'on veut assassiner avec le glaive de la justice, » on ne manqua pas de déclarer Ogé coupable de vols, d'assassinats, d'incendies. Treize de ses compagnons furent condamnés aux galères perpétuelles, vingt-deux à être pendus. Quant à Ogé et à son généreux complice Chavannes, la sentence fut qu'ils expireraient sur la roue, après avoir été rompus vifs! Pour donner plus d'appareil à cet épouvantable châtiment, l'assemblée provinciale voulut assister en corps au spectacle de ses ennemis torturés. Elle entoura l'échafaud et put rassasier ses yeux de l'agonie des victimes. Ce n'était pas assez; il fallait à la cruauté la saveur de l'insulte : afin de bien marquer, jusque dans les supplices, le respect dû à l'aristocratie de la couleur, l'échafaud destiné aux insurgés de couleur blanche, — quelques blancs avaient pris part à ce mouvement, — fut placé dans un autre endroit que celui qui avait été réservé aux mulâtres

Le supplice d'Ogé et de ses compagnons laissa dans l'âme des mulâtres un immortel levain de haine et la passion de la vengeance. Soldats de la cause des leurs, Ogé, Chavannes en devinrent les saints, et une année ne s'était pas écoulée depuis le jour qui fut pour eux le dernier, que, du haut de la tribune française, Brissot s'écriait au bruit d'applaudissements enthousiastes : « Ogé est mort martyr de la liberté, martyr de la loi. Le concordat l'a vengé. L'infamie ne flétrit plus son nom : qu'elle flétrisse à jamais celui de ses tyrans! »

Cependant, à l'appui de son décret du 12 octobre 1790, l'Assemblée nationale avait envoyé à Saint-Domingue deux bataillons d'Artois et de Normandie. Quand ces deux bataillons, déjà travaillés à Brest par les émissaires de l'assemblée de Saint-Marc, arrivèrent à Port-au-Prince, Blanchelande, successeur de Peynier, se rendit à bord pour leur enjoindre de débarquer au môle Saint-Nicolas, trop sûr que, s'ils entraient à Port-au-Prince, ils seraient circonvenus et gagnés par les pompons rouges. C'est ce qui arriva, les soldats ayant refusé d'obéir à l'ordre qui les envoyait au môle. Ils ne furent pas plutôt descendus dans la ville, que les pompons rouges les entourèrent et mirent en pratique à leur égard un actif système de séduction, dont les tavernes fournirent le théâtre. C'était surtout au colonel Mauduit que s'adressait le ressentiment des partisans de l'assemblée de Saint-Marc, à cause de l'énergie avec laquelle il avait réprimé les troubles par eux excités dans l'ouest de l'île : aussi ne négligèrent-ils rien pour irriter contre lui, en la trompant, la fureur des soldats d'Artois et de Normandie, fureur qu'à leur tour ceux-ci parvinrent à communiquer au régiment même que Mauduit commandait et dont il avait été jusqu'alors très-aimé. Le moyen que les pompons rouges employèrent pour changer cet attachement en indignation, fut un faux : ils fabriquèrent un décret daté du 17 décembre *après-midi,* lequel révoquait des éloges précédemment accordés à Mauduit et à son régiment par l'Assemblée nationale. Horrible fut le succès de toutes ces manœuvres. Des prisonniers pour meurtre sont

élargis; et un d'eux se voit porté en triomphe à l'église par matelots et soldats réunis, et les prêtres sont forcés de chanter un *Te Deum* devant des malfaiteurs assis sur l'autel même comme à la place de Dieu.

Mauduit savait bien que ses ennemis étaient altérés de son sang : la mort, qu'il attendait, ne tarda pas à le venir chercher, et il la reçut tranquillement, les bras croisés, en soldat qui ne peut se défendre, mais qui sait mourir. Telle était la rage des assassins, qu'ils coururent tuer ses chevaux dans son écurie. Mauduit avait à son service un mulâtre qui lui était fort attaché. Le corps de la victime ayant été mis en lambeaux, le fidèle serviteur rassembla les membres épars de son maître, creusa une fosse où il les enterra et sur le bord de laquelle il se tua ensuite d'un coup de pistolet. Ni les gens de couleur ni les noirs n'avaient pris part à l'assassinat de Mauduit : ce fut le crime exclusif des fauteurs de l'indépendance coloniale.

A dater de ce moment, la puissance métropolitaine alla déclinant de jour en jour à Saint-Domingue. La troupe séduite, appartenait aux blancs. Le gouverneur fut forcé de quitter Port-au-Prince, et d'errer d'une ville à l'autre, fantôme d'un pouvoir qui n'était plus. Les créoles s'administrèrent eux-mêmes.

Mais il ne leur suffisait pas d'avoir vaincu ainsi la métropole dans ses agents : pour être durable, leur victoire avait besoin que l'Assemblée nationale la consacrât, et tous leurs efforts se dirigèrent vers ce but. Les propriétaires de Saint-Domingue, résidant à Paris, s'y étaient formés en un club qu'on appela *Club Massiac*, du nom de celui d'entre eux chez lequel ils s'assemblaient : non contents de faire une rude guerre d'écrits et de paroles à Brissot, à l'abbé Grégoire, à tout le *Club des amis des Noirs*, les représentants des colons transportèrent hardiment le combat au sein de l'Assemblée nationale. Ils pouvaient s'y appuyer sur les sympathies des Lameth; ils y avaient Barnave pour avocat; ils étaient parvenus à y soumettre le comité colonial à leur influence : la bataille fut risquée.

Le 7 mai 1791, Delâtre vint, au nom du comité colonial, présenter un projet qui concluait à ce qu'aucune loi sur l'état des personnes ne fût portée, sans avoir été provoquée par la demande des assemblées coloniales. Autant eût valu décréter l'éternité du régime sous lequel nègres et mulâtres se traînaient frémissants. Le 11, après avoir tracé un vif tableau des humiliations infligées à la race des hommes de couleur, l'abbé Grégoire demanda pour eux l'admission à tous les droits des citoyens libres, et la question préalable sur le projet du comité. « Vous avez reconnu, dit Clermont-Tonnerre, qu'un peuple n'appartient pas à un homme : sachez convenir qu'un peuple n'appartient pas davantage à un autre peuple. » Comme si les colons avaient formé un peuple distinct de celui qui habitait la mère patrie! Comme s'ils n'étaient liés à elle par aucun contrat depuis longtemps et très-librement consenti! Comme si enfin les hommes de couleur, eux aussi, n'invoquaient pas leur qualité de Français! — Et Clermont-Tonnerre était de ceux qui, dans les débats sur Avignon, avaient voulu que cette ville continuât à appartenir au pape, malgré la volonté expresse des Avignonnais! — A la question de droit, Malouet opposa la question de fait; il déclara que rejeter le projet du comité serait décréter « la croisade la plus sanguinaire qu'on pût prêcher contre les Français; » à quoi Lanjuinais répondit : « Craignez, au contraire, une explosion terrible, si vous prononcez contre les gens de couleur une exclusion éternelle, en rendant leurs tyrans.... leurs juges. » Créole, Moreau de Saint-Méry prit la parole pour les créoles, et put à peine développer son opinion, trop conforme à son intérêt, interrompu qu'il fut à diverses reprises par les sifflets des tribunes. Barnave s'étant écrié : « Il faut tenir aux colons ce qu'on leur a promis, » l'abbé Sieyès répliqua que, « par les décrets du mois de mars, l'initiative des lois avait été accordée à tous les hommes libres, non à certains colons, » et cette réponse fut accueillie par trois salves d'applaudissements. La droite était consternée : l'abbé Maury parut un instant rendre la lutte incertaine par un discours le plus habile peut-être et le plus animé qui fut jamais sorti de sa bouche. Il imputa aux hommes de couleur les passions et l'orgueil qui, presque toujours, composent le lot des parvenus; il les montra plus attentifs à ce qui était sur leur tête qu'à ce qui était sous leurs pieds; il leur reprocha le goût de la domination, et prononça cette phrase remarquable : *La fantaisie du gouvernement est devenue le luxe de leur amour pour la liberté.* Comparant ensuite les nombres : ici trente mille blancs, là sept cent mille noirs ou mulâtres, « Si vous ne mettez, ajouta-t-il, du côté des trente mille la protection de la loi, plus d'équilibre : les colonies ne feront que changer d'oppresseurs. » Ce discours fit tant d'impression sur la droite, que lorsque l'orateur descendit de la tribune, plusieurs s'élancèrent vers lui et l'embrassèrent. Robespierre se leva. Barnave avait demandé : « Voulez-vous avoir des colonies, oui ou non? » Robespierre dit : « Périssent les colonies, s'il doit vous en coûter votre gloire, votre bonheur et votre liberté. » Dupont, déjà, s'était écrié, en réponse aux prédictions sinistres de Malouet : « S'il fallait sacrifier l'intérêt ou la justice, il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe. »

Le résultat de cette discussion fut un décret qui parut le 15 mai 1791. Il était ainsi conçu :

« Le Corps législatif ne délibérera jamais sur l'état politique des gens de couleur qui ne sont pas nés de père et mère libres, sans le vœu préalable, libre et spontané des colonies. Les assemblées coloniales actuellement existantes subsisteront; mais les gens de couleur nés de père et mère libres seront admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils ont d'ailleurs les qualités requises. »

Ainsi, du même coup, la cause des mulâtres triomphait et celle des noirs était abandonnée! Mais la question de l'abolition de l'esclavage avait fait encore si peu de progrès, même dans beaucoup de cœurs très-sincèrement républicains, que Pétion, parlant en faveur des mulâtres, ne craignit pas d'employer cet argument étrange, cet argument criminel : « Les colons ne doivent la conservation de leurs esclaves qu'à la surveillance des hommes libres de couleur! »

Tel qu'il était, le décret du 15 mai excita parmi les colons des transports de rage. « Voilà donc les gens de couleur nos égaux! Adieu promenades et spectacles! Nos femmes blanches répugneront toujours à se mettre à côté d'une peau noire. » Un des députés que les colons avaient envoyés à Paris se rend à Bordeaux, et là il déclare que tout va être mis à feu et à sang dans les colonies, que le décret du 15 mai est à la fois un poignard et une torche. Ému de ces menaces, le Directoire de la Gironde fait suspendre le départ des vaisseaux, qui étaient au bas de la rivière, et écrit en toute hâte à l'Assemblée nationale, la suppliant de déployer les forces nécessaires pour l'exécution du décret. En même temps, saisie de cet enthousiasme sacré qui déjà l'avait fait voler au secours de Montauban, la garde nationale bordelaise s'offre à passer les mers. Un registre est ouvert à la municipalité, les volontaires sont appelés à s'y faire inscrire, et ils s'y présentent en foule. Si les Bordelais étaient partis, peut-être eût-on évité les dé-

sastres qui suivirent. Mais non : le pouvoir dirigeant se contenta d'applaudir à cet élan patriotique, quand la question était de l'employer, et le décret arriva aux colonies, sans autre appui que le respect dû aux décisions de l'autorité métropolitaine !

A Saint-Domingue, parmi les colons, ce ne fut qu'un cri : Il faut résister ! L'Angleterre et ses vaisseaux furent appelés contre les îles françaises ; on effaça des lieux publics les mots *la nation, la loi et le roi*, pour les remplacer par celui-ci : *Saint-Domingue;* et dans l'assemblée coloniale ces paroles furent entendues : « *La France ne nous est plus rien. Que n'avons-nous ici Bouillé!* » Il est vrai que, le 9 août 1791, l'assemblée générale, séante à Léogane, arrêta, à la majorité de 67 voix contre 46, qu'elle reconnaissait sa dépendance en ce qui concernait les relations avec la métropole ; mais en même temps elle agissait comme pouvoir souverain, établissait des impôts, suspendait la liberté de la presse, défendait l'entrée des papiers venus de France, taxait le sucre et le café embarqués pour la métropole.

Et ce qui ne fut malheureusement que trop prouvé, c'est que les blancs recoururent, comme protestation contre le décret du 15 mai, à un redoublement d'outrages à l'égard des mulâtres, de châtiments à l'égard des noirs. D'horribles cruautés furent exercées sur ces derniers, lorsqu'ils n'étaient encore coupables que d'ouvrir une oreille complaisante aux suggestions des mulâtres. Dans une savane, près du Cap, des fosses creusées pour contenir vingt ou trente cadavres recevaient les esclaves fusillés. On les forçait de se mettre sur le bord de ces fosses, où ils s'enterraient eux-mêmes en tombant. Les membres de l'assemblée générale, pour marques distinctives, portaient en séance, et sous les armes, une écharpe de crêpe noir ; les membres de l'assemblée provinciale avaient une écharpe rouge, image, disait l'arrêté, du sang dont le territoire était arrosé.

Il était impossible que de tant d'aveugles provocations ne sortît point une catastrophe. L'excitation, partout, était au comble. Les colons parlaient d'indépendance ; les *petits blancs*, c'est-à-dire ceux qui ne possédaient pas au delà de vingt esclaves et formaient la démocratie de la race blanche, parlaient d'égalité ; les mulâtres parlaient de droits politiques ; à leur tour, les nègres parlèrent de liberté. Déjà plusieurs d'entre eux s'étaient enfuis. Dans le courant de juillet quelques ateliers s'étaient agités d'une manière formidable. Selon l'énergique expression d'un poëte allemand, *l'heure du tapage* allait sonner. Dans la nuit du 23 au 24 août, les nègres du nord s'assemblent au fond des forêts épaisses qui couvrent le morne rouge. Moment terrible ! c'était une nuit d'orage ; les éclairs sillonnaient le ciel, et la foudre faisait gronder tous les échos des mornes. Un noir, auquel ceux de sa race attribuaient une puissance surnaturelle, élève la voix, et après s'être répandu en invocations magiques, prononce cet oracle, au milieu de la tempête :

Bon Dié qui fait soleil qui clairé nous en haut
Qui soulèvé la mer, qui fait grondé l'orage
Bon Dié, la zot tendé, caché dans yout nuage,
Et là li gardé nous. Il vouai tout ça blancs fait.
Bon Dié blancs mandé crime, et par nous vlé benfêts ;
Mais Dié là qui si bon, ordonnin nous vengeance ;
Li va condui bras nous, li ba nous assistance.
Jetté portrait Dié blancs qui soif dlo dans gié nous.
Couté la liberté qui palé cœur nous tous.

Ainsi s'exprima le magicien Bouckmann, et, le lendemain, la plaine du Cap était incendiée. Ce furent des scènes d'inexprimable horreur. Le mot profond de Mirabeau *donnez-moi une bête brute, j'en ferai une bête féroce*, se réalisa pour le malheur de ceux qui avaient si longtemps tenu des êtres appartenant comme eux à la grande famille humaine, dans l'abrutissement de l'esclavage. Les oppresseurs de la veille furent les égorgés du lendemain. Point de pitié, point de merci, de la part des noirs, altérés de vengeance. Deux siècles de crimes commis contre eux leur étaient un encouragement au crime. N'était-ce pas un blanc qui le premier avait jeté un noir dans un four ardent, et fait manger à un esclave sa propre chair ? Cent mille nègres, la torche à la main, passèrent sur l'île comme un torrent de feu. La plaine du Cap, la plus riche des Antilles, ne présenta bientôt plus qu'un lamentable monceau de ruines. Dans cette partie de l'île, deux cents manufactures de sucre et six cents de café furent détruites en quelques jours. Ces richesses que le travail de l'esclave avait créées, la colère de l'esclave les anéantissait, au milieu des transports d'une joie sauvage. Guerre aux choses ! mais aussi guerre, guerre implacable aux hommes ! Les habitants des lieux écartés qui n'eurent pas le temps de monter à cheval furent massacrés. Beaucoup se réfugiaient sur les canots, à la lueur des flammes qui dévoraient leurs maisons. Au Cap, chaque ménage avait de l'eau devant sa porte, pour conjurer l'incendie. De vingt pas en vingt pas, des sentinelles. Sur les navires mouillés en rade, on vit se presser, portant avec elles ce qu'elles avaient de plus précieux, une foule de femmes éplorées. Partout la désolation, la terreur, l'incendie, la mort.

Dans cette affreuse confusion de forfaits, le cœur cherche des traits qui le reposent. L'esclave Bartholo cachant son maître, au risque de passer pour traître et d'être immolé, le conduisant déguisé jusqu'aux portes du Cap, et retournant vers les siens, c'est là certes un noble spectacle. Mais plus tard, le généreux noir fut conduit à la mort, comme complice du soulèvement de sa race. Et quel fut son dénonciateur ? Ce fut Mongin, son maître, celui-là même qu'au péril de ses jours il avait sauvé !

Cependant, revenus de leur première surprise, les blancs avaient couru aux armes. La lutte s'engagea, Bouckmann fut tué, et les nègres se dispersèrent, n'étant pas assez forts pour résister à la fois à la garde nationale et aux troupes. On assure qu'ils étaient commandés par des chefs masqués, et qu'à leur tête on aperçut souvent un Européen vêtu de rouge ; le bruit courut que c'était un Anglais. Quoi qu'il en soit, ils ne purent tenir la campagne, et alors les exécutions, les égorgements, les atrocités continuèrent en sens inverse. Au Cap, trois échafauds furent dressés. Une pique plantée au milieu de la place d'armes montrait ces mots écrits au-dessous d'une tête sanglante : *Tête de Bouckmann, chef des révoltés.* Dans les campagnes où l'échafaud manquait, on attachait les prisonniers sur une échelle pour les fusiller plus à l'aise. Tous les chemins du nord furent bordés de piquets portant des têtes de nègres !

Arrêtons-nous ici : nous reprendrons, quand il en sera temps, ce récit funeste.

Ainsi, vont dire les logiciens du mal, des ruines, des meurtres, la dévastation, l'incendie, voilà ce qui marque chaque pas fait dans l'histoire par le monstre qui se décore du beau nom de progrès ! On parle justice ! et les fatales syllabes ne sont pas plutôt prononcées, que des iniquités sans nom se donnent carrière ! On parle humanité, et aussitôt le sang ruisselle sur les échafauds ! On parle fraternité, et, à l'instant même, des races entières se levant pour exterminer d'autres races, il s'ouvre des abîmes où oppresseurs

et opprimés, bourreaux et victimes, vainqueurs et vaincus, tombent entrelacés hideusement, roulent pêle-mêle, et disparaissent engloutis! C'est le progrès, c'est l'immortel minotaure!

Ah! je l'avoue, je l'avoue, plus d'une fois, j'ai entendu le bruit de ces paroles retentir au fond de mon cœur comme le son d'une cloche funéraire; plus d'une fois, j'ai demandé à ma conscience étonnée quelle était cette loi dérisoire, quelle



UNE VUE AUX COLONIES

était cette inconcevable et barbare ironie des lois du monde, qui faisait presque toujours aboutir les efforts vers le bien à quelque nouveau triomphe du mal; et pourquoi la vérité ne ressemblait pas au soleil qui, lorsqu'il se dégage des nuées, répand la joie, sans mélange de pleurs; et pourquoi les révolutions, celles qui sont le plus légitimes, creusaient un tombeau aux apôtres du droit découvert, de la justice reconnue, de la morale vengée? Effroyable mystère, impossible à expliquer, en effet, pour ceux qui ne croient pas comme nous à l'intime solidarité des générations entre elles, à la prolongation de l'existence des unes dans l'existence des autres, en un mot, à l'impuissance de la mort! O Pascal, quelle belle et consolante définition vous avez donnée de l'humanité, quand vous avez dit : *L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse!*

CHAPITRE XI

FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE



'ASSEMBLÉE constituante était lasse. Tant de travaux, au milieu de tant de combats, la disposaient au repos. Mais elle ne pouvait se séparer en laissant épars les matériaux du monument immortel, œuvre de ses méditations et prix de ses fatigues. Depuis deux ans qu'elle élaborait la Constitution, c'était l'une après l'autre seulement, et sans ordre, au gré des circonstances trop souvent, qu'elle était parvenue à en former les diverses parties. Dans son vaste travail se trouvaient rapprochés, ou plutôt confondus, les principes invariables et les prescriptions transitoires, les maximes générales et les lois de détail, les choses de théorie et les choses de pure réglementation. Réunir les fragments de l'ouvrage entier, les coordonner, les classer, distinguer ce qui était fondamental de ce qui ne l'était pas, composer enfin de tout cela un livre unique, un livre tel que la nation pût d'un seul coup d'œil embrasser l'ensemble de ses destinées, et le roi accepter en un seul acte la Constitution au nom de laquelle il allait régner, voilà quel devait être et quel fut le but de la RÉVISION.

Aux membres du Comité de Constitution, Thouret, Target, Le Chapelier, Sieyès, Talleyrand, Rabaut Saint-Étienne et Desmeuniers, on avait adjoint, pour la révision, Duport, Barnave, Alexandre Lameth, Beaumetz, Clermont-Tonnerre, Pétion et Buzot. Sieyès, Pétion et Buzot ne prirent qu'une faible part à la rédaction du projet : cependant, ils le signèrent. Clermont-Tonnerre ne le signa même point.

Ce n'était pas une tâche facile que de rédiger ainsi, d'une manière à la fois méthodique, précise et claire, le Code des lois constitutionnelles. On fit, selon le témoignage d'Étienne Dumont, que son ami d'André avait introduit dans les coulisses de l'histoire parlementaire, on fit vingt essais qui ne réussirent pas; on proposa vingt plans qui furent rejetés, et ce fut seulement après cinq ou six semaines passées dans une sorte de chaos, qu'on s'arrêta, sur les indications de Ramond, au système qui prévalut.

Mais, à l'ombre de ce travail de classification, n'était-il pas possible de revenir sur certains points importants, et notamment sur la part faite à la royauté? Pour ceux qui, sans vouloir un retour absolu à l'ancien régime, auraient désiré voir la monarchie assise sur des bases solides, la tentation était forte; et la récente conversion des Lameth, de Barnave, de Duport, semblait rendre le succès facile : Malouet le crut. A Le Chapelier, à Barnave, il proposa le plan d'attaque que voici : « Je me charge, leur dit-il, de démontrer tous les vices de la Constitution. Vous, messieurs, répondez-moi; accablez-moi d'abord de votre indignation; défendez votre ouvrage avec avantage sur les articles les moins dangereux, même sur la pluralité des points auxquels s'adressera ma censure, et quant à ceux que j'aurai signalés comme antimonarchiques, comme empêchant l'action du gouvernement, dites alors que ni l'Assemblée, ni le Comité n'avaient besoin de mes observations à cet égard; que vous entendiez bien en proposer la réforme; et sur-le-champ proposez-la. »

Barnave et Le Chapelier se prêtèrent sans scrupule à jouer cette comédie malhonnête. Mais ils comptaient sur le concours du côté droit. Or, ils ne tardèrent pas à apprendre que le côté droit n'entendait les aider d'aucune manière dans leurs projets de révision; qu'il continuerait à s'abstenir; qu'il persévérait, en un mot, dans l'implacable étendue de ses haines. Ils renoncèrent donc à se faire, dans une scène digne des *Fourberies de Scapin*, les compères de Malouet; mais celui-ci, qu'ils oublièrent de prévenir et qui n'avait point avec eux de communications régulières, n'en prépara pas moins son attaque.

Le 5 août, Thouret se leva dans l'Assemblée et dit :

« La nuit dernière était l'anniversaire de l'époque où tant d'abus furent renversés. La séance actuelle est l'anniversaire de celle où vous commençâtes à poser les bases du majestueux édifice qui s'achève. »

Puis il donna lecture du projet du Comité de Constitution.

Le 8 août, la discussion commença. Elle ne devait porter d'abord que sur la distribution du travail, et le président eut soin d'en faire l'observation en ouvrant le débat. Mais Malouet, qui avait demandé la parole, se livrant à une critique générale de la Constitution, au lieu de s'en tenir à discuter l'ordre méthodique des décrets, Le Chapelier l'interrompit vivement, et l'Assemblée ôta à l'orateur le prétexte même de son discours, en déclarant qu'elle adoptait l'ordonnance et la distribution des matières présentées par les comités. Elle adopta aussi sans restriction, sans modification, sans débat, la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, « telle qu'elle l'avait décrétée au mois d'août 1789. »

Neuf séances furent consacrées à la révision. On n'y agita, en général, que des questions ou déjà débattues ou secondaires; il serait donc aussi inutile que fastidieux de suivre la discussion pas à pas. Nous nous bornerons à mettre en lumière les points autour desquels s'animèrent les idées ou les passions.

Se rappelant quelles clameurs avait excitées le fameux décret du marc d'argent, et croyant les entendre encore, le Comité de révision s'était décidé à faire disparaître ce décret ainsi que toute condition quelconque à l'éligibilité des représentants; mais la distinction entre les *citoyens actifs* et les *citoyens inactifs*, on l'avait maintenue; mais on avait conservé le système de l'élection à deux degrés; mais on proposait de n'admettre comme électeurs que les citoyens en état de payer une contribution directe de quarante journées de travail, ce qui supposait deux cent quarante livres de revenu foncier dans les villes opulentes, et un revenu de cent quatre-vingts livres, là même où la journée de travail n'était estimée que quinze sous.

Robespierre prit la parole : « Les comités, dit-il, vous proposent de substituer à une condition mauvaise une condition plus mauvaise encore. Le peuple est-il libre de choisir ses représentants, s'il ne l'est pas de choisir ses intermédiaires? Vous avez reconnu que tous les citoyens étaient admissibles à toutes les fonctions, sans autre distinction que celle des vertus et des talents; et voilà que vous violez ce grand principe! Que m'importe à moi qu'il n'y ait plus d'armoiries, si je vois naître une nouvelle classe d'hommes à laquelle je serai exclusivement obligé de donner ma confiance? — Les hommes vraiment indépendants sont ceux dont les besoins sont plus bornés que la fortune : cherchez là vos garanties, s'il vous en faut. — Quelle était la garantie d'Aristide lorsqu'il subjugua les suffrages de la Grèce? Ce grand homme qui, après avoir administré les deniers publics, ne laissa pas de quoi se faire enterrer, n'aurait pas eu accès dans vos assemblées électorales. Que ne rougissons-nous d'avoir élevé une statue à Jean-Jacques Rousseau : il était pauvre! Apprenez donc à reconnaître la dignité de l'homme. Il n'est pas

vrai qu'il faille être riche pour tenir à son pays, et la loi est faite pour protéger les faibles. Ceux qui vous ont envoyés ici payaient-ils, pour le droit de vous élire, un marc ou un demi-marc? Nous ne sommes donc pas purs, puisque nous avons été choisis par des électeurs qui ne payaient rien? »

C'était sortir de la discussion de l'*ordre méthodique des décrets* pour entrer dans celle des principes, et l'Assemblée, en refusant d'entendre Malouet, avait semblé vouloir limiter le débat. Rœderer en fit l'observation. Mais les Constitutionnels craignirent de laisser sans réponse des paroles qui, passant par-dessus la tête de l'Assemblée, pouvaient trouver au dehors tant et de si sonores échos : Barnave s'élança à la tribune. Il s'éleva d'un ton suffisant contre ceux qui confondaient le gouvernement démocratique avec le gouvernement représentatif. Il déclara que la démocratie d'une partie du peuple ne saurait exister que par l'esclavage entier et absolu de l'autre partie. Il rappela que les Athéniens et les Romains n'avaient fondé le gouvernement démocratique que sur l'immolation des droits individuels Il montra les Lacédémoniens ayant des urnes devant eux, et, derrière eux, des ilotes. Aux applaudissements de la majorité de la gauche, il somma ses adversaires de dire si c'était là qu'ils prétendaient en venir, et il crut avoir triomphalement répondu aux arguments si clairs, si simples, si précis, de Robespierre, en dénonçant au dédain des hommes d'État « ceux qui professaient des idées métaphysiques, faute d'en avoir de réelles, et qui s'enveloppaient des nuages de la théorie, parce qu'ils ignoraient profondément les connaissances fondamentales des gouvernements positifs. »

Cependant un député, nommé Dauchy, avait laissé tomber cette phrase, qui fit sensation : « Aux conditions proposées par le comité, vous n'aurez pas d'électeurs dans les campagnes. » Et le comité, en effet, fut obligé de confesser, après examen, qu'il y avait beaucoup de fermiers très-riches qui ne payaient pas la somme exigée. Thouret vint porter cet aveu à la tribune, dans la séance du 12, et il proposa de substituer, pour les fermiers, à la base de la *contribution*, celle du *revenu*, évalué d'après le prix de l'exploitation agricole. Et quel fut le chiffre qu'il posa comme garantie nécessaire? Quatre cents livres! Mais quoi! Peu de cultivateurs, à ce compte, allaient jouir du droit électoral? Thouret en convint. Seulement, avec une rare candeur, il ajouta : « Il y a un intérêt à ce que ces petits fermiers ne puissent pas être électeurs! » Cet intérêt, c'était leur indépendance mise en suspicion.

Il y eut beaucoup d'agitation; il y eut des applaudissements; il y eut des murmures. La lutte, commencée entre Robespierre et Barnave, se continua entre l'abbé Grégoire et Le Chapelier. Chacun sentait qu'il y allait de la véritable souveraineté du peuple; chacun sentait qu'il s'agissait de décider si la Révolution serait faite au profit d'une classe seulement, ou bien au profit de la nation tout entière. Vernier fit ajourner l'article, qui, dans la Constitution de 1791, telle qu'elle fut définitivement décrétée, se trouve rédigé ainsi :

« Nul ne pourra être nommé électeur, s'il ne réunit aux conditions nécessaires pour être citoyen actif, savoir :

« Dans les villes au-dessus de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *deux cents journées de travail*, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent cinquante journées de travail*.

« Dans les villes au-dessous de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent journées de travail*.

« Dans les campagnes, celle d être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être fermier ou métayer de biens évalués sur les mêmes rôles à la valeur de *quatre cents journées de travail*. »

Quand les idées et les intérêts se livrent de tels combats, il est rare que les passions n'y viennent pas mêler leur violence. Dans la séance du 13 août, un membre de l'extrême gauche, Guillaume, ayant laissé échapper ces mots : « Les *vrais* amis de la Constitution, » toute la salle fut soulevée. Aux applaudissements partis des tribunes, les Constitutionnels, insultés, répondirent par des cris furieux. Les plus emportés demandaient qu'on traînât Guillaume à l'Abbaye. Ce fut, pour Barnave, l'occasion d'épancher tout ce que son âme renfermait, depuis quelque temps, d'amertume et de colère. Le visage tourné vers ceux de l'extrême gauche, il les accusa, sans nommer personne, de haïr tout ce qui était l'ordre public, tout ce qui était de nature à fixer la machine politique, tout ce qui rendait à chacun ce qui lui appartient, tout ce qui mettait à leurs places l'homme de bien et le malhonnête homme, l'ami de la vérité et le vil calomniateur. Et cela, il le dit aux acclamations du parti constitutionnel, sous les yeux du côté droit, qui contemplait cette scène avec un calme ironique, et pendant qu'immobile, silencieux, irrité, Robespierre préparait, dans le secret de ses pensées, une réponse qu'il ne trouva l'occasion de prononcer que quelques jours plus tard, et qui terrassa pour jamais le Feuillantisme.

La discussion fut reprise, et n'offrit rien qui n'eût été déjà traité, épuisé presque, en de précédents débats, jusqu'au moment où on lut l'article portant « que les membres de la famille royale ne pourraient exercer aucun des droits du citoyen actif. »

Le duc d'Orléans se leva aussitôt, et après avoir combattu vivement cet article, il dit : « Si vous l'adoptez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de citoyen français. »

A ces mots, les galeries éclatent en applaudissements passionnés; une agitation extraordinaire se manifeste sur tous les bancs; puis quelques moments d'un silence plein d'émotion, puis de nouveaux applaudissements. Sillery fut, en cette occasion, d'une éloquence entraînante :

Quoi! le Comité de Constitution prétendait dépouiller les princes des droits de citoyen actif, leur dérober ce titre glorieux, leur ravir leur place au banquet de l'égalité! Était-ce donc là le prix des services que certains d'entre eux avaient rendus à la cause publique? Était-ce là le salaire de leur patriotisme et de leurs sacrifices? Parmi les princes, il y en avait qui étaient au dehors à former contre leur pays des ligues sacriléges; il y en avait d'autres qui étaient restés en France pour y servir la Révolution : rétablir le titre de prince comme privilége, c'était accorder aux premiers tout ce qui faisait l'objet de leurs désirs et priver les seconds de tout ce qu'ils estimaient. « Est-ce pour donner plus de dignité au trône que vous voulez rendre ces titres aux parents du roi? Mais, en détruisant tous les préjugés, vous avez anéanti le prix imaginaire de ces distinctions vaines; elles avaient de l'éclat quand vous les avez abolies, et, après en avoir fait connaître toute l'absurdité, vous voudriez les rétablir! Serait-ce rendre ce que vous avez ôté? Non, vous ne ferez point de la sorte une restitution, vous ne rendrez rien, et vous dépouil-

lerez du bien que vous aviez donné en échange. Enlever aux parents du roi les droits de citoyen actif! Mais savez-vous à qui vous les assimilez par là? Relisez ce code criminel décrété par vous-mêmes : Les malfaiteurs, les banqueroutiers, les faussaires, les déprédateurs de deniers publics, les calomniateurs, voilà ceux parmi lesquels vous rangeriez ceux que vous prétendez honorer! Les droits de l'homme, évangile immortel de la raison, sont tous violés. N'avez-vous pas dit que les hommes étaient tous égaux en droits; que tous les citoyens, pour les mêmes délits, étaient sujets aux mêmes peines? Imaginez donc un nouveau code criminel pour cette caste proscrite; car, s'ils se rendent coupables d'un crime qui mérite la privation du droit de citoyen, vous ne pourrez trouver le moyen de le punir par vos lois, puisque déjà leur naissance a prononcé l'anathème sur eux.... Jetez les yeux sur un des rejetons de cette race qu'on vous propose d'avilir. La ville de Vendôme lui a décerné une couronne civique. Malheureux enfant! Sera-ce la première et la dernière que ta race obtiendra de la nation? Puisque vous conservez le trône..., ah! combien il serait heureux pour celui qui serait appelé à ce poste redoutable, d'avoir connu et rempli les devoirs de citoyen! Tandis que si ce décret passait, la nation ne pourrait attendre d'une famille dégradée, civilement proscrite, que des régents ambitieux, des rois imbéciles ou des tyrans. »

Ce discours, que des applaudissements presque continuels interrompirent, et dont l'Assemblée ordonna l'impression, était d'une habileté singulière; si l'orléanisme s'y montrait à découvert, c'était du moins sous un aspect qui ne manquait pas de grandeur. Seulement, Sillery paraissait supposer que l'intention du Comité, en privant les membres de la famille royale des droits de citoyen actif, avait été de les dégrader, lorsqu'il était, au contraire, bien évident qu'il avait entendu, par la restitution contre-révolutionnaire du titre de *prince*, les élever au-dessus du reste des citoyens. C'est ce que Robespierre fit ressortir avec beaucoup de finesse : « L'Europe, dit-il ensuite, sera bien étonnée d'apprendre qu'à cette époque de notre carrière, une des délibérations à laquelle on ait attaché le plus d'importance a eu pour objet le titre de *prince*. Les parents du roi sont tout simplement *les parents du roi.* »

Restait à résoudre une question dernière et fort importante. La Constitution de 1791 enchaînerait-elle pour toujours, ou pour longtemps, la volonté du peuple souverain? Proclamerait-elle sa propre immobilité? Ou bien, se soumettrait-elle d'avance au jugement de l'opinion en progrès? Ce fut l'objet de longs débats qui aboutirent à la reconnaissance du principe de révision, avec indication des formes suivant lesquelles elle devrait avoir lieu. Aucune époque n'était fixée. L'Assemblée se contenta de déclarer que, suivant elle, l'intérêt de la France était de ne point toucher à l'œuvre nouvelle pendant vingt ans : étrange façon de mesurer la puissance de la Révolution française et la force d'impulsion contenue dans son sein!

Malouet, avant que la discussion fût fermée, fit un effort suprême. Il adjura l'Assemblée, si elle voulait terminer la Révolution, d'anéantir les dispositions et de mettre fin aux actes qui, d'après lui, en contredisaient les principes; il se déchaîna contre les comités de recherches, les lois sur les émigrants, les serments multipliés, la persécution des prêtres, les emprisonnements arbitraires, le fanatisme et la domination des clubs; il parla, au milieu d'un tonnerre de murmures, de la violence avec laquelle la lie de la nation bouillonnait : « Vous murmurez! Eh! nous serions la première nation du monde qui prétendrait n'avoir point de lie.... » — « Ce sont les prêtres et les nobles, » interrompit une voix de la gauche. Et les tribunes d'applaudir.

Le 1er septembre, Beaumetz lut, sur la présentation de l'acte constitutionnel à Louis XVI, un projet qui fut adopté, et, le 3, tout fut terminé relativement au titre VII et dernier : *De la Révision.* C'était dans la première de ces deux séances que Robespierre avait lancé au parti déserteur des Jacobins, comme un adieu sinistre, les paroles que nous avons déjà rapportées et sous lesquelles Duport resta comme accablé.

Une députation de soixante membres ayant été nommée pour présenter au roi l'acte constitutionnel, elle partit de la salle, le 3 septembre, à neuf heures du soir, et se rendit au château, à la lueur des torches, à travers les flots d'un peuple ému, qui couvrait la place du Carrousel. Le roi, entouré de ses ministres, attendait dans la salle du conseil le message de l'Assemblée. Thouret s'avança et dit :

« Les représentants de la nation viennent présenter à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, rend au trône sa vraie dignité et régénère le gouvernement de l'empire. »

« Je reçois, répondit Louis XVI d'un air satisfait, la Constitution que me présente l'Assemblée nationale. Je lui ferai part de ma résolution dans le plus court délai qu'exige l'examen d'un objet aussi important. JE ME SUIS DÉCIDÉ A RESTER A PARIS. Je donnerai mes ordres au commandant général de la garde nationale parisienne pour le service de ma garde. »

Le lendemain, les Tuileries furent ouvertes et toutes les consignes levées. Dès la pointe du jour, beaucoup de citoyens s'étaient rendus à la chapelle du château. Au moment où le roi entrait pour entendre la messe, plusieurs voix crièrent : *Vive la nation! vive la Constitution!* Louis XVI ne put s'empêcher de verser des larmes. Alors, touchés de sa douleur, les assistants crièrent de toutes parts : *Vive le roi! vive la liberté!*

La question de savoir, d'abord, si on accepterait la Constitution, ensuite, dans quelle mesure et de quelle manière on l'accepterait, fut, à la cour, le sujet de délibérations pleines d'anxiété. Sur la nécessité de l'acceptation, la reine n'avait aucun doute, car elle écrivait au comte de Mercy, le 21 août 1791 : « Il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui en même temps puisse servir *à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux qu'il faut adopter.* » Mais sur le mode d'acceptation, une lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau rend fort bien l'incertitude où flottaient, à cet égard, et le roi, et la reine, et leurs conseillers.

« Accepter sans motifs, d'un seul mot, serait laisser des doutes sur ses intentions, perpétuer l'inquiétude, et perdre toute confiance. — Donner des motifs, c'est se jeter dans un océan de difficultés. — Louer la Constitution ne se peut. — L'accepter et la critiquer, c'est se placer dans le parti des mécontents. — Ne faire aucune observation en ce moment, après la critique qu'on a faite à l'époque du voyage de Montmédy, c'est presque se déshonorer. — Proposer des changements, c'est s'exposer à l'humiliation de les voir rejeter; car l'Assemblée n'en veut pas. — Donner des motifs plausibles pour montrer que depuis deux mois on a changé de principes? Mais quels pourraient être ces motifs? »

Très-divers, on le pense bien, et très-contradictoires furent les avis. Maury fit savoir au roi que, selon lui, sanctionner la Constitution, c'était sanctionner tous les malheurs de la

Révolution et tous ses crimes. Consulté, un ancien intendant de la marine et des colonies, nommé Dubucq, répondit laconiquement : *Empêchez le désordre de s'organiser*. Burke écrivit, dans une lettre confiée au comte de Mercy et destinée à être mise sous les yeux de la reine : « Si le roi accepte la Constitution, vous êtes tous deux perdus à tout jamais.... Ne livrez pas à des traîtres votre personne, votre époux, et les droits de tant de souverains, vos alliés, dont la cause est enveloppée dans la vôtre.... Des intrigants vous diront que les Barnave, les Lameth, les Le Chapelier, les Lafayette en valent bien d'autres s'ils peuvent être utiles : erreur funeste ! Rappelez-vous qui sont ceux qui ont arraché votre fils de vos bras et vous ont enlevé, ainsi qu'à son père, le soin de son éducation.... Ce n'est pas l'adresse, c'est la fermeté qui vous sauvera. Votre situation intéresse le genre humain.... Votre salut consiste dans la patience, le silence, le refus. »

Telle n'était pas l'opinion du prince de Kaunitz, tant s'en faut. Frappé des dangers d'un refus, de la nécessité de s'appuyer sur les Constitutionnels, soit contre les Jacobins, soit contre l'idée républicaine, le diplomate autrichien insistait vivement pour l'acceptation ; et c'était aussi l'avis de Malesherbes.

D'autres, et Malouet à leur tête, auraient voulu que le roi dénonçât franchement les vices qu'il apercevait dans la Constitution, tout en l'acceptant néanmoins, mais d'une manière provisoire, et jusqu'à ce que la nation eût été appelée solennellement à se prononcer.

Dans le trouble né de ces impulsions contraires, la reine, plus ardemment que jamais, désira de voir Barnave. Jusqu'au jour de la présentation de l'acte constitutionnel, il avait été impossible de l'introduire au château ; mais, après le 3 septembre, la levée des consignes rendant la chose moins difficile, une entrevue fut ménagée. Mme Campan rapporte à ce sujet des circonstances qui peignent trop bien la situation pour être omises : « J'avais été chargée d'attendre Barnave à une petite porte des entre-sols du palais, la main posée sur la serrure. Le roi venait m'y visiter souvent, et toujours pour me parler de l'inquiétude que lui donnait un garçon du château, patriote. Il revint me demander encore si j'avais entendu ouvrir la porte de Décret. Je l'assurai que personne n'avait passé dans le corridor, et il fut tranquillisé.... Le roi me quitta brusquement et revint un moment après avec la reine : « Donnez-moi votre poste, me dit-elle. Je vais l'at- « tendre à mon tour, etc., etc.... » Et, l'oreille ouverte au moindre bruit, la main posée sur la serrure, dans l'attitude du coupable qui tremble d'être surpris, la reine de France attendit Barnave.

Les Constitutionnels avaient, sous tous les rapports, un intérêt immense à ce que le roi acceptât la Constitution purement et simplement : un refus de la part de ce Louis XVI, dont ils avaient si à découvert épousé la cause, ou même une acceptation chagrine, les eût désignés comme traîtres, et eût donné sur eux aux Jacobins un avantage formidable. Elles retentissaient encore au fond de l'âme de Duport, ces menaçantes paroles de Robespierre : « Je ne suppose pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour sur aucun article de notre code constitutionnel. » D'un autre côté, les ministres étaient pour l'acceptation : en se réunissant à eux, Barnave, Duport et Lameth firent pencher la balance.

Le 13 septembre, le président de l'Assemblée annonça qu'un message du roi venait de lui être remis par le ministre de la justice, et il lut ce qui suit :

« Messieurs, j'ai examiné attentivement l'acte constitutionnel que vous avez présenté à mon acceptation. Je l'accepte, et je le ferai exécuter. Cette déclaration eût pu suffire dans un autre temps ; aujourd'hui je dois aux intérêts de la nation, je me dois à moi-même de faire connaître mes motifs. Dès le commencement de mon règne, j'ai désiré la réforme des abus, et, dans tous les actes du gouvernement, j'ai aimé à prendre pour règle l'opinion publique. Diverses causes, au nombre desquelles on doit placer la situation des finances à mon avénement au trône, et les frais immenses d'une guerre honorable, soutenue longtemps sans accroissement d'impôts, avaient établi une disproportion considérable entre les revenus et les dépenses de l'État. Frappé de la grandeur du mal, je n'ai pas seulement cherché les moyens d'y porter remède, j'ai senti la nécessité d'en prévenir le retour, j'ai conçu le projet d'assurer le bonheur du peuple sur des bases constantes, et d'assujettir à des règles invariables l'autorité même dont j'étais dépositaire. J'ai appelé autour de moi la nation pour l'exécuter. Dans le cours des événements de la Révolution, mes intentions n'ont jamais varié. Lorsque, après avoir réformé les anciennes institutions, vous avez commencé à mettre à leur place les premiers essais de votre ouvrage, je n'ai point attendu, pour y donner mon assentiment, que la Constitution entière me fût connue. J'ai favorisé l'établissement de ses parties avant même d'avoir pu en juger l'ensemble, et si les désordres qui ont accompagné presque toutes les époques de la Révolution venaient trop souvent affliger mon cœur, j'espérais que la loi reprendrait de la force entre les mains des nouvelles autorités, et qu'en approchant du terme de vos travaux, chaque jour lui rendrait ce respect sans lequel le peuple ne peut avoir ni liberté ni bonheur.

« J'ai persisté longtemps dans cette espérance, et ma résolution n'a changé qu'au moment où elle m'a abandonné. Que chacun se rappelle le moment où je me suis éloigné de Paris ; la Constitution était prête à s'achever, et cependant l'autorité des lois semblait s'affaiblir chaque jour. — L'opinion, loin de se fixer, se subdivisait en une multitude de partis. Les avis les plus exagérés semblaient seuls obtenir de la faveur ; la licence des écrits était au comble ; aucun pouvoir n'était respecté. Je ne pouvais plus reconnaître le caractère de la volonté générale dans des lois que je voyais partout sans force et sans exécution. Alors je dois le dire, si vous m'eussiez présenté la Constitution, je n'aurais pas cru que l'intérêt du peuple (règle constante et unique de ma conduite) me permît de l'accepter. Je n'avais qu'un sentiment, je ne formais qu'un seul projet : je voulus m'isoler de tous les partis, et savoir quel était véritablement le vœu de la nation.

« Les motifs qui me dirigeaient ne subsistent plus aujourd'hui ; depuis lors, les inconvénients et les maux dont je me plaignais vous ont frappés comme moi ; vous avez manifesté la volonté de rétablir l'ordre ; vous avez porté vos regards sur l'indiscipline de l'armée ; vous avez connu la nécessité de réprimer les abus de la presse. La révision de votre travail a mis au nombre des lois réglementaires plusieurs articles qui m'avaient été présentés comme constitutionnels. Vous avez établi des formes légales pour la révision de ceux que vous avez placés dans la Constitution. Enfin, le vœu du peuple n'est plus douteux pour moi ; je l'ai vu se manifester à la fois, et par son adhésion à votre ouvrage, et par son attachement au maintien du gouvernement monarchique.

« J'accepte donc la Constitution. Je prends l'engagement

de la maintenir au dedans, de la défendre contre les attaques du dehors, et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir. Je déclare qu'instruit de l'adhésion que la grande majorité du peuple donne à la Constitution, je renonce au concours que j'avais réclamé dans ce travail, et que n'étant responsable qu'à la nation, nul autre, lorsque j'y renonce, n'aurait le droit de s'en plaindre. (La partie gauche et toutes les tribunes retentissent d'applaudissements.) Je manquerais cependant à la vérité, si je disais que j'ai aperçu dans les moyens d'exécution et d'administration toute l'énergie qui serait nécessaire pour imprimer le mouvement et pour conserver l'unité dans toutes les parties d'un si vaste empire; mais, puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces objets, je consens que l'expérience seule en demeure juge. — Lorsque j'aurai fait agir avec loyauté tous les moyens qui m'ont été remis, aucun reproche ne pourra m'être adressé, et la nation, dont l'intérêt seul doit servir de règle, s'expliquera par les moyens que la Constitution lui a réservés. (Nouveaux applaudissements.)

« Mais, Messieurs, pour l'affermissement de la liberté, pour la stabilité de la Constitution, pour le bonheur individuel de tous les Français, il est des intérêts sur lesquels un devoir impérieux nous prescrit de réunir tous nos efforts. Ces intérêts sont le respect des lois, le rétablissement de l'ordre, et la réunion de tous les citoyens. — Aujourd'hui que la Constitution est définitivement arrêtée, des Français vivant sous les mêmes lois ne doivent connaître d'ennemis que ceux qui les enfreignent; la discorde et l'anarchie, voilà nos ennemis communs. Je les combattrai de tout mon pouvoir : il importe que vous et vos successeurs me secondiez avec énergie; que, sans vouloir dominer la pensée, la loi protége également tous ceux qui lui soumettent leurs actions. Que ceux que la crainte des persécutions et des troubles aurait éloignés de leur patrie, soient certains de trouver, en y rentrant, la sûreté et la tranquillité. Et pour éteindre les haines, pour adoucir les maux qu'une grande Révolution entraîne toujours à sa suite, pour que la loi puisse d'aujourd'hui commencer à recevoir une pleine exécution, consentons à l'oubli du passé. (La partie gauche et les tribunes retentissent d'applaudissements.) Que les accusations et les poursuites qui n'ont pour principes que les événements de la Révolution, soient éteintes dans une réconciliation générale.

« Je ne parle pas de ceux qui n'ont été déterminés que par leur attachement pour moi : pourriez-vous y voir des coupables? Quant à ceux qui, par des excès où je pourrais apercevoir des injures personnelles, ont attiré sur eux la poursuite des lois, j'éprouve à leur égard que je suis le roi de tous les Français.

« *Signé* Louis.

13 septembre 1791.

(Les applaudissements recommencent.)

« *P. S.* J'ai pensé, Messieurs, que c'était dans le lieu même où la Constitution a été formée, que je devais en prononcer l'acceptation solennelle. Je me rendrai en conséquence demain, à midi, à l'Assemblée nationale. »

Aussitôt après la lecture de la lettre du roi, l'Assemblée, profondément émue, décréta d'enthousiasme, sur la proposition de Lafayette, que les personnes détenues à raison du départ du roi seraient mises en liberté; que les procédures relatives aux événements de la Révolution seraient abolies; que l'usage des passe-ports et de toutes les gênes momentanément apportées à la libre circulation, tant au dedans qu'au dehors, seraient supprimés.

Le jour même, une députation alla présenter au roi ce décret, et lui faire part des sentiments qui avaient accueilli la lecture du message. Louis XVI répondit avec effusion qu'il accédait aux désirs de l'Assemblée, et serait toujours prêt à suivre la volonté de la nation dès qu'elle lui serait connue. Un décret ayant aboli, le matin, l'ordre du Saint-Esprit, il ajouta qu'il était déterminé à quitter cette décoration. Puis, se tournant vers l'entrée de la chambre du conseil : « Voilà, dit-il, ma femme et mes enfants qui partagent mes sentiments. » Aussitôt la reine s'avança et dit : « Nous accourons, mes enfants et moi, et nous partageons tous les sentiments du roi. » Mais ces paroles de Marie-Antoinette n'avaient rien de sincère, et pendant qu'elle faisait briller aux yeux de l'Assemblée l'espoir d'un patriotique concours, à ses intimes elle disait : « Ces gens ne veulent point de souverains. Nous succomberons à leur tactique perfide et très-bien suivie. Ils démolissent la monarchie pierre par pierre. »

Le 14 septembre les membres de l'Assemblée se trouvaient tous réunis vers onze heures. Une foule ardente avait, dès le matin, assiégé et rempli les tribunes. Un dais préparé, la veille, pour le roi, par les soins du premier aide des cérémonies, avait dû être enlevé, sur les observations de l'abbé Gouttes; et, à côté du fauteuil du président, on en voyait un exactement semblable qui était destiné au roi. « Dans le moment où le roi prêtera son serment, dit le président, l'Assemblée doit être assise. » — « Sans doute, s'écrient un grand nombre de voix; et le roi debout, tête nue. » Malouet, fort aigrement, observa qu'il n'y avait pas de circonstance où la nation, en présence du roi, ne le reconnût pour son chef. « Eh bien! répliqua un membre de la gauche d'un ton railleur, décrétons qu'il sera permis à M. Malouet, et à quiconque en aura envie, de recevoir le roi à genoux! »

A midi précis, un huissier annonce l'arrivée du monarque. Il entre. Profond silence. Surpris et presque inquiet, il monte lentement les degrés de la tribune. Un huissier lui indiquant alors la place qu'il doit occuper à la gauche du président, il se sent humilié, il hésite. Il s'approche du fauteuil cependant, et, debout, découvert, il commence ainsi : « Messieurs, je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En conséquence, je jure.... » A ces mots, l'Assemblée, qui d'abord s'était levée, s'assied. Le roi, toujours debout, continue, sans remarquer ce mouvement : « Je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante, et à faire exécuter les lois.... » Arrivé là, Louis XVI s'aperçoit qu'il est resté seul debout et découvert, la parole lui manque; il pâlit, s'assied brusquement à son tour, et, plein d'une tristesse indignée, prononce cette dernière phrase de la formule de son serment : « Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire. »

Des cris redoublés de *vive le roi!* s'élevèrent. Mais la bourgeoisie venait de montrer assez clairement par son attitude à quelles conditions et dans quel intérêt elle entendait conserver la monarchie! Le président eut beau répondre à Louis XVI : « C'est l'attachement des Français, c'est leur confiance qui vous défèrent ce titre respectable à la plus belle couronne de l'univers; » ni ce tardif hommage, ni les acclamations qui retentirent avec une force nouvelle, ni l'Assemblée en corps se levant pour l'accompagner jusqu'aux

Tuileries, rien ne put consoler Louis XVI, en cet instant si solennel, et qu'il venait de trouver si amer.

La reine, qui avait assisté à la séance dans une loge particulière, rentra au château, silencieuse et comme accablée. A peine avait-elle gagné ses appartements, que le roi arriva chez elle par l'intérieur. Le visage de Louis XVI était si pâle, si profondément altéré, que Marie-Antoinette, en le voyant ainsi, ne put retenir un cri d'étonnement et de douleur. Lui, se jetant dans un fauteuil et portant un mouchoir à ses yeux : « Tout est perdu ! Ah ! Madame ! Et vous avez été témoin de cette humiliation ! quoi ! vous êtes venue en France, pour voir.... » Il s'arrêta, oppressé par ses sanglots, tandis que la reine tout émue, tombait à genoux devant lui et le serrait dans ses bras.

La proclamation de l'acte constitutionnel se fit le 18 septembre, avec une pompe extraordinaire et au milieu des démonstrations de joie les plus passionnées. Des salves d'artillerie avaient annoncé dès le matin cette fête vraiment nationale : vers dix heures, la municipalité se mit en marche, accompagnée de nombreux détachements d'infanterie et de cavalerie. Il y eut trois proclamations : la première à l'Hôtel de Ville, la seconde au Carrousel, la troisième à la place Vendôme; et toutes les fois que Bailly éleva le livre dans les airs, les cris d'allégresse mêlés au bruit du canon, l'aspect de plusieurs milliers de bonnets militaires se balançant à la pointe des baïonnettes, le mouvement des épées, le salut des drapeaux, les hymnes chantés par les groupes nombreux de musiciens choisis, le tressaillement de la multitude, l'idée partout répandue et comme visible de l'ère nouvelle qui s'ouvrait, tout concourut à faire de cette scène une des plus imposantes dont il ait été jamais donné à un grand peuple de jouir.

Le soir, le roi et la reine furent priés d'aller à l'Opéra, où leur entrée fut célébrée par de vifs applaudissements. On donnait le ballet de *Psyché*. « Au moment, raconte Mme de Staël, qui était présente, au moment où les Furies dansaient en secouant leurs flambeaux, et où cet éclat d'incendie se répandait dans toute la salle, je vis le visage du roi et de la reine à la pâle lueur de cette imitation des enfers, et des pressentiments funestes sur l'avenir me saisirent. » La reine souriait, mais de ce sourire qui touche aux larmes. Quant à Louis XVI, « il semblait, comme à son ordinaire, plus occupé de ce qu'il voyait que de ce qu'il éprouvait. » Après l'Opéra, on alla se promener dans les Champs-Élysées, ornés de guirlandes de feu qui couraient d'arbre en arbre depuis la place Louis XV jusqu'à l'arc de l'Étoile. Beaucoup de cris de *vive le roi !* se firent entendre ; mais aussitôt que ces cris cessaient, un inconnu, qui ne quittait pas la portière de la voiture royale, criait d'une voix tonnante, aux oreilles de la reine saisie d'effroi : « *Non, ne les croyez pas; vive la nation !* »

Et les membres de l'Assemblée eux-mêmes erraient, perdus dans l'innombrable foule, laissant voir sur leur front une inquiétude vague, songeant à leurs successeurs, et semblables à des souverains détrônés.

Le 30 septembre, jour fixé pour la clôture de la session, le roi se rendit à la salle des séances. Revirement remarquable ! Les choses en étaient à ce point, que la séparation de l'Assemblée était maintenant un malheur pour lui . Il le sentait, et ne put s'empêcher de l'exprimer. Quand il fut sorti, Thouret, qui présidait, éleva la voix, et s'adressant à ceux de la salle et des tribunes : « *L'Assemblée nationale*, dit-il, *déclare que sa mission est finie.* »

Au dehors, le peuple attendait, avec des couronnes de chêne à la main, Robespierre et Pétion. Ils furent portés en triomphe. Pétion, enivré, laissait éclater sa joie et saluait gracieusement la foule. Robespierre était triste.

L'Assemblée constituante est une des plus imposantes figures qui aient jamais paru sur la scène du monde.

Ses travaux furent immenses. Ce qui semblait ne pouvoir être que l'œuvre de plusieurs siècles, elle sut l'accomplir dans l'espace de deux ans, et cela au milieu de l'Europe inquiète, de la France agitée, de Paris bouillonnant, de toutes les passions en éveil, de tous les partis en lutte, avec la noblesse à détruire, la cour à combattre, le peuple à suivre ou à diriger, les prêtres à tenir en respect, des milliers de conspirateurs à déjouer, l'esprit de sédition à contenir, et lorsque dans son propre sein, d'où il y avait à faire sortir tout un ordre nouveau, elle sentait gronder l'anarchie.

Aussi, que d'ouvriers illustres rassemblés pour la construction du merveilleux édifice ! Mirabeau, Sieyès, Duport, Thouret, Rabaut Saint-Étienne, Barnave, Maury, Volney, Pétion, Cazalès, Robespierre ! A quelle époque de l'histoire vit-on jamais réunis tant d'hommes d'État, de penseurs, de philosophes, de légistes profonds, d'éclatants orateurs, de tribuns puissants par le cœur ou par le génie !

Si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir révolutionnaire, on demeure étonné des heureux prodiges de son audace. Elle paraît..., et le régime féodal s'écroule ; le sol se dérobe sous les pas de tous ces usurpateurs de la majesté divine qui, avec le produit du ciel vendu, avaient acheté la terre ; le despotisme royal s'évanouit ; les courtisans prennent la fuite ; les parlements disparaissent ; le règne des maltôtiers expire ; le déficit s'en va, les douanes intérieures tombent; les États provinciaux se dispersent; la division du royaume cesse ; l'agriculture est débarrassée de la main-morte et des corvées ; l'industrie l'est des corporations et des maîtrises.... La France meurt, vive la France !

Que si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir organisateur, nul doute qu'elle n'ait fait de grandes choses.

Par elle, l'unité du territoire fut fondée, et la hiérarchie, montant, le long d'une échelle savamment construite, de la commune au canton, du canton au département, du département au centre de l'État, constitua une force à la fois d'action et de résistance contre laquelle toute l'Europe en armes vint se briser.

A la place d'une foule de petites tribunes éparses, consacrées autrefois à des débats sans sonorité et à des délibérations sans lueurs, elle établit en haut lieu une tribune d'où la France pouvait parler aux nations les plus lointaines, et qui, véritablement, lui donnait pour auditoire le monde entier.

Par un emploi aussi hardi que sage des assignats, elle régénéra les finances, mobilisa le sol, créa des intérêts nouveaux, pourvut à la liquidation de la société ancienne, et ranima la circulation des richesses.

Elle sut introduire tant d'ordre dans le maniement des deniers publics, que, sans obérer la nation, elle trouva moyen de faire face à une augmentation considérable de la force publique, à l'équipement et à l'armement des gardes nationales, à l'entretien de la marine, à la formation de plusieurs arsenaux, à la réparation des places de guerre.

Elle régla le vote de l'impôt, sa perception, sa destination, de manière à rendre les dilapidations difficiles, et ce furent ses décrets qui arrangèrent les premiers rouages du mécanisme administratif où chaque dépense a son contrôle.

La hiérarchie régulière des tribunaux, la simplification des procédures, la fixation précise des attributions, l'établissement d'une magistrature élue par le peuple, l'institution paternelle et conciliante des justices de paix dans les communes, tout cela fut son ouvrage.

Non contente de supprimer les supplices atroces d'autrefois, d'adoucir les peines, de briser les instruments de torture, elle institua le jury, et assura aux prévenus toutes les garanties que peut réclamer l'innocence en péril.

Que ces magnifiques résultats aient été dus exclusivement à l'initiative de l'Assemblée, non sans doute; ce qu'elle fit, la philosophie du dix-huitième siècle l'avait pensé; et il ne faut pas oublier que Paris était près d'elle, autour d'elle, l'échauffant de son haleine fécondante, la pressant, l'inspirant, moulant quelquefois dans le fait ce qu'elle n'avait plus ensuite qu'à écrire dans la loi, ou bien, lui lançant, enveloppées dans le tumulte même de ses clameurs, les paroles qui avertissent et qui sauvent. Mais qu'importe? Avoir mis en mouvement les pensées d'un grand siècle et codifié les plus nobles entraînements d'un grand peuple, est-ce donc une gloire si médiocre?

Voilà le bien; voici le mal :

L'Assemblée constituante laissa volontairement, systématiquement, en dehors de son action toute une catégorie d'intérêts dont la justice lui commandait de tenir compte. Distinguer, comme elle le fit, les *citoyens actifs* des prétendus *citoyens inactifs*, dérober à ceux ci leur part de souveraineté, attacher une condition de fortune au droit d'élire, armer les uns quand on se refusait à armer les autres, c'était recommencer la division des classes, c'était détruire d'avance l'unité de la famille française, c'était vouloir que ce beau mot LE PEUPLE, qui dans une société bien organisée signifierait l'universalité des citoyens, ne fût plus employé désormais que par opposition à la BOURGEOISIE : dualisme à jamais funeste, par où s'expliquent, aujourd'hui encore, nos meurtrières défiances, nos révolutions, nos déchirements.

Il est dans la Constitution de 1791 un article qui révèle d'une façon bien frappante l'esprit qui la dicta : c'est celui qui attribue deux cent quarante-neuf députés à la population, deux cent quarante-neuf à la contribution directe, et deux cent quarante-sept au territoire. Quoi! un droit de représentation attaché à des pierres et à des arbres, là où il s'agit de représenter des hommes!

Oui, l'Assemblée constituante fut, quoi qu'en dise M. Michelet, une assemblée essentiellement bourgeoise.

Que les électeurs à deux cent cinquante francs de revenu fussent en plus ou moins grand nombre, que la fixation du cens électoral à ce chiffre fît reposer la classe dominante sur une base plus ou moins large, la question n'est point là. Le principe une fois posé, qui pouvait affirmer qu'on n'en étendrait pas les conséquences? La souveraineté du peuple une fois limitée d'une manière aussi arbitraire qu'inique, était-il supposable que la limitation serait à toujours tel chiffre plutôt que tel autre? Ah! la suite n'a que trop montré ce qu'on devait attendre de cette première atteinte au droit : la loi électorale de 1791 contenait en germes les lois électorales que, de 1815 à 1848, la France a dû subir.

Ce n'est point, d'ailleurs, une affaire de chiffres que la justice. Pour qui prend la source de ses jugements sur les hauteurs voisines du ciel, la haine due à l'iniquité ne se mesure pas au nombre des victimes. Plus ce nombre est petit, plus l'oppression est lâche. Seul contre l'univers, si je suis dans mon droit, je le brave, et s'il m'écrase, il est infâme.

Demandera-t-on maintenant pourquoi l'Assemblée constituante conserva la monarchie? Pourquoi? La raison en est bien simple. Ne voulant pas du régime démocratique auquel conduisaient néanmoins plusieurs des principes qu'ils avaient émis, les législateurs de la bourgeoisie songèrent à s'abriter derrière le trône comme derrière un rempart.

Mais au moins eût-il fallu le rendre solide, ce rempart! Et c'est ici que les législateurs de la bourgeoisie reçurent, dans leur aveuglement, la punition mémorable de leur égoïsme. Quelle folie, en effet, de croire que la royauté se pourrait maintenir, quand on lui ôtait son soutien naturel, l'aristocratie; quand, par l'abolition des titres de noblesse, on dispersait les rayons de son auréole; quand on lui refusait même une garde d'honneur; quand on lui enviait jusqu'au droit de faire grâce; quand on la condamnait, dans le partage des attributions, à la honte d'une sorte de rôle automatique; quand on lui donnait à représenter, comme symbole... quoi? Les priviléges héréditaires en politique, c'est-à-dire ce qu'on avait tué, ce qui n'existait plus, le néant!

Il est vrai que le roi proposait la paix ou la guerre, qu'il avait le commandement des armées de terre et de mer, que la justice se rendait en son nom, que la loi devait être sanctionnée par lui, qu'il jouissait d'une grosse liste civile, qu'il était inviolable...; mais quelque étendues que ces prérogatives paraissent au premier abord, elles étaient loin de constituer une force réelle, et il eût été contraire à la nature humaine que, faisant la balance des gains et des pertes, le prince à qui on les conférait après l'avoir à demi dépouillé, ne fût point tenté du désir de reprendre, au moyen du pouvoir qu'on lui laissait, le pouvoir qu'on lui avait ravi.

Et certes, si l'Assemblée ne s'en douta point, ce ne fut pas la faute des événements. Les intrigues, les ruses, les appels à la violence, les négociations bien connues avec l'étranger, l'incessante connivence de la Cour avec les nobles et les prêtres, la faiblesse de Louis XVI convertie en mensonges, les colères mal dissimulées de la reine, les complots de Bouillé, le voyage à Montmédy, que d'avertissements envoyés coup sur coup à l'Assemblée! Eh bien, non, telle est sa préoccupation, que, même après la fuite de Varennes, elle repousse loin d'elle la République, au risque de la voir sortir plus tard d'un soulèvement; et il lui échappe que, si la royauté est impuissante à retenir la démocratie, elle la rendra furieuse en l'irritant; et elle s'obstine à le conserver, suspendu dans l'orage, balancé sur un abîme, ce trône qui serait un embarras lors même qu'il ne deviendrait pas un obstacle, et qui ne cessera d'être un obstacle, que le jour où il se transformera en échafaud!

Bourgeoise dans la sphère des idées politiques, l'Assemblée constituante le fut-elle moins dans celle des idées sociales? Disons tout :

Pour que l'insolence des nobles ne fît plus rougir les bourgeois, les vieux titres de noblesse furent déchirés et les vieux écussons mis en pièces.

Pour que le clergé ne pût pas s'armer contre la domination des bourgeois de son pouvoir spirituel et de ses richesses, on le contraignit à prêter serment à la Constitution, et on lui enleva ses biens, moyennant salaire.

Pour que la royauté fût désormais hors d'état d'effrayer, de vexer, de piller, d'emprisonner les bourgeois, on la priva de ses satellites étrangers, et une garde nationale fut créée; on fit main basse sur les lettres de cachet, et la liberté individuelle fut décrétée; on mit au néant les anciens offices de judicature, et le jugement des citoyens par leurs pairs fut consacré; on força les gens de finance à rendre compte de leur gestion, et le vote des impôts par ceux qui les payaient

fut établi; enfin on invoqua le courage héroïque du peuple, et sur la dernière pierre de la Bastille renversée, on écrivit : *ici l'on danse.*

Justes et admirables réformes, sans nul doute! Mais franchement, était-ce aux prolétaires qu'en revenait le principal bénéfice?

Étaient-ce des hommes vivant au jour le jour et dans la plus profonde misère, qui pouvaient demander compte aux grands de l'insolence de quelques parchemins illisibles?

L'accaparement des biens du clergé profitait-il aux pauvres, forcés désormais de payer aux prêtres, sous forme d'impôt, ce que le riche propriétaire de biens-fonds cessait de leur payer sous forme de dîme?

Et le vote des impôts, l'affaiblissement de la royauté, ne laissaient-ils plus rien à désirer à ceux qui, ne possédant pas même les instruments de travail, échappaient par leur obscurité et leur pauvreté, soit aux vexations du roi, soit aux déprédations des courtisans?



LE ROI ACCEPTE ET JURE LA CONSTITUTION

A la vérité, une réforme avait eu lieu, qui se liait plus étroitement à l'intérêt des prolétaires : le système des jurandes et des maîtrises avait été aboli. Mais par quoi fut-il remplacé? On proclama le principe de la libre concurrence.

Or, au temps de la Révolution, le domaine du travail se trouvait occupé tout entier par la bourgeoisie. A elle le sol, le numéraire, le crédit. Mais ceux qui n'avaient ni propriétés, ni capitaux, ni avances, ceux qu'attendait, après les fatigues mal rémunérées de la veille, le chômage, le terrible chômage du lendemain, qu'allaient-ils devenir? De quelle valeur serait pour eux le don de la liberté? Ne risquaient-ils point d'être à la merci des *propriétaires du travail?* Le principe de la libre concurrence ne les livrerait-il pas aux hasards d'une homicide folle-enchère? O grammaire changeante de l'oppression, qui change si peu! On semblait leur dire, à ces malheureux *citoyens inactifs :* de quoi vous plaignez-vous? vos ancêtres étaient des *esclaves*, vos pères étaient des *vilains :* vous n'êtes plus que des *pauvres!*

On ne saurait nier, toutefois, que du coup mortel porté à la tyrannie féodale et des changements complets introduits, soit dans le régime de la fiscalité, soit dans la constitution géographique et administrative du royaume, le sort du peuple des campagnes n'ait reçu une immense amélioration : pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler ce que nous avons dit des horribles abus qui existaient avant 89, de la

pression du château sur le village, des rapines de la ferme générale, de l'état de perpétuelle angoisse et de détresse où vivait cette pauvre France du laboureur, que ravageait, du nord au sud, de l'est à l'ouest, l'armée avide, la féroce armée des *gapiants*. Mais quels autres bienfaits ne seraient point sortis de la Révolution, si, moins possédée de l'esprit de caste, l'Assemblée constituante ne se fût arrêtée, en ses desseins, qu'aux limites marquées par la justice! Et de combien de catastrophes elle eût tari la source, si elle eût fondé, sur les bases proposées par Ferrières, cette banque nationale au moyen de laquelle il devenait facile de tuer l'usure et de commanditer l'industrie des malheureux; si seulement elle eût embrassé l'idée féconde suggérée par Malouet en 1789 relativement à l'institution des *Chambres de travail?* Elle ne fit rien de tout cela, parce que son principe philosophique était L'INDIVIDUALISME; elle laissa le faible sans protection; elle n'opposa à l'intolérance religieuse que le scepticisme; aux anciens monopoles industriels que le laissez-passer, — laissez-mourir.

Et ne fut-elle bourgeoise que dans ses idées?... Ici se dressent tout sanglants devant nous les spectres du Champ de Mars! Jusqu'au 17 juillet 1791, la division en deux classes: LA BOURGEOISIE, LE PEUPLE; avait été réelle sans doute, incontestable, mais enfin il ne s'y était attaché aucun désir de vengeance. Après le massacre du Champ de Mars, au contraire, cette division néfaste prit un caractère sinistre....

Je veux être juste : la responsabilité n'en doit pas être rejetée tout entière sur l'Assemblée: une part notable en revient à Marat, à Fréron, à Camille Desmoulins, et aux écrivains qui, comme eux, s'imaginèrent que c'était servir le peuple que d'irriter à tout propos et hors de propos ses défiances, que d'exalter ses haines, que de grossir par de monstrueuses exagérations les torts de ceux qui avaient la folie de se constituer en féodalité bourgeoise. Signaler ces torts, en restant fidèle à la vérité; montrer à la classe qui aspirait à devenir dominante les dangers de son égoïsme; faire effort pour la ramener par vives raisons dans une voie plus droite et plus large..., c'était un devoir. Mais ni Marat, ni Fréron, ni Camille, ni les rédacteurs, moins en évidence, du *Journal du Diable* et autres feuilles semblables, ne s'en tinrent là; ils s'étudièrent à tout noircir, à tout envenimer; ils transportèrent, de la sphère des idées dans celle des passions, cet antagonisme de classe à classe qu'il eût fallu travailler à faire disparaître; ils conclurent au combat, loin de conclure au rapprochement, et leur plume devint l'aiguillon dont on se sert pour rendre les taureaux furieux.

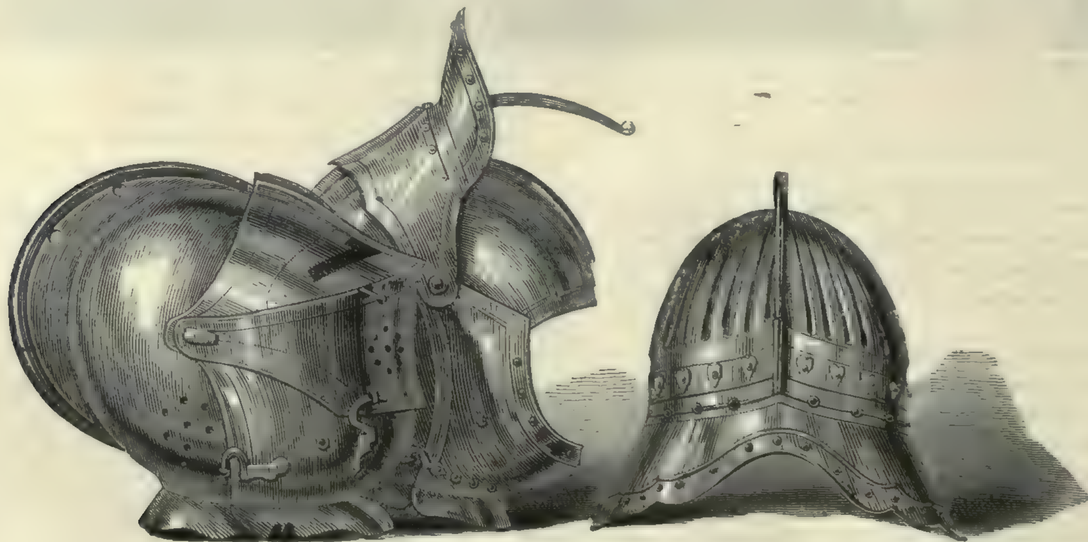
Il y a quelques années, j'écrivais dans la CONCLUSION de l'*Histoire de dix ans*, c'est-à dire dans la partie du livre qui en résume l'esprit:

« Si la bourgeoisie est noblement inspirée, elle peut tout pour la régénération de ce pays. Captive dans ses monopoles, vouée aux passions mesquines auxquelles l'égoïsme de son principe la condamne, elle perdrait la France et se perdrait elle-même, n'ayant que la moindre partie des qualités que la grande politique exige. Il faut donc qu'au lieu de se tenir séparée du peuple, elle s'unisse à lui d'une manière indissoluble, en prenant l'initiative d'un système qui ferait passer l'industrie, du régime de la concurrence, à celui de l'association, qui généraliserait la possession des instruments de travail, qui instituerait le pouvoir banquier des pauvres, qui, en un mot, abolirait l'esclavage du travail. En une telle entreprise, il y aurait équité et sagesse, intelligence et charité. Retrempée dans le peuple et raffermie par son concours, la bourgeoisie tirerait de sa sécurité reconquise des ressources incalculables. Pacifiquement victorieuse de l'esprit de sédition, elle ne craindrait pas, tournée vers l'Europe des rois, de rendre à la France la parole et le geste du commandement. Elle acquerrait, d'ailleurs, en devenant la nation, toutes les vertus qui lui manquent. Car, si elle a beaucoup à donner au peuple, elle a beaucoup aussi à recevoir de lui. Elle lui peut donner l'instruction, la vraie liberté, et les trésors qui en découlent; elle recevra de lui l'énergie, la puissance des mâles instincts, le goût de la grandeur, l'aptitude au dévouement : précieux échange qui relèverait notre pays, par l'harmonieux emploi des volontés et des vertus de tous ses enfants. »

J'écrivais encore:

« Comment croire que la bourgeoisie s'obstinera dans son aveuglement? Tutrice naturelle du peuple, est-il possible qu'elle persiste à se défier de lui comme d'un ennemi? Ceux qui l'y excitent la trompent et se préparent à l'asservir. A force de lui faire peur des hommes du peuple, on lui a ôté la conscience de ses véritables dangers. Ils sont moins à ses pieds que sur sa tête et autour d'elle. Qu'elle y songe! »

Hélas! c'est parce qu'elle n'y a pas songé, c'est parce qu'elle a voulu rester séparée de la *vile multitude*, que cet avertissement solennel s'est trouvé être une prophétie!



LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE I

ÉLECTIONS DE 1791



N 1789, dans les jours qui précédèrent la réunion des États généraux, la France n'avait à compter qu'avec elle-même ; d'elle seule pouvaient venir ses périls. Pitt, à cette époque, se contentait de nous haïr en silence; les rois ne nous redoutaient pas encore, et nulle armée, glissant le long de nos frontières, ne nous enveloppait de son mouvement. Puissante, néanmoins, avait été l'émotion de la France, lorsque, livrée au tourment des espérances confuses, amenée tout à coup devant l'imprévu, et cherchant à tâtons ses destins nouveaux, elle s'était agitée autour des urnes.

Qu'on juge de ce que les élections de 1791 durent être ! car ce qu'il y avait à voter maintenant, c'était toujours la Révolution — chacun sentant bien qu'elle n'était pas finie — et, de plus, c'était la guerre, la guerre avec la noblesse en pleine révolte, avec l'étranger, avec toute l'Europe, et, qui sait ? une guerre à mort, peut-être.

Sur l'importance de ce second appel fait aux suffrages d'un peuple libre, Hébert écrivait dans son grossier journal :

« Nous voilà, f....e, au moment décisif ; il faut voir maintenant qui mangera le lard. Si nous reculons d'un pas, nous

sommes f....s; si nous ne nous entendons pas, nous sommes f....s; si nous croyons les endormeurs, nous sommes f....s; si nous épargnons les traîtres, nous sommes f....s. Le salut de la France dépend de la seconde législation. Si elle est bien composée, je me f...s de toute l'aristocratie. Si elle l'est mal, pas plus de liberté que de beurre. Que faut-il faire pour éviter ce malheur? Ce qu'il faut faire, f....e? il faut croire le Père Duchesne. Ce n'est pas un beau parleur, mais c'est un b....e qui ne boude pas, quand il s'agit de patriotisme. Il ne prend pas des gants pour vous parler; mais, tonnerre de Dieu! il vous dit de bonnes vérités, et avec son gros bon sens, il vous conduira mieux que les marchands de phrases que vous admirez et qui vous f.....t dedans. Citoyens, si vous ne voulez pas être trahis, défiez-vous des apparences. N'ajoutez pas foi aux langues dorées : ce n'est pas aux paroles qu'on connaît les hommes, c'est aux actions. Ne nommez pour députés que des hommes bien connus. On me dira que c'est impossible à Paris où les honnêtes gens se confondent avec les coquins : raison de plus, f....e, pour mieux prendre ses précautions. Pas d'hommes de l'ancien régime : rayez de votre catalogue les ducs, les marquis, les robins, les maltôtiers, les financiers, les banquiers, en un mot tous ceux qui ont fait le métier de voler et de gruger. On vous promettra monts et merveilles, on vous donnera des repas magnifiques pour avoir vos voix; mais, f....e, plus on fera d'efforts pour vous séduire, plus vous devez craindre de vous laisser prendre à la glu. Si vous connaissez quelque citoyen obscur et sans ambition, c'est celui-là que vous devez choisir. Cherchez partout. Ce n'est pas dans les palais que vous trouverez des hommes honnêtes et vertueux. Laissez de côté les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, du Marais, des boulevards et de tous les quartiers brillants, vous ne trouveriez là que des nids d'aristocrates. N'allez pas non plus vous laisser amorcer par tous les enjôleurs des rues Saint-Denis, Saint-Honoré, du Palais-Royal, par tous ces filous, jadis marchands des six corps, aujourd'hui accapareurs d'argent. Ces b.....s-là trafiqueraient de votre liberté, comme ils font de toute autre marchandise. C'est dans les greniers, ou aux environs, que le mérite se cache.... Faites de bons choix, vous êtes sauvés. S'ils sont mauvais, vous êtes f....s et contre-f....s. »

Cette adjuration exprimait très-exactement, sous une forme cynique, des haines et des défiances qui avaient fait, depuis peu, un progrès rapide parmi le peuple. Comme on était déjà loin de 1789! « Rayez de votre catalogue, disait Hébert, non plus seulement les marquis, mais les banquiers. Laissez de côté, non plus seulement les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, mais les boutiques de la rue Saint-Denis! » Et ce langage faisait gronder tous les échos des tavernes de Paris. Voilà ce qu'avait produit le sanglant coup d'État du Champ de Mars!

Mais la bourgeoisie, ainsi menacée, ne s'abandonnait pas elle-même. Pastoret, le major général Gouvion, Bigot de Préameneu et Gorguereau, tous les deux juges, Broussonet, secrétaire de la Société d'agriculture, Thorillon, ancien procureur au Châtelet, tels étaient ses candidats de prédilection, et elle se serrait autour d'eux avec une ardeur croissante.

Au reste, rien de plus mêlé, à cette époque d'enfantement, que la physionomie de la capitale. Dans les cafés, par exemple, où l'opinion se produit plus libre, plus spontanée, plus familière, que dans les clubs, quelle diversité de tendances, que de mouvements en sens contraires, quelle vie agitée!

A qui en veut cet officier de la garde nationale, qui au *café de la Régence* pérore avec tant de feu? Il dénonce un des candidats de Paris; il accuse Brissot d'avoir pris dans la caisse du *district des filles Saint-Thomas*, lorsqu'il en était président, une somme que, sa présidence finie, il *oublia* de rétablir dans la caisse.

Au *café de Choiseul*, l'orateur c'est le limonadier lui-même, Achille Chrétien, patriote fougueux, qui a changé son commerce en propagande et son comptoir en tribune.

Allez au *café Patin*, vous n'y entendrez qu'anathèmes contre Marat, Fréron, Santerre, Brissot, Carra.

Pendant que les habitués du *café du Rendez-vous, boulevard de la Comédie italienne*, aiguisent leurs sarcasmes contre la garde nationale, ceux du *café de la Porte-Saint-Martin* se prononcent décidément en sa faveur.

La plus grande exaltation révolutionnaire règne au *café Procope*, où Diderot laissa la trace de son fougueux génie. Le duc d'Orléans y est très-populaire.

Au *café du Théâtre-Français*, ce qui domine, c'est une aversion profonde pour les prêtres non-jureurs. Voltaire est le saint du lieu.

On parle beaucoup moins politique et beaucoup plus administration au *café Manouri*. On y tonne contre la municipalité, qui néglige l'inspection des farines, et contre les boulangers qui, depuis quelque temps, font de très-mauvais pain.

Il n'est question dans les cafés du faubourg Saint Marceau, que de la fureur aveugle qui semble au moment d'y égarer toutes les têtes. N'a-t-on pas vu des énergumènes descendre trois lanternes et y mettre des cordes neuves, pour pendre le premier boulanger qui vendrait et le premier particulier qui achèterait du pain au-dessus de huit sous les quatre livres?

Au perron, rue Vivienne, foule innombrable, bourdonnante, abjecte, de marchands d'argent, de brocanteurs, de spéculateurs en élections, de courtiers de vote.

Mais quel est ce bruit? quelle est, devant le *Pavillon du café de Foy*, cette affreuse mêlée où figurent parmi les combattants, avec le visage en sang et les habits en lambeaux, des ducs, des marquis, des gens de cour, la fleur de la gentilhommerie? Verres et bouteilles, tables, chaises, tout sert à frapper, tout est mis en pièces. La police accourt, et l'on apprend que la bataille est venue de ce qu'un habitué a osé dire à un Jacobin : « Vos pareils, voulant apprendre à lire aux ignorants, ont fait graver plusieurs lettres de l'alphabet sur leurs omoplates. » Car, ainsi s'expriment les habitués du *Pavillon*. « Si leur langue était généralement parlée, il faudrait composer un dictionnaire tout nouveau. Parmi ces messieurs, le mot *aristocrate* désigne un *honnête homme qui chérit son pays* et qui le lui prouve en contractant des dettes qu'il ne paye pas, en calomniant toute la journée ceux à qui la vénération d'un grand peuple offre des hommages mérités; le mot *canaille* s'applique à tous ceux qui passent leur vie à cultiver les champs ou les arts, et qui, sous la laine qui les couvre, ont l'impudence de penser qu'il suffit d'être bon époux, bon père, bon fils et bon ami, pour être un *homme comme il faut*. Les habitués de la Rotonde vous diront que les assignats sont des chiffons, des billets semblables à celui de La Châtre, et croiront faire beaucoup d'honneur à la nation en la comparant à Ninon de Lenclos. Observez néanmoins que ces messieurs, par délicatesse, ne payent jamais en argent. »

Tel est, resserré mais fidèlement reproduit, le tableau que donne de Paris, pendant les élections de 1791, *le Babillard*, feuille dans la nuance feuillantine, et créée tout exprès pour

épier les mouvements de l'opinion publique, faire le tour des conversations et écouter aux portes.

Brissot, on l'a vu, figurait parmi les candidats parisiens : sa candidature, la plus importante de toutes, la plus sonore, celle qui éveillait le plus d'espérances ou répandait le plus de craintes, fut la seule qui donna lieu à une lutte animée. Le passé de Brissot ne fournissait malheureusement que trop matière à la censure : des mains cruelles s'appesantirent sur lui; on évoqua, pour l'en accabler, les souvenirs de sa jeunesse, son séjour de Londres, ses liaisons d'autrefois



DE PASTORET

avec d'impurs libellistes, toute une vie de misère mal supportée, et d'aventures. Morande, un de ces serpents sur lesquels on risque de poser le pied quand on marche dans l'ombre, se dressa tout à coup contre lui et le mordit jusqu'au sang. Il reprocha au fils du pâtissier de Chartres de s'être donné, afin de se faire passer pour noble sans doute, le nom de Warville qui ne lui appartenait pas; il le dénonça comme ayant pris part à la publication d'un pamphlet obscène, *le Diable dans un bénitier;* il lui demanda compte de son livre *la Propriété c'est le vol;* il l'accusa d'avoir enlevé 15000 livres à un nommé Desforges, en l'associant à une entreprise frauduleuse; il cria, d'une voix méprisante : « Lorsque Bris-

sot quitta Londres, avait-il payé les 15 ou 1600 livres qu'il devait à M. Swinton et pour lesquelles il a été poursuivi à Boulogne? Le tapissier Baxter était-il payé? Brissot avait-il payé le propriétaire de sa maison? avait-il payé son papetier? n'avait-il pas eu une saisie pour les impôts? avait-il des reçus de sa cuisinière, de son boulanger, de son boucher? » Et ailleurs, le cynique pamphlétaire insinuait que les écrits de Brissot sur les colonies avaient été imprimés aux frais des émissaires du gouvernement anglais.

Brissot publia une réponse à laquelle il mit pour épigraphe ce passage de Sterne : « *Revenge from some baneful corner shall level a tale of dishonour at thee — Thy character shall bleed on every side of it — Thy faith questioned — Thy works belied — Thy learning trampled on.* » Il commençait en ces termes : « Je suis né en 1754. Le méprisable gazetier qui, pendant cinq ans, a dégoûté ses lecteurs avec son rabâchage sur les *fourneaux* de mon père, aurait sans doute aussi plaisanté sur l'enclume avec Démosthène, sur le tire-pied avec Amyot et le poëte Rousseau, sur les fosses à tanneur avec Massillon, sur les couteaux avec Diderot. » Il expliquait ensuite que, s'il avait pris le nom de *Warville*, c'était pour se distinguer des autres membres de sa famille, conformément du reste à un usage de son pays; que *Ouarville* était le nom d'un village où son père possédait quelques terres, et dans lequel il avait changé l'*O* en *W*, par anglomanie. On le rendait responsable de 15 000 livres perdues par Desforges dans l'entreprise avortée du Lycée : c'était lui faire un crime de ce qui n'était qu'un malheur. Lui-même il avait été presque écrasé sous les ruines, et si son associé eût pu légitimement se plaindre, aurait-il gardé le silence depuis sept ans que les tribunaux lui étaient ouverts? On l'accusait d'être vendu aux puissances étrangères : calomnie banale! Grotius, Hogerbeets, le vénérable Barnevelt, étaient vendus, eux aussi, en d'autres temps et dans un autre pays, aux Français, que le peuple haïssait! « Je n'achète ni terre ni maison; je n'ai ni équipage ni valet; je n'ai point de caisse, point de portefeuille, et mon domestique lacédémonien ne peut tenter personne. » Quant à son agresseur, il le flétrissait d'un mot, d'un seul mot : « S'il est quelqu'un qui connaisse Morande et ne le méprise pas, qu'il se lève! »

Morande répliqua par d'obscènes récits, par des sarcasmes, par des injures, mais aussi, il faut bien le dire, par des faits. Il produisit, comme pièces justificatives, des lettres de M. d'Aspremont à Brissot, desquelles il résultait que ce dernier avait employé pour ses besoins personnels, étant à Londres, l'argent qu'il avait fait donner à Desforges pour une entreprise qui n'exista jamais que sur le papier.

Ainsi harcelé, Brissot ne manqua ni de défenseurs ni d'amis. Manuel plaida sa cause avec une vivacité extrême; un de ses admirateurs, nommé Mentelle, écrivit dans la *Chronique de Paris* : « Je jure sur mon honneur et sur ce que je révère de plus sacré, que je ne crois pas qu'il existe au monde un homme plus vertueux, plus honnête, d'une probité plus intacte que M. Brissot. »

Malheureusement, les accusations de Morande avaient trouvé dans *le Babillard* un écho qui leur donnait un retentissement funeste. Il existait alors une feuille-affiche, qui chaque jour, sous le titre de *Chant du Coq*, envahissait tous les murs de Paris : cette feuille fut réunie au *Babillard;* de sorte que Brissot eut contre lui la triple puissance du pamphlet, du journal et du placard.

Pour prouver qu'il était honnête homme, pour prouver qu'étant président du *district des filles Saint-Thomas*, il n'avait point retenu 580 livres dues à la caisse, il fut condamné à l'humiliation de produire des certificats, dont on contesta la valeur, et auxquels furent opposés des chiffres, des dates, des comptes de recouvrements : triste guerre! Il est des luttes telles, que, vaincu ou vainqueur, on en sort la rougeur sur le front! Sans compter que la violence du langage répondait, chez les assaillants, à celle de leur animosité. « Vous avez dit, criaient à Brissot ses adversaires du *Babillard*, que les murs de Paris étaient salis par les affiches du *Chant du Coq* : cela se peut, car elles ont porté votre nom. »

Tout cela ne pouvait manquer de faire impression sur l'assemblée électorale : appelée, dans une de ses premières séances, à choisir entre Pastoret et Brissot, elle donna quatre cent cinquante voix au premier, et au second cent soixante-neuf seulement. Mais ni lui ni ses amis ne se découragèrent. S'il faut en croire une assertion de Brissot, un des chefs de la coalition qui lui était opposée aurait dit : *Il arrivera, on l'a calomnié trop tôt*. Le fait est qu'il finit par *arriver*.

Paris avait vingt-quatre députés à élire. Les candidats qui triomphèrent furent :

Garan de Coulon, président du tribunal de cassation;
Lacépède, le continuateur de Buffon;
Pastoret;
Cérutti, rédacteur de la *Feuille villageoise;*
Beauvais, médecin;
Bigot de Préameneu, juge;
Gouvion, major général de la garde nationale;
Broussonet, secrétaire de la Société d'agriculture;
Cretté, cultivateur;
Dugny, administrateur du département;
Gorguereau, juge;
Thorillon, ancien procureur au Châtelet;
Brissot;
Filassier;
Hérault de Séchelles;
Mulot;
Godard, homme de loi;
Quatremère-Quincy;
Ramon;
Robin, juge;
Debry, administrateur du département;
Condorcet;
Treilh-Pardailhan, administrateur du département;
Monneron, négociant.

Les deux seuls noms qui, dans cette liste, eussent une signification politique bien marquée — Hérault de Séchelles étant encore peu connu — étaient ceux de Brissot et de Condorcet; et rien ne faisait mieux qu'un tel résultat ressortir ce qu'a de trompeur le système de l'élection à deux degrés. Il s'en fallait de beaucoup, en effet, que Paris appartînt à l'opinion constitutionnelle, et pourtant c'était cette opinion qui prévalait dans le choix des représentants de Paris. Marat se mit à décrier les décisions du scrutin avec sa brutalité ordinaire : Cérutti? caméléon subtil, disciple achevé de Loyola. — Gouvion? âme damnée de Lafayette. — Bigot? esculape en quête de patients, devenu d'abord juge de paix par un vain babil, puis père conscrit par l'intrigue. — Broussonet? mauvais singe de Pastoret. — Et Pastoret? « Doucereux intrigant, au regard faux, au poil roux, qu'on avait vu, en 1782, laisser ses sabots à la porte du musée de la rue Dauphine, pour y jouer le rôle d'apprenti poëte et de garçon bel esprit.... » Quant à Brissot, à qui Marat ne pouvait pardonner d'avoir été l'ami de Lafayette : « Souviens-toi, lui criait-il, de la fable du Singe et du Chat. Tu éprouves

le sort de tous les hommes à caractère indécis. Les patriotes clairvoyants n'ont point de confiance en toi, et les ennemis de la patrie te détestent. »

Les élections de province eurent peu de retentissement, et, néanmoins, un caractère fort remarquable. Le mouvement naturel des choses, des idées, des passions amenait aux affaires toute une nouvelle classe d'hommes. Là où le règne de l'épée avait fini, celui de la parole avait commencé : dans les élections de 1791, les avocats dominèrent. Être jeune, hardi, avoir une vive éloquence, s'être fait connaître comme interprète ou défenseur de la loi, c'était mériter les suffrages du peuple, en attendant l'épreuve. Le nombre des hommes de loi qui se virent alors portés au pouvoir par le flot de l'opinion fut, toute proportion gardée, immense. La Corrèze, par exemple, en fournit cinq, sur sept députés, et l'Aveyron sept sur neuf Il y eut des départements où, comme dans celui de l'Ardèche, on compta autant d'hommes de loi élus qu'il y avait de députés à élire.

Le clergé constitutionnel fut largement récompensé de son adhésion au culte de la patrie; il eut pour principaux représentants :

Font, évêque de l'Ariége;
Huguet, évêque de la Creuse;
Pontard, évêque de la Dordogne;
Lefessier, évêque de l'Orne;
Fauchet, évêque du Calvados;
Le violent capucin Chabot;
L'évangélique Lamourette.

Les représentants de l'armée furent :

Dupetit-Bois, colonel au 16ᵉ régiment de dragons;

Crublier d'Aubeterre, lieutenant-colonel au corps royal du génie;

Aubert Dubayet, capitaine au 13ᵉ régiment d'infanterie;

Théodore Lameth, colonel au 7ᵉ régiment de cavalerie, et frère des deux Lameth, un moment si populaires;

Lacuée, capitaine au régiment Dauphin;

Le colonel de dragons Jaucourt;

Et enfin les deux Carnot, tous les deux capitaines au corps royal du génie, et qui furent nommés l'un et l'autre par le Pas-de-Calais, berceau de la sombre grandeur de Robespierre.

Au groupe des hommes qu'attendait une destinée éclatante ou orageuse, l'Hérault fournit Cambon; la Moselle, Merlin de Thionville; l'Auvergne, Couthon; la Corse, Arena et Pozzo-di-Borgo.

Mais à la Gironde il était réservé de donner son nom au parti célèbre qui domina sous l'Assemblée législative. Les douze députés, encore obscurs, que la Gironde nomma étaient :

Barennes, homme de loi;
Ducos, négociant;
Servière, juge;
Vergniaud, administrateur du département;
Guadet, président du tribunal criminel;
Journu-Aubert, négociant;
Lacombe, curé de Saint-Paul de Bordeaux;
Gensonné, membre du tribunal de cassation;
Sers, négociant;
Jay, administrateur du département;
Laffon-Ladebat, cultivateur;
Grangeneuve, substitut du procureur de la commune de Bordeaux.

Tandis qu'ainsi, par toute la France, l'esprit nouveau préparait son triomphe, il présidait, non loin de Paris, à une cérémonie d'un charme triste et puissant. Dans la vallée de Montmorency, près d'une chaumière où, aujourd'hui encore, l'on s'arrête d'un air pensif et le cœur ému, il est un vieux bois de châtaigniers qu'aimait Jean-Jacques. Ce fut là que, le 25 septembre 1791, les habitants du lieu dressèrent au philosophe de Genève un monument solitaire comme son génie. En présence de la foule attendrie des villageois et sous les auspices de deux vieillards qu'avait affectionnés le pauvre ermite, on forma, de quelques pierres l'une sur l'autre entassées, une espèce d'autel, à la façon des ancêtres; au-dessus, le buste du grand homme, et, à l'endroit où il avait coutume de s'asseoir, cette simple inscription : *Ici Jean-Jacques Rousseau aimait à se reposer*. On laissa ses cendres à Ermenonville : le Panthéon n'eut que sa statue.

Cependant, les élus, de chaque point de la France, arrivaient à Paris : ce fut le samedi 1ᵉʳ octobre 1791 qu'ils se réunirent pour la première fois, au nombre de quatre cent trente-six, sous la présidence de Batault, doyen d'âge. Le premier pas de cette assemblée, depuis si fougueuse, fut timide : de préférence à Garan de Coulon, que désignait à ses suffrages une réputation de patriote résolu, elle nomma pour président le constitutionnel Pastoret. Ducastel obtint la vice-présidence; et François de Neufchâteau, Garan de Coulon, Cérutti, Lacépède, Condorcet, Guyton-Morveau, furent désignés comme secrétaires.

Le 4 octobre, l'Assemblée législative se trouva constituée d'une manière définitive; sa vie politique commença.

Combien la scène avait changé depuis la convocation des États généraux, et quels autres acteurs! Il n'y avait plus ici d'hommes à grands titres ou à grands noms, plus de personnages féodaux, plus de fronts chauves, plus de têtes blanches. On se demandait avec une curiosité tragique les noms de ces nouveaux venus; dans leurs regards étincelants d'ardeur, dans leur vive contenance, sur leurs visages sans rides, on cherchait l'avenir. Qu'ils étaient jeunes! Mais la Révolution était jeune, elle aussi. Cette concordance remplissait d'espoir ceux qui ne songeaient qu'à aller en avant; elle remplissait d'effroi ceux qui à tout prix auraient voulu s'arrêter.

Quant aux hommes de cour, ils aimaient à se persuader qu'après avoir enfanté une assemblée telle que la Constituante, la France avait dû se sentir épuisée; ils ne pouvaient croire que d'obscurs robins, des talents imberbes, des célébrités de village, portassent bien loin un fardeau sous lequel on avait vu Mirabeau lui-même chanceler. Et puis, quelle était la fortune de tous ces *gens là?* Organe fidèle des dédains de la cour, le comte de La Marck écrivait au comte de Mercy-Argenteau : « Plus des dix-neuf vingtièmes de cette législature n'ont d'autres équipages que des galoches et des parapluies. On a calculé que ces nouveaux députés ensemble n'ont pas en biens-fonds 300 000 livres de revenu. Une telle assemblée, qui n'en imposera pas par la décence, puisque la généralité des personnes qui la composent n'a reçu aucune éducation, qui n'annonce que des talents médiocres, qui n'a plus rien à sacrifier au peuple, sans achever de consommer la dissolution totale de la société et sans donner le signal du *sauve qui peut*, une telle assemblée, dis-je, ne peut obtenir ni la considération, ni la confiance, ni la faveur du public. » Illusions! Illusions!

La séance du 4 octobre fut consacrée à la solennité, éternellement décevante, des serments. Ce fut d'abord le serment de *vivre libre ou mourir* que, d'un mouvement spontané, debout, la tête découverte, et aux applaudissements redoublés

des tribunes, tous les membres de l'Assemblée prêtèrent ensemble. Vint ensuite le serment de fidélité à la Constitution. Une commission de douze vieillards eut charge d'aller chercher, en grande pompe, le livre de la loi. Apporté par l'archiviste Camus, il fut déposé sur la tribune, et chaque député, à son tour, les mains appuyées sur ce contrat national, jura de lui être à jamais fidèle. Ils jurèrent tous, même ceux qui, dans le secret de leur cœur, brûlaient d'éteindre les conquêtes de l'esprit nouveau, et ceux qui déjà, au risque d'affreuses tempêtes, s'étaient déclarés contre l'acte constitutionnel! Ils jurèrent tous, même les républicains bien connus, même Condorcet et Brissot!

Cette cérémonie terminée, Cérutti se leva et dit :

« Quatre cent quatre-vingt-douze députés viennent d'appuyer leurs mains sur l'évangile de la Constitution. Ils ont juré de la défendre et de la maintenir jusqu'à leur dernier soupir. Je demande que nous rendions hommage à ceux de qui nous tenons cet immortel bienfait. Investis par une armée menaçante, ils l'ont repoussée et soumise. Entourés de ruines et de tempêtes, ils ont par leurs travaux ramené l'ordre et le calme. Quel sénat de Rome ou de Grèce, quel parlement britannique, quel congrès américain a opéré de si grandes choses, en si peu de temps, au milieu de tant d'obstacles, et avec aussi peu d'imperfections! A mesure que les temps vont se projeter sur leur ouvrage, combien leur nom va grandir!... Héritiers de leurs travaux immenses, c'est à nous de proclamer le premier acte de la reconnaissance française. »

Députés et spectateurs applaudirent à plusieurs reprises; la motion fut unanimement adoptée; on décida que le discours serait imprimé officiellement et envoyé dans toute la France...; mais la Révolution n'entendait pas s'arrêter là : on s'en aperçut bien vite!

Les premiers rapports du roi et de l'Assemblée eurent un caractère particulier d'aigreur. Le principe républicain et le principe monarchique en étaient déjà à se mesurer. La députation qui, conduite par Ducastel, allait annoncer au roi la constitution du Corps législatif, trouva sur son passage, comme pour lui barrer le chemin, le ministre de la justice, et fut obligée d'insister pour être introduite chez le prince immédiatement. « Quels sont les noms de ces messieurs? » demanda Louis XVI à Ducastel, lorsqu'ils entrèrent, « en usant ainsi à l'égard des représentants du souverain, selon la remarque amère du journal de Prudhomme, comme il avait coutume de faire envers les valets présentés à la cour. » Avec une affectation de simplicité lacédémonienne, Ducastel dit : « Sire, l'Assemblée est définitivement constituée : elle nous a députés pour en instruire Votre Majesté; » et, non moins laconique, Louis XVI répondit : « Je ne pourrai vous voir que vendredi. »

Cette scène, rapportée par Ducastel à ses collègues, les émut d'une indignation hautaine, qui, dans la séance du 5 octobre, éclata en coups imprévus. Un membre s'étant avisé d'appeler le Corps législatif et le roi des *pouvoirs égaux*, on le force à se rétracter : c'est *indépendants l'un de l'autre* qu'il voulait dire. Nouvelle explosion. L'abbé Audran crie au blasphème! Est-ce que la Constitution ne place pas le roi *sous la dépendance* du Corps législatif?

Un député, dont le nom, ignoré maintenant, aura plus tard une illustration redoutée, se lève alors. Il paraît faible, il est infirme, et la douceur forme le trait dominant de sa physionomie. Combien rude néanmoins est son langage! « Pourquoi le mot *Sire?* il signifie *Seigneur*. — Pourquoi le mot *Majesté?* Il n'y a de majesté que celle de Dieu et celle du peuple. — Que lorsque le roi se présentera, tous le reçoivent debout et découverts, à la bonne heure! mais dès qu'il sera arrivé au bureau, que chacun ait la faculté de s'asseoir. — A quoi bon, pour le pouvoir exécutif, un fauteuil d'or, un trône? Ce sera certes l'honorer assez que de lui céder par déférence le fauteuil de celui qui préside aux délibérations des représentants du peuple. Lui, il est *le roi des Français*, et c'est ainsi, seulement ainsi, qu'il faut qu'on l'appelle. »

Des applaudissements, qui durèrent plusieurs minutes, prolongèrent l'impression produite par cette vive sortie. Le public des galeries était charmé, l'Assemblée enivrée d'orgueil : le discours de Couthon fut à l'instant même converti en décret. Or, comme sur un des articles l'épreuve du vote semblait douteuse : « C'est que les membres de la droite ont prétendu ne pas entendre, » s'écria Lacroix. Et aussitôt ceux-ci de répondre indignés : « Nous vous prouverons que nous sommes de bons et peut-être de meilleurs patriotes que vous. » Le journal du temps qui rapporte cette circonstance caractéristique ajoute : « Puisse le corps constituant être le seul qui ait eu un côté droit! »

La cour fut étonnée. De la part de ces plébéiens, « qui ne possédaient pas en biens-fonds 300 000 livres de revenu, » elle ne s'était pas attendue à tant d'audace; mais plus encore qu'à la cour, il y eut stupeur parmi les anciens constituants. Désolés de se survivre, tremblants d'être dépassés, ils virent bien que leurs successeurs entendaient avoir, eux aussi, leur Révolution, et ils s'étudièrent à les arrêter dès le premier pas. La tactique des assemblées leur était familière; le jeu des petits ressorts politiques leur était connu, ils avaient sur les nouveaux venus, encore étrangers l'un à l'autre, l'avantage de pouvoir se former en comités sur l'heure et se concerter : avec une activité brûlante, ils employèrent le soir du 5 octobre et la nuit à préparer le rappel du décret. Pastoret, homme de cour par essence, les y aida. On alla trouver un à un les députés qu'on jugeait accessibles à d'adroites insinuations; on gourmanda d'une manière affectueuse leur inexpérience; on leur fit peur de la guerre civile follement semée en un puéril débat d'étiquette; on leur apprit — et c'était vrai — que, si le décret n'était point rapporté, le roi avait résolu de ne point venir faire en personne l'ouverture des séances; on leur parla de la confiance qui disparaîtrait, du crédit ébranlé, d'une hausse dans le prix de l'argent, d'une baisse dans les fonds publics; à plusieurs on arracha la promesse que, le lendemain, ils attaqueraient le décret voté par eux-mêmes, et pour plus de sûreté, on leur fit écrire pendant la nuit les discours qui devaient être prononcés.

Le 6, des groupes nombreux se trouvant rassemblés sur la terrasse des Feuillants, des émissaires les parcoururent, disant que le décret du 5 tendait à violer la Constitution, à troubler la France. Le peuple, à cette époque, était réduit aux abois par la disette, et la faim, chez lui, faisait diversion à la politique : il convint que « le décret n'était pas bon dans les circonstances. »

La scène se passa conformément aux dispositions prises. Les orateurs de la défection vinrent tour à tour demander le rappel du décret de la veille, ou tout au moins qu'on l'ajournât, prétendant :

Vosgien, qu'il y avait déjà perte générale sur les actions;

Robecourt, que les formes n'avaient pas été observées;

Champion, qu'il était puéril, quand les émigrations se multipliaient, de s'occuper de la forme d'un fauteuil;

Hérault de Séchelles, que l'Assemblée ne pouvait se trouver liée par la décision de la veille, le procès-verbal n'étant point clos;

Ducastel, que le décret si précipitamment rendu blessait les convenances, menaçait le crédit de la nation, et devait être, tout au moins..., ajourné.

C'est ce qui fut décidé par un vote, fougueux comme celui du jour précédent, et cela malgré les efforts de Chabot, de Lamourette, de Vergniaud, de ce Vergniaud que personne encore ne savait doué du génie de l'éloquence. Fauchet et Ducos avaient demandé la parole, mais en vain. Derrière les nouveaux députés, on apercevait d'André et Lameth, glissant des notes qui portaient : LES ACTIONS ONT BAISSÉ! Mensonge; car, à ce moment, la Bourse n'était pas encore ouverte. Le public remarquait aussi que la seconde législature avait eu la maladresse d'accorder une place aux membres de la première, et que ceux-ci en profitaient pour agir sur l'Assemblée, et même, s'il en faut croire les *Révolutions de Paris*, pour participer au vote. Ce qui est certain, c'est que deux tribunes particulières avaient été réservées aux anciens constituants, qui, de là, pouvaient souffler à celui-ci



SERMENT SUR LE LIVRE DE LA CONSTITUTION

un amendement, à celui-là un sophisme, tenter les forts, séduire les simples, effrayer les faibles, en un mot commander les savantes manœuvres de la tactique parlementaire. Cela fut si bien senti, qu'au bout de quelques jours, le respect de la Législative à l'égard de ses devanciers se trouvant à bout de scrupules, les deux tribunes furent supprimées.

La rétractation du 6 octobre discrédita l'Assemblée et enfla d'une joie méprisante le cœur des courtisans. Voici ce qu'à cet égard le comte de La Marck mandait au comte de Mercy-Argenteau : « A mon départ de Paris, la disposition du public paraissait plus favorable à la cour qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. L'Assemblée législative, qui avait cru se populariser en essayant par un de ses décrets de dégrader encore davantage la dignité royale, s'était vue aussitôt contrainte de revenir sur ce décret, qui avait universellement déplu. La garde nationale même a insulté plusieurs députés, et, parmi ceux-ci, il s'en est trouvé un assez bête pour s'en plaindre hautement à la tribune, et dire qu'on les appelait des *va-nu-pieds*. »

Toujours est-il que la séance royale, qui eut lieu le 7, fut pour la cour un véritable triomphe. Par suite de la révoca-

tion du décret, un magnifique fauteuil à fleurs de lis d'or brillait sur l'estrade. Dès que Louis XVI parut, tous les députés se levèrent, et un grand cri de *Vive le roi!* salua sa présence. L'union entre les pouvoirs, l'union entre les diverses classes de citoyens, tel fut le thème de son discours auquel le président Pastoret répondit par une harangue dont la phrase suivante résume l'esprit : « Vous avez besoin d'être aimé des Français, disiez-vous il y a quelques jours dans ce temple de la patrie. Et nous aussi, nous avons besoin d'être aimés de vous. » Quand le roi se retira, les acclamations retentirent de nouveau, mais il s'y mêla quelques cris, précurseurs de noirs orages. Chabot cria : *Vive la nation!*

Le soir, on donnait, au Théâtre-Italien, les *Chasseurs et la Laitière*. Le roi y alla, tenté qu'il était de connaître le sentiment public; il y alla accompagné de toute sa famille, et on l'accueillit avec enthousiasme. Les spectateurs furent surtout ravis de la grâce naïve que le petit Dauphin mettait à imiter, dans ses préoccupations d'enfant, les gestes de l'acteur qui le charmait. De toutes les parties de la salle il s'éleva pour lui, pour sa tante, pour sa mère, des vœux, qui ne devaient pas être exaucés! Mais l'illusion est douce aux âmes souffrantes. Voyant couler sur quelques visages des larmes d'attendrissement, Louis XVI, une fois encore, se sentit heureux, et se mit à pleurer.

CHAPITRE II

LES GIRONDINS



LA Révolution s'était développée avec tant de fougue, que les démocrates de la première assemblée étaient devenus les aristocrates de la seconde.

Le côté droit, dans la Législative, était ce parti des Lameth qui, dans la Constituante, avait formé le côté gauche. Là siégeaient, le front chargé de soucis et l'âme troublée, Ramon, Jaucourt, Lebrun, Beugnot, Becquet, Girardin, Vaublanc, Lafon-Ladebat, Vimar, Mathieu Dumas. Sur sept cent trente députés dont se composait la Législative, le parti de la constitution en comptait cent soixante.

En face étaient les novateurs.

Au centre étaient les timides.

De quel côté devaient naturellement pencher ceux-ci? Du côté où se révélerait la force. Or, en révolution, la force, c'est le mouvement.

Les novateurs avaient d'ailleurs pour eux une puissance, bien difficile à contre-balancer là où la parole commandait aux événements : ils avaient pour eux l'éloquence. Orateur moins nerveux que Mirabeau, Vergniaud avait quelque chose de plus éblouissant, peut-être. Guadet lançait ses pensées comme un sagittaire habile lance ses flèches. Le Provençal Isnard semblait homme à mettre le feu à l'histoire par des discours où se reflétait le soleil étincelant de son pays. Gensonné, plus froid, n'entraînait pas; mais il savait s'emparer de son auditoire, à force de subtilité et de finesse. Condorcet ne parlait presque jamais à la tribune et parlait peu en conversation; mais il fallait compter avec son silence plein de pensées : c'était le Sieyès des républicains. Quant à Brissot, il avait un esprit qui touchait à toutes les agitations, et une voix qui montait dans le bruit de tous les orages.

Le côté gauche, que des passions actives, le désir de paraître, l'ambition du pouvoir, et la haine naturelle de l'intelligence pour les supériorités de convention poussaient sur une pente au bout de laquelle étaient la République et la guerre, le côté gauche présentait, on le voit, un concours de talents audacieux qui ne pouvait manquer de prévaloir, et sur la modération terne des Constitutionnels, et sur les incertitudes du centre.

L'Assemblée nouvelle avait, comme la précédente, son triumvirat des opinions extrêmes. Le génie inquiet et rude des Jacobins s'y personnifiait, malheureusement avec plus de violence que d'éclat, dans Merlin de Thionville, Chabot et Bazire.

A l'exception de Lecointre, dont la présence rappelait le trop fameux repas des gardes à Versailles; à l'exception de Fauchet et de Thuriot, en qui revivait le souvenir de la Bastille conquise, nul, au côté gauche, n'avait son nom dans le passé de la Révolution; et à quelques-uns elle ne réservait qu'un rôle tardif : témoin Couthon, le formidable paralytique; témoin Carnot, le futur organisateur de la victoire, et Cambon, le futur homme d'État du papier-monnaie, et l'Alsacien Ruhl, philosophe sombre, républicain des temps antiques, qui devait se tuer le jour où il deviendrait impossible à la République de vivre.

Une assemblée pareille n'était certes pas à dédaigner. Mais comme on ne la connaissait point encore et qu'elle ne se connaissait point elle-même, comme on y cherchait en vain des noms déjà illustres, comme enfin son premier pas avait été un faux pas, tous les partis furent un moment d'accord pour rendre contre elle un arrêt méprisant. « La pièce n'est plus jouée que par des doublures, » disaient les gens de cour, et ils se réjouissaient d'apprendre que les tribunes étaient ordinairement dégarnies. De leur côté, les Lameth, Duport, Beaumetz, et plusieurs autres des anciens législateurs, semblaient, selon le témoignage de Dumouriez, ne se tenir à Paris que pour tourner leurs successeurs en ridicule; et voici de quelle manière, deux semaines après son installation, la Législative était jugée par Marat :

« Jusqu'à présent, la nouvelle législature ne s'est annoncée que comme un corps d'hommes bornés, inconséquents, versatiles, ineptes, que quelques fripons adroits mènent par le nez, en leur donnant le change au moyen de distinctions subtiles, ou en leur faisant peur de certains fantômes comme à des enfants. »

Ce mépris ne devait pas tarder à faire place au ressentiment, à la popularité, à la haine, à la peur; et, en attendant, la décadence de l'ancien parti dominant devenait plus visible de jour en jour. Tandis que les meneurs républicains tenaient à Auteuil, dans une maison louée par Duchatelet, l'ami intime de Condorcet, des conciliabules auxquels Sieyès assistait assidûment, c'est à peine si ceux du parti Lameth osaient se réunir à l'hôtel Richelieu, désigné aux soupçons du peuple. Le club des Feuillants avait beau se fortifier par le nombre : ce qu'il gagnait de ce côté, il le perdait en puissance morale. Composé d'hommes naturellement modérés, qui, de temps en temps, s'avisaient de jouer la violence pour se rendre populaires, il manquait de discipline et de tenue. Gouy d'Arcy en avait été chassé comme aristocrate; Emmery, l'auteur du sanglant décret *Tout brûle*, en était un des principaux personnages; Guillotin y brillait, et si les Lameth y paraissaient encore, c'était sans éclat. Aux Jacobins était le vrai foyer de la Révolution. Ils venaient de rendre leurs séances publiques, et leurs tribunes, qui contenaient quinze cents personnes, étaient remplies, étaient gardées à deux heures, comme à l'Opéra, lors de quelque grande nouveauté.

Pour comble, le parti constitutionnel se vit enlever une à une toutes ses positions officielles.

Un décret, rendu le 12 septembre 1791, ayant supprimé les fonctions de commandant général de la garde nationale pour les attribuer aux six chefs de légion, appelés à les exercer chacun à tour de rôle pendant un mois, Lafayette dut obéir à cette prescription qui rompait l'unité et la force de la bourgeoisie armée. Il résigna ses fonctions le 8 octobre, emportant les regrets de l'Hôtel de Ville, qui lui vota une médaille, et ceux de la milice parisienne, qui lui fit présent d'une épée à garde d'or avec cette inscription : *A Lafayette l'armée parisienne reconnaissante;* mais il fut poursuivi dans sa terre de Chavagneux, où il se retira, par mille clameurs importunes et vengeresses. Après avoir posé la question de savoir si un tel homme avait fait plus de mal que de bien à la Révolution, le journal de Prudhomme répondait :

« Pour résoudre le problème, il suffirait peut-être de parcourir la suite des numéros des *Révolutions de Paris*.

« On y verrait le fondateur de la Liberté américaine n'oser se rendre au vœu du peuple, sans l'approbation du monarque.

« On le verrait s'empresser de faire prendre l'uniforme aux Parisiens, et métamorphoser les soldats de la patrie en satellites du despotisme.

« On le verrait pâlir le 5 octobre 1789, à la vue des gardes nationaux en route pour Versailles; et, voulant se ménager à la fois la cour et la ville, dire au roi : Je ne vous amène pas l'armée parisienne; c'est elle qui m'amène à vous.

« On le verrait, par une sécurité impardonnable, livrer sa troupe au repos, au milieu de tous les dangers qui l'assiégeaient.

« On le verrait se concerter avec Mirabeau pour faire passer le décret de la loi martiale, et celui du droit de paix et de guerre, et celui de l'initiative accordée au roi, et bien d'autres auxquels nous n'obéirons qu'en rougissant.

« On le verrait, dans l'Assemblée nationale, s'opposer de tout son pouvoir à ce qu'on lût les dépêches des Brabançons réclamant l'appui de la France devenue libre, contre Joseph II, qui rivait leurs chaînes.

« On le verrait, dans la même tribune, voter des remercîments, et, s'il l'eût osé, les honneurs du triomphe pour son cousin, le massacreur de Nancy....

« Voilà une partie des services que Lafayette a rendus à la Révolution française.... C'est lui qui a dressé les gardes nationales parisiennes aux cérémonies religieuses et civiques; c'est lui qui les a familiarisées au bruit du canon et aux fatigues des évolutions du matin dans le Champ de Mars; c'est lui qui a mis les serments militaires à la mode, ainsi que les repas de bataillons, dont un seul coûta dix mille livres à défunt Mirabeau.

« Lafayette! pour consommer la plus belle révolution du globe, il nous fallait un chef dont le caractère fût au niveau de l'événement. Plusieurs voix te nommèrent, et nous t'acceptâmes. Les muscles souples de ta physionomie, ton maintien maniéré, tes allures équivoques, tes discours étudiés, tes apophthegmes, tous ces produits de l'art, désavoués par la nature, parurent suspects aux patriotes clairvoyants; les plus courageux s'attachèrent à tes pas et crièrent à la multitude idolâtre : Ce héros n'est qu'un courtisan, ce législateur n'est qu'un charlatan. Vains efforts! Le prestige l'emporta sur la réalité, et tu respiras sans pudeur l'encens qui n'est dû qu'à la patrie.... Tu as limé les dents du lion; le peuple n'est plus à craindre pour ses conducteurs; ils ont repris l'éperon et la verge, et tu pars! »

Terribles adieux, dont l'extrême amertume n'était pas sans éloquence, et où l'invective associait ses emportements à des faits empruntés de la vérité!

La retraite de Lafayette comme chef des prétoriens de l'Hôtel de Ville laissait Bailly bien seul : il prit alarme de sa responsabilité et donna sa démission. Alors parut clairement le déclin, de plus en plus rapide, du parti constitutionnel. Sur dix mille six cent trente-deux électeurs qui votèrent pour la nomination du maire de Paris, Pétion, le candidat républicain, réunit près de sept mille voix; Lafayette n'en obtint que trois mille cent vingt-trois, et d'André que soixante-dix-sept. Il est vrai que la reine, en haine de Lafayette, fit voter ses partisans pour Pétion, de sorte que ce dernier triompha par le concert des deux partis extrêmes. L'installation du successeur de Bailly, qui eut lieu le 18 novembre, éveilla parmi les membres du Conseil général de la Commune un sentiment de répulsion qui prit les dehors de l'indifférence, et parmi le peuple, de vifs transports d'enthousiasme. Le 2 décembre, les électeurs nommèrent Manuel procureur de la Commune, et, le 8 décembre, ils lui donnaient pour substitut adjoint Danton.

De sorte qu'en moins de deux mois les Constitutionnels perdirent ce qu'il leur avait fallu deux ans d'efforts pour conquérir; influence parlementaire, pouvoir municipal, force armée, tout leur échappait à la fois.

A propos de l'élection du nouveau maire de Paris, Pellenc, dans une lettre au comte de La Marck, traça ces lignes caractéristiques : « Il y a eu dix mille votants et quatre-vingt mille qui ont laissé faire. Or, à coup sûr, les absents n'étaient point pour Pétion. On a donc manqué l'élection, parce qu'on l'a voulu; et nos prétendus meneurs ne mènent rien. Les Lameth ne se mettent point en avant : ils croient tout mener par quelques fils plus ou moins embrouillés. La duchesse de Devonshire, à l'époque de la nomination de Fox à Westminster, ne se tenait pas dans son boudoir, mais dans la rue, et se laissait baiser sur la bouche. »

Cependant les Constitutionnels auraient peut-être pu défendre quelque temps encore leur crédit de toutes parts menacé, si l'influence qu'ils avaient jusqu'alors exercée sur les ministres s'était maintenue; car les ministres subissant la direction des Lameth, chefs des Feuillants, et, d'un autre côté, le roi recevant l'impulsion sans jamais la donner, il s'ensuivait que le roi, les ministres, le côté droit de l'Assemblée et les Feuillants ne formaient en réalité qu'une seule armée, qu'un seul parti, dont cette combinaison de forces semblait de nature à prolonger l'existence. Mais la même fatalité qui avait renouvelé les éléments du Corps législatif, décentralisé l'action de la garde nationale et livré l'Hôtel de Ville à la Révolution, poussait à la désorganisation du ministère.

Le 1er octobre, Bertrand de Molleville fut appelé à remplacer Thévenard au département de la marine. C'était un royaliste exalté, et rien n'était plus propre que cette nomination à contre-balancer les tendances constitutionnelles du garde des sceaux Duport-Dutertre et du ministre de la guerre Duportail. En même temps, Montmorin demandait avec instances qu'on déchargeât sa faiblesse du fardeau des affaires étrangères : de Moustiers, ministre plénipotentiaire à Berlin, fut mandé en toute hâte; mais comme c'était un homme dont l'énergie n'aurait pas manqué de rendre le royalisme odieux, on s'effraya, du jour au lendemain, de l'impopularité d'un tel choix. A peine fut-il arrivé, qu'on reprit l'offre qu'on lui avait

faite; et le comte de Ségur, sur qui l'on jeta les yeux, ayant retiré son acceptation presque aussitôt après l'avoir donnée, pour avoir été témoin, à l'Assemblée, d'une scène dont la violence lui fit peur, de Lessart passa au département des relations extérieures, ce qui était entrer dans la tempête.

D'autres changements suivirent, plus significatifs, mais d'une signification différente.

Parmi les constitutionnels de salon figurait un jeune seigneur, doué de grâce et d'esprit, aux allures brillantes, à la parole vive, plein de légèreté et de présomption. L'élégance de ses défauts l'avait mis fort à la mode dans le monde des femmes faciles. On se disait à l'oreille qu'il était le fruit d'un inceste de Louis XV, et il laissait dire.

Ce fut de ce personnage que la fille de Necker, mariée en 1786 au baron de Staël, ambassadeur de Suède en France, imagina de faire son amant et un héros. Par malheur, l'un était plus aisé que l'autre. Quoiqu'elle fût loin d'être belle et qu'il n'y eût rien dans sa personne de ce charme féminin qui manqua même à son génie, Mme de Staël possédait le genre d'attraction que donne une intelligence d'élite. Elle n'avait encore publié ni *Delphine*, ni *Corinne;* elle n'avait pas encore tracé, de l'Allemagne, ce vigoureux tableau qui nous révéla la patrie de Kant, de Gœthe et de Schiller; mais tout l'annonçait déjà comme une femme supérieure, sa conversation surtout, plus éloquente que ses écrits. Elle n'eut donc pas de peine à attirer Narbonne, et l'ayant rêvé puissant, elle le voulut tel.

Il arriva précisément qu'à cette époque Duportail eut avec l'Assemblée une querelle, à la suite de laquelle il laissa tomber de ses mains découragées le portefeuille de la guerre : aussitôt l'ardente Mme de Staël fit agir et parler en faveur de son amant. Lui confier l'épée de la France, et une fois qu'il la tiendrait, le pousser à devenir un homme historique en la tirant du fourreau, comme pour en frapper l'Europe, mais en réalité pour sauver le roi, voilà ce qu'ambitionnait pour l'élu de son cœur la fille du sage Necker. Les qualités de Narbonne n'étaient pas de celles que pouvait beaucoup priser Louis XVI. Quand on lui soumit cette candidature inattendue : « Je connais Narbonne mieux que vous, dit-il vivement, et je suis sûr qu'il n'est pas du tout propre au ministère. » Mais Duport-Dutertre et de Lessart, qui s'étaient chargés de la proposition, insistèrent; et Louis XVI, avec sa faiblesse ordinaire, fit le sacrifice de ses répugnances.

Restait à remplir le ministère de l'intérieur, vacant depuis que de Lessart avait accepté celui des affaires étrangères : sur la présentation du garde des sceaux Duport-Dutertre, Cahier de Gerville fut nommé.

Le portrait suivant qu'a tracé de Cahier de Gerville un royaliste bien connu, Mallet du Pan, donnera une idée de l'effet que dut produire sur les gens de cour le choix d'un semblable ministre. « Cahier de Gerville était, comme Roland, un de ces fanatiques de liberté qui se croyaient sublimes quand ils n'étaient qu'insolents, austères quand ils n'étaient que grossiers. Cahier de Gerville voulait et a proposé au conseil que le roi allât prêter le serment civique à la municipalité avec sa nouvelle garde. Cette infamie n'a point passé; et en plein conseil il a dit des sottises du roi : *Comment s'intéresser à cet animal?* Madame Élisabeth l'ayant prié de passer chez elle, il s'y rendit, après des murmures et des hauteurs. La princesse lui ayant recommandé une religieuse, il lui dit : « *Par-* « *bleu, madame, si j'avais su que vous me faisiez venir pour* « *cela, je n'aurais pas quitté mes affaires.* » — « Si Madame « Élisabeth, lui dit le ministre de la marine, a admiré votre « application, elle n'aura point admiré votre aménité. »

Il est certain que ce n'était point pour l'aménité de ses manières qu'on l'avait choisi, mais à cause d'une certaine popularité que, selon le témoignage de son ami Duport-Dutertre, il avait acquise comme membre de la Commune. Or, soit qu'il voulût associer ses collègues à cette popularité, ou leur en fournir la preuve, peu de jours après son entrée au conseil, il les pria tous à dîner dans son ancien petit logement, rue Beaubourg, avec Pétion, qui venait d'être élu maire, et quelques autres membres de la Commune. Là Bertrand de Molleville raconte que les ministres firent aux meneurs de la place publique toutes sortes de politesses; qu'ils les traitèrent de camarades; qu'ils furent toujours de leur avis; et que lui, Bertrand, ne dédaigna pas de jouer au billard avec Pétion, dont il avoue que la physionomie, plate et sans expression quand on l'examinait de près, était ouverte et, de loin, assez agréable. Ce sont là des scènes qui définissent une époque!

Il paraît, du reste, que cette popularité dont Cahier de Gerville faisait si bien les honneurs, n'était guère du goût de Marat; car, le nouveau ministre ayant fait communication officielle de son avénement à l'Assemblée, *l'Ami du Peuple* écrivit : « Il faut ici un bout de commentaire pour ceux qui ne connaissent pas le sire, et c'est le sieur Cahier lui-même qui va nous le donner. Ce commentaire est contenu dans une lettre à l'adresse du sieur Lacépède, qu'il a laissée tomber de sa poche, dans un couloir où il était avec Moreau de Saint-Méry, Desmottes, Lajarre, Vinezac, Plainville, d'Hermilly. Un patriote l'a ramassée; comme elle était ouverte, il l'a lue, et comme elle contenait des choses bonnes à publier, il m'en a fait passer une copie. » Suit cette lettre, prodige d'invraisemblance, et dont, seul au monde, Marat était capable de faire un acte d'accusation, après l'avoir inventée. Cahier de Gerville s'y vante, en un style ignoble, de n'être qu'un charlatan et un fourbe; il assure avoir envoyé à l'Assemblée un document plein d'absurdités, plein de mensonges, uniquement pour savoir jusqu'à quel point elle était stupide et folle; il déclare que son but est de ruiner la représentation, de se moquer du peuple, de rendre le roi maître absolu, et de donner à la reine de quoi jouer tout à son aise, enrichir ses favoris et payer des espions; avec la fatuité de la bassesse qui s'admire, il cite une proclamation de lui comme un chef-d'œuvre d'astuce, et il termine en ces termes : « Hein, hein, qu'en dites-vous, hein? Est-ce là un tour à la Cahier, hein? » Ce n'était qu'un tour à la Marat!

Loin d'avoir le caractère hypocrite que lui imputait *l'Ami du Peuple,* Cahier de Gerville était un homme violent et rude, une espèce de paysan du Danube. Républicain dans l'âme, le seul lien qui le retînt attaché à la Constitution était le serment qu'il avait fait de lui obéir; mais à la *Constitution* il préférait la *Révolution,* et ne s'en cachait pas. Il méprisait les rois, il abhorrait les prêtres. « Je voudrais, disait-il un jour à ses collègues en sortant du conseil, je voudrais pouvoir tenir entre mes deux doigts cette maudite vermine des prêtres de tous les pays, pour les écraser tous à la fois. » L'étiquette le révoltait. La reine lui inspirait un singulier mélange de peur, d'aversion et de défiance. Lorsque le conseil se tenait dans le cabinet du château, jamais il ne s'expliquait avec abandon, croyant Marie-Antoinette cachée derrière la porte ou dans quelque niche; si bien que, lorsqu'il avait commencé de parler, il s'arrêtait tout court, pour peu qu'il entendît le moindre craquement dans la boiserie.

Le ministre des finances était Tarbé, homme actif, appliqué, modeste, aussi doux que son collègue de l'intérieur l'était peu, et entièrement dévoué au roi.

Quant à de Lessart, qu'attendait un sort funeste, il apportait aux relations extérieures un esprit fin, une santé chancelante, des opinions indécises et sa mauvaise étoile.

Ainsi, un homme de cour, plein de grâce, d'esprit, de fatuité et d'ambition, Narbonne; un royaliste exalté, Bertrand de Molleville; un républicain grondeur, Cahier de Gerville; un constitutionnel convaincu, Duport-Dutertre; deux personnages sans autre religion politique que leur attachement à la personne de Louis XVI, de Lessart et Tarbé, voilà de quels éléments disparates le ministère se composait.

Et pendant ce temps, l'on voyait se former le noyau du parti



POZZO DI BORGO BIGOT DE PRÉAMENEU

e plus illustre et le plus vain, le plus attractif et le plus infortuné, le plus à blâmer et à plaindre, qui soit jamais passé sur la scène du monde.

Ce parti qu'on appela *girondin*, parce que quelques-uns de ses principaux membres venaient de la Gironde, mais qui en réalité se recruta dans toute la France, fut celui qui, plus tard, montra réunis, ou du moins combattant côte à côte, tant d'hommes si diversement remarquables: Vergniaud, l'orateur immortel; Isnard, l'âme de feu; Brissot; le violent pasteur des Cévennes, Lasource; un autre ministre protestant figure plus calme et devant laquelle on s'arrête, Rabaud Saint-Étienne; Buzot, un des rares républicains de la Constituante; Guadet et Gensonné; Valazé, qu'un coup de poignard sauva de la guillotine, quand vint le moment de mou-

rir; Chamfort, le plus amer des hommes d'esprit; le Genevois Clavière, qui avait soufflé l'idée puissante des assignats, et qui chargeait les mines que Mirabeau faisait sauter; l'ingénieux Louvet; Barbaroux, au cœur de lion et à la tête d'Antinoüs; l'intrépide Rebecqui; le sage Roland; Fauchet; sur la même ligne qu'eux tous, mais un peu à l'écart, Condorcet, Pétion, et en tête Mme Roland!

A la fin de 1791, le parti girondin était encore au berceau; il ne pouvait encore figurer, dans l'Assemblée, que par Brissot, Vergniaud, Isnard, Guadet, Gensonné, Condorcet, et, hors de l'Assemblée, que par Buzot, Clavière, les Roland. Mais déjà se révélait l'esprit qui devait l'immortaliser, le ternir et le perdre, esprit qu'il importe d'indiquer d'avance aux lecteurs, pour leur donner la clé des événements qui vont suivre.

Et d'abord, les Girondins sortaient de la bourgeoisie.

Mais, déjà dès cette époque, on aurait pu remarquer dans la bourgeoisie deux éléments bien distincts, et que le grand malentendu de nos jours est de confondre : *l'élément industriel ou mercantile*, et, si je puis m'exprimer ainsi, *l'élément intellectuel*.

Que les industriels et les commerçants soient conduits à préférer aux orages de la liberté militante, l'ordre, ami du travail; que le bénéfice promis à leurs préoccupations actives par le luxe d'une prodigue aristocratie leur rende l'égalité moins enviable; que la monarchie leur plaise, comme garantie, ou seulement, comme image de la stabilité, on le conçoit de reste. Mais il faut la liberté, la liberté de l'intelligence, quelle que soit la forme de ses manifestations, à ceux devant qui s'est ouverte la carrière des sciences, de la littérature, des arts, et qui se sentent moins attirés par la fortune que par l'honneur ou la gloire. Et à ceux-là aussi, bien qu'eux-mêmes ils ne soient que trop enclins à se séparer de la masse du peuple, à ceux-là aussi les privilégiés de naissance doivent plus particulièrement paraître odieux, incompatibles qu'ils sont avec la prééminence absolue du talent.

L'élément intellectuel de la bourgeoisie est donc, par essence, sinon démocratique, du moins révolutionnaire et républicain. Cet élément, les Girondins, en 1792, venaient le représenter.

Que si maintenant on nous demandait de les définir en peu de mots, nous dirions : ce furent des artistes égarés dans la politique.

Artistes, ils durent vouloir la guerre, dont l'éclat était si propre à les séduire; artistes, ils durent aimer la liberté sous les traits d'une femme jeune, belle et forte; artistes, ils durent fonder la République, telle qu'elle se dressait devant eux à Rome et dans Athènes, au point le plus lumineux des âges lointains. Généreux, sincères, dévoués jusqu'au martyre, enthousiastes, pleins d'élan et, vers la fin, d'humanité, ils furent tout cela certainement; mais, dans la route où les poussa une fatalité sombre, ne vous étonnez pas si leur générosité se rend suspecte d'ostentation; si leur sincérité s'associe à la recherche des applaudissements sonores; si leur dévouement aspire à l'éclat non moins qu'aux périls du pouvoir emporté de haute lutte; si leur enthousiasme s'éteint dès que l'histoire devient austère; si leur élan tombe, dès qu'il faut agir sans paraître; si c'est Guadet, l'un d'eux, qui le premier définit la responsabilité par la mort, et si enfin, quand la conquête de la ville de Pétrarque semble orner et parer le meurtre, leur humanité, qui s'ajourne, ne les empêche pas d'amnistier les égorgeurs d'Avignon. L'incendie brûle, mais il brille : les Girondins l'allumèrent, au risque d'y périr consumés.

Oui, ce qui frappe en eux, ce qui explique à la fois leur grandeur, leur déclin, leurs services, leurs fautes, leur mort, c'est leur tendance générale à sacrifier le fond à la forme, le culte de l'idée à celui de la parole, les principes aux formules, et le vrai au beau, qui, selon l'expression de Platon, n'en est que la splendeur. Osons l'avouer : leur politique fut un peu théâtrale. Lorsque, à la Convention, comme nous aurons à le raconter, Louvet, prenant le style de l'égalité pour l'égalité même, s'écria : *Robespierre, je t'accuse*, et que Robespierre répondit sèchement : *Monsieur Louvet m'accuse*, nul doute que Louvet ne se crût plus près du peuple que Robespierre. Ce qui, dans la Révolution, toucha le plus les Girondins, on le peut dire, ce fut son côté extérieur, témoin l'empressement avec lequel leur grammaire élégante adopta le mot *sans-culotte*, témoin l'ardeur avec laquelle ils mirent à la mode les piques, arme poétique qui rappelait si bien les guerriers de l'antiquité, et le bonnet rouge, la plus éclatante, la plus pittoresque des coiffures.

Aussi verrons-nous les Girondins céder peu à peu au chant des sirènes de l'ancien monde; le parfum qui s'exhale des chevelures dénouées leur portera bien vite à la tête; après s'être essoufflés à la poursuite d'une gloire toute virile, ils se reposeront dans le plaisir, les imprudents, ils s'endormiront dans l'amour; des femmes en robes de soie et qui se diront sous le couteau, iront se confier tremblantes à leur magnanimité athénienne, et rivales préférées de la première maîtresse, la patrie, les amèneront insensiblement, par des soupirs, par un effroi caressant, par des larmes, par l'attrait d'un autre genre de courage, à énerver la Révolution pour la fléchir, à l'entraver, à l'abandonner, et à se faire, sans le vouloir hélas! que dis-je? sans le savoir, les complices de la réaction royaliste. Vergniaud, tout humain qu'il était au fond et qu'il se montra depuis, se laissant emporter par l'ivresse de sa propre éloquence jusqu'à couvrir les abominations de la Glacière, appelant l'assassinat sur une échelle immense un combat, comparant des prisonniers sans défense qu'on égorge à des vaincus, et évoquant, à propos des Duprat et des Mainvielle, les fantômes sanglants, mais héroïques, de Marius, de Sylla, de César : c'est la Gironde qui naît. Rebecqui allant soulever Marseille contre les Montagnards, organisant une résistance qu'il croit républicaine, et, quand il y découvre le royalisme, courant, de désespoir, se noyer dans le port de Marseille: c'est la Gironde qui meurt.

Trois personnes se détachent, néanmoins, par leurs allures, du groupe que nous venons de dessiner : Condorcet, homme de passion concentrée; Pétion, qui avait moins d'imagination que de bon sens et moins d'élan que de fermeté, et Roland qui n'eut que des vertus simples. Mais les deux premiers ne furent, à proprement parler, que des alliés de la Gironde, et le troisième disparaît, dans l'histoire, derrière celle qui fut, en même temps que la compagne de sa vie, l'âme de ses actions.

Au reste, pour avoir présenté une physionomie générale par où il se distingue de tous les autres groupes environnants, le groupe des Girondins ne s'en composa pas moins d'individualités très-diverses. Brissot, dont l'activité prodigieuse côtoyait l'esprit d'intrigue, ne ressemblait certes pas à Vergniaud, qu'on trouvera, jusqu'au pied de la guillotine, perdu dans son indolence et ses rêves. Il y a plus : le grand nombre de personnalités remarquables que renferma la Gironde dut être pour elle une cause de faiblesse, en la rendant incapable de se plier à une discipline sévère et de suivre une direction quelconque. Cette direction, si nécessaire là où une inconséquence est un suicide, Mme Roland, alors même

qu'elle n'eût pas été une femme, se fût trouvée bien embarrassée de l'imprimer à une réunion d'hommes à ce point brillants et impétueux. Et cependant, qui mieux qu'elle personnifia le vrai génie de la Gironde?

Mme Roland! Il est impossible de prononcer ce nom, et de ne point se représenter aussitôt une femme qui, jeune encore, d'une beauté originale, vêtue d'une robe blanche et ses longs cheveux noirs tombant épars jusqu'à sa ceinture, monte sur l'échafaud, s'incline devant la statue de la Liberté, et dit, pour adieu suprême à cette République qui va la tuer et qu'elle adore : *O Liberté, que de crimes l'on a commis en ton nom!* Car, telle était la fin réservée à celle qui, dans des Mémoires charmants, composés par elle-même au bruit de la hache,... écrivait, l'œil tout humide de pleurs, en retraçant son enfance heureuse : « Aimable Meudon! combien de fois j'ai respiré sous tes ombrages,... avec ce charme d'un désir sans impatience, qui ne fait que colorer les nuages de l'avenir des rayons de l'espoir! Comme j'aimais à me reposer sous ces grands arbres! Je me rappelle ces lieux plus sombres où nous passions les moments de la chaleur. Là, tandis que mon père, couché sur l'herbe, et ma mère doucement appuyée sur un amas de feuilles que j'avais préparé, se livraient au sommeil de l'après-dîner, je contemplais la majesté des bois silencieux,... j'adorais la Providence dont je sentais les bienfaits,... et les charmes du Paradis terrestre existaient pour mon cœur.... »

Oh! avec quelle curiosité navrante on suit, dans les *Mémoires de Mme Roland*, dessinée de sa propre main, la route qui, du fond des riantes solitudes, la conduisit à la place des exécutions!

Il y avait eu, dans ses premières années, un jour, une heure, où la chance d'une vie obscure et paisible s'était offerte à elle. Gatien Phlipon, son père, qui était graveur, lui avait enseigné le maniement du burin et lui donnait à faire de petits ouvrages, dont ils partageaient le profit. Mais non : elle avait été, en naissant, condamnée à la gloire! Elle ne put se résigner longtemps à graver les bords d'une boîte de montre ou à friser un étui : elle embrassa l'étude d'un désir avide. A peine âgée de neuf ans, elle portait à l'église, en guise de semaine-sainte, *les Vies des hommes illustres* de Plutarque; elle lut Fénelon avec larmes; elle s'égara, sur les pas du Tasse, dans les jardins enchantés d'Armide; elle se laissa toucher au mysticisme du tendre saint François de Sales; elle entra en commerce avec le jansénisme, dans Nicole; elle apprit de Voltaire, de d'Argens, de Diderot, de d'Holbach, à regarder le prêtre en face, à chercher la vérité hardiment, et à dire : « Examinons. » Ainsi, traités de dévotion ascétique, ouvrages d'imagination, livres d'histoire, livres de morale, dissertations philosophiques, elle se plut de bonne heure à tout ce qui embrase l'esprit, à tout ce qui exalte les puissances de l'âme, à tout ce qui fait une destinée grande et fatale.

Et il faut voir combien aisément sa nature d'artiste, son génie *girondin* s'adaptent au moule changeant de ses lectures! Tantôt, sous l'impression d'un *in-folio* de la *Vie des Saints*, ardemment feuilleté, elle se jette aux genoux de sa mère, et obtient à force de prières qu'on la mette au couvent du faubourg Saint-Marcel; tantôt, c'est l'éclat des vertus fières qui la tente : « J'étais Agis et Cléomène à Sparte; j'étais les Gracques à Rome.... » Après avoir passé en revue les anciennes sectes des philosophes, elle se crut pendant quelque temps stoïcienne : étrange stoïcienne, en vérité, qui était sujette à des attendrissements infinis, que la rêverie emportait volontiers sur son aile, et qui connut, de l'amour, tous ses troubles, toutes ses peurs!

J'ai dit que les Girondins venaient représenter dans la Révolution cette portion de la bourgeoisie en qui la passion de l'égalité n'exclut pas un certain degré de dédain pour le peuple, et n'est au fond que la révolte naturelle du talent contre les supériorités factices; eh bien! c'est justement là ce qu'on découvre dans le développement des impressions de jeunesse qui firent Mme Roland républicaine. Un jour, par exemple — elle n'avait encore que treize ans — ayant été menée par sa grand'mère chez une femme de qualité, elle raconte l'accueil amical mais protecteur qui lui fut fait, avec un remarquable mélange de fierté blessée à l'égard de la maîtresse de la maison, et de fierté méprisante à l'égard de ses domestiques. Comme les *gens* la complimentaient : « Je commençai, dit-elle, à sentir une sorte de malaise difficile à m'expliquer, et dans lequel je démêlai pourtant que les *gens* pouvaient me regarder, mais qu'il ne leur appartenait point de me complimenter. » Puis, lorsqu'elle est admise auprès de Mme de Boismorel : « J'avais soin d'éviter ses regards qui me déplaisaient beaucoup; et portant les miens dans l'appartement, dont la décoration me paraissait plus agréable que la dame qui l'habitait, mon sang circulait avec plus de rapidité que de coutume, je sentais mes joues animées, mon cœur palpitant et oppressé; je ne me demandais pas encore pourquoi ma bonne maman n'était point sur le canapé, et Mme de Boismorel dans le rôle de ma grand'mère; mais j'avais le sentiment qui conduit à cette réflexion. » Ce fut bien pis, quand, pour la première fois, conduite à Versailles, elle y fut témoin des préférences accordées à la noblesse sur le mérite. « Je n'étais pas insensible à l'effet d'un grand appareil, mais je m'indignais qu'il eût pour objet de relever quelques individus déjà trop puissants et fort peu remarquables par eux-mêmes; j'aimais mieux voir les statues des jardins que les personnes du château;... je soupirais en songeant à Athènes, où j'aurais également admiré les beaux-arts, sans être blessée par le spectacle du despotisme.... »

Le vrai caractère du républicanisme élégant et artiste de la Gironde est ici fortement accusé, et il n'éclate pas d'une façon moins frappante dans le dédain de Mme Roland pour « l'esprit du bijoutier, pour celui du petit mercier au-dessus duquel il se croit, et du riche marchand de draps qui s'estime plus qu'eux tous; » esprit qui « semble tout entier dans la convoitise de l'or, la ruse d'en multiplier les moyens, et qui est étranger aux idées relevées, aux sentiments délicats. » Quant à ces hommes *riches*, ces pitoyables *anoblis*, ces impertinents *militaires* comme d'Essales, ces pauvres *magistrats* comme Vouglans, c'est sur le ton de la colère que Mme Roland leur reproche de se « croire les soutiens de la société civile, et de jouir véritablement des privilèges refusés au mérite. »

Jusque-là les *Mémoires de Mme Roland* rappellent assez les *Confessions de Jean-Jacques*, qui ont évidemment servi de modèle. Mais la tragique sollicitude de Rousseau pour les âmes simples et ignorantes, mais la douloureuse anxiété avec laquelle il sonde les bas-fonds de la société, mais sa haine contre l'inégalité, même quand ce n'est pas sur le talent qu'elle pèse, mais les cris vengeurs que lui arrache la vue du paysan opprimé par un publicain barbare ou celle de l'homme du peuple étouffant dans les étreintes de la misère, voilà ce qu'on ne trouve pas chez Mme Roland. Le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ne paraît pas occuper beaucoup de place dans ses préoccupations; du moins il n'en occupe guère dans son livre, où, cependant, avec un abandon quelquefois plus sincère que pudique, elle prend plaisir à tout dire, depuis ses flottantes pensées d'enfant jusqu'à ses sensations de jeune fille nubile.

Autre trait qu'il ne faut pas omettre, parce qu'il fut un des traits distinctifs de la Gironde; de fort bonne heure l'idée de son importance personnelle, l'ambition littéraire et le pressentiment d'un rôle à jouer dans le monde, possédèrent Manon Phlipon. Elle-même nous apprend que, lorsqu'elle n'était encore qu'une toute *petite personne*, elle mettait de la *dignité* dans sa manière d'acheter du persil ou de la salade, au point que les fruitières du quartier la respectaient. Un peu plus tard, ce n'est pas sans songer à l'usage qu'on pourra faire de ses lettres, qu'elle écrit à Sophie, son amie de couvent. Elle a beau assurer qu'elle ne rêve point pour ses *barbouillages* la fortune brillante des lettres de Mme de Sévigné, cette protestation même la trahit. Ne lui arrive-t-il pas d'ailleurs de s'écrier, dans un moment de franchise naïve : « Ne brûle rien. Dussent mes lettres être vues de tout le monde, je ne veux point dérober à la lumière les seuls monuments de ma faiblesse, de mes sentiments. » Déjà, déjà la postérité l'occupait, et elle faisait toilette pour paraître devant l'histoire.

Ce fut en 1780 qu'elle épousa Roland, homme de mœurs graves, honnête, instruit, laborieux, mais dont l'âge, le front dégarni, le maintien raide, l'esprit absolu et la sensibilité trop soigneusement voilée, étaient plus propres à commander le respect qu'à provoquer l'abandon ou à y répondre. Aussi Mme Roland n'eut-elle pour son mari que l'affection de Julie pour M. de Volmar dans la *Nouvelle Héloïse*, affection austère, que le sentiment du devoir fortifie sans l'embellir, et qui est mêlée de tristesse quand elle ne l'est pas de secrets déchirements!

Bien imprudentes les natures passionnées qui s'exposent à de pareilles épreuves! Si elles sont faibles, la victoire ne leur est possible qu'à la condition d'en mourir. Mais une grande passion condamnée, un violent amour combattu, sont de ces douleurs qui façonnent à l'héroïsme une âme forte. En l'accoutumant à une noble manière de souffrir, elles l'élèvent audessus de toutes les peines et de toutes les craintes vulgaires; elles l'entretiennent dans un état perpétuel d'émotion qui se répand sur toute chose, colore les paroles, anime et agrandit les actions. Quel supplice effrayera et de quel dévouement n'est point capable l'âme assez vaillante pour s'interdire le bonheur lorsqu'elle n'a pu échapper à l'amour?

Telle fut la source de feu où Mme Roland trempa son patriotisme et son courage. Qu'entraînée par le démon tentateur de la gloire, par la haine de l'injustice, par l'impatience de poursuivre sur la noblesse les vengeances du talent offensé, elle eût couru à la rencontre de la Révolution, tout d'abord et comme éperdue, rien de plus simple; mais, une fois dans cette formidable carrière, peut-être l'eût-elle parcourue d'un pas moins fier, d'un air moins héroïque, si les combats intérieurs qu'elle eut à subir ne lui eussent fait appeler comme une diversion chère à son cœur troublé d'autres luttes et d'autres orages.

La vérité est que le parti de la Gironde eût pu difficilement trouver un chef plus énergique que Mme Roland; et certes, il n'en pouvait trouver de plus séduisant. D'après le portrait qu'elle a laissé d'elle-même, Mme Roland avait la taille haute, la poitrine large, les épaules effacées, l'attitude ferme et gracieuse, la démarche rapide et légère. Ce qu'elle devait encore à la nature, c'était un front où rayonnait l'intelligence, de beaux cheveux noirs, un sourire plein de tendresse, un teint d'une fraîcheur admirable, un regard ouvert, franc, vif et doux. Elle avoue, dans ses *Mémoires*, que Camille Desmoulins ne la trouvait pas belle; mais aussitôt, comme si elle tremblait que la postérité ne crût sur parole le mari de Lucile, elle se hâte d'expliquer, avec une arrière-pensée de coquetterie qui n'est pas sans charme, qu'elle a besoin, pour plaire, de le vouloir un peu, sa beauté consistant moins dans la parfaite régularité des traits que dans l'expression de la physionomie.

On a maintenant le champ de bataille sous les yeux; on connaît les combattants; et quant à l'issue des terribles luttes que nous allons décrire, ce qui précède l'annonce : comment le parti qui ne songeait qu'à agiter la surface de la Révolution aurait-il pu résister longtemps à celui qui, résolu, calme et sombre, en venait remuer les profondeurs?

CHAPITRE III

LA GLACIÈRE D'AVIGNON



NE nouvelle épouvantable vint fixer sur des scènes d'horreur les premières préoccupations de l'Assemblée.

Dans un chapitre précédent, nous avons exposé les déchirements d'Avignon, et mentionné par anticipation l'assassinat de Lescuyer : ce fut vers la fin d'octobre que Paris apprit les détails de ce meurtre et les abominations qui suivirent. Le sang appelle le sang. Une porte vient de s'ouvrir qui ne se refermera que sur des monceaux de victimes. C'est pourquoi il faut reprendre ce récit funeste.

On a vu que le retour dans Avignon des guerriers du camp de Monteux avait mis en présence deux partis, celui des officiers municipaux et celui de l'armée. Ce qui les divisait, c'étaient la rivalité des ambitions, la soif du commandement, l'envie; car l'un et l'autre ils étaient de cœur avec la Révolution et avec la France. Malheureusement, il y avait à côté d'eux, pour les pousser à d'homicides colères, la faction des papistes, appuyée sur la portion la plus ignorante du peuple. Or, toutes les fois que dans les querelles humaines on fait intervenir l'intérêt du ciel, il est trop sûr qu'on ensanglantera la terre!

A la tête du parti de l'armée, paradait un homme d'environ quarante ans, à la taille massive, au visage couperosé, à la démarche pesante, à l'œil farouche. Un énorme sabre pendait à son côté; deux pistolets d'arçon se croisaient sur sa poitrine, et de plus petits sortaient des poches de sa veste. C'était le chef de brigands dont nous avons déjà parlé, c'était l'ex-muletier Jourdan. Quelque abruti qu'il fût par le vin et la débauche, ce misérable n'était pas incapable de tout sentiment humain. On assure que, dans la suite, on l'entendit souvent soupirer au souvenir de ses crimes. Mais il y avait du tigre en lui, et quand une fois il avait vidé la *tasse de miséricorde*, vase plein de café, de sucre et d'eau-de-vie, l'homme se trouvait avoir disparu, il ne restait plus que le tigre.

Jourdan, quoique le plus en évidence, était un esprit trop grossier pour être le chef d'un parti. Les vrais meneurs du parti de l'armée étaient Lescuyer, Tournal, les deux Mainvielle et les deux Duprat.

Une vive intelligence, de l'activité, un heureux mélange de modération et d'ardeur, une probité sans tache, méritaient à Lescuyer des alliés purs et un sort moins tragique.

Dampmartin, dont le témoignage, il est vrai, peut paraître quelque peu suspect, dit de Tournal : « L'enfer, peint sur son visage, habitait dans son âme. »

Rien de plus attirant, au contraire, et de plus doux que la figure des frères Mainvielle. Ils avaient, en outre, l'esprit cultivé, de l'instruction, de la fortune, une mère respectable, l'estime publique...; mais, comme tant d'autres, ils portaient en eux je ne sais quelle mystérieuse traînée de poudre à laquelle la Révolution mit le feu.



MADAME ROLAND

Quant aux Duprat, ils entraient dans la carrière en se tenant par la main. Et cependant le jour devait venir où à l'aîné, son dénonciateur, le cadet, nommé membre de la Convention, écrirait : « Marat est votre ami, et vous concluez de là qu'il doit être le mien!... — Vous ne pouvez concevoir par quel charme Barbaroux est parvenu à me chan-

ger?... — Oui, je suis Girondin..... — Lâche! votre mémoire passera à la postérité la plus reculée comme celle de l'assassin du vertueux Abel. »

Tels étaient, à Avignon, les chefs du parti militaire. L'armée qu'on avait envoyée contre Carpentras ayant été licenciée, ils durent songer, pour conserver leur influence, à entrer ou à se maintenir dans l'état-major de la garde nationale, qu'on était justement en train de renouveler, et c'est ici qu'entre eux et la municipalité la lutte prit un noir caractère. On était assemblé dans l'église des Cordeliers. Tout à coup une tombe est ouverte, et plusieurs citoyens sont menacés d'y être enterrés tout vifs : Duprat est réélu colonel et Tournal lieutenant-colonel. C'était peu. Afin de tenir attachés à leur parti les soldats de Monteux, Lescuyer et les siens demandent à l'assemblée électorale de payer à quarante sols par jour le service au camp, réclamation dont le chiffre fut réduit à quinze sols par la générosité du soldat. Mais les fonds manquaient, et la municipalité était trop heureuse de pouvoir justifier son refus en montrant les caisses vides. Que faire? On avait des cloches : qui empêchait de les fondre? Les ornements d'église abondaient : qui empêchait de les vendre? C'est ce que proposèrent hardiment les chefs de l'armée. Grande émotion dans la ville des papes! mais elle servit à frapper un coup médité depuis longtemps. Entraînés par les meneurs, les soldats se jettent, furieux, sur la maison commune, aux sons redoublés du tocsin; les officiers municipaux sont arrêtés, traînés en prison, et avec eux vingt-deux citoyens, parmi lesquels un beau jeune homme qui avait été un des premiers sectateurs de la Révolution. Il se nommait Niel, et sa mère, douée d'une figure charmante, passait pour avoir conquis sur le cœur de l'abbé Mulot, un des trois commissaires, un empire qui la perdit, hélas!

Ces commissaires, on s'en souvient, étaient, outre l'abbé Mulot, Lescène-des-Maisons et Verninac. Représentants de la France à Avignon et revêtus du titre de médiateurs, ils ne surent ni rien faire, ni rien empêcher. Ce fut tout au plus si, sur leur demande instante, le parti victorieux consentit à élargir douze prisonniers. Alors, soit découragement, soit effroi, Verninac et Lescène-des-Maisons retournèrent à Paris : Mulot resta, retenu par une préoccupation dont sans doute il chérissait le tourment.

A la place de la municipalité renversée, les vainqueurs avaient mis soixante administrateurs provisoires, si étrangement choisis, que le seul d'entre eux qui sût quelque peu écrire était un certain abbé Barbe. Ils usèrent et abusèrent de la puissance. A Sorgues, leurs adversaires ayant été désarmés par eux, Mulot y envoie des troupes, qui sont assaillies à coups de pierres et font feu. Pochi, officier municipal, est tué sur le toit de sa maison. Les troupes restent maîtresses du pavé.

A cette nouvelle, de terribles clameurs retentissent dans Avignon. Rovère, une des têtes du parti dominant, dénonce l'abbé Mulot comme un proconsul altéré de carnage. Les administrateurs provisoires font une descente dans la maison de Mme Niel, et l'on y trouve un billet textuellement conçu en ces termes : « Nous venons de porter le coup que nous devions porter, au nom de la France. N'en veuillez pas à l'ami de votre fils. » Point de signature; mais l'écriture était de Mulot : on la reconnut, et sur-le-champ on arrêta Mme Niel, soupçonnée de complicité dans quelque étrange complot.

En même temps, les administrateurs provisoires allaient visiter et faisaient transporter chez le trésorier de la ville une malle pleine d'argenterie dont l'ancienne municipalité avait confié le dépôt au mont-de-piété.

Ce déplacement, qui ressemblait à une spoliation, l'arrestation violente de Mme Niel, la vente des cloches qui se poursuivait, l'excitation croissante et en sens inverse des colères allumées par l'expédition de Sorgues, tout semblait fournir aux papistes l'occasion de mettre la ville en émoi. Ils la saisirent avec un emportement aussi aveugle que barbare. Le dimanche 16 octobre, les paysans, accourus de toutes les campagnes environnantes, purent lire, affichés à l'entrée de chaque rue, des placards où était écrit ce mensonge : « LE MONT-DE-PIÉTÉ A ÉTÉ FORCÉ ET PILLÉ. »

Sur une population crédule, passionnée, dont la misère alors était extrême, et que la guerre récente avait forcée à mettre en gage ce qui est la dernière ressource du pauvre, l'effet produit devait être et fut formidable. Des Cordeliers aux Célestins, des Célestins aux Carmes, le tocsin roule ses appels funèbres. La multitude s'entasse. Quatre députés, qu'envoie au recteur du mont-de-piété l'insurrection qui commence, rencontrent, chemin faisant, Lescuyer, le saisissent, l'entraînent à l'église des Cordeliers, où l'attend un sinistre interrogatoire. Le malheureux monte en chaire, il avoue le déplacement de la malle.... — Et les cloches! les cloches! — A ce cri, dont il ne comprend que trop la portée, il se trouble, descend de la chaire, s'arrête un instant devant l'autel, puis fait un mouvement comme pour fuir. Mais une voix s'élève : « Il faut tuer ce brigand! » Aussitôt mille bras s'abattent sur lui, mille coups lui sont portés à la fois, et il tombe noyé dans son sang sur les marches mêmes de l'autel. Faut-il continuer? Faut-il dire, pour l'éternelle infamie de bourreaux appartenant à la race des hommes, qu'on fit souffrir à la victime des tortures sans nom; qu'on lui coupa le nez et les lèvres; qu'on lui perça la langue; qu'on lui cassa les dents à coups de brique; et que des femmes, oui des femmes, penchées sur ce corps sanglant, se mirent à en « déchiqueter avec leurs ciseaux chaque blessure?... » Et pas une main assez miséricordieuse pour lui donner la mort d'un seul coup : il agonisa jusqu'au soir!

Quelques-uns assurent que, du haut de la chaire, il s'était plu à provoquer par de monstrueux blasphèmes la rage de son frémissant auditoire; mais cette assertion tombe devant les pièces officielles de la procédure à laquelle donna lieu l'événement; et le meurtre de Lescuyer reste aux yeux de l'histoire ce qu'il fut en effet et ce qu'allaient être les égorgements qui suivirent, c'est-à-dire un de ces mystères pleins d'horreur par où le cœur humain laisse quelquefois entrevoir la profondeur de ses abîmes!

Cependant, le bruit de ce qui se passait aux Cordeliers, répandu dans toute la ville, l'avait remuée jusqu'en ses fondements. Mainvielle, Duprat aîné courent faire sonner, comme le signal de fureurs jusqu'alors inconnues, la fameuse cloche d'argent qu'on ne sonnait jamais qu'à la mort d'un pape ou à l'élection de son successeur. Tous les cœurs se troublent. Jourdan, sorti du palais à la tête de cent cinquante hommes que deux pièces de canon précèdent, doit à la confusion générale de voir fuir devant une poignée de soldats des milliers de citoyens épouvantés. L'agonie de Lescuyer l'appelait à l'église des Cordeliers; par une indifférence dénoncée depuis comme un calcul féroce, au lieu de prendre la route de l'église, il marche aux portes de la ville, s'en empare, et ne se rend aux Cordeliers que.... trop tard. Dans l'intervalle, la foule qui remplissait l'église avait eu le temps de s'écouler. Toutefois, quelques personnes y restaient encore : elles furent tuées sur place, et l'on précipita leurs cadavres dans la Sorgue. Quelques malheureux se sauvant par un égout, « Qu'ils y crèvent! » s'écria Jourdan, et il le fit boucher!

Ainsi commencèrent des représailles dignes de cannibales. Lescuyer fut relevé la tête meurtrie de coups de sabre, le bas-ventre et la poitrine écrasés à coups de bâton, respirant encore néanmoins, et semblant vouloir exprimer d'amers reproches de ce qu'on avait tant tardé à le secourir. On mit le corps sur un brancard qui fut porté par Mainvielle lui-même et promené dans Avignon, comme autrefois à Rome le corps de César. Le cortége passant devant la maison de Lescuyer, l'infortuné fit entendre qu'il désirait qu'on le portât chez lui; mais on avait encore besoin du corps, et Mainvielle continua sa marche. Quelle journée pour Avignon! Les maisons étaient marquées avec le fer; les portes étaient enfoncées à coups de hache; de vulgaires Syllas s'en allaient par les rues promenant leurs listes de proscription; on arrêta des femmes, on arrêta des enfants. A une jeune mère, d'une éclatante beauté, on arracha, pour la traîner en prison, son enfant qui, tout en pleurs, l'avait enlacée de ses bras. Un fils ne voulant point quitter son père, on décida qu'ils resteraient unis dans la mort. Parmi les personnes arrêtées, quelques-unes furent interrogées dans l'appartement de Jourdan : « Un juge et quatre *clèricaux* écrivaient, » a-t-il dit dans son langage. Ce juge, c'était lui! Vint l'heure où l'honnête homme repose et où le criminel veille, l'heure qui assure aux plus grands forfaits la complicité des ténèbres.

Le palais que les papes ont bâti à Avignon se compose de sept tours liées entre elles sans symétrie. Il est situé sur le penchant et au pied d'un monticule, au haut duquel est la métropole, sous l'invocation de Notre-Dame des Dons. Une prison est là que le palais embrasse. Au pied d'un grand escalier, qui monte à cette prison, se trouve la muraille méridionale de la plus haute et de la plus considérable des tours. On l'appelle la tour de *Tourrias* ou de *Casa-Major*, et, par corruption, la *Casama*. La profonde cavité de cette tour, devenue historique depuis la Révolution, sous le nom de *Glacière*, avait fort bien pu, du temps des papes, servir de charnier. La tradition du pays le disait, et les vainqueurs du 16 octobre ne s'en souvinrent que trop!

Le massacre des prisonniers étant chose convenue, et un nommé Delmas ayant été fusillé le premier, dans la cour du palais, un des assassins s'écria : *En voilà un de mort, il faut que tous y passent*. Ce fut le signal. A mesure que les patrouilles amenaient un captif, on l'abattait d'un coup de sabre ou de bâton; puis sans même s'assurer s'il était bien mort, on allait le précipiter au fond de la tour sanglante. Rien qui pût fléchir la barbarie des assassins : ni la jeunesse, ni l'enfance, ni la beauté, ni les larmes. Et ils osaient se couvrir du saint nom de la France! « Tu vas mourir, dit un des assassins à une des victimes, d'une bien belle mort, tu vas mourir de la main de la patrie. » Pour donner du nerf au meurtre et le sauver de toute défaillance, vingt bouteilles de liqueur furent apportées. C'était un enfant de seize ans, le fils de Lescuyer, qui vengeant un crime par des crimes, semblait présider au massacre. Mme Niel étant au lit, on la force de se lever, et on la traîne jusqu'au lieu de son supplice. Là, par un noble effort, s'élevant au-dessus de la crainte : « Allons, dit-elle, il faut savoir mourir! » Mais, au même instant, ses pieds heurtent un corps.... qu'elle reconnaît. Elle s'écrie : « Seigneur!... miséricorde!... ah! mon bel enfant! » Et elle tombe égorgée sur son fils égorgé. Plusieurs autres femmes périrent. Une pauvre jeune fille, du nom de Chabert, fut étendue par terre d'un coup de sabre, au moment où elle demandait, tant elle était troublée, qu'on la conduisît en prison. On ne se contenta pas de tuer la dame Crouzet, célèbre dans Avignon par sa beauté : on la dépouilla de ses vêtements, et son corps inanimé servit à éveiller des désirs infâmes.... Mais pousser plus loin ce récit est impossible. Soixante victimes amoncelées dans une fosse, et quelques-unes jetées là encore vivantes! Car les bourreaux du portefaix Rey ont raconté que, du fond de l'épouvantable charnier où ils l'avaient précipité, il appelait chacun d'eux par son nom, un quart d'heure après.

Parmi les femmes désignées pour la mort, deux seulement furent sauvées. L'une d'elles se trouvait avoir servi la Révolution très-vaillamment. Elle dut la vie à sa fille, qui, âgée seulement de neuf ans, n'avait pas voulu la quitter, et qui, à force d'embrasser les genoux des meurtriers, finit par les attendrir.

S'il faut en croire Dampmartin, tout ne se borna pas à la boucherie des 16 et 17 octobre. « J'ai longtemps conservé dans mes papiers, dit-il, une déposition qui retraçait en partie les massacres de la Glacière. » Et il raconte qu'un certain Madagnon fut arrêté le *surlendemain* de la mort de Lescuyer; qu'on l'enferma dans la salle la plus haute d'une tour avec douze personnes, appartenant toutes à la classe aisée, prêtres, libraires, procureurs, marchands; que, le troisième jour, le geôlier en leur apportant leur repas, de l'eau et du pain noir, leur dit : « *Mangez bien, c'est probablement votre dernier repas;* » que, dans la soirée, en effet, on les fit descendre dans une salle basse où ils furent condamnés à mourir par un tribunal composé de quatre brigands. C'était Jourdan qui présidait et interrogeait. Complétement ivre, il demandait en patois à chacun de ces malheureux son nom, pourquoi il était là; et, après avoir fait semblant d'écouter, il prononçait ces mots : « *Allons! va coucher avec ta femme, si tu en as une, sinon avec ta maîtresse.* » Cela signifiait.... la mort.

Quoi qu'il en soit, la Terreur venait de commencer son règne, et il y parut bien à la stupeur profonde avec laquelle les habitants d'Avignon assistèrent à l'enterrement de Lescuyer, fête sombre qui fut célébrée par un silence sans larmes, solennité toute pleine de malédictions lancées à l'assassinat par l'assassinat!

Ainsi qu'on peut aisément l'imaginer, les premiers rapports que reçut l'Assemblée étaient des rapports menteurs. Mais la vérité ne tarda à se faire jour; et des troupes partirent pour Avignon, sous la conduite du général Choisy. Jourdan et les siens avaient songé un instant à se défendre; mais ils renoncèrent bien vite à ce projet téméraire, et ne désespérant pas de gagner le général à leur cause s'ils parvenaient à le tromper, ils allèrent hardiment au-devant de lui, et s'offrirent à former son cortége lorsqu'il entra dans la ville. Mais comment ne seraient-ils pas devenus les accusés, le jour où ils cessaient d'être les maîtres? Ils avaient eu beau jeter des torrents d'eau et des baquets de chaux vive dans l'horrible fosse; sur un des côtés du mur, il était resté pour dénoncer leur crime, une longue traînée de sang qu'on ne put jamais effacer; ils avaient eu beau murer le trou qui avait été pratiqué dans la grande tour, il est d'effroyables indices par où s'annonce le voisinage des morts. Lorsque sur les pas de Jourdan, forcé de leur servir de guide, les grenadiers de Choisy allèrent prendre possession du palais, une odeur cadavéreuse leur fut une indication suffisante, et leur causa une indignation telle, que Jourdan eût été mis en pièces s'il ne se fût enfoncé par une porte dérobée dans des escaliers dont les soldats ignoraient les issues.

Dampmartin, qui était présent à l'ouverture de la fosse, assure qu'on en retira cent dix corps, parmi lesquels les chirurgiens distinguèrent soixante-dix hommes, trente-deux femmes et huit enfants; ce qui confirme son récit, relative-

ment aux personnes tuées même après la nuit du 16 au 17 octobre. D'un autre côté, une relation semi-officielle porte que, quand on ouvrit la fosse, on trouva des corps à genoux contre le mur, dans une attitude qui prouvait qu'ils avaient été enterrés vifs !

Un pareil spectacle parlait assez haut ; l'ordre fut donné, au bout de quelques jours, d'arrêter ceux qui eux-mêmes s'étaient appelés les *braves brigands de l'armée de Vaucluse*, et cet ordre fut exécuté violemment, sans qu'aucun d'eux essayât la moindre résistance, si ce n'est toutefois Mainvielle jeune, qui se défendit avec une intrépidité sauvage, fit et reçut plusieurs blessures, et ne fut pris qu'après avoir eu la cuisse traversée d'une balle. Tournal et Mainvielle aîné furent découverts, dans la maison de ce dernier, au fond d'un trou pratiqué dans l'épaisseur du mur et recouvert d'un tableau. Quoique Duprat jeune se trouvât à trente lieues d'Avignon, lors du massacre, on l'arrêta comme les autres, et — cette fois encore, la justice acceptant le ministère de la fureur, — sa femme se vit traînée par les cheveux le long des rues, au milieu des insultes et des huées.

Jourdan seul manquait. Un jeune homme, dont il avait mis la tête à prix et qui se nommait Bigonnet, promit de le ramener si on lui donnait vingt hussards. Il se mit effectivement sur sa trace et l'atteignit au moment où il passait à cheval, et armé jusqu'aux dents, la rivière de la Sorgue : « Si tu avances, lui crie Jourdan d'une voix terrible, je te tue. — Non, répondit le jeune homme, tu es un lâche : tu me manqueras. » Jourdan tire, le coup rate. Bigonnet lance son cheval à l'eau, joint son ennemi, et d'un coup du canon de son pistolet dans la poitrine, le renverse au milieu du courant. On le ramena en triomphe.

On verra plus loin comment les auteurs ou acteurs de cette catastrophe furent amnistiés. Mais un destin tragique attendait la plupart d'entre eux. Le 8 prairial an II, Jourdan fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté comme coupable d'avoir pris part à un complot dans les Bouches-du-Rhône, et aussi comme s'étant procuré des biens nationaux à vil prix. Rovère mourut à Sinamari, et Blanié, un des plus forcenés assassins de la Glacière, dans un cachot du château d'If. Mainvielle jeune se brûla la cervelle en l'an IX. Mainvielle aîné périt sur l'échafaud. Il en fut de même de Duprat, dénoncé par son propre frère. Plus coupable, Duprat aîné eut une fin moins funeste : il tomba sur le champ de bataille d'Esling, en soldat.

CHAPITRE IV

COBLENTZ



Au mois de septembre 1791, Marat ayant quitté Paris pour quelque temps, et les chemins se couvrant de plus en plus, chose horrible, de Français qui couraient armer les étrangers contre la patrie, il advint qu'un jour Marat fit route avec un émigrant.

L'Ami du Peuple, il faut bien le croire, puisque c'est lui-même qui l'affirme, fut complétement séduit par le gentilhomme ; il fut touché de l'air de mélancolie répandu sur son visage, lui trouva « ces manières qui annoncent une éducation soignée, » et reconnut aux discours de son compagnon de voyage que c'était « un penseur. » Si, de son côté, le gentilhomme se sentit attiré par les manières de Marat, qu'il ne connaissait pas, et par sa physionomie, c'est ce qu'on ignore. Toujours est-il que les deux voyageurs s'entendirent à merveille. Il était naturel que la conversation s'engageât sur les affaires du moment : la voici telle que Marat la rapporte, après avoir prévenu les lecteurs que par le mot LUI il désigne l'émigrant, et que par le mot MOI il se désigne lui-même :

« MOI. Êtes-vous curieux d'assister au *Te Deum* que l'on va chanter à Amiens? Nous lirons sur les physionomies jusqu'où va l'enchantement du peuple pour le nouveau régime

« LUI. Ils peuvent danser et chanter tout à leur aise : cela ne sera pas long.

« MOI. Il y a longtemps qu'on les menace, et ils vont toujours.

« LUI. Patience! Avant d'agir il fallait être en mesure : ce n'est que d'aujourd'hui que nous pouvons nous réunir.

« MOI. Quand on ne renverserait pas la constitution à main armée, il est impossible qu'elle tienne : il y a trop de mécontents, trop d'hommes puissants intéressés à ramener l'ancien ordre de choses.

« LUI. Comment cela ne serait-il pas, avec les faiseurs qui, depuis deux ans, bouleversent le royaume par assis et lever?...

« MOI. Dans toute révolution où la nation se partage en deux partis opposés, il faut nécessairement que l'un des deux soit écrasé pour que l'autre triomphe et fasse la loi. Voyez, chez les Anglais, Cromwell, rendu maître de l'État par ses victoires, son hypocrisie et sa profonde politique. Il avait bien anéanti la monarchie et la chambre des pairs, envahi tous les pouvoirs, rempli toutes les places de ses créatures, effrayé par l'exécution du monarque et de plusieurs courtisans, par l'exécution de lord Hamilton, de lord Holland, de lord Capel, le parti monarchique qu'il pouvait écraser : il se contenta de le surcharger d'impôts. Or, c'est pour ne l'avoir pas totalement détruit, qu'il vit ce parti se relever peu à peu, détacher insensiblement le peuple de l'amour des nouvelles maximes, ébranler son autorité, et la renverser de fond en comble à sa mort.

« LUI. S'ils n'ont pas pris ce parti terrible, ce n'est pas faute d'y avoir été sollicités. Vous avez lu sans doute les feuilles de *l'Ami du Peuple*. C'en était fait de la noblesse, des prélats, des officiers de l'armée et de tous les partisans du roi, si l'on avait suivi ses conseils. Il ne nous aime pas, nous le payons bien de retour. Quant à moi qui me pique d'apprécier les hommes, j'avoue que c'est le seul des révolutionnaires qui m'ait étonné. Au milieu des alarmes que devaient inspirer ses fureurs, je n'ai pu m'empêcher de convenir que c'était le seul qui eût des vues, le seul qui fut toujours conséquent à l'esprit de la révolution, et peut-être le seul qui n'était pas à vendre. Le ciel, qui veillait à notre salut, a enfin rendu le peuple sourd à la voix de son ami, et au lieu des grands moyens qu'il avait proposés, les intrigants députés du tiers n'ont songé qu'à ravaler les ordres de la noblesse et du clergé, qu'ils pouvaient anéantir. Il est si doux à un avocat, à un jugeur, à un notaire, de devenir l'égal d'un marquis, d'un duc, d'un prince! Jugez de l'empressement du peuple à embrasser ce système d'égalité, dans lequel on lui faisait voir son bonheur auquel il tient plus qu'à la liberté même, et qu'il est impossible de réaliser dans la société, puisqu'il n'existe pas même dans la nature. On a beau dépouiller M. le duc de Crillon ou de Montmorency de leurs noms, de leurs titres, de leurs ordres, de leurs dignités :

assurément on n'en fera jamais les égaux de leurs fournisseurs, de leurs ouvriers, de leurs domestiques; et quoi que l'Assemblée puisse faire, jamais elle ne rendra M. de la Borde l'égal de son décrotteur. A voir l'Assemblée compter pour rien les préjugés nationaux, on dirait qu'elle était composée de barbares, et qu'aucun Français n'avait accès dans son sein. A la voir violenter les consciences et leur faire un devoir du parjure, on dirait qu'elle était composée d'impies



BERTRAND DE MOLLEVILLE — DUPORT-DUTERTRE

qui se jouaient de la sainteté du serment. A la voir dépouiller la noblesse des titres de sa gloire et de sa dignité, on dirait qu'elle était composée d'imbéciles qui s'amusaient à bouleverser l'État pour des hochets.... Qu'a-t-elle donc prétendu que devienne la noblesse, et surtout la haute noblesse, qui n'a plus aujourd'hui d'existence politique? Que nous végétions dans nos terres, insultés par des paysans que nous nourrissons? que nous commandions des manants en habit bleu? que nous hantions un comité de section, de district ou de département avec nos gens d'affaires? que nous siégions à

un tribunal de police ou de judicature? Cela pouvait être bon quelques moments, dans les premiers jours de la Révolution, pour nous garantir d'être égorgés et retenir l'explosion; mais nous aimerions mieux ne pas vivre que de mener une pareille vie. En nous privant de notre existence politique, l'Assemblée nationale nous a réduits à la cruelle nécessité de la reprendre les armes à la main : le ciel, sensible à nos malheurs, nous a ramené la balle; nous aurons soin de prendre notre revanche. Si nos moyens sont insuffisants, notre courage est inépuisable, et nous trouverons longtemps des ressources contre nos spoliateurs. De longtemps le peuple ne goûtera le bonheur dont on l'a berné avec les grands mots d'égalité et de liberté. Ces petites illusions lui coûteront des fleuves de sang; et si nous sommes enfin forcés de subir la loi, nous réaliserons des capitaux avec les débris de nos fortunes; nous les ferons valoir dans le commerce; nous serons accapareurs en tout genre; nous enlèverons partout au peuple le fruit de son industrie, de son travail, et nous deviendrons ses maîtres sous d'autres rapports. »

A cette protestation contre-révolutionnaire, d'une éloquence si dédaigneuse tour à tour et si violente, à ces prédictions menaçantes, hélas! trop bien réalisées depuis, que répond Marat? Il ne répond rien.... que dis-je? il approuve! « J'écoutais en silence cette profession de foi, que je ne pouvais m'empêcher d'applaudir secrètement, et je me disais à moi-même: s'il savait combien de fois *l'Ami du Peuple* a prêché lui-même cette doctrine! »

Le récit extraordinaire qui vient d'être reproduit, fut publié dans le numéro 558 de *l'Ami du Peuple;* dans le numéro suivant, ne se contentant plus de faire parler un noble en faveur de la noblesse, Marat reprit la thèse en son propre nom. Il se répandit en malédictions furieuses contre « les jongleurs, qui, avec leur doctrine de l'égalité parfaite, » avaient enthousiasmé « l'aveugle multitude, toujours menée par des mots; » il accabla de ses mépris « les ignares faiseurs de décrets, » qui, en abolissant les titres de noblesse, s'étaient flattés follement de « détruire les *rapports de la nature* et les rapports de la société; » tout en reconnaissant qu'on avait bien fait d'enlever aux nobles leurs moyens réels d'opprimer le peuple, il dénonça la mesure qui les avait privés de leurs décorations et de leurs titres, comme une usurpation imbécile, comme une révolte injuste contre « l'empire des préjugés chez une nation frivole qui leur sacrifiait depuis quinze siècles; » il déclara que, pour le peuple, « puisqu'il était né pour l'humiliation, mieux valait s'abaisser devant un maréchal de France, qui a reçu de l'éducation, que devant *un manant de grippe-sou paré de son écharpe tricolore;* » puis, défiant le progrès des lumières et le développement de la civilisation, — auxquels cependant, quelques lignes plus bas, il veut bien rendre hommage, — de changer ces conventions insolentes qu'il osait appeler les *rapports de la nature*, il ajoutait: « Un duc sera toujours duc pour ses domestiques, pour ses gens d'affaires, pour ses ouvriers, ses parasites, ses flagorneurs; » enfin, sans se demander si par là il ne fournissait pas une excuse impie aux conspirateurs de Worms et de Coblentz, il affirmait qu'il y avait eu « inhumanité à arracher les nobles à leurs douces illusions, parce qu'il était impossible que, sans verser des larmes de sang, un Bouillon cessât de s'intituler prince de maison souveraine, » impossible que, « sans mourir de douleur, les descendants de ce Villars, qui sauva la France du joug autrichien, se contentassent d'un nom tout nu *qui les confondait avec le vendeur de chandelles ou le crocheteur du coin.* »

Par quelle inconcevable contradiction Marat en était-il venu à tenir ce langage, lui qui avait appelé *glorieuse* la séance du 19 juin, où les titres de noblesse furent abolis? Par quelle autre contradiction, non moins étrange, recommandait-il la restitution aux nobles de leurs qualifications, décorations et titres, comme « un moyen de rapprocher les esprits, de tarir les sources de la discorde, d'étouffer le germe des complots, » lui dont la théorie favorite avait toujours été que, pour en finir avec ses ennemis, le seul parti à prendre était de les exterminer? Était-ce faute de portée dans l'esprit que Marat, du même coup, approuvait la destruction du *pouvoir* des nobles, et blâmait l'abolition de leurs *titres*, comme si de ces deux choses l'une n'enfantait pas l'autre; comme si la supériorité conventionnelle de rang ne menait pas à la supériorité d'influence; comme si l'inégalité parmi les hommes n'avait pas sa logique! Quoi! la philosophie était venue apprendre au monde que la pauvreté ne déshonore pas, que le travail honore; et voilà que Marat, le publiciste des carrefours, parlait, à la façon d'un marquis, du *décrotteur*, du *crocheteur du coin*, et.... des *ouvriers*, lesquels, dans ses énumérations méprisantes, se trouvaient avoir place un peu avant les *flagorneurs*, et juste après les *domestiques!* Quoi! tout un grand siècle s'était noblement agité autour de ces paroles:

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.
> Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Et voilà que Marat, fils de ses œuvres, réclamait, pour un descendant quelconque de Villars, un idiot, peut-être, ou, qui sait? un traître, la gloire d'avoir gagné, avant d'être né, la bataille de Denain! Et d'où lui venait donc à cet hôte des souterrains, au fond desquels il composa le noir roman de tant de meurtres, cette tendresse subite pour ces pauvres nobles qu'on avait eu la *barbarie* de ne pas croire d'une autre espèce que le reste des citoyens, et qui, au moment même où Marat semblait appeler sur eux la compassion que provoquent les infortunes imméritées, franchissaient la frontière, se rangeaient en bataille à Coblentz, la face tournée vers la France, remplissaient l'Allemagne du bruit de leurs colères sacriléges, et, nuit et jour, sans relâche, sans pitié, sans pudeur, gourmandaient les lenteurs de l'invasion?

Ici se révèlent dans Marat des abîmes de haine.

S'étonner de ses contradictions, ce serait ne le point connaître : il n'eut qu'une logique, celle de la fureur. Le supposer capable d'avoir pactisé, ne fût-ce qu'un instant, avec le royalisme, ce serait le calomnier; il ne fit jamais de pacte qu'avec la mort. Quant à intéresser le peuple en faveur des nobles, c'était si peu son dessein au fond, qu'à la suite du scandaleux numéro où il avait l'air de prendre en main leur cause, il imprimait, en manière de *post-scriptum :* « Si j'avais été le législateur, loin de les avoir dépouillés de leurs titres et de leurs ordres, je leur aurais fait un devoir de les porter continuellement en public; par ce moyen, le peuple les eût distingués au premier coup d'œil dans les élections, il eût appris à s'en défier et à les repousser comme ses ennemis. » Admirable expédient pour tarir, comme il le demande un peu plus haut, la source des discordes et rapprocher les diverses classes de citoyens! Quel mystère cachaient donc toutes ces inconséquences? L'explication véritable, selon nous, est celle-ci :

Dans les derniers mois de 1791, l'émigration armée était le spectre qui se dressait devant tous les esprits. Quiconque tonnait contre elle, ami du peuple! Or, l'émotion publique, en ce train d'idées, ne pouvait que profiter, et aux membres de la précédente Assemblée, destructeurs du régime féodal,

et aux membres de la nouvelle, qui se préparaient à porter aux conspirateurs du dehors un coup terrible. En flétrissant l'abolition des titres de noblesse comme une mesure inique, barbare, qui rendait les vengeances de l'émigration très-naturelles, sinon légitimes, Marat atteignait deux buts également chers à son âme sombre : d'une part, il transformait en acte d'accusation contre les Constituants un des actes de leur carrière qui les honorait le plus; d'autre part, il disputait d'avance à l'Assemblée législative le bénéfice de la popularité que pouvait lui valoir une vigoureuse déclaration de guerre aux émigrés, et à leurs protecteurs, les rois de l'Europe. Il savait fort bien que restituer aux nobles leurs décorations et leurs titres, alors qu'ils tenaient la pointe de l'épée de l'étranger comme appuyée sur le sein de la patrie, eût été la dernière des lâchetés; il demandait donc là une chose impossible, mais c'était précisément parce qu'il la savait impossible, qu'il la demandait. A la veille d'un incendie qui menaçait de dévorer tant de victimes, il se ménageait le droit de venir s'écrier plus tard : « Je vous avais bien dit que ceux qui *sapèrent barbarement un édifice pompeux qu'avait élevé la gloire et respecté le temps*, étaient des hommes d'un orgueil stupide, *des grippe-sous en écharpe tricolore*, des ambitieux, des misérables! Je vous avais bien dit qu'au lieu de réduire au désespoir les descendants d'un Montmorency, d'un Bouillon, d'un Villars, il fallait les ramener, par la restitution de ce qu'ils aiment le plus au monde! Suis-je un prophète, oui ou non? Et en présence de toutes ces ruines amoncelées, de tout ce sang répandu, le peuple refusera-t-il de voir ses vrais ennemis dans les prétendus héros du jour, dans les tribuns dont il acclame follement le patriotisme menteur, dans les directeurs officiels de la Révolution? »

Oui, c'est ainsi que le génie satanique de Marat s'étudiait à rassembler les matériaux de ses futurs réquisitoires. Oh! que Voltaire avait eu raison de lui écrire : « Le néant est un vaste empire : régnez-y! »

Nul, du reste, ne fut plus ardent que lui à enregistrer les détails de la grande désertion de la noblesse. Chaque jour arrivaient des lettres écrites au Club des Jacobins par les sociétés affiliées, et, dans ces lettres, dont Marat ne manquait point de publier des extraits, on lisait que le mouvement des émigrations acquérait la force d'un torrent; que les fonctionnaires publics et les officiers de l'armée abandonnaient leurs postes en masse; qu'on avait arrêté aux frontières d'Allemagne quantité de ballots contenant des uniformes écarlates très-riches, des harnais précieux et des housses de velours bleu, chargées de broderies d'or aux armes de France. Un citoyen, nommé Cervière, vint présenter à l'Assemblée un mémoire plein de particularités, non-seulement curieuses, mais émouvantes : « A Coblentz, j'ai vu les princes se livrer à tous les transports de la rage contre la Révolution. — Il y a là quatre escadrons de gardes du corps, maintenant en activité, et toute la cavalerie doit s'y rendre. — La fureur des militaires n'approche pas de celle des ecclésiastiques. — Aucun individu n'est admis s'il n'est porteur de brevets, ou présenté par quatre gentilshommes. — L'habit des gardes du corps est bleu, gilet rouge, culotte nankin, cocarde noire et blanche. Leur paye est de trente-six livres par mois, à prendre sur la solde des régiments qu'ils ont quittés. — Le maire de Montmédy est un chevalier de Saint-Louis, qui prête sa croix à un nommé Desauteux, pour voyager et correspondre avec les fugitifs. — Leur dernière ressource, et ils sont assez scélérats pour s'en vanter, leur dernière espérance est d'empoisonner les eaux. — Le cri d'armes des gardes du corps est UN ROI OU LA MORT, et cette légende est gravée sur leurs boutons. — L'armée est en ce moment de treize mille hommes. — Ils font circuler dans le royaume de faux assignats, et leur émissaire, pour cette opération, est un nommé Lebrun, de Lyon, borgne, de moyenne taille, âgé de vingt-huit ou trente ans, ayant un oniski conduit par un cheval noir. »

On voyait en même temps, comme autant de points orageux qui se seraient dessinés à l'horizon, des rassemblements de transfuges se former à Bruxelles, à Ettenheim; ce n'étaient partout qu'émissaires allant et venant, qu'achats d'armes et de chevaux; séparant enfin leur politique de celle de Frédéric-Guillaume et de Léopold, trop temporisatrice à leur gré, Catherine et Gustave s'étaient fait représenter à Coblentz, la première par le comte de Romanzow, le second par le comte d'Oxenstiern; les princes avaient des envoyés auprès de plusieurs souverains; parmi ces déserteurs de la patrie, nulle pitié pour la France, à moins qu'elle ne leur appartînt tout entière : « Ils la voulaient, comme un amant veut sa maîtresse, morte ou fidèle; » et, sommés impérieusement de partir, sommés de se déshonorer par point d'honneur, une foule de petits gentilshommes se résignaient, vendaient le peu qu'ils possédaient, partaient....

Modèle de circulaire émigrative, remis à un membre de l'Assemblée nationale : « M —, il vous est enjoint, de la part de *Monsieur*, régent du royaume, de vous rendre à (le nom était en blanc) pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M..., qui vous délivrera 100 livres. Je dois vous prévenir que si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les priviléges que la noblesse française va conquérir. »

Beaucoup de royalistes n'obéissaient qu'en frémissant à ces ordres factieux : la raison leur disait qu'il était insensé de prétendre à former une armée avec des seigneurs, des nobles, des officiers-courtisans, qui tous se croyant dignes de commander, se refuseraient à l'humble condition de soldat; que l'opulence des uns, la fortune bornée des autres, d'un côté la morgue, de l'autre la fierté en révolte, présageaient de mortelles divisions; qu'au jour du triomphe, s'il arrivait, les dépouilles opimes seraient pour les chefs, et que les gentilshommes obscurs, après avoir laissé la moitié de leur sang sur les champs de bataille, après avoir dissipé leur patrimoine, couraient risque d'être renvoyés chez eux comme des miliciens qu'on licencie le lendemain de la guerre. Ne valait-il pas mieux, même au point de vue monarchique, rester en France, y prendre position, y conserver dans les hauts emplois des coopérateurs et des alliés, y recruter sous main pour la contre-révolution, s'y tenir en disponibilité de service, et être près du trône, afin que si on le renversait, il ne tombât pas du moins dans le vide; être autour du roi, afin que s'il mourait, il ne mourût pas du moins abandonné?

Mais que pouvaient ces raisonnements contre les moyens mis en œuvre par Coblentz? A ceux-ci l'on donnait avis que les princes avaient fixé le jour passé lequel tout gentilhomme qui n'aurait pas rejoint leur bannière, serait inscrit sur la liste des félons et des lâches; à ceux-là on disait que la victoire du bon droit leur gardait le châtiment que méritent les traîtres; à d'autres, on parlait de leurs enfants qui naîtraient avec un nom dégradé; à qui se faisait trop attendre, on envoyait une quenouille et un fuseau.

Sur ce vaste, sur ce hideux système d'embauchage planait la politique de Monsieur. C'était lui qui, réduisant l'émigra-

tion en système, avait allumé parmi les nobles cette fièvre honteuse; et tandis que son malheureux frère, presque sans défenseurs, entouré d'ennemis, luttait sur son trône contre la Révolution, comme un naufragé lutte sur une planche fragile contre la mer mugissante, lui, *régent du royaume*, il intimait en lieu sûr ses volontés souveraines, forçait toutes les grandes familles à déserter la cour de Louis XVI pour venir grossir la sienne, et trônait à Coblentz, ayant à ses pieds ce qu'il avait l'insolence d'appeler la *France extérieure*.

Quant à la folle confiance qui s'était emparée de cette *France extérieure*, on n'y croirait pas si elle ne se trouvait attestée par des écrivains royalistes, mélancoliques témoins des extravagances de leur parti. Un d'eux raconte qu'à Coblentz, *au café des Trois couronnes*, où les émigrés avaient coutume de se réunir, on parlait de vengeances comme si l'on eût déjà triomphé. Le délire y était porté à ce point qu'un jour, sur la nouvelle que l'abbé Louis venait traiter avec les princes, de la part des principaux révolutionnaires, effrayés ou désabusés, un cri général d'indignation s'éleva : *Point d'accommodement! point d'accommodement!* et ce fut là le titre, ce fut le sujet d'une brochure furieuse que, sous le nom de Henri Audenel, le comte d'Antraigues publia, à la grande satisfaction des *implacables!* Que dire encore? Semblables à ces mendiants qui demandent l'aumône une espingole au poing, les émigrés de Coblentz injuriaient, pour crime d'hésitation, les princes mêmes dont ils attendaient assistance. Ils avaient appelé au milieu d'eux Suleau, le plus fanatique de leurs journalistes : ils lui confièrent la rédaction d'une feuille qui parut d'abord sous le titre de *Journal des Princes*. Et qu'y lisait-on? Des philippiques contre la *faiblesse* du pacifique prince de Kaunitz, des attaques contre Léopold, dont les *tergiversations* étaient attribuées aux *inspirations d'une terreur panique*, ou aux *ambiguïtés, fruit de quelques doses de machiavélisme*.

Telle était donc la cour de Coblentz : quel autre aspect présentait celle de France! Ici, tout n'était que solitude, deuil qui n'osait même pas s'avouer, larmes secrètes et poignantes inquiétudes. Jusque parmi les hommes des offices du roi, il y avait des Jacobins : on le savait, et on n'osait les renvoyer, tant la Révolution se faisait redouter! Seulement, comme on n'était pas sûr qu'un beau jour les mets ne fussent empoisonnés, il avait été décidé que le roi et la reine ne mangeraient plus que du rôti. Le soin d'apporter furtivement du pain et du vin fut confié à Thierry, intendant des petits appartements. C'était Mme Campan qui avait charge de commander les pâtisseries, ce qu'elle faisait *comme pour elle*, et tantôt chez un pâtissier, tantôt chez un autre. A l'heure des repas, on cachait sous la table, pour épargner aux gens du service l'injure de toutes ces frayeurs, le pain de Thierry et les pâtisseries de Mme Campan; et pour se ménager le moyen de manger en cachette, on avait prévenu les domestiques de n'entrer que lorsqu'ils seraient appelés. Une fois sur cette pente de précautions humiliantes, jusqu'où ne les fallait-il point pousser? Louis XVI ne buvant jamais une bouteille de vin entière à ses repas, il remplissait, afin qu'on ne s'aperçût de rien, celle dont il avait bu à peu près la moitié, avec la bouteille servie par les officiers du gobelet ! Quels détails! quel jour ils jettent sur la royale agonie de Louis XVI! et comme ils mettent en relief l'abandon barbare dans lequel laissaient leur roi ces preux qui s'en allaient, à l'étranger, écrire sur leur bannière : UN ROI OU LA MORT!

Le 13 octobre 1791, informé que l'Assemblée législative se proposait de prendre contre l'émigration des mesures foudroyantes, Louis XVI, dans l'espoir de les prévenir, et aussi parce qu'il était réellement intéressé à couper court à ce funeste esprit de désertion, adressa aux commandants des ports une lettre publique où il protestait de sa volonté ferme d'exécuter la constitution à la lettre, adjurait les officiers de marine de rester à leurs postes, sommait ceux qui avaient quitté la patrie d'y rentrer, et déclarait qu'à ce signe il reconnaîtrait « tous les bons Français, tous ses vrais amis. » Le 14 octobre, une autre lettre, rédigée dans un sens identique, fut envoyée aux officiers généraux, aux commandants des troupes de terre; et le même jour parut une proclamation du roi concernant les émigrations, dans laquelle on lisait ces mots : « Français qui avez abandonné votre patrie, revenez dans son sein. C'est là qu'est le poste d'honneur, parce qu'il n'y a de véritable honneur qu'à servir son pays et à défendre les lois. »

Ce langage était-il tout à fait sincère? Tout à fait, non sans doute. Livré, avec une âme vacillante à l'excès, aux jeux cruels du destin le plus moqueur qui fut jamais, Louis XVI fut condamné toute sa vie à tromper ses ennemis, ses amis, et lui-même, hélas! Si bien qu'il lui arriva de manquer de bonne foi jusqu'à dans ses mensonges. Ainsi qu'il en donnait publiquement l'assurance, il était décidé à exécuter la constitution à la lettre, c'est certain, et il s'en ouvrit nettement à Bertrand de Molleville, le jour où ce dernier fut appelé au ministère; mais pourquoi? parce qu'il la jugeait impraticable et que, selon lui, l'observer littéralement, c'était la détruire. Il blâmait, dans son cœur aussi bien que dans ses proclamations, cette fuite de la noblesse à l'étranger, et cet appel violent des princes à la haine des rois, sentant bien que cela revenait à l'environner de périls après l'avoir isolé; mais il n'en conservait pas moins sur l'état des hommes attachés à son service, les gardes du corps, qui avaient déserté en masse et comptaient former le premier corps de l'invasion; de sorte que l'avant-garde présumée de l'armée qui menaçait la France était payée avec l'or de la liste civile et continuait de faire partie de la maison du roi des Français. Il y a mieux : c'était la liste civile qui fournissait aux frais d'impression de tous les ouvrages contre-révolutionnaires, de ceux mêmes qu'on adressait aux conspirateurs d'outre-Rhin ou qu'on publiait en leur nom : *Les pétitions des émigrants. — La réponse des émigrants. — Les émigrants au peuple. — Les plus courtes folies sont les meilleures. — Le journal à deux liards. — L'ordre, la marche et l'entrée des émigrants en France*, etc., etc.

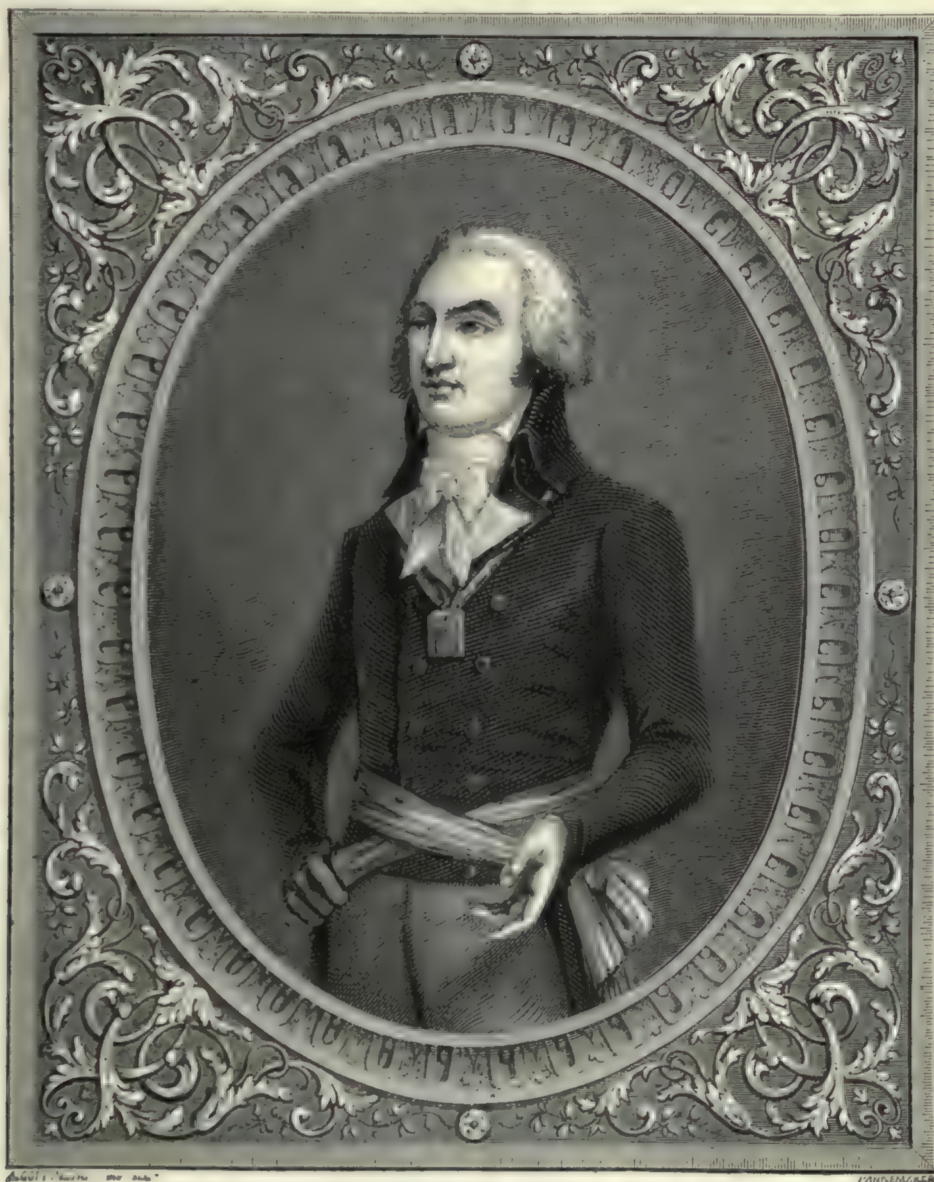
D'un autre côté, il est hors de doute que Louis XVI entretenait avec ses frères une double correspondance, l'une ostensible, l'autre secrète, et nullement en rapport avec la première. Lorsque, plus tard, après la prise du château, des commissaires furent chargés de la recherche des papiers qui s'y trouvaient, on découvrit dans l'appartement du roi un portefeuille où était renfermé le billet suivant, adressé à Louis XVI par Monsieur et le comte d'Artois :

« Je vous ai écrit, mais par la poste, je n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en font qu'un : mêmes sentiments, mêmes principes, même ardeur pour vous servir. Nous gardons le silence; mais c'est qu'en le rompant trop tôt nous vous compromettrions.... Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, nous n'écouterons rien; SI C'EST DE VOTRE PART, NOUS ÉCOUTERONS, mais nous irons droit notre chemin. AINSI, SI L'ON VEUT QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS.... L.-S. X., Ch.-P. »

Venant de l'astucieux comte de Provence, ces assurances de dévouement à son souverain ne sauraient être regardées, quand on les rapproche de sa conduite, que comme le résultat d'une hypocrisie profonde; mais la question n'est pas là. Pour prouver à la France qu'il y avait quelque chose de té-

nébreux derrière toutes ces proclamations royales où la désertion royaliste était si vivement gourmandée, que fallait-il de plus qu'un billet semblable à celui qui vient d'être cité : « SI L'ON VEUT QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS ! »

Marie-Antoinette, de son côté, comprenait toute l'importance de la dissimulation. Si, le 26 août 1791, elle écrivait au comte de Mercy-Argenteau : « Nous n'avons donc plus de ressource que dans les puissances étrangères. Il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours, mais c'est à l'Empereur à se mettre à la tête de tous et à régler tout; » le 8 septembre, elle adressait ces mots à son frère Léopold : « Il est de notre plus grand intérêt, faisant tant que d'accepter, d'inspirer la plus grande confiance. » — « Le roi et la



ISNARD.

reine, écrivait Pellenc au comte de La Marck, sont fort bien dans le public. Une dame de la cour disait l'autre jour devant la reine : « Si les émigrés entraient, je voudrais qu'ils foudroyassent Varennes. » La reine lui répondit : « Vous êtes bien vive, madame. » Marie-Antoinette était FORT BIEN DANS LE PUBLIC, selon l'expression de Pellenc; mais elle avait, elle aussi, sa « CORRESPONDANCE AVEC L'ÉTRANGER, » et cette correspondance était de telle nature qu'il la fallait faire en chiffres. « Celui que la reine avait préféré, dit Mme Campan, ne peut jamais être deviné, mais il faut une patience extrême pour en faire usage. Chaque correspondant doit avoir un ouvrage de la même édition. *Paul et Virginie* était celui qu'elle avait choisi. On indique par des chiffres convenus la page, la ligne, où se trouvent les lettres que l'on cherche et quelquefois un mot d'une seule syllabe. Je l'aidais dans ce travail, etc.... »

Jusqu'en 1792, et même jusqu'à cette prise du château des Tuileries qui amena de si formidables découvertes, on n'eut aucune preuve bien positive du double jeu de la cour; mais l'instinct populaire ne s'y trompait pas. Les lettres et pro-

clamations de Louis XVI concernant les émigrés furent donc accueillies, au dedans, avec une défiance extrême; et, trop sûre qu'au dehors on n'en tiendrait aucun compte, l'Assemblée résolut d'en venir aux mesures de rigueur.

Le 20 octobre, Brissot posa la question avec un remarquable mélange de grandeur et de vivacité, distinguant trois classes d'émigrants : la première, celle des princes; la seconde, celle des fonctionnaires déserteurs; la troisième, celle des simples citoyens, entraînés ou séduits : « Vous devez, dit-il, haine et punition aux deux premières classes, pitié et indulgence à la troisième. » C'étaient surtout les grands coupables qu'il voulait voir châtier : « Au lieu de s'attaquer aux branches, on devait attaquer le tronc. » En conséquence, il demanda que, passé un certain délai et après sommation à eux faite de rentrer dans le royaume, les princes, chefs de la révolte et les fonctionnaires publics, fussent poursuivis criminellement, leurs biens confisqués; qu'on fît revivre la loi qui défendait l'exportation des munitions de guerre et du numéraire; et que, quant aux simples citoyens émigrés qui ne prendraient point part à la révolte, on se bornât à assujettir leurs biens à une taxe plus forte.

Cette proposition conciliait, dans une assez juste mesure, ce qui est dû à l'intérêt social et ce que réclament les droits naturels de l'homme. Et en effet, si, d'un côté, la patrie ne saurait, comme l'avait si éloquemment et si noblement démontré Mirabeau, se transformer en prison pour ceux qu'appellent sous un ciel différent l'amour de la liberté, l'instinct du bonheur ou les inspirations de la conscience, comment prétendre, d'un autre côté, qu'à ceux-là, quand il leur plaît de délaisser la patrie en péril, elle continue à devoir sa protection? La liberté de locomotion est de droit naturel, mais la propriété du sol est de droit social; et lorsqu'en désertant son pays menacé, un citoyen rompt le pacte qui le liait à ses concitoyens, il renonce par cela seul au bénéfice des conventions sociales qui les unissent à lui, et c'est à eux alors qu'il appartient de décider, d'après les circonstances, de la nécessité et de l'étendue de cette rupture. Brissot se montrait donc fort modéré, lorsqu'il demandait qu'eu égard aux dangers extraordinaires de la situation, et au surcroît de malheurs qu'annonçait, que devait inévitablement amener toute retraite hors du royaume, on frappât d'une triple imposition les biens des simples citoyens émigrants, et cela en laissant la liberté d'émigrer entière. Car, il insista sur ce dernier point avec une grande chaleur de conviction : « Ni lois prohibitives, s'écria-t-il, ni confiscations! Quand, dans des siècles d'ignorance et de barbarie, on fit contre les juifs des lois prohibitives, l'industrie trompa les regards de la tyrannie par le secret des lettres de change. Louis XIV défendit l'émigration aux protestants. Or, si ce grand prince, avec ses cent mille commis, avec ses trois cent mille soldats, avec ses prêtres, avec ses fanatiques, délateurs et bourreaux, n'a pu parvenir à l'arrêter et y a inutilement souillé son règne, que sera-ce lorsqu'il n'y a plus de commis, lorsque les soldats se refusent au rôle de délateurs?... La prospérité et la tranquillité publique, voilà les meilleures lois contre les émigrations. »

Vergniaud, qui prit la parole le 22 octobre, prononça un discours qui, sans les formuler en termes bien clairs, poussait à des conclusions beaucoup plus sévères, discours violent, éloquent, indigné, que coloraient tour à tour le dédain et la colère, où il comparait les émigrés menaçant la France à « de misérables pygmées parodiant l'entreprise des Titans contre le ciel, » où il rappelait à l'Europe, si jamais elle se levait tout entière contre nous, que « quelques milliers de Grecs avaient triomphé d'un million de Perses, » et finissait par cette fière, par cette mélancolique parole : « Dans tous les événements, le succès est l'affaire du destin. »

Condorcet avait proposé qu'on déférât le serment civique aux émigrés, qu'on exigeât d'eux la déclaration qu'ils ne s'armeraient ni ne solliciteraient l'étranger à s'armer contre la patrie, et que, moyennant cette déclaration, ils fussent admis à jouir de leurs biens, droits et pensions, « la renonciation à la patrie n'étant pas un délit. » Ce thème, auquel la gravité extraordinaire des événements donnait un caractère de naïveté dérisoire, fut repris par le feuillant Pastoret avec une habileté qui touchait à l'astuce. A le voir présenter sous ses plus hideux aspects le crime des émigrations systématiques, à l'entendre affirmer que, de quelque manière qu'on envisageât la conduite des émigrants, « il était impossible de les défendre, » on s'attendait à des conclusions rigoureuses, lorsque, soudain, se rangeant de l'avis de Condorcet : « Leur orgueil, dit-il, aurait résisté à une loi sévère; leur intérêt, un motif plus noble peut-être, les ramènera, et, peut-être encore, quand ils auront posé le pied sur la terre qui les a vus naître, ils s'y sentiront soulagés, comme les Grecs, poursuivis par les remords, se sentaient plus tranquilles au moment où ils embrassaient l'autel des dieux. »

Le 31, la voix d'Isnard retentit : ce fut un vrai coup de tonnerre. « Je demande à l'Assemblée et à la France, et.... — l'œil fixé sur un membre qui l'interrompait, — à vous, monsieur, s'il est quelqu'un qui veuille soutenir que les princes émigrés ne conspirent pas contre la patrie, et que tout conspirateur ne doive pas être au plus tôt accusé, poursuivi, puni ... S'il est quelqu'un qui l'ose soutenir, qu'il se lève! »

A ce brusque début d'un orateur ignoré, à cet interrogatoire impérieux, les uns se répandent en applaudissements, les autres murmurent. Vergniaud, qui préside, s'étonne; mais, à la menaçante question, pas de réponse. Alors, frémissant, hors de lui, possédé, comme l'avait été quelquefois Mirabeau et plus encore, du démon de l'éloquence, Isnard frappe à coups pressés sur les cœurs : « Nous ne punissons pas les chefs des rebelles, et nous avons détruit la noblesse! Ah! je le vois, ces vains fantômes n'ont pas cessé d'épouvanter. — Il est temps, il est temps que ce grand niveau de l'égalité, placé sur la France libre, prenne son aplomb. — C'est la longue impunité des grands criminels qui a pu rendre le peuple bourreau. — La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois. — Il faut que la loi gouverne, que sa voix foudroyante retentisse, et qu'elle ne distingue ni rangs, ni titres, aussi inexorable que la mort quand elle tombe sur sa proie. — On vous a dit que l'indulgence est le devoir de la force, que la Suède et la Russie désarment, que la Prusse n'a pas intérêt à nous attaquer, que l'Angleterre pardonne à notre gloire, que Léopold attend la postérité? Et moi, je dis que la nation doit veiller sans cesse, parce que le despotisme et l'aristocratie n'ont ni mort ni sommeil, et que, si les nations s'endorment un instant, elles se réveillent enchaînées; et moi, je soutiens que si le feu du ciel était au pouvoir des hommes, il faudrait en frapper ceux qui attentent à la liberté des peuples. — Manlius, sauveur de la République, est accusé de conspiration contre la liberté publique. Il présente des bracelets, des javelots, douze couronnes civiques, deux couronnes d'or, trente dépouilles d'ennemis vaincus en combats singuliers, et sa poitrine criblée de blessures.... On le précipite du haut de ce même rocher d'où il avait culbuté les Gaulois! — Depuis trois ans, nous récompensons les forfaits des patriciens conspirateurs avec des chariots d'or : si

je votais de pareils dons, j'en mourrais de remords. — Je demande la question préalable sur le projet de M. Condorcet, parce que je pense que le serment est une mesure illusoire et vaine; que c'est souiller la sainteté du serment que de le placer dans des bouches qui ont soif de notre sang; que nos ennemis promettront tout et ne tiendront rien; qu'ils ne reconnaissent d'autres divinités que l'intérêt et l'orgueil; qu'ils jureront d'une main, et de l'autre aiguiseront leurs épées. »

Tant de passion avait quelque chose d'irrésistible : en vain, par une misérable tactique assez conforme à sa politique, le ministre de la marine essaya de changer le cours des préoccupations de l'Assemblée; en vain, Condorcet tenta de lutter contre ce torrent tombé de la cime des hautes montagnes, tout fut entraîné. L'Assemblée vota, séance tenante, la proclamation qui suit : « Louis-Stanislas-Xavier, prince français, l'Assemblée nationale vous requiert, en vertu de la Constitution française, titre III, chapitre II, section 3, nombre 2, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois, faute de quoi, vous serez censé avoir abdiqué votre droit éventuel à la régence. »

Et, le 9 novembre, il fut solennellement décrété :

« Les Français rassemblés au delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie.

« Si, au premier janvier prochain, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort.

« Seront coupables du même crime et frappés de la même peine, les princes français et les fonctionnaires publics, absents à l'époque ci-dessus citée du 1er janvier 1792.

« Dans les quinze premiers jours de ce mois-là, convocation de la haute cour, s'il y a lieu.

« Les revenus des conjurés condamnés par contumace seront pendant leur vie perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes, enfants et créanciers légitimes.

« Dès à présent, tous les revenus des princes français, absents du royaume, sont séquestrés.

« Tout officier, qui abandonnerait son poste sans congé ou démission acceptée, sera puni comme le soldat déserteur.

« Pour tout Français qui, soit en France, soit au dehors, embaucherait des individus destinés à grossir les rassemblements d'émigrés, la mort. »

De cette loi, qu'on l'approuve ou qu'on la blâme, qu'on reconnaisse ou qu'on nie la fatalité des circonstances d'où elle sortit, de cette loi d'airain sont comptables devant l'histoire : Vergniaud, qui y avait préparé les esprits; Isnard, qui l'arracha aux émotions d'un auditoire palpitant; Brissot, qui, beaucoup plus âpre dans son journal qu'à la tribune, l'approuva; en un mot, les Girondins, qui l'emportèrent de haute lutte dans l'Assemblée, dont ils formaient déjà le parti dominant.

Ainsi, ce furent les Girondins, eux dont la modération a été tant célébrée par les écrivains mal informés ou prévenus, qui posèrent le principe de la LOI DES SUSPECTS, premier pas dans la Terreur.

La Terreur! Ah! dans ce mois là même, et tandis que le vent qui soufflait de Saint-Domingue apportait à Paris les gémissements, les hurlements, les cris de rage d'une effroyable guerre civile, Avignon subissait une dictature d'assassins!...

Marat, dans l'affaire des émigrés, fut enchanté de l'audace d'Isnard; il déclara que son discours était *rayonnant de sagesse;* mais il s'éleva contre le décret avec une violence extrême, et tout à fait inattendue. Qu'était-ce donc que ce décret salué par les cris de joie d'un vulgaire imbécile? « Un leurre, pour donner aux conspirateurs le temps de consommer leurs complots. Prononcer la confiscation, sans préjudice du droit des femmes et des enfants, quelle moquerie! Est-ce que les femmes n'ont pas droit aux biens de leurs maris, et les enfants à ceux de leurs pères? La belle garantie, vraiment, que cette perspective d'une haute cour nationale qu'on ne manquerait pas de composer de créatures du château! On menaçait les princes du sequestre : cela empêcherait-il les ministres de prodiguer aux frères du roi les revenus de la nation? Tous les autres articles du décret,... puérils et insignifiants. » Dans un numéro suivant, Marat allait plus loin : il supposait de Broglie, Lambesc, Bouillé, condamnés d'abord par contumace, puis se présentant d'eux-mêmes au tribunal pour « faire reviser leur procès aux yeux d'un public *un peu refroidi,* » et il leur mettait dans la bouche un plaidoyer qu'il affirmait irréfutable : « Le soin de conserver nos jours par la retraite est donc un crime à vos yeux? On nous accuse de nous rassembler pour conspirer contre la patrie : la preuve? » etc..., etc.... Passant à la défense des officiers déserteurs : « De quel droit les puniriez-vous de la violation de leur serment civique, lorsque vous les avez forcés de violer le premier serment de fidélité qu'ils ont prêté au roi exclusivement, lors de leur réception? » Étrange justification! étrange raisonnement! Et la conclusion ne l'était pas moins : « Que fallait-il faire? Rien. Car tout mon espoir pour sauver la patrie est dans la guerre civile, si toutefois le peuple a le dessus. »

Ni les partisans de la cour ni le peuple ne jugèrent le décret aussi *favorable aux émigrés* que Marat le prétendait! « Le peuple, écrivait amèrement au comte de La Marck le royaliste Pellenc, voit ce décret avec plaisir, parce que la vengeance plaît toujours à la multitude, et nous ne devons pas oublier, si nos histoires de guerres civiles sont fidèles, que nous sommes une des nations les plus barbares qui existent. »

On devait s'attendre à ce que le roi refusât sa sanction : c'est ce qui eut lieu. Seulement, pour adoucir l'effet de ce *veto,* Louis XVI fit part à l'Assemblée de nouvelles mesures qu'il avait prises, disait-il, contre les émigrés. Ces mesures étaient une seconde proclamation un peu plus pressante que la première, et deux lettres adressées, l'une à Monsieur, l'autre au comte d'Artois, les invitant à rentrer, et s'il le fallait, le leur ordonnant. Mais, sans s'inquiéter si, à force de répéter que Louis XVI n'était pas libre, et de le lui écrire publiquement, ils ne le livraient pas à la risée de l'Europe, les deux princes lui répondirent comme s'ils n'eussent vu en lui qu'un triste pantin, dont des mains, qui ne daignaient pas même se cacher, faisaient jouer les ressorts. « Mon honneur, mon devoir, ma *tendresse,* disait dérisoirement Monsieur dans sa réponse, me défendent également d'obéir. »

Quant à la sommation que lui avait faite l'Assemblée, il la repoussa, sacrifiant sa dignité au plaisir de la parodie, en termes qui visaient à l'esprit, voulaient monter jusqu'au dédain, et s'arrêtaient à l'impertinence :

« Gens de l'Assemblée française se disant nationale, la saine raison vous requiert, en vertu du titre Ier, chapitre 1er, section 1re des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour; faute de quoi, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des enragés dignes des Petites-Maisons. »

Cette réponse montrait assez quelle arrogante confiance les

émigrés puisaient dans l'espoir d'une coalition. De leur côté, les Girondins n'avaient pas attendu un tel avertissement pour associer à l'idée de leur guerre aux nobles celle d'une guerre à tous les rois, protecteurs des nobles..... Mais avant d'entrer dans le récit de ce grand mouvement, disons comment ceux qui frappaient si rudement les émigrés d'une main, de l'autre, et dans le même temps, frappaient les prêtres.

CHAPITRE V

LES FAUX MARTYRS



La constitution civile du clergé n'avait en aucune sorte touché à la religion; œuvre des Jansénistes, c'est-à-dire des croyants les plus rigides qu'il y eût au monde, elle n'avait en rien altéré le dogme catholique, et il fallait une mauvaise foi bien grande pour prétendre qu'on avait déchiré l'Évangile, blasphémé le Christ, déclaré la guerre à Dieu, en établissant un siége épiscopal par département et une paroisse par commune; en attribuant au peuple, selon l'usage de la primitive Église, l'élection des évêques et des curés; en rendant les fonctions épiscopales et curiales gratuites; en salariant ceux qui les remplissaient aux frais du trésor public. Mais la constitution civile du clergé n'en avait pas moins été une faute, et déplorable, par cela seul qu'elle fournissait aux prêtres, ennemis de la Révolution, un prétexte pour crier à la discipline de l'Église violée, à la religion perdue, et pour jeter ainsi un désordre mortel dans une foule de consciences encore enveloppées d'ombres.

Puis, était venue l'obligation imposée aux prêtres de prêter serment à cette constitution civile du clergé qu'ils déclaraient impie, nouvelle faute qui, aux yeux du peuple superstitieux des campagnes, ne pouvait manquer de transformer les réfractaires en martyrs.

Il n'y parut que trop. Le haut clergé, uni aux aristocrates, prit occasion de là pour tout embraser; le bas clergé, qui avait d'abord salué la Révolution d'un cri de joie et de délivrance, n'osa, garrotté qu'il était dans les liens de la franc-maçonnerie religieuse, se séparer des évêques; la désertion des évêchés et des cures devenant générale, il fallut remplacer les pasteurs, déjà et depuis longtemps en possession des âmes simples, par des hommes nouveaux, quelques-uns flétris et sans mœurs, d'autres respectables, mais poursuivis d'anathèmes jusque dans le temple, et contre qui sifflaient des serpents cachés sous la pierre de chaque autel.

Quelle guerre civile est comparable à celle où la folie humaine met aux prises le paradis et l'enfer! Le service divin se faisant la baïonnette au bout du fusil; les églises tantôt désertes, tantôt ensanglantées; des prêtres assermentés réduits à fuir devant des bandes de dévotes en fureur; chaque jour des femmes se séparant de leurs maris, ou des enfants de leurs pères; la Révolution fatalement englobée dans la haine que portaient aux intrus, surtout en Bretagne, une foule de paysans trompés; enfin, l'émeute sur la place du village, le combat autour du confessionnal, la discorde au foyer de la famille, telle était la France, précipitée, égarée, entre deux genres de fanatisme.

Deux commissaires civils, Gallois et Gensonné, avaient été envoyés, en vertu des décrets de l'Assemblée constituante, dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres: leur rapport, présenté le 9 octobre à l'Assemblée législative, montra combien la plaie était envenimée et profonde. Nulle part, le schisme n'avait produit de plus désastreux effets que dans la Vendée. Attaché en général à ses anciens pasteurs, le peuple de ces campagnes y vivait dans un état d'inexprimable angoisse ou de colère farouche; tout juge, tout administrateur, tout électeur, qui concourait à l'exécution de la loi concernant les fonctionnaires ecclésiastiques, devenait un objet de haine; les municipalités étaient désorganisées; l'indigent n'obtenait de secours, l'artisan n'obtenait d'emploi qu'autant qu'il s'engageait à ne pas aller à la messe des *intrus;* dans les villages, dans les bourgs, les jours de dimanche et de fête, on voyait les habitants déserter en masse leurs foyers, pour aller entendre la messe du prêtre réfractaire, à une lieue de là, quelquefois plus loin, et lorsqu'ils rentraient chez eux, excédés de fatigue, on juge de quel œil ils regardaient les cinq ou six personnes qui, trouvant à leur portée un prêtre de leur choix, paraissaient jouir d'un privilége exclusif en matière de religion!

Le clergé ennemi de la Révolution avait soin, de son côté, d'attiser cette flamme. Vainement la loi lui ouvrait-elle, pour y dire la messe, les églises mêmes desservies par les curés qui avaient prêté serment: il n'avait garde d'user de cette liberté, le mot d'ordre étant de n'avoir aucune espèce de communication avec les *intrus*, afin que le peuple s'habituât à les fuir comme des pestiférés.

Dans leur rapport, rédigé d'ailleurs avec une modération remarquable et qui concluait à la consécration du principe de tolérance comme au meilleur remède contre le mal dénoncé, Gallois et Gensonné citèrent des manuscrits saisis chez les missionnaires de la maison de Saint-Laurent, et rédigés en forme d'instruction, à l'usage du peuple des campagnes. Il y était dit que s'adresser aux *intrus* pour l'administration des sacrements, c'était péché mortel; que ceux que mariaient les *intrus* n'étaient pas mariés; que les enfants issus de tels mariages étaient des bâtards; que la malédiction divine planerait sur leurs berceaux; qu'il fallait enterrer les morts secrètement, plutôt que de confier aux assermentés le soin des sépultures. En d'autres termes, l'Église disputait le citoyen à l'État jusque dans le tombeau! Une lettre explicative de l'instruction de l'évêque de Langres, et adressée, sous enveloppe, au curé de la Réorthe, contenait des recommandations analogues. On y rappelait, en outre, pour le besoin du moment, cette simplicité, cette pauvreté des premiers siècles de l'Église — dont elle avait si bien su s'affranchir depuis — comme un bon procédé pour enflammer la ferveur des fidèles: « Une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou quelque autre étoffe commune, des vases d'étain, suffiront.... »

Là ne se bornaient pas les excitations. A Paris, ne rougissant pas de se faire les plagiaires de tout ce que le délire de la Révolution avait enfanté, comme pamphlet, de plus calomnieux et de plus indécent, les défenseurs du clergé publièrent contre les prêtres assermentés une foule de libelles où l'on empruntait à Hébert son style, ses fureurs, et le nom même qui lui avait valu tant de vogue dans les tavernes: *De par la mère Duchesne, anathèmes très-énergiques contre les jureurs; — sur la bâtardise des enfants nés d'un mariage constitutionnel. Grand jugement de la mère Duchesne; — grande conversion du père Duchesne par sa femme, etc, etc.* Il faut donner une idée de ces productions, sortes de documents qui enseignent mieux l'histoire vraie que beaucoup de pièces officielles, que beaucoup de harangues pompeuses, et

que nos prédécesseurs, soit fausse pudeur, soit ignorance, ont si complétement passées sous silence.

« LE PÈRE DUCHESNE. — Sac.... mille.... mort.... nom d'un tonnerre.... comment! des b....s d'aristocrates encore chez moi! Femme, j'ai déjà dit mes volontés : de la mémoire, sinon gare tes deux bras! Et vous, commère, qui venez engueuser ma femme, voyez-vous bien ste porte : eh bien, elle vous montrera toujours visage de bois....

« LA MÈRE DUCHESNE. — Mn'ami, filons doux, s'il vous plaît. Vous savez que je n'nous mouchons pas du pied.



CENSONNÉ

Pour la gueule, je l'ons aussi bonne que vous, monsieux not homme.

« LE PÈRE DUCHESNE. — Comment! sapré g..., t'ose me raisonner. Si je te. ..

« LA MÈRE DUCHESNE. — N'approche pas, vieux bouc, car si je me mets en furie, malgré mon chien de rhumatisme, j'arrache au moins les deux yeux de ta b....e de tête.

« MONSIEUR LE CURÉ. — Mes amis, mes bons amis, point de bruit, je vous en conjure. Je ne viens pas pour être un sujet de discorde entre vous. Puisque ma présence vous est désagréable, monsieur Duchesne, je me retire. Cependant,

toutes les fois que je pourrai vous être utile, ma porte sera ouverte, et je me ferai un véritable plaisir de vous obliger.

« LA MÈRE DUCHESNE. — Eh bien, chien d'animal, frais-tu ben ce que t'a fait, en congédiant ce bon prêtre, not père, not consolateur, qui nous a tant prêché, tant dit de bonnes choses, tant soulagé depuis quarante ans! hélas! si je n'sommes pas morts de faim, si j'avons élevé nos enfants, si on n'a pas vendu nos meubles, si j'avons marié not fille à not gendre, à qui en avons-nous obligation, si ce n'est à ce prêtre du bon Dieu?... Ma pauvre voisine était la seule à qui je contions nos peines. Al' faisait tout ce qu'el pouvait pour nous aider; mais la pauvre diablesse est maintenant presque aussi à plaindre que nous. Voyant donc comme ça not misère, al est allé trouvé not curé, non pas ce bon vieux saint homme qui sort d'ici et que tu as si mal agancé, mais ce petit f....t si pincé, si frisé, si calamustré, et qui ressemble plutôt à une poupée qu'à un prêtre. Eh ben, tu ne sais pas ce que lui a dit ce b....e-là, avec ses six mille livres de rente, et ses manches fines, et ses souliers luisants, et sa donzelle parée comme un autel? *Ma mie, ma mie, j'nous mêlons plus des pauvres, nous; j'nen avons pas trop, nous. Allez, allez au district.* Et puis, zeste! il l'y f..t la porte au nez. N'est-il pas vrai, voisine, que ça vous est arrivé comme ça?

« LA VOISINE. — Hélas! oui. Jamais not bon vieux ancien n'nous a reçu de cette magnière-là.... Voyant donc comme ça que j'étais si mal reçue de ce curé de la nation, j'allons au district, j'demandons à parler au maire..... *Eh ben, ma bonne, que voulez-vous?* — Du pain pour ma voisine. — *Qu'al vienne elle-même.* — Mais elle est malade, a ne peut grouiller; v'nez la voir sur son chien de lit, où al crie comme une damnée. — *Oh, un district ne va pas comme ça chez le monde.* — Mais, sapré chien, quand al pourra marcher, elle n'aura pas besoin de toi. — *Comment! coquine, t'insultes un district! En prison!...* Hélas! on f..t la pauvre voisine en prison comme une voleuse.... Ah! si j'retourne jamais au district, j'veux ben qu'un loup me croque. Queux diable a aussi inventé ces f....s noms là? Ah, not bon vieux curé ne nous recevait pas comme ça, etc., etc.... »

A la suite de cet artificieux tableau, l'auteur du dialogue met dans la bouche de Grospain, gendre du père Duchesne, le résumé banal de tous les arguments employés par les prêtres non assermentés contre leurs adversaires, pour prouver que ceux-ci ont rompu avec la véritable Église, celle du pape, celle du Christ; et, comme le père Duchesne, ne pouvant répondre, renvoie son gendre à ce que disent de fort bons citoyens, l'abbé Gouttes, l'abbé Grégoire, l'abbé Marolles, le dialogue continue en ces termes :

« LA MÈRE DUCHESNE. — Ah! oui, oui, j'ons déjà entendu ben parler de toutes ces b....s de nations-là. Et d'abord, stila que t'a nommé le premier, aide-moi donc t'un peu.

« LE PÈRE DUCHESNE. — Qui, l'abbé Gouttes?

« LA MÈRE DUCHESNE. — Ah oui, stila qu'aime la goutte, et qui n'y voit pas pus que son nom, qui barbotte, et qu'a perdu toute sa crinière à la bataille.

« LA VOISINE. — Effectivement, à la bataille. Car on m'a conté qu'il a porté la brête au c. pendant longtemps; qu'il a ensuite changé son bonnet de dragon contre un bonnet carré; et qu'après avoir enfin fait son tour de France et juré contre ses capitaines et ses évêques, on l'a enfin, pour récompense, f....u évêque d'Autun.

« LE PÈRE DUCHESNE. — Mais l'abbé Grégoire, c'est mon bon ami, celui-là, et je te défends bien d'en dire du mal, f....e!

« LA MÈRE DUCHESNE. — Ah! oui, ce p'tit gueux de juif qui veut concire tout son diocèse?

« GROSPAIN. — Dites donc, *circoncire*, notre mère.

« LA MÈRE DUCHESNE. — Laisse-moi en repos avec ton *sir*. On s'embarrasse ben aujourd'hui d'un *sire* de plus ou de moins!

« LE PÈRE DUCHESNE. — Pour le coup, femme, tu n'auras rien à dire de celui qu'on vient de nommer évêque de Lyon, et qui a fait tant de bons sermons sur la Révolution?

« LA MÈRE DUCHESNE. — Oui, ct'abbé, l'amour.... l'amoureux.... l'amourette. Je ne sais s'il est amoureux des p.....s, mais tout ce que j'sais, c'est qu'il est f.......t amoureux d'argent, comme lui a dit un jour, en pleine assemblée, son imprimeur Marigot, à qui l'chien a voulu voler son labeur, etc..., etc..., »

Faire peser sur tout le clergé la responsabilité de ces attaques indécentes serait injuste; mais elles montrent que, si dans la Révolution, on fit usage d'armes grossières et empoisonnées, ce ne fut pas, du moins, le tort d'un seul parti!

Dès le 7 octobre, Couthon avait commencé la guerre aux prêtres non assermentés par la dénonciation de ce fait, très-permis, il en faut convenir, aux termes mêmes de la Constitution, qu'ils « confessaient, disaient la messe, faisaient de l'eau bénite dans leurs maisons; » à quoi il avait ajouté, il est vrai, l'affirmation d'un fait plus grave, celui d'un curé réfractaire, qui, disant la messe dans une église qu'un prêtre assermenté desservait, s'était tout à coup déshabillé au milieu de la cérémonie et s'était enfui en criant : « Cette église est polluée. » Peu de jours après, consultée sur la question de savoir si on devait continuer leur pension aux prêtres qui se mariaient, l'Assemblée révéla son esprit, en déclarant, malgré l'opposition de Lecoz, évêque assermenté du reste, que la pension devait être continuée, attendu que nulle loi n'interdisait le mariage des prêtres. L'orage approchait. Le 21 octobre, le parti à prendre relativement aux troubles religieux fut mis à l'ordre du jour.

Lejosne demanda que, par mesure générale et sans autre formalité, les prêtres réfractaires fussent relégués dans les chefs-lieux des départements. « Car, disait-il, s'ils excitent des désordres, que faire? Les renvoyer devant les tribunaux? Ils seront acquittés, parce que les gens de robe sont ennemis de la Constitution. »

Mais quoi! on allait donc la descendre, cette pente formidable des lois exceptionnelles? A cela l'orateur répondait que les prêtres n'appartenaient point à la classe des citoyens ordinaires; que leur responsabilité devait être mesurée à leur influence; qu'ils gouvernaient dans l'homme, rivaux dangereux de l'État, ce qui est tout l'homme.... l'âme!

On ne pouvait aller plus droit à la question. Seulement, Lejosne oubliait que le coup frappé ici sur le prêtre retombait sur le croyant. La justice, à l'égard du premier, risquait, à l'égard du second, de devenir tyrannie; et, pour les fidèles qui, en perdant leurs pasteurs, croyaient perdre leur Dieu, que devenait ce principe trois fois sacré, cette conquête de l'esprit nouveau, cette inestimable garantie que la Constitution avait consacrée : la liberté de conscience?

Ému du danger qu'elle semblait courir, un esprit charmant, un poëte, demanda grâce pour elle, hors de l'Assemblée. C'était André Chénier. Malheureusement, il hasarda plusieurs affirmations d'une fausseté trop manifeste, celle-ci, par exemple : « Les prêtres ne troublent point les États quand on ne s'y occupe point d'eux. »

Dans les séances des 26 et 27 octobre, une lutte très-vive et tout à fait inattendue s'engagea, au sein de l'Assemblée, entre deux évêques assermentés l'un et l'autre, l'un et l'autre appartenant à la Révolution : Fauchet, évêque du Calvados, et Torné, évêque du Cher. On connaît Fauchet. Torné joignait beaucoup de modération à du talent; à Versailles, il avait prêché avec distinction devant Louis XVI; appelé ensuite à la cour de Stanislas, il y était devenu l'aumônier de ce prince, jusqu'au jour où il se sentit entraîné par le torrent des idées nouvelles.

« Point de persécution, messieurs, dit d'abord Fauchet : le fanatisme en est avide, la philosophie l'abhorre, la vraie religion la réprouve, et ce n'est pas dans l'Assemblée nationale qu'on l'érigera en loi. » Il ne voulait point, conséquemment, qu'on emprisonnât les réfractaires, qu'on les exilât, qu'on les déplaçât, qu'on mît obstacle à la propagation de leurs pensées. Mais l'État était-il tenu de nourrir ses plus cruels ennemis? La communauté se devait-elle de payer pension à ceux qui refusaient d'accepter la loi commune? C'est ce que Fauchet niait résolûment : « La nation permet tous les cultes, mais elle n'en paye qu'un. » Il trouva des mots pleins d'emportement. Il cita le vers fameux : *Abîmons tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église.* En parlant de ces faux ministres de l'Évangile, artisans cachés de troubles, doucereux apôtres de guerre civile, il s'écria : « En comparaison de ces prêtres, les athées sont des anges. » Sa conclusion fut : refuser tout traitement aux prêtres non assermentés, les vieillards ou invalides exceptés; et ceux qui seraient convaincus de tentatives de troubles, les condamner à cinq ans de gêne.

Le lendemain, Torné, avec une émotion visible, montait à la tribune. Il convint que les trames ourdies entre la sacristie et le confessionnal devaient être l'objet d'une inquiétude vigilante, il convint que les prêtres convaincus d'avoir fomenté des désordres devaient être punis; mais proscrire en masse, aveuglément, indistinctement, à la manière de Sylla, à la manière de tous les tyrans; mais faire précéder le crime par le châtiment, qui toujours le doit suivre; mais frapper du même coup, pour le refus d'un serment que la loi, après tout, proposait mais n'ordonnait pas, le factieux et l'homme paisible, l'agitateur et l'ermite, le prêtre qui trompait et le prêtre qui se trompait, celui dont le refus de prêter serment tenait à de grands vices et celui dont le refus tenait à de grandes vertus!... Il appela le décret proposé par son collègue du Calvados un système « de honteux dépouillement. » Et encore s'il n'eût été mis en avant, ce système, que contre ceux dont la culpabilité serait prouvée! Mais non. Voilà qu'il s'agissait d'étendre cette féroce mesure même sur ceux qui n'auraient commis que de paisibles erreurs. « Ah! ce ne serait plus alors seulement une barbarie dans le code pénal, ce serait une horreur en morale, et en législation un opprobre. Condamner à la faim des hommes ci-devant fortunés, après les avoir déjà condamnés à l'indigence, ce serait une cruelle et basse parcimonie. Elle n'aurait que la dureté du corsaire, sans avoir l'iniquité du vol; mais en serait-elle moins pour cette législature une tache éternelle? »

De la part d'un de ces *intrus* que les prêtres réfractaires poursuivaient d'une haine si farouche, rien de plus généreux que cette indignation de Torné : elle toucha vivement les cœurs. « Je demande, s'écria le jeune Ducos, je demande l'impression de ce discours, en expiation du discours intolérant dont l'impression a été décrétée hier. » Il parlait de celui de Fauchet. Des applaudissements retentirent, mêlés de murmures cependant; et d'un ton sévère : « Je pense, dit Lacroix, que l'Assemblée n'a ici à expier que sa trop grande facilité à se laisser injurier par ses membres. » On décréta l'impression du discours de Torné, sans que Fauchet eût pu obtenir de répondre.

Il revint à la charge le 3 novembre, s'étonna qu'on l'eût accusé d'intolérance pour n'avoir pas voulu qu'on payât des empoisonneurs publics; et, comme exemple de l'esprit de fureur que soufflaient autour d'eux les prêtres non assermentés, il cita le fait de deux ou trois cents femmes d'une paroisse de Caen, qui avaient poursuivi le curé constitutionnel, homme fort paisible, l'avaient chassé à coups de pierre jusque dans son église, et y avaient descendu, pour le pendre devant l'autel, le réverbère du chœur.

A cette voix passionnée succéda la parole grave de Gensonné : « Séparons de la religion tout ce qui tient à l'ordre civil. Lorsque les ministres du culte que la nation salarie seront réduits à des fonctions purement religieuses; lorsqu'ils ne seront plus chargés des registres publics, de l'enseignement et des hôpitaux; lorsqu'ils ne seront plus dépositaires des secours que la nation destine à l'humanité souffrante; lorsque vous aurez détruit ces corporations religieuses de prêtres séculiers, absolument inutiles, et cette nuée de sœurs grises qui s'occupent moins de soulager les malades que de répandre le poison du fanatisme, alors, les prêtres n'étant plus fonctionnaires publics, vous pourrez adoucir la rigueur des lois relatives au serment ecclésiastique; vous ne gênerez plus la liberté des opinions, vous ne tourmenterez plus les consciences, vous n'inviterez plus, par l'intérêt, les hommes au parjure. » Il termina par ces simples et belles paroles : « Rappelez-vous que le respect pour la liberté individuelle est le plus sûr garant de la liberté publique, et qu'on ne doit jamais cesser d'être juste, même envers ses ennemis. »

Gensonné venait d'indiquer en partie le vrai remède. Tout principe qui a sa racine dans l'esprit des hommes enfante son armée. Mettre cette armée en déroute, l'exterminer même, ce n'est rien, tant que subsiste le *principe générateur*, tant que l'hydre de Lerne est là! On n'abat point une idée d'un coup de sabre : c'est en lui opposant une idée contraire qu'on la tue si elle est d'essence périssable. Et de là vient que, dans l'histoire, la violence des persécuteurs ne profita jamais, en fin de compte, qu'à la doctrine des persécutés. Le prêtre est puissant, parce que, dans le partage du pouvoir entre l'État et lui, il gouverne les affections, la part de Marie, tandis que l'État n'a que le gouvernement des intérêts, la part de Marthe; le prêtre est puissant, parce que, non content de sa part, que le Christ déclarait la *meilleure*, il a trouvé moyen d'empiéter sur celle de l'État, et subordonné le titre de *citoyen* à la qualité de *fidèle*. Le coup véritablement profond eût été celui qu'on aurait porté au principe des usurpations ecclésiastiques, en suivant d'un pas calme la route ouverte par Gensonné.

Malheureusement, la Révolution était insultée, harcelée, provoquée, tourmentée, à en perdre le sens. Chaque jour apportait à l'Assemblée quelques nouvelles dénonciations, toutes très-irritantes, quelques-unes erronées ou mensongères, mais la plupart appuyées sur des documents et des témoignages officiels. Un courrier extraordinaire, dépêché par le Directoire de Mayenne-et-Loire à la députation de ce département, fit savoir que la superstition y était tombée à l'état d'ivresse furieuse. Le meurtre pour le compte de Dieu, le meurtre saintement enrégimenté, s'y déroulait en longues processions nocturnes que conduisaient des prêtres en délire. On y avait vu des bandes de pèlerins sombres s'en aller

à travers champs, non plus le chapelet, mais le fusil ou la fourche à la main. Les églises des campagnes, fermées en vertu des décrets de l'Assemblée, y étaient ouvertes à coups de hache. On parlait de trois villes assiégées en quelque sorte et autour desquelles s'agitaient déjà les torches incendiaires.

Lue dans l'Assemblée, le 6 novembre, l'adresse qui constatait ces excès du fanatisme produisit un sentiment d'horreur. D'un plus sauvage élan, d'une voix plus vibrante que jamais, Isnard formula l'impression générale dans un discours impétueux, haletant, sans suite, plein de pensées fortes, plein de cris de rage, trivial et profond, proclamant tour à tour et outrageant la justice. Oh, certes, il eut bien bien raison de dire qu'un prêtre coupable l'est plus que tout autre citoyen et doit être plus rudement châtié, parce que chez lui la puissance du mal est incalculable, et qu'on punit plus sévèrement l'incendiaire que le voleur; il eut raison d'affirmer qu'un prêtre, s'il est pervers, ne l'est jamais à demi; que pardonner le crime, c'était presque le partager; qu'il fallait un dénoûment à la Révolution française; que ses ennemis *voulaient la forcer à les vaincre*.... Tout cela était pris dans le vif de la situation, d'une vérité que chacun sentait, et fut exprimé avec une élévation imposante, quoique un peu sinistre. Mais où Isnard s'égara, ce fut lorsqu'il parla d'envoyer en masse dans les lazarets de Rome et d'Italie ceux qu'il appelait les pestiférés; ce fut lorsqu'il oublia qu'en temps de révolution, proscrire c'est presque toujours se proscrire; ce fut lorsqu'il osa s'écrier : « Si le prêtre qui n'a pas prêté serment reste sans qu'il soit porté de plainte contre lui, il jouira de la protection de la loi; s'il existe des plaintes, il doit être forcé de sortir du royaume. IL NE FAUT PAS DE PREUVES. » Toujours cette effroyable théorie des suspects! IL NE FAUT PAS DE PREUVES : ce furent de pareils mots, trop souvent et follement répétés, qui poussèrent la Révolution à se noyer à demi dans le sang de Septembre!

La parole sans frein d'Isnard remua diversement l'Assemblée. Ce cri lui étant échappé : « Mon Dieu, c'est la loi; je n'en connais point d'autre, » Lecoz lança contre lui, séance tenante, l'accusation d'athéisme, accusation que les échos de la presse royaliste agrandirent en la répétant, et qui provoqua, de la part de l'orateur girondin, une lettre dont les dernières lignes étaient : « J'ai contemplé la nature, je ne suis point insensé, je dois donc croire en Dieu. »

L'Assemblée flottait indécise; l'impression du discours d'Isnard, demandée par plusieurs membres, avait été refusée : de nouveaux rapports comblèrent la mesure et précipitèrent le dénoûment. François de Neufchâteau n'étonna personne quand il compara les prêtres à des « serpents venimeux dont le père de famille doit délivrer son champ. » Torné eut beau dire : « Ma tolérance n'est pas celle des crimes; mais grâce, grâce à l'insermenté auquel on ne peut reprocher que son grabat et son scrupule, » le vent était à la colère. Le 25 novembre, elle créa un Comité de surveillance, composé d'Isnard, Fauchet, Goupilleau, Antonelle, Chabot, Merlin, Bazire, Thuriot, etc.; et dans la séance du 29, il fut décrété :

Que tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter, dans le délai de huit jours, le serment civique;

Que les réfractaires seraient privés de tout traitement, de toute pension;

Qu'ils seraient, en outre, réputés suspects de révolte contre la loi, et de mauvaises intentions contre la patrie, et soumis comme tels à la surveillance des autorités;

Que, dans les communes où surviendraient des troubles, ils pourraient être éloignés provisoirement du lieu de leur domicile, en vertu d'un arrêté du Directoire;

Que la désobéissance à cet arrêté serait punie d'un emprisonnement de deux ans au plus;

Que deux années de détention seraient infligées au prêtre convaincu d'avoir poussé à la désobéissance aux lois;

Qu'en cas de troubles religieux dans une commune, les frais de répression resteraient à la charge de la commune, sauf son recours contre les instigateurs;

Que les églises entretenues par l'État ne pourraient servir à un autre culte.

Que la liste des prêtres réfractaires serait mise sous les yeux de l'Assemblée;

Que l'Assemblée ferait imprimer aux frais de l'État, avec récompense nationale pour les auteurs, les ouvrages de nature à prémunir contre le fanatisme les habitants des campagnes.

Nul doute que ce décret ne témoignât d'une grande irritation. Cependant il était beaucoup moins rigoureux que ne l'ont prétendu la plupart des historiens, et l'on ne doit point perdre de vue dans quelles circonstances il fut rendu. Ce qui a trompé beaucoup d'auteurs et le public, c'est qu'ils ont cru que le serment imposé ici aux prêtres était le *serment à la constitution civile du clergé*, tandis qu'il ne s'agissait, ce qui est bien différent, que du *serment civique*. Or, que prescrivait le serment civique? Rien autre chose que la fidélité *à la nation, à la loi et au roi*. En ceci la conscience de personne n'était sommée d'abdiquer; et quand l'Assemblée déclarait suspect de mauvaises intentions contre la patrie quiconque refusait de jurer fidélité à la patrie, suspect de révolte contre la loi quiconque ne voulait point prendre l'engagement, si simple et si sacré partout où existe un contrat social, d'obéir à la loi, que faisait-elle sinon proclamer l'évidence? Cette théorie des suspects, toujours dangereuse, au surplus, elle ne la professait pas, qu'on le remarque bien, à la manière d'Isnard; elle n'allait pas jusqu'à frapper ses ennemis, sans preuve, sur une simple dénonciation, elle se bornait à décréter, en ce qui les concernait, la vigilance de la Révolution, alors que, pour la Révolution, la vigilance était si manifestement une question de vie ou de mort.

L'abbé Jager, tout partial qu'il se montre à l'égard du clergé, reconnaît lui-même que, d'après le sentiment de plusieurs ecclésiastiques respectables, les prêtres pouvaient prêter en conscience le serment prescrit par le décret du 29 novembre, et le *Moniteur* du 1er décembre 1791 rapporte que vingt-quatre curés de la Somme, en firent la déclaration formelle.

Mais la grande majorité du clergé ne manqua pas d'être d'un avis contraire. A faire de leur refus une question de conscience, ils trouvaient l'avantage énorme de paraître encourir pour la défense de la foi la misère et la faim; ils intéressaient d'autant mieux à leur sort le troupeau qui les suivait dans les ténèbres; ils devenaient martyrs, et, sous cette forme, restaient puissants. On reprocha au décret du 29 novembre d'être une injustice : il était une faute.

Seul, au conseil, Louis XVI voulut le *veto*. Narbonne, Cahier de Gerville, Tarbé, Bertrand de Molleville lui-même, parlèrent contre, ou pour qu'on différât, Narbonne surtout. De Lessart garda le silence. La reine l'avait envoyé chercher et l'avait prié de soutenir le roi. Le mot par lequel Louis XVI mit fin aux débats fut celui-ci : « *Je fais assez ce que tout le monde désire pour qu'on fasse une fois ce que je veux.* » Obéir aux prêtres, Louis XVI n'avait de fermeté qu'en cela!



FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

Le Directoire du département de la Seine crut devoir appuyer le *veto* par une pétition à l'Assemblée. Rédigée, selon toute apparence, par Talleyrand, elle parut avec sa signature, associée à celles de Germain Garnier, de Brousse, de Beaumetz, de Desmeuniers, de La Rochefoucauld. Le style en était dogmatique et hautain. On y disait : « Puisque aucune religion n'est une loi, qu'aucune religion ne soit un crime. »

Voltaire accourut pour défendre, contre Talleyrand et les hypocrites, les peuples trompés. Quel effroi parmi les prêtres, quand ils le virent, ce Voltaire qu'ils croyaient mort, reparaître soudain, toujours étincelant de verve, mais rayonnant de jeunesse cette fois, et la lèvre entr'ouverte par un sourire plus violent, dans la personne de Camille Desmoulins! Camille avait dû fuir après l'affaire du Champ de Mars ; mais, comme le Parthe, il n'avait cessé de lancer ses flèches en fuyant.

Sur la scène où venait de s'aventurer Talleyrand, il s'élança pour l'écraser. Le 11 décembre, il apporta dans l'Assemblée une contre-pétition qu'il pria Fauchet de lire, parce qu'il se défiait de sa voix. C'était un chef-d'œuvre de grâce et de malice, comme presque tout ce qui sortit de cette plume d'or. « Dignes représentants, les applaudissements sont la liste civile du peuple.... » Il continuait dans ce style charmant, se gardant bien de reprocher au roi son *veto ;* car il était tout simple qu'un roi n'aimât point la souveraineté nationale et s'opposât précisément aux meilleurs décrets. Machiavel n'avait-il pas dit qu'il serait par trop cruel de trouver mauvais qu'un prince résistât constamment à la volonté générale, attendu qu'il est contre nature de tomber volontairement de si haut? Le bon cœur de Camille se rangeait bien vite à cette maxime, et, en excusant le roi, il prenait exemple de Dieu, dont les *commandements ne sont point impossibles.* Mais les vrais coupables, c'étaient ceux qui, après avoir fait très-bien fusiller les pauvres pétitionnaires du Champ de Mars, et avoir sévi dans la Constitution contre *tout écrit provoquant à l'avilissement des pouvoirs*, s'en venaient maintenant décrier l'Assemblée nationale par une pétition, « premier feuillet d'un grand registre de contre-révolution, véritable souscription de guerre civile, envoyée à la signature de tous les fanatiques, de tous les esclaves permanents et de tous les idiots. » Là-dessus, la conduite à tenir était toute tracée d'avance. Contre les princes conspirateurs, la foudre ; contre un directoire insolent, la verge. Vive était la péroraison : *Exorcisez le démon du fanatisme par le jeûne..., et.... frappez à la tête!*

L'Assemblée décréta l'envoi du procès-verbal de cette séance aux départements ; mais, le lendemain, remis de leur troubles, les Feuillants firent si bien, qu'au milieu des murmures par où éclatait l'indignation des galeries, le décret d'envoi fut rapporté.

Ainsi se poursuivaient la guerre aux émigrés, la guerre aux prêtres : restait à décider.... la guerre aux rois.

CHAPITRE VI

DÉBATS SUR LA GUERRE

Un homme qui, seul, tout seul avec ce qu'il croit la vérité, lutte contre un grand peuple, est certainement le plus noble spectacle que puisse présenter l'histoire.

Pendant quelques jours, Robespierre fut cet homme.

Aussitôt après la clôture de l'Assemblée constituante, il était allé goûter, à Arras, les douceurs de la vie de famille ; reçu en triomphe dans sa ville natale, il n'avait pas tardé à se retirer à la campagne, pour y consacrer quelque temps à de calmes méditations, et au mois de novembre 1791, il se trouvait de retour à Paris.

Partout alors on parlait guerre ; et ici se présente à résoudre un problème historique, dont jusqu'à nous les données, ce nous semble, ont été faussées d'une façon bien frappante.

La plupart des historiens, nos prédécesseurs, ont dit en substance :

« Dans les derniers mois de l'année 1791 et au commencement de l'année 1792, la grande question agitée par la France fut de savoir s'il fallait faire la guerre à l'Europe. C'est ce que les émigrés désiraient vivement, et ce que la Cour des Tuileries redoutait ; c'est ce qui fut demandé avec ardeur par Narbonne, Brissot, les Constitutionnels, la Gironde, et repoussé par Robespierre, appuyé des Jacobins. »

D'où il résulte que, dans cet important débat, les Constitutionnels, les Girondins, les émigrés auraient, dans des vues diverses, voulu la même chose, tandis que, de leur côté, les Jacobins se seraient exposés à jouer le jeu de la Cour.

De là, dans l'exposé des faits, mille assertions contradictoires, mille suppositions forcées ; de là l'imputation injustement adressée à Robespierre de n'avoir pas vu clair au fond de la situation.

Les malentendus, les erreurs, les obscurités, les faux jugements, auxquels a donné lieu, de la part de tant d'écrivains judicieux, cette décisive question de la guerre, viennent de ce qu'ils n'en ont point remarqué la nature *complexe.* L'espèce de guerre que voulaient les Constitutionnels n'était pas du tout celle que voulaient les Girondins, que désirait la Cour des Tuileries, et que cherchait à conjurer Robespierre, *tant que le mal serait aux Tuileries.*

Avant tout, il importe de bien distinguer ces choses, que fort mal à propos on a confondues. Établissons d'abord cette distinction, dont un récit complet des faits et un résumé fidèle des discussions démontreront la réalité.

Et d'abord, il n'est pas vrai que ni Louis XVI ni Marie-Antoinette n'entendaient courir les risques d'une invasion de la France par les rois coalisés. La guerre, ils la souhaitaient en effet, mais à la condition qu'elle fût faite par les puissances, en leur propre nom, et non pas au nom du roi, ni au nom des princes, ses frères. C'est ce que met en pleine lumière la lettre adressée par Louis XVI à M. de Breteuil, le 15 décembre 1791, c'est-à-dire le lendemain du jour où il déclarait à l'Assemblée législative, comme on le verra plus loin, que si l'Électeur de Trèves ne mettait pas ordre aux attroupements et dispositions hostiles des émigrés français réfugiés dans ses États, il ne verrait plus dans l'Électeur de Trèves qu'un ennemi de la France. Voici ce qu'on lit dans cette lettre : « Je ne pense point que cette démarche doive changer rien aux choses pour ma demande de congrès armé ; au contraire, j'y vois des raisons de plus : la liberté de quelques princes germaniques étant menacée, l'Empereur et le roi de Prusse doivent le trouver mauvais, se prêter plus aisément à ce qui a été demandé, et par là soutenir les Electeurs. Dans ma dernière instruction, je leur ai expliqué bien des raisons par lesquelles les puissances pourraient se mêler de nos affaires : en voilà une bien forte et bien palpable d'ajoutée. Au lieu d'une guerre civile, cela deviendra une guerre politique et les chances sont bien meilleures.... Je

recevrai toujours avec plaisir ce qu'elles pourront faire pour moi.... Si les Électeurs avaient peur et se soumettaient à dissiper les rassemblements sans que les puissances eussent parlé, ce serait, je crois, ce qui pourrait arriver de pis. Comme la démarche m'a été dictée, on m'en saurait peu de gré; les esprits des factieux seraient extrêmement enflés et arrogants, le crédit se remonterait et soutiendrait encore la machine pour quelque temps.... Reste la guerre.... L'état physique et moral de la France fait qu'il lui est impossible de la soutenir une demi-campagne; mais il faut que j'aie l'air de m'y livrer franchement.... Il y a deux chances pour elle. Il est difficile de croire qu'elle soit heureuse : si par hasard cela arrivait, m'étant montré franchement, et la guerre donnant toujours plus de moyens au gouvernement, je peux regagner quelque chose par là; mais cette hypothèse est la moins vraisemblable. Si elle est malheureuse, vous connaissez les Français, comme ils vont vite d'une extrémité à l'autre; ils seraient bientôt aussi abattus qu'ils sont orgueilleux avant, et peut-être ne voudraient-ils laisser aucun reste du nouvel édifice, s'ils voyaient bien qu'il leur a attiré tous ces malheurs. Il peut exister une crainte, et sûrement les factieux chercheraient à tourner les esprits de ce côté-là : ce serait de s'en prendre à moi de leurs malheurs et de me faire soupçonner de les désirer pour regagner la puissance. C'est ma conduite qui doit écarter tous les soupçons, et surtout ne rien laisser pénétrer de mes relations avec l'étranger. »

Les Constitutionnels s'abusaient donc en croyant marcher d'accord avec la Cour, et c'est d'un cœur épouvanté qu'ils contemplaient l'image, déjà visible, de l'Europe en flammes. Ils sentaient bien qu'entre les fureurs de l'émigration traînant à sa suite l'ancien monde armé de pied en cap, et la Révolution, exaltée jusqu'au délire par l'immensité même de ses périls, il n'y aurait place ni pour leurs systèmes de pondération ni pour leur politique timide. Mais ils se seraient accommodés parfaitement d'une petite guerre bien courte, contre quelques électeurs allemands et les conspirateurs de Coblentz, parce qu'elle ne leur donnait aucun danger sérieux à affronter, parce qu'elle les mettait en état d'en finir avec les émigrés et l'ancien régime, parce qu'enfin elle pouvait fournir au trône, dont le maintien était devenu une de leurs plus vives préoccupations, un moyen de se rendre populaire, de se créer une force, et de l'opposer avec quelque chance de succès aux républicains. Le constitutionnel et belliqueux Narbonne n'eut pas d'autre pensée, et, pour peu qu'on en doute, on n'a qu'à méditer l'aveu suivant fait par Narbonne lui-même, cherchant à justifier, bien des années après, les tendances guerrières de son court passage au pouvoir : L'ARMÉE, UNE FOIS FORMÉE, POUVAIT ÊTRE POUR LOUIS XVI, disait-il, UN APPUI LIBÉRATEUR, UN REFUGE D'OÙ IL AURAIT SOUTENU LA MAJORITÉ SAINE ET INTIMIDÉ LES CLUBS, COMME L'ESSAYA ET LE VOULUT M. DE LAFAYETTE, MAIS TROP TARD ET TROP ISOLÉMENT.

Quant aux émigrés, ce qu'ils sollicitaient à grands cris, c'était une guerre générale et terrible, une guerre à mort, qui mît la France révolutionnaire d'un côté, et de l'autre, unis contre elle, tous les rois de l'Europe. Car ils ne doutaient pas, ces fils dénaturés, que, dans une semblable lutte, la France, leur mère, ne succombât.

Non moins ardemment que les émigrés, mais animés d'un espoir contraire, les Girondins appelaient de leurs vœux un vaste embrasement du monde. Et tout les y conviait : la haine sincère qu'ils portaient aux rois; leur impatience de propager la liberté par les armes; leur esprit de corps, mélange singulier d'enthousiasme vrai et de fougue un peu factice; leur politique d'apparat; le désir d'étendre leur popularité en donnant satisfaction aux instincts militaires de la France, et la certitude que, si la Révolution tirait le glaive, eux seuls en dirigeraient la pointe, leurs rivaux du Club des Jacobins étant trop loin du pouvoir, et les Constitutionnels trop loin du peuple.

Mais ceux des révolutionnaires qui ne faisaient point partie de la Gironde, que voulaient-ils? Quoique leur opinion ne fût peut-être pas bien fixée encore, leur patriotisme se plaisait très-certainement à l'idée de vaincre les rois et d'étendre le règne de la liberté par le courage.

Telle était, et telle apparut à Robespierre, après quelques jours d'examen, la véritable disposition des esprits. Avec une sagacité surprenante, il devina des choses dont les événements ultérieurs devaient seuls dévoiler le mystère. Ce que nous connaissons aujourd'hui par des révélations contemporaines, il sut, dès cette époque, le pressentir. Il comprit les espérances que la Cour fondait sur la guerre. Il démêla les secrets desseins des Constitutionnels sous la hardiesse calculée de certains discours. A travers l'armure d'or que Narbonne faisait étinceler aux regards d'un peuple de guerriers, il entrevit le spectre de la trahison. Il fut frappé de la présomptueuse légèreté des Girondins et de l'ambition qui se mêlait à la générosité de leurs entraînements.

Aussi bien, pour l'homme d'État révolutionnaire, pour le tribun philosophe, la guerre avait plus d'un effrayant aspect. Il semble qu'il y ait quelque chose de contradictoire à confier aux soins de la force, d'une force aveugle et brutale, la fortune des idées. Quoi! charger la mort de promulguer les lois de la vie! Enseigner la justice par le carnage! Prêcher l'humanité à coups de canon! Demander la lumière qui dure, non pas au soleil, mais à la foudre! Cette discordance entre la nature du but et celle des moyens arrêtait Robespierre.

Ce n'est pas qu'il ignorât à quelles conditions sanglantes, mais inévitables, l'inimitié des rois mettrait tôt ou tard la liberté. Il sentait bien que la Révolution française était venue placer face à face dans le monde deux principes entre lesquels nul accord n'était possible. Et quant au devoir sacré que les peuples ont à remplir l'un à l'égard de l'autre, il le comprenait certes, celui qui écrivit ces admirables maximes : « Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même État. — Qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes. — Les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature. »

Robespierre voulait donc, lui aussi — ses paroles citées textuellement le prouveront — qu'on fît la guerre à tous les rois, et qu'on la leur fît terrible, décisive. Mais ce qu'il ne voulait pas, c'est que follement et à l'aventure on en devançât l'heure; c'est qu'on prétendît porter au dehors une liberté qu'on n'avait pas encore; c'est qu'on s'en remît à la Cour et à ses généraux, à Narbonne, à la contre-révolution, plus ou moins habilement masquée, du soin de propager la Révolution d'une manière héroïque; c'est qu'on fît diversion au droit par la gloire; c'est qu'on mît au service de la trahison, quand la trahison était aux affaires, d'immenses forces organisées. Et il pensait, d'un autre côté, que, pour être utile aux peuples, la guerre de propagande devait suivre et non précéder, parmi eux, le rayonnement des idées; que cette guerre, d'un caractère tout nouveau, ne devait pas être conduite selon les formes et d'après les habitudes anciennes. La vie des camps, telle qu'on l'avait pratiquée jusqu'alors, lui paraissait peu propre à former des citoyens. Il ouvrait

l'histoire, et elle lui montrait combien aisément le soldat est amené à ne plus aimer la patrie que dans son capitaine, qu'il s'appelle Monk ou Cromwell. Chose remarquable! L'homme qui représenta le mieux la Révolution voyait venir de loin l'homme qui, plus tard, l'arrêta : Robespierre voyait venir Napoléon!

Ce fut le 28 novembre que, pour la première fois depuis son retour, Robespierre parut aux Jacobins. A son aspect, l'assemblée se sentit saisie d'une émotion qui éclata en applaudissements passionnés. Collot-d'Herbois occupait le fauteuil : il se lève aussitôt et demande que celui « qu'on a si justement surnommé l'incorruptible, préside, » et il ajoute : « Il faut que les bons généraux visitent les postes. » La question de la guerre, nous le répétons, remplissait alors tous les esprits. Le 22 novembre, Koch, au nom du Comité diplomatique, avait proposé à la Législative d'envoyer au roi un message, pour le presser d'intervenir d'une façon sérieuse auprès des princes de l'Empire, qui toléraient sur leur territoire et les rassemblements et les enrôlements d'émigrés. Robespierre, devant les Jacobins, combattit l'idée du message. Il dit que l'Assemblée devait agir directement; que, si Léopold, passé un certain délai, continuait à souffrir les rassemblements d'émigrés, il fallait lui déclarer la guerre, au nom de la nation française, au nom de toutes les nations ennemies des tyrans, et tracer autour de lui le cercle de Popilius.

Ainsi, Robespierre n'entendait nullement que la Révolution se laissât braver, et la nécessité de traiter Léopold en ennemi déclaré, s'il se posait comme tel, fut la première chose dont il parut préoccupé.

Cependant, les Girondins allaient soufflant partout l'impatiente ardeur dont ils étaient animés. Le 29 novembre, Isnard prononça, dans l'Assemblée, un discours qui retentit dans les âmes ainsi qu'eût fait le bruit du clairon.

« Le Français va devenir le peuple le plus marquant de l'univers : esclave, il fut intrépide et fier; libre, serait-il timide et faible? Traiter tous les peuples en frères, ne faire aucune insulte, mais n'en souffrir aucune; ne tirer le glaive que pour la justice, ne le remettre dans le fourreau qu'après la victoire; enfin, être toujours prêts à combattre pour la liberté, toujours prêts à mourir pour elle et à disparaître tout entiers de dessus le globe plutôt que de se laisser réenchaîner, voilà le caractère du peuple français. (On applaudit à plusieurs reprises.)

« Ne croyez pas que notre position du moment s'oppose à ce qu'on frappe de ces grands coups; un peuple en état de révolution est invincible; l'étendard de la liberté est celui de la victoire; le moment où le peuple s'enflamme pour elle est celui des sacrifices de toutes les espèces, de l'abandon de tous les intérêts, et de l'explosion redoutable de l'enthousiasme guerrier. Ne craignez donc rien, sinon que le peuple se plaigne que vos décrets ne correspondent pas à tout son courage.

« La voie des armes est la seule qui vous reste contre des rebelles qui ne veulent pas rentrer dans le devoir. En effet, toute idée de capitulation serait un crime de lèse-patrie. Eh! quelle infâme capitulation! Nos adversaires sont les ennemis de la Constitution; ils veulent, par le fer et la famine, ramener les parlements et la noblesse, et augmenter les prérogatives du roi, d'un homme dont la volonté peut paralyser la volonté de toute une nation, d'un homme qui dévore trente millions, quand des millions de citoyens sont dans la détresse. (Les tribunes applaudissent. — Il s'élève des murmures dans l'Assemblée.) Ils veulent ramener les parlements, qui vendaient la justice; ils veulent ramener la noblesse, qui, dans son orgueil, insolente et barbare, croit que des citoyens ne sont pas des hommes. Ils veulent ramener la noblesse! Ah! du haut de cette tribune, nous électriserions tous les Français; tous, versant d'une main leur or et tenant le fer de l'autre, combattraient cette race orgueilleuse, et la forceraient d'endurer le supplice de l'égalité. (On applaudit.)

« Élevons-nous dans cette circonstance à toute la hauteur de notre mission; parlons aux ministres, au roi, à l'Europe, avec la fermeté qui nous convient. Disons à nos ministres que jusqu'ici la nation n'est pas très-satisfaite de la conduite de chacun d'eux. (On applaudit à plusieurs reprises.) Que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois, et que par le mot *responsabilité* nous entendons *la mort*. (Les applaudissements recommencent.) Disons au roi que son intérêt est de défendre la Constitution, que sa couronne tient à ce palladium sacré, qu'il ne règne que par le peuple et pour le peuple, que la nation est son souverain, et qu'il est sujet de la loi. Disons à l'Europe que le peuple français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau, qu'il n'ira le chercher que couronné des lauriers de la victoire; et que si, malgré sa puissance et son courage, il succombait en défendant la liberté, ses ennemis ne régneraient que sur des cadavres. (On applaudit.) Disons à l'Europe que si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois. (On applaudit.) Disons-lui que tous les combats que se livreront les peuples par ordre des despotes.... (Les applaudissements continuent.) N'applaudissez pas, n'applaudissez pas; respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté.

« Disons-lui que tous les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes, ressemblent aux coups que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité; si la clarté vient à paraître, ils jettent leurs armes, s'embrassent et châtient celui qui les trompait. De même si, au moment que les armées ennemies lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du ciel satisfait.

« Disons-lui, enfin, que dix millions de Français, embrasés du feu de la liberté, armés du glaive, de la plume, de la raison, de l'éloquence, pourraient seuls, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler tous les tyrans sur leurs trônes d'argile.

« Je demande que le décret proposé soit adopté à l'unanimité, pour montrer que cette auguste enceinte ne renferme que de bons Français, amis de la liberté et ennemis des despotes. » (Les applaudissements des tribunes et de l'Assemblée recommencent et se prolongent pendant quelques minutes.)

L'Assemblée ordonne l'impression de ce discours et l'envoi aux départements.

Le même jour, Vaublanc, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, porta au roi un message qui, entre autres phrases ardentes, contenait celle-ci : « C'est à vous, sire, de tenir aux puissances étrangères le langage qui convient au roi des Français : dites-leur que si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les Français, nous porterons chez eux, non pas le fer et la flamme, mais la liberté. »

Au reste, il est à remarquer que le message, porté au roi par le chef des Constitutionnels parlementaires, Vaublanc,

ne s'attaquait en aucune façon aux grandes cours. Il y était dit seulement : « Nous attendons de vous, sire, des déclarations énergiques *auprès des cercles du Haut et du Bas-Rhin, des électeurs de Trèves, de Mayence et de l'évêque de Spire !*

Il est certain, d'autre part, que la guerre pour le compte de la noblesse française répugnait à beaucoup de leurs protecteurs supposés. Si l'électeur de Trèves favorisait ouvertement les émigrés, il n'en était pas de même de la plupart



KOCH

des princes d'Allemagne, voisins de la France. D'accord en ceci avec le Cabinet prussien, ils donnèrent des ordres pour la dispersion des rassemblements d'émigrés. Léopold fit plus : il sévit contre quelques insulteurs de la cocarde nationale dans le Brabant, et fit communiquer par le commandant militaire de ses troupes une note adressée au duc d'Uzès, à Bruxelles, laquelle interdisait aux émigrés français tout rassemblement, même sans armes. Au fond, l'Empereur leur était si peu favorable, et ils le savaient si bien, que lorsqu'il mourut, il y en eut, comme on le verra

plus loin, qui accusèrent ceux de Coblentz de l'avoir fait empoisonner.

Cette conduite modérée de l'Empereur, rapprochée de celle, toute contraire, que tenaient l'électeur de Trèves, l'électeur de Mayence, l'évêque de Spire, secondait à merveille le plan de guerre restreinte formé par Narbonne et les Constitutionnels qui, n'ayant à menacer que quelques petits princes allemands, croyaient pouvoir prendre une attitude belliqueuse, sans allumer une guerre générale, une guerre européenne. Un prétexte leur était fourni de parler un fier langage, de lever des troupes, et, tout en flattant l'orgueil national, d'organiser cette armée qui, selon les aveux ultérieurs de Narbonne, devait être *pour le roi un appui libérateur, un refuge d'où il aurait soutenu la majorité saine et intimidé les clubs.*

Aussi fut-il décidé sans hésitation dans le Conseil que la réponse du roi au message du 29 décembre serait conçue dans le même esprit et rédigée dans le même style que le message. Pourquoi non ? Indépendamment de l'avantage dont nous venons de parler, la Cour y gagnait de caresser les instincts militaires du pays, de paraître s'identifier à la Révolution contre les conspirateurs de Coblentz, et de faire oublier ainsi le *veto* mis au décret qui les avait frappés. Seulement, on convint que, dans la réponse, plus clairement encore que dans le message, on séparerait la cause de l'Empereur d'avec celle des électeurs de Trèves et de Mayence ; car ne l'oublions pas, ce que Narbonne et les Constitutionnels voulaient, c'était, non pas une vaste et sérieuse conflagration, mais une occasion de mettre aux mains de Louis XVI une épée, se réservant de la lui faire tourner, le moment venu, contre les Jacobins. Quant à Marie-Antoinette, ses secrètes pensées nous sont dévoilées par ce passage d'une lettre adressée par elle au comte de Mercy-Argenteau, le 6 décembre 1791 : « .... Je crois que nous allons déclarer la guerre, non pas à une puissance qui aurait des moyens contre nous, nous sommes *trop lâches* pour cela, mais aux électeurs et à quelques princes d'Allemagne dans l'espoir qu'ils ne pourront se défendre. Les imbéciles ! Ils ne voient pas que s'ils font telle chose, c'est nous servir, parce qu'enfin il faudra bien, si nous commençons, que toutes les puissances s'en mêlent pour défendre les droits de chacun ; mais il faut qu'elles soient bien convaincues que nous ne faisons ici qu'exécuter la volonté des autres, que toutes nos démarches sont forcées, et que, dans ce cas, *la meilleure manière de nous servir est de bien nous tomber sur le corps.* »

Voilà ce qui, jusqu'ici, a complétement échappé aux historiens de la Révolution. Ils ont cru que l'activité guerrière de Narbonne était sans arrière-pensée ; ils ont cru qu'elle n'avait pour aiguillon qu'un vif désir de gloire poétisé par l'amour d'une femme célèbre ; ils ont cru que la réponse du roi au message du 29 novembre n'était qu'une victoire du jeune et ardent ministre sur la faiblesse de Louis XVI ; ils ont présenté enfin cette réponse comme une sorte de déclaration de guerre à l'Europe, que le pauvre monarque s'était laissé arracher en gémissant. Les Girondins eux-mêmes y furent pris, à l'époque où ces choses se passèrent. Seul, Robespierre alors soupçonna et devina la vérité. C'est ce que le récit des faits mettra hors de doute.

Le 14 décembre, sept jours après l'avénement de Narbonne au ministère de la guerre, Louis XVI se rendit à l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres. Il venait répondre en personne au message du 29 novembre. Un grand silence régnait dans la salle. D'une voix ferme, il lut un discours où il déclarait que « si, avant le 15 janvier 1792, l'électeur de Trèves n'avait pas fait cesser dans ses États tout attroupement et toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y étaient réfugiés, lui, roi des Français, ne verrait plus dans l'électeur de Trèves qu'un ennemi de la France. » Mais il avait eu soin de dire auparavant : *L'Empereur a rempli ce qu'on devait attendre d'un allié fidèle,* en défendant et dispersant tout rassemblement dans ses États. Mes démarches n'ont pas eu le même succès *auprès de quelques autres princes.* » Il ajouta : « J'écris à l'Empereur pour l'engager à *continuer ses bons offices*, et, s'il le faut, à *déployer son autorité*, comme chef de l'Empire, pour éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner une plus longue obstination de *quelques membres du corps germanique.* Sans doute, *on peut beaucoup attendre de son intervention, appuyée du poids imposant de son exemple*, mais je prends en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ces déclarations. Et si elles ne sont point écoutées, alors, messieurs, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre. »

Ainsi, c'était à *l'électeur de Trèves* seulement, c'était à *quelques membres du corps germanique* que s'adressait la déclaration. Quant à l'Empereur, loin de le menacer, on le félicitait d'avoir loyalement rempli ses devoirs *d'allié fidèle*, on allait jusqu'à compter sur son *intervention* pour en finir avec les émigrés, et les préparatifs militaires qu'on annonçait semblaient n'avoir pour but que de suppléer à l'insuffisance de cette intervention amie !

Mais le plan que cachaient ces habiles distinctions, personne encore ne l'avait dévoilé. L'attitude martiale du pouvoir excita donc un véritable enthousiasme, et, même dans les tribunes, plusieurs voix firent entendre le cri de : *Vive le roi des Français !*

Louis XVI s'étant retiré, Narbonne rentra presque aussitôt dans la salle pour annoncer que cent cinquante mille hommes se trouveraient, dans l'espace d'un mois, réunis en trois grands corps d'armée, sous les ordres de Rochambeau, Luckner et Lafayette. Il déclara qu'il était sur le point de partir lui-même, afin d'inspecter les troupes et de visiter les frontières. Il faisait appel à la *confiance* comme à la nécessité suprême du moment, se chargeait de dissiper tous les nuages en réconciliant le soldat avec l'officier, et s'écriait : « *Le mot trahison n'est d'aucune langue.* »

Se hâter si fort de repousser le soupçon, c'était le provoquer. Mais déjà les Girondins remplissaient la scène du bruit de leurs clameurs belliqueuses et étourdissaient les défiances. Le 16 décembre, Brissot courut aux Jacobins appuyer Narbonne par un de ces discours pleins de verve facile et d'entraînement dont il avait le secret :

« Louis XIV déclara la guerre à l'Espagne, parce que son ambassadeur avait été insulté à Londres par l'ambassadeur espagnol. Et nous, dont les frontières sont menacées, dont les réquisitions sont rejetées, nous, hommes libres, nous balancerions ! — La défiance est un état affreux. — Le mal est à Coblentz ! » Il avouait que la Cour paraissait vouloir la guerre : « Les gazetiers qu'elle soudoie, les ministériels qu'elle protége, les sociétés impures qu'elle alimente, tous prêchent la guerre ; » mais, loin d'y voir un motif de la redouter, il ajoutait : « Le pouvoir exécutif va déclarer la guerre : *il fait son devoir, et vous devez le soutenir quand il fait son devoir.* Il nous crie sans cesse *l'union, l'union !* Eh bien, qu'il soit patriote, *et les Jacobins deviendront ministériels et royalistes.* »

Du reste, dans ce discours, qui ouvrit le grand débat sur la guerre, Brissot, il faut bien le remarquer, ne parlait aucunement d'aller attaquer tous les rois sur leurs trônes

ébranlés; loin de là, il s'étudiait à prouver qu'on n'avait point à craindre de voir la lutte avec Coblentz prendre ces proportions héroïques, et la preuve qu'il en donnait, c'était la situation, soit morale, soit matérielle, des diverses puissances :

« L'Angleterre? La nation anglaise nous aime, si son gouvernement nous déteste, et Tippoo combat pour nous dans l'Inde. — Léopold? Tout lui commande la paix : ses dettes accrues, ses troupes considérablement diminuées, la source de ses revenus tarie, sa banque sans hypothèque et bientôt sans crédit. — Frédéric-Guillaume? A Berlin, comme à Vienne, on désire la paix, parce qu'on en a besoin. Seulement, *on veut y avoir l'air de soutenir la cause des rois :* le traité de Pilnitz ne signifiait pas autre chose. — Gustave? Que peut un prince écrasé de dettes, et pour qui l'impôt est aussi impossible que dangereux? — Catherine? Elle entend bien moins soutenir la cause des rois et des chevaliers français qu'allumer une guerre qui occupe ses rivaux et lui permette d'atteindre la couronne d'Orient. Elle doit mépriser, et nos courtisans, et leurs préjugés, et leur ineptie. »

On voit, d'après cela, combien se sont trompés les écrivains qui, supprimant les dates, confondant les époques, ont présenté Brissot, et les Girondins à sa suite, comme ayant, *dès l'abord*, prêché contre les rois une audacieuse croisade. Il n'en fut rien. Le terrain sur lequel Brissot se plaça au commencement du débat, et sur lequel Robespierre combattit, fut celui de la guerre restreinte, de la guerre contre les émigrés et quelques petits princes allemands, de la guerre telle que la rêvaient Narbonne et les Constitutionnels. Brissot n'en était pas encore venu à dire : le mal est sur tous les trônes de la terre; il disait : *Le mal est à Coblentz*, à quoi Robespierre eut raison de répondre, deux jours après : *Le mal est, avant tout, aux Tuileries!*

Cela était si manifeste, que Danton lui-même, tout porté qu'il était aux mesures de vigueur, répondit à Brissot, séance tenante : « Si la question était de savoir si en définitive nous aurons la guerre, je dirais : oui, les clairons de la guerre sonneront; oui, l'ange exterminateur de la Liberté fera tomber les satellites du despotisme. Mais, messieurs, quand devons-nous avoir la guerre? N'est-ce pas après avoir bien jugé notre situation; après avoir tout pesé; n'est-ce pas surtout après avoir scruté les intentions du pouvoir exécutif? »

Cependant, les patriotes d'Angleterre avaient envoyé une députation au Club des Jacobins, et ceux-ci, pour faire honneur à leurs frères d'Outre-Manche, avaient décidé que les drapeaux anglais, américain et français seraient placés dans la salle du club, comme emblème de l'union des trois grands peuples libres. La cérémonie eut lieu le 18 décembre, deux jours après la harangue de Brissot. L'affluence était énorme, et l'expression des visages disait assez quelle émotion violente faisait battre les cœurs. En l'absence d'Isnard, de la Souze occupait le fauteuil. Aussitôt que les drapeaux entrèrent, membres du club et spectateurs se levèrent dans une sorte d'attendrissement, et ce cri fit retentir les voûtes : *Vivent les trois peuples libres de l'univers!* Alors une députation de dames fut introduite ; et, s'avançant, au milieu d'un enthousiasme qui allait jusqu'aux larmes, une jeune fille alla déposer sur le bureau le présent qu'offraient aux patriotes d'Angleterre les femmes de France. « Nous ne sommes point, dit-elle, des dames romaines ; nous n'apportons pas des bijoux.... Ce que nous offrons à nos frères, les whigs constitutionnels, c'est une arche d'alliance où sont renfermés la carte de France, le bonnet de la Liberté, l'acte constitutionnel des Français, des épis de blé, et trois étendards avec ces mots dans les deux langues : *Vivre libre ou mourir!* » Vivre libres ou mourir! répétèrent tous les assistants d'une voix passionnée. Et aussitôt on décide que les bustes de Jean-Jacques, Franklin, Mably, Sidney, Price, Mirabeau, seront mis côte à côte. Le sculpteur Dufourny avait offert un buste de Franklin, son ouvrage. On apporta une épée de Damas, envoyée de Suisse par Virchaux, pour le premier qui terrasserait un ennemi de la Révolution. Isnard, qui était survenu, prit cette épée, et la brandissant : « La voilà! la voilà! Le peuple français poussera un grand cri, et tous les autres peuples répondront; la terre se couvrira de combattants, et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes. »

Cette scène touchante, ces paroles d'Isnard qui laissaient si loin derrière elles et tout d'un coup les limites des prédications guerrières de Brissot, ces transports où le cœur débordait, cet appareil qui parlait si vivement aux yeux répondaient fort bien au génie artiste de la Gironde, et à sa politique, sincère, mais théâtrale : Robespierre y vit un danger, lui, l'homme aux convictions d'airain. Dans son morne enthousiasme, que jamais ne déserta la raison, il ne voulut point qu'un entraînement passager décidât des destinées de la Révolution et de la patrie. Il connaissait la France, nation fougueuse, qui a moins besoin d'être excitée qu'éclairée; il savait que nous sommes un peuple d'élan, mais un peuple qu'il est facile d'égarer en éblouissant ses regards et qui passe en un jour d'une exaltation prodigieuse à d'étranges affaissements.... Il se leva donc, aussi pensif, aussi triste que le jour où, lui posant une couronne de chêne sur la tête, le peuple l'avait porté en triomphe, et d'une voix grave : « Je supplie l'assemblée, dit-il, de supprimer ces mouvements qui peuvent entraîner l'opinion dans un moment où elle doit être dirigée par la discussion la plus tranquille. »

La mer soulevée ne s'apaise pas plus vite, quand le vent tombe, que l'assemblée des Jacobins ne fit, à ces froides et sévères paroles de Robespierre. L'ordre du jour fut repris aussitôt, et lui commença en ces termes :

« La guerre! s'écrient et la Cour, et le ministère, et leurs partisans. La guerre! répètent une foule de bons citoyens, mus par un sentiment généreux, mais plus prompts à se livrer à l'enthousiasme du patriotisme, qu'exercés à méditer sur les ressorts des révolutions et les intrigues des Cours. Qui osera contredire ce cri imposant?... Je ne viens point caresser l'opinion du jour, ni flatter la puissance dominante. Je ne viens point non plus prêcher un lâche système d'inertie : je viens développer une trame profonde que je crois assez bien connaître. JE VEUX AUSSI LA GUERRE, mais comme l'intérêt de la nation la demande : DOMPTONS NOS ENNEMIS INTÉRIEURS, ET ENSUITE MARCHONS CONTRE NOS ENNEMIS ÉTRANGERS. »

Grave et noble début! Robespierre continua, plus vif, plus pressant, plus éloquent qu'on ne l'avait jamais vu. Sa conviction, aux prises avec l'entraînement de tout un peuple, semblait avoir tiré de cet effort même un redoublement de magnanime énergie. Il était presque seul. Et eût-il été seul, c'eût été à la manière de l'aigle lorsqu'il plane au haut des airs.

Proposait-on la guerre d'une nation contre d'autres nations, d'un roi contre des rois? Non, c'était la guerre de la Révolution française contre ses ennemis. Et les plus redoutables, où étaient-ils? à Coblentz? non, au milieu de la France, au cœur de Paris, autour du trône, sur le trône. Quoi! on entendait donner la guerre de la Révolution à conduire contre ses ennemis.... à ses ennemis!

Après avoir posé la question avec cette netteté formidable, Robespierre traça un sombre et trop fidèle tableau des malheurs que traînent à leur suite les guerres faites par les rois absolus, les princes félons, les tyrans. Il montra comme conséquences logiques de certaines guerres, le corps social en convulsion; la force brutale, seule chose vivante, et la pensée morte; le trésor public au fond d'une caverne impénétrable, et dans ce trésor les bras des ministres enfoncés jusqu'au coude; partout le Code du soldat, l'arbitraire; la police des villes à des hommes d'épée; à la place de l'intelligence en éveil, le qui-vive des sentinelles; la liberté, danger public; la discipline, cette abdication de l'homme, besoin suprême et suprême vertu; les gémissements de l'opprimé couverts par le son des fanfares; la tyrannie drapée dans les étendards, prix du courage, et paraissant presque belle, vêtue ainsi; sous le nom de camps, des écoles d'obéissance dégradante ou d'enthousiasme imbécile; le bruit, l'éclat, la gloire, les pompeux bulletins, les chants de triomphe, mais au bout de tout cela l'abaissement des caractères; et enfin, franchissant le Rubicon, passant à la nage le fleuve de sang répandu pour lui et par lui, César!

Autre, il est vrai, pouvait être et serait la guerre d'un grand peuple, ne relevant que de lui-même, et, dans l'élan sublime de sa liberté reconquise, s'armant pour celle du monde; mais la France en était-elle arrivée là, lorsque le peuple y sortait à peine de l'enfance d'un long despotisme, lorsqu'il y marchait encore à tâtons sur le corps de ses nouveaux dieux, lorsque l'idole ancienne y tenait encore le sceptre, lorsque les ministres de la contre-révolution y menaient les affaires, et des généraux vendus à la cour les armées?

Ici, Robespierre interroge la situation; il en sonde les mystères; il dévoile la trame ourdie entre la Cour et la faction des Lameth, — cette trame si imparfaitement connue alors, et aujourd'hui si bien prouvée; — il affirme, comme s'il eût pénétré jusqu'au fond de l'âme de Narbonne, ce que Narbonne devait avouer plus tard, le dessein « de faire de l'armée, une fois formée, *un appui libérateur pour Louis XVI;* » il montre, dans la résistance des prêtres encouragée par le *veto*, la sanctification anticipée des trahisons militaires qui se préparent, et dans la guerre civile le terrible appoint de la guerre étrangère; il ne veut pas qu'on puisse venir un beau jour sommer, l'épée à la main, la Constitution de capituler.... Mais laissons-le parler lui-même :

« Législateur patriote, à qui je réponds en ce moment, que proposez-vous pour prévenir ces dangers et pour combattre cette ligue? Vous dites : « Que m'importe? La liberté triomphera de tout. » Est-ce que vous n'êtes point chargé d'assurer son triomphe, en déconcertant les complots de ses ennemis? *La défiance est un état affreux!* selon vous. Beaucoup moins affreux que la confiance stupide qui a causé tous nos embarras et tous nos maux. Oh! ne calomniez pas, législateur patriote, ne calomniez pas la défiance; laissez aux brigands qui veulent envahir et profaner le temple, le soin de combattre les dragons qui en défendent l'entrée. Est-ce bien à Manlius à trouver importuns les cris des oiseaux sacrés qui doivent sauver le Capitole? La défiance est la gardienne des droits du peuple; elle est au sentiment profond de la liberté ce que la jalousie est à l'amour. Si on nous trahit, dites-vous encore, *le peuple est là!* mais vous ne pouvez ignorer que l'insurrection, que vous désignez ici, est un remède rare, incertain, extrême. *Le peuple était là*, dans tous les pays libres, lorsque des hommes habiles, après l'avoir endormi un instant, l'ont enchaîné pour des siècles. *Le peuple était là*, lorsqu'au mois de juillet son sang coula inopinément au sein même de cette capitale : et par quel ordre? *Le peuple est là!* Mais vous, représentants, n'y êtes-vous pas aussi? Et qu'y faites-vous; si, au lieu de prévoir et de déconcerter les projets de ses oppresseurs, vous ne savez que l'abandonner au droit terrible de l'insurrection et aux résultats du bouleversement des empires?... Connaissez-vous quelque peuple qui ait conquis sa liberté en soutenant à la fois une guerre étrangère, domestique et religieuse, sous les auspices du despotisme qui la lui avait suscitée? Les Américains, dont vous citez l'exemple, avaient-ils à combattre au dedans le fanatisme et la trahison, au dehors une ligue formée contre eux par leur propre gouvernement? Guidés par Washington, et secondés par les fautes de Cornwallis, ils ont triomphé : eussent-ils triomphé, dites-moi, gouvernés par les ministres et conduits par le général de Georges III?... Je me résume. il ne faut point déclarer la guerre *actuellement;* il faut avant tout, partout et sans relâche, faire fabriquer des armes; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques; il faut prendre des mesures qui empêchent les ministres de négliger ce qu'exige la sûreté de l'État; il faut soutenir la dignité du peuple et défendre ses droits, trop négligés; il faut veiller sur les finances, encore couvertes de ténèbres, au lieu d'achever de les ruiner par une guerre imprudente, à laquelle le système seul de nos assignats serait un obstacle si on la portait chez les étrangers; il faut punir les ministres coupables et persister dans la résolution de réprimer les prêtres séditieux. Si, en dépit de la raison et de l'intérêt public, la guerre était déjà résolue, il faudrait au moins s'épargner la honte de la faire en suivant l'impulsion et le plan de la Cour; il faudrait commencer par mettre en accusation le dernier ministre de la guerre, afin que son successeur comprît que l'œil du peuple est fixé sur lui; il faudrait commencer par mettre en accusation les rebelles et séquestrer leurs biens, afin que nos soldats ne parussent pas des adversaires qui vont combattre des guerriers armés pour la cause du roi, mais des ministres de la justice nationale. »

Impossible de parler avec un plus saisissant mélange de sagesse et d'énergie. Brissot présenta sa réplique le 30 décembre. Mais autant Robespierre avait été modéré, autant Brissot fut aigre et violent. Robespierre avait rendu justice à la générosité de l'erreur qu'il combattait, il avait désigné son adversaire sous le nom de *législateur patriote.* Brissot débuta par dire qu'il laissait de côté les *phrases oratoires*, ce qui s'adressait à Robespierre, et les *pasquinades*, ce qui allait frapper Camille Desmoulins. Puis, s'emparant avec une mauvaise foi manifeste de la plainte, si touchante et si courageuse, que Robespierre avait laissée échapper sur le peu de progrès qu'avait fait encore la vérité parmi le peuple, il rappela pompeusement les conquêtes de l'opinion publique en France, et s'écria : « Voilà le peuple *qu'on veut dégrader*, en le comparant aux peuples qui gémissent dans l'esclavage!... Ah! qui n'a pas frémi, qui n'a pas été indigné de cette comparaison? Qui n'a pas été déchiré de voir un défenseur du peuple citer *contre lui* la cruelle catastrophe du 14 juillet? » Le lecteur vient d'avoir sous les yeux les propres paroles de Robespierre, et il peut juger jusqu'à quel point l'imputation de Brissot était calomnieuse, calomnieuse quant au fond, calomnieuse quant à la forme.

Pour ce qui est des arguments, l'orateur girondin prétendit que le ministère Narbonne était tout autre que le ministère précédent; que sa haine contre les nobles de Coblentz était naturelle et devait être sincère, parce qu'il se trouvait composé d'hommes nouveaux, dont la Révolution avait fait

la fortune. Brissot disait vrai, mais ce n'était pas répondre. Car Robespierre n'avait pas signalé le danger dans le triomphe possible d'une contre-révolution, *au profit de l'ancienne noblesse;* loin de là, il avait dit expressément que rêver le retour du monde féodal était faire le plus absurde des rêves : où il avait montré le péril, c'était dans un essai de contre-révolution constitutionnelle, bâtarde, à l'anglaise, conforme enfin aux désirs des Duport, des Lameth, des Barnave, les-



DUSSAULT — GOURIER DE LA BERGERIE

quels pour cela marchaient effectivement d'accord avec Narbonne, croyaient pouvoir compter sur l'appui de Léopold lui-même, et espéraient bien entraîner Louis XVI. Or, c'est à quoi Brissot ne répondait pas; ou, plutôt, il répondait en termes tels, qu'un complice de Narbonne ne se fût point exprimé autrement. « Il ne faut pas, disait-il, que le ministre de la guerre s'offense des défiances; s'il a dans l'âme le patriotisme qu'il affecte, il doit se souvenir que Phocion, après soixante-dix ans de services, fut soupçonné d'avoir voulu vendre la patrie à Nicanor. » Et, pour mieux réduire la con-

FIANCE en système, il ajoutait : « Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres. *Nous avons besoin de grandes trahisons.* » Sur ce qu'on n'avait jamais vu un peuple tirant profit pour sa liberté d'une guerre conduite par ses propres tyrans, il prononça ce mot, qui était présomptueux, mais bien près d'être sublime : *Nous créerons ce qui n'a pas existé.* Enfin, à l'exemple tiré de César, il opposa la différence qui existait entre une armée telle que l'armée française, et les guerriers romains de la décadence, ramas « de brigands, d'aventuriers, d'étrangers sans autre propriété que leurs sabres. » Donc, pas de César à craindre? Ici, ce n'était pas Robespierre qui devait réfuter victorieusement Brissot, mais.... Napoléon!

Il y eut toutefois dans ce discours de l'orateur girondin des passages éclatants de lumière et vraiment prophétiques; celui-ci, par exemple : « Mais nous n'aurons pas de généraux patriotes? Il s'en formera! L'Amérique n'a-t-elle pas vu briller, dans le cours de quelques mois, parmi ses plus habiles guerriers, et le libraire Knox et le médecin Warren? Et qu'était-ce que Washington lui-même, quand la guerre de l'indépendance se déclara? Un colonel presque inconnu, et qui avait peu servi. Espérons-le, six mois se seront à peine écoulés, que l'ancienne classe des plébéiens se vantera d'avoir produit des héros, non pas de ces héros altérés de sang, qui achetaient leur gloire par des massacres, mais de ces hommes précieux qui, comme Phocion, sauront dévoiler au sénat les orateurs corrompus, se montreront économes de sang dans les batailles, seront pauvres et n'en rougiront pas. » Brissot voyait venir Hoche et Marceau!

Au dehors, ces importants débats éveillaient mille échos. Le journal de Prudhomme se rangea du côté de Robespierre. Il en fut de même de Camille Desmoulins. L'*Orateur du peuple*, accoutumé à ne garder aucune mesure, et très-prompt à la calomnie, ne se contenta pas de combattre l'opinion de Brissot, il lui cria : « Je ne vous estime plus, monsieur Brissot, je vous regarde comme un traître. » Et Marat : « Moi, qui vous connais à fond, je m'attendais bien à voir un jour tomber votre masque. » Mais Brissot avait pour lui toute l'ardente Gironde, l'Assemblée, qu'elle dominait, le flot de l'opinion qui roulait vers la guerre, une notable partie du Club des Jacobins, ébranlé déjà par Robespierre, mais non encore entraîné; il avait pour lui des hommes d'esprit comme Louvet, et des enthousiastes comme Clootz.

Ce dernier, dans la séance du 1er janvier aux Jacobins, fut admirable de vivacité, d'originalité, de piquante audace, d'entrain : « C'est parce que je veux la paix, que je demande la guerre. — Nos écrits modérés sont des torches en Allemagne. — Savez-vous quel est le plus redoutable de nos pamphlets? Les assignats : inondons leurs provinces de nos assignats à l'aide de nos armées. — Les cases du damier de la France seront augmentées de douze cases nouvelles, dont le rebord sera le Rhin et le sommet des Alpes. — Le manifeste que nous publierons..... brevet de manumission universelle. — Il y a *veto* sur les décrets contre les émigrés et les prêtres? Eh bien, sanctionnons ces décrets à coups de canon : passons le Rhin. »

Le lendemain, dans une longue et grave réplique, Robespierre repoussa avec beaucoup de dignité les attaques injustes que Brissot avait dirigées contre lui : « J'ai avili le peuple! On n'avilit point ce qu'on aime. J'ai avili le peuple! Il est vrai que je ne sais point le flatter pour le perdre! » Mais le coup décisif, il le frappa, le 11 janvier, dans une des plus belles harangues qu'ait inspirées le génie de la Révolution.

..... « Oui, domptons nos ennemis du dedans, et ensuite marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre. A cette condition, moi aussi je demande la guerre à grands cris. Que dis-je? cette condition ne fût-elle pas remplie, je la demande encore, je la demande, non comme un acte de sagesse, mais comme la ressource du désespoir; je la demande à une autre condition, qui sans doute est convenue entre nous, car je ne pense pas que les avocats de la guerre aient voulu nous tromper; je la demande telle qu'ils nous la dépeignent; je la demande telle que le génie de la Liberté la déclarerait, telle que le peuple français la ferait lui-même, et non telle que de vils intrigants pourraient la désirer, et telle que des ministres et des généraux même patriotes pourraient la faire.

« Français, hommes du 14 juillet, qui sûtes conquérir la liberté sans guide et sans maître, venez, formons cette armée qui doit affranchir l'univers. Où est-il le général qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des Cours, dont la vertu austère est attestée par la haine et par la disgrâce de la Cour; ce général, dont les mains, pures du sang innocent et des dons honteux du despotisme, sont dignes de porter devant nous l'étendard sacré de la liberté? Où est-il ce nouveau Caton, ce troisième Brutus, ce héros encore inconnu? Qu'il se reconnaisse à ces traits : qu'il vienne, mettons-le à notre tête.... où est-il? où sont-ils ces héros qui, au 14 juillet, trompant l'espoir des tyrans, déposèrent leurs armes aux pieds de la patrie alarmée? Soldats de Château-Vieux, approchez, venez guider nos efforts victorieux.... Où êtes-vous? Hélas! on arracherait plutôt sa proie à la mort qu'au despotisme ses victimes! Citoyens qui, les premiers, signalâtes votre courage devant les murs de la Bastille, venez, la patrie, la liberté vous appellent aux premiers rangs? Hélas! on ne vous trouve nulle part; la misère, la persécution de nos despotes nouveaux vous ont dispersés. Venez du moins, soldats de tous ces corps immortels qui ont déployé le plus ardent amour pour la cause du peuple. Quoi! le despotisme que vous aviez vaincu vous a punis de votre civisme et de votre victoire; quoi! frappés de cent mille ordres arbitraires et impies, cent mille soldats, l'espoir de la liberté, sans vengeance, sans état et sans pain, expient le tort d'avoir trahi le crime pour servir la vertu! Vous ne combattrez pas non plus avec nous, citoyens, victimes d'une loi sanguinaire qui parut trop douce encore à tous ces tyrans qui se dispensèrent de l'observer pour vous égorger plus promptement. Ah! qu'avaient fait ces femmes, ces enfants massacrés? les criminels tout-puissants ont-ils peur aussi des enfants et des femmes? Citoyens du Comtat, de cette cité malheureuse, qui crut qu'on pouvait impunément réclamer le droit d'être Français et libre; vous qui pérîtes sous les coups des assassins encouragés par nos tyrans; vous qui languissez dans les fers où ils vous ont plongés, vous ne viendrez point avec nous; vous ne viendrez pas non plus, citoyens infortunés et vertueux, qui, dans tant de provinces, avez succombé sous les coups du fanatisme, de l'aristocratie et de la perfidie! Ah, Dieu! que de victimes, et toujours dans le peuple, toujours parmi les plus généreux patriotes, quand les conspirateurs puissants respirent et triomphent!

« Venez au moins, gardes nationales, vous qui êtes spécialement dévouées à la défense de nos frontières. Dans cette guerre, dont une cour perfide nous menace, venez. Quoi! vous n'êtes point encore armées? quoi! depuis deux ans vous demandez des armes, et vous n'en avez pas! que dis-je? on vous a refusé des habits, on vous condamne à errer sans but

de contrées en contrées, objet des mépris du ministère et de la risée des patriciens insolents, qui vous passent en revue pour jouir de votre détresse! n'importe! venez; nous confondrons nos fortunes pour vous acheter des armes; nous combattrons tout nus, comme les Américains.... venez. Mais attendrons-nous pour renverser les trônes des despotes de l'Europe, attendrons-nous les ordres du bureau de la guerre? consulterons-nous, pour cette noble entreprise, le génie de la Liberté ou l'esprit de la Cour? serons-nous guidés par ces mêmes patriciens, ces éternels favoris, dans la guerre déclarée au milieu de nous entre la noblesse et le peuple? Non; marchons nous-mêmes à Léopold, ne prenons conseil que de nous-mêmes. Mais quoi! voilà tous les orateurs de la guerre qui m'arrêtent; voilà M. Brissot qui me dit qu'il faut que *M. le comte de Narbonne* conduise toute cette affaire; qu'il faut marcher sous les ordres de *M. le marquis de Lafayette...*; que c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de mener la nation à la victoire et à la liberté. Ah! Français, ce seul mot a rompu tout le charme, il anéantit tous mes projets. Adieu, la liberté des peuples! Si tous les sceptres des princes d'Allemagne sont brisés, ce ne sera point par de telles mains. L'Espagne sera quelque temps encore l'esclave de la superstition, du royalisme et des préjugés; le Stathouder et sa femme ne sont point encore détrônés; Léopold continuera d'être le tyran de l'Autriche, du Milanais, de la Toscane, et nous ne verrons point de sitôt Caton et Cicéron remplacer au conclave le pape et les cardinaux. Je le dis avec franchise, si la guerre, telle que je l'ai présentée, est impraticable; si c'est la guerre de la Cour, des ministres, des patriciens, des intrigants, qu'il nous faut accepter, loin de croire à la liberté universelle, je ne crois pas même à la vôtre, et tout ce que nous pouvons faire de plus sage, c'est de la défendre contre la perfidie des ennemis intérieurs, qui vous bercent de ces douces illusions.

« .... Dans l'horrible situation où nous ont conduits le despotisme, la faiblesse, la légèreté et l'intrigue, je ne prends conseil que de mon cœur et de ma conscience; je ne veux avoir d'égard que pour la vérité, de condescendance que pour l'infortune, de respect que pour le peuple. Je sais que des patriotes ont blâmé la franchise avec laquelle j'ai présenté le tableau décourageant, à ce qu'ils prétendent, de notre situation. Je ne me dissimule pas la nature de ma faute. La vérité n'est-elle pas déjà trop coupable d'être la vérité? Comment lui pardonner, lorsqu'elle vient, sous des formes austères, en nous enlevant d'agréables erreurs, nous reprocher tacitement l'incrédulité fatale avec laquelle on l'a trop longtemps repoussée? Est-ce pour s'inquiéter et pour s'affliger qu'on embrasse la cause du patriotisme et de la liberté? Pourvu que le sommeil soit doux et non interrompu, qu'importe qu'on se réveille au bruit des chaînes de sa patrie ou dans le calme plus affreux de la servitude? Ne troublons donc pas le quiétisme politique de ces heureux patriotes. Mais qu'ils apprennent que, sans perdre la tête, nous pouvons mesurer toute la profondeur de l'abîme. Arborons la devise du palatin de Posnanie; elle est sacrée, elle nous convient : *Je préfère les orages de la liberté au repos de l'esclavage.* Prouvons aux tyrans de la terre que la grandeur des dangers ne fait que redoubler notre énergie, et qu'à quelque degré que montent leur audace et leurs forfaits, le courage des hommes libres s'élève encore plus haut. Qu'il se forme contre la vérité des ligues nouvelles, elles disparaîtront: la vérité aura seulement une plus grande multitude d'insectes à écraser sous sa massue. Si le moment de la liberté n'était pas encore arrivé, nous aurions le courage patient de l'attendre; si cette génération n'était destinée qu'à s'agiter dans la fange des vices où le despotisme l'a plongée; si le théâtre de notre Révolution ne devait montrer aux yeux de l'univers que les préjugés aux prises avec les préjugés, les passions avec les passions, l'orgueil avec l'orgueil, l'égoïsme avec l'égoïsme, la perfidie avec la perfidie, la génération naissante, plus pure, plus fidèle aux lois sacrées de la nature, commencera à purifier cette terre souillée par le crime; elle apportera non la paix du despotisme, ni les honteuses agitations de l'intrigue, mais le feu sacré de la liberté et le glaive exterminateur des tyrans; c'est elle qui relèvera le trône du peuple, dressera des autels à la vertu, brisera le piédestal du charlatanisme, et renversera tous les monuments du vice et de la servitude.... Espoir de l'humanité, postérité naissante, tu ne nous es point étrangère, c'est pour toi que nous affrontons tous les coups de la tyrannie; c'est ton bonheur qui est le prix de nos pénibles combats; découragés souvent par les objets qui nous environnent, nous sentons le besoin de nous élancer dans ton sein; c'est à toi que nous confions le soin d'achever notre ouvrage et la destinée de toutes les générations d'hommes qui doivent sortir du néant.... »

La sensation fut immense aux Jacobins, au dehors, partout. Le léger auteur de *Faublas*, Louvet, ayant osé, quelques jours après, se mesurer avec Robespierre, fit précéder sa réfutation d'un exorde où il témoignait hautement de son respect pour ce grand rival; et, dans une séance ultérieure Brissot, qui ne pouvait se défendre d'une émotion secrète, dit noblement à son émule : « Je supplie monsieur Robespierre de terminer une lutte aussi scandaleuse, qui ne donne l'avantage qu'aux ennemis du bien public. » Il faisait allusion aux personnalités, du reste, dont Robespierre s'était soigneusement abstenu. Le vieux Dussault parut aussitôt à la tribune, les larmes aux yeux, et prononça une allocution touchante, à la suite de laquelle les deux athlètes s'embrassèrent.

Cela signifiait-il que la discussion était désormais fermée? Le journal de Gorsas ayant donné cette signification à la scène qui venait de se passer, Robespierre écrivit à l'auteur :

« J'ai remarqué dans votre numéro d'aujourd'hui une erreur qui mérite d'être rectifiée.... L'article dont je parle suppose que j'ai abjuré mes principes sur la question importante qui agite aujourd'hui tous les esprits, parce qu'on sent qu'elle tient au salut public et au maintien de la liberté. Je me croirais peu digne de l'estime des bons citoyens, si j'avais joué le rôle qu'on m'a prêté dans cet article. Ce qui est vrai, c'est qu'après un discours de M. Brissot, sur l'invitation de M. Dussault, nous nous sommes embrassés cordialement, aux applaudissements de toute la société. Et j'ai fait cette démarche avec d'autant plus de plaisir, que la discussion n'avait laissé aucune aigreur dans mon âme, et que je suis loin de regarder comme des *querelles particulières* des débats qui intéressent la destinée du peuple. »

Pendant que ces luttes se poursuivaient aux Jacobins, les Constitutionnels, qui continuaient à conseiller le roi, renouvelaient le personnel de la diplomatie. Les envoyés à Munich, à Mayenne, à Cologne furent rappelés, ainsi que le comte de Vergennes, ministre près l'électeur de Trèves, tous ces diplomates étant suspects de connivence avec les émigrés. Biron et l'évêque d'Autun, Talleyrand, partirent pour Londres, comme négociateurs confidentiels. M. de Marbois remplaça près de la diète de Ratisbonne M. de Bérenger. Barthélemy fut nommé ambassadeur en Suisse. Mais de toutes ces nominations, la plus importante fut celle du comte de Ségur à l'ambassade de Berlin.

Nous avons déjà dit que Narbonne et les Constitutionnels ne demandaient pas mieux que d'essayer d'une guerre partielle, pour avoir à leur disposition une armée. Mais une guerre générale, et ses hasards, parmi lesquels, peut-être, l'avénement subit de la République, voilà ce qui les effrayait. Or, si Léopold refusait son appui aux émigrés, on ne pouvait s'attendre à ce qu'il le refusât pareillement aux princes de l'empire possessionnés en Alsace ou en Lorraine, que les fameux décrets de la nuit du 4 août avaient frappés. Et en effet, la diète ayant fulminé contre ces décrets un *conclusum* très-énergique, Léopold, comme chef de l'empire, s'empressa de le ratifier, et en envoya sur-le-champ notification à la Cour de France. Céder ici était impossible. Comment revenir sur les conquêtes immortelles de la nuit du 4 août? Et, d'autre part, comment reconnaître que le régime féodal, détruit en France, continuerait néanmoins d'y exister en ce qui touchait les domaines appartenant à quelques petits princes d'Allemagne? Les conseillers de Louis XVI eussent-ils été disposés à admettre une aussi monstrueuse prétention, jamais ils ne l'auraient osé. L'honneur national était là : pas un paysan de France qui ne se fût levé en armes, le jour où on aurait permis à l'étranger de nous dire : « Vous n'êtes pas maîtres chez vous. » L'orage pouvait donc venir de ce côté, si Léopold persistait. Le Conseil de Louis XVI pensa que détacher le Cabinet de Berlin de l'alliance de l'Autriche était un moyen d'écarter le péril, et telle fut la mission secrète donnée au comte de Ségur.

Quant à ses instructions, elles étaient aussi déshonorantes que simples, et bien dignes de cet esprit d'intrigue et de corruption contre lequel Robespierre, avec tant de raison, adjurait les patriotes de se tenir en garde : gagner à prix d'or les membres les plus influents du Cabinet de Berlin; gagner à prix d'or Bichofswerder, favori du roi de Prusse; gagner à prix d'or les deux maîtresses de ce monarque libertin, Mme Rietz et la comtesse Danhof.

Copie de ces instructions secrètes parvint, dit-on, à Berlin, deux heures avant l'arrivée du diplomate constitutionnel, et le roi les communiqua tout de suite à son Conseil. De sorte que le comte de Ségur ne rencontra que visages glacés. Lorsque, le 12 janvier 1792, il se présenta pour remettre sa lettre de créance, Frédéric-Guillaume le reçut avec une froideur méprisante. A cette première audience, il affecta de ne lui point parler et de demander des nouvelles du prince de Condé. La négociation se trouvait ainsi manquée d'avance. La reine n'ayant pas admis, selon l'usage, l'ambassadeur à sa partie, l'exemple de la Cour fut suivi par toute la société; les ministres Schulemberg et Finkenstein marquèrent au comte de Ségur une défiance qui touchait à l'injure; la comtesse Danhof, essayant de l'appuyer, tomba en disgrâce.... Tout à coup le bruit se répand dans Berlin que, désespéré du rôle humiliant auquel on le condamne, le comte vient d'attenter à ses jours. D'autres parlent d'un noir attentat commis par des malveillants sur sa personne. La version des amis de M. de Ségur, confirmée depuis par lui-même, fut qu'en proie à un accès de fièvre, et tombant de son lit, on l'avait relevé la figure en sang.

Échouait dans le même temps une autre négociation parallèle à celle-ci, mais d'un caractère beaucoup plus intime. Informés du penchant du duc de Brunswick pour la France, et convaincus que ses talents militaires l'appelaient à jouer un grand rôle dans les événements qui se préparaient, Narbonne et ses amis rêvèrent de le conquérir à la France, par l'ambition. Le ministre de la guerre lui écrivit, à l'insu de Louis XVI, une lettre où il lui offrait, s'il voulait entrer au service de la France, le titre de généralissime, deux ou trois millions de traitement, et un établissement au niveau de son rang dans quelque province. Ces offres furent portées secrètement au duc de Brunswick par le fils du général Custine, jeune homme doué d'un esprit cultivé, d'une instruction militaire précoce et de manières séduisantes. Tout ce qu'une cajolerie délicate peut suggérer, le négociateur le mit en œuvre pour gagner le duc, faisant briller à ses yeux l'éclatante position du maréchal de Saxe sous Louis XV. Mais la fortune se trouvait avoir départi au duc de Brunswick, en Prusse, une situation non moins solide qu'illustre, et il ne se soucia pas de l'échanger contre un avenir précaire dans le pays des tourmentes. Il refusa donc; et soit excès de prudence, soit duplicité, au lieu de répondre à Narbonne, il adressa la lettre qui contenait son refus à Louis XVI, qui apprit par là ce que son ministre lui avait caché. Il en conçut une indignation, d'autant plus vive, que, parmi les propositions éventuelles faites par Custine au duc de Brunswick, était celle...: de la couronne de France, au cas où elle tomberait de la tête qui la portait! Mais le moment de renvoyer Narbonne n'était pas encore venu, et Louis XVI, en attendant l'occasion de se venger de lui, dut se résigner à le subir.

Et l'Assemblée, pendant ce temps, que faisait-elle? Dominée, entraînée par les Girondins, l'Assemblée marchait à pas pressés dans la grande route de la Révolution, mais aussi dans celle de la guerre.

Le 29 décembre 1791, elle adopte une fort belle déclaration de principes, rédigée par Condorcet, et adressée à l'Europe.

Le même jour, elle vote 20 millions pour préparatifs militaires.

Le 30 décembre, elle abroge à l'unanimité l'usage des félicitations verbales ou écrites pour le renouvellement de l'année : décision dont elle a lieu de se féliciter le surlendemain, à la nouvelle qu'aux Tuileries un seul battant s'est ouvert devant les officiers municipaux, et que Louis XVI les a reçus à la porte de la salle de billard, où il faisait dans ce moment une partie.

Le 31 décembre, elle accueille avec un frémissement précurseur de quelque terrible tempête la communication d'un office de Léopold, annonçant que l'Empereur est forcé d'enjoindre au général Bender de secourir l'électeur de Trèves, en cas d'excursions hostiles sur les États de ce prince.

Le 1er janvier 1792, sur un rapport de Gensonné, elle décrète la mise en accusation des deux frères du roi, de Condé, de Calonne, de Laqueille, de Mirabeau le jeune.

Le 2, elle décrète que l'an IV de la liberté commencera le 1er janvier 1792.

Le même jour, elle mande à sa barre le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, accusé par Cavalier d'avoir annoncé faussement que pas un officier de marine n'avait déserté. Le ministre se retire sans avoir été condamné par un vote, mais emportant sur lui comme un stigmate ces paroles de Vergniaud : « Le ministre est convaincu de mensonge. »

Le 3, décret qui complète l'organisation de la haute cour nationale.

Le 6, renvoi au comité diplomatique d'un office de l'électeur de Trèves, par lequel ce prince s'engageait à dissoudre dans ses États tous les corps armés de l'émigration et à punir les recruteurs.

L'Assemblée en était là, lorsque, le 11 janvier, Narbonne, de retour de son voyage, vint présenter son rapport sur l'état des frontières. La rapidité avec laquelle il les avait parcou-



FABRE DE L'AUDE SIMÉON VAUBLANC

rues aurait dû rendre un peu suspecte l'autorité de ses éblouissantes affirmations; mais le parti de la guerre voulait être ébloui. Le jeune ministre, dans un vif et présomptueux langage, assura que, de Dunkerque à Besançon, l'armée offrait une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec de l'artillerie pour deux cent mille hommes; que les vivres et fourrages, entassés dans les magasins, garantissaient, pendant six mois, la subsistance de deux cent trente mille hommes et vingt-deux mille chevaux; que déjà, pour le service de l'artillerie et des vivres, six mille chevaux étaient rassemblés, et que six mille autres allaient l'être; que les fortifications des places présentaient un aspect satisfaisant; que les gardes nationales étaient animées d'un immense enthousiasme; que les soldats se montraient ardents à défendre leur propre cause dans celle de la Révolution; que, parmi les officiers, les uns aimaient la liberté pour elle-même, les autres la Constitution depuis que le roi l'avait jurée; que peu de désertions étaient à craindre, qu'elles n'entraîneraient d'ailleurs aucun corps, et ne feraient, par l'horreur attachée aux traîtres, que redoubler le vrai courage. Confiance! Confiance! tel était le dernier mot du rapport. « La confiance fût-elle un acte de courage, il importerait au peuple comme aux individus de croire à la prudence de la hardiesse. »

Malheureusement, tout cela n'était qu'erreurs, exagérations, mensonges. On le sut plus tard, à n'en pas douter, lorsque, dans un mémoire adressé par Dumouriez à l'Assemblée sur la situation du département de la guerre, on lut : « Les généraux se plaignent de la faiblesse et du délabrement de leurs armées : partout il manque des armes, des habits, des munitions, des chevaux de peloton, des effets de campement; le non-complet des quatre armées, pour les seules troupes de ligne, s'élève à plus de quarante mille hommes et huit ou dix mille chevaux; la plupart des places sont aussi démantelées qu'en temps de paix; dans la plupart, il n'y a ni munitions suffisantes, ni vivres; plusieurs commandants, plusieurs officiers sont suspects ou ennemis; les commissaires des guerres, commis ou garde-magasins, sont en partie suspects ou vendus, etc., etc. »

Robespierre avait-il tort, quand, le soir de cette journée du 11 janvier, où Narbonne avait fait miroiter à tous les regards son fallacieux rapport, lui, sentinelle vigilante de la liberté, il avait prononcé la célèbre harangue que nous avons citée, et dans laquelle, en termes si magnifiques, il développait ces mots d'une de ses précédentes adjurations : *La défiance est au sentiment intime de la liberté ce que la jalousie est à l'amour.*

Et combien la sagacité de Robespierre paraît plus frappante encore, lorsqu'on songe aux intrigues diplomatiques d'alors! Car, il ne faut pas l'oublier, c'était dans le temps même où Narbonne, pour ne pas perdre le prétexte de tenir sur pied une armée, entretenait ainsi par des fables l'éveil de l'esprit guerrier, c'était dans ce temps-là même que Bigot de Sainte-Croix à Trèves, et le comte de Ségur à Berlin, avaient charge de combattre l'éventualité de tout conflit sérieux. C'est qu'en effet le vrai but du parti qui avait poussé Narbonne au ministère de la guerre était d'organiser autour du trône une force matérielle capable de faire reculer la Révolution.

En veut-on des preuves nouvelles? Voici ce qu'écrivait dans son mémorial, à la date des premiers mois de 1792, un royaliste ardent, très-bien informé de ce qui se passait à la Cour, Mallet du Pan : « Le second parti et plan ministériel avait pour chefs Narbonne, Lafayette et Mme de Staël. On leur attribue le projet d'emmener le roi à Fontainebleau, et de là, *à la tête de l'armée qu'ils se faisaient fort de régénérer, de remettre en discipline*. Lafayette, à Metz, avait assez bien pris. *On voulait laisser au roi le choix des régiments les plus sûrs pour s'en entourer.* »

Et plus loin : « Mme de Staël avait fait proposer au roi et à la reine de les emmener dans sa voiture, au départ de l'ambassadeur, et de travestir la reine en femme de chambre, le roi en maître d'hôtel avec une perruque noire, le dauphin habillé en fille. Elle ne voulait personne d'autre. La reine en fit des gorges chaudes avec le chevalier de Coigny. »

Ce plan, les Girondins ne l'avaient d'abord que trop bien favorisé, en plaçant le débat sur le terrain de la guerre restreinte, comme on l'a vu par les premiers discours de Brissot. Mais à la façon triomphante dont Robespierre les y combattit, ils s'aperçurent vite qu'il y avait là, de leur part, une faute. Le zèle belliqueux de Narbonne, auquel ils avaient l'air de s'associer, commençait à être dénoncé aux soupçons du peuple par la plupart des feuilles révolutionnaires; le nombre des partisans de la guerre, patriotes, diminuait de jour en jour; ce n'était plus Robespierre seul que Brissot et ses amis avaient maintenant pour antagoniste dans cette question, c'étaient les Jacobins les plus connus par leur énergie et leur audace. « Nos adversaires, disait Billaud-Varennes, ont affecté de ne voir que Robespierre sur la scène, en lui reprochant d'être seul de son avis. Mais les Danton, les Antoine, les Camille Desmoulins, les Machenaud, les Santerre, les Panis, et tant d'autres membres de la Société des Jacobins, ont, sans monter à la tribune, manifesté le même sentiment. »

Les Girondins n'avaient donc plus qu'un moyen de soutenir la discussion, qui était de l'élever aussi haut que possible, et de dire, par exemple : « Eh bien, non, il ne s'agit pas pour nous d'une guerre aux émigrés de Coblentz et à quelques misérables petits princes d'Allemagne : contre de tels ennemis, la Révolution française a certainement assez de son dédain; ce que nous demandons, c'est de nous mesurer avec l'empereur d'Autriche, avec le roi de Prusse, avec tous leurs complices couronnés, avec l'ancien monde. Périssons, ou qu'ils périssent! Et quant au souverain que nous conservons à notre tête, malheur à lui s'il nous trahit! Propageons hardiment, l'épée à la main, les principes de la France nouvelle. Si, dans une lutte aussi colossale, nous succombons, il est possible que la liberté de tous les peuples soit pour longtemps compromise; mais si nous l'emportons, notre victoire est l'affranchissement de la terre. »

Cette manière de poser la question, avant que les ennemis du dedans eussent été abattus, pouvait être impolitique, prématurée, téméraire; mais elle avait de l'éclat, mais elle témoignait d'une noble confiance dans les ressources de la liberté, mais elle faisait de la Révolution l'aventure chevaleresque la plus noble qui eût jamais étonné les hommes. C'est ce que ne tardèrent pas à comprendre les Girondins, ces illustres et sincères artistes de la Révolution, dont Robespierre fut le penseur, le philosophe, le grand homme d'État. Ils ne songèrent donc plus qu'à mettre le feu à l'Europe, et à proclamer leur résolution, au milieu de scènes propres à impressionner vivement l'imagination populaire.

Le 14 janvier, Gensonné venait de lire un rapport concluant à ce que des explications fussent demandées à l'Empereur, lorsque tout à coup, sur le mot *congrès de rois* échappé à des lèvres inconnues, Guadet s'élance à la tribune : « Apprenons aux princes de l'Empire que la nation française est

décidée à maintenir sa constitution tout entière. Nous mourrons tous ici! » A ces mots, les membres de l'Assemblée, les hommes et les femmes qui remplissent les tribunes, se lèvent impétueusement, et, debout, les bras étendus : « Nous le jurons! Vivre libre ou mourir! » Guadet reprenant, avec une émotion croissante : « Marquons à l'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud!... » Les applaudissements redoublent. « Je propose de déclarer infâme, traître à la patrie, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français... » — « Oui! oui! la Constitution ou la mort! » Et l'Assemblée décrète : « Est déclaré infâme, traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation tout Français qui prendrait part, soit à un congrès ayant pour but la modification de la Constitution française, soit à une médiation entre la France et les rebelles conjurés contre elle. » Cette déclaration est aussitôt portée à Louis XVI, qui la sanctionne le jour même.

Ces transports effrayèrent et les Constitutionnels et le Conseil des ministres. Le 17, le savant professeur de droit public, Koch, essaya de calmer les esprits par de sages paroles. De son côté, de Lessart, ministre des affaires étrangères, insinua timidement qu'assigner l'Empereur à bref délai, c'était entrer dans les voies de l'agression.

La vérité est que dans son office du 21 décembre, au sujet duquel on voulait le sommer de s'expliquer, l'empereur d'Autriche n'autorisait le maréchal Bender à défendre l'électeur de Trèves que dans le cas où ce prince serait attaqué injustement, c'est-à-dire après avoir rempli l'engagement de disperser les émigrés.

Mais Brissot n'était pas homme à être arrêté par des scrupules de grammaire. Organe véhément des passions de la Gironde : « Le masque est enfin tombé, s'écria-t-il, votre véritable ennemi est connu. L'ordre donné au général Bender vous apprend son nom : c'est l'Empereur. Les électeurs n'étaient que ses prête-noms, les émigrés, qu'un instrument dans ses mains. Votre ennemi, c'est l'Empereur, vous dis-je. » Cette interprétation violente de l'office du 21 décembre pouvait être facilement réfutée, mais ce qui était irréfutable, c'était ceci : « Votre Constitution est un anathème éternel aux trônes absolus. Elle fait le procès des rois, elle prononce leur sentence.... Vos ennemis? Ils sont rois, et vous êtes peuple. Est-ce qu'il y a possibilité de capitulation sincère entre la tyrannie et la liberté? »

Les conclusions de Brissot furent qu'on déchirât le traité de 1756 qui liait la Cour de France à la Cour de Vienne, et que Louis XVI fût immédiatement invité à faire savoir à Léopold qu'on l'attaquerait s'il n'avait pas donné avant le 10 février des explications de nature à dissiper toute inquiétude.

Le lendemain, Vergniaud présentait la cause plaidée par les Girondins sous son aspect le plus élevé, en prononçant ces belles paroles : « Une pensée échappe à mon cœur. Il me semble que les mânes des générations passées viennent se presser dans ce temple pour vous conjurer, au nom des maux que l'esclavage leur a fait éprouver, d'en préserver les générations futures dont les destinées sont entre vos mains. Exaucez cette prière : soyez à l'avenir une nouvelle Providence; associez-vous à la justice éternelle qui protége les Francais. »

Le char était lancé. Vainement communication fut faite à l'Assemblée d'une dépêche de Sainte-Croix, annonçant que l'électeur de Trèves s'était mis en mesure de disperser les émigrés, vainement Mathieu Dumas, Ramond, Jaucourt, Beugnot, Becquey, Daverhoult, objectèrent que Léopold n'avait commis aucun acte d'hostilité et que son désir de conserver la paix était certain; que le traité de 1756 devait être maintenu, parce que l'office du 21 décembre ne le violait en aucune façon; que l'urgence des mesures proposées par les Girondins n'était mise en avant que pour couvrir leur impatience d'en venir à une agression, tout fut inutile. L'argument sérieux, celui auquel il eût fallu répondre, était justement celui auquel les Constitutionnels ne répondaient pas : « Nulle capitulation possible entre la tyrannie et la liberté! » Robespierre, lui, n'avait eu garde de nier cette vérité; seulement, il disait : « Oui, la guerre à la royauté au dehors, mais après une victoire complète sur la royauté au dedans, » et c'est ce qui constituait sa force contre les Girondins. Mais comme les Constitutionnels ne pouvaient ni ne voulaient tenir un pareil langage, la Gironde devait naturellement les écraser. Le 25 janvier, après une discussion de huit jours, l'Assemblée adopta le projet suivant, rédigé par Hérault de Séchelles, et amendé par Vergniaud, Mailhe et Brissot :

« Art. 1er. Le roi sera invité par une députation à déclarer à l'Empereur qu'il ne peut désormais entretenir des relations politiques avec aucune puissance qu'au nom de la nation française et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Constitution.

« Art. 2. Le roi sera invité à demander à l'Empereur s'il entend vivre en paix et bonne intelligence avec la nation française, s'il renonce à tout traité et convention dirigés contre la souveraineté, l'indépendance et la sûreté de la nation.

« Art. 3. Le roi sera invité à déclarer à l'Empereur qu'à défaut par lui de donner à la nation, avant le 1er mars prochain, pleine et entière satisfaction sur les points ci-dessus énoncés, son silence, ainsi que toute réponse évasive ou dilatoire, seront regardés comme une déclaration de guerre.

« Art. 4. Le roi sera invité à continuer de prendre les mesures les plus promptes pour que les troupes françaises soient en état d'entrer en campagne au premier ordre donné. »

Lorsque ce décret parvint à la connaissance de Léopold, son parti était déjà à moitié pris. Averti, d'abord par la scène du 14 janvier, puis par une note où de Lessart, intimidé, s'efforçait de parler à l'Autriche sur un ton de fermeté tout à fait inaccoutumé, que l'idée de la guerre était devenue dominante, l'Empereur avait dit : « Puisque les Français veulent la guerre, ils l'auront, et ils verront que Léopold le Pacifique sait la faire quand il le faut. Ils en payeront les frais, et ce ne sera pas en assignats. »

En attendant, il décida qu'un traité préliminaire d'alliance et de concert, conclu entre l'Autriche et la Prusse le 25 juillet précédent, serait converti en un traité définitif, et tandis qu'il donnait l'ordre de former de troupes réunies en Bohême un corps d'armée prêt à se mettre en marche au premier signal, il faisait filer dans le Brisgaw six mille combattants.

CHAPITRE VII

SANS-CULOTTISME DES GIRONDINS

Les Girondins avaient donc fait décider la guerre : il ne restait plus qu'à la déclarer, après avoir mis la main sur le pouvoir, afin de la conduire. Maîtres de l'Assemblée, il

leur restait à le devenir du roi : c'est à quoi ils préludèrent par des coups vivement frappés.

Le 9 février, les biens des émigrés furent mis sous le séquestre.

Le 14, il fut décrété que les héros du 14 juillet, les gardes françaises, continueraient à recevoir leur solde.

Le 16, une *adresse aux Français*, rédigée par Condorcet, voua aux malédictions du peuple les prêtres fanatiques, les privilégiés rebelles et les rois conspirateurs.

De son côté, la royauté se mettait en défense. On avait décrété à Louis XVI et une maison militaire et une maison civile. La reine ne voulut point de celle-ci, et mit à former la première une ardeur passionnée. Que lui importait une maison civile où il eût fallu admettre des plébéiens, et qui, par les nouvelles dénominations des charges, n'eût servi qu'à mieux constater l'anéantissement des anciennes? Avoir autour du trône, pour le garder, des épées nues dans des mains sûres, là était sa préoccupation. D'où ces paroles de Barnave, dans une lettre qu'il lui adressait : « Semblable au jeune Achille, parmi les filles de Lycomède, vous saisissez avec empressement le sabre, pour dédaigner de simples ornements. »

Inutile de dire que, telle qu'on la composa, la garde du roi n'était pas autre chose que la contre-révolution sous les armes. Les mémoires présentés par ceux qui briguaient cette sorte de service révélèrent, quand plus tard on les publia, la nature des conditions exigées. Les uns faisaient valoir, à l'appui de leur demande, la haine qu'ils portaient à l'ordre nouveau; les autres s'annonçaient sous des titres proscrits par la Constitution; plusieurs étaient des officiers qui, pour se rallier sous le drapeau de la domesticité royale, désertaient celui de la nation. Pour masquer ce que la composition de la garde pouvait avoir de menaçant, on eut soin d'y appeler un certain nombre d'hommes, fournis soit par les troupes de ligne, soit par les gardes nationales des quatre-vingt-trois départements; mais la partie la plus nombreuse de la maison militaire, celle qui donna lieu à des choix calculés, ne compta que d'anciens gendarmes, des capitaines de cavalerie qui avaient quitté leurs escadrons, et, comme le journal des *Révolutions de Paris* les appelle, des coryphées des orgies de Versailles. Du reste, fidèle à la *lettre* de la Constitution, Louis XVI n'accorda que dix-huit cents brevets d'activité. Mais derrière le groupe des prétoriens avoués, se cachait celui des prétoriens qu'on n'avouait pas. Or, ils formaient, ceux-là, une armée de près de dix mille hommes, et quels hommes! Les chasseurs qui avaient commis les massacres de La Chapelle, les cavaliers farouches qui avaient chargé le peuple au Champ de Mars, les Suisses sous le commandement de d'Affry, une foule d'aventuriers résolus et de hardis bretteurs.

Les Girondins sentirent bien le péril, et qu'il leur était impérieusement commandé de s'appuyer sur le peuple, dans leur lutte contre le trône. Ils commencèrent donc par publier, sous la forme d'une lettre que Pétion adressait à Buzot, un manifeste très-habile où *l'alliance du peuple et de la bourgeoisie* était invoquée comme moyen suprême de salut public. Selon le manifeste, la bourgeoisie et le peuple ne devaient *faire qu'un*. Noble parole, et vraiment sainte! Malheureusement, rien qui indiquât à quelles conditions ce résultat serait obtenu; rien sur les mesures à prendre pour élever le niveau de la dignité humaine; rien sur les réformes sociales à tenter pour faire disparaître la distinction des classes, et, comme dernière réponse au cri déchirant de la misère : *Tout le monde souffre*. Il était trop clair que l'unique but de l'alliance tant recommandée était de défendre contre l'ancien monde les résultats déjà conquis, sans pousser au delà. « La bourgeoisie et le peuple, disait Pétion, ont fait la Révolution; leur réunion seule peut.... » — L'ACHEVER? non : — « LA CONSERVER. » Et la pensée véritable du manifeste éclatait, au surplus, d'une manière naïve dans cet appel : « Union du tiers état *contre les priviléges :* » priviléges politiques, bien entendu, puisque c'étaient les seuls qu'on eût encore mis en question; et ils se trouvaient abolis déjà, à l'exception de celui contre lequel les Girondins ouvraient la campagne, à l'exception de la royauté!

Mais ce n'était pas tout que d'avoir pour soi le peuple, il fallait l'avoir armé : les Girondins poussèrent avec fougue à la fabrication des piques. Déjà, dans son discours du 18 décembre 1791, Robespierre, comme on l'a vu, avait dit : « Il faut avant tout, partout, sans relâche, faire fabriquer des armes; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques. » Et les fameuses piques du 14 juillet n'avaient pas même attendu ce cri pour se montrer çà et là. Au mois de février 1792, l'impulsion fut immense, le mouvement devint général. Les républicains des *Révolutions de Paris* écrivaient : « Que chacun de vous, citoyens, possède au moins deux piques, l'une pour le repos de ses foyers, l'autre pour la sûreté de la République. Jadis, les gentilshommes ne sortaient pas de leurs maisons sans suspendre une épée à leur hanche : que le peuple ait sans cesse sa pique à la main.... Les Chinois et les Turcs ont leur fête des lanternes qui leur rappelle la naissance du premier jour du monde et le retour de la lumière. Français, ayez votre fête des piques, en commémoration de la conquête de la liberté. » Le 8 février, Gorsas publiait l'article suivant : « Des piques, des piques, des piques! » Le brave Gonchon, orateur des hommes du 14 juillet, s'est présenté au *club électoral de l'Évêché* à la tête d'une députation, pour offrir les flammes tricolores qui doivent voltiger au haut des piques. Voici l'exorde et la péroraison de son discours : « La cocarde nationale doit faire le tour du globe : elle a pris racine sur un bonnet de laine; elle prendra racine sur le turban. » Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui demandèrent à porter des piques.... Que dis-je, c'était une femme qui, par une lettre, adressée au *club électoral de l'Évêché*, avait pris, à proprement parler, l'initiative de ce mouvement. Bientôt les piques se hérissèrent de toutes parts. Aux Jacobins, des piques ayant demandé l'entrée, et quelque hésitation s'étant manifestée, à cause de la loi qui interdisait les délibérations armées : « Sans doute, cria Danton, nous voulons observer la loi. Mais, regardez ces drapeaux! Ils sont surmontés de lances. Je demande qu'en signe d'une alliance indissoluble entre la force armée constituée et la force armée populaire, une pique soit ajoutée à chacun de ces drapeaux. » Et la motion fut adoptée d'enthousiasme, au bruit d'un tonnerre d'applaudissements.

On juge si les royalistes furent alarmés! Ils se mirent de leur côté à fabriquer des poignards, et tous leurs journaux grondèrent. Mais Brissot : « Ah! le réveil du lion épouvante ceux qui comptaient sur son sommeil! — Où se porteront ces piques, dites-vous? — Partout où vous serez, ennemis du peuple. — On les promène sur la terrasse des Feuillants, comme pour menacer le château des Tuileries; oseraient elles se porter là? — Oui, si vous y êtes. — Mais qui commande ces piques? — La nécessité. — Qui en fera la distribution? — Le patriotisme. — A qui seront-elles livrées? — Au courage. »

Le roi eut peur, lui aussi, manda Pétion aux Tuileries; et le même jour parut un arrêté municipal, statuant que tout porteur de piques serait tenu de faire sa déclaration au comité

de sa section; qu'on arrêterait quiconque se trouverait *vaguant* soit de jour, soit de nuit; que les personnes, inscrites ou non inscrites, ne pourraient ni se former en patrouilles, ni marcher sous d'autres drapeaux et obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale. L'arrêté, signé par Pétion, un des chefs du parti de la Gironde, montrait, qu'après tout, ce parti n'était pas sans se défier du peuple, même en l'armant, comme le journal de Prudhomme en fit amèrement la remarque.

C'était indiquer aux royalistes une manière de calomnier



DUMOURIEZ

le mouvement des piques. Pour montrer ce qu'il avait de dangereux, ils songèrent à fomenter une émeute; et malheureusement, les circonstances ne se prêtaient que trop bien à ce manége impie. Car, pendant que les nobles menaçaient au dehors, que les prêtres fomentaient au dedans la guerre civile, et que, pour faire évader les fabricateurs de faux assignats, on incendiait leur prison, les riches spéculateurs, afin de ruiner les fabriques, de casser les bras aux ouvriers, de forcer la misère à maudire la Révolution, accaparaient tout, oui tout, jusqu'au papier, jusqu'aux ardoises, jusqu'aux

épingles. Paris et ses environs regorgeant de sucre, on y faisait payer au delà de 3 livres la même denrée qu'à Liége et à Bruxelles, villes sans colonies, on ne payait que 14 sous. Un ancien constituant, d'André, chose honteuse, figurait à la tête des accapareurs. Et, comme si ce n'était pas assez de provoquer le peuple par la privation, voilà qu'on le provoqua par l'insulte. Un certain Joseph-François d'Elbe, se disant Américain, fit savoir à l'Assemblée qu'il était propriétaire de deux millions de sucre et d'un million de café, qu'il mettait ces richesses sous la sauvegarde de la force publique, et qu'il ne vendrait les denrées qui lui appartenaient *à aucun prix*, tel étant son bon plaisir. En d'autres termes, pour se venger de l'insurrection de ses nègres à Saint-Domingue, il condamnait les Parisiens à avoir constamment deux millions de sucre sous les yeux et à s'en passer. Il oubliait que, même sous l'ancienne monarchie, même sous François Ier, il avait été rendu une ordonnance ainsi conçue : « Seront appréhendées au corps les personnes des monopoleurs et des accapareurs de marchandises, et leurs biens et denrées confisqués et vendus sur la place publique, au profit de l'État! »

C'eût été merveille qu'irrité avec tant d'art, le peuple ne cédât point aux émissaires envoyés pour lui souffler de déplorables fureurs, émissaires dont l'action serait niée bien en vain : car, ainsi que le firent observer les *Révolutions de Paris*, étaient-ce les pauvres qui auraient pu forcer les marchands, comme cela eut lieu, à délivrer le sucre, par pains, à 20 et 25 sous la livre? Où donc aurait-il trouvé 25 sous pour payer une livre de sucre, le malheureux qui avait laissé au logis sa femme en pleurs et ses enfants criant la faim? L'émeute éclata donc, c'était tout simple! Le faubourg Saint-Marceau s'ébranla; beaucoup du faubourg Saint-Antoine se hâtèrent, de leur côté, vers l'Hôtel de Ville, pour réclamer, non-seulement le rabais du prix du sucre, mais celui de la viande de boucherie et du pain. Est-il vrai qu'à leur arrivée on fit faire un léger mouvement aux pièces de canon qui défendaient l'entrée de la maison commune? Le bruit en courut; mais le journal de Prudhomme, qui le rapporte, refuse d'y croire, pour l'honneur de la garde nationale. Un autre bruit courut aussi, et celui-là monstrueux. Les agitateurs gagés n'allaient-ils pas, de groupe en groupe, désignant comme accapareurs.... qui? le duc d'Orléans et Pétion! Pendant ce temps, et tandis qu'on doublait la garde du château, Marie-Antoinette se promenait, en grand appareil, au bois de Boulogne. Ce jour-là même était arrivée la nouvelle que, dans les Pays-Bas, par ordre de sa sœur, des horreurs avaient été commises sur quarante personnes de tout âge et de tout sexe.

Du reste, Paris ne fut pas alors le seul point de la France où se produisirent ces agitations funestes. Dans le département de l'Oise, des milliers d'hommes se rassemblaient en tumulte, anathématisaient les accapareurs et arrêtaient sur la rivière d'Oise des bateaux chargés de grains; l'accaparement des matières premières et des subsistances mettait en ébullition Dunkerque, Noyon, le Havre, Évreux, Verneuil, Montlhéry, Corbeil, Étampes, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse; à Dunkerque, des brigands conseillèrent au peuple d'incendier le port; des bandes, transportées de rage, parcoururent le département de l'Eure, traînant avec elles les officiers municipaux terrifiés, portant des fusils, brandissant des fourches, menaçant les villes si l'on ne taxait pas à leur volonté le bois et le pain, comme si le meilleur moyen de faire entendre raison au fermier eût été de bouleverser les fermes! Un cultivateur lâchement immolé à Montlhéry, le maire d'Étampes assassiné pour avoir refusé de taxer le blé au-dessous du cours du marché, et de vastes déprédations commises dans les bois de l'Ile-Adam, complètent ce triste tableau. En le traçant, le journal de Prudhomme, avec une indignation généreuse, en appela au peuple de la barbarie et de l'astuce des imposteurs qui s'étudiaient à l'égarer; et au spectacle des crimes conseillés ou commis à Dunkerque, à Montlhéry, à Étampes, il opposa celui des Marseillais apprenant qu'à Aix le régiment d'Ernest opprimait les patriotes, partant aussitôt en bon ordre, entrant à Aix, se concertant avec les magistrats, et regagnant leurs foyers sans avoir laissé d'autres traces de leur expédition que la tranquillité rétablie et la contre-révolution désarmée.

Nous avons dit que les Girondins étaient des artistes en révolution : rien ne le prouva mieux que la façon dont ils pressèrent l'adoption du bonnet rouge. Les motifs qui le leur firent aimer sont curieux à lire dans le journal de Brissot, leur organe. Suivant le *Patriote français*, ce n'est pas seulement comme symbole de la liberté que le bonnet rouge se recommande, c'est aussi « parce qu'il égaye, parce qu'il dégage la physionomie, parce qu'il la rend plus ouverte, plus assurée, couvre la tête sans la cacher, en rehausse avec grâce la dignité naturelle, et est susceptible de toutes sortes d'embellissements. »

A la même disposition d'esprit se rapporte l'engouement des Girondins pour certaines expressions devenues fameuses dans le vocabulaire de la Révolution.

Mmes de Coigny et de P..., qui suivaient le torrent des idées nouvelles, assistant un jour à une séance de l'Assemblée constituante, et témoignant leur improbation d'un discours que tenait en ce moment l'abbé Maury, celui-ci, avec sa grossièreté ordinaire, s'écria, en les montrant du doigt : *Monsieur le président, faites donc taire ces deux sans-culottes*. Le mot fit fortune; il fut appliqué aux révolutionnaires exaltés; Camille Desmoulins se plut à l'enchâsser dans son style athénien, et les railleries mêmes des royalistes contribuèrent à le mettre à la mode. Dans ce mois de février 1792, dont nous esquissons la physionomie, une députation de *sans-culottes* s'étant présentée à l'Assemblée nationale, les *Sabbats jacobites* leur mirent dans la bouche le discours suivant :

Ah! que nous serions satisfaits,
Si, toujours patriotes,
Au lieu de faire des décrets,
Vous faisiez des culottes.

Se parer des injures d'un ennemi est un moyen d'y répondre. Le mot *sans-culotte*, aussi original que familièrement cynique, et aussi expressif que brutal, plut aux Girondins, malgré leur atticisme, et à cause de leur penchant à apprécier les choses moins par le fond que par la surface.

Ajoutons que ce goût pour les choses extérieures qui, combiné avec la vanité, enfante le désir de paraître, et, combiné avec l'orgueil, produit l'emphase, fut, dans la Révolution, un défaut commun à tous ceux qui, de près ou de loin, par leurs naturelles affinités, sinon politiquement, tinrent au parti de la Gironde. Tantôt c'est Carra qui, après avoir médité toute une semaine son coup de théâtre et choisi son moment, court à la tribune des Jacobins agiter un assignat de mille livres, prix offert à sa conscience, qui a refusé de se vendre; tantôt c'est Manuel qui, sans nécessité, sans prétexte, publie une lettre à Louis XVI commençant par ces pompeuses paroles : *Sire, je n'aime pas les rois...*; tantôt enfin c'est Danton qui, prenant place au conseil général de la Commune, prononce ces mots étranges : *La nature m'a*

donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté.

Robespierre avait trop de gravité dans l'esprit pour s'abandonner à ce courant. Jamais on ne le vit donner ni dans l'affectation du débraillé révolutionnaire, ni dans l'emphase. Sa tenue décente annonça toujours qu'il se respectait lui-même ; et dans son langage, quoique le style de ses discours soit travaillé et révèle un peu trop peut-être l'habitude des préoccupations littéraires, dans son langage jamais il ne sacrifia le fond au luxe de la forme. Les piques aux mains du peuple lui convenaient fort, et il avait été des premiers à les demander, parce qu'il y avait là quelque chose d'effectif et de sérieux; mais il ne goûta ni le mot *sans-culotte* ni la mode des bonnets rouges. Il pensait que la liberté doit avoir des mœurs simples, des allures dignes, et se montrer sobre dans l'adoption d'emblèmes qui ne servent trop souvent qu'à dissimuler l'idée quand ils n'en tiennent pas lieu ; il savait combien il est facile d'égarer les hommes avec des mots et de les conduire avec des signes ; il ne voulait pas que, pour tromper la multitude, les agitateurs vendus ou à vendre n'eussent qu'à se coiffer d'un bonnet de laine ; il se défiait, en véritable observateur qu'il était, de cette impétueuse tendance à se contenter des dehors, tendance malheureusement particulière au peuple français, le peuple artiste par excellence.

Et il faut bien le dire : nul doute que, sous ce rapport, le génie de la Gironde ne répondît beaucoup mieux que celui de Robespierre au génie de la France.

Aussi, on n'eut pas plutôt recommandé le bonnet rouge qu'il fit fureur. On ne vit plus que bonnets rouges partout, dans Paris; on se promenait en bonnet rouge, on allait au café en bonnet rouge, on assistait en bonnet rouge aux séances des clubs et aux représentations théâtrales. Au Vaudeville, une rixe s'étant élevée entre les partisans de la Cour et ses adversaires, ceux-ci se hâtèrent de hisser, comme leur labarum, un bonnet rouge au haut d'une pique : *In hoc signo vinces.* Des citoyens, visitant les appartements des Tuileries, jetèrent leurs bonnets rouges sur le lit du roi, en formèrent une pile, et dirent : *Puisse-t-il se coiffer une bonne fois de la liberté, il n'en dormira que mieux.*

Tout cela entretenait Paris dans un état d'excitation extraordinaire. Les théâtres devinrent des arènes de gladiateurs, et là, généralement plus nombreux, les aristocrates triomphaient. Mme Campan rapporte que, vers la fin de ce mois de février, comme la reine, sa sœur et sa fille assistaient un soir à la représentation des *Événements imprévus*, de Grétry, un effroyable tumulte s'éleva, parce que Mme Dugazon, en chantant ces paroles : *Ah! comme j'aime ma maîtresse!* s'était inclinée vers la reine. *Pas de maîtresse, pas de maître, liberté!* crièrent aussitôt, du parterre, plusieurs voix passionnées. *Vive la reine!* répondent ceux des loges et du balcon. Les colères s'allument, le parterre se divise, on se bat, les Jacobins plient, et la reine se retire, ardemment applaudie par ses chevaliers, victorieux. Pareille lutte au théâtre Molière, quelques jours après; seulement, cette fois, le peuple du dehors s'en mêla, et deux pages du roi furent traînés dans le ruisseau. Ce sont là de vulgaires désordres sans doute, et regrettables, mais qui n'ôtent pas plus à la Révolution sa grandeur que le bouillonnement partiel des flots autour de quelques écueils n'ôte sa majesté à la mer.

Les Constitutionnels y virent un prétexte pour attaquer les clubs. Vaublanc et Ramond les dénoncèrent avec un emportement qui n'était pas exempt de courage, et un membre du côté droit, Mouysset, afin d'empêcher la réunion des députés soit aux Jacobins, soit dans d'autres sociétés populaires, proposa à l'Assemblée de décréter que toutes les fois qu'il n'y aurait pas séance le soir, la salle serait ouverte aux représentants pour des conférences non officielles. Mais cette motion, qui menaçait l'influence des Girondins, fut si heureusement combattue par Lasource, Guadet et leurs amis, qu'elle tomba, non sans avoir donné lieu à un débat enflammé.

L'attaque dirigée contre les sociétés populaires ne fit que redoubler leur énergie. Elles n'avaient pas attendu le résultat pour braver leurs détracteurs. Aux Jacobins, dans la séance du 22 février, Chabot et Merlin étaient venus prêter le serment solennel de « rester invariablement attachés aux incorruptibles Jacobins; » Robespierre avait prononcé ces fières paroles : « Où est-il celui qui osera porter la main sur ceux que le peuple protége? Je mets nos ennemis au défi de le tenter; » et à l'instant même une députation de patriotes, paraissant à la tribune, avait dit : « Nos piques sont prêtes à vous soutenir.. »

Mais ce qui servit plus que tout le reste à rallier le peuple autour des Jacobins, ce fut un nouvel office envoyé de Vienne, en ce temps-là même, et où l'empereur d'Allemagne les dénonçait d'une manière aussi violente que téméraire. En réponse à la demande d'explications présentée par le ministre de Lessart, Léopold justifiait les ordres qu'il avait donnés au maréchal Bender, par la nécessité de mettre un prince de l'Empire à l'abri d'une agression injuste, dans le cas où elle aurait lieu; il rappelait ses efforts pour le maintien de la paix, insistait sur ce fait que les émigrés avaient été désarmés et dispersés, attribuait un caractère purement défensif et de précaution au concert des souverains, se plaignait amèrement des provocations incessantes de l'Assemblée, et après avoir peint sous les plus sombres couleurs l'état de captivité de son royal beau-frère, l'anarchie à laquelle la France gémissait en proie et son pouvoir contagieux, rejetait tout le mal sur les Jacobins, « secte pernicieuse d'hommes qui n'étaient pas seulement les ennemis du roi, mais ceux du repos public et les perturbateurs de la paix. »

Ce document, qui portait la date du 17 février et la signature du prince de Kaunitz, fut communiqué à l'Assemblée par de Lessart, dans la séance du 17 mars, et accueilli par des murmures, par des ricanements sardoniques, par des exclamations méprisantes, qui annonçaient assez l'effet qu'il produirait, au dehors, sur l'opinion publique. La vérité est qu'il ne fut pas plutôt connu, qu'il y eut tempête de malédictions et de colères. Les conseils menaçants qu'un monarque étranger s'avisait de donner à la France parurent le comble de l'insolence et de la folie. Les Constitutionnels eux-mêmes, n'osant aller contre cette légitime révolte de la fierté nationale, feignirent d'y entrer.

Suivant Mme de Staël, c'étaient les mystérieux conseillers de la reine, Duport, Barnave, qui avaient rédigé cet imprudent office, et elle ajoute expressément que le modèle en fut envoyé par Marie-Antoinette elle-même au comte de Mercy-Argenteau, lequel s'empressa de le faire parvenir à Léopold. De son côté, et tout en disant que le document porte le cachet du style de la chancellerie impériale, l'auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* assure que l'Empereur, ayant sous les yeux un mémoire que la reine lui avait adressé sur l'état des partis, minuta de sa main les passages dirigés contre les Jacobins, passages auxquels son chancelier de Cour et d'État n'eut plus qu'à étendre ensuite la forme diplomatique. Ce qui est certain, c'est qu'on crut

généralement, dans le public, que l'office du 17 février avait été réellement concerté entre le roi de France, Léopold, et leurs conseillers intimes. Il n'en fallait pas davantage : le déchaînement des esprits fut terrible. On approchait, d'ailleurs, des heures tragiques. Un jeune et beau Marseillais, Barbaroux, parut aux Jacobins, et dit d'un ton de voix qui émut puissamment toutes les âmes : « Les Marseillais sont en marche. » Les nouvelles des provinces dont chaque jour les députés entretenaient l'Assemblée nationale, témoignaient de l'ardeur immense dont la France se sentait animée. Dans la Loire-Inférieure, les femmes demandèrent à être chargées de la défense des villes.

Un seul obstacle à la guerre restait encore..., et il venait d'être levé par le destin : le 1er mars, au moment même où son office parvenait à l'Assemblée, Léopold était mort; il était mort presque subitement, dans une crise de vomissements convulsifs, n'ayant auprès de lui qu'un valet de chambre, et lorsque toute la ville de Vienne le croyait en parfaite santé. Qui l'avait frappé, ce coup imprévu? Était-ce bien la nature? Léopold avait toujours été dévoré de la soif des voluptés; d'après des témoignages peu récusables, on trouva dans son cabinet des traces singulières de ses galanteries : une collection d'étoffes précieuses, de bagues, d'éventails, et jusqu'à cent livres de fard superfin; il avait plusieurs maîtresses à la fois, dona Livia, la Prohaska, la comtesse de Wolkenstein, et il ne s'était pas fait scrupule de présenter la dernière à l'impératrice, au risque de lui briser le cœur; s'il avait rendu à la liberté Théroigne de Méricourt, devenue sa prisonnière, c'était en considération des grands yeux noirs de la jolie Liégeoise, circonstance dont celle-ci oublia de se vanter lorsque, de retour à Paris, elle courut aux Jacobins raconter ses aventures; enfin l'on donne pour constant qu'il faisait un usage immodéré, dans sa poursuite du plaisir, de certains excitants connus en Italie sous le nom de *diavolini*, et qu'il préparait lui-même. Sa mort pouvait donc être rapportée à des causes naturelles. Telle ne fut point cependant l'opinion générale. Des bruits d'empoisonnement coururent, appuyés sur le témoignage de Lagusius, médecin du prince. Les Jacobins et les émigrés furent tour à tour accusés de ce crime : les premiers, parce qu'on les jugeait intéressés à se débarrasser d'un ennemi revêtu de la pourpre; les seconds, parce qu'on les savait irrités jusqu'au délire de la répugnance de Léopold à armer la contre-révolution. Pour ce qui est des moyens adoptés, des récits divers furent répandus. Les uns prétendirent que, dans un bal masqué, et à la faveur de son déguisement, une dame lui avait offert des bonbons empoisonnés; les autres affirmèrent qu'on s'était servi de la main même d'une Italienne qu'il aimait tendrement.

La mort de Léopold servait la fortune des Girondins en précipitant la guerre : la mort de Gustave III vint, quelques jours après, ajouter à leurs succès en privant la coalition du plus enthousiaste de ses futurs capitaines. Le 16 mars, le roi de Suède était au moment de se rendre à un bal masqué, lorsqu'il reçut une lettre anonyme lui annonçant qu'il y était attendu.... par la mort. Des bruits d'assassinat prochain, semés à profusion depuis quelque temps, jamais réalisés, avaient façonné son cœur à la confiance : il se mit à sourire et partit; arrivé dans la salle du bal, à une heure avancée de la nuit, il se mêla gaiement à la foule, puis s'étant assis à côté du comte d'Essen : « Eh bien, lui dit-il, n'avais-je pas raison de mépriser cet avertissement tragique? Si l'on en voulait à ma vie, quel moment serait plus favorable que celui-ci pour me l'arracher? » Il se leva, et se perdit de nouveau dans le tourbillon. Soudain un mouvement étrange se fait autour de lui; le comte de Horn l'aborde, et prononce ces mots, signal convenu, signal sanglant : *Bonsoir, beau masque.* Au même instant, un coup de pistolet retentit, et le roi tombe, atteint d'une blessure mortelle. Ordre fut aussitôt donné de fermer les portes, et tandis qu'on transportait le prince dans une chambre voisine, des gardes postés au seuil de la salle faisaient démasquer les assistants, visitant leurs habits, prenant leurs noms, et, d'un œil soupçonneux, interrogeant leurs visages.

Nul ne se trahit, nul ne fut arrêté; mais on trouva par terre le pistolet qui avait servi au meurtre et un couteau semblable à celui qu'avait employé Ravaillac. Ces armes ayant été le lendemain reconnues par l'ouvrier qui les avait fournies, il déclara les avoir vendues à un gentilhomme, ancien officier aux gardes, nommé Anckarstroëm. Le dernier de tous, Anckarstroëm avait quitté la salle du bal, et c'était lui qui effectivement était l'assassin. A la haine profonde dont les nobles suédois poursuivaient Gustave III, leur tyran, il associait la violence d'un ressentiment particulier, né de la perte d'un procès où le roi était intervenu; mais il est faux, comme l'ont avancé les panégyristes de sa victime, qu'il eût voulu livrer la Finlande aux Russes, et que, condamné à mort pour cette trahison, il n'eût été redevable de la vie qu'à la générosité du roi de Suède. L'ardeur de la vengeance agitait tellement son cœur, qu'admis dans la conjuration, il avait sollicité comme une grâce l'honneur de porter le coup, ce qu'il ne put obtenir que sur la désignation du sort, les jeunes comtes de Ribbing et de Horn lui ayant disputé ce sinistre privilège. Arrêté, il déploya une intrépidité morne, et, suivant plusieurs, refusa constamment de nommer ses complices. D'autres prétendent qu'il ne montra de la fermeté que dans ses premières réponses et finit par tout avouer. Ce qui est certain, c'est que les conjurés furent découverts, et tous ils appartenaient à la noblesse. De ce nombre était Lillienhorn, major des gardes bleues, que le roi avait comblé de faveurs, et qui, aux approches de l'heure fatale, combattu de sentiments contraires, avait écrit la lettre anonyme dont l'orgueil de Gustave refusa de tenir compte. Un autre conjuré, le baron Bjelike, prévint son arrestation en s'empoisonnant. Un troisième, le comte de Ribbing, fut indiqué par le roi lui-même comme devant appartenir à la conspiration, et cela par suite d'un incident singulier. Sur son lit de mort, Gustave se ressouvint qu'au mois de janvier précédent, comme il partait pour Gêfle, une diseuse de bonne aventure se présenta tout à coup, et lui cria : *Sire, défiez-vous du mois de mars et de la première personne que vous allez rencontrer.* Or, cette première personne se trouva être Ribbing.

Anckarstroëm, le seul des conjurés qu'on exécuta, fut condamné à être décapité, après avoir été battu de verges pendant trois jours. Du haut de la charrette qui le traînait au supplice, on le vit promener sur la foule des regards tranquilles. Ce fut seulement sous la main du bourreau que, son courage paraissant fléchir, il réclama quelques minutes pour demander pardon à Dieu.

Quant à Gustave III, il expira après quatorze jours de souffrances supportées avec courage. Dans l'intervalle, il lui échappa ce mot singulier : *Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ma mort?*

De telles paroles ouvraient carrière aux commentaires les plus venimeux : les révolutionnaires de France furent accusés de préluder par le régicide à la guerre. Comme si l'assassinat de Gustave III ne s'expliquait pas de reste par les deux coups d'État qu'il avait successivement frappés en 1772

et en 1789, coups d'État que marqua un mélange inouï de duplicité et d'audace, d'insolence et d'hypocrisie! Comme si la noblesse suédoise avait eu besoin que la propagande française lui remît en mémoire le jour où, après avoir environné de grenadiers la salle des États, Gustave tira de sa poche un livre de prières et força les gentilshommes, saisis d'effroi, à chanter une hymne d'actions de grâces au Tout-Puissant pour le coup sous lequel ils succombaient?

Les émigrés pleurèrent fort la perte du roi de Suède : « Il y a maintenant *du vide dans le Nord*, » disaient-ils tristement; mais plus que de leurs regrets l'ombre de Gustave se put enorgueillir de la joie des Jacobins!



ROLAND

La Gironde, surtout, se montra radieuse. Elle avait alors le vent en poupe, et, pour saisir le gouvernail, il ne lui restait plus guère qu'à étendre la main. L'Assemblée? Elle l'entraînait à son gré et la fascinait. La place publique? Elle l'eut bientôt à ses ordres d'une manière absolue; car les officiers municipaux que, dans ce temps-là même, les quarante-huit sections élurent étaient : Dussault, Clavière, Chambon, Thomas, Sergent, Roucher Saint-Sauveur, Bidermann, Patris, Boucher-Renette, Mouchette, Osselin, Leroy, Molard, Hue, Jurie, Féral, Lefebvre, Guyard, Guinot, Thérin, Panis, Debourges : tous, à l'exception de Sergent et Panis, ou Girondins ou alliés à la Gironde. Et le maire de Paris, n'était-ce pas Pétion?

Ajoutez à cela que la Gironde avait dans son sein, ou plutôt

à sa tête, un de ces hommes qui, pour un parti, valent à eux seuls toute une armée. Car aux vertus qui justifient le succès, Brissot joignait les vices qui, trop souvent, y conduisent. Bon, généreux, insouciant, désintéressé, lorsqu'il ne s'agissait que de sa personne, Brissot devenait, aussitôt qu'il s'agissait de son parti, violent, ambitieux, intrigant, capable de ruse et d'injustice. Sans être naturellement immoral, il tenait par-dessus tout à rester fidèle à son parti. Un écrivain qui le connut à fond, et qui l'aima pour ses qualités personnelles, Étienne Dumont, a écrit de lui : « Il avait le zèle du couvent : capucin, il aurait aimé sa vermine et son bâton ; dominicain, il aurait brûlé les hérétiques. » Son activité s'arrêtait si peu aux scrupules, que, comme synonyme du mot intriguer, on en vint à employer le mot *Brissoter*, de même que, par allusion au caquetage de l'ex-capucin Chabot, on disait *Chaboter*, au lieu de jaboter. Toujours est-il que l'influence de Brissot était alors à son point culminant. Mais il subissait, d'autre part, le sort de quiconque touche à la puissance ou y est arrivé : son nom traînait dans toutes les injures et dans toutes les calomnies. Camille Desmoulins, avocat consultant d'une dame Beffroi et d'un certain d'Hiturbide, condamnés par la police correctionnelle à six mois de prison, avait fait afficher un placard rouge dans lequel il dénonçait comme abusive la sévérité du tribunal : Brissot attaqua vivement ce placard, qu'il accusa d'attaquer les mœurs ; et à la demande que lui fit Camille d'insérer textuellement l'affiche pour que le public en décidât, il répondit que jamais sa feuille ne servirait de *véhicule au poison*. Imprudence terrible ! c'était le génie même du pamphlet que Brissot venait de provoquer. Camille s'arma de sa plume, rédigea les révélations, vraies ou fausses, de Morande dans le style de Juvénal, et, sous le titre de *Brissot démasqué*, lança un libelle où chaque phrase était un coup de poignard. De son côté, avec une habileté impitoyable, le *Journal de Paris* réveilla le souvenir des hardiesses philosophiques de Brissot, et le scandale des rapprochements que, dans un livre de sa jeunesse, il avait établis entre la *propriété* et le *vol*. Brissot eut beau reculer, il eut beau se rejeter sur une distinction subtile entre la *propriété naturelle* et la *propriété civile;* il eut beau prouver par des citations qu'il n'avait jamais entendu attaquer celle-ci, et n'avait parlé de celle-là que pour aboutir à la conclusion qu'il ne fallait pas « punir si cruellement les voleurs ; » le critique du *Journal de Paris* lui adressa cette question, à laquelle il eût pu aisément répondre s'il eût eu le courage de ses anciennes convictions, mais à laquelle il ne répondit pas : « Eh ! mon ami, si tu n'as voulu que me dire que mon blé, mon champ, ma maison, sont à moi, par quel étrange travers d'esprit as-tu fait, si longuement et avec tant d'emphase, l'apologie du vol et la satire de la propriété ? Pourquoi me dis-tu que mes portes, mes serrures, mes murs, ne prouvent que ma tyrannie, et tant d'autres maximes de Rolando dans la caverne de Gil-Blas ? »

Ainsi harcelé, Brissot n'en poursuivait pas avec moins d'ardeur, pour le compte de son parti, la conquête du pouvoir ministériel. Pour ouvrir la brèche, il songea d'abord à frapper un des ministres, et la victime qu'il choisit fut de Lessart. Il est certain que si l'on refusait de tenir compte de la situation difficile où le ministre des affaires étrangères était placé, on lui pouvait reprocher d'avoir temporisé sous les hauteurs du prince de Kaunitz ; de n'avoir pas parlé, au nom de la France, comme elle aime à parler dans ses moments de dédain ou de colère ; d'avoir de la sorte enhardi les rois ; d'avoir enfin apporté trop de réserve dans ses communications avec l'Assemblée. Mais ces crimes de de Lessart n'étaient que ceux de sa situation, de sa faiblesse, et nul n'était plus homme à comprendre cela que Brissot, dont le cœur était sans fiel ; mais il avait le fanatisme de l'esprit de corps, et tout fanatisme est implacable. Il se mit donc à préparer contre le malheureux ministre un réquisitoire qui concluait au crime de haute trahison. « J'entendis dans le comité, raconte Étienne Dumont, la lecture de cet acte qui contenait dix-sept ou dix-huit griefs. Je gardai le silence, mais quand je fus seul avec Brissot et Clavière, je fis au premier des observations : je lui représentai que ces griefs rentraient les uns dans les autres ; que plusieurs étaient couchés en termes si vagues, qu'il était impossible d'y répondre ; qu'ils étaient artificieux, contradictoires.... Brissot sourit d'un air sardonique : « C'est un coup de parti, me dit-il. Il faut absolument que de Lessart soit envoyé à Orléans.... Nous avons besoin de gagner de vitesse les Jacobins.... Je sais bien qu'il sera absous, car nous n'avons que des soupçons, et point de preuves. Mais nous aurons gagné notre objet en l'éloignant du ministère. — Devant Dieu, lui dis-je, confondu de cette légèreté odieuse, vous voilà dans le machiavélisme des partis jusqu'au fond du cœur. Êtes-vous l'homme que j'ai connu si ennemi de tous les détours ? Est-ce Brissot qui opprime un innocent ? — Mais, me répondit-il déconcerté, vous n'êtes pas au courant de notre situation.... » Depuis ce moment, je ne vis plus Brissot du même œil, je ne rompis pas avec lui, mais l'amitié s'affaiblit avec l'estime. Je l'avais connu candide et généreux, je le voyais insidieux et persécuteur. »

Survint un événement qui concordait à merveille avec les vues de la Gironde.

Narbonne, menacé par le crédit dont Bertrand de Molleville, son rival, jouissait auprès du roi, avait appelé à Paris, sous prétexte de leur faire rendre compte au Conseil de l'état des armées, mais en réalité pour s'appuyer sur eux, les trois généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette. Il obtint de leur complaisance ou de leurs sympathies trois lettres qui portaient en substance que les bruits répandus touchant l'imminence de sa retraite leur causaient la plus grande inquiétude ; que son amour pour la patrie lui commandait de rester à son poste, et que, s'il le quittait, ils seraient eux-mêmes dans l'impossibilité de remplir dignement la mission qui leur avait été confiée. Cette correspondance, qui, dans l'intention des généraux, ne devait qu'être montrée au roi, fut publiée fastueusement par Narbonne, et indigna ses collègues. Particulièrement ému de la pression qu'on prétendait exercer sur lui, Louis XVI mande les trois généraux. « *Nous verrons*, s'écria Lafayette en recevant cet ordre, lequel, *du roi ou de moi, aura la majorité dans le royaume*. » Il se rendit au château, néanmoins, avec les deux autres. Rochambeau s'excusa sur ce que Narbonne était aimé de l'armée, et Luckner dit : « Ce ministre m'était commode. » Là-dessus, Louis XVI prit son parti, d'autant que les généraux adressèrent à l'Assemblée un mémoire dont le préambule avait pour objet d'attribuer les maux du royaume à la défiance qu'inspiraient encore les intérêts du roi. Narbonne fut donc renvoyé, sans autre formalité qu'une lettre très-sèche que Louis XVI lui fit porter par un valet de pied. Elle était ainsi conçue : « Je vous préviens, monsieur, que je viens de nommer M. de Grave au département de la guerre ; vous lui remettrez votre portefeuille. »

Seulement, pour conjurer, autant que possible, l'explosion de l'opinion publique, il avait été convenu que, de son côté, Bertrand de Molleville se retirerait.

Ce fut dans la séance du 10 mars que l'Assemblée reçut communication de la chute de Narbonne. Les Constitution-

nels en furent consternés à la fois et irrités; les Girondins s'en applaudirent en secret, à cause de l'inévitable agitation des esprits, et tous grondèrent. Les changements de scène qui se préparaient alors en Europe, la Pologne menacée, la mort de Léopold annoncée par de vagues rumeurs, la nomination de d'Aranda en Espagne comme premier ministre, sa haine connue pour les Anglais, tout cet ordre de choses si nouveau parlait vivement aux imaginations, et ajoutait à l'émotion générale. Ramond donna le signal : « L'intrigue a prévalu. Il faut déclarer que le ministère a perdu la confiance de la nation. » Cambon appuya. Gensonné soutint que tous les ministres étaient coupables de trahison. Tout à coup Guadet se lève, et demande que Brissot soit entendu. Brissot monte à la tribune, et après avoir disposé l'Assemblée à frapper l'incapacité comme la trahison, il accuse de Lessart de n'avoir donné connaissance à l'Assemblée ni du traité avec le roi de Prusse, ni de la convention de Pilnitz, ni même de la déclaration du mois de novembre. Il l'accuse d'avoir celé jusqu'au 1er mars l'office reçu le 12 janvier, et qui annonçait les sentiments hostiles de l'Empereur. Il l'accuse d'avoir demandé des explications sur le concert des rois, alors qu'il avait sous les yeux les preuves de ce concert. Le décret terrible qui était au bout de ce réquisitoire se trouvait tout préparé, et la conclusion fut ce qu'on pouvait attendre. Nul ne se porta défenseur du ministre. L'exaltation était si grande, l'entraînement tel, que, pour se faire écouter sur un amendement, il fallait prendre la précaution de dire: « Je ne parle pas pour le ministre. » Cependant, quelques voix timides demandaient que, du moins, on se donnât le temps de réfléchir. Mais Vergniaud : « Une voix plaintive sort de l'épouvantable glacière d'Avignon. Elle vous crie : le décret de réunion du Comtat à la France a été rendu au mois de septembre dernier ; s'il nous eût été envoyé sur-le-champ par le ministre de Lessart, peut-être il nous eût apporté la paix.... Un jour Mirabeau prononça ces paroles : « De cette tribune « où je parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un mo« narque français, armée contre ses sujets, tira l'arquebuse « qui fut le signal de la Saint-Barthélemy. » Et moi aussi je m'écrie : « De cette tribune, on aperçoit le palais où des « conseils pervers égarent le roi que la constitution nous a « donné. » La salle retentit d'applaudissements. Lui, poursuivant : « La terreur et l'épouvante sont souvent sorties, dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; qu'elles y rentrent aujourd'hui, au nom de la loi ! Que tous ceux qui l'habitent sachent que le roi seul est inviolable, que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une tête qui, convaincue d'être criminelle, puisse échapper à son glaive. »

Ces éloquentes, mais formidables paroles, qui conduisaient jusqu'au cœur de la reine le glaive des révolutions, se perdirent dans un tonnerre d'applaudissements. La demande d'ajournement fut écartée par la question préalable, et le décret d'accusation contre de Lessart adopté à une majorité considérable.

Louis XVI assistait à son Conseil quand cette foudroyante nouvelle lui parvint. Il pâlit; et comme pour achever de troubler son âme, le courrier de Vienne lui apporta, dans cette même séance, cette autre nouvelle : *L'Empereur n'est plus!* Le lendemain, Pellenc écrivait au comte de La Marck : « On dit que le roi se conduit, dans son intérieur, comme un homme qui se prépare à la mort. »

Une dernière humiliation attendait Louis XVI : recevoir un ministère de la main de ses ennemis. L'impérieuse Gironde lui imposa comme ministre des affaires étrangères Dumouriez, qui avait Gensonné pour ami et Brissot pour prôneur ; Dumouriez, c'est-à-dire un admirable soldat, un diplomate, un esprit romanesque, un sceptique, un chevalier, un intrigant, un homme de génie, un aventurier, un héros. Car comment, sans rassembler tous ces traits, si divers pourtant et si contradictoires, l'histoire arriverait-elle à peindre ce personnage extraordinaire, au regard si effronté, si faux et si doux, au langage si insinuant et si décidé, aux manières si brusquement militaires et si galantes, qui à vingt-deux ans pouvait compter le nombre de ses années par celui de ses blessures, et qui, avec une âme capable de s'élever jusqu'à l'amour, avait été, sous Louis XV, l'agent en sous-ordre d'une diplomatie presque plus honteuse que l'espionnage.

Dumouriez entra au ministère le 15 mars, et, le lendemain, reçu en audience particulière par Louis XVI, il lui parla avec une franchise et une rondeur qui étonnèrent fort ce prince timide. Quelques jours après, il prévint le roi, sans façon, qu'il comptait se présenter aux Jacobins, ce qu'il fit le soir même.

Ce fut une curieuse séance. En l'absence de Mailhe, Doppet présidait. Traversant la foule des assistants, qu'étonnait cette visite inattendue, le général se dirigea d'un pas hardi vers la tribune, se coiffa du bonnet rouge, promit d'être bon patriote, annonça en termes brefs qu'il allait négocier de manière à aboutir à une paix solide ou à une guerre décisive, et déclara que, dès qu'il aurait à quitter sa plume, il prendrait son épée. L'imprévu de cette démarche, cet habile et fier langage, l'hommage rendu au club par ce soldat devenu ministre, tout cela charma l'assistance, et l'enthousiasme fut au comble, lorsque, sur l'observation de Collot d'Herbois, que Dumouriez devait agir désormais comme il avait parlé, celui-ci leva la main. L'impression de son discours avait été demandée : Legendre s'y opposant, l'orateur fut forcé de quitter la tribune par d'horribles cris partis de la porte. Alors eut lieu une scène étrange. Seuls, à cette époque, les Jacobins avaient renoncé à l'usage de se poudrer les cheveux. Vêtu avec son élégance ordinaire, la tête nue, les cheveux bien arrangés et soigneusement poudrés, Robespierre s'avança, et il allait prendre la parole, lorsque s'apercevant qu'il ne portait pas la coiffure de rigueur, un *sans-culotte* va droit à lui et lui enfonce un bonnet rouge sur la tête. Incapable de sacrifier la dignité de son caractère à ce bas amour de la popularité, maladie des tribuns vulgaires, Robespierre prit le bonnet, le jeta par terre, à la grande stupéfaction de tous, et commença. Il fit remarquer que, pour décerner des éloges au nouveau ministre, il était convenable d'attendre qu'il eût vaincu les ennemis, désarmé les conspirateurs, et réalisé les espérances que venait d'éveiller sa parole. Il protesta contre l'atteinte portée au principe de la liberté et de l'égalité par les clameurs confuses qui avaient étouffé la voix de Legendre. Il promit à Dumouriez qu'il aurait dans le club des Jacobins des appuis et des défenseurs, tant qu'il se montrerait patriote. « Mais, ajouta-t-il, un ministre qui prétendrait avoir dans cette société plus d'influence que tout autre membre, y serait nuisible. Au nom de la liberté, je jure qu'il n'en sera pas ainsi. » A ces mots, Dumouriez courut à Robespierre, et l'embrassa au bruit d'unanimes applaudissements.

Une autre circonstance mémorable marqua, aux Jacobins la séance du 19 mars.

Voyant que le bonnet rouge avait été adopté comme coiffure révolutionnaire, les hypocrites du parti royaliste s'en étaient parés, pour attirer à eux, sans avoir besoin d'autre preuve de patriotisme, la foule, partout très-nombreuse, de ceux qui prennent l'ombre pour le corps et l'emblème pour

l'idée. De leur côté, les royalistes violents, les spadassins aux gages de la Cour, parlaient déjà d'opposer aux bonnets rouges des bonnets verts, ce qui eût fait revivre le souvenir des guelfes et des gibelins, des rose-croix rouges et blancs, et reporté la civilisation à ces époques de barbarie où l'on s'exterminait pour des chaperons. Pétion, l'homme grave de la Gironde, ne tarda pas à le comprendre, et il en écrivit aux Jacobins. Quand sa lettre fut remise à Doppet, qui présidait alors le club, celui-ci avait le bonnet rouge sur la tête. « Or, dès le milieu de la lecture, écrit le *Journal des Jacobins*, le bonnet du président était rentré dans sa poche, et à la fin de la lettre, il n'en restait plus dans la salle. » Robespierre appuya, par quelques paroles bien senties, les exhortations du maire de Paris, dont il éleva jusqu'aux nues, lui qu'on a représenté envieux, les lumières, le patriotisme et les services.

Pendant ce temps, au *théâtre de la Nation*, le peuple coiffait du bonnet rouge le buste de Voltaire. Mais les observations de Robespierre et de Pétion portèrent coup, dès qu'elles furent connues. Brissot lui-même s'y rendit, après quelques regrets assez faiblement exprimés, et la disparition du bonnet rouge dans Paris fut aussi soudaine que l'avait été son invasion.

Ce qui resta, ce fut l'excitation populaire. Triste et bizarre empire des circonstances! Les Girondins qui, quelques mois, seulement quelques mois après, firent tant d'efforts pour retenir le char, ne songeaient maintenant qu'à le précipiter; et eux que nous verrons poursuivre de leurs plus éloquents anathèmes les massacres des 2 et 3 septembre, ils furent les premiers, au mois de mars, à demander qu'on couvrît d'une amnistie nationale les horreurs de la Glacière. Car si, le 19 mars, l'Assemblée voila d'une main imprudente la statue de la justice, si elle décréta au profit d'une bande de cannibales l'indulgence ou l'oubli, si elle courut le risque d'encourager d'avance par l'espoir de l'impunité les débris de l'esprit de faction, ce fut Guadet, ce fut Lasource, ce fut Vergniaud qui le remportèrent, ce triomphe déplorable, qu'un autre Girondin, Barbaroux, avait déjà préparé aux Jacobins, par un discours dont il se vante presque dans ses Mémoires. Il est vrai que les deux partis qui déchiraient Avignon, avaient fourni l'un et l'autre de grands coupables; il est vrai que cent prisonniers, quatre cents accusés, dix mille citoyens compromis, des fureurs réciproques, semblaient rendre difficile l'exercice de la justice dans toute sa plénitude. Mais le carnage n'avait-il pas eu ses héros, dont la main, comme celle de lady Macbeth, portait la tache de sang, la tache ineffaçable? Ceux-là, il n'était que trop facile de les distinguer; et l'impunité de monstres tels que Jourdan, due à l'éloquence d'hommes de cœur tels que Vergniaud, est un spectacle qui flétrit l'âme!

La chute de Narbonne, celle de Bertrand de Molleville, et la mise en accusation de de Lessart, entraînaient naturellement la recomposition complète du Cabinet, et la Gironde était toute-puissante : Brissot, en quête d'un ministre de l'intérieur, jeta les yeux sur Roland. Le 21 mars, il alla trouver Mme Roland pour lui offrir le porte-feuille de Cahier de Gerville; le 22, Roland fit savoir qu'il était prêt à se charger de ce fardeau; et, le 23, à onze heures du soir, Dumouriez, entrant chez l'austère Girondin, le saluait son collègue. Mme Roland reçut, de l'aspect et des manières de Dumouriez, une impression désagréable; elle lui trouva le regard faux; elle crut reconnaître en lui, selon ses propres expressions, « un roué très-spirituel, un hardi chevalier, qui devait se moquer de tout, hormis de ses intérêts et de sa gloire; » et frappée du peu de rapport qui existait entre un tel homme et son mari, elle dit à ce dernier : « Je ne serais pas étonnée qu'il te fît renvoyer un jour. »

Les autres ministres que la Gironde nomma en réalité ou laissa nommer furent : Lacoste à la marine, Duranton à la justice, et Clavière aux finances.

De la sorte, le Conseil se trouva complet, et Dumouriez, qui ne pouvait manquer de le dominer, déclare dans ses Mémoires « qu'il était fort bien composé. »

La vérité est que Lacoste et Duranton étaient de très-insignifiants personnages.

Quant à de Grave, ministre de la guerre, il était si peu fait pour ce poste élevé, que le vertige le prit. « Après deux mois de travaux, il perdit la tête, au point qu'il oublia son nom dans ses signatures, et que, ne sachant plus ce qu'il faisait, il signa *maire de Paris.* »

Un choix meilleur fut celui de Clavière, homme très-versé dans la science des chiffres, désintéressé, modeste, et d'une activité sans bornes. Quoique timide par tempérament, il avait toujours aspiré aux positions qui veulent un caractère intrépide. Ayant eu toute sa vie l'instinct de son élévation, il lui était arrivé de dire, dès 1780, en passant devant l'hôtel du ministre des finances : « Le cœur me dit que j'habiterai un jour cet hôtel. »

On trouve partout, excepté dans les Mémoires de Dumouriez, la saisissante anecdote qui se lie à l'avénement de Roland. Comme il ressemblait à un quaker endimanché, avait des cheveux plats, et très-peu de poudre, portait un habit noir et des souliers avec des cordons, la première fois qu'il parut au Conseil dans cet accoutrement, le maître des cérémonies s'approcha de Dumouriez d'un air inquiet, et lui montrant Roland du coin de l'œil : « Eh! monsieur, point de boucles à ses souliers! — Oh! monsieur, répondit Dumouriez avec le plus grand sang-froid, tout est perdu. »

A la Cour, on appela le ministère girondin le ministère des *sans-culottes*, ce qui amusa beaucoup Dumouriez. *Si nous sommes sans culottes*, dit il avec ce mélange de cynisme et d'esprit, qui le caractérisait, *on s'en apercevra d'autant mieux que nous sommes des hommes.*

CHAPITRE VIII

LA GUERRE AUX ROIS



Aussitôt après son avénement au ministère, Dumouriez reçut des dames patriotes de Nantes la lettre suivante, qui peint l'époque :

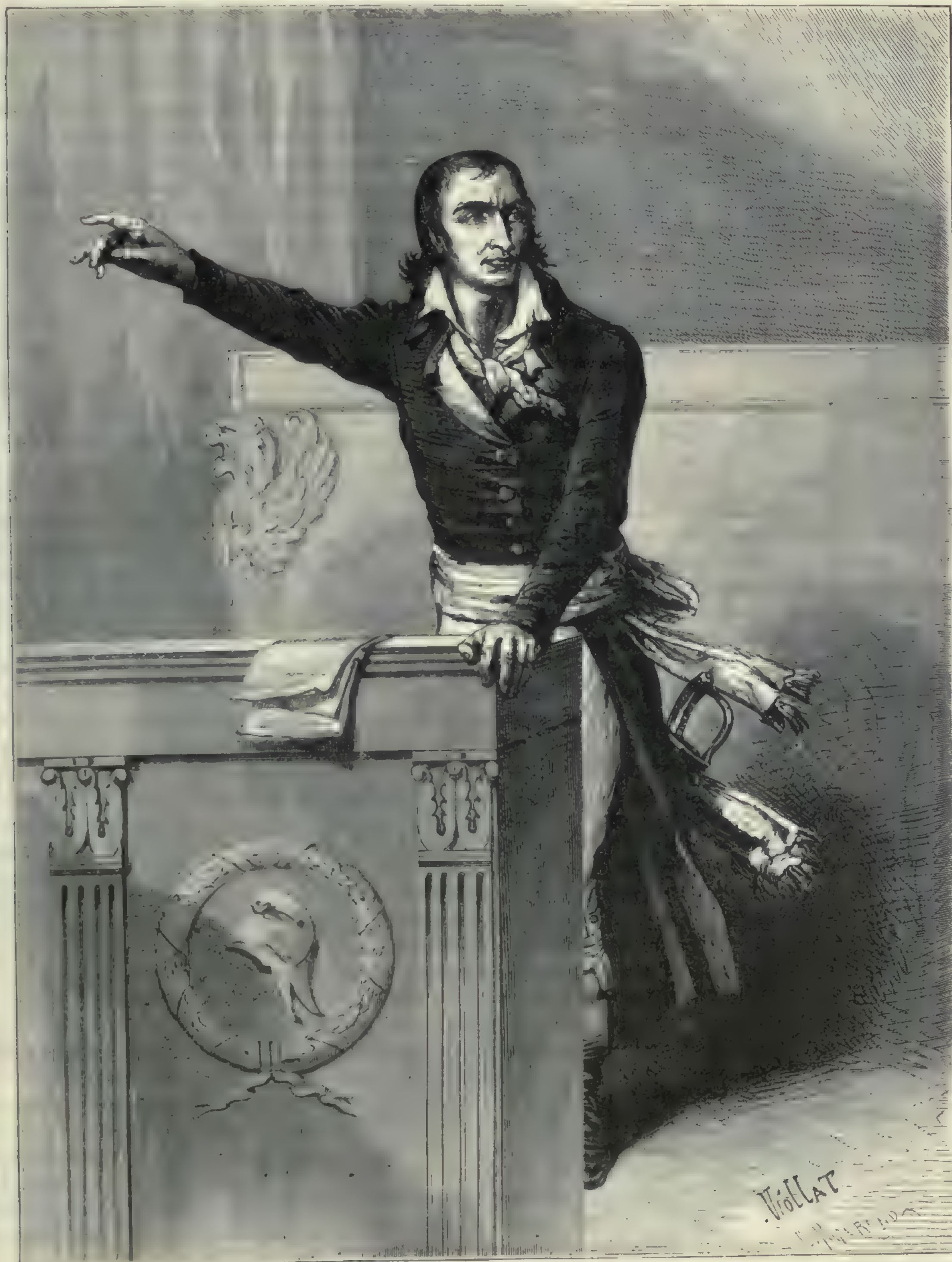
« Tu te souviens que nous t'offrîmes une couronne civique le jour où tu vins nous donner des preuves de ton patriotisme dans la Société des amis de la Constitution de Nantes. Tu la reçus, en disant que tu ne l'avais pas encore méritée, mais que tu ferais tout pour t'en rendre digne. Voici l'instant de la preuve : ou nous t'arracherons cette couronne que nous t'avons donnée, ou nous t'en donnerons une autre.

« *Les citoyennes patriotes de Nantes.* »

A cet hommage menaçant, Dumouriez répondit avec une grande affectation de sensibilité, qu'accompagnait l'assurance

d'un dévouement éternel à la cause du peuple. Il en coûte si peu aux sceptiques de promettre! Selon l'aveu que Dumouriez lui-même en fait dans ses Mémoires, « pourvu que la monarchie fût appuyée d'une constitution solide, peu lui importait laquelle! »

Ce n'est pas qu'il ne se sentît alors disposé à se faire



COLLOT D'HERBOIS

l'homme de la nation, s'il le pouvait en devenant l'homme du roi, là lui paraissait être l'intérêt de sa fortune. Difficile aventure, dira-t-on, que de vivre à la Cour, un bonnet rouge sur la tête! Sans doute, mais la difficulté de l'entreprise irritait, dans Dumouriez, l'ambition du diplomate subtil et du hardi capitaine. Il n'eut pas de peine à séduire Louis XVI, dont il charma tout d'abord la bonhomie par son air de franchise, la rondeur de ses manières et le ton de ses dépê-

ches. « On ne m'a jamais montré rien de pareil, » disait naïvement Louis XVI.

Mais c'était la reine qu'il aurait fallu pouvoir gagner, et son aversion pour le nouveau ministre n'éclatait que trop par le soin qu'elle semblait mettre à l'éviter. Un jour, cependant, le roi le prévint que Marie-Antoinette désirait avoir avec lui une conférence particulière.

Introduit, ainsi qu'il l'a raconté depuis, dans la chambre de la reine, il la trouva seule, le visage très-animé, et se promenant à grands pas. Dès qu'elle l'aperçut, elle alla vers lui d'un air majestueux et irrité : « Monsieur, vous êtes tout-puissant en ce moment, mais c'est par la faveur du peuple qui brise bien vite ses idoles. Votre existence dépend de votre conduite. On dit que vous avez beaucoup de talent. Vous devez juger que ni le roi ni moi ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés, ni la Constitution. Je vous le déclare franchement; prenez votre parti. » Dumouriez, ému d'un sentiment qui tenait de la compassion et du respect, exprima le chagrin que lui causait cette confidence; mais comme il essayait de lier au maintien de la Constitution le salut de la famille royale : « Cela ne durera pas, prenez garde à vous, » interrompit avec colère et en haussant la voix la fille altière de Marie-Thérèse. « Madame, répliqua le soldat, j'ai plus de cinquante ans; ma vie a été traversée de nombreux périls, et en prenant le ministère, j'ai bien réfléchi que la responsabilité n'était pas le plus grand de mes dangers. — Il ne manquait plus, s'écria-t-elle douloureusement, que de me calomnier! Vous semblez me croire capable de vous faire assassiner. » Et des larmes coulèrent de ses yeux. Dumouriez, attendri, prononça quelques douces paroles propres à calmer ce cœur aigri. Apaisée, en effet, elle s'approcha de lui, s'appuya sur son bras ; et, après avoir ainsi retracé cette scène, Dumouriez ajoute : « La fin de la conversation établit entièrement la confiance de la reine. »

Il le crut, et se trompa. Car, au moment où il la quittait, Mme Campan étant entrée, la reine lui dit qu'elle venait de donner une audience à Dumouriez; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds, protestant que, bien qu'il eût enfoncé le bonnet rouge jusque sur ses oreilles, il n'était ni ne pouvait être Jacobin; qu'on avait laissé rouler la Révolution jusqu'à cette canaille de désorganisateurs qui, n'aspirant qu'au pillage, était capable de tout. Alors, suivant le récit de la reine rapporté par Mme Campan, Dumouriez se serait élancé sur la main de Marie-Antoinette, l'aurait baisée avec transport, et se serait écrié : *Laissez-vous sauver!* Telle fut la confidence faite à Mme Campan par la reine, confidence dont la portée est dans ces mots qui la terminèrent : *On ne peut croire aux protestations d'un traître.*

L'homme le plus important du nouveau ministère après Dumouriez, c'était Roland. Porté au pouvoir par l'opinion publique, il n'eut garde de la négliger, et un des premiers actes de son administration fut la fondation de *la Sentinelle*, journal placardé en affiches, dont Louvet accepta la rédaction.

Quant à la vie intérieure des ministres girondins, Mme Roland, l'Égérie de son mari, nous en a transmis le tableau dans une page pleine de piquants détails. Elle y montre les séances du Conseil ressemblant bien moins à des délibérations d'hommes d'État qu'à des causeries de compagnies. Le roi y lisait la gazette, et prenait un malin plaisir à éluder les grands objets de politique, en détournant la conversation sur des objets particuliers. Était-il question de la guerre? il se mettait à parler voyages; de négociations diplomatiques? il parlait histoire ou géographie. Tantôt il interrogeait Roland sur ses ouvrages; tantôt, par une attention complaisante, il encourageait Dumouriez à lui conter des anecdotes; si bien que le Conseil finissait par ne plus être qu'un « café où l'on s'amusait à des bavardises. » Mais tel est l'empire qu'exerce, même sur des âmes républicaines, le prestige royal associé aux formes d'une familiarité habile, que Clavière et Roland, loin de réagir contre ce laisser aller, en goûtaient la douceur avec un enchantement ingénu. Mais Mme Roland, l'esprit le plus viril du parti, résistait, se retranchait dans une défiance systématique, s'indignait quelquefois. « C'est pitoyable! » s'écriait-elle impatientée, lorsqu'au retour du Conseil son mari lui racontait ce qui venait de s'y passer.

Et c'était effectivement pitoyable, jamais les circonstances n'ayant été plus sérieuses, jamais la place publique n'ayant été plus menaçante. Au reste, elle était provoquée, cette fois, provoquée par les Feuillants, dont le triomphe ministériel des Girondins avait changé la modération en fureur. Pour que cette fureur se répandît, il ne fallait qu'une occasion : elle se présenta, et ils la saisirent avec un emportement extraordinaire.

Parmi les Jacobins en évidence commençait à figurer un homme dont notre plume a déjà rencontré le nom : Collot d'Herbois. Ses yeux pleins d'une flamme sombre, sa chevelure crépue et d'un noir d'ébène, la puissance de son organe, sa déclamation théâtrale et la destinée du tribun écrite en quelque sorte dans les plis de son front, n'eussent pas suffi à lui créer une influence réelle sur une société aussi intelligente que celle des Jacobins, s'il n'eût joint à ces avantages extérieurs un fonds de mérite relevé par beaucoup d'audace. Il avait été comédien, comédien ambulant; et Lyon, qu'il devait un jour ensanglanter, l'avait vu parader en acteur médiocre sur les planches d'un théâtre. Mais, même en ses jours d'obscurité, une sorte de divination étrange, tout intérieure, l'avait maintenu au-dessus de son état. Il était homme de lettres, d'ailleurs, et pouvait jouer ses propres pièces. De tous ceux qui s'étaient intéressés au sort des Suisses de Châteauvieux, nul n'avait, avec plus de passion que lui, travaillé à leur réhabilitation et préparé leur vengeance. Le décret d'amnistie rendu en leur faveur, ce fut lui qui le provoqua. Mais ni lui, ni les Jacobins, ni le peuple n'entendaient se contenter de si peu. Ce que l'opinion publique voulait pour les soldats de Châteauvieux, c'était une fête nationale, une fête religieuse qui effaçât jusqu'au dernier vestige de leurs chaînes de galériens, ranimât leurs âmes flétries, étouffât sous les cris d'une joyeuse multitude l'amer souvenir des discordes civiles, et changeât en hymnes d'éternelle pitié l'anathème dont, à Nancy, les sacrificateurs avaient frappé les victimes.

Mais plus cette idée avait de grandeur, plus elle irrita les Feuillants. Roucher, le gracieux auteur du poëme des *Mois*, fut un des premiers à protester, et en quels termes! Nommé par sa section pour assister à la fête : « J'accepte, dit-il avec une violence ironique, j'accepte à condition que le buste du généreux Désilles sera sur le char de triomphe, afin que le peuple contemple l'assassiné au milieu de ses assassins. » Ces mots cruels furent le texte que développèrent à l'envi tous les écrivains royalistes ou feuillants. Affectant de ne voir dans la réhabilitation des soldats de Châteauvieux qu'un outrage à Lafayette, qu'une malédiction lancée à la garde nationale, qu'une glorification de la révolte, qu'une revanche des deux sinistres victoires remportées par la bourgeoisie en armes au Champ de Mars et à Nancy, ils poussèrent leur polémique au dernier degré d'emportement, et s'attirèrent des répliques terribles. Justement, Marat, qui

pendant quelque temps s'était éclipsé, venait de reparaître sur la place publique, qui retentit aussitôt de ses rugissements. Collot d'Herbois avait cru bien faire en opposant aux détracteurs des Suisses de Nancy de longs raisonnements sur la légalité de leur résistance : Marat le traita de *rhéteur pusillanime;* il lui reprocha son *verbiage;* il affirma qu'il était faux que les soldats de Châteauvieux eussent obéi à la loi, mais que c'était leur gloire de l'avoir foulée aux pieds. Il n'avait, quant à lui, qu'un regret, c'est que « ces braves n'eussent point passé au fil de l'épée, et Bouillé, et son état-major, et ses satellites, puis ne fussent pas venus dans la capitale punir de mort le despote et tous les pères conscrits. » Comment rappeler ces noires querelles, et oublier qu'André Chénier y compromit sa muse :

Salut, divin triomphe, entre dans nos murailles,
Rends-nous ces guerriers illustrés
Par le sang de Désille, et par les funérailles
De tant de Français massacrés.
. . . .
Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,
Et ce beau jour luira bientôt!
C'est quand tu conduiras Jourdan à notre armée,
Et Lafayette à l'échafaud.

Or, tandis qu'André Chénier burinait ainsi ses colères et celles de son parti, Marie-Joseph, son frère, se chargeait, pour le compte du parti opposé, de la composition des morceaux de poésie, inscriptions, devises, etc..., qui entraient dans le programme de la fête! De son côté, Gossec tenait sa musique toute prête, et David s'était chargé des dessins.

Ce fut la veille de Pâques que les quarante soldats de Châteauvieux arrivèrent à Versailles, venant des galères de Brest. Il y avait dans l'accueil qu'ils reçurent un mélange d'enthousiasme et d'attendrissement qui les émut jusqu'au fond du cœur. Menés, le soir de leur arrivée, à la représentation de *Brutus*, ils furent conduits, le lendemain, au Jeu de paume, par les Jacobins de la ville. Et là commença leur marche triomphale. Des femmes du peuple, chargées de branches de lauriers, formaient la tête du cortége, précédant la pique d'honneur du faubourg Saint-Antoine. Venaient ensuite les vieillards et les enfants qui s'étaient armés pour la patrie; puis, toutes vêtues de blanc, quatre-vingts jeunes filles qui portaient dans leurs mains des chaînes figurant celles qui avaient meurtri les bras des pauvres galériens que maintenant on vengeait. Eux-mêmes ils tenaient des sabres forgés avec leurs fers, et s'avançaient les derniers, ayant au milieu d'eux Collot d'Herbois, leur défenseur. On leur offrit un banquet; on les combla de bénédictions; et, quand ils se mirent en route pour Paris, on eût dit que la ville de Versailles s'ébranlait tout entière, impatiente de les suivre. De chaque campagne circonvoisine, les villageois étaient accourus et grossissaient le cortége. « Quelques gens à voiture, étrangers à la fête, se hâtèrent, dit le journal de Prud'homme, de céder le milieu du chemin au peuple, qu'ils en écartaient jadis à coups de fouet. »

Pendant ce temps, grands débats à l'Assemblée pour savoir si on admettrait les Suisses de Châteauvieux aux honneurs de la séance. L'agitation fut extrême. Gouvion, dont le frère avait été tué à Nancy dans les rangs de la garde nationale, s'écria : « Me réserve-t-on pour être le témoin des honneurs rendus aux assassins de mon frère? » Cependant, sur les vives instances de Couthon, l'admission est décrétée. Les quarante soldats étaient déjà sur le seuil de l'Assemblée. Elle les reçoit, au bruit d'applaudissements qui trois fois se renouvellent. Mais le peuple qui les accompagne demande à entrer, lui aussi : place au peuple! Et en effet, voilà qu'une immense foule se met à défiler devant l'Assemblée, dans un désordre qui n'avait rien de menaçant, et n'avait pas encore désappris le respect. « Nous avons tant crié déjà *Vive la Liberté! Vive la Constitution!* dit, en passant devant le président, l'orateur habituel du faubourg Saint-Antoine, Gonchon, que nous en sommes enroués. » Il tenait à la main une pique surmontée d'un bonnet rouge, et avertit l'Assemblée qu'on faisait fabriquer dix mille piques de plus. Mais il se hâta d'ajouter : « Elles sont forgées pour vous défendre. »

Le soir, tout le faubourg Saint-Antoine fut illuminé.

C'était au 15 avril qu'avait été fixé le jour de la fête, qu'on décora de ce beau nom qui en agrandissait le caractère : FÊTE DE LA LIBERTÉ. Pétion, comme maire de Paris, publia un arrêté où la prohibition de paraître en armes ce jour-là dans les rues s'appuyait sur de nobles motifs, noblement exprimés : « Convaincu que nul signe de contrainte ne doit comprimer les généreux épanchements du peuple; qu'il est temps de lui montrer qu'on l'estime; que les fêtes de la Liberté doivent être libres comme elle, etc.... »

Mais tant de sagesse ne fit qu'enflammer la fureur des Feuillants, et la veille même du jour attendu, un de leurs meneurs, Dupont de Nemours, fit répandre à Paris, par milliers, un pamphlet adressé à Pétion, et dont ce seul trait fera juger la violence : « Quoi! pour mieux honorer les assassins, vous voulez désarmer tous les frères d'armes des assassinés! »

Disons aussi qu'à ces mensongères et calomnieuses alarmes un aliment semblait fourni par certaines provocations, dont l'extrait suivant donnera une idée. Dans son journal ordurier, qu'il faut bien citer quelquefois pour être juste, malgré le dégoût qu'on en éprouve, Hébert écrivait :

« Je crois apercevoir Mme Veto à travers sa jalousie comme le jour de la fête de Voltaire!... Les voilà, s'écriera-t-elle, ces victimes échappées à ma rage. En vain mon fidèle Blondinet (Lafayette), d'accord avec son cousin Bouillé, aura-t-il manigancé le massacre de Nancy; en vain m'aura-t-il promis de faire expirer sur la roue tous ces Suisses rebelles à mes volontés, et qui refusent de massacrer le peuple de Paris, ce peuple que j'abhorre, et dont tant de fois j'ai juré inutilement la perte : tous mes projets sont évanouis. O bienheureuse Médicis, que ne suis-je née dans ton siècle! Les poignards du fanatisme m'auraient vengée des outrages que j'éprouve; mais, hélas! aujourd'hui, que me servent mes millions? A quoi m'ont réussi tous les coups de chien que j'ai prémédités! Voilà, f....e, n'en doutez pas, les gentillesses qui sortiront de la g..... de Mme Veto, quand elle contemplera la fête que nous préparons aux Suisses de Châteauvieux; mais, pour la faire crever de dépit, il faut nous surpasser dans cette journée.... Dans l'ancien régime, quand il naissait un louveteau, c'était un remue-ménage de b....e dans Paris; ce n'étaient que fontaines de vinaigre, que cervelas de cheval, et la famille Veto, qui faisait alors son jouet du peuple, quoiqu'il fût son souverain, l'humiliait tant qu'elle pouvait; mais, f....e, le peuple a repris sa revanche, c'est à nous maintenant de faire danser les rois.... Aux piques, f....e, braves sans-culottes! aiguisez-les pour exterminer les aristocrates qui osent broncher. Que ce beau jour soit le dernier de leur règne. Nous n'aurons de repos que quand la dernière tête d'aristocrate sera tombée. »

Mais le peuple laissa passer, sans y prendre garde, ces appels meurtriers. La fête, dont Tallien avait rédigé le programme, et où pas un fusil ne brilla, fut de tout point admi-

rable. Sur l'immense ligne qui de la Bastille s'étend jusqu'au Champ de Mars, on vit un cortége composé de près de trois cent mille hommes se ranger docilement devant un *épi de blé* qu'on leur présentait en guise de baïonnette. Reconnaissance filiale à l'égard des initiateurs du progrès, culte des souvenirs antiques associé à la passion des idées nouvelles, élan des âmes vers la liberté, la liberté de tous les peuples de la terre, tout cela se retrouva dans le choix des symboles adoptés. C'était l'esprit du temps, et jamais il ne se révéla d'une manière plus touchante et plus naïve. A un groupe formé de citoyens appartenant aux trois grandes nations libres, étaient confiés les drapeaux de l'Angleterre, des États-Unis et de la France, réunis en signe d'alliance par des rubans tricolores. Les bustes de Franklin, Sidney, Jean-Jacques, Voltaire, images vraiment saintes, passèrent devant tous, portés avec vénération par des citoyens des divers pays qui avaient produit ces grands hommes. On eut l'idée magnanime de réconcilier dans la commune douleur ceux qui, à Nancy, avaient été poussés à se combattre : cette réconciliation était figurée par deux cercueils que réunissait la légende : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables.* Suivait, sur un char de forme antique, la statue de la Liberté, tenant pour sceptre une massue, ayant sur la tête une couronne de fleurs, et à ses pieds un autel où, en son honneur, brûlaient des parfums.

Le cortége se mit en marche vers midi, et parmi les milliers de spectateurs qui du haut des fenêtres lui envoyaient les marques d'une adhésion passionnée, on cita Beaumarchais qui, au moment où l'on atteignait l'emplacement de la Porte Saint-Antoine, parut sur son balcon et se mit à battre des mains. Au Champ de Mars, la statue de la Liberté fut descendue; les soldats de Châteauvieux, courbés sous le glorieux fardeau, l'allèrent placer sur l'autel de la patrie, puis se mêlèrent à la foule. Alors, ce ne furent plus que transports, chants civiques, rondes joyeuses, par où se termina cette fête que pas un accident ne troubla, que pas un cri de haine ne vint attrister, et dont Brissot put dire avec vérité que « le peuple en fut l'ordonnateur, l'exécuteur, l'ornement et l'objet. »

Mais elles sont rares, dans la vie des révolutions, les douces journées : le lendemain, la lutte recommençait entre les passions, et, pour comble, l'Europe entière s'embrasait.

Dans des Mémoires écrits par lui longtemps après les événements, loin du sol natal, sous l'empire de préoccupations évidemment modifiées, et avec le désir de plaire aux dominateurs du jour, Mémoires pleins de verve militaire, de jeunesse et de feu, mais aussi pleins d'erreurs calculées ou de réticences, Dumouriez se défend d'avoir poussé à la guerre. Les faits abondent qui démentent cette assertion. Et, comment cela eût-il été possible? Dumouriez n'était-il point par excellence l'homme de l'orage et des combats? Ne cherchait-il pas un emploi à son génie? N'était-ce pas du souffle même de la guerre que le ministère dont il faisait partie venait de naître? Et l'amour de la popularité ne disait-il rien à son cœur, alors que d'un bout à l'autre de la France, ce nid de guerriers, six cent mille volontaires se levaient demandant une épée? Sans doute, ce fut par la voie des négociations qu'il alla au champ de bataille, forcé qu'il était de ménager la conscience craintive de Louis XVI. Mais quel ton que celui de ses dépêches! Dans celle qu'il avait adressée à M. de Noailles le 19 mars, il ne se bornait plus à faire du désarmement des émigrés la condition du maintien de la paix, il exigeait la réduction des troupes que l'Autriche entretenait dans les Pays-Bas. « Les armées, disait-il avec beaucoup de hauteur, ne contiennent pas les peuples quand ils veulent être libres : Gênes en est un exemple pour la maison d'Autriche.... » De plus, Dumouriez donnait à entendre, ce qui était effectivement son opinion, que l'alliance entre la Prusse et l'Autriche était un compromis sans durée possible, un inceste politique, et que le concert des puissances ne pouvait manquer de cesser, soit pendant, soit après la guerre, laissant le chef de la maison d'Autriche isolé, épuisé de finances et de troupes.

Ces fières prédictions, ces menaces, la disposition des esprits dans les Pays-Bas dévoilée à demi, le souvenir de l'insurrection des Génois rappelé, la demande d'une réponse prompte, catégorique, dernière, tout cela devait naturellement offenser la fierté du Cabinet de Vienne, tout cela c'était la guerre grondant sous des paroles de paix. Dumouriez traçait bien véritablement autour du jeune successeur de Léopold le cercle de Popilius.

Aussi Noailles désespéra-t-il d'obtenir par ce moyen une modification quelconque aux déclarations précédentes du prince de Kaunitz. Le sort de de Lessart l'avait d'ailleurs frappé d'épouvante. Au lieu de remettre ses nouvelles lettres de créance, il envoya sa démission à Dumouriez.

Était arrivée à Paris, dans l'intervalle, la première note officielle envoyée de Vienne depuis la mort de Léopold. Elle annonçait, dans un style tranchant et dur, que le nouveau souverain partageait, eu égard à la situation de la France, les sentiments de son prédécesseur, et se terminait par une sortie contre « la faction sanguinaire et furieuse qui s'acharnait de plus en plus à détruire toute espèce d'autorité, de lois, de principes. »

Irrité du ton de cette note, irrité de la démission de M. de Noailles, Dumouriez court chez le roi, lui retrace le tableau de la situation et de ses propres périls, le presse de tout dire à l'Assemblée, l'engage à s'adresser directement au roi de Bohême et de Hongrie, et lui fait signer la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et mon neveu, la tranquillité de l'Europe dépend de la réponse que fera Votre Majesté à la démarche que je dois aux grands intérêts de la nation française, à ma gloire et au salut des malheureuses victimes de la guerre dont le concert des puissances menace la France. Votre Majesté ne peut pas douter que c'est de ma propre volonté et librement que j'ai accepté la Constitution française; j'ai juré de la maintenir, mon repos et mon honneur y sont attachés; mon sort est lié à celui de la nation, dont je suis le représentant héréditaire, et qui, malgré les calomnies qu'on se plaît à répandre contre elle, mérite et aura toujours l'estime de tous les peuples. Les Français ont juré de vivre libres ou de mourir : j'ai fait le même serment qu'eux. M. de Maulde, que j'envoie en ambassadeur extraordinaire auprès de Votre Majesté, lui expliquera les moyens qui restent pour empêcher et prévenir les calamités de la guerre qui menace l'Europe. C'est dans ces sentiments, etc., etc.

« *Signé* LOUIS. »

Muni de cette pièce, manifestement écrite sous sa dictée, Dumouriez, le 14 avril, se rendit à l'Assemblée législative, à laquelle il fit connaître ses dépêches à M. de Noailles, la démission de ce dernier, et la lettre du roi. Immédiatement, presque sans débat, l'impression des documents fut ordonnée, et l'ambassadeur de France à Vienne décrété d'accusation.

Le lendemain, de Maulde allait partir, lorsqu'on reçut un second courrier de M. de Noailles, qui, s'étant ravisé sur sa démission, avait rouvert la négociation avec le Cabinet de Vienne. L'ambassadeur mandait que le prince de Kaunitz se

montrant fort peu accessible, il s'était vu réduit à s'adresser au vice-chancelier de cour et d'État, le comte de Cobentzel; que celui-ci avait entrepris de justifier sa cour sur les vues hostiles qu'on lui supposait, mais de façon à prouver que le plan de l'Autriche était d'élever, sans toutefois déclarer la guerre, des exigences qui la rendissent inévitable.

Et c'est ce qui ne résultait que trop clairement, en effet, des trois points spécifiés à M. de Noailles par M. de Cobentzel :

« 1° La satisfaction des princes possessionnés;

« 2° La satisfaction du pape pour le comtat d'Avignon;

« 3° Les mesures que la France jugerait à propos de prendre, mais qui fussent telles que le gouvernement eût une force suffisante pour réprimer ce qui pouvait inquiéter les autres États. »



J. DE CHÉNIER MERCIER

Ici quelques-uns de nos prédécesseurs ont commis une grave erreur historique; sur la foi des *Mémoires de Dumouriez*, ils ont prétendu que des trois conditions spécifiées par M de Cobentzel, la dernière était :

« Le rétablissement de la monarchie sur le pied du 23 juin 1789 et de la déclaration de Louis XVI, par conséquent le rétablissement de la noblesse et du clergé comme *ordres.* »

Cela est tout à fait inexact. Le texte du document communiqué d'une manière officielle à l'Assemblée, dans la séance du 19 avril, est tel que nous venons de le repro-

duire. Emporté par son désir de prouver qu'en déclarant la guerre à l'Autriche, il n'avait fait que subir une loi dont l'Autriche seule créa la fatalité, Dumouriez, dans ses Mémoires, falsifie les termes de la note de M. de Cobentzel; et certes, il n'en avait nul besoin pour avoir le droit de s'écrier :

« En vérité, quand le ministère de Vienne aurait dormi trente-trois mois depuis la séance royale..., il ne pouvait proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avait prise la Révolution. »

Le fait est que, le 19 avril, lorsque l'Assemblée apprit, de la bouche du ministre des affaires étrangères, que l'Autriche osait demander la restitution des terres de l'Alsace aux princes allemands, celle d'Avignon au pape, et, quoique en termes ambigus, le renversement de la Constitution, il y eut je ne sais quelle unanimité de dédain sous laquelle l'indignation même disparut comme étouffée. Le décret d'accusation contre M. de Noailles fut retiré, et chacun ne songea plus qu'à la guerre.

Le 20 avril, l'Assemblée venait d'entrer en séance, lorsqu'un huissier parut, criant : « Messieurs, voilà le roi! » Louis XVI arrivait effectivement, accompagné de tous ses ministres. Aussitôt tous les députés se lèvent et restent debout. Le roi va prendre la place que le règlement lui assigne, puis s'assied. Les députés l'imitent. Une foule innombrable, répandue de grand matin dans toutes les avenues de la salle, s'était emparée des couloirs, avait envahi les tribunes publiques, et refluait jusque dans l'intérieur. L'agitation des âmes, difficilement contenue, se trahissait d'une manière expressive dans le jeu des physionomies. Louis XVI paraissait triste et abattu.

Dumouriez, au milieu d'un silence passionné, lut le rapport d'où allait sortir une des plus formidables guerres qui aient jamais éclaté parmi les hommes. Il peignit à grands traits la situation, énuméra les griefs de la France, rappela comment l'Autriche avait encouragé les complots de l'émigration, s'indigna de l'insolence de l'étranger venant nous demander compte de la façon dont il nous plaisait de disposer de nos destins, et rejetant sur l'ennemi tout le tort de l'agression, toute la responsabilité du sang qui allait couler, conclut à la guerre.

Alors le roi, d'une voix dont il s'efforçait de dominer le tremblement, dit : « Vous venez d'entendre le rapport qui a été fait à mon conseil : ses conclusions y ont été adoptées unanimement. J'en ai moi-même adopté la détermination; elle est conforme au vœu plusieurs fois exprimé de l'Assemblée nationale. J'ai dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix; maintenant.... maintenant.... » Ici, il s'arrêta, oppressé, et lorsqu'il prononça ces derniers mots : « Je viens vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême, » ses yeux se remplirent de larmes.

Bien que la proposition royale fût conforme au vœu de l'Assemblée, de froids et rares applaudissements l'accueillirent, parce qu'on n'y vit, de la part de Louis XVI, que l'effet de la contrainte. Bigot de Préameneu, qui présidait, répondit au roi, en termes laconiques, que l'Assemblée allait délibérer sur la proposition, et la séance fut suspendue, pour être reprise le soir même.

Un mouvement général, immense emportait Paris. Il s'abandonnait avec une ivresse qui eut des aveuglements mais sa grandeur, à l'idée du droit se faisant jour à travers le monde, fièrement, vaillamment, à coups d'épée. La philosophie en marche sous la casaque du soldat, le sort des idées nouvelles confié au courage, la Liberté à cheval sur un canon, tout cela c'était, en attendant les jours calmes, le génie même de la France. Les Girondins ne se possédaient pas de joie. Quant à Brissot, il avait voulu la guerre avec tant de délire, qu'on lui avait entendu proposer de déguiser quelques soldats en houlans autrichiens, et de leur faire faire une attaque nocturne sur quelques villages français, de façon à précipiter le dénoûment. — Mais les peuples étaient-ils suffisamment préparés à recevoir la lumière? Cette manière de la leur porter ne leur serait-elle pas une offense? Mal interprétée par leur ignorance ou leur orgueil, notre initiative, sous la forme militaire, ne les irriterait-elle pas, au lieu de les gagner? Se jeter dans une guerre où des millions d'hommes vont se heurter contre des millions d'hommes, c'est se laisser aller dans un abîme dont jamais nul regard n'atteignit le fond; c'est s'élancer éperdu dans ce royaume de la mort, où il n'y a de certain que les ténèbres : qui donc calculerait ce qui est incalculable? Qui oserait juger d'avance que, la lutte se prolongeant, la brutale exaltation des camps ne prévaudrait pas à la longue sur le saint enthousiasme de la pensée; que, la discipline finissant par écraser de son niveau de plomb l'élan des âmes vers la justice, la victoire même n'aboutirait pas à ramener l'ère odieuse des Césars; ou bien, que, les périls s'accumulant, la Révolution ne serait pas poussée à se faire un rempart de sa fureur, à frapper de la hache aussi bien que de l'épée, à se défendre au dedans à force de bourreaux comme au dehors à force de soldats.... jusqu'à ce qu'enfin, après s'être assise d'épuisement sur le bord de la fosse gigantesque creusée pour tant de victimes, la liberté y fût précipitée à son tour? — Ces objections ne pouvaient avoir pour nos pères la force qu'elles tirent, à nos yeux, des événements qui ont suivi. Ils se dirent que le danger trempe les cœurs; ils crurent noblement que, de la part d'un pays tel que la France, le dévouement guerrier était un devoir; ils se bercèrent du magnanime espoir que de toutes les nations armées contre nous plusieurs s'empresseraient de nous tendre les bras, dès qu'elles liraient sur nos drapeaux : *Point de conquête! Pour tous les hommes la liberté!* D'ailleurs, depuis que Robespierre avait ouvert le débat sur la guerre, la question avait bien changé de face. Léopold le temporisateur n'était plus; et l'avénement des Girondins au pouvoir, le jacobinisme affiché par Dumouriez, avaient porté, comme on l'a vu, le Cabinet de Vienne à jeter à la Révolution un défi qu'il ne lui était pas désormais possible de laisser tomber sans déshonneur. Le doigt de la fatalité était là.

Donc, le 20 avril, vers six heures du soir, l'Assemblée se forma, non pas avec le recueillement que semblait comporter une décision de laquelle allait dépendre le sort de tous les États de l'Europe et celui de plusieurs générations, mais, au contraire, avec une fougue, avec un enthousiasme extraordinaires. Lasource et Daverhoult eurent beau demander du temps pour l'examen; sur un mot de Mailhe, leurs motions dilatoires furent brusquement écartées. Le Feuillant Pastoret, chose assez remarquable, éleva le premier la voix en faveur de la guerre. Tout autre fut la conclusion de Becquey, orateur du même parti. Calme au milieu de tant d'esprits emportés, il mit beaucoup de courage à combattre les inspirations du courage. Mais son talent ne répondit pas à la dignité de son attitude. Il eut l'imprudence de dire que la France courait le risque de voir tous les rois de la terre se liguer contre elle. Oh! que c'était mal connaître la France que de prétendre lui faire peur d'une guerre à proportions héroïques! Guadet déclara ironiquement qu'après un tel discours, il n'y avait plus de doute possible sur la nécessité de la guerre, « Décrétons-la, sans désemparer, » s'écrie Mailhe. « Nous la

voulons, ajoute Aubert-Dubayet, et dussions-nous périr tous, le dernier de nous prononcerait le décret. » De formidables applaudissements partirent de tous les points de la salle, de toutes les tribunes. Le mot de *trahison possible*, tombé des lèvres de Bazire, ne trouva point d'écho. La voix de Mathieu Dumas, qui voulut appuyer Becquey, fut étouffée sous les murmures. L'entraînement général était devenu irrésistible. Mais ce qui en marque bien le grand caractère, c'est le manifeste que lut, à cette occasion, Condorcet. Rien de plus grave comme style, rien de plus noble comme pensée. En réponse à la note de la Cour de Vienne, il y était dit : « Qu'est-ce donc que cette faction qu'on accuse.... d'avoir conspiré pour la liberté universelle du genre humain? C'est l'humanité tout entière. » Vergniaud proposa une nouvelle fédération nationale pour consacrer religieusement la terrible détermination qu'on allait prendre. Mais l'Assemblée n'avait, en ce moment, qu'une idée, qu'un désir, qu'une passion. Le décret suivant présenté par Gensonné, au nom du comité diplomatique, fut voté avec transport :

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi, considérant que la Cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles, qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'indépendance et la sûreté de la nation française;

« Que François I[er], roi de Hongrie et de Bohême, a, par des notes des 18 mars et 7 avril dernier, refusé de renoncer à ce concert;

« Que malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792, de réduire, de part et d'autre, à l'état de paix, les troupes sur les frontières, il a continué et augmenté des préparatifs hostiles;

« Qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la nation française, en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités;

« Qu'il a cherché à diviser les citoyens français, et à les armer les uns contre les autres, en offrant aux mécontents un appui dans le concert des puissances;

« Considérant enfin que ce refus de répondre aux dernières dépêches du roi des Français ne lui laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voix d'une négociation amicale, le redressement de ces différents griefs, et équivaut à une déclaration de guerre;

« Déclare qu'il y a urgence;

« L'Assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa Constitution, de *n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance; que la guerre qu'elle est obligée de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi;

« Que les Français ne confondront jamais leurs frères avec leurs véritables ennemis; qu'ils ne négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager et conserver les propriétés, et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui se ligueront contre sa liberté tous les malheurs inséparables de la guerre;

« Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté; qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France;

« Délibérant sur la proposition formelle du roi, et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Ainsi fut prise cette décision qui allait pour longtemps ébranler le monde. Mais que la postérité s'en souvienne à jamais! la pensée de l'Assemblée, la pensée de la France, Merlin de Thionville venait de l'exprimer dans ces belles paroles : « VOTONS LA GUERRE AUX ROIS ET LA PAIX AUX NATIONS. »

CHAPITRE IX

PHILOSOPHIE



H! qu'ils ont été injustes envers cette immortelle époque, ceux qui n'y ont vu, dans le bouillonnement de toutes les âmes, que l'agitation sans pensée des flots de la mer pendant l'orage! Qu'on y regarde de près, on trouvera que ces combats naquirent bien moins de la rivalité des ambitions ou de l'orgueil blessé que de l'opposition philosophique des doctrines. C'était le siècle de Diderot et de Voltaire, le siècle de Jean-Jacques qui se développait. Seulement, les livres étaient devenus des actes, l'abstraction avait laissé échapper la vie, le nuage chargé d'électricité avait laissé échapper la foudre et à la place du tumultueux mais encore pacifique salon du baron d'Holbach, ce qu'il y avait maintenant, c'était le Forum.

Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons essayé de bien définir les deux grandes écoles entre lesquelles le dix-huitième siècle s'était partagé : celle de la *sensation* et du *rationalisme*, représentée par les encyclopédistes, et celle du *sentiment*, représentée par Rousseau.

Et nous avons dit :

Que déclarer l'idée exclusivement fille de la *sensation*, c'est rendre l'âme esclave des sens, la réduire à la condition de l'oiseau qui, même dans son essor le plus hardi, traîne à travers les airs les liens de la servitude;

Que, par le *sentiment*, l'homme se répand au dehors et se prodigue, tandis que, par la *sensation*, au contraire, il tend à ramener à lui toute chose;

Que la philosophie de la *sensation* a conséquemment pour corollaire L'INDIVIDUALISME;

Et que, c'est aussi là qu'aboutit fatalement la doctrine du *rationalisme*, pour peu qu'on l'exagère, la raison étant, quand chacun la cherche de son côté, une divinité difficile à reconnaître, et la raison de Voltaire, par exemple, n'étant pas celle de Pascal.

Aussi avons-nous vu ce qui était sorti des conversations des encyclopédistes, écoutées, enregistrées, analysées, résumées par Helvétius! Il en était sorti un livre qui bannissait l'absolu du monde moral; qui réduisait à n'être que des notions relatives, la vérité, la vertu, le dévouement, l'héroïsme, le génie; qui n'assignait à nos passions qu'une source, la sensibilité physique, et à nos actions qu'un mobile, l'intérêt personnel; qui enfin, sur les ruines de tout ce qui fonde ou maintient l'unité des sociétés humaines, élevait l'incontrôlable souveraineté du MOI.

Eh bien! cette doctrine se trouva être justement celle des Girondins, et elle servait à leur mission historique. Que ve-

naient ils faire, en effet, dans la Révolution? Organiser une société neuve sur le principe de l'unité de la famille humaine? Détruire à jamais les distinctions de classes? Affranchir le peuple? Affirmer un monde nouveau? Non, ils venaient débarrasser de toute entrave l'homme qui peut se suffire à lui-même, l'homme qui a instruction et richesse, le bourgeois; ils venaient frapper d'un dernier coup la domination du prêtre et la tyrannie du noble; ils venaient jeter le trône par terre; ils venaient nier définitivement le monde ancien. Or, à ce rôle de négation et de destruction, rôle qui d'ailleurs avait sa nécessité et sa grandeur, la doctrine de l'individualisme pur était merveilleusement adaptée.

Mais ce n'était pas une œuvre de destruction seulement, c'était une œuvre de recomposition que Jean-Jacques avait eue en vue. Il savait s'il est donné au pauvre, au faible, à l'ignorant de se suffire à eux-mêmes, lui qui, enfant, s'était vu réduit à traîner de village en village, de porte en porte, son impuissance et les douleurs de son génie encore inconnu; lui qui avait été un vagabond, lui qui avait été un mendiant, lui qui avait été un laquais! Et c'est pourquoi, au lieu d'exalter la *sensation*, qui ramène tout à l'homme isolé, et la *raison*, qui divise, il avait recommandé le *sentiment*, qui rapproche et réunit.

Que si maintenant on réfléchit à la carrière que Robespierre était appelé à fournir dans la Révolution, il sera aisé de comprendre comment la doctrine de Rousseau dut être la sienne.

De là au club des Jacobins, la querelle qui remplit les derniers jours du mois d'avril ... La querelle? Et pourquoi? Est-ce qu'entre les deux doctrines dont nous venons de parler l'incompatibilité est fondamentale? Est-ce qu'on ne saurait, sans exclure le *sentiment*, reconnaître le pouvoir de la *sensation* et rendre à la *raison* l'hommage qui lui est dû? Est-ce qu'il est impossible, sans faire outrage à la *sensation* et à la *raison*, d'écouter la voix du *sentiment?* L'homme n'a-t-il pas un corps, une intelligence, un cœur? Et le progrès ne serait-il pas réalisé justement par la doctrine qui unirait harmonieusement, au lieu de les opposer l'un à l'autre, ces trois éléments nécessaires de l'Être humain? Ah! sans doute. Mais il est dans la nature de notre esprit de n'arriver à la synthèse qu'après avoir passé par l'analyse. Nous nous attachons de préférence au point qui correspond le mieux à notre faculté dominante; nous l'étudions avec amour, et, si on le conteste, nous nous mettons à le défendre avec une ardeur qui devient bien vite exclusive, et nous pousse à traiter en ennemis ceux qui, à voir les choses de plus haut, sont souvent nos alliés. Ainsi avaient fait Voltaire et Jean-Jacques, ces deux génies créés pour se compléter l'un l'autre, ces deux gloires jumelles; ainsi firent, après eux, Brissot et Robespierre, les Girondins et les Montagnards, ces illustres compagnons d'armes dans le grand combat de ce qui doit être contre ce qui fut. Soldats de la même cause, qui vous crûtes ennemis, que la reconnaissance de la postérité vous réconcilie!

La première question sur laquelle Robespierre se sépara des Girondins fut celle de l'existence de Dieu.

Si la notion de la solidarité humaine et de l'universelle association des forces vivantes eût été, à l'époque de la Révolution, aussi complète que l'ont rendue les travaux modernes, il est probable que Robespierre eût été panthéiste, en vertu de l'intime et inévitable analogie qui lie les croyances métaphysiques aux convictions sociales; il n'eût pas compris Dieu comme un être à part, comme un être personnel, gouvernant les mondes à la manière dont un roi gouverne son empire; il eût salué Dieu dans la nature, et non pas en dehors d'elle, et il eût été conduit à le définir *l'âme de l'univers*. Mais le temps n'était pas encore venu où l'on devait chercher à faire sortir la régénération de la société de la solidarité humaine mise en action. Robespierre voyait devant lui des faibles à protéger, des malheureux à sauver de l'abandon, le peuple à délivrer du double fléau de l'ignorance et de la misère. Et le moyen pour cela ne lui apparaissait que dans l'intervention d'un pouvoir actif et juste. Si donc il fut amené à être théiste, ce fut non pas, ainsi que Voltaire, par le besoin d'expliquer plus ou moins logiquement la création, mais par le besoin de réserver un protecteur aux faibles et aux opprimés, protecteur qui tôt ou tard rétablirait la balance, et dont la justice devait être considérée comme une garantie contre l'éternité de l'oppression.

Parmi les philosophes du dix-huitième siècle, plusieurs n'avaient été poussés à l'athéisme que par l'horreur dont le spectacle du fanatisme avait rempli leur âme. Quel avait été en effet jusque-là le Dieu des prêtres? Un Dieu fait à l'image de l'homme et du pire des hommes, un Dieu violent, vindicatif, inexorable, punissant l'erreur d'un jour par une agonie éternelle, et donnant à ses créatures la liberté.... de descendre la pente de l'enfer! Ce Dieu, modèle des tyrans terrestres, ou plutôt, tyran impossible à imiter dans sa prodigieuse barbarie, des hommes tels que le baron d'Holbach avant la Révolution, et Guadet dans la Révolution même, aimèrent mieux le nier hautement que de justifier en quelque sorte, par la proclamation de son existence, les misérables despotes dont l'impiété des prêtres l'avait fait le prototype. Mais fallait-il donc confondre l'idée de despotisme avec l'idée de tutelle? Et ne pouvait-on, sans nier Dieu, le définir autrement que ne l'avaient défini les sophistes de l'oppression, dévots cruels ou théologiens blasphémateurs? C'est ce qu'avait pensé l'auteur de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, et ce qu'à son tour pensa Robespierre, son fidèle disciple. Partisans l'un et l'autre d'un pouvoir tutélaire dont l'intervention aidât le peuple à s'affranchir, ils rejetèrent en même temps, et la notion du Dieu des théologiens, parce qu'elle tendait à sanctifier la tyrannie sur la terre, et la notion de l'athéisme, parce qu'elle allait à consacrer l'anarchie parmi les hommes, en la supposant dans les cieux.

Ce fut une solennelle et terrible séance que celle où, sur un mot, un seul mot tombé des lèvres de Robespierre, Guadet souleva la question de Dieu.

Dans une adresse lue aux Jacobins par Robespierre, il y avait cette phrase :

« Sans le courage inébranlable des citoyens, sans la patience invincible du sublime caractère du peuple, il était permis à l'homme le plus ferme de désespérer du salut public, lorsque la Providence, qui veille toujours sur nous, beaucoup mieux que notre propre sagesse, en frappant Léopold, paraît déconcerter les projets de nos ennemis. »

Ainsi, dans l'accomplissement de ce grand *crime* tant dénoncé par les prêtres : la Révolution, Robespierre donnait pour complice au peuple Dieu, oui Dieu lui-même; et de la Révolution, il faisait le plus éclatant témoignage de cette logique surhumaine qui domine évidemment, à prendre les choses de haut, et le cours général, et les diverses péripéties de l'histoire. Car c'était bien là ce qu'il affirmait dans les paroles qui viennent d'être citées et que nous avons textuellement reproduites. Loin d'impliquer aucune dérogation aux lois qui régissent le monde, elles attestent l'universalité de ces lois et leur permanence. Seulement, elles semblent les rapporter, sous le nom de Providence, à l'action d'un Être suprême; en d'autres termes, elles sont la profession de foi

du théiste; et, dans la bouche de Robespierre, elles étaient l'écho qui prolongeait, au plus fort des tempêtes, dans le tumulte du Forum, au risque d'un choc furieux, ce que le *Vicaire savoyard* avait dit, quelques années auparavant, à des heures moins orageuses, sur le sommet d'un autre promontoire de Sunium, par un beau jour d'été, aux rayons du soleil levant, au centre d'un tranquille paysage, couronné dans l'éloignement par une chaîne de montagnes : « Que la matière soit éternelle ou créée, qu'il y ait un principe passif ou qu'il n'y en ait point, toujours est-il certain que le tout est un et annonce une intelligence unique; car je ne vois rien qui ne soit ordonné dans le même système, et qui ne



ANDRÉ CHÉNIER ROUCHER

concoure à la même fin, savoir la conservation de tout dans l'ordre établi. Cet Être qui veut et qui peut, cet Être actif par lui-même, cet Être enfin, quel qu'il soit, qui meut l'univers et ordonne toutes choses, je l'appelle Dieu. »

Voilà pourtant ce que Guadet osa taxer de *superstition*.

« J'ai entendu souvent dans cette adresse, s'écria-t-il avec violence, répéter le mot Providence. Je crois même qu'il y est dit que la Providence nous a sauvés malgré nous. J'avoue que, ne voyant aucun sens à cette idée, je n'aurais jamais pensé qu'un homme qui a travaillé si courageusement, pendant trois ans, à tirer le peuple de l'esclavage du despotisme, pût concourir à le remettre ensuite sous l'esclavage de la superstition. »

Ces mots remettaient en présence les deux écoles révolu-

tionnaires que le dix-huitième siècle avait portées dans son sein. Le club des Jacobins parut se partager. Les uns éclatèrent en applaudissements, les autres se répandirent en murmures.

Alors, sur-le-champ, sans préparation cette fois, sans hésitation, avec cette abondance de paroles qui jaillit d'un cœur qui s'abandonne : « La superstition, répondit Robespierre, est un des appuis du despotisme; mais ce n'est pas induire les citoyens dans la superstition que de prononcer le nom de la Divinité. *J'abhorre, autant que personne, toutes ces sectes impies qui se sont répandues dans le monde pour favoriser l'ambition, le fanatisme et toutes les passions, en se couvrant du pouvoir sacré de l'Éternel qui a créé la nature et l'humanité; mais je suis bien loin de le confondre avec ces imbéciles dont le despotisme s'est armé.* Je soutiens, moi, ces éternels principes sur lesquels s'appuie la faiblesse humaine pour s'élancer à la vertu. Ce n'est point un vain langage dans ma bouche, pas plus que dans celle de tant d'hommes illustres, qui n'en avaient pas moins de morale pour croire à l'existence de Dieu. » Ici, le tumulte recommençant : « Non, reprit-il puissamment ému, non, vous n'étoufferez pas ma voix.... Invoquer la Providence et émettre l'idée de l'Être éternel qui influe essentiellement sur les destins des nations, qui me paraît veiller d'une manière toute particulière sur la Révolution française, n'est point une idée trop hasardée, mais un sentiment de mon cœur, un sentiment qui m'est nécessaire à moi qui, livré dans l'Assemblée constituante à toutes les passions et à toutes les viles intrigues, et environné de si nombreux ennemis, me suis toujours soutenu. Seul avec mon âme, comment aurais-je pu suffire à des luttes qui sont au-dessus de la force humaine, si je n'avais point élevé mon âme à Dieu?... Ah! ce sentiment divin m'a bien dédommagé de tous les avantages offerts à tous ceux qui voulaient trahir le peuple! »

Seul avec mon âme! Jamais cri plus mélancolique et plus noble ne s'était échappé des profondeurs de la conscience. Robespierre ajouta :

« Le peuple français est bien, certes, pour quelque chose dans la Révolution : sans lui, nous serions encore sous le joug du despotisme. J'avoue que tous ceux qui sont au-dessus du peuple auraient volontiers renoncé pour cet avantage à toute idée de la divinité; mais est-ce faire injure au peuple et aux sociétés affiliées que de leur parler de la protection de Dieu, qui, selon mon sentiment, nous sert si heureusement? »

Il conclut en demandant à la société de décider si ces principes étaient les siens. Là-dessus, grandes clameurs. Sur la motion faite par Sillery d'arrêter l'impression de l'adresse comme d'une opinion particulière de Robespierre, une agitation violente se manifeste. Le président est d'abord obligé de se couvrir, puis de lever la séance, et l'Assemblée se sépare en désordre.

Cette scène fit sur les Girondins une impression ineffaçable. La conception de Robespierre en tant que liée à l'idée d'un Dieu personnel pouvait bien paraître contestable, mais ce qui ne l'était pas, c'était le grand caractère d'une croyance qui faisait de la Révolution française, non plus le choc fortuit d'intérêts ou de passions périssables, mais un drame immense, ayant de toute nécessité et de toute éternité sa place à part dans la coordination mystérieuse des choses humaines. Quelle force, quel désintéressement, quel mépris de la mort, quel dédain des soucis et des ambitions vulgaires, ne devaient pas être le lot d'un homme qui croyait cela, et qui dans un tel drame se savait un des principaux acteurs! Voilà ce que les Girondins comprirent. Robespierre venait de leur apparaître sous un jour nouveau; dans l'homme politique et pratique, ils venaient d'entrevoir le rêveur puissant dont la pensée n'a pas assez de l'étroit espace qui va d'un berceau à une tombe; dans le tribun délié, ferme, soupçonneux, ils venaient d'entrevoir le philosophe aux tristesses divines, et qui se sent marqué, ainsi que d'un fer brûlant, du signe de la prédestination.

O lamentable effet de l'esprit de rivalité, même sur des natures sincères! Robespierre, sous cet aspect, ne sembla que plus redoutable aux Girondins et conséquemment plus digne d'être abattu!

Sa popularité, d'ailleurs, n'avait cessé de grandir; et eux qui, en ce moment, dominaient tout : l'Assemblée, le trône, la Commune, la presse, les clubs; eux qui avaient la représentation nationale pour instrument, les ministres et le maire de Paris pour alliés, une foule de journaux influents pour organes, et, pour chefs, tant d'intelligences d'élite, ils s'étonnaient, ils s'irritaient de ce contre-poids à leur pouvoir : un seul homme, un seul nom! Son crime, à leurs yeux, — et nous allons entendre Guadet en faire l'aveu naïf, — c'était d'être l'*idole du peuple*.

Le fait est que si l'on pouvait appeler cela un crime, Robespierre en était coupable. Il est même très-remarquable que rien n'égalait son ascendant sur les femmes, comme Brissot s'en plaignit un jour d'une manière assez bizarre. Et pourtant, son visage n'attirait pas; ses manières étaient dénuées de grâce et d'abandon; son éloquence n'était servie ni par le son de sa voix ni par son geste; on ne lui savait aucune des faiblesses qui émeuvent; lui-même, pour n'avoir pas trop à donner à un culte trop doux, il semblait s'être étudié à murer son cœur, et s'il s'en échappait quelquefois des accents d'une mélancolie pénétrante, l'être abstrait ne tardait pas à reparaître.

Une circonstance imprévue vint envenimer à l'égard de Robespierre les dispositions de la Gironde.

Lorsqu'il avait accepté la place d'accusateur public, il s'était empressé de déclarer que c'était un noble devoir sans doute que celui d'accuser le crime ou de défendre l'innocence, dans des causes particulières, devant un tribunal de judicature, mais que, dans la crise orageuse qui devait décider de la liberté de la France et, peut-être, de tous les peuples de la terre, il connaissait un devoir plus sacré encore, celui de défendre la cause de l'humanité, comme citoyen et comme homme, au tribunal de l'univers. En conséquence, il s'était réservé d'abandonner la fonction d'accusateur public, s'il s'apercevait de l'impossibilité de remplir à la fois les deux tâches. Tel fut le motif de la démission qu'il donna vers le milieu du mois d'avril.

Suivant ses propres expressions, il abdiqua cette force, comme on jette son bouclier pour combattre plus facilement l'ennemi; il abandonna ce poste, comme on abandonne ses retranchements pour monter à la brèche. Mais ce fut justement là ce qui inquiéta les Girondins. En concentrant son action, il ne pouvait manquer de la rendre plus décisive : ils l'accusèrent d'orgueil, ils l'accusèrent de *désertion*. Déjà, dans la séance du 2 avril, aux Jacobins, Réal avait pris contre lui, au milieu des murmures, l'initiative des attaques; elles continuèrent plus directes de jour en jour et plus envenimées.

Survint la fête des soldats de Châteauvieux. Or, tandis qu'on en faisait les préparatifs, et que sur les vives instances des ennemis de Lafayette, on parlait de substituer à l'inscription, *Bouillé seul est coupable*, celle-ci : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables*, le bruit se répandit tout à coup que

le général était à Paris. « Qu'y vient-il faire? demanda Brissot dans son journal. Nous tromper? Le temps de l'erreur est passé. Relever son crédit? Il est perdu sans ressource. » L'assertion était singulièrement risquée. Sans doute Lafayette avait beaucoup perdu; on ne s'adressait plus à lui, du fond des provinces, comme à l'arbitre des destinées de la nation; il ne trônait plus à la mairie, sans être maire; il ne remplissait plus de ses gardes les appartements du roi et de la reine; il ne tenait plus pour ainsi dire Paris dans le creux de sa main. Mais, tout en le laissant derrière elle dans sa course rapide, la Révolution ne lui avait pas encore enlevé complétement son prestige et son pouvoir. Une notable partie de cette garde nationale qu'il avait commandée restait attachée à sa fortune; les constitutionnels plaçaient en lui leur espoir suprême; aux frontières, à la tête de son armée, il tenait, après tout, l'épée de la France, et, maniée par lui, cette épée était celle du Feuillantisme. Donc, au point de vue jacobin, sa présence inattendue à Paris pouvait être considérée, et fut effectivement signalée par Robespierre comme un danger public.

Nouveau grief! car les Girondins, étant au pouvoir, se trouvaient intéressés à ménager dans Lafayette, quoiqu'il ne fût pas précisément leur homme, la portion très-considérable de la bourgeoisie dont il avait conservé les sympathies et représentait l'esprit. Lorsqu'il le faisait descendre au rôle de coupable, Robespierre jetait les Girondins dans l'alternative, ou de compromettre leur crédit populaire en s'aventurant à le couvrir, ou de s'en faire un ennemi déclaré en lui ôtant la garde des frontières. Ils ressentirent amèrement l'embarras de cette situation, Brissot surtout, qui, auprès des patriotes exaltés, avait toujours à se défendre de ses anciennes relations avec Lafayette.

Les choses en étaient à ce point, lorsque deux dénonciations publiques furent portées, l'une contre l'abbé Fauchet, par Chabot, qui lui imputait un rapport trop favorable à Narbonne, l'autre contre Rœderer par Collot d'Herbois, à cause de certaines affinités de table et de salon qui liaient Rœderer aux Feuillants.

Ces deux dénonciations, que les inculpés repoussèrent avec un succès contesté, n'étaient ni l'œuvre de Robespierre, ni le résultat de ses suggestions, même indirectes; et quand, quelques jours après, il en fit la déclaration formelle, mettant toute contradiction au défi, et attestant Chabot, attestant Collot d'Herbois de la vérité de ses paroles, nul n'osa, nul ne put le démentir.

Mais ce qui menace, on l'attribue volontiers à ceux qu'on redoute : soit erreur, soit prévention, les Girondins rendirent Robespierre responsable du trouble que de semblables querelles semaient dans le club des Jacobins. De cela seul qu'il avait parlé vaguement de complots dont le temps n'était pas encore venu de soulever le voile, ils conclurent que ses attaques contre Lafayette, la dénonciation de Chabot contre Fauchet, celle de Collot d'Herbois contre Rœderer, et une sortie de Tallien contre Brissot et Condorcet, tenaient à un vaste plan d'agression, dont Robespierre avait à répondre.

Il arriva donc que ce fut à lui, qui n'avait attaqué en aucune sorte ni Brissot ni Condorcet, que Brissot adressa, dans la séance des Jacobins du 25 avril, l'ardente philippique où il cherchait à venger son ami et lui-même. Il commença par se féliciter ironiquement du grand pouvoir que voulaient bien lui attribuer ses détracteurs, lorsqu'ils le représentaient faisant des ministres, nommant des ambassadeurs, et du fond de son humble quatrième étage, dictant des lois au château des Tuileries. Il convint, du reste, que le chemin des places s'était ouvert enfin devant les patriotes. Mais où était le mal? « Ah! plût au ciel, ajouta-t-il avec un habile abandon, plût au ciel que toutes les places ne fussent occupées que par des Jacobins! » A ces mots, Camille Desmoulins, présent à la séance, se penche à l'oreille de son voisin Duhem, et lui dit assez haut pour être entendu : « Je ne connais dans Cicéron ni dans Démosthènes aucun morceau plus propre à exciter l'intérêt; que d'art! le coquin! » Cette parole violente, injuste, où la haine se drapait si bien dans une railleuse admiration, excita un tumulte que Camille Desmoulins, le lendemain, ne crut pouvoir mieux peindre qu'en écrivant : « Je vis le moment où j'allais être traité par les Brissotins comme Panthée le fut par les Ménades. »

Brissot continua. En réponse aux défiances de Robespierre touchant Lafayette, il s'écria dédaigneusement : « Quoi! Lafayette un Cromwell! Vous ne connaissez ni Lafayette, ni votre siècle, ni le peuple français; Cromwell avait du caractère, Lafayette n'en a pas. »

Brissot eût-il tenu ce langage, s'il eût prévu que, moins de deux mois plus tard, Lafayette adresserait, de son camp, à l'Assemblée une lettre pleine de menaces, d'arrogance et de hardiesse, serait comparé en pleine tribune à Cromwell par Guadet lui-même et fournirait ainsi une preuve nouvelle de la sagacité de Robespierre?

On avait paru redouter l'avénement d'un protecteur : Brissot, en paroles de flamme, stigmatisa ceux qui, sous le nom de tribuns, se faisaient les flatteurs du peuple et devenaient ses maîtres. « Je mourrai en combattant les protecteurs et les tribuns. » Mais où il se montra le plus animé, le plus éloquent, ce fut, lorsque, arrivant à Condorcet, il salua dans lui le glorieux héritier ou plutôt le collaborateur des encyclopédistes. Poussant droit à ses détracteurs : « Qui êtes-vous pour avoir le droit de le calomnier? Qu'avez-vous fait? Où sont vos travaux, vos écrits? Pouvez-vous citer comme lui tant d'assauts livrés pendant trente ans, avec Voltaire et d'Alembert, au trône, à la superstition, au fanatisme parlementaire et ministériel? Croyez-vous que si le génie brûlant de ces grands hommes n'eût embrasé petit à petit leurs âmes, ne leur eût fait découvrir le secret de leur grandeur et de leur force, croyez-vous qu'aujourd'hui la tribune retentirait de vos discours sur la liberté? »

Brissot venait d'omettre Jean-Jacques. C'était la lutte de deux doctrines qui éclatait au-dessus de la sphère où se débattaient les passions. Mais Guadet se hâta de préciser la querelle, comme s'il eût craint de voir passer sur la tête de son ennemi la flèche qu'il lui voulait dans le cœur :

« M. Robespierre ayant promis de dénoncer un plan de guerre civile, formé au sein même de l'Assemblée nationale, je le somme de le faire. Moi, je lui dénonce un homme qui met sans cesse son orgueil avant la chose publique; un homme qui parle sans cesse de patriotisme, et abandonne le poste où il était appelé. Je lui dénonce un homme qui, soit ambition, soit malheur, est devenu l'idole du peuple. Je lui dénonce un homme qui, par amour pour la liberté de sa patrie, devrait peut-être s'imposer à lui-même la peine de l'ostracisme, car c'est servir le peuple que de se dérober à son idolâtrie. Je lui dénonce un homme qui, ferme au poste où sa patrie l'aura placé, ne parlera jamais de lui, et y mourra plutôt que de l'abandonner. Ces deux hommes, c'est lui, c'est moi! »

Robespierre répondit d'une manière admirable. Ce n'était ni l'éloquence agile de Brissot, ni la parole acérée de Guadet, ni la pompe de Vergniaud, ni l'ardeur sauvage d Isnard. Mais quelle gravité puissante! quelle profondeur de mélan-

colie, et, dans un style plein de noblesse, quelles nobles pensées! Le visage tourné, le bras étendu vers le buste de Jean-Jacques qui décorait la salle, il se plaça sous l'invocation de ce génie si fier et si tendre. Il le montra, sur les cimes du dix-huitième siècle, solitaire mais aperçu de tous. Il reprocha leur intolérance cruelle aux académiciens et aux géomètres qui l'avaient persécuté. Malheureusement, il fut exclusif à son tour, il fut injuste, lorsque, parlant de ces *académiciens* et de ces *géomètres*, que leur guerre aux prêtres n'avait pas empêchés d'encenser les rois, il oublia que la gloire d'avoir rempli vaillamment la moitié d'une grande tâche ne saurait être effacée par le tort de n'avoir point suffi à la tâche tout entière, et qu'en fin de compte, c'était dans la liberté religieuse conquise qu'avait pris naissance la liberté politique.

Pour ce qui est de cet ostracisme auquel Guadet voulait qu'il se condamnât lui-même, il prononça ces magnanimes paroles :

« Que la liberté soit assurée, que le règne de l'égalité soit affermi, que tous les intrigants disparaissent, alors vous me verrez empressé de fuir cette tribune.... Ah! ce sont les ambitieux et les tyrans qu'il faudrait bannir. Moi, où voulez-vous que je me retire? Chez quel peuple trouverai-je la liberté établie, et quel despote voudra me donner asile? On peut abandonner sa patrie heureuse et triomphante; mais déchirée, mais opprimée! on ne la fuit pas; on la sauve ou l'on meurt.... Le ciel, qui m'a donné une âme passionnée pour la liberté et qui me fit naître sous la domination des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur.... J'accepte avec transport cette destinée. Exigez-vous de moi un autre sacrifice? Oui, il en est un que vous pouvez me demander encore. Je l'offre à la patrie : c'est celui de ma réputation. Je vous la livre. »

Il faudrait pouvoir citer ce discours tout entier. Mais la route à parcourir encore est bien longue, et le temps presse.

En terminant ce qu'il nomma sa justification, Robespierre, avec beaucoup de grandeur, avait proposé la paix à ses adversaires, pourvu que ce fût sur le terrain d'un patriotisme rigide : « Je vous offre la paix, avait-il dit, aux seules conditions que les amis de la patrie puissent accepter. » Cet appel fut entendu par l'homme dont la popularité, à cette époque, se rapprochait le plus de celle de Robespierre : Pétion. Un fait récent venait de prouver d'une manière piquante combien Pétion était aimé des faubourgs : la femme d'un tambour du faubourg Saint-Antoine était accouchée d'une fille, l'enfant avait reçu le nom de *Pétion-Nationale-Pique*. Mais le maire de Paris avait une âme inaccessible aux atteintes d'une basse jalousie : il intervint généreusement comme médiateur, et une réconciliation, au moins momentanée, s'en serait suivie, si Guadet et Brissot n'eussent eu le tort de publier leurs discours avec d'outrageantes variantes et des préambules qui altéraient la physionomie de la polémique soutenue. Brissot, du reste, n'avait pas attendu la réponse de Robespierre pour l'insulter publiquement en termes où il n'y avait ni dignité ni justice. Dans le numéro de son journal qui parut le 18 avril, il écrivait, en parlant de Robespierre : « Qu'il paraisse donc ce tribun désiré, ce nouveau Mazaniel; que, du haut de sa tribune sanglante, il demande les têtes des conspirateurs désignés par la voix publique, c'est-à-dire par celle de ses complices et de quelques imbéciles adorateurs! Patriotes éclairés, ces images vous effrayent? Rassurez-vous! Vos tribuns présomptifs sont aussi lâches qu'atroces. Les poignards de la calomnie sont les seuls qu'ils emploient. Ils ne massacreront que des réputations. » Et calomniant, au moment même où il se plaignait de la calomnie, il ajoutait : « Trois opinions partagent le public sur M. de Robespierre. Les uns le croient fou, les autres attribuent sa conduite à une vanité blessée, *un troisième parti le croit mis en œuvre par la liste civile*. Nous ne croyons jamais à la corruption, qu'elle ne soit *bien* prouvée, etc.... »

Le club des Jacobins prit l'arrêté suivant :

« La société déclare qu'elle regarde la manière dont les écrits, publiés sous les noms de MM. Brissot et Guadet, rendent compte des faits qui se sont passés dans son sein, comme contraire à la vérité, et les inculpations dirigées contre M. Robespierre, comme démenties par la notoriété publique, autant que par sa conduite constante. La société a arrêté également à l'unanimité que cette déclaration serait imprimée et envoyée à toutes les sociétés affiliées : LASOURCE, *président;* CHOUDIEU, DUCOS, PÉREZ, PEPIN, *secrétaires*. »

Paris s'occupa fort de ces divisions, dont la presse augmenta et prolongea le bruit. Les journaux d'avant-garde prirent parti pour Robespierre, résolûment, vivement, sans réserve, à l'exception du journal de Prudhomme, qui enveloppa quelques critiques dans les formes de l'admiration et du respect :

« Incorruptible Robespierre, Phocion compta plus d'un ennemi comme vous, et fit plus d'un ingrat; mais il ne quitta le fardeau de la chose publique que pour boire la ciguë. Rends-nous Phocion tout entier, nous en avons besoin; mais jusqu'à ce que tu en sois venu là, souffre qu'on te dise la vérité avec le même courage que tu l'as dite aux ennemis puissants de ton pays. »

Partant de là, et à la suite d'une brillante énumération des services rendus par Robespierre, l'auteur de l'article abordait celle des griefs dont on pouvait s'armer contre lui : — il était personnel — il parlait trop souvent de lui — il se plaisait trop à confondre sa cause avec celle du peuple — il manquait de cette bonhomie qui est la grâce du talent et la propagande de la vertu — il avait tort de se faire journaliste (allusion au prospectus du *Défenseur de la Constitution* qui venait de paraître), et d'avoir abandonné, pour le cabinet d'étude d'un folliculaire à la semaine, le tribunal de l'accusateur public « Dans un gros temps, de quel œil l'équipage d'un navire verrait-il le pilote abandonner le timon pour prendre la rame ou pour se faire l'écrivain du vaisseau? »

De la part d'une feuille très-accréditée parmi les patriotes et qui méritait de l'être, de tels reproches eussent produit plus d'effet si, dans le même temps, François Robert, un des rédacteurs des *Révolutions de Paris*, n'eût publié une CONFESSION PUBLIQUE, par laquelle il avouait qu'il avait demandé à Dumouriez une place dans la diplomatie; qu'on l'avait engagé à s'adresser au crédit de Brissot; que celui-ci lui avait promis l'ambassade de Constantinople, de Saint-Pétersbourg ou de Varsovie, et qu'en attendant la réalisation de cette promesse, Dumouriez lui donnerait quelque à-compte sur les appointements de l'ambassade : toutes choses dont, finalement, aucune n'avait eu lieu.

Cette confession, sans prouver que François Robert eût vendu sa plume à la Gironde, n'en était pas moins de nature à jeter des doutes sur le désintéressement des défenseurs de Brissot, alors qu'il distribuait des ambassades et semblait dire comme César :

Je donne à Marcellus la Grèce et la Lycie,
A Décime le Pont, à Casca la Syrie.

On n'était pas d'ailleurs sans remarquer que ceux qui se déclaraient contre Robespierre étaient pourvus des premières places dans le ministère, témoin Réal, Mendouze, Lanthenas, Santonax, Polverel; d'où ce mot attribué par Fréron au conseiller officieux d'un candidat jacobin : *Que ne faites-vous un bon discours contre Robespierre et je vous réponds qu'avant huit jours vous êtes placé !*

A son tour, prêtant à Robespierre un appui dont il n'était certes pas homme à se féliciter, Hébert fulmina contre les *Brissotins* un de ses numéros les plus grossièrement bouffons :

« *Grande colère du Père Duchêne de voir les Jacobins à chien et à chat. — Rendez-vous qu'il leur donne à la Courtille, pour s'embrasser, se réconcilier, et s'en f....e une bonne pile, qui fera crever de rage les aristocrates et les Feuillants.* — Ceux qui jappent si fort contre Robespierre ressemblent beaucoup aux Lameth et aux Barnave, quand ce défenseur du peuple leur arracha leur masque. Ils le traitèrent alors de factieux, de républicain. On l'appelle de même aujourd'hui, parce qu'il découvre encore une fois le pot aux roses. »

Marat, lui aussi, prit en main la cause de Robespierre.

« .... Le plus grand reproche qu'ils lui fassent, c'est de parler souvent de lui..., comme si un citoyen perpétuellement inculpé par les ennemis de la Révolution, couverts du masque civique, n'était pas souvent réduit à la triste nécessité de se justifier. »

Mais lui-même il avait à se défendre d'avoir voulu donner à la France un dictateur, que les Girondins supposaient être Robespierre. Il répondit à cette accusation par le récit d'une entrevue.... Laissons-le parler :

« Je déclare donc que non-seulement Robespierre ne dispose point de ma plume, quoiqu'elle ait souvent servi à lui rendre justice, mais je proteste que je n'ai jamais reçu aucune note de lui, que je n'ai jamais eu avec lui aucune relation directe ni indirecte, que je ne l'ai même jamais vu de mes jours qu'une seule fois; encore, cette fois-là, notre entretien servit-il à me faire naître des idées et à manifester des sentiments diamétralement opposés à ceux que Guadet et sa clique me prêtent.

« Le premier mot que Robespierre m'adressa fut le reproche d'avoir en partie détruit moi-même la prodigieuse influence qu'avait ma feuille sur la Révolution, en trempant ma plume dans le sang des ennemis de la liberté, en parlant de corde, de poignards, sans doute contre mon cœur, car il aimait à se persuader que ce n'étaient là que des paroles en l'air dictées par les circonstances. Apprenez, lui répondis-je à l'instant, que l'influence qu'a eue ma feuille sur la Révolution ne tenait point, comme vous le croyez, à ces discussions serrées, où je développais méthodiquement les vices des funestes décrets préparés par les comités de l'Assemblée constituante, mais à l'affreux scandale qu'elle répandait dans le public, lorsque je déchirais sans ménagement le voile qui couvrait les éternels complots tramés contre la liberté publique par les ennemis de la patrie, conjurés avec le monarque, le législateur et les principaux dépositaires de l'autorité; mais à l'audace avec laquelle je foulais aux pieds tout préjugé détracteur; mais à l'effusion de mon âme, aux élans de mon cœur, à mes réclamations violentes contre l'oppression, à mes sorties impétueuses contre les oppresseurs, à mes douloureux accents, à mes cris d'indignation, de fureur et de désespoir contre les scélérats qui abusaient de la confiance et de la puissance du peuple pour le tromper, le dépouiller, le charger de chaînes et le précipiter dans l'abîme : apprenez que jamais il ne sortit du Sénat un décret attentatoire à la liberté, et que jamais fonctionnaire public ne se permit un attentat contre les faibles et les infortunés sans que je ne m'empressasse de soulever le peuple contre ces indignes prévaricateurs. Les cris d'alarme et de fureur, que vous prenez pour des paroles en l'air, étaient la plus naïve expression dont mon cœur était agité; apprenez que si j'avais pu compter sur le peuple de la capitale après l'horrible décret contre la garnison de Nancy, j'aurais décimé les barbares députés qui l'avaient rendu. Apprenez qu'après l'instruction du Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre, j'aurais fait périr sur un bûcher les juges iniques de cet infâme tribunal. Apprenez qu'après le massacre du Champ de Mars, si j'avais trouvé deux mille hommes animés des sentiments qui déchiraient mon sein, j'aurais été à leur tête poignarder le général au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empaler nos atroces représentants sur leurs siéges, comme je le leur déclarai dans le temps. Robespierre m'écoutait avec effroi; il pâlit et garda quelque temps le silence. Cette entrevue me confirma dans l'opinion que j'avais toujours eue de lui, qu'il réunissait aux lumières d'un sage sénateur l'intégrité d'un véritable homme de bien et le zèle d'un vrai patriote, mais qu'il manquait également et des vues et de l'audace d'un homme d'État. »

Tels furent ces débats mémorables. Les Girondins y laissèrent échapper ingénument le secret de leur opposition à Robespierre : il appartenait à l'école de Jean-Jacques, et le peuple l'aimait!

De ces deux griefs, le premier tenait à l'esprit d'exclusivisme qu'enfante toute conception incomplète; le second avait sa source dans un sentiment de l'égalité républicaine faussé par les passions.

De nos jours, on a trop dit, on a trop répété :

« Brisons les idoles et les dieux! Nous sommes las des héros. Les principes sont tout; nous n'avons que faire des grands hommes. A quoi bon admirer? L'admiration est d'essence monarchique; et il n'est pas jusqu'à la reconnaissance dont l'égalité républicaine ne doive prendre ombrage. »

Ah! malheur à la République, le jour où il serait constaté que son triomphe est lié à l'adoption de ces froides maximes qui font de l'égalité sainte quelque chose de si semblable à l'ingratitude et à l'envie! Les principes sont tout? Oui, à condition de créer pour leur usage des *hommes à principes*. La vertu étalée en maximes sur un chiffon de papier est-elle donc plus respectable que mise en pratique? La vérité, confinée dans les royaumes de l'esprit, mérite-t-elle plus nos hommages que lorsqu'elle s'incarne et devient la vie? Et en quoi consiste le progrès, sinon à changer les nobles pensées en nobles actions et les grands livres en grands hommes? Tout rapporter à ce qu'on nomme vaguement le PEUPLE, pour se donner le droit de ne faire un mérite de rien à personne, ce n'est pas une injustice seulement, c'est une puérilité. Car, dès qu'on en retranche tous ceux qui sont la concentration de ses forces éparses, le point de réunion de ses pensées diverses, le résumé précis de ses flottantes aspirations, son unité vivante enfin, qu'est-ce que le Peuple, ainsi considéré? C'est la foule! Décrions le fétichisme, c'est-à-dire tous les cultes imbéciles ou avilissants, c'est-à-dire l'admiration qui se prodigue aux talents corrupteurs, aux vices fardés, à la puissance reçue du hasard ou engendrée par le crime; renversons les fausses idoles, mettons en pièces les dieux menteurs; mais ne disputons pas au génie combattant pour la vérité le bénéfice de cette admiration éclairée qui lui est un encouragement et une récompense. Trop d'impurs

mobiles agissent encore sur le cœur humain, pour qu'on puisse sans péril supprimer ceux qui, en l'entraînant, l'élèvent. La gloire, légitimement conquise, est une arme qu'il ne faut pas briser entre les mains du progrès. La popularité, lorsqu'elle n'est ni mendiée bassement ni usurpée, est une force au service du peuple : voilà ce dont il importe, en tout cas, de se souvenir. Quel dissolvant fut jamais plus actif que l'envie? Ce qu'on lui concède, on le concède à la mort. Ah! les grands hommes vous gênent, même quand ils vous servent! Les aimez-vous donc mieux dans les rangs de l'ennemi? Malheureux! Gardez qu'ils ne vous prennent au mot! Oh! croyez-moi, ne faisons pas le vide autour de nous. C'est une triste idole que l'impuissance, et un triste dieu que le néant!

CHAPITRE X

LES GIRONDINS CHASSÉS DU POUVOIR



L'EXERCICE du pouvoir a cela de corrupteur que, par le désir de le conserver, on est conduit bien souvent, soit à se relâcher de la rigueur des principes, soit à les compromettre dans des alliances équivoques : faiblesse aveugle, tristes transactions, où l'on perd de sa dignité, sans aboutir toujours au succès. Les Girondins en firent l'expérience. A peine en possession du pouvoir, ils penchèrent vers le Feuillantisme, ils s'adoucirent à l'égard de la royauté; un moment ils crurent à Louis XVI, un moment ils mêlèrent leur destinée à la fortune de Dumouriez; et loin de les servir, le résultat leur devint fatal. C'est ce que les événements vont prouver.

Lors de la déclaration de guerre, l'état approximatif des forces combinées de l'Autriche et de la Prusse, prêtes à entrer en campagne, était :

Armée autrichienne du Brabant. . .		38 000 h.	200 000 h.
Troupes prussiennes	*ibid.* . . .	12 000	
Armée autrichienne du Luxembourg.		25 000	
Troupes prussiennes	*ibid.* . . .	15 000	
Armée autrichienne dans le Palatinat.		30 000	
— prussienne	*ibid.* . . .	25 000	
— autrichienne en Brisgau. . .		35 000	

A ces forces, la France avait à opposer, d'abord, trois armées :

La première, d'un peu plus de cinquante-trois mille hommes, destinée à agir entre la mer et la Meuse, sous les ordres du maréchal Rochambeau;

La seconde, de soixante-deux mille hommes, destinée à agir entre la Meuse et les Vosges, sous les ordres du général Lafayette;

La troisième, de près de quarante-neuf mille hommes, destinée à agir entre les Vosges et le Rhin, sous les ordres du maréchal Luckner.

Le total de ces trois armées, du Nord, du Centre et du Rhin, était donc d'environ cent soixante-quatre mille hommes.

Quant aux troupes réservées pour la défense des places ou distribuées dans l'intérieur, elles ne s'élevaient pas à moins de soixante-dix-sept mille hommes

Mais ce n'était rien en comparaison de ce que la France pouvait fournir, et nous assisterons bientôt à un spectacle extraordinaire. Nous verrons des légions sortir de terre, pour ainsi dire, les gardes nationales s'enrégimenter, les bataillons se grossir partout d'ardents volontaires, ouvriers, employés aux fermes, contrebandiers, gardes-chasse, laboureurs; la guerre aura beau moissonner les rangs, un soldat nouveau sera toujours là prêt à remplacer le soldat mort; encore quelques mois, et, pour soutenir le choc du monde entier, la France aura, de ses flancs inépuisables, tiré neuf cent quatre-vingt-cinq mille combattants!

L'attaque convient au caractère français : la guerre une fois déclarée, nul doute qu'il ne fallût frapper le premier coup. Mais où et comment?

Suivant un écrivain militaire fort distingué, Mathieu Dumas, c'était sur les électorats qu'aurait dû porter l'attaque. Par là, « on pénétrait sans peine dans un pays abondant; on coupait la communication entre les Pays-Bas et l'Allemagne; l'armée du général autrichien Bender était tenue en échec; l'importante place du Luxembourg restait inutile et masquée; enfin, on allait saisir, entre la Moselle et le Rhin, des positions qui nous procuraient un nouveau front de frontières, étroit et facile à conserver, nous soumettaient la navigation du Rhin et de la Moselle, retardaient la jonction des différents corps d'armée des alliés, et changeaient vraisemblablement le plan de leurs opérations. »

Dumouriez ne vit pas les choses ainsi. Quoique ministre des relations extérieures, c'était lui qui, en réalité, avait à conduire la guerre, de Grave étant moins son collègue que son instrument. Douze jours après son entrée au conseil, son plan était déjà arrêté. « M. Dumouriez, — écrivait Marie-Antoinette au comte de Mercy-Argenteau, le 26 mars 1792, — ne doutant plus de l'accord des puissances par la marche des troupes, a le projet de commencer ici le premier par une attaque de Savoye et une autre par le pays de Liége. C'est l'armée de Lafayette qui doit servir à cette dernière attaque. Voilà le résultat du conseil d'hier; il est bon de connaître ce projet pour se tenir sur ses gardes et prendre toutes les mesures convenables. Selon les apparences cela se fera promptement. » L'invasion soudaine de Belgique, tel fut donc le point de départ de Dumouriez. Se rappelant la révolution des Pays-Bas, comprimée, il est vrai, mais non domptée, il crut qu'il y avait là des cendres encore brûlantes à agiter, et que l'insurrection nous y attendait, décidée à nous servir d'auxiliaire. Il ne négligea point, du reste, de préparer le résultat, et divers agents secrets, parmi lesquels Saint-Huruge, furent envoyés en Belgique pour y travailler les esprits dans l'intérêt de la France. Au fond, ce fut sur la propagande révolutionnaire que Dumouriez basa son plan de campagne.

Le maréchal de Rochambeau, supérieur en grade à Lafayette, semblait appelé, à cause de cela même, au commandement de l'expédition; mais il était fort appesanti par l'âge, chagrin, malade, hostile au nouveau ministère, et si expansif dans ses aversions, qu'avant de se rendre à son armée, il lui était échappé de dire à Dumouriez : « Vous êtes un fou. » Lafayette parut plus propre à diriger une invasion moitié militaire, moitié insurrectionnelle. Mais ce choix même ne témoignait-il pas d'une grande légèreté? Dumouriez ignorait-il que les patriotes belges étaient animés contre Lafayette d'un vif ressentiment? Ignorait-il que, sous la Constituante, c'était Lafayette qui s'était opposé à ce qu'on lût les dépêches par lesquelles les insurgés brabançons réclamaient contre Joseph II l'appui de la France?

Au reste, l'*Instruction pour M. de Lafayette*, signée de Grave, mais rédigée par Dumouriez, contient ce curieux passage : « Le général n'entrera dans aucun détail politique

avec les Belges sur leur manière de faire leur révolution : pourvu que leur insurrection soit franche et à peu près universelle, IL NOUS EST ABSOLUMENT ÉGAL DANS QUEL SENS ELLE EST CONDUITE. »

Ceci bien entendu, le plan militaire qu'adopta Dumouriez était fort simple.

Lafayette eut ordre de se porter sur Givet, d'en partir à la tête d'un corps de dix mille hommes, le 1er ou le 2 mai, au plus tard, pour attaquer Namur; et s'il l'emportait, ce qui était probable, de prendre une position défensive sur la Meuse, en avant de cette ville.

D'autre part, il fut ordonné au maréchal de Rochambeau de confier au général Biron une avant-garde de dix mille hommes, pour se porter rapidement sur Mons, et, en cas de succès, marcher du même pas sur Bruxelles.

Mais il était à craindre que, voyant la ville de Mons menacée, la nombreuse garnison de Tournay ne sortît pour la secourir. Afin de prévenir ce mouvement, d'attirer sur Tournay l'attention de l'ennemi, et de faire croire que c'était un des points de débouché de l'armée française, d'Aumont, commandant de Lille, reçut ordre de lancer dans la direction de cette dernière ville un détachement de cavalerie, lequel devait éviter de se compromettre, et battre en retraite dans le cas où la garnison de Tournay marcherait contre lui.

En même temps, et pour jeter le gouvernement de Bruxelles dans une semblable frayeur, les généraux autrichiens dans une semblable perplexité, d'Elbeck, commandant de Dunkerque, devait pousser droit à Furnes, à la tête de douze cents hommes.

Le système d'invasion de la Belgique consistait donc dans la combinaison de quatre attaques simultanées, deux vraies et deux fausses, les secondes destinées à masquer les premières.

Ce plan que, sur la foi des Mémoires de Dumouriez, la plupart des historiens sont convenus d'admirer, n'avait-il rien qui prêtât à la critique? Il fallait que Lafayette rassemblât à Givet, d'une manière presque instantanée, un corps de dix mille hommes, le mît en mouvement, s'emparât de Namur : était-ce avec une poignée de troupes harassées, manquant de tout par la précipitation de leur marche, qu'on pouvait tenter un tel coup de main? Était-il supposable que l'ennemi, qui pouvait, en deux ou trois marches, renforcer la garnison de Namur, pendant qu'il en fallait *huit* ou *neuf* au général Lafayette pour y atteindre, ignorerait un mouvement de flanc sur cinquante lieues d'une frontière enclavée et découverte en beaucoup de points? Où étaient l'artillerie, les munitions de guerre, les pontons, mais surtout le nombre d'hommes nécessaire pour former l'investissement de la ville et du château de Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse? Ne savait-on pas combien était inexpugnable cette position du château de Namur, qui, avec une garnison de quatre mille hommes, avait arrêté autrefois les armées victorieuses de Louis XIV? Comment concevoir qu'on s'emparât de la ville, fût-elle ouverte, alors qu'elle était soumise au feu du château? Lafayette aurait-il divisé son corps déjà si faible? Aurait-il pu à la fois contenir, dans sa position, le corps autrichien, retranché sous le château entre les deux rivières, et cependant attaquer la ville, s'y établir, s'emparer des magasins, des dépôts d'artillerie, des munitions, des armes, y laisser garnison?

Fondées, ou non, ces critiques, ainsi que d'autres qui avaient trait aux attaques de Mons et de Tournay, servirent de base à la dénonciation dirigée plus tard contre Dumouriez par Mathieu Dumas.

Mais des reproches d'une nature différente pouvaient lui être adressés, et de ceux-ci la plus large part revenait aux Girondins, responsables des choix, tant qu'ils dominaient la situation.

A quels généraux confiaient-ils le soin de conduire la *guerre aux rois?* A des généraux royalistes.

Lafayette, qui devint républicain dans ses derniers jours, ne l'était nullement alors; depuis quelque temps il ne songeait plus qu'à couvrir le trône; il avait horreur des clubs, et nourrissait avec complaisance l'idée de voir fuir les Jacobins devant son épée. Dumouriez avoue dans ses Mémoires que c'étaient les Feuillants qui « portaient en avant Lafayette. » Déjà Beaumetz était allé, sous l'habit d'un volontaire national, s'installer auprès de lui; d'André, Le Chapelier, Desmeuniers se disposaient à en faire autant; que pouvaient attendre les Girondins de la direction qu'un tel conseil martial imprimerait à la guerre?

Au point de vue de la Gironde, Rochambeau méritait-il plus de confiance? Ici encore c'est Dumouriez qui nous apprend que Rochambeau se trouvait « obsédé par les Feuillants, dont une partie étaient ses officiers généraux; » qu'il n'y avait pas moyen de compter sur une armée dont ni lui ni ses lieutenants n'avaient su gagner la confiance; qu'en un mot ce général était « mécontent de tout ce qu'il voyait, et *ennemi de la Révolution, quoiqu'elle l'eût créé maréchal de France.* »

Quant à Luckner, connu pour le mal que, dans la guerre de Sept ans, il avait fait, comme chef de partisans, aux troupes françaises, Mme Roland l'a peint en ces termes : « C'est un vieux soldat demi-abruti, sans esprit, sans caractère, véritable fantôme que purent conduire les premiers marmousets, et qui, à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin, de quelques jurements et d'une certaine intrépidité, acquérait de la popularité dans les armées, parmi les machines stipendiées, toujours dupes de qui les frappe sur l'épaule, les tutoie et les fait quelquefois punir. Je l'eus à dîner chez moi lors du premier ministère de Roland, et je l'entretins ou fus présente à sa conversation durant quatre ou cinq heures : « O « mon pauvre pays, disais-je le lendemain à Guadet, qui me « demandait comment j'avais trouvé Luckner, vous êtes donc « perdu, puisqu'il faut aller chercher hors de votre sein un « pareil être pour lui confier vos destinées! »

Robespierre avait donc raison d'opposer ses craintes vigilantes au laisser aller des Girondins; et quel rude avertissement ne reçut pas ce laisser aller présomptueux, lorsque, dans la matinée du 1er mai, le bruit se répandit que nos troupes venaient d'essuyer à la frontière un déplorable échec, évidemment imputable à la trahison.

Sorti de Valenciennes, Biron était venu camper à Quiévrain, d'où il menaçait la ville de Mons. Tout à coup, sans même voir l'ennemi, deux régiments de dragons se mettent à fuir, en criant : *Nous sommes trahis!* et entraînent l'infanterie. Biron, Rochambeau fils, Levasseur, aide de camp de Dumouriez, se jettent au devant des fuyards, s'efforcent de les arrêter : pour toute réponse on tire sur eux. L'armée entière se débande. Le camp de Quiévrain, les équipages de Biron, la caisse militaire, tout est pillé. On arrive dans le plus grand désordre à Valenciennes, où les soldats parlèrent de massacrer Rochambeau. Dumouriez l'affirme : « C'était un coup monté. »

Et en effet, dans le même temps, Théobald Dillon étant sorti de Lille, les trois mille hommes qu'il commandait n'eurent pas plutôt aperçu un petit corps de neuf cents hommes, venu de Tournay à leur rencontre, que le cri : *Nous sommes*

trahis! se fait entendre. Et aussitôt la cavalerie s'ébranle, tourne bride, passe sur le corps de l'infanterie, et s'enfuit jusqu'à Lille, abandonnant artillerie, chariots, équipages. Dillon fut massacré dans une grange par ses propres soldats. A Lille, un curé et quelques chasseurs tyroliens, qu'on avait faits prisonniers, furent pendus. Trois cents hommes environ avaient péri dans cette double déroute, « résultat d'un complot très-noir, » dit Dumouriez.

Mais par qui fut-il tramé, ce complot? La seule chose qu'on puisse dire avec certitude, c'est qu'il n'y avait qu'un parti qui fût intéressé à un tel désastre, et que le royalisme dominait dans les corps de cavalerie envoyés à la frontière.

Les échecs de Mons et de Tournay, au début même de la campagne, trompèrent complétement l'Europe sur les ressources et la force de la Révolution armée. A la Cour de Berlin, à la Cour de Vienne, on ne parla plus de nos troupes que comme d'un ramas de milices indisciplinables. Le duc de Brunswick, malgré sa réputation de sagesse, passa de l'excès du respect à celui du dédain; et à une revue de l'armée prussienne qui eut lieu, peu de temps après, à Magdebourg, on entendit Bischofswerder dire à plusieurs officiers de marque : « Messieurs, n'achetez pas trop de chevaux; la comédie ne durera pas. Les fumées de la liberté se dissipent déjà à Paris. *L'armée des avocats* sera bientôt anéantie en Belgique, et nous serons de retour dans nos foyers en automne. »

A Paris, la sensation produite fut très-vive, et selon l'usage, tous les partis se renvoyèrent la responsabilité de l'événement. Des déclamateurs royalistes furent vus courant de rue en rue, de café en café, parlant beaucoup de Dillon massacré, nullement des soldats qui avaient péri, et criant qu'il y avait parmi les Français des cannibales; qu'on ne trouverait plus de généraux désormais; qu'il fallait un exemple, et terrible, qu'égorger un pauvre prêtre sans défense, des prisonniers, était le dernier des crimes. Et ils se gardaient bien d'ajouter que, dans les chasseurs tyroliens tués à Lille, on avait reconnu des espions de l'Autriche. Quant au curé, c'était un fanatique de contre-révolution, trop connu comme tel. Effrayé de la fin tragique de Dillon, il se sauvait du couvent des Ursulines, déguisé en femme, lorsqu'il fut saisi, fouillé, et trouvé nanti de papiers compromettants.

De leur côté, les Jacobins flétrissaient leurs ennemis du nom de traîtres. Robespierre dans *le Défenseur de la Constitution*, Carra dans les *Annales patriotiques*, Marat dans *l'Ami du peuple*, faisaient ressortir en traits brûlants tout ce qui démontrait qu'il y avait eu perfidie sanguinaire. Le journal de Prudhomme rappelait fort amèrement combien avaient raison ceux qui s'étaient armés de défiance, et il demanda si c'était pour aboutir à de semblables résultats, que l'Assemblée, chose inouïe! avait fait délivrer à chacun des généraux une somme de 500 000 livres à employer en *dépenses secrètes!*

Bien que les Girondins ne pussent être soupçonnés sans absurdité d'avoir voulu faire manquer les premières opérations d'une guerre si ardemment provoquée par eux-mêmes, ils sentirent bien qu'on les pouvait accuser, au moins d'imprudence, et ils ne négligèrent rien pour étouffer des clameurs importunes. Le 2 mai, ils se joignirent aux Feuillants, pour chasser de l'Assemblée une députation de Cordeliers, qui venaient y crier à la trahison, et, le lendemain, sur la motion d'un des leurs, Lasource, motion appuyée par Guadet avec un emportement extraordinaire, Marat fut frappé, en compagnie de Royou, d'un décret d'accusation.

Quelque momentanée qu'elle soit, l'alliance d'un parti contraire n'est jamais gratuite : en échange de l'appui qu'ils venaient de prêter aux Girondins contre les Cordeliers et contre Marat, les Feuillants avaient à réclamer une concession. Cette concession fut un décret qui autorisât la célébration d'une fête funéraire en mémoire de Simoneau, maire d'Étampes, mort le 3 mars 1792, pour avoir défendu la loi. Dans l'esprit des Feuillants, qui la décrétèrent, de Dupont de Nemours, qui en fut l'ordonnateur, de Roucher et d'André Chénier, qui en furent les poëtes, cette cérémonie n'était pas autre chose qu'une revanche de la *fête de la Liberté* donnée aux soldats de Châteauvieux. Les Girondins, en paraissant y adhérer, se frappaient donc eux-mêmes et prêtaient le flanc à de légitimes attaques. Ils cédèrent pourtant, et la fête eut lieu, sinon avec leur assentiment secret, du moins avec leur concours visible. Or, l'image de la LIBERTÉ, cette fois, n'était plus en première ligne : l'étendard arboré par les Feuillants était celui de la LOI; au lieu de l'inscription *Liberté, égalité, fraternité*, ils avaient adopté l'inscription *Liberté, égalité, propriété;* et ils se complurent à promener sous les yeux de tout Paris un tableau calomnieux qui représentait le maire d'Étampes assassiné par des piques, tandis qu'il l'avait été par des baïonnettes. Le peuple était allé voir passer le cortége par pure curiosité, cette fête n'étant point la sienne; la calomnie peinte dirigée contre les piques l'offensa cruellement, et les haines mutuelles s'en accrurent.

Les Girondins descendaient une pente dangereuse; il était temps, pour leur gloire, que quelque fait survînt qui, en les chassant du pouvoir, les rendît à la Révolution : le coup désirable ne se fit pas attendre.

A la nouvelle des revers de Mons et de Tournay, le timide de Grave s'était hâté de donner sa démission de ministre de la guerre, et, cédant cette fois à l'influence des Girondins, quoique plus particulièrement dominé par Dumouriez, lui-même il avait proposé au roi pour le remplacer, le colonel Servan. Suivant Dumouriez, dont il devint bien vite l'ennemi, Servan cachait sous un extérieur froid, réfléchi et austère, beaucoup d'ambition et d'insensibilité. Suivant Mme Roland, dont il fut l'ami, et à laquelle des calomnies de salon le donnèrent pour amant, c'était un homme d'une trempe ardente, de mœurs pures et très-sensible, un soldat intrépide, un patriote, un philosophe. Étienne Dumont, plus intéressé dans ses jugements, lui attribue un caractère noir et un orgueil atrabilaire. Ce qui est sûr, c'est que c'était un honnête homme, fidèle à ses principes, très-dévoué à son parti, et qui n'entendait nullement s'asservir à l'ambition sceptique de Dumouriez.

Son avénement au ministère était donc de nature à ébranler l'influence de ce dernier, qui s'en aperçut bientôt, et s'en irrita.

Jusqu'alors, l'entière soumission de de Grave et de Lacoste à Dumouriez avait servi de contre-poids, dans le Conseil, à la prédominance de la Gironde; mais l'entrée de Servan aux affaires rompait tout équilibre, et Dumouriez croyait trop en son génie pour se passer du premier rang.

Aussi bien, l'ascendant de Mme Roland lui avait toujours déplu; il ne pouvait souffrir qu'elle tînt en quelque sorte le *bureau de la Gironde*, et que le dîner ministériel du vendredi, qui avait lieu chez elle, devînt le *dîner de faction*. A l'un de ces dîners, Guadet ayant lu une lettre qu'il proposait aux ministres de signer et qui avait pour objet de forcer Louis XVI à renvoyer son confesseur non assermenté, Dumouriez déclara d'une façon très-vive que nul ministre n'avait dans son département la conscience du roi, et que Louis XVI

était en droit de prendre comme directeur de conscience un calviniste, un papiste, un iman, un rabbin, à son choix. Guadet était furieux. La scène s'anima fort. Mais Dumouriez tint bon, et la lettre dut être retirée.

Autre cause de rupture : Lacoste, soufflé par Dumouriez, refusa résolûment de nommer pour gouverneur de Saint-Domingue Sillery, que les Girondins proposaient.

Alors, pour se venger, ceux-ci commencèrent à porter sur la conduite du ministre des affaires étrangères un regard plus scrutateur. Il avait une maîtresse, et c'était Mme de Beauvert, une femme galante, la sœur de l'aristocrate Rivarol. Il avait un agent de confiance, et c'était Bonne-Carrère, aimable intrigant, héros des lieux de prostitution, homme dont la fortune avait pris naissance dans les tripots. Il s'était fait allouer six millions de fonds secrets, et voilà qu'on parlait d'une affaire, trop obscure, que Bonne-Carrère avait ménagée, de certaines sommes dont Mme de Beauvert devait avoir sa part. Roland crut qu'il appartenait à la gra-



LUCKNER

vité de son caractère et de son âge de gourmander sur tout cela son collègue. Dumouriez le prit d'abord sur un ton léger, puis, se voyant pressé, témoigna de l'humeur. Les deux ministres se séparèrent, mécontents l'un de l'autre. Le dîner du vendredi fut rompu. Les rapports s'aigrirent de plus en plus.

Mais ce qui vint combler la mesure des colères réciproques, ce furent les imprudentes menaces de Guadet. Lorsqu'on avait accordé à Dumouriez six millions de fonds secrets, il avait été décidé formellement que le ministre ne serait assujetti à en rendre compte qu'au roi; et, soit erreur involontaire, soit perfidie, cette clause, bien que votée par l'Assemblée, se trouvait avoir été, à l'insu de Dumouriez, omise dans la rédaction du décret. Guadet s'arme de cette omission, assure qu'il a entre les mains de quoi faire trembler le ministre rebelle, et se dispose à demander compte publiquement des six millions. S'il eût été moins ferme, Dumouriez était perdu. Mais l'indignation exaltant son énergie naturelle, il éclata d'une manière inattendue, changea brusquement sa position d'accusé en celle d'accusateur, fit grand bruit d'un *faux* commis à son préjudice, poussa un Jacobin à dénoncer ce faux du haut de la tribune, força de la sorte l'annulation du décret, et réduisit Guadet au silence.

A de semblables querelles il n'y avait plus qu'un dénoûment possible, le renouvellement ou la chute du ministère. Si les Girondins ne chassaient pas Dumouriez du pouvoir, ils devaient s'attendre à en être chassés par lui. Mme Roland le comprit de reste, elle le dit à son mari, et de part et d'autre on se prépara au combat décisif.

Mais pendant que Dumouriez, en courtisan qu'il était, s'étudiait à gagner le roi, pour rester maître du terrain, les Girondins, dans le même but, réunirent tous leurs efforts pour intimider Louis XVI et le désarmer.

Le prélude à ce système d'attaques fut la dénonciation d'un *comité autrichien*, auquel on faisait aboutir tous les fils d'une conspiration immense dans laquelle la nation était enveloppée. La Cour, saisie d'effroi, ne trouva pas de meilleur moyen de dissimuler sa frayeur que de l'abriter derrière un grand étalage d'indignation. Carra, qui, prenant l'initiative de la dénonciation dans ses *Annales patriotiques*, avait nommé Montmorin et Bertrand de Molleville, fut cité au tribunal des juges de paix; et, comme il déclarait tenir ses renseignements de Merlin, Bazire et Chabot, le juge de paix Étienne de La Rivière, sans plus de façon, lança un mandat d'amener contre les trois députés et les fit arrêter chez eux par la gendarmerie, à quoi l'Assemblée, stupéfaite de tant d'audace, répondit aussitôt par un décret d'accusation qui envoya La Rivière à la cour d'Orléans.

Bientôt, on ne parla plus dans Paris que de ce mystérieux et terrible *comité autrichien*, la Gironde faisant maintenant ce que, par l'organe de Brissot, elle avait tant reproché à Robespierre..., semant le soupçon.

Et elle n'avait ici d'autre tort que de se contredire; car, en indiquant les Tuileries comme le centre d'un complot tramé contre la Constitution, de concert avec l'étranger, et en désignant Montmorin, en désignant Bertrand de Molleville, elle était dans le vrai. C'est ce que nous savons aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, par les révélations contemporaines. Louis XVI, en effet, aussitôt après la déclaration de guerre à l'Autriche, avait chargé Mallet du Pan d'une mission secrète auprès du roi de Bohême et de Hongrie, et du roi de Prusse. Or, à propos de cette mission sur laquelle nous aurons à revenir, voici ce qu'on lit dans les Mémoires, tout récemment publiés, de Mallet du Pan :

« .... J'eus un entretien de plusieurs heures avec M. de Montmorin, dans son hôtel, l'avant-veille de mon départ et en présence de M. Malouet.... Le résultat fondamental auquel nous nous arrêtâmes, et qui était celui des vœux et des instructions secrètes de Sa Majesté, fut qu'il importait pardessus tout de conserver à la guerre le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance, afin d'écarter toute idée de collusion entre le roi et les deux cours, et d'amener le dénoûment à la forme d'un arbitrage entre Sa Majesté et les étrangers d'une part, et de l'autre entre Sa Majesté et la nation. Cette conférence dernière avec M. de Montmorin eut lieu le jour même où ce ministre — il ne l'était plus alors — et M. de Bertrand rendirent plainte criminelle par-devant le juge de paix La Rivière, contre Carra et ses *calomnieuses* dénonciations d'un comité autrichien siégeant aux Tuileries. »

Quoi! les dénonciations de Carra étaient *calomnieuses*, lorsqu'on nous apprend que Louis XVI correspondait secrètement avec l'Autriche; que Bertrand de Molleville, Montmorin, Malouet, Mallet du Pan étaient les agents de ce concert; et qu'on s'entendait sur les dernières dispositions à prendre, le JOUR MÊME où l'on ne rougissait pas de se prétendre calomnié! La Révolution fut soupçonneuse, c'est certain; mais eut-elle tort de l'être? Avec de pareils faits sous les yeux, l'affirme qui l'ose?

Dans le même temps, d'autres rumeurs agitaient la capitale : le roi, était-il dit, méditait une seconde tentative d'évasion.... Vague d'abord, cette rumeur prit peu à peu une telle consistance, que Pétion crut devoir écrire au commandant de la garde nationale pour lui recommander la vigilance. Louis XVI s'en plaignit dans une lettre adressée à la municipalité, et Pétion répliqua : « Qu'ai-je fait? J'ai veillé quand mes concitoyens dormaient. »

Ce fut au plus fort de l'excitation produite par toutes ces défiances et toutes ces craintes, que, le 23 mai, Gensonné et Brissot firent monter, de la presse à la tribune, la dénonciation du *comité autrichien*. Brissot basa son réquisitoire sur des documents que, comme membre du comité diplomatique, il avait pu extraire des archives. Il fut clair, vif, pressant, et n'hésita pas à conclure à la mise en accusation de Montmorin.

Mais il nuisit lui-même à sa cause et gâta l'effet de son discours par cette insinuation, trop évidemment calomnieuse : « On a reconnu l'existence du comité autrichien *dans l'opposition d'un certain parti à la guerre offensive.* » C'était accuser l'élite du Jacobinisme de complicité avec Montmorin! Ce rapprochement insensé remplit les patriotes d'indignation, et fut relevé par le journal de Prudhomme d'une manière terrible : « Vous avez dit, à la tribune des Jacobins, qu'il ne fallait pas dénoncer sans preuves : donnez les vôtres, sinon vous serez réputé calomniateur.... Vous dites que *ce parti* a voté contre la guerre, parce qu'elle était dirigée contre la maison d'Autriche? Escobar! Quand on a commencé la discussion sur la guerre, il n'était nullement question de la maison d'Autriche. Vous répondiez, vous, des intentions pacifiques de l'empereur, et ne vouliez détruire que Coblentz. »

Cependant, rejetés avec violence dans la Révolution, les Girondins ne ménageaient plus rien. Le 6 avril ils avaient fait rendre un décret qui prohibait le port public de tout costume ecclésiastique, et, à cette occasion, on avait vu Fauchet prendre sa calotte et la mettre dans sa poche : le 27 mai, sur la motion de Vergniaud et le rapport de la Commission des Douze, les prêtres non assermentés furent frap-

pés d'un décret qu'avaient provoqué leurs menées factieuses, mais qui n'en était pas moins d'une rigueur que la stricte justice désavouait : « Considérant que ce serait compromettre le salut public que de regarder plus longtemps comme membres de la société, des hommes qui cherchent évidemment à la dissoudre..., l'Assemblée décrète : Lorsque vingt citoyens actifs d'un même canton se réuniront pour demander la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, le Directoire du département sera tenu de prononcer la déportation si l'avis du Directoire est conforme à la pétition. »

Triste ressource que de faire porter à l'équité le costume de la tyrannie! Et puis, comme le firent très-bien observer les *Révolutions de Paris*, pourquoi vingt citoyens *actifs?* Même en matière de persécution, le privilége!

Le roi fut douloureusement affecté du décret contre les prêtres, et se promit bien de refuser sa sanction. Mais ce coup ne fut pas le seul qui fit alors saigner son cœur. Un jour, comme il se trouvait à table avec la reine, Mme Campan leur vint annoncer que l'Assemblée s'était fort occupée d'une dénonciation faite par les ouvriers de la manufacture de Sèvres; qu'ils avaient apporté sur le bureau du président une liasse de brochures contenant, disaient-ils, la vie de Marie-Antoinette; que le directeur de la manufacture avait été mandé à la barre et avait déclaré avoir reçu l'ordre de brûler ces imprimés dans les fours qui servaient à la cuisson des pâtes de ses porcelaines. Le roi rougit, et baissa la tête sur son assiette. La reine lui dit : « Monsieur, avez-vous connaissance de cela? » Il ne répondit rien. Mme Campan s'étant retirée, la reine se rendit chez elle, peu d'instants après, et lui confia qu'un nouveau libelle de Mme de Lamotte avait été publié à Londres; que le roi avait fait acheter l'édition, pour étouffer le scandale, et que M. de Laporte n'avait pas trouvé de meilleur moyen d'anéantir la totalité de l'ouvrage, qu'en le faisant brûler à Sèvres en présence de deux cents ouvriers, dont cent quatre-vingts étaient Jacobins. Aussi l'éclat qu'on voulait éviter venait-il d'avoir lieu. Marie-Antoinette cacha sa douleur. Louis XVI fut consterné.

Mais ce qui combla la mesure de leurs amertumes, ce fut le licenciement de la garde royale.

Qu'il y eût impossibilité de la tolérer plus longtemps, les aveux de Dumouriez dans ses Mémoires le prouvent jusqu'à l'évidence. Elle abondait en *coupe-jarrets*, en *chevaliers d'industrie*, dont l'enrôlement se faisait à des bureaux bien connus; elle comprenait une foule de spadassins qu'on rencontrait partout la menace dans les yeux, la main sur la garde de leur épée, et la provocation à la bouche. Les gardes nationaux de service à leurs côtés, ils les traitaient avec un mépris irritant, et se plaisaient à réveiller de vieilles étiquettes de cour pour les mortifier. Murat, le même que la fortune destinait à être le beau-frère de Napoléon, faisait partie de cette garde, et donna sa démission, de dégoût sans doute. Enfin les choses en vinrent au point que, dans tout Paris, les alarmes s'éveillèrent. On raconta que, dans les casernes des gardes du corps, à l'ancienne École militaire, il y avait un drapeau blanc, présent du roi. Il n'en fallut pas davantage : le peuple des faubourgs voisins de cette caserne s'assemble, et précédé de quelques officiers municipaux, force l'entrée. Une recherche ardente n'aboutit qu'à la découverte d'un très-petit drapeau blanc donné au Dauphin ou par le Dauphin, mais on trouva nombre de chansons royalistes et des pamphlets contre l'Assemblée nationale. D'autre part, on sut que des cocardes blanches avaient été distribuées aux Suisses. Quelques-uns d'entre eux les avaient arborées à Neuilly. Une multitude de libelles, ayant pour but d'avilir les représentants du peuple, étaient jetés dans la circulation par des mains mystérieuses. Le cri *Au diable la nation!* fut entendu sous le portique des Tuileries.

C'en était trop!

Le 28 mai, Chabot ouvrit le feu. « J'ai sous les yeux, s'écria-t-il, cent quatre-vingt-deux pièces qui prouvent le complot dont on nous menace. » Aussitôt Bazire prend la parole. Il signale l'esprit contre-révolutionnaire des défenseurs du château, parle de certaines orgies où des cavaliers ont associé insolemment aux santés du roi et de la reine, celle du prince de Condé, celle du comte d'Artois, celle de Lambesc; il insiste sur le projet d'enlever le roi, et demande que la garde de Paris soit doublée. A son tour, Carnot le jeune propose à l'Assemblée de se déclarer permanente, suivant la forme adoptée par la Constituante, lors de la première fuite du roi. La salle retentit d'applaudissements, et sur-le-champ il est décrété que l'Assemblée se tiendra en permanence; que la garde de Paris sera doublée et que, chaque matin, Pétion viendra rendre compte de l'état de la capitale.

Le 29, en effet, à neuf heures du matin, Pétion se présentait à la barre. « La nuit a été calme, disait-il, et rien n'annonce un jour orageux. Cependant, point de fausse sécurité! Ce serait celle de la stupeur. » A peine a-t-il prononcé ces paroles, qui résonnèrent au fond des cœurs comme le bruit lointain de la foudre, qu'une foule considérable, accourue de la section des Gobelins, demande à être admise. Armée de fusils, de fourches, de piques, de bâtons que surmonte le bonnet rouge, et composée en partie d'*habits bleus*, en partie de *sans-culottes*, elle traverse la salle tambour battant et se range autour de l'Assemblée, jurant de se sacrifier pour la défendre. Bazire, dans un long rapport, conclut au licenciement de la garde. Couthon raconte et s'offre à prouver qu'un maréchal des logis a pris l'engagement, si on voulait lui confier l'exécution de cet attentat, de faire, avant qu'il fût un mois, sauter la salle de l'Assemblée. Une émotion extraordinaire régnait sur tous les bancs. Elle fut accrue par des provocations royalistes, les unes d'un ordre vulgaire et bas, comme celle de Jaucourt, qui alla menacer Chabot à l'oreille de lui donner cent coups de bâton; les autres mêlées d'insolence et de courage, comme celles de Foudrières et de Calvet, qui se firent envoyer à l'Abbaye, le premier, pour avoir imputé à l'éloquence de Guadet et de ses pareils l'embrasement de la place publique; le second, pour avoir comparé l'époque de la Révolution au règne de Tibère. Tout cela ne pouvait que précipiter le dénoûment : l'Assemblée décréta que la garde serait licenciée et le duc de Brissac, son commandant, mis en accusation.

Le 30 mai, à la séance du soir, Louvet vint, au nom de la section des Lombards, demander que toutes les sections de Paris fussent déclarées en permanence; et de ses lèvres qui, plus tard prêcheront le modérantisme, tomba cet avertissement farouche : « Il importe d'empêcher par de sages précautions qu'il n'arrive enfin un jour où nous soyons réduits à l'affreuse nécessité de faire ruisseler dans les rues le sang des rebelles. »

Louis XVI parut d'abord décidé à ne point obéir à ce dernier décret; mais ses ministres lui ayant représenté avec force l'inutilité, le péril de la résistance, il céda, et, lorsque le duc de Brissac vint prendre congé de lui : « Vous allez en prison, lui dit-il d'un air triste. Je serais bien plus affligé si vous ne m'y laissiez moi-même. »

Barnave était d'avis que, sans perdre de temps, le roi recréât un état-major, sauf à le composer de gens dont il en-

voyait les noms à la reine, ajoutant que les hommes portés sur la liste *passaient pour être des Jacobins prononcés et ne l'étaient pas*. La reine ne crut pas devoir se ranger à cette opinion; et Barnave, découragé, résolut de s'éloigner de Paris Dans une dernière audience qu'il obtint de Marie-Antoinette, il lui dit : « Vos malheurs, madame, et ceux que je prévois pour la France, m'avaient déterminé à me dévouer à vous servir. Je vois que mes avis ne répondent pas aux vues de Vos Majestés. J'augure peu du succès du plan qu'on vous fait suivre. — Celui qui consistait à attendre tout désormais de l'étranger. — Vous êtes trop loin des secours; vous serez perdus avant qu'ils parviennent jusqu'à vous. Je désire ardemment me tromper dans une aussi douloureuse prédiction; mais je suis sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré et les services que j'ai voulu vous rendre. Je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main. » La reine lui accorda cette faveur le visage baigné de larmes.

Les Girondins venaient de désarmer la royauté, au dedans; mais elle restait armée contre eux au dehors. Et puis, comme un spectre qui partout se serait dressé devant eux, Robespierre était là, qui les suivait de son froid regard, analysait leurs actes, plongeait au fond de leurs pensées, et, avec une persistance inexorable, notait jusqu'aux moindres fautes. De récents débats avaient fait à leur orgueil une blessure dont il saignait encore. Dans un but fort patriotique en soi, sous l'impulsion d'un sentiment très-sincère peut-être, mais qui put paraître suspect aux esprits soupçonneux, ils s'étaient avisés de proposer aux Jacobins l'exclusion de quiconque ne serait pas muni de la quittance du percepteur, et ils eussent probablement fait passer cette proposition, où l'apothéose du Girondin Clavière s'enveloppait du prétexte de faciliter le recouvrement de l'impôt, si, pour la combattre, Robespierre ne se fût levé, au milieu d'une effroyable tempête de cris, et tellement obstinés, que le président des Jacobins, ce jour-là, dut se couvrir. Robespierre fit rejeter la motion comme contraire à l'égalité, puisqu'elle tendait à fermer aux pauvres la porte des sociétés patriotiques; comme contraire à la justice, puisqu'elle ne distinguait pas entre la mauvaise volonté et l'impuissance; comme fallacieuse, puisqu'elle transformait en titre de civisme le payement de l'impôt, c'est-à dire l'exécution de la loi et l'accomplissement du plus simple des devoirs.

Les Girondins avaient vivement ressenti cette défaite; mais ce qui avait retourné le poignard dans la plaie, c'était l'éclatant appui que, dans cette circonstance, Danton avait prêté à leur adversaire. « Plus j'approuve l'opinion de M. Robespierre, s'était écrié Danton, plus j'en crois la discussion utile M Robespierre n'a jamais exercé ici que le despotisme de la raison. Ce n'est donc pas l'amour de la patrie, mais une basse jalousie, mais toutes les passions les plus nuisibles qu'excitent contre lui ses adversaires avec tant de violence. Eh bien, messieurs, il nous importe à tous de confondre complétement ceux qui vous proposent des arrêtés aussi attentatoires à la majesté du peuple.... Il sera peut-être un temps, et il n'est pas éloigné, où il faudra tonner contre ceux qui attaquent, depuis trois mois, une vertu consacrée par toute la Révolution, une vertu que ses ennemis d'autrefois avaient bien traitée d'entêtement et d'âpreté, mais que jamais ils n'avaient calomniée comme ceux d'aujourd'hui! »

Danton ne disait que trop vrai. Il fut prouvé que les Girondins, pour abattre Robespierre, employaient des moyens illégitimes; qu'ils se servaient contre lui du pouvoir officiel dont ils disposaient; qu'ils essayèrent de lui enlever le club des Jacobins, en accordant places et faveurs à la plupart des membres du comité de correspondance; qu'ils firent enfin circuler, sous le couvert de Roland, ministre de l'intérieur, les discours où Brissot essayait de ruiner dans l'opinion un rival presque aussi difficile à décrier qu'à vaincre.

Mais Robespierre, de son côté, sut-il toujours être juste à l'égard de ses ennemis? Non. Dans l'acte d'accusation que publia contre les Girondins, avec désignation particulière de Brissot, de Guadet, de Condorcet, le journal qui venait d'être créé par Robespierre, on trouve, mêlées à des reproches malheureusement bien fondés, beaucoup d'imputations fausses ou vagues, et la calomnie s'y montre plus d'une fois pour tenir tête à la calomnie. Certes, si Robespierre s'était contenté de crier aux Girondins : « Vous n'avez pas su vous garder de l'esprit d'intrigue, — vous avez penché vers d'équivoques alliances, — vous avez donné dans le système corrupteur des dépenses secrètes, — vous, Guadet, vous avez poursuivi la licence de la presse avec un emportement qui montrait peu de souci pour sa liberté, — vous, Brissot, vous avez disposé des emplois publics en faveur de vos créatures avec une ostentation qui touchait au scandale, » il y aurait eu certes peu de chose à reprendre à un tel réquisitoire. Mais les accuser d'indulgence pour le crime, et, *peut-être*, de connivence avec les chefs de faction; mais insinuer que leurs dénonciations mêmes pouvaient bien n'être qu'un jeu concerté avec les ennemis de la Révolution; mais leur reprocher de n'avoir pas assez pris le parti des sanglants héros d'Avignon, quand c'était de l'avoir pris qu'il eût fallu les blâmer..., quoi de plus absurde, et, tranchons le mot, de plus inique?

Toutefois il est un passage de l'article qui mérite d'être cité; c'est celui où Robespierre dit : « N'est-ce pas vous qui avez voulu qu'on investît les généraux du pouvoir arbitraire de vie et de mort, et du droit de faire des lois pour l'armée? Ignorez-vous que ce sont ceux qui disposent de la force armée qui fixent le sort des révolutions? Ignorez-vous quel est l'ascendant que des généraux habiles et victorieux peuvent prendre sur leurs soldats? L'histoire des autres peuples, l'expérience de la faiblesse et des passions des hommes ne devraient-elles pas vous éclairer sur des dangers si pressants? Le plus redoutable ennemi de la liberté des peuples, et surtout de la nôtre, c'est le despotisme militaire. »

Le péril que Robespierre signalait ici avec tant de raison était un de ceux qui l'avaient toujours le plus préoccupé. Déjà, dans le second numéro de son journal, il avait exposé, sur *la nécessité et la nature de la discipline militaire*, un système qui partait de cette définition : « La discipline militaire — la vraie — est l'obéissance aux lois *particulières* qui règlent les *fonctions du soldat*. » Hors de là, selon Robespierre, il n'y avait que tyrannie; et si le soldat se trouvait asservi à la volonté de l'officier, même pour ce qui ne tenait en aucune sorte aux obligations du service militaire, il cessait d'être un citoyen, il cessait d'être un homme, il devenait une machine de mort. « En résumé, écrivait Robespierre, il y a deux disciplines militaires : l'une est le pouvoir absolu des chefs sur *toutes* les actions et *toute* la personne du soldat; l'autre est leur autorité légitime circonscrite dans ce qui touche au service militaire. La première fait, des soldats, autant de serfs destinés à seconder aveuglément les caprices d'un homme; l'autre en fait les serviteurs de la patrie et de la loi : elle les laisse hommes et citoyens. La première convient aux despotes, la seconde aux peuples libres. »

Ainsi menacés de toutes parts, les Girondins résolurent de se sauver, à force d'audace. Le 4 juin, Servan, sans en avoir rien dit à ses collègues du Conseil, vint proposer inopinément

à l'Assemblée d'appeler de chaque canton de France cinq fédérés, vêtus et équipés, qui se réuniraient le 14 juillet à Paris, *pour former ensuite un camp de vingt mille hommes au nord de la capitale.*

Les Girondins comptaient disposer jusqu'au bout de cette force, qui, au besoin, leur pouvait servir contre tous leurs ennemis à la fois. Aussi la mesure, favorablement accueillie dans l'Assemblée, souleva-t-elle, au dehors, une opposition très-vive. Courant de porte en porte, mendiant la signature des femmes, recueillant celle des enfants, les meneurs du Feuillantisme opposèrent au projet du camp de vingt mille hommes le vœu de huit mille pétitionnaires; et, de son côté, au risque d'être accusé d'une alliance contre-révolutionnaire, Robespierre, aux Jacobins, s'écria: « Cette armée est-elle appelée à combattre l'étranger? Pourquoi la renfermer dans le sein de Paris? N'est-ce pas aux frontières qu'il faut porter nos forces? Admirable expédient de fortifier Paris contre les troupes rassemblées dans la Belgique ou sur les bords du Rhin, lorsque sur l'un ou l'autre point notre armée n'est pas encore complète; lorsqu'une partie des gardes nationales et des autres troupes est mal armée; lorsqu'une partie de nos frontières est dégarnie; lorsque Metz, Sarrelouis, Thionville, et tant de nos places fortes sont dans un état insuffisant de défense?... Quoi! nous avons nous-mêmes déclaré la guerre; depuis deux mois l'étendard tricolore devrait flotter sur les murs des villes belges, et l'on nous parle de défendre la capitale! » Au lieu de cela, il proposait, lui, d'armer, conformément à leur demande, les habitants des pays ravagés par l'Autriche; de rappeler les anciennes gardes françaises et cent mille soldats congédiés pour cause de civisme.

Les Girondins, irrités, lui répondirent qu'il était un transfuge; le *Patriote français* se mit à l'attaquer avec un acharnement de toutes les heures, et Girey Dupré n'hésita plus à signer les articles où il le déchirait.

Servan, nous l'avons dit, n'avait point communiqué sa motion au Conseil: Dumouriez le lui reprocha en face, et si violemment, que, sans la présence du roi, le sang eût coulé.

Voici en quels termes l'Assemblée vota la nouvelle levée de vingt mille hommes et leur réunion à Paris pour le 14 juillet: « En chaque municipalité, un registre sera ouvert pour recevoir les inscriptions volontaires. Dans le cas où le nombre des gardes nationaux qui se seront fait inscrire excéderait celui fixé pour le canton, *ceux inscrits* SEULEMENT *se réuniront pour faire entre eux le choix de ceux qui voudront marcher.* »

Vergniaud et ses amis avaient combattu, mais en vain, cette dernière disposition. A demi effrayés déjà d'avoir mis en mouvement une machine de guerre dont la portée était difficile à calculer, et sentant bien que les hommes qui s'enrôleraient seraient les patriotes les plus ardents, les Jacobins les plus exaltés, les futurs soldats de Robespierre, peut-être, ils auraient voulu que les choix fussent faits par tous les gardes nationaux de chaque canton ou par les corps administratifs. Précautions tardives! La Révolution, appelée par eux à Paris de chaque point de la France, s'était hâtée de les prendre au mot. L'importance de l'article 7 du décret du 8 juin fut si bien comprise par Robespierre et tous les révolutionnaires de l'avant-garde, que leur opposition au camp des vingt mille hommes tomba soudain. Et il se trouva que les Girondins venaient de lancer un char sous les roues duquel ils devaient eux-mêmes périr écrasés!

C'est ce que Dumouriez prévit; c'est ce qu'en plein Conseil il annonça d'un ton si ému et si prophétique, que Servan ne se put défendre d'un trouble secret. Mais après de telles démarches, revenir sur ses pas est le comble de l'imprudence. Quoique fort opposé à la mesure, Dumouriez fut d'avis qu'il ne restait plus au roi d'autre ressource que de la sanctionner. « Au lieu des vingt mille hommes, si vous vous opposez au décret, dit-il à Louis XVI, il arrivera des provinces, sans décret, quarante mille hommes qui peuvent renverser la Constitution, l'Assemblée et le trône. » Louis XVI, effrayé sans être convaincu, demanda du temps pour réfléchir.

Mais sa sanction était impatiemment attendue pour un autre décret qui, bien plus que celui du camp de vingt mille hommes, lui faisait horreur. Quoi! on exigeait de lui, le fils aîné de l'Église, qu'il mît sa royale attache à la déportation possible d'un prêtre! Plutôt que de céder sur ce point, il était résolu de mourir. O fatalité terrible! Il advint que ces prêtres qu'au prix de tout son sang il eût voulu sauver, remplirent, en ce moment même, Paris de désordres et de scandales.

La veille des processions de la Fête-Dieu, Camille Desmoulins avait écrit: « Je crains que Manuel n'ait fait une grande faute, en provoquant l'arrêté contre la procession de la Fête-Dieu. Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, mais le bon Dieu ne l'est pas encore. — Notez que je dis le bon Dieu et non pas Dieu, ce qui est bien différent. »

La critique était injuste; elle frappait un arrêté de la municipalité qui n'était en aucune sorte dirigé « contre la procession, » mais qui, très-philosophiquement, et par un respect bien entendu de la liberté des opinions religieuses, déclarait que les citoyens ne pouvaient être *forcés* à tendre et tapisser leurs maisons. Quoi qu'il en soit, si Camille Desmoulins lui-même crut l'intérêt du bon Dieu compromis dans cette affaire, on juge du bruit que firent les prêtres et les dévotes! Ce qu'il y eut de pis, c'est que les contre-révolutionnaires, sous l'uniforme de la garde nationale, se hâtant d'intervenir, la procession de la Fête-Dieu donna naissance à des scènes de fanatisme du plus odieux caractère. Des citoyens, pour avoir gardé leur chapeau sur la tête, furent meurtris de coups et foulés aux pieds. Legendre raconta, aux Jacobins, que, menacé d'un coup d'épée, il avait dû se couvrir la poitrine comme d'un bouclier, du livre de la Constitution, qu'il portait dans sa poche, et qu'une mégère avait été au moment de le faire pendre, en criant: *Ne trouverai-je donc pas une pierre pour briser la boîte qui renferme la corde du réverbère?* On reconnaît ici l'effet des prédications de la *Mère Duchêne!*

Tout cela poussait naturellement les révolutionnaires à presser la sanction des derniers décrets. Mme Roland eut l'idée de faire écrire au roi par son mari une lettre sévère qui mît un terme aux incertitudes, et d'une façon ou d'une autre, donnât à la situation un dénoûment.

Elle est fort belle cette lettre que Mme Roland traça de sa propre main et « tout d'un trait. » La résistance aux deux décrets y est combattue par cette prophétie d'une forme si virile: « Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais, quand on aurait déployé la force, pour contraindre l'Assemblée; quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans les environs, toute la France se lèverait indignée, et se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée. » Quelle vigueur d'expression! Et, d'un autre côté, qui n'entendrait les battements d'un cœur de femme dans ce passage: « La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu à embellir; c'est un être auquel on fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause; qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au mi-

lieu des inquiétudes, et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en espère. »

La lettre de Roland au roi commençait-elle en ces termes: « Sire, cette lettre-ci restera éternellement ensevelie entre vous et moi, » et fut-elle lue à Louis XVI en plein Conseil? Dumouriez l'affirme. Selon le récit de Mme Roland, au contraire, la lettre ne fut que remise au prince; et, telle que le *Moniteur* la publia, elle ne contient point la phrase susmentionnée. Faut-il croire que la haine de Dumouriez pour Roland l'a fait, tant d'années après l'événement, descendre à un mensonge? Ou faut-il croire que Roland ayant cru devoir à la publicité une lettre qu'il avait promis de tenir secrète, fut conduit à supprimer la phrase qui constatait la violation de l'engagement? Étienne Dumont, qui ne parle de Mme Roland qu'avec sympathie et respect, a écrit: « Le plus grand reproche qu'on ait à faire à Mme Roland, c'est d'avoir engagé son mari à publier la lettre confidentielle qu'il avait écrite au roi, et qui commençait ainsi : « Sire, cette lettre ne sera jamais connue que de vous et de moi. »

Quoi qu'il en soit, Louis XVI vit une insulte dans les représentations du ministre de l'intérieur, et fit appeler Dumouriez, en présence de la reine, qui lui dit tout d'abord : « Croyez-vous, monsieur, que le roi doive supporter plus longtemps les menaces et les insolences de Roland, les fourberies de Servan et de Clavière? — Non, madame, répondit Dumouriez, j'en suis indigné; j'admire la patience du roi, et j'ose le supplier de changer entièrement son ministère. — Je veux que vous restiez, vous, dit le roi, ainsi que Lacoste et le bonhomme Duranton. Rendez-moi le service de me débarrasser de ces trois factieux insolents, car ma patience est à bout. » Dumouriez y consentit, mais à la condition que, pour ne le point laisser sous le coup d'une impopularité écrasante, le roi sanctionnerait les deux décrets. La reine se récria: « Pensez, monsieur, combien il est dur pour le roi de sanctionner un décret qui amène à Paris vingt mille coquins qui peuvent le massacrer! » Dumouriez répondit qu'il ne fallait pas s'exagérer le danger; qu'aux termes du décret, le pouvoir exécutif restait maître de fixer le lieu de rassemblement de ces vingt mille hommes « qui n'étaient pas des coquins; » qu'on pouvait indiquer Soissons, où ils seraient peu à craindre. « Eh bien, soit, dit Louis XVI. Si vous êtes le ministre de la guerre, je me fie entièrement à vous. » La promesse de sanctionner le décret contre les prêtres était bien autrement difficile à arracher. Dumouriez, cependant, insista d'une manière si pressante, que Louis XVI céda.... ou parut céder.

Le 13 juin au matin, Servan, Roland et Clavière avaient leur lettre de renvoi, et leur place au Conseil était occupée par deux personnages que Dumouriez avait désignés, Dumouriez prenant pour lui-même le portefeuille de la guerre, donnant à Nailhac celui des affaires étrangères, et celui de l'intérieur à Mourgues de Montpellier, qui fut, en outre, chargé par intérim du département des finances.

A cette nouvelle, les Girondins coururent répandre dans l'Assemblée la fureur dont ils étaient animés. Avec un sombre enthousiasme, elle vota que les trois ministres renvoyés emportaient les regrets de la nation, et couvrit d'applaudissements la lecture de la lettre de Roland au roi, dont communication lui fut donnée. Le bruit de ces applaudissements durait encore, quand tout à coup Dumouriez entre. Des murmures éclatent; mais sa contenance assurée et la fermeté réfléchie de son regard déjouent l'indignation. Il demande la parole froidement et commence par annoncer la mort du général Gouvion. « Ce brave homme est heureux, dit-il, d'être mort en combattant l'ennemi et de n'être pas témoin de nos affreuses discordes. J'envie son sort. » Il lit ensuite un *mémoire sur le ministère de la guerre*, dont l'exorde avait trait aux égards dus aux ministres. Guadet, d'une voix de tonnerre, l'interrompant : « L'entendez-vous? Il se croit déjà si sûr de la puissance, qu'il s'avise de nous donner des conseils! » Mais lui se tourne vers la gauche, et s'écrie : « Et pourquoi pas? » Quoique son rapport ne fût qu'une longue accusation contre Servan, on l'écouta dans le plus grand silence. Seulement, quand il eut fini, Lacuée, membre du comité militaire, Paganel et d'autres lui crièrent : « Lorsque vous avez demandé la guerre, vous deviez savoir si nous étions en état de la faire. Vous êtes donc, ou un traître, ou un calomniateur. » Sans se déconcerter, il fit mine de remettre son mémoire dans sa poche; puis, sur ce qu'on l'accusait de vouloir soustraire une pièce qui le condamnait, il prit une plume, signa tranquillement son travail, le déposa sur le bureau et sortit, en traversant la foule de ses ennemis, étonnés. Le peuple se précipitait des tribunes et des corridors de la salle pour le voir de plus près. Comme il était sur le seuil, il entendit murmurer à ses oreilles : « Ils voudraient bien vous envoyer à Orléans. — Tant mieux, dit-il avec beaucoup de sang-froid, j'y prendrais des bains et du petit-lait, et je me reposerais. »

Brissot, qui l'avait tant vanté et si vivement poussé au pouvoir, se répandit contre lui en malédictions. Il lui demanda compte publiquement de l'audace immorale avec laquelle il avait tiré ses agents des lieux de prostitution et des tripots. Il écrivit, pour l'en accabler, l'impure biographie de Bonne-Carrère. Il parla de l'emploi, resté trop ténébreux, des six millions de fonds secrets. En réponse, parurent des placards, attribués à Dumouriez, et où l'on menaçait ses détracteurs, s'ils continuaient, de publier les dividendes et les noms propres. Brissot mit ses ennemis au défi de maintenir ou de prouver leurs insinuations, et le 17 juin, il écrivit : « Ma deuxième lettre allait être lancée; mais j'apprends que Dumouriez est par terre, et je ne me bats point contre un ennemi par terre. »

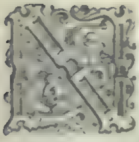
En effet, Dumouriez venait d'être renversé à son tour, victime d'une comédie indigne. A peine s'était-il compromis pour Louis XVI et perdu dans l'opinion, que ce prince, croyant désormais lui tenir le pied sur la gorge, le prit avec lui sur un ton de hauteur et de dédain qui disait assez au ministre qu'on l'avait joué. Quand il voulut réclamer l'accomplissement de la condition convenue, Louis XVI lui déclara, ainsi qu'à ses collègues, que son parti était pris, qu'il refusait sa sanction au décret contre les prêtres, et montrant un projet de lettre au président, il ajouta, en maître qui entend qu'on lui obéisse : « Je vous chargerai demain de cette lettre : réfléchissez-y, un de vous la contre-signera, et vous la porterez ensemble à l'Assemblée. » Dumouriez fut comme frappé de stupeur : était-ce donc là ce Louis XVI que jusqu'alors il avait connu si doux et si maniable?

Il comprit alors dans quel piége il était tombé; et si à cet égard quelques doutes avaient pu lui rester, ils eussent été levés par la démarche qu'osa faire auprès de lui un des meneurs du parti feuillant. « Vous êtes perdu, lui dit imprudemment cet homme, si vous ne vous jetez dans nos bras, et nous vous tenons.... Dépêchez-vous de contre-signer vous-même la lettre que le roi veut que vous portiez au président, de peur qu'un autre n'en ait le mérite. — Vous êtes des êtres atroces, répliqua Dumouriez indigné, mais vous n'êtes que des enfants. Vous égarez le roi et la reine, vous les perdrez.... »

Le 15 juin, il offrit sa démission. Louis XVI avait compté que Dumouriez fléchirait : « Eh bien, j'accepte, » dit-il *d'un air très-sombre.*

CHAPITRE XI

LE SERRURIER GAMAIN



OUS allons montrer le peuple aux Tuileries.... Mais pendant que tout se préparait pour la visite tumultueuse que les faubourgs firent au roi, il se passait dans l'intérieur du château des choses étranges sur lesquelles les réticences calculées ou l'ignorance de l'histoire ont jusqu'ici laissé planer un mystère épouvantable.

Sur ces choses, comme nous l'expliquerons un peu plus loin, les archives du royaume avaient reçu un dépôt qu'elles n'ont point gardé; il existait des documents officiels, et ils ont disparu; il existait des traces de feu, et des mains inconnues, mais à coup sûr toutes-puissantes, les ont effacées. N'importe! Le fait dont il s'agit se trouvant tirer une gravité funèbre, non pas seulement de soupçons plus ou moins bien fondés, mais d'un décret solennel rendu par une grande assemblée, il est nécessaire de présenter ce fait sous le jour douteux qui l'environne quant à présent, pour que plus tard, si des lumières nouvelles viennent à briller, il prenne son rang parmi les affirmations ou les négations historiques.

Lors des 5 et 6 octobre, Gamain, le maître en serrurerie de Louis XVI, s'était abstenu de quitter Versailles, où il avait ses ateliers, et, depuis cette époque, pour aller aux Tuileries, il avait toujours attendu que le roi le fît mander. Le 21 mai 1792, comme il était dans sa boutique, un homme à cheval s'arrêta devant sa porte et l'appela par son nom. L'homme portait l'habit de roulier. Gamain s'approche, et reconnaît Durey, que Louis XVI avait pris pour aide de forge. « Monsieur Gamain, dit Durey, Sa Majesté m'envoie vous ordonner de venir au château. »

Les relations de Gamain avec son royal élève ne l'avaient point préservé de la contagion des idées révolutionnaires; la pente de ses opinions était vers la République. Déjà compromis aux yeux des patriotes exaltés par ses rapports avec le château, il craignait de l'être encore davantage. D'ailleurs on commençait à parler vaguement d'une prochaine invasion des Tuileries. Gamain eut d'autant plus peur de trop s'engager cette fois, que Durey lui avait dit : « Vous entrerez par les cuisines, pour ne pas inspirer de soupçons. » Il s'excusa donc de son mieux. Mais le lendemain ses hésitations furent vaincues par un billet écrit de la main même du roi, et dans lequel Louis XVI le priait amicalement de lui venir donner un coup de main pour un ouvrage difficile. Il embrassa sa femme et ses enfants, leur promit d'être de retour avant la nuit, et suivit Durey, qui lui avait apporté l'invitation écrite du roi.

Ils entrèrent aux Tuileries par les communs, et se rendirent à l'atelier de Louis XVI, où Gamain resta, pendant que Durey allait annoncer son arrivée. Lorsque le roi et Durey arrivèrent, Gamain était occupé à examiner une porte en fer nouvellement forgée, une serrure exécutée avec beaucoup de précision, et une petite cassette en fer. Le visage de Louis XVI respirait la bienveillance, et ses lèvres souriaient. « Eh bien, mon pauvre Gamain, dit-il à l'artiste, voilà bien longtemps que nous ne nous sommes vus! » Puis, lui montrant la porte en fer et la serrure : « Que dis-tu de mon talent? C'est moi seul qui ai terminé ces travaux en moins de dix jours. » Gamain s'enorgueillit de l'habileté de son apprenti, et fit l'offre de tout son dévouement. Le roi lui dit alors qu'il se confiait à sa fidélité, et il le conduisit dans un couloir sombre qui communiquait de son alcôve à la chambre du Dauphin. Durey, à la lueur d'une bougie, leva, par ordre du roi, un panneau de la boiserie, derrière lequel était un trou rond d'à peu près deux pieds de diamètre, pratiqué dans la muraille. Le roi apprit à Gamain qu'il avait fait cette cachette pour y serrer de l'argent; que Durey l'avait aidé à percer ce mur; qu'ils en jetaient les gravois dans la rivière, et avaient été obligés d'y faire plusieurs voyages dans la nuit. « Maintenant, ajouta-t-il, la question est d'appliquer la porte de fer à l'entrée de ce trou. Je ne sais comment m'y prendre pour cette opération. Voilà le service que j'attends de toi. »

Gamain se mit à l'œuvre aussitôt, activement secondé par le roi, dont la main robuste était plus propre à presser des travaux de maçonnerie qu'à manier le sceptre dont la chargèrent de moqueuses destinées. Ce furent des heures pleines d'anxiété. Chaque coup de marteau vibrait douloureusement au fond du cœur de Louis XVI, et les précautions prises pour étouffer le bruit de ce travail nocturne en prolongèrent la durée. Quand il fut achevé, le roi pria Gamain de l'aider à compter avec lui deux millions en doubles louis, qui furent divisés en quatre sacs de cuir; et, pendant ce temps, le serrurier, non sans surprise, aperçut Durey qui transportait des liasses de papier. Il n'en sut pas davantage.

Au moment où il allait se retirer.... ici que se passa-t-il?

Dans la pétition que Musset lut à la Convention, le 8 floréal an II, il est dit : « L'ouvrage fini, Capet apporta lui-même au citoyen Gamain un grand verre de vin qu'il l'engagea à boire, parce qu'effectivement il avait chaud. Quelques heures après qu'il eut avalé ce verre de vin, il fut atteint d'une colique violente, qui ne se calma que lorsqu'il eut pris une ou deux cuillerées d'élixir, qui lui firent rendre tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée. Il s'en est suivi une maladie terrible qui a duré quatorze mois, dans lesquels il en a été neuf perclus de ses membres, sans que sa santé se soit rétablie assez pour lui permettre de vaquer à ses affaires de manière à subvenir aux besoins de sa famille. »

Mais ce n'était pas le roi que Gamain accusait dans le récit verbal que, depuis, on lui entendit faire si souvent, et toujours sans la moindre variante. Car il ne mourut qu'en 1800; et dans l'agonie d'une vieillesse prématurée, il semblait trouver un amer plaisir à rappeler les détails d'une aventure, dont le souvenir l'obsédait. Voici comment la fin de son récit est rapportée dans la brochure que nous analysons :

« Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à coup par la porte masquée qui se trouvait au pied du lit du roi : elle tenait à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin; elle s'avança vers moi, qui la saluais avec étonnement : « Mon cher Gamain, me dit-elle d'une voix caressante, vous avez chaud : buvez ce verre de vin et mangez « ce gâteau, cela vous soutiendra pour la route que vous allez « faire. » Je la remerciai tout confus, je vidai le verre de vin à sa santé, et glissai la brioche dans ma poche.... Quand je sortis des Tuileries, il était nuit close.... Je m'acheminai à travers les Champs-Élysées, en longeant la chaussée du bord de l'eau, où ne passaient guère ni piétons ni voitures, les communications entre Paris et Versailles étant devenues de plus en plus rares, depuis que le roi avait quitté cette dernière ville. Soudain je fus saisi d'un malaise général, bientôt suivi de déchirements d'estomac, de spasmes nerveux,

de brûlements d'intestins, jusqu'à ce que des souffrances inouïes me fissent tomber haletant au pied d'un arbre.... Il me semblait qu'on m'arrachait le cœur et les entrailles.... Je poussais par intervalles des cris aigus, et sans interruption des gémissements étouffés. Une heure, qui me parut un siècle d'enfer, s'écoula dans ces angoisses. Enfin, je me regardai comme sauvé quand le bruit d'une voiture roulant sur le pavé parvint à mes oreilles. Je me poussai en avant sur les mains et les genoux, afin d'être secouru ou écrasé.... A mes plaintes réitérées, un homme mit la tête à la portière, et, voyant quelque chose qui se mouvait dans l'ombre, ordonna au cocher de retenir les chevaux pour éviter un malheur. Puis il s'élança hors de la voiture.... C'était un riche Anglais, d'un caractère humain et généreux.... Il considéra ma face livide, tâta mon pouls à peine sensible, toucha ma poitrine brûlante, et me demanda froidement si je n'avais pas été empoisonné. Ce fut pour moi un éclair imprévu, dont la lueur me montra les motifs qu'on pouvait avoir de se défaire du possesseur d'un secret d'État.... L'Anglais me porta dans sa voiture, et la fit arrêter devant une boutique d'apothicaire de la rue du Bac, où fut préparé sur-le-champ un élixir dont la puissance combattit l'action foudroyante du poison.... Je recouvrai en partie l'ouïe et la vue; le froid, qui déjà circulait dans mes veines, se dissipa par degrés; et l'Anglais jugea que je pouvais être transporté à Versailles. .. Nous arrivâmes chez moi à deux heures du matin : ma femme était dans les transes; son désespoir éclata en sanglots quand elle me vit revenir moribond, enveloppé dans une houppelande comme dans un linceul, et déjà semblable à un cadavre.... Le médecin, M. de Lameiran, et le chirurgien, M. Voisin, furent appelés, et constatèrent les signes non équivoques du poison. Interrogé à ce sujet, je refusai de répondre. Grâce à leurs soins, je triomphai du poison après trois jours de fièvre, de délire et de douleurs inconcevables; mais non sans en subir les terribles conséquences : une paralysie presque complète, qui n'a jamais été guérie tout à fait, une névralgie de la tête, et enfin une inflammation générale des organes digestifs, avec laquelle je suis condamné à vivre. Je ne voulais pas avouer même à ma femme que j'avais été empoisonné. Mais la vérité vit le jour malgré moi. Quelque temps après cette catastrophe, la servante, nettoyant l'habit que je portais lors de mon accident, trouva dans les poches un mouchoir sillonné de taches noirâtres, et une brioche aplatie, déformée.... Le chien mangea cette pâtisserie, et mourut. Il fut ouvert par M. Voisin, et la présence du poison constatée, etc..., etc.... »

Ainsi, de deux choses l'une : ou Gamain avait odieusement calomnié le roi dans la pétition que le 8 floréal an II il présenta à la Convention nationale, ou il calomniait odieusement la reine dans le récit verbal qui vient d'être transcrit. Par qui le verre de vin lui fut-il offert, s'il est vrai qu'on lui ait offert quoi que ce soit? Par Louis XVI? par Marie-Antoinette? Impossible de concevoir que, sur un fait de ce genre, il soit resté la moindre incertitude dans ses souvenirs. Il y a donc ici une contradiction qui, à elle seule, suffirait pour démentir le témoignage de Gamain, s'il n'était combattu de reste et anéanti par une démonstration morale presque plus décisive que toute preuve matérielle! Qui, de nos jours, pourrait s'arrêter une seconde à l'idée que, soit Louis XVI, soit Marie-Antoinette, aient été capables d'un tel attentat?

Et cependant, — chose qui montre bien jusqu'où peut aller dans un moment donné le délire des passions politiques, — le 28 floréal an II, sur un rapport de Peyssard, la Convention nationale adopta par acclamation le décret suivant :

« Article 1er. François Gamain, empoisonné par Louis Capet, le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1200 livres, à compter du jour de l'empoisonnement.

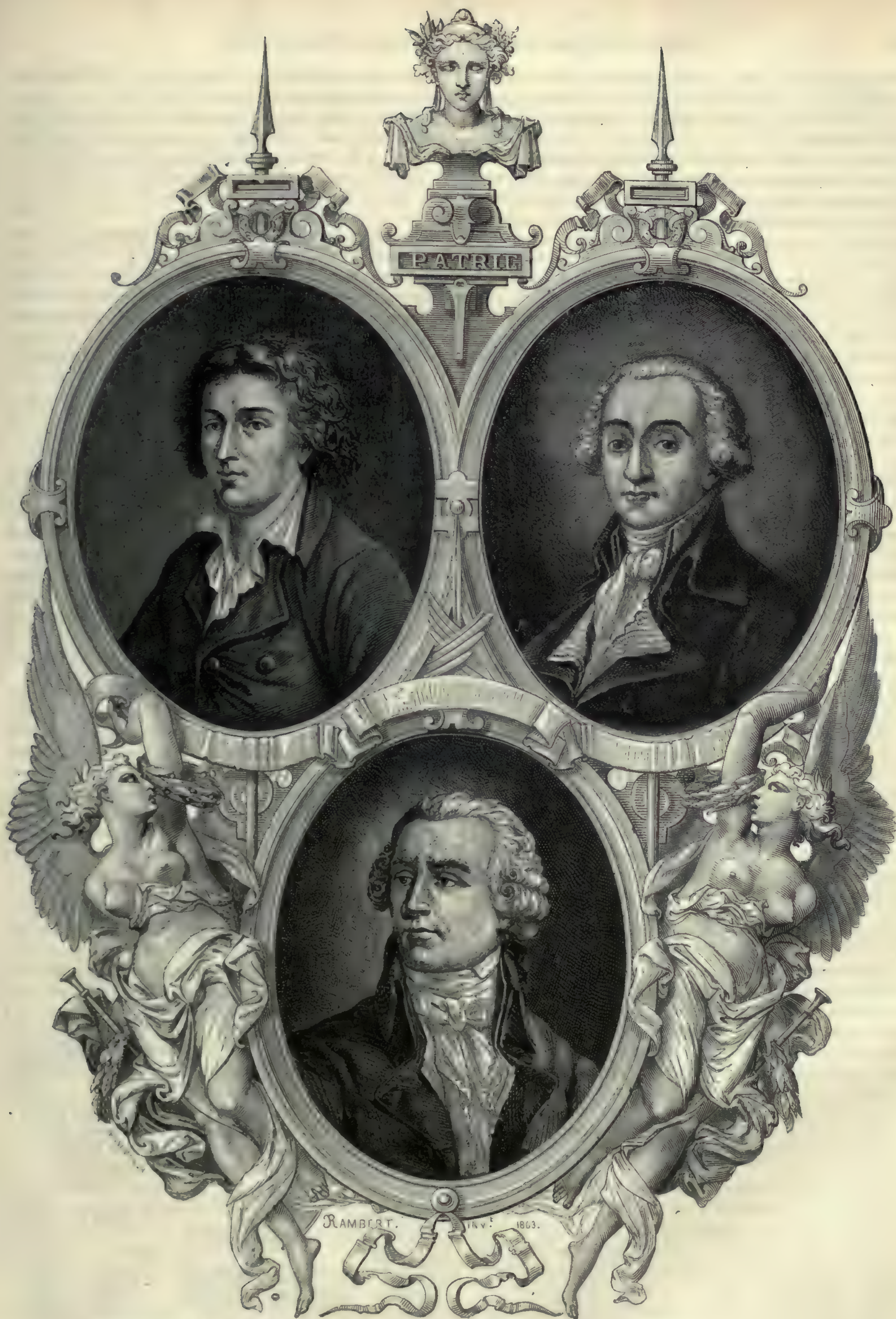
« Article 2. Le présent décret sera inséré au *Bulletin de la correspondance.* »

Quant aux pièces qui motivèrent ce décret, elles n'existent plus aux archives. Certificats des médecins, certificats de la Commune de Versailles, enquête ordonnée par le comité des secours publics, tout a été soustrait, tout a disparu. Les originaux de cette sombre affaire furent-ils mis à l'index par la Restauration? C'est probable. Toujours est-il que ce singulier épisode de la Révolution ayant excité, il y a quelques années, la curiosité d'un étranger de distinction, il fut bien vite découragé dans ses recherches par les entraves de tout genre que l'administration lui suscita. Et d'un autre côté, le volume du *Moniteur* qui contient la motion de Musset et le rapport de Peyssard, se trouvait, en 1838, avoir été enlevé de la Bibliothèque royale. Par qui? Pourquoi?

Maintenant, que, dans la journée du 22 mai 1792, Gamain ait été appelé au château; qu'il y ait aidé Louis XVI à placer la fameuse armoire de fer; qu'en retournant chez lui, il ait été saisi de douleurs atroces; que le médecin Lameiran et le chirurgien Voisin aient reconnu dans ces douleurs l'action du poison, et que, jusqu'à la fin de ses jours, Gamain ait gardé, visibles sur sa personne, les traces d'un empoisonnement, voilà ce qui est acquis à l'histoire : « Les vieux habitants de Versailles se rappelaient encore, en 1838, cet homme qu'on voyait se promener seul, courbé sur sa canne comme un vieillard, dans les allées du parc, en regardant le château veuf de ses rois héréditaires. Gamain n'avait pas plus de cinquante-huit ans à l'époque de sa mort, et il offrait déjà tous les signes de la décrépitude : ses cheveux étaient tombés, et le peu qui lui en restait blanchissait sur son front sillonné de rides profondes; ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide que l'absence de ses dents avait fait, et ses yeux, au regard terne et morne, ne s'allumaient qu'au nom de Louis XVI, qu'il prononçait toujours avec amertume, quelquefois avec larmes.... Gamain passait ordinairement ses soirées dans un café de Versailles, en compagnie de deux notaires — ils vivaient encore en 1838 — et du docteur Lameiran, qui l'avait soigné. Ces trois personnes attestaient au besoin toutes les particularités du poison, lequel, du reste, avait été constaté par procès-verbaux; mais Gamain manquait de témoins pour affirmer ce qui était arrivé aux Tuileries dans la journée du 22 mai 1792. »

Après un semblable exposé, on se demande naturellement quels motifs poussèrent Gamain à poursuivre d'accusations si meurtrières ceux qui l'avaient honoré de tant de confiance. Lui, quand il lui arrivait de lire cette question sur le visage de ses auditeurs, « il montrait ses infirmités, le tic nerveux qui le défigurait, sa main droite entièrement paralysée, une de ses jambes tordue; il rappelait les tourments de sa longue maladie, la perte de son industrie et des modiques ressources amassées par son travail. » Il prétendait n'avoir fait que se venger.

Victime d'un de ces hasards extraordinaires que notre ignorance attribue quelquefois au calcul, Gamain crut-il réellement avoir été empoisonné de propos délibéré? Ou bien, ce qu'il racontait à cet égard n'était-il qu'une explication, la seule qu'il eût jugée propre à colorer sa conduite? Car enfin, ce prince qui fut son apprenti et s'était abandonné à sa foi, il l'avait mis sur la route de l'échafaud, par la dénonciation que le 19 novembre 1792 il fit à Roland de l'existence de l'*armoire de fer*. Or, s'il manqua du courage de sa trahison,



QUATREMÈRE DE QUINCY   LAGUÉ DE CESSAC   LACÉPÈDE

peut-être pensa-t-il qu'il la couvrirait au moyen d'une calomnie! Mais, sur ce point, l'histoire est réduite à des conjectures; et si c'est trop peu pour absoudre, c'est aussi trop peu pour condamner.

Quoi qu'il en soit, une armoire de fer qui dérobât à jamais au peuple le secret des correspondances de la Cour, était certainement très-nécessaire. Car, au mois de juin, tout annonçait que le château des Tuileries ne resterait pas longtemps inviolable; et, d'un autre côté, la masse des papiers compromettants devenait de jour en jour plus considérable. De ce nombre étaient les lettres de Barnave à la reine et les réponses de Marie-Antoinette, dont elle avait fait des copies.

A cette époque se rapporte la mission secrète confiée à Mallet du Pan. Cet écrivain, un des plus éclairés parmi les royalistes, ayant pris la résolution de quitter en même temps le *Mercure*, qu'il rédigeait, et le royaume, Malouet, Montmorin et Bertrand de Molleville persuadèrent à Louis XVI qu'il fallait rendre ce voyage utile à la cause royale : Mallet serait allé à Vienne, à Berlin, à Coblentz; il aurait représenté au roi de Bohême et de Hongrie, au roi de Prusse, aux frères de Louis XVI, la situation du royaume; il leur aurait communiqué, relativement à la guerre et à ses conséquences, les intentions de la cour des Tuileries.

Mallet accueillit avec empressement les ouvertures qui lui furent faites. L'esquisse d'un manifeste à publier par les puissances lui ayant été demandée, Louis XVI y fit de sa main plusieurs corrections, et ce brouillon fut conservé par Bertrand de Molleville, ainsi que d'autres billets journaliers du roi, dans un Saint-Augustin de la bibliothèque de l'ex-ministre.

Louis XVI y joignit un sommaire d'instructions générales, dont la première partie, concernant les princes et les émigrés, était conçue en ces termes :

« Le roi joint ses prières aux exhortations, pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

« Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu.

« Il désire qu'ils paraissent seulement parties, et non arbitres dans le différend; cet arbitrage devant être réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté ainsi que la puissance royale lui seront rendues.

« Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, menacerait les jours du roi et de sa famille, pourrait renverser le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux Jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés, et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès décisifs, lorsque le sort de la Révolution ne paraîtra pas remis à ceux contre qui elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes. »

Venaient ensuite les recommandations que l'envoyé de Louis XVI avait mission d'adresser aux cours de Vienne et de Berlin :

« Représenter l'utilité d'un manifeste commun.

« Le rédiger de manière à séparer les Jacobins et les factieux de toutes classes du reste de la nation.

« Insister sur l'avantage de faire entrer dans le manifeste la vérité fondamentale qu'on n'entend point toucher à l'intégrité du royaume.

« N'imposer ni ne proposer aucun système de gouvernement, mais déclarer qu'on s'arme pour le rétablissement de la monarchie et de l'autorité royale, telle que Sa Majesté elle-même entend la circonscrire.

« Déclarer avec force à l'Assemblée nationale, aux corps administratifs, aux ministres, aux municipalités, aux individus qu'on les rendra personnellement responsables de tous les attentats commis contre la personne du roi, contre celle de la reine et de leur famille, contre les vies et propriétés de tous les citoyens quelconques.

« Déclarer enfin qu'en entrant dans le royaume, les puissances sont prêtes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront qu'avec le roi.... »

Certes, si jamais trahison fut incontestable, c'est celle dont la preuve a été consignée si naïvement dans ces remarquables aveux.

Ainsi, Louis XVI avait, au nom de la nation française, déclaré publiquement la guerre à l'Autriche, et sous main il lui faisait passer des indications propres à éclairer sa marche.

Ainsi, Louis XVI, dans ses proclamations, repoussait l'intervention de l'étranger dans nos affaires comme une insulte à notre honneur, et dans ses dépêches confidentielles, il se concertait avec lui sur les termes de cette intervention outrageante!

Ainsi, Louis XVI professait, en toute circonstance, le respect le plus strict pour la Constitution, dont il affectait même de porter toujours le livre dans sa poche, et secrètement il appelait les ennemis de la France, une fois la guerre engagée, à faire sortir de tout le sang répandu le rétablissement de « l'autorité royale légitime, telle que Sa Majesté entendrait la circonscrire! »

Muni des instructions qu'on vient de voir, Mallet partit et arriva le 12 juin à Francfort : nous l'y retrouverons.

Les négociations mystérieuses au dehors n'empêchaient pas la Cour d'assurer de son mieux ses positions au dedans. Aussitôt après le renvoi du ministère girondin, dont il ne resta que Lacoste et Duranton, le roi avait nommé Chambonas aux affaires étrangères, Terrier-Monteil à l'intérieur, Lajard à la guerre, et Beaulieu aux finances. C'était un ministère feuillant. Et son principal moyen d'action, quel fut-il? La corruption. Le 18 juin, presque à la veille du drame émouvant que nous allons raconter, Chambonas écrivait au roi :

« Sire, je rends compte à Votre Majesté que mes agents viennent de se mettre en mouvement. Je viens de convertir un méchant. Ce soir, on fera une proposition à Santerre. J'ai donné ordre qu'on m'éveillât pendant la nuit pour m'apprendre le succès. Tous les intérêts respectifs sont ménagés. *On me répond actuellement du secrétaire des Cordeliers.* Tous ces gens-là sont à vendre, et certes il n'y en a pas un à louer. »

La corruption, tel était aussi le grand moyen de gouvernement proposé alors par Bertrand de Molleville, comme il ne rougit pas de s'en vanter dans ses Mémoires :

« Mon plan consistait à faire occuper tous les jours les premiers rangs des deux tribunes à l'Assemblée par deux cent soixante-deux personnes affidées, dont la solde était fixée, savoir :

« 1° Pour un chef, qui était seul dans le secret.	50 livres par jour.
« 2° Pour un sous-chef choisi par le premier.	25
« 3° Pour dix adjudants choisis par les chefs et sous-chefs, ne se con-	
A reporter. . . .	75 livres par jour.

Report. . . .	75 livres par jour.
naissant pas entre eux, chargés de recruter chacun vingt-cinq hommes et de les conduire tous les jours à l'Assemblée, dix livres chacun. . .	100
« Pour deux cent cinquante hommes payés chacun à cinquante sols par jour, total.	625
	800 livres. »

C'était donc une somme de huit cents livres par jour que Bertrand de Molleville voulait qu'on dépensât, de son propre aveu, pour acheter, selon le besoin du jour, des applaudissements ou des huées !

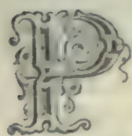
Le roi avait d'abord répugné à cette mesure, non pas à cause de ce qu'elle avait d'immoral, mais simplement parce qu'il « lui en avait coûté, disait-il, près de trois millions pour avoir les tribunes pendant la première Assemblée, et qu'elles avaient été constamment contre lui. » Cependant, pressé par Bertrand de Molleville, il permit un essai, dont le succès fut si étrange et si scandaleux, qu'il éveilla des soupçons. Averti un jour que les tribunes venaient de manifester bruyamment des opinions qu'on savait antipopulaires, Pétion envoya dans les faubourgs des émissaires qui se mirent à questionner les ouvriers.... et la Cour craignit que la mèche ne fût bien vite éventée. De là ce que Bertrand de Molleville ajoute :

« Le lendemain, lorsque je parus au lever, Leurs Majestés et Madame Élisabeth m'adressèrent le regard le plus gracieux et le plus satisfait. Au retour de la messe, le roi rentrant dans sa chambre, et passant auprès de moi, me dit, sans se retourner, et assez bas pour n'être entendu que de moi : « Fort bien; mais trop vite.... Je vous écrirai. » En effet, dans la lettre que le roi me renvoya le même jour avec sa réponse, il me marqua que l'épreuve avait réussi au delà de ses espérances, mais qu'il y aurait du danger, surtout pour moi, à la prolonger; qu'il fallait réserver ce moyen pour le besoin, et qu'il m'avertirait quand il en serait temps. »

Lorsqu'on gouverne de la sorte, la nécessité d'armoires de fer qui gardent bien ce qu'on leur confie s'explique de reste !

CHAPITRE XII

LE PEUPLE AUX TUILERIES



PENDANT que la Cour descendait à ces obscures manœuvres, Lafayette, dans son camp, songeait à sauver par quelque coup hardi ce trône qu'il avait tant contribué lui-même à ébranler. Ne justifiant que trop bien les craintes prévoyantes si souvent exprimées par Robespierre, il n'avait pas attendu le renvoi des ministres girondins pour parler à la façon de Cromwell. Lorsque Roland était encore au ministère, une correspondance ouverte entre ce dernier et le général, par suite de quelques propos d'officiers, avait dévoilé d'étranges périls. A une lettre de Roland, calme et ferme, Lafayette avait fait une réponse que terminaient ces mots impérieux, menaçants : « Je compte sur mon armée autant qu'elle compte sur moi. Notre confiance réciproque est fondée sur l'amour de la liberté, le respect de la loi, la haine des factions et le *mépris de leurs chefs.* »

Le 18 juin, c'est-à-dire le jour même où Louis XVI acceptait la démission de Dumouriez, et annonçait à l'Assemblée la création d'un nouveau ministère, on remit au président une lettre que Lafayette, du milieu de ses soldats, adressait aux représentants du peuple. Or, les premières lignes, à défaut d'autre preuve, suffisaient pour démontrer que le renvoi, non-seulement des Girondins, mais de Dumouriez, était le résultat d'une intrigue secrète, ourdie entre les Feuillants qui fréquentaient la Cour, Louis XVI et Lafayette :

« J'apprends, écrivait le général, qu'un ministère que *ma correspondance accusait depuis longtemps*, a succombé sous ses propres intrigues; car, *sans doute* ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir que le moins excusable, le plus noté de ces ministres (Dumouriez) aura cimenté, dans le Conseil du roi, son *équivoque et scandaleuse existence.* »

Lafayette savait donc avant le 16 juin, date de sa lettre, que Dumouriez menaçait de donner sa démission, et qu'elle serait acceptée.

Après cet exorde, le signataire en venait à des conseils qui ressemblaient à des ordres : « Des ennemis intérieurs nous fatiguent de leur insolente malveillance : *vous devez*, messieurs, les réprimer. — Ce n'est pas sans doute *au milieu de ma brave armée* que les sentiments timides sont permis. — Toutes les vertus civiques et militaires, je les trouve *ici*. — *Ici* on ne connaît ni les calomnies ni les factions. — *Il faut* que le roi soit révéré. — *Il faut* que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, etc..., etc.... »

C'était parler en maître, et l'Assemblée eût dû se sentir blessée jusqu'au fond du cœur Pourtant, des applaudissements éclatèrent de toutes parts. L'impression fut même décrétée à une très-grande majorité. C'est qu'au fond l'Assemblée était feuillantine...; mais les Girondins exerçaient sur elle une puissance de fascination, et l'opinion publique l'entraînait.

En cette occasion, ce fut Vergniaud qui, le premier, quoique timidement, essaya de changer la disposition d'esprit de ses collègues. Tout en reconnaissant que « la Constitution était chère à Lafayette, » et que « jusqu'alors il avait défendu la liberté avec succès, » il parut surpris que directement un soldat s'adressât à l'Assemblée pour lui donner des avis : « Que sont les conseils d'un général d'armée, si ce ne sont des lois? » Grande agitation. Guadet assure que Lafayette n'a pu connaître le 16 la démission de Dumouriez, qui n'a eu lieu que le 18, et il part de là pour révoquer en doute l'authenticité de la lettre. A ces mots, Mathieu Dumas se lève brusquement : « Cette signature est bien celle du général; je la connais. » Sans se déconcerter, Guadet reprend : « Il est impossible que M. de Lafayette soit l'auteur de la lettre qui vient de vous être lue; M. de Lafayette sait que lorsque Cromwell....» Nouvelle interruption de Mathieu Dumas. Le tumulte devient général. « Je disais, continue Guadet, que lorsque Cromwell tenait un pareil langage, la liberté était perdue en Angleterre. » Chacun comprit ce que cela voulait dire. Au lieu de l'envoi aux départements, que les Feuillants demandaient avec passion, Carnot le jeune proposait le renvoi à un comité : c'est ce qui fut décrété, les opinions flottantes ou craintives ayant, cette fois encore, subi l'ascendant de la Gironde.

Terrible fut l'explosion au dehors. Du haut de la tribune des Jacobins, Collot d'Herbois, Chabot, Réal, Robert, Bazire tonnèrent contre la lettre du nouveau dictateur; Fabre d'Églantine et Danton firent adopter la motion d'inviter par

affiche toutes les sections à s'assembler; Condorcet et Fauchet s'indignèrent bien haut; Brissot, qui avait toujours jusque-là gardé quelques ménagements pour Lafayette, donna le plus grand éclat à leur rupture; et Robespierre dressa contre le général un acte d'accusation qui aboutissait à ce résumé formidable : « Il n'y a pour l'Assemblée nationale que deux alternatives : il faut, ou quelle déploie contre Lafayette une énergie digne de cet attentat, ou qu'elle descende au dernier degré de l'avilissement. »

Le 19 juin, sur la motion de Condorcet, l'Assemblée venait de rendre un décret portant « que tous les titres généalogiques placés dans un dépôt public seraient brûlés, » lorsque Louis XVI lui fit annoncer qu'il opposait son veto aux décrets des 24 mai et 8 juin. Dans une lettre particulière au roi, Lafayette lui avait écrit : « Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée. » Et le roi persistait. A cette nouvelle, un silence singulier régna dans la salle, silence de satisfaction de la part des Feuillants, de fureur concentrée de la part des Girondins. Puis l'Assemblée passa froidement à l'ordre du jour. Ce fut alors que Rouyer ayant appelé l'attention de la France sur la faiblesse des armées que la royauté opposait à l'ennemi, cette exclamation ironique se fit entendre : *Eh! si le roi trouve qu'il y a assez de soldats!*

On était à la veille du 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, et depuis plusieurs jours déjà l'idée se trouvait répandue parmi le peuple de célébrer cet anniversaire fameux par la plantation sur la terrasse même des Feuillants d'un arbre de la Liberté.

Mais à cette inspiration toute populaire s'étaient associés des calculs de parti. Rejetés du haut du pouvoir dans la Révolution, les Girondins voulaient que Paris les relevât ou les vengeât. Un mouvement des faubourgs, alors même qu'il n'eût pas couronné leur ambition, attestait leur puissance et consolait leur orgueil. Sergent, alors administrateur de la police, apprit par des rapports fidèles qu'un complot se tramait chez Mme Roland. Les moteurs principaux qu'on lui indiqua étaient Roland, Clavière, Gensonné, Guadet, Brissot. D'autres, moins en vue, se chargèrent du rôle d'excitateurs. Le mot d'ordre était *Rappel des bons ministres.*

Robespierre fut averti, et ses craintes s'éveillèrent. Que le trône pérît emporté dans un orage, il attendait ce moment avec un calme terrible; à cause de cela même, il ne voulait pas qu'on risquât de tout compromettre, en tout précipitant. Une agitation ayant pour mot d'ordre le rappel au pouvoir de ceux qui la fomentaient lui paraissait plus propre à conduire au succès d'une intrigue qu'à la vengeance ou à la victoire d'un principe. Dans sa défiance, certainement excessive, injuste même, à l'égard des Girondins, quoique expliquée par l'injustice contraire de leurs attaques, il tremblait que le peuple ne fût pris pour jouet, comme il arrive trop souvent, par quelques ambitieux, et que les faubourgs, poussés en avant, n'épuisassent dans une démonstration vaine, ou à la poursuite d'un but trompeur, une énergie bonne à réserver pour un coup décisif. Déjà, le 13 juin, il avait invité le club des Jacobins à se tenir en garde contre « les insurrections partielles qui ne font qu'énerver la chose publique. » Telle était aussi l'opinion des Jacobins les plus énergiques, celle du trio cordelier, composé de Merlin de Thionville, Bazire et Chabot, celle de Chabot surtout. Girey-Dupré et Boisguyon, amis de Brissot, sachant combien contagieuse était la turbulence de l'ex-capucin, mirent tout en œuvre pour le gagner à leurs vues, mais ce fut inutilement. Plus docile à l'impulsion de Robespierre, il alla au faubourg Saint-Antoine, avec quelques amis, conjurer le peuple de se borner à une simple pétition, d'attendre l'arrivée des Marseillais, et de ne se lever, quand le moment serait venu, que pour renverser le trône.

Or, rien n'était mûr encore, et les grands agitateurs le sentaient si bien, qu'aucun d'eux ne parut, cette fois, sur la scène. Plus paresseusement que jamais, Camille Desmoulins s'oublia auprès de Lucile. Danton avait, il est vrai, déclaré aux Jacobins qu'il s'engageait à porter la terreur dans une cour perverse, mais en expliquant que le moyen pour cela était de lever un impôt sur les riches et de renvoyer Marie-Antoinette en Autriche, ce qui n'avait aucun trait au mouvement projeté, dans lequel en effet nul ne rencontra sa personne, nul n'entendit sa voix, nul n'aperçut sa trace. Marat, Marat lui-même, cet infatigable apôtre des révoltes armées, ne remplit la journée du 20 juin que de son absence et de son silence.

Quels furent donc les excitateurs dont la passion s'alluma au souffle de la Gironde, et qui à leur tour agitèrent les faubourgs? Ce furent des meneurs subalternes, plus emportés qu'intelligents : le bossu Buirette-Verrières, qui avait encore sur ses mains le sang versé aux 5 et 6 octobre; Legendre, qui cherchait un emploi à sa violence; Fournier l'Américain, qui apportait dans le meurtre les fureurs de l'amour; l'élégant Polonais Lazouski; Gonor, un des vainqueurs de la Bastille; Rotondo; le sapeur Nicolas; le futur général Rossignol, alors orfévre, et enfin Santerre, que les faubourgs aimaient, parce que c'était un hercule bonhomme, un richard sans morgue, un patriote exalté mais point méchant, et, pour tout dire, un brasseur qui, de très-bonne grâce, laissait le pauvre peuple boire sans payer. Chez ce dernier, et, quelquefois, dans la salle du comité de la section des Enfants-Trouvés, se tinrent les conciliabules nocturnes où se prépara la bruyante et stérile aventure du 20 juin.

Si ce fut une conspiration, il faut convenir qu'il n'y en eut jamais de plus étrange; car, dès le 16, les meneurs allèrent tout simplement demander au Conseil général de la Commune l'autorisation de faire la démarche projetée, laquelle devait consister, pour le peuple, à se mettre processionnellement en marche, à planter sur la terrasse des Feuillants un arbre de la Liberté, et à présenter à l'Assemblée nationale une pétition pour la sanction des décrets.

Le Conseil général ne pouvait ignorer que la loi proscrivait les rassemblements armés, à moins qu'ils ne fissent partie de la force légalement requise. Il passa donc à l'ordre du jour, et ordonna que son arrêté serait d'abord envoyé au Directoire du département, puis communiqué au corps municipal. Sur quoi, deux des meneurs, Alexandre et Santerre, dirent d'un ton résolu : *Rien n'empêchera les citoyens de toutes armes de marcher.*

Pétion était très-incertain. Comme homme de parti, il inclinait à favoriser le mouvement. Comme maire, il avait à faire respecter la loi. Il passa la journée du 17 dans cette incertitude, et ce fut le 18 seulement qu'il adressa au Directoire l'arrêté pris deux jours auparavant par le Conseil général de la Commune.

Le lendemain, il était mandé au sein du Directoire, et là, en sa présence, on décidait que la municipalité et le commandant supérieur de la garde nationale prendraient les mesures nécessaires pour contenir ou réprimer les perturbateurs du repos public.

Situation tragique! Si la menace de Santerre et d'Alexandre se vérifiait, si Paris se levait portant sa pétition au bout d'une pique, que ferait Pétion? Risquerait-il de noyer sa popularité dans le sang? Déjà les fantômes livides du Champ

de Mars se dressaient devant lui ... Vivement ému, il envoya une ordonnance de cavalerie chercher l'acteur Saint-Prix, commandant du bataillon du Val-de-Grâce, et ardent royaliste Interrogé sur les dispositions de sa section, Saint-Prix répondit : « J'aurais pu, monsieur le maire, vous en rendre compte il y a six semaines; mais depuis il s'est formé, à la porte Saint-Marcel, un club qui fait fermenter toutes les têtes.... » Pétion garda le silence, perdu qu'il était dans ses pensées; et ce fut alors que Saint-Prix lui conseilla de faire servir la garde nationale elle-même de cadre aux pétitionnaires armés, de façon à donner au mouvement, si on ne le pouvait empêcher, une apparence légale.

Cette idée frappa Pétion; elle servait ses vues d'homme de parti, tout en couvrant sa responsabilité comme magistrat : à minuit, il écrivit dans ce sens à Rœderer, procureur général syndic du département; et celui-ci, approuvant la proposition



INVASION DE L'ASSEMBLÉE AU 20 JUIN

sans toutefois l'adopter, convoqua sur-le champ le Directoire pour la lui soumettre. Le résultat fut qu'on ne devait pas *composer avec la loi.* Nouvelle lettre de Pétion, très-vive, très-pressante. Le Directoire déclara sèchement qu'il persistait.

C'en est fait : on n'est plus séparé que par une nuit de l'événement prévu. Que porte-t-il dans ses flancs? Les sections sont rassemblées, elles veillent. Ceux qui les président échangent entre eux des lettres passionnées touchant la *cérémonie* du lendemain. Aux Quinze-Vingts, Chabot fait décider qu'on ira à l'Assemblée « sans armes, par une députation conforme à la loi. » Mais des émissaires de la Gironde parcourent les quartiers populeux et leur soufflent de plus audacieuses pensées. La terreur est aux Tuileries. Depuis deux jours, le roi a déposé son testament chez trois notaires, et la famille royale a fait aux personnes attachées à son service les derniers dons de son souvenir. Car on parle d'un régicide froidement médité, et l'on commente d'une manière sinistre certaine caricature qui, les jours précédents, a couvert les murs des quais.... Elle représentait Louis XVI jouant au pi-

quet avec le duc d'Orléans, portant la main à sa couronne pour la retenir, et disant : *J'ai écarté les cœurs, il a pour lui les piques.... J'ai perdu la partie.*

Du reste, à l'Hôtel de Ville, immobilité complète, silence de mort. Seulement, Romainvilliers, commandant de la garde nationale, a envoyé prévenir les chefs de bataillon de se tenir prêts à marcher.

Le 20 juin, de grand matin, Pétion écrivait aux commandants des divers postes d'obéir au Directoire, et en même temps il chargeait plusieurs officiers municipaux d'aller dans les faubourgs demander respect pour la loi.

Déjà tout était en mouvement. De chaque maison sortaient, se hâtant vers les points de réunion convenus, hommes armés ou sans armes, en uniforme bleu ou en haillons, gardes, bourgeois, femmes, enfants. Un volontaire courait de rue en rue, tenant un papier à la main, et lisant : *Tous les citoyens de la section se rendront au quartier général, armés des armes qu'ils voudront.* Saint-Prix. Mensonge d'insurgé ! L'ordre était libellé en ces termes : *Tous les citoyens de la section se rendront au quartier général, pour être prêts à marcher au premier signal.* Saint-Prix. De sorte que les chefs royalistes ne pouvaient pas même trouver un homme qui consentît à lire leurs proclamations sans les altérer !

Au poste du Val-de-Grâce, autre circonstance caractéristique, ce fut la garde nationale elle-même qui fit signe aux gens à piques de s'emparer des canons ; et lorsque, la pâleur sur le front, la rage dans le cœur et l'épée au poing, Saint-Prix accourut pour les défendre, pas une voix sympathique n'applaudit à son courage, et, sauf deux officiers, tous ses camarades l'abandonnèrent.

L'entraînement était donc général, et toutefois la violence n'avait aucun empire sur les âmes. Joie, curiosité, bonne humeur, voilà ce qu'exprimaient les physionomies. On se faisait une fête de défiler devant l'Assemblée. Plusieurs avaient eu déjà cet honneur : pourquoi pas tous ? Cela n'était pas juste. Et puis, on serait admis dans la demeure royale, peut-être ; on pourrait voir, et de près, le roi, la reine, leurs enfants, que beaucoup n'avaient jamais vus. Aussi, quelle impatience ! *On ne marchera donc pas?* disaient les uns ; et les autres de répliquer : *Et qui nous en empêcherait?* La confiance était entière : *est-ce que Pétion n'était pas là?*

Ainsi pensait, ainsi parlait le peuple au faubourg Saint-Antoine, quand les officiers municipaux se présentèrent pour le haranguer. Et comme ils furent touchés du cordial accueil qu'ils reçurent ! Tous ces hommes jugés si farouches par la Cour, répondaient à la fois qu'ils connaissaient la loi parfaitement ; qu'ils n'entendaient pas y manquer ; que leurs motifs étaient purs ; que tous faisaient bien, les officiers municipaux en remplissant leur devoir de magistrats, et eux en remplissant leur devoir de bons citoyens.... Mais qu'on ne s'avisât pas de leur opposer des canons ! Ils en avaient, eux aussi. Et ils les montraient d'un air résolu. Les envoyés de l'Hôtel de Ville résistèrent tant qu'ils purent ; mais enfin les plus animés crièrent : *Allons ! allons ! en voilà bien assez. En avant, M. le commandant !* L'ordre fut donné : tout le faubourg s'ébranla.

Cette marche n'avait rien du caractère sombre, épouvantable, que tant d'écrivains se sont complu à lui attribuer. Ce n'étaient ni apostrophes insultantes, ni sarcasmes atroces, ni éclats de voix succédant à des intervalles de silence farouche ; on marchait paisiblement, gaiement. Vous eussiez dit un fleuve immense grossi dans son cours par des milliers de rivières et de ruisseaux. La fraternité et l'égalité faisaient les honneurs de cette fête où s'avançaient pêle-mêle, et se donnant le bras, des gardes nationaux, des artisans, des invalides presque centenaires, la corporation des charbonniers, les forts de la halle, des mères suivies de leurs enfants. Nulle bannière injurieuse ne flottait au vent ; nulle pique n'apparaissait surmontée d'allégories menaçantes : les emblèmes effrayants dont on a tant parlé ne se produisirent aux Tuileries et à l'Assemblée que plus tard : ils furent comme improvisés dans la scène de l'invasion et grâce à son tumulte. Les inscriptions adoptées par le cortége étaient : *La nation et la loi ! — Quand la patrie est en danger, tous les sans-culottes se lèvent. — Nous ne voulons que l'union. — Avis à Louis XVI. — Peuple, garde nationale, nous ne faisons qu'un cri...*, et autres devises du même genre. Ceux-ci, il est vrai, étaient armés de piques ; ceux-là de bâtons ferrés, de haches, de marteaux, même de pelles et de couteaux emmanchés ; mais beaucoup étaient sans armes d'aucune espèce ; et quant aux citoyens qui, non moins inoffensifs, avaient trouvé plaisant de prendre une sorte d'allure guerrière, ils avaient si peu pour but « de multiplier l'horreur de la mort en la présentant sous mille formes cruelles et inusitées, » que partout on apercevait, se confondant avec le fer et l'acier, des épis de blé, des rameaux verts et des bouquets de fleurs. Une joie franche animait ce tableau mouvant, gagnait jusqu'aux âmes rebelles ; et il ne faut pas s'étonner si Pétion, dans son rapport imprimé, put écrire : « Je restai jusqu'à deux heures et demie à la maison commune. Toutes les nouvelles étaient excellentes ; le spectacle était beau ; de la joie, de la gaieté ; les propriétés étaient respectées ; pas une plainte particulière. Je me rendis à la mairie plein de calme et de sécurité. »

Ce qui forme aujourd'hui la rue de Rivoli, depuis le château jusqu'à la rue Castiglione, formait alors la cour du Manége, bâtiment d'environ cent cinquante pieds de longueur que l'Assemblée constituante avait approprié à son usage, lorsqu'elle quitta Versailles, et qui s'étendait parallèlement à la terrasse des Feuillants. Arrivée à la hauteur des Tuileries, après avoir monté la rue Saint-Honoré, la foule aurait pu, pour pénétrer jusqu'à la salle de l'Assemblée, entrer dans la cour du Manége ; mais cette cour était longue, étroite : il parut dangereux de s'y engager. On préféra donc suivre la rue Saint-Honoré jusqu'à la hauteur de la place Vendôme, et se présenter par la porte des Feuillants.

Mais dans ce moment même, l'admission des pétitionnaires était, au sein de l'Assemblée, l'objet d'un débat orageux. Rœderer était venu lui faire part des craintes du Directoire, en appeler d'une tolérance anarchique à l'exécution stricte de la loi, et il avait terminé son discours par ces paroles fermes : « Nous demandons que rien ne diminue l'obligation où nous sommes de mourir pour le maintien de la tranquillité publique. »

La conduite des Girondins en cette circonstance mérite d'être remarquée. Au fond, il ne leur échappait pas qu'ouvrir l'Assemblée à des bandes de visiteurs en armes, c'était mettre à la merci de toutes les séditions possibles la liberté de ses débats, l'indépendance de ses votes, la dignité de ses membres, la perdre enfin ; mais par un aveuglement ordinaire aux partis, ils s'imaginaient qu'il serait toujours à temps d'arrêter, quand il leur deviendrait contraire, un élan qu'ils entendaient favoriser, tant qu'il leur restait favorable. Ils ne prévoyaient pas le 31 mai !

Vergniaud n'hésita donc pas à opiner qu'il fallait permettre à la multitude de défiler devant l'Assemblée, s'appuyant sur l'exemple qu'en avait donné l'Assemblée constituante d'abord, puis la Législative, lorsque, le 9 avril, elle avait ad-

mis la foule se pressant sur les pas des Suisses de Châteauvieux. Il reconnaissait d'ailleurs la gravité des circonstances, laissait percer l'appréhension, vague encore et cependant importune, que lui causaient les futurs périls..., et proposait qu'une députation de soixante membres se rendît chez le roi jusqu'à ce que l'attroupement fût dissipé. Dumolard appuya cette dernière partie de la motion de Vergniaud, mais en repoussant celle de l'admission des gens armés. Ramond était à la tribune et s'attachait à réfuter Vergniaud, quand tout à coup on remet au président un billet du commandant de la garde.... Huit mille hommes armés insistaient pour être admis! « Puisqu'ils sont huit mille, s'écrie Calvet d'une voix ironique et amère, puisqu'ils sont huit mille et que nous sommes seulement sept cent quarante-cinq, je propose que nous levions la séance. » Calvet est rappelé à l'ordre. Ramond reprend : « Si huit mille hommes attendent à votre barre votre décision, vingt-cinq millions d'hommes ne l'attendent pas moins. Je continue.. .» Mais pressé par l'impatience des auditeurs, il finit en demandant qu'au moins les pétitionnaires déposent leurs armes à la porte. Guadet s'y oppose et rappelle les précédents. « Allons, s'écrie Mathieu Dumas, voici l'heure suprême où il faut faire son devoir! » A peine ces mots sont-ils prononcés, que l'irruption des pétitionnaires, qui paraissent à la barre, et les applaudissements enthousiastes des tribunes, jettent l'Assemblée dans la plus grande confusion. Debout et irrités, les membres du côté droit protestent, ils invoquent l'inviolabilité du sanctuaire de la loi : « L'Assemblée n'a pas encore prononcé. Retirez-vous! Retirez-vous! » Et, respectueuse jusque dans les emportements de son patriotisme, la députation se retire. Alors seulement son admission fut mise aux voix et décrétée.

Elle rentre, et Huguenin, son orateur, lit une pétition pleine de colère, pleine de menaces, et qui, à cause de cela même, répondait fort peu aux dispositions de la foule :

« .... Au nom de la nation, qui a les yeux fixés sur cette ville, nous venons vous assurer que le peuple est debout.... La trame est découverte, l'heure est arrivée; le sang coulera, ou l'arbre de la Liberté que nous venons planter fleurira en paix.... Le pouvoir exécutif n'est point d'accord avec vous, témoin le renvoi des ministres patriotes.... Les ennemis de la patrie s'imagineraient-ils que les hommes du 14 juillet sont endormis? Leur réveil est terrible.... Nous nous plaignons, messieurs, de l'inaction de nos armées; nous demandons que vous en pénétriez la cause. Si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti!... Le peuple est là, il attend dans le silence une réponse digne de sa souveraineté.... Législateurs, nous demandons la permanence de nos armes jusqu'à ce que la Constitution soit exécutée.... »

Français de Nantes présidait. Il répondit, avec un courage qui n'excluait pas l'habileté, que les trames des conspirateurs seraient déjouées, mais qu'aux lois seules il appartenait de venger le peuple.

Les pétitionnaires ayant ensuite traversé la salle au milieu des applaudissements du côté gauche et des tribunes, l'Assemblée décréta que les citoyens des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine seraient admis.

Pendant ce temps, voici ce qui s'était passé au dehors.

L'avant-garde de l'armée populaire s'étant trouvée arrêtée au seuil de l'Assemblée, dont la porte n'avait laissé passer que les commissaires, une foule ardente s'était jetée dans le passage qui conduisait à la terrasse des Feuillants; mais aussitôt des ordres partis du château avaient fait fermer la grille du jardin. Alors, renonçant à planter sur la terrasse l'arbre de la Liberté, ceux qui l'escortaient se détournèrent dans le potager des Capucins, à quelques pas de là, et ce fut, faute de mieux, à cette terre classique des préjugés anciens qu'ils conférent l'emblème de la foi nouvelle.

Mais, le long de la rue Saint-Honoré, la multitude arrivait de plus en plus dense; elle arrivait comme la mer, les vagues poussant les vagues; et elle s'amoncelait dans le passage sans issue, et elle y écumait. A la fin, l'engorgement devenant effroyable, la pression meurtrière, des clameurs s'élèvent, et la grille tremble sous des coups redoublés. Trois officiers municipaux, Mouchet, Boucher Saint-Sauveur et Boucher-René, accourent; ils essayent de calmer le peuple; mais on leur répond par ce cri : *Nous étouffons!* En ce moment, au lieu d'ouvrir la grille, un officier nommé Tassin, qui se trouvait dans l'intérieur du jardin, fait avancer des canons. Le sang allait donc couler à flots, si les officiers municipaux, saisis d'effroi, ne se fussent entremis. Revêtus de leurs écharpes, ils arrêtent les canons, et se rendent en toute hâte au château pour parler à Louis XVI.

Le roi était dans sa chambre à coucher, entouré de personnes toutes vêtues de noir, parmi lesquelles Terrier-Monteil, ministre de l'intérieur. A peine introduits, les trois officiers municipaux se plaignirent de ce que la porte donnant sur la terrasse des Feuillants eût été fermée. Mouchet dit que le rassemblement marchait sous l'égide de la loi; qu'il se composait de citoyens paisibles conduits par le désir de célébrer l'anniversaire du Jeu de Paume; que ces citoyens étaient armés des mêmes armes et portaient les mêmes habits qu'à une époque glorieuse; que l'aspect des canons pointés contre eux leur avait causé une indignation profonde, parce qu'ils ne méritaient pas d'être soupçonnés. Le roi répondit : « Vous devez faire exécuter la loi. Entendez-vous avec le commandant de la garde. Si vous le jugez nécessaire, faites ouvrir la porte de la terrasse des Feuillants, et que les citoyens défilant le long de cette terrasse sortent par la cour des écuries. »

Cet ordre avait déjà cessé d'être nécessaire; car l'Assemblée venait d'admettre l'admission de la foule, comme il a été raconté plus haut, et c'était par la porte de la salle des délibérations, toute grande ouverte, qu'elle s'écoulait maintenant.

Spectacle inouï! On vit entrer pêle-mêle des musiciens, les gens à piques, forts de la halle et charbonniers, des gardes, des mendiants, de curieuses jeunes filles, de pauvres mères traînant par la main leurs enfants demi-nus, et dont le visage pâle souriait. C'était une revue de cette civilisation pleine de navrants contrastes, fille de l'ignorance mariée au crime. La misère était là, mais comme en vacances. Les fusils, les lances, les épées brillaient, mais à travers des branches d'oliviers. Quelques femmes portaient un sabre nu..., et dansaient. D'autres chantaient le *Ça ira*, hymne sauvage adressé à la plus clémente des déesses, l'Espérance. O désordre! ô bouffonnerie poignante de certaines joies populaires! de quelle accusation profonde vous poursuivez les maîtres de la terre! Il est trop vrai que des culottes déchirées, mises au bout d'un bâton, furent saluées par quelques cris, et qu'on vit entrer au bout d'une pique un cœur de veau avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate.* Mais le dégoût général fit aussitôt disparaître le hideux emblème; et, quant aux potences avec la figure de la reine suspendue, quant aux guillotines promenées en grande pompe, ce sont des calomnies que réfute assez l'ensemble des documents officiels réunis dans l'enquête qui fut ouverte sur le 20 juin. Au reste, on peut juger du sentiment qui prévalait dans cette

masse confuse par ces mots que Santerre, son principal meneur, adressa au président de l'Assemblée, en lui tendant un drapeau : « Les citoyens du faubourg Saint-Antoine sont venus vous offrir leur vie pour la défense de vos décrets. Ils vous prient d'agréer ce drapeau pour les marques d'amitié que vous avez bien voulu nous donner. »

En sortant de l'Assemblée, le peuple entra dans le jardin des Tuileries; il se mit à défiler le long de la terrasse, pour aller sortir par la porte qui donne sur le Pont-Royal. Dix bataillons de gardes nationaux avaient été placés devant le palais, où ils formaient un front de bandière. Mais les dispositions de la foule semblaient rendre ce déploiement de forces bien inutile. L'officier municipal Mouchet, homme de mine chétive, et si petit que son écharpe traînait dans la boue, n'eut qu'un mot à dire pour faire ôter les baïonnettes; et, traversant paisiblement le jardin, le peuple alla se présenter aux guichets du Carrousel, que gardaient les fusiliers du Petit-Saint-Antoine, mais qu'il franchit malgré leur résistance, grâce à l'intervention de quelques officiers municipaux, de Mouchet surtout, un des plus singuliers héros de cette journée.

On occupait le Carrousel : fallait-il que chacun regagnât ses foyers..., sans avoir vu le roi? Ils étaient tous là regardant le château, désirant d'y entrer, ne l'osant. Les émissaires de la Gironde avaient beau parcourir les groupes; l'exministre Clavière avait beau se mêler à la foule et l'exciter à pénétrer aux Tuileries pour demander le rappel des ministres patriotes, l'hésitation était manifeste, elle était générale Même les plus emportés sentaient peser sur eux la modération de ce peuple qui s'en allait disant : *Nous ne voulons pas de mal au roi.* Pour soulever ce lac tranquille, il eût fallu un souffle puissant, celui de Santerre, par exemple. Il parut, accompagné de deux hommes ardents, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre; et voyant la foule arrêtée : « Eh bien! que faites-vous là? Il faut entrer au château. Vous n'êtes pas descendus pour autre chose.... Si on refuse d'ouvrir la porte, il n'y a qu'à la briser à coups de canon. » Les canonniers du Val-de-Grâce se trouvaient précisément sur la place, et comme Saint-Prix leur ordonnait de reprendre la route du quartier : « Non, non, s'écria le lieutenant. Le Carrousel est forcé, il faut que le château le soit. Il n'y a pas de commandant ici. Voilà la première fois que les canonniers du Val-de-Grâce marchent. Ce ne sont pas des J. F. et nous allons voir! » Puis, montrant du doigt le château : *A moi, canonniers; droit à l'ennemi!* Et les canons furent braqués contre la demeure royale.

Ce mouvement que la foule interpréta mal d'abord, mais que l'infatigable Mouchet se hâta de lui expliquer, précipita le dénoûment. Tandis que Boucher-René, revêtu de son écharpe, intervient pour faire admettre dans les cours une députation de vingt personnes, la menace d'enfoncer la porte d'un coup de canon est entendue; ceux de l'intérieur, alarmés, crient qu'on va ouvrir; un canonnier lève la bascule qui assujettissait les deux battants; les meneurs s'élancent, entraînant, comme il arrive, les curieux, les incertains; la foule suit, et, en un instant, la cour des Tuileries regorge de monde.

Où étaient, pendant ce temps, les défenseurs du château? Les personnages noirs remarqués par Mouchet dans la chambre à coucher du roi se sont éclipsés; les gendarmes, postés sur le Carrousel, ont mis leurs chapeaux à la pointe de leurs sabres et crient *Vive la nation!* Romainvilliers est dans la cour, mais l'âme troublée et comme frappé de stupeur. Au fougueux royaliste Carle, qui veut résister, il dit : « Faites ôter les baïonnettes, c'est l'avis de la municipalité. — Et si l'on me sommait de rendre mon épée, d'ôter ma culotte? » répond Carle, aussi surpris qu'indigné. Sur quoi, le commandant général balbutie, et disparaît.

D'Éprémesnil s'était de bonne heure rendu aux Tuileries, armé de pistolets et d'une épée. Renvoyé par Louis XVI, il dit aux frères Laizardières qui l'accompagnaient et à d'Allonville : *Il périra, le malheureux prince, pour n'avoir pas eu le pouvoir, il y a quatre ans, de faire tomber ma tête.*

Voilà le peuple au bas de l'escalier du pavillon! qui l'arrêtera désormais? Quelques citoyens vont droit à Santerre, lui reprochant d'égarer la multitude. Lui, soit raillerie, soit prudence, il prononce, tourné vers les siens, ces paroles, singulières dans sa bouche : « Messieurs, dressez procès-verbal du refus que je fais de marcher à votre tête dans les appartements du roi. » Saint-Huruge et Legendre, qui le comprennent, le poussent en avant, et, à leur suite, le peuple s'engouffre sous la voûte, se presse et s'entasse sur le grand escalier. Un canon était là. Quelques hommes robustes s'en emparant, le portent à bras jusque dans la salle des Cent-Suisses. Pourquoi? Ils ne le savaient guère eux-mêmes. Car Boucher-René accourant et blâmant cette violence, ils s'empressèrent de reconnaître qu'ils avaient tort, qu'il fallait bien vite descendre le canon; ce qu'ils firent aussitôt, au milieu d'une confusion inexprimable, en coupant à coups de hache le tambour de la porte qui faisait obstacle, et tandis que ceux d'en bas, s'imaginant qu'on les allait foudroyer, poussaient les plus inquiètes clameurs.

Du fond de sa chambre, entouré de sa femme, de sa sœur et de ses enfants, Louis XVI écoutait ce bruit inaccoutumé, effrayant, immense. Tout à coup, un homme, le chef de la 2e légion, frappe à la porte. « Ouvrez, ouvrez, de grâce! Je suis Aclocq. » A ce nom, à cette voix connue et amie, la porte s'ouvre, et Aclocq s'élançant vers le roi, que d'un mouvement involontaire, passionné, il étreint dans ses bras, le conjure de se montrer. Louis XVI y consent; il passe dans la chambre du lit, où se réunissent autour de sa personne les trois ministres Beaulieu, Lajard et Terrier, quelques serviteurs fidèles, le vieux maréchal de Mouchy, et Madame Élisabeth, qui n'a pas voulu se séparer un seul moment de son frère.

Déjà le peuple a traversé la salle des Suisses, il a pénétré dans la seconde pièce, il se heurte à la troisième, appelée l'Œil-de-Bœuf. Madame Élisabeth fond en larmes. Mouchy, l'épée à la main, se prépare à couvrir son maître de son corps. Au dehors, les clameurs diverses qui se croisaient dans l'air, le fracas des portes violemment ébranlées, le retentissement de tant de milliers de pas sur le parquet, le froissement des armes, semblaient annoncer d'effroyables périls. En cette circonstance, le courage que déploya Louis XVI fut admirable. Quelques grenadiers de service chez la reine étant survenus, et un d'eux lui disant : « Sire, n'ayez pas peur, » il répondit : *Je n'ai pas peur. Mettez la main sur mon cœur, il est pur.* Saisissant alors la main du grenadier, il l'appuya avec force contre sa poitrine.

Au même instant, des coups de massue retentissent; on brisait les croisées, on enfonçait les portes. Aclocq raconte qu'il cria au suisse d'ouvrir; un autre témoin dit que ce fut le roi lui-même. Le suisse obéit, et se présentant aux envahisseurs, Louis XVI d'un ton calme : *Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la Constitution.*

Toute grande foule mise en action se change bien vite en orrent; et par là s'expliquait la brutalité de l'irruption Mais

quel fut l'étonnement du roi, lorsqu'au lieu de cette horde féroce qu'il s'attendait à voir paraître, et qu'ont si complaisamment décrite tant d'historiens infidèles, il aperçut, soudainement arrêtés devant lui des milliers de citoyens animés d'une curiosité, respectueuse d'abord, puis turbulente mais sans colère? La plupart des physionomies étaient riantes; on eût compté les visages assombris par la haine; lorsque, après un court silence, des voix s'élevèrent pour demander le rappel des ministres patriotes et la sanction des décrets, ce fut avec l'accent d'un vœu, non d'une menace; jamais dispositions plus inoffensives ne se produisirent au sein d'un plus bizarre désordre. Un seul homme, au moment de l'invasion, fit mine de vouloir atteindre le roi. Il était armé d'un long bâton que terminait une lame d'épée rouillée. Mais on l'écarta sans peine, et Louis XVI n'eut pas d'autre danger réel à courir de tout le jour. Selon le témoignage d'un officier mu-



LE ROI BOIT A LA SANTÉ DE LA NATION

nicipal, royaliste décidé, la masse ne paraissait pas se douter que ce fût un délit de violer le domicile du représentant héréditaire de la nation : palais du roi, palais du peuple. Suivant le témoignage d'un autre royaliste, député des Bouches-du-Rhône, les intentions en général étaient si peu hostiles, que plusieurs, par précaution, avaient démonté la platine de leurs fusils.

Toutefois, comme il était impossible de prévoir d'une manière certaine ce qui sortirait d'une telle confusion, accrue de minute en minute par les nouveaux arrivants, très-pressés à leur tour de voir la famille royale, Louis XVI s'était retiré dans l'embrasure d'une croisée, monté sur une banquette, il se montrait à tous. Madame Élisabeth se tenant près de lui, et quelques-uns la prenant pour Marie-Antoinette, objet de haines si profondes, elle dit ce mot sublime . « Laissez-leur croire que je suis la reine! »

Quant au roi, retranché comme dans une forteresse inexpugnable, dans un respect apparent pour la Constitution, il ne cessait de répéter que la Constitution lui accordait le veto, et que le lui disputer c'était enfreindre le pacte national; ce qui

ne l'empêchait pas, d'ailleurs, d'agiter son chapeau en l'air, et de crier : *Vive la nation!*

Ainsi attentif à ne rien céder sur le fond des choses, il amusait la foule en paraissant se plier aux formes de son patriotisme, lorsque perçant jusqu'à lui : « Monsieur, lui dit Legendre, — à ce mot de *Monsieur*, Louis XVI fit un geste de surprise, — écoutez-nous, vous êtes fait pour nous écouter..... Vous êtes un perfide; vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Mais prenez garde à vous! la mesure est comble. Le peuple est las de se voir votre jouet. » Et il lut une pétition menaçante. Louis XVI l'écouta sans s'émouvoir et répondit : *Je ferai ce que la Constitution m'ordonne de faire.*

Ici se place une circonstance qui a été horriblement défigurée par presque tous les historiens. Il n'est pas vrai qu'on força violemment Louis XVI à se coiffer du bonnet rouge. Bertrand de Molleville, dont nous avons eu si souvent à relever les mensonges, rapporte une prétendue conversation dans laquelle Louis XVI se serait plaint à lui d'avoir subi l'affront de voir placer le bonnet sur ses cheveux : « Ma tête, aurait observé Louis XVI, étant trop petite pour qu'il pût y entrer. » De son côté, dans des pages toutes noires de calomnies, mais qui ont fait loi pour l'Europe entière, Peltier, qui n'était pas là, se plaît à écrire : « Un factieux enfonça lui-même le bonnet rouge sur la tête de Louis XVI. Il l'enfonça lui-même avec une longue violence, en portant ses mains sur les deux tempes de son maître. Ainsi Marcel posa jadis le chaperon à Charles V. »

Or, ce fut Mouchet qui fit passer à Louis XVI le bonnet rouge, et voici comment ce magistrat de la cité raconte le fait dans un procès-verbal authentique imprimé par ordre du Conseil général, publié le lendemain presque de l'événement, destiné à être mis sous les yeux du roi, et dont les assertions ne furent jamais démenties : « Pendant cet intervalle, un particulier portant au bout d'un long bâton un bonnet de la liberté, plusieurs personnes *penchèrent le bâton vers moi, et indiquaient par ce mouvement l'intention de l'offrir au roi.* Le roi présentant la main pour le recevoir, je pris le bonnet, le lui remis, et il le plaça aussitôt sur sa tête. De vifs applaudissements ont éclaté; et les cris de *Vive la nation! Vive le roi! Vive la liberté!* ont été répétés par toutes les bouches. »

Autre témoignage non moins authentique : on lit dans le procès-verbal de l'officier municipal Patris : « Le peuple était en force, et je n'ai pas entendu une parole, pas remarqué un geste, qui annonçât la plus légère mauvaise intention. Je vis avancer le bonnet de la liberté, et je dois à la vérité de dire que le roi, en étendant la main, *le demandait plutôt qu'il ne lui fut offert.* Je crois pouvoir affirmer que dans le cas où le roi n'aurait pas avancé la main pour saisir le bonnet rouge et n'aurait point paru empressé de s'en couvrir, on ne l'aurait pas exigé de lui. »

Quelques instants après, Louis XVI fit remarquer à Mouchet une femme qui tenait une épée entourée de fleurs, surmontée d'une cocarde de rubans : il voulut avoir ce glaive symbolique et se le fit donner. Il se trouvait si rassuré par l'expression des physionomies et le cri de *Vive le roi!* qui se mêlait à ceux de *Vive la nation!* qu'un membre du conseil municipal l'engageant à passer dans la pièce contiguë, il répondit : *Je suis bien ici, je veux y rester.*

Le temps s'écoulait; à des flots de peuple succédaient des flots de peuple; le vestibule, l'escalier, la salle des gardes étaient encombrés : dans le jardin même stationnaient des groupes nombreux au milieu desquels figurait un homme dont une des dépositions donne le signalement en ces termes : Habit bleu clair, gilet fond blanc brodé, grosse cravate, frisé et poudré, le visage rayonnant. C'était le procureur de la commune, c'était Manuel. Là aussi était Dumouriez. Caché sous un large chapeau, enveloppé dans une grande redingote, et arrêté au bord du bassin du milieu, il fut reconnu par Mathieu Dumas, qui traversait le jardin au moment où il menaçait du geste le pavillon central du château.

A quelques pas de Dumouriez, un jeune officier, au regard profond, au visage maigre et pâle, contemplait toute cette scène, immobile, muet, mais indigné. Soudain, ayant aperçu à une fenêtre le roi coiffé du bonnet rouge : « Les misérables! s'écria-t-il; on devrait mitrailler les premiers cinq cents : le reste prendrait bien vite la fuite. » Cet officier était NAPOLÉON BONAPARTE.

Cependant les Girondins commençaient à comprendre que le *rappel des bons ministres* avait été réclamé avec assez d'instances. Quelque paisibles que fussent, au fond, les sentiments de cette masse bruyante, comment répondre que les refus de Louis XVI ne finiraient point par l'irriter? Après une longue attente, qui, à part l'apostrophe de Legendre, n'avait provoqué aucune menace, l'impatience pouvait se changer en colère. Un mauvais coup, d'ailleurs, n'avait il rien de possible, et cette foule mêlée était-elle sans contenir dans ses profondeurs quelques hommes capables d'un noir dessein? La sanglante inscription : *Cœurs des aristocrates,* venait de reparaître aux Tuileries, et l'on y avait remarqué, cherchant à s'approcher du roi, un certain Soudin, au visage sinistre, le même qui, à l'origine des troubles, était allé chercher à la Morgue les têtes de Berthier et de Foulon! Il était donc temps d'enrayer. Vergniaud, Isnard, suivis de quelques-uns de leurs collègues, accoururent. Ce dernier, élevé sur les bras de deux assistants, criait avec force : *Je suis Isnard; je vous invite à vous retirer, et vous réponds sur ma tête que vous aurez satisfaction.* A son tour, Vergniaud agitait sa carte de député, et essayait l'empire de sa voix éloquente.

Mais ceux qui étaient entassés dans l'Œil-de-Bœuf s'y trouvant retenus par l'encombrement même, et ceux du dehors cherchant à y pénétrer pour voir le roi, eux aussi, la foule, au lieu de diminuer, augmentait. La chaleur était devenue extrême. De grosses gouttes de sueur coulaient sur le visage du roi. A cette vue, touché d'un sentiment de généreuse compassion, un grenadier qui avait trouvé moyen de se faire parvenir, de main en main, une bouteille de vin et un verre qu'un camarade lui envoyait, se tourne vers Louis XVI, et d'une voix où l'affection se mariait au respect : « Sire, vous devez avoir bien soif, car moi je me meurs.... Si j'osais vous offrir.... Ne craignez rien, je suis un honnête homme, et pour que vous buviez sans crainte, je boirai le premier si vous me le permettez. » Louis XVI, ému, répondit aussitôt : « Oui, mon ami, je boirai dans votre verre. » Et il but après avoir crié : *Peuple de Paris, je bois à votre santé et à celle de la nation française!* Toast qu'accueillit un tonnerre d'applaudissements. Telle est l'exacte vérité sur cette circonstance à laquelle, grâce aux récits menteurs, s'était toujours attachée jusqu'ici une idée de violence et d'outrage.

Une demi-heure après, accompagné de Sergent, Pétion arriva. Comme il s'excusait du retard sur son ignorance de ce qui se passait : « *C'est bien étonnant,* dit Louis XVI avec aigreur, car voilà déjà deux heures que cela dure. » Survint un grand jeune homme, fort animé, qui, apostrophant le roi, s'écriait : « Sire,... sire,... je vous demande, au nom de cent mille hommes qui m'entourent, le rappel des minis-

tres que vous avez renvoyés; je demande la sanction du décret sur les prêtres et le camp des vingt mille, ou vous périrez. » Mais Louis XVI, froidement : *Vous vous écartez de la loi.*

Sans s'arrêter à imposer silence au jeune homme, Pétion, monté sur un fauteuil, dit au peuple que ses réclamations, dans une situation semblable, n'étaient pas convenables; que le roi devait être libre; que d'ailleurs on connaissait le vœu de Paris seulement; qu'il fallait attendre celui des provinces; qu'alors sans doute le roi céderait aux vœux de la nation entière; qu'en attendant il n'y avait qu'une chose à faire : se retirer. En même temps des personnages à baguettes d'ivoire couvertes de fleurs de lis faisaient entendre le mot sacramentel : Respect à la loi!

Chose à noter, une considération qui, autant que les sages discours du maire, détermina le peuple à s'écouler, fut qu'il y avait encore beaucoup de citoyens qui n'avaient pas vu le roi, et qu'il n'était pas juste de les empêcher d'avoir leur tour.

Louis XVI ayant donc ordonné qu'on ouvrît les appartements de manière à ménager une issue à la foule tout au travers du château, le défilé commença, les uns sortant par une porte, tandis que, placés à la porte opposée, des grenadiers volontaires empêchaient les autres d'entrer. L'arrivée d'une députation de vingt-quatre membres que l'Assemblée, peu émue d'ailleurs d'un rapport alarmant de Mathieu Dumas, avait cru devoir envoyer, occasionna une seconde irruption. Ce fut la dernière. Sergent, son écharpe à la main, n'eut qu'à se présenter au haut du grand escalier, et à dire : Obéissance à la loi! Le flot de ceux qui montaient s'arrêta sur-le-champ, recula, et l'administrateur de la police n'eut aucune difficulté à faire respecter la consigne.

Quant à ceux auxquels une route venait d'être frayée, à travers le château, ils s'écoulèrent très-paisiblement, sans opposition, si ce n'est de la part de deux ou trois hommes en redingote déchirée, qui se plaignaient d'avoir été joués et menaçaient de revenir.

Dans cet intervalle, le roi, protégé par le cercle des personnes qui l'entouraient, s'était dirigé vers une porte dérobée, par laquelle il disparut. Il était alors huit heures, et, pour le monarque, l'épreuve en avait duré quatre.

Marie-Antoinette n'a pas encore figuré dans ces scènes.

La garde de service dans son appartement s'était éclipsée en partie quand le peuple y entra; il écarta une vingtaine de volontaires qui essayaient de l'arrêter, dérangea quelques paravents, chercha derrière avec une curiosité maligne, et ce fut tout.

Pour ce qui est de Marie-Antoinette elle-même, elle était dans la salle du Conseil avec ses deux enfants, et Mmes de Lamballe, de Tourzel, de Mau, de Soucy, réfugiée derrière la grande table qu'on avait roulée devant elle pour la défendre, et attendant avec angoisse la revue qu'elle aurait à passer L'aspect de la garde nationale mêlée au peuple la rassura. Ce fut de M. de Wittengoff, lieutenant général de la 17e division, et sans y avoir été contrainte, comme on l'a prétendu, par la violence ou la menace, qu'elle prit le bonnet rouge, et ce fut elle-même qui le mit sur la tête du petit prince. Peu de temps après, Santerre s'avança. L'expression de son visage n'avait rien que de bienveillant. Il dit à Marie-Antoinette de se tranquilliser, qu'on la trompait, que tout ce peuple ne lui voulait point de mal, mais qu'il tenait à défiler devant elle; et à mesure que les gens des faubourgs passaient, il leur disait, répondant à leurs désirs curieux : « Voici la reine! Voici le prince royal! » Assis sur la table, devant sa mère, le pauvre enfant étouffait sous son bonnet rouge : Santerre s'en aperçut, et regardant Marie-Antoinette d'un air de compassion : « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud. » Et la reine ôta le bonnet qu'elle garda à la main. Pas un des témoins dont les dispositions furent recueillies officiellement et rassemblées ne parle d'injures qui, en cette occasion, aient été, de près ou de loin, adressées à la reine; et deux d'entre eux racontent même qu'en la contemplant, une femme se mit à sangloter.

A dix heures du soir, le château, les cours, le jardin étaient évacués; tout faisait silence.

O merveille! là venait de passer un torrent d'hommes dont la fureur, si elle eût réellement existé, n'avait pas d'obstacle à vaincre, un immense torrent de malheureux sortis de tous les repaires où la civilisation moderne refoule ses ennemis ou ses victimes, et le dégât commis se réduisait à quelques portes enfoncées! Là venait d'apparaître un assemblage inouï de fusils, de pistolets, de piques, de fourches, de haches, de bâtons ferrés, de tout ce que le génie de la haine a pu mettre au service de la mort, et, à part une légère blessure que, dans la confusion, un capitaine de grenadiers reçut à la main, pas une goutte de sang ne coula! Et parmi cette horde de prétendus cannibales, la police fut si facile à faire que, le soir, au club des Jacobins, un orateur put se vanter d'avoir maintenu l'ordre au moyen d'une arme qu'il montra.... C'était une épée d'Arlequin!

Mais quoi! les Tuileries forcées, un front qui portait la couronne et un autre front qui l'attendait humiliés sous une coiffure de paysan ou de galérien, le sanctuaire de la royauté rempli de mendiants, de ces mendiants que jamais prince n'admit dans son palais quoique Dieu les reçoive dans ses temples, et Louis XVI amené à sourire aux envahisseurs, à paraître désirer qu'on lui fît cadeau du bonnet rouge, à se poser en patriote, à se faire en quelque sorte le compère de l'émeute.... étaient-ce là des blessures qui désormais se pussent aisément cicatriser? Plus terrible, plus impossible à éluder ou à déjouer, la violence du peuple eût peut-être produit une humiliation moins profonde; car, l'outrage une fois passé, on souffre plus de l'avoir accepté que de l'avoir subi. Et c'est pourquoi Louis XVI, devant la reine, remarquant que le bonnet rouge était encore sur sa tête, rejeta bien loin, avec fureur, cet emblème vers lequel lui-même, le sourire sur les lèvres, il avait étendu la main! Et c'est pourquoi, de son côté, Marie-Antoinette versa de telles larmes, tomba dans un tel abîme de désespoir, que Merlin de Thionville ne se put défendre, en la voyant ainsi, d'une vive émotion, à laquelle, du reste, il se hâta de donner ce dur commentaire : « Il est vrai, madame; je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible, et mère de famille. Mais ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi, pour la reine : je hais les rois et les reines.... C'est ma religion. »

Tel se présente, dépouillé de toute exagération mélodramatique et pur de toute réticence artificieuse, le récit de la fameuse journée du 20 juin 1792.

Elle ne fut — pour nous servir d'un mot trivial, mais qui est le seul qui rende bien notre pensée — elle ne fut, de la part du peuple, qu'un acte par où se montra, sous des formes épiques, le badaudisme parisien. Le véritable caractère du 20 juin, en ce qui touche la masse qu'il mit en mouvement, est dans le fait de Santerre s'offrant pour démonstrateur à la curiosité populaire, et disant aux gens des faubourgs, à mesure qu'ils défilent devant Marie-Antoinette : « Cette dame, c'est la reine; cet enfant, c'est le prince royal. »

De la part des meneurs de la Gironde, le 20 juin fut une

faute. Ils avaient tout abandonné au hasard; et qu'avaient-ils obtenu ? Rien. Que dis-je ? Ils venaient de fournir au roi une occasion éclatante de se relever, aux yeux de la France et de l'Europe, par une attitude qui eut vraiment quelque chose d'héroïque ; ils venaient de mettre du côté de la Révolution les apparences de la tyrannie, sans même la triste légitimation du succès ; ils venaient d'intéresser au sort de la famille royale les âmes où la compassion est le commencement de l'amour.

Sergent-Marceau a donc eu raison, quand il a baptisé le 20 juin *la journée des dupes ;* et peut-être eût-elle été pis encore, si la Cour n'avait perdu le bénéfice qu'elle en pouvait retirer, par une incroyable accumulation de folies. Ah! on le nierait bien en vain : le doigt de la fatalité était là!

CHAPITRE XIII

LA PATRIE EST EN DANGER



A peine laissée à elle-même, la royauté se montra tout entière au désir de venger ses injures. L'agitation de Louis XVI, l'attitude de Marie-Antoinette et son ardente pâleur, la colère muette des serviteurs les plus fidèles, la bassesse des autres convertie en éclats d'indignation, annonçaient des projets pleins de violence. Le grenadier Hémery, pour avoir dégusté le vin que Louis XVI avait bu, reçut des témoignages de haute satisfaction, comme si le roi eût couru risque d'être empoisonné. Le 20 juin, transformé en une immense tentative d'assassinat, trouva dans la *Gazette universelle*, dans le *Mercure de France*, dans la feuille de Royou, dans celle de Durosoy, des commentateurs sinistres. Elevés par leur enthousiasme patriotique au-dessus de toute peur vulgaire, les Girondins étaient calmes, mais au fond ils se sentaient honteux d'avoir avec si peu de succès provoqué tant de bruit; et quant aux Feuillants, quoique animés d'une fureur sincère, ils triomphaient en secret d'un attentat qui chargeait leurs adversaires d'une responsabilité odieuse.

Pour profiter de la réaction prévue, et d'abord pour y pousser, les ennemis de la Révolution ne négligèrent rien. Dès le 21, entraînée par leurs clameurs, l'Assemblée nationale décréta que désormais, sous aucun prétexte, aucune réunion de citoyens armés ne pourrait se présenter à la barre. En même temps, on semait la fausse nouvelle que les faubourgs s'ébranlaient, comme la veille.... Et, cette fois, qui pouvait répondre des suites de la tourmente? Pétion dut venir en personne rassurer l'Assemblée, qu'une lettre de Rœderer avait mise en émoi. Mais la menaçante rumeur, bien que répandue par des royalistes, avait porté l'alarme dans le château. Voyant sa mère tout effrayée, le Dauphin alors âgé de six ans courut à elle en poussant ce cri naïf : *Maman, est-ce que hier n'est pas encore fini?*

Le soir, Pétion était mandé aux Tuileries pour y rendre compte de la situation de la capitale. Voici textuellement l'entretien qui s'engagea entre Louis XVI et lui en présence de deux officiers municipaux et d'une soixantaine de personnes :

« LE ROI. — Eh bien, monsieur le maire, le calme est-il rétabli dans la capitale ?

LE MAIRE. — Sire, le peuple vous a fait ses représentations; il est tranquille et satisfait.

LE ROI. — Avouez, monsieur, que la journée d'hier a été d'un bien grand scandale, et que la municipalité n'a pas fait pour la prévenir tout ce qu'elle aurait pu faire.

LE MAIRE. — Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a pu et dû faire; elle mettra sa conduite au grand jour, et l'opinion publique la jugera.

LE ROI. — Dites la nation entière.

LE MAIRE. — Elle ne craint pas plus le jugement de la nation entière.

LE ROI. — Dans quelle situation se trouve en ce moment la capitale?

LE MAIRE. — Sire, tout est calme.

LE ROI. — Cela n'est pas vrai.

LE MAIRE. — Sire....

LE ROI. — Taisez-vous.

LE MAIRE. — Le magistrat du peuple n'a pas à se taire quand il a fait son devoir et qu'il dit la vérité.

LE ROI. — La tranquillité de Paris repose sur votre responsabilité.

LE MAIRE. — Sire, la municipalité....

LE ROI. — C'est bon; retirez-vous.

LE MAIRE. — La municipalité connaît ses devoirs; elle n'attend pas pour les remplir qu'on les lui rappelle. »

Alors Sergent, qui accompagnait Pétion, prit la parole : « Sire, M. le maire est fondé à vous dire que la police surveille, même dans votre palais, et je puis apprendre à Votre Majesté *qu'on vient de placer sous les combles du château deux cents lits de camp qui seront bientôt occupés.* — Cela n'est pas vrai. — Si Votre Majesté veut m'accorder huit jours, je lui présenterai les noms de ceux qui occuperont les lits. — Cela n'est pas vrai, retirez-vous. »

Indignés de cette réception brutale, les deux magistrats saluèrent gravement, et ils se retiraient, lorsque, au bas de l'escalier, des furieux les assaillirent. Pétion fut insulté et Sergent frappé.

Le lendemain, 22, parut une proclamation du roi où grondaient toutes les colères de son cœur. Il y était dit : « Les Français n'apprendront point sans douleur qu'une multitude égarée par quelques factieux est venue à main armée dans l'habitation du roi.... Le roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public.... Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre.... Le roi ordonne à tous les corps administratifs de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés. »

Ainsi, la Cour donnait à entendre que la pensée du 20 juin avait été une pensée de meurtre et de pillage! Cette accusation, lancée du haut du trône aux faubourgs, les irrita pour jamais; et quant aux insultes dont se plaignait maintenant Louis XVI, lui qui, en présence de la foule, avait tant dit et répété : « Je ne crains rien au milieu de mon peuple. — Je suis bien ici. — Je veux y rester, » Prudhomme, dans son journal, n'hésita pas à écrire ce mot terrible : IMPOSTURE!

Mais ce qui, plus encore, décria l'emportement du langage qu'on avait fait tenir au roi, ce fut le ton modéré de la proclamation que Pétion fit à son tour placarder sur les murs de Paris : « Citoyens, gardez le calme et votre dignité.... Couvrez de vos armes le roi de la Constitution; environnez de respect sa personne; que son asile soit sacré.... Respectez, faites respecter l'Assemblée nationale et la majesté des représentants d'un peuple libre.... Ne vous rassemblez pas en armes; la loi vous le défend.... Montrez-vous dignes de la liberté, et souvenez-vous que les plus libres sont les plus esclaves de leurs lois. »

Le contraste entre ce langage et celui de la proclamation royale; la publication de l'entretien qui avait eu lieu entre Louis XVI et Pétion; le récit répété de bouche en bouche des violences exercées sur le maire et l'administrateur de la police, dans le château même; les calomnies dirigées contre le peuple de Paris par les journaux royalistes, et leurs invectives sauvages; la demande adressée à l'Assemblée nationale par le député Delfau d'un décret qui prononçât la mort des



PÉTION

sociétés jacobines; enfin, le bruit que firent les Feuillants d'une pétition où le 20 juin était flétri, et qu'ils prétendirent avoir été couverte de seize mille signatures, tout cela provoqua bien vite une contre-réaction. Les libellistes de la Révolution entrèrent en campagne. On exagéra la duplicité de Louis XVI; on nia injustement son courage. D'audacieuses caricatures le représentèrent une bouteille à la main, buvant à même; et, au-dessous, ces mots : *Le roi boit! Le roi boit!* Même la noble parole qu'il avait dite au grenadier, qui lui criait de ne pas avoir peur, on la travestit de manière à char-

mer les enfants de Voltaire : *Faites de moi ce que vous voudrez; je suis confessé.*

Un événement inattendu vint ajouter à l'émotion publique : Lafayette était à Paris. Il avait appris dans son camp, sous Bavai, la journée du 20 juin, et quittant brusquement ses soldats, il accourait offrir au trône l'appui de son nom, de son âme intrépide et de son épée. Le 28, il se rend à l'Assemblée. On l'introduit. Il parle :

« .... Les violences commises le 20 juin aux Tuileries ont excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, particulièrement de l'armée. Dans celle que je commande, tous les officiers, sous-officiers et soldats ne font qu'un.... J'ai pris avec mes braves compagnons d'armes l'engagement d'exprimer seul un sentiment commun.... Il est temps de garantir la Constitution des atteintes de tous les partis; il est temps d'assurer la liberté de l'Assemblée nationale, celle du roi.... Je supplie l'Assemblée d'ordonner que les instigateurs des délits et des violences commises le 20 juin aux Tuileries, seront poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation, de détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale..., et de donner à l'armée l'assurance que la Constitution ne recevra aucune atteinte à l'intérieur, tandis que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières. »

Il y avait dans cette démarche hardie quelque chose de chevaleresque qui exalta les Feuillants et frappa leurs adversaires. Les honneurs de la séance furent accordés au général, et ce fut au milieu des applaudissements réitérés d'une partie de l'Assemblée que, traversant la salle, il alla prendre place sur le banc des pétitionnaires.

Mais voilà que, l'œil ardent, le sourire de l'ironie sur les lèvres, Guadet se lève : « Au moment où la présence de M. de Lafayette à Paris m'a été annoncée, une idée bien consolante est venue s'offrir à moi : Ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs ; ainsi les Autrichiens sont vaincus! Cette illusion n'a pas duré. Nos ennemis sont toujours les mêmes, notre situation extérieure n'a pas changé, et cependant M. de Lafayette est à Paris! » Il signale ensuite le danger d'accorder à des généraux le droit de pétition; il demande si Lafayette a été autorisé à quitter son poste par un congé formel; il conclut à ce qu'on interroge le ministre, et à ce que la conduite de Lafayette soit l'objet d'un rapport de la commission des Douze. Le trait porta. Les Girondins, un moment étonnés, se raniment. Mais encouragés par la présence de celui que déjà ils saluent leur sauveur, les Feuillants tiennent bon. Ramond, un de leurs chefs, propose le renvoi de l'adresse de Lafayette à une commission qui puisse lui donner suite. Isnard réclame la parole et ne réussit pas à l'obtenir. Une querelle confuse s'engage sur l'ordre et la continuation de la discussion. Enfin, on la déclare fermée, et Ramond l'emporte.

Lafayette sortit de l'Assemblée, entouré d'une foule de grenadiers bleus, de canonniers, d'officiers de la ligne, qui se pressaient les uns à la portière, les autres aux roues de sa voiture, en criant : *Vive Lafayette! A bas les Jacobins!* Ce fut son dernier triomphe.

Le soir même, Brissot, dans la Société mère, s'éleva contre son ancien ami avec une extrême véhémence, et prit l'engagement de le dénoncer à la tribune nationale comme coupable de haute trahison. Sur quoi Robespierre prononça ces généreuses paroles : « Lorsque le danger que court la liberté est certain, lorsque l'ennemi de la liberté est bien connu, il est superflu de parler de réunion, car ce sentiment est dans tous les cœurs. Quant à moi, j'ai éprouvé qu'il était dans le mien au plaisir que m'a fait le discours prononcé ce matin à l'Assemblée nationale par M. Guadet, et à celui que je viens d'éprouver en entendant M. Brissot. » C'était mettre au-dessus des rivalités de parti l'intérêt de la Révolution ; et le pacte saint — que les péripéties d'une tragédie sans pareille devaient faire oublier si vite, hélas! — fut aussitôt conclu.

Retiré chez lui, Lafayette ne songea plus qu'à porter à ses ennemis un coup vigoureux. Il lui fallait pour cela réveiller dans la garde nationale le feu d'un dévouement mal éteint : il fut convenu qu'il passerait la revue de la première division, que commandait Aclocq. Mais la reine fit tout échouer. Son orgueil ne put se plier à l'idée de devoir son salut à un homme dont elle avait eu à subir tant d'affronts. Décidée à jouir jusqu'au bout de sa haine, elle fit secrètement avertir Pétion, qui donna contre-ordre pour la revue. Lafayette alors invita tous ceux des gardes nationaux qui servaient sa fortune, à venir, dans la soirée, se grouper, aux Champs-Élysées, autour de sa personne : à peine cent hommes se réunirent; on s'ajourna au lendemain, avec la résolution d'aller disperser les Jacobins, si seulement on était trois cents : on ne se trouva pas trente! Lafayette dut repartir aussi brusquement qu'il était arrivé; les patriotes le brûlèrent en effigie; et tel fut l'aboutissement d'une démarche très-mal calculée, mais qui ne manquait certes ni de générosité ni de courage.

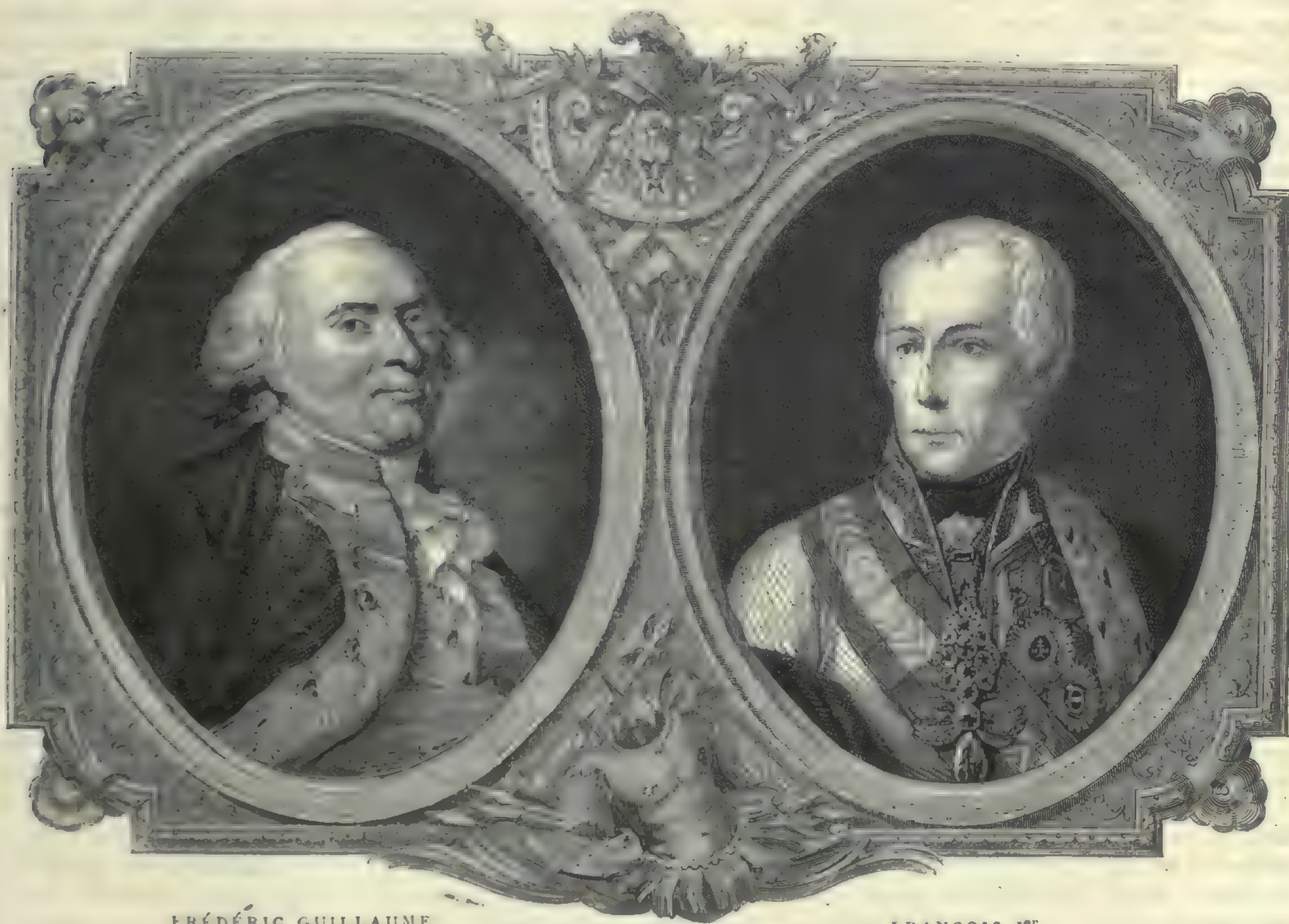
Nous touchons à un grand spectacle.

Quelque forte que fût la Révolution à Paris, elle apparaissait à qui regardait la France entière, comme un vaisseau battu des vagues, à l'heure des tempêtes. Le péril était partout, partout la trahison. Dans le département de l'Ardèche, les royalistes se soulevaient, et, guidés par du Saillan, *lieutenant général de l'armée des princes*, couraient mettre le siége devant Jalès. En Bretagne, un simple cultivateur, nommé Allain Rœdeler, appelait aux armes, à l'issue de la messe, tous les fidèles serviteurs du roi, et de cet appel audacieux sortait un commencement de guerre civile. La Vendée s'agitait frémissante, au souffle embrasé de ses prêtres. Autour d'autels, adossés à quelque chêne antique, au fond des bois, et à genoux devant le calice, les paysans juraient des alliances sanglantes. Les forêts de la Gaule semblaient avoir retrouvé leurs druides. On racontait des scènes extraordinaires de fanatisme. Dans le bas Poitou, par exemple, on avait vu un villageois révolté se battre longtemps à coups de fourche contre les gendarmes, et après avoir reçu vingt-deux coups de sabre, mourir en répondant à la sommation de se rendre, par ce cri : « Rendez-moi mon Dieu! » Les Directoires des départements, à mesure que la nouvelle du 20 juin leur parvenait, protestaient coup sur coup, menaçaient, grondaient. La dernière proclamation du roi avait été répandue à plus de quarante mille exemplaires dans l'armée de Luckner, pour y semer les germes d'une sédition prétorienne. De sorte que la Révolution, rien qu'à l'intérieur, avait à craindre, à prévoir, à prévenir tous les genres de danger à la fois : intrigues de palais, menées politiques, accès de fanatisme religieux, esprit anarchique des pouvoirs constitués, modérantisme changé en fureur, et jusqu'à la révolte de ceux à qui elle avait confié son épée.

Au dehors, la situation se présentait plus menaçante encore. Il est vrai que l'Espagne restait immobile sous la main du comte d'Aranda; que le Danemark semblait tenir à sa neutralité; que la Suède s'était, depuis la mort de Gustave, dépouillée de son armure; que l'Angleterre se contentait d'épier l'avenir.... Mais, en revanche, la czarine, la puissante czarine, venait d'adhérer pleinement à la politique offensive des deux cours germaniques, et, tandis que les Prussiens s'a-

vançaient sur trois colonnes, celles de la Silésie, de l'armée des Marches et de Westphalie ; tandis que vingt mille Autrichiens se dirigeaient vers le moyen Rhin, toute l'Allemagne des Cercles prenait feu. En outre, et pour attirer, des différentes parties de la frontière, des corps entiers de déserteurs avec lesquels de secrètes intelligences se trouvaient établies, Bouillé avait obtenu du roi de Prusse et de son généralissime que deux détachements d'émigrés de cinq mille hommes chacun seraient employés sous le prince de Condé et sous le duc de Bourbon, avec les deux corps d'observation en Flandre et sur le Rhin, sans compter un troisième détachement de dix mille émigrés qui, sous les princes frères de Louis XVI, devait rester attaché à la grande armée. Bouillé donnait ainsi la main à Brunswick, la désertion donnait la main à l'invasion. Le but à atteindre? On n'en faisait pas mystère. Ce n'était plus seulement de se garantir de la Révolution qu'il s'agissait, mais de l'écraser. Lorsque François, qui, vers ce temps, fut élu à Francfort chef de l'empire germanique, se mit à traverser l'Allemagne, parmi les devises destinées à honorer son passage, on remarqua celle-ci, qui, selon le mot d'un royaliste diplomate, renfermait tout l'esprit de la coalition : *Que Guillaume vive pour sa gloire, qu'il anéantisse les nouveaux Francs, qu'il rende au roi ses droits!*

Et c'était dans ce temps-là même, c'est-à-dire au commencement du mois de juillet, que Lally-Tollendal écrivait au roi :



FRÉDÉRIC GUILLAUME — FRANÇOIS Ier

« Je suis chargé par M. de Lafayette de faire proposer directement à Sa Majesté, pour le 15 de ce mois, le même projet qu'il avait proposé pour le 12.... M. de Lafayette veut être à Paris le 15; il y sera avec le vieux général Luckner. Tous deux ont un même sentiment et un même projet. Ils proposent que Sa Majesté sorte publiquement de la ville, entre eux deux, en annonçant à l'Assemblée qu'elle ne dépassera pas la ligne constitutionnelle, et qu'elle se rend à Compiègne. Sa Majesté et toute la famille royale seront dans une seule voiture. Il est aisé de trouver cent bons cavaliers qui l'escorteront. Les Suisses, au besoin, et une partie de la garde nationale, protégeront le départ. Les deux généraux resteront près de Sa Majesté. Arrivée à Compiègne, elle aura pour garde un détachement de l'endroit, qui est très-bon, un de la capitale, qui sera choisi, et un de l'armée. M. de Lafayette, toutes ses places garnies ainsi que son camp de retraite, a de disponible pour cet objet, dans son armée, dix escadrons et l'artillerie à cheval; deux marches forcées peuvent amener toute cette division à Compiègne. Si, contre toute vraisemblance, Sa Majesté ne pouvait sortir de la ville, les lois étant bien évidemment violées, les deux généraux marcheraient sur la capitale avec une armée. »

Ce plan ne fut pas adopté par la Cour, la reine répétant sans cesse que, si l'on avait M. de Lafayette pour unique ressource, mieux valait périr. Mais, d'une lettre de ce dernier en date du 8 juillet 1792, il résulte que tout avait été parfaitement combiné pour le succès d'un complot militaire; que Luckner était gagné, gagné définitivement, et prêt à

marcher sur Paris; que Lafayette disposait d'une manière absolue de cinq escadrons; que le commandant de l'artillerie à cheval s'était donné à lui sans réserve; que ce glaive enfin, que la Révolution avait tiré du fourreau pour en frapper les rois, elle était à la veille de se le voir plonger tout entier dans le cœur

Quelque caché que fût le fil de ces trahisons, l'instinct populaire ne s'y trompait pas. En eût-il été autrement, que de circonstances propres à agrandir les soupçons, que dis-je? à donner aux alarmes les proportions de la fureur!

Luckner, qui, avec le commandement de l'armée du nord, avait reçu *carte blanche* pour agir, venait d'envahir les Pays-Bas; il occupait déjà Ypres, Menin, Courtray; l'insurrection belge contre l'Autriche s'étendait comme la flamme poussée par le vent; Gand, Bruxelles, Anvers nous tendaient les bras.... Tout à coup de Grave, qui s'est rendu auprès du vieux maréchal, lui fait signer une lettre au roi, dans laquelle Luckner déclarait qu'il ne pousserait pas en avant sans de nouveaux ordres. Le courrier chargé de la lettre aurait pu être de retour en quarante-huit heures : il tarda une semaine entière. Pendant ce temps, paralysie au camp; puis l'ordre arrive; il portait : *Il faut se replier sur Lille!* Luckner allait le faire exécuter, lorsque la présence d'esprit et la fermeté de Biron l'empêchent de signer son déshonneur. Valence est envoyé à Paris, d'où il rapporte, cette fois, confirmation de la *carte blanche,* dans une lettre contre-signée du ministre; mais une note secrète, écrite de la main du roi, — on le crut du moins, — enjoignait l'évacuation des Pays-Bas. Toujours est-il qu'à partir de cet instant, la retraite, une retraite que rien n'expliquait, se trouva décidée dans l'esprit de Luckner. Vainement elle est combattue par les généraux patriotes Valence, Biron, de Labourdonnaye; leurs représentations sont écartées. Les Autrichiens avaient attaqué Courtray du côté de la porte de Gand; mais deux fois repoussés, ils n'étaient parvenus qu'à se loger dans quelques maisons situées en dehors de la ville : voilà que soudain, sous prétexte de les en chasser, le général Jarry, créature de Lafayette, fait incendier les quatre faubourgs de Courtray, que l'armée française abandonne ensuite sur l'ordre de Luckner accouru en toute hâte, laissant pour adieux aux Belges, nos amis, nos frères, un monceau de ruines fumantes. Cette perfidie féroce avait marqué la journée du 20 juin; le 30, l'armée avait repassé la frontière, et campait sous le canon de Lille.

La triste nouvelle, apportée à Paris avec tous les commentaires de l'indignation, y fut accueillie par un long cri de douleur et de rage. Quoi! des escadrons qui se débandaient en criant : *Sauve qui peut!* sans même avoir vu l'ennemi; des généraux qui ne se servaient de l'armée que pour épouvanter les citoyens; après une invasion qu'on jugeait trop heureuse sans doute, une retraite précipitée; et, pour cimenter l'alliance de la Révolution avec la Belgique, l'incendie des villes belges! Les Jacobins en frémirent, et Prudhomme, dans son journal, demanda formellement que Jarry « fût condamné à mort. »

Mais ce qui, peut être mieux encore que l'inquiétude des révolutionnaires, donnait la mesure du danger, c'était la satisfaction renaissante de la Cour. Dans une de ses nuits d'insomnie, Marie-Antoinette ayant appelé Mme Campan, lui montra la lune qui, à travers les persiennes entr'ouvertes, pénétrait dans l'appartement, et lui dit : « Dans un mois je ne verrai pas cette lune sans être dégagée de mes chaînes, et le roi sera libre. » Alors elle confia à sa femme de chambre que tout concourait à la délivrance; qu'elle avait l'itinéraire de la marche des princes; qu'elle était mise en état de suivre les mouvements du roi de Prusse; que tel jour ils seraient à Versailles, tel autre ailleurs; que le siége de Lille allait commencer, etc..., etc.... »

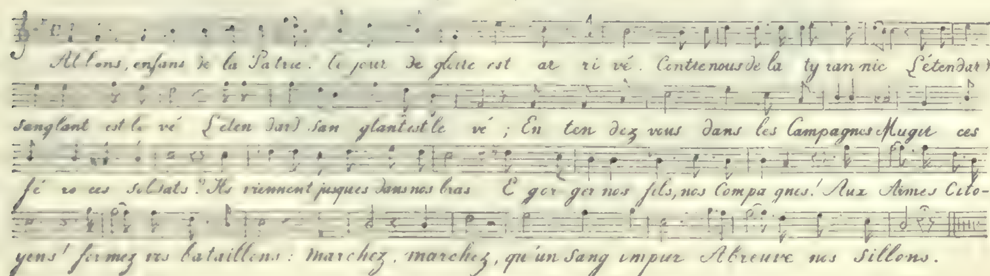
Marie-Antoinette aurait eu raison d'espérer, si les dangers de la Révolution, quoique immenses, n'eussent été encore au-dessous de l'énergie révolutionnaire. Mais tout ce que la France émue peut causer d'étonnement parmi les hommes, tout ce qu'elle peut donner d'ébranlement à la terre, tout ce que renferme son âme puissante, indomptable et profonde, on le sut alors! Non, non, jamais plume d'historien ne les décrira dignement ces heures, vraiment prodigieuses. Comme il fut irrésistible, comme il fut universel, l'élan vers la frontière! Et de quelle beauté suprême on vit resplendir ce peuple de France, lorsque, inspiré, frissonnant, résolu à se faire à lui-même son destin, il enfanta ces innombrables légions de volontaires, impatients de mourir pour la patrie immortelle! Les routes se couvrirent de fédérés. Des villages entiers partirent. Le paysan donnait son dernier écu, les mères pleuraient, et donnaient leur dernier enfant. Déjà, Guadet avait pu dire, du haut de la tribune des Jacobins : « En dépouillant les registres des départements, on trouve plus de six cent mille citoyens inscrits pour marcher à l'ennemi. » Plus de six cent mille, à la fin de mars! Et le mouvement, depuis, n'avait fait que s'agrandir. Il ne s'agissait plus d'ailleurs maintenant d'aller s'inscrire, et puis d'attendre. *La patrie est en danger!* Ce mot, qui allait devenir un décret, une fois prononcé, emportait les populations. On s'armait, on se rassemblait, on prenait le chemin de Paris. A quoi bon les réquisitions? Est-ce qu'il y avait une autorisation légale qui valût la voix de la patrie appelant à son secours tous ses enfants? Le ministre de l'intérieur Terrier eut beau lancer partout ses circulaires pour arrêter le sublime désordre, un seul pouvoir était obéi, un seul, et celui-là très-vague ce semble, invisible, impalpable : la Révolution. A Marseille, sur la requête de Barbaroux, des voix sorties du sein même de l'hôtel de ville, ont crié aux gens de bonne volonté : *Marchez, abattez le tyran!* Et voilà que disant adieu à leur port opulent, à leur cité phocéenne pleine de soleil, des centaines d'aventuriers intrépides se mettent en marche, le mousquet sur l'épaule, le sabre au côté, et suivis de chariots de campagne, avec ces mots écrits sur la banne : *Vivres et munitions qui ne coûtent rien aux Parisiens.* Qu'exige-t-on d'eux? Barbaroux le leur a écrit, en les appelant à Paris : « qu'ils sachent mourir; » voilà tout. Et la pensée qui les conduit? Celle qui est dans l'air, celle qui dans nos hameaux aussi bien que dans nos villes, le long de nos grands fleuves, au fond de nos vallées, au sommet de nos montagnes, résonne ainsi : *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé,* celle qu'à Strasbourg vient de formuler, en notes et en paroles divines, le génie de la France, subitement apparu à Rouget de Lisle! Ils le chanteront bientôt à la prise des Tuileries, les gens de Marseille, cet hymne des batailles, cette musique enfin trouvée pour la victoire, et, plus tard, des armées entières l'entonneront, avec des défis de Titans dans le cœur et des larmes dans les yeux.

O Roland, lorsque dans ce temps-là même, vous et vos amis, vous pensiez, mélancoliquement penchés sur la carte, aux refuges que pouvaient offrir à la liberté, en cas de défaite, les montagnes du Jura, les rochers et rivières du Limousin, l'Auvergne et ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts..., hommes de peu de foi, que vous connaissiez mal ce dont la France est capable, dès que sa force est associée au sentiment du droit! Sous la garde de la Révolution, Paris, aujourd'hui encore, pourrait dire, comme

jadis Lacédémone : « Je n'ai jamais vu la fumée d'un camp ennemi! »

Le roi ayant refusé sa sanction au décret sur la levée des vingt mille hommes qui devaient se réunir à Paris le 14 juillet, il fallait absolument, ou arracher cette sanction, ou trouver moyen de régulariser par un nouveau décret l'arrivée des fédérés, désormais certaine, inévitable. Les Girondins poussèrent l'Assemblée à prendre un parti qui conciliait, dans une





ROUGET DE L'ISLE

juste mesure, le respect dû constitutionnellement au droit de *veto*, avec la nécessité du moment. Il fut décrété que les fédérés, après avoir assisté au serment du 14 juillet, se rendraient dans la ville de Soissons, lieu précédemment désigné pour le rassemblement de la réserve. Au fond, les Girondins ne se liaient pas par cette disposition d'une manière irrévocable. Les fédérés une fois à Paris, rien de plus facile que de les y retenir, si on le jugeait utile. En refusant sa sanction, même à l'ancien décret modifié de la sorte, Louis XVI craignit de lever trop complétement le masque : le vote de l'Assemblée fut sanctionné presque aussitôt.

C'était un premier triomphe : les Girondins essayèrent d'en

remporter un second, dans la séance du soir, en faisant décréter, sur la motion de Thuriot, le licenciement des états-majors de toutes les villes de cinquante mille âmes et au-dessus, à commencer par celui de Paris. Mais, pour le coup, l'attaque parut trop vive, trop directe, et Louis XVI lui opposa son *veto*. Aussi bien, Thuriot venait d'invoquer, à l'appui de sa motion, des motifs qui étaient des outrages, jusque-là qu'il avait expressément accusé de mensonge la proclamation royale, relative au 20 juin.

L'image de la patrie en danger se dressait devant tous les esprits, et à cet égard l'anxiété publique devenait plus pressante d'heure en heure. Debry ayant présenté le 30 juin, au nom de la commission des Douze, un rapport sur cette question brûlante, la discussion s'ouvrit le 3 juillet. Ce fut un grand jour que celui-là dans l'histoire de l'éloquence. Vergniaud, l'orateur des occasions solennelles, était attendu à la tribune : il y monta le regard inspiré, et d'une voix altérée, puissante néanmoins et pleine d'une émotion virile, d'une voix qui était bien en ce moment la voix de la France :

« Quelle est donc, dit-il, l'étrange position où se trouve l'Assemblée nationale? Quelle fatalité nous poursuit? Quelle destinée prépare à la France cette effervescence terrible au sein de laquelle, si l'on connaissait moins l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on serait tenté de douter si la Révolution rétrograde ou si elle arrive à son terme? A l'instant même où nos armées du Nord paraissent faire des progrès dans le Brabant et flattent notre courage par des augures de victoire, tout à coup on les fait replier devant l'ennemi; on les ramène sur notre territoire, on y fixe le théâtre de la guerre, et il ne restera de nous, chez les malheureux Belges, que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite.... Serait-il vrai qu'on redoute nos triomphes? Est-ce du sang de l'armée de Coblentz ou du nôtre qu'on est avare? Si le fanatisme excite des désordres, s'il menace de livrer l'empire aux déchirements simultanés de la guerre civile et de la guerre étrangère, que veulent ceux qui font rejeter toutes les lois de répression présentées par l'Assemblée nationale? Entendent-ils régner sur des villes abandonnées, sur des champs dévastés? Quelle est au juste la quantité de larmes, de misère, de sang, de morts, qui suffit à leurs vengeances? Où sommes-nous enfin? Dans quel abîme veut-on nous entraîner? Et vous, messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique? »

Alors, au milieu d'un silence passionné, interrompu de temps en temps par d'ingouvernables transports, l'orateur déroula le tableau des dangers de la France. Il se demanda — forme dubitative où perçait une ironie poignante — si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine errait encore sous les voûtes des Tuileries; si l'hypocrisie sanguinaire des jésuites Lachaise et Letellier revivait dans l'âme de quelques scélérats; si l'heure d'une autre Saint-Barthélemy allait sonner; si le cœur du roi était troublé par des idées fantastiques, et si les terreurs religieuses dont on l'environnait avaient égaré sa conscience?... Le croire, on ne le pouvait; car, dans ce cas, quel serait l'ennemi le plus dangereux de la Révolution? Le roi. Aux ministres donc la responsabilité des désordres dont la religion était le prétexte : à eux d'en répondre sur leur tête!

Venant aux dangers extérieurs, Vergniaud continua ainsi :

« C'est au nom du roi que les princes français ont tenté de soulever contre la nation toutes les cours de l'Europe; c'est pour *venger la dignité du roi* que s'est conclu le traité de Pilnitz, et formée l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin; c'est pour *défendre le roi* qu'on a vu accourir en Allemagne, sous les drapeaux de la rébellion, les anciennes compagnies des gardes du corps; c'est pour *venir au secours du roi* que les émigrés sollicitent et obtiennent de l'emploi dans les armées autrichiennes, et s'apprêtent à déchirer le sein de leur patrie; c'est pour joindre ces preux chevaliers de *la prérogative royale* que d'autres preux, pleins d'honneur et de délicatesse, abandonnent leur poste en présence de l'ennemi, trahissent leurs serments, volent les caisses, travaillent à corrompre les soldats, et placent ainsi leur gloire dans la lâcheté, le parjure, l'insubordination, le vol et les assassinats! (Applaudissements.) C'est contre la nation ou l'Assemblée nationale seule, et pour le *maintien de la splendeur du trône*, que le roi de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre, et que le roi de Prusse marche vers nos frontières; c'est *au nom du roi* que la liberté est attaquée, et que, si l'on parvenait à la renverser, on démembrerait bientôt l'empire pour indemniser de leurs frais les puissances coalisées; car on connaît la générosité des rois; on sait avec quel désintéressement ils envoient leurs armées pour désoler une terre étrangère, et jusqu'à quel point on peut croire qu'ils épuiseraient leur trésors pour soutenir une guerre qui ne devrait pas leur être profitable! Enfin, tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est *le nom seul du roi* qui en est le prétexte ou la cause!

« Or, je lis dans la Constitution, chap. II, sect. I, art. 6 :
« Si le roi se met à la tête d'une armée et en dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à une telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué la royauté. »

« Et maintenant, si le roi, chargé de veiller à la sûreté extérieure de l'Etat, et instruit des mouvements de l'armée prussienne, n'en donnait aucune connaissance à l'Assemblée nationale;... si le roi opposait systématiquement son *veto* à tous les décrets de salut public; si le roi laissait le commandement de l'armée à un général intrigant, devenu suspect au peuple par les attentats les plus caractérisés à la Constitution; si le roi disait clairement à un autre général familier avec la victoire et nourri loin de la corruption des cours, en lui refusant un renfort nécessaire : *Je te defends de vaincre*, et si enfin, lorsque la France nagerait dans le sang, lorsque l'étranger y dominerait, lorsque la Constitution serait ébranlée, lorsque la contre-révolution serait là, il arrivait que le roi dît pour sa justification :

« Il est vrai que les ennemis qui déchirent la France prétendent n'agir que pour relever ma puissance qu'ils supposent anéantie, venger ma dignité qu'ils supposent flétrie, me rendre mes droits royaux qu'ils supposent compromis ou perdus, mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur complice; j'ai obéi à la Constitution, qui m'ordonne de m'opposer par un acte formel à leurs entreprises, puisque j'ai mis des armées en campagne. Il est vrai que ces armées étaient trop faibles, mais la Constitution ne désigne pas le degré de force que je devais leur donner; il est vrai que je les ai rassemblées trop tard, mais la Constitution ne désigne pas le temps auquel je devais les rassembler; il est vrai que des camps de réserve auraient pu les soutenir, mais la Constitution ne m'oblige pas à former des camps de réserve; il est vrai que lorsque les généraux s'avançaient en vainqueurs sur le territoire ennemi, je leur ai ordonné de s'arrêter, mais la Constitution ne me prescrit pas de remporter des victoires, elle me défend même les conquêtes; il est vrai qu'on a tenté de désorganiser les armées par des démissions combinées d'officiers et par des

intrigues, et que je n'ai fait aucun effort pour arrêter le cours de ces démissions ou de ces intrigues, mais la Constitution n'a pas prévu ce que j'aurais à faire sur un pareil délit; il est vrai que mes ministres ont continuellement trompé l'Assemblée nationale sur le nombre, la disposition des troupes et leurs approvisionnements; que j'ai gardé le plus longtemps que j'ai pu ceux qui entravaient la marche du gouvernement constitutionnel, le moins possible ceux qui s'efforçaient de lui donner du ressort, mais la Constitution ne fait dépendre leur nomination que de ma volonté, et nulle part elle n'or-



VERGNIAUD

donne que j'accorde ma confiance aux patriotes, et que je chasse les contre-révolutionnaires; il est vrai que l'Assemblée nationale a rendu des décrets utiles, ou même nécessaires, et que j'ai refusé de les sanctionner, mais j'en avais le droit; il est sacré, car je le tiens de la Constitution; il est vrai, enfin, que la contre-révolution se fait, que le despotisme va remettre entre mes mains son sceptre de fer, que je vous en écraserai, que vous allez ramper, que je vous punirai d'avoir eu l'insolence de vouloir être libres, mais j'ai fait tout ce que la Constitution me prescrit; il n'est émané de moi aucun acte que la Constitution condamne; il n'est donc pas permis de douter de ma fidélité pour elle, de mon zèle pour sa défense. (Vifs applaudissements.)

« Si, dis-je, il était possible que, dans les calamités d'une

guerre funeste, dans les désordres d'un bouleversement contre-révolutionnaire, le roi des Français leur tînt ce langage dérisoire; s'il était possible qu'il leur parlât de son amour pour la Constitution avec une ironie aussi insultante, ne seraient ils pas en droit de lui répondre :

« O roi, qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser des hommes par des serments comme on amuse les enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver; la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône où vous avez besoin de rester pour la détruire; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance, pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations? Pensez-vous nous donner le change sur la cause de nos malheurs par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes? Était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur du royaume, ou de faire des préparatifs de résistance pour l'époque où nous serions déjà devenus la proie des tyrans? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la Constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? Était ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère? La Constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile, et tant de grandes prérogatives, pour perdre constitutionnellement la Constitution et l'empire? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu rendre sensible, vous n'avez pas rempli le vœu de la Constitution! Elle est peut-être renversée; mais vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure! Vous ne vous êtes point opposé, par un acte formel, aux victoires qui se remportaient en votre nom sur la liberté; mais vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes! Vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi! » (Applaudissements réitérés.)

Une sorte de frisson électrique parcourut l'Assemblée. Mais aussitôt, passant de ces hypothèses redoutables à des accents d'une sublime douceur, l'orateur mit au nombre des moyens de sauver la patrie l'exaltation de tous les sentiments généreux, l'appel à ces affections tendres d'où naît le plus noble des courages, l'oubli des dissensions égoïstes ou vaines, la réunion de ceux qui étaient dans Rome et de ceux qui étaient sur le mont Aventin. Il termina en ces termes :

« Je vous dirai qu'il existera toujours pour vous un dernier moyen de porter la haine du despotisme à son plus haut degré de fermentation et de donner au courage toute l'ardeur dont il est susceptible. Ce moyen est digne de l'auguste mission que vous remplissez, du peuple que vous représentez; il pourra même acquérir quelque célébrité à vos noms, et vous mériter de vivre dans la mémoire des hommes; ce sera d'imiter les braves Spartiates qui s'immolèrent aux Thermopyles, ces vieillards vénérables qui, sortant du Sénat romain, allèrent attendre sur le seuil de leurs portes la mort que des vainqueurs farouches faisaient marcher devant eux! Non, vous n'aurez pas besoin de faire des vœux pour qu'il naisse des vengeurs de vos cendres. Ah! le jour où votre sang rougira la terre, la tyrannie, sa gloire, ses palais, ses protecteurs, ses satellites s'évanouiront à jamais devant la toute-puissance nationale et la colère du peuple! Et si la douleur de n'avoir pu rendre votre patrie heureuse empoisonne vos derniers instants, vous emporterez du moins la consolation que votre mort précipitera la ruine des oppresseurs du peuple, et que votre dévouement aura sauvé la liberté.

« Je propose de décréter :

« 1° Que la patrie est en danger;

« 2° Que les ministres sont responsables des troubles intérieurs qui auraient la religion pour prétexte;

« 3° De toute invasion de notre territoire, faute de précaution pour remplacer à temps le camp dont vous aviez décrété la formation.

« Je propose ensuite un message au roi, une adresse aux Français, pour les inviter à prendre les mesures que les circonstances rendent indispensables.

« Je propose, en quatrième lieu, que, le 14 juillet, vous alliez en corps à la fédération renouveler le serment du 14 janvier.

« Je propose enfin que la copie du message au roi, l'adresse aux Français et le décret que vous rendrez à la suite de cette discussion, soient portés dans les départements par des courriers extraordinaires.

« Je demande surtout un prompt rapport sur la conduite du général Lafayette. »

L'effet fut prodigieux. Sur les bancs de la gauche, à droite, au centre, dans les galeries, tous applaudissaient. Cambon poussa ce cri terrible : « Nous devons la vérité au peuple, et toutes les suppositions de M. Vergniaud sont des vérités. » Mathieu Dumas, dans une longue improvisation, essaye en vain de combattre ou de glacer l'entraînement général : l'impression de son discours, demandée par quelques membres, est repoussée, tandis que, presque à l'unanimité, l'Assemblée avait décrété, non-seulement l'impression du discours de Vergniaud, mais son envoi aux quatre-vingt-trois départements et à l'armée.

Le lendemain, 4 juillet, l'Assemblée décréta :

Que lorsque le péril deviendrait extrême, le Corps législatif le déclarerait lui-même par cette formule solennelle : *La patrie est en danger*; qu'à cette déclaration, toutes les autorités, sur toute la surface du royaume, se mettraient en permanence;

Que tous les citoyens remettraient aux autorités les armes par eux possédées, pour qu'il en fût fait une distribution convenable;

Qu'on enrôlerait dans les gardes nationales tous les hommes, jeunes ou vieux, en état de servir;

Que, pour tout signe de rébellion, arboré intentionnellement, la peine serait.... la mort.

Ainsi, la question telle que l'avait posée le rapport de Jean Debry, c'est-à-dire celle de savoir dans quelles *formes* la déclaration de la patrie en danger serait faite, se trouvait définitivement résolue. Mais y avait-il lieu, conformément à la motion de Thuriot, de déclarer que la patrie était alors en danger? C'est ce qui restait à décider, et sur quoi les débats continuèrent.

Le 5, l'évêque du Cher, le vieux Torné, proposa audacieusement que, dans les circonstances décisives, la Constitution fût suspendue : « Malheur, s'écria-t-il, à la nation assez lâche pour n'oser, en certains cas, recourir à des mesures extrêmes comme ses périls! Malheur au sénat imbécile, qui, chargé des destins d'un peuple entier, le laisse mettre aux

fers plutôt que de sortir du cercle étroit tracé pour les temps de calme' » Et il convia l'Assemblée à s'emparer, sans plus de retard, de la dictature. A cet appel inattendu, le côté droit se soulève. Pastoret dénonce le discours qu'on vient d'entendre comme sorti sans doute des presses de Coblentz, et demande que l'orateur soit envoyé à l'abbaye. Vaublanc s'associe à l'indignation de Pastoret, il pense que le prélat doit être, tout au moins, frappé d'une censure publique. Torné veut répondre, mais, en passant à l'ordre du jour, l'Assemblée lui ôte la parole, et l'absout.

JEAN DERBY LAMOURETTE

Tout à coup, arrive un message du roi, annonçant que cinquante-deux mille Prussiens sont rassemblés sur la frontière, et que tout annonce un concert entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin. Démarche hypocrite! Car, justement à cette date, l'agent secret de Louis XVI, Mallet du Pan, était officiellement présenté à l'empereur, au roi de Prusse, au duc de Brunswick, leur communiquait les vues du monarque français, et rédigeait un modèle de manifeste à

l'usage de l'invasion! Voilà ce que l'Assemblée ignorait; mais, que, d'une façon ou d'une autre, il y eût trahison, elle n'en doutait pas. Que signifiait, d'ailleurs, cette communication tardive d'un fait connu de l'Europe entière? Elle fut reçue avec mépris, au milieu des rires et des murmures.

Ensuite, Condorcet exposa son opinion sur les causes du danger public, au nombre desquelles il n'hésita pas à ranger la conduite factieuse de Lafayette : « Pendant les discussions qui s'élevèrent entre Cromwell et le parlement d'Angleterre, l'amiral Blacke commandait une flotte contre la Hollande; on essayait aussi d'y semer la discorde. « Messieurs, dit Blacke aux officiers et aux soldats, ce n'est pas à nous à connaître des affaires d'État et à nous mêler du gouvernement; ce qu'il faut, c'est que nous fassions notre devoir de manière que les étrangers ne puissent profiter de nos divisions et de nos folies. » Condorcet finit en proposant un message au roi, dont l'Assemblée ordonna l'impression, mais qui avait le tort de ne présenter ni rien de concluant ni rien de nouveau.

On en était là, lorsque, le 7 juillet, au moment où Brissot allait prendre la parole, Lamourette se leva, demandant à présenter une motion d'ordre....

Le cœur de l'homme n'est point fait pour la haine. Même satisfaite, même triomphante, elle dépose au fond de toute grande âme une joie plus amère que la tristesse, une joie qui ronge. Ce qui fait néanmoins que nous vivons autant de haine que d'amour, c'est notre ignorance, c'est le milieu trouble où nos passions s'altèrent en se déployant, c'est le désordre où se débattent misérablement nos sociétés mal réglées. Mais qu'une parole de réconciliation, échappée à des lèvres qu'on respecte, vienne à monter dans le bruit de nos discordes, mais que notre ciel obscurci laisse percer, à travers un nuage qui soudain se déchire, un chaud rayon de soleil, et il n'en faut pas davantage pour que nous sentions — pendant quelques instants, du moins — qu'un même astre nous éclaire, et qu'un jour l'humanité nous réunira tous dans son vaste embrassement. Aimer est si doux!

En adjurant ceux qui étaient sur le mont Aventin de tendre la main à ceux qui étaient dans Rome, Vergniaud avait préparé les esprits à des paroles de concorde. L'évêque de Lyon s'exprima ainsi : « On vous a proposé et on vous proposera encore des mesures extraordinaires pour parer aux dangers de la France.... Mais il faudrait, d'abord, remonter à la source de nos maux : elle est.... dans la division de l'Assemblée nationale.... A quoi se réduisent les défiances? Une partie de l'Assemblée attribue à l'autre le dessein séditieux de vouloir détruire la monarchie. Les autres attribuent à leurs collègues le dessein de vouloir détruire l'égalité constitutionnelle, et établir le gouvernement aristocratique connu sous le nom des deux Chambres. Eh bien! foudroyons, messieurs, par une exécration commune et un irrévocable serment, foudroyons et la république et les deux Chambres. »

Chose étrange! la Gironde, qui dominait l'Assemblée, professait certainement des sympathies républicaines; la république avait certainement dans les tribunes des partisans nombreux et passionnés.... On avait tant parlé depuis quelque temps des trahisons obstinées de la Cour! La déchéance de Louis XVI venait enfin d'apparaître à tant d'esprits comme le remède unique! Et cependant des acclamations ardentes s'élevèrent de tous les bancs de l'Assemblée, et les applaudissements des tribunes firent retentir les voûtes de la salle.

Lamourette, reprenant : « Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons de nous confondre en une seule et même masse d'hommes libres. Le moment où l'étranger verra que ce que nous voulons, nous le voulons tous, sera le moment où la liberté triomphera et où la France sera sauvée. »

A ces mots, l'Assemblée se lève tout entière. La main étendue, le visage pâle d'émotion, tous les membres prêtent à la fois le serment proposé. Puis, un cri général de réunion se fait entendre. Alors, d'un mouvement spontané, les membres du côté droit s'élancent vers ceux du côté gauche, qui les accueillent avec transport. On voit rapprochés dans de fraternelles étreintes Mathieu Dumas et Bazire, Merlin de Thionville et Jaucourt, Chabot et Genty, Gensonné et Calvet, Albite et Ramond. En ce moment, Condorcet entrant dans la salle, Pastoret, son ennemi, court à lui et l'embrasse. Les spectateurs attendris mêlent leurs acclamations aux serments. Tous les partis sont confondus, il n'y a plus ni côté gauche, ni côté droit, il n'y a plus que l'Assemblée nationale. On arrête aussitôt qu'un extrait du procès-verbal sera envoyé aux armées, aux départements, aux municipalités, aux corps judiciaires, et, d'abord, porté au roi. La députation part. Un instant après, Louis XVI paraît, précédé de ses ministres, pour déclarer que le vœu le plus cher de son cœur est maintenant rempli; et l'on se sépare dans toute l'ivresse d'un rêve heureux!

D'un rêve! Ce n'était en effet et ce ne pouvait être que cela. Ceux du dehors, qui ne l'avaient point fait, ne le purent croire sincère. Ils poursuivirent de leurs insultantes hypothèses et de leurs moqueries cette chimérique répudiation d'un héritage de dissentiments et d'inimitiés séculaires, ce pacte de fraternité entre les combattants avant la fin du nécessaire combat, cette invocation aux lois de la vie dans les bras de la mort. Ce qui n'était que contradictoire, ils le jugèrent impossible, comme si la nature humaine n'avait pas ses retours imprévus, ses naïves inconséquences, ses enfantillages enfin, que l'homme politique peut trouver ridicules, quand le philosophe les trouve sublimes!

Il faut le dire aussi : ce qui, dès le jour même, gâta l'effet de la séance du matin, ce fut la suspension du maire de Paris, comme fauteur du 20 juin, suspension notifiée à l'Assemblée nationale dans la séance du soir. Ce coup, si intempestivement frappé sur Pétion par le Directoire, il ne tenait qu'au roi de l'annuler; c'eût été généreux, c'eût été habile : au lieu de cela, il écrivit à l'Assemblée pour s'en remettre à elle du soin de « statuer sur l'événement. » Démarche équivoque! Les Girondins y virent l'intention secrète de compromettre l'Assemblée; ils comprirent que la Cour n'entendait pas faire le sacrifice de ses ressentiments, et, leurs défiances réveillées ranimant les animosités contraires, l'enthousiasme de la paix jurée s'éteignit aussi vite qu'il s'était allumé. Le roi avait fait ouvrir le jardin des Tuileries, prêtant déjà une oreille charmée à ce cri, devenu de jour en jour plus rare : *Vive le roi!* Un autre cri lui arriva comme une flèche dans le cœur : *Vive Pétion!*

C'était peu : le bruit que la réconciliation du 7 était une ruse concertée entre l'évêque de Lyon et la Cour s'étant répandu et accrédité, les uns donnèrent à cette réconciliation le nom de *baiser d'amourette*, les autres celui de *baiser de Judas*. Aux Jacobins, Billaud-Varennes fut fort applaudi, lorsqu'il s'écria : « Voir tel député se jeter dans les bras de tel autre, c'est voir Néron embrasser Britannicus, c'est voir Charles IX tendre la main à Coligny. » De leur côté, les rédacteurs des *Révolutions de Paris* écrivirent : « En ce temps-

là, Arimane, ou le génie du mal, s'apercevant que les hommes excédés désertaient ses autels, alla trouver Oromase, ou le génie du bien, et lui dit : « Frère, depuis assez longtemps nous sommes désunis. Réconcilions nous, et n'ayons plus qu'une seule chapelle à nous deux. — Jamais! lui répondit Oromase : que deviendraient les pauvres humains s'ils ne pouvaient plus distinguer le bien du mal. » Fauchet, accusé d'avoir embrassé Ramond, s'en défendit publiquement; mais le sévère journal de Prudhomme ne l'en gourmanda pas moins pour n'avoir point répondu à la motion de Lamourette, par ces vers de Molière :

> ..... Laissez-moi, je vous prie....
> Je ne veux nulle place en ces cœurs corrompus.
> Je conserve pour eux ces haines vigoureuses
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Ainsi, la guerre se continuait plus violente que jamais, guerre inouïe où comme la haine, le dévouement et le patriotisme se montraient prêts à revêtir toutes les formes. Rien ne caractérise mieux cette période d'exaltation que l'anecdote de Grangeneuve, convenant avec Chabot du projet de se faire assassiner l'un et l'autre par des gens apostés, pour livrer la Cour à l'infamant soupçon d'avoir commis ce crime. Il fut au moment de se réaliser, ce projet inconcevable! Grangeneuve régla ses affaires privées, fit son testament, se trouva au rendez-vous indiqué.... Mais, s'il faut en croire Mme Roland, à laquelle nous empruntons ces détails, Chabot, qui s'était chargé des arrangements nécessaires, manqua de parole au dernier moment, et enleva de la sorte à son complice l'étrange gloire d'une calomnie par voie de suicide.

Ce fut au sein de cette agitation universelle que, le 11 juillet, Hérault de Séchelles présenta, au nom des trois comités réunis, le rapport sur la déclaration du danger de la patrie. Les conclusions furent adoptées, et, faisant appel au patriotisme, au courage de la France, l'Assemblée décréta ces mots solennels : « CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER. »

La veille, les ministres avaient donné en masse leur démission, après avoir écrit au roi, dans une lettre dont l'armoire de fer ne devait pas longtemps garder le secret : « Qu'ils prenaient ce parti pour démontrer à la nation que l'Assemblée nationale voulait détruire toute espèce de gouvernement, ce qui, selon eux, produirait un grand effet. » Ils se trompaient fort en cela. Leur démission passa inaperçue, aussi bien que la nomination de leurs successeurs, qui furent : Champion, au ministère de l'intérieur; Dubouchage, à la marine; Dabancourt, à la guerre; Leroux de Laville, aux contributions publiques, et Bigot de Sainte-Croix, aux affaires étrangères.

Ce qui, bien autrement que cette substitution de fantômes à des fantômes, occupait l'attention publique, c'était l'ennemi qui s'avançait à pas pressés; c'était Lafayette en qui l'on redoutait maintenant un plagiaire, non plus de Cromwell, mais de Monk ; c'était la révolte qui courait de ville en ville, secouant ses torches; c'était la contre-révolution officiellement représentée, dans la hiérarchie des pouvoirs administratifs, par les Directoires de l'Aisne, des Ardennes, de l'Ariége, de l'Aube, de l'Aveyron, du Calvados, du Cantal, de la Charente-Inférieure, du Cher, de la Corrèze, de la Corse, de la Dordogne, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Indre, du Lot, de Maine-et-Loire, de la Marne, de la Moselle, du Nord, de l'Oise, de Paris, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, de Rhône-et-Loire, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de la Vendée, de la Haute-Vienne, c'est-à-dire par trente-trois Directoires de département sur quatre-vingt trois.

Aussi chaque patriote reconnut-il sa propre voix dans celle de Robespierre, lorsqu'aux Jacobins celui ci prononça un discours que résumaient ces mots : « Dans des circonstances aussi critiques, les moyens ordinaires ne suffisent pas. Français, sauvez-vous vous mêmes! »

Sur ces entrefaites, et pendant que de toutes parts affluaient des adresses en faveur de Pétion, la confirmation de l'arrêt du Directoire de Paris, en ce qui le concernait lui et le procureur général de la Commune, Manuel, fut solennellement annoncée à l'Assemblée par une lettre du roi. Ceci avait lieu le 12 juillet, l'avant-veille de la fête de la Fédération. Pétion parut à la barre. D'un ton ferme, d'un air modeste, et en peu de mots, il justifia sa conduite au 20 juin : tout son crime, c'était d'avoir craint la guerre civile et empêché le sang de couler. Des acclamations réitérées accueillirent cette simple explication; le magistrat disgracié par la Cour fut invité aux honneurs de la séance; et le lendemain, l'Assemblée décréta non-seulement que le maire de Paris serait rendu à ses fonctions, mais que le pouvoir exécutif serait tenu d'exécuter le décret dans la journée même.

Cependant, l'avant-garde de la Fédération est à Paris, peu nombreuse encore, mais imposante par son attitude, et laissant deviner ce que sont par toute la France les recrues de l'enthousiasme. Que vont faire ces hommes violents? Se fixeront-ils dans la ville? se contenteront-ils de la traverser ? Est-ce pour une fête seulement qu'ils arrivent? Est-ce pour le combat? Et quel combat? Il est certain que, depuis quelques jours, la situation s'est singulièrement assombrie. Déjà, de cette Constitution dont les plus hardis naguère se bornaient à demander le maintien, quelques-uns disent que c'est « la boîte de Pandore; » d'autres parlent de déchéance.... Danton a rappelé publiquement que le droit de pétition n'était pas resté enseveli dans le Champ de Mars, sous les cadavres de ceux qu'on y avait immolés, et Robespierre a fait adopter par les Jacobins un manifeste où la Société mère, s'adressant aux fédérés, leur dit : « Ne sortez point de cette enceinte sans avoir décidé dans vos cœurs le salut de la France et de l'espèce humaine. »

On a vu quelles espérances la Cour fondait sur la marche des armées étrangères, et que Marie-Antoinette s'attendait à être bientôt délivrée; mais cet espoir, incessamment mêlé d'effroi, n'était que celui du naufragé qui aperçoit un navire passant à l'horizon. Comment savoir d'ailleurs où conduirait cette fête du 14 juillet, qui condamnait le roi à se trouver comme englouti dans le peuple? On commanda secrètement pour Louis XVI un plastron qui pût résister aux coups de stylet et aux balles. Or, telle était chez le monarque, chez la reine, chez tous les serviteurs dévoués, la crainte d'être surpris, que, quand il fut question de faire essayer le plastron au roi, on resta trois jours à épier le moment favorable, trois grands jours pendant lesquels Mme Campan dut porter en jupe de dessous l'énorme et pesant gilet!

L'événement ne justifia point ces alarmes. La fête du 14 juillet 1792 ne fut qu'humiliante pour le roi, artisan obligé du triomphe qu'on y décerna à Pétion. Car, tandis qu'entouré du corps municipal, l'air serein, le front radieux, et semblant couvrir de sa protection généreuse ce même duc de la Rochefoucauld qui, par les mains du Directoire, l'avait suspendu, le maire réintégré s'avançait majestueusement à travers une immense multitude de citoyens criant : *Vive Pétion!* et portant ce vœu écrit sur leurs chapeaux avec de la

craie; Louis XVI, revêtu de son plastron et protégé par un nombreux bataillon de grenadiers nationaux, se traînait au Champ de Mars à travers des rues détournées.

Une estrade avait été préparée pour la famille royale, qui arriva la première. Le Champ de Mars, encore désert, était couvert de quatre-vingt-trois tentes, représentant les quatre-vingt-trois départements, et devant chacune desquelles se dressait un peuplier. Au centre, on avait figuré, pour ceux qui mourraient à la frontière, un tombeau avec ces paroles écrites sur un des côtés : *Tremblez, tyrans, nous les vengerons!* A cent toises derrière l'autel de la Patrie s'élevait un grand arbre, l'arbre de la féodalité, aux branches duquel pendaient des boucliers, des casques, des écussons bleus, et qui sortait du milieu d'un bûcher où l'on voyait entassés couronnes, tiares, chapeaux de cardinaux, manteaux d'hermine, titres de noblesse, sacs de procès, bonnets de docteurs.

Le cortége national étant entré dans le Champ de Mars, par la grille de la rue de Grenelle, défila sous le balcon du roi et se porta vers l'autel de la Patrie, pendant que l'Assemblée, présidée alors par Aubert Dubayet, s'arrêtait pour attendre le roi.

Le maintien de Marie-Antoinette était ferme, sa parure brillante ; mais il y avait sur son visage une indéfinissable expression de douleur combattue, et ses yeux portaient la trace des larmes. Du pavillon sous lequel il était, Louis XVI se rendit à l'autel de la Patrie où il devait prêter serment à la Constitution. Sa démarche, sa contenance avaient quelque chose de morne et de résigné, bien propre à toucher les cœurs qui l'aimaient. « Je suivis de loin, raconte Mme de Staël — elle était dans l'estrade — je suivis de loin sa tête poudrée au milieu de ces têtes à cheveux noirs; son habit, encore brodé, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement en sacrifice. » Invité à mettre le feu à l'arbre de la féodalité, il s'en excusa en faisant observer qu'il n'y *avait plus de féodalité*. Il rejoignit ensuite la reine et ses enfants. Le peuple se pressait pour le voir; ce fut la dernière fois. On ne le revit plus en public que sur l'échafaud.

Le décret du 2 juillet ordonnait qu'après avoir assisté à la fête civique, les fédérés se rendraient au camp de Soissons; mais, Paris les enveloppant, beaucoup répétaient déjà le mot de Danton : « Nous avons apporté ici, non-seulement notre vie, mais notre pensée. » Le 17, ils envoyèrent une députation lire à l'Assemblée une adresse que Robespierre avait rédigée et qui contenait ces sommations impérieuses : « Pères de la patrie, suspendez le pouvoir exécutif dans la personne du roi : le salut de l'État l'exige. — Mettez en accusation Lafayette : la Constitution et le salut public vous l'ordonnent. Décrétez le licenciement des fonctionnaires militaires nommés par le roi. — Destituez et punissez les Directoires. — Renouvelez les corps judiciaires. »

Tant de hauteur révolta le côté droit, et n'eût peut-être fait qu'étonner l'opinion, si le sentiment qui avait dicté cette adresse n'eût été justifié par les balancements de l'Assemblée, tantôt pleine de fougue, tantôt timide à l'excès, selon qu'elle cédait aux inspirations de la Gironde, ou se laissait retenir par les Feuillants. C'est ainsi qu'après avoir, le 15 juillet, décrété l'éloignement des cinq régiments de troupes de ligne ou de troupes suisses, elle s'arrêta tout à coup, et recula devant la nécessité de frapper Lafayette dont la responsabilité, vivement débattue pendant trois jours, finit par échapper, à la faveur d'un ajournement.

D'un autre côté, d'alarmantes nouvelles arrivaient coup sur coup de la frontière. Luckner écrivait que l'effectif des quatre armées était à peine de soixante-dix mille hommes disponibles, et que, vers le Rhin, au centre, quarante mille hommes seulement allaient avoir à soutenir le choc de deux cent mille Autrichiens, Prussiens, Hongrois, et de vingt-deux mille émigrés ; Dumouriez, en annonçant à l'Assemblée l'occupation d'Orchies par l'ennemi, se plaignait de manquer de vivres, d'argent, d'instructions.... Bien évidemment, le salut de la France dépendait de la force qu'elle puiserait dans sa foi et son désespoir. A elle désormais de prononcer le fameux mot de Médée :

> Contre tant d'ennemis, que vous reste-t-il?
> — Moi!

Et c'est en effet ce qu'elle osa dire. Quelle âme vraiment française l'oubliera jamais cette héroïque journée du 22 juillet 1792, où, sur toutes les places publiques, au bruit du canon d'alarme, au roulement des tambours, la municipalité de Paris promulgua le décret qui proclamait la patrie en danger? Dès le matin, Paris a fait entendre un mugissement semblable à celui de l'océan soulevé dans ses plus noires profondeurs. Officiers municipaux et gardes à cheval parcourent les rues, agitant des bannières au-dessus desquelles se déploie celle qui porte ces mots effrayants et sauveurs : *Citoyens, le peuple est en danger!* Aux salves d'artillerie, au son des trompettes remplissant l'air d'appels lugubres, une grande voix répond, une grande voix émue, celle du peuple. Voici l'heure des enrôlements volontaires. Des amphithéâtres ont été dressés sur les places publiques. Quel tableau! Une tente couverte de feuilles de chêne, chargée de couronnes civiques et flanquée de deux piques que surmonte le bonnet rouge; en avant, une table posée sur deux tambours ; le magistrat en écharpe consignant dans un livre impérissable le serment sacré d'affronter la mort ; des canons pour défendre les balustrades, les deux escaliers, le devant de l'amphithéâtre; et, autour, des hommes de tout âge, de toute condition, se précipitant.... : « Ecrivez mon nom! Mon nom, mon sang, ma vie! Que n'ai-je plus encore à offrir à mon pays! » — Immense fut le nombre des enrôlements. On vit se présenter des lazaristes, des hommes mariés, des fils uniques. Un vieillard vint, appuyé sur ses deux enfants, et les trois s'inscrivirent. Ceux qui n'avaient pas seize ans, l'âge de rigueur, voulaient partir comme les autres, priaient, suppliaient, et, refusés, se retiraient avec des larmes de rage dans les yeux. Et elles étaient bien tristes aussi, au milieu de la joie sombre de cette race de guerriers, les pauvres mères qui venaient donner à la France ce qu'elles avaient de plus cher au monde, le fruit de leurs entrailles, toute leur âme!

Ces grandes scènes furent répétées dans toutes les villes, et ainsi se forma la phalange des *volontaires de* 92, pépinière de tant d'incomparables soldats, les uns rudes comme Masséna et Augereau, les autres impétueux comme Murat et Kléber, ou austères comme Desaix, ou tendres et nobles comme Hoche et Marceau.

C'en est fait, l'ennemi peut venir maintenant : la France est prête. Robespierre écrivit dans son journal ces fortes et mélancoliques paroles : « Notre cause? que les peuples de la terre la jugent! ou, si la terre est le patrimoine de quelques despotes, que le ciel lui-même en décide. Dieu puissant, cette cause est la tienne! défends toi-même ces lois éternelles que tu gravas dans les cœurs, et absous ta justice accusée par les malheurs du genre humain.... »

CHAPITRE XIV

LA DÉCHÉANCE

A l'aspect de ce prodigieux élan des âmes, les Girondins ne se purent défendre d'une secrète inquiétude. Ce que Mirabeau avait éprouvé après Necker, et Duport après Mirabeau, ils commençaient, eux, à l'éprouver après Duport. D'une main violente, ils avaient lancé la Révolution; mais où s'arrêterait son indomptable esprit?

L'hésitation des Girondins se trahit, dès cette époque, par des signes si manifestes, qu'il en courut des bruits dont s'indigna leur courage. On assura que plusieurs d'entre eux étaient déjà munis de passe-ports pour l'Angleterre, et on nommait Vergniaud, Guadet, Condorcet, Brissot. Ce dernier



ENROLEMENT DES VOLONTAIRES

répondit fièrement : « Je méprise trop les lâches qui abandonnent leur poste dans la crise où nous sommes, pour partager leur ignominie. »

On calomniait en effet les Girondins quand on les supposait capables de fuir. Leur inquiétude était celle qui porte, non à éviter le péril, mais à le détourner en le dominant. Par malheur, des deux routes qui pouvaient conduire à maîtriser la situation, ils choisirent la moins incertaine en apparence, la moins orageuse, et la pire. Ils voulurent reconquérir le ministère, ils le voulurent avec passion, ce qui leur souffla le désir de sauver le trône, au moment même où les flots de l'opinion soulevée le couvraient déjà de leur écume. Le 20 juin venait d'avoir lieu; le coup de tonnerre du 10 août allait éclater, et, dans l'intervalle, à quoi songe la Gironde? A négocier mystérieusement avec la Cour sa rentrée aux affaires.

Ce fut à un peintre au pastel, nommé Boze, que Vergniaud, Guadet et Gensonné s'adressèrent pour entamer

cette négociation si téméraire, et, dans un pareil moment, si étrange. Ils le chargèrent de remettre à Thierry, valet de chambre de Louis XVI, une lettre signée par laquelle ils annonçaient au roi qu'une insurrection formidable se préparait; que la déchéance, et quelque chose de plus terrible encore peut-être, en serait le résultat; qu'un seul moyen restait de conjurer cette catastrophe, et que ce moyen était de rappeler au ministère, dans huit jours au plus tard, Roland, Servan et Clavière.

L'ambition de reconquérir le pouvoir tourmentait si fort les Girondins, que le lendemain du 20 juin, Chabot ayant rencontré Brissot dans l'allée des Feuillants, et lui reprochant d'avoir fait reculer la liberté par la manifestation irrégulière de la veille, celui-ci répondit : « Vous vous trompez, elle a produit *tout l'effet que nous en attendions*. Roland, Clavière et Servan vont rentrer au ministère. »

Aussi, lorsque dans la séance du 24 juillet, Duhem demanda que la question de la déchéance fût immédiatement discutée, ce fut Vergniaud, Vergniaud lui-même, qui adjura l'Assemblée nationale « de ne se laisser ni entraîner par des mouvements désordonnés ni subjuguer par de vaines terreurs. »

Le surlendemain, la pensée du parti se révéla bien plus clairement encore. L'Assemblée discutait un décret ayant pour objet d'investir les municipalités du droit d'arrêter les citoyens prévenus de complots contre la Constitution et la sûreté de l'État. Brissot prend la parole, et après avoir proclamé la nécessité de cette sorte de dictature municipale, lui, l'initiateur intrépide du mouvement républicain en France, lui, le hardi signataire de la pétition républicaine qui avait amené le massacre du Champ de Mars, le voilà qui, à la grande stupéfaction des tribunes, se met à tonner contre « la faction des régicides qui veut créer la République! » Le voilà qui s'écrie : « S'il existe des hommes qui travaillent à établir maintenant la République sur les débris de la Constitution, *le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les amis actifs des deux Chambres et sur les contre-révolutionnaires de Coblentz!* »

En même temps, au nom de la Commission des Douze, Guadet venait proposer à l'Assemblée une adresse qui concluait ainsi :

« Vous pouvez encore, Sire, sauver la patrie et votre couronne avec elle : osez enfin le vouloir. Que le *nom de vos ministres*, que la vue des hommes qui vous entourent, appellent la confiance publique; que tout, dans vos actions privées, dans l'énergie et l'activité de votre conseil, annonce que la nation, ses représentants et vous, vous n'avez qu'un seul désir, celui du salut public. »

Ce projet d'adresse avait été préalablement concerté dans les conciliabules de la Gironde : Brissot se hâta de l'appuyer; mais comme, pour arriver à leur but, les Girondins avaient besoin de bien montrer à Louis XVI qu'ils pouvaient à leur gré le sauver ou le perdre, Brissot demandait que, sans rien précipiter sur la question de la déchéance, l'Assemblée chargeât son Comité des Douze d'examiner quels étaient les cas légaux de déchéance, et si les actes de Louis XVI rentraient dans les prévisions de la loi.

C'était dire au pauvre monarque : Que la royauté nous prenne pour ses conseillers, ou qu'elle tremble de nous avoir pour ennemis; car nous portons dans les plis de notre manteau la paix ou la guerre.

Mais une pareille tactique avait quelque chose de trop transparent : le discours de Brissot fut couvert de murmures. Les tribunes criaient : *A bas, scélérat de Barnave! A bas, homme à double face!* Et, pour comble, les royalistes applaudissaient!

Aux Jacobins, on le devine, il y eut explosion. « Il a dit, s'écria Antoine indigné, il a dit que l'opinion publique n'était pas assez formée sur la déchéance. N'est-ce pas montrer à tous les yeux clairvoyants que son projet ne tend qu'à épouvanter la Cour, pour la forcer, s'il est possible, au rappel des trois ministres? »

Il n'était que trop vrai, et l'attitude de la Gironde à l'égard des fédérés acheva de dévoiler les desseins de ce parti, mélange bizarre de patriotisme exalté et d'ambition, d'inspirations magnanimes et d'esprit d'intrigue.

Par qui les fédérés avaient-ils été appelés à Paris? N'était-ce point par les Girondins? N'était-ce pas d'eux que venait la motion du camp de vingt mille hommes? Et cependant, ils ne furent pas plutôt à Paris, les visiteurs si impatiemment attendus, que la Gironde, dont ils n'avaient fait en accourant que suivre l'impulsion, se sentit, au milieu d'eux, mal à l'aise et inquiète. Bientôt, son plus ardent désir fut de se débarrasser de ces hôtes incommodes. Que ne les envoyait-on aux frontières? ne devait-on pas craindre, si on les retenait à Paris, de paralyser le zèle patriotique des départements? et puis, convenait-il de laisser exposées aux provocations, aux artifices des ennemis de la liberté, ces natures pleines de feu, qu'il ne serait peut-être pas impossible de précipiter dans tous les excès? Ainsi parlaient maintenant les Girondins; et Lasource, un d'eux, alla jusqu'à présenter formellement au club de la Société-Mère la motion du renvoi des fédérés.

Mais pas plus qu'à Necker, pas plus qu'à Mirabeau et à Duport, il ne pouvait être donné aux Girondins de prendre la Révolution à leur service, sauf à la congédier ensuite, au gré de leur fantaisie ou à l'heure marquée par leur prudence. L'histoire, même quand des mains puissantes et hardies semblent la pousser, ne fait qu'obéir à la loi de son éternel mouvement; et lorsque, en vertu de cette loi, elle se précipite, tout parti qui prétend la régler à son pas, égale en orgueil ou en folie ce roi de Perse qui faisait fouetter la mer pour la punir de la désobéissance de ses flots.

Là fut la grande erreur des Girondins. Ils perdirent un moment de vue que le danger alors, c'était le royalisme.

Mais prétendre que cette erreur n'eût sa source que dans les inspirations d'une cupidité basse, que dans les entraînements d'une ambition vulgaire, ce serait la plus criante des injustices. Ils purent bien songer à arrêter la Révolution, mais à la trahir.... jamais! Leur ambition fut leur faiblesse, non leur crime.

Et quant à leur prétendue vénalité mise à l'épreuve, quant aux promesses dorées qui auraient été au moment d'éblouir les regards du sévère Pétion; quant aux douze millions auxquels Brissot aurait évalué le prix de son concours, et qui eussent fait de lui un royaliste, pour peu qu'ils se fussent trouvés alors dans les coffres de la liste civile, ce sont autant de calomnies ineptes, que pas une ombre de preuve ne justifie, que l'ensemble des faits et des témoignages dément d'une manière triomphante, et que la rage aveugle des passions de parti rend seule explicables. Pétion était la probité même, et Brissot, quels qu'aient pu être ses torts, fut, en ce qui le touchait personnellement, le plus désintéressé des hommes.

Ce qui est vrai, ce qui reste acquis à l'histoire, c'est qu'aux approches du 10 août, les Girondins, quoique leur âme fût républicaine, voulurent ajourner la crise de la république à

fonder, crurent cet ajournement possible, et y mirent pour condition leur rentrée aux affaires.

Mais quoi! les Prussiens arrivaient, et déjà la Cour croyait entendre le bruit du pas des armées libératrices; les Prussiens arrivaient, et Luckner battait artificieusement en retraite, et Lafayette tenait la pointe de son épée tournée vers les Jacobins, non vers l'ennemi, et la contre-révolution occupait des postes importants dans l'Assemblée, dans les administrations départementales, au cœur des grandes villes, le long des frontières, partout. Louis XVI crut donc pouvoir se passer d'alliés qui avaient été déjà et entendaient redevenir ses maîtres : l'offre des principaux chefs de la Gironde fut rejetée avec dédain.

Cependant, l'agitation était extrême au sein du peuple. Le mot *déchéance* était dans toutes les bouches; l'insurrection, mais seulement à l'état de vague désir, était dans tous les cœurs. Il s'était formé, presque au lendemain de la fête du Champ de Mars, deux centres principaux d'où rayonnaient, comme de deux foyers brûlants, les menaces et les colères. C'étaient d'abord le *Comité central des fédérés*, puis le *Bureau de correspondance*, établi à la municipalité même, par arrêté du 17, pour mettre en rapport les 48 sections. D'elles-mêmes, elles s'étaient déclarées en permanence sur une pétition du Puy-de-Dôme, signée par plus de dix mille citoyens. Cette permanence des sections fut législativement étendue à la France; et le jour où fut rendu ce décret, qui pourvoyait aux dangers du dedans, il fut décrété en vue de ceux du dehors, que tout commandant de place de guerre qui se rendrait avant l'ouverture d'une brèche, et sans avoir soutenu au moins un assaut, serait puni de mort.

Paris bouillonnait de plus en plus. Où s'élevait la Bastille, un banquet civique fut offert aux fédérés, le 26 juillet. Ceux de Brest avaient fait leur entrée la veille, au milieu des acclamations : ils furent au nombre des conviés. Des hymnes chantés en l'honneur de la liberté et de la France, des illuminations, des danses, prolongèrent la joie de ce repas fraternel. Chaque citoyen avait apporté son dîner. Ce soir-là, on se reposa un peu de la haine!

Mais, pendant ce temps, rassemblés rue Saint-Antoine, au cabaret du *Soleil d'or*, quelques hommes d'une ardeur moins facile à distraire, complotaient une insurrection générale, le siége du château, l'emprisonnement du roi au fort de Vincennes. C'étaient les mêmes que nous avons vus figurer au 20 juin : Santerre, Fournier l'Américain, le Polonais Lazousky; et, en outre, Carra, l'auteur des *Annales patriotiques*; Vaugeois, ancien compagnon de portefeuille de Pétion, et hôte de Chabot; Simon, disciple fanatique de Robespierre, et enfin Westermann, simple greffier de Haguenau, dont la Révolution allait faire un grand soldat, Westermann, le futur vainqueur des Vendéens à Beaupréau, à Laval, à Granville, à Baugé, à Savenay.

Le plan de campagne tracé par les agitateurs portait que l'armée populaire se diviserait en trois colonnes, dont l'une irait droit au château, en partant de l'emplacement de la Bastille, et dont l'autre serait dirigée vers l'Hôtel de Ville, pendant que la troisième, partie du faubourg Saint-Marceau, se rendrait par le pont à la place Louis XV. Les commissaires convinrent de se rassembler tous autour de la colonne de la Liberté. Le mot d'ordre pour entrer était la *colonne blanche*. Les drapeaux devaient être de couleur rouge, avec ces mots en caractères noirs : *Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif.*

La Cour, avertie de ces projets insurrectionnels, s'entoura de six à sept mille hommes; et prévenu, de son côté, des préparatifs de défense qu'on faisait aux Tuileries, Pétion se transporta dans les groupes, conseilla la prudence, fit ajourner le mouvement. Aussi bien, les Marseillais n'étaient pas encore arrivés : on prit le parti de les attendre

Tandis que ces choses se passaient à Paris, l'agent secret de Louis XVI à Francfort, Mallet du Pan, s'efforçait de diriger dans un sens favorable aux intérêts de son maître l'esprit de la coalition. Il s'était d'abord adressé à Coblentz, où il fit plusieurs voyages, sous le nom de Fournier, marchand de toiles. Mais là, il ne tarda pas à sentir que le sol se dérobait sous lui. Divisée en partisans de Calonne, anti-calonistes et monarchiens, c'est-à-dire en factions jalouses qui déjà se disputaient les dépouilles de la France à conquérir, l'émigration ne présentait alors qu'un pitoyable assemblage d'ambitieux impatients et d'insolents rêveurs. Le loyal, l'éloquent Cazalès n'y était considéré que comme une mauvaise tête; sa franchise importunait, parce qu'elle était lumineuse; ces opiniâtres amants des ténèbres, les calonistes, qui le croirait? ne prétendaient pas à moins qu'au rétablissement de l'ancien régime pur et simple; et quoique Calonne fût tenu en échec par une ligue assez nombreuse d'envieux ou de rivaux, son ascendant sur le comte d'Artois suffisait pour rendre impuissante toute volonté contraire à la sienne.

Quant à Monsieur, il poursuivait son plan de remplacer Louis XVI sur le trône, avec une persévérance impitoyable et glacée. C'était lui qui avait apporté, répandu et accrédité à Coblentz l'idée que la tête de Louis XVI était incapable de porter le poids d'une couronne, que les princes devaient se déclarer indépendants et qu'il fallait pourvoir à une régence.

Que pouvaient sur des esprits ainsi disposés les efforts de Mallet du Pan pour amener les princes à s'effacer le plus possible? Ses discours n'éveillèrent que sentiments de répulsion et de défiance; il s'en aperçut, et tourna tout son espoir vers l'empereur d'Autriche, vers le roi de Prusse.

Muni d'un billet que Louis XVI lui envoya, écrit de sa propre main, et qui était conçu en ces termes : « La personne qui présentera ce billet connaît mes intentions, on peut prendre confiance à ce qu'elle dira, » Mallet du Pan fut présenté aux deux monarques, et autorisé à s'aboucher avec M. de Cobentzel pour l'Autriche, et le comte de Haugwitz pour la Prusse, le général-major Heymann devant assister à ces conférences.

Pour les Puissances coalisées, le seul moyen de faire connaître leurs intentions était de faire précéder l'entrée de leurs armées en France par la publication d'un manifeste : ce manifeste, que devait-il contenir?

Selon Mallet du Pan, il devait annoncer que le corps germanique ne poserait les armes qu'après avoir rendu au roi sa liberté et son autorité; que cette résolution était inébranlable; que, si le moindre préjudice était porté soit au monarque soit à sa famille, l'Assemblée nationale, la capitale, toutes les autorités constituées, auraient à en répondre dans leurs corps et biens; mais que, du reste, on s'armait contre les factieux, non contre la nation, et qu'on entendait seulement sauver des résultats d'une anachie féroce les peuples aussi bien que les gouvernements. L'envoyé de Louis XVI insistait sur la nécessité de soutenir la terreur par la confiance; il ne voulait pas qu'on eût l'air de donner des lois à la France, en proposant d'une manière précise telle ou telle forme de gouvernement; enfin, il demandait que le programme des Puissances fût rédigé de façon à enlever aux Jacobins leur grand argument : *la guerre des rois contre les peuples.*

Les ministres des deux Cours parurent entrer complétement dans ces vues; ils ne se cachèrent pas de la défiance

que Coblentz leur inspirait, et Mallet du Pan, jugeant sa mission terminée, quitta Francfort.

Mais déjà l'empereur d'Autriche avait entre les mains un autre projet de manifeste, auquel il adhéra et fit adhérer le roi de Prusse Ce projet avait été rédigé par le marquis de Limon, révolutionnaire ardent devenu depuis peu un royaliste exalté, et qui suivait les inspirations de Calonne. Aussi, rien de plus insensé que cet acte, où l'on sommait orgueilleusement un peuple fier et guerrier entre tous de se rendre à discrétion, de tomber à genoux devant le vainqueur, sans avoir tenté la fortune du combat! Il y était dit:

Que les alliés marchaient pour couper court à l'anarchie en France, sauver le trône, défendre l'autel, rendre au roi sa liberté et son pouvoir;

Que, jusqu'à l'arrivée des troupes de la coalition, les gardes nationales et les autorités étaient rendues responsables de tout désordre;

Qu'on leur enjoignait de revenir à leur ancienne fidélité;

Que les habitants *qui oseraient se déf. ndre* seraient punis sur-le-champ *comme rebelles*, et leurs maisons démolies ou brûlées;

Que si la ville de Paris ne mettait pas le roi en pleine liberté et ne lui accordait pas le respect qui lui était dû, les princes coalisés en déclaraient responsables personnellement, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité, de la garde nationale;

Que, si le château était forcé ou insulté, les princes en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant Paris à une exécution militaire, à une subversion totale;

Que si, au contraire, les habitants de Paris obéissaient promptement aux ordres de la coalition, les princes confédérés s'emploieraient auprès de Louis XVI pour obtenir le pardon de leurs torts ou de leurs erreurs!!

C'était le duc de Brunswick qui, comme généralissime de la coalition, était appelé à signer ce manifeste monstrueux: quand on le lui présenta, il fut consterné. Refuser sa signature, il l'aurait dû, et tout l'y poussait: son bon sens, la connaissance qu'il avait de l'esprit français, son involontaire penchant pour la France, la crainte de s'aliéner sans retour un pays où l'on avait fait briller à ses yeux la perspective d'une couronne.... Mais il trembla de déplaire aux souverains, et confinant sa critique dans quelques observations de détail insignifiantes, auxquelles on fit droit sans difficulté, il signa

On raconte que ce fut après sa signature donnée que fut introduite la fameuse phrase qui, en cas d'attentat contre le château, menaçait Paris d'une subversion totale; et l'on ajoute qu'à la vue de cette abominable interpolation, le duc indigné prit l'exemplaire, et, sans oser toutefois le désavouer, le déchira. Ce qui est certain, c'est qu'il considérait ce manifeste comme un acte de démence; c'est que, dans la suite, il n'en parla jamais que pour le qualifier de *déplorable;* c'est qu'enfin, dans des *Mémoires* écrits à Londres de souvenir, sous l'aiguillon du besoin, et pour un libraire qui les paya six cents livres sterling, Bertrand de Molleville ayant avancé que le duc de Brunswick avait pris part à la rédaction de la pièce dont il s'agit, le duc répondit par un démenti solennel. Les derniers mots de sa lettre étaient: « Il est bien permis de chercher à éviter de passer dans les siècles à venir pour un étourdi inconsidéré. »

Est-il vrai que, dès 1792, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse eussent été informés des offres brillantes faites au duc de Brunswick pour le porter à embrasser la défense de la Révolution française? est-il vrai qu'en le mettant dans la nécessité de signer l'insolente déclaration, leur but secret fut de le compromettre pour jamais à l'égard de la France? Le bruit s'en répandit à l'époque même.

Toujours est-il que, par une coïncidence fort remarquable, le jour où Brunswick publiait son manifeste, daté du quartier général de Coblentz, c'est-à-dire le 25 juillet 1792, Carra faisait paraître à Paris, dans les *Annales patriotiques*, l'article suivant, où l'on enveloppa, plus tard, son arrêt de mort:

« Rien de si bête que ceux qui croient ou voudraient faire croire que les Prussiens songent à détruire les Jacobins, et qui n'ont pas vu dans ces mêmes Jacobins les ennemis les plus acharnés de la maison d'Autriche, les amis constants de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande... C'est le plus grand guerrier et le plus grand politique de l'Europe que le duc de Brunswick. *Il ne lui manque peut-être qu'une couronne*, je ne dis pas pour être le plus grand roi de l'Europe, mais pour être le véritable restaurateur de la liberté en Europe. S'il arrive à Paris, je gage que sa première démarche sera de venir aux Jacobins et d'y mettre le bonnet rouge. MM. de Brunswick, de Brandebourg et de Hanovre ont un peu plus d'esprit que MM. de Bourbon et d'Autriche. »

Ce n'était pas la première fois que Carra osait appeler un étranger au trône de France. Un jour, il lui était arrivé de proposer ouvertement, à la tribune des Jacobins, le duc d'York pour roi des Français; mais la société tout entière, saisie d'un violent transport d'indignation, lui avait imposé le silence; et, depuis, Carra s'était senti poursuivi de tels soupçons, qu'au commencement de la guerre, il était allé déposer, à la barre de l'Assemblée législative, en guise d'abjuration, une boîte d'or dont le roi de Prusse lui avait jadis fait présent.

Rapprochements étranges! le 25 juillet, Brunswick publie, la douleur dans l'âme, un manifeste qui doit le rendre odieux à la nation française: le même jour, Carra demande implicitement pour le duc une couronne, la couronne de France. Et le lendemain, 26 juillet, Carra est, nous l'avons vu, au *Soleil d'or*, concertant avec Santerre et les révolutionnaires les plus fougueux, les moyens de détrôner Louis XVI!

La trop célèbre déclaration fut connue à Paris, dès le 28. Chez les uns, elle n'éveilla qu'un sentiment de mépris, mais chez les autres elle excita des colères désormais inapaisables. Ah! l'on osait crier à la France, même avant la bataille: « Rends tes armes! » Eh bien, comme ce héros de l'antiquité, elle répondrait: « Viens les prendre! » Ah! on prétendait lui imposer le roi! Eh bien, elle le renverserait. Dès ce moment, l'idée de l'insurrection, partielle encore et flottante, devient générale et acquiert une précision formidable. Chacun jure de vaincre pour la Révolution, de vaincre pour l'égalité. Les enrôlements furent plus nombreux et plus solennels que jamais. La certitude d'écraser l'ennemi et la joie de le braver animaient tous les discours, étincelaient dans tous les regards. « Allons! disait Robespierre aux Jacobins, il faut que le peuple français soutienne le poids du monde. Il faut qu'il soit parmi les peuples ce qu'Hercule fut parmi les héros. » Sur les 48 sections, appelées à voter la déchéance, 47 la réclament. La section de Mauconseil va plus loin, elle déclare qu'à partir de ce jour, elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français. De son côté, acceptant, quoique d'une manière incomplète encore et timide, les conclusions d'un discours, bien plus hardi, prononcé l'avant-veille par Robespierre, la section des anciens Cordeliers invoque, dans un arrêté signé Danton, Chaumette et Momoro,

le courage des *citoyens passifs*, qu'elle excite, qu'elle pousse à s'armer pour la Constitution en péril.

Malheureusement, à cette agitation héroïque se mêlèrent des encouragements vils et des désordres qui servirent à la calomnier. Hébert, dans sa feuille, poursuivait la reine des plus basses injures. On allait crier jusque sous les fenêtres du château la *Vie de Marie-Antoinette*, qu'accompagnaient des estampes indécentes ; et ces estampes, des colporteurs les montraient aux passants. Les attroupements nocturnes se multiplièrent si fort, que la reine, effrayée, n'osa plus cou-



LE DUC DE BRUNSWICK

cher dans son appartement du rez-de-chaussée des Tuileries, et monta au premier étage dans une pièce située entre l'appartement du roi et celui du dauphin. Les passions contraires se heurtant jusque dans la rue, il arriva qu'un jour, à la suite d'une rixe où le tort de la provocation resta douteux, Duval d'Épremesnil fut transporté tout meurtri au corps de garde du Palais-Royal, de ce même Palais-Royal, d'où était parti en 1788 le rassemblement qui courait alors le protéger contre la Cour ! Pétion entra; et le regardant fixement, d'Épremesnil lui dit : « Et moi aussi, Monsieur, j'ai été l'idole du peuple. » Pétion eut un rapide pressentiment de l'avenir : il s'évanouit.

C'était sur la terrasse des Feuillants que d'Épremesnil avait été maltraité : une députation de gardes nationaux parut à la barre de l'Assemblée, disant qu'il n'était plus possible de garder le jardin des Tuileries, depuis que cette terrasse était ouverte au public, et demandant qu'elle fût fermée. Mais, le lendemain, le peuple établit, de lui-même, pour protéger la promenade du roi, une barrière ingénieuse et touchante. C'était un cordon de ruban tricolore, avec cette inscription : *Que ceux qui ont brisé les chaînes du despotisme respectent ce simple ruban.* Et il fut respecté. Ce fut au point, qu'un jeune homme, sans prendre garde à la consigne, étant descendu dans le jardin, le peuple réuni sur la terrasse s'ameuta, et eût fait un mauvais parti à l'imprudent, s'il ne lui fût venu l'idée d'ôter ses souliers et d'essuyer avec son mouchoir le sable qui était aux semelles, comme pour s'excuser d'avoir passé du territoire *français* sur le territoire *autrichien*. Car on se mit à distinguer de la sorte la partie du jardin ouverte à tous, et celle qui était réservée à la reine. Sans compter que la nature de la consigne populaire donna lieu à plus d'une devise menaçante, témoin celle-ci, qui résumait la situation d'une manière expressive : « *La colère du peuple tient à un ruban, la couronne du roi tient à un fil.* »

Ainsi, tout se précipitait vers le dénoûment final. Les Marseillais arrivèrent.

Barbaroux, Rebecqui, Pierre Baille, Bourdon étaient allés au-devant d'eux. A Charenton, les chefs s'abouchent, et l'on arrête le plan à suivre. Santerre ayant promis de faire marcher les faubourgs à la rencontre des nouveaux venus, on convient que les Marseillais seront placés au centre de cette armée, qui semblait devoir être au moins de quarante mille hommes. Elle défilera le long des quais dans une attitude martiale, mais non insurrectionnelle. A l'Hôtel de Ville, on jettera mille hommes pour l'entourer et attendre que les sections aient nommé un autre conseil municipal. Quatre cents hommes sont jugés suffisants pour occuper la mairie, et quatre cents destinés à arrêter le Directoire. On occupera, au moyen de divers détachements, les postes de l'Arsenal, de la Halle au blé, des Invalides, les hôtels des ministres, les ponts ; et, pendant ce temps, l'armée, se portant aux Tuileries, sur trois colonnes, ira camper dans le jardin, jusqu'à ce que réparation de toutes les injustices ait été obtenue.

Dans la pensée de Barbaroux, l'auteur de ce plan, il s'agissait bien moins d'une insurrection proprement dite que d'une manifestation calculée de manière à empêcher l'effusion du sang, et, selon ses propres expressions, « digne de servir d'exemple aux peuples qui n'ont besoin pour briser leurs fers que de se montrer à leurs tyrans. » Barbaroux écrivit au crayon ce qu'on vient de lire ; Fournier l'Américain en prit copie ; et, suivis de deux pièces de canon, les Marseillais, au nombre de cinq cent seize hommes, entrèrent dans Paris.

Mais Santerre n'avait pas tenu parole : au lieu des quarante mille faubouriens qui devaient se présenter pour les recevoir, les Marseillais ne virent venir à leur rencontre qu'une bande peu nombreuse de Parisiens armés de coutelas et de piques.

Pour s'expliquer ce qui, dans un tel moment, arrêta tout à coup Santerre, il faut se rappeler qu'il était l'homme de Robespierre, l'homme des Jacobins, et que Barbaroux, quoique agissant un peu en dehors de la Gironde à cette époque, n'en appartenait pas moins à ce parti.

Or, quelle était alors la conduite des Girondins? Effrayés du mouvement qui se préparait, ils s'efforçaient de l'amortir. Brissot, ancien condisciple de Vaugeois, qu'il savait à la tête du comité secret d'insurrection, lui soufflait sa prudence, et combattait auprès de lui l'influence ardente de Chabot ; Lasource insistait sur la nécessité du renvoi des fédérés ; Condorcet, dans la *Chronique de Paris*, blâmait, comme intempestif, l'arrêté révolutionnaire de la section Mauconseil ; Vergniaud le faisait annuler par l'Assemblée, comme inconstitutionnel ; enfin, au club girondin de *la Réunion*, nouvellement établi, Isnard et Brissot s'engageaient à demander qu'on envoyât devant la Cour d'Orléans Robespierre et Antoine, ce qui était les confondre avec les conspirateurs royalistes, ce qui était les livrer à l'échafaud !

Il est probable que Santerre, averti à temps, craignit, en abandonnant les faubourgs à l'impulsion de Barbaroux, de mettre au service d'un parti qui n'était pas le sien les forces dont il disposait.

Quoi qu'il en soit, la présence des Marseillais avait profondément troublé les royalistes. C'est une chose terrible que la calomnie au service de la peur. Elle avait pris les devants, à l'égard de ces intrépides enfants du Midi. Déjà des libelles payés par la liste civile les avaient représentés comme un impur ramas de galériens échappés du bagne de Toulon, de forçats génois ou liguriens, de renégats vomis sur la côte de Provence par les tartanes de Maroc. On assurait qu'ils avaient tout fait trembler, tout pillé sur leur route. On ne parlait que des dangers de Paris, maintenant abandonné à leurs fureurs. Le fait qu'en traversant la ville, ils avaient offert aux passants d'un air impérieux, en échange de cocardes à rubans, de simples cocardes de laine, fut cité comme le prélude des plus affreux malheurs. Mais comment se délivrer de ces hommes redoutables? Comment obtenir de l'Assemblée qu'elle les envoyât à la frontière tuer et mourir? Une circonstance — fut-ce hasard, fut-ce calcul? — vint très à propos, sur ce point, servir le vœu des royalistes. Le lendemain même de leur arrivée, les Marseillais ayant été invités à prendre part, dans les Champs-Elysées, à un frugal banquet, il se trouva que près du lieu où on les conduisit, étaient attablés, dans un jardin, un certain nombre de grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, parmi lesquels des Feuillants et des royalistes bien connus : le créole Moreau de Saint-Méry ; Pigeon, employé au *Journal de la Cour et de la ville ;* Regnaud de Saint-Jean d'Angely ; Berger, attaché aux anciens domaines du roi ; Marquant, un des valets de garde-robe de Marie-Antoinette. Si, dans la chaleur du vin, les convives royalistes insultèrent la foule, ou furent insultés par elle, c'est ce qui, au milieu des affirmations contraires, est demeuré incertain. Toujours est-il que le peuple, menacé par le sabre des grenadiers, ayant crié : *A nous, Marseillais !* ceux-ci s'élancèrent, franchirent les palissades, joignirent les grenadiers, et, après un court combat, les mirent en déroute. De ces derniers, plusieurs furent blessés. Un agent de change, nommé Duhamel, paya de sa vie un coup de pistolet tiré par lui sur ceux qui le poursuivaient. Une chose remarquable, c'est que les grenadiers dirigeant leur fuite vers le château, le pont-levis des Tuileries se baissa pour les recevoir, et se releva aussitôt pour repousser leurs adversaires. Ils montèrent dans la demeure royale, et là, les dames de la Cour vinrent leur prodiguer les soins les plus affectueux. Une d'elles témoignait des alarmes sur son mari : « *Ne craignez rien*, lui dit la reine, *votre mari n'y était pas.* » La reine le savait-elle ?

Paris s'émut, en sens divers, de cette rixe sanglante. Le commandant général, des aides de camp courent à la mairie, comme saisis d'épouvante et croyant déjà la capitale en feu. Sur un ordre émané de la Cour, on bat la générale, les Tuileries sont entourées de gens en armes ; des bataillons marchent de tous côtés dans les rues avec leurs canons, et les gardes des Filles-Saint-Thomas se rassemblent en tumulte

sur la place Favart, prêts à aller assiéger, à la Nouvelle-France, la caserne des Marseillais.

Arrive Mathieu Dumas, qui venait d'apprendre que, dans la funeste collision, deux de ses parents avaient été blessés. Il propose au bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui frémissait de rage, de se transporter au café Saint-Florentin, où gisait le corps de Duhamel, de prendre le cadavre, et de venir le présenter à la barre de l'Assemblée, se chargeant lui-même du soin de demander vengeance, au nom de la garde nationale de Paris. Cela est convenu, et Mathieu Dumas se rend à son poste en toute hâte. Mais, au lieu du coup de théâtre qu'il attendait, il n'eut devant lui que la scène humiliante de quelques gardes nationaux qui, accourus pour se plaindre, virent leurs plaintes étouffées par les murmures de la gauche et les clameurs des tribunes.

Quand une cause est perdue, rien qui ne tourne contre elle, même ce qui semblerait devoir la servir. Ce qui resta de cette querelle, ce fut le sang des défenseurs de la Cour versé, un redoublement d'enthousiasme populaire à l'égard des Marseillais, et, dans la masse des habitants de Paris, un surcroît d'agitation, d'implacables défiances et de haines farouches.

La Cour, du reste, ne s'abandonnait pas elle-même. Un grand nombre de lits de camp avaient été disposés dans les combles du château. Le bruit se répandit qu'il se formait, aux Tuileries, un amas d'armes et d'habits militaires. Une foule de hardis gentilshommes dont l'intrépide d'Hervilly animait et gouvernait l'ardeur, se tenaient prêts pour le combat, où ils devaient figurer sous l'uniforme des Suisses. Plusieurs bataillons de la garde nationale, entre autres celui des Filles-Saint-Thomas, brûlaient d'en finir avec la Révolution, et promettaient à la royauté l'appui d'un emportement sauvage. Les constitutionnels, de leur côté, avaient demandé la permission d'entrer dans le palais du roi, quand il en serait temps, pour contribuer à le défendre; et, repoussés, parce que les courtisans ne les voulaient point admettre au partage de la victoire attendue, ils erraient autour du château, décidés « à se faire massacrer, dit Mme de Staël, pour se consoler de ne pouvoir se battre. » De ce nombre étaient Lally-Tollendal, Narbonne, la Tour-du-Pin Gouvernet, Castellane, Montmorency.

Pendant ce temps, grâce aux soins vigilants de Bertrand de Molleville, il s'établissait, dans une maison du Carrousel, en face des Tuileries, sous le titre de *Club français*, un point de ralliement pour tous les officiers et soldats au service de la Cour. On y attacha six ou sept cents auxiliaires, choisis principalement dans la manufacture de Périer, dont plusieurs chefs d'atelier étaient de zélés royalistes. La solde des chefs était de 5 livres par jour, et celle des ouvriers de 40 sols les jours où ils seraient employés, de 10 sols les jours où ils ne le seraient pas. On destinait cette troupe à prendre place dans la lutte, en bonnet rouge et la pique à la main, pour diviser et faire hésiter le peuple. Une autre bande d'hommes résolus, choisis de même dans les faubourgs, fut placée sous les ordres d'un Marseillais, contre-révolutionnaire fougueux, dont l'aide de camp joignait à une bravoure extraordinaire le talent de changer sa figure et son langage aussi aisément que son costume et son nom, au moyen de quoi il se faisait passer tantôt pour un patriote de Marseille, tantôt pour un enfant du faubourg Saint-Antoine, pénétrait dans tous les groupes, se glissait dans toutes les tavernes patriotes, plongeait au fond de tous les complots.

Ajoutez à cela que, protégé à cette époque, du côté du Carrousel, non plus comme aujourd'hui par une simple grille, mais par des murs, le château des Tuileries était une véritable forteresse; de sorte que, pour renverser la royauté, il fallait commencer par la prendre d'assaut!

Ainsi, la Cour pouvait, sans trop de témérité, ce semble, nourrir l'espoir de vaincre; voilà probablement ce qui explique l'obstination de Louis XVI à repousser l'un après l'autre les divers plans d'évasion qui alors lui furent de toutes parts proposés, et dont quelques-uns paraissaient présenter des chances certaines de succès.

Il est vrai que la réussite eût exigé le sacrifice de certaines répugnances personnelles de la reine, et ce sacrifice, nulle considération ne fut capable de le lui arracher. Déjà elle avait rejeté avec dédain les offres de Lafayette; elle en agit de même avec le duc de Liancourt, qui, non content de préparer un asile à la famille royale, dans la province de Normandie, où il commandait, mettait généreusement à la disposition de Louis XVI toute sa fortune, à cent louis de rente près, c'est-à-dire un million.

Et cependant, que d'angoisses à traverser jusqu'à ce que sonnât l'heure formidable! Prompte à passer de la confiance à l'abattement, quelquefois Marie-Antoinette parlait comme si elle n'eût plus aperçu autour d'elle que les pâles messagers de la mort Un jour, elle disait : « Je commence à redouter un procès pour le roi; quant à moi, je suis étrangère, ils m'assassineront. Que deviendront nos pauvres enfants? » Et elle versait un torrent de larmes. Un autre jour : « J'aimerais mieux une longue captivité, dans une tour, au bord de la mer. » Mais elle laissait ensuite prendre le dessus à ce qu'il y avait d'indomptable dans son cœur. Mme Campan lui ayant fait faire un corset semblable au gilet du roi, sa fierté ne put jamais se plier à tant de précautions. Elle craignait la mort, elle la bravait.

Et les meneurs révolutionnaires, les meneurs en renom, que faisaient-ils dans cet intervalle?

Danton paraissait peu. Pas plus que Robespierre, on ne l'avait vu figurer, le 26 juillet, dans le conciliabule du *Soleil d'or;* il ne devait point figurer davantage dans celui du *Cadran bleu,* dont nous allons parler; il ne faisait point partie du Comité secret d'insurrection, formé aux Jacobins, lequel se composait de cinq membres assez obscurs : Vaugeois, grand vicaire de l'évêque de Blois; Debessé, du département de la Drôme; Guillaume, professeur à Caen; Simon, journaliste de Strasbourg, et Galissot, de Langres; enfin, il ne fut pas au nombre des citoyens qu'on adjoignit à ce comité, et qui étaient Fournier l'Américain, Westermann, Kienlin, Santerre, Alexandre, Lazouski, Lagrey, Garin et Antoine.

Robespierre et Danton avaient-ils été mis en réserve pour le moment décisif? Les Jacobins avaient-ils craint de compromettre prématurément deux hommes dont l'influence était si précieuse? Le comité Vaugeois, Carra, Santerre, Westermann, n'était-il que le *pouvoir exécutif* en quelque sorte de la pensée insurrectionnelle? C'est probable. Ce qui est sûr, c'est que Robespierre et Danton poussaient au mouvement, chacun à sa manière : le premier en s'occupant à pourvoir au lendemain de la déchéance, en préparant les esprits à un ordre de choses tout nouveau, en montrant l'impuissance de l'Assemblée législative à diriger la tempête, et en appelant le peuple, sans distinction cette fois de citoyens actifs et de citoyens passifs, à exercer sur les ruines des pouvoirs du jour son droit souverain; le second, en répandant autour de lui les passions brûlantes dont il était animé, et en faisant appel aux idées justes, aux légitimes colères, aux sentiments généreux, mais aussi, il faut bien le dire, à de basses ambitions, comme lorsqu'on l'entendit crier, dans son langage

puissant et cynique, à propos des places à conquérir : « *Cette garce de Révolution est ratée : les patriotes n'y ont encore rien gagné.* »

L'exaspération générale ayant atteint ses dernières limites, il semble que Marat eût dû respirer à l'aise. Cet esprit de révolte qu'il avait tant invoqué, il possédait enfin, il tourmentait Paris : Marat devait se sentir heureux... Eh bien, non ; transporté de fureur aussi longtemps que tout était demeuré calme autour de lui, ce génie orgueilleux et malade était devenu timide à l'excès dès qu'autour de lui tout n'avait plus été que bouillante audace. Dans son souterrain, il supputait tristement les mauvaises chances, calculait les périls de la chose publique et les siens propres. Il écrivait à Barbaroux de l'emmener à Marseille, où il songeait à se réfugier, déguisé en jockey.

Tout autre se montra Camille Desmoulins. Le 6 juillet, il lui était né un fils, qu'il avait nommé Horace, et qu'il avait présenté à la patrie, en dehors de toute cérémonie religieuse, voulant, selon ses propres expressions, s'épargner un jour, de la part de son enfant, « le reproche de l'avoir lié à des opinions religieuses qui ne pouvaient encore être les siennes, et de l'avoir fait débuter dans le monde par un choix inconséquent entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes. » Un lien nouveau, de tous le plus fort et le plus doux, rattachait donc Camille à la vie. Et pourtant, jamais il n'en fut plus prodigue, jamais il ne se rappela si bien ces nobles paroles qu'autrefois il écrivait à son père : « Quand on me parle des dangers que je cours et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions, ce que nous sommes, et je me dis à cette vue : *A présent, de la mort l'amertume est passée.* Tant de gens vendent leur vie au roi pour cinq sous ! Ne ferai-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité et de la justice ? Je m'adresse ce vers, qu'Achille dit à un soldat dans Homère :

« Et Patrocle est bien mort, qui valait mieux que toi ! »

Non moins résolu, Robespierre apportait dans les préparatifs de la lutte une énergie plus calme et plus pensive. Autant que la victoire, la nécessité de la rendre véritablement profitable au peuple le préoccupait, comme on peut s'en convaincre par le long discours que, le 29 juillet, il prononça aux Jacobins.

Barbaroux raconte, dans ses *Mémoires*, que, peu de jours avant le 10 août, un abbé en guenilles, ami de Robespierre, vint le prier de passer à la mairie ; que lui, Barbaroux, se rendit à cette invitation ; qu'il fut reçu, à l'Hôtel de Ville, par Fréron et Panis, et que ceux-ci, après l'avoir engagé à faire quitter aux Marseillais les casernes du haut de la Chaussée-d'Antin pour celles des Cordeliers, plus avantageusement situées en cas d'attaque, se mirent à l'entretenir vaguement de la nécessité d'un *dictateur*. Il ajoute : « Le lendemain, on m'invita à une autre conférence chez Robespierre. Je fus frappé des ornements de son cabinet : c'était un joli boudoir où son image était répétée sous toutes les formes et par tous les arts.... L'abbé et Panis étaient avec lui. Baille et Rebecqui m'accompagnaient ... il fut question de placer les Marseillais aux Cordeliers. Ensuite Robespierre, parlant de la Révolution, se vanta beaucoup de l'avoir accélérée ; mais il soutint qu'elle s'arrêterait si quelque homme extrêmement populaire ne s'en déclarait le chef et ne lui imprimait un nouveau mouvement. « *Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi*, » lui répondit brusquement Rebecqui, et la conversation fut rompue En sortant, Panis nous serra la main : « Vous avez mal saisi la chose, nous dit-il, il ne s'a« gissait que d'une autorité momentanée, et Robespierre est « bien l'homme qui conviendrait pour être à la tête du peu« ple. — N'insistez pas, repartis-je, les Marseillais ne bais« seront jamais les yeux devant un dictateur. »

Il ne faut pas oublier que, vaincu et proscrit à l'époque où il traçait ces lignes, Barbaroux, en parlant de Robespierre, parlait de son plus mortel ennemi. Son témoignage ici ne devrait donc être admis qu'avec beaucoup de réserve, alors même qu'il n'existerait aucun fait éclatant de nature à le démentir. Or, ce fait existe : c'est le discours que nous avons déjà cité, le discours où Robespierre développa, devant les Jacobins, presque à la veille du 10 août, les nécessités de la situation. Rien de plus inconciliable avec cette idée de dictature dont, sur un mot de Panis — celui-ci le nia formellement, du haut de la tribune de la Convention, comme nous le verrons plus bas — Barbaroux fait un crime à Robespierre. Quelles sont en effet, dans la harangue en question, les mesures de salut public que Robespierre indique ? Demande-t-il que, la déchéance une fois prononcée, l'action des principes soit suspendue, et que, momentanément du moins, le peuple abdique entre les mains d'un tribun rendu tout-puissant ? Non, ce qu'il demande, au contraire, c'est que, le trône renversé, on se garde de remplacer un despotisme par un autre despotisme ; c'est qu'on se hâte de convoquer le peuple, mais tout le peuple cette fois, afin que lui-même il décide de ses destinées par la formation d'une Convention nationale, assez forte pour empêcher en dehors d'elle toute tyrannie, et assez dépendante du peuple pour que la tyrannie ne réside pas dans son propre sein. Après cela, que frappés de l'extrême gravité des circonstances, Fréron, Panis et d'autres eussent songé à investir Robespierre d'un pouvoir absolu auquel lui-même n'aspirait pas — son principe ayant toujours été jusqu'à la fin de sa vie celui de la souveraineté du peuple exercée au moyen d'une assemblée — ce ne serait assurément pas impossible, mais qu'y avait-il là qui autorisât Barbaroux à écrire : « C'est ainsi que Robespierre cherchait à usurper dès lors le pouvoir national ? »

Cependant, d'heure en heure, de minute en minute, la fermentation croissait. Les sections organisaient leur permanence. Plusieurs d'entre elles, sur le bruit de la fuite du roi, envoyèrent des patrouilles surveiller le château. L'Assemblée était assaillie de pétitions demandant la déchéance. La *Sentinelle* de Louvet et l'*Ami des citoyens*, placardés dans toutes les rues, fournissaient à l'exaltation populaire un aliment recherché avec avidité. Les plus incroyables rumeurs, les scènes les plus extraordinaires, des discours qui semblaient tenir du délire, des prédications où la vérité parlait le langage de l'audace ou de la haine, marquent cette période sans nom. Tantôt c'étaient des citoyens des deux sexes qui tout à coup se précipitaient dans la salle de l'Assemblée en criant : *Vengeance, vengeance ! on empoisonne nos frères*, et ils se plaignaient qu'on mêlât du verre pilé au pain préparé pour le camp de Soissons ; tantôt c'était Isnard qui, accusé par le ministre Champion d'être vendu aux Anglais, poussait ce cri étrange : « *Malheureux, ouvre mon cœur, tu verras s'il est français !...* » Sur la place du Carrousel, un inconnu disait à la foule accourue pour l'entendre : « Voulez-vous savoir ce que sont les rois et ce qu'est le peuple ? Prenez un morceau de papier blanc, tracez-y des zéros ; qu'aurez-vous ? Rien, n'est-ce pas ? Mais ajoutez à ces zéros un chiffre quelconque, le moindre de tous, l'unité, vous aurez un nombre. Eh bien, les zéros, ce sont les rois ; le chiffre qui les fait valoir, c'est le peuple. »

Le 3 août, Bigot de Sainte-Croix venait de communiquer


BAZIRE
CHABOT.
MERLIN

officiellement à l'Assemblée, au nom de Louis XVI, la déclaration de Brunswick, lorsque tout à coup, suivi d'une députation de la Commune, Pétion est introduit à la barre. Il se présente au nom de quarante-sept sections, et il dit :

« Le chef du pouvoir exécutif est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire. Il semble participer aux complots de Pilnitz, qu'il a fait connaître si tard. Son nom est un signal de discorde entre le peuple et les magistrats, entre les soldats et les généraux. Il a séparé ses intérêts de ceux de la nation. Nous les séparons comme lui.... Tant que nous aurons un roi semblable, la liberté ne peut s'affermir, et nous voulons demeurer libres. Par un reste d'indulgence, nous aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI, tant qu'existera le danger de la patrie; mais la Constitution s'y oppose. Louis XVI invoque sans cesse la Constitution, nous l'invoquons à notre tour, et nous demandons la déchéance. »

Cette pétition fut renvoyée au Comité de l'extraordinaire. Elle annonçait un coup qu'il ne restait plus qu'à frapper.

Le lendemain, 4 août, le directoire insurrectionnel des fédérés tint une nouvelle séance au *Cadran bleu*, sur le boulevard; Camille Desmoulins y assistait. D'après le récit de Carra, la réunion se serait transportée le soir, dans la chambre d'Antoine, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption, juste dans la maison où demeurait Robespierre, et Mme Duplay, que ce conciliabule effrayait fort, ayant demandé à Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre, Antoine aurait répondu : « Si quelqu'un doit être égorgé, ce sera nous sans doute. Il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'à se cacher. »

Quoi qu'il en soit, le plan d'attaque du château fut arrêté ce soir-là; mais on renvoya les hostilités au 10 août, « parce que Santerre et Alexandre n'étaient pas encore en mesure. »

Les Marseillais, de leur côté, se préparaient au combat. Deux d'entre eux allèrent réclamer à l'Hôtel de Ville des cartouches et des balles. Comme quelque hésitation se manifestait, l'un d'eux s'appuya un pistolet sur le front, en s'écriant : « Des balles! des cartouches! ou je me fais sauter la cervelle. » Panis se sentit ému, Sergent ne put retenir ses larmes; et, sur leur ordre, libellé en ces termes : « *Bon et très-bon à délivrer sur-le-champ*, » le lieutenant d'artillerie Duforcod reçut pour les Marseillais cinq mille cartouches à balles.

Et tout cela, coïncidence singulière, se passait au milieu des convulsions de la nature, au plus fort d'un orage qui fit oublier l'épouvantable orage du 14 juillet 1788. La soirée du 3 août avait été d'une chaleur étouffante. Vers dix heures, des nuages d'un rouge cuivré s'amoncelèrent vers le couchant, et le roulement lointain du tonnerre se fit entendre. L'aspect du ciel était si effrayant, que partout les portes, les fenêtres, les boutiques se fermaient avec précipitation. Vers minuit, la tempête éclata si violente, si terrible, que de mémoire d'homme cela n'avait été vu. « Je ne crois pas, écrit Georges Duval, un témoin oculaire, qu'au dernier jour de l'univers, les trompettes qui viendront réveiller les morts au fond de leurs tombeaux fassent un fracas plus affreux et plus continu. » A Paris, la foudre tomba en plus de cinquante endroits; quinze ou vingt personnes furent tuées. Une grille de fer, qui séparait l'hôtel Beaufort, rue Quincampoix, de la maison voisine, fut renversée avec tant de force, qu'elle entraîna une partie de cette maison. Des laitières, des maraîchers, qui apportaient leurs provisions à Paris, furent foudroyés sur la route. La nuit eut un caractère particulièrement sinistre. Une bande de Marseillais, comme si elle eût voulu défier les éléments, traversa les quartiers voisins du Palais-Royal et des Tuileries, en chantant *la Marseillaise*, dont on entendit les notes sublimes se mêler aux coups répétés du tonnerre et au sifflement de l'orage. On remarqua que la foudre abattit un très-grand nombre de croix, notamment celles qui se dressaient dans la plaine d'Issy, à l'entrée du village de Crosne, dans le cimetière de l'Hay, sur le pont de Charenton. Mais ce que le tonnerre respecta, fait observer amèrement l'écrivain royaliste qui nous a transmis ces détails, ce fut le lieu où, cette nuit-là même, les ennemis du trône se trouvaient réunis pour en concerter la chute!

CHAPITRE XV

RENVERSEMENT DE LA ROYAUTÉ



E 10 août eut tous les caractères de la fatalité. Rien n'y fut donné à la surprise ou au hasard. De part et d'autre, on s'y prépara, lentement, solennellement, au grand jour, comme à une bataille inévitable et décisive.

Presque à la veille de l'insurrection, des pétitionnaires du Champ de Mars allaient l'annoncer en ces termes à l'Assemblée : « La patrie est en danger, cela signifie : Nous sommes trahis.... Il faut du fer, des piques, un appareil menaçant, partout où respirent des ennemis de l'égalité. Que les plus puissants soient atteints les premiers, et le reste épars retourne au néant. »

Et ceux qui parlaient ce terrible langage s'étaient présentés, précédés d'un bâton que surmontait un bonnet rouge, avec cet écriteau : *Suppression du pouvoir persécutif.*

De leur côté, les défenseurs du trône tenaient tête au péril avec une hardiesse qui n'était pas dénuée d'espoir. La section de l'Arsenal protesta contre la dernière adresse lue par Pétion; la ville de Nancy se déclara d'une manière formelle pour les constitutionnels, contre les Jacobins; plusieurs conseils généraux de département se prononcèrent dans le même sens, celui de la Meuse, par exemple; celui de l'Isère, celui de la Seine-Inférieure; enfin un événement auquel personne ne s'attendait vint prouver qu'au nombre de ses appuis la royauté pourrait compter, au besoin.... l'Assemblée, oui, l'Assemblée elle-même. Le 8 août, le décret d'accusation contre Lafayette, combattu par Vaublanc et demandé par Brissot, fut rejeté par 406 voix contre 224.

Cette énorme majorité, accordée, au milieu du déchaînement des esprits, à un général que l'Hôtel de Ville, les faubourgs, les clubs s'accordaient à dénoncer comme un traître, annonçait assez de quelle confiance les ennemis des Jacobins se sentaient encore animés. Des cris de rage, partis des tribunes, furent répétés avec un farouche délire par la foule qui environnait la salle et en inondait les abords. A leur sortie de l'Assemblée, plusieurs députés du côté droit se virent assaillis d'injures. Dumolard, Vaublanc, Daverhoult, Froudière durent chercher refuge dans le corps de garde de la cour du Palais-Royal, et n'échappèrent aux fureurs de la multitude qu'en s'évadant par une fenêtre. Mathieu Dumas fut attaqué par des femmes de la halle, foulé aux pieds, et courut risque de la vie. Une belle parole vengea les Feuillants de l'humiliation de ces outrages : un d'eux, Girardin, se plaignant à l'Assemblée d'avoir été frappé, et entendant une voix

qui lui criait ironiquement : « *Où?* » répondit : « *Par derrière. Est-ce que les assassins frappent autrement?* »

Mais cette ferme attitude de quelques-uns des contre-révolutionnaires ne faisant qu'enflammer la colère de leurs ennemis, tout Paris s'agita convulsivement. Le long de la rue Saint-Honoré, vous eussiez vu défiler, avec une solennité sombre, des milliers de citoyens se tenant deux à deux et ne dissimulant pas qu'ils allaient chercher au faubourg Saint-Antoine le mot d'ordre de la patrie en danger. Les Jacobins, de leur côté, s'étaient réunis dans leur salle. Chabot, selon ses propres expressions, courut y sonner le tocsin, et promit d'aller le sonner le lendemain au soir dans les faubourgs.

Le lendemain était le 9 août. Pour mettre à couvert la responsabilité de Pétion, les meneurs avaient résolu de le consigner chez lui. Carra l'en avait prévenu, et Barbaroux avait dit à la femme du maire de Paris : « *Si nous enchaînons jamais votre époux, ce sera auprès de vous et avec des rubans tricolores.* » Mais cette mesure n'ayant pas encore été prise, Pétion, accablé de son rôle de magistrat populaire, se montrait un pied dans le mouvement et un pied dehors. Informé de ce qui s'était passé aux Jacobins, il mande au Comité de sûreté générale le capucin Chabot; et là, en présence de Merlin de Thionville et de Bazire, les deux autres membres du *trio cordelier :* « Eh bien, lui dit-il, vous aurez donc toujours une mauvaise tête? La Gironde et Brissot m'ont promis la déchéance. Je ne veux pas de mouvement. Il faut attendre que l'Assemblée se prononce. » Chabot répondit : « Vous êtes dupe de ces intrigants. L'Assemblée ne peut pas sauver le peuple, et je crois que vos amis ne le veulent pas. Ainsi, le tocsin sonnera ce soir au faubourg. — Je vous arrêterai. — Vous serez arrêté vous-même. » Ils se séparèrent. et Chabot se hâta d'aller prévenir le comité secret des dispositions de Pétion.

Encore quelques heures, et le sort de la monarchie allait être décidé. Le dimanche précédent, les personnes de la Cour avaient remarqué que, le roi et la reine assistant aux vêpres dans la chapelle des Tuileries, les musiciens s'étaient mis à tripler le son de leur voix d'une manière effrayante à ce verset du *Magnificat : Deposuit potentes de sede;* mais, depuis, que d'avertissements plus directs et d'une précision plus terrible! Le roi était instruit heure par heure, presque minute par minute, des préparatifs du combat. Il savait que c'était pour le lendemain. Et comment l'aurait-il ignoré? Le 10 août n'eut rien d'un complot, ce fut une vraie bataille De là les avis que se faisaient passer, d'un camp à l'autre, les ennemis qui s'aimaient. Un de ceux qui devaient commander l'attaque fit prévenir Peltier de prendre garde à lui, qu'elle serait sanglante; et Camille Desmoulins offrit un refuge à Suleau, auquel le liaient des souvenirs d'enfance.

De toutes les dames du palais, pas une n'osa y paraître dans la journée du 9. Seule avec sa belle-sœur et ses enfants, la reine ne reçut d'autre visite que celle de lady Sutherland, femme de l'ambassadeur d'Angleterre.

Les abords du château n'étaient point, à cette époque, ce que nous les voyons aujourd'hui. Cette vaste, cette immense place qu'on nomme le Carrousel ne comprenait pas dans ce temps-là la huitième partie du terrain qu'elle occupe de nos jours. Le Carrousel se trouvait obstrué d'une multitude de maisons plus ou moins élevées, formant des rues avec divers détours, lesquelles pouvaient être considérées comme autant de chemins couverts, par où il était facile d'arriver sans péril jusqu'à portée de pistolet de l'enceinte des bâtiments et des cours. Mais là, en cas d'attaque, le danger commencait. Car, avant d'atteindre le palais, les assaillants avaient à s'engouffrer dans d'étroits espaces où il suffisait de quelques canons tirés à mitraille sur une masse serrée pour joncher le pavé de cadavres. Au lieu d'une seule cour divisée par des bornes et des chaînes de fer, il y en avait trois de dimension à peu près égale. La plus grande, celle du milieu, s'appelait la *cour Royale;* on y entrait, du côté du Carrousel, par une porte cochère confiée à un Suisse nommé Brown, qui tenait un restaurant. A gauche, en face du pavillon de Flore, était la *cour des Princes*, et en face du pavillon Marsan, à droite, la *cour des Suisses*. Or, ce qui était de nature à rendre l'accès des Tuileries, dans un jour de combat, extrêmement meurtrier, c'était la triple ligne des bâtiments à un étage qui divisaient les trois cours, bâtiments où logeaient les personnes attachées au château, mais qui pouvaient aisément se transformer en redoutes. Du côté du jardin, les arcades des galeries inférieures qui longent la terrasse, à droite et à gauche de l'entrée du vestibule, étaient fermées dans presque toute leur hauteur par des barreaux de fer, supprimés depuis pour faire place à des statues. A la place des grilles qui bordent la terrasse des Feuillants, il y avait, d'un bout à l'autre, un mur peu élevé servant de séparation entre cette terrasse et la *cour du Manège*, aujourd'hui la rue de Rivoli. La salle où s'assemblaient les députés occupait le fond de cette cour, à une portée de fusil de la rue du Dauphin. Pour aller du pavillon Marsan à la salle de l'Assemblée nationale, on traversait la *cour des Écuries*, puis la *cour du Manége*, d'où l'on pénétrait sur la terrasse des Feuillants par une porte latérale qui touchait au café Hollot, rendez-vous habituel des agitateurs. Du côté des Champs-Élysées, le jardin des Tuileries était défendu par un pont qui tournait sur un fossé profond, le *Pont-Tournant*. De sorte que le château des Tuileries se hérissait, au centre de la capitale, comme une forteresse; et la royauté, pour peu qu'elle eût envie de recourir *à la dernière raison des rois*, ne pouvait être abattue que dans des flots de sang.

Les mesures de défense furent calculées de manière à rendre la lutte fatale. Mandat, constitutionnel zélé, était à la tête de la garde nationale : il donna ordre à seize bataillons de choix de se tenir prêts à marcher, et, dès six heures du soir, tous les postes du château furent triplés. Le commandement de la 17e division était échu à M. de Boissieux, maréchal de camp, qui avait sous ses ordres la gendarmerie à pied et la gendarmerie à cheval. Un détachement du premier de ces deux corps fut posté dans la *cour des Princes*, au bas du petit escalier; un autre, de cent cinquante hommes, eut pour destination de protéger l'hôtel de Toulouse, la caisse de l'extraordinaire, la caisse d'escompte et le trésor; on consigna le reste. Quant à la gendarmerie à cheval, commandée par MM. de Rhulière et de Verdière, elle se trouvait, aux approches de la nuit, rangée en bataille sur la grande place du Louvre. Les bataillons appelés par Mandat à défendre le trône arrivèrent successivement, et, en première ligne, celui des Filles-Saint-Thomas, plein d'ardeur et de zèle. L'artillerie destinée à écraser les assaillants se composait de onze canons : l'on en plaça trois dans la *cour Royale*, devant la grande porte; un dans la *cour des Suisses*, deux dans la *cour des Princes*, un devant le pavillon Marsan, un au Pont Royal, trois vers le *Pont-Tournant*. Ce n'est pas tout, Mandat avait posté à l'arcade Saint-Jean une force considérable qui devait lui répondre de l'Hôtel de Ville, et avait pour instruction de laisser passer ceux du faubourg Saint-Antoine, puis de les prendre en queue. De plus, il avait mis de l'artillerie au Pont-Neuf, de manière à empêcher la jonction du faubourg Saint-Antoine avec le faubourg Saint-Marceau.

Le roi devait naturellement compter pour sa défense sur les nobles qui se trouvaient à Paris. Deux mille cartes d'entrée leur furent effectivement distribuées par Champcenetz, gouverneur des Tuileries, et les portes du château restèrent ouvertes jusqu'après minuit pour les recevoir : c'est à peine s'il s'en présenta cent vingt! Encore s'ils étaient venus portant l'uniforme de la garde nationale, de manière à se confondre dans ses rangs et à l'encourager par leur exemple! Mais non : jaloux de bien marquer, jusque dans ce moment terrible, la distinction des rangs, si chère à leur vanité, ils parurent en habit brodé, veste de satin et bas de soie blancs. Quelques-uns avaient négligé d'apporter des armes, croyant en trouver dans le château; les autres étaient armés d'espingoles, de pistolets et d'épées. Quelques-uns n'avaient que des cannes. Là évidemment ne pouvait être la force du trône! Sa vraie force, c'était le régiment des Suisses.

Ah! pitié, pitié pour eux! car leur âme fut intrépide et fidèle. Esclaves aveugles mais loyaux de l'honneur du soldat, martyrs désignés d'une cause qui n'était point la leur, et, dans nos tragédies civiles, acteurs nécessaires et maudits, ils sentirent tout de suite l'horreur de leur situation. Mais, bien différents de ces lansquenets du moyen âge qui tuaient, qui mouraient pour le compte du plus offrant, ils crurent, eux, avoir engagé leur foi le jour où ils avaient vendu leur sang. Quand on leur dit que le moment était arrivé d'affronter la colère d'un peuple qu'ils auraient voulu pouvoir aimer, ils tombèrent dans une tristesse profonde. Ils se tinrent prêts cependant, et lorsque la mort les vint sommer de gagner leur salaire, elle les trouva aussi fermes que le granit des Alpes, leur pays.

Déjà, le 4 août, sur un ordre envoyé de Paris en toute hâte, ils avaient dû partir de Courbevoie et de Rueil, après avoir enterré leurs drapeaux, et on les avait vus passer, marchant dans le plus grand silence, avec les mêmes précautions qu'on prend en temps de guerre en pays ennemi! Mais cette nuit-là le château ayant été tranquille, ils étaient retournés à leurs casernes. Le 8, vers les dix heures du matin, d'Erlach, capitaine de garde, remit à l'aide-major un ordre transmis par Mandat et conçu en ces termes : « M. le colonel ordonne que le régiment soit rendu demain, à trois heures du matin, aux Tuileries. » On fit, aux casernes, le partage des cartouches. Dans son récit, le colonel Pfyffer avance que « l'on ne put en distribuer que trente par homme. » Ceci est inexact. Après le combat, il fut prouvé qu'on avait trouvé dans les gibernes de plusieurs Suisses morts jusqu'à soixante cartouches, ce qui montre qu'ils devaient en avoir au moins quatre-vingts chacun.

Le signal du départ donné, tout le monde marcha, voulut marcher : il ne resta aux casernes que les fourriers et les malades. A la Porte Maillot, une ordonnance, venant de Paris, remit au commandant un passe-port dont voici le texte : « Laissez passer les Suisses, pour renforcer les postes des Tuileries. PÉTION, maire. » Arrivés au château, ces rudes soldats furent distribués partout où le péril donnait rendez-vous au courage. Leur nombre n'était ni de sept cent cinquante, comme l'ont assuré les uns, ni de treize cent trente, comme l'ont prétendu les autres; neuf cent cinquante, tel est le chiffre vrai, le chiffre accusé par les procès-verbaux.

Il était midi, quand on acheva d'assigner aux Suisses les divers postes qu'ils devaient occuper, et, pendant ce temps, suivi de la reine, de Madame Élisabeth, de Madame Royale, Louis XVI se rendait à la chapelle du château. On remarqua son recueillement pendant toute la durée de la messe, et qu'il tint constamment les yeux fixés sur son livre de prières.

Autour du palais, jusqu'au soir, la foule ne cessa de gronder. A deux Suisses en faction à la porte du Carrousel, un Marseillais, son sabre à la main, cria : « Misérables! voilà la dernière garde que vous montez; nous allons vous exterminer. »

Et dans cette même soirée du 9 août, la femme de Camille Desmoulins écrivait sur les feuillets d'un livre où, jour par jour, elle consignait ses impressions : « Qu'allons-nous devenir? Je n'en puis plus. Camille, ah! mon pauvre Camille, que vas-tu devenir? Je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu, s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi! Nous voulons être libres : ô Dieu! qu'il en coûte! Et pour comble de malheur, le courage m'abandonne. — Jeudi, 9 août. »

Quatre mois après, de sa plume touchante et naïve, Lucile retraçait ainsi sur ses tablettes ceux de ses souvenirs qui se rapportaient à la journée du 9 : « Le 9, j'eus des Marseillais à dîner; nous nous amusâmes assez. Après dîner, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait, elle était on ne peut plus triste; son petit avait l'air hébété; Danton était résolu. Moi, je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu. Quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur disais, comme si je le savais bien, qu'elle aurait lieu. Mais « peut-on rire ainsi? » me disait Mme Danton. — « Hélas! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. » Sur le soir, nous fûmes reconduire Mme Charpentier, parente de Danton. Il faisait beau, nous fîmes quelques tours dans la rue : il y avait assez de monde. Nous revînmes sur nos pas, et nous nous assîmes à côté du café — de la place de l'Odéon. — Plusieurs sans-culottes passèrent en criant *vive la nation!* Puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit. Je dis à Mme Danton : « Allons-nous-en. » Elle rit de ma peur; mais à force de lui en dire elle eut peur à son tour, et nous partîmes. Je dis à sa mère : « Adieu, vous ne tarderez pas à « entendre sonner le tocsin. » En arrivant chez Danton, j'y vois Mme Robert et bien d'autres. Danton était agité. Je courus à Mme Robert, et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin? « — Oui, me dit-elle, ce sera ce soir. » J'écoutai tout, et ne dis pas une parole. Bientôt, je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. O Dieu! je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai la figure avec mes deux mains, et je me mis à pleurer. Cependant, ne voulant point montrer de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulais point qu'il se mêlât de tout cela, je guettai le moment où je pourrais lui parler sans être entendue et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé. Fréron avait l'air d'être déterminé à périr. « Je suis las de la vie, disait-il, je ne « cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allai me fourrer dans le salon, qui était sans lumière, afin de ne point voir tous ces apprêts. Personne dans la rue. Tout le monde était rentré. »

Comme elle est vive, comme elle est forte, cette peinture des incertitudes, des découragements, du trouble et des peurs qui, non moins que le palais du roi, assiégeaient le foyer de ces hommes qu'on représente si terribles! Ils avaient donc, eux aussi, à s'arracher à des étreintes caressantes, et à combattre le pouvoir de ces larmes de l'amour, plus irrésistibles que ses sourires! Elle prouve, en outre, cette page charmante et triste, elle prouve combien peu les révolutionnaires étaient assurés de la victoire. Et pouvaient-ils l'être? N'avaient-ils pas contre eux une partie de la garde nationale

et son chef? Savaient ils au juste de quelles ressources la royauté était en mesure de s'entourer? Leur était-il possible de prévoir ces défections du lendemain qui furent la perte du trône et leur salut? De quoi s'agissait-il? De pousser ou plutôt de suivre à l'attaque d'une vraie citadelle, facile à défendre et bien défendue, une multitude ingouvernable, partagée entre mille passions et mille volontés contraires, sans plan arrêté, sans guides militaires, et dont le sort risquait d'être décidé par une panique. Non, non, il n'y avait rien de certain, rien, si ce n'est la Révolution croûlante, en cas de défaite, et, sous ses ruines, un tombeau pour ses défenseurs. Voilà ce que comprenait Fréron, lorsqu'il se déclarait fatigué



MANUEL RŒDERER

de la vie; voilà ce que sentait de plus en plus, à mesure que la catastrophe approchait, Danton lui-même, de qui Lucile dit qu'il *était résolu* le 8, et que le 9 *il était agité*.

A minuit le tocsin sonna.

La nuit était d'une splendeur et d'un calme qui contrastait avec l'état des esprits. Aux rayons de la lune, la ville apparaissait toute pâle. « Les immenses foules » qui avaient tant effrayé Lucile venaient de s'évanouir. Les rues étaient désertes. Seulement, de mystérieux messagers, porteurs de la correspondance des sections, glissaient çà et là comme des ombres. Dans quelques quartiers, une illumination sans but ajoutait ses lueurs aux clartés de cette nuit étrange; dans d'autres, plus reculés et sombres, il était aisé de deviner ce qui se préparait, aux lumières qu'on voyait passer et repasser derrière les vitres de certaines maisons redoutées, et aux hommes armés que, de loin en loin, on rencontrait immo-

biles devant leurs portes. Du fond des faubourgs, comme endormis, nul cri ne s'élevait encore; nulle agitation discernable ne répondait à la voix des cloches; et le tocsin qui, sonné par des mains inconnues, prolongeait au milieu du silence ses appels inutiles, semblait parler à des morts.

Errant sous les voûtes de son souterrain, Marat y attendait l'événement avec une inquiétude farouche. Tout à coup il entendit frapper à la porte du caveau. C'était une jeune femme, la comédienne Fleury, qu'un charme inconcevable avait attirée vers cet être repoussé de tous, et qui venait lui apporter son repas : un peu de café, du riz et des fruits secs. « Eh bien, demanda Marat, quelles nouvelles? — Paris ne remue pas. — C'est fini, dit-il, notre cause est perdue. »

Au palais, la plus grande confusion régnait dans les cours, parmi les gardes nationaux; et, dans les appartements, parmi les gentilshommes. L'attitude de ces derniers était celle de la présomption ennoblie par le dévouement et le courage, à ce point qu'ils étaient convenus d'annoncer le triomphe à leurs amis, par des affidés, porteurs d'un morceau de serge blanche. Au fond, ils se tenaient presque assurés de vaincre. Ils comptaient sur l'intrépidité des Suisses; sur l'ancienne maison militaire du roi, toujours debout malgré sa dissolution légale; sur les gardes qui en grand nombre avaient été appelés de province, précisément pour cette époque; sur la peur de la multitude, lorsqu'on l'accueillerait à coups de canon; sur le désordre qui ne pouvait manquer de se mettre parmi tant d'hommes rassemblés en tumulte. Aussi, à voir dans les appartements, les uns aller et venir d'un pas nonchalant du palais au jardin, les autres s'étendre et s'assoupir sur les canapés, d'autres se partager en riant des pincettes qui leur devaient servir d'épée, nul n'aurait soupçonné la gravité de la situation.

Mais, autour du château, elle était fortement accusée par le conflit des émotions qui régnaient dans les différents postes. Déjà quelques uns des bataillons de Mandat montraient des dispositions douteuses, et il circulait parmi les canonniers des propos où grondait une hostilité sourde.

Seuls, les Suisses présentaient un spectacle imposant. Rangés comme des murailles, et pleins d'une tristesse virile, ils attendaient en silence leur destinée.

La reine et Madame Élisabeth essayèrent, mais en vain, de goûter quelques instants de repos. Ne pouvant commander à leur agitation, elles allaient sans cesse de leur appartement à celui du roi, et passèrent toute la nuit à errer dans le palais. Quant à Louis XVI, il resta longtemps renfermé avec Herbert, son confesseur.

Vers minuit trois quarts, le tocsin sonnant de divers côtés, et les fenêtres du château étant ouvertes, chacun s'y porta pour écouter. Et chacun de nommer la cloche qu'il croyait reconnaître : ici, celle de Saint-Roch, là celle de Saint-Jacques la Boucherie, et plus près, plus près, celle de Saint-Germain l'Auxerrois.... la même, ô courtisans, qui sonna il y a deux cent vingt ans, par ordre de Sa Majesté, le massacre de la Saint-Barthélemy!

Dès onze heures du soir, Pétion s'était rendu au château, livrant ainsi sa poitrine au couteau. Il eut à traverser une foule d'officiers et de gentilshommes qui le suivaient d'un œil irrité. Des paroles faites pour conduire jusqu'à son cœur la pointe des épées retentissaient à ses oreilles. Le roi le reçut dans une attitude sévère. « Il paraît, lui dit-il, qu'il y a beaucoup de mouvement? — Oui, sire, la fermentation est grande. » Mandat était là; il ajouta aussitôt : « C'est égal! Je réponds de tout, mes mesures sont prises. » Toutefois il se plaignit au maire de n'avoir pu obtenir des administrateurs de police de la municipalité la poudre nécessaire : « Je n'ai que trois coups à tirer, un grand nombre de mes hommes n'en ont qu'un seul, et ils murmurent. » Pétion répondit que le commandant général ne s'était pas mis en règle pour avoir la poudre qu'il demandait. Puis, prenant prétexte de la chaleur, qui était extrême : « Il fait étouffant ici, dit-il, je vais descendre prendre l'air, » et il descendit dans le jardin. Là il se promena longtemps, sans témoigner aucune émotion, et en causant d'un air très-calme avec ceux qui l'entouraient. Mais derrière lui cheminait le péril. Il y en avait qui ne se gênaient pas pour dire bien haut : *Nous le tenons, et sa tête répondra de tout.* Le spectre de Henri de Guise semblait errer sous les fenêtres d'un autre palais de Blois. Quoique la nuit fût étincelante, la terrasse du château était dans l'ombre que projetaient les bâtiments, et, pour l'éclairer, on avait mis des lampions sur le bord des pierres. Or, comme Pétion s'approchait de cet endroit, des grenadiers des Filles-Saint-Thomas renversèrent les lampions et les éteignirent.... Il était temps d'abréger cette promenade dont le terme pouvait être un meurtre : un officier municipal qui accompagnait Pétion — c'était le héros burlesque du 20 juin, c'était Mouchet — eut l'idée de courir à l'Assemblée, dont plusieurs membres tenaient séance, et de leur dire : *Si vous ne mandez pas sur-le-champ le maire de Paris à votre barre, il va être assassiné.* Dans l'intervalle, Pétion ayant rencontré Rœderer, lui prit le bras, et ils allèrent faire un tour ensemble le long de la terrasse qui borde le quai, s'entretenant des hasards de cette nuit tragique. Ramenés au château par un bruit de rappel, ils se trouvaient au bas du grand escalier, lorsque deux huissiers et plusieurs gardes avec des flambeaux viennent notifier solennellement au maire de Paris le décret de l'Assemblée qui le mande à la barre. Il s'empresse d'obéir à cet ordre sauveur, et Rœderer remonte dans les appartements. Nul doute que Pétion n'eût couru risque de la vie en cette circonstance, et c'est pourquoi, après la victoire du peuple, on suspendit au dôme du château un drapeau qui portait . *Ici, le maire de Paris a manqué d'être assassiné dans la nuit du* 9 *au* 10.

Pendant ce temps, que se passait-il dans Paris? Les rapports du secrétaire Blondel au procureur général syndic du département vont nous l'apprendre.

« 2 heures moins un quart.

« Le tocsin sonne en plusieurs endroits, l'on bat la générale dans d'autres, nous l'entendons distinctement. — Nous entendons quelques cris individuels : *Vive la nation! aux armes!* Ils paraissent être dans la rue Saint-Honoré, du côté des Jacobins, mais ils sont rares. — Les observateurs sont partis depuis une demi-heure au moins. — Nous n'avons que quatre gendarmes, un brigadier et quatre ordonnances, qui sont à courir de côté et d'autre....

« BLONDEL. »

« 3 heures moins un quart.

« Nos observateurs reviennent. Ils ont été jusqu'au bout du faubourg Saint-Antoine. La générale se bat sous la direction d'un bataillon qui peut être actuellement composé d'un millier de personnes armées de différentes manières, sur lesquelles peut-être cent cinquante suivent en ordre les tambours. Le fort de l'attroupement est aux Enfants-Trouvés. Toute la rue du faubourg est remplie d'hommes armés.

Cependant l'attroupement ne marche pas; il se passera encore au moins une heure avant qu'il puisse être en marche. — Ils paraissent irrités que l'Assemblée nationale ait levé sa séance avant d'avoir prononcé. — Les canons ne sont pas encore à la tête de la troupe, mais les canonniers sont tout armés près de leurs canons. — Au corps de garde de la pointe de la rue de Montreuil on frappe à toutes les portes, et le tocsin sonne à toutes les paroisses. Dans le reste de la ville, il n'y a que des citoyens qui paraissent se rendre à leurs bataillons. — D'autres observateurs partent pour différents endroits.

« Blondel. »

Et les meneurs habituels, où étaient-ils? que faisaient-ils? Rien n'indique quelle fut, dans cette nuit suprême, l'action de Robespierre, ni s'il en exerça une quelconque. Marat rugissait au fond de son antre Santerre et Westermann paraissent avoir attendu qu'il fît grand jour. Barbaroux veillait, mais des motifs de prudence — c'est lui qui en convient — l'avaient déterminé, lui et ses amis, à ne pas se mettre à la tête des Marseillais. Enfin, pour ce qui est de Danton et de Camille Desmoulins, voici tout ce qu'on en sait par le journal de Lucile, dont nous reprenons le récit au point où nous l'avons laissé :

« Tout le monde était rentré. Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher. Il n'avait pas l'air fort empressé, il ne sortit presque point. Minuit approchait. On vint le chercher plusieurs fois; enfin il partit pour la Commune. Le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna longtemps. Seule, baignée de larmes, à genoux sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutais le son de cette fatale cloche. En vain venait-on me consoler. Le jour qui avait précédé cette fatale nuit me semblait être le dernier. Danton revint. Mme Robert, très-inquiète pour son mari, qui était allé au Luxembourg, où il avait été député par sa section, courut à Danton, qui ne lui donna qu'une réponse très-vague. Il fut se jeter sur son lit. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et mauvaises nouvelles. Je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries. Je le leur dis en sanglotant; je crus que j'allais m'évanouir. En vain Mme Robert demandait des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnait. Elle crut qu'il marchait avec le faubourg : « S'il périt, me « dit-elle, je ne lui survivrai pas. Mais ce Danton, lui, le « point de ralliement! si mon mari périt, je suis femme à le « poignarder. » Ses yeux roulaient. De ce moment, je ne la quittai plus Que savais-je, moi, ce qui pouvait arriver? Savais-je de quoi elle était capable? Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Camille revint à une heure; il s'endormit sur mon épaule. »

Il fallait pourtant une direction au mouvement du lendemain. Conformément à une décision prise dans la soirée du 9 par la section des Quinze-Vingts, dont les autres quartiers avaient suivi l'initiative, chaque section nomma trois commissaires, avec POUVOIRS ILLIMITÉS POUR SAUVER LA PATRIE; et, chose curieuse! les choix ne tombèrent en général que sur des citoyens fort obscurs. Les seuls noms en relief dans une liste d'au moins cent cinquante commissaires sont ceux de Huguenin, Rossignol, Robert, Billaud-Varenne, Hébert, Bourdon (de l'Oise), Chénier. Ni Danton, ni Camille Desmoulins, ni Marat ne furent élus. La section de Marseille nomma Fabre d'Églantine, mais seulement le 10; et le 11, Robespierre fut porté sur la liste par la section des Piques.

A peine désignés, les commissaires se réunissent, se rendent sur la place de Grève, se présentent comme les sauveurs officiels de la patrie, traversent les rangs étonnés de la garde nationale et montent à l'Hôtel de Ville. Le conseil municipal y était en séance: il n'hésite pas à s'effacer devant ces inconnus, et la municipalité légale est aussitôt remplacée par une municipalité insurrectionnelle. Ainsi naquit la fameuse Commune du 10 août.

Elle n'avait gardé du pouvoir ancien que Pétion, Manuel et Danton. Ses premiers actes furent de consigner chez lui Pétion pour mettre sa responsabilité à couvert, de placer Santerre à la tête de l'armée parisienne, d'envoyer retirer du Pont-Neuf les canons destinés à empêcher la jonction des deux faubourgs et d'appeler Mandat à l'Hôtel de Ville.

Il était alors quatre heures du matin. Au château, on ouvrit un contre-vent du cabinet du roi pour voir d'où provenait un bruit qu'on avait entendu dans la cour. C'était la voiture du maire de Paris qui partait vide. Le jour commençait à luire. Madame Élisabeth parut à la croisée, regarda le ciel, qui était tout rouge, et dit à Marie-Antoinette : « Ma sœur, venez donc voir le lever de l'aurore! »

Au même instant, Mandat vint dire que la Commune le faisait appeler pour la seconde fois. Parmi ceux qui lui envoyaient cet ordre redoutable, quelques-uns avaient déclaré que, sur son refus, le messager qui lui porterait la dernière réquisition devait lui porter la mort! Mandat ignorait cette circonstance; mais il sentait bien que s'il obéissait il était perdu. Le ministre de la guerre le pressait de rester; Rœderer lui conseillait de partir. Il se décide enfin, et, accompagné de son fils, il se rend à l'Hôtel de Ville. Il arrive à la salle des délibérations, il entre.... Partout des visages nouveaux. Le malheureux se trouble, il pâlit. — Pourquoi avait il doublé la garde au château? Pourquoi avait-il donné l'ordre de faire marcher le canon? N'avait-il pas retenu le maire au château? n'avait-il pas dit que la tête de Pétion répondrait du moindre mouvement? — En réponse à ces questions, Mandat parla d'un ordre du maire, qu'il prétendit avoir laissé dans ses papiers; il fit observer que quand un bataillon marche, les canons marchent aussi; il s'excusa sur la force des choses d'avoir pris des précautions pour un événement imprévu. Tout à coup, une lettre est déposée sur le bureau; on en donne lecture. Elle était ainsi conçue :

« Le commandant général ordonne au commandant de bataillon de service à la Ville de dissiper la colonne d'attroupement qui marcherait pour se porter au château, tant avec la garde nationale qu'avec la gendarmerie, soit à pied, soit à cheval, *en l'attaquant par derrière.*

« Le commandant général, Mandat. »

C'était le droit de défense déshonoré par la trahison. On saisit Mandat pour le conduire à l'Abbaye; mais, sur les marches de l'Hôtel de Ville, un inconnu s'avance et lui casse la tête d'un coup de pistolet. Le corps fut jeté dans la Seine.

On a écrit que Mandat avait reçu de Pétion l'ordre de repousser la force par la force : que cet ordre, fait pour justifier la résistance du château, il le portait sur lui, et qu'on tua l'homme pour anéantir le document. Mais ceci doit être rangé parmi les nombreux mensonges dont l'esprit de parti a composé le roman royaliste du 10 août. Que Pétion, combattu entre ses sympathies pour les insurgés et ses devoirs officiels, eût effectivement donné l'ordre en question, c'est possible. D'Aubier, alors gentilhomme ordinaire de la chambre et depuis chambellan du roi de Prusse, affirmait avoir vu

entre les mains de Mandat l'original de l'ordre donné par Pétion; et plus tard, réfugié en Allemagne, il demanda inutilement un sauf-conduit aux généraux français pour venir attester le fait. Mais que les amis du maire de Paris aient assassiné Mandat dans le but de lui « arracher des mains, » comme s'exprime Peltier, un acte de nature à compromettre leur idole, c'est ce que dément d'une manière formelle l'interrogatoire même qu'avait subi la victime. Voici la citation textuelle : « Interrogé en vertu de quel ordre il a doublé la garde au château et sommé de le représenter, il a répondu : « Si j'en avais été prévenu, j'aurais apporté l'ordre de M. le « maire, que j'ai laissé dans mes papiers. » Ceux qu'on représente comme ayant donné le signal de ce meurtre savaient donc que Mandat ne portait sur lui aucun document qu'on pût ensevelir dans les flots de la Seine en même temps que son cadavre!

Le retrait des canons du Pont-Neuf désorganisait la défense, la mort du commandant général semblait devoir la paralyser. Cependant, ces deux nouvelles, portées au château, n'en chassèrent pas la confiance au succès, confiance entretenue par un rapport verbal que résumaient ces mots : *Le tocsin ne rend pas.* La vérité est qu'il avait si peu *rendu*, au moins pendant la première partie de la nuit, qu'à l'Hôtel de Ville on mit un moment en question si l'on n'abandonnerait pas l'entreprise, et même l'ordre fut donné de suspendre le tocsin.

D'un autre côté, on ne négligeait rien, au château, de ce qui pouvait animer les cœurs. La reine comptait à ce point sur une victoire, qu'elle désirait le combat comme moyen d'en imposer à l'Assemblée, et laissait percer ce désir dans ses discours. A La Chesnaye, donné pour successeur à Mandat, et qui se plaignait avec humeur que les appartements fussent pleins de gens de toute espèce qui gênaient le service, elle répondit : « Ce sont des hommes sûrs. » D'Hervilly, l'épée à la main, répandait autour de lui l'ardeur de son âme intrépide. On apporta de l'eau-de-vie aux Suisses; et le major Bachmann, passant dans les rangs accompagné des capitaines, disait aux soldats : « Avez-vous de bonnes pierres? Vos fusils sont-ils bien amorcés? C'est aujourd'hui qu'il faut vaincre. »

A son tour Rœderer leur vint adresser des exhortations, que Durler, un de leurs officiers, leur répéta en allemand, et Dain, sergent de la compagnie d'Affry, les avertit que, « le moment venu de faire feu, on tirerait sur ceux qui hésiteraient; que tel était l'ordre exprès des chefs. »

A cinq heures et demie, le roi, sur l'invitation pressante qui lui en fut faite, sortit pour visiter les postes. Comme il venait de prendre quelques instants de repos sur un canapé, sa coiffure se trouvait dépoudrée et aplatie d'un côté seulement; accident ridicule et, dans un tel moment, d'une fatalité tragique! En habit violet, le chapeau sous le bras, l'épée au côté et les yeux rouges de larmes qu'en secret il avait versées, le seul sentiment que l'infortuné prince pût inspirer était celui de la compassion. Aux paroles singulières, décousues, qui tombaient de ses lèvres, on ne devinait que trop bien son trouble : « Eh bien! on dit qu'ils viennent.... Je ne sais pas ce qu'ils veulent.... Ma cause est celle des bons citoyens.... Nous ferons bonne contenance, n'est-ce pas? » La reine aussi laissait échapper quelques mots; mais, humiliée sans doute de cette attitude du roi faite pour ôter le courage aux plus intrépides, elle s'efforçait visiblement d'étouffer les sanglots qui soulevaient sa poitrine.

A six heures, le roi étant descendu dans les cours, le tambour battit aux champs, et des cris de: *Vive le roi!* s'élevèrent; mais les canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge ne cessèrent de crier: *Vive la nation!* Et ce fut bien pis, lorsqu'il parcourut la terrasse, du côté du jardin, où stationnaient des gens à piques. *A bas le veto! à bas le traître!* furent les cris qui dominèrent. Le roi rentra pâle, découragé; et la reine, passant avec l'impétuosité de son caractère d'un excès d'orgueil à un excès d'abattement, dit à sa première femme de chambre : « Tout est perdu : le roi n'a montré aucune énergie, et cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien. »

Mais si Louis XVI était faible, Marie-Antoinette était imprudente. En présentant aux gardes nationaux les gentilshommes qui devaient combattre à leurs côtés elle eut la mauvaise inspiration de dire : « Messieurs, ce sont nos amis; ils viennent se ranger près de vous; ils prendront les ordres, *et vous montreront comment on meurt pour son roi.* » L'effet de ces paroles fut terrible. Deux bataillons de gardes nationaux, celui de Mauconseil et celui des Arcis, venaient d'arriver: ils rompent leurs rangs et quittent les cours pour aller prendre position sur le Carrousel avec deux canons. Pour comble de malheur, un de ces nobles venus là en habit brodé, veste de satin et bas de soie blancs, s'avisa de crier: « Allons, messieurs de la garde nationale, voici le moment de montrer du courage. — Nous n'en manquerons pas, répondit furieux un officier du bataillon des Thermes de Julien, mais ce ne sera pas à côté de vous que nous en donnerons la preuve. » Et, faisant volte-face, il entraîne sa compagnie sur la terrasse du bord de l'eau, occupée par les canonniers de la Croix-Rouge, du Finistère et du Panthéon, qui avaient déjà pointé leurs canons contre le château. De sorte qu'il se trouvait menacé maintenant par beaucoup de ceux qui avaient été appelés pour le défendre!

Sur ces entrefaites, un officier municipal étant arrivé, on l'introduisit dans le conseil; et le ministre de la justice: « Mais que veulent donc les insurgés? — La déchéance. — Eh! qu'ils la prononcent donc. » La reine alors demanda : « Et après, qu'adviendra-t-il? » L'officier municipal s'inclina sans répondre.....

Pendant ce temps, Blondel écrivait au procureur général syndic, Rœderer :

« 6 heures moins un quart.

« Des avis recueillis dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine, à la hauteur de la place de la rue Mauconseil, nous annoncent que l'attroupement est extrêmement divisé; les efforts pour ranimer un rassemblement paraissent se ralentir et devenir inutiles. Il y a toujours beaucoup d'hommes armés dans les Enfants-Trouvés au faubourg, mais rien n'avance.

« BLONDEL. »

Ces informations n'étaient qu'à demi rassurantes. Rœderer, en habit vert tendre et tenant à la main un petit livre relié en papier tricolore, descendit dans les cours, parcourut les postes, leur lisant le texte de la loi, et disant : « Point d'attaque, bonne contenance, forte défensive. » Mais elle paraissait horrible à tous ceux qu'il haranguait ainsi, cette idée d'une lutte fratricide qu'un seul coup de fusil, un seul, risquait de provoquer. Un mot courait de rang en rang : « Nous ne pouvons pourtant pas tirer sur nos frères. » Quand Rœderer s'approcha des canonniers, la plupart s'éloignèrent comme pour éviter de l'entendre, et l'un d'eux : « S'ils tirent sur nous, serez-vous là? — Oui, et non derrière vos canons,

mais devant. » Les collègues du procureur-syndic, qui l'accompagnaient, firent avec exaltation la même promesse. Vains efforts! le canonnier, sans répondre, déchargea sa pièce, en jeta la charge par terre et mit le pied sur la mèche, qui était allumée.

Il devenait de plus en plus à craindre qu'au moment décisif, le château ne fût abandonné par beaucoup de ses défenseurs. Quel parti prendre? Déjà, sur l'avis de Rœderer, deux des ministres se sont rendus en grande hâte dans l'Assemblée pour réclamer son assistance; mais elle a répondu qu'elle n'est pas en nombre, soixante ou quatre vingts membres tout au plus se trouvant alors réunis.

Et le péril approchait! Une bande, peu nombreuse encore, mais déterminée, d'hommes à piques, venait de paraître sur le Carrousel, conduite par quelques Marseillais. Des coups redoublés ébranlaient la porte royale; et tandis qu'une vingtaine de personnes se montraient hardiment à cheval sur le mur de clôture, « plusieurs autres s'entretenaient du dedans



LE ROI SE RÉFUGIE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE

au dehors sur un ton d'étroite intelligence et paraissaient fort disposés à ouvrir les portes. » Rœderer eut peur. Il remonte précipitamment au château pour conseiller la fuite au sein de l'Assemblée.

Le roi était assis près d'une table à l'entrée de son cabinet, les mains appuyées sur ses genoux. La reine, Madame Élisabeth, les ministres se tenaient entre la croisée et le roi. « Sire, dit Rœderer d'un ton pressant, Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre, il n'y a de sûreté pour elle que dans l'Assemblée nationale. — Mais, répondit le roi, je n'ai pas vu beaucoup de monde au Carrousel. — Sire, il y a douze pièces de canon, et il arrive un monde immense des faubourgs. » Un nommé Gerdret, zélé patriote, quoique marchand de dentelles de la reine, voulut appuyer le procureur-syndic; mais comme il élevait la voix, Marie-Antoinette lui imposa durement silence. Elle était fort animée. Elle avait beaucoup pleuré, et cela se voyait à ses yeux, « rouges jusqu'au milieu des joues, » dit Rœderer dans son récit. Quoi! l'on osait prétendre qu'il n'y avait pas d'autre ressource pour le roi que d'aller se réfugier humblement dans l'Assemblée nationale! Quoi! l'on proposait, selon l'expression du ministre de la marine Dubouchage, « de le mener à son ennemi! »

Ne pouvait-il donc pas ce roi qui avait pour armoiries des fers de lance, se montrer en soldat à des soldats et sauver sa couronne en jouant sa vie! Comment' ni abdiquer, ni régner, ni mourir! Ainsi pensait la fille altière de Marie-Thérèse, que cette rude épreuve trouva tour à tour calme et éplorée, tremblante et intrépide, selon l'inspiration du moment. On raconte que, lasse enfin de dévorer ses larmes, elle présenta un pistolet au roi et lui dit: « Allons, monsieur, voici le moment de vous montrer. » Mais aucun de ceux qui l'entouraient ne dépose de ce fait, qu'elle-même nia, quatorze mois après, devant le tribunal révolutionnaire. Ce qui est plus certain, c'est qu'elle avait affirmé à plusieurs personnes de sa confidence qu'elle « se ferait clouer aux murs du château plutôt que de le quitter. » A Rœderer, elle objecta qu'on n'était pas sans avoir des « forces. » Mais celui ci insistait avec la violence de l'effroi : « Madame, tout Paris marche! » Louis XVI releva la tête, regarda fixement Rœderer pendant quelques secondes, puis, se tournant vers la reine: « Marchons, » dit-il, et il se leva.

Ceux de la Cour et les gentilshommes présents voulaient suivre; Rœderer s'y opposa, sentant bien que leur présence ne pouvait que nuire au roi, tant elle était propre à irriter la fureur du peuple! Mme de Tourzel et la princesse de Lamballe furent seules admises à accompagner la famille royale. A quelques serviteurs dévoués qui insistaient, Louis XVI dit : « Restez où vous êtes, » et l'un d'eux se montrant disposé à désobéir par excès de zèle, le Dauphin fut employé pour le fléchir. « Restez, lui cria l'enfant d'une voix caressante, papa et maman vous l'ordonnent ; moi, je vous en prie. »

Du reste, ni le roi ni la reine ne croyaient que quitter les Tuileries dans ce moment, c'était se condamner à n'y plus rentrer! « Nous serons bientôt de retour, » disait la reine; et Louis XVI, avant de partir, pria Lorimier de Chamilly, son premier valet de chambre, dont le collègue était malade, de continuer son service jusqu'à ce que la famille royale fût revenue de l'Assemblée.

Comme on traversait l'Œil-de-Bœuf, le roi, soit trouble, soit prudence, prit le chapeau du garde national qui marchait à sa droite et lui mit sur la tête le sien, qui était garni d'un plumet blanc. Au bas du grand escalier, il dit à Rœderer : « Que vont devenir toutes les personnes qui sont restées là-haut? — Sire, elles sont en habit de couleur, à ce qu'il m'a paru. Celles qui ont des épées n'auront qu'à les quitter, vous suivre et sortir par le jardin. — C'est vrai. » Ainsi rassuré sur le sort des courtisans, et sans prononcer un seul mot qui se rapportât à ces pauvres soldats suisses qu'on abandonnait à leur sombre destinée, Louis XVI franchit pour la dernière fois le seuil de son palais. Il était alors huit heures et demie du matin

On traversa les Tuileries sans obstacle jusqu'à la terrasse des Feuillants. Les membres du département formaient un cercle, au milieu duquel était la famille royale. Le roi marchait en avant, ayant à ses côtés le ministre des affaires étrangères, Bigot de Sainte-Croix; puis venait la reine, qui donnait le bras à Dubouchage, ministre de la marine, et tenait par la main son fils qu'accompagnait Mme de Tourzel. Suivaient le ministre de la justice avec Madame Royale et Madame Élisabeth, et enfin d'Abancourt, ministre de la guerre, conduisant la princesse de Lamballe. L'escorte se composait d'un détachement de Suisses et de gardes nationaux des Petits-Pères, des Filles-Saint-Thomas et de la Butte des Moulins. Il était tombé pendant la nuit beaucoup de feuilles que les jardiniers venaient de rassembler en différents tas, et le petit prince royal s'amusait à les pousser dans les jambes des personnes qui marchaient devant lui. « Voilà bien des feuilles, dit Louis XVI, elles tombent de bonne heure cette année. » Quelques jours avant, Manuel avait écrit dans un journal que le roi n'irait pas jusqu'à la chute des feuilles!

A environ vingt-cinq pas de la terrasse, une députation de l'Assemblée vint au-devant du roi pour lui offrir un asile. Le perron était couvert d'hommes et de femmes fort animés. « Non, criaient-ils, ils n'entreront pas. Ils sont la cause de tous nos malheurs. Il faut que cela finisse. A bas! à bas! » Cette fermentation du peuple fit qu'au pied de la terrasse, vis-à-vis le passage des Feuillants, le roi et son escorte furent arrêtés pendant plus d'un quart d'heure. Le roi était ménagé : un garde national provençal lui dit, avec l'accent de son pays : « Sire, n'ayez pas peur, nous sommes de bonnes gens. Seulement, nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage. Soyez un bon citoyen, sire.... et n'oubliez pas de chasser vos calotins du château! » Un autre citoyen, se faisant jour jusqu'à Louis XVI, lui cria : « Sacredieu! donnez-moi la main, et f..... soyez sûr que vous tenez celle d'un honnête homme. Malgré tous vos torts, je réponds de la sûreté de vos jours; je vais vous conduire à l'Assemblée nationale; mais pour votre femme, elle n'entrera pas. C'est... elle qui a fait le malheur des Français. » Cet homme venait d'exprimer d'une manière brutale et cynique, mais fidèle, un sentiment qui dominait parmi le peuple. Car c'était à la reine qu'on imputait tout le mal, et il s'élevait contre elle, du milieu de la foule, des imprécations effroyables Un sapeur, nommé Rocher, semblait à chaque instant prêt à la frapper d'un poignard qu'agitait sa main furieuse. Comme on était au moment d'entrer dans l'Assemblée, ce même homme arrache le Dauphin à la reine, qui pousse un cri venu du cœur, et court poser l'enfant sur le bureau des secrétaires.

Louis XVI, sa famille, les ministres, s'étant placés sur les siéges destinés à ces derniers, le roi dit à l'Assemblée : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs. » Vergniaud présidait, il répondit : « Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et des autorités constituées. »

Il y avait derrière le fauteuil du président un réduit de douze pieds carrés sur six d'élévation, où se tenaient d'ordinaire des journalistes qui assuraient avoir trouvé le moyen d'écrire aussi vite qu'on parle. On appelait ce réduit, qu'une grille en fer scellée dans le mur séparait de la salle, la loge du *Logotachygraphe*. Le roi s'étant assis à côté du président, un membre fit observer que la Constitution défendait de délibérer en présence du roi; sur quoi, la loge du Logotachygraphe fut désignée pour le recevoir, lui et sa famille.

Or, déjà le sang avait coulé à Paris; déjà l'on y promenait, odieux trophée, au bout de onze piques, onze têtes de royalistes, qui arrêtés pendant la nuit comme appartenant à une fausse patrouille, avaient été enfermés au poste de la cour des Feuillants, où, vers huit heures du matin, une multitude en délire accourut et les égorgea. Parmi eux se trouvaient l'abbé Bougon, homme d'une force prodigieuse; un ex-garde du corps connu sous le nom de beau Vigier, et Suleau, ce trop fameux Suleau, dont la plume, trempée dans le même fiel où, pour une autre cause, Marat se plaisait à tremper la sienne, avait tour à tour harcelé la Révolution à Paris, à Bruxelles, à Coblentz. Les prisonniers, dès qu'ils

virent la mort se dresser devant eux, la bravèrent d'un cœur indomptable. Ils périrent, mais en combattant. A la tête de ceux qui les massacrèrent, et conduisant leurs coups, figurait une femme en habit d'amazone, avec deux pistolets à sa ceinture et un sabre en bandoulière. C'était Théroigne de Méricourt. Tout ce dont peuvent s'offenser à jamais l'orgueil d'une femme, sa coquetterie, sa pudeur, Suleau l'avait dit de Théroigne; et maintenant elle avait à choisir entre faire tuer son ennemi ou l'humilier en le sauvant. De ces deux manières de se venger, elle préféra la moins fière; pouvant monter jusqu'au dédain, elle descendit jusqu'au meurtre.

Cependant, le départ du roi avait mis la consternation au château. A quoi bon s'immoler au triomphe d'une cause qui s'abandonnait elle-même? Des bataillons entiers de gardes



THÉROIGNE DE MÉRICOURT

nationaux allèrent rejoindre les faubourgs ou se dispersèrent. Parmi les gentilshommes, quelques-uns versaient des pleurs de rage. Seuls, les soldats suisses étaient satisfaits. « Tant mieux! disaient plusieurs d'entre eux, nous ne serons pas obligés de faire feu! » Mais ainsi ne l'entendaient pas leurs chefs. Eux, dans leur courage insolent, ils brûlaient de combattre; et, à l'exception du sous-lieutenant Ignace Maillardoz, tous ils voulaient qu'on en finît avec *cette canaille*.

Cette canaille parut : c'était le peuple.

C'était le peuple, dans la plus large acception du mot. Car la première bande des assaillants — le corps de bataille était encore loin — montrait, marchant côte à côte, des hommes de toutes les classes; la garde civique y était mêlée aux gens à piques; les bourgeois y fraternisaient avec les ouvriers; les départements, représentés par les fédérés, Marseillais, Brestois, n'y faisaient qu'un avec Paris. Et par qui cette avant

garde se trouvait-elle commandée? Par le comédien Michot, par l'architecte Lefranc, par les gardes nationaux Pavier, Chambellan, Macret, Lavillette, Pierson. Pendant la nuit, les royalistes avaient répandu le bruit que l'objet de l'attaque attendue était d'assassiner le roi; qu'il s'agissait de repousser des brigands; que les Marseillais n'étaient pas autre chose; que la plupart avaient été fouettés et marqués. Quelle ne fut pas la surprise de ces pauvres soldats suisses, lorsqu'au lieu des *brigands* qu'on leur avait annoncés ils virent s'avancer des gardes nationaux! Mais la discipline était là. Le maréchal de Mailly ayant rencontré en face du grand escalier le capitaine suisse Durler, lui annonce qu'il est chargé, de la part du roi, de prendre le commandement du château. Durler alors, lui demandant ses ordres : « De ne pas vous laisser forcer, » répond le maréchal de Mailly. Le capitaine dit qu'on pouvait y compter.

Au même instant, le portier du roi ouvrait lui-même la porte Royale aux assaillants, qui entrèrent en élevant leurs chapeaux et en faisant signe aux Suisses de venir les joindre. De ceux-ci, un certain nombre garnissaient les croisées : en signe de paix, ils se mettent à jeter leurs cartouches dans la cour. Les assaillants la traversent, arrivent au vestibule, s'arrêtent.... Émouvant spectacle! sur chaque marche du grand escalier qui monte à la chapelle, une rangée de soldats, immobiles sous le regard sévère de leurs officiers, muets, couchant en joue la foule. S'ils tirent, le carnage, dans cet espace resserré, va être épouvantable. Westermann et les Marseillais essayèrent d'en détourner l'horreur, le premier par de vives adjurations prononcées en langue allemande, les seconds par cette pantomime provençale d'un effet plus puissant que la parole. Et ce ne fut pas en vain.

Ces hommes, qui semblaient de pierre, s'ébranlent; deux se laissent amener, puis deux autres, et cela avec des larmes dans les yeux. Un moment on put croire tout gagné. Déjà au sergent Blazer déclarant que les enfants de l'Helvétie n'étaient pas pour rendre leurs armes, les Marseillais avaient répondu par ce cri : « Vivent les Suisses! nous ne les désarmerons pas! » Mais voilà que soudain, du haut des appartements qu'occupaient les gentilshommes, des coups de feu partent, et les deux Suisses qui venaient de se laisser amener tombent.

Alors, avec l'idée de trahison, la terreur, la rage, le désespoir entrent dans toutes les âmes. Au milieu de la confusion, les Suisses de l'escalier reçoivent l'ordre de faire feu, ils obéissent.... et, sous le vestibule, là où venait de s'agiter une multitude d'êtres pleins du feu de la vie, il n'y eut plus qu'une pâle montagne de visages morts.

Les assaillants avaient à tirer sur des murailles; leurs adversaires tiraient sur des hommes; les canons du peuple grondèrent sans tuer, et tout coup venant des Suisses portait; en un clin d'œil, la cour se trouva évacuée. Elle était jonchée de morts et de mourants.

Les Suisses font une sortie, conduits par Pfyffer, prennent quatre pièces de canon, s'emparent de la porte Royale et traversent le Carrousel, poussant devant eux la déroute, tandis qu'un de leurs détachements, sous la conduite du capitaine Henry de Salis, marche droit à la porte du Manége, y saisit trois canons et les amène jusqu'à la grille du château. Cela fait, le second détachement alla rejoindre le premier sur le Carrousel, et les Suisses réunis, tirant de toutes parts, inondèrent la place de sang.

Un grand nombre de citoyens fuyaient en désordre; mais il y en eut qui se montrèrent héroïques. On en vit qui, armés de simples bâtons pointus, s'élançaient vers les Suisses, lesquels, selon le mot de Pétion, « faisaient un feu d'enfer. » Les Brestois furent admirables. Marseille, à ceux de ses enfants qu'elle avait envoyés au secours de la Révolution, n'avait demandé que de savoir mourir : ils moururent. On cita ce trait d'un Marseillais qui, en expirant, dit à un de ses compagnons, sans armes : « Je te lègue mon fusil. Fouille dans mes poches, tu y trouveras des cartouches. »

Quoi qu'il en soit, la place du Carrousel fut balayée comme l'avait été la cour Royale. Mais si les Suisses se crurent vainqueurs, ils se trompaient. C'était seulement l'avant-garde de l'insurrection qui avait donné, et les deux redoutables faubourgs s'avançaient en noires colonnes....

L'Assemblée, pendant ce temps, était livrée à une agitation à laquelle la grandeur même du péril imprima bientôt un caractère sublime. Rœderer avait fini son rapport, et l'on venait de voter un décret qui mettait les personnes et les propriétés sous la sauvegarde du peuple de Paris, lorsque tout à coup on entend une décharge de canons. Tous tressaillent. « Du calme! dit le président. N'êtes-vous pas à votre poste? » La nouvelle arrive que les Suisses ont engagé le combat. « Qu'il leur soit défendu de tirer! » crient plusieurs voix. Rœderer, en terminant son rapport, avait dit : « On m'informe en ce moment que le château vient d'être forcé. » Ce fut sous le coup de ces paroles qui rendaient la royauté tout au moins incertaine de sa victoire, que Louis XVI signa la défense aux Suisses de tirer. Mais n'est-il pas trop tard? Les coups de canon redoublent, accompagnés du bruit de la mousqueterie. Des citoyens armés paraissent à l'une des entrées de la salle. Plusieurs députés se précipitent au-devant d'eux pour leur en interdire l'accès. Le président se couvre. Au cri de *vive la nation!* poussé par tous les députés, les citoyens armés se retirent. Mais comme la foule qui environne la salle augmente de minute en minute, et que la loge occupée par la famille royale peut être envahie, on arrache le grillage en fer qui sert à l'isoler, et Louis XVI lui-même s'y emploie. Or, le bruit du combat continuait, laissant ainsi toute latitude aux espérances et aux terreurs contraires. Quelle serait l'issue? O liberté, est-ce l'heure de tes funérailles qu'on sonne? Une voix proposa un serment, celui de mourir, s'il le fallait, pour le droit, qui est immortel; et aussitôt, saisie d'un funèbre enthousiasme, l'Assemblée entière debout, la main étendue, prit cet engagement sacré, aux acclamations des tribunes palpitantes.

A voir le roi, en présence de ces transports, on l'eût dit complétement étranger à la situation. Esclave, comme presque tous ceux de sa race, du pouvoir des appétits physiques, il s'était fait apporter une pêche qu'il mangeait tranquillement, — tous les yeux étant fixés sur lui, — pendant qu'à ses côtés la reine, le visage en feu, prêtait une oreille avide au retentissement de la fusillade. Elle croyait encore au triomphe, elle y croyait tellement, qu'au bruit de ces mêmes canons pointés contre sa couronne, elle dit à d'Hervilly, alors auprès d'elle : « Eh bien! n'avons-nous pas bien fait de ne pas partir? » D'Hervilly répondit : « Je souhaite de tout mon cœur, madame, que Votre Majesté puisse me faire la même question dans six mois d'ici! »

Cependant, on pressait de toutes parts Louis XVI d'arrêter le combat. Mais comment, au milieu du feu continuel des assiégeants et des assiégés, faire parvenir un ordre au château? D'Hervilly s'offrit à le porter, « si le roi voulait l'autoriser à en faire l'usage qu'il jugerait le plus avantageux. » En d'autres termes, d'Hervilly se réservait, ou de communiquer l'ordre s'il trouvait que les Suisses eussent le dessous, ou de le garder dans le cas contraire! Le roi, la reine, tou-

chés du péril qu'allait courir leur serviteur, essayèrent d'abord de le retenir; Madame Élisabeth alla même jusqu'à le prendre vivement par le bras; mais les murmures de l'Assemblée devenant plus impérieux, Louis XVI se décida à laisser partir d'Hervilly.

Celui-ci, après divers dangers affrontés intrépidement, parvint à pénétrer jusque dans la cour des Suisses. Mais « loin de parler de l'ordre du roi, il ne s'occupa que des dispositions propres à fortifier la défense. » Son projet était de ne faire usage de l'ordre qu'après avoir tenté tous les moyens de force possibles pour réduire les rebelles... S'il eût réussi, la sommation dont il était porteur devenait inutile. Dans le cas contraire, .. « l'ordre du roi qu'il aurait alors représenté eût mis Sa Majesté à couvert. » Cette circonstance grave, avouée par Bertrand de Molleville qui la tenait de d'Hervilly lui-même, résout la question de savoir si l'ordre de cesser le feu fut un acte d'humanité, ou un calcul habile!

Malheureusement pour la cause royaliste, les choses, dans l'intervalle, avaient bien changé de face. Les fuyards de l'avant-garde s'étaient répandus dans toutes les directions, se



MASSACRE DES SUISSES

disant victimes de la plus noire des perfidies, et criant : « Vengeance! vengeance! Une grêle de balles a été dirigée sur nous, lorsque nous avions encore la bouche sur leurs joues. » Les rues, les quais, les boulevards ne retentirent plus que d'appels furieux. Malheur désormais, malheur à ces étrangers, venus de leur pays pour massacrer des Français, sans autre but que de défendre un palais vide! Deux fédérés de Brest s'étaient élancés à cheval dans la rue Saint-Honoré : le peuple les tua, les prenant pour des Suisses, à la couleur de leur uniforme rouge. Ce fut une rage immense, universelle, irrésistible. Les gendarmes à cheval, qui campaient dans la cour du Louvre, abandonnèrent précipitamment leur poste et passèrent aux rebelles. On fit rouler un canon sur le Pont-Royal, on le pointa contre le château; et à chaque coup tiré contre la demeure maudite, femmes et enfants battaient des mains.

Le faubourg Saint-Marceau s'avançait en masse : les quatre bataillons qui gardaient le Pont-Neuf le laissèrent passer. Ce n'étaient pourtant pas des gens à piques, ceux-là, c'étaient des orfèvres, des bijoutiers, des marchands. Le faubourg Saint-Antoine arrivait de son côté; la jonction s'opéra; et alors ce qu'il y eut en présence, ce fut : ici une poignée

d'étrangers, payés pour conserver au prince qui venait de le déserter un château appartenant à la nation; et là, Paris, tout Paris!

Les Suisses, un instant maîtres du champ de bataille, avaient regagné leur forteresse. L'attaque recommença. La fumée de la poudre obscurcissant le jour, nul ne pouvait distinguer son camarade; le peuple tirait dans les ténèbres, et contre des murs. Mais les Suisses voyaient approcher avec anxiété le moment où leurs munitions se trouveraient épuisées. Ce fut ce motif, et non l'ordre écrit du roi, qui décida de leur retraite. Aussi, quel fut le langage de d'Hervilly, quand il s'aperçut de l'impossibilité de tenir plus longtemps? « Il faut vous porter à l'Assemblée, » cria-t-il aux Suisses, et un écrivain royaliste, Peltier, avoue que le zèle de d'Hervilly pour la défense de Sa Majesté lui fit ajouter : « avec vos canons. » De son côté, le baron de Viomesnil criait : « Oui, braves Suisses, allez trouver le roi; vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois. »

Les officiers suisses avaient à rallier leurs hommes; ils firent battre l'assemblée, et, au milieu d'une grêle de balles, dit Pfyffer, parvinrent à ranger les soldats comme en un jour de parade. Au moment où les tambours battaient, un sergent, du canton de Glaris, qui venait d'avoir la cuisse fracassée par un boulet de canon, dit à ses camarades penchés sur lui : « N'entendez-vous pas qu'on rappelle? allez à votre devoir et laissez-moi mourir. » Car eux aussi ils furent d'une intrépidité surprenante, ces malheureux que la discipline fit du même coup bourreaux et martyrs!

Les Suisses, en se rendant à l'Assemblée, eurent beaucoup à souffrir d'un feu très-vif qui partait à la fois de la porte du Pont-Royal, de celle de la cour du Manége, et de la terrasse des Feuillants. Un de leurs officiers eut la cuisse cassée d'une balle : il tomba près du bassin, au pied du groupe d'Aria et Petus. Enfin, ils arrivent à l'Assemblée, où le baron de Salis entre, l'épée nue à la main. On juge si la sensation fut profonde. Tandis qu'on crie : *les Suisses! les Suisses!* et que plusieurs députés cherchent à se sauver, on conduit au roi le capitaine Durler, qui lui dit : « Sire, on veut que je mette bas les armes. » Le roi ordonna aux Suisses de poser les armes et de se retirer aux casernes, ordre au sujet duquel Pfyffer écrit : « Ce fut un coup de foudre pour ces braves soldats; ils criaient qu'ils pouvaient encore se défendre à la baïonnette; plusieurs pleuraient de rage. »

Mais cela même ne mit pas un terme à l'effusion du sang. Une partie des Suisses qui occupaient les appartements, et qui, n'ayant pas eu le temps de se joindre au détachement en retraite sur l'Assemblée, descendaient du château au moment où le peuple y entrait, ne gagnèrent le jardin qu'à la faveur de deux pièces de canon laissées par Durler et qu'ils déchargèrent sur les assaillants. D'autres, entendant les deux derniers coups de canon, s'étaient repliés sur le grand escalier : quatre-vingts Suisses s'y firent massacrer, après avoir tué QUATRE CENTS HOMMES. A sept des siens qui restaient encore debout, un lieutenant dit, en patois fribourgeois, que « ce n'était pas la peine de survivre à de si braves gens. » Il prit le fusil d'un soldat tué et se jeta dans la foule la baïonnette en avant. Il y périt avec ceux qui l'avaient suivi.

Les Suisses ne furent donc pas égorgés sans défense, comme l'ont dit et répété des écrivains royalistes, aveuglés ou menteurs. Les Suisses du 10 août, ainsi que le font observer les auteurs des *Fastes de la Révolution*, furent tués loyalement, lorsqu'ils avaient encore les armes à la main, ou dans les premiers instants, dans l'ingouvernable ivresse d'une victoire si chèrement achetée par le sang français.

Et toutefois, quelle plus noble vengeance l'eût satisfait, ce sang généreux, si les soixante Suisses que l'on conduisit à l'Hôtel de Ville, vaincus et désarmés, y eussent reçu du peuple le pardon au lieu de la mort!

Ils périrent aussi, ceux de leurs camarades que nous avons vus sortir du château par le jardin, mais ils périrent en combattant. Forcés de traverser les Tuileries, ils le firent en bon ordre, marchant sous le feu avec une lenteur héroïque, et marquant chaque halte par une meurtrière décharge. Ce fut seulement au bout de la grande allée, toute teinte de leur sang, qu'ils parurent hésiter et se séparèrent, frappés sans doute de la quantité de gardes nationaux qu'ils apercevaient unis contre eux aux hommes du peuple, et trop sûrs maintenant que ce qu'on leur avait donné à combattre, c'était la France! Ils se séparèrent donc. Les uns prirent de côté, et se jetèrent dans l'Hôtel de la Marine, où les attendait une nouvelle lutte qui, pour eux, fut la dernière. Les autres poussèrent droit jusqu'au milieu de la place Louis XV, où ils furent chargés par la gendarmerie à cheval, et succombèrent, sauf quelques-uns qui parvinrent à s'enfoncer sous les arbres des Champs-Élysées, à la rencontre de fortunes diverses.

Pour ce qui est des gentilshommes rassemblés dans les appartements, il y en eut qui s'échappèrent, le long de la grande galerie, par l'escalier de Catherine de Médicis; d'autres, gagnant la grille de la Reine, s'évadèrent deux à deux, au milieu des coups de fusil, par une petite porte en fer qu'ils réussirent à briser. Peu d'entre eux restèrent enveloppés dans la défaite; mais beaucoup de royalistes, moins marquants, avaient combattu sous l'uniforme suisse; et c'est ce qu'on reconnut, quand l'on dépouilla les morts, à la finesse du linge que portaient plusieurs cadavres.

Il y avait sur la place du Carrousel une boutique qu'occupait Fauvelet, frère de Bourrienne; un homme en sortit au moment de la prise du château : c'était Napoléon Bonaparte.

Sa position, à cette époque, était de celles qui précipitent au milieu des troubles une âme inquiète. Pas d'officier qui eût jamais commencé sa carrière sous de plus sombres auspices; accusation de désertion, de trahison même, arrêts multipliés, emprisonnement, suspension, toutes les blessures dont la discipline peut frapper le front d'un soldat, tel avait été jusqu'alors son lot. Renvoyé du service en 1791 pour s'être rendu en Corse sans congé, il se trouvait à Paris, en 1792, dans un si profond état de misère, que, de concert avec son ancien camarade de pension Bourrienne, il avait formé, pour vivre, le projet de louer et de sous-louer des maisons; mais cette spéculation ayant manqué, il avait dû solliciter près du ministre de la guerre sa réintégration dans l'armée; et, en attendant, il maudissait sa mauvaise fortune, mettait sa montre en gage et se levait chaque matin fort en peine de son dîner du jour.

Le *Mémorial de Sainte-Hélène* nous apprend que, dans la matinée du 10 août, Bonaparte quitta la rue du Mail, où il demeurait alors, rencontra rue Croix-des-Petits-Champs un groupe d'hommes hideux qui le sommèrent de crier : *Vive la Nation!* se rendit ensuite sur la place du Carrousel, et alla s'établir dans la boutique de Fauvelet, des fenêtres de laquelle il suivit *tout à son aise* les événements de la journée. Il ne joua donc d'autre rôle que celui de spectateur, et, qui plus est, de spectateur épouvanté. Car, longtemps après, sur le rocher de Sainte-Hélène, il a raconté qu'après la prise du château, s'étant aventuré dans le jardin, il fut si frappé à l'aspect de tant d'hommes renversés les uns sur les autres

par la mort que, depuis, aucune de ses meurtrières batailles ne lui donna l'idée d'un pareil entassement de cadavres!

Vers la même heure, Mme de Staël étant sortie en voiture pour avoir des nouvelles de ses amis, le cocher fut arrêté sur le pont par des hommes qui, silencieusement, lui firent signe qu'on égorgeait de l'autre côté....

Le peuple remplissant de ses colères le palais conquis, les fuites effarées, l'homicide, les derniers serviteurs du roi poursuivis de chambre en chambre, tombant à genoux, priant, mourant; les cadavres des Suisses dépouillés, mutilés par des mains obscènes, des mains de mégères; les chants de triomphe, le râle des agonisants, les anathèmes; le bruit des meubles et des glaces mis en pièces ou jetés du haut des fenêtres pêle-mêle avec des corps nus; ici, des femmes se parant, en signe de dérision, des robes de la reine, qui traînèrent dans le sang de ses défenseurs; là, un homme emportant, comme acheté chez un fripier, l'habit de noces de Louis XVI; d'autres, au fond des caves, couchés devant des tonneaux vides, et à demi noyés dans le sang et le vin mêlés; enfin, le long des cours, les baraques en feu; l'explosion des gargousses lancées par les Marseillais; puis, courant ainsi que des spectres à travers des tourbillons de flammes et de fumées, des pompiers qu'une bande de forcenés vint coucher en joue pour protéger contre eux l'incendie : telle fut, dans cette journée fameuse, la part faite à la fureur.

Mais, en revanche, belle et grande fut la part faite à l'humanité. Lemonnier, médecin du roi, ayant été trouvé dans son cabinet par les assaillants, ceux-ci, touchés de son calme, le conduisirent sain et sauf hors du palais, à travers une haie de baïonnettes. « Laissez passer cet homme, disaient-ils, c'est le médecin du roi, mais il n'a pas peur. » Le maréchal de Mailly, quoique rencontré les armes à la main, fut mené en lieu sûr par un fédéré, qui, le bras déjà levé sur lui, s'était arrêté tout à coup à la vue des cheveux blancs du vieillard. On épargna toutes les femmes, et Mme Campan a raconté comment elle fut sauvée, à la voix d'un homme à longue barbe, qui criait, de la part de Pétion : *Grâce aux femmes! ne déshonorez pas la nation!* S'il est vrai que le commandant Carle, connu pour le fanatisme de ses opinions, fut tué rue Saint-Honoré, sous les yeux de Santerre, et que Mme de Clermont-Tonnerre, heurtant dans la rue un cadavre, reconnut aux vêtements le corps de son mari, que des furieux, ameutés par un de ses anciens domestiques, venaient d'assassiner, il est vrai aussi que la pitié couvrit de son égide sainte un grand nombre de vaincus. Peltier, de sa plume, si calomnieuse pourtant et si violente, laisse tomber l'aveu que le nombre des Suisses recueillis, sauvés, dans le bâtiment des Feuillants et dans les maisons particulières, fut de cent quatre-vingts. Or, la générosité ne cherchait pas, comme on le pourrait croire, la protection du secret, non; et il se passa au grand jour, dans l'Assemblée, des scènes vraiment admirables, celle, par exemple, de ce citoyen qui, amenant à la barre un Suisse qu'il vient d'arracher à la mort, l'embrasse avec effusion, déclare qu'il lui faut une vengeance, et que cette vengeance sera de loger, de nourrir le malheureux soldat. Celui qui s'honora par cette déclaration touchante était si ému en la faisant, qu'il s'évanouit. Il portait un nom conforme à la beauté de son âme, il s'appelait Clémence.

Ajoutons que si l'exaltation de la vengeance et l'amour en délire de la liberté enfantèrent des actes cruels, ils ne produisirent pas du moins des passions viles. Le premier citoyen qui vint annoncer à l'Assemblée la prise du château, y apporta une boîte contenant les bijoux de la reine. D'autres déposèrent dans la salle une malle pleine d'argenterie. C'est à peine si dans cette immense multitude déchaînée sur un théâtre où la richesse abondait, il se trouva quatorze voleurs; et ceux-là, le peuple indigné les traîna sur la place Vendôme, où ils furent fusillés impitoyablement comme coupables du crime d'avoir voulu déshonorer la cause de la Liberté.

Il était midi, quand le canon avait cessé de tonner. Sur le nombre des morts, les évaluations différèrent. Pétion pense qu'il n'alla pas au delà de quinze cents. Peltier l'évalue de quatre à cinq mille. Prudhomme, d'après un calcul dont il donne tous les éléments, le fixe à cinq mille quatre cent trente-cinq.

Pendant ce temps, à l'Assemblée, on avait vu les chefs de la Gironde, Vergniaud, Guadet, Gensonné, se relever au fauteuil, à la tribune, et passer continuellement de l'un à l'autre, dans une attitude qui ne témoignait que trop de la secrète agitation de leur cœur. Ce roi qu'ils avaient tant voulu abattre, il était là humilié devant eux, à leurs pieds; et pleins d'un trouble auquel se joignait sans doute aussi une compassion généreuse, ils tremblaient d'avoir à porter la main sur lui! Cette république, dont ils avaient si ardemment appelé le triomphe, elle leur souriait maintenant, et ils n'osaient la regarder en face! On se rappelle qu'à Louis XVI entrant dans la salle, Vergniaud avait parlé de la *fermeté* de l'Assemblée nationale, et de sa résolution de mourir en soutenant les droits du peuple et des *autorités constituées*. Mais, depuis que ces paroles avaient été dites, entre les autorités constituées et les droits du peuple il s'était élevé une barrière sanglante qu'il n'était pas au pouvoir des Girondins de supprimer. Ils le sentirent avec une amertume qui dut les étonner eux-mêmes; et un regret mélancolique, un doute suprême, sur les bords de cet abîme qui s'ouvrait, les ramenant au passé, eux les hommes d'un avenir obscur, ils n'osèrent se prononcer d'une manière décisive ni pour ni contre l'ancienne idole, déjà par terre cependant. Formation d'une Convention nationale, *suspension provisoire* du chef du pouvoir exécutif, nomination d'un gouverneur au prince royal, installation du roi et de sa famille au Luxembourg sous la garde des citoyens et de la loi, voilà ce que Vergniaud vint proposer. C'était laisser la porte ouverte au retour de la royauté, c'était abdiquer toute initiative révolutionnaire, c'était irriter les défiances de Paris. Et, pour comble, Vergniaud fit précéder la lecture du projet de décret de cette phrase dont la tristesse, mal expliquée dans son objet, prêtait à des commentaires redoutables : « Je viens, au nom de la Commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse, mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ. »

L'Assemblée fit ce qu'on lui demandait; puis, elle sanctionna les décrets frappés du *veto* royal, décréta d'accusation le ministre d'Abancourt pour n'avoir pas exécuté le décret qui éloignait les Suisses, envoya des commissaires avec pouvoir de suspendre les généraux, et décréta des visites domiciliaires chez les gens suspects.

Il y avait à nommer de nouveaux ministres : l'Assemblée désigna Monge pour la marine, et Lebrun pour les affaires étrangères. Roland, Servan et Clavière étaient rappelés à leurs anciennes fonctions. Mais par qui serait représenté au pouvoir le mouvement de Paris soulevé?...

Il était trois heures de la nuit, lorsque Camille Desmoulins

et Fabre d'Églantine entrèrent chez Danton, qui était couché. « Il faut, lui dit Fabre en le réveillant, que tu me fasses secrétaire du sceau. — Et moi, ajouta Camille, un de tes secrétaires. » Danton, à moitié endormi, leur répondit : « Mais êtes-vous bien sûrs que je sois nommé ministre? — Oui. » Et en effet, il avait été élu, dans l'Assemblée, par 222 voix sur 284 votants.

Danton était ministre, Louis XVI était suspendu.



TABLE DES CHAPITRES

DU PREMIER VOLUME

Pages

Préface VII
Portrait de Louis Blanc IX
Lettre autographe XI
Préface de la nouvelle édition XIII
L'Histoire de la Révolution française jugée par George Sand XXIII
Préambule XXV

ORIGINES ET CAUSES DE LA RÉVOLUTION

Dessein et plan XXIX

LIVRE PREMIER

PROTESTANTISME

Chapitre I. L'individualisme est inauguré dans le monde chrétien. — Jean Hus. XXX
— II. Luther XXXIV
— III. L'individualisme dans la religion. — Calvin XLII
— IV. L'individualisme dans la politique. — Publicistes protestants . . . XLVIII
— V. L'individualisme dans la philosophie. — Montaigne LI
— VI. Lutte de l'individualisme contre l'autorité. — Le parti des Politiques et la Ligue LIV

LIVRE DEUXIÈME

BOURGEOISIE

PROGRÈS DE LA CLASSE DONT L'INDIVIDUALISME DEVAIT FONDER L'EMPIRE

			Pages
CHAPITRE	I.	Les Communes	LVIII
—	II.	Les États généraux	LXIV
—	III.	Politique de Richelieu	LXX
—	IV.	La Fronde et le Jansénisme	LXXV
—	V.	Administration de Colbert	LXXXIII
—	VI.	Monarchie de Louis XIV	LXXXVII
—	VII.	Régence. — Système de Law	XCIII

LIVRE TROISIÈME

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

LE PRINCIPE D'INDIVIDUALISME EST ADOPTÉ PAR LA BOURGEOISIE

CHAPITRE	I.	GUERRE A L'ÉGLISE. — TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME EN PHILOSOPHIE, OU RATIONALISME. — Voltaire	CXVI
—	II.	GUERRE AUX ROIS ABSOLUS. — TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME EN POLITIQUE, OU RÉGIME CONSTITUTIONNEL. — Montesquieu	CXXXIII
—	III.	GUERRE AUX MONOPOLES. — TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME EN INDUSTRIE, OU CONCURRENCE. — Turgot	CXLVII

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

DEUX RÉVOLUTIONS 9

LIVRE PREMIER

CHAPITRE	I.	Tableau de la Cour de France	13
—	II.	Premier ministère de Necker	26
—	III.	Les Révolutionnaires mystiques	36
—	IV.	Affaire du Collier	53
—	V.	Apparition du Déficit	66
—	VI.	Fatalité des États généraux	72
—	VII.	Mouvement des Élections	85
—	VIII.	L'Assemblée nationale	99
—	IX.	Appel à la force	124

Pages
CHAPITRE X. Paris soulevé 132
— XI. Prise de la Bastille 141
— XII. Louis XVI roi de la bourgeoisie 153
— XIII. Première Émigration 159
— XIV. Émotion de la France 162
— XV. Destruction de la Féodalité 176

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE I. La Propriété devant la Révolution 183
— II. L'Évangile devant la Révolution 190
— III. Tableau de l'Assemblée constituante 193
— IV. Premiers travaux de l'Assemblée constituante 196
— V. Administration de Necker : Peuple affamé, Trésor vide 211
— VI. Un pouvoir nouveau : le Journalisme 220
— VII. Faction du comte de Provence 228
— VIII. La quinzaine des complots 236
— IX. Les femmes à Versailles 243
— X. Le roi ramené à Paris 255

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE I. La Cour aux Tuileries 261
— II. Organisation municipale et militaire de la bourgeoisie à Paris 266
— III. La fortune des prêtres dénoncée 273
— IV. Guerre de la bourgeoisie au clergé 278
— V. Le pouvoir des parlements discuté 287
— VI. Guerre de la bourgeoisie aux parlements 293
— VII. L'ambition de Mirabeau 296
— VIII. Complots du Luxembourg 301
— IX. Nouvelle organisation du royaume 307

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE I. Aspect de l'Europe 316
— II. Les châteaux brûlent 328
— III. Marat bravant le Châtelet 335
— IV. Serment civique 338
— V. Le livre rouge 342
— VI. Tableau des finances. — Les assignats 346
— VII. Fureurs des prêtres 359
— VIII. Les complots 368
— IX. Organisation de la justice 374
— X. Une page de la vie de Mirabeau 382
— XI. Les Calvinistes à Nîmes 390
— XII. Les Jansénistes dans l'Assemblée 394
— XIII. Un roi sans nobles 399
— XIV. Mirabeau devant la reine 404
— XV. Vision sublime de l'avenir 408

É. Émile Deschamps

LIVRE CINQUIÈME

			Pages
CHAPITRE	I.	La contre révolution implacable	420
—	II.	La Révolution dans l'armée	430
—	III.	Huit cents millions d'assignats	441
—	IV.	Anarchie	447
—	V.	Les clubs	457
—	VI.	Le schisme	466
—	VII.	Le salut de l'humanité est la suprême loi	475
—	VIII.	Mort de Mirabeau	487
—	IX.	Lafayette décline	495

LIVRE SIXIÈME

CHAPITRE	I.	Robespierre s'annonce	500
—	II.	Force attractive de la Révolution française	508
—	III.	Origine de la coalition	515
—	IV.	Fuite du roi	523
—	V.	Le roi prisonnier	531
—	VI.	Interrègne	540
—	VII.	Massacre du Champ de Mars	553
—	VIII.	Le Feuillantisme	561
—	IX.	Combinaisons diplomatiques	565
—	X.	La Révolution dans les colonies	571
—	XI.	Fin de l'Assemblée constituante	578

LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE	I.	Élections de 1791	586
—	II.	Les Girondins	594
—	III.	La Glacière d'Avignon	600
—	IV.	Coblentz	604
—	V.	Les faux martyrs	612
—	VI.	Débats sur la guerre	618
—	VII.	Sans-culottisme des Girondins	631
—	VIII.	La guerre aux rois	640
—	IX.	Philosophie	647
—	X.	Les Girondins chassés du pouvoir	654
—	XI.	Le serrurier Gamain	663
—	XII.	Le peuple aux Tuileries	667
—	XIII.	La Patrie est en danger	676
—	XIV.	La déchéance	689
—	XV.	Renversement de la royauté	698

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

H. CATENACCI — EMILE DESCHAMPS